DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES.

TOME DIXIÈME.

S

BELGIQUE
CONVENTION
DU
22 AOUT
1852
FRANCE

Ref

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES;

LEUR APPLICATION GÉNÉRALE
AUX ARTS, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE, A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC.;

RÉSUMANT

TOUS LES FAITS PRÉSENTÉS PAR LES DICTIONNAIRES D'HISTOIRE NATURELLE;

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES.

Par M. Drapiez.

TOME DIXIÈME.

Smithsonian Institution,
RICHMOND
COLLECTION.
National Museum.

Bruxelles.
MELINE, CANS ET COMPAGNIE.
LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1845

QH
13
D76
1837
t. 10
SCIENCE

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES.

S

SMALTINE. MIN. Beudant donne ce nom au Cobalt arsénical, que l'on emploie ordinairement pour la préparation du Smalt. *V.* COBALT.

SMARAGD ET SMARAGDUS. MIN. *V.* ÉMERAUDE.

SMARAGDITE. MIN. (Saussure.) *V.* DIALLAGE.

SMARAGDOCHALCITE. MIN. Synonyme de Cuivre muriaté. *V.* CUIVRE.

SMARIDIE. *Smaridia.* INS. Genre d'Aptères, de la famille des Parasites ou Rhinaptères, établi par Latreille, et offrant pour caractères principaux : corps globuleux; la tête, le corselet et l'abdomen sont simplement indiqués par des lignes transversales; deux yeux; palpes allongées; pattes de devant plus longues que les autres.

SMARIDIE PAPILLEUSE. *Smaridia papillosa*, Dugès; *Trombidium papillosum*, Herm. Son corps est allongé, rétréci en arrière, élargi en devant où se trouve une troncature qui porte le bec et les quatre premières pattes, ainsi que deux yeux rouges; peau recouverte d'une sorte de granulation noirâtre ou demi-transparente; pattes et palpes recouvertes d'écailles; pattes antérieures à peu près aussi longues que le corps, avec le dernier article renflé, très-coloré, portant deux griffes fortes et recourbées; bec à peine visible en dessus, dans l'état de repos, armé d'un long suçoir dont la majeure partie est molle, rentrée en elle-même comme les cylindres d'une lunette. Taille, une demi-ligne. Au midi de la France.

SMARIS. POIS. *V.* PICAREL.

SMARIS. ARACH. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Tiques, établi par Latreille. Caractères : palpes guère plus longues que le suçoir, droites et sans soies au bout; yeux au nombre de deux; pieds antérieurs plus longs que les autres. Ce genre se distingue facilement du genre Bdelle, parce que, dans celui-ci, les palpes sont très-allongées, sont coudées et garnies de soies au bout. Les Bdelles diffèrent encore des Smaris par le nombre de leurs yeux qui est de quatre. Les Smaris sont de très-petites Acarides vagabondes; leur corps est mou, ovoïde, roussâtre et parsemé de poils.

SMARIS DU SUREAU. *Smaris Sambuci*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. I, p. 153, Germ.; Smaris, Précis des caract. génér. des Ins., p. 180; Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. VIII, p. 54; *Acarus Sambuci*, Schrank; *Enum. Ins. aust.*, n° 1085; Herm., Mém. apt., p. 30, pl. 2, fig. 8, et pl. 9, fig. L, M, N. Il est rouge, parsemé de quelques poils un peu longs; les antennes et les pattes sont plus pâles. Cet insecte se trouve en France, sur le Sureau; il marche lentement.

SMEATHMANNIE. *Smeathmannia.* BOT. Genre de la famille des Passiflorées, établi par Solander, dans l'herbier de Banks, et décrit par R. Brown (*Botany of Congo*, p. 20) qui l'a ainsi caractérisé : corolle à cinq pétales; nectaire monophylle, urcéolé, entourant les étamines qui sont nombreuses, à filets réunis par la base, à anthères incombantes; quatre ou cinq stigmates peltés; capsule renflée, à quatre ou cinq valves, renfermant des graines très-petites. Ce genre est placé, avec le *Paropsia* de Du Petit-Thouars, dans la première tribu des Passiflorées.

SMEATHMANNIE PUBESCENTE. *Smeathmannia pubescens*, Sol. Arbrisseau couché, presque rampant, à feuilles alternes, oblongues, un peu dentées, accompagnées de stipules latérales, solitaires ou géminées, distinctes et calleuses; les fleurs sont axillaires, subsolitaires, pédiculées avec bractées. De Sierra-Leone.

SMECTITE. MIN. Espèce d'Argile, désignée aussi sous le nom de Terre à foulon ou Argile à foulon. *V.* ARGILE.

SMEGMADERMOS. BOT. (Ruiz et Pavon.) Synonyme de *Quillaja*, de Jussieu et Molina. *V.* QUILLAJA.

SMEGMANTHE. BOT. Sous-genre, établi par Fenzl dans sa monographie du genre *Saponaria*, de Linné; il comprend toutes les espèces qui ont le calice cylindrique ou ellipsoïdeo-oblong, ou bien encore anguleux;

deux styles et une capsule à quatre dents. *V.* Saponaire.

SMEGMARIA. bot. (Willdenow.) Pour Smegmadermos, de Ruiz et Pavon. *V.* Quillaja.

SMEGMATHAMNIUM. bot. L'une des sections du genre *Saponaria*.

SMELOWSKIE. *Smelowskia*. bot. Genre de la famille des Crucifères, établi par Meyer, qui lui assigne pour caractères : calice tétraphyle, à folioles lâches et égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes et onguiculés; six étamines hypogynes, tétradynamiques, édentulées; stigmate simple; silique bivalve, raccourcie, plus étroite aux deux extrémités, subtétragone, à valves subnaviculaires, subtrinervées; la cloison est hyaline, sans nervure ou avec une seule nervure; les placentas sont filiformes et inclus; les semences sont au nombre de deux à quatre dans chaque loge, pendantes, immarginées, lisses et disposées sur un seul rang; leurs funicules sont sétacés, libres ou soudés par leur base; l'embryon est exalbumineux, à cotylédons subelliptiques, plans, à radicule ascendante.

Smelowskie a feuilles de Tanaisie. *Smelowskia Tanacetifolia*, Mey.; *Sisymbrium Tanacetifolium*, Lin. Plante herbacée, dont les feuilles sont éparses, pétiolées, pennati-découpées, à segments lancéolés, profondément dentés; les fleurs sont en grappes terminales, blanches; les pétales sont plus grands que le calice; les siliques sont plus courtes que les pédicelles. Des Pyrénées.

SMERC. bot. Nom vulgaire du *Myrica Gale*.

SMERDIS. crust. Nom donné par Leach à un genre de l'ordre des Stommapodes, auquel Latreille et Lamarck avaient déjà donné le nom d'Érichte. *V.* ce mot.

SMÉRINTHE. *Smerinthus*. ins. Lépidoptères crépusculaires; genre de la famille des Sphingides, institué par Latreille avec ces caractères distinctifs : tête petite; trompe rudimentaire; palpes fort courtes et obtuses; antennes flexueuses, amincies vers l'extrémité, dentelées ou crénelées dans les mâles. Les métamorphoses des Smérinthes sont presque les mêmes que celles des Sphinx proprement dits. Les chenilles ont aussi postérieurement une corne, et, comme la plupart de celles des Lépidoptères crépusculaires, des raies obliques sur les côtés; mais leur tête est triangulaire et non arrondie. L'insecte parfait présente des différences plus remarquables. Les dents, arrondies et barbues du côté interne des antennes, sont plus saillantes, dans les mâles au moins; la spiritrompe est très-courte ou presque nulle; les ailes inférieures n'ont point le crochet qui caractérise les Lépidoptères crépusculaires et nocturnes; elles débordent, du moins dans le plus grand nombre, les supérieures; les Smérinthes semblent, sous cette dernière considération et la précédente, représenter, parmi les crépusculaires, les Lasiocampes et les Bombyx des nocturnes; ils sont d'ailleurs lourds et paresseux. On n'en a découvert en Europe que quatre espèces, formant, sous le rapport de la manière dont se terminent leurs ailes, trois divisions : 1° celles où le bord postérieur des ailes n'est point dentelé, et dont les supérieures ont l'angle du sommet avancé, aigu, presque en faux; leur bord postérieur n'offre ensuite qu'une seule saillie angulaire, suivie d'un sinus. A cette division appartient le Smérinthe demi-Paon, *Sphinx ocellata*, L.; God., Hist. nat. des Lépid. de Fr., t. III, 68, pl. 20, f. 2, bien distinct d'ailleurs des autres espèces indigènes par ses ailes inférieures rosées et marquées d'une tache oculaire bleuâtre. Sa chenille est d'un vert tendre en dessus, d'un vert bleuâtre en dessous et latéralement, avec sept lignes blanches et obliques de chaque côté; la corne est bleue, avec sa pointe verte; la tête est bordée de jaune. Sur le Pommier, le Saule, l'Osier, le Pêcher, l'Amandier, etc. 2° Les Smérinthes dont les ailes inférieures se terminent de même, mais où le bord postérieur des supérieures offre plusieurs sinus avec des dentelures et des angles dans les intervalles, et paraît tronqué à l'angle du sommet, tel que le Smérinthe du Tilleul. *Sphinx Tiliæ*, L.; God., *ibid.*, 64, pl. 20, fig. 1. Le dessus des ailes supérieures est mélangé de vert et de roussâtre, avec deux taches d'un vert plus foncé au milieu; les inférieures sont roussâtres, avec une bande noirâtre, peu prononcée. Sa chenille est d'un vert pâle, avec sept lignes obliques de chaque côté, blanchâtres et bordées antérieurement de vert foncé ou de rouge; la corne est bleue, avec le sommet verdâtre. Très-commun sur l'Orme, le Tilleul et le Marronnier d'Inde. 3° La troisième et dernière division comprend les Smérinthes dont les quatre ailes sont dentelées ou présentent plusieurs angles et sinus au bord postérieur. Ici se range d'abord le Smérinthe du Peuplier, *Sphinx Populi*, L.; God., *ibid.*, t. III, 71, pl. 20, fig. 3. Le dessus des ailes est d'un gris cendré, avec des raies et des bandes sinuées plus obscures ou tirant sur le brun; le milieu des supérieures a un point blanc; la base des inférieures est roussâtre. La chenille est d'un vert pâle, avec sept lignes obliques et jaunâtres de chaque côté; la corne est de cette couleur avec la base bleue; les stigmates sont jaunes avec le milieu bleu; les pattes écailleuses sont entrecoupées de jaunâtre et de rose; la tête est bordée de jaune; le corps présente quelquefois quatre ou six rangées longitudinales de taches fauves. Sur les Peupliers et sur le Saule. Le Smérinthe du Chêne, *Sphinx Quercus*, God., *ibid.*, 181, pl. 17, *tert.*, fig. 3. Femelle. Le dessus des ailes supérieures est d'un jaunâtre pâle, avec des raies transverses noirâtres; celui des inférieures roussâtre avec du blanc à l'angle anal. La chenille est d'un vert jaunâtre, avec les bords de la tête, les pattes écailleuses, le contour des stigmates d'un rouge jaune, et sept lignes obliques alternativement plus larges, d'un blanc jaunâtre, de chaque côté. Sur le Chêne. On la trouve très-rarement en France.

SMICRORNE. *Smicrornis*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores, famille des Sylvains, établi par Gould qui le caractérise ainsi : bec petit, presque cylindrique et courbé dès la base; narines basales, oblongues et couvertes d'un opercule; base du bec entourée de quelques poils très-fins; ailes de médiocre longueur; première rémige très-courte, la troisième, la quatrième et la cinquième les plus longues et presque égales entre elles; rectrices courtes et égales; tarses médiocres; doigts courts : le postérieur aussi long que l'intermé-

diaire. Les mœurs de ces Oiseaux paraissent analogues à celles des Sylvies.

Smicrorne jaunatre. *Smicrornis flavescens*, Gould. Parties supérieures d'un jaune olivâtre brillant; plumes de la tête faiblement marquées d'une strie longitudinale et brune; parties inférieures d'un jaune pur. Taille, deux pouces et demi. De l'Australie.

SMIGUET. bot. L'un des noms vulgaires du *Smilax aspera*, L. *V.* Smilace.

SMILACE. *Smilax*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélitres, tribu des Staphylinides, établi par Delaporte qui le caractérise ainsi : antennes de onze articles, courtes, très-velues, allant en diminuant de grosseur, de la base à l'extrémité; premier article gros, un peu triangulaire, le deuxième plus grêle et court, le troisième un peu plus long et plus élargi que les suivants, le dernier échancré transversalement; palpes maxillaires assez longues, avec le dernier article pointu; lèvre presque carrée, un peu élargie en avant; menton carré; mâchoires courtes, légèrement ciliées; mandibules fortes, peu arquées, très-pointues à l'extrémité; tête arrondie, plus étroite que le corselet qui est un peu transversal, échancré en avant, légèrement arrondi sur les côtés et au bord postérieur, convexe en dessous; élytres presque carrées, courtes, tronquées un peu obliquement en arrière; abdomen déprimé : les anneaux de la base sont assez larges et vont en se rétrécissant jusqu'à l'extrémité; pattes moyennes, un peu comprimées; jambes garnies d'épines; tarses antérieurs très-dilatés, dont les quatre premiers articles forment une sorte de palette très-élargie.

Smilace américain. *Smilax americanus*, Del. Il est très-velu; la tête et le corselet sont d'un bleu brillant; les antennes et les palpes sont un peu rougeâtres; les élytres sont finement granuleuses, entièrement couvertes de longs poils bruns, et parsemées de petits tubercules; l'abdomen est noirâtre, velu, avec l'anus rouge; pattes d'un rouge brun. Taille, six lignes. De Cayenne.

SMILACE. *Smilax*. bot. Genre de la famille des Asparaginées et de la Diœcie Hexandrie, L., offrant pour caractères : des fleurs dioïques, ayant un calice formé de six sépales unis par leur base, égaux entre eux et étalés; dans les fleurs mâles, on trouve six étamines libres, dont les anthères sont dressées; dans les fleurs femelles, le calice est persistant, l'ovaire est libre et à trois loges qui contiennent chacune un seul ovule; le style, qui est très-court, se termine par trois stigmates; le fruit est une baie contenant d'une à trois graines; celles-ci sont globuleuses et renferment un embryon dans un endosperme cartilagineux. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses. Ce sont des plantes vivaces, sarmenteuses, souvent munies d'aiguillons; à la base des pétioles on trouve souvent deux vrilles opposées et roulées; les fleurs sont petites, jaunâtres, disposées en sertules ou en grappes axillaires; leurs racines sont composées de grosses fibres cylindriques et simples, ou de tubercules plus ou moins réguliers. Parmi ces espèces, deux seulement croissent en France, savoir : *Smilax aspera*, L., désigné sous les noms vulgaires de Salsepareille d'Europe, de Liseron épineux, Gramen de montagne, etc.; il est fort commun dans les haies des provinces méridionales de la France. L'autre, *Smilax Mauritanica*, Desf., Atl., est moins répandu que le précédent; on le trouve assez communément sur les côtes de Barbarie. Mais les deux espèces les plus intéressantes de ce genre sont celles dont les racines sont usitées en médecine sous les noms de Salsepareille et de Squine. La première, *Smilax Salsaparilla*, L., est originaire de différentes contrées de l'Amérique méridionale, du Mexique, du Pérou, du Brésil et même de l'Amérique septentrionale. C'est un arbuste sarmenteux, dont les feuilles alternes, glabres et coriaces, sont cordiformes, entières et pétiolées. Les fleurs sont blanchâtres, disposées en sertules axillaires; les fruits sont charnus, globuleux et bleuâtres. La racine de cette espèce, et très-probablement celle de quelques autres du même genre, entre autres du *Smilax syphilitica*, Humboldt, est employée en médecine sous le nom de Salsepareille. Elle est formée de longues fibres cylindriques, grosses comme une plume à écrire, ridées par suite de la dessiccation, d'une couleur grise ou quelquefois d'un brun rougeâtre. Sa saveur est faible. Les chimistes y ont trouvé de l'amidon et une matière particulière qui a été nommée *Parigline* par le docteur Galilée Palotta. Cette racine est un puissant sudorifique. La seconde espèce est le *Smilax China*. Cette plante croît en Chine et aux Grandes-Indes. Sa racine est noueuse, de la grosseur du poing; d'un brun rougeâtre, dure; sa saveur est faible. On l'a trouvée composée en grande partie d'amidon, de gomme et d'une matière colorante, rougeâtre, soluble dans l'eau. La racine de Squine est employée dans les mêmes circonstances que la Salsepareille; mais elle est moins active.

SMILACÉES. bot. *V.* Asparaginées.

SMILACINE. *Smilacina*. bot. Genre de la famille des Asparaginées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par le professeur Desfontaines; il a pour type le *Convallaria racemosa*, L. Voici ses caractères : le calice est formé de six sépales unis seulement par leur base; les étamines, au nombre de sept, ont leurs filets distincts et écartés. Le fruit est charnu, globuleux et à trois loges. Ce genre a reçu un grand nombre de noms; Heister le nommait *Salamonia*, Adanson *Wagnera*, Necker *Toraria*, Mœnch *Polygonastrum*. Mais le nom de *Smilacina*, donné par le professeur Desfontaines, a été généralement adopté, quoique les autres lui fussent antérieurs. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, vivaces, à racine fibreuse; les feuilles sont radicales ou portées sur la tige; les fleurs sont blanches, disposées en sertules, en épis ou en grappes terminales. Nuttal réunit à ce genre le *Meanthemum* de Desfontaines, qui n'en diffère que par le nombre quaternaire de ses parties.

SMILACINÉES. bot. Pour Smilacées. *V.* Asparaginées.

SMILACITES. bot. foss. Le genre antédiluvien auquel Brongniard a donné ce nom, se distingue par ses feuilles cordiformes ou en flèche, à nervure médiane très-prononcée; les nervures secondaires se dirigent paral-

lèlement vers les bords et les tertiaires sont réticulées. Ce fossile se trouve dans les terrains anciens que l'on soupçonne avoir été submergés.

SMILAX. *V.* Smilace.

SMILIE. *Smilia.* ins. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, institué par Germar qui lui assigne pour caractères : tête transverse et trigone, enveloppant le chaperon et le front; élytres perpendiculaires, repliées, mais non cachées, ornées d'une rangée de cellules disposées en avant du bord postérieur et d'une cellule discoïdale, solitaire; toutes les jambes prismatiques, les postérieures armées d'une rangée de dents. La partie antérieure de la tête est convexe transversalement; elle s'étend jusqu'aux épaules où elle est marquée de chaque côté, d'un sillon profond; le sommet est rétréci et même acuminé; l'abdomen dépasse les élytres. Germar décrit une vingtaine d'espèces qu'il distribue en quatre sections. Les *Membracis pallens* et *inflata* de Fabricius, ainsi que les *Centrotus flexuosus* et *genistæ* du même auteur, font partie du genre Smilie.

SMITHIE. *Smithia.* bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Aiton (*Hort. Kew.*, éd. 1, vol. 3, p. 496); il offre les caractères suivants : calice biparti; corolle papilionacée; étamines formant deux faisceaux égaux; gousse articulée, plissée, renfermée dans le calice. Ce genre, auquel Gmelin avait donné le nom de *Petagnana,* fait partie de la tribu des Hédysarées de De Candolle. Il est extrêmement rapproché de l'*Æschinomene,* et ne s'en distingue que par sa gousse renfermée dans le calice, et divisée en articles incombants, organisation semblable à celle du fruit du *Lourea;* d'où il suit que le *Smithia* a le calice, les étamines et le port de l'*Æschinomene,* avec le fruit des *Lourea.* On ne connaît que trois espèces appartenant à ce genre. Le *Smithia Sensitiva,* Ait., *loc. cit.;* Salisbury, *Parad. Lond.,* tab. 92, est l'espèce principale. C'est une plante annuelle, originaire de l'Inde orientale, ainsi que le *Smithia geminiflora* de Roth, qui en diffère à peine. Le *Smithia conferta,* Smith, ou *Smithia capitata,* Desv., croît dans la partie intertropicale de la Nouvelle-Hollande. Quant au *Smithia spicata* de Sprengel, indiqué comme originaire de la Sénégambie, c'est une plante de genre inconnu, mais qui paraît totalement différent du *Smithia.*

SMITHSONITE. min. Synonyme de Zinc carbonaté. *V.* Zinc.

SMITTEN. mam. Singe mentionné par Bosman, et que l'on croit être le Chimpanzé, *Simia troglodytes.* *V.* Orang-Outang.

SMYNTHURE. *Smynthurus.* ins. Genre de l'ordre des Thysanoures, famille des Podurelles, établi par Latreille aux dépens du genre *Podura* de Linné, et ayant pour caractères : antennes plus grêles vers leur extrémité, terminées par une pièce annelée ou composée de petits articles; tronc et abdomen réunis en une masse globuleuse ou ovalaire.

Ces insectes ressemblent beaucoup aux Podures, mais ils en diffèrent par les antennes qui, dans ceux-ci, sont de la même grosseur dans toute leur longueur et sans anneaux ou petits articles à leur extrémité. Le tronc des Podures est distinctement articulé, et leur abdomen est étroit et oblong. Le genre Smynthure correspond exactement à la seconde section des Podures de Degéer; cet auteur a donné quelques détails sur les habitudes de la plus grande espèce (Smynthure brun) qui habite ordinairement les morceaux de bois et les branches d'arbres restés longtemps sur un terrain humide; on n'en voit jamais dans des lieux secs, et il paraît que leur nourriture consiste dans les particules humides du bois à demi pourri. Les Smynthures font de grands sauts quand on les touche, et on aperçoit aussitôt après le saut que leur queue se trouve étendue en arrière et dans une même ligne avec le corps; mais peu après elle se remet dans la première position, et l'animal aide ce mouvement en haussant un peu le derrière. Outre cette queue, qui ressemble beaucoup à celle des Podures, ces insectes sont pourvus d'un organe très-extraordinaire et que l'on ne trouve pas aux Podures : en dessous du corps, justement entre les pointes des deux dents de la queue fourchue, il y a une partie élevée et cylindrique, de laquelle il sort deux longs filets membraneux, transparents, très-flexibles et gluants ou humides. Ces filets, qui sont arrondis au bout et presque de la longueur de tout l'animal, sont élancés avec force et vitesse hors de la partie cylindrique dont il est parlé ci-dessus, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, et cela uniquement lorsque l'insecte a besoin de s'en servir, après quoi ils rentrent dans le court tuyau cylindrique comme dans un étui, et en même temps dans eux-mêmes de la même manière que les cornes des Limaçons rentrent dans leur tête. Voici l'usage que Degéer a vu que les Smynthures faisaient de ces organes remarquables : quand l'insecte, qu'il avait placé dans un vase de terre, marchait contre les parois, il lui arrivait souvent de glisser; dans l'instant même les deux filets paraissaient, et étant lancés avec rapidité hors de leur étui, s'attachaient dans le moment au vase par la matière gluante dont ils sont enduits, en sorte que l'animal se trouvait alors comme suspendu à ces deux filets, et qu'il avait le temps de se raccrocher de nouveau avec les pieds. Il est probable, comme le pense Degéer, que l'insecte se sert de ces filets pour s'attacher aux corps sur lesquels il retombe après avoir fait un saut.

Smynthure brun. *Smynthurus fuscus,* Latr. (*Gen. Crust. et Ins.,* t. i, p. 166); *Podura atra,* L. La Podure brune enfumée, Geoff.; Podure brune ronde, Degéer, t. vii, p. 35, pl. 3, fig. 7, 8; *Podura atra,* Fabr. Il est d'une belle couleur brune, luisante. Commun dans toute l'Europe.

SMYRIS. min. D'après ce qu'en dit Dioscoride, ce minéral doit être l'Émeril, qui est encore appelé *Smiriglio* par les Italiens.

SMYRNIUM. bot. *V.* Maceron.

SOALE. *Soala.* bot. Genre de la famille des Clusiacées, établi par Blanco, dans sa flore des Philippines. Caractères : calice libre, à trois lobes; corolle formée de six pétales disposés sur deux rangs : les extérieurs plus grands du double que le calice, les intérieurs plus petits; étamines nombreuses; anthères sessiles, grandes et rapprochées entre elles; ovaire libre, globuleux; stigmate punctiforme, implanté sur le vertex de l'ovaire.

Le fruit consiste en une baie globuleuse, déprimée, enveloppée de trois téguments et uniloculaire; semences anguleuses.

Soale littorale. *Soala littoralis*, Man. Blanco. C'est un arbre peu élevé, à feuilles alternes, lancéolées, très-entières; les fleurs sont opposées aux feuilles et solitaires. Des îles Philippines.

SOAPSTONE. min. *V.* Stéatite.

SOBOLE. *Soboles.* bot. Link nomme ainsi le rudiment d'une nouvelle branche ou d'un nouveau pied. Thouin s'est servi de ce mot pour désigner les bulbilles renfermées dans le péricarpe de certaines plantes, lesquelles sont quelquefois de véritables graines.

SOBOLEWSKIE. *Sobolewskia.* bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, établi par Marschall-Bieberstein (*Flor. Taur. Suppl.*, p. 41). Caractères : calice étalé; pétales égaux, elliptiques; étamines à filets non denticulés, les quatre grandes élargies à la base, les deux latérales très-courtes; ovaire ovoïde, surmonté d'un stigmate sessile, punctiforme; silicule oblongue, presque membraneuse, sans valves, uniloculaire et monosperme; graine pendante, oblongue, à cotylédons linéaires, un peu courbés et incombants. Ce genre se distingue des autres Crucifères par son port. Il offre l'inflorescence du *Crambe;* mais ses étamines non denticulées, et surtout ses cotylédons plans, non condupliqués, suffisent pour le distinguer.

Sobolewskie lithophile. *Sobolewskia lithophila*, Bieb., *Cent. Pl. rar. ross.*, 2, tab. 59. C'est une plante à tige herbacée, un peu frutescente à la base, dressée, rameuse, presque paniculée. Ses feuilles caulinaires sont pétiolées, réniformes et dentées. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes allongées. Cette plante croît sur les rochers, dans la Taurie, non loin de la mer Noire, ainsi que dans l'Ibérie.

SOBRALIE. *Sobralia.* bot. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Hexandrie, L., établi par les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili, et qui présente les caractères suivants : les trois divisions externes du calice sont égales, allongées, étalées, et même un peu réfléchies; les deux intérieures sont plus étroites, également étalées; le labelle est supérieur par suite du renversement des fleurs; il est cordiforme, frangé, terminé en pointe allongée et trifide. Ce genre est composé d'espèces parasites.

Sobralie sessile. *Sobralia sessilis*, Lindl. C'est une plante fort remarquable, dont le port est celui d'un Roseau; elle paraît atteindre une assez haute élévation; sa tige est cylindrique, hérissée de poils courts, rudes, d'un noir pourpré; elle est garnie de feuilles solitaires, sessiles, distantes, en spirale, larges, ovales, plissées; elle se termine par une fleur assez grande, rosée, lavée de jaune à la base des pétales. On la trouve à Demerari.

SOBREYA. bot. Le genre établi sous ce nom par Ruiz et Pavon dans leur Flore du Pérou, est le même que le *Meyera* de Schreber, ou que l'*Enydra* de Loureiro. *V.* Énydre.

SOBRIA. bot. Le genre institué sous ce nom, par Persoon, dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, a été reconnu identique avec le genre précédemment créé par Loureiro, sous le nom de *Enydra. V.* Énydre.

SOCCUS. bot. La plante ainsi nommée par Rumphius, Amboin., I, 104, 110, appartient au genre *Artocarpus*, L. *V.* Jaquier.

SOCO. ois. (Latham.) *V.* Héron bleu.

SODA. bot. Espèce du genre *Salsola*, L. *V.* Soude.

SODADE. *Sodada.* bot. Genre de la famille des Capparidées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Forskahl (*Fl. Ægypt.-Arab., Descr.* 81), et offrant les caractères essentiels suivants : calice à quatre sépales dont le supérieur est concave et plus grand; corolle à quatre pétales; huit étamines; torus petit; ovaire longuement stipité, ové, marqué de quatre sillons.

Sodade décidue. *Sodada decidua*, Forsk., *loc. cit.;* Delil., Fl. d'Égypte, tab. 26; *Hombak*, Adanson. C'est un arbrisseau muni de stipules épineuses, et ayant des fleurs pédicellées, nombreuses et axillaires. Cette plante croît en Arabie et dans la Haute-Égypte.

SODAITE. min. Minéral trouvé à Ahlvidaberg et à Esselkulla, en Suède; c'est une variété de Néphéline. *V.* ce mot.

SODALITE. min. Ce nom a été donné par le docteur Thomson à un minéral du Groënland, qu'il a décrit le premier dans les Transactions de la Société royale d'Édimbourg, t. I, p. 390. Ce minéral a d'abord été pris pour une Natrolithe, parce que sa composition chimique a beaucoup d'analogie avec celle de cette variété principale de Mésotype; mais on a été forcé de l'en séparer à raison des différences que présentent les caractères extérieurs des deux substances, et on lui a donné un nom qui, signifiant la même chose que le premier, fait allusion à la grande quantité de Soude que renferme ce minéral. On a réuni depuis à la Sodalite une Pierre du Vésuve qui renferme aussi beaucoup de Soude, et qu'on croit être de la même espèce. Du reste l'identité de ces deux minéraux ne paraît pas encore suffisamment démontrée.

Sodalite du Groenland. En cristaux assez nets, présentant la forme du dodécaèdre rhomboïdal, et plus ordinairement en masses composées de grains cristallins, clivables, avec assez de netteté, parallèlement aux faces du dodécaèdre primitif, et quelquefois de grains à texture compacte. La couleur de cette Sodalite est le vert obscur plus ou moins intense; elle est translucide, d'un éclat vitreux; sa cassure est conchoïde et un peu inégale. Elle est facile à casser; sa dureté est inférieure à celle du Feldspath, et supérieure à celle de l'Apatite; sa pesanteur spécifique est de 2,378. Chauffée seule dans le matras, elle dégage une petite quantité d'eau sans perdre sa transparence; sur le charbon, elle fond avec boursoufflement en un verre incolore; avec le sel de Soude, elle donne un verre opaque. Elle est soluble en gelée dans l'Acide nitrique. Elle est composée, suivant le docteur Thomson, de Silice, 38,52; Alumine, 27,48; Soude, 23,50; Acide muriatique, 5,30; matières volatiles, 2,10; Chaux et oxyde de Fer, 3,10. En faisant abstraction de l'Acide muriatique, et se bornant aux Silicates, on trouve que cette composition est analogue à celle du *Lapis lazuli.* La Sodalite forme, au Groënland, une couche de six à douze pieds d'épaisseur, dans du Mica-

schiste, et elle y est associée avec le Grenat, l'Amphibole hornblende, le Pyroxène, le Feldspath et une substance roussâtre, nommée *Eudialyte*. Monteiro, en examinant un fragment de cette roche, a remarqué un cristal de Zircon de la variété dodécaèdre. Ce gisement a été observé par Giesecke, au mont Nunasornaursak, situé dans une langue de terre dite Kangerdluarsuk, partie occidentale du Groënland.

Sodalite du Vésuve. Les couleurs de cette Sodalite sont le blanc-verdâtre pâle, le bleuâtre, le grisâtre ou le jaunâtre; sa forme ordinaire est celle du dodécaèdre rhomboïdal combinée avec celle du cube, et allongée dans le sens d'un des axes qui aboutissent aux angles solides trièdres, ce qui donne aux cristaux l'apparence de prismes hexaèdres terminés par des sommets à trois faces rhombes; souvent aussi deux de ces cristaux se réunissent en un groupement régulier, de manière que le plan de jonction est perpendiculaire à l'un des pans du dodécaèdre, et parallèle en même temps à l'axe qui a subi un allongement. Cette disposition fait naître des angles rentrants vers les sommets du groupe. Le clivage a lieu très-distinctement parallèlement aux faces du dodécaèdre. La cassure transversale est quelquefois conchoïde; la texture des masses, et même des cristaux, est généralement granulaire. La dureté de la Sodalite du Vésuve est intermédiaire entre celles de l'Apatite et du Feldspath; sa pesanteur spécifique est de 2,349 (Haid.); elle est quelquefois limpide, mais communément sa transparence est imparfaite. Chauffée seule dans le matras, elle ne donne point de traces d'eau; sur le charbon, elle ne subit aucune altération; elle se dissout dans le Borax, avec une extrême lenteur, en formant un verre incolore et transparent. Elle est composée, suivant le comte Dunin Borkousky, de Silice, 44,87; Alumine, 23,75; Soude, 27,50; oxyde de Fer, 0,12. L'analyse de la Sodalite du Vésuve a été faite presque en même temps par le comte Dunin Borkousky et par Arfwedson. Les résultats auxquels ces deux chimistes sont parvenus, diffèrent essentiellement de celui qu'a obtenu plus récemment Wachtmeister, qui considère la Sodalite du Vésuve comme formée d'un atome de bisilicate de Soude et de deux atomes de silicate d'Alumine. En comparant le minéral qu'il avait analysé avec celui d'Arfwedson, Wachtmeister observa que ces minéraux présentaient entre eux d'assez grandes différences, soit dans leurs caractères extérieurs, soit dans la manière de se comporter au chalumeau. Les cristaux réguliers et les grains de Sodalite tapissent les cavités, ou font partie de la masse de ces blocs de la Somma, qui proviennent des premières éruptions du Vésuve, et qui n'ont point été altérés par le feu; ils sont fréquemment engagés dans des druses calcaires et associés au Grenat, au Mica vert pâle, au Feldspath gris, au Pyroxène augite et à l'Idocrase brune. Plus rarement on rencontre dans ces mêmes druses des cristaux fort petits de Fer pyriteux, de Fluorite et de Spinelle pléonaste. Une Sodalite grenue, parfaitement semblable à la Sodalite verdâtre et massive du Vésuve, a été observée dans ces derniers temps à Marino, sur le lac Albano, dans la campagne de Rome; elle y est engagée dans une roche micacée, que l'on prendrait pour l'une des roches de la Somma, tant leur ressemblance est frappante.

Sodalite du Kaysersthule. *V.* Ittnérite.

SODIUM. Corps simple métallique, dont le premier degré de combinaison avec l'Oxygène forme la Soude. *V.* ce mot.

SOEMMERINGIA. bot. *V.* Sommèringie.

SŒPIA et SŒPIACÉES. moll. Pour *Sepia* et Sépiacées. *V.* Sèche.

SOGALGINE. *Sogalgina.* bot. H. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, février 1818) a établi sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et qui a pour type le *Galinsoga trilobata* de Cavanilles, *Icon. et Descr.*, 3, p. 42, tab. 282. Ce genre est le même que le *Galinsogea* de Kunth, mais Cassini n'admet pas ce nom qui est appliqué à un genre distinct, dont le *Galinsoga parviflora* (*Wiborgia* de Kunth) est la principale espèce. Le genre *Sogalgina* diffère du vrai *Galinsoga*, non-seulement par l'aigrette plumeuse, mais encore par les fleurs de la circonférence qui sont à deux languettes, par l'involucre imbriqué, par le réceptacle presque plan, et par les branches stigmatiques pourvues d'un appendice à demi conique, glabre, prolongé en un filet pénicellé. Le *Sogalgina trilobata*, Cass., est une plante mexicaine, herbacée, annuelle, à feuilles opposées, oblongues-lancéolées, dentées, les inférieures hastées, trilobées. Les calathides sont jaunes, terminales et portées sur de longs pédoncules. Une autre espèce, également mexicaine, a été décrite et figurée par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Amer.*, 4, p. 255, tab. 386) sous le nom de *Galinsogea balbisioides*.

SOGO. pois. Espèce du genre Holocentre. *V.* ce mot.

SOHAR. pois. Espèce du genre Acanthure.

SOIE. *Sericum.* Cette substance, d'une utilité si éminente pour la fabrication des plus beaux tissus, est produite par un insecte de l'ordre des Lépidoptères, nommé *Bombyx Mori* par Fabricius, et qui est originaire des contrées orientales de l'Asie, particulièrement de la Chine; il a été transporté en Europe sous le règne de Justinien, d'abord à Constantinople, d'où il a passé dans la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le midi de la France. Les larves de cet insecte (Vers à Soie) se nourrissent des feuilles du Mûrier blanc, *Morus alba;* au bout de vingt-cinq à trente jours, les Vers à Soie s'enferment dans des cocons, qu'ils filent et entrelacent de manière à s'y nicher et à subir leur métamorphose en chrysalide. On fait périr celles-ci en trempant les cocons dans l'eau bouillante, et l'on dévide ces cocons qui ne sont autre chose que la Soie elle-même. Cette Soie écrue est ordinairement jaune; elle a besoin d'être blanchie par l'opération du décreusage, qui consiste à lui enlever de la cire, de la matière colorante et de la gomme, par la macération et l'action des agents chimiques. Il y a une variété de Soie naturellement blanche, dont la qualité est bien supérieure à la jaune, parce qu'elle n'a pas besoin d'être soumise au décreusage, opération qui diminue nécessairement la force de la Soie.

Les usages de la Soie, comme substance textile, sont connus de tout le monde, et forment une des branches

les plus considérables de l'industrie manufacturière. Elle fut usitée jadis dans la pharmacie; on la distillait à feu nu pour en obtenir un sous-carbonate d'Ammoniaque sali par de l'huile empyreumatique, qui formait la base des gouttes céphaliques d'Angleterre; mais la Soie n'est préférable à aucune autre substance animale, pour l'obtention de ce produit.

SOIE DE MER. MOLL. On donne vulgairement ce nom au *Byssus*. *V.* ce mot.

SOIES. *Setæ*. BOT. Ce sont des poils simples et roides qui, le plus souvent, terminent certains organes, principalement les écailles du calice, du fruit, etc.

SOJA. BOT. *V.* DOLIC.

SOL. MOLL. Klein, dans sa Méthode de conchyliologie, donne ce singulier nom générique à quelques Troques dont le bord est profondément découpé en rayons divergents, plus ou moins allongés. Ce genre peut faire un petit groupe parmi les Troques.

SOL. GÉOL. Surface découverte de l'enveloppe terrestre qui varie quant à son aspect et à ses propriétés, suivant la nature des substances minérales qui entrent dans la composition du terrain dont le Sol est pour ainsi dire l'épiderme visible. On dit un Sol granitique, calcaire, argileux, sablonneux, tandis qu'on dit un pays de montagne, de plaine, etc., un terrain primitif, secondaire, volcanique, etc., une formation marine, d'eau douce, etc. *V.* TERRAINS.

SOLACRINE. *Solacrinus*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Stellérides, institué par Goldfuss. Au premier abord ce genre ne paraît différer des Eugéniacrines que par la présence de petits articles distincts, entre la base des rayons; mais on aperçoit ensuite d'autres caractères que l'on peut résumer ainsi : tige très-courte et arrondie à son extrémité, ce qui donne lieu de croire que ces Échinodermes étaient libres et que les impressions que l'on remarque sur la tige étaient des points d'insertion de rayons semblables à ceux que les Comatules portent à leur face dorsale. Goldfuss décrit trois espèces qu'il nomme *Solacrinus costatus, Solacrinus scrobilatus* et *Solacrinus Jægeri*. Toutes trois se trouvent fossiles dans le Jura.

SOLANASTRUM. BOT. (Heister.) Synonyme de *Solanum Sodomeum*, L.

SOLANDRE. *Solandra*. BOT. Genre de la famille des Solanées, institué par Swartz qui l'a caractérisé ainsi : calice tubuleux, à trois ou cinq divisions, et persistant; corolle hypogyne, infundibuliforme, ventrue; son limbe est plissé, à cinq lobes ondulés; cinq étamines insérées au tube de la corolle, ascendantes, dressées; anthères longitudinalement déhiscentes et versatiles; ovaire incomplétement quadriloculaire, l'une des cloisons alternatives n'atteint que le milieu de la hauteur des parois internes de l'ovaire; placentas élevés et multiovulés; style simple; stigmate subcapité. Le fruit consiste en une baie charnue, pulpeuse, à quatre loges et entourée des vestiges du calice; semences réniformes.

SOLANDRE A GRANDES FLEURS. *Solandra grandiflora*, Swartz. Arbuste sarmenteux, à feuilles alternes, obovato-oblongues, très-entières, un peu épaisses, rassemblées en plus grand nombre, vers l'extrémité des rameaux; fleurs latérales, solitaires, pédonculées, blanches, lavées d'une teinte pourprée, quelquefois un peu jaunâtre. De l'Amérique méridionale.

Le nom de *Solandra* a encore été appliqué à plusieurs genres différents. Ainsi le genre *Solandra* de Linné a été réuni au genre *Hydrocotyle*, dans la famille des Ombellifères; et le *Solandra* de Murray est le même que le *Lagunæa*, genre de Malvacées.

SOLANÉES. *Solaneæ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, qui a pour type le genre *Solanum* ou Morelle, et qui se reconnaît aux caractères suivants : les fleurs sont hermaphrodites; leur calice est monosépale, persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes; la corolle est monopétale, généralement régulière, à cinq lobes, dont la préfloraison est valvaire ou plissée. Les étamines sont en même nombre que les lobes de la corolle, à laquelle elles sont insérées; leurs filets sont libres et le plus souvent égaux entre eux; très-rarement ces filets sont unis entre eux et monadelphes. Les anthères sont à deux loges, rarement à une seule, et s'ouvrent, soit par un sillon longitudinal, soit par un trou qui se pratique au sommet de chaque loge. L'ovaire est libre, sessile, appliqué sur un disque hypogyne et annulaire, qui environne sa base. Coupé transversalement, cet ovaire offre le plus souvent deux, plus rarement quatre loges contenant chacune un grand nombre d'ovules attachés à des trophospermes saillants et axilles. Le style est simple, terminé par un stigmate ordinairement à deux lobes. Le fruit est tantôt sec et tantôt charnu, accompagné à sa base par le calice qui, quelquefois, le recouvre en totalité. Dans le premier cas, c'est une capsule à deux ou à quatre loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves, dont les bords rentrants forment la cloison; d'autres fois on compte quatre valves; plus rarement encore, c'est une capsule s'ouvrant en deux valves superposées ou pyxides. Les graines sont très-nombreuses, souvent réniformes, à surface chagrinée. Elles contiennent sous un épisperme crustacé un endosperme charnu, dans lequel est un embryon plus ou moins arqué, et quelquefois roulé sur lui-même et comme en spirale. La radicule est dirigée vers le hile ou point d'attache de la graine. Les Solanées sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces; quelquefois ce sont des arbustes ou même des arbres plus ou moins élevés; les feuilles sont alternes, quelquefois géminées vers la sommité des rameaux. Ces feuilles sont simples, plus ou moins profondément lobées et pinnatifides. Les fleurs, qui sont quelquefois très-grandes et très-odorantes, sont ou solitaires ou diversement groupées en épis, en sertules, en grappes ou en corymbes. La famille des Solanées, sur laquelle le docteur Pouchet, professeur de botanique au Jardin des plantes de Rouen, a publié une excellente Dissertation, est fort naturelle; elle a néanmoins de tels rapports avec celle des Scrophulariées, qu'il devient extrêmement difficile de distinguer ces deux familles. En effet, il y a certains genres qui semblent en quelque sorte tenir le milieu entre les deux ordres; mais néanmoins on a observé que dans les Scrophulariées les feuilles sont généralement opposées; les étamines, au nombre de deux à quatre, inégales et

didynames; la corolle est irrégulière; l'embryon est toujours droit au centre de l'endosperme, et jamais arqué comme dans les Solanées. Ce dernier caractère est quelquefois le seul qui puisse servir à distinguer ces deux familles. Les genres de cette famille sont assez nombreux; on les a généralement groupés en deux tribus, suivant que le fruit est sec et capsulaire, ou suivant qu'il est charnu.

1. Fruit sec et capsulaire.

NICOTIANÉES.

A. Fruit à deux loges.

* Valves parallèles.

Anthoarcis, Labill.; *Verbascum*, L.; *Nicotiana*, L.; *Petunia*, Juss.; *Marckea*, Richard; *Nierembergia*, R. et Pav.; *Brunfelsia*, Plum.; *Nicandra*, Adans.

** Valves superposées.

Hyosciamus, L.

B. Fruit à quatre loges.

Datura, L.

2. Fruit charnu.

ATROPÉES.

Solandra, Swartz; *Atropa*, L.; *Nectouxia*, Kunth; *Physalis*, L.; *Solanum*, Tourn.; *Lycopersicum*, Tourn. Dunal; *Witheringia*, l'Hérit.; *Capsicum*, L.; *Lycium*, L.; *Cestrum*, L.; *Dunalia*, Kunth.

Genres rapprochés des Solanées, mais en différant par quelques caractères.

Duboisia, Brown; *Diplanthera*, Banks; *Bontia*, Plum.; *Jaborosa*, Juss.; *Triguera*, Cavan.

SOLANINE. BOT. Nom donné par Desfosses à l'Alcaloïde qu'il a obtenu du traitement chimique des feuilles et des tiges du *Solanum dulcamara*. Cet Alcaloïde dont l'action sur l'économie animale paraît fort active, est blanc, cristallin, inodore, un peu amer, insoluble dans l'eau froide et soluble dans l'alcool. Il s'unit aux Acides et forme avec eux des composés salins.

SOLANOIDES. BOT. Genre établi par Tournefort, mais réuni au *Rivinia*, par Linné. *V.* RIVINIE.

SOLANUM. BOT. *V.* MORELLE.

SOLARION OU CADRAN. *Solarium*. MOLL. Gastéropodes; genre de la famille des Pectinibranches, tribu des Trochoïdes, établi par Lamarck, et que l'on peut caractériser ainsi d'après l'étude de la coquille, celle de l'animal n'ayant pu encore se faire : opercule corné, conique, diminuant bien régulièrement de la base à la pointe; cette base est arrondie et lisse; elle présente à son centre un axe saillant, sur lequel s'insère le muscle d'attache. En dessus la lame cornée qui sert de base, après avoir fait un tour complet de spire, au lieu de se souder, se détache et continue de tourner un grand nombre de fois en lame spirale, diminuant graduellement de largeur et restant fixée à l'axe par son centre. Le nombre des tours de spire que présente l'opercule, n'est point en rapport avec celui des tours de spire de la coquille; coquille orbiculaire en cône déprimé; ombilic ouvert, conique, le plus souvent crénelé à son bord interne, quelquefois lisse; ouverture subquadrangulaire; point de columelle. Les Cadrans sont de jolies coquilles marines qui, presque toutes, sont aplaties à la base où elles sont ouvertes plus ou moins fortement par un ombilic crénelé.

Lamarck n'a connu qu'un petit nombre d'espèces de ce genre; il en a cité quinze, soit vivantes, soit fossiles, en y comprenant trois espèces qui font maintenant partie du genre Omalax. Depuis ce genre s'est beaucoup accru.

CADRAN STRIÉ. *Solarium perspectivum*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, pag. 3, n° 1; *Trochus perspectivus*, L., Gmel., p. 3566, n° 3; Lister, Conch., tab. 636, fig. 24; Favanne, Conch., pl. 12, fig. k; Encyclop., pl. 466, fig. 1, a, b. Elle est orbiculaire, fortement striée dans le travers de ses tours de spire qui est conoïdale; ombilic grand, crénelé de tubercules assez petits; couleur d'un fauve blanchâtre, avec une double bande articulée de blanc et de chatain le long de la suture. Diamètre, environ deux pouces. Dans la Méditerranée et la mer des Indes.

CADRAN GRANULÉ. *Solarium granulatum*, Lamk., *loc. cit.*, n° 2; Lister, Conch., tab. 634, fig. 22; Encyclopédie, pl. 446, fig. 5. Coquille orbiculaire, conoïdale et lisse; ombilic rétréci et entouré de tubercules épais; couleur, le blanc fauve, avec plusieurs bandes granuleuses, tachetées de brun le long de la suture. Diamètre, un pouce et demi.

CADRAN TACHETÉ. *Solarium hybridum*, Lamk., *loc. cit.*, n° 5; *Trochus hybridus*, L., Gmel., pag. 3567, n° 4; Chem., Conch., tab. 173, fig. 1702, 1705; Encyclop., pl. 446, fig. 2, a, b. Coquille orbiculaire, raccourcie, conoïde, lisse; ombilic étroit et assez fortement crénelé à la circonférence; ouverture ronde, avec une échancrure dans le dernier tubercule de l'ombilic; couleur, jaune-roussâtre, tacheté de blanc en dessus, à bandes articulées de blanc et de fauve en dessous. Diamètre, huit lignes. De la Méditerranée et de la mer des Indes.

CADRAN BIGARRÉ. *Solarium variegatum*, Lamk., *loc. cit.*, n° 6; *Trochus variegatus*, L., Gmel., p. 3575, n° 60; Chemnitz, Conch., t. V, tab. 173, fig. 1708, 1709; Encyclop., pl. 446, fig. 6, a, b. Coquille orbiculo-convexe, un peu treillisée par des sillons décurrents et des stries transverses; ombilic ouvert et crénelé dans son contour par une double série de tubercules; ouverture grande, arrondie, avec deux échancrures columellaires; couleur bigarrée de blanc et de roussâtre. Des mers Australes. D'après Lamarck, une variété se trouve fossile en Italie.

SOLART. OIS. L'un des anciens noms de la Bécasse. *V.* ce mot.

SOLAT. MOLL. Espèce du genre Rocher, *Murex anguliferus*, Lam. *V.* ROCHER.

SOLDADO. POIS. Nom donné par Cuvier, dans la première édition du Règne Animal, comme synonyme de celui qui désigne le genre *Holocentrus*, d'Artédi. *V.* HOLOCENTRE.

SOLDANELLE. *Soldanella*. BOT. Genre de la famille des Primulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice profondément quinquéfide; corolle campanulée, divisée à son orifice en un grand nombre de petites découpures; cinq étamines dont les filets portent des anthères adnées et sagittées; capsule multivalve, striée, oblongue, s'ouvrant par le sommet, et polysperme.

Soldanelle alpine. *Soldanella alpina*, L. C'est une jolie petite plante à feuilles pétiolées, cordiformes, orbiculées; ses fleurs sont d'une couleur bleue claire portées sur des hampes filiformes; elle croît en abondance dans les Alpes, les Pyrénées, le Jura, près de la région des neiges.

SOLDANIE. *Soldania*. moll. Genre de Céphalopodes, établi par d'Orbigny, qui lui donne les caractères suivants : coquille libre, déprimée; spire régulière, également apparente de chaque côté; ouverture présumée marginale ou à l'angle extérieur des loges. Ce genre a été créé pour deux espèces microscopiques, observées par Soldani dans la Méditerranée; trois ont été trouvées fossiles à la Corroncine. Ces cinq espèces ont été décrites et figurées par Soldani (*Testaceographia et Zoophyt. parva et microsc.*).

SOLDAT. zool. L'un des noms vulgaires du Bécasseau Combattant, *Tringa pugnax*, L. On a aussi donné le même nom aux Pagures, parmi les Crustacés; et à quelques espèces de Mantes, parmi les insectes orthoptères.

SOLDEVILLE. bot. *V.* Arctotide et Hispidelle.

SOLE. *Solea*. pois. Espèce de Pleuronecte, qui est le type d'un sous-genre. *V.* Pleuronecte.

SOLE. moll. Espèce de Peigne fort plat, dont les valves sont de couleurs différentes; c'est le *Pecten pleuronectes*, Lamk. On designe quelquefois, mais rarement, le *Pecten zigzag* sous le nom de Sole en Bénitier. *V.* Peigne.

SOLEA. bot. Sprengel a donné ce nom au genre *Ionidium*, de Ventenat, qui appartient à la famille des Violariées. De Gingins, dans le premier volume du Prodrome de De Candolle, l'applique à un autre genre de la même famille, auquel il assigne les caractères suivants : calice dont les sépales sont à peu près égaux entre eux, carénés, non munis à la base d'un éperon, mais décurrents sur le pédicelle, réfléchis après l'anthèse; corolle à pétales presque inégaux, roulés dans l'estivation, l'inférieur un peu plus petit que les autres, légèrement gibbeux à la base; étamines rapprochées, dont deux portant extérieurement une glande nectarifère, à filets munis d'un onglet basilaire un peu large, à peu près de la longueur de l'ovaire; stigmate en hameçon. Le *Solea concolor*, Ging., *loc. cit.*; *Viola concolor*, Forst., Trans. Soc. Linn., 6, pag. 309, tab. 28, est une herbe velue, à tiges effilées, garnies de feuilles alternes; les pédoncules sont géminés, quelquefois réduits à un seul par avortement, axillaires, uniflores, courts et accompagnés de deux bractées. Cette plante croît dans les lieux humides de la Pensylvanie.

SOLEARIA. moll. Nom donné à quelques espèces de Nummismales. *V.* ce mot.

SOLÉCURTE. *Solecurtus*. moll. Genre formé par Blainville du démembrement de celui des Solens. Caractères : coquille ovale, allongée, équivalve, subéquilatérale, à bords presque droits et parallèles; les extrémités également arrondies et comme tronquées, les sommets très-peu marqués; charnière médiane, formée d'une dent saillante en crochet sur une valve reçue entre deux dents, quelquefois avortées de l'autre valve. Ligament saillant, bombé, porté sur des callosités nymphales épaisses; deux impressions musculaires, distantes, arrondies; l'impression palléale, étroite, profondément sinueuse en arrière et se prolongeant bien au delà de la sinuosité. Les espèces de ce genre se trouvent dans presque toutes les mers et plusieurs sont fossiles, mais dans les terrains tertiaires seulement.

Solécurte rose. *Solecurtus strigillatus*, Blainv., Malac., pl. 79, fig. 4; *Solen strigillatus*, L., Lamk., Anim. sans vert., t. v, pag. 455, n° 18; Lister, Conch., tab. 516, fig. 260; Chemn., Conch., t. vi, tab. 6, fig. 41, 42; Encyclop., pl. 224, fig. 3; *eadem fossilis*, Brocchi, Conch. foss. subap., p. 497; Basterot, Bassin tert. du sud-ouest de la France, Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. ii, pag. 96, n° 1. Elle est rose avec des zones blanches. On trouve cette coquille dans la Méditerranée, au Brésil, au Sénégal, dans la mer des Indes, etc.

Solécurte Gousse. *Solecurtus Legumen*, Blainv., *loc. cit.*, pl. 80, fig. 1; *Solen Legumen*, Lamk., *loc. cit.*, p. 453, n° 11, *ibid.*; L., Gmel., p. 3224, n° 4; Planc., Conch., tab. 3, fig. 5; Born., *Mus. Cæs. vind.*, tab. 2, fig. 1, 2; Encyclop., pl. 225, fig. 3. Coquille fort mince, semi-transparente, oblique, étroite, un peu plus large en arrière qu'en avant; très-plate; elle est entièrement blanche, mais recouverte d'un épiderme verdâtre. Cette espèce est commune; elle se trouve dans la Méditerranée et dans l'océan Atlantique.

SOLEIL. moll. La disposition rayonnante des appendices marginaux de certaines Coquilles ou de quelques Astéries, leur a fait donner par le vulgaire le nom de Soleil et Soleil marin. Les marchands ont donné le nom de Soleil levant ou Soleil couchant à quelques Coquilles bivalves qui ayant des couleurs rosées ou aurore, d'une grande fraîcheur et toujours rayonnantes, pouvaient être sous ce rapport comparées au lever et au coucher du Soleil. Des Tellines, des Soletellines et des Solens ont reçu ces dénominations.

SOLEIL. bot. L'un des noms vulgaires et des plus répandus de l'*Helianthus annuus*. *V.* Hélianthe.

SOLEIROLIE. *Soleirolia*. bot. Genre de la famille des Urticées, institué par Gaudichaud, avec les caractères suivants : fleurs solitaires, dioïques; les mâles ont l'involucre trifide, le périgone divisé en quatre parties presque égales, concaves; quatre étamines opposées aux divisions du périgone : leurs filaments sont filiformes, rugueux transversalement, d'abord recourbés, mais se redressant avec élasticité au moment de l'épanouissement de la fleur; anthères introrses, attachées par le dos, à deux loges opposées; ovaire rudimentaire, laineux à sa base. Les fleurs femelles ont l'involucre tubuleuse-ventru, triaîlé, trifide; le périgone est également ventru, avec son limbe partagé en quatre lobes; ovaire libre, sessile, ovale-uniloculaire, renfermant un seul ovule basilaire, sessile, orthotrope; style terminal, filiforme et court; stigmate capitato-oblong et velu d'un côté; caryopse entourée du périgone persistant et n'en dépassant pas l'orifice; semence dressée dès sa base; test membraneux et très-mince; embryon antitrope dans un axe d'albumen charnu; cotylédons ovales et plans; radicule cylindrique et supère. Ce genre est très-voisin de celui des Pariétaires, qui en

diffère surtout par ses fleurs solitaires et monoïques.

Soleirolie de Portugal. *Soleirolia Lusitanica*, Gaud. Ses tiges sont nombreuses et rampantes; elles poussent des racines à chaque nœud qui touche la terre; les rameaux sont légèrement velus; les feuilles sont orbiculaires, ciliées et parsemées de quelques poils sur la face supérieure; les fleurs mâles sont brunes; les périgones femelles sont d'un vert obscur; les ovules sont persistants, hispides et renflés.

SOLÉMYE. *Solemya*. moll. On doit la formation de ce genre à Lamarck, qui l'a établi dans son dernier ouvrage sur les Animaux sans vertèbres. Blainville, Traité de Malacologie, p. 570, l'a placé dans la famille des Pyloridées, entre les Solens et les Panopées, avec les caractères suivants : coquille mince, fragile, ovale-oblongue, bâillante, très-transverse, et fortement inéquilatérale; épiderme épais, très-débordant, profondément découpé en lanières plus ou moins larges; bord dorsal droit; charnière sans dents; ligament interne porté par des œillerons obliques, profondément creusés en gouttière et saillants dans l'intérieur des valves sur le côté le plus court; deux petites impressions musculaires; aucune trace de l'impression palléale. On ne connaît encore que deux espèces appartenant à ce genre; elles sont d'un médiocre volume et ont entre elles beaucoup d'analogie, quoiqu'elles soient de pays fort distants l'un de l'autre.

Solémye australe. *Solemya australis*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, pag. 489, n° 1; Blainv., Malac., p. 570, pl. 79, fig. 1; *Mya margini-pectinata*, Péron et Lesueur. Elle est d'un brun luisant et rayonnée. Elle vient des mers de la Nouvelle-Hollande; on la trouve au port du roi George.

Solémye méditerranéenne. *Solemya mediterranea*, Lamk., *loc. cit.*, n° 2; Solen, Poli, *Test. utr. Sicil.*, t. i, pl. 15, fig. 20; Encyclop., pl. 225, fig. 4. Elle est brune, luisante, rayonnée de jaune. Elle vit dans la Méditerranée, on l'a trouvée à Marseille; mais elle est plus commune dans l'Adriatique.

SOLEN. *Solen*. conch. Genre d'Acéphales testacés de la famille des Enfermés de Cuvier, ou des Pyloridées de Blainville, ou enfin des Solénacées de Lamarck. Caractères : animal cylindroïde, allongé, avec les deux bords du manteau réunis dans toute leur longueur et couverts d'un épiderme épais; manteau ouvert aux deux bouts, l'extrémité antérieure donnant passage à un pied cylindrique, terminé par un empâtement; l'extrémité postérieure terminée par deux siphons réunis. Coquille équivalve, très-inéquilatérale, les sommets très-petits, terminaux, à peine sensibles; charnière linéaire, droite, garnie vers les sommets d'une ou deux dents cardinales; ligament bombé, extérieur, assez long; deux impressions musculaires très-distantes : l'antérieure longue et étroite, la postérieure ovalaire, toutes deux réunies par une longue impression palléale, bifurquée postérieurement. Les Solens sont des coquillages littoraux, qui vivent enfoncés dans le sable où ils se creusent un trou assez profond, dans lequel ils montent et descendent au moyen de l'empâtement de leur pied, qui sert à les fixer dans un point quelconque de la longueur du trou. On aperçoit facilement les Solens, à marée basse, lançant leur siphon au-dessus du trou qu'ils habitent; on croirait qu'il est facile alors de se saisir du mollusque; mais pour y parvenir il faut avoir acquis à cette pêche une grande habileté. Le Solen échappe presque toujours, tant il met de promptitude à s'enfoncer dans son trou. Les habitants des côtes emploient un moyen plus sûr pour s'en emparer : lorsque la mer a laissé à découvert les plages de sable dans lesquelles les Solens se plaisent, ils voient les trous qu'ils habitent et y jettent une pincée de sel; l'animal, irrité, sort du trou pour rejeter ce qui le blesse; il le fait rapidement, et c'est dans ce moment qu'il faut le prendre; car si on le manque, le même moyen ne le fait plus resortir. Les Solens, tels que Blainville les a réduits, ne comptent plus qu'un fort petit nombre d'espèces, soit vivantes, soit fossiles. On ne doit plus y comprendre que les cinq espèces de la première section de Lamarck et y joindre quelques espèces fossiles.

Solen Gaîne. *Solen Vagina*, L., Gmel., pag. 3225, n° 1; Lamk., anim. sans vert., t. v, p. 451, n° 1; Lister, Conch., t. 409, fig. 255; Chemnitz, Conch., t. vi, t. 4, fig. 26; Encycl., pl. 222, fig. 1, a, b, c. Des mers d'Europe, d'Amérique et de l'Inde; on le trouve fossile à Grignon, d'après Lamarck; mais il est très-douteux que l'analogie soit complète. Ce Solen a presque sept pouces et demi de long.

Solen Silique. *Solen Siliqua*, L., Gmel., n° 2; *ibid.*, Lamk., *loc. cit.*, n° 4; Pennant, Zool. Brit., t. iv, pl. 45, fig. 20; Chemnitz, Conch., t. vi, pl. 4, fig. 29; Encyclop., pl. 222, fig. 2, a, b, c. La charnière est moins terminale. Cette espèce, très-commune dans les mers d'Europe, est moins grande que la première.

Solen Sabre. *Solen Ensis*, L., Gmel., n° 3; *ibid.*, Lamk., *loc. cit.*, n° 5; Schreber, cint. Conch., 2, p. 626, tab. 7, fig. 7; Encyclop., pl. 223, fig. 1, 2, 3; Lister, Conch., tab. 411, fig. 257; Chemnitz, Conch., t. vi, tab. 4, fig. 29. Espèce très-commune dans les mers d'Europe; elle est remarquable par sa courbure.

SOLENA. bot. Schreber a donné ce nom au genre *Posoqueria*, d'Aublet, qui paraît ne pas différer du *Tocoyena* du même auteur. *V.* Tocoyena.

Le genre *Solena* créé par Loureiro pour une plante grimpante et ligneuse, de la famille des Cucurbitacées, et de la Syngénésie monogynie, qui croît dans les bois de la Chine, ne paraît pas différer du genre *Bryonia* de Linné.

SOLÉNACÉES. conch. La famille des Solénacées fut instituée par Lamarck dans sa Philosophie zoologique. Dès son origine, elle fut composée des six genres Glycimère, Solen, Sanguinolaire, Pétricole, Rupellaire, Saxicave; mais elle éprouva des changements notables : la famille des Lithophages en fut extraite; d'un autre côté elle fut augmentée du genre Panopée, publié par Ménard de la Groye. Quoique la famille des Solénacées fût composée d'éléments assez naturellement groupés, elle ne fut cependant pas adoptée par Cuvier; et son genre Solen ne la représente que d'une manière très-imparfaite. En la reproduisant dans son dernier ouvrage, Lamarck la reforma en écartant le genre Sanguinolaire; elle se trouva donc réduite aux trois genres Solen, Panopée et Glycimère. *V.* Solénides.

SOLÉNANDRIE. *Solenandria.* BOT. Palisot de Beauvois a publié sous ce nom un genre qui fut adopté par Ventenat (Jard. de Malm., p. 69), mais qui avait déjà été fondé par Michaux sous celui d'*Erythrorhiza*. Il appartient à la famille des Éricinées et à la Monadelphie Pentandrie. L. Voici ses caractères essentiels : calice persistant, divisé profondément en cinq parties; corolle du double plus longue que le calice, à cinq pétales soudés avec le tube des étamines, jusqu'au sommet de celui-ci, et tombant avec lui; cinq étamines de la moitié plus courtes que les pétales, réunies en un tube cylindrique, à cinq dents alternes, sétacées et stériles; alternant avec cinq plus courtes et anthérifères; ovaire presque arrondi, aminci au sommet en un style court et épais, terminé par un stigmate capité, trilobé; capsule un peu plus longue que le calice qui l'entoure, triloculaire, s'ouvrant par le sommet en trois valves qui portent des cloisons sur le milieu; elle renferme un grand nombre de graines fixées à un axe central.

SOLÉNANDRIE A FEUILLES EN COEUR. *Solenandria cordifolia*, Palis. Beauv.; *Solanandra cordifolia*, Pers.; *Erythrorhiza rotundifolia*, Mich., *Fl. bor. Amer.*, 2, p. 35, tab. 36. C'est une plante vivace dont la racine est rampante, d'un rouge foncé, à peu près comme celle de Garance. Les feuilles sont radicales, cordiformes et dentées. Les fleurs sont petites, blanches, disposées en épi au sommet d'une hampe haute de plus d'un pied, et qui offre à sa base quelques écailles imbriquées. Cette plante croît dans les montagnes de la Caroline.

SOLÉNANTHE. *Solenantha.* BOT. Genre fondé par G. Don, et qui paraît appartenir à la famille des Rhamnées. Caractères : calice persistant, à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales décidus, soudés en tube; cinq anthères biloculaires, insérées chacune sous une écaille; ovaire bilobé.

SOLÉNANTHE ÉPINEUSE. *Solenantha spinosa*, G. Don; *Cryptandra spinosa*, Cunn. Arbuste à rameaux rigides, épineux, garnis de feuilles oblongo-lancéolées, dentelées, fasciculées; fleurs axillaires et latérales; corolle blanche. De l'Australie.

SOLENANTHIS. BOT. L'une des sections du genre *Isotoma*, formé par Lindley, aux dépens du genre *Lobelia*.

SOLENANTHUS. BOT. Ignorant, sans doute, que G. Don avait donné le nom de *Solenantha* à un genre de Rhamnées, Ledebourg a, dans sa Flore altaïque, appliqué celui de *Solenanthus* à un genre nouveau de la famille des Aspérifoliées, qu'il a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, tubuleuse, à limbe divisé en cinq parties ovales, un peu enfoncées en voûte près de leur origine; cinq étamines exsertes, insérées au tube de la corolle et au-dessus de sa base; ovaire à quatre lobes; style subulé; stigmate simple; quatre noix distinctes, déprimées, échinées, tétragones, attachées à la base du style. La plante qui a servi à l'érection de ce genre est herbacée et poilue; ses feuilles inférieures sont pétiolées; les supérieures sont sessiles, subamplexicaules; les fleurs sont en grappes axillaires et terminales. Des monts Altaïques.

SOLENARIUM. BOT. (*Hypoxylées.*) Sprengel a donné ce nom au genre établi par Muhlenberg, sous celui de *Glonium*. Ce genre, rapproché par Fries des *Actidium*, dans l'ordre des Phacidiacées, est ainsi caractérisé : périthécium composé de rameaux étendus en forme de rayon et s'ouvrant par une fente longitudinale rameuse; ce périthécium est posé sur une base filamenteuse, qui elle-même est fixée sur les bois morts. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, découverte dans l'Amérique septentrionale, par Muhlenberg; c'est le *Glonium stellatum*.

SOLENELLE. *Solenella.* MOLL. Genre de l'ordre des Acéphales, famille des Cardiacées, établi par Sowerby, qui lui donne pour caractères : test ovale, équivalve, subéquilatéral, comprimé, brillant, revêtu d'un épiderme mince et d'une couleur vert-olive; point de dents cardinales : les latérales antérieures sont au nombre de trois ou quatre à chaque valve; les latérales postérieures forment une rangée rectiuscule; toutes sont petites et aiguës; deux impressions musculaires latérales et à peu de distance l'une de l'autre; ligament externe allongé.

SOLENELLE DE NORRIS. *Solenella Norrisii*, SOW. Coquille d'un blanc bleuâtre; épiderme d'un vert olivâtre, avec des zones concentriques d'une nuance plus obscure. Longueur, un pouce et demi; hauteur, un pouce; largeur, un demi-pouce. De Valparaiso.

SOLÉNI. *Solenius.* INS. Hyménoptères; genre des Porte-Aiguillons ou Fouisseurs, de la famille des Crabronites, institué par Lepelletier Saint-Fargeau, aux dépens du genre *Crabro*, avec les caractères suivants : antennes allant en grossissant vers le bout, composées de douze articles apparents, les cinquième et sixième échancrés, et quelquefois aussi le quatrième, mais ne portant pas de frange; prothorax épineux sur les côtés; abdomen à peu près de la longueur du corselet; appendice de la cellule radiale non fermé, dessiné par une nervure qui tend à se rapprocher de la côte; anus acuminé, creusé en gouttière, avec ses côtés garnis de poils raides et spiniformes; hanches des pattes postérieures beaucoup plus courtes que les cuisses. Ces dernières et les jambes moyennes sont assez renflées; tarses antérieurs des femelles un peu ciliés; ocelles disposés en ligne courte.

SOLÉNI FUSCIPENNE. *Solenius fuscipennis*, Lepell. Ses antennes sont noires, avec le premier article jaune en devant et les quatre suivants fauves en dessous; corselet noir, strié; prothorax ayant de chaque côté une petite ligne dorsale; abdomen noir, avec une bande jaune sur chacun de ses segments; hanches et cuisses noires, avec le bout de celles-ci d'un jaune roussâtre; jambes jaunes, tachées de noir; ailes brunes, un peu plus transparentes vers la base. Taille, sept lignes. En Europe.

SOLENIA. BOT. (*Champignons.*) Genre très-peu connu, établi par Persoon, et rapproché par lui des Pezizes, mais dont il doit peut-être s'éloigner beaucoup. Ces plantes se présentent sous la forme de tubes droits, membraneux, ouverts supérieurement, et dont l'orifice est un peu resserré; on n'y a pas reconnu de thèques; les sporules en sortent élastiquement, et sont à peine distinctes. Persoon a figuré l'espèce qui sert de type à ce genre dans sa Mycologie européenne, tab. 12, fig. 8

et 9. Toutes ces plantes croissent sur les bois morts. Fries en distingue quatre espèces.

SOLÉNIDES. *Solenidæ*. CONCH. Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal (p. 222) a proposé cette famille qui, en remplaçant celle des Solénacées de Lamarck, est destinée à rassembler un plus grand nombre de genres, sans cependant en contenir autant que la famille des Pylorides de Blainville. Toutes les coquilles qui sont bâillantes aux deux extrémités sont pour Latreille des Solénides; c'est ainsi qu'il place dans un même cadre les genres Panopée, Hyatelle, Glycimère, Solen, Gastrochène, Pholadomye et Lepton. S'il est permis de joindre quelques genres aux Solénacées de Lamarck, tels que les Hyatelles par exemple, il ne paraît pas que pour les autres, aucun des caractères puisse faire de leur réunion une famille naturelle. Le genre Gastrochène, qui est un double emploi des Fistulaires, n'y est pas convenablement placé. *V.* SOLÉNACÉES.

SOLÉNIE. *Solenia*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre de la famille des Ulvacées, indiqué d'abord par Agardh, dans son *Species*, comme une section de son genre *Ulva*, puis proposé comme genre distinct par Bory-St.-Vincent dans la Botanique du Voyage de la Coquille. Ses caractères sont : expansions tubuleuses, simples, prolifères, à gongyles petits, épars à la surface de la plante, sur laquelle ils se développent habituellement en expansions nouvelles; le tissu est aréolaire. Les espèces de ce genre sont très-difficiles à distinguer, et ne sont peut-être que des variétés les unes des autres, que modifient les circonstances locales qui président à leur naissance et à leur développement.

SOLÉNIE INTESTINALE. *Solenia intestinalis*, Ag., *Syst.*, 185; *Ulva intestinalis*, L. Elle est ordinairement boursoufflée d'air, ce qui la fait ressembler à des intestins plus ou moins gros, entassés dans l'eau; elle est d'un beau vert. Très-commune dans les canaux saumâtres des bords de la mer.

SOLÉNISCIE. *Soleniscia*. BOT. Genre de la famille des Épacridées, institué par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : calice quinquépartite, à quatre bractéoles, géminalement opposées; corolle hypogyne, élongato-tubuleuse, grêle, à tube nu intérieurement vers sa base, et velu à son orifice; limbe à cinq lobes linéaires, un peu roulés et barbus en dessus; cinq étamines exsertes, insérées au milieu du tube de la corolle, à filaments filiformes, portant des anthères linéaires, simples et penchées; style simple; stigmate obtus.

SOLÉNISCIE ÉLÉGANTE. *Soleniscia elegans*, De Cand. Sous-arbrisseau glabre, à feuilles ovales, acuminées, coriaces, très-entières ou à peine subdenticulées, dressées, lisses en dessus, glauques et un peu striées en dessous. Les fleurs sont axillaires, solitaires, sessiles, dressées, blanches, avec les étamines noires, longues d'un pouce, c'est-à-dire triples ou quadruples des feuilles. De la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande.

SOLÉNITES. CONCH. On nomme ainsi les Solens ou Manches-de-Couteau fossiles.

SOLÉNOCARPE. *Solenocarpus*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, institué par Wight et Arnoltt, avec les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; calice court, décidu, à cinq divisions arrondies; corolle composée de cinq pétales insérés entre le calice et le disque qui est entier et qui entoure la base de l'ovaire; dix étamines insérées sous le bord du disque; filaments aussi longs que la corolle et alternativement plus courts; anthères elliptiques, à deux loges longitudinalement déhiscentes; un seul ovaire libre, sessile et uniloculaire; un ovule pendant au sommet de la loge, par un court funicule; style épais, canaliculé, de la longueur des étamines; stigmate oblique. Le fruit est subréniforme et oblique; son péricarpe est couvert de quelques bandes élevées, d'où sort une matière oléagineuse quand on les comprime fortement; il est à une seule loge et ne renferme qu'une semence. La seule espèce connue jusqu'ici constitue un arbre dont les rameaux s'étendent en tous sens et offrent, les plus jeunes des feuilles alternes, les adultes des feuilles fasciculées et longuement pétiolées; ces feuilles sont imparipinnées, à cinq ou sept folioles elliptico-allongées, acuminées et faiblement crénelées; les fleurs sont en panicule, au sommet des rameaux; elles s'élèvent du sein des faisceaux de feuilles. De l'Inde.

SOLÉNOGYNE. *Solenogyne*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini, qui lui attribue pour caractères : calathide subhémisphérique et discoïde; disque subdécemflore, à fleurs régulières et mâles; celles de la couronne sont disposées sur plusieurs rangs, tubuleuses et femelles; péricline subhémisphérique, à peu près égal aux fleurs, formé de squames inégales, substriées, irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, arrondies au sommet, membraneuses sur les bords : clinanthe large, plan et nu; ovaires grands, comprimés, glabres, terminés par un très-petit bourrelet; corolles du disque infundibulées, glabres, divisées au sommet en quatre ou cinq lobes courts; celles de la couronne sont tridentées.

SOLÉNOGYNE BELLIOÏDE. *Solenogyne bellioides*, Cass. C'est une petite plante herbacée, formant une touffe composée de plusieurs feuilles inégales, s'élevant de la souche, pétiolaires à la base qui s'élargit brusquement, ovales-oblongues au sommet qui est denté; hampes inégales, très-grêles, longues d'un à deux pouces, munies de quelques bractées alternes, terminées par une très-petite calathide de fleurs jaunes. De l'Australie.

SOLÉNOPE. *Solenopus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr pour quelques insectes de l'Amérique du Sud, qui faisaient d'abord partie du genre *Rhynchenus*, d'Olivier. Caractères : antennes assez longues et grêles, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers longs et plus gros au sommet; les cinq suivants très-courts et obconiques; le douzième adossé à la massue oblongue, composée des quatre qui le précèdent; trompe longue, linéaire, cylindrique et arquée; yeux ovales et peu convexes; corselet subtronqué à la base, amplement arrondi sur les côtés et fort rétréci antérieurement; écusson plan, arrondi postérieurement; élytres allongées, subcylindriques, médiocrement convexes, calleuses à l'extrémité, chacune d'elles arrondie vers l'anus qu'elles ne recouvrent

point; épaules obtusément anguleuses; pieds assez longs; jambes comprimées, canaliculées extérieurement. Le type de ce genre est le *Solenopus cacicus*; *Curculio morbillator*, Herbst; *Odonteres cacicus*, Sahlberg; *Dionychus granicollis*, Germar.

SOLÉNOPHORE. *Stenophora*. BOT. Ce genre, de la famille des Gesnériacées, a été établi par Bentham, qui lui donne pour caractères : tube du calice soudé inférieurement avec l'ovaire, au-dessus duquel il se prolonge et se partage en cinq divisions; corolle périgyne, tubuleuse, évasée au sommet, à limbe largement quinquéfide, mais à peine étalé; quatre étamines didynames, incluses, insérées au tube de la corolle, avec le rudiment d'une cinquième; anthères attachées par paires; ovaire infère, à plusieurs loges; glandules géminées, épigynes et placées en arrière; deux placentaires à pariétaux bifides; style plus épais au sommet; stigmate subinfundibuliforme; capsule bivalve.

SOLÉNOPHORE DU MEXIQUE. *Solenophora Mexicana*. Arbrisseau de deux à quatre pieds, à rameaux pubescents; feuilles opposées, pétiolées, ovales, acuminées, doublement dentelées, obliquement rétrécies à leur base; pédicelles axillaires, solitaires, portant chacun une fleur rouge.

SOLÉNOPHORE. *Solenophorus*. INS. Coléoptères tétramères. Le genre institué sous ce nom par Mulsant, dans la famille des Longicornes, n'a point paru différer suffisamment du genre *Stromatium*, d'Audinet-Serville, pour en être séparé. *V.* STROMATIER.

SOLENOPSIS. BOT. L'une des sections du genre *Laurentia*.

SOLÉNOPTÈRE. *Solenoptera*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Prionus*, de Fabricius. Caractères : antennes de la longueur de la moitié des élytres chez les mâles, un peu plus courtes chez les femelles, composées de onze articles fortement comprimés; palpes courtes, terminées par un article presque conique; mandibules courtes, arquées; tête assez étroite, canaliculée en dessus; corselet dilaté ou crénelé latéralement, la dernière crénelure quelquefois prolongée en épine; chaque bord latéral fortement échancré après la dernière crénelure; angles antérieurs arrondis; prosternum fourchu au bout; mésosternum très-petit, très-court, fourchu postérieurement; métasternum ayant au bord antérieur une saillie angulaire, qui se loge dans l'échancrure du mésosternum; élytres allant en se rétrécissant de la base à l'extrémité, canaliculées extérieurement, avec une épine visible à l'angle sutural; écusson arrondi postérieurement; corps allongé; dernier segment échancré au milieu dans les mâles; pattes de longueur moyenne; les trois premiers articles des tarses courts, élargis, le quatrième presque aussi long que les autres réunis.

SOLÉNOPTÈRE CANALICULÉ. *Solenopterus canaliculatus*, Audin.; *Prionus canaliculatus*, Fab., Oliv., 4, 66, pl. 9, fig. 32. Tête noire; corselet avec un sillon couvert de poils blancs; élytres brunes et chagrinées; pattes noires. Taille, dix-huit à vingt lignes. Des Antilles.

SOLENOPTERIS. BOT. Le genre de la famille des Polypodiacées, produit sous ce nom par Wallich, a été admis comme section du genre *Antrophyum*, de Kaulfuss. *V.* ANTROPHYE.

SOLENORHINUS. INS. Genre de Charansonites, établi par Schoenherr, mais qu'il n'a point conservé dans son grand travail monographique; il a fait de la seule espèce qui le constituait, le type de son genre *Tanyrhynchus*.

SOLÉNOSTEMME. *Solenostemma*. BOT. Haine a institué ce genre dans la famille des Asclépiadées, pour une plante que Delille a observée en Égypte et qu'il avait placée dans le genre *Cynanchum*, sous le nom spécifique de *Argel* qui est celui que lui donnent les Arabes; Decaisne a aussi séparé cette plante du genre *Cynanchum* et en a formé son genre *Argelia*; mais la dénomination de Haine étant antérieure, doit nécessairement être préférée. Les caractères sont : calice à cinq divisions; corolle rotacée, à cinq lobes dressés et oblongs; couronne staminale cyathiforme, à cinq lobes nus intérieurement; gynostème stipité, surpassant la couronne; anthères terminées par une membrane qui se penche vers le stigmate; masses polliniques attachées un peu en dessous du sommet du stigmate, pendantes, en massue, comprimées; stigmate pentagone et plan; follicules lisses.

SOLÉNOSTEMME ARGEL. *Solenostemma Argel*, H.; *Cynanchum Argel*, Del.; *Argelia Delilii*, Decaisne. C'est une plante vivace de deux pieds et demi de hauteur; peut-être au lieu natal est-ce un sous-arbrisseau dressé, à feuilles ovales, opposées et courtement pétiolées. Les fleurs sont peu nombreuses, réunies en une sorte d'ombelle extra-axillaire. De l'Égypte et de la Nubie.

SOLÉNOSTÉMON. BOT. Le genre que Schumacher a établi sous ce nom, dans la famille des Labiatées, forme l'une des sections du genre *Coleus*, de Loureiro. *V.* COLÉ.

SOLENOSTERNUS. INS. Genre de Charansonites, établi par Schoenherr et qui, de même que le *Solenorhinus* a disparu dans la révision de cette immense famille; les deux Solénosternes connus font maintenant partie du genre *Baridius*.

SOLENOSTIGMA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Endlicher, dans la famille des Celtidées, ne diffère pas du genre *Sponia*, de Commerson.

SOLÉNOSTOME. POIS. (Duméril.) *V.* CENTRISQUE.

SOLÉNOSTOMES. ARACHN. Latreille avait établi sous ce nom, dans ses premiers ouvrages, un ordre dans la classe des Arachnides qui se trouvaient alors réunies aux Insectes. Il renfermait les *Acarus* de Linné. La famille actuelle des Holètres lui correspond en partie.

SOLÉNOTHÈQUE. *Solenotheca*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Nuttal qui lui assigne pour caractères : capitule paucifiore, hétérogame; deux ou trois fleurs seulement à la couronne; involucre tubuloso-cylindrique; son limbe est découpé en cinq petites dents; corolles de la couronne à languettes courtes et arrondies; celles du disque sont tubuleuses, et les cinq dents de leur limbe sont conniventes; stigmates subcapités, obtus et couverts d'une pubescence très-courte; akènes fusiformes, comprimés, subtétragones, stipités et pubescents; aigrettes sétiformes, composées de paillettes allongées, égales en longueur, mais non en épaisseur,

ciliées et presque plumeuses en leurs bords. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Solénothèque; c'est une petite plante annuelle, à tiges tendres et très-basses, divariquées, pourvues de feuilles opposées ou alternes et pinnatifides; les capitules sont terminaux et fastigiés. Du Pérou.

SOLENOTINUS. BOT. L'une des sections du genre *Viburnum*, de Linné. *V.* VIORNE.

SOLETELLINE. *Soletellina*. CONCH. Genre de Coquilles établi par Blainville, aux dépens du grand genre *Solen*, avec les caractères suivants : coquille ovale-oblongue, comprimée, équivalve, subéquilatérale, plus large et plus arrondie antérieurement que postérieurement; sommets submédians, peu saillants; charnière formée par une ou deux petites dents cardinales; ligament épais, bombé, supporté par des nymphes saillantes, et le plus souvent larges et calleuses. Deux impressions musculaires arrondies; impression palléale très-sinueuse et très-profonde en arrière. Ce genre est encore peu nombreux en espèces; il serait possible que quelques-unes des Psammotées, de Lamarck, vinssent en augmenter le nombre.

SOLETELLINE ROSTRÉE. *Soletellina rostrata*, Bl., Malac., pl. 77, fig. 5; *Solen rostratus*, Lamk., *loc. cit.*, n° 21; *Solen diphos*, L. Gmel., n° 13; Chemn., Conch., t. VI, tab. 7, fig. 53, 54; Encycl., pl. 226, fig. 1. Coquille assez grande, oblongue, atténuée et comme rostrée à l'extrémité postérieure; sa couleur est violette, avec plusieurs rayons obscurs, sous un épiderme vert. Elle est assez rare; elle vient de l'océan des Grandes-Indes.

SOLFATARE. MIN. C'est-à-dire Soufrière. Terrain volcanique, d'où s'exhalent des vapeurs sulfureuses, qui déposent du Soufre sur les parois des fissures qui leur donnent passage. La Solfatare la plus célèbre est celle de Pouzzole, près de Naples, qui était connue et même exploitée du temps de Pline.

SOLIDAGO. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, et de la Syngénésie superflue, L., offrant les caractères essentiels suivants : involucre cylindracé, composé de folioles imbriquées et appliquées; réceptacle nu; calathide radiée, composée à la circonférence d'environ cinq demi-fleurons ligulés et femelles, et au centre d'un grand nombre de fleurons hermaphrodites; akènes surmontés d'une aigrette simple. Ce genre est très-voisin de l'*Aster*, dont il est assez difficile de le distinguer analytiquement, mais toutes les espèces de *Solidago* ont une couleur jaune et un port particulier qui les font reconnaître au premier coup d'œil. Elles sont excessivement nombreuses, et par conséquent difficiles à distinguer entre elles. Elles croissent pour la plupart dans l'Amérique septentrionale, et plusieurs sont assez élégantes pour qu'on les cultive comme plantes d'ornement, dans les jardins d'Europe. La plus anciennement connue est le *Solidago Virga aurea*, L., vulgairement nommé *Verge d'or*. C'est une plante herbacée, dont la tige est rougeâtre, cannelée, terminée supérieurement par des fleurs d'une belle couleur jaune, disposées en grappes droites, allongées. Les feuilles inférieures sont ovales-lancéolées; les supérieures sont plus étroites. Cette plante croît dans les bois et les prés secs de l'Europe.

SOLIDICORNES OU STÉRÉOCÈRES. INS. Duméril donne ce nom à la septième famille des Coléoptères pentamères; il lui donne pour caractères : élytres dures, couvrant tout le ventre; antennes en masse ronde, solide. Cette famille renferme les genres Lethrus, Escarbot et Anthrène.

SOLIÈRE. *Soliera*. BOT. Genre de Cryptogames de l'ordre des Algues choristosporées, famille des Chondryées, selon la classification de Decaisne, établi par Agardh fils qui lui assigne pour caractères distinctifs : fronde membraneuse, plane, irrégulièrement divisée et ramifiée, d'une couleur brunâtre; sporidies globuleuses, un peu ovoïdes, alternant avec des apothécies pyriformes; entourées d'une sorte d'involucre ramuleux, portant des granules ternés. Agardh cite comme espèce, le *Soliera chordalis*.

SOLIPÈDES. MAM. Nom adopté par Cuvier pour désigner la troisième division des Mammifères de l'ordre des Pachydermes; ils ont été ainsi nommés par une extension forcée du mot, car ils sont caractérisés par quatre pieds, n'ayant chacun et à l'intérieur qu'un seul doigt et un seul sabot. Le nom de *Solidungula*, que leur donne Illiger, est donc plus vrai et plus convenable, et répond à celui de Monochires donné plus anciennement par Klein.

SOLITAIRE. OIS. Nom donné à une espèce de Dronte qui n'est connue que par les relations de plusieurs voyageurs qui ont abordé à l'île Rodrigue, au temps de sa découverte. Deux de ces Oiseaux que, dit-on, l'on envoyait en France, sont morts pendant la traversée. C'était tout ce que l'on avait recueilli de cette race massive et informe qui s'est éteinte presque aussitôt après que l'île fut peuplée et civilisée. On a donné du Solitaire quelques détails concernant ses formes, ses couleurs et ses habitudes; mais il est fort douteux qu'on puisse les garantir.

SOLIVA. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Ruiz et Pavon, et placé dans la tribu des Anthémidées. Caractères : involucre polyphylle, à folioles disposées sur un seul rang; réceptacle plan et nu; fleurons du centre très-grêles, tubuleux et mâles; ceux des bords à pétales et femelles; akènes comprimés, ailés, tronqués ou échancrés au sommet. Le genre *Gymnostyles* de Jussieu est le même que le *Soliva*. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces qui croissent au Pérou, à la Colombie et dans les contrées adjacentes de l'Amérique méridionale. Une seule (*Gymnostyles pterosperma*, Juss.) croît à la Nouvelle-Hollande, et a été décrite par Poiret sous le nom de *Ranunculus alatus*. Ces plantes sont des herbes rampantes, à feuilles alternes, pinnatifides ou bipinnatifides. Leurs fleurs sont ordinairement sessiles dans les aisselles des feuilles.

SOLLIETTE. BOT. Synonyme de Sollye. *V.* ce mot.

SOLLYE. *Sollya*. BOT. Genre de la famille des Pittosporées, Pentandrie Monogynie, Lin., institué par Robert Brown, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes, dont l'une plus grande; corolle hypogyne, formée de cinq pétales inégaux, étalés en cloche; cinq étamines hypogynes, opposées aux sépales, et alternant avec les pétales; filaments subulés;

anthères introrses, sagittées, réunies par leur sommet, fixées dorsalement par leur base qui est échancrée; les loges sont déhiscentes par une fente longitudinale; ovaire biloculaire, cylindrico-ellipsoïde; ovules nombreux, horizontaux, anatropes, insérés de chaque côté, en deux séries, à l'axe de la cloison; style court et droit; stigmate faiblement échancré. Le fruit consiste en une baie sèche, chartacée, biloculaire, mucronée par le style; graines ovoïdes et anguleuses; embryon orthotrope dans l'axe d'un embryon dur.

Sollye hétérophylle. *Sollya heterophylla*, R. Br. Arbrisseau à feuilles ovales, lancéolées; les inférieures dentées, les supérieures entières et plus étroites. Les fleurs sont d'un bleu azuré très-brillant; elles sont réunies en cymes pendantes. De l'Australie.

SOLORI. bot. Ce genre, créé par Adanson, a été reconnu pour ne point différer du genre *Dalbergia*, de Linné.

SOLORINE. *Solorina*. bot. (*Lichens*.) Ce genre fait partie du sous-groupe des Peltigères, Lichens à expansions larges, obtuses et coriaces, qui s'étendent sur la terre et sur les mousses, dans les endroits humides. Il est ainsi caractérisé : thalle coriace, foliacé, fibrilleux et légèrement veiné en dessous; l'apothécie est un peu arrondie, sessile, dépourvue de marge, recouverte d'une membrane colorée, presque gélatineuse à l'intérieur, celluleuse-vésiculifère. Deux espèces très-anciennement connues constituent, avec une nouvelle espèce qui se trouve sur les écorces des Quinquina, ce genre formé aux dépens du *Peltigera*. Les espèces d'Europe sont : 1° le *Solorina saccata*, Ach., Lich. univ., p. 149, ainsi nommé parce que ses apothécies forment des dépressions assez profondes dans le thalle, et qu'elles sont à demi cachées dans des sortes de fossettes. Mieux étudiée, cette espèce pourra peut-être constituer un genre; elle croît, ainsi que la suivante, à d'assez grandes hauteurs. 2° Le *Solorina crocea*, Ach., Lich. univ., p. 149, remarquable par sa belle couleur safranée. Il abonde au sommet du pic Sancy (Mont-d'Or). 3° Le *Solorina cinchonarum*, Fée; *Solorina vitellina*, ib. Son thalle est un peu coriace, d'un jaune doré, à découpures obtuses, dilatées au sommet, lisses, fibreuses et noires en dessous; les apothécies sont inégales, gibbeuses, assez lisses et roussâtres. De l'Amérique.

SOLPUGA. arachn. Fabricius donne ce nom au genre qu'Olivier a nommé Galéode. *V.* ce mot.

SOLUBLE. *Solubilis*. C'est, en minéralogie, la propriété que possède un corps solide de se désaggréger sous l'action d'un véhicule qui est susceptible de l'imprégner. En botanique, les parties sont dites Solubles quand elles peuvent se séparer en se désarticulant, sans se briser.

SOMMEA. bot. Bory de St.-Vincent avait établi ce genre pour une plante nouvelle du Brésil, et l'avait dédié au professeur Sommé, à Anvers, qui avait le premier cultivé la plante en Belgique. Plus tard, un examen plus attentif de cette plante, en a mieux fait ressortir les caractères, et l'on s'est convaincu qu'elle devait être placée dans le genre *Acicarpha*, de Jussieu.

SOMMEIL. *Sommus*. physiol. Ce mot indique le repos des organes des sens, des facultés intellectuelles et des mouvements volontaires; c'est une interruption momentanée des relations avec les objets extérieurs; mais cette interruption peut n'être pas générale : quelquefois les organes des sens et du mouvement sont seuls dans un repos complet, quelques-unes des facultés intellectuelles sont dans une sorte d'excitation anormale, et de là ces associations d'idées souvent bizarres et plus ou moins incohérentes que l'on a appelées Rêves; d'autres fois aussi les mouvements volontaires participent à cet état d'éveil, et de là le Somnambulisme.

On désigne quelquefois sous le nom de Sommeil des plantes la position que les fleurs et les feuilles prennent à l'approche de la nuit jusqu'au retour de la lumière, position plus ou moins différente de celle qu'elles ont pendant le jour. Voici l'explication que donne Dutrochet de ce phénomène de physiologie végétale. « Il y a des fleurs qui n'ont qu'un seul réveil, qui est leur épanouissement, et qui n'ont qu'un seul sommeil, qui précède immédiatement la mort de la corolle; telles sont les fleurs des *Mirabilis* et des *Convolvulus*. Il est d'autres fleurs qui présentent, pendant plusieurs jours, les alternatives du réveil et du sommeil; telle est, par exemple, la fleur du Pissenlit (*Leontodon Taraxacum*). Ce sont ces fleurs que j'ai choisies pour sujets de mes expériences.

« La fleur du *Mirabilis Jalappa* et du *Mirabilis longiflora* ouvre le soir sa corolle infundibuliforme, et la ferme dans la matinée du lendemain. Cette fleur peut être considérée comme formée par la soudure de cinq pétales qui ont chacun leur nervure médiane. Les cinq nervures qui soutiennent le tissu membraneux de la corolle, comme les fanons de baleine d'un parapluie en soutiennent l'étoffe, sont les seuls agents des mouvements qui opèrent l'épanouissement de la corolle ou le réveil, et son occlusion ou le sommeil. Dans le premier cas, les cinq nervures se courbent de manière à diriger leur concavité vers le dehors; dans le second cas, elles se courbent de manière à diriger leur concavité vers le dedans de la fleur, et elles entraînent ainsi avec elles le tissu membraneux de la corolle jusqu'à l'orifice de son canal tubuleux.

« Ainsi les mêmes nervures, à deux époques différentes, exécutent successivement deux mouvements d'incurvation opposés. J'ai observé au microscope l'organisation intérieure de ces nervures; elles offrent à leur côté externe un tissu cellulaire dont les cellules, disposées en séries longitudinales, décroissent principalement de grandeur du côté interne, vers le côté externe, en sorte que lors de la turgescence de ces cellules, le tissu qu'elles forment doit se courber de manière à diriger sa concavité en dehors; c'est donc lui qui doit opérer l'épanouissement de la corolle ou son *réveil*. Au côté interne de chaque nervure existe un *tissu fibreux* composé de fibres transparentes, extrêmement fines et entremêlées de globules disposés en séries longitudinales. Ce tissu fibreux est situé entre un plan de trachées d'une part, et un plan de cellules superficielles remplies d'air d'une autre part; en sorte qu'il est placé entre deux plans d'organes pneumatiques.

« J'ai séparé par une section longitudinale le tissu

cellulaire et le tissu fibreux qui composent la nervure, que j'ai ensuite plongée dans l'eau. Le tissu cellulaire s'est courbé vers le dehors; le tissu fibreux s'est courbé vers le dedans de la corolle. Ces deux incurvations inverses se sont maintenues invariablement. Ainsi c'est bien certainement le tissu cellulaire de chaque nervure, qui, par son incurvation, opère le réveil de la corolle, et c'est le tissu fibreux qui, par son incurvation en sens opposé, produit le sommeil de la corolle ou son occlusion.

« J'ai isolé une nervure de corolle de *Mirabilis,* encore en bouton et voisine de son épanouissement; je l'ai plongée dans l'eau, et elle s'y est fortement courbée *en dehors,* prenant ainsi sur-le-champ la courbure qui opère l'épanouissement ou le réveil. Je l'ai transportée dans du sirop de sucre : elle s'y est courbée en sens inverse ou *en dedans.* Cela prouve que, dans le premier cas, il y avait turgescence des cellules, l'eau extérieure se portant alors, par l'effet de l'endosmose, vers le liquide organique qui existait dans ces cellules, et que, dans le second cas, il y avait déplétion des cellules; parce que leur liquide organique, moins dense que le sirop extérieur, se portait alors vers lui. On pourrait penser d'après cette expérience, que l'épanouissement ou le réveil de la corolle étant dû à la turgescence du tissu cellulaire de ses nervures, son occlusion ou son sommeil serait dû à la déplétion de ce même tissu cellulaire; mais l'expérience prouve que telle n'est point la cause de l'occlusion ou du sommeil de la corolle. J'ai isolé une nervure de corolle prête à s'épanouir, et je l'ai plongée dans l'eau. Cette nervure courbée légèrement en dedans, comme cela a lieu dans la corolle en bouton, s'est courbée fortement en dehors, ce qui est le sens de l'incurvation qui opère l'épanouissement ou le réveil. L'endosmose déterminait alors la turgescence du tissu cellulaire, organe de cette incurvation. Au bout d'environ six heures d'immersion, la nervure quitta son incurvation en dehors, et commença à se courber en *dedans,* bientôt elle fut entièrement roulée en spirale dans ce nouveau sens, qui est celui de l'incurvation à laquelle est due l'occlusion de la fleur ou son sommeil. Cette succession de phénomènes est tout à fait indépendante de l'action de la lumière : ainsi, la nervure de corolle de *Mirabilis* prend dans l'eau l'incurvation qui opère le réveil de la fleur, et elle y prend ensuite, au bout d'un certain temps, l'incurvation qui opère le sommeil de cette même fleur. Si donc, comme on n'en peut douter, c'est la turgescence du tissu cellulaire des nervures, qui produit l'incurvation à laquelle est dû le réveil de la corolle ou son épanouissement, ce sera à une cause toute différente qu'il faudra rapporter l'incurvation à laquelle est dû le sommeil de la corolle ou son occlusion; car on ne peut admettre qu'il y ait déplétion du tissu cellulaire plongé dans l'eau. L'expérience rapportée plus haut prouve que c'est le tissu fibreux contenu dans chaque nervure de corolle, qui est l'agent de l'incurvation en dedans, incurvation à laquelle est dû le sommeil de la corolle ou son occlusion. Il faut donc reconnaître que chez les nervures de la fleur de *Mirabilis, l'incurvation de réveil,* ou l'incurvation dont la concavité est dirigée vers le dehors, et qui est due à la turgescence du tissu cellulaire, l'emporte d'abord par sa force, sur l'*incurvation de sommeil,* ou sur l'incurvation dont la concavité est dirigée vers le dedans de la fleur, et qui est due à l'action du tissu fibreux; et qu'ensuite l'*incurvation de sommeil* due à ce dernier tissu, devient définitivement victorieuse. L'incurvation en dehors qu'affecte le tissu cellulaire lors de l'immersion de la nervure dans l'eau, se change en incurvation en dedans lorsqu'on plonge la nervure dans le sirop; ce qui prouve que c'est l'endosmose qui agit ici. Or, lorsque la nervure, plongée dans l'eau depuis quelques heures, y a pris la seconde incurvation, qui est celle du sommeil, elle ne la perd point quand on la transporte dans le sirop. Ce n'est donc point l'endosmose qui a occasionné cette seconde incurvation, qui est celle du sommeil.

« En réfléchissant à ce singulier phénomène, je fus porté à penser que ce n'était pas sans raison que la nature avait prodigué les organes respiratoires au tissu fibreux, lequel est situé entre deux plans d'organes creux, remplis d'air. Puisque ce n'était pas par *implétion de liquide* que le tissu fibreux prenait son état actif de courbure, ce pouvait être par *implétion d'oxygène.* Si ce soupçon était fondé, la nervure, qui plongée dans l'eau aérée, y prenait d'abord l'incurvation en dehors, qui est celle du réveil, et qui y prenait subséquemment l'incurvation en dedans, qui est celle du sommeil, cette nervure, dis-je, plongée dans l'eau non aérée, devait y conserver invariablement sa première incurvation en dehors, qui est celle du réveil, incurvation qui est due à l'endosmose des cellules du tissu cellulaire; cette nervure ne devait ainsi jamais présenter l'incurvation en dedans, qui est celle du sommeil, et que je pensais devoir être due à l'oxygénation du tissu fibreux.

« Je dois dire d'abord que lorsqu'on plonge une partie végétale peu épaisse dans l'eau non aérée, celle-ci dissout promptement l'air contenu dans les organes pneumatiques de cette partie végétale, et prend la place de cet air, en sorte qu'il n'y a plus d'oxygène respiratoire dans cette partie végétale.

« L'expérience justifia mes prévisions. Une nervure de fleur de *Mirabilis,* plongée dans l'eau non aérée, y prit et y conserva invariablement son incurvation de réveil. Une fleur épanouie qui, plongée tout entière dans l'eau aérée, y prend au bout de plusieurs heures l'état d'occlusion ou de sommeil, ne prend point ce dernier état dans l'eau non aérée; elle y conserve invariablement son état d'épanouissement ou de réveil.

« On pourrait peut-être penser que l'air contenu dans les organes pneumatiques des nervures de la corolle, agirait en vertu de son élasticité pour produire l'incurvation de sommeil, et non en vertu de l'action chimique de l'oxygène qu'il contient : de là viendrait que l'incurvation de sommeil n'aurait point lieu en plongeant la corolle dans l'eau non aérée, qui dissout l'air contenu dans les organes pneumatiques, et qui prend sa place. Mais cela n'est point ainsi : l'expérience m'a prouvé que l'air ne revient jamais dans les organes pneumatiques envahis par l'eau, chez les parties végé-

tales qui continuent à demeurer submergées. Or, cela n'empêche pas une corolle de *Mirabilis* de prendre l'état de sommeil après deux ou trois jours, lorsqu'on laisse l'eau non aérée dans laquelle elle avait été plongée épanouie, s'aérer par son contact avec l'air atmosphérique. C'est donc indubitablement par l'action chimique de l'oxygène dissous dans l'eau, que le tissu fibreux acquiert la force d'incurvation, qui produit l'état de sommeil. Ainsi, chez la fleur des *Mirabilis*, le réveil et le sommeil, c'est-à-dire l'épanouissement et l'occlusion de la corolle, résultent de l'action alternativement prédominante de deux tissus organiques, situés dans les nervures de la corolle, et qui tendent à se courber dans des sens inverses, savoir :

« 1° Un tissu cellulaire qui tend à se courber vers le dehors de la fleur, par implétion de liquide avec excès, ou par *endosmose;*

« 2° Un tissu fibreux qui tend à se courber vers le dedans de la fleur, par *oxygénation.*

« La corolle du *Convolvulus purpureus*, L., offre exactement les mêmes phénomènes que la corolle des *Mirabilis*, relativement au mécanisme qui opère son épanouissement et son occlusion; la structure intérieure de ses nervures est exactement la même. La fleur des *Mirabilis* s'épanouit le soir et se ferme le matin; la fleur du *Convolvulus purpureus* s'épanouit vers le milieu de la nuit, et ne se ferme que le soir du jour suivant. Ainsi, ces deux fleurs sont également *nocturnes* pour l'heure de leur épanouissement. Si la fleur du *Convolvulus purpureus* reste ouverte pendant le jour, tandis que la fleur des *Mirabilis* se ferme le matin, cela tient en grande partie à ce que la première est beaucoup plus lente que la seconde à oxygéner le tissu fibreux de ses nervures sous l'influence de la lumière et de la chaleur.

« Les fleurs que je viens d'étudier n'ont qu'un seul réveil et qu'un seul sommeil, prédécesseur de la mort de la corolle : je passe à l'étude des fleurs qui présentent pendant plusieurs jours les alternatives du réveil et du sommeil, et je prends le Pissenlit (*Leontodon taraxacum*, L.) pour exemple. La fleur de cette plante vit ordinairement pendant deux jours et demi, en sorte qu'elle présente pendant ce temps le réveil le matin, et le sommeil le soir; le troisième jour, le dernier sommeil arrive dans le milieu du jour, et il est suivi de la mort des corolles. Dans le réveil, les demi-fleurons dont cette fleur est composée se courbent vers le dehors, ce qui opère son épanouissement; dans le sommeil, les demi-fleurons se courbent vers le dedans de la fleur, ce qui opère son occlusion. Malgré le peu d'épaisseur de ces demi-fleurons; j'ai pu observer au microscope l'organisation intérieure de leurs nervures, qui sont fort petites, et au nombre de quatre dans chaque demi-fleuron. A la face interne ou supérieure de chacune de ses nervures, existe un tissu cellulaire aligné, dont les cellules sont couvertes de globules, tissu cellulaire tout à fait semblable à celui que j'ai observé dans les nervures de la corolle des *Mirabilis*. A la face externe ou inférieure des nervures du demi-fleuron se trouve une couche fort mince de tissu fibreux situé entre un plan de trachées et un plan de cellules remplies d'air et situé superficiellement. Ce tissu fibreux, tout à fait semblable à celui qui existe dans les nervures de la corolle des *Mirabilis*, est de même compris entre deux plans d'organes pneumatiques; il devient probable dès lors que ce tissu fibreux est *incurvable par oxygénation*, et que le tissu cellulaire est *incurvable par endosmose*, de même que cela a lieu dans les nervures de la corolle des *Mirabilis*. En effet, l'expérience prouve que l'incurvation qui produit le réveil dans les demi-fleurons du Pissenlit est due à une implétion de liquide avec excès, c'est-à-dire à l'endosmose, et que l'incurvation qui produit le sommeil est due à l'oxygénation. Les demi-fleurons de la fleur du Pissenlit étant cueillis de grand matin, lorsqu'ils ont encore l'incurvation du sommeil, et étant plongés dans l'eau aérée, ils y prennent de suite l'incurvation contraire, qui est celle du réveil. Cela a lieu à l'obscurité comme à la lumière. Si on les plonge dans l'eau non aérée, ils y prennent une courbure de réveil exagérée et ils y conservent invariablement cette courbure. Si l'on transporte ces demi-fleurons ainsi courbés vers le dehors, dans du sirop, ils prennent une courbure en sens opposé; replacés dans l'eau pure, ils reprennent l'incurvation vers le dehors. Ainsi il n'y a pas de doute que ce ne soit l'endosmose qui agit ici. Si on laisse séjourner pendant quelques heures les demi-fleurons qui sont à l'état de réveil dans l'eau aérée, ils y prennent l'incurvation qui est celle de l'état du sommeil, et cette incurvation n'est point détruite en transportant les demi-fleurons ainsi courbés dans du sirop, ce qui prouve bien que cette incurvation de sommeil n'est point due à l'endosmose. Comme cette incurvation de sommeil n'a point lieu dans l'eau non aérée, cela prouve qu'elle est due à l'oxygénation. Ainsi le réveil et le sommeil des demi-fleurons de la fleur du Pissenlit résultent de l'incurvation alternativement prédominante d'un tissu organique incurvable par endosmose et d'un tissu organique incurvable par oxygénation. Le premier est indubitablement le tissu cellulaire et le second le tissu fibreux, contenus l'un et l'autre dans les nervures du demi-fleuron. Ces deux tissus incurvables, tour à tour victorieux l'un de l'autre, épanouissent ou ferment la fleur.

« Les causes qui font prédominer le matin l'incurvation du tissu cellulaire agent du réveil, sont, d'une part, une plus forte ascension de la séve sous l'influence de la lumière, ce qui accroît la turgescence de ce tissu, et, d'une autre part, la diminution de la force d'incurvation antagoniste du tissu fibreux, agent du sommeil, diminution qui a lieu pendant la nuit. En effet, si l'on cueille des demi-fleurons le soir, lorsqu'ils viennent de prendre l'incurvation de sommeil, et qu'on les plonge dans l'eau aérée, ils y conservent pour toujours leur incurvation de sommeil; si l'on cueille le lendemain matin, sur la même fleur, d'autres demi-fleurons ayant encore l'incurvation de sommeil, et qu'on les plonge dans l'eau aérée, ils y prennent sur-le-champ l'incurvation du réveil, même à l'obscurité. Or, par l'immersion des demi-fleurons dans l'eau, on provoque l'endosmose de leur tissu cellulaire, et par conséquent on sollicite son incurvation, qui doit produire le réveil.

Si ce résultat n'a point lieu le soir, c'est que l'incurvation par oxygénation du tissu fibreux antagoniste est trop forte et ne peut être vaincue par l'incurvation du tissu cellulaire. Si le lendemain matin en plongeant dans l'eau les demi-fleurons qui ont passé la nuit sur la plante, on produit leur incurvation de réveil, cela prouve que la force d'incurvation du tissu fibreux a diminué et que par conséquent ce tissu fibreux a perdu pendant la nuit une partie de son oxygénation; en sorte que le tissu cellulaire incurvable par endosmose, qui est son antagoniste et qui est l'agent du réveil, l'emporte alors.

« Ainsi la fleur qui offre pendant plusieurs jours les alternatives du réveil et du sommeil, est celle chez laquelle le tissu fibreux, agent du sommeil, perd pendant la nuit une partie de l'oxygène qui a été fixé dans son intérieur pendant le jour, et qui est la cause de son incurvation; en sorte que celle-ci ayant le matin perdu de sa force, le tissu cellulaire incurvable par endosmose, agent du réveil, redevient vainqueur. Le sommeil de cette fleur arrive de nouveau le soir, parce que l'oxygénation du tissu fibreux, agent du sommeil, augmente graduellement pendant le jour, ce qui rend son incurvation victorieuse; en même temps la diminution de la lumière occasionne la diminution de l'ascension de la séve, ce qui affaiblit la turgescence, et par conséquent l'incurvation du tissu cellulaire agent du réveil. Ces alternatives ne cessent qu'à la mort de la corolle. Les fleurs qui n'offrent qu'un seul réveil et qu'un seul sommeil, sont celles dont le sommeil unique est immédiatement suivi de la mort de la corolle.

« La fleur entière du Pissenlit, plongée épanouie dans l'eau non aérée, privée de communication avec l'atmosphère, y conserve invariablement cet état de réveil; si l'eau est en contact avec l'atmosphère, elle dissout de l'air, et la fleur qui est plongée prend l'état de sommeil au bout de deux ou trois jours.

« Il n'est pas inutile, je pense, de faire remarquer que ces expériences confirment ce que j'ai dit sur la Respiration des végétaux; savoir, que les végétaux respirent comme les animaux, en s'assimilant l'oxygène, dont l'intervention dans l'organisme est aussi nécessaire chez les uns que chez les autres.

« On peut expliquer d'une manière semblable, les mouvements par lesquels les feuilles prennent les positions alternatives de réveil et de sommeil; ces mouvements ont exclusivement leur siége dans des renflements particuliers, qui sont situés à la base de leurs pétioles, et qui constituent à eux seuls le court pétiole particulier de leurs folioles. Ces renflements sont assez volumineux chez le Haricot (*Phaseolus vulgaris*), pour permettre l'étude facile de leur structure intérieure. On sait que les feuilles de cette plante offrent d'une manière très-remarquable les phénomènes du réveil et du sommeil; leurs folioles abaissent leur pointe vers la terre pendant la nuit, et leur limbe reprend la position horizontale pendant le jour, abstraction faite toutefois de l'inclinaison variable que leur donne la nutation.

« Le renflement qui constitue le pétiole particulier tout entier d'une foliole de feuille de Haricot, offre, au-dessous de l'épiderme, une couche épaisse de cellules disposées en séries longitudinales, et qui généralement décroissent de grosseur du dedans vers le dehors, en sorte que lors de la turgescence du tissu qu'elles forment par leur assemblage, ce tissu cellulaire doit tendre à se courber en dirigeant la concavité de la courbure vers le dehors. C'est aussi ce que l'expérience démontre, car en plongeant dans l'eau une lame mince enlevée longitudinalement sur ce tissu cellulaire, elle se courbe fortement dans le sens que je viens d'indiquer. Si l'on transporte dans du sirop cette lame ainsi courbée, elle se courbe en sens inverse; ainsi ce tissu cellulaire est incurvable par endosmose; il représente par sa disposition, un cylindre creux, dont toutes les parties longitudinales, si elles étaient séparées les unes des autres, tendraient dans l'état naturel, à se courber vers le dehors. Les cellules des deux ou trois couches les plus intérieures de ce tissu cellulaire ne contiennent que de l'air; au-dessous de ces cellules pneumatiques se trouve une couche d'un tissu fibreux, composé de fibres transparentes, d'une grande ténuité et entremêlées de globules disposés en séries longitudinales. Une lame enlevée longitudinalement sur ce tissu fibreux étant plongée dans l'eau aérée, elle s'y courbe en dirigeant la concavité de sa courbure vers le centre du pétiole; si cette lame est plongée dans l'eau non aérée, elle ne se courbe point du tout. Ainsi ce tissu fibreux est incurvable par oxygénation; au-dessous de lui se trouve un corps ligneux offrant des rayons médullaires, et principalement composé de tubes séveux et d'une quantité considérable de gros tubes pneumatiques. Au centre du pétiole se trouve un faisceau de tissu fibreux tout semblable à celui décrit tout à l'heure, et tenant la place de la moelle dans ce pétiole qui représente une petite tige. D'après cet exposé, on voit que le renflement pétiolaire de la foliole de Haricot contient les deux tissus incurvables que j'ai déjà décrits dans les fleurs susceptibles de présenter le sommeil à la suite du réveil; savoir : le tissu cellulaire incurvable par endosmose, et le tissu fibreux incurvable par oxygénation. Les deux couches cylindriques emboîtées l'une dans l'autre que forment ces deux tissus, seraient représentées assez exactement par la réunion et la soudure en faisceau cylindrique d'un certain nombre de nervures de fleur de *Mirabilis*. J'ai fait voir que chez ces nervures le tissu cellulaire tend à se courber vers le dehors par endosmose, et que le tissu fibreux tend à se courber vers le dedans par oxygénation; ce qui produit dans le premier cas leur position de réveil, et dans le second cas leur position de sommeil; or, il en serait de même chez le renflement pétiolaire de la foliole de Haricot, si l'on supposait par la pensée que les deux couches cylindriques, l'une extérieure de tissu cellulaire, l'autre intérieure de tissu fibreux, soient divisées à la fois en faisceaux minces et longitudinaux. Chacun de ces faisceaux serait analogue à une nervure de fleur de *Mirabilis;* il aurait en lui, et disposés comme dans cette nervure, les deux tissus incurvables capables d'opérer le réveil et le sommeil. Si l'on supposait ces faisceaux réunis par un tissu membraneux, cela formerait une corolle susceptible, tour à tour, d'épanouissement et d'occlusion, ou de

réveil et de sommeil. Mais cet état de séparation de faisceaux longitudinaux, n'existe pas dans le renflement pétiolaire; ces faisceaux fictifs sont intimement unis, et forment un cylindre creux composé de deux couches; la couche cylindrique de tissu fibreux est emboîtée dans la couche cylindrique de tissu cellulaire. Divisons par la pensée chacune de ces couches cylindriques en filets longitudinaux, soudés les uns aux autres. Les filets longitudinaux du tissu cellulaire tendront tous à se courber en dirigeant la concavité de leur courbure vers le dehors. Or, il est évident que si leur force d'incurvation est égale, la couche cylindrique qu'ils forment par leur assemblage demeurera droite et immobile; mais si les filets longitudinaux d'un côté du cylindre l'emportent en force d'incurvation sur les filets du côté opposé, ceux-ci seront entraînés de force et *malgré eux* dans le sens de l'incurvation effectuée par les filets qui leur sont antagonistes. Le même raisonnement peut être fait par rapport à la couche cylindrique de tissu fibreux qui est sous-jacente à la couche cylindrique du tissu cellulaire; ainsi chacune de ces deux couches cylindriques de tissus incurvables, agira dans cette circonstance, comme s'il n'existait dans chacune d'elles que le seul côté du cylindre dont la force d'incurvation est prédominante. Le côté opposé du cylindre, dont la force antagoniste d'incurvation sera vaincue, agira seulement ici comme modérateur du mouvement; c'est effectivement ce qui a lieu. L'expérience m'a prouvé que chez les feuilles comme chez les fleurs, c'est le tissu incurvable par endosmose, qui est seul l'agent du réveil, et que c'est le tissu incurvable par oxygénation qui est seul l'agent du sommeil.

« Ces deux tissus incurvables disposés, comme je viens de le dire, en deux couches cylindriques emboîtées l'une dans l'autre, agissent sans doute chacun par toute la masse de la couche cylindrique ou du cylindre creux qu'ils constituent; mais il n'y a que le côté le plus fort de chacun de ces cylindres creux qui manifeste extérieurement son action, et cela seulement par l'excès de sa force sur celle des autres côtés du même cylindre creux, dont il contrarie et dompte l'incurvation. J'ai observé que le réveil des feuilles a toujours lieu par l'action de la partie la plus forte du tissu cellulaire de leur renflement pétiolaire. Ainsi, ce tissu cellulaire incurvable par endosmose est indubitablement l'agent du réveil des feuilles. Quant à leur sommeil, il est bien certainement dû à la seule action du tissu fibreux incurvable par oxygénation, contenu dans ces mêmes renflements pétiolaires, car j'ai expérimenté qu'en privant les feuilles d'oxygène respiratoire leur sommeil est supprimé : elles restent constamment dans la position du réveil, ainsi que j'ai fait voir que cela a lieu pour les fleurs. Alors, le tissu fibreux incurvable par oxygénation, et seul agent du sommeil, se trouve paralysé.

« Les phénomènes du réveil et du sommeil des feuilles, qui paraissent très-compliqués au premier coup d'œil, se trouvent ainsi ramenés aux lois si simples qui président au réveil et au sommeil des fleurs. »

SOMMERAUERA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Hoppe, dans la famille des Caryophyllées, a été réuni au genre *Alsine*, de Wahlenberg.

SOMMÈRE. *Sommera*. BOT. Ce genre n'a point encore obtenu de place rigoureusement déterminée dans la méthode, et la famille des Rubiacées est celle dont il paraît se rapprocher le plus. Il a été institué par Schlechtendal qui lui assigne pour caractères : calice soudé à l'ovaire par l'extrémité de son tube; son limbe est supère, à cinq grandes divisions persistantes; corolle supère : son tube ne dépasse point la longueur du limbe calicinal; elle est subcampanulée, cylindracée, nue intérieurement vers la base du tube, puis velue près de son orifice; le limbe est partagé en cinq lobes courts et valvés à l'épanouissement; cinq anthères étroitement elliptiques, incluses, sessiles au milieu du tube de la corolle; ovaire infère, à deux loges, renfermant plusieurs ovules attachés de chaque côté de la cloison; style simple; stigmate à deux divisions linéaires, aiguës et dressées. Le fruit est une baie à deux loges, couronnée par le calice persistant. La seule espèce connue est un arbuscule à feuilles opposées, pétiolées, accompagnées de stipules interpétiolaires, allongées, très-entières, décidues; les cymes axillaires sont composées de quatre ou cinq fleurs pédicellées et bibractéolées. Du Mexique.

SOMMERFELDTIA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Schumacker, et qui ne paraît point différer du genre *Drepanocarpus*, de Meyer. *V.* DRÉPANOCARPE.

SOMMERFELTIA. BOT. Ce genre cryptogamique de la famille des Lichens, proposé par Flonke, est la même chose que le genre *Peltigera* de Willdenow.

SOMMÉRINGIE. *Sommeringia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Martius, qui lui donne pour caractères : calice persistant, bipartite, accompagné à sa base de deux bractéoles persistantes; lèvre supérieure comprimée, bifide et mucronée à l'extrémité; l'inférieure à trois divisions aiguës, dont l'intermédiaire plus longue que les latérales; corolle papilionacée : étendard largement orbiculé, dressé, plié avant l'épanouissement; ailes oblongues, rugueuses, à fossettes, surpassant la carène qui est formée de deux pétales obtus; dix étamines réunies en deux paquets égaux; anthères conformes; ovaire stipité, renfermant de deux à cinq ovules; style filiforme et ascendant; stigmate capité; légume stipité et comprimé, s'élevant du calice persistant, renfermant de deux à cinq semences comprimées, séparées par des étranglements ou articulations également distantes. La seule espèce connue est une plante herbacée, marécageuse et rameuse; les feuilles sont brusquement découpées et leur axe est aristé; les stipules sont membraneuses, adnées; les fleurs sont blanches, peu nombreuses, réunies en grappes axillaires; elles sont accompagnées de bractées. Du Brésil.

SOMMERVILLITE. MIN. Cette substance, que l'on trouve au Vésuve, associée à un Mica noir et à d'autres substances, ressemble à l'Idocrase par quelques-uns de ses caractères extérieurs, mais elle en diffère par une dureté moins grande et un éclat plus vitreux dans la cassure transversale. Sa couleur est le jaune pâle; ses formes cristallines se rapportent à la variété d'Idocrase qu'on nomme Unibinaire : elles dérivent, selon

Brooke, d'un octaèdre à base carrée, dans lequel deux faces voisines sur une même pyramide font entre elles l'angle de 134° 48′, tandis que les faces de la pyramide supérieure s'inclinent sur celles qui leur sont adjacentes inférieurement de 65° 50′. Cet octaèdre se divise par une coupe très-nette dans le sens perpendiculaire à l'axe; il n'offre au contraire aucun clivage sensible, parallèlement à cet axe. Traité seul au chalumeau, ce minéral décrépite et fond en un globule grisâtre; avec le Borax, il donne un verre sans couleur.

SOMMION. BOT. (*Champignons.*) C'est le nom d'un genre établi par Adanson pour quelques Champignons que les mycrographes modernes ont rangés parmi les espèces du genre *Hydnum;* tels sont les *Hydnum occarium* et *orbiculatum,* Pers., *Hydnum pectinatum,* Fries.

SOMMITE. MIN. Synonyme de Néphéline. *V.* ce mot.

SOMMOSE. POIS. Nom scientifique d'un sous-genre proposé par Lesueur parmi les Squales. Ce sont des Aiguillats dont la tête est plus raccourcie et plus obtuse.

SOMOINITE. MIN. Minéral trouvé avec le Platine des Monts-Ourals; il ressemble beaucoup à la variété de Corindon bleu, qu'on nomme Saphir.

SOMOPLATE. *Somoplatus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, division des Harpalites, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes monoliformes; dernier article des palpes cylindrique, tronqué à l'extrémité; une dent simple dans le milieu de l'échancrure du menton; tête un peu triangulaire; mandibules arquées; corselet large et court; élytres aplaties, se rapprochant de la forme carrée; pattes peu allongées; les quatre premiers articles des tarses antérieurs peu dilatés.

SOMOPLATE SUBSTRIÉ. *Somoplatus substriatus,* Dej. Cet insecte est d'un jaune ferrugineux; ses élytres sont pubescentes, couvertes de petits points enfoncés et offrant chacune neuf stries fort peu marquées. Taille, trois lignes. Du Sénégal.

SONARD. OIS. L'un des noms vulgaires du Milouin. *V.* CANARD.

SONCHIDIUM. BOT. L'une des sections du genre *Dubiœa* ou *Diplusodon. V.* ce dernier mot.

SONCHUS. BOT. *V.* LAITRON.

SONCORUS. BOT. (Rumph, *Amb.,* t. v, tab. 69, fig. 2.) Synonyme de *Kœmpferia Galanga.*

SONERILA. BOT. Genre de la Triandrie Monogynie, L., établi par Roxburgh, mais encore trop imparfaitement connu pour que ses affinités naturelles puissent être déterminées. Lindley l'a rapporté à la famille des Mélastomacées; mais ses caractères essentiels sont exprimés si succinctement, que l'on ne peut avoir aucune idée exacte à cet égard; on lui attribue une corolle rosacée, monopétale, profondément divisée en trois lobes. Ce genre se compose de quatre espèces qui croissent au Bengale et dans le Népaul. Elles ont reçu les noms de *Sonerila maculata, emaculata, Moluccana* et *squarrosa.*

SONGAR. MAM. Petite espèce du genre Hamster, *Mus Songarus,* L.

SONI. MOLL. Espèce du genre Buccin. *V.* ce mot.

SONICÉPHALE. INS. On a donné ce nom à quelques insectes qui produisent du bruit avec leur tête; tel est entre autres l'*Anobium pertinax.*

SONNANT OU SONNANTE. REPT. Espèce du genre Crapaud. *V.* ce mot.

SONNÉRATIE. *Sonneratia.* BOT. Genre de la famille des Myrtacées, tribu des Myrtées, et de la Polyandrie Monogynie, établi par Linné fils (*Suppl.,* p. 38) et offrant les caractères suivants : calice adhérent à la base de l'ovaire, campanulé, à quatre ou six lobes aigus, à estivation valvaire; corolle nulle, ou quand elle existe, composée de pétales en nombre égal aux lobes calicinaux, alternes avec ceux-ci et étalés; étamines nombreuses, à filets libres, à anthères presque rondes; style filiforme, surmonté d'un stigmate presque capité; baie adhérente par sa base au calice persistant; du reste semi-supère, presque globuleuse, recouverte d'une écorce membraneuse, divisée en dix à quinze loges séparées par des cloisons minces; graines nombreuses, nichées dans une pulpe charnue, dépourvues d'albumen, munies d'un embryon courbé, d'une radicule longue, de cotylédons foliacés, courts, roulés et inégaux. Ce genre a été nommé par Gærtner *Aubletia,* nom qui a été appliqué à d'autres plantes. Les Sonnératies sont des arbustes à rameaux tétragones, garnis de feuilles opposées, entières, ovales, un peu épaisses, munies d'une seule nervure, et non parsemées de points glanduleux. Les fleurs sont terminales, ordinairement solitaires et fort grandes.

SONNÉRATIE APÉTALE. *Sonneratia apetala,* Hamilton (*Trans. Soc. Linn.,* vol. 15, p. 106). C'est un très-bel arbre, originaire du Bengale, et qui par son port ressemble au Saule pleureur.

SONNETTE. MOLL. Même chose que Cloche ou Clochette. *V.* ces mots.

SONNEUR. OIS. Nom vulgaire du Pyrrhocorax Coracias. *V.* PYRRHOCORAX.

SONNINIE. *Sonninia.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Reichenbach qui le caractérise de la manière suivante : calice à cinq divisions; tube de la corolle court et urcéolé; son limbe est à cinq lobes; corolle staminale composée de cinq folioles obtuses, ayant chacune une écaille à leur face interne; anthères terminées par un appendice membraneux; masses polliniques renflées, pendantes, attachées au sommet; stigmate en forme de bec allongé et entier.

SONNINIE DIPLOLÉPIE. *Sonninia diplolepia,* Reich. Plante grimpante, rameuse, très-glabre; feuilles opposées, oblongo-lancéolées, à bords roulés; corymbes formés d'un petit nombre de fleurs assez grandes; corolle à découpures aiguës et pubescentes en dessus. Du Chili.

SOPE. POIS. Espèce du genre Cyprin. *V.* ce mot.

SOPHIA. BOT. Espèce du genre Sisymbre. *V.* ce mot.

SOPHIO. POIS. L'un des noms vulgaires de la Vaudoise, espèce du genre Able. *V.* ce mot.

SOPHISTÈQUES. BOT. Ce genre, proposé par Commerson pour faire partie de la famille des Ochnacées, a été réuni au genre *Gomphia* de Schreber.

SOPHONE. *Sophona.* CRUST. Risso désigne ainsi (Hist.

nat. de l'Europe mérid., t. v, p. 131) un nouveau genre de l'ordre des Isopodes, qu'il caractérise de la manière suivante : corps ovale; abdomen plus étroit que le corselet; tête demi-circulaire; yeux grands, arrondis, rapprochés, granulés. Antennes de plusieurs articles, les supérieures un peu plus courtes que les inférieures; corselet à sept segments, dont le premier est fort grand; douze pieds égaux; ongles très-courbés, aigus; le dernier segment de l'abdomen demi-circulaire; appendices foliacés égaux.

Sophone de Nice. *Sophona Nicœensis*, Risso, *loc. cit.* Son corps est de couleur de corne; les antennes, les pieds, le dernier article de l'abdomen et les appendices sont jaunâtres; les yeux d'un noir pourpré. Longueur, 0,011. Séjour, les régions des Algues; apparaît en hiver et au printemps.

SOPHORE. *Sophora.* bot. Genre de la famille des Légumineuses et qui forme le type de la tribu des Sophorées. Il se distingue par les caractères suivants : le calice est monosépale, subcampaniforme et à cinq dents; la corolle est papilionacée; les dix étamines sont tout à fait libres ou légèrement et inégalement soudées ensemble par leur base. La gousse est très-allongée, étranglée de distance en distance, polysperme et dépourvue d'ailes. Les espèces de ce genre, au nombre d'environ douze ou treize, sont très-variables dans leur port. Ce sont des plantes herbacées, des arbustes ou même des arbres très-élevés. Leurs feuilles sont imparipinnées, et leurs fleurs forment des épis ou des grappes qui terminent les ramifications de la tige. Le professeur De Candolle a divisé les espèces du genre *Sophora* en deux sections : la première, sous le nom d'*Eusophora*, renferme les espèces qui ont les étamines entièrement libres; elles forment la presque totalité. La seconde, qu'il nomme *Pseudophora*, ne se compose que du *Sophora Alopecuroides*, L., qui a les étamines diadelphes. Plusieurs des espèces de ce genre sont cultivées dans les jardins; mais parmi ces espèces il n'en est pas de plus intéressante que le Sophore du Japon, *Sophora Japonica*, L., Mant., 68; Duham., édit. nouv., 3, tab. 21. C'est un grand et bel arbre, originaire de la Chine et du Japon. Son introduction en France ne remonte pas au delà du milieu du siècle précédent. En 1747, le P. Incarville, missionnaire à la Chine, en envoya des graines à Bernard De Jussieu. Ces graines réussirent parfaitement, et devinrent l'origine de tous les individus qui furent peu de temps après répandus en Europe. Le *Sophora* du Japon peut s'élever à une très-grande hauteur. L'écorce qui recouvre ses branches et ses rameaux, est lisse et d'un vert foncé. Les feuilles sont alternes, imparipinnées, composées de six à sept paires de folioles ovales, aiguës, pétiolées et glabres. Les fleurs sont d'un jaune pâle, disposées en grappes touffues à l'extrémité des rameaux. Cet arbre mérite d'être cultivé dans les parcs, à cause de la beauté de son port et de sa croissance très-rapide.

SOPHORÉES. *Sophoreæ.* bot. L'une des tribus établies dans la famille des Légumineuses par Brown, De Candolle et Sprengel. Elle est extrêmement naturelle et distincte; elle renferme les genres à corolle papilionacée, qui ont les étamines libres, le fruit non articulé, l'embryon crochu et les cotylédons foliacés. Cette tribu diffère des Cassiées par sa radicule crochue et non droite, des Lotées par ses étamines libres, des Hédysarées par son fruit continu et non articulé. Pour l'énumération des genres qui la composent, *V.* Légumineuses.

SOPHRONANTHE. bot. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Bentham, puis réuni au genre *Gratiola*. *V.* Gratiole.

SOPHRONIE. *Sophronia.* bot. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Lichtenstein qui lui donne pour caractères : périgone corollin supère, tubuleux, avec son limbe partagé en six lobes égaux; trois étamines insérées à l'orifice du tube de la corolle; ovaire infère, trigone et triloculaire; style filiforme, exserte; stigmate trifide; capsule infère, trivalve, à trois loges polyspermes. Ce genre est très-voisin du *Witsenia*, aussi Ker propose-t-il de le lui réunir.

Sophronie en gazon. *Sophronia cæspitosa*, Licht. C'est une plante acaule, dont les feuilles sont linéaires, nervurées, recourbées, à base dilatée, engaînantes et membraneuses; fleurs presque en ombelle sur des pédoncules radicaux, qui peuvent être les divisions d'une hampe commune. Les corolles sont jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

Persoon a donné le nom de *Sophronia* à un Champignon qui a été placé dans la dernière division du genre *Phallus*, de Michel.

SOPHRONITE. *Sophronitis.* bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley qui lui donne pour caractères : sépales presque égaux, imbriqués, libres à leur base; labelle entier, en capuchon et linguiforme, soudé par sa base avec le gynostème, portant une sorte de crête simple et transverse au milieu; anthère terminale, operculaire et à huit loges dont l'ouverture est épaisse; huit masses polliniques parallèles antérieurement et postérieurement; caudicule double, glanduleuse et recouverte de poussière; stigmate concave, à bec obtus.

Sophronite a fleurs pendantes. *Sophronitis cernua*, Lindl. Les pseudobulbes sont oblongs, arrondis, terminés par une feuille ovale, sessile, glabre, épaisse, coriace, longue d'un pouce environ, un peu pointue et coudée à la base; la hampe est courte, cylindrique, portant une grappe de fleurs bractéolées; les pédicelles sont cylindriques, épais, d'un verdâtre orangé; les sépales et les pétales sont d'un rouge orangé; le labelle est d'une nuance un peu plus pâle et le gynostème d'un rouge assez sombre. Du Brésil.

SOPI. pois. Même chose que Sope. *V.* ce mot.

SOPUBIE. *Sopubia.* bot. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Hamilton dans le *Prodromus Floræ Nepalensis* de Don, et offrant les caractères suivants : calice campanulé, à cinq lobes égaux; étamines saillantes, à anthères profondément divisées en deux, ayant les loges tubuleuses, stériles; stigmate indivis; capsule biloculaire, bivalve, polysperme; cloison parallèle, continue.

Sopubie trifide. *Sopubia trifida*, Hamilt. C'est une

herbe hérissée, à feuilles opposées, linéaires, très-étroites, trifides, à fleurs rouges, pédonculées. Cette plante croît au Népaul.

SORAMIE. *Soramia.* BOT. Aublet (Guian., 1, p. 552, tab. 219) a décrit et figuré, sous le nom de *Soramia Guianensis,* un arbrisseau grimpant, qui croît sur les bords de la rivière Sinamari, dans la Guiane. Schreber a changé le nom générique de cette plante, et lui a donné celui de *Mappia.* Willdenow l'a placée dans le genre *Tetracera* en la nommant *Tetracera obovata.* Enfin De Candolle (*Syst. Veget.,* 1, p. 406) l'a réunie, avec doute, au *Doliocarpus. V.* ce mot.

SORANTHE. *Soranthus.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Ledebourg qui lui donne pour caractères : limbe du calice imparfaitement dentelé; pétales largement ovales, acuminés et persistants; fruit transversalement divisé, elliptique, un peu comprimé sur le dos et couronné par les styles divariqués; méricarpes à cinq paires de bandes à peine saillantes, mais égales, les latérales formant les bords; vallécules à une seule raie, commissure à quatre raies; carpophore bipartite.

SORANTHE DE MEYER. *Soranthus Meyeri,* Ledeb. C'est une plante herbacée, dressée, à tige cylindrique, à feuilles bi ou tridécoupées; découpures distantes, très-ténues, acuminées; involucelles composés de cinq à huit folioles réflexo-étalées, plus courtes que l'ombelle. De la Sibérie.

Le genre *Soranthus* de Salisbury est la même chose que le genre *Sorocephalus,* de Robert Brown, qui fait partie de la famille des Protéacées. *V.* SOROCÉPHALE.

SORBARIA. BOT. L'une des sections du genre *Spiræa,* de Linné.

SORBE. BOT. Nom du fruit du Sorbier des Oiseaux. *V.* SORBIER.

SORBIER. *Sorbus.* BOT. Ce genre, établi par les anciens botanistes, avait été réuni par Gærtner avec les Poiriers, dont en effet il ne se distingue par aucun caractère important. Cet exemple a été suivi par John Lindley, dans son excellent mémoire sur la tribu des Pomacées, et par le professeur De Candolle. Ainsi donc le genre *Sorbus* ne doit plus être considéré que comme une simple tribu des Poiriers, qui se distingue par une corolle formée de pétales étalés, par des styles qui varient de deux à cinq, et par un fruit globuleux ou turbiné, offrant de deux à cinq loges dont les parois sont cartilagineuses. Les espèces qui forment cette tribu sont remarquables par leurs feuilles imparipinnées ou simplement divisées et pinnatifides, et par des fleurs blanches, petites et disposées en corymbes terminaux.

SORBIER DOMESTIQUE OU CORMIER. *Sorbus domestica,* L., ou *Pyrus Sorbus,* Gærtn., 2, p. 45, tab. 87. C'est un arbre très-élevé, qui croît naturellement dans les forêts et que l'on cultive aussi dans les haies et les vergers. Ses feuilles, alternes et imparipinnées, se composent de sept à huit paires de folioles dentées et blanchâtres en dessous. Les fleurs sont blanches et en corymbes. Les fruits, qu'on désigne sous le nom de Cormes ou Sorbes, sont de petites poires presque globuleuses, rougeâtres, extrêmement âpres avant leur parfaite maturité, mais se ramollissant à la manière des nèfles, dont elles prennent à peu près la saveur. Dans les campagnes, on en retire une boisson fermentée analogue au cidre. Le bois de Cormier est très-dur, rougeâtre, et recherché par les ébénistes. C'est avec ce bois que l'on fait les rabots et autres outils de menuiserie. On cultive encore dans les jardins le SORBIER DES OISEAUX, *Sorbus aucuparia,* L., et le SORBIER HYBRIDE, *Sorbus hybrida,* L., qui dans l'automne font un effet très-pittoresque, à cause de leurs corymbes de petits fruits d'un rouge éclatant.

SORBIQUE. *V.* ACIDE.

SORBUS. BOT. *V.* SORBIER.

SORDAWALITE. MIN. C'est le nom sous lequel Nordenskiold a décrit un minéral noir, ayant l'apparence du Charbon, et qui se trouve près de la ville de Sordawala, en Finlande, dans le roc sur lequel l'église est bâtie. Sa ressemblance avec le Grenat noir de Swaphawara, analysé par Hisinger, l'avait fait regarder d'abord comme un Grenat mélanite massif; mais on ne peut douter que ce ne soit une espèce distincte, d'après la description et l'analyse qu'en a données Nordenskiold, Journal Philos. d'Édimbourg, t. IX, p. 162. La Sordawalite se présente en masse compacte, sans aucun indice de clivage. Elle est plus dure que le Fluorite et même que l'Apatite, mais elle est rayée par le Quartz. Sa pesanteur spécifique est de 2,53. Elle est absolument opaque; sa couleur est le noir tirant quelquefois sur le grisâtre ou le verdâtre; sa poussière est grise; son éclat est vitreux, et passe au métalloïde. Elle est facile à casser, surtout dans un sens perpendiculaire à la direction de ses couches; sa cassure est conchoïdale. Elle devient rougeâtre par une longue exposition à l'air; chauffée seule dans le matras, elle dégage une grande quantité d'eau; sur le Charbon, elle fond, sans se boursouffler, en un globule noirâtre, et avec addition de Borax, en un verre d'une teinte verdâtre. Elle est en partie soluble dans l'Acide muriatique. D'après l'analyse de Nordenskiold, elle contient sur cent parties, Silice, 49,40; Alumine, 13,80; Magnésie, 10,67; peroxyde de Fer, 18,17; Acide phosphorique, 2,68; Eau, 4,38. La Sordawalite a été trouvée en lits d'un demi-pouce d'épaisseur, dans une roche trapéenne, à Sordawala, dans le gouvernement de Wiborg, en Finlande.

SORE. BOT. (*Fougères.*) On donne ce nom aux amas de capsules de formes diverses, qui se trouvent sur la surface inférieure des feuilles des Fougères, particulièrement dans la tribu des Polypodiacées. Ces sores ou groupes de capsule sont tantôt nus et tantôt recouverts par un tégument membraneux. *V.* FOUGÈRES.

SORÉDIE. *Soredia.* BOT. (*Lichens.*) Linné et Hedwig ont regardé comme organes mâles des corps de forme variable, plus ou moins pulvérulents, plus ou moins saillants, qui se remarquent sur le thalle de certains Lichens. On croît que ces Sorédies peuvent servir à la propagation, ce qui leur a valu le nom de Propagules que leur donnent certains auteurs. Fée pense que toutes les parties du Lichen sont susceptibles de reproduire l'individu. Le thalle des *Parmelia,* des *Sticta,* des *Usnea,* des *Ramalina,* etc., est fréquemment envahi par des Sorédies.

SORÉDION. *Soredium.* BOT. On a donné ce nom aux

amas pulvérulents que l'on observe sur beaucoup de Lichens, et que l'on soupçonne être analogues au pollen des étamines.

SOREL (VERT et ROUGE). BOT. Variétés de Cotonnier. *V.* ce mot.

SOREX. MAM. Synonyme de Musaraigne. *V.* ce mot.

SORGHO ET SORGHUM. BOT. *V.* ANDROPOGON et HOUQUE.

SORIA. BOT. (Adanson.) *V.* EUCLIDIE.

SORICIENS. *Soricii.* MAM. Desmarest a formé sous ce nom une petite famille de Carnassiers, qui renferme les genres Musaraigne, Desman, Scalops et Chrysochlore. *V.* ces mots.

SORINDÉIE. *Sorindeia.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par Du Petit-Thouars (*Genera Madag.*, pag. 24), et offrant les caractères suivants : fleurs polygames, dioïques; calice urcéolé, à cinq dents; corolle à cinq pétales lancéolés, élargis à la base, à estivation valvaire. Les fleurs mâles ont seize à vingt-huit étamines insérées sur le fond du calice. Les hermaphrodites ont cinq étamines stériles, à filets courts; un ovaire conique; trois stigmates sessiles. Le fruit est un drupe renfermant un noyau oblong, comprimé, filamenteux; la graine contient un embryon nu et épais.

SORINDÉIE DE MADAGASCAR. *Sorindeia Madagascariensis*, Thouars. C'est un petit arbuste à feuilles alternes, imparipinnées, à fleurs petites, en grappes axillaires. A Madagascar on lui donne vulgairement le nom de Manguier à grappes, à cause de la ressemblance de son fruit avec celui du Manguier.

SORMET. *Sormetus.* MOLL. On doit à Adanson la connaissance du Sormet, dont Férussac fit le type d'un genre qu'il plaça à côté des Bulles et des Bullées. Ce genre n'est qu'incomplétement connu et seulement d'après la description d'Adanson. Sa coquille, très-petite, unguiforme, mince et transparente, offre de l'analogie avec celle des Bullées; elle ne recouvre non plus qu'une petite partie de l'animal; celui-ci est demi-cylindrique, plat en dessous où existe un plan locomoteur entouré d'un sillon; mais il n'y a ni tête, ni tentacules, seulement une ouverture buccale antérieure et une plus grande, latérale et postérieure, qui est l'entrée de la cavité branchiale. Adanson dit que les excréments sortent par cette ouverture branchiale, ce qui est peu croyable, à ce que pense Blainville.

SORMET D'ADANSON. *Sormetus Adansonii*, Blainv. Sa coquille est longue de cinq lignes environ et large de trois. Sa couleur est le brun-roussâtre; en dehors elle est convexe, polie et luisante; elle est concave en dedans, avec les bords repliés en forme de bourrelet; elle est assez transparente. On prétend qu'elle n'est pas rare au Sénégal, dans les sables de l'embouchure du Niger.

SORMULE. POIS. L'un des synonymes vulgaires de Surmulet. *V.* MULLE.

SOROCÉE. *Sorocea.* BOT. Genre de la famille des Urticées, établi par St.-Hilaire, pour un arbre qu'il a observé au Brésil. Les caractères de ce genre sont : fleurs dioïques; les femelles ont l'involucre uniflore, ovato-tubuleux, à cinq dents peu marquées, et souvent déchiré au sommet; point de périgone; ovaire libre, à une loge; style terminal et bifide : ses branches sont stygmatiques à la face; ovaire ovoïde, glabre, monoloculaire et monosperme; ovule pariétal et suspendu. Le fruit est une baie ovoïde, globuleuse, formée non-seulement par le péricarpe, mais encore par le calice qui, peu à peu, contracte adhérence avec lui, et ne reste libre que tout à fait au sommet; semence ovoïde et aplatie à la face; ombilic placé un peu au-dessous du petit bout de la semence; embryon exalbumineux et dressé; l'un des cotylédons à peine visible et caché par l'autre qui est très-grand; radicule très-courte, supère et rapprochée de l'ombilic. La fleur mâle n'est point encore connue.

SOROCÉE CACHIM. *Sorocea cachim.* Son tronc est d'une médiocre élévation et se couronne de rameaux pourvus de feuilles alternes, bordées de dents écartées; les fleurs femelles sont portées sur des pédoncules partiels, d'un rouge de vermillon et disposées en grappes. Dans les bois vierges qui avoisinent Rio-Janeiro et St.-Paul.

SOROCÉPHALE. *Sorocephalus.* BOT. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Transact. Linn. Soc.*, 10, p. 159) qui l'a ainsi caractérisé : calice quadrifide, égal, caduc en totalité; stigmate vertical, en forme de massue; noix ventrue, brièvement pédicellée ou échancrée à la base; involucre composé de trois à six folioles placées à peu près sur un seul rang, renfermant une seule fleur ou un petit nombre défini de fleurs, ne changeant point après la fructification; réceptacle dépourvu de paillettes. Ce genre est très-voisin, par son port et ses caractères, du genre *Spatalla*; il en diffère cependant par son stigmate vertical et son calice toujours régulier; il se compose de neuf espèces qui croissent toutes dans l'Afrique australe, près du cap de Bonne-Espérance. Thunberg en avait décrit deux sous les noms de *Protea lanata* et *Protea imbricata*. Les autres sont de nouvelles espèces décrites par Brown. Ce sont des arbrisseaux à branches effilées, garnies de feuilles éparses, filiformes ou planes, indivises, les inférieures rarement éparses, bipinnatifides. Les fleurs sont légèrement purpurines, renfermées dans des involucres presque sessiles, accompagnés d'une seule bractée et ramassés en un épi capituliforme.

SORON. MOLL. Nom sous lequel Adanson (Voy. au Sénég., pl. 2, fig. 3) désigne une petite espèce de son genre Lépas. Gmelin lui a donné le nom de *Patella nivea*.

SOROSE. BOT. Le professeur Mirbel appelle ainsi le fruit du Figuier, du *Dorstenia*, du *Monimia*, etc. Il se compose d'un réceptacle charnu, globuleux ou pyriforme, rétréci à son sommet en une très-petite ouverture, ou élargi et presque plan, et sur la surface interne duquel sont implantées un grand nombre de fleurs femelles, qui se changent en de petits fruits crustacés.

SOROSPORIUM. BOT. Le genre de Champignons, créé par Rudolphi sous le nom de *Sorosporium*, ne diffère point assez du genre *Schizoderma* de Kunz, pour ne point en opérer la fusion.

SORS. OIS. En terme de fauconnerie, on nomme ainsi les jeunes Faucons; les vieux s'appellent Hagards.

SORY. MIN. Suivant Brongniart, le Sory des anciens serait un sulfate de Cuivre, provenant de la décomposition du Chalcitis ou Cuivre pyriteux, que l'on tirait de Chypre ou d'Égypte.

SOSOVÉ. OIS. Perruche à tache souci. *V.* PERROQUET.

SOT. POIS. L'un des noms vulgaires de la Raie oxyrhinque.

SOTART. OIS. Synonyme vulgaire de Bécasse.

SOTTELITTE. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Guignard. *V.* PLUVIER.

SOUARI. BOT. L'une des espèces du genre *Caryocar*, de Linné, dont le fruit se mange à Cayenne, en guise de cerneaux.

SOUBEYRANIA. BOT. Genre proposé par Necker, et qui a pour type le *Barleria cristata*.

SOUBUSE. OIS. On a longtemps regardé sous ce nom, comme espèce distincte, la femelle du Busard Saint-Martin. *V.* FAUCON.

SOUCHE. BOT. *V.* CAUDEX.

SOUCHET. OIS. Espèce du genre Canard. Cette espèce est devenue pour Cuvier le type d'une sous-division du genre Canard, dans son Règne Animal. *V.* CANARD.

SOUCHET. *Cyperus*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., qui se compose d'un nombre extrêmement considérable d'espèces dispersées dans toutes les régions du globe, mais réunies en plus grand nombre dans les contrées chaudes et humides de l'Inde et de l'Amérique méridionale. Les caractères principaux de ce genre sont les suivants : fleurs hermaphrodites, disposées en épillets multiflores, allongés, composés de fleurs sessiles, alternes et distiques; chaque fleur elle-même se compose d'une écaille, d'une à trois étamines, d'un ovaire triangulaire surmonté d'un style simple inférieurement, divisé à sa partie supérieure en deux ou trois stigmates subulés et poilus. Le fruit est un akène triangulaire, nu, c'est-à-dire sans écailles ni soies hypogynes; assez souvent les écailles inférieures des épillets sont vides et stériles. Ce genre diffère des *Scirpus* par ses épillets formés d'écailles distiques et non imbriquées en tout sens, et par l'absence de soies sous l'ovaire. Il se rapproche beaucoup plus du *Kyllingia* et surtout des *Mariscus*, qui n'en diffèrent réellement que par leurs épillets composés seulement de deux ou trois fleurs, car, du reste, ces deux genres ont le même port et la même disposition des fleurs. On a séparé du genre *Cyperus*, sous le nom de *Papyrus*, les espèces qui, comme le *Cyperus Papyrus*, L., ont, en outre de l'écaille florale commune à toutes les espèces de Souchets, deux petites écailles opposées et hypogynes. *V.* PAPYRUS. Les Souchets sont des plantes herbacées, vivaces, à racine souvent rampante et quelquefois garnie de tubercules charnus. Les chaumes, quelquefois très-élevés, sont cylindriques ou triangulaires, sans nœuds, pleins intérieurement, nus ou portant des feuilles alternes, étroites, terminées inférieurement par une gaîne entière. Les fleurs sont disposées en épillets sessiles ou pédonculés, mais diversement groupés sur la partie supérieure des rayons d'une ombelle simple, accompagnée d'un involucre, de plusieurs feuilles; plus rarement les épillets sont réunis en une sorte de tête. Le nombre des espèces de ce genre excède deux cents.

SOUCHET LONG OU ODORANT. *Cyperus longus*, L. Ses tiges souterraines ou racines sont rampantes, rameuses, et donnent naissance à des chaumes triangulaires, de deux à trois pieds de hauteur, portant des feuilles étroites, linéaires et comme carénées; ses fleurs forment une ombelle simple, longue de cinq à six pouces, composée d'un grand nombre de rayons; les épillets sont linéaires et formés d'écailles très-rapprochées les unes des autres. Les souches souterraines de cette plante ont une odeur aromatique et agréable, une saveur amère et également aromatique : autrefois on les employait en médecine comme toniques et excitantes. Les parfumeurs s'en servent encore pour faire des poudres odorantes. En Europe, dans les lieux humides.

SOUCHET ROND. *Cyperus rotundus*, L. Ses tiges souterraines ont des tubercules renflés et charnus dont la saveur est âcre et amère. On trouve cette espèce dans les mêmes lieux que la précédente.

SOUCHET MANGEABLE. *Cyperus esculentus*, L. Ses tubercules ont une saveur douce et agréable, et on les mange dans les pays où croît cette espèce, c'est-à-dire dans les régions méditerranéennes.

SOUCHETS. BOT. Pour Cypéracées. *V.* ce mot.

SOUCI. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Roitelet. *V.* SYLVIE.

SOUCI. *Calendula*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et dont H. Cassini a formé le type d'une tribu particulière sous le nom de Calendulées, après en avoir retiré plusieurs espèces pour en former des genres particuliers. Voici les caractères du genre Souci : les capitules sont radiés; l'involucre est composé de deux rangées d'écailles linéaires; le réceptacle est nu et plan; les demi-fleurons de la circonférence sont en grand nombre, composés d'un limbe plan et tridenté, et d'un tube court; ils sont femelles; l'ovaire est irrégulier, concave et lisse intérieurement, convexe et rugueux à l'extérieur; les fleurons du centre sont réguliers et purement mâles avec un rudiment de pistil; les fruits, qui occupent la circonférence du capitule, sont très-irréguliers; ils sont plus ou moins recourbés, à leurs deux bouts, vers le côté interne; quelquefois ils se prolongent latéralement en forme d'ailes également recourbées, lisses, tandis que la partie dorsale du fruit est rugueuse et inégale. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées et annuelles, portant des fleurs jaunes, disposées en capitules solitaires; elles sont plus ou moins velues, visqueuses, et répandent une odeur assez désagréable.

SOUCI DES CHAMPS. *Calendula arvensis*, L. Petite plante très-commune en Europe, dans les vignes et les champs.

SOUCI OFFICINAL. *Calendula officinalis*, ou Grand-Souci. Ses fleurs sont grandes et d'un beau jaune orangé.

SOUCOUPE. BOT. Nom donné, par Paulet, à des Agarics et à des Pezizes.

SOUCROURETTE, SOUCROUROU. OIS. Synonymes de Sarcelle de Cayenne. *V.* CANARD.

SOUDE. *Salsola*. BOT. Genre de plantes de la famille des Atriplicées et de la Pentandrie Digynie, L., que l'on peut reconnaître aux caractères suivants : le calice est formé de cinq sépales cohérents entre eux par leur base, persistants et munis à leur face interne d'un appendice foliacé, qui prend de l'accroissement après la floraison et recouvre le fruit. Les étamines, au nombre de cinq, sont hypogynes, exsertes et opposées aux sépales. L'ovaire est sessile, globuleux, à une seule loge contenant un seul ovule suspendu au sommet d'un podosperme filiforme, qui naît de la base de la loge; le style est simple, terminé par deux stigmates filiformes et glanduleux. Le fruit est un akène déprimé, recouvert par le calice, dont le limbe est étalé, souvent scarieux : sa partie interne porte un appendice membraneux, qui recouvre le sommet du fruit. La graine a la même forme que le péricarpe qui la recouvre; son tégument est mince et revêt immédiatement un embryon cylindrique, filiforme, roulé en spirale sur lui-même. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses; elles abondent surtout sur les bords de la mer et dans les marais salins. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, ayant des feuilles petites, étroites, charnues, quelquefois épineuses à leur sommet; des fleurs très-petites, peu apparentes, verdâtres, munies de bractées, et placées à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. On a retiré de ce genre quelques espèces distinguées par leur calice charnu à sa base, leur embryon dressé et non horizontal, pour en former un genre particulier sous le nom d'*Anabasis*. *V.* ce mot. Les espèces de Soude, mais plus particulièrement les *Salsola Soda*, *Salsola sativa* et *Salsola Kali*, fournissent par leur incinération le sous-carbonate de Soude, dont on fait un si grand usage dans les arts.

SOUDE. Substance alcaline provenant de la combinaison de l'Oxygène avec le métal nommé *Sodium*. On lui donnait anciennement le nom d'Alcali minéral, pour la distinguer de la Potasse, que l'on appelait Alcali végétal; ces dénominations étaient fort impropres, puisque la Potasse et la Soude se rencontrent toutes deux dans les végétaux et dans les minéraux. La Soude existe en effet dans un grand nombre de végétaux marins; toutes les espèces du genre *Salsola* peuvent en donner, et l'on en retire aussi des Algues et des Fucus. On ne la trouve jamais à l'état de pureté dans la nature; elle est toujours à l'état de sel, et combinée le plus souvent avec les Acides carbonique, hydrochlorique, sulfurique, nitrique, borique, oxalique, et avec la Silice. On l'a regardée comme un corps simple jusqu'en 1807, époque à laquelle Davy la décomposa par le moyen de la pile, et parvint à en extraire le Sodium, métal qui, à la température ordinaire, est mou et ductile comme la cire; d'un blanc d'argent très-éclatant; un peu plus léger que l'Eau; fusible à 90° centigrades; moins volatil que le Potassium; absorbant l'Oxygène, et décomposant subitement l'Eau à la température ordinaire. Projeté sur ce liquide, il y brûle en tournoyant, développe du gaz hydrogène et se transforme en Alcali, mais sans produire d'inflammation, comme le fait le Potassium. La Soude est un protoxyde de Sodium, composé d'un atome de métal et de deux atomes d'Oxygène, ou en poids de 74 de Sodium et 26 d'Oxygène. Elle est blanchâtre, très-caustique, déliquescente et par conséquent soluble dans l'Eau pour laquelle elle a une grande affinité. Exposée à l'air libre, à la température ordinaire, elle en absorbe d'abord l'humidité et l'Acide carbonique, mais bientôt elle se dessèche et s'effleurit, en quoi elle diffère de la Potasse. On peut encore distinguer ces deux Alcalis l'un de l'autre, en versant leurs solutions dans une dissolution de Platine : la Soude n'y produit point de précipité; la Potasse en donne un qui est jaune. Combinée avec les Acides, la Soude forme des sels, dont quelques-uns ont leur existence dans la nature.

SOUDE BORATÉE, vulgairement *Borax* et *Tinckal*. Substance d'une saveur douceâtre, soluble dans l'eau, remarquable par son extrême fusibilité qui la fait rechercher dans les arts; exposée à la simple flamme d'une bougie, elle se boursouffle et se réduit en un verre transparent; elle est d'une transparence gélatineuse; sa pesanteur spécifique est de 1,74. Dans la nature, le Borax ne se présente qu'en masses informes plus ou moins impures, provenant de l'évaporation des eaux dans lesquelles il est ordinairement en solution : les cristaux de Borax, que l'on rencontre dans le commerce, sont des produits de l'art; ces cristaux sont des prismes à six ou à huit pans, terminés par des sommets irréguliers; ils dérivent d'un prisme rectangulaire oblique, dont la base est inclinée à l'axe de 106° 30′. Suivant Gmelin, le Borax est composé d'Acide borique, de Soude et d'Eau dans les proportions suivantes : Acide borique, 36; Soude, 18, Eau, 46. Le Borax, qui est employé principalement dans les arts et dans quelques opérations métallurgiques comme fondant, à cause de sa grande fusibilité, était autrefois entièrement tiré de l'Inde où il paraît qu'il existe tout formé dans certains lacs qui avoisinent les montagnes du Thibet; ces lacs ne reçoivent que des eaux salées et gèlent la plus grande partie de l'année, à cause de leur position élevée; le Borax forme des couches cristallines au fond et près de leurs bords, tandis que vers le milieu on ne trouve que du Sel marin. Le Borax brut de l'Inde arrive enveloppé d'une matière grasse, dont l'objet est de garantir ce Sel du contact de l'air qui le fait effleurir. Depuis quelques années, on fabrique le Borax en Europe avec les eaux des Lagonis de Toscane; ces eaux sont chargées d'Acide borique, auquel il suffit de fournir la base alcaline.

SOUDE CARBONATÉE, vulgairement *Natron*. Substance soluble dans l'eau, efflorescente à l'air, ayant une saveur urineuse, verdissant fortement le sirop de violettes et faisant effervescence avec les Acides. On ne la trouve point cristallisée dans la nature; elle n'existe qu'en solution dans les eaux de certains lacs, ou en efflorescences pulvérulentes sur leurs bords. Les cristaux qu'on en obtient par l'art sont des octaèdres à base rhombe. Le Natron est formé d'un atome de bicarbonate sec de Soude, et de vingt atomes d'Eau; ou en poids, Soude, 22; Acide carbonique, 15, Eau, 63. Le Natron abonde en Égypte, dans une vallée qui porte le nom de Vallée des lacs de Natron, et qui est située à vingt lieues du Caire. Suivant Berthollet, il s'y forme

journellement par la décomposition réciproque du Sel commun et du carbonate de Chaux que renferment leurs eaux saumâtres. Les lacs de Natron se trouvent au milieu d'un terrain calcaire qui renferme très-probablement des dépôts de Sel gemme. Les lacs natrifères de Debreczin, en Hongrie, se trouvent également dans le voisinage de montagnes calcaires, près desquelles existent des dépôts salifères considérables. Le Natron se présente aussi sous la forme d'efflorescences neigeuses à la surface du sol dans les plaines, sur de vieilles murailles, dans les caves des villes, etc.—Les principaux usages du Natron, qui est connu dans le commerce sous le nom de Soude, sont d'entrer dans la composition du verre, et de former avec l'huile la base des savons durs. Il existe une autre espèce de carbonate de Soude, qui paraît être un quadri-carbonate aqueux, mélangé de bicarbonate ; il n'est point efflorescent comme le premier, et ses cristaux dérivent d'un prisme rectangulaire à base oblique. On le trouve à la surface du sol, en masses solides, striées, auprès de Sukena, dans le Fezzan, en Afrique; il est connu dans le pays sous le nom de *Trona*. Il est assez dur et assez inaltérable à l'air, pour qu'on l'emploie comme pierre de construction. Rivero et Boussingault ont trouvé, dans l'Amérique du Sud, un Sel nommé *Urao* par les naturels, et qui a beaucoup d'analogie avec le Trona d'Afrique. Cet Urao existe en assez grande quantité dans une lagune située près de Mérida. La couche de ce Sel est recouverte par une Argile au milieu de laquelle se trouve disséminée une autre espèce minérale découverte par Boussingault et qu'il a nommée Gay-Lussite. Elle est composée de carbonate de Soude, de carbonate de Chaux et d'Eau; elle est blanche et translucide; elle cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, dont les pans font un angle de 70° $^1/_2$.

Soude hydrochloratée ou muriatée, vulgairement *Sel gemme, Sel commun* et *Sel marin;* regardée aujourd'hui par les chimistes comme un chlorure de Sodium. C'est une substance facile à reconnaître à la saveur qui lui est propre; cette saveur est fraîche, salée, agréable, et la fait rechercher des animaux. Le Sel gemme se présente toujours en masses cristallines, ayant souvent pour forme primitive une structure laminaire qui conduit au cube; quelquefois ces masses ont une texture lamellaire, grenue ou fibreuse. Le Sel gemme est moins dur que le carbonate de Chaux; il pèse spécifiquement 2,12. Il est parfaitement limpide, quand il est pur; son éclat est vitreux; exposé au feu, il fond sans altération et se volatilise à une haute température. Il est soluble dans l'eau, et l'eau chaude n'en dissout guère plus que l'eau froide. Mélangé avec le peroxyde de Manganèse et traité par l'Acide sulfurique, il dégage du Chlore. Il est composé d'un atome de Sodium et de quatre atomes de Chlore, ou en poids, de Chlore 60, et Sodium 40. — Le Sel gemme se présente quelquefois cristallisé régulièrement sous les formes ordinaires du système cubique; les plus communes sont celles du cube et du cubo-octaèdre. On obtient la forme octaédrique en faisant cristalliser ce Sel dans l'urine. Dans les salines où l'on se le procure par l'évaporation des eaux, on l'obtient sous la figure d'une trémie, sorte de pyramide quadrangulaire creuse et renversée, composée de cadres décroissants et appliqués les uns sur les autres, et dont les bords sont formés de petits cubes réunis en ligne droite. C'est la variété connue sous le nom d'Infundibuliforme; elle ne s'est point encore offerte dans la nature. — Le Sel gemme se rencontre plus communément en masses volumineuses à structure laminaire ou grenue, ou en veines composées de fibres plus ou moins déliées, droites ou sinueuses. Il est parfaitement limpide et incolore quand il est pur; mais il se colore accidentellement en rouge, en bleu et en gris par le mélange d'une certaine quantité de matière argileuse ou bitumineuse.

Le Sel gemme se présente naturellement sous deux états différents, en bancs ou amas plus ou moins considérables dans le sein de la terre, et en dissolution dans certaines eaux, constituant celles des sources salées, des lacs salés et de la mer. Le Sel, sous forme solide et qui est connu plus particulièrement sous les noms de Sel gemme ou Sel marin rupestre, n'existe point dans le sol primitif; il ne commence à se montrer que dans les dernières couches du sol intermédiaire; il est subordonné aux Calcaires et aux matières arénacées de cette période, et se trouve toujours accompagné de sulfate de Chaux anhydre ou Karsténite. Les salines de Bex en Suisse, de Cardona en Espagne, sont rapportées à cette époque de formation. Dans le sol secondaire, le Sel gemme se montre d'abord dans les dépôts calcaires (Zechstein), qui reposent immédiatement sur le Grès houiller, puis au milieu du terrain de Grès bigarré, au-dessous du Muschelkalk. C'est dans ces deux positions que se présentent les plus grandes masses connues de Sel gemme : elles ne forment point de couches distinctes au milieu des Calcaires ou des Grès qui composent la partie principale de ces terrains; mais elles sont subordonnées à des couches d'Argile qu'on nomme Salifères, parce qu'elles caractérisent les dépôts de Sel gemme, comme les Argiles schisteuses et impressionnées caractérisent les dépôts de Houille. Ces Argiles sont généralement grises, quelquefois brunes ou d'un rouge de brique, et elles sont presque toujours mélangées d'une petite quantité de carbonate de Chaux. Elles renferment aussi des couches subordonnées de Gypse grenu, mêlé quelquefois de Calcaire fétide et de Dolomie. Les débris organiques y sont rares; cependant on y a observé du Lignite en fragments épars, des feuilles de plantes dicotylédones, de petites Coquilles multiloculaires et des fragments de Madrépores. C'est à ces dépôts d'Argile que l'on rapporte les mines de Sel du Tyrol et du Salzbourg, celles de Norwich en Angleterre, de Vic dans le département de la Meurthe en France, et de Wieliczka en Pologne. Les bancs ou amas de Sel gemme ont quelquefois une puissance telle, qu'on n'a pu les traverser en entier; on peut citer, par exemple, la masse de Sel de Wieliczka, dont l'épaisseur est encore inconnue. Ordinairement cette puissance varie depuis quelques centimètres jusqu'à douze et quinze mètres. Il n'est pas encore bien prouvé qu'il existe du Sel gemme dans les terrains postérieurs à la Craie, comme le pensent quelques géologues, entre autres de Humboldt. — Le Sel gemme

se trouve aussi en dissolution dans les eaux de différentes sources, qui sont en beaucoup d'endroits l'objet d'exploitations. On a remarqué que ces sources sortaient en général des terrains salifères, qu'elles lavent en quelque sorte sur leur passage; il en existe ordinairement dans les lieux où se trouve le Sel en masse. Le Sel gemme existe aussi en solution dans les eaux de certains lacs, situés au milieu de plaines sableuses qui sont elles-mêmes imprégnées de Sel. Ces lacs n'ont aucune communication avec la mer et ne sont jamais traversés par de grands cours d'eau. Le Sel qu'ils contiennent provient très-probablement du lessivage des terres environnantes, où peut-être il se reforme successivement. — Enfin, le Sel gemme se trouve aussi en solution dans les eaux de la mer; l'Océan est, suivant Kirwan, la mine la plus abondante de Sel marin, puisque ce Sel forme environ la trentième partie de cette masse immense de liquide. Le Sel marin a été observé quelquefois dans les produits volcaniques; on en a trouvé à la surface des masses scoriacées qui provenaient de l'éruption du Vésuve en 1812.

Il y a des mines de Sel gemme et des sources salées dans toutes les parties connues du globe; elles se trouvent en général au pied des chaînes de montagnes. Les mines de Sel les plus célèbres sont celles de la Pologne et de la Hongrie; elles s'étendent le long de la chaîne des Carpathes, dans un espace de plus de deux cents lieues, depuis Wieliczka jusqu'à Rymnick en Moldavie. La bande de terrain qui les renferme a près de quarante lieues de large dans certains points; on y compte environ seize mines de Sel en exploitation, et plus de quatre cents sources salées. Les plus importantes parmi ces mines sont celles de Wieliczka près de Cracovie, et celles de Bochnia; elles sont remarquables par l'énorme puissance de leurs couches et célèbres par les relations qu'en ont données presque tous les voyageurs. On descend dans les mines de Wieliczka par six puits qui ont quatre ou cinq mètres de diamètre; ces puits ne vont que jusqu'à soixante-quatre mètres de profondeur; la mine a été approfondie jusqu'à trois cent douze mètres, ce qui établit son fond à cinquante mètres au-dessous du niveau de la mer. La masse de Sel est assez solide pour se soutenir sans boisage; on y a pratiqué des travaux nombreux; on voit dans ces mines une écurie, des chapelles, des chambres, dont tous les ornements sont en Sel. Cette mine produit environ cent vingt mille quintaux de Sel par an, et elle occupe près de deux mille ouvriers. — On ne connaissait point en France de mine de Sel gemme, avant la découverte de celle de Vic, qui eut lieu en 1819 par un sondage dont l'objet était de rechercher de la Houille; deux causes auraient pu faire présumer la présence dans cette localité d'une grande masse de Sel: d'abord l'existence de nombreuses sources salées dans cette partie du pied de la chaîne des Vosges; ensuite, l'analogie frappante entre le terrain des salines de ce département et celui de Wieliczka. Le dépôt de Sel marin de Vic a été reconnu sur une étendue d'environ trente lieues carrées. Il se compose de plusieurs bancs de Sel, dont un a quatorze mètres de puissance. Il existe aussi en France un très-grand nombre de sources salées que l'on exploite, mais dont l'importance est bien diminuée depuis la découverte de la mine précédente. Les plus remarquables sont celles de Salins et Montmorot, dans le département du Jura; de Dieuze, Moyenvic et Châteausalins, dans le département de la Meurthe; de Salies, dans le département de la Haute-Garonne.

Les usages du Sel gemme sont très-nombreux; on s'en sert pour l'assaisonnement des mets, pour les salaisons, pour l'amendement des terres, pour la nourriture des bestiaux, pour la fabrication de la Soude artificielle et du Sel ammoniac; pour la préparation du Chlore, de l'Acide hydrochlorique. Tout le Sel dont on a besoin s'extrait, soit des mines de Sel gemme, soit des eaux qui le tiennent en dissolution. On exploite les mines de Sel gemme de deux manières : lorsque le Sel est pur, on l'arrache du sein de la terre à l'aide du pic, on l'amène au jour par des moyens mécaniques, et on le verse immédiatement dans le commerce; mais lorsqu'il est impur, on le soumet auparavant au raffinage, opération qui consiste à le faire dissoudre dans l'eau et évaporer. Quelquefois on fait arriver l'eau dans la masse du Sel même, et, quand elle est chargée de matière saline, on la porte par des conduits dans les chaudières d'évaporation.

Soude muriatée. *V.* Soude hydrochloratée.

Soude nitratée. Substance blanche, soluble, non déliquescente, cristallisant en rhomboïde obtus de 106° et 74°; pesant spécifiquement 2,096. Elle est formée d'un atome de Soude et de deux atomes d'Acide nitrique, ou en poids de Soude 37, Acide nitrique 63. Ce Sel se trouve dans la nature sous forme de couches minces et très-étendues, dont les fragments présentent une structure granulaire; elles sont placées près de la surface du sol, et recouvertes par des matières sablonneuses et argileuses. On les a observées dans une seule localité, dans le district d'Atacama au Pérou.

Soude sulfatée. On connaît maintenant deux espèces de Soude sulfatée, l'une anhydre et l'autre hydratée. La première est connue sous le nom de Thénardite, la seconde sous celui de Sel de Glauber.

1. Soude sulfatée anhydre; Thénardite. Substance blanche, soluble, cristalline; transparente quand elle est pure, et perdant sa transparence par son exposition à l'air, dont elle absorbe l'humidité. Elle cristallise en octaèdres rhomboïdaux, qui dérivent d'un prisme droit à base rhombe de 125° et 55°; elle est susceptible de clivage dans trois sens différents. Sa pesanteur spécifique est de 2,73; elle est composée d'un atome de Soude et de deux atomes d'Acide sulfurique, ou en poids, de Soude 43, Acide sulfurique 57. Elle est ordinairement mélangée d'une petite quantité de carbonate de Soude. Cette substance a été découverte en Espagne, à cinq lieues de Madrid, dans un endroit connu sous le nom de Salines d'Espartines. Dans l'hiver, des eaux salines transsudent du fond d'un bassin; et, dans l'été, le liquide se concentre par l'évaporation. Parvenu à un certain degré de concentration, il laisse déposer, sous forme de cristaux plus ou moins réguliers, une partie du Sel qu'il retenait en dissolution. Cette substance est employée avec beaucoup d'avantage pour la préparation de la Soude artificielle.

2. Soude sulfatée hydratée; Sel de Glauber. Substance très-soluble dans l'eau, d'une saveur salée et amère; très-efflorescente à l'air, ayant une transparence parfaite lorsqu'elle est pure, et un éclat vitreux dans les cassures fraîches. Sa solution ne donne aucun précipité par les alcalis; elle ne se présente jamais dans la nature sous la forme de cristaux déterminables; elle cristallise artificiellement en octaèdres à base rectangle; sa pesanteur spécifique est de 2,24; sa dureté est à peine supérieure à celle du Gypse. Elle est composée d'un atome de Sulfate sec et de vingt atomes d'Eau; ou en poids, d'Acide sulfurique 25, de Soude 19, et d'Eau 56. — La Soude sulfatée anhydre existe dans la nature sous trois formes différentes : en plaques ou croûtes cristallines de plusieurs lignes d'épaisseur, dans un Gypse secondaire du canton d'Argovie, en Suisse; en efflorescence d'un blanc sale ou jaunâtre, à la surface des roches schisteuses, calcaires ou marneuses, qui font partie des terrains de Sel gemme; dans les galeries de mines et sur les vieux murs; enfin, en dissolution dans les eaux de plusieurs lacs et de plusieurs fontaines.

Soude sulfatée magnésienne. *V.* Reussine.

SOUETTE. ois. L'un des noms vulgaires du Hibou Brachyote. *V.* Chouette.

SOUFFLEUR. ois. Espèce du genre Faucon.

SOUFFLEURS. mam. *V.* Cétacés et Mammalogie.

SOUFRE. min. Substance simple, combustible, non métallique, d'un jaune citrin, très-fragile, solide, fusible à 108°; ayant, lorsqu'elle a été fondue, une pesanteur spécifique de 1,99; faisant entendre, lorsqu'on la serre dans la main, un petit craquement, dû à la rupture de ses parties intérieures; développant, à l'aide du frottement, l'électricité résineuse avec une odeur assez forte. Le Soufre brûle sans laisser de résidu, et en répandant des vapeurs âcres et suffocantes, accompagnées d'une flamme bleue, qui devient blanche et vive si la combustion est rapide; lorsqu'on le traite par l'Acide nitrique, on obtient de l'Acide sulfurique, avec un dégagement de Gaz nitreux. Le Soufre est assez abondamment répandu dans la nature, où il existe tantôt pur ou simplement mélangé, tantôt à l'état de combinaison intime avec l'Oxygène et différents métaux, formant ainsi des Sulfates et des Sulfures métalliques. Le Soufre natif pur est transparent, d'un éclat vitreux dans sa cassure. Il se présente fréquemment en masses cristallines et en cristaux complets et réguliers. Ces cristaux dérivent d'un octaèdre rhomboïdal, dont les angles sont de 107° 18′ et 84° 24′ vers un même sommet, et de 143° 7′ à la base. Le clivage, parallèle aux faces de cet octaèdre, est sensible dans quelques cristaux. La cassure est généralement conchoïde et éclatante. La dureté du Soufre natif est inférieure à celle du Carbonate calcaire. Il est doué d'un pouvoir réfringent considérable; il double fortement les images des objets, même à travers deux faces parallèles. Le Soufre est susceptible de cristalliser artificiellement sous des formes qui appartiennent à deux systèmes différents de cristallisation : par la simple fusion dans un creuset, il donne des cristaux aciculaires que Mitscherlich a reconnus le premier pour être des prismes obliques à base rhombe, inclinée de 85° 54′ sur les pans qui font entre eux l'angle de 90° 32′; dissous dans le carbure de Soufre, il cristallise par évaporation en octaèdres à base rhombe, dont la forme est la même que celle des cristaux naturels. Jusqu'ici le Soufre de la nature n'a offert que des formes qui appartiennent à un seul et même système. Ces formes portent toutes l'empreinte de l'octaèdre primitif; elles en dérivent par de légères modifications sur les angles et sur les arêtes. Les principales variétés de couleur sont le jaune pur (cristaux de Conilla, en Espagne), le jaune miellé (cristaux de Sicile), le jaune-verdâtre (cristaux de Césène, en Italie), le brunâtre, le grisâtre et le blanchâtre. Ces dernières couleurs, qui sont jointes à l'opacité, paraissent dues à un mélange du Soufre avec une matière argileuse ou bitumineuse. Quant à la teinte rouge, assez ordinaire dans les cristaux de Sicile et dans ceux des terrains volcaniques, quelques minéralogistes l'attribuent à la présence d'une certaine quantité de Réalgar; d'autres à celle du Fer combiné avec le Soufre. Stromeyer ayant recherché la nature du principe qui colore en rouge-orangé le Soufre sublimé de Vulcano, une des îles Lipari, a reconnu que c'était une combinaison naturelle de Soufre et de Sélénium. Le Soufre se présente quelquefois en masses compactes à texture vitreuse, ou en masses amorphes à cassure terne, d'un blanc ou d'un gris jaunâtre; on l'a trouvé en nodules d'un brun hépatique à Radaboy en Croatie; en concrétions cylindroïdes d'un jaune orangé, dans le cratère de Vulcano; en masses stratiformes à texture fibreuse, de plusieurs pouces d'épaisseur, dans la grotte de San Fedele en Toscane; enfin on le rencontre en masses terreuses, composées de particules faiblement agrégées; sous la forme d'un enduit jaunâtre ou d'une poudre blanchâtre à la surface des laves, dans l'intérieur des Silex (la Charité, près Besançon), dans les marnes argileuses (Montmartre, près Paris), dans le lignite d'Artern, en Thuringe, et dans les lieux où il y a des eaux sulfureuses ou des matières organiques en décomposition. — Le Soufre affecte différentes manières d'être dans la nature. Il ne forme point à lui seul de roche proprement dite; mais on le rencontre dans des terrains de diverses époques, tantôt implanté en cristaux déterminables sur les roches qui les composent, tantôt disséminé dans leur intérieur en lits de peu d'étendue, en rognons ou en amas plus ou moins volumineux, quelquefois en enduit pulvérulent à leur surface. On le trouve aussi au milieu des filons qui traversent les roches de différents âges. Dans le sol primitif, le Soufre n'est pas très-abondant, et c'est presque uniquement dans le nouveau monde que l'on cite des exemples de ce gisement. Humboldt l'a observé au milieu d'une couche de Quartz subordonné au Micaschiste, dans les Andes de Quito; Eschwege, dans l'Itacolumite et dans un Calcaire subordonné à un Schiste argileux du même âge, à Serro-do-Frio au Brésil. On a cité du Soufre dans le Calcaire saccharoïde de Carrare, sur la côte de Gênes. Dans le sol intermédiaire, le Soufre se rencontre aussi, mais assez rarement. On le trouve en masse au milieu des Gypses de Gébrulaz, près de Pesay,

dans la Tarentaise; et dans ceux de l'Oisans en Dauphiné. Dans le sol secondaire, le Soufre est beaucoup plus abondant. Son principal gisement est au milieu des Gypses, des Calcaires et des Marnes argileuses des dépôts salifères. On le trouve dans ces roches en nids plus ou moins étendus, qui ont quelquefois jusqu'à plusieurs pieds d'épaisseur. Il y est associé presque constamment au Gypse, au Sel gemme et au sulfate de Strontiane. C'est de ces terrains que proviennent les plus beaux groupes de cristaux connus, savoir : ceux de Conilla, près de Gibraltar, à huit lieues de Cadix; ceux de Césène, à six lieues de Ravenne, sur l'Adriatique; et ceux de la Catholica, près de Girgenti, du val de Noto et du val de Mazzara, en Sicile. On a aussi trouvé du Soufre dans les mines de Sel de Wieliczka, en Gallicie; dans les Gypses ou les Argiles des salines de la Lorraine; enfin on le rencontre quelquefois sous forme pulvérulente dans l'intérieur des Silex, à la Charité, département du Doubs, et dans le département de la Haute-Saône. Dans les terrains tertiaires, le Soufre a été observé à l'état pulvérulent au milieu des Lignites, à Artern en Thuringe; dans la Pierre à plâtre aux environs de Meaux; dans la Marne argileuse, à Montmartre, près de Paris. Il se rencontre fréquemment dans le voisinage des eaux thermales, dans lesquelles il est tenu en dissolution par le moyen du Gaz hydrogène; ces eaux déposent journellement du Soufre en poudre autour des lieux d'où elles sortent; enfin ce combustible se forme journellement dans nos marais, dans nos étangs, et dans tous les lieux où se trouvent des matières animales et végétales en putréfaction, tels que les égouts, les fosses d'aisance, etc. Le Soufre a été trouvé dans l'intérieur de quelques filons métallifères : dans des filons de Cuivre pyriteux, en Souabe; dans des filons de Galène, au pays de Siegen; dans les filons aurifères d'Ekaterinebourg en Sibérie, les Basaltes de l'île de Mascareigne, etc. Mais c'est principalement dans les volcans en activité et dans les volcans à demi éteints que l'on trouve le Soufre en grande abondance. Cette substance sublimée par l'action des feux volcaniques, se dépose à la surface des laves, où elle forme des croûtes et des concrétions cristallines, et on la retrouve à la profondeur de quelques pieds dans le sol encore fumant qui avoisine les vieux cratères. Le Soufre est surtout répandu dans les solfatares ou soufrières naturelles, qui sont des cratères encore fumants d'anciens volcans affaissés. Il abonde dans l'île de Vulcano, une des îles Lipari; à Pouzzoles, près de Naples, dont le vieux cratère porte le nom de solfatare par excellence, qui a été exploité de toute antiquité, et où le Soufre se renouvelle perpétuellement.

Le Soufre est employé à différents usages : il sert à la fabrication des allumettes, à celle de l'Acide sulfureux et de l'Acide sulfurique, et surtout à la fabrication de la poudre à canon, dans laquelle il entre pour un dixième, et où il est mêlé au Nitre et au Charbon. On l'emploie pour sceller le fer dans la pierre, pour former des moules, et pour prendre des empreintes de pierres gravées. La médecine s'en sert à l'extérieur contre les maladies de la peau, et à l'intérieur contre les maladies chroniques du poumon et des viscères abdominaux; enfin il est la base des eaux dites sulfureuses ou hépatiques. On se procure tout le Soufre dont on a besoin de deux manières : en le recueillant immédiatement dans les solfatares ou soufrières naturelles, et le séparant des matières terreuses avec lesquelles il est mélangé; ou bien en l'extrayant des Pyrites, c'est-à-dire des composés qu'il forme avec le Fer et le Cuivre, et qui sont abondamment répandues dans la nature.

Soufre rouge des volcans. *V.* Arsenic sulfuré rouge.

SOUFRE VÉGÉTAL. bot. On nomme ainsi dans le commerce la poussière des Lycopodes, particulièrement du *Lycopodium clavatum*.

SOUFRIÈRE. min. On donne ce nom aux soupiraux volcaniques par lesquels se dégage du Soufre en vapeur, dont une partie se condense en petits cristaux aciculaires sur les parois de ces ouvertures. Telle est la célèbre Soufrière de l'île de la Guadeloupe.

SOUI. ois. *V.* Tinamou.

SOUILLONS. bot. *V.* Siallons.

SOUIMANGA. *Nectarinia Cinnyris.* ois. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec de la longueur de la tête ou la dépassant, faible, plus ou moins courbé, élargi ou déprimé à sa base, trigone, comprimé et effilé à la pointe; mandibules égales; bords de l'inférieure fléchis en dedans et cachés en partie par ceux de la supérieure; langue très-extensible, tubulaire, bifide; fosse nasale grande; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base, fermées en dessus par une grande membrane nue; pieds médiocres; tarse plus long ou de la longueur du doigt intermédiaire; trois doigts en avant, les latéraux soudés à la base, un en arrière; première rémige très-courte, la deuxième plus longue, mais moins que les troisième et quatrième qui dépassent toutes les autres.

Les Souimangas sont à l'ancien monde ce que les Colibris et les Oiseaux-Mouches sont au nouveau; c'est-à-dire que les uns et les autres ne se trouvent point hors de leurs continents respectifs; du reste, chez tous, les mœurs et les habitudes sont tellement semblables que ce qui a été dit à l'article Colibri, page 545 du t. II, peut s'appliquer en entier aux Souimangas. Ceux-ci sont assujettis à deux mues annuelles, et il en résulte des modifications périodiques dans le plumage qui rendent souvent les mêmes espèces méconnaissables, et ont plus d'une fois occasionné de grandes erreurs dans l'énumération de ces espèces. Pendant la saison des amours, la robe brille de l'éclat le plus vif; elle se nuance des couleurs les plus pures; immédiatement après la ponte et l'incubation, cette belle parure est remplacée par un plumage ordinairement sévère; et les dégradations, qui se font remarquer entre les deux mues, présentent quelquefois tant de bizarrerie qu'il est bien difficile de retrouver le caractère spécifique.

Souimanga Adelbert. *Cinnyris Adelberti,* Gervais, Mag. de Zool., pl. 19. Tête et menton d'un vert d'émeraude; gorge blanche, encadrée de noir; cou noir; ailes, croupion et abdomen d'un rouge brun. Bec corné; pieds brunâtres. Taille, trois pouces deux lignes.

Souimanga aux ailes dorées. *Certhia chrysoptera,*

Lath. Tête et cou variés de jaune brillant et de noirâtre; rémiges et rectrices noires; tectrices alaires d'un jaune d'or; bec et pieds noirs. Taille petite. Du Bengale.

Souimanga Angala-Dian. *Certhia lotenia*, Lath., Ois. dorés, pl. 3 et 4 des Souimangas; Buff., pl. enl. 575, f. 2 et 3. Tête, dos, croupion et gorge d'un vert irisé en bleu; rémiges et rectrices vertes; tectrices alaires et caudales d'un vert irisé en violet; haut de la poitrine bleu, le bas violet; le reste des parties inférieures noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. La femelle a les couleurs plus ternes. Le jeune a la tête brune, tachetée de vert doré; les rémiges et les rectrices d'un brun verdâtre, les parties inférieures d'un blanc sale, tacheté de noir. Madagascar.

Souimanga Aspasie. *Cinnyris Aspasiæ*, Less., Zool. de la Coq., pl. 30, fig. 4. Plumage d'un noir velouté; sommet de la tête d'un vert d'émeraude; dos et tectrices alaires d'un vert doré; devant du cou d'un bleu d'acier bruni; queue égale. Taille, quatre pouces. D'Amboine.

Souimanga aurore. *Cinnyris subflavus*, Vieill. Parties supérieures vertes; front doré; tête et dessus du cou d'un rouge très-clair; gorge et devant du cou d'un bleu métallique; parties inférieures d'un rouge orangé; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Souimanga australien. *V.* Myzomèle a collier.

Souimanga beau. *Cinnyris pulchellus*, Vieill.; *Certhia pulchella*, L., Buff., pl. enl., 670, fig. 1. Plumage d'un vert métallique; poitrine rouge; ailes, queue, bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Afrique.

Souimanga a bec droit. *Certhia rectirostris*, Shaw; *Cinnyris elegans*, Vieill., Gal., pl. 178. Son plumage est d'un vert doré, avec la gorge jaunâtre; un demi collier vert et le ventre d'un pourpré vineux. Taille, quatre pouces. Afrique.

Souimanga a bec falciforme. *V.* Héorotaire a bec en faucille.

Souimanga a bouquets. *Cinnyris cirrhatus*, Vieill.; *Certhia cirrhata*, Lath. Parties supérieures d'un vert olivâtre, avec le bord des plumes brun; grandes rémiges brunes; poitrine brunâtre, avec un bouquet de petites plumes jaunes de chaque côté; parties inférieures et rectrices noires; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Souimanga bronzé. *Cinnyris æneus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 297. Parties supérieures d'un vert bronzé, irisé de bleu et de vert; rémiges et rectrices d'un noir bronzé; parties inférieures, bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. La femelle a les parties supérieures d'un vert olivâtre; les inférieures d'un brun noirâtre, nuancé de vert; le bec et les pieds noirâtres. De l'Afrique.

Souimanga bronzé aux ailes brunes. *Certhia ænea*, Lath. Parties supérieures d'un vert cuivré; rémiges et tectrices alaires d'un brun roussâtre; rectrices, bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Afrique méridionale.

Souimanga brun et blanc. *Cinnyris nigralbus*, Less. Parties supérieures vertes; dessous du cou, rémiges et gorge d'un vert brunâtre; croupion d'un rouge pourpré; parties inférieures blanches; rectrices noires; bec noir et blanc à la base; pieds bruns. Taille, quatre pouces.

Souimanga brun du Brésil. Buff., pl. enl., 578, fig. 3. C'est le Souimanga violet, à poitrine rouge, à l'époque de la mue.

Souimanga brun a gorge bleue. *V.* Guit-Guit a gorge bleue.

Souimanga du cap de Bonne-Espérance. *V.* Souimanga Chalybé.

Souimanga a capuchon violet. *Certhia violacea*, Lath., Ois. dorés, pl. 39 des Souimangas. Parties supérieures d'un vert irisé; tête, cou et gorge d'un violet sombre; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert-olive; devant du cou vert, irisé en bleu; parties inférieures d'un jaune orangé; rectrices étagées, les intermédiaires plus longues. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Afrique méridionale. La femelle a les parties supérieures d'un vert jaunâtre et les inférieures olivâtres; la queue est uniformément étagée; le bec et les pieds sont bruns.

Souimanga Cardinal. *Cinnyris Cardinalis*, Vieill., Levaill., Ois. dorés, pl. 20. Parties supérieures vertes à reflets dorés; rémiges et rectrices noires, bordées de vert; parties inférieures d'un rouge vif; rectrices intermédiaires plus longues; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle est plus petite; elle a les parties inférieures jaunes; les jeunes sont d'un brun olivâtre. Afrique méridionale.

Souimanga Carmélite. *Cinnyris fuliginosus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 20. Parties supérieures d'un brun clair, velouté; front, petites tectrices alaires et gorge d'un violet éclatant; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; une touffe de plumes jaunes de chaque côté de la poitrine; le reste des parties inférieures brun; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. La femelle est entièrement d'un brun sombre. De la côte de Malimbe.

Souimanga caronculé. *V.* Philédon caronculé.

Souimanga a ceinture bleue. *V.* Souimanga Chalybé.

Souimanga a ceinture marron. *V.* Souimanga a gorge violette et poitrine rouge.

Souimanga cendré. *Certhia cinerea*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré, avec les tectrices alaires, le bas du dos et le croupion d'un vert brillant; rémiges et rectrices brunes; un trait jaune sur la joue; gorge et poitrine jaunes, tachetées de vert doré; abdomen blanc; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. Afrique méridionale.

Souimanga de Ceylan. *Cinnyris Zeilanicus*, Vieill., Buff., pl. enl., 576. Parties supérieures d'un vert olivâtre; gorge, devant du cou et poitrine d'un violet brillant; parties inférieures jaunâtres; rémiges et rectrices bordées de jaune. Bec et pieds cendrés. Taille, quatre pouces.

Souimanga Chalybé. *Certhia Chalybea*, Lath., Buff., pl. enl., 246, fig. 3. Parties supérieures d'un vert doré, à reflets métalliques; rémiges et rectrices d'un brun clair; croupion d'un bleu d'azur; gorge verte, bordée de bleu; parties inférieures rouges; abdomen ou plutôt anus et cuisses d'un gris cendré; bec et pieds noirs.

Deux petits bouquets jaunes à la poitrine. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle a la gorge et le croupion vert doré; l'abdomen noirâtre, séparé de la poitrine par deux ceintures orangées et bleues. De l'Afrique méridionale.

Souimanga Chess. *V.* Souimanga modeste.

Souimanga de Clémence. *Cinnyris Clementia,* Less. Parties supérieures d'un jaune olivâtre; rémiges brunes, bordées de jaune; rectrices brunes; gorge, devant du cou et poitrine d'un noir métallique irisé en violet; un bouquet de plumes orangées de chaque côté de la poitrine; le reste des parties inférieures d'un noir velouté; anus et flancs olivâtres; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces six lignes. D'Amboine.

Souimanga Colibri. *V.* Guit-Guit Colibri.

Souimanga a collier. *Certhia capensis,* Gm., Vieill., Ois. dorés, 13, 14 et 19. Parties supérieures d'un vert doré; une ceinture rouge, bordée d'une mince raie bleue et d'une autre jaune; parties inférieures d'un gris brun. La femelle est d'un gris olivâtre. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. Afrique méridionale.

Souimanga a collier bleu. *V.* Souimanga Chalybé.

Souimanga concolore. *Cinnyris concolor,* Vig. Parties supérieures d'un vert olive uniforme, à l'exception des ailes, de la queue et de la région oculaire qui sont d'une nuance un peu plus prononcée; parties inférieures d'un olive jaunâtre; bec et pieds d'un gris brunâtre. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Souimanga cossu. *V.* Souimanga beau.

Souimanga a cou cendré. *V.* Souimanga a gorge grise.

Souimanga a cravate violette. *Certhia curvucaria,* Lath., Buff., pl. enl., 576, fig. 2 et 3, Ois. dorés, pl. 15. Parties supérieures d'un gris brun; ailes brunes; croupion d'un gris violâtre; petites tectrices alaires et bande pectorale d'un violet métallique, brillant; parties inférieures grisâtres; un petit bouquet de plumes jaunes orangées de chaque côté de la poitrine; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. Des Philippines. Malgré quelques rapprochements, il y a beaucoup de probabilité que cette espèce diffère essentiellement du Souimanga de Clémence.

Souimanga cuivré. *Certhia polita,* Lath., Vieill., Ois. dorés, pl. 11. Parties supérieures d'un vert pourpré, doré; gorge, devant du cou noirs, bordés de violet pourpré, puis de roux; un bouquet de plumes jaunes de chaque côté de la poitrine; parties inférieures brunes; rectrices, bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Afrique méridionale.

Souimanga décoré. *Cinnyris eques,* Less. *V.* Myzomèle.

Souimanga distingué. *Nectarinia eximia*, Temm., Ois. color., pl. 138, fig. 1 et 2; *Nectarinia pectoralis,* Horsf. Parties supérieures d'un vert olive, avec le bord des tectrices alaires et des rémiges d'un vert jaunâtre; gorge, devant du cou et haut de la poitrine formant un plastron d'un bleu d'acier bruni, irisé en violet, le reste des parties inférieures d'un jaune d'or; rectrices bleues, frangées de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces trois quarts. La femelle a la gorge, le devant du cou et les parties inférieures d'un blanc sale; la queue noirâtre, terminée par une tache blanchâtre. De Java.

Souimanga a domino rouge et noir. *V.* Philédon.

Souimanga éblouissant. *Cinnyris splendidus,* Vieillot, Levaill., Ois. d'Afr., pl. 295. Parties supérieures d'un vert éclatant, à reflets dorés; tête et cou violets, à reflets bleus et pourprés; rémiges et rectrices d'un noir velouté; poitrine et flancs d'un bleu brillant, tachetés d'un rouge ponceau, avec des reflets dorés; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. La femelle a les parties supérieures brunes, les rémiges et les rectrices olivâtres, les parties inférieures grisâtres. De l'Afrique méridionale.

Souimanga éclatant. *Cinnyris lucidus,* Less. Parties supérieures d'un vert doré brillant; tête et cou d'un bleu d'acier, à reflets pourprés; abdomen d'un bleu semblable, mélangé de rouge sanguin; tectrices anales noires. Taille, cinq pouces. Du Sénégal.

Souimanga Figuier. *Cinnyris Platurus,* Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 293, fig. 2. Parties supérieures d'un vert bronzé, irisé en violet sur les tectrices caudales et le croupion; rémiges et rectrices d'un beau noir; les deux intermédiaires très-longues, d'un vert doré, à reflets violets, terminées par une palette; gorge vert doré; parties inférieures jaunes; bec court, grêle, droit et noir; pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle a le plumage d'un gris roussâtre, avec quelques reflets dorés; les rémiges, les rectrices et les tectrices variées de brun et de verdâtre; la queue est égale. De l'Afrique.

Souimanga a front bleu. *Cinnyris frontalis,* Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures noirâtres; face et croupion bleus; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Afrique.

Souimanga a front doré. *Cinnyris auratifrons,* Vieill., Ois. dorés, pl. 5 des Souimangas. Plumage noir, à l'exception de la tête qui est verte, de la gorge et du croupion qui sont d'un violet irisé; épaulettes d'un bleu d'acier; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. La femelle, Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 294, fig. 2, a les parties supérieures d'un gris brun; les inférieures olivâtres, tachetées de noir, avec la gorge et le devant du cou d'un gris verdâtre; le bec et les pieds bruns. Les jeunes ont la tête, le cou, les petites tectrices alaires et caudales d'un brun clair, le dessus du cou, les grandes tectrices et les rémiges d'un brun foncé; les parties inférieures grisâtres, tachetées de brun. Du cap de Bonne-Espérance.

Souimanga a front et joues gris. *V.* Guit-Guit a tête grise.

Souimanga Gamtocin. *Cinnyris collaris,* Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 299, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un vert doré, brillant, tirant sur le jaunâtre; rémiges brunes, bordées de vert; parties inférieures d'un jaune pâle; un collier bleu sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces trois lignes. La femelle a le plumage moins brillant, sans collier bleu sur la poitrine. De l'Afrique méridionale.

Souimanga a gorge bleue. *V.* Souimanga de Ceylan.

Souimanga a gorge grise. *Cinnyris cinereicollis*, Vieill. Gorge et devant du cou gris; sommet de la tête et dessus du cou d'un cendré bleuâtre; un trait noir sur les joues; rémiges et rectrices d'un vert foncé; parties inférieures jaunes; tectrices subcaudales blanches. Taille, quatre pouces. Afrique.

Souimanga a gorge orangée. *Certhia aurantia*, Lath. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures jaunes, avec la gorge orangée; rémiges et rectrices noires. Taille, quatre pouces. Afrique.

Souimanga a gorge verte. *Certhia Angolensis*, Less. Il a le front et le devant du cou d'un vert émeraude brillant; tout le reste du plumage est d'un noir velouté; bec et pieds plombés. Taille, quatre pouces. On le trouve en Afrique sur la côte d'Angole.

Souimanga a gorge violette et poitrine rouge. *Certhia sperata*, var., Lath., Ois. dorés, pl. 30 des Souimangas, Buff., pl. enl., 246, fig. 1 et 2. Parties supérieures mordorées; croupion, tectrices caudales et rectrices d'un bleu d'acier poli; ailes noires; gorge d'un violet brillant; poitrine rouge; parties inférieures jaunes; tectrices subcaudales vertes; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces sept lignes. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun terne; la gorge et la poitrine blanches; les parties inférieures jaunâtres. De l'Inde.

Souimanga de Gould. *Cinnyris Gouldii*, Vig. Plumage d'un bleu pourpré très-brillant; rémiges et rectrices, occiput, joues bruns; manteau d'un rouge de sang; croupion, poitrine et abdomen d'un jaune de soufre, tachetés de rouge; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. Hymalaya.

Souimanga gracieux. Même chose que Souimanga de Malacca.

Souimanga gris de la Chine. *Dicæum flavipes*, Vieill.; *Certhia grisea*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré; rémiges d'un gris brunâtre; rectrices intermédiaires brunes, terminées de noir; les latérales grises, traversées à l'extrémité par une bande demi-circulaire noire; gorge, poitrine et abdomen d'un roux très-clair; bec noir; pieds jaunes. Taille, quatre pouces.

Souimanga gris des Philippines. *V.* Souimanga a cravate violette.

Souimanga de Hasselt. *Nectarinia Hasseltii*, Temm., Ois. color., pl. 376, fig. 3. Parties supérieures d'un bleu d'azur; manteau violet; sinciput d'un vert d'émeraude; gorge d'un rouge de rubis; abdomen d'un rouge de feu; bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces et demi. De Java.

Souimanga histrion. *V.* Philédon néguobarra.

Souimanga a joues jaunes. *Nectarinia chrysogenis*, Temm., pl. col. 388, fig. 1. Parties supérieures d'un vert olivâtre; un bouquet de plumes jaunes sur le méat auditif; sourcils d'un jaune vif; poitrine nuancée de gris et de vert; parties supérieures d'un vert jaunâtre; bec très-long, brun, ainsi que les pieds. Taille, cinq pouces six lignes. De Java.

Souimanga de Kuhl. *Nectarinia Kuhlii*, Temm., pl. color. 376, fig. 1 et 2. Sommet de la tête d'un vert brillant; parties supérieures vertes, nuancées d'olivâtre; croupion jaune; rémiges et rectrices brunes; les intermédiaires plus longues; gorge et poitrine d'un rouge vif; un demi-collier bleu qui s'élargit sur les côtés; ventre vert; abdomen blanc; tectrices subcaudales verdâtres; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. La femelle est plus petite; elle a les parties supérieures d'un vert olivâtre; les rémiges brunes; les parties inférieures vertes, à l'exception de l'abdomen qui est blanc, et de la gorge qui est d'un vert plus brillant. De Java.

Souimanga a long bec. *Nectarinia longirostris*, Temm., Ois. color., pl. 84, fig. 1. Parties supérieures d'un gris cendré; gorge et poitrine d'un blanc grisâtre, abdomen et flancs jaunes; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De Java.

Souimanga de Longuemare. *Cinnyris Longuemarii*, Less., Illust. de Zool., pl. 23. Parties supérieures d'un violet brillant, les inférieures blanchâtres à reflets soyeux; gorge d'un violet pur; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Du Sénégal.

Souimanga a longue queue du Cap. *V.* Souimanga Malachite.

Souimanga a longue queue de Congo. *Cinnyris caudatus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 40. Plumage d'un vert doré brillant; rémiges et rectrices brunes, les deux intermédiaires d'un vert doré; haut de la poitrine bleuâtre, le milieu d'un rouge vif; abdomen grisâtre; bec et pieds bruns.

Souimanga a longue queue du Sénégal. *V.* Souimanga beau.

Souimanga de Madagascar. *Nectarinia Madagascariensis; Certhia Madagascariensis*, Lath. Tête, gorge et partie antérieure du corps d'un vert d'émeraude; un double collier violet et jaune marron; le reste du plumage olivâtre, avec une tache jaune sur chaque épaule; tectrices alaires et poitrine brunes; abdomen jaune. Taille, quatre pouces.

Souimanga de Malacca. *Certhia lepida*, Lath.; *Nectarinia lepida*, Temm., Ois. color., pl. 126. Parties supérieures d'un beau violet châtoyant; front d'un vert foncé irisé; une bande longitudinale d'un gris verdâtre, partant de l'angle du bec, passant sous les yeux, descendant le long des côtés du cou et s'y élargissant; une raie d'un beau violet s'étendant depuis l'angle du bec jusqu'à l'épaule; petites tectrices alaires d'un bleu d'acier; les moyennes d'un brun mordoré, les grandes brunes; gorge d'un rouge brun; parties inférieures jaunes; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. La femelle et les jeunes sont d'un vert olivâtre, avec quelques variations de nuances.

Souimanga Malachite. *Certhia formosa*, Lath., Ois. dorés, pl. 37 et 38 des Souimangas, Buff., pl. enl. 83. Plumage d'un brun vert brillant; un trait noir velouté entre le bec et l'œil; deux bouquets de plumes jaunes aux côtés de la poitrine; rémiges et rectrices d'un noir violet, bordé de vert doré; les deux intermédiaires plus longues; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces six lignes.

Souimanga de Manille. *Cinnyris Manillensis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert bronzé à reflets bleuâtres et violets; rémiges et tectrices caudales d'un brun foncé; gorge, cou et poitrine d'un bleu d'acier

irisé; collier formé de quatre traits, vert, bleu, violet et jaune; deux taches jaunes sur les épaules; abdomen d'un gris olivâtre. Taille, près de quatre pouces.

Souimanga marron-pourpré, a poitrine rouge. *V.* Souimanga a gorge violette et poitrine rouge.

Souimanga mélanure. *Cinnyris melanurus*, Vieill.; *Certhia melanura*, Lath. Tête et dos violets; poitrine et ventre verdâtres; tectrices alaires brunes, bordées de verdâtre; queue noire et fourchue. Taille, six pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Souimanga métallique. *Nectarinia metallica*, Temm., pl. color. 347, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un vert éclatant; demi-collier d'un bleu vif, à reflets pourprés; parties inférieures jonquilles, ainsi qu'une bande sur le croupion qui a des reflets bleus et pourprés; rectrices noires, à reflets bleus. Taille, quatre pouces. De Nubie.

Souimanga modeste. *Nectarinia inornata*, Temm., Ois. color., pl. 84, fig. 2. Parties supérieures d'un vert olivâtre; rémiges et rectrices d'un brun verdâtre, bordées de verdâtre plus clair, et terminées de noir en dessus et de gris-blanchâtre en dessous; gorge et devant du cou gris, striés de brun; parties inférieures d'un cendré blanchâtre, tacheté de brun. De Java.

Souimanga mordoré. *Cinnyris rubescens*, Vieill. Parties supérieures d'un brun mordoré brillant; front vert-doré qui se change en bleu d'azur sur le sommet de la tête; capistrum et lorum noirs; rémiges et rectrices noirâtres, irisées de mordoré; gorge et devant du cou d'un vert doré brillant; haut de la poitrine bordé de bleu; parties inférieures d'un noir velouté; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Afrique.

Souimanga moustac. *Nectarinia mystacalis*, Temm., Ois. color., pl. 126, fig. 3. Parties supérieures, cou, gorge et petites tectrices alaires d'un rouge pourpré très-éclatant; sommet de la tête, moustaches, croupion et rectrices d'un bleu changeant en violet; rémiges et grandes tectrices alaires brunes, bordées de vert-olivâtre; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces trois lignes. De Java.

Souimanga Namaquois. *Cinnyris fuscus*, Vieill., Levaill., Ois d'Afr., pl. 296. Parties supérieures d'un brun irisé; rémiges et rectrices noirâtres; gorge violette, à reflets bleus; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces neuf lignes. La femelle a les couleurs beaucoup plus ternes, et les parties inférieures d'un blanc sale. De l'Afrique méridionale.

Souimanga noir a poitrine rouge. *Cinnyris erythrothorax*, Vieill. Front et sommet de la tête d'un vert doré; une bande jaunâtre sur l'occiput; dessus du cou, scapulaires et tectrices alaires d'un noir velouté, à reflets violets; gorge, dos et croupion d'un violet éclatant; rectrices d'un brun noirâtre, bordées de violet; poitrine et ventre d'un rouge brun. Taille, quatre pouces. Afrique.

Souimanga noir et violet. *V.* Guit-Guit noir et bleu.

Souimanga olive a gorge pourprée. *V.* Souimanga de Ceylan.

Souimanga olive de Madagascar. *Certhia olivacea*, Lath. Parties supérieures d'un vert olive foncé; sommet de la tête d'un vert noirâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert olive; aréole des yeux blanchâtre; gorge et parties inférieures d'un gris brun; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces.

Souimanga olive des Philippines. *V.* Souimanga de Ceylan.

Souimanga orangé. *Cinnyris croceus*, Lev., Ois. d'Afr., pl. 292, fig. 2. Parties supérieures d'un jaune verdâtre, les inférieures d'un jaune orangé; bec noir, avec la mandibule inférieure blanche. Pieds noirs. Taille, quatre pouces. Afrique.

Souimanga a oreillon violet. *Nectarinia phœnicotis*, Temm., Ois. color., pl. 108, fig. 1, et pl. 388, fig. 2. Parties supérieures d'un vert doré brillant; rémiges et tectrices alaires brunes, bordées de vert; rectrices noirâtres, lisérées de vert brillant; méat auditif recouvert d'un bouquet de plumes violettes : en dessous une bandelette ondulée, orangée, tachetée de violet; gorge et poitrine orangées; parties inférieures jaunes; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. La femelle (pl. 388, fig. 2) est un peu plus petite; elle a les parties supérieures vertes, les rémiges et les tectrices brunâtres, bordées de vert olive, la gorge et le devant du cou d'un orangé tirant sur le marron, les rectrices noirâtres, les parties inférieures jaunes, nuancées de verdâtre. De Java.

Souimanga oriental. *Cinnyris orientalis*, Frank. Plumage d'un vert pourpré très-brillant; abdomen d'un noir pourpré; ailes et queue noires, avec une bande d'un jaune orangé sur les tectrices alaires. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Souimanga orné. *Cinnyris ornatus*, Less. *V.* Souimanga distingué.

Souimanga Papou. *Cinnyris Novæ-Guineæ*, Lesson. Parties supérieures d'un vert olivâtre, qui tire au jaune sur le croupion; rémiges brunes, bordées extérieurement d'olivâtre; rectrices courtes, égales, d'un brun olivâtre; gorge et devant du cou d'un vert jaunâtre; abdomen jaune; le reste des parties inférieures verdâtre; bec noir; pieds cendrés. Taille, trois pouces quatre lignes.

Souimanga pectoral. *Nectarinia pectoralis*, Ois. color., pl. 138, fig. 3; *Nectarinia eximia*, Horsf. Parties supérieures d'un violet pourpré très-foncé; sommet de la tête d'un vert doré; petites tectrices alaires et caudales d'un vert métallique foncé; rémiges brunes; menton, gorge et poitrine antérieure d'un rouge vif; haut du ventre bleu d'azur; parties inférieures noires; un bouquet de plumes dorées de chaque côté de la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De Java.

Souimanga Perrein. *Cinnyris Perreinii*, Vieill. Parties supérieures d'un vert doré très-éclatant, les inférieures d'un beau noir velouté; bec et pieds d'un noir mat; queue échancrée. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Afrique.

Souimanga des Philippines. C'est la femelle du Souimanga violet à poitrine rouge.

Souimanga a plastron rouge. *Cinnyris smarag-*

dinus, Levaill., Ois. Parties supérieures d'un vert d'émeraude métallisé; croupion et tectrices caudales d'un bleu pourpré; rémiges d'un brun noirâtre, bordé d'olivâtre; une tache jaune sous les aisselles; rectrices noires, irisées de bleu; un collier de cette dernière nuance; poitrine rouge; parties inférieures d'un gris olivâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle est plus petite; elle a les parties supérieures d'un gris brun cendré, et les inférieures blanchâtres, avec la poitrine d'un gris olivâtre. De l'Afrique méridionale.

Souimanga a poitrine rouge. *Certhia Philippina,* Lath., Buff., pl. enl., 376, fig. 1. Parties supérieures d'un violet changeant en vert doré; tête, gorge et devant du cou variés de fauve et de noir irisé; dessus du cou et haut du dos marron-pourpré; moyennes tectrices alaires brunes, terminées de marron-pourpré; les grandes et les rémiges brunes, bordées de roux; rectrices noirâtres, à reflets bleus métalliques, bordées de violet irisé en vert doré; poitrine et haut du ventre rouges; parties inférieures d'un jaune olivâtre; bec noir, jaune en dessous; pieds bruns. Taille, quatre pouces. Des Philippines.

Souimanga poivre. Même chose que Souimanga pourpré à poitrine rouge.

Souimanga pourpré. *Cinnyris purpuratus,* Vieill., Ois. dorés, pl. 11 des Souimangas. Parties supérieures d'un vert irisé; front d'un brun noir; sommet de la tête irisé en violet pourpré; rémiges noires; tectrices alaires bleues; rectrices noirâtres, nuancées de bleu; gorge d'un violet foncé; deux ceintures sur la poitrine: l'une d'un vert irisé en violet, l'autre rouge; un bouquet de plumes jaunes de chaque côté; ventre, bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. La femelle et les jeunes ont les parties supérieures d'un gris-brun olivâtre, les inférieures d'un blanc jaunâtre. De l'Afrique méridionale.

Souimanga du Protéa. *Nectarinia Promerops,* Temm.; *Certhia upupa; Merops afer,* Gm., Buff., pl. enl., 657. Parties supérieures d'un brun cendré; occiput d'un gris roussâtre; croupion olivâtre; gorge blanche, encadrée de brun; abdomen jaune, flammé de brun et de blanc; tectrices subcaudales jaunes; rectrices brunes, très-longues et étagées. Bec et pieds noirs. Taille, dix-huit pouces. Afrique.

Souimanga Protée. *V.* Souimanga violet a poitrine rouge.

Souimanga a queue noire. *V.* Souimanga mélanure.

Souimanga quinticolore. *V.* Souimanga de Sierra-Leone.

Souimanga rouge doré. *Cinnyris nibarus,* Vieill.; *Cinnyris rubrofusca,* Cuv., Ois. dorés, pl. 27. Plumage rouge doré; rémiges et rectrices brunes; petites tectrices alaires d'un violet brillant; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces neuf lignes.

Souimanga rouge écarlate. *Certhia rubra,* Lath., Ois. dorés, pl. 54 des Héorotaires. Parties supérieures, gorge, poitrine et haut du ventre d'un beau rouge écarlate; rémiges et rectrices noires; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Océanie.

Souimanga rouge-gris. *Nectarinia rubrocana,* Temm., Ois. color., pl. 108, fig. 2 et 3; Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 236. Parties supérieures, gorge et haut de la poitrine d'un rouge de vermillon; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre, avec un reflet bleu; tectrices alaires d'un bleu métallique; parties inférieures blanches, nuancées de grisâtre; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces six lignes. La femelle a la tête, le dessus du cou et du corps d'un gris cendré, plus pâle vers le front et les yeux, le croupion rouge, les rémiges et les rectrices brunes, la gorge et toutes les parties inférieures d'un gris de perle. De Java.

Souimanga rouge et noir. *V.* Myzomèle rouge et noir.

Souimanga roux. *V.* Guit-Guit fauve.

Souimanga sanguin. *Cinnyris ruber,* Less. Tête d'un vert d'émeraude; parties supérieures d'un noir velouté; devant du cou d'un pourpre doré; poitrine et abdomen d'un rouge de sang; épaules d'un vert doré. Taille, quatre lignes.

Souimanga sanguinolent. *Cinnyris sanguineus,* Less. Parties supérieures d'un vert doré; sommet de la tête d'un bleu d'acier bronzé; devant du cou d'un bleu d'acier pourpré; parties inférieures d'un noir velouté, lavé d'une teinte de sang. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De la côte d'Angole.

Souimanga de Sierra-Leone. *Cinnyris quinticolor,* Less.; *Certhia venusta,* Lath., Ois. dorés, pl. 79. Parties supérieures d'un vert d'émeraude; ailes brunes; parties inférieures d'un brun marron; front et poitrine d'un violet éclatant; gorge d'un noir pourpré; devant du cou et croupion d'un bleu azuré; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, quatre pouces. Afrique.

Souimanga siffleur. *Certhia cantillans,* Lath. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre; une tache triangulaire d'un jaune orangé sur le dos; tectrices caudales d'un jaune clair; gorge et devant du cou d'un blanc grisâtre, tirant sur le bleu; le reste des parties inférieures blanchâtre; cuisses cendrées; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces quatre lignes. De l'Inde.

Souimanga simple. *V.* Souimanga modeste.

Souimanga Sola. *Cinnyris Sola,* Vieill. Parties supérieures d'un vert doré brillant; rectrices latérales blanches à l'extrémité; gorge d'un bleu foncé irisé; devant du cou et parties inférieures d'un jaune pâle; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces. Du Bengale.

Souimanga souci. *Nectarinia solaris,* Temm., Ois. color., pl. 347, fig. 3. Parties supérieures d'un vert olive foncé; sommet de la tête d'un bleu brillant, irisé en vert doré; rémiges, rectrices et tectrices d'un brun noirâtre, bordées de brunâtre; gorge et devant du cou d'un beau bleu changeant en violet; parties inférieures d'un jaune de souci très-éclatant; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. D'Amboine.

Souimanga Sougnimbindou. *Cinnyris superbus,* Vieill. Parties supérieures d'un vert doré brillant; sommet de la tête d'un bleu d'azur; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; gorge d'un violet pourpré, à reflets d'or et d'azur; poitrine d'un rouge velouté; un collier ou plutôt une ceinture d'un vert doré éclatant; parties

inférieures d'un rouge foncé; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Afrique.

Souimanga sucrion. *Cinnyris pusillus,* Vieill., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 298. Parties supérieures d'un marron pourpré; croupion et tectrices caudales d'un violet éclatant; rectrices intermédiaires et bord des latérales d'un vert bronzé; poitrine et parties inférieures d'un jaune-orangé foncé; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces huit lignes. La femelle est un peu plus petite; elle a les parties supérieures d'un vert olivâtre; les inférieures d'un jaune très-pâle, plus foncé sur la poitrine et les flancs. De l'Afrique méridionale.

Souimanga superbe. *V.* Souimanga Sougnimbindou.

Souimanga a tête bleue. *Cinnyris cyanocephala,* Vieill. Parties supérieures vertes; tête et cou d'un bleu d'azur, à reflets violets; parties inférieures d'un brun cendré, avec deux faisceaux jaunes aux côtés de la poitrine. Taille, quatre pouces. De la côte de Malimbe.

Souimanga thoracique. *Cinnyris thoracicus,* Less. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures grisâtres; une ceinture rouge, avec un bord noir; deux taches d'un jaune d'or. Taille, quatre lignes. De Timor.

Souimanga a touffes jaunes. *V.* Souimanga a bouquets.

Souimanga très-petit. *Cinnyris minima,* Sykes. Parties supérieures d'un vert olivâtre; croupion et poitrine rouges, à reflets violets; parties inférieures jaunes; ailes et queue d'un roux brunâtre; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces et demi. La femelle est d'un brun verdâtre, avec le croupion roux. De l'Inde.

Souimanga tricolore. *Cinnyris tricolor,* Vieill., Ois. dorés, pl. 23 des Souimangas. Parties supérieures d'un rouge cuivreux, à reflets violets et verdâtres; rémiges et rectrices brunes; gorge cuivreuse; parties inférieures noires, ainsi que le bec et les pieds. Taille, quatre pouces neuf lignes. De l'Afrique occidentale.

Souimanga unicolore. *Cinnyris concolor,* Sykes. Parties supérieures d'un vert olivâtre, tirant au brun sur les ailes et la queue; parties inférieures verdâtres; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Souimanga velours. *Cinnyris sericeus,* Less., Zool. de la Coq., pl. 30, fig. 5. Plumage d'un noir velouté et métallisé; sommet de la tête d'un vert émeraude; tectrices alaires et croupion d'un vert doré; devant de la gorge d'un violet châtoyant. Taille, trois pouces et demi. Nouvelle-Guinée.

Souimanga a ventre écarlate. *Nectarinia coccinigaster,* Temm., pl. color. 388, fig. 3. Parties supérieures d'un marron pourpré foncé; sommet de la tête d'un vert métallique; croupion et tectrices caudales d'un bleu d'acier, à reflets verts et violets; tectrices alaires d'un mordoré pourpré, les grandes bordées de bleu d'acier, ainsi que les rectrices; rémiges brunes, bordées de fauve; gorge, devant du cou et poitrine d'un bleu violet métallique; ventre d'un rouge écarlate; le reste des parties inférieures olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces six lignes. Des Philippines.

Souimanga a ventre jaune. *Cinnyris luteoventer,* Less. Tête et devant du cou d'un bleu d'acier; manteau d'un vert olivâtre; poitrine et abdomen d'un jaune doré; bec et pieds noirs. Taille, environ quatre pouces. Des îles de la Sonde.

Souimanga vert et brun. *Cinnyris nitens,* Vieill., Ois. dorés, pl. 24 des Souimangas. Parties supérieures d'un beau vert à reflets métalliques; rémiges et rectrices brunes; gorge d'un vert doré; poitrine d'un bleu violet, nuancé de rouge terne; abdomen d'un brun noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Afrique occidentale.

Souimanga vert doré. *Certhia pulchella,* Vieill. Même chose que Souimanga à longue queue.

Souimanga vert a gorge rouge. *V.* Souimanga a plastron rouge.

Souimanga vert et gris, Ois. dorés, pl. 25 des Souimangas. Parties supérieures vertes; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert; sommet de la tête d'un vert cuivreux irisé; parties inférieures grises; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Afrique occidentale.

Souimanga vert et pourpre. *V.* Souimanga a ventre écarlate.

Souimanga vert a ventre rouge. *Cinnyris viridis,* Vieill.; *Certhia afra,* Lath. Parties supérieures d'un vert doré pâle; ailes et queue mordorées; croupion bleu; gorge rouge vif; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. Du cap de Bonne-Espérance.

Souimanga de Vigors. *Cinnyris Vigorsii,* Sykes. Il est d'un rouge de sang, avec un bandelet d'un violet brillant à l'angle du bec; une tache de même nuance couvre l'oreille; sinciput, épaules et tectrices caudales d'un vert métallique irisé; croupion d'un jaune de soufre; abdomen gris; queue allongée; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Souimanga violet. *Cinnyris violaceus,* Less. Parties supérieures brunes, glacées d'or; une plaque pourpre bronzé sur la poitrine; abdomen d'un pourpre orangé; parties inférieures d'un vert doré glacé d'or; les deux rectrices intermédiaires allongées. La femelle est d'un vert olivâtre en dessus et jaunâtre en dessous; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Souimanga vert de Madagascar. *V.* Souimanga Angala-Dian.

Souimanga vert a ventre blanc. *Cinnyris leucogaster,* Vieill. Parties supérieures d'un vert doré; rémiges et rectrices noires; gorge verte, à reflets brillants; poitrine d'un bleu d'acier; parties inférieures blanches; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De Timor.

Souimanga violet a poitrine rouge. *Certhia Senegalensis,* Lath.; *Cinnyris discolor,* Vieill., Ois. dorés, pl. 8 des Souimangas. Parties supérieures d'un brun pourpré; rémiges, rectrices et tectrices d'un brun jaunâtre; tête et haut de la gorge d'un vert doré brillant; un trait du même éclat qui part du bec, passe sous les yeux et descend sur les côtés du cou; gorge et poitrine variées de reflets bleus, violets et rouges; parties inférieures d'un rouge vineux; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces trois lignes. La femelle a les parties supérieures d'un brun roussâtre; le devant du cou et la poitrine d'un blanc tacheté de bleu; le reste des parties inférieures d'un gris blanchâtre.

SOULAMÉE. *Soulamea.* BOT. Genre de la famille des Polygalées, établi par Lamarck (Dict. encycl., 1, p. 449) et offrant les caractères suivants : calice triphylle; trois pétales linéaires, réfléchis; six étamines égales, dont trois opposées aux pétales, et insérées hors du disque hypogyne, à filaments très-courts, à anthères biloculaires, subglobuloso didymes et déhiscentes longitudinalement; ovaire comprimé, bordé, tronqué au sommet; deux stigmates sublatéraux et sessiles; capsule obcordée, subéreuse, indéhiscente, à deux loges monospermes ; semences ovales-globuleuses, dépourvues d'albumen. Lamarck, dans l'Encyclopédie méthodique, a décrit le *Soulamea amara,* que Rumphius, Herb. Amb., 2, p. 129, tab. 41, avait nommé *Rex amaroris.* C'est un arbrisseau dont le bois jaune et cassant est recouvert d'une écorce cendrée; ses feuilles sont simples, alternes, pétiolées, oblongues, un peu obtuses, entières et glabres; elles ont de sept à neuf pouces de longueur sur une largeur de trois. Les fleurs sont excessivement petites et disposées vers le sommet des rameaux en grappes simples, beaucoup plus courtes que les feuilles et dont les pédoncules sont pubescents. On trouve une bonne figure de cette plante dans les *Annalen des Wiener museums der Naturgeschichte,* ann. 1835, pl. XVI. Elle est originaire des Moluques.

SOULANGIE. *Soulangia.* BOT. Genre de la famille des Rhamnées, institué aux dépens du genre *Phylica,* de Linné, par Brongniard qui lui reconnaît pour caractères distinctifs : tube du calice obconique, adhérent à l'ovaire; pétales roulés en capuchon; étamines incluses, à anthères réniformes, uniloculaires; disque épigyne, pentagone et charnu; fruit infère, marqué au sommet d'une grande aréole, à trois coques; semences attachées à un podosperme court et charnu.

SOULANGIE ROUGE. *Soulangia rubra,* Brongn.; *Phylica rubra,* Willd. C'est un arbrisseau toujours vert; ses feuilles sont ovales-linéaires, aiguës, glabres et luisantes en dessus, à bords roulés, à têtes terminales laineuses, paniculées, plus longues que les feuilles; calice laineux en dehors, d'un rouge briqueté en dedans; pétales d'un rouge pourpré. Du cap de Bonne-Espérance.

SOULCIE ET SOULCIET. OIS. Espèces du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

SOULGAN. MAM. Espèce du genre Lagomyde. *V.* ce mot.

SOULIER DE NOTRE-DAME. BOT. L'un des noms vulgaires du *Cypripedium Calceolus.*

SOULILI. MAM. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

SOUMETTES. BOT. L'un des noms vulgaires du fruit de la Ronce des haies, *Rubus fruticosus,* L.

SOURBEIRETTE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Aigremoine.

SOURCES. GÉOL. Les eaux pluviales et celles qui proviennent de la fonte des neiges et des glaces des hautes montagnes, s'infiltrent en partie dans les fissures du sol et à travers les terrains meubles ou perméables, et elles descendent ainsi dans l'intérieur de la terre jusqu'à ce qu'elles rencontrent des couches qui leur soient imperméables; alors elles glissent dessus en suivant les sinuosités des fissures ou des intervalles qui les séparent des couches supérieures, et, après un trajet plus ou moins long, elles viennent sourdre à la surface du sol. Les Sources sont en général plus abondantes dans les montagnes que dans les pays de plaines. Tantôt elles coulent avec calme et régularité, tantôt elles sortent avec impétuosité et jaillissent à des hauteurs quelquefois considérables. C'est à ces dernières que l'on a donné le nom de *Fontaines jaillissantes.* Il en existe dans un grand nombre de localités; mais les plus célèbres sont celles d'Islande, qui sont connues sous le nom de *Geyser;* elles sont situées dans la vallée de Rikum, près de la ville de Skalholt. Le jet de ces eaux s'élève souvent à plus de cent cinquante pieds de hauteur; elles recouvrent le sol, sur lequel elles retombent, d'incrustations siliceuses en forme de choux-fleurs; leur température varie de 80 à 100° centigrades. On peut dans beaucoup d'endroits où il existe des nappes souterraines, se procurer artificiellement des Sources jaillissantes, en perçant, à l'aide d'une sonde, les couches solides qui recouvrent ces nappes d'eau; on donne aux Sources que l'on obtient de cette manière, le nom de *Sources artésiennes.* La disposition du réservoir souterrain et la forme du canal par lequel l'eau en sort, et que l'on peut comparer à une sorte de siphon, donnent lieu quelquefois au phénomène des fontaines intermittentes; les intermittences sont de courte durée, ou bien elles durent des mois ou des années entières. La température des eaux de Sources est très-variable : il en est qui sont chaudes, et quelquefois presque autant que l'eau bouillante ; et d'autres dont le degré de chaleur égale seulement la température moyenne du lieu d'où elles sortent : de là la distinction que l'on a établie entre les Sources chaudes ou thermales et les Sources froides. Le phénomène des eaux thermales paraît avoir pour cause unique un fait aujourd'hui bien constaté, celui de l'élévation de la chaleur dans les couches situées à une certaine profondeur au-dessous du sol. Des observations nombreuses prouvent que, sur chaque point de la terre, les températures fixes des lieux profonds sont croissantes à mesure qu'on descend à de plus grandes profondeurs. Or, la température des eaux de Sources doit représenter celle des couches dans lesquelles elles ont séjourné. On peut voir à l'article EAUX de ce Dictionnaire, les principales distinctions que l'on peut établir entre les eaux de Sources, d'après la nature des principes qu'elles contiennent.

SOURCIL. POIS. (Bonnaterre.) Synonyme de Vagabond, espèce du genre Chœtodon. *V.* ce mot.

SOURCIL D'OR. POIS. Synonyme de Pompile. *V.* CORYPHOENE.

SOURCIL DE VÉNUS. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Achillée millefeuille.

SOURCILE. OIS. L'un des noms vulgaires du Roitelet.

SOURCILIER. POIS. *Blennius superciliosus,* L. Espèce du genre Blennie. *V.* ce mot.

SOURCILLEMENT. GÉOL. *V.* MONTAGNES.

SOURD. REPT. L'un des noms vulgaires de la Salamandre.

SOURDE. OIS. Espèce du genre Bécasse. *V.* ce mot.

SOURDON. MOLL. L'un des noms vulgaires du *Cardium edule,* L.

SOURIS. OIS. Nom spécifique d'une Perruche. *V.* PERROQUET. On a aussi donné ce nom à un Pigeon.

SOURIS. MOLL. Nom vulgaire d'une Porcelaine, *Cypræa lurida*, Lamk.

SOURIS, SOURICEAU. MAM. Espèce du genre Rat. *V.* ce mot. On a improprement appelé : SOURIS D'AMÉRIQUE, une Musaraigne. — SOURIS DE BOIS, les Didelphes. — SOURIS D'EAU, le *Sorex fodiens*. — SOURIS DE MONTAGNES, le Lemming. — SOURIS DE MOSCOVIE, la Marte Zibeline. — SOURIS A DEUX PIEDS, le Gerbo, etc.

SOURIS CHAUVE. MAM. Pour Chauve Souris.

SOURIS DE MER. POIS. Des Baudroies, un Baliste et un Cycloptère ont été vulgairement appelés de la sorte.

SOURIS GRISES, ROSES, etc. BOT. Paulet nomme ainsi quelques Agarics.

SOUROUBEA. BOT. (Aublet.) Ce genre a été réuni au *Ruyschia*, de la famille des Marcgraviacées. *V.* RUYSCHIE.

SOUROUCOUA. OIS. Synonyme de Couroucou à ventre jaune, *Trogon viridis*.

SOUS-ARBRISSEAUX. *Suffrutices*. BOT. On appelle ainsi les végétaux à racine vivace, dont la tige est ligneuse dans sa partie inférieure qui est persistante, tandis que les rameaux ou les extrémités sont herbacés et meurent chaque année; tels sont la Vigne-Vierge, la Rue officinale, etc.

SOUSLIC. MAM. Espèce du genre Spermophile. *V.* ce mot.

SOUSOU. MAM. Nom proposé, avec la création d'un genre distinct de Cétacés, pour l'espèce connue jusqu'ici sous le nom de Dauphin du Gange. *V.* ce mot.

SOUTENELLE. BOT. Plusieurs espèces d'Arroches maritimes ont reçu ce nom vulgaire.

SOUTHWELLIA. BOT. La plante décrite et figurée par Salisbury (*Parad. Lond.*, tab. 69) sous le nom de *Southwellia nobilis*, est la même que le *Sterculia monosperma* de Ventenat (Malmaison, tab. 91) ou *Sterculia nobilis* de Smith et de De Candolle. *V.* STERCULIE.

SOUZA. BOT. Le genre indiqué sous ce nom, dans le *Flora fluminensis*, vol. VII, t. 1-3, ne paraît aucunement différer du genre *Sisyrinchium*, de Linné. *V.* BERMUDIÈNE.

SOWERBÉE. *Sowerbæa*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Smith (*Transact. Soc. Linn.*, 4, p. 218). Caractères : périanthe à six divisions profondes, égales, étalées, persistantes; six étamines insérées à la base du périanthe, dont trois opposées aux folioles de celui-ci, fertiles et ayant les loges des anthères séparées; les trois autres sont stériles; ovaire à trois loges dispermes; style filiforme, persistant, surmonté d'un stigmate simple; capsule renfermée dans le périanthe persistant, à trois loges et à autant de valves qui portent les cloisons sur leur milieu; graines peu nombreuses, ordinairement solitaires, peltées.

SOWERBÉE A FEUILLES DE JONC. *Sowerbæa juncea*, Smith. Cette plante croît à la Nouvelle-Hollande, aux environs du port Jackson; elle est vivace, à racines fasciculées, fibreuses; ses feuilles sont radicales, filiformes, s'engaînant à la base par deux membranes latérales qui se terminent en une sorte de stipule foliacée, comme dans les Graminées. La hampe porte une sorte d'ombelle globuleuse de fleurs roses, soutenues par un involucre de bractées membraneuses.

SOYE. *Soya*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Mœnch, qui lui donne pour caractères : calice bibractéolé à sa base, partagé en cinq divisions dont les deux supérieures sont soudées au delà de leur milieu, et les trois inférieures droites et acuminées; corolle papilionacée, à étendard ovale et courtement stipité; ailes renfermant la carène qui est oblongue et dressée; dix étamines à filament vexillaire, libre ou diadelphe à partir de la coudure, et toutes fertiles; ovaire sessile, pluriovulé; style court; stigmate subcapité. Le fruit consiste en un légume oblong, un peu courbé, membraneux, renfermant de deux à cinq semences renfermées chacune dans une sorte de loge produite par le resserrement des articulations transversales; ces semences sont ovales et comprimées.

SOYE HISPIDE. *Soya hispida*, Mœnch; *Soya Japonica*, Savi; *Dolichos Soya*, L. Plante herbacée, dressée et hispide, à feuilles composées de trois folioles stipellées, à fleurs axillaires, quelquefois aggrégées et courtement pédicellées. De la Chine et du Japon.

SOYÈRE. *Soyera*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, institué par Monnier qui l'a formé aux dépens du genre *Crepis*. Caractères : capitule multiflore et homocarpe; involucre formé de deux ou trois rangs de squammes linéaires, dont les extérieures plus petites et étalées; réceptacle dépourvu de paillettes, alvéolato-fimbrillifère; corolles ligulées; akènes uniformes, à bec assez court, ancipiti-comprimés; aigrette uniforme, composée de plusieurs rangs de soies.

SOYÈRE DORÉE. *Soyera aurea; Catonia crocea*, V, Mœsl.; *Crepis columnæ*, Frœsl. C'est une plante gazonneuse, à hampes filiformes et monocéphales; les feuilles sont petites, sublancéolées, runcinato-dentelées et très-glabres. On la trouve dans l'Europe méridionale et particulièrement en Calabre.

SOYEUX. BOT. Nom donné par Paulet à l'une de ses familles de Champignons. En minéralogie, l'épithète de Soyeux s'applique distinctivement à la variété quand sa forme présente des filaments très-minces, serrés les uns contre les autres et donnant à la surface un reflet qui imite celui de la Soie.

SOYMIDE. *Soymida*. BOT. Genre de la famille des Cédrelacées, auquel Adrien de Jussieu a donné les caractères suivants : calice à cinq divisions imbriquées; corolle à cinq pétales hypogynes, courtement onguiculés et étalés; tube staminal court, cupuliforme, terminé par cinq lobes soudés à leur base et bidentés; dix anthères subincluses, attachées par un filet très-court, entre les dents des lobes; ovaire à disque large, occupant le fond du tube et partagé intérieurement en cinq loges; ovules anatropes, attachés sur deux rangs à l'angle central des loges; style court; stigmate pelté et pentagone. Le fruit est une capsule ligneuse, à cinq loges, à cinq valves bilamellées, portant les cloisons à leur sommet; semences imbriquées, comprimées, à noyau échancré, prolongées latéralement en ailes membraneuses.

Soymide fébrifuge. *Soymida febrifuga*, Juss.; *Swietenia febrifuga*, Roxb. Arbre élevé, dont l'écorce est fort amère et astringente; les feuilles sont brusquement pinnées, ramassées au sommet des rameaux; les folioles, au nombre de six à douze, sont opposées par paires, ovales-oblongues, obtuses, très-entières; les fleurs sont blanchâtres; elles forment de très-amples panicules.

SPACHÉE. *Spachea*. bot. Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Adrien de Jussieu, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions glanduleuses à leur base; corolle composée de cinq pétales hypogynes, onguiculés, réfléchis et d'une longueur double de celle des sépales; huit étamines dont quelques-unes et quelquefois la totalité avortent; les filaments sont soudés entre eux et avec le calice par leur base, formant un anneau couvert de poils assez longs; anthères introrses, biloculaires et longitudinalement déhiscentes; ovaire didyme, biloculaire; un ovule récliné et pendant dans chaque loge; deux styles et deux stigmates troncato-bilobés. Le fruit est un drupe ligneux, à deux loges monospermes.

Spachée élégante. *Spachea elegans*, De Juss.; *Malpighia elegans*, Meyer. Arbre à feuilles opposées, pétiolées, très-entières, stipitées. Les fleurs sont réunies en grappes simples, terminales, à pédoncules très-courts, bractéolés à la base et un peu en dessous du sommet; la bractéole inférieure est plus longue, en forme de glandule et articulée avec le pédoncule. De l'Amérique tropicale.

SPACK. min. C'est ainsi qu'on nomme, dans les salines, le Sel gemme mêlé avec l'Argile.

SPADACTIS. bot. H. Cassini a proposé sous ce nom un genre ou sous-genre formé aux dépens des *Atractylis*. Ce genre se distingue des vrais *Atractylis*, 1° par la calathide vraiment radiée, composée au centre de fleurs égales, régulières, hermaphrodites, et à la circonférence de fleurs ligulées, neutres, beaucoup plus longues que celles du centre; 2° par les folioles de l'involucre qui sont aiguës au sommet, au lieu d'être tronquées. A ce genre appartient l'*Atractylis flava* de Desfontaines, et peut-être la variété β de l'*Atractylis humilis* de Linné.

SPADICE. *Spadix*. bot. On appelle ainsi un mode d'inflorescence dans lequel un grand nombre de fleurs unisexuées ou hermaphrodites sont portées sur un pédoncule ou axe commun, plus ou moins renflé, simple, sans enveloppes florales propres, ou quelquefois simplement munies d'une écaille qui est tout à fait distincte de la fleur, ce qui distingue surtout le Spadice du chaton, puisque dans cette dernière sorte d'inflorescence ce sont les écailles elles-mêmes qui supportent les organes sexuels. Le Spadice ne s'observe que dans les plantes monocotylédones. Quelquefois il est nu, comme dans les Poivriers; d'autres fois il est enveloppé d'une spathe, comme dans les Aroïdées.

SPADON. pois. (Dutertre.) Synonyme d'Espadon, l'un des noms donnés mal à propos au *Squalus pristis*, L. *V.* Pristobate. Le véritable Espadon appartient au genre *Xiphias*. *V.* ce mot.

SPADONIE. *Spadonia*. bot. Fries, dans les *Novitiæ Suecicæ*, pag. 80 (1814), avait indiqué sous ce nom un genre établi d'après le *Phalloidastrum bononiense alpinum Bassii*, de Battara, *Fung. Arim.*, p. 75, tab. 40, fig. a, e. On ne retrouve ce genre dans aucun de ses ouvrages postérieurs, tels que son *Systema mycologicum* et son *Systema orbis vegetabilis*, d'où l'on peut présumer qu'il aura trouvé la description et la figure de Battara trop vagues pour fonder sur cette simple indication un genre qui ne paraît pas avoir été revu depuis cet auteur qui lui-même ne le décrit que d'après les notes de Bassius. Si la description est exacte, cette plante diffère des Phallus par son chapeau imperforé, couvert d'une couche gélatineuse en dehors et garni de feuillets en dessous.

Un autre genre *Spadonia* a été établi par Lessing, dans la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, avec les caractères suivants : capitules dioïques, pauciflores, homogames; involucre campanulato-turbiné ou subcylindrique, formé de plusieurs rangs d'écailles imbriquées, coriaces, nervurées, aiguës; réceptacle plan et nu; corolles membraneuses, glabres, régulières, à cinq divisions beaucoup plus longues que le tube et renflées vers le sommet; anthères coudées, entières, accompagnées d'ailes elliptiques et mucronées au sommet; style très-glabre; akènes cylindriques, sans bec et velus; aigrette formée de deux rangées de soies.

Spadonie a grappes. *Spadonia racemosa*, Less.; *Moquinia racemosa*, De Cand.; *Conyza racemosa*, Spreng. Arbrisseau à feuilles alternes, pétiolées, entières, tomenteuses en dessous; capitules à quatre fleurs disposées sur une longue grappe. Du Brésil.

SPADONISMA. bot. De Candolle a donné ce nom à une division du genre *Moquinia*. *V.* Moquinie.

SPADOSTYLE. *Spadostyles*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, formé par Bentham, en partie aux dépens du genre *Pultenea* de De Candolle, et en partie de quelques espèces nouvelles tout récemment observées dans l'Australasie. Voici les caractères du genre nouveau : calice profondément bilabié; la lèvre supérieure très-grande et bifide, l'inférieure à trois divisions étroites et très-courtes; pétales onguiculés : l'étendard arrondi, plus long que les ailes; celles-ci oblongues; carène obovato-oblongue, un peu recourbée, obtuse, de même longueur que les ailes; étamines libres, à filaments glabres; ovaire sessile, biovulé et glabre; style compresso-dilaté à sa base, subulé au sommet et recourbé; stigmate petit; légume ovoïde, ventru, terminé par le style persistant, qui en forme la pointe; semences strophiolées. Ce genre diffère des Pultenées en ce que l'ovaire est velu.

Spadostyle de Cunningham. *Spadostyles Cunninghamii*, Bent. C'est un arbuste glabre, à feuilles simples, entières, largement obovales, disposées en verticilles de trois; stipules très-petites, sétacées, étalées; fleurs jaunes, axillaires, pédicellées, rapprochées et entourées de feuilles vers l'extrémité des rameaux, accompagnées de deux bractéoles sétacées et serrées contre le calice. De la Nouvelle-Hollande.

Spadostyle de Lieber. *Spadostyles Lieberi*, Bent.; *Pultenea Euchila*, De Cand. Ses feuilles sont cuneato-linéaires, obtuses, uninervurées, glauques en dessus, plus pâles en dessous, très-glabres, de même que le

calice dont les lobes de la lèvre supérieure sont ovales et obtusément apiculés; les stipules et les bractéoles sont très-petites et sétacées; fleurs jaunes, axillaires et terminales. De la Nouvelle-Hollande.

SPAENDONCÉE. BOT. Et non *Spandoncée.* (Desfontaines.) *V.* CADIE.

SPALANGIE. *Spalangia.* INS. Genre d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, ayant pour caractères : antennes coudées, insérées très-près de la bouche, proportionnellement plus longues que celles des autres Chalcidites, simples, de dix articles; mandibules bidentées; palpes très-courtes; corps allongé, avec le thorax rétréci en devant, l'abdomen ovale, les pattes droites; ailes supérieures ayant près de la côte une nervure longitudinale, se recourbant avant le milieu pour s'unir au bord extérieur, et émettant ensuite un peu plus bas un petit rameau commençant la cellule radiale.

SPALANGIE NOIRE. *Spalangia nigra.* Elle est noire, ponctuée, avec les ailes un peu velues, et les tarses bruns. Taille, trois lignes. Des environs de Paris.

SPALAX. MAM. *V.* ASPALAX.

SPALLANZANIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Pollini (*Plant. nov. hort. Veron.*, pag. 10, tab. 1) et qui a pour type l'*Agrimonia agrimonoïdes*, L., a été publié à la même époque par Nestler, sous le nom d'*Amonia. V.* ce mot. Le même genre avait déjà été proposé par Necker, sous celui d'*Aremonia.*

Necker avait anciennement donné le nom de *Spallanzania* au *Pirigara* d'Aublet, ou *Gustavia*, Lin. *V.* PIRIGARA.

Enfin le professeur De Candolle, voulant offrir à la mémoire de l'abbé Spallanzani un tribut moins versatile, a appliqué le nom de *Spallanzania* à un genre nouveau, dans la famille des Rubiacées, dont les caractères sont : tube du calice en forme de pyramide renversée; son limbe divisé en cinq lobes foliacés, linéaires, distants, aigus, dressés, plus longs que le tube et persistants; tube de la corolle grêle, cylindrique, plus long que le limbe dont les cinq lobes sont étalés; orifice nu; cinq étamines dont les filaments sont exsertes et libres, les anthères oblongues; style filiforme; deux stigmates minces et allongés; le fruit consiste en une capsule ovato-globuleuse, marquée de côtes ou nervures saillantes, couronnée par les lobes persistants du calice, à deux loges dont la déhiscence est vaguement indiquée; carpelles semi-bifides; placentas soudés à la cloison; graines ovales, rugoso-tuberculées.

SPALLANZANIE EN BOUQUET. *Spallanzania corymbosa*, DC. Arbre ou arbrisseau à rameaux cylindriques, comprimés vers le sommet; feuilles ovales ou obovales, coriaces, à stipules ovales, solitaires et courtement bifides au sommet; les corymbes sont terminaux, formés d'un grand nombre de fleurs, avec des bractées à leur base. De Madagascar.

SPANANTHE. BOT. Le genre ainsi nommé par Jacquin a été réuni aux Hydrocotyles, sous le nom d'Hydrocotyle Spananthe.

SPANDONCÉE. Pour Spaendoncée. *V.* CADIE.

SPANIOPE. *Spaniopus.* INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Chalcidites, institué par Walker; caractères : antennes de treize articles, se terminant en massue allongée et pointue; tête médiocre, plus large que le corselet; yeux médiocres; corselet ovale-allongé; écusson du prothorax petit; celui du mésothorax grand; paraptère et épinière assez grandes; écusson du métathorax grand; pétiole abdominal très-court; abdomen court, ovale, déprimé en dessus : le deuxième segment de l'abdomen grand, le troisième médiocre, les suivants petits; pieds grêles; jambes droites, les intermédiaires épaisses à l'extrémité.

SPANIOPE DISSEMBLABLE. *Spaniopus dissimilis*, Walk. Elle est d'un vert doré, avec les antennes brunes, et les pieds d'un jaune pâle; les ailes sont d'un jaune transparent. Taille, une ligne. Europe.

SPANIOPTILON. *Spanioptilon.* BOT. Genre encore très-peu connu, que Lessing a proposé dans la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, pour une plante du Japon, que Thunberg avait placée avec doute parmi les Chardons; en voici le peu de caractères qui ont pu être vérifiés : capitule hétérogame, composé d'une multitude de fleurs égales; squammes de l'involucre sèches, mucronées et piquantes; filaments des étamines papilleux; akènes dépourvus de bec et très-glabres, avec une aréole terminale; aigrette formée par une rangée de paillettes sétacées.

SPANIOPTILON LINÉAIRE. *Spanioptilon lineare*, Less. Sa tige paraît un peu ligneuse à sa base, dressée, glabre, garnie de feuilles serrées, linéaires, spinoso-dentelées; capitules penchés.

SPANOTRICHUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Meyer, dans la famille des Synanthérées, n'a été adopté que comme section du genre *Osmites*, de Linné. *V.* OSMITE.

SPARACTE. *Sparactes.* OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec dur, épais, un peu déprimé à la base, très-dilaté sur les côtés, sans arête saillante, un peu courbé et comprimé à la pointe; mandibule supérieure convexe, bombée dès sa naissance, échancrée de chaque côté, vers le milieu; mandibule inférieure forte, large, évasée, à peine obtuse; narines placées vers la base, latérales, percées dans la masse cornée en un sillon qui s'étend un peu en avant du trou nasal; pieds forts; tarse plus long que le doigt du milieu; doigts divisés, les latéraux inégaux; ailes longues; la première rémige courte, les troisième et quatrième plus longues. Le genre Sparacte, vulgairement nommé *Bec-de-Fer*, a été institué par Illiger et Vieillot, d'après un Oiseau décrit et nommé par Levaillant dans son Histoire naturelle des Oiseaux d'Afrique, pl. 79. Les mœurs, comme la patrie de cet Oiseau, dont jusqu'à présent on ne connaît que deux individus en Europe, sont complétement ignorées. Levaillant a jugé qu'il devait être insectivore par la brièveté de la langue qu'il a trouvée collée au fond de la gorge dans l'individu qu'il a possédé.

SPARACTE ORDINAIRE. *Lanius superbus*, Shaw; Bec-de-Fer, Lev. Parties supérieures noires; tête surmontée d'une huppe d'environ quatre pouces de hauteur, formée par des plumes étroites, de longueur inégale et creusées en gouttière, qui se redressent verticalement sur le front, et dont l'extrémité retombe en avant;

croupion et tectrices caudales supérieures d'un jaune verdâtre; gorge couverte de plumes roides, d'un rouge vif avec quelques traits jaunes; poitrine et ventre noirs; une large bande jaune marquée de rouge et de noir sur le milieu du corps; bec d'un gris de fer; pieds bleuâtres; ongles noirs; ailes pliées, dépassant la moitié de la longueur de la queue. Longueur, dix pouces.

SPARALION ou RASPAILLON. POIS. Espèce du genre Spare.

SPARASION. *Sparasion*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, de la famille des Pupivores, tribu des Oxyures, institué par Latreille et distingué des autres de cette tribu par les caractères suivants : ailes supérieures ayant une cellule radiale, mais sans nervures basilaires; palpes maxillaires saillantes; antennes insérées près de la bouche, de douze articles dans les deux sexes, plus grosses vers le bout ou en massue dans les femelles; abdomen aplati.

SPARASION FRONTAL. *Sparasion frontalis*, Latr.; *Ceraphron cornutus*, Jurine. Son corps est noir et ponctué; la tête est de plus réticulée en forme de chagrin; le devant de cette partie tombe brusquement et le bord supérieur du plan qu'il présente est un peu avancé et arqué; antennes et pieds noirâtres. Taille, trois lignes. Europe.

SPARASSE. *Sparassus*. ARACHN. (Walkenaer.) *V.* MICROMMATE.

SPARASSIS. BOT. (*Champignons*.) Genre de la tribu des Clavariées, établi par Fries et caractérisé ainsi : réceptacle charnu, très-rameux; rameaux dilatés, comprimés, lisses, formés de deux membranes appliquées les unes contre les autres, portant les thèques sur leurs deux faces. Le type de ce genre est le *Clavaria crispa*, Wulfen, *in Jacq. Miscel.*, 2, p. 100, tab. 14, fig. 1. Espèce qui croît dans les bois de Sapins du nord de l'Allemagne; elle atteint plus d'un pied et est formée de rameaux nombreux, d'un blanc jaunâtre; son goût est très-agréable et la fait rechercher comme aliment; on connaît une seconde espèce de ce genre originaire d'Amérique et désignée par Schweinitz sous le nom de *Merisma spathulatum*.

SPARATTANTHÉLIER. *Sparattanthelium*. BOTAN. Genre de la famille des Gyrocarpées, établi par Martius, avec les caractères suivants : fleurs parfaites, mais polygames par avortement; périgone campanulé, ayant son tube soudé avec l'ovaire, son limbe supère, pubescent à l'intérieur, partagé en quatre ou en cinq lobes décidus; quatre ou cinq étamines insérées au bas du tube du calice et alternes avec ses divisions; filaments nus; anthères déhiscentes par des valvules; ovaire infère, uniloculaire, uniovulé; ovule anatrope, pendant au sommet de la loge; style court; stigmate capité et glanduleux; drupe ovale ou oblong, anguleux, aptère et monosperme; semence pendante, enveloppée d'un tégument spongieux; embryon exalbumineux, orthotrope; cotylédons grands, foliacés et rugueux, enveloppant la plumule qui est conique; radicule courte, large à la base et conique supérieurement. Les Sparattanthéliers sont des arbres élevés, à feuilles éparses, pétiolées, très-entières, subcoriaces, à trois ou cinq nervures; les fleurs sont petites, blanches, subbractéolées et très-nombreuses. Du Brésil.

SPARAXIS. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Ker dans le *Botanical Magazine*, sur quelques espèces qui appartenaient aux genres *Gladiolus* et *Ixia*. C'est surtout de ce dernier genre qu'il est très-rapproché; car il ne s'en distingue que par de faibles caractères dont voici les plus essentiels : spathe scarieuse, lacérée sur ses bords, divisée en deux valves; corolle tubuleuse, à limbe régulier ou à deux lèvres; trois étamines; trois stigmates recourbés; capsule oblongue ou globuleuse. Les plantes qui composent ce genre sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

SPARAXIDE A GRANDES FLEURS. *Sparaxis grandiflora*, Ker; *Ixia aristata*, Lam.; *Ixia anemonœflora*, Redouté. Son bulbe est arrondi; il s'en élève une tige droite, cylindrique, haute de huit à douze pouces. Ses feuilles linéaires, ensiformes, aiguës, chargées de nervures un peu saillantes, naissent les unes immédiatement du bulbe, les autres de la partie inférieure de la tige, et ces dernières sont toujours les plus longues. Ses fleurs sont grandes, écartées, sessiles, souvent au nombre de trois à quatre, rarement de cinq à six, ou seulement d'une à deux. Elles sont composées, 1° d'une spathe de deux folioles scarieuses, blanchâtres, déchirées vers leur sommet en plusieurs lanières étroites, entremêlées de dents plus courtes; 2° d'une corolle tubulée inférieurement, partagée supérieurement à son limbe en six divisions ovales-oblongues, presque égales entre elles, tantôt entièrement d'une couleur purpurine foncée, tantôt ayant trois de ses divisions d'une couleur beaucoup plus pâle, la base de chaque découpure étant d'ailleurs ordinairement marquée d'une tache blanche; 3° de trois étamines à filaments portant des anthères linéaires et droites; 4° d'un ovaire inférieur, ovoïde, un peu triangulaire, caché par la spathe, et surmonté d'un style filiforme, divisé à son sommet en trois stigmates. La capsule est à trois valves et à trois loges contenant plusieurs graines.

SPARCETTE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Sainfoin. *V.* ce mot.

SPARE. *Sparus*. POIS. Genre de Poissons osseux acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes; ils ont les mâchoires peu extensibles et garnies sur les côtés de molaires rondes, semblables à des pavés. Leur nourriture consiste principalement en fucus. L'ancien Scare, *Scarus* des Latins, qui vivait d'herbes et ruminait, devait appartenir à ce genre, suivant Cuvier. On divise ce genre ainsi qu'il suit :

† SARGUE, *Sargus*, CUV.

Des dents incisives larges et développées en avant.

Les espèces de ce sous-genre sont : la Sargue, *Sparus Sargus*, L., Bloch, 264; *Sparus annularis*, La Roche, Ann. Mus., t. XIII, pl. 24, f. 13 (*Sparus haffara*, Risso); *Sparus acutirostris*, La Roche, *ibid.*, f. 12 (*Sparus annularis*, Risso); *Sparus puntazzo*, La Roche, *id.*; *Sparus ovicephalus*, La Roche, *ibid.*

†† DAURADE, CUV.

Quatre ou six dents coniques en avant et placées sur un seul rang, les autres en pavé.

Le type de ce sous-genre est la Daurade, *Sparus aurata*, L., Bl., 266. Treize autres espèces figurées par

Bloch ou décrites par Lacépède et Forskahl lui appartiennent.

††† PAGRE, *Pagrus*, Cuv.

Dents nombreuses, en brosse, en avant : celles du premier rang plus grandes.

Les trois espèces les plus remarquables de ce sous-genre sont : le Pagre, *Sparus argenteus;* le Pagel, *Sparus erythrinus*, L.; le *Pagrus*, Bloch, pl. 267.

SPARÈDRE. *Sparedrus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Œdémérites, établi par Latreille, pour un insecte qui avait été rangé avec les *Calopus* sous le nom spécifique de *testaceus* (Schoenh., *Synon. Insect.*); il s'en rapproche en effet beaucoup ; mais ses antennes ne sont point en scie, et leur second article est proportionnellement plus allongé, en forme de cône renversé, tandis que dans les Calopes il est en forme de nœud et transversal. Ces organes sont insérés dans une échancrure des yeux; les élytres ne sont point rétrécies en pointe vers leur extrémité, et les pieds sont semblables dans les deux sexes. Ces caractères serviront à distinguer les Sparèdres des Dytiles de Fischer, et des Dryops et Nécydales de Fabricius, ou les Œdémères d'Olivier.

SPARÈDRE TESTACÉ. *Sparedrus testaceus*, Latr. Il est noir, ponctué, couvert d'une petite pubescence cendrée; corselet peu égal; élytres jaunes. Taille, quatre lignes et demie. On le trouve en Allemagne.

SPARGANIER. *Sparganium*. BOT. Ce genre, que l'on désigne encore sous les noms de Rubanier ou Ruban d'eau, appartient à la famille des Typhinées et à la Monœcie Triandrie, L. Ses fleurs sont unisexuées, monoïques, disposées en chatons globuleux, les mâles occupant la partie supérieure de la tige, et les femelles situées au-dessous. Les fleurs mâles se composent en général de trois écailles et de trois étamines; mais le plus souvent ces écailles et ces étamines sont disposées sans ordre, de telle sorte qu'il serait plus rationnel d'admettre ici, comme dans un grand nombre d'autres Monocotylédones, que chaque étamine constitue une fleur mâle. Les fleurs femelles ont une structure plus régulière. Elles se composent d'un pistil sessile, allongé, à une ou plus rarement à deux loges contenant chacune un seul ovule pendant. Le stigmate est allongé, sessile, linguiforme et unilatéral, terminant insensiblement le sommet de l'ovaire. Le fruit est ovoïde, terminé en pointe, offrant une ou deux loges contenant chacune une seule graine pendante; le péricarpe est assez épais et indéhiscent. La graine se compose de son tégument propre, d'un endosperme farinacé, dans le centre duquel est placé un embryon cylindrique, renversé comme la graine. Les espèces de ce genre sont très-peu nombreuses. Elles croissent dans les ruisseaux et les lieux inondés de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Leurs feuilles sont alternes, étroites et rubanaires. Leurs fleurs sont très-petites et verdâtres. On en compte trois espèces en France, savoir : *Sparganium ramosum, Sparganium simplex* et *Sparganium natans*.

SPARGANOPHORE. *Sparganophorus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, anciennement établi par Vaillant, puis réuni aux *Ethulia* par Linné. En 1789, Jussieu adopta le genre *Struchium* de P. Browne (*Athenœa* d'Adanson), qui est identique avec le *Sparganophorus* de Vaillant. Enfin, c'est sous ce dernier nom qu'il a été rétabli par Gærtner et admis par les botanistes modernes. Voici ses caractères principaux, d'après Cassini : involucre presque hémisphérique, composé de folioles imbriquées, appliquées, membraneuses sur leurs bords, larges, concaves, elliptiques, spinescentes au sommet qui forme une sorte d'appendice étalé. Réceptacle légèrement plan et nu. Calathide sans rayons, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites. Corolles parsemées de glandes, dont le limbe est divisé en trois ou quatre lanières longues et lancéolées; anthères munies de longs appendices apicilaires, lancéolés, très-aigus. Ovaires courts, obovoïdes, ordinairement tétragones, parsemés de glandes, pourvus au lieu d'aigrette d'un énorme bourrelet en forme de couronne, tubuleux, très-élevé, épais, subéreux, à bord presque arrondi et ordinairement entier. Le genre *Sparganophorus* a beaucoup d'affinité avec l'*Ethulia* et le *Rolandra*, près desquels il doit être placé. Il ne renferme qu'une seule espèce (*Sparganophorus Vaillantii*, Pers., ou *Ethulia Sparganophora*, L.), originaire des Antilles et non de l'Inde orientale, comme Linné l'avait pensé; le *Sparganophorus Struchium*, Pers., étant spécifiquement semblable à cette espèce. Quant au *Sparganophorus verticillatus* de Michaux, il forme le type du genre *Sclerolepis* de Cassini. *V.* ce mot.

Adanson a établi un genre *Sparganophorus* ou *Sparganophoros*, qui correspond au *Balsamita* de Desfontaines.

SPARGELLE. BOT. Synonyme vulgaire de *Genista sagittalis*. *V.* GENÊT.

SPARGELSTEIN. MIN. Nom donné par Werner à la Chaux phosphatée d'un jaune verdâtre ou d'un vert d'asperge, qu'on a nommée aussi Chrysolite. *V.* CHAUX PHOSPHATÉE.

SPARGOUTE. *Spergula*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées et de la Décandrie Pentagynie, L., offrant les caractères suivants : calice divisé en cinq folioles persistantes, concaves, ovales et obtuses; corolle à cinq pétales ouverts, très-entiers, plus grands que le calice; dix étamines ou quelquefois cinq, à filets subulés, plus courts que la corolle; ovaire ovoïde, surmonté de cinq styles filiformes et réfléchis; capsule ovale, uniloculaire, à cinq valves, se séparant jusqu'à la base, renfermant des graines nombreuses, très-petites et globuleuses. Ce genre comprend environ quinze espèces que l'on a partagées en deux sections : la première caractérisée par ses feuilles verticillées et munies de stipules; la seconde, par ses feuilles opposées, dépourvues de stipules.

SPARGOUTE DES CHAMPS. *Spergula arvensis*, Lin., Lamk., Illustr., tab. 592, fig. 1. C'est une petite plante herbacée, à tiges noueuses, légèrement coudées et renflées à leurs articulations, garnies de feuilles verticillées, un peu charnues et linéaires. Les fleurs sont blanchâtres, disposées à l'extrémité des tiges, en une sorte de panicule étalée. Cette plante croît dans les champs sablonneux de l'Europe. On a essayé de cultiver la

Spargoute comme plante fourragère; on la fait manger en vert aux Chèvres, aux Moutons, aux Chevaux et aux Cochons, mais les Vaches n'en veulent point. En Norwége, sa graine sert à faire un assez mauvais pain. Cette graine convient mieux aux Poulets et aux Pigeons.

SPARKIES. MIN. (Werner.) C'est le Fer sulfuré blanc uniquaternaire d'Haüy. *V.* FER SULFURÉ BLANC.

SPARMANNIE. *Sparmannia.* BOT. Genre de la famille des Tiliacées et de la Polyandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice à quatre sépales entiers, lancéolés, réfléchis; corolle à quatre pétales égaux, plans, cunéiformes, entiers; étamines fort nombreuses, celles du rang extérieur stériles, composées de filets plus courts que les autres, toruleux à la base; ovaire supère, presque globuleux, hispide, pentagone, surmonté d'un style filiforme, plus long que les étamines et terminé par un stigmate tronqué, papilleux; capsule hérissée de toutes parts de pointes roides, à cinq angles et à cinq loges, dont chacune renferme deux graines.

SPARMANNIE D'AFRIQUE. *Sparmannia Africana,* L., f., *Suppl.;* Venten., Malm., tab. 78; Sims, *Bot. Magaz.*, tab. 726. C'est un arbrisseau d'un aspect fort agréable, à cause de ses fleurs blanches sur le fond desquelles se dessinent les filets des étamines d'un beau jaune doré ou de couleur purpurine. Les tiges de cet arbrisseau se divisent en branches cylindriques, garnies de feuilles alternes, pendantes, portées sur de longs pétioles, cordiformes à leur base, acuminées au sommet, et légèrement velues sur les deux faces. Du cap de Bonne-Espérance.

SPAROIDES. POIS. Première section de la famille des Percoïdes. *V.* ce mot.

SPARRIUS. OIS. (Vieillot.) *V.* AUTOURS à l'article FAUCON.

SPART. *Lygeum.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie, L., qui offre quelques caractères anomaux : les fleurs sont hermaphrodites, disposées en épillets biflores, terminaux, enveloppés dans plusieurs spathes qui ne sont que les gaînes des feuilles supérieures dont le limbe a avorté; chaque épillet se compose de deux, très-rarement de trois fleurs. La glume est à deux valves; la valve extérieure de chaque fleur est soudée avec celle de la seconde fleur par son bord interne dans environ le tiers inférieur de sa hauteur; ce bord est recouvert de poils longs, fins et très-touffus, de la longueur des valves qui sont pointues et mutiques à leur sommet, carénées extérieurement; la valve interne est plus longue, plus étroite, mince, membraneuse, bifide à son sommet, soudée avec celle de la seconde fleur par la partie inférieure de sa face interne. Les étamines, au nombre de trois, sont saillantes; l'ovaire porte à son sommet un style simple, qui se termine par un stigmate également simple, subulé et presque glabre. Le fruit est contenu dans la partie inférieure des valves qui, soudées entre elles, représentent en quelque sorte un péricarpe à deux loges monospermes. Chacun des véritables fruits renfermés dans ce faux péricarpe est allongé et terminé en pointe à son sommet. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Lygeum Spartum,* L., Rich., Mém. Soc. Hist. nat., Paris, p. 28, tab. 3. C'est une plante vivace, originaire d'Espagne. Les chaumes sont hauts d'environ un pied; les feuilles linéaires, étroites et roides. C'est avec les chaumes de cette Graminée que l'on fait les ouvrages en paille connus sous le nom de sparterie. On se sert également pour le même usage de la *Stipa tenacissima.*

SPARTECÈRE. *Spartecerus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour quelques insectes du cap de Bonne-Espérance, qui lui ont offert pour caractères : antennes courtes et fortes, n'atteignant pas la moitié du corselet, insérées vers le milieu de la trompe, coudées, composées de douze articles dont le premier plus épais au bout, les deuxième et troisième obconiques et très-courts, les quatre suivants plus courts encore, transverses et croissant en épaisseur jusqu'à la massue oblongue et acuminée; trompe un peu plus longue et plus étroite que la tête, anguleuse, inégale, dilatée au bout, avec les bords un peu réfléchis; fossette profonde, subitement fléchie, s'étendant au delà de l'œil; yeux latéraux, oblongs, un peu déprimés; corselet tronqué à la base, dilaté sur les côtés, avec le milieu du bord postérieur prolongé, lobé en arrière des yeux et légèrement sillonné; écusson nul ou très-petit et triangulaire; élytres ovalaires, tronquées à la base qui n'est pas plus large que celle du corselet, avec les épaules obliquement anguleuses et le bord extérieur infléchi, planes en dessus, calleuses postérieurement, arrondies vers le bout qui cache entièrement l'anus; pieds épais, égaux en longueur; cuisses épaisses, mutiques; jambes petites, cylindriques et droites; crochets des tarses longs et en faux. Les *Spartecerus angulatus* et *cœsus* sont les seules espèces décrites par Schoenherr, dans sa monographie des Curculionides.

SPARTIANTHUS. BOT. (Link.) Synonyme de *Spartium. V.* SPARTIER.

SPARTIER. *Spartium.* BOT. Tournefort avait établi sous ce nom un genre de Légumineuses qui fut adopté par Linné, mais que la plupart des botanistes modernes réunirent au *Genista. V.* GENÊT. Quelques espèces de *Spartium* de Linné, et particulièrement celles du cap de Bonne-Espérance, furent ensuite rapportées à un autre genre de Légumineuses créé par Thunberg sous le nom de *Lebeckia.* Enfin De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 145) a rétabli le genre *Spartium* en le limitant au seul *Spartium junceum,* L., dont Link (*Enum.*, 2, p. 223) avait formé son genre *Spartianthus,* remarquable surtout par son calice membraneux spathacé. Cette plante a été décrite à l'article GENÊT. *V.* ce mot.

SPARTINE. *Spartina.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., qui porte également les noms de *Limnetis* dans Persoon, et de *Trachynotia* dans la Flore de l'Amérique du Nord, de Michaux. Ce genre se reconnaît aux caractères suivants : les fleurs sont disposées en épis géminés ou alternes et en nombre variable. Les épillets sont uniflores, très-allongés, sessiles, sur un axe trigone, et tous tournés d'un seul côté; la lépicène est à deux

valves inégales, coriaces, carénées et terminées en pointe à leur sommet. La glume se compose de deux paillettes membraneuses, bifides à leur sommet; les deux paléoles sont unilatérales et obtuses; le style se termine par deux stigmates subulés. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses; elles croissent surtout dans les différentes contrées de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes vivaces et rampantes, qui viennent en général dans les lieux sablonneux voisins de la mer.

SPARTINE ROIDE. *Spartina stricta,* Lois., *Fl. Gall.,* 718; *Dactylis stricta;* Willd.; *Trachynotia stricta,* De Cand. Sa tige est droite, roide, haute d'un pied et demi, garnie de feuilles peu nombreuses, à bords roulés en dedans; les fleurs sont d'un blanc verdâtre, imbriquées d'un seul côté sur deux épis terminaux. Europe.

SPARTOCÈRE. *Spartocerus.* INS. Hémiptères hétéroptères; genre de la famille des Coréens, établi par Burman avec les caractères suivants : antennes assez épaisses, avec leur dernier article en fuseau allongé; corselet prolongé en avant par ses deux lobes latéraux; corps déprimé, assez élargi; élytres linéaires, à peu près de la même longueur que l'abdomen; pattes grêles et mutiques.

SPARTOCÈRE DEMI-LUNE. *Spartocerus lunatus,* Burm.; *Coreus cornutus,* Perty; *Coreocoris lunatus,* Brullé. Corps d'un brun noirâtre; antennes noires, avec le dernier article brun; corselet en forme de demi-lune, denticulé sur ses bords et couvert de petites granulosités; élytres d'un brun jaunâtre, avec leur partie membraneuse d'un brun de suie; abdomen noir, bordé de rouge; pattes noires. Taille, quinze lignes. Amérique méridionale.

SPARTOPOLIA. MIN. L'un des synonymes anciens d'Amianthe. *V.* ce mot.

SPATHOPTÈRE. *Spathoptera.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Latreille, pour quelques espèces brésiliennes, dont les caractères sont : premier article des antennes fort long, en massue au bout, garni en dessous ainsi que les quatre suivants de poils longs formant un panache; le deuxième très-court, le troisième presque aussi long que le premier, les autres articles ne faisant pas la moitié de la longueur de l'antenne qui à partir d'eux est sétacée; tête aussi large que la partie antérieure du corselet; front bombé; yeux grands, assez saillants; mandibules courtes; palpes courtes, le dernier article des maxillaires un peu pointu; corselet cylindrique, muni latéralement, un peu au delà du milieu, d'un tubercule mousse, assez fort; écusson petit, presque triangulaire; élytres allongées, un peu rétrécies vers le milieu, se dilatant ensuite, et plus larges à l'extrémité qu'à la base, arrondies et mutiques au bout; corps convexe, presque lisse en dessus, allongé, pubescent et ailé; pattes fortes, assez courtes; cuisses point en massue; tarses glabres.

SPATHOPTÈRE A CÔTÉS BLANCS. *Spathoptera albilatera,* Dej. Sa tête est noirâtre, en partie couverte d'un duvet cendré; face portant deux lignes longitudinales noires, rapprochées; corselet d'un noir luisant, ayant de chaque côté une ligne grisâtre, formée par des poils; élytres d'un noir mat, avec une ligne médiane longitudinale élevée, bordées extérieurement de la base jusqu'au delà du milieu, par une bande blanchâtre, plus large à son extrémité qu'à son origine; antennes noires; pattes noires, avec les hanches et la base des cuisses testacées. Taille, onze lignes.

SPARTUM. BOT. *V.* SPART.

SPASME. *Spasma.* ZOOL. Un Mégaderme parmi les Mammifères chéiroptères, et une Mantide parmi les insectes, portent ce nom.

SPATALANTHUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Sweet, dans la famille des Iridées, a été reconnu ne point différer suffisamment du genre *Geissorhiza,* de Ker. *V.* ce mot.

SPATALLE. *Spatalla.* BOT. Salisbury, dans son *Paradisus Londinensis,* a indiqué la formation de ce genre que R. Brown (*Trans. Soc. Linn. Lond.,* 10, p. 143) a adopté, et qui appartient à la famille des Protéacées et à la Tétrandrie Monogynie, L. Voici ses caractères essentiels : calice caduc en totalité, quadrifide, le segment intérieur ordinairement plus grand que les autres; stigmate oblique, dilaté; noix ventrue, brièvement pédicellée; involucre composé de deux à quatre folioles sur un seul rang, renfermant une seule fleur ou un petit nombre défini de fleurs; réceptacle dépourvu de paillettes. Ce genre se compose de quinze espèces qui croissent toutes dans l'Afrique australe, près du cap de Bonne-Espérance. Les *Protea racemosa, prolifera, incurva* et *caudata,* de Thunberg, appartiennent à ce genre. Les autres espèces sont décrites pour la première fois par R. Brown. Ce sont des arbrisseaux munis de feuilles éparses, filiformes et indivises. Leurs fleurs sont purpurescentes; l'anthère située sur le plus grand segment du calice est proportionnellement plus grande que les autres, et, dans quelques espèces, la seule qui soit fertile. Les involucres sont terminaux, disposés en épis ou en grappes, et accompagnés d'une seule bractée; ils ne changent pas après la floraison.

SPATANGUE. *Spatangus.* ÉCHIN. Genre d'Échinodermes pédicellés, ayant pour caractères : corps irrégulier, ovale ou cordiforme, subgibbeux, garni de très-petites épines; quatre ou cinq ambulacres bornés ou inégaux; bouche inerme, transverse, labiée, rapprochée du bord; anus latéral, opposé à la bouche. Les Spatangues et les Ananchites (*V.* ces mots) offrent beaucoup de rapports entre eux; leurs formes ont en général beaucoup d'analogie; et ces deux genres se distinguent des autres Échinodermes par la situation de leur bouche qui n'est point au centre de la surface inférieure, mais rapprochée du bord. Les Spatangues ont une forme symétrique si on compare leur côté droit à leur côté gauche, mais il n'y a plus de régularité lorsqu'on compare la moitié antérieure avec la postérieure; la plupart sont renflés, cordiformes ou ovalaires, quelques-uns assez aplatis; leur parquetage est souvent fort singulier et mériterait une étude particulière; les tubercules sont petits, à peu près égaux, excepté dans quelques espèces; les épines sont petites et faibles. La bouche, ovale transversalement, a son bord postérieur, ou lèvre, situé un peu plus bas que

l'antérieur; elle n'est point armée de mâchoires comme la bouche des autres Oursins; l'anus est situé en arrière sur le bord, et souvent au haut d'une surface plus ou moins aplatie; les ambulacres sont tantôt au nombre de cinq, tantôt au nombre de quatre, suivant les espèces; ils s'étendent rarement jusqu'à la circonférence, et n'arrivent jamais jusqu'à la bouche; ils sont tantôt enfoncés, tantôt au niveau du test. Quelques Spatangues présentent sur le dos et au bord antérieur une gouttière plus ou moins profonde, prolongée jusqu'à la bouche. Il en existe de vivants et de fossiles. Lamarck a formé deux sections dans le genre *Spatangus;* la première renferme les espèces n'ayant que quatre ambulacres. Ce sont : les *Spatangus pectoralis, ventricosus, purpureus, ovatus, carinatus, columbaris, compressus, Crux-Andreæ, sternalis, planulatus, ornatus, suborbicularis;* la seconde, les espèces à cinq ambulacres : *Spatangus canaliferus, atropos, arcuarius, punctatus, coranguinum, retusus, subglobosus, gibbus, prunella, bufo, lævis, radiatus.*

SPATH. MIN. Les anciens minéralogistes avaient d'abord réuni sous ce nom, d'origine allemande, plusieurs espèces de minéraux qui avaient pour caractère commun un tissu lamelleux et chatoyant; ainsi il y avait des Spaths calcaires, des Spaths pesants, des Spaths fluors, etc. L'abus de ce mot a pullulé dans les nomenclatures modernes, et l'on a eu des Spaths boraciques, des Spaths adamantins, des Spaths amianthiformes et jusqu'à des Spaths compactes. Aujourd'hui ce nom est entièrement proscrit de la langue minéralogique; on peut juger de la confusion qu'il a dû occasionner dans la science par le tableau suivant de ses nombreuses acceptions. On a nommé :

SPATH ACICULAIRE, une variété de Chaux carbonatée ou de Baryte sulfatée.

SPATH ADAMANTIN, le Corindon harmophane.

SPATH AMER, la Dolomie.

SPATH AMIANTHIFORME, le Gypse fibreux.

SPATH EN BARRES, la Baryte sulfatée bacillaire.

SPATH DE BOLOGNE, la Baryte sulfatée radiée des environs de Bologne.

SPATH BORACIQUE, la Magnésie boratée.

SPATH BRUNISSANT, la Chaux carbonatée ferro-manganésifère.

SPATH CALCAIRE, la Chaux carbonatée laminaire.

SPATH CALCAIRE PRISMATIQUE, l'Arragonite d'Espagne.

SPATH CALCARÉO-SILICEUX, la Chaux carbonatée quartzifère de Fontainebleau.

SPATH DES CHAMPS, le Feldspath commun.

SPATH CHANGEANT, la Diallage bronzée.

SPATH CHATOYANT, la Diallage métalloïde et chatoyante.

SPATH CHRYSOLITE, la Chaux phosphatée cristallisée, du cap de Gates.

SPATH EN COLONNE, la Chaux carbonatée et l'Amphibole prismatique.

SPATH CRISTALLISÉ, toutes les variétés cristallines de Chaux carbonatée, de Baryte sulfatée, etc.

SPATH CUBIQUE, la Chaux sulfatée anhydre.

SPATH DECATESSARON, la Baryte sulfatée.

SPATH DENT DE COCHON, la Chaux carbonatée métastatique.

SPATH DISDIACLASTIQUE, la Chaux carbonatée rhomboïdale d'Islande.

SPATH DOUBLANT, la chaux carbonatée limpide.

SPATH DRUSIFORME, une variété de Chaux sulfatée.

SPATH DRUSIQUE, une variété de Chaux carbonatée.

SPATH DUR, le Feldspath.

SPATH D'ÉTAIN, le Schéelin calcaire qui accompagne souvent les minerais d'Étain.

SPATH ÉTINCELANT, le Feldspath.

SPATH FARINEUX, la Baryte sulfatée terreuse.

SPATH FERRUGINEUX, le Fer carbonaté laminaire.

SPATH FÉTIDE, la Chaux carbonatée bituminifère.

SPATH FISSILE, la Chaux carbonatée nacrée.

SPATH FIXE, le Feldspath.

SPATH FLUOR, la Chaux fluatée.

SPATH FUSIBLE, la Baryte sulfatée, la Chaux fluatée et le Feldspath.

SPATH DE GLACE, une variété d'Albite.

SPATH GYPSEUX, la Chaux sulfatée laminaire.

SPATH D'ISLANDE, la Chaux carbonatée rhomboïdale et limpide.

SPATH DU LABRADOR, le Feldspath opalin.

SPATH LAMELLEUX, la Chaux carbonatée nacrée.

SPATH LUNAIRE, le Feldspath nacré, dit Pierre de lune.

SPATH MAGNÉSIEN, la Dolomie.

SPATH MURIATIQUE, la Chaux carbonatée inverse.

SPATH OCTOGONE, la Baryte sulfatée cristallisée.

SPATH ONDÉ, la Chaux carbonatée laminaire, à feuillets curvilignes.

SPATH PERLÉ, la Chaux carbonatée ferro-maganésifère et manganésifère.

SPATH PESANT, la Baryte sulfatée laminaire.

SPATH PESANT AÈRE, la Withérite.

SPATH PESANT VERT, l'Urane phosphaté vert.

SPATH PHOSPHORIQUE, la Chaux phosphatée cristallisée, et la Baryte sulfatée radiée.

SPATH DE PLOMB, le Plomb carbonaté.

SPATH PYROMAQUE, le Feldspath compacte.

SPATH RHOMBE, la Chaux carbonatée magnésifère.

SPATH DE ROCHE, le Feldspath.

SPATH SAURE, la Chaux fluatée.

SPATH SCHISTEUX, la Chaux carbonatée nacrée.

SPATH SCINTILLANT, le Feldspath, le Quartz, etc.

SPATH SÉDATIF, la Magnésie boratée.

SPATH SÉLÉNITEUX, la Chaux sulfatée.

SPATH SILICEUX, une variété de Quartz.

SPATH SOLIDE, la Chaux fluatée compacte.

SPATH STALACTITIQUE, la Chaux carbonatée concrétionnée.

SPATH EN TABLE, la Wollastonite.

SPATH TALQUEUX, la Chaux carbonatée magnésifère.

SPATH TESSULAIRE, la Chaux carbonatée concrétionnée.

SPATH EN TÊTE DE CLOU, la Chaux carbonatée dodécaèdre.

SPATH TRANSPARENT, la Chaux fluatée.

SPATH VARIANT, la Diallage.

SPATH VERSICOLORE, le Feldspath opalin.

Spath vitreux, la Chaux fluatée.

Spath vulgaire, la Baryte sulfatée crétée.

Spath zéolitique, la Stilbite.

Spath de Zinc, le Zinc silicaté.

SPATHANDRE. *Spathandra*. bot. Genre de la famille des Mélastomacées, tribu des Charianthées, établi par Guillemin et Perrot, pour un arbre que ce dernier a observé au Sénégal. Caractères : tube du calice turbiné, soudé avec l'ovaire; son limbe est étalé en cloche à quatre dents; corolle composée de quatre pétales insérés à l'orifice du tube du calice, et alternant avec ses dents; huit étamines presque égales, insérées avec les pétales; anthères s'ouvrant longitudinalement par deux fentes, avec un connectif épais, arqué, et une cavité oblongue tracée sur la partie postérieure qui se termine en une sorte d'éperon conique; ovaire infère, uniloculaire, renfermant sept ou huit ovules insérés au placenta. Le fruit est une baie uniloculaire, mono ou disperme, couronnée par le limbe du calice; semences hémisphériques, recouvertes d'un test épais et remplissant la cavité de la baie; embryon exalbumineux; cotylédons charnus. Le Spathandre constitue un arbre d'une trentaine de pieds de hauteur, dont le tronc est grêle et les rameaux étalés, cylindriques et glabres; les feuilles sont opposées, sessiles, ovato-oblongues, à trois nervures et très-entières; les fleurs sont petites, bleues et disposées en corymbes axillaires.

SPATHANTHUS. bot. Ce genre, de la famille des Juncacées, proposé par Desvaux, ne diffère pas du genre *Rapatea* d'Aublet. *V.* Rapatée.

SPATHE. *Spatha*. bot. On appelle ainsi de grandes bractées qui, dans certaines plantes monocotylédones, recouvrent en totalité la fleur ou les fleurs avant leur épanouissement, et qui souvent persistent et accompagnent le fruit. Les familles des Iridées, des Narcissées, des Palmiers, des Aroïdées, etc., présentent des exemples de Spathe. Cet organe peut varier quant à sa consistance, sa coloration, sa forme, etc.

SPATHÉ. bot. *V.* Spathélie.

SPATHÉLIE. *Spatelia*. bot. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Pentandrie Trigynie, offrant les caractères suivants : fleurs hermaphrodites. Calice membraneux, coloré, à cinq divisions profondes; cinq pétales hypogynes, à estivation imbriquée; cinq étamines à filets courts, tricuspidés, dilatés à la base et velus; ovaire presque conique, triangulaire et à trois loges biovulées; trois stigmates sessiles; drupe oblong, à trois angles ailés et à trois loges, quelquefois à deux angles et à deux loges; graines oblongues, solitaires dans chaque loge, munies d'un albumen charnu, d'un embryon droit inverse, à cotylédons linéaires, oblongs, mince et à radicule courte.

Spathélie simple. *Spathelia simplex*, L.; *Bot. Reg.*, tab. 670. C'est un arbre dont le tronc est à peine rameux; les feuilles, imparipinnées, ressemblent à celles du Sorbier; les fleurs sont petites, purpurines, rassemblées en grappes paniculées, presque terminales. De la Jamaïque.

SPATHELLE. *Spathella*. bot. Il arrive assez souvent que dans un assemblage de fleurs, muni d'une spathe générale, chaque fleur est accompagnée d'une petite spathe particulière à laquelle on a donné le nom de Spathelle.

SPATHESTIGMA. bot. Le genre, institué sous ce nom, par Hooker et Arnott, dans la famille des Scrophularinées, ne diffère pas du genre *Pterostigma*, de Bentham.

SPATHICARPE. *Spathicarpa*. bot. Genre de la famille des Aroïdées, institué par Hooker, qui lui assigne pour caractères : spathe linéari-oblongue, acuminée, subcorymbiforme, à bords roulés; spadice tapissé de trois rangées longitudinales de fleurs, dont les deux latérales présentent les fleurs femelles et l'intermédiaire les fleurs mâles; celles-ci ont plusieurs étamines et six à huit anthères uniloculaires, ovales, à connectif pelté et longuement stipité; ces anthères sont déhiscentes par une fente mitoyenne; plusieurs ovaires libres et uniloculaires, renfermant chacun un seul ovule basilaire, sessile et orthotrope; style allongé; stigmate capité. Le fruit consiste en une baie uniloculaire et monosperme.

Spathicarpe a feuille lancéolée. *Spathicarpa hastifolia*, Hook. Feuille radicale solitaire à trois lobes, en forme de lance ou de hallebarde; hampe grêle, droite, dépassant la longueur de la feuille. Des bords du fleuve Uruguay, dans l'Amérique méridionale.

SPATHIE. *Spathius*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Nées d'Esenbeck, ayant pour caractères : ailes à trois cellules cubitales, dont la deuxième quinquangulaire, recevant la nervure récurrente, près de sa base, et la nervure parallèle interstitiale. Ce genre se distingue facilement des autres Braconites par la tête plus carrée; par les hanches postérieures dilatées et tronquées à leur base; par l'abdomen très-pédonculé, à articulation suturiforme, complétement effacée; par la tarière des femelles longue et grêle.

Spathie en masse. *Spathius claratus*, Nées; *Cryptus mutillarius*, Fab.; *Ichneumon exarator*, Lin. Son corps est d'un jaune testacé ainsi que les antennes dont les derniers anneaux sont noirs chez les femelles, et dès le troisième chez les mâles; palpes blanchâtres; mandibules testacées, avec leur extrémité noire; thorax testacé, avec quelques nuances plus brunâtres sur les côtés; ailes légèrement enfumées, ayant en dessous du stigma une bande nébuleuse irrégulière; pattes testacées; jambes annelées de blanc et de noir; abdomen jaunâtre, plus obscur vers l'extrémité. Taille, deux lignes. Europe.

SPATHILLE. bot. Même chose que Spathelle.

SPATHIOSTÉMON. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.*, p. 621) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques. Les mâles ont un calice à trois divisions étalées; corolle nulle; filets nombreux, rameux, verticillés, soudés par la base en une colonne; anthères didymes. Les fleurs femelles ont un calice à cinq divisions; un ovaire à trois loges uniovulées, surmonté de trois styles longs, plumeux au côté interne; capsule tricoque, muriquée. Ce genre est voisin du *Rottlera* et de l'*Adelia*; mais il se distingue suffisamment par la structure particulière des étamines.

Spathiostémon de Java. *Spathiostemon Javense*, Bl.;

C'est un arbrisseau à feuilles alternes, elliptiques, acuminées, très-entières, un peu glabres. Les fleurs forment des épis axillaires, latéraux, solitaires ou géminés : les femelles sont pédicellées ; les mâles sessiles. On le trouve sur les montagnes de l'île dont il porte le nom.

SPATHIPHYLLE. *Spathiphyllum.* BOT. Genre de la famille des Aroïdées, établi par Schott, qui l'a ainsi caractérisé : spathe foliacée, persistante; spadice pédicellé, raccourci, couvert de fleurs hermaphrodites; périgone divisé en cinq, six ou huit folioles, auxquelles sont opposées un pareil nombre d'étamines dont les filaments sont aplatis et linéari-lancéolés; anthères biloculaires; ovaire à trois loges renfermant des ovules géminés, collatéraux, appendus à l'axe; stigmate sessile, trilobé. Le fruit est une baie à trois loges renfermant chacune une ou deux semences albumineuses.

SPATHIPHYLLE A FEUILLES EN LANCE. *Spathiphyllum lancœfolium*, Schott; *Dracontium lancœfolium*, Jacq. Plante herbacée, privée de tige, à feuilles oblongues, sagittées ou entières, portées sur un long pétiole entouré d'un long fourreau ou gaîne, et coudé vers le sommet. De l'Amérique tropicale.

SPATHIUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 270) est identique avec l'*Aponogeton* de Linné fils. *V.* ce mot.

SPATHODÉE. *Spathodea.* BOT. Genre de la famille des Bignoniacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Palisot de Beauvois et adopté par les auteurs modernes, pour quelques espèces de Bignone qui se distinguent par les caractères suivants : le calice est en forme de spathe fendu d'un côté, entier ou denté à son sommet; la corolle infundibuliforme, ayant son limbe partagé en cinq lobes inégaux; les étamines, au nombre de quatre, sont didynames, avec une cinquième rudimentaire; le style est simple, terminé par un stigmate bilamellé. Le fruit est une capsule allongée, siliquiforme, à deux loges séparées par une cloison qui, en se dédoublant, semble partager le fruit en quatre loges. Les graines sont membraneuses et ailées dans leur pourtour. Ce genre se compose d'arbustes ou d'arbres plus ou moins élevés, originaires de l'Amérique méridionale, de l'Afrique et de l'Inde.

SPATHODÉE GIGANTESQUE. *Spathodea gigantea*, Blum. C'est un arbre très-élevé, à feuilles décomposito-pinnées, dont les folioles sont oblongo-lancéolées, acuminées et très-glabres. Les fleurs, qui se succèdent pendant toute l'année, forment des panicules très-serrées. On le trouve dans les forêts montueuses de l'île de Java.

SPATHOGLOTTIDE. *Spathoglottis.* BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdr. Fl. nederl. Ind.*, p. 400) qui lui a imposé les caractères suivants : sépales du périanthe un peu étalés; les intérieurs plus larges que les extérieurs. Labelle bilobé inférieurement (à lobes connivents), muni un peu au-dessus de sa base d'une callosité déprimée, pubescente; le limbe dressé, spatulé; gynostème un peu courbé, dilaté au sommet; anthère terminant le gynostème au côté interne, biloculaire, appuyée sur le rostelle qui est glanduleux vers le bord. Masses polliniques au nombre de deux, quadrilobées, en massue, farinoso-pulpeuses, cohérentes par des filets élastiques fixés au rostelle.

SPATHOGLOTTIDE PLISSÉE. *Spathoglottis plicata*, Bl. C'est une plante herbacée, à racines fibreuses, à feuilles radicales lancéolées, plissées, engaînantes à la base. La hampe porte au sommet un épi de fleurs pédicellées, accompagnées à la base de chaque pédicelle de bractées colorées. De Java.

SPATHOLOBE. *Spatholobus.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Papilionacées, institué par Hasskarl qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, peu coloré, à deux lèvres, dont la supérieure plus avancée que l'inférieure qui est presque entière; corolle exserte, avec l'étendard presque rond, médiocrement étalé, la carène ouverte au delà de moitié de sa longueur; dix étamines diadelphes; ovaire bigemmulé; style comprimé, ascendant. Le fruit consiste en un légume à peine stipité, indéhiscent, plan et comprimé, falciforme, d'une égale largeur dans toute sa longueur et monosperme. La semence est privée d'albumen, transversalement obovale; radicule très-petite, faiblement courbée; cotylédons charnus et peltés. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, et elle se trouve dans l'île de Java; c'est un arbuste grimpant, à feuilles ailées, dont les folioles sont lancéolées. Les fleurs sont d'un jaune très-pâle.

SPATHOPTÈRE. *Spathoptera.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par Serville aux dépens du genre Saperde. Caractères : antennes plus longues que le corps; premier article fort long, renflé en massue à l'extrémité, garni en dessous, ainsi que les trois ou quatre suivants, de longs poils formant un panache; deuxième article très-court, le troisième presque aussi long que le premier; tête aussi large que la partie antérieure du corps; mandibules et palpes courtes; yeux grands; corselet cylindrique, tuberculé de chaque côté; écusson petit; élytres longues, un peu rétrécies vers leur milieu et se dilatant ensuite vers leur partie postérieure qui se trouve être plus large que la base, avec l'extrémité arrondie et mutique; pattes courtes, assez grosses; tarses grêles.

SPATHOPTÈRE PEINTE. *Spathoptera picta*, Serv.; *Saperda picta*, Klug. Corps brunâtre; antennes jaunes, avec le premier article brun; deux petites taches jaunes sur la tête; corselet brun, finement chagriné, tacheté de jaune doré; élytres brunes, chagrinées, avec des taches jaunes. Taille, six lignes. Brésil.

SPATHULAIRE. *Spathularia.* BOT. Auguste Saint-Hilaire (Plant. rem. du Brésil, p. 317, tab. 28) a décrit sous ce nom un nouveau genre de la famille des Violacées ayant le port du *Conohoria*, et formant le passage des *Ionidium* aux Violacées régulières. Voici les caractères qu'il lui attribue : calice petit, inégal, caduc, divisé profondément en cinq parties; corolle à cinq pétales insérés à la base du calice, spatulés, un peu inégaux, caducs, à onglets longs, connivents en un tube oblique; cinq étamines, alternes avec les pétales, à filets aplatis, à anthères formant au sommet une pointe membraneuse, et s'ouvrant par les côtés;

style unique, denticulé au sommet; stigmate à peine manifeste; ovaire libre, uniloculaire, renfermant plusieurs ovules fixés à trois placentas pariétaux.

Spathulaire a longues feuilles. *Spathularia longifolia.* C'est un arbrisseau très-glabre, rameux, à feuilles alternes ou opposées sur le même rameau, portées sur de courts pétioles, oblongues, lancéolées, bordées de quelques dentelures éloignées. Les fleurs sont assez grandes, à corolle blanche ou violâtre, disposées, au nombre de une à trois, sur des pédicelles axillaires. Cette plante croît au Brésil, près de Saint-Sébastien.

Sprengel (*Cur. post.*, p. 99) a changé le nom de ce genre en celui d'*Amphirrhox*, à cause de l'existence d'un genre *Spathularia* créé par Persoon, dans la famille des Champignons.

SPATHULEA. bot. (*Champignons.*) Fries a modifié aussi le nom de *Spathularia* donné par Persoon à un genre voisin des Clavaires, parce que ce nom était déjà employé en zoologie; ce genre ne renferme qu'une espèce connue anciennement sous le nom de *Clavaria spathulata*, Fl. Dan., t. 658; c'est un Champignon simple, dressé, en forme de spatule, d'un jaune fauve, dont la membrane fructifère recouvre les deux surfaces de la partie élargie en spatule; inférieurement il est rétréci en un pédicule bien distinct. Ce Champignon croît dans les bois, au nord de l'Europe et dans les pays montueux.

SPATHYEMA. bot. Le genre produit sous ce nom dans la famille des Aroïdées, par le professeur Raffinesque, dans le Magasin médical de New-York, a été réuni au genre *Symplocarpus*, de Salisbury. *V.* Symplocarpe.

SPATHYSIA. bot. Ce genre de la famille des Marchantiacées, proposé par Nées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Dumortiera*, précédemment établi par le même botaniste.

SPATULA. bot. Ce nom fut appliqué par les anciens botanistes à l'*Iris fœtidissima*, de Linné.

SPATULARIA. pois. (Shaw.) Synonyme de Polyodon. *V.* ce mot.

SPATULE. *Platalea.* ois. Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec très-long, robuste, très-aplati, dilaté et arrondi en forme de spatule à la pointe; mandibule supérieure cannelée, sillonnée transversalement à la base; narines placées à la surface du bec, rapprochées, oblongues, ouvertes, bordées par une membrane; face et tête nues entièrement ou en partie; pieds longs et forts; quatre doigts, trois devant réunis jusqu'à la seconde articulation par des membranes profondément découpées; un derrière, assez long pour porter à terre; ailes médiocres, amples; première rémige à peu près de la longueur de la seconde qui surpasse toutes les autres. Toutes les espèces appartenant à ce genre fréquentent les plages marécageuses, voisines des bords de la mer, pourvu qu'elles soient ombragées par d'épais bosquets; elles s'y tiennent en petites troupes, et ne les quittent guère qu'à deux instants de la journée, pour se rapprocher du rivage et y guetter les petits Poissons qu'y poussent les vagues. Lorsque cette nourriture n'est point assez abondante pour satisfaire leur appétit, ces Oiseaux se mettent à la recherche des petits Reptiles, des larves et des insectes aquatiques, des faibles Mollusques, mais surtout du frai dont ils paraissent extrêmement friands. Dès que l'approche de la saison rigoureuse se fait sentir, les Spatules se recherchent, se réunissent en plus grand nombre, attendent le passage des Cigognes, se joignent à ces dernières, et toutes ensemble gagnent des contrées plus rapprochées de l'équateur pour en revenir au printemps, et jouir dans nos climats d'une uniformité de température qui paraît nécessaire à leur existence. On trouve en quelque sorte la preuve de cette conjecture dans l'observation que l'on est à même de faire sur les Spatules tenues sous le joug de la domesticité, joug auquel on parvient sans peine à les soumettre. Elles éprouvent, à l'époque des migrations automnales, un embarras, une sorte d'inquiétude très-sensible, et, après avoir passé tout l'hiver dans un état de malaise et de souffrances, elles récupèrent brusquement, au printemps, la fraîcheur et la santé. Leur mue est simple, et le jeune Oiseau, sous diverses modifications de plumage subordonnées aux gradations de son âge, est assez différent de ce qu'il doit être invariablement lorsqu'il a atteint trois ans. De même encore que la plupart des autres Oiseaux de rivage, les Spatules choisissent des arbres très-élevés pour y établir leur nid qu'elles construisent avec des bûchettes parfaitement arrangées et liées avec des joncs; elles le tapissent intérieurement d'herbes plus molles qu'elles revêtent en outre d'un abondant matelas de duvet. Il arrive quelquefois, mais assez rarement, qu'elles préfèrent cacher ce nid au milieu des joncs et des roseaux; il doit y avoir sans doute pour cette préférence quelques raisons déterminantes, mais jusqu'ici elles ont échappé à l'observateur. Dans l'un et l'autre cas, le nid renferme ordinairement deux ou trois œufs blancs, marqués de quelques taches roussâtres peu caractérisées; la femelle les couve avec la plus grande assiduité, et les petits, immédiatement après leur naissance, se couvrent de plumes duveteuses. Les Spatules ont été jusqu'ici reconnues dans toutes les parties habitées du globe.

Spatule ajaja. *V.* Spatule rose.

Spatule blanche. *Platalea leucorodia*, L., Buff., pl. enl. 405. Tout le plumage blanc, avec un large collier d'un jaune roussâtre qui descend en plastron sur la poitrine; une huppe très-touffue et longue, à plumes déliées et subulées, ornant l'occiput; front, joues, aréoles des yeux, menton et milieu de la gorge, nus et de couleur jaunâtre pâle, avec une nuance rouge au bas de la gorge; bec noir, onduleusement sillonné en travers, avec le creux des sillons bleuâtre, du blanc jaunâtre à l'extrémité de la palette dont les bords sont noirs; la mandibule inférieure noire, avec un canal triangulaire, creusé depuis la base jusque vers la moitié, puis terminé par un sillon; iris rouge; pieds noirs. Taille, trente pouces; longueur du bec, huit pouces et demi. La femelle est moins grande, sa huppe est moins allongée, et le collier ainsi que le plastron d'un roux beaucoup plus faible. Les jeunes, *Platalea nivea*, Cuv., ont les tiges des rémiges noires; la tête entièrement couverte de plumes courtes et arrondies; ils n'ont point

de huppe, et la teinte rousse du cou et de la poitrine ne commence à paraître qu'au bout de la seconde année. Le bec, très-mou et très-flexible, est d'une teinte cendrée, une peau lisse le recouvre. Dans toute l'Europe.

Spatule blanche de l'île de Luçon. Cet Oiseau, observé par Sonnerat aux îles Philippines, paraît n'être qu'une simple variété de la Spatule blanche d'Europe.

Spatule du Cap. *Platalea nudifrons*, Cuvier; *Platalea chlororhynchus*, Drap. Tout le plumage blanc; front, face, menton et partie de la gorge nus et d'un jaune rougeâtre; nuque garnie de plumes longues, effilées et décomposées; bec strié longitudinalement, d'un vert jaunâtre; pieds rouges. Taille, vingt-neuf pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Spatule du Mexique. *V.* Spatule rose.

Spatule rose. *Platalea ajaja*, L., Buff., pl. enl., 165. Partie nue de la tête jaune en dessus, orangée sur les côtés, noire sur l'occiput et les oreilles : celle de la gorge est blanchâtre; plumage couleur de rose pâle; haut de l'aile et tectrices caudales d'un rouge vif; rectrices jaunes; tarses noirs, nuancés de rose. Taille, un peu moindre que celle de la Spatule blanche. Du Chili.

Spatule royale. *Platalea regia*, Gould. Tout le corps blanc, à l'exception de la poitrine qui est nuancée de jaune; front, face antérieure et gorge dépourvus de plumes; une marque orangée au-dessus des yeux et au milieu de l'occiput; une crête occipitale pendante sur la partie postérieure du cou; bec et pieds noirâtres. Taille, trente-six pouces. De la Nouvelle-Angleterre.

Spatule de Telfair. *Platalea Telfairii*, Vig. Plumage blanc, légèrement lavé de rose; tour du bec, mandibule supérieure et pieds rouges; mandibule inférieure noire, jaune à son origine. Taille, vingt-trois pouces. De l'île Maurice.

SPATULE. pois. Espèce du genre Pégase. *V.* ce mot. On a aussi nommé de la sorte un Cycloptère.

SPATULÉ. *Spatulatus*. bot. On dit d'une feuille, d'un pétale ou de tout autre organe plan, qu'il est Spatulé, quand il est obtus et arrondi à son sommet, et qu'il se rétrécit insensiblement à sa base, de manière à avoir quelque ressemblance avec la forme d'une spatule; telles sont les feuilles de quelques Globulaires et Statices.

SPECKLINIE. *Specklinia*. bot. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone conniventes, égales et toutes distinctes, avec leur base assez fortement renflée ou dilatée en sac; les folioles intérieures ont à peu près la même forme, mais elles sont beaucoup plus petites; labelle libre et renflé à sa base, de même que les parties externes du périgone; gynostème très-petit, formant le prolongement de l'ovaire; il est libre et entouré d'une membrane qui en garnit les bords; anthère obliquement terminale, à deux loges; deux masses polliniques, portées sur une caudicule commune. Ce genre a été formé aux dépens de celui des *Epidendrum*, et il n'en diffère pas très-sensiblement.

Specklinie orbiculaire. *Specklinia orbicularis*, Lindl. C'est une petite plante à feuille verte, nuancée de pourpre, étroite, lancéolée, obtuse, ne différant guère de la tige qui se termine par un petit épi formé de quelques fleurs vertes, tachées de pourpre. On trouve cette plante dans les forêts humides du Mexique.

SPECTRE. mam. *V.* Vespertilion.

SPECTRE. *Spectrum*. ins. Scopoli donne ce nom à un genre de Lépidoptères crépusculaires qu'il compose de Sphingides. Ses espèces appartiennent au genre Smérinthe et à quelques divisions des Sphinx. *V.* ces mots. Stoll donne aussi ce nom à un genre d'Orthoptères qui correspond à la famille des Spectres de Latreille. *V.* Spectres.

SPECTRES. *Spectra*. ins. Latreille donne ce nom (Fam. nat. du Règne animal) à une famille de l'ordre des Orthoptères, première section, qui correspond entièrement au genre Spectre (*Spectrum*) créé par Stoll. Les caractères généraux de cette famille sont : corps souvent filiforme ou linéaire; ocelles souvent peu distincts ou nuls. Antennes insérées sur la partie de la tête antérieure aux yeux. Élytres et ailes horizontales; celles-ci plissées dans leur longueur, point entièrement recouvertes par les élytres. Pattes de forme identique, toutes propres à la marche; cuisses antérieures plus ou moins comprimées, toujours échancrées à leur base. Corselet plus court que le mésothorax ou tout au plus de sa longueur. Insectes se nourrissant de végétaux. Ces insectes affectent des formes très-bizarres, et qui se confondent avec celles des végétaux sur lesquels la nature les a appelés à vivre : les uns ressemblent à de petites branches sèches tant pour la forme que pour la couleur; d'autres ont des ailes et des élytres dilatées qui leur donnent la forme d'une feuille; ceux-là sont d'un beau vert et très-difficiles à distinguer entre les feuilles des Orangers et autres arbres sur lesquels ils habitent. On trouve ces insectes dans les contrées chaudes de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique; on n'en rencontre qu'une espèce dans les provinces méridionales de la France. Celles qui vivent entre les tropiques atteignent quelquefois une très-grande taille. Latreille (Fam. nat., etc.) partage cette famille en quatre genres qui sont : les Phillies, les Phasmes, les Bactéries et les Bacilles; mais Lepelletier de Saint-Fargeau et Audinet-Serville, y ont introduit trois nouveaux genres, ce qui les a obligés de diviser la famille des Spectres de la manière suivante :

I. Trois ocelles très-distincts.

Genre : Phasme.

II. Point d'ocelles distincts.

A. Corps ailé ou ayant au moins des élytres.

a. Prothorax égalant presque le mésothorax en longueur.

Genre : Phyllie.

b. Prothorax plus long que la moitié du mésothorax.

Genre : Prisope.

c. Prothorax court, n'égalant pas en longueur la moitié du mésothorax.

Genres : Cladoxère, Cyphocrane.

B. Corps aptère, sans ailes ni élytres.

Genres : Bactérie, Bacille.

SPÉCULAIRE. *Specularia*. bot. Genre de la famille des Campanulacées, établi par Heister qui le ca-

ractérise de la manière suivante : tube du calice en prisme allongé ou en une sorte de tube conique, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère et à cinq divisions; corolle insérée au sommet du calice, en roue et à cinq lobes; cinq étamines insérées avec la corolle; filaments membraneux, velus, libres et plus longs que les anthères; ovaire infère, à trois loges renfermant plusieurs ovules; style inclus, garni de poils disposés par séries de dix et terminé par trois stigmates filiformes. Le fruit consiste en une capsule prismatique, allongée, à trois loges déhiscentes vers le sommet; semences ovoïdes, comprimées ou lenticulaires.

Spéculaire en touffe. *Specularia cæspitosa,* Heist.; *Campanula cæspitosa*, Lam. Ses feuilles radicales sont ovales et entières, les supérieures sont un peu dentées, légèrement velues; les tiges sont diffuses, étalées, presque couchées, un peu pubescentes, hautes de quatre pouces environ, portant des fleurs axillaires, pédonculées, bleues ou blanchâtres. Du midi de l'Europe.

Solander a donné le nom de *Specularia* à un genre qu'il a formé aux dépens du *Lobelia,* et dont quelques espèces font partie du genre *Monopsis* de Salisbury.

SPÉCULATION. moll. Nom vulgaire du *Conus papilionaceus,* de Bruguière.

SPEISE. min. Nom vulgaire du Fer sulfuré magnétique.

SPEISKOBALT. min. *V.* Cobalt arsénical.

SPELTA. bot. L'une des sections du genre *Triticum*, L. *V.* Froment.

SPENNÈRE. *Spennera.* bot. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Martius avec les caractères suivants : calice dont le tube est globuleux, le limbe à quatre ou cinq lobes courts, excepté dans une espèce (*Spennera Chætodon*) où les lobes sont sétacés; bouton conique, composé de pétales lancéolés, pointus; huit à dix étamines ayant leurs anthères ovales, obtuses, à un seul pore terminal, munies d'un connectif long, sans appendices; capsule libre, à deux ou rarement à trois loges; graines en forme de limaçon, revêtues de petites aspérités. Ce genre se compose de plantes herbacées, annuelles ou quelquefois ligneuses et vivaces, dont le port rappelle celui des *Circæa;* leurs tiges sont dressées, garnies de feuilles pétiolées, à cinq nervures membraneuses, bordées de cils et de fines dentelures. Leurs fleurs sont blanches ou roses et forment une panicule lâche et terminale. On les trouve au Mexique et au Brésil.

SPENOPTÉRIS. bot. foss. (Adolphe Brongniart.) *V.* Filicites.

SPERCHÉE. *Spercheus.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Palpicornes, tribu des Hydrophiliens, établi par Fabricius. Caractères : corps ovale, hémisphérique, très-bombé en dessus. Tête forte, ayant le chaperon très-échancré en devant; antennes insérées sous les côtés du chaperon, de la longueur de la tête, composées de six articles dont les cinq derniers forment une massue cylindrique, perfoliée, pubescente et arrondie à son extrémité. Labre en carré transversal, coriace, caché sous le chaperon, ayant ses bords latéraux arrondis en devant; mandibules très-arquées au côté extérieur, aiguës à l'extrémité et bidentées; mâchoires composées de deux lobes : l'extérieur en forme de palpe allongée, arquée, grêle, pointue et soyeuse à son extrémité; l'intérieur en carré long, tronqué obliquement à son extrémité et cilié; son angle antérieur formant une dent allongée. Palpes presque filiformes, leur dernier article n'ayant guère plus d'épaisseur que les autres; les maxillaires deux fois plus longues que les labiales, leur article terminal ovale-allongé, aminci à sa base, aigu à l'extrémité; dernier article des labiales ovale; lèvre linéaire, transversale; menton en forme de carré long, transversal, trois fois plus large que long. Corselet transversal, plus large que la tête, échancré en avant pour la recevoir, et à peu près de la même largeur, portant un écusson fort petit. Élytres arrondies à leur partie humérale, recouvrant en totalité l'abdomen et les ailes, et beaucoup plus larges que le corselet; pattes toutes propres à la marche; abdomen ovale.

Spercheé échancrée. *Spercheus emarginatus,* Lat., *Gen. Crust.*, etc., t. II, p. 63, figurée t. I, pl. 9, fig. 4; Encycl. méth., pl. 359, fig. 36 et 37. Tête d'un brun noir; corselet d'un brun foncé, avec les côtés plus clairs; élytres d'un brun cendré, tacheté de noir, avec quelques lignes élevées surtout à la partie postérieure; corps noir, très-ponctué, presque rugueux; pattes brunes, avec les tarses brunâtres. Taille, deux lignes et demie. Europe.

SPERCHIUS. crust. Raffinesque donne ce nom à un genre qui paraît appartenir à l'ordre des Amphipodes, et semble être voisin du genre *Cerapus* de Say. Cet auteur le caractérise ainsi (*Annals of nature,* n° 1) : antennes deux fois plus longues que la tête, à peu près égales entre elles, avec de longs articles tronqués; celles de la paire supérieure étant néanmoins un peu plus grosses et plus grandes que les inférieures. Corps comprimé, formé de sept segments, pourvus d'une large écaille de chaque côté; le quatrième de ces segments étant grand, avec un appendice additionnel en arrière; partie postérieure du corps (ou abdomen) formée de quatre segments; queue avec des appendices courts et recourbés; pieds au nombre de quatorze, terminés par un seul ongle ou crochet; ceux de la quatrième paire forts, pourvus d'une main grande, épaisse et arrondie. La seule espèce décrite de ce genre, le *Sperchius lucidus,* de Raffinesque, vit dans les eaux des sources et des ruisseaux, aux environs de Lexington, dans le Kentucky, province des États-Unis. Elle a trois quarts de pouce; sa couleur est le brun luisant; ses yeux sont noirs. Les appendices et la queue sont plus courts que le dernier segment de celle-ci, courbés en dehors, composés de deux articles et d'un filament terminal.

SPERGELLA. bot. Section du genre *Alsine. V.* Morgeline. Le genre *Spergella,* de Reichenbach, est le même que le *Sagina,* de Linné.

SPERGULA. bot. *V.* Spargoute.

SPERGULARIA. bot. Persoon avait établi sous ce nom une section, dans les *Arenaria*, composée d'espèces qui ont le port des *Spergula,* et dont les feuilles sont munies de stipules scarieuses. Cette section a été élevée au rang de genre par Presl, dans son ouvrage sur

les plantes de Sicile, mais ce genre n'a pas été adopté. *V.* Sabline.

SPERGULASTRUM. bot. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Décandrie Tétragynie, établi par Richard père (*in Michx., Flor. boreal. Amer.*, 1, p. 275) et offrant les caractères suivants : calice à cinq sépales; corolle à cinq pétales entiers, plus courts que le calice ou nuls; dix étamines; quatre stigmates sessiles, ligulo-sétacés; capsule ovée, plus longue que le calice, à quatre valves. Le nom de ce genre a été changé inutilement en celui de *Micropetalum* par Persoon. Il diffère du *Spergula* par le nombre des stigmates, et dans quelques espèces par l'avortement des pétales. Dans l'ouvrage de Michaux, trois espèces se trouvent décrites sous les noms de *Spergulastrum lanuginosum, lanceolatum* et *gramineum*. Ce sont de petites plantes herbacées, qui ont le port des Spargoutes ou des Stellaires, et qui croissent en diverses localités de l'Amérique septentrionale.

SPERGULUS. bot. Le genre proposé sous ce nom par Brotero, ayant pour type le *Drosera Lusitanica*, est maintenant reçu sous celui de *Drosophyllum* que Link lui a imposé. *V.* Drosophylle.

SPERKISE. min. Beudant donne ce nom au Fer sulfuré blanc. *V.* Fer.

SPERLINGIA. bot. Le genre proposé sous ce nom par Vahl (Act. Soc. Haffn.), ne différant point du genre *Hoya* de Robert Brown, lui a été réuni.

SPERMA-CETI ou BLANC DE BALEINE. mam. Substance particulière que l'on trouve au-dessus du crâne des Cachalots (*V.* ce mot), et qui est formée en grande partie de Cétine, principe immédiat, gras, solide, cristallisable en lames brillantes et incolores, presque inodore et insipide, fusible à 49°. La Cétine se saponifie très-difficilement et seulement en partie.

SPERMACOCE. *Spermacoce.* bot. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., que l'on peut caractériser de la manière suivante : calice adhérent avec l'ovaire, offrant de quatre à huit dents égales ou inégales; corolle tubuleuse ou infundibuliforme, à quatre divisions égales; quatre étamines incluses ou à peine saillantes; style terminé par un stigmate bifide. Le fruit est une capsule à deux loges monospermes. La graine est peltée, attachée à un trophosperme qui naît de la cloison; le péricarpe se sépare tantôt en deux coques closes et indéhiscentes (*Diodia*, Chamisso), tantôt en deux coques fendues longitudinalement sur le milieu de leur face interne (*Borreria*, Meyer, Chamisso), tantôt enfin en deux coques dont l'une, entièrement close, emporte avec elle la lame de la cloison de la seconde coque qui ne se compose alors que de sa paroi externe et convexe (*Spermacoce*, Chamisso). Tel que ce genre est caractérisé ici, il réunit le genre *Diodia* de Linné, rétabli récemment par Chamisso (*Linn.*, 1828, p. 309), et le *Borreria* de Meyer (*Fl. Esseq.*) ou *Bigelowia* de Sprengel. Les caractères sur lesquels on a fondé la distinction de ces trois genres ne sont que de légères modifications d'un même type d'organisation. En effet, que les deux coques restent parfaitement closes, comme dans les *Diodia*, ou bien qu'elles offrent une fente longitudinale sur leur face interne, comme dans les *Borreria*, ou enfin que la cloison reste complétement adhérente à l'une des coques, que l'autre ne se compose que de sa paroi externe, comme dans les véritables espèces de Spermacoces; il n'y a là qu'une seule et même organisation, et les modifications ne peuvent être seulement employées pour établir de simples subdivisions dans le genre Spermacoce. Quant au genre *Richardsonia*, il diffère non-seulement par une troisième ou quelquefois une quatrième partie ajoutée à son ovaire et à son fruit, mais encore par la forme du limbe de son calice, qui tombe d'une seule pièce au moment où le fruit va se séparer en trois coques. On a retiré avec juste raison du genre Spermacoce les espèces dont la capsule s'ouvre transversalement en deux valves superposées, pour en former le genre *Mitracarpum* de Zuccharini. Le genre *Psyllocarpus* de Martius a aussi de très-grands rapports avec le Spermacoce, mais néanmoins on peut l'en distinguer par sa capsule à deux loges septifrages, dont la cloison est entière et opposée aux valves, et encore par ses graines comprimées et membraneuses.

Le nombre des espèces de Spermacoces est très-considérable; ce sont des plantes herbacées, vivaces ou légèrement sous-frutescentes, ayant la tige carrée ou anguleuse, des feuilles opposées ou verticillées, réunies entre elles par une sorte de gaîne stipulaire et ciliée. Les fleurs sont fort petites, groupées aux aisselles des feuilles ou réunies en capitules, plus rarement en grappes ou en panicules. Toutes ces espèces sont exotiques, et croissent en abondance dans les régions chaudes du nouveau et de l'ancien continent.

SPERMACOCÉES. *Spermacoceæ.* bot. On appelle ainsi l'une des tribus de la famille des Rubiacées. *V.* ce mot.

SPERMADICTYON. bot. Roxburgh avait établi sous le nom d'*Hamiltonia* un genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., mais pour lequel Brown proposa le nom de *Spermadictyon*, celui d'*Hamiltonia* étant appliqué à un autre genre. Dans son ouvrage sur les Plantes de Coromandel, vol. 3, p. 32, t. 256, il décrivit donc et figura, sous le nom de *Spermadictyon suaveolens*, la plante qui forme le type de ce nouveau genre dont voici les caractères essentiels : calice supère, quinquéfide, à segments subulés; corolle infundibuliforme, à tube grêle, un peu dilaté vers l'orifice, à limbe découpé en cinq segments oblongs et étalés; cinq étamines dont les filets sont très-courts, insérés un peu au-dessous de l'orifice du tube; ovaire ovale, surmonté d'un style de la longueur du tube de la corolle, terminé par un stigmate quinquéfide; capsule infère, oblongue, déhiscente par le sommet, uniloculaire, à cinq valves renfermant cinq graines munies d'un arille réticulé.

Spermadictyon parfumé. *Spermadictyon suaveolens*, Roxburgh, *loc. cit.; Bot. Regist.*, n° 348. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, elliptiques, et à fleurs blanches, exhalant une odeur délicieuse; elles sont terminales, disposées en corymbes ombelliformes. Cette plante a été trouvée, dans l'Inde orientale, sur les montagnes de Rajamahl.

SPERMAGRE. *Spermagra.* OIS. Sous ce nom, Swainson a établi un genre d'Oiseaux (*Zool. Journ.*, n° 11, p. 343) pour recevoir l'Embérizoïde longibande, de la pl. col. 114, fig. 2, de Temminck. On y a ajouté depuis l'*Habia Roxisa* qui est devenu le Spermagre rouge; le *Tanagra erythrocephala* ou Spermagre à tête rouge, et le *Tanagra Nigricephala* ou Spermagre de Jameson. *V.* TANGARA.

SPERMAPODE. *Spermapodium.* BOT. C'est ainsi que certains botanistes appellent la columelle que l'on observe entre les deux parties du fruit des Ombellifères.

SPERMATOPHORE. *Spermatophorus.* ZOOPH. Nom donné par Milne Edwards, à des corps singuliers découverts par Swammerdam dans l'appareil mâle de la Seiche (*Sepia officinalis*) et par Needham dans le Calmar (*Loligo vulgaris*). On trouvera dans le tome XVIII des Annales des Sciences naturelles, p. 331 et suiv. du cahier de décembre 1843, un mémoire très-étendu sur les caractères de ces Zoophytes dont la nature est encore fort imparfaitement connue, quoique bien des observateurs s'en soient occupés avec persévérance.

SPERMATURA. BOT. Ce genre proposé par Reichenbach, dans la famille des Ombellifères, a été réuni au genre *Osmorrhiza*, de Raffinesque. *V.* OSMORRHIZE.

SPERMAXYRUM. BOT. *V.* OLACE.

SPERME. ZOOL. Substance fécondante, renfermée dans les organes sexuels du mâle. *V.* GÉNÉRATION.

SPERMIOLE. REPT. Nom que l'on donne vulgairement aux œufs des Grenouilles.

SPERMODÉE. BOT. *V.* SPERMOEDIA.

SPERMODERME. BOT. Nom proposé par le professeur De Candolle pour le tégument propre de la graine. *V.* ÉPISPERME.

SPERMODERMIA. BOT. (*Hypoxylées.*) Le genre décrit sous ce nom par Tode (*Fung. Meckl.*, 1, pl. 1, fig. 1) a été longtemps enveloppé de beaucoup d'obscurité; la plante indiquée par Tode est considérée par Fries comme un état imparfait d'une espèce de *Sphæria* (*Sph. Leiophemiæ*, Fries, *Syst. myc.*, 2, p. 399); car il a reconnu des périthécions très-petits cachés dans la substance interne. Tode avait donné à l'espèce qu'il a décrite le nom de *Spermodermia clandestina;* elle croît en Europe, sous l'écorce à moitié pourrie des vieux Chênes.

SPERMODON. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Palisot-Beauvois, avec les caractères suivants : épillets composés d'un très-petit nombre de fleurs hermaphrodites ou polygames; paillettes subdistiques; point de perigone; étamines au nombre de une à trois; disque stipitiforme, soudé avec la base des caryopses qui sont cartilagineuses, transversalement rugueuses, rétuses, avec deux angles proéminents en forme de bec bidenté, ayant au milieu la base bulbeuse du style.

SPERMODON HÉRISSÉ. *Spermodon hirtus; Scleria hirtella*, Sw.; *Scleria ciliata*, Mich. Son chaume est très-simple, filiforme, garni de feuilles pubescentes; l'épi qui le termine est également simple; les fleurs sont peu nombreuses; le fruit consiste en des noix brillantes. Cette plante se trouve dans les forêts humides de la Caroline.

SPERMODOPHORE. *Spermodophorum.* BOT. Nom que l'on donne au sommet du pédoncule, dans les plantes de la famille des Ombellifères.

SPERMOEDIA. BOT. (*Champignons.*) Fries désigne sous ce nom le genre de Champignons parasites, qui forme l'Ergot des Céréales, et que De Candolle avait nommé *Sclerotium Clavus*. *V.* ERGOT, SEIGLE et SPHACÉLIE.

SPERMOGONIE. *Spermogonia.* BOT. Genre de Confervées, établi par Bonnemaison et qui ne diffère peut-être pas du *Bangia* de Lyngbye; il a pour type le *Conferva atropurpurea* de Roth, rangé parmi les *Bangia* par Lyngbye. Bonnemaison caractérise ainsi son genre *Spermogonia :* filaments simples ou rameux, rarement cloisonnés, contenant des locules de forme variable.

SPERMOLEPIS. BOT. Ce genre proposé par Raffinesque, dans la famille des Ombellifères, ne paraît pas différer du genre *Leptocaulis*, de Nuttal.

SPERMOMORPHIA. BOT. Le genre produit sous ce nom par Link, pour une espèce de Champignon de la famille des Gastéromycètes, n'a été admis que comme section du genre *Sclerotium*.

SPERMOPHAGE. *Spermophagus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Steven, aux dépens du genre *Bruchus* des divers auteurs, et adopté par Schoenherr dans sa monographie des Curculionides. Caractères : antennes arquées, presque aussi longues que la moitié du corps, minces, un peu plus grosses vers le milieu, insérées dans la fossette oculaire, droites, composées de onze articles en dents de scie; tête fléchie, subtrigone, un peu plus étroite que le corselet dont elle est séparée par un cou distinct; yeux grands, échancrés, déprimés; corselet transverse, rétréci antérieurement, avec les angles inclinés, bisinué postérieurement, avec le lobe scutellaire large, arrondi, les angles aigus, médiocrement convexe en dessus; écusson triangulaire; élytres oblongues, presque carrées, arrondies à l'extrémité, plus courtes que l'abdomen et peu convexes en dessus; pieds antérieurs et intermédiaires minces, les postérieurs un peu plus forts. Parmi les quinze ou seize espèces décrites dans ce genre, et qui appartiennent pour la plupart à l'Amérique méridionale, on peut se borner à citer la seule qui soit européenne : le *Bruchuscisti*, Oliv., Ent., IV, 79, p. 22, pl. 3, fig. 30, *a b.* — *Bruchus villosus*, Dej.

SPERMOPHILE. OIS. Swainson a donné ce nom à une division qu'il a séparée des Bouvreuils, et qui comprend les espèces de ce genre qui ont le bec court, très-épais, entier, à arête recourbée, à bords flexueux. Ces espèces sont les *Pyrrhula cinereola, falcirostris* et *crassirostris*. *V.* BOUVREUIL.

SPERMOPHILE. *Spermophilus.* MAM. Genre de la famille des Rongeurs, créé par Fr. Cuvier, aux dépens des *Arctomis*. Les Spermophiles font le passage des Marmottes aux *Tamia* ou Écureuils de terre, et se distinguent des premières par des formes plus élancées et plus grêles, par des pieds plus longs et plus étroits, par des doigts presque entièrement libres, avec un seul tubercule à la base de chacun, dépouillé de poils.

Les dents présentent entre autres particularités d'être plus étroites que celles des Marmottes, et les différences les plus fondamentales se trouvent également établies dans les modifications qu'éprouve la boîte osseuse crânienne. On peut donc caractériser ce genre ainsi qu'il suit : hélix bordant l'oreille; pupille ovale; de grandes abajoues; doigts des pieds étroits et libres; talon couvert de poils, tandis que les doigts des pieds de derrière sont nus; vingt-deux dents : quatre incisives, dix molaires en haut et huit en bas. Les détails donnés au mot MARMOTTE de ce Dictionnaire leur sont entièrement applicables.

SPERMOPHILE DE BEECHEY. *Spermophilus Beecheyii*, Richardson. Son pelage est d'un brun noirâtre, varié de fauve et de grisâtre, avec les oreilles, le nez, les parties nues des pattes et les moustaches d'un noir pur; queue très-longue, grisâtre à l'extrémité. Taille, vingt-trois pouces. Ce rongeur vit dans les cavernes et les crevasses souterraines de la partie septentrionale du Mexique; il recherche principalement le maïs qu'il va butiner dans les champs et avec lequel il forme des provisions pour l'hiver. Du reste, ses mœurs sont très-farouches.

SPERMOPHILE CONCOLORE. *Spermophilus concolor*, Geoffr. Son pelage est généralement fauve, avec une légère teinte noire sur le dos; le dessous du corps est d'un fauve plus clair; la queue est aplatie et carrée à son extrémité, terminée par une bande en forme d'anneau noir d'abord puis blanc et à quelque distance noir encore; il y a sur les côtés de la tête deux lignes noires peu distinctes; les moustaches sont assez longues et presque noires. Taille, treize pouces. De la province persane d'Azerbaidjan.

SPERMOPHILE DE LA CALIFORNIE. *Spermophilus Californiæ; Spermophilus spilosoma*, Bennett. Pelage d'un brun roussâtre, finement ponctué de noir et de blanc; lèvres, menton et tour des yeux blancs; abdomen et cuisses jaunâtres; queue terminée de noir et de blanc. Taille, douze pouces.

SPERMOPHILE DE DOUGLAS. *Spermophilus Douglasii*, Rich. Son pelage est d'un cendré brunâtre, marqué d'une ligne noire entre les épaules; il est d'un brun fuligineux sur les lombes; l'abdomen est blanc; la queue est annelée de blanc et de brun. Taille, onze pouces. De la Colombie.

SPERMOPHILE A GROSSE QUEUE. *Spermophilus macrourus*, Benn. Son pelage est noirâtre, rayé de blanchâtre; la tête est noire, avec quelques poils blancs; sourcils blancs; lèvres et menton roux; abdomen d'un brun jaunâtre, varié de noir; queue fort longue, variée de noir et de blanc. Taille, onze pouces. Californie.

SPERMOPHILE DU MEXIQUE. *Spermophilus Mexicanus*. Il est roux, tacheté de blanc; abdomen d'un gris blanchâtre; queue annelée de brun et de blanc. Taille, vingt pouces.

SPERMOPHILE DE SAY. *Spermophilus lateralis*, Rich. Son pelage est brun cendré; les côtés ont deux bandes blanches, bordées de noir ou de brun. Taille, douze pouces. De la Californie.

SPERMOPHILE SOUSLICK. *Spermophilus citillus*; le Zizel et le Souslick, Buff., pl. 51; *Arctomis citillus*, Pallas, pl. 5 et 6; le *Jevraschka*, Buff.; la Marmotte de Sibérie, var., Buff. Ce Spermophile est d'un gris brun en dessus, ondé ou tacheté de blanc par gouttelettes, blanc en dessous. On en connaît plusieurs variétés : l'une tachetée (*Spermophilus gutatta*); l'autre ondulée (*Spermophilus undulata*), ou le Zizel; enfin une troisième, d'un brun jaunâtre uniforme, ou la Marmotte de Sibérie. Cet animal se nourrit de graines, et vit isolé dans des terriers au nord de l'Europe et de l'Asie, en Perse, etc.

SPERMOPHORE. *Spermophorus*. BOT. Synonyme de placenta.

SPERMOPHYLLA. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, créé par Necker dans ses *Elementa Botanica*, a été refondu par Robert Brown dans son genre Sphénogyne. *V.* ce mot.

SPERMOPTERA. BOT. L'une des sections du genre Chrysanthème. *V.* ce mot.

SPESSARTINE. MIN. Nom donné à une variété de Grenat, que l'on trouve à Spessart.

SPET. POIS. *V.* SPHYRÈNE.

SPHACÉLAIRE. *Sphacelaria*. BOT. (*Céramiées.*) Lyngbye a donné ce nom à un genre séparé des *Ceramium* et qui a pour type le *Ceramium scoparium* ou *Conferva scoparia*, L., et dans lequel se groupent assez naturellement plusieurs autres plantes marines. Ces plantes, assez petites, croissent en touffes serrées, à filaments articulés, roides, d'un vert olive foncé, à rameaux pinnés ou bipinnés, distiques; les articles des tiges sont marqués de bandes colorées; les extrémités des rameaux sont gonflées, tronquées, brunâtres et comme brûlées et desséchées, renfermant les corpuscules reproducteurs qui s'échappent plus tard.

SPHACÉLÉ. *Sphacelatus*. BOT. Comme frappé de gangrène. Cette épithète s'applique aux parties qui, dans leur état de végétation, offrent les apparences de la mort.

SPHACÈLE. *Sphacele*. BOT. Lindley a décrit (Bot. reg., 1289) sous le nom de *Stachys salviæ*, une plante nouvelle de la famille des Labiées, originaire du Brésil, et cultivée en Europe depuis 1825. Cette plante, examinée avec soin par Bentham, lui a paru différer assez de toutes les Labiées connues pour constituer le type d'un genre nouveau auquel il a assigné les caractères suivants : calice campanulé; tube de la corolle un peu renflé à la base; les deux lèvres presque égales : la supérieure droite, bifide ou émarginée, presque plane, l'inférieure retombante et divisée en trois lobes réfléchis dont l'intermédiaire bifide; quatre étamines didynames, parallèles avec la lèvre supérieure, garnies d'anthères biloculaires, à loges divergentes; style bifide à l'extrémité; fruit consistant en un akène sec et léger.

SPHACÈLE GERMANIQUE. *Sphacele germanica*, B.; *Stachys germanica*, Var. Sa tige est haute de trois pieds environ, garnie de feuilles lancéolées, dentelées, pédonculées, d'un vert pâle et couvertes, de même que la tige, de longs poils blanchâtres; les fleurs sont assez grandes, d'un pourpre pâle, réunies en verticilles qu'enveloppent avant l'épanouissement deux folioles bractéiformes assez semblables aux feuilles, mais beaucoup plus petites et sessiles.

SPHACÉLIE. *Sphacelia.* BOT. (*Champignons.*) Nom donné par le docteur Léveillé au genre de Champignons parasites qui, selon lui, constitue l'Ergot du Seigle. (*V.* SEIGLE.) Ce Champignon se développe sur le sommet de l'ovaire et s'oppose à sa fécondation. Il est mou, visqueux, variable dans sa forme, sillonné de rides inégales, formé de trois à quatre lobes réunis à leur sommet, séparés à leur base. Les sporules sont ovoïdes, presque globuleuses, éparses dans la substance même du germe. Ce Champignon se développe sur le Seigle et plusieurs autres Graminées, et même quelques Cypéracées. L'espèce unique de ce genre a été décrite par le docteur Léveillé, sous le nom de *Sphacelia segetum.*

SPHACELLOS. BOT. (Théophraste.) Le *Salvia officinalis* selon les uns, le *Stachys germanica* et le *Teucrium Scorodonia* selon les autres.

SPHÆNOCARPUS. BOT. Pour *Sphenocarpus. V.* ce mot et LAGUNCULARIA.

SPHÆNOCLEA. BOT. *V.* SPHÉNOCLÉE.

SPHÆNOPLEA. BOT. Synonyme de *Sphœroplea.*

SPHÆRA. CONCH. Sowerby, dans son *Mineral Conchology,* a établi ce genre pour une Coquille fossile dont il n'a vu que des parties fort incomplètes de charnières, qu'il a représentées pl. 334 de l'ouvrage précité.

SPHÆRA. BOT. (Acharius.) *V.* GYROME.

SPHÆRACRE. *Sphœracra.* INS. Coléoptères pentamères. *V.* LEPTOTRACHÈLE.

SPHÆRALCEA. BOT. *V.* SPHÉRALCÉE.

SPHÆRANGIUM. BOT. L'une des sections du genre Lobélie.

SPHÆRANTHUS. BOT. *V.* SPHÉRANTHE.

SPHÆRELLA. BOT. Ce genre d'Hydrophytes, de l'ordre des Nostochinées, créé par Sommerfeld, a été réuni au genre *Protococcus* d'Agardh.

SPHÆRIA. BOT. *V.* SPHÉRIE.

SPHÆRIDIOPHORUM. BOT. Desvaux (Journ. de Bot., III, p. 125, tab. 6) a fondé sous ce nom un genre qui a pour type l'*Indigofera linifolia* de Retz, et qui ne diffère des autres *Indigofera* que par ses gousses globuleuses et monospermes. Ce genre n'a pas été adopté.

SPHÆRIDIUM. BOT. (*Mousses.*) Nom donné par Bridel, dans la table de son *Methodus Muscorum,* au genre qu'il désigne, dans l'ouvrage, par le nom de *Pleuridium,* nom qui a été adopté par les auteurs qui ont cru devoir séparer ce genre des *Phascum,* distinction qui ne paraît pas naturelle.

SPHÆRIDIUM. INS. *V.* SPHÉRIDIE.

SPHÆRIOMORPHIUM. BOT. Genre de Champignons pyrénomycètes, proposé par Link, et que l'on a ensuite réuni au genre *Dothidea* de Fries.

SPHÆRION. *Sphœrion.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Audinet-Serville qui l'a caractérisé ainsi : antennes plus longues que le corps, légèrement pubescentes, composées d'articles épineux vers l'extrémité; mandibules petites, fortement cintrées dans leur milieu; palpes très-longues, dépassant de beaucoup les mandibules; corselet court, déprimé en dessus, dépourvu de tubercules sur les côtés; écusson court, en demi-cercle; corps assez large et aplati; élytres légèrement déprimées, à peine tronquées à l'extrémité qui est armée d'une épine médiane; pattes de moyenne longueur; cuisses renflées en une massue presque globuleuse.

SPHÆRION CYANIPENNE. *Sphœrion cyanipennis,* Serv. Son corps est pubescent, d'un brun ferrugineux assez vif; les antennes sont brunes, duveteuses, de la longueur du corps chez la femelle et beaucoup plus longues chez le mâle; corselet un peu tuberculé; élytres d'un gris plombé, pubescentes et très-ponctuées; écusson d'un brun ferrugineux très-brillant, de même que les pattes. Taille, dix lignes. Brésil.

SPHÆROBOLUS. BOT. (*Lycoperdacées.*) *V.* CARPOBOLUS.

SPHÆROCAPNOS. BOT. (De Candolle.) *V.* FUMETERRE.

SPHÆROCARPA. BOT. (*Lycoperdacées.*) Schumacher a donné ce nom à un genre très-voisin du *Craterium,* et qui paraîtrait en différer par l'absence des filaments mêlés aux sporules. Fries ne l'a pas considéré comme assez solidement établi pour l'admettre.

SPHÆROCARPÆA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Griesebach, a été réuni au genre *Lysianthus,* dont il constitue une section.

SPHÆROCARPOS. BOT. Kœnig a donné le nom de *Sphœrocarpos Hura* à une plante réunie par Retz au genre *Hura* sous le nom de *Hura Kœnigii.*

SPHÆROCARPUS. BOT. (Steudel.) Pour *Sphenocarpus. V.* ce mot.

SPHÆROCARPUS. BOT. (*Hépatiques.*) Micheli a désigné par ce nom un genre très-voisin du *Targionia* auquel il a été longtemps réuni sous le nom de *Targionia Sphœrocarpus.* Les auteurs modernes ont rétabli le genre *Sphœrocarpus,* qui est ainsi caractérisé : calice membraneux, ovoïde, percé à son sommet d'une petite ouverture arrondie; capsule incluse, sessile, globuleuse, surmontée d'un petit mamelon; sporules nombreuses, trigones, chagrinées. Ces organes reproducteurs sont réunis en assez grand nombre (quinze à vingt) au centre d'une rosette de petites feuilles ovales, à peine plus longues que les calices. Il ne faut pas confondre ce genre avec le *Sphœrocarpus* de Bulliard, qui est le genre *Trichia* de Haller, et dont quelques autres espèces ont donné lieu à la formation de plusieurs genres distincts, de la tribu des Trichiacées.

SPHÆROCARYA. BOT. Genre nouveau de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Wallich (*Flora Indica,* t. II, p. 371) qui l'a rapporté avec doute à la famille des Rhamnées. Ce rapport est loin d'être naturel, et n'a pas été adopté par Brongniart qui a publié une Monographie de cette famille. Voici au surplus les caractères essentiels de ce genre : calice à cinq divisions profondes; corolle à cinq pétales alternes avec les étamines; cinq écailles frangées entre les étamines et les divisions calicinales opposées; ovaire sans disque, surmonté d'un style entier; fruit drupacé, infère, contenant un noyau lisse, sans sutures. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce (*Sphœrocarya edulis,* W.) qui croît dans les forêts du Napaul. C'est un grand arbre rameux, revêtu d'une écorce cendrée, muni de feuilles alternes, ovales-oblongues, acuminées et très-entières. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires; le fruit est assez estimé par les habitants du Napaul.

SPHÆROCEPHALUS. BOT. (Lagasca.) Synonyme de *Caloptilium*. *V.* CALOPTILIER.

Ce même nom de *Sphærocephalus* a été donné par Haller au genre qu'il a ensuite désigné par celui de *Trichia*, et qui correspond en partie au *Sphærocarpus*, de Bulliard. *V.* TRICHIE.

SPHÆROCERA. INS. *V.* SPHÉROCÈRE.

SPHÆROCHLOA. BOT. Ce genre de Graminées, proposé par Palisot-Beauvois, a été réuni au genre *Eriocaulon*, de Gronovius. *V.* ÉRIOCAULON.

SPHÆROCOCCITES. BOT. Nom donné par Sternberg à un genre d'Algues fossiles dont il a déterminé une douzaine d'espèces observées par lui dans les Schistes impressionnés du Wurtemberg.

SPHÆROCOCCA. BOT. Nom donné par le professeur De Candolle à une section du genre *Melicocca* de Linné, et dont on a formé depuis un genre distinct auquel on a appliqué l'ancien nom de *Hypelate*, employé par P. Browne dans son Histoire des Plantes de la Jamaïque.

SPHÆROCOCCUS. BOT. (*Hydrophytes.*) Stackhouse a donné ce nom à un vaste genre de plantes marines, comprenant toutes les espèces dont la fructification forme des tubercules saillants à la surface des frondes. Agardh y a en outre réuni le genre *Chondrus*, du même auteur. Lamouroux, au contraire, a distribué ces plantes dans plusieurs genres, et n'a pas conservé la dénomination de *Sphærococcus*; ainsi les espèces indiquées par Agardh font partie des genres *Chondrus*, *Gelidium*, *Hypnea*, *Plocamium*, *Gigartina* et *Delesseria*, de Lamouroux. Cette différence d'opinions dépend entièrement du principe sur lequel on croit devoir fonder les distinctions des genres dans cette famille. Agardh, n'admettant comme caractères génériques que ceux fournis par la fructification, a dû réunir toutes ces plantes en un seul genre, car jusqu'à présent on ne connaît pas de différence essentielle dans leur mode de reproduction. Lamouroux, admettant comme caractères génériques la structure de la fronde, son tissu et le mode de distribution de ses nervures, a dû subdiviser beaucoup un genre qui, en effet, renferme des plantes très-diverses par leur port extérieur, tandis qu'Agardh n'a formé de ces groupes naturels que des sections de son genre *Sphærococcus* qu'il caractérise ainsi : fruit uniforme; capsules renfermant un amas sphérique de séminules très-ténues. Plus de cent espèces sont contenues dans ce genre, l'un des plus nombreux et des plus généralement répandus.

SPHÆROCORIS. INS. *V.* SPHÉROCORIDE.

SPHÆRODERUS. INS. *V.* SPHÉRODÈRE.

SPHÆROGONA. BOT. Le genre de Conferves ainsi nommé par Link, est le même que le genre *Sphæroplea* d'Agardh.

SPHÆROLOBIUM. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Smith (*Ann. Bot.*, 1, p. 509) : il offre les caractères essentiels suivants : calice quinquéfide, bilabié, dépourvu de bractéoles à la base; style muni d'une membrane au sommet d'un côté, tout à fait imberbe de l'autre; stigmate terminal; gousse sphérique, pédicellée, renfermant une ou deux graines. Ce genre ne présente que deux espèces originaires de la Nouvelle-Hollande, et cultivées dans les jardins d'Europe sous les noms de *Sphærolobium vimineum* et *Sphærolobium medium*. Ce sont de petits arbrisseaux à rameaux effilés, munis dans leur jeunesse d'un petit nombre de feuilles simples, dépourvus de feuilles dans l'âge adulte. Les fleurs, jaunes ou rouges, forment des épis ou des grappes peu serrées.

SPHÆROMA. BOT. Nom d'une section établie dans le genre *Malva* par De Candolle, et qui a été élevée au rang de genre, sous le nom de *Sphæralcea*, par Auguste Saint-Hilaire. *V.* SPHÉRALCÉE.

SPHÆROMERIA. BOT. *V.* SPHÉROMÉRIE.

SPHÆROMORPHÆA. *V.* SPHÉROMORPHÉE.

SPHÆROMPHALE. *V.* SPHÉROMPHALE.

SPHÆROMYXA. BOT. (*Hypoxylées.*) Nom donné par Sprengel au genre *Sphæronema*, de Fries. *V.* ce mot.

SPHÆRONEMA. BOT. (*Hypoxylées.*) Ce genre comprend des petites plantes autrefois classées, la plupart parmi les *Sphæria*, et quelques-unes parmi les *Calycium*, et que Fries en a séparées; il se distingue des *Sphæria*, comme tous les genres de la section des Cytisporées, par l'absence de thèques, le périthécium ne renfermant que des sporidies nues. Les caractères suivants empêchent de le confondre avec les autres genres de cette section : périthécium corné, superficiel, à moitié plongé dans le corps qui le supporte, renfermant des sporidies mucilagineuses, contenues dans un sac très-mince, se durcissant et s'échappant ensuite sous la forme d'un globule qui se réduit en poussière. Ce genre renferme actuellement une douzaine d'espèces, entre autres les *Sphæria acrosperma*, *cylindrica*, *conica*, *pyriformis*, et les *Calycium ventricosum* et *cladoniscum*. Toutes croissent sur les bois morts, soit sur l'écorce, soit sur le bois lui-même; leur couleur est noire, et leur aspect les fait ressembler aux Sphæries simples. Fries en a séparé, dans son *Syst. orb. Veg.*, les *Sphæronema subulatum*, *rufum* et *aciculare*, dont il a fait son genre *Zythia*. *V.* ce mot.

SPHÆRONOTUS. INS. *V.* SPHÉRONOTE.

SPHÆROPHORA. BOT. *V.* SPHÉROPHORE.

SPHÆROPHORIA. *V.* SPHÉROPHORIE.

SPHÆROPHYSA. BOT. *V.* SPHÉROPHYSE.

SPHÆROPLEA. BOT. (*Confervées.*) Agardh a établi sous ce nom un genre très-voisin du *Bangia*, qu'il caractérise ainsi dans son *Systema Algarum* : filaments continus, remplis intérieurement de globules. Ces plantes ne diffèrent des *Bangia*, que par la forme des corpuscules contenus dans les filaments qui sont sphériques dans les *Sphæroplea* et oblongs dans les *Bangia*.

SPHÆROPLETHIA. BOT. *V.* SPHÆROPLEA.

SPHÆROPSIS. BOT. (*Hypoxylées.*) Raffinesque a donné ce nom, dans son Analyse de la Nature, à un genre voisin du *Sphæria*.

SPHÆROPTERIS. BOT. (*Fougères.*) Le genre établi sous ce nom par Bernhardi, a pour type le *Polypodium medullare*, et paraît correspondre à tout le genre *Cyathea* de Smith. R. Brown, en divisant le genre *Cyathea*, pense qu'il méritera d'être rétabli; mais les caractères qui lui sont propres ne sont pas encore assez bien connus.

SPHÆROPUS. BOT. (*Champignons.*) Paulet avait

proposé de réunir en un genre particulier auquel il donnait ce nom, les Agarics à chapeau globuleux et à stipe plein.

SPHÆROSACHME. BOT. Le genre de Méliacées, institué sous ce nom par Wallich (*Roxb. Fl. Ind.*, II, 429), ne diffère pas du genre *Lansium* de Rumphius, Herb., Amb., I, 151.

SPHÆROSPORIUM. BOT. Schweinitz a proposé ce genre de Champignons gyménomycètes, que l'on n'a point trouvé assez distinct du genre *Melanconium*, de Link, pour ne pas l'y réunir.

SPHÆROSTEMMA. BOT. Genre de la Monœcie Monadelphie, L., établi par Blume (*Flor. ned. Ind.*, p. 22), qui l'a placé près de son genre *Sarcocarpon*, dont il diffère par ses étamines à filets soudés, et par ses carpelles disposés en épi et distants le long d'un axe, au lieu d'être imbriqués. Ce genre se compose de trois espèces, *Sphærostemma axillaria*, *Sphærostemma pyrifolium* et *Sphærostemma elongatum*, arbrisseaux grimpants qui croissent dans les montagnes de l'île de Java. Ces arbrisseaux ont les feuilles alternes, entières ou serratulées, ovales-allongées et même lancéolées, atténuées à leur base; leurs pédoncules sont axillaires et portent des fleurs unisexuelles, assez petites et rougeâtres, composées de neuf à quinze pétales, disposés sur plusieurs rangs, les extérieurs tenant lieu de sépales; les mâles offrent un grand nombre d'étamines à filaments connés ou quelquefois libres, et terminés par des anthères. Les femelles ont beaucoup d'ovaires biovulés. Les carpelles sont disposés en épis sessiles sur un réceptacle commun; elles se transforment en baies dispermes.

SPHÆROSTEPHANUS. BOT. *V.* SPHÉROSTÉPHANE.

SPHÆROSTIGMA. BOT. Seringe a donné ce nom à la première section du genre *Œnothera*. Depuis, cette section a été érigée en genre distinct avec les caractères suivants : tube du calice se prolongeant à peine au-dessus de l'ovaire; son limbe divisé en quatre parties décidues; quatre pétales sessiles; huit étamines; stigmate globuleux, indivis; capsule à quatre loges, à quatre valves et déhiscente; semences nombreuses, dressées, aptères, nues, disposées sur un seul rang, dans chaque loge.

SPHÆROSTIGMA DE CHAMISSO. *Sphærostigma Chamissonis*, Ser. C'est une plante annuelle, recouverte d'une pubescence glanduleuse, peu prononcée; ses feuilles sont sublinéaires, dentées, atténuées aux deux extrémités; les fleurs sont axillaires, sessiles, solitaires, petites et jaunes; les pétales sont ovato-orbiculés; la capsule est allongée, filiforme, droite ou un peu courbée. Cette plante se trouve au Chili.

SPHÆROTELE. BOT. *V.* SPHÉROTÈLE.

SPHÆROTHALLIA. BOT. Ce genre de Lichens, institué par Nées, est le même que le genre *Patellaria*, de Persoon.

SPHÆROTHECA. BOT. (*Urédinées.*) Desvaux avait donné ce nom à un genre très-voisin des *Uredo*, et qui n'est même considéré que comme une section de ce genre. *V.* UREDO. Depuis, Chamisso et Schlechtendal ont appliqué cette même dénomination à une plante de la famille des Scrophularinées, qui ne diffère du genre *Herpestes*, de Gærtner, que parce que les découpures du calice, au lieu d'être sensiblement inégales, le sont à peine.

SPHÆROTHYRIUM. BOT. Le genre, institué sous ce nom par Wallroth, parmi les Champignons pyrénomycètes, ne diffère pas du genre *Stegilla*, de Reichenbach. *V.* STÉGILLE.

SPHÆROTILUS. BOT. Genre d'Algues, produit par Katz, mais réuni ensuite au genre *Septomitus*, d'Agardh.

SPHÆROTUS. INS. *V.* SPHÉROTE.

SPHÆROZYGA. BOT. Genre de la famille des Algues, sous-ordre des Nostochinées, établi par Agardh, qui lui assigne pour caractères : cellules subglobuleuses, réunies par des fils simples, monoliformes et enveloppés d'une matière muqueuse. Ces Conferves sont répandues dans les lieux humides et même au sein des eaux croupissantes, en Europe. *V.* ARTHRODIÉES.

SPHÆRULA. INS. *V.* SPHÉRULE.

SPHÆRULITE. *V.* SPHÉRULITE.

SPHAGÉBRANCHE. *Sphagebranchus*. POIS. Genre de Malacoptérygiens Apodes, de la famille des Anguilliformes, voisin des Murènes dont il ne diffère qu'en ce que les ouvertures branchiales sont rapprochées l'une de l'autre sous la gorge. Les nageoires dorsales ne commencent, chez plusieurs espèces, à devenir saillantes que vers la queue; leur museau est avancé et pointu; leur estomac est un long cul-de-sac; l'intestin est droit; la vessie est longue, étroite et placée en arrière. Il y a des espèces absolument sans nageoires pectorales, d'autres où elles sont à l'état rudimentaire. On y comprend les Aptérichtes de Duméril, les Cécilies de Lacépède, et peut-être doit-on y rapporter le genre *Icthyophis*.

SPHAGÉBRANCHE SPALLANZANI. *Sphagebranchus Spallanzanii*, El.; *Lepiocephalus Spallanzanii*, Risso. Tête petite, couverte de porosités mucipares; museau tronqué et garni de chaque côté d'un très-court appendice; bouche moyenne; corps d'une belle couleur rouge, avec le dos ponctué de noir; abdomen d'un rouge jaunâtre; des bandes sinueuses blanchâtres sur les flancs; yeux petits et d'un vert d'émeraude; nageoire anale rougeâtre. Taille, vingt pouces. Méditerranée.

SPHAGNOIDÉES. BOT. (Arnott.) *V.* MOUSSES.

SPHAGNUM. BOT. *V.* SPHAIGNE.

SPHAIGNE. *Sphagnum*. BOT. (*Mousses.*) Ce genre, tel qu'il est limité actuellement, ne renferme que des Mousses qui croissent dans les tourbières ou dans les marécages, et qui se ressemblent tellement par leur aspect, qu'on pourrait presque les considérer comme des variétés d'une seule espèce. Le caractère essentie de ce genre est d'avoir une urne sessile au sommet d'un pédoncule charnu, court et entouré à sa base par les débris de la partie inférieure de la calyptre; la partie supérieure et libre de cette calyptre est petite et tombe promptement; l'ouverture de la capsule est nue, entière; l'opercule est plat. Ces plantes présentent une tige principale, presque simple, couverte de petits rameaux plus serrés et plus longs vers le haut où ils forment une sorte de tête, du centre de laquelle s'élèvent les capsules. Ces Mousses croissent en grandes

touffes qui forment des sortes de coussinets dans les tourbières et autres terrains humides. Quelques-unes croissent dans l'eau et viennent flotter à sa surface.

SPHALANTHE. *Sphalanthus*. BOT. Genre de la famille des Combrétacées, établi par Jack, qui lui donne pour caractères : tube du calice soudé inférieurement avec l'ovaire et fort prolongé au-dessus de cet organe; son limbe est partagé en cinq parties décidues; corolle composée de cinq pétales ovato-oblongs, aigus et insérés entre les divisions du calice; dix étamines courtes, insérées sur deux rangs, au limbe du calice; ovaire infère, à une seule loge renfermant trois ovules pendant au sommet de la loge; style filiforme, adné au tube du calice; stigmate simple. Le fruit consiste en une capsule monosperme, indéhiscente, garnie de cinq ailes membraneuses et égales; semence inverse, pentagone; embryon exalbumineux; cotylédons planoconvexes et anguleux; radicule très-courte et supère. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; elle constitue un arbuste à rameaux cylindriques, presque glabres; les feuilles sont ordinairement alternes, courtement pétiolées, ovato-oblongues, acuminées, subcordées à leur base, très-entières, très-glabres. Les fleurs sont sessiles, solitaires ou ternées en épi à l'extrémité des rameaux. Des îles de l'Archipel de l'Inde.

SPHALLÉROCARPE. *Sphallerocarpus*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Besser, avec les caractères suivants : limbe du calice à cinq dents subulées; pétales obovales, taillés en coin, échancrés, avec les découpures dressées; fruit couronné par un stylopode suburcéolé, denté, par des styles courts, qui s'écartent en se courbant extérieurement; ce fruit est elliptique, oblong, contracté latéralement, sans bec; les méricarpes ont cinq paires de côtes aiguës, à vallécules convexes, bi ou trirayées; la commissure a quatre ou six raies; carpophore bipartite, semence sillonnée sur sa face interne. La seule espèce connue, que Besser a nommée *Sphallerocarpus cyminum*, est une plante herbacée, à tige cylindrique, velue, ainsi que le pétiole des feuilles; celles-ci sont découpées en segments pinnatifides, linéaires et aigus; les fleurs sont blanches, au nombre de sept ou huit sur chaque ombelle. On trouve cette plante au nord de l'Europe, dans la Daourie.

SPHASE. ARACHN. *V.* OXYOPE.

SPHÉCODE. *Sphecodes*. INS. Genre d'Hyménoptères Porte-Aiguillons, de la famille des Mellifères, tribu des Andrenètes, établi par Latreille et dont les caractères sont : corps allongé, ponctué, presque glabre. Tête assez forte, transversale, de la largeur du corselet. Yeux de grandeur moyenne; trois ocelles placés en triangle sur la partie antérieure du vertex. Antennes filiformes, coudées dans les femelles, et composées de douze articles cylindriques, simplement arquées, et composées de treize articles noueux et renflés au milieu dans les mâles. Labre trigone, déprimé après sa base; son extrémité obtuse, point carénée, échancrée dans les femelles, entière dans les mâles. Mâchoires et lèvre n'égalant pas deux fois la longueur de la tête; la lèvre courte et presque droite, ayant sa division intermédiaire peu courbée inférieurement; les latérales presque aussi longues que l'intermédiaire, et tridentées à leur extrémité. Palpes de forme ordinaire. Corselet globuleux. Écusson peu saillant. Ailes supérieures ayant une cellule radiale un peu appendicée, rétrécie depuis son milieu, se terminant presque en pointe, et quatre cellules cubitales : la première assez grande; la deuxième la plus petite de toutes, recevant la première nervure récurrente; la troisième très-rétrécie vers la radiale, recevant la seconde nervure récurrente; la quatrième très-grande, n'atteignant pas le bout de l'aile. Pattes de longueur moyenne; les jambes antérieures munies à leur extrémité d'une épine bordée intérieurement par une membrane. Abdomen ovale, un peu tronqué à sa base, de cinq segments, outre l'anus, dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles.

SPHÉCODE GIBBEUX. *Sphecodes gibbosus*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 153; Apis, n° 17, Geoff.; Proabeille noire et rousse, Degéer, etc., pl. 32, fig. 6; *Nomada gibba*, Fabr.; *Meletta gibba*, Kirby; *Dichroa analis*, Illig.; *Tiphia rufiventris*, Panzer, *Faun. Germ*, fasc. 55, tab. 5, femelle. Son corps est noir; l'abdomen est ferrugineux, brillant, avec l'extrémité noire; les ailes ont une teinte obscure et paraissent enfumées; les pattes sont noires, avec les derniers articles des tarses roussâtres. Taille, quatre lignes. Europe.

SPHÉCODINE. *Sphecodina*. INS. Genre de Lépidoptères de la famille des Sphingiens, institué primitivement par Swainson, sous le nom de *Thyreus*, qui a dû être changé parce qu'il existait déjà un genre d'Hyménoptères sous la même dénomination. Caractères : antennes prismatiques, terminées en une pointe ou crochet très-recourbé; elles sont dentelées en dessous dans les mâles, en manière de râpe, simples dans les femelles, et très-légèrement épaissies vers leur milieu; palpes obtuses et assez élargies; ailes de consistance solide, dentelées; corps extrêmement épais; abdomen gros et sensiblement arrondi, relativement à la forme qu'il affecte dans les autres genres de cette famille.

SPHÉCODINE D'ABBAT. *Sphecodina Abbatii*, Boisd.; *Thyreus Abbatii*, Swains. Son corps est d'un brun violacé, avec deux lignes transversales sur le thorax et quelques nuances noirâtres et disséminées; les ailes antérieures sont de la couleur du corps, traversées par des lignes en zigzags vers leur extrémité; les secondes ailes sont jaunes, avec leur partie postérieure brune et quelques lignes noirâtres. Taille, deux pouces et demi les ailes étendues. De l'Amérique septentrionale.

SPHECOMYIE. *Sphecomyia*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Syrphides, établi par Latreille, voisin de celui des Chrysotoxes, mais très-distinct par un caractère unique dans cet ordre d'insectes, celui d'avoir la soie des antennes insérée sur le deuxième article; cet article, ainsi que le précédent, est long, presque cylindrique; le troisième ou dernier est beaucoup plus court. La soie est simple. Ce genre n'offre encore qu'une seule espèce; elle a été rapportée de la Caroline par Bosc; et rendant hommage à ce célèbre naturaliste, Latreille a désigné l'insecte sous le nom de *Sphecomyia Boscii*.

SPHÉCOTHÈRE. *Sphecotheres*. OIS. Genre de l'ordre

des Omnivores, établi par Vieillot dans la famille des Chanteurs, et voisin des Merles, suivant sa méthode. Ce genre est caractérisé par un bec droit, épais et glabre à la base, robuste, convexe en dessus, fléchi vers la pointe de la mandibule supérieure; narines arrondies, ouvertes, nues et basales; tour des yeux garni d'une peau nue; tarses courts, annelés; ailes allongées, pointues, à première et deuxième rémiges les plus longues; queue allongée, composée de douze rectrices un peu inégales et élargies au sommet.

Sphécothère gris. *Sphecotheres grisea,* Less. Parties supérieures rousses, les inférieures blanches, flammèchées de roux. De l'Australie.

Sphécothère vert. *Sphecotheres viridis,* Vieill.; *Graculus viridis,* Quoy et Gaym., Zool. de l'Astrolabe, pl. 21. Tête et dessus du cou noirs; membrane oculaire ovale et rouge, avec le contour des paupières rose; gorge, poitrine et milieu du ventre jaunes, mélangés de vert; abdomen et tectrices subcaudales jaunes, tachetés de vert; manteau, dos et scapulaires verdâtres, avec de légères lignes noirâtres au milieu de chaque plume; rémiges brunes; rectrices noirâtres en dessus, avec des reflets verdâtres, grises en dessous; bec noir; pieds bruns. Taille, neuf pouces quatre lignes. De Timor.

SPHÉGIDES. ins. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, établie par Latreille qui lui donne pour caractères : prothorax prolongé latéralement jusqu'à la naissance des ailes supérieures, formant une sorte de cou en manière d'article ou de nœud, et aminci en devant. Base de l'abdomen rétrécie en un long pédicule. Trois cellules cubitales complètes. Les Hyménoptères de cette tribu vivent en général dans les lieux chauds et sablonneux ou dans les maisons; les uns (Ammophiles et Sphex) creusent la terre pour y déposer différentes espèces d'insectes qu'ils mutilent sans les tuer entièrement, et avec lesquels les femelles déposent leurs œufs qui ne tardent pas à éclore; les larves qui en proviennent dévorent les insectes qui ont été déposés pour être leur nourriture. D'autres (Pélopées) construisent dans les maisons des nids de terre qu'ils placent aux angles des plafonds, et qui sont composés de plusieurs cellules dans lesquelles ils ont déposé des insectes comme les précédents. Enfin d'autres, manquant d'organes propres à fouir et à maçonner, doivent être parasites. Latreille divise cette tribu ainsi qu'il suit :

I. Mandibules dentées au côté interne.

§ Palpes filiformes, presque d'égale longueur; division médiane de la languette longue, bifide, profondément échancrée.

a. Mâchoires et lèvre beaucoup plus longues que la tête, formant une promuscide ou fausse trompe, coudée vers le milieu de sa longueur. Palpes très-grêles, à articles cylindriques.

Genre : Ammophile ou Miscus (à abdomen pétiolé) de Jurine.

b. Mâchoires et lèvre plus courtes ou guère plus longues que la tête, fléchies au plus vers leur extrémité. Presque tous les articles des palpes obconiques.

Genres : Sphex, Pronée, Chlorion.

§§ Palpes maxillaires sétacées, beaucoup plus longues que les labiales. Division intermédiaire de la languette de la longueur des latérales ou guère plus longue, presque entière.

Genre : Dolichure.

II. Mandibules sans dents au côté interne. Palpes et languette comme dans la division précédente.

Genres : Ampulex, Podie, Pélopée.

SPHÉGIMES. *Sphegimæ.* ins. *V.* Sphégides.

SPHÉGINE. *Sphegina.* ins. Genre de Diptères de la famille des Athéricères, tribu des Syrphides, caractérisé ainsi par Latreille : point d'éminence nasale; abdomen en forme de massue; cuisses postérieures renflées et épineuses en dessous; ailes couchées sur le corps; antennes plus courtes que la tête, à palette presque orbiculaire. Meigen en décrit deux espèces, qui sont petites et se trouvent aux environs de Paris. L'une (*clavipes*) noire, avec une bande jaune sur l'abdomen; et l'autre (*nigra*) entièrement noire, à l'exception des pattes.

SPHÉNANDRE. *Sphenandra.* bot. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, un peu en roue, avec le tube très-court et le limbe à cinq divisions presque égales et arrondies; quatre étamines ascendantes, insérées à l'orifice de la corolle; anthères uniloculaires, cunéiformes et semblables; ovaire à deux loges, dont les placentas sont soudés à la cloison et multiovulés; style simple; stigmate obtus. Le fruit est une capsule membraneuse, à deux loges, à deux valves bifides au sommet; semences scrobiculées.

Sphénandre visqueuse. *Sphenandra viscosa,* Bent.; *Buchnera viscosa,* Ait. Arbuste dressé, de la hauteur d'un pied environ et couvert d'un pubescence glutineuse; feuilles opposées, lancéolées, peu dentées en leurs bords; les feuilles florales sont libres, ovales, aiguës, très-entières et plus courtes que les pédicelles. Du cap de Bonne-Espérance.

SPHÉNANTHE. *Sphenantha.* bot. Genre de la famille des Cucurbitacées, institué par Schrader pour une plante du Mexique, à laquelle il a reconnu pour caractères distinctifs : tube du calice allongé, soudé avec l'ovaire, surmonté d'un limbe à cinq divisions; corolle insérée sur un anneau épigyne, entourant le limbe du calice; elle est campanulée, étalée, à cinq divisions; cinq étamines insérées sous le limbe de la corolle, distinctes ou triadelphes; filaments courts; anthères introrses, fixées par leur base; ovaire infère; style cylindracé; trois stigmates subpeltés. Le fruit est une baie elliptico-subglobuleuse, à bec, à côtes, à trois loges, spongieuse, polysperme; semences ovato-elliptiques, comprimées, obtuses sur leurs bords. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Sphénanthe : c'est une plante herbacée, à racine fibreuse, à tige anguleuse et scabre, à feuilles alternes, longuement pétiolées, cordées, à cinq lobes angulato-dentés, à cirrhes inégalement bifides ou quinquéfides. Les fleurs sont axillaires, grandes d'un demi-pouce environ et réunies en une petite grappe pédonculée. Du Mexique.

SPHÈNE. *Sphena.* CONCH. Ce genre, établi par Turton, l'a été aux dépens des Corbules, et renferme celles qui, au lieu d'avoir une grande dent épaisse et conique, plongeant profondément dans la cavité qui doit la recevoir, ne présentent qu'une petite dent triangulaire, lamelleuse, reçue dans une cavité superficielle de l'autre valve : c'est là la différence essentielle. Les Coquilles qui ont ces caractères sont généralement plus allongées, plus transverses que les autres Corbules.

SPHÈNE. MIN. Silicio-Titanate de Chaux, Beudant; Titane Silicéo-Calcaire, Haüy; Titanite, Klaproth. Substance vitreuse, translucide, de couleur claire ou brune et d'un éclat assez vif, tirant parfois sur l'adamantin. Le Sphène ne s'est encore trouvé qu'à l'état cristallin; il offre des clivages assez sensibles dans trois directions parallèles aux faces d'un prisme oblique-rhomboïdal, dont les pans font entre eux l'angle de 133° 48′, et dont la base est inclinée sur ces mêmes pans de 94° 38′. Le clivage, parallèle aux pans, est ordinairement très-facile; celui qui est dans le sens de la base se voit plus difficilement; cette base est très-brillante et toujours striée dans la direction de la diagonale oblique. La cassure du Sphène est conchoïde et inégale. Ce minéral est fragile; sa dureté est inférieure à celle du Feldspath et supérieure à celle de l'Apatite; sa pesanteur spécifique est de 3,5; il est difficilement fusible au chalumeau en un verre de couleur sombre; avec le Borax, il fond aisément en un verre transparent, d'un jaune clair qui se rembrunit par l'addition d'une nouvelle quantité de Sphène; avec la Soude, il donne constamment un verre opaque. Le résultat du traitement du Sphène par la Potasse est en partie soluble dans les Acides; le résidu ne renferme que de l'Oxyde de Titane. Il est composé en poids, d'Oxyde de Titane, 48; Silice, 33; Chaux, 19.

Considéré sous le rapport de ses variétés de formes, le Sphène offre un grand nombre de modifications différentes; les cristaux sont simples ou maclés; parmi les premiers on trouve : 1° des prismes rhomboïdaux, à base oblique, dont les pans sont quelquefois si petits que les cristaux se présentent sous la forme de tables très-minces (cristaux chlorités du Saint-Gothard, cristaux gris d'Arendal); 2° des prismes quadrangulaires à sommets dièdres (octaèdres cunéiformes), variété ditétraèdre d'Haüy; c'est la forme la plus simple et l'une des plus ordinaires des cristaux bruns du Titanite proprement dit; 3° des octaèdres irréguliers dont les sommets sont remplacés chacun par une facette trapézoïde oblique, forme ordinaire de la variété de Sphène à laquelle on a donné le nom de Spinthère, et que l'on trouve à Maromme, en Dauphiné, où elle est engagée dans des cristaux calcaires. Les cristaux de Sphène se groupent ordinairement deux à deux par les faces de la base, de manière que l'une des moitiés du cristal semble avoir fait une demi-révolution sur l'autre; quelquefois aussi ils présentent des accolements par une autre face terminale oblique; ces réunions donnent naissance à des angles rentrants, sortes de sillons qui, par l'élargissement considérable de certaines faces, forment gouttière. C'est à ces accolades, très-communes dans les cristaux du Saint-Gothard, que Saussure avait donné le nom de *Rayonnante en gouttière,* et Lamétherie celui de *Pictite;* Haüy les a décrits sous la dénomination de *Sphène canaliculé.* Les seules variétés de formes et de structures accidentelles qu'ait présentées le Sphène sont les suivantes : le SPHÈNE LAMINAIRE, en petites masses lamelleuses, d'un blanc jaunâtre, trouvées à Arendal avec le Fer oxydulé et l'Épidote; le SPHÈNE GRANULIFORME, en petits cristaux d'un jaune citrin, disséminés dans les Sables et les Roches volcaniques d'Andernach (Séméline de Fleuriau de Bellevue); en grains irréguliers d'un jaune de miel, engagés dans une Roche composée principalement de Feldspath vitreux; des bords du lac de Laach (Spinelline de Nose). Les couleurs du Sphène sont variables, les plus ordinaires sont le jaunâtre, le verdâtre et le brun. Le Sphène se rencontre dans la nature en cristaux, tantôt disséminés ou implantés dans les Roches primordiales, tantôt engagés dans les Roches pyrogènes ou volcaniques. Dans les terrains primitifs, le Sphène a été observé, mais très-rarement au milieu du Gneiss; on le cite dans la contrée d'Arendal, en Norwége, où il se rencontre en même temps dans les amas métallifères subordonnés; il est plus commun dans le Granite alpin (vallée de Chamouny, Chalanches en Dauphiné); dans les Roches amphiboliques qui lui sont subordonnées (Kalligt en Tyrol, Nantes en France); on le trouve aussi dans le Micaschiste, au milieu des veines et nids de Chlorite qui existent dans cette Roche (Saint-Gothard, vallées de Tawetsch, de Sainte-Marie, des Grisons, du Dissentis); dans les Roches feldspathiques, à Gustafsberg en Suède, à Sparta et Newton dans le New-Jersey; dans les Roches siénitiques, à Skeen en Norwége, et sur les bords de l'Elbe en Saxe; dans des Roches calcaires, à Kingsbridge, état de New-York; enfin il existe dans les Roches trachytiques du Puy-Chopine, de Sanadoire, du Velay et du Vivarais; dans les Phonolites basaltiques de Marienberg en Bohême; dans les Roches volcaniques du Kayserstahl, et dans les laves de Laach et d'Andernach sur les bords du Rhin.

SPHENELLA. BOT. Ce genre, de Kutz, est en tout identique au genre *Styllaria,* d'Agardh.

SPHÉNISQUE. *Sphenisscus.* OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec plus court que la tête, dur, robuste, très-gros, droit, comprimé, sillonné obliquement, crochu à la pointe; mandibules ayant leurs bords recourbés en dedans, l'inférieure couverte de plumes à la base, obtuse ou tronquée à l'extrémité; fosse nasale très-petite; narines placées de chaque côté du bec, vers le milieu, fendues dans le sillon; pieds très-courts, robustes, entièrement retirés dans l'abdomen; quatre doigts dirigés en avant, trois réunis, le pouce excessivement court, articulé sur le doigt interne; ailes membraneuses, épaisses, impropres au vol, plus ou moins garnies de petites plumes courtes et serrées. Partageant avec les Manchots la triste condition de n'avoir pour domaines que les mers et leurs âpres rivages, les Sphénisques n'ont en quelque sorte de l'Oiseau que le nom; ce qui leur tient lieu d'ailes sont deux larges appendices aplatis, qui leur tombent des deux côtés, et dont ils ne peuvent se servir que

comme de fortes rames pour vaincre la résistance de l'eau. Ces êtres, par le peu de perfection apparente que l'on remarque dans leurs organes principaux, semblent destinés à former le chaînon qui unit deux grandes classes de la zoologie. En effet, par leurs habitudes, les Sphénisques sont autant et même plus Poissons qu'Oiseaux; hors de l'humide élément, leur contenance est indécise, incertaine; élevés perpendiculairement sur deux jambes qui ne sont pas faites pour un point d'appui aussi ferme que le sol, aussi scabreux que le roc, ce n'est qu'avec infiniment de peine qu'ils gravissent les côtes où la nécessité les pousse comme malgré eux; et, s'ils y rencontrent un ennemi, il faut que sur la place même ils succombent à son attaque, lorsqu'à force de coups de bec ils ne parviennent pas à l'intimider, à le fatiguer, plutôt qu'à le mettre en fuite. Les Sphénisques nichent dans des trous pratiqués sur le rivage et très-près les uns des autres, au milieu des broussailles; ils y déposent deux œufs d'un gros volume relativement à celui de l'Oiseau. La femelle les couve avec tant de constance, que rien ne peut la décider à quitter le nid. On trouve ces Oiseaux, en grandes bandes, sur les réduits les plus sauvages des mers australes.

Sphénisque antarctique. *Aptenodytes antarctica,* Lath.; *Eudyptes antarctica,* Vieill. Le Petit-Manchot, Buff. Tête, cou et dos d'un brun plombé; rémiges bordées de blanc; parties inférieures d'un blanc lustré. Taille, dix-huit pouces. Dans le voisinage du pôle.

Sphénisque a bec tronqué. *V.* Sphénisque tacheté.

Sphénisque du cap de Bonne-Espérance. *V.* Sphénisque tacheté.

Sphénisque chrysocome. *V.* Sphénisque sauteur.

Sphénisque des Hottentots. Buff., pl. enl., 1005. C'est le Sphénisque tacheté, jeune.

Sphénisque huppé de Sibérie. *V.* Sphénisque sauteur.

Sphénisque sauteur. *Aptenodytes chrysocome,* Latham; *Eudyptes chrysocome,* Vieill., Buff., pl. enl. 984. Parties supérieures noires; sourcils d'un blanc jaunâtre; face, menton et gorge d'un noir un peu plus cendré que le dessus du corps; sommet de la tête garni d'une touffe de plumes allongées, qui s'épanouissent le chaque côté en forme d'une double aigrette; parties inférieures et dessous des ailes, ou de ce qui en tient lieu, d'un blanc soyeux pur; bec et iris rouges; pieds jaunes. Taille, dix-huit pouces. Le jeune a les plumes du dessus de la tête, du dos et du croupion noirâtres, tachetées de blanc; un demi-collier et des sourcils blancs; les côtés du cou et la gorge d'un brun noirâtre; une bande arquée de la même nuance sur la poitrine. Les parties inférieures sont blanches; le bec et les pieds sont d'un jaune orangé. Des mers du Sud.

Sphénisque tacheté. *Aptenodytes demersa,* Lath.; *Eudyptes demersa,* Vieill., Buff., pl. enl. 382; *Aptenodytes cataractes,* L. Le Manchot du cap de Bonne-Espérance, Buff. Le Gorfou, Briss. Sommet de la tête, dos et croupion noirâtres, parsemés d'une multitude de petites taches blanchâtres; les baguettes ou tiges des plumes sont d'un noir plus pur; une strie blanche part de la base du bec et s'étend vers l'occiput en entourant les yeux; collier blanc; côtés de la tête et gorge d'un brun noirâtre; sur la poitrine est une assez large bande arquée brune, qui se rétrécit sur les flancs; queue courte et cunéiforme; bec noirâtre, avec une bandelette jaune vers l'extrémité. Taille, vingt pouces. La femelle, figurée par Buffon, pl. enlum. 1005, a les nuances plus pâles et le collier moins large. Des mers du Sud.

SPHÉNISQUE. *Sphenisous.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, établi par Kirby dans les Mémoires de la Société Linnéenne de Londres, t. xii. Il se compose d'insectes ayant tous les caractères essentiels des Hélops de Fabricius, mais ayant presque le port et les couleurs de plusieurs Érotyles. Premier article des antennes assez fort, le deuxième très-court et globuleux, le troisième le plus long, les suivants triangulaires et en scie, le dernier presque carré; palpes maxillaires à dernier article triangulaire; tête arrondie; corselet transversal, élargi en arrière; écusson triangulaire; corps ovale, très-élevé; élytres allongées, très-convexes, à angles huméraux fort saillants; pattes longues; jambes arquées; dernier article des tarses plus long que tous les autres réunis : dans les tarses antérieurs, les quatre premiers articles sont très-courts; dans les autres le premier article est sensiblement plus long que les suivants.

Sphénisque peint. *Sphenisous pictus,* Guér. Il est d'un brun rougeâtre, avec des taches plus obscures au milieu du corselet; élytres plus pâles, ponctuées de noir, avec une bande transverse et sinueuse vers le milieu; antennes et pattes noirâtres. Taille, sept lignes. Du Brésil.

SPHÉNOCARPE. bot. Richard père a donné le nom de *Sphœnocarpus* à un genre fondé sur le *Conocarpus racemosa,* L., et que Gærtner fils a publié sous le nom de *Laguncularia. V.* ce mot.

SPHÉNOCÉPHALE. zool. *V.* Acéphale.

SPHÉNOCLÉE. *Sphenoclea.* bot. Gærtner (*de Fruct.,* 1, p. 113, tab. 24) a établi sous ce nom un genre de la Pentandrie Monogynie, L., qui a pour type la plante nommée *Pongati* par Rheede (*Hort. Malab.,* 2, p. 47, tab. 24). Jussieu et Lamarck ont donné au même genre de nom de *Pongatium,* et Retz lui a imposé celui de *Gærtnera* qui est aujourd'hui appliqué à un autre genre. Voici les caractères essentiels du *Sphenoclea :* calice urcéolé, semi-adhérent, accompagné d'une bractée à la base, persistant, à cinq découpures ovales; corolle quinquéfide, plus petite que le calice; style nul; stigmate capité, persistant; capsule pyriforme, comprimée, fendue transversalement, contenant des graines nombreuses, très-petites, cylindracées. Le *Sphenoclea zeylanica,* Gærtn., *loc. cit.; Pongatium indicum,* Lamk., Illustr., p. 443, est une plante aquatique, qui a le port d'un *Phytolacca;* ses tiges sont simples ou rameuses, cannelées, pleines d'une moelle tendre, garnies de feuilles éparses, pétiolées, lancéolées, amincies aux deux bouts, très-entières, marquées de quelques nervures simples et peu apparentes. Les fleurs, dont la corolle est jaunâtre, forment des épis courts et très-fournis. Cette plante croît non-seulement dans l'Inde, à Ceylan, et à la côte de Malabar, mais encore en Afrique, dans la Guinée et au Sénégal.

SPHÉNODESME. BOT. Ce genre, produit par Jack dans la famille des Verbénacées, ne paraît pas différer du genre *Congea*, de Roxburg. *V.* CONGÉE.

SPHENOEACUS. OIS. Quelques différences, du reste assez peu sensibles, ont déterminé Strickland à enlever au genre Mérion l'espèce nommée Flûteur (*Malurus tibicen*) pour en former le type de son genre *Sphenœacus*. *V.* MÉRION.

SPHÉNOGNATHE. *Sphenognathus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lucanides, établi par Buquet, pour un insecte nouveau de la Colombie, qui lui a donné pour caractères : mandibules trois fois plus longues que la tête, chez les mâles, très-courtes chez les femelles, droites, dentées en scie au côté interne, anguleuses et terminées par un crochet; antennes composées de dix articles dont le premier est aussi long que les suivants réunis, le deuxième très-court, les troisième et quatrième cylindriques et plus longs, les suivants en feuillets épais, disposés en manière de peignes.

SPHÉNOGNATHE PRIONOÏDE. *Sphenognathus prionoïdes*, Buq. Il est d'un brun marron, avec la tête et le corselet un peu rugueux, les côtés d'un cuivreux bronzé; les élytres sont ridées; les jambes antérieures ont des épines, les postérieures sont jaunes; les antennes et les tarses sont d'un brun de poix. Taille, quinze à seize lignes.

SPHÉNOGYNE. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Anthémidées, établi par R. Brown, et ainsi caractérisé : involucre composé de folioles imbriquées, dont les intérieures ont le sommet dilaté, scarieux; réceptacle muni de paillettes distinctes; stigmate ayant le sommet dilaté, presque tronqué; aigrette paléacée, simple. Ce genre est formé sur plusieurs espèces d'*Arctotis* de Linné, et notamment sur les *Arctotis anthemoïdes, paleacea, scariosa, abrotanifolia* et *dentata*, ainsi que sur l'*Anthemis odorata*, plantes qui croissent dans l'Afrique australe, près du cap de Bonne-Espérance. Cassini a établi, mais postérieurement au *Sphenogyne* de R. Brown, le même genre sous le nom d'*Oligœrion*, mot qui fait allusion à l'existence d'un caractère omis par Brown, et qui consiste dans la présence de poils laineux très-longs, mais peu nombreux, qui naissent de la base même de l'ovaire et s'élèvent jusqu'au-dessus de son sommet.

SPHÉNOIDE. ZOOL. *V.* CRANE.

SPHÉNOME. *Sphenoma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Aléocharides, établi par Mannerheim, qui lui donne pour caractères : antennes coudées, allant un peu en grossissant; articles à peu près égaux, à l'exception du dernier qui est oblong, ovale et presque pointu; palpes maxillaires à pénultième article en massue : le dernier subulé; tête cachée; corselet convexe, presque tronqué en avant, arrondi sur les côtés; corps allongé; abdomen très-long; tarses grêles; articles égaux.

SPHÉNOME ABDOMINAL. *Sphenoma abdominale*, Mann. Il est linéaire, d'un brun jaunâtre brillant; son corselet est jaunâtre; son abdomen est d'un brun obscur. Taille, deux lignes. De la Suède.

SPHENOPHORA. BOT. L'une des sections du genre *Gomphonema*, de la famille des Algues.

SPHENOPHYLLUM. BOT. Genre de plantes fossiles que Brongniart rapporte à la famille des Marsiléacées. Les empreintes schisteuses sur lesquelles on l'a déterminé offrent des tiges simples ou rameuses et articulées; les feuilles verticillées au nombre de six, huit, dix ou douze, sont cunéiformes, quelquefois bilobées ou bipartites, ou bien découpées.

SPHÉNOPTÈRE. *Sphenoptera*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Solier, aux dépens du grand genre Bupreste, pour ceux de ces insectes qui offrent la réunion des caractères suivants : antennes composées de onze articles, dont le premier gros, le deuxième très-petit, les deux suivants à peu près égaux et coniques, les autres transversaux; tête courte; palpes maxillaires de quatre articles visibles, dont le premier très-petit, le deuxième grand, le troisième court et conique, le quatrième ovalaire et pointu; palpes labiales de trois articles, dont le premier petit, le deuxième assez grand et conique, le troisième ovalaire et pointu; labre carré, très-légèrement échancré en avant; menton grand, transversal, arrondi latéralement, pointu en avant; lèvre anguleuse en avant et velue; mâchoires bilobées, avec le lobe externe assez grand et carré, l'interne petit et triangulaire; mandibules assez courtes, épaisses, pointues et échancrées intérieurement; corselet en carré transversal, arrondi sur les côtés, bisinué en arrière, ayant souvent des impressions longitudinales; élytres allongées, arrondies à leur extrémité, inégales ou ayant des lignes longitudinales; pattes moyennes; articles des tarses coniques, un peu prolongés de chaque côté. Ce genre, très-nombreux en espèces, a pour habitation presque exclusive les bords de la Méditerranée; il peut être partagé en deux divisions, selon que les élytres sont arrondies ou pointues à l'extrémité.

SPHÉNOPTÈRE DES PIERRES. *Sphenoptera lapidaria*, Brulé. Il est en dessus d'un vert bronzé obscur; son corselet a trois fortes impressions longitudinales; le dessous du corps est d'un cuivreux rougeâtre, brillant. Taille, cinq lignes et demie. En Morée, sous les pierres.

SPHÉNOPTÉRIDE. *Sphenopteris*. BOT. FOSS. Ce genre de Fougères fossiles, institué par Brongniart, a pour caractères distinctifs : feuilles bi ou tripinnatifides, à pinnules étranglées à leur base, point soudées à l'axe, partagées en plusieurs lobes divergents, presque palmés, dont les inférieurs plus grands, à nervures bipinnées, qui se dirigent de la base à l'extrémité, en se contournant. La forme de ces feuilles ne diffère pas très-essentiellement de celle du genre *Pecopteris* (Félicites), quoique par leur aspect général on les distingue au premier coup d'œil; en effet, comparant une pinnule de *Sphenopteris* à une pinne entière de *Pecopteris*, et les lobes de la pinnule des premières aux pinnules des secondes, on voit qu'il n'y a de différence que dans la rapidité du décroissement des lobes du *Sphenopteris*, comparé à l'égalité presque parfaite des pinnules des *Pecopteris*. Brongniart a décrit un grand nombre d'espèces de Sphénoptérides qui ont été trouvées pour la plupart dans le terrain houiller, quelques-unes dans le Grès ferrugineux, inférieur à la Craie,

d'autres dans les Argiles schisteuses qui accompagnent les Stipites, enfin un petit nombre dans la formation jurassique et le Grès bigarré.

SPHENOPUS. BOT. Trinius a proposé, sous ce nom, un genre de Graminées qui a pour type le *Poa divaricata* de Gouan.

SPHÉNORAMPHES. OIS. Duméril a donné ce nom à une famille d'Oiseaux dont font partie les genres Coucou, Ani, Malcoha, Scythrops, Coucal, Coua, Indicateur, etc. Elle répond en partie à l'ordre des Zygodactyles.

SPHÉNOSTOME. *Sphenostoma.* OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, famille des Sylviadées, établi par Vigors, pour un Oiseau de la Nouvelle-Cambrie. Caractères : bec court, dur, comprimé latéralement et cunéiforme; narines basales, arrondies et recouvertes par les plumes qui entourent le bec; mandibule supérieure nullement dentée; soies de sa base éparses et moelleuses; ailes assez courtes et arrondies; les quatrième, cinquième et sixième rémiges presque égales et très-longues; queue allongée et graduée; tarses de médiocre longueur, robustes, couverts en dessus de scutelles, lisses postérieurement; doigt postérieur fort, les externes inégaux, l'interne très-court. Les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux n'ont point encore été observées.

SPHÉNOSTOME A CRÊTE. *Sphenostoma cristata,* Vig. Sa tête est d'un brun roussâtre, couverte de plumes aiguës, étroites, relevées antérieurement et courbées en crête; les parties inférieures ont une teinte un peu plus claire, avec une grande plaque abdominale d'un cendré blanchâtre; queue brune, les trois premières rectrices latérales blanches vers l'extrémité; bec noir; pieds plombés. Taille, huit pouces. De l'Australie.

SPHÉNOSTYLIDE. *Sphenostylis.* BOT. Ce genre, produit par Meyer, appartient à la famille des Légumineuses; il a pour caractères : calice campanulé, à limbe court, divisé en cinq découpures dont quatre sont presque égales entre elles, très-larges et arrondies; la cinquième est un peu plus longue et ovale; étendard de la corolle large, réfléchi, avec sa base en demi-lune et calleuse, des appendices gibbeux en dessous; ailes en hameçon; carène un peu courbée en bec; dix étamines avec le filament vexillaire libre, coudé à sa base; disque vaginifère; ovaire pluriovulé; style canaliculé inférieurement, aplani supérieurement, dilaté en coin et glabre; stigmate en crête, hispidule. Le fruit consiste en un légume rectiuscule, comprimé, linéaire, rétréci aux deux extrémités, coriace, polysperme, espacé par des rétrécissements fongueux; semences oblongues, compressiuscules, presque carrées, transverses, marquées d'une ligne blanche sur leur renflement. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce : c'est une plante herbacée, grimpante, un peu suffrutiqueuse à sa base; les feuilles sont trifoliées, à foliole intermédiaire pétiolulée, toutes sont stipellées, ovato-oblongues, subéchancrées, pubérules. Les fleurs sont peu nombreuses, réunies en grappes très-longuement pédonculées. Du cap de Bonne-Espérance.

SPHÉNOTOME. *Sphenotoma.* BOT. Genre de la famille des Épacridées, institué par Sweet, aux dépens du genre *Dracophyllum* de Rob. Brown, avec les caractères suivants : calice muni de deux bractées; corolle hypocratériforme, à tube grêle, à limbe obtus, partagé en cinq lobes, à gorge rétrécie; cinq écailles hypogynes; capsule à cinq loges polyspermes; placentaires libres et centraux. Les Sphénotomes sont des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles raides, imbriquées, engaînantes; à fleurs ramassées en épi ou en tête.

SPHÉNOTOME GRÊLE. *Sphenotoma gracilis,* Sw.; *Dracophyllum gracile,* R. Br.; *Epacris gracilis,* Spr. Ses rameaux sont grêles, dressés en baguette; ses feuilles sont linéaires, cuspidées, acuminées, recourbées, glabres, ciliées et étalées; les fleurs sont blanches, réunies en épi terminal, serré, court, longuement pédonculé; le pédoncule est couvert d'écailles appliquées.

SPHENURA. OIS. Même chose que Xenops. *V.* SITTINE.

SPHÉNURE. *Sphenura.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Dejean, aux dépens des Saperdes de Fabricius. Caractères : antennes grêles, presque glabres : premier article peu renflé, les suivants cylindriques et diminuant insensiblement de longueur et d'épaisseur; tête à face antérieure courte et large; front bombé; mandibules plates, assez longues et droites, avec leur extrémité aiguë; palpes grêles, dépassant un peu la longueur des mandibules; dernier article des maxillaires long et renflé à son extrémité; le troisième plus court et plus déprimé, le dernier plus long que le précédent, ovoïde et allongé; corselet presque carré, convexe, avec son disque uni et ses côtés mutiques; écusson demi-circulaire; élytres un peu déprimées, allant en diminuant jusqu'au bout qui est rétus; angles huméraux saillants et un peu épineux; pattes postérieures les plus longues; cuisses presque fusiformes.

SPHÉNURE A NEUF TACHES. *Sphenura novem-guttata,* Dej. Son corps est d'un bleu brillant; sa tête est couverte d'un duvet blanc; deux grandes taches d'un noir velouté sur le corselet; écusson noir, avec une tache blanche; élytres ponctuées, avec trois lignes élevées de chaque côté et quatre petites taches rondes et blanches; dessous du corps bleu, recouvert de duvet blanc ainsi que l'extrémité des élytres; pattes jaunes. Taille, six lignes. De l'Inde.

SPHÉRALCÉE. *Sphæralcea.* BOT. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Auguste de Saint-Hilaire (*Flor. Brasil.*, 1, p. 209), qui l'a ainsi caractérisé : calice double : l'extérieur triphylle, plus court, caduc; l'intérieur quinquéfide, persistant. Corolle à cinq pétales obliquement subbilobés, alternes avec les découpures calicinales. Tube staminal plus court que les pétales, divisé au sommet en filets nombreux, portant chacun une anthère. Ovaire divisé en loges nombreuses (quinze à vingt), chacune contenant trois ovules fixés à l'angle interne. Styles en nombre égal à celui des loges, soudés par la base, libres par le sommet, et surmontés d'autant de stigmates capitellés. Capsule globuleuse, ombiliquée, tomenteuse, à plusieurs coques circulairement

placées, déhiscentes par le dos en deux valves, renfermant une à deux graines dont la structure est semblable à celle des autres Malvacées. Ce genre est formé de la section des *Malva*, à laquelle De Candolle a donné le nom de *Sphæroma*.

Sphéralcée cisplatine. *Sphæralcea cisplatina*, Aug. St.-Hil., Plant. usuell. bras., n° 52. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale. C'est un arbuste à feuilles alternes et lobées, à fleurs rougeâtres, disposées en grappes peu fournies.

SPHÉRANTHE. *Sphæranthus*. bot. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie nécessaire, établi par Vaillant, et placé avec doute par Cassini dans la tribu des Inulées. Voici, d'après ce dernier auteur, les caractères principaux de ce genre : capitule globuleux, composé de petites calathides nombreuses, sessiles et immédiatement rapprochées; à la base de ce capitule, sont des bractées obovales-acuminées, concaves, coriaces, membraneuses sur les bords, spinescentes au sommet; chaque bractée accompagnant extérieurement une calathide. Celle-ci est composée au centre d'un petit nombre de fleurons réguliers et mâles par avortement de l'ovaire qui est rudimentaire, et à la circonférence d'un rang de fleurons tubuleux et femelles. L'involucre de chaque calathide est formé d'environ cinq folioles à peu près égales, appliquées, oblongues, concaves, mutiques; réceptacle très-petit et nu; l'ovaire des fleurs femelles et marginales est cylindracé, hispidule, privé d'aigrette et muni d'un bourrelet basilaire. Le style est terminé par deux branches divergentes, un peu arquées en dehors, arrondies au sommet, glabres, ayant la face intérieure bordée de deux gros bourrelets stigmatiques, confluents au sommet. Le genre *Polycephalos* de Forskahl est identique avec le *Sphæranthus;* la description générique et spécifique qu'en donne cet auteur s'applique exactement au *Sphæranthus indicus*, L., qui est le type du genre. C'est une plante herbacée, à odeur aromatique, à feuilles alternes, décurrentes, à fleurs rouges, disposées en capitules terminaux. On connaît cinq autres espèces de *Sphæranthus;* elles croissent dans les pays chauds de l'Asie et de l'Afrique.

SPHÉRIACÉES. bot. L'une des tribus de la famille des Hypoxylées.

SPHÉRIDIE. *Sphæridium*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Palpicornes, établi par Fabricius. La forme presque hémisphérique de leur corps, la consistance membraneuse des lobes maxillaires, la longueur du premier article des tarses qui égale au moins celle du suivant, le renflement du troisième article des palpes maxillaires, et des habitudes différentes, distinguent les Sphéridies des autres Palpicornes. Les antennes sont composées de neuf articles, ou simplement de huit, si l'on considère le dernier comme un appendice du précédent. Les palpes maxillaires sont un peu plus longues que les antennes, le troisième article est gros et en forme de cône renversé. Les jambes sont épineuses, et dans les plus grandes espèces, les antérieures sont palmées ou digitées. Le présternum se prolonge postérieurement en pointe. Ces insectes sont de petite taille, et fréquentent les bouses et autres matières excrémentitielles; quelques-uns se tiennent près du bord des eaux. Fabricius avait rapporté à ce genre diverses espèces qui s'en éloignent par le nombre des articles des tarses et d'autres caractères. Olivier l'a épuré. Depuis, le docteur Leach en a réduit l'étendue, en n'y comprenant que les espèces dont les mâles ont les tarses antérieurs dilatés. Les espèces dont les tarses sont identiques dans les deux sexes, comme celles qu'on a nommées *unipunctatum, melanocephalum*, forment le genre Cercydion du naturaliste anglais (*Zool. Miscell.*, t. iii, p. 95).

Sphéridie a quatre taches. *Sphæridium quadrimaculatum; Dermestes Scarabæoides*, L. Elle est d'un noir luisant, lisse, avec l'écusson allongé, les pieds très-épineux, une tache d'un rouge de sang à la base de chaque élytre, et leur extrémité rougeâtre. Ces taches diminuent de grandeur et s'effacent en partie dans quelques individus. Europe.

SPHÉRIDION. *Sphæridium*. bot. C'est, dans les Lichens, une sorte de réceptacle formé extérieurement par une croûte verruqueuse, qui s'ouvre par un ou plusieurs pores.

SPHÉRIDIOTES. *Spheridiota*. ins. Tribu de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Palpicornes, établie par Latreille qui la caractérise ainsi (Fam. nat. du Règne Animal) : les pieds sont simplement ambulatoires, et les tarses ont cinq articles très-distincts, le premier étant aussi long au moins que les suivants. Les mâchoires sont terminées par des lobes membraneux.

a. Tarses antérieurs dissemblables dans les deux sexes. Genres : Sphéridie, Cælostome et Trichopode.

b. Tarses antérieurs semblables dans les deux sexes. Genre : Cercyon, Leach.

SPHÉRIDITES. ins. Groupe de la première division de la tribu des Sphéridiotes.

SPHÉRIE. *Sphæria*. bot. (*Hypoxylées.*) Le genre immense auquel Haller a donné ce nom a été démembré un grand nombre de fois, et, malgré les soustractions qu'il a ainsi subies, il contenait encore dans le *Syst. Mycologicum* de Fries, plus de cinq cents espèces distribuées dans vingt-sept tribus. Plus récemment (*Syst. orb. Veget.*, 1, p. 103) ce même auteur, qui a fait une étude très-approfondie de cette famille, a considéré le genre *Sphæria* comme une tribu de la famille des Hypoxylées, et l'a divisé en quatre genres principaux, sous les noms de *Hypocrea, Hypoxylon, Valsa* et *Sphæria*. Les caractères de la tribu des Sphérinées ou de l'ancien genre *Sphæria* sont les suivants : périthécium s'ouvrant par un pore arrondi, dont le bord est plus ou moins proéminent, quelquefois prolongé en un long tube. Les quatre genres que Fries a formés aux dépens des *Sphæria* ainsi limités, sont ainsi caractérisés :

Hypocrea; périthécium membraneux, thèques filiformes; sporidies simples, pâles, s'échappant sous forme de filaments ou de globules. Les espèces, de couleurs variées, dont la base est charnue, ont été quelquefois rapportées anciennement aux Clavaires ou aux Pézizes.

Hypoxylon; périthécium presque corné; thèques

en forme de massue; sporidies cloisonnées, opaques, s'échappant sous la forme d'une poussière noire et grossière.

Valsa; périthécium membraneux; thèques en forme de massue; sporidies transparentes, presque simples, sortant en une masse gélatineuse.

Sphæria; périthécium de consistance cireuse, rempli d'une masse gélatineuse; thèques en forme de massue; sporidies simples, transparentes, s'échappant comme une poussière très-fine ou comme une sorte de fumée.

Dans chacun de ces genres, les espèces sont réparties dans plusieurs sections, d'après la forme des périthéciums et de la base charnue qui les enveloppe ou les supporte dans beaucoup de cas; ainsi tantôt cette base charnue ou presque ligneuse a la forme d'une Clavaire, tantôt elle est étendue à la surface du bois en une couche épaisse et charnue; dans d'autres cas elle ne fait que servir de moyen d'union aux périthéciums qui sont groupés comme les fruits d'une mûre; enfin elle manque dans beaucoup d'espèces, ou bien elle est remplacée par le tissu même des végétaux dans lequel ces Cryptogames parasites se développent; en effet un grand nombre d'espèces, particulièrement dans les véritables *Sphæria,* se développent sous l'épiderme des feuilles vivantes ou malades, sur lesquelles elles forment des taches analogues à celles des *Xyloma,* mais pourvues d'une ouverture régulière et arrondie.

SPHÉRIE. *Sphærium.* INS. Orthoptères; genre de la famille des Grylliens, fondé par Charpentier, sur une espèce aptère et de petite taille, qui ressemble à une larve de Blatte, si ce n'est qu'elle a les cuisses postérieures renflées et les tarses composés de trois articles seulement. Les filets terminaux de l'abdomen sont larges, plats et coniques; leur grosseur est considérable pour le corps de l'insecte; le dernier article des palpes maxillaires est beaucoup plus gros que les autres; la tarière de la femelle est tout au plus aussi longue que les filets de l'abdomen. Latreille avait proposé pour un genre semblable le nom de *Myrmecophilus;* mais comme il ne paraît pas en avoir publié les caractères, ce genre n'a point été adopté d'abord.

SPHÉRIE DES FOURMILIÈRES. *Sphærium acervorum; Blatta acervorum,* Panzer, Faun. Germ., fasc. 68, n° 24. Cet insecte n'a guère plus d'une ligne; il est brun, avec des lignes transversales alternativement plus pâles et plus foncées; les deux premiers articles des antennes et les pattes sont d'un brun très-pâle. On le trouve en Europe, dans les monceaux de terre soulevés par les Fourmis.

SPHÉRIODACTYLES. REPT. Cuvier a admis cette section dans le genre Gecko pour les petites espèces, telles que le Porphyré, le Sputateur à bandes, etc., qui ont les bouts des doigts terminés par une petite pelotte sans plis, mais toujours avec des ongles rétractiles. Ces Geckos se trouvent au cap de Bonne-Espérance ou aux Indes.

SPHÉRITE. *Sphærites.* INS. Nom donné par Duftschmid à un genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, et ne comprenant qu'une seule espèce rangée avec les Escarbots (*Hister glabratus*) par Fabricius, et avec les Nitidules par Gyllenhal. Déjà Fischer, sans connaître le travail de Duftschmid, avait institué le même genre sous la dénomination de *Sarapus* (Mém. de la Société des Sc. nat. de Moscou). Caractères : antennes se terminant brusquement en une massue courte et solide, formée par les quatre derniers articles; corps presque carré, avec les élytres tronquées; pieds insérés à égales distances les uns des autres; jambes dentées; tarses simples; mandibules bidentées au côté interne; dernier article des palpes maxillaires aussi long que les deux précédents réunis.

SPHÉRITE GLABRE. *Sphærites glabratus,* Duft.; Sturm, I, 267, 41, pl. 20. Dessus du corps d'un vert métallique assez brillant; élytres chargées de stries peu visibles et de petits points enfoncés; dessous du corps, antennes et pattes noirâtres. Taille, deux lignes. Europe.

SPHÉROBLASTE. *Sphæroblastus.* BOT. Cette épithète est donnée à l'embryon dont les cotylédons ne se divisent pas en deux pièces, mais s'élèvent hors du sol, sous forme de petit globule pédicellé, ayant la plumule située latéralement.

SPHÉROCARPE. BOT. *V.* SPHÆROCARPUS.

SPHÉROCÉPHALE. *Sphærocephalus.* BOT. On qualifie de cette épithète les végétaux dont les fleurs sont réunies en tête arrondie.

SPHÉROCÈRE. *Sphærocera.* INS. Genre de Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille avec les caractères suivants : corps déprimé; tête arrondie, brusquement concave au-dessous du front, et se relevant vers la cavité orale qui est bordée supérieurement; antennes courtes, saillantes, avec la palette presque hémisphérique et transverse; trompe très-épaisse; ailes couchées sur le corps; la dernière des deux cellules, occupant leur milieu, est fermée avant le bord postérieur; pieds postérieurs grands, écartés, avec les cuisses comprimées, et les deux premiers articles des tarses plus larges que les suivants. Ces Diptères sont petits, d'un brun uniforme, plus ou moins foncés; ils se trouvent près des fumiers.

SPHÉROCÈRE STERCORAIRE. *Sphærocera stercoraria,* Latr.; *Borborus stercorarius,* Meig. Son corps est d'un noir luisant, avec la tête d'un jaune testacé; les pattes sont de cette dernière couleur, avec les cuisses noires; ailes jaunâtres. Taille, une ligne et demie. Europe.

SPHÉROCÉRITES. INS. L'une des sections de la tribu des Curculionides dans la famille des Rhynchophores de Schoenherr.

SPHÉROCOQUE. BOT. *V.* SPHÆROCOCCUS.

SPHÉROCORIDE. *Sphærocoris.* INS. Genre d'Hémiptères, de la famille des Scutellériens, institué par Burman, aux dépens du genre *Tetyra* de Fabricius. Caractères : antennes assez courtes, avec le deuxième article allongé; tête large, courte et penchée en avant; corselet bombé, fort large; écusson très-convexe, moins large que le corselet, surtout postérieurement; corps très-convexe; pattes courtes.

SPHÉROCORIDE OCELLÉ. *Sphærocoris ocellatus,* Burm.; *Tetyra ocellata,* Klug. Son corps est d'un jaune verdâtre; antennes noires; deux lignes de cette couleur sur les bords de la tête; corselet jaune antérieurement,

verdâtre dans la partie postérieure, avec une ligne noire transversale, et une autre sinueuse rouge, entourée de noir; onze taches ocellées noires, entourées de rouge sur l'écusson; abdomen d'un jaune pâle; pattes jaunes, avec les tarses noirs. Du Sénégal.

SPHÉRODÈRE. *Sphæroderus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Dejean. Caractères : antennes filiformes; labre bifide; mandibules étroites, avancées, dentées intérieurement. Dernier article des palpes très-fortement sécuriforme, presque en cuiller, et plus dilaté dans les mâles. Menton très-fortement échancré; corselet arrondi et nullement relevé sur les côtés. Élytres soudées, carénées latéralement, embrassant une partie de l'abdomen. Tarses antérieurs ayant leurs trois premiers articles dilatés dans les mâles : les deux premiers très-fortement, le troisième beaucoup moins.

SPHÉRODÈRE DE LECONTE. *Sphæroderus Lecontei*, Dejean. Corps noir; corselet ovale, bleuâtre, ayant une impression transversale à sa partie postérieure, outre deux lignes longitudinales. Élytres ovales-oblongues, un peu cuivreuses, bordées de bleu le long de leur carène, ayant des stries pointillées à leur partie antérieure. Leur extrémité couverte de points élevés, un peu oblongs, arrondis. Taille, six lignes. Amérique septentrionale.

SPHÉROGASTRE. *Sphærogaster.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Dejean (Catalogue des Coléoptères, p. 95) et ne contenant qu'une espèce originaire de la Chine. Les caractères de ce nouveau genre, qui appartient à la grande famille des Charansonites, sont les mêmes que ceux que Schoenherr a assignés au genre Pachyrhynque. *V.* ce mot.

SPHÉROIDAL. MIN. La forme Sphéroïdale se présente ordinairement dans les cristaux dont le diamètre est presque égal en tout sens; ce sont du moins ceux qui se prêtent le plus facilement à cette modification qui paraît être l'effet d'une cristallisation précipitée et par laquelle toutes les faces ont une tendance curviligne.

SPHÉROIDE. POIS. Lacépède avait proposé sous ce nom un genre de Poisson qui reposait sur une espèce dessinée par Plumier, et dont la nageoire dorsale manquait; mais tout porte à croire que cette nageoire avait été oubliée par le peintre ou qu'il n'a pas jugé à propos de la montrer dans son dessin vu de face. Il en résulte que le Sphéroïde tuberculé doit être une espèce de Tétraodon.

SPHÉROIDINE. *Sphæroidina.* MOLL. Genre proposé par D'Orbigny, dans son Mémoire sur les Céphalopodes microscopiques, pour une petite Coquille des côtes de Rimini. Caractères : test sphéroïdal; loges en partie recouvrantes, quatre seulement apparentes à tous les âges; ouverture latérale, semi-lunaire. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce.

SPHÉROÏDINE BULLOÏDE. *Spheroïdina Bulloïdes*, D'Orbigny, Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 267; *ibid.*, Modèles de Céphalopodes, n° 65, 3e liv. Elle se trouve à Rimini, l'Ile-de-France, et fossile à Sienne.

SPHÉROLITE. MIN. Substance lithoïde en globules striés du centre à la circonférence, engagée dans le Perlite ou dans l'Obsidienne et dont la composition est Silice 79; Alumine 12; Potasse et Soude 3,5; protoxyde de Fer 2,5; Eau 3.

SPHÉROLOBE OU SPHÉROLOBIER. BOT. *V.* SPHÆROLOBIUM.

SPHÉROME. *Sphæromus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, dans sa monographie des Curculionides, avec les caractères suivants : antennes grêles et assez courtes, insérées vers l'extrémité de la trompe, coudées, composées de douze articles, dont le premier plus long que la tête, droit, et plus épais du côté extérieur; le deuxième et le troisième assez longs et obconiques, les cinq suivants courts et lenticulaires, la massue ovalaire et acuminée; trompe à peine plus longue que la tête et un peu plus étroite, plane en dessus, traversée par une strie arquée, distincte du front, faiblement échancrée au bout; fossette apicale profonde à sa base et dilatée vers les yeux; ceux-ci latéraux, arrondis et presque semi-globuleux; corselet plus long que large, tronqué aux deux extrémités et médiocrement arrondi sur les côtés, faiblement rétréci antérieurement et presque plan en dessus; élytres amples, ovalaires, un peu plus larges que la base du corselet, rétrécies postérieurement, déprimées et presque planes sur le dos; pieds médiocres; cuisses renflées vers le milieu et mutiques; jambes droites et cylindriques.

SPHÉROME AUSTRAL. *Sphæromus australis*, Sch. Corps ovale, un peu déprimé, noir, mais couvert de petites écailles blanches et serrées; corselet oblong, très-tuberculé; élytres très-ponctuées et striées. De la Nouvelle-Hollande.

SPHÉROME. *Sphæroma.* CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Aquatiques, famille des Sphéromides, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Oniscus* de Linné. Caractères : appendices postérieurs de l'abdomen ayant leurs deux lames saillantes, l'extérieure étant plate et de même forme que l'intérieure; corps susceptible de se rouler en boule. Ce genre diffère des Zuzares par les appendices postérieurs de l'abdomen, dont l'extérieur est plus grand que l'intérieur et concave en dessus. Les Sphéromes ont beaucoup de ressemblance au premier coup d'œil avec les Armadilles; comme eux, ils se roulent en boule au moindre danger, et se laissent glisser et rouler entre les pierres ou les plantes marines qu'ils habitent; ils restent presque toujours réunis en grandes troupes; la plupart se tiennent au fond de l'eau, et se portent en foule sur les différents corps marins dont ils font leur proie. Certaines espèces restent toujours cachées sous les pierres ou les plantes amoncelées par les flots sur les rivages de la mer; là elles sont à portée de leur élément, et peuvent s'y jeter à volonté à la moindre crainte de danger. D'autres vivent toujours loin des bords; elles se plaisent sur les Fucus et les Ulves qui tapissent le fond de l'eau. Ces petits Crustacés marchent et nagent avec une grande dextérité; les Spares et autres Poissons en font leur nourriture, suivant Risso.

1. Dernier article de l'abdomen ayant à son extrémité deux légères échancrures.

Sphérome court. *Sphæroma curtum,* Leach; *Oniscus curtus,* Montagu. Cette espèce est très-rare et habite les côtes d'Angleterre; le troisième article de son abdomen est légèrement échancré postérieurement, le dernier est pointu à son extrémité. Les *Sphæroma prideuxianum* et *Dumerilii* de Leach appartiennent à la même division.

2. Dernier article de l'abdomen sans échancrure.

Sphérome denté. *Sphæroma serratum,* Leach; *Oniscus serratus,* Fab., Mant. Ins., t. I, p. 242; *Oniscus glabrator,* Pallas, *Spic. Zool.,* fasc. 9, p. 70, tab. 4, fig. 18; *Sphæroma cinerea,* Latr., Risso. Cette espèce peut être considérée comme le type du genre; elle est fort commune sur les côtes de France, et vit en grandes réunions sous les pierres, dans le gravier et sous les tas de Fucus. Elle a les yeux noirs, les antennes fauves, noires à l'extrémité; le corps est d'un cendré blanchâtre, marbré de gris foncé et de rouge.

SPHÉROMÉRIE. *Sphæromeria.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Nuttal qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, discoïde, hétérogame; fleurons de la circonférence au nombre de cinq et pistilligères; ceux du disque sont parfaits; involucre formé de cinq ou dix écailles imbriquées sur un ou deux rangs, obtuses, scarieuses sur les côtés; réceptacle nu, papilleux; corolles tubuleuses : celles de la circonférence sont bi ou tridentées; celles du disque sont à cinq dents très-courtes; stigmates tronqués, terminés par un petit faisceau de poils; akènes turbinés, glabres, à trois ou cinq angles et vésiculeux; aigrette courte, coroniforme, à trois ou cinq dents inégales. Les Sphéroméries sont des herbes et des arbustes de l'Amérique septentrionale; elles sont en général couvertes d'un duvet blanchâtre; leurs tiges sont scapiformes, simples, terminées par plusieurs capitules agglomérés; les feuilles sont alternes, bi ou trifides, cunéiformes; les fleurs sont jaunes.

SPHÉROMIDES. *Sphæromides.* crust. Famille de l'ordre des Isopodes, section des Aquatiques, établie par Latreille. Caractères : dernier segment abdominal ayant de chaque côté une nageoire à deux feuillets, ou formé postérieurement de cinq lames foliacées. Post-abdomen composé de deux segments; appendices branchiaux repliés transversalement sur eux-mêmes. Les Sphérométides sont de petits Crustacés, que Linné avait placés dans son genre *Oniscus,* à cause, sans doute, de la propriété qu'ils ont de se contracter en boule comme certains Cloportes; ils diffèrent cependant de ces derniers par leur manière de vivre et par leur organisation. La famille des Asellotes en est bien séparée par la composition du dernier segment abdominal qui n'a point d'appendices natatoires latéraux; enfin les Cymothoadés n'ont qu'une nageoire de chaque côté de l'extrémité postérieure du corps. Les Sphéromides ont quatre antennes rapprochées par paires, et composées chacune d'un pédoncule et d'une tige sétacée, multiarticulée; les deux supérieures plus courtes; leur pédoncule est composé de trois articles, celui des inférieures l'est de quatre. Les pieds-mâchoires extérieurs sont en forme de palpes sétacées, rapprochées à leur base, divergentes, ensuite ciliées au côté interne, et de cinq articles distincts; le corps est ovale, convexe en dessus, voûté en dessous, et se contractant en boule, en repliant et rapprochant en dessous ses deux extrémités; il est composé d'une tête et de neuf segments tous transversaux, à l'exception au plus du dernier; les sept antérieurs composent le tronc, et portent chacun une paire de pattes; ces pattes sont terminées par un petit onglet sous lequel est ordinairement une petite dent; il n'y a que le genre Anthure dont les pieds antérieurs soient terminés par une main monodactyle; le premier segment est fortement échancré pour recevoir la tête; le huitième segment est marqué de chaque côté de deux lignes enfoncées; incisions ébauchées, transverses et parallèles, plus ou moins allongées, et que Leach regarde comme les traces de segments, d'où il suit qu'il considère l'abdomen des Sphéromes comme composé de cinq segments, dont les quatre premiers sont soudés ensemble et le dernier très-grand; ce dernier segment est fixé aux autres par deux sortes de genglymes; il est grand, tronqué obliquement de chaque côté en forme de triangle arrondi, convexe en dessus, très-voûté en dessous et renfermant des branchies molles dans sa cavité; le dessous des deux derniers anneaux est recouvert par deux rangées longitudinales d'écailles imbriquées, formées d'un pédicule ou d'un support attaché transversalement et d'une lame ovale ou triangulaire, très-ciliée sur les bords; de chaque côté et à la base du dernier segment se voit un appendice en forme de nageoire, composé de trois articles : le radical petit, tuberculiforme; le deuxième dilaté au côté interne en manière de lame ou de feuillet ovale ou elliptique; le troisième le plus souvent aussi en forme de feuillet, et composant avec le précédent une sorte de nageoire. Ces Crustacés habitent les bords de la mer; quelques-uns préfèrent les endroits profonds; ils vivent en général sous les pierres, les rochers ou sous les tas de plantes marines. Quand ils sont dans l'eau, ils nagent avec beaucoup de vitesse, et sont alors tournés le ventre en haut. Latreille divise ainsi cette famille :

I. Corps vermiforme; les quatre antennes à peine de la longueur de la tête, coniques, de quatre articles; pieds antérieurs terminés par une main monodactyle; feuillets du bout de l'abdomen formant par leur disposition (deux supérieurs, deux latéraux, et le cinquième inférieur) et leur rapprochement une sorte de capsule. Genre : Anthure.

II. Corps ovale ou oblong (se mettant en boule); tige des quatre antennes formée de plusieurs articles; les inférieures au moins notablement plus longues que la tête; point de dilatation en forme de main monodactyle aux pieds; chaque appendice latéral de l'extrémité postérieure du corps formé de deux feuillets portés sur un article commun, et composant avec le segment intermédiaire une nageoire en éventail. Genres : Zuzare, Sphérome, Campécopée, Cylicée, Nésée, Dynamène et Cymodoce.

SPHÉROMORPHÉE. *Sphæromorphaæ.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame, discoïde; fleurons de la circonférence femelles et disposés

sur plusieurs rangs; ceux du disque sont hermaphrodites; involucre campanulé, formé d'écailles un peu plus longues que les fleurons, obtuses, conniventes au sommet et disposées sur deux ou trois rangs; réceptacle plan et nu; corolles des fleurons femelles tubuloso-coniques, à peine dentées au sommet; celles des fleurons hermaphrodites, cylindrico-tubuleuses, avec le limbe quadridenté; anthères privées de queue; style bulbeux à la base; stigmate simple; akènes égaux et cylindriques.

Sphéromorphée pétiolaire. *Sphæromorphæa petiolaris*, DC. Ses tiges sont glabres et penchées; les feuilles sont ovales, obtuses, subdentées, portées sur un pétiole plus long que leur limbe. De la Nouvelle-Hollande.

SPHÉROMPHALE. *Sphæromphale*. bot. Genre de Lichens, de la famille des Hyménothalames, tribu des Trypéthéliacées, établi par Reichenbach, avec les caractères suivants : noyau solitaire, subglobuleux, de consistance molle, gélatineuse; l'intérieur présente un excipule simple, verruciforme, papillato-ostiolé, produit par le thalle médullaire. On le trouve en Europe, sur les écorces des arbres forestiers et sur les pierres.

SPHÉRONÈME. bot. *V.* Sphæronema.

SPHÉRONOTE. *Sphæronotus*. ins. Genre d'Hémiptères-Homoptères, de la famille des Membraciens, établi par Delaporte aux dépens des Centrotes de Fabricius. Caractères : tête élargie; front grêle; vertex aplati; corselet élevé au milieu et dirigé en avant, formant un prolongement qui se divise à l'extrémité en plusieurs bras, dont l'un s'étend au-dessus de l'abdomen; les autres sont terminés par des boules.

Sphéronote globulaire. *Sphæronotus globularis*, Delap.; *Bocidium globulare*, Latr.; *Centrotus globularis*, Fab., Stoll, tab. 28, fig. 163. Tête entièrement noire; prothorax de la même couleur, sans tache, sans prolongement supérieur, ayant quatre petites boules vésiculeuses noires, dont les deux postérieures, surmontées d'une épine, ont entre elles une épine très-longue et très-mince, s'étendant au-dessous du corps; élytres diaphanes, brunâtres à l'extrémité; écusson sans taches; abdomen roussâtre, avec l'extrémité noire; pattes plus claires. Taille, trois lignes. Du Brésil.

SPHÉROPHORE. *Sphærophoron*. bot. (*Lichens*.) Ce genre fait partie du groupe des Sphérophorées, dont il est le genre le plus important. On le caractérise ainsi : thalle rameux, fruticuleux, stupeux à l'intérieur, solide et revêtu d'une partie corticale-cartilagineuse; l'apothécie est presque globuleuse, terminale, formée par le thalle, renfermant une masse pulvéracée et agglomérée, qui affecte la forme même de l'apothécie. Ce dernier organe se déchire lorsque la plante est adulte. Après l'émission de la poussière qu'elle renferme, l'apothécie prend une forme cupuloïde. On voit, par les caractères qui précèdent, que ces Lichens se comportent de même que certaines Hypoxylées, plantes dont pourtant ils diffèrent beaucoup. Un fort petit nombre d'espèces constituent ce genre dont l'habitat est très-variable.

Sphérophore a sommités palmées. *Sphærophoron palmatum*. Elle est remarquable par ses expansions qui se terminent en ramifications courtement digitées. Les rameaux principaux sont renflés vers la base, çà et là impressionnés, et portent de courtes expansions bifurquées ou trifurquées. Les rameaux fructifères sont très-gros et fortement renflés. Les cistules sont noires, leur surface est granuleuse. Ce Lichen est redressé; ses expansions, fortement appliquées les unes contre les autres, semblent partir d'une souche commune; il vit sur les rochers de l'Ile de France.

SPHÉROPHORE. *Sphærophorus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par le docteur Waltl, pour un insecte nouveau qu'il a observé en Andalousie, et qu'il caractérise de la manière suivante : antennes insérées au bord latéral de la tête, où elles sont reçues dans un large canal situé en avant des yeux; premier article grand, deuxième plus épais que les six suivants qui sont ronds et courts, les trois derniers globuliformes; mandibules fortement recourbées, cylindriques, non dentées; palpes insérées derrière les mandibules; les articles sont si petits qu'il est difficile de les distinguer; corselet très-grand, très-convexe, plus large que le tronc, avec les deux côtés abaissés en dessous, et faisant saillie avec la poitrine; corps allongé, convexe, entièrement couvert par les élytres; pattes épaisses, seulement les antérieures courtes, larges et aplaties; tarses très-épais, courts et cylindriques, non susceptibles de se replier. La forme générale des insectes de ce genre ressemble assez à celle des Escarbots; mais ils s'en distinguent par la structure différente des antennes, des pattes, de la tête qui est plus large et plus courte que dans les *Hister*.

Sphérophore chatain. *Sphærophorus castaneus*, Waltl. Il est entièrement d'un brun marron, avec le corselet large et convexe; ses bords sont arrondis, repliés; élytres très-finement pointillées et soyeuses. Taille, une ligne.

SPHÉROPHORÉES. bot. (*Lichens*.) Ce groupe de la famille des Lichens renferme ceux dont le thalle est fruticuleux, simple ou rameux, solide, dont les apothécions (*cistulæ*) émettent une poussière noire, sporulescente. Fée a placé dans ce groupe le genre *Isidium*, quoique ses rameaux soient très-courts, serrés, et qu'ils offrent l'apparence d'une croûte; les apothécies, d'abord orbiculaires, deviennent ensuite globuleuses. Trois genres composent ce groupe qui est assez isolé; cependant il se lie très-bien aux Cénomycées par le genre *Stereocaulon* dont les apothécies diffèrent peu de celles du *Pycnothelia*. Les roches, la terre humide, l'écorce des arbres, servent d'habitat aux Sphérophorées dont les espèces sont éparses sur tout le globe, sans paraître préférer une localité particulière. Le groupe de Sphérophorées est reproduit dans la méthode d'Eschweiler sous le nom de Plocariées.

SPHÉROPHYSE. *Sphærophysa*. bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, II, p. 270) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq dents; corolle papilionacée dont l'étendard est plan, la carène obtuse; dix étamines diadelphes; style un peu barbu longitudinalement d'un côté; gousse stipitée, renflée, globuleuse, de consistance assez ferme, uniloculaire et mucronée par le style.

Sphérophyse des salines. *Sphœrophysa salsula; Phaca salsula,* Pallas. Plante herbacée, vivace, droite, qui croît dans les lieux salés des contrées orientales de la Russie asiatique. Ses feuilles sont imparipinnées, accompagnées de stipules très-petites. Ses fleurs sont rouges, disposées en grappes allongées.

SPHÉROSIDÉRITE. min. Variété de Fer carbonaté en masses sphéroïdales, d'un jaune brunâtre, à structure radiée. Ces sphéroïdes sont ordinairement groupées dans les fissures des roches basaltiques; leurs fibres ont un éclat intermédiaire entre l'éclat perlé et l'éclat gras. On la trouve à Steinheim, près de Hanau, à Bodemnais en Bavière, et dans quelques autres localités d'Allemagne. *V.* Fer carbonaté.

SPHÉROSTÈME. *Sphœrostema.* bot. Le docteur Blume a découvert, sur les montagnes boisées de l'île de Java, deux arbustes grimpants et dioïques, de la famille des Annonacées, dont il a formé ce genre auquel il donne pour caractères : calice composé de six sépales placés sur deux rangs : les extérieurs plus petits; trois pétales; étamines des fleurs mâles en nombre indéfini et ramassées en une sorte de globule; carpelles nombreux, dispermes, se transformant à leur maturité en baies disposées en épi sur un réceptacle très-allongé; semences réniformes; albumen charnu et homogène. Le docteur Blume, qui a analysé dans le plus grand détail les caractères de ce genre, pense qu'il doit devenir le type d'une famille particulière, qui pourra prendre place immédiatement après celle où il est placé provisoirement.

Sphérostème a fleurs rapprochées. *Sphœrostema propinquum,* Bl.; *Kadsura propinqua,* Wall. Sa tige est volubile, glabre, aromatique, recouverte d'une écorce brune; les feuilles sont ovales, acuminées, largement dentées et pétiolées. Les fleurs mâles sont solitaires, axillaires, pédonculées, accompagnées de bractées squamiformes; les sépales sont verts, concaves, oblongs et ciliés; les pétales sont semblables aux sépales intérieurs, mais d'un jaune tirant sur le fauve.

SPHÉROSTÉPHANE. bot. Genre de la famille des Polypodiacées, institué par Smith, qui le caractérise de la manière suivante : veines ailées ou pinnées; veinules s'étendant sur le bord des découpures; sores oblongs, s'élevant en crête sur le réceptacle; ils sont glanduleux et disposés parallèlement au dos de la veine et finissent par se confondre en une seule ligne; indusie hyaline, adhérente au réceptacle qui lui a donné naissance; son bord est frangé, entourant le sore. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, qui se trouve dans l'Inde. Sa fronde est profondément découpée, et les pinnules sont elles-mêmes pinnatifides.

SPHÉROSTILBITE. min. Substance en globules striés du centre à la circonférence; d'un éclat nacré, très-brillant dans la fracture; pesanteur spécifique, 2,31; fusible au chalumeau avec exfoliation et boursouflement; soluble en gelée dans les Acides; composée de Silice, 53; Alumine, 17,5; Chaux, 9; Eau, 20,5. On la trouve en Islande.

SPHÉROTE. *Sphœrotus.* ins. Kirby a établi ce genre de Coléoptères hétéromères, dans la famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, et il lui donne pour caractères : labre transversal, arrondi à son extrémité, cilié; lèvre petite, tronquée à l'extrémité; mandibules à peines dentées; mâchoires ouvertes à leur base; palpes maxillaires grossissant vers l'extrémité; leur dernier article très-grand, sécuriforme; le même article dans les labiales un peu plus grand que les autres, presque en cloche; menton tronqué au sommet, arrondi à la base, très-convexe au milieu; antennes allant en grossissant vers leur extrémité, composées de onze articles; le dernier assez gros, tronqué obliquement; corps ovale-globuleux, point recourbé.

Sphérote curvipède. *Spherotus curvipes,* Kirby, *loc. cit.,* pl. 21, fig. 15. Il est long de cinq lignes et demie; son corps est très-glabre, assez brillant, d'un noir cuivreux; les élytres sont presque globuleuses, avec des séries de gros points enfoncés, dans l'intérieur de chacun desquels on voit une petite ligne enfoncée. On le trouve au Brésil.

SPHÉROTÈLE. *Sphœrotetes.* bot. Genre de la famille des Amaryllidées, établi par Presle, qui lui donne pour caractères : périgone corollin supère, infundibuliforme et tubuleux; son limbe est à six divisions égales, dressées et obtuses; son tube est droit et sensiblement renflé; six étamines insérées à l'orifice du tube; filaments filiformes, dressés, exsertes; ovaire infère, trigone et triloculaire; plusieurs ovules; style filiforme; stigmate capitato-hémisphérique. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, et encore la fleur seulement a été rapportée du Pérou au botaniste Presle. Cette fleur, accompagnée de quatre autres, constitue une ombelle qui termine une hampe cylindriuscule; la spathe est diphylle.

SPHÉRULACÉES. *Sphœrulacea.* moll. Blainville a proposé cette famille dans son ordre des Cellulacées, pour réunir les Coquilles microscopiques multiloculaires qui ont une forme globuleuse. Ces coquilles seraient rassemblées dans les genres Miliole, Mélonie, Saracénaire et Textulaire.

SPHÉRULAIRE. *Sphœrularia.* intest. Léon Dufour a institué ce genre dans l'ordre des Entozoaires, pour un être nouveau qu'il a vainement cherché à placer dans quelqu'un des genres consignés par Rudolphi. Il l'avait pris d'abord pour une larve de Diptère, mais l'absence de toute segmentation et sa forme cylindrique le ramenèrent à un Entozoaire. Il n'est pas très-grêle, puisque sur six à huit lignes de longueur, il en a près d'une de largeur. Il n'offre aucune distinction ni de tête, ni de queue; il est obtus ou même arrondi par un bout ou par l'autre. Toute la surface de son corps est couverte, soit au-dessus, soit au-dessous, de granulations sphéroïdales semblables à des vésicules subdiaphanes. Il a été trouvé plusieurs fois dans la cavité abdominale du *Bombus hortorum,* ce qui lui a fait donner le nom de Sphérulaire du Bourdon.

SPHÉRULE. *Sphœrula.* bot. C'est un réceptacle globuleux, muni d'une ouverture centrale, par laquelle sont émises les graines ou les capsules, entremêlées d'une pulpe gélatineuse. On donne aussi le nom de Sphérules aux petites têtes d'organes mâles, qui terminent la tige de certaines Mousses.

SPHÉRULÉES. MOLL. Famille proposée par Lamarck, dans son Traité des Animaux sans vertèbres; elle contient ses genres Miliole, Gyrogonite et Mélonie.

SPHÉRULITE. *Sphœrulites*. MOLL. Ce genre, que Delamétherie a formé, pour quelques espèces de Rudiolites de Bruguière, fut adopté par presque tous les zoologistes. Lamarck le place dans sa famille des Rudistes, et, depuis, Deshayes a réuni sous le nom de Sphérulites trois genres : les Birostrites, les Rudiolites et les Jodamies, pour lesquels, avec les Hippurites, il propose une petite famille qu'il place non loin de celle des Cames. Du reste, et selon Deshayes lui-même, voici les caractères génériques des Sphérulites : coquille conique, adhérente, très-inéquilatérale, non symétrique, le plus souvent foliacée, parfaitement close; deux impressions musculaires, saillantes dans la valve supérieure, aplaties, obliques dans l'inférieure; charnière ayant deux très-fortes dents longues et coniques à la valve supérieure, reçues dans deux cavités proportionnelles de la valve inférieure; ligament interne ou subinterne placé dans une fossette plus ou moins grande, souvent divisée en deux parties inégales, toujours comprise entre la charnière et le bord postérieur. Les Sphérulites sont des coquilles ordinairement fort grandes, en corne d'abondance ou en champignon, adhérentes par le sommet de la valve inférieure, quelquefois par les parois. On ne les connaît qu'à l'état de pétrification; elles sont d'une abondance extraordinaire, ainsi que les Hippurites, dans le calcaire du Jura et dans la craie. Les espèces sont nombreuses et très-variables : le plus souvent la coquille est subcylindrique et fort longue. Les Sphérulites se rapprochent des Hippurites, et l'on serait tenté de les confondre avec elles, si elles n'avaient la valve supérieure conique et dépourvue des deux ocelles distinctifs des Hippurites. Dans les espèces allongées, il existe des concamérations ou cloisons transverses, qui dépendent du mode d'accroissement de la coquille.

SPHÉRULITE. MIN. Ficinus a donné ce nom à une substance blanchâtre, cristallisée confusément, formant des globules striés du centre à la circonférence, engagés dans des roches volcaniques à pâte vitreuse, observées sur plusieurs points de la Hongrie. L'analyse qu'il en a faite lui a donné pour résultat : Silice, 80,5; Alumine, 12; Potasse et Soude, 3,5; protoxyde de Fer, 2,5; Eau, 1,5. La plupart des minéralogistes donnent indifféremment à cette substance le nom de Sphérulite et celui de Sphérolite, ce qui a fait croire abusivement à l'existence de deux espèces.

SPHEX. INS. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Sphégiens; sa création est due à Linné; on lui donne maintenant pour caractères : corps assez long, pubescent; tête transversale, de la largeur du corselet; chaperon bombé; yeux grands, ovales; trois ocelles disposés en triangle sur le vertex; antennes de douze articles dans les femelles, de treize dans les mâles, sétacées, insérées vers le milieu de la face antérieure de la tête; mandibules crochues, dentées au côté interne; mâchoires et lèvre guère plus longues que la tête, fléchies seulement vers leur extrémité; palpes filiformes, les maxillaires guère plus longues que les labiales, de six articles presque tous allongés et obconiques; palpes labiales de quatre articles, les deux premiers beaucoup plus longs que les suivants, obconiques; les deux derniers presque ovales; corselet long; prothorax court, petit, aminci en devant en un cou un peu déprimé, conique; mésothorax moins long que le métathorax; celui-ci long, convexe, comme tronqué postérieurement; écusson peu relevé; ailes supérieures ayant une cellule radiale arrondie au bout, ovale-allongée; quatre cellules cubitales : la première aussi grande que les deux suivantes réunies; la seconde assez large, presque carrée, recevant la première nervure récurrente près de la nervure d'intersection qui la sépare de la troisième cubitale; celle-ci rétrécie vers la radiale, recevant la seconde nervure récurrente; la quatrième point commencée, mais souvent esquissée en partie; pattes grandes et fortes; jambes et tarses garnis d'un grand nombre d'épines et de cils roides; leurs articles élargis vers l'extrémité et triangulaires; jambes antérieures terminées par deux épines, l'interne garnie d'une membrane étroite, qui s'élargit dans son milieu, lequel est soutenu par une petite dent; l'extrémité de cette épine interne est bifurquée, et cette bifurcation est garnie de cils roides; jambes intermédiaires ayant deux épines terminales assez courtes, simples, aiguës; tarses longs, leur premier article plus long que les autres, et le dernier terminé par deux crochets, ayant dans leur entre-deux une assez forte pelotte; abdomen globuleux ou elliptique, très-distinctement pédiculé, composé de cinq segments, outre l'anus dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles; la moitié du premier segment, formant le pédicule. Les Sphex construisent leur nid dans des trous qu'ils se creusent dans le sable; ils y déposent des Arachnides et des insectes qu'ils ont étourdis en les piquant avec leur aiguillon envenimé; ils pondent un œuf à côté de cette proie qui doit servir à la nourriture de leur larve. A l'état parfait, ces Hyménoptères se plaisent dans les lieux sablonneux où ils font leur nid; ils se nourrissent alors du miel des fleurs. On n'en trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe. Ils sont d'assez grande taille et piquent fortement.

SPHEX RAYÉ. *Sphex albicincta*, Lepellet. Saint-Farg. et Serv., Encycl. méth. Long de huit à neuf lignes, noir, avec la base de l'abdomen ferrugineuse, le bout du pétiole de l'abdomen noir, et ayant tous les autres segments bordés de blanchâtre. On le trouve en Piémont.

SPHIGGURE. *Sphiggurus*. MAM. Genre proposé par F. Cuvier pour séparer du genre *Hystrix*, de Linné, le *Couiy*, de D'Azara, et l'*Orico*, découvert au Brésil par Auguste de Saint-Hilaire. *V.* PORC-ÉPIC.

SPHINCTANTHE. *Sphinctanthus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Gardéniées, établi par Bentham qui lui donne pour caractères : tube du calice turbiné, soudé avec l'ovaire; son limbe est court, de faible consistance et à cinq dents; corolle supère, avec son tube élongato-conique, contracté un peu en dessous de l'orifice et garni intérieurement d'un anneau de poils; les cinq lobes du limbe sont étalés et contournés avant l'inflorescence; cinq étamines insérées à la partie supérieure du tube; anthères oblongues

et subexsertes; ovaire infère, charnu, à deux loges renfermant chacune plusieurs ovules nichés dans des trophospermes pulpeux; style filiforme, un peu renflé en fuseau vers le milieu, divisé au sommet en deux lobes staminifères. On ne connaît jusqu'ici de ce genre qu'une seule espèce : c'est un arbuste de six pieds environ, à rameaux glabres, souvent comprimés sous les aisselles; les feuilles sont opposées, ovato-lancéolées, membraneuses et glabres; stipules courtes, larges et acuminées; fleurs sessiles, presque solitaires à la sommité des rameaux. De la Guiane.

SPHINCTE. *Sphinctus.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumoniens, institué par Gravenhorst qui lui assigne pour caractères : antennes droites et grêles; tête large, un peu prolongée en avant; corps étranglé; une cellule cubitale interne, triangulaire; pattes assez grêles; abdomen pédonculé, pyriforme, avec le premier segment presque linéaire.

SPHINCTE SEROTIN. *Sphinctus serotinus,* Grav. Il est noir, couvert de points serrés et de poils grisâtres; sa tête est courte, avec une tache entre les yeux; la partie supérieure de ceux-ci, deux points et une petite ligne sur le chaperon sont de couleur jaune; moitié des antennes ferrugineuse; thorax globuleux, noir, avec des points et des taches jaunes; le bord antérieur est également jaune; écusson presque carré, noir, avec quelques taches ou points jaunes; ailes d'un brun ferrugineux, plus obscur vers l'extrémité; pattes noires, avec l'extrémité des cuisses, les jambes et une tache sur les hanches jaunes. Premier segment de l'abdomen canaliculé, noir, terminé de jaune; les deuxième et troisième jaunes, avec la base, l'extrémité et quatre points noirs; les quatrième et cinquième noirs, avec le bord inférieur jaune, les autres noirs. Taille, cinq lignes. Italie.

SPHINCTEROSTIGMA. BOT. L'une des sections du genre *Philodendron,* de Schott.

SPHINCTÉRULE. MOLL. *V.* SPINCTÉRULE.

SPHINCTOLOBIER. *Sphinctolobium.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Vogel, avec les caractères suivants : calice campanulato-urcéolé; son limbe est presque tronqué et vaguement découpé en cinq dents; corolle papilionacée; étendard étalé; ailes et carène droites et pressées l'une contre l'autre; ovaire subsessile, comprimé, pluriovulé; style court; stigmate subcapité; légume atténué aux deux extrémités en bec un peu effilé et courbé au sommet, coriacéo-ligneux, indéhiscent par des valves fortement pressées; semences compressiuscules, au nombre de une à trois. Les Sphinctolobiers sont des arbres à feuilles imparipinnées et à fleurs en grappes. Ils se trouvent au Brésil.

SPHINCTRINA. BOT. (*Hypoxylées.*) Genre séparé des *Sphæria* par Fries, qui le place dans la section des Xylomacées, quoique ses caractères paraissent plutôt le classer dans celle des Cytisporées; il a pour type le *Sphæria Sphinctrina,* DC., ou *Calicium turbinatum,* Ach. Caractères : périthécium simple, régulier, d'abord fermé, s'ouvrant ensuite par un orifice arrondi et renfermant des sporidies globuleuses, agglomérées en une sorte de disque. Les plantes croissent sur le bois mort.

SPHINDE. *Sphindus.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Taxicornes, établi par Chevrolat, pour un insecte nouveau qu'il a trouvé dans l'intérieur de petits Lycoperdons qui existaient sur des planches pourries et abandonnées, dans la forêt de St.-Germain, près Paris. Caractères : antennes insérées devant les yeux, composées de dix articles dont les quatre derniers forment une massue : le premier est long et arrondi; tête transversale, un peu convexe; mandibules aiguës, un peu arquées et entières; labre transversal, un peu échancré; yeux latéraux arrondis et très-réticulés; corselet ovalaire, transversal, un peu convexe et faiblement tronqué aux deux extrémités; écusson triangulaire; élytres de la largeur du corselet, convexes, arrondies à l'extrémité; pieds médiocres, inermes; cinq articles aux tarses antérieurs et intermédiaires; quatre aux postérieurs, dont le dernier égale ou surpasse les autres en longueur.

SPHINDE DE GYLLENHAL. *Sphindus Gyllenhalii,* Chev. Tête convexe, à peine pointillée; yeux noirs; corselet ponctué; élytres couvertes de poils courts et striés, avec l'épaule lisse et le plus souvent rougeâtre; parties inférieures fauves. Taille, une ligne.

SPHINGIDES OU SPHINGIENS. INS. Tribu de Lépidoptères, de la famille des Crépusculaires. Les chenilles ont le corps ras, allongé, plus gros postérieurement, avec une corne ou une petite éminence, en forme de plaque ou d'écusson, sur le dessus de l'avant-dernier segment. Elles se nourrissent de feuilles, entrent en terre pour s'y métamorphoser, ne filent point de coque proprement dite, et se contentent de lier avec quelques fils de soie des parcelles de terre ou des débris de végétaux. Les antennes de l'insecte parfait sont toujours terminées par un petit faisceau ou par une houppe d'écailles. Les palpes inférieures ou labiales sont très-fournies d'écailles larges, et leur troisième article est peu distinct. Ce caractère et celui tiré des habitudes des chenilles distinguent les Sphingides des Sésies, dont les antennes finissent d'ailleurs de même. Cette tribu comprend les genres Sphinx et Smérinthe.

SPHINGIUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Meyer, dans la famille des Légumineuses, ne diffère pas du genre *Mellolobium,* d'Ecklon et Zeyher.

SPHINTHÉROPE. *Sphintherops.* INS. Genre de Lépidoptères de la famille des Noctuéliens, établi par Boisduval qui lui donne pour caractères : antennes longues et sétacées; corps médiocrement épais; thorax arrondi, plan en dessus; ailes très-larges. Par l'aspect général, ce genre se rapproche des *Catocala,* et plus encore des *Amphipyra,* dont il diffère principalement par les côtés du thorax non relevés en crête.

SPHINTHÉROPE SPECTRE. *Sphintherops spectrum,* Boisd.; *Noctua spectrum,* Fab., God., Pap. de France, v, pl. 54, fig. 3. Ailes antérieures d'un gris jaunâtre, avec trois lignes transversales ondulées noires : l'intermédiaire double et s'élargissant pour embrasser une tache réniforme et blanchâtre, la dernière divisée par une ligne blanchâtre, suivie d'une rangée de petites lunules noires; les secondes ailes d'un gris noirâtre uniforme. Taille, trente lignes. Midi de l'Europe.

SPHINX. *Sphinx.* INS. Genre de Lépidoptères, de la famille des Crépusculaires, tribu des Sphingides. Carac-

tères : antennes en massue prismatique, simplement ciliée ou striée transversalement en manière de râpe, au côté interne, terminées par une petite houppe d'écailles; spiritrompe distincte; palpes inférieures larges, très-fournies d'écailles, avec le troisième article généralement peu distinct; ailes inférieures ne débordant point, dans le repos, les supérieures; vol très-rapide. Chenilles vivant à découvert, allongées, rétrécies en devant, rases, à tête arrondie, rayées tantôt longitudinalement, tantôt et le plus souvent obliquement sur les côtés; une élévation en forme de corne sur l'avant-dernier segment de la plupart. Métamorphoses s'opérant dans la terre; coque simplement formée de parcelles de terre ou de portions de végétaux, liées avec de la soie. L'insecte parfait a le corps robuste, la tête un peu en pointe; le thorax uni, les ailes disposées en toit un peu incliné, triangulaires, l'abdomen conique. Son dessus offre, sans en excepter l'abdomen, qui est ordinairement rayé ou tacheté, un mélange agréable de couleurs. Peu d'insectes volent avec autant de rapidité; passant avec une extrême promptitude d'une fleur à l'autre, ils s'arrêtent plus particulièment au-dessus de celles dont la corolle est tubulaire, y plongent l'extrémité de leur spiritrompe, paraissant alors comme suspendus en l'air et stationnaires; aussi l'épithète d'Éperviers, donnée par Geoffroy à ces insectes, leur convient assez bien. Les espèces du sous-genre Macroglosse paraissent le jour, mais les autres se tiennent pendant ce temps-là cachées, et ne volent qu'après le coucher du soleil et la nuit. Les nymphes de la plupart de celles d'Europe passent l'hiver dans cet état, et l'insecte parfait n'éclot qu'au printemps de l'année suivante comme les autres; celles de l'Atropos et du Laurier-Rose ne demeurent guère qu'environ deux mois ou six semaines sous cette forme, lorsque la chaleur moyenne des mois d'août et de septembre, époque à laquelle ces Lépidoptères sont dans cet état, est suffisamment élevée et continue; dans le cas contraire, leur dernière métamorphose est pareillement reculée jusqu'au printemps suivant. Les chenilles de quelques espèces changent au préalable de couleur; dans d'autres, leur corne postérieure disparaît après les premières mues, ou bien elle est remplacée par une légère éminence. Le Sphinx Atropos produit un certain cri; ce qui, avec le dessin d'une tête de mort que présente le dessus du thorax, avait, du temps de Réaumur, répandu l'alarme dans un canton de la Bretagne, où ce Lépidoptère fut une année plus commun. Ce savant attribuait ce son au frottement de la spiritrompe contre les palpes. Lorey prétend que l'animal le produit encore lorsqu'on l'a privé de sa tête, et l'explique au moyen de l'air qui s'échapperait, selon lui, d'une trachée placée de chaque côté de l'abdomen, et qui, dans l'état de repos, se trouve fermée par un faisceau de poils très-fins, réunis par un ligament prenant naissance aux parois latérales et internes de la partie supérieure de l'abdomen. Mais ce Sphinx, comparé sous ce rapport avec d'autres espèces, n'offre aucune différence extérieure notable; aussi Pesserini (Ann des Sc. natur., t. XIII, p. 332) a-t-il rejeté cette opinion, et pense-t-il que l'organe excitant ce bruit a son siége dans l'intérieur de la tête. Dans son ouvrage intitulé Nouvelles Observations sur les Abeilles, François Huber dit que ce Lépidoptère s'introduit en automne dans les ruches, met en fuite les Abeilles et pille le miel; mais, ainsi que l'ont dit Lepelletier et Serville (Encycl. méth.), quelques faits semblables ne suffisent point pour convaincre que tel est l'instinct habituel de cet insecte. Ce genre se compose d'un grand nombre d'espèces réparties dans les subdivisions suivantes :

I. Point de brosse à l'extrémité postérieure de l'abdomen dans aucun sexe; ailes jamais presque entièrement vitrées.

a. Corne postérieure de la chenille contournée; spiritrompe de l'insecte parfait plus courte que la tête et le thorax. Les Achéronties d'Ochsenheimer.

Sphinx Atropos ou a tête de mort. *Sphinx Atropos*, God., Hist. nat. des Lépidopt. de France, t. III, p. 16, pl. 14. Dessus des premières ailes d'un brun foncé, parsemé de bleuâtre, avec des lignes et un point central blanchâtres; dessus des inférieures d'un jaune foncé, avec deux bandes noires transverses; celui de l'abdomen d'un jaune foncé, avec six lignes noires transverses, et une bande longitudinale au milieu d'un bleu cendré; thorax d'un brun noirâtre avec son milieu jaunâtre, ponctué et tacheté de noir, imitant une tête de mort. Sa chenille est jaune, avec sept lignes vertes et obliques de chaque côté, et pareil nombre de chevrons bleus, piqués de noir, formant une série longitudinale au milieu du dos; queue raboteuse; elle vit sur différentes plantes, particulièrement sur la Pomme de terre, le Lyciet jasminoïde, le Jasmin, le Fusain, etc.

b. Corne postérieure de la chenille non contournée. Spiritrompe de l'insecte parfait de la longueur au moins de la tête et du thorax (beaucoup plus grêle que dans l'espèce précédente).

* Spiritrompe de la chrysalide logée dans un fourreau saillant, en forme de corne.

Sphinx du Pin. *Sphinx Pinastri*, L., God., 30, pl. 17, fig. 1. Dessus des ailes cendré, avec le bord postérieur tacheté de blanc; trois petites lignes noires sur le disque des supérieures; côtés de l'abdomen entrecoupés alternativement en dessus de bandes noires et blanches, transverses; milieu du dos cendré, avec une ligne noire au milieu. La chenille vit principalement sur le Pin de Corse. Après les premières mues, elle est verte, avec le dos brun, trois raies longitudinales d'un jaune citron de chaque côté; la tête et la corne fauves. Au nord de la France et des autres contrées de l'Europe.

Sphinx du Liseron. *Sphinx Convolvuli*, L., God., III, p. 26, pl. 16; Sphinx à cornes de Bœuf, Geoff. Dessus des ailes cendré; les supérieures mélangées de noir et de noirâtre; des bandes noires sur les inférieures; dessus de l'abdomen entrecoupé alternativement de bandes transverses, noires et rouges; les premières sont bordées postérieurement de noir, et l'intervalle dorsal compris entre ces bandes est cendré, avec une ligne longitudinale, noire au milieu; il y a deux chevrons de cette couleur sur le thorax. Ce Sphinx répand une odeur d'ambre. La couleur de sa chenille varie; elle est le plus souvent verte, avec sept raies blanches, obliques de chaque côté; la corne est fauve

en dessus et noire en dessous; les pattes sont noires. Elle vit sur le Liseron des champs, le Liseron pourpre, la Belle-de-Nuit, l'Ipomée écarlate, etc.; elle s'enterre vers la fin de juillet. L'insecte parfait éclot quelquefois au commencement de septembre de la même année.

** Spiritrompe de la chrysalide point saillante.

† Chenilles rayées obliquement de chaque côté.

Sphinx du Troene. *Sphinx Ligustri*, L., God., III, 22, pl. 15. Dessus des ailes supérieures d'un gris rougeâtre, veiné de noir, avec le milieu d'un brun obscur; celui des inférieures rose, avec trois bandes noires transverses; des anneaux alternes de ces deux couleurs sur le dessus de l'abdomen. Chenille d'un vert pomme, avec sept raies obliques, violettes antérieurement et blanches postérieurement, de chaque côté; corne d'un noir luisant en dessus, jaunâtre en dessous. Sur le Troëne, le Frêne, la Spirée Aruncus, etc.

†† Chenilles tachetées, dans leur longueur, de chaque côté.

Sphinx du Tithymale. *Sphinx Euphorbiæ*, L., God., III, 33, pl. 17, fig. 2. Corps verdâtre en dessus, roussâtre en dessous, avec les antennes et cinq bandes transverses sur l'abdomen, dont les deux antérieures bordées de noir postérieurement, blanches; dessus des ailes supérieures d'un gris roussâtre, avec trois taches arrondies et une bande d'un vert d'olive; dessus des ailes inférieures d'un rouge tirant sur le rose, avec deux bandes noires et une tache blanche et interne dans l'entre-deux. Chenille noire, avec la tête, les pattes, la base de la corne d'un rouge brun; des points jaunes très-rapprochés, formant des anneaux; deux rangées longitudinales de taches rondes, tantôt de cette couleur, tantôt blanc-roussâtres de chaque côté; une ligne d'un rouge brun le long du dos, et deux autres, une de chaque côté, au-dessus de l'origine des pattes, entrecoupées de rouge-brun et de jaune. Sur diverses espèces de Tithymales.

II. Abdomen terminé dans les deux sexes par une brosse; bord postérieur des ailes (vitrées dans plusieurs) sans angles ni dentelures. Chenille ayant postérieurement une corne très-distincte. Les Macroglosses de Scopoli.

a. Ailes entièrement écailleuses.

Sphinx du Caille-Lait ou Moro-Sphinx. *Sphinx Stellatarum*, L., God., III, 55, pl. 14, fig. 3. Dessus du corps et des ailes supérieures d'un brun cendré; côtés de l'abdomen tachetés dans leur milieu de blanc et de noir; trois lignes noires, transverses sur le dessus des ailes supérieures; celui des inférieures jaunâtre, avec le bord postérieur en grande partie roussâtre. Chenille verte, avec quatre lignes longitudinales, dont deux supérieures blanches se terminant à la corne, et deux inférieures jaunes, se réunissant à l'anus; stigmates noirs; pattes fauves. Sur le Caille-Lait jaune et diverses autres plantes analogues.

b. Ailes, à l'exception des bords, dépourvues d'écailles et transparentes ou vitrées.

Sphinx fuciforme. *Sphinx fuciformis*, L., God., III, 58, pl. 19, fig. 4. Dessus du corps d'un vert d'olive, avec une large bande transverse sur le milieu de l'abdomen, le limbe postérieur des ailes, une tache près du milieu de la côte des supérieures, ferrugineux; dessous de la brosse de cette couleur; ses côtés supérieurs noirs. Chenille chagrinée, d'un vert pâle en dessus, d'un rouge brun en dessous; les pattes, la corne et le pourtour des stigmates de cette couleur; les stigmates noirs, avec le milieu blanc. Sur les Chèvrefeuilles, le Caille-Lait jaune, etc.

Sphinx bombyliforme. *Ægeria bombyliformis*, Fab., God., III, 61, pl. 15, fig. 6. Dessus du corps d'un vert jaunâtre; une bande noire mêlée de verdâtre, traversant le milieu de l'abdomen; milieu du dessus des anneaux suivants fauve; dessous de la brosse et ses côtés supérieurs noirs; point de tache ferrugineuse près du milieu de la côte des ailes supérieures; bande de cette couleur, les terminant postérieurement, moins large que dans l'espèce précédente. Chenille vivant sur la Scabieuse des champs et le Lychnis dioïque, et paraissant différer plus particulièrement de la précédente en ce qu'elle a de chaque côté du corps, depuis le second anneau jusqu'à l'anus, une ligne blanchâtre; les stigmates sont blancs, avec le milieu rougeâtre.

Voyez pour quelques autres espèces, les genres Deilephile, Ptérogon, etc.

SPHIRÆNE. pois. *V.* Sphyrène.

SPHODRE. *Sphodrus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Clairville. Caractères : antennes filiformes : le deuxième article très-court, les autres allongés; articles des palpes allongés, le dernier presque cylindrique et tronqué; mandibules avancées, fortes, un peu arquées; tête allongée; corselet cordiforme; élytres ovales, allongées; pattes grandes, assez fortes; les trois premiers articles des tarses dilatés dans les mâles. Les Sphodres sont des insectes d'assez grande taille, de couleur noire, vivant dans les caves, les souterrains, les endroits humides et sombres.

Sphodre plan. *Sphodrus planus*, Clairv. Il est long de dix à douze lignes, entièrement noir, avec le corselet en forme de cœur tronqué postérieurement, et des rangées de petits points formant des stries très-fines sur les élytres. Il est ailé, caractère qui le distingue des autres espèces.

SPHOENOCARPUS. bot. *V.* Sphénocarpe.

SPHOEROSIRA. inf. Nom donné par Ehrenberg à un genre d'animaux microscopiques observés par lui et classés dans sa section des Épitriques. Ils sont cuirassés, composés, oculés et se reproduisent par des divisions intérieures et par la rupture de l'enveloppe.

SPHONDYLASTRUM. bot. L'une des sections du genre *Myriophyllum*, de la famille des Haloragées.

SPHONDYLIUM. bot. L'une des sections du genre *Heracleum*, de Linné.

SPHONDYLOCOCCA. bot. Schlectendal et Schultes (*Syst. Veget.*, vol. 6, p. 799) ont publié, d'après les manuscrits de Willdenow, une plante sous le nom de *Sphondylococca Malabarica*, qui forme un genre nouveau de la Pentandrie Monogynie, L., dont voici les caractères essentiels : calice à cinq folioles; corolle à cinq pétales; cinq à huit étamines; ovaire pentagone; capsule à cinq loges polyspermes. Le *Sphondylococca Malabarica* est une plante herbacée, à tiges pubes-

centes, divisées en branches divariquées, garnies de feuilles opposées, oblongues, très-entières, ciliées et atténuées en pétiole. Les fleurs sont petites et disposées en agglomérations qui forment des sortes de verticilles. Cette plante est originaire de l'Inde orientale.

SPHONDYLOCOCCUM. BOT. Le genre érigé sous ce nom par Mittchel ne diffère pas du genre *Callicarpa*, de Linné.

SPHONDYLOPHYLLUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Torrey, dans la famille des Harolagées, n'a été admis que comme section du genre *Myriophyllum*, de Vaillant.

SPHRAGIDE OU SPHRAGIS. MIN. C'est le nom que donnaient les anciens à la terre Sigillée de l'île de Lemnos, sorte de terre bolaire dont on faisait usage comme médicament, et dont on garantissait l'authenticité par l'empreinte d'un cachet. Suivant Pline, on donnait aussi ce nom à une variété de Jaspe plus propre que les autres à être gravée pour servir de cachets.

SPHYRÈNE. POIS. Espèce du genre Argentine. *V.* ce mot.

SPHYRÈNE. *Sphyræna.* POIS. Genre créé par Lacépède dans les Acanthoptérygiens, de la famille des Persèques, ayant pour caractères : un corps allongé, un museau pointu, une gueule très-fendue; la mâchoire inférieure dépassant la supérieure et formant, quand la gueule est fermée, comme la pointe d'un cône. Le maxillaire inférieur est armé d'une rangée de dents coniques dont les deux antérieures sont les plus fortes. La première dorsale est au-dessus des ventrales et la seconde sur l'anale. Les rayons des ouïes sont au nombre de sept; les joues et les opercules sont écailleux. Les Sphyrènes sont des Poissons voraces des océans Atlantique et Indien, aussi bien que de la Méditerranée. Les principales sont le Spet ou Brochet de mer, *Esox Sphyræna*, L., Bloch, pl. 389, que Lacépède a décrit sous le nom de Sphyrène chinoise, t. v, pl. 8, fig. 3; la Bécune, Lacép., t. v, pl. 9, fig. 3. L'Orverd et l'Aiguille de Lacépède sont, la première d'un genre différent, et la seconde l'Orphie commune mal dessinée. L'Orverd n'est connue que par un dessin de Plumier.

SPHYROSPERME. *Sphyrospermum.* BOT. Genre de la famille des Éricacées, établi par Popping et Endlicher, avec les caractères suivants : tube du calice globuleux et soudé avec l'ovaire; limbe supère, à quatre ou cinq divisions ou dents; corolle insérée sur le limbe du calice, urcéolée, puis divisée en quatre ou cinq lobes fort courts; quatre ou cinq étamines, insérées au limbe du calice et opposées à leurs dents; filaments courts et libres; anthères mutiques sur le dos, tubuloso-bicornes au sommet; ovaire infère, à quatre loges multiovulées; style simple; stigmate obtus. Le fruit est une baie globuleuse, couronnée par le limbe du calice, à deux ou quatre loges polyspermes; semences cunéato-trigones; test subcharnu et strié. L'espèce qui a servi de type pour l'établissement de ce genre est originaire du Pérou; elle vit parasite sur les vieux troncs des forêts, et constitue un arbuste à feuilles alternes, coriaces, venoso-réticulées, à pédoncules axillaires, solitaires et uniflores.

SPIC. BOT. Espèce de Lavande devenue le type d'une section nommée *Spica.*

SPICANARD. BOT. *V.* ANDROPOGON et NARD.

SPICARA. POIS. Genre proposé par Raffinesque (*Sicil.*, p. 24) pour des Labres qui n'ont pas de dents.

SPICARIA. BOT. L'une des sections du genre *Hyptis*, de Jacquin.

SPICE. BOT. L'un des synonymes vulgaires d'Alpiste. *V.* ce mot.

SPICIFÈRE. OIS. Espèce du genre Paon.

SPICIFORME. *Spiciformis.* BOT. En forme d'épi.

SPICILLARIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Richard, a été reconnu ne point différer sensiblement du genre *Petunga* de De Candolle, et lui a conséquemment été réuni.

SPICULAIRE. MIN. Forme résultant de la réunion d'une multitude de petites pyramides très-allongées et le plus souvent triangulaires.

SPICULARIA. BOT. (*Mucédinées.*) Le genre désigné sous ce nom par Persoon, dans sa Mycologie européenne, comprenait six espèces, dont trois sont rapportées par Link au genre *Botrytis*, tel est particulièrement le *Botrytis racemosa*, DC., et les trois autres au genre *Polyactis*; de sorte qu'on peut considérer ce nom comme synonyme du *Polyactis* de Link, établi plus anciennement, et qui lui-même ne diffère du *Botrytis* que par des caractères si peu importants qu'il serait peut-être préférable de réunir ces deux genres sous le nom ancien de *Botrytis*. Fries, sous ce nom, réunit les genres *Botrytis*, *Spicularia*, *Cladobotryon*, *Virgaria*, *Stachylidium*, *Polyactis*, *Acladium* et *Haplaria*.

SPICULÉ. *Spiculatus.* BOT. C'est-à-dire formé de la réunion de plusieurs épillets sessiles ou presque sessiles, serrés contre l'axe de l'épi principal.

SPICULÉE. *Spiculæa.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley, qui lui assigne pour caractères : folioles du périgone linéaires, presque égales, les extérieures latérales, adhérentes au labelle par le dessous, et toutes à demi étalées et droites; labelle à onglet élargi, cylindrique et non articulé; sa lame est peltée, linéaire et pourvue au sommet d'un appendice mobile; gynostème allongé, arqué, demi-cylindrique dans sa partie inférieure qui est simplement rebordée; la partie supérieure se dilate en aile sur les côtés, au sommet, en une sorte de capuchon à quatre lobes qui dépassent en longueur les ailes latérales et recouvrent l'anthère terminale qui est persistante, à loges rapprochées; stigmate méniscoïde. Ce genre a été fondé sur une plante herbacée, de la partie austro-occidentale de la Nouvelle-Hollande; son pseudobulbe est glabre et d'un vert brunâtre; la feuille à laquelle il donne naissance est glabre, coriace, cordée, acuminée; la hampe est terminée par une grappe de fleurs assez peu remarquables.

SPIELMANNIE. *Spielmannia.* BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice persistant, divisé en cinq découpures subulées; corolle hypocratériforme, ayant l'entrée du tube barbue; le limbe à cinq lobes à peu près égaux; quatre étamines

égales et non didynames; stigmate crochu; fruit drupacé, insipide, globuleux, nu, un peu acuminé, partagé en deux par un sillon, et contenant un noyau à deux loges monospermes.

SPIELMANNIE AFRICAINE. *Spielmannia africana*, Willd.; *Spielmannia Jasminum*, Médic.; *Lantana africana*, L., *Hort. Cliff.*, p. 320. C'est un arbrisseau dont la tige est droite, haute d'environ deux mètres, divisée en rameaux étalés, opposés, tétragones, velus et munis dans les parties supérieures d'ailes crénelées. Les feuilles sont sessiles et opposées, les supérieures alternes, un peu décurrentes, ovales, aiguës, dentées en scie et nombreuses. Les fleurs, dont la corolle est petite et blanche, sont sessiles et solitaires dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

Cusson a donné le nom de *Spielmannia* à un genre fondé sur le *Pimpinella dioica*.

SPIESIA. BOT. Necker a fait sous ce nom un genre du *Phaca muricata*.

SPIGÉLIE. *Spigelia*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., que l'on a placé dans la famille des Gentianées. Caractères : calice à cinq divisions profondes; corolle infundibuliforme, dont le limbe est quinquéfide, égal, l'orifice du tube imberbe; cinq étamines; un style terminé par un stigmate linéaire, comprimé, indivis; capsule biloculaire et à deux coques bivalves; graines nombreuses, anguleuses, convexes sur le dos. Ce genre se compose de cinq à six espèces originaires de l'Amérique septentrionale, du Mexique et de la Colombie. Ce sont des plantes herbacées ou rarement frutescentes, à feuilles opposées, très-entières, accompagnées de stipules interpétiolaires. Les fleurs sont rouges, unilatérales, munies de bractées et disposées en épis terminaux et axillaires, quelquefois roulés en crosses ou courbés au sommet. Les *Spigelia marylandica* et *anthelmia*, L., jouissent de propriétés vermifuges et sont fréquemment usités par les médecins américains.

SPIGÉLINE. BOT. Alcaloïde découvert par Feneulle dans les différentes parties de la Spigélie, et surtout dans les feuilles. Cette substance est brune, amère, nauséeuse, soluble dans l'eau et l'alcool. On la considère comme très-active sur l'économie animale, et même comme vénéneuse; la manière de l'obtenir est entièrement analogue à celle que l'on emploie pour les autres alcaloïdes.

SPIGGURE. MAM. *V.* SPHIGGURE.

SPILACRE. *Spilacron*. BOT. Sous ce nom, H. Cassini a proposé un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Centauriées, et qui a pour type le *Centaurea arenaria* de Marschall, plante qui croît dans la Russie, près de l'embouchure du Volga. Le genre *Spilacron* a une très-grande affinité avec le *Crupina;* aussi Cassini donne-t-il le nom de *Spilacron Crupinoides* à l'espèce qui le constitue. Les différences signalées par l'auteur consistent : 1° dans les écailles de l'involucre du *Spilacron* appendiculées au sommet, tandis que celles du *Crupina* sont absolument privées d'appendice; 2° dans la corolle glabre du *Spilacron;* celle du *Crupina*, au contraire, est munie de poils composés très-remarquables; 3° dans l'aigrette, simple sur le *Spilacron*, c'est-à-dire privée de la petite aigrette intérieure qui est très-manifeste sur le *Crupina*. Malgré l'affinité qui lie entre eux ces nouveaux genres, Cassini les a placés dans deux sections différentes de la tribu des Centauriées. Le *Spilacron* est placé au commencement de la section des Chryséidées.

SPILANTHE. *Spilanthes* ou *Spilanthus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées et de la Syngénésie égale, L., établi par Jacquin et offrant les caractères suivants : involucre presque hémisphérique, composé de folioles sur deux ou un petit nombre de rangs, à peu près égales, appliquées, oblongues et obtuses. Réceptacle élevé, cylindracé, garni de paillettes oblongues, membraneuses. Calathide globuleuse, sans rayons, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites. Akènes très-comprimés sur les deux côtés, obovales, garnis de poils sur les deux arêtes, surmontés d'une aigrette composée de deux paillettes filiformes, souvent avortées. Ce genre est intermédiaire entre le *Salmea* dont il diffère principalement par la forme et la structure de l'involucre, et l'*Acmella* dont il se distingue par la calathide absolument privée de rayons. Kunth a, en outre, séparé du genre le *Spilanthus crocatus*, du *Botanical Magazine*, dont il fait un genre sous le nom de *Platypteris*. *V.* ce mot. Les Spilanthes sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, à calathides solitaires, terminales ou axillaires, longuement pédonculées et composées de fleurs ordinairement jaunes. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces qui croissent dans les contrées chaudes de l'Amérique. L'une d'elles (*Spilanthes oleracea*) est cultivée dans quelques jardins d'Europe, sous le nom de Cresson du Brésil ou Cresson de Para.

SPILE. *Spilus*. BOT. Le professeur Richard a proposé ce nom pour le point d'attache de la graine des Graminées, qui est indiqué par une tache brunâtre ou une ligne roussâtre, placées sur la face interne de cette graine.

SPILITE. MIN. Nom donné par Al. Brongniart à une Roche dont la base est une pâte d'Aphanite ou de Xérasite (Aphanite décomposée), renfermant des noyaux et des veines calcaires, les uns contemporains, les autres postérieurs à la pâte. Cette Roche comprend au nombre de ses variétés quelques-unes de celles qui ont été nommées Variolites et Amygdaloïdes par les minéralogistes français; Perlstein, Mandelstein et Schaalstein par les minéralogistes allemands. La pâte de cette Roche a la structure essentiellement compacte et terreuse; les noyaux sont formés par voie de concrétion, et la succession des matières qui les composent est presque toujours la même; c'est, en allant de l'extérieur à l'intérieur, la Terre verte, la Calcédoine, le Quartz hyalin incolore, l'Améthyste, et le Carbonate de Chaux dans le milieu. La couleur la plus ordinaire de cette Roche est le brun-rougeâtre, le vert sombre et le noir; les noyaux sont blancs ou rouges. Elle est susceptible de désagrégation, et les globules qui y sont renfermés, venant à se détacher, y produisent des cellules arrondies qui ont fait souvent regarder ces Roches comme

des laves; elles présentent d'ailleurs par elles-mêmes, et dans l'intérieur de leur masse, la structure cellulaire. Brongniart rapporte aux Spilites les Roches amygdalaires d'Oberstein et de Montecchio-Maggiore, près de Vicence; les Variolites du Drac; la Pierre nommée *Toadstone* par les Anglais, et qu'on trouve à Bakewell en Derbyshire, et le Schaalstein de Dillembourg. Les Spilites appartiennent aux terrains pyrogènes anciens (terrains d'épanchement trappéens de Brongniart). Ils forment quelquefois des montagnes peu élevées, des sortes de cônes sans stratification, mais divisées en masses prismatiques; ils renferment quelques métaux disséminés, notamment du Cuivre; ils sont criblés de cavités irrégulières, remplies ou tapissées d'une multitude de minéraux divers, et principalement de matières siliceuses ou zéolitiques.

SPILOCÆA. BOT. (*Urédinées.*) Fries a établi ce genre dans ses *Novitiæ Floræ suecicæ*. Il forme des taches brunes ou noirâtres sur l'épiderme des plantes vivantes; ces taches sont produites par des sporidies simples, presque globuleuses, adhérentes les unes aux autres et à la substance qui leur sert de base, et mises à nu par la destruction de l'épiderme. La première espèce connue de ce genre a été observée sur les pommes sauvages fraîches, en Suède. Link en a ajouté une seconde, découverte sur les tiges des grands *Scirpus*.

SPILOMA. BOT. Ce genre a été fondé par De Candolle sous le nom de *Coniocarpon;* il est placé dans les Lichens à gongyles nus, réunis en paquets ou en glomérules dont la couleur est différente de celle du thalle. Meyer, dans sa disposition méthodique des Lichens, a cru devoir, ainsi que Fée, conserver au *Spiloma* le nom primitif de *Coniocarpon*. On retrouve la plupart des espèces de ce genre parmi les *Conioloma,* dans la méthode d'Eschweiler. Tous ces Lichens vivent sur les écorces.

SPINACHE. POIS. Espèce du genre Gastérostée.

SPINACHIA. POIS. *V.* GASTRÉ.

SPINACIA. BOT. *V.* ÉPINARD.

SPINARELLA. POIS. *V.* GASTÉROSTÉE ÉPINOCHE COMMUNE.

SPINAX. POIS. *V.* SQUALE AIGUILAT.

SPINCTÉRULE. *Spincterules.* MOLL. (Montfort.) *V.* ROBULINE.

SPINELLANE. MIN. Espèce minérale établie par Nose qui lui a donné ce nom, parce que les caractères de cette substance semblaient lui indiquer une sorte de passage au Spinelle proprement dit. C'est une Pierre grise ou brunâtre, fusible, assez dure pour rayer le verre, et se présentant sous la forme de petits cristaux opaques ou translucides, en prismes hexaèdres terminés par des sommets à six faces. Ces cristaux dérivent, suivant Haüy, d'un rhomboïde obtus de 117° 23′. Le Spinellane est soluble en gelée dans les Acides; sa pesanteur spécifique est de 2,28; il est composé, d'après Klaproth, de Silice, 43; Alumine, 29,5; Soude, 19; Eau, 2,5; Fer et Chaux, 4,5. Cette analyse rapproche le Spinellane de la Néphéline. Haüy a cru reconnaître quelque analogie entre ce minéral et la Sodalite, et Léonhard le regarde comme une variété d'Haüyne. Il a été trouvé par Nose sur les bords du lac de Laach, dans la Prusse rhénane, en cristaux disséminés dans une roche volcanique composée de petits grains de Feldspath vitreux, de Mica noir, de Fer oxydulé octaèdre, etc.; il y est accompagné de Titane oxydé rouge et d'Haüyne. On le cite encore dans des Roches analogues, qui viennent du cap de Gates en Espagne.

SPINELLE. MIN. Cette espèce minérale ne s'est encore offerte qu'en cristaux disséminés dans les Roches solides ou dans les terrains meubles. Ses formes dérivent de l'octaèdre régulier : les clivages parallèles aux faces de cet octaèdre sont peu sensibles et s'obtiennent avec difficulté. Elle est infusible; sa dureté est inférieure à celle du Corindon, et supérieure à celle du Feldspath, au moins dans les variétés rouges. La pesanteur spécifique varie de 3,5 à 4. Elle a la réfraction simple, l'éclat vitreux, la cassure imparfaitement conchoïde. Ses formes cristallines sont communément des octaèdres isolés, tantôt simples et tantôt émarginés; ces octaèdres sont quelquefois transposés, c'est-à-dire qu'ils sont accolés deux à deux et en sens contraires de manière à offrir le même assortiment que présenterait un octaèdre que l'on aurait coupé par le milieu, et dont une des moitiés aurait fait une demi-révolution sur l'autre. Les variétés noires ont aussi offert la forme d'un octaèdre tronqué sur les arêtes, et dont les angles seraient remplacés par un pointement à quatre faces, et en outre la forme du dodécaèdre rhomboïdal. On peut établir deux sous-espèces dans le Spinelle, d'après les caractères extérieurs, le Spinelle Rubis et le Spinelle Pléonaste.

SPINELLE RUBIS, en cristaux d'un rouge ponceau, colorés par l'Acide chromique, *Rubis Spinelle* des lapidaires; en cristaux d'un rouge de rose intense, ou d'un rouge violâtre, faible, avec teinte laiteuse, *Rubis Balais* des lapidaires. Ces cristaux sont ordinairement d'un très-petit volume, fort nets, et rarement groupés entre eux. Le Spinelle Rubis se présente aussi en grains roulés, qui ne sont que des cristaux déformés et plus ou moins arrondis par le frottement; il est transparent ou au moins translucide, et sa teinte offre différentes nuances de rouge. Son éclat vitreux est extrêmement vif. Sa pesanteur spécifique est de 3,5. Au chalumeau, il n'éprouve aucune altération constante. Il est composé de : Alumine, 82,94; Magnésie, 8,78; Acide chromique, 6,28; il renferme presque toujours de l'oxyde de Fer, en plus ou moins grande quantité.

SPINELLE PLÉONASTE, *Ceylanit,* Wern., en cristaux bleus, verts, purpurins ou noirs. Sa dureté est un peu moins grande que celle du Spinelle Rubis. Il est seulement translucide et souvent opaque. Il diffère de la première sous-espèce par l'absence du Chrôme, et la présence constante de l'oxyde de Fer, comme principe colorant. Il a d'abord porté le nom de *Ceylanite,* parce que, pendant longtemps, on n'a connu de ce minéral que la variété noire, trouvée à Ceylan dans les sables des rivières. On rapporte au Pléonaste le minéral connu sous le nom de Spinelle bleu d'Aker en Sudermanie, où on le trouve disséminé dans un Calcaire grenu. Une autre substance vitreuse d'un noir luisant, que Leschenault a rapportée de Ceylan, où on la trouve dans le district de Candi, paraît avoir les plus grands rapports

avec le Spinelle Pléonaste. Sa pesanteur spécifique est de 3,7; sa texture est laminaire; elle est fragile, infusible et inattaquable par les Acides. Laugier, qui l'a analysée, l'a trouvée composée de la manière suivante : Alumine, 66,5; Magnésie, 13; oxyde de Fer, 16,5; Silice, 2; Chaux, 2. De Bournon, qui le premier a fait connaître cette substance, la croyant nouvelle, a proposé de lui donner le nom de *Candite*. On a aussi rapproché de l'espèce Spinelle, sous le nom de *Spinelle zincifère*, un minéral que la plupart des minéralogistes considèrent maintenant comme une espèce à part : c'est la Gahnite ou l'Automalite des Suédois.

Le Spinelle paraît appartenir au terrain de Micaschiste, comme le prouvent les observations de John Davy, et les diverses Roches ou gangues de Spinelle rapportées de Ceylan par Leschenault, et décrites par le comte de Bournon. C'est principalement dans des Dolomies lamellaires, dans des Calcaires, et des Quartz micacés qu'on le trouve en cristaux disséminés, associés à du Phosphate de Chaux. Le Spinelle bleu d'Aker en Sudermanie est aussi dans un Calcaire lamellaire, analogue à ceux de Ceylan. On trouve en outre le Spinelle en cristaux isolés ou en grains roulés, dans le sable des rivières de cette île; il y est mêlé à des cristaux de Corindon, de Zircon, de Tourmaline, de Topaze, de Grenat, etc. On a trouvé aussi du Spinelle Pléonaste dans des Roches calcaires à Sparta et Franklin, dans le New-Jersey, et à Warwick dans l'État de New-York en Amérique : il se présente dans ces localités en cristaux noirs, d'un volume remarquable. Il en est qui sont de la grosseur d'un boulet de canon. Les Roches de la Somma, qui proviennent des anciennes éruptions du Vésuve, renferment aussi une multitude de petits cristaux de Spinelle noir, bleu-verdâtre ou purpurin. Ces cristaux sont disséminés dans un Calcaire grenu, ou tapissent les cavités de blocs composés de Mica, d'Idocrase, de Pyroxène, de Néphéline, de Grenat, etc. On le trouve aussi au milieu des sables et des détritus de Basaltes, au pied de la colline de Montferrier, près de Montpellier, dans les Roches d'Andernach, sur les bords du Rhin, etc.

SPINELLEUX. *Spinellosus*. BOT. Garni de spinelles qui sont des appendices intermédiaires entre les poils, les épines et les aiguillons, et qui, sans avoir la dureté de ces derniers, sont cependant bien plus solides que les poils.

SPINELLINE. MIN. *V.* SPHÈNE.

SPINESCENT. *Spinescens*. BOT. Se dit d'un organe qui passe à l'état d'épine ou qui a une tendance à devenir épine.

SPINIFÈRE. Épithète donnée à divers organes portant des épines. Elle est aussi employée comme distinctive dans les espèces.

SPINIFEX. BOT. Genre de Graminées appartenant à la Polygamie Diœcie de Linné, et offrant les caractères suivants : les fleurs sont polygames et dioïques, ayant la lépicène à deux valves égales; les fleurs mâles sont composées de trois étamines et disposées en épis sur un axe nu; les fleurs hermaphrodites sont solitaires à la base du rachis qui se prolonge à son sommet sous la forme d'une arête; le fleuron extérieur est neutre ou mâle, formé d'une ou deux paillettes; l'intérieur est femelle. Ce genre se compose de plusieurs espèces toutes exotiques, qui croissent dans l'Inde ou à la Nouvelle-Hollande. Ce sont de grandes plantes vivaces, roides, qui croissent en général dans les sables maritimes où leurs souches tracent et s'étalent au loin; les fleurs mâles sont disposées en épis agglomérés; les femelles sont réunies en une sorte de capitule, muni de pointes acérées, formées par les appendices du rachis.

SPINTHÈRE. MIN. *V.* SPHÈNE.

SPINULARIA. BOT. (*Hydrophytes.*) Roussel, dans sa Flore de Calvados, a établi sous ce nom un genre dont le *Desmarestia aculeata* fait le type.

SPINUS. OIS. (Linné.) Syn. de Tarin. *V.* GROS-BEC.

SPIO. ANNÉL. Genre de la famille des Néréidées, établi par Othon Fabricius. Caractères : corps allongé, articulé, grêle, ayant de chaque côté une rangée de faisceaux de soies très-courtes. Branchies latérales non divisées, filiformes; deux tentacules extrêmement longs, filiformes ou sétacés, imitant des bras. Bouche terminale; deux ou quatre yeux. Ce genre, qui mérite d'être étudié avec plus de soin, renferme plusieurs espèces qui vivent dans des tubes enfoncés dans la vase. La Spio séticorne, *Spio seticornis*, d'Othon Fabricius, *Schrift der Berl. naturf.*, tab. 5, fig. 1, 7, ou la *Nereis seticornis* du même auteur (*Fauna Groenl.*, p. 306), est l'une des espèces typiques du genre; elle habite l'Océan européen.

SPIONCELLE ou SPIPOLETTE. OIS. Espèce du genre Pipit.

SPIRACANTHE. *Spiracantha*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie séparée, établi par Kunth (*Nov. Gen. Plant. æquin.*, t. IV, p. 29, tab. 313) qui l'a placé dans la tribu des Échinopsidées, et lui a imposé les caractères suivants : glomérules capités, munis de bractées imbriquées, prolongées en épines au sommet et soutenant chacune une seule fleur; involucre composé de quatre à cinq folioles égales, renfermant une seule fleur; fleuron tubuleux, hermaphrodite; akène obové-cunéiforme, un peu comprimé, couronné par une aigrette de poils courts, roides et persistants.

SPIRACANTHE A FEUILLES DE CORNOUILLER. *Spiracantha Cornifolia*, Kunth. C'est un petit arbuste très-rameux, dont les branches et les feuilles sont alternes, les fleurs violettes, portées sur des pédoncules terminaux et axillaires. En dehors de chaque capitule est un assemblage de quatre à cinq folioles bractéiformes. Amérique méridionale.

SPIRACULES. INS. Même chose que Stigmates. *V.* ce mot.

SPIRADICLIDE. *Spiradiclis*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdr. Fl. nederl. ind.*, p. 975) et ainsi caractérisé : calice à cinq dents; corolle dont le tube est court, le limbe à cinq segments ouverts; cinq étamines incluses; style unique, entouré de quatre glandes; stigmate bilobé; capsule oblongue, couronnée par le calice, à deux valves biparties, qui finissent par se tordre en dedans; graines nombreuses, anguleuses.

Spiradiclide en gazon. *Spiradiclis cœspitosa.* Ses feuilles sont ovales, un peu ondulées, glabres. Ses fleurs sont petites, tournées du même côté, disposées en épi terminal. Cette plante croît au pied de la montagne de Salak à Java.

SPIRALEPIS. bot. Ce genre, institué par Don, dans la famille des Synanthérées, ne diffère pas de celui précédemment créé par Cassini, sous le nom de *Leontonix.*

SPIRANTHE. *Spiranthes.* bot. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Richard. Caractères : fleurs unilatérales, disposées en épi qui se compose d'une seule rangée, en spirale sur l'axe commun ; calice adhérent par sa moitié inférieure avec l'ovaire qui est infère et tordu en spirale; son limbe est dans une direction presque transversale au sommet de l'ovaire ; ce limbe est comme tubuleux, allongé et à deux lèvres ; les trois divisions externes sont allongées et aiguës ; les deux intérieures latérales sont en général soudées avec la division supérieure et externe ; labelle simple, creusé en gouttière, le plus souvent ondulé sur ses bords ; gynostème court ; stigmate occupant presque toute la face antérieure ; anthère terminale et presque postérieure, à deux loges, contenant chacune une masse de pollen pulvérulent. Les deux masses sont réunies au moyen d'une glande rétinaculifère, qui occupe leur face inférieure.

Spiranthe d'été. *Spiranthes æstivalis,* Richard; *Neottia æstivalis,* Sw. ; *Ophris æstivalis,* Lam. Pseudobulbe allongé, presque cylindrique; tige garnie à sa base de feuilles linéari-lancéolées, terminée par une grappe de fleurs pubescentes, blanchâtres, peu nombreuses et inodores. En Europe, dans les lieux humides et marécageux.

SPIRANTHÈRE. *Spiranthera.* bot. Le genre qu'Auguste de Saint-Hilaire a fait connaître sous ce nom, tandis que Nées et Martius l'établissaient de leur côté sous celui de *Terpnanthus,* appartient à la tribu des Cuspariées dans la famille des Diosmées; ses caractères sont les suivants : calice court, quinquéfide; cinq pétales très-longs, libres, linéaires, légèrement inégaux et courbés en faux. Cinq étamines un peu plus courtes que les pétales, libres, dont les filets fins sont parsemés de petits tubercules et dont les anthères linéaires se roulent en spirale après la floraison. Cinq ovaires velus, élevés sur un support qu'entoure un disque tubulé, et soudés entre eux par leurs bases. Cinq styles nés de l'angle interne des ovaires, bientôt réunis en un seul qui dépasse les pétales, et qui hérissé inférieurement se termine par un stigmate en tête quinquélobé. Fruit composé de cinq capsules, réduites fréquemment à un moindre nombre par suite d'avortement.

Spiranthère très-odorante. *Spiranthera odoratissima,* Saint-Hilaire. C'est un arbrisseau à feuilles alternes et ternées ; les pédoncules sont tantôt terminaux et ramifiés en corymbes, tantôt situés aux aisselles des feuilles supérieures, simples et nus en bas, partagés à leur sommet en trois branches chargées chacune d'une fleur. Celles-ci sont blanches, d'un bel aspect et d'une odeur très-agréable. Du Brésil.

Le genre produit par Hooker sous le nom de *Spiranthera,* est le même que celui auquel Hugel a donné le nom de *Pronaya.*

SPIRATELLE. *Spiratella.* moll. Cuvier a créé ce genre sous le nom de Limacine qui, pour un Mollusque marin pourvu d'une coquille en spirale et très-voisin des Clios, a paru à Lamarck et à Blainville, assez mal approprié, puisqu'il rappelle involontairement l'idée des Limaces ou d'un genre tout voisin. Blainville a proposé de changer ce nom de Limacine pour celui de Spiratelle qui ne peut produire aucune confusion. Caractères : corps conique, allongé, mais enroulé longitudinalement, élargi en avant, et pourvu de chaque côté d'un appendice aliforme, subtriangulaire, arqué ; bouche à l'extrémité de l'angle formé par les deux lèvres inférieures; branchies en forme de plis à l'origine du dos; anus et organes de la génération inconnus. Coquille papyracée, très-fragile, planorbique, subcarénée, enroulée latéralement de manière à voir d'un côté un très-large ombilic peu profond, et de l'autre une spire d'un tour et demi à deux tours, peu élevée; ouverture grande, entière, élargie à droite et à gauche; le péristome tranchant. La Spiratelle est un Mollusque presque microscopique; mais il se multiplie avec une telle abondance qu'il peut servir de nourriture à la Baleine. On ne connaît encore qu'une seule espèce.

Spiratelle Limacine. *Spiratella Limacina,* Blainv., Traité de Malac., p. 494, pl. 48, fig. 5; Scoresby, Pêche de la Baleine, t. II, pl. 5, fig. 7; *Limacina,* Cuv., Règne anim., t. II, p. 380; *Limacina helicialis,* Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 291, n° 1 ; *Clio helicina,* Gmel., p. 3, 149; *Argonauta arctica,* Oth. Fabr., Faun. Groenl., 386. La Coquille est vitrée, très-mince, formée de quatre à cinq tours.

SPIRÉACÉES. bot. L'une des tribus de la famille des Rosacées. *V.* ce mot.

SPIRÉE. *Spiræa.* bot. Genre de la famille des Rosacées, dont voici les caractères : calice monosépale, persistant, à cinq divisions; corolle formée de cinq pétales réguliers ; étamines généralement nombreuses, quelquefois on n'en compte que dix ; elles sont, ainsi que les pétales, insérées sur un disque périgyne, qui tapisse la face interne du calice, dans sa portion inférieure et indivise. Carpelles généralement en grand nombre, quelquefois il n'y en a qu'un seul. Dans le premier cas, ils sont ou libres ou plus ou moins adhérents entre eux, et sont sessiles ou stipités. Chacun de ces carpelles est à une seule loge et contient de deux à six graines attachées à la suture interne; ils sont ou indéhiscents, ou s'ouvrent par cette suture. Les graines sont dépourvues d'endosperme et leur embryon est renversé. Les espèces de ce genre sont ou des arbustes, ou des plantes herbacées, ayant des feuilles alternes, simples ou plus rarement composées; des fleurs blanches ou rosées, mais jamais jaunes. Les espèces présentent de si grandes modifications dans leur port et dans les caractères de leur fructification qu'elles ont été groupées en plusieurs sections naturelles, qui souvent diffèrent tellement les unes des autres, qu'elles semblent former des genres distincts.

1. Physocarpos. Ovaires soudés ensemble par la base;

disque tapissant le calice; carpelles vésiculeux, membraneux, contenant de deux à trois graines. Le *Spiræa opulifolia*, L., si commun dans les jardins, constitue à lui seul cette section. 2. Chamædryon. Ovaires distincts; disque libre dans sa partie supérieure. Arbustes à fleurs hermaphrodites, en corymbes, à feuilles entières ou dentées, simples, dépourvues de stipules. Les *Spiræa ulmifolia, trilobata, hypericifolia*, etc. 3. Spiraria. Ovaires distincts; disque libre dans sa partie supérieure; carpelles non vésiculeux; fleurs hermaphrodites, en panicule. Feuilles dentées en scie et sans stipules. *Spiræa betulifolia, salicifolia, tomentosa, discolor*, etc. 4. Sorbaria. Ovaires au nombre de cinq, soudés ensemble; disque tapissant la paroi interne du calice; fleurs hermaphrodites, en panicule; feuilles sans stipules et pinnatifides. Cette section ne se compose que du *Spiræa sorbifolia*, L. 5. Aruncus. Carpelles au nombre de cinq, distincts; disque libre et très-épais à sa partie supérieure; feuilles tripinnées, sans stipules; fleurs dioïques; plantes herbacées. Le *Spiræa Aruncus*. 6. Ulmaria. Disque presque nul, style renflé en massue et réfléchi; ovaires libres, nombreux, distincts, contenant deux ovules. Plantes herbacées, à feuilles pinnatifides, munies de stipules, et à fleurs hermaphrodites, disposées en cimes. Les *Spiræa Ulmaria* et *Filipendula*, etc.

SPIRHYMÉNIE. *Spirhymenia*. bot. Genre d'Algues, institué par Decaisne, dans sa famille des Rytiphlées, et offrant pour caractères distinctifs : fronde distique, assez fortement aplatie, se divisant en rameaux presque droits. Des capsules sphériques, à sporanges cupuliformes, constituent sa fructification.

Spirhyménie dentelée. *Spirhymenia dentata*, Dec. C'est une petite plante marine, que l'on trouve sur les rives de la Méditerranée, et qui a été longtemps confondue avec les Varecs.

SPIRIDANTHE. *Spiridanthes*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, institué par Fenzl qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon bilabiato-ligulées, disposées sur un seul rang; involucre campanulé, formé de huit écailles opposées aux languettes du rayon et concrètes au delà de leur moitié; réceptacle conique, papilleux; lèvre extérieure de la corolle très-grande, ligulée, largement linéaire, tronquée et quadridentée; l'intérieure très-petite, obovale et frangée; corolles du disque, à tube cylindrique, glanduleux; à limbe découpé en cinq dents papilloso-ciliées; anthères simples; stigmates exappendiculés, avec leur sommet obtus et leur face postérieure couverte dans toute sa longueur d'une pubescence fort sensible; akènes conformes, obovato-oblongs, compressiuscules, glabres, terminés par une aréole. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce : c'est une plante herbacée, à feuilles alternes, quelquefois opposées, largement linéaires, à bords roulés et quelquefois subdenticulés; les tiges sont rameuses et les rameaux sont monocéphales et pédonculiformes. Les fleurons sont jaunes. De l'Afrique tropicale.

SPIRIDENS. bot. Nées d'Esenbeck a fondé ce genre d'après une Mousse de Java, recueillie par Reinvardt; il est ainsi caractérisé : capsule latérale; péristome double : l'externe a seize dents lancéolées, subulées, dont l'extrémité est tordue en spirale; l'interne a seize cils réunis à la base par une membrane, et soudés deux ou trois ensemble par leur sommet; coiffe en forme de capuchon, glabre. Ce genre est très-voisin du *Leskea* dont il diffère surtout par la longueur des dents du péristome externe; il ne renferme qu'une seule espèce, dont la tige droite ou ascendante a plus d'un pied de long. C'est la plus grande des Mousses terrestres connues.

SPIRIFÈRE. *Spirifer*. conch. Ce genre a été établi par Sowerby dans son *Mineral Conchology*, pour quelques Coquilles pétrifiées que l'on confondait avec les Térébratules dont, en effet, elles ne sauraient se distinguer par des caractères extérieurs. Ce qui a servi le plus à l'établissement de ce genre, c'est l'enroulement en spirale et en forme de dé à coudre des bras de l'animal qui, probablement calcaires, ont pu être conservés par la pétrification.

SPIRLIN. pois. Espèce du genre Able. *V.* ce mot.

SPIROBRACHIOPHORA. moll. Gray, dans sa distribution méthodique des Mollusques, donne ce nom à une classe de Mollusques Acéphalés, qui correspond complétement aux Brachiopodes des auteurs. *V.* Brachiopodes.

SPIROBRANCHE. annél. Genre établi par Blainville pour placer quelques espèces d'Amphitrites, de Lamarck ou Sabelles, de Cuvier. *V.* Sabelle.

SPIROCARPÆA. bot. (De Candolle.) *V.* Hélictère.

SPIROCARPOS. bot. L'une des sections du genre *Medicago*. *V.* Luzerne.

SPIRODÈLE. *Spirodela*. bot. Ce genre de la tribu des Lemnacées, récemment ajoutée à la famille des Aroïdées, a été établi par Schleiden, et forme naturellement, par son organisation fort élevée, le passage au type des Pistiacées. L'apparition subite des deux feuilles stipulaires qu'on doit considérer comme type de la gaîne stipulaire du *Pistia*, le développement étonnant des vaisseaux spiraux, sans qu'un changement se soit montré dans les rapports extérieurs de la plante, et l'axe qui y est très-reconnaissable, comme un nœud muni de beaucoup de racines, offrent, dans ce groupe de plantes les plus simples, des caractères assez importants pour justifier l'établissement d'un genre particulier. Les fleurs mâles sont au nombre de deux; elles ont leurs filaments rétrécis dans la partie inférieure; les fleurs femelles ont l'ovaire infère, les ovules dressés et anatropes.

Spirodèle a plusieurs racines. *Spirodela polyrhiza*, Schl. Ses feuilles sont ovalaires, arrondies, sessiles, planes, adhérentes à leur base, rougeâtres en dessous d'où partent d'un même point et descendent en divergeant cinq à huit radicules simples. Cette plante naît en abondance sur les eaux stagnantes, en Europe.

SPIROGLYPHE. annél. Genre formé par Daudin aux dépens des Serpules de Linné. *V.* Serpule.

SPIROGRAPHE. annél. Viviani a établi sous ce nom un genre formé du *Sabella unispira*. *V.* Sabelle.

SPIROGYRA. bot. (*Arthrodiées.*) Le genre que Link a décrit sous ce nom, et qui comprend les Conjuguées de Vaucher, dont la matière verte est disposée en spi-

rale, répond au genre *Salmacis* de Bory, et à la deuxième section des *Zygnema* d'Agardh, dans son *Systema Algarum;* le *Globulina* du même auteur comprend le *Tendaridea* et le *Leda*, de Bory, et le *Conjugata* de Link se rapporte au *Zygnema*, de Bory ou au *Mougeotia*, d'Agardh (*Syst. Alg.*), nom qui ne peut être admis, puisqu'il est déjà employé pour un genre de Phanérogames.

SPIROLINE. *Spirolina.* MOLL. Genre de la famille des Hélicosthègues, caractérisé de la manière suivante par D'Orbigny : coquille en forme de crosse, commençant par une spire médiane, symétrique, à tours contigus un peu enveloppants, se projetant à un certain âge en ligne droite, et formant un tube cylindrique ou ovalaire, divisé comme la spire par des cloisons plus ou moins nombreuses; la dernière cloison se termine par une seule ouverture; on en voit plusieurs dans le jeune âge. Les Spirolines ne sont encore connues qu'à l'état fossile, et, ce qui est remarquable, c'est qu'elles sont toutes particulières au bassin de Paris.

SPIROLINE NAUTILOÏDE. *Spirolina nautiloides,* D'Orbigny, An. Sc. nat., n° 6; *Lituolites nautiloides,* Lamk., Ann. du Mus., vol. v, et *Lituolites irregularis,* vol. VIII, pl. 62, fig. 12, 13, a, b; *Spirula convolvans,* Blainv., Malac., p. 381. Elle se trouve à Grignon et à Meudon, dans la Craie.

SPIROLOBÉES. *Spirolobeæ.* BOT. De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 670) a donné ce nom au quatrième sous-ordre des Crucifères, qui comprend les espèces pourvues de graines, presque globuleuses, dont les cotylédons sont linéaires, roulés en spirale ou en crosse. Ce sous-ordre se subdivise en deux tribus, les Buniadées et les Érucariées.

SPIROLOCULINE. *Spiroloculina.* MOLL. Genre établi par D'Orbigny dans sa famille des Agathistègues, avec les caractères suivants : coquille aplatie, formée de loges opposées dans un même plan, non embrassantes, toutes visibles, terminées par une ouverture petite, garnie d'une dent saillante; cette ouverture étant terminale et les loges formant la longueur de la moitié de la coquille, se trouve alternativement aux deux extrémités.

SPIROLOCULINE ARRONDIE. *Spiroloculina rotunda,* D'Orb., Soldani, t. IV, tab. 154, fig. h h, i i. De la Méditerranée.

SPIRONÈME. *Spironema.* BOT. Genre de la famille des Commélynacées, établi par Lindley qui l'a caractérisé de la manière suivante : les trois folioles extérieures du périgone carénées et érecto-conniventes, les intérieures un peu plus petites et très-minces; six étamines exsertes et égales; filaments en spirale; anthères à connectif sublobé et cordé; ovaire arrondi et triloculaire; style allongé; stigmate capité-papilleux.

SPIRONÈME ODORANTE. *Spironema fragrans,* Lindl. C'est une fort jolie et singulière plante herbacée, d'une organisation très-remarquable; ses fleurs sont petites, blanches, fasciculées et disposées comme en verticilles distants; elles exhalent une odeur délicieuse; les filets staminaux sont très-allongés hors de la fleur; ils sont très-grêles, ondulés, étalés au sommet en une sorte de petite feuille orbiculaire, échancrés à la base en deux lobes portant chacun une anthère à leur sommet. Mexique.

Un autre genre *Spironema* a été institué par Hochstetter, mais il a été reconnu pour ne point différer du genre *Cyclonema* du même botaniste.

SPIROPORE. *Spiropora.* POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : polypier fossile, pierreux, rameux, couvert de pores ou de cellules placées en lignes spirales, rarement transversales; cellules se prolongeant intérieurement en un tube parallèle à la surface, se rétrécissant graduellement, et se terminant à la ligne spirale située immédiatement au-dessous; ouverture des cellules ronde et un peu saillante. Parmi les nombreux Polypiers fossiles, si fréquents dans les dépôts des anciennes mers, il en est peu de plus beaux et de plus remarquables que ceux auxquels Lamouroux a donné le nom de Spiropores. Tous sont élégamment ramifiés, et toutes leurs divisions principales ou secondaires, ont partout le même diamètre. Il est difficile de juger précisément quel était leur port ou faciès, puisqu'ils sont toujours engagés plus ou moins dans une gangue calcaire. Leurs cellules ou pores ne sont point perpendiculaires à l'axe du Polypier, elles sont au contraire très-obliques; néanmoins l'ouverture de la cellule ne conserve point sa direction, elle se courbe un peu et fait une légère saillie en dehors de la tige. On peut considérer les cellules comme de petits tubes, ayant chacune des parois qui leur sont propres, mais fortement unies entre elles latéralement, excepté au point où se trouve l'ouverture, le tube étant libre dans une petite étendue. On peut reconnaître facilement cette disposition sur les échantillons bien conservés du Spiropore élégant, où l'on voit des stries ou lignes très-apparentes qui limitent chaque cellule. Elles tournent autour de la tige en formant une spirale plus ou moins régulière, ou plutôt elles constituent ainsi cette tige; car il n'y a point de substance entre les parois des cellules; dans certains points, au lieu d'une spirale, elles forment des anneaux. L'intervalle, qui sépare le retour des spires, varie suivant les espèces : il est plus grand dans le Spiropore élégant que dans les deux autres; la ligne spirale est également moins fournie de cellules dans cette espèce. Ces Polypiers s'accroissent par l'extrémité des rameaux et non par toute leur surface. Lamouroux a rapporté trois espèces à ce genre : les *Spiropora elegans, tetragona* et *cespitosa,* qui se trouvent fossiles dans le Calcaire à Polypiers des environs de Caen.

SPIROPTÈRE. *Spiroptera.* INTEST. Genre de l'ordre des Nématoïdes, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, atténué aux deux extrémités; bouche orbiculaire; queue du mâle roulée en spirale, garnie d'ailes latérales entre lesquelles sort un organe génital unique. Ce genre paraît très-voisin des Strongles, et ses caractères sont, comme dans ceux-ci, tirés de la forme de la queue des mâles seulement. Les Spiroptères sont tous de petite taille; les plus grands atteignent à peine trois pouces, et la plupart sont beaucoup plus petits. On les trouve très-rarement dans l'intérieur des voies digestives, mais beaucoup plus souvent entre

les tuniques de l'estomac des Mammifères et surtout des Oiseaux, ou bien dans l'intérieur de tubercules situés dans l'épaisseur des parois de cet organe. Le corps dans les deux sexes est atténué aux deux extrémités, davantage antérieurement; sa surface est finement annelée; il est rarement droit, mais plus ou moins contourné. La tête est rarement distincte du corps par quelque rétrécissement ou par des saillies de la peau; la bouche est orbiculaire, tantôt nue, tantôt pourvue de papilles arrondies dont le nombre n'est pas constant. La queue des femelles est le plus souvent droite ou légèrement infléchie ou relevée; l'intestin paraît très-peu flexueux. L'anus est une petite fente transversale, placée un peu en avant du bout de la queue : toutes les espèces connues sont ovipares. Les espèces de Spiroptères sont rapportées par Rudolphi à deux sections. La première comprend les espèces à tête nue : *Spiroptera megastoma, stereiira, strongylina, gracilis, nasuta, denudata, acutissima, laticeps*. La seconde les espèces à tête munie de papilles : *Spiroptera alata, laticauda, bidens, bicuspis, strumosa, quadriloba, contorta, anthuris, attenuata, cystidicola, uncinata, elongata, revoluta, leptoptera, euryoptera, sanguinolenta, obtusa*.

SPIRORBE. *Spirorbis*. ANNÉL. Genre établi par Lamarck et renfermant la Spirorbe nautiloïde, que Savigny range parmi les Serpules. *V.* ce mot.

SPIRORHYNQUE. *Spirorhynchus*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Karelin et Kirilow qui lui donnent pour caractères : calice tétraphylle, égal; corolle composée de quatre pétales hypogynes et linéaires; six étamines tétradynamiques, dont deux plus courtes et quatre plus longues, toutes soudées par paires. Le fruit consiste en une silicule indéhiscente, ovato-oblongue, monosperme, portée sur un stipe épais et turbiné : le sommet est courbé en spirale et finit en une sorte de bec falciforme; les côtés sont garnis d'une aile fort étroite; les semences ont l'embryon exalbumineux et les cotylédons penchés. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de Spirorhynque; elle constitue une plante herbacée, annuelle, haute d'un pied au plus, très-glabre, rameuse dès sa base, à feuilles sessiles, linéaires, dentées, quelquefois les supérieures sont entières; les rameaux en sont dépourvus, quoique fort allongés; les pédicelles sont peu nombreux, filiformes et abaissés horizontalement. Cette plante croît sur les montagnes sablonneuses de la Bongarie.

SPIROSATIS. BOT. Du Petit-Thouars (Orchidées d'Afrique, tab. 9 et 12) a figuré sous ce nom le *Satyrium spirale; Habenaria spiralis*, Achille Richard.

SPIROSPERME. *Spirospermum*. BOT. Genre de la famille des Ménispermées, établi par Du Petit-Thouars (*Gen. Madag.*, p. 19, n° 63) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs unisexuées. Les mâles ont un calice dont les sépales sont disposés sur deux rangs de trois chacun, les sépales intérieurs plus longs; six pétales concaves, plus courts que le calice; six étamines, les trois filets intérieurs réunis entre eux par la base; anthères bilobées, insérées au sommet des filets. Les fleurs femelles ne sont connues que par leur fruit qui se compose de huit noix stipitées et disposées circulairement, chacune contenant une seule graine dépourvue d'albumen, ayant un embryon cylindrique très-long, roulé en spirale.

SPIROSPERME A FLEURS PENDANTES. *Spirospermum penduliflorum*, Du Petit-Th. C'est un petit arbrisseau garni de grandes feuilles alternes, plusieurs fois nervurées; ses fleurs sont dispersées et se développent en grappe pendante. On le trouve à Madagascar.

SPIROSTYLIS. BOT. Ce genre, indiqué par Presle comme devant faire partie de la famille des Loranthacées, a été réuni au genre *Loranthus* même, comme type de section.

SPIRULE. *Spirula*. MOLL. Genre de la famille des Spirulées, dont les caractères génériques ont été exprimés de la manière suivante, par D'Orbigny : animal céphalopode, bursiforme, portant dix bras sur la tête, deux de ces bras sont contractiles, pédonculés, et tous munis de ventouses; corps terminé postérieurement par deux lobes cachant presque complétement une coquille; celle-ci cylindroïde, mince, presque transparente, multiloculaire, discoïde, à tours disjoints; cloisons transverses, concaves, régulièrement espacées; siphon ventral non interrompu. On ne connaît qu'une seule espèce de Spirule, connue depuis longtemps dans les collections sous le nom de Cornet de Postillon. La Spirule qui fut trouvée par Péron, flottant à la surface de l'eau dans les hautes mers, est un animal de petite dimension; il est bursiforme; sa tête, peu distincte du corps, est armée de dix bras garnis de ventouses; deux de ces bras, pédonculés et plus longs que les autres, s'élargissent et ne sont munis de ventouses que sur l'élargissement; au milieu de ces bras doit se trouver une mâchoire en bec comme celle des Sèches; le sac se termine postérieurement par deux lobes cachant en grande partie la coquille qui est retenue par un filet tendineux qui pénètre dans le siphon. Cette coquille a à peine un pouce de diamètre : elle est symétrique, à tours de spire disjoints, formée d'une suite de loges régulières, séparées par des cloisons concaves, percées par un siphon ventral continu d'une cloison à l'autre; toute la coquille est comme poreuse, nacrée en dedans, blanche et légèrement rugueuse en dehors.

SPIRULE DE PÉRON. *Spirula Peronii*, Lam., Anim. sans vert., t. VII, pag. 601; *Cornet*, Lister, Conch., tab. 550, fig. 2; Favanne, Conch., pl. 7, fig. E; Martini, Conch., tab. 20, fig. 184, 185; *Spirula australis*, Encycl., pl. 465, fig. 5, a, b; Spirule, Guér., Icon. du Règ. Anim., pl. 1 des Mollusques, fig. 8, a, b, c.

SPIRULÉES. *Spirulæa*. MOLL. D'Orbigny a proposé le premier cette famille pour le genre Spirule lui seul; trouvant des différences considérables entre ce genre et tous les autres Céphalopodes, voyant d'ailleurs qu'il pouvait servir d'intermédiaire entre les Sèches et les Nautiles, il se détermina à un arrangement méthodique, qui est la conséquence de ces opinions : il présente sur toutes les classifications proposées jusqu'à ce jour cet avantage d'être aussi l'expression des faits connus, pour ce qui a rapport à la Spirule et à son animal. La famille des Spirulées est placée la première de l'ordre des Siphonifères, de manière à se trouver le plus près possible des Sèches qui terminent les Décapodes.

SPIRULIER. MOLL. Animal de la Spirule. *V.* ce mot.

SPIRULINE. *Spirulina.* PSYCH.? Genre de production microscopique, fondé par Turpin, dont on ne connaît qu'une espèce appelée Oscillarioïde. L'organisation de ce végétal consiste en un tube ou filet muqueux, obtus, arrondi par ses extrémités, dépourvu de cloisons ou diaphragmes, d'une blancheur et d'une transparence telle, que bien souvent on a peine à apercevoir ses bords au milieu de la goutte d'eau dans laquelle on l'observe. On distingue dans l'intérieur un autre tube d'un diamètre trois ou quatre fois moindre, tourné en spirale comme un ressort de bretelle. La Spiruline oscillarioïde manifeste des mouvements graves, lents et progressifs dans toute l'étendue du filament; elle naît et se développe dans les eaux douces des fossés, mais isolément, et ce n'est que par hasard qu'on la trouve de temps à autre sur le champ du microscope. On n'y distingue absolument aucune cloison, ce qui ne permet point de rapporter ce genre aux Oscillariées. La spirale interne est d'un vert très-élégant.

SPIRULIROSTRE. *Spirulirostra.* MOLL. FOSS. Genre de la classe des Céphalopodes, institué par D'Orbigny, et caractérisé ainsi qu'il suit, d'après des restes fossiles, qui sont tout ce que l'on connaît jusqu'ici de ce genre d'animaux : osselet interne raccourci, presque entièrement formé d'un énorme rostre terminal, pourvu en avant de légères expansions latérales et contenant, dans son intérieur, une coquille multiloculaire spirale, composée de tours disjoints, formée d'un ensemble cylindrique, divisé par cloisons et percé, au côté interne, d'un siphon continu. Le rostre ne paraît pas avoir d'autres fonctions que de protéger la coquille; en effet, il l'enveloppe en avant et en arrière dans la partie la plus exposée au choc; ce rostre est composé comme l'osselet des Bélemnites, de couches concentriques. La coquille commence par une large loge ronde, sur laquelle viennent successivement s'empiler d'autres loges rondes, percées d'un siphon continu sur le côté médian interne. Cette coquille est logée dans le rostre, de manière à ce que le commencement de la spire corresponde à la saillie inférieure du rostre, tandis que le prolongement antérieur de la coquille s'étend en avant avec le prolongement du rostre. Le genre Spirulirostre unissant les genres Sèche et Spirule, D'Orbigny propose d'en former avec ce dernier une famille naturelle sous le nom de Spirulidées. Le Spirulirostre ne s'est encore trouvé que fossile, dans les couches tertiaires subappennines.

SPIRULIROSTRE DE BELLARD. *Spirulirostra Bellardii,* D'Orb. Osselet interne raccourci; rostre très-épais, très-gros, légèrement comprimé sur les côtés, arrondi, convexe en dessus, conique, très-aigu et légèrement relevé en arrière, pourvu en dessous, vers la partie antérieure, d'une fossette prolongée et bordée d'expansions épaisses; coquille cylindrique, courbée en spirale, mais n'atteignant, dans son ensemble, que les deux tiers d'une révolution très-lâche, à tours disjoints. Des environs de Turin.

SPITZÉLIE. *Spitzelia.* BOT. Ce genre a été formé aux dépens des *Picris* de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, par le professeur Schultz; il a pour type une plante observée dans le voisinage des Pyramides en Égypte et rapportée par Sieber. Schultz l'a trouvée dans l'herbier du Muséum de Munich, sous le nom de *Picris radicata,* qu'il a changé en celui de *Spitzelia Sieberi.* Les caractères différentiels du genre consistent dans la structure des akènes de la circonférence, qui sont garnis de poils courts et persistants, tandis que ceux du disque sont couronnés de poils longs et caducs. Au genre *Spitzelia* on a encore joint les *Picris pilosa* et *lyrata* de Delille, ainsi que le *Leontodon coronopifolium* de Desfontaine.

SPIXIA. BOT. Le père Leandro de Sacramento, botaniste brésilien (*Nov. Pl. Gen. in Act. Monach.*, tab. 7), a publié sous ce nom un genre placé par Sprengel (*Cur. post.*, p. 517) dans la Polygamie, et offrant les caractères suivants : les fleurs hermaphrodites sont accompagnées de deux bractées. Les périanthes sont monophylles, quadridentés, disposés par trois entre les pistils. Il y a quatre étamines dans la petite fleur centrale, et seulement deux dans les latérales. Les fleurs femelles ont un involucre monophylle, biparti, caduc; deux bractées opposées, biparties; point de périanthe; quatre styles surmontés de stigmates peltés; quatre capsules pédicellées, triloculaires, à loges bivalves; des graines munies d'un arille. Ce genre, encore trop peu connu pour qu'on ait des idées bien arrêtées sur ses affinités naturelles, ne renferme qu'une seule espèce, nommée par Schrank *Spixia heteranthera.* C'est un arbre indigène du Brésil, rameux, à feuilles alternes, oblongues, aiguës, ondulées, couvertes en dessous d'un duvet ferrugineux, à fleurs axillaires, fasciculées.

SPIZAÈTE. *Spizaetus.* OIS. Vieillot, dans son Analyse élémentaire d'Ornithologie, a formé sous ce nom un genre que Temminck a laissé parmi les Faucons. *V.* FAUCON, section des Autours.

SPIZASTURE. OIS. L'une des divisions établies par Lesson dans le genre Faucon; elle est intermédiaire des Spizaètes et des Autours, et comprend le *Falco atricapillus,* Temm., et une espèce nouvelle que Gervais a nommée *Astur Kienerii.* Celle-ci a tout le dessus de la tête et du corps noir cuivré; rémiges secondaires finement bordées de roux clair à leur extrémité; huppe occipitale noire; gorge blanche; joues mélangées de blanc, de noir et de roux; devant du cou et poitrine blancs, avec des taches noires et longitudinales le long des baguettes; ventre, abdomen et flancs roux, parsemés de taches noires; tectrices subcaudales rousses; queue presque carrée, noire en dessus, blanchâtre en dessous, terminée par une bande noire; épaules bordées de roux; bec denté, blanchâtre à sa base, noir à la pointe, long d'un pouce et trois lignes; cirre jaune; narines oblongues. Taille, dix-neuf pouces. De l'Hymalaya.

SPLACHNE. *Splachnum.* BOT. Ce genre de Mousses, fondé par Linné, est un des plus remarquables de la famille; aussi a-t-il subi peu de modifications dans sa circonscription. Il présente pour caractères essentiels une capsule terminale, dont le péristome est simple, à seize dents réunies par paires ou quelquefois quatre par quatre, se réfléchissant complétement en dehors après l'ouverture de la capsule; la coiffe est petite,

campanulée; la capsule est supportée par une apophyse ou renflement plus ou moins développé, mais devenant dans quelques espèces une vésicule en forme de parasol, colorée en jaune ou en rouge et beaucoup plus grande que la capsule. On connaît quinze à vingt espèces de *Splachnum;* toutes sont propres aux montagnes ou aux régions froides; elles croissent en touffes serrées sur la terre ou sur les bouses de vache; plus rarement sur le bois ou sur les rochers; leurs feuilles, quelquefois grandes et étalées, sont élégamment réticulées; leurs capsules sont longuement pédicellées et droites; l'apophyse, dans deux espèces de Laponie, forme une large ombrelle jaune dans l'une et rouge dans l'autre. Quelques espèces de *Splachnum* constituent le genre *Dissodon,* d'Arnott ou *Cyrtodon,* de Brown.

SPLACHNIDIER. *Splachnidium.* BOT. Genre d'Algues de la famille des Fucacées, établi par Greville qui le caractérise ainsi : fronde coriace, cylindrique, tubuleuse, un peu renflée et pinnée; apothèques tuberculiformes, répandus sur toute la surface de la fronde, percés d'un pore et renfermant des péridioles hyalins.

SPLACHNIDIER RUGUEUX. *Splachnidium rugosum,* Grev.; *Fucus rugosus,* Turner; *Dumontia rugosa,* Surh. On le trouve au cap de Bonne-Espérance et dans l'Australie.

SPLACHNOIDÉES. BOT. (Arnott.) *V.* MOUSSES.

SPLACHNON. BOT. On ne sait encore à quelle plante appliquer ce nom de Théophraste; on l'a considéré comme indiquant une Ulve, une Mousse ou un Lichen; Adanson l'a appliqué à un genre qui comprend les *Ulva intestinalis* et *compressa,* et qui répond par conséquent au *Solenia* d'Agardh.

SPLANCHNOMYCE. *Splanchnomyces.* BOT. Le genre de Champignons gastéromycètes auquel Corda a donné ce nom, est le même que celui nommé *Mylitta* par Fries. Il a pour caractères : péridion globuleux, endurci, revêtu d'une sorte d'écorce verrucoso-furfuracée, formant une enveloppe sèche, hétérogène; sporidies groupées en taches difformes, indéterminables, discolores, d'abord subgélatineuses, puis formant par la dessiccation, une masse cornée. Les Splanchnomyces croissent en terre et accomplissent toute leur vie végétale sans le secours de la lumière; ils sont d'une couleur fauve, adhérents assez souvent aux fibrilles de certaines racines et particulièrement à celles du Robinier faux-Acacie.

SPLANCHNONEMA. BOT. Ce genre de Champignons hyménomycètes, produit par Corda, ne diffère point du genre *Sphæria,* de Haller.

SPODIOPOGON. BOT. Le genre de la famille des Graminées, que Trinius avait établi sous ce nom, reposait sur des caractères semblables à ceux du genre *Ischæmum,* de Linné. *V.* ISCHÈME.

SPODITE. MIN. Nom donné par Cordier aux cendres blanches des volcans, qui paraissent venir de la désagrégation des Roches leucostiniques. *V.* LAVES.

SPODIUM. MIN. Nom ancien du Zinc oxydé. *V.* ZINC.

SPODUMÈNE. MIN. Même chose que Triphane. *V.* ce mot.

SPONDIACÉES. *Spondiaceæ.* BOT. Kunth a donné ce nom à une tribu de la famille des Térébinthacées.

SPONDIAS. BOT. Vulgairement *Mombin.* Genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Spondiacées et de la Décandrie Pentagynie, L., offrant les caractères suivants : fleurs quelquefois diclines. Calice quinquéfide, coloré; corolle à cinq pétales oblongs, ouverts, à préfloraison presque valvaire; dix étamines insérées sur un disque glanduleux et crénelé; un ovaire ovoïde, renfermant deux ovules, surmonté de cinq styles droits, écartés et simples; drupe ovoïde ou rond, couronné par cinq points qui sont les vestiges des styles, renfermant une noix revêtue extérieurement de fibres et quinquéloculaire; une seule graine, par avortement d'un des ovules, dépourvue d'albumen, à embryon droit, à cotylédons un peu charnus et à radicule infère. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, II, p. 75) a divisé le genre *Spondias* en deux sections : la première, sous le nom de *Mombin,* renferme les *Spondias purpurea,* L.; *Spondias lutea,* L., et *Spondias Mangifera,* Pers. Deux de ces espèces sont très-abondantes aux Antilles et dans le continent voisin de l'Amérique. On les connaît sous les noms vulgaires de *Prunier d'Espagne, Prunier Mombin, Hobo,* etc. Leurs fruits sont ovales ou longs, colorés extérieurement en pourpre ou en jaune, contenant une pulpe d'une saveur douce, légèrement acide et assez agréable. Le *Spondias Mangifera,* Pers., est synonyme du *Mangifera pinnata,* L., et peut-être du *Sorindeia* de Du Petit-Thouars. *V.* ce mot. La seconde section, nommée *Cytherea,* ne renferme que le *Spondias dulcis,* Forster; *Spondias cytherea,* Sonnerat, Voy. aux Indes, II, tab. 123; Lamk., Illustr., tab. 384. C'est un arbre indigène des îles de la Société, d'où il fut apporté par Commerson à l'île de France où on le cultive maintenant. On le connaît vulgairement sous les noms d'*Hévy* ou d'*Arbre de Cythère.* Son fruit est une sorte de noix ovale, dont le brou est entrelacé de filaments particuliers, qui naissent de la surface du noyau. Celui-ci est divisé intérieurement en cinq loges qui renferment chacune une seule graine.

SPONDYLE. *Spondylus.* CONCH. Ce genre fut créé par Linné, et séparé des Huîtres avec lesquelles il était confondu. Formé d'abord sur les caractères de la coquille seulement, ce genre fut justifié par les belles anatomies de Poli, qui ne laissèrent plus de doute sur la place qu'il devait occuper dans les méthodes. On peut dire que, sous tous les rapports, ce genre est intermédiaire entre les Huîtres et les Peignes : on voit en effet que la coquille, quoique adhérente, est cependant plus régulière que celle des Huîtres, qu'elle a des oreillettes cardinales comme les Peignes, mais de plus qu'eux une charnière très-puissante et un talon plat en dessus, plus ou moins long à la valve inférieure. Dépourvu de byssus, l'animal des Spondyles, très-voisin des Huîtres, a, comme les Peignes, des ocelles dans l'épaisseur de son manteau, ce qui a décidé Poli à le placer dans son genre Argoderme. Tous les auteurs ont été d'accord, depuis Linné, pour l'admission du genre Spondyle, et les rapports qu'on lui a donnés n'ont presque pas changé; ils sont devenus beaucoup plus certains depuis la création du genre Hinnite, proposé par Defrance, et qui est un nouveau point inter-

médiaire entre les Spondyles et les Peignes. Les caractères du genre Spondyle peuvent être exprimés de la manière suivante : animal plus ou moins épais, ovalaire; manteau fendu dans toute sa longueur, ocellé, couvrant quatre grands feuillets branchiaux; un rudiment de pied sans byssus ; ouverture buccale garnie de lèvres épaisses et frangées ; coquille inéquivalve, adhérente, auriculée, hérissée ou rude, à crochets inégaux; la valve inférieure offrant une facette cardinale, externe, aplatie, divisée par un sillon, et qui grandit avec l'âge; charnière ayant deux fortes dents en crochets sur chaque valve, et une fossette médiane pour le ligament, communiquant par sa base avec le sillon externe; ligament interne. Les Spondyles sont d'assez grandes coquilles épineuses ou couvertes de côtes rayonnantes du sommet à la base des valves : ces rayons sont, selon les espèces, couverts d'aspérités, d'épines ou de lames plus ou moins nombreuses. Les épines sont tantôt arrondies, lisses et subcylindriques, tantôt aplaties, anguleuses, spatulées, quelquefois foliacées; les couleurs sont généralement vives, ce qui, joint à la rareté des espèces, les fait généralement rechercher.

Spondyle d'Amérique. *Spondylus Americanus*, Lam., Anim. vert., 6, p. 188; Enc. méth., pl. 195, fig. 1 et 2. La coquille est longitudinalement sillonnée et hérissée d'épines ligulées et foliacées à leur extrémité; la couleur est le blanc rosé, varié de pourpre vif et d'orangé. Taille, un à deux pouces.

Spondyle pied d'Âne. *Spondylus Gœdaropus*, Lam., Anim. sans vert., t. vi, pag. 188, n° 1; *ibid.*, L., Gmel., pag. 3296, n° 1; *Variet. exclusis*, List., Conch., tab. 206, fig. 40; Poli, Test. des Deux-Siciles, t. ii, tab. 21, fig. 20, 21; Chemn., Conch., t. vii, tab. 44, fig. 459; Encyclop., pl. 190, fig. 1, a, b. On le trouve vivant dans la Méditerranée et fossile dans plusieurs endroits de l'Italie.

SPONDYLE. *Spondylis*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Fabricius, avec ces caractères : corps allongé; tête courte, presque carrée, un peu plus étroite que le corselet, dans lequel sa partie postérieure est reçue; yeux étroits, peu saillants, allongés et échancrés antérieurement; antennes filiformes, de la longueur du corselet, insérées près de l'échancrure et en avant des yeux, composées de onze articles aplatis à partir du troisième, et obconiques à l'exception du dernier; labre très-petit, à peine apparent, coriace et un peu velu intérieurement; mandibules fortes, pointues à l'extrémité, échancrées à la base de leur côté interne, ayant dans cette partie deux petites dents obtuses, et une autre vers le milieu; mâchoires à deux lobes, dont l'externe un peu plus grand; palpes ayant leur dernier article obconique, les maxillaires un peu plus longues que les labiales, de quatre articles; les labiales de trois articles en cône renversé, allant en augmentant de longueur du premier au dernier; lèvre cordiforme, concave en dessus, demi-crustacée, velue, carénée dans sa longueur et postérieurement; menton transversal, linéaire et crustacé; son bord supérieur arrondi vers les côtés, et sa partie moyenne échancrée à l'endroit de l'insertion de la lèvre; corselet presque orbiculaire, tronqué antérieurement et à sa partie postérieure, convexe, arrondi sur les côtés, non rebordé; écusson en triangle curviligne; élytres dures, presque linéaires, arrondies postérieurement, couvrant les ailes et l'abdomen; poitrine grande; pattes courtes : les intermédiaires très-rapprochées des antérieures, les postérieures fort éloignées des autres; cuisses assez grosses, ovales, comprimées; jambes presque coniques, dentelées extérieurement, munies à leur extrémité de deux épines courtes; tarses courts, leurs deux premiers articles presque égaux, triangulaires; le troisième bilobé; le dernier le plus long de tous, conique et muni de deux crochets; abdomen court.

Spondyle buprestoïde. *Spondylis buprestoides*, Fabr., Encycl., pl. 368, fig. 1; *Attelabus buprestoides*, Lin. Il est long de sept à huit lignes, noir, avec des côtes peu élevées sur les élytres. On le trouve, mais rarement, en France et en Allemagne.

SPONDYLES. mam. On a quelquefois donné ce nom à des vertèbres fossiles.

SPONDYLIUM. bot. Ce mot est synonyme de *Heracleum*. *V.* Berce.

SPONDYLOCLADIER. *Spondylocladium*. bot. Martius a dénommé ainsi un genre de la famille des Mucédinées, qui ne renferme qu'une espèce, *Spondylocladium fumosum*, observée en Allemagne sur les bois pourris. Il est caractérisé par ses filaments droits, peu rameux, moniliformes, portant des sporidies verticillées quatre par quatre, cloisonnées et moniliformes.

Spondylocladier enfumé. *Spondylocladium fumosum*, Mart.; *Domatium verticillatum*, Hoffm., Pers. Ses flocons sont d'un brun noirâtre, formés de filaments rameux et verticillés; sporidies oblongues.

SPONDYLOCOCCOS. bot. *V.* Sphondylococcum.

SPONDYLOLITHES. foss. Portions de pâte, moulées et pétrifiées entre les cloisons des Ammonites, dont les bords sont ordinairement découpés et sans adhérence entre eux. *V.* Ammonite.

SPONGIA. psych. *V.* Éponge.

SPONGIAIRES ou SPONGIÉES. psych. Lamouroux, qui considérait encore les Éponges comme des Polypiers, forma sous le nom de Spongiées un ordre de la section des Corticifères, dont les caractères sont : polypes nuls ou invisibles; Polypiers formés de fibres entrecroisées en tout sens, coriaces ou cornées, jamais tubuleuses et enduites d'une humeur gélatineuse, très-fugace et irritable, suivant quelques auteurs. Cet ordre de Polypiers à polypes nuls renfermait les deux genres Éphydatie et Éponge. *V.* ces mots.

SPONGILLE. *Spongilla*. polyp. Nom donné par Lamarck à un genre de Polypiers précédemment nommé par Lamouroux Éphydatie. *V.* ce mot.

SPONGIOLES. *Spongiolæ*. bot. Le professeur De Candolle a imposé ce nom à du tissu cellulaire d'une nature particulière, qui se trouve soit à l'extrémité des filets radicellaires, soit sur les stigmates, soit enfin à la surface des graines, tissu qui a la propriété d'absorber l'eau avec la plus grande facilité, et qui néanmoins ne présente, même à l'œil armé des plus forts microscopes, aucun pore; ce tissu est encore remarquable en ce qu'il se laisse traverser sans difficulté par les ma-

tières colorantes, tandis qu'elles ne passent jamais par les pores corticaux. D'après la position des Spongioles, le professeur De Candolle les distingue en Spongioles radicales, pistillaires et séminales.

SPONGITES. POLYP. Rutzing a donné ce nom au genre de Corallinées que précédemment Lamouroux avait désigné sous celui de *Melobesia*. *V.* MÉLOBÉSIE.

SPONGOCARPUS. BOT. L'une des sections du genre *Sargassum*, de la famille des Algues. Il ne faut pas la confondre avec le genre d'Hydrophytes que Greville avait nommé *Spongiocarpus*, et qui a été réuni au genre *Polyides*, d'Agardh.

SPONGODIÉES. BOT. (*Hydrophytes.*) Dans la méthode de Lamouroux, ce nom est celui du cinquième ordre de la grande famille des Hydrophytes.

SPONGODIER. *Spongodium*. BOT. (*Hydrophytes.*) Lamouroux a désigné ainsi un genre qui comprend les *Fucus tomentosus* et *Bursa* de Turner; Agardh y a ajouté l'*Ulva flabelliformis* de Wulfen, ainsi que quelques espèces peu connues, et lui a donné le nom de *Codium*. Cabrera avait donné à ce même genre le nom d'*Agardhia*. Malgré les rapports de l'*Ulva flabelliformis* avec ce genre, Brongniart pense qu'on doit, avec Lamouroux, en faire un genre distinct, désigné par le nom de *Flabellaria*, et conserver le nom de *Spongodium* au premier, qui comprend des plantes formées de filaments tubuleux, continus ou étranglés de distance en distance, entrecroisés avec régularité en formant ou des masses arrondies ou des rameaux cylindriques, rameux, dont la partie externe est formée de filaments courts, obtus et rayonnants. Outre les deux espèces les plus communes sur les côtes de l'Océan et qui ont été citées plus haut, on en connaît quelques autres voisines du *Spongodium dichotomum*. Savigny a donné une excellente figure de deux espèces de ce genre dans l'ouvrage d'Égypte, à la suite des Zoophytes. Ces plantes sont d'un beau vert foncé, analogue à celui des Ulves, auprès desquelles on doit les ranger; elles se rapprochent surtout du genre *Valonia*, d'Agardh. Le *Spongodium dichotomum* croît dans presque toutes les mers du globe.

SPONGOTRICHUM. BOT. L'une des sections du genre *Eurybia*, de la famille des Synanthérées. *V.* EURYBIE.

SPONIA. BOT. Genre de Commerson, réuni au *Celtis*.

SPONTANÉ. *Spontaneus*. BOT. On applique l'épithète de Spontanées aux plantes qui, étant exotiques, vivent hors de leur pays natal, sans être semées ou cultivées par la main des hommes, comme si elles étaient aborigènes.

SPONTHAMIUM. BOT. Le genre ainsi nommé par Raffinesque est très-voisin des Éponges; mais il est trop imparfaitement connu pour que l'on puisse en tracer les caractères.

SPORANGE. *Sporangium*. BOT. On nomme ainsi l'urne des Mousses.

SPORANGIDIUM. BOT. Nom donné par Hedwig à la columelle, dans les Mousses.

SPORENDONÈME. *Sporendonema*. BOT. (*Mucédinées.*) La plante qui sert de type à ce genre, d'abord figurée par Bulliard sous le nom de *Mucor crustaceus*, tab. 504, fig. 2, est devenue l'*Ægerita crustacea* de De Candolle, Fl. fr.; l'*Oideum rubens* de Link, *Obs. ord. nat.*, II, p. 37, et le *Sepedonium caseorum* du même auteur (*Willd. Spec.*, t. VI, p. 29). Mieux étudiée dans toutes les périodes de son développement par Desmazières, ce savant a reconnu qu'elle devait constituer un genre particulier qu'il a décrit et figuré dans les Annales des sciences naturelles (t. II, p. 247, juillet 1827, tab. 21, A); il en a établi ainsi les caractères : tubes ou filaments courts, simples ou rarement continus, presque hyalins, dressés, groupés, d'un cent-vingtième de millimètre de grosseur, contenant dans leur intérieur, et presque toujours dans toute leur étendue, de très-grosses sporules rougeâtres, arrondies, un peu inégales en diamètre et souvent fort serrées et comprimées les unes contre les autres; mais placées bout à bout sur une seule ligne, de manière que les filaments paraissent comme pourvus de cloisons. La sortie des sporules a lieu par le sommet des filaments qui, après la dissémination, deviennent tout à fait hyalins et un peu plus étroits; quelquefois aussi les sporules sont mises en liberté par la destruction de la membrane excessivement mince, qui constitue ces filaments. Cette petite Cryptogame croît sur la croûte des fromages salés; elle commence par être blanche et devient ensuite d'un beau rouge cinabre.

SPORES. *Sporæ*. BOT. Quelques auteurs nomment ainsi les corpuscules reproducteurs des plantes agames, plus généralement désignés sous les noms de Sporules et de Gongyles.

SPORIDESMIER. *Sporidesmium*. BOT. (*Urédinées.*) Link a établi ce genre qui ne comprend qu'une seule espèce croissant sur les corps en putréfaction; il est voisin, suivant cet auteur, du *Ceratum* dont il diffère cependant beaucoup par son aspect qui l'a fait placer à la suite des Urédinées; il présente une base épaisse, noire, étendue à la surface des corps sur lesquels il croît, et couverte de sporidies cloisonnées; cette base paraît compacte et non filamenteuse comme celle des Mucédinées du groupe des Isariées : c'est ce qui porte à rapprocher cette plante des Urédinées.

SPORIDIUM. BOT. On nomme ainsi le conceptacle lorsqu'il contient un certain nombre de sporules libres ou irrégulièrement disposées dans son intérieur.

SPORISORIER. *Sporisorium*. BOT. (*Urédinées.*) Ehrenberg a donné ce nom à un genre décrit par Link, et qui ne renferme qu'une seule espèce de Cryptogame parasite, qui se développe, en Égypte, dans les ovaires du Sorgho. Le *Sporisorium Sorghi*, Link (*Willd. Spec.*, t. VI, p. 86), est ainsi décrit : la substance farineuse des ovaires du Sorgho est séparée par plusieurs fentes qui déchirent le grain; les sporidies se développent, remplacent toute la substance du grain; les glumes elles-mêmes, ainsi que les autres parties de la fleur, se développent et se remplissent de sporidies. Sous le microscope, on observe des filaments cloisonnés, mêlés à des sporidies simples, non pédicellées, agglomérées. Ce genre est très-voisin des *Uredo*, et particulièrement de ceux qui se développent dans les fruits et les organes floraux des autres céréales; il n'en diffère que par les filaments qui sont mêlés aux sporidies.

SPORLÉDÈRE. *Sporledera*. BOT. Genre de la famille

des Sésamées, institué par le professeur Bernhardi, aux dépens du genre *Ceratotheca*, Endl., qui lui-même est un démembrement du genre *Sesamum* de Linné. Caractères : calice décidu ; capsule bivalve, oblongue, à sommet coupé, présentant après la déhiscence quatre cornes produites par le repoiement des bords des valves et de la côte primaire ; cette capsule se divise à l'extérieur en quatre lobes presque cylindriques, à l'intérieur en un nombre semblable de loges ; semences planiuscules, ovales, rétuses à leur base, placées presque horizontalement et sur une seule rangée dans la loge, renfermant l'embryon sous leur disque rugueux, divisibles en deux lobes laminaires et parallèles.

Sporlédère de Krauss. *Sporledera Kraussiana.* C'est une plante annuelle, dont les feuilles sont lancéolées, entières, longuement pétiolées. Les fleurs sont axillaires et solitaires. De la Californie.

SPOROBOLE. *Sporobolus.* bot. Genre de la famille des Graminées, établi par R. Brown pour quelques espèces du genre *Agrostis*, de Linné, qui se distinguent par les caractères suivants : lépicène uniflore, composée de deux valves mutiques, inégales, l'extérieure étant plus petite. La glume est à deux paillettes également mutiques, aiguës, glabres, plus longues que la lépicène; les étamines varient de deux à trois; les deux styles sont terminés chacun par un stigmate velu. Le fruit est obovoïde, renflé, nu. Ce genre, qui a pour type les *Agrostis Indica* et *diandra*, L., se compose d'espèces qui croissent sous les tropiques. Leurs fleurs sont disposées en panicule ; R. Brown en a trouvé deux espèces à la Nouvelle-Hollande; Palisot de Beauvois en a décrit et figuré une espèce nouvelle sous le nom de *Sporobolus pyramidalis*, dans sa Flore d'Oware et Benin, tab. 80.

SPOROCARPE. *Sporocarpus.* bot. Synonyme de Sporange.

SPOROCEPHALIUM. bot. Ce genre de Champignons hyphomycètes, de la tribu des Mucédinées, établi par Chevalier dans sa Flore des environs de Paris, p. 59, a été réuni, partie au genre *Dactylium*, de Nées, partie au genre *Botrytis*, de Micheli.

SPOROCHNE. *Sporochnus.* bot. (*Hydrophytes.*) Agardh a fondé ce genre pour les *Fucus pedunculatus, radiciformis, rhizodes* et *Cabrera*, de Turner, auxquels il a joint ensuite les espèces placées par Lamouroux dans son genre *Desmarestia*, espèces dont l'aspect est fort différent et dont la fructification n'est pas encore connue, mais qu'il paraît convenable de maintenir dans un genre distinct. Le genre *Sporochnus* ainsi limité peut être caractérisé ainsi : fronde filiforme, irrégulièrement et lâchement ramifiée, à conceptacles petits, arrondis, sessiles ou pédonculés, formés de corpuscules articulés, claviformes, disposés concentriquement et souvent couronnés de filaments pénicillés. Les plantes de ce genre croissent sur les côtes de France et d'Espagne.

SPOROCYBE. *Sporocybe.* bot. (*Mucédinées.*) Genre de la tribu des Isariées, établi par Fries (*Syst. orb. Veget.*, I, p. 170), et qui correspond au *Periconia* de Nées, que Fries regarde comme différent du genre *Periconia* établi en premier par Tode. Il le caractérise ainsi : réceptacle subulé, terminé par un capitule farineux, couvert de sporidies, sans filaments. Ces petites plantes croissent sur les bois morts. Les plantes connues sous le nom de *Periconia* se rapportent à ce genre ou au *Cephalotrichum*, et le vrai *Periconia* de Tode, que Fries ne paraît pas admettre comme genre, est suivant lui une Byssacée.

Sporocybe de Desmazières. *Sporocybe Desmazierii*, Fries; *Periconia typhoïdes*, Desm. Stipe rigide, noirâtre, simple ou faiblement rameux; sporidies menues, très-nombreuses, semi-pellucides, ovoïdes et pourvues, à l'une des extrémités, d'un petit prolongement qui les rend comme mammelonées. Europe.

SPORODERMIUM. bot. (*Urédinées.*) Link avait modifié ainsi le nom de son genre *Sporidesmium*, mais il a depuis conservé ce dernier nom.

SPORODINIE. *Sporodinia.* bot. (*Mucédinées.*) Link a formé un genre particulier, sous ce nom, de l'*Aspergillus globosus, Link. Obs.*, ou *Monilia spongiosa*, Pers., et d'une espèce nouvelle à laquelle il donne le nom de *Sporodinia carnea*. Il donne à ce genre les caractères suivants : filaments principaux couchés, ceux qui portent les vésicules sont droits; ces vésicules après leur déhiscence se transforment en une extrémité renflée, à laquelle les sporules adhèrent par leur viscosité. Ehrenberg, qui a étudié ce développement, a vu les sporules passer des filaments dans le péridium vésiculaire, ce qui confirme l'opinion déjà émise, que les sporules se développent toujours dans l'intérieur des tubes et non à leur surface.

SPOROPHLÉ. *Sporophleum.* bot. (*Mucédinées.*) Nées a formé sous ce nom un genre distinct de l'*Arthrinium Sporophleum* de Kunze (*Myc. heft.*, 2, p. 104). Link le caractérise ainsi : filaments presque droits, simples, cloisonnés; sporidies fusiformes, simples, non cloisonnées. La seule espèce connue de ce genre, *Sporophleum gramineum*, croît sur les feuilles sèches des Graminées, sur lesquelles elle forme des taches oblongues, convexes et brunes.

SPOROTHECA. bot. Le genre de Champignons pyrénomycètes, auquel Corda a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Dothidea*, de Fries.

SPOROTRICHE. *Sporotrichum.* bot. (*Mucédinées.*) Genre très-nombreux de Mucédinées, établi par Link et auquel cet auteur a réuni divers genres dont quelques-uns avaient été établis par lui-même, tels sont les *Aleurisma*, Link; *Pulveraria*, Ach.; *Collarium*, Link; *Byssocladium*, Link, et diverses espèces d'autres genres de Mucédinées; il le caractérise ainsi : filaments rameux, cloisonnés, décombants; sporidies éparses, nues, simples, n'adhérant pas aux filaments; elles paraissent formées par les articles des filaments qui se séparent les uns des autres. Les filaments sont plus ou moins entrecroisés, toujours blancs; les sporidies, plus ou moins abondantes, varient de couleur suivant les espèces; elles sont blanches, grises, jaunes, brunes, roses, rouges, verdâtres ou noires, et c'est sur ces diverses couleurs qu'on a fondé la division du genre en plusieurs sections. Fries a séparé de ce genre, sous le nom de *Trichosporum*, les espèces qui croissent sur les pierres, le bois, etc., et qui diffèrent, suivant lui, des Sporules par

le mode de formation; mais ce point est encore fort douteux. Les espèces qui servent de type à ce genre croissent sur les Champignons pourris, sur les excréments et les matières en putréfaction, qu'elles couvrent d'un duvet diversement coloré.

SPORULES. *Sporulæ.* BOT. On a souvent essayé de comparer les Sporules des plantes Cryptogames aux graines des Phanérogames, en se bornant à leur attribuer une structure plus simple qu'à celles-ci. Une des causes principales des nombreuses erreurs commises à ce sujet vient de ce qu'on n'a point examiné ces Sporules dans les premiers moments de leur développement. Les recherches récentes sur les graines des Phanérogames ont fait voir qu'on ne peut acquérir la connaissance intime de leur structure que par l'étude de l'ovule. Or, Mohl fait voir qu'il faut suivre cette règle aussi pour les Cryptogames. Une difficulté très-grande résulte de la petitesse des organes de la fructification dans ces plantes.

L'auteur a choisi pour point de départ, dans ses recherches, une plante qui présente ces organes dans des dimensions assez grandes : c'est le *Riccia glauca.* Son *sporangium* est globuleux, formé de cellules allongées, à parois minces et remplies de granules de chlorophylle; il est caché dans la fronde; quand il commence à se développer, il se trouve rempli de vésicules globuleuses, formées d'une membrane mince et incolore. Ces vésicules renferment une liqueur trouble et granuleuse qui se sépare plus tard en quatre parties, dont chacune se revêt d'une membrane très-mince. Par la pression que ces quatre petites parties exercent mutuellement les unes sur les autres, leur forme devient celle d'une pyramide obtuse et trigone; la face tournée contre les parois de la vésicule devient convexe. L'auteur leur impose le nom de *Réunion tétraèdre* (*tetraedrische Vereinigung*). Quand les granules ont atteint la grandeur des Sporules et sont parvenus à maturité, les cellules dans lesquelles ils se sont formés disparaissent entièrement, au point qu'on n'en voit plus la moindre trace; en même temps il naît à l'extérieur de la membrane mince et uniforme qui recouvre les Sporules, une autre membrane formée par de petites cellules, et qui prend à sa maturité un teint noir-brun. La substance renfermée dans les Sporules devient alors huileuse.

Les mêmes phénomènes s'observent dans les Sporules d'*Anthoceros.* Entre les cellules-mères se trouve un réseau de cellules serrées et allongées. Celles-ci forment, quand elles se dessèchent, après la disparition des cellules-mères, les corps auxquels Hedwig a imposé le nom d'Élatères. Dans l'*Anthoceros,* cependant, cet organe ne présente point, comme dans les Jongermannes et les Marchanties, des fils tordus en spirale, que l'auteur appelle *cellules-mères* (*Mutter-Zellen*). L'examen des grandes espèces du genre *Jungermannia* présente une structure en tous points semblable à celle du *Riccia.* Tant que les Sporules non développées se trouvent dans les cellules-mères, les élatères se présentent sous la forme de cellules fusiformes, dont l'intérieur est rempli de granules d'amidon très-petits; ces granules disparaissent vers l'époque de la maturité, et les élatères se présentent sous la forme de filets en spirale. Cette observation démontre l'erreur de ceux qui ont cru avoir vu chaque Sporule attachée à une élatère, comme à un funicule. Dans le *Jungermannia epiphylla,* les Sporules, réunies par quatre, diffèrent de la forme ordinaire en ce qu'elles sont ovoïdes-oblongues, et en ce qu'elles ne se touchent que par une petite partie de leur surface. Les granules renfermés dans les Sporules non encore mûres, sont de couleur verte, comme dans les autres espèces du même genre. Les figures que Corda a publiées dans le *Flora germanica* de Sturm, des *Marchantia, Grimaldia, dichotoma, Corsinia, Targionia, Blasia,* etc., prouvent l'identité de la structure de ces plantes avec celles examinées par le docteur Mohl.

Les Fougères présentent la plus grande similitude avec les plantes dont il vient d'être question. La jeune capsule est, comme celle du *Riccia,* entièrement remplie de cellules-mères rondes, dont chacune renferme quatre Sporules; vers la maturité, les cellules-mères disparaissent et les Sporules occupent l'intérieur de la capsule, sans être encore liées entre elles et sans présenter plus d'une membrane enveloppante; celle-ci se trouve plus tard recouverte d'une seconde. Cette nouvelle membrane, cependant, ne présente point dans toutes les espèces la même structure : tantôt elle est formée de cellules distinctes très-minces; tantôt elle présente une organisation entièrement homogène; leur dehors est recouvert de granules en forme de papilles, dans les *Pteris crispa, Davallia Canariensis, Osmunda regalis, Cheilanthes odora, Polypodium vulgare, aureum, calcareum, rhœticum.* Dans d'autres espèces, ces granules sont prolongés en petits aiguillons: *Asplenium Breynii, Polypodium Lonchitis, aculeatum, fragile;* dans d'autres enfin, ils sont lisses et extrêmement petits : *Struthiopteris germanica, Doodia aspera, Polypodium filix fœmina, Acrostichum alcicorne, Pteris atropurpurea, longifolia, serrulata, cretica.* Un grand nombre de Fougères offrent des Sporules en pyramides trigones, arrondies à leur base; d'autres présentent une forme ovale différente, provenant de leur position parallèle dans la cellule-mère. Ceci fait voir que la forme que les Sporules affectent ordinairement, ne provient que de la pression qu'elles exercent les unes sur les autres. Dans les Osmundacées, l'auteur a retrouvé la structure des Polypodiacées; par exemple, dans les *Osmunda regalis, speciosa,* Wall., *Mertensia gigantea, Gleichenia microphylla, Lygodium polymorphum.* Le *Mertensia pubescens,* de même que quatre espèces d'*Anemia* examinées par Mohl, présentent une structure de leurs Sporules un peu différente.

L'examen des Lycopodiacées donne des résultats entièrement identiques. Dans le *Lycopodium Selago,* les capsules doivent être examinées deux années avant leur maturité et alors qu'elles sont encore imperceptibles à l'œil nu. Les cellules-mères y nagent dans une liqueur mucilagineuse et granuleuse, et ressemblent à de petites vésicules. L'année suivante, les cellules-mères remplissent déjà toute la cavité de la capsule, et la

liqueur environnante a disparu. On y aperçoit déjà séparées les quatre parties de la Réunion tétraèdre. L'auteur signale encore les différences observées dans la structure des enveloppes sur les diverses espèces de Lycopodes.

Les organes du *Marsilea* et du *Pilularia*, décrits comme des grains de pollen, naissent également par quatre dans des cellules-mères qui disparaîtront plus tard; ils sont enveloppés de deux membranes et remplis d'une substance huileuse et grumeleuse. Sans oser rien décider sur leur véritable nature, l'auteur est d'avis qu'on ne peut nullement les considérer comme des grains de pollen, d'autant moins qu'à la parfaite maturité des Sporules ils sont encore renfermés dans des cavités qu'on a nommées des anthères, et qu'ils ne présentent aucun changement analogue à ceux que subit le pollen des Phanérogames à l'époque où ses fonctions fécondantes sont terminées.

La même incertitude continue à régner sur les fonctions des granules analogues de l'*Isoetes*. D'après les observations de Wahlenberg, les deux espèces de granules se développent par quatre dans des cellules-mères. Le *Salvinia* ne présente qu'une analogie assez éloignée avec les Sporules du *Marsilea* et du *Pilularia*. Les Équisétacées la montrent encore plus éloignée.

Les Sporules des Mousses naissent absolument comme celles des Hépatiques et des Fougères; mais pour les trouver on doit procéder à l'examen de la capsule dans un âge très-peu avancé. Le *Splachnum gracile*, par exemple, examiné au moment où l'apophyse commence seulement à s'enfler, présente les Sporules déjà disséminées entre la columelle et la membrane intérieure de la capsule. Une figure très-grossie montre les rudiments des diverses parties que renfermera la capsule; la manière dont elles sont composées est décrite avec détail. L'auteur n'a pu se convaincre avec certitude que dans cette Mousse le nombre des Sporules renfermées dans une cellule-mère ne soit pas de plus de quatre. Il a vu distinctement ce qu'il appelle la Réunion tétraèdre dans les *Neckera viticulosa, Polytrichum aloïdes, Orthotrichum crispum*, etc. L'exiguïté de la majeure partie des Sporules de Mousses ne permet pas d'acquérir une connaissance exacte de leur structure. Cet inconvénient disparaît dans le *Meesia uliginosa*, où elles présentent une membrane extérieure coloriée, diaphane, grumeleuse, se détachant facilement; la membrane intérieure est très-mince et non colorée.

Les Sporules des Mousses se développent dans une excavation de la columelle. Ici l'auteur ajoute quelques observations sur ce dernier organe. Palisot de Beauvois avait admis que les Sporules des Mousses se formaient dans l'intérieur de la columelle, et que les granules placés entre la columelle et la membrane capsulaire intérieure devaient être considérés comme le pollen. Les premières ne sont autre chose que des grains de chlorophylle renfermés dans les cellules de la columelle. Mohl expose avec beaucoup de détails la structure intérieure de la capsule : il démontre l'homogénéité de la membrane capsulaire intérieure et de la columelle. Il admet en outre de l'affinité entre cette membrane et le péristome intérieur de certaines Mousses.

L'auteur parle encore de la formation des Sporules dans les Lichens. Si dans leurs organes de fructification les Lichens présentent ce que l'auteur a appelé cellules-mères, il y existe cependant cette différence que, dans les scutelles des Lichens, ces cellules ne se développent pas et ne mûrissent pas toutes en même temps; elles ne s'effacent point à la maturité des Sporules, existent encore après l'entier développement de celles-ci, et remplacent en quelque sorte le *sporangium* qui manque aux Lichens : leurs parois sont d'ailleurs très-épaisses. Les cellules-mères sont dans le commencement remplies d'une masse trouble, grumeleuse, qui se change plus tard en Sporules à membrane très-mince; mais ce n'est plus au nombre de quatre qu'on les observe; elles sont beaucoup plus nombreuses dans chaque cellule; ordinairement on les trouve au nombre de huit; dans l'*Usnea barbata*, les cellules sont simples; elles sont composées de cellules réunies en ligne droite et au nombre de deux dans le *Borrera ciliaris;* de quatre dans les *Peltigera resupinata* et *rufescens*, de douze à seize dans l'*Arthonia tremellosa*, Eschw. Il paraît, en général, que dans cette famille les nombres des cellules formant une cellule-mère sont les multiples de 4, savoir : 8, 16, 32 (64 ?), 96, 128. Ordinairement les Sporules sont trop petites pour qu'on puisse examiner avec soin leur structure. Elles paraissent formées d'une membrane intérieure mince, incolore, et d'une autre extérieure, quelquefois légèrement granulée. Fréquemment elles renferment une goutte d'huile qu'on aperçoit quelquefois, comme dans le *Borrera ciliaris*, à travers la membrane qui la recouvre.

A la suite de cette exposition, l'auteur trace un parallèle entre les Sporules des plantes Cryptogames et les ovules des Phanérogames, tels que les dernières observations les ont fait connaître. Voici les résultats les plus importants de cet examen comparatif : Si l'ovule des Phanérogames est à raison de son trophosperme plutôt un scion qu'un œuf véritable, il n'en est pas de même dans les Cryptogames; leurs Sporules se développent indépendamment de la paroi capsulaire; elles nagent dans une liqueur dont se trouve remplie la cavité; elles ne présentent aucune structure organique et n'acquièrent que plus tard une véritable individualité. Leur affinité avec l'œuf animal est donc bien plus grande. La conformation intime des Sporules ne présente pas moins de différence : les membranes dont elles sont enveloppées ne naissant qu'après leur contenu, ce dernier, pendant le développement des membranes, perd toute structure organique et se change en une liqueur huileuse dans laquelle ne se trouve pas la moindre trace des plantes futures. Si l'on recherche un organe des Phanérogames avec lequel on puisse comparer les Sporules des Cryptogames, on trouve que le développement autant que la conformation de ces dernières, présente la plus grande analogie avec l'organisation des granules polliniques. Le pollen, comme les Sporules, se développe dans l'intérieur de cellules qui disparaîtront à sa maturité; on y retrouve les mêmes rapports numériques, la plupart

des Phanérogames présentant la Réunion tétraèdre; rarement leur pollen est dans une position parallèle. On y observe également une membrane double : l'intérieure tendre, uniforme; l'extérieure d'une plus grande consistance, tantôt cellulaire, tantôt granuleuse, lisse ou bien recouverte d'aiguillons. On sait que Turpin et Agardh ont considéré les Sporules comme des grains de pollen et qu'ils leur attribuent dans une série du règne végétal des fonctions mâles, et dans l'autre des fonctions femelles. Mohl relève les erreurs et les contradictions que présentent ces explications ainsi que les analogies morphologiques proposées par Agardh dans sa Biologie des plantes, et il termine son important travail en indiquant les points différentiels les plus saillants dans la germination des graines et le développement des Sporules.

SPORULIE. *Sporilus.* MOLL. Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, a créé ce genre pour une petite Coquille microscopique, qui a du rapport avec les Cristellaires, mais qui s'en distingue néanmoins assez facilement. D'Orbigny, dans son travail sur les Céphalopodes, a compris ce genre dans celui des Polystomelles. *V.* ce mot.

SPRÉKÉLIE. *Sprekelia.* BOT. Genre de la famille des Amaryllidées, voisin du *Pancratium*, établi par W. Herbert pour y placer quelques espèces qui ont le tube du périanthe à peine manifeste; les divisions inférieures infléchies, les supérieures réfléchies; les filets des étamines déclinés, recourbés, fasciculés, réunis par une membrane et insérés sur la corolle.

SPRÉKÉLIE GLAUQUE. *Sprekelia glauca*, Herb. Ses feuilles sont ensiformes, glabres, presque striées, un peu dressées, d'un vert glauque, entourant une hampe que termine une fleur pourpre, veinée de vert au milieu. Du Mexique. A ce genre appartient également l'*Amaryllis formosissima*, qui ressemble beaucoup à l'espèce qui fait l'objet de cette description.

SPRENGÉLIE. *Sprengelia.* BOT. Genre de la famille des Épacridées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Smith. Caractères : calice coloré; corolle quinquépartite, rotacée, imberbe; étamines hypogynes, à anthères connées ou libres, à cloison dépourvue de rebord; point d'écailles hypogynes; capsule munie de placentas adnés à une colonne centrale. Cavanilles a donné à ce genre le nom de *Poiretia*.

SPRENGÉLIE INCARNATE. *Sprengelia incarnata*, R. Brown. Petit arbuste dressé, à rameaux nus, à peine marqués de cicatrices annulaires; les feuilles sont cuculliformes à la base, à demi engaînantes; les fleurs sont terminales aux extrémités des petits rameaux latéraux. Leur corolle est purpurine, de la longueur du calice, et à tube très-court. De l'Australie.

Schultes a établi un genre *Sprengelia* sur le *Brotera ovata*, de Cavanilles, qui a été réuni au *Pentapetes* par De Candolle.

SPREO. OIS. Espèce du genre Merle, dont Lesson a formé le type d'un sous-genre dans ce groupe.

SPRUNNERA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Schultz n'a point été admis, et ses espèces ont été disséminées dans les genres *Sphrœranthus*, de Vaillant et *Conocephalum* de Fenzl.

SPUMARIE. *Spumaria.* BOT. La plante qui sert de type à ce genre de la famille des Lycoperdacées, avait été figurée par Bulliard sous le nom de *Reticularia alba*, Champ., pl. 326. Persoon en a fait le genre *Spumaria*, dont le nom exprime bien l'aspect de cette plante et sa ressemblance avec de l'écume. Elle est formée par un péridium irrégulier, sans forme déterminée, simple; son intérieur est spongieux, mol et creux dans son centre; il reste une membrane plissée, irrégulière, mêlée à des sporidies agglomérées; cette Cryptogame, d'abord d'un beau blanc, devient ensuite d'un gris noirâtre; elle croît sur le bois et les feuilles mortes. Le genre *Eudoconia*, de Raffinesque, ne paraît pas en différer, et le genre *Enteridium*, d'Ehrenberg, doit peut-être aussi être réuni au *Spumaria*.

SPURINE. MIN. (Jurine.) Porphyre composé d'une pâte de Stéatite enveloppant des grains de Quartz et de petits cristaux de Feldspath.

SPYRIDIER. *Spyridium.* BOT. Genre de la famille des Rhamnacées, établi par Fenzl, qui lui donne pour caractères : calice coloré et tomenteux à l'extérieur; son tube est turbiné, soudé par la base avec l'ovaire, et libre au sommet; son limbe est partagé en cinq découpures obtusiuscules et dressées; corolle composée de cinq pétales insérés à l'orifice du tube calicinal et alternes avec les divisions de son limbe qu'ils ne dépassent point en longueur; cinq étamines entourées chacune d'une sorte de fourreau formé par la base des pétales; elles s'élancent de la partie inférieure du tube du calice, où elles sont insérées sur un disque charnu; leurs filaments sont très-courts et leurs anthères introrses, ovales, biloculaires et presque bivalves, s'ouvrant latéralement par une fente longitudinale; ovaire infère, velu, à trois loges, renfermant chacune un ovule dressé dès la base et anatrope; style simple; stigmate à trois sillons. Ce genre n'admet encore qu'une seule espèce : c'est un arbuste à feuilles serrées, mucronées, très-glabres, un peu roulées vers les bords; les stipules sont écailleuses, très-petites, persistantes et glabres; les fleurs sont réunies en petits capitules de la grosseur d'un pois ordinaire, elles sont sessiles, entourées de bractées orbiculaires, disposées en une sorte d'involucre; leur couleur est blanche, elles ont un aspect tomenteux. De la Nouvelle-Hollande.

SPYRIS. BOT. Le genre d'Algues proposé sous ce nom, a été réuni au genre *Zonaria*, d'Agardh. *V.* ZONAIRE.

SQUALE. *Squalus.* POIS. Genre qui forme une famille naturelle très-distincte parmi les Poissons cartilagineux ou Chondroptérygiens, à branchies fixes, ou Sélaciens du Règne Animal de Cuvier. Duméril range les Squales dans sa deuxième famille de Plagiostomes, et les caractérise de cette manière : Poissons cartilagineux, sans opercules ni membranes des branchies, à quatre nageoires latérales, à bouche large, située en travers sous le museau. Les Squales, dit Cuvier, forment un grand genre qui se distingue par un corps allongé, une grosse queue charnue, des pectorales de médiocre grandeur, en sorte que leur forme générale se rapproche des Poissons ordinaires; les ouvertures des branchies se trouvent ainsi répondre aux côtés du cou, et non au-dessous du corps. Leurs yeux sont éga-

lement placés sur les parties latérales de la tête. Leur museau est soutenu par trois branches cartilagineuses qui tiennent à la partie antérieure du crâne. La plupart des Squales sont vivipares; quelques-uns émettent des œufs dont l'enveloppe est cornée. Ce sont les Poissons les plus voraces des mers; leur appétit glouton leur fait rechercher avec avidité les proies vivantes. Leurs dimensions deviennent considérables, et ce n'est qu'accidentellement qu'on peut citer quelques espèces de petite taille; leurs tribus nombreuses et rapaces sont répandues dans toutes les mers, et quelques-uns de ces Poissons ont acquis une grande célébrité dans les relations des voyages nautiques; leur chair dure et coriace n'est point un aliment agréable, cependant on fait sur les côtes une grande consommation des jeunes individus de quelques espèces connues sous le nom de *Chiens de mer*. Leurs dents, qu'on trouve en grand nombre à l'état fossile, sont nommées *Glossopètres*, et indiquent que des individus d'une taille gigantesque existaient autrefois.

† Roussette, *Scyllium*, Cuv.; *Scylliorhinus*, Blainv.

Museau court et obtus; narines percées près de la bouche, continuées en un sillon qui règne jusqu'au bord de la lèvre, et sont plus ou moins fermées par un ou deux lobules cutanés. Dents munies d'une pointe au milieu et de deux plus petites sur les côtés; des évents; une nageoire anale; les dorsales très déjetées en arrière, la première n'étant jamais placée plus en avant que les ventrales; caudale allongée, non fourchue, tronquée au bout; ouvertures des branchies situées en partie au-dessus des pectorales. Les espèces indigènes ont l'anale répondant à l'intervalle des deux dorsales; d'autres étrangères ont cette même anale répondant à la deuxième dorsale. La cinquième ouverture branchiale est souvent cachée. Dans la quatrième, les lobules des narines sont communément prolongés en barbillons. *Scyllium* est le nom que les Roussettes portaient chez les anciens.

Les espèces de Roussettes sont : la grande Roussette, *Squalus canicula*, L., Bloch, pl. 114, Lacép., t. 1, pl. 10, f. 1; le Rochier, *Squalus Catulus* et *Stellaris*, L., Lacép., t. 1, pl. 9, f. 2; le Squale d'Edwards, Edw., pl. 289; *Squalus africanus*, Broussonnet; le Squale dentelé, *Squalus tuberculatus*, Schn., Lacép., t. 1, pl. 9, f. 1; le *Squalus Blochii*, *Squalus canicula*, Bloch, pl. 112; *Squalus elegans*, Blainv., Faun. fr., pl. 18, f. 1; *Squalus Delarochianus*, Blainv., pl. 18, f. 2; *Squalus melastomus*, Blainv., pl. 18, f. 3; *Scyllium Artedi*, Risso. Cette dernière espèce est nouvelle, ou du moins était inédite en 1812, époque où sa description fut insérée dans les Mémoires de l'Institut. Otto la décrivit sous le nom de *Squalus prionurus*. L'*Artedi* a le corps d'un gris rougeâtre, varié de taches argentées; la nageoire dorsale est épineuse à son extrémité. Ce Poisson est le *Lambarda* des habitants de Nice, et n'acquiert point de dimensions considérables; il ne pèse guère au delà de cinq livres. Les Roussettes pondent plusieurs fois dans l'année, dans les fucus, des œufs arrondis qui varient en couleurs et même en formes. Leur chair est peu délicate et par suite peu estimée.

†† Squales proprement dits, *Squalus*.

Museau proéminent; narines simples, c'est-à-dire ni prolongées en sillons ni garnies de lobules; nageoire caudale munie d'un lobe en dessous, lui donnant la forme fourchue.

α Requin, *Carcharias*, Cuv.

Dents tranchantes, pointues et le plus souvent dentelées sur les bords; première dorsale placée bien avant les ventrales, et la deuxième à peu près vis-à-vis l'anale; des évents fort petits; museau déprimé, ayant les narines à sa partie moyenne; dernières ouvertures des branchies atteignant les pectorales. Les Requins forment une nombreuse tribu dont les mœurs gloutonnes et féroces ont rendu leur nom depuis longtemps célèbre. Les Grecs appelaient *Carcharias* une espèce de Lamie, et le nom de Requin vient du latin *Requiem*, que les anciens navigateurs appliquèrent indistinctement à plusieurs espèces, parce que leur voracité est telle qu'un homme tombé à la mer n'a plus qu'à recommander son âme à Dieu, lorsqu'il est en vue des Requins. Les Grecs connurent ces grands Squales et confondirent beaucoup de leurs mœurs dans l'histoire qu'ils donnèrent du Dauphin. Les Requins sont donc des Poissons d'une force considérable, d'une grande taille, dont la gloutonnerie et la voracité, servies par des dents disposées en quatre et cinq rangées, les rendent redoutables par la manière dont elles sont aiguisées. Ce sont les tigres de la mer, et les hommes qu'ils ont dévorés témoignent de leur vorace appétit; ils ne dédaignent point de suivre les vaisseaux et de recueillir les cadavres des individus expirés par suite de maladies, qu'on jette dans le sein de l'éternité, et dont le tombeau est le plus souvent l'estomac de ces animaux. Les navires négriers, chargés et encombrés d'esclaves, et à bord desquels la mortalité est par conséquent considérable, sont, dit-on, suivis par eux. Toutefois les Requins ne nagent point avec vélocité, et même, par une sage précaution de la nature, ils ne peuvent saisir leur proie qu'en se renversant, ce qui lui permet, lorsqu'elle est agile, de se soustraire à leurs dents meurtrières. Quant à leur odorat qu'on dit être très-développé, tout porte à croire que ce sens est chez eux très-obtus; car les Requins sont aisément pris à des crocs en fer amorcés d'un morceau de lard, qu'ils saisissent avec voracité, et sur lequel ils se dirigent plutôt à l'aide de la vue et obliquement. Les Requins fréquentent les atterrages, et rarement on les rencontre dans la haute mer. Cependant, entre les tropiques, ils s'éloignent assez de toute terre. Dans les baies, ils vivent par troupes attirées par les mêmes besoins, bien que leurs habitudes soient solitaires. Leur génération est ordinairement de deux petits vivants, contenus dans deux cornes allongées de la matrice. Leur chair est dure, indigeste et coriace. L'huile qu'on retire de leur foie est fort douce, et leur peau est employée dans les arts. Les œufs des femelles ne sont point pondus à l'extérieur, mais se développent dans l'intérieur même de l'animal. Les Requins, surtout les espèces des climats chauds, sont ordinairement accompagnés par des Poissons nommés *Remora* et par ceux qu'on appelle *Pilotes*. Commerson, dans ses manuscrits, s'était exprimé

ainsi sur ces Pilotes : « J'ai toujours regardé comme une fable ce qu'on racontait des Pilotes du Requin. Convaincu par mes propres yeux, je n'en puis plus douter. Mais quel est l'intérêt qu'ont ces deux Poissons de le suivre? On comprend assez aisément que quelques parcelles de la proie, échappées au Requin, peuvent fort bien être l'attrait du petit Pilote qui en fait son profit. Mais on ne devine pas pourquoi le Requin, qui est le Poisson le plus vorace, ne cherche pas à engloutir ce parasite qui est rarement seul : j'en ai vu fort souvent cinq ou six autour du nez du Requin. Le Pilote lui serait-il donc de quelque utilité? Verrait-il plus loin que lui? L'avertirait-il de s'approcher de sa proie? Serait-il véritablement un espion à gages, ou seulement un faible petit Poisson qui navigue sous la protection d'un fort, pour n'avoir rien à craindre de ses ennemis? J'ai remarqué assez souvent que, quand on jetait l'émerillon, le Pilote allait reconnaître même le lard, et revenait tout aussitôt au Requin, qui ne tardait pas d'y aller lui-même. Quand le Requin est pris, ses Pilotes le suivent jusqu'à ce qu'on le hale. Alors ils s'enfuient, et s'il n'y a pas d'autre Requin qu'ils puissent aller joindre, on les voit passer en poupe du navire, où ils s'entretiennent souvent plusieurs jours jusqu'à ce qu'ils aient trouvé fortune. »

Les principales espèces de Requins sont : le Requin proprement dit, *Squalus Carcharias*, L., figuré sous le nom de *Canis Carcharias*, par Belon, dans son traité *de Aquatilibus*, p. 58 et figure de la p. 60; le *Lamia, Carcharias Lamia*, Risso, t. III, p. 119, figuré par Rondelet, p. 305; Blainville, Faune franç., p. 88, pl. 19; le Renard, *Carcharias Vulpes*, Rond., pl. 387; Risso, t. III, p. 120; le Rondelet, *Carcharias Rondeletii*, Risso, t. III, p. 120; le Requin féroce, *Carcharias ferox*, Risso, t. III, p. 122; le *Squalus ustus* de Duméril, ou *Squalus Carcharias, minor*, de Forskahl et de Lacép., t. I, pl. 8, f. 1; le Squale glauque, Lacép., t. I, pl. 9, f. 1; le Bleu, *Squalus glaucus*, Bloch, pl. 86; le *Squalus ciliaris*, Schneid., pl. 31; le *Squalus Malapterus*, Quoy et Gaimard, Zool. de l'Uranie, pl. 43; le *Squalus Maou*, N., Zool. de la Coquille, etc., etc., le *Squalus galens*, L., type du sous-genre Milandre de Cuvier; le *Squalus obscurus*, Lesueur; le *Squalus littoralis*, Lesueur.

β Lamie, *Lamia*, Cuv., Risso.

Museau pyramidal; narines situées à la base; dents aiguës, tranchantes; trous des branchies placés en avant des pectorales; évents très-petits. On n'en connaît que deux espèces. L'une dont Raffinesque a fait le type de son *Isurus Oxyrhincus*. C'est un Squale de la Méditerranée, connu de Galien, et dont les Latins estimaient la chair. C'est le *Squalus cornubicus* de Schneider et de Lacépède, t. I, pl. 11, f. 3. L'autre espèce est le *Squalus monensis* de Shaw.

γ Marteau, *Zygœna*, Cuv.

Corps de la forme de celui des Requins; tête aplatie, dilatée sur les côtés, tronquée en avant, se prolongeant en branches qui la font ressembler à un marteau; les yeux sont aux extrémités des branches, et les narines à leur bord antérieur. Les espèces bien distinctes sont : le Marteau commun, *Zygœna malleus, Squalus Zygœna* de Linné, Valenc. Mus.; le *Zygœna Blochii*, Cuv., Bloch, pl. 117; le Pantouflier, *Zygœna tudes*, Lacép., t. I, pl. 7, f. 3; Risso, t. III, p. 126; le Tiburon, *Squalus Tiburo*, L., décrit par Marcgraaff, 181. Les Grecs donnaient à ces Poissons le nom de *Zigœna*, les Latins celui de *Libella* qu'on trouve dans Belon, p. 61.

δ Émissole, *Mustellus*, Cuv.

Formes corporelles des Requins; dents en petits pavés. Les espèces de ce sous-genre sont : le Lentillat, *Mustellus stellatus*, Risso, t. III, p. 126; le Lisse, *Mustellus lævis*, Risso, t. III, p. 127; le Ponctué, *Mustellus punctulatus*, Risso, t. III, p. 128.

ε Griset, *Notidanus*, Cuv.

Corps allongé, renflé, très-aplati en arrière; six ouvertures branchiales de chaque côté; dents en pyramides renversées, en scie sur leur tranchant; une seule nageoire dorsale. On y range le Griset Monge, *Notidanus Monge*, Risso, t. III, p. 129; le Griset, *Squalus Griseus*, L. Le nom de *Notidanus*, tiré du grec, signifie *dos sec*, et se trouve employé par le poète Athénée.

ζ Pèlerin, *Selache*, Cuv.

Fentes des branchies entourant presque le cou; dents petites, coniques et sans dentelures. Les Pèlerins sont les plus gigantesques des Squales : leurs mœurs sont lourdes et n'ont rien de la férocité propre aux Requins. Le type de ce sous-genre est le *Squalus maximus* que Blainville a figuré et décrit dans les Annales du Muséum, t. XVIII, pl. 6, f. 1, et dont on possède la peau montée au cabinet du Jardin du Roi. Lesueur a publié dans le deuxième volume du Journal de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie, page 343, et figuré une seconde espèce de Pèlerin qu'il nomme *Squalus Elephas*, et qui diffère principalement du *Selache maximum* par la forme des dents qui, au lieu d'être coniques, sont comprimées.

η Cestracion, *Cestracion*, Cuv.

Évents, anale, dents en pavé, comme chez les Émissoles; une épine en avant de chaque dorsale, comme aux Aiguillats; mâchoires pointues, avançant plus que le museau, et portant au milieu des dents petites, pointues, et vers les angles d'autres fort larges, rhomboïdales. On ne connaît qu'une espèce de ce genre qui vit dans les baies de la Nouvelle-Galles du Sud, où l'observa Phillipp qui l'a dessinée, pl. 283 de son Itinéraire. Elle est figurée pl. 2 de la Zoologie de la Coquille. C'est le *Cestracion Phillippii*, dont on trouve des dents fossiles en plusieurs parties de l'Europe.

θ Somniose, *Somniosus*, Lesueur.

Point d'évents; point de nageoire anale; cinq petites ouvertures branchiales, voisines des nageoires pectorales; nageoires toutes très-petites; la dorsale sans épines; la caudale analogue à celle des Aiguillats. La seule espèce connue est le *Somniosus brevipinna* de Lesueur, ayant une ligne latérale noire, ondulée sur la tête, et marquée dans sa longueur de petites lignes transversales; la queue large, échancrée; la première dorsale placée entre les pectorales et l'anale; la deuxième un peu plus éloignée de la ventrale, et toutes les deux proches de la queue. Le corps est en entier d'un gris pâle, parfois plus foncé sur le dos. La peau est rude, hérissée d'aspérités pointues, triangulaires, recourbées

et striées. Ce Squale, rare sur les côtes de la province de Massachussets, y est nommé *Nurse* ou *Sleeper*. Ses habitudes sont paresseuses et de là découle son nom de *Sleeper* ou dormeur.

ι Aiguillat, *Spinax*, Cuv.; *Acanthias*, Risso.

Dents petites, tranchantes; l'aiguillon avant les nageoires dorsales; point d'anale; des évents assez marqués. Les Aiguillats sont les *Squalus Acanthias*, Bloch, pl. 85, Risso, t. III, p. 131; le Sagre, *Squalus Spinax*, L., Risso, t. III, p. 132; l'Acanthia de Blainville, Risso, t. III, p. 133.

κ Centrine, *Centrina*, Cuv.; Humantin.

Corps prismatique; dents supérieures grêles, pointues; les inférieures tranchantes; un aiguillon avant les dorsales; la queue courte. L'espèce principale est le *Squalus centrina*, L., Bloch, pl. 115, qui paraît être le *Centrina Salviani* de Risso, t. III, p. 135; le *Squalus squamosus* de Gmelin paraît appartenir à ce sous-genre.

λ Leiche, *Scymnus*, Cuv.

Corps svelte, allongé, tuberculé; dents aiguës, pyramidales, tranchantes et dentelées; queue courte. Le type de ce sous-genre est la Leiche ou Liche, *Squalus Americanus* des mers d'Europe. Ce nom d'*Americanus* ayant été donné fautivement par Broussonnet. On doit y ajouter le *Squalus Carcharias*, de Gunner et de Fabricius; le *Squalus spinosus* de Schneider; le *Dilatias sparophagus* de Raffinesque, que l'on avait cru devoir faire le type d'un genre distinct, et le *Dilatias nocturnus*, que l'on appelle vulgairement en Sicile *Pesce notte*, parce que l'on ne réussit à le pêcher que la nuit. Risso a décrit, sous le nom de *Scymnus spinosus*, l'espèce commune, et y a ajoute le *Scymnus nicœensis*, Risso, t. III, p. 137; et le *Scymnus rostratus*, Risso, t. III, p. 138.

††† Squatine. Ange, *Squatina*, Duméril, Cuvier.

Corps déprimé; bouche à l'extrémité d'un museau arrondi, plus large que le tronc; ouvertures branchiales presque latérales, dents aiguës; deux nageoires dorsales en arrière des ventrales; les pectorales larges et échancrées. Les anciens connaissaient sous le nom de *Squatina* le Squale qui sert de type à ce genre. C'était le *Rhyna* des Grecs, le *Squaro* des Italiens. On en trouve une figure dans Belon, p. 78, *de Aquatilibus*. L'Angelot ou l'Ange est le *Squatina lævis* de Cuvier, le *Squalus Squatina* de Linné. Bloch en a donné une figure, pl. 116; c'est le *Squatina angelus* de Risso, t. III, p. 139. La chair de ce Poisson est peu estimée; elle est blanchâtre et sans goût. Lesueur a figuré et décrit, dans le deuxième volume des Mémoires de la société de Philadelphie, p. 225 et pl. 10, une belle espèce des mers des États-Unis qu'il a nommée *Squatina Dumerilii*.

SQUAMAIRE. *Squamaria*. bot. (*Lichens*.) Ce genre a servi de type à Fée pour fonder son groupe des Squamariées; il avait été d'abord établi par Hoffmann, puis modifié par De Candolle. Il a été ainsi caractérisé en dernier lieu : thalle squameux, figuré, étalé, orbiculaire et étoilé, à squames adhérentes, souvent imbriquées et divergentes. Apothécie (scutelle) marginée, discoïde et à marge discolore. On ne trouve presque jamais les Squamaires sur les écorces; elles paraissent préférer la terre et les rochers; les lieux découverts et élevés leur conviennent beaucoup.

Squamaire épaisse. *Squamaria crassa*, DC., Fl. fr. Ce Lichen est commun en Europe et se trouve aussi à Saint-Domingue.

Le genre *Squamaria*, de Haller, *Helv.*, 297, a été considéré comme ne différant pas du genre *Lathræa*, de Linné.

SQUAMARIÉES. bot. Ce groupe établit le passage des Lichens à thalle crustacé aux Lichens à thalle foliacé. Les Squamariées ont un thalle crustacé, mais il est figuré et imite des folioles qui adhèrent dans toute leur surface aux corps qui les supportent; les expansions en sont épaisses, disposées en rosettes qui divergent du centre à la circonférence; elles supportent des patellules ordinairement marginées, dont la marge est concolore ou discolore. Les Squamariées vivent sur les écorces, sur les vieux bois, sur la terre et sur les pierres; plusieurs espèces croissent sur les feuilles vivantes, dans les régions lointaines. Fée les a réunies dans une section particulière sous le nom de Squamariées épiphylles. Les genres en sont assez nombreux, assez bien tranchés; mais il faudrait toutefois les étudier encore sur le lieu natal, ou du moins en réunir un grand nombre d'échantillons pour les soumettre à l'analyse. La délicatesse des formes de ces charmantes plantes, ainsi que leur mode d'accroissement, les font différer des véritables Squamariées, mais comme leur thalle est figuré en foliole et adhérent, on ne pouvait les placer dans une autre tribu. Une étude approfondie des Lichens épiphylles pourra donner la solution de plusieurs questions importantes, qui s'attachent à la physiologie des Lichens.

SQUAMELLE. *Squamella*. inf. Genre d'Infusoires rotateurs, institué par Ehrenberg dans sa section des Polytroques. On distingue ces animaux microscopiques en ce qu'ils ont, outre plusieurs petites couronnes de cils, une cornicule, quatre yeux frontaux et une cuirasse comprimée.

SQUAMELLES. *Squamellæ*. bot. Cassini nomme ainsi certains appendices du clinanthe, qu'il considère comme de vraies bractées, plus ou moins analogues à celles qui composent le péricline. Chaque Squamelle accompagne immédiatement et extérieurement une fleur.

SQUAMES. *Squamæ*. bot. On donne ce nom aux bractées ou sortes d'écailles qui composent le péricline, dans les plantes de la famille des Synanthérées.

SQUAMIFÈRES. rept. (Blainville.) *V.* Amostozoaires.

SQUAMIFORME. *Squamiformis*. bot. Ayant la forme d'une écaille.

SQUAMIPENNES. pois. Nom adopté par Cuvier dans son Règne Animal pour désigner la sixième famille des Poissons acanthoptérygiens, que caractérisent des écailles recouvrant en grande partie les portions molles des nageoires dorsale et anale, et souvent les rayons épineux. Leur corps a quelque analogie de forme avec les Scombéroïdes, et leurs intestins sont longs, munis de nombreux cœcums. Cette famille se divise en deux tribus : la première, dont les dents sont en soie ou en

velours, comprend les genres *Chætodon, Acanthopode, Osphronemus, Trichogaster, Toxotes, Kurtus, Anabas, Cœsio* et *Brama;* la seconde a les dents sur une seule rangée bien régulière, et les genres qui lui appartiennent sont les *Stromateus, Fiatola, Seserinus, Pimelepterus, Kyphose, Glyphysodon, Pomacentre, Amphiprion, Premnas, Temnodon, Eques* et *Polynemus.*

SQUAMODERMES. POIS. Blainville appelle ainsi la classe des Poissons gnathodontes, dont la peau est couverte d'écailles.

SQUAMOLOMBRIC. *Squamolumbricus.* ANNÉL. Blainville a proposé ce nom pour une division des Lombrics, qui comprend les espèces dont le corps cylindrique est formé d'anneaux distincts, pourvus d'appendices composés d'une écaille pellucide, recouvrant un fascicule flabelliforme de soies droites et munies d'un cirrhe. Ici se rapportent les *Lumbricus squamosus, armiger* et *fragilis. V.* LOMBRIC.

SQUAMULES. *Squamulæ.* BOT. Petites écailles placées à l'orifice de la corolle dans diverses plantes. Quelquefois ces écailles alternent avec les étamines, comme on le voit dans le *Borrago officinalis.*

SQUARREUX. *Squarrosus.* BOT. Un organe est Squarreux, l'involucre par exemple, lorsqu'il est composé ou revêtu de saillies ou de bractées raides et rapprochées, semblables à des écailles de Poissons.

SQUATINE. *Squatina.* POIS. *V.* SQUALE.

SQUATOROLE. OIS. Nom d'un sous-genre proposé par Lesson pour le Vanneau-Pluvier. *V.* ce mot.

SQUELETTE. ZOOL. On nomme ainsi l'assemblage des parties dures qui soutiennent le corps, en forment la charpente et donnent attache aux muscles, principalement à ceux qui font exécuter au corps tout entier ou à quelqu'une de ses parties, des mouvements étendus, et qui fournissent ainsi à l'animal des moyens d'action sur les corps extérieurs. On emploie ici à dessein le mot de parties dures et non celui d'os, parce que ce dernier a, dans divers ouvrages, un sens beaucoup plus restreint, et que, suivant plusieurs auteurs, il est un grand nombre d'animaux qui auraient un Squelette sans avoir de véritables os : tels sont ceux des animaux du dernier embranchement et des Mollusques chez lesquels il existe des parties dures; tels sont même les Arachnides, les Insectes et les Crustacés. Pour d'autres zoologistes, au contraire, les parties dures d'une grande partie des animaux inférieurs, principalement celles des Crustacés et des Insectes, sont de véritables os. On doit se borner à indiquer cette diversité d'opinions entre les zoologistes, sans chercher à établir la vérité de tel ou de tel système, et sans essayer même de présenter l'ensemble des faits et des théories sur lesquels se sont appuyés les partisans de l'un et de l'autre : les limites étroites dans lesquelles on est obligé de se renfermer, permettent seulement de présenter ici quelques remarques sur les os considérés de la manière la plus générale : remarques d'ailleurs utiles en ce qu'elles tendront à donner une idée exacte des principales modifications de l'ensemble du Squelette, dans la série animale. On conçoit que lorsqu'il s'agissait de déterminer quels sont les animaux chez lesquels on doit admettre l'existence des véritables os, et ceux chez lesquels on ne doit admettre que des parties dures non osseuses, on ne pouvait s'entendre sur cette question, si l'on ne s'était d'abord entendu sur la définition de l'*os* en général. Or c'est précisément ce qu'on n'a pu faire. Rien de plus facile que de donner cette définition en anatomie humaine; mais rien de plus difficile que de l'étendre à l'ensemble du règne animal, que de lui donner de la généralité en lui conservant de l'exactitude et de la précision. La position des os, leur dureté, leur composition chimique, leurs usages, leur mode de développement, ont tour à tour fourni des caractères qui, tour à tour aussi, ont été récusés, et qui devaient l'être, ainsi qu'on va le voir par ces courtes réflexions :

1° *Position.* Les os, suivant quelques auteurs, diffèrent des parties dures, non osseuses, par leur position intérieure, les parties dures non osseuses étant ordinairement situées à la périphérie de l'animal. Mais il y a, de part et d'autre, de nombreuses exceptions : beaucoup d'animaux, parmi ceux où il est le plus difficile d'admettre l'existence de véritables os, la Sèche par exemple, ont leurs parties dures placées à l'intérieur de leurs parties molles, tandis que des parties dures, reconnues comme de véritables os par tous les auteurs, sont situées à la périphérie de l'animal, et recouvertes seulement par une lame épidermique. Le Squelette presque entier des Tortues est l'exemple le plus souvent cité; mais il n'est pas le seul que l'on connaisse; une grande partie du crâne chez les Crocodiles, les pièces operculaires chez les Poissons, et surtout les rayons des nageoires, sont absolument dans le même cas. Enfin il en est à peu près de même des phalanges onguéales de quelques Mammifères, des mâchoires des Oiseaux, et des bois des Cerfs qui, à la vérité, forment une exception d'un genre particulier.

2° *Dureté.* Les caractères tirés de la dureté des os se retrouvent indiqués dans presque toutes les définitions; ils peuvent avoir une valeur réelle pour l'anatomie humaine, mais ils n'en ont aucune en anatomie comparée. Beaucoup de Coquilles, d'Oursins, de Polypiers même, sont extrêmement durs; le Squelette des Poissons chondroptérygiens est, au contraire, toujours mol. Il n'est composé que de cartilages, et il est parmi eux des espèces, telles que les Lamproies (*V.* PÉTROMYZON), où il n'atteint pas même, durant une portion de l'année, au degré de consistance qui est le propre du cartilage. Chacun sait que chez tous les animaux supérieurs les os, même ceux qui doivent par la suite acquérir le plus de dureté, commencent par être mols et cartilagineux, et qu'il en est même quelques-uns qui restent dans cet état jusqu'à l'époque où s'achève le développement de l'être. Enfin il n'est pas hors du sujet de rappeler qu'il est quelques maladies dans lesquelles les os, déjà complétement ossifiés, viennent pour ainsi dire à rétrograder dans l'ordre de leurs développements, perdent leur dureté, et repassent à l'état cartilagineux; d'où l'on voit que le caractère tiré de la dureté n'a de valeur, même pour l'anatomie humaine, que pour autant que l'on fait abstraction de l'influence de l'âge et des altérations pathologiques.

3° *Composition chimique.* Les os des Mammifères, que l'on peut prendre pour type, sont formés d'une grande quantité de phosphate de Chaux, d'une grande quantité de Gélatine, d'un peu de carbonate et d'hydrochlorate de Chaux, de quelques sels de Soude et de Magnésie, etc. Ceux des Poissons osseux en diffèrent d'une manière notable : ils contiennent plus de carbonate de Chaux et beaucoup moins de phosphate de Chaux. Si maintenant on passe aux parties dures des animaux inférieurs, des Crustacés par exemple, on ne trouvera qu'une différence de même ordre, mais à la vérité beaucoup plus prononcée; la quantité du carbonate de Chaux augmente encore chez eux, et celle du phosphate diminue tellement que le premier de ces sels forme à lui seul presque la moitié du poids total de l'os. Du reste, les parties dures des Crustacés contiennent aussi, comme celles des animaux supérieurs, un peu de phosphate de Magnésie et d'hydrochlorate de Soude. Il n'y a donc qu'un changement dans la quantité, mais non dans la nature des éléments constituants; et comme on sait qu'entre des os d'espèces diverses, même entre des os appartenant à des individus de même espèce, mais d'âge différent, il existe des différences notables sous le rapport de la quantité proportionnelle de phosphate de Chaux qu'ils renferment, on ne peut attacher une grande importance aux modifications qui viennent d'être indiquées. Qui ignore d'ailleurs que le Squelette des Poissons chondroptérygiens qui, sous le point de vue anatomique, offre une analogie incontestable avec celui des Poissons osseux, en diffère presque entièrement sous le point de vue de sa composition chimique? Et qui ne sait aussi, tout au contraire, que les dents, très-semblables aux os sous le point de vue de leur composition chimique, en diffèrent d'une manière tranchée sous le point de vue anatomique (*V.* Dents)? remarques qui mettent en droit de conclure que, lorsqu'il s'agit d'une définition générale du système osseux, les caractères chimiques doivent être rejetés comme ceux de la position ou de la dureté, ou que du moins on ne doit y attacher qu'une importance secondaire.

4° *Usages.* Trois usages ont été assignés aux os, celui de soutenir le corps et de lui servir de charpente, celui de donner attache aux muscles, et celui de protéger les organes mols en se plaçant autour d'eux. Or, il n'est rien là qui puisse être employé dans une définition générale, non-seulement parce qu'aucun de ces usages n'est commun à tous les os, mais aussi parce qu'ils ne sont nullement propres aux parties dures auxquelles on voudrait restreindre le nom d'os.

5° *Mode de développement.* Le mode de développement des organes est ce qu'il y a en eux de plus difficile à étudier, parce qu'il ne suffit pas pour le connaître de quelques observations isolées et faciles, mais qu'une longue série de recherches délicates peut seule donner des résultats satisfaisants. Aussi, si l'on peut dire que le mode de développement des parties dures ne peut non plus servir à les caractériser d'une manière exacte et précise, c'est moins d'une manière absolue qu'eu égard à l'état présent de la science. Le développement des os des vertébrés supérieurs, celui des parties dures des Articulés, sont déjà connus d'une manière satisfaisante; mais il reste encore à acquérir un grand nombre de faits sur le développement des parties dures des Vertébrés et des Invertébrés inférieurs. C'est seulement lorsque ces faits seront connus, que la question que l'on vient de poser pourra être complétement résolue. Au reste, ce qui ressort dès à présent de ces remarques, et ce qu'il semble important d'établir, c'est que la définition de l'os devra sans doute différer suivant qu'on l'envisagera sous le point de vue de la composition chimique, des usages, de la structure anatomique, du mode de développement, et même des rapports généraux avec les autres systèmes d'organes, ou en d'autres termes, que ce mot ne peut toujours avoir la même valeur en chimie, en physiologie, en anatomie comparée, en anatomie générale et en anatomie philosophique. C'est ainsi que la dent a pu être considérée comme un os par la chimie; comme un organe d'un genre particulier par l'anatomie générale, l'anatomie comparée et la physiologie; et comme une partie analogue à l'ongle par l'anatomie philosophique. C'est ainsi, pour citer un second exemple, que les vertèbres et le reste du Squelette des Poissons chondroptérygiens sont des cartilages pour la chimie et l'anatomie générale, et des os pour l'anatomie philosophique.

On a vu dans les paragraphes précédents les modifications les plus générales de l'ensemble du Squelette dans la série animale; il faut passer aux modifications plus spéciales que présentent ses diverses portions dans les différentes classes. Tout ce qui concerne les Articulés, les Mollusques et les animaux du dernier embranchement, ayant été exposé ou devant l'être dans d'autres articles (*V.* Articulés, Coquilles, Crustacés, Insectes, Mollusques, etc.), on ne doit ici s'occuper que des Vertébrés, et déjà même, dans les articles consacrés à chacune des classes de cet embranchement, on a indiqué presque tout ce qui leur était relatif, en sorte qu'il reste seulement ici à donner une description sommaire du Squelette considéré sous le point de vue le plus général.

Le Squelette des animaux vertébrés est composé de deux portions principales, l'une centrale placée sur la ligne médiane et qui existe constamment; et en second lieu, les appendices. La portion centrale est composée du crâne placé antérieurement, et d'un nombre plus ou moins grand de vertèbres, placées en série et ordinairement mobiles les unes sur les autres; et comme, d'après les recherches récentes de plusieurs anatomistes français et allemands, le crâne doit lui-même être considéré comme la réunion de plusieurs vertèbres soudées entre elles, toute la portion centrale du Squelette peut être réunie sous le nom d'axe vertébral. La portion crânienne de cet axe (*V.* Crane), n'est pas la seule qui soit composée de vertèbres réunies entre elles et immobiles les unes sur les autres : les vertèbres de toutes les autres régions sont également soudées dans différentes classes. Les vertèbres cervicales sont réunies entre elles chez les Cétacés, parmi les Mammifères et chez un grand nombre de Poissons soit osseux, soit cartilagineux; les vertèbres dorsales et lombaires sont immobiles et soudées dans la carapace chez les Tor-

tues; les vertèbres, placées entre les membres abdominaux, sont le plus souvent, comme chez l'Homme, réunies en une seule pièce qu'on nomme sacrum, et même chez les Oiseaux. Le sacrum comprend toutes les vertèbres depuis le thorax jusqu'à la queue, c'est-à-dire les lombaires et les sacrées. Enfin lorsque les vertèbres caudales sont très-peu nombreuses et ne se montrent pas en dehors de manière à former une queue, elles se soudent ordinairement en une pièce que l'on nomme coccyx. L'Homme fournit un exemple de cette disposition.

Le nombre des vertèbres est très-variable dans la série animale, très-souvent même les espèces des genres les plus naturels diffèrent entre elles sous ce point de vue, mais à la vérité dans des limites peu étendues. Quelquefois on remarque qu'il existe une ou deux vertèbres de plus dans une région, et une ou deux de moins dans une autre; en sorte qu'il s'établit une véritable compensation, et que, malgré d'importantes différences numériques dans diverses régions, le nombre total des vertèbres peut être le même. Quoi qu'il en soit des différences qui viennent d'être indiquées, l'étendue de quelques-unes des régions de la colonne vertébrale offre ordinairement quelque chose de constant pour toute une classe, et l'on peut même déduire de ce fait quelques caractères généraux d'une haute importance. La classe si peu naturelle des Reptiles est la seule dans laquelle le nombre proportionnel des vertèbres, dans les différentes régions, varie très-irrégulièrement; ce qui n'étonnera plus lorsqu'on aura réfléchi aux variations considérables de leur nombre total. Une multitude de Serpents en ont plus de trois cents; telle est en particulier la Couleuvre à collier, qui, d'après Cuvier, en a trois cents seize; l'Orvet n'en a, au contraire, que quarante-neuf; et, parmi les Batraciens anoures, la Grenouille n'en a que dix, et le Pipa huit seulement. Il n'est, parmi les Mammifères et les Oiseaux, et même parmi les Poissons, aucune espèce qui ait autant de vertèbres que la Couleuvre à collier; il n'en est pas non plus qui en ait aussi peu que la Grenouille ou le Pipa.

Une vertèbre complétement développée est, suivant Geoffroy Saint-Hilaire, composée de neuf pièces élémentaires, savoir : une centrale, nommée cycléal, de forme ordinairement circulaire; deux paires de pièces placées au-dessus du cycléal : ce sont les périaux et les épiaux; deux autres paires, placées au-dessous : les paraaux et les cataaux. Presque toujours les périaux et les épiaux se disposent au-dessus du cycléal, de manière à laisser entre eux et lui un intervalle plus ou moins étendu; et c'est dans le canal qui résulte de la succession des intervalles ou des trous existant ainsi dans chaque vertèbre, qu'est logée la moelle épinière (*V.* Cerveau). Les dernières vertèbres caudales sont les seules qui ne présentent pas cette disposition. En outre, dans un grand nombre de Poissons, les paraaux et les cataaux forment au-dessous des cycléaux un canal semblable à celui que forment en dessus les périaux et épiaux, et ce second canal loge le tronc aortique. Dans ce dernier cas, dont les Pleuronectes fournissent un exemple, il y a une ressemblance complète, non-seulement entre la moitié droite et la moitié gauche, mais aussi entre la moitié supérieure et la moitié inférieure de la colonne vertébrale, et chaque vertèbre est formée de quatre portions entièrement semblables entre elles. Cette remarque est la seule que l'on puisse présenter sur les formes générales des vertèbres; formes qui varient à l'infini suivant les espèces, et dans la même espèce suivant les régions que l'on observe.

Les côtes peuvent être considérées comme une dépendance de la colonne vertébrale : Geoffroy Saint-Hilaire les regarde même comme étant des cataaux et des paraaux considérablement agrandis, afin de pouvoir entourer et protéger les viscères de la cavité thoracique. Ces os existent très-généralement parmi les Vertébrés, et leurs modifications sont presque toujours en rapport avec celles du sternum (*V.* Tortue, etc.); cependant les côtes manquent chez les Grenouilles qui ont un sternum, et existent chez les Serpents qui n'en ont pas. Parmi les espèces où elles existent, leur nombre est très-variable; les Oiseaux en ont généralement de sept à douze, et les Mammifères de douze à vingt-trois; les Serpents, principalement les Boas et quelques genres voisins, en ont un très-grand nombre. Les côtes du sternum, que l'on a désignées en anatomie humaine sous le nom de cartilages costaux, sont tantôt osseuses et tantôt restent à l'état cartilagineux. Le sternum est presque toujours entièrement ossifié, et il est même quelquefois d'un tissu très-compacte; cependant il reste aussi cartilagineux, au moins en partie, dans plusieurs genres : tels sont les Crocodiles où cet os est, en outre, remarquable en ce qu'il se prolonge sur toute la longueur du tronc et s'étend jusqu'au pubis; sa portion postérieure porte des côtes cartilagineuses, placées dans les parois de l'abdomen, et donnant attache à plusieurs muscles. Cette disposition très-remarquable est liée, suivant Geoffroy Saint-Hilaire, à l'existence de deux canaux particuliers qui mettent en communication l'intérieur du cloaque avec la cavité du péritoine. La composition du sternum a été suffisamment décrite à l'article Mammifères, et l'on peut se dispenser d'y revenir ici. Son existence chez les Poissons est encore un fait douteux, non pas que sa petitesse ou son état rudimentaire ait rendu difficiles les recherches à son sujet, mais parce que les zootomistes ne sont pas d'accord entre eux dans leurs déterminations. La même incertitude règne encore dans l'état présent de la science à l'égard de plusieurs autres parties du Squelette de cette classe, dans laquelle le type des Vertébrés a subi de si nombreuses et de si graves altérations.

L'appareil hyoïdien, à quelques exceptions près, et surtout en faisant abstraction des modifications très-remarquables qu'il subit chez les Poissons, est en général isolé et entièrement séparé des autres parties dures, et, sur les trois fonctions que l'on attribue ordinairement aux os, savoir, de soutenir le corps et d'en former la charpente, de protéger les parties molles, enfin de donner attache aux muscles, cette dernière est la seule qu'il remplisse ordinairement.

Il reste maintenant à donner une idée générale des modifications que subissent les membres dans la série

des Vertébrés. La plupart d'entre eux ont deux paires de ces appendices; mais un assez grand nombre de genres de différentes classes n'en ont qu'une seule; d'autres n'en ont point du tout. Au contraire, aucune espèce n'en a plus de deux. Les Oiseaux, sous ce rapport comme sous presque tous les autres, forment la classe la moins variable; tous ont deux paires, dont l'antérieure est ordinairement, mais non toujours, convertie en instruments de vol ou ailes. Parmi les Mammifères, les Cétacés sont privés de la paire postérieure, et la paire antérieure, non terminée par des doigts, est changée en nageoires. Les deux paires d'extrémités existent, au contraire, dans tous les autres ordres de cette classe : elles sont le plus souvent construites pour la marche, mais peuvent aussi l'une et l'autre être converties en nageoires, en instruments propres à fouir et en organes de préhension. De plus, l'antérieure peut être changée en ailes. Les Reptiles présentent toutes les combinaisons possibles; ils peuvent avoir les deux paires à la fois, la paire antérieure ou la postérieure seulement, ou bien manquer entièrement de membres. De plus, leurs membres peuvent être des instruments de marche, de natation, de préhension, et leur forme et leur position varient à l'infini. Les Poissons présentent aussi de fréquentes variations quant au nombre, à la position et à la forme de leurs membres, mais point quant à leurs fonctions. Les deux paires sont toujours des instruments de natation, et se trouvent si profondément modifiées, que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on parvient à établir leur analogie avec les organes de la locomotion des autres Vertébrés; aussi des noms particuliers ont-ils été donnés, soit à leurs diverses portions, soit à leur ensemble. Les nageoires pectorales sont les analogues des membres antérieurs; les ventrales les analogues des postérieurs. Quant aux nageoires impaires, auxquelles on a donné le nom de dorsale, d'anale et de caudale, elles sont considérées comme des dépendances de l'axe vertébral, et ne peuvent être, quelques modifications qu'elles viennent à subir, confondues avec les membres auxquels elles ne ressemblent que par leurs fonctions.

Les faits ci-dessus indiqués suffisent pour donner une idée des modifications principales que subissent, dans les différentes classes des Vertébrés, les membres considérés dans leur ensemble. Quelques remarques doivent cependant encore être présentées à leur sujet. En comparant ensemble toutes les variations du nombre des membres dans les différentes classes, il est facile de voir que la paire antérieure est beaucoup plus constante que la postérieure. Le genre Bipède ou Hystérope paraît même être le seul qui ait des membres abdominaux sans avoir des membres thoraciques; encore existe-t-il sous la peau quelques rudiments de ceux-ci. Le fait général que l'on vient d'indiquer est digne d'attention en lui-même, et surtout on ne le regardera pas comme dénué d'importance si on le rapproche de cet autre fait, que les membres antérieurs apparaissent constamment les premiers dans l'ordre des développements chez l'embryon de l'Homme et des Mammifères supérieurs.

Un fait qu'il importe aussi de noter, c'est que quand les membres viennent à manquer, il est quelquefois impossible d'en retrouver le plus léger vestige sous la peau (*V.* Lamantin); mais que le plus souvent, au contraire, une dissection attentive fait découvrir des rudiments plus ou moins complets. Chez quelques Cétacés, par exemple, tel que le Dugong, les os pelviens n'ont point entièrement disparu. Chez les Ophidiens eux-mêmes, on retrouve très-généralement les rudiments des membres postérieurs : on les connaissait depuis longtemps chez les Orvets et dans quelques autres petits groupes voisins des Sauriens; le docteur Mayer les a trouvés aussi dans un très-grand nombre de genres parmi les vrais Serpents (Ann. des Sc. nat., t. VII).

Les membres, soit antérieurs, soit postérieurs, peuvent être divisés en quatre portions, savoir : l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main pour les premiers; le bassin, la cuisse, la jambe et le pied pour les seconds. L'existence de ces quatre segments est manifeste dans toutes les classes, les Poissons exceptés. Quatre os élémentaires composent le premier segment de l'un et de l'autre membre, savoir : l'omoplate, l'os coracoïdien, l'acromial et la clavicule pour l'épaule; l'iléum, l'ischium, le pubis et le marsupial pour le bassin; mais on ne trouve presque jamais dans l'état adulte ces quatre os isolés et distincts. Le plus souvent, chaque moitié du bassin n'est formée que d'une seule pièce, et l'on ne distingue que deux pièces scapulaires. Il est même un très-grand nombre de Mammifères, les Ongulés et quelques autres, où il n'existe pour l'épaule (comme pour le bassin) qu'une seule pièce résultant de la soudure de l'omoplate, complétement développée, avec les autres os scapulaires devenus, ou très-petits, ou entièrement rudimentaires. Dans ce cas il n'existe plus de clavicule, et le membre antérieur tout entier est isolé et séparé du reste du Squelette. Chez l'Homme, les Singes, les Chauves-Souris et quelques autres Mammifères, la clavicule unit au contraire l'omoplate, et par son intermédiaire tout le membre antérieur, avec le sternum. Chez les Oiseaux, l'omoplate et le sternum sont également unis par la clavicule dont l'extrémité se soude sur la ligne médiane avec celle du côté opposé; la pièce composée qui résulte de cette soudure est connue sous le nom de fourchette. De plus, dans cette classe, l'os coracoïdien se développe et s'étend aussi de l'omoplate au sternum. Les membres antérieurs des Oiseaux ont donc de doubles moyens d'union avec le reste du Squelette, savoir : par la clavicule ordinaire ou clavicule furculaire, et par l'os coracoïdien ou clavicule coracoïde; et, en outre, ils sont unis entre eux par l'intermédiaire de la fourchette, c'est-à-dire de la pièce unique qui résulte de la soudure des deux clavicules proprement dites. Les pièces scapulaires présentent chez les Reptiles des variations très-nombreuses : dans quelques genres leur disposition offre quelque analogie avec celle décrite chez les Mammifères; dans d'autres, avec celle que présentent les Oiseaux; mais dans la plupart ce sont des modifications qui n'offrent qu'une analogie très-éloignée avec ce qui a lieu dans les autres classes. Les membres postérieurs sont toujours unis avec la colonne vertébrale par l'intermédiaire du bassin, dont les modifications, très-nombreuses sans cependant

l'être autant que celles de l'épaule, fournissent, à l'égard de quelques classes, des caractères généraux d'une haute importance (*V.* Mammifères, etc.). Ces remarques, de même que celles qu'il reste à présenter sur les autres portions des membres, ne sont point pour la plupart applicables aux Poissons. Dans cette dernière classe, le bassin n'adhère que très-rarement à l'axe vertébral, tandis que les membres antérieurs ou nageoires pectorales sont ordinairement unies au reste du Squelette par les pièces scapulaires. C'est, comme on voit, l'inverse de ce qui a lieu chez un grand nombre de Mammifères. Le second segment des membres, soit antérieur, soit postérieur, n'est jamais formé que d'un seul os, savoir : l'humérus pour le bras, le fémur pour la cuisse. Le troisième segment est au contraire très-souvent composé de deux os, tantôt entièrement séparés, tantôt soudés ensemble par leurs deux extrémités ou par l'une d'elles : le radius et le cubitus pour l'avant-bras, le tibia et le péroné pour la jambe ; et il est à remarquer que, lorsqu'on n'en trouve qu'un seul, on aperçoit très-souvent un sillon longitudinal, indice de la séparation primitive de cet os en deux pièces. En outre, chez les Mammifères et chez presque tous les Oiseaux, il existe au membre postérieur, au-devant de l'articulation de la jambe avec la cuisse, un petit os de forme arrondie, analogue par son mode de développement aux os sésamoïdes, et donnant attache au tendon des extenseurs de la jambe : c'est la rotule. L'apophyse olécrâne du cubitus est son analogue au membre antérieur : cette apophyse forme, chez les jeunes sujets, une pièce distincte, et son usage est analogue à celui de la rotule : elle donne, en effet, attache à l'extenseur de l'avant-bras. Au reste, il est quelques Mammifères (les Chauves-Souris) chez lesquels le membre antérieur présente, non-seulement une apophyse analogue à la rotule, mais bien un os particulier absolument disposé comme la rotule du membre postérieur, et qui, pour cette raison, peut être désigné sous le nom de rotule antérieure ou rotule du coude. Les Reptiles manquent généralement de rotule postérieure, ou l'ont rudimentaire et à peine visible. Un grand nombre d'entre eux ont, au contraire, une rotule antérieure. Rudolphi l'a découverte le premier chez le Pipa, et Meckel l'a trouvée depuis chez d'autres Batraciens, chez la Tortue grecque, chez plusieurs Lézards et chez quelques autres Sauriens.

Le dernier segment des membres antérieurs et postérieurs se subdivise en trois portions, savoir : le carpe, le métacarpe et les phalanges pour la main ; le tarse, le métatarse et les phalanges pour le pied. Les petits os, dont la réunion constitue le carpe et le tarse, varient beaucoup pour leur nombre, leur forme et leur disposition, non-seulement d'une classe, mais même d'une famille ou d'un genre à l'autre ; mais l'existence de quelques-uns d'entre eux paraît un fait constant. Chez les Oiseaux eux-mêmes, on retrouve facilement le carpe dans l'aile ; et l'on ne voit pas pour quel motif les os que Meckel nomme tarso-métatarsiens, ne seraient pas considérés comme de véritables os du tarse : leur disposition générale et leur forme les rendent, il est vrai, assez semblables aux os du métatarse, mais leurs connexions sont celles des os du tarse. Les os du métacarpe et du métatarse ne sont véritablement que les premières phalanges des doigts ; aussi, dans un grand nombre d'animaux, sont-ils à peine différents par leur forme et leur disposition des os auxquels on donne plus spécialement ce dernier nom. D'après Meckel, il n'y aurait ni métacarpe ni métatarse chez la Tortue grecque. Le Protée serait également, d'après le même auteur, privé de métacarpe ; mais le célèbre anatomiste allemand ne s'appuie, pour arriver à ces conclusions, que sur des analogies de forme et sur quelques autres considérations qui ne paraissent pas d'une plus haute valeur. Rien ne s'oppose à ce que l'on détermine, comme des métacarpiens et des métatarsiens, les pièces qu'il considère comme les premières phalanges des doigts. Le nombre des doigts et le nombre des phalanges qui entrent dans la composition de chaque doigt, sont sujets à un très-grand nombre de variations ; il suffit de dire que les doigts sont le plus ordinairement au nombre de quatre ou de cinq, et qu'ils sont presque toujours composés de deux à cinq phalanges. Une exception très-remarquable est celle qui a lieu chez divers Cétacés : l'un des doigts a, chez quelques Baleines, jusqu'à neuf phalanges ; ce qui rapproche à quelques égards les nageoires de ces Mammifères des nageoires des Poissons, dont les rayons sont souvent composés d'un grand nombre de pièces distinctes.

Il est à remarquer que, parmi les Vertébrés, on ne trouve jamais, dans l'état normal, de différences entre les appendices d'un côté et ceux de l'autre, comme cela a lieu quelquefois chez les animaux inférieurs, même parmi les Articulés. Les vertèbres sont aussi toujours parfaitement symétriques. Il résulte de là que la symétrie est un caractère plus constant pour le Squelette des Vertébrés que pour celui des Articulés, et à plus forte raison des autres Invertébrés. Il est cependant une région du Squelette qui présente quelquefois chez les premiers eux-mêmes un défaut de symétrie : c'est le crâne. Ainsi un assez grand nombre de Poissons, les Pleuronectes, ont les deux yeux placés du même côté, et la tête tout entière modifiée d'une manière très-remarquable ; et ce défaut de symétrie dans la portion antérieure de l'axe vertébral est d'autant plus digne d'attention, que dans aucune autre famille de Poissons, la portion postérieure de ce même axe ne présente une plus parfaite régularité. Les Becs-Croisés parmi les Oiseaux, le Narval et (d'après les observations de Cuvier) quelques Cachalots, parmi les Mammifères, présentent aussi dans la partie antérieure de leur tête un défaut de symétrie, à la vérité beaucoup plus léger que celui que l'on vient d'indiquer chez les Pleuronectes.

Il est indispensable, en terminant cet article, d'exposer les raisons qui ont décidé l'auteur, Isidore Geoffroy, à passer sous silence, en décrivant les diverses portions du Squelette des Vertébrés, les divisions le plus généralement adoptées dans les livres d'anatomie humaine, et même dans la plupart des ouvrages d'anatomie comparée. Ces divisions sont, sans aucun doute, d'une grande utilité lorsqu'on étudie un être en particulier, ou même une famille, un ordre, une classe en

général; mais elles cessent de l'être dès qu'on veut s'élever encore à un plus haut degré de généralité. Tous les Vertébrés ont un axe vertébral et des appendices plus ou moins nombreux, plus ou moins complexes; chez tous aussi, l'axe vertébral peut être divisé en crâne et en vertèbres : mais au delà de cette division, il n'est plus rien de général, et rien par conséquent qui ait dû occuper dans un article consacré, non à une description anatomique du Squelette, mais à un résumé sommaire de ses conditions essentielles d'organisation considérées dans leur plus grande généralité.

SQUILLA. BOT. *V.* SCILLE.

SQUILLAIRES. CRUST. L'ordre de Crustacés ainsi nommé par Latreille et qui comprend les genres Squille et Mysis, est plus généralement désigné aujourd'hui sous le nom de Stomapodes. *V.* ce mot.

SQUILLE. *Squilla.* CRUST. Genre de l'ordre des Stomapodes, famille des Unipeltés, établi par Fabricius, qui comprenait sous ce nom toutes les espèces formant actuellement la famille des Unipeltés. Ce genre, tel qu'il est restreint par Latreille, a pour caractères essentiels : appendice latéral des six pieds postérieurs linéaire ou filiforme. Doigt des serres (les seconds pieds-mâchoires ou leurs analogues) très-comprimé, en forme de faux (le plus souvent denté); une rainure très-étroite, dentelée sur l'un de ses bords, épineuse sur l'autre, s'étendant dans toute la longueur du côté interne de l'article précédent. Ce genre se distingue facilement des Gonodactyles, parce que ceux-ci ont l'ongle ou le doigt des serres ventru ou plus épais à sa base, et finissant simplement en pointe. Les Coronides en diffèrent par l'appendice latéral des six pieds postérieurs, qui est large, aplati et arrondi, tandis qu'il est linéaire chez les deux autres genres. Les Érichtes et les Alimes en diffèrent, parce que le bouclier recouvre la moitié antérieure du corps en ne laissant à découvert que les cinq ou six derniers segments, tandis que dans les trois premiers genres dont il a été parlé, ce bouclier ne recouvre au plus que le premier segment du thorax. Le corps des Squilles est étroit, allongé, demi-cylindrique, recouvert d'un test assez mince et composé de douze segments. Le premier est beaucoup plus long que les autres; il est recouvert d'un test ou bouclier presque carré, plus étroit en avant, et en forme de triangle allongé et tronqué; c'est ce segment qui forme la tête; on voit en avant une pièce articulée, ayant la forme d'un triangle renversé et qui sert de support à deux yeux portés sur deux pédicules et aux antennes intermédiaires. Les antennes latérales sont plus courtes que les précédentes et accompagnées d'un appendice en forme de feuillet elliptique, cilié ou velu sur ses bords. La bouche est composée d'un labre, de deux mandibules, d'une languette composée de deux pièces et de deux paires de mâchoires; après ces mâchoires viennent les dix premières pattes, toutes terminées par une pince en griffe, et dirigées en avant; elles sont très-rapprochées et disposées autour de la bouche en manière d'angle, dont le sommet est supérieur. Les deux premières sont insérées près des bords latéraux de la tête, à la hauteur des deux dernières mâchoires. Celles de la seconde paire ou les serres proprement dites sont beaucoup plus grandes et terminées par l'ongle mobile ou la griffe dont il a été question plus haut. Toutes ces pattes onguiculées, à l'exception des deux dernières, ont à leur base postérieure un petit corps membraneux, vésiculaire, plus ou moins susceptible de tuméfaction, et attaché au moyen d'un court pédicule. Le segment qui vient après la tête est plus court que les suivants et sans aucun organe spécial; il tient lieu de col. Les trois segments suivants portent chacun une paire de pattes grêles, filiformes et terminées par un article triangulaire ou conique, comprimé et garni de poils au côté intérieur; à l'extrémité postérieure du troisième article de ces pattes est inséré un petit appendice ou rameau cylindrique, menu, linéaire, prolongé jusque près du bout de l'article suivant, et offrant à son extrémité des divisions annulaires superficielles et quelques poils. Viennent ensuite sept segments formant la queue; au-dessous de chacun des cinq premiers, on voit une paire de nageoires ou de pieds-nageoires formés de deux pièces foliacées, en partie membraneuses, vésiculeuses, triangulaires ou ovales, bordées de cils nombreux et plumeux, situées sur un pédicule commun, avec une branchie composée de filets très-nombreux, articulés et remplis d'une matière molle, partant d'un axe commun et rassemblés en manière de houppe. Chaque côté de l'avant-dernier segment donne attache à un appendice en nageoire, composé de trois articles; enfin le dernier segment est plus grand que les anneaux précédents, presque carré, avec le bord postérieur un peu arqué et arrondi. Ses bords offrent, dans leur contour, des sinus plus ou moins profonds et dont les plus forts ressemblent à des épines; l'anus est placé près du milieu de la base de ce segment. Les Squilles se tiennent dans les profondeurs de la mer; leur accouplement a lieu au printemps, et les femelles se cachent sous les rochers lorsqu'elles veulent pondre leurs œufs.

SQUILLE MANTE. *Squilla Mantis,* L., Degéer, Fabr., Latr. Longue de six à sept pouces; crochet des pinces ayant six dents; corps ayant en dessus plusieurs lignes élevées. Segment postérieur portant deux taches rougeâtres. Cette espèce n'est pas rare dans la Méditerranée; on l'a trouvée très-rarement sur les côtes de l'Océan.

SQUILLE A QUEUE RUDE. *Squilla scabricauda,* Lam. Carapace courte, presque en cœur, marquée de quatre sillons; corps généralement lisse, avec la dernière pièce de l'abdomen couverte, en dessus, de nombreuses aspérités; ongle mobile des grands pieds en pince à huit dents. Taille, six pouces. De l'océan Indien.

SQUILLE STYLIFÈRE. *Squilla stylifera,* Latr., Lam.; *Squilla ciliata,* Fabr. Longue d'environ deux ou trois pouces; crochet des pinces ayant trois dents. Corps lisse en dessus, à l'exception les deux derniers segments. On la trouve à l'Ile-de-France.

SQUINE. BOT. Espèce du genre Smilace, dont la racine est employée en médecine. *V.* SMILACE.

STAAVIE. *Staavia.* BOT. Genre de la famille des Bruniacées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Dahl et offrant les caractères suivants : calice adhérent à l'ovaire, divisé supérieurement en cinq lobes subulés

et calleux; corolle à cinq pétales lancéolés, épais, alternes avec les lobes calicinaux; cinq étamines opposées aux pétales; deux styles cohérents à la base, distincts seulement au sommet; capsule à deux coques souvent bipartibles à la maturité, renfermant une graine dans chaque coque. Ce genre, formé aux dépens des *Phylica* et des *Brunia* de Linné, a été nommé par Schreber *Levisanus*, nom qui avait été appliqué à une Protéacée; il a reçu en outre et fort inutilement, de Necker, celui d'*Astrocoma*.

Staavie nue. *Staavia nuda*. C'est un sous-arbrisseau à feuilles linéaires, étalées, calleuses au sommet; à fleurs agrégées en capitules terminaux, discoïdes, involucrés par des bractées tantôt luisantes et plus longues que les feuilles, tantôt semblables à celles-ci. Du cap de Bonne-Espérance.

STABEROHA. bot. Genre de la famille des Restiacées, institué par Kunth, avec les caractères suivants : fleurs dioïques, dont les staminigères sont encore fort peu connues; les pistilligères sont disposées en épi imbriqué, et accompagnées chacune d'une bractée comprimée; périgone persistant, à six glumes, dont les extérieures sont plus roides et plus longues : les latérales ont la forme naviculaire et une carène ailée; étamines rudimentaires; ovaire à une loge, rarement à deux, et alors il existe une gemmule entre elles; deux ou trois styles distincts; stigmates allongés et subplumeux. Le fruit consiste en une noix obliquement elliptique, en forme de lentille bombée, monosperme et indéhiscente. Les plantes qui composent ce genre sont herbacées, à rhizome écailleux et rampant; les chaumes sont simples, à gaînes ascendantes, aphylles, fendues dans leur partie supérieure; les épis sont terminaux, solitaires ou géminés; les bractées sont du double ou du triple plus grandes que les fleurs. Du cap de Bonne-Espérance.

STACHIDE. *Stachys*. bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L. Caractères : calice persistant, tubuleux, anguleux, divisé jusqu'à moitié en cinq dents presque égales; corolle dont le tube est court, la lèvre supérieure droite, presque égale, concave, souvent échancrée, l'inférieure plus grande, à trois lobes, dont les deux latéraux sont réfléchis en dehors, celui du milieu plus grand, quelquefois échancré; quatre étamines didynames, les deux extérieures rejetées sur les côtés de la corolle après la fécondation; ovaire quadrilobé, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate bifide; quatre akènes ovales, anguleux, cachés au fond du calice. Parmi les Stachides qui croissent en France, on remarque : 1° le *Stachys sylvatica*, L., vulgairement nommé Ortie puante. C'est une plante herbacée, très-commune dans les bois, et qui se distingue par ses feuilles grandes, ovales, cordiformes et par son odeur forte, désagréable; 2° le *Stachys palustris*, L., vulgairement Ortie morte des marais; ses feuilles sont linéaires, allongées; ses fleurs purpurines, panachées de jaune; son odeur désagréable; 3° le *Stachys germanica*, nommé vulgairement Épi fleuri. Cette espèce a un aspect assez agréable; elle est recouverte d'un duvet soyeux et blanchâtre. On la trouve abondamment, en certaines localités d'Europe, sur le bord des chemins et dans les lieux arides.

STACHOUSIA. bot. Genre d'Algues de la famille des Fucacées, proposé par Lamouroux, mais qui n'a été adopté que comme section du genre Cystoceire.

STACHYANTHE. *Stachyanthus*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, institué par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitules formés de la réunion de douze ou treize fleurs sessiles près du sommet du rameau, en une sorte d'épi serré; l'axe central ou rachis est scrobiculé; il n'y a point de bractées sous l'épi; involucre formé d'écailles oblongues, comprimées et obtuses, les plus intérieures sont un peu mucronées; akènes velus; aigrette à plusieurs rangs de soies dont l'inférieur est jaunâtre.

Stachyanthe de Martius. *Stachyanthus Martii*, De Cand. C'est une plante herbacée, faiblement sous-ligneuse, entièrement couverte d'une pubescence courte, serrée et blanchâtre; la tige est cylindrique et rameuse, garnie de feuilles pétiolées, ovato-rhomboïdes, entières à leur base, dentelées au sommet; les pédoncules sont très-longs et nus. Du Brésil, aux environs de Bahia.

STACHYARPAGOPHORA. bot. (Vaillant.) Synonyme d'Achyranthes.

STACHYCHRYSUM. bot. Le genre proposé sous ce nom par Bojer, dans la famille des Légumineuses, a été réuni au genre *Acacia*.

STACHYDOTYPUS. bot. Sous-genre proposé par Dumortier dans son *Florula Belgica*, p. 45, pour quelques espèces du genre *Stachys*.

STACHYGYNANDRUM. bot. (*Lycopodiacées*.) Palisot de Beauvois a donné ce nom à un genre formé aux dépens des Lycopodes et qui renferme les espèces dont les capsules de deux sortes : les unes renfermant une poussière fine, les autres des graines grosses et en nombre défini, sont disposées en épis distincts du reste de la plante et renferment les deux sortes d'organes dans le même épi. La présence de deux sortes d'organes aussi différents que les capsules à poussière fine, semblable à celle des vrais Lycopodes, et les capsules qui contiennent des graines sphériques assez grosses et en nombre déterminé (trois à cinq), paraît bien suffisante pour distinguer ces plantes des vrais Lycopodes qui ne présentent que le premier de ces organes; mais la disposition de ces capsules entre elles, c'est-à-dire leur réunion sur le même épi ou leur séparation sur des épis différents, ainsi que la forme de cet épi, ne semblent pas des caractères suffisants pour distinguer des genres, et il est assez probable qu'on réunira sous le nom de *Stachygynandrum* les genres *Selaginella*, *Diplostachyum* et *Stachygynandrum* de Palisot de Beauvois, genres qui tous présentent les deux sortes d'organes qui sont indiquées ci-dessus et qui diffèrent par ce caractère des vrais Lycopodes; toutes ces plantes, à l'exception du *Stachygynandrum Selaginoides* (*Lycopodium Selaginoides*, L.; *Selaginella*, Pal.-Beauv.), ont un port particulier qui les distingue parfaitement des vrais Lycopodes; leurs feuilles distiques sont de deux formes : les unes plus grandes, plus étalées, les autres plus petites et plus dressées, recouvrant la base des premières comme des sortes de stipules. Outre l'espèce citée plus haut, ce

genre en comprend encore deux autres indigènes que leur petitesse et la disposition de leurs feuilles font ressembler à de grandes Jungermanhes; ce sont les *Lycopodium helveticum*, L., et *denticulatum*. Les espèces exotiques sont fort nombreuses; beaucoup d'entre elles sont d'une taille remarquable, s'élevant jusqu'à deux ou trois pieds, et d'un port extrêmement élégant; tels sont, parmi les espèces les plus communes, les *Lycopodium flabellatum*, L., *plumosum*, L., *circinale*, L., etc.

STACHYLIDIUM. BOT. (*Mucédinées.*) Genre établi par Link, qui renferme deux espèces de petites moisissures formées de filaments couchés d'où naissent des filaments dressés, cloisonnés, qui portent les sporidies; ces sporidies, qui d'après Fries sont de petits péridiums avortés, opinion qui paraît très-vraisemblable, sont placées le long des filaments opposés ou verticillés; ces sporidies peuvent donc être regardées comme de petits rameaux latéraux, renflés et contenant des sporules. Link indique deux espèces de ce genre, que Persoon a placées parmi les Botrytes; l'une croît sur la terre, l'autre sur les branches sèches.

STACHYMACRIS. BOT. L'une des sections du genre *Scutellaria*, de Linné. *V.* SCUTELLAIRE.

STACHYMORPHA. BOT. Ce genre établi par Otth, aux dépens des *Silene*, de Linné, n'a été admis que comme groupe sectionnaire dans le genre type.

STACHYOBOTRIS. BOT. L'une des sections du genre *Teucrium* de Linné.

STACHYOIDES. BOT. Reneaulme faisait sous ce nom un genre de l'*Ornithogalum pyrenaicum*, L.

STACHYOPTÉRIDES. BOT. (Willdenow.) *V.* LYCOPODIACÉES.

STACHYOTYPUS. BOT. Section du genre *Stachys*, famille des Labiatées. *V.* STACHIDE.

STACHYS. BOT. *V.* STACHIDE.

STACHYTARPHÈTE. *Stachytarpheta.* BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Vahl aux dépens des *Verbena*, de Linné, et offrant les caractères suivants : calice tubuleux, à quatre dents; corolle dont le tube est courbé, le limbe quinquéfide, inégal; quatre étamines didynames, dont deux sont stériles; stigmate à peu près capité; drupe sec, biloculaire, bipartible, à loges monospermes. Ce genre a été nommé *Cymburus* par Salisbury; il renferme au moins quinze espèces, presque toutes originaires des Antilles et de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées, dentées en scie ou crénelées. Les fleurs sont alternes, disposées en épis, sessiles et à demi enfoncées dans l'axe charnu. Leur corolle est tantôt violette ou bleuâtre, tantôt purpurine ou rose. Parmi les espèces les plus remarquables, on peut citer les suivantes qui sont cultivées dans les jardins de botanique : 1° *Stachytarpheta angustifolia*, Vahl, *Enum. Plant.*, 1, p. 205, ou *Verbena Indica*, Jacq., *Obs.*, 4, p. 7, tab. 86; 2° *Stachytarpheta mutabilis*, Vahl, *loc. cit.*; Ventenat, Malm., p. 36; Jacq., *Icon. rar.*, 2, tab. 207; 3° *Stachytarpheta prismatica*, Vahl, *loc. cit.*; Jacq., *loc. cit.*, tab. 208; 4° *Stachytarpheta squamosa*, Vahl, *loc. cit.*; Jacq., *Hort. Schœnbr.*, p. 3, tab. 5. D'après Auguste Saint-Hilaire, le genre *Stachytarpheta* ne diffère aucunement du *Verbena*.

STACKOUSIE. *Stackousia.* BOT. Ce genre, établi par Smith (*Lin. Soc. Trans.*, 4, p. 218) pour un arbuste originaire de la Nouvelle-Hollande, a été considéré par Brown comme formant le type d'une famille naturelle distincte et nouvelle qu'il nomme *Stackousiées*. Les caractères du genre *Stackousia* sont les suivants : le calice est monosépale, turbiné, à cinq divisions; la corolle est pseudo-monopétale, c'est-à-dire composée de cinq pétales soudés ensemble par leurs onglets et formant ainsi une corolle tubuleuse et à cinq divisions; les étamines, au nombre de cinq, sont distinctes, insérées au calice, deux d'entre elles sont constamment plus courtes que les trois autres; l'ovaire est libre, à trois ou cinq loges qui forment autant de côtes saillantes; chaque loge contient un seul ovule dressé; les styles, en même nombre que les loges, sont quelquefois cohérents entre eux par leur base et terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit est une capsule à trois ou cinq coques monospermes, indéhiscentes, réunies à un axe ou columelle persistante. La graine se compose d'un endosperme charnu au centre duquel est un embryon dressé.

STACKOUSIE MONOGYNE. *Stackousia monogyna*, Labil. C'est une plante sous-frutescente à sa base, ayant ses rameaux grêles et effilés; ses feuilles alternes, entières, petites, sans stipules; ses fleurs fort petites, disposées en très-longs épis à la partie supérieure des ramifications de la tige. Elle croît à la Nouvelle-Hollande.

STADMANNIE. *Stadmannia.* BOT. Lamarck avait figuré sous ce nom un arbre, nommé vulgairement *Bois de fer* à Mascareigne, et qui se distinguait des autres Sapindacées à fleurs régulières par son fruit uniloculaire et par ses fleurs dépourvues de pétales. Ayant ensuite trouvé de nombreux passages entre l'organisation de cette plante et celle du *Cupania tomentosa*, que l'on peut considérer comme le type du genre *Cupania* de Plumier, Cambessèdes a cru devoir réunir à ce dernier le *Stadmannia*, et l'a mentionné sous le nom de *Cupania Sideroxylon*.

STÆHÉLINE. *Stœhelina.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carlinées et de la Syngénésie égale, L., offrant les caractères suivants : involucre oblong, cylindracé, plus court que les fleurs, composé de plusieurs rangs de folioles, régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces, très-aiguës au sommet; réceptacle garni de paillettes; calathide composée de fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites; ovaires comprimés, un peu anguleux, surmontés d'une aigrette de poils soudés ensemble par la base. Cassini divise ce genre en trois sous-genres : le premier, sous le nom de *Stœhelina*, renferme le *Stœhelina dubia*, L., pour lequel il propose le nom de *Stœhelina rosmarinifolia*. Cette plante, que l'on peut considérer comme type du genre, a une tige ligneuse, ascendante, divisée en rameaux nombreux, garnis de feuilles rapprochées, sessiles, linéaires, denticulées, tomenteuses en dessous. Les fleurs sont purpurines, entourées d'un involucre rougeâtre, un peu cotonneux. Cette plante croît dans les lieux secs et stériles de toute la région méditerra-

néenne. Le second sous-genre, nommé *Barbellina*, se distingue du précédent par son aigrette composée de paillettes ou squammellules très-barbellulées, tandis qu'elles sont nues dans le *Stœhelina*. Ce sous-genre ne comprend que le *Stœhelina arborescens*, L., arbrisseau qui croît dans l'île de Candie, et probablement dans d'autres localités de la Grèce; on la dit aussi indigène des îles d'Hyères. Enfin, sous le nom d'*Hirtellina*, Cassini décrit un sous-genre qui se compose du *Stœhelina fruticosa*, L., plante qui habite également les montagnes de l'île de Candie. Ce sous-genre est très-remarquable en ce que l'ovaire est entièrement couvert d'une couche épaisse de poils très-longs.

STÆLIE. *Stœlia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Chamisso, avec les caractères suivants : tube du calice ovale, terminé par deux dents subulées; corolle infundibulaire, à tube grêle, à limbe partagé en quatre lobes aigus; quatre étamines exsertes; anthères linéaires et versatiles; ovaire infère et biloculaire; stigmate bilobé. Le fruit est une capsule membraneuse, à deux loges, à deux valves concaves que couronnent les dents persistantes du calice; cloison persistante et entière, à laquelle sont attachées les graines.

STÆLIE THYMOÏDE. *Stœlia thymoïdes*, Cham. Sa tige est cylindrique, très-rameuse, ascendante et pubérule, garnie de feuilles linéaires, glabres, opposées, quelquefois verticillées et accompagnées de stipules à trois lobes pointus. Les fleurs sont petites et purpurines. Du Brésil.

STAG. MAM. *V.* CERF DU CANADA.

STAGMARIE. *Stagmaria*. BOT. Genre de la famille des Anacardiacées, institué par Jack qui lui assigne pour caractères : calice décidu, tubuleux, avec son limbe irrégulièrement déchiré; corolle de cinq pétales, insérés sur un torus stipitiforme, plus longs que le calice, elliptiques, obtus, étalés et un peu réfléchis; cinq étamines, insérées comme les pétales et alternes avec eux; filaments filiformes; anthères courtes, oblongues et biloculaires; ovaire stipité, à trois lobes uniovulés, qui se réduisent quelquefois à deux ou à un seul par avortement; un à trois styles, surmontant les lobes de l'ovaire; stigmate obtus. Le fruit consiste en une baie résineuse, réniforme, ordinairement sillonnée, recouverte d'une écorce variqueuse, monosperme; semence remplissant la cavité de la capsule et affectant sa forme; embryon exalbumineux et dressé; cotylédons réunis et indiqués par une fente latérale; radicule recourbée.

STAGMARIE A VERNIS. *Stagmaria vernicis*, Jack; *Arbor vernicis*, Rumph. C'est un arbre assez élevé, à feuilles simples, alternes, pétiolées, elliptico-lancéolées, rétrécies à leur base, obtuses au sommet, très-entières, très-glabres et luisantes; les fleurs sont blanches, réunies en panicules axillaires et pédonculées. Toutes les parties de l'arbre suintent un suc résineux et odorant. De Sumatra.

STAKOUSIA. BOT. *V.* STACHOUSIA.

STALACTITES ET STALAGMITES. MIN. On donne le nom de Stalactites aux concrétions allongées, coniques ou cylindriques, qui résultent de l'infiltration d'un liquide chargé de molécules pierreuses ou métalliques à travers les voûtes des cavités souterraines. Ces cônes ou cylindres sont creux ou pleins; leur surface est tantôt lisse et tantôt hérissée de pointes cristallines. Ce sont des formes accidentelles qui dépendent uniquement du mouvement lent et vertical que possédait le liquide qui a déposé leurs particules. Les premières gouttes qui arrivent à la voûte de la cavité, et qui y restent suspendues, éprouvent un commencement d'évaporation à leur surface extérieure; elles abandonnent alors une partie des molécules étrangères qu'elles tenaient en dissolution; celles-ci forment un petit anneau solide ou un rudiment du tube; ce rudiment de tube s'accroît et s'allonge par l'intermédiaire de nouvelles gouttes qui arrivent à la suite des premières, et qui descendent soit le long de la surface externe, soit à travers la cavité intérieure; mais cette cavité finit bientôt par se remplir, et alors la Stalactite ne prend plus d'accroissement qu'à l'extérieur, et, comme elle en prend plus vers sa base supérieure où l'eau commence à déposer avant d'arriver plus bas, on sent qu'elle doit avoir en général une forme conique. Les Stalactites sont quelquefois terminées par des sortes de rondelles cristallines ou des amas fongiformes de petits cristaux; c'est ce qui a lieu lorsque la cavité dans laquelle elles se produisent se remplit en partie d'eau, et que ces Stalactites en atteignent la surface. Leur extrémité, plongée dans le liquide, devient un centre d'attraction pour les particules de matières minérales qu'il tient en dissolution. Les gouttes, qui tombent sur le sol des cavités souterraines, y forment d'autres dépôts ordinairement mamelonnés; ce sont les Stalagmites. Quelquefois ces dépôts, en prenant de l'accroissement, vont joindre les Stalactites qui pendent aux voûtes et forment par la suite d'énormes colonnes. On en voit de semblables dans un grand nombre de grottes calcaires, et particulièrement dans les grottes d'Auxelles et d'Arcy, en France; mais de toutes les grottes de ce genre, la plus célèbre est celle d'Antiparos dans l'Archipel, qui a été visitée et décrite par Tournefort. Ce botaniste, en la voyant, s'imagina que les Pierres végétaient à la manière des plantes. Les suintements qui ont lieu sur les parois latérales des cavernes y produisent aussi des concrétions dont la surface est comme ondulée, et qui représentent grossièrement des sortes de franges ou de draperies. Les Stalactites se forment journellement dans les galeries des mines, dans les fissures des Roches, dans les grottes naturelles, dans l'intérieur des caves ou des vieux souterrains. Elles abondent principalement dans les pays calcaires; aussi la matière qui compose le plus grand nombre des Stalactites est le Carbonate de Chaux; mais il en existe aussi qui sont composées de matière siliceuse, d'oxyde de Fer, d'oxyde de Manganèse, etc.

STALAGMITITE. *Stalagmitis*. BOT. Genre de la famille des Guttifères et de la Polyandrie Monogynie de Linné, établi par Murray, et caractérisé de la manière suivante par Cambessèdes : les fleurs sont polygames; dans les mâles, on trouve un calice dépourvu de bractées à sa base, et composé de quatre ou cinq folioles inégales entre elles; quatre ou cinq pétales insérés sur

le réceptale, alternes avec les folioles du calice, égaux entre eux ; un réceptacle charnu, divisé en quatre ou huit lobes, couvert, dans quelques espèces, d'un grand nombre d'étamines avortées; des étamines monadelphes ou disposées en quatre ou huit faisceaux divisés au sommet en nombreux filets, soutenant chacun une petite anthère didyme, à deux loges, qui s'ouvre longitudinalement par le côté; un pistil réduit à l'état rudimentaire. Dans les fleurs hermaphrodites, le calice, les pétales, le réceptacle et les étamines présentent les mêmes caractères que dans les fleurs mâles; le style est très court ; le stigmate est divisé en plusieurs lobes; l'ovaire contient de trois à huit loges uniovulées; le fruit porte à sa base les folioles du calice, qui persistent, il est terminé par les restes du style et du stigmate : sa forme est arrondie; il est très-charnu, divisé en plusieurs loges séparées par des cloisons peu épaisses; les graines sont munies d'un arille; leur radicule est petite; leurs cotylédons, très-développés, sont soudés en une masse compacte. Le genre *Stalagmitis* se compose d'arbres originaires des Indes orientales et de la Chine. Leurs feuilles sont opposées; leurs fleurs sont disposées en grappes ou en ombelles axillaires; les mâles et les femelles se trouvent tantôt mêlées sur le même individu, tantôt sur des pieds différents.

STAMINIFÈRE. BOT. Organe qui porte les étamines; tel est le réceptacle, dans les plantes de la famille des Crucifères; tels sont aussi le gynophore, dans le *Cleome pentaphylla*, le calice dans le Rosier, la corolle dans le Liseron, le pistil dans les Ombellifères, le nectaire dans le genre *Ruta*, etc.

STAMMARIUM. BOT. L'une des sections du genre *Lorentea*.

STANHOPÉE. *Stanhopea*. BOT. Ce genre, de la famille des Orchidées, a été institué par Frost et dédié au président de la Société Botanico-Médicale de Londres, lord Stanhope, l'un des hommes les plus recommandables de l'Angleterre et les plus sincèrement dévoués à la propagation des sciences utiles. Les caractères de ce genre sont : fleurs renversées; sépales très-étalés, réfléchis : les deux intérieurs beaucoup plus étroits; labelle libre, sessile, sans éperon, en sac, charnu, muni de cornes, convexe dans sa moitié supérieure, concave dans l'autre; gynostème ailé, très-long; anthère operculée; masses polliniques géminées, linéaires, en massue, sillonnées sur le dos et pédicellées; pédicelles retenus par une glande subulée, acuminée, translucide. Ce genre est voisin des *Epidendrum*, et se recrute chaque jour de nouvelles espèces toutes plus intéressantes les unes que les autres, tant par la bigarrure des formes que par l'éclat des couleurs ou la suavité des parfums. Toutes celles obtenues jusqu'à ce jour viennent des contrées tropicales de l'Amérique méridionale.

STANHOPÉE A CROCHETS. *Stanhopea uncinata*, Dr., Hort. univ., L., 1843. Son pseudobulbe a deux pouces et demi de hauteur, sur un pouce et demi de largeur et un pouce d'épaisseur; il est pyriforme et marqué de seize côtes longitudinales élevées, traçant conséquemment autant de sillons alternativement plus profonds; il est couronné par une feuille longue de plus d'un pied et large d'environ trois pouces; elle est ovale, lancéolée, acuminée aux deux bouts, longuement pétiolée, à cinq nervures longitudinales, qui se transforment inférieurement en côtes saillantes et presque aiguës. La hampe est pendante, cylindrico-anguleuse, moins longue que la feuille, terminée par une grappe de trois ou quatre fleurs très-grandes, portées chacune sur un pédicelle cannelé; les écailles qui entourent cette hampe, sont très-amples, spatiformes, vésiculeuses, lancéolées, pointues, striées, d'un fauve-brunâtre clair, parsemé d'une multitude de très-petits points pourprés. Le périanthe est étalé, réfléchi, composé de trois sépales ou folioles extérieures, dont l'intermédiaire, moins longue et moins large que les autres, a au delà de deux pouces d'étendue; elle est d'un blanc de crème, marquée jusqu'aux deux tiers, à partir de la base, de taches arrondies, irrégulièrement espacées, d'un pourpre blafard; les folioles latérales sont connées à leur base, de la même nuance, mais avec le bord interne seulement, tacheté de pourpre; les deux autres folioles du périanthe, que l'on considère comme des pétales, sont intérieures, un peu moins longues et beaucoup plus étroites que les sépales; elles sont d'un blanc un peu plus décidé, avec l'onglet pourpre et cinq ou six grandes taches contiguës de la même couleur, qui s'étendent jusque vers le milieu; un peu au-dessus et vers les bords, sont de chaque côté, trois ou quatre taches plus petites, distinctes et parfaitement rondes. Le labelle est libre; sa base ou l'hypochile est en forme de sac, séparée de l'épichile par un fort étranglement. Ce sac est épais, charnu, luisant, céreux, d'un blanc jaunâtre, lavé de pourpre vers le fond qui est arrondi et replié comme un capuchon; la partie de l'orifice, opposée au limbe, est trilobée et forme à l'étranglement un sinus profond; de chaque côté s'élève, en se contournant, une longue corne arrondie, sinueuse, qui se dilate vers le haut, puis se rétrécit et se termine par un crochet brusquement coudé sur le lobe latéral du gynostème; l'hypochile est épais, charnu, lisse et luisant, dilaté et relevé sur ses bords, avec le sommet trilobé et réfléchi; l'extrémité du lobe médian se prolonge en un petit crochet recourbé. La colonne, ou le gynostème, est comprimée, arrondie sur le dos, soudée à l'orifice de l'hypochile, faisant opposition avec ses lobes; elle se relève en arc, se rétrécit au milieu, puis se dilate vers l'extrémité qu'accompagnent les crochets des cornes du labelle; cet organe est d'un blanc verdâtre, avec sa moitié inférieure pointillée et striée de pourpre sur les deux faces. L'anthère, qui porte deux masses polliniques jaunes, recouvertes par une coiffe ou opercule blanchâtre, en forme de casque, se termine par un long bec, aplati, ondulé, acuminé et recourbé sur la face interne du gynostème, comme l'est sur le sternum le rostre des Hémiptères de la famille des Cimicides. Toutes les parties de la fleur exhalent une odeur suave, qui rappelle fortement celle de la vanille. Du Mexique.

STANHOPÉE A FLEURS BLANCHES. *Stanhopea eburnea*, Lindl., *Bot. Regist.*, 1529. Son pseudobulbe est ovalaire, conique, piriforme, relevé de côtes longitudinales, d'un vert assez foncé, garni inférieurement de

filets radicinaux, cylindriques, tortueux et bruns, enveloppé d'écailles membraneuses, incisées, dentées sur leurs bords et d'un gris brunâtre; il s'en élève une seule feuille pétiolée, plissée, ovale-lancéolée, acuminée. La tige est pendante, stolonifère, terminée par deux ou trois fleurs longues de cinq pouces; elle est enveloppée à sa base par deux bractées membraneuses, ovales, allongées, concaves, engaînantes, faiblement acuminées et d'un brun jaunâtre. Le périanthe est d'un blanc d'ivoire pur, avec le sommet extérieur seulement d'une teinte un peu jaunâtre; chacune des trois divisions représentant les sépales, est longue de trois pouces environ, étroite, lancéolée, presque aiguë, à bords ondulés; les deux pétales sont beaucoup plus larges, offrant pour le reste les mêmes caractères. Le labelle est libre, blanc, épais, charnu, marqué vers sa base interne de taches souvent réunies, d'un pourpre bleuâtre; il est concave, muni à sa base de deux pointes latérales, recourbées en crochet; son sommet est divisé en trois lobes, dont les latéraux arrondis, et l'intermédiaire beaucoup plus long, pointu et réfléchi. La colonne est dressée, un peu plus longue que le labelle et presque égale aux divisions du périanthe; elle est cylindrique à sa base, d'un vert très-pâle, accompagnée de chaque côté vers l'extrémité, d'une aile décurrente, membraneuse, qui s'élargit insensiblement en disque, puis se rétrécit vers le sommet où elle recouvre en partie l'anthère; celle-ci est hémisphérique et blanchâtre. Les masses polliniques sont jaunes; elles ont la forme d'une massue, et la glandule, qui les termine, celle d'un cœur. L'ovaire est long, cylindrique, sillonné et terminé en massue. Du Brésil.

STANHOPÉE OCULÉE. *Stanhopea oculata*, Lindl., *Bot. Reg.*, 1839. Cette plante, qui produit des fleurs aussi belles que remarquables par la structure de leurs parties, a son pseudobulbe ovale, arrondi et presque lisse, d'un vert pâle, donnant naissance à une feuille pétiolée, plissée, ovale-lancéolée, pointue, longue de dix pouces environ et large de trois. La tige est pendante, cylindrique, de la longueur de la feuille et même un peu plus, terminée par une belle et très-ample grappe, composée de sept ou huit fleurs portées chacune sur un pédicelle qui paraît cannelé. Le périanthe est membraneux, étalé ou réfléchi; les trois divisions extérieures (les sépales), sont longues de deux pouces et demi, sur un peu plus de moitié de largeur, arrondies à leur base et acuminées au sommet; les deux pétales sont aussi longs, mais beaucoup moins larges, ondulés et striés; leur couleur est le blanc-jaunâtre sale, avec l'onglet jaune et l'extrémité blanchâtre; ils sont parsemés d'une multitude de taches irrégulières d'un brun pourpré, moins abondantes, moins serrées l'une contre l'autre et d'une nuance plus nette sur les pétales. Le labelle est libre, dilaté, puis brusquement étranglé vers le centre, et enfin trilobé; il est concave, avec l'hypochile ou sa partie inférieure jaune, marquée de deux taches ocellées, d'un brun pourpré; l'épichile ou partie supérieure a le lobe intermédiaire lancéolé, presque pointu, blanc, très-finement pointillé de pourpre obscur; les lobes latéraux sont accompagnés de deux cornes ou crochets cylindriques, recourbés ou contournés, d'un blanc jaunâtre, lisses et luisants. Le gynostème est dressé, arqué, d'un blanc verdâtre, surtout vers les bords qui sont pour ainsi dire ailés et réfléchis ou repliés en dedans; il est un peu plus long que le labelle, épais, charnu, presque cylindrique à sa base, dilaté au sommet où il recouvre l'anthère; celle-ci est hémisphérique; les masses polliniques sont d'un jaune doré. Du Mexique.

STANILITE. MIN. (Struve.) Synonyme d'Étain concrétionné fibreux.

STANLEYE. *Stanleya*. BOT. Nuttall (*Gen. Pl. amer.*, n° 166) a établi sous ce nom un genre de la famille des Crucifères, que Pursh avait confondu avec les *Cleome*. Raffinesque a donné à ce nouveau genre le nom de *Podolobus*, qui n'a pas été adopté. Voici les caractères assignés à ce genre par De Candolle: calice ample, coloré, ouvert; pétales dressés, connivents en un tube tétraèdre, et dont les onglets sont plus longs que le limbe; six étamines presque égales; quatre glandes dont deux situées en dedans et deux en dehors de la corolle; silique longuement stipitée, trois fois plus longue que le stipe, grêle, cylindracée, bivalve, biloculaire, renfermant des graines oblongues, à cotylédons linéaires et incombants. Ce genre a de l'affinité avec le *Sisymbrium*, mais il s'en distingue par sa silique longuement stipitée et par son port. Il se compose de deux ou trois espèces qui croissent dans l'Amérique septentrionale. Ce sont des herbes glabres, glauques, dressées, à feuilles caulinaires alternes, pinnatifides, lyrées ou entières. Les fleurs sont jaunes et disposées en grappes allongées et terminales.

STANLEYE PINNATIFIDE. *Stanleya pinnatifida*, Nuttall; *Cleome pinnata*, Pursh. C'est une plante qui, d'après une certaine analogie avec le Chou, a été essayée comme plante alimentaire lorsqu'on lui a fait subir la coction dans l'eau; mais, selon Nuttall, elle est violemment émétique.

STANNIDES. MIN. Groupe de substances qui ont l'Étain pour principe dominant.

STANNINE. MIN. Même chose qu'Étain sulfuré. *V.* ÉTAIN.

STANZAITE. MIN. *V.* ANDALOUSITE.

STAPÉLIE. *Stapelia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées de R. Brown, et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants: calice court, à cinq divisions profondes; corolle rotacée, quinquéfide, charnue; couronne staminale soudée à la base en un urcéole, divisée supérieurement en dix parties qui forment deux rangées de prolongements en forme de cornes ou de ligules, couvrant à leur base les masses polliniques; celles-ci sont au nombre de dix, rapprochées par paires, céréacées-lisses; stigmate mutique, discoïde; deux follicules cylindracés, lisses, renfermant des graines aigrettées. Le genre *Stapelia* est un de ceux qui ont été le plus subdivisés. Haworth, dans son *Synopsis Plantarum succulentarum*, a établi onze genres, qui ont pour types diverses espèces de *Stapelia* décrites dans les auteurs. Comme ces genres n'ont pas été admis généralement, il suffira de les indiquer sans exposer leurs caractères. 1° *Stapelia*. Le *Stapelia grandiflora* et la plupart des espèces à fleurs larges et

étoilées qui se cultivent dans les jardins, composent ce genre. — 2° *Gonostemon*. Le *Stapelia divaricata* est le type de ce genre. — 3° *Huernia*, R. Brown (ou mieux *Heurnia*, selon Sprengel). Fondé sur le *Stapelia reticulata* et autres espèces analogues. — 4° *Podanthes*. Genre qui renferme les *Stapelia irrorata, verrucosa*, etc. — 5° *Tridentea*. A ce genre appartiennent les *Stapelia gemmiflora, moschata*, etc., des jardins. — 6° *Tromotriche*. Ayant pour type le *Stapelia revoluta*. — 7° *Orbea*. Le *Stapelia variegata*, L., est une espèce de ce genre. — 8° *Obesia*. Fondé sur les *Stapelia punctata* et *decora*. — 9° *Piaranthus*, R. Br. Le type de ce genre est le *Stapelia pulla*. — 10° *Duvalia*. Les *Stapelia reclinata, elegans, cæspitosa*, etc., composent ce genre. — 11° *Caralluma*, R. Br. Fondé sur le *Stapelia ascendens* de Roxburgh. Les espèces de Stapélies sont très-nombreuses, car on en connaît plus de soixante, et elles offrent cette particularité remarquable pour la géographie botanique, qu'elles croissent pour la plupart dans l'Afrique australe, non loin du cap de Bonne-Espérance. Le premier auteur qui ait fait mention d'une espèce de ce genre est un médecin hollandais, J. Bodæus à Stapel, qui la décrivit dans ses Commentaires sur Théophraste, sous le nom bizarre de *Fritillaria crassa*. Bientôt la singularité des tiges et des fleurs de ces plantes, et la facilité de leur culture, les firent rechercher par les curieux. Les serres chaudes des jardins d'Europe en offrirent bientôt un grand nombre qui furent apportées du cap de Bonne-Espérance, à l'époque où cette colonie était sous la domination hollandaise. Deux ouvrages ornés de belles figures ont été consacrés à l'illustration de ce genre : l'un est dû à Francis Masson qui le publia à Londres, en 1796, sous le titre de *Stapeliæ novæ;* l'autre a pour auteur N. J. Jacquin, et a paru à Vienne, en 1806 : il est intitulé : *Stapeliarum in hortis Vindobonensibus cultarum descriptiones*. Quelques espèces ont aussi été décrites et figurées avec soin dans d'autres ouvrages, tels que les Plantes grasses de De Candolle, le *Botanical Magazine*, etc.

Les Stapélies sont des plantes à tiges analogues à celles des *Cactus*, charnues, laiteuses, vertes ou glauques, anguleuses, dentées, dépourvues de feuilles, portant des fleurs dont l'aspect est des plus agréables, étant ornées de couleurs vives, jaunes, violettes, purpurines, etc.; mais la plupart d'entre elles exhalent une odeur extrêmement fétide qui rappelle celle de la viande pourrie, à tel point que la mouche de la viande, attirée par cette odeur, vient y déposer ses œufs. On les cultive facilement dans les serres chaudes où elles se multiplient de boutures, et fleurissent ordinairement depuis le mois d'août jusqu'à la fin d'octobre.

STAPELTONIA. BOT. L'une des sections du genre Stapélie.

STAPHYLÉACÉES. BOT. L'une des tribus de la famille des Célastrinées, qui comprend les genres *Staphylea* et *Turpinia*. *V.* CÉLASTRINÉES.

STAPHYLÉE. *Staphylea*. BOT. Genre de la famille des Célastrinées et de la Pentandrie Trigynie, établi par Linné. Caractères : calice à cinq divisions profondes, dressées, colorées; corolle formée de cinq pétales égaux, réguliers, alternes avec les divisions calicinales; cinq étamines libres, distinctes et dressées, alternes avec les pétales; deux ou trois pistils soudés ensemble par leur côté interne; chaque ovaire est à une seule loge qui contient plusieurs ovules attachés à un trophosperme longitudinal; le style, à peine distinct du sommet de chaque ovaire, offre un sillon longitudinal sur sa face interne, et se termine par un stigmate simple. Le fruit est une capsule membraneuse, à deux ou trois loges, s'ouvrant par leur côté interne et contenant un très-petit nombre de graines globuleuses, osseuses, et comme tronquées à leur base. Les graines sont munies d'un endosperme charnu, très-mince ou presque nul, qui recouvre un embryon dont les deux cotylédons sont épais. Les Staphylées sont des arbrisseaux à feuilles composées, opposées ou alternes, accompagnées à leur base de deux stipules; les fleurs sont blanches, disposées en grappes ou en panicule.

STAPHYLÉE A FEUILLES AILÉES. *Staphylea pinnata*, L., Duham. Arbr., 2, tab. 77. Ses feuilles sont imparipinnées, composées de cinq ou sept folioles; ses fleurs sont blanches, assez grandes, disposées en grappes pendantes; les capsules sont membraneuses, renflées, vésiculeuses, contenant dans chaque loge une ou deux graines globuleuses, luisantes, tronquées à leur point d'attache. Les graines ont une saveur qui a quelque analogie avec celle des Pistaches, mais elle finit par être âcre et désagréable. Cet arbre croît naturellement dans les bois des régions méridionales de l'Europe, et on le cultive très-communément dans les jardins d'agrément sous le nom vulgaire de *Faux Pistachier*.

STAPHYLIN. *Staphylinus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille de Staphylinides ou Brachélytres, institué par Linné, avec les caractères suivants : tête séparée du corselet par un étranglement ou sorte de col, non rétractile; labre échancré; antennes insérées au-dessus de cette pièce et des mandibules; toutes les palpes filiformes. L'étymologie grecque du mot Staphylin semblerait indiquer un insecte vivant sur le Froment; et comme Aristote, à l'occasion des maladies des Chevaux, dit qu'on ne peut opposer aucun remède efficace au mal produit par le Staphylin, on pourrait soupçonner qu'il s'agit ici d'un animal analogue à celui que l'on appelait aussi *Buprestis*. Laissant la question d'identité indécise, Mouffet, d'après un ancien passage où il est dit que le Staphylin est semblable aux Sphondyles que l'on trouve dans les maisons, mais plus grand; qu'il s'engendre partout dans les champs, et qu'il relève sa queue lorsqu'il marche, désigne réellement ainsi des insectes portant aujourd'hui cette dénomination, et nul doute que la première figure, et peut-être aussi la seconde des espèces qu'il représente, ne soit celle du *Staphylinus olens;* il est encore vraisemblable que la troisième est celle du *maxillosus*. Il parle des deux vésicules anales qu'il compare à deux sortes d'aiguillons, mais en observant qu'elles ne sont et ne peuvent être, d'après leur nature, offensives. Il figure ensuite, comme congénère, une chenille à queue fourchue, celle du *Bombix fagi* de Fabricius. Tel qu'il est aujourd'hui circonscrit, ce genre comprend les plus grandes espèces de la famille des Brachélytres. Ces

insectes ont le corps long et étroit, avec les antennes en grande partie moniliformes, grossissant vers le bout ou un peu en massue dans quelques-uns, souvent terminées par un article ovoïde et un peu échancré obliquement; la tête est ordinairement ovoïde; les mandibules sont avancées, pointues et croisées, le corselet est en carré plus ou moins long, mais arrondi en demi-cercle postérieurement; l'écusson est distinct, les élytres sont courtes, et les tarses antérieurs souvent dilatés, du moins dans les mâles.

Les espèces présentant ce dernier caractère, ayant en outre la tête peu allongée, les antennes écartées à leur naissance et peu coudées, la longueur de leur premier article égalant à peine le quart de la longueur totale, formeront une première division. Dans le Staphylin dilaté (*Germ. Faun. Insect. Europ.*, VI, 14), ces organes composent une massue dentée en scie; le corselet est grand, presque semi-orbiculaire. Quelques espèces, par leurs antennes plus courtes, plus épaisses et un peu perfoliées, ainsi que par leur corps moins allongé, et dont le corselet plus large et tronqué en devant forme presque un demi-cercle, paraissent se rapprocher, quant au port, des Oxypores; telles sont les trois suivantes : le STAPHYLIN A MACHOIRES, *Staphylinus maxillosus*, Panz., *Faun.*, XXVII, 2, qui est d'un noir luisant, avec une grande partie des élytres et de l'abdomen d'un gris cendré, tacheté de noir. Le STAPHYLIN BOURDON, *Staphylinus hirtus*, Panz., *ibid.*, XXVII, 1, dont le corps est noir, très-velu, avec le dessus de la tête, du corselet et le bout de l'abdomen garnis de poils épais, d'un jaune doré; les élytres sont noires à leur base, et d'un gris cendré ensuite. Le STAPHYLIN GRIS DE SOURIS, *Staphylinus Murinus*, Panz., *ibid.*, XXVI, 16, dont la tête, le corselet et les élytres sont d'un bronzé foncé, luisant; l'écusson est jaunâtre avec deux taches très-noires; l'abdomen est noir. D'autres Staphylins avoisinent les précédents quant à la figure du corselet; mais le corps et les antennes sont comparativement plus allongés. De ce nombre sont : 1° le STAPHYLIN ODORANT, *Staphylinus olens*, Panz., *ibid.*, XXVII, 1, qui est grand, tout noir, très-finement pointillé, avec la tête plus large que le corselet. 2° Le STAPHYLIN ÉRYTHROPTÈRE, *Staphylinus erythropterus*, dont le corps est noir, avec la base des antennes, les élytres et les pieds fauves; le limbe postérieur du corselet a une tache près de ses angles antérieurs d'un jaune d'or, et l'écusson très-noir. On formera une troisième subdivision avec des espèces dont le corselet est plus arrondi, et se rapproche de la forme d'un ovale tronqué en devant; il offre dans plusieurs des points enfoncés, disposés en séries longitudinales plus ou moins nombreuses. Ici viennent les espèces suivantes de Fabricius : *Staphylinus splendens, nitidus, politus, marginatus, flavescens*, etc.

La seconde division générale des Staphylins se composera des espèces dont le corps est encore plus étroit et plus long ou linéaire, avec les antennes rapprochées à leur base, fortement coudées et grenues; la tête et le corselet sont allongés; les tarses antérieurs sont rarement dilatés; les jambes antérieures sont épineuses, avec une forte dent au bout. On y placera le STAPHYLIN ALLONGÉ, *Staphylinus elongatus*, d'Olivier; le STAPHYLIN POINTILLÉ, *Staphylinus punctulatus* de Fabricius; le STAPHYLIN ÉCLATANT, *Staphylinus fulgidus* de Paykull, etc.

STAPHYLINITES OU BRACHÉLYTRES. Famille d'Insectes de l'ordre des Coléoptères pentamères, dont les caractères principaux consistent en quatre palpes; des antennes ordinairement composées d'articles lenticulaires; des élytres presque toujours beaucoup plus courtes que l'abdomen qu'elles laissent conséquemment à découvert. Le corps du plus grand nombre est étroit, allongé et relevé à son extrémité; l'anus offre dans les deux sexes, deux appendices cylindrico-coniques, velus et saillants. Latreille divise les Staphylinites en quatre tribus.

§ Tête entièrement dégagée et distincte du corselet par un étranglement en forme de col; labre profondément échancré.

I. Palpes labiales au moins terminées en massue. Genres : OXYPODE, ASTRAPÉE.

II. Toutes les palpes filiformes.

a. Antennes insérées au-dessus du labre et des mandibules, entre les yeux.

† Tarses antérieurs très-dilatés dans les deux sexes ou du moins dans les mâles. Genre : STAPHYLIN.

†† Tarses antérieurs point dilatés dans les deux sexes. Genre : XANTHOLIN.

b. Antennes insérées au-devant des yeux, en dehors du labre et près de la base des mandibules. Genre : LATHROBIE.

§§ Tête entièrement dégagée et étranglée postérieurement; labre entier; palpes maxillaires presque aussi longues que la tête, avec le quatrième ou dernier article caché ou peu apparent. Genres : PÉDÈRE, STILIQUE, STÈNE, ÉVOESTHÈTE.

§§§ Les genres compris dans cette tribu ne diffèrent des précédents que par leurs palpes maxillaires, qui sont beaucoup plus courtes et dont le quatrième article est saillant et très-distinct. Les jambes antérieures sont souvent épineuses. La tête de plusieurs mâles est cornue; les tarses n'offrent souvent que trois articles distincts, dont le dernier fort long, comparativement aux précédents. Genres : PROGNATHE, OSORIE, OXYTÈLE, ZIROPHORE, PIESLE, OMALIE, LESTÈVE, PROTÉINE, ALÉOCHARE.

§§§§ Tête enfoncée postérieurement dans le corselet jusque près des yeux et n'offrant point d'étranglement à sa base; corselet trapézoïde, s'élargissant de devant en arrière. Genres : LOMÉCHUSE, TACHYNE, TACHYPORE.

La plupart des Staphylinites vivent soit dans les charogues et les fumiers; soit sur les végétaux pourris ou dans les Champignons; quelques-uns, tels que les Anthophages de Gravenhorst, présentent sur la tête deux ocelles ou du moins leur apparence. Ces insectes paraissent se rapprocher des Forficules, premier genre de l'ordre des Orthoptères, de manière que dans un ordre naturel, les Coléoptères aquatiques et les Lamellicornes semblent devoir être placés au point le plus élevé de la série des insectes de cet ordre, et fournir ensuite des branches composant les autres familles. Celle des Psélaphiens semble aussi se lier avec la présente. Les

Clavigères paraissent être les Coléoptères les plus imparfaits.

STAPHYLINUS. BOT. (Pline.) Synonyme de *Daucus Carota*.

STAPHYLODENDRON. BOT. (Pline.) Synonyme de *Staphylea*.

STAPHYSAIGRE. BOT. Espèce du genre Dauphinelle.

STARBIE. *Starbia*. BOT. Du Petit-Thouars (*Gen. nov. Madag.*, p. 7, n° 23) a établi sous ce nom un genre de la famille des Scrophularinées ou Rhinanthacées, et l'a caractérisé de la manière suivante : calice inégal, à cinq découpures aiguës; corolle globuleuse, inégale, ventrue; la lèvre supérieure plus courte, fendue; l'inférieure trilobée; étamines didynames, incluses, à filets hérissés, à anthères dont les deux loges sont inégales, barbues au sommet, divariquées; style courbé, surmonté d'un stigmate oblong, comprimé; capsule biloculaire, renfermée dans le calice, s'ouvrant en quatre valves à la maturité, renfermant des graines nombreuses, très-petites, fixées à un placenta central, renfermées dans une gaîne cylindrique. La plante qui constitue ce genre est une herbe qui a le port des *Bartsia*. Sa tige est tétragone, munie de feuilles opposées ou alternes; ses fleurs sont axillaires, solitaires, presque sessiles, accompagnées de deux bractées linéaires.

STARCKIA. BOT. Le genre ainsi nommé par Willdenow est le même que l'*Andromachia*. *V.* ce mot.

STARIK. OIS. (Pallas.) *V.* STARIQUE.

STARIQUE. *Phaleris*. OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec plus court que la tête, déprimé, dilaté sur les côtés, presque quadrangulaire, échancré à la pointe; mandibule inférieure formant un angle saillant; narines placées au milieu du bec, près du bord, linéaires, à moitié fermées derrière et en dessus, percées de part en part; pieds courts, retirés dans l'abdomen; tarses grêles; trois doigts devant; ongles très-courbés; ailes médiocres; première rémige la plus longue. Confondus, jusqu'à ce jour, avec les Macareux dont ils réunissent à la vérité différents caractères, les Stariques ont été érigés en genre par Temminck, dans son Analyse d'un Système général d'Ornithologie. Cet auteur a groupé autour de l'espèce principale, nommée *Starik* par les naturalistes russes, quelques autres Oiseaux qui lui paraissaient déplacés parmi les Macareux, et en a formé une petite famille qui semble bien naturelle. Les Stariques, comme les Macareux, les Guillemots et les Pingouins, quittent rarement les mers glaciales des deux pôles; ils nagent ou courent au milieu des glaçons avec une agilité admirable; eux seuls avec quelques monstrueux habitants des mers, animent ces immenses domaines des frimas. Les antres des rivages, les crevasses des rochers corrodés qui sourcillent au-dessus des flots, sont pour les Stariques des temples de l'hymen; c'est dans ces âpres retraites voisines du Groënland et du Kamtschatka que ces Oiseaux, rassemblés ordinairement en bandes extrêmement nombreuses, élèvent, sur quelque peu de duvet entouré de fucus, une famille à laquelle, suivant le rapport des voyageurs, ils témoignent le plus vif attachement. Leur nourriture consiste dans les parties les plus tendres des plantes marines dont ils font usage, ainsi que de Mollusques et de petits Poissons.

STARIQUE CRISTATELLE. *Phaleris cristatella*, Temm., Ois. color., pl. 200. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tête garnie d'une aigrette recourbée en avant, formée par la réunion de six ou huit plumes; front et côtés du bec garnis de plumes très-longues, effilées, blanches, qui se dirigent en différents sens vers le derrière du cou; parties inférieures d'un brun cendré; poitrine d'un gris bleuâtre; abdomen tirant sur le jaunâtre; bec rouge, jaunâtre à l'extrémité; pieds noirâtres. Taille, six pouces six lignes. Les jeunes, *Alca Pygmœa*, Lath., ont le bec plus déprimé que les adultes, ce qui fait que, faute d'avoir pu les mieux connaître, on les a rapportés à l'espèce suivante (Starique Perroquet); ils sont en général d'un brun noirâtre; ils n'ont point de huppe frontale, ni de longues plumes blanches aux côtés de la tête; les plumes qui garnissent la région des oreilles sont un peu plus longues que les autres et terminées par de petites soies blanches; toutes celles du front sont noires, avec une partie de la tige blanche; les scapulaires ont une teinte cendrée; gorge et poitrine d'un blanc jaunâtre sale; le reste des parties inférieures blanc.

STARIQUE PERROQUET. *Alca Psittacula*, Lath.; *Fratercula Psittacula*, Dum. Parties supérieures noires; une tache blanche au milieu de la paupière supérieure; sous l'œil, une raie blanche, oblique, descendant de chaque côté du cou; parties inférieures blanches, nuancées de gris sur le cou, de noir aux flancs et aux jambes; bec rouge; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, neuf pouces. Les jeunes (*Alca tetracula*, Lath.) ont le bec beaucoup moins fort et plus aplati sur son arête; son plumage est à peu près le même; mais les nuances, surtout celle du noir, sont beaucoup moins vives; le bec est d'un brun jaunâtre; les pieds sont livides.

STARIQUE DES ANCIENS. *Alca antiqua*, Lath. Parties supérieures noires; derrière l'œil un petit faisceau de plumes blanches, s'élevant sur les côtés du cou en forme de croissant; queue courte et arrondie; gorge noire; parties inférieures blanches; bec blanchâtre, noir vers la pointe; pieds bruns. Taille, onze pouces.

STARON. MOLL. (Adanson.) *V.* COLOMBELLE.

STATICÉ. *Statice*. BOT. Genre de la famille des Plumbaginées, et de la Pentandrie Pentagynie, L., offrant les caractères suivants : calice ou périanthe extérieur persistant, tubuleux, membraneux et plissé à son limbe; corolle ou périanthe intérieur coloré, infundibuliforme; le limbe à cinq lobes étalés, obtus, ou composé de cinq pétales libres, rapprochés seulement en tube; cinq étamines à filets insérés à la base des pétales; ovaire surmonté de cinq styles filiformes, terminés par autant de stigmates aigus; capsule enveloppée par le périanthe, indéhiscente, uniloculaire, renfermant une seule graine soutenue par un cordon ombilical, ayant son point d'attache au sommet de la capsule, mais qui, à la base de cette capsule, prend une situation droite. Les espèces de Staticés sont extrêmement nombreuses, et se reconnaissent facilement à un port particulier qui n'est pas dépourvu d'élégance. La plupart habitent les côtes maritimes, particulièrement celles des régions chaudes et

tempérées. On en trouve quelques espèces qui se plaisent dans l'intérieur des terres, sur les coteaux arides. Tournefort les divisait en deux genres nommés *Statice* et *Limonium*. Mœnch a distingué en outre le *Statice monopetala*, comme genre particulier, sous le nom de *Limoniastrum*. Les rapports intimes qui existent entre les espèces de ce genre, y ont occasionné un peu de confusion, et de même que dans tous les genres nombreux en espèces, la synonymie de ces plantes est encore fort embrouillée, et appelle l'attention d'un monographe. Les fleurs des Staticés sont nombreuses et ornées de couleurs variées; on en voit de roses ou purpurines, de bleuâtres, de blanches et même de jaunes. Les tiges sont simples, scapiformes ou ramifiées, ordinairement dépourvues de feuilles ou seulement munies de feuilles radicales qui sont très-caduques.

Staticé Armérie. *Statice Armeria*, L. Plante à feuilles linéaires, planes, obtuses, radicales, à hampe plus longue que les feuilles, portant un capitule de fleurs roses. Cette plante est commune sur les pelouses sèches de l'Europe. On cultive, sous le nom de Gazon d'Olympe, dans les jardins où elle sert à faire des bordures, une jolie petite espèce très-voisine de la précédente, dont elle n'est peut-être qu'une variété.

STATYRE. *Statyra*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Trachélides, tribu des Lagriaires, établi par Latreille et ayant pour caractères : antennes assez longues, filiformes, composées de onze articles, les dix premiers coniques, le deuxième fort petit, le onzième cylindrique, surpassant en longueur les trois précédents réunis, au moins dans les mâles, insérées latéralement sur un tubercule de la tête avant le prolongement de celle-ci. Bouche placée à l'extrémité du prolongement antérieur de la tête; labre très-avancé, transversal, coupé carrément en devant; mandibules et mâchoires fort courtes, peu apparentes. Palpes maxillaires fort grandes, de quatre articles, le premier très-court, le deuxième fort long, cylindrico-conique, le troisième très-petit, obconique, le dernier le plus long de tous, en couperet allongé; palpes labiales très-courtes, peu visibles. Tête rétrécie postérieurement en une sorte de cou, prolongée en devant et amincie en une sorte de museau; chaperon presque carré, un peu convexe; yeux très-grands, assez rapprochés sur le front ainsi qu'en dessous de la tête, échancrés, recevant dans cette échancrure la base du tubercule radical des antennes. Corps allongé, rétréci en devant. Corselet rebordé postérieurement, convexe, rétréci en devant. Écusson très-petit, punctiforme; élytres allongées, plus larges que le corselet, très-peu dilatées avant leur extrémité, recouvrant les ailes et l'abdomen; pattes assez fortes; cuisses antérieures un peu renflées; jambes un peu arquées à leur base; tarses très-velus, leur pénultième article bilobé; le premier des postérieurs aussi long que les trois autres pris ensemble.

Statyre agroïde. *Statyra agroïdes*, Lep. et Serv., Encycl. Longue de cinq lignes, ressemblant au premier coup d'œil à une Agre, et ayant une couleur testacée brune. On la trouve au Brésil.

STAUNTONIE. *Stauntonia*. bot. Genre de la famille des Ménispermacées, établi par De Candolle (*Syst. Veget.*, 1, p. 513) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques. Les mâles ont un calice à six sépales linéaires, disposés sur deux rangs, les trois extérieurs un peu plus larges; point de corolle; des étamines monadelphes; six anthères presque réunies en anneau, déhiscentes extérieurement par une double fente, finissant au sommet en arêtes un peu charnues. Les fleurs mâles sont inconnues.

Stauntonie de la Chine. *Stauntonia Chinensis*. Arbuste sarmenteux, grimpant, glabre, à feuilles alternes, pétiolées, peltées, composées de cinq folioles ovales, oblongues, très-entières. Les bourgeons floraux sont axillaires, et de chacun d'eux s'élève un pédoncule qui se divise en deux ou trois pédicelles, dont l'un porte une fleur avortée.

STAURACANTHE. *Stauracanthus*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Link (*in Schrad. neu. journ.*, 2, p. 52) et ainsi caractérisé : calice divisé en deux lèvres dont la supérieure est bifide, l'inférieure tridentée; toutes les étamines réunies par leurs filets; gousse longuement saillante hors du calice, plane, comprimée, polysperme. Ce genre est extrêmement voisin de l'*Ulex*, aux dépens duquel il a été formé.

Stauracanthe aphylle. *Stauracanthus aphyllus*, Link, *loc. cit.*; *Ulex genistioides*, Brotero, *Fl. Lusit.*, 2, p. 78. C'est un arbrisseau dépourvu de feuilles, à branches divariquées et à gousses très-glabres. On le trouve en Portugal.

STAURANTHÈRE. *Stauranthera*. bot. Genre de la famille des Cyrtandrées, établi par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice turbinato-campanulé, à cinq divisions sinuées et plissées; corolle presque en roue, bilabiée, à cinq lobes, avec son tube ordinairement éperonné à la base; quatre étamines, dont les anthères sont soudées en forme de couronne et à loges divariquées. Le fruit est une capsule entourée du calice persistant; placentas séminifères des deux côtés.

Stauranthère a grandes feuilles. *Stauranthera grandifolia*, Benth. C'est une plante herbacée, à feuilles opposées. Les sinuosités du calice se prolongent en forme de dents. Cette plante se trouve dans l'île de Java.

STAURASTRUM. bot. Meyer a donné ce nom à quelques Algues, dont précédemment Agardh avait formé son genre *Micrasterius*.

STAUROBARYTE. min. (Saussure.) Synonyme de Harmotome. *V.* ce mot.

STAUROGETON. bot. L'une des sections du genre Lemna, de Schleiden.

STAUROGLOTTIDE. *Stauroglottis*. bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par Schauer avec les caractères suivants : périgone étalé, dont toutes les folioles sont presque conformes, discrètes et soudées avec la base du gynostème; labelle également adhérent à cette base, onguiculé, à trois divisions dont l'intermédiaire est ovato-acuminée, canaliculato-concave; celles des côtés sont linéari-spatulées, rectangulairement divergentes et ascendantes; disque crété; gynostème légèrement recourbé, demi-cylindrique; stig-

mate bordé par une membrane dans sa partie antérieure; clinandre terminal et bilabié; lèvre inférieure se prolongeant dans le rostelle qui est bicuspidé au sommet et recourbé vers le stigmate; anthère biloculaire, operculaire; deux masses polliniques divisées en deux; caudicule lamelliforme, pellucide, membraneuse, triangulaire, dépassant les bords du rostelle. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre : c'est une plante herbacée, épiphyte, à pseudobulbes diphylles; ses feuilles sont épaisses et nervurées; les fleurs sont assez grandes, réunies en épi au sommet de la hampe. De Manille.

STAUROGYNE. *Staurogyne.* BOT. Genre de la famille des Personnées, institué par Wallich qui lui donne pour caractères : calice tribractéaté, à cinq divisions aristato-acuminées et inégales; corolle hypogyne et tubuleuse; son limbe est courtement partagé en cinq lobes obtus, dont les deux inférieurs un peu plus petits; quatre étamines insérées près de la base du tube de la corolle, didynames et incluses; anthères à deux loges parallèles et courbées en arrière, jointes à leur base par un connectif court et en massue, distinctes supérieurement; ovaire à deux loges, renfermant plusieurs ovules attachés sur des placentas linéaires aux deux côtés d'une cloison médiane; style filiforme et simple; stigmate infundibuliforme, à trois lobes subulés et étalés. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce : c'est une plante herbacée, à tige épaisse; à rameaux opposés et cylindriques, à feuilles opposées, oblongues et linéari-lancéolées, pétiolées, très-entières ou vaguement crénelées, d'un blanc soyeux et argentin en dessous; les fleurs forment une grappe terminale et pubérente. De l'Inde.

STAUROLITHE. MIN. (Werner et Lamétherie.) Synonyme de Staurotide. Kirwan nomme aussi Staurolithe l'Harmotome.

STAUROPHORA. BOT. (*Hépatiques.*) Willdenow a formé sous ce nom un genre pour le *Marchantia cruciata,* qui est le *Lunularia* de Micheli, d'Adanson et de Raddi. *V.* LUNULAIRE.

STAUROPHORE. *Staurophora.* ACAL. Genre de l'ordre des Radiaires, fondé sur une espèce incomplétement observée par Mertens; ce genre serait caractérisé par le manque de bouche et par la présence d'un grand nombre de bras ou suçoirs disposés en deux séries alternes, formant une croix à la face inférieure de l'ombrelle; celle-ci est convexe, de forme variable et bordée de tentacules nombreux.

STAUROPHORE DE MERTENS. *Staurophora Mertensii,* Brandt. Elle est bleuâtre, large de trois pouces. On la trouve dans l'Océan pacifique septentrional.

STAUROPHRAGME. *Staurophragma.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinacées, établi par Fischer et Meyer, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions presque égales; corolle hypogyne, à tube très-court, à limbe presque rotacé, étalé, partagé en cinq lobes dont l'antérieur est le plus grand; quatre étamines insérées au tube de la corolle, didynames et exsertes; filaments barbus, les antérieurs plus longs et tous fertiles; anthères fixées par le milieu; style simple, plus épais au sommet; stigmate entier. Le fruit consiste en une capsule cylindracée, indéhiscente, subquadriloculaire, à valves dont les bords sont roulés; quatre trophospermes discrets. Semences lacinoso-rugueuses. Les Staurophragmes sont des plantes herbacées, vivaces, couvertes d'un duvet dont la disposition des poils forme des étoiles; les feuilles sont oblongo-lancéolées, très-entières, les inférieures rétrécies en pétiole, les supérieures sessiles; les fleurs sont d'un jaune pâle et très-odorantes; le fond de la corolle est tacheté de pourpre. De la Natolie.

STAUROSPERMUM. BOT. Ce genre, placé par Thonning dans la famille des Rubiacées, ne diffère pas du genre *Mitracarpum* de Zuccarini. *Voy.* MITRACARPE.

STAUROTIDE. MIN. Schorl cruciforme; Pierre de Croix et Croisette; Staurolithe. Substance d'un brun rougeâtre ou grisâtre, fusible en fritte, s'offrant toujours cristallisée sous la forme de prismes rhomboïdaux. Elle a une structure sensiblement laminaire, dont les joints mènent à un prisme droit rhomboïdal de 129° 30′, dans lequel la hauteur est à la grande diagonale des bases, comme un à six. Ce prisme se subdivise très-nettement dans le sens de la petite diagonale. La cassure de la Staurotide est conchoïde et inégale, un peu luisante et comme résineuse dans les cristaux bruns, terne et tirant sur celle de l'argile dans les cristaux d'une couleur grise. Elle est seulement translucide sur les bords minces; sa dureté est inférieure à celle de la Topaze et supérieure à celle du Quartz; sa pesanteur spécifique varie de 3,2 à 3,9. Elle est composée de 6 atomes de bisilicate d'Alumine, et d'un atome de Silicate bi-ferrugineux; ou en poids, de Silice 29, Alumine 53, bi-oxyde de Fer 18. Les cristaux de ce minéral sont tantôt simples et tantôt maclés. Les variétés de formes simples ou sans groupement, se réduisent à trois : 1° la Staurotide primitive : en prisme rhomboïdal, ordinairement allongé dans le sens de son axe; 2° la Staurotide périhexaèdre : c'est la forme précédente tronquée sur ses arêtes longitudinales aiguës; 3° la Staurotide unibinaire (Haüy); la variété précédente, dans laquelle les angles obtus de la base sont remplacés par une facette triangulaire très oblique. Les cristaux maclés résultent du croisement régulier de plusieurs cristaux simples, prismatiques. Ce groupement cruciforme a toujours lieu de manière que les prismes réunis paraissent se pénétrer mutuellement, et que leurs axes se croisent ou sous l'angle de 90°, ou sous ceux de 120° et 160°. De là les variétés suivantes, que l'on distingue parmi les macles de Staurotide :

STAUROTIDE CROISÉE RECTANGULAIRE : offrant l'apparence de deux cristaux semblables à la variété périhexaèdre, qui se pénétreraient par leur milieu, et dont les axes seraient perpendiculaires entre eux. A Saint-Jacques de Compostelle; en Bretagne.

STAUROTIDE CROISÉE OBLIQUANGLE : les deux prismes entiers, qui par leur pénétration apparente, donnent ce nouvel assortiment, ont leurs axes inclinés l'un à l'autre sous les angles de 60° et 120°. On la trouve au Saint-Gothard; en France, dans la Bretagne.

STAUROTIDE TERNÉE : assemblage de trois prismes

qui semblent se pénétrer, et produisent une sorte de groupement stelliforme.

Sous le rapport des caractères extérieurs, on distingue deux variétés principales de Staurotide, auxquelles Brongniart a conservé les dénominations spécifiques de *Grenatite* et de *Croisette*, qu'on leur avait anciennement données. L'une comprend tous les cristaux d'un brun rougeâtre, translucides, en longs prismes simples ou rarement groupés entre eux, qui se rapprochent du Grenat par leur aspect : de là le nom de *Grenatite*, donné à cette variété par Saussure, qui l'a découverte au Saint-Gothard; l'autre comprend les Staurotides opaques d'un brun grisâtre, qui semblent affecter particulièrement et presque constamment la disposition cruciforme. Elles abondent en différents endroits du Finistère, et on les trouve aussi en cristaux assez volumineux, ayant quelquefois plusieurs pouces de longueur, à Saint-Jacques de Compostelle, où elles sont l'objet de la vénération des pèlerins, ainsi que la Macle que l'on rencontre avec elles dans le même terrain. Les Staurotides appartiennent exclusivement aux terrains primordiaux, et principalement aux Micaschistes et aux Schistes argileux. Les minéraux qui les accompagnent le plus fréquemment sont le Grenat et le Disthène. On trouve la Staurotide dans le Micaschiste même au Saint Gothard; dans les Roches qui lui sont subordonnées, à Greiner dans le Zillerthal en Tyrol; dans le Schiste argileux primitif, au passage de Grassoney dans les Pyrénées; dans des Schistes argileux très-rapprochés du sol intermédiaire, dans le département du Finistère en France, principalement aux environs de Quimper, de Baud et de Coray; à Saint-Jacques de Compostelle en Galice.

STÉARINE. ZOOL. Matière contenue dans le tissu graisseux des animaux; elle est blanche, onctueuse, fusible à une faible chaleur et susceptible de cristalliser par le refroidissement en fines aiguilles; si on la soumet à l'action d'une chaleur de cinquante degrés, elle se volatilise en partie, acquiert de l'odeur, et finit par brûler avec flamme, à la manière du suif. Elle est soluble dans l'alcool et se combine avec la potasse qui la transforme en glycérine, en acides stéarique, margarique et oléique.

STÉASCHISTE. MIN. Schiste talqueux; Talc schistoïde; Talkschiefer des Allemands. Roche cristalline, à structure schisteuse, composée essentiellement de lamelles de Talc, et renfermant différents minéraux disséminés, tels que le Grenat, l'Amphibole, le Pyroxène, le Quartz, le Fer oxydulé, le Fer sulfuré aurifère, etc. Cette espèce comprend les Roches à base de Chlorite schistoïde; elle prend quelquefois l'aspect phylladiforme, avec des teintes noirâtres, qu'elle doit à un principe charbonneux. Elle renferme souvent des Macles et des sortes de nœuds qui sont dus à une substance (probablement la Macle ou la Staurotide) imparfaitement cristallisée et comme empâtée avec la matière du Talc. Les Stéaschistes phylladiformes sont quelquefois chargés de particules quartzeuses; ils sont alors assez durs pour recevoir une sorte de poli. C'est à cette variété de Roche que l'on rapporte les Pierres qui servent à aiguiser les faux. Les Stéaschistes appartiennent à la partie supérieure du sol primordial; ils sont stratifiés et forment des terrains assez étendus et même des montagnes entières; mais rarement ils les composent seuls, et sont presque toujours accompagnés de Schistes argileux et de Roches ophiolitiques.

STÉATITE. MIN. Variété compacte du Talc qui offre l'apparence du suif.

STEATORNIS. OIS. (Humboldt.) L'un des synonymes d'Engoulevent ou de Podarge, que l'on substitue quelquefois génériquement à cette dernière dénomination.

STEBE. BOT. *V.* STOEBE.

STECHMANNIE. *Stechmannia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule composé de douze à dix-huit fleurons homogames et égaux; involucre cylindracé, formé d'écailles imbriquées, pressées, prolongées en épine droite dans la partie supérieure de l'involucre et étalée dans la partie inférieure; corolle à cinq lobes égaux; filaments glabres; anthères appendiculées, coriaces, à queue longue et incisée au sommet; stigmates libres; akènes glabres et obovales; aigrette formée de plusieurs rangs de soies linéaires et plumeuses, les extérieures plus courtes, et toutes distinctes.

STECHMANNIE STÉHÉLINOÏDE. *Stechmannia Stœhelinæ*, DC. C'est un petit arbuste très-touffu, à tiges tomenteuses, garnies de feuilles linéaires, très-entières, mais à bords roulés. Les capitules sont nus et terminaux. Du mont Liban.

STEENHAMMÈRE. *Steenhammera.* BOT. Genre de la famille des Borraginées, établi par Reichenbach qui le caractérise ainsi : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, à tube très-court, dont l'orifice est nu, le limbe campanulé, à cinq dents écartées; cinq étamines incluses, insérées à l'orifice de la corolle; ovaire quadrilobé; style simple; stigmate émarginato-globuleux; quatre noix distinctes, subdrupacées, lisses, tronquées à leur base, attachées au réceptacle. Les Steenhammères sont des plantes herbacées, très-glabres et glauques, à tiges très-rameuses, couchées, garnies de feuilles ovati-spatulées; les fleurs sont réunies en cime. Ces plantes sont répandues sur le littoral arctique.

STEFFENSIE. *Steffensia.* BOT. Genre de la famille des Pipéracées, établi par Poepping aux dépens de quelques espèces du genre *Piper* de Linné. Caractères : fleurs sessiles; trois à cinq étamines; anthères biloculaires; trois stigmates sessiles; fruits comprimés latéralement et disposés en lignes serrées, verticillées ou hélicoïdes; ces fruits ont à leur bord des bractées squamiformes tantôt pétiolées, triangulaires et ciliées, tantôt courbées en forme de coquilles et glabres.

STEFFENSIE DÉCUMANE. *Steffensia decumana; Piper decumanum*, L. Ses tiges sont droites, très-lisses, divisées en rameaux allongés, garnis de feuilles très-amples, alternes, pétiolées, cordiformes à leur base, aiguës au sommet, nervurées, réticulées. Les pétioles sont munis à leurs bords d'une membrane en forme de gaîne, dans laquelle est renfermé, avant son développement, un épi axillaire simple, solitaire, cylindrique, plus court que les feuilles. Des Antilles.

STÉGANE. *Stegana.* INS. Diptères; genre de la fa-

mille des Musciens, division des Notiphilites, établi par Meigen qui lui donne pour caractères : face carénée; épistome soyeux; troisième article des antennes oblong, avec le style plumeux; thorax élevé; ailes courbées et pendantes.

STÉGANE NOIRE. *Stegana nigra*, Meig. Corps noir, avec la tête fauve et le vertex brunâtre; les ailes sont couleur de fumée et les cuisses postérieures brunâtres. Taille, une ligne et demie. On la trouve assez communément en Europe.

STEGANIA. BOT. (R. Brown.) *V.* LOMARIA.

STÉGANOPE. OIS. Genre d'Oiseaux de l'ordre des Échassiers, établi par Vieillot pour un Oiseau désigné par D'Azzara sous le nom de Chorlite à tarse comprimé. Ses caractères sont les suivants : le bec est droit, effilé et faible, avec des narines linéaires, placées dans une rainure; les tarses sont extrêmement comprimés latéralement; il y a quatre doigts dont les trois antérieurs sont bordés d'une membrane dans tout leur contour. L'espèce unique de ce genre, *Steganopus tricolor*, Vieillot, a été trouvée au Paraguay.

STÉGANOPODES. OIS. Trente-neuvième famille de la méthode zoologique d'Illiger, qui comprend les Oiseaux palmipèdes, dont les quatre doigts sont tous engagés dans la même membrane.

STEGANOTROPIS. BOT. Ce genre, proposé par Lehmann dans la famille des Légumineuses, n'a point été admis par le professeur De Candolle, qui en a disséminé les espèces dans divers autres genres.

STÉGASPIDE. *Stegaspis*. INS. Hémiptères; genre de la section des Homoptères, famille des Cicadaires, établi par Germar, qui lui assigne pour caractères : vertex arrondi, échancré au sommet pour recevoir le chaperon qui est incliné; élytres repliées perpendiculairement, à veines obliques, s'étendant jusqu'au bord postérieur; pieds courts; jambes antérieures comprimées, dilatées, les postérieures planes, à bords ciliés.

STÉGASPIDE SQUAMIGÈRE. *Stegaspis squamigera*. Partie antérieure de la tête foliacée, d'un jaune grisâtre, aiguë aux deux extrémités; c'est la *Cicacada squamigera* de Fabricius. On la trouve dans l'Amérique méridionale.

STEGIA. BOT. *V.* LAVATÈRE.

STÉGIE. *Stegia*. BOT. (*Hypoxylées*.) Genre de la section des Phacidiées, fondé par Fries, qui l'a aussi désigné par le nom d'*Eustegia*, pour qu'on ne le confonde pas avec le genre *Stegia* de De Candolle, que ce savant ne considère plus que comme une section du *Lavatera*. Le *Stegia* de Fries est ainsi caractérisé : périthécium en forme de cupule ordinaire, entouré d'un rebord saillant, s'ouvrant au moyen d'un opercule; thèques dressées, parallèles, diffluentes. Ce genre renferme une espèce qui croît sur les branches de Pins; lorsque l'opercule est tombé, elle ressemble à une Pezize. Le *Sphæria complanata ilicis* de Mougeot et Nestler, *Stirp.*, n° 82, paraîtrait en être une seconde espèce.

STÉGILLE. *Stegilla*. BOT. Genre de Champignons pyrénomycètes, dont la formation est due à Reichenbach qui l'a caractérisé de la manière suivante : périthécion en forme de patelle, bordé, fermé par un opercule décidu; disque de consistance de cire. Ce genre, du reste, paraît différer fort peu du genre *Stegia* de Fries.

STEGIONEPETA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Bentham, dans la famille des Labiatées, n'a été admis que comme sectionnaire du genre *Nepeta*. *V.* CHATAIRE.

STEGNOGRAMMA. BOT. Ce genre proposé par Blume, dans la famille des Polypodiacées, pour une Fougère qu'il a observée dans les forêts de Java, se rapproche beaucoup du genre *Selliguea*, créé par Bory pour quelques Fougères de l'Inde.

STEGONOTUS. BOT. Cassini (Opusc. Phyt., II, p. 64) a proposé, sous ce nom, un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Arctotidées, et qui a pour type l'*Arctotis undulata*, de Gærtner. Ce genre se distinguerait des vrais *Arctotis* par les caractères suivants : folioles extérieures de l'involucre en forme d'appendices, étalées, linéaires, subulées et foliacées; réceptacle alvéolé, à cloisons tronquées, portant des fimbrilles piliformes; face extérieure de l'akène pourvue de trois saillies longitudinales, laminées, entières : celle du milieu en forme de cloison, les deux latérales en forme de valves rapprochées sur leurs bords de manière à former deux loges vides; aigrette composée de huit paillettes denticulées sur leurs bords.

STÉGOPTÈRES OU TECTIPENNES. INS. Duméril désigne, sous ce nom, une famille de Névroptères comprenant les genres Fourmilion, Ascalaphe, Termite, Psoque, Hémérobe, Panorpe, Raphidie, Semblide et Perle.

STEGOSIA. BOT. Ce genre de Loureiro est le *Rottboella exaltata*, L.

STEINHAUÈRE. *Steinhauera*. BOT. Genre de la famille des Cupressinées, institué par Sterneberg, avec les caractères suivants : cône ovale ou oblong, arrondi aux deux extrémités; écailles très-nombreuses, imbriquées, étalées horizontalement, taillées en forme de coin oblong, disposées en spirale et enfin décidues; les cicatrices qu'elles laissent après leur chute sont suborbiculées. C'est tout ce qu'on a pu jusqu'ici tracer des caractères de ce genre nouveau.

STEINHEILIE. *Steinheilia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Decaisne, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle campanulée, à cinq lobes aigus, dressés, assez épais et tordus après l'anthèse; orifice du tube fermé par cinq écailles radiantes, jaunâtres, épaisses et alternes avec les sinus des lobes; il y a en outre, au fond du tube, cinq autres écailles plus petites et alternes avec des fossettes; gynostège inclus dans le tube, couvert par les écailles de l'orifice; anthères terminées par une membrane oblongue et penchée sur le stigmate, émettant sur le côté une double corne cartilagineuse, luisante et noire, qui va s'appliquer contre les corpuscules du stigmate; masses polliniques pendantes, en forme de massue comprimée; stigmate mutique. Ce genre est l'un des plus remarquables de la famille des Asclépiadées; on n'a encore retrouvé dans aucun autre ni les écailles qui se trouvent à l'orifice de la corolle et s'inclinent vers le centre pour en fermer complétement l'entrée, ni les fossettes situées à la base du tube, al-

ternant avec chacune des languettes de la corolle et opposées à ses lobes. Les masses polliniques sont suspendues au moyen de filaments dilatés au point de jonction de ces masses.

STEINHEILIE RAYONNANTE. *Steinheilia radians*, Decaisne; *Asclepias radians*, Forsk. Ses feuilles primaires sont subréniformes et mucronulées; les supérieures sont largement cordées; la corolle est très-glabre et violette. On trouve cette plante en Arabie.

STEINHEILITE. MIN. Nom donné à la variété de Dichroïte ou Cordiérite, que Steinheil a observée à Orijarvi, près d'Abo, en Finlande. *V.* DICHROÏTE.

STEINKELLITE. MIN. Nom donné à une substance minérale qui se trouve dans la mine de Cuivre d'Orijerfvi en Finlande, et dont la pesanteur spécifique est 2,5. Son analyse, faite par Thomson, a donné : Silice, 53; Alumine, 33; Magnésie, 4; protoxyde de Fer, 9; Eau, 1.

STEINKHOLE. MIN. Nom d'une variété de Houille. *V.* ce mot.

STÉIRACTITE. *Steiractis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du disque hermaphrodites et tubuleuses, celles de la circonférence, couronne ou rayon neutres, ligulées et disposées sur un seul rang; involucre cylindracé, formé de plusieurs rangs d'écailles imbriquées, linéaires, à bords membraneux : les internes sont plus longues; réceptacle petit et nu; corolles du rayon ligulées, celles du disque sont tubuleuses, avec le limbe partagé en cinq lobes; anthères simples, sans queue; akènes térétiuscules et poilus; aigrette unisériale, frangée et velue.

STÉIRACTITE ARBORESCENTE. *Steiractis arborescens*, De Cand. C'est un arbrisseau à feuilles pétiolées, ovato-orbiculées, glabres en dessus, couvertes en dessous d'un duvet blanc-rougeâtre; capitules paniculés. De la Nouvelle-Zélande.

STÉIRASTOME. *Steirastoma*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville, qui le caractérise ainsi : premier article des antennes renflé en massue, déprimé et dilaté à son extrémité; face antérieure de la tête fort allongée; front vertical; mandibules étroites et presque triangulaires; palpes maxillaires ayant leur dernier article court; corselet bituberculé latéralement; une carène longitudinale, sinueuse et très-saillante au milieu de chaque élytre; écusson presque triangulaire; corps fortement déprimé. Les Stéirastomes se trouvent dans les plantations, sur les troncs d'arbres et quelquefois sous les écorces quand elles sont desséchées et à moitié séparées du ligneux; elles se tiennent fixées contre celui-ci, les antennes ramenées sur le dos, se laissant tomber quand on veut les prendre; leur démarche est lourde, et elles produisent un son aigu à l'aide de leur corselet.

STÉIRASTOME DÉPRIMÉE. *Steirastoma depressa*, Aud.; *Cerambix depressus*, Fab. Corps noir, couvert en grande partie d'un fin duvet très-court, gris cendré; antennes presque grisâtres; corselet aplati, couvert de petits tubercules; des lignes élevées et des points rangés en stries sur les élytres dont l'extrémité est terminée par une forte épine. Taille, de sept à dix lignes. Du Brésil.

STÉIRE. *Steira*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, institué par Westwood avec les caractères suivants : antennes de dix articles, dont le premier long et les suivants petits, presque égaux; tête médiocre, beaucoup plus étroite que le corselet, transverse, carrée, avec les angles antérieurs latéraux assez aigus; labre petit et cilié; mandibules petites, exsertes, bidentées à l'extrémité; palpes maxillaires peu visibles, de quatre articles dont le premier très-petit et le dernier le plus grand; corselet plan, plus long que large et rétréci antérieurement; écusson petit; élytres larges, presque carrées, avec les angles antérieurs aigus et arrondis postérieurement; pieds courts et grêles; tarses hétéromères.

STÉIRE A CÔTES. *Steira costata*, Westw. Cet insecte est noir, peu luisant et fortement ponctué; la tête est marquée au milieu d'une ligne longitudinale élevée; le disque du corselet est finement ponctué; les antennes et les pattes sont d'un brun de poix. Taille, de trois à cinq lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

STEIROCOMA ET STEIROSTILPNA. BOT. Sections du genre *Disparago*, de Gærtner.

STÉIRODISQUE. *Steirodiscus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lessing qui lui donne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurons du disque cylindracés, à cinq dents et hermaphrodites, ceux du rayon sont ligulés et femelles; réceptacle nu; involucre ventru et polyphylle; ovaires chauves, linéaires et glabres, toujours stériles dans les fleurons du disque.

STÉIRODISQUE CAPILLACÉ. *Steirodiscus capillaceus*, Lessing. Plante herbacée, annuelle, à feuilles simples ou découpées en plusieurs segments linéaires; capitules terminaux et solitaires, composés de fleurs jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

STÉIROGLOSSE. *Steiroglossa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurons du disque tubuleux, à cinq dents et hermaphrodites; ceux de la circonférence sont ligulés, neutres et disposés sur un seul rang; réceptacle convexe et dépourvu de paillettes; involucre formé d'une ou deux rangées d'écailles, de la longueur des fleurons du disque; ovaire du rayon presque toujours avorté et se séparant avec facilité de la languette; akènes du disque obpyramidés, glabres et ordinairement chauves.

STÉIROGLOSSE A FEUILLES DE CAMOMILLE. *Steiroglossa Chamomillæfolia*, De Cand. Plante herbacée, très-rameuse, garnie de feuilles pinnatipartites, à deux ou trois paires de lobes linéaires, aigus, ascendants. De la Nouvelle-Hollande.

STÉLÉCHITES. BOT. FOSS. *V.* LITHOCALAMES.

STELEOCORYS. BOT. L'une des sections du genre *Corysanthes*, de Robert Brown.

STELEPHUROS. BOT. (Adanson.) L'un des synonymes de *Phleum*. *V.* PHLÉOLE.

STÉLIDE. *Stelis*. INS. Genre d'Hyménoptères, de la

famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Latreille, avec les caractères suivants : corps oblong; tête transverse; antennes filiformes, brisées, composées de douze articles dans les femelles, de treize dans les mâles : le premier long, les autres presque égaux entre eux. Labre en carré allongé, dépassant les mandibules; celles-ci assez larges, cannelées en dessus, bidentées au côté interne. Palpes maxillaires très-courtes, de deux articles, le premier long, cylindrique, le dernier cylindrico-conique; trois ocelles disposés en triangle sur le vertex. Corselet court, convexe; écusson mutique. Ailes supérieures ayant une cellule radiale rétrécie depuis son milieu jusqu'à son extrémité, celle-ci assez aiguë, un peu écartée de la côte; trois cellules cubitales : la première et la deuxième presque égales entre elles, cette dernière rétrécie vers la radiale, recevant la première nervure récurrente; troisième cubitale recevant la seconde nervure récurrente et n'atteignant pas le bout de l'aile. Pattes de longueur moyenne; jambes intermédiaires munies à leur extrémité d'une épine simple, aiguë; premier article des tarses très-grand, aussi long que les quatre autres réunis; crochets bifides. Abdomen cylindrique, ovale, recourbé, convexe en dessus, un peu concave en dessous, dépourvu de poils dans cette partie chez les deux sexes, composé de cinq segments outre l'anus dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles. Les Stélides sont parasites des genres Osmie, Anthidie et Mégachile, c'est-à-dire qu'elles déposent leurs œufs dans les nids des espèces de ces genres.

Stélide petite. *Stelis minuta,* Lepell. St-Farg. et Serv., Encycl. Elle est longue de trois lignes, noire; les trois premiers segments de l'abdomen ont de chaque côté une tache allongée, blanchâtre. On la trouve en Europe.

STÉLIDE. *Stelis.* bot. Genre de la famille des Orchidées, tribu des Malaxidées, qui comprend plusieurs espèces parasites, principalement originaires de l'Amérique méridionale, et en général remarquables par l'extrême ténuité de leurs fleurs qui sont souvent incomplétement unisexuées. Ces fleurs sont disposées en épis allongés; les trois divisions extérieures du calice sont égales et semblables, étalées, soudées ensemble par leur partie inférieure; le labelle est absolument de même forme que les deux divisions internes du calice, qui sont concaves et plus courtes que les extérieures; le gynostème est court, terminé par une anthère operculiforme, à deux loges, contenant chacune une masse pollinique solide, ovoïde, allongée, réunie à celle de la loge contiguë par une substance comme glanduleuse. Les espèces de ce genre sont en général de petite taille; leur racine est fibreuse; leur tige est simple, non renflée en bulbe à sa partie inférieure; elle ne porte généralement qu'une seule feuille.

Stélide a trois styles. *Stelis tristyla,* Lindl.. Bot. reg., vol. xxiv, p. 42. Sa feuille est oblongue, concave, subondulée, plus courte que l'épi floral, qui est lâche, dressé, un peu tordu; les bractées sont membraneuses, en coupe et pointues; le calice est triangulaire, les pétales sont épais, tronqués; le labelle est également tronqué, sillonné dans son milieu; le gynostème est déprimé, avec ses angles recourbés. La couleur de la fleur est le vert-rougeâtre, nuancé de pourpre. On la trouve dans les forêts du Brésil.

STELLA. moll. Genre proposé par Klein (Méth. ostrac., p. 16) pour une espèce de Turbo dont la spire est garnie de cinq à six côtes rayonnantes, qui aboutissent à autant de tubercules saillants sur le contour.

STELLAIRE. *Stellaria.* bot. Genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées et de la Décandrie Trigynie, L., ayant pour caractères principaux : un calice à cinq sépales ovales-lancéolés, ordinairement étalés; une corolle à cinq pétales oblongs, bifides, marcescents; dix étamines; ovaire arrondi, surmonté de trois styles divergents, terminés par des stigmates obtus; capsule ovoïde, uniloculaire, à six valves, renfermant plusieurs graines arrondies, comprimées. Ce genre est voisin de l'*Arenaria* et du *Cerastium;* il se distingue du premier par ses pétales bifides, du second par le nombre de ses styles; mais ces caractères ne sont pas tellement absolus qu'on n'ait confondu les espèces d'un genre à l'autre. Auguste Saint-Hilaire (Mém. du Mus., 2, p. 87) a fondé son genre *Larbrea* sur le *Stellaria aquatica,* Pollich, qui a les étamines et les pétales périgynes. Les Stellaires sont en général de petites plantes herbacées, la plupart européennes, à feuilles étroites, linéaires; à fleurs blanches, ouvertes en étoile, circonstance qui a fait naître l'idée du nom générique.

Stellaire graminée. *Stellaria graminea,* L. Elle est abondante dans les bois et sur la rive des fossés; ses tiges sont très-grêles, garnies de feuilles linéaires, et portant des fleurs dont les pétales sont étroits et profondément divisés en deux, ce qui donne à la fleur l'aspect d'une étoile.

Le genre *Stellaria* de Dillen, est le même que le genre *Callitriche* de Linné.

STELLANTHE. bot. L'une des sections du genre *Erica. V.* Bruyère.

STELLARIDE. *Stellaris.* bot. Genre de la famille des Liliacées, établi aux dépens du genre *Scilla,* par Steinheil qui lui assigne par caractères : périanthe étalé; corolle semblable au calice; étamines presque égales, avec leurs filaments aplatis, aigus, lancéolés et glabres; anthères mutiques; pistil peu différent des étamines; ovaire déprimé, à trois loges monospermes; vasiducte subhorizontal; fruit pyriforme, à trois lobes; semences arrondies; bractées petites.

Stellaride a petites fleurs. *Stellaris parviflora,* Steinh.; *Scilla parviflora,* Desf. Son bulbe est assez gros, ovalaire, à tuniques extérieures membraneuses et brunes; feuilles radicales, glabres, inégales, très-entières, un peu épaisses, légèrement striées, lancéolées, un peu plus larges à leur base, insensiblement rétrécies vers le sommet; hampes droites, simples, cylindriques, glabres, hautes d'un pied et plus, terminées par un épi de fleurs pédonculées, violettes, à anthères bleuâtres. En Barbarie.

STELLARIS. ois. Synonyme de Butor. *V.* Héron.

STELLÈRE. *Stellera.* mam. *V.* Rytine.

STELLÈRE ou STELLÉRINE. *Stellera.* bot. Genre de la famille des Thymélées et de l'Octandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : périanthe corol-

loïde, infundibuliforme, dont le tube est grêle et allongé, le limbe à quatre lobes; huit étamines dont les filets sont très-courts, insérés sur le périanthe; ovaire supère, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate en tête; capsule dure, petite, luisante, enveloppée par le périanthe persistant, et terminée par une pointe courbée en forme de bec.

Stellère Passerine. *Stellera Passerina*, L., vulgairement nommé *Herbe à l'Hirondelle*. C'est une plante à tige divisée en rameaux grêles, presque filiformes, garnis de feuilles alternes, linéaires, très-glabres. Les fleurs sont petites et sessiles dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les champs. En Europe.

STELLÉRIDES. Échin. Section établie par Lamarck (Hist. des Anim. sans vert., t. II, p. 527) dans la grande division des Radiaires échinodermes. Cette section comprend les genres Comatule, Euryale, Ophiure et Astérie.

STELLÉRIDIENS. Échin. Nom donné par Goldfuss à une famille nouvelle qu'il a formée aux dépens des Échinides ou Échinidiens, et dont les espèces ne se rencontrent qu'à l'état fossile.

STELLÉRINE. Bot. *V.* Stellère.

STELLIFÈRE. Pois. Genre de Poissons osseux Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdées, et de la tribu des Percoïdes à dents en velours, créé par Cuvier. Leur tête est nue et creuse; les sous-orbitaires, le préopercule et l'opercule sont munis d'épines; leur museau est bombé, et leurs dents sont en velours; les ouïes n'ont que quatre rayons branchiaux. Le type de ce genre est le Bodian Stellifère, *Bodianus Stellifer*, Bloch, pl. 231, fig. 1, qui vit au cap de Bonne-Espérance.

STELLINERVÉ. *Stellinervus*. Les feuilles sont qualifiées Stellinervées, quand leurs nervures partent du milieu de la lame et se dirigent vers la circonférence en rayons divergents.

STELLION. *Stellio*. Rept. Genre voisin des Agames, mais qui se distingue très-bien de ce groupe et des autres genres de la famille des Iguaniens, par sa queue couverte de grandes écailles toujours disposées par bandes régulières, et le plus souvent épineuses. Ce sont des espèces assez semblables aux Lézards par les formes générales, par les organes du mouvement et par les organes des sens, mais qui manquent de dents palatines, et qui ont la langue épaisse, non extensible, et seulement échancrée à sa pointe. Du reste, les Stellions, en comprenant sous ce nom toutes les espèces que Cuvier rapporte à ce groupe, présentent entre eux de nombreuses différences sous le rapport de la forme, de la grandeur et de la disposition des écailles des membres, du corps et de la tête; ce sont ces différences qui ont motivé l'établissement des quatre sous-genres suivants :

† Les Cordyles, *Cordylus*, Daud., sont remarquables par la grandeur des écailles de leur corps, qui forment des bandes régulières, et qui leur composent une sorte de cuirasse ou d'armure complétée par les écailles de la queue, qui toutes se terminent en arrière par une pointe épineuse; leur tête est couverte de plaques, et leurs cuisses, qui sont revêtues, ainsi que leurs membres antérieurs, d'écailles un peu plus petites que celles du corps, présentent une ligne de très-grands pores. Cuvier a distingué dans ce sous-genre plusieurs espèces que Linné avait confondues sous un nom commun; elles habitent le cap de Bonne-Espérance, et se nourrissent d'insectes. Elles atteignent généralement la taille de sept à huit pouces, et varient du gris au noir.

Stellion Cordyle. *Stellio Cordylus*, Cuv.; *Lacerta Cordylus*, Lin. Sa couleur est le brun-noirâtre, passant au bleuâtre livide. La tête est large et triangulaire; le corps est très-aplati; le ventre est revêtu d'écailles presque carrées, d'un bleu sale, y formant des bandes transversales; la queue est presque aussi longue que le corps; les écailles des parties inférieures sont d'une moindre consistance. Cette espèce est un peu plus grande que le Lézard vert commun; on la trouve en Égypte.

†† Les Stellions proprements dits, *Stellio*, Daud. ont la queue longue et grêle dans sa dernière portion; la tête renflée en arrière par les muscles des mâchoires; ils manquent de pores cruraux; mais un caractère distinctif plus particulier, c'est qu'on remarque sur le corps, principalement à sa partie supérieure, au milieu des écailles très-petites qui le recouvrent presque partout, d'autres écailles beaucoup plus grandes et souvent épineuses, dont la plupart sont placées en séries les unes au-dessus des autres sur les flancs, et forment un certain nombre de lignes transversales.

Stellion du Levant. *Stellio vulgaris*, Daud.; *Lacertia Stellio*, L. C'est la seule espèce connue dans ce sous-genre. Il a un pied environ du bout du museau à l'extrémité de la queue qui forme environ les trois cinquièmes de la longueur totale. Il est généralement d'un brun olivâtre. Cette espèce, fort anciennement connue, mais qui ne doit point être confondue avec le Stellion des Latins (*V.* Gecko des murailles, à l'article Gecko), est devenue célèbre par les prétendus usages de ses excréments longtemps répandus dans le commerce sous les noms de *Cordylea* ou *Crocodilea* et de *Stercus Lacerti*. Aujourd'hui cette substance, si longtemps regardée comme un précieux cosmétique et si recherchée dans tout l'Orient, paraît être complétement tombée en discrédit. On assure que les Musulmans ont pris en aversion le Stellion, parce qu'il a l'habitude de baisser la tête; ce qu'il fait, disent-ils, pour imiter l'attitude qu'ils prennent pendant leurs prières, et pour les railler.

††† Les Queues-Rudes, *Doryphorus*. Cuvier a établi ce sous-groupe dans la seconde édition du Règne Animal, et il le caractérise ainsi : point de pores cruraux; point de petits groupes d'épines sur le tronc. On ne connaît encore bien que deux espèces de ce sous-genre.

Stellion azuré. *Stellio azureus*, Daud. Sa couleur est d'un bleu clair uniforme, à peine un peu plus pâle en dessous; la queue est un peu déprimée; elle a presque la moitié de la longueur totale qui est de six pouces et demi; elle est composée de trente-cinq anneaux d'écailles rhomboïdales, très-pointues. On le trouve dans l'Amérique méridionale.

†††† Les Fouettes-Queues. *Caudiverbera*, de la plupart des auteurs; *Uromastyx*, Merr. Ce quatrième

sous-genre, qui correspond à la section des Stellions bâtards de Daudin, a pour caractères particuliers d'avoir toutes les écailles du corps petites, lisses et uniformes, et celles de la queue très-grandes et très-épineuses; une série de pores à la partie interne de la cuisse; enfin la tête non renflée en arrière par les muscles des mâchoires. Ce sous-genre renferme plusieurs espèces pour la plupart remarquables par la beauté de leurs couleurs, et qui se trouvent à la fois dans les parties chaudes des deux continents.

Stellion d'Égypte. *Stellio spinipes*, Daud.; *Uromastyx spinipes*, Merr. Cette espèce est remarquable par sa belle couleur verte, par la grande taille à laquelle elle parvient (on trouve communément des individus de deux à trois pieds de long), et par l'existence sur ses cuisses de plusieurs écailles assez grandes et épineuses. Elle est principalement répandue dans la Haute-Égypte et dans le désert.

STELLITE. min. Nom donné par Thompson à un minéral trouvé en Écosse, sur les bords du canal de la Clyde, dans une roche amphibolique; il est en masses rayonnées, qui peuvent avoir un pouce de diamètre, et qui sont composées de fibres cristallisées confusément en prismes obliques; il est translucide, et a quelque ressemblance avec l'albâtre et la némalite. Sa pesanteur spécifique est 2,6. Il est composé de silice 48,5; chaux 31; magnésie 5,5; alumine 5,5; protoxyde de fer 3,5; eau 6.

STELLOGNATHE. *Stellognatha*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Laporte qui le caractérise ainsi : corps épais et robuste; antennes grêles, avec le premier article très-court; les autres longs et cylindriques, le dernier extrêmement long; tête fort grosse; face antérieure très-large, avec le front plan; mandibules très-grandes, ayant en dessus une grande dilatation formant deux dentelures; palpes moins longues que les mandibules : les maxillaires à peine plus grandes que les labiales, avec le deuxième article très-grand, le troisième moins long, un peu élargi vers l'extrémité, le dernier un peu plus grand que le précédent, arrondi et pointu; lèvre supérieure longue et profondément bilobée; corselet fort court, tout à fait en parallélogramme, n'ayant de chaque côté qu'un très-petit tubercule; écusson arrondi postérieurement; élytres se rétrécissant beaucoup de la base à l'extrémité qui est mutique; angles huméraux très-saillants, relevés et tuberculés; pattes longues et grêles.

Stellognathe maculée. *Stellognatha maculata*; Lap.; *Cerambix maculatus*, Oliv. Antennes noirâtres; lèvre supérieure ciliée et jaunâtre; mandibules noires; corselet tacheté de blanc, avec une ligne transversale blanche postérieurement; élytres d'un noir velouté, tachetées de blanc, avec un grand V blanc à l'extrémité; dessous du corps d'un gris bleuâtre. Taille, de douze à quinze lignes. De Madagascar.

STELLORCHIS. bot. Le genre ainsi nommé par Du Petit-Thouars, dans ses Orchidées des îles d'Afrique, correspond au genre *Aplostellis*, proposé par Achille Richard, mais non encore généralement adopté.

STELLULINA. bot. Le genre d'Algues, proposé sous ce nom par Link, n'a été admis que comme section du genre *Zygnema*, d'Agardh.

STEMASTRUM. bot. (*Lycoperdacées.*) Raffinesque a établi sous ce nom un genre qui ne renferme qu'une seule espèce, le *Lycoperdon heterogeneum* de Bosc, nommée par Raffinesque *Stemastrum Boscii*. Cette plante a déjà été constituée en genre distinct, sous le nom de *Mitremyces*, par Nées d'Esenbeck. *V.* ce mot.

STEMATOSPERMUM. bot. Ce genre de Graminées, admis par Palisot-Beauvois, dans son Agrostographie, ne diffère point assez du genre *Nastus* de Jussieu pour en être distingué.

STEMMACANTHE. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carduacées, établi par Cassini sur le *Cnicus centauroides*, L., ou *Serratula cynaroides*, DC. Ce genre paraît être le même que le *Hookia* de Necker; mais comme ce dernier correspond également aux genres *Rhaponticum* et *Alfredia*, Cassini a dû rejeter la dénomination imposée par Necker. Le *Stemmacantha* est principalement caractérisé : 1° par les appendices des folioles de l'involucre longs et étroits, plus larges cependant que le sommet des folioles qui sont lancéolées-aiguës, coriaces-scarieuses; 2° par l'aigrette dont les paillettes intérieures sont très-larges inférieurement.

Stemmacanthe cynaroïde. *Stemmacantha cynaroides*, Cass. C'est une plante herbacée qui a quelques ressemblances avec l'Artichaut. Sa racine est vivace; sa tige, haute d'environ deux pieds et demi, est dressée, cannelée, simple ou peu rameuse, garnie de feuilles très-grandes, tomenteuses, les inférieures pinnatifides, les supérieures oblongues-lancéolées, portant une ou deux calathides très-grosses, ovoïdes et purpurines. Cette plante croît dans les Pyrénées.

STEMMATES. ins. On a donné ce nom aux yeux lisses placés au-dessus de la tête, dans certains ordres d'insectes.

STEMMATOPE. mam. *V.* Phoque.

STEMMATOSIPHON. bot. Genre de la famille des Ébénacées, institué par Pohl, dans sa Botanique du Brésil et que l'on a réuni au genre *Symplocos*, de l'Héritier.

STEMMATOSPERMUM. bot. (Palisot-Beauvois.) *V.* Bambou.

STEMMODÈRE. *Stemmoderus*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Rhysodites, institué par Dejean, qui lui assigne pour caractères : antennes plus courtes que la tête et le corselet pris ensemble, insérées vers le milieu du front, dans l'intérieur de l'échancrure oculaire, composées de onze articles, dont le premier plus grand et obconique, le deuxième très-court, subglobuleux, le dernier beaucoup plus long que le précédent et un peu aminci à l'extrémité; yeux très-grands; labre corné, transversal, avec le bord antérieur droit; mandibules laminiformes; palpes maxillaires plus longues que les labiales, formées de quatre articles; prothorax plus large que long, en trapèze, un peu rétréci en avant; bords latéraux très-renflés; milieu du dos concave; bord postérieur droit et vertical, l'antérieur coupé très-obliquement de haut en bas et d'avant en arrière; mésostermum plan et de

moyenne largeur entre les hanches de la seconde paire; écusson petit et en demi-cercle; élytres perpendiculaires, très-près de la base, planes sur le dos; angles huméraux saillants et aigus; pattes minces et simples; tarses plus courts que les tibias : les quatre premiers articles à peu près égaux, le dernier aussi long qu'eux tous, terminé par deux crochets faiblement courbés.

Stemmodère singulier. *Stemmoderus singularis*, Dej. Antennes, corps et pattes d'un brun marron; soies dorsales du prothorax nacrées; mandibules et crochets des tarses noirâtres. Taille, quatre lignes. Du Sénégal.

STEMMODONTIE. *Stemmodontia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, section des Rudbeckiées, établi par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre campanulé, composé de folioles sur deux ou trois rangs : les extérieures oblongues-lancéolées, appliquées et coriaces inférieurement, foliacées au sommet, les intérieures plus courtes, à bords membraneux et frangés. Réceptacle un peu convexe, garni de paillettes. Calathide radiée, dont les fleurs centrales sont nombreuses, régulières et hermaphrodites; les marginales sur un seul rang, en languettes et femelles. Ovaire un peu comprimé des deux côtés, surmonté d'une aigrette sessile, en forme de couronne.

Stemmodontie très-rude. *Stemmodontia scaberrima*. Sa tige est dressée, très-rameuse, divariquée, garnie de feuilles rhomboïdales, dentées ou quelquefois lobées. Les fleurs ont la corolle jaune-orangée. Cette plante est hérissée de poils nombreux, ce qui la rend très-rude au toucher.

STÉMODIE. *Stemodia*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq parties droites, égales, persistantes; corolle irrégulière, dont le tube est de la longueur du calice, le limbe droit, presque à deux lèvres, la supérieure ovale, entière, l'inférieure trilobée; quatre étamines bifides à leur sommet, chaque division surmontée d'une ou deux anthères; ovaire portant un style simple et un stigmate obtus; capsule ovale-oblongue, à deux loges et à deux valves séparées par une cloison étroite, opposée à ces valves, renfermant des graines nombreuses et fort petites.

Stémodie maritime. *Stemodia maritima*, L. C'est un sous-arbrisseau à tiges grêles, inclinées ou couchées, rameuses, à feuilles opposées, sessiles, lancéolées, denticulées et glabres, à fleurs sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures. Des Antilles.

STÉMONE. *Stemona*. bot. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 490) a établi sous ce nom un genre de la Monadelphie Tétrandrie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : périanthe corolloïde, à quatre pétales subulés, dressés, égaux : les deux extérieurs recouvrant obliquement les deux intérieurs; quatre étamines dont les filets sont semblables aux pétales, soudés au-dessus de la base et placés sur un réceptacle; anthères linéaires, biloculaires, grandes, adnées latéralement de chaque côté du filet jusque vers son milieu; ovaire comprimé, arrondi, portant un stigmate sessile; baie sphéroïde, uniloculaire, polysperme.

Stémone tubéreuse. *Stemona tuberosa*, Loureiro. Plante frutescente, grimpante et dépourvue de vrilles; racine tubéreuse, fasciculée et comestible; feuilles ovales, acuminées, très-entières, opposées, marquées de sept nervures. La fleur est d'un jaune rougeâtre, solitaire et pédonculée dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît, sans culture, en Cochinchine et en Chine. Ses racines tubéreuses passent pour rafraîchissantes, et on en conseille l'usage dans les maladies de poitrine. Loureiro cite comme synonyme de cette plante l'*Ubium polypoides* de Rumph (*Herb. Amb.*, liv. 5, tab. 129), que Lamarck a décrit dans l'Encyclopédie sous le nom de *Canjalat*.

STÉMONITIDE. bot. Genre de la famille des Lycoperdacées, institué par Gleditschen, dans la tribu des Trichiacées. Il comprend quelques espèces dont le péridium se détruit lors de la maturité de la plante, et laisse à découvert un réseau filamenteux, de même forme que lui, renfermant dans ses intervalles les sporules, et traversé dans son milieu par un axe solide, filiforme, qui s'étend jusqu'au sommet. Ces plantes, très-petites, croissent par groupes assez nombreux sur les bois morts. Ordinairement le péridium, soutenu sur un pédicelle assez long et très-fin, est cylindrique, oblong; quelquefois il est ovale ou presque globuleux.

Stémonitide sphérique. *Stemonitidis sphærica*, Desmaz. Son pédicelle est noir, luisant, élargi et aplati à la base, aboutissant presque au sommet du péridium dont le diamètre égale le tiers environ de la grandeur totale du Champignon, qui est de deux millimètres. Ce péridium est sphérique, rarement ovoïde, d'un brun rougeâtre, formé par une membrane très-mince qui se détruit et laisse à découvert le réseau; les filaments et les sporules sont de la couleur de leur enveloppe. On la trouve en Belgique, au mois de mars, sur le bois altéré.

STEMONURUS. bot. Genre établi par le docteur Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 648), qui l'a placé à la suite des Santalacées et l'a ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites, quelquefois dioïques par avortement. Calice court, très-entier ou obscurément denté; corolle à cinq ou rarement à six pétales soudés à la base; cinq ou rarement six étamines hypogynes, à filets alternes avec les pétales, comprimés, munis à leur sommet d'un faisceau de poils, à anthères biloculaires, introrses; ovaire oblong, uniloculaire, renfermant deux ovules pendants; stigmate sessile, obtus; drupe succulent, ombiliqué, à noyau monosperme; graine pourvue d'un embryon renversé, petit, placé au sommet de l'albumen. Ce genre est composé de quatre espèces nommées *Stemonurus pauciflorus, secundiflorus, javanicus* et *frutescens*. Ce sont des arbres ou arbrisseaux qui croissent à Java ou dans les îles adjacentes; les feuilles sont alternes, très-entières; les fleurs sont petites, disposées en épis axillaires.

STÉMOPTÈRE. *Stemoptera*. bot. Genre de la famille des Burmanniacées, établi par Miers, avec les caractères suivants : périgone adhérent à l'ovaire, libre en dessus et subinfundibuliforme; orifice renflé, partagé intérieurement en trois poches; limbe divisé en six découpures aiguës, dont trois alternativement plus

courtes; trois étamines soudées à l'orifice du périgone; leurs filaments sont comprimés et bifurqués; ils suivent les contours des poches, où ils semblent prendre naissance, et supportent chacun un rameau anthérifère, ailé; ovaire turbiné, unilocaire, à trois placentas; style aussi long que les étamines; trois stigmates recourbés et glandulifères au sommet. Le fruit est une capsule uniloculaire, polysperme, déhiscente par trois fentes qui s'ouvrent au sommet; semences scobiformes, dont le test est rigoureusement collé sur le noyau. Les Stémoptères sont des plantes herbacées, à racines fibreuses, à tige droite, subdichotome, rameuse, recouverte d'une écorce purpurescente; feuilles sessiles, dressées, bractéiformes; inflorescence terminale, uniflore, pourprée, dépourvue de bractées. On trouve ces plantes au Brésil.

STEMPHYLLUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Wallroth, dans sa Flore germanique, a été réuni au genre *Helminthosporium*, de Link, famille des Champignons hyphomycètes.

STÉNACTITE. *Stenactis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Nées qui le caractérise ainsi : capitule multiflore, hérérogame; fleurs du rayon unisériales, femelles, étroitement ligulées; celles du disque sont hermaphrodites, à cinq dents; réceptacle nu et pointillé; involucre formé de deux ou trois rangs de squames étroites, imbriquées; akène oblong et comprimé; aigrette du rayon unisériale, sétacée, décidue; celle du disque a un double rang d'écailles, et les extérieures sont beaucoup plus courtes. Ce genre se rapproche de celui des Astères.

STÉNACTITE ANNUELLE. *Stenactis annua*, Nées. Sa tige est droite, polycéphale, à corymbes; les feuilles inférieures sont ovales, les supérieures sont lancéolées, dentelées en scie et un peu velues; l'involucre est soyeux, les corolles sont violâtres. Amérique septentrionale.

STÉNACTITE ÉLÉGANTE. *Stenactis speciosa*, Lindl. Sa tige est dressée, multiflore, corymbifère et presque glabre; ses feuilles sont très-entières, ciliées : les radicales spatulées, les caulinaires ovato-lancéolées, subamplexicaules; le rayon est deux fois plus long que l'involucre. Cette belle plante est vivace et ajoutera certainement à la parure des jardins par ses belles et grandes calathides d'un bleu violet, avec le disque jaune. Ces calathides commencent à paraître en juin et se succèdent sans interruption jusqu'en octobre. La plante est originaire de Californie, d'où elle a été envoyée en 1832 par Douglas.

STÉNANTHÈRE. *Stenanthera*. BOT. R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 538) a établi sous ce nom un genre de la famille des Épacridées et de la Pentandrie Monogynie, L., auquel il a assigné les caractères suivants : calice accompagné de plusieurs bractées; corolle dont le tube est ventru, du double plus long que le calice, dépourvu à l'intérieur de faisceaux de poils; le limbe court, étalé, barbu dans sa moitié; étamines à filets inclus, charnus, plus larges que les anthères; ovaire à cinq loges; drupe presque sec, avec un noyau solide et osseux.

STÉNANTHÈRE A FEUILLES DE PIN. *Stenanthera Pinifolia*. Arbrisseau dressé, à feuilles piquantes et ramassées, à fleurs axillaires, droites, ayant le tube écarlate et le limbe jaune-verdâtre. Les fleurs ont un disque hypogyne, cyathiforme et entier. De l'Australie.

STENANTHIUM. BOT. L'une des sections du genre *Veratrum*, de la famille des Mélanthacées.

STÉNARRHÈNE. *Stenarrhena*. BOT. Don, dans son Prodrome de la Flore du Népaul, a établi sous ce nom un genre de la famille des Labiées, auquel il a imposé les caractères suivants : calice divisé jusqu'à la moitié en cinq découpures; corolle à deux lèvres : la supérieure en casque, l'inférieure à trois lobes, celui du milieu étant le plus grand; anthères très-longues, uniloculaires; stigmate bifide.

STÉNARRHÈNE LAINEUSE. *Stenarrhena lanata*. C'est une plante herbacée, très-velue, à feuilles presque sessiles, lancéolées, aiguës, crénelées, rugueuses, blanches et laineuses en dessous; les fleurs sont rouges, disposées en verticilles espacés et accompagnés de bractées très-entières. Cette plante croît dans le Népaul.

STÉNASPIDE. *Stenaspis*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes glabres, composées de douze articles, dont le deuxième court et globuleux, les six suivants cylindriques, les autres aplatis, très-allongés, le dernier très-grand; mandibules petites et épaisses; palpes courtes; corselet dilaté latéralement, presque en carré transversal, unituberculé de chaque côté au milieu, avec son disque lisse et ses côtés un peu irréguliers; il est coupé obliquement depuis son tubercule jusqu'à l'angle postérieur; écusson grand, en triangle allongé, pointu, assez étroit; élytres presque parallèles, allant un peu en se rétrécissant de la base à l'extrémité, arrondies et mutiques au bout, avec leurs angles huméraux arrondis et une petite cavité interne; corps allongé, glabre et luisant.

STÉNASPIDE VERTICALE. *Stenaspis verticalis*, Dupont. Sa tête est noirâtre et pointillée, avec son vertex rougeâtre, s'avançant en pointe entre les antennes; corselet pointillé, noirâtre, avec une bande transverse rougeâtre; écusson d'un bleu verdâtre; élytres chagrinées, d'un vert bleuâtre brillant, ayant chacune au milieu deux lignes longitudinales élevées et assez distinctes, qui n'atteignent pas l'extrémité; abdomen rougeâtre; extrémité des cuisses, base des jambes et tarses noirâtres. Antennes rougeâtres, avec l'extrémité de chaque article noirâtre. Taille, dix-sept lignes. Du Mexique.

STENCORE OU STÉNOCORE. *Stenocorus*. INS. Geoffroy, dans son Histoire des Insectes des environs de Paris, désigna ainsi un genre d'insectes coléoptères, composé de diverses espèces de *Cerambyx* et *Leptura* de Linné, dont les antennes sont insérées au-devant des yeux, et non dans une échancrure de ces organes, et dont les élytres vont en se rétrécissant vers le bout. Il le divisa en deux familles, selon que le corselet est muni latéralement d'un tubercule ou d'une épine, ou qu'il en est dépourvu. Il plaça dans la seconde les Coléoptères du genre *Donacia*. Quelques espèces de la première famille, à antennes proportionnellement plus

courtes, à corselet armé de deux fortes épines, formèrent ensuite, dans le Système de Fabricius, son genre *Rhagium;* et les autres Stencores, à l'exception des Donacies, celui de *Leptura.* Mais d'autres Coléoptères de la même famille, celle des Longicornes, et dont les caractères génériques lui paraissaient ambigus, furent réunis par lui dans une sorte de magasin, auquel il appliqua la dénomination commune de *Stenocorus.* C'est une réunion d'espèces appartenant à quatre ou cinq genres différents. Les Stencores de Geoffroy devinrent pour Degéer des Leptures. Olivier le suivit, à cela près qu'il sépara de ce genre les espèces composant celui de *Rhagium* de Fabricius, et qu'il remplaça ce dernier nom par celui de Stencore. Il était à désirer que l'on rejetât tout à fait cette désignation, employée dans tant de sens divers, et c'est ce que Latreille a fait. Les Longicornes formant, dans le Catalogue des Coléoptères de Dejean, le genre *Stenocorus,* sont pour Latreille des Acanthoptères. Les élytres de la plupart de ces insectes se terminent chacune par une ou deux épines; telle est l'origine de cette dénomination. Les antennes, insérées dans une échancrure des yeux, toujours longues et sétacées, sont composées, dans les mâles au moins, de douze articles, se terminant, dans le plus grand nombre, par une ou deux petites dents ou épines, et barbus dans d'autres. La tête est penchée en avant et non verticale. Les palpes sont petites, avec le dernier article un peu plus gros; les labiales sont plus courtes que les maxillaires. Le corselet est souvent inégal, tuberculeux ou épineux latéralement. Les élytres de plusieurs espèces offrent quelques taches jaunes, disposées par paires. L'Amérique méridionale et les Antilles sont les contrées les plus riches en Stencores. Germar (*Insect. Spec. Nov.*, p. 505), qui fait de ce genre une division de celui des *Cerambyx*, en a décrit dix nouvelles espèces. *V.* pour les autres le Catalogue précité de Dejean, et quant aux autres genres confondus par Fabricius avec celui des *Stenocorus,* les articles Colobothée, Desmocère, Vesperus et Leptorètes.

STÈNE. *Stenus.* ins. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, section des Longipalpes, qui a été séparé par Latreille de celui des Pédères, avec lequel il avait d'abord été confondu par Fabricius et ensuite par Olivier. Il s'en éloigne à raison des antennes insérées près du bord interne des yeux, terminées en une massue de trois articles, et par la grosseur de ces derniers organes. Ces insectes, qui fréquentent les lieux humides ou les bords des ruisseaux, sont tous de très-petite taille, de couleur noire, souvent garnis d'un court duvet soyeux et luisant. On en a décrit une vingtaine d'espèces, toutes propres à l'Europe.

Stène a deux points. *Stenus 2-guttatus*, Panz., *Faun. Insect. germ.*, xi, 17. Elle est noire, très-ponctuée, avec des poils argentés, une excavation, faiblement carénée sur le front, et un point roussâtre près de l'extrémité de chaque élytre.

STÉNÉLOPHE. ins. *V.* Sténolophe.

STÉNÉLYTRES. *Stenelytra.* ins. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, établie par Latreille, et renfermant des insectes placés par Linné dans ses genres *Tenebrio, Necydalis, Cerambyx* et *Cantharis.* Les antennes des Sténélytres sont filiformes ou sétacées, et jamais grenues ni perfoliées, ce qui les distingue des Taxicornes; leur extrémité, dans le plus grand nombre, n'est point épaissie. Leur corps est le plus souvent oblong, carré en dessus, avec les pieds allongés; les mâles, aux antennes et à la grandeur près, ressemblent aux femelles. Latreille, dans la première édition du Règne animal, avait réuni les Sténélytres dans un seul grand genre, celui d'Hélops; mais dans la seconde édition du même ouvrage, il dit que l'anatomie, tant intérieure qu'extérieure, indique qu'on peut partager cette famille en cinq tribus se rattachant à autant de genres, savoir : les Hélops, les Cistèles et les Dircées de Fabricius; les Œdémères et les Myctères d'Olivier. « Nous savons de Léon Dufour, dit-il, qu'à l'égard des vaisseaux biliaires, dont l'insertion est cœcale, ou celle des postérieurs, cette insertion ne s'effectue pas dans les deux derniers genres comme dans les premiers et les autres Hétéromères précédents, par un tronc commun, mais par trois conduits, dont l'un simple, le deuxième bifide, et le troisième à trois branches. Les Œdémères lui ont offert des vaisseaux salivaires; leur tête est plus ou moins rétrécie et prolongée antérieurement en forme de museau, et le pénultième article des tarses est toujours bilobé, caractères qui semblent rapprocher ces insectes des Coléoptères rhynchophores. Sous le rapport du canal digestif et de plusieurs autres considérations, les Hélops et les Cistèles avoisinent les Ténébrions; mais les Cistèles ont le ventricule chylifique lisse et les mandibules entières; ils vivent généralement sur les fleurs ou les feuilles, ce qui les distingue des Hélops. » La plupart des Dircées ont la faculté de sauter, et le pénultième article de leurs tarses, ou de quelques-uns au moins, est bifide; quelques-uns vivent dans les Champignons, les autres dans le vieux bois. Ces insectes se lient d'une part avec les Hélops, et de l'autre avec les Œdémères, et encore mieux avec les Nothus, sous-genre de la même tribu. Ce sont ces considérations qui ont engagé Latreille à partager sa famille des Sténélytres en cinq tribus réparties dans deux grandes divisions ainsi qu'il suit :

I. Antennes rapprochées des yeux; tête point prolongée en manière de trompe, et terminée au plus en un museau fort court. Elle comprend les tribus des Hélopiens, Cistélides, des Serropalpides (Sécuripalpes, Fam. nat.), et des Œdémérites.

II. Tête notablement prolongée en devant, sous la forme d'un museau allongé ou d'une trompe aplatie, portant les antennes à sa base et en avant des yeux qui sont toujours entiers ou sans échancrure. La tribu des Rhynchostomes.

STÉNÉOSAURE. *Steneosaurus.* rept. foss. Genre de la famille des Crocodiliens, établi par Geoffroy Saint-Hilaire (Mém. du Mus., t. xii), et qui comprend les deux Reptiles fossiles précédemment connus sous le nom de Gavials de Honfleur (*V.* Crocodile). Ces espèces ressemblent aux Gavials par la longueur de leur museau, et par les formes générales de leur crâne, mais elles présentent, d'après le travail de Geoffroy Saint-Hilaire, quelques caractères qui leur sont propres, et peuvent

motiver leur séparation générique. Les yeux ont dû être d'une grandeur démesurée, et de plus, se trouver placés non sur le haut du crâne, mais sur ses parties latérales. Le crâne est très-rétréci dans la région temporale, et la partie rétrécie se termine en haut par une crête aiguë. Les ailes occipitales sont plus relevées, et le frontal, assez large, diffère d'une manière remarquable par la forme du frontal des Crocodiles, et de celui des *Teleosaurus*. Les deux espèces que l'on appelait en commun Gavials de Honfleur, ont été distinguées par Geoffroy Saint-Hilaire, d'après la proportion de leur museau, sous le nom de *Steneosaurus rostro-major* et *Steneosaurus rostro-minor*.

STENGELIA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Mouriria*, d'Aublet. *V.* MOURIRIE.

STENHOLME. *Stenholma*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Tentyrides, institué par Solier, qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, à articles coniques, dont le deuxième plus long que le troisième qui est plus long que les suivants, les neuvième et dixième plus courts et un peu plus larges que les précédents, le dernier ovalaire, aussi grand que le pénultième; tête oblongue, prolongée en arrière des yeux qui sont orbiculaires, très-petits, situés en dessous des antennes, dans une fossette; mandibules bifides à l'extrémité; palpes filiformes, avec le dernier article en cône renversé; corselet subcordiforme, petit, pas plus grand que la tête, gibbeux, étranglé à sa base qui est tronquée; élytres fortement relevées à leur base, avec les angles huméraux arrondis; jambes et tarses filiformes.

STENHOLME TENTYRIOÏDE. *Stenholma tentyrioides*, Sol. Il est d'un rouge-brun très-obscur; sa tête est profondément ponctuée, ainsi que le corselet; les élytres sont d'un noir un peu brillant, larges, très-élevées, surtout à la base, et déprimées sur le dos qui est finement ponctué; bouche, antennes et pattes rouges. Taille, deux lignes. Du Pérou.

STÉNIDIE. *Stenidia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Brulé pour un insecte voisin des Leptotrachiles, mais qui en diffère sensiblement en ce qu'il n'a point l'avant-dernier article des tarses bilobé; cet article est court, triangulaire, ainsi que ceux qui le précèdent, et ceux des quatre tarses de derrière sont un peu plus allongés; la lèvre supérieure, au lieu d'être avancée comme dans les Leptotrachiles, est au contraire fort courte et transversale; de manière à laisser la plus grande partie des mandibules à découvert. La tête est moins brusquement rétrécie en arrière, et le corselet est beaucoup plus grand relativement aux élytres; ces dernières sont plus larges, moins allongées et moins parallèles; leur extrémité est tronquée obliquement.

STÉNIDIE UNICOLORE. *Stenidia unicolor*, Br. Elle est d'un brun rougeâtre, plus foncé en dessous, avec la bouche, la base des antennes et les pattes d'un brun plus clair; le corselet est parsemé de points enfoncés, profonds et assez rapprochés; les élytres sont striées et ponctuées. Taille, quatre lignes. Du Sénégal.

STÉNIE. *Stenia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley, qui lui assigne pour caractères : périgone étalé, dont les folioles extérieures latérales sont obliques à leur base et les intérieures presque conformes; labelle adhérant par sa base au gynostème dont il semble n'être qu'un prolongement, indivise, concave, appendiculé au disque; gynostème semi-cylindrique, dont la base est prolongée, le sommet arrondi et mutique; anthère biloculaire; quatre masses polliniques linéaires, géminées et séparées : les postérieures sont très-petites; caudicule presque carrée, aiguë et pubescente.

STÉNIE PALE. *Stenia pallida*, Lindl., Bot. reg., vol. 24, n° 20. C'est une plante herbacée, épiphyte, à feuilles oblongues, rétrécies à leur base, recourbées au sommet; les fleurs sortent immédiatement de la racine; elles sont solitaires, entourées d'une bractée placée à la base de l'ovaire; elles ont environ deux pouces de diamètre; leur couleur est le jaune citrin, avec quelques taches purpurines à l'orifice du labelle, dont la base interne est verdâtre. Cette Épiphyte croît dans les forêts de l'Amérique tropicale.

STÉNOCARE. *Stenocara*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Macropodites, institué par Solier, aux dépens du genre *Pimelia* de Fabricius. Caractères : antennes grêles, subcylindriques et terminées par une petite massue légèrement comprimée et composée des trois derniers articles; yeux larges, régulièrement ovales, peu ou point lunulés antérieurement; mandibules courtes, épaisses, bidentées à l'extrémité; palpes subfiliformes, à dernier article plus gros que le précédent; corselet subrectangulaire, un peu élargi dans son milieu, bisinué ou même trilobé antérieurement; élytres arrondies; pattes très-longues; jambes minces, cylindriques, garnies de petits piquants; cuisses renflées près de la base, canaliculées en dessous et quelquefois arrondies; tarses grêles : leurs articles allongés, le premier des postérieurs plus long que le dernier. Ce genre, assez nombreux en espèces, a été partagé en deux divisions basées sur la profondeur de l'échancrure du menton et sur l'étendue de prolongement du lobe intermédiaire du corselet, au-dessus de la tête.

STÉNOCARE A SIX LIGNES. *Stenocara sex-lineata*, Sol.; *Pimelia crenata*, Fab. Elle est noire, avec la tête obscure et ponctuée; le dessus du corselet est d'un noir brillant et faiblement ponctué; les élytres ont chacune trois côtes minces, saillantes, largement et profondément dentées; abdomen fortement plissé longitudinalement. Taille, quatre à cinq lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

STENOCARPA. BOT. L'une des sections établies par le professeur Lindley, dans le genre *Disa* de Bergius, lequel genre appartient à la famille des Orchidées.

STÉNOCARPE. *Stenocarpus*. BOT. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Linn. Trans.*, 10, p. 201) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe irrégulier, à folioles distinctes, disposées du même côté; étamines logées dans les cavités des sommets des folioles; glande hypogyne unique, semi-annulaire; ovaire pédicellé, polysperme; style caduc; stigmate oblique, orbiculé-dilaté, un peu

plan; follicule linéaire; graines ailées à la base. Le même genre avait été proposé par Knight et Salisbury sous le nom de *Cybele;* mais le caractère que ces auteurs lui avaient assigné était erroné quant à la structure des graines qu'ils avaient décrites comme ailées au sommet et non à la base. L'*Embothrium umbellatum* de l'herbier de Banks et Forster, en était le type. R. Brown en a publié une nouvelle espèce de la Nouvelle-Hollande, sous le nom de *Stenocarpus salignus.* Ces plantes sont des arbustes très-glabres, à feuilles alternes, très-entières; à fleurs jaunâtres, en ombelles axillaires ou terminales, et pédonculées.

STÉNOCÉLIER. *Stenocœlium.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Ledebour, qui lui assigne pour caractères : limbe du calice marqué de cinq dents; corolle composée de cinq pétales ovato-orbiculés, subémarginés, dont les découpures sont infléchies. Le fruit est comprimé; les méricarpes ont cinq paires de côtes élevées, arrondies, épaisses, égales; les vallécules n'ont qu'une seule bande, la commissure en a deux; carpophore bifide; partie antérieure de la semence plane. Ce genre a été créé pour une plante herbacée, pubescente, que l'on a observée dans la chaîne des Alpes caucasiques et dans l'Asie Mineure. Ses feuilles sont pinnées, à folioles bidécoupées, dont les segments sont oblongs, aigus, entiers ou bifides; l'ombelle est composée d'une multitude de rayons portant des ombellules fructifères, subglobuleuses; les involucres et les involucelles sont polyphylles, à folioles lancéolato-linéaires, bordées de membranes.

STÉNOCÉPHALE. *Stenocephalus.* INS. Dans son ouvrage sur les Familles naturelles du Règne Animal, (p. 421), Latreille a désigné ainsi un nouveau genre de la famille des Géocorises, ayant pour type le *Coreus Nugax,* de Fabricius. La tête est étroite, cylindracée, avancée et rétrécie en pointe; les deux articles inférieurs des antennes, dont le premier beaucoup plus épais, sont les plus longs de tous. Tels sont les caractères qui distinguent ce genre de quelques autres analogues.

STÉNOCÉPHALE NUGACE. *Stenocephalus Nugax,* Latr. Son corps est d'un brun obscur; ses antennes sont noires, annelées de blanc; son écusson a un point blanc vers l'extrémité; les pattes sont noires, avec la partie antérieure des cuisses et des jambes d'un jaune blanchâtre. Taille, cinq lignes. Cette espèce est répandue dans la plus grande partie de l'Europe.

STÉNOCÈRE. *Stenocerus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, dans sa Monographie des Curculionides, avec ces caractères : antennes assez longues et minces, pileuses en dehors, insérées dans une fossette oblongue, vers le milieu de la trompe, droites, composées de onze articles, dont les deux premiers plus épais, les trois suivants allongés, en massue, les autres successivement plus courts, avec la massue formée des quatre derniers, allongée, brusquement renflée et un peu comprimée; trompe courbée, un peu allongée, rétrécie à sa base, renflée à l'extrémité, plane, carénée en dessus; yeux latéraux, presque oblongs, médiocrement convexes; corselet transverse, beaucoup plus étroit antérieurement, presque déprimé, marqué d'une strie élevée à sa base; élytres obovales, déprimées sur le dos. Les *Stenocerus fulvitarsis* et *frontalis,* du Brésil, ainsi que le *Stenocerus collaris,* de Java, forment à trois tout le genre.

STÉNOCHEILE. *Stenocheila.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Delaporte, pour un insecte rapporté de Cayenne par Lacordaire. Caractères : mandibules avancées, grêles et presque droites, avec l'extrémité seule légèrement arquée; mâchoires dentées ou épineuses dans toute leur longueur; palpes assez saillantes; labre plus large que long; antennes comprimées, à partir du cinquième article; corselet allongé et caréné sur les côtés, de sorte que les bords latéraux sont aigus; élytres échancrées à l'extrémité; cuisses postérieures un peu arquées dans les mâles et davantage dans les femelles.

STÉNOCHEILE DE LACORDAIRE. *Stenocheila Lacordairii,* Delap. Il est brun ou noirâtre, velouté, avec trois bandes transversales, ondulées de gris ardoisé, sur les élytres, qui ont en outre le bord extérieur entièrement de cette couleur; corselet finement strié en travers, armé de chaque côté, vers le milieu, d'une petite épine plus saillante dans la femelle que dans le mâle; les deuxième, troisième et quatrième articles des antennes ainsi que la base des cuisses d'un blanc jaunâtre. Taille, quatre lignes. De Cayenne.

STÉNOCHIE. *Stenochia.* INS. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, établi par Kirby, avec les caractères suivants : labre transversal, arrondi à son extrémité; mâchoires ouvertes à leur base; toutes les palpes ayant leur dernier article peu comprimé, presque triangulaire; menton presque en trapèze, son disque un peu élevé; antennes plus grosses à leur extrémité, le dernier article oblong; corps linéaire, étroit. Ce genre renferme plusieurs espèces propres à l'Amérique méridionale.

STÉNOCHIE RUFIPÈDE. *Stenochia rufipes,* Kirby, Trans. Linn., *Century of Ins.*, vol. 12, pl. 22, fig. 5. Longue de huit lignes, verdâtre, bleue en dessus; élytres ayant deux bandes jaunes réunies au bord extérieur; antennes et pattes rousses. On la trouve au Brésil.

STÉNOCHILUS. BOT. Genre de la famille des Myoporinées, établi par R. Brown (*Prod. Fl. Nov.-Holl.*, p. 517) qui l'a ainsi caractérisé : calice quinquéparti; corolle ringente; la lèvre supérieure dressée, quadrifide, l'inférieure indivise, étroite, renversée; étamines didynames, saillantes; ovaire à quatre loges monospermes; stigmate obtus, indivis; baie drupacée, quadriloculaire; graines solitaires. Ce genre est voisin du *Bontia;* mais il en diffère par quelques caractères dans la corolle, le stigmate et le fruit. Il se compose de deux ou trois espèces qui croissent sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbrisseaux glabres (*Stenochilus glaber*) ou revêtus d'un fin duvet cendré (*Stenochilus longifolius*), à feuilles alternes, souvent entières, sans nervures apparentes. Les fleurs sont purpurines ou jaunâtres, solitaires au sommet de pédoncules et dépourvues de bractées.

STENOCIONOPS. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach et adopté par Latreille (Règne Animal, nouv. édit.) qui le caractérise ainsi : pédicules oculaires longs, grêles et très-saillants hors de leurs fossettes; serres avancées, ayant au plus le double de la longueur du corps; longueur des seconds pieds, qui sont les plus longs, n'excédant guère celle du test, mesuré depuis les yeux jusqu'à l'origine de la queue; dessous des tarses épineux ou cilié. Ce genre diffère de tous les autres genres de la tribu, parce qu'ils n'ont pas les pédicules oculaires grêles, longs et très-saillants hors de leurs fossettes, et par d'autres caractères tirés de la longueur et de la forme de leurs pattes. Le type de ce genre est le *Cancer cervicornis*, LVIII, 2, de l'île de France. Latreille, dans une note du Règne Animal, observe que Desmarest s'est trompé en citant, dans ses Considérations générales sur les Crust., p. 153, pour type de ce genre, le *Maia Taurus* de Lamarck.

STÉNOCLINE. *Stenocline*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule oblong, renfermant de une à cinq fleurs homogames; écailles de l'involucre peu nombreuses, dressées, oblongues et imbriquées; réceptacle très-étroit et nu; corolle tubuleuse, à cinq dents; anthères accompagnées de deux soies à leur base; stigmates obtus; akènes oblongs; aigrette formée d'une seule rangée de soies filiformes ou sublamellées.

STÉNOCLINE BRACTÉIFÈRE. *Stenocline bracteifera*, De Cand. Toute la plante est couverte d'un duvet mou et roussâtre; les feuilles sont oblongo-lancéolées, atténuées en coin à leur base, un peu aiguës au sommet, légèrement marquées d'une triple nervure; les capitules sont réunis en une sorte de corymbe, et fort souvent les rameaux les plus élevés sont trichotomes; chaque capitule est accompagné de trois bractéoles ovalaires; les écailles extérieures de l'involucre sont très-courtes, velues et foliacées, les intérieures sont plus longues, glabres et obtusiuscules. On trouve cette plante à Madagascar, dans les champs cultivés.

STÉNOCORE. INS. *V.* STENCORE.

STENOCORUS, STENOCHORUS. INS. Synonymes de Stencore. *V.* ce mot.

STÉNOCORYN. *Stenocorynus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes assez courtes, minces, insérées vers l'extrémité de la trompe, coudées, composées de douze articles, dont le premier peu courbé et surpassant à peine les yeux, les deuxième et troisième les plus longs et obconiques, les suivants un peu plus courts et presque égaux, les quatre derniers formant la massue qui est ovalaire et acuminée; trompe triangulairement échancrée, plus longue du double que la tête, épaisse, sillonnée au milieu et de chaque côté en avant des yeux; yeux ovales, médiocrement saillants; corselet tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés, plus étroit antérieurement; élytres presque cylindriques, tronquées à la base, avec les épaules rectangulaires, élevées; pieds forts, presque égaux en longueur; cuisses un peu renflées et mutiques; jambes cylindriques, tronquées au bout; tarses larges et spongieux en dessous.

STÉNOCORYN CRÉNELÉ. *Stenocorynus crenulatus*, *Curculio crenulatus*, Fab., Oliv., Ent., v, 83, p. 401, t. II, fig. 129. Son corps est oblong, noir, entièrement recouvert de petites écailles d'un blanc cendré; le corselet est rugueux et ponctué; les élytres sont inégalement striées et ponctuées, avec la suture et trois côtes plus élevées, sans écailles. Taille, sept ou huit lignes. De l'Australie.

STÉNOCORYNE. *Stenocoryne*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley, avec les caractères suivants : fleurs ringentes, fermées, dont les sépales se prolongent en forme de cornes très-longues; ils sont soudés par leur base; pétales conformes; labelle très-longuement onguiculé, trilobé, avec le disque calleux; quatre masses polliniques inégales, semi-globuleuses, réunies par paires; deux caudicules; deux glandules ovales. Ces Orchidées sont herbacées, épiphytes et pseudobulbeuses.

STÉNOCORYNE A LONGUES CORNES. *Stenocoryne longicornis*, Lindl.; *Bifrenaria longicornis*, Lindl., Botan. Regist., 1838. Pseudobulbes allongés et tétragones; feuilles oblongo-lancéolées, presque pliées, luisantes, cartilagineuses et solitaires à l'extrémité du pseudobulbe; tige excessivement courte; fleurs d'un jaune orangé, réunies en grappe lâche; sépales latéraux ovales et aigus; pétales presque semblables; labelle longuement onguiculé, spatulé, partagé au sommet en trois lobes arrondis; vers le milieu est un disque élevé, calleux et pubescent. De Demerary.

STÉNODÈRE. *Stenoderus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau. Caractères : antennes rapprochées l'une de l'autre à leur insertion, ayant le premier article aussi long au moins que la tête; labre saillant, tronqué carrément en devant; mandibules courtes, assez fortes, sans dentelures remarquables, mousses à leur extrémité; palpes presque égales, saillantes; les maxillaires de quatre articles, les trois premiers petits, très-courts; le dernier un peu plus gros et un peu plus long, ovale, tronqué à son sommet; les labiales de trois articles fort courts, le terminal à peu près conformé comme celui des maxillaires; tête rétrécie en manière de cou immédiatement après les yeux; chaperon arrondi antérieurement; yeux globuleux, entiers; corps long, étroit et presque linéaire; corselet plus étroit que les élytres, rétréci antérieurement et à sa partie postérieure, inégal en dessus, un peu renflé sur les côtés et mutique; écusson arrondi postérieurement; élytres presque linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité, recouvrant les ailes et la totalité de l'abdomen; pattes de longueur moyenne.

STÉNODÈRE SUTURAL. *Stenoderus suturalis*, Lepell.; *Stenocorus suturalis*, Oliv. Antennes noirâtres; tête sillonnée dans son milieu; corselet noirâtre, avec deux petits tubercules peu saillants sur son sommet; écusson noir; élytres d'un rouge jaunâtre, avec le bord sutural et le bord postérieur d'un noir rougeâtre; leur surface est relevée par quatre lignes longitudinales; sternum

et abdomen d'un vert noirâtre; pattes noires. Taille, sept lignes. De l'Inde.

STÉNODERME. *Stenoderma.* MAM. Ce genre de Carnassiers, de la famille des Chéiroptères, a été institué par Geoffroy Saint-Hilaire aux dépens du genre *Pteropus,* pour une espèce qui différait de ses congénères par le système dentaire composé ici de quatre incisives, de quatre canines et de huit mâchelières, sans fausses molaires à chaque mâchoire; nez simple; oreilles moyennes, distantes, placées sur les côtés de la tête, et munies en dedans d'un oreillon; queue nulle; membrane interfémorale rudimentaire, bordant les jambes.

STÉNODERME ROUX. *Stenoderma rufa,* Geoff. Oreilles ovales, un peu échancrées au bord externe; pelage d'un roux chatain, uniforme. Longueur, trois pouces; envergure, dix pouces.

STÉNODONTE. *Stenodontes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Prionus,* de Fabricius. Caractères : antennes filiformes, atteignant les deux tiers des élytres chez les mâles, et seulement à peu près la moitié chez les femelles : articles cylindriques, dont le premier droit, nullement arqué, le troisième guère plus long que le suivant; mandibules glabres et entières, étroites et beaucoup plus longues que la tête dans les mâles, crochues au bout, dentelées intérieurement; palpes inégales : les maxillaires plus longues que les labiales, avec l'article terminal cylindrico-conique; tête creusée entre les yeux, en demi-cercle à sa partie antérieure qui est rugueuse; sa partie inférieure, après l'excavation, est presque lisse et luisante; gorge portant deux courtes stries longitudinales; prosternum à peine saillant; métasternum peu saillant, avec son bord antérieur prolongé en une petite pointe; corselet carré, avec chaque bord latéral crénelé et un peu épineux; les angles postérieurs sont échancrés; écusson arrondi au bout; élytres allongées, rebordées, avec l'angle sutural uniépineux; pattes allongées; jambes mutiques; dernier article des tarses plus grand que les trois autres réunis.

STÉNODONTE MANDIBULAIRE. *Stenodontes mandibularis,* Aud.; *Prionus mandibularis,* Fab.; *Prionus exsertus,* Oliv. Son corps est d'un brun marron très-brillant; sa tête, plus foncée que le reste, est canaliculée dans le milieu et ponctuée; les mandibules sont noires; le corselet est brillant, un peu ponctué au centre, rugueux sur les côtés, avec ses bords latéraux munis d'un assez grand nombre de crénelures inégales et quelques-unes fort allongées; sternum couvert d'un duvet jaunâtre. Taille, trois pouces. Amérique méridionale.

STÉNOGASTRE. *Stenogaster.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, créé par Solier, qui lui donne pour caractères : antennes formées de onze articles, dont le premier grand, les trois suivants égaux, presque cylindriques, les six suivants assez courts, transversaux, prolongés au côté externe en une forte dent aiguë, le dernier un peu oblique et convexe; palpes maxillaires de trois articles visibles, dont le premier le plus long et grêle, le deuxième court, un peu arrondi, et le dernier ovalaire; palpes labiales grêles, dont les deux premiers articles sont grenus et le dernier un peu plus gros et ovalaire; labre carré, avec quelques poils raides; menton transversal, en triangle élargi; languette légèrement arrondie; lobe externe des mâchoires grand et arrondi; l'interne est petit, un peu arqué et pointu; mandibules fortes, bossues, pointues à l'extrémité; corps allongé; tête arrondie; yeux gros et globuleux; corselet transversal, allant en s'élargissant jusqu'en arrière, fortement avancé au-dessus de l'écusson; ce dernier transversal, pointu en arrière; élytres longues; pattes assez grêles, les quatre premiers articles des tarses antérieurs à peu près égaux, les postérieurs ont le premier article plus long que les autres, et le quatrième seulement muni d'une membrane; crochets assez forts et unidentés. Ce genre habite l'Amérique méridionale; il a été formé aux dépens des Buprestes de Linné; le type est :

STÉNOGASTRE LINÉAIRE. *Stenogaster linearis,* Sol.; *Buprestis linearis,* Lin. Il est d'un cuivreux doré, entièrement marbré de taches obscures qui, sur la partie postérieure des élytres, forment des taches transversales; la tête et le corselet sont tuberculeux; le dessous du corps et les pattes sont d'un cuivreux rutilant. Taille, six lignes. De Cayenne.

STÉNOGLOSSE. *Stenoglossum.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, tribu des Malaxidées, établi par le professeur Kunth (*in Humb. nov. gen.*, I, p. 356, t. 87), et auquel il donne les caractères suivants : les fleurs sont renversées; les divisions calicinales sont dressées et rapprochées; les trois extérieures sont à peu près égales, la supérieure, qui est inférieure par le renversement de la fleur, est un peu plus petite et concave; les deux intérieures latérales sont plus étroites, mais de la même longueur que les externes; le labelle est supérieur; il est très-petit, entier, longuement onguiculé à sa base qui va se souder au gynostème, lequel est disposé en forme d'urcéole; l'anthère est terminale, operculiforme, et contient quatre masses polliniques, solides, sans caudicule.

STÉNOGLOSSE CORIOPHORE. *Stenoglossum coriophorum,* Kunth. C'est une plante parasite, pourvue d'une tige feuillée, simple; les feuilles sont alternes, striées, émarginées au sommet; les fleurs forment un épi terminal. Elle a été trouvée par Humboldt et Bonpland dans les vallées humides des Andes de la Nouvelle-Grenade.

STÉNOGLOTTIDE. *Stenoglottis.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone conniventes, libres, égales, les intérieures plus minces, fimbriato-serrulées, libres et concaves; labelle linéaire, canaliculé, inéperonné, tuberculé à sa base, trifide au sommet; anthère dressée, à loges divergentes à leur base; rostelle très-petit, tridenté, un peu renflé en sac de chaque côté; lèvre inférieure du stigmate allongée, linguiforme; masses polliniques cachées dans les poches formées par le renflement du rostelle. Ce genre a été créé pour une plante herbacée du cap de Bonne-Espérance, dont les racines sont fasciculées,

les feuilles disposées en rosette et la hampe en fourreau.

STÉNOGRAMME. *Stenogramma.* BOT. Genre de la famille des Algues, établi par Harvey qui le caractérise ainsi : fronde membraneuse, dichotomiquement rameuse, plane, à segments cunéiformes et prolifères par les bords. La fructification consiste en verrues linéaires. Ce genre a été fondé sur une espèce marine observée sur les rivages de Californie.

STÉNOGYNE. *Stenogyne.* BOT. Genre de la famille des Labiatées, institué par Bentham qui lui reconnaît les caractères suivants : calice ovato-campanulé, à dix nervures, presque égal ou obliquement bilabié et quelquefois quinquéfide; lobes ovales, foliacés et souvent à cinq dents, dont les trois supérieures sont moins profondément distinctes; tube de la corolle courbé, annelé de poils à l'intérieur, et plus long que le calice; son orifice est dilaté et son limbe bilabié, avec la lèvre supérieure dressée, échancrée, l'inférieure trifide, à découpures égales, étalées et entières; quatre étamines ascendantes sous la lèvre supérieure; anthères à deux loges divariquées; style divisé au sommet en deux lobes presque égaux; stigmates petits; akènes épais.

STÉNOGYNE DES ÎLES SANDWICH. *Stenogyne Sandwicensis.* C'est une plante herbacée, à rameaux couchés d'abord, puis ascendants ou dressés, divariqués, garnis de feuilles coriaces et crénelées; verticillastres composés ordinairement de six fleurs, axillaires, distants les uns des autres, mais un peu plus rapprochés vers le sommet; feuilles florales semblables à celles de la tige; bractées petites et subulées.

Un autre genre STÉNOGYNE a été proposé dans la famille des Synanthérées, par Cassini (Dict. des Sc. nat., vol. 50, p. 491), pour une plante du cap de Bonne-Espérance, qui a les plus grands rapports avec l'*Eriocephalus.* Son caractère distinctif consiste en ce que les fleurs femelles sont petites, courtes, étroites, tubuleuses et occultes. Cassini a imposé successivement cinq à six noms différents à ce même genre, savoir : Microgyne, Brachigyne, Sténogyne, Siphonogyne ou Solénogyne, et Cryptogyne.

STÉNOLOBIER. *Stenolobium.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Bentham dans sa monographie des genres de cette famille qu'il a publiée dans les Annales du Museum de Vienne, 1837, p. 125. Caractères : calice campanulé, courtement bilabié; lèvre supérieure bidentée, l'inférieure trifide; étendard de la corolle obovale, dressé, appendiculé de chaque côté de sa base, par une membrane dépassant à peine la longueur des ailes; celles-ci oblongues, adhérentes à la carène, auriculées à leur base qui est subulée; carène oblongue, dressée, aussi longue que les ailes, à pétales soudés sur le dos et presque conformes aux ailes; filament vexillaire libre à la base, non géniculé; toutes les anthères fertiles; ovaire sessile, multiovulé; style filiforme et glabre; stigmate petit et terminal. Le fruit consiste en un légume sessile, linéaire, allongé, plano-comprimé, avec chacune des sutures épaissies; étranglements transversaux; semences réniformes, comprimées, strophiolées. Les trois espèces décrites par Bentham appartiennent à l'Amérique méridionale; ce sont des plantes grimpantes, à feuilles composées de trois folioles stipellées, opposées, avec impaire distante, ovato-rhomboïdes, à stipules décidues, à stipelles subulées et rigides, à pédoncules axillaires et allongés, supportant de nombreux faisceaux de fleurs ordinairement bleues.

STÉNOLOBIER BLEU. *Stenolobium cœruleum,* Benth. Les feuilles et les calices sont de la même nuance verte, veloutés ou pubescents; la corolle est d'une couleur bleue assez intense; le légume est pubescent ou glabriuscule. Du Brésil.

Un autre genre *Stenolobium,* proposé par Don, a été réuni au genre *Bignonia.*

STÉNOLOBUS. BOT. L'une des sections du genre *Duvallia,* de la famille des Polypodiacées.

STÉNOLOPHE. *Stenolophus.* INS. Ziégler a formé avec certains insectes coléoptères de la famille des Carnassiers, des Harpales de Bonelli, n'ayant point de dent au milieu de l'échancrure du menton, deux nouveaux genres, *Ophonus* et *Stenolophus,* mais sans en assigner les caractères distinctifs. Les espèces du premier n'ont paru à Latreille s'éloigner des Harpales proprement dits que par l'absence de cette dent, par la ponctuation de leurs élytres, et en ce que les articles dilatés des quatre tarses antérieurs des mâles sont garnis en dessous de poils nombreux et serrés, composant une sorte de brosse; le pénultième article est entier; le dernier des palpes est tronqué ou très-obtus, comme d'ordinaire. Les autres Harpales à échancrure du menton simple et ne présentant point d'ailleurs cet ensemble de caractères propre aux Ophones, rentrent dans le genre Sténolophe. Mais dans la partie entomologique de la nouvelle édition du Règne Animal de Cuvier, Latreille a restreint cette coupe aux espèces dont les mâles ont, comme dans le *Carabus Vaporariorum* de Fabricius, le pénultième article des quatre tarses antérieurs au moins bilobé. Dans les autres Sténolophes, tels que ceux qu'on a nommés *vespertinus, meridianus,* et confondus à tort, par quelques entomologistes, avec les Tréchus, les mêmes tarses sont très-peu dilatés, et composés d'articles qui, à l'exception du dernier, sont petits, arrondis et entiers. Le dernier des maxillaires est ordinairement plus aminci au bout que dans les Harpales précédents, souvent même assez aigu, comme dans les Tréchus, mais sans former avec le précédent un corps commun ou une petite massue ovalaire. Les Sténolophes de cette division devront composer un nouveau genre.

STÉNOLOPHE. *Stenolophus.* BOT. Cassini propose ce nom pour un genre de Synanthérées formé aux dépens des *Centaurea* de Linné, et qui aurait pour type le *Centaurea Phrygia.* Il avait admis le genre *Lepteranthus* de Necker qui est fondé sur la même plante; mais comme ce genre, tel que Necker le caractérise, en comprend d'autres qui, selon Cassini, offrent des caractères suffisants pour être distingués, il pense que le nom de *Stenolophus* est plus convenable en ce que, signifiant *crête étroite,* c'est-à-dire appendices des folioles de l'involucre étroits, il exprime le vrai caractère du genre.

STÉNOMESSON. *Stenomesson.* BOT. Genre de la

famille des Amaryllidées, proposé par W. Herbert (*Bot. Magaz.*, n° 2606) aux dépens de quelques espèces de *Pancratium* des auteurs, et caractérisé principalement par le tube du périanthe qui est un peu resserré et comme étranglé vers son milieu, renflé vers son extrémité. Le même genre a été reproduit plus tard dans le *Botanical Register*, sous le nom de *Chrysophiala*. Les *Pancratium coccineum* et *flavum*, de la Flore du Pérou, rentrent dans ce genre, qui se compose d'espèces américaines d'un aspect agréable, et dont quelques-unes sont cultivées dans les serres des jardins d'Europe.

Sténomesson a fleurs jaunes. *Stenomesson vitellinum*, Lindl., Bot. Reg., 1843, 2. Son bulbe est placentiforme, avec sa partie supérieure brusquement rétrécie en cul très-resserré; sa hampe est élevée de cinq ou six pouces, de la grosseur d'une forte plume d'oie et d'un vert glauque; elle est couronnée par une ombelle de six à dix fleurs portées chacune sur un pédicelle beaucoup plus court que le périanthe et un peu plus long que l'ovaire; celui-ci est infère, renflé, à trois loges, renfermant un assez grand nombre de graines fort comprimées; le tube de la corolle est renflé à sa base, puis rétréci, s'évasant insensiblement et se partageant en six lobes ovales-lancéolés, dont trois internes un peu plus étroits, d'un beau jaune doré; les étamines, au nombre de six, sont alternativement plus longues et plus courtes; le stigmate est capité, divisé en trois lobes. Les feuilles qui se montrent après la floraison, sont hystéranthes, ovato-oblongues, pétiolées, à trois nervures, roulées sur leurs bords, d'un vert un peu plus glauque en dessous. Cette plante est originaire du Pérou.

STÉNOMOPHORE. *Stenomophorus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de Carnassiers de la famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par Dejean, avec les caractères suivants : antennes filiformes, un peu plus courtes que la moitié du corps, dont les trois premiers articles sont obconiques, le premier plus gros et plus long, le deuxième de moitié plus court, le troisième aussi long que le premier, mais moins gros; les autres plus courts, égaux entre eux, et le dernier pointu; dernier article des palpes maxillaires presque cylindrique, celui des labiales un peu plus court, plus large, presque ovalaire, et l'un et l'autre tronqués à l'extrémité; lèvre supérieure en carré moins long que large, légèrement échancrée antérieurement; mandibules courtes, arquées et presque obtuses; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; corselet très-allongé, un peu rétréci postérieurement; élytres allongées et parallèles; premier article des tarses antérieurs fortement dilaté.

Sténomophore rétréci. *Stenomophorus angustatus*, Dej. Il est noir, avec son corselet allongé, rétréci postérieurement et strié de chaque côté; les élytres sont profondément striées; les antennes et les pattes sont de couleur de poix. Taille, cinq lignes. En Espagne.

STÉNOMORPHE. *Stenomorpha*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Nyctélites, établi par Solier, avec les caractères suivants : deuxième article des antennes très-court, subcyathiforme, le troisième plus long que les cinq suivants qui sont courts, irréguliers et submonoliformes, le neuvième plus gros, court, transverse, conique-turbiné, le dixième transverse et plus large que le précédent, le dernier petit et tronqué; corselet subrectangulaire, aminci, dilaté et arqué sur les côtés, sinueux à sa base, avec les angles postérieurs obtus, nullement prolongés en arrière et s'appliquant exactement contre les élytres; celles-ci rétrécies vers leur base, à flancs étroits, oblitérés antérieurement et presque confondus avec les parties embrassantes; écusson à saillie postérieure bien marquée et triangulaire; pattes et tarses velus, grêles et filiformes. Il est vraisemblable que ce genre éprouvera quelque changement dans sa nomenclature.

Sténomorphe a côtes. *Stenomorpha costata*, Sol. Elle est oblongue et noire; le corselet est fortement ponctué, dilaté et relevé en dessus, sur les bords latéraux; les élytres ont une échancrure anguleuse à leur base et quatre côtes arrondies, lisses, réunies successivement deux à deux vers l'extrémité : la suture, très-relevée, forme une côte plus large que les autres; les intervalles sont finement ridés, avec quelques points enfoncés; l'abdomen est également ridé. Taille, sept lignes. Du Mexique.

STÉNONIE. *Stenonia*. acal. Genre de la famille des Radiaires médusaires, institué par Eschscholtz, qui le distingue des véritables Méduses en ce que, outre les tentacules marginaux qui sont au nombre de trente-deux, ces Médusaires ont huit faisceaux d'autres tentacules très-fins à la face inférieure de l'ombrelle, lesquels sont pourvus d'une double rangée de suçoirs. La seule espèce connue, *Stenonia albida*, Eschs., Acal., p. 59, t. 4, est large d'un pied, mince, presque plate et blanchâtre; ses quatre bras sont très-petits, presque cylindriques. Elle a été observée sur les côtes du Kamtchatka.

STÉNOPE ou STÉNOPS. *Stenopus*. crust. Leach donnait ce nom à un genre de la tribu des Triangulaires, qui est le même que celui auquel Lamarck a donné le nom de Leptope. *V.* ce mot.

STÉNOPELME. *Stenopelmus*. ins. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte récemment apporté de la Floride, et qui offre pour caractères : antennes courtes et grêles, coudées, composées de douze articles, dont le premier le plus long et obconique, les six suivants courts et subperfoliés, serrés, avec la massue ovale; trompe bréviuscule, forte, cylindrique et peu arquée; yeux arrondis, médiocrement convexes; corselet subconique, bisinué à sa base et obliquement tronqué en arrière; élytres courtes, ovales, avec les épaules obtusément anguleuses, convexes en dessus et brusquement rétrécies à la pointe; pieds courts, forts, les antérieurs rapprochés à leur base; cuisses renflées et mutiques; jambes cylindriques. Le *Stenopelmus rufinasus* est noir, couvert d'écailles blanchâtres, nombreuses et serrées; l'extrémité de la trompe, les antennes, les genoux et les jambes sont d'un brun ferrugineux.

STÉNOPÉTALE. *Stenopetalum*. bot. Genre de la famille des Crucifères, tribu des Camélinées, établi par

R. Brown, qui l'a ainsi caractérisé : calice inconnu; pétales étroits; étamines inconnues; silicule ellipsoïde, comprimée, surmontée d'un stigmate sessile, court et punctiforme, munie d'une cloison membraneuse, elliptique dans son plus grand diamètre; à valves un peu concaves, parallèles à la cloison et déhiscentes; graines sur deux rangées dans chaque loge, très-petites, presque ovées, à cotylédons ovés, convexes en dessous et incombants. Ce genre a la silicule du *Draba*, mais le port de la plante ainsi que les caractères tirés de la structure des cotylédons le rapprochent du *Camelina*, dont il se distingue néanmoins par ses valves beaucoup moins concaves et par son stigmate sessile.

Sténopétale linéaire. *Stenopetalum lineare*. Plante herbacée, haute d'environ un pied, annuelle, glabre, dont la tige est très-grêle, pas plus grosse qu'une soie de cochon, munie de feuilles longues, linéaires. Cette plante croît sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande.

STÉNOPHYLLUM. bot. Ce genre, proposé par Lessing, dans la famille des Synanthérées, n'a été considéré que comme une section du genre *Perezia*, de Lagasca.

STÉNOPODE. *Stenopoda*. ins. Hémiptères hétéromères; genre de la famille des Réduviens, institué par Delaporte qui lui donne pour caractères essentiels : jambes longues et grêles, sans pelotes à leur extrémité; corps long et étroit; antennes très-minces à partir du troisième article. Delaporte partage ce genre en trois sections : il range dans la première les espèces dont les antennes ont le premier article plus court que la tête, et dont les cuisses antérieures sont renflées et garnies en dessous d'épines courtes, qui servent à retenir la proie. Le *Reduvius sancalidus* de Rossi est le type de cette sous-division. La seconde se réduit aux espèces dont le premier article des antennes est aussi long ou plus long que la tête, et dont les cuisses antérieures sont aussi minces que les autres et inermes; elles ont le corselet épineux. Tel est le *Reduvius spinidorsis* de Gray. Enfin appartiennent à la troisième division les espèces qui ont leur corselet sans épine et le premier article des antennes extrêmement allongé; comme le *Miris denticulata*, de Germar.

STÉNOPS. mam. (Illiger.) *V.* Loris.

STÉNOPTÈRE. *Stenopterus*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Longicornes, établi par Illiger. Ce genre comprend toutes les espèces de celui des Nécydales d'Olivier, dont les élytres, presque de longueur ordinaire, vont en se rétrécissant vers le bout ou sont subulées. Pour Fabricius ce sont des Nécydales, et l'espèce la plus commune en Europe est celle qu'il nomme *Necydales rufa;* Lepture à étuis étranglés, de Geoffroy. Le corps est noir, avec les antennes fauves; l'écusson blanchâtre; les élytres roussâtres et des taches blanches sur les côtés de la poitrine et de l'abdomen; le premier article des antennes, quelquefois aussi l'extrémité des suivants, la base, le bord extérieur et l'extrémité des élytres sont noirs. On trouve en Provence une espèce (*Necydales atra*, Fabr.) très-voisine de la précédente, mais presque entièrement noire. L'Amérique méridionale en fournit quelques autres, remarquables par leurs antennes fortement comprimées et dentées en scie, ainsi que par le renflement de leurs cuisses.

STÉNOPTÈRE. *Stenoptera*. ins. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Tinéides, tribu des Alucites, institué par Duponchel qui lui donne pour caractères : antennes sétacées, épaisses à la base, simples dans les deux sexes; palpes inférieures très-grêles, relevées au-dessus de la tête : les deux premiers articles arqués et peu garnis d'écailles, le troisième nu et subuliforme; trompe distincte; tête presque aussi large que le corselet, celui-ci ovale; abdomen court, cylindrique, terminé carrément dans les mâles et en pointe dans les femelles; pattes postérieures peu longues et épaisses; ailes supérieures très-longues et très-étroites, à bord terminal coupé obliquement et garni d'une frange courte; ailes inférieures également très-étroites, mais plus courtes et assez largement frangées.

Sténoptère orpheline. *Stenoptera orbonella*, Dup. Ailes antérieures brunes, striées longitudinalement de fauve doré, et ornées de deux taches d'un jaune fauve; les ailes postérieures sont de cette dernière nuance, avec le sommet et la frange noirâtres. Taille, huit lignes. Europe.

STÉNOPTÈRES ou ANGUSTIPENNES. ins. Duméril, dans sa Zoologie Analytique, désigne ainsi une famille d'insectes Coléoptères, section des Hétéromères, et qu'il caractérise ainsi : élytres dures, rétrécies; antennes filiformes, souvent dentées. Il la compose des genres Sitaride, Œdémère, Nécydale, Ripiphore, Mordelle et Anaspe, qui appartiennent vraisemblablement à trois petites tribus. Le genre auquel il conserve le nom de Nécydale paraît être le même que celui de *Dytilus* de Fischer.

STÉNOPTÉRICE. *Stenopterix*. ins. Genre de Diptères de la famille des Ornithomyiens, établi par Leach, avec les caractères suivants : antennes tuberculiformes, d'un seul article distinct, insérées aux extrémités latérales et antérieures de la tête; tête engagée dans le thorax et pourvue d'ocelles; corps large et aplati; ailes étroites, arquées et pointues; pattes épaisses; articles des tarses courts, à l'exception du dernier qui est allongé; ongles armés de pointes; abdomen court, échancré postérieurement.

Sténoptérice de l'Hirondelle. *Stenopterix Hirundinis*, Leach. Son corps est d'un brun ferrugineux; ses ailes sont jaunes, avec leur bord extérieur ferrugineux; la tarière est terminée par une touffe de soies. Cet insecte est anomal; il vit parasite sur le corps des Hirondelles, auxquelles il s'accroche par ses ongles.

STÉNORHYNQUE. *Stenorhynchus*. mam. Nom du genre créé par F. Cuvier aux dépens des *Phoca*, pour recevoir le Phoque leptonyx. *V.* Sténorhynque au mot Phoque de ce Dictionnaire.

STÉNORHYNQUE. *Stenorhynchus*. ins. Schoenherr a donné ce nom à un genre de Rhynchophores, établi aux dépens des Brentes, et n'en différant que par la tête qui est fixée au corselet, presque immédiatement après les yeux, sans rétrécissement postérieur et graduel, tandis que, dans les vrais Brentes, elle a un étranglement et une sorte de cou avant de se joindre

au corselet. Latreille avait adopté ce genre dans les Familles naturelles, mais il l'a réuni à ses Brentes dans la nouvelle édition du Règne Animal. *V.* BRENTE.

STÉNORHYNQUE. *Stenorhynchus.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Lamarck; ses caractères sont : antennes extérieures distantes, ayant la moitié de la longueur du corps, sétacées, insérées en avant des yeux sur les côtés du rostre; leur second article étant trois fois plus long que le premier; pieds-mâchoires extérieurs ayant leur second article étroit à la base, dilaté à l'extrémité du côté interne, et le troisième ovalaire, allongé et beaucoup plus étroit; espace du dessous du rostre, compris entre la bouche et la naissance des antennes, plus long que large, allant en se rétrécissant vers le haut; serres égales, grandes, à main allongée et comprimée, avec le corps de moitié moins long; celles des mâles deux fois aussi longues que le corps; les autres pattes grandes, grêles et filiformes, celles de la seconde paire ayant trois fois la longueur de l'animal; carapace triangulaire, avec ses régions branchiales tout à fait postérieures et bombées, diminuant graduellement de largeur en avant jusqu'à l'extrémité d'un rostre assez long et fendu dans son milieu; yeux écartés, subréniformes, beaucoup plus gros que leur pédoncule, non susceptibles d'être retirés dans les orbites. Le genre Sténorhynque renferme peu d'espèces; leur port est remarquable à cause de leurs longues pattes.

STÉNORHYNQUE FAUCHEUR. *Stenorhynchus Phalangium,* Lat.; *Macropodia Phalangium,* Leach, Desm. (art. Malacostracés du Dict. des Sc. nat., et Consid. gén. sur les Crust., pl. 23, fig. 3); *Macropus longirostris,* Lat.; *Cancer Dodecos,* L., Syst. nat.; *Inachus longirostris,* Fabr., Rondel. (Hist. des Poissons, liv. XI, chap. 24), Seba (Mus., t. III, tab. 20, n° 13). Il a un peu plus d'un pouce de long depuis la base de la carapace jusqu'à l'extrémité du rostre, qui a à peu près le tiers de la longueur du corps, est bifide à l'extrémité et sillonné dans toute sa longueur en dessus. On en trouve sur les côtes de l'Océan et dans la Méditerranée.

STENORRHYNCHOS. BOT. Sprengel (*Syst. Veget.*, 3, p. 709) a adopté le genre d'Orchidées indiqué sous ce nom par Richard, et qui comprend plusieurs *Neottia* de Swartz et des auteurs qui ont écrit sur les plantes d'Amérique. Ces plantes croissent dans les Antilles et sur le continent de l'Amérique méridionale; les plus remarquables sont les *Neottia speciosa, orchioides, flava* et *calcarata.* Voici le caractère essentiel assigné à ce genre : périanthe dont les trois sépales supérieurs sont connivents, les deux inférieurs gibbeux à la base, recouvrant le labelle qui est en sac, acuminé et sillonné; gynostème court, ayant le rostelle avancé; loges de l'anthère allongées.

STÉNOSIDE. *Stenosida.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Tentyrites, établi par Solier pour un insecte nouveau de l'Inde, qui se distingue de tous ceux de la famille par les caractères suivants : antennes subcylindriques, à articles courts, épais et obconiques; tête médiocre; yeux découverts, assez grands et transverses; palpes maxillaires courtes, presque filiformes, avec le dernier article subcylindrique; les labiales minces, à articles étroits et allongés; mésosternum bien développé, presque aussi long que les cuisses intermédiaires, avec son épistome étroit, filiforme, d'égale largeur partout, et à bords parallèles; élytres marginées à leur base; jambes antérieures obconiques, un peu dilatées à l'extrémité; tarses filiformes.

STÉNOSIDE TÉNUICOLLE. *Stenosida tenuicollis,* Sol. Elle est d'un noir obscur, un peu plus brillant en dessous; sa tête est fortement ponctuée, avec deux fossettes sur les côtés de sa partie antérieure; le corselet est fortement ponctué, aussi long que large, assez rétréci en arrière et légèrement en avant, près des angles antérieurs, avec sa base sinuée en dessus; élytres striées par des points enfoncés. Taille, quatre lignes.

Solier a encore donné le nom de *Stenosides* à un autre genre de la même famille, mais appartenant à la tribu des Nyctélites; sans doute l'inconvénient qui résulte de la similitude des deux noms génériques, n'aura pas échappé à l'instituteur de l'un et l'autre de ces genres; et il faut qu'il y ait de fortes raisons pour l'avoir décidé à ne point changer l'une des deux dénominations. Du reste, voici les caractères du genre *Stenosides :* troisième article des antennes plus long que les autres, les suivants légèrement allongés et obconiques, le neuvième plus court et submonoliforme, le pénultième transverse, et le dernier très-petit; tête presque carrée, avec un petit rétrécissement en trapèze antérieurement; yeux légèrement saillants, gros et découverts; menton grand et transverse, cachant entièrement la languette et les palpes; celles-ci terminées par un article très comprimé, plus grand que le précédent, triangulaire, presque équilatéral; labre transverse, rectangulaire et tronqué antérieurement; corselet transversal, aminci et arqué sur les côtés, avec un petit rétrécissement formant les angles postérieurs; base des élytres plus étroite que le corselet, avec les angles huméraux effacés; pattes grêles et velues; jambes filiformes, les antérieures terminées en dehors par une dent; tarses minces, à articles intermédiaires très-courts, transverses et gibbeux en dessus. Une seule espèce constitue ce genre; elle est originaire du Mexique et a reçu le nom de *Stenosides graciliformis.* Elle est noire, couverte de poils assez longs, confondus dans un enduit boueux qui la recouvre entièrement et lui donne une couleur cendrée; sa tête a deux fossettes orbiculaires à la partie antérieure; chaque élytre a trois côtes y compris la carène, très-minces et peu saillantes.

STÉNOSIPHON. *Stenosiphon.* BOT. Genre de la famille des Onagraires, institué par Éd. Spach, avec les caractères suivants : calice adhérent à l'ovaire, se prolongeant au-dessus de lui en un tube filiforme, très-long, qui se termine par quatre divisions, entre lesquelles s'insèrent autant de pétales; anthères oblongues, attachées par le milieu. Le fruit consiste en une noix monosperme, subsessile, ovale, tronquée, subcomprimée, à face plane, à dos convexe, marquée de chaque côté de trois nervures, dont la médiane dorsale est carénée et plus épaisse que les autres.

Sténosiphon a baguette. *Stenosiphon virgatus*, Sp.; *Gaura linifolia*, Seringe. Sa tige est très-rameuse, garnie de feuilles linéaires, aiguës, entières et glabres; les fleurs sont nombreuses, réunies en grappes fort denses; les quatre pétales sont blancs et ovato-oblongs; le calice est rouge, entouré de bractées linéari-subulées et pubérulentes; le tube est long et subcapillaire. Cette espèce croît au Mexique.

STÉNOSIPHONIER. *Stenosphonium*. bot. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Nées qui lui donne pour caractères : calice égal, quinquéfide, à bords membraneux; corolle hypogyne, infundibuliforme, à tube très-grêle, à limbe campanulé, à cinq divisions égales et obtuses; quatre étamines didynames, incluses, insérées au tube de la corolle; anthères biloculaires, étroites, linéaires, à loges parallèles; ovaire à deux loges quadriovulées; style simple; stigmate subulé au sommet, avec une crête membraneuse sur le dos. Le fruit consiste en une capsule allongée, tétragone, biloculaire, contenant huit semences loculicidement bivalves, lenticulaires, mucronées. Les espèces de ce genre constituent des arbustes à feuilles opposées, longuement pétiolées, dentées; les fleurs sont réunies en épis terminaux et axillaires; elles y sont opposées, entourées d'assez larges bractées pressées, rigidules, et de bractéoles étroites. Ces plantes sont toutes de l'Inde.

STENOSIS. ins. Herbst désigne ainsi le genre auquel Latreille a donné le nom de Tagénie. *V.* ce mot.

STÉNOSOLONIER. *Stenosolonium*. bot. Ce genre, qui fait partie de la famille des Aspérifoliées, a été formé par Turczaninow, pour une plante observée dans l'Asie Mineure, qui lui a offert les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, à tube grêle, allongé; son orifice est nu; son limbe est étalé, à cinq lobes; cinq étamines insérées vers le milieu du tube de la corolle et incluses; ovaire quadrilobé; style filiforme, bifide au sommet; deux stigmates capités; quatre nucules distincts, triquètres, convexes extérieurement, tuberculés, attachés latéralement au réceptacle par le moyen d'une sorte d'ombilic qui s'élève au milieu; aréole entourée d'un rebord membraneux.

Sténosolonier saxatile. *Stenosolonium saxatile*, Turcz.; *Anchusa saxatilis*, Pallas. C'est une plante herbacée, très-velue; ses feuilles sont étroites, lancéolées, linéaires, entières; ses fleurs sont éparses, presque sessiles, axillaires et d'un bleu pourpré.

STÉNOSOME. *Stenosoma*. crust. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Idotéides, établi par Leach aux dépens du genre Idotée de Fabricius et Latreille, et n'en différant que par la forme linéaire du corps et la longueur des antennes, qui surpasse la moitié de celle du corps. Les mœurs et l'organisation sont aussi les mêmes que chez les Idotées. Leach divise le genre Sténosome en deux sections, ainsi qu'il suit :

I. Côtés du second segment du corps et des suivants ayant l'apparence d'une petite articulation.

Sténosome linéaire. *Stenosoma lineare*, Leach; Desm., Cons., etc., t. xlvi, p. 12; *Oniscus linearis*, Pennant; *Idotea linearis*, Latr., Fabr. La longueur du corps varie depuis un pouce jusqu'à deux; la couleur est brun-noirâtre en dessus, et blanchâtre sur les côtés. On trouve ce Crustacé sur les côtes de l'Océan.

II. Pas de traces d'articulations sur les côtés des segments du corps.

Sténosome hectique. *Stenosoma hecticum*, Leach; *Oniscus hecticus*, Pallas, *Spec. Zool.*, fasc. 9, tab. 4, fig. 10, a à d; *Idotea viridissima*, Risso, Crust., p. 136, tab. 3, fig. 8. Longueur, un pouce à un pouce et demi; couleur, le vert brillant. Dans les moyennes profondeurs de la Méditerranée, à Nice, Toulon, etc.

STENOSTEMIA. bot. Le genre proposé sous ce nom par Presl, dans la famille des Polypodiacées, a été érigé comme type de l'une des sections du genre *Acrostichum*, de Linné.

STENOSTEMUM. bot. (Jussieu.) Même chose que *Stenostomum*. *V.* ce mot.

STÉNOSTOME. *Stenostoma*. ins. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Rhynchostomes, établi par Latreille aux dépens du genre Lepture de Fabricius, et ayant pour caractères : corps mou, allongé, étroit; tête prolongée en devant en forme de museau aplati, un peu rétréci antérieurement; yeux peu saillants; antennes filiformes, insérées au delà des yeux sur le museau, composées de onze articles cylindrico-coniques, le dernier seul ovale, allongé, pointu à son extrémité; labre avancé, presque carré, un peu rétréci à sa partie antérieure; mandibules bifides, allongées; mâchoires longues; dernier article des palpes cylindrique; palpes maxillaires fort longues; lèvre allongée; corselet allongé, presque cylindrique, un peu déprimé; élytres molles, recouvrant les ailes et l'abdomen; pattes de longueur moyenne; jambes intermédiaires et postérieures un peu arquées; tarses longs, leur pénultième article bifide; tarses postérieurs ayant leur premier article aussi long que les trois autres réunis. Les Sténostomes vivent sur les fleurs; on en connaît deux espèces; celle qui habite l'Afrique et les parties chaudes de l'Europe est :

Sténostome rostrée. *Stenostoma rostrata*, Latr.; *Leptura rostrata*, Fabr.; *Ædemera rostrata*, Lat., *Gen. Crust. et Ins.*; Charpentier, *Horæ Ent.*, ix, 8. Elle est longue de quatre lignes et verte. Elle a été prise sur les côtes de l'île de Noirmoutiers.

L'autre espèce a été nommée *Stenostoma variegata*, par Germar, *Ent. Ins. spec. nov.*, p. 167. Elle se trouve en Portugal.

STENOSTOMUM. bot. Gærtner fils (*Carpolog.*, p. 69) a établi sous ce nom un genre de la famille des Rubiacées, qui a pour type le *Laugieria lucida* de Swartz, réuni par quelques auteurs au *Guettarda*. Ce genre qui, dans la planche 192 de l'ouvrage cité, porte le nom de *Sturmia*, n'a pas été généralement adopté. *V.* Guettarde et Laugiérie.

STÉNOSTRÈME. *Stenostrema*. moll. D'après les caractères fort incomplets que Raffinesque (Journ. de Phys., 1819, tab. 88, pl. 425) assigne à ce genre, on peut le regarder comme identique avec celui nommé Carocolle par Lamarck. *V.* Hélice.

STÉNOTAPHRE. *Stenotaphrum*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Trinius, avec les

caractères suivants : épillet biflore, dont la fleur supérieure est hermaphrodite, l'inférieure mâle; deux glumes concaves et mutiques : l'inférieure plus petite; deux paillettes presque égales, l'inférieure concave, embrassant la supérieure qui est bicarénée; deux squamules collatérales et tronquées; trois étamines; ovaire sessile, montrant sa pointe entre les deux styles qui sont allongés; deux stigmates en forme de pinceaux; caryopse libre.

Sténotaphre fromentacé. *Stenotaphrum dimidiatum,* Trin.; *Rottbolla dimidiata,* Lin. Ses racines sont rampantes, fibreuses, et ses chaumes, en partie couchés à leurs articulations inférieures, sont garnis de feuilles glabres, courtes, planes, presque obtuses, dont les gaînes sont comprimées et striées. Les fleurs forment un épi droit, solitaire, terminal, dont le rachis est articulé, un peu flexueux. Cette Graminée croît sous les tropiques des deux continents.

STÉNOTE. *Stenotus.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par Nuttal qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, unisériées et distantes; celles du disque tubuleuses; involucre hémisphérique ou ovale, formé de squames imbriquées, ovales, dressées, rigides, largement membraneuses en leurs bords; réceptacle alvéolé, denté; corolles du rayon ligulées, celles du disque tubulées, cyathiformes, avec le limbe étalé, à cinq dents; stigmates exsertes, filiformes et pubérules; akènes oblongs, comprimés et soyeux; aigrette sétacée, plus courte que les fleurs, scabre et inégale.

Sténote acaule. *Stenotus acaulis; Chrysopis acaulis,* Nutt. Plante herbacée, alpine, vivace; sa racine est ligneuse; il s'en élève plusieurs tiges garnies de feuilles alternes, linéaires, coriaces, très-entières; les capitules sont composés de fleurs jaunes. De l'Amérique septentrionale.

STENOTHECA. bot. Le genre de la famille des Synanthérées chicoracées, établi sous ce nom par Monnier, ne diffère pas du genre *Aracium* de Necker.

STENOTIUM. bot. L'une des sections du genre *Lobelia,* de Linné.

STÉNOTRACHÈLE. *Stenotrachelus.* ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, institué par Latreille qui lui donne pour caractères : quatre palpes inégales, sécuriformes; palpes labiales filiformes; lèvre membraneuse, échancrée; antennes filiformes, de moitié plus longues que le corps, insérées au-devant des yeux; corselet presque carré; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres n'étant pas de moitié plus larges que le corselet, longues, cylindriques, recouvrant les ailes et l'abdomen; crochets des tarses accompagnés d'une soie qui les fait paraître bifides.

Sténotrachèle cuivreux. *Stenotrachelus œneus,* Latr.; *Dryops œneus,* Payk. Corps allongé, noir en dessous, cuivreux obscur et très-ponctué en dessus. On le trouve en Suède, sous l'écorce des vieux bouleaux.

STENTOR. mam. *V.* Hurleurs au mot Sapajou.

STENTOR. infus. Ehrenberg, dans sa Classification des Infusoires, a formé sous ce nom un genre dans la légion des Entérodelés, section des Anopisthesmes, famille des Vorticellines, auquel il donne pour caractères : corps libre et non pédicellé; une bouche et un anus distincts, s'ouvrant dans un intestin, autour duquel sont groupées les vésicules stomacales; cils disposés en une couronne spirale, conduisant à la bouche.

STENUS. ins. Synonyme de Stène.

STÉNYGRE. *Stenygra.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes glabres, sétacées, plus courtes que le corps, composées de onze articles un peu comprimés; mandibules courtes; palpes courtes, les maxillaires ayant leur dernier article un peu comprimé, un peu élargi vers son extrémité, qui est tronquée; tête assez grande, plus large que la partie antérieure du corselet; celui-ci étroit, allongé, cylindracé, mutique, guère plus long que la tête, globuleux dans sa partie moyenne, avec deux sillons transversaux : l'un près du bord antérieur et ordinairement très-étroit, l'autre près du postérieur; élytres linéaires, longues, mutiques et faiblement tronquées à l'extrémité; corps étroit, allongé, linéaire; pattes fortes; cuisses en massue.

Sténygre tricolore. *Stenygra tricolor,* Audin.; *Stenocorus tricolor,* Dej. Sa tête, ses antennes, son corselet et ses pattes sont d'un rouge foncé luisant; élytres d'un brun noirâtre luisant, chargées de poils épars, hérissés et roussâtres, avec deux bandes transverses blanchâtres, interrompues à la suture : l'une placée près de la base, l'autre un peu au delà du milieu; poitrine rougeâtre, couverte d'un duvet argenté fort brillant; abdomen d'un brun noir luisant, avec une plaque de duvet argenté sur chaque côté de ses deux premiers segments. Taille, onze lignes. On la trouve communément au Brésil, vivant sur les feuilles, pendant toute la saison des pluies; elle vole silencieusement pendant la plus grande chaleur de la journée.

STÉPHANANDRE. *Stephanandra.* bot. Genre de la famille des Rosacées, tribu des Spiréacées, institué par Siebold et Zuccarini, pour un arbuste du Japon, auquel ils ont reconnu les caractères suivants : calice à tube court, cupulaire, placé sur un disque nectarifère, à dix lobes et pubescent; son limbe est partagé en cinq découpures très-entières; corolle consistant en cinq pétales onguiculés, spatulato-rhombés, très-entiers, insérés sur l'orifice du disque du calice; dix étamines persistantes, insérées comme les pétales; leurs filaments sont libres, très-courts et subulés; anthères introrses, à deux loges, largement elliptiques, échancrées aux deux extrémités, attachées par le dos et longitudinalement déhiscentes; ovaire supère, subglobuleux, uniloculaire; deux gemmules anatropes, pendant d'une suture centrale; style terminal, filiforme, simple; stigmate peltato-capité. Le fruit est un follicule crustacé, enveloppé par le calice persistant, globoso-déprimé; semences pendantes obliquement et subglobuleuses.

Stéphanandre du Japon. *Stephanandra Japonica.* Arbuste à rameaux flexibles et pubescents; feuilles alternes, subcordées à la base, ovato-deltoïdes, pin-

natifides ou profondément découpées, à découpures oblongues et irrégulièrement dentelées; stipules foliacées; fleurs disposées en grappes entre les aisselles des feuilles ou au sommet des rameaux.

STEPHANANTHUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Lehmann, dans la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, a été réuni au genre *Baccharis*, de Linné.

STÉPHANE. *Stephanus*. INS. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Jurine sous une dénomination signifiant en grec *couronne*, toutes les espèces ayant sur la tête de petits tubercules disposés presque circulairement. Ce genre appartient à la division des Ichneumonides dont les palpes maxillaires ont cinq articles très-inégaux, et les labiales quatre; une tête arrondie ou presque globuleuse; des mandibules rétrécies en pointe, sans dentelures bien distinctes; un thorax allongé et de niveau à son extrémité postérieure avec la base de l'abdomen; une tarière longue et saillante; le nombre des cellules cubitales qui n'est que de deux, le renflement et les dentelures des cuisses postérieures, signalent parfaitement ces insectes rangés par Fabricius dans les genres *Bracon* et *Pimpla*.

STÉPHANE COURONNÉ. *Stephanus coronatus*, J.; *Bracon serrator*, Fabr. Il se trouve sur le tronc des arbres, de ceux qu'on a coupés et mis en pièces, etc. Lepelletier et Serville ont exposé en détail (Encycl. méthod.) les caractères de ce genre, et décrit deux nouvelles espèces qui sont toutes les deux du Brésil. Les Indes orientales en fournissent une autre, la *Pimpla coronator* de Fabricius. L'Amérique septentrionale en possède aussi quelques-unes.

STÉPHANIE. *Stephania*. BOT. Deux genres ont reçu ce nom : l'un établi par Loureiro dans sa Flore de Cochinchine, l'autre par Willdenow qui l'a formé aux dépens des *Capparis*. Ce dernier a été adopté par De Candolle, qui probablement aura considéré le genre de Loureiro comme un double emploi d'un genre déjà établi; néanmoins Sprengel a maintenu le nom de *Stephania* pour le genre de Loureiro, et a nommé *Steriphoma* le genre de Willdenow. Le *Stephania*, établi par Loureiro (*Fl. Cochinch.*, 2, p. 746) appartient à la Diœcie Monandrie, et offre pour caractères essentiels : des fleurs mâles et des fleurs femelles sur des plantes séparées. Les unes et les autres ont un périanthe simple, à six folioles un peu aiguës; les mâles sont munies d'un nectaire triphylle et d'un filet couronné par une anthère circulaire; les femelles ont un ovaire supère, surmonté d'un stigmate sessile et dressé. Deux espèces, qui croissent à la Cochinchine, ont été décrites par l'auteur sous les noms de *Stephania rotunda* et *Stephania longa*. Ce sont des arbustes grimpants, à feuilles peltées, à fleurs disposées en ombelles composées ou en capitules latéraux.

Le genre *Stephania*, établi par Willdenow (*Steriphoma* de Sprengel), est placé dans la famille des Capparidées, et présente, selon De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 253), les caractères essentiels suivants : calice campanulé, bilobé; corolle à quatre pétales; torus petit; six étamines; ovaire stipité, oblong. Ce genre se compose de deux espèces (*Stephania cleomoides* ou *Capparis paradoxa*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, tab. 3; et *Stephania elliptica*, DC.), qui croissent dans l'Amérique méridionale. Ce sont des arbustes inermes, à feuilles oblongues, lancéolées, acuminées et portées sur de longs pétioles.

STEPHANIUM. BOT. (Schreber.) Synonyme de *Palicurea*, d'Aublet.

STEPHANOCARPUS. BOT. L'une des sections du genre *Cistus* de Tournefort. Éd. Spach a proposé de l'ériger en genre distinct.

STEPHANOCEROS. INF. Genre établi par Ehrenberg pour des animaux microscopiques de sa classe des Rotateurs, section des Schizotroques cuirassés, famille des Flasculaires, qui lui ont offert pour caractères distinctifs : une couronne de cils simples, divisée par lambeaux; point d'yeux; un organe rotateur à cinq divisions; des mandibules dentées, assez apparentes, ainsi que des organes de génération.

STÉPHANOCOME. *Stephanocoma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, institué par Lessing, qui l'a ainsi caractérisé : capitule discoïde à fleurs tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites, ou fleurs radiées, ligulées et neutres; réceptacle fimbrillifère ou alvéolé; involucre formé de plusieurs rangées d'écailles, dont la plupart sont concrètes; une rangée de cils épineux; filaments staminaux lisses; akène nu et luisant; aigrette unisériale, coroniforme et irrégulièrement crénelée.

STÉPHANOCOME CARDUOÏDE. *Stephanocoma carduoides*, Less. Plante herbacée, à feuilles décurrentes, pinnatifides, spinoso-dentées et glabres; les fleurs sont jaunes, réunies en capitules paniculato-cymeux. Du cap de Bonne-Espérance.

STEPHANOCYSTIS. BOT. L'une des sections du genre *Cystoceira*. *V.* CYSTOCEIRE.

STÉPHANOMA. BOT. Ce genre de Champignons gastéromycètes, proposé par Wallroth, a été réuni au genre *Asterothecium*, du même botaniste.

STÉPHANOMIE. *Stephanomia*. ACAL. Genre d'Acalèphes libres, ayant pour caractères : animaux gélatineux, agrégés, composés, adhérents à un tube commun, et formant par leur réunion une masse libre, très-longue, flottante, qui imite une guirlande feuillée, garnie de longs filets. A chaque animalcule des appendices divers, subfoliiformes; un suçoir tubuleux, rétractile; un ou plusieurs filets simples, longs, tentaculiformes; des corpuscules en grappe, ressemblant à des ovaires. Péron et Lesueur paraissent être les seuls naturalistes qui aient observé les animaux dont il est ici question. D'après ce qu'ils ont appris, le corps très-frêle des Stéphanomies est extrêmement long, et l'on ne peut guère s'en procurer que des portions telles que celles qu'ils ont représentées. On en connaît deux espèces : l'une, le *Stephanomia Amphitritis*, se trouve dans l'océan Atlantique austral; l'autre, *Stephanomia uvaria*, existe dans la Méditerranée.

STEPHANOPAPPUS. BOT. L'une des sections du genre *Nestlera*, de Sprengel, qui fait partie de la famille des Synanthérées, section des Sénécionides.

STEPHANOPHORUS. OIS. Genre de l'ordre des Gra-

nivores, proposé par Strickeland, pour une espèce qui serait détachée du genre Tangara.

STÉPHANOPHYSE. *Stephanophysum.* BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Pohl, qui lui donne pour caractères : calice à cinq divisions égales; corolle hypogyne, infundibuliforme, à tube grêle, à limbe enflé, campanulé, quinquéfide, dont les découpures sont presque égales et obtuses; quatre étamines insérées au tube de la corolle, subexsertes, égales, soudées deux à deux par leur base; anthères oblongues, à deux loges parallèles; ovaire biloculaire, à loges quadriovulées; style simple; stigmate bifide, à découpures aiguës. Le fruit consiste en une capsule onguiculée, lancéolato-elliptique, à deux loges, à deux valves septifères par le milieu; semences ovales, comprimées, suspendues à des rétinacles crochus. Les Stéphanophyses sont des arbustes à feuilles opposées, oblongues, chargés de grappes de fleurs axillaires, paniculées, avec bractées et bractéoles; les corolles sont rubicaudes. Ces arbustes croissent dans les forêts du Brésil.

STÉPHANOPODIER. *Stephanopodium.* BOT. Genre de la famille des Chailletiacées, établi par Poppig qui le caractérise de la manière suivante : calice à cinq divisions; tube de la corolle aussi long que le calice; son limbe est exserte, à cinq lobes, bilabié, à découpures égales; cinq étamines alternes avec les divisions de la corolle; anthères subsessiles dans les sinus, introrses, oblongues, biloculaires; ovaire entouré de cinq glandules, à deux loges, dans chacune desquelles pendent des ovules disposés par paire; style simple; stigmate à deux lobes subulés. Le fruit est un drupe coriace et biloculaire. Ce genre a été formé d'après un arbre du Pérou, dont le tronc est noueux, la tête lâche et touffue; les feuilles sont alternes, oblongues, très-entières et bipustulées. Les fleurs sont disposées en tête serrée sur le sommet renflé du pétiole.

STÉPHANOPS. INF. Genre de Rotateurs, de la section des Polytroques cuirassés, famille des Euchlanidotes, dont la formation est due à Ehrenberg; il y classe les animaux microscopiques qui, pourvus de deux yeux frontaux, ont la tête encapuchonnée et plusieurs petites couronnes de cils à l'aide desquelles ils exécutent tous les mouvements de rotation.

STEPHANOTIS. BOT. Le genre établi sous ce nom par Du Petit-Thouars, a été réuni au *Ceropegia.*

STÉPHANURE. *Stephanurus.* INTEST. Genre d'Entozoaires, de l'ordre des Trématodes de Rudolphi, institué par Molitz-Diesing, pour un Ver trouvé par Natterer dans un port du Brésil. Les caractères de ce genre sont : corps cylindrique, élastique, fortement atténué dans sa partie antérieure; ouverture de la bouche grande, suborbiculaire, avec six dents peu visibles, si ce n'est les deux opposées qui ont un peu plus d'étendue; la queue chez le mâle est droite, avec l'extrémité découpée en cinq lanières unies par une sorte de membrane; spicule terminal simple, ayant à sa base trois petits corps proéminents, presque coniques et réunis par deux faces, ce qui rend chacun d'eux presque triangulaire; la queue de la femelle est recourbée, obtuse, terminée par une sorte de bec et accompagnée de chaque côté, vers l'extrémité, d'une protubérance arrondie. La seule espèce décrite par Diesing porte le nom de *Stephanurus dentatus,* Moll., pl. XV, fig. 9-19.

STÉPHANUS. INS. *V.* STÉPHANE.

STÉRASPIDE. *Steraspis.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes de onze articles, dont le premier court, renflé, le deuxième très-petit et obconique, le troisième élargi, subtriangulaire, les huit derniers comme spongieux à leur extrémité, formant une massue dentée, qui va en pointe; palpes maxillaires de trois articles : les deux premiers allongés, le dernier cylindrique, plus court que le pénultième; palpes labiales de deux articles, dont le premier court et l'autre long et cylindrique; menton très-court, transversal et entièrement corné; labre divisé en deux lobes par une échancrure anguleuse et profonde, qui atteint presque la base; mandibules courtes, épaisses, concaves au côté interne, ayant chacune deux dents latérales, une de chaque côté de la concavité; yeux allongés, ovales, rapprochés à la partie supérieure de la tête, qui est marquée d'un sillon longitudinal; corselet trilobé postérieurement, avec le lobe intermédiaire grand et arrondi; écusson non apparent; élytres à angle huméral tronqué obliquement, avec une petite dent vers la troncature; elles sont ensuite sinueuses et élargies un peu au delà du milieu; corps déprimé; abdomen très-large; les quatre premiers articles des tarses garnis de pelotes en dessous. Deux espèces constituent jusqu'ici ce genre.

STÉRASPIDE DE BOYER. *Steraspis squamosa,* Dej. Il a le présternum concave, avec une ligne élevée au milieu; le dessous du corps est vert; les élytres ont une bordure assez large, d'un rouge doré brillant. Taille, quatre lignes. Égypte.

STERCORAIRE. *Lestris.* OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec médiocre, robuste, dur, cylindrique, tranchant, comprimé, courbé, crochu vers la pointe; mandibule supérieure couverte d'une cire, l'inférieure formant un angle saillant; narines placées vers la pointe du bec, diagonales, étroites, fermées en arrière, percées de part en part; pieds grêles, nus au-dessus du genou; tarses longs; quatre doigts : trois devant entièrement palmés, un derrière très-petit, presque nul, de niveau avec ceux de devant; ongles grands, très-crochus; queue faiblement arrondie; les deux rectrices intermédiaires toujours allongées; ailes médiocres, la première rémige la plus longue. La formation du genre Stercoraire est assez récente; la première idée en est due à Brisson; cet excellent observateur avait pensé qu'il était inconvenant de laisser subsister une section dans le genre Mauve ou Mouette, lorsque les principaux caractères de cette section faisaient opposition avec ceux du genre. Illiger comprit fort bien la pensée de Brisson, et confirma son innovation jusque-là, en quelque sorte, hasardée; il fit plus, il substitua à la dénomination peu exacte de *Stercorarius* celle de *Lestris.* Le nom de Stercoraire avait été primitivement imposé au genre à cause de l'opinion où l'on était vulgairement que l'Oiseau poursuivait les Mouettes afin de

recueillir les excréments qu'elles lâchent en volant. On était en cela trompé par les apparences : le fait est que l'extrême gloutonnerie des Stercoraires les porte à poursuivre les Mouettes afin de les forcer à leur donner une partie des produits de leur pêche; celles-ci, intimidées par les cris de leurs poursuivants, laissent échapper la proie qu'elles avaient adroitement saisie; mais cette proie, que l'Oiseau abandonne sans ralentir son vol, tombe derrière lui, et semble, à quelque distance, sortir de l'anus; c'est là ce qui a donné le change aux observateurs. Lorsque les Stercoraires ne trouvent pas l'occasion de signaler leur courage, non-seulement contre des êtres lâches et pusillanimes, tels que les Mouettes, mais contre des Oiseaux beaucoup plus forts et plus robustes qu'eux-mêmes, auxquels ils livrent des combats acharnés, ils sont obligés de recourir à la pêche; leur peu d'adresse les exposerait à de longs jeûnes s'ils ne trouvaient, pour satisfaire leur vorace appétit, quelques cadavres de Squales ou de Cétacés sur lesquels ils se jettent comme les Vautours sur les charognes. Ils ne s'éloignent qu'accidentellement des voisinages habitables des pôles; leurs bandes nombreuses nichent dans les anfractuosités des rochers, sur des entablements abrités, au milieu des joncs et des carex qui couvrent les dunes marécageuses. Le nid est une bâtisse grossière d'herbes entrelacées et de mousse; la ponte consiste en trois ou quatre œufs pointus, olivâtres, tachetés de brun.

Stercoraire Catarracte. *Lestris Catarracta*, Temminck; *Catarractes skua*, Pallas. Tête et région oculaire d'un brun foncé ; cou et parties inférieures d'un gris rougeâtre, nuancé de brun clair; dos et scapulaires d'un roux mat, bordé latéralement de brun foncé; tectrices alaires, rémiges secondaires et rectrices brunes; rémiges primaires blanches jusqu'à moitié de leur longueur; tige des rectrices blanche; bec et pieds noirs. Taille, vingt pouces. Des régions arctiques.

Stercoraire de Buffon. *V.* Stercoraire Labbe.

Stercoraire Labbe. *Lestris parasiticus; Larus parasiticus*, Gmel.; *Stercorarius longicaudus*, Briss.; le Labbe à longue queue, Buff., pl. enl. 762. Parties supérieures d'un brun cendré très-foncé; front blanchâtre; sommet de la tête d'un brun noirâtre; extrémité des rémiges et des rectrices noirâtre; région des yeux, cou, gorge, poitrine et abdomen blancs; flancs ondés de cendré; filets de la queue terminés en pointe très-aiguë, excédant de trois à six pouces les rectrices; bec bleuâtre, noir à l'extrémité; iris brun; pieds noirs; tarse un pouce sept lignes. Taille, quinze pouces. Dans sa livrée du second âge (*Lestris crepidatus*, Temm.; Stercoraire ou Labbe, Buff., pl. enl. 991), cet Oiseau a toutes les parties supérieures d'un brun cendré uniforme; la base intérieure des rémiges, et seulement la partie supérieure des rectrices d'un blanc pur, les parties inférieures d'un brun clair uniforme. Les jeunes (*Larus crepidatus*, Gmel.; Labbe à queue courte, Cuv.) ont le sommet de la tête d'un gris foncé; les côtés et le dessus du cou d'un gris clair, tacheté de brun; une tache noire en avant des yeux; les parties inférieures brunes, avec le bord des plumes roussâtre; les rémiges et les rectrices noirâtres, blanches à leur base, intérieurement et à l'extrémité; la queue arrondie, les parties inférieures irrégulièrement variées de noir, de brun et de jaunâtre sur un fond blanchâtre; les tectrices subcaudales et l'abdomen rayés de noirâtre; la base du bec verdâtre; les tarses d'un cendré bleuâtre; le bas des doigts et des membranes blanc. Des côtes de la Norwége et de la Suède.

Stercoraire a longue queue de Sibérie. *V.* Stercoraire Labbe.

Stercoraire parasite. *V.* Stercoraire de Richardson.

Stercoraire pomarin. *Lestris pomarinus*, Temm.; *Stercorarius pomarinus*, Lacép. Parties supérieures d'un brun très-foncé uniforme; plumes de la nuque et du cou subulées, d'un jaune brillant; gorge, devant du cou, ventre et abdomen blancs; une large bande de taches brunes sur la poitrine; des taches semblables sur les flancs et les tectrices subcaudales; queue arrondie; filets d'une égale largeur; bec olivâtre, noir à la pointe; iris jaunâtre; pieds noirs. Taille, seize pouces, les filets excèdent de trois pouces environ. Au second âge, toutes les parties sont d'un brun très-foncé; les longues plumes subulées du cou sont d'un brun jaunâtre, et les filets de la queue moins longs. Les jeunes (Stercoraire rayé, Briss., vol. 6, pl. 13, fig. 2) ont la tête et le cou d'un brun terne, avec les plumes bordées d'un liséré brunâtre; un espace noir en avant des yeux; le dos, les scapulaires et les tectrices alaires d'un brun foncé, avec le bord de chaque plume d'un roux vif, ce qui dessine une multitude de croissants; la poitrine, le ventre et les flancs d'un brun cendré, marqués de zigzags roux; l'abdomen, le croupion et les tectrices caudales rayés de larges bandes noirâtres et rousses; le bec d'un bleu verdâtre, avec la pointe noire; les pieds d'un bleu cendré; les doigts et la membrane noirs, avec la base blanche; les filets de la queue ne la dépassant que d'un demi-pouce.

Stercoraire de Richardson. *Lestris Richardsonii*, Swains., Buff., pl. enl. 991. Sommet de la tête et parties supérieures d'un brun fuligineux; nuque et côtés du cou d'un jaune ocreux; parties inférieures blanches; flancs brunâtres; bec bleuâtre, noir à la pointe; pieds noirs. Taille, quinze pouces. Islande.

STERCORAIRE. ins. Espèce du genre Géotrupe. *V.* ce mot.

STERCULIACÉES. *Sterculiaceæ*. bot. Ventenat avait séparé le premier le genre Sterculie des autres Malvacées, pour en former le type d'une famille distincte que Jussieu a établie plus tard sous le nom d'Hermanniées; mais cette famille a été réunie par Kunth à celle des Byttnériacées, dont elle forme une tribu. *V.* Byttnériacées.

STERCULIE. *Sterculia*. bot. Genre de la famille des Byttnériacées, tribu des Sterculiées, qui offre pour caractères : des fleurs unisexuées ou polygames, composées d'un calice à cinq divisions profondes, sans corolle; dans les fleurs mâles, les étamines, au nombre de quinze à vingt, ont leurs filets courts et soudés en un urcéole placé sur le rudiment du pistil avorté; les anthères sont à deux loges réunies par un connectif épais et s'ouvrant par une fente longitudinale; dans

les fleurs femelles, on trouve cinq pistils quelquefois soudés entre eux par leur côté interne; chaque loge contient de deux à vingt ovules insérés sur deux rangées longitudinales à l'angle interne, où ils sont redressés; le style, formé de la réunion de cinq styles plus ou moins complétement soudés, se termine à son sommet par un stigmate à cinq lobes. Le fruit consiste en cinq ou quelquefois en un moindre nombre de capsules distinctes, pédicellées, comprimées, ligneuses, s'ouvrant par une suture longitudinale et intérieure, et contenant une ou plusieurs grosses graines. Ces graines renferment, dans un endosperme charnu, un embryon axile, dressé, ayant les cotylédons plans et foliacés.

STERCULIE BALANGHAS. *Sterculia Balanghas*, L. C'est un grand arbre; ses feuilles sont alternes, simples, pétiolées, ovales, très-entières, avec deux stipules caduques à leur base. Les fleurs forment des panicules rameuses et terminales. De l'Inde.

STERCULIE. *Sterculia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Staphyliniens, érigé par Delaporte aux dépens des Staphylins dont il ne diffère essentiellement que par la forme des antennes qui sont en fuseau, avec les articles courts, larges et transversaux, à partir du quatrième; le dernier est pyriforme; premier article des palpes maxillaires court, le deuxième le plus long, le troisième renflé, le quatrième court, arrondi à l'extrémité; palpes labiales à premier article court, les deux autres à peu près égaux, le troisième renflé, ovalaire et comprimé; menton court, transversal, fortement échancré au milieu, avec les angles arrondis; mandibules fortes, avancées, arrondies; tête grande, plus ou moins ovalaire; corselet assez long, arrondi en arrière, très-rétréci en avant; écusson triangulaire; élytres plus longues que larges, tronquées obliquement en arrière; tarses à articles égaux ou à peu près; ceux des antérieurs sont un peu triangulaires et les autres filiformes.

STERCULIE VIOLETTE. *Serculia violacea*, Lap.; *Staphylinus violaceus*, Fab. Elle est d'un bleu violet et pubescent; les mandibules sont avancées, avec une forte dent au côté interne. Taille, douze lignes. De Cayenne.

STERCUS DIABOLI. BOT. *V.* ASSA-FOETIDA.

STEREBECKIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Schreber, a été réuni au genre *Singana*, d'Aublet.

STEREMNI. *Steremnius*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte apporté de la Nouvelle-Hollande et qui a pour caractères : antennes médiocres et minces, coudées, composées de douze articles dont le premier un peu courbé et plus gros au bout, les deux suivants les plus longs, lenticulaires et égaux; la massue est courte et ovale; trompe allongée, grêle, cylindrique et faiblement arquée; yeux latéraux, petits, oblongs et déprimés; corselet presque aussi long que large, tronqué au bout, arrondi à la base, dilaté sur les côtés, rétréci vers la base et plan en dessus; écusson petit, triangulaire et distinct; élytres ovales, oblongues, échancrées intérieurement à la base, près de la suture, obtusément anguleuses et proéminentes vers les épaules, se rétrécissant d'une manière bien sensible jusqu'à l'extrémité qui est acuminée; pieds robustes; cuisses dentées; jambes arquées à la base, armées d'un fort éperon à la face interne. Le *Steremnius tuberosus* est d'un noir opaque, inégalement parsemé d'écailles brunes; la base des antennes est ferrugineuse.

STEREOCAULON. BOT. (*Lichens.*) Ce genre fait partie du groupe des Sphærophores, et se caractérise ainsi qu'il suit : thalle presque ligneux, solide, fruticuleux, rameux, revêtu d'une partie corticale granuleuse et un peu fibrilleuse; apothécie turbinée, solide, sessile, marginée, devenant hémisphérique avec le temps, supérieurement tronquée; la substance interne est similaire; l'apothécie a quelque ressemblance avec les céphalodes. C'est Hoffmann qui a fondé ce genre, aujourd'hui adopté par tous les botanistes. Les espèces qui le composent sont des plantes terrestres, qui se plaisent dans les lieux stériles et montueux, sur les rochers et la terre sablonneuse. Ces Lichens n'affectent point de station particulière; on les trouve épars sur tout le globe, au Cap, à Mascareigne, en Afrique, à Rio-Janeiro, à la Guadeloupe, à l'Ile-de-France, dans le détroit de Magellan. On en porte maintenant le nombre à vingt environ. L'Europe possède le *Stereocaulon paschale*, Ach., *Lich. univ.*, p. 581; *Lichen paschalis* de Linné; les *Stereocaulon botryosum*, *condyloideum*, *pileatum* du même auteur; les *Stereocaulon incrustatum* et *dactyliphyllum* de Floerke.

STÉRÉOCÈRES. INS. *V.* SOLIDICORNES.

STEREOCOCCUS. BOT. Kutzing (Linnea, VIII, 379) a donné ce nom à un groupe de Conferves qui croissent sur les pierres et dont les cellules sont aggrégées dans une fronde globuleuse, sèche et très-dure.

STÉRÉODERME. *Stereoderma*. BOT. Genre de la famille des Oléacées, établi par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : calice à quatre dents peu prononcées; corolle hypogyne, globuleuse, coriace, à limbe semi-quadrifide; deux étamines insérées au-dessus de la base de la corolle et incluses; ovaire à deux loges renfermant des ovules géminés, collatéraux, attachés au sommet de la cloison; stigmate subsessile et obtus. Le fruit est une baie sèche, monosperme par avortement; semence inverse; embryon dressé dans un axe albumineux et épais; radicule supère. Ce genre ne paraît point différer du *Pachyderma*.

STEREODON. BOT. (*Mousses.*) Bridel a donné ce nom à une division du genre *Hypnum*, qui comprend les espèces dont les cils du péristome interne ne sont pas percés de trous. Soixante-dix espèces environ se rapportent à cette section.

STÉRÉOSPERME. *Stereosperma*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, établi par Chamisso, avec les caractères suivants : calice cupuliforme, coriace, largement quinquédenté; corolle hypogyne, à tube court; orifice campanulé, un peu ventru; limbe à deux lèvres et quinquéfide; lobes obtus, l'antérieur plus grand; quatre étamines didynames, avec le rudiment d'une cinquième, insérées au tube de la corolle et incluses; anthères à deux loges égales, divaricato-étalées; ovaire cylindrique, entouré par un disque hypogyne, à cinq lobes; style simple; stigmate bilamellé; fruit membra-

neux, tétragono-subcylindrique, grêle, allongé, quadrinervuré, à deux valves, à cloison épaisse, charnue, dont les deux faces sont séminifères; graines transverses, plongées dans l'épaisseur de la cloison, à dos convexe, entourées d'une aile membraneuse. Ce genre a été fondé sur un arbre de l'Afrique tropicale, dont les feuilles sont opposées, imparipinnées, à quatre paires de folioles; les fleurs sont pédiculées, axillaires ou terminales.

STÉRÉOTHALAMES. BOT. (*Lichens.*) On donne ce nom aux Lichens à expansions redressées ou fruticuleuses, solides et non fistuleuses. L'étymologie du mot Stéréothalame (rameau solide) rend compte de cette particularité.

STÉRÉOXYLE. *Stereoxylum.* BOT. (Ruiz et Pavon.) Synonyme d'Escallonie.

STEREUM. BOT. (*Champignons.*) Genre établi par Link et réuni par Fries avec les *Thelephora;* il renferme les *Thelephora rubiginosa, tabacina, crocata* et *leprosa. V.* THELEPHORA.

STÉRIGME. *Sterigma.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, tribu des Anchoniées et de la Tétradynamie siliqueuse, L., établi d'abord par Marschall-Bieberstein sous le nom de *Sterigmostemon*, puis adopté par De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 579) qui l'a ainsi caractérisé : sépales du calice ovales-oblongs, un peu redressés, presque égaux à la base; pétales onguiculés, à limbe obové; les plus grandes étamines à filets soudés par paires jusque vers leur milieu; ovaire allongé, surmonté de deux stigmates sessiles; silique cylindracée, un peu toruleuse, terminée par un stigmate bilobé; elle est polysperme, indéhiscente et finit par se rompre en plusieurs articles; graines disposées sur deux rangées dans une substance celluleuse et dure; elles sont solitaires dans des fossettes, et composées de cotylédons linéaires, incombants, légèrement plans. Ce genre est très-distinct par son port et ses caractères. Pallas, Lamarck et Willdenow l'avaient confondu avec les *Cheiranthus*, et, en effet, il a quelques rapports par ses feuilles cotonneuses, avec certaines espèces qui composent le genre *Mathiola*, formé aux dépens des *Cheiranthus* de Linné; mais il s'en distingue par ses étamines, ses siliques et ses graines. Les quatre espèces qui le constituent croissent dans les champs salés ou sablonneux de la Sibérie et de l'Asie Mineure. Elles ont reçu les noms de *Sterigma tomentosum, sulfureum, torulosum* et *elychrysifolium*. Ce sont des herbes dressées, vivaces, couvertes d'un coton blanc, composé de poils étoilés. Leurs racines sont dures, presque ligneuses; leurs feuilles sont alternes, tantôt entières, tantôt sinuées ou pinnatifides; leurs fleurs, d'un beau jaune, sont disposées en grappes qui s'allongent après la floraison.

STERIGMOSTEMON. BOT. (Marshall-Bieberstein.) Synonyme de *Sterigma. V.* ce mot.

STÉRILE. *Sterilis.* BOT. Organe qui ne produit ou ne porte pas de graine.

STERIPHA. BOT. Le genre qui a reçu ce nom de Banks et Solander, a été ensuite jugé ne point différer du genre *Dichandra* de Forster. *V.* DICHANDRE.

STERIPHOMA. BOT. (Sprengel.) Synonyme de *Stephania*, genre institué par Willdenow.

STERIS. BOT. Ce genre, de la famille des Hydroléacées, introduit par Burman, a été réuni au genre *Hydrolea*, de Linné.

STERNACANTHE. *Sternacanthus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Audinet-Serville pour un insecte de Surinam, qu'Olivier avait placé parmi les Priones. Caractères : antennes de la longueur de la moitié du corps, composées de onze articles cylindriques, dont le troisième à peine plus grand que le quatrième, les derniers un peu aplatis; palpes courtes, presque égales; mandibules courtes; présternum saillant, fortement caréné au milieu; métasternum caréné et prolongé au bord antérieur en une petite pointe aiguë, qui se loge dans une échancrure du mésosternum; corselet presque en carré transversal et fortement tuberculé; ses quatre angles sont prolongés chacun en une épine obtuse; bord latéral portant en outre au milieu une semblable épine; écusson presque sémi-circulaire; élytres un peu convexes, rebordées, avec leur extrémité arrondie et mutique; angles huméraux arrondis, obtus, accompagnés intérieurement d'une excavation distincte; abdomen velu au bord postérieur du dernier anneau; jambes mutiques; dernier article des tarses aussi long que les trois autres réunis.

STERNACANTHE ONDÉ. *Sternacanthus undatus*, Audin.; *Prionus undatus*, Oliv. Il est noir, avec le corselet luisant et épineux; l'écusson est d'un noir brunâtre luisant; les élytres sont rouges, avec une tache noire à l'angle extérieur de la base, deux bandes très-ondées vers le milieu et l'extrémité noire. Taille, un pouce. De Surinam.

STERNACHUS. POIS. (Schneider.) Synonyme d'Aptéronote, sous-genre de Gymnote. *V.* ce mot.

STERNBERGIE. *Sternbergia.* BOT. Genre de la famille des Amaryllidées et de l'Hexandrie Monogynie, établi par Waldstein et Kitaibel (*Plant. rar. Hungar.*, 2, p. 172, tab. 159), et offrant les caractères essentiels suivants : fleur naissant immédiatement d'un bulbe radical, dressée, à périanthe tubuleux et divisé en six segments; six étamines dressées, à anthères quadriloculaires; capsule oblongue, trigone; graines globuleuses noires, presque à moitié entourées d'un arille blanc et fongueux.

STERNBERGIE A FLEURS DE COLCHIQUE. *Sternbergia Colchiciflora*, Waldst. et Kitaib. Plante qui a l'aspect d'un Colchique, mais dont la fleur est jaune. On la trouve dans les montagnes de Hongrie. L'*Amaryllis lutea*, L., Redouté, Liliac., tab. 148, qui croît dans les prés, à l'île de Noirmoutiers et en d'autres pays de l'Europe méridionale, est une autre espèce de Sternbergie, qui ressemble beaucoup à certains *Crocus*.

STERNBERGITE. MIN. Haidinger a donné ce nom à un minerai provenant des mines de Joachimsthal. Il cristallise en petits prismes à six faces, d'un brillant de tombac; ses cristaux sont très-minces et susceptibles de plier comme des feuilles d'Étain. Cette substance est composée de Soufre, d'Argent et de Fer.

STERNE. *Sterna.* OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec de la longueur de la tête ou plus long, droit, comprimé, effilé, tranchant et pointu; mandibules égales, la supérieure légèrement courbée

vers l'extrémité; narines oblongues, s'étendant jusque vers le milieu du bec, percées d'outre en outre; pieds courts, dénudés au-dessus du genou; tarses grêles, un peu comprimés; quatre doigts, trois devant, réunis par une membrane échancrée; un derrière, libre, portant à terre; ongles petits et arqués; ailes acuminées, dépassant de beaucoup la queue qui est plus ou moins fourchue; première rémige la plus longue. Le nom appliqué primitivement à ce genre, auquel on voit avec regret quelques ornithologistes substituer un dérivé français du synonyme latin, donne de suite une idée exacte des habitudes générales des espèces qui le composent; en effet, il est difficile de trouver plus d'analogie entre des Oiseaux que leur conformation néanmoins destine à habiter des espaces bien différents. Les *Sterna*, comme les *Hirundo*, sont éminemment voyageurs, et parcourent alternativement diverses contrées pour s'y trouver presque constamment dans une température uniforme; les uns et les autres sont toujours en mouvement, surtout pendant la saison des amours et dans le temps de l'incubation; ils chassent de la même manière les insectes ailés, et se jouent dans les airs avec une égale légèreté en poussant des cris ou plutôt des sifflements aigus. C'est aussi en effleurant d'un vol rapide la surface des flots, que les Sternes se baignent ou saisissent les petits Poissons qui font la base de leur nourriture; souvent aussi elles tombent à plomb et avec la vitesse d'un corps très-lourd, sur leurs petites proies. Elles arrivent au printemps sur les côtes par petites troupes; bientôt après elles se dispersent, et chaque couple se choisit, sur les bords de la mer, un endroit paisible et abrité, où la famille prête à naître puisse être élevée avec sécurité. Un enfoncement dans le sable, un creux dans la surface d'un rocher reçoivent ordinairement trois ou quatre œufs bruns ou d'un vert grisâtre, plus ou moins largement tachetés de noirâtre. Quelques espèces font la nichée en assez grandes bandes; mais celles-là s'écartent un peu plus des bords de la mer, et préfèrent les prairies submergées en hiver. Temminck, qui, plus que tout autre, est dans une situation très-favorable pour observer les Palmipèdes, a dissipé bien des doutes relativement à l'histoire des Sternes; il est encore résulté de ses observations intéressantes des notions fort exactes sur la double mue qu'éprouvent chaque année toutes les espèces connues; elle occasionne dans les couleurs d'une partie du plumage, dans celles surtout qui ornent la tête, des différences extrêmement sensibles.

Sterne aboumdras. *Sterna nilotica*, Lath. Tête et cou grisâtres, tachetés de noir; un cercle noir, pointillé de blanc, autour des yeux; devant du cou et ventre blancs; ailes et queue grises; bec noir; pieds rougeâtres. C'est vraisemblablement une variété d'âge et de mue de la Sterne fuligineuse.

Sterne aux ailes blanches. *V.* Sterne Leucoptère.

Sterne antarctique. *Sterna antarctica*, Cuv. Front blanc; occiput noir; ailes et manteau d'un brun foncé; bec et tarses noirs. De l'Inde.

Sterne arctique. *Sterna arctica*, Temm. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; front, sommet de la tête et longues plumes de l'occiput noirs; parties inférieures d'un gris bleuâtre; moustaches, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un blanc pur; bec grêle, entièrement rouge, ainsi que les pieds; longueur du tarse, six lignes; queue très-fourchue. Taille, treize pouces et demi. Du nord des deux continents.

Sterne argentée. *Sterna argentea*, Wied. Front et parties inférieures blancs; sommet de la tête et cou noirs; dos, ailes et queue d'un gris argenté; bec jaune, avec la pointe noire; pieds jaunes. Taille, dix pouces. Du Brésil.

Sterne a bandeau. *Sterna Sinensis*, Gm. Corps blanc; ailes et manteau gris; trait oculaire noir; bec noirâtre; tarses jaunes. Taille, quinze pouces. Des côtes de la Chine.

Sterne a bec court. *Sterna brevirostris*. Paraît être le Pierre-Garin jeune.

Sterne a bec cylindrique. *Sterna teretirostris*, Lafr. Elle est grise, avec la tête, le cou, et tout le dessous du corps d'un cendré clair; les lorums sont blancs, avec une tache noire à l'angle interne de l'œil; parties supérieures d'un brun enfumé; grandes tectrices alaires bordées extérieurement de blanc à leur extrémité; queue médiocrement échancrée; bec très-noir et luisant; pieds jaunâtres, avec les palmures blanchâtres. Taille, sept pouces et demi.

Sterne du Bengale. *Sterna Bengalensis*, Less. Front et tête d'un blanc grisâtre, tachetés de noir; occiput noir; manteau, ailes et queue d'un gris cendré; le reste du plumage blanc. Bec jaune; pieds noirs.

Sterne a bec grêle. *V.* Noddi a bec grêle.

Sterne blanche. *Sterna alba*, Lath., Sparm. Carls., pl. 11. Corps blanc; bec noir; pieds bleus. Taille, treize pouces. De l'Inde.

Sterne Boys. *Sterna Boysii*, Lath.; *Sterna cantiaca*, L.; *Sterna stuberica*, Bechst.; *Sterna canescens*, Meyer; *Sterna africana*, Gmel.; *Sterna striata*, Gmel. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre très-clair; les inférieures et les rectrices d'un blanc soyeux; front et sommet de la tête d'un blanc mat, varié de petites taches noires vers l'occiput; longues plumes occipitales noires, frangées de blanc; sourcils noirs; rémiges cendrées, bordées intérieurement de blanc; bec long, noir, avec la pointe jaunâtre; pieds noirs; longueur du tarse, douze lignes; queue longue, très-fourchue. Taille, quinze à seize pouces. En robe de noces, les mâles adultes ont le front, la tête et les plumes occipitales entièrement noirs; le devant du cou et la poitrine d'un blanc rosé. Les jeunes ont la tête variée de blanc, de noir et de roussâtre; les parties supérieures d'un roux blanchâtre, rayées de brun-noirâtre; partie des tectrices alaires et rémiges d'un cendré noirâtre, frangées et terminées de blanc; bec noirâtre avec la pointe jaune; pieds d'un brun cendré. Cette espèce est très-abondante sur les côtes de la Nord-Hollande, où elle se nourrit de Poissons vivants; elle niche en communauté, et les couveuses se tiennent si près les unes des autres qu'elles se touchent.

Sterne Caugek. Même chose que Sterne Boys.

Sterne de Cayenne. *Sterna Cayana*, Lath., Buff., pl. enl. 988. Sommet de la tête et nuque noirs; manteau d'un gris bleuâtre; parties inférieures blan-

ches; bec jaune; pieds bruns. Taille, dix-sept pouces.

Sterne cordonnier. *V.* Noddi commun.

Sterne diablotin. *V.* Noddi commun.

Sterne a dos et ailes bleuatres. *Sterna africana,* Lath. *V.* Sterne Boys.

Sterne Dougall. *Sterna Dougalli,* Montagu. Parties supérieures d'un cendré clair; sommet de la tête et nuque noirs; rémige latérale très-longue et subulée, avec le bord externe noir, les autres cendrées avec le bord interne blanc; rectrices et parties inférieures blanches; une teinte rosée sur la poitrine; bec noir; pieds orangés; longueur du tarse, neuf lignes; queue fourchue, beaucoup plus longue que les ailes. Taille, quinze pouces. Du nord de l'Europe.

Sterne épouvantail. *Sterna nigra,* L.; *Sterna obscura, Sterna fissipes,* Gmel., Lath.; *Sterna nævia,* Gmel.; *Sterna Boysii,* Var., Lath., Buff., pl. enl. 333 et 924. Parties supérieures d'un cendré plombé; tête et dessus du cou noirs; front, joues, gorge et devant du cou blancs; parties inférieures d'un gris foncé; tectrices caudales inférieures blanches; bec noir; pieds d'un brun pourpré; longueur du tarse, huit lignes; membranes digitales très-découpées; queue peu fourchue. Taille, neuf pouces un quart. En robe d'amour, le front, les joues, la gorge et le devant du cou sont d'un cendré noirâtre. Les jeunes ont les parties inférieures blanches, avec une grande tache noirâtre sur les côtés de la poitrine, un croissant en avant des yeux; le sommet de la tête et la nuque noirs; les parties supérieures brunes, variées de roussâtre; le bec et les pieds bruns. On ne sait trop ce qui a pu valoir à cette espèce l'affreuse dénomination qui sert à la distinguer de ses congénères, car, loin de porter l'épouvante, c'est peut-être de toutes les Sternes la plus timide, la plus craintive et la moins importune par ses cris; ses couleurs, un peu sombres à la vérité, peuvent y avoir contribué; mais elles sont disposées avec tant d'élégance, que beaucoup d'autres Oiseaux que l'on trouve jolis, ne possèdent pas d'aussi beaux ornements. L'Épouvantail semble préférer à la haute mer les rivières, les lacs et les marais; il ne se nourrit que d'insectes qu'il poursuit sans cesse en décrivant, d'un vol infatigable, mille courbes entrelacées. C'est toujours dans les marais, au milieu des roseaux et quelquefois sur une feuille flottante du *Nymphæa lutea,* qu'il dépose ses trois ou quatre œufs olivâtres, tachetés circulairement de brun. Les couveuses sont ordinairement très-rapprochées les unes des autres.

Sterne fuligineuse. *Sterna fuliginosa,* Gm. Front blanc; occiput noir; corps blanc; manteau, ailes et queue d'un noir profond; bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. D'Égypte.

Sterne Hansel. *Sterna anglica,* Montagu; *Sterna avanea,* Wils. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre clair; front, sommet de la tête, cou et parties inférieures d'un blanc pur; un croissant noir en avant des yeux et une tache de même nuance derrière; bec court, gros et noir; pieds élevés et noirs; longueur du tarse, quinze lignes; membrane digitale très-découpée; ongle postérieur droit; ailes longues; queue peu fourchue. Taille, treize pouces. En robe d'amour, cette espèce a toute la tête couverte de longues plumes noires. Les jeunes ont les parties supérieures variées de bleuâtre, de brun et de jaunâtre; le sommet de la tête blanc, tacheté longitudinalement de brun; l'extrémité des rectrices blanche; les rémiges brunâtres; la base du bec jaunâtre; les pieds bruns. De l'Europe.

Sterne Gachet. *V.* Sterne épouvantail.

Sterne a grande envergure. *V.* Sterne fuligineuse.

Sterne a grands pieds. *Sterna macrotarsa,* Gould. Vertex et nuque noirs; parties supérieures d'un gris d'argent, les inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces. De Van Diémen.

Sterne hirundinacée. *Sterna hirundinacea,* Cuv. Plumage d'un gris blanc; calotte noire; tarses jaunes; bec rouge. Taille, treize pouces. Du Brésil.

Sterne de l'île Panay. *V.* Noddi commun.

Sterne des Incas. *Sterna Inca,* Less. Il est noir, avec deux moustaches blanches sur les oreilles; bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. Du Pérou.

Sterne Leucoptère. *Sterna Leucoptera,* Temm. Tête, cou, poitrine, ventre et abdomen noirs; dos et scapulaires d'un noir cendré; petites et moyennes tectrices alaires, croupion, tectrices caudales et rectrices blancs; grandes tectrices alaires et rémiges d'un cendré bleuâtre; une bande longitudinale blanche sur les barbes internes des deux premières rémiges; bec brun; pieds d'un rouge vif; longueur du tarse, neuf lignes; membranes digitales très-découpées; l'interne presque nulle; queue très-fourchue. Taille, neuf pouces un tiers. Les jeunes ont le front et les rectrices cendrés, le noir du plumage varié de cendré, ainsi que toutes les parties supérieures, la pointe du bec noirâtre. Des bords de la Méditerranée.

Sterne Moustac. *Sterna Leucopareia,* Natterer. Parties supérieures d'un gris cendré; front, sommet de la tête, occiput, cou et parties inférieures d'un blanc pur; une tache noire derrière les yeux; bec et pieds d'un rouge de laque; longueur du tarse, dix lignes; queue très-peu fourchue. Taille, onze pouces. En robe d'amour, la tête est couverte d'un capuchon noir qui se prolonge sur la nuque; une large moustache blanche s'étend jusqu'aux oreilles; la gorge est blanchâtre; la poitrine cendrée; le ventre et les flancs noirâtres; les parties supérieures d'un cendré noirâtre. Les jeunes ont le sommet de la tête roussâtre, varié de brun; les parties supérieures brunes, variées de fauve; le bec brun à la pointe; les pieds rougeâtres. Du midi de l'Europe.

Sterne des marais. *V.* Sterne Hansel.

Sterne mélanure. *Sterna melanura,* Gould. Sommet de la tête et dessus du corps bruns; rémiges et rectrices d'un noir brunâtre; queue fourchue; front, gorge et dessous du corps blancs. Bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. De l'Australie.

Sterne a miroir. *Sterna speculifera,* Temm. Plumage blanc; calotte noire; un miroir d'un noir profond au milieu de l'aile; bec rougeâtre; pieds bruns. Du Brésil.

Sterne de Nitzsch. *Sterna Nitzschii,* Kaup. Front, tête et nuque noirs; dos, ailes et queue d'un gris ar-

genté; moustaches, face et parties inférieures blanches; rectrices d'un gris argenté, terminées de noir. Bec et pieds rouges. Taille, quinze pouces. Europe.

Sterne Noddi. *Sterna stolida*, Gm. *V.* Noddi commun.

Sterne a nuque noire. *Sterna melanauchen*, Temm., Ois. color., pl. 427. Plumage d'un blanc un peu rosé; ailes teintées de gris; un trait noir sur l'œil, contournant l'occiput et se réunissant à celui opposé. Taille, treize pouces. Sumatra.

Sterne petit-Fouquet. *V.* Noddi petit Fouquet.

Sterne petite. *Sterna minuta*, Gm. Corps blanc; manteau gris; front blanc; sommet de la tête noir; bec noir, pieds orangés. Taille, neuf pouces. En plumage d'hiver, la tête et l'occiput sont variés de noir et de blanc. Europe.

Sterne des Philippines. *V.* Noddi commun.

Sterne Pierre-Garin. *Sterna Hirundo*, L., Buff., pl. enl. 987. Sommet de la tête noir; manteau d'un gris de perle; dessous du corps blanc; rémiges d'un gris bleuâtre, ainsi que les rectrices dont les latérales sont bordées extérieurement de noir. Bec et pieds rouges. Taille, quatorze pouces. Europe.

Sterne poliocerque. *Sterna poliocerca*, Gould. Front d'un blanc cendré, qui passe au noirâtre vers l'occiput; parties supérieures cendrées; les inférieures ainsi que la gorge et le cou d'un blanc pur; bec jaune; pieds noirs. Taille, dix-sept pouces. De l'Australie.

Sterne rayée. *Sterna striata*, Gm. *V.* Sterne Boys.

Sterne rose. *V.* Sterne Dougall.

Sterne Seena. *Sterna Seena*, Sykes. Parties supérieures cendrées; front, vertex et occiput d'un noir vif et luisant; parties inférieures blanches, avec les flancs nuancés de gris; rectrices latérales blanches; bec fort et jaune; pieds rouges. Taille, douze pouces. De l'Inde.

Sterne rapide. *Sterna rapida; Sterna velox*, Gould. Front, lorum, côtés du cou et dessous du corps blancs; un espace autour des yeux, occiput et nuque noirs; dessus du corps, ailes et queue d'un cendré clair. Taille, treize pouces. Des mers australes.

Sterne a sourcils blancs. *Sterna superciliaris*, Vieill. Sommet de la tête varié de gris et de blanc; occiput noir; de la base du bec part une bande blanche qui entoure l'œil; parties supérieures d'un bleu grisâtre très-pâle et lustré; parties inférieures blanches. Taille, huit pouces. Amérique méridionale.

Sterne Tschagrava. *Sterna caspia*, Gm. Plumage blanc, avec le manteau et les ailes d'un gris cendré; tarses noirs, ainsi que le front et l'occiput. Taille, quatorze pouces. Sur toutes les côtes.

Sterne véloce. *Sterna velox*, Rupp., pl. 13. Plumage blanc, avec l'occiput noir, le dos, les ailes et la queue d'un gris foncé; bec jaune, verdâtre à la base; pieds noirs. Taille, quinze pouces. De l'Arabie.

Sterne a ventre noir. *Sterna melanogaster*, Tem., Ois. color., pl. 434. Corps d'un gris cendré; calotte et abdomen noirs; bec et pieds jaunes. Taille, quatorze pouces. De l'Inde.

Sterne voyageuse. *Sterna affinis*, Rupp. Front, sommet de la tête, cou et partie antérieure du dos d'un blanc lustré; le reste du dos, scapulaires, ailes et queue d'un cendré bleuâtre; rémiges d'un cendré velouté, bordées de blanc; bec jaune; pieds noirs. En plumage d'été, le front, le sommet de la tête et les longues plumes de l'occiput sont d'un noir profond. Taille, treize pouces.

STERNECHUS. ins. *V.* Sternèque.

STERNÈQUE. *Sternechus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui lui donne pour caractères : antennes courtes, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les cinq suivants courts, serrés, tronqués au sommet, s'élargissant graduellement de la base jusqu'à la massue qui est ovalaire et acuminée; trompe de la longueur du corselet, assez épaisse, cylindrique et presque droite; yeux légèrement déprimés, presque contigus; corselet faiblement bisinué à sa base, brusquement rétréci antérieurement et un peu prolongé en arrière dans son milieu; élytres ovalaires, prolongées vers l'humérus et dentées; pieds robustes; jambes anguleuses, un peu comprimées, armées intérieurement d'une petite dent aiguë. Ce genre, composé de cinq ou six espèces, appartient à l'Amérique méridionale.

STERNOCÈRE. *Sternocera.* ins. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Eschscholtz dans la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, pour quelques insectes que Fabricius avait placés dans son genre *Buprestis*. Caractères : palpes maxillaires de trois articles, les labiales de deux, dont le dernier tronqué à l'extrémité; labre en carré long; menton velu et presque triangulaire; mâchoires comprimées et velues; mandibules très-fortes, épaisses, tranchantes et dentelées; antennes plus longues que la tête, de onze articles : le premier gros, le deuxième court et le suivant le plus long; tête arrondie, penchée; corselet très-convexe en dessus, étroit en avant, plus large en arrière, bisinué postérieurement; élytres ovales ou arrondies latéralement, se terminant en pointe, de même que le mésosternum; tarses larges, à crochets moyens. Les *Buprestis castanea, sternicornis, chrysis, interrupta*, de Fab., font partie de ce genre.

STERNODONTE. *Sternodonta.* ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Dejean qui le caractérise de la manière suivante : antennes très-grêles et beaucoup plus longues que le corps; mandibules de moyenne taille et sans dentelures; palpes presque aussi longues que les mandibules; mésosternum prolongé en avant en une forte dent carrée; corselet presque aussi long que large, avec ses côtés munis d'un fort tubercule; pattes médiocrement longues; tarses courts et élargis.

Sternodonte royal. *Sternodonta regalis*, Dejean; *Lamia regalis*, Fab.; *Cerambix regalis*, Oliv. Antennes noires; tête noire, avec des lignes vertes, et une tache fauve auprès de chaque œil; corselet noir, avec trois bandes transversales vertes; élytres striées, noires, parsemées d'un très-grand nombre de points verts, répandus sur toute leur surface où se trouvent en outre trois taches fauves, rondes, placées près de leur bord extérieur : la première à leur base, la seconde un peu avant le milieu et l'autre un peu au delà; le dessous du corps est varié de noir et de vert, avec une

série de taches fauves de chaque côté; pattes variées de noir et de vert. Taille, neuf lignes. Du Sénégal.

STERNOLOPHE. *Sternolophus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpicornes, formé par Solier, pour un insecte apporté assez récemment d'Afrique. Les Sternolophes ressemblent aux Hydrophiles pour le développement et la forme de la carène sternale, mais ils en diffèrent par la proportion des articles dans leurs palpes maxillaires, dont le deuxième est allongé et droit, le dernier plus long que le précédent et en forme de fuseau; le menton offre au milieu du bord antérieur une petite fossette qui le fait paraître échancré, et qui ne se voit pas dans les autres Hydrophiliens; carène du présternum saillante en arrière.

STERNOLOPHE A PIEDS ROUX. *Sternolophus rufipes,* Sol. Il est en dessus d'un vert olive, à reflets bronzés; en dessous d'un brun presque noir, avec les côtés de l'abdomen marqués de taches rouges; palpes, antennes et pattes d'un jaune roux; base des cuisses noire; tout le dessous du corps parsemé de très-petits points; côtés de la tête et du corselet ornés d'une ligne arquée, formée par des points assez gros; quatre séries régulières de points peu marqués sur les élytres. Taille, environ quatre lignes. On le trouve au Sénégal et en Égypte.

STERNOPTYCE. *Sternoptyx.* POIS. Sous-genre formé aux dépens des Saumons. Cuvier caractérise ainsi l'une des espèces qu'il considère comme type du sous-genre : son corps est comprimé très-haut verticalement; l'abdomen y est tranchant et remontant en avant, en sorte que la bouche est dirigée vers le ciel. Elle n'a pas de ventrales, mais on voit un pli festonné de chaque côté du tranchant abdominal sous les pectorales. La dorsale est petite et située au milieu du dos; son premier aiguillon est une forte épine en avant de laquelle tient encore une membrane. Derrière cette nageoire se voit une petite saillie qui représente peut-être la nageoire adipeuse des Saumons. Les ouïes ne paraissent fermées que par une simple membrane sans opercule ni rayons. On la pêche sur les côtes des Antilles.

STERNOTARSE. *Sternotarsus.* INS. Genre de Coléoptères trimères, tribu des Fungicoles, institué par Perty, avec les caractères suivants : antennes de onze articles dont les cinq premiers filiformes, les trois suivants un peu plus épais, les neuvième et dixième dilatés, le dernier ovalaire et grand; palpes filiformes, à dernier article pointu; tête petite; corselet court, transversal, rétréci en avant; écusson en triangle transversal; élytres larges et convexes; pattes courtes; tarses étroits, à deuxième article bilobé; crochets mutiques.

STERNOTARSE A COU COURT. *Sternotarsus brevicollis,* Perty. Corps ovalaire, brun et velu; antennes brunâtres à l'extrémité; corselet impressionné de chaque côté, avec une ligne latérale près du bord. Taille, une ligne et demie. Brésil.

STERNOXES. *Sternoxi.* INS. Latreille donne ce nom à une section de sa famille des Serricornes, dans l'ordre des Coléoptères pentamères. Les insectes qui la composent ont toujours le corps de consistance ferme et solide, le plus souvent ovale ou elliptique, avec les pieds en partie contractiles; leur tête est engagée verticalement et jusqu'aux yeux dans le corselet; et le présternum, ou la portion médiane de cette même partie du corps, est allongé, dilaté, et avancé en avant jusque sous la bouche, distingué ordinairement de chaque côté par une rainure où s'appliquent les antennes (qui sont toujours courtes), et prolongé postérieurement en une pointe reçue dans un enfoncement de l'extrémité antérieure du mésosternum. Les pieds antérieurs sont éloignés de l'extrémité antérieure du corselet. Ces Serricornes Sternoxes sont divisés par Latreille en deux tribus : les BUPRESTIDES et les ÉLATÉRIDES.

STERNUM. ZOOL. *V.* SQUELETTE.

STÉROPE. *Steropus.* INS. Mégerle a établi sous ce nom un genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques. Caractères : antennes assez longues, composées d'articles monoliformes; palpes minces, dont le quatrième article est un peu plus long que le précédent; languette faiblement échancrée; corselet arrondi à ses angles postérieurs; élytres ovalaires, planes, avec l'angle extérieur de la base obtus; abdomen ovale. Ces Carabiques sont aptères, de taille moyenne; ils se cachent sous les pierres.

STÉROPE JOLI. *Steropus concinnus,* Sturm. Il est d'un noir brillant; ses élytres sont striées avec un point enfoncé sur chacune. Taille, sept lignes. On le trouve en Europe.

STÉROPÈS. *Steropes.* INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélides, tribu des Anthicides, établi par Stéven, et auquel Hoffmansegg avait donné le nom de *Blastanus.* Ce genre a pour caractères essentiels : quatre palpes inégales, sécuriformes; mâchoires unidentées; les trois derniers articles des antennes filiformes, beaucoup plus longs que les précédents. Ce genre ne diffère pas beaucoup des Notoxes, ou *Anthicus* de Fabricius, par la forme du corps et des palpes; mais il en est distingué d'une manière bien nette par les antennes qui, dans ces derniers, ne se terminent pas brusquement par trois articles beaucoup plus longs. Les Scrapties en diffèrent par la forme de leur corselet qui est transversal et presque demi-circulaire, et par la forme de leur corps qui leur donne le port des Cistèles. On ne connaît qu'une espèce de Stéropès; elle habite les bords de la mer Caspienne à Kislar. On la trouve dans les ordures, et elle vient quelquefois à la lumière pendant la nuit. Stéven lui a donné le nom de STÉROPÈS CASPIEN, *Steropes caspius.*

STEROPHYLLUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Bridel, dans la famille des Mousses, a été reconnu pour ne point différer du genre *Fabronia,* précédemment formé par Raddi.

STERREBECKIE. *Sterrebeckia.* BOT. (*Lycoperdacées.*) Ce genre, établi par Link, a reçu de Nées d'Esenbeck le nom d'*Actinodermium,* et a été réuni par Sprengel aux *Geastrum.* Il ne renferme qu'une espèce qui habite les lieux sablonneux du midi de l'Europe. C'est un champignon gros comme une noix, jaune soufré, ressemblant aux *Geastrum,* sphérique, dont le péridium est double : l'extérieur distinct et dur, l'intérieur coriace; tous les deux se divisent au sommet en

un grand nombre de lanières; ils renferment des sporidies mêlées à des filaments. Fries adopte pour ce genre le nom d'*Actinodermium*, qui est cependant plus récent.

STERREBELLIA. BOT. (*Champignons.*) Fries avait indiqué sous ce nom (*Obs. myc.*, 2, p. 313) un nouveau genre qui devait renfermer le *Peziza coriacea*, Bull., *Champ.*, tab. 438, fig. 1, et une nouvelle espèce de Suède; mais il n'a plus reproduit ce genre dans ses nouveaux ouvrages, et ces espèces sont rangées dans le genre *Patellaria* de son Syst. mycol., 2, p. 159. *V.* PATELLARIA.

STÉTHOXE. *Stethoxus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Hydrophilides, établi par Solier, qui lui assigne pour caractères : antennes composées de neuf articles, dont le premier gros et comprimé, le second subcylindrique, les trois suivants très-courts, les sixième et septième plus étroits et plus courbés, le dernier plus grand et formant une massue un peu irrégulière; mandibules cornées, épaisses et bilobées à l'extrémité; palpes maxillaires longues et de quatre articles, les labiales de trois, dont le premier court, le second gros et renflé en massue, le dernier plus étroit et plus court; menton transversal, arrondi antérieurement, échancré de chaque côté; labre court et transverse; tête rectangulaire; yeux saillants; corselet trapézoïdal; écusson grand et triangulaire; élytres ovales, chargées de trois stries de points enfoncés, entières à l'extrémité; tous les crochets des tarses bifides dans les femelles et seulement aux quatre pattes postérieures dans les mâles.

STÉTHOXE NOIR. *Stethoxus ater*, Sol.; *Hydrophilus ater*, Fab. Il est entièrement d'un noir luisant; son sternum est canaliculé, terminé par une forte épine; ses antennes sont fauves. Taille, seize lignes. De l'Amérique.

STEUDELIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Sprengel, a été réuni par son auteur lui-même à l'*Erythroxylon*. *V.* ce mot.

STEVARTIA. BOT. Ce genre, de la famille des Malvacées, établi par Forskahl, a été réuni au genre *Sida*, de Kunth.

STEVENA. BOT. Ce genre, formé par Andrzeiowsk, dans la famille des Crucifères, est le même que le genre *Berteroa*, de De Candolle.

STÉVENIE. *Stevenia.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, tribu des Arabidées, et de la Tétradynamie siliqueuse, L., établi par Adams et Fischer (*Mem. Soc. nat. Mosc.*, 5, p. 84) et ainsi caractérisé : calice un peu étalé, renflé à la base en deux sacs; pétales à limbe entier; étamines libres, non denticulées, lancéolées, subulées; silique sessile, oblongue, comprimée, souvent sinuée et rétrécie entre les graines, apiculée par le style persistant, à cloison mince, à valves planes, un peu impressionnées par les graines; celles-ci peu nombreuses, ovées-comprimées, non bordées, à cotylédons accombants. Ce genre tient parfaitement le milieu entre les Crucifères Siliqueuses et les Siliculeuses.

STÉVENIE ALYSSOÏDE. *Stevenia alyssoides*, Deless., *Icon. select.*, 2, tab. 20. Plante herbacée, qui croît dans la Sibérie. Elle est couverte d'un duvet cendré. Sa tige est droite, plus ou moins rameuse, garnie de feuilles oblongues, entières. Les fleurs sont blanches ou légèrement purpurines, disposées en grappes terminales.

STÉVENSIE. *Stevensia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Poiteau (*Ann. Mus.*, 4, p. 235, tab. 60) pour un arbrisseau originaire de Saint-Domingue, qu'il a décrit et figuré sous le nom de *Stevensia buxifolia*. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, aiguës, assez petites, coriaces, glabres et luisantes à leur face supérieure, tomenteuses et blanchâtres inférieurement. Les fleurs sont solitaires à l'aisselle des feuilles, blanches et odorantes. Chaque fleur est accompagnée à sa base d'une sorte d'involucre cupuliforme, à quatre dents, dont deux opposées, beaucoup plus grandes; le calice globuleux et adhérent à sa base avec l'ovaire infère, offre un limbe coriace, à deux divisions allongées, concaves et valvaires; la corolle est tubuleuse, un peu renflée dans la partie supérieure du tube, ayant son limbe à cinq, six ou sept lanières oblongues, étroites, obtuses et réfléchies; les étamines, en même nombre que les divisions de la corolle, sont incluses, presque sessiles au haut du tube de la corolle; le style se termine par un stigmate à deux lobes obtus; le fruit est une capsule globuleuse, pisiforme, légèrement charnue en dehors, osseuse intérieurement, à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves dont les bords rentrants forment la cloison et qui chacune se partagent en deux par leur partie moyenne; d'autres fois, au contraire, la déhiscence est loculicide, c'est-à-dire que chaque valve porte avec elle la moitié de la cloison sur le milieu de sa face interne, et que, plus tard, chacune d'elles se sépare en deux par le dédoublement des deux feuillets de la cloison. Les graines sont nombreuses, planes, membraneuses dans leur contour.

STÉVIE. *Stevia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, et de la Syngénésie égale, L., créé par Cavanilles, et offrant les caractères suivants : involucre campanulé, composé d'un petit nombre de folioles presque égales; réceptacle nu; calathide ne renfermant qu'un petit nombre de fleurons tubuleux et hermaphrodites; anthères incluses; stigmates saillants; akènes comprimés, à cinq angles; aigrette formée d'un rebord membraneux, fendu, ordinairement muni de quelques arêtes.

STÉVIE A FLEURS PURPURINES. *Stevia purpurea*, Willd. Plante herbacée, légèrement pubescente, à feuilles opposées ou alternes, entières, munies de petits points glanduleux; les fleurs sont violettes ou purpurines, agglomérées ou disposées en corymbes. Du Mexique.

STEWARTIE. *Stewartia.* BOT. Genre de la famille des Ternstrœmiacées et de la Polyandrie Monogynie, L., dont les caractères sont : un calice muni à sa base de deux bractées, divisé profondément en cinq lobes imbriqués. Cinq pétales à peu près égaux entre eux, insérés sur le réceptacle. Des étamines en nombre indéfini, soudées à leur base entre elles et avec les pétales; à anthères mobiles, extrorses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Un seul style. Un stigmate à cinq lobes. Un ovaire à cinq loges, contenant chacune deux ovules attachés dans l'angle interne. Le fruit est

une capsule ligneuse, s'ouvrant en cinq valves. Les graines sont dépourvues d'ailes membraneuses. Le genre *Stewartia* se distingue du *Malachodendron*, de Cavanilles, par son style unique, et probablement par la structure des graines, qui, vu la forme aplatie des ovules et le rebord très-mince qui les entoure, paraissent dans ce dernier genre devoir être pourvues, à l'époque de leur maturité, d'un rebord membraneux.

STEWARTIE DE VIRGINIE. *Stewartia Virginica*, Cav. Arbuste à feuilles alternes et entières. Ses fleurs sont très-grandes et blanches; les filets des étamines sont d'un beau pourpre; les anthères sont jaunes. Cet arbuste est originaire de la Caroline et de la Virginie.

STHÉNIADE. *Sthenias*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Dejean, qui lui assigne pour caractères : antennes velues, plus courtes que le corps, ayant leur premier article légèrement courbé; mandibules fort courtes, arrondies extérieurement; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec le dernier article allongé, terminé en pointe; front aplati et vertical; corselet mutique latéralement; écusson assez long, arrondi postérieurement; élytres linéaires, à peine plus larges que le corselet, avec leurs angles huméraux proéminents, et leur extrémité un peu tronquée; angle sutural saillant, sans être épineux; pattes fortes, courtes, assez épaisses; cuisses non en massue; jambes un peu élargies vers l'extrémité; les trois premiers articles des tarses très-courts et triangulaires; le dernier aussi grand que les trois autres ensemble.

STHÉNIADE GRISATEUR. *Sthenias grisator*, Dej.; *Lamia grisator*, Fab. Son corps est d'un gris brunâtre; ses antennes sont frangées en dessous; la tête et le corselet sont couverts d'un duvet fin et excessivement court, faiblement striés et ponctués; élytres également couvertes de duvet, ayant chacune plusieurs lignes élevées, portant quelques épines ou tubercules peu saillants, et avant leur extrémité une petite ligne transversale, noirâtre; pattes couvertes de duvet gris et brun, avec l'extrémité des jambes noirâtre. Taille, dix lignes. De l'Inde.

STHÉNONIE. *V.* STÉNONIE.

STIBAS. BOT. Commerson avait nommé ainsi un genre de la famille des Stylidées, qui a été réuni au genre *Forstera*, de Linné.

STIBICONISE. MIN. Beudant appelle ainsi l'Antimoine oxyde terreux. *V.* ANTIMOINE.

STIBINE. MIN. Même chose que Antimoine sulfuré. *V.* ANTIMOINE.

STIBIUM. MIN. *V.* ANTIMOINE.

STICHERUS. BOT. L'une des sections du genre *Gleichenia*, de Smits.

STICHOCARPUS. BOT. Le genre d'Algues, auquel Agardh a donné ce nom, a été considéré comme identique avec le genre *Dasya*, du même auteur, et lui a été réuni.

STICHORCHIS. BOT. Du Petit-Thouars (Orchidées des îles Australes d'Afrique) donne ce nom à un genre qui correspond au *Malaxis*, de Swartz.

STICHOSTÈGUES. MOLL. D'Orbigny a institué cette famille dans le troisième ordre des Céphalopodes, les Foraminifères, qui ne contiennent que des Coquilles multiloculaires, microscopiques, droites, formées par un seul rang de loges superposées, sans spire. Cette famille doit être la première de l'ordre, puisque les corps qu'elle contient sont les plus simples; elle se compose des huit genres suivants : Nodosaire, Linguline, Frondiculaire, Rimuline, Vaginuline, Marginuline, Planulaire et Pavonine.

STICKMANNIA. BOT. Necker a proposé de faire sous ce nom un sous-genre du *Commelina hexandra*, d'Aublet. *V.* COMMÉLINE.

STICTE. *Sticta*. BOT. (*Lichens*.) Ce genre fait partie des Parméliacées; il est ainsi caractérisé : thalle coriace, cartilagineux, foliacé, largement lobé, inférieurement velu, et muni de cyphelles ou de sorédies maculiformes; apothécie orbiculaire, un peu épaisse, appliquée sur le thalle, fixée au centre et libre vers les bords comme dans les *Parmelia*, mais dont la marge s'élève constamment au-dessus du disque; la lame proligère est lisse, et non tuberculeuse, comme dans le *Plectrocarpon*. On comprend généralement dans ce genre les Lichens à taches maculiformes, qui étaient renfermés dans le genre *Lobaria* de De Candolle, quoique ses thalles ne soient point cyphelloïdes. Tout en adoptant cette réunion, il faut convenir néanmoins que ces Lichens doivent constituer un sous-ordre parfaitement distinct. Indépendamment des différences de structure, dont la principale est l'absence de cyphelles, il en est d'autres assez curieuses, et qui peuvent suffire pour chercher si réellement les Stictes-Lobaires doivent rester dans les *Sticta* ou en disparaître tout à fait. Les *Lobaria* sont peu odorants; les vrais *Sticta* sont fétides. On se tromperait fort si l'on concluait de cette particularité, qu'il convient de regarder l'odeur comme un caractère propre à servir à la distinction des genres; mais un caractère physique, qui manque à quelques espèces déjà distinctes par le port, est l'indice presque certain que des différences importantes dans l'organisation l'accompagnent. Trop de faits appuient cette assertion pour qu'on puisse la révoquer en doute. Il faut donc étudier de nouveau ces plantes et s'assurer de leur identité avec les vrais *Sticta*. Schreber est le créateur du genre *Sticta*, adopté aujourd'hui par tous les botanistes. Acharius, dans le *Synopsis* de la famille des Lichens, en décrit vingt-deux. Delise en fait connaître soixante-deux dans sa belle Monographie du genre.

STICTIE. *Stictia*. INS. Même chose que Monédule. *V.* ce mot.

STICTITE. *Stictis*. BOT. (*Champignons*.) Ce genre appartient à la tribu des Pezizées, et se distingue des genres voisins par le caractère suivant : petits Champignons dépourvus de réceptacle propre, formés par une membrane fructifère, en forme de cupule, plongée dans le corps qui les supporte, et entourée par ce corps; thèques fines, sans paraphyses, fixées à cette base membraneuse; sporidies petites, globuleuses. Il se distingue de tous les autres genres de Champignons cupulifères par sa cupule adhérente par toute sa face externe, et formée seulement par la membrane fructi-

fère. Fries divise ce genre en quatre sections principales : 1° les *Stictis* proprement dits, à membrane fructifère, adhérente, céreuse, persistante ; 2° les *Corticia*, à membrane presque libre, gélatineuse, persistante ; 3° les *Xylographa*, à membrane elliptique, déliquescente ; 4° les *Propolis*, à membrane de forme variable, se réduisant en poussière. Tous ces petits Champignons, longtemps considérés comme de petites Pezizes, croissent sur les bois, les écorces ou les herbes sèches.

STICTOPHYLLA. BOT. L'une des sections du genre *Polychætia*, de la famille des Synanthérées.

STICTOSOME. *Stictosomus*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, créé par Audinet-Serville, pour un insecte observé à Cayenne, et dont les caractères ne sont point encore parfaitement déterminés. Il paraît que cet insecte n'a été jusqu'ici rencontré que fort rarement.

STIDIER. *Stidium*. BOT. Le docteur Graham a établi ce genre, dans la famille des Stylidiacées, pour une jolie plante qui a fleuri pour la première fois en Europe, dans les serres de M. Cunningham, près d'Édimbourg. Le *Stidium recurvum* a environ un pied de hauteur ; sa tige est suffrutiqueuse, grêle, très-ramifiée, en touffe ; les feuilles sont nombreuses, disposées en étoile, linéaires, subulées, mucronulées ; les fleurs sont très-grandes, d'un beau rose en dedans, jaunes en dehors. Cette jolie plante est originaire de l'Australie et paraît devoir contribuer à l'ornement des jardins de l'Europe.

STIERNSTEIN. MIN. Même chose que Mésotype. *V.* ce mot.

STIFFTIE. *Stifftia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Mikan, qui en a donné une belle figure et une description très-détaillée (*Delect. Flor. et Faun. brasil.*, fasc. 1). Ce genre a été cité par Kunt (*Syn. pl. orb. nov.*, II, p. 362) comme simple synonyme de son *Gochnatia*. D'un autre côté, Sprengel a fait de la plante de Mikan une espèce du genre *Plazia* de Ruiz et Pavon. Ces opinions ne sont pas partagées par Cassini qui, ayant examiné la plante en question dans les collections de Benjamin Delessert, s'est assuré qu'elle forme un genre bien distinct du *Gochnatia*, non-seulement par les folioles de l'involucre inermes et très-obtuses, par ses ovaires longs et glabres, mais encore par sa corolle à limbe plus étroit que le tube et divisé jusqu'à la base en lanières extrêmement longues, linéaires, roulées en spirale, et par les étamines dont les filets sont soudés avec la corolle jusqu'à la base de ses incisions. Le genre *Stifftia* appartient à la tribu des Carlinées, et se place auprès du genre *Chuquiraga* de Jussieu, qui, selon quelques-uns, lui est même identique.

STIFFTIE BRILLANTE. *Stifftia chrysantha*, Mikan, *loc. cit.* C'est un petit arbre non épineux, qui atteint au plus quatre mètres de haut, et se ramifie en branches dressées, rapprochées, garnies de feuilles alternes, étalées, ovales, lancéolées, très-entières, glabres. Les calathides sont grandes, solitaires, composées de fleurs dont la corolle est frangée ; l'aigrette est longue et rousse. Du Brésil.

STIGMANTHE. *Stigmanthus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Loureiro, qui le caractérise de la manière suivante : calice turbiné à sa base, avec son limbe à cinq divisions profondes, étroites et filiformes ; corolle infundibuliforme, à tube long, à limbe quinquéparti ; étamines à filaments courts, insérées au-dessous du limbe, à anthères oblongues. Stigmate très-grand et sillonné. Baie comprimée, tuberculeuse, sèche, à une seule loge (selon Loureiro) contenant plusieurs graines anguleuses et osseuses.

STIGMANTHE EN CIME. *Stigmanthus cymosus*, Lour. Arbuste sarmenteux, à feuilles lancéolées, très-entières, glabres, opposées. Les fleurs sont blanches, disposées en cimes axillaires ou terminales. De la Cochinchine.

STIGMAPHYLLE. *Stigmaphyllon*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, Décandrie Trigynie, institué par St.-Hilaire, dans sa Flore du Brésil, pour une plante de ces contrées, dont les stigmates prenaient une si grande extension qu'elle les faisait ressembler à des feuilles ; aussi de là est venu le nom générique, dérivé des mots στιγμα, stigmate, et φιλλον, feuille.

STIGMAPHYLLE A BARBE. *Stigmaphyllon aristatum*. Cette plante appartient à la partie intertropicale de l'Amérique du Sud, où elle a été découverte par Marryatt de Wimbledon. Sa tige est grêle, cylindrique, verte, portant à distance des articulations glanduleuses, qui donnent naissance à deux feuilles opposées, glabres, sagittées, anguleuses, aiguës, d'un vert foncé luisant, marquées de veines et nervures bleuâtres, portées sur de longs pétioles garnis, au point d'attache, de deux petits corps glanduleux. Les fleurs sont axillaires, réunies quatre ou cinq au sommet de deux pédicules opposés ; le calice est cupuliforme, avec le limbe divisé en cinq parties séparées à leur base, chacune par deux glandes jaunâtres, presque translucides ; les pétales sont inégaux, arrondis, concaves, d'un jaune doré. Les étamines, au nombre de dix, ont leurs filaments dissemblables et d'inégale longueur, leurs anthères à connectif épais et glanduliforme. Les trois styles se dilatent à l'extrémité en autant de folioles bilobées et jaunes. Le fruit consiste en trois samares membraneuses, ailées au sommet ; le nombre de ces organes est assez souvent réduit par avortement.

STIGMARIA. BOT. FOSS. Les découvertes de Lindley et Hutton ont jeté beaucoup de lumière sur ce genre de plantes fossiles, au type duquel ils ont donné le nom spécifique de *ficoides* (Fl. foss., pl. 31, f. 1). D'après les coupes qu'ont données ces auteurs d'une branche de cette plante fossile, il paraîtrait que l'intérieur n'était qu'un cylindre creux, dont les parois étaient composées exclusivement de vaisseaux spiraux et entouraient une moelle épaisse. Le centre de la plante est formé par un tronc ou tige en forme de dôme d'un diamètre de trois ou quatre pieds ; les bords de ce dôme donnent naissance à plusieurs branches horizontales susceptibles de bifurcation, et présumées d'un développement en longueur de vingt à trente pieds. On rencontre des fragments de ces branches couvertes naturellement d'épines et de tubercules folifères, dans les couches qui forment le toit des houillères, dans le comté d'York, en Angleterre.

STIGMAROTE. *Stigmarota.* BOT. Loureiro, dans sa Flore de Cochinchine, a fondé sous ce nom un genre placé dans la famille des Flacourtianées, et qui a de très-grands rapports avec le genre *Flacourtia.* Il offre aussi beaucoup d'analogie avec le *Roumea* de Poiteau, dont il ne se distingue que par son calice caduc; son style court, cylindrique; ses stigmates au nombre de six, étalés en rayons.

STIGMAROTE JANGOMA. *Stigmarota Jangomas*, Lour., *Flor. Cochin.*, 2, p. 778; *Spina Spinarum*, Rumph, *Herb. Amboin.*, 7, tab. 19, fig. 1 et 2. C'est un petit arbre à rameaux étalés, munis d'épines simples dans les individus femelles, rameuses dans les mâles, et à feuilles ovales, acuminées, dentées en scie. Le fruit est une baie d'un brun rouge, d'environ huit lignes de diamètre, comestible, d'une saveur douce, un peu astringente.

STIGMATE. *Stigma.* BOT. L'une des parties constituantes du pistil, le Stigmate se présente sous l'aspect d'un corps glanduleux ou velu, de forme très-variée, et qui termine le style quand celui-ci existe, ou qui est sessile sur l'ovaire quand le style manque. Le Stigmate est une des parties essentielles d'un pistil parfait; il est destiné à recevoir et à fixer les grains polliniques qui s'échappent des anthères, qui s'y rompent et y répandent les granules qu'ils contiennent. A cet effet, le Stigmate présente une structure qui est en rapport avec la fonction qu'il doit remplir. Ainsi il est en général formé de petites utricules de forme variée, contenant chacune dans leur intérieur un petit nombre de granules diversement colorés en jaune, en violet, etc.; ces utricules sont lâchement unies entre elles au moyen d'une matière comme mucilagineuse, formée de granules très-petits. Telle est la structure la plus générale de cet organe. Mais dans un assez grand nombre de végétaux, ces utricules, ainsi que Brongniart l'a fait voir, sont recouvertes extérieurement par une lame d'épiderme, qui tapisse toute la surface du Stigmate. Ces deux modifications exercent une influence très-marquée sur le mode d'action des granules polliniques sur la surface du Stigmate. Mais un point essentiel à remarquer, c'est que cet organe ne présente aucune ouverture quelconque qui puisse servir à la transmission des granules de pollen. La surface du Stigmate est en général recouverte d'une couche de matière épaisse et visqueuse, qui paraît une excrétion des utricules. Cette matière a deux usages, 1° de fixer par sa viscosité les grains de pollen sur la surface du Stigmate; 2° par l'humidité qu'elle peut fournir à ces grains, elle favorise leur gonflement et leur rupture. Le nombre des Stigmates est en général déterminé par le nombre des styles ou des divisions des styles. Néanmoins on est quelquefois fort embarrassé de déterminer si telle plante présente plusieurs Stigmates, ou bien un seul Stigmate plus ou moins profondément divisé. On remédie en partie à cette difficulté en remarquant qu'en général il y a autant de Stigmates qu'il y a de loges à l'ovaire, puisqu'en définitive chaque loge de l'ovaire peut être considérée comme un carpelle qui doit avoir son Stigmate. Ainsi, dans tous les cas de pluralité de loges, on peut considérer chaque lobe du Stigmate comme un Stigmate propre, mais soudé plus ou moins intimement avec ceux des autres carpelles. Quoique cette règle soit générale, elle souffre cependant quelques exceptions. Ainsi, dans la famille des Rubiacées, par exemple, on trouve fréquemment que des ovaires à cinq loges sont surmontés seulement de deux Stigmates. Le Stigmate peut offrir un grand nombre de modifications dans sa forme, sa position, sa couleur, etc. On sait que c'est d'après le nombre des Stigmates bien distincts, que Linné a établi les ordres dans un grand nombre des classes de son Système.

STIGMATES. INS. On appelle ainsi dans les insectes les enfoncements perforés, que l'on aperçoit sur les parties latérales de leur corps, où ils se montrent sous l'aspect de taches ordinairement colorées, et qui ne sont que les orifices extérieurs des trachées ou canaux aériens. *V.* INSECTES et THORAX.

STIGMATIDIUM. BOT. (*Lichens.*) Meyer est le fondateur de ce genre dont les caractères sont ainsi établis : sporocarpes ponctiformes, agrégés, presque disposés par séries, quelquefois isolés; sporanges membraneux, noirs, enfoncés dans le thalle, se détruisant par leur milieu; spores ou séminules contenus dans un noyau gélatinoso-céroïde, noir. Rien de moins naturel que ce genre auquel Meyer réunit plusieurs espèces de *Porina* d'Acharius, l'*Opegrapha crassa* de De Candolle, et des genres fondés par Fée sur les Lichens épiphylles.

STIGMATOCOCCA. BOT. Genre dont le siége est encore incertain, quoiqu'il paraisse avoir de grands rapports avec ceux de la famille des Solanacées. Voici les caractères que lui assigne Willdenow : calice quadrifide et persistant, à découpures ovales et érectiuscules; corolle en roue, à quatre divisions ovales : son tube est court; étamines à filets grêles; anthères exsertes; style subulé; stigmate simple; baie globuleuse, monosperme. La plante sur laquelle ce genre a été formé, est originaire du Brésil; sa tige est frutescente et rameuse; ses feuilles sont alternes, oblongues, atténuées à leur base, pétiolées, crénelées et glabres; les fleurs sont terminales et paniculées.

STIGME. *Stigmus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, établi par Jurine. Caractères : corps étroit; tête grosse, carrée; chaperon court et large; yeux entiers, grands, elliptiques; antennes filiformes, insérées au-dessous du milieu de la face antérieure de la tête, composées de douze articles dans les femelles, de treize dans les mâles, la plupart de ces articles moniliformes; mandibules grandes, tridentées vers leur extrémité; palpes maxillaires fort longues, filiformes; corselet ovale; prothorax étroit, formant un rebord en avant du mésothorax, prolongé en cou à sa partie antérieure; mésothorax bombé; métathorax arrondi postérieurement, un peu cannelé en dessus; écusson grand, peu saillant; ailes supérieures ayant un point marginal grand et épais; une cellule radiale assez grande, large à sa base, se rétrécissant très-fort immédiatement après la seconde cubitale, et terminée en pointe sans appendice; trois cellules cubitales : la première assez grande, presque carrée, recevant dans son milieu la première nervure récurrente;

la deuxième assez petite et presque carrée; la troisième ni commencée ni tracée; trois cellules discoïdales, dont la troisième ou l'inférieure atteint le bout de l'aile, la seconde nervure manquant; pattes fortes; cuisses renflées dans le milieu; jambes point épineuses; les postérieures ayant seulement deux ou trois épines; tarses filiformes; abdomen formé de cinq segments, en ayant un de plus dans les mâles, manifestement pétiolé; ce pétiole composé de la moitié antérieure du premier segment qui s'évase ensuite subitement. La conformation des pattes fait présumer à Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville que les Stigmes pondent leurs œufs dans le nid de quelques autres Fouisseurs.

Stigme noir. *Stigmus ater*, Jurine, Hymén., p. 139, pl. 9; Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, etc. Corps noir; face très-finement striée; mandibules testacées; antennes noires avec le premier article brun; thorax lisse; métathorax rugueux, ayant une carène longitudinale; ailes irisées, avec les nervures brunes; pattes noires, avec les jambes, les tarses antérieurs et intermédiaires ferrugineux; abdomen noir, caréné dans son milieu. Taille, trois lignes. Aux environs de Paris.

STIGMITE. min. Al. Brongniart a réuni sous ce nom spécifique toutes les Roches mélangées, composées d'une pâte de Rétinite ou d'Obsidienne, renfermant des cristaux ou des grains feldspathiques. Les Stigmites comprennent donc toutes les Roches que les géologues allemands ont appelées *Pechstein-Porphyr*, *Obsidian-Porphyr* et *Perlstein-Porphyr*, et qui sont mentionnées dans ce Dictionnaire aux articles Rétinite et Obsidienne, comme des variétés porphyroïdes de ces dernières Roches.

STIGMODÈRE. *Stigmodera*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, formé par Eschscholtz, aux dépens des Buprestes de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes de onze articles, dont le premier le plus grand, le deuxième court, les autres plus ou moins coniques, les six ou sept derniers ordinairement triangulaires, le terminal ovalaire; tête moyenne, prolongée en avant en une pointe plus ou moins aiguë; palpes maxillaires de quatre articles, dont le premier très-court et souvent point visible à l'extérieur, le deuxième le plus long de tous, le troisième court et conique, le dernier allongé, presque cylindrique ou très-légèrement ovalaire ou arrondi à l'extrémité; palpes labiales n'ayant le plus souvent que deux articles visibles extérieurement, à peu près égaux en longueur : le premier conique, le second presque cylindrique; labre très-avancé, beaucoup plus long que large, tantôt arrondi à l'extrémité, tantôt légèrement bifide; menton presque carré et échancré en avant; languette allongée, conique en avant et velue; lobe externe des mâchoires grand, arrondi à l'extrémité, l'interne beaucoup plus petit et de forme à peu près pareille; mandibules fortes, arquées, pointues, sinuées au côté interne, avec une échancrure en dedans à la partie supérieure; corselet large et convexe; élytres grandes; pattes fortes; tarses assez grêles : le premier article le plus long, le deuxième conique, les deux suivants courts et bifides, le dernier long. Toutes les Stigmodères habitent les contrées les plus chaudes des deux continents. Ce genre a été partagé par Solier, en trois coupes établies sur des caractères qui ont paru trop peu nettement tranchés, pour que les entomologistes les aient adoptées d'un commun accord; presque tous ont préféré conserver le genre tel qu'il a été présenté par son fondateur.

Stigmodère grande. *Stigmodera grandis*, Hope; *Buprestis grandis*, Donovan. Elle est d'un noir bronzé, granuleuse; son corselet est bordé de chaque côté par une bande d'un jaune brunâtre; les élytres sont striées, faiblement tronquées, bidentées à l'extrémité, d'un brun violet obscur, avec une large bordure de la même couleur que celle du corselet; le dessous du corps et les pattes sont velus. Taille, vingt lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Appartiennent encore à ce genre les *Buprestis macularia*, Donov.; *B. Jacquinoti*, Boisduv.; *B. cancellata*, Donov.; *B. variabilis*, Donov.; *B. limbata*, Donov.; *B. vertebralis*, Boisduv.; *B. rufipennis*, Kirby; *B. undulata*, Donov.; *B. bicincta*, Boisduv.; *B. Kirbyi*, Guér.; *B. 10-maculata*, Kirby; *B. crenata*, Donov.; *B. scalaris*, Boisduv.; *B. flavo-picta*, Boisduv.; *B. caloptera*, Boisduv.; *B. amœna*, Kirby; *B. equestris*, Fab.; *B. hæmorrhoidalis*, Oliv.; *B. excellens*, Klug; *B. patricia*, Klug; *B. insignis*, Perty; *B. compta*, Perty; *B. percheroni*, Guér.; *B. Chiliensis*, Guér.; *B. parallelogramma*, Perty; *B. Macleayi*, Donov.; *B. vulnerata*, Perty; et beaucoup d'autres.

STIGNITES. min. (Pline.) Synonyme de Granite rose d'Égypte.

STIGONEMA. bot. (*Arthrodiées.*) Genre fondé par Agardh, et dans lequel il place des plantes voisines des *Bangia* et des *Scytonema*; il lui donne les caractères suivants : filaments continus, coriaces, nus, non mucilagineux, contenant des points disposés en cercles ou en anneaux. Il rapporte à ce genre trois espèces dont la consistance est plus ferme, plus dure et plus lichénoïde que celle des *Scytonema*; les filaments sont rameux, presque épineux; la couleur est brune ou noirâtre. Le type du genre est le *Stigonema atrovirens*, Ag., *Bangia atrovirens*, Lyngb., ou *Cornicularia pubescens*, d'Acharius.

STILAGO. bot. Nom du *Plantago coronopus* chez les anciens botanistes, et que Linné a appliqué à un genre qui a été réuni par Smith au genre *Antidesma*. *V.* ce mot.

STILBE. *Stilbum*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chrysides, établi par Spinola. Caractères : corps convexe; tête transversale, un peu plus étroite que le corselet, ayant une dépression frontale large, ovale-arrondie; yeux ovales, presque anguleux à leur partie supérieure; trois ocelles placés en triangle sur le front : l'antérieur, dans la dépression frontale, a son bord supérieur et les latéraux hors de la dépression, très-près des yeux à réseau; antennes filiformes, coudées, vibratiles, insérées près de la bouche, composées de treize articles : le premier fort long, les autres presque égaux et courts; labre corné, court et arrondi; mandibules triangulaires, aiguës, sans aucunes dentelures ni échancrures à leur côté interne; mâchoires s'avançant

conjointement avec la lèvre et le menton; palpes inégales : les maxillaires de cinq articles, les labiales plus courtes que la lèvre et triarticulées; lèvre simple, membraneuse, plus longue que les mâchoires et les palpes, son bord externe est profondément échancré; menton corné, arrondi à son extrémité; corselet très-bombé en dessus; ailes supérieures ayant une cellule radiale très-incomplète et deux cellules cubitales; pattes de longueur moyenne; jambes postérieures légèrement comprimées; tarses allongés, leur premier article le plus grand de tous; abdomen très-bombé en dessus, composé de trois segments apparents : le deuxième beaucoup plus grand que les autres; le troisième ou anus ayant un bourrelet transversal très-prononcé. Femelles pourvues d'une tarière rétractile; un aiguillon. Ce genre se distingue facilement des Parnopès, en ce qu'il n'a pas la bouche avancée en promuscide. Les Chrysis, les Élampes et les Hédychres en diffèrent, parce que leurs palpes maxillaires sont beaucoup plus longues que les labiales. Les mœurs de ces insectes sont les mêmes que celles des Euchrées et des Chrysis.

Stilbe splendide. *Stilbum splendidum*, Spinola, *Ins. Ligur.*, fasc. 1, p. 9; *Chrysis splendida*, Fabr., Lepell. St.-Farg., Mém. du Muséum, n° 9. Corps d'un beau vert métallique, tirant sur le bleuâtre; antennes noires, vertes à leur base; thorax fortement ponctué; deux lignes longitudinales creuses et crénelées sur le milieu du mésothorax; écusson canaliculé à l'extrémité; ailes transparentes, mais grisâtres; pattes vertes, couvertes d'un léger duvet jaunâtre; tarses noirs; abdomen très-ponctué, terminé par quatre dents. Taille, sept lignes. De l'Inde.

STILBÉ. *Stilbe*. bot. Ce genre, établi par Thunberg, n'a pas encore été classé définitivement dans les familles naturelles. Lamarck avait pensé qu'il pouvait être rapporté à la famille des Globulariées; mais Cambessèdes, dans sa Monographie des Globulaires, l'en éloigne à raison de son ovaire à une ou deux loges contenant chacune un ovule dressé. Ce caractère le distingue aussi des Sélaginées dont il a le port, et paraît le rapprocher des Verbénacées. Voici les caractères essentiels attribués à ce genre : fleurs polygames; les hermaphrodites ont un calice coriace, à cinq dents, accompagné de bractées en forme de paillettes; une corolle infundibuliforme, à quatre ou cinq divisions, velue à son orifice; quatre étamines insérées sur le tube et alternes avec les divisions de la corolle; ovaire supérieur, surmonté d'un style et d'un seul stigmate; fruit pseudosperme, recouvert par le calice. Les fleurs mâles ne diffèrent des hermaphrodites que par l'absence du pistil. Le genre Stilbé comprend un petit nombre d'espèces (*Stilbe pinastra, ericoides, virgata, myrtifolia*), qui croissent toutes au cap de Bonne-Espérance. Ce sont des arbrisseaux à tiges droites, très-rameuses et garnies de feuilles nombreuses, imbriquées ou verticillées; quelques-uns ressemblent à certaines bruyères. Les fleurs sont réunies en petits capitules ou en épis courts, à l'extrémité des rameaux.

STILBITE. min. Les Stilbites ont, comme les Feldspaths et les Micas, des caractères communs qui les rapprochent et en forment un groupe assez naturel; elles possèdent toutes en effet un seul clivage fort net, joint à un éclat nacré des plus vifs, et presque la même dureté et la même pesanteur spécifique : aussi pendant longtemps les a-t-on réunies dans la famille des Zéolithes, en une seule espèce qui paraissait bien circonscrite. Mais depuis qu'on apprécie avec une exactitude scrupuleuse et des moyens d'observation plus parfaits, les plus légères différences que peuvent offrir les substances minérales dans leurs caractères cristallographiques et dans le rapport de leurs éléments, l'ensemble des Stilbites a été partagé, comme le groupe des Feldspaths, en plusieurs espèces dont le nombre est au moins de deux, suivant Mohs et Phillips, et va peut-être jusqu'à cinq, d'après les recherches de Brooke, Brewster et G. Rose. Comme la division en deux groupes fondamentaux repose sur une donnée positive et généralement admise, la distinction de deux systèmes de formes cristallines incompatibles, on s'y conformera ici, en ayant soin toutefois de faire connaître, dans l'énumération des variétés qu'on peut rapporter à chacun de ces groupes, celles qui ont été érigées en espèces distinctes par les minéralogistes cités ci-dessus, ainsi que les caractères qu'ils leur ont assignés.

I. Stilbite proprement dite : Strahlzeolith, W., Zéolithe radiée. Substance ordinairement blanche, à cassure vitreuse et à éclat nacré dans le sens du clivage le plus net et le plus facile. C'est un trisilicate d'Alumine uni à un trisilicate de Chaux et à l'Eau, composé en poids de Silice, 58; Alumine, 16; Chaux, 9; Eau, 17. Ses cristaux dérivent d'un prisme droit rectangulaire, que l'on rencontre quelquefois parmi les formes naturelles; ou, ce qui revient au même, d'un prisme rhomboïdal droit de 94° 15′ (Brooke). Le clivage est très-facile et très-net parallèlement à l'une des faces latérales du prisme rectangulaire, c'est-à-dire au plan qui passe par les grandes diagonales du prisme rhomboïdal. On observe de légers indices de joints dans le sens des petites diagonales du même prisme. La base ou la face terminale des cristaux est souvent arrondie; les pans sont striés longitudinalement. La Stilbite est fragile; sa dureté est supérieure à celle du Calcaire spathique, et presque égale à celle du Fluorite. Sa pesanteur spécifique est de 2,16. Elle possède la double réfraction (Biot); elle a l'éclat nacré dans le sens des joints qui cèdent le plus facilement à leur séparation; dans tout autre sens, la cassure est vitreuse et généralement inégale. Elle ne fait point gelée avec l'Acide nitrique, à moins qu'on ne fasse chauffer celui-ci à plusieurs reprises. Mise sur un charbon ardent, elle blanchit et s'exfolie. Chauffée dans le matras, elle donne de l'Eau. Au chalumeau, elle se boursouffle et fond en un globule opaque.

Les seules variétés de formes que l'on connaisse dans cette espèce, proviennent de modifications simples sur les arêtes du prisme rhomboïdal, combinées entre elles et avec les faces de ce prisme. Elles sont au nombre de quatre :

1° *Stilbite prismatique*. Stilbite primitive d'Haüy. En prisme rectangulaire, simple, provenant de troncatures tangentes sur les arêtes du prisme rhomboïdal.

2° *Stilbite dodécaèdre,* Haüy. En prisme rectangulaire, terminé par un pointement à quatre faces tournées vers les arêtes longitudinales du prisme. Cette variété est quelquefois amincie entre deux des pans, au point qu'on la prendrait pour une lame hexagonale à biseaux.

3° *Stilbite épointée,* Haüy. La variété précédente, dont les faces terminales n'ont pas atteint leur limite, en sorte qu'il reste une facette perpendiculaire à l'axe.

4° *Stilbite dioctaèdre.* C'est la forme la plus ordinaire des cristaux de Stilbite. Prisme octogone terminé de part et d'autre par un pointement à quatre faces.

Les variétés de couleurs sont peu nombreuses dans la Stilbite. C'est en général la couleur blanche qui domine; mais on trouve aussi différentes nuances de jaunâtre, de rouge et de brun. Les cristaux ont une demi-transparence, ou sont translucides. Parmi les variétés de formes accidentelles et de structure, on distingue particulièrement : la *Stilbite arrondie.* C'est une altération de la variété épointée, dont les sommets sont déformés par des arrondissements. En cristaux jaunâtres, au bourg d'Oisans, département de l'Isère. La *Stilbite flabelliforme,* ou Stilbite en gerbes, en éventail; en cristaux appartenant ordinairement à la variété dodécaèdre, et réunis par une de leurs extrémités. La *Stilbite radiée :* en cristaux aciculaires, qui partent tous d'un centre commun. La *Stilbite laminaire.* C'est l'une des variétés les plus communes; en petits cristaux minces et tabulaires, implantés dans les Roches pyrogènes ou dans les filons métallifères. La Zéolithe d'Œdelfors paraît n'être qu'une Stilbite laminaire, rougeâtre, qui a perdu un peu d'eau de cristallisation. La *Stilbite mamelonnée :* en petits cristaux groupés et formant des globules ou des druses à la surface de diverses espèces de Roches. La *Stilbite compacte:* il est difficile de reconnaître si les variétés qu'on désigne ainsi dans les collections, appartiennent réellement à la Stilbite, ou bien à l'espèce décrite sous le nom de *Heulandite.* Suivant Leman, la Crocalite d'Estner se rapporterait à cette variété.

G. Rose a observé le premier et décrit comme espèce distincte de la Stilbite, une substance blanche, cristallisée, qui paraît avoir les plus grands rapports de forme et de composition avec ce minéral. L'analyse qu'il en a faite diffère peu de celle qu'Hisinger a obtenue pour la véritable Stilbite; toutes deux ont un clivage facile, joint à un éclat nacré; la pesanteur spécifique est sensiblement la même de part et d'autre; enfin les systèmes cristallins sont du même genre. Mais la forme ordinaire sous laquelle se présente cette nouvelle substance ne s'accorde point avec celle de la Stilbite, et, suivant Rose, leurs angles sont incompatibles. Cette forme est celle d'un prisme rhomboïdal très-obtus (de 135° 10′), terminé par un pointement à quatre faces posées sur les angles. Les cristaux sont implantés avec la Heulandite, dans une masse granulaire de la même substance, qui remplit les cavités d'une Amygdaloïde d'Islande ou des îles Féroë; ils sont incolores ou transparents, font gelée dans les Acides et ont pour pesanteur spécifique, 2,25. Rose adopte pour forme fondamentale de cette nouvelle espèce, qu'il nomme *Épistilbite,* un octaèdre rhomboïdal. D'après son analyse, l'Épistilbite est composée de : Silice, 59; Alumine, 17; Chaux, 7; Soude, 2; Eau, 15. Levy a publié dans le *Philosophical Magazine,* un mémoire dans lequel il cherche à démontrer l'identité de l'Épistilbite avec la Heulandite, ou du moins à faire voir qu'il ne serait pas impossible de faire dériver la forme de l'Épistilbite, par des modifications simples et ordinaires, de celle qu'il a adoptée pour la Heulandite. Mais Brewster a confirmé depuis, par l'examen des propriétés optiques des deux substances, leur séparation que Rose avait établie d'après la différence des systèmes cristallins.

La Stilbite paraît appartenir à trois ordres de terrains bien distincts, savoir : les terrains primordiaux, les terrains ignés anciens et les terrains volcaniques proprement dits; mais c'est dans les terrains ignés qu'est son gîte spécial. Les substances qui lui sont associées le plus constamment sont : la Chabasie, l'Analcime, la Mésotype, l'Harmotome, la Prehnite, le Feldspath adulaire, le Calcaire spathique et le Quartz. Dans les terrains primordiaux, la Stilbite se montre principalement au milieu des fentes et des cavités qui les interrompent, tantôt en petites veines qu'elle constitue à elle seule, tantôt en cristaux implantés sur les parois des cavités, tantôt enfin dans les filons métallifères qui traversent ces mêmes terrains. On la connaît dans les Granites du Dauphiné, du Saint-Gothard, du Tyrol et des Pyrénées; dans le gneiss de la vallée Peccia, en Suisse; dans le Micaschiste, à Chester, aux États-Unis; dans les Phyllades, à Kerrera en Écosse et aux Pyrénées; dans le Diorite, au Puy d'Euse, près de Dax, et au pays d'Oisans, en Dauphiné. Elle existe dans les amas métallifères d'Arendal, en Norwége, et de Suède, où elle s'associe au Fer magnétique, à l'Épidote et à l'Amphibole; dans les lits de Cuivre argentifère du Bannat de Temeswar; dans les filons de Galène de Saint-Andréasberg, au Harz; enfin, dans ceux de Strontian en Écosse, où elle est accompagnée d'Harmotome, de Calcaire spathique, de Plomb sulfaté et de Barytine. Dans les terrains pyrogènes, la Stilbite abonde au milieu des Roches amygdalaires, telles que les Spilites, les Wackes, les Dolérites, etc. Elle s'implante sur les parois de leurs cavités, souvent recouvertes de terre verte, avec d'autres substances de la famille des Zéolithes, et avec le Quartz et le Calcaire spathique; c'est ainsi qu'on la trouve dans les terrains pyrogènes de l'Islande, du Groenland, des îles Féroë, de l'Écosse et des îles Hébrides, de l'Irlande, de la Hesse, de la Bohême, de la Hongrie, du Tyrol, du Velay et du Vivarais. Dans les terrains volcaniques, la Stilbite s'est montrée au Vésuve dans une Roche altérée par le feu, mais non fondue; elle y est en petits cristaux blanchâtres arrondis, associés au Spinelle, au Mica, au Pyroxène, et disséminés au milieu d'une pâte grisâtre. On la rencontre encore dans les laves de l'Etna et du Val di Noto en Sicile; dans celles des îles de Mascareigne et de Ténériffe, et même dans celles de l'Auvergne.

II. Stilbite heulandite. *Blatterzeolith,* W. Substance blanche ou d'un rouge mordoré, en cristaux

dérivant d'un prisme rectangulaire à base oblique; possédant, comme la Stilbite, un clivage latéral très-net, avec un éclat nacré très-vif, quelle que soit la couleur des cristaux. C'est encore une combinaison de trisilicate d'Alumine, de trisilicate de Chaux et d'Eau; mais les proportions ne sont plus les mêmes. Elle est formée de huit atomes de trisilicate d'Alumine, de trois atomes de trisilicate de Chaux et de trente-six atomes d'Eau. Elle se présente ordinairement sous la forme de prismes obliques à base rectangulaire, modifiés par de petites facettes sur les angles et sur l'arête horizontale supérieure, et dans lesquels dominent les deux pans, parallèlement auxquels a lieu le clivage latéral. L'incidence de la base du cristal sur le pan situé en avant est de 129° 40′ (Brooke). Les dimensions du prisme fondamental n'ont pas encore été déterminées avec une exactitude suffisante. Les faces des cristaux de Heulandite sont plus ou moins inégales. Les faces qui possèdent l'éclat nacré sont souvent concaves; les autres faces sont ordinairement convexes; la cassure est vitreuse et imparfaitement conchoïdale. Quant aux caractères de dureté, de densité, et aux caractères pyrognostiques, ils sont les mêmes que ceux de l'espèce précédente. Brewster a fait voir que la Heulandite a deux axes de double réfraction, et que l'on aperçoit aisément les deux systèmes d'anneaux polarisés à travers une lame terminée par deux faces de clivage.

Les variétés de formes régulières sont au nombre de deux :

1° La *Heulandite anamorphique*. Stilbite anamorphique d'Haüy, mais vue dans une position renversée. Prisme fondamental, modifié par une facette sur les angles inférieurs de la base et sur l'arête horizontale supérieure. Se trouve aux îles Féroë (cristaux blancs); à Fassa, en Tyrol (cristaux d'un rouge mordoré).

2° La *Heulandite octoduodécimale*. Stilbite octoduodécimale d'Haüy. C'est la variété précédente, plus de petites facettes qui remplacent les angles solides supérieurs. Dans les îles Féroë, la Heulandite se présente aussi en masses cristallines, ou en druses formées d'une multitude de petits cristaux étroitement serrés; on la rencontre aussi en masses globulaires ou mamelonnées, dans les cavités des Roches amygdalaires, et en masses à texture presque compacte. Ses principales variétés de couleurs sont le blanc, le rouge obscur, le brun, le gris et le jaunâtre. Son gisement est absolument le même que celui de la Stilbite : ces deux substances sont presque toujours associées entre elles; mais dans certaines localités, c'est la Heulandite qui prédomine. Ainsi elle est plus commune que la Stilbite en Écosse et dans les îles adjacentes, tandis que le contraire a lieu pour le Harz et la Norwége. Elle existe en gros cristaux fort nets au mont Old-Kill-Patrick, près de Glascow; elle se rencontre aussi en assez grande abondance dans la vallée de Fassa, en Tyrol, et dans les îles Féroë, toujours tapissant de ses cristaux les cavités des Roches trappéennes. On la cite encore dans le terrain de Micaschiste, à Chester, dans l'Amérique septentrionale, où elle est accompagnée de Stilbite et de Chabasie, et aux monts Vendyah, dans l'Indoustan.

Il est une autre substance qui a la plus grande analogie avec la Heulandite, qui est souvent confondue avec elle, et qui paraît n'en différer chimiquement que par une proportion d'eau plus considérable. C'est la *Brewstérite*, ainsi nommée par Brooke, qui la considère comme constituant une nouvelle espèce. Cette substance est blanche, transparente ou translucide; elle se présente en petits cristaux prismatiques à sommets dièdres très-surbaissés, associés au Calcaire spathique, dans l'Argyllshire, à Strontian, en Écosse. Son système cristallin est du même genre que celui de la Heulandite; mais sa forme ordinaire la distingue des variétés connues de cette dernière substance. C'est d'après Brooke un prisme à dix-huit pans, terminé par des sommets dièdres très-surbaissés. L'inclinaison des faces de ces sommets, l'une sur l'autre, est de 172°; celle de l'arête d'intersection de ces faces sur la verticale est de 93° 40′. Les cristaux de Brewstérite offrent un clivage très-net dans le sens du pan qui est parallèle à l'arête terminale oblique; la surface des autres pans est striée longitudinalement. Ils ont la cassure inégale et l'éclat vitreux; mais les joints parallèles au pan dont on vient de parler, ont un éclat nacré très-sensible. La couleur est ordinairement le blanc; mais elle passe quelquefois au jaune et au grisâtre. La dureté est supérieure à celle de l'Apatite et inférieure à celle du Feldspath : la pesanteur spécifique est de 2,2 (Brewster). Au chalumeau, la Brewstérite perd d'abord son eau de cristallisation et devient opaque; puis elle se boursouffle et fond avec difficulté; elle donne un squelette de Silice avec le sel de Phosphore.

On trouve aussi rangée dans les collections, avec la Stilbite-Heulandite, une substance qui a beaucoup d'analogie avec la Brewstérite. Elle est blanchâtre ou gris-jaunâtre, et s'offre en petits cristaux brillants, ayant la forme de prismes octogones irréguliers, à sommets dièdres très-surbaissés. Elle se rencontre avec l'Harmotome dans les cavités d'une Roche amygdalaire, et n'a encore été trouvée qu'au mont Vésuve. Le docteur Brewster lui a donné le nom de *Comptonite*, qui avait été proposé par Allan; il la regarde comme une nouvelle espèce, dont il indique ainsi les principaux caractères : son système cristallin est celui du prisme droit rectangulaire, et le clivage mène à cette forme. Celle qu'on peut adopter comme fondamentale est le prisme rhomboïdal droit de 91° (suivant Brooke), ou celui de 93° 45′ (suivant Brewster). L'éclat de la Comptonite est vitreux; sa couleur est blanche; ses cristaux sont transparents; sa dureté est presque égale à celle de l'Apatite. Elle se comporte au chalumeau comme presque toutes les espèces de la famille des Zéolithes. Selon Brewster, elle forme une gelée, lorsqu'on la soumet en poudre à l'action de l'Acide nitrique.

STILBOSPORE. *Stilbospora*. BOT. (*Urédinées*.) Tout porte à penser qu'on doit réunir sous ce nom les genres *Stilbospora*, Link, *Didymosporium*, Nées, *Melanconium*, Link, et *Cryptosporium*, Kunze; c'est-à-dire qu'on doit limiter ce genre comme Persoon l'avait fait primitivement. Les plantes qu'il renferme se développent sous l'épiderme des rameaux ou des tiges herbacées mortes et desséchées; elles forment de petites pustules composées d'un amas de sporidies libres, ovales

ou fusiformes, simples et non cloisonnées dans les *Melanconium* de Link, divisées en deux loges par une cloison médiane dans le *Didymosporium*, partagées par plusieurs cloisons dans les *Stilbospora* de Link, obscurément cloisonnées dans le *Cryptosporium*. Ces sporidies finissent par rompre l'épiderme et par se répandre, au dehors, sous forme de poussière; presque toutes ces petites Cryptogames sont noires.

Stilbospore pyriforme. *Stilbospora pyriformis*. Ses sporidies sont en forme de poire, inégales en grosseur, divisées intérieurement en quatre, cinq ou six loges par des cloisons transversales, quelquefois placées à des distances plus ou moins rapprochées. On trouve cette espèce sur l'Érable platanoïde; elle est assez rare.

STILBUM. bot. (*Mucédinées*.) Fries rapproche ce genre des véritables *Mucor*, mais sa véritable structure n'est pas encore parfaitement connue, et peut-être est-il plus voisin des petits genres de Lycoperdacées; il présente un petit péridium arrondi, pédicellé, gélatineux, rempli de sporidies qui se confondent en partie avec le péridium; le pédicelle est cylindrique et spongieux. Malgré leur petitesse, ces Champignons n'ont pas la structure vésiculaire et membraneuse des vraies Mucorées; le type ne paraît pas formé d'un simple filament tubuleux, et le péridium par une vésicule à parois simples et membraneuses; ce genre, dont on connaît une vingtaine d'espèces, a donc besoin d'être mieux étudié pour qu'on puisse déterminer s'il se rapproche des *Trichia*, des *Mucor* ou des *Isaria*.

STILIFÈRE. *Stilifer*. moll. Genre de Gastéropodes pectinibranches, de la famille des Phasianellées, établi par Cuming, avec les caractères suivants : test hyalin, turbiné; sommet de la spire figurant un style; ouverture subovale, acuminée au sommet; lèvre aiguë, sinuée. Animal marin; son manteau est épais, charnu, cyathiforme, couvrant toute la partie inférieure de l'ouverture de la coquille; bouche très-longue, rétractile; tentacules arrondis, épais, subacuminés, placés à la base de la bouche; yeux sessiles, très-petits, disposés à la base des tentacules; branchie en peigne et solitaire.

Stilifère astéricole. *Stilifer astericola*, Cum. Son test est subglobuleux, diaphane et blanchâtre; l'ouverture est ventrue, légèrement striée dans sa longueur. Des îles Gallopagas.

STILIQUE. *Stilicus*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, comprenant les espèces de celui de Pédère, dont tous les articles des tarses sont entiers. Tel est le *Pœderus orbiculatus* (Panz., *Faun. Insect. germ.*, xliii, 21); sa tête est très-grande et arrondie; son corps est noir, avec la bouche, les antennes et les pieds tirant sur le fauve; le corselet est très-ponctué et caréné. On le trouve communément en Europe.

STILLINGFLETIA. bot. (Bojer.) *V.* Stillingie.

STILLINGIE. *Stillingia*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, ainsi caractérisé : fleurs monoïques; les mâles ont un calice tubuleux, à limbe crénelé; deux étamines saillantes, à filets presque libres; les femelles ont un calice trifide, le style épais, trois stigmates réfléchis, l'ovaire à trois loges contenant chacune un seul ovule. Le fruit est globuleux, capsulaire, à trois coques. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux remplis d'un suc laiteux; à feuilles alternes, glanduleuses à leur base, entières ou dentelées; à fleurs disposées en épis amentiformes. L'axe de ces épis est garni de bractées chargées vers leur base de deux glandes latérales, et présentant à leurs aisselles inférieures des fleurs femelles solitaires, peu nombreuses, portées sur un pédoncule épais; les fleurs mâles sont réunies en petits pelotons et chacune est portée sur un court pédicelle accompagné d'une bractéole. En comparant ces caractères avec ceux du genre *Sapium*, on verra que le *Stillingia* n'en diffère que par la forme de son calice, et doit probablement lui être réuni.

Stillingie porte-suif. *Stillingia sebifera*, Mich., vulg. *Arbre à suif*. Ses tiges sont garnies de feuilles alternes, pétiolées, ovato-lancéolées, très-entières, aiguës au sommet, rétrécies aux deux extrémités, glabres sur les deux faces. Les fleurs sont terminales, les mâles pédicellées, à peine plus longues que les bractées qui les accompagnent et d'un blanc jaunâtre. Cette espèce est remarquable par une couche épaisse, sébiforme, qui environne ses graines et lui a fait donner le nom spécifique qu'elle porte. Gay en a observé un pied croissant près de Perpignan, dans un terrain qui avait autrefois appartenu à un jardin botanique. C'était un grand arbre qu'on avait, jusque-là, pris pour une espèce de Peuplier, à cause d'une certaine ressemblance de feuillage. Cette observation montre qu'on pourrait peut-être l'acclimater dans les provinces méridionales : cet essai offrirait de l'intérêt, tant par l'introduction d'une nouvelle espèce d'arbre, que par l'emploi qu'on pourrait faire de ses graines, si néanmoins il fructifie sous cette latitude.

STILNOPAPPE. *Stilnopappus*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, institué par Martius, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogame; squames de l'involucre, qui est campanulé, disposées sur deux rangs, égales et acuminées; réceptacle alvéolé et fimbrillifère; corolles régulières, à limbe profondément et également quinquéfide; akènes velus; aigrette bisériale, paléacée, plane, luisante, à paillettes extérieures courtes et soyeuses, les autres étant du double plus longues.

Stilnopappe trichospiroïde. *Stilnopappus trichospiroides*, Mart. Plante herbacée, dont la tige est rameuse, droite et pubérule, chargée de feuilles oblongues, atténuées à la base, aiguës, penninervurées, planes, glabres en dessus, tomenteuses en dessous; pédoncules monocéphales opposés aux feuilles et à quelque distance d'elles; capitules de quinze à vingt fleurs violettes. Cette plante se trouve au Brésil.

STILONOSIDÉRITE. min. Breithaupt nomme ainsi un minerai de Fer résinite, différent du Fer hydroxydé.

STILOPHORA. bot. Le genre d'Algues, formé sous ce nom par Agardh, ne diffère point du genre *Striaria*, précédemment établi par Greville. *V.* Striaire.

STILPNO-SIDÉRITE. min. Même chose que Fer sous-sulfaté. *V.* Fer.

STILPNOGYNE. *Stilpnogyne.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule discoïde, hétérogame, composé de sept ou huit fleurs, dont les radiaires, au nombre de trois, sont femelles; les fleurs centrales sont hermaphrodites; involucre formé de cinq ou sept squames disposées sur un seul rang; réceptacle étroit et nu; corolles tubuleuses, soit femelles, soit hermaphrodites, à trois ou cinq dents; stigmates des fleurs hermaphrodites courts, barbellés au sommet, ceux des femelles plus longs, térétiuscules et subpubères; akènes oblongs, subatténués aux deux extrémités, couverts de globules arrondis, subglanduleux, ceux des fleurs femelles sont nus; les fleurs hermaphrodites ont une aigrette unisériale et à soies nombreuses, scabride, aussi longue que la corolle.

STILPNOGYNE BELLIOÏDE. *Stilpnogyne bellioides,* De Cand. Plante herbacée, annuelle et glabre, à tiges garnies de feuilles alternes, pétiolées, découpées en cinq ou sept lobes ovales, terminées par une tête de fleurs jaunes. On la trouve au cap de Bonne-Espérance.

STILPNOIDES. BOT. L'une des sections du genre Moryzie.

STILPNOMÉLANE. MIN. Substance minérale qui paraît être un silicate de Fer, assez analogue à la Cronstedtite. Elle a été observée par Rammelsberg à Obergrund, en Silésie; elle présente une texture feuilletée, une couleur d'un noir intense, mais qui prend une nuance verdâtre quand la matière est réduite en poudre fine. La densité de ce minéral est de 3,4; sa dureté n'est point assez grande pour qu'il raye le verre. Traitée au chalumeau, la Stilpnomélane fond sans addition, mais difficilement en émail noir; elle n'est que très-imparfaitement attaquée par les acides concentrés. L'analyse chimique a donné : Silice 44; protoxyde de Fer 34; Alumine 8; Magnésie 3; Chaux 1; Eau 10.

STILPNOPHYTE. *Stilpnophytum.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Lessing qui lui a reconnu les caractères suivants : capitule multiflore, discoïde, homogame; involucre campanulé, formé de petites squames imbriquées; réceptacle plan et nu; corolles tubuleuses, cylindriques, à limbe quadri ou quinquéfide; anthères privées de queue; stigmates exappendiculés; akènes cylindracés, sulcato-anguleux et dressés; point d'aigrette.

STILPNOPHYTE A LONGUES FEUILLES. *Stilpnophytum longifolium,* Less. Arbuste à tiges rameuses; feuilles éparses, linéari-filiformes, aiguës, serrées, dressées; capitules en corymbe, globuleux, composés de dix à douze têtes pédonculées, oblongues, portant chacune de vingt à trente fleurs jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

STINCKARD. MAM. *V.* MYDAS.

STIPACÉES. BOT. *V.* GRAMINÉES.

STIPAGROSTITE. *Stipagrostis.* BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Nées qui lui assigne pour caractères : épillets composés d'une seule fleur stipitée; deux glumes membraneuses, presque égales et plus longues que la fleur; deux paillettes dont l'inférieure chartacéo-membraneuse, cylindrico-roulée, bilobée au sommet et aristée entre les lobes : arête trifide, articulée à sa base; la supérieure est plus courte et obtuse; deux squamules membraneuses, spatulato-cochléariformes; caryopse subcylindrique. Ce genre a été formé sur une plante à feuilles cylindriuscules, à épi pédicellé et paniculé. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

STIPE. *Stipa.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Trigynie de Linné, dont les principaux caractères sont : calice glumacé, à deux valves acuminées, contenant une seule fleur; corolle composée de deux balles, dont l'extérieure est terminée par une arête très-longue, articulée à sa base; trois étamines à filaments capillaires, terminés par des anthères linéaires; un ovaire supère, surmonté de deux styles velus, terminés par des stigmates pubescents; une graine allongée, enveloppée par la balle interne de la corolle. Les Stipes sont des plantes herbacées, à feuilles étroites, souvent roulées par leurs bords; leurs fleurs sont disposées en une panicule médiocrement rameuse et ordinairement peu étalée. Le plus grand nombre est exotique.

STIPE EMPENNÉ. *Stipa pennata,* L. Ses tiges sont dressées, hautes de deux pieds, rapprochées en faisceau, garnies de feuilles aiguës, longues, étroites, tellement roulées sur les bords qu'elles paraissent cylindriques et semblables à des feuilles de jonc; ses fleurs sont d'un vert clair, peu nombreuses, disposées en panicule terminale, droite, assez resserrée; la balle extérieure est terminée par une arête plumeuse, ayant environ un pied de longueur. Europe.

STIPE. *Stipes.* BOT. On nomme ainsi la tige ligneuse des arbres monocotylédons et celle des Fougères arborescentes.

STIPELLES. BOT. On a donné ce nom aux petites stipules qui accompagnent les folioles d'une feuille composée, munie de stipules, comme dans un grand nombre de Légumineuses.

STIPHILE. *Stiphilus.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Bucquet, avec les caractères suivants : antennes glabres, plus courtes que le corps, de onze articles, dont le premier assez grand, en cône renversé, le deuxième très-petit, le dernier plus long que le précédent, fortement échancré au bord externe et légèrement denté au bord interne, tronqué à l'extrémité; corselet plus large que la tête; écusson assez petit, triangulaire; présternum peu ou point saillant; mésosternum légèrement bombé; élytres allongées, rebordées, arrondies à l'extrémité, ainsi qu'aux angles huméraux, se rétrécissant à peine de la base à l'extrémité; pattes moyennes, mutiques, assez fortement comprimées dans toute leur longueur; tarses peu élargis, le deuxième article plus court que les autres.

STIPHILE A QUATRE POINTS. *Stiphilus quadripunctatus,* Bucq. Il est oblong, cylindrique, d'un noir brillant; une ligne longitudinale enfoncée, entre les antennes; les six derniers articles des antennes d'un noir mat; corselet un peu moins long que large, fortement échancré aux angles postérieurs; élytres lisses, marquées de quatre taches blanches, ovales; dessous du

corps brunâtre, couvert d'un duvet gris. Taille, un pouce environ. Brésil.

STIPITÉ. *Stipitatus.* BOT. Se dit d'un organe porté par un support, ou rétréci en une sorte de support.

STIPITE. MIN. Nom donné par quelques auteurs à la Houille sèche ou maigre. *V.* HOUILLE.

STIPITURUS. OIS. Lesson a formé sous ce nom un genre distinct, pour le Mérion binnion. *V.* ce mot.

STIPON. MOLL. Coquille figurée par Adanson (*V.* au Sénég., pl. 5, fig. 4), qu'il a placée dans son genre Péribole.

STIPULAIRE. *Stipularia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Beauvois (Flor. d'Ow., 2, p. 26, t. 75) pour un arbuste observé par lui, dans les déserts du royaume d'Oware. Caractères : fleurs réunies dans un involucre commun, caliciforme, allongé, monophylle, presque campanulé, ayant son bord entier et plissé. Ces fleurs sont nombreuses, portées sur une sorte de réceptacle plan; elles sont sessiles, accompagnées d'écailles couvertes de poils soyeux; chacune d'elles se compose d'un calice tubuleux, adhérent par sa base avec l'ovaire, glabre dans ses deux tiers inférieurs, divisé supérieurement en cinq lobes lancéolés et couverts de poils longs et soyeux, qui existent aussi sur la face interne du calice. La corolle est tubuleuse, à cinq lobes; elle contient cinq étamines incluses, linéaires, attachées à la partie supérieure du tube.

STIPULAIRE D'AFRIQUE. *Stipularia Africana,* Pal. Beauv. Ses tiges sont quadrangulaires, ses feuilles très-grandes, opposées, elliptiques, aiguës, glabres et d'un vert sombre à leur face supérieure, blanchâtres inférieurement. Les involucres sont sessiles et solitaires à l'aisselle des feuilles. La corolle est tubulée, d'un jaune sale; le tube est long et grêle.

STIPULARIA. BOT. Une des subdivisions du genre *Arenaria. V.* SABLINE.

STIPULE. *Stipula.* POLYP. Ce genre a été établi par Sars, dans l'ordre des Polypes nus, et l'auteur y rapporte, avec doute, l'*Hydra ramosa* d'Othon Fabricius, *Fn. Groenl.*, p. 348. Voici les caractères qu'il lui assigne : corps renflé, à bouche terminale, supporté par un pédicule plus ou moins long et charnu, garni d'appendices tubuleux, cylindriques, membraneux, dressés et portant des polypes à leur extrémité; ces polypes ne sont point rétractiles; les capitules sont allongés, les tentacules courts, globifères et dispersés. Le *Stipula ramosa* ne se trouve que dans les mers les plus voisines du pôle boréal.

STIPULES. *Stipulæ.* BOT. Ce sont de petites folioles, le plus souvent en forme d'écailles, qui existent à la base des feuilles, dans certaines familles, par exemple les Rosacées, les Légumineuses, les Rubiacées, les Amentacées, etc.; généralement il y en a une de chaque côté du pétiole, à son origine; quelquefois on n'en trouve qu'une seule. Quoique le plus souvent ces Stipules soient sous la forme de petites écailles, elles peuvent aussi revêtir des caractères tout à fait différents. Ainsi dans les Figuiers, les Magnoliers, elles sont larges et membraneuses; dans certains Groseillers, elles sont épineuses, etc.

STIPULICIDE. *Stipulicida.* BOT. Genre de la famille des Paronychiées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Richard père (*in Michx. Flor. Bor. Amer.*, I, p. 126, tab. 6), et ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq sépales ovales, membraneux sur les bords; corolle à cinq pétales cunéiformes, entiers; trois étamines insérées avec les pétales sur le torus ou disque ovarifère; style court, surmonté de trois stigmates; capsule à une seule loge, à trois valves, renfermant un petit nombre de graines attachées par des cordons ombilicaux à un placenta central. Ce genre a été réuni au *Polycarpon* par Persoon, Pursh, Rœmer et Sprengel. Il tient le milieu entre ce dernier genre et le *Polycarpœa,* à raison de ses sépales un peu plans comme dans les *Polycarpœa,* et de ses étamines comme dans le *Polycarpon;* mais il se distingue essentiellement par ses pétales et ses étamines hypogynes, ce qui tendrait à le faire rejeter parmi les Caryophyllées.

STIPULICIDE HERBACÉE. *Stipulicida herbacea.* C'est une petite plante vivace, à tige dichotome, munie de feuilles radicales, ovales, pétiolées; les caulinaires sessiles, opposées et petites, accompagnées de stipules déchiquetées. Les fleurs sont très-petites, ternées et terminales. Cette plante croît dans les lieux arides et sablonneux de la Caroline inférieure.

STIRÈTRE. *Stiretrus.* INS. Hémiptères; section des Hétéromères; genre de la famille des Scutellériens, établi par Delaporte, pour quelques insectes nouveaux de l'Amérique du Sud, et qui se distinguent de tous leurs analogues par une épine que présente en dessous le premier segment de l'abdomen : cette épine se dirige vers la tête. Les antennes sont insérées en avant des yeux : le premier article est très-court et grêle; il se laisse à peine apercevoir; les autres sont plus larges et un peu comprimés; le rostre est assez fort; les yeux sont arrondis; la tête est à peu près carrée; le corselet est transversal, anguleux de chaque côté; l'écusson s'étend jusqu'à l'extrémité de l'abdomen, mais il ne le couvre pas latéralement à sa base; les pattes sont assez longues, surtout les cuisses.

STIRÈTRE A DIX TACHES. *Stiretrus* 10-*maculatus,* Lap. et Serv. Il est de moyenne taille, et a sur le corps dix taches jaunâtres et apparentes sur un fond plus coloré.

Delaporte a distingué les espèces qui ont le troisième article des antennes un peu plus large que les autres et en a fait un genre séparé qu'il a nommé *Discocere.*

STIRLINGIE. *Stirlingia.* BOT. Genre de la famille des Protéacées, établi par Robert Brown, avec les caractères suivants : périgone régulier, tétraphylle, à onglets cohérents, à limbe réfléchi; quatre étamines insérées au delà du milieu des folioles du périgone, exsertes; filaments aplatis, géniculés et tous fertiles; anthères bilobées, d'abord cohérentes; ovaire obconique, uniloculaire, uniovulé; style filiforme; stigmate dilaté et concave. Le fruit consiste en une noix obconique, monosperme et velue. Ce genre est très-voisin de celui des *Simsia;* les espèces qu'il réunit sont des arbrisseaux de l'Australie, humbles et glabres; leurs feuilles sont alternes, filiformes, avec leurs pétioles dilatés à la base; les capitules sont petits, globuleux,

terminaux, en grappe ou en panicule, composés de fleurs jaunes et glabres.

STISSERIA. BOT. (Heister.) Synonyme de *Stapelia*. Le même nom avait aussi été donné par Scopoli au genre *Imbricaria* de Commerson.

STIXIS. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, I, p. 361) a nommé ainsi un genre de la Dodécandrie Monogynie, L., et que Willdenow, éditeur de l'ouvrage de Loureiro, soupçonne être le même que l'*Apactis* de Thunberg, parce que l'auteur mentionne comme congénère l'*Atunus* de Rumph (*Herb. Amb.*, liv. I, tab. 66). Au reste, ce genre est trop peu connu pour que son adoption soit définitive. Loureiro lui attribue les caractères suivants : calice nul; corolle campanulée, à six pétales oblongs, charnus et réfléchis; seize étamines à filets presque aussi longs que la corolle, insérés sur le réceptacle, les extérieurs plus courts; ovaire supère, ovoïde, pédicellé, surmonté d'un style court et de trois stigmates arrondis; drupe ové, charnu, monosperme, ayant une écorce ponctuée. Le *Stixis scandens* est un grand arbrisseau grimpant, rameux, sans vrilles ni épines, à feuilles oblongues, acuminées, très-entières et alternes. Les fleurs sont disposées en grappes simples, axillaires, d'une couleur variée de rouge et de vert. Cet arbrisseau croît dans les forêts de la Cochinchine.

STIZE. *Stizus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Bembécides, établi par Latreille, aux dépens des Bembex de Fabricius. Caractères : corps gros ; tête transversale ; yeux grands; trois ocelles disposés en triangle ; antennes grossissant insensiblement vers l'extrémité, amincies vers leur base, insérées un peu au-dessous du milieu du front; de douze articles dans les femelles, de treize dans les mâles; le premier court et conique, le troisième allongé; mandibules sans dents ou n'en ayant qu'une très-petite à leur partie interne; mâchoires et lèvre avancées, mais non prolongées en promuscide ni fléchies; palpes maxillaires avançant au delà de l'extrémité des mâchoires, de six articles, le deuxième et le troisième les plus longs de tous et tous deux cylindriques; les derniers courts; palpes labiales de quatre articles; lèvre petite, semi-circulaire; corselet ovale; prothorax court, ne formant qu'un rebord transversal, très-éloigné de la base des ailes; les supérieures ont une cellule radiale dont l'extrémité postérieure s'arrondit un peu en s'appuyant contre le bord extérieur; quatre cellules cubitales, la deuxième fortement rétrécie près de la radiale, recevant les deux nervures récurrentes; quatrième cubitale ordinairement commencée, et trois cellules discoïdales complètes; pattes fortes, de longueur moyenne; jambes et tarses armés d'épines; dernier article de ceux-ci muni de deux forts crochets simples, ayant une grosse pelotte dans leur entre-deux. On ne connaît pas les mœurs des Stizes, mais leur organisation indique qu'ils creusent leur nid dans le sable et qu'ils doivent l'approvisionner eux-mêmes. Ils vivent dans les localités chaudes des deux continents.

STIZE NIGRICORNE. *Stizus nigricornis*, Duf. Son corps est noir, couvert d'un léger duvet grisâtre ; sa tête, la face et le bord interne des yeux sont jaunes dans le mâle, noirs dans la femelle, avec une seule tache sur le chaperon; mandibules jaunes à leur base et entièrement noires dans la femelle; antennes noires, avec le premier article jaune en dessous dans la femelle, et les sept suivants dans le mâle; bord du prothorax jaune; ailes diaphanes, à nervures rousses; pattes jaunes; cuisses noires; abdomen glabre, noir, annelé de jaune. Taille, huit lignes. Europe.

STIZOLOBIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom par P. Browne, est devenu l'une des sections du genre *Mucuna*.

STIZOLOPHE. *Stizolophus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Cassini aux dépens des *Centaurea* de Linné. Il est essentiellement caractérisé par les folioles de l'involucre, qui sont surmontées d'appendices étalés, roides, coriaces, scarieux, prolongés au sommet en une sorte d'arête longue, subulée, barbellulée et bordée sur les deux côtés de longues lanières laminées et ciliées; les corolles des fleurs marginales sont fort courtes, ce qui donne à la calathide une apparence discoïde; elles sont pourvues de cinq étamines rudimentaires, en forme de lames subulées.

STIZOLOPHE A FEUILLES DE CORONOPE. *Stilozophus Coronopifolius, Centaurea Coronopifolia*, Lam. Plante suffrutescente, à feuilles sinuées, dentées ou pinnées, à fleurs jaunes, formant de grosses calathides solitaires au sommet des rameaux. De l'Arménie.

STOBÉE. *Stobœa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carlinées, établi par Thunberg, qui l'a ainsi caractérisé : involucre composé de folioles imbriquées, lancéolées, épineuses sur leurs bords; réceptacle hispide, alvéolé; calathide composée de fleurons tubuleux, hermaphrodites, dont le limbe offre cinq divisions égales; ovaire court, surmonté d'un style de la longueur des étamines; akènes couronnés par une aigrette de paillettes. Ce genre a été formé sur le *Carlina atractyloides*, L., qui diffère des autres *Carlina*, non-seulement par les folioles intérieures de l'involucre non scarieuses ni luisantes, mais encore par son aigrette qui n'est pas composée de poils plumeux. Ce genre renferme encore d'autres espèces indigènes du cap de Bonne-Espérance, et qui sont des plantes à tiges dures, presque ligneuses, garnies de feuilles pinnatifides, roncinées, dentées ou épineuses. Les calathides sont terminales, grandes et jaunâtres.

STŒBÉ. *Stœbe*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, établi par Linné, et si voisin du genre *Seriphium* que tous les auteurs ont été fort embarrassés pour lui assigner des caractères bien exacts. Cassini croyait avoir trouvé le caractère essentiel du *Stœbe* dans son aigrette persistante, composée de squamellules libres à la base, entièrement filiformes, fines et barbées d'un bout à l'autre, tandis que dans le *Seriphium* l'aigrette est caduque, composée de squamellules soudées à la base, laminées et nues inférieurement, filiformes et barbées supérieurement. Cependant, ayant examiné avec plus d'attention l'aigrette du *Stœbe*, il a vu qu'elle ne différait pas en réalité de celle du *Seriphium*, c'est-à-dire que l'aigrette du *Stœbe* est moins caduque, que ses squamellules sont moins sou-

dées entre elles, moins laminées, moins nues inférieurement. La distinction réelle de ces deux genres repose sur la forme du fruit qui, dans le *Stœbe*, offre un singulier rebord, figurant une sorte de couronne autour de l'aigrette. Le genre *Stœbe* a été partagé par Cassini en trois sections : la première (*Eustœbe*) est caractérisée par un capitule régulier, terminal, solitaire, globuleux, composé de calathides nombreuses, uniflores. C'est à cette section que se rapporte le *Stœbe æthiopica*, L., *Seriphium juniperifolium*, Lamk. Cette plante croît, ainsi que ses congénères, dans l'Afrique orientale. La seconde section (*Etœranthis*) a les calathides uniflores, rapprochées ou groupées irrégulièrement en faisceaux très-inégaux, latéraux, axillaires et sessiles. Cassini décrit, comme type de cette section, une plante qu'il nomme *Stœbe fasciculata*. La troisième section (*Eremanthis*) est caractérisée par ses calathides uniflores, qui ne sont ni capitulées ni fasciculées, mais absolument solitaires à l'extrémité des rameaux. Elle ne renferme qu'une seule espèce, *Stœbe paniculata*, qui est peut-être le *Seriphium passerinoides*, de Lamarck.

STŒCHAS. BOT. Espèce du genre Lavande, dont les fleurs ont joui d'une certaine vogue en médecine. Elle forme le type de l'une des sections du genre.

STOKÉSIE. *Stokesia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées et de la Syngénésie égale, établi par L'Héritier (*Sert. Angl.*, p. 27) et offrant les caractères suivants : involucre presque globuleux, muni à sa base de quelques bractées, composé de folioles disposées sur plusieurs rangs, imbriquées et coriaces : les extérieures courtes, ovales, surmontées d'un long appendice foliacé, aigu, muni sur les côtés de cils spinescents; les intérieures oblongues et sans appendices. Réceptacle épais et nu; calathide composée de fleurons nombreux, hermaphrodites, à corolles palmées, très-grandes et divisées en segments inégaux. Ovaires courts, épais, tétragones ou quelquefois trigones, munis au sommet d'un bourrelet épais, à quatre angles proéminents; aigrette composée de quatre paillettes longues, membraneuses, très-caduques. Cassini avait établi, en 1816, un genre *Cartesia* qu'il a reconnu pour être identique avec le *Stokesia*. Celui-ci ne renferme qu'une seule espèce décrite et figurée en 1769 par Hill (*Hort. Kew.*, p. 57, tab. 5), sous le nom de *Carthamus lævis*, et nommé par L'Héritier (*loc.cit.*) *Stokesia cyanea*. C'est une plante herbacée, ayant une tige droite, presque simple et pubescente. Les feuilles sont alternes, éloignées, glabres; les inférieures lancéolées, aiguës, très-entières, rétrécies inférieurement en un pétiole semi-amplexicaule; les supérieures sont plus courtes et plus larges, ovales et sessiles. Les calathides sont solitaires à l'extrémité des tiges et des rameaux. Cette plante croît dans la Caroline méridionale.

STOLÉPHORE. POIS. (Lacépède.) *V.* CLUPE.

STOLIDA. OIS. Synonyme de Noddi. *V.* ce mot.

STOLONS. BOT. On a donné ce nom aux rejets grêles et effilés qui, partant du collet de la racine, s'étalent à la surface du sol où ils s'enracinent de distance en distance. On les nomme aussi courants ou gourmands, par exemple dans les Fraisiers. De là le nom de tige stolonifère, donné à celle qui présente cette disposition.

STOMANDRA. BOT. L'une des sections du genre *Logania*, de la famille des Loganiacées.

STOMAPODES. *Stomapoda*. CRUST. Latreille a formé sous ce nom un ordre comprenant le genre *Squilla* de Linné, et quelques genres nouveaux inconnus à ce naturaliste. Voici les caractères qu'il donne à cet ordre, dans la deuxième édition du Règne Animal : les Stomapodes ont leurs branchies à découvert et adhérentes aux cinq paires d'appendices situés sous l'abdomen, qui servent à la natation ou sont des pieds natatoires. Leur test est divisé en deux parties, dont l'antérieure porte les yeux et les antennes intermédiaires, ou bien compose la tête sans porter les pieds-mâchoires. Ces organes, ainsi que les quatre pieds antérieurs, sont souvent rapprochés de la bouche, sur deux lignes convergentes inférieurement, et de là la dénomination de Stomapodes donnée à cet ordre. Le cœur, à en juger par le genre Squille, le plus remarquable de cet ordre et le seul où l'on ait encore étudié cet organe, est allongé et semblable à un gros vaisseau. Il s'étend tout le long du dos, repose sur le foie et le canal intestinal, et se termine postérieurement près de l'anus, en pointe. Ses parois sont minces, transparentes et presque membraneuses. Son extrémité antérieure, immédiatement placée derrière l'estomac, donne naissance à trois artères principales, dont la médiane (l'ophtalmique), jetant des deux côtés plusieurs rameaux, se porte plus spécialement aux yeux et aux antennes mitoyennes, et dont les deux latérales (les antennaires) passent sur les côtés de l'estomac, et vont se perdre dans les muscles de la bouche et des antennes extérieures. La face supérieure du cœur ne produit aucune artère; mais on en voit sortir de ses deux côtés un grand nombre, dont chaque paire paraît correspondre à chaque segment du corps, à commencer aux pieds-mâchoires, soit que ces segments soient extérieurs, soit qu'ils soient cachés par le test, et même très-petits comme le sont les antérieurs. Au niveau des cinq premiers anneaux de l'abdomen ou de ceux portant les appendices natatoires et les branchies, cette face supérieure du cœur reçoit près de la ligne médiane cinq paires de vaisseaux (une paire par chaque segment) qui, suivant Milne Edwards et Audouin, sont les analogues des canaux branchiaux-cardiaques des Décapodes. Un canal central, situé au-dessous du foie et de l'intestin, reçoit le sang veineux, qui afflue de toutes les parties du corps. Au niveau de chaque segment portant les pieds-nageoires et les branchies, il jette de chaque côté un rameau latéral, se rendant à la branchie située à la base du pied-nageoire correspondant. Les parois de ces conduits ont paru aux mêmes observateurs lisses et continues, mais formées plutôt par une couche de tissu lamellaire celluleux, accolé aux muscles voisins, que par une membrane propre; il leur a semblé que ces conduits communiquaient entre eux, vers le bord latéral des anneaux, mais ils n'osent l'assurer. Les vaisseaux afférents ou internes des branchies, qui, dans ces Squilles, forment des houppes en panaches, se continuent avec les canaux branchiaux-cardiaques, ne sont plus logés dans des cellules, passent entre des muscles, contournent obliquement la

partie latérale de l'abdomen, gagnent le bord antérieur de l'anneau précédent, et vont se terminer à la face supérieure du cœur près de la ligne médiane, en chevauchant légèrement l'un sur l'autre. Le cordon médullaire n'offre, outre le cerveau, que dix ganglions, dont l'antérieur fournit les nerfs des parties de la bouche; les trois suivants ceux des six pieds natatoires, et les six derniers ceux de la queue. Ainsi les quatre derniers pieds-mâchoires, quoique représentant les quatre pieds antérieurs des Décapodes, font néanmoins partie des organes de la mastication. L'estomac des mêmes Crustacés (Squilles) est petit, et n'offre que quelques très-petites dents vers le pylore. Il est suivi d'un intestin grêle et droit, qui règne dans toute la longueur de l'abdomen, accompagné à droite et à gauche de lobes glanduleux paraissant tenir lieu de foie. Un appendice en forme de rameau, adhérent à la base interne de la dernière paire de pieds, paraît caractériser les individus mâles. Les téguments des Stomapodes sont minces, et presque membraneux ou diaphanes dans plusieurs; le test ou carapace est tantôt formé de deux boucliers, dont l'antérieur correspond à la tête et l'autre au thorax, tantôt d'une seule pièce, mais libre par derrière, laissant ordinairement à découvert les segments thoraciques, portant les trois dernières paires de pieds, et ayant en devant une articulation servant de base aux yeux et aux antennes intermédiaires; ces derniers organes sont toujours étendus et terminés par deux ou trois filets. Les yeux sont toujours rapprochés. La composition de la bouche est essentiellement la même que celle des Décapodes; mais les palpes des mandibules, au lieu d'être couchées sur elles, sont toujours relevées. Les pieds-mâchoires sont dépourvus de l'appendice en forme de fouet qu'ils offrent dans les Décapodes; ils ont la forme de serres ou de petits pieds; et dans plusieurs au moins (les Squilles) leur base extérieure, ainsi que celle des deux pieds antérieurs proprement dits, offre un corps vésiculaire; ceux de la seconde paire, dans les mêmes Stomapodes, sont beaucoup plus grands que les autres et que les pieds mêmes; aussi les a-t-on considérés comme de véritables pieds et en a-t-on compté quatorze. Les quatre pattes antérieures ont aussi la forme de serres, mais terminées, ainsi que les pieds-mâchoires, en griffe, ou par un crochet qui se replie du côté de la tête, sur la tranche inférieure et antérieure de l'article précédent ou de la main. Mais dans quelques autres, tels que les Phyllosomes, tous ces organes sont filiformes et sans pince. Quelques-uns d'entre eux au moins, ainsi que les six derniers, et pareillement simples, des Stomapodes pourvus de serres, ont un appendice ou rameau latéral. Les sept derniers segments du corps, renfermant une bonne partie du cœur et servant d'attache aux organes respiratoires, ne peuvent plus, sous ce rapport, être assimilés à cette portion du corps qu'on nomme queue dans les Décapodes; c'est un abdomen proprement dit. Son avant-dernier segment a de chaque côté une nageoire composée de même que celle de la queue des Macroures, mais souvent armée, ainsi que le dernier segment ou la pièce intermédiaire, d'épines ou de dents.

Tous les Stomapodes sont marins, habitent de préférence les contrées situées entre les tropiques, et ne remontent point au delà des zones tempérées. Leurs habitudes sont inconnues; Latreille dit que les seuls Stomapodes connus des Grecs, les Squilles, portaient chez eux les noms de Cragones et Crangines; il ajoute que les espèces à corps aplati vivent habituellement à la surface des eaux et s'y meuvent lentement; enfin il partage cette classe en deux familles, les Unicuirassés et les Bicuirassés.

STOMARRHÈNE. *Stomarrhena.* bot. Genre de la famille des Épacridées, établi par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions acuminées, entouré de quatre bractées fort courtes et obtuses; corolle infundibuliforme; son tube a la longueur du calice; il est barbu intérieurement; son limbe a cinq lobes acuminés, connivents et barbus en dessus; cinq anthères linéari-oblongues, incluses dans l'orifice de la corolle où elles sont subsessiles; cinq squamules hypogynes et distinctes; ovaire à cinq loges uniovulées; style filiforme; stigmate subcapitellé.

Stomarrhène Xératophylle. *Stomarrhena Xeratophylla,* De Cand. Arbuste dressé, très-rameux, à feuilles linéari-lancéolées, très-entières, très-glabres; fleurs sessiles et solitaires dans les aisselles supérieures. De l'Australie.

STOMATACÉES. moll. Tel est le nom que Lamarck donna d'abord, dans la Philosophie zoologique, à une famille qu'il composa des genres Haliotide, Stomate et Stomatelle; il abandonna bientôt cette dénomination qu'il remplaça par celle de Macrostome, conservée dans son dernier ouvrage.

STOMATE. *Stomatia.* moll. Genre créé par Lamarck aux dépens des Haliotides de Linné, pour celles des Coquilles de ce genre qui sont dépourvues de trous. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : animal inconnu; coquille auriforme, imperforée, à spire proéminente; ouverture entière, ample, plus longue que large; le bord droit aussi élevé que le columellaire; une crête longitudinale et tuberculeuse sur le dos, Lamk. On ne connaît encore du genre Stomate que les deux espèces indiquées par Lamarck; car il est impossible d'y admettre, avec Brocchi, une Coquille fossile qui appartient évidemment au genre Cabochon. Quant à la Coquille que Risso nomme Stomatia, est-elle bien de ce genre? Les deux espèces vivantes sont très-rares; l'une d'elles cependant est plus connue, quoiqu'elle n'existe que dans un petit nombre de collections; c'est la Stomate argentine, *Stomatia phymosis,* Lamk., Anim. sans vert., t. vi, 2e part., p. 211, no 1; *Haliotis imperforata,* L., Gmel., p. 3690, no 11; *ibid.*, Chem., Conch., t. x, tab. 166, fig. 1600, 1601; Encyclop., pl. 450, fig. 5, A, B. Coquille nacrée intérieurement, assez étroite, garnie d'un côté sans perforation, ce qui la distingue de toutes les Haliotides; elle a un pouce de long et se trouve dans l'Océan des grandes Indes.

STOMATELLE. *Stomatella.* moll. Les Stomatelles aussi bien que les Stomates, furent séparées en genre distinct par Lamarck, qui en trouva les éléments dans les Haliotides de Linné. Le genre Stomate lui seul contint d'abord toutes les Haliotides imperforées de Linné, et ce ne fut que dans la Philosophie zoologique que ce

genre subit un démembrement auquel son auteur donna, par analogie, le nom de Stomatelle. Lamarck a caractérisé ce genre de la manière suivante : coquille orbiculaire ou oblongue, auriforme, imperforée; ouverture entière, ample, plus longue que large; bord droit, évasé, dilaté, ouvert; animal inconnu. Ce qui distingue particulièrement les Stomatelles des Stomates, c'est qu'elles sont dépourvues d'une côte décurrente sur le dos; leur ouverture est plus versante, et le bord droit n'est pas aussi haut que le gauche; la spire, dans la plupart, est moins saillante et plus centrale : quelques-unes sont subturbinées, ressemblent assez bien à des Turbos, mais leur défaut de columelle et d'opercule, ainsi que la forme de l'ouverture, ne permettent pas de les confondre avec ce genre. Au reste, on peut distinguer deux formes bien tranchées parmi les coquilles de ce genre, ce qui, malgré le petit nombre des espèces, peut déterminer à y former deux sections : dans la première seraient les Coquilles orbiculaires, dans la seconde les Coquilles ovalaires. On ne connaît encore que cinq espèces dans ce genre; aucune n'est fossile.

Stomatelle imbriquée. *Stomatella imbricata*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, 2e part., pag. 209, n° 1; Encyclop., pl. 450, fig. 2, A, B; Blainv., Malac., pl. 49 *bis*, fig. 5. Couverte de sillons égaux, écailleux en dehors, d'une nacre brillante en dedans. Des mers de Java.

Stomatelle auricule. *Stomatella auricula*, Lamk., *loc. cit.*, n° 4; *Patella lutea*, L., Gmel., pag. 3710, n° 94; Favanne, Conch., pl. 5, fig. E; Martini, Conch., t. i, t. 17, fig. 154, 155; Encyclop., pl. 450, fig. 1, A, B. Coquille lisse, transverse, nacrée en dedans. De la Nouvelle-Hollande.

STOMATELLE. bot. Turpin a donné ce nom à des vésicules isolées, percées d'une ouverture, et que l'on trouve dans les liquides où ont infusé des substances organiques.

STOMATES. *Stomata*. bot. L'épiderme offre un grand nombre de petites ouvertures microscopiques, nommées *Pores corticaux*, *Glandes corticales*, *Glandes épidermoïdales*, ou *Stomates*. Plusieurs auteurs en avaient nié l'existence, mais les observations microscopiques du professeur Amici de Modène ne laissent plus aucun doute à cet égard. Il les a observés dans un grand nombre de végétaux, et en a donné de très-bonnes descriptions et d'excellentes figures, mais qui présentent ces organes d'une manière tout à fait différente de celle sous laquelle on les avait considérés jusqu'alors. En effet, ce ne sont pas de simples pores, mais bien des sortes de petites poches, placées dans l'épaisseur de l'épiderme, s'ouvrant à l'extérieur par une ouverture ou fente ovalaire, allongée, bordée d'une sorte de bourrelet formé par des cellules particulières de l'épiderme. Ce bourrelet, qui manque très-rarement, joue l'office d'une sorte de sphincter qui resserre ou dilate l'ouverture suivant différentes circonstances. Ainsi l'humidité ou l'eau, en gonflant le bourrelet, ferme l'ouverture des pores; tandis que la sécheresse et l'action des rayons solaires les tiennent ouverts. Les mouvements de dilatation et de resserrement s'exécutent non-seulement sur la plante vivante, mais aussi sur des fragments d'épiderme détachés de la plante. Par leur fond, ces pores ou petites poches correspondent toujours à des espaces vides, remplis d'air, qui résultent de l'arrangement des cellules ou des tubes entre eux. Les espaces intercellulaires communiquent presque toujours les uns avec les autres, et servent ainsi de moyen de transmission aux fluides aériformes, qui existent dans l'intérieur des végétaux. Quelques parties cependant paraissent dépourvues de Stomates : tels sont les racines, les pétioles non foliacés, les pétales, l'épiderme des vieilles tiges, celui des fruits charnus, des graines, les parties qui sont habituellement plongées dans l'eau, etc. Certaines feuilles n'en présentent qu'à l'une de leurs faces; d'autres, au contraire, à toutes les deux. Un point fort important de l'histoire des Stomates, c'est de connaître leurs usages dans les phénomènes de la végétation. Sont-ils destinés à l'absorption de l'humidité? Non, puisque l'on a vu qu'ils correspondent à des espaces vides, privés de sucs; que l'eau les fait fermer, que la lumière et la sécheresse les font ouvrir; en outre, ils manquent dans les racines qui sont, comme on sait, les principaux organes de l'absorption, ainsi que dans les plantes qui vivent constamment sous l'eau; ils ne servent donc pas à l'absorption des liquides. Concourent-ils à l'évaporation? Pas davantage; car si on laisse sécher une plante détachée de sa racine, bien que les pores se ferment au bout de quelque temps, l'évaporation n'en continue pas moins, tant qu'il reste des fluides dans son intérieur; d'un autre côté, on a observé que les corolles et les fruits charnus, qui n'ont pas de pores corticaux, produisent néanmoins une abondante évaporation. Ils ne peuvent être non plus mis, ainsi que Link l'avait pensé, au nombre des organes excrétoires, puisqu'ils correspondent toujours à des espaces vides. Mais il paraît que la véritable fonction des pores corticaux consiste à livrer passage à l'air ou aux autres fluides gazeux. Il n'est pas facile de déterminer avec certitude s'ils servent à l'inspiration plutôt qu'à l'expiration, ou bien encore, s'ils concourent à ces deux fonctions à la fois. Si l'on considère que, pendant la nuit, lorsque les Stomates sont fermés, les feuilles absorbent l'Acide carbonique dissout dans la rosée, et si l'on réfléchit en outre que ces feuilles décomposent le Gaz acide carbonique, lorsque ces pores sont ouverts, c'est-à-dire pendant le jour, on peut conjecturer qu'ils sont uniquement destinés à l'exhalation de l'Oxygène. Cet usage devient encore plus probable, si l'on ajoute que les corolles, qui, d'après les observations du professeur De Candolle, manquent de Stomates, sont également privées de la propriété de dégager de l'Oxygène.

STOMATIA. moll. *V.* Stomate.

STOMATOPTEROPHORA. moll. Gray, dans sa Classification naturelle des Mollusques (Bull. des Scienc., fév. 1824), a donné ce nom à une classe qui est la quatrième de sa méthode; elle renferme tous les Ptéropodes. *V.* ce mot.

STOMENCÉPHALE. zool. *V.* Acéphale.

STOMIDE. *Stomis*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Clairville et adopté par

Latreille (Règne Animal, 2e édit.). Les caractères de ce genre peuvent être exprimés ainsi : mandibules aussi longues que la tête, la droite offrant près du milieu de son côté interne une forte entaille; corps oblong, avec le corselet en forme de cœur allongé; antennes plus longues que la moitié du corps, composées d'articles allongés, et dont le premier est plus long que les deux suivants réunis; labre échancré. Ce genre se distingue facilement des Féronies, parce que ces dernières ont les mandibules beaucoup plus courtes et moins avancées. Les Céphalotes, qui en sont les plus voisins, en diffèrent, parce que leurs antennes égalent au plus la longueur de la moitié du corps. Les Catascopes de Kirby se distinguent des *Stomis* et des Céphalotes par la forme aplatie de leur corps, et par leurs élytres qui sont fortement échancrées latéralement, à leur extrémité postérieure; enfin les Colpodes, Mormolyces, Sphodres, etc., s'en éloignent par des caractères de la même valeur et aussi faciles à saisir. On connaît deux espèces de *Stomis* propres aux parties tempérées et froides de l'Europe. On peut citer comme type du genre le *Stomis pumicatus* de Clairville, Entom. Helv., 2, VI, que l'on trouve en Belgique, dans les lieux humides, sous les pierres ou les gazons.

STOMIE. *Stomias.* POIS. Sous-genre d'Ésoce. C'est à Risso que l'on doit la connaissance de la seule espèce dont se compose ce sous-genre, et que le naturaliste des côtes méditerranéennes avait appelée *Esox Boa.* Le museau de ce Poisson est extrêmement court; sa gueule est fendue jusque près des ouïes; ces dernières sont réduites à de petits feuillets membraneux, et les maxillaires fixées à la joue; les intermaxillaires, les palatins et les mandibules sont armés d'un petit nombre de dents longues et crochues; de petites dents semblables hérissent la langue; le corps est allongé; la dorsale opposée à l'anale sur l'extrémité postérieure; les ventrales sont striées tout à fait en arrière.

STOMODE. *Stomodes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte découvert par Stéven dans la Tauride, et qui offre pour caractères particuliers : antennes longiuscules et fortes, coudées, composées de douze articles, dont le premier très-court et obconique, les six suivants courts, presque turbinés et égaux; les cinq derniers forment la massue qui est oblongue-ovale; trompe courte, épaisse, à peine plus étroite que la tête, largement échancrée à l'extrémité; fossette courte, large et profonde; mandibules allongées, arquées et cornées; yeux latéraux, arrondis, un peu convexes; corselet oblong, tronqué aux deux bouts, avec le bord de la base relevé, les côtés arrondis et dilatés, le dessus médiocrement convexe; élytres oblongues, presque elliptiques, tronquées à la base, acuminées postérieurement et un peu convexes en dessus; pieds assez courts; cuisses renflées et mutiques; jambes droites. Le *Stomodes tolutarius* est d'un brun de poix, avec le corps couvert d'une pubescence blanchâtre; les antennes et les pieds sont d'un roux ferrugineux.

STOMOTÉQUIER. *Stomotechium.* BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Lehmann qui l'a ainsi caractérisé : calice quinquéfide, à cinq angles; corolle tubuleuse, presque cylindrique, l'orifice fermé par des appendices arrondis, charnus et muriqués; anthères oblongues, incluses; quatre noix uniloculaires presque rondes, fixées au fond du calice et perforées à la base.

STOMOTÉQUIER PAPILLEUX. *Stomotechium papillosum,* Lehm., *Asperifol.*, 2, p. 396. C'est une plante frutescente, rameuse, à feuilles sessiles, presque amplexicaules, linéaires, lancéolées, obtuses, très-entières, couvertes de papilles qui les rendent scabres. Les fleurs sont petites, très-rapprochées les unes des autres, sessiles, tournées du même côté, et disposées en épis composés, au sommet des rameaux. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

STOMOXE. *Stomoxys.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Conopsaires, établi par Geoffroy, et qui avait été confondu par Linné avec celui de Conops. De tous les Diptères dont les antennes sont composées de deux ou trois articles, les Conopsaires offrent seuls une trompe constamment saillante, avec un suçoir de deux pièces. Plusieurs d'entre eux ont le corps étroit et allongé, l'abdomen en forme de massue, courbé en dessous et à son extrémité, avec les organes sexuels saillants dans les mâles. Le second article de leurs antennes est aussi long au moins que le troisième, qui forme, seul ou le plus souvent réuni avec le précédent, une massue en fuseau ou bien ovoïde et comprimée. Ces Conopsaires composent une sous-tribu, dont les principaux genres sont ceux de Conops, de Zodion et de Myope. Les autres Conopsaires ont le port de la Mouche domestique; leurs ailes sont écartées; l'abdomen est triangulaire ou conique, sans appendices extérieurs. Les antennes se terminent en une palette accompagnée d'une soie latérale, le plus souvent velue ou plumeuse. Dans la méthode de Meigen, ces Diptères constituent une petite famille propre, celle des *Stomoxydæ,* et qui comprend deux genres, *Stomoxys* et *Siphona* (*Bucentes,* Latr.). La trompe des Stomoxes, à partir du coude qu'elle fait à peu de distance de son origine, se porte en avant, sans changer de direction; mais celle des Siphones, d'abord coudée et avancée comme dans les Stomoxes, présente, vers le milieu de sa longueur, un second coude et se replie ensuite en dessous; c'est aussi ce qui a lieu dans les Myopes.

STOMOXE PIQUANT. *Stomoxys calcitrans,* Fab. Il est très-commun dans toute l'Europe, et l'un des insectes les plus incommodes par sa piqûre. Il s'attache principalement aux jambes, perce la peau avec facilité, et la plaie qu'il fait est telle, que le sang continue de couler pendant quelque temps. Les Bœufs et les Chevaux n'en sont pas garantis par l'épaisseur de leur cuir. C'est surtout en été et en automne, et particulièrement aux approches des orages, que ce Diptère harcelle et tourmente les Mammifères. On le confond avec la Mouche ordinaire ou domestique, et l'on suppose que cette habitude sanguinaire ne se manifeste que dans l'arrière-saison : voilà pourquoi l'on a dit que les Mouches d'automne piquaient. Suivant les observations de Lepelletier et Serville (Encyclop. méthod.), plusieurs individus, probablement des femelles vierges, passent

l'hiver dans un état d'engourdissement, et ils en ont trouvé, dans un tronc d'arbre, une vingtaine réunis presque en tas. Ils ont surpris un individu de ce sexe faisant sa ponte dans du fumier, et le doute émis à cet égard par Meigen n'est pas fondé. Degéer ne distingue pas ce genre de celui des Mouches. Les naturalistes précédents ont séparé des Stomoxes l'espèce que Fabricius nomme *Siberita*. La trompe est beaucoup plus longue que celle des Stomoxes ordinaires, moins renflée à sa base, et la soie des antennes est plumeuse des deux côtés et triarticulée; ils appellent Prosène, *Prosena*, ce nouveau genre. Quelques autres Stomoxes, tels que le *stimulans* de Meigen, l'*irritans* et le *pungens* de Fabricius, distingués des autres en ce que leurs palpes sont aussi longues que la trompe et dépassent la cavité buccale même dans le repos, composent le genre Hématobie (*Hæmatobia*) de Robineau-Desvoidy.

STOMOXYDES. *Stomoxydæ*. ins. Famille de Diptères de Meigen, composée des genres *Stomoxys* et *Siphona*. *V*. Stomoxe.

STOMPHACE. *Stomphax*. ins. *V*. Codocère.

STOPINACA. bot. Le genre proposé sous ce nom, par Raffinesque, n'a point paru différer assez du genre *Polygonum*, pour en être séparé.

STORAX. bot. On nomme ainsi un baume naturel et solide que l'on connaît aussi sous les noms de Styrax solide ou Styrax calamite. Quelques naturalistes le croient produit par le *Styrax officinale*, arbrisseau de la famille des Ébénacées, qui croît en Orient et jusque dans les régions méridionales de la France; d'autres au contraire, avec Bernard de Jussieu, pensent qu'il provient du *Liquidambar orientale* de Lamarck. Il est en larmes ou en morceaux plus ou moins volumineux, composés de larmes transparentes, jaunâtres, unies par une pâte brune. Son odeur est suave et assez analogue à celle de la vanille; sa saveur est douce, parfumée, devenant un peu amère. Il est aujourd'hui fort peu usité en médecine, tandis qu'on emploie plus fréquemment le Styrax liquide.

STORÈNE. *Storena*. arachn. Genre de la famille des Aranéïdes, tribu des Dipneumones, établi par Walckenaer, qui lui assigne pour caractères : yeux au nombre de huit, presque égaux entre eux, occupant le devant et les côtés du céphalothorax sur trois lignes; ceux de la ligne antérieure, au nombre de deux, sont écartés entre eux, et assez loin de l'épistome et de la seconde ligne, qui est composée de quatre yeux; les intermédiaires sont plus rapprochés entre eux qu'ils ne le sont des latéraux; la troisième ligne composée de deux yeux plus rapprochés entre eux que les intermédiaires de la seconde ligne ne le sont aussi entre eux, et plus rapprochés de ces intermédiaires de la seconde ligne, que ceux-ci ne le sont des quatre autres; de sorte que ces intermédiaires de la seconde ligne et les yeux postérieurs de la troisième forment un quadrilatère plus étroit qu'en haut; lèvre ovale, allongée et arrondie à son extrémité; mâchoires allongées, cylindriques et inclinées sur la lèvre; pattes de longueur médiocre, les antérieures les plus longues; cuisses renflées.

Storène bleue. *Storena cyanea*, W. Céphalothorax bombé à sa partie antérieure, d'un rouge vif et un peu lavé de noir aux yeux; lèvre et mâchoires rouges; mandibules coniques; pattes rouges, un peu lavées de noir à leur extrémité; abdomen bleu, tacheté de noirâtre. Taille, trois lignes. De l'Australie.

STORILLE. *Storillus*. moll. Genre établi par Montfort (Conch. Syst., t. I, p. 150) pour une Coquille multiloculaire microscopique, que l'on ne connaît que par la mauvaise figure et la description incomplète qu'en a donnée l'auteur.

STORKIA. bot. Nom donné par Crantz, à un genre de la famille des Liliacées, qui a été ensuite réuni au genre *Dracæna*. *V*. ce mot.

STORMÉSIE. *Stormesia*. bot. Genre de la famille des Fougères, institué aux dépens du genre *Acrostichum* de Linné, par le professeur Kickx, qui lui assigne pour caractères distinctifs : sore linéaire, longitudinal, recouvrant tout le disque du sommet de la feuille; tégument scarieux. Ce genre diffère de l'*Acrostichum* par la présence de téguments, de l'*Asplenium* par la disposition des sores.

Stormésie bifurquée. *Stormesia bifurca*; *Acrostichum septentrionale*, L.; *Asplenium bifurcum*, Desmaz. Racine fibreuse; pétiole pourpré à sa base, mince, très-long, se bifurquant aux trois quarts de sa hauteur, en feuilles linéaires, aiguës, bi ou tridentées, dont les unes sont étroites et capsulifères, les autres plus larges et stériles. En Belgique.

STOURNE. *Lamprotornis*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec médiocre, convexe en dessus, déprimé à la base, comprimé à la pointe qui est échancrée; arête s'avançant entre les plumes du front; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane voûtée, souvent couverte de plumes ou cachée par les plumes du front; pas de poils au bec; pieds allongés; tarse plus long que le doigt intermédiaire; doigt interne soudé à la base, l'externe divisé; ailes médiocres : première rémige très-courte, deuxième et troisième moins longues que les quatrième et cinquième qui dépassent les autres. Il paraît que c'est à Levaillant qu'est due la première idée de la formation du genre Stourne, dont quelques espèces, anciennement connues, avaient toujours été considérées comme des Merles; cette idée, réalisée par Temminck, sera vraisemblablement adoptée par tous les ornithologistes, qui trouveront le genre Stourne aussi naturel que peut l'être un genre, quand à chaque instant on voit la nature confondre toutes les combinaisons systématiques. Du reste, sans les différences qui viennent d'être établies par le développement des caractères génériques, il serait fort difficile, quant aux mœurs et aux habitudes, de retrouver autre chose que des Merles dans les Oiseaux qui composent ce petit groupe, tout à fait étranger aux deux Amériques.

Stourne a bec menu. *Lamprotornis tenuirostris*, Rupp., Faun. Abyssin., pag. 26, pl. 10. Bec allongé, droit, avec la pointe brusquement courbée. Le mâle a le plumage noir, irisé de vert sur la région parotique, la tête, la gorge, la poitrine, l'abdomen et les tectrices

alaires, de bleu sur le croupion et les tectrices caudales; les grandes rémiges sont d'un brun ferrugineux jusqu'aux deux tiers de leur longueur, l'extrémité est d'un noir profond, ainsi que les rectrices qui sont étagées, le bec et les pieds. La femelle a la tête, le cou, la poitrine et le ventre d'un noir bleuâtre, avec l'extrémité et le bord des plumes cendrés. Taille, treize pouces. De la Nubie.

Stourne bicolore. *V.* Stourne Spreo.

Stoure bronzé. *Lamprotornis metallicus,* Temm., pl. color., 266. Tout le plumage d'un vert métallique, foncé, avec des reflets violets et brillants; tête couverte de plumes longues et pointues, qui se trouvent également sur la nuque, le devant du cou et le haut du dos; rectrices longues, étagées et très-brillantes; les deux intermédiaires dépassant les autres de plus de six lignes. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces et demi. Les jeunes sont grisâtres, avec quelques nuances d'un vert métallique; les longues plumes de la tête et du cou sont vertes, bordées et terminées de blanc, ce qui fait paraître ces organes blanchâtres, striés de vert métallique. De l'Archipel des Indes.

Stourne brun du Cap. *V.* Stourne Spreo.

Stourne du Cap. Buff., pl. enl., 199. *V.* Stourne morio.

Stourne chalybée. *Lamprotornis chalybœus,* Rup., Faun. Abyssin., pag. 27, pl. 11, fig. 2. Sommet de la tête, nuque et dessus du cou d'un brun noirâtre; dos, tectrices alaires et caudales, rémiges et rectrices, d'un vert noirâtre, bronzé et brillant; parties inférieures d'un fauve obscur, un peu plus pâle au menton et à la gorge; bec droit, renflé au milieu, noir ainsi que les pieds. Taille, huit pouces. D'Abyssinie.

Stourne chanteur. *Lamprotornis cantor,* Temm., Ois. color., pl. 149, fig. 1 et 2. Tout le plumage d'un vert noirâtre, bronzé, avec des reflets cuivreux et bronzés, mais moins brillants que dans le Stourne bronzé; tête et cou garnis de plumes allongées, étroites et pointues; rémiges et rectrices noires, bordées de vert bronzé; celles-ci étagées uniformément; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures d'un cendré verdâtre, irisé vers le bord et l'extrémité des plumes; les parties inférieures sont blanchâtres, parsemées de taches d'un vert métallique. Les jeunes sont d'un gris cendré, terne. De Java.

Stourne choucador. *Sturnus ornatus,* Daud., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 85. Plumage noir, à reflets irisés et dorés; rectrices courtes, presque égales; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Abyssinie.

Stourne chrysogastre. *V.* Stourne a ventre roux.

Stourne des colombiers. *Lamprotornis columbarius; Turdus columbinus,* Lath., 70. Tout le plumage d'un vert obscur irisé; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Des Philippines.

Stourne doré. *Lamprotornis auratus,* Buff., pl. enl., 540. Plumage d'un vert très-obscur, avec de très-brillants reflets violets sur la tête, le cou et le dessous du corps, bleus sur les tectrices alaires et caudales, vert-doré sur les bords externes des rémiges et des rectrices; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. Dans la partie orientale de l'Afrique.

Stourne éclatant. *Lamprotornis nitens,* Temm., Buff., pl. enl., 561. *V.* Stourne choucador.

Stourne a joues blanches. *Lamprotornis auritus.* Petit Geai de la Chine, Buff.; *Corvus auritus,* Lath. Parties supérieures d'un gris cendré, plus foncé sur la tête et le cou; rémiges et rectrices brunes; front blanc; une tache de même couleur de chaque côté de la tête, au-dessous des yeux; gorge noire; parties inférieures d'un cendre clair; bec et pieds noirs; iris roussâtre. Taille, neuf pouces. Des Indes.

Sourne de Juida. *V.* Stourne doré.

Stourne leucogastre. *Lamprotornis leucogaster,* Buff., pl. enl., 648, fig. 1. Il est en dessus d'un violet bronzé obscur, avec les bords internes des rémiges noirâtres; le ventre est blanc; bec noir; pieds d'un gris plombé. Taille, sept pouces. De l'île Maurice.

Stourne a longue queue. *V.* Stourne vert doré.

Stourne mauritain. *V.* Stourne vert.

Stourne morio. *Lamprotornis morio,* Vig. et Horsf. Plumage noir, brillant d'un reflet métallique. Bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Nouvelle-Hollande.

Stourne roupenne. *V.* Stourne morio.

Stourne a sourcils rouges. *Lamprotornis erythrophris,* Temm., Ois. color., pl. 267. Plumage d'un cendré foncé et ardoisé, deux bandes rouges s'étendant du bec sur les côtés de la tête; joues noires; ailes olivâtres; rémiges brunes; croupion et abdomen d'un jaune doré; queue étagée; rectrices intermédiaires terminées de blanc. Bec noir; pieds jaunes. Taille, dix pouces. Inde.

Stourne spreo. *Lamprotornis spreo; Turdus bicolor,* Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 88. Son plumage est d'un brun cuivreux, irisé en vert; tectrices anales blanches. Bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Stourne a ventre blanc. *V.* Stourne leucogastre, Temm.

Stourne a ventre roux. *Lamprotornis rufiventris,* Ruppell, Faun. Abyssin., pag. 27, pl. 11, fig. 1. Tête, joues et menton d'un brun cuivreux; parties supérieures, cou et poitrine d'un vert foncé, bronzé, à reflets éclatants; bord des rectrices d'un vert brillant, celui des rémiges est cuivreux; parties inférieures d'un brun roux; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. Du royaume de Sennaar.

Stourne vert. *Lamprotornis mauritanus,* Buff., pl. enl., 648, fig. 2. Les plumes de la tête et du cou longues et étroites, d'un vert noirâtre, brillamment irisé; tout le plumage d'un vert bleuâtre rembruni; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces. De l'île de France.

Stourne vert d'Angola. *V.* Stourne choucador.

Stourne vert doré. *Lamprotornis œneus,* Buff., pl. enl., 220. Sommet et côtés de la tête d'un noirâtre doré; tout le reste du plumage d'un vert bronzé, foncé, à brillants reflets violets, bleuâtres et cuivreux. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces; la queue, qui est étagée, en a environ douze. Du Sénégal.

Stourne vert de l'île de France. *V.* Stourne vert.

Stourne violet de Juida. *V.* Stourne doré.

STOURNELLE. *Sturnella.* ois. Même chose que Stourne.

STRABONIE. *Strabonia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériées, subligulées et femelles; celles du disque sont tubuleuses et hermaphrodites; squames de l'involucre linéaires, plus courtes de moitié que le disque; réceptacle plan et nu; corolles du rayon subligulato-difformes et très-petites; celles du disque tubuleuses, à limbe quadridenté; anthères bisoyeuses à leur base; akènes comprimés et velus, obtus au sommet, rétrécis à la base; col de l'aigrette à peine distinct de l'akène; l'organe est lui-même très-court, terminé par cinq petites dents, et couvert d'une rangée de soies épaisses et serrées.

STRABONIE GNAPHALODE. *Strabonia gnaphalodes,* De Cand. Plante herbacée, à plusieurs tiges dressées et couvertes d'un duvet dense et blanchâtre; pédicelles et involucres presque glabres; feuilles obovato-spatulées, très-obtuses, semi-amplexicaules, ondulées; capitules solitaires au sommet des rameaux; fleurs jaunes. De la Perse.

STRAGULE. *Stragula.* BOT. Synonyme de Glumelle.

STRAHLSTEIN. MIN. Même chose qu'Actinote. *V.* AMPHIBOLE.

STRALITE. MIN. Synonyme d'Actinote.

STRAMOINE. BOT. Espèce du genre *Datura,* considérée comme type d'une section.

STRANGALIE. *Strangalia.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, formé par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Leptura* de Fabricius. Caractères : antennes filiformes et glabres, composées de onze articles, dont le premier allongé en massue, le deuxième petit, le quatrième un peu plus court que le précédent, les autres cylindriques; tête rétrécie en manière de cou immédiatement après les yeux, prolongée en devant en une sorte de museau étroit, en carré long; yeux globuleux, très-saillants; mandibules cornées, arquées, inermes; palpes maxillaires de quatre articles, dont le premier plus court que le deuxième, celui-ci plus long que le précédent et le suivant pris isolément, le quatrième allongé-ovalaire; corselet élargi postérieurement, presque plan en dessus, fortement rétréci en devant, mutique latéralement; écusson petit, triangulaire; élytres étroites, tronquées à l'extrémité, avec l'angle interne de la troncature prolongé en épine; abdomen allongé et conique; pattes de longueur moyenne; tarses allongés, avec le premier article très-grand.

STRANGALIE A CORNES JAUNES. *Strangalia luteicornis,* Medin.; *Leptura luteicornis,* Fab. Elle est jaune avec deux lignes noires sur le corselet, et quatre bandes de la même couleur sur les élytres; les cuisses postérieures ont un anneau noir à leur extrémité. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

STRANGWEJA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Bertholini, dans la famille des Liliacées, est la même chose que le genre *Puschkinia,* d'Adams. *V.* PUSCHKINIE.

STRANVÉSIE. *Stranvœsia.* BOT. Genre de la famille des Pomacées, dont la formation est due au professeur Lindley qui lui donne pour caractères : tube du calice turbiné et libre; son limbe a cinq dents; corolle formée de cinq pétales, insérés à l'orifice du calice, alternes avec ses dents, sessiles, oblongs, concaves, échancrés au sommet, barbus à la base; vingt étamines insérées avec les pétales, et d'inégale longueur; filaments filiformes, subulés; anthères ovales, biloculaires et longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, à cinq loges biovulées; style simple, quinquéfide; stigmates comprimés, réniformes; capsule cachée par les dents qui ferment l'orifice du tube; elle est osseuse, fragile, à cinq loges dispermes, séparées par cinq valves. Les semences sont collatérales, dressées, comprimées, oblongues, recouvertes d'un test cartilagineux; embryon exalbumineux et orthotrope; cotylédons planoconvexes; radicule exserte et infère.

STRANVÉSIE GLAUCESCENTE. *Stranvœsia glaucescens,* Lindl. Arbre de médiocre élévation, à feuilles lancéolées, coriaces, dentées, acuminées. Les fleurs sont blanches, réunies en un beau et large corymbe. Le fruit mûr est d'un jaune orangé, passant au rougeâtre. De l'Inde.

STRAPAROLLE. *Straparollus.* MOLL. Sous le nom de Straparolle, Montfort, dans sa Conchyliologie systématique (t. II, p. 174), a établi un genre pour une Coquille pétrifiée, trouvée dans les environs de Namur; elle appartient au genre Évomphale de Sowerby et par conséquent au genre *Solarium.*

STRATES. GÉOL. Divisions parallèles que l'on observe dans la plupart des masses minérales considérées en grand et comme constituant des terrains. *V.* ce mot et STRATIFICATION.

STRATIFICATION. GÉOL. Disposition que présentent les substances minérales lorsqu'elles forment dans les divers terrains (*V.* ce mot) des tables très-étendues, plus ou moins épaisses, et dont les surfaces sont parallèles ou à peu près; les Roches stratifiées se distinguent des Roches en amas ou grandes masses, et les strates ou divisions parallèles qu'elles présentent forment des bancs, des couches, des lits, des feuillets, expressions souvent confondues, mais auxquelles on peut donner une valeur relative différente, en géologie (*V.* TERRAINS). La Stratification se remarque principalement dans les Roches formées par voie de sédiment sous les eaux; elle est ordinairement horizontale, et lorsque les lignes de séparation entre diverses Roches ou qui séparent la même Roche en plusieurs assises, sont plus ou moins inclinées et même verticales par rapport à l'horizon, c'est presque toujours par suite d'un dérangement.

STRATIFORME. MIN. Cette épithète est donnée à quelques Roches qui présentent dans leur cassure un alternat régulier de couches de substances différentes.

STRATIOME. *Stratiomys.* INS. Genre de Diptères, de la famille des Notacanthes, tribu des Stratiomydes, établi par Geoffroy qui comprenait sous ce nom un grand nombre d'espèces dont on a formé plusieurs sous-genres, et restreint par Latreille qui l'a caractérisé de la manière suivante : antennes beaucoup plus longues que la tête, le premier et le dernier articles étant fort allongés; celui-ci en forme de fuseau ou de massue étroite, rétrécie aux deux extrémités, de cinq

anneaux au moins, sans stylet brusque au bout; trompe courte, charnue, grosse, comprimée, rétractile et cachée dans la cavité buccale; palpes insérées sur les côtés de la base de la trompe, de trois articles à peu près égaux en longueur, le troisième plus épais et velu; tête hémisphérique; yeux grands, se touchant dans les mâles; trois ocelles disposés en triangle sur le vertex; corps pubescent; corselet ovale, velu ou même cotonneux dans les mâles, l'étant beaucoup moins dans les femelles; écusson semi-circulaire, armé postérieurement de deux dents; ailes lancéolées, sans poils, couchées sur le corps dans le repos; cuillerons petits, ne recouvrant point les balanciers; pattes assez grêles; tarses ayant les derniers articles munis de deux crochets, avec une pelote trilobée dans le milieu; abdomen composé de cinq segments, plan et un peu voûté. Les mœurs de ces Diptères ont été étudiées par Réaumur et Geoffroy. Les larves ont le corps long, aplati, revêtu d'une peau coriace ou assez solide, divisée en anneaux dont les trois derniers, plus longs et moins gros, forment une queue terminée par un grand nombre de poils à barbes ou plumeux, et qui partent comme des rayons de l'extrémité du dernier anneau. La tête est écailleuse, petite, oblongue et garnie d'un grand nombre de petits appendices et de crochets qui servent aux larves à agiter l'eau où elles font leur demeure. Elles y respirent en tenant le bout de leur queue suspendu à la surface du liquide, et une ouverture située entre les poils de son extrémité donne passage à l'air. Leur peau devient la coque de la nymphe. Elles ne changent point de forme; mais elles deviennent roides et incapables de se plier et de se mouvoir. La queue fait souvent un angle avec le corps. Elles flottent sur l'eau. La nymphe n'occupe qu'une des extrémités de sa capacité intérieure. L'insecte parfait en sort par une fente qui se fait au second anneau, se pose sur sa dépouille où son corps se raffermit et achève de se développer.

Stratiome Caméléon. *Stratiomys Chamæleon*, Fab., Meigen, Dipt. d'Europe; Macq., Dipt. du nord de la France, etc.; Rœsel, Ins., 2, Musc., 5. Il est long de six lignes, noir, avec trois taches d'un jaune citron de chaque côté de l'abdomen.

STRATIOMYDES. *Stratiomydes*. ins. Latreille désigne ainsi (Familles naturelles du Règne animal) une tribu de Diptères de la famille des Notacanthes, à laquelle il assigne pour caractères : antennes de trois articles, dont le dernier offre tout au plus, le stylet ou la soie non compris, cinq à six anneaux; ce stylet ou cette soie existant dans presque tous; dans ceux qui n'en ont pas, le troisième article est long, en fuseau allongé, et toujours divisé en cinq ou six anneaux; ailes toujours couchées l'une sur l'autre; écusson point épineux dans plusieurs des espèces dont les antennes se terminent en massue ovalaire et globuleuse, et toujours pourvues d'une soie ou d'un stylet. Cette section ou tribu a été ainsi partagée :

I. Le troisième article des antennes allongé en forme de fuseau ou de cône, sans soie au bout, et presque toujours terminé par un stylet de deux articles; écusson ordinairement armé de deux épines ou dents. Cette division renferme les genres Stratiome, Odontomyie, Éphippie, Oxycère et Némotèle.

II. Troisième article des antennes formant avec le précédent une massue ovoïde ou globuleuse, terminée par une longue soie : écusson rarement épineux. Les genres Sargue et Vappon.

STRATIOTE. *Stratiotes*. bot. Genre de la famille des Hydrocharidées, ainsi caractérisé par le professeur Richard : fleurs unisexuées et dioïques, renfermées dans des spathes avant leur développement; les mâles ont un calice à six divisions, dont trois extérieures vertes, et trois intérieures pétaloïdes et plus grandes. Les étamines, au nombre de douze environ, ont leurs filets courts et subulés, leurs anthères linéaires; en dehors des étamines sont des appendices subulés en nombre double de celles-ci. Dans les fleurs femelles, le calice est semblable à celui des fleurs mâles; l'ovaire est infère, ovoïde-allongé, surmonté de six stigmates linéaires et bifides; on trouve aussi des appendices semblables à ceux des fleurs mâles. Le fruit est une péponide ovoïde, à six angles, nue à son sommet, à six loges contenant chacune plusieurs graines ovoïdes.

Stratiote aloïde. *Stratiotes aloides*, L.; Rich., Hydroch., tab. 6. Plante vivace et dioïque, sans tige, à feuilles radicales, étroites et analogues à celles de quelques *Bromelia*, et qui croît dans les marais du nord de l'Europe.

STRATUM. bot. On regarde généralement les Lichens comme étant formés de plusieurs couches qui constituent le thalle. Chacune d'elles porte le nom de *Stratum*, mot latin qui signifie *couche;* mais ce nom ne s'étend qu'aux thalles crustacés.

STRAUSSIA. bot. L'une des sections du genre *Coffœa*. Hommage rendu par De Candolle à la mémoire de Laurent Strauss, médecin du prince de Hesse-Darmstadt, qui le premier, en 1666, fit paraître une dissertation sur les propriétés de la boisson chaude à laquelle on a continué le nom vulgaire de Café.

STRAVADIER. *Stravadium*. bot. Jussieu a établi sous ce nom un genre de la famille des Myrtacées, que Sonnerat (Voyage à la Nouvelle-Guinée, p. 138, tab. 92) avait indiqué sous celui de *Menichea*. Persoon changea inutilement la désinence du nom imposé par Jussieu, et nomma ce genre *Stravadia*. Gærtner et Blume ne l'ont considéré que comme une simple section du genre *Barringtonia*, dont il offre tous les caractères, excepté que le limbe du calice est divisé profondément en quatre parties lancéolées; que l'ovaire est semi-biloculaire, à loges biovulées, le fruit oblong et tétragone. Ces différences ne paraissent pas d'une grande importance, car les caractères de quelques *Barringtonia*, et notamment du *Barringtonia racemosa*, en offrent des modifications. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 289) admet cinq espèces de *Stravadium*, savoir : les *Stravadium album* et *rubrum*, mentionnés par Persoon sous le nom générique de *Stravadia*, et par quelques auteurs sous celui de *Barringtonia*; le *Stravadium coccineum* ou *Meteorus coccineus* de Loureiro; les *Stravadium spicatum* et *excelsum* de Blume. Ce sont de beaux arbres qui croissent dans les forêts des Moluques, de Java et de la Cochinchine.

STREBANTHUS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Raffinesque, dans la famille des Ombellifères, a été réuni au genre *Eryngium*, de Tournefort. *V.* PANICAUT.

STRÈBLE. *Strebla.* INS. Genre de Diptères établi par Dalman dans ses *Analecta Entomologica*, et dont la seule espèce connue (*Vespertilionis*) vit sur des Chauves-Souris de l'Amérique méridionale. Les yeux sont très-petits et situés aux angles postérieurs de la tête. Les ailes sont couchées sur le corps et offrent plusieurs nervures longitudinales et parallèles, avec de petites veines transverses.

STREBLIDIA. BOT. Le professeur Link (*Hort. Berol.*, I, 276) a proposé, sous ce nom, l'érection d'un genre dans la famille des Cypéracées; mais on s'est contenté de considérer l'espèce qui en était l'objet, comme type d'une section du genre Chétospore.

STRÉBLOCARPE. *Streblocarpus.* BOT. Genre de la famille des Capparidées, institué par Arnott, avec les caractères suivants : calice infundibuliforme, à tube cylindrique, persistant, à limbe partagé en quatre découpures égales, décidues, sans couronne à l'orifice; corolle composée de quatre pétales insérés à la gorge du calice, onguiculés, à estivation imbriquée; étamines nombreuses, insérées au sommet hémisphérique et dilaté du torus qui a la forme d'un stipe allongé; filaments filiformes et libres; anthères ovales, à deux loges longitudinalement déhiscentes; ovaire longuement stipité, ovale-oblong, à une loge renfermant trois ovaires au plus, amphitropes, horizontaux, placés sur des placentas intervalvulaires; stigmate sessile, à sommet déprimé. Le fruit est une baie en forme de silique toruleuse, à plusieurs étranglements qui développent autant de loges renflées, renfermant chacune une graine réniforme, entourée d'un test membraneux; l'embryon est privé d'albumen; les cotylédons sont charnus et contournés, s'abaissant pour envelopper la radicule qui est courte.

STRÉBLOCARPE A FEUILLES ÉTROITES. *Streblocarpus angustifolius*, Arn.; *Maerva angustifolia*, Rich. Arbrisseau à feuilles alternes, simples, coriaces, très-entières, dont le pétiole est articulé à un denticule du rameau; stipules sétacées, très-petites; fleurs axillaires. De l'Asie tropicale.

STREBLORHIZA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, proposé par Endlicher, et qui a été réuni au genre *Clianthus*, de Solander.

STRÉBLOTRIQUE. *Streblotrichum.* BOT. (*Mousses.*) Genre établi par Palisot de Beauvois, et ainsi caractérisé : coiffe cuculiforme; opercule subulé, aigu; cils libres, tournés en spirale; urne ovale ou cylindrique, droite; tube long et droit; gaîne oblongue ou tuberculeuse, enveloppée dans une périchèze.

STRÉBLOTRIQUE SÉTACÉ. *Streblotrichum setaceum*, Pal.; *Mnium setaceum*, L.; *Barbula setacea*, Hedwig. Sa tige est courte et rameuse; ses feuilles sont oblongo-lancéolées, planes, aiguës. On trouve cette mousse en Europe et dans l'Amérique septentrionale.

STREBLUS. BOT. (Loureiro.) Synonyme d'*Achymus* de Vahl. *V.* ACHYME.

STRECHERA. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, proposé par Schultz, a été reconnu ne point différer du genre *Thrincia*, de Roth.

STRELET. POIS. Espèce du genre Esturgeon. *V.* ce mot.

STRÉLITZIE. *Strelitzia.* BOT. Genre de la famille des Musacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Banks, avec les caractères suivants : spathe monophylle, allongée, placée horizontalement au sommet de la hampe, fendue dans sa partie supérieure, contenant de trois à six fleurs qui s'élèvent de son fond. Chaque fleur offre un calice adhérent par sa base avec l'ovaire qui est infère; le limbe est double : l'extérieur plus grand, et à trois divisions à peu près semblables, la supérieure ou externe un peu plus étroite et fortement carénée; l'intérieur également à trois divisions: deux supérieures, soudées ensemble par leur côté interne, étroites, roulées sur elles-mêmes à leur face interne, et munies chacune latéralement d'une sorte d'oreillette arrondie et libre dans sa partie inférieure; la troisième est beaucoup plus courte, arrondie, concave, mucronée à son sommet, et offrant une côte médiane assez saillante. Les étamines, au nombre de cinq, sont insérées au tube du calice, en face des deux divisions internes et supérieures, qui les recouvrent en totalité. Les filets sont libres et grêles; les anthères linéaires, très-grêles et aiguës. Le style est simple, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate à trois divisions profondes, linéaires et contournées. L'ovaire est infère, à trois loges qui contiennent chacune un assez grand nombre d'ovules insérés sur deux rangs à l'angle interne de chaque loge. Les espèces de ce genre sont de grandes plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales, très-longuement pétiolées, à hampe plus ou moins élevée, terminée par une seule spathe qui forme un angle droit avec son sommet.

STRÉLITZIE DE LA REINE. *Strelitzia Reginæ*, Ait., Red. Lil., tab. 77 et 78. Ses fleurs sont des plus belles et des plus singulières. Les trois divisions externes du calice sont d'une couleur jaune de safran, les trois intérieures sont du bleu le plus pur. On la cultive dans les serres.

STREMPÉLIE. *Strempelia.* BOT. Genre de la famille des Caprifoliacées, établi par Richard qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovato-globuleux, soudé avec l'ovaire; le limbe est supère, campanulato-tubuleux, à quatre ou cinq dents et persistant; corolle supère, tubuleuse, à tube cylindrique, avec l'orifice nu; son limbe est à quatre ou cinq divisions lancéolées, aiguës et étalées; quatre ou cinq étamines incluses, insérées au milieu du tube de la corolle; les filaments sont filiformes, revêtus à leur base de poils très-courts; les anthères sont linéaires et dressées; l'ovaire est infère, à deux loges renfermant chacune un ovule anatrope, dressé dès sa base; style simple; stigmate bifide, à lobes linéaires. Le fruit est une baie ovoïde, striée, couronnée par le limbe du calice, à deux pyrènes osseuses, lisses, convexes d'un côté, planes de l'autre, avec un sillon au milieu; semence dressée, remplissant toute la cavité; embryon orthotrope, subcylindrique, placé entre deux albumens cartilagineux; cotylédons très-courts; radicule infère.

Strempélie de la Guiane. *Strempelia Guianensis*, Rich. Arbuste à feuilles opposées, elliptiques; stipules frangées; fleurs en ombelle élargie, sessiles à l'extrémité du pédoncule.

STRÉNIE. *Strenia*. ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Phalénites, institué par Duponchel qui lui assigne pour caractères distinctifs : antennes simples dans les deux sexes; palpes très-courtes; trompe assez longue; les quatre ailes marquées de lignes longitudinales et transversales ou réticulées, avec leur bord simple ou entier.

Strénie a barreaux. *Strenia clathrata*, Dup.; *Geometra clathrata*, Lin.; *Fidonia clathrata*, Tr. Ailes d'un jaune pâle, avec des atomes bruns et quatre raies transversales de la même couleur sur les antérieures, et trois sur les postérieures, se croisant à angle droit, avec les nervures également brunes, de manière à former une sorte de grillage; la frange est blanche, entrecoupée de brun. Taille, cinq lignes; envergure, onze. Commune en Europe.

STREPHIDIUM. bot. (Beauvois.) Synonyme de Funaire. *V.* ce mot.

STRÉPHIER. *Strephium*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Schrader, avec les caractères suivants : épillets monoïques et biflores dans des grappes distinctes; les fleurs mâles ont deux paillettes linéari-lancéolées, l'inférieure est acuminée; trois étamines; les fleurs femelles ont deux glumes linéato-lancéolées et acuminées, deux paillettes cartilagineuses, un style et deux stigmates; cariopse ovale; paillettes corticales. L'espèce qui a servi à l'établissement de ce genre croît au Brésil parmi les gazons; ses feuilles sont subdistiques, ses grappes axillaires et pauciflores.

STREPHODON. bot. L'une des sections du genre *Cerastium* de Linné. *V.* Céraiste.

STREPSIA. bot. Ce genre de la famille des Bromélíacées, établi par Nuttal, ne diffère pas du genre Tillandsie. *V.* ce mot.

STREPSILAS. ois. Synonyme de Tournepierre. *V.* ce mot.

STREPSIPTÈRES. ins. Ordre établi par Kirby, dans la classe des Insectes parasites, pour y ranger les genres Stylops et Xénos. Le même ordre a été désigné par Latreille sous le nom de Rhipiptères.

STREPSIRRHINS. mam. Synonyme de Lémuriens. *V.* ce mot.

STREPTACHNE. bot. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 174) et ainsi caractérisé : lépicène uniflore, à deux valves écartées et mutiques; glume bivalve, la valve extérieure roulée cylindriquement en dedans, terminée par une arête simple, inarticulée, tordue à sa partie inférieure; la valve intérieure incluse et mutique; trois étamines; deux styles; stigmates plumeux. Ce genre diffère du *Stipa* par son arête non articulée avec la valve. L'espèce sur laquelle il a été fondé (*Stipa stipoides*) croît dans les pays intertropicaux de la Nouvelle-Hollande. Kunth a ajouté à ce genre trois espèces sous les noms de *Streptachne scabra, pilosa* et *tenuis*. La première est figurée dans les *Nova Gen. Plant. æquin.*, vol. 1, tab. 40. Ce sont des plantes qui ont le port des *Aristida* ou des *Stipa*, et qui croissent au Mexique et dans l'Amérique méridionale, aux environs de Cumana.

STREPTANTHE. *Streptanthus*. bot. Genre de la famille des Crucifères, établi par Nuttal, qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions colorées, dressées, égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes, dont l'onglet est ordinairement canaliculé, souvent un peu contourné; quatre étamines tétradynamiques, subulées, édentulées, les plus grandes ordinairement soudées par leur base; style court ou nul. Le fruit consiste en une silique bivalve, allongée, comprimée ou presque tétragone, à valves planiuscules, uninervées; cloison sans nervure; placentas obtus ou dont le dos est à peine proéminent; elle renferme plusieurs semences pendantes, comprimées, marginées, à funicules filiformes et libres; l'embryon est privé d'albumen; les cotylédons sont plans.

Streptanthe a feuilles obtuses. *Streptanthus obtusifolius*, Nutt., Bot. Magaz., 3317. C'est une plante herbacée, fort rarement vivace, à feuilles entières ou sinuato-dentées, quelquefois pinnatifides, sagittato ou auriculato-amplexicaules à leur base; les fleurs sont d'un violet pourpré et réunies en grappe au sommet des rameaux. De l'Amérique septentrionale.

STREPTANTHERA. bot. Ce genre, proposé par Sweet, qui le forme aux dépens du *Gladiolus* de Linné, n'a point encore été adopté généralement.

STREPTICÈRES. mam. Sous-genre d'Antilope. *V.* ce mot.

STREPTIUM. bot. (Roxburgh.) Synonyme de Priva. *V.* ce mot.

STREPTOCARPE. *Streptocarpus*. bot. Lindley a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Bignoniacées, tribu des Didymocarpées, et à la Diandrie Monogynie, L. Voici ses caractères : calice à cinq folioles égales; corolle infundibuliforme, dont l'entrée du tube est renflée, le limbe oblique, à cinq lobes à peu près égaux; deux étamines antérieures, fertiles, à anthères glabres, connées, ayant leurs loges écartées; deux étamines supérieures stériles, en forme de tubercules; ovaire droit, linéaire, cylindrique, uniloculaire, pourvu de deux placentas didymes, dont les lamelles se reploient en dedans pour former une fausse cloison et portent les ovules sur leurs bords, ce qui fait paraître l'ovaire quadriloculaire; style linéaire, comprimé, surmonté d'un stigmate bilabié, dilaté, à lobes réniformes, l'inférieur le plus grand; capsule siliqueuse, tordue en spirale, ayant une déhiscence loculicide et renfermant un grand nombre de graines très-petites et glabres. Ce genre diffère du *Didymocarpus* par son calice divisé en cinq folioles jusqu'à la base, par la forme de son stigmate, la structure et la torsion spirale de son fruit.

Streptocarpe de Rexius. *Streptocarpus Rexii*, Lindl., Bot. Regist., n° 1173; *Didymocarpus Rexii*, Hooker, *Exot. Flor.*, tab. 227. C'est une plante herbacée, sans tige, qui a l'aspect d'un *Gloxinia*, et qui par conséquent est d'une grande élégance. Ses corolles sont grandes et d'une couleur violacée, avec des raies

longitudinales bleues et larges dans l'intérieur du tube. Elle est originaire de l'Afrique australe.

STREPTOCAULON. *Streptocaulon.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Wight et Arnott, qui lui assignent pour caractères : calice à cinq divisions; corolle rotacée, à cinq lobes, ayant à son orifice cinq petites écailles opposées aux étamines, aristées, dressées; cinq étamines exsertes, insérées au tube de la corolle; filaments distincts; anthères simples, imberbes au sommet, soudées par leur base au rebord du stigmate; masses polliniques solitaires, granuleuses, appliquées aux extrémités dilatées des glandules du stigmate; celui-ci est mutique, obtus et pentagone; follicules cylindracés, lisses et très-divariqués; semences velues autour de l'ombilic. Ce genre se compose de plantes originaires de l'Inde; elles sont volubiles, grimpantes ou couchées, assez souvent pubescentes ou tomenteuses, rarement glabres; les feuilles sont opposées; les fleurs sont petites, étalées en cimes interpétiolaires.

STREPTOCHÆTE. *Streptochæta.* BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Nées, avec les caractères suivants : épillets uniflores et bibractéatés; trois glumes lancéolées, inégales; l'extérieure en arête très-longue, se terminant en spirale, les internes plus petites, acuminées et mutiques; trois paillettes égales, lancéolées, mutiques, la plus interne enveloppant les organes générateurs; trois à six étamines; filaments connés à la base de l'ovaire qu'ils entourent, libres au sommet; style terminal et simple; trois stigmates. Ce genre est fondé sur une plante brésilienne, à feuilles planes, à épi solitaire et terminal.

STREPTOGYNE. *Streptogyne.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Palisot de Beauvois (*Agrostogr.*, p. 80) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs disposées en épi composé; épillets épars, sessiles, composés de trois à cinq fleurs; lépicène à valves inégales, l'inférieure plus petite des deux tiers que la supérieure; valves de la glume roulées en dedans, échancrées, portant une soie; écailles hypogynes, lancéolées, oblongues; ovaire allongé, barbu au sommet; style surmonté de stigmates hérissés, à pointes épineuses, rebroussées, tortillées par la dessiccation.

STREPTOGYNE A CRINS. *Streptogyne crinita,* Palis. de Beauv. Cette plante a été jusqu'ici fort peu étudiée; d'après les échantillons secs qui ont été rapportés, on voit que ses feuilles sont planes, que son chaume est terminé par un épi solitaire; elle a été observée dans les États-Unis d'Amérique (Caroline), mais elle croît probablement en d'autres localités de l'Amérique, car Palisot de Beauvois regarde comme la même espèce une Graminée rapportée de la Guiane par Richard, et qui ne diffère de celle de l'Amérique du Nord que par son style trifide.

STREPTOPE. *Streptopus.* BOT. Genre de la famille des Asparagées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Richard, avec les caractères suivants : périgone divisé en six segments marqués à la base d'une fossette nectarifère; six étamines dont les anthères sont plus longues que les filets; stigmates très-courts; baie presque globuleuse, triloculaire, lisse, ayant une écorce chartacée, renfermant des graines ovoïdes, ayant le hile nu. Ce genre est formé aux dépens des *Uvularia* de Linné, et se rapproche des *Convallaria.* Il ne renferme qu'un petit nombre d'espèces; elles croissent dans les hautes montagnes de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

STREPTOPE A FEUILLES EMBRASSANTES. *Streptopus amplexifolius,* DC. Plante d'un port élégant, à feuilles amplexicaules, alternes, pointues, lisses et nerveuses, à tige rameuse et cylindrique et à fleurs blanches, solitaires et pédonculées dans les aisselles des feuilles. Sur les montagnes, en Europe.

STREPTOPETALUM. BOT. Ce genre, créé par Hochstett, dans la famille des Turnéracées, ne diffère pas du genre *Wormskioldia,* de Thoning.

STREPTOPODIUM. BOT. L'une des sections du genre *Trichostemma,* de Linné.

STREPTOSTACHYDE. *Streptostachys.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Desvaux, avec les caractères suivants : fleurs disposées en panicule simple, à ramifications dissemblables, les unes stériles, les autres fertiles. Les épillets stériles sont oblongs, arqués, composés d'écailles nombreuses et imbriquées. Les épillets fertiles ont la lépicène biflore, à valves entières, presque égales, l'inférieure plano-déprimée à la base. La petite fleur inférieure est neutre, univalve et semblable à la valve de la lépicène. La petite fleur supérieure est hermaphrodite, à valves coriaces. Les écailles hypogynes sont tronquées et frangées-dentées; l'ovaire échancré; le style biparti; les stigmates en goupillon; la caryopse bicorne.

STREPTOSTACHYDE VELUE. *Streptostachys hirsuta,* Beauv., Agrost., 80; *Streptostachys aspera,* Desv., Journ. de Bot., 1813, p. 73. Plante de l'Amérique équinoxiale, à feuilles larges, lancéolées, couvertes, surtout sur la graine, d'un duvet de poils longs et roides.

STREPTOTHECA. BOT. L'une des divisions du genre Bry. *V.* ce mot.

STRÉSIPTÈRES. *Stresiptera.* INS. Même chose que Rhipiptères. *V.* ce mot.

STRIAIRE. *Striaria.* BOT. Genre de la famille des Algues, établi par Greville, qui le caractérise ainsi : fronde membraneuse, filiforme, cylindrique; apothécies sori-formes, disposées sur la fronde en lignes transversales. Ces Algues se trouvent en Europe, sur les rochers.

STRIANGIS. BOT. Nom donné par Du Petit-Thouars (Orchidées des îles Australes d'Afrique, tab. 72), à l'*Angræcum striatum.* *V.* ANGRÈC.

STRIATULE. BOT. (*Mousses.*) Nom français donné par Léman, au genre *Glyphocarpa,* de Robert Brown. *V.* GLYPHOCARPE.

STRIDULE. INS. Espèce du genre Criquet. *V.* ce mot.

STRIDULIENS. *Stridulii.* INS. Famille de la classe des Hémiptères-Homoptères, caractérisée de la manière suivante : tête portant sur son sommet trois ocelles; antennes excessivement courtes, terminées par une soie très-grêle; abdomen des mâles présentant en dessous deux plaques ou tambours faisant partie des organes de stridulation. Cette famille ne renferme à

proprement parler qu'un genre bien distinct, celui des Cigales, *Cicada*. *V*. CICADAIRE.

STRIES. *Striæ*. BOT. Petits sillons parallèles, qui s'étendent à la surface d'un organe et y sont creusés plus ou moins profondément.

STRIGA. BOT. Loureiro (*Fl. Cochinch.*, I, p. 27) a décrit, sous le nom de *Striga lutea*, une plante formant le type d'un genre qui appartient à la Diandrie Monogynie, L., mais qui est trop imparfaitement connu pour qu'on puisse déterminer ses affinités naturelles. Les caractères de ce genre sont les suivants : calice quadrifide, à segments subulés, égaux, dressés, velus et persistants; corolle hypocratériforme, à tube long, grêle, recourbé près du limbe; celui-ci divisé en quatre lobes courts, arrondis, dont les trois inférieurs égaux, le supérieur plus grand et échancré ; deux étamines à filets très-courts et insérés sur la courbure du tube, à anthères oblongues et fixes; ovaire oblong, surmonté d'un style de la longueur du tube et d'un stigmate simple ; capsule ovoïde-oblongue, uniloculaire, polysperme. Le *Striga lutea* est une plante herbacée, très-simple, dressée, marquée de quatre sillons, à feuilles petites, lancéolées-linéaires, très-entières, sessiles, glabres et éparses. Les fleurs sont jaunes et solitaires dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les environs de Canton en Chine.

STRIGÉE. *Strigea*. INTEST. Plusieurs auteurs ont adopté cette dénomination pour un genre de Vers intestinaux appelé par Rudolphi Amphistome. *V*. ce mot.

STRIGIA. BOT. L'une des sections du genre *Kuhnia*, de la famille des Synanthérées.

STRIGIE. *Strigia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, institué par Brulé, avec les caractères suivants, qui font aisément distinguer la seule espèce, jusqu'ici connue, de tous les insectes de la même tribu et surtout des Rhathymes, avec lesquels les Strigies ont une grande analogie : lèvre supérieure courte et entière; menton armé d'une dent bifide; mandibules grandes, épaisses, arquées et striées ; palpes terminées par un article un peu élargi; antennes comprimées et un peu plus grosses vers le bout ; corselet court, plus large que long et coupé carrément.

STRIGIE MAXILLAIRE. *Strigia maxillaris*, Brulé. Le corps est noir; les côtés du prothorax sont verts et les élytres d'un bleu violet; les mandibules présentent des stries nombreuses et assez profondes; la tête et le corselet sont couverts de points enfoncés, plus nombreux en arrière de ce dernier où l'on voit aussi deux grandes impressions assez profondes; les stries des élytres sont bien marquées et formées de points très-rapprochés. Taille, six lignes. Des Indes.

STRIGILIE. *Strigilia*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Cavanilles (*Dissert.*, 7, p. 358) est le même que celui qui a été nommé postérieurement *Foveolaria* par Ruiz et Pavon, et *Tremanthus* par Persoon. Il appartient à la famille des Méliacées et à la Monadelphie Décandrie, L., et il offre les caractères suivants : calice campanulé, à cinq dents; corolle à cinq pétales soudés par la base, linéaires, soyeux extérieurement; dix étamines dont les filets sont soudés en tube, et les anthères, placées tout à fait au sommet du tube, forment une étoile sétacée après la déhiscence; drupe obové, triloculaire et monosperme par avortement, selon Ruiz et Pavon, mais vraisemblablement à six loges; chaque loge monosperme, selon Cavanilles.

STRIGILIE A GRAPPES. *Strigilia racemosa*, R. et Pav. Arbrisseau à feuilles oblongues, acuminées ou cordiformes, marquées de nervures ferrugineuses ou de fossettes glandulifères. Les fleurs sont disposées en grappe. Du Pérou.

STRIGILIFORME. *Strigiliformis*. BOT. On donne cette épithète aux organes qui sont recouverts de poils et offrent l'aspect d'une brosse.

STRIGILLE. *Strigilla*. CONCH. Turton nomme ainsi un genre qui a pour type le *Lucina divaricata*, Lamk., coquille très-commune sur les côtes.

STRIGLIA. BOT. (*Champignons*.) Adanson a établi sous ce nom un genre ayant pour type le Champignon figuré par Battara, pl. 38 de ses *Fungi ariminenses*, qui représente l'*Agaricus labyrinthiformis* de Bulliard; cette plante est devenue le type du genre *Dædalea* de Persoon.

STRIGOCÉPHALE. CONCH. Genre que Defrance a proposé pour une coquille de la forme d'une Térébratule, mais qui est pourvue à l'intérieur d'osselets singuliers et articulés. Blainville a fait de ce genre une section des Térébratules. *V*. TÉRÉBRATULE.

STRIGOSULA. MOLL. FOSS. Nom donné par Luid à une coquille fossile, placée jusqu'ici dans le genre Plicatule, mais qui paraît former le type d'un genre nouveau. Son caractère principal consiste en deux valves égales, avec de grandes stries qui partent obliquement du dos.

STRIGUEUX. *Strigosus*. BOT. Se dit des surfaces couvertes de poils secs, piquants et nombreux.

STRIGULA. BOT. (*Hypoxylées*.) Ce genre a été établi par Fries, dans son *Systema orbis vegetabilis*; il est voisin du *Corynelia* du même auteur, et constitue avec lui et le *Meliola*, autre genre nouveau, la petite tribu des *Strigulinées*. Tous ces parasites croissent sur les feuilles toujours vertes des plantes des tropiques. Le genre *Strigula* est caractérisé ainsi : périthécium charbonneux, globuleux, plein, s'ouvrant par une fente irrégulière; noyau intérieur sec, se réduisant en poussière; ces périthéciums sont fixés sur une base cornée, de forme déterminée.

STRIPSYPHÈRE. *Stripsypher*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, institué par Gory et Percheron, dans leur monographie du genre Cétoine, pour quelques espèces jusqu'ici particulières aux contrées africaines. Caractères : labre proéminent, échancré fortement à son extrémité antérieure; mâchoire plus longue que large, avec son lobe terminal ovoïde, très-velu; palpes maxillaires grandes, aussi longues au moins que la mâchoire, avec le premier article bien visible, et le dernier égalant les trois précédents en longueur; lèvre aussi large que haute, fortement échancrée antérieurement, arrondie sur ses côtés; dernier article des palpes labiales égalant les deux précédents en longueur; corselet transversal, arrondi sur les côtés; écusson cordiforme;

élytres fortement striées, avec des côtes entre les stries; jambes antérieures tridentées. Le type de ce genre est :

Stripsyphère a deux taches. *Stripsypher bimaculatus*, Schoenh. Il est d'un noir luisant, surtout aux élytres, où l'on voit sur chacune d'elles, trois petites taches fauves placées longitudinalement, l'une à la partie humérale, une vers l'extrémité et une un peu plus bas que le disque de l'élytre.

STRIX. ois. *V.* Chouette.

STROBILA. bot. Le genre établi sous ce nom par G. Don, dans la famille des Aspérifoliées, ne diffère point du genre *Meneghinia*, d'Endlicher.

STROBILANTHE. *Strobilanthes*. bot. Genre de la famille des Acanthacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 796) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions égales; corolle infundibuliforme, dont le tube est un peu allongé et recourbé; le limbe presque bilabié, à cinq lobes; quatre étamines didynames, dont les anthères sont à deux loges presque parallèles; ovaire supère, biloculaire, renfermant deux ovules dans chaque loge; capsule comprimée, bivalve; cloison incomplète et soudée; graines suspendues par des filets. D'après ces caractères, trop abrégés néanmoins pour qu'il soit permis de prononcer un jugement définitif, on serait tenté de regarder le genre *Strobilanthes* comme excessivement rapproché du *Lepidagathis* de Willdenow ou de l'*Etheilema* de Robert Brown, qui a fixé les caractères de ces genres dans son *Prodromus*, p. 478. En effet, les loges de l'ovaire, biovulées, et la cloison adnée dans ces genres établis aux dépens du *Ruellia* des auteurs, en forment le caractère essentiel; cette organisation se retrouve aussi dans le *Strobilanthes*, qui a pour type le *Ruellia hirta* de Vahl. Sept autres espèces nouvelles sont décrites par Blume sous les noms de *Strobilanthes cernua, crispa, involucrata, bibracteata, filiformis, speciosa* et *glandulosa*. Ce sont des plantes à tige herbacée ou fruticuleuse, souvent géniculée et couchée sur la terre, rameuse, garnie de feuilles dentées ou sinuées. Les fleurs sont disposées en épis courts ou en capitules allongés, ordinairement accompagnés de bractées. Ces espèces croissent dans les forêts montueuses de Java.

STROBILE. *Strobila*. acal. Genre singulier établi par Sars, pour un animal qu'il a observé dans les mers du Nord et qu'il caractérise de la manière suivante : animaux simples et libres, mais ordinairement réunis et superposés les uns au-dessus des autres; chacun d'eux présente la forme d'un disque un peu convexe en dessus et concave en dessous, avec ses bords garnis de rayons tentaculaires; la bouche est placée en dessous, elle est très-grande, fort proéminente et tétragone. La seule espèce connue a les rayons du disque partagés dichotomiquement en huit, aussi l'auteur lui a imposé le nom de *Strobila octoradiata*.

STROBILE. bot. Ce nom est employé pour désigner l'espèce de fruit écailleux, assez ressemblant au Cône, et que l'on observe dans le Houblon et dans plusieurs autres plantes.

STROBILICARPUS. bot. Ce genre, de la famille des Santalacées, proposé par Klotsch, paraît avoir la plus grande analogie avec le genre *Grubbia*, de Bergius.

STROBILIPHAGA. ois. Synonyme du genre Durbec formé par Vieillot aux dépens des Bouvreuils. *V.* ce mot.

STROBILITES. bot. foss. Nom donné par Schimper à des débris fossiles d'un végétal de la famille des Conifères, très-voisin du *Pinus maritima*.

STROBOCALIX. bot. L'une des sections du genre *Vernonia*, de Schreber.

STROBON. bot. (Théophraste.) Synonyme de *Cistus Ladanum*, L.

STROEMIA. bot. (Vahl.) *V.* Cadaba.

STROGANOWIE. *Stroganowia*. bot. Genre de la famille des Crucifères, institué par Karelin et Kirilow, avec les caractères suivants : calice à quatre folioles égales à leur base; quatre pétales; six étamines insérées au réceptacle et tétradynames; filaments libres, édentulés; des glandules valvaires et placentaires; silicule sessile, ovale, turgide, biloculaire, à valves convexes et uninervurées, terminée par un style et par un stigmate capité; cloison entière; semences ordinairement solitaires et pendantes dans chaque loge; embryon exalbumineux; cotylédons appliqués. Les plantes que présente ce genre, appartiennent aux monts Altaïques; elles sont herbacées, vivaces, glabres et glauques; la racine est épaisse; les feuilles sont sessiles et sagittato-amplexicaules au bas de la tige; les fleurs sont blanches, sans bractées, réunies en grappes axillaires et terminales.

STROHSTEIN. min. *V.* Karpholite.

STROMATÉE. *Stromateus*. pois. Genre de Poissons Acanthoptérygiens osseux, créé par Linné, conservé par tous les ichthyologistes, et caractérisé ainsi qu'il suit : dents très-fines, tranchantes, pointues et placées sur une seule rangée; point de nageoires ventrales; d'ailleurs tous les caractères des Poissons du genre Castagnole, *Brama*, de Schneider, excepté que la bouche est moins verticale et que le museau est avancé.

Stromatée blanc. *Stromateus candidus*, Val. Il a le corps rhomboïde et sa hauteur fait près de la moitié de sa longueur; la nuque a de fines stries anastomosées entre elles, formant de petites rivulations; sur la carène du dos il y a six ou sept épines relevées et à deux pointes : une dirigée en avant et l'autre en arrière; on en compte de quatre à six semblables en avant de l'anale; cette nageoire donne en arrière une longue pointe formée par le prolongement des rayons antérieurs, ce qui la coupe profondément en faux; la caudale est profondément fourchue, et chaque lobe ainsi que la pectorale sont égaux au tiers de la longueur du Poisson, qui est de près de sept pouces. Des mers qui baignent les deux côtés de la presqu'île de l'Inde. B. 7; D. 43; A. 39; C. 25; P. 27; V. 0.

STROMATIE. *Stromatium*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Callidium*, de Fabricius. Caractères : antennes glabres, sétacées, velues en dessus, plus longues que le corps, composées de onze articles cylindriques; mandibules petites et très-courtes; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, avec le deuxième

article des unes et des autres, triangulaire, dilaté et tronqué au bout; corselet arrondi latéralement, court, déprimé en dessus, ayant ses côtés presque échancrés, portant chacun une plaque ovale, enfoncée, cotonneuse et rebordée; tête plus étroite que le corselet; élytres linéaires, rebordées extérieurement, arrondies à leur extrémité, avec l'angle sutural muni d'une petite épine; écusson arrondi postérieurement; corps linéaire, allongé, un peu déprimé en dessus; pattes fortes; cuisses comprimées, point en massue; jambes comprimées.

Stromatie barbue. *Stromatium barbatum,* Audin.; *Callidium barbatum,* Fab. Il est brun; le corselet est pointillé, arrondi, avec une grande tache de chaque côté un peu enfoncée, formée de poils roussâtres; les élytres ont chacune trois ou quatre lignes longitudinales peu élevées. Taille, dix lignes. De l'Inde.

STROMATOSPHÉRIE. bot. Le genre formé sous ce nom par Gréville, dans la famille des Hypoxilées, l'a été aux dépens du genre *Sphæria,* de Persoon; il n'a pas été généralement adopté.

STROMBE. *Strombus.* moll. Genre de Coquilles univalves, que Lamarck place dans sa famille des Ailées, et Blainville dans la famille des Rugistomes, quoique l'animal ne fût point encore connu, mais ce dernier en a décidé ainsi par analogie avec d'autres mollusques complétement connus, et peut-être ne s'écarte-t-il point de la vérité. Quoi qu'il en soit, voici les caractères assignés par Lamarck : coquille ventrue, terminée à la base par un canal court, échancré ou tronqué; bord droit se dilatant avec l'âge en une aile simple, lobée ou crénelée supérieurement, et ayant inférieurement un sinus séparé du canal ou de l'échancrure de la base. Les Strombes, très-nombreux en espèces, affectent presque toutes les dimensions; il y en a de fort petits, d'autres sont presque les géants de la conchyliologie : ces derniers servent à l'ornement des cabinets non-seulement à cause de leur grandeur et de leur forme assez bizarre, mais encore par la fraîcheur, la beauté de la couleur rose incarnat, qui se voit à l'intérieur. Tous marins et presque tous des mers intertropicales, les Strombes sont couverts d'un épiderme mince, brunâtre et assez facile à détacher. On les distingue facilement des Ptérocères en ce qu'ils n'ont pas le bord droit découpé et que le canal de la base est beaucoup plus court et plus relevé vers le dos; on le sépare plus facilement des Rostellaires, puisque ceux-ci n'ont pas les deux échancrures à la base et que le canal qui s'y trouve est droit le plus ordinairement, toujours très-étroit et peu profond; jamais il ne remonte vers le dos, il se rejette plutôt à droite.

Strombe aile d'aigle. *Strombus gigas,* L., Gmel., p. 3515, n° 20; Lamk., Anim. sans vert., t. vii, p. 200, n° 1; Lister, Conch., tab. 863, fig. 18, b; Gualtierri, Test., tab. 33 et 34, fig. a; Favanne, Conch., pl. 20, fig. c; Martini, Conch., t. iii, tab. 80, fig. 824. Très-grande coquille turbinée, ventrue, à spire très-pointue, médiocre, hérissée d'une série décurrente de tubercules coniques, divergents, beaucoup plus longs sur le dernier tour; bord droit très-large, arrondi en dessus; couleur blanche en dehors, d'un rose pourpré assez vif dans l'ouverture. De l'océan des Antilles.

STROMBOSIE. *Strombosia.* bot. Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 1154) a établi sous ce nom un genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, L., qui est ainsi caractérisé : calice plan, entier ou à peine crénelé; corolle à cinq pétales connivents, en forme de cloche, et velus à l'orifice; cinq étamines courtes; ovaire supère, enfoncé dans un disque, à cinq loges; style court, terminé par un stigmate, un peu obtus et denticulé; baie drupacée, turbinée, un peu pédicellée, ne renfermant souvent qu'une seule graine par avortement.

Strombosie de Java. *Strombosia Javanica,* Blume. Grand arbre à feuilles alternes, oblongues, acuminées, très-entières, luisantes, glabres sur les deux faces. Les fleurs sont verdâtres, peu nombreuses, et fasciculées dans les aisselles des feuilles.

STROME. *Stroma.* bot. (Persoon.) Partie des plantes cryptogamiques qui porte ou renferme la fructification.

STROMEYERINE. min. Dénomination employée par Beudant pour désigner l'Argent sulfuré cuprifère. *V.* Argent.

STROMIA. bot. Ce genre, de la famille des Capparidées, proposé par Vahl, a été réuni au genre *Cadaba,* de Forskahl.

STROMNITE. min. Synonyme de Strontiane carbonatée. *V.* Strontiane.

STRONGYLE. *Strongylus.* intest. Genre de l'ordre des Nématoïdes, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, atténué aux deux extrémités; queue du mâle terminée par une bourse du milieu de laquelle sort une verge unique. Les espèces réunies dans ce genre se conviennent assez quant à leurs formes extérieures; il n'en est pas tout à fait de même de l'organisation intérieure où l'on trouve quelques différences remarquables. Il deviendra probablement nécessaire de diviser ce genre par la suite; mais comme on n'a disséqué qu'un petit nombre des espèces, il serait prématuré d'établir de nouvelles coupes avant que l'on ait des notions précises sur l'anatomie de toutes les espèces comprises aujourd'hui sous le nom de Strongyles. Leur tête, quelquefois munie de membranes latérales, est rarement distinguée du corps par un rétrécissement; la bouche, située au centre, toujours orbiculaire, est tantôt munie de cils roides, tantôt de nodules ou papilles dont le nombre varie, tantôt d'une sorte de rebord de la peau; le plus souvent elle est tout à fait nue. Quelques espèces ont dans la tête une bulle cornée à parois très-minces, ayant deux ouvertures dont l'une fait suite à la bouche, et l'autre donne naissance à l'œsophage. Le corps est le plus souvent atténué aux deux extrémités, et l'enveloppe cutanée est formée de la peau extérieure et de deux couches de fibres musculaires. Le seul caractère bien constant et essentiel des Strongyles se tire de la forme de la queue des mâles; la peau, dans ce point, s'élargit circulairement, et forme un organe particulier, que Rudolphi nomme bourse; elle est tantôt entière dans sa circonférence comme le pavillon d'une trompette, quelquefois échancrée ou coupée obliquement; le plus ordi-

nairement elle est divisée en plusieurs lobes, par des scissures plus ou moins profondes, et radiée par des lignes opaques, divergentes, que Rudolphi regarde comme des vaisseaux. L'organe génital mâle extérieur, ou la verge, est toujours unique; c'est une petite soie roide, très-fine, souvent très-longue, rétractile, qui sort du fond de la bourse par une petite ouverture distincte de l'anus; celui-ci en est séparé par une cloison, et se trouve également dans la bourse. La queue des femelles n'a rien de particulier, elle est toujours amincie, tantôt droite, tantôt diversement fléchie; l'anus est situé à une petite distance du bout de la queue, et la position de la vulve varie suivant les espèces : dans la plupart elle avoisine l'anus; dans d'autres elle en est assez éloignée. Le tube digestif des Strongyles est en général droit, et forme rarement quelques courbures; de nombreux filaments l'unissent au plan musculaire interne, disposition analogue à celle que l'on remarque dans les Ascarides et probablement dans tous les Nématoïdes. Le Strongyle géant a présenté un système nerveux bien distinct : il consiste en un nerf unique, qui s'étend de la tête à la queue, et qui fournit dans son trajet plusieurs ganglions, d'où naissent une foule de filets qui se distribuent aux parties environnantes. On ignore si les autres Strongyles ont des nerfs. L'organe génital mâle interne est formé d'un canal unique, assez allongé et très-mince à l'une de ses extrémités; Rudolphi dit qu'il se termine à l'autre par la verge. La plupart des Strongyles femelles ont deux ovaires fort longs, qui aboutissent à l'utérus; ces ovaires sont différemment disposés suivant les espèces; l'une d'elles, le *Strongylus inflexus*, présente une suite de renflements séparés par des structures qui les font ressembler à une sorte de chapelet. Le Strongyle géant femelle n'a qu'un seul ovaire, en forme de long tube; quelques espèces sont vivipares, le plus grand nombre produit des œufs. On a observé plusieurs espèces de Strongyles pendant l'accouplement : la bourse du mâle est étalée et fortement appliquée contre le corps de la femelle, dans le point où se trouve la vulve; ils sont unis assez intimement pour ne point être séparés l'un de l'autre lorsqu'on les plonge dans l'esprit de vin. La plupart des Strongyles sont de taille petite ou médiocre; une espèce, le *Strongylus gigas*, atteint néanmoins jusqu'à trois pieds de long et égale en grosseur le petit doigt; quelques-uns de ces Vers se trouvent dans le canal digestif, d'autres dans les voies aériennes, d'autres dans des tubercules morbides et dans le parenchyme des organes de quelques Mammifères, Oiseaux et Reptiles.

Rudolphi a distribué les Strongyles en trois sections : la première renferme les espèces à bouche armée de soies roides, *Strongylus armatus, dentatus, costatus;* la deuxième, les espèces à bouche munie de papilles: *Strongylus gigas, papillosus, tubifex, galeatus, contortus, filicollis;* la troisième, les espèces à bouche nue : *Strongylus filaria, hypostomus, radiatus, venulosus, ventricosus, auricularis, subauricularis, denudatus, striatus, inflexus, retortæformis, nodularis, capitellatus, leptocephalus, trigonocephalus, tetragonocephalus, criniformis, tubæformis.*

STRONGYLE. *Strongylus.* INS. Nom générique donné par Herbst à des Coléoptères du genre *Nitidula*, de Fabricius, et composé d'insectes dont le corps est généralement plus convexe, avec les côtés du corselet non aplatis. Gyllenhal, dans son ouvrage sur les insectes de Suède (1, p. 250), les comprend dans sa seconde section des Nitidules.

STRONGYLIE. *Strongylium.* INS. Kirby (*Linn. Trans.*, 12) a ainsi nommé un genre de Coléoptères de la famille des Sténélytres, qui, par ses caractères essentiels, rentrerait dans celui d'*Helops*, de Fabricius; mais qui s'en éloigne sous le rapport du facies, le corps étant plus étroit, presque cylindrique ou linéaire, avec le corselet presque carré, sans rétrécissement postérieur. Les derniers articles des antennes sont un peu dilatés, sans différer brusquement des précédents. On peut réunir à ce genre celui de *Stenochia*, du même savant. Germar en a décrit plusieurs espèces (*splendidus, auricalceus, azureus, interstitialis, flavicrus, luteicornis, limbatus*, etc.), mais sous la dénomination générique d'*Helops*.

STRONGYLIUM. BOT. (*Lycoperdacées.*) Genre établi par Dittmar, et qui ne comprend qu'une seule espèce, *Strongylium fuliginoides*. Ce genre ne diffère pas sensiblement du *Reticularia*, de Bulliard, auquel Fries le réunit.

STRONGYLOCÉROS. MAM. (Schreber.) *V.* WAPITI au mot CERF.

STRONGYLOCORIDE. *Strongylocoris.* INS. Hémiptères hétéroptères; genre de la famille des Miriens, institué par Blanchard, aux dépens du genre *Lygæus* de Fabricius. Caractères : antennes longues et grêles dans toute leur étendue; tête aussi large que le corselet; corps arrondi; pattes postérieures longues; cuisses très-renflées.

STRONGYLOCORIDE LEUCOCÉPHALE. *Strongylocoris leucocephalus*, Bl.; *Cimex leucocephalus*, L.; *Lygæus leucocephalus*, Fab. Son corps est noir; sa tête est d'un jaune roussâtre; les antennes sont noirâtres, avec le premier article jaune; le corselet et les élytres sont entièrement noirs; les pattes sont rousses, avec les tarses bruns. Taille, une ligne et demie. Europe.

STRONGYLODON. *Strongylodon.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Vogel, qui lui assigne pour caractères : calice à quatre lobes arrondis, dont le supérieur plus grand et échancré; corolle papilionacée, à pétales stipités; étendard ovale-oblong, aigu, réfléchi, bicalleux à sa base; ailes subrhomboïdes; carène un peu en faux, acuminée et beaucoup plus petite que l'étendard, contre lequel elle est pressée; dix étamines diadelphes; ovaire très-longuement stipité, uniovulé. La plante sur laquelle ce genre repose, est originaire des îles Sandwich; c'est un arbuste à feuilles trifoliolées.

STRONGYLOGASTRE. *Strongylogaster.* INS. Diptères; genre de la famille des Musciens, groupe des Gymnosomites, établi par Macquart qui lui assigne pour caractères : antennes assez courtes, dont le pénultième article est ovalaire et le dernier du style épaissi à sa base; corps large; abdomen globuleux, dépourvu de soies; ailes ayant leur première cellule postérieure

à pétiole très-court; pattes médiocres; tarses à pelotes fort allongées.

Strongylogastre globule. *Strongylogaster globula,* Meig. Sa tête est brune; son corselet est noirâtre et le corps tout à fait noir. Taille, une ligne et demie. Europe.

STRONGYLOLEPIS. bot. L'une des sections du genre *Nestiera,* de Sprengel.

STRONGYLOME. *Strongyloma.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviacées, établi par le professeur De Candolle qui lui reconnaît pour caractères : capitule à cinq fleurs; involucre polyphylle, imbriqué; réceptacle ébractéolé, villoso-fimbrillifère; fleurs hermaphrodites; corolles égales, à deux lèvres dont l'extérieure est subarrondie; akènes obpyramidés, érostratés, couverts d'un duvet dense; aigrette unisériale, paléacée, égale, caduque; les paillettes, au nombre de trois à cinq, sont étroites, appliquées, atténuées à la base, ciliées au sommet.

Strongylome axillaire. *Strongyloma axillaris,* De Cand. Arbuste en buisson, à tiges assez basses; les feuilles primaires sont subulées, trigones, dilatées à leur base, en forme de gaîne ou de capuchon; les secondaires sont fasciculées, linéaires, mucronées et recourbées; les capitules sont ordinairement au nombre de trois. Du Chili.

STRONGYLOTE. *Strongylotes.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte du Brésil, qui présente pour caractères : antennes médiocres, minces, coudées, composées de douze articles, dont le premier obconique, les autres turbinés et très-courts, avec la massue courte, presque ovale; trompe allongée, mince, cylindrique, presque droite; yeux latéraux, arrondis et déprimés; corselet presque carré, brusquement rétréci en arrière; élytres allongées, cylyndriques, linéaires, arrondies à leur base, ne recouvrant pas entièrement l'extrémité de l'abdomen; pieds robustes, les antérieurs un peu plus longs et plus éloignés à leur base; cuisses renflées au milieu; jambes droites, armées d'un crochet à leur face interne. Le *Strongylotes lemniscatus* est noir, couvert de petites soies courtes et rares, d'un blanc argentin; ses élytres sont finement et profondément striées et ponctuées.

STRONGYLURE. *Strongylurus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, institué par Hope, qui lui assigne pour caractères : antennes pubescentes, mais nullement épineuses, composées de onze articles implantés dans une échancrure des yeux; tête inclinée, séparée du corselet par une sorte d'étranglement; palpes petites : les labiales plus courtes que les maxillaires, et toutes ayant le dernier article sensiblement plus gros que les précédents; corselet arrondi sur les côtés et rétréci en avant; extrémité des élytres pointue et incisée un peu obliquement. Les Strongylures sont des insectes propres à la Nouvelle-Hollande.

Strongylure scutellé. *Strongylurus scutellatus,* Hope. Son corps est brun, tomenteux; le corselet est d'un fauve jaunâtre, avec une ligne noire au milieu du disque; l'écusson est jaune; les élytres sont brunes, ondulées et rayées de brunâtre; le dessous du corps est d'un brun sale, avec l'abdomen d'un brun de poix. Taille, douze lignes.

STRONITE. min. Synonyme de Strontiane carbonatée. *V.* Strontiane.

STRONTIANE. min. Substance alcaline; protoxyde de Strontium des chimistes. On l'a regardée comme un corps simple jusqu'en 1808, époque à laquelle Davy parvint à la réduire au moyen de l'électricité voltaïque. D'après sa capacité de saturation, elle doit contenir 15,45 d'Oxygène et 84,55 de Strontium. Elle est la base d'un genre composé de deux espèces minérales : la Strontiane sulfatée et la Strontiane carbonatée. Ces deux sels se distinguent par la propriété qu'ils ont de colorer en rouge la flamme des corps brûlants, et lorsqu'ils sont dissous dans les Acides de précipiter par les Sulfates solubles.

Strontiane carbonatée. Substance pierreuse, transparente ou translucide, blanche ou verdâtre, pesante, soluble avec effervescence dans l'Acide nitrique, s'offrant rarement en cristaux nets, et plus ordinairement en masses fibreuses et radiées. Ses formes cristallines peuvent être dérivées d'un rhomboïde obtus, de 99° 35′ (Haüy), dans lequel le rapport des diagonales est celui de 2 à 3. Elle est clivable dans des directions parallèles à l'axe de ses cristaux; la cassure est raboteuse et a un certain luisant de résine. Elle est facile à casser; sa dureté est inférieure à celle du Fluorite, et supérieure à celle du Calcaire spathique; sa pesanteur spécifique est de 3,605. Elle a en général l'éclat vitreux, avec un certain degré de transparence. Elle est facilement fusible au chalumeau, et communique une teinte rougeâtre à la flamme. Elle se dissout avec effervescence dans l'Acide nitrique. Si l'on plonge un papier dans la solution, et qu'après l'avoir laissé sécher, on l'allume, on le voit brûler en répandant une lueur purpurine. Elle est composée d'un atome de Strontiane et de deux atomes d'Acide carbonique; ou en poids, de Strontiane, 70, et Acide carbonique, 30.

Les formes régulières de la Strontiane carbonatée se réduisent à un petit nombre. Ce sont toujours des prismes hexaèdres, plus ou moins modifiés sur les arêtes des bases. Haüy en compte trois :

Strontiane carbonatée prismatique : en prisme hexaèdre régulier, sans modifications. Elle se trouve à Strontian en Écosse.

Strontiane carbonatée annulaire : un anneau de facettes autour des bases. A Leogang, près de Salzbourg.

Strontiane carbonatée bisannulaire : les arêtes des bases remplacées par deux rangées de facettes situées l'une au-dessus de l'autre. A Leogang.

Suivant Phillips et Haidinger, qui rapportent les cristaux de Strontiane carbonatée au système prismatique, et lui assignent pour forme fondamentale un prisme droit rhomboïdal de 117° 19′, cette substance présenterait des groupements tout à fait semblables à ceux que l'on remarque dans le Calcaire arragonite, et entre autres un prisme à six pans, ayant quatre angles de 117° 19′ et deux de 128° 22′.

Les variétés de couleurs de la Strontiane carbonatée

se bornent aux suivantes : le blanc, le verdâtre, le brun-jaunâtre pâle, le jaune et le gris.

Indépendamment de cristaux simples ou groupés, qui sont toujours forts petits, on observe encore dans cette substance, la forme d'aiguilles entrelacées et très-brillantes (à Braunsdorf en Saxe), celle de masses cristallines composées d'aiguilles ou de fibres tantôt radiées et tantôt réunies suivant leur longueur, très-serrées et présentant une surface comme striée. La Strontiane carbonatée n'a encore été observée que dans les filons métallifères des terrains primordiaux, à Strontian en Écosse, dans l'Argyleshire, où elle a été découverte pour la première fois; elle est dans un filon de Galène qui traverse des couches de Gneiss, associée à la Barytine et au Calcaire spathique. A Braunsdorf en Saxe, en cristaux blancs-jaunâtres ayant un éclat presque perlé, dans des druses calcaires, avec Cuivre et Fer pyriteux. A Leogang près de Salzbourg, en cristaux d'un assez beau volume, avec des cristaux semblables d'Arragonite. On la cite encore au Pérou, à Pisope, dans les environs de Popayan.

Strontiane sulfatée ou Célestine. C'est une substance pierreuse, blanche ou bleuâtre, transparente ou translucide, remarquable par sa pesanteur; elle a une structure laminaire, dont les joints conduisent à un prisme droit à bases rhombes, de 104° 48′ et 75° 12′ (Haüy); le rapport du côté de la base à la hauteur est à peu près celui de 114 à 113, en sorte que les pans sont sensiblement des carrés. Le clivage est plus facile dans le sens de la base que dans le sens parallèle aux faces latérales. La cassure est raboteuse et imparfaitement conchoïde. Elle est facile à casser; sa dureté est inférieure à celle du Fluorite, et un peu supérieure à celle du Calcaire spathique; sa pesanteur spécifique est de 3,86. Elle a un éclat vitreux, tirant sur celui de la résine, et quelquefois sur l'éclat perlé, au moins dans le sens du clivage le plus net. Elle décrépite au feu; elle est facilement fusible sur le charbon. Calcinée et placée sur la langue, elle y excite une saveur caustique; mise dans l'Acide muriatique, elle s'y dissout, et forme un sel qui colore en rouge la flamme de l'Alcool. Elle est formée d'un atome de Strontiane et de deux atomes d'Acide sulfurique; ou en poids de Strontiane, 56, et Acide sulfurique, 44. Selon Stromeyer, les variétés d'un bleu céleste contiennent une petite quantité de matière bitumineuse; et, d'après Brandes, la variété radiée du Tyrol renferme un peu de Strontiane carbonatée.

La Célestine, considérée sous le rapport de ses formes cristallines, présente la plus grande analogie avec la Barytine ou la Baryte sulfatée. Le nombre des variétés est seulement moins considérable. Haüy en a décrit onze qui proviennent de six modifications différentes, combinées soit entre elles, soit avec les faces primitives. Nous citerons les plus importantes :

1. La *Strontiane sulfatée unitaire :* provenant d'une modification sur les angles aigus, qui a atteint sa limite et a fait disparaître les bases. Le cristal se présente sous l'aspect d'un octaèdre rectangulaire, allongé et devenu cunéiforme; ou comme un prisme rhomboïdal, terminé par des sommets dièdres. A la Catholica en Sicile, à Newhaven en Connecticut.

2. La *Strontiane bisunitaire :* en cristaux tabulaires très-aplatis, de forme hexagonale, composant par leur réunion des masses lamelleuses; le *Blœttriger Célestin* de Karsten.

3. La *Strontiane dodécaèdre :* en prismes rhomboïdaux, terminés par des pointements à quatre faces, et semblables à la variété de Barytine, qui porte le même nom. En Sicile, dans les vals de Noto et de Mazzara, etc.

4. La *Strontiane apotome :* le même prisme rhomboïdal, terminé par des pyramides quadrangulaires très-aiguës, dont les faces remplacent les arêtes des bases. A Bougival, à Arcueil et à Montmartre près Paris.

5. La *Strontiane dioxynite :* c'est la variété précédente, augmentée de deux facettes vers chaque sommet. A Meudon près Paris, dans la Craie et dans l'intérieur des Silex.

Les cristaux de Strontiane sulfatée sont ordinairement groupés entre eux par leurs extrémités; et lorsqu'ils sont aplatis, ils composent des masses flabelliformes ou dentelées, tout à fait semblables à celles de la variété de Barytine, à laquelle on donne le nom de Crétée. Considérée sous le rapport de la texture, la Strontiane sulfatée offre les variétés suivantes :

1. *Strontiane laminaire :* en masses lamelleuses, limpides, blanches, bleuâtres ou rougeâtres, provenant souvent de l'accumulation de cristaux plats, de la variété bisunitaire. Elle est très-répandue dans les terrains secondaires et dans les terrains pyrogènes. A Vic, département de la Meurthe, dans le Calcaire compacte; variété rougeâtre, au Seisseralpe dans le Tyrol.

2. *Strontiane fibreuse :* en fibres déliées, réunies suivant leur longueur, ordinairement droites, rarement contournées, formant des couches d'un demi-pouce à un pouce d'épaisseur environ. La direction des fibres est perpendiculaire à celle de la couche. La couche de cette variété varie du blanc au grisâtre et au bleuâtre. On l'a d'abord trouvée à Frankstown en Pensylvanie, dans une marne feuilletée brunâtre; puis à Carlisle, dans l'État de New-York; à Dornburg près Iéna, à Bristol en Angleterre; en France, à Beuvron près de Toul, dans le département de la Meurthe, et à Vezenobres, dans le département du Gard. On trouve aussi la même variété, sous la forme de lentilles très-aplaties, à Monte-Viale dans le Vicentin.

3. *Strontiane aciculaire :* en aiguilles tapissant les parois des cavités de la Célestine compacte. A Montmartre près Paris, ou implantée dans les masses de Barytine des collines de Montferrat.

Les variétés de mélanges sont les suivantes :

1. *Strontiane sulfatée barytifère :* en masses radiées ou fibreuses, bleuâtres ou jaunâtres, formant une couche de plusieurs pieds d'épaisseur dans la formation du Calcaire coquillier. A Süntel près de Münder, dans le Hanovre; et à Derhshelf près de Karlshütte. On la trouve aussi dans la vallée de Fassa en Tyrol. D'après les analyses de Stromeyer et Brandes, cette variété contient deux à trois atomes de sulfate de Baryte.

2. *Strontiane sulfatée calcarifère, compacte* ou *terreuse :* en masses tuberculeuses, ellipsoïdes ou

ovoïdes, à cassure terne et écailleuse, rarement grenue, dont la couleur varie du blanc-grisâtre au blanc-jaunâtre; quelquefois en masses lenticulaires, pseudomorphiques, dont la forme est empruntée aux lentilles de Gypse du même terrain. Certains rognons de Célestine compacte ont éprouvé un retrait qui les a divisés intérieurement, comme les Ludus, en portions prismatiques, sur les parois desquelles sont implantés des cristaux aciculaires de la même substance. On trouve la Célestine compacte à Montmartre, près Paris, dans les marnes marbrées, jaunâtres et vertes, qui appartiennent à la formation gypseuse; à Dresde, en Saxe, et à Laubenheim, près de Mayence.

Le sulfate de Strontiane ou la Célestine, qui a tant d'analogie avec le sulfate de Baryte par ses caractères extérieurs, en diffère à plusieurs égards par sa manière d'être géologiquement. Sa formation est en général plus récente; et il ne commence guère à se montrer, dans la série des terrains, que vers les points où finit la Baryte sulfatée. Mais à partir de là, on le rencontre aux divers étages du sol de sédiment jusqu'aux formations les plus supérieures. Dans le sol secondaire, la Célestine existe en cristaux gris dans la Karsténite ou Pierre de Vulpino; en nodules dans un Psammite, aux environs de Bristol, en Angleterre, et à Inverness en Écosse; mais son gîte principal est dans les formations gypseuses des terrains moyens de sédiment, où elle s'associe fréquemment au Soufre et au Gypse sélénite. La Célestine cristallisée a été découverte pour la première fois par Dolomieu en Sicile, dans les mines de Soufre du val de Noto et du val Mazzara, et dans celle de la Catholica près Girgenti. C'est de ces localités que proviennent les plus beaux groupes cristallisés des collections. On a retrouvé depuis des cristaux de Célestine à Conilla près Cadix d'un bleu verdâtre implantés dans la marne qui renferme le Soufre. On la connaît encore à Leogang, près de Salzbourg, et aux environs de Greden, dans le cercle de l'Inn, en Tyrol. La variété laminaire a été observée dans une marne calcaire endurcie, aux environs d'Aarau en Suisse. La variété fibreuse est en lits dans une marne argileuse feuilletée, à Frankstown en Pensylvanie, et à Carlisle dans l'État de New-York, à Dornburg près d'Iéna, et en France à Beuvron, près de Toul, département de la Meurthe. En 1818, on a découvert la Célestine en petits cristaux d'un bleu azuré, appartenant à la variété dioxynite, à Meudon près Paris, dans la Craie supérieure et dans les cavités des rognons de Silex noir, situés au milieu même de la masse crayeuse. On a trouvé aussi des Oursins siliceux dont l'intérieur était tapissé de ces mêmes cristaux. Suivant les auteurs de la Description géologique des environs de Paris, cette Célestine n'est pas essentiellement de la même époque de formation que la Craie, mais elle peut appartenir à une époque postérieure, contemporaine de celle des Argiles plastiques, et avoir pénétré dans le sol crayeux à la manière des minéraux qui remplissent les filons.

La Célestine existe dans les Roches amygdalaires de Montecchio-Maggiore, dans le Vicentin, où elle est disséminée dans une Brecciole trappéenne ou Pépérine grisâtre, avec des Coquilles fossiles; et aussi à Monte-Viale, près de Vicence. Dans les terrains tertiaires, la Célestine a été observée en petits cristaux appartenant à la variété apotome sur des fragments de Lignite, à Auteuil près Paris, et dans l'intérieur de Géodes calcaires disséminées vers la partie supérieure de l'Argile plastique. C'est pareillement dans des Géodes d'un calcaire compacte, blanc-jaunâtre, qui recouvre la Craie à Bougival près de Marly, que Cuvier et Brongniart ont observé, pour la première fois, cette variété de Célestine, en cristaux limpides, ayant plus de deux centimètres de longueur. La Célestine compacte calcarifère se trouve dans les bancs de Marnes qui appartiennent à la formation gypseuse des environs de Paris, et qui y sont intercalés ou qui la recouvrent immédiatement. On commence à la rencontrer en rognons épars dans les Marnes argileuses, marbrées, de la première masse de Gypse à Montmartre, et qui servent de pierres à détacher. Ces rognons sont aplatis, et percés de canaux tortueux à peu près perpendiculaires. Les ouvriers donnent à ces rognons les noms d'*œufs*, de *miche* ou *pain de quatorze sous*. On retrouve ensuite la Célestine calcarifère terreuse en rognons dans un banc de Marne jaunâtre, feuilletée, qui recouvre les Marnes blanches, et qui renferme de petites Coquilles bivalves du genre Cythérée. Dans les Marnes vertes situées au-dessus, la Célestine se présente de nouveau en rognons, qui forment des cordons horizontaux à un pied les uns des autres. On en compte cinq dans la Marne verte des escarpements entre Bagnolet et Montreuil. Il en existe également plusieurs à Ménilmontant. On y observe aussi des Géodes argilo-calcaires, dont les cavités sont tapissées de petites aiguilles de Calcaire et de Célestine.

Stromnite. Mélange naturel de carbonate de Strontiane avec du sulfate de Baryte et du carbonate de Chaux, dans les proportions de : carbonate de Strontiane, 69,60; sulfate de Baryte, 27,80; carbonate de Chaux, 2,60.

STRONTIANITE, STRONTITE. min. Synonymes de Strontiane carbonatée. *V.* Strontiane.

STRONTIUM. min. Substance métallique, que l'on obtient de la Strontiane, en traitant celle-ci au moyen de la pile voltaïque.

STROPHA. bot. Le genre proposé sous ce nom, dans la famille des Chloranthacées, par Norouba, a été réuni au genre *Chloranthus*.

STROPHADE. *Strophades*. bot. Genre de la famille des Crucifères, établi par Boissier, avec les caractères suivants : calice égal à sa base; pétales entiers; étamines libres et édentulées; ovaire linéaire; style court et subulé; stigmate subbilobé; silique cylindrique, latéralement subcomprimée, subindéhiscente, contorto-plissée et biloculaire; valvules coriaces, énervées, convexo-canaliculées; placentas épais; funicules libres; semences disposées sur un seul rang, pendantes, oblongues, subtronquées au sommet; cotylédons plans et couchés l'un sur l'autre.

Strophade lancéolée. *Strophades lanceolata*, Boiss. Plante herbacée, à racine verticale, émettant au collet une rosette de feuilles argentées, oblongo-lancéolées, aiguës au sommet, atténuées à la base en pétiole court;

partie supérieure de la tige rameuse, garnie de quelques feuilles presque orbiculées; fleurs réunies en grappe allongée; silique pédonculée, longue d'une ligne environ. De la Perse.

STROPHANTHE. *Strophanthus.* BOT. De Candolle (Ann. du Muséum, t. I, p. 408, tab. 27) a établi ce genre qui appartient à la famille des Apocynées et à la Pentandrie Monogynie, L. En l'adoptant, R. Brown (*Mem. Soc. Wern.*, I, p. 72) en a ainsi fixé les caractères : calice divisé profondément en cinq segments ovales-oblongs; corolle infundibuliforme, dont la gorge est couronnée par dix squamules indivises; étamines insérées sur le milieu du tube, à anthères sagittées, aristées ou mucronées; deux ovaires surmontés d'un style filiforme, dilaté au sommet, terminé par un stigmate presque cylindrique. Un caractère que R. Brown n'a pas mentionné, et d'après lequel De Candolle a formé le nom générique, c'est la longueur des divisions de la corolle, qui se terminent en filets allongés et contournés en spirale. Ces singuliers prolongements de la corolle du *Strophanthus* le distinguent du genre *Nerium* avec lequel une espèce (*Strophanthus dichotomus*) a été confondue par Lamarck; la présence des écailles à l'entrée du tube de la corolle ne permet pas de le confondre avec le genre *Echites*, dans lequel Linné avait placé l'espèce principale.

STROPHANTHE A RAMEAUX DICHOTOMES. *Strophanthus dichotomus.* C'est un arbre à tiges ligneuses et sarmenteuses, munies de feuilles entières et opposées. Les fleurs sont portées sur de courts pédicelles, et le plus souvent rapprochées par faisceaux. Les pétales sont d'un rouge pourpré à leur base, avec une ligne longitudinale, les bords et le prolongement terminal, qui est fort étendu, sont d'un jaune verdâtre. Cette plante croît à Java et dans quelques autres contrées de l'Inde orientale.

STROPHIOLES. *Strophiolæ.* (Gærtner.) Nom donné à des bosses fongueuses ou calleuses, que l'on trouve sur certaines semences.

STROPHIOSTOMA. BOT. L'une des sections du genre *Myosotis* de Linné.

STROPHITE. *Strophitus.* MOLL. C'est sous ce nom que Raffinesque a proposé un sous-genre parmi les Anodontes, pour une seule espèce qui est l'*Anodonta undulata*, de Say.

STROPHOMÈNE. *Strophomena.* CONCH. Genre dont on doit la création à Raffinesque; il est établi sur des Coquilles pétrifiées, très-voisines des Térébratules ou plutôt des Productus.

STROPHOPAPPE. *Strophopappus.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par De Candolle avec les caractères suivants : capitule multiflore; squames de l'involucre imbriquées, ovales-oblongues, obtuses, extérieurement subtomenteuses au sommet; réceptacle à peine alvéolé; akènes très-velus; aigrette bisériale, paillettes de l'une et l'autre rangées, planes, luisantes, égales, allongées.

STROPHOPAPPE A DEUX COULEURS. *Strophopappus bicolor*, De Cand.; *Stilphopappus bicolor*, Mart. Arbuste à rameaux cylindriuscules, les plus jeunes tomenteux; les feuilles sont alternes, sessiles, oblongues, obtuses, coriaces, presque entières, glabres en dessus, un peu tomenteuses en dessous; capitules axillaires et terminaux. Du Brésil.

STROPHOSOMUS. INS. Genre de Charansonites établi par Schoenherr. *V.* RHYNCHOPHORES.

STROPHOSTOME. *Strophostoma.* MOLL. Le genre que Deshayes a établi sous ce nom, est identique avec celui que Grateloup nommait à peu près dans le même temps *Fercessina* et qui a par conséquent un peu d'antériorité. *V.* FERCESSINE.

STROPHOSTYLE. *Strophostyles.* BOT. Elliott (*Sketch of the Bot. of Carol.*, vol. 2, p. 229) a établi sous ce nom, un genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., qui a pour caractères essentiels : une corolle papilionacée, dont la carène est tordue en spirale avec les étamines et le style, comme cela s'observe dans les *Phaseolus;* une gousse cylindracée, presque biloculaire; des graines cylindracées-réniformes. Ce genre se compose de trois espèces indigènes de l'Amérique septentrionale, savoir : 1° *Strophostyles angulosa* ou *Glycine angulosa*, L.; 2° *Strophostyles helvola* ou *Phaseolus helvolus*, Willd.; 3° *Strophostyles peduncularis* ou *Phaseolus vexillatus*, Pursh. Ce genre ressemble au *Phaseolus* par sa corolle, et au *Dolichos* par sa gousse.

STRUCHIUM. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, indiqué par Pierre Browne dans sa Flore de la Jamaïque, ne diffère point du genre *Sparganophorum*, de Vaillant. *V.* SPARGANOPHORE.

STRUCKERIA. BOT. Le genre mentionné sous ce nom dans le *Flora fluminensis*, a été reconnu identique avec le genre *Vochysia* de Jussieu. *V.* VOCHYSIE.

STRUMAIRE. *Strumaria.* BOT. Genre de la famille des Amaryllidées ou Narcissées et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : spathe à deux valves inégales; périanthe à six divisions étalées; six étamines insérées sur le réceptacle, ayant leurs filets (dans quelques espèces) adhérents en partie avec le style; celui-ci renflé vers son milieu; stigmate trifide; capsule presque arrondie, trigone, marquée de trois sillons, à trois valves et autant de loges, renfermant des graines arrondies. Ce genre diffère du *Leucoïum*, non-seulement par le port, mais encore par le renflement du style qui est au milieu et non pas au sommet, par son stigmate trilobé et par l'adhérence d'une portion des filets des étamines avec le style, dans certaines espèces. Les plantes qui composent ce genre sont au nombre de dix environ, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance; quelques-unes sont cultivées dans les jardins de botanique, et ont été figurées par Jacquin dans ses *Icones rariores*, vol. 2, tab. 356 à 361. Ce sont de belles plantes à feuilles radicales, planes, linéaires, du milieu desquelles s'élève une hampe portant des fleurs disposées en ombelle simple, mais assez nombreuses, de couleur blanche ou rouge.

STRUMELLA. BOT. (*Urédinées.*) Fries a donné ce nom à des tubercules noirs, qui se développent sur les légumes du *Vicia faba*, et qu'il hésite encore à considérer, soit comme une Cryptogame parasite, soit comme une simple transformation du tissu; ce sont des tubercules hémisphériques, saillants, passant insensiblement

à la substance dans laquelle ils se sont développés et couverts extérieurement d'une poussière qui est peut-être formée par les sporules.

STRUMPFIE. *Srumpfia*. BOT. Genre établi par Jacquin qui le plaça dans la Syngénésie, mais qui fut ensuite transporté dans la Monadelphie par Persoon, et dans la Pentandrie Monogynie par Schultes. Ses affinités naturelles ne sont pas encore déterminées; cependant, Richard, qui a fait une étude approfondie des Rubiacées, pense qu'il se rapporte à cette famille. Ce genre a été ainsi caractérisé : calice très-petit, persistant, à cinq dents; pétales ovales-oblongs, obtus, étalés; anthères sessiles, réunies en un corps ovoïde, marqué de cinq sillons et offrant quatre dents à la base; baie uniloculaire, couronnée par le calice, renfermant une seule graine globuleuse.

STRUMPFIE MARITIME. *Srumpfia maritima*, Jacquin, *Amer. pict.*, p. 107; Plumier, Spec. 17, tab. 251, f. 1. C'est un arbrisseau dressé, haut d'environ trois pieds, à branches cendrées, marquées de cicatrices annulaires formées par la chute des feuilles. Celles-ci sont ternées, semblables aux feuilles de Romarin et accompagnées de stipules petites, aiguës et noires. Les fleurs sont blanches, petites, portées au nombre de cinq environ sur des pédoncules axillaires. Cette plante croît sur les rochers maritimes de Curaçao.

STRUTHANTHUS. BOT. L'une des sections du genre *Loranthus*, de Linné.

STRUTHIO. OIS. Synonyme d'Autruche.

STRUTHIOLE. *Struthiola*. BOT. Genre de la famille des Thyméléesetde la Tétrandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : périanthe extérieur à deux folioles (bractées) opposées, droites, linéaires, aiguës; périanthe intérieur corolloïde, infundibuliforme; le tube filiforme, allongé; le limbe à quatre segments ouverts, muni à l'entrée du tube de huit écailles glanduleuses, ovales, obtuses, entourées de poils soyeux à la base; quatre étamines dont les filets sont très-courts, renfermés dans le tube, terminés par des anthères oblongues; ovaire supère, ovale, surmonté d'un style filiforme, terminé par un stigmate capité; baie sèche, ovale, uniloculaire et monosperme. Ce genre se distingue des *Stellera* et des *Passerina*, avec lesquels il a de grands rapports, par le nombre des étamines, les divisions du périanthe et surtout par les glandes ou nectaires qui ornent l'orifice du tube. Bergius, dans ses Observations sur les plantes du Cap, a donné le nom générique de *Nectandra* à l'espèce que Linné a décrite sous le nom de *Struthiola glabra*, et Thunberg sous celui de *Struthiola erecta*.

STRUTHIOLE LUISANTE. *Struthiola lucens*, Poir. Arbuste d'un aspect agréable; les feuilles sont nombreuses, petites, appliquées contre la tige et ordinairement opposées. Les fleurs sont axillaires, solitaires, d'un blanc verdâtre; elles répandent une odeur agréable. De l'Afrique australe.

STRUTHIOLAIRE. *Struthiolaria*. MOLL. Genre établi par Lamarck, dans la famille des Canalifères de sa méthode. La plupart des auteurs adoptèrent le genre Struthiolaire, que l'auteur a caractérisé ainsi : coquille ovale, à spire élevée; ouverture ovale, sinueuse, terminée à sa base par un canal très-court, droit, non échancré; bord gauche calleux, répandu; bord droit bisinué, muni d'un bourrelet externe; animal inconnu. Les Struthiolaires sont des coquilles marines restées très-rares dans les collections; on n'en cite encore que deux espèces vivantes et une troisième fossile des environs de Paris. Cette dernière est douteuse, parce que provenant d'une couche de Sable quartzeux inférieure au Calcaire grossier, dans laquelle les coquilles sont extrêmement friables, on ne l'a jamais vue avec le bord droit entier; elle présente, du reste, assez bien les caractères et les formes des Struthiolaires.

STRUTHIOLAIRE CRÉNULÉE. *Struthiolaria crenulata*, Lamk., *loc. cit.*, n° 2; Chemn., Conch., t. II, tab. 210, fig. 2086, 2087. Elle est plus petite que la suivante.

STRUTHIOLAIRE NODULEUSE. *Struthiolaria nodulosa*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 148, n° 1; *Murex stramineus*, L., Gmel., p. 3542, n° 55; Chemnitz, Conch., t. X, tab. 160, fig. 1520, 1521; Martyns, Conch., t. II, fig. 53, 54; Encyclop., pl. 431, fig. 1, a, b; Triton, Blainv., Traité de Malac., pl. 17, fig. 1. Vulgairement, pied d'Autruche. Coquille épaisse, ovale, à spire étagée, un peu élevée, striée suivant la décurrence de la spire, composée de tours anguleux, aplatis en arrière, noduleux sur les angles, à suture simple. Sa couleur est blanche, ornée de flammes longitudinales jaunes en dehors, blanches en dedans, avec le bord droit roussâtre ou violâtre. Taille, deux à trois pouces. De l'Australie.

STRUTHIOPTERIDE. *Struthiopteris*. BOT. (*Fougères*.) Ce nom a été donné anciennement par Haller et ensuite par plusieurs autres auteurs à l'*Osmunda Spicant* de Linné, qui a depuis été placé dans le genre *Blechnum*, et plus récemment encore parmi les *Lomaria*.

Le nom de *Struthiopteris* a été appliqué par Willdenow à une autre plante, l'*Osmunda Struthiopteris* de Linné, que Swartz avait rangée parmi les *Onoclea* dont elle se rapproche en effet à plusieurs égards. Le genre Struthiopteride présente des frondes fertiles différentes des frondes stériles; elles sont plus étroites, et les pinnules sont recourbées en dessous et bordées d'écailles ou membranes scarieuses, distinctes, qui recouvrent les capsules. Ces capsules sont disposées par lignes et recouvertes par des téguments propres, qui les séparent en groupes. On ne connaît que deux espèces de ce genre; elles sont très-analogues et croissent l'une dans le nord de l'Europe, l'autre dans le nord de l'Amérique; ce sont de très-belles Fougères se rapprochant par leur port des *Onoclea* et *Lomaria* arborescentes; le *Struthiopteris germanica* présente même une tige droite, de quelques pouces, d'où naissent des feuilles nombreuses, formant une sorte de corbeille, les extérieures stériles, celles du centre fertiles. Ces feuilles sont doublement pinnées et d'une forme très-élégante.

STRUTHIUM. BOT. L'un des synonymes latins de la Gaude, *Reseda luteola*, L. Le nom de *Struthium* a aussi été appliqué sectionnairement dans le genre *Gypsophylla*.

STRUTHODÉE. *Struthodea*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, établi par Gould, pour un Oiseau observé dans la Nouvelle-Cambrie, qui lui a présenté pour

caractères : un bec fort, robuste, renflé, arqué dans sa mandibule supérieure et dont la hauteur surpasse la largeur; gonys anguleux; narines rondes, cachées; mandibule inférieure plus épaisse vers sa base qui se confond avec les joues; ailes médiocres et arrondies; première rémige courte, les quatrième et cinquième les plus longues, les secondaires larges et allongées; tarses de médiocre longueur, mais robustes, scutellés antérieurement, plans postérieurement; doigts assez forts, le pouce est plus fort et plus court que le doigt intermédiaire.

Struthodée cendrée. *Struthodea cinerea*, Gould. Tête, cou et parties inférieures d'un gris cendré, avec le bord de chaque plume d'une teinte plus claire; ailes brunes; rectrices noires, irisées de vert métallique. Bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. De l'Australie.

STRYCHNÉES. bot. Sous-ordre de la famille des Apocinées, qui comprend les genres *Strychnos, Ignatia, Gardneria, Antonia* et *Labordia*, qui sont les types d'autant de tribus.

STRYCHNINE. chim. Principe immédiat découvert dans les Strychnos, et auquel plusieurs des espèces de ce genre doivent leurs redoutables propriétés. *V.* Strychnos.

STRYCHNODAPHNE. bot. Ce nom a été donné par Nées à un genre de la famille des Laurinées, que l'on a ensuite réuni au genre *Ocotea*, d'Aublet.

STRYCHNOS. *Strychnos*. bot. Ce genre, que l'on désigne encore sous les noms de *Caniram* et de *Vomiquier*, appartient à la famille des Apocynées et à la Pentandrie Digynie, L., où il se distingue par les caractères suivants : le calice est à cinq divisions profondes; la corolle monopétale, tubuleuse, ayant son limbe à cinq divisions égales, étalées, à préfloraison valvaire; les étamines, au nombre de cinq, sont insérées sur la gorge de la corolle; l'ovaire est à deux loges polyspermes; le style simple se termine par un stigmate capitulé. Le fruit est crustacé extérieurement, charnu et pulpeux intérieurement, contenant un nombre variable de graines peltées et déprimées; ces graines se composent d'un endosperme corné, quelquefois creux à son intérieur et contenant un embryon mince et foliacé. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux sarmenteux, contenant un suc blanc et laiteux; les feuilles sont opposées, rarement alternes par l'avortement d'une des deux, entières; les fleurs sont disposées en corymbes; quelquefois celles qui sont placées dans l'aisselle des feuilles inférieures avortent, et le pédoncule se recourbe en forme de vrille axillaire. On a réuni à ce genre l'*Ignatia* de Linné fils ou *Ignatiana* de Loureiro, qui ne diffère des autres Strychnos que par la forme de ses graines.

Strychnos vomiquier. *Strychnos Nux vomica*, L., Sp., Rich., Bot. méd., 1, p. 323. Arbre originaire de l'Inde, dont les fruits (de la grosseur d'une orange) contiennent un grand nombre de graines déprimées, orbiculaires, peltées, grisâtres, recouvertes d'une pellicule composée de plusieurs feuillets et qui est luisante et comme nacrée; ce sont ces graines que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *Noix vomiques*. Elles sont d'une amertume excessive, et leur action sur l'homme et les animaux est tellement énergique, qu'elles sont à juste titre considérées comme un des poisons les plus violents du règne végétal. Les recherches de Pelletier et Caventou ont fait connaître la nature du principe vénéneux de la Noix vomique. C'est une matière alcaloïde à laquelle ils ont donné le nom de *Strychnine*. Elle se présente sous la forme d'une poudre blanche, composée de petits cristaux à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces; presque insoluble dans l'Eau et dans l'Éther, mais facilement soluble dans l'Alcool. Sa saveur est excessivement amère. Dans la Noix vomique, la Strychnine est combinée à un Acide particulier, qu'on a nommé *Acide igasurique*. Des expériences multipliées ont prouvé que la Strychnine était la partie active et vénéneuse de la Noix vomique et de la Fève de Saint-Ignace, dans laquelle elle existe également, de même que dans toutes les autres espèces vénéneuses de ce genre. On a remarqué qu'en général cette substance exerce une action particulière sur la moelle épinière et sur les muscles qui en reçoivent leurs nerfs.

Strichnos Ignatier. *Strychnos Ignatia*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 326, ou *Ignatia amara*, L. fils. Ses graines sont irrégulièrement anguleuses, larges d'environ un pouce; leur surface est d'un brun pâle, striée et glabre; leur intérieur est corné, dur et verdâtre; elles sont excessivement amères. D'après l'analyse qui en a été faite par Pelletier et Caventou, ces graines contiennent de la Strychnine et de l'Acide igasurique; elles agissent de la même manière que la Noix vomique.

Parmi les autres espèces vénéneuses de ce genre, il faut encore citer : 1° le *Strychnos colubrina*, L., dont le bois et la racine, qui sont extrêmement vénéneux, sont connus sous le nom de *Bois de Couleuvre* ou de *Couleuvrée*. Les mêmes chimistes y ont constaté l'existence de la Strychnine; 2° le *Strychnos Tieute* de Leschenault, dont le suc sert aux habitants de Java, pour préparer le fameux poison qu'ils nomment *Upas tieuté* et avec lequel ils empoisonnent leurs flèches. Mais un fait bien digne de remarque, c'est qu'au milieu de ce grand nombre d'espèces, qui s'accordent si bien entre elles par la violence de leurs propriétés délétères, le genre Strychnos en renferme quelques autres dont l'innocuité ne saurait être révoquée en doute. Ainsi Auguste de Saint-Hilaire a décrit et figuré dans ses Plantes usuelles des Brasiliens, t. I, une espèce qu'il nomme *Strychnos pseudoquina*. Elle est originaire du Brésil où les habitants la connaissent sous le nom de *Quina do campo;* son écorce, qui est très-amère, est employée comme fébrifuge, à la manière du Quinquina du Pérou. D'après l'analyse qui en a été faite par Vauquelin, l'écorce de *Quina do campo* ne contient aucune trace de Strychnine.

STRYPHNODENDRON. bot. Le genre proposé sous ce nom par Martius, dans la famille des Légumineuses, n'a été admis que comme section du genre *Inga*, de Plumier.

STUARTIE. *Stuartia*. bot. Genre de la famille des Guttifères, tribu des Gordoniées, institué par Catesby, qui le caractérise de la manière suivante : calice persistant, unibractéolé, à cinq folioles imbriquées, lancéolées ou obtuses, subégales; corolle composée de

cinq pétales hypogynes, alternes avec les folioles ou divisions du calice, obovés, crénelés, cohérents par leur base, imbriqués avant l'inflorescence; étamines hypogynes, disposées sur plusieurs rangs, adhérentes à la base des pétales; filaments filiformes, libres entre eux; anthères introrses, biloculaires, ovales, déhiscentes longitudinalement; ovaire libre, à cinq loges renfermant chacune deux ovules superposés dans l'angle central, près de la base; cinq styles distincts ou rassemblés en un seul; stigmates obtus ou capitellés. Le fruit consiste en une capsule ovoïde, à cinq angles ou subglobuleuse, à cinq loges séparées par autant de valves ligneuses, portant au milieu la cloison; les graines sont géminées et superposées dans chaque loge, orbiculées, plano-convexes, avec le test crustacé, les bords prolongés en membrane.

Stuartie pentagyne. *Stuartia pentagyna*, L'Hérit. Magnifique arbrisseau qui forme des buissons de huit à neuf pieds de hauteur, dont les jeunes pousses sont d'un rouge pourpré; les feuilles sont ovales-lancéolées, acuminées, à bords largement dentés, et relevés d'une teinte rougeâtre, qui contraste avec le beau vert de la feuille. Les fleurs sont solitaires, axillaires; les pétales sont grands, ondulés sur leurs bords, blancs, nuancés de pourpre à l'extérieur. De la Caroline et de la Géorgie.

STUC. min. *V.* Gypse.

STURIONIENS. pois. Cuvier (Règne Animal) a intitulé ainsi un ordre de Poissons à branchies libres, à ouïes très-fendues et garnies d'un opercule; mais sans rayons à la membrane. Cet ordre comprend les deux genres *Acipenser* et *Spatularia*.

STURMIE. *Sturmia*. bot. (Hoppe.) *V.* Chamagrostide.

Gærtner a figuré sous le nom de *Sturmia* le fruit d'un genre que, dans le texte, il a nommé *Stenostomum*. *V.* ce mot.

STURNELLA. ois. (Vieillot.) Même chose que *Sturnus*. *V.* Stourne.

STURNUS. ois. *V.* Étourneau.

STYGIDE. *Stygides*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Anthraciens, établi par Meigen, qui lui avait donné le nom de Stygie, déjà employé pour un genre de Lépidoptères, et auquel il a substitué celui de *Lomatia*. Latreille n'a pas adopté cette substitution, et a laissé son premier nom à ce genre en le terminant de manière à le distinguer. Les caractères des Stygides sont : corps assez déprimé; tête sphérique, creusée postérieurement; yeux réniformes, réunis sur le front dans les mâles, espacés dans les femelles; trois ocelles distincts, disposés en triangle équilatéral sur le vertex; antennes avancées, rapprochées à leur base, courtes, composées de trois articles : le premier court, épais, soyeux, un peu plus gros et arrondi au sommet qui est échancré latéralement; le deuxième inséré sur cette échancrure, encore plus court que le premier, cyathiforme; le troisième long, conique, nu, muni d'un style mince et petit; trompe retirée dans la cavité buccale, que son extrémité dépasse à peine, et terminée par deux lèvres charnues, réunies en forme de gouttières; palpes courtes, presque cylindriques; corselet ovale, sans ligne transversale, enfoncée; ailes lancéolées, velues vues au microscope, à moitié ouvertes dans le repos; cuillerons très-petits, avec leurs bords frangés; balanciers découverts; pattes grêles : les postérieures allongées; tarses munis de deux pelotes; abdomen long, elliptique, très-peu convexe. Les Stygides ressemblent beaucoup aux Anthrax, mais elles se tiennent toujours sur les fleurs. On en connaît trois ou quatre espèces propres à l'Europe.

Stygide latérale. *Stygides lateralis*, Latr.; *Lomatia lateralis*, *Stygia lateralis*, Meigen, Dipt. d'Eur.; Macquart, Ins., Dipt. du nord de la France, etc., p. 62, n° 1. Son corps est noir, avec sa face revêtue de poils blanchâtres et le thorax de poils jaunes; les segments de l'abdomen sont bordés de jaune, et les deuxième et troisième ont de plus une tache latérale de cette couleur; les pattes sont noires. Taille, quatre lignes. Ce Diptère est commun en Belgique.

STYGIE. *Stygia*. ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Hépialites. Caractères : corps écailleux; antennes courtes, diminuant insensiblement de grosseur, arquées, ayant dans toute leur longueur un double rang de petites dents courtes, étroites, dilatées et arrondies au bout; point de langue distincte; palpes épaisses, cylindriques, entièrement garnies d'écailles, s'élevant au delà du chaperon; ailes en toit dans le repos : les supérieures oblongues, les inférieures presque arrondies; cellule sous-marginale de celles-ci fermée par une nervure arquée, d'où partent deux rameaux parallèles, qui aboutissent au bord postérieur; jambes postérieures munies à leur extrémité d'éperons de grandeur remarquable; abdomen conique, terminé par une brosse de poils. On ne connaît que deux espèces de ce genre : l'une d'Amérique, l'autre de France.

Stygie australe. *Stygia australis*. Elle est figurée dans le *Gen. Crust. et Ins.* de Latreille, t. I, pl. 16, f. 4, par Godart, Crépusc., p. 169. La tête, les palpes et le corselet sont fauves; les ailes supérieures sont grises, avec des mouchetures d'un brun noirâtre et la moitié basale, lavée de fauve; les ailes postérieures sont d'un gris noirâtre, avec le milieu blanc, presque translucide; les quatre ailes sont frangées de brun. Taille, douze lignes. On la trouve, mais rarement, dans le midi de la France.

STYGMATIER. *Stygmatium*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, tribu des Clairones, groupe des Notoxites, établi par Gray, qui lui assigne pour caractères : antennes grêles, un peu plus longues que la tête et le corselet, presque filiformes, dont le dernier article pointu; palpes maxillaires à dernier article filiforme; pattes fortes et longues; cuisses postérieures dépassant l'extrémité des élytres, surtout dans les mâles; tarses très-élargis.

Stygmatier cicindéloïde. *Stygmatium cicindeloides*. Il est noir, pubescent et ponctué; ses élytres sont granuleuses à la base, avec deux petites bandes étroites, irrégulières et grises; l'abdomen est rouge; les pattes et les antennes sont brunes. Taille, cinq lignes. De Java.

STYGNE. *Stygnus.* ARACHN. Genre de l'ordre des Aranéïdes trachéennes, famille des Phalangiens, institué par Perty qui le caractérise ainsi : palpes plus longues que le corps, avec le pénultième et le dernier articles épineux, celui-ci uni avec le précédent et onguiculé; chélicères éloignées du corps, très-grandes, épaisses, glabres et luisantes; yeux écartés, avec une épine intermédiaire; céphalothorax subquadriforme, mutique postérieurement sur les côtés, avec deux épines élevées et pointues dans le milieu; abdomen entièrement courbé, présentant en dessus des vestiges de deux ou trois segments et en dessous quelques plis; pieds inégaux, peu allongés : la première paire est courte et grêle; la deuxième plus allongée que la troisième qui a ses articles, surtout les premiers, un peu moins grêles; la quatrième paire la plus longue de toutes, éloignée des autres, formée d'articles beaucoup plus robustes, avec des hanches épaisses et légèrement épineuses.

STYGNE ARMÉ. *Stygnus armatus,* Perty. Ses chélicères sont très-glabres, luisantes et d'un brun châtain; les palpes sont testacées; le céphalothorax est d'un fauve ferrugineux; les pattes antérieures sont d'un fauve brun, avec les hanches noduleuses, armées de deux séries de petites épines; des épines dans le voisinage des yeux. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

STYLAIRE. *Stylaria.* ANNÉL. Genre établi par Lamarck et réuni par quelques auteurs aux Naïdes. *V.* ce mot.

STYLANDRE. *Stylandra.* BOT. Ce genre appartient à la famille des Apocynées ou Asclépiadées de R. Brown et à la Pentandrie Digynie, L. Il a été fondé par Nuttall (*Gener. of north. Amer. Plants,* vol. 1, p. 170) sur l'*Asclepias pedicellata* de Walter, et il est le même que le *Podostigma* d'Elliott. Caractères : calice petit, quinquéfide; corolle sans tube, partagée en cinq segments longs, droits et connivents; couronne staminale simple, à cinq segments en forme de sac, comprimés, avec des pointes recourbées et operculoïdes; tube styloïde très-long, supportant les parties de la fructification; étamines comme dans le genre *Asclepias,* à masses polliniques pendantes; deux follicules longs et grêles; graines aigrettées.

STYLANDRE FLUETTE. *Stylandra pumila,* Nutt.; *Podostigma pubescens,* Elliott (*Sketch of Botany of Carol.*). Sa tige est dressée, munie de feuilles opposées ou alternes, sessiles, linéaires, aiguës, petites, pubescentes, et même scabres sur les bords. Les fleurs forment, au nombre de trois ou quatre, une sorte d'ombelle axillaire. Cette plante croît dans les localités sèches et sablonneuses de l'Amérique septentrionale, depuis les Carolines jusqu'en Floride.

STYLE. *Stylus.* BOT. L'une des parties constituantes du pistil. C'est le prolongement filiforme du sommet de l'ovaire, qui porte le stigmate. Le style manque assez fréquemment, sans que pour cela les fonctions du pistil s'exécutent moins bien. Cet organe peut être simple ou divisé plus ou moins profondément. Il peut y avoir plusieurs styles sur un ovaire à plusieurs loges, et alors le nombre des premiers est le même que celui des secondes. Quant à la forme du style, elle peut varier singulièrement. *V.* PISTIL.

STYLÉPHORE. POIS. Shaw a créé ce genre qui est placé dans l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Ténioïdes, pour une espèce de Poisson des mers des Antilles. Ce genre est ainsi caractérisé : corps très-allongé; nageoire dorsale s'étendant tout le long du dos; une caudale distincte; queue terminée par un long filet qui paraît être le dernier rayon de la caudale; point de ventrale ni d'anale.

STYLÉPHORE ARGENTÉ. *Stylephorus chordatus,* Shaw, Gen. Zool., t. IV, pl. 11. Son corps est argenté, marbré de brun, couvert d'écailles fort peu apparentes. Sa taille est d'environ deux pieds.

STYLÉSIE. *Stylesia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Nuttall, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon au nombre de six à huit, disposées sur un seul rang, ligulées, pistilligères; celles du disque parfaites et tubuleuses; involucre turbinato-campanulé, formé d'une rangée de huit folioles ovales, obtuses, membraneuses sur les bords, distinctes à leur base; réceptacle petit et nu; corolles du rayon ligulées, oblongues et très-entières; celles du disque ont le tube glanduloso-poilu, le limbe campanulé et quinquéfide; akènes linéari-tubulés, subtétragones, atténués à leur base; aigrettes de huit paillettes un peu déchirées.

STYLÉSIE AMBROSIOÏDE. *Stylesia ambrosioides,* Nutt. Arbrisseau à feuilles opposées et multifides; capitules en corymbe; fleurs du disque jaunes, celles du rayon blanches. Du Chili.

STYLIDIÉES. *Stylidieæ.* BOT. R. Brown a établi sous ce nom une famille de plantes dicotylédones, monopétales, épigynes, qui a pour type le genre *Stylidium,* et qui pourrait être considérée comme une des tribus naturelles de la grande famille des Campanulacées. *V.* ce mot. Les Stylidiées se distinguent par un calice monosépale adhérent, ayant son limbe divisé en deux et jusqu'à six lanières disposées en deux lèvres; la corolle est monopétale régulière et campaniforme ou irrégulière, à préfloraison imbriquée. Les étamines, au nombre de deux seulement, ont leurs filets soudés avec le style en une colonne grêle, allongée et saillante, au sommet de laquelle sont placées transversalement les deux anthères, qui sont à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal; entre ces deux anthères est une aréole glanduleuse, convexe, de forme variée, et qui est le véritable stigmate. L'ovaire est infère, à deux loges, dont la cloison est quelquefois incomplète à sa partie moyenne; chaque loge contient un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme qui naît de la partie moyenne de la cloison. Le fruit est une capsule ombiliquée à son sommet, à deux loges polyspermes, s'ouvrant par son sommet en deux valves, dont une emporte quelquefois toute la cloison; quelquefois la capsule est uniloculaire par suite de la disparition de la cloison. Les graines sont redressées, ovoïdes, contenant, dans un gros endosperme charnu, un très-petit embryon placé vers le point d'attache de la graine. Les plantes réunies dans cette famille sont herbacées ou sous-frutescentes, non lactescentes, souvent couvertes de poils simples ou glanduleux; leurs feuilles sont

alternes ou éparses, quelquefois imbriquées; les fleurs sont solitaires, généralement terminales, quelquefois en épis allongés ou en corymbes. Les genres *Stylidium, Phyllachne, Lewenhookia,* constituent cette famille.

STYLIDIER. *Stylidium.* BOT. Ce genre forme le type de la famille des Stylidiées, et offre les caractères suivants : le calice, adhérent par sa base avec l'ovaire, a son limbe à deux divisions; la corolle est monopétale, irrégulière, tubuleuse inférieurement, ayant son limbe à cinq divisions : quatre supérieures presque égales et semblables, la cinquième généralement plus petite, formant un labelle triparti; le gynostème est recourbé en Z; les deux anthères sont séparées par le stigmate qui est convexe et glanduleux; le fruit est une capsule ovoïde, couronnée par les deux lobes du calice, à deux ou quelquefois à une seule loge, par suite de l'avortement de la cloison; les graines sont nombreuses, ovoïdes, chagrinées extérieurement. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, munies de tiges ou dépourvues de cet organe, ayant les feuilles alternes ou éparses, entières, allongées et étroites; les fleurs sont très-diversement disposées, en épis plus ou moins allongés, ou réunis en petit nombre au sommet de la hampe. On a constaté une irritabilité bien manifeste dans le gynostème; dès qu'on l'irrite à sa partie inférieure au moyen d'une pointe, il se recourbe immédiatement en sens opposé, et reprend peu de temps après sa première position.

STYLIDIER A FEUILLES DE GRAMEN. *Stylidium Graminifolium,* Sw.; *Ventenatia major,* Sm. Feuilles radicales étroites, linéari-lancéolées, aiguës et glabres; du centre de la touffe s'élève une tige de six pouces environ, striée, velue, terminée par une grappe de fleurs d'un pourpre rosé. Australie.

STYLIDIUM. BOT. *V.* STYLIDIER. Un autre genre *Stylidium* ayant été postérieurement établi par Loureiro dans son *Flora Cochinchinensis,* Poiret lui a substitué le nom de *Stylis. V.* ce mot.

STYLIMNUS. BOT. (Raffinesque.) Synonyme de *Pluchea,* de Cassini. *V.* PLUCHÉE.

STYLINE. *Stylina.* POLYP. Genre de l'ordre des Madréporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : polypiers pierreux, formant des masses simples, hérissées en dessus; tubes nombreux, cylindriques, fasciculés, réunis, contenant des lames rayonnantes et un axe solide; les axes styliformes sont saillants hors des tubes. Les Stilines constituent des masses pierreuses, épaisses, composées de tubes verticaux, cylindriques et réunis. Chacun de ces tubes est sans doute la cellule d'un polype, et néanmoins leur intérieur est rempli de lames rayonnantes autour d'un axe central, plein, solide, cylindrique, qui laisse aux lames très-peu d'espace entre lui et la paroi interne du tube. Cet axe, strié longitudinalement à l'extérieur, fait une assez grande saillie hors du tube; ce qui est cause que la surface du Polypier paraît hérissée d'une multitude de cylindres séparés, tronqués et styliformes. On n'en connait qu'une espèce que Lamarck nomme *Stylina echinulata:* elle vient de l'océan Austral.

STYLIPE. *Stylipus.* BOT. Genre de la famille des Rosacées, établi par Torrey qui lui donne pour caractères : calice sans bractées, à laciniures roulées et réfléchies après l'inflorescence; pétales sessiles, dont la longueur dépasse à peine celle du calice; article supérieur du style décidu, l'inférieur beaucoup plus court; capitule longuement stipité; fleurs petites et dressées. Ce genre ne paraît pas différer très-sensiblement du genre *Geum,* de Linné.

STYLIS. *Stylis.* BOT. Poiret a ainsi nommé le genre *Stylidium* de Loureiro, parce que ce dernier nom a été appliqué par la plupart des botanistes à un autre genre de plantes. *V.* STYLIDIER. D'un autre côté, Jussieu a proposé le nom de *Pautsauvia* pour le genre dont il est ici question. Ce genre appartient à l'Heptandrie Tétragynie, L., et a été ainsi caractérisé : calice nul; corolle infère, à sept pétales linéaires, dressés, cohérents, en forme d'un long cylindre, quelquefois réfléchis en vieillissant; sept étamines dont les filets sont courts, plans, presque réunis entre eux et insérés sur le réceptacle; les anthères linéaires, fixes, de la longueur de la corolle; ovaire presque rond, surmonté d'un style filiforme, dépassant la corolle et portant un stigmate échancré; drupe ové, petit, renfermant une nucule comprimée, scabre, biloculaire, composée de deux noyaux presque arrondis.

STYLIS DE LA CHINE. *Stylis Chinensis,* Poir.; *Stylidium Chinense,* Lour., *Fl. Cochinch.,* 1, p. 273. C'est un arbuste dressé, haut de cinq pieds, à rameaux nombreux et dichotomes; ses feuilles sont ovales, inégales à la base, très-entières, acuminées, alternes, pétiolées et glabres; les fleurs sont jaunes, axillaires, portées sur des pédoncules dichotomes. Cette plante croît sans culture, dans les environs de Canton, où la décoction de sa racine est employée comme fébrifuge.

STYLISCUS. BOT. (Link.) Syn. de Cordon Pistillaire.

STYLLARIA. BOT. Genre fondé par Agardh et qui paraît devoir faire partie de cette classe encore douteuse d'êtres intermédiaires des végétaux et des animaux et pour lesquels Bory de St.-Vincent propose la création d'un ordre nouveau. Dans ce cas, le genre *Styllaria* d'Agardh ferait partie de la famille des Bacillariées. *V.* ce mot.

STYLOBASIER. *Stylobasium.* BOT. Desfontaines (Mémoire du Muséum, vol. 5, p. 37, tab. 2) a établi sous ce nom un genre de la Polygamie Monœcie, L., et qui a été placé avec doute dans la famille des Térébinthacées auprès du genre *Heterodendron* du même auteur, mais qui, peut-être, devra faire partie de la famille des Chrysobalanées. Voici ses caractères essentiels : calice urcéolé, à cinq lobes obtus, colorés; corolle nulle; dix étamines hypogynes, à anthères biloculaires; ovaire obové, biovulé, portant à sa base et latéralement un style filiforme, capité au sommet; drupe uniloculaire, arrondi, monosperme? entouré par le calice.

STYLOBASIER SPATULÉ. *Stylobasium spatulatum,* Desf. Arbrisseau à feuilles alternes, presque spatulées, glabres et très-entières, à fleurs souvent polygames par avortement, brièvement pédicellées dans les aisselles des feuilles supérieures. Australie.

STYLOBASIS. BOT. Genre indiqué par Sprengel, comme établi par Schwabe, dans la famille des Algues;

il est rapporté par ce savant au genre *Linkia*, sous le nom de *Linkia Amblyonema*, et ne paraît nullement différer des autres espèces de ce genre; il croît sur les eaux stagnantes de l'Allemagne.

STYLOBATE. MIN. (Breithaupt.) Variété de Macle.

STYLOCÉRATE. *Styloceras*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, ainsi caractérisé : fleurs monoïques ou dioïques. Mâles : écailles portant des anthères oblongues, inégales, introrses, le plus souvent au nombre de dix. Femelles : calice court, 3-5-parti; ovaire globuleux, à deux ou quatre loges, contenant chacune un ovule solitaire, surmonté de deux styles oblongs, recourbés, épais, qui partent comme deux cornes de ses deux côtés; feuilles alternes, très-entières, glabres, luisantes; inflorescence axillaire; pédoncules accompagnés à leur base de nombreuses bractées imbriquées; tantôt épis solitaires ou géminés, bisexuels, dans lesquels plusieurs fleurs mâles sont situées en dessous d'une seule femelle terminale; tantôt épis entièrement mâles sur d'autres pieds que les fleurs femelles, qui sont solitaires et courtement pédonculées.

STYLOCÉRATE DE KUNTH. *Styloceras Kunthianum*, Juss.; *Trophis laurifolia*, Willd. Arbre de moyenne élévation, très-rameux; les feuilles sont alternes, pétiolées, oblongues, un peu aiguës, entières, rétrécies en coin à leur base. Les fleurs sont disposées en épi court, axillaire : les mâles sessiles, solitaires, persistantes, munies d'une bractée qui tient lieu de calice et de corolle; les femelles à calice petit et persistant, à corolle quinquélobée. Capsule globuleuse, bonne à manger. Du Pérou.

STYLOCHÆTON. *Stylochæton*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, établi par Leprieur qui lui assigne pour caractères : spathe à tube allongé, indivis, à limbe court; spadice entièrement libre, anthérifère supérieurement, pourvu d'ovaires groupés inférieurement; anthères libres, portées par des filaments courts, déhiscentes latéralement par des fentes longitudinales; ovaires soudés à la base du spadice, au nombre de six ou huit et plus; ovules ascendants, attachés à l'angle interne des loges; styles capités à leur sommet, sortant d'une cupule qui surmonte l'ovaire et entourés d'une spatellule. Le fruit est charnu et hypogé.

STYLOCHÆTON HYPOGÉ. *Stylochæton hypogeum*, Lepr. C'est une plante herbacée, à rhizome charnu et stolonifère; les feuilles sont longuement pétiolées, en fer de lance et nervurées; la spathe est sessile entre les pétioles des feuilles, entourée d'écailles flétries, d'un violet sale et persistantes. De Sénégambie.

STYLOCLINE. *Stylocline*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Nuttall qui lui assigne pour caractères : capitule ovale, multiflore, hétérogame, à fleurs tubuleuses : celles du rayon sont disposées sur plusieurs rangs, filiformes, pistilligères; celles du disque, au nombre de trois ou quatre seulement, sont staminigères; écailles de l'involucre imbriquées, ovales, concaves, dilatées, membraneuses, couvertes au sommet, à la base et en dessous d'un duvet laineux et dense; réceptacle élongato-cylindrique, parsemé de paillettes semblables aux écailles de l'involucre, mais terminées par une soie scarieuse; corolles du rayon filiformes, celles du disque sont à trois ou quatre dents; akènes petits, obliques, oblongo-cylindracés, aigus à la base, très-glabres, brillants, cachés par les paillettes du réceptacle. La plante pour laquelle ce genre a été créé, est originaire de la Californie; elle est herbacée, annuelle, à feuilles linéaires, très-entières, sessiles; les capitules sont terminaux, garnis de fleurs d'un jaune blanchâtre; les squames de l'involucre et les paillettes du réceptacle sont diaphanes.

STYLOCOMIUM. BOT. Le genre de Mousses auquel Bridel a donné ce nom, est rentré dans le genre *Dawsonia* de Robert Brown. *V.* DAWSONIE.

STYLOCORYNE. *Stylocoryna*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Cavanilles, et présentant les caractères suivants : le calice turbiné à sa base et denté à son sommet; la corolle monopétale, rotacée, à cinq divisions lancéolées; les étamines presque sessiles, attachées à la gorge de la corolle, ayant les anthères longues et saillantes; le style est renflé dans sa partie supérieure et comme fusiforme, terminé par un stigmate à deux lobes rapprochés; le fruit est une baie pisiforme, ombiliquée, à deux loges polyspermes.

STYLOCORYNE A GRAPPE. *Stylocoryna racemosa*, Cav. C'est un arbrisseau à feuilles glabres, elliptico-oblongues à la base et au sommet; les fleurs sont réunies en grappes ou panicules lâches et dichotomes, de moitié plus courtes que les feuilles.

Un autre genre *Stylocoryna* avait été établi par Labillardière, dans son Sert. Calcad., pl. 47; au nom de celui-ci, De Candolle a substitué celui de *Olistyla*. *V.* ce mot.

STYLODISQUE. *Stylodiscus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Bennett, qui lui donne pour caractères : fleurs dioïques : les mâles ont le calice à cinq folioles concaves, la corolle nulle; trois étamines égales, à filaments adnés jusqu'au milieu d'une colonne centrale; anthères nichées entre les folioles du calice; un rudiment d'ovaire sous forme de disque stipité, avec apparence de cinq lobes; les fleurs femelles ont un calice à cinq divisions, cinq glandules opposées aux folioles du calice; ovaire à trois loges biovulées; trois styles simples. Le fruit consiste en une baie à trois loges dispermes. On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre; elle a été décrite par Bennett, dans le Recueil des plantes rares de Java, publié par Horsfield. C'est un grand arbre à feuilles éparses, stipulées, pétiolées, pinnées, à trois ou cinq folioles pétiolulées, articulées, stipellées. Les fleurs sont petites, très-nombreuses, rassemblées en panicule axillaire.

STYLOGASTRE. *Stylogaster*. INS. Genre de Diptères de la famille des Musciens, tribu des Platypézides, groupe des Conopsites, institué par Macquart, avec les caractères suivants : troisième article des antennes très-large, un peu sécuriforme, avec un style situé presque à son extrémité; trompe à deux coudes; abdomen obtus; tarière de la femelle très-longue; angles et pelote des tarses assez grands. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre : c'est le

STYLOGASTRE COMMUN. *Stylogaster vulgaris; Conops stylata*, Fab. La bouche est couverte de soies argen-

tées; le vertex est noir; le corselet a de chaque côté un point calleux jaune; l'abdomen est noir, avec la base des segments jaune; les ailes sont hyalines; les jambes sont jaunes et les cuisses postérieures biannelées de cette couleur. Europe.

STYLOGLOSSE. *Styloglossum.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Van Breda, et ainsi caractérisé : périanthe étalé, dont les divisions sont presque égales, les intérieures rhomboïdales; labelle à trois lobes (celui du milieu aigu), adné au dos du gynostème par ses côtés et sa base, prolongé en un long éperon; gynostème épais, terminé par un rostelle long, aminci, filiforme, qui ferme l'orifice stigmatique; anthère terminale, dont les loges sont à peine subdivisées en locelles; masses polliniques, au nombre de huit, céréacées, dures, en massue, inégales, ayant une gaîne membraneuse, unies au rostelle obturateur. Ce genre paraît être le même que l'*Amblyglottis* de Blume, mais Van Breda a cru plus convenable de conserver le nom de *Styloglossum* imposé par Kuhl qui a découvert la plante.

STYLOGLOSSE NERVEUX. *Styloglossum nervosum*, Bred. Sa racine est fibreuse; ses feuilles radicales sont distiques, engaînantes à la base, oblongues-lancéolées, nerveuses; la hampe est cylindrique, portant à son sommet un épi de fleurs d'un jaune orangé. Cette plante croît à Java, dans les forêts de la province de Bantam.

STYLOGYNE. *Stylogyne.* BOT. Genre de la famille des Myrsinées, établi par Alph. De Candolle, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq lobes ovales, obtus; corolle insérée au réceptacle, divisée en cinq lobes réfléchis; cinq étamines libres, insérées à l'orifice de la corolle, à filaments linéaires, à anthères presque aussi longues que les filaments, dressées, lancéolato-acuminées, bilobées à leur base, bifides au sommet, biloculaires, à valves terminales, aiguës, divergentes des deux côtés; pollen à grains sphériques et grands; germe libre, subglobuleux, uniloculaire; deux ou quatre gemmules disposées autour d'un trophosperme central et globuleux; style plus long que le germe, de la longueur de la corolle et filiforme; stigmate capité.

STYLOGYNE MARTIANE. *Stylogyne martiana*, A. De Cand. C'est un arbuscule à feuilles alternes, glabres, elliptiques, amples, très-entières, membraneuses, pellucido-ponctuées, rétrécies en pétiole à leur base; les fleurs sont réunies en une ample panicule terminale, de la moitié de la longueur des feuilles, pédonculée. Les pédicelles sont en forme d'ombelle et du double plus longs que la fleur. Du Brésil.

STYLOLEPIS. BOT. L'une des sections du genre *Podolepis*, de Labillardière.

STYLONCÈRE. *Styloncerus.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Labillardière, qui le caractérise ainsi : capitule pauciflore et homogame; réceptacle nu; involucre plus long que les fleurs, formé d'écailles elliptico-oblongues, obtuses; corolles tubuleuses, dilatées à la base, découpées en cinq dents courtes et dressées; anthères à queue; style renflé à sa base; akènes obconiques et tubuleux; aigrette pailletée et coroniforme, dont les paillettes au nombre de cinq, se tenant ordinairement par les côtés de la base, ont le milieu dentelé et frangé, le sommet acuminé, l'origine stipitée.

STYLONCÈRE HUMIFUSE. *Styloncerus humifusus*, Spreng. C'est une petite plante à feuilles éparses, linéaires, très-entières et glabres; les capitules sont réunis en glomérule dense, ovato-globuleux.

STYLONEMA. BOT. L'une des sections du genre *Aliaria*, de De Candolle.

STYLONICHIE. *Stylonichia.* INFUS. Le genre d'Infusoires qu'a désigné sous ce nom Ehrenberg, dans sa Méthode de Classification, appartient à la section des Katotrètes, qui n'ont ni la bouche ni l'anus terminaux. Les Stylonichies ont le corps cilié, armé de styles et de crochets.

STYLOPAPPE. *Stylopappus.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Liguliflorées, institué par Nuttall, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérocarpe; involucre hémisphérique ou subcampanulé, formé de plusieurs rangs de folioles subégales; calicule foliacé, squarreux; réceptacle sans paillettes; corolles ligulées, allongées; akènes glabres, linéari-lancéolés, subcomprimés, à dix côtes aiguës, les extérieures se desséchant en une sorte de bec filiforme; aigrette courte, formée de poils blancs, minces et un peu scabres. Les plantes qui constituent ce genre, sont herbacées et vivaces; leurs feuilles sont laciniées, incisées ou pinnatifides; la tige est scupiforme, nue ou bractéatée; les fleurs sont jaunes. Jusqu'ici tout le genre est concentré dans l'Amérique du Nord.

STYLOPHORUM. BOT. Nuttall (*Gener. of north Am. Pl.*, n° 361) a formé sous ce nom un genre de la famille des Papavéracées, composé de deux espèces, dont l'une est le *Chelidonium diphyllum*, de Michaux. Ce genre a été réuni par De Candolle (*Syst. Veget.*, II, p. 87) au *Meconopsis* de Viguier, dont il forme la seconde section. *V.* MÉCONOPSIDE.

STYLOPODE. *Stylopodium.* BOT. L'organe ainsi nommé par Hoffmann, est le même que celui auquel Richard a donné le nom de Disque épigyne. *V.* DISQUE.

STYLOPS. INS. Genre de l'ordre des Rhypiptères, établi par Kirby, avec ces caractères : antennes partagées en deux branches, dont la supérieure se divise en trois petits articles; élytres insérées sur les côtés du prothorax; écusson avancé, couvrant l'abdomen; ailes n'ayant que de faibles nervures toutes longitudinales, se reployant en éventail; abdomen presque cylindrique, rétractile, entièrement charnu. Ce genre et celui de Xénos forment seuls l'ordre des Rhypiptères, le dernier diffère du précédent par son abdomen corné, à l'exception de l'anus, et par la branche supérieure de ses antennes qui n'est pas articulée.

STYLOPS DES ANDRÈNES. *Stylops Melittæ*, Kirby, Monogr. Ap. Angl., t. II, p. 113. Il est long d'une ligne et demie, très-noir; ses ailes sont plus longues que le corps, et ses pattes sont brunes. Sa larve est molle, presque cylindrique, blanchâtre; sa tête est avancée, cornée, cordiforme, un peu aplatie, roussâtre, avec sa partie postérieure noire, un peu concave en dessous; elle vit dans le corps de plusieurs espèces d'Andrènes; pour se transformer en nymphe, elle sort en grande partie de

l'intérieur, et se fixe sous le recouvrement des lames abdominales. On trouve cet insecte en France et en Angleterre.

STYLOSANTHE. *Stylosanthes.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Hédysarées, établi par Swartz (*Prodr. Flor. Ind. occid.*, 108) et offrant les caractères suivants : calice dont le tube est très-long et grêle, le limbe profondément découpé en cinq lobes inégaux; corolle papilionacée, insérée sur l'entrée du tube du calice, ayant l'étendard arrondi et rabattu, la carène très-petite et bifide au sommet; dix étamines monadelphes, ayant le tube fendu; ovaire sessile, surmonté d'un style filiforme, très-long, droit, et d'un stigmate capité, hispide; gousse composée de deux articles monospermes, le supérieur un peu crochu, acuminé par la base du style.

STYLOSANTHE COUCHÉE. *Stylosanthes procumbens*, Swartz, *Act. Holm.*, 1789, tab. 11, fig. 1. Petite plante presque ligneuse, qui a le port d'un *Ononis*, et que l'on trouve dans les champs arides, non-seulement aux Antilles, mais encore au Sénégal. Ses tiges sont rameuses, garnies de feuilles à trois folioles (celle du milieu presque sessile) munies de stipules adhérentes au pétiole. Les fleurs sont petites, accompagnées de bractées imbriquées, et disposées en épis denses et terminaux; la corolle est jaune.

STYLOSTEGIUM. BOT. Nom donné par Link à l'organe particulier des plantes de la famille des Apocinées, que Jacquin avait nommé Sac et que De Candolle a traduit par Capuchon.

STYLOSTÈME. *Stylostemus.* BOT. Épithète qui indique la présence du style et des étamines.

STYLOSTEMON. BOT. Synonyme de Gynandre.

STYLURUS. BOT. Raffinesque (*Flor. Ludov.*, p. 28) a décrit sous le nom de *Stylurus fistulosus*, une plante de la Louisiane, formant un genre nouveau, qui offre tous les caractères des Clématites, à l'exception des étamines qu'il dit être seulement au nombre de quatre à six. Ce genre, comme la plupart de ceux établis par le même auteur, est trop douteux pour qu'on puisse l'admettre sans révision.

Knight et Salisbury ont établi, sur le *Grevillea buxifolia*, un genre *Stylurus* qui n'a pas été adopté.

STYPANDRE. *Stypandra.* BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 278) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à six divisions égales, étalées et caduques; six étamines dont les filets sont amincis à la base, courbés, glabres, munis à la partie supérieure de poils ressemblant à de l'étoupe, les anthères échancrées à la base; ovaire à loges polyspermes, portant un style filiforme, terminé par un stigmate simple; capsule triloculaire, trivalve; graines peu nombreuses, ovales, lisses, à ombilic nu; embryon droit. Ce genre a de l'affinité d'un côté avec le *Dianella*, de l'autre avec l'*Anthericum*; l'auteur pense que les *Anthericum coarctatum* et *cœruleum* de la Flore du Pérou lui appartiennent. Il en a décrit cinq espèces partagées en deux groupes qu'il faudra peut-être ériger en genres distincts. Le premier a des fleurs penchées, portées sur des pédicelles dépourvus de bractées; des feuilles caulinaires distiques, à gaînes entières; des semences ternes. A ce groupe appartiennent les *Stypandra glauca* et *imbricata*, R. Brown. Le second groupe offre des fleurs dressées, à pédicelles munis de petites bractées à la base; des feuilles caulinaires alternes, à demi engaînantes à la base, les radicales distinctes; des graines luisantes. Les trois espèces de ce groupe ont reçu le nom de *Stypandra cespitosa*, *umbellata* et *scabra*. Toutes ces plantes croissent dans la partie méridionale de la Nouvelle-Hollande. Elles sont vivaces, ayant des rhizomes rampants, garnis de fibres fasciculées, filiformes. Leurs feuilles sont roides, linéaires-ensiformes. Leurs fleurs sont bleues ou blanchâtres, avec les barbes des filets staminaux jaunes; elles ont une inflorescence en panicule ou en corymbe.

STYPHÉLIE. *Styphelia.* BOT. Ce genre de la famille des Épacridées et de la Pentandrie Monogynie, L., a été établi par Smith, et caractérisé de la manière suivante par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 537) : calice accompagné de quatre ou d'un plus grand nombre de bractées; corolle allongée, tubuleuse, le tube muni en dedans et à sa base de cinq faisceaux de poils; les divisions du limbe réfléchies en dehors et barbues; filets des étamines saillants hors de la corolle; ovaire à cinq loges, entouré à sa base de cinq écailles distinctes, rarement connées; drupe presque sec, contenant un noyau solide et osseux. Ces caractères ne conviennent qu'à une partie des espèces de Smith et de Labillardière. Un grand nombre de celles-ci en ont été séparées par R. Brown pour former les genres *Lissanthe*, *Leucopogon*, *Monotoca*, *Acrotriche*, *Trochocarpa* et *Cyathodes*. Les vraies Styphélies sont des arbrisseaux qui croissent à la Nouvelle-Hollande, aux environs de Port-Jackson et à la Terre de Van Diémen.

STYPHÉLIE A LONGUE COROLLE. *Styphelia tubiflora*, Andr. Ses tiges sont dressées, ascendantes, rameuses, un peu glabres, garnies de feuilles éparses, mucronées, portées sur de très-courts pétioles. Les fleurs sont très-belles, penchées ou divariquées, solitaires ou rarement au nombre de deux ou trois sur des pédoncules axillaires.

STYPHLE. *Styphlus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour quelques insectes d'Europe, peu connus et que Dejean avait placés dans le genre *Comasinus* de Megerle. Caractères : antennes longiuscules, assez minces, coudées, composées de douze articles, dont le premier allongé, plus épais au sommet, et les autres courts, arrondis, soyeux et égaux en grosseur; massue ovalaire, ne comprenant que les quatre derniers articles; tête rétractile; front déprimé; trompe allongée, forte, cylindrique et faiblement arquée, un peu étranglée à sa base; corselet plus long que large, linéaire, rétréci postérieurement; élytres oblongues, ovalaires, échancrées à la base près de la suture, avec les angles huméraux aigus; jambes assez larges, comprimées, sinuées intérieurement, avec un très-petit crochet à l'extrémité.

STYPHNOLOBIER. *Styphnolobium.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Schott, avec les caractères suivants : calice obconique, à cinq dents

très-courtes; corolle papilionacée, dont l'étendard est arrondi et réfléchi, les ailes oblongues et auriculées à leur base, la carène obtuse, égalant à peine les ailes; dix étamines à filaments libres ou à peine soudés à leur base et glabres; ovaire courtement stipité, pluriovulé; style filiforme, recourbé et glabre; stigmate petit. Le fruit est une gousse monoliforme, aptère, charnue, indéhiscente et polysperme. Les semences sont ovales, comprimées, strophiolées.

Styphnolobier du Japon. *Styphnolobium Japonicum,* Sch.; *Sophora Japonica,* Lin. Arbre élevé, dont le tronc est droit, les rameaux diffus et cylindriques, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ailées avec impaire, ovales, oblongues, très-entières. Les fleurs sont blanchâtres, réunies en grappes pendantes à l'extrémité des rameaux.

STYPHONIE. *Styphonia.* bot. Genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Anacardiées, établi par Nuttall, qui lui donne pour caractères : fleurs polygames; calice imbriqué, bractéolé, à sept ou neuf divisions colorées, concaves, scarieuses sur les bords, imbriquées sur plusieurs rangs; cinq pétales insérés sous le bord du disque, oblongs, courtement onguiculés, conformes aux folioles calicinales, pubescents à leur face interne, près de la base; de cinq à sept étamines, insérées comme les pétales; filaments subulés et libres; anthères introrses, biloculaires, déhiscentes longitudinalement, desséchées dans les fleurs femelles; ovaire unique, libre, sessile, ovale, uniloculaire, renfermant un seul ovule; trois styles courts; stigmates obtus. Le fruit consiste en un drupe sec et monosperme.

Styphonie molle. *Styphonia mollis,* Nutt.; *Rhus atra,* Labill. Arbuscule très-rameux, à feuilles alternes, simples, toujours vertes, coriaces et très-entières; panicules terminales contractées. Amérique boréale.

STYPNION. bot. Ce genre de la famille des Algues, a été établi par Raffinesque, et caractérisé très-incomplétement, ainsi qu'il suit : masse gélatineuse et floconneuse, homogène à la vue simple, présentant au microscope quelques filets entourés de gelée. Il n'en décrit qu'une espèce sous le nom de *Stypnion fluitans :* elle flotte sur les eaux de l'Ohio; sa couleur est le jaune brunâtre. Il est impossible par ces caractères de distinguer ce genre des *Linkia* ou *Rivularia.*

STYRACÉES. *Styraceæ.* bot. Déjà à l'article Ébénacées (*V.* ce mot), la formation de cette famille nouvelle a été indiquée par le professeur Richard, pour un certain nombre de genres auparavant placés dans la famille des Guayacanées. Cette division a été adoptée par tous les botanistes modernes, entre autres par Robert Brown, De Jussieu, Kunth, etc. Les Styracées renferment des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et sans stipules, à fleurs axillaires et pédonculées, quelquefois terminales; leur calice est libre ou adhérent, avec l'ovaire infère; le limbe est divisé en lanières ou entier; la corolle est monopétale, régulière, divisée plus ou moins profondément en un nombre variable de segments; les étamines, dont le nombre varie de six à seize, sont libres ou monadelphes par l'extrémité inférieure de leurs filets; elles sont insérées vers la base de la corolle; leurs anthères sont allongées, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; l'ovaire est tantôt libre et tantôt adhérent, ordinairement à quatre loges séparées par des cloisons membraneuses et très-minces; chacune de ces loges contient généralement quatre ovules attachés à un trophosperme axillaire, et dont deux sont dressés et deux renversés; le style est simple, terminé par un stigmate petit et simple; le fruit est légèrement charnu; il contient une à quatre nucules osseuses et plus ou moins irrégulières; outre son tégument propre, la graine est formée d'un endosperme charnu, dans lequel est un embryon cylindrique, ayant la même direction que la graine. Cette petite famille se compose des genres *Styrax, Halesia, Symplocos,* auxquels on a réuni les genres *Alstonia* et *Ciponima.* Elle diffère des Ébénacées par son insertion périgynique, par son ovaire dont les loges contiennent chacune quatre ovules : deux dressés et deux renversés, et enfin par son style simple.

STYRACINE. bot. Matière particulière et résineuse, obtenue par Bonastre de la solution alcoolique du Styrax liquide; elle est blanche, cristallisée en aiguilles, d'une odeur aromatique de vanille, d'une saveur douceâtre, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, entièrement décomposable par la chaleur.

STYRANDRA. bot. Le genre auquel Raffinesque a donné ce nom et qu'il désignait comme devant faire partie de la famille des Smilacées, a été réuni au genre *Smilacina,* de Desfontaines.

STYRAX. *Styrax.* bot. Ce genre, que l'on connaît en français sous le nom d'Aliboufier, forme le type de la famille des Styracées (*V.* ce mot). Il se distingue par les caractères suivants : le calice est monosépale, turbiné, offrant cinq à sept dents extrêmement courtes; la corolle est monopétale, divisée dans les trois quarts de sa hauteur en trois à sept lanières oblongues, recourbées en dehors; les étamines varient de six à seize et sont insérées au tube de la corolle; leurs filets sont cohérents et monadelphes par leur base, et leurs anthères sont oblongues, dressées et obtuses à leur sommet; l'ovaire, adhérent au calice environ dans le tiers de sa hauteur, est ordinairement à quatre loges contenant chacune quatre ovules, deux dressés et deux renversés; le style est simple, grêle, terminé par un stigmate entier et obtus; le fruit est un drupe presque sec, à une ou quatre loges incomplètes par l'avortement des cloisons, et contenant d'une à quatre graines osseuses. Les espèces de ce genre sont des arbres plus ou moins élevés, ou des arbrisseaux à feuilles alternes, entières et pétiolées; les fleurs sont pédonculées, axillaires ou terminales.

Styrax officinal. *Styrax officinale,* L., Rich., Bot. méd., I, p. 331. Cet arbrisseau est commun en Orient, dans les contrées méridionales de l'Europe et jusque dans le midi de la France. On s'accorde généralement à penser que c'est de lui que découle, en Orient, le baume connu sous le nom de Styrax ou Storax calamite, que quelques auteurs rapportent au *Liquidambar orientale.*

Une autre espèce non moins intéressante est le *Styrax Benzoin* de Dryander, qui croît à Java et dans

d'autres parties de l'Inde, et qui produit le Benjoin ou Benzoin. *V.* ce mot.

On cultive quelquefois dans les jardins une espèce originaire de l'Amérique septentrionale, et désignée par Lamarck sous le nom de *Styrax glabrum*.

STYRAX LIQUIDE. BOT. Baume que l'on croit généralement extrait du *Liquidambar orientale*, Lamk., et que l'on trouve dans le commerce sous l'aspect d'un liquide épais, à peu près de la consistance du miel, brunâtre, opaque, d'une odeur forte et presque désagréable, et d'une saveur aromatique très-intense. Tel qu'il est en général dans le commerce de la droguerie, le Styrax liquide paraît être un mélange de différentes substances balsamiques, falsifié par plusieurs matières étrangères, telles que de l'huile de noix, de la terre, du vin, de l'eau, etc. Ce baume entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques.

STYRAX SOLIDE OU CALAMITE. *V.* STORAX.

STYSMUS. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Raffinesque, dans la famille des Convolvulacées, a été réuni au genre *Evolvulus*, de Linné. *V.* LISEROLLE.

SUÆDA. *Suæda*. BOT. Le genre fondé sous ce nom par Forskahl, dans la Flore d'Égypte et d'Arabie, et adopté par Pallas, Desfontaines et Delile, a pour caractères : fleurs hermaphrodites, bractéolées; calice urcéolé, à cinq divisions crassiuscules, renflées, subcarénées, appendiculées; cinq étamines insérées au réceptacle ou près de la base des pétales; disque annulaire, assez petit; styles accolés; deux à cinq stigmates distincts, divariqués et papilleux; ovaire supère. Le fruit consiste en un utricule comprimé ou déprimé, recouvert du calice persistant, fermé et renflé. La graine est horizontale, lenticulaire, enveloppée d'un double tégument, dont l'externe est crustacé. Le genre *Suæda* ne paraît pas différer essentiellement du genre *Chenopodium*, de Linné.

SUÆDA A GROS FRUITS. *Suæda macrocarpa*, Moq. C'est un sous-arbrisseau à feuilles alternes et épaisses; les fleurs sont axillaires, blanchâtres et agglomérées. On trouve cette plante sur les plages océaniques.

SUARDIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Schrank, dans la famille des Graminées, est le même que le *Melinis*, de Palisot de Beauvois.

SUBAPLYSIENS. MOLL. Nom de la première famille des Mollusques Monopleurobranches, établie par de Blainville, dans son système de Malacologie.

SUBBRACHIENS. POIS. Ordre établi par Cuvier, dans la classe des Poissons.

SUBENTOMOZOAIRES. INTEST. De Blainville a proposé ce nom pour désigner un sous-type d'animaux intermédiaires aux Entomozoaires et aux Actinozoaires, comme les Siponcules et autres genres voisins.

SUBER. BOT. *V.* LIÉGE et CHÊNE.

SUBÉREUX. *Suberosus*. BOT. C'est-à-dire qui tient de la nature du Liége ou qui en présente toutes les propriétés.

SUBÉRINE. BOT. Substance particulière, obtenue par Chevreul qui a traité chimiquement l'écorce du *Quercus suber*. Cette substance est élastique, molle, légère, spongieuse et rougeâtre; soumise à l'action de la chaleur, elle se décompose; traitée par l'Acide nitrique, elle donne une matière blanche et brillante, une matière résineuse soluble dans l'Alcool bouillant, de l'Acide subérique et de l'Acide oxalique.

SUBÉRIQUE. MIN. *V.* ACIDE.

SUBHOMOMÉRIENS. ANNÉL. Ordre de Chétopodes, proposé par De Blainville, et qui ne contient que le seul genre Arénicole.

SUBICULUM. BOT. (*Lichens*.) On donne quelquefois ce nom au thalle crustacé de divers Lichens des genres *Lecanora*, *Lecidea*, etc. *V.* THALLE et STRATUM.

SUBLET. *Coricus*. POIS. Sous-genre de Labres. *V.* LABRE.

SUBLIMATION. Opération à l'aide de laquelle on recueille les matières sèches et volatiles, soulevées par l'action de la chaleur. La condensation accompagne immédiatement la Sublimation.

SUBLIMIA. BOT. Ce genre de Palmiers, produit par Gærtner, a été réuni au genre *Hyophorbe*, du même botaniste.

SUBMYTILACÉS. *Submytilacea*. CONCH. Famille que Blainville proposa dans son Traité de Malacologie, dans l'ordre des Lamellibranches; il y réunit en deux sections distinctes les Mulettes et les genres voisins, et les Cardites dans lesquelles il mit les Cypricardes et les Vénéricardes. Cet arrangement, basé sur la connaissance des animaux, peut cependant recevoir des modifications qui rendraient nécessaire la formation d'une famille pour chacune des sections de celle-ci, ce qui ramènerait à la manière dont Férussac a envisagé cette matière.

SUBOSTRACÉS. *Subostracea*. CONCH. La famille que Blainville nomme ainsi, dans son Traité de Malacologie ne diffère pas de celle que Lamarck avait établie depuis longtemps sous le nom de Pectinides; son antériorité doit la faire préférer. *V.* PECTINIDES, ainsi que SPONDYLE, PLICATULE, HINNITE, PEIGNE, HOULETTE et LIME.

SUBULAIRE. *Subularia*. BOT. Ce genre, de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., forme à lui seul la tribu des Subulariées ou Diplécolobées latiseptées. Il est ainsi caractérisé : calice un peu dressé; pétales ovales, atténués à la base; étamines libres, non denticulées; silicule ovale, mutique, biloculaire, bivalve, à cloison membraneuse, elliptique, à valves ventrues; stigmate punctiforme; graines ovées, au nombre de quatre dans chaque loge, à cotylédons linéaires, incombants, à double repli.

SUBULAIRE AQUATIQUE. *Subularia aquatica*. C'est une très-petite plante herbacée, aquatique, glabre et dépourvue de tige; ses racines sont fibreuses, simples et fasciculées; ses feuilles, toutes radicales, sont linéaires, subulées, ce qui la faisait considérer anciennement comme un Gramen. La hampe est nue, portant un petit nombre de fleurs petites et blanches. Cette plante croît dans les lieux inondés de l'Europe boréale, principalement en Laponie, en Norwége et en Suède. Elle se trouve aussi en Écosse et en Irlande, dans le nord de l'Allemagne et, selon quelques botanistes, jusque dans les Vosges; mais cette dernière localité est encore douteuse. De Candolle (*Syst. veget.*, 2, p. 697) fait remarquer que c'est la seule Crucifère européenne, qui ait les

cotylédons à double repli, organisation qui la rapproche des Héliophiles, Crucifères du cap de Bonne-Espérance.

SUBULARIÉES. BOT. Vingtième tribu établie par de Candolle dans les Crucifères. *V.* ce mot.

SUBULÉ. *Subulatus.* C'est-à-dire en forme d'alène. Cet instrument est un cylindre mince et allongé qui se termine par un prisme très-acéré.

SUBULÉS. *Subulata.* MOLL. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim., p. 196), croyant que le genre Vis est dépourvu d'opercule, profita de cette circonstance pour faire de lui seul une famille; mais Latreille était dans l'erreur, car les Vis sont operculées comme les Buccins. On ne peut donc admettre la famille basée sur cette erreur. *V.* Vis.

SUBULICORNES. INS. Latreille désigne ainsi la première famille de l'ordre des Névroptères; elle se compose de l'ordre des Odonates de Fabricius et du genre Éphémère. Les antennes sont en forme d'alène, guère plus longues que la tête, de sept articles au plus, dont le dernier a la figure d'une soie. Les mandibules et les mâchoires sont entièrement couvertes par le labre et la lèvre, ou par l'extrémité antérieure et avancée de la tête. Les ailes sont toujours très-réticulées, écartées, tantôt horizontales et tantôt élevées perpendiculairement; les inférieures sont de la grandeur des supérieures, ou quelquefois très-petites ou même nulles. Ils ont tous les yeux ordinaires gros ou très-saillants, et deux à trois yeux lisses situés entre les précédents. Ils passent les deux premiers âges de leur vie au sein des eaux où ils se nourrissent de proie vivante. La larve et les nymphes, dont la forme se rapproche de celle de l'insecte parfait, respirent par le moyen d'organes particuliers, situés sur les côtés de l'abdomen ou à son extrémité. Elles sortent de l'eau pour subir leur dernière métamorphose. Cette famille est divisée ainsi qu'il suit :

I. Des mandibules et des mâchoires cornées, très-fortes et recouvertes par les deux lèvres; trois articles aux tarses; les ailes égales, et l'extrémité postérieure de l'abdomen terminée par des crochets ou des appendices en lames ou en feuillets. Genres Libellule, Œshne et Agrion.

II. Bouche entièrement membraneuse ou très-molle, composée de parties peu distinctes; cinq articles aux tarses; les ailes inférieures beaucoup plus petites que les supérieures ou même nulles; l'abdomen terminé par deux ou trois soies. Le genre Éphémère.

SUCCIN. MIN. *Electrum* des anciens; *Bernstein,* Wern. Vulgairement Ambre jaune et Karabé. Substance solide, jaune, d'un aspect semblable à celui de la Résine copal et combustible avec flamme et fumée, en répandant une odeur résineuse plus ou moins agréable. Le Succin brûle facilement avec bouillonnement; la fumée qu'il produit, recueillie dans le tube du matras, se condense en petites aiguilles cristallines, ou en une liqueur aqueuse, qui rougit le papier blanc. Il renferme un Acide particulier, que l'on nomme Acide succinique, ce qui le distingue du Mellite et des Résines fossiles ou végétales qui lui ressemblent. Il fond à une température assez élevée, en coulant comme de l'huile. Ce caractère peut servir encore à le distinguer du Mellite, qui blanchit sans se fondre par l'action de la chaleur. Sa pesanteur spécifique est 1,08. Il est cassant, d'une dureté médiocre; il se laisse rayer par le carbonate de Chaux; cependant il peut recevoir un poli assez brillant. Il est composé à la manière des substances organiques; aussi le regarde-t-on généralement comme un produit du règne végétal, à l'état fossile. Le Succin est éminemment électrique par le frottement, et c'est de son nom latin qu'est venu celui d'*Électricité,* que l'on donne à la partie des sciences qui a pour objet les phénomènes électriques. Le Succin présente peu de variétés; il se trouve presque constamment en masses mamelonnées ou en rognons disséminés dans des matières terreuses. Ces masses sont ordinairement compactes, à cassure conchoïde, quelquefois feuilletées ou fendillées et comme celluleuses. Quant à la couleur, elle varie du jaune pur ou du jaune de miel au blanc-jaunâtre; elle passe quelquefois au gris brunâtre, par la présence de matières étrangères. Le Succin se trouve au milieu des Sables, des Argiles et des débris de Lignite qui appartiennent à la formation de l'Argile plastique, située entre la Craie et le Calcaire tertiaire. Il s'y présente presque constamment en nodules disséminés, dont la grosseur varie depuis celle d'une noisette jusqu'à celle de la tête d'un Homme; il est quelquefois interposé en petites plaques, dans les couches minces des Lignites. Il renferme différents corps organiques, qui semblent prouver son état primitivement fluide; ce sont généralement des insectes ou des débris d'insectes, et quelquefois des feuilles, des tiges, ou d'autres parties de végétaux. Les lieux où l'on trouve le Succin en quantité suffisante pour être exploité, et en morceaux d'un volume assez considérable, sont peu nombreux; ceux au contraire où il se montre en petites parties éparses, sont extrêmement multipliés. C'est surtout dans la Prusse orientale qu'il abonde, sur les côtes de la mer Baltique, depuis Memel jusqu'à Dantzick, et principalement dans les environs de Kœnigsberg. On l'y extrait pour le compte du gouvernement; mais il s'en détache des portions qui sont entraînées par les vagues, et les habitants du pays profitent de la marée montante, pour le pêcher avec de petits filets. On trouve aussi du Succin en France, à Saint-Pollet dans le département du Gard; à Noyer près Gisors; à Villers-en-Prayer près Soissons; à Auteuil près Paris. Le Succin est exploité et mis dans le commerce comme objet d'ornement; on le travaille, soit en le taillant à la manière des Pierres, soit en le mettant sur le tour, et l'on en fait des vases, des pommes de canne et de petits meubles d'agrément. On le recherche aussi pour les propriétés chimiques et médicinales de son Acide et de ses produits. A Trahénières, village du Hainaut, on recueille le Succin que l'on trouve assez abondamment dans l'Argile plastique, que l'on exploite pour la fabrication des poteries grossières et des carreaux de pavement, et on le distribue aux églises du voisinage pour remplacer l'encens que l'on brûle dans les cérémonies religieuses.

SUCCINÆA. MOLL. *V.* AMBRETTE.

SUCCINIQUE. MIN. *V.* ACIDE.

SUCCINITE. MIN. (Bonvoisin.) Variété de Grenat jaune.

SUCCION. BOT. Action par laquelle les différentes parties des végétaux absorbent les principes nutritifs répandus et disséminés dans les milieux où ils sont plongés. Ces principes sont quelquefois solides, ordinairement liquides et plus souvent gazeux.

SUCCISA. BOT. L'une des sections du genre *Scabiosa*. *V.* SCABIEUSE.

SUCCOWIE. *Succowia*. BOT. Medikus et Mœnch ont établi sous ce nom un genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., qui a été ainsi caractérisé par De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 642) : calice dressé, presque égal à sa base; pétales onguiculés, dont le limbe est entier; étamines libres; ovaire ové, stylifère, tétragone-subulé; silicule ovée-globuleuse, terminée par le style, biloculaire, à deux valves concaves, déhiscentes, hérissées de pointes, à cloison membraneuse; graine solitaire dans chaque loge, pendante, globuleuse, à cotylédons condupliqués. Ce genre est placé dans la tribu des Vellées.

SUCCOWIE DES ÎLES BALÉARES, *Succowia Balearica*, De Cand.; *Bunias Balearica*, Less.; *Myagrum Balearicum*, Lam. C'est une herbe annuelle, dressée, rameuse, glabre, à racine grêle, fibreuse, à tige cylindrique, garnie de feuilles pinnatilobées. Les fleurs sont jaunes, disposées en grappes allongées.

SUCCULENT. *Succulentus*. BOT. Se dit de divers végétaux ou de leurs organes, lorsqu'il entre dans leur construction un tissu à cellules lâches et pleines de sucs. Telle est la portion charnue de certains fruits, etc.

On entend par PLANTES SUCCULENTES, les végétaux à feuilles charnues, épaisses, qui contiennent beaucoup de sucs; telles sont la plupart des Ficoïdes, des Joubarbes, etc.

SUCE-CHÈVRES. *Ægotheles*. OIS. Vigors et Horsfield ont proposé le genre *Ægotheles* pour recevoir le *Caprimulgus Novæ-Hollandiæ* de Latham. Ce genre Suce-Chèvres diffère très-peu de l'ancien genre Engoulevent.

SUCE-SANG. ANN. *V.* SANGSUE.

SUCET. POIS. Synonyme de Remora. *V.* ce mot.

SUCEURS. POIS. Synonyme de Cyclostomes. *V.* ce mot.

SUCEURS. *Sucloria*. INS. Latreille a donné ce nom à un ordre d'insectes; il a été changé en celui de Syphonaptères. *V.* ce mot.

SUCHTÉLÉNIE. *Suchtelenia*. BOT. Genre de la famille des Borraginées, établi par Karelin qui lui donne pour caractères : calice semi-quinquéfide, fructifère, très-grand et membraneux; corolle hypocratériforme, dont l'orifice est fermé par des membranes en voûte; étamines incluses; style simple, marcescent; stigmate capité; quatre nucules distincts, convexes, réunis en carpophore central, les uns plus petits et décidus, d'autres, et ce sont les moins nombreux, plus grands, soudés avec le carpophore : tous fertiles et imperforés.

SUÇOIR. *Haustellum*. INS. On désigne ainsi la bouche d'un grand nombre d'insectes. *V.* BOUCHE.

SUÇOIRS. *Haustoria*. BOT. Le professeur De Candolle a appliqué ce nom à de petits tubercules qui se développent sur la tige des plantes parasites, et qui servent à sucer ou à absorber, dans la substance du végétal auquel elles sont attachées, les sucs nutritifs, comme par exemple dans la Cuscute.

SUCRE. *Saccharum*. CHIM. ORG. Substance végétale neutre, essentiellement caractérisée par sa saveur douce, agréable, et par la propriété de pouvoir être transformée en Acide carbonique et en Alcool, lorsque, après l'avoir fait dissoudre dans l'eau et mise en contact avec du ferment, on place cette solution dans des conditions convenables. Ce principe immédiat varie d'ailleurs dans ses qualités physiques : à l'état de pureté, il se présente ordinairement sous forme cristalline; mais quelquefois il offre un aspect gras, et une compacte; il n'a alors de commun avec le Sucre ordinaire que les propriétés générales énoncées en tête de cet article. Il y a même de ces Sucres dont la saveur est à peine douceâtre, et par conséquent qui ne peuvent être absolument assimilés au Sucre cristallisé.

Ce fut seulement après les conquêtes d'Alexandre que le Sucre a été connu des Grecs; car l'Inde et les contrées les plus orientales de l'Asie sont la partie originaire de la Canne, et les peuples de ces régions furent naturellement les premiers qui en retirèrent du Sucre. D'après les descriptions de Dioscoride et de Pline, le *Saccharon* ou *Saccharum* des anciens était un produit un peu différent de ce que l'on appelle maintenant Sucre, peut-être à cause de son imparfaite purification. A l'époque des croisades, les Vénitiens apportèrent d'Orient cette substance, que l'on n'employa alors que comme médicament; le commerce lucratif qu'ils en firent d'abord, passa bientôt entre les mains des Portugais, lorsque la découverte du cap de Bonne-Espérance eut ouvert à ces derniers la voie maritime des Indes orientales. La culture de la Canne se répandit peu à peu dans l'Arabie, l'Égypte, la Sicile, l'Espagne, les Canaries; enfin elle passa en Amérique, où elle a tellement prospéré que cette partie du globe en fournit à l'Europe une quantité peut-être plus considérable que celle qui est importée de l'Asie. C'est même seulement depuis la culture de la Canne dans les colonies du nouveau monde, que le Sucre est devenu une substance de première nécessité pour les peuples civilisés, vu ses nombreux usages.

A l'article CANAMELLE, on a fait connaître l'espèce officinale, Graminée que l'on cultive en grand pour l'extraction du Sucre. La présence de ce produit a été reconnue dans un grand nombre d'autres végétaux, mais ce fut seulement au commencement du siècle présent, et lorsque la guerre maritime empêchait les peuples du continent de l'Europe de communiquer avec les colonies, qu'on chercha à retirer en grand le Sucre de végétaux indigènes et d'une facile culture; ainsi on en a obtenu des Chataignes, des Carottes, des tiges de Maïs et de Sorgho, etc. Mais aucune substance n'en a fourni plus avantageusement que la Betterave. Achard, de Berlin, fut le premier qui démontra que le Sucre pouvait être obtenu en grand de cette racine, et les chimistes, encouragés par le gouvernement français sous le régime impérial, portèrent l'art de le fabriquer à un très-haut degré de perfection.

Le Sucre, à l'état de pureté, est solide, blanc, d'une

saveur très-douce, phosphorescent par la percussion, d'une pesanteur spécifique de 1,606. Il cristallise facilement en prismes à six faces dont deux sont ordinairement plus larges, et qui sont terminés par des sommets dièdres ou quelquefois trièdres. La forme primitive est le prisme tétraèdre ayant pour base un rhombe. Ces cristaux, auxquels on donne vulgairement le nom de *Sucre candi*, contiennent à peu près 5 pour 100 d'eau de cristallisation. Les éléments du Sucre sont dans les proportions suivantes : en poids, d'après Gay-Lussac et Thénard, Carbone, 42,47; Oxygène, 50,63; Hydrogène, 6,90. En volume, d'après Berzélius, Carbone, 12; Oxygène, 10; Hydrogène, 21.

Les usages du Sucre, comme substance alimentaire et comme condiment, sont extrêmement nombreux. Ses qualités nutritives ne peuvent être révoquées en doute, car on sait que les Nègres, employés dans les sucreries, prennent rapidement de l'embonpoint et jouissent d'une bonne santé, lorsqu'on leur donne à manger beaucoup de matières sucrées; cependant il ne paraît pas aussi bien convenir, sous le rapport alimentaire, aux peuples de l'Europe, et, d'après les expériences de Magendie, il ne pourrait être employé seul pendant longtemps. La saveur agréable du Sucre le fait rechercher pour la préparation d'une foule de mets de fantaisie. La consommation que l'on en fait dans l'art du confiseur, dans la pharmacie et dans la cuisine, est immense.

La plupart des fruits, et particulièrement les raisins, doivent leur douce saveur à la présence d'une sorte de Sucre qui n'est point identique avec celui de Canne et de Betterave. Il est absolument semblable à celui que l'art a obtenu par l'action prolongée de l'Acide sulfurique et de l'Eau aidée de la chaleur sur la fécule. Il est grenu, pulvérulent, très-blanc, sec, non hygrométrique, imprimant une saveur douce avec un sentiment de fraîcheur dans la bouche. On avait d'abord pensé que ce Sucre n'était pas susceptible de cristallisation; mais on est parvenu à le faire cristalliser.

SUCRE DE LAIT. On a donné improprement ce nom à un principe organique cristallisé, que l'on obtient par l'évaporation du petit lait. Ce principe jouit d'une très-faible saveur sucrée, les cristaux que l'on obtient par le repos, après l'évaporation ou la concentration, sont des parallélipipèdes réguliers; ils sont blancs, durs, cassants et pulvérisables; ils exigent neuf parties d'eau froide pour se dissoudre et beaucoup moins d'eau bouillante; ils n'éprouvent aucun changement par leur exposition à l'air; exposés à l'action de la chaleur dans des vaisseaux fermés, ils se caramélisent d'abord, deviennent plus solubles dans l'eau, mais perdent la faculté de se reformer en cristaux; à une température plus élevée, ils se décomposent complétement, donnent de l'Eau, de l'Acide acétique, de l'Huile, du Gaz oxyde de Carbone, de l'Acide carbonique, du Gaz hydrogène carburé et du Charbon.

SUCRIER. OIS. Espèce du genre Guit-Guit. *V.* ce mot.

SUCS PROPRES. BOT. On appelle ainsi les liquides plus ou moins denses et de nature diverse, qui existent dans certains végétaux et qui s'en échappent lorsqu'on les entame; ainsi dans les Euphorbes, les Figuiers, les Pavots, les Apocynées, etc., ce Suc est blanc et laiteux; il est jaune dans la Chélidoine, rouge dans la Sanguinaire. Ce Suc est en général une sorte d'émulsion, composée d'une résine dissoute ou pour mieux dire tenue en suspension dans l'eau au moyen de la gomme. Aussi les Sucs propres des Apocynées, des Ombellifères, etc., en se desséchant à l'air, forment-ils des gommes résines. Dans les Conifères, au contraire, le Suc propre est une résine dissoute dans une huile essentielle. Les Sucs propres se rencontrent en général dans le tissu cellulaire de l'écorce, quelquefois dans le bois, plus rarement dans la moelle; ils sont contenus dans des sortes de tubes allongés que l'on a nommés vaisseaux propres ou réservoirs du Suc propre; leur forme et leur longueur sont extrêmement variables. Jamais ces vaisseaux ne présentent de pores, ni de fentes dans leurs parois, et, selon quelques auteurs, ce ne sont que des cellules accidentelles, formées aux dépens du tissu cellulaire voisin, par les fluides propres à mesure qu'ils sont sécrétés. Beaucoup de physiologistes considèrent les Sucs propres comme la séve élaborée et descendante; mais il paraît difficile d'admettre cette opinion. Les Sucs propres sont le résultat d'une sécrétion particulière qui est propre à certains végétaux, et sont tout à fait distincts de la séve nutritive; en effet on trouve des Sucs propres dans le bois et dans la moelle; or, chacun sait que ce n'est pas par ces parties que descend la séve élaborée, et d'ailleurs dans certains végétaux les Sucs propres se montrent au moment où les jeunes branches commencent à se développer, et disparaissent un peu plus tard.

SUCUDUS. BOT. (Daléchamp.) Synonyme de *Lavandula Stœchas*.

SUDIS. POIS. *V.* VASTRÈS.

SUEUR. MAM. Humeur qui se sépare du Sang, dans la peau, par des vaisseaux exhalants, se dégage à la surface de l'épiderme, où elle se rassemble ordinairement sous forme de gouttelettes. Cette humeur rougit sensiblement le papier teint ou coloré par le tournesol; elle a une saveur salée; son odeur est plus ou moins désagréable. Selon Thénard, elle donne à l'analyse une petite quantité d'Acide acétique, des hydrochlorates de Soude et de Potasse, très-peu de phosphate de Chaux et d'oxyde de Fer.

SUFA. BOT. (*Champignons.*) Adanson appelait ainsi l'espèce de Lycoperdon que Micheli a représentée, pl. 97, f. 2 de ses *Nova Genera*, et il en faisait un genre distinct. *V.* LYCOPERDON.

SUFFRÉNIE. *Suffrenia.* BOT. Genre de la famille des Salicariées ou Lythraires, et de la Diandrie Monogynie, L., établi par Bellardi (*Act. Taurin.*, VII, tab. 1, f. 1), et ainsi caractérisé : calice tubuleux, campanulé, à quatre lobes dressés, ovales, aigus, pourvus de quatre denticules situés dans les sinus; corolle nulle; deux étamines incluses, insérées sur le tube du calice; style filiforme; stigmate capité; capsule oblongue, bivalve, biloculaire dans la jeunesse, presque uniloculaire dans l'état adulte, la cloison se détruisant au sommet, renfermant plusieurs graines.

SUFFRÉNIE FILIFORME. *Suffrenia filiformis.* C'est une très-petite plante herbacée, à feuilles opposées, très-

entières, à fleurs petites, solitaires et sessiles dans les aisselles des feuilles. Elle croît en abondance dans les rizières du Piémont.

SUFFRUTESCENT. *Suffrutescens.* BOT. On dit d'un végétal qu'il est Suffrutescent, quand sa tige est petite et ligneuse; il tient le milieu entre l'herbe et l'arbrisseau.

SUGA. MOLL. Petite coquille figurée par Adanson (Voy. au Sénég., pl. 9, fig. 24), que Blainville indique comme devant faire partie du genre Fuseau, de Lamarck.

SUHAC. MAM. Aldrovande a figuré sous ce nom une Antilope qui paraît être le *Saïga.*

SUHRIE. *Suhria.* BOT. Genre de Cryptogames de l'ordre des Algues choristosporées, créé par Agardh fils et que Decaisne place dans son groupe des Sphærococcoïdées. Les principaux caractères de ce genre sont d'avoir la fronde plane, linéari-lancéolée, allongée, un peu cartilagineuse, avec des traces de côtes à sa base qui est ordinairement frangée; les organes de la fructification se trouvent répandus sur la fronde et sur la tige qui sont très-courtes, tuberculeuses et peu saillantes. Le *Fucus vittatus,* de Linné, appartient au genre Suhrie.

SUHU OU SÉHU. BOT. L'un des noms vulgaires donnés au Sureau, dont les fleurs ou plutôt leur infusion ont la propriété d'exciter la transpiration.

SUILLUS. BOT. (*Champignons.*) Les Romains donnaient ce nom à des Champignons très-estimés qu'on conservait souvent en les enfilant et les faisant sécher, comme on le fait actuellement pour les Mousserons. Il est difficile d'établir, d'après leur description, si ce sont des Agarics ou des Bolets; mais il est probable, d'après le nom de *Silli* que les Cèpes ou Bolets comestibles portent encore en Italie, que c'est à ces plantes que s'appliquait le nom de *Suillus.* Micheli l'a employé comme terme générique pour tous les vrais Bolets des auteurs modernes. On ne sait pourquoi Linné a rejeté ce nom et l'a remplacé par celui de *Boletus,* qui comprend les *Suillus* et les *Polyporus* de Micheli, genres qu'on a de nouveau séparés, en laissant le nom de *Boletus* au premier. *V.* ces mots.

SUINDA. OIS. (Azara.) Espèce du genre Chouette.

SUKAKI. BOT. Kæmpfer, dans ses *Amœnitates exaticæ,* a cité sous ce nom une plante que Thunberg a placée dans son genre *Cleyera.* Cette plante est originaire du Japon.

SULA. OIS. *V.* FOU.

SULFATES. MIN. Sels qui résultent de la combinaison de l'Acide sulfurique avec les bases.

SULIN. MOLL. La coquille qu'Adanson (Voy. au Sénég., pl. 2, fig. 8) a décrite et figurée sous ce nom est le *Patella porcellana* de Linné, qui depuis est devenu le type du genre Crépidule. *V.* ce mot.

SULIPE. *Sulipa.* BOT. Ce genre a été créé par Blanco dans son *Flora de Filipinas,* p. 497, et d'après la description qui en est faite, il paraît devoir prendre place dans la famille des Rubiacées. Ses caractères sont : tube du calice soudé avec l'ovaire, son limbe est supère, partagé en dix lobes alternes et très-petits; corolle quatre fois plus grande que le calice, bilabiée, à lèvre supérieure bipartite, et l'inférieure tripartite; quatre étamines à filaments subulés, à anthères largement linéaires et exsertes; style aussi long que le tube de la corolle; stigmate bilamellé; drupe couronné par le calice persistant; noix à cinq loges renfermant de nombreuses semences superposées dans une pulpe.

SULIPE FAUX-GOUYAVIER. *Sulipa pseudo-Psidium,* Blanco. Arbre de moyenne élévation, dont la couronne est chargée de feuilles opposées, lancéolées, très-entières, courtement pétiolées; les fleurs sont axillaires, solitaires, accompagnées d'une bractée caduque. De l'île de Luçon, l'une des Philippines.

SULITRA. BOT. Le genre donné sous ce nom par Mœnch, dans la famille des Légumineuses, a été réuni au genre *Lessertia,* du professeur De Candolle. *V.* LESSERTIE.

SULLIVANTIA. BOT. Ce genre, de la famille des Saxifragées, proposé par Torrey, a été reconnu pour ne point différer du genre *Nimmala,* précédemment publié par Wight.

SULTAN-TERNATE. POIS. (Valentin.) Synonyme de *Balistes vetula,* L. *V.* BALISTE.

SULZÉRIE. *Sulzeria.* BOT. Schultes (*Syst. Veget.*, n° 851). Ce genre que Willdenow, dans ses manuscrits inédits, décrit sous le nom d'*Anabata,* appartient à la Pentandrie Monogynie, L., et offre les caractères essentiels suivants : calice campanulé, entier, très-petit; corolle campanulée, dont le limbe est profondément découpé en cinq segments lancéolés, acuminés et étalés; cinq étamines à anthères sessiles, insérées sur le tube de la corolle; style saillant; stigmate simple; fruit inconnu. Ce genre est un de ceux dont Kunth n'a pu vérifier l'origine; peut-être a-t-il pour type une des nombreuses plantes que ce savant botaniste a décrites avec tant d'exactitude; mais les notes de Willdenow ne sont pas assez complètes pour que cette question puisse être décidée sans l'examen des échantillons.

SULZÉRIE ODORANTE. *Sulzeria odorata.* Arbuste grimpant; ses feuilles sont blanches; elles exhalent une forte odeur de Jasmin. Humboldt et Bonpland l'ont trouvé près d'Esmeraldas, dans la partie supérieure de l'Orénoque.

SUMAC. *Rhus.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, offrant les caractères suivants : fleurs incomplétement unisexuées; le calice est petit, monosépale, à cinq divisions profondes; la corolle est formée de cinq pétales réguliers; l'ovaire est environné d'un disque périgyne, plus ou moins saillant, au pourtour duquel s'insèrent les cinq étamines qui sont dressées, libres, à filaments subulés, à anthères allongées et à deux loges introrses, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, globuleux, à une seule loge qui contient un seul ovule porté sur un long podosperme filiforme, naissant du fond et un peu latéralement dans la loge de l'ovaire; le sommet de celui-ci se termine par trois styles très-courts, qui portent chacun un stigmate simple. Le fruit est une sorte de petite noix contenant un noyau monosperme. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses; le professeur De Candolle en mentionne quatre-vingt-six dans le second volume de son Prodrome; ce sont des arbrisseaux ou des arbustes

à feuilles alternes, simples, digitées ou pinnées, et à fleurs disposées en grappes axillaires ou terminales. Cinq sections naturelles, portant des noms particuliers, ont été établies par les auteurs pour grouper les espèces de ce genre.

1° Cotinus, Tournefort.

Fleurs hermaphrodites; drupe glabre, échancré à la base; feuilles simples; fleurs en panicule, dont un grand nombre avortent et dont les pédoncules s'allongent et se couvrent de poils plumeux.

Le *Rhus Cotinus*, L., qui croît dans les régions méridionales de l'Europe, forme à lui seul cette section. On le connaît et le cultive dans les jardins sous les noms de Fustet, ou d'Arbre à perruques.

2° Metopium, DC.

Fleurs hermaphrodites; drupe glabre, ovoïde, oblong, contenant un noyau grand et membraneux; feuilles imparipinnées.

Cette tribu ne contient que le *Rhus Metopium*, L., qui croît à la Jamaïque.

3° Sumac.

Le professeur De Candolle réunit ici les deux genres *Rhus* et *Toxicodendron* de Tournefort. Les fleurs sont en général unisexuées et polygames; le fruit velu, ovoïde, arrondi, le noyau lisse ou strié; les feuilles imparipinnées ou palmées. Ici se trouvent réunies la majeure partie des espèces de ce genre, parmi lesquelles on pourra remarquer les suivantes : *Rhus coriaria*, L.; on le nomme aussi Sumac des Corroyeurs, Roux, Vinaigrier, etc. Il croît dans l'Europe méridionale; ses fruits sont astringents; on les employait autrefois pour assaisonner les viandes. Son écorce et ses jeunes pousses étaient employées au tannage des cuirs. *Rhus typhinum*, L., originaire de l'Amérique septentrionale; on le cultive dans les jardins où il forme en automne un très-bel effet par ses longues grappes de fruits rouges et serrés et par la teinte purpurine de son feuillage. *Rhus copallinum*, L., de l'Amérique septentrionale; on en retire une résine connue sous le nom de Gomme Copal d'Amérique. *Rhus toxicodendron*, L. Cette espèce, de même que le *Rhus radicans*, qui en est fort voisin, est originaire de l'Amérique septentrionale. Elle est fort remarquable par l'énergie de ses propriétés délétères; le suc qui s'en écoule, placé sur la peau, y détermine une violente inflammation, et on a vu fréquemment les émanations qui s'échappent de cet arbrisseau occasionner les accidents les plus graves.

4° Thezera, DC.

Fleurs dioïques; drupe arrondi, surmonté de trois tubercules; noyau comprimé; feuilles palmées.

Le *Rhus pentaphyllum*, Desf., *Fl. Atl.*, I, p. 267, tab. 77; *Rhus ziziphinum*, Tineo.

5° Lobadium, Raffin.

Fleurs polygames; drupe comprimé, velu; noyau lisse. Arbrisseaux aromatiques à feuilles palmées. Le *Rhus suaveolens*, Aiton, et le *Rhus aromaticum*, du même auteur.

SUMACHINÉES. bot. L'une des tribus de la famille des Térébinthacées, et qui comprend les genres *Rhus*, *Mauria*, *Duvaua* et *Schinus*.

SUMET. moll. Coquille du genre Vénus. *V.* ce mot.

SUMUQUE. *Sumuca*. annél. Bosc a établi sous ce nom un genre qui renferme la *Piscicola Piscium*, de Lamarck, et correspond par conséquent au genre Hæmocharide. *V.* ce mot.

SUNIPIE. *Sunipia*. bot. Genre de la famille des Orchidées, établi par J. Lindley (*Selectos Orchidearum*), et dont voici les caractères principaux : les fleurs sont renversées; les trois divisions externes sont allongées : la supérieure, qui est devenue inférieure par le renversement de la fleur, est ovale, allongée, concave surtout à la base et étalée; les deux latérales sont dressées et planes; les deux intérieures et latérales sont beaucoup plus courtes, arrondies et obtuses; le labelle est plus court que les divisions externes, entier, allongé, un peu en gouttière; le gynostème est court, concave antérieurement; l'anthère est operculiforme, à deux loges bilocellées, contenant chacune deux masses de pollen solide portées sur une caudicule commune, qui se réunit à sa base avec celle du côté opposé. Ce genre, qui appartient à la tribu des Vandées, est placé par Lindley entre les genres *Pholidota* et *Telipogon*.

SUPERAXILLAIRE. *Superaxillaris*. bot. On dit d'un organe qu'il est Superaxillaire, quand il prend naissance un peu au-dessus du point d'attache d'une feuille, presque dans l'angle formé par la base de la feuille et la tige ou le rameau.

SUPERBANGIS. bot. Nom donné par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles Australes d'Afrique, tab. 63 et 64) à l'*Angræcum superbum*.

SUPERBE DU MALABAR. bot. *V.* Méthonique.

SUPÈRE. *Superus*. bot. L'ovaire est Supère lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur.

SUPERPOSITION. géol. Expression fréquemment employée dans les ouvrages de géologie pour indiquer les rapports de position qui existent entre les divers Terrains (*V.* ce mot), ou les Roches différentes qui entrent dans la composition d'un même terrain. On dit que la Superposition est concordante entre deux Terrains, deux formations ou deux Roches immédiatement superposées, lorsque les strates qui séparent l'un sont parallèles à ceux qui divisent l'autre; au contraire, on les dit en Superposition non concordante, contrastante ou transgressive, lorsque les lignes de division n'ont pas la même direction. Dans les masses qui se recouvrent, ce dernier caractère est l'un des plus importants à bien constater dans les descriptions géologiques, parce qu'il établit l'indépendance des formations, et prouve qu'il s'est écoulé un temps plus ou moins long et souvent un bouleversement entre le premier dépôt et celui qui le recouvre. *V.* Terrains.

SUPIER. bot. L'un des synonymes vulgaires de Sureau. *V.* ce mot.

SUPRAGO. bot. Gærtner avait formé sous ce nom un genre fondé sur plusieurs espèces placées par Linné dans le genre *Serratula* et qui ont été distribuées par Michaux, Schreber et Willdenow dans les genres *Liatris* et *Vernonia*. Cassini trouvant ce nom sans emploi, l'a appliqué à un sous-genre qui ne diffère des vrais *Liatris* que parce que son aigrette est courtement plumeuse au lieu de l'être longuement. Ce sous-genre se compose des *Liatris spicata* et *sphæroidea*,

qui sont des plantes de l'Amérique septentrionale. *V.* LIATRIDE.

SURBAISSÉ. MIN. Un minéral est Surbaissé quand sa forme présente deux pyramides quadrangulaires, très-aplaties, dont les faces sont un peu bombées.

SUREAU. *Sambucus.* BOT. Genre de la famille des Caprifoliacées, section des Sambucées ou Viburnées, et de la Pentandrie Trigynie, L. Caractères : calice supère, petit, à cinq dents; corolle urcéolée-rotacée, à cinq lobes; cinq étamines; ovaire portant trois à cinq stigmates sessiles; drupe bacciforme, globuleux, renfermant un noyau qui contient trois à cinq graines, ou plutôt trois à cinq noyaux soudés; chacun d'eux est monosperme.

SUREAU NOIR. *Sambucus nigra,* L. Arbrisseau très-élevé, qui se trouve abondamment dans les haies et les buissons. On en cultive plusieurs variétés, dont une est fort remarquable par ses feuilles laciniées, et une autre par ses feuilles panachées de jaune et de blanc. Tout le monde connaît cet arbrisseau, qui est si vulgaire qu'une description serait superflue. Ses fleurs nombreuses, disposées en corymbe, d'une odeur agréable, sont fréquemment employées en médecine comme sudorifiques. Les marchands se servent de ces fleurs pour donner aux vins un faux goût de muscat.

SUREAU A GRAPPES. *Sambucus racemosa,* L. Cette espèce est originaire des contrées montueuses de l'Europe; on en décore les jardins paysagers. Sa tige s'élève à huit ou dix pieds et se ramifie au sommet; les feuilles sont pétiolées, composées de trois à sept folioles glabres, ovales-lancéolées et dentées; les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, disposées en grappes à l'extrémité des jeunes rameaux; les baies sont petites et rouges.

SUREAU HIÈBLE. *Sambucus Ebulus,* L. Il croît abondamment en Europe, sur le bord des chemins et dans les lieux humides. Ses fleurs sont blanches, disposées en corymbes, ombelliformes, et il leur succède des baies noires, analogues pour les propriétés à celles du Sureau noir. Toute la plante exhale une odeur forte et désagréable, ce qui la fait respecter par les bestiaux.

SUREAUTIER. BOT. Nom donné par Paulet, à une espèce de Champignon, *Agaricus aromaticus,* Scop., qui croît sur les racines de différents arbres et principalement du Sureau, d'où lui est venu son nom vulgaire. Ce Champignon est comestible.

SUREGADA. BOT. Ce genre établi par Roxburgh, d'après un arbre de la côte de Coromandel, a été décrit dans les Actes des Curieux de la Nature de Berlin, par Willdenow qui le caractérise ainsi : fleurs dioïques; calice à cinq folioles. Fleurs mâles : étamines nombreuses, à filets linéaires, à anthères ovales et dressées. Fleurs femelles : trois stigmates sessiles et bipartis; ovaire ovoïde, sexangulaire; capsule à trois coques le plus souvent monospermes. Feuilles alternes, entières, glabres, veinées; fleurs courtement pédonculées, opposées aux feuilles. Ce genre, qui a été rapproché avec doute des Euphorbiacées, pourrait avoir quelque affinité avec le genre *Gelonium.*

SURELLE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Oxalis acetosella. V.* OXALIDE.

SURIANE. *Suriana.* BOT. Genre placé dans la Décandrie Pentagynie, L., mais dont les affinités naturelles sont encore incertaines. On avait pensé qu'il pouvait être rapporté aux Rosacées, mais De Candolle (*Prod. Syst. veget.*, 2, p. 91) l'a relégué à la fin des Térébinthacées, tout en indiquant ses rapports avec le *Cneorum* et l'*Heterodendron.* D'un autre côté, Kunth (*Nov. Gen. Amer.*, 6, p. 234 *in adn.*) a regardé ce genre comme plus voisin des Géraniacées. Voici ses caractères essentiels : calice profondément divisé en cinq parties; corolle à cinq pétales hypogynes ou insérés au fond du calice; cinq à dix étamines dont quelques-unes avortent; cinq carpelles portant chacun latéralement et au côté interne un style filiforme, se changeant en une noix coriace, sans valve, indéhiscente; graine unique, fixée à la base, obovée-réniforme, dépourvue d'albumen, ayant un embryon replié, à radicule cylindrique et dirigée vers le bas, à cotylédons plans et incombants.

SURIANE MARITIME. *Suriana maritima,* L. Arbrisseau à feuilles simples, oblongues-spatulées, un peu épaisses, couvertes d'un léger duvet, ramassées au sommet des rameaux. Les fleurs sont jaunes, presque terminales et munies de bractées. Cette plante croît dans les localités maritimes de l'Amérique équinoxiale et de l'Inde.

SURICATE OU SURIKATE. *Ryzœna.* MAM. Buffon nommait Surikate un animal que la plupart des auteurs, à l'exemple de Linné, ne distinguaient point des Civettes, *Viverra.* Illiger le premier l'en sépara en proposant le nom de *Ryzœna.* Le genre Suricate n'a qu'une espèce qui appartient à la classe des animaux carnivores et à l'ordre des Digitigrades, et que Geoffroy Saint-Hilaire, dans son Catalogue imprimé, a placée parmi les Mangoustes, *Ichneumon.* Les caractères génériques du Suricate, d'après Illiger, sont les suivants : six incisives; la deuxième externe de la mâchoire inférieure plus épaisse à sa base; canines coniques et aiguës; les molaires comme chez les Civettes : museau aigu, terminé par un nez allongé et obtus; langue terminée en pointe; oreilles petites, arrondies; corps assez vêtu de poils longs; queue longue; deux mamelles; deux follicules glanduleux à l'anus; pieds digitigrades, tétradactyles, à plante velue; ongles recourbés, très-aigus, plus longs aux extrémités antérieures. A ces caractères on peut ajouter que les dents sont au nombre de trente-six, c'est-à-dire dix-huit à chaque maxillaire, savoir : six incisives, deux canines et dix molaires. F. Cuvier les décrit ainsi (Dents, p. 105): à la mâchoire supérieure, les incisives et les canines présentent le nombre et les formes de celles des Civettes. Il n'y a que deux fausses molaires, toutes deux avec les formes normales, et la première un peu plus petite que la seconde. La carnassière ne diffère point de celle des Mangoustes. A la mâchoire inférieure, la troisième fausse molaire, la carnassière et la tuberculeuse ont cela de remarquable, qu'elles ont évidemment été taillées sur le même modèle, quoiqu'elles présentent quelques différences. La fausse molaire est identique avec celle du Paradoxure, ayant une pointe principale en avant et un talon divisé en plus petits tubercules.

La carnassière antérieurement a un gros tubercule divisé en trois petits mamelons : un moyen, le plus petit de tous en avant, un à la face externe, l'autre à la face interne de la dent; elle a en arrière un talon, divisé en trois ou quatre petits tubercules. Enfin la tuberculeuse a la plus grande ressemblance avec la carnassière, pour les formes et les dimensions; seulement son tubercule antérieur n'est divisé qu'en deux mamelons. Desmarest, dans sa Mammalogie, remplace le nom de *Ryzœna* par celui de *Suricata*. Les caractères qu'il adopte sont les suivants : museau pointu; oreilles petites et arrondies; langue couverte de papilles cornées; pieds antérieurs et postérieurs, à quatre doigts armés d'ongles arqués et robustes. Une poche semblable à celle des Mangoustes près de l'anus; queue assez longue et pointue; pelage composé de poils annelés de différentes teintes. Il se creuse des terriers, vit de petits animaux, d'œufs et de tout ce qu'il peut attraper. Son urine exhale une odeur fétide.

SURICATE DU CAP. *Ryzœna Capensis; Suricata Capensis*, Desm., Sp., 330; *Ichneumon tetradactylus*, Geoff., Cat.; Miller, pl. 20; Schreb., pl. 117; *Viverra Zenick*, Gmel., Syst. nat.; Sonnerat, Voy., pl. 92. Animal que Buffon avait indiqué à tort comme de l'Amérique méridionale. Son museau est allongé en forme de boutoir mobile; son pelage est mêlé de brun, de blanc, de jaunâtre et de noir; le corps en dessous et les quatre membres sont jaunâtres; la queue est moins longue que le corps, noire à son extrémité. Le nez, le tour des yeux et des oreilles, ainsi que le chanfrein, sont de couleur brune. Le Suricate a de longueur totale, y compris la queue, trois pieds dix pouces. On le trouve aux environs du cap de Bonne-Espérance.

SURIER. BOT. Nom vulgaire du *Quercus Suber*. *V.* CHÊNE.

SURINAMINE. BOT. Alcaloïde obtenu par Huttenschmid, du traitement de l'écorce du *Geoffroya Surinamensis*. Cette substance est d'un jaune pâle, soluble dans l'Eau et dans l'Alcool, d'une saveur amère; elle brûle sans laisser de résidu, mais en répandant une odeur sensible d'amande amère.

SURIRELLE. Turpin a donné ce nom à un petit être microscopique, qui, examiné à un grossissement de quatre cents fois, consiste en deux valves appliquées parallèlement l'une contre l'autre, de forme ovoïde, plus pointues à l'une des extrémités, planes ou peut-être légèrement convexes, offrant sur leur partie médiane une sorte de rachis composé de quinze à dix-huit petites bosselettes, auxquelles viennent se rendre un nombre double de côtes qui partent du bord des valves, qu'elles rendent comme crénelées. Ces petits êtres sont immobiles et ont été trouvés dans les eaux saumâtres et stagnantes des environs du Hâvre, par le docteur Suriray.

SURKERKAN. MAM. (Vicq-d'Azyr.) C'est le *Spalax minor*, d'Erxleben. *V.* ASPALAX.

SURMULET. POIS. Espèce du genre Mulle. *V.* ce mot.

SURMULOT. MAM. Espèce du genre Rat. *V.* ce mot.

SURMURINS. MAM. Vicq-d'Azyr a donné ce nom à un petit groupe de Rongeurs, qu'il a formé aux dépens du genre *Cavia*, de Linné.

SURNICOU. *Surniculus*. OIS. Sous-genre distrait du genre Coucou, par Lesson et Ch. Bonaparte, pour quelques espèces qui se distinguent suffisamment des véritables *Cuculus*, par leur bec peu robuste, légèrement recourbé, comprimé sur les côtés, à arête convexe, par leurs narines parfaitement rondes, nues, garnies sur leurs bords d'un bourrelet membraneux, formant une sorte de petit tube. Le type de ce sous-genre est le Coucou tiqueté de blanc, auquel s'associent le petit Coucou à tête grise et ventre jaune, ainsi que le Coucou à ventre rayé. *V.* COUCOU.

SURNIE. *Surnia*. OIS. Duméril a fait sous ce nom un genre aux dépens de celui des Chouettes; elles se distinguent par la queue longue et étalée, le corps allongé, etc. *V.* CHOUETTE.

SURON OU TERRE-NOIX. BOT. *V.* BUNIUM.

SURUBÆA. BOT. Même chose que *Souroubœa*. *V.* ce mot.

SURUCURA. OIS. Espèce du genre Couroucou. *V.* ce mot.

SUS. MAM. Synonyme de Cochon. *V.* ce mot.

SUSERRE. OIS. Synonyme vulgaire de Draine. *V.* MERLE.

SUSUM. BOT. Le docteur Blume a proposé ce genre pour une plante qu'il croit devoir faire partie de la famille des Juncacées, et qui lui a offert pour caractères : périgone coloré, à six divisions persistantes et inégales; six étamines insérées à un disque hypogyne, trigone, adhérent aux divisions externes du périgone; filaments filiformes; anthères ovales, attachées par leur milieu, biloculaires, déhiscentes longitudinalement; ovaire sessile, libre, à trois loges; ovules solitaires dans l'angle central des loges; trois stigmates sessiles, obtus, étalés. Le fruit est une baie à trois loges et à trois semences, couronnée par les stigmates. La plante sur laquelle est fondé ce genre, est propre à l'île de Java; elle est herbacée, marécageuse; ses feuilles radicales sont largement lancéolées, acuminées, érecto-étalées; la tige est très-rameuse, paniculée, à bractées foliacées, placées en dessous des rameaux. Les fleurs sont ramassées en épi, petites et bibractéolées.

SUTERA. BOT. Roth a établi sous ce nom un genre qui a pour type le *Manulea fœtida*, Pers., ou *Buchnera fœtida*, d'Andrews. Ce genre n'a pas été généralement adopté. Le nom de *Sutera* est encore donné par quelques jardiniers au *Colutea perennans*, L., plante qui fait partie du genre *Lessertia* de De Candolle.

SUTÉRIE. *Suteria*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : tube du calice très-court, ovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, très-longuement tubuleux, anguleux, découpé au sommet en cinq dents inégales; corolle supère, hypocratérimorphe, à tube cylindrique, dont l'orifice est nu, à limbe à cinq lobes ovali-oblongs; cinq anthères sessiles entre les découpures de la corolle, oblongues, dressées; ovaire infère et biloculaire; son disque est épigyne, charnu, pulviniforme; ovules solitaires dans chacune des loges, anatropes; style simple, exserte; stigmate bilamellé, obtus.

SUTÉRIE CALYCINE. *Suteria calycina*, De Cand. Ar-

brisseau très-glabre, à écorce luisante; ses feuilles sont opposées, subsessiles, oblongo-lancéolées, accompagnées de stipules ovales et décidues; capitules axillaires, composés de six fleurs, à bractées foliacées; corolles blanches, semblables à celle du Jasmin. Brésil.

SUTHERLANDIA. BOT. Gmelin donnait ce nom au *Balanopteris* de Gærtner ou *Heritiera* d'Aiton. *V.* ce dernier mot. R. Brown (*in Hort. Kew.*, édit. 2, t. IV, p. 327) a constitué un autre genre *Sutherlandia* qui est le même que le *Colutia* de Mœnch. Ce genre diffère des vrais *Colutea* ou Baguenaudiers par la forme de sa corolle, dont l'étendard, privé de callosités, est plus court que la carène, et par son stigmate terminal. Le type de ce genre est le *Colutea frutescens*, vulgairement Baguenaudier d'Éthiopie. *V.* BAGUENAUDIER. De Candolle en a mentionné, d'après Burchell, une seconde espèce trouvée au cap de Bonne-Espérance par ce voyageur, et nommée *Sutherlandia microphylla*.

SUTRINE. *Sutrina*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley, avec les caractères suivants : périgone cylindracé, dont les folioles extérieures sont coriaces, les latérales adhérentes presque jusqu'au sommet et concaves à la base, les intérieures membraneuses et conformes; labelle libre, unguiculé, élevé vers le milieu au-dessus de la base, oblong, concave et indivis; gynostème cylindrique à sa base, puis dilaté, et garni vers le sommet d'ailes en faux, qui s'épanouissent de chaque côté; clinandre bidenté antérieurement; anthère membraneuse, semi-biloculaire; deux masses polliniques pyriformes, solides, attachées par une caudicule linéaire. Cette Orchidée se présente comme épiphyte pseudo-bulbeuse et glabre, d'où part une feuille solitaire coriace. La hampe est pendante, terminée par un épi multiflore. Du Pérou.

SUTTONIA. BOT. Le genre introduit sous ce nom par Richard, dans la famille des Myrsinées, a été réuni au genre *Myrsina*, de Linné.

SUTURE. CONCH. Petit espace qui se voit dans certaines coquilles bivalves, au-dessous du point qui sépare les nymphes et qui est formé par le bord interne de la circonférence des valves. Ce mot s'emploie aussi dans les Coquilles univalves pour désigner le point de jonction des tours de la spire. *V.* COQUILLES, MOLLUSQUES.

SUTURES. BOT. Ce sont les lignes, soit rentrantes, soit saillantes, qui, dans un péricarpe, marquent le point de jonction des valves. *V.* PÉRICARPE et FRUIT.

SUZYGIUM. BOT. Ce genre de Browne a été réuni par Swartz au genre Calyptranthe.

SVITRAMIE. *Svitramia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par Chamisso, qui lui donne pour caractères : calice entouré de bractées ramentacées, calyptræformes, au nombre de trois ou plus et caduques; son tube est subglobuleux, nervuré, très-glabre et libre; son limbe a cinq lobes obtus et persistants; corolle formée de cinq pétales obcordés, insérés à l'orifice du calice et alternes avec ses lobes; dix étamines égales, insérées avec les pétales; anthères ovales, obtuses, uniporeuses, à connectif un peu plus épais à sa base; ovaire globuleux, libre, soyeux au sommet, à cinq loges multiovulées; style court, en massue; stigmate punctiforme; capsule à cinq loges, à cinq valves; semences très-petites et lisses. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce : c'est un arbrisseau à rameaux étalés, obtusément tétragones, à feuilles opposées, sessiles, ovales, aiguës. Les fleurs forment une panicule subglobuleuse, un peu étendue en éventail. Du Brésil.

SWAINSONE. *Swainsona*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Salisbury (*Parad. Londin.*, n° 28), et ainsi caractérisé : calice à deux callosités et à cinq dents; corolle papilionacée, dont l'étendard est grand et plan, la carène obtuse et un peu plus longue que les ailes; dix étamines diadelphes; stigmate terminal; style barbu dans sa partie postérieure; gousse renflée. Ce genre a été constitué par Ventenat sous le nom de *Loxidium*. Il se compose de trois espèces, savoir : 1° *Swainsona coronillæfolia*, Salisb., *loc. cit.*; Sims., *Bot. mag.*, tab. 1725; 2° *Swainsona galegifolia*, R. Br., *in Hort. Kew.*; *Vicia galegifolia*, Andr., *Reposit.*, tab. 139; *Colutea galegifolia*, Sims., *Bot. Mag.*, tab. 792; 3° *Swainsona lessertiæfolia*, DC. Ce sont des plantes sous-frutescentes, analogues par le port aux *Lessertia*, et ayant pour patrie la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont imparipinnées; leurs fleurs purpurines, disposées en grappes allongées et axillaires.

SWAMMERDAMIE. *Swammerdamia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle, qui le caractérise de la manière suivante : capitule multiflore, hétérogame, discoïde; fleurs du rayon en petit nombre et femelles, celles du disque sont hermaphrodites; squames de l'involucre imbriquées, linéari-oblongues, obtuses, subscarieuses; réceptacle étroit et nu; corolles femelles subtridentées; les hermaphrodites sont quinquéfides; anthères sub-exsertes, avec une petite queue à la base; stigmates capitellés, exsertes dans les fleurs femelles, réfléchis dans les hermaphrodites; akènes cylindrioïdes, calleux et épais à leur base; aigrette conforme, unisériale : les soies sont clavellées au sommet.

SWAMMERDAMIE ANTENNAIRE. *Swammerdamia antennaria*, De Cand. Arbuste à rameaux anguleux, à feuilles alternes, obovato-cunéiformes, très-brièvement subpétiolées, obtuses, très-entières, uninervurées, coriaces, un peu tomenteuses en dessous. Les capitules sont aligocéphales, bractéolés, terminaux, à fleurs pâles. De l'île de Diémen.

SWARTZIE. *Swartzia*. BOT. Deux ou trois genres ont été dédiés à Swartz, sans compter celui qui a été institué parmi les Mousses, par Hedwig. Le genre *Swartzia* de Gmelin est le même que le *Solandra* de Linné fils. Schreber appliqua le nom de *Swartzia* au *Tounatea* d'Aublet, et bientôt Willdenow réunit à ce genre le *Possira* du même auteur. De Candolle, dans ses Mémoires sur les Légumineuses (p. 397), et dans le troisième volume de son *Prodromus*, a adopté le genre *Swartzia*, tel que l'a constitué Willdenow; il en a fait le type d'un sous-ordre parmi les Légumineuses, et il l'a ainsi caractérisé : calice dont les sépales sont soudés entre eux avant la floraison, de manière à former un bouton ové-globuleux où l'on n'aperçoit aucune suture; au moment de l'épanouissement, ce calice se

rompt en deux, trois, quatre ou cinq valves souvent irrégulières et réfléchies; la corolle n'est composée habituellement que d'un pétale unique, très-grand, cunéiforme; quelquefois ce pétale manque entièrement. Le nombre des étamines est variable, de dix, quinze ou vingt-cinq; elles sont hypogynes, et quelquefois il y en a deux, trois ou quatre libres, grandes, assez épaisses, stériles, représentant les pétales qui manquent; les autres étamines sont filiformes, souvent réunies par la base; la gousse est ordinairement stipitée, bivalve, biloculaire, contenant un petit nombre de graines munies d'arille, réniformes, attachées à la suture supérieure. Elles n'ont point d'albumen; leur embryon se compose de cotylédons épais et d'une radicule courte et courbée en crochet. Ce singulier genre forme deux sections : la première comprend le genre *Possira* d'Aublet, nommé *Rittera* par Schreber, et *Hœlzelia* par Necker. Cette section est caractérisée par ses fleurs qui n'ont qu'un seul pétale ou rarement trois, dont l'un est un peu plus grand. Elle renferme quinze espèces, parmi lesquelles on remarque le *Swartzia grandiflora*, Willd., ou *Rittera grandiflora*, Vahl, *Plant. Amer.*, décad. 1, tab. 9; les *Swartzia ochnacea, tomentosa* et *parviflora*, DC., Mém. sur les Légumineuses, tab. 58, 59 et 60. Le *Robinia Panacoco* d'Aublet est synonyme de *Swartzia tomentosa*, du moins quant à son feuillage. Les nègres lui donnent à Cayenne le nom de *Bois de Pagaye blanc*, parce qu'il leur sert à faire des rames. La seconde section conserve le nom de *Tounatea*, qui lui avait été imposé par Aublet; elle est caractérisée par l'absence de corolle et par la gousse crochue au sommet. C'est ici que se place le *Swartzia alata*, Willd., ou *Tounatea Guianensis*, Aubl. Une seconde espèce a été décrite par Raddi sous le nom de *Swartzia apetala*. Les Swartzies sont des arbres ou des arbrisseaux inermes, à feuilles simples ou pinnées, à fleurs en grappes axillaires. Les diverses espèces croissent sur le continent de l'Amérique méridionale, à Caracas, à la Guiane, au Brésil, ainsi que dans les îles qui avoisinent ces vastes contrées.

SWARTZIÉES. *Swartzieæ*. BOT. (De Candolle.) Tribu de la famille des Légumineuses.

SWEETIE. *Sweetia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi par De Candolle (Mémoires sur les Légumineuses, p. 358). Caractères : calice privé de bractées à sa base; étendard de la corolle cunéiforme; pétales de la carène soudés partout ailleurs qu'à l'onglet; étamines diadelphes; ovaire sessile, portant un style glabre, filiforme; les gousses sont linéaires, très-comprimées, pubescentes, polyspermes, uniloculaires. Ce genre se compose de trois espèces, savoir : *Sweetia longifolia* et *Sweetia filiformis*, DC., figurées par Jacquin (*Icon. rar.*, tab. 572 et 573), sous le nom générique de *Galega; Sweetia? lignosa*, DC., ou *Glycine lignosa*, Turp., *in Pers. Enchir.*, 2, p. 301. Ce sont des arbrisseaux très-grêles et volubiles, qui croissent dans les Antilles. Leurs feuilles sont ailées avec impaire, à trois folioles oblongues, légèrement velues; les fleurs sont purpurines, petites, disposées par deux ou quatre sur des pédoncules axillaires.

Sprengel (*Syst. veget.*, 2, p. 213) a établi un genre *Sweetia* qui, étant postérieur au genre de De Candolle, n'a pu être adopté.

SWERTIE. *Swertia*. BOT. Genre de la famille des Gentianées et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice plan, à cinq divisions lancéolées; corolle rotacée, dont le limbe est plan, divisé en cinq segments lancéolés, marqués à la base de deux impressions nectarifères ciliées, quelquefois réduites à deux points noirs placés dans le point de jonction des deux principaux faisceaux vasculaires qui de là divergent et s'irradient dans les pétales; cinq étamines à anthères sagittées; style court, terminé par deux stigmates simples; capsule presque cylindrique, acuminée, uniloculaire, bivalve, renfermant des graines nombreuses et très-petites. Ce genre est voisin du *Gentiana*, dans lequel on a confondu quelques-unes de ses espèces qui, à la vérité, n'offrent pas de nectaires à la base des pétales, mais qui sont marquées à cet endroit de points noirs, que l'on doit regarder comme les rudiments de ces nectaires; c'est ce qu'on peut voir dans les *Swertia rotata* et *Carinthiaca*. Le *Swertia corniculata*, L., a été érigé en un genre distinct par Borckhausen, sous le nom de *Halenia*.

SWERTIE VIVACE. *Swertia perennis*, L. Plante herbacée, droite, haute d'environ un pied, munie de feuilles presque toutes radicales, pétiolées, ovales ou elliptiques; les fleurs sont d'une couleur cendrée-rougeâtre, foncée, et forment un épi terminal. Cette plante est assez abondante au Mont-Cenis, ainsi que dans les montagnes de l'Auvergne, et en d'autres localités analogues.

Vahl a réuni à ce genre le *Parnassia polynectaria* de Forskahl, sous le nom de *Swertia decumbens*. Quant au genre *Swertia* de Heister, adopté par Allioni, c'est le même que le *Tolpis* d'Adanson ou *Drepania* de Jussieu. *V.* ce dernier mot.

SWIÉTÉNIE. *Swietenia*. BOT. Ce genre de la famille des Méliacées, tribu des Cédrélées, et de la Décandrie Monogynie, L., offre les caractères suivants : calice très-petit, caduc, à quatre ou cinq divisions peu profondes; corolle à quatre ou cinq pétales; huit à dix étamines dont les filets sont soudés en un tube denté au sommet, portant intérieurement les anthères; un seul style surmonté d'un stigmate capité; capsule ovoïde, ligneuse, à cinq loges polyspermes, les valves s'ouvrant par la base ou par le sommet, et adnées par leurs bords à un placenta central, à cinq angles; graines imbriquées, ailées, munies d'un albumen charnu, d'un embryon droit, à cotylédons foliacés.

SWIÉTÉNIE DE MAHAGON. *Swietenia Mahagoni*, L., Cavan., *Dissert.*, 7, p. 365, tab. 209. C'est un arbre des pays chauds de l'Amérique, qui fournit le bois d'Acajou; sa tige est de moyenne élévation; ses feuilles sont brusquement pinnées, à folioles opposées, inéquilatères, très-entières; les fleurs sont en panicule axillaire ou presque terminale. Cette panicule est lâche et peu serrée. Le *Swietenia febrifuga*, Roxburgh (*Corom.*, 1, p. 18, tab. 17), croît dans les montagnes de l'Inde orientale; son écorce y est employée comme fébrifuge. Enfin le *Swietenia Senegalensis* se distingue surtout du *Swietenia Mahagoni*, en ce que sa capsule,

au lieu de s'ouvrir par la base, est déhiscente par le sommet.

SYACOU. OIS. Espèce du genre *Tangara*.

SYÆNA. BOT. (Schreber.) Syn. de Mayaca, Aublet.

SYAGRE. *Syagrus*. BOT. Martius (*Gener. et Spec. Palm. brasil.*, t. 89 et 90) a établi sous ce nom un genre de Palmiers, qui est ainsi caractérisé : fleurs sessiles, monoïques sur le même régime et renfermées dans une spathe double. Les mâles ont un calice à trois folioles, une corolle à trois pétales et six étamines. Les femelles ont un calice aussi à trois folioles, une corolle à trois pétales un peu plans; un ovaire biloculaire, surmonté de trois stigmates presque sessiles; le fruit est un drupe fibreux, renfermant un noyau muni d'un seul trou à sa base, et deux noyaux rudimentaires; la graine est pourvue d'un albumen homogène, et d'un embryon basilaire, placé à l'intérieur du trou. Ce genre est voisin du *Cocos*, dont il se distingue par sa spathe double, par ses fleurs dont le calice et la corolle ne sont pas enroulés.

SYAGRE COCOÏDE. *Syagrus cocoides*. Son stipe est peu élevé; le bois est fibreux et de couleur pâle. Les frondes sont pinnées; les fleurs sont jaunâtres, et leurs fruits sont à peu de chose près les mêmes que ceux du Cocos. Ce Palmier croît au Brésil.

SYALITA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Adanson, a été réuni au genre *Dillenia*, de Linné.

SYAMA. BOT. (Jones.) Même chose que *Pupalia*. *V.* ce mot.

SYBISTROME. *Sybistroma*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Tanystomes, tribu des Dolichopodes. Caractères : palette ou dernier article des antennes allongée, en forme de lame de couteau, avec une soie très-longue, offrant avant son extrémité un renflement noduliforme. Meigen, qui a établi ce genre, en mentionne trois espèces. Lepelletier et Serville ont présenté, dans l'Encyclopédie méthodique, un extrait de ses observations; il faut y ajouter celles qu'a publiées Macquart dans sa Monographie des Diptères du nord de la France, et plus récemment encore, le docteur Dufour dans le huitième volume des Annales de la Société Entomologique, p. 129. Il résulterait de ces dernières qu'après l'inspection attentive des deux sexes, dans les espèces de ce genre prétendu nouveau, on serait forcé d'y reconnaître tous les caractères de l'ancien genre Dolichope, et conséquemment d'opérer la réunion des deux genres.

SYBISTROME DE DUFOUR. *Sybistroma Dufourii*, Macq. Cet insecte est d'un gris jaunâtre, à reflets verts et bronzés; antennes, balanciers, les trois premiers segments de l'abdomen, à l'exception de leur bord postérieur, le ventre et les pieds testacés; tarses obscurs; ailes grisâtres. Dans les mâles les antennes, au lieu d'être simples, c'est-à-dire composées de trois articles courts et serrés, terminés par un style dépourvu de raquette, ont le premier article court, menu, peu distinct, le deuxième un peu allongé, étroit à sa base, grossissant jusqu'à l'extrémité, un peu dilaté en dessous, de manière à saillir obliquement et obtusément en avant; le troisième est de la longueur du second, moins épais, pyriforme, terminé en pointe obtuse; le style est inséré sur le dos du troisième article, mais près de l'extrémité, de la longueur du corps et terminé par une palette ovale, ayant un très-petit appendice à sa base. Taille, une ligne et demie. Du midi de l'Europe.

SYCHINIER. *Sychinium*. BOT. Desvaux (Ann. de la Société Linnéenne de Paris, juillet 1825, p. 216) a décrit sous ce nom un genre de la famille des Urticées, très-voisin du *Dorstenia*, dont il se distingue par la singularité de son inflorescence. En effet, au lieu d'avoir un involucre arrondi ou angulaire, il offre un très-long réceptacle bifurqué, portant dans une partie de son étendue les fleurs recouvertes par un rebord membraneux, s'étendant de chaque côté, absolument à la manière de l'involucre marginal de plusieurs Fougères, et notamment du genre *Lomaria*.

SYCHINIER RAMEUX. *Sychinium ramosum*, Desvaux, *loc. cit.*, tab. 12. Plante à racine fibreuse, jaunâtre, à rhizome simple, droit, couvert d'écailles charnues. Les feuilles sont radicales, pétiolées, palmées, lobées, ayant la base échancrée, cordiforme, les lobes lancéolés, aigus. L'involucre est pédonculé, fourchu, un peu charnu, émettant de chaque côté des ramifications ou pinnules stériles. Cette plante croît dans le Brésil.

Loddiges (*Bot. cab.*, tab. 1216) a figuré une espèce de *Dorstenia* sous le nom de *Dorstenia ceratosanthes* que Hooker a reproduit dans le *Botanical Magazine*, n° 2760. Cette plante offre une fructification semblable à celle du *Sychinium ramosum*; mais elle en diffère par sa feuille qui est ovale, oblongue, acuminée, dentée en scie sur les bords, et non palmée, lobée, comme dans la plante de Desvaux.

SYCITES. ÉCHIN. Quelques oryctographes ont donné ce nom à des pointes d'Oursins fossiles.

SYCKOREA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Corda, dans la famille des Jungermanniacées, ne diffère point du genre *Saccogyna*, de Dumortier. *V.* SACCOGYNE.

SYCOBIUS. OIS. L'un des syn. de Tisserin. *V.* ce mot.

SYCOMORE. BOT. Nom d'une espèce du genre Érable et d'une autre du genre Figuier.

SYCONE. BOT. Le professeur Mirbel, dans sa classification des fruits, a nommé ainsi celui des Figuiers, des Dorsténies, etc. Il consiste en un réceptacle charnu, plan ou pyriforme, ouvert à son sommet, portant sur sa face interne un grand nombre de petits drupes, qui proviennent chacun d'autant de fleurs femelles.

SYCOPHANTE. INS. Espèce du genre Calosome. *V.* ce mot.

SYDEROCLEPTE. MIN. L'un des noms du Péridot. *V.* ce mot.

SYENA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Schreber, dans la famille des Xyridées, ne diffère pas du genre *Mayaca*, d'Aublet.

SYÉNILITHE. MIN. Nom donné par Haberlé à une Roche qu'il regarde comme une sorte de Syénite, dont la texture grenue a disparu; c'est probablement la même Roche que le Basalte noir antique.

SYÉNITE. MIN. Roche cristalline et feldspathique des terrains primordiaux et de transition, composée essentiellement de grains de Feldspath et d'Amphibole, irré-

gulièrement mêlés entre eux. L'Amphibole y est quelquefois si abondant, que la Roche paraît tout à fait noire. Werner ayant cru reconnaître de la ressemblance entre les Roches de ce genre, qu'il avait observées en Saxe, et le Granite rose, tacheté de noir, des environs de Syène dans la Haute-Égypte, les a confondus sous le nom commun de Syénite; mais la Roche de Syène est un véritable Granite à Mica noir, renfermant de l'Amphibole en petite quantité; c'est un Granite amphibolifère. Les véritables Syénites de cette contrée se trouvent au mont Sinaï, comme l'a fait remarquer de Rozière, qui pour éviter la confusion dans laquelle Werner était tombé, a proposé de changer leur dénomination en celle de *Sinaïtes*. Mais le nom de Syénite a prévalu. Le Feldspath et l'Amphibole sont les éléments essentiels de la Syénite; mais parfois cette Roche semble s'associer d'autres éléments accessoires, dont les principaux sont le Mica, le Quartz, le Sphène et le Zircon. Considérée minéralogiquement, la Syénite offre trois variétés distinctes : 1° la Syénite ordinaire ou Granitoïde (Syénite ancienne, souvent quartzifère); 2° la Syénite basaltoïde (sorte de Syénite compacte, qui accompagne la variété précédente et à laquelle Cordier rapporte les Roches nommées Basalte antique et Basalte noir égyptien); 3° la Syénite zirconienne ou Syénite de transition, composée de Feldspath quelquefois opalin, et d'Amphibole lamellaire; elle contient souvent des cristaux de Zircon (Syénites de Friederichswarn en Norwége; de l'île de Portusok au Groënland); on y trouve aussi accidentellement du Molybdène sulfuré, de l'Éléolithe verdâtre ou brun-rougeâtre, et du Fer oxydulé. Elle est quelquefois cellulaire et les cellules sont remplies par de l'Épidote. Les Syénites anciennes appartiennent au sol primitif; on les observe en Égypte, principalement dans la péninsule du mont Sinaï; en Corse, en France, dans la presqu'île du Cotentin et dans les Vosges; en Saxe sur les bords de l'Elbe. Les terrains qu'elles composent sont considérés par quelques géologues comme les équivalents des terrains granitiques; comme ceux-ci, ils ne sont point stratifiés, renferment peu de Roches subordonnées, point de filons métallifères, mais seulement des filons épidotifères; les seules substances métalliques qu'on y rencontre, sont le Fer oxydulé et les Pyrites. La Syénite zirconienne diffère par son gisement de la Syénite ordinaire; elle appartient au sol intermédiaire où elle se lie avec des Porphyres dioritiques, et compose la formation mixte de Syénite et Porphyre (Humboldt), ou Syénite et Grunstein-Porphyrique (Beudant), qui est si riche en minerais d'Or et d'Argent, et que l'on trouve très-développée dans les Andes du Pérou et du Mexique, et dans la Hongrie, surtout aux environs de Schemnitz. La Syénite zirconienne renferme quelquefois des cristaux linéaires de Feldspath vitreux, semblables à ceux des Roches trachytiques. Les Syénites sont des Roches solides et généralement très-dures; elles ont la cassure droite et raboteuse et reçoivent un poli brillant; elles sont susceptibles de se désagréger et de se décomposer à la manière du Granite; le résultat de leur décomposition est une sorte d'Argile verdâtre. Les Syénites ont été, comme les Granites, employées dans les arts de construction et dans les ornements des édifices. Les Égyptiens surtout en ont fait des statues et des obélisques.

SYKÉSIE. *Sykesia*. BOT. Genre de la famille des Loganiacées, institué par Arnott qui le caractérise ainsi : calice tubiné, à cinq dents aiguës; corolle infundibuliforme, à tube barbu; son limbe est quinquéfide; cinq étamines à filaments courts, presque nuls; anthères linéari-oblongues; pollen en masses comprimées-sphériques, à grains triangulaires et lisses; ovaire tronqué, biloculaire, biovulé; ovules dressés sur la base des loges; style filiforme; stigmate pubescent et bifide. Le fruit consiste en une baie sèche, crustacée, libre, marquée de chaque côté d'un sillon, à deux loges monospermes; semences dressées, orbiculaires, plano-convexes; albumen corné; embryon petit et dressé dans la région de l'ombilic.

SYKÉSIE DE KOENIG. *Sykesia Kœnigii*, Arn. Arbrisseau glabre, à feuilles opposées, pétiolées et très-entières; stipules extrafoliacées, vaginantes, longuement tubulées; fleurs paniculées, bractéolées à la base du calice. De l'Inde.

SYLITRE. *Sylitra*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, fondé par Meyer qui lui assigne pour caractères : calice subbilabié, à cinq divisions; corolle papilionacée; étendard court et semblable aux ailes; carène dressée, arrondie au sommet; dix étamines monadelphes; style glabre; stigmate obliquement capitellé; légume indéhiscent, scarieux, pellucide, oblong, obtus aux deux extrémités, beaucoup plus large que les semences qui sont ordinairement au nombre de trois.

SYLITRE DU CAP. *Sylitra Capensis*. Plante herbacée, vivace; tige dressée; feuilles simples, courtement pétiolées, linéaires et dressées; stipules subulées; fleurs axillaires, géminées ou solitaires, très-petites, à courts pédoncules; légume glabre, à l'exception de la suture où il est pubescent.

SYLLIS. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides et de la section des Sylliennes, établi par Savigny (Description d'Égypte, Syst. des Annél., in-f°, p. 13, 43 et 46) qui lui donne pour caractères distinctifs : trompe sans tentacules, mais armée d'une petite corne à son orifice. Antennes extérieures et impaire moniliformes; les mitoyennes nulles. Première paire de pieds convertie en deux paires de cirres tentaculaires moniliformes; les cirres supérieurs de tous les pieds suivants, également moniliformes; point de branchies. Les Syllis se distinguent des genres nombreux de la famille des Néréides par des antennes longues, composées de beaucoup d'articles, et surtout par la présence d'une antenne impaire. Ces Annélides ont, suivant Savigny, un corps linéaire, à segments très-nombreux, le premier étant un peu plus long que celui qui suit; leur tête, qui est arrondie, saillante et libre en avant, a les côtés renflés en deux lobes et le front échancré; elle donne insertion aux antennes; l'impaire est insérée fort près de la nuque, longue, filiforme ou plutôt moniliforme, c'est-à-dire composée d'articles nombreux et globuleux; les extérieures, qui sont écartées, lui ressemblent beaucoup, mais elles sont plus

courtes; les yeux sont apparents et disposés sur une ligne courbe. La bouche, qui manque de mâchoires, est pourvue d'une trompe de grandeur moyenne, partagée en deux anneaux cylindriques; le second, plus petit et plissé à son orifice, porte sur son bord supérieur une petite corne solide, dirigée en avant. Les pieds sont dissemblables : les premiers se trouvent privés de soies et consistent de chaque côté en une paire de cirres tentaculaires, moniliformes, dont l'inférieur est plus court; les seconds et les suivants sont ambulatoires à une seule lame pourvue d'un seul faisceau de soies simples et d'un seul acicule; les cirres supérieurs de ces pieds sont longs, gros, moniliformes et assez semblables aux antennes et aux cirres tentaculaires; les inférieurs sont courts, inarticulés, simplement coniques. Il existe à l'extrémité du corps deux pieds stylaires formant deux filets moniliformes; les branchies sont nulles. Les Syllis sont des Annélides très-agiles, qui se déplacent en serpentant. Savigny décrit et figure avec soin une seule espèce qui est nouvelle, la SYLLIS MONILAIRE, *Syllis monilaris* (Desc. de l'Égypte, pl. 4, fig. 3); elle habite les côtes de la mer Rouge. Savigny rapporte avec doute au même genre la *Nereis prolifera* de Muller (*Zool. Dan.*, part. 2, tab. 52, fig. 5, 9).

SYLLISIER. *Syllisium*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, institué par Schauer qui lui donne pour caractères : calice turbiné, soudé à l'ovaire; son limbe est supère, tronqué, à quatre dents écartées et peu sensibles; quatre pétales insérés au limbe du calice, distincts et caduques; étamines à filaments libres, d'inégale longueur, les plus longs dépassant de beaucoup la corolle; anthères triloculaires, attachées par le dos et déhiscentes longitudinalement; ovaire adné, à deux loges contenant plusieurs ovules; style simple, aussi long que les étamines; stigmate punctiforme. Ce genre est fondé sur un arbuste de la Chine, dont la tige est robuste et très-glabre; les rameaux sont tétragones; les feuilles sont opposées, coriaces, cunéato-oblongues, courtement pétiolées; les fleurs sont terminales ou axillaires, solitaires et bibractéatées.

SYLVAIN. OIS. Espèce du genre Chevalier. *V.* ce mot.

SYLVAIN. *Sylvanus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages, tribu des Trogossitaires, établi par Latreille. Caractères : corps allongé, étroit, presque linéaire, très-déprimé; tête avancée en devant, sans ligne transversale enfoncée, séparant le chaperon; antennes un peu plus longues que le corselet, non insérées sous un rebord, composées de onze articles courts, le deuxième et les suivants jusqu'au huitième inclusivement presque égaux, les trois derniers formant une massue presque perfoliée; labre petit, avancé, membraneux, transversal, entier; mandibules déprimées, presque trigones, à pointe bifide; l'angle externe de leur base avancée presque en forme d'oreillette; mâchoires composées de deux lobes : l'extérieur plus grand, presque trigone, l'intérieur petit, dentiforme; palpes très-courtes, presque filiformes, leur dernier article un peu plus grand, presque cylindrique; les maxillaires presque deux fois aussi longues que les mâchoires; lèvre coriace, en carré transversal, entière; menton deux fois plus grand que la lèvre, coriace, carré, un peu plus large que long; corselet aussi large que la tête et l'abdomen; élytres recouvrant l'abdomen et des ailes; pattes assez courtes; cuisses un peu en massue; jambes minces à leur base, allant en grossissant vers l'extrémité; tarses filiformes; abdomen déprimé, linéaire. Les Sylvains vivent dans les maisons; ils dévastent les herbiers, les collections de graines, etc. On ne connaît pas leur larve. Ce sont de très-petits insectes.

SYLVAIN UNIDENTÉ. *Sylvanus unidentatus*, Latr., *Gen. Crust.*, etc., t. I, pl. 11, fig. 2; *Dermestes unidentatus*, Fabricius. Corps d'un ferrugineux testacé, ponctué, entièrement glabre; yeux noirs; corselet plus étroit à sa partie postérieure; élytres finement ponctuées et striées. Taille, une ligne. Europe.

SYLVAIN OU BANDE NOIRE. INS. Lépidoptère du genre Hespérie.

SYLVALISIMIS OU SYLVALISMIS. BOT. Du Petit-Thouars (Orchidées des îles Australes d'Afrique, tab. 35 et 36) a donné ces noms à une plante qu'il a aussi nommée *Alismorchis centrosis*, et *Centrosis sylvatica*. C'est sur cette espèce que Achille Richard a établi le genre *Centrosia*.

SYLVAN, SYLVANE ET SYLVANITE. MIN. Werner nommait ainsi le Tellure et ses minerais. *V.* ce mot.

SYLVICOLES OU ORNÉOPHILES. INS. Duméril donne ces noms à la troisième famille de ses Coléoptères pentamérés; elle a pour caractères : élytres dures et larges; antennes filiformes, souvent dentées. Cette famille renferme les genres Hélops, Serropalpe, Cistèle, Calope, Pyrochre et Horie.

SYLVIE. *Sylvia*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec droit, grêle, plus élevé que large à sa base; mandibule supérieure souvent échancrée à sa pointe, l'inférieure droite; narines placées à la base du bec, latérales, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane; trois doigts devant, l'extérieur soudé, vers la base, à l'intermédiaire qui est moins long que le tarse; un derrière, muni d'un ongle assez court et arqué; première rémige très-courte, presque nulle, deuxième égale à la troisième ou presque aussi longue qu'elle; rémiges dépassant de beaucoup les tectrices. Les Sylvies sont, pour la plupart, des Oiseaux chanteurs par excellence; ce sont eux qui, dans les plus beaux jours de l'année, prêtent aux bosquets comme aux forêts ce charme inexprimable, dont voudraient en vain se défendre ceux que le hasard ou l'attrait du plaisir conduit dans ces vastes conservatoires : des chants variés et modulés à l'infini, se renouvelant sans cesse et se correspondant de distance en distance, font, avec le majestueux silence des bois, un contraste qui porte à l'âme des émotions que n'efface pas même l'habitude de les éprouver. Souvent il arrive que la nuit, loin d'apporter un obstacle à ces doux concerts, ne fait que les rendre plus animés; il semble que ces petits êtres s'interdisent tout repos dans la crainte de laisser échapper, sans en jouir, un de ces instants qui embellissent leur existence. Presque tous ces Oiseaux sont voyageurs; ne cherchant que le plaisir, ils fuient la tristesse des frimas et suivent à la piste cette uniformité de température qui, chaque année, fait en quelque

sorte le tour du monde. Amis d'une entière liberté, ils se font difficilement à l'esclavage, et leurs chants alors, quoique devenus de toutes les saisons, expriment un caractère de monotonie que l'on ne remarque pas dans l'Oiseau libre; aussi périssent-ils longtemps avant l'âge de la caducité. Les Sylvies ont des habitudes diverses pour la construction de leur nid, et ces habitudes se perpétuent dans les espèces; les unes le placent entre les branches les plus basses d'une épaisse fourrée, d'autres sur les arbres de moyenne élévation; des trous de murailles, de rochers, de vieux arbres conviennent à d'autres espèces; enfin celles qui sont constamment à la poursuite des insectes aquatiques élèvent leur nid sur les rives, parmi les joncs et les roseaux et dans les broussailles qui les avoisinent. La ponte, pour la plupart des espèces, est de quatre à cinq œufs; quelques-unes portent ce nombre à six, sept, huit et même jusqu'à onze. L'incubation, qui dure ordinairement quatorze à seize jours, est prolongée un peu au delà chez quelques espèces; dans toutes elle est accompagnée des soins les plus constants qu'égayent les chants continuels du mâle qui ne s'éloigne pas de la couveuse et lui apporte sa nourriture; l'un et l'autre dégorgent d'abord la pâtée aux nouveau-nés, puis leur apportent à l'envi des larves et plus tard de petits insectes.

Le genre Sylvie, objet de tant de remaniements successifs, paraît renfermer encore les éléments de plusieurs coupes importantes, qui ne pourront qu'en rendre l'étude plus facile. En attendant qu'une main hardie vienne opérer avec succès ce démembrement, voici la description succincte des espèces admises dans ce grand genre.

Sylvie acutipenne. *Sylvia oxyura,* Vieill., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 133. Parties supérieures rousses; parties inférieures jaunes, avec l'abdomen blanc; les deux premières rémiges entièrement brunes, les autres à l'extrémité seulement. Longueur, quatre pouces six lignes. La femelle n'a que la gorge jaune, avec les flancs roussâtres. De l'Afrique.

Sylvie ædonie. *V.* Sylvie Fauvette.

Sylvie æquinoxiale. *Sylvia æquinoctialis,* Lath., Buff., pl. enl. 685, fig. 1. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures jaunâtres, inclinant au vert; croupion brun; rectrices rayées transversalement de noirâtre. Taille, cinq pouces. De l'île de Noël.

Sylvie aux ailes dorées. *V.* Sylvie chrysoptère.

Sylvie Akahige. *Sylvia Akahige,* Temm., Ois. color., pl. 571. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures d'un cendré bleuâtre, presque blanchâtre au milieu de la poitrine et du ventre; front, joues, devant du cou et haut de la poitrine mordorés; dessous des rectrices d'un brun roux; bec noirâtre; pieds et origine de la mandibule inférieure jaunâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a les couleurs plus ternes. Du Japon.

Sylvie altiloque. *Sylvia altiloqua,* Vieill., Ois., Amér. sept., pl. 38. Parties supérieures, rémiges et rectrices d'un brun olivâtre; sourcils d'un blanc roussâtre; parties inférieures blanches, irrégulièrement tachetées de jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Aux États-Unis et à la Jamaïque.

Sylvie aquatique. *Sylvia aquatica,* Lath.; *Sylvia paludosa,* Vieill. Parties supérieures d'un gris nuancé de roussâtre, parsemées de taches noirâtres; sommet de la tête et nuque finement tachetés de noir; croupion fauve, avec une longue tache noirâtre, le long de chaque baguette; rectrices pointues, d'un brun foncé, bordées de grisâtre, la plus extérieure bordée de blanc; queue arrondie; une bande d'un blanc jaunâtre au-dessus des yeux : une autre plus large, partant de l'angle du bec et se dirigeant vers la nuque. Taille, quatre pouces six lignes. Midi de la France, Italie, etc.

Sylvie babillarde. *Sylvia Curruca,* Lath.; *Curruca garrula,* Briss.; *Motacilla dumetorum,* Gmel., Buff., pl. enl. 580, f. 3. Parties supérieures brunes, variées de cendré; sommet de la tête cendré; un espace plus foncé entre l'œil et le bec; parties inférieures blanches, nuancées de roussâtre; rectrices noirâtres, l'extérieure bordée et terminée de blanc qui est la couleur de l'une de ses barbes, les deux suivantes terminées par une tache blanche seulement. Longueur, cinq pouces. De l'Europe.

Sylvie badiceps. *Sylvia badiceps,* Fraser. Parties supérieures et plumes auriculaires d'un gris cendré; vertex d'un roux cannelle; rémiges et rectrices d'un brun cendré; joues, tour du bec et tectrices alaires inférieures d'un blanc mat; dessous du corps cendré, avec une bande pectorale noire; iris et tarses jaunes. Taille, trois pouces et demi. Du centre de l'Afrique.

Sylvie barbue. *Sylvia barbata,* Vieill. Parties supérieures noirâtres; le dos moins foncé; gorge et sourcils blancs; rectrices latérales plus longues et blanches en dedans; rémiges très-longues; parties inférieures blanchâtres. Longueur, quatre pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Sylvie a bec noir. *Sylvia nigrirostris,* Lath. Parties supérieures d'un brun olive et varié de noir; un trait blanchâtre sur les joues, une tache roussâtre au-dessus; parties inférieures blanches, tachetées de noir sur les flancs; gorge et poitrine rousses, celle-ci tachetée de noir; rémiges bordées de jaune; rectrice latérale blanche. Longueur, six pouces six lignes. Patrie inconnue.

Sylvie Bimblé. *Sylvia palmarum,* Vieill., Am. sept., pl. 73. Parties supérieures brunes, les quatre rectrices latérales bordées intérieurement de blanc à l'extrémité; parties inférieures d'un blanc jaunâtre. Taille, cinq pouces. Saint-Domingue.

Sylvie Blackburnienne. *Sylvia Blackburnii,* Lath., Buff., pl. enl. 58, fig. 3. Parties supérieures d'un brun roussâtre; trois bandes longitudinales sur le sommet de la tête : la médiane jaune, les autres noirâtres; joues, gorge, côtés et devant du cou d'un jaune orangé; tache auriculaire brune; parties inférieures et extrémité des petites tectrices alaires blanchâtres; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces. De l'Amérique septentrionale.

Sylvie bleuatre. *Sylvia cœrulescens,* Lath.; *Motacilla cœrulescens,* Gmel., Ois. de l'Amér. sept., pl. 80; Figuier cendré du Canada, Buff., pl. enl. 685, f. 2. Parties supérieures cendrées, bleuâtres, mélangées de brun; tour des yeux, joues, gorge et côtés de la poi-

trine noirs; tectrices noirâtres, bordées de gris-bleu; rémiges brunes, bordées de vert-bleuâtre; rectrices d'un gris bleuâtre : les trois latérales blanches en dessous. Longueur, cinq pouces.

Sylvie bleue. *V.* Sylvie bleuatre.

Sylvie bleue de Bourbon. *V.* Sylvie Petit-Simon.

Sylvie bleue de Cayenne. *Sylvia Cayana,* Lath.; Pitpit bleu de Cayenne, Buff., pl. enl. 669, fig. 1 et 2. Front, côtés de la tête, haut du dos, ailes et queue noirs; le reste du plumage bleu; bec noirâtre; pieds gris. Taille, quatre pouces et demi.

Sylvie bleue de Madagascar. *Sylvia livida,* Lath., Buff., pl. enl. 705, fig. 3. Parties supérieures d'un gris blanchâtre, les inférieures d'un blanc bleuâtre; rémiges d'un bleu noirâtre, bordées de blanc; rectrices longues, les extérieures blanches. Taille, quatre pouces et demi.

Sylvie bleue et rousse. *V.* Rubiette a gorge bleue et rousse.

Sylvie blonde du Sénégal. *Sylvia subflava,* Lath., Buff., pl. enl. 584, p. 2. Parties supérieures brunes, variées de noirâtre; parties inférieures blanchâtres, avec une nuance blonde sur les flancs et les côtés de la poitrine. Longueur, quatre pouces neuf lignes.

Sylvie blondine. *V.* Sylvie blonde du Sénégal.

Sylvie Bonelli. *V.* Sylvie-Pouillot de Bonelli.

Sylvie boréale. *Sylvia borealis,* Lath.; *Motacilla borealis,* Gmel. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; front, côtés de la tête et de la gorge ferrugineux; rectrices, à l'exception des intermédiaires, terminées de blanc; bec blanchâtre. Longueur, quatre pouces neuf lignes. Du Kamtschatka.

Sylvie Bouscarle. *Sylvia Cetti,* Marmora, Buff., pl. enl. 655, fig. 2. Parties supérieures brunes, nuancées de roux; parties inférieures rousses; gorge, devant du cou et milieu du ventre blancs; un trait cendré au-dessus de l'œil; rémiges et rectrices noirâtres; tectrices caudales rousses, terminées de blanchâtre. Longueur, cinq pouces. De Sardaigne.

Sylvie brachyptère. *V.* Cysticole pavaneur.

Sylvie bretonne. *V.* Sylvie Fauvette.

Sylvie brun-olive. *V.* Sylvie a gorge grise.

Sylvie brune ou brunette. *Sylvia fuscescens,* Vieill. Parties supérieures d'un gris-brun ardoisé; parties inférieures et gorge jaunes; poitrine et flancs gris; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de gris. Longueur, cinq pouces deux lignes. De l'Europe.

Sylvie brune et jaune. *V.* Sylvie-Pouillot nain.

Sylvie brune du Sénégal. *Sylvia fusca,* Lath., Buff., pl. enl. 584, fig. 1. Parties supérieures brunes, les inférieures grises, avec une teinte rougeâtre sur les côtés; pieds jaunes. Taille, cinq pouces.

Sylvie brune tachetée. *Sylvia Nove-Boracensis,* Lath.; *Sylvia anthoides,* Vieill., Ois. de l'Am. sept., pl. 82; Buff., pl. enl. 752, fig. 1. Parties supérieures brunes, nuancées de vert; deux traits blanc-jaunâtres sur la région oculaire; commissure du bec noire; parties inférieures blanches, nuancées de jaunâtre et mouchetées de noir sur le devant du cou, la poitrine et les flancs. Taille, cinq pouces. A New-York et Saint-Domingue.

Sylvie de Burk. *Sylvia Burkii,* Burton. Parties supérieures d'un jaune verdâtre, les inférieures jaunes; deux taches allongées, irrégulières, noirâtres sur la tête; deux lignes de points jaunes sur les ailes, prises du poignet; rémiges brunes extérieurement; queue brune, avec les barbes externes des deux rectrices latérales blanches. Taille, cinq pouces. De l'Himalaya.

Sylvie cafre. *Sylvia cafra,* Lath.; *Motacilla cafra,* Gmel. Parties supérieures olivâtres; sourcils blancs; une tache noire sous l'œil; parties inférieures blanchâtres; gorge et croupion ferrugineux; rémiges brunes; rectrices ferrugineuses, terminées de brun. Longueur, sept pouces. Du Cap.

Sylvie cap-nègre. *V.* Jora cap-nègre.

Sylvie cendrée. *Sylvia cinerea,* L.; *Motacilla Sylvia,* Gmel., Buff., pl. enl. 579, fig. 3. Parties supérieures d'un gris lavé de roux; sommet de la tête cendré; tectrices alaires noirâtres, bordées de roux; rémiges lisérées de roux, à l'exception de la première qui l'est de blanc; parties inférieures blanches, avec les flancs roussâtres et la poitrine rosée; rectrice latérale bordée et terminée de blanc, la suivante terminée de même. Longueur, cinq pouces six lignes. La femelle a les teintes moins pures et plus rousses; elle n'a point de rose à la poitrine. Les jeunes sont encore plus roux, et la rémige extérieure n'est pas bordée de blanc : c'est alors la fig. 1 de la pl. 581 de Buffon. De l'Europe.

Sylvie cendrée du Canada. *V.* Sylvie bleuatre.

Sylvie cendrée de la Caroline. *V.* Sylvie a collier.

Sylvie cendrée a gorge cendrée. *V.* Sylvie gris de fer.

Sylvie cendrée a gorge jaune. *V.* Sylvie a tête cendrée.

Sylvie cerclée. *V.* Zosterops cerclé.

Sylvie Cetti. Tout porte à croire que l'Oiseau auquel on a donné ce nom est une variété de la Sylvie Bouscarle.

Sylvie Chantre. *V.* Sylvie Pouillot.

Sylvie Cheric. *V.* Zosterops tcheric.

Sylvie Chivi. *Sylvia Chivi,* Lath. Parties supérieures d'un vert obscur, mêlé de jaunâtre; trait oculaire arqué, blanchâtre et bordé de noir; moustache noire; sommet de la tête ardoisé; grandes tectrices, rémiges et rectrices brunes, bordées de jaunâtre; parties inférieures blanches, avec le ventre jaune. Longueur, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Sylvie chrysocéphale. *V.* Sylvie Blackburnienne.

Sylvie chrysoptère. *Sylvia chrysoptera,* Vieill., Ois. de l'Am. sept., pl. 97; *Sylvia flavifrons,* L. Parties supérieures d'un gris bleuâtre clair; front et sommet de la tête jaunes; bande oculaire noire, lisérée de blanc; gorge et devant du cou noirs; grandes tectrices alaires d'un jaune vif; parties inférieures blanches. Taille, quatre pouces et demi. Pensylvanie.

Sylvie citrine. *V.* Cysticole.

Sylvie citrinelle du Canada. *Sylvia æstiva,* Lath.; *Sylvia albicollis,* L.; *Sylvia citrinella,* Wils., Buff., pl. enl. 58, fig. 2. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures jaunes, tachetées de rougeâtre; rectrices brunes, lisérées de jaune. Taille, quatre pouces et demi.

Sylvie a coiffe bleue. *V.* Sylvie cyanocéphale.

Sylvie a collier. *Sylvia torquata,* Vieill.; *Parus Americanus,* Gmel., Lath., Figuier cendré de la Caroline, Buff., pl. enl. 731, f. 1. Parties supérieures olivâtres, cendrées sur la tête, le cou et le croupion; une tache noire entre le bec et l'œil, une petite marque blanche au-dessus et une autre au-dessous de l'œil; rémiges et rectrices noires, bordées de gris-bleuâtre; tectrices noirâtres, bordées de bleuâtre et terminées de blanc; parties inférieures blanches; gorge, devant du cou et poitrine jaunes; un collier rouge-brun sur cette dernière. Longueur, quatre pouces. De l'Amérique septentrionale.

Sylvie Collybite. *V.* Sylvie Pouillot véloce.

Sylvie a cordon noir. *Sylvia melanoleucos,* Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 150, f. 1 et 2. Tête, dessus du cou, scapulaires inférieures, milieu des trois rectrices latérales et poignet blancs; scapulaires supérieures et tectrices alaires d'un noir lavé de brun; rectrices intermédiaires longues et blanches; les latérales plus courtes, noires, lisérées de blanc. Longueur, six pouces. La femelle a la queue égale et du roux sur la poitrine. De l'Afrique.

Sylvie coryphée. *Sylvia coryphœus,* Vieill. Parties supérieures brunes; sourcils blancs; une tache noirâtre entre le bec et l'œil; milieu de la gorge blanc; rectrices un peu étagées, les latérales terminées de blanc. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De l'Afrique australe.

Sylvie cou-jaune. *Sylvia pensilis,* Lath., Buff., pl. enl. 686, fig. 1. Parties supérieures d'un gris noirâtre, plus clair sur la tête; une tache jaune entre le bec et l'œil; tectrices alaires mouchetées de blanc et de noir, en bandes horizontales; rectrices latérales terminées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine jaunes; abdomen blanc. Flancs grivelés de noir; pieds verdâtres. Taille, cinq pouces. Saint-Domingue.

Sylvie couronnée. *Sylvia coronata,* Lath., Vieil., Ois. de l'Am. sept., pl. 77 et 78; Buff., pl. enl. 709, fig. 1. Parties supérieures grises, tachetées et variées de noirâtre; sommet de la tête d'un jaune d'or, encadré de gris et de noir; sourcils et trait sous l'œil blancs; une bande noire sur les tempes; croupion et taches sur la poitrine jaunes; parties inférieures blanches. Des bords du Mississipi.

Sylvie couronnée de chatain. *Sylvia castaneo-coronata,* Burton. Sommet de la tête et joues d'un brun marron; parties supérieures olivâtres, les inférieures jaunes, teintées d'olivâtre; tour du bec d'un jaune brillant; dessous des rémiges et des rectrices brun, avec les barbes extérieures verdâtres; queue très-petite. Bec et pieds gris. Taille, trois pouces et demi. Des monts Himalaya.

Sylvie couturière. *Sylvia sutoria,* Lath.; *Motacilla sutoria,* Gmel. Entièrement d'un jaune pâle. Longueur, trois pouces. Cette très-petite espèce est de l'Inde; elle s'y fait remarquer par son adresse à coudre, pour ainsi dire, son nid entre deux feuilles de l'extrémité d'une branche; ce nid, suspendu comme un petit guêpier, est hors de l'atteinte des Singes et des Serpents.

Sylvie a cravate noire. *Sylvia virens,* Lath. Parties supérieures d'un vert olive; côtés de la tête et du cou jaunes; gorge et dessous du cou noirs; parties inférieures jaunes, avec la poitrine jaunâtre; tectrices alaires brunes, terminées de blanc; rectrices latérales tachetées de blanc. Bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces.

Sylvie curoux. *Sylvia speciosa,* Maxim., Temm., Ois. col., pl. 293, fig. 2. Parties supérieures d'un bleu cendré foncé, plus pâle sur le bord externe des rémiges; parties inférieures d'un blanc cendré bleuâtre; milieu du ventre blanc; tectrices anales rousses. Bec noirâtre; pieds bruns. Taille, trois pouces huit lignes. Brésil.

Sylvie cyanocephale. *Sylvia cyanocephala,* Lath.; *Motacilla cyanocephala,* Gm. Parties supérieures d'un bleu cendré; sommet de la tête et partie de la nuque d'un bleu brillant. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De la Guiane.

Sylvie cysticole. *V.* Cysticole commun.

Sylvie demi-collier. *Sylvia semi-torquata,* Lath. Parties supérieures brunes; sommet de la tête olivâtre, tirant au jaune; une bande cendrée derrière les yeux; parties inférieures d'un cendré clair, avec un demi-collier jaunâtre. Taille, quatre pouces et demi. Louisiane.

Sylvie effarvate. *V.* Sylvie des roseaux.

Sylvie épervière. *V.* Sylvie rayée.

Sylvie fausse-Linotte. *V.* Sylvie Bimblé.

Sylvie Fauvette. *V.* Sylvie Orphée femelle.

Sylvie Fauvette grise. *V.* Sylvie cendrée.

Sylvie Fauvette grise. *V.* Sylvie Orphée.

Sylvie Fauvette des roseaux. *V.* Sylvie des roseaux.

Sylvie Fitert. *Sylvia Sibylla,* Lath. Parties supérieures noires, ondulées de roussâtre; parties inférieures blanches, avec la poitrine rousse et la gorge noire; tectrices alaires et rémiges bordées de blanc. Longueur, cinq pouces quatre lignes. De Madagascar.

Sylvie Fitis. *V.* Sylvie Pouillot.

Sylvie flavéole. *Sylvia flaveola,* Vieill. *V.* Sylvie a poitrine jaune. Les caractères spécifiques ne paraissent pas assez suffisants pour distinguer ces deux espèces qui, d'ailleurs, ont absolument les mêmes habitudes.

Sylvie fluviatile. *Sylvia fluviatilis,* Meyer. Parties supérieures d'un brun olivâtre; gorge blanche, variée de taches nombreuses olivâtres; poitrine et côtés du cou d'un blanc nuancé d'olive, avec une tache plus foncée, en fer de lance, sur chaque plume; queue étagée; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces quatre lignes. Allemagne.

Sylvie des Fragons. *V.* Sylvie a tête noire.

Sylvie a front jaune. *V.* Sylvie chrysoptère.

Sylvie Galactote. *V.* Sylvie rubigineuse.

Sylvie a gorge blanche. *V.* Sylvie citrinelle.

Sylvie a gorge blanche, Cuvier. Variété de la Sylvie a gorge bleue.

Sylvie a gorge bleue. *Sylvia suecica,* L.; *Motacilla suecica,* Gmel.; *Sylvia cyanecula,* Meyer, Buff., pl. enl. 610, fig. 1, 2, 3. Parties supérieures brunes, nuancées de noirâtre; menton blanc; de chaque côté une moustache bleue, suivie d'une tache noire; gorge blanche; un collier bleu, bordé d'une zone noire et d'une autre blanche; poitrine rousse; ventre blanchâtre; côtés de l'abdomen fauves; rectrices à moitié rousses à

la base. Longueur, cinq pouces six lignes. Les vieux mâles ont la gorge bleue; les femelles ont rarement de cette couleur dans leur plumage. De l'Europe.

Sylvie a gorge grise. *Sylvia fuscia,* Lath.; *Sylvia griseicollis,* Vieill., Ois. de l'Am. sept., p. 87. Parties supérieures d'un brun verdâtre; une tache blanche près de l'œil; parties inférieures jaunes; poitrine et milieu du ventre blancs; gorge grisâtre. Taille, quatre pouces et demi. Antilles.

Sylvie a gorge jaune. *Sylvia fulva,* Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; gorge et haut de la poitrine jaunes; le reste des parties inférieures roussâtre; petites tectrices alaires jaunes, variées de brun. Taille, cinq pouces. Louisiane.

Sylvie a gorge noire. *V.* Rubiette de muraille.

Sylvie a gorge orangée. *Sylvia auricollis,* Lath. Parties supérieures d'un vert olive; croupion et tectrices caudales cendrés; parties inférieures d'un jaune orangé, très-pâle sur l'abdomen; fleurs verdâtres. Bec brun; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. Canada.

Sylvie grand Rossignol. *V.* Sylvie Philomèle.

Sylvie Grignette. *Sylvia subcœrulea,* Vieill., Levail., Ois. d'Afriq., pl. 126, f. 1. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; parties inférieures d'un brun roux; gorge cendrée, avec de petites taches oblongues; rectrices brunes, les latérales en partie blanches. Longueur, cinq pouces six lignes. Du Sénégal.

Sylvie grise a gorge jaune. *Sylvia flavicollis,* Lath.; *Motacilla flavicollis,* Gmel.; Mésange grise à gorge jaune, Buff. Parties supérieures grises; parties inférieures blanches, avec la gorge et la poitrine jaunes; une petite tache jaune sur les joues; un bandeau noir qui forme le front et descend de chaque côté du cou; tectrices alaires brunes, terminées de blanc; rectrices brunes, bordées de blanc, à l'exception des deux intermédiaires. Longueur, cinq pouces trois lignes. De l'Amérique septentrionale.

Sylvie gris de fer. *Sylvia cœrulea,* Lath., Ois. de l'Am. sept., pl. 88; Buff., pl. enl. 704, fig. 1. Parties supérieures d'un brun foncé, nuancé de gris; front et dessus des yeux noirs; tête d'un gris bleuâtre; parties inférieures bleuâtres. Taille, quatre pouces et demi. États-Unis.

Sylvie grisette. *V.* Sylvie cendrée.

Sylvie grisette. *V.* Sylvie a ventre gris.

Sylvie grivelette. *Sylvia aurocapilla,* Temm., Buff., pl. enl. 398, fig. 2. Parties supérieures olivâtres; sommet de la tête d'un jaune orangé, avec le bout des plumes noir; joues d'un blanc grisâtre nuancé de cendré; parties inférieures blanchâtres, nuancées de jaune, avec de grandes taches d'un noir olivâtre; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. Saint-Domingue.

Sylvie Grivetine. *Sylvia leucophrys,* Vieill., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 118, f. 1 et 2. Parties supérieures d'un gris brun, roux sur le croupion; parties inférieures brunâtres, avec la gorge blanche, tachetée de noir; front et sourcils blancs; tectrices alaires bordées de blanc. Longueur, cinq pouces neuf lignes.

Sylvie huppée. *Sylvia elata,* Lath.; Mésange huppée de Cayenne, Buff., pl. enl. 391, fig. 1; Tyranneau huppé, Vieill. Parties supérieures d'un brun verdâtre; sommet de la tête couronné d'une petite huppe jaune; rémiges et rectrices brunes; gorge grise; poitrine verdâtre; parties inférieures jaunâtres. Taille, trois pouces trois lignes. Amérique méridionale.

Sylvie ictérine. *Sylvia icterina,* Vieill. Parties supérieures d'un vert olivâtre; paupières jaunes; une bande grisâtre sur le lorum; joues, côtés du cou et poitrine d'un jaune clair; milieu du ventre blanc, strié longitudinalement de jaune; gorge jaunâtre; ailes et queue d'un brun cendré. Taille, cinq pouces. Europe.

Sylvie de l'île de Noel. *V.* Sylvie æquinoxiale.

Sylvie des jardins. *V.* Sylvie petite Fauvette.

Sylvie jaune-gorge. *Sylvia dominica,* L. Variété de la Sylvie à tête cendrée.

Sylvie de Java. *Sylvia Javanica,* Horsf. Parties supérieures d'un vert olivâtre; tête d'un gris plombé; front et gorge d'un fauve pâle; sourcils blanchâtres; parties inférieures d'un fauve olivâtre. Taille, quatre pouces et demi.

Sylvie des joncs. *V.* Sylvie phragmite.

Sylvie a joues noires. *V.* Sylvie a poitrine jaune de la Louisiane.

Sylvie Komadori. *Sylvia Komadori,* Temm., Ois. col., pl. 570. Parties supérieures d'un roux brunâtre, avec l'extrémité des rémiges noirâtre; parties inférieures d'un blanc cendré; front, devant de la gorge et du cou, haut de la poitrine noirs; des bandes transversales de cette couleur, encadrées de gris, sur les flancs. Bec noirâtre; pieds d'un jaune cendré. Taille, quatre pouces et demi. La femelle a toutes les parties inférieures blanches, nuancées de gris. De la presqu'île de Corée.

Sylvie lancéolée. *Sylvia lanceolata,* Temm. Parties supérieures d'un brun olive, tacheté de noirâtre; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; flancs, abdomen et tectrices subcaudales d'un cendré roussâtre, tacheté de noirâtre, de même que les autres parties inférieures. Taille, quatre pouces. Europe.

Sylvie livide. *V.* Sylvie bleue de Madagascar.

Sylvie Locustelle. *Sylvia Locustella,* Lath., Buff., pl. enl. 581, f. 3. Parties supérieures olivâtres, nuancées de brun et variées de taches ovoïdes noirâtres; parties inférieures blanches, avec une zone de petites taches ovoïdes sur la gorge; tectrices caudales inférieures d'un jaune roussâtre, tachetées de brun; queue longue, étagée, unicolore. Longueur, cinq pouces. De l'Europe.

Sylvie a lunettes. *Sylvia conspicillata,* Marmora, Temm., pl. color., 6, f. 1. Parties supérieures d'un roux vineux, varié de noir sur les ailes; sommet de la tête et joues cendrés; œil entouré d'un double cercle blanc et noir; une tache noire entre l'œil et le bec; gorge blanche; parties inférieures roussâtres sur les côtés, vineuses au centre; rectrices noirâtres, l'extérieure presque entièrement blanche, la suivante tachée de blanc, et la troisième terminée seulement de cette couleur. Longueur, quatre pouces quatre lignes. Du midi de l'Europe.

Sylvie lusciniole. *V.* Sylvie a poitrine jaune.

Sylvie luscinioïde. *Sylvia luscinioides,* Sav., Desc. de l'Égypte, pl. 13, fig. a, p. 270. Parties supérieures

d'un brun marron, les inférieures brunâtres; deuxième rémige la plus longue; rectrices brunes, étagées. On la trouve sur tous les littoraux de la Méditerranée.

Sylvie Mac-Gregor. *Sylvia Mac-Gregoriæ,* Burton. Tête, cou, dos, scapulaires et barbes externes des rectrices d'un bleu intense; front, région superciliaire et croupion bleuâtres; barbes internes des rémiges et des rectrices brunes; menton et région des yeux noirs; une tache d'un beau bleu de chaque côté du cou; poitrine et ventre bruns. Bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. Des monts Himalaya.

Sylvie de Madagascar. *V.* Zosterops tchéric.

Sylvie des marais. *V.* Sylvie aquatique.

Sylvie mélanocéphale. *Sylvia melanocephala,* Latham; *Motacilla melanocephala,* Gmel. Parties supérieures d'un gris foncé; front, sommet de la tête, occiput et joues noirs; orbites nus; nuque, flancs et abdomen gris; gorge, devant du cou et milieu du ventre blancs; ailes noirâtres ainsi que la queue, dont la première rectrice latérale est blanche en dehors et au bout, la seconde à l'extrémité seulement; bec assez gros et fort. Longueur, cinq pouces. La femelle a le capuchon d'un cendré noirâtre. De l'Europe méridionale.

Sylvie mignone. *Sylvia venusta,* Temm., pl. color. 293, fig. 1. Parties supérieures d'un blond olivâtre; les inférieures blanchâtres; rémiges rousses; rectrices œillées de noir et terminées de blanc en dessous; joues rousses; trait oculaire blanc. Taille, cinq pouces. Brésil.

Sylvie a miroir. Variété de la Sylvie à gorge bleue.

Sylvie du Mississipi. *V.* Sylvie couronnée.

Sylvie mitrée. *Sylvia mitrata,* Lath.; *Motacilla mitrata,* Gmel., Buff., pl. enl. 666, f. 2; Ois. de l'Amérique septent., pl. 75. Parties supérieures d'un vert foncé; occiput, nuque et plastron sur la poitrine noirs; sinciput et côtés de la tête jaunes; parties postérieures jaunâtres, avec les flancs verts. Longueur, quatre pouces neuf lignes. La femelle n'a point la tête noire ni les couleurs aussi vives.

Sylvie de montagne. *Sylvia montana, Motacilla montana,* Horsf. Parties supérieures d'un fauve olivâtre; sourcils et gorge blancs; côtés du cou et épaules grisâtres; ailes et queue fauve pâle; ventre blanc, nuancé de fauve et de jaunâtre; rectrices égales, l'extérieure lisérée de blanchâtre. Taille, quatre pouces et demi. De Java.

Sylvie mordorée. *Sylvia rubida,* Vieill. Parties supérieures mordorées; sommet de la tête brun-roussâtre; parties inférieures jaunes; grandes tectrices alaires, rémiges et rectrices brunes; queue étagée. Longueur, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Sylvie mouchet. *V.* Sylvie a tête cendrée.

Sylvie a moustaches noires. *Sylvia melanopoga,* Temm., Ois. col., pl. 245, fig. 2. Parties supérieures d'un brun fauve strié de brun-noirâtre; sommet de la tête et moustaches noirâtres; un large sourcil, menton et gorge blancs; parties inférieures d'un fauve clair; milieu de l'abdomen blanchâtre; rectrices étagées et brunes; bec cendré; pieds bruns. Taille, quatre pouces six lignes. Environs de Rome.

Sylvie multicolore. *Sylvia multicolor,* Lath., Buff., pl. enl. 391, fig. 2. Tête, gorge, côtés du cou, ailes et dos noirs; rectrices d'un brun roux, terminées de noir; parties inférieures d'un gris jaunâtre chez les mâles, blanchâtre chez les femelles. Taille, cinq pouces. Cayenne.

Sylvie de Natterer. *Sylvia Nattererii. V.* Sylvie-Pouillot Bonelli.

Sylvie noire et jaune. *V.* Sylvie multicolore.

Sylvie noire et rousse. *Sylvia Bonariensis,* Lath. Parties supérieures noires, les inférieures rousses; front, menton, milieu du ventre, petites tectrices alaires, extrémité des rectrices externes blancs. Taille, cinq pouces. De Buénos-Ayres.

Sylvie olive. *V.* Sylvie æquinoxiale.

Sylvie olive de Cayenne. *V.* Sylvie æquinoxiale.

Sylvie des Oliviers. *Sylvia Olivetorum,* Str. Parties supérieures d'un brun cendré, nuancé d'olivâtre; joues d'un teinte plus claire; tectrices alaires d'un brun foncé, les secondaires bordées de blanchâtre; rectrices latérales terminées de blanc; parties inférieures d'un gris blanchâtre; abdomen jaunâtre. Bec orangé à la base; pieds bleuâtres. Taille, six pouces. Midi de l'Europe.

Sylvie Orphée. *Sylvia Orphea,* Temm.; Fauvette proprement dite, Cuv., Buff., pl. enl. 579, f. 1. Parties supérieures noires, nuancées de cendré; tête et joues noirâtres; tectrices alaires noirâtres, bordées de cendré brun; parties inférieures blanchâtres, avec une teinte rose sur la poitrine et les flancs; abdomen roux; rectrices noirâtres, terminées de blanc : l'extérieure blanche, bordée de cendré, avec la baguette noire; bec long, avec quelques poils à la base; la mandibule supérieure fortement échancrée, l'inférieure jaune à son origine. Longueur, six pouces trois lignes. La femelle n'a point de noir sur la tête, seulement entre l'œil et le bec, où se trouve aussi un trait blanc; une teinte de roux remplace le rose. Dans le midi de l'Europe.

Sylvie Passerinette. *Sylvia Passerina,* Latham; *Motacilla Passerina,* Gmel.; *Curruca minor,* Brisson; Sylvie subalpine, Temm., pl. color. 251, figures 2 et 3. Parties supérieures d'un cendré olivâtre, avec le sommet de la tête, les joues, la nuque et les côtés du cou d'un cendré très-clair; tectrices alaires frangées de roussâtre; parties inférieures blanches; rectrices d'un cendré clair, avec les deux latérales tachées de blanc, et les deux suivantes de chaque côté seulement terminées de cette couleur; mandibule supérieure brune, l'inférieure blanche. Longueur, quatre pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures d'une seule nuance de cendré roussâtre, les parties inférieures roussâtres, avec la gorge et le milieu du ventre blancs; les rectrices, à l'exception des quatre intermédiaires qui sont toutes cendrées, ont l'extrémité rousse, l'extérieure est tachée et frangée de blanc. Du midi de l'Europe.

Sylvie Petit-Simon. *Sylvia Borbonica,* Lath.; *Motacilla Borbonica,* Gmel., Buff., pl. enl. 705, f. 1 et 2. Parties supérieures ardoisées, les inférieures grises, avec la gorge blanche; rémiges et rectrices brunes, bordées de bleuâtre. Longueur, trois pouces huit lignes. De l'île Bourbon.

Sylvie petite rousserolle. *V.* Sylvie des roseaux.

Sylvie petite Fauvette. *Sylvia hortensis,* Bechst., Buff., pl. enl. 579, f. 2. Parties supérieures d'un gris brun, nuancé d'olivâtre; aréole de l'œil blanche; une tache d'un brun cendré de chaque côté du cou; gorge blanchâtre; poitrine et flancs d'un gris roussâtre, ventre blanc. Longueur, cinq pouces six lignes. De l'Europe.

Sylvie petite Fauvette rousse. *V.* Sylvie véloce.

Sylvie Philomèle. *Sylvia Philomela,* Bechst.; *Luscinia major,* Briss.; *Motacilla Luscinia major,* Gmel. Parties supérieures d'un gris-brun terne; parties inférieures blanchâtres; gorge blanche, entourée de gris foncé; poitrine tachetée de gris; première rémige presque nulle, les deuxième et troisième égales entre elles et plus longues que la quatrième. Longueur, six pouces six lignes. De l'Europe.

Sylvie phragmite. *Sylvia phragmitis,* Bech. Parties supérieures d'un gris olivâtre, tachetées de brun et de noirâtre sur le sommet de la tête; sourcils d'un blanc jaunâtre, avec un trait noir au-dessous; croupion d'un brun fauve; parties inférieures jaunâtres. Taille, quatre pouces six lignes. Europe.

Sylvie Pincpinc. *V.* Cysticole Pincpinc.

Sylvie Pipi. *V.* Sylvie brune tachetée.

Sylvie Pit-Chou. *Motacilla provincialis,* Gmel.; *Sylvia dartsordiensis,* Lath., Buff., pl. enl. 655, f. 1. Parties supérieures d'un gris foncé; parties inférieures d'un pourpre vineux, avec le milieu du ventre blanc; rémiges cendrées extérieurement, noires à l'intérieur; ailes très-courtes; rectrices noirâtres, la première terminée de blanc; queue très-longue; bec noir, jaunâtre à sa base; pieds jaunes. Longueur, cinq pouces. Les femelles et les jeunes ont des traits noirs à la gorge. De l'Europe méridionale.

Sylvie Pivote. *Sylvia albicapilla,* Lath. Parties supérieures noires, avec des taches blanches sur la tête et vers les yeux; parties inférieures blanchâtres. Longueur, sept pouces. De la Chine.

Sylvie a plastron noir. *Sylvia lunata,* Vieill., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 123, f. 1 et 2. Parties supérieures olivâtres; les inférieures d'un blanc jaunâtre; une tache noire sur la joue et l'œil, un croissant de même couleur sur la gorge; rémiges noirâtres, bordées d'olivâtre; rectrices latérales en partie blanches. Longueur, quatre pouces six lignes. La femelle n'a point de croissant à la gorge.

Sylvie a poitrine jaune de la Louisiane. *Sylvia Trichas,* Buff., pl. enl. 709, fig. 2. Parties supérieures d'un brun verdâtre; front et joues noirs; un bandeau blanc sur la tête; parties inférieures jaunes; abdomen d'un jaune orangé; bec noir; pieds jaunes. Taille, quatre pouces et demi.

Sylvie-Pouillot. *Sylvia Trochilus,* Lath.; *Motacilla Trochilus,* Gmel.; *Sylvia Filis,* Bechst.; *Motacilla acredula,* L., le Chantre, Buff., pl. enl. 631, f. 1. Parties supérieures olivâtres; une raie jaunâtre de chaque côté de la tête; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; rémiges et rectrices d'un brun cendré, bordées d'olivâtre; rémige extérieure courte, la deuxième égale à la sixième. Longueur, quatre pouces six lignes. Chez la femelle le jaune est moins prononcé. Europe.

Sylvie-Pouillot d'Australie. *Sylvia Australasis,* Vieill. Parties supérieures d'un vert jaunâtre, les inférieures blanches; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de vert-jaunâtre. Longueur, quatre pouces trois lignes.

Sylvie-Pouillot Bonelli. *Sylvia Bonelli,* Vieill.; *Sylvia Nattereri,* Temm. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures blanches; un trait oculaire blanc. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. En Piémont et en France, de passage en Belgique.

Sylvie-Pouillot d'Espagne. *Sylvia Mediterranea,* Lath. Parties supérieures d'un brun verdâtre; parties inférieures fauves et ferrugineuses; mandibule supérieure un peu crochue à l'extrémité. Longueur, quatre pouces six lignes.

Sylvie-Pouillot grand, Buff.; *Sylvia Trochilus major,* Lath. Parties supérieures mélangées de noirâtre et de roussâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre; un trait blanchâtre sur l'œil; tectrices alaires noirâtres, frangées de blanchâtre. Longueur, cinq pouces neuf lignes. Europe.

Sylvie-Pouillot nain. *Sylvia pumilis,* Vieill. Parties supérieures d'un beau vert, plus clair sur la tête, les inférieures d'un vert jaunâtre, ainsi que le bord extérieur des rémiges et des rectrices; celles-ci noirâtres. Taille, trois pouces cinq lignes. Amérique septentrionale.

Sylvie-Pouillot a poitrine jaune. *Sylvia Hippolais,* Lath.; *Motacilla Hippolais,* Gmel.; Fauvette des roseaux, Buff., pl. enl. 581, f. 2; grand Pouillot, Cuv. Parties supérieures cendrées, nuancées de verdâtre; un cercle autour de l'œil, et un espace entre cet organe et le bec jaunes; tectrices alaires brunes, bordées de blanchâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de verdâtre; parties inférieures d'un jaune pâle; bec noirâtre en dessus et blanc en dessous. Longueur, cinq pouces quatre lignes. De l'Europe.

Sylvie-Pouillot Sylvicole ou Siffleur. *Sylvia Sylvicola,* Lath.; *Sylvia sibilatrix,* Bechst., Temm., Ois. col., pl. 245, f. 3. Sommet de la tête et parties supérieures d'un beau vert clair; une raie jaune de chaque côté de la tête; parties inférieures blanches, avec les côtés de la tête, le devant du cou, la gorge et les cuisses jaunes; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de vert clair; la première rémige presque nulle, la deuxième de la longueur de la quatrième. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Europe.

Sylvie-Pouillot véloce. *Sylvia collybita,* Vieill.; *Sylvia rufa,* Meyer, Lath.; *Motacilla rufa,* Gmel. Parties supérieures brunes, nuancées d'olivâtre; un trait blanc-jaunâtre au-dessus des yeux; côtés de la tête d'un brun très-clair; parties inférieures blanches, nuancées de fauve et de jaunâtre, avec la gorge blanche; rémiges et rectrices brunes, l'extérieure de ces dernières est lisérée de grisâtre en dehors; première rémige très-courte, la deuxième plus courte de trois lignes que la troisième, et de la même longueur que la septième. Taille, quatre pouces cinq lignes. De l'Europe.

Sylvie Protonotaire. *Sylvia Protonotarius,* Lath.,

Buff., pl. enl. 704, fig. 2. Parties supérieures d'un vert sale; croupion et tectrices caudales d'un brun cendré; tête, cou, poitrine et ventre d'un beau jaune; bec d'un brun jaunâtre en dessus, plus clair en dessous. Taille, cinq pouces. Louisiane.

Sylvie Pumile. *V.* Sylvie-Pouillot nain.

Sylvie quadricolore. *V.* Jora quadricolore.

Sylvie rayée. *Sylvia nisoria,* Bechst. Parties supérieures d'un cendré foncé, avec quelques raies transversales brunes et blanches aux plumes scapulaires et aux tectrices subcaudales; rectrices latérales terminées par une tache blanche; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de gris; milieu de l'abdomen blanc. Taille, six pouces et demi. Allemagne.

Sylvie rayée. *Sylvia lineata,* Lath. Ce paraît n'être qu'une variété de la Sylvie cyanocéphale.

Sylvie riveraine. *V.* Sylvie fluviatile.

Sylvie-Roitelet omnicolore. *V.* Tachuri.

Sylvie-Roitelet ordinaire. *V.* Roitelet commun.

Sylvie des roseaux. *Sylvia arundinacea,* Lath.; *Motacilla arundinacea,* Gmel.; *Curruca arundinacea,* Briss. Parties supérieures d'un brun roussâtre; ailes brunes, bordées de brun-olivâtre; une bande jaunâtre au-dessus des yeux; parties inférieures d'un blanc fauve, avec la gorge blanche; queue longue, arrondie; bec comprimé, plus haut que large dans toute sa longueur. Les jeunes n'ont point le trait oculaire blanchâtre. Longueur, cinq pouces deux lignes. De l'Europe.

Sylvie Rossignol. *Motacilla Luscinia,* Gmel.; *Sylvia Luscinia,* Lath., Buff., pl. enl. 615, fig. 1. Parties supérieures d'un brun roux; gorge et ventre blanchâtres; poitrine et flancs cendrés; première rémige courte, la deuxième plus courte que la troisième et égale à la cinquième. Taille, six pouces deux lignes. De l'Europe, de l'Égypte et de la Syrie.

Sylvie Rossignol de murailles. *V.* Rubiette Rossignol de murailles.

Sylvie Rouge-Gorge. *V.* Rubiette Rouge-Gorge.

Sylvie Rouge-Gorge bleue. *V.* Rubiette Rouge-Gorge bleue.

Sylvie Rouge-Gorge de la Caroline. *V.* Rubiette a gorge bleue et rousse.

Sylvie Rouge-Queue. *V.* Rubiette Rouge-Queue.

Sylvie Rousserolle. *Sylvia turdoides,* Meyer; *Turdus arundinaceus,* Gm.; la Rousserolle, Buff., pl. enl. 513. Parties supérieures d'un brun roussâtre, les inférieures jaunâtres; gorge blanchâtre, de même que les sourcils; bec jaunâtre, brun vers la pointe; pieds bruns. Taille, huit pouces. Europe.

Sylvie rubigineuse. *Sylvia galactotes,* Temm., Ois. col., pl. 251, fig. 1. Parties supérieures d'un roux isabelle, nuancées de roux; sourcils blancs; trait oculaire d'un roux jaunâtre; gorge blanchâtre; côtés de la poitrine d'un blanc brunâtre; rémiges et rectrices brunâtres, bordées de blanc; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Europe méridionale.

Sylvie rufine. *Sylvia rufigastra,* Lath., Buff., pl. enl. 582, fig. 3. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures d'un jaune orangé. Taille, cinq pouces. Du Sénégal.

Sylvie de Ruppel. *Sylvia Ruppeli,* Temm., Ois. col., pl. 245, fig. 1. Tête et devant du cou noirs; dos cendré; ailes brunâtres; bordure de la gorge et parties inférieures blanches; bec noirâtre; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. Europe.

Sylvie Sarde. *Sylvia Sarda,* Marm., Temm., Ois. col., pl. 24, fig. 2. Front, sommet de la tête, joues et devant du cou d'un cendré noirâtre; parties supérieures de la même nuance, mais un peu plus obscure; nuque, côtés du cou, poitrine et flancs d'un cendré clair; milieu du ventre d'un blanc rosâtre; rectrice extérieure lisérée de blanc; base de la mandibule inférieure jaunâtre, le reste du bec noir; pieds jaunes. Taille, cinq pouces. La femelle a les nuances beaucoup plus claires. De l'Italie.

Sylvie des Saules. Même chose que Sylvie luscinoïde.

Sylvie Siffleur. *V.* Sylvie-Pouillot Sylvicole.

Sylvie soyeuse. *Sylvia sericea,* Temm. Parties supérieures d'un gris-brunâtre terne; côtés du cou et poitrine d'un gris cendré; flancs, abdomen et tectrices subcaudales bruns; milieu du ventre blanc. Taille, cinq pouces. Côte de Gibraltar.

Sylvie subalpine. *Sylvia subalpina,* Bonelli. C'est la Sylvie Passerinette.

Sylvie Sylvicole. *V.* Sylvie-Pouillot.

Sylvie tachetée. *V.* Sylvie brune tachetée.

Sylvie tachetée du Canada. *V.* Sylvie citrinelle.

Sylvie tachetée de jaune. *V.* Sylvie tigrée.

Sylvie tachetée de la Louisiane. *V.* Sylvie couronnée.

Sylvie Tchéric. *V.* Zostérops Tchéric.

Sylvie a tête cendrée. *Sylvia maculosa,* Vieill., Ois. de l'Am., pl. 93. Parties supérieures d'un brun verdâtre, tacheté de noir; croupion jaune; parties inférieures jaunes, avec quelques taches noires sur le devant du cou; sommet de la tête d'un gris cendré, bordé par une bande noire; tache oculaire blanche. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Pensylvanie.

Sylvie a tête noire. *Sylvia atricapilla,* Lath., Buff., pl. enl. 580, fig. 1 et 2. Front, sommet de la tête et occiput d'un noir profond; espace entre le bec et l'œil, cou, poitrine d'un gris cendré; le reste des parties supérieures nuancé d'olivâtre; gorge et ventre d'un gris blanchâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. La femelle a le sommet de la tête roux. Europe.

Sylvie a tête noire de Cayenne. *V.* Sylvie gris de fer.

Sylvie a tête rousse. *Sylvia ruficapilla,* Lath. Parties supérieures d'un vert olive foncé; croupion d'un jaune verdâtre; tête, gorge et haut du cou roux; parties inférieures jaunes, avec des taches longitudinales rousses sur le bas du cou, la poitrine et les flancs. Pieds verdâtres. Taille, quatre pouces et demi. Martinique.

Sylvie tigrée. *Sylvia tigrina,* Vieill., Ois. de l'Am. sept., pl. 94. Parties supérieures d'un vert olive; une bande jaune sous les yeux; parties inférieures jaunes, tachetées de noir; une bande transverse blanche sur les ailes; rectrices latérales bordées de blanc. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. Canada.

Sylvie tithys. *V.* Rubiette Rouge-Queue.

Sylvie trapue. *Sylvia certhiola,* Temm. Parties supérieures d'un brun olivâtre, tachetées de noirâtre; gorge, devant du cou et milieu du ventre d'un blanc pur; une zone de très-petites taches brunes sous la gorge; flancs, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un roux clair; queue longue, large et très-étagée. Taille, cinq pouces. Russie.

Sylvie Trichas. *V.* Sylvie a poitrine jaune.

Sylvie véloce. *V.* Sylvie-Pouillot collyrite.

Sylvie a ventre gris. *Sylvia liventer,* Temm.; *Sylvia subflava,* var., Lath., Buff., pl. enl. 584, f. 3. Parties supérieures d'un blond cendré, les inférieures d'un cendré pâle; rémiges et rectrices grises. Taille, cinq pouces. Sénégal.

Sylvie a ventre jaune. *Sylvia flavescens,* Lath., Buff., pl. enl. 582, fig. 1. Parties supérieures brunes; ailes noirâtres, avec les plumes bordées de roussâtre; devant du corps jaune. Taille, cinq pouces. Sénégal.

Sylvie a ventre et tête jaunes. *V.* Sylvie Protonotaire.

Sylvie verderolle. *Sylvia palustris,* Bechst. Parties supérieures d'un brun olivâtre; ailes brunes, bordées de cendré; une moustache blanchâtre; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec large, déprimé à sa base. Taille, cinq pouces. Allemagne.

Sylvie verte et blanche. *Sylvia chloroleuca,* Lath. Parties supérieures d'un vert olive clair; sommet de la tête d'un vert plus obscur; front et côtés de la tête jaunes; parties inférieures d'un blanc jaunâtre. Taille, quatre pouces. Amérique septentrionale.

SYLVINE. min. Nom donné par Beudant au Potassium chloruré ou muriate de Potasse, que l'on trouve mélangé en petite quantité avec le Sel gemme des mines de Hallein et de Bergtesgaden.

SYLVIETTE. *Sittasomus.* ois. Ce petit genre, de l'ordre des Anisodactyles, a été créé par Swainson, aux dépens du genre Picucule de Temminck; il établit le passage des Sylvies aux Grimpereaux. Caractères : bec plus court que la tête, élargi à la base, successivement aminci, un peu convexe, à pointe égale; narines petites, basales; ailes concaves, courtes, à troisième rémige plus longue; tarses grêles, scutellés, minces, à doigts très-grêles; queue moyenne, étagée, à tiges nues, déjetées à la pointe.

Sylviette de Temminck. *Sittasomus Temmincki,* Sw.; Picucule Fauvette, *Dendrocolaptes Sylviellus,* Temm., Ois. col. 72, fig. 1. Parties supérieures d'un roux brun; rémiges et rectrices d'un roux vif; parties inférieures d'un jaune olivâtre; sommet de la tête d'un vert olive foncé; bec d'un jaune foncé; pieds bruns; extrémité des baguettes des rectrices terminée en crochet. Taille, six pouces. Du Brésil.

Sylviette a flammèches. *Sittasomus flammulatus,* Less. Corps d'un brun roussâtre, flammé de blanc; la queue est d'un roux vif. Bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces six lignes. Du Brésil.

SYMBLÉPHARIDE. *Symblepharis.* bot. Le docteur Montagne a formé sous ce nom un genre de Mousses de la tribu des Trichostomoïdées, pour une espèce mexicaine, qui lui a offert les caractères distinctifs suivants : péristome formé de seize dents rapprochées par paires, réunies incomplétement dans les deux tiers inférieurs de leur étendue par la soudure mutuelle de leur base; capsule fort rétrécie, allongée, subinégale, exannelée; coiffe cylindrico-subulée, très-étroitement fendue à sa base.

Symblépharide hélicophylle. *Symblepharis helicophylla,* Mont. Feuilles longuement linéari-subulées, dentées au sommet, crispées et roulées, sortant d'un large fourreau oblong et auriculé. On a trouvé cette Mousse sur l'écorce des arbres, dans la province de l'Axaca.

SYMBLOMÉRIE. *Symblomeria.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, institué par Nuttal avec les caractères suivants : capitule multiflore, homogame, subdiversiflore; involucre hémisphérique, formé de plusieurs rangées d'écailles imbriquées, subsquarreuses, inégales, soudées par leur base; réceptacle alvéolé; corolles tubuleuses, profondément quinquéfides, à divisions linéaires, obtuses, subpalmées en leurs bords; stigmates filiformes, acuminés et pubescents; akènes turbinés, velus, plongés bien avant dans les alvéoles du réceptacle; aigrette composée de plusieurs rangées de paillettes soyeuses, dont les extérieures sont plus courtes et blanches.

Symblomérie australe. *Symblomeria australis.* Arbrisseau à tiges rameuses, élevées de neuf à dix pieds, dont les jeunes rameaux sont couverts d'une pubescence grisâtre; feuilles alternes, lancéolées, acuminées, très-entières et glabres; capitules axillaires et terminaux, subcorymbeux, à fleurs blanches. Cette plante a été trouvée dans l'Amérique méridionale, sur le littoral de l'océan Pacifique.

SYMÉ. *Syma.* ois. Genre proposé par Lesson dans la Zoologie de la Coquille, pour recevoir un Oiseau voisin des Martins-Pêcheurs. Les caractères du genre nouveau seraient : bec long, élargi à la base, comprimé et rétréci sur les côtés, vers l'extrémité; mandibule supérieure à arête recourbée légèrement vers sa pointe qui est très-aiguë, plus longue que l'inférieure; celle-ci carénée en dessous, convexe, acérée au sommet qui se loge dans une rainure de la mandibule supérieure; bords des deux mandibules garnis, dans les deux tiers de leur longueur, de dents fortes, en scie, nombreuses, dirigées d'avant en arrière; pourtour inférieur de l'œil nu; troisième et quatrième rémiges égales, longues, la première courte; tarses médiocres, à trois doigts antérieurs réunis : l'externe plus court; ailes et queue médiocres; rectrices inégales : les deux externes plus courtes.

Symé Torotoro. *Syma Torotoro,* Less. Tête et joues d'un jaune brunâtre; un collier roussâtre, interrompu par deux taches allongées, noires; tour des yeux noir ainsi que le manteau; grandes tectrices alaires d'un bleu verdâtre; croupion d'un vert clair; rémiges brunes, bordées de vert; rectrices bleues en dessus, brunes en dessous; gorge jaunâtre; poitrine brunâtre; abdomen blanchâtre; bec et pieds jaunes, ongles noirs. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Guinée.

SYMÉTHIDE. *Symethis.* crust. Fabricius a établi sous ce nom et aux dépens de ses *Hippa,* un genre dont

le type est l'*Hippa variolosa;* il le caractérise par la brièveté des antennes qui sont quadriarticulées et cachées dans une avance du rostre.

SYMETHUS. CRUST. Raffinesque désigne ainsi un genre de Crustacés macroures, qui vivent dans les ruisseaux, en Sicile; il le caractérise ainsi : antennes antérieures à deux filets; palpes filiformes, allongées; première paire de pattes chéliformes ou terminées en pince.

SYMMÉTRIE. *Symmetria.* BOT. Genre de la famille des Lythrariées, établi par le docteur Blume (*Bydr. Fl. ned. Ind.*, p. 1150) avec les caractères suivants : calice infère, campanulé, sexfide; six pétales petits, insérés sur le calice; douze étamines dont les filets sont insérés au même point, alternativement plus courts, finissant par se recourber en dedans et marcescents; ovaire entouré par le disque, à quatre loges biovulées; style épais, surmonté d'un stigmate obtus, à quatre angles; drupe succulent, revêtu par le calice, à une, deux et rarement trois loges, renfermant chacune un noyau réniforme et monosperme; graine munie d'un arille fibreux; embryon courbé, inverse, renfermé dans l'albumen.

SYMMÉTRIE OBOVALE. *Symmetria obovata.* C'est un arbre qui croît dans les forêts montueuses de l'île de Java. Ses feuilles sont opposées, obovées, obtuses, denticulées, coriaces, glabres, marquées faiblement de veines parallèles. Les fleurs sont petites, disposées en corymbes axillaires.

SYMMORPHE. *Symmorphus.* OIS. La formation de ce nouveau genre d'Oiseaux est due à Gould, qui le caractérise de la manière suivante : bec assez court et renflé; mandibule supérieure faiblement échancrée vers l'extrémité; commissure subarquée; narines basales, ovales et presque entièrement cachées par les plumes du front; ailes médiocres : la première rémige fort courte, la deuxième la dépassant de moitié, les troisième, quatrième et cinquième les plus longues et presque égales entre elles; queue médiocre : la rectrice externe plus courte d'un quart que les autres; tarse et pied médiocres, ce dernier scutellé antérieurement; doigt postérieur, compris l'ongle, plus court que l'intermédiaire, les latéraux inégaux, l'interne étant le plus court. Les espèces du genre Symmorphe se bornent jusqu'ici à une seule bien déterminée; mais tout porte à croire que par les recherches actives des naturalistes qui se proposent d'explorer les régions intérieures de la Nouvelle-Hollande, parcourues même en ce moment par quelques-uns d'entre eux, le nombre de ces espèces sera bientôt augmenté. Il n'est également parvenu que des observations fort superficielles sur les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux; on assure néanmoins qu'ils préfèrent le séjour des plaines découvertes à l'habitation des forêts où ils ne se retirent que lorsque l'extrême élévation de la température les y force. Ils n'y établissent point leur nid; c'est toujours les broussailles des lieux les plus sauvages qu'ils choisissent pour accomplir dans le silence l'acte qui perpétue les espèces. Les nids que l'on a pu observer, paraissaient avoir été construits avec assez de négligence; ils ne contenaient que trois œufs blancs, faiblement nuancés de brunâtre.

SYMMORPHE A CROUPION BLANC. *Symmorphus leucopygus,* Gould. Cet Oiseau a le lorum d'un brun noirâtre, les sourcils blancs, le sommet de la tête, la nuque et le dos d'un roux intense; épaules, extrémité des grandes tectrices alaires, croupion, tour du bec et parties inférieures d'un blanc lavé de brunâtre; premières rémiges d'un brun noirâtre; les quatre rectrices intermédiaires brunes, terminées de blanchâtre, les trois latérales brunes jusqu'à moitié, puis blanches. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Australie.

SYMNUS. POIS. *V.* LEICHE.

SYMPAGIS. BOT. L'une des sections du genre *Strobilanthes*, du docteur Blume.

SYMPECME. *Sympecma.* INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Libellulines, institué par De Selys-Longchamps, qui lui donne pour caractères : pièce intermédiaire de la lèvre inférieure beaucoup plus grande que les deux latérales, presque triangulaire; tête transverse, ocelles en triangle; abdomen long et cylindrique; ailes hyalines, relevées perpendiculairement dans le repos, assez pointues, avec l'espace qui surmonte leur triangle discoïdal, triangulaire et régulier, très-étroit et très-allongé transversalement; appendices anals de la femelle rapprochés l'un de l'autre, grands, lancéolés; valvules vulvaires petites et n'atteignant pas l'extrémité de l'abdomen.

SYMPECME BRUNE. *Sympecma fusca,* Selys; *Agrion fusca,* Vanderl. Elle est d'un roux brunâtre clair, avec des taches dorsales brunes, sur l'abdomen; parastigma allongé et roux; ailes hyalines, un peu salies à la base. Taille, quinze lignes. Europe.

SYMPHACHNE. BOT. Le genre ainsi nommé dans la famille des Graminées, par Palisot de Beauvois, avait été précédemment proposé par Martius sous le nom de Philodice. *V.* ce mot.

SYMPHIOPODA. BOT. (De Candolle, Mémoires sur les Légumineuses, p. 480.) Section du genre *Bauhinia.*

SYMPHOCALIX. BOT. Même chose que *Siphocalix,* section du genre *Ribes. V.* GROSEILLER.

SYMPHODE. POIS. Sous le nom de *Symphodus,* Raffinesque a établi un genre de Poissons osseux et thoraciques, voisin du genre Labre, dont il diffère parce que les deux nageoires pectorales, au lieu d'être libres, sont réunies à leur base. L'espèce qui sert de type à ce genre est le *Rossolida* des Siciliens ou le *Symphodus fulvescens* de Raffinesque.

SYMPHONIA. BOT. Syn. de Moronobéa. *V.* ce mot.

SYMPHONIÉES. *Symphonieæ.* BOT. Tribu de la famille des Guttifères.

SYMPHORANTHOS. BOT. Le genre auquel Mittchel a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Polypremum,* de Linné.

SYMPHORÈME. *Symphorema.* BOT. Roxburgh (*Plant. Coromand.*, 2, p. 46, tab. 186) a décrit et figuré sous le nom de *Symphorema involucratum,* une plante de l'Inde, qui forme un genre de l'Octandrie Monogynie, mais dont les affinités naturelles n'ont pas été déterminées. Ce genre offre les caractères essentiels suivants : involucre composé de six à huit feuilles renfermant six à neuf fleurs; calice à six ou huit dents; corolle monopétale, tubuleuse, ayant le limbe divisé en six ou huit segments réfléchis; de six à huit étamines alternes avec

les segments de la corolle; style plus long que les étamines, terminé par un stigmate bifide; fruit pseudo-sperme, renfermé dans le calice. L'espèce unique, qui constitue ce genre, est un grand arbrisseau grimpant, rameux, à feuilles opposées, oblongues, dentées en scie et pubescentes, à fleurs blanches, pédonculées, renfermées dans des involucres velus. Cette plante croît dans l'Inde orientale.

SYMPHORIA. BOT. Persoon a ainsi nommé le genre auquel d'autres botanistes avaient donné le nom de *Symphoricarpus*. *V.* ce mot.

SYMPHORICARPA. BOT. *V.* SYMPHORICARPE.

SYMPHORICARPE. *Symphoricarpos* ou *Symphoricarpus*. BOT. Genre de la famille des Caprifoliacées et de la Pentandrie Monogynie., L., anciennement établi par Dillenius, puis réuni au genre *Lonicera* par Linné. Il en a été séparé de nouveau par Jussieu, Desfontaines, Kunth, et tous les auteurs modernes qui lui ont assigné les caractères suivants : calice fort petit, à quatre ou cinq dents; corolle infundibuliforme, dont le limbe est à cinq divisions presque égales; cinq étamines courtes, saillantes; ovaire infère, à quatre loges : deux alternes renfermant chacune un seul ovule fertile, les deux autres renfermant un petit nombre d'ovules qui avortent; un style surmonté d'un stigmate hémisphérique; baie couronnée par le calice, à quatre loges, dont deux monospermes, les deux autres vides. Les Symphoricarpes sont des arbustes très-rameux, à rameaux opposés, garnis de feuilles opposées, très-entières. Les fleurs sont accompagnées de deux bractées, et portées sur des pédoncules axillaires.

SYMPHORICARPE A PETITES FLEURS. *Symphoricarpos parviflora*, Dill. Il est originaire de l'Amérique septentrionale. Il a un port très-élégant, et s'élève seulement à la hauteur de trois à quatre pieds; ses branches sont grêles, pubescentes, étalées et inclinées, garnies de feuilles ovales-obtuses, pubescentes et cendrées en dessus. Les fleurs sont petites, campanulées, disposées en capitules axillaires. Il leur succède des baies qui ont de la ressemblance avec les fruits du Gui ou de certains Groseillers.

SYMPHYANDRE. *Symphyandra*. BOT. Genre de la famille des Campanulacées, établi par Alph. De Candolle, qui lui assigne pour caractères : tube du calice obconique, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, quinquéfide; corolle insérée au tube du calice, en cloche ou en entonnoir, le plus souvent velutinée, à cinq lobes; cinq étamines insérées avec la corolle, à filaments membraneux, ciliés, libres, dilatés à leur base; anthères réunies en un long tube cylindrique, traversé par le style; ovaire infère, à trois loges pluriovulées; style cylindrique et poilu; trois stigmates filiformes; capsule sphéroïde, à trois loges déhiscentes par une valvule pariétale, placée près de la base; semences ovales, assez planes et luisantes; embryon orthotrope dans un axe d'albumen charnu; cotylédons très-courts et très-obtus.

SYMPHYANDRE A CRÊTE. *Symphyandra cretices*, DC. Plante herbacée, vivace, à feuilles alternes, pétiolées, cordées, crénato-dentées; fleurs pédicellées, réunies en grappe penchée.

SYMPHYLLANTHUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Vahl, dans la famille des Rhamnées, a été réuni au genre *Chailletia*, de De Candolle.

SYMPHYOCHÆTA. BOT. L'une des sections du genre *Robinsonia*, de De Candolle.

SYMPHYODON. *Symphyodon*. BOT. Genre de la famille des Mousses, établi par Montagne, qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : péristome simple, à seize dents parenchymateuses, épaisses, largement lancéolées; capsule exannulée, ovato-lancéolée; opercule en cône allongé; calyptre un peu épais à sa base, acuminulé au sommet, aspérule, se déchirant sur le côté. Spores petits, globuleux, ponctués, d'un vert jaunâtre.

SYMPHYODON DE PERROTTET. *Symphyodon Perrottetii*, Mont. Tige rampante, rameuse, à ramifications ascendantes, fasciculées et comprimées; feuilles ovato-oblongues, dentelées, semi-binervées; capsule ovato-lancéolée, subinégale. De l'Inde.

SYMPHYOGYNE. *Symphyogyna*. BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, établi par Nées d'Esenbeck, avec les caractères suivants : périanthe nul; involucre monophylle, squamiforme, penché, denté; coiffe ou calyptre lisse, exserte, coriace, avec l'orifice frangé de styles persistants et stériles; élatères dispires, à fibres planes, contournées et colorées; semences globuleuses. La fleur femelle, plus composée que la fleur mâle, a les squames de son involucre rigidules, planes ou contournées; les pistils sont nombreux, soudés à leur base et formant un globule épais, charnu, couronné de styles libres, au centre duquel se trouve l'ovaire, caché au fond du pistil fertile; de l'orifice du calyptre sort le pédoncule qui est long et subbulbeux à sa base; la capsule est oblongue; les élatères sont pariétaux, fusiformes, très-minces, flexueux et opaques; les fibres sont colorées, assez larges et contournées. La fleur mâle a les feuilles périgoniales imbriquées, incisées, membraneuses et bullées, les anthères soutenues par un court filament.

SYMPHYOGYNE DU BRÉSIL. *Symphyogyna Brasiliensis*, Nées. Sa fronde est penchée, rampante, linéaridichotome, divariquée, ondulée; son involucre est membraneux, déchiré; les styles qui entourent l'orifice du calyptre sont réfléchis.

SYMPHYOLEPIS. BOT. L'une des sections du genre *Petrophilia*. *V.* PÉTROPHILIE.

SYMPHYOLOME. *Symphyoloma*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Meyer, qui lui assigne pour caractères : limbe du calice peu apparent; pétales égaux, échancrés, avec les découpures recourbées; fruit elliptique, plan sur une face et convexe sur l'autre, à bord arrondi; méricarpes à cinq paires de côtes filiformes : les trois intermédiaires rapprochées, les latérales éloignées l'une de l'autre. La seule espèce décrite par Meyer, est une petite plante herbacée, à feuilles suborbiculées, mais partagées en trois ou cinq segments; les fleurs sont rougeâtres. Des montagnes du Caucase.

SYMPHYONÈME. *Symphyonema*. BOT. Genre de la famille des Protéacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Transact. Linn. Soc.*, vol. 10,

p. 157) qui l'a ainsi caractérisé : calice ou périanthe régulier, à quatre folioles cohérentes par la base, staminifères sur leur milieu ; filets des étamines cohérents à leur sommet; anthères distinctes; point de glandes hypogynes; ovaire biovulé, surmonté d'un stigmate tronqué; noix monosperme, cylindracée.

Symphyonème des marais. *Symphyonema paludosum*, Br. Plante herbacée, glabre, à feuilles triparties et à lobes divisés; les inférieures sont opposées. Les fleurs, dont le périanthe est jaune, caduc, sont alternes, sessiles, disposées en épis axillaires, munies d'une bractée cuculliforme et persistante. Australie.

SYMPHYOPODA. bot. L'une des sections du genre Bauhinie, de Plumier.

SYMPHYOSTEMON. bot. Cette épithète est employée pour exprimer la monadelphie des étamines.

SYMPHYOTRICHUM. bot. Nées d'Esenbeck a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, que De Candolle n'a admis que comme section du genre Aster.

SYMPHYSANDRIE. *Symphysandria*. bot. Dans le Système sexuel, modifié par le professeur Richard, la Symphysandrie est la vingtième classe; elle renferme les plantes à fleurs distinctes ou réunies, qui ont les étamines soudées à la fois par les filets et par les anthères, et que Linné avait rangées dans le sixième ordre de la Syngénésie. *V.* Système sexuel.

SYMPHYSANTHÉRÉ. bot. Une plante est Symphysanthérée quand les étamines sont réunies par les anthères.

SYMPHYSIA. bot. Ce genre de la famille des Éricacées, établi par Presl, ne diffère pas du genre Thibaudie, de Pavon.

SYMPHYSODON. *Symphysodon*. pois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, institué par J. Heckel (in Annal. des Wien. Mus. der Naturges., 1840), qui le caractérise de la manière suivante : corps très-comprimé, élevé; dents en velours, crochues, assez fortes, occupant un petit espace vers la symphyse de chaque mâchoire; pharyngiens petits : les inférieurs formant un plan triangulaire, équilatéral, garni de petites dents en velours et crochues; arceau branchial externe pourvu de papilles au côté concave, et de très-petites épines à l'autre face; cinq rayons branchiostéges; opercules lisses; narines géminées, rapprochées de la bouche dont l'ouverture est petite; anus placé sous les nageoires pectorales, dorsale et anale allongées à la base, écailleuses, à rayons osseux très-forts et progressivement plus longs; ventrales insérées avant les pectorales; écailles petites; ligne latérale interrompue.

Symphysodon disque. *Symphysodon discus*, Heck. Son corps a presque la forme d'un disque, avec trois bandes verticales et dix-sept ou dix-huit stries longitudinales; trois ou quatre rangées de points à la base de la caudale. Du fleuve Rio-Negro au Brésil. p. 2, 8, 3, v. 1/5, d. 9/31, a. 10/24, c. 3, 14, 2.

SYMPHYTUM. bot. Synonyme de Consoude. *V.* ce mot.

SYMPIÈZE. *Sympieza*. bot. Genre de la famille des Éricacées, caractérisé de la manière suivante par Lichtenstein : calice assez épais, quelquefois comprimé et bilobé, d'autres fois tubuloso-campanulé, à quatre dents; corolle obovato ou clavato-tubuleuse, oblique, à limbe bifide et connivent; quatre étamines libres, à filaments glabres; antennes terminales, exsertes et mutiques; ovaires à deux loges uniovulées; stigmate obtus; capsule biloculaire ou uniloculaire par avortement.

Sympièze de Kunth. *Sympieza Kunthii*, Licht. C'est un petit arbuste à feuilles en verticille terné; les fleurs sont réunies en tête terminale; le calice est glabre, mais ses bords sont ciliés. Du cap de Bonne-Espérance.

SYMPLECTE. *Symplecta*. ins. Diptères; genre de la famille des Tipulaires, caractérisé par Meigen de la manière suivante : antennes sétacées, simples dans les deux sexes, composées de seize articles, dont le premier cylindrique et les suivants globuleux; premier article des palpes plus court et plus grêle que le suivant, les deux autres un peu en massue, le dernier oblong et obtus; ailes couchées et glabres.

Symplecte punctipenne. *Symplecta pectipennis*, Macq. Son corps est grisâtre; ses antennes sont noires; son corselet est gris, orné de bandes noires; les ailes ont quelques points brunâtres; abdomen brun. Taille, deux lignes. Europe.

SYMPLECTOMÈRES. *Symplectomera*. zool. En faisant des recherches sur les prétendus Céphalopodes microscopiques, et se trouvant à même d'observer vivants, dans la Méditerranée, plusieurs genres de ces animaux, notamment les Miliotes, les Vorticiales, les Rotalies, les Troncatulines, les Cristellaires, les Mélonies, etc., Dujardin s'est convaincu, en les étudiant sur place, que le test n'est point intérieur, et que l'animal, absolument privé d'organes de locomotion et même de respiration, se compose d'une suite d'articles ou de lobes qui vont en s'accroissant, en s'enveloppant successivement. On ne voit de partie charnue à l'extérieur que quand un nouvel article se produit et n'est point encore encroûté. En écrasant le test, on voit que la substance de l'animal est aussi simple que celle des Planaires ou même des Hydres, et en dissolvant le test au moyen d'un mélange d'Alcool et d'Acide nitrique très-affaibli, on obtient le corps entier, formé d'une suite d'articles occupant toutes les loges, susceptible de se dérouler, et présentant un aspect différent, suivant les genres. Ainsi dans les Miliotes, les articles ont la forme de feuilles spatulées, longitudinalement repliées; dans les Vorticiales, ce sont des pièces en forme de V, dont les deux bras s'appliquent, en se rapprochant, sur les pièces précédentes, et qui sont bordées de lobes ou crénelures; dans les Cristellaires, les articles sont en croissant et liés entre eux par des tubes charnus, dont le nombre varie de un à quatre, en s'augmentant successivement de cinq en cinq articles. D'un autre côté, les Rotalies, les Mélonies, les Troncatulines, etc., laissent, après l'action de l'Acide, une membrane transparente, qui enveloppe les articles et ne permet pas de les isoler; et en outre les deux dernières ont cette membrane munie de tubes saillants, dans l'intervalle desquels s'était formé l'encroûtement du test,

et montrent, dans certains cas, la matière animale réunie en masses globulaires à l'intérieur, comme la matière verte des *Zygnema*. Il résulte de ces faits que ces êtres ne peuvent se rapporter ni aux Mollusques ni à aucune des classes actuellement établies dans le règne animal, et conséquemment, Dujardin est conduit à proposer pour eux la dénomination de Symplectomères, indiquant qu'ils sont formés de parties repliées ensemble.

SYMPLOCARPE. *Symplocarpus*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Salisbury et Nuttall (*Gen. of north Amer. Plants*, 1, p. 105) avec les caractères suivants : spathe renflée, ovale, acuminée; spadice arrondi, couvert de fleurs hermaphrodites; calice ou périanthe profondément divisé en quatre segments persistants, cucculiformes, tronqués, devenant épais et spongieux; style pyramidal, à quatre faces, surmonté d'un stigmate simple, très-petit; graines solitaires, immergées dans un réceptacle spongieux. Ce genre a été nommé *Ictodes* par Bigelow, dans sa Botanique médicale de l'Amérique septentrionale.

SYMPLOCARPE FÉTIDE. *Symplocarpus fœtidus*, Sal.; *Pothos fœtida*, Michaux. C'est une plante qui croît dans les lieux humides de l'Amérique du Nord, depuis la Caroline jusqu'au Canada. Ses feuilles sont très-grandes, veinées et entières; la hampe paraît avant les feuilles; la spathe est d'un pourpre livide, avec des taches verdâtres.

SYMPLOQUE. *Symplocos*. BOT. Genre de la famille des Styracinées, dont les caractères sont : calice divisé profondément en cinq folioles; corolle rotacée, dont le limbe est partagé profondément en segments très-étalés, dont le nombre est de cinq à dix, disposés sur deux rangs, les intérieurs alternes et plus petits; la préfloraison est imbriquée; étamines fort nombreuses, insérées au tube de la corolle, sur un triple ou quadruple rang, ayant leurs filets pointus au sommet, monadelphes ou polyadelphes à la base; anthères dressées, elliptiques, biloculaires; ovaire infère ou semi-infère, à trois ou cinq loges, renfermant dans chacune quatre ovules fixés à diverses hauteurs de la partie supérieure de la paroi intérieure : les deux supérieurs péritropes, les deux inférieurs pendants; un style terminé par un stigmate presque en tête, à trois ou quatre lobes; drupe un peu charnu, couronné par le calice, renfermant un noyau à trois ou cinq loges monospermes. Plusieurs genres créés par divers auteurs ont été réunis au *Symplocos*. Ainsi L'Héritier a fait une espèce de ce genre de l'*Alstonia theæformis*, L., Suppl. Le *Ciponima* d'Aublet et l'*Hopea*, L., ont depuis longtemps été reconnus comme appartenant au genre dont il est ici question. La plupart des Symploques ont été décrites et figurées par Humboldt et Bonpland, dans le premier volume de leurs Plantes équinoxiales.

SYMPLOQUE DE LA MARTINIQUE. *Symplocos Martinicensis*. Elle croît aux Antilles et dans les contrées voisines du continent de l'Amérique méridionale; c'est un arbre à rameaux alternes, garnis de feuilles alternes, entières, dépourvues de stipules. Les fleurs, dont la couleur est blanche ou rougeâtre, sont axillaires, solitaires ou disposées en grappes, munies à la base de bractées imbriquées.

SYMPODIER. *Sympodium*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Koch, avec les caractères suivants : dents du calice presque effacées; pétales égaux, dressés, bipartites, dont le sommet, terminé par un appendice filiforme, s'incline vers un sinus aigu; styles dressés ou divergents, connés à leur base, subcapités au sommet; ovaire à dix côtes.

SYMPODIER D'ARMÉNIE. *Sympodium Armenicum*, Koch. Plante herbacée, à tige cylindrique, striée, hispidule inférieurement, garnie de feuilles pinnées, à segments linéari-sétacés; la gaîne est longue, striée de rouge; l'involucre et l'involucelle sont polyphylles, à folioles rougeâtres et linéari-sétacées.

SYNÆDRIS. BOT. Ce genre, proposé par Lindley dans la famille des Cupulifères, paraît ne point différer du genre *Lithocarpus*, de Blume. *V.* LITHOCARPE.

SYNAGRE. *Synagris*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Euméniens, tribu des Guêpiaires, institué par Latreille avec les caractères suivants : mandibules longues, trigones, très-grandes dans la plupart des mâles et en forme de cornes; languette ou lèvre inférieure très-longue, divisée en quatre filets longs et plumeux, sans points glanduleux à leur extrémité; palpes maxillaires très-courtes, composées de quatre articles; les labiales n'en ont que trois, mais beaucoup plus allongés; abdomen très-court, pédiculé, conico-ovalaire, n'ayant que ses deux premiers segments étranglés.

SYNAGRE CORNUE. *Synagris cornuta*, Lat.; *Vespa cornuta*, Lin.; *Apis cornuta*, Drury. Son corps est d'un brun ferrugineux; l'abdomen et les ailes sont noirs. Europe.

SYNAGRÉE. BOT. Synonyme vulgaire de Fénugrec. *V.* TRIGONELLE.

SYNALISSE. *Synalissa*. BOT. Genre établi par Fries, et placé par cet auteur, dans sa cohorte des Byssacées et dans sa tribu des Rhizomorphées, avec les caractères suivants : faux péridions obovales, percés, soutenus par un thallus solide, corné, très-rameux; sporidies contenues dans des thèques très-petites. Ce genre est très-voisin des *Thaumomycetes*, d'Ehrenberg.

SYNALISSE D'ACHAR. *Synalissa Acharii; Synalissa ramulosa*, Fries; *Collema ramulosum*, Hoffmann; *Collema symphoreum*, DC.; *Collema Synalissum*, Acharius. Plante noire, roide, cornée, très-rameuse, courte et ramassée, parasite, croissant sur le *Lecidea lurida*, et qui a été placée à tort, suivant Fries, parmi les Lichens.

SYNALLAXE. *Synallaxis*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores; caractères : bec grêle, pointu, très-comprimé, nu à sa base; mandibules un peu recourbées en dedans, vers les bords : la supérieure légèrement arquée, l'inférieure droite; narines placées à la base du bec, oblongues, couvertes d'une petite membrane voûtée et garnie de plumes à son origine; pieds médiocres; quatre doigts : trois devant, les deux extérieurs égaux, unis à l'intermédiaire qui est de la longueur du pouce; ailes très-courtes, arrondies; la première rémige très-courte, les deuxième et troisième étagées, la quatrième

la plus longue; queue étagée, à rectrices larges et terminées en pointe. Ce genre, dont l'institution appartient à Vieillot, se rapproche beaucoup, quant aux caractères physiques, du genre Mérion, et Temminck dit même que les Synallaxes sont, dans le nouveau monde, les représentants des Mérions de l'ancien continent. Du reste, on ne connaît encore rien de bien exact en ce qui concerne leur manière de vivre et de se reproduire : constamment relégués dans les forêts les plus inaccessibles, jamais ils ne se montrent en plaine, et c'est là vraisemblablement la cause qui a rendu leur existence aussi longtemps ignorée.

Synallaxe Albane. *Synallaxis Albescens,* Temm., Ois. color., pl. 227, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré olivâtre; sommet de la tête et occiput d'un roux vif; front, sourcils et joues d'un gris foncé; petites tectrices alaires rousses; rectrices olivâtres; menton, milieu du ventre et abdomen blancs; gorge nuancée de noirâtre; poitrine et flancs d'un gris roussâtre; bec noir, avec la mandibule inférieure blanchâtre; pieds noirs; queue très-large. Taille, cinq pouces huit lignes. Du Brésil.

Synallaxe anthoïde. *Synallaxis anthoides,* Kin. Parties supérieures brunes, largement striées de roux-brunâtre qui est la teinte du milieu des plumes de ces parties; tectrices alaires roussâtres; une bande sur les ailes et bord externe des rectrices latérales d'un roux assez vif. Taille, cinq pouces. Des îles de la mer du Sud.

Synallaxe ardent. *Synallaxis rutilans,* Temm., Ois. color., pl. 227, fig. 1. Parties supérieures d'un gris olivâtre, nuancé de gris foncé; front, sourcils, joues, côtés du cou, poitrine et tectrices alaires d'un roux très-vif; rémiges noirâtres, lisérées de roux châtain; rectrices noirâtres; une tache longitudinale noire à la gorge; le reste des parties inférieures d'un gris verdâtre, nuancé de roux foncé; bec d'un gris blanchâtre, noir à la pointe; pieds noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

Synallaxe Damier. *Synallaxis tessellata,* Temm., Ois. col., pl. 311, fig. 1. Parties supérieures fauves, parsemées de taches régulières plus obscures; sommet de la tête d'un roux foncé; tectrices alaires et rémiges brunes, lisérées de brunâtre; rectrices étagées, brunes; région oculaire blanchâtre, finement tachetée de brun; joues d'un blanc bleuâtre ou verdâtre, avec de petites mouchetures noirâtres; menton jaune; une grande tache noire sur la gorge; poitrine, flancs et abdomen d'un fauve très-clair; le reste des parties inférieures blanchâtre; bec noirâtre, cendré à la base; pieds bruns. Taille, sept pouces. Du Brésil.

Synallaxe a filets. *Synallaxis setaria,* Temm., Ois. color., pl. 311, fig. 2. Parties supérieures d'un roux marron, brillant; front d'un gris cendré; sommet de la tête, nuque et devant du cou d'un gris brun, finement strié de blanchâtre; une tache de cette nuance sous le poignet de l'aile; rémiges d'un brun noirâtre, bordées de roux marron; rectrices très-étagées, brunes, bordées de marron clair; menton, gorge et poitrine d'un blanc grisâtre, pointillé de noir; le reste des parties inférieures d'un fauve clair; bec cendré, avec la base des mandibules blanchâtre; pieds noirâtres. Taille, sept pouces. Du Brésil.

Synallaxe Grisin. *Synallaxis cinerascens,* Temm., Ois. color., pl. 227, fig. 3. Parties supérieures d'un brun olivâtre; rémiges brunes, bordées de roux-marron; rectrices étagées, rousses; un trait cendré, obscur entre l'angle du bec et l'œil; menton blanc, finement rayé de noir; une tache noire sur la gorge; sourcils, joues et parties inférieures d'un gris ardoisé foncé; bec cendré; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

Synallaxe grivelé. *Synallaxis punctata,* Quoy et Gaymard, Zool. de l'Astrol., p. 255, pl. 18. Parties supérieures d'un roux vif, avec des taches noires, allongées; poitrine blanche, tachetée de brun; flancs d'un roux clair, marqué de brun; queue grêle et étagée; bec brun; pattes jaunâtres, longues et robustes. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Zélande.

Synallaxe a queue rousse. *Synallaxis ruficauda,* Vieill. Parties supérieures d'un brun légèrement nuancé de roux; rémiges et rectrices rousses; menton jaune; gorge, poitrine et abdomen blancs; le reste des parties inférieures gris; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Synallaxe spinicaude. *Synallaxis spinicauda,* King. Parties supérieures brunes, striées de noirâtre, les inférieures d'un gris-cendré clair; rémiges bordées de noirâtre; rectrices d'un gris très-foncé en dessus, pâle en dessous, avec le bord des latérales roux, et leur extrémité fort roide. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. Des bords du détroit de Magellan.

Synallaxe a tête rousse. *Synallaxis ruficapilla,* Vieill. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête roux; trait oculaire jaunâtre; front et joues d'un gris cendré foncé; rémiges brunes, bordées de roux; rectrices étagées, d'un roux marron clair; gorge blanchâtre, variée de grisâtre; poitrine grise; flancs olivâtres; abdomen blanchâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Synallaxe de Tupinier. *Synallaxis Tupinieri,* Less., Voyage de la Coquil., pl. 29, fig. 1. Sommet de la tête et nuque d'un brun noirâtre; front blanc; un large sourcil fauve, qui se développe en bande de chaque côté sur le cou; dos brunâtre; épaulettes fauves ainsi qu'une large bande sur les rémiges qui sont brunes; moyennes tectrices alaires terminées de blanc; une tache blanche à l'extrémité des rémiges et au poignet; rectrices très-étagées, grêles à leur extrémité; elles sont fauves, avec les barbes extérieures blanchâtres vers l'extrémité; gorge et poitrine d'un blanc soyeux; abdomen blanc, lavé de fauve; bec et pieds noirs; bords de la mandibule inférieure jaunes. Taille, cinq pouces. Du Chili.

SYNAMMIA. bot. L'une des sections du genre *Grammitis,* de la famille des Polypodiacées.

SYNANCÉE. pois. *V.* Scorpène.

SYNANDRE. *Synandra.* bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Nuttall (*Genera of north Amer. Plants,* 2, p. 29) qui l'a ainsi caractérisé : calice à quatre segments inégaux, subulés, connivents sur un des côtés; corolle renflée à son orifice, ayant la lèvre supérieure entière

et voûtée, l'inférieure à trois lobes obtus et inégaux; quatre étamines didynames, la paire la plus longue ayant leurs anthères cohérentes et les filets tomenteux. C'est cette soudure des anthères dans les plus longues étamines qui forme le caractère essentiel de ce genre, et qui lui a valu le nom de *Synandra;* d'ailleurs ce genre a beaucoup de rapports avec le *Lamium*.

SYNANDRE A GRANDES FLEURS. *Synandra grandiflora,* Nutt. C'est une plante herbacée, à feuilles ovales, cordiformes, celles de la tige sessiles et amplexicaules. Ses fleurs, dépourvues de bractées, sont sessiles et solitaires dans les aisselles des feuilles. Leur calice est petit et embrasse le tube de la corolle qui est grande et ressemble à celle du *Melittis Melissophyllum*. Cette plante croît dans les localités pierreuses des bords de l'Ohio.

SYNANTHEDON. *Synanthedon.* INS. Lépidoptères crépusculaires; genre de la famille des Ægérides, établi par Hubner. Caractères : antennes aussi longues que le corselet; palpes allongées, avec le dernier article très-lisse, écailleux; abdomen du mâle grêle, celui de la femelle épais et plus court, avec la frange ou brosse dilatée.

SYNANTHEDON OESTRIFORME. *Synanthedon œstriforme,* Hubn.; *Sesia vespiformis,* Fab.; *Sphynx cynipiformis,* Esp. Sa tête est noire, grisâtre vers le front; collier jaune; yeux bruns; palpes jaunes, avec une ligne noire; antennes d'un noir bleuâtre, avec le premier article jaunâtre en dessous; corselet d'un noir-bleu luisant, avec deux lignes jaunes et deux taches de de même couleur sur la poitrine; abdomen barbu ou frangé, d'un bleu d'acier, avec une ligne et quatre anneaux jaunes; dessus des cuisses et anneau des jambes bleus, le reste jaune ainsi que les tarses; ailes supérieures transparentes, avec l'extrémité des nervures brune; une lunule noire, bordée de rouge; un point jaune à leur base; les inférieures transparentes et nervurées, avec un trait arqué brun vers le milieu. Taille, onze lignes. Europe.

SYNANTHÉRÉES. *Synanthereæ.* BOT. La plus nombreuse de toutes les familles du règne végétal, puisqu'on estime en général qu'à elle seule elle forme environ la douzième partie de tous les végétaux connus. Les travaux de plusieurs auteurs, et en particulier ceux de Robert Brown, de Kunth, et surtout ceux d'Henri Cassini, ont jeté la plus vive lumière sur toutes les particularités d'organisation de cette famille. Mais comme la nature de ce Dictionnaire, et surtout la marche que l'on a constamment suivie dans l'exposition des caractères propres aux diverses familles, s'opposent à ce que l'on entre dans de longs détails sur les Synanthérées, on se contentera de tracer ici les caractères propres à cette famille; après quoi l'on indiquera les diverses subdivisions qui y ont été établies et les genres qui s'y rapportent.

La famille des Synanthérées doit être placée à la tête de ces groupes essentiellement naturels, dont tous les individus et tous les genres sont unis entre eux par les liens les plus étroits. Elle se compose de végétaux herbacés ou ligneux, portant des feuilles alternes, plus rarement opposées, simples ou plus ou moins profondément découpées. Les fleurs offrent constamment le même mode d'inflorescence. Elles sont petites, formant des capitules d'une structure particulière et auxquels on a donné le nom de *calathides.* Ce sont ces calathides que l'on désignait autrefois sous le nom de fleurs composées. De là le nom de *Composées,* que l'on donnait à cette famille avant que le professeur Richard lui eût substitué celui de Synanthérées qui a été généralement adopté. La calathide se compose de l'involucre, du réceptacle commun et des fleurs qu'il supporte, ainsi que des écailles ou des poils qui les accompagnent. Il faut d'abord examiner chacune de ces parties.

1° L'involucre, qui a reçu les noms de calice commun, de périphoranthe et de péricline, est un assemblage de bractées squamiformes, qui constitue la partie la plus extérieure de la calathide. Sa forme générale est très-variable; il est tantôt cylindracé (*Tragopogon*), tantôt globuleux (*Carduus*, *Arctium*), tantôt hémisphérique (*Anthemis*), tantôt renflé dans sa partie inférieure et plus étroit supérieurement (*Sonchus*). Le nombre, la disposition relative, la forme et la nature des squames dont il se compose, varient singulièrement. Ainsi elles sont quelquefois en très-petit nombre, d'autres fois en nombre indéterminé; dans plusieurs genres, l'involucre est composé d'une seule rangée de squames; dans d'autres, celles-ci forment deux rangs, mais le plus souvent elles sont en très-grand nombre et imbriquées les unes sur les autres. Tantôt ces squames sont foliacées, tantôt elles sont minces et membraneuses, tantôt enfin sèches et scarieuses; leur sommet est nu ou prolongé en une pointe quelquefois épineuse, simple ou diversement ramifiée, etc.

2° Le réceptacle, que l'on appelle aussi phoranthe, clinanthe, etc., est le plateau environné par l'involucre et qui porte les fleurs. Il peut être plan, concave, ou plus ou moins convexe, et quelquefois comme cylindrique; quant à sa nature, il est assez souvent mince, d'autres fois épais et charnu; indépendamment des fleurs, il porte soit des écailles de forme variée, soit des poils simples, qui accompagnent les fleurs; mais très-souvent aussi il est *nu,* c'est-à-dire, ne supportant que les fleurs qui laissent toujours sur sa surface, après qu'elles s'en sont détachées, de petites cicatrices de formes différentes; quelquefois ce sont des sortes d'alvéoles plus ou moins profondes, dans lesquelles les fleurs sont enchâssées par leur base (*Onopordon*). Quant aux écailles qui naissent du réceptacle, elles sont extrêmement variées, quelquefois plus longues que les fleurs elles-mêmes; elles sont ordinairement plus courtes; leur forme et leur nature offrent une foule de modifications qu'il serait trop long de signaler ici. Elles deviennent quelquefois tellement étroites, qu'il est fort difficile de tracer une ligne de démarcation entre elles et les poils proprement dits.

3° Une fleur de Synanthérée offre à considérer, comme celle de toute autre plante dicotylédone complète, un calice, une corolle, des étamines et un pistil. Le calice est monosépale, adhérent et soudé avec l'ovaire qui est infère; son limbe est quelquefois presque nul, quelquefois formant un petit rebord membraneux et entier; d'autres fois composé de petites écailles en

nombre variable; plus souvent enfin il se compose de poils simples ou plumeux, formant une couronne à laquelle on a donné le nom d'aigrette, et de laquelle tout à l'heure il sera question en parlant du fruit. Il paraît fort difficile d'admettre dans cette famille, ainsi que l'a avancé l'habile observateur Henri Cassini, un calice tout à fait épigyne, c'est-à-dire qui naîtrait du pourtour du sommet de l'ovaire, mais sans adhérer avec lui dès la base de ce dernier. Le calice des Synanthérées se compose comme celui de toutes les autres plantes à ovaire infère, et offre la même disposition; c'est-à-dire qu'il naît du même point que l'ovaire, qu'il le recouvre dans toute son étendue, se soude avec lui, et qu'il s'en sépare seulement à la partie supérieure où son limbe seul est distinct.

La corolle des Synanthérées est monopétale, épigyne, régulière ou irrégulière. Dans le premier cas, elle est en général infundibuliforme, à cinq divisions égales, bordées sur chacun de leurs côtés d'une nervure qui conflue au sommet avec celle du côté opposé. Ce caractère, qui est constant dans toutes les Synanthérées, est un de ceux qui distinguent le mieux cette famille de celles qui l'avoisinent. Aussi, Henri Cassini, sentant toute l'importance de ce signe, avait-il eu l'intention de donner à cette famille le nom de *Névramphipétales*. Ces cinq lobes de la corolle ont une préfloraison valvaire avant l'épanouissement de la fleur. Quelquefois la corolle est un peu irrégulière, soit dans l'inégale profondeur de ses incisions, soit dans la disposition de ses lobes qui forment comme deux lèvres; de là le nom de *Labiatiflores*, donné par De Candolle aux Synanthérées qui offrent cette disposition et dont il faisait une tribu distincte; quelquefois aussi la corolle est simplement tubulée, sans limbe dilaté, comme dans les Armoises, par exemple. Enfin il est une autre irrégularité de la corolle qui se rencontre dans une multitude de genres, c'est celle qu'on a nommée *corolle ligulée* ou en languette, c'est-à-dire celle dont le limbe se déjette latéralement en une languette plane, terminée à son sommet par trois ou cinq dents. On donne le nom de *demi-fleurons* aux fleurs dans lesquelles la corolle est en languette, et celui de *fleurons* à celles dont la corolle est infundibuliforme.

Les étamines, au nombre de cinq, sont épipétales; leurs filets, en général très-grêles, sont libres et distincts, divisés en deux parties par une articulation; les anthères sont au contraire soudées ensemble, et forment par leur réunion un tube plus ou moins allongé, que traversent le style et le stigmate. Chaque anthère est à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal, et unies par un connectif linéaire, visible surtout à la face externe, et qui se termine à son sommet en un appendice *apicilaire*, qui surmonte les deux loges; inférieurement celles-ci présentent dans un grand nombre de tribus deux appendices nommés basilaires. L'adhérence des anthères entre elles est quelquefois très-grande, d'autres fois elle est faible et facile à détruire.

Le style des Synanthérées est en général grêle, simple dans sa partie inférieure; il est bifide supérieurement; quelquefois il est manifestement renflé au-dessous de sa bifurcation, dont chaque branche est glanduleuse sur sa face interne, et poilue sur l'externe. La partie interne et glanduleuse est le stigmate qui est aussi plus ou moins profondément biparti; les poils, situés à la face interne du stigmate et sur le renflement placé au-dessous, ont été nommés poils collecteurs par H. Cassini, parce que quand le style traverse le tube anthérique, ces poils ont pour usage d'en balayer en quelque sorte la face interne et de se charger des granules polliniques qui y existent. Quelquefois la partie glandulaire n'est pas confluente à la base des deux divisions du style, en sorte qu'il y a en réalité deux stigmates distincts par leur base. Dans les fleurs purement femelles, les poils collecteurs manquent en général, parce qu'alors ils n'ont plus de fonctions à remplir.

L'ovaire, dans toutes les Synanthérées, est infère; il est articulé par sa base sur le réceptacle ou clinanthe par une sorte de cicatrice qu'on nomme *aréole basilaire* (H. Cassini). Quelquefois à son sommet ou seulement à sa base, et souvent à ses deux extrémités en même temps, l'ovaire se prolonge en un col plus ou moins allongé. Le col supérieur forme le stipe ou pédicule de l'aigrette qui, dans ce cas, est dite stipitée. Cet ovaire est à une seule loge qui contient un seul ovule dressé; sur le sommet de l'ovaire on trouve très-fréquemment un petit disque épigyne avec lequel le style est articulé. Selon H. Cassini, le type normal de cet ovaire serait d'être à trois loges, dont deux avorteraient constamment, et dont on trouve quelques traces dans certaines Arctotidées. Le fruit, qui succède à cet ovaire, est un akène de forme extrêmement variée, lisse ou tuberculeux; la graine est dressée et se compose d'un tégument propre, très-mince, quelquefois composé de deux feuillets, et recouvrant un embryon dicotylédoné, dressé comme la graine. Au pourtour de la partie supérieure du fruit se trouve le calice qui constitue l'aigrette. Ce dernier organe est extrêmement varié et fournit d'excellents caractères pour la distinction des genres. Les modifications principales qu'elle présente sont les suivantes : elle est sessile, ou stipitée, formée de petites écailles ou de poils; dans le premier cas, le nombre de ces écailles est variable, de même que leur forme; les poils de l'aigrette peuvent être simples ou ramifiés latéralement; dans le premier cas, l'aigrette est simplement poilue, dans l'autre elle est plumeuse; quelquefois l'aigrette consiste en un rebord membraneux, entier ou denté; enfin, dans certains genres elle manque totalement.

Les calathides ou capitules de fleurs n'offrent pas toutes la même composition, c'est-à-dire que fréquemment les fleurs qu'ils réunissent ne présentent pas toutes la même organisation. Voici les modifications qui se rencontrent le plus fréquemment : tantôt toutes les fleurs partielles sont des fleurons parfaits et réguliers, comme dans les Chardons, par exemple; tantôt toutes ces fleurs sont des demi-fleurons, ainsi qu'on l'observe dans les Laitues, les Chicorées, les Pissenlits, etc. Enfin ces deux modifications peuvent se réunir dans un même capitule, dont toutes les fleurs centrales seront des fleurons, et celles de la circonférence ou du disque des demi-fleurons, comme on le voit dans le

grand Soleil, les Marguerites, les Camomilles, etc. Quant au sexe des fleurs d'un capitule, il varie souvent. Ainsi quelquefois toutes les fleurs sont hermaphrodites, comme dans les Onopordons, les Laitues; d'autres fois elles sont complétement unisexuées, mâles ou femelles; dans quelques genres, les fleurs de la circonférence ne sont pas du même sexe que celles du centre. Ainsi les fleurs du centre sont hermaphrodites, celles de la circonférence sont femelles dans les Tussilages, etc. Celles du centre sont hermaphrodites et celles de la circonférence mâles dans les Hélianthes, etc. Dans les Soucis, les Othonnes, les fleurs du centre sont mâles et celles de la circonférence femelles. Dans les Centaurées, les fleurs de la circonférence sont neutres et stériles. Enfin dans un petit nombre de genres, *Echinops, Gundelia,* etc., chaque fleur est accompagnée d'un petit involucre particulier, composé souvent de plusieurs écailles.

La famille des Synanthérées est sans contredit une des plus distinctes et une des mieux limitées de tout le règne végétal. Elle a néanmoins du rapport avec quelques autres, et en particulier avec les Dipsacées et les Calycérées. Mais les premières par leur calice double, leurs anthères distinctes et leur ovule renversé; les secondes par leurs étamines à la fois monadelphes et synanthérées, leur stigmate capitulé, leur ovule pendant et leur embryon placé au centre d'un endosperme charnu, s'en distinguent suffisamment.

Après avoir exposé les caractères généraux de la famille des Synanthérées, il est indispensable de faire connaître ici les divisions qui y ont été établies pour grouper les genres nombreux qui la composent. Tournefort avait partagé les Synanthérées en trois classes, savoir : les Flosculeuses, les semi-Flosculeuses et les Radiées. Cette division primaire, qui fut depuis reproduite par Vaillant sous les noms de Cynarocéphales, de Chicoracées et de Corymbifères, et adoptée ensuite par Jussieu et un très-grand nombre d'autres botanistes, est une de celles dont l'application est le plus facile dans la pratique. En effet, des capitules composés de fleurons dans le premier de ces groupes, de demi-fleurons dans le second, et de fleurons et de demi-fleurons dans les Corymbifères, sont des caractères faciles à saisir. Néanmoins ces divisions ne suffisant pas pour grouper en assez de tribus distinctes les genres de Synanthérées, plusieurs botanistes, parmi lesquels on compte les professeurs Richard, De Candolle, Kunth, Lagasca, etc., ont successivement proposé plusieurs subdivisions nouvelles. Kunth surtout, dans le quatrième volume des *Nova Genera* de Humboldt, a proposé une nouvelle division des Synanthérées qu'il partage en six sections, savoir : les Chicoracées, les Carduacées, qu'il subdivise, 1° en Onoséridées; 2° Barnadésiées; 3° Carduacées vraies; 4° Échinopsidées; 5° Vernoniacées; 6° Astérées; les Eupatoriées; les Jacobées; les Hélianthées et les Anthémidées. Mais les travaux de H. Cassini, qui a fait de cette famille une étude toute spéciale, étant les plus complets, il convient d'exposer ici sa méthode de classification, et de tracer, d'après lui, le tableau des genres rapportés à chaque groupe, sans néanmoins se prononcer sur la valeur des caractères qu'il a employés, soit pour l'établissement des tribus, soit pour celui des genres, qui sont excessivement multipliés.

Voici les principales idées de l'auteur sur les principes qui l'ont guidé dans la distribution des genres en tribus : « La famille des Synanthérées forme, dit-il, un ensemble tellement lié qu'il est absolument impossible d'y faire un petit nombre de grandes coupes naturelles, et qu'on ne peut la diviser naturellement qu'en une vingtaine de petits groupes ou tribus. Les caractères des tribus naturelles doivent être fournis tout à la fois par le style avec son stigmate et ses collecteurs, par les étamines, par la corolle et par l'ovaire avec ses accessoires; les autres organes ne peuvent fournir que des caractères génériques. Les fleurs hermaphrodites sont les seules qui puissent présenter, sans aucune altération, la réunion complète de tous les caractères de la tribu à laquelle elles appartiennent. On ne peut assigner aux tribus naturelles que des caractères *ordinaires* ou habituels, très-souvent démentis par des caractères insolites. Beaucoup de Synanthérées offrent un mélange de caractères appartenant à plusieurs tribus différentes. » C'est d'après ces principes que l'auteur divise la famille des Synanthérées en vingt tribus naturelles.

Ire Tribu. — Les Lactucées.

1° Lactucées prototypes.

a. Prototypes anomales : clinanthe squamellifère.

Scolymus, L.; *Myscolus*, H. C.

b. — — : aigrette barbée.

Urospermum, Scop.

c. Prototypes vraies : aigrette barbellulée.

Picridium, L.; *Launœa*, H. C.; *Sonchus*, Gærtn.; *Mulgedium*, H. C.; *Lactuca*, L.; *Mycelis*, H. C.

2° Lactucées crépidées.

a. Aigrette nulle.

Lampsana, Gærtn.; *Rhagadiolus*, Tourn.

b. Aigrette barbellulée.

Chondrilla, L.; *Zacintha*, Tourn.; *Nemauchenes*, H. C.; *Gatyona*, H. C.; *Hostia*, Mœnch; *Barkhausia*, Mœnch; *Catonia*, Mœnch; *Crepis*, Mœnch; *Intybellia*, H.C.; *Pterotheca*, H. C.; *Ixeris*, H.C.; *Taraxacum*, Hall.

c. Aigrette barbée.

Helminthia, Jussieu; *Picris*, Jussieu; *Medicusia*, Mœnch.

3° Lactucées hiéraciées.

Prenanthes, L.; *Nabalus*, H. C.; *Hieracium*, L.; *Drepania*, Juss.; *Krigia*, Schreb.; *Arnoseris*, Gærtn.; *Hispidella*, H. C.; *Moscharia*, R. et P.; *Rothia*, Schreb.; *Andryala*, L.

4° Lactucées scorzonérées.

a. *Scorzonérées vraies :*

Aigrette barbée; clinanthe squamellifère.

Robertia, DC., non Merat; *Seriola*, L.; *Porcellites*, H. C.; *Hypochœris*, Gærtn.; *Geropogon*, L.

Aigrette barbée; clinanthe nu.

Tragopogon, Tourn.; *Millina*, H. C.; *Thrincia*, Roth; *Leontodon*, Juss.; *Podospermum*, DC.; *Scorzonera*, Vaill.; *Lasiospora*, H. C.

Aigrette barbellulée; clinanthe nu.

Gelasia, H. C.; *Agoseris*, Raffin.; *Troximon*, Gærtn.; *Hyoseris*, L.; *Hedypnois*, Tourn.

b. *Scorzonérées anomales:* aigrette de squamellules paléiformes, ou barbées au sommet; clinanthe nu ou fimbrillé.

Hymenonema, H. C.; *Catananche*, Juss.; *Cichorium*, L.

IIe Tribu. — Les Carlinées.

Acarna, Willd.; *Atractylis*, Willd.; *Bacazia*, R. et P.; *Barnadesia*, L. fils; *Cardopatium*, Juss.; *Carlina*, L.; *Carlowizia*, Mœnch; *Chardinia*, Desf.; *Chuquiraga*, Juss.; *Dasyphyllum*, Kunth; *Diacantha*, Lagas; *Dicoma*, H. C.; *Gochnatia*, Kunth; *Lachnospermum*, Willd.; *Mitina*, Adans.; *Nitelium*, H. C.; *Saussurea*, DC.; *Stœhelina*, DC.; *Stobœa*, Thunb.; *Theodorea*, H. C.; *Turpinia*, Bonpl.; *Xeranthemum*, Gærtn.

IIIe Tribu. — Les Centauriées.

Calcitrapa, Vaill.; *Centaurium*, Tourn.; *Chryseis*, H. C.; *Cnicus*, Vaill.; *Crocodilium*, Vaill.; *Crupina*, H. C.; *Cyanopsis*, H. C.; *Cyanus*, H. C.; *Goniocaulon*, H. C.; *Jacea*, Tourn.; *Kentrophyllum*, Neck.; *Lepteranthus*, Neck.; *Mantisalca*, H. C.; *Melanoloma*, H. C.; *Seridia*, Juss.; *Volutaria*, H. C.; *Zœgea*, L.

IVe Tribu. — Les Carduinées.

Alfredia, H. C.; *Arctium*, Lamk.; *Carduncellus*, Adans.; *Carduus*, L.; *Carthamus*, Gærtn.; *Cestrinus*, H. C.; *Cirsium*, Willd.; *Cynara*, L.; *Echenais*, H. C.; *Eriolepis*, H. C.; *Fornicium*, H. C.; *Galactites*, Mœnch; *Hohenwartha*, Vist.; *Jurinea*, H. C.; *Klosea*, H. C.; *Lamyra*, H. C.; *Lappa*, Tourn.; *Leuzea*, DC.; *Lophiolepis*, H. C.; *Mastrucium*, H. C.; *Notosasis*, H. C.; *Onopix*, Raffin.; *Onopordon*, Vaill.; *Onotrophe*, H. C.; *Orthocentron*, H. C.; *Picnomon*, Adans.; *Platyraphium*, H. C.; *Sternix*, Raffin.; *Ptilostemon*, H. C.; *Rhaponticum*, DC.; *Serratula*, L.; *Silybum*, Vaill.; *Stemmacantha*, H. C.; *Tyrimnus*, H. C.

Ve Tribu. — Les Échinopsidées.

Cette tribu ne comprend que le seul genre *Echinops*, L.

VIe Tribu. — Les Arctotidées.

1o Arctotidées gortériées.

Hirpicium, H. C.; *Gorteria*, Adans.; *Gazania*, Gærtn.; *Melanchrysum*, H. C.; *Cuspidia*, Gærtn.; *Didelta*, L'Hérit.; *Favonium*, Gærtn.; *Cullumia*, R. Brown; *Apuleja*, Gærtn.; *Berkheya*, Ehrhart; *Evopis*, H. C.

2o Arctotidées prototypes.

Heterolepis, H. C.; *Cryptostemma*, R. Brown; *Arctotheca*, Vindl.; *Odontoptera*, H. C.; *Stenogotus*, H. C.; *Cymbonotus*, H. C.; *Arctotis*, R. Brown; *Damatris*, H. C.

VIIe Tribu. — Les Calendulées.

1o Calendulées prototypes.

Calendula, Neck.; *Blaxium*, H. C.; *Meteorina*, H. C.; *Arnoldia*, H. C.; *Castalis*, H. C.

2o Calendulées ostéospermées.

Gibbaria, H. C.; *Garuleum*, H. C.; *Osteospermum*, L.; *Eriocline*, H. C.

VIIIe Tribu. — Les Tagétinées.

Adenophyllum, Pers.; *Arnica?* L.; *Chithonia*, H. C.; *Clomenocoma*, H. C.; *Cryptopetalon*, H. C.; *Diglossus*, H. C.; *Dyssodia*, Cav.; *Enalcida*, H. C.; *Glyphia?* H. C.; *Hymenatherum*, H. C.; *Kleinia*, Juss.; *Libetina*, H. C.; *Microspermum?* Lagas.; *Pectis*, L.; *Porophyllum*, Vaill.; *Selloa*, Kunth; *Tagetes*, Tourn.; *Tetranthus?* Swartz; *Thymophylla*, Lagasca.

IXe Tribu. — Les Hélianthées.

1o Hélianthées héléniées.

Achyropappus, Kunth; *Actinea*, Juss.; *Allocarpus*, Kunth; *Bahia*, Lagas.; *Balbisia*, Willd.; *Balduina*, Nutt.; *Calea*, R. Brown; *Caleacte*, R. Brown; *Calydermos?* Lagas.; *Cephalophora*, Cav.; *Dimerostemma*, H. C.; *Eriophyllum*, Lagas.; *Florestina*, H. C.; *Gaillardia*, Fouger; *Galinsoga*, Cav.; *Helenium*, L.; *Hymenopappus*, L'Hérit.; *Leontophthalmum*, Willd.; *Leptopoda*, Nutt.; *Marshallia*, Schreb.; *Mocinna*, Lag.; *Polypteris*, Nutt.; *Psilostephium*, Kunth; *Schkuria*, Roth; *Sogalgina*, H. C.; *Trichophyllum*, Nutt.

2o Hélianthées coréopsidées.

Aspilia, Du Petit-Th.; *Baillieria*, Aubl.; *Bidens*, Tourn.; *Chrysanthellina*, H. C.; *Coreopsis*, L.; *Cosmos*, Cavan.; *Espeletia?* Bonpl.; *Georgina*, Willd.; *Glossocardia*, H. C.; *Guardiola*, Bonpl.; *Heterospermum*, Cavan.; *Kerneria*, Mœnch; *Leachia*, H. C.; *Mnesiteon?* Raffin.; *Narvalina*, H. C.; *Neuractis*, H. C.; *Parthenium*, L.; *Peramibus*, Raffin.; *Silphium*, L.; *Synedrella*, Gærtn.; *Tetragonotheca?* Dillen.

3o Hélianthées prototypes.

Acmella, Rich.; *Blainvillea*, H. C.; *Ditrichum*, H. C.; *Encelia*, Adans.; *Hamulium*, H. C.; *Harpalium*, H. C.; *Helianthus*, L.; *Isocarpha?* R. Brown; *Leighia*, H. C.; *Lipotriche*, R. Brown; *Melanthera*, Rohr; *Petrobium*, R. Brown; *Platypteris*, Kunth; *Pterophyton*, H. C.; *Salmea*, DC.; *Sanvitalia?* Lamk.; *Simsia?* Pers.; *Spilanthes*, Jacq.; *Tragoceros*, Kunth; *Verbesina*, L.; *Viguiera*, Kunth; *Ximenesia*, Cavan.; *Zinnia*, L.

4o Hélianthées rudbeckiées.

Baltimora, L.; *Chatiakella*, H. C.; *Diomedea*, H. C.; *Dracopis*, H. C.; *Echinacea*, Mœnch; *Eclipta*, L.; *Ferdinanda?* Lagas.; *Fougeria*, Mœnch; *Gymnolomia*, Kunth; *Helicta*, H. C.; *Heliophthalmum*, Raffin.; *Heliopsis*, Pers.; *Kallias*, H. C.; *Obeliscaria*, H. C.; *Pascalia*, Ortega; *Podanthus*, Lagas.; *Rudbeckia*, L.; *Stemmodontia?* H. C.; *Tilesia?* Meyer; *Tithonia*, Desf.; *Wedelia*, Jacq.; *Wulffia?* Necker.

5o Hélianthées millériées.

Alcina, Cavan.; *Biotia*, H. C.; *Brotera*, Spreng.; *Cæsulia*, Roxb.; *Centrospermum*, Kunth; *Chrysogonum*, L.; *Dysodium*, Rich.; *Elvira*, H. C.; *Enydra*, Lour.; *Eriocoma*, Kunth; *Euxenia*, Cham.; *Flaveria*, Juss.; *Hybridella*, H. C.; *Jœgeria*, Kunth; *Madia*, Molin.; *Melampodium*, L.; *Meratia*, H. C.; *Milleria*, Mart.; *Monactis*, Kunth; *Ogiera*, H. C.; *Phaethusa*, Gærtn.; *Polymnia*, L.; *Polymniastrum*, Lamk.; *Riencurtia*, H. C.; *Sclerocarpus*, Jacq.; *Siegesbeckia*, L.; *Unxia*, L. fils; *Villanova*, Lagas.; *Zaluzania?* Pers.

Xe Tribu. — Les Ambrosiées.

1o Ambrosiées ivées.

Clibadium, L.; *Iva*, L.

2o Ambrosiées prototypes.

Xanthium, L.; *Franseria*, Cavan.; *Ambrosia*, L.

XIe Tribu. — Les Anthémidées.

1° Anthémidées chrysanthémées.

a. *Artémisiées :* calathide non radiée; fruits inaigrettés, non obcomprimés.

Abrotanella, H. C.; *Oligosporus*, H. C.; *Artemisia*, Tourn.; *Absinthium*, Adans.; *Humea*, Smith.

b. *Cotulées :* calathide non radiée; fruits inaigrettés, obcomprimés.

Solivœa, Ruiz et Pav.; *Hippia*, L.; *Leptinella*, H. C.; *Cenia*, Comm.; *Cotula*, Juss.

c. *Tanacétées :* calathide non radiée; fruits aigrettés.

Balsamita, Desf.; *Pentzia*, Thunb.; *Tanacetum*, Desf.

d. *Chrysanthémées vraies* : calathide radiée.

Gymnocline, H. C.; *Pyrethrum*, Haller; *Chrysanthemum*, Gærtn.; *Matricaria*, Gærtn.; *Lidbeckia*, Berg.

2° Anthémidées prototypes.

a. *Santolinées :* calathide non radiée.

Hymenolepis, H. C.; *Athanasia*, H. C.; *Lonas*, Adans; *Morysia*, H. C.; *Diotis*, Desf.; *Santolina*, Tourn.; *Nablonium*, H. C.; *Lyonnetia*, H. C.; *Lasiospermum*, Lagas.; *Marcelia*, H. C.

b. *Anthémidées prototypes vraies :* calathide radiée.

* Aigrette stéphanoïde.

Anacyclus, L.; *Anthemis*, Gærtn.

** Aigrette nulle.

Chamœmelum, Hall.; *Maruta*, H. C.; *Ormenis*, H. C.; *Eriocephalus*, Dill.; *Achillœa*, L.; *Cladanthus*, H. C.; *Osmitopsis*, H. C.

*** Aigrette composée de squamellules.

Osmites, H. C.; *Lepidophorum?* Neck.; *Sphenogyne*, R. Brown; *Ursinia*, Gærtn.

XIIe Tribu. — Les Inulées.

1° Inulées gnaphaliées.

a. Aigrette stéphanoïde, paléacée ou mixte.

Relhania, Pers.; *Rosenia*, Thunb.; *Lapeyrousia*, Thunb.; *Leysera*, Neck.; *Leptophytus*, H. C.; *Longchampia*, Willd.

b. Corolles très-grêles.

Chevreulia, H. C.; *Lucilia*, H. C.; *Facelis*, H. C.; *Podotheca*, H. C.

c. Péricline à peine scarieux.

Syncarpha, DC.; *Faustula*, H. C.

d. Péricline peu coloré.

Phagnalon, H. C.; *Gnaphalium*, R. Brown; *Lasiopogon*, H. C.

e. Clinanthe squamellifère.

Ifloga, H. C.; *Piptocarpha*, R. Brown; *Cassinia*, R. Brown; *Ixodia*, R. Brown.

f. Péricline pétaloïde.

Lepiscline, H. C.; *Anaxeton*, Gærtn.; *Edmondia*, H. C.; *Argyrocome*, Gærtn.; *Helichrysum*, H. C.; *Podolepis*, Labill.; *Antennaria*, R. Brown; *Ozothamnus*, R. Brown; *Petalolepis*, H. C.; *Metalasia*, R. Brown.

g. Calathides rassemblées en capitules.

Endoleuca, H. C.; *Shawia*, Forst.; *Perotriche*, H. C.; *Seriphium*, L.; *Stœbe*, Gærtn.; *Disparago*, Gærtn.; *OEdera*, L.; *Elythropappus*, H. C.; *Siloperus*, Labill.; *Hirnellia*, H. C.; *Gnephosis*, H. C.; *Angianthus*, Wendl.; *Calocephalus*, R. Brown; *Leucophyta*, R. Br.; *Richea*, Labill.; *Leontonyx*, H. C.; *Leontopodium*, Pers.

2° Inulées prototypes.

a. Clinanthe nu sur une partie et squamellé sur l'autre.

Filago, Willd.; *Gifola*, H. C.; *Logfia*, H. C.; *Micropus*, L.; *Oglifa*, H. C.

b. Clinanthe nu.

Conyza, R. Brown; *Inula*, Gærtn.; *Limbarda*, Adans.; *Duchesnia*, H. C.; *Pulicaria*, H. C.; *Tubilium*, H. C.; *Jasonia*, H. C.; *Myriadenus*, H. C.; *Carpesium*, L.; *Denekia*, Thunb.; *Columellea*, Jacq.; *Pentanema*, H. C.; *Iphiona*, H. C.

c. Clinanthe squamellé.

Rhanterium, Desf.; *Cylindrocline*, H. C.; *Molpadia*, H. C.; *Neurolœna*, R. Brown.

3° Inulées buphthalmées.

a. Clinanthe squamellifère.

Buphthalmum, Neck.; *Pallenis*, H. C.; *Nauplius*, H. C.; *Ceruana*, Forsk.

b. Clinanthe inappendiculé.

Egletes, H. C.; *Grangea*, Adans.; *Centipeda*, Lour.

c. Calathides rassemblées en capitules.

Sphœranthus, L.; *Gymnarrhena*, Desf.

XIIIe Tribu. — Les Astérées.

Agathœa, H. C.; *Amellus*, L.; *Aster*, L.; *Aurelia*, H. C.; *Baccharis*, Rich.; *Bellidiastrum*, H. C.; *Bellis*, Tourn.; *Bellium*, L.; *Boltonia*, L'Hérit.; *Brachycome*, H. C.; *Brachyris*, Nutt.; *Callistephus*, H. C.; *Charieis*, H. C.; *Chiliotrichum*, H. C.; *Chrysocoma*, L.; *Crinita*, Mœnch; *Dimosphanthes*, H. C.; *Diplopappus*, H. C.; *Elphigea*, H. C.; *Erigeron*, L.; *Eurybia*, H. C.; *Euthamia*, Nutt.; *Felicia*, H. C.; *Fimbrillaria*, H. C.; *Galatella*, H. C.; *Grindelia*, Willd.; *Gutieresia?* Lagas.; *Henricia*, H. C.; *Heterotheca*, H. C.; *Kalimeris*, H. C.; *Laennecia*, H. C.; *Lagenophora*, H. C.; *Lepidophyllum*, H. C.; *Olearia?* Mœnch; *Podocoma*, H. C.; *Psiadia*, Jacq.; *Pteronia*, L.; *Sarcanthemum*, H. C.; *Scepinia*, Neck.; *Sergillus*, Gærtn.; *Solidago*, L.; *Trimorphœa*, H. C.; *Xanthocoma*, Kunth.

XIVe Tribu. — Les Sénécionées.

Brachyglottis? Forst.; *Cacalia*, L.; *Carderina*, H. C.; *Cineraria*, L.; *Cremocephalum*, H. C.; *Culcitium*, Bonpl.; *Doria*, Thunb.; *Doronicum*, L.; *Emilia*, H. C.; *Erechtites*, Raffin.; *Eriotrix*, H. C.; *Eudorus*, H. C.; *Euryops*, H. C.; *Faujasia*, H. C.; *Grammarthron*, H. C.; *Gynura*, H. C.; *Hubertia*, Bory; *Jacobœa*, Tourn.; *Neoceis*, H. C.; *Obœjaca*, H. C.; *Othonna*, L.; *Sclerobasis*, H. C.; *Senecio*, L.

XVe Tribu. — Les Nassauviées.

1° Nassauviées trixidées.

a. Aigrette barbée.

Dumerilia, Lagas.; *Jungia*, L. fils; *Martrasia*, H. C.; *Lasiorhiza*, Lagas.

b. Aigrette barbellulée.

Leucheria, Lagas.; *Trixis*, Browne; *Platycheilus*, H. C.; *Perezia*, Lagas.; *Clarionea*, H. C.; *Homoianthus*, Bonpl.; *Drozia*, H. C.

c. Aigrette nulle.

Panphalea, DC.

2° Nassauviées prototypes.

Triptilion, R. et Pav.; *Triachne*, H. C.; *Nassauvia*, Comm.; *Mastigophorus*, H. C.; *Caloptilium*, Lagas.; *Panargyrus*, Lagas.; *Polyachyrus*, Lagas.

3° Nassauviées douteuses.

Plazia, R. et Pav.; *Microspermum*, Lagas.

XVIe Tribu. — Les Mutisiées.

1° Mutisiées prototypes.

Proustia, Lagas.; *Cherinia*, H. C.; *Chœtanthera*, R. et Pav.; *Guariruma*, H. C.; *Aplophyllum*, H. C.; *Mutisia*, L. fils; *Dolichlasium*, Lag.; *Lycoseris*, H. C.; *Hipposeris*, H. C.

2° Mutisiées gerbériées.

Onoseris, Pers.; *Isotypus*, Kunth; *Pardisium*, Burm.; *Trichocline*, H. C.; *Gerberia*, L.; *Lasiopus*, H. C.; *Chaptalia*, Vent.; *Lopodon*, H. C.; *Luberkuhna*, H. C.; *Leria*, Kunth; *Perdicium*, Lagas.; *Leibnitzia*, H. C.

XVIIe Tribu. — Les Tussilaginées.

Tussilago, L.; *Nardosmia*, H. C.; *Petasites*, Tourn.

XVIIIe Tribu. — Les Adénostylées.

a. Calathide radiée.

Senecilles, Gærtn.; *Ligularia*, H. C.; *Celmisia*, H. C.

b. Calathide discoïde.

Homogyne, H. C.

c. Calathide couronnée.

Adenostyles, H. C.; *Paleolaria*, H. C.

XIXe Tribu. — Les Eupatoriées.

1° Eupatoriées agératées.

Nothithes, H. C.; *Stevia*, Lagas.; *Ageratum*, L.; *Cœlestina*, H. C.; *Alomia*, Kunth; *Sclerolepis*, H. C.; *Adenostemma*, Forst.; *Piqueria*, Cavan.

2° Eupatoriées prototypes.

Arnoglossum, Raffin.; *Mikania*, H. C.; *Batschia*, Mœnch; *Gyptis*, H. C.; *Eupatorium*, Adans.

3° Eupatoriées liatridées.

Coleosanthus, H. C.; *Kuhnia*, L.; *Carphephorus*, H. C.; *Trilisa*, H. C.; *Suprago*, H. C.; *Liatris*, H. C.

XXe Tribu. — Les Vernoniées.

Achyrocoma, H. C.; *Ascaricida*, H. C.; *Cacosmia*, Kunth; *Centrapalus*, H. C.; *Centratherum*, H. C.; *Corymbium*, L.; *Dialesta*, Kunth; *Distephanus*, H. C.; *Distreptus*, H. C.; *Elephantopus*, Vaill.; *Epaltes*, H. C.; *Ethulia*, L.; *Gundelia*, Tourn.; *Gymnanthemum*, H. C.; *Heterocoma*, DC.; *Hololepis*, DC.; *Isonema*, H. C.; *Lepidaploa*, H. C.; *Liabum*, Adans.; *Lychnophora*, Martius; *Monarrhenus*, H. C.; *Munnozia?* R. et Pav.; *Noccœa*, Jacq.; *Odontoloma*, Kunth; *Oligactis*, H. C.; *Oliganthes*, H. C.; *Oligocarpha*, H. C.; *Pacourina*, Aubl.; *Pacourinopsis*, H. C.; *Piptocoma*, H. C.; *Pluchea*, H. C.; *Rolandra*, Rottb.; *Shawia*, Forst.; *Sparganophorus*, Vaill.; *Spiracantha*, Kunth; *Stokesia*, L'Hérit.; *Struchium*, Browne; *Tarchonanthus*, L.; *Tessaria*, R. et Pav.; *Trichospira*, Kunth; *Vernonia*, Schreb.; *Xantocephalum?* Willd.

SYNANTHÉRIE. *Synantheria.* bot. Le professeur Richard, dans le Système sexuel de Linné modifié, appelle ainsi la dix-neuvième classe, qui correspond en grande partie à la Syngénésie de Linné.

SYNANTHÉRIQUE. *Synanthericus.* bot. Une corolle est Synanthérique, lorsque les étamines sont soudées par leurs anthères.

SYNAPHE. *Synapha.* ins. Genre de Diptères, de la famille des Némocères, tribu des Typulaires, division des Fungivores, établi par Meigen, avec ces caractères : corps oblong; tête globuleuse, aplatie en haut; yeux arrondis; trois ocelles, placés sur le front, disposés en ligne presque droite, l'intermédiaire à peine visible, même vu à la loupe; antennes assez courtes, avancées, cylindriques, ayant probablement seize articles, les deux inférieurs visiblement séparés, les suivants cylindriques; palpes composées de quatre articles, le premier très-petit, à peine distinct, les suivants cylindriques, égaux entre eux; corselet élevé; écusson petit; ailes ayant une cellule ovale, formée par les deux branches de la nervure longitudinale du milieu, qui se réunissent avant d'arriver au bord postérieur; pattes de longueur moyenne; jambes éperonnées à leur extrémité, les postérieures dépourvues d'épine latérale; abdomen très-comprimé sur les côtés, composé de sept segments; anus des mâles terminé par une pince de deux articles, le premier grand, ovale, comprimé, velu; le second petit, en bouton.

Synaphe fasciée. *Synapha fasciata*, Meigen, Dipt. d'Europe, t. I, p. 299, tab. 8, fig. 10-13. Elle est longue d'une ligne et demie, noire, avec les cuisses et les jambes de couleur ferrugineuse, ainsi que les palpes; les ailes sont hyalines. On la trouve en Allemagne sur les haies.

SYNAPHÉE. *Synaphea.* bot. Genre de la famille des Protéacées, établi par R. Brown (*Trans. Soc. Linn.*, vol. 10, p. 155) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe tubuleux, à quatre divisions, la supérieure plus large que les autres; trois anthères incluses, l'inférieure bilobée; ces anthères sont d'abord cohérentes, et leurs lobes forment une loge par leur rapprochement; stigmate soudé avec le filet de l'étamine supérieure, qui est stérile; noix obovée.

Synaphée réticulée. *Synaphea reticulata*, R. Br.; *Conospermum reticulatum*, Smith. Petit arbrisseau à feuilles éparses, planes, agréablement réticulées, cunéiformes et lobées; les inférieures indivises, portées sur des pétioles dont la base est engaînante. Les fleurs sont jaunes, disposées en épis axillaires ou terminaux. De l'Australie.

SYNAPISME. *Synapisma.* bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, constitué aux dépens du genre *Crozophora* de Labillardière, avec les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles sont amentacées, à squames uniflores et peltées; calice à cinq divisions convolutives; dix à quinze étamines, dont les filaments sont soudés à leur base en une colonne à cinq glandes; anthères terminales, extrorses et distinctes. Les fleurs femelles sont réunies en grappes; le calice est très-petit, à cinq dents; l'ovaire est trilobé, triloculaire, à loges uniovulées; style très-court, trifide, à lobes aigus, stigmateux par un sillon intérieur et longitudinal; capsule à trois coques élastiquement bivalves et monospermes.

Synapisme pelté. *Synapisma peltata*; *Crozophora peltata*, Labill. Arbrisseau à feuilles alternes, pétiolées,

subspatulato-acuminées, très-entières, glabres; chatons des fleurs mâles cylindriques, puis allongés, axillaires ou terminaux; les fleurs femelles forment des grappes allongées et pendantes. De la Nouvelle-Calédonie.

SYNAPSIUM. BOT. (*Mousses.*) Leman a modifié ainsi le nom d'*Hemisynapsium*, donné par Bridel à un genre de Mousses qui comprend les *Pohlia bryoides* et *arctica* de R. Brown, et qui ne paraît pas différer sensiblement du genre *Pohlia*.

SYNAPTE. *Synapta*. ÉCHIN. Ce genre, de l'ordre des Fistulides, famille des Holloturies, caractérisé par Agassiz, a le corps vermiforme, ne présentant aucune différence entre sa face supérieure et sa face inférieure; la peau est tendre; de grands tentacules pinnatifides entourent la bouche; des tubercules le plus souvent crochus, tiennent lieu de pieds, quoique l'animal ne soit pas entièrement dépourvu de tubes vasculaires.

SYNAPTE DE DUVERNAY. *Synapta Duvernœa*, Quatref. Son corps est mou, vermiforme, présentant alternativement des gonflements et des contractions, accompagnés de plis transversaux; peau rosée, transparente, adhérant aux corps voisins, à la manière des têtes de Bardanne, garnie de cinq bandelettes blanches, opaques, d'un aspect légèrement fibreux, longitudinales; bouche plane, entourée de douze tentacules pinnatifides; anus rond, nu, terminal. Taille, de dix à vingt pouces. Cet Échinoderme habite les sables vaseux des côtes de la Bretagne.

SYNARRHÈNE. *Synarrhena*. BOT. Genre de la famille des Sapotacées, institué par Fischer et Meyer, avec les caractères suivants : calice à six divisions bisériales; corolle hypogyne, à découpures trisériées, très-entières, les douze extérieures réfléchies et retombant par paires; les six intérieures dressées, en capuchon, entourant chacune une anthère; étamines insérées tout en bas du tube de la corolle, six d'entre elles sont fertiles, et leurs filaments sont subulés; anthères ovales, extrorses, à deux loges longitudinalement déhiscentes; ovaire à huit ou neuf loges, contenant chacune un ovule; style subulé; stigmate terminal et punctiforme. Le fruit consiste en une baie, réduite par avortement à une ou deux loges; semences solitaires; embryon orthotrope dans un albumen charnu et abondant; cotylédons plans et subcharnus; radicule cylindrique, infère.

SYNARRHÈNE A FLEURS NOMBREUSES. *Synarrhena floribunda*, F. et M.; *Mimusops floribunda*, Mart. Arbuste lactescent, à feuilles alternes, coriaces, exstipulées, très-entières; pédoncules axillaires, réunis en bouquets serrés; fleurs d'un jaune foncé, odorantes; baies rouges. Du Brésil.

SYNARTHRÉE. *Synarthrum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionidées, établi par Cassini sur le *Conyza appendiculata* de Lamarck. Il est voisin du *Sclerobasis* auquel il ressemble par la nature coriace et subéreuse de l'anticlinanthe, c'est-à-dire de la partie du réceptacle qui supporte les folioles de l'involucre; mais cette écorce remonte plus haut dans le genre *Synarthrum*, et enveloppe toute la partie basilaire des folioles, de manière à ce qu'elles se trouvent soudées entre elles et considérablement épaissies.

SYNARTHRÉE APPENDICULÉE. *Synarthrum appendiculatum*, Cass. C'est une plante dont la tige est ligneuse, divisée en rameaux tomenteux, blanchâtres, garnis de feuilles alternes, rapprochées, portées sur de courts pétioles qui sont accompagnés d'environ quatre appendices foliacés, latéraux, très-divergents, linéaires-lancéolés. Le limbe des feuilles est lancéolé, denté en scie sur les bords. Les calathides de fleurs sont jaunes, nombreuses, disposées en corymbe, et munies de bractées très-longues et linéaires. Cette plante croît à l'Ile-de-France.

SYNASSE. *Synassa*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley, qui lui assigne pour caractères : périgone connivent; folioles extérieures superposées au labelle, prolongées à leur base en un éperon soudé à l'ovaire, en même temps qu'il les unit aux folioles intérieures; labelle adhérent en tout au gynostème, crispé et dilaté au sommet, où sont deux points calleux placés un peu en dessous de l'extrémité; deux masses polliniques.

SYNASSE A CORYMBES. *Synassa corymbosa*, Lindl. Cette plante, dont la description est encore très-imparfaite, a été observée au Pérou.

SYNBRANCHE. *Synbranchus*. POIS. Sous-genre de Murène. *V.* ce mot.

SYNCARPE. *Syncarpium*. BOT. Le professeur Richard appelle ainsi un fruit composé de plusieurs pistils agrégés, provenant d'une seule fleur, mais plus ou moins intimement soudés ensemble; tel est celui des Magnoliacées, des Anonacées. Il ne faut pas confondre ce fruit avec la Sorose qui provient de plusieurs fleurs soudées ensemble par leurs enveloppes florales devenues charnues, comme dans l'Ananas, le Mûrier.

SYNCARPHE. *Syncarpha*. BOT. De Candolle (Ann. du Muséum, vol. 16, p. 155) a établi sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, que Cassini a placé dans la tribu des Inulées, et auquel il a rapporté le *Roccardia* de Necker. Ce genre offre les caractères suivants : involucre composé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, coriaces, laineuses sur le milieu de leur face externe, scarieuses et glabres sur les bords, terminées par un appendice très-long, subulé, droit et roide; réceptacle hérissé d'appendices ou paillettes irrégulières, coriaces, la plupart soudées par la base; calathide composée de fleurons égaux, nombreux et hermaphrodites; ovaires courts, épais, couverts de papilles surmontées d'une aigrette longue, blanche, composée de poils légèrement plumeux.

SYNCARPHE GNAPHALOÏDE. *Syncarpha gnaphaloides*, Cass.; *Stœhelina gnaphaloides*, Lin. C'est une plante herbacée ou ligneuse, tomenteuse, à feuilles linéaires, très-étroites, entières, et à calathides jaunes et terminales. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

SYNCARPIE. *Syncarpia*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, établi par Ténore, qui lui assigne pour caractères : fleurs capitées, unies par leur base; tube du calice turbiné, soudé avec l'ovaire; son limbe est à quatre divisions dressées et persistantes; corolle com-

posée de quatre pétales insérés à l'orifice du calice et alternes avec ses divisions; étamines libres, un peu plus longues que les pétales et ayant la même insertion; filaments filiformes; anthères biloculaires, incombantes et longitudinalement déhiscentes; ovaire infère, à trois ou quatre loges multiovulées; style filiforme; stigmate obtus; capsule infère, à trois ou quatre loges et autant de valves.

Syncarpie a feuilles de Laurier. *Syncarpia Laurifolia,* Tenore. C'est un petit arbrisseau à rameaux subdichotomes, à feuilles alternes, coriaces, lancéolées, très-entières, courtement pétiolées. Les fleurs sont blanches, réunies en tête assez dense, axillaire ou terminale. De l'Australie.

SYNCÉPHALANTHE. *Syncephalantha.* bot. Genre qui paraît devoir appartenir à la famille des Synanthérées. Bartling lui donne pour caractères : capitules au nombre de six, umbellato-capités, agrégés en glomérule : l'un central, discoïde, autour duquel rayonnent les autres qui sont uni ou biligulés; involucre propre unisérial et triphylle; réceptacle hirsuto-fimbrillifère; akène sans bec, tétragono-comprimé; aigrette unisériale, à paillettes divisées en soies scabres et inégales.

Syncéphalanthe trompeuse. *Syncephalantha dicipiens,* Bart. Cette plante, qu'au premier aspect l'on prendrait pour une Tagète, a été trouvée au Mexique.

SYNCÉPHALE. *Syncephalum.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitules triflores; fleurs tubuleuses, à cinq dents, hermaphrodites, à lobes glanduleux extérieurement vers le sommet; involucre de sept ou huit squames oblongues, acuminées, scarioso-diaphanes; réceptacle nu, très-étroit; anthères à queue; akène oblongo-pyramidé, sans bec, glabre et chauve.

Syncéphale de Bojer. *Syncephalum Bojeri,* De Candolle. Sous-arbrisseau de la hauteur d'un pied environ, à rameaux cylindriques subtrichotomes; les feuilles sont serrées, alternes, ovales, sessiles, subcrénelées, coriaces, érecto-subétalées; les fleurs sont jaunes, disposées en corymbe étagé à l'extrémité des rameaux, ou solitaires dans leurs aisselles. De Madagascar.

SYNCHÆTE. *Synchæta.* inf. Ehrenberg, dans sa Classification des Infusoires, a formé ce genre et l'a placé parmi les Polytroques nus de la troisième section; ses caractères distinctifs consistent dans un œil dorsal, avec des cils frontaux et des styles; une queue bifurquée. On trouve ces Infusoires dans les mares bourbeuses.

SYNCHITE. *Synchita.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, institué par Hellwig, aux dépens du genre *Lyctus,* de Fabricius, dont les caractères n'offrent qu'une assez faible différence. Ces caractères sont : antennes d'une longueur presque égale à celle de la tête et du corselet réunis, composées de onze articles distincts, dont les deux derniers beaucoup plus grands; tête proéminente; palpes courtes et filiformes, dont le dernier article est pointu; mandibules exsertes, bifides à l'extrémité; corps allongé; corselet presque carré, dont la partie postérieure est un peu plus étroite que les élytres.

Synchite ondé. *Synchita undata,* Hellw. Il est d'un brun noirâtre, glabre, avec le corselet un peu plus foncé en couleur et marqué de trois impressions en fossettes longitudinales; les élytres sont déprimées, marquées de stries ponctuées et de taches noires; la suture est ordinairement noire. Taille, deux lignes. Europe.

SYNCHLÆNA. bot. L'une des sections du genre Campanule.

SYNCHODENDRE. *Synchodendrum.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Bojer, qui le caractérise ainsi : capitule pluriflore, homogame; squames de l'involucre imbriquées sur plusieurs rangs, coriaces, desséchées et glabres : les extérieures très-courtes, les intérieures linéaires et plus longues; réceptacle rétréci et nu; corolles tubuleuses, égales et quinquéfides; anthères exsertes, avec une longue queue à leur base; stigmates courts et glabriuscules; akènes térétiuscules et subvilleux; aigrette unisériale, à soies rigidiuscules, entières, sublaminées, aussi longues que les corolles.

Synchodendre ramiflore. *Synchodendrum ramiflorum,* Boj. C'est un arbre élevé d'environ cinquante pieds; ses jeunes rameaux, les pétioles et les feuilles sont couverts d'une pubescence veloutée; les feuilles sont alternes, orbiculées ou obovales, très-entières. Les fleurs sont réunies en capitules sessiles. Cet arbre croît dans les vallées de l'île de Madagascar.

SYNCOCHEILE. *Syncocheiles.* bot. Genre de la famille des Éricacées, institué par Klotzsch, avec les caractères suivants : calice tubuloso-campanulé, à sépales inégaux, munis de trois bractées; style caduc; ovaire biloculaire, biovulé. Le fruit est une capsule uniloculaire et monosperme par avortement.

SYNCŒLIUM. bot. Ce genre de Champignons hyphomycètes, établi par Wallroth, a été réuni au genre *Byssus,* de Linné.

SYNCOLLÉSIE. *Syncollesia.* bot. (*Mucédinées?*) Genre établi par Nées d'Esenbeck; il ne renferme qu'une plante d'abord décrite par Agardh sous le nom de *Conferva mucoroides* et qui croît sur les boiseries des fenêtres, dans les temps humides; ce sont des filaments rampants, réunis en gazon, et dont les articulations se gonflent, deviennent moniliformes, se séparent, se rompent et émettent des sporules qui se développent pour former de nouveaux filaments. Ce genre, que Nées avait d'abord nommé *Synaphia,* avait reçu d'Agardh le nom de *Cyclobion,* et de Fries celui de *Clisosporium.* Cet auteur le réunit maintenant au *Torula,* et le considère comme une espèce complétement développée de ce genre.

SYNCOLOSTÈME. *Syncolostemum.* bot. Genre de la famille des Labiatées, institué par Meyer qui lui donne pour caractères : calice inflato-tubuleux, égal ou un peu courbé, quelquefois à cinq dents dont les inférieures sont plus longues; corolle à tube droit, exserte, à limbe bilabié; lèvre supérieure à quatre dents, l'inférieure entière et concave; quatre étamines déclines, dont les inférieures plus longues; filaments

libres entre eux, édentulés, adnés au tube de la corolle; anthères oblongues, à loges confluentes; style très-court et bifide.

Syncolostème africain. *Syncolostemum africanum.* Arbuste à feuilles opposées, petites, subcoriaces, ordinairement fasciculées aux aisselles; les fleurs sont rassemblées en grappes simples ou rameuses; les folioles florales sont bractéiformes, décidues, et le calice est souvent coloré. Du cap de Bonne-Espérance.

SYNCORYNE. *Syncoryna.* polyp. Genre de la famille des Sertulariées, établi par Ehrenberg, qui le caractérise ainsi : polypier rameux, irrégulier; capsule extérieure en forme de sac bordé de cils ou de tentacules.

Syncoryne rameuse. *Syncoryna ramosa,* Ehr. Le mâle n'a pas de lèvres; les bords de la bouche sont pourvus de seize tentacules dont la surface est unie; le sommet de la tête est hémisphérique et papilleux. La femelle a une cloche diaphane supportée par un pédoncule; sa forme est quadrangulaire ou pentagonale, et dans l'intérieur se trouve un corps libre, en massue, lequel renferme une cavité qui paraît être l'estomac; le bord supérieur de la cavité est divisé par quatre ou cinq tubercules proéminents qui sont des tentacules rudimentaires. Ces Polypes sont abondants sur les côtes de Norwége, au commencement de juin.

SYNDACTYLES. ois. Tribu du règne animal qui réunit les genres Guêpier, Motmot, Martin-Pêcheur, Ceix, Todier et Calao. Les Oiseaux qui la composent, ainsi que l'indique le mot Syndactyle, ont le doigt externe presque aussi long que celui du milieu, et tous les deux soudés jusqu'à l'avant-dernière articulation.

SYNDÈSE. *Syndesus.* ins. Mac-Leay a établi sous ce nom, dans ses *Horæ Entomologicæ,* p. 104, un genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, aux dépens du genre Sinodendron de Fabricius. Les caractères qu'il assigne à ce genre sont : deuxième article des antennes presque globuleux, le troisième grand, conique; les sept autres, au moins dans les mâles, formant une massue lamellée, grande, arrondie, déprimée; mandibules allongées, presque droites, coniques; palpes maxillaires à peu près de la longueur des mandibules, leur dernier article cylindrique-ovale, plus long que les autres; corps cylindrique, à peine plus large que la tête, y compris la saillie des yeux; écusson petit; corselet convexe, ayant un sillon longitudinal sur le dos; jambes antérieures dentées en scie.

Syndèse cornu. *Syndesus cornutus; Sinodendron cornutum,* Fabr.; *Lamprima,* Latr.; *Lucanus parvus,* Donov., *Illustr. of Ins. New-Holl.,* tab. 1, fig. 4. Il est d'un brun ferrugineux; son corselet est ponctué et ses élytres ont des stries crénelées. Les mandibules sont simples dans les femelles, bidentées à leur extrémité dans les mâles. Taille, cinq lignes. On l'a trouvé à la Terre de Van-Diémen.

SYNDESMANTHE. *Syndesmanthus.* bot. Genre de la famille des Éricacées, établi par le professeur Klotzsch, qui lui assigne pour caractères : calice tubuloso-campanulé ou turbiné, à quatre dents; corolle obovato-tubuleuse, à limbe quadridenté, dressé ou connivent; quatre étamines libres, à filaments glabres; anthères exsertes, terminales et mutiques; stigmate obtus; ovaire uniloculaire, uniovulé; ovule pendant au sommet du placenta latéral; capsule monosperme, indéhiscente ou subbivalve.

Syndesmanthe articulé. *Syndesmanthus articulatus,* Klot. Arbuste à feuilles elliptico-linéaires, pressées, pubérules en dessous, les plus jeunes barbues au sommet; fleurs terminales, réunies en capitules globuleux, à corolle renflée, du double plus longue que le calice. Du cap de Bonne-Espérance.

SYNDESMITE. *Syndesmis.* bot. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par Wallich avec les caractères suivants : calice coloré, spathacé; corolle composée de quatre ou cinq pétales adnés par la base au torus stipitiforme, plus longs du double que le calice, membraneux, linéari-lancéolés, étalés, imbriqués avant l'épanouissement; quatre ou cinq étamines insérées au torus sous l'ovaire; filaments cuspidés, étalés; anthères oblongues, bifides à leur base, déhiscentes longitudinalement; ovaire uniloculaire, pédicellé, subglobuleux par dépression, quelquefois apiculé par le style, d'autres fois oblique; ovule unique et dressé; style ascendent, latéral, filiforme. Wallich ne décrit qu'une seule espèce de *Syndesmis:* c'est un petit arbuste à rameaux diffus, anguleux, à feuilles alternes, rapprochées vers l'extrémité des rameaux, simples, lancéolées, coriaces, très-entières, luisantes, nervurées, à corymbes terminaux, rameux, à pédicelles capillaires, bractéolés, stipités à leur base. Le calice est coloré en rouge. De l'île de Pinang.

SYNDESMON. bot. L'une des sections du genre *Thalictrum,* de Tournefort. *V.* Pigamon.

SYNDONISCE. bot. Ce genre, de la famille des Marchantiacées, proposé par Corda, a été considéré comme identique du genre *Grimmaldia,* de Raddi.

SYNÈDRE. *Synedra.* inf. Dans la méthode de classification des animaux infusoires, publiée par Ehrenberg, le genre *Synedra* se distingue de tous ceux de la troisième section qui comprend les Pseudopiens cuirassés, en ce que ces animaux sont sessiles et fixés seulement dans leur jeune âge; du reste, l'enveloppe se divise spontanément avec l'animal.

SYNEDRELLE. *Synedrella.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, établi par Gærtner (*de Fruct.*, 2, p. 456, tab. 171) sur le *Verbesina nodiflora,* L. Cette plante avait anciennement été placée par Vaillant dans son genre *Ceratocephalus,* qui était mal caractérisé et composé d'espèces hétérogènes. Le genre *Ucacou,* d'Adanson, ne valait guère mieux, puisque cet auteur y réunissait non-seulement la plante dont il est ici question, mais encore celles qui composent le genre *Melanthera* des auteurs modernes. Le *Synedrella* est voisin de l'*Heterospermum,* et présente les caractères essentiels suivants : involucre oblong, composé d'un petit nombre de folioles (environ quatre placées par paires opposées, dont deux plus grandes couvrant plus ou moins les bords des deux autres); réceptacle petit, plan, paléacé; calathide composée au centre de fleurons tubuleux, hermaphrodites, et à la circonférence de demi-fleurons en languette et

femelles; akènes de diverses formes, ceux de la circonférence dentés-laciniés sur leurs bords, ceux du disque surmontés de deux arêtes persistantes.

Synedrelle nodiflore. *Synedrella nodiflora*, Gærtner, *loc. cit.* C'est une plante herbacée, rameuse, dichotome, à feuilles opposées, entières, à fleurs axillaires, un peu agglomérées et presque sessiles. Elle croît sur le continent et dans les îles de l'Amérique équinoxiale.

SYNÈME. *Synema.* bot. Dans la famille des Orchidées, le professeur Richard appelle ainsi la partie du gynostème, qui représente les filets des étamines.

SYNGANA. bot. Pour Singane. *V.* ce mot.

SYNGÉNÉSIE. *Syngenesia.* bot. Nom donné par Linné à la dix-neuvième classe de son Système de botanique. Cette classe comprend toutes les plantes dont les étamines sont réunies en cylindre par leurs anthères; elle est partagée en six ordres : 1° *Polygamia æqualis.* Fleurs composées de fleurons et de demi-fleurons qui sont tous hermaphrodites et fertiles. 2° *Polygamia superflua.* Fleurons du disque hermaphrodites; fleurons de la circonférence femelles. 3° *Polygamia frustranea.* Fleurons du disque hermaphrodites; fleurons de la circonférence neutres : ceux-ci restent stériles parce qu'ils sont dépourvus de stigmates. 4° *Polygamia necessaria.* Fleurons du disque hermaphrodites, mais privés de stigmate et conséquemment stériles; fleurons de la circonférence femelles, fécondés par les fleurons mâles du centre. 5° *Polygamia aggregata.* Fleurons tubuleux, ayant chacun un calice propre, mais qui sont cependant portés sur un réceptacle commun. 6° *Monogamia.* Fleurs non conjointes, mais dont les étamines sont soudées par leurs anthères.

SYNGNATHE. *Syngnathus.* pois. Artédi a créé ce genre de Poissons lophobranches, pour recevoir ceux dont le museau est tubuleux, terminé par une bouche verticale, à évent sur la nuque, sans ventrale. Les œufs éclosent dans une sorte de matrice formée par une boursoufflure de la peau, soit sous le ventre, soit sous la queue. Les Syngnathes sont aujourd'hui divisés en deux sous-genres, qui sont les Syngnathes proprement dits et les Hippocampes; les premiers se reconnaissent de prime-abord à leur corps mince et allongé, et presque du même diamètre sur toute sa longueur. Ce sont de petits Poissons qui habitent toutes les mers.

Syngnathe vert. *Syngnathus viridis,* Risso. Son corps est à sept pans et couvert de plaques ovales-oblongues, ciselées en rayons, formant seize rangées jusqu'à la nageoire dorsale, et trente-quatre sur la queue qui est tétragone; yeux d'un jaune doré, à prunelle bleue; nageoire dorsale d'un jaune verdâtre; nageoires pectorales courtes; caudale subulée; dos d'un beau vert; flancs et ventre d'un jaune doré verdâtre. Taille, un pied environ. De la Méditerranée.

Latreille a donné le nom de Syngnates à des insectes aptères de la famille des Myriapodes.

SYNGONIER. *Syngonium.* bot. Genre de la famille des Aroïdées, établi par Schott qui lui assigne pour caractères : spathe convolutée à sa base, droite; organes générateurs rudimentaires, très-rares au-dessous des étamines; point d'appendice stérile; quatre ou cinq anthères biloculaires, adnées à un connectif tronqué, anguleux; plusieurs ovaires uniloculaires, tous soudés ensemble; ovules solitaires, basilaires, sessiles et orthotropes; stigmates distincts, sessiles, albo-glutineux; baies concrètes et monospermes.

Syngonier oreillé. *Syngonium auritum,* Schott; *Arum auritum,* Plum. Sa tige est grimpante et s'attache aux autres plantes par les racines qui poussent des nodosités; elle est cylindrique, épaisse, lisse, noueuse, avec des cicatrices annulaires; les feuilles naissent au sommet de la tige ou de ses rameaux; elles sont alternes, trifoliolées, pétiolées, les folioles latérales sont accompagnées à leur base d'un petit lobe appendiculaire en guise d'oreille; les pédoncules sont axillaires, portant chacun une spathe longue de neuf ou dix pouces, rétrécie et comme étranglée dans sa partie moyenne, verte en dehors, rouge au dedans et à sa partie inférieure externe. Des Antilles.

SYNHYDRE. *Synhydra.* polyp. Genre de Polypes de la classe des Hydraires ou Sertulariens, établi par De Quatrefages qui le caractérise de la manière suivante : animaux de deux sortes : les uns sans bouche, les autres munis d'une bouche terminale; les uns et les autres claviformes, sacciformes, sans organes spéciaux pour la digestion ou la génération. Bouche terminale percée au sommet d'un mamelon allongé; tentacules nombreux, réunis par petits groupes à la base et autour du mamelon céphalique. Animaux implantés sur une partie commune vivante, dans l'épaisseur de laquelle se développe le polypier; celui-ci corné, formant un réseau irrégulier et donnant naissance çà et là à des épines ou mamelons, qui s'élèvent au-dessus de la surface générale; cavités digestives des animaux communiquant entre elles par un système de canalicules en réseau, rampants, recouverts par la partie commune et par le polypier. De Quatrefages a trouvé ce Polype sur les côtes de Normandie et de Bretagne, constamment fixé sur des Coquilles de Buccin et de Turbo habitées par des Pagures, circonstance de laquelle il a tiré le nom spécifique de *Parasite*, qu'il lui a donné.

SYNISTATES. *Synistata.* ins. Fabricius donne ce nom à sa troisième classe des Insectes, renfermant les genres *Ephemera, Phryganea, Semblis, Lepisma, Podura, Hemerobius, Termes, Raphidia, Panorpa* et *Myrmeleon.*

SYNNOTIA. bot. Sweet (*British flower Garden*) a érigé en un genre distinct, sous le nom de *Synnotia,* quelques *Gladiolus* et *Ixia* des auteurs. L'une des espèces est le *Gladiolus galeatus* de Jacquin (*Icon. rar.*, 2, tab. 258); l'autre est le *Gladiolus bicolor,* Willd.; *Ixia bicolor, Bot. Magaz.*, n° 548, et dont Ker a fait une espèce de son genre *Sparaxis.*

SYNOCHITES. foss. Ancienne dénomination des Échinites cordiformes.

SYNOCHORION. bot. Même chose que Diérésile. *V.* ce mot.

SYNODE. pois. Genre formé d'abord sous le nom d'*Erythrinus,* rétabli par Lacépède qui changea ce nom pour celui de Synode adopté jusqu'à l'époque où Cuvier a judicieusement rétabli le nom primitif.

V. ÉRYTHRIN. Dans Linné, une Ésoce porte aussi le nom de Synode, mais elle n'a nul rapport avec le genre Synode de Lacépède.

SYNODONTE. POIS. *V.* SHAL.

SYNODUS. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Cymothoadés (Latr., Règne Animal, 2e édit.), établi par Latreille et auquel il donne pour caractères : post-abdomen de six segments ; antennes supérieures plus courtes que les inférieures, insérées au bord antérieur de la tête, ou paraissant la terminer lorsqu'elle est vue en dessus ; les six pieds antérieurs terminés par un fort crochet, ceux des autres petits ou moyens ; corps ovale-oblong ; yeux à facettes ; mandibules fortes et saillantes. Ce genre se distingue de tous ceux de sa section par ses mandibules fortes et saillantes. Il ne se compose jusqu'à présent que d'une seule espèce, *Synodus vorax*, Latr., que l'on trouve sur les côtes de France.

SYNOÉ. *Synoum.* BOT. Genre de la famille des Méliacées, institué par Jussieu avec les caractères suivants : calice à quatre divisions imbriquées avant l'inflorescence ; corolle composée de quatre pétales hypogynes, ovales, roulés en spirale avant l'inflorescence, étalés ensuite ; tube staminal cupuliforme, presque entier, avec l'orifice antérieur anthérifère ; huit anthères presque incluses, dressées et ovales ; ovaire reposant sur un disque égal, à trois loges ; ovules géminés dans chaque loge et attachés de chaque côté d'une lame pendante au sommet ; style court, épais ; stigmate discoïde. Le fruit consiste en une capsule à trois loges, à trois valves portant au milieu la cloison ; semences géminées, attachées à une lame charnue, qui se détache de l'angle central ; embryon exalbumineux ; cotylédons épais ; radicule très courte et supère.

SYNOÉ GLANDULEUX. *Synoum glandulosum.* Arbre de moyenne élévation, à feuilles alternes, imparipinnées, dont les folioles, au nombre de cinq à sept paires, sont elliptico-lancéolées, très-entières ; les fleurs, peu nombreuses, sont en grappes axillaires. De l'Australie.

SYNOIQUE. *Synoicum.* MOLL. Genre fondé par Phipps dans son Voyage au pôle, et adopté par Savigny qui en a précisé très-exactement les caractères : l'enveloppe commune est pédiculée, demi-cartilagineuse, et formée d'un seul système qui s'élève en un cylindre solide, vertical, isolé ou associé, par son pédicule, à d'autres cylindres semblables. Les animaux sont parallèles et disposés sur un seul rang circulaire ; leur orifice branchial est fendu en six rayons égaux, et l'anal partagé en six rayons inégaux. Ce genre ne renferme encore qu'une espèce bien distincte, le SYNOÏQUE DE PHIPPS, *Synoicum turgens*, Savigny, Mém. sur les Anim. sans vert., p. 43, pl. 3, fig. 3 et pl. 15. Elle habite les côtes du Spitzberg. Gmelin, qui la confondait avec les Alcyons, l'a décrite sous le nom d'*Alcyonium synoicum.*

SYNOMOPE. *Synomopus.* INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuélides, institué par Guénée qui le caractérise ainsi : antennes assez courtes, filiformes dans les deux sexes ; palpes courtes, dépassant à peine la tête, épaisses, à articles peu distincts : le deuxième conique et renflé, le troisième très-court et obtus ; thorax convexe, subglobuleux, lisse et très-velu ; abdomen très-déprimé, unicolore, velu latéralement et terminé par une brosse de poils laineux, large et coupé carrément ; pattes courtes, très-velues, à ergots à peine distincts ; ailes luisantes, subdentées : les supérieures presque rectangulaires, très-arrondies au bord terminal ; les inférieures médiocrement développées.

Ce genre a été institué primitivement sous le nom de *Syntomopus*, mais comme déjà il existait un genre de ce nom établi par Walckenaer dans la classe des Hyménoptères, on a substitué au premier, pour rendre un peu moins flagrante la confusion, le nom de *Synomopus*, ce qui n'altère presqu'en rien l'étymologie.

SYNOMOPE CONIQUE. *Synomopus conicus*, G. ; *Noctua perfusa*, Hubn. ; *Amphipira cinnamomea*, Ochs. Tête et corselet d'un brun foncé ; dessus des premières ailes d'un brun foncé, avec les bords, quelques traits obliques et des lignes flexueuses d'une teinte plus claire ; dessus des secondes ailes d'un ferrugineux pâle avec le bord antérieur ainsi que l'extrémité de la frange d'une nuance très-claire ; le dessous des quatre ailes est d'un gris luisant, avec le disque des premières et une ligne arquée sur les secondes rougeâtres. Taille, vingt lignes. Europe.

SYNORHIZES (VÉGÉTAUX). BOT. Le professeur Richard a proposé ce nom dans sa division primaire du règne végétal, pour une classe qui renferme les Conifères et les Cycadées, et dont le caractère essentiel consiste dans un embryon ayant la radicule soudée avec l'endosperme par son extrémité antérieure.

SYNOTIA. BOT. *V.* SYNNOTIA.

SYNOTOMA. BOT. Ce genre, proposé par Don, dans la famille des Campanulacées, a été reconnu ne point différer du genre *Phyteuma*, de Linné.

SYNOUM. BOT. *V.* SYNOÉ.

SYNOVIE. ZOOL. Fluide particulier, qui lubrifie les surfaces articulaires des os, dont il facilite les mouvements.

SYNPHYLLIUM. BOT. Le genre mentionné sous ce nom par Griffiths, dans la famille des Scrophularinées, ne diffère pas du genre *Curanga*, de Jussieu. *V.* CURANGUE.

SYNTHERISMA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Walter, a été réuni au genre *Panicum*, de Linné.

SYNTHLIBORAMPHUS. OIS. Genre proposé par Brandt, dans l'ordre des Palmipèdes, pour le Starique des anciens, *Alca antiqua*, qui lui a paru différer suffisamment de ses congénères actuels, pour former un genre distinct.

SYNTOMIDE. *Syntomis.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, tribu des Zygœnides, établi par Illiger aux dépens du grand genre Sphinx, de Linné. Caractères : langue en spirale ; antennes presqu'en fuseau, grossissant à peine, et insensiblement après le milieu, leur extrémité ne portant point de houppe écailleuse ; palpes cylindriques, obtuses, très-courtes, ne s'élevant point au delà du chaperon ; ailes grandes, en toit dans le repos ; les inférieures ayant leur cellule sous-marginale étroite, fermée en arrière par l'intersection des deux rameaux nerveux,

qui se prolongent jusqu'au bord postérieur; jambes postérieures n'ayant que deux épines très-petites à leur extrémité; abdomen cylindrique, obtus. Les Sésies se distinguent de ce genre, parce que leurs antennes sont terminées par une petite houppe d'écailles. Les Œgocères, Thyrides et Zygœnes, ont les palpes plus longues et s'élevant au-dessus du chaperon. Les chenilles des Syntomides sont diurnes et munies de faisceaux de poils; lorsqu'on les inquiète, elles se roulent sur elles-mêmes. On connaît trois ou quatre espèces de ce genre.

Syntomide phégée. *Syntomis phœgea*, Illig., Latr., Godard, Lépid. de France, p. 154, n° 49, pl. 22, fig. 14. Ses ailes sont d'un noir bleuâtre ou verdâtre, avec six taches blanches, un peu hyalines aux supérieures et deux aux inférieures; corps noirâtre, à reflets verts, avec le dessus des premier et cinquième anneaux et deux taches jaunes sur chaque côté de la poitrine; antennes noires, blanches vers l'extrémité. Envergure, dix-huit lignes. On la trouve dans le midi de la France et dans la Suisse.

SYNTOMOPE. *Syntomopus*. ins. Genre de la classe des Hyménoptères, famille des Chalcidiens, tribu des Ptéromalites, établi par Walckenaer, qui le caractérise ainsi : antennes composées de treize articles et renflées en massue dans les deux sexes; tête beaucoup plus large que le thorax; corselet de forme presque carrée; ailes courtes; pattes également courtes, avec les cuisses un peu épaissies à l'extrémité et les jambes faiblement arquées; tarière saillante.

Syntomope thoracique. *Syntomopus thoracicus*, Walck. Son corps est vert; ses antennes sont noires, avec les deux premiers articles verts; thorax ponctué; ailes diaphanes; pattes vertes, avec les jambes brunes, leur base et leur extrémité jaunâtres; tarses jaunes; abdomen bronzé, à pédoncule épais et ponctué. Taille, une demi-ligne. Europe.

SYNTRICHIA. bot. (*Mousses.*) Ce genre ne diffère des *Tortula* que par les cils de son péristome, soudés entre eux par la base; du reste, ces cils, très-longs, sont également tordus en spirale, et tous les autres caractères sont les mêmes. Bridel y place huit espèces rapportées par beaucoup d'auteurs au genre *Tortula;* les deux plus communes sont les *Tortula subulata* et *ruralis,* très-abondantes en Europe, sur la terre, dans les fossés et les champs.

SYNUCHUS. ins. Gylenhall, dans son Histoire des Insectes de la Suède, donne ce nom à un genre de Carabiques, établi précédemment par Bonelli sous le nom de Taphrie. *V.* ce mot.

SYNZOOECIPHYTES ou ZOOECIES. polyp. Lamouroux, dans l'introduction de son Histoire des Polypiers flexibles, propose de substituer ces noms qui signifieraient animaux dans une habitation semblable à une plante, à celui de Polypier. Ce savant n'a cependant adopté lui-même ni l'une ni l'autre de ces dénominations.

SYNZYGANTHERA. bot. Le genre que Ruiz et Pavon nomment ainsi et qui est le *Didymandra* de Willdenow, est rapporté avec doute à la famille des Euphorbiacées. Suivant les caractères qui lui sont assignés par ces auteurs, les fleurs mâles sont monoïques : calice infère, court, quadriparti; quatre pétales alternes, petits; filet bifide au sommet et portant deux anthères insérées sous le côté d'un ovaire stérile à trois styles; les fleurs femelles ont trois styles très-courts : stigmates aigus; baie stipitée, ovoïde, sèche, à trois loges monospermes dont deux avortent quelquefois. La seule espèce de ce genre est un arbrisseau du Pérou; ses fleurs sont disposées en chatons dans lesquels elles sont séparées par des bractées squamiformes; les mâles sont entremêlées aux femelles, dont deux à quatre seulement parviennent à maturité. Suivant Willdenow, les fleurs seraient tout à fait hermaphrodites.

SYNZYGIE. *Synzygia.* bot. C'est le point de jonction des cotylédons sur la radicule, quand ils sont opposés.

SYORHYNCHIUM. bot. (Hoffmansegg.) Même chose que *Sisyrhinchium V.* Bermudienne.

SYPHARGE. *Syphargis.* rept. Nom proposé par Merrem pour former un genre démembré des *Testudo,* et destiné à recevoir le Luth, *Testudo coriacea* de Linné.

SYPHONAPTÈRES. *Syphonapteres.* ins. Latreille a donné ce nom à la classe des Insectes suceurs, pour laquelle Kirby a proposé depuis le nom de *Aphaniptera.* Ces insectes subissent des métamorphoses complètes, analogues à celles des Diptères, et l'on n'en connaît encore qu'un seul genre : Puce, *Pulex. V.* ce mot.

SYPHOPATELLE. *Syphopatella.* moll. Genre de Gastéropodes pectinibranches, enlevé par Lesson au genre Crépidule, dans les espèces où l'on reconnaît pour caractères : une coquille subconique, arrondie, élevée, à surface lamelleuse, à onglet terminal, supérieur, médian; une lame attachée au côté droit de la concavité, et terminée au sommet de la voûte par un tube comprimé et très-étroit, résultat de la pliure de la lame, en cette partie. Ce genre paraît mériter un examen plus profond.

SYRÉNIE. *Syrenia.* bot. Genre de la famille des Crucifères, institué par Andrzeiowski, qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions conniventes, dont deux latérales, gibbeuses à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes et entiers; six étamines hypogynes, tétradynames, édentulées; silicule bivalve, surmontée du style allongé, tétragone et du stigmate bipartite, tétragone; valves naviculaires à carène aiguë, uninervurées; semences nombreuses, placées sur deux rangs, pendantes, immarginées et lisses; funicules subulés et libres; embryon exalbumineux, à cotylédons plans, rabattus sur la radicule qui est ascendante.

Syrénie siliculeuse. *Syrenia siliculosa*, Andr.; *Erysimum siliculosum,* De Cand.; *Cheiranthus siliculosus,* Bieb. Plante herbacée, à feuilles linéaires et très-entières; les fleurs sont jaunes, courtement pétiolées; les siliques sont plus courtes que le style, recouvertes dans leur jeunesse par le calice persistant. Dans les déserts sablonneux de la Tauride.

SYRÉNOPSIDE. *Syrenopsis.* bot. Genre de la famille des Crucifères, établi par Jaubert et Spach, pour une plante recueillie par le premier, dans son voyage en Orient. Caractères : silique raccourcie, à cloison étroite,

comprimée en sens inverse, ovale ou oblongue, couronnée par le style filiforme et le stigmate hémisphérique, à deux valves naviculaires, uninervurées, subréticulées, à trophospermes prominules à la base comme au sommet; semences disposées sur un seul rang, au nombre de quatre dans chaque loge; quelquefois ce nombre se trouve réduit par avortement; embryon exalbumineux; cotylédons parallèles à la cloison; radicule penchée obliquement et ascendante.

Syrénopside orientale. *Syrenopsis orientalis.* Plante herbacée, lisse et très-glabre, à feuilles cordato-amplexicaules, très-entières; les fleurs sont réunies en grappes à l'extrémité des tiges.

SYRICHTA. mam. Sous ce nom, Petiver a figuré un animal dont Gmelin a fait son *Simia Syrichta*, Spéc. 33, qui n'est aucunement authentique. Cette grossière figure de Petiver représente sans nul doute le Couscou tacheté des Moluques, *Cuscus maculatus*, Less. *V.* Phalanger.

SYRICHTE. *Syrichtus.* ins. Lépidoptères diurnes; genre de la famille des Hespériens, institué par Boisduval, qui lui assigne pour caractères : antennes terminées par une forte massue oblongue, obtuse, faiblement arquée en dehors et dépourvue de crochet à l'extrémité; tête plus large que le thorax; palpes hérissées de poils roides, avec leur dernier article assez allongé; ailes dentelées ou denticulées, à moitié relevées pendant le repos; les postérieures sans prolongement caudiforme; pattes assez longues; tarses grêles, plus longs que les jambes, épineux en dessous, avec leur premier article de la longueur des quatre autres réunis.

Syrichte de la Mauve. *Syrichtus Malvæ*, Boisd.; *Hesperia Malvæ*, Fab. Son corps est d'un brun verdâtre ainsi que ses ailes qui ont en outre trois lignes plus pâles, tirant sur le rougeâtre; les échancrures des dentelures sont blanches ainsi que six petites taches sur les antérieures. Taille, quinze lignes. Europe.

SYRINGA. *Philadelphus.* bot. Ce genre a été établi par Tournefort, puis placé dans la famille des Myrtacées; mais comme il offre plusieurs caractères étrangers à cette famille, le botaniste Don (*in Jameson Edinb. Phil. Journ.*, 1826, p. 133) en a formé le type d'une famille naturelle nouvelle, sous le nom de Philadelphées. Le genre *Philadelphus* peut être ainsi caractérisé : le calice, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, a son limbe partagé en quatre ou rarement cinq divisions très-profondes et égales; les pétales sont en même nombre que les divisions calicinales; les étamines, dont le nombre varie de vingt à quarante, sont libres, distinctes, épigynes, plus courtes que les pétales, disposées sur une seule rangée; du sommet de l'ovaire naissent quatre ou cinq styles soudés ensemble par leur base, quelquefois dans une étendue plus ou moins considérable et terminés chacun par un stigmate unilatéral; rarement les stigmates sont tous soudés ensemble. Le fruit est une capsule couronnée par les lobes du calice, à quatre ou cinq loges, contenant chacune un très-grand nombre de graines attachées à un trophosperme saillant de leur angle interne. Ces graines sont petites, allongées, recouvertes d'un tégument celluleux, généralement décrit comme un arille. L'embryon est cylindrique, renversé, placé au centre d'un endosperme charnu. Les Philadelphes ou Syringas sont des arbrisseaux dont plusieurs sont cultivés dans les jardins. Leurs feuilles sont opposées, dentées, non ponctuées; leurs fleurs sont blanches, axillaires ou terminales, réunies en corymbes ou en sortes de panicules. Sur onze espèces mentionnées par le professeur De Candolle, dans le troisième volume de son *Prodromus Systematis*, une seule est originaire d'Europe; c'est le *Philadelphus coronarius;* toutes les autres croissent dans l'Amérique septentrionale.

On cultive partout de préférence les espèces suivantes : *Philadelphus coronarius*, L. Originaire de l'Europe australe. Arbrisseau de cinq à six pieds d'élévation, très-touffu et très-rustique, c'est-à-dire s'accommodant indifféremment des diverses sortes de terrains. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales et presque cordiformes à leur base, inégalement dentées, glabres et d'un vert foncé. Les fleurs sont blanches, réunies à l'extrémité des rameaux, et répandant une odeur très-suave qui a beaucoup de ressemblance avec celle de la fleur d'Oranger. Cet arbrisseau se trouve en abondance dans les jardins où ses fleurs s'épanouissent au mois de juin. — *Philadelphus inodorus*, L. Il est originaire de l'Amérique septentrionale, et diffère du précédent par ses fleurs beaucoup plus grandes et inodores. Il préfère une terre légère et franche. — *Philadelphus pubescens*, Herb. de l'Amat., t. 208. Également de l'Amérique septentrionale. Cette espèce a ses feuilles presque entières, pubescentes à leur face inférieure. Ses fleurs sont inodores, mais plus tardives que dans l'espèce qui précède. On la cultive plus rarement que les deux autres.

SYRINGODEA. bot. L'une des sections du genre *Erica*, de Linné. *V.* Bruyère.

SYRINGODENDRON. bot. Nom donné par le comte de Sternberg à plusieurs espèces de Sigillaires, à cause des cannelures en forme de tuyaux parallèles qui les parcourent dans toute leur longueur; leurs tiges sont dépourvues d'articulations, et plusieurs atteignent la taille des arbres forestiers. *V.* Sigillaire.

SYRINX. écuin. Bohadsch a décrit sous ce nom un genre de Zoophytes échinodermes, qui appartient au genre Siponcle. *V.* ce mot.

SYRIUM. min. Nom que l'on avait donné au Nickel sulfuré, alors que l'on prenait ce composé naturel pour un métal particulier.

SYRNIUM. ois. Nom d'un sous-genre établi par Savigny, dans le genre Chouette, pour le Hibou Chat-Huant. *V.* Chouette.

SYROMASTE. *Syromastes.* ins. Latreille a établi sous ce nom, dans la nouvelle édition du Règne Animal, un genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Géocorises, auquel il a donné pour caractères distinctifs du genre Corée aux dépens duquel il l'a formé : le dernier article des antennes plus court que le précédent, presque ovalaire; celui-ci filiforme et simple. Ce genre renferme les espèces de *Coreus*, que Fabricius nomme *marginatus, Scapha, Spuciger, paradoxus* et *quadratus*, ainsi que son *Lygæus sanctus*. *V.* Corée.

SYRPHE. *Syrphus.* ins. Genre de l'ordre des Dip-

tères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Fabricius, mais très-modifié par Meigen, et restreint par lui aux espèces offrant les caractères suivants : une éminence nasale; antennes plus courtes que la tête, écartées, avancées presque parallèlement, à palette ovale ou presque orbiculaire, ayant une soie simple; ailes souvent écartées; cellule extérieure fermée : côté externe de son limbe postérieur droit; abdomen triangulaire; corps simplement pubescent. Les larves sont aphidiphages, ou se nourrissent de Pucerons qu'elles tiennent ordinairement en l'air et qu'elles sucent très-vite. Leur corps a la figure d'un cône allongé; il est inégal ou même épineux. Lorsqu'elles doivent passer à l'état de nymphe, elles se fixent sur des feuilles au moyen d'une liqueur visqueuse; le corps se raccourcit, et son extrémité antérieure, auparavant plus menue, est alors la plus grosse.

Syrphe du Groseillier. *Syrphus Ribesii*, Fabr. Le thorax est bronzé, avec l'écusson jaune; l'abdomen est noir, avec quatre bandes jaunes, dont la première interrompue, et les autres échancrées postérieurement; les pieds sont roussâtres et les antennes brunes. Taille, cinq lignes. Europe.

SYRPHIES. *Syrphiæ*. ins. Syrphides, Règne animal, 2e édition. Tribu de la famille des Athéricères, ordre des Diptères, ainsi nommée du genre *Syrphus* de Fabricius : antennes de trois articles, dont le dernier sans divisions transverses, formant soit seul, soit avec le précédent, une palette plus ou moins allongée, avec une soie ou un stylet. Trompe longue, membraneuse, coudée près de sa base, bilabiée au bout, entièrement retirée lorsqu'elle est en repos dans la cavité buccale, renfermant un suçoir de quatre pièces, dont la supérieure plus grande, échancrée au bout, et deux des autres annexées chacune à une palpe linéaire, membraneuse, se logeant aussi dans la gouttière supérieure de la trompe. Extrémité antérieure de la tête souvent prolongée et avancée en manière de bec. Deux cellules complètes à l'extrémité postérieure des ailes, immédiatement après la cubitale; la plus extérieure des deux et la discoïdale situées au-dessus d'elle, coupées par une nervure longitudinale, insolite, n'atteignant point l'extrémité de la première de ces cellules. Larves à tête de forme variable, se transformant en nymphes sous leur propre peau, mais en se raccourcissant; coque en forme d'œuf ou de barillet. Ces insectes ont été réunis par Linné, Geoffroy et Degéer, dans leur genre *Musca;* le dernier néanmoins avait bien observé que la composition du suçoir n'était pas identique dans les diverses espèces de ce groupe; mais, ainsi que presque tous ses devanciers, il n'attachait point une grande importance à ces différences organiques. Scopoli seul avait fondé sur la forme et la composition de la trompe, les caractères des genres de l'ordre des Diptères, et ses Conops ainsi que ses Rhingies embrassent la tribu des Syrphies de Latreille. Fabricius, en adoptant ces deux coupes, se borna à remplacer la dénomination de Conops par celle de *Syrphus;* il institua plus tard le genre *Ceria,* et ceux qu'il y a ajoutés depuis ont été établis par Latreille et par Meigen; mais il en a dénaturé plusieurs par un mélange hétérogène. Si l'on en excepte quelques espèces dont le corps est proportionnellement plus allongé et ressemble par ses couleurs à celui d'une Guêpe, les Syrphies ont généralement le port des Mouches ordinaires. Les deux pieds postérieurs ont, dans plusieurs, les cuisses renflées, avec les jambes arquées. Ces insectes vivent sur les fleurs, ont un vol rapide, souvent stationnaire, et font entendre un bourdonnement plus ou moins fort, selon qu'ils sont plus ou moins grands. On pourrait même, à raison de ce bruissement, et des poils nombreux qui revêtent le corps et leur coloration, confondre certaines espèces avec les Bourdons, insectes de l'ordre des Hyménoptères; un fait même très-singulier, c'est que ces Syrphies déposent leurs œufs dans les nids de ces derniers insectes (*V.* Volucelle). Les larves des Syrphies ressemblent, ainsi que celles des autres Athéricères, à des Vers de consistance molle, allongés, déprimés, tantôt amincis en devant et plus épais en arrière; tantôt, au contraire, plus gros du côté de la tête, rétrécis ensuite, et se terminant par une sorte de queue, ce qui les a fait nommer Vers à queue de Rat. Les ouvertures destinées à l'entrée de l'air sont situées à l'extrémité postérieure du corps et au nombre de deux; quelques espèces en offrent aussi deux autres, mais plus petites et placées près de la jonction du second et du troisième anneau. Deux crochets écailleux sont presque les seuls organes de manducation que la nature ait accordés à ces larves; leur peau devient la coque qui les renferme, lorsqu'elles ont passé à l'état de nymphe. De même que les autres Athéricères, ces nymphes ont d'abord la figure d'une boule allongée ou d'une masse presque gélatineuse et confuse; les parties extérieures ne se dessinent que peu à peu; l'insecte parfait sort de sa coque, en faisant sauter une portion (en forme de calotte) de son extrémité la plus grosse. Les yeux des mâles sont plus étendus et plus rapprochés que ceux de l'autre sexe. Le nombre des larves qu'on a observées est trop petit, pour que l'on puisse diviser cette tribu d'après cette considération. « Nous tâcherons néanmoins, dit Latreille, de coordonner notre distribution aux principales variétés de formes qu'elles nous présentent. Nous commencerons par les genres dont les larves offrent postérieurement des appendices rayonnés et qui vivent dans les nids des Bourdons. Nous passerons ensuite à celles qu'on a appelées Vers à queue de Rat, et de là à celles qui se nourrissent de Pucerons, ou les Aphidiphages. Les Rhingies nous paraissent par la longueur de leur trompe, l'avancement remarquable de leur sorte de museau, s'éloigner des autres Syrphies et devoir conséquemment occuper l'une des extrémités de la tribu. Les Brachyopes de Meigen les précéderont immédiatement, comme étant, de toutes les Syrphies, celles qui ont le plus d'affinité avec le genre précédent. A l'autre extrémité nous placerons les Volucelles, les Sericomyies et autres insectes qui, par leur taille, la soie plumeuse de leurs antennes, leurs ailes toujours écartées, la forme et les habitudes de leurs larves, nous semblent différer plus particulièrement des autres insectes de cette tribu. Telles seront les bases de notre distribution méthodique. »

I. Trompe plus courte que la tête et le thorax; museau nul ou court et perpendiculaire.

1. Une éminence nasale.

A. Antennes (toujours plus courtes que la tête) ayant une soie plumeuse. Genres : VOLUCELLE, SÉRICOMYIE, ÉRISTALE.

B. Antennes (quelquefois aussi longues ou plus longues que la tête) à soie simple.

a. Antennes plus courtes que la tête.

* Cellule extérieure et fermée du limbe postérieur des ailes fortement unisinuée ou échancrée au côté externe; antennes très-rapprochées à leur base. Genres : MALLOTE, HÉLOPHILE.

** Côté externe de la cellule extérieure et fermée du limbe postérieur des ailes droit (sans sinus profond); antennes ordinairement écartées à leur origine et avancées presque parallèlement. Genres : PÉLÉCOCÈRE, SYRPHE, CHRYSOGASTRE, BACCHA.

b. Antennes de la longueur au moins de la tête.

* Soie des antennes latérale. Genres : PARAGUE, PSARE, CHRYSOTOXE, SPHÉCOMYIE.

** Soie des antennes terminale. Genres : CÉRIE, CALLICÈRE.

2. Point d'éminence nasale.

A. Antennes plus longues que la tête. Genres : CÉRATOPHIE, APHRITE (MICRODON, Meig.).

B. Antennes plus courtes que la tête.

a. Palette (dernier article) des antennes oblongue, presque en forme de triangle allongé. Genres : MÉRODON, ASCIE.

b. Palette des antennes courte ou peu allongée, presque orbiculaire ou presque ovoïde.

* Abdomen rétréci à sa base, en forme de massue. Genre : SPHÉGINE.

** Abdomen point rétréci à sa base, soit triangulaire ou conique, soit presque cylindrique.

† Ailes ne dépassant guère l'abdomen. Genres : EUMÈRE, XYLOTE, MILÉSIE, TROPIDIE, PIPIZE.

†† Ailes beaucoup plus longues que l'abdomen. Genre : BRACHYOPE.

II. Trompe de la longueur au moins de la tête et du thorax, linéaire; museau long et avancé. Genre : RHINGIE.

SYRRHAPTES. OIS. *V.* HÉTÉROCLITE.

SYRRHOPODON. BOT. (*Mousses.*) Genre établi par Schwægrichen, et dont le nom a été changé par Bridel en celui de *Cleitostoma;* cet auteur le caractérise ainsi : péristome simple, à seize dents cunéiformes, étendues horizontalement sur l'orifice de la capsule, et le fermant complétement ou en partie; coiffe campanulée, glabre, fendue à la base; capsule égale, sans anneau. Il divise ce genre en deux sections : dans l'une la capsule est pendante; elle ne renferme qu'une seule espèce, le *Pterogonium ambiguum* de Hooker; dans l'autre les capsules sont droites; ce sont les vraies *Syrrophodon* de Schwægrichen, qui en a décrit cinq espèces toutes exotiques et des régions chaudes.

SYRTIS. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères correspondant aux Phymates de Latreille. *V.* ce mot.

SYSTASITE. *Systasis.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidiens, tribu des Ptéromalites, institué par Walckenaer, qui lui assigne pour caractères : antennes un peu renflées à l'extrémité, composées de douze articles, dont les troisième et quatrième très-petits; mandibules tridentées; palpes maxillaires assez longues, de quatre articles; palpes labiales un peu plus courtes et de trois articles seulement; prothorax large et très-court; abdomen ovale, un peu allongé.

SYSTASITE MONDE. *Systasis Mundus,* Walck. Son corps est vert, avec la partie postérieure de la tête d'un vert plus bronzé; antennes noires; ailes diaphanes; pattes rousses; abdomen d'un vert bronzé ou noirâtre. Taille, une ligne et demie. Europe.

SYSTÈME CELLULAIRE. On donne ce nom à l'ensemble du tissu cellulaire chez les animaux, c'est-à-dire à celui de tous les tissus organiques qui est le plus généralement répandu, qui entoure tous les organes de l'économie, les unit et en même temps les isole les uns des autres, les pénètre et concourt à leur composition. Ce tissu, qu'il serait peut-être plus convenable de nommer *tissu celluleux,* et que Chaussier appelle *tissu lamineux*, est un assemblage de lamelles, de filaments très-fins, mous, blanchâtres, extensibles, entrecroisés en une foule de sens différents, laissant dans leurs intervalles des aréoles, des vacuoles, des sortes de cellules nombreuses et irrégulières, qui communiquent toutes les unes avec les autres, et qui sont le siége d'une exhalation séreuse, dont le produit s'amasse en plus ou moins grande quantité dans leur cavité, mais qu'il faut bien se garder de confondre avec la graisse, humeur produite par un tissu spécial, le tissu adipeux, développé lui-même dans le tissu cellulaire.

Malgré la profusion avec laquelle le tissu cellulaire est répandu dans l'économie, les zoologistes ne sont point d'accord sur sa véritable structure et ne le considèrent pas tous sous le point de vue d'après lequel il vient d'être présenté. Haller, par exemple, le compose de cellules distinctes, d'une forme et d'un volume déterminés, et résultant de l'entrecroisement de lamelles multipliées. Bordeu, Wolff et Meckel, au contraire, le regardent comme une substance simplement visqueuse, tenace, dépourvue de lames et de cellules. Ce qui paraît certain, c'est que ce tissu n'est doué d'une organisation bien distincte que dans les endroits où son épaisseur est considérable, tandis que dans ceux où il ne forme qu'une couche mince, il semble inorganique. Quant aux cellules qu'il présente, il faut les considérer comme des vides ouverts de toutes parts, comme des espaces irréguliers, situés entre ses lames et ses fibres, et communiquant ensemble d'un bout du corps à l'autre, à la manière des vacuoles d'une éponge. En conséquence de cette dernière particularité, les liquides et les gaz pénètrent le tissu cellulaire avec la plus grande facilité. On voit tous les jours les bouchers le distendre avec de l'air, qu'ils y poussent à l'aide d'un soufflet et qui se répand dans toutes les régions du corps des animaux soumis à cette opération. Il n'est point de chirurgien ou de vétérinaire qui n'ait eu occasion de remarquer que le même phénomène a lieu lors de l'emphysème, c'est-à-dire dans les cas d'épanchement morbide de gaz dans le tissu dont il s'agit. Les anatomistes, à l'aide d'injections artificielles, peu-

vent de même remplir, de proche en proche, toutes ses parties vides; et lorsque, dans les cas d'ecchymoses, le sang s'infiltre et se dissémine dans les parties voisines du siége de la contusion, on observe que ce liquide suit absolument la même marche.

Le tissu cellulaire est donc partout continu à lui-même, et cette continuité est principalement sensible dans les grands vides qui séparent les organes les uns des autres. C'est ainsi que celui du cou, par exemple, communique par en haut avec celui de la tête, et inférieurement avec celui du thorax; que celui de cette dernière cavité se prolonge dans l'abdomen et a des connexions marquées avec celui des membres supérieurs; que celui de l'abdomen est lié à celui des membres pelviens par le moyen des prolongements qui traversent les arcades crurales, les anneaux inguinaux, les échancrures sciatiques, etc.

Ce tissu constitue, en outre, pour chaque organe, une enveloppe qui lui est propre, qui varie en épaisseur et qui envoie des ramifications dans son intérieur. Il forme des gaînes autour des artères, des veines, des conduits excréteurs, des vaisseaux lymphatiques; il unit, par une de leurs faces, la peau et les membranes muqueuses et séreuses aux parties environnantes; il recouvre les muscles d'une couche fort épaisse, pénètre entre chacun de leurs faisceaux, entre chacune des fibres de ceux-ci, de manière à représenter une série de canaux emboîtés, se continuant les uns avec les autres, de la même manière que l'enveloppe cellulaire propre aux différents organes se continue avec l'enveloppe générale du corps. Enfin, les glandes, leurs lobes, leurs lobules et les grains qui composent ceux-ci, sont de même isolés entre eux ou des parties voisines par des enveloppes du même genre, successivement de plus en plus petites.

Le tissu cellulaire est pellucide, blanchâtre ou légèrement coloré en jaune. Il est très-extensible, et offre une force de résistance plus ou moins prononcée, suivant les régions du corps où on l'examine; il est aussi plus ou moins abondant, suivant les mêmes circonstances.

Dans le canal vertébral, et surtout à l'intérieur, on n'observe presque point de tissu cellulaire, tandis que l'extérieur du crâne, et surtout le devant de la colonne rachidienne, en offrent en quantité. A la tête, la face renferme en général beaucoup de tissu cellulaire, comme on peut s'en convaincre en examinant les orbites, les joues. Toutes choses égales, d'ailleurs, vu les enveloppes qu'il fournit nécessairement à chaque organe, il doit exister en plus grande abondance là où il y a un plus grand nombre d'organes, comme au cou, par exemple, le long des vaisseaux et des muscles, dans l'aîne, dans l'aisselle, au creux du jarret, à la paume des mains et à la plante des pieds. On en observe encore une grande quantité à l'extérieur du thorax, autour des mamelles, et dans l'intérieur de cette même cavité, entre les lames des médiastins. Il n'y en a pas moins, soit dans l'intérieur de l'abdomen, soit dans l'épaisseur de ses parois. On peut dire qu'en général les organes qu'enveloppent des couches épaisses de tissu cellulaire, sont les organes les plus importants. Ce même tissu est aussi plus abondant dans les endroits qui permettent de grands mouvements.

Sous la peau il forme une couche universellement répandue, si ce n'est aux endroits où s'implantent des muscles ou des aponévroses. Il est d'observation également que sa trame est plus serrée dans le trajet de la ligne médiane que partout ailleurs. Il est au contraire plus lâche dans les parties très-mobiles, très-sujettes à varier de forme et de volume, comme aux paupières, au scrotum, au prépuce, aux grandes lèvres de la vulve. Il se condense de plus en plus dans les régions où la peau ne glisse point sur les parties sous-jacentes, comme au-devant du sternum, au dos, à la paume des mains, à la plante des pieds, etc. Il en est de même lorsqu'il double des membranes sans soutien, comme la membrane muqueuse de l'estomac, de l'intestin, des fosses nasales, de la vessie, etc. Celui qui couvre la face adhérente des membranes séreuses est généralement floconneux.

Bichat et un certain nombre de savants ont examiné les propriétés chimiques du tissu cellulaire, et, sous ce rapport, lui ont reconnu les propriétés suivantes : En le privant d'eau par la dessiccation, on le rend hygrométrique, et on peut lui faire reprendre son premier aspect en le plongeant dans un fluide aqueux. Par l'action du calorique, il se dessèche rapidement, se crispe, et finit par brûler en laissant fort peu de cendres. Il ne se fond dans l'eau qu'après une ébullition très-prolongée. Il se putréfie lentement, et ne se décompose entièrement qu'après une macération de plusieurs mois. Suivant Fourcroy, il est composé presque entièrement de Gélatine; mais John y a rencontré, en outre, du phosphate et du carbonate de Chaux, et une petite quantité de Fibrine.

La nature intime du tissu cellulaire est encore assez peu connue. Il reçoit évidemment des ramifications artérielles, et il donne naissance à des radicules veineuses; mais il ne paraît point entièrement vasculaire, comme Ruysch le supposait. On y trouve des vaisseaux absorbants; mais il n'est point entièrement formé de vaisseaux blancs, comme le prétend Mascagni; de cylindres tortueux, comme le veut Fontana; ou d'un épanouissement des nerfs, comme l'affirment quelques auteurs. Haller, Albinus, Prochaska et d'autres encore, pensent que les artères et les veines ne font que le traverser, et que les canaux qu'il renferme lui sont propres. Cette opinion paraît assez probable; mais, dans tous les cas, en admettant même que ce tissu ne contienne ni vaisseaux ni nerfs réellement, il faut du moins reconnaître que les premiers abandonnent un fluide dans ses aréoles; que ce fluide, très-ténu, les baigne, les imbibe, et est en si petite quantité, qu'il semble à l'état de simple vapeur.

L'extensibilité et la contractilité sont des propriétés très-prononcées dans le tissu cellulaire; la sensibilité, au contraire, y est assez obscure, et ne s'y développe guère que dans les cas d'inflammation. Il jouit d'une force de formation très-marquée, d'autre part, car il peut se former de toutes pièces et même se reproduire quand il a été détruit. Par sa souplesse et son extrême flexibilité, il facilite le jeu et les mouvements des diffé-

rents organes qu'il entoure, en même temps qu'il les sépare les uns des autres et qu'il est pourtant l'unique lien qui sert à les unir. C'est lui qui semble la première partie développée dans l'embryon, où il paraît d'abord liquide et très-abondant, pour diminuer postérieurement de proportion et acquérir de plus en plus, avec l'âge, de la consistance, en sorte que, chez les vieillards, il semble quelquefois comme fibreux. Il faut remarquer aussi que le tissu cellulaire est plus mou et plus abondant chez la femme que chez l'homme.

SYSTÈME CIRCULATOIRE. Les zoologistes et les physiologistes désignent en général sous le nom de *circulation*, le mouvement progressif et déterminé auquel sont assujettis, dans les vaisseaux qui les contiennent, les divers fluides qui entrent dans la composition des corps animés, comme le chyle, la lymphe, le sang, etc.; mais on appelle ainsi plus spécialement encore le cours que suit le sang dans l'Homme et dans les animaux des classes supérieures. Ainsi considérée, la circulation devient une fonction des plus importantes, par laquelle, chez l'Homme en particulier, le sang parti du ventricule gauche du cœur, se répand dans tout le corps par les artères, chemine dans le système capillaire, passe dans les veines, revient au cœur, entre dans l'oreillette droite de cet organe, puis dans le ventricule correspondant, qui l'envoie à son tour dans l'artère pulmonaire, pour être distribué dans les poumons, d'où il sort par les veines pulmonaires, afin de se rendre dans l'oreillette et dans le ventricule gauches et en partir de nouveau. Tel est le mouvement entier de la circulation dans l'animal le plus compliqué, et il est facile de reconnaître que, dans ce trajet, le sang décrit un double cercle : l'un dans les poumons, lequel est appelé *petite circulation;* l'autre dans tout le corps, et celui-ci est connu sous le nom de *grande circulation;* enfin, le mouvement auquel ce même fluide est soumis dans les vaisseaux capillaires, porte le nom de *circulation capillaire.*

Les valvules tricuspides et mitrales qui garnissent les orifices auriculo-ventriculaires du cœur, les valvules sigmoïdes qui sont à l'origine de l'aorte et de l'artère pulmonaire, ne permettent le cours du sang que dans la direction décrite. D'autre part, si l'on coupe transversalement une artère et une veine, on voit par la première le sang jaillir du bout le plus voisin du cœur, tandis que, par la seconde, il s'écoule du bout opposé au cœur. Si, enfin, on applique une ligature sur ces vaisseaux, on voit l'artère se gonfler entre la ligature et le cœur, tandis que le contraire a lieu pour la veine.

Les causes qui président à cette fonction, qui en déterminent l'exercice, ne sont pas, à beaucoup près, aussi bien connues que les phénomènes qui la caractérisent. Les physiologistes ont longtemps et beaucoup discuté sur l'action du cœur, des artères, des veines, des systèmes capillaires, dans l'accomplissement de la circulation, et ce que l'on sait de plus clair sur ce sujet se rapporte aux corollaires suivants, dont l'expérience a démontré la vérité chez l'Homme et les animaux mammifères.

Les deux oreillettes se dilatent simultanément par l'écartement de leurs parois et se remplissent de sang, auquel dans cet état elles offrent un libre accès, et sur lequel elles exercent peut-être même une action d'aspiration.

En même temps que cette dilatation s'opère, les deux ventricules se contractent, par suite du resserrement de leurs parois, et chassent dans l'aorte et dans l'artère pulmonaire le sang qui, par suite de l'abaissement des valvules tricuspides et mitrales, pendant son passage hors de l'oreillette, n'avait pu, aussitôt son entrée, pénétrer dans ces vaisseaux.

A cet état des ventricules succède la contraction des oreillettes, laquelle coïncide avec la dilatation des ventricules qui reçoivent le sang chassé par elles.

Le mouvement où les oreillettes et les ventricules se distendent, est nommé *diastole;* leur contraction, au contraire, s'appelle *systole.*

La diastole des oreillettes coïncide constamment avec la systole des ventricules, et réciproquement.

La diastole est toujours plus longtemps à s'accomplir que la systole.

Celle-ci est évidemment active; on ne peut pas affirmer aussi positivement que la diastole le soit.

A chaque contraction des cavités du cœur, celles-ci paraissent se vider en entier du sang qu'elles contiennent. Telle est au moins l'opinion de Haller, quoique Weitbrecht, Fontana, Spallanzani, aient pensé absolument le contraire.

Il paraît impossible d'estimer exactement la quantité de sang qui est envoyée dans les artères par le cœur à chaque contraction de ses cavités, quoiqu'on l'évalue assez généralement à deux onces chez un Homme bien conformé. La quantité de sang que projette le cœur, doit dépendre en effet de la quantité de fluide qui est versée dans les cavités de cet organe et de la force avec laquelle celui-ci se contracte. Or, ces deux conditions sont exposées aux plus grandes variétés. On ne peut non plus préciser l'espace de temps que met à s'accomplir le cercle circulatoire, ni dire à quelle époque une molécule qui s'échappe du cœur doit y revenir. Les différences données par les physiologistes dans cette évaluation sont extrêmes, puisque, suivant les uns, le sang qui part du cœur y revient en deux minutes; tandis que, suivant les autres, il lui faut vingt heures pour faire le trajet. Aussi s'accorde-t-on assez généralement aujourd'hui à abandonner la solution d'une question aussi complexe.

L'appréciation de la puissance impulsive du cœur est absolument dans le même cas. Cette puissance, en effet, échappe au calcul par les nombreuses variétés qui la caractérisent suivant les âges, les sexes, les idiosyncrasies, l'état de santé ou de maladie, de sommeil ou de veille, etc. Il n'y a donc rien d'étonnant que Borelli ait estimé la force du cœur à 180,000 livres, tandis que Reil ne l'a portée qu'à 5 ou 6 onces.

Le sang circule dans les artères sous l'influence manifeste de la contraction des ventricules; aussi voit-on, à chaque contraction de ceux-ci, les artères se dilater et éprouver une légère locomotion, par suite du flot de sang qui est lancé dans leur cavité. Les artères ont en outre, sur le cours du sang, une action propre

et vitale, qui est plus que de l'élasticité et moins que de la contraction. C'est par le concours de ces deux causes réunies que le sang est poussé jusqu'aux extrémités des artères et dans les Systèmes capillaires.

Ces Systèmes font le partage du sang en deux portions : l'une qui passe dans les veines, l'autre qui est mise en œuvre dans les organes. C'est alors, et avec le secours de cette seconde portion, que s'opèrent les sécrétions, les exhalations et la nutrition, et très-probablement que se dégage la chaleur animale.

Enfin, les veines rapportent au centre la première portion du sang par un reste de l'action du cœur et des artères, par l'influence des Systèmes capillaires, par une sorte d'action qui leur est propre.

La circulation est d'une haute importance dans l'économie de l'Homme et des animaux des classes supérieures; c'est par son moyen que les principes assimilables sont distribués aux organes; c'est elle aussi qui préside à l'enlèvement des molécules qui doivent être rejetées au dehors.

La circulation ne s'opère point de la même manière dans le fœtus et dans l'Homme qui a respiré. Les Mammifères offrent une semblable particularité.

La circulation n'existe point dans les Polypes et les animaux radiaires, chez lesquels le produit de l'absorption va immédiatement nourrir les organes.

Cette fonction présente des particularités notables dans chacune des quatre grandes classes des animaux vertébrés. Dans les Mammifères, la circulation ressemble beaucoup à ce qu'elle est dans l'Homme. Cependant parmi eux, comme les Phoques plongent assez longtemps, plusieurs anatomistes, parmi lesquels il faut citer Kulm, Perrault, Parson et Portal, ont prétendu que le trou de Botal restait ouvert chez eux comme chez les fœtus. Cette assertion n'est point fondée; Cuvier et Lobstein ont remarqué que la communication entre les oreillettes du cœur est totalement interceptée, et Schelhammer et Albers ont fait la même remarque, tant sur le Phoque à ventre blanc que sur le Phoque commun. Cependant un énorme sinus, que la veine cave abdominale présente aux environs du foie, doit les aider à plonger en leur rendant la respiration moins nécessaire au mouvement du sang, qui est d'ailleurs chez eux d'un noir foncé et extrêmement abondant. Les Baleines et les autres Cétacés sont absolument dans le même cas.

Les Systèmes de circulation des différents fluides sont les mêmes dans les Oiseaux que dans les Mammifères; mais chez eux les mouvements de ces fluides sont plus rapides, parce que les organes sont plus vivement stimulés à cause de la grande étendue de la respiration. Le cœur, perpétuellement en action, ne se contracte que pour se dilater aussitôt, et chasse le sang avec une telle activité, qu'on a peine à compter les pulsations des artères, surtout dans les petites espèces.

Il n'en est point dans les Reptiles comme dans l'Homme, les Mammifères et les Oiseaux : leur cœur est disposé de manière qu'à chaque contraction il n'envoie dans le poumon qu'une portion du sang qu'il a reçu des diverses parties du corps, et que le reste de ce fluide retourne aux organes sans avoir passé par le poumon et sans avoir éprouvé l'influence de la respiration. La circulation pulmonaire de ces animaux n'est donc qu'une fraction de la grande circulation, fraction plus ou moins forte selon les genres, et produisant ainsi des effets plus ou moins marqués. Il résulte de là que l'action de l'Oxygène sur le sang est moindre chez eux que dans les Mammifères et que, si la quantité de respiration de ceux-ci, où tout le sang est obligé de passer par le poumon avant de retourner aux autres organes, est exprimée par l'unité, on ne pourra exprimer la quantité de respiration des Reptiles que par une fraction de cette unité d'autant plus petite, que la portion de sang qui se rend dans le poumon à chaque contraction du cœur, sera moindre. De là aussi moins de force dans le mouvement, moins de finesse dans les sensations, moins de rapidité dans la digestion, moins de violence dans les passions chez les Reptiles que chez les Mammifères et surtout que chez les Oiseaux; de là, enfin, leur inertie, leur stupidité apparente, leurs habitudes communément paresseuses, la température froide de leur sang, l'engourdissement dans lequel ils passent généralement l'hiver, l'irritabilité manifeste que conserve leur chair longtemps encore après avoir été séparée du corps, le phénomène singulier de la continuation de la circulation pendant plusieurs jours, malgré la dilacération des poumons et la ligature de l'artère pulmonaire, comme Lacépède a eu occasion de le noter au sujet d'une Tortue.

La totalité du sang des Poissons est chassée par le cœur dans les vaisseaux des branchies : alors c'est du sang noir, du sang veineux; mais lorsqu'il a été mis en contact avec l'eau, il devient rouge, artériel; il passe dans d'autres vaisseaux, qui se réunissent successivement en troncs plus gros, lesquels se rendent dans une grosse artère. Celle-ci est placée sous l'échine; elle fait l'office de cœur sans avoir cependant de ventricule à sa base, de sorte que les Poissons ont une circulation simple dans laquelle le cœur n'est chargé que de pousser le sang noir dans le poumon. En conséquence, le cœur n'a qu'un seul ventricule, une seule oreillette et une seule artère; en conséquence aussi, et surtout en vertu de leur mode de respiration, leur sang est froid.

Dans tous les Mollusques il y a une circulation complète, c'est-à-dire un Système veineux qui se rend au cœur, et un Système artériel qui en part; et le sang ou l'humeur circulante vient se mettre en contact, soit avec l'air dans une cavité pulmonaire, soit avec l'eau sur des feuillets membraneux placés à l'intérieur ou à l'extérieur du corps.

SYSTÈME DIGESTIF. On désigne par le mot de *digestion* une fonction en vertu de laquelle des substances introduites dans des cavités intérieures du corps des animaux y éprouvent une altération particulière, et telle qu'elles se partagent en deux portions : l'une qui sert à la formation, à l'entretien, à l'accroissement du corps où s'opère la digestion; l'autre, qui doit être rejetée au dehors comme inutile. La digestion ne commence à s'exercer véritablement qu'après la naissance; elle est une fonction plus ou moins simple, plus ou moins compliquée, suivant les animaux dans lesquels on l'observe.

Dans l'Homme, en particulier, elle exige pour son accomplissement le concours d'un nombre considérable d'organes différents. Elle nécessite l'action successive des *lèvres*, des dents, des joues, des mâchoires et des muscles de ces diverses parties pour accomplir la trituration des aliments; celle des glandes salivaires pour les réduire en une pâte humide; celle de la langue, du voile du palais, du pharynx, de l'œsophage, pour en opérer la *déglutition;* celle de l'estomac, pour les convertir en chyme; celle des intestins, du foie, du pancréas, de la rate, pour la séparation du chyle; celle du rectum et de l'anus, pour déterminer la sortie des excréments.

Précédée du développement de deux sentiments qui font désirer de prendre des aliments, la *faim* et la *soif;* devancée par l'exercice de deux sensations, la *gustation* et l'*olfaction,* qui avertissent des qualités intimes de ces aliments, qui mettent à même de les apprécier, de les juger, et par celui des organes de préhension, qui les placent dans la bouche pour leur ingestion, la digestion se compose, chez l'Homme, en effet de tous ces actes, qui semblent autant de fonctions isolées et distinctes, et commence véritablement à s'effectuer dès le moment où les aliments sont reçus dans la cavité de la bouche, par l'effet de l'écartement des deux mâchoires.

Or, cet écartement, qui, dans beaucoup de Mammifères, se fait autant par l'élévation de la mâchoire d'en haut que par l'abaissement de celle d'en bas, est, chez l'Homme, l'objet de discussions nombreuses; les uns, avec Winslow et Ribes, niant l'élévation de la première et n'admettant comme réel que l'abaissement de la seconde; les autres, avec Boerhaave, Pringle, Ferrein, Alexandre Monro, Chaussier, et la plupart des modernes, croyant qu'une légère élévation de la mâchoire supérieure participe à l'ouverture de la bouche. Quoi qu'il en soit, une fois introduits dans la bouche et retenus dans cette cavité par les parois qui la circonscrivent, les aliments solides y sont divisés, triturés, broyés par l'action des dents qui arment la mâchoire inférieure et qui viennent, par suite des mouvements de cet os, frapper avec plus ou moins de force contre les dents de la supérieure.

C'est dans l'action de ces instruments de division, mis en exercice à la manière d'un marteau sur une enclume, par la disposition même de la mâchoire inférieure, qui représente à cet effet un levier coudé du troisième genre, que consiste le phénomène préparatoire et si important de la *mastication*, phénomène dans lequel les dents et les mâchoires ne sont, à proprement parler, que des agents passifs et que contribuent activement à effectuer les muscles qui, comme les digastriques, les génio-hyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, servent à l'abaissement de la mâchoire inférieure; ceux qui, tels que les muscles crotaphites, masseters et ptérygoïdiens internes, ont pour office de l'élever; et ceux, enfin, qui lui impriment des mouvements horizontaux et de glissement, comme les ptérygoïdiens externes.

Durant la mastication, les aliments mous et qui offrent peu de résistance aux puissances masticatoires, sont placés instinctivement au niveau des dents incisives, qui les coupent lors de l'élévation de la mâchoire inférieure; les matières fibreuses et qu'il faut déchirer, lacérer, sont soumises à l'action des dents canines; enfin, les corps durs, secs, cassants, sont écrasés et brisés par les dents molaires, qui les broient ensuite et les triturent à la manière des meules de moulin. Plusieurs parties, en outre, concourent efficacement à l'accomplissement de cet acte : les lèvres, en empêchant, par leur coaptation, la sortie des aliments, et en contribuant avec les joues à les renvoyer sous les dents qui les broient; le voile du palais, en les empêchant de pénétrer prématurément dans le pharynx, et la langue, en maintenant entre les dents les portions de ces aliments qui se dispersent dans la cavité de la bouche.

Tandis que les aliments sont ainsi mâchés et divisés mécaniquement, les fluides contenus dans la bouche, et spécialement la salive, les pénètrent d'ailleurs progressivement. C'est là ce qui constitue, à proprement parler, l'*insalivation,* opération par laquelle les différentes parties des aliments divisés par les dents sont liées entre elles de manière à former une sorte de pâte qui permet leur agglomération en bol, par suite de l'action des lèvres, des joues et de la langue surtout. C'est sous cette dernière forme, en effet, que les aliments sont avalés à l'aide d'un mécanisme qui constitue la *déglutition,* mécanisme très-compliqué et qui se compose d'une série d'actions successives très-variées.

Dans la déglutition, le bol résultant de l'agglomération des aliments est placé d'abord au-dessus de la langue, entre cet organe et la voûte palatine. Bientôt les muscles palatostaphylins élèvent le voile du palais, que tendent transversalement, en même temps, les muscles péristaphylins externes; la pointe de la langue s'élève; sa base se déprime, et le bol, pressé d'avant en arrière sur un plan incliné, glisse dans le pharynx d'autant plus facilement que les mâchoires, par leur rapprochement, ferment la bouche en devant, et que l'isthme du gosier est lubrifié par les mucosités que versent à sa surface les tonsilles et les cryptes muqueuses de la base de la langue. Jamais, à moins de quelque altération morbide, on ne voit, dans ce passage, le bol alimentaire pénétrer dans le larynx, soit parce que, comme la plupart des physiologistes l'ont pensé, il abaisse devant lui l'épiglotte et se ferme ainsi la voie à lui-même, soit parce que, comme le pense Magendie, qui a vu que l'amputation de ce fibro-cartilage laissait la déglutition intacte, il y a occlusion de la glotte, par l'action de ses muscles constricteurs.

Dans ce moment, au reste, le pharynx est élevé et transversalement élargi par la contraction des muscles stylo-pharyngiens. Il est subitement tiré en haut, avec l'os hyoïde et le larynx, par les muscles génio-hyoïdiens, stylo-hyoïdiens, mylo-hyoïdiens et digastriques, qui l'amènent, pour ainsi dire, au-devant des aliments. Presque aussitôt ces muscles, ainsi que les élévateurs de la base de la langue, se relâchent, et le pharynx s'abaisse brusquement, entraînant avec lui le bol alimentaire qu'il vient de saisir, aidé en cela par l'abaissement du voile du palais, abaissement actif opéré par

la contraction des muscles glosso staphylins et pharyngo staphylins, très-bien décrit par Sandifort, en particulier, et empêchant le corps avalé de s'introduire dans les ouvertures postérieures des fosses nasales, et dans les pavillons des trompes d'Eustache, ou de revenir dans la cavité de la bouche. Alors les trois constricteurs du pharynx entrent en action, et poussent le bol alimentaire jusqu'à l'orifice de l'œsophage. Celui-ci contracte ses fibres circulaires successivement de haut en bas, et pousse le bol de proche en proche jusqu'au cardia, en même temps, d'ailleurs, que le conduit se raccourcit par la contraction de ses fibres longitudinales. C'est ainsi que les aliments parviennent à l'estomac, dans la cavité duquel ils s'accumulent, en poussant devant eux, lors de l'introduction de chaque bouchée, la membrane muqueuse de l'œsophage, qui vient former un bourrelet circulaire autour du cardia.

A mesure que les aliments se rassemblent suivant ce mode de déglutition, l'estomac augmente de volume par la distension de ses parois; toutes ses fibres charnues s'allongent; les plis de sa membrane interne s'effacent; il s'engage lui-même entre les lames du feuillet antérieur du grand épiploon et celles des épiploons gastro-hépatique et gastro-splénique, se rapprochant ainsi du colon, du foie et de la rate, refoulant le diaphragme dans le thorax et soulevant la paroi antérieure de l'abdomen. En même temps que ce viscère s'arrondit ainsi, il change de situation, c'est-à-dire que sa face antérieure devient supérieure, que la postérieure se dirige en bas, et que sa grande courbure se montre en avant, mouvement qui coïncide d'ailleurs avec l'élévation de la grosse tubérosité, le pylore restant à sa place et permettant ainsi à tout l'organe de se redresser sur lui comme sur un point fixe.

Alors, l'appétit et la faim ont cessé; un sentiment de chaleur plus ou moins agréable se développe dans la région épigastrique; les parois du viscère, par un mouvement de péristole, se resserrent sur la masse des aliments solides mêlés aux boissons, la pressent, la compriment, l'imprègnent des fluides fournis par les sécrétions perspiratoires et folliculaires dont elles sont le siége, sécrétions alors devenues plus actives par la transformation de l'organe en un centre de fluxions. Bientôt, sous l'influence des forces gastriques, les aliments ingérés changent d'état et de composition; ils se dissolvent et se convertissent en chyme, opération qui ne commence guère qu'une heure et demie après le repas, et dont la durée générale, très-variable, ne saurait être fixée exactement, et se balance entre quatre et cinq heures. La chymification s'effectue d'abord au point même de contact de la masse alimentaire avec les parois de l'estomac. Une couche de chyme d'environ une ligne d'épaisseur recouvre la masse, et est dirigée vers le pylore et le duodénum par les contractions péristaltiques de l'estomac; une deuxième lui succède; puis une troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que toute la masse alimentaire contenue dans l'estomac soit, de la périphérie au centre, réduite de cette manière en chyme. Il paraît donc évident que c'est aux dépens des fluides que fournissent les parois de l'estomac, que se forme ce dernier. A mesure que ce changement s'opère et que le chyme déjà formé est chassé par le pylore, l'estomac se resserre, se rétrécit et s'applique plus exactement sur ce qui reste d'aliments dans sa cavité.

Quoi qu'il en soit, la nature de ce phénomène, l'explication de ses causes immédiates, ont, de la part des médecins et des physiologistes de tous les siècles, donné lieu à une foule d'opinions, tour à tour adoptées et abandonnées. C'est ainsi qu'Hippocrate, Galien et la plupart des anciens, d'après eux, regardaient la digestion stomacale comme une sorte de *coction;* que Pierre du Chastel et Van Helmont en faisaient une *fermentation;* que d'autres successivement l'attribuèrent à la *putréfaction,* à la *trituration,* à la *macération,* à la *dissolution chimique.*

Mais cette opération n'est ni mécanique, ni physique, ni chimique; elle trouve son principe dans les lois de la vie; elle semble être, à proprement parler, et comme l'a dit Chaussier, une véritable *dissolution vitale,* laquelle est favorisée d'ailleurs évidemment par le mélange avec les aliments d'une foule de fluides et d'humeurs qui viennent se rassembler dans la cavité du viscère, soit qu'ils appartiennent à l'économie, ou qu'ils lui soient étrangers, et qui sont, d'une part, la salive, les larmes, les mucosités des tonsilles, des glandes buccales, pharyngiennes, etc., les produits exhalés de la bouche, du pharynx, de l'œsophage et de l'estomac lui-même, et, de l'autre, les boissons et les sucs inhérents aux aliments. Ceux-ci sont donc pénétrés intimement par tous ces liquides, qui en écartent les molécules, les délaient, et transforment leurs principes dissociés en une combinaison nouvelle et spéciale, à peu près identique, et à laquelle concourent efficacement la température du viscère, les mouvements de péristole et les contractions péristaltiques qu'exercent ses parois, le soulèvement de la paroi antérieure de l'abdomen, l'élévation et l'abaissement alternatifs du diaphragme.

Une fois, au reste, qu'en franchissant le pylore, le chyme est sorti de l'estomac pour passer dans le duodénum, qui se trouve distendu dans tous les sens et surtout transversalement, il ne peut plus retourner vers le lieu d'où il est venu, par l'effet de la constriction du pylore. Là, pressé, condensé par le péristole du duodénum, il se mêle avec une certaine quantité de fluides muqueux et s'unit à la bile et au suc pancréatique, qui arrivent à plein canal dans la cavité de l'intestin. La vésicule du fiel elle-même se vide alors.

Dès que le mélange des aliments et de ses divers fluides est bien opéré, le chyme, après avoir subi d'ailleurs l'influence des mouvements de l'organe et de sa température, n'est plus le même évidemment. Moins homogène que dans l'estomac, il est aussi plus ou moins coloré en jaune, surtout à partir de l'insertion du canal cholédoque; son odeur aigre, sa saveur acide, ont disparu, et il est parsemé de petits filaments blanchâtres, consistants, comme élastiques, placés à sa surface, et que Magendie regarde comme du *chyle brut,* en même temps que, selon Marcet et Prout, il s'y fait un développement notable d'albumine.

C'est dans le chyme, ainsi perfectionné et animalisé, que les vaisseaux lactés vont puiser les matériaux à

l'aide desquels ils fabriquent le chyle, qui doit, avec plus ou moins d'activité, être porté dans le torrent de la circulation, pour augmenter la masse du sang et en renouveler les matériaux. L'absorption de cette humeur est très-manifeste dans le duodénum ; mais à mesure que le chyme s'éloigne de cet intestin, elle devient de moins en moins active, et le chyme se montre de plus en plus jaune et de plus en plus consistant. Ces changements se manifestent très-évidemment déjà vers l'iléon, c'est-à-dire vers le tiers inférieur de l'intestin grêle, spécialement dans les parties de cet intestin qui s'approchent du cœcum. Ainsi, tandis qu'à son origine l'intestin grêle donne naissance à une foule de vaisseaux chylifères, on n'en voit plus que quelques-uns, très-clairsemés et placés à de grandes distances les uns des autres, sur la région inférieure de cet intestin, et l'on cesse, pour ainsi dire, d'en trouver sur les diverses parties du gros intestin.

La perte que le chyme éprouve par l'effet de l'absorption du chyle, est en quelque sorte compensée par son mélange avec les mucosités et l'humeur plus ou moins liquide que fournissent les parois intestinales, et dont la quantité, d'après un calcul de Haller, peut être évaluée à sept ou huit livres par vingt-quatre heures. Ce mélange se fait d'ailleurs progressivement, car le chyme chemine lentement depuis la fin du duodénum, à travers les circonvolutions multipliées du jéjunum et de l'iléon, jusque dans le cœcum, d'où il ne peut retourner dans l'intestin grêle, la valvule de Bauhin y mettant obstacle, dans l'état de santé, par une disposition anatomique des plus curieuses. Cette progression de la pâte chymeuse est déterminée par le mouvement péristaltique du duodénum et par la contraction des fibres circulaires de l'intestin grêle, laquelle, rétrécissant la cavité de celui-ci de haut en bas, pousse dans ce sens et devant elle les matières qui y sont contenues, en même temps que les fibres longitudinales, entrant aussi en action, diminuent d'ailleurs la longueur du trajet à parcourir, et que les mucosités et les fluides perspirés lubrifient et facilitent les voies.

En parcourant le long canal que représente l'intestin grêle, le chyme subit encore une autre modification ; il se mélange avec divers produits gazeux, qui, durant la chylification, se forment dans des proportions variées et se rassemblent dans les voies digestives en quantités plus ou moins considérables. Ces gaz, qui ont été examinés par Jurine, d'abord, et ensuite par Magendie et Chevreul, ne sont que de l'Acide carbonique, de l'Azote et de l'Hydrogène, et ne sont jamais combinés à de l'Oxygène. Ils paraissent être le résultat d'une sécrétion particulière, opérée à la surface de la membrane muqueuse. En pénétrant dans le cœcum, le chyme cesse d'être aussi mou, aussi diffluent, qu'il l'avait été jusque-là. En y séjournant, il se durcit et acquiert une fétidité notable, en même temps que sa couleur devient plus foncée. Ces diverses modifications deviennent de plus en plus évidentes, à mesure que la masse, dépouillée de chyle et devenue excrémentitielle, se rapproche de l'anus. Dans le colon, déjà, elle forme une sorte de magma solide, ou se pelotonne et s'agglomère en boules plus ou moins volumineuses et plus ou moins arrondies, dernière disposition qui est due aux bosselures que présente à sa surface le gros intestin, c'est-à-dire le cœcum et le colon. C'est dans cette portion des voies digestives encore que les excréments, dernier résidu de la pâte chymeuse, sont accompagnés de gaz, parmi lesquels on reconnaît, outre ceux qui ont été signalés plus haut, l'Hydrogène carboné et l'Hydrogène sulfuré; mais on n'y trouve plus l'Hydrogène pur, qui se rencontrait dans l'intestin grêle. Parvenus au rectum, les excréments s'y accumulent comme dans un réservoir, le distendent et se rassemblent en une masse plus ou moins considérable. Par sa force de contraction et par son élasticité, le sphincter de l'anus ferme cette ouverture, et met à leur sortie un obstacle qu'un acte de la volonté peut seul vaincre.

L'excrétion stercorale, qu'on a proposé encore d'appeler *défécation,* est accompagnée de phénomènes que le physiologiste ne saurait ignorer. Lorsque le besoin d'y satisfaire se manifeste, on contracte simultanément, à cet effet et par un véritable effort, le diaphragme et les muscles de l'abdomen, ce qui refoule vers le bassin les viscères de la cavité du ventre et les fait presser sur le rectum, en même temps que les muscles de la paroi inférieure de l'abdomen, les releveurs de l'anus et les ischio-coccygiens, fortement contractés, résistent à cet effort et pressent en sens contraire. Alors la résistance du sphincter ne tarde point à être surmontée, et l'excrément franchit l'anus.

Tel est l'exposé simple et rapide, mais exact, des divers phénomènes qui, chez l'Homme adulte, constituent la digestion proprement dite. Cette fonction offre des variétés assez notables, suivant les différents temps de la vie auxquels on l'examine, et surtout suivant les divers ordres d'animaux chez lesquels elle s'exécute.

SYSTÈMES DE BOTANIQUE. On a désiré trouver ici, comme supplément à l'article Méthode (vol. VII), un exposé succinct du Système de classification des plantes, produit en 1694, par l'immortel Tournefort, et de celui publié à quarante années de distance par un homme du Nord, dont l'universalité des connaissances naturelles a étonné le monde ; voici l'analyse de ces deux Systèmes.

1° *Système de Tournefort.*

Le Système de Tournefort, généralement connu sous le nom de Classification de Tournefort, est principalement basé sur la considération des différentes formes de la corolle. Un reproche généralement adressé à Tournefort, c'est de n'avoir pas suivi l'exemple déjà donné par Rivin, en 1690, et d'avoir encore séparé dans des classes distinctes les plantes herbacées et les végétaux ligneux. Cet inconvénient est très-grand, puisque souvent, dans le même genre, on trouve des espèces ligneuses et des espèces herbacées, exemple les Luzernes, les Cytises, les Liserons, etc., et qu'en outre il arrive quelquefois que la même espèce peut être ou ligneuse ou herbacée, suivant diverses circonstances. Mais le mérite de Tournefort n'est pas seulement d'avoir créé une classification ingénieuse dans laquelle se trouvent rangées et décrites toutes les plantes connues à cette époque ; son titre principal de gloire est d'avoir

le premier distingué d'une manière plus précise et plus rigoureuse qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, les genres, les espèces et les variétés; la perfection qu'il a mise dans cette distinction est telle que, chaque jour, les travaux des botanistes modernes tendent tous à se rapprocher de Tournefort pour la circonscription à donner aux genres.

Le Système de Tournefort se compose de vingt-deux classes, dont les caractères sont tirés : 1° de la consistance et de la grandeur de la tige; 2° de la présence ou de l'absence de la corolle; 3° de l'isolement de chaque fleur ou de leur réunion dans un involucre commun, ce qui constitue, selon Tournefort, les fleurs composées; 4° de la soudure des pétales ou de leur isolement, c'est-à-dire de la corolle monopétale ou polypétale; 5° de sa régularité ou de son irrégularité.

1° Sous le rapport de la consistance et de la durée de leur tige, Tournefort divise les végétaux en herbes et sous-arbrisseaux, et en arbrisseaux et arbres; les herbes et les sous-arbrisseaux réunis sont renfermés dans les dix-sept premières classes, les cinq dernières classes contiennent les arbrisseaux et les arbres. 2° D'après la présence ou l'absence de la corolle, les herbes et sous-arbrisseaux sont divisés en pétalés et en apétalés; les quatorze premières classes des herbes renferment toutes celles qui sont pourvues d'une corolle, les trois autres celles qui en sont dépourvues. 3° Les herbes pétalées ont les fleurs isolées et distinctes, ou réunies pour constituer des fleurs composées; les onze premières classes contiennent les herbes à fleurs simples; les trois suivantes celles dont les fleurs sont composées. 4° Parmi les plantes herbacées à fleurs simples, les unes ont une corolle monopétale, les autres une corolle polypétale. Dans les quatre premières classes, Tournefort a réuni les corolles monopétales, et dans les cinq qui suivent les plantes à corolle polypétale. 5° Mais cette corolle monopétale ou polypétale peut être régulière ou irrégulière, ce qui a permis de subdiviser encore chacune de ces divisions.

Quant aux arbrisseaux et aux arbres, ils forment les cinq dernières classes du Système, et leur division est tirée des mêmes considérations.

Il est important de remarquer ici que Tournefort appelait corolle les périanthes simples et colorés, comme celui de la Tulipe, du Lis, qui sont, selon lui, des corolles monopétales régulières. Voici le tableau du Système de Tournefort :

					CLASSES.
HERBES A FLEURS...	Pétalées. .	Simples...	Monopétales. .	Régulières. .	1 Campaniformes.
					2 Infundibuliformes.
				Irrégulières.	3 Personnées.
					4 Labiées.
			Polypétales. .	Régulières. .	5 Crucifères.
					6 Rosacées.
					7 Ombellifères.
					8 Cariophyllées.
				Irrégulières.	9 Liliacées.
					10 Papilionacées.
					11 Anomales.
		Composées.			12 Flosculeuses.
					13 Semi-Flosculeuses.
					14 Radiées.
	Apétales.				15 A étamines.
					16 Sans fleurs.
					17 Sans fleurs ni fruits.
ARBRES A FLEURS...	Apétales.				18 Apétales proprement dits.
					19 Amentacées.
	Pétalées.		Monopétales.		20 Monopétales.
			Polypétales. . .	Régulières. .	21 Rosacées.
				Irrégulières.	22 Papilionacées.

2° *Système sexuel de Linné.*

Il y a peu d'exemples dans les sciences d'un enthousiasme pareil à celui qu'inspira le Système sexuel de Linné, dès l'époque de son apparition, en 1734. Cette vogue extraordinaire tient à plusieurs causes réunies. Et d'abord, on doit placer en première ligne le soin que prit l'immortel Suédois, de choisir pour base de sa classification des organes importants, dont les usages, jusqu'alors méconnus, venaient d'être démontrés par Camerarius, Grew, etc.; en second lieu, les considérations ingénieuses que l'auteur sut habilement en tirer, et la netteté et la précision des caractères de ses différentes classes et des ordres qu'il y avait établis. Mais ce qui contribua non moins puissamment à répandre le Système sexuel de Linné, c'est qu'il y créait en quelque sorte la nomenclature et la synonymie botanique. Tournefort lui en avait tracé la route, sans néanmoins en avoir fait disparaître tous les obstacles. Jusqu'alors, en effet, chaque espèce ne portait pas de nom spécial, mais était dénommée par une phrase caractéristique, dans laquelle il était souvent fort difficile de trouver le caractère propre à la faire distinguer. Or ces phrases étant plus ou moins longues, il était très-difficile d'en retenir un grand nombre. Linné donna à chaque genre un nom propre ou générique,

ainsi que l'avait fait Tournefort; mais, de plus, il désigna chaque espèce de ces genres par un nom adjectif ou spécifique ajouté à la suite du nom générique. Par ce moyen neuf et ingénieux, il simplifia considérablement l'étude déjà fort étendue de la science des végétaux; ensuite il traça dans une phrase caractéristique les traits principaux qui pouvaient servir à distinguer chaque espèce.

Les bases principales du Système sexuel de Linné reposent essentiellement sur les organes sexuels mâles ou les étamines pour les classes, et sur les pistils ou organes sexuels femelles pour les ordres ou subdivisions des classes : celles-ci sont au nombre de vingt-quatre. Linné partage d'abord tous les végétaux connus en deux grandes sections fort inégales. Dans la première, il range tous ceux qui ont des organes sexuels et, par conséquent, des fleurs apparentes. Ce sont les Phanérogames ou Phénogames. La seconde section comprend les végétaux dans lesquels les organes sexuels sont cachés ou plutôt qui en sont dépourvus : on les nomme Cryptogames. De là les deux divisions primitives du règne végétal : les Phanérogames et les Cryptogames. Les premiers, beaucoup plus nombreux que les autres, forment les vingt-trois premières classes. Parmi les Phanérogames, les unes ont des fleurs hermaphrodites, c'est-à-dire pourvues des deux organes sexuels mâles et femelles; les autres sont unisexuées. Les vingt premières classes du Système sexuel renferment les végétaux phanérogames à fleurs hermaphrodites ou monoclines; dans les trois suivantes, sont placées les plantes diclines ou unisexuées. Les plantes monoclines ont les étamines détachées du pistil, ou bien les deux organes sont soudés ensemble. Les étamines, dégagées de toute soudure avec le pistil, peuvent être libres et distinctes les unes des autres; elles peuvent être réunies et soudées entre elles soit par les filets, soit par les anthères. Les étamines libres sont égales ou inégales, en nombre déterminé ou indéterminé, etc. C'est par des considérations de cette nature que Linné est parvenu à former les vingt-quatre classes de son Système. On voit d'après cela qu'il repose sur les considérations suivantes : 1° le nombre des étamines; 2° leur insertion; 3° leur proportion; 4° leur réunion par les filets; 5° leur soudure par les anthères; 6° leur réunion avec le pistil; 7° la séparation des sexes dans des fleurs différentes; 8° enfin sur l'absence des organes sexuels. Le tableau suivant est la clef du Système sexuel de Linné.

				Classes.
FLEURS	Visibles.			
	Hermaphrodites.			
	Les étamines n'étant unies par aucune de leurs parties.			
	Toujours égales, ou sans proportions respectives; au nombre		d'une	1. Monandrie.
			de deux	2. Diandrie.
			de trois	3. Triandrie.
			de quatre	4. Tétrandrie.
			de cinq	5. Pentandrie.
			de six	6. Hexandrie.
			de sept	7. Heptandrie.
			de huit	8. Octandrie.
			de neuf	9. Ennéandrie.
			de dix	10. Décandrie.
			de douze	11. Dodécandrie.
			plusieurs, souvent 20, adhérant au calice	12. Icosandrie.
			plusieurs, jusqu'à 100, n'adhérant pas au calice	13. Polyandrie.
		Inégales, au nombre	de quatre, dont deux filets plus longs	14. Didynamie.
			de six, dont quatre filets plus longs	15. Tétradynamie.
		Unies par les filets groupés en	un corps	16. Monadelphie.
			deux corps	17. Diadelphie.
			plusieurs corps	18. Polyadelphie.
			anthères, en forme de cylindre	19. Syngénésie.
			et attachées au pistil	20. Gynandrie.
	Les étamines et les pistils dans des fleurs différentes.			
			sur un même pied	21. Monoecie.
			sur des pieds différents	22. Dioecie.
			sur différ. pieds ou sur le même, avec des fleurs hermaphrodites	23. Polygamie.
	A peine visibles, et qu'on ne peut décrire distinctement			24. Cryptogamie.

La méthode naturelle de Jussieu, qui s'est si heureusement élevée au-dessus de toutes les hypothèses et de toutes les incertitudes des systèmes, a été comprise et exposée au mot Méthode.

SYSTOLE. *Systola.* ins. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, établi par Walker pour une espèce qu'il a observée dans l'île de Wight. Caractères : tête grande; antennes composées de douze articles

courts, presque monoliformes, les derniers en massue acuminée; corselet convexe; abdomen court et cylindrique. Le reste des caractères se rapporte aux généralités de la famille.

Systole aux ailes blanches. *Systola albipennis*, Walk. Ses antennes sont brunes, noires à l'extrémité; les yeux et les ocelles sont roux; la tête, le corselet et le pédoncule de l'abdomen sont obscurs et ponctués; l'abdomen est brillant et glabre; les jambes antérieures, les genoux et les tarses sont bruns, jaunes en dessous; les ailes sont blanches, avec les nervures brunes. Taille, une ligne.

SYSTOLUS. ins. (Mégerle.) Synonyme de *Comasinus*.

SYSTRÈPHE. *Systrepha*. bot. Ce genre institué par Burchell, dans son Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, paraît appartenir à la famille des Apocynées; il a pour caractères: calice pentaphylle, à folioles subulées; corolle tubuleuse, renflée sphériquement à sa base, à tube cylindrique, ponctué de noir pourpré; son limbe est quinquéfide, à découpures très-longues, dressées, contournées très-élégamment en forme de couronne impériale; cinq nectaires bifides, dressés, linéaires, obtus; cinq filaments plus longs que les nectaires, connivents par le sommet entourant l'ovaire qui est arrondi et déprimé; anthères placées à la base des filaments; style et stigmates peu remarquables. Burchell, dans la plante qu'il signale, a trouvé une herbe à racines fasciculées, d'où pendent des tubercules fusiformes, succulents et blancs; la tige est volubile, filiforme; les pédoncules sont axillaires et biflores. Du cap de Bonne-Espérance.

SYSTROGASTRES ou CHRYSIDES. ins. Famille de l'ordre des Hyménoptères, établie par Duméril et comprenant les genres Chryside, Omalon et Parnopès.

SYSTROPE. *Systropus*. ins. Genre de Diptères, institué par Wiedemann, très-voisin de celui des Conops, dont il ne diffère qu'en ce que le dernier article des antennes forme seul la massue et n'offre point de stylet sensible. Ces Diptères ont d'ailleurs le port des Conops; leur trompe est un peu ascendante.

Systrope décharné. *Systropus macilentus*, Wied. Son corselet est noir, bordé de chaque côté d'un peu de rouge; l'abdomen est brun, avec les deux extrémités noires; les ailes sont brunâtres. Taille, sept lignes. De l'Amérique septentrionale.

SYSTROPHE. *Systropha*. ins. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires. Caractères: tarse des deux pieds postérieurs peu dilaté; palpes labiales composées d'articles linéaires, placés bout à bout; palpes maxillaires presque semblables; antennes des mâles recoquillées à leur extrémité; mandibules étroites et terminées en pointe, sous laquelle est une petite dent; abdomen allongé, courbé à son extrémité, offrant en dessous, près de son milieu, des éminences en forme de dents ou de tubercules; ailes offrant trois cellules cubitales complètes.

Systrophe spirale. *Systropha spiralis*, Illig.; *Hylæus spiralis*, Fab.; *Andrœna spiralis*, Panz., Faun. G., fasc. 35, f. 22. Son corps est noir, revêtu d'une pubescence grisâtre; les ailes sont d'un brun transparent, les jambes sont recouvertes d'un duvet plus épais; le dernier anneau de l'abdomen est quadridenté en dessous. La femelle a les antennes filiformes et le dernier anneau de l'abdomen mutique. Taille, sept lignes. Du midi de l'Europe.

SYSTYLE. *Systylium*. bot. Genre de Mousses voisin du *Splachnum*, établi par Hornschuch (Comm., 19, tab. 11). et offrant pour caractères: un péristome simple, à trente-deux dents courtes, rapprochées par paires et soudées à leur base; un opercule uni avec la columelle; une coiffe campaniforme et pointue, à bords déchiquetés; une capsule régulière, sans anneau, mais ayant une apophyse. On voit par ces caractères que le genre *Systylium* diffère des *Splachnum* par le nombre double de ses dents et par son opercule adhérent. Il se compose d'une seule espèce, *Systylium splachnoides*, Hornsch., qui croît dans la Haute-Carinthie.

SYSTYLE. min. Minéral encore fort peu connu, découvert par Zimmermann dans une carrière de Basalte de la contrée de Detmold en Hesse, et décrit dans les tomes iii et iv du *Taschenbuch für Mineral*, de Léonhard. Il a une forme prismatique; sa couleur est bleuâtre, mate, légèrement brillante à l'intérieur; il est fragile; il offre une cassure conchoïde; ses fragments sont prismatiques, à trois ou cinq pans; il étincelle sous le choc du briquet; sa pesanteur spécifique est 2,41.

SYURUS. bot. L'une des sections du genre *Lepturus*, de Robert Brown.

SYZYGITES. bot. (*Mucédinées*.) Ce genre, de la tribu des Mucorées, a été décrit et figuré par Ehrenberg; on n'en connaît qu'une espèce; elle croît sur les bois morts; elle présente des filaments droits, rameux, portant des sporanges (ou vésicules sporulifères) latéraux, opposés, soudés en un seul péridium.

SYZYGIUM. bot. Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 166, tab. 33) a ainsi nommé un genre de la famille des Myrtacées, qu'il ne faut pas confondre avec le *Suzygium* de P. Browne. Celui-ci est une véritable espèce du genre *Calyptranthes*, de Swartz. Willdenow et d'autres auteurs ont, à la vérité, placé parmi les *Calyptranthes* plusieurs espèces qui appartiennent aux vrais *Syzygium*, tandis que d'un autre côté Lamarck et Roxburgh en ont fait des *Eugenia*, Sprengel des *Myrtus*, etc. Enfin, le nom de *Calyptranthus*, bien différent aussi de *Calyptranthes*, a été donné plus récemment par Blume au genre dont il est ici question. Ces oscillations dans la nomenclature prouvent la difficulté qu'il y avait à déterminer les caractères génériques de la plupart des Myrtacées. Voici ceux qui ont été assignés au *Syzygium* par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 259): calice dont le tube est obové, le limbe presque entier ou à lobes fort obtus; corolle à quatre ou cinq pétales presque arrondis, réunis en une sorte de coiffe ou d'opercule convexe, membraneux, qui tombe en se fendant transversalement; étamines nombreuses, libres; style surmonté d'un stigmate simple; ovaire à deux loges contenant un petit nombre d'ovules; baie uniloculaire, ne renfermant qu'une seule ou un petit nombre de graines dont la radicule est petite, insérée au-dessous de la partie moyenne des cotylédons et cachée par ceux-ci. Ce genre

diffère du *Calyptranthes*, en ce que l'opercule n'est pas formé par le calice, mais par la corolle; du *Caryophyllus* par le tube du calice qui n'est pas cylindracé ni divisé au sommet en lobes bien distincts; de l'*Eugenia* par ses cotylédons moins soudés intimement, et par ses pétales réunis en coiffe. De Candolle a placé parmi les *Syzygium* les espèces du genre *Opa* de Loureiro. Le nombre des espèces de *Syzygium* est assez considérable, car De Candolle en a décrit vingt-neuf, dont quelques-unes à la vérité sont douteuses. A l'exception du *S. Guineense*, elles croissent dans l'Inde orientale, ainsi qu'aux îles Maurice et à Mascareigne. Dans ces dernières contrées, on donne les noms de *Bois de pomme* et de *Bois à écorce blanche* aux *Syzygium glomeratum* et *paniculatum*. Le type du genre est le *Syzygium caryophylleum*, Gærtn., *loc. cit.*, ou *Myrtus caryophyllata*, L. C'est un arbre de Ceylan, dont l'écorce est connue dans la droguerie sous les noms de *Cannelle Giroflée*, *Bois de Girofle* et *Bois de Crabe*. Elle peut être employée comme aromate à la place des Clous de Girofle, dont elle offre les propriétés.

SYZYGONIE. *Syzygonia*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Tenthrédines, institué par Klug et dont les caractères ont été déterminés par Lepelletier de Saint-Fargeau, de la manière suivante : antennes subitement en massue, laquelle est formée de cinq articles distincts : premier article basilaire gros et court, le deuxième petit et transversal, le troisième un peu arqué vers la base, à peu près aussi long que les deux suivants pris ensemble; ceux-ci plus longs chacun que le premier; massue un peu plus longue que le troisième article. Une cellule radiale longue et sans appendice, quatre cubitales : la première petite, presque carrée, la deuxième et la troisième assez grandes et égales, la quatrième un peu plus grande que chacune des précédentes, complète, c'est-à-dire séparée du limbe complétement, par une nervure qui atteint le bord de l'aile; côtés antérieurs du thorax portant à leur partie inférieure un tubercule à large base et à pointe mousse; les quatre jambes postérieures munies d'une épine dans leur milieu.

SYZYGONIE AUX AILES BLEUES. *Syzygonia cyanoptera*, Klug. Sa tête et son corselet sont d'un rouge tirant sur le brun; l'écusson et l'abdomen sont d'un bleu noirâtre, luisant; les ailes sont d'un bleu intense; les pattes sont brunes. Taille, six lignes. Europe.

SYZYGOPE. *Syzygops*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, mais déjà indiqué par Dejean, dans le Catalogue de sa Collection, sous le nom de *Cyclopus*. Il a été formé sur une seule espèce qui se trouve à l'Ile-de-France. Caractères : antennes de moyenne grandeur, grêles, dont le premier article est en massue dépassant la longueur des yeux, ceux de la base du funicule sont très-longs et coniques, le premier épais, les autres courts, un peu en nœud; massue oblongue et ovalaire; rostre court, épais, presque cylindrique, calleux et renflé à l'extrémité; yeux arrondis, insérés au milieu du front, presque réunis; corselet oblong, convexe, à côtés arrondis; corps ovalaire, aptère; élytres courtes, ovalaires, un peu rétrécies vers l'extrémité; pattes de longueur moyenne et fortes; cuisses renflées; tarses spongieux en dessous, à pénultième article en cœur, bilobé et cilié.

SYZYGOPE CYCLOPE. *Syzygops Cyclops*, Sch.; *Cyclopus tereticollis*, Dej. Corps d'un jaune testacé; corselet brun, granuleux, couvert d'écailles blanchâtres; élytres d'un brun jaunâtre, striées et ponctuées, garnies d'écailles blanchâtres; pattes et antennes jaunes. Taille, une ligne et demie. Ile Bourbon.

SZOVITSIE. *Szovitsia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Fischer et Meyer qui l'ont ainsi caractérisé : calice à cinq dents : pétales presque égaux, obovales, échancrés, avec les découpures infléchies. Le fruit est oblongo-elliptique, modérément comprimé par les côtés; les méricarpes ont les cinq côtes primaires filiformes et subpoilues, les deux latérales sont placées sur la commissure et légèrement planes, les quatre secondaires prominules, épaisses, arrondies, unirayées et chargées de plis transverses; carpophore rigide, fendu à l'extrémité; graine à bords roulés, marquée d'un sillon.

SZOVITSIE CALLICARPE. *Szovitsia callicarpa*, Fisch. et M. Plante herbacée, annuelle, glabre, à feuilles composées ou décomposées, dont les découpures sont allongées et filiformes; ombelles latérales dépourvues d'involucre; involucelles formés de cinq ou six folioles membraneuses; fleurs blanches.

T

TABAC. *Tabacina*, *Tabacum*, *Tabacus*. BOT. *V.* NICOTIANE. On a étendu ce mot à des plantes qui n'ont aucun rapport avec les Nicotianes; ainsi l'on nomme vulgairement : TABAC DES MONTAGNES, DES VOSGES OU DES SAVOYARDS, l'*Arnica montana*. *V.* ARNICA.

TABAC D'ESPAGNE. INS. Nom spécifique donné à un Papillon du genre Argynne.

TABAN. INS. Synonyme vulgaire de Taon. *V.* ce mot.

TABANIENS. *Tabanides*. INS. Famille de Diptères, instituée par Latreille, et qui a pour caractères : antennes de trois articles, dont le dernier annelé; trompe toujours saillante, terminée ordinairement par deux lèvres, renfermant un suçoir de six pièces écailleuses, lancéolées, avec les palpes avancées. Ces insectes sont bien connus, surtout des habitants de la campagne, à raison des tourments qu'ils font éprouver aux Bœufs et aux Chevaux, dont ils percent la peau afin de sucer leur sang. Il paraît hors de doute que ce sont les *OEstros* des Grecs et les *Asili* des Romains. D'autres Diptères non moins importants, plus généralement répan-

dus, que l'on distinguait des précédents, tant par leur physionomie que par leur origine, puisque les précédents étaient censés provenir de petits animaux aquatiques, de Sangsues même, selon quelques auteurs, tandis que les derniers tiraient leur existence de Vers s'engendrant dans le bois, furent appelés par les premiers *Myops*, et par les seconds *Tabani*. Cette dernière dénomination, plus ou moins altérée, a remplacé dans les langues modernes dérivant de la latine, les noms d'Œstre et d'Asile. Quant aux insectes qui furent nommés *Myops* et *Tabani*, il est à présumer que ce sont les Stomoxes des naturalistes actuels, et particulièrement l'espèce distinguée par l'épithète de *Calcitrans*. *V.* Stomoxe. Quoi qu'il en soit, les Taons ordinaires ressemblent à de grosses Mouches et en ont le port. Leur corps est peu velu, et généralement tacheté, tantôt de blanc ou de gris, tantôt de roussâtre, sur un fond plus ou moins brun ou noirâtre. Leur tête est de la largeur du thorax, presque hémisphérique, et occupée presque entièrement, surtout dans les mâles, par les yeux qui sont communément d'un vert doré, avec des raies et des taches pourprées. Les antennes sont environ de la longueur de la tête dans les grandes espèces, plus allongées dans quelques autres de petite taille, de trois articles, dont le dernier plus grand, conique, terminé en pointe, sans aucun appendice; il est le plus souvent taillé en croissant, à quelque distance de sa base, avec des divisions transverses et superficielles, au nombre de trois à sept. La trompe dans la plupart est presque membraneuse, toujours saillante, perpendiculaire, de la longueur de la tête ou un peu plus courte, et terminée par deux lèvres allongées. Les deux palpes sont ordinairement couchées sur la trompe, conique, comprimées, velues et composées de deux articles. Le suçoir est formé de six pièces écailleuses, étroites et allongées, qui, au moyen de rainures et d'arêtes, s'emboîtent réciproquement et ne forment qu'un seul corps. Elles représentent le labre, les deux mandibules, les deux mâchoires et la languette des Coléoptères. Ces insectes et les Cousins sont les seuls Diptères dont les pièces du suçoir soient aussi nombreuses. Les ailes sont étendues horizontalement de chaque côté du corps, et leur réticulation est plus compliquée que celle des Athéricères et de plusieurs autres Diptères, ayant le même port. Les cuillerons recouvrent presque entièrement les balanciers. L'abdomen est triangulaire et déprimé. Les tarses sont terminés par trois pelotes situées entre les crochets. Ces insectes sont très-communs dans les pâturages et les forêts humides; ils volent en bourdonnant. C'est surtout dans les temps chauds et orageux qu'ils assaillent, et souvent en grand nombre, les bêtes de somme et l'Homme même. Les Chevaux sont quelquefois couverts de sang par l'effet de leurs piqûres. Il paraîtrait que ces penchants sanguinaires sont plus propres aux femelles qu'aux mâles. On rencontre souvent ceux-ci sur les fleurs et sur les troncs d'arbres. « Le plus souvent, disent Lepelletier et Serville (Encyclop. méthod.), on les voit voler dans les allées des bois, y faisant en quelque sorte la navette, restant quelque temps suspendus à une même place, puis se transportant, par un mouvement brusque et presque direct, à l'autre bout de leur station aérienne pour y reprendre la même immobilité, et tournant la tête dans chacun de ces mouvements vers des côtés opposés. En cherchant à nous rendre compte de ces évolutions, nous nous sommes assurés qu'ils guettent alors le passage des femelles et tâchent de les saisir en se précipitant sur elles, puis l'enlèvent, lorsqu'ils ont réussi à s'en emparer, à une hauteur où l'œil ne peut les suivre. » Le Taon des Bœufs est la seule espèce dont on ait encore observé les métamorphoses. Degéer dit que sa larve vit dans la terre, qu'elle est sans pattes, cylindrique, mais amincie par devant, d'un blanc jaunâtre, et que son corps est formé de douze anneaux. Sa tête porte en devant deux crochets écailleux, robustes, mobiles, recourbés en dessous, avec lesquels elle creuse la terre. Son mode de nourriture est inconnu. La nymphe est presque cylindrique, nue, avec deux tubercules sur le front. L'abdomen est partagé en huit anneaux, ayant à leur bord postérieur une frange de longs poils. Le dernier est armé de six pointes écailleuses, à l'aide desquelles elle monte à la surface de la terre lorsqu'elle est sur le point de devenir insecte parfait, ce qui a lieu après avoir passé environ un mois sous cette forme. Lepelletier et Serville ont exposé, dans l'Encyclopédie méthodique, les divers changements qu'a éprouvés le genre *Tabanus* de Linné, ainsi que les caractères de tous ceux qui en dérivent. Dans son Histoire générale des Crustacés et des Insectes, Latreille avait déjà commencé cette élaboration. Depuis cette époque, l'excellent ouvrage de Meigen sur les Diptères d'Europe, les recherches de Wiedemann et de Macquart, les observations sur diverses espèces d'Amérique de Palisot-Beauvois, et celles qui ont été insérées dans l'Encyclopédie méthodique (article *Pangonie*), ont aplani les principales difficultés que présentait l'étude des insectes de cette famille, et il a été possible d'y faire de nouvelles coupes que l'on a réparties en cinq tribus distinguées de la manière suivante :

I. Les Tabanites. Leurs antennes ne sont guère plus longues que la tête. Cette tribu comprend les genres *Pangonia*, Latr.; *Dicrania*, Macq.; *Rhynomyza*, Wied.; *Tabanus*, Lin., et *Diabasis*, Macq.

II. Les Chrysopites. Antennes sensiblement plus longues que la tête; corps plus petit et moins robuste que chez les Tabanites. Genres *Acanthocera*, Macq.; *Hæmatopota*, Meig.; *Hexatoma*, Meig.; *Sylvius*, Meig.; *Chrysops*, Fab.; *Acanthomera*, Wied., et *Raphiorhynchus*, Wied.

III. Les Xylophagites. Antennes composées de trois articles, dont le dernier plus long, sans style ni soie, et ayant huit divisions annulaires; corps allongé. Genres *Cœnomyia*, Latr.; *Pachystomus*, Latr.; *Hermetia*, Latr.; *Xylophagus*, Fab., et *Beris*, Latr.

IV. Les Stratiomytes. Antennes ayant leur dernier article seulement à cinq ou six divisions, avec la dernière terminée par une soie ou stylet; corps assez large; ailes couchées l'une sur l'autre. Genres *Ptilocera*, Wied.; *Cyphomyia*, Wied.; *Acanthinia*, Wied.; *Stratiomys*, Geoff.; *Odontomyia*, Latr.; *Oxycera*, Meig.; *Ephippium*, Latr., et *Cyclogaster*, Macq.

V. Les Sarguites. Antennes ayant leur troisième ar-

ticle conique, terminé par une soie beaucoup plus longue que le reste de l'antenne. Genres *Nemotelus*, Geoff.; *Vappo*, Latr.; *Sargus*, Fabr.; *Chrysomyia*, Macq.; *Chrysochlora*, Latr.; *Raphiocera*, Macq.; *Hoplistes*, Macq.; *Dicranophora*, Macq.; *Pachygaster*, Macq., et *Acrochœta*, Meig.

TABANUS. INS. Synonyme de Taon.

TABEBOUIA. BOT. La plante figurée sous ce nom dans le *Flora fluminensis*, vol. VI, pl. 54, a été considérée comme type d'un genre distinct de la famille des Bignoniacées. Antoine Gomez, dans ses Observations botaniques (fasc. 2, p. 7, t. 3), admet ce genre et le place près du *Zeyhera*, de Martius, dont il paraît très-différent non-seulement par son port, mais en ce que les lèvres du calice sont entières ou à peine dentelées, que le tube de la corolle est glabre, infundibuliforme et à lobes assez grands, tandis que la corolle du *Zeyhera* est à tube cylindrique, à lobes courts et égaux, tout hérissés en dehors; que l'une des lèvres du calice est profondément bifide.

TABELLARIA. OIS. (Aldrovande.) Synonyme d'Œdicnème. *V.* ce mot.

TABERNÆMONTANA. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice persistant, très-petit, à cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle hypocratériforme, dont le limbe est divisé en cinq lobes étalés, plans et obtus; cinq étamines incluses, à anthères sagittées; deux ovaires surmontés d'un style filiforme, portant un stigmate bifide et dont la base est élargie; deux follicules un peu renflés, contenant des graines nichées dans une pulpe. Linné réunissait dans ce genre quelques espèces qui ont formé un genre particulier nommé *Amsonia*. D'un autre côté, les botanistes modernes y font rentrer le *Cleckia* de Necker, établi sur le *Tabernæmontana grandiflora*, L., et le *Nerium divaricatum*, L., ou *Nerium coronarium*, Jacq. C'est à R. Brown, Ruiz et Pavon, Kunth, et aux auteurs de l'Encyclopédie, qu'on doit la connaissance de la plupart des espèces qui constituent le genre *Tabernæmontana*, et dont le nombre s'élève à plus de quarante. Ce sont en général des arbrisseaux ou arbustes, rarement des arbres.

TABERNÆMONTANA A GRANDES FLEURS. *Tabernæmontana grandiflora*, Lin. Ses tiges sont divisées en rameaux dichotomes, glabres, cylindriques; les feuilles sont pétiolées, opposées, ovales-lancéolées, glabres, épaisses, entières, aiguës, un peu rétrécies à leur base. Les fleurs sont placées dans la bifurcation des rameaux supérieurs, portées sur un pédoncule court, chargé de deux ou trois fleurs pédicellées; le calice est d'un blanc verdâtre; la corolle est jaunâtre. De l'Amérique méridionale.

TABERNE. BOT. On a ainsi francisé, dans quelques Dictionnaires, le nom de *Tabernæmontana*. *V.* ce mot.

TABITHUS. INS. *V.* THYLACITES.

TABLIER. BOT. *V.* LABELLE.

TABOLEIRINHO. MOLL. Même chose que Canterinho.

TABOURET. BOT. Synonyme vulgaire de *Thlaspi*. *V.* ce mot.

TABUAN. OIS. Nom vulgaire de la grande Perruche à collier et croupion bleus. *V.* PERROQUET.

TAC. REPT. Nom vulgaire du Triton marbré, que l'on a longtemps considéré comme une espèce du genre Salamandre. *V.* TRITON.

TACAMAHACA. BOT. *V.* CALOPHYLLE et TACAMAQUE.

TACAMAQUE. *Tacamahaca*. BOT. Ce nom a été donné à plusieurs substances résineuses qui diffèrent entre elles, soit par leur origine, soit par leurs qualités physiques. Celles qui se trouvent encore quelquefois dans le commerce de la droguerie découlent d'arbres faisant partie des genres *Icica* et *Elaphrium* qui appartiennent à la famille des Térébinthacées, tandis qu'une autre résine nommée aussi Tacamaque provient du *Calophyllum Inophyllum*, plante de la famille des Guttifères. La Tacamaque ordinaire est attribuée, par la plupart des auteurs, à l'*Elaphrium tomentosum*, Jacq., ou *Fagara octandra*, L., arbre qui croît dans la province de Venezuela de l'Amérique méridionale. Cette résine est en masses brunes, bigarrées de taches jaunâtres ou rougeâtres; elles sont formées par l'agglomération de petites larmes molles et transparentes, et mêlées de débris d'une écorce jaune très-mince. Les larmes sont quelquefois séparées; leur odeur est peu sensible lorsqu'elles sont en masses. Elles se pulvérisent facilement, exhalant alors une odeur faible et assez suave. Brûlées, elles répandent une fumée dont l'odeur tient le milieu entre celle de la lavande et celle du musc.

La Tacamaque angélique ou sublime, est produite par l'*Icica Tacamahaca*, Kunth, ou par l'*Icica heptaphylla*, Aublet, plantes qui ont beaucoup de rapports entre elles, si toutefois elles ne sont pas identiques. Ce sont des arbres indigènes de la république de Colombie et de la Guiane. Le second y est nommé vulgairement *Aroucou des Galibis* et *Arbre d'encens*. La sorte de résine Tacamaque dont il est ici question est plus pure que les autres; son odeur est persistante et a de l'analogie avec celle de l'Angélique. Elle est à demi opaque, d'une couleur grisâtre à l'extérieur, un peu jaune ou rougeâtre à l'intérieur, d'une cassure terne et d'une saveur amère. On la trouve ordinairement contenue dans des calebasses.

La Tacamaque de l'île Bourbon est aussi désignée sous les noms de *Baume vert*, *Baume Marie* et *Baume de Calaba*. Elle découle par incisions du *Calophyllum Inophyllum*, Lamarck, ou *Calophyllum Tacamahaca*, Willdenow, et probablement aussi du *Calophyllum Calaba*, arbres de la famille des Guttifères qui croissent dans les îles de Madagascar et de Mascareigne. Cette substance est sous la forme d'une masse molle, gluante, se solidifiant lentement à l'air, d'une couleur verte foncée, d'une odeur très-forte, qui, en s'affaiblissant, devient assez agréable et analogue à celle du Fenu-Grec. La Tacamaque de Bourbon ne se dissout qu'imparfaitement dans l'alcool froid, et même dans l'alcool bouillant; elle laisse surnager sur ce dernier un liquide huileux. Traitée par l'éther, elle laisse un résidu floconneux.

TACAUD. POIS. Espèce du genre Gade.

TACCA. BOT. Ce genre, de l'Hexandrie Monogynie, a

été établi par Forster (*Plant. escul.*, n° 28, et *Prodr.*, n° 209), et placé par R. Brown à la suite des Aroïdées, comme intermédiaire entre cette famille et celle des Aristolochiées. Il a été ainsi caractérisé par ce dernier botaniste (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 340) : périanthe supère, à six divisions régulières et persistantes; six étamines, dont les filets sont insérés à la base des divisions du périanthe, dilatés et en capuchon au sommet; anthères ayant leurs loges séparées, adnées par la base à la partie interne et concave des pétales; ovaire uniloculaire, à trois placentas pariétaux, pluriovulés; style marqué de trois sillons, portant trois stigmates dilatés; baie polysperme, renfermant des graines striées, pourvues d'albumen et d'un embryon petit, situé près de l'ombilic.

TACCA PINNATIFIDE. *Tacca pinnatifida*, Forst., *loc. cit.*; L. fils, Suppl.; Lamk., Illustr., tab. 232; *Tacca phallifera* et *Tacca littorea*, Rumph, *Herb. Amb.*, vol. 5, tab. 112 et 114; *Katu-Schena*, Rhéede, *Hort. Malab.*, vol. 11, tab. 21. C'est une plante dont les racines sont très-épaisses, tubéreuses, munies de fibres capillaires. Elles sont employées comme aliment par les habitants d'Otaïti et d'autres îles de la mer du Sud. Les feuilles sont toutes radicales, pétiolées, fort amples, assez semblables à celles du *Dracontium polyphyllum*, ordinairement à trois grandes divisions, chacune d'elles pinnatifide, composée de folioles confluentes, allongées et très-étroites. Du centre des feuilles s'élève une hampe droite, terminée par une ombelle simple de fleurs dont les pédoncules sont inégaux et accompagnés à la base d'un involucre de folioles vaginales, étroites, longuement acuminées. Cette plante croît à Madagascar, où les habitants la désignent sous le nom de *Tavoulou;* elle est aussi répandue dans les Indes orientales, la Nouvelle-Hollande et les îles de la Polynésie.

TACCO. OIS. Espèce du genre Coua, dont Vieillot a fait un genre distinct sous le synonyme latin *Saurothera*, à cause sans doute de l'usage qu'il fait pour sa nourriture, de petits Serpents, et il les chasse avec un tel abandon, que lui-même devient souvent la victime de son audace trop imprudente ou bien de son aveugle confiance. Son nom français lui vient des sons qu'il articule fréquemment et d'une manière réitérée en relevant chaque fois la queue.

TACCOIDE. *Taccocua*. OIS. Lesson a formé ce genre aux dépens de celui des Couas, pour l'espèce de l'Inde qui a été décrite sous le nom de Coua de Leschenault. *V.* COUA.

TACHARDE. OIS. Espèce du genre Faucon, groupe des Buses.

TACHET. OIS. Espèce du genre Fourmilier. On désigne aussi sous ce nom une espèce du genre Batara.

TACHIADÈNE. *Tachiadenus*. BOT. Genre de la famille des Labiatées, institué par Griesebach, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions carénées ou augmentées d'une aile dilatée qui se trouve vers l'extrémité du dos de chacune de ces divisions; corolle hypogyne, hypocratérimorphe, décidue, à tube mince, renflé en cloche vers l'orifice; son limbe est partagé en cinq lobes épanouis et penchés; cinq étamines insérées au tube de la corolle; filaments inégaux à leur base; anthères fixes, dressées, déhiscentes longitudinalement; disque hypogyne, charnu, entourant la base de l'ovaire; celui-ci est uniloculaire; plusieurs ovules sur des placentas suturaux; style filiforme; stigmate capitulé. Le fruit consiste en une capsule à une loge, à deux valves discrètes, dont les bords sont un peu repliés en dedans. Semences assez nombreuses.

TACHIADÈNE CARÉNÉ. *Tachiadenus carinatus*, Gries. *Lysianthus carinatus*, Lam., Ill. 107, fig. 3. Cette plante est entièrement glabre; sa racine est fibreuse; elle donne naissance à une tige droite, cylindrique inférieurement, un peu frutescente, haute d'un à deux pieds, se partageant en ramifications tétragones, légèrement ailées sur les angles par des membranes courtes, qui descendent de chaque côté de la base des feuilles; celles-ci sont opposées, ovales, acuminées, sessiles, presque connées, et marquées dans leur longueur de trois nervures saillantes à la face inférieure. Les fleurs sont blanches, allongées, droites et disposées au sommet des rameaux, sur des pédoncules uniflores, assez courts : les uns axillaires, les autres terminaux. De Madagascar.

TACHIBOTE. *Tachibota*. BOT. Aublet (*Plant. Guian.*, 1, p. 287, tab. 112) a décrit et figuré, sous le nom de *Tachibota Guianensis*, un arbrisseau de la Guiane, type d'un genre particulier qui se place dans la Pentandrie Trigynie, L., mais dont les affinités naturelles ne sont point éclaircies, quoiqu'on lui ait trouvé quelques rapports avec les genres *Piparea* et *Piriqueta*. Ce genre a reçu de Schreber, Willdenow et Gmelin, le nouveau nom de *Salmasia* qui n'a pas été adopté. Voici ses caractères essentiels : calice divisé profondément en cinq segments lancéolés; corolle à cinq pétales, insérés sur le réceptacle, un peu plus long que le calice; stigmates sessiles, courts, écartés; capsule ovoïde-arrondie, trigone, couverte par le calice persistant, à trois valves divisées jusqu'à leur milieu, et à trois loges, renfermant des graines très-petites, anguleuses, pointues.

TACHIBOTE DE LA GUIANE. *Tachibota Guianensis*, Aubl., *loc. cit.*; *Salmasia racemosa*, Willd. Ses rameaux sont cylindriques, hérissés de poils roux, garnis de feuilles alternes, presque sessiles, ovales, oblongues, acuminées, très-entières, accompagnées de deux stipules linéaires et caduques. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes très-longues, terminales et axillaires.

TACHIE. *Tachia*. BOT. Aublet (*Plant. Guian.*, 1, p. 75, tab. 29) a décrit, sous le nom de *Tachia Guianensis*, une plante de la Tétrandrie Monogynie, L., et de la famille des Gentianées, formant un genre dont le nom a été inutilement changé par Schreber en celui de *Myrmecia*. Caractères : calice tubuleux, cylindrique, à cinq dents droites et aiguës; corolle tubuleuse, un peu renflée près de l'orifice, le limbe divisé en cinq segments ovales, pointus, étalés; quatre étamines dont les filets sont attachés à la partie inférieure du tube, portant des anthères droites et oblongues; cinq petites glandes entourant la base de l'ovaire; style filiforme,

plus long que les étamines, terminé par un stigmate à deux lames; capsule oblongue, à deux valves qui, par leur introflexion, constituent une cloison qui divise la capsule en deux loges, et qui portent sur les bords des graines nombreuses, très-petites et visqueuses.

Tachie de la Guiane. *Tachia Guianensis*, Aubl., *loc. cit.*; *Myrmecia scandens*, Willd. C'est un arbrisseau grimpant, dont les tiges sont quadrangulaires, hautes de cinq à six pieds, divisées en rameaux opposés, tétragones, sarmenteux, munis de feuilles opposées, ovales-lancéolées, acuminées, portées sur des pétioles canaliculés, dilatés à la base de manière à embrasser la tige. Les fleurs sont jaunes, solitaires dans l'aisselle des feuilles. A en juger par la mauvaise figure qu'en a donnée Aublet, cette plante a le port de certaines Rubiacées; elle paraît en outre douée de stipules, quoique l'auteur ne mentionne dans le texte qu'un pétiole engaînant à la base. Mais son ovaire libre et la structure de sa capsule empêchent de la classer parmi les Rubiacées; elle pourrait plutôt avoir quelques rapports avec les Loganiées de R. Brown qui ont aussi les caractères des Rubiacées, à l'exception de l'ovaire libre.

Persoon a donné le nom de *Tachia* au *Tachigalia* d'Aublet. *V.* ce mot.

TACHIGALIE. *Tachigalia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Cassiées, et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Aublet (*Guian.*, p. 372, tab. 143), et offrant les caractères suivants : calice à cinq sépales un peu inégaux, obtus, soudés en un tube obconique, strié; corolle à cinq pétales inégaux, insérés sur la gorge du calice; dix étamines saillantes, à filets velus à la base; trois plus courts, dressés; ovaire légèrement stipité; style filiforme, aigu; gousse comprimée-plane, membraneuse, indéhiscente, monosperme-oblongue, ressemblant à celle des *Dalbergia*. Le nom de ce genre a été inutilement changé par Schreber, Necker et Persoon, qui lui ont substitué ceux de *Cubœa*, *Valentynia* et *Tachia*.

Tachigalie paniculée. *Tachigalia paniculata*, Aubl. C'est un arbre à feuilles pinnées sans impaire, à pétioles et pédoncules trigones, à fleurs jaunes, paniculées; les divisions des panicules sont en épis denses, dépourvus de bractées. Il abonde sur les rives des fleuves de la Guiane.

TACHINA. *Tachina*. ins. Diptères; genre de la famille des Musciens, groupe des Tachinites, établi par Meigen, qui le caractérise de la manière suivante : antennes descendant jusqu'à l'épistome, ayant leur dernier article plus long que le précédent, mais variant de longueur; face oblique; épistome non saillant; corps assez étroit; abdomen cylindrique, avec des soies au bord des segments, et quelquefois au milieu. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses, et leurs larves sont parasites de celles des Lépidoptères dont elles finissent par envahir tout le corps.

Tachina bombycivore. *Tachina bombycivora*, Meig. Elle est noire; sa face est couverte de soies courtes et argentées; le corselet est gris, variolé de lignes noires; l'écusson est fauve; l'abdomen est garni de poils qui ont un reflet cendré. Taille, six lignes. Europe.

TACHINE. *Tachina*. ins. Genre de Diptères de la famille des Athéricères, tribu des Muscides. Avant que d'exposer sa composition dans les diverses méthodes, il est bien de faire remarquer que cette dénomination, étant trop rapprochée de celle de *Tachinus*, donnée par Gravenhorst à un genre de Coléoptères, devrait être abandonnée, et avec d'autant plus de raison encore que Duméril avait depuis longtemps désigné sous celle d'*Echinomyia* la coupe générique appelée *Tachina* par Fabricius. Duméril place les Échinomyies dans sa famille des Latéralistes ou Chétoloxes de l'ordre des Diptères, et comme, d'après lui, le second article des antennes est le plus long de tous, qu'elles sont cachées dans une fossette, et que le corps est hérissé, il est évident qu'il a en vue des Mouches que Linné nomme *Musca grossa, fera*, puisqu'elles offrent seules ces caractères. C'est aussi de cette manière que Latreille a composé ce genre dans ses divers ouvrages. Quoique Fabricius signale autrement son genre *Tachina*, il y comprend néanmoins les Échinomyies du naturaliste précédent, en leur associant toutefois des Muscides essentiellement différentes, comme les espèces appelées *tremula, rotundata, globosa*, etc. Fallen et Meigen, en n'attachant pas la même importance aux disproportions relatives de la longueur des deux derniers articles des antennes, et en employant d'autres considérations, ont beaucoup plus étendu le genre *Tachina*, de sorte qu'il est composé, dans l'ouvrage sur les Diptères d'Europe du dernier, de trois cent quinze espèces, mais divisé cependant en un grand nombre de groupes, d'après les antennes, les ailes et les yeux. Selon cet auteur, ce genre a pour caractères essentiels : antennes inclinées ou couchées, de trois articles, dont le troisième tronqué inférieurement, avec une soie nue ou simple, située sur son dos, près de sa base. Bouche garnie de moustaches. Ailes écartées, avec une nervure transverse près du sommet. Ces Diptères rentrent dans la première section des Muscides, celle des Créophiles, qui se distingue de toutes les autres par la grandeur des cuillerons recouvrant presque entièrement les balanciers. La cellule extérieure et terminale, située immédiatement au-dessous de la cubitale, est fermée postérieurement par une nervure transverse, et la soie des antennes est simple, caractères qui les éloignent de beaucoup d'autres Créophiles. Enfin les côtés de la cavité orale sont garnis de longs poils en forme de crins, ou de sortes de moustaches, ce qui ne permet pas de confondre ces Diptères avec d'autres analogues ou très-voisins, comme les Gymnosomes, les Phasies, les Trixes, les Mittogrammes, etc., où la bouche est simplement soyeuse. Pour éclaircir ce sujet, qu'aucun naturaliste français n'a encore traité à fond, Latreille ajoute à ces remarques quelques considérations tirées de la disposition des nervures des ailes. « A partir de leur base et vers le bord extérieur, dit-il, une première nervure longitudinale, beaucoup plus courte que les suivantes et se réunissant à ce bord, se bifurque, et forme en se terminant une cellule triangulaire et allongée qui paraît répondre à cet espace des ailes supérieures des Hyménoptères occupé par le stigmate ou point épais. Viennent immédiatement après deux autres nervures

longitudinales, gagnant aussi le même bord, mais plus bas, avant le sommet de l'aile, et formant deux longues cellules linéaires, dont l'extérieure ou supérieure est censée une cellule radiale, et l'autre ou l'inférieure une cellule cubitale. L'inférieure de ces deux nervures forme le côté externe d'une cellule discoïdale, et par son prolongement celui d'une autre cellule située immédiatement au-dessous de la précédente, mais beaucoup plus étendue, terminale et en forme de triangle scalène; une nervure transverse, manquant dans la plupart des Muscides des autres sections, et même dans plusieurs de celle-ci, la ferme en arrière et à quelque distance du bord postérieur. Au-dessous de cette cellule en est une autre pareillement terminale et triangulaire, un peu moins avancée postérieurement, mais remontant plus haut, et de niveau avec la discoïdale. La nervure transverse de l'autre cellule terminale ou de celle qui est située sous la cubitale, tantôt gagne directement le bord extérieur, tantôt se réunit avec la nervure longitudinale, formant le côté intérieur de cette cubitale avant qu'elle se joigne au même bord, de sorte que la cellule terminale extérieure est comme pétiolée ou unidentée. »

La première division des Tachines de Meigen se compose des plus grandes Muscides connues, et dont quelques-unes se lient avec quelques Stomoxides exotiques (*Stomoxys bombylans*, Fabr.) par leur port. Ces espèces, ainsi que les autres Tachines du même auteur, ressemblent aux Mouches ordinaires. Le corps est court, hérissé de gros poils, avec la tête presque hémisphérique, un peu avancée et rétrécie en pointe vers le front; les ailes sont écartées, bordées extérieurement d'une rangée de petits cils ou de petites épines courbées; l'abdomen est triangulaire, en partie coloré ou transparent dans plusieurs; les pattes sont épineuses, et les tarses terminés par deux crochets et deux petites palettes membraneuses; les articles des tarses antérieurs sont souvent plus élargis, du moins dans les femelles. Les yeux sont velus dans plusieurs. La soie des antennes est simple, et se compose de deux à trois articles. La plupart des larves, dont on a observé les habitudes, dévorent celles de divers autres insectes, et notamment des Lépidoptères. En ouvrant la tribu des Muscides par les Échinomyies, on arrive naturellement aux Ocyptères, aux Lophosies, par les dernières Tachines de Meigen, très-voisines de ces Diptères par les antennes et la disposition des nervures des ailes. On passe ensuite aux Phanies, aux Xystes, aux Gymnosomes de ce savant, et de là aux Phasies, aux Trixes, aux Mittogrammes et aux Gonies. A ces genres de Muscides en succéderont d'autres, tels que ceux de Zeuxie, d'Idie, de Mésembrine, de Sarcophage, etc., où la soie des antennes est barbue.

Meigen partage son genre *Tachina* en quatre sections principales : 1° Troisième et dernier article des antennes évidemment plus court que le précédent; soie toujours triarticulée; angle postérieur et externe de la cellule terminale située sous la cubitale, toujours fermé par le bord extérieur (la nervure transverse de cette cellule se rendant directement à ce bord, de sorte que l'angle ci-dessus est ouvert et n'est fermé que par le bord). Cette section répond au genre Échinomyie de Duméril. La *Tachina ferox* de Meigen s'éloigne des autres espèces par les palpes, qui sont terminées en massue, ou plutôt en forme de spatule. Elle est le type d'un nouveau genre, celui de *Fabricia*, établi par Robineau-Desvoidy.

2° Les deux derniers articles des antennes presque de la même longueur; soie à deux ou trois articles. Cette section peut se diviser ainsi : angle postérieur et externe de la cellule terminale située sous la cubitale, fermé, ainsi que dans la section précédente, par le bord extérieur. Le même angle fermé à ce même bord par la réunion de la nervure transverse de cette cellule et de la nervure longitudinale formant son côté extérieur. Le même angle fermé de même, mais à quelque distance du bord de l'aile, de sorte que la cellule est comme pétiolée au même angle, ladite nervure longitudinale se prolongeant au delà. Les Tachines de cette subdivision formaient anciennement, pour Meigen, un genre particulier, celui de *Melanophora;* Latreille a cru devoir le rétablir. Les Tachines des deux subdivisions précédentes composeront un autre genre : celui de Tachinaire (*Tachinaria*).

3° Troisième article des antennes manifestement plus long que le précédent, d'une fois au plus. Ailes comme dans le dernier genre. On en formerait un autre, Campemyie (*Campemyia*), avec ces Tachines.

4° Troisième article des antennes quatre fois au moins plus long que le précédent. Quatre espèces seulement se rapprochent des Mélanophores quant aux ailes. Quelques autres, dont le troisième article des antennes est fort long, sont remarquables par la saillie et l'éclat argentin de l'extrémité antérieure de leur tête; elle a la forme d'une courte pyramide. Cette section composerait aussi un genre particulier auquel on donnerait le nom de Métopie (*Metopia*), déjà employé par Panzer pour désigner un genre comprenant ces dernières espèces. Le côté postérieur de la cellule terminale extérieure est tantôt courbé, tantôt droit ou presque droit; son angle interne postérieur est ordinairement aigu et même prolongé dans plusieurs, au moyen de la nervure; mais, dans la plupart des Mélanophores, il est obtus ou arrondi, et la portion du limbe, comprise entre le bord postérieur et les deux cellules terminales, forme une sorte de demi-équerre. Ici les yeux sont nus; là ils sont velus. Meigen s'est servi avec avantage de ces caractères, pour subdiviser ses premières coupes, celles qui reposent sur les différences respectives de la longueur des deux derniers articles des antennes. Il rapporte à la seconde les Diptères suivants de Fabricius; les Mouches : *radicum, puparum, helluo;* les Tachines : *quadripustulata, tremula, ocyptera, lateralis;* la Téphrite *grossificationis*, à laquelle il faut réunir son *Musca roralis*. Dans la troisième section se placent encore les Muscides suivantes de Fabricius : *Musca larvarum, Tachina erinaceus*. Enfin la dernière comprend les espèces du genre *Musca*, que celui-ci nomme *labiata, marmorata*. Parmi celles de cette section, dont la nervure transverse se réunit avant le bord, avec la nervure longitudinale formant le côté externe de la première cellule terminale exté-

rieure, on doit citer celle que Panzer a figurée (*Faun. Germ.*, LIV, 15) sous la dénomination de *Carbonaria*. Si le nombre des espèces, offrant la même disposition de nervures, était plus considérable, on pourrait aussi les séparer génériquement, de même qu'on l'a fait pour les Mélanophores.

TACHINE. *Tachinus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, institué par Gravenhorst, et dont beaucoup d'espèces avaient été confondues par Fabricius et Panzer avec les Oxypores. Il a pour caractères : tête enfoncée postérieurement dans le corselet jusque près des yeux; corselet trapéziforme; antennes grossissant insensiblement et composées d'articles obconiques; palpes filiformes; jambes épineuses; l'avant-dernier anneau de l'abdomen ordinairement le plus long de tous (échancré dans plusieurs mâles). Ces insectes sont très-petits, fort agiles, et habitent les matières stercoraires, les fumiers, etc. Quelques-uns se trouvent dans les Champignons. Gyllenhal en a décrit (*Insect. suec.*) vingt-deux espèces qu'il répartit dans deux sections. Les uns ont le corps proportionnellement plus large et entièrement pointillé.

TACHINE SOUTERRAIN, *Oxyporus subterraneus*, F. D'un brun noir, luisant, glabre, avec une tache roussâtre et allongée sur chaque élytre, vers l'angle huméral; les pieds d'un roussâtre obscur; anus biépineux.

TACHINE BORDÉ, *Oxyporus marginatus*, F. De la couleur du précédent, mais avec la marge du corselet, les pieds et les élytres tirant sur le fauve ; suture de ces élytres et une grande tache oblique, triangulaire, près de leur bord extérieur, noires.

TACHINE TÊTE NOIRE, *Staphylinus atricapillus*, F. Fauve, luisant, avec la tête, la poitrine, l'écusson et l'extrémité postérieure de l'abdomen noirs; élytres d'un bleu foncé, avec une tache en croissant à l'angle extérieur de la base et l'extrémité pâles.

TACHINE RUFIPÈDE, *Oxyporus rufipes*, F. D'un brun noir; les élytres n'ont point de taches, et sont simplement bordées de fauve postérieurement ; pieds roussâtres; antennes entièrement d'un brun noirâtre. Les autres Tachines ont le corps plus étroit et plus long, rétréci aux deux bouts, avec la surface du thorax et des élytres lisse, ou n'offrant que quelques points assez grands, et formant sur les élytres des lignes.

TACHINITES. INS. L'une des divisions de la tribu des Muscides, dans la classe des Insectes diptères : elle comprend les genres *Gonia*, Meig.; *Micropalpus*, Macq.; *Siphona*, Meig.; *Echinomyia*, Dumér.; *Ramphina*, Macq.; *Nemoræa*, Macq.; *Masicera*, Macq.; *Trixa*, Meig.; *Metopia*, Macq.; *Tachina*, Meig.; *Millogramma*, Meig.; *Myoria*, Macq., et *Melanophora*, Meig.

TACHIROU. OIS. (Levaillant.) Espèce du genre Coucou.

TACHITES. BOT. Solander a constitué sous ce nom un genre qui, selon Gærtner, est le même que le *Melycitus* de Forster.

TACHURI. *Tachuris*. OIS. Genre formé par Lesson dans l'ordre des Insectivores, avec les caractères suivants : bec grêle, déprimé à la base; narines nues; ailes courtes et arrondies; queue étagée, composée de rectrices arrondies à leur extrémité; pieds allongés et grêles; ongles longs, étroits et presque droits. Les Tachuris joignent à ces caractères qui les distinguent des Roitelets, de fréquenter les lieux marécageux et de se tenir dans les Joncs.

TACHURI OMNICOLORE. *Tachuris omnicolor; Regulus omnicolor*, Vieill. Nuque ornée d'une élégante huppe jaune et rouge; plumage jaune sur le ventre, rouge à l'anus; parties supérieures d'un brun jaunâtre; les côtés du cou et les épaules sont marqués de blanc. Taille, quatre pouces. Du Paraguay.

TACHUS. INS. Ce genre d'Hyménoptères, institué par Jurine, est le même que celui nommé Mérie. *V.* ce mot.

TACHYDROMIE. *Tachydromia*. INS. *V.* SIQUE.

TACHYDE. *Tachys*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, proposé par Ziegler, pour désigner plusieurs espèces de Bembidions qui, par la grosseur des yeux et leur habitus, se rapprochent plus particulièrement des Élaphres. La tête, à raison des yeux, paraît être plus large que le corselet. Cette dernière partie a la forme d'un cœur tronqué, sans impressions prononcées aux angles postérieurs. De toutes les coupes génériques qu'on a détachées du genre Bembidion, celle-ci est la plus tranchée.

TACHYDE A PIEDS JAUNES. *Tachys flavipes; Cicindela flavipes*, Lin.; *Elaphrus flavipes*, Fab. Le corps est bronzé en dessus, marqué de rouge cuivreux, avec deux gros points enfoncés sur chaque élytre près de la suture; le dessous est d'un vert noirâtre. La base des antennes, les palpes et les pieds sont jaunâtres. Cet insecte est très-commun en Europe, dans les lieux aquatiques.

TACHYDROMIENS. *Tachydromiæ*. INS. Nom donné par Meigen à une petite famille de Diptères, composée des Empis de Linné, dont les antennes n'offrent que deux articles distincts, avec une soie terminale; dont la trompe est courte, perpendiculaire, avec les palpes couchées sur elle; dont l'abdomen est de sept anneaux, et qui ont deux pelotes entre les crochets des tarses. Meigen compose cette famille des genres Hémérodromie, Tachydromie et Drapétis.

TACHYDROMUS. OIS. (Vieillot.) *V.* COURE-VITE.

TACHYERGES. INS. Schoenherr désigne ainsi un sous-genre de Coléoptères de la famille des Rhynchophores ou de celle des Curculionides, qui ne s'éloignerait du genre *Orchestes* (*V.* ce mot), auquel il se rattache, que par le nombre apparent ou distinct des articles des antennes; il serait de douze au lieu de onze, la portion de ces organes comprise entre le premier article et ceux composant la massue, ou ce qu'il appelle *funiculus*, offrant un article de plus, ou sept à la place de six, dont elle est formée dans les *Orchestes* propres. Cet auteur cite pour exemples les Rhynchènes suivants de Fabricius : *Salicis, Saliceti*, l'espèce nommée *Iota* par Gyllenhall, l'*Orchestes rufitarsis* de Dejean, et l'*Orchestes confinis* de Mégerle.

TACHYGLOSSUS. MAM. Nom proposé par Illiger pour être substitué à celui d'Échidné.

TACHYGONE. *Tachygonus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, insti-

tué par Schoenherr, pour un insecte récemment observé dans l'Amérique septentrionale. Caractères : antennes dépassant à peine en longueur la tête, insérées sur la base latérale de la trompe, arquées, composées de douze articles, dont les deux premiers plus épais, ovales-oblongs, le troisième très-mince et obconique, les quatre suivants transverses, presque perfoliés et graduellement plus larges, avec la massue fort grande, composée des quatre derniers articles soudés; trompe linéaire et fléchie; yeux oblongs, rapprochés sur le front; corselet transverse, plus étroit antérieurement, élargi et arrondi sur les côtés; élytres transverses, un peu arrondies, déprimées en dessus; pieds postérieurs longs et propres à sauter. Le *Tachygonus Lecontei*, que l'on avait pris d'abord pour un *Orchestes*, est noir, varié d'une pubescence blanchâtre; il a les antennes, les jambes et les tarses d'un jaune testacé, garnis de quelques poils noirs; le corselet est de la même couleur, avec de grands espaces et deux lignes noirs; les élytres sont striées et ponctuées, avec de gros points parsemés dans les intervalles.

TACHYLITE. MIN. Breithaupt a désigné sous ce nom une espèce minérale, qu'on trouve dans le Basalte et dans la Wacke à Sasebühl près Gottingue. Ce minéral a des rapports extérieurs avec l'Obsidienne et la Gadolinite; il est compacte ou en plaques plus ou moins épaisses; il ne présente aucune trace de clivage; il a une cassure faiblement conchoïde, plus rarement inégale; son éclat est vitreux; il est opaque, d'un noir brunâtre; il est, sur certains angles, assez dur pour rayer le verre; sa pesanteur spécifique est 2,5; il est aisément fusible au chalumeau, avec bouillonnement; il laisse une scorie brune. L'analyse chimique a donné : Silice, 49; Alumine, 17; Chaux, 8; Soude, 5; Potasse, 3; Magnésie, 3; Oxyde de Fer, 10; Oxyde de Titane, 1; Eau, 4.

TACHYPE. *Tachypus*. INS. Genre de Coléoptères de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Weber, mais qui ne paraît pas différer des genres *Procrustes* et *Carabus* de Bonelli. *V*. ces mots.

TACHYPETES. OIS. (Vieillot.) Synonyme de Frégate.

TACHYPHONE. OIS. Vieillot a formé d'une partie de la sixième division des Tangaras, un genre auquel il a donné le nom de *Tachyphonus*. *V*. TANGARA.

TACHYPLÉE. *Tachyplæus*. CRUST. Genre de Crustacés édentés, de l'ordre des Xyphosures, institué par Leach aux dépens du genre *Limulus*, de Fab., dont ses espèces diffèrent en ce qu'elles ont le dernier article des appendices des première et deuxième paires de pattes ambulatoires étroit à sa base, renflé intérieurement vers son milieu, et se terminant tout à coup en pointe; de plus, deux doigts égaux terminent ceux de la quatrième et de la cinquième paire. Quant aux autres caractères, ils sont les mêmes que chez les Limules.

TACHYPLÉE HÉTÉRODACTYLE. *Tachyplæus heterodactylus*, Desm.; *Limulus heterodactylus*, Latr. Cette espèce ressemble beaucoup au Limule polyphème par ses formes générales; son corps est d'un brun marron foncé; la première pièce du test, celle qui a la forme d'un bouclier en demi-lune, présente trois épines sur la carène mitoyenne, elles sont un peu moins fortes sur les carènes latérales; le petit bec formé à la divergence des deux courbures du bord inférieur et antérieur de cette pièce est fort aigu; le second bouclier a son échancrure postérieure large, avec de fortes dents latérales, et les arêtes sont garnies de petites aspérités spinoïdes; la queue est proportionnément plus longue que dans les Limules; la lame la plus extérieure, celle qui recouvre les branchies, est simplement refendue au milieu du bord supérieur.

TACHYPORE. *Tachyporus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Gravenhorst, et ne différant de celui de Tachine (*V*. ce mot) que par les palpes terminées en alène. On trouve ces insectes sous les pierres, la mousse, sur le gazon, et même sur les fleurs.

TACHYPORE CHRYSOMÉLIN. *Oxyporus chrysomelinus*, Fab. Son corps est convexe, d'un noir luisant, très-lisse, glabre, avec le corselet, les pieds et la base des élytres d'un roux jaunâtre. Les élytres, à l'exception de leur base, sont d'un roussâtre vif.

TACHYSURE. POIS. Genre de Poissons osseux holobranches, établi par Lacépède qui lui donne pour caractères : catopes abdominaux; premier rayon de la nageoire pectorale épineux; deux nageoires dorsales; bouche au bout du museau; des barbillons aux mâchoires; corps et queue très-allongés; peau visqueuse.

TACHYSURE CHINOIS. *Tachysurus sinensis*. Ce Poisson a la queue longue et déliée; il offre deux barbillons à la mâchoire supérieure et quatre à l'inférieure. On le trouve dans les eaux douces de la Chine.

TACHYTE. *Tachytes*. INS. Le genre d'Hyménoptères ainsi désigné par Panzer, est le même que celui de Lyrope. *V*. ce mot.

TACHYUSE. *Tachyusa*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, institué par le docteur Erichson, pour un insecte que Gravenhorst avait placé dans son genre Aléochare, et auquel il a réuni quatre ou cinq autres espèces absolument nouvelles et observées par lui aux environs de Brandenbourg. Voici l'ensemble des caractères qui distinguent les Tachyuses : mâchoires mutiques, ciliées intérieurement, surtout aux aspérités spinuleuses; languette courte et bifide, avec quelques paraglosses seulement; palpes labiales composées de trois articles, dont le deuxième est le plus court; quatre articles aux tarses antérieurs et cinq aux postérieurs, dont le premier allongé. Ces insectes, dont la longueur varie entre une et deux lignes, se trouvent en Europe.

TACKHAITZE. MAM. (Samuel-Daniels.) *V*. BOUQUETIN A CRINIÈRE D'AFRIQUE, au mot CHÈVRE.

TACSONIE. *Tacsonia*. BOT. Jussieu, dans son *Genera Plantarum* et dans le sixième volume des Annales du Muséum, a séparé du genre *Passiflora* les espèces qui ont le tube du calice long, le limbe à dix segments, et la gorge munie d'une membrane squamuleuse au lieu d'une couronne de filets. Ce genre a reçu le nom de *Tacsonia*. Son organisation étant la même que celle des Passiflores, sauf les caractères essentiels qui viennent d'être mentionnés, on trouvera aux articles PASSIFLORE et PASSIFLORÉES, des détails fort étendus sur la singu-

lière structure florale de ces plantes. Dans le troisième volume de son *Prodromus Systematis Vegetabilium*, De Candolle décrit vingt-six espèces de Tacsonies, qui, pour la plupart, croissent au Pérou et en d'autres contrées de l'Amérique équinoxiale. Elles sont distribuées en quatre sections de la manière suivante :

La première (*Eutacsonia*) a un grand involucre, composé de trois bractées tantôt libres, tantôt cohérentes. On y compte huit espèces, parmi lesquelles il suffira de citer celles qui ont été figurées, savoir : 1° *Tacsonia adulterina*, Juss.; *Passiflora adulterina*, L. fils; Smith, *Plant. ined.*, tab. 24. Originaire de la Nouvelle Grenade. 2° *Tacsonia lanata*, Juss., Ann. du Mus., VI, tab. 59, fig. 1. Des Andes de Quindiu. 3° *Tacsonia pinnatistipula*, Juss.; *Passiflora pinnatistipula*, Cavan., *Icon.*, V, tab. 428. Du Chili. 4° *Tacsonia tomentosa*, Juss.; *Passiflora tomentosa*, Cavan., *Dissert.*, X, tab. 275 et 276. Du Pérou.

La deuxième section a reçu le nom de *Bracteogama*, parce que les trois bractées qui forment l'involucre sont soudées entre elles en un tube. Elle se compose de neuf espèces, parmi lesquelles on distingue le *Tacsonia peduncularis*, Juss.; ou *Passiflora peduncularis*, Cavan., *Icon.*, 5, tab. 426; le *Tacsonia tripartita*, Juss., *loc. cit.*, tab. 60; et le *Tacsonia mixta*, Juss., ou *Passiflora mixta*, Smith, *Icon. ined.*, tab. 25. Ces plantes sont indigènes du Pérou et de la Colombie.

La troisième section (*Distephana*) est caractérisée par son involucre petit, à trois folioles libres, munies de deux glandes aux aisselles ; la gorge du calice porte un tube membraneux et une série de ligules. Le *Tacsonia glandulosa*, Juss., ou *Passiflora glandulosa*, Cavan., *Dissert.*, X, tab. 281, est le type de cette section qui renferme trois autres espèces de Cayenne, et auxquelles De Candolle réunit avec doute quelques plantes nouvelles, mais insuffisamment connues.

Enfin la quatrième section (*Psilanthus*) se distingue fort bien par l'absence d'involucre floral. Elle ne se compose que du *Tacsonia trinervia*, Juss., *loc. cit.*, tab. 58; et du *Tacsonia viridiflora* ou *Passiflora viridiflora*, Cavan., *Icon.*, 5, tab. 428. Cette dernière espèce fait le passage des *Tacsonia* aux *Passiflora* et aux *Murucuia*.

TACSONIOIDES. BOT. L'une des sections du genre Passiflore.

TADIN. MOLL. Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 13) donne ce nom à une espèce de Nérite marine, que Gmelin rapporte avec doute au *Nerita tessellata*; elle paraît bien, en effet, être la même espèce. *V.* NÉRITE.

TADORNE. OIS. Espèce du genre Canard, qui est pour Cuvier (Règne Animal) le type d'une sous-division du genre Canard. *V.* ce mot.

TÆNIA. INT. *V.* TENIA.

TÆNIA. POIS. Espèce du genre Ruban, *Cepola*. *V.* ce mot.

TÆNIANOTE. *Tæniaotus*. POIS. Ce genre, établi par Lacépède, a été adopté par Cuvier (1re édition du Règne Animal) qui le place parmi les Acanthoptérygiens, à la fin de la section des Percoïdes, et lui donne pour caractères essentiels de ressembler à des Scorpènes, mais d'avoir le corps très-comprimé verticalement, avec la partie épineuse et la partie molle de la dorsale non distinguées l'une de l'autre, et formant un large ruban vertical étendu tout le long du dos, commençant très-avant et presque entre les yeux. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces. Dans la deuxième édition de son Règne Animal, Cuvier distingue à peine des Scorpènes, le TÆNIANOTE TRIACANTHE, Lacép., t. IV, p. 326; le LARGE-RAIE, Lacép., t. IV, pl. 3, fig. 2; le *Scorpæna spinosa*, Gm.; *Blennius torvus*, Gronovius.

TÆNIOCAMPE. *Tæniocampa*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuélites, formé par Guénée aux dépens des Orthosies. Caractères : antennes ciliées dans les mâles; palpes assez grêles, très-velues, droites ou penchées, tachées de brun extérieurement, avec leur dernier article très-court; spiritrompe assez courte; thorax robuste, velu et même sublaineux, lisse, peu ou point carré; abdomen dépassant peu les ailes inférieures, velu, lisse, terminé carrément dans les mâles, en pointe sensible dans les femelles; pattes assez courtes, velues ainsi que la poitrine; ailes supérieures épaisses, entières, ayant les deux taches supérieures ordinairement visibles.

TÆNIOCAMPE GOTHIQUE. *Tæniocampa gothica*, Guénée; *Noctua gothica*, L. Le dessus des premières ailes est d'un gris-brunâtre violacé, avec deux points basilaires, un arc central renversé et deux lignes ondulées, transverses noirs; l'arc et les deux lignes sont bordés de blanchâtre, et il y a au-dessous du premier un trait noir longitudinal; le dessus des secondes ailes est gris-brun, avec la frange rougeâtre, sans mouchetures. Le dessous des quatre ailes est d'un gris-pâle, avec le point central et une ligne arquée noirâtres. Taille, seize lignes. Europe.

TÆNIOCARPE. *Tæniocarpum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Desvaux avec les caractères suivants : calice à deux lèvres : la supérieure subbilabiée, l'inférieure tripartite; corolle papilionacée; étendard ovale; ailes éperonnées; carène obtuse, comprimée, concave; dix étamines diadelphes, à filament vexillaire libre; ovaire multiovulé; style allongé, filiforme; légume hispide, comprimé, pluriloculaire, subarticulé, sinueux sur les bords; semences réniformes et luisantes.

TÆNIOCARPE ARTICULÉ. *Tæniocarpum articulatum*, Desv.; *Dolichos articulatus*, Lam.; *Phaseolus hirsutus*, Plum. Sa tige est volubile, sous-ligneuse, un peu épaisse, à sarments fort longs, couverts partout de poils roussâtres; ses feuilles sont grandes, composées de trois folioles larges, pointues, bordées de dents un peu anguleuses, auxquelles aboutissent les nervures; les folioles latérales sont comme auriculées, leur côté externe étant beaucoup plus large et formant un coude à leur base. Les pédoncules sont axillaires, un peu grêles, extrêmement longs et chargés dans leur moitié supérieure, de fleurs assez grandes, d'un pourpre violet, disposées en grappe droite et pyramidale. Des Antilles.

TÆNIOIDES OU POISSONS EN RUBAN. POIS. Cuvier a établi sous ce nom une famille de Poissons acanthoptérygiens, qui sont très-allongés, très-aplatis par les

côtés et à très-petites écailles. Cette famille a été divisée (2e édition du Règne Animal, t. II, p. 217) en trois tribus, de la manière suivante :

† Museau allongé; bouche fendue, armée de fortes dents pointues et tranchantes; mâchoire inférieure plus avancée que l'autre. Genres : Lépidope, Trichiure.

†† Bouche petite et peu fendue. Genres : Gymnètre, Styléphore.

††† Museau court, bouche fendue obliquement. Genres : Ruban, Lophote. *V.* ces mots.

TÆNIOPHYLLE. *Tæniophyllum.* bot. Ce genre, de la famille des Orchidées, a été institué par le docteur Blume qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : folioles extérieures du périgone soudées à leur base, les latérales adnées au labelle; folioles intérieures égales; labelle éperonné, adhérent par sa base au gynostème; son limbe est entier; gynostème petit, dressé; rostelle ovale; anthère incomplétement biloculaire; quatre masses polliniques; caudicule capillaire; glandule très-petite.

Tæniophylle glanduleux. *Tæniophyllum glandulosum,* Blume. Petite plante herbacée, épiphyte, à feuilles fasciculées, linéaires, planes, du sein desquelles sortent des épis de très-petites fleurs glandulées et bractéolées. De Java.

TÆNIOPTÉRIDE. *Tæniopteris.* bot. Genre de Fougères, établi par Brongniard qui l'a ainsi caractérisé : fronde simple, très-entière, sublancéolée, rétrécie à la base; nervure primaire très-prononcée dans toute la longueur de la fronde, les secondaires subopposées, divergentes presque à angle droit, simples ou bifurquées à leur base; spores punctiformes, relevés et disposés sur une ligne parallèle à la nervure moyenne. Ce genre a été formé d'après une empreinte trouvée dans le calcaire à Gryphites du Vicentin.

TÆNIOSTÈME. *Tæniostema.* bot. Genre de la famille des Cistacées, établi par Éd. Spach qui lui assigne pour caractères : cinq sépales, dont les deux extérieurs petits; point de pétales; trois à cinq étamines à filaments plans, linéari-spatulées; anthères très-petites, suborbiculaires et adnées; ovaire trigone, à une loge; trois placentaires pariétaux biovulés près de la base; ovules orthotropes portés par de courts funicules; style filiforme, dressé; stigmate tripartite et crété. Le fruit est une capsule ovato-trigone, uniloculaire, à trois valves au milieu desquelles est attachée à un fragment d'endocarpe la graine restée solitaire par avortement; elle est ovalaire, trigone, recouverte d'un test crustacé; l'embryon est antitrope entre un albumen corné; radicule supère, perceptible au sommet des cotylédons.

Tæniostème a petites fleurs. *Tæniostema micranthum,* Spach. Plante herbacée, couverte de poils courts et fins, disposés en étoile; feuilles alternes, exstipulées, courtement pétiolées, très-entières; pédoncules axillaires et terminaux, très-courts; pédicelles fasciculés. Le plus souvent les fleurs sont accompagnées d'une très-petite bractée. Du Mexique.

TÆNITIS. bot. (*Fougères.*) Les plantes que Swartz a placées dans ce genre étaient auparavant confondues avec les *Pteris;* cependant elles en diffèrent par leurs groupes de capsules nus, placés entre le bord et la nervure moyenne et formant une ligne continue ou interrompue, parallèle à cette nervure. Le *Pteris furcata* est le type de ce genre, qui comprend encore trois ou quatre espèces à frondes simples ou pinnées, toutes propres aux régions équatoriales.

TÆNOSOME. *Tænosoma.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres-Microptères, tribu des Omalides, établi par Mannerheim qui lui assigne pour caractères : antennes à premier article épais, le deuxième plus court et conique; ceux de trois à huit petits et arrondis, les neuvième, dixième et onzième un peu plus grands et presque orbiculaires; palpes maxillaires à pénultième article grand et dilaté, le dernier petit et subulé; premier article des tarses très-long; corps linéaire, allongé.

Tænosome grêle. *Tænosoma gracile,* Mann. Il est d'un noir brillant, très-finement ponctué; la base des antennes et les palpes sont jaunes; le corselet est convexe, profondément impressionné en arrière; les antennes sont longues, noirâtres vers l'extrémité. De la Russie.

TÆTSIA. bot. Le genre de la famille des Liliacées, proposé sous ce nom par Medicus, a été réuni au genre *Dracæna,* de Vandelli. *V.* Dragonier.

TAFALLE. *Tafalla.* bot. Sous ce nom, Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv.*, p. 136, t. 29) ont établi un genre composé de quelques espèces du Pérou où on les connaît vulgairement sous le nom d'*Aytacupi.* Voici les caractères que ces auteurs lui attribuent : fleurs dioïques; les mâles disposées en un chaton allongé, cylindroïde, portant des anthères sessiles, tétragones, sans calice ni corolle; les fleurs femelles constituent un chaton ovale, charnu, à quatre ou cinq segments imbriqués, composé de deux à quatre fleurs qui ont un calice fort petit, supère, tridenté; point de corolle; un ovaire trigone, enfoncé dans un chaton; un stigmate trigone, allongé; le fruit est un cône ovale, charnu, renfermant deux à quatre graines trigones. Les espèces qui constituent ce genre, dont le nom a été légèrement changé par Persoon en celui de *Tavalla,* sont des arbres ou arbrisseaux résinifères, exhalant une odeur forte, à rameaux opposés, à feuilles opposées et dentées en scie. Kunth (*Nov. Gen. Amer.*, VII, p. 164) a signalé ce genre comme identique avec l'*Hedyosmum.*

TAFELDSPATH. min. *V.* Wollastonite.

TAFFETAS. moll. Les marchands emploient quelquefois ce nom pour désigner le *Conus Tulipa,* L.

TAFIA. bot. Liqueur alcoolique obtenue de la distillation du suc de canne fermenté.

TAGÉNIE. *Tagenia.* ins. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, distinct des autres de la même division par les caractères suivants : menton carré, à bord supérieur droit ou presque droit; corps oblong, étroit; tête allongée postérieurement derrière les yeux, et portée sur une sorte de cou ou de nœud; antennes presque perfoliées, avec le troisième article guère plus long que les suivants, et le onzième ou le dernier très-petit, ou réuni avec le précédent; palpes un peu plus épaisses à leur extrémité; corselet en forme de cœur allongé, tronqué

aux deux bouts; abdomen ovalaire. Ce genre ne se compose jusqu'ici que de peu d'espèces, toutes très-petites, habitant pour la plupart le littoral de la Méditerranée, et vivant à terre, souvent cachées dans le sable ou sous des pierres. Il paraît que ce genre avait d'abord été établi par Herbst sous le nom de *Stenosis*. Celui de Tagénie, que lui a donné Latreille, a prévalu. Fabricius a rangé, mais avec doute, l'espèce la plus commune, la Tagénie filiforme, avec les Akis. Une autre espèce se trouvant aussi en France, mais plus rarement, est celle que Latreille a nommée *Tagenia minuta*.

TAGÈTE. *Tagetes*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, type de la tribu des Tagétinées, et de la Syngénésie superflue, L., offrant les caractères suivants : involucre composé d'une seule rangée de folioles soudées entre elles par leurs bords et dans presque toute leur longueur; ou, en d'autres termes, involucre simple, tubuleux, marqué de côtes longitudinales, et divisé au sommet en autant de dents qu'il y a de côtes. Réceptacle plan ou un peu convexe, nu, glabre et ponctué. Calathide composée au centre de fleurons hermaphrodites, et à la circonférence de demi-fleurons femelles, souvent au nombre de cinq; fleurons du centre tubuleux, droits, à cinq découpures linéaires, souvent un peu velus en dedans; demi-fleurons de la circonférence à languette très-large et arrondie. Ovaires oblongs, surmontés d'un style filiforme, de la longueur du tube anthéral, et terminé par un stigmate à deux branches réfléchies; akènes oblongs, étroits, comprimés, surmontés d'une aigrette composée de trois à six paillettes ou poils rudes, droits, inégaux et subulés. Ce genre se compose d'environ quinze espèces, qui, pour la plupart, croissent en Amérique, au Mexique et dans les contrées adjacentes. Quelques-unes en ont été retirées du genre pour être plus convenablement placées dans celui de *Bœbera*. Cassini a formé son genre *Enalcida* sur le *Tagetes fœniculacea*, de Desfontaines.

Parmi les plantes de ce genre le plus anciennement connues, il en est deux que l'on cultive fréquemment dans les jardins, et sur lesquelles il convient d'attirer un moment l'attention. Le *Tagetes erecta*, L., Lamk., Illustr., tab. 684, a été désigné dans les vieux auteurs sous les noms bizarres et incorrects de *Caryophyllus Indicus*, de *Flos Africanus*, d'*Othonna major*, etc. Encore aujourd'hui on lui donne vulgairement celui d'*Œillet d'Inde*, quoique cette plante ait pour patrie le Mexique, et non l'Inde proprement dite; mais on donnait autrefois le nom d'Indes occidentales aux contrées équinoxiales de l'Amérique, dénomination vicieuse qui a fait commettre beaucoup de semblables erreurs quant à l'origine des objets d'histoire naturelle, et à une époque où l'on ne se doutait guère de la géographie botanique. La tige du *Tagetes erecta* est droite, presque simple, glabre, striée, fistuleuse, munie de feuilles alternes, pétiolées, ailées, à folioles linéaires-lancéolées, dentées en scie et un peu ciliées sur les bords. Les fleurs sont solitaires aux extrémités de la tige et de ses ramifications; elles sont jaunes ou orangées, offrant d'ailleurs beaucoup de nuances dans les couleurs, et formant ainsi autant de variétés produites par la culture. Cette plante exhale une odeur forte quand on la froisse entre les mains; elle est cultivée comme plante d'agrément dans les parterres où elle fleurit à la fin de l'été, et se présente souvent dans un état de monstruosité ou de doublure qui donne naissance à des variétés assez agréables à l'œil.

Le *Tagetes patula*, L., est une autre espèce aussi cultivée dans les jardins depuis la fin du seizième siècle, et originaire des mêmes contrées que la précédente. Elle a des tiges divisées en rameaux nombreux, touffus et étalés. Ses fleurs sont grandes, d'un jaune orangé, et, de même que dans le *Tagetes erecta*, elles offrent plusieurs variétés, soit dans leur grandeur, soit dans le mélange des couleurs.

TAGÉTINÉES. BOT. Tribu établie par Cassini dans la famille des Synanthérées.

TAGNICATI. MAM. Espèce du genre Cochon.

TAGONE. *Tagona*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Fischer (Entom. de la Russie) sur deux espèces de la Russie méridionale, qui, à en juger d'après les figures qu'il en donne, semblent se rapprocher des Tentyries. Cependant, par la manière dont se terminent les palpes, par la dilatation des tarses antérieurs, les cils dont ils sont garnis, la forme des antennes, et quelques autres caractères, les Tagones avoisinent aussi les Hélops. Elles s'en éloigneraient simplement par l'absence des ailes.

TAGUC. BOT. *V.* CAMANDAG.

TAHIA. OIS. Flacourt donne ce nom à une Sarcelle qui paraît être la même que celle de l'île de Luçon. *V.* CANARD.

TAILLE-MER. OIS. Nom vulgaire du Goëland à pieds jaunes. *V.* MOUETTE.

TAILLE-VENT. OIS. (Fleurieu.) Nom que les matelots donnent aux Goëlands. *V.* MOUETTE.

TAINIA. BOT. Ce genre ne diffère pas du *Milopetalum*. *V.* ce mot.

TAIRA. MAM. Espèce du genre Glouton. *V.* ce mot.

TAISSON. MAM. Nom vulgaire du Blaireau.

TAIT-SOU. OIS. Espèce du genre Coua. *V.* ce mot.

TALA. BOT. *V.* TALE.

TALABRENO. REPT. L'un des noms vulgaires de la Salamandre terrestre.

TALAPIOT. OIS. Espèce du genre Picucule.

TALAPOIN. MAM. Espèce du genre Guenon.

TALARODICTYON. BOT. Genre de la famille des Algues, sous-ordre des Confervacées, tribu des Hydrodictyées, établi par Endlicher, avec les caractères essentiels suivants : fronde ombiliquée, sessile, membranaceo-muqueuse, subgloboso-bulbeuse, renflée en forme de sac, composée de filaments entrelacés, réticulés et anastomosés, qui laissent à la surface du tissu vivant des lignes nombreuses, qui affectent des figures aussi multipliées qu'irrégulières. On trouve ces Algues sur les côtes où la mer les rejette.

TALAUME. *Talauma*. BOT. Genre de la famille des Magnoliacées et de la Polyandrie Polygynie, L., établi par Jussieu sur une espèce confondue anciennement avec les *Magnolia*, et offrant les caractères essentiels suivants : calice à trois sépales pétaloïdes; corolle composée de neuf à douze pétales; étamines et ovaires, en nombre indéfini, agrégés sur un réceptacle en massue;

carpelles réunis en un fruit strobiliforme, ovoïde, ligneux, extérieurement muni d'écailles, s'ouvrant à la maturité en plusieurs parties semblables à des valves, et offrant alors le réceptacle séminifère dénudé; graines au nombre de deux, ou par avortement solitaires dans chaque loge, pendantes et fixées à un fil.

Talaume de Plumier. *Talauma Plumieri; Magnolia Plumieri*, Swartz; *Anona dodecapetala*, Lam. De Candolle (*System. Veget.*, 1, p. 460) en a donné une description très-détaillée d'après les manuscrits et les dessins de Richard. C'est un arbre très-élevé, qui a le port d'un *Magnolia*, et qui ne s'en distingue que par la singulière déhiscence de son fruit. Il croît le long des torrents, à la Martinique, à la Guadeloupe et dans quelques autres îles des Antilles.

Talc. min. Le mot de Talc, comme celui de Spath, s'employait dans l'ancienne minéralogie pour désigner une certaine structure commune à des substances de nature différente. On appelait de ce nom tous les minéraux qui se divisent avec facilité en lames minces et brillantes. C'est dans ce sens qu'on disait Talc de Moscovie pour dénommer cette variété de Mica en grandes lames transparentes, que l'on trouve en Sibérie et que les Russes font servir à quelques usages; Talc de Venise, pour distinguer une autre substance laminaire d'un blanc verdâtre et très-douce au toucher, que l'on transporte dans cette ville, de plusieurs points du Tyrol. Depuis que les minéralogistes considèrent la composition chimique comme la base fondamentale de leurs classifications, le mot de Talc est devenu spécifique suivant les uns, et générique selon d'autres; il ne sert plus qu'à distinguer un certain groupe de substances tellement rapprochées par leur composition et par leurs caractères extérieurs, qu'on les confond presque toujours entre elles; les différences qu'elles présentent sont, en effet, si peu tranchées, que l'on conçoit sans peine que les minéralogistes aient été longtemps partagés sur la question de savoir si on doit les considérer comme les variétés d'une seule espèce ou bien comme autant d'espèces distinctes, mais très-voisines les unes des autres. Ces substances sont ces Pierres magnésiennes très-onctueuses au toucher, que l'on distingue communément par les noms de Talc proprement dit, de Chlorite, de Stéatite et de Serpentine. Les résultats des analyses modernes tendent à faire croire qu'il existe entre elles des différences essentielles de composition, et qu'ainsi l'on doit leur conserver ces dénominations spécifiques; toutefois, comme il est assez difficile de séparer l'histoire du Talc de celle de la Stéatite, et qu'il y a de l'avantage à les étudier comparativement, on les a réunis ici sous leur ancien nom commun, et on renvoie pour la Chlorite et la Serpentine aux articles où il en a été traité d'une manière spéciale.

Le Talc proprement dit; Trisilicate de Magnésie. Substance douce et grasse au toucher, tendre, se laissant facilement rayer par l'ongle ou râcler avec le couteau, et s'offrant sous des formes qui ramènent à un prisme droit rhomboïdal. Le Talc a fréquemment la structure laminaire; il est divisible en feuillets minces, flexibles, mais non élastiques comme ceux du Mica. Sa forme primitive est, suivant Haüy, un prisme droit rhomboïdal de 120′ et 60°, dont les dimensions sont encore inconnues. C'est l'un des minéraux les plus tendres : les arêtes et les angles de ses cristaux s'émoussent avec la plus grande facilité; passé avec frottement sur une étoffe, il y laisse des taches blanchâtres. Sa pesanteur spécifique est de 2,7. Sa poussière est douce et savonneuse; son éclat est vitreux, passant quelquefois à l'éclat soyeux ou à un éclat gras, adamantin. Il possède deux axes de réfraction, et acquiert par le frottement l'électricité résineuse. Chauffé seul dans un matras, il ne dégage point d'eau, et ne perd pas sa transparence; à un feu vif, il s'exfolie et blanchit sans se fondre, ou s'arrondit vers les bords en une masse bulleuse; dans le Borax, il se dissout avec effervescence en un verre transparent. Il est composé d'un atome de Magnésie et de deux atomes de Silice, ou en poids de Magnésie 20, et Silice 70. L'oxyde de Fer y fait quelquefois l'office de principe colorant. Les variétés de forme et de structure sont peu nombreuses; elles composent la série suivante :

1° Le Talc hexagonal : en prisme hexaèdre régulier, produit par la troncature des arêtes longitudinales, aiguës de la forme primitive; cristaux verts du lac de Viana en Piémont. On peut rapporter à cette variété des cristaux en prisme droit triangulaire, qui n'en sont probablement qu'une modification accidentelle, due à l'oblitération de trois des pans du prisme hexagonal, ou, si l'on veut, à l'accroissement démesuré des trois autres.

2° Le Talc laminaire : en feuillets minces, droits ou contournés, d'un vert foncé, d'un blanc verdâtre ou d'un gris jaunâtre. Au Saint-Gothard, avec des cristaux rhomboïdaux de Dolomie; au Tyrol dans le Zillerthal; au Taberg en Suède.

3° Le Talc lamellaire : en petites lamelles ordinairement flexueuses, blanches, jaunâtres ou rosâtres. A Snarum, près Modum, en Norwége; à Guanaxuato, au Mexique; à Easton, aux États-Unis d'Amérique.

4° Le Talc écailleux appelé fort improprement *Craie de Briançon* : en masses qui se divisent par écailles, et sans offrir de joints continus. A Prasles, en Piémont.

5° Le Talc fibreux. Blanc, vert ou gris-jaunâtre; composé de fibres rayonnées.

6° Le Talc endurci : en masses fibreuses ou un peu compactes, qui ont pris plus de dureté.

7° Le Talc pulvérulent : en masse terreuse ou argiloïde, d'un gris blanchâtre. A Boutbois, au nord d'Héric, près de Nantes, au Brésil, à Cantagallo et à Minas-Geraes.

Le Talc appartient aux terrains primordiaux, où on le rencontre en lits ou couches subordonnées au milieu des Micaschistes, des Calcaires, des Dolomies, des Serpentines et des Phyllades; il est la base des Stéaschistes, et entre dans la composition de plusieurs Roches de la même époque, telles que les Ophiolites et les Ophicalces. Quant aux variétés minéralogiques de Talc pur, on les trouve assez communément dans les terrains où abondent les Roches magnésiennes et amphiboliques. Le Talc laminaire ne se rencontre qu'en petites masses

et superficiellement; il ne forme à lui seul ni filons, ni lits, ni couches; il s'associe fréquemment au Quartz, au Feldspath, au Grenat, à la Dolomie. Le Talc écailleux et le Talc endurci se rencontrent au contraire en couches assez puissantes; le dernier abonde dans tous les endroits où l'on observe la Stéatite et la Serpentine.

Le Talc est employé à différents usages; la variété laminaire, d'un blanc nacré légèrement verdâtre, que l'on recueille au Zillerthal et dans l'Oberwald en Tyrol, est transportée à Venise où elle est connue dans le commerce sous le nom de *Talc de Venise*. Quand elle est pulvérisée, broyée et réduite en pâte fine, on en compose des crayons colorés que l'on nomme *pastels*. La propriété dont jouit sa poussière de rendre la peau lisse et luisante, et de lui donner une apparente fraîcheur, la fait employer comme cosmétique; elle est la base du fard dont se servent les femmes, et dont le principe colorant est le rouge de carthame; on fabrique également ce cosmétique avec le Talc blanc écailleux, dit *Craie de Briançon*, que les Briançonnais tirent de la montagne Rousse, près de Fenestrelles; du hameau de Brailly, dans la vallée de Saint-Martin, et de Prasles en Piémont. Ce même Talc écailleux, dans son état naturel, est employé par les tailleurs en guise de craie pour tracer leurs coupes sur les étoffes; enfin on se sert du Talc pulvérulent pour dégraisser les soies, pour diminuer le frottement des machines et pour faciliter l'entrée des pieds dans les bottes neuves.

La Stéatite. Silicate de Magnésie hydraté; Talc Stéatite, Haüy. Substance à structure non lamelleuse, très-onctueuse au toucher, et donnant de l'eau par la calcination; elle diffère du Talc proprement dit en ce qu'elle n'offre aucune trace de structure cristalline, et que les formes régulières sous lesquelles on la rencontre quelquefois sont empruntées à d'autres minéraux. Elle a la cassure inégale, mate, souvent écailleuse; elle est tendre; se laisse rayer facilement par l'ongle et couper au couteau comme du savon; sa râclure est blanche, quelle que soit la couleur de l'échantillon. Elle est susceptible de poli. Sa pesanteur spécifique est de 2,6 à 2,8. Au chalumeau, elle blanchit et fond difficilement en émail, ou se réduit en une pâte blanche. Sa couleur la plus ordinaire est le blanc; elle passe à des teintes différentes de gris, de jaune, de vert, de rose et de rouge; elle est composée d'un atome de bisilicate de Magnésie et d'une proportion d'eau qui n'est pas encore exactement déterminée. La Stéatite de Bayreuth, analysée par Klaproth, lui a donné 61,50 de Silice, 30,50 de Magnésie, 2,50 d'oxyde de Fer, et 5,50 d'Eau. On distingue parmi les variétés de Stéatite : la *Stéatite fibreuse*, Stéatite asbestiforme de Saussure. Elle ressemble à de l'Asbeste dur, mais ses fibres sont grossières, inégales et beaucoup plus tendres, disposées parallèlement entre elles ou en faisceaux divergents; au Saint-Gothard; dans la vallée d'Ala, en Piémont; en Norwége, dans la Serpentine; en Sibérie, près d'Ekaterinebourg. La *Stéatite granulaire*. Grisâtre ou gris-bleuâtre, à structure grenue ou oolitique. La *Stéatite compacte* ou *endurcie*. Plus dure que les précédentes; à structure parfaitement compacte; à cassure luisante ou terne, inégale ou cireuse; blanche, verte, rosâtre et souvent marbrée. En Corse, en Saxe, en Bohême, en Sibérie, etc. La *Stéatite terreuse*, vulgairement nommée *Craie d'Espagne*. A cassure écailleuse, très-friable; elle accompagne la Stéatite endurcie; au cap Lézard, en Cornouailles; dans les montagnes de l'Aragon. La *Stéatite dendritique*. Compacte, blanche, avec dendrites noirâtres, dues à des particules de Fer ou de Manganèse, ou, comme le pense le docteur Schneider, à des particules de Graphite; à Wunsiedel et à Gopfersgrün, près de Thiersheim, dans la principauté de Bayreuth. La *Stéatite pseudomorphique* ou *polyédrique*. Se montrant sous des formes régulières qui appartiennent à d'autres espèces, telles que le Quartz hyalin, le Calcaire spathique, le Calcaire brunissant, etc., et dont la Stéatite s'est bornée à copier la figure extérieure sans conserver aucune trace de leur structure interne.

On ne peut douter que les corps réguliers dont il s'agit ne soient de véritables pseudomorphoses, c'est-à-dire que la Stéatite n'offre ici des formes d'emprunt dont les types préexistaient dans d'autres cristaux qui lui ont cédé leur place. Mais comment s'est opéré le remplacement de la substance de ces cristaux par la matière stéatiteuse? C'est ce qu'on n'a pu jusqu'à présent expliquer d'une manière satisfaisante; il est seulement probable que cette substitution a eu lieu graduellement par des causes chimiques qui agissaient à la fois pour détruire ou dissoudre les particules de la première substance, et pour déposer celles du nouveau corps en leur place. On ne peut admettre en effet que ces formes empruntées aient été produites, comme après coup, par une sorte de moulage, dans des cavités régulières qui seraient restées libres après la destruction des premiers cristaux, car ici la matière de la pseudomorphose et celle de la gangue environnante ne diffèrent aucunement par leur nature, et elles ont été par conséquent de formation contemporaine.

Plusieurs minéralogistes ont proposé de distinguer dans la Stéatite polyédrique les sous-variétés suivantes:

A. La *Stéatite quartziforme*. En Quartz hyalin prismé; à Gopfersgrün et à Wunsiedel, contrée de Bayreuth, dans un lit d'Argile, et à Altenberg, en Saxe. En Quartz émarginé, dans la vallée de Biel, près du glacier du Mont-Rose, au milieu de la Serpentine. Ces petits corps réguliers sont implantés dans une Stéatite amorphe de même nature, avec laquelle ils se confondent. Ils n'offrent aucune différence dans la mesure de leurs angles avec les cristaux de Quartz, et plusieurs ont comme ceux-ci des stries qui sillonnent transversalement les pans de leurs prismes. On trouve souvent, dans la même Stéatite de véritables cristaux de Quartz qui sont restés intacts.

B. La *Stéatite calcariforme*. En calcaire spathique rhomboïdal, primitif ou équiaxe; en calcaire métastatique; en rhomboïdes contournés, comme ceux du Calcaire brunissant; dans la Stéatite de Bayreuth.

C. La *Stéatite feldspathiforme*. En Feldspath quadrihexagonal; à Carlsbad en Bohême, dans un Granite; à Niederschona, près de Freyberg. Cette dernière pseudomorphose présente cela de remarquable que l'altération a commencé par le centre du cristal, et que la

partie extérieure a souvent conservé la dureté et le tissu lamelleux du Feldspath de Bonnard.

On a rapporté à la Stéatite une substance qui a beaucoup de rapports avec elle par ses caractères extérieurs, et que l'on trouve à la Chine, d'où elle est rapportée sous la forme de petites figures grotesques, appelées *Magots*. Il est possible que la matière de quelques-uns de ces petits bustes ait été fournie par la véritable Stéatite; mais, dans le plus grand nombre des cas, la substance qui les compose est sensiblement plus dure, quoiqu'elle se laisse encore rayer par l'ongle; elle est infusible, et se distingue surtout de la Stéatite par l'absence de la Magnésie et par la présence de l'Alumine et d'une quantité notable de matière alcaline. Haüy l'a décrite sous le nom de *Talc graphique;* mais les minéralogistes modernes s'accordent à la considérer comme formant une espèce distincte du Talc et de la Stéatite qu'ils placent à la suite des Silicates alumineux. Elle a reçu un grand nombre de dénominations différentes : on l'a nommée *Agalmatolite, Koréite, Lardite, Pierre de lard, Pierre à Magots, Pagodite, Glyphite.*

Léonhard regarde la Pimélite de Kosemütz et de Baumgarten, en Silésie, comme n'étant qu'une simple variété de Stéatite colorée par l'Oxyde de Nickel; mais cette substance terreuse, d'un vert pomme, pourrait bien constituer une espèce à part, si l'on en juge d'après une analyse de Klaproth qui ne l'a trouvée formée que de Silice, d'Oxyde de Nickel et d'Eau.

Enfin, il est encore une substance qu'on pourrait être tenté de rapporter à la Stéatite, et qui n'en diffère que par une petite quantité d'Alumine. C'est le minéral connu sous le nom de *Pierre de savon* (Seifenstein), que l'on trouve en veines dans la Serpentine du cap Lézard, en Cornouailles. Il est grisâtre ou bleuâtre, et souvent bariolé ou tacheté; sa surface est très-onctueuse. Son analyse par Klaproth a donné le résultat suivant : Silice, 47; Alumine, 9,25; Magnésie, 24,75; Oxyde de Fer, 1; Eau, 18.

La Stéatite appartient aux terrains primordiaux de sédiments, et aux terrains de sédiments inférieurs; elle accompagne presque toujours la Serpentine, au milieu de laquelle elle forme des veines dans toutes sortes de directions, et plus rarement des amas irréguliers ou des lits. Elle est commune dans les Serpentines de la Corse, des Pyrénées, d'Espagne; dans celles de la vallée d'Aost et de la montagne Rousse, en Piémont; du cap Lézard et de Saint-Cleer en Cornouailles; de Portsoy, des îles de Sky et d'Arran en Écosse; de l'île d'Anglesea, de Zæblitz et d'Ehrenfriedersdorf, en Saxe; de Kazzenberg et d'Erbendorf en Bavière. On la rencontre quelquefois dans les filons métallifères (en Suède, en Hongrie) et dans les Roches trappéennes (aux îles Feroë, dans le Basalte; dans la mine Weierhecke, près de Tringenstein).

On a étendu le nom de Talc à diverses substances minérales qui n'appartiennent pas à ce genre.

Talc bleu. Synonyme de Disthène. *V.* ce mot.

Talc de Briançon. Variété écailleuse du Talc lamellaire ou de la Stéatite. *V.* Talc.

Talc Chlorite. *V.* Chlorite.

Talc glaphique. *V.* Pagodite et Talc Stéatite.

Talc granuleux. *V.* Nacrite.

Talc hydraté. *V.* Brucite.

Talc de Moscovie. *V.* Mica laminaire.

Talc ollaire. *V.* Serpentine.

Talc de Venise. Variété de Talc laminaire du Tyrol, que l'on transporte à Venise pour les besoins du commerce.

Talc zographique. *V.* Chlorite et Terre verte.

TALCITE. min. Ce nom a été donné à une espèce de Mica, altérée par l'action des feux volcaniques.

TALE. *Tala.* bot. Manuel Blanco, dans son *Flora de Filipinas*, 484, a institué ce genre qui doit appartenir à la famille des Scrophularinées; il a pour caractères : calice à cinq dents aiguës, dont la postérieure est la plus grande; tube de la corolle courbé et comprimé, son limbe est partagé en quatre divisions inégales, dont la postérieure est plus grande et faiblement échancrée; quatre étamines didynames, attachées par paire; anthères insérées à l'aide d'un petit globule; ovaire conique; style plus court que les étamines; stigmate à trois lobes, dont le postérieur est bilamellé. Le fruit est une capsule biloculaire et polysperme.

Tale odorante. *Tala odorata*, Blanco. Plante herbacée, vivace, qui croît dans les endroits humides et marécageux des îles Philippines. Ses feuilles sont opposées, lancéolées, dentelées en leurs bords, pubescentes et marquées de petites fossettes en dessous; les pétioles sont cohérents. Les fleurs sont sessiles et solitaires.

TALÉGALLE. *Talegalla.* ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec très-robuste et très-épais, égalant la longueur du tiers de la tête, comprimé en dessus; mandibule supérieure convexe, entamant les plumes du front; narines placées de chaque côté, à la base, ovalaires, oblongues, percées dans une membrane large; mandibule inférieure moins haute, mais plus large que la supérieure, presque droite en dessous, obliquement taillée en bec de flûte à sa pointe, à bords lisses, à branches écartées à la base, et l'écartement rempli par une membrane emplumée; tête et cou garnis de plumes à barbules; joues entièrement nues; ailes arrondies, médiocres; première rémige très-courte, la deuxième un peu plus longue, la troisième dépassant toutes les autres, les quatrième et cinquième diminuant de longueur après la troisième; queue assez longue, arrondie; tarses assez robustes, médiocrement longs, garnis de larges scutelles en devant; doigts assez longs : celui du milieu le plus allongé, l'externe le plus court, les trois de devant garnis à leur naissance d'un rebord membraneux, plus large entre les doigts externes et médians; ongles convexes, aplatis en dessous, légèrement recourbés et médiocrement robustes; le pouce est long, appuyant en entier sur le sol, et garni d'un ongle également robuste. Ce genre a été établi par Lesson, sur une seule espèce qu'il a découverte dans les forêts de la Nouvelle-Guinée. Comme il ne dit rien de ses mœurs et de ses habitudes, tout fait penser qu'il n'aura pu rencontrer aucune occasion d'observer particulièrement l'Oiseau. D'après l'indication des caractères génériques, les Talégalles, dont le nom est composé des mots *Taleva* et *Gallus*, deux Oiseaux différents, qui rappellent le Talégalle dans ses formes, pourraient

prendre place dans la méthode immédiatement après les Pintades.

Talégalle de Cuvier. *Talegalla Cuvierii*, Less. Plumage entièrement noir. Taille, celle d'une Poule moyenne. De la Nouvelle-Guinée, où l'espèce paraît être fort rare.

Talégalle de Latham. *Talegalla Lathamii*, Gould. Cette seconde espèce, observée dans l'Australie, paraît d'une taille un peu plus grande que la première; sa dépouille fait partie de la collection de M. Gould.

TALÈVE. *Porphyrio*. ois. Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec fort, dur, épais, conique, presque aussi haut que long, plus court que la tête; arête de la mandibule supérieure déprimée, se dilatant jusque très-avant sur le crâne; narines placées de chaque côté du bec, près de l'arête, percées dans la masse cornée, à peu près rondes, ouvertes de part en part; pieds longs et robustes; doigts allongés : les antérieurs entièrement divisés, garnis sur les côtés de petites membranes très-étroites; ailes médiocres; la première rémige plus courte que les deuxième, troisième et quatrième qui sont régulièrement étagées. Les Talèves, que l'on nomme *Porphyrions* ou *Poules sultanes*, sont de charmants Oiseaux aquatiques, revêtus pour la plupart de couleurs fort éclatantes; ils habitent les fleuves et les rivières, mais plus souvent les lacs, les marais et les bas-fonds que la saison des pluies couvre d'eau qui s'y maintient pendant une partie de l'année. Dans leur manière de vivre, ils diffèrent assez peu des Gallinules; seulement on les voit, pour leur nourriture, rechercher les fruits et les graines de préférence aux feuilles et autres parties des végétaux, ainsi qu'au Poisson dont s'accommodent plus ordinairement les Gallinules; aussi, par ces motifs, sont-ils plus souvent à terre, occupés de cette recherche, et courant à travers les champs cultivés et ensemencés de riz et de maïs surtout, que nageant à la surface des eaux ou plongeant dans leur sein. Ce n'est point qu'ils y manquent des grâces et de la facilité que l'on remarque dans la plupart de ces Oiseaux qui, quoique privés des larges membranes servant de rames aux Palmipèdes, se tirent néanmoins avec une adresse et une aisance admirables de tous les genres de natation; au contraire, ils en étalent beaucoup plus encore que les autres, et ont en outre cet avantage, qu'ils sont également prompts et agiles à la course. La disette de leurs aliments favoris les porte à pénétrer quelquefois dans les forêts où les attire sans doute l'espoir de rencontrer ces amandes qu'une enveloppe solide et dure préserve pendant un temps plus long de la pourriture ou de la germination. A l'aide de leur bec fortement armé d'énormes mandibules, ils parviennent sans efforts apparents à briser ces enveloppes ligneuses, et à dégager la portion nutritive dont ils sont très-friands et qu'ils portent au bec, de même que toutes les autres nourritures, avec les doigts de l'un des tarses, et en se tenant debout sur l'autre. Quoique les Talèves soient propres aux contrées les plus chaudes du globe, une espèce néanmoins se trouve abondamment répandue dans toutes les parties méridionales de l'Europe. En est-elle originaire? s'y est-elle établie accidentellement? est-elle la même espèce qui jadis excita si éminemment la sensibilité des maîtres du monde en gastronomie, comme ils le furent en puissance? Ce sont des questions que l'on a bien des fois agitées sans les avoir résolues d'une manière satisfaisante. Ces Oiseaux en général sont timides et craintifs; on les a vus cependant déployer un grand courage en diverses circonstances, et même dans les piéges où ils se trouvaient pris. Leur humeur solitaire et tranquille les retient éloignés des lieux habités; c'est là qu'ils cèdent au besoin de se reproduire : leur nid fort ample, mais négligemment arrangé, consiste en toute sorte de débris de végétaux sur lesquels sont déposés de la mousse et du duvet. La ponte est de trois ou quatre œufs blancs et parfaitement ronds. Il est possible que le genre Talève soit nombreux en espèces; mais tout porte à croire que beaucoup d'auteurs ont regardé comme telles de simples variétés d'âge ou les mêmes individus aux différentes époques de la mue. Voici les espèces qui paraissent bien constatées et généralement adoptées.

Talève blanc. *Porphyrio albus*, Lath. Plumage entièrement blanc; bec, membrane frontale et pieds rouges. Taille, vingt pouces. Les jeunes sont d'un bleu cendré; ils ont le bec et la membrane d'un rouge terne, les pieds grisâtres. De l'île de Norfolk.

Talève émeraudin. *Porphyrio smaragdinus*, Temm., Ois. color., pl. 421; *Porphyrio indicus*, Horsf. Parties supérieures d'un bleu noirâtre; joues et occiput noirs; côtés et derrière du cou, ventre et flancs d'un bleu intense; devant du cou, poitrine et poignet d'un bleu verdâtre; abdomen noir; tectrices subcaudales blanches; bec, plaque du sommet de la tête et pieds rouges. Taillle quinze pouces. De Java.

Talève favorite. *Porphyrio Cayana*; *Fulica flavirostris*, Gm., pl. enl. 897. *V.* Gallinule.

Talève gentil. *Porphyrio bellus*, Gould. Tête, cou et dessus du corps d'un bleu intense; face, gorge et poitrine d'un bleu verdâtre; dos, ailes et queue d'un brun noirâtre. Taille dix-huit pouces. De l'Australie.

Talève indien. *Phorphyrio indicus*, Horsf. Plumage noir, lavé de verdâtre brillant, avec des nuances de brun sur la tête et le ventre; cou, épaules et poitrine d'un vert d'aigue-marine; côtés du cou et du ventre pourprés; abdomen blanc; plaque frontale large, débordant les yeux. Taille, dix-sept pouces. De Java.

Talève de Madagascar. *V.* Talève Porphyrion.

Talève a manteau noir. *Porphyrio melanotus*, Temm. Parties supérieures d'un brun-noir lustré; tête, joues, milieu du ventre et cuisses noirs; cou, poitrine et flancs d'un bleu éclatant; bec, plaque du sommet de la tête et pieds d'un rouge cramoisi. Taille, seize pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Talève a manteau vert. *Porphyrio smaragnotus*, Temm. *V.* Talève Porphyrion.

Talève meunier. *Porphyrio pulverulentus*, Tem., Ois. color., pl. 405. Tête et cou d'un gris bleuâtre, qui prend un ton plus vif sur la poitrine, et passe par des teintes plus foncées au bleu pur, qui couvre l'abdomen et les cuisses; ailes d'un bleu cendré, nuancé de verdâtre; dos et queue d'un brun olivâtre; tectrices subcaudales blanches. Bec très-fort, rouge, ainsi que la

plaque cornée du sommet de la tête et les pieds. Taille, quatorze pouces et demi. De l'Afrique méridionale.

Talève petite Poule-Sultane. *Porphyrio tavua*; *Fulica Martinicensis*, Gm.; *Porphyrio tavoua*, Vieill., Gal., pl. 267. *V.* Gallinule tavoua.

Talève Porphyrion. *Porphyrio hyacinthinus*, Temm. Parties supérieures d'un bleu foncé éclatant, de même que les tectrices alaires, les rémiges, les rectrices et la poitrine; joues, gorge, devant et côtés du cou d'un brun lavé de bleu-verdâtre pâle; occiput, nuque, cuisses et abdomen d'un bleu foncé; tectrices subcaudales blanches; bec d'un rouge vif, ainsi que la plaque frontale et coronale qui est presque de niveau avec l'arête du bec, et vient aboutir derrière les yeux; pieds et doigts d'un rouge de chair pâle, l'intermédiaire, sans l'ongle, plus long que le tarse. Taille, dix-huit pouces. Des contrées méridionales de l'Europe.

Talève Poule-Sultane. *V.* Talève Porphyrion.

TALGUENÉE. *Talguenea*. bot. Genre de la famille des Rhamnacées, établi par Miers, qui lui donne pour caractères : tube du calice turbinato-obconique; son limbe est partagé en cinq divisions acuminées, réfléchies; corolle composée de cinq pétales insérés entre les découpures du calice; ils sont dressés, connivents et en forme de capuchon; cinq étamines incluses, ayant la même insertion que les pétales, auxquels elles sont opposées; filaments courts et aplatis; anthères introrses, orbiculaires, uniloculaires et transversalement bivalves; ovaire libre, à trois loges, renfermant chacune un ovule anatrope et dressé dès sa base; style subulé, longuement exserte et très-velu; stigmate simple et acuminé. Le fruit est une capsule membraneuse, surmontée du style persistant, uniloculaire par avortement, monosperme et bivalve. La semence est dressée, elliptique, marquée d'un sillon longitudinal, revêtue d'un test coriace et luisant; embryon logé dans un albumen corné, un peu orthotrope et cylindrique; cotylédons courts et obtus; radicule cylindrique et infère. Les Talguenées sont des arbrisseaux à feuilles serrées, opposées en croix, elliptiques, à cinq nervures, très-entières, un peu duveteuses, armées d'épines axillaires également opposées en croix; les fleurs sont portées sur un pédoncule axillaire. Des Andes du Chili.

TALI-BOCOMPOL-MERA. bot. (Rumph.) *V.* Clompan.

TALIERA. bot. Le *Corypha Taliera*, Roxburgh (*Corom.*, 3, p. 51, tab. 255 et 256), a été érigé en un genre particulier sous le nom de *Taliera*, par Martius (*Genera Palm.*, p. 10) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs sessiles, hermaphrodites; spathes nombreuses, incomplètes; calice trifide; corolle à trois pétales; six étamines, cohérentes à la base en une cupule insérée au-dessous des pistils; trois ovaires, cohérents par leur côté interne; style court; stigmate non distinct; trois baies monospermes, qui rarement parviennent toutes à maturité; albumen homogène, creux; embryon vertical. L'espèce sur laquelle ce genre a été constitué, est un Palmier de l'Inde orientale, dont le stipe est marqué de cicatrices annulaires; les frondes sont palmées-flabelliformes, étalées en éventail arrondi; les fleurs, petites, verdâtres, sont disposées en un régime très-rameux, terminal, dressé, à rameaux étalés; les baies sont d'une couleur olivâtre.

TALIGALÉE. *Taligalea*. bot. Aublet, dans son ouvrage sur les Plantes de la Guiane, a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Verbénacées et à la Didynamie Angiospermie, du Système sexuel. Linné fils a changé ce nom en celui d'*Amasonia*, qui a été adopté par Vahl, Persoon, Kunth et la plupart des auteurs modernes. D'un autre côté, Necker a encore surchargé la synonymie en conférant à ce genre le nom de *Diplostema*. Voici ses caractères principaux : calice quinquéfide; corolle tubuleuse, beaucoup plus longue que le calice, ayant le limbe à cinq segments presque égaux; quatre étamines à peine didynames; stigmate biparti; drupe entouré par le calice persistant, à deux ou quatre osselets uniloculaires, monospermes.

Taligalée champêtre. *Taligalea campestris*, Aubl., *Guian.*, ii, p. 625, tab. 252; *Amasonia erecta*, Vahl, *Eclog.*, ii, p. 51? Sa tige est herbacée, haute d'environ trois pieds, garnie de feuilles alternes, lancéolées-ovales, légèrement dentées en scie et scabres. Les fleurs sont jaunes, penchées, tournées d'un même côté, disposées en grappe terminale. Cette plante croît à la Guiane.

TALIN. *Talinum*. bot. Genre de la famille des Portulacées et de la Dodécandrie Monogynie, L., établi par Adanson qui le composait des espèces de *Portulaca* dont la capsule est trivalve. Adopté par les botanistes modernes, il a été augmenté de plusieurs espèces nouvelles, dont quelques-unes ont été érigées par Kunth en un genre particulier, sous le nom de *Calandrinia*. Voici les caractères essentiels du genre *Talinum* ainsi réduit par Haworth et De Candolle : calice caduc, à deux sépales opposés et ovales; cinq pétales hypogynes ou insérés à la base du calice, libres ou légèrement soudés dans leur partie inférieure; dix à vingt étamines insérées au même point que les pétales, et souvent un peu adhérentes avec ceux-ci; style filiforme, fendu au sommet en trois stigmates étalés ou réunis en tête, et figurant un stigmate simple; capsule à trois valves, uniloculaire et polysperme; graines aptères, fixées à un placenta central. Ce genre se compose de plantes herbacées ou suffrutescentes, glabres et charnues. Leurs feuilles sont alternes et très-entières; leurs fleurs, très-fugaces, s'ouvrent sous l'influence d'un beau soleil, et sont disposées en cimes ou en grappes. Ces plantes croissent en Amérique, à l'exception d'une seule espèce qui se trouve en Arabie, et qui forme le genre *Orygia* de Forskahl. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 356) les a distribuées en trois groupes.

Le premier est le *Phemeranthus* de Raffinesque, ou *Talinum* de Pursh et Nuttall. Ce sont des plantes grasses, herbacées ou vivaces, remarquables en ce que leurs trois stigmates sont ramassés de manière à imiter un stigmate simple. Les feuilles sont cylindriques; les fleurs disposées en cime dichotome. C'est à ce groupe que se rapportent : le *Talinum teretifolium*, Pursh, qui croît dans l'Amérique septentrionale, et le *Talinum napiforme*, nouvelle espèce du Mexique.

Le second groupe a été nommé *Talinastrum*, et se

compose de cinq espèces, parmi lesquelles le *Talinum crassifolium*, Willd., ou *Portulaca crassifolia*, Jacq., *Hort. Vindob.*, 3, tab. 52; le *Talinum patens*, Willd., *Portulaca patens*, Jacq., *loc. cit.*, 2, tab. 151; *Rulingia patens*, Ehrarth; le *Talinum cuneifolium*, Willd., ou *Orygia portulacœfolia*, Forsk., *Fl. Arab. descript.*, 103. Ces plantes sont indigènes des contrées chaudes de l'Amérique équinoxiale et des Antilles; la dernière croît dans l'Arabie heureuse, près d'Hadie. Elles se distinguent par leur style filiforme, à trois stigmates distincts et étalés, et par leur ovaire globuleux. Ce sont de petits arbrisseaux un peu charnus, à feuilles planes, à fleurs en panicule ou en corymbe lâche.

Sous le nom de *Talinellum*, De Candolle comprend quatre espèces du Pérou et des régions adjacentes de l'Amérique septentrionale, décrites par Ruiz et Pavon et par Kunth. Ces plantes sont herbacées et probablement toutes annuelles; elles ont un style épais, surmonté de trois stigmates épais, presque plans. Cette section se rapproche beaucoup du *Calandrinia*, dont elle ne diffère que par la caducité du calice.

TALINASTRUM ET TALINELLUM. BOT. (De Candolle.) *V.* TALIN.

TALIPOT. BOT. Synonyme de *Corypha umbraculifera*. *V.* CORYPHE.

TALISIE. *Talisia*. BOT. Ce genre de la famille des Sapindacées, et de l'Octandrie Monogynie, se compose d'un petit nombre d'arbres et d'arbustes originaires des régions tropicales d'Amérique. Leurs feuilles sont grandes, alternes, ailées sans impaire, dénuées de stipules. Leurs fleurs sont disposées en grandes panicules. Le calice est fendu jusqu'au delà du milieu en cinq lobes; les pétales, au nombre de cinq, sont alternes avec les lobes du calice, et munis intérieurement, au-dessus de leur base, d'un long appendice couvert de poils; le disque est très-charnu, son bord régulier se prolonge entre les pétales et les filets; les étamines, au nombre de huit, sont insérées sur le disque autour d'un ovaire situé au centre de la fleur; le stigmate est presque sessile, divisé à son sommet en trois dents très-courtes; l'ovaire renferme trois ou quatre loges uniovulées; les ovules sont insérés au fond des loges, dressés; le fruit n'a point encore été décrit.

TALISIE A GRAPPES. *Talisia hexaphylla*, Vahl, *Ecl. Amer.*, fasc. 2, p. 29. C'est un arbre dont les rameaux sont cylindriques, glabres, revêtus d'une écorce cendrée, couverts de points saillants et très-nombreux; ils sont divisés en d'autres rameaux alternes, très-étalés, garnis de feuilles pétiolées, alternes, ailées, composées de quatre à six paires de folioles opposées ou alternes, pédicellées, oblongues, lancéolées, entières et luisantes. Les fleurs sont en grappes axillaires, d'un blanc verdâtre. Des environs de Carthagène.

TALITRE. *Talitrus*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, qui, suivant la méthode de Milne Edwards, appartient à sa tribu des Crevettines sauteuses, ou celles dont le corps est fortement comprimé latéralement, avec les divisions latérales des premiers segments thoraciques grandes, clypéiformes, et les hanches des dernières paires de pattes fort grandes. Il s'éloigne maintenant des autres genres de cette tribu par les caractères suivants : antennes supérieures beaucoup plus courtes que les inférieures, et de la longueur à peine de celle de leur pédoncule; palpe des mandibules nulle ou simplement rudimentaire. Aucune des pattes terminée par un renflement ou dilatation en manière de main, avec un crochet ou doigt susceptible de se courber en dessous. Ce dernier caractère distingue ce genre de celui d'Orchestie qui en est très-voisin.

TALITRE SAUTEUSE. *Gammarus locusta*, Fab.; *Oniscus locusta*, Pall., *Spicil. Zool.*, IX, tab. 4, fig. 7. *Talitrus locusta*, Latr.; *Astacus locusta*, Penn.; *Cancer gammarus Saltator*, Montagu. Son corps est d'un cendré plus ou moins foncé, avec les antennes roussâtres, velues ainsi que les trois dernières paires de pattes. Taille, six à huit lignes. Très-commun sur les côtes sablonneuses, en Europe.

TALKSCHIEFER. MIN. *V.* STÉASCHISTE.

TALKSPATH. MIN. *V.* DOLOMIE.

TALKSTEINMACK. MIN. Karstein a découvert ce minéral dans le Porphyre de Rochlitz; il s'y trouve en petits rognons d'un blanc légèrement jaunâtre ou rougeâtre, luisant, un peu durs, se cassant en petites écailles; sa pesanteur spécifique est 2,5; il est difficilement attaquable par les Acides. Il est composé de Silice 38; Alumine, 60; Magnésie, 1; Oxyde de Manganèse, 1.

TALLARET. OIS. Nom vulgaire de la Mouette rieuse.

TALON. MOLL. En conchyliologie, on désigne quelquefois par ce nom, le sommet de la valve concave de quelques Coquilles bivalves, qui s'avance souvent bien au delà de la charnière.

TALPA. MAM. Synonyme de Taupe. *V.* ce mot.

TALPACOTA. OIS. Espèce du genre Pigeon.

TALPASORE. MAM. *V.* SCALOPE.

TALPOIDE. MAM. (Lacépède.) *V.* ASPALAX et BATHYERGUS.

TAMANDUA. MAM. Espèce du genre Fourmilier.

TAMANDUA-GUACA. MAM. (Marcgraaff.) *V.* TAMANOIR, au mot FOURMILIER.

TAMANOIR. MAM. Espèce du genre Fourmilier.

TAMARA. BOT. Espèce indienne du genre *Nymphæa*. *V.* NÉNUPHAR.

TAMAR-HENDI. BOT. (Delile.) Même chose que Tamarin. *V.* TAMARINIER.

TAMARIN. MAM. Espèce du genre Ouistiti, devenue type d'un sous-genre. *V.* OUISTITI.

TAMARINIER. *Tamarindus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Cassiées, offrant les caractères suivants : calice à cinq sépales soudés en un tube par la base : trois supérieurs libres, réfléchis et oblongs; deux inférieurs cohérents en un seul lobe, plus larges, à deux nervures et souvent bidentés au sommet. Corolle à trois pétales alternes avec les trois sépales supérieurs; deux d'entre eux ovales et renflés en capuchon vers le milieu. Étamines au nombre de neuf à dix, dont deux ou trois plus longues, monadelphes, anthérifères; sept plus courtes, stériles. Style subulé. Légume pédicellé, en forme de sabre, comprimé, uniloculaire, à valves charnues, pulpeuses entre l'épisperme et l'endosperme, renfermant de trois à six graines ovoïdes-carrées, à troncature oblique vers le hile, à cotylédons inégaux à la base. Ce genre ne se

compose que d'une seule espèce, car la plante américaine paraît n'être qu'une simple variété de celle qui a été transportée dans toutes les colonies des pays chauds.

Tamarinier de l'Inde. *Tamarindus Indica*, L., Rhéede, *Hort. Malab.*, 1, tab. 23. C'est un arbre abondant aux Indes orientales, en Afrique et surtout en Égypte. Son tronc est très-élevé, revêtu d'une écorce brune et gercée, divisé supérieurement en branches fort étendues et garnies de feuilles pinnées également et sans impaire, composées de dix à quinze paires de folioles presque sessiles, elliptiques, obtuses et équilatérales à leur base. Les fleurs, rosâtres ou d'un jaune verdâtre et assez grandes, sont disposées en grappes un peu pendantes, situées au sommet des rameaux. Les fruits sont des gousses à valves épaisses, longues de quatre à cinq pouces, un peu recourbées, d'une couleur brune-rougeâtre, remplies d'une pulpe jaunâtre ou d'un rouge brun. Le Tamarin du commerce est cette pulpe que l'on envoie séparée de sa gousse et contenant encore les graines ainsi que les filaments dont elle est naturellement entremêlée, avant de l'expédier en Europe. On lui fait subir une légère coction dans des bassines de cuivre, afin de l'empêcher de moisir. Elle est alors d'une couleur rouge-noirâtre, d'une consistance pâteuse, d'une odeur vineuse et d'une saveur aigrelette sucrée et un peu astringente. La pulpe de Tamarin, analysée par Vauquelin (Annales de Chimie, t. v, p. 92), a fourni les résultats suivants : Acide citrique, 9,40; Acide tartrique, 1,55; Acide malique, 0,45; sur-tartrate de Potasse, 3.25; Sucre, 12,50; Gomme, 4,70; Gelée végétale, 6,25; Parenchyme, 34,35; Eau, 27,55. La grande quantité de sucre contenue dans la pulpe de Tamarin ne paraît pas y être inhérente. Cette quantité n'est aussi considérable que parce que l'on y ajoute du sucre par couches alternatives pour la conserver; du moins, c'est ainsi que l'on agit aux Antilles et dans diverses contrées de l'Inde.

On emploie la pulpe de Tamarin comme médicament purgatif et rafraîchissant. Le Tamarin est employé en Égypte et au cap de Bonne-Espérance pour assaisonner les viandes. Les peuples de l'intérieur de l'Afrique en font des provisions pour les voyages qu'ils entreprennent dans ces contrées brûlantes : cette pulpe leur fournit des boissons acidules propres à calmer la soif.

TAMARIS ou TAMARISC. *Tamarix*. bot. Les anciens auteurs et Tournefort donnaient à un genre de plantes le nom de *Tamariscus*, que Linné abrégea en celui de *Tamarix*, et qui fait partie de la Pentandrie Trigynie du Système sexuel. Il était placé par Jussieu dans la famille des Portulacées; mais Desvaux, dans un Mémoire lu à l'Institut en 1815, et dans les Annales des Sciences naturelles pour 1827, établit sur ce genre la petite famille des Tamariscinées. Cet auteur élimina du genre *Tamarix* les espèces à étamines monadelphes (*Tamarix germanica*, L., etc.) dont il forma le genre *Myricaria* (*V.* ce mot), et réduisit le genre *Tamarix* à celles qui offrent quatre à cinq étamines. Voici ses caractères essentiels : calice profondément divisé en quatre ou cinq segments; corolle à quatre ou cinq pétales; étamines au nombre de quatre à cinq, alternes avec les pétales presque entièrement libres; ovaire longuement atténué au sommet, surmonté de trois stigmates longs, divergents et glanduleux; capsule triangulaire, à trois valves, renfermant un grand nombre de graines insérées à la base des valves ou dressées presqu'au fond de la capsule. Aigrette des graines composée d'un grand nombre de poils simples. Dans le troisième volume du *Prodromus Systematis Vegetabilium*, De Candolle a décrit dix-huit espèces de Tamarises qui sont des arbustes ou des herbes croissant pour la plupart dans les contrées chaudes et tempérées de l'ancien monde. Plusieurs sont indigènes des contrées orientales, principalement de la Sibérie et des environs de la mer Caspienne; quelques-unes se trouvent au Sénégal, dans l'Inde orientale et en Chine.

Tamarisc de France. *Tamarix Gallica*, L.; Blackw., *Herb.*, tab. 331; *Tamariscus Narbonensis*, Lobel. *Icon.*, 2, tab. 218. Arbrisseau dont la tige s'élève à quinze ou vingt pieds, divisée presque dès sa base en rameaux nombreux, grêles, revêtus d'une écorce rougeâtre et garnis de feuilles courtes, très-glabres, glauques, amplexicaules, aiguës, appliquées et paraissant imbriquées sur les jeunes pousses. Ses fleurs sont blanches ou légèrement purpurines, disposées en épis grêles, un peu lâches au sommet et dans la partie latérale des branches. Cet arbrisseau est très-commun dans les localités sablonneuses des côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Il se trouve aussi le long des rivières de l'Europe méridionale.

TAMARISCINÉES. *Tamariscineæ*. bot. Desvaux (Mémoire lu à l'Institut en 1815, et Ann. des Scienc. nat., 4, p. 344) a constitué sous ce nom une petite famille de plantes polypétales hypogynes, qui a été ainsi caractérisée : calice persistant, composé de quatre à cinq sépales soudés à la base, ou en d'autres termes à quatre ou cinq lobes profondément découpés et un peu imbriqués pendant l'estivation. Corolle à autant de pétales que de lobes au calice, insérés à la base de celui-ci, marcescents, à estivation imbriquée. Étamines en nombre égal ou double de celui des pétales, à filets tantôt entièrement libres, tantôt monadelphes. Ovaire libre, ovoïde-pyramidal, trigone, surmonté d'un style tantôt très-court, tantôt trigone, et de trois stigmates étalés ou réunis en capitule. Capsule trigone, trivalve, uniloculaire, polysperme, à trois placentas fixés tantôt à la base, tantôt le long de la ligne médiane des valves. Graines dressées ou ascendantes, oblongues-comprimées, munies au sommet d'une houpe de poils, dépourvues d'albumen, ayant un embryon droit, à radicule petite, inférieure, à cotylédons plans, convexes, oblongs. Les plantes de cette famille sont des arbrisseaux ou rarement des herbes vivaces, à branches effilées, garnies de feuilles alternes, petites, persistantes, entières, squamiformes et ordinairement glauques. Leurs fleurs, dont la corolle est blanche ou rose, sont disposées en épis ou en grappes, et leurs pédicelles sont munis de bractées. Cette famille a des affinités avec les Portulacées et les Paronychiées; mais la structure et la position de ses graines l'en distinguent suffisamment. Selon Auguste Saint-Hilaire, elle se rapproche davantage des Lythraires et des Onagraires, mais elle diffère

des premières par l'estivation imbriquée de ses parties florales, par ses pétales insérés à la base du calice et par ses graines pariétales; elle se distingue des Onagraires par son ovaire libre et par l'estivation imbriquée des parties de la fleur. L'ancien genre *Tamarix* de Linné, maintenant divisé en deux (*Tamarix* et *Myricaria*), constitue à lui seul cette petite famille.

TAMARISCUS. BOT. C'est le nom sous lequel les anciens botanistes désignaient le genre *Tamarix*. *V.* TAMARIS.

TAMARIX. BOT. *V.* TAMARIS.

TAMATIA. *Capito*. OIS. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec assez long, plus large que haut, droit à sa base et sans arête proéminente, comprimé vers la pointe; mandibule supérieure courbée vers l'extrémité et dépassant l'inférieure qui se termine en pointe; narines placées de chaque côté de la base, percées dans la masse cornée, entièrement cachées par les poils courts et raides de la face; pieds médiocrement robustes; tarse de la longueur du doigt extérieur; quatre doigts : deux antérieurs, réunis jusqu'à la seconde articulation, deux postérieurs libres; ailes courtes : les trois premières rémiges étagées, la quatrième et la cinquième les plus longues. A des formes massives et pour ainsi dire un peu grotesques, les Tamatias joignent un caractère silencieux, une physionomie triste, qui prend assez souvent une teinte de stupidité. Ils habitent les contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale, et passent les journées presque entières au milieu des broussailles écartées ou sauvages; jamais ils n'entrent dans les grands bois et les forêts, ni ne se hasardent dans les plaines; aussi est-il fort difficile de les observer. D'Azara, qui a recherché et étudié d'une manière fort scrupuleuse la plus grande partie des Oiseaux du Paraguay, n'a pu parvenir à se procurer qu'une seule espèce de Tamatia, et cependant il n'y a aucun doute que toutes celles qui habitent le Brésil ne se trouvent également au Paraguay, du moins il en est ainsi de presque tous les Oiseaux de ces deux pays limitrophes. Dans leur état d'immobilité, les Tamatias, soit qu'ils éprouvent quelque gêne particulière, soit qu'ils ne distinguent point facilement ce qui les environne, se laissent approcher de très-près avant de prendre leur vol; mais lorsqu'ils sont à la quête des insectes qui paraissent faire leur unique nourriture et dont le besoin les force à quitter leur retraite, alors tout leur porte ombrage, et l'on s'aperçoit, à leurs ricochets continuels, qu'ils sont constamment agités par la crainte d'être découverts. Les Tamatias se réunissent par couple dans la saison des amours; et, tant qu'elle dure, les deux sexes se tiennent fidèle compagnie; ils apportent ensemble dans le trou d'un arbre carié les débris de végétaux et le duvet qui doivent former la couche sur laquelle la femelle dépose ordinairement les cinq œufs d'un blanc jaunâtre et tachetés de brun, dont se compose ordinairement la ponte des Tamatias; ensemble encore ils élèvent la jeune famille, et lorsqu'elle peut se passer des soins paternels, tous se séparent et vont chacun de leur côté pourvoir à leur existence.

TAMATIA A DEUX BANDES. *Tamatia bicincta*, Gould. Parties supérieures brunes; tectrices alaires et rémiges secondaires brunâtres, avec l'extrémité de chaque plume d'un jaune ocreux très-pâle; on voit des taches de cette couleur disséminées sur le dos, ainsi qu'au bord externe des rectrices; gorge et parties inférieures d'un blanc nuancé de fauve; deux bandes noires transversales sur la poitrine; flancs tachetés de noir; plumes auriculaires grises, bordées de fauve; une bande grise sur la nuque. Taille, huit pouces. De Cayenne.

TAMATIA BRUN. *Bucco fuscus; Monasa fusca*, Ch. Bonap. Il est d'un brun roussâtre avec la tige des pennes jaunâtre; les rémiges et les rectrices sont d'une couleur uniforme; la gorge est blanche ainsi que le plastron de la poitrine, sur lequel on voit une bande noire; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces.

TAMATIA CHACURU. *Bucco Chacuru*, Vieill.; *Capito Melanotis*, Tem., Ois. color., pl. 94. Parties supérieures rousses, rayées transversalement de noirâtre; côtés de la tête noirs; une bande blanche sur la nuque; une bandelette de même nuance, qui part de l'angle du bec, entoure l'œil et s'étend jusqu'au méat auditif; rectrices brunes, rayées de roux; gorge, devant du cou et parties inférieures blanchâtres; bec rougeâtre à sa base, noir vers la pointe; pieds verdâtres. Taille, huit pouces. Du Paraguay.

TAMATIA A COLLIER. *Bucco collaris*, Lath., Buff., pl. enl. 395. Parties supérieures rousses, rayées transversalement de noir; sur le dos une bande transversale fauve, qui descend sur les côtés de la poitrine; sur le dessus du cou une bandelette noire; rémiges premières brunes, les secondaires bordées extérieurement de jaunâtre, et les tertiaires brunes, rayées de noir; rectrices rousses, rayées transversalement; joues rousses; gorge et devant du cou blanchâtres; parties inférieures roussâtres, plus foncées vers l'abdomen; mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure cendrée, ainsi que les pieds. Taille, huit pouces. De la Guiane.

TAMATIA A FRONT DORÉ. *Tamatia aurifrons; Capito aurifrons*, Vig. Tête, occiput, joues, partie supérieure du cou, nuque et dos noirs, striés de blanc-jaunâtre; abdomen d'un blanc jaunâtre, strié de noir; gorge et tectrices alaires d'un jaune orangé, avec le milieu de chaque plume noir; front et vertex d'un jaune d'or foncé; rémiges et rectrices brunes. Taille, sept pouces. Du Chili.

TAMATIA A GORGE ROUSSE. *V.* TAMATIA VULGAIRE.

TAMATIA A GRANDS DOIGTS. *Tamatia macrodactylus*, Spix. Tête d'un brun de chocolat; gorge, poitrine, sourcils et stries sur la nuque d'un blanc jaunâtre; un large trait noir sur les joues et se prolongeant sur les côtés du cou; dos roux; parties inférieures rougeâtres; bec noir. De la Guiane.

TAMATIA A GROS BEC. *Bucco macrorhynchos*, Lath., Buff., pl. enl. 689. Parties supérieures noirâtres; sommet de la tête noir; les côtés, le front, l'occiput, un demi-collier sur le cou, gorge et devant du cou blancs; une bande transversale sur la poitrine et extrémité des plumes des flancs noires; parties inférieures blanches; rémiges secondaires et rectrices terminées de blanchâtre; bec noir et fort; pieds noirâtres. Taille, sept pouces. De la Guiane.

TAMATIA NOIR ET BLANC. *Bucco melanoleucos*, Gm.,

Levaill., Ois. par., pl. 40, Buff., pl. enl. 688, fig. 3. Plumage noir ; front varié de noir et de blanc ; un trait blanc derrière l'œil ; croupion, abdomen et bord terminal de la queue blancs; bec et pieds d'un gris plombé. Taille, cinq pouces. De la Guiane.

TAMATIA A OREILLES NOIRES, Temm., Ois. col., pl. 94. Même chose que Tamatia chacuru. *V.* ce mot.

TAMATIA A PLASTRON NOIR. *V.* TAMATIA NOIR ET BLANC.

TAMATIA A POITRINE NOIRE. *V.* TAMATIA NOIR ET BLANC.

TAMATIA-TAMAJAC. *Bucco somnolentus,* Illig.; *Alcedo maculata*, Gm. Plumes de la tête lâches, d'un fauve noirâtre, ainsi que le dos, le croupion et les tectrices alaires ; sourcils et joues d'un roux ocreux ; menton et abdomen d'un blanc pur ; deux taches noires sur la poitrine. Taille, six pouces. Brésil.

TAMATIA A VENTRE TACHETÉ. *V.* TAMATIA A GORGE ROUSSE.

TAMATIA VULGAIRE. *Capito vulgaris, Bucco Tamatia,* Lath., Buff., pl. enl. 746, fig. 1. Parties supérieures brunes, variées de roussâtre; sommet de la tête et front roux; un demi-collier varié de roux et noir; une grande tache noire derrière l'œil; gorge d'un jaune orangé; parties inférieures d'un blanc roussâtre, tachetées de noir; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De Cayenne.

TAMBOUR. POIS. On désigne sous ce nom vulgaire un Poisson des mers de la Caroline qui fait entendre sous l'eau un bruit sourd ; c'est le *Labrus chromis,* L. *V.* LABRE.

TAMBOURETTE. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* PIGEON-TOURTERELLE.

TAMBOURISSA. BOT. Nom sous lequel Sonnerat a décrit l'arbre qui est aussi appelé Tamboul ou Bois Tambour, et dont Jussieu a formé le genre *Ambora. V.* ce mot.

TAMIA. MAM. L'une des divisions du genre Écureuil. *V.* ce mot.

TAMIER OU TAMINIER. *Tamus.* BOT. Genre de la famille des Asparaginées ou Smilacinées, et de la Diœcie Hexandrie, L., offrant les caractères suivants : les fleurs mâles ont un périgone campanulé, profondément divisé en six segments ; six étamines dont les filets sont plus courts que le calice, et terminés par des anthères dressées. Les fleurs femelles se composent d'un périgone semblable à celui des fleurs mâles ; d'un ovaire infère, portant un style cylindrique, terminé par trois stigmates. Le fruit est charnu, bacciforme, à trois loges, contenant deux à trois graines globuleuses. Les espèces de Taminiers sont en très-petit nombre et indigènes de l'Europe, de l'Asie et du cap de Bonne-Espérance.

TAMIER COMMUN. *Tamus communis,* L., vulgairement nommé Sceau de Notre-Dame, Vigne noire, etc. Sa racine tubéreuse produit des tiges sarmenteuses qui s'entortillent autour des arbrisseaux du voisinage. Ses feuilles sont cordiformes, pétiolées, luisantes et d'une couleur verte. Ses fleurs sont petites, d'un blanc verdâtre, disposées en grappes dans les aisselles des feuilles. Les fruits sont bacciformes, rouges, de la grosseur d'un grain de groseille.

TAMISAILLE. BOT. Nom vulgaire du *Briza media. V.* BRIZE.

TAMISIÉ. OIS. L'un des synonymes de Vautour des Alpes.

TAMNOPHILUS. OIS. Synonyme de Batara.

TAMNOPHORA. BOT. (*Hydrophytes.*) Dans son *Species Algarum,* publié en 1822, Agard a fondé sous ce nom un genre de la tribu des Floridées, et qui comprend les *Fucus corallorhiza, triangularis* et *Seaforthii* de Turner.

TAMNUS ET TAMUS. BOT. *V.* TAMIER.

TAMONÉE. *Tamonea.* BOT. Aublet, dans ses Plantes de la Guiane, a constitué sous ce nom un genre de la famille des Verbénacées et de la Diandrie Monogynie, L., qui a reçu inutilement de Schreber le nom de *Ghinia.* Voici ses caractères essentiels : calice persistant, à cinq dents subulées; corolle tubuleuse, renflée à sa base, rétrécie à son orifice, ayant son limbe à quatre ou cinq lobes inégaux; deux étamines fertiles, deux plus petites stériles; ovaire libre, surmonté d'un style et d'un stigmate quadrilobé; baie sèche, enveloppée par le calice, renfermant un noyau globuleux à quatre loges monospermes.

TAMONÉE EN ÉPI. *Tamonea spicata,* Aubl., *loc. cit.*, tab. 268; *Tamonea mutica,* Swartz; *Ghinia mutica,* Willd.; *Leptocarpus Chamœdrifolius,* Link. C'est une plante herbacée, à racines fibreuses, à tiges glabres, droites, hautes d'un pied et demi, presque tétragones, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales, crénelées et obtuses. Les fleurs, dont la corolle est fort petite, sont disposées en épis lâches, opposés et axillaires. Cette plante croît sur le bord des chemins à Cayenne.

TAMPOA. BOT. Un arbre de la Guiane a été décrit fort incomplétement, sous ce nom générique, par Aublet, dans son ouvrage sur les Plantes de la Guiane, vol. 2, Suppl., p. 35, tab. 388. Ses fruits sont axillaires, disposés en grosses grappes, ayant la forme et la grosseur d'une pomme moyenne à plusieurs côtes lisses, jaunâtres, remplies d'une substance tendre et comme gélatineuse, dans laquelle il y a plusieurs pepins blancs, dont l'amande exhale une odeur d'ail. Le calice est composé de cinq petites folioles ovales-aiguës, qui persistent avec le fruit. On ne connaît pas les autres parties de l'organisation florale de cet arbre qui s'élève à la hauteur de vingt à trente pieds, sur un pied de diamètre. Il se divise au sommet en branches longues, ramifiées et dirigées dans tous les sens, garnies de feuilles alternes, pétiolées, fermes, ovales, entières, aiguës, vertes et lisses en dessous. L'écorce, ainsi que les feuilles, répandent un suc épais et jaunâtre lorsqu'on les déchire. Le bois, que les Nègres nomment *Bois portugais,* est jaunâtre, dur, compacte, et employé pour la construction des bâtiments. Cet arbre croît à la Guiane, dans les plaines de Caux submergées pendant la saison pluvieuse.

TAMPOY. BOT. Nom sous lequel Camelli a décrit, dans le grand ouvrage de Ray, un arbre des Philippines qui paraît être une Myrtacée, voisine de l'*Eugenia Jambos.*

TAN. BOT. Nom sous lequel on désigne, dans les arts et le commerce, l'écorce que l'on a détachée du tronc et des grosses branches du Chêne, pour en appliquer

un des principes, appelé Tannin, à la combinaison avec la peau des animaux, combinaison qui n'est plus susceptible d'un grand gonflement et rend conséquemment les peaux presque imperméables à l'eau.

TANACETUM. BOT. *V.* TANAISIE.

TANAGRA. OIS. (Linné.) Synonyme de Tangara.

TANAGRE. *Tanagra.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Phalénites, institué par Duponchel, qui lui assigne pour caractères distinctifs : antennes simples dans les deux sexes; palpes courtes; trompe longue; corps long et mince; ailes à fond uni, avec leur bord terminal simple et entier; l'angle supérieur des premières est arrondi.

TANAGRE DE L'OEILLET. *Tanagra Chærophyllata.* Dup. Elle est entièrement d'un gris noirâtre, avec le sommet des ailes supérieures blanchâtre. On la trouve assez communément en Allemagne.

TANAIDE. *Tanais.* CRUST. Genre de Crustacés isopodes anomaux, de la famille des Hétéropodes. Ce genre a été créé par Edwards sur un Crustacé qui a été figuré dans la description de l'Égypte. Il est remarquable par la forme presque cylindrique de son corps, le peu d'étendue des appendices styliformes de son extrémité postérieure et par les seconds pieds qui ne diffèrent que par des proportions un peu plus allongées des suivants.

TANAISE. BOT. Nom vulgaire de la Tanaisie.

TANAISIE. *Tanacetum.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées corymbifères de Jussieu, tribu des Anthémidées de Cassini, et offrant les caractères essentiels suivants : involucre hémisphérique, composé de folioles étroites, nombreuses et imbriquées; réceptacle un peu conique, nu et ponctué; calathide composée de fleurons nombreux, réguliers, ceux de la circonférence femelles, à corolle tubuleuse à trois dents; ceux du centre hermaphrodites, ayant la corolle à cinq segments; akènes petits, pentagones, obconiques, couronnés par un léger rebord membraneux, à cinq dents.

TANAISIE COMMUNE. *Tanacetum vulgare,* L. Son port est très-élégant; ses tiges sont droites, rapprochées en touffe, garnies de feuilles vertes, pinnées ou bipinnées, à pinnules sessiles, étroites, incisées, crépues dans une variété. Les fleurs sont d'un beau jaune doré, et forment par leur réunion un large corymbe terminal. Toutes les parties de la Tanaisie, et principalement les feuilles, exhalent une odeur pénétrante, due à la présence d'une huile volatile fort abondante.

TANAOS. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Attélabides, institué par Schoenherr, qui le place dans la huitième division de ses Curculionides orthocères ou à antennes droites, celle des Ithycérides. La seule espèce connue avait été rangée par Thunberg parmi les Apions (*A. Sanguineum*), dont, en effet, elle se rapproche beaucoup pour le faciès. Mais le corps est plus allongé; les antennes sont composées de douze articles distincts, dont le troisième et les suivants jusqu'au huitième inclusivement, sont presque égaux et lenticulaires; les quatre derniers forment une massue ovoïde et pointue. Le museau-trompe est de la longueur de la tête, cylindrique et avancé. Les yeux sont arrondis et peu saillants. Le corselet est presque conique. Les élytres sont allongées, rétrécies vers le bout, recouvrant l'anus. Les pieds sont très-courts, robustes, avec les cuisses épaisses, les jambes presque droites et mutiques. Le pénultième article des tarses est bilobé.

TANARIUS. BOT. La plante de l'Inde décrite sous ce nom par Rumph, a été placée dans le genre *Ricinus* par Linné, et réunie, dans ces derniers temps, au genre *Mappa* par Adrien de Jussieu. *V.* MAPPE.

TANCHE. POIS. Sous-genre de Cyprins.

TANCHOR. POIS. (Lacépède.) Synonyme de Tanche dorée. *V.* CYPRIN.

TANÉCIER. *Tanœcium.* BOT. Genre de la Didynamie Angiospermie, établi par Swartz (*Prodr. Flor. Ind. occid.*, p. 92), et offrant les caractères suivants : calice tubuleux, cylindrique, tronqué, à bords entiers; corolle dont le tube est élargi à sa partie supérieure, le limbe divisé en cinq parties presque égales; quatre étamines didynames, presque égales en longueur, plus le rudiment d'une cinquième étamine; ovaire arrondi, surmonté d'un style simple et d'un stigmate bilamellé; baie très-grosse, revêtue d'une écorce fort épaisse, renfermant plusieurs graines éparses dans la pulpe. Ce genre a des rapports avec le *Crescentia,* dans lequel les auteurs ont placé quelques-unes de ses espèces. Celles-ci sont en petit nombre et indigènes des contrées équinoxiales, principalement des Antilles.

TANÉCIER JAROBÉE. *Tanœcium Jaroba,* Swartz. Ses tiges sont nombreuses, grimpantes, quelquefois radicantes, garnies de feuilles géminées ou ternées, ovales, épaisses, coriaces, très-entières, glabres, luisantes, dont les aisselles émettent des vrilles par lesquelles la plante s'accroche aux arbres voisins. Les fleurs sont latérales et solitaires.

TANG. POIS. Espèce du genre Muge.

TANGARA. *Tanagra.* OIS. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères : bec plus ou moins conique, presque triangulaire à la base et terminé en pointe; mandibule supérieure convexe, un peu échancrée à l'extrémité, l'inférieure droite, un peu renflée vers le milieu; les bords de toutes deux un peu fléchis en dedans; narines placées de chaque côté du bec, près de sa base, dans une fosse nasale fort petite, arrondies, ouvertes, en partie cachées par les plumes avancées du front; pieds médiocres; quatre doigts : trois devant, l'intermédiaire de la longueur du tarse, uni à l'externe par la base, l'interne libre; ailes médiocres; la première rémige un peu plus courte que la deuxième et la troisième qui dépassent toutes les autres. Si tous les Tangaras égalaient en richesse, en éclat et en diversité de couleurs, la plupart des espèces de ce beau genre, aucun autre n'exciterait à un plus haut degré l'admiration; et, sous ce rapport, ces Oiseaux, avec les Cotingas et les Colibris, peuvent balancer en faveur du nouveau monde, la réputation qu'ont valu aux contrées les plus orientales de l'ancien, les Paradisiers, les Souimangas, les Rolliers, etc., etc. Ils l'emportent sur ces derniers par une douce sociabilité. Ils se tiennent de préférence dans les bosquets et sur la lisière des grands bois, où ils ne s'enfoncent que lorsqu'ils ne trouvent plus ailleurs les petits fruits sucrés, les baies et les insectes dont ils se nourrissent. On a observé que, dans ce cas, ils cessent

de se tenir constamment dans les broussailles où ils passaient les journées entières quand ils ne quittaient point les jardins, et s'élèvent jusqu'à la sommité des plus grands arbres : ce qui prouve qu'ils n'aiment point les fourrés obscurs, qui masquent la retraite des reptiles, plus souvent qu'elles ne servent d'abri aux habitants des airs. Leurs chants sont, en général, dépourvus d'harmonie; quelques espèces seulement expriment, par des sons agréables, le plaisir que leur fait éprouver l'attente de voir bientôt éclore une nouvelle famille à laquelle ils prodigueront, longtemps encore après la naissance, les mêmes soins que réclamait l'extrême jeunesse. Les nids, construits avec beaucoup d'adresse et de solidité par les époux qui y travaillent en commun et avec une constance remarquable, sont hémisphériques, composés en dehors de petites bûchettes et de brins d'herbe entrelacés, que garnit intérieurement un matelas de laine ou de duvet. Les femelles y déposent deux et rarement trois œufs elliptiques, d'un blanc assez souvent verdâtre, parsemé de petites taches brunes et quelquefois rougeâtres.

On peut répartir les Tangaras en six sections caractérisées de la manière suivante :

I. Bec conique, plus court que la tête, aussi large que haut; mandibule supérieure arquée, un peu aiguë : les Tangaras proprement dits.

II. Bec court, présentant, lorsqu'il est observé verticalement, un élargissement à chaque côté de sa base; queue proportionnellement plus courte que dans les autres sections : les Tangaras Euphones.

III. Bec conique, gros, bombé, aussi large que haut; dessus de la mandibule supérieure arrondi : les Tangaras gros-becs.

IV. Bec conique, un peu bombé, une dent saillante sur le côté : les Tangaras Collurions.

V. Bec conique; mandibules inférieures à branches renflées en arrière : les Tangaras Ramphocèles.

VI. Bec conique, légèrement arqué, échancré à la pointe : les Tangaras Tachyphones.

Plusieurs méthodistes ont érigé en genres particuliers chacune de ces sections ou divisions.

Tangara aux ailes vertes. *Tanagra chloroptera,* Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; rémiges et tectrices alaires vertes, bordées extérieurement de bleu; parties inférieures noires. Bec et pieds d'un bleu noirâtre. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Tangara Archevêque. *Tanagra Episcopus,* Desm.; *Tachyphonus Episcopus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olivâtre; tête, cou et poitrine d'un gris ardoisé, irisé en violet; croupion et abdomen gris; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre, bordées de vert-jaunâtre; petites tectrices alaires d'un jaune doré; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle est un peu moindre; elle est d'un gris brunâtre, avec des reflets verdâtres sur les parties supérieures; les inférieures sont cendrées, irisées de violâtre, les autres nuances sont les mêmes, mais beaucoup moins vives. Du Brésil et du Pérou.

Tangara a bandeau. *Tanagra vittata,* Temm., Ois. color., pl. 48. Tête, nuque, partie antérieure de l'aile et croupion d'un beau bleu d'azur; un bandeau noir sur la région des yeux et des oreilles; dos d'un bleu foncé; rémiges et rectrices d'un bleu noirâtre, bordées de bleu clair; gorge d'un blanc jaunâtre; parties inférieures d'un roux brunâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. Brésil.

Tangara a bandeau et dos noirs. *Tanagra melanotha,* Less. Front, côtés de la tête et dos noirs; occiput et cou bleus; rémiges et rectrices noires, bordées de bleu; dessous du corps roux; bec et pieds cendrés. Taille, six pouces. Brésil.

Tangara Barbadin. *Tanagra Barbadensis,* Briss.; Tangara bleu de Cayenne, Buff., pl. enl. 155, fig. 1. Parties supérieures, ailes et queue d'un brun foncé; front, joues, devant du cou et croupion d'un bleu azuré; tectrices alaires et flancs bleus, flammèchés de brun; parties inférieures blanches, nuancées de brunâtre; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces.

Tangara Beau-Lindo. *Tanagra formosa,* Vieill.; *Tanagra flava,* Lat. Côtés de la tête, gorge, devant du cou et poitrine noirs; tectrices alaires et rémiges noires, frangées de bleu d'azur; le reste du plumage d'un jaune doré. Taille, cinq pouces et demi. Du Paraguay.

Tangara bec d'argent. *V.* Tangara Jacapa.

Tangara a bec mince. *V.* Tangara ténuirostre.

Tangara a bec orangé. *Tanagra aurantiirostris,* Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre, les inférieures d'un brun mélangé de roux; sinciput noir; sourcils blancs; gorge rousse; devant du cou noir. Bec orangé; pieds brunâtres. Taille, huit pouces. Du Paraguay.

Tangara bleu. *V.* Tangara Barbadin.

Tangara bleu du Brésil. *V.* Tangara turquin.

Tangara bleu de la Caroline. *V.* Gros-Bec bleu.

Tangara bleu et jaune. *Pyranga cyanicterus,* Vieill. Parties supérieures d'un bleu azuré, avec des reflets verdâtres; tête, cou, gorge, croupion, tectrices alaires et caudales, rectrices intermédiaires d'un bleu d'azur; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de bleu; devant du cou et haut de la poitrine d'un bleu brillant, avec une tache lunulée, semblable de chaque côté des flancs; parties inférieures jaunâtres; bec noir; pieds jaunes. Taille, sept pouces.

Tangara bleu a tête blanche. *Tanagra leucocephala,* Vieill. Parties supérieures d'un bleu pâle, faiblement cendré; rémiges et rectrices noires, bordées de bleuâtre; front, aréole des yeux et tour du bec d'un noir velouté; sommet de la tête d'un blanc bleuâtre, avec quelques plumes rouges en avant; parties inférieures bleuâtres; bec noir; pieds cendrés. Taille, sept pouces. Du Paraguay.

Tangara bleuet. *V.* Tangara Évêque.

Tangara du Brésil. *V.* Tangara septicolore.

Tangara du Brésil. *Tanagra tatao,* Lin., Buff., pl. enl. 127, fig. 1. Plumage d'un rouge écarlate très-vif; ailes, queue et jambes d'un noir velouté; bec noirâtre en dessus; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures vertes, les inférieures d'un vert jaunâtre, les rémiges et les rectrices d'un brun verdâtre. Du Brésil.

Tangara brun d'Amérique. *V.* Tangara rouge-cap.

Tangara des buissons. *Tanagra dumetorum*, St-Hilaire. Parties supérieures d'un vert olive; face et parties inférieures d'un gris brunâtre. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Tangara a camail ou cravate. *Tanagra atra*, G.; *Tanagra melanopsis*, Lath.; *Saltator melanopsis*, Vieill., Buff., pl. enl. 714, fig. 2. Tête, gorge et devant du cou noirs; le reste du plumage d'un cendré bleuâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De la Guiane.

Tangara du Canada. *Tanagra rubra*, Lath., Buff., pl. enl. 156, fig. 1. Plumage d'un beau rouge de feu; ailes et queue d'un noir velouté; bec jaune; pieds bleuâtres. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures verdâtres, les rémiges et les rectrices noires, bordées de verdâtre; le mâle très-jeune est couvert d'une livrée à peu près semblable; mais à l'âge d'un an, après la première mue, il prend la couleur rouge, alors les rémiges et les rectrices sont d'un brun noirâtre, bordées de blanchâtre.

Tangara capistrate. *Tanagra capistrata*, Wied.; *Tanagra leucophœa*, Lichst. Plumage gris; sommet de la tête, gorge, poitrine et région anale d'un ferrugineux clair; milieu du ventre blanc. Brésil.

Tangara cardinal. *V.* Tangara scarlate.

Tangara de Cayenne. *V.* Tangara chlorotique.

Tangara du Chili. *Tanagra Chilensis*, Cuming. Plumage d'un noir soyeux; tête et joues d'un jaune verdâtre; poitrine et abdomen nuancés d'aigue-marine; milieu du dos et croupion d'un rouge de feu; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces.

Tangara chrysogastre. *Tanagra chrysogaster*, Cuv. Parties supérieures d'un bleu noirâtre bronzé; parties inférieures d'un jaune roussâtre doré. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. Du Brésil.

Tangara a cou noir. *Tanagra nigricollis*, Vieill. Front, côtés de la tête, gorge, devant du cou, ailes et queue noirs; vertex et dessus du cou bleu d'azur; parties inférieures jaunes. Taille, cinq pouces. Brésil.

Tangara chlorotique. *Tanagra chlorotica*, Lin., Buff., pl. col. 114, fig. 1; Euphone chlorotique, Desm. Parties supérieures d'un noir violet, brillant; front, moitié du vertex, poitrine, ventre, côtés du corps et tectrices subcaudales d'un beau jaune foncé; rémiges noires, avec une tache blanche vers le tiers de leur longueur, à l'intérieur; rectrices noires, avec une tache blanche aux deux latérales, vers l'extrémité interne; bec et pieds noirâtres. La femelle a les teintes brunes au lieu d'être noires, et verdâtres où elles sont d'un jaune pur chez les mâles. Taille, quatre pouces. Du Brésil et de la Guiane.

Tangara citrin. *Tanagra citrinella*, Temm., Ois. col., pl. 42, fig. 2. Parties supérieures jaunes, avec le milieu des plumes d'un brun noirâtre; front et joues jaunes; tour du bec et menton noirs; poitrine, flancs et abdomen d'un bleu pâle, légèrement cendré; tectrices anales et cuisses verdâtres; rémiges et rectrices noires, bordées extérieurement de vert pâle brillant. Bec et pieds d'un bleu noirâtre. Taille, cinq pouces. Brésil.

Tangara de Delalande. *Tanagra Lalandii*, Less. Tête d'un roux vif; joues noirâtres, avec deux traits gris sur la gorge; ailes vertes; poitrine verdâtre; milieu du ventre jaune. Taille, cinq pouces et demi. Brésil.

Tangara a coiffe noire. *Tanagra pileata; Hylophilus pileatus*, Temm., Buff., pl. enl. 720, fig. 2. Tête et côtés du cou d'un noir intense; nuque et parties supérieures d'un bleu ardoisé; un trait à la base de chaque narine et parties inférieures blanches. Bec et pieds d'un gris de plomb. Taille, un peu moins de cinq pouces. Cayenne.

Tangara commandeur. *Tanagra gubernatrix*, Tem., Buff., pl. enl. 7, fig. 2. Plumage d'un noir profond, avec le croupion et une tache sur la gorge d'un jaune clair; sommet de la tête d'un jaune orangé; épaulettes blanches. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara Desmarest. *Tanagra Desmaresti*, Vieill. Parties supérieures variées de jaune et de noir; front et milieu du devant du cou noirs; sommet de la tête d'un bleu verdâtre; occiput, côtés de la tête, menton et parties inférieures jaunes; rémiges et rectrices noires, bordées de jaune; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

Tangara Diable-enrhumé. *Tanagra Mexicana*, Gmel., Buff., pl. enl. 290, fig. 2. Parties supérieures noires, mêlées de bleu d'azur; abdomen jaune ou blanc. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Des Antilles et du Brésil.

Tangara Diadème. *Tanagra Diademata*, Natterer, Temm., Ois. color., pl. 243. Parties supérieures d'un bleu vif; les inférieures d'une nuance plus foncée; tour du bec d'un noir velouté; nuque couverte d'une belle calotte de plumes blanches, que précède une touffe d'autres plumes soyeuses et d'un rouge de feu; rémiges noires, bordées de bleu et terminées de brun; rectrices noires, bordées de bleu; bec et pieds d'un gris noirâtre. Taille, six pouces et demi. Du Brésil.

Tangara doré. *V.* Tangara chrysogastre.

Tangara élégant. *Tanagra elegans*, Neuw. It. 1, p. 291. Sa tête est d'un jaune vif; les parties supérieures sont noires, rayées de jaune; le dessous du cou et la poitrine sont d'un bleu verdâtre pâle, mais fort éclatant; le ventre et les flancs sont verdâtres. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara ensanglanté. *Tanagra sanguinolenta*, Less. *V.* Tangara sanguinolent.

Tangara a épaulettes blanches. *V.* Tangara leucoptère.

Tangara a épaulettes bleues. *Saltator cyanopterus*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, les inférieures d'une nuance plus pâle; petites tectrices alaires d'un bleu azuré très-vif; rémiges et rectrices noires, bordées d'aigue-marine; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. La femelle est presque généralement d'une nuance brunâtre et grise, là où le mâle est bleu. Du Brésil.

Tangara esclave. *Tanagra dominica*, Lath.; *Dulus Palmarum*, Vieill., Buff., pl. enl. 156, fig. 2. Parties supérieures brunes, irisées de vert-olive; tectrices alaires, rémiges et rectrices brunâtres, bordées d'olivâtre; parties inférieures blanchâtres, tachetées longitudinalement de brun; bec et pieds couleur de corne. Taille, six pouces. Des Antilles.

Tangara Évêque. *Tanagra Episcopus,* Lath., Buff., pl. enl. 178, fig. 1 et 2. Plumage d'un gris bleuâtre, à reflets verdâtres et violets; dos, croupion et parties inférieures violâtres; petites tectrices alaires d'un blanc bleuâtre, les moyennes nuancées de violet et les grandes cendrées; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de bleu; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle est presque entièrement d'un cendré olivâtre, avec les parties plus ou moins foncées. De Cayenne.

Tangara a face rouge. *Pyranga erythropis,* Vieill., Ornith. amér., pl. 20, fig. 1. Parties supérieures noires; cou, croupion, tectrices caudales et parties inférieures d'un jaune verdâtre; grandes tectrices alaires terminées de jaune, les rectrices le sont de blanchâtre; devant de la tête jusqu'au-dessous de l'œil et le menton d'un rouge écarlate; bec jaunâtre; pieds bleus. Taille, six pouces. Du territoire des Osages.

Tangara fastueux. *Tanagra fastuosa,* Less., Cent. Zool., pl. 58. Occiput, joues, derrière du cou et petites tectrices alaires d'un vert d'aigue-marine; front, tour du bec, devant du cou, épaules et manteau d'un noir velouté; bas du dos, croupion et barbules externes de l'extrémité des tectrices alaires supérieures d'un jaune orangé; parties inférieures et bord externe des tectrices alaires, des rémiges et des rectrices d'un bleu violâtre, nuancé de lapis. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces et demi. Du Brésil.

Tangara flamboyant. *Tanagra ignescens,* Less., Cent. Zool., pl. 24. Plumage d'un rouge de feu; masque, dos, ailes, queue et milieu du ventre d'un noir profond. Bec noirâtre, avec la base de la mandibule inférieure plombée; pieds noirs. Taille, quatre pouces trois quarts. Du Mexique.

Tangara fringilloïde. *Tachyphonus fringilloides,* Swains. Parties supérieures d'un gris cendré; tête surmontée de deux huppes rouges; côtés du cou, rémiges et rectrices d'un noir assez pur; parties inférieures blanches; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Tangara a front jaune. *Tanagra flavifrons,* Lath. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête, occiput et partie de la nuque bleus, avec la base des plumes brune; front jaune; rémiges et rectrices noires; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

Tangara a gorge blanche. *Tanagra albicollis,* Sw. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures blanchâtres, tachetées de brun; gorge blanche; côtés du bec noirs vers le bord. Taille, sept pouces. Cayenne.

Tangara a gorge noire. *Tanagra nigrogularis,* Spix; *Ramphocelus nigrescens,* Less. Il est entièrement d'un rouge vif à l'exception de la face, du dos, des ailes, de la queue et du ventre qui sont noirs; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces. Du Mexique.

Tangara a gorge noire et blanche. *Tanagra jugularis,* Lichst; *Saltator atricollis,* Vieill. Parties supérieures brunes; une tache noire en avant de l'œil; gorge et partie du devant du cou noires, variées de blanchâtre, quelquefois entièrement noires; parties inférieures blanchâtres, nuancées de rouge; bec d'un jaune orangé; pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Du Paraguay.

Grand Tangara. *Tanagra Magna,* Gm. *V.* Tangara vert-olive.

Tangara des grands bois. *Tanagra Magna. V.* Tangara vert-olive.

Tangara grivert. *Coracias Cayennensis,* Lath.; *Saltator virescens* Vieill., Buff., pl. enl. 616. Parties supérieures d'un vert olive; un trait blanc sur les côtés de la tête; joues, devant du cou, poitrine et abdomen d'un gris cendré; gorge blanche, encadrée d'un trait noir; rémiges bordées de verdâtre clair; bec rouge; pieds gris. Taille, neuf pouces. De Cayenne.

Tangara Guiraperea. *V.* Tangara Beau-Lindo.

Tangara houpette. *Tanagra cristata,* Gm., Buff., pl. enl. 301, fig. 2. Plumage noir, avec une tache jaune au bas du dos; épaules blanches; tête garnie d'une petite huppe de plumes orangées; une petite bande blanche sur les ailes. Taille, six pouces. De la Guiane.

Tangara huppé. *V.* Tangara commandeur.

Tangara huppé de la Guiane. *V.* Tangara houpette.

Tangara a huppe rouge. *Tanagra cristata,* Gm. *V.* Tangara houpette.

Tangara icteronote. *Ramphocelus icteronotus,* Ch. Bonap. Il est d'un noir très-intense, avec la partie inférieure du dos et le croupion jaunes. Il habite l'Amérique méridionale.

Tangara Jacarini. *V.* Gros-Bec Jacarini.

Tangara Jacapa. *Tanagra Jacapa,* Lath., Buff., pl. enl. 128; *Ramphocelus purpureus,* Desm. Plumage noir, à l'exception de la tête, de la gorge et de la poitrine qui sont d'un rouge pourpré très-foncé; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure très-élargie et d'un blanc argentin très-brillant dans l'état de vie; pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle a les mandibules entièrement noirâtres, le plumage brun varié de pourpré terne. De la Guiane.

Tangara Jacupu. *Tanagra Loricata,* Lichst. Le plumage du mâle est entièrement d'un noir fuligineux, avec les rémiges frangées de brun soyeux. La femelle a les parties supérieures d'un brun cannelle et les inférieures d'un brun ferrugineux. Taille, huit pouces. Brésil.

Tangara de Jameson. *Tanagra nigricephala,* Jameson. Tête d'un noir bleuâtre; une bandelette de même couleur sur les joues et une autre blanchâtre, traversant la région oculaire; gorge blanche, encadrée de noir bleu; parties supérieures d'un jaune orangé, glacé de verdâtre; ailes d'un noir bleuâtre, avec les rémiges terminées de gris; manteau bleu, varié de verdâtre; parties inférieures jaunes. Taille, six pouces. Cuba.

Tangara jaune. *Tanagra flava.* Parties supérieures d'un brun jaunâtre; sourcils et parties inférieures d'un jaune foncé; tectrices alaires et rémiges brunes, bordées de jaune; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces. Du Paraguay.

Tangara jaune et noir. *Pyranga icteromelas,* Vieill. Parties supérieures et côtés de la tête noirs; les inférieures jaunes; des raies transversales jaunes et noires sur le milieu de la gorge; bec noirâtre en dessus; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, sept pouces. Du Brésil.

Tangara jaune a tête noire. *Tanagra atricapilla,* Gm., Buff., pl. enl. 809, fig. 2. Tête, cou, ailes et queue d'un noir profond; le reste du plumage jaune, fortement nuancé de brun-orangé sur le devant du cou et de la poitrine ; bec et pieds bruns. Taille, six pouces et demi. Cayenne.

Tangara Lanion. *Lanio cristatus,* Vieill. Plumage noir; sommet de la tête garni d'une huppe rouge; joues et capistrum jaunes ; milieu de la gorge roux; petites tectrices subulaires blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara leucoptère. *Tanagra leucoptera; Tanagra Nigerrima,* Gm., Buff., pl. enl. 179, fig. 2. Plumage noir, avec les petites tectrices alaires blanches. La femelle est d'un roux châtain, avec les rémiges brunes. Taille, six pouces. Cayenne.

Tangara Lindo-bleu. *V.* Tangara chrysogastre.

Tangara de Lucien. *Ramphorelus Luciani,* De la Fresn. Sommet et côtés de la tête d'un pourpre grenat obscur; corps d'un beau noir velouté, avec le croupion, les tectrices, le devant du cou et la poitrine d'un beau rouge d'écarlate; flancs et abdomen d'un rouge briqueté; une tache noire, longitudinale sur le milieu du ventre. Du Mexique.

Tangara a miroir. *Tanagra speculifera,* Temm.; *Hylophilus speculifer,* Ois. color., pl. 36. Sommet de la tête, dessus et côtés du cou noirs; ailes et queue noires, avec le bord externe des rémiges et des rectrices glacé de jaunâtre; une tache d'un blanc jaunâtre au milieu de l'aile; gorge, devant du cou, dos, croupion et tectrices anales jaunes; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec rougeâtre, noir à la base et à la pointe; pieds noirâtres. La femelle a les parties supérieures d'un vert olive, varié de jaune, les inférieures jaunes, le bec verdâtre; les pieds bruns. Taille, quatre pouces et demi. Brésil.

Tangara du Mississipi. *V.* Tangara rouge.

Tangara de montagne. *Tanagra montana,* d'Orb., pl. 23, fig. 1. Tête d'un noir bleuâtre, un demi-collier blanc sur la nuque; parties supérieures d'un blanc azuré, les inférieures jaunes; queue d'un bleu d'azur, terminée de noir; les deux rectrices intermédiaires entièrement noires. Bec noir en dessus, rose en dessous; pieds gris. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Tangara mordoré. *V.* Tangara jaune a tête noire.

Tangara multicolore. *Tanagra zena,* Vieill.; *Fringilla zena,* Lath. Parties supérieures noires; une raie blanche au-dessus de l'œil, s'étendant vers la nuque; menton, extrémité des grandes tectrices alaires, bordure des petites d'un blanc pur; gorge et devant du cou jaunes; poitrine, épaules, croupion et tectrices alaires supérieures d'un jaune mordoré; abdomen d'un jaune vif; tectrices anales blanchâtres; flancs bleuâtres; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle a la tête et le cou cendrés, le dos d'un vert sale, la poitrine et le ventre d'un jaune terne, une raie blanchâtre sur les ailes, les rémiges et les rectrices brunes. Saint-Domingue.

Tangara nègre. *Tanagra Cayennensis,* Lath., Buff., pl. enl. 114, fig. 3. Plumage noir, faiblement irisé en bleu; une tache orangée de chaque côté de la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Tangara noir d'Amérique. *V.* Tangara leucoptère.

Tangara noir et blanc. *Saltator melanoleucus,* Vieill. Parties supérieures noires; cette nuance se prolonge par deux échancrures sur la poitrine qui est d'un beau blanc, ainsi que le reste des parties inférieures; bec noir, jaune inférieurement; pieds noirs. Taille, sept pouces. De la Guiane.

Tangara noir du Brésil. *V.* Gros-Bec Jacarini.

Tangara noir et jaune. *Tanagra melanictera,* Lath. Parties supérieures d'un cendré ferrugineux; croupion roux; sommet de la tête et joues noirs; tectrices alaires striées de blanc; rémiges brunes, bordées de blanchâtre; rectrices brunes, bordées de jaune; parties inférieures d'un jaune foncé; bec et pieds livides. Taille, sept pouces. La femelle est d'un vert olive en dessus, d'un jaune blanchâtre en dessous.

Tangara noir-soyeux. *Tanagra atro-sericeus,* d'Orb., Voy. Amér., pl. 24, fig. 1. Il est noir, avec la tête et le tour du bec d'un rouge écarlate. Taille, cinq pouces. Du Mexique.

Tangara noir-cap. *Tanagra atriceps,* Less., Cent. Zool., pl. 69. Tête et tour de la gorge noirs; un hausse-col d'un blanc argentin; ailes et queue d'un vert olive, passant au jaunâtre vers les épaules; parties inférieures d'un gris ardoisé; tectrices anales mordorées; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De la Californie.

Tangara olivatre. *Tanagra oliverascens,* Drap. Parties supérieures d'un bleu olivâtre foncé, avec le sommet de la tête et partie de la nuque noirs; une bande blanche se fait remarquer sur cet organe; rémiges et rectrices d'un noir verdâtre; parties inférieures jaunes, avec les flancs et l'extrémité de l'abdomen verdâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du Mexique.

Tangara olive. *Icteria dumicola,* Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; tour des yeux jaune; parties inférieures rousses; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Brésil.

Tangara olive. *Tanagra olivacea,* Lath. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures d'un olivâtre clair; front jaune. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De la Louisiane.

Tangara olive a gorge rousse. *Tanagra Guira; Hylophilus Guira,* Temm., Buff., pl. enl. 720, fig. 1. Parties supérieures d'un vert olive foncé; rémiges et rectrices bordées extérieurement de jaune; menton et gorge noirs; côtés du cou jaunes; haut de la poitrine d'un roux vif; tour des yeux et parties inférieures d'un blanc jaunâtre, varié de jaune; bec bleuâtre; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces et demi. Cayenne.

Tangara olive. *V.* Tangara vert-olive.

Tangara ombilical. *Tanagra umbilicalis,* Less. Parties supérieures d'un vert olive; devant du cou et ventre gris; milieu de l'abdomen et tectrices anales d'un rouge de brique; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Tangara onglet. *Tanagra striata,* Lath. Parties supérieures noires; tête, dessus du cou, petites et moyennes tectrices alaires d'un bleu azuré, avec l'o-

rigine des plumes noire; poitrine et croupion d'un jaune orangé; tectrices caudales d'un noir verdâtre; abdomen jaune; bec noirâtre, mais blanchâtre en dessous; pieds bruns. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures brunes, la tête et les petites tectrices alaires variées de bleu et de blanc, les rémiges et les rectrices noirâtres, le devant du cou mordoré, les parties inférieures d'un brun clair. Du Paraguay.

Tangara de d'Orbigny. *V.* Tangara a tête bleue.

Tangara organiste. *Tanagra musica,* Vieill.; *Pipra musica,* Lath., Buff., pl. enl. 309, fig. 1. Sommet de la tête, occiput et dessus du cou bleus, bordés de chaque côté par un trait noir; rémiges et rectrices noires, irisées de bleu; front, croupion et parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. La femelle a les parties supérieures d'un vert cendré et le dessus du cou d'un bleu grisâtre pâle. Des Antilles.

Tangara oriflamme. *Tanagra flammiceps,* Temm., Ois. color., pl. 177. Plumage d'un rouge de brique, avec la partie interne des rémiges et des rectrices d'un brun rougeâtre. Le mâle a la tête garnie d'une huppe de plumes effilées et couchées, d'un rouge très-vif à leur origine; cou, devant de la gorge et partie externe des rémiges et des rectrices d'un rouge de vermillon; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces trois lignes. Brésil.

Tangara des Palmiers. *V.* Tangara prélat.

Tangara de Parzudaki. *Tanagra Parduzaki,* Lafresn. Parties supérieures noires, avec le bas du dos, le croupion et les tectrices subcaudales, les petites tectrices alaires, l'extrémité marginale des grandes tectrices alaires et les parties inférieures d'un vert jaunâtre luisant; front et région auriculaire rouges; dessus de la tête et nuque jaunes; milieu de l'abdomen et anus roussâtres; bec noir; pieds d'un bleu cendré. Taille, trois pouces et demi. De Santa-Fé de Bogata.

Tangara passe-vert. *Tanagra Cayana,* Lath., Buff., pl. enl. 201, fig. 2. Parties supérieures vertes; sommet de la tête roux; dessus du cou et croupion d'un jaune doré; côtés de la tête noirs; gorge d'un gris bleuâtre; parties inférieures variées de jaune, de roux et d'ardoisé; rémiges et rectrices bordées de vert doré; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. La femelle, Buff., pl. enl. 290, fig. 1, a les parties supérieures d'un vert olive, les inférieures jaunes à reflets verts. De la Guiane.

Tangara passe-vert a tête bleue. *Tanagra Linnæi.* Parties supérieures variées de vert et de jaune; tectrices alaires vertes; rémiges et rectrices latérales brunes, bordées de vert; rectrices intermédiaires vertes; sommet de la tête, occiput, joues, nuque, dessus et côtés du cou d'un bleu violâtre, irisé en vert, avec la base des plumes d'un brun noirâtre; gorge jaune; abdomen d'un jaune doré; le reste des parties inférieures varié de jaune, de mordoré et de vert; bec noirâtre, gris en dessous; pieds gris. Taille, quatre pouces et demi. De la Guiane.

Tangara du Pérou. *V.* Tangara rouverdin.

Tangara péruvien. *Tanagra peruviana,* Desm. Tête et cou d'un roux fauve; gorge et poitrine d'un vert émeraude; petites tectrices alaires et croupion d'un jaune pâle, irisé. Taille, six pouces.

Tangara a plastron. *Tanagra thoracica,* Temm., Ois. color., pl. 42. Parties supérieures d'un vert jaunâtre, flammèchées de brun; front et tour du bec noirs; sinciput et tour des yeux d'un bleu turquin; oreilles d'un vert pur; devant du cou et haut de la poitrine d'un jaune orangé, avec une longue tache noire sous le menton; parties inférieures d'un vert bleuâtre, avec le milieu du ventre jaunâtre; tectrices anales et cuisses jaunes; petites tectrices alaires d'un jaune orangé, tacheté de brun. Bec d'un noir bleuâtre; pieds jaunes. Taille, cinq pouces. Brésil.

Tangara plombé. *Saltator cœrulescens,* Vieill. Parties supérieures d'un gris de plomb; un trait d'un blanc jaunâtre qui traverse la région de l'œil; croupion et tectrices alaires d'un noir bleuâtre; une tache noire à l'angle du bec; parties inférieures d'un roux blanchâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Du Paraguay.

Tangara a poitrine orangée. *Tanagra aurantiaca.* Tête et cou d'un bleu d'azur; front, tour des yeux et collier noirs; rémiges et rectrices brunes, frangées de bleu; poitrine d'un orangé fort vif; ventre jaune. De la Californie.

Tangara ponceau. *Saltator purpurascens.* Parties supérieures d'un rouge de feu foncé, variées de brunâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de rouge vineux très-vif; tectrices alaires d'un rouge brun, encadrées de rouge pur; parties inférieures d'un rouge ponceau; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Du Paraguay.

Tangara pourpré. *V.* Tangara Jacapa.

Tangara prélat. *Tanagra prelatus,* Less.; *Tanagra palmarum,* Wied. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, les inférieures d'une nuance plus pâle; ailes vertes. La femelle est d'un cendré roussâtre. Taille, cinq pouces et demi. Brésil.

Tangara de Prêtre. *Tanagra Pretrei,* Less., Cent. Zool., pl. 45. Tête noire; sourcils et moustaches blancs; parties supérieures d'un vert-olive foncé; épaulettes rousses; tectrices alaires et rémiges noires, bordées extérieurement de blanc; rectrices noires, les latérales en grande partie blanches, terminées de brun; collier, menton, gorge et devant de la poitrine d'un jaune mordoré; parties inférieures blanches. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara a queue d'Oiseau-Mouche. *V.* Tangara septicolore femelle.

Tangara rayé. *Tanagra fasciata,* Lichst.; *Tanagra axillaris,* Spix. Plumage d'un brun olivâtre en dessus, cendré en dessous; joues et rémiges noires; gorge blanche et une bande de cette nuance sur les ailes. Taille, six pouces. Brésil.

Tangara robuste. *Tanagra valida, Saltator validus,* Vieill. Front, joues et collier d'un noir intense; parties supérieures d'un gris brun, les inférieures brunes; gorge et trait oculaire roux. C'est le faux grand Tangara de Lesson. Du Chili.

Tangara rouge. *Tachyphonus ruber,* Vieill. Parties supérieures d'un rouge sombre; sommet de la tête couvert de longues plumes effilées, dont celles du centre

sont d'un rouge vif; menton et gorge d'un rouge ponceau, qui passe au rouge de rose sur les parties inférieures; flancs d'un rouge obscur; bec et pieds d'un brun rougeâtre. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara rouge-cap. *Tanagra gularis,* Lath.; *Nemosia gularis,* Vieill., Buff., pl. enl. 155, fig. 2. Parties supérieures d'un noir brillant; tête et haut de la gorge d'un rouge vif; bas de la gorge d'un pourpre obscur; devant et côtés du cou, poitrine et parties inférieures d'un blanc pur; rémiges et rectrices noirâtres; bec brun, orangé en dessous; pieds gris. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara rouge du Mississipi. *Tanagra Mississipiensis,* Lath.; *Pyranga æstiva,* Vieill., Buff., pl. enl. 741. Plumage rouge, à l'exception des rémiges qui sont brunes; bec jaunâtre; pieds bleuâtres. Taille, six pouces et demi. La femelle a les parties supérieures d'un jaune brunâtre ou olivâtre; les parties inférieures d'un jaune orangé terne.

Tangara rouverdin. *Tanagra gyrola,* Gm., Buff., pl. enl. 133, fig. 2. Plumage vert, avec le sommet de la tête d'un roux brillant chez le mâle. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Tangara ruficolle. *Tanagra ruficollis,* Lichst. Son plumage est noir; sa gorge est d'un brun marron, qui s'éclaircit vers la poitrine; le ventre est blanc et il y a deux taches de cette couleur sur les ailes. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Brésil.

Tangara de Saint-Domingue. *V.* Tangara esclave.

Tangara sanguinolent. *Tanagra sanguinolenta,* Less., Cent. Zool., pl. 39. Front, joues, gorge, abdomen et parties supérieures d'un noir profond; occiput, cou, poitrine, croupion et tectrices anales d'un rouge sanguin. Bec bleuâtre, bordé de jaunâtre; pieds noirs. Taille, cinq pouces. Mexique.

Tangara scarlate. *V.* Tangara du Canada.

Tangara septicolore. *Tanagra Tatao,* Lath., Buff., pl. enl. 127, f. 2. Parties supérieures d'un noir velouté; tête et petites tectrices alaires vertes; croupion d'un rouge orangé; gorge, cou inférieur et grandes tectrices alaires d'un bleu violet; poitrine et parties inférieures d'un vert d'aigue-marine; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle a les teintes beaucoup plus ternes. De la Guiane.

Tangara silencieux. *Tanagra silens,* Lath.; *Arremon silense,* Vieill. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tête noire, ornée sur le sommet d'une bande d'un gris clair; une ligne blanche qui part du bec et traverse l'œil; une large bande noire sur la poitrine qui est blanchâtre, ainsi que toutes les parties inférieures; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

Tangara somptueux. *Tanagra somptuosa; Tachyphonus somptuosus,* Less. Parties supérieures d'un noir velouté; sommet de la tête jaune; épaules d'un bleu d'azur; rémiges et rectrices noires, bordées de vert-bleuâtre; parties inférieures jaunes.

Tangara strié. *Tanagra striata,* Gm. Il est noir, avec la tête, le cou et les tectrices alaires bleus, la poitrine et le croupion orangés, l'abdomen jaune, les cuisses cendrées. Taille, cinq pouces. Du Chili.

Tangara de Such. *Tachyphonus Suchii,* Swains. Parties supérieures d'un vert d'olive; une huppe jaune sur le sommet de la tête; scapulaires et tectrices subalaires blanches à leur base; parties inférieures blanchâtres, tirant sur le roux; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Tangara Syacou. *Tanagra punctata,* Lath., Buff., pl. enl. 133, fig. 1. Parties supérieures d'un vert brillant et bleuâtre, tacheté de brun-noir sous certains aspects; les inférieures d'une nuance plus pâle et sans taches; rémiges et rectrices noires, bordées de vert; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara tacheté. *Saltator maculatus,* Vieill. Parties supérieures brunes; côtés de la tête variés de brun et de noirâtre; rémiges noirâtres; tectrices alaires noires, tachetées de blanc; rectrices tachetées de même à l'exception des deux intermédiaires; parties inférieures roussâtres, tachetées longitudinalement de brun, sur le devant du cou; bec noirâtre, bleu en dessous; pieds bruns. Taille, sept pouces. Du Paraguay.

Tangara tacheté de Cayenne. *V.* Tangara Diable-enrhumé.

Tangara Tangavio. *Tanagra bonariensis,* Lath.; *Tachyphonus bonariensis,* Vieill., Buff., pl. enl. 710. Plumage d'un noir violet; des reflets verts sur les ailes et la queue; petites tectrices alaires blanches; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle a la tête d'un noir azuré, et le reste du plumage d'un brun tacheté de noir luisant sur le dos. De l'Amérique méridionale.

Tangara Tatao. *V.* Tangara septicolore.

Tangara téïté. *Tanagra violacea,* Lath., Buff., pl. enl. 114, fig. 2. Parties supérieures noires, à reflets violets; rémiges et rectrices d'un noir mat; front, dessous du cou et poitrine d'un jaune orangé; ventre d'un jaune clair; tête, dessus du cou et croupion d'un vert olive. Taille, cinq pouces. Brésil.

Tangara ténuirostre. *Tanagra tenuirostris,* Sw. Il est d'un noir violet, avec les plumes scapulaires blanches; tectrices caudales inférieures rousses. Bec grêle et noir. Taille, six pouces. De Buénos-Ayres.

Tangara a tête bleue. *Tanagra cyanocephala,* Buff., pl. enl. 33, fig. 2. Parties supérieures noires, avec la plupart des plumes terminées de vert; tête et menton d'un bleu de turquoise; joues et nuque rouges; petites tectrices alaires noires, terminées d'orangé; rémiges et rectrices brunes, bordées de verdâtre; parties inférieures vertes; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. La femelle, Temm., (Ois. col., pl. 215, fig. 2), a la tête et le menton d'un bleu cendré, les joues et la nuque d'un brun rouge, et toutes les teintes en général d'une nuance moins décidée que chez le mâle. De l'Amérique méridionale.

Tangara a tête cendrée. *Tanagra tephrocephala,* Less. Sommet de la tête et dessus du cou cendrés; dos, ailes et queue olivâtres; front, gorge et joues jaunes; milieu du ventre gris-bleuâtre. Taille, trois pouces et demi. De l'île de la Trinité.

Tangara a tête et gorge rousses. *Nemosia ruficapilla,* Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; tête et gorge d'un roux foncé; une tache jaune de chaque

côté du cou, sur le croupion et les tectrices subcaudales; devant du cou et haut de la poitrine d'un jaune foncé; abdomen d'un jaune pâle; rémiges brunes, bordées de verdâtre; bec noirâtre, jaune en dessous; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Tangara a tête rouge. *Tanagra erythrocephala; Spermagra erythrocephala*, Sw. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures jaunes; tête, région auriculaire et occiput rouges. Taille, six pouces. Mexique.

Tangara a tête rousse. *Saltator ruficapillus*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; tête, nuque et parties inférieures d'un brun roussâtre; front, lorum et ventre d'un noir roussâtre; rémiges et rectrices noires, frangées de gris-bleuâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Tangara a tête verte. *Pyranga chlorocephala*, Vieill. Parties supérieures bleuâtres; tête verdâtre; parties inférieures jaunes; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures d'un vert olivâtre et les inférieures d'un jaune verdâtre. De l'Amérique méridionale.

Tangara tricolore. *Tanagra tricolor*, Lath., Buff., pl. enl. 33, fig. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des rémiges et des rectrices d'un vert brillant; sommet de la tête, nuque et côtés du cou d'un vert jaunâtre doré; front et devant de la gorge noirs; petites tectrices alaires d'un bleu violet; croupion orangé; poitrine et ventre d'un vert bleuâtre; bec noir; pieds gris. Taille, cinq pouces. La femelle, Temm., pl. col., 215, fig. 1, a les teintes beaucoup moins vives et comme recouvertes de poussière. Du Brésil.

Tangara Turquin. *Tanagra Brasiliensis*, Lath., Buff., pl. enl. 179, fig. 1. Plumage d'un bleu turquin, avec le haut du dos, le dessus du cou, la tête, les rémiges et les rectrices noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara varié. *Tanagra velia*, Vieill.; *Motacilla velia*, L., Buff., pl. enl. 669, fig. 3. Parties supérieures noires; front, joues, petites tectrices alaires et caudales, bord des rémiges et des rectrices, gorge, poitrine et flancs d'un bleu irisé; un collier d'un noir velouté; tectrices subalaires blanches; croupion d'un jaune pâle; milieu du ventre et parties inférieures de couleur marron; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Guiane.

Tangara varié a tête bleue. *V.* Tangara a tête bleue.

Tangara varié a tête verte. *V.* Tangara tricolore.

Tangara de Vassor. *Tanagra Vassorii*, Boiss. Couleur du plumage, le bleu d'azur; bandeau noir; rémiges et rectrices de cette couleur, avec un fin liséré bleu; bec et pieds noirs. La femelle a le plumage d'un gris cendré, avec les rémiges et les rectrices grisâtres. Taille, quatre pouces et demi. Amérique méridionale.

Tangara a ventre bleu. *Tanagra cyanoventris*, Vieill. Parties supérieures variées de jaune et de noir; sommet de la tête, nuque et menton d'un vert jaunâtre; capistrum et milieu de la gorge noirs; rémiges et rectrices noires, bordées de verdâtre; poitrine et ventre d'un bleu qui se nuance de verdâtre; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. Du Brésil.

Tangara a ventre jaune. *Tanagra chrysogaster*. *V.* Tangara chrysogastre.

Tangara a ventre marron. *Tanagra rufiventris*, Vieill. Plumage d'un noir bleuâtre bronzé; épaules et côtés des flancs jaunes. Bec et pieds noirs; abdomen d'un brun marron. Taille, cinq pouces. Brésil.

Tangara a ventre roux. *V.* Tangara a ventre marron.

Tangara verdatre. *Vireo virescens*, Vieill. Parties supérieures d'un gris olivâtre; sommet de la tête noirâtre; sourcils blancs; une tache grise entre le bec et l'œil; rémiges et rectrices brunes, bordées de verdâtre; petites tectrices alaires d'un vert-olive foncé; parties inférieures grises; gorge blanchâtre; tectrices subcaudales jaunâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Amérique septentrionale.

Tangara verderoux. *Tanagra Guianensis*, Gmel. Parties supérieures d'un vert olivâtre; sommet de la tête et joues d'un gris cendré; front et trait oculaire d'un roux vif; parties inférieures d'un vert jaunâtre; gorge et abdomen d'un gris blanchâtre; bec et pieds brunâtres. Taille, six pouces.

Tangara vert et bleu. *Tanagra chlorocyanea*, Vieill. Parties supérieures, côtés de la gorge, du cou, de la poitrine et du ventre, d'un vert olivâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de verdâtre; parties inférieures d'un bleu pâle; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Tangara vert du Brésil. *Tanagra virens*, Lath. Parties supérieures vertes; une tache noire sur la joue, une autre un peu plus haut, la gorge de la même nuance; un trait bleu, qui part du bec et descend sur chaque côté du cou; petites tectrices alaires d'un vert-bleuâtre très-brillant, les moyennes et les grandes, vertes; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert, irisé en bleu; devant du cou jaune; parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces.

Tangara vert-jaunet. *Tanagra viridis*, Vieill., Temm., Ois. color., pl. 36, fig. 3. Tête et occiput d'un vert jaunâtre; un demi-collier d'un bleu turquin; ailes vertes; rémiges et rectrices noires, bordées de vert; parties inférieures jaunes. Taille, quatre pouces. Brésil.

Tangara vert-noiret. *Tanagra nigroviridis*, Lafresn. Plumage noir, couvert de taches d'un vert argentin sur le milieu du dos, le front, le lorum, le pourtour des yeux, les joues et la gorge; sommet de la tête, dessus du cou, grandes tectrices alaires et parties inférieures d'un vert blanchâtre; devant du cou, petites tectrices alaires, bord externe des rémiges et des rectrices bleus; milieu de l'abdomen blanchâtre. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

Tangara vert-olive. *Tanagra Magna*, Lath.; *Saltator olivaceus; Tanagra olivacea*, Vieill., Buff., pl. enl. 205. Parties supérieures d'un vert-olive foncé; un trait blanc entre le bec et l'œil, et plus bas un autre noir; menton blanc; gorge jaunâtre, avec une bandelette noirâtre; devant du cou et parties inférieures d'un jaune roussâtre; tectrices subcaudales rousses; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De la Guiane.

Tangara vert tacheté. *V.* Tangara Syacou.

Tangara vicaire. *Tanagra vicarius*, Less., Cent.

Zool., pl. 68. Sommet de la tête d'un gris bleu; une tache noire de chaque côté du front; dessus du cou, petites tectrices alaires et croupion d'un vert olivâtre; ailes noires dans leur moitié postérieure, avec deux larges bandes jaunes; parties inférieures d'un jaune olivâtre; queue brunâtre en dessus, grisâtre en dessous; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. Mexique.

TANGARA DE VIGORS. *Tachyphonus Vigorsii*, Swains. Plumage d'un noir violâtre; tête ornée d'une huppe rouge; scapulaires et tectrices subalaires blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

TANGARA ZENA. *V.* TANGARA MULTICOLORE.

TANGARACA. BOT. (Adanson.) Synonyme d'*Hamelia*.

TANGARÆA. BOT. Le genre de plantes rubiacées, institué sous ce nom, par Adanson, dans ses Familles naturelles, a été réuni au genre *Hamelia*, de Jacquin. *V.* HAMÉLIE.

TANGAVIO. OIS. Espèce du genre Tangara.

TANGHINIE. *Tanghinia*. BOT. Du Petit-Thouars (*Gener. Madagasc.*, p. 10) a établi sous ce nom un genre dans la famille des Apocynées, auquel il a imposé les caractères suivants : calice quinquéfide, étalé; corolle infundibuliforme, plus longue que le calice, ayant la gorge dilatée, le limbe plan, quinquélobé, à estivation torse; cinq étamines dont les anthères sont sessiles, cordiformes, et insérées sur le tube à l'endroit où il est élargi; chaque anthère munie inférieurement de tubercules; ovaire double, portant un seul style, surmonté d'un stigmate capité, et portant deux bourrelets au sommet, renfermés dans les anthères; fruit drupacé, à deux carpelles, ou à un seul par suite d'avortement; ces carpelles sont pyriformes, acuminés, contenant un noyau ligneux, hérissé de filaments; la graine se compose de deux grands cotylédons épais, concaves, sans albumen, et d'un embryon renversé. Ce genre, d'après son propre auteur, est peut-être fondé sur la même plante que le *Cerbera Manghas*, figuré par Gærtner, tab. 123 et 124. Si cette détermination est exacte, le *Cerbera Manghas* est certainement une plante mal décrite par les auteurs, et forme un genre absolument distinct du vrai *Cerbera* qui a pour type le *Cerbera Thevetia*. D'un autre côté, on a indiqué le *Tanghinia* comme congénère de l'*Ochrosia* de Jussieu. *V.* ce mot. Quoi qu'il en soit, l'arbre sur lequel Du Petit-Thouars a fondé son genre, croît à Madagascar où les habitants lui donnent le nom de *Voa-Tanghing*. Dans l'Encyclopédie méthodique, Poiret lui a imposé celui de *Tanghinia venenifera*. Cet arbre ne manque pas d'élégance; ses rameaux sont dressés, garnis de feuilles ramassées; les fleurs sont disposées en panicules terminales. L'amande de son fruit possède des propriétés excessivement vénéneuses, analogues à celles qui résident dans plusieurs autres Apocynées.

TANIBOUCA. BOT. La plante décrite et figurée par Aublet (*Guian.*, 1, tab. 178) sous le nom de *Tanibouca Guianensis*, a été réunie par la plupart des auteurs modernes au genre *Terminalia*. *V.* ce mot. Nonobstant cette indication, Sprengel l'a placée dans le genre *Gimbernatia* de Ruiz et Pavon, qui est le même que le *Chunchoa* de Jussieu.

TANIPTÈRE. INS. Même chose que Cténophore. *V.* ce mot.

TANKERVILLIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Link, dans la famille des Orchidées, est mieux connu sous celui de *Bletia* que lui avaient précédemment donné Ruiz et Pavon. *V.* BLETIE.

TANMANAK. *Phibalura*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec très-court, un peu conique, convexe en dessus, dilaté sur les côtés, épais, fort; mandibule supérieure à dos arqué, échancrée à la pointe; narines placées de chaque côté du bec, à sa base, dans une très-petite fosse nasale, peu distinctes et couvertes d'une membrane; pieds médiocres; quatre doigts : trois en avant, soudés à leur base, un en arrière; ailes de médiocre longueur; première et deuxième rémiges dépassant toutes les autres; queue longue, grêle et très-fourchue. Le genre Tanmanak, institué par Vieillot sur l'inspection d'une seule espèce rapportée du Brésil, ne se trouve point encore plus nombreux; et, quoique plusieurs observateurs aient entrepris la tâche d'étudier particulièrement les mœurs de cet Oiseau, la difficulté de l'approcher au milieu des forêts presque encore vierges, a rendu leurs tentatives à peu près vaines. On ne connaît même pas la nourriture dont il fait habituellement usage, et l'on n'a pu présumer qu'elle consistait en insectes que par les débris trouvés dans l'estomac du petit nombre d'individus qui ont été tués et préparés pour venir occuper une place méthodique dans les collections d'ornithologie. Temminck, jugeant, par la conformation de cet Oiseau, que sa place devait être intermédiaire de celles des Tangaras et des Manakins, a forgé une dénomination générique qui tient aussi des uns et des autres. Peut-être eût-il été plus convenable sans doute de respecter celle adoptée par Vieillot, et qui est moins discordante à l'oreille?

TANMANAK A BEC JAUNE. *Phibalura flavirostris*, Vieill., Temm., Ois. col., pl. 118. Parties supérieures brunes, rayées transversalement de vert-jaunâtre et de noir; sommet de la tête brun, varié de noir; les plumes de l'occiput, longues et susceptibles de se relever en huppe, sont d'un roux doré; cou rayé de brun, de noir et de blanchâtre, les nuances sont plus foncées en dessus; rémiges brunes, les secondaires bordées de verdâtre; rectrices inégales, de manière à rendre la queue très-fourchue, vertes à l'extérieur, noirâtres intérieurement; menton et haut de la gorge d'un jaune doré; parties inférieures et tectrices caudales rayées de blanc, de noir et de jaune-verdâtre; bec jaune; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces.

TANNIN. BOT. Principe particulier, qui existe dans les végétaux, et que l'on obtient en grand dans les arts, par la macération dans l'eau de l'écorce de Chêne, qui porte vulgairement le nom de Tan. Ce principe à l'état de pureté est incolore, mais le contact de l'air le brunit assez rapidement; il est très-soluble dans l'eau; sa dureté est peu considérable; il se décompose à une température peu élevée, et ne fournit point d'Ammoniaque à la distillation. La précipitation du Tannin et sa combinaison avec la peau constitue l'opération du tannage. Cette opération a pour but de préparer le cuir de semelle avec les peaux les plus épaisses, et le cuir d'empeigne avec celles qui

le sont moins. Pour l'accomplir, on ramollit les peaux dans une eau courante, puis on les dépouille du tissu cellulaire et de tout ce qui peut encore adhérer à leur face interne, en les raclant avec un couteau de forme particulière. Cette opération terminée, on les plonge dans un mélange d'eau et d'hydrate calcique, et on les y laisse séjourner jusqu'à ce que les poils et l'épiderme se détachent; après quoi on les ramollit, soit dans de l'eau pure, soit, ce qui vaut mieux, dans de l'eau à laquelle on ajoute de l'acide acétique, du vinaigre de bois ou de l'eau de goudron, soit enfin, à défaut de ces substances, dans de l'eau qu'on a fait passer à la fermentation acétique en y délayant du son. A mesure que l'acide pénètre la peau, celle-ci se gonfle, motif pour lequel l'opération est désignée sous le nom de *gonflement de peaux*. Lorsque les peaux sont suffisamment gonflées, on les dispose couche par couche, dans de grandes fosses, avec la substance végétale chargée de Tannin et moulue; on verse dessus de l'eau, qui extrait le Tannin; celui-ci entre ainsi en contact avec les peaux, qui l'absorbent, sans que l'air puisse agir sur lui et le convertir en apothème. Le premier liquide dont on se sert pour tanner ne doit pas être trop concentré, parce qu'autrement la surface de la peau serait surchargée de Tannin, qui ne pourrait plus ensuite pénétrer dans l'intérieur de la peau. De temps en temps on stratifie les peaux avec de nouvelle matière tannante, et pour terminer, on verse dessus une forte infusion de la même substance végétale. Plus la concentration du Tannin dans le liquide se fait lentement, et plus elle est forte en terminant, plus aussi le cuir devient solide et de bonne qualité.

TANREC. *Centenes.* MAM. Genre d'Insectivores composé d'un petit nombre d'espèces remarquables par leur corps couvert en totalité ou en partie de soies rudes et à peine flexibles, ou même de véritables piquants, semblables à ceux des Hérissons. Ce genre d'Insectivores est, avec le genre Taupe, celui qui se rapproche le plus par son système dentaire, des Carnassiers proprement dits ou Carnivores. Il a quarante dents, savoir : de chaque côté et à chaque mâchoire, trois incisives, une canine et six mâchelières, parmi lesquelles on distingue deux fausses molaires et quatre vraies, dont la couronne présente plusieurs pointes. La tête des Tanrecs est très-allongée, conique, pointue, terminée par un museau assez fin. Un petit mufle entoure les narines. Les yeux sont assez petits; les oreilles sont arrondies et très-courtes. Le corps, de forme allongée, n'est point terminé par une queue. Les membres, qui sont plantigrades, se terminent par cinq doigts armés d'ongles robustes et propres à tout. Tels sont les caractères de ce genre confondu par les anciens auteurs avec les Hérissons, mais distingué par Cuvier et Geoffroy qui l'ont nommé *Setiger*, par Illiger qui l'a nommé *Centenes;* enfin par Lacépède qui l'a nommé *Tenrecus*. Les Tanrecs se trouvent à Madagascar; aux îles de France et de Mascareigne. Ils se nourrissent d'Insectes, et vivent dans des terriers placés dans le voisinage des eaux. Ils passent une portion de l'année dans cet état de sommeil léthargique qu'on a nommé hibernation.

TANREC ARMÉ. *Centenes armatus*, J. Geoffroy St-Hilaire. Pelage d'un gris noirâtre, très-pointillé de blanc, composé sur la nuque, le col, les épaules, le dos et les lombes, de piquants très-résistants, sur la croupe, de piquants fins et demi-flexibles, et en dessous de poils ordinaires. Cette espèce a été rapportée depuis peu de Madagascar par le capitaine d'artillerie de la marine Sganzin.

TANREC SOYEUX. *Centenes setosus; Erinaceus ecaudatus*, Lin.; *Erinaceus setosus*, Gmel.; c'est le Tanrec de Buffon, t. XII, pl. 56. Le front, le dessus du col et les épaules, sont couverts de piquants annelés de noir et de blanc-jaunâtre; le dos, les flancs et la croupe, de soies rudes de même couleur, et les joues, les membres et les parties inférieures du corps, de poils blanchâtres. Une huppe, formée de piquants assez fins, existe vers la nuque. Cette espèce est à peu près de la longueur du Hérisson; mais ses formes sont plus grêles. On sait, et Buffon l'a dit le premier, qu'il ne peut se mettre en boule comme ce dernier; ce qui tient au développement moins parfait du muscle peaucier.

TANREC TENDRAC. *Centenes setosus*, Lin., Buff., t. XII, pl. 57; *Centenes spinosus*, Desm. Il est un peu plus petit que le précédent. Tout le dessus du corps et les flancs sont couverts de piquants blancs à leur base, bruns dans le reste de leur étendue, sauf l'extrême pointe qui est quelquefois blanche; la tête, les membres, les parties inférieures du corps, sont couverts de poils d'un blanc roussâtre.

TANREC RAYÉ. *Centenes semi-spinosus*, Desm. Il a été décrit par Buffon dans le tome III des suppléments. On serait porté à le prendre pour le jeune en livrée, de l'une des espèces précédentes, si des observations faites par Geoffroy sur une mère et ses petits, n'avaient établi sa distinction spécifique. Il n'a que quatre à cinq pouces de long, et se distingue par trois raies longitudinales, d'un blanc jaunâtre sur un fond noirâtre, et par des poils entremêlés de piquants, qui forment vers la nuque une huppe, comme chez le Tanrec soyeux.

TANROUGE. *Weinmannia.* BOT. Genre de la famille des Saxifragées et de la tribu des Cunoniées, offrant les caractères suivants : calice persistant, profondément divisé en quatre segments réguliers; corolle à quatre pétales réguliers, sessiles, insérés au fond du calice, et alternes avec ses lobes; huit étamines placées entre le disque et les pétales, opposées à ceux-ci et aux folioles du calice, à anthères déhiscentes intérieurement; ovaire sessile, libre, biloculaire, entouré à la base d'un disque urcéolé; deux styles distincts; cloison placentifère de chaque côté; ovules peu nombreux, disposés sur deux rangées dans chaque loge; graines elliptiques, presque réniformes, très-petites, le plus souvent couvertes de poils; radicule tournée vers le hile. Ce genre se compose d'espèces pour la plupart originaires de l'Amérique méridionale, principalement des républiques du Pérou et de la Colombie. Quelques-unes se trouvent au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar, aux îles de France et de Mascareigne, à la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Zélande.

TANROUGE GLABRE. *Weinmannia glabra*, L. fils; Lam., Ill., Gen., pl. 313, fig. 1. C'est un arbuste dont les rameaux sont opposés, garnis de feuilles pétiolées,

opposées, ailées avec impaire; les folioles, au nombre de douze ou treize, sont sessiles, ovales, obtuses, rétrécies à leur base, glabres, dentées en scie; les stipules sont de la grandeur des folioles; les fleurs sont petites, disposées en grappes; elles sont blanches, à dix étamines et à cinq divisions, tant à la corolle qu'au calice. De la Jamaïque.

TANTALE. *Tantalus*. OIS. Genre de la seconde famille des Gralles. Caractères : bec très-long, droit, sans fosse nasale, un peu fléchi à la pointe qui est courbée; mandibule supérieure voûtée, avec sa base large et dilatée sur les côtés, sa pointe comprimée et cylindrique; les bords des deux mandibules sont très-courbés en dedans et tranchants; face nue; narines placées à la base du bec et à sa surface, fendues longitudinalement dans la substance cornée qui les recouvre par-dessus; pieds très-longs; quatre doigts : trois devant, l'intermédiaire de moitié moins long que le tarse, les latéraux réunis par de larges membranes découpées; un derrière portant à terre dans toute sa longueur; ongles un peu aplatis, courts, presque obtus; ailes assez longues; première et deuxième rémiges à peu près égales et dépassant toutes les autres. Si l'on prenait à tâche de faire l'histoire étymologique des noms imposés génériquement aux Oiseaux, sans doute il serait difficile de déterminer les motifs qui ont pu faire choisir celui de Tantale. En effet, l'observation n'a prouvé dans les mœurs ou les habitudes de ces Oiseaux rien qui puisse avoir quelques rapports avec le cruel festin donné aux Dieux par le fils de Jupiter et de Plota, ainsi qu'avec le juste châtiment infligé par la colère céleste; à moins cependant qu'il n'y ait matière à comparer l'immobilité des Tantales sur le bord des eaux, à la position du Roi phrygien au milieu du lac où Mercure le tenait plongé; mais nos Tantales ne sont frappés d'une apparente immobilité que lorsqu'ils sont parfaitement repus; et la victime, condamnée à la faim et à la soif perpétuelles, enfoncée dans le lac jusqu'au menton, ne pouvait ni humer l'eau qui se retirait à son moindre mouvement, ni mordre à la grappe qui lui échappait sans cesse. Les quatre Tantales, les seules espèces connues jusqu'à ce jour, sont des Oiseaux paisibles et tranquilles, qui rendent même de grands services aux habitants des lieux qu'ils fréquentent, en les débarrassant de reptiles extrêmement incommodes par leur féconde multiplication. Ces reptiles joints à quelques Poissons, font la nourriture habituelle des Tantales qui, du reste, sont des Oiseaux stupides, auxquels l'approche de l'Homme et l'effet de ses armes ne paraissent imposer aucun sentiment de crainte, ni même donner l'envie de fuir. Ils établissent leur nid sur les arbres élevés : l'aire, assez spacieuse, composée de joncs et de bûchettes liés par un ciment de terre, reçoit deux ou trois œufs verdâtres, pointillés de brun-noirâtre. Les jeunes restent longtemps au nid où les parents leur portent la nourriture avec une constance remarquable. Ces Oiseaux émigrent périodiquement; ils subissent chaque année une mue qui n'apporte qu'une différence momentanée et peu sensible dans leur plumage. On les trouve dans toutes les contrées chaudes et marécageuses des deux continents.

TANTALE D'AMÉRIQUE. *Tantalus loculator*, Lath., Buff., pl. enl. 868. Plumage assez généralement blanc; rémiges et rectrices noires, irisées de bleu et de rougeâtre; occiput et haut du cou garnis de petites plumes brunes, raides et effilées; tête et cou nus, à membrane ridée, calleuse et d'un bleu noirâtre, surtout dans la région des yeux; gorge nue, extensible; bec d'un brun jaunâtre; pieds noirâtres. Taille, quarante pouces. La femelle a le cou garni d'un duvet grisâtre; la tête et la gorge seules sont dénudées. Le jeune a la tête et le cou emplumés, d'un blanc varié de jaunâtre; le corps noir; le dos, le ventre et la tête d'un gris cendré, fort sujet à varier. Dans l'Amérique méridionale, depuis la Caroline jusqu'au Brésil.

TANTALE DE CEYLAN. *V.* TANTALE JAUNGHILL.

TANTALE CURICACA. *V.* TANTALE D'AMÉRIQUE.

TANTALE AUX FESTONS ROSES. *V.* TANTALE IBIS.

TANTALE IBIS. *Tantalus Ibis*, Lath., Buff., pl. enlum. 389. Plumage blanc, à l'exception des tectrices alaires qui tirent sur le rose pourpré, et ont de plus une zone d'un pourpre éclatant, qui serpente sur l'aile; des rémiges et des rectrices qui sont d'un noir brillant, faiblement irisées en bleuâtre et en rouge; sommet de la tête, joues et devant du cou dénudés en partie, laissant voir la membrane d'un rouge vif; bec jaune; pieds rouges. Taille, quarante-deux pouces. La femelle est presque semblable au mâle, seulement les membranes nues occupent moins d'espace. Le jeune a le plumage en tout ou en partie, suivant son âge, d'un gris cendré. Du Sénégal.

TANTALE JAUNGHILL. *Tantalus leucocephalus*, Lath. Parties supérieures blanches; rémiges et grandes tectrices alaires noires; partie de la tête nue, couverte d'une membrane jaunâtre; une bande transversale noire sur la poitrine; tectrices caudales d'un violet pourpré, mais cette nuance disparaît presque entièrement à l'époque de la mue; bec jaune; pieds rougeâtres. Taille, quarante à quarante-deux pouces. La femelle a les nuances qui sont complétement noires chez le mâle, d'un brun plus ou moins foncé; le jeune, suivant qu'il se rapproche plus de l'état adulte, est d'un gris brunâtre, varié de blanc. De l'Inde et de Ceylan.

TANTALE LACTÉ. *Tantalus lacteus*, Temm., Ois. color., pl. 352. Tête, joues, occiput et partie de la nuque dépourvus de plumes, couverts seulement d'une peau rouge; plumage des adultes d'un blanc éclatant; celui des jeunes est d'un brun terne. Taille, trente-six pouces. De Java.

TANTALE. MIN. Ce métal, dont la découverte est due à Ekeberg, et dont le nom fait allusion à la propriété qui le distingue, d'être insoluble dans les acides, est la base d'un genre minéralogique composé de deux espèces : le Tantalite et l'Yttro-Tantalite. La détermination de ces espèces laisse encore beaucoup à désirer, à raison de la variété des échantillons que l'on en connaît, et de l'imperfection de leurs formes cristallines. Ces espèces sont liées par un caractère commun, celui de donner avec le Borax un verre plus ou moins coloré par le fer, et susceptible de prendre au flamber l'aspect d'un émail.

Le TANTALITE. Tantalate de Fer et de Manganèse,

nommé aussi Colombite et Tantale oxydé ferro-manganésifère, est une substance d'un brun noirâtre, opaque, à poussière d'un noir brunâtre, et quelquefois d'un brun rougeâtre, pesante, ayant un éclat faiblement métalloïde. Ses cristaux, qui sont fort rares, dérivent d'un prisme droit rectangulaire, d'un octaèdre rhomboïdal, dont les faces s'inclinent deux à deux sous les angles de 145° 8′, 99° 8′ et 91° 12′ (Mohs). Cette détermination ne se rapporte toutefois qu'aux cristaux de Tantalite trouvés en Bavière. Ceux de Finlande, dont les formes sont moins nettes, pourraient bien avoir pour type un prisme à base oblique, et formeront peut-être un jour une espèce distincte. Le Tantalite est susceptible de clivage parallèlement aux faces du prisme rectangulaire. Le clivage parallèle à l'un des pans est assez net; celui qui est dans le sens de la base est le moins distinct. Les faces verticales, situées dans la direction du principal clivage, sont fortement striées parallèlement à l'axe. Sa cassure est généralement inégale ou conchoïde. Sa dureté est supérieure à celle de l'Apatite, et inférieure à celle du Quartz. Sa pesanteur spécifique varie depuis 6 jusqu'à 7,9. Traitée seule au chalumeau, cette substance n'éprouve aucune altération; avec le Borax ou le Sel de Phosphore, elle se fond en un verre qui offre la couleur indicative du Fer; avec la Soude, elle donne une fritte verte, ce qui est l'indice de la présence du Manganèse. Les analyses du Tantalite ne s'accordent point entre elles, et il est difficile d'assigner la véritable composition de cette substance. Elles semblent même indiquer au moins deux espèces, savoir : le Tantalite de Kimito en Finlande, qui serait, d'après Berzelius, un Tantalate simple de Fer et de Manganèse, composé d'Acide tantalique, 81; Bioxyde de Manganèse, 10, et Bioxyde de Fer, 9; et le Tantalite de Bodenmais en Bavière, qui serait un sous-Tantalate.

Le Tantalite de Broddbo, en Suède, ne diffère de celui de Kimito, que parce qu'il est mélangé avec quelques centièmes de Tantalate de Chaux et de Fer, et de Tungstate de Fer et de Manganèse. Celui de Finbo s'en distingue par une proportion d'Oxyde d'Étain assez considérable, mais qui paraît variable. On connaît encore un Tantalite de Haddam, en Connecticut, qui renferme de l'Acide tungstite et se rapproche ainsi de celui de Broddbo. Enfin Ekeberg a décrit anciennement une variété de Tantalite trouvée à Kimito, dont la pesanteur spécifique et les propriétés extérieures diffèrent de celles du Tantalite ordinaire. Il l'en avait distinguée par le nom de Tantalite à poudre couleur de cannelle. Ce n'est, suivant Berzélius, qu'un mélange de Tantalite ordinaire avec une grande quantité de Tantalure de Fer. Sa pesanteur spécifique augmente avec la proportion de Tantalure, et peut aller jusqu'à 7,94.

Les variétés se réduisent à deux, qui sont :

Le Tantalite cristallisé. Les formes du Tantalite de Bodenmais représentent le prisme rectangulaire, soit pur, soit modifié légèrement sur ses arêtes et sur ses angles.

Le Tantalite massif : en petits nodules ou nids, engagés dans des Roches granitiques.

Le Tantalite appartient aux terrains primordiaux cristallisés; il se rencontre disséminé accidentellement, et toujours en petite quantité dans le Granite graphique ou la Pegmatite, et dans le Micaschiste. On le trouve en Finlande à Skogbohle, sur la paroisse de Kimito et dans le district de Haliko, dans une Pegmatite à Feldspath rougeâtre; à Broddbo et Finbo près de Fahlun en Suède, avec l'Albite, la Topaze pyrophysalite, le Feldspath et le Quartz; dans l'Amérique du Nord, à Haddam et à New-London en Connecticut, avec l'Albite au milieu d'une Pegmatite; à Bodenmais en Bavière, dans un Micaschiste, avec le Beryl aigue-marine, la Cordiérite et l'Urane phosphaté.

L'Yttro-Tantalite. Tantalate d'Yttria, nommé aussi Tantale oxydé yttrifère (Haüy), Yttro-Columbite (Phillips), Yttro-Tantale. Sous ce nom on a réuni des substances amorphes dont la composition est encore mal connue, mais qui toutes renferment de l'Yttria combiné avec l'Oxyde de Tantale. Elles sont noires, jaunes ou d'un brun sombre; et la couleur de leur poussière est le gris-cendré verdâtre. Leur cassure est inégale; leur dureté est supérieure à celle de l'Apatite. Elles sont susceptibles d'être râclées avec le couteau. Soumises à l'action de la chaleur, elles changent de couleur sans se fondre; avec le Borax, elles se dissolvent en un verre incolore, qui peut devenir opaque au flamber. Leur composition est encore mal connue : la proportion de l'Acide tantalique varie de 50 à 60 pour cent. Elles sont fréquemment mêlées de Tungstates.

On distingue trois variétés de couleurs :

1° L'Yttro-Tantalite noir. Il présente quelques indices de cristallisation. Il est opaque et a un éclat demi-métallique. Sa pesanteur spécifique est de 5,595 (Berzélius). On le trouve disséminé en petits grains dans les Roches granitiques.

2° L'Yttro-Tantalite jaune. Sans aucune trace de cristallisation. Éclat résineux à la surface et vitreux dans la cassure. Pesanteur spécifique, 5,88 (Ekeberg). Il se rencontre en petites lames ou en grains au milieu d'un Feldspath.

3° L'Yttro-Tantalite noir-brunâtre. Translucide sur les bords, se présentant, comme le précédent et avec lui, en lamelles ou en grains, ayant un éclat intermédiaire entre le vitreux et le résineux. Ces trois variétés d'Yttro-Tantalite se trouvent disséminées dans des lits de Feldspath et au milieu de la Pegmatite à Ytterby, et dans les environs de Finbo et de Korarfsberg, en Suède. La même substance existe aussi au Groënland, où elle a pour gangue un Feldspath d'un rouge incarnat.

TANTALITIS. BOT. Synonyme de *Lithospermum*. *V.* GRÉMIL.

TANTAREVEL. BOT. On désigne sous ce nom, aux environs de Montpellier, le Houblon.

TANYCRANIA. BOT. L'une des sections du genre *Cornus*, de Tournefort. *V.* CORNOUILLER.

TANYGLOSSE. *Tanyglossa*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, établi par Meigen, et qui correspond à celui que Latreille a nommé Pangonie. *V.* ce mot.

TANYMÈQUE. *Tanymecus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar dans la tribu des Curculionides. Caractères : antennes coudées, dont le premier article s'é-

tend, lorsqu'il est rejeté en arrière, au delà des yeux; ceux-ci sont arrondis; museau-trompe déprimé, en carré plus ou moins long, échancré en devant; bord inférieur de la cavité gulaire divisé en trois lobes ou festons, dont l'intermédiaire est occupé par un menton arrondi; mandibules épaisses et arrondies; corselet tronqué aux deux extrémités; pattes presque semblables, ou du moins les deux antérieures différant peu des autres; cuisses simples. Corps oblong, avec la tête et le corselet notablement plus étroits que l'abdomen.

TANYMÈQUE MANTELÉ. *Tanymecus palleatus*, Germ.; *Curculio palleatus*, Fab., Panz., Faun. Ins. XIX. pl. 5. Son corps est noir, couvert de petites écailles grisâtres; ses antennes sont composées de douze articles, dont le premier plus long que la tête, les sept suivants obconiques, et les quatre derniers formant une massue ovalaire et pointue; le deuxième est un peu plus long que les suivants. Le museau-trompe est déprimé, carré, presque uni, ou simplement plus élevé, ou plus enfoncé longitudinalement dans son milieu, un peu plus long que large, avec les sillons latéraux courts et arqués. Le corselet est presque cylindrique, sensiblement plus long que large. L'écusson est petit et triangulaire. L'abdomen forme un carré allongé, rétréci en pointe postérieurement. Les cuisses sont renflées au milieu. Les jambes n'offrent ni dentelures ni épines sensibles. Taille, cinq lignes. Europe.

TANYPE. *Tanypus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Culiciformes, établi par Meigen, et ainsi caractérisé par Latreille : pattes longues, déliées, les deux antérieures plus longues et avancées; yeux grands, échancrés; point d'ocelles ou d'yeux lisses; palpes saillantes, filiformes, courbes, de quatre articles (ou de cinq, y compris le tubercule radical), tous simples et sans divisions annulaires; antennes presque filiformes, plus longues que la tête, de quatorze articles, presque tous globuleux, et dont le dernier est un peu plus gros; celles des mâles sont garnies de poils longs et épais, formant un grand panache, avec l'avant-dernier article fort long et cylindrique; celles des femelles ont simplement quelques poils, avec le pénultième article semblable aux précédents; ailes étroites, inclinées sur les côtés du corps, velues. Degéer a donné l'histoire d'une espèce de ce genre, qu'il range avec les Tipules, et qu'il nomme TIPULE BIGARRÉE, *Tipula maculata;* c'est, suivant Meigen, le *Chironomus monilis* de Fabricius (*System. antliat.*), et la Tipule à pattes d'arlequin de Geoffroy. Elle est blanchâtre, avec des taches cendrées sur les ailes, et les pattes entrecoupées de noir. La larve est aquatique; sa forme est celle d'un ver long et cylindrique, avec la tête ovalaire, munie de deux petites antennes et de deux petits yeux noirs. Le corps est ensuite divisé en douze segments, dont le premier plus grand, ayant la forme d'un thorax, et portant en dessous deux pattes longues, cylindriques, réunies supérieurement en une seule tige, et couronnées à leur extrémité par une série de longs crochets mobiles, courbés en dehors et en dessous. L'animal peut en retirer les extrémités ou les divisions dans la tige commune, et même presque le tout dans l'intérieur du corps, de manière qu'elles ne paraissent plus au dehors que sous la forme de moignon. Lorsqu'elles sont étendues, soit perpendiculairement, soit obliquement, elles ressemblent à des béquilles ou à des jambes de bois. Le dernier anneau du corps offre deux autres pattes presque semblables aux précédentes, mais entièrement séparées, et point susceptibles, à ce qu'il paraît, de rentrer dans le corps. La larve s'en sert à peu près comme les chenilles arpenteuses, en courbant alors le derrière en dessous; mais ces organes restent toujours roides. Quatre petites lames triangulaires, très-transparentes, sont placées immédiatement au-dessus de ces deux pattes postérieures. Vers le dos sont deux petits corps cylindriques, perpendiculaires, terminés chacun par une aigrette de longs poils, et que l'on doit considérer comme des tubes respiratoires, puisque deux corps de trachées y aboutissent.

Au rapport de Benoît-Frédéric Fries, auteur d'une Monographie des Tanypes de Suède, les larves de ces Diptères diffèrent de celles des Chironomes, dont elles se rapprochent d'ailleurs beaucoup par l'existence de ces tubes respiratoires. La nymphe ressemble en général à celle des Tipulaires aquatiques, et particulièrement des Tipulaires culiciformes. Son corps est plié en double. La tête est arrondie et pourvue de deux yeux ovales. Le thorax, gros et comme bossu, offre en dessus deux pièces ovales, terminées en une pointe transparente, élevées perpendiculairement, représentant deux sortes d'oreilles, et de chaque côté une grande lame ovale renfermant les ailes. L'abdomen est courbé en dessous, allongé, divisé en huit anneaux, et terminé par deux pointes roides, allongées, coniques, formant une sorte de petite queue, et par des aigrettes de longs poils. Ces pièces, ainsi que les deux sortes d'ailerons de la partie supérieure du thorax, sont probablement encore des organes respiratoires. Cette nymphe se tient toujours perpendiculairement dans l'eau, le plus souvent fixée à quelque plante submergée; elle vient aussi quelquefois à sa surface. La tête est toujours en haut, et l'abdomen en bas et courbé. Lorsqu'elle veut changer de place ou nager, elle redresse cette dernière partie du corps et bat le liquide qu'elle habite par coups réitérés.

TANYPÈZE. *Tanypeza*. INS. Genre de Diptères institué par Fallen, dans la famille des Muscides, et qu'il signale ainsi : antennes couchées sur la face, rapprochées, de trois articles, dont le dernier oblong, comprimé, avec une soie dorsale, nue, insérée à sa base; hypostome un peu incliné, plan, nu; yeux oblongs, écartés; front étroit, nu; abdomen allongé, de six anneaux; ailes couchées, parallèles, avec la quatrième nervure longitudinale recourbée.

TANYPÈZE LONGIMANE. *Tanypeza longimana*, Meig. La soie des antennes est poilue; le corps est noir, à reflets blancs; les ailes sont enfumées; les pattes sont jaunâtres. Taille, trois lignes. Europe.

TANYPRACTE. *Tanypractus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Mélolonthides, institué par Fald, qui le caractérise ainsi : labre étroit, coriace, assez profondément échancré; mâchoires courtes, obtusément dentées à l'extrémité; mandibules assez épaisses, cornées et arquées;

palpes inégales ou dont le dernier article est ovalaire, allongé; massue des antennes formée de cinq feuillets étroits et peu arqués; chaperon un peu rétréci en avant, à bords latéraux très-élevés, formant de chaque côté un angle aigu et un peu échancré en avant; pattes courtes; cuisses un peu ovalaires, renflées et comprimées; jambes antérieures tridentées, celles des deux paires postérieures élargies, presque triangulaires; tarses grêles et allongés; une épine entre les crochets.

Tanypracte charbonnier. *Tanypractus carbonarius,* Fald. Son corps est oblong, d'un brun noirâtre assez brillant; la massue des antennes est brune; les élytres sont faiblement striées; le corps est velu en dessous. Taille, six lignes. De la Perse.

TANYPUS. ois. (Oppel.) L'un des synonymes de Gralline.

TANYRHYNCHIDES. ins. Nom donné par Schoenherr à sa neuvième division des Curculionides gonatocères et à museau-trompe court, ou brachyrhynques, et qu'il distingue des autres de la même section par les caractères suivants : rostre (museau-trompe) perpendiculaire, allongé, presque linéaire; pédoncule (*scapus*) des antennes prolongé au delà des yeux. Cette division comprend les genres *Tanyrhynchus* et *Miorhinus*.

TANYRHYNQUE. *Tanyrhynchus.* ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Schoenherr, et qu'il range dans sa division des Tanyrhynchides. Caractères : museau-trompe une fois plus long que la tête, presque filiforme, linéaire et arqué. Ses deux sillons ordinaires sont supérieurs, presque droits et s'étendent dans toute sa longueur jusqu'aux yeux qui sont oblongs.

Tanyrhynque porifère. *Tanyrhynchus porifer,* Sch.; *Curculio porifer,* Sparm. Son corps est orné de bandes couvertes de petites écailles blanches, ses antennes sont très-grêles, longues, composées de douze articles, dont le premier ou le pédoncule (*scapus*) s'étendant au delà des yeux, est renflé en massue à son extrémité; les suivants sont allongés, presque obconiques, et se raccourcissent graduellement; les quatre derniers forment une massue ovale et allongée. Les yeux sont déprimés. Le corselet est transversal, arrondi latéralement, et légèrement lobé derrière les yeux. Il est couvert de tubercules munis de soies. Les ailes manquent. L'écusson est à peine distinct. Les élytres sont ponctuées et striées, avec les intervalles alternes, plus élevés et noduleux : elles sont réunies, et trois fois plus longues que le corselet, formant un ovoïde-oblong; elles sont un peu échancrées en dedans, à leur base. Les pieds sont robustes, avec les cuisses en massue; les antérieures sont un peu dentées; les jambes sont mutiques. Taille, trois lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

TANYSIPTÈRE. *Tanysiptera.* ois. Vigors a formé ce genre dans l'ordre des Alcyons, aux dépens des Martins-Pêcheurs, pour une espèce que l'on n'y avait placée qu'avec doute. Voici les caractères assignés au genre nouveau : bec conique, court, partout également renflé; arête inférieure peu marquée; narines ovales, ouvertes, arrondies, latérales; les deux rectrices moyennes très-longues, terminées en palette chez les mâles.

Tanysiptère des forêts. *Tanysiptera dea,* Vigors; *Alcedo dea,* Gm. Plumes des parties supérieures d'un bleu foncé, avec leurs bords d'un bleu d'azur; sommet de la tête, cou et tectrices alaires bleus; rémiges de la même couleur, bordées de noir; rectrices blanches, avec la tige bleue : les intermédiaires beaucoup plus longues, dénuées de barbules dans leur milieu et terminées par une grande palette blanche; parties inférieures et croupion d'un blanc glacé de rosâtre; bec et pieds rouges. Taille, neuf à dix pouces. La femelle est un peu plus petite; elle a le dessus de la tête d'un brun très-foncé, lavé de fauve; sur le milieu de la tête et sur le haut du cou, les plumes prennent une couleur bleu de ciel, assez vive, qui forme une calotte; un sourcil fauve s'étend sur le front; les joues sont brunâtres; les côtés du cou, le manteau, les ailes, le croupion sont d'un jaune brunâtre uniforme; les rémiges sont brunes; les petites tectrices alaires sont brunes, bordées de roux; la gorge, le devant et les côtés du cou, la poitrine et l'abdomen sont d'un fauve jaunâtre, striés de brun sur le rebord de chaque plume; la queue est étagée; les deux rectrices intermédiaires ne sont que de deux pouces plus longues que les autres, elles ne sont point effilées et offrent partout la même largeur; elles sont brunes, avec le milieu, en dessus, d'un bleu d'azur. De la Nouvelle-Guinée.

TANYSPHYRE. *Tanysphyrus.* ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Germar, et que Schoenherr place dans sa division des Molytides. Caractères : corps court, presque ovoïde et ailé, avec le museau-trompe épais, presque aussi long que la tête et le corselet, cylindrique, arqué; yeux oblongs et point saillants; corselet à peu près isométrique, tronqué aux deux bouts, arrondi sur les côtés et un peu plus étroit en devant; écusson peu sensible; abdomen ovoïdo-carré, recouvert entièrement en dessus par les élytres; pattes fortes, avec les cuisses en massue, et les jambes terminées par un fort crochet; tarses courts, larges, aplatis, avec le dernier article embrassé en majeure partie par les deux lobes de l'article précédent; le dessous est tout garni d'un duvet soyeux; antennes composées de douze articles, dont le premier, le plus long de tous, atteint presque les yeux; le deuxième est obconique, épais, plus grand que les suivants; ceux-ci sont petits et serrés; le huitième forme avec les derniers une massue épaisse, presque globuleuse.

Tanysphyre de la Lenticule. *Tanysphyrus Lemnæ,* Sch.; *Rhynchænus Lemnæ,* Fab. Il a environ une ligne de longueur; il est noirâtre, obscur, ponctué, avec les élytres assez fortement striées; elles offrent, dans certains individus, quelques taches grisâtres; ses côtés, ceux du corselet et du dessous du corps, sont de cette couleur, qui est formée par de petites écailles, mais s'oblitérant. Cette espèce vit sur la Lentille d'eau; elle habite l'Europe.

TANYSTOMES. *Tanystoma.* ins. Famille de l'ordre des Diptères, ayant pour caractères : trompe saillante; palpes insérées près de la cavité orale, et découvertes; suçoir de quatre soies; antennes de trois ou deux articles, dont le dernier, non compris le stylet ou la soie, sans

divisions; larve changeant de peau pour passer à l'état de nymphe. Ce dernier caractère, le nombre des pièces du suçoir et la forme du dernier article des antennes, distinguent cette famille de quelques autres du même ordre, dont la trompe est en totalité ou en grande partie saillante, et auxquelles la dénomination de Tanystomes (bouche étendue) pourrait rigoureusement être appliquée. Elle se compose des genres *Asilus, Empis* et *Bombilius* de Linné, et des suivants de Fabricius : *Anthrax, Cytherea, Bibio, Leptis, Atherix* et *Dolichopus*. La plupart de ces genres formant autant de tribus ou de petites familles particulières, la coupe des Tanystomes peut être considérée comme une grande section de l'ordre des Diptères. Leurs larves ont la figure de vers allongés, presque cylindriques, sans pattes; la tête armée de crochets ou d'appendices rétractiles, dont elles se servent pour ronger ou sucer les matières qui leur servent d'aliments. Elles changent de peau lorsqu'elles veulent se métamorphoser. Les nymphes sont nues, et offrent extérieurement les organes locomoteurs et les antennes de l'insecte parfait, qui sort de sa dépouille par une fente dorsale de la peau. La plupart des Tanystomes, tels que les Asiliques, les Empides, les Thérèves, les Leptides et les Dolichopodes, font leur proie de divers insectes; quelques-uns, tels que les premiers, les saisissent avec leurs pattes et s'envolent avec eux. Certains Asiles s'emparent même de gros Bourdons et de Coléoptères de moyenne taille. Leurs larves, à l'exception de celles des Leptides, paraissent avoir des habitudes différentes; on les trouve dans la terre. Les autres Tanystomes, comme les Bombilles, les Anthrax, etc., qui, en état parfait, vivent du suc des fleurs, ou du moins ne montrent point alors le même instinct carnassier, le possèdent sous leur état de larve. Latreille a souvent rencontré la dépouille de leurs nymphes dans les nids de quelques Apiaires solitaires, ce qui lui a fait présumer que ces larves sont parasites. Les organes sexuels des mâles de ces insectes sont ordinairement saillants, et font paraître leur abdomen terminé en massue ou par un bourrelet.

Latreille partage cette famille en deux coupes principales. Dans la première, la trompe, toujours entièrement ou presque entièrement saillante, se présente sous la forme d'un tube ou d'un siphon plus ou moins long, tantôt cylindrique ou conique, tantôt filiforme ou sétacé; la gaîne est de consistance assez solide; les deux lèvres du bout se confondent avec elles, ou ne forment qu'un empâtement peu volumineux comparativement à son étendue. Les palpes sont petites. Le dernier article des antennes offre souvent un stylet articulé. Les larves ont une tête écailleuse, et qui dès lors ne change point de forme. Une première subdivision comprend les Tanystomes éminemment carnassiers, dont le corps est oblong, avec le thorax rétréci en devant, l'abdomen tantôt conique ou cylindrique, tantôt ovalaire et rétréci à sa base, et les ailes croisées. Les antennes sont toujours rapprochées. La trompe est généralement courte, cylindrique ou conique. Ici viennent la tribu des Asiliques et celle des Hybotides et des Empides. La seconde subdivision présente des Tanystomes à formes proportionnellement plus courtes et plus larges, et dont le port se rapproche de celui des Mouches ordinaires. La tête est exactement appliquée contre le thorax; les ailes sont écartées; l'abdomen des uns est déprimé, triangulaire ou presque carré; celui des autres est renflé, vésiculeux; la trompe est souvent fort longue et menue. Trois autres tribus, les Vésiculeux, les Bombyliers et les Anthraciens, composent cette subdivision.

Les Tanystomes de la seconde division ont une trompe membraneuse, dont la tige est très-courte et point ou peu saillante au delà de la cavité orale; elle se termine par deux grandes lèvres, toujours à découvert et souvent relevées ou ascendantes. Les palpes sont plus grandes que dans la division précédente. Le dernier article des antennes est le plus souvent ovoïde ou globuleux, quelquefois en forme de palette. Il porte généralement une soie assez longue. Les pieds sont presque toujours longs et menus. Les larves ont une tête molle et de forme variable.

Latreille partage aussi cette seconde division générale des Tanystomes : chez les uns les ailes sont écartées et les nervures forment plusieurs cellules complètes, ainsi que dans presque tous les Tanystomes précédents. Le dernier article des antennes est ovoïdo-conique ou presque semi-globuleux et transversal. Ces Tanystomes composent la tribu des Leptides. Chez les autres les ailes sont couchées sur le corps et n'offrent au plus que deux cellules complètes ou fermées, ainsi que celles des Muscides. Les antennes se terminent aussi par une palette. Les Tanystomes dont le corps est comprimé latéralement, avec la tête triangulaire, un peu avancée en manière de museau, les palpes plates et couchées sur la trompe, l'abdomen courbé en dessous, et les pattes longues, déliées, garnies de petites épines, forment la tribu des Dolichopodes. Enfin ceux dont le corps est déprimé, avec la tête arrondie, presque entièrement occupée dans les yeux, du moins chez les mâles; les palpes relevées, filiformes ou en massue; les pieds courts ou peu allongés, sans épines, et dont les postérieurs ont souvent les tarses larges et aplatis, composent une dernière tribu, celle des Céphalopsides, et qui comprend les genres Callomyie, Platypèze, Pipuncule et Scénopine.

TAON. *Tabanus*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Tabaniens, comprenant les espèces dont les caractères sont : trompe guère plus longue que la tête, membraneuse, terminée par deux grandes lèvres; palpes grandes, avancées, renflées à leur extrémité dans les mâles, subulées dans les femelles; antennes de la longueur environ de la tête, dont le dernier article taillé en croissant, terminé en alène, divisé en cinq anneaux : le premier étant très-grand, avec une dent supérieure; point d'yeux lisses.

TAON DES BOEUFS. *Tabanus Bovinus*, L. Il est brun en dessus; les segments de l'abdomen sont bordés postérieurement en dessus de gris-roussâtre, avec une tache triangulaire et grisâtre au milieu; les jambes sont d'un jaunâtre pâle; les yeux sont verts; les ailes ont des nervures d'un brun roussâtre. Taille, un pouce. Europe.

TAON AUTOMNAL. *Tabanus autumnalis*, L. Noirâ-

tre; des raies cendrées et longitudinales sur le thorax; dessus de l'abdomen noir, avec trois rangées longitudinales de taches blanchâtres, celles de la rangée du milieu triangulaires; les autres ou les latérales plus larges, échancrées, en forme de demi-équerre; jambes blanchâtres. Taille, cinq lignes. Europe.

TAONABO. BOT. (Aublet.) Synonyme de *Ternstrœmia*.

TAONIENS. INS. *V.* TABANIENS.

TAPAYE. REPT. Espèce du genre Agame, devenue type d'un sous-genre qui a conservé son nom. *V.* AGAME.

TAPE-BOIS. OIS. Nom vulgaire de la Sittelle.

TAPEINE. *Tapeina.* INS. Lepelletier et Serville ont ainsi désigné un genre de Coléoptères de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, composé des Lamies à corps aplati, dont les mâles ont les antennes insérées chacune à la partie postérieure d'un long appendice naissant des rebords latéraux du front et s'étendant transversalement en ligne droite, de manière à couvrir les yeux; ces antennes sont formées, dans les deux sexes, de onze articles. Les mandibules sont petites, minces et cachées sous le labre qui est arrondi et transversal; les palpes, assez courtes, sont presque égales, avec leur dernier article plus long que le précédent; la tête est transversale; les yeux sont cachés derrière les appendices frontaux et fort rétrécis dans leur partie moyenne; le corps est fortement déprimé, hérissé de poils; le corselet est transversal, mutique, beaucoup plus large d'un côté à l'autre, dans sa partie moyenne; l'écusson est court et transversal; les élytres sont déprimées, allant en se rétrécissant vers l'extrémité, recouvrant les ailes et l'abdomen; les pattes sont fortes, assez courtes, chargées de longs poils; les cuisses sont en massue allongée; les jambes intermédiaires portent à leur partie antérieure, vers l'extrémité, des coussinets de poils courts et serrés.

TAPEINE COURONNÉE. *Tapeina coronata,* Lepell. Son corps est d'un noir de poix, velu et très-ponctué; le front et le disque du corselet sont presque lisses et glabres, le premier ayant ses appendices latéraux très-prolongés, leur extrémité arrondie, avec sa partie supérieure fortement échancrée, cette échancrure ayant de chaque côté un lobe élevé, arrondi; antennes et pattes de la couleur du corps. Le mâle a le premier article des antennes fortement échancré à sa base. Taille, cinq lignes.

TAPEINIE. *Tapeinia.* BOT. Ce genre, de la famille des Iridées, a été institué par Commerson, adopté par Jussieu (Gén., pl. 59), réuni ensuite au genre *Witsenia* et en dernier lieu rétabli par Bellenden Ker, dans sa Monographie des Iridées. Du reste, ce genre se caractérise particulièrement par son périanthe tubuleux, dont le limbe est partagé en six divisions égales et par son stigmate trifide. On n'y a jusqu'ici admis qu'une seule espèce.

TAPEINIE DE MAGELLAN. *Tapeinia Magellanica,* Juss.; *Witsenia pumila,* Vahl; *Witsenia Magellanica,* Pers.; *Morœa Magellanica,* Willd.; *Ixia pumila,* Forst. C'est une très-petite plante, à racines fibreuses, desquelles naissent des tiges hautes d'un pouce et demi ou deux pouces, simples, uniflores, fasciculées et ramassées en petit gazon, couvertes de feuilles linéari-subulées, légèrement arquées, distiques, serrées et imbriquées de chaque côté, striées, glabres, d'un vert glauque et longues de six à huit lignes. Les fleurs sont petites, solitaires et terminales.

TAPEINOTES. BOT. (De Candolle.) Ce genre est le même que celui institué par Martius, sous le nom de *Tapina. V.* TAPINE.

TAPETI. MAM. Espèce du genre Lièvre.

TAPEZIA. BOT. Ce genre de Champignons hyménomycètes, proposé par Persoon, forme l'une des sections du genre *Peziza,* de Dillenius.

TAPHÉE. *Taphœus.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Braconides, tribu des Polymorphes, établi par Wesmael dans sa Monographie de cette famille, qu'il a présentée à l'Académie de Bruxelles, en 1835. Caractères : tête guère plus large que le corselet, convexe en arrière; ocelles très-peu saillants; face très-large; une fossette profonde de chaque côté du chaperon, dont le bord est droit; palpes maxillaires de la longueur de la tête; dos du mésothorax convexe, avancé, fort élevé; métathorax court; abdomen à peine aussi long que le corselet, plus étroit que lui et faiblement arrondi sur les côtés, chez les mâles, aussi large, fortement arrondi et très-convexe chez les femelles; le premier segment s'élargissant de la base à l'extrémité; pieds assez épais; stigmate des ailes grand et triangulaire; deuxième cellule cubitale en carré régulier; cellule discoïdale interne fermée.

TAPHÉE NIGRICORNE. *Taphœus nigricornis,* Wesm. Antennes noires, un peu plus courtes que le corps; tête d'un noir luisant; palpes et mâchoires brunâtres, ainsi que les pieds; le reste du corps noir; ailes transparentes; stigmate noir. Taille, deux lignes. On trouve cette espèce en Belgique.

TAPHIEN. *Taphozous.* MAM. Genre de l'ordre des Carnassiers, famille des Chéiroptères, formé par Geoffroy Saint-Hilaire aux dépens du grand genre *Vespertilio* de Linné. Caractères : museau conique; narines s'ouvrant à son extrémité, en dessinant un petit mufle dans l'épaisseur de la lèvre supérieure; point d'incisives en haut, quatre en bas; deux canines, deux molaires anomales et huit vraies molaires à chaque mâchoire; langue munie de lames rigides à son extrémité, papilleuse sur le reste de sa surface; bouche grande, sans abajoues; oreille externe très-grande, s'attachant au chanfrein, sur le rebord de la cavité qui creuse cette partie et vient se terminer par un bord libre, en arrière et au-dessous de la mâchoire inférieure; ailes médiocres; queue engagée dans la membrane interfémorale par sa moitié supérieure seulement.

TAPHIEN FILET. *Taphozous Lepturus,* Geoff. Pelage gris, plus pâle en dessous; oreillon très-court et obtus; un repli formé vers le coude, par la membrane interfémorale. Longueur, dix-huit lignes; queue longue et grêle. Amérique méridionale.

TAPHIEN DE L'ÎLE MAURICE. *Taphozous Mauritianus,* Geoff. Oreillon terminé par un bord sinueux; pelage d'un brun marron en dessus, roussâtre en dessous. Longueur, trois pouces six lignes; envergure, neuf pouces et demi.

Taphien Lepture. *V.* Taphien filet.

Taphien a longues mains. *Taphozous longimanus*, Hardw. Oreilles droites, plissées intérieurement; oreillon oblong; pelage d'un brun noirâtre; membrane noire. Longueur, quatre pouces huit lignes; envergure, quatorze pouces. De Calcutta.

Taphien perforé. *Taphozous perforatus*, Geoff. Oreillon en fer de hache; pelage d'un gris roux en dessus, cendré en dessous; corps large et épais, long de trois pouces; envergure, neuf pouces. Égypte.

Taphien roux. *Taphozous rufus*, Wils. Oreillon elliptique; museau assez large; pelage d'un brun rouge. Longueur, trois pouces; envergure, dix pouces. Amérique septentrionale.

Taphien du Sénégal. *Taphozous Senegalensis*, Geoff. Oreilles de médiocre longueur; oreillon arrondi; pelage brun en dessus, cendré en dessous; longueur, deux pouces quatre lignes; envergure, huit pouces.

Taphien a ventre nu. *Taphozous nudiventris*, Rup. Oreilles élevées; oreillon court et conique; museau projeté en avant; corps mince et fluet, couvert en dessus d'un duvet roussâtre, gris en dessous. Longueur, quatre pouces trois lignes; envergure, seize pouces. De la Nubie.

TAPHOZOUS. mam. *V.* Taphien.

TAPHRIE. *Taphria*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Féroniens. Caractères : les trois premiers articles des deux tarses antérieurs dilatés dans les mâles; crochets de tous dentelés; dent du milieu de l'échancrure du menton bifide; palpes maxillaires filiformes; les labiales terminées en massue obconique; corselet orbiculaire. La dénomination de ce genre, quoique ses caractères n'eussent pas été publiés par Bonelli, créateur de cette coupe, s'est tellement répandue par ses relations avec divers entomologistes, qu'elle a prévalu sur celle de *Synuchus* que lui a donnée Gyllenhal.

Taphrie vivale. *Taphria vivalis*, Ban.; *Carabus vivalis*, Illiger; *Agonum vivale*, Sturm. Elle est longue de trois à quatre lignes, d'un brun très-foncé ou presque noire, avec les antennes et les pattes fauves. Les élytres ont des stries simples dont les internes, plus marquées, offrent chacune deux ou trois points enfoncés. On la trouve dans les bois et les forêts, sous les pierres et sous les feuilles, en Europe.

TAPHRINA. bot. (*Mucédinées.*) Fries avait donné d'abord à ce genre le nom de *Taphria* que porte déjà un genre d'insectes, et qu'il a légèrement modifié par cette raison; il ne renferme qu'une seule espèce décrite d'abord sous le nom d'*Erineum aureum*, et qui croît sur les feuilles de divers Peupliers. Il diffère des vraies *Erineum* par ses filaments renflés et presque vésiculaires, arrondis, continus, réunis en groupes serrés, d'un aspect soyeux. Cette petite Cryptogame, qui forme des taches d'un jaune d'or, est fréquente sur les feuilles des Peupliers et surtout du Tremble.

TAPHROCÈRE. *Taphrocerus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Solier, qui lui assigne pour caractères : antennes de onze articles, insérées dans deux fossettes profondes, qui se prolongent en canal sous les bords inférieurs du prothorax; premier article gros, en massue; le deuxième renflé, ovalaire; les troisième, quatrième et cinquième allongés, légèrement ovalaires; le sixième grand, triangulaire, plus large que les suivants qui forment une massue dentée en scie; labre rectangulaire, subtronqué antérieurement; épistome avec une forte lunule au milieu; présternum avancé en mentonnière vers la bouche, relevé entre les deux pattes antérieures et strié; corselet subtrapézoïdal, fortement rétréci antérieurement; lobe du milieu échancré par la base de l'écusson; celui-ci brusquement rétréci postérieurement en pointe aiguë; corps étroit, allongé; élytres sinuées latéralement; pattes intermédiaires écartées à leur insertion; jambes étroites, linéaires; crochets des tarses épaissis à leur base, sans dent visible. La seule espèce qui constitue ce genre est le *Trachys albo-guttata*, de Dejean.

TAPHRODÈRE. *Taphroderus*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Brentides, établi par Schoenherr, et qui, d'après les caractères qu'il lui donne, différerait plus particulièrement de celui de Brente, à raison des fossettes latérales de son corselet et de son abdomen dont les premières recevraient les cuisses des deux parties antérieures, et les deux autres les cuisses intermédiaires, par la brièveté des jambes, ainsi que par les tarses dépourvus de pelotes. La tête est très-allongée, plus étroite en devant et portée sur un cou distinct; les élytres sont tronquées obliquement et en dedans, à leur extrémité.

Taphrodère ponctué. *Taphroderus punctatus*, Schoenh.; *Brentus punctatus*, Fab. Son corps est ferrugineux, brillant, sans poils; son corselet porte une tache sinueuse; ses élytres ont trois taches noires; les trois derniers articles des antennes sont brusquement très-grands. Taille, dix lignes. De l'Amérique méridionale. Il faut encore admettre dans ce genre le *Brentus brevipes*, de Schoenherr, et le *Brentus foveatus*, de Fabricius.

TAPHROSPERME. *Taphrospermum*. bot. Genre de la famille des Crucifères, institué par Meyer, qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions étalées, égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes, onguiculés et indivis; six étamines hypogynes, tétradynamiques, édentulées; stigmate simple; silique subbivalve, raccourcie, subulato-subtétragone, subcordée à sa base; valves pellucides, subnaviculaires, trinervées, à cloison hyaline, sans nervure; placentas inclus, obtus sur le dos; semences peu nombreuses, disposées sur un seul rang, pendantes, non bordées, scrobiculées, à funicules sétacés et libres. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de Taphrosperme; c'est une plante herbacée, vivace, très-glabre, à tiges couchées et filiformes, garnies de feuilles éparses, un peu épaisses, pétiolées, elliptiques ou subarticulées, presque entières; les fleurs sont axillaires, solitaires, pédicellées, petites, d'une couleur jaune ochracée. Cette plante se trouve sur la chaîne des monts *Altaï*.

TAPIA. bot. Espèce du genre *Cratæva*. *V.* Cratève.

TAPIAI. ins. (Latreille.) Fourmi de l'Amérique méridionale.

TAPIE. BOT. *V.* CRATÈVE.

TAPINANTHUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Blume, n'a été admis que comme section du genre *Loranthus* de Linné.

TAPINE. *Tapina.* BOT. Martius (*Genera et Spec. Plant. Brasil.*, 3, p. 59) a créé sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Gesnériées de Richard et à la Didynamie Angiospermie, L. Il l'a ainsi caractérisé : calice libre, profondément découpé en cinq segments inégaux; corolle infundibuliforme, un peu ringente, bossue à la base et dans la partie postérieure; le tube fort renflé antérieurement, la gorge étranglée, le limbe dressé, à deux lèvres dont la supérieure est bilobée, l'inférieure trilobée; quatre étamines didynames avec le rudiment d'une cinquième; anthères cohérentes; disque annulaire hypogyne, tuméfié postérieurement en une glande; capsule ovée, coriace, uniloculaire, bivalve, à deux placentas pariétaux, bilamellés, portant des graines nombreuses et obliques.

TAPINE BARBUE. *Tapina barbata,* Mart., *loc. cit.*, tab. 225, fig. 1; *Gesneria barbata,* Nées. Cette plante croît dans les lieux ombragés, dans les forêts vierges du Brésil oriental. Ses tiges sont simples ou rameuses; elles naissent d'une tubérosité souterraine; ainsi que tout le reste de la plante, elles sont molles et charnues; leurs feuilles sont pétiolées, opposées, mais quelquefois devenant un peu alternes et éloignées par suite d'un dérangement dans l'opposition des feuilles qui forment chaque paire. Les fleurs, dont la corolle est blanche, sont solitaires ou rarement géminées, portées sur des pédoncules axillaires.

TAPINIA. BOT. *V.* AGARIC.

TAPINOTE. *Tapinotus.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, fondé par Schoenherr qui l'a placé dans sa division des Cryptorhynchides, ordre des Curculionides Gonatocères, légion des Mécorhynques. Ainsi que dans les autres Cryptorhynchides, la poitrine offre un sillon, mais peu prononcé et court; les yeux sont latéraux, presque ronds et peu saillants; le museau-trompe est fort, cylindrique et arqué. Les antennes n'offrent que onze articles dont les quatre derniers forment une massue ovale et pointue; le premier et ensuite les trois suivants sont les plus longs de tous; le corselet semble être un peu plus long que large; il est presque conique, rétréci en devant, bisinué à sa base, avec les angles antérieurs un peu avancés en manière de petits lobes; l'écusson est à peine sensible; les élytres forment un carré long, aplati dorsalement et ne recouvrant point l'anus; les pattes sont assez longues, presque égales; les antérieures sont distantes des autres, avec les cuisses en massue et dentées; les jambes sont droites et mutiques à leur extrémité. Ce genre a été établi sur une seule espèce que Schoenherr nomme *Ephippiger,* et qu'il dit être de l'Europe tempérée.

TAPIOKA. BOT. Fécule blanche, obtenue de la racine de *Jatropha* ou *Janipha Manihot,* plante qui fournit en outre la farine de Cassave. *V.* ce mot. Le Tapioka ne diffère de celle-ci que par un plus grand degré de pureté, car la Cassave est un mélange d'amidon, de fibres végétales et de matière extractive, tandis que le Tapioka est de l'amidon parfaitement purifié, surtout après qu'on lui a fait subir plusieurs lavages. Cette fécule se rassemble sous forme de grains durs, brillants, assez gros, sans odeur, d'une saveur qui se rapproche de celle de la fève, et ayant beaucoup de ressemblance avec le sagou extrait de la moelle des Palmiers; aussi lui donne-t-on, dans le commerce, le nom de *sagou blanc.*

TAPIR. *Tapirus.* MAM. Genre de Pachydermes, de la tribu des Tridactyles, créé par Brisson, admis par tous les zoologistes, et ayant pour caractères : molaires présentant à leur couronne, avant d'être usées, deux collines transverses et rectilignes; nez terminé en une petite trompe mobile en tous les sens, mais non terminée par un organe de tact comme celle de l'Éléphant; cou assez long; peau assez épaisse et recouverte de poils ras; deux mamelles inguinales. Six incisives en haut et six en bas; quatre canines et quatorze molaires en haut et douze en bas. Longtemps on a cru ce genre particulier seulement à l'Amérique. Les importantes et belles découvertes de Diard et Duvaucel ont prouvé qu'il existe aussi en Asie.

TAPIR D'AMÉRIQUE. *Tapirus Americanus,* Gmel., Desm., 645. La synonymie du Tapir est très-étendue. Cet animal a, en effet, été mentionné dans beaucoup d'écrits : c'est le *Maipouri* de Barrère, le *Tapürète* de Marcgraaff, le *Mborebi* d'Azara, l'*Anta* des Espagnols, et le Tapir de Buffon. Le Tapir a la tête assez grosse, très-relevée sur l'occiput; les yeux très-petits; le museau terminé par une petite trompe mobile dans tous les sens et presque entièrement musculaire; le corps gros; la queue très-courte et en forme de tronçon; les poils courts, serrés, lisses, d'un brun fauve plus ou moins foncé. Le mâle a sur le cou une sorte de petite crinière. Le Tapir vit solitaire dans les profondes forêts et les savanes du nouveau monde; son naturel est doux et timide, et il s'apprivoise aisément : il vit de fruits et d'herbes tendres. On le trouve dans toute l'Amérique méridionale.

TAPIR PINCHAQUE. *Tapirus Pinchaque,* Roulin, Ann. des Sc. nat., 1829. Occiput aplati; nuque ronde; corps couvert d'un poil épais, brun-noirâtre; un espace nu sur les fesses; une raie blanche à l'angle de la bouche. Squelette différant beaucoup de l'espèce ordinaire; en outre celle-ci n'habite que les sommités des montagnes, tandis que la précédente vit dans les plaines.

TAPIR DE L'INDE. *Tapirus Indicus,* F. Cuv.; le *Maïba,* Desm., 646; *Tapirus Malayanus,* Raffles. Cette espèce, assez récemment découverte par Diard, a le corps gros et trapu; sa trompe a de sept à huit pouces; son pelage est composé de poils courts et ras, d'un blanc sale, tandis que la tête jusqu'aux épaules, les jambes et la queue sont d'une couleur noire foncée; le mâle n'a point de crinière sur le cou. Ce Tapir, figuré par F. Cuvier (Mamm.) est très-commun dans les forêts de Sumatra et de la presqu'île de Malak.

D'après une figure du *mé* des Chinois, un Anglais a cru reconnaître un Tapir qu'il a fait graver dans l'*Asiatic Journal.* Tout porte à croire que c'est un animal fantastique ou composé de quelques traits de l'Éléphant,

du Tigre, etc.; cependant on en a fait le *Tapirus Sinensis,* qui n'est rien moins qu'authentique.

G. Cuvier a donné le nom de Tapir gigantesque, à un animal dont on a retrouvé des restes fossiles, et que de nouvelles découvertes ont permis de mieux étudier et de reconnaître comme devant constituer un genre distinct, qui a été nommé Déinothérion. *V.* ce mot. Le prétendu Tapir mastodontoïde, dont on a trouvé les débris dans les terrains tertiaires du Kentucky, en Amérique, et dans le calcaire d'eau douce, aux environs d'Orléans, en France, appartient véritablement au genre Mastodonte. *V.* Mastodonte tapiroïde.

TAPIRÉ. ois. Désignation que l'on donne aux Perroquets qui, par maladie ou par un accident quelconque, ont la couleur qui forme naturellement le fond du plumage, parsemée de teintes variées.

TAPIRIE. *Tapiria.* bot. Ce genre, établi par Aublet (*Guian.*, 1, p. 370, tab. 188), appartient à la Décandrie Pentagynie, L., et a été provisoirement placé à la suite de la famille des Térébinthacées. Necker et Schreber ont inutilement substitué au nom imposé par Aublet ceux de *Salaberria* et de *Joncquetia.* Voici les caractères essentiels de ce genre : calice divisé profondément en cinq segments égaux, presque arrondis et caducs; cinq pétales insérés sur un disque hypogyne? proéminent; dix étamines insérées au même endroit; cinq stigmates sessiles et obtus; capsule marquée de cinq sillons, à cinq valves et à cinq graines munies d'arille, ou plutôt capsule composée de cinq carpelles monospermes.

Tapirie de la Guiane. *Tapiria Guianensis,* Aubl., *loc. cit.; Joncquetia paniculata,* Willd. C'est un arbre très-élevé, divisé supérieurement en branches nombreuses et étalées qui forment une cime touffue. Les feuilles sont pétiolées, ailées, à deux ou trois paires de folioles glabres, entières, acuminées, terminées par une impaire. Les fleurs sont petites, disposées en panicules axillaires et terminales. Cet arbre croît dans les forêts de Sinemari et de la Terre de Caux, à la Guiane.

TAPIROSTHERIUM. mam. foss. Blainville a proposé ce nom pour un genre de Mammifères fossiles, que Cuvier désigne sous celui de Lophiodon.

TAPIS. *Tapes.* moll. Schumacher, dans son Traité de Conchyliologie, a donné ce nom à un démembrement du genre Vénus.

TAPIS DE PERSE. moll. Les marchands désignent par ce nom une coquille qui appartient au genre Fasciolaire de Lamarck : *Fasciolaria Trapezium.*

TAPOA-TAFFA. mam. (John White.) *V.* Dasyure Taffa.

TAPOGOMÆA. bot. (Aublet.) *V.* Callicoque et Céphaélis.

TAPOMANA. bot. Adanson a ainsi nommé la plante figurée par Burmann (*Thesaur. Zeyl.*, tab. 89) sous le nom de *Rhus Zeylanicus, trifoliatus,* et qui a été placée dans le genre *Connarus* par Linné. Gærtner a fait de cette plante le type de son genre *Omphalobium.* *V.* Omphalobier.

TAPON. ois. Nom vulgaire du Bouvreuil commun.

TAPUIT. ois. (Sepp.) Synonyme vulgaire de Motteux, espèce du genre Traquet.

TAPURE. *Tapura.* bot. Aublet (*Guian.*, p. 126, tab. 48) a établi sous ce nom un genre qui a été placé par De Candolle dans la famille des Chailletiacées. Schreber en a inutilement changé le nom en celui de *Rohria* que l'on a réservé pour une autre plante. Voici ses caractères essentiels : calice divisé profondément en cinq lobes ciliés, inégaux; corolle à trois pétales soudés à la base avec les filets des étamines, et simulant une corolle monopétale : deux sont plus longs et bipartis; le troisième est plus court et tripartí; trois étamines; un style long, terminé par trois stigmates.

Tapure de la Guiane. *Tapura Guianensis,* Aubl., *loc. cit.*; *Rohria petioflora,* Willd.; *Chailletia sessiliflora,* DC., Ann. du Mus., vol. 17, p. 133, tab. 1, fig. 2. C'est un arbrisseau dont la tige se divise en rameaux nombreux, flexibles, diffus, garnis de feuilles alternes, simples, pétiolées, glabres, entières, oblongues, acuminées, accompagnées à la base de deux stipules caduques. Les fleurs sont très-petites, velues, disposées en grappes courtes, sur des pédoncules axillaires, et insérées sur les pétioles. Cet arbrisseau croît dans les grandes forêts de la Guiane.

TAQUE. ins. Synonyme de *Tachus.* *V.* ce mot.

TARA. bot. Sous ce nom, Molina a décrit une plante de la famille des Légumineuses, qui a été réunie par quelques auteurs aux genres *Cæsalpinia* et *Poincinia.* De Candolle l'a placé dans le genre *Coulteria.*

TARALÉE. *Taralea.* bot. Aublet (*Guian.*, 2, p. 745, tab. 298) a décrit sous le nom de *Taralea oppositifolia,* une plante qui a été réunie par Willdenow au genre *Dipterix.* *V.* Coumarou.

TARANDUS. mam. *V.* Renne au mot Cerf.

TARASPIC. bot. Les jardiniers donnaient ce nom, par corruption du mot *Thlaspi,* à diverses espèces d'*Iberis* cultivées comme plantes d'ornement, qui étaient autrefois confondues avec les Thlaspis. *V.* Ibéride.

TARAX. ois. (Gesner.) L'un des noms de la grande Outarde.

TARAXACONASTRUM. bot. (Vaillant.) Synonyme d'*Hyoseris,* L.

TARAXACONOIDES. bot. Le *Leontodon hastile,* L., avait été érigé en un genre particulier, sous ce nom, par Vaillant : c'est le même que le *Virea,* d'Adanson.

TARCHON. bot. Avicenne et les vieux botanistes donnaient ce nom, ainsi que ceux de *Tarcon* et de *Targon,* à diverses espèces de Synanthérées, notamment à l'Estragon (*Artemisia Dracunculus*), à la Ptarmique (*Achillea ptarmica*), à la Pyrètre, etc.

TARCHONANTHE. *Tarchonanthus.* bot. Ce genre, de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, a été anciennement établi par Vaillant, qui lui réunissait en outre la plante dont on a formé le genre *Iva.* Linné, Bergius et la plupart des botanistes modernes commirent de graves erreurs dans la description des fleurs du *Tarchonanthus,* en les considérant comme hermaphrodites, munies d'un ovaire supère et d'une aigrette plumeuse; Gærtner fut le premier qui en observa les fleurs femelles, et qui les décrivit avec son exactitude accoutumée. Richard père, dans le Catalogue du jardin de l'École de Médecine, publié en 1801, reconnut les affinités naturelles du *Tarchonanthus,* en le plaçant près du *Vernonia,* parmi les Synanthérées. Malgré ces

rectifications, De Candolle, dans son premier Mémoire sur les Composées, publié en 1810, ayant examiné de nouveau les fleurs du *Tarchonanthus camphoratus*, pensa que les descriptions de Linné et de Bergius n'étaient pas erronées, et conséquemment n'adopta pas les idées de Gærtner sur la structure florale de ce genre. D'après sa manière de voir, on devait placer le *Tarchonanthus* dans une autre famille que les Composées, et Desfontaines, adoptant cette opinion, indiqua aussi les Thymélées comme la famille où le genre en question devait être placé. Ces controverses n'ont pas manqué d'inspirer beaucoup d'intérêt à l'auteur qui s'est le plus occupé de la famille des Synanthérées, à H. Cassini, dont la décision fut en faveur de Gærtner. Ce botaniste s'est assuré que le prétendu ovaire libre ou supère, observé par les auteurs, et de nouveau par De Candolle, était un nectaire épigyne, et que ces auteurs n'avaient étudié que les fleurs mâles. En réunissant les descriptions qu'il a faites de ces fleurs à celles des fleurs femelles observées par Gærtner, il a tracé les caractères génériques dont voici les plus remarquables : la calathide mâle se compose d'un assez grand nombre de fleurons égaux, presque réguliers, entourés d'un involucre composé de cinq à dix folioles presque sur un seul rang, soudées par la base, appliquées, ovales, tomenteuses en dehors. Le réceptacle est petit, plan, garni de poils longs et nombreux. La corolle est laineuse en dehors, glabre en dedans, en tube cylindrique, campaniforme, divisé profondément en cinq segments inégaux, longs et très-arqués en dehors. Les étamines ont les filets glabres, insérés sur la partie inférieure de la corolle, les anthères saillantes, soudées par les bords, munies au sommet d'appendices courts, et à la base d'appendices très-longs et filiformes. Le nectaire est très-grand, en forme de godet. Il n'y a point d'ovaire, mais un style échancré ou bilobé au sommet, glabre inférieurement, couvert de poils collecteurs dans sa partie supérieure. La calathide femelle est formée de fleurons nombreux, égaux, ayant un involucre et un réceptable semblables à ceux de la calathide mâle. La corolle imite celle des fleurs mâles; elle est continue par sa base avec le sommet de l'ovaire, et persiste avec le fruit auquel elle sert d'aigrette. L'ovaire est petit, obovoïde, oblong, couvert de longs poils laineux, mais privé d'une véritable aigrette. Il n'y a point de nectaire comme dans les fleurs mâles. Le style est saillant, à deux branches stigmatiques, courtes et divergentes. On trouve des rudiments d'étamines incluses dans la corolle.

Tarchonanthe camphré. *Tarchonanthus camphoratus*, L. C'est un arbrisseau d'environ quinze pieds, dont la tige est droite, roide et rameuse; les jeunes rameaux sont couverts d'un coton court et blanc. Les feuilles sont alternes, persistantes, analogues à celles de la Sauge officinale, lancéolées-oblongues, planes, très-entières, épaisses, vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous, exhalant une odeur de camphre quand on les froisse. Les calathides de fleurs, dont les couleurs sont rouges ou blanches, forment des épis ou des panicules à l'extrémité des rameaux. Du cap de Bonne-Espérance.

TARCON. bot. *V.* Tarchon.

TARDARAS. ois. L'un des synonymes vulgaires de Gerfaut. *V.* Faucon.

TARDIGRADES. mam. Nom donné par Cuvier à la première tribu de la famille des Mammifères édentés, laquelle tribu, suivant le Règne animal, se compose des genres *Bradypus* et *Acheus*, pour les espèces vivantes, du genre *Megatherium* pour les débris fossiles trouvés dans les terrains crétacés.

Le professeur Doyère donne le nom de Tardigrades à un groupe d'infusoires ou de microscopiques, qu'il compose des trois genres suivants :

Emydium : Tête pourvue d'appendices, museau complétement conique, sans appendices ni ventouse terminale; épiderme demi-solide, offrant surtout à la face supérieure du corps, une division annulaire très-manifeste. Quatre paires de pattes. Quelques traces de métamorphoses.

Milnesium : Tête portant à sa partie antérieure et latérale deux appendices palpiformes, très-courts; bouche terminée par une ventouse entourée de palpes. Peau molle, coupée transversalement par des sillons, en anneaux de formes variables. Quatre paires de pattes. Anneaux du tronc bisegmentés. Aucune trace de métamorphoses.

Macrobitus : Tête sans appendices; bouche terminée par une ventouse dépourvue de palpes. Peau molle, divisée seulement par des rides variables. Quatre paires de pattes. Aucune trace de métamorphoses. (*Annales des Sciences naturelles*, mai 1840.)

TARDIVOLE. *Tardivola*. ois. Swainson a formé sous ce nom un genre aux dépens de celui des Gros-Becs, dans la famille des Granivores, et lui a donné pour caractères distinctifs : bec court, comprimé, à arête recourbée, à bords sinueux; ailes très-courtes et arrondies : deuxième à sixième rémiges presque égales; queue allongée, très-étagée; tarses robustes. On ne connaît jusqu'ici de ce genre que deux espèces, et Temminck les a placées dans sa division des Embérizoïdes.

Tardivole oreillon. *Tardivola melanotis, Emberizoïdes melanotis*. Temm., pl. color. 114, fig. 1. Sommet de la tête noirâtre; cette teinte est séparée de la plaque auriculaire, qui est d'un très-beau noir, par un sourcil blanc; parties inférieures blanchâtres; côtés de la poitrine d'un noir profond; rebord de l'aile jaune; plumes de l'occiput et de la nuque marquées de gouttelettes arrondies sur un fond d'un gris bleuâtre; ailes et dos d'un brun varié de mordoré; les trois rectrices extérieures noires, terminées de blanc, les deux intermédiaires entièrement brunes; le dessus du bec brun, le dessous jaunâtre. Taille, cinq pouces trois lignes. Du Paraguay.

Tardivole longibande. *Emberizoïdes marginalis*, Temm., Ois. color., pl. 114, fig. 2. Plumage d'un cendré brunâtre, marqué sur la tête, le cou et le dos de flammèches brunes; joues rousses; sourcils blancs; gorge et devant du cou blanchâtres; ventre roussâtre; bec brun en dessus, jaunâtre en dessous; queue longue et très-étagée, terminée en pointe. Taille, sept pouces. Brésil.

TARDONE. ois. Syn. vulgaire de Tadorne. *V.* Canard.

TAREIRA. POIS. Espèce du genre Érythrin. *V.* ce mot.

TAREFRANCHE. OIS. Nom vulgaire de l'Orfraie. *V.* FAUCON.

TARENNA. BOT. Plante de Ceylan, connue seulement par ses fruits; elle a été érigée par Gærtner (*De Fruct.*, 1, p. 159, tab. 28) en un genre particulier, qui a été placé par Jussieu à la suite des Rubiacées. Ces fruits sont des baies sphériques, disposées en panicules dont les ramifications sont un peu flexueuses, couronnées par le calice persistant, striées, biloculaires, renfermant de quatre à six graines dans chaque loge; ces graines sont attachées horizontalement au centre et non sur les parois de la loge, bombées d'un côté en forme de croissant, composées de deux cotylédons foliacés et d'une radicule cylindrique, recourbée, ayant diverses directions dans les différentes graines.

TARENTE. REPT. Nom vulgaire du Gecko des murailles. *V.* GECKO.

TARENTULE. ARACH. Nom donné à une Araignée du midi de l'Europe, rangée aujourd'hui dans le genre Lycose (*V.* ce mot). Ce nom a été employé génériquement par Fabricius (*Tarentula*) pour désigner une coupe de la famille des Pédipalpes, ordre des Arachnides pulmonaires, de Latreille, comprenant les genres Phryne et Thélyphone.

TARET. *Teredo.* MOLL. Genre de Conchifères, de la famille des Tubicolés de Lamarck, et des Lamellibranches adesmacés de Blainville. Caractères : corps très-allongé, vermiforme; manteau fort mince, tubuleux, ouvert seulement en avant et à sa partie inférieure, pour la sortie d'un pied en forme de mamelon; tubes distincts, très-courts : l'inférieur ou respiratoire un peu plus grand que le supérieur, et cirrheux; bouche petite; appendices labiaux courts et striés; anus à l'extrémité d'un petit tube flottant et ouvert dans la cavité du manteau, assez avant l'origine des tubes; branchies fort longues, fort étroites, rubanées, réunies dans toute leur longueur et librement prolongées dans toute l'étendue de la cavité tubuleuse du manteau; un seul gros muscle adducteur entre les valves; un anneau musculaire au point de jonction du manteau et des tubes, dans lequel est implantée une paire d'appendices ou palmules cornéocalcaires et pédiculés, jouant latéralement l'un vers l'autre. Coquille épaisse, solide, très-courte ou annulaire, ouverte en avant comme en arrière; les valves égales, équilatérales, anguleuses et tranchantes antérieurement, ne se touchant que par les bords opposés et extrêmement courts; charnière nulle; un cueilleron interne considérable; une seule impression musculaire peu sensible; tube plus ou moins distinct de la substance dans laquelle vit l'animal, cylindro-conique, droit ou flexueux, fermé avec l'âge à l'extrémité buccale, de manière à envelopper l'animal et sa coquille, toujours ouvert par l'autre et divisé intérieurement en deux siphons par une cloison médiane. Il est une particularité remarquable dans la structure des Tarets, c'est qu'ils peuvent clore l'ouverture postérieure de leur tube au moyen d'une paire d'osselets qu'on nomme palmules : ces palmules sont tantôt simples comme dans le Taret commun, tantôt palmulées et articulées comme dans le Taret de l'Inde, tantôt enfin ils sont en entonnoirs, implantés les uns dans les autres. La manière dont les palmules sont articulées dans le Taret de l'Inde avait fait émettre à Lamarck l'opinion que ces osselets portaient les branches de l'animal, et que, dans chaque individu, il y avait non-seulement une paire de palmules articulées, mais encore une seconde paire de palmules simples; mais Deshayes a pu s'assurer dans plusieurs espèces qu'il n'y avait jamais qu'une paire de palmules, quelle que soit d'ailleurs sa structure.

TARET COMMUN. *Teredo navalis,* Lin., Gmel., p. 3747, n° 1; Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 440, n° 1; Blainv., Malac., p. 579, pl. 81, fig. 6. Le Taret, Adanson, Voy. au Sénég., p. 264, pl. 19; Encyclop., pl. 167, fig. 1 à 5. Palmules simples, bicornes, en palettes. Blainville sépare de cette espèce, qui est mérapienne, celle décrite par Adanson, à laquelle il donne le nom de Taret du Sénégal; il la distingue surtout d'après Adanson par les palmules qui sont simples, tandis qu'elles sont bicornes dans le Taret commun. De tous les animaux mollusques, celui-ci est sans contredit le plus nuisible; vivant dans les bois qu'il crible de trous, les meilleurs pilotis ne résistent pas longtemps à ses attaques réitérées. Réduites comme les bois vermoulus, les plus grosses pièces, des coques de vaisseaux même sont anéanties en peu de temps, si on n'a su les garantir de ce fléau dont la Hollande, plus que tout autre pays, connaît les dommages. Les Tarets attaquent tous les bois plongés dans la mer au-dessous des plus basses marées; ils ne peuvent, comme beaucoup de Mollusques, supporter les alternances des marées. Cette observation, dont on pourrait tenir compte pour quelques travaux maritimes, n'est d'aucune utilité pour ceux qui doivent être en permanence dans l'eau; ces bois ne peuvent être préservés que par une assez profonde carbonisation ou par le doublage en cuivre de la partie couverte par la mer.

TARGER. POIS. Nom vulgaire de la Plie.

TARGEUR. POIS. Nom d'une espèce de Pleuronecte, appartenant au genre Turbo.

TARGON. BOT. *V.* TARCHON.

TARGIONIE. *Targionia.* BOT. (*Hépatiques.*) Micheli a créé ce genre qui est très-voisin du *Sphærocarpus* qu'on avait réuni avec lui. Le *Targionia hypophylla* forme sur la terre de très-petites rosettes composées de frondes oblongues, spatulées, vertes en dessus, noirâtres et couvertes de radicelles en dessous; à l'extrémité de ces frondes naissent les fructifications qui consistent en un involucre membraneux, formé de deux membranes renfermées entièrement, jusqu'à la maturité, dans l'intérieur de la fronde; la capsule, qui est contenue dans cet involucre, est d'abord surmontée d'un prolongement styliforme, analogue à celui des capsules des Jungermannes; il tombe bientôt, et à la maturité, la capsule s'ouvre en deux valves; elle renferme des sporules mêlées à des filaments en spirales. On trouve cette plante cellulaire dans toute l'Europe.

TARIER. OIS. Espèce du genre Traquet. *V.* ce mot.

TARIER. CONCH. Guettard, dans le t. III de ses Mémoires, a établi sous ce nom, d'une manière très-précise, le genre Taret des auteurs. *V.* ce mot.

TARIÈRE OU OVISCAPTE. *Terebra.* INS. Nom donné

au prolongement caudiforme et postérieur de l'abdomen des femelles de divers insectes, tantôt servant simplement à introduire leurs œufs dans des cavités propres à les recevoir, tantôt, et plus rigoureusement, servant à percer ou inciser diverses substances ordinairement végétales, où seront aussi placés ces œufs. Dans le premier cas, cette Tarière n'est qu'un simple oviducte extérieur; dans le second, c'est un aiguillon, un instrument offensif, destiné à préparer le logement de la postérité de l'insecte.

TARIN. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

TARPA. ins. Nom donné par Fabricius à un genre d'Hyménoptères, formé aux dépens de celui de *Tenthredo,* de Linné, et qu'antérieurement Latreille avait désigné sous la dénomination de Mégalodonte. *V.* ce mot.

TARRIÈRE. ins. *V.* Tarière.

TARRIÈRE. *Terebellum.* moll. Genre de Mollusques, placé dans le Règne animal, parmi les Gastéropodes pectinibranches, entre les Ovules et les Volutes. On n'a encore pu le caractériser que d'après sa Coquille; elle est involvée, mince, étroite, luisante, pointue, à spire extérieure ou cachée; l'ouverture est longue, étroite; le bord est droit, subbisinueux à la base; la columelle est lisse, droite, plus longue que la base du bord droit. Les Tarrières ont un aspect particulier qui les rend faciles à distinguer; très-lisses, très-brillantes comme les Olives et les Ancillaires, elles s'en distinguent, et par la forme de l'ouverture beaucoup plus étroite, et par la columelle qui est toute lisse, et non terminée par un bourrelet comme dans ces genres.

Tarrière subulée. *Terebellum subulatum,* Lamk., Anim. sans vert., t. vii, p. 410, n° 1; *Bulla Terebellum,* L., Gmel., p. 3428, n° 22; Lister, Conch., tab. 736, fig. 30, 31, 737, fig. 32; Favanne, pl. 19, fig. D; Knorr, Verg., 2, tab. 4, fig. 4, 5; Martini, Conch., t. ii, tab. 51, fig. 568, 569; Encyclop., pl. 360, fig. 1, a, b, c. C'est la seule espèce vivante connue; sa spire est saillante; elle est variable dans ses couleurs : tantôt ponctuée, tantôt vergettée, quelquefois flammulée ou foudroyée.

TARRIETIE. bot. Ce genre, indiqué par le docteur Blume comme devant faire partie de la famille des Sapindacées, est encore très-imparfaitement connu. Il a été fondé sur un arbre de l'île de Java, dont le tronc est très-élevé, garni de rameaux assez nombreux, émettant des feuilles composées de cinq folioles pétiolulées, oblongues, aiguës, coriaces et glabres; les fleurs sont disposées en grappes axillaires; elles sont au nombre de trois ou quatre, et chacune d'elles produit un fruit composé de carpides monospermes, pédicellées, finissant en aile simple et en quelque sorte membraneuse.

TARSE. zool. Partie du squelette qui termine les extrémités inférieures. Chez l'Homme le Tarse est constitué par un assemblage de sept os : le calcaneum, l'astragale, les trois os cunéiformes, le scaphoïde et le cuboïde. Chez les Insectes, le Tarse termine les pattes et supporte ordinairement les ongles; sa forme semble avoir une grande influence sur les habitudes et les mœurs des insectes, ou plutôt cet organe est constamment en rapport avec la manière de vivre de ces animaux; souvent la forme du tarse est toute autre dans les mâles que dans les femelles, et cette circonstance dépend du mode de l'accouplement. *V.* Insectes.

TARSIER. *Tarsius.* mam. Genre de Mammifères Lémuriens Quadrumanes, établi par Storr; il a pour caractères : tête arrondie; museau court; yeux très-grands; membres postérieurs très-allongés, à tarse trois fois plus long que le métatarse; queue longue. Formule dentaire : incisives, quatre en haut et deux en bas; canines, une en haut et une en bas; molaires, six en haut et six en bas. Ce genre, plus voisin des Galéopithèques et des Chauves-Souris que des Quadrumanes, se compose de trois espèces dont deux sont des Moluques, et une seule de Madagascar.

Tarsier de Banca. *Tarsius Bancanus,* Horsf.; *Zool. Reseac.;* Desm., 821, *Tarsius fuscus,* Fischer. Ce Tarsier n'a point d'incisives intermédiaires à la mâchoire supérieure; les oreilles sont arrondies, horizontales, beaucoup plus courtes que la tête : la queue est très-grêle, et le pelage brun. Il habite l'île de Banca, l'une des Moluques.

Tarsier aux mains brunes. *Tarsius fuscomanus,* Fisch., Geoff. Cette espèce est un peu plus grande que la précédente; elle en diffère par la couleur brune, peu foncée, du corps qui est d'un gris blanc en dessous; les oreilles ont de longueur les deux tiers de celle de la tête. Elle habite l'île de Madagascar.

Tarsier de Pallas. *Tarsius Pallasii,* Fischer. Tout le pelage est brun, avec l'extrémité des poils d'un jaune de soufre; les oreilles sont pointues; les dents incisives sont obtuses et les intermédiaires fort courtes. Il ressemble pour le reste à l'espèce précédente.

Tarsier Spectre. *Tarsius Spectrum,* Geoff. Buffon a décrit cet animal sous le nom de Tarsier, et Pennant sous celui de *Woolly Gerboa.* Les Malais d'Amboine, sa patrie, le nomment *Podje;* il a la taille d'un Mulot; les jambes postérieures plus longues que le corps; le pelage roux; les yeux énormément grands; les oreilles arrondies, nues, transparentes et de moitié moins longues que la tête; sa queue est très-longue et en partie dénuée de poils. Il habite les îles Moluques.

TARTARET. ois. L'un des noms vulgaires du Faucon pèlerin. *V.* Faucon.

TARTARIN. mam. Espèce du genre Cynocéphale. *V.* ce mot.

TARTARIN. ois. Nom vulgaire du Sizerin. *V.* Gros-Bec.

TARTRATES. Sels provenant de la combinaison de l'Acide tartrique avec les bases. Le bi-Tartrate de Potasse est un sel tout formé dans plusieurs substances végétales et notamment dans les raisins. Il constitue presqu'entièrement le *Tartre* qui se sépare du vin renfermé dans les tonneaux. Quand on a purifié le Tartre on obtient le bi-Tartrate de Potasse en cristaux, que l'on connaît sous le nom vulgaire de Crême de Tartre.

TARTRIQUE. *V.* Acide tartarique.

TARTUFFITE. min. Nom donné à une variété de Calcaire qui exhale, par le frottement, une odeur analogue à celle des Truffes. *V.* Chaux carbonatée.

TARTUGNE, TARTUGO. rept. Synonymes vulgaires de Tortue.

TARUGA. mam. Même chose que Lama. *V.* ce mot.

TARUS. INS. Nom sous lequel Clairville désigne le genre de Coléoptères de la famille des Carnassiers, que Latreille a appelé Cyminde.

TASCASSO. POIS. Nom vulgaire du Scorpène Porc.

TASCHEC. OIS. Synonyme vulgaire de Mésange à longue queue.

TASMANNIE. *Tasmannia*. BOT. Genre de la famille des Magnoliacées, établi par R. Brown (*in DC. Syst. Veget.*, I, p. 445 et 547) et offrant les caractères suivants : fleurs dioïques ou polygames. Calice à deux sépales; pétales au nombre de deux à cinq. Les fleurs mâles ont des étamines nombreuses, et sont tantôt absolument dépourvues de pistils ; tantôt elles en offrent seulement un rudiment. Les fleurs femelles ou hermaphrodites ont un ovaire uniloculaire, un stigmate adné longitudinalement au côté intérieur de l'ovaire, une baie polysperme. Ce genre, d'après son auteur, doit former, avec l'*Ilicium* et le *Wintera* ou *Drymis*, un groupe particulier, pour lequel il propose le nom de Wintérées.

TASMANNIE AROMATIQUE. *Tasmannia aromatica*, De Candolle, *loc. cit.*, Delessert, *Icon. select.*, I, tab. 84. Cette plante a été trouvée dans les localités les plus froides de la Nouvelle-Hollande, sur les montagnes de l'île de Van-Diémen, dans l'île King et au détroit d'Entrecasteaux. C'est un arbrisseau très-glabre, toujours vert, garni de feuilles très-entières, portées sur de courts pétioles. Les pédicelles sont uniflores, plus courts que les feuilles, grêles, naissant par paquets des aisselles des feuilles supérieures. Les branches sont terminées par une petite stipule enroulée, aiguë et caduque.

TASSADIE. *Tassadia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Decaisne, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle rotacée ou campanulée, à cinq lobes incano-papilleux en dedans; couronne staminale très-petite, soudée à la base du gynostège, à cinq folioles charnues, arrondies ou tronquées, dressées ou réfléchies; anthères terminées par une membrane cordée, aiguë; masses polliniques ovales, attachées par le sommet et pendantes; stigmate apiculé ou obtus.

TASSADIE DE LA GUIANE. *Tassadia Guianensis*, Decaisne. Arbrisseau dont les rameaux sont pubescents, les feuilles ovales, assez longues, acuminées, à bords roulés, brillantes en dessus, couvertes d'un duvet roussâtre en dessous. Les fleurs sont sessiles, urcéolées, fasciculées, serrées l'une contre l'autre, blanches ou jaunâtres.

TASSARD. *Cybium*. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, et qui a pour caractères essentiels : le corps allongé, sans corselet; des dents grandes, comprimées, tranchantes, en forme de lancettes; leurs palatins n'ont que des dents en velours ras. Les Tassards ont des habitudes assez semblables à celles des Thons et des Maquereaux, et comme eux, ils sont amis des voyages.

TASSARD LINÉOLE. *Cybium lineolatum*, Cuv. Il a le corps allongé et légèrement comprimé; sa hauteur est comprise six fois et demie dans sa longueur; sa tête n'y est contenue que cinq fois; sa bouche est bien fendue; elle est armée, à chaque mâchoire et de chaque côté, de dix-huit dents comprimées et tranchantes; la langue est lisse; la dorsale antérieure a seize rayons, et la seconde une épine et huit rayons; l'anale en a aussi dix-huit. La couleur du dos est verte, à reflets dorés, le reste du corps est d'un blanc nacré; cinq ou six rangées de taches brunes oblongues forment de chaque côté de petites lignes interrompues; les nageoires sont verdâtres, à reflets plus ou moins dorés; le croissant de la caudale est noir, et la membrane de la première dorsale blanche. Taille, environ deux pieds. Des mers de l'Inde.

TASSIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Richard, dans la famille des Légumineuses, ne diffère pas du genre *Tachia*, de Persoon, qui lui-même est l'analogue du genre *Tachigalia*, d'Aublet. *V.* TACHIGALIE.

TASSOT. REPT. Nom vulgaire de la Salamandre à queue plate. *V.* SALAMANDRE.

TATARÉ. *Tatare*. OIS. Lesson a établi sous ce nom un genre distict aux dépens de celui des Sitelles, et l'a caractérisé ainsi qu'il suit : bec plus long que la tête, pointu, élargi à la base, comprimé sur les côtés, à bords membraneux, à pointe aiguë et recourbée, à mandibule supérieure presque droite, l'inférieure est droite, sans aucun renflement; narines frontales petites, percées dans une fosse frontale; ailes allongées : les quatre premières rémiges égales; queue étagée, arrondie; tarses assez robustes et forts; douze rectrices. La seule espèce connue jusqu'ici, a été rapportée de l'île d'Otaïti, par les naturalistes de l'expédition de la Coquille. Cet oiseau paraît tenir à la fois des Troglodytes et des Grimpies, et former en quelque sorte le passage d'un ordre à l'autre.

TATARÉ DES OTAÏTIENS. *Tatare Otaitiensis*, Less. Parties supérieures brunes, mêlées de jaune pâle, qui domine sur le dos et le croupion; parties inférieures d'un jaune serin; ailes variées de brun et de jaune clair; rémiges brunes, terminées par un bord blanc, et frangées d'olive sur leur bord externe; rectrices légèrement étagées, brunes, terminées de blanc-jaunâtre, arrondies dans leur ensemble. Bec brun en dessus, jaune en dessous; pieds d'un gris bleuâtre, garnis de scutelles élargis; pouce muni d'un ongle fort. Taille, sept pouces et demi.

TATARET. OIS. Synonyme vulgaire du Faucon pèlerin. *V.* FAUCON.

TATAUPA. OIS. *V.* TINAMOU.

TATERLAS. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Barge.

TATOU. *Dasypus*. MAM. Genre de l'ordre des Édentés, créé par Linné et subdivisé par les auteurs modernes. Les espèces de ce genre sont remarquables par le test écailleux et dur qui les recouvre. Les Tatous ont de grandes oreilles; des ongles allongés, quatre ou cinq doigts en avant et toujours cinq en arrière; le museau pointu. Ils se creusent des terriers, vivent de végétaux et d'insectes. On les subdivise en sous-genres ainsi qu'il suit :

† PRIODONTES.

Incisives nulles; canines nulles; molaires, vingt-cinq en haut et vingt-quatre en bas. F. Cuvier a créé ce genre pour recevoir le Tatou géant; mais le nombre des dents varie un peu dans cette espèce; toutes les molaires ont

à peu près les mêmes proportions entre elles, et toutes sont comprimées latéralement, surtout les antérieures; les unes et les autres sont divisées longitudinalement dans leur milieu par une partie plus claire que les autres, et demi-transparente; les dents inférieures ont aussi la forme de lames, et sont divisées. Les caractères extérieurs sont les mêmes que ceux des Tatusies : deux mamelles pectorales; cinq doigts aux pieds de devant.

Tatou géant. *Priodontes giganteus*, Cuv.; *Dasypus giganteus*, Desm., 584; le grand Tatou d'Azara; le Tatou noir des bois. Cette espèce a la tête proportionnellement plus petite que celles de l'autre division; sa queue est ronde, ayant à peu près la moitié de la longueur du corps, recouverte d'écailles tuilées; il y a douze ou treize bandes mobiles à la cuirasse composée de compartiments plus longs que larges; les oreilles sont assez petites; le museau est long; les ongles sont très-robustes; la couleur de la tête, des flancs et de la queue est blanchâtre, le reste est noirâtre. Le Tatou géant vit dans les bois, fouille la terre et habite les alentours de l'Assomption, au Paraguay.

†† Tatusie.

Cette division renferme les Tatous sans dents incisives ou sans dents implantées dans l'os intermaxillaire. Les incisives et les canines sont nulles; les molaires sont au nombre de neuf en haut et de huit en bas.

§ I. Quatre doigts aux pieds de devant; deux ou quatre mamelles.

Tatou Apar. *Tatusia Apar; Dasypus Apar*, Desm.; 581; le Tatou Apar, Buff.; le Tatou mataco d'Azara; *Tolypeutes*, Illig.; *Dasypus tricinctus*, L. Ce Tatou a la tête oblongue, presque pyramidale; le museau pointu; la queue très-courte et aplatie; les oreilles médiocres; trois bandes mobiles à la cuirasse; les compartiments tuberculeux; les pieds assez faibles; deux mamelles pectorales; treize rangées de plaques polygones sur le bouclier de la croupe, de couleur plombée; poils bruns, rares sous le ventre, abondants sur les jambes et sur le rebord des plaques mobiles. Cette espèce peut se rouler complétement en boule; elle fouille la terre difficilement. On la trouve dans la république Argentine et le Tucuman, surtout aux environs de Buénos-Ayres.

Tatou Encoubert. *Tatusia minuta, Dasypus minutus*, Desm., 588; F. Cuv., Mamm. Sa queue est ronde, longue de presque la moitié du corps, couverte de fortes écailles disposées en anneaux; le test a six ou sept bandes mobiles, formées de plaques rectangulaires; les oreilles sont très-petites; les écailles de la tête sont lisses, échancrées sur les côtés et au-dessus de l'œil; on voit des poils bruns, assez abondants sur le test et sur les parties inférieures; le bouclier de la croupe est fortement denté sur son rebord. Longueur, dix pouces. Ce Tatou habite tout le sud de l'Amérique, jusqu'au détroit de Magellan, depuis Buénos-Ayres, dans les pampas.

Tatou mulet. *Tatusia hybrida, Dasypus hybridus*, Desm., 583; le Tatou mulet d'Azara; le *Mbouriqua* des Guaranis. Ce Tatou se rapproche du précédent dont il diffère par sa queue arrondie, longue de la moitié du corps à peu près; son museau est allongé; ses oreilles sont grandes; ses jambes courtes; il a cinq, six ou sept bandes mobiles à la cuirasse. Ce Tatou habite les endroits découverts, les pampas de Buénos-Ayres; il est assez commun au Paraguay.

Tatou Pichiy d'Azara. *V.* Tatou Encoubert.

Tatou Péba. *Tatusia Peba; Dasypus Peba*, Desm., 582; *Dasypus septem-, octo- et novemcinctus*, L.; le Cachicame, Buff.; l'*Aiatochtli* de Hernandez. Le Tatou noir d'Azara; le Tatou Péba, de Marcgraaff; Linné avait fait trois espèces de cet animal. Sa queue est ronde, annelée dans presque toute son étendue, et de la longueur du corps; la cuirasse est formée de sept, huit ou neuf bandes mobiles, dont les compartiments sont rectangulaires; ceux des bandes sont petits et arrondis; les oreilles sont très-longues; les mamelles sont au nombre de quatre; le test est de couleur noire; les écailles se dépouillent souvent sur les flancs, et leur partie osseuse blanche est mise à nu. Il est très-commun au Brésil, à la Guiane et au Paraguay, où il creuse la terre.

§ II. Cinq doigts aux pieds de devant; deux mamelles.

Tatou Tatouay. *Tatusia Tatouay, Dasypus Tatouay*, Desm., 586; *Armadillo africanus*, Seba; *Dasypus unicinctus*, L., 1; le *Kabassou*, Buff.; le *Tatouay* d'Azara. Cette espèce est remarquable par douze ou treize bandes mobiles, qui composent son test; les oreilles sont rectangulaires, plus longues que larges; la queue est arrondie, moins longue que la moitié du corps, chargée de tubercules distants et rares; la tête est légèrement bombée; les oreilles sont grandes; le museau est long, de couleur plombée obscure. On trouve cette espèce à Cayenne, au Brésil et au Paraguay.

Tatou a quatre bandes. *Tatusia quadricincta*. Cette espèce, au moins douteuse, est le *Dasypus quadricinctus*, de Linné, qui ne la spécifie que par ces mots : quatre rangées d'écailles osseuses. C'est le *Cheloniscus* de Columna; le *Cataphractus scutis duobus, cingulis quatuor* de Brisson. Linné penche à la regarder comme une variété de l'Apar.

Tatou velu. *Tatusia villosa, Dasypus villosus*, Desm., 587; le Tatou velu, d'Azara. Ce Tatou est plus petit et plus velu que le précédent, auquel il ressemble beaucoup; il n'a qu'un pied cinq pouces de longueur totale; ses poils sont abondants, bruns et très-longs; les bandes mobiles sont au nombre de six ou sept; le test a postérieurement des écailles aiguës et dentelées; les plaques des bandes sont rectangulaires; la queue, annelée à sa base, est plus longue un peu que le tiers du corps; les oreilles sont médiocres; des écailles rudes, très-âpres, revêtent la tête; le ventre et les pattes sont très-velues. Cette espèce recherche les cadavres des chevaux ou autres animaux pour en manger les parties molles putréfiées; elle habite les pampas de la Plata.

TATTIA. bot. Nom substitué inutilement par quelques auteurs à celui de *Napimoga* employé par Aublet. *V.* Napimoge.

TATTULE. ois. Synonyme vulgaire du Choucas. *V.* Corbeau.

TATULA. bot. Espèce du genre Datura.

TATUSIA. mam. *V.* Tatou.

TAU. pois. Espèce de Batrachoïde.

TAUPE. *Talpa*. mam. Genre de Carnassiers insectivores, composé dans l'état présent de la science de

deux espèces dont l'une, excessivement commune dans presque toute l'Europe, est connue de tout le monde. Cet animal, par l'habitude où l'on est de le voir journellement, semble peu digne d'intérêt et peu propre à exciter la curiosité. Cependant, comme on va le voir, il n'est réellement aucun Mammifère dont l'histoire présente un plus grand nombre de faits remarquables. L'histoire naturelle offre peu de sujets aussi intéressants que les mœurs de la Taupe, la conformation toute particulière de ses organes du mouvement, et surtout les anomalies si curieuses et si inexplicables que présentent ses organes des sens et son appareil sexuel. Ces anomalies sont telles que la série zoologique n'en présente d'exemple dans aucune autre famille, et que pour trouver d'aussi profondes déviations organiques, il faut sortir de l'ordre normal et entrer dans le domaine des faits de la monstruosité. Aussi un grand nombre de pages serait-il nécessaire pour présenter l'histoire de la Taupe avec tous les développements convenables, développements dans lesquels il est contrariant de ne pouvoir entrer ici; on s'efforcera néanmoins de présenter dans ce simple article un résumé clair et succinct des caractères, des principaux faits de l'organisation et des mœurs de la Taupe.

Organes de la nutrition. La Taupe est l'un des Mammifères qui possèdent le plus grand nombre de dents. On en compte onze de chaque côté et à chaque mâchoire, savoir : pour la supérieure, trois incisives, une canine et sept mâchelières parmi lesquelles on distingue quatre fausses molaires et trois vraies. Les incisives, assez petites, bien rangées et tranchantes, ressemblent à celles des Carnivores; la canine, forte et très-saillante, est remarquable en ce qu'elle a deux racines dont l'antérieure est plus grande; elle s'insère si profondément dans le maxillaire qu'elle touche presque l'os du nez, ce qui offre quelque analogie avec ce qui a lieu chez les autres insectivores où l'insertion des canines (incisives, suivant la plupart des auteurs, *V.* Musaraignes) est aussi très-profonde. Les trois premières fausses molaires sont petites, la quatrième est assez grande. Les vraies molaires diffèrent peu de celles des autres insectivores; elles présentent plusieurs pointes dont la plupart sont très-aiguës. A la mâchoire inférieure, on compte de même, comme on l'a déjà vu, onze dents de chaque côté; mais les auteurs, tous d'accord sur la détermination des dents supérieures, ne le sont nullement à l'égard des inférieures : la plupart d'entre eux admettent, de chaque côté, quatre incisives, une canine et six mâchelières, savoir : trois fausses molaires et trois vraies. Fréd. Cuvier, dans son ouvrage sur les Dents (p. 61), admet au contraire quatre incisives et sept mâchelières, parmi lesquelles il distingue quatre fausses molaires et trois vraies; suivant cette détermination, il n'existerait point de canines. Ces deux déterminations, la première surtout, paraissent peu admissibles : car elles supposeraient plusieurs anomalies qui semblent ne pas exister réellement. Les onze dents de la mâchoire inférieure peuvent très-bien être déterminées comme les onze de la mâchoire supérieure; et rien n'empêche que l'on ne puisse distinguer à l'une comme à l'autre trois incisives, une canine, quatre fausses molaires et trois vraies : détermination qui ramène le système de dentition de la Taupe à celui de tous les Carnivores, et qui diffère essentiellement de toutes celles données jusqu'à ce jour, en ce que la prétendue quatrième incisive est prise ici pour une canine.

Organes du mouvement. La Taupe peut être considérée comme le type des Animaux fouisseurs : aussi dans nul autre genre, les membres, et en général tout le squelette, n'ont subi de modifications plus profondes et plus remarquables. Les membres antérieurs sont très-rapprochés de la tête et extrêmement courts, quoique mus par des muscles d'un volume considérable, et voici quelle est leur composition : l'omoplate est un os grêle, de forme allongée, et où l'on remarque à peine quelques vestiges d'épine. Au contraire, par l'effet d'une modification inverse, c'est tout au plus si la clavicule mérite le nom d'os long; elle est tellement raccourcie que son diamètre surpasse sa longueur; enfin l'épaule tout entière se trouve placée au-dessous des vertèbres cervicales et en avant du tronc, parce que le sternum se prolongeant beaucoup en avant reporte antérieurement avec lui la clavicule, et par suite l'épaule et tout le membre. L'humérus est modifié à peu près de la même manière que la clavicule : cette partie moyenne, que l'on nomme le corps de l'humérus, existe à peine en vestige, et ses deux extrémités se trouvent presque contiguës. Le radius forme une tige courte, mais robuste, entièrement séparée du cubitus; et celui-ci, de forme triangulaire, est surtout remarquable en ce que son apophyse olécrane remonte beaucoup au delà de l'articulation du bras avec l'avant-bras. Telle est chez la Taupe la disposition des os qui soutiennent la main, sorte de pelle construite par la nature avec une admirable perfection. La paume est tournée en dehors; d'où il résulte que lorsque la Taupe fouille, la terre est rejetée de chaque côté de son corps, et non lancée sous son ventre, comme il arriverait si la main eût conservé sa direction ordinaire. Mais ce qui rend surtout cette main remarquable, et ce qui même lui donne une ressemblance grossière avec la main humaine, c'est sa largeur à peu près égale à sa longueur. Les os du métacarpe et les premières phalanges des doigts sont, comme l'humérus lui-même, des os à extrémités articulaires, sans corps ou tige intermédiaire, et par conséquent beaucoup plus courts que de coutume. Au contraire, la phalange onguéale est à tous les doigts très-forte et très-longue; elle est droite, convexe en dessus, et reçue tout entière dans la cavité d'un ongle long, robuste et de même forme qu'elle. Les membres postérieurs de la Taupe sont, de même que les antérieurs, terminés par cinq doigts, et armés d'ongles allongés, robustes et propres à fouir : leur composition ne présente d'ailleurs rien de particulier. Le péroné est soudé avec le tibia dans sa portion inférieure; le fémur est de forme ordinaire; le bassin est au contraire très-remarquable en ce qu'il est ouvert en devant, très-long et tellement étroit qu'un fœtus ne saurait le traverser.

Organes de la génération. La Taupe femelle se

distingue de toutes les autres femelles de Mammifères (en exceptant quelques genres voisins) en ce que l'appareil génital et l'appareil urinaire débouchent à l'extérieur par des orifices entièrement distincts : il n'y a plus rien de commun chez elle entre la vulve et le méat urinaire. Ainsi les trois systèmes d'organes qui, chez les autres animaux, traversent le bassin et se confondent à leur extrémité, de manière à n'avoir plus qu'un orifice comme chez les Ovipares et les Monotrêmes, ou deux comme chez les Mammifères normaux, restent distincts chez la Taupe jusqu'à leur terminaison. Une autre anomalie plus remarquable encore peut-être, et dont la connaissance est due à Breton, savant naturaliste de Grenoble, c'est que le bassin étant devenu très-étroit, mais en même temps s'étant ouvert, les organes génito-urinaires et le rectum ne sont plus enfermés dans sa cavité, et se placent en partie dans l'écartement des deux pubis ou même au-dessous, de telle sorte que le fœtus en naissant ne traverse point le bassin : circonstance très-remarquable en elle-même, et plus encore en ce qu'elle lui permet de grandir davantage dans le sein maternel. Dans aucune espèce, en effet, les petits ne naissent avec un volume plus considérable, proportion gardée avec celui de la mère. Enfin d'autres faits non moins curieux, que Geoffroy Saint-Hilaire a fait connaître dans son Cours sur l'histoire naturelle des Mammifères, sont les suivants : les Taupes femelles ont dans leur jeune âge, et probablement jusqu'au premier accouplement, l'entrée du canal sexuel entièrement fermée : il n'existe chez elles aucune trace de vulve. Cette disposition suffirait seule pour rendre difficile la distinction du sexe des jeunes Taupes; mais cette distinction devient bien plus difficile encore par l'effet d'une modification très-remarquable du clitoris, lequel est perforé par le canal de l'urètre, et se trouve, à l'extérieur, entièrement semblable au pénis du mâle. Aussi les jeunes femelles sont-elles presque toujours prises pour des mâles jusqu'à ce que l'examen de leurs organes internes ait révélé leur véritable sexe, qu'un seul caractère peut trahir à l'extérieur : c'est que le pénis des mâles est sensiblement plus éloigné de l'anus que ne l'est le clitoris des femelles. Ces faits, qui fournissent de nouvelles preuves en faveur de l'analogie du clitoris avec le pénis (*V.* Mammifères), sont d'autant plus curieux que jusqu'à présent on ne connaissait de clitoris perforé chez aucun autre animal, les Tortues exceptées : encore chez ces dernières, le canal, qui traverse le clitoris, n'a-t-il rien de commun avec l'urètre, et appartient-il à un tout autre appareil.

Les organes génitaux de la Taupe mâle sont beaucoup moins anomaux que ceux de la Taupe femelle : il n'existe chez elle comme chez les autres Mammifères que deux orifices : l'un intestinal et l'autre commun aux organes urinaires et aux organes génitaux. Le pénis est pourvu à son extrémité d'un petit os conique et très-pointu, dont la connaissance est due à Geoffroy, et qui paraît destiné à percer la membrane qui bouche l'orifice vaginal de la femelle.

Le nombre des mamelles de la Taupe a généralement été mal indiqué : la plupart des auteurs ont dit qu'il en existe six, d'autres qu'il en existe deux seulement. Geoffroy en a compté huit, savoir : deux pectorales, quatre placées dans la région ombilicale, et deux dans la région inguinale. La Taupe ne produit cependant qu'un très-petit nombre de petits et souvent même qu'un seul.

Organes des sens. La tête de la Taupe, très-longue comme celle de la plupart des autres insectivores, est terminée par un boutoir ou par une sorte de trompe qu'elle emploie ordinairement à la manière d'une tarière pour percer et soulever la terre, mais qui est aussi un organe de toucher et peut-être même un organe de préhension. D'assez longues moustaches sont placées autour de la base du boutoir; c'est sans doute dans cette partie extérieure de la tête que réside principalement le siége du toucher; car la paume des mains et la plante des pieds sont entièrement nues, recouvertes d'une peau rude et calleuse. La langue et le palais sont très-étendus, de même que les arcades dentaires; celles-ci sont très-longues et l'appareil olfactif est très-considérable. Il y a, en effet, un rapport intime et nécessaire entre le développement des organes du goût et ceux de l'odorat, puisque les mêmes os forment à la fois et la voûte palatine et le plancher des fosses nasales. Celles-ci sont très-profondes; les cornets forment de nombreux replis; le lobule olfactif est très-volumineux : en un mot tout concourt à amener chez la Taupe le sens de l'odorat à un haut degré de perfection. L'ouïe a aussi beaucoup de finesse chez la Taupe, quoiqu'il n'y ait pas de conque auditive, et que l'oreille externe ne soit composée que d'un très-long conduit sous-cutané. C'est à Geoffroy Saint-Hilaire qu'est due la connaissance de ce conduit, et ce qui est un fait digne de remarque, c'est que, dans le même temps, les savants naturalistes de l'Astrolabe, Quoy et Gaimard, trouvaient un semblable conduit chez l'Échidné qui, de même que la Taupe, est un animal fouisseur et manque de conque auditive.

On vient de voir que sur les quatre appareils de sensation, trois sont très-développés chez la Taupe : celui qui reste à examiner est, au contraire, beaucoup au-dessous du degré de développement auquel il parvient ordinairement. Toutefois il ne faut pas croire que l'œil soit chez la Taupe commune aussi simple et aussi incomplet que l'ont dit la plupart des auteurs : c'est surtout par sa petitesse qu'il se distingue des autres Mammifères normaux. La cornée, très-convexe, est transparente, comme on le voit en l'examinant de profil; vue de face, elle paraît d'un gris noirâtre. Elle est enchâssée dans une membrane d'un noir profond, qui paraît être composée d'une sclérotique très-fine et de la choroïde; en dedans de cette membrane, est une autre membrane blanchâtre, comparable à la rétine, que l'on voit très-bien au fond de l'œil, lorsqu'on a enlevé la cornée et extrait le cristallin et les humeurs. La matière colorante de la choroïde est comme chez les autres Mammifères; le cristallin, qui paraît entouré d'un cercle ciliaire, est très-convexe, de même que la cornée; en sorte que, si les humeurs de l'œil ont la densité ordinaire, la Taupe doit n'apercevoir que d'une manière confuse les objets éloignés d'elle; elle ne doit voir que comme les personnes affectées de myo-

pie. La pupille paraît être elliptique et verticale. Le nerf optique existe-t-il ou n'existe-t-il pas? Cette question peut être envisagée sous deux points de vue, et l'a été en effet successivement. Existe-t-il un nerf optique ayant les mêmes connexions que chez l'Homme et les Mammimères normaux, c'est-à-dire se rendant du globe de l'œil aux lobes optiques ou turbercules quadrijumeaux? ou bien existe-t-il un nerf qui, sans avoir toutes les connexions que présente le nerf optique chez l'Homme et les Mammifères normaux, doit cependant être considéré comme l'analogue de la seconde paire de nerfs? Quelques observateurs, par exemple Durandeau, et, dans de premiers travaux, le docteur Gall, se fondant sur l'impossibilité d'admettre la vision sans nerf optique, ont attribué à la Taupe un nerf optique complet et semblable à celui de l'Homme et des Mammifères normaux; mais leur opinion ne peut être admise aujourd'hui. Carus, Treviranus, Bailly, ont cherché à établir l'existence d'un nerf optique rudimentaire, tandis que l'opinion qui admet l'absence complète du nerf, a été défendue par Serres et Desmoulins. Le premier surtout, dans son Anatomie du cerveau (t. II, p. 53) s'est livré à une discussion étendue sur cette question, afin d'établir sur de nouvelles preuves son opinion déjà exposée dans le premier volume de son ouvrage, et de répondre aux objections qui lui avaient été faites par Bailly. Enfin Geoffroy Saint-Hilaire, admettant comme Serres l'absence d'un trou optique, et celle d'un nerf optique qui présenterait les mêmes connexions que celui des Mammifères normaux, s'éloigne de l'opinion de cet anatomiste, en établissant que l'analogue du nerf existe dans une branche qui, du fond de l'œil, se porte à la cinquième paire et se confond avec elle.

Mœurs de la Taupe. La Taupe passe généralement et avec raison pour un animal nuisible, et il n'est point de pays où l'on ne cherche à la détruire. Cependant il est faux qu'elle se nourrisse de racines de végétaux; les dommages qu'elle produit sont dus à d'autres causes. Les galeries nombreuses qu'elle se creuse peu au-dessous de la surface de la terre, causent un préjudice notable aux plantes qui se trouvent placées au-dessus d'elles; les amas de terre qu'elle élève au-dessus du niveau du sol, et que l'on connaît sous le nom de Taupinières, empêchent qu'on ne puisse faucher près de la terre; enfin, d'après des observations de Geoffroy Saint-Hilaire, il arrive souvent à la Taupe de s'emparer, pour construire son nid, de tiges de diverses Graminées qu'elle saisit par la racine, et fait descendre verticalement et peu à peu sous terre. C'est ainsi que l'on a trouvé dans un seul nid quatre cent deux tiges de blé parfaitement conservées et avec leurs feuilles entières. Cet animal sort peu de ses galeries, ou pour parler plus exactement, vient rarement à la surface du sol : car deux fois chaque jour la Taupe quitte son gîte pour aller fouiller la terre au loin, et chercher les larves d'insectes dont elle fait sa nourriture habituelle. La Taupe peut, en très-peu de temps, sillonner dans tous les sens une très-grande masse de terre, ou plutôt telle est la toute-puissance d'organisation de cet animal, que les chemins naissent partout sur ses pas, et qu'elle marche à travers la terre avec la plus grande facilité.

De même que les auteurs ont été peu d'accord sur la composition de l'appareil oculaire, de même des opinions très-différentes ont été émises sur ses fonctions. Toutefois, c'est aujourd'hui un fait démontré que la Taupe voit; et il est inutile de rapporter les expériences positives, qui démentent la prétendue cécité de cet animal. Un fait des mœurs de la Taupe qui est beaucoup moins connu, c'est l'extrême appétit qu'elle ressent pour la chair, et la faim canine qui la dévore presque sans cesse. « La Taupe, dit Geoffroy Saint-Hilaire, n'a pas faim comme tous les autres animaux : ce besoin est chez elle exalté; c'est un épuisement ressenti jusqu'à la frénésie. Elle se montre violemment agitée; elle est animée de rage quand elle s'élance sur sa proie; sa gloutonnerie désordonne toutes ses facultés; rien ne lui coûte pour assouvir sa faim; elle s'abandonne à sa voracité, quoi qu'il arrive; ni la présence d'un Homme, ni obstacles, ni menaces ne lui en imposent, ne l'arrêtent. La Taupe attaque ses ennemis par le ventre; elle entre la tête entière dans le corps de sa victime; elle s'y plonge; elle y délecte tous ses organes des sens. » Une Taupe meurt de faim au bout de très-peu de temps, et il est à remarquer que, dans le cas même où sa faim est portée au plus haut degré, elle ne touche pas aux matières végétales qui se trouvent près d'elle. Qu'au contraire, un animal se trouve à sa portée, elle s'élance sur lui à l'improviste, lui ouvre le ventre, et le dévore presque tout entier en peu de temps. Les Crapauds sont à peu près les seuls animaux qui lui répugnent; elle dévore avec avidité les Grenouilles et les Oiseaux. Si même on place dans un lieu fermé deux Taupes de même sexe, la plus faible est bientôt dévorée, et l'on ne retrouve plus d'elle que sa peau et quelques os. Après avoir assouvi sa faim, la Taupe est tourmentée d'une soif ardente, tellement que si on la saisit par la peau du cou, et qu'on l'approche d'un vase plein d'eau, on la voit boire avec avidité, malgré la gêne d'une telle position. C'est au docteur Flourens qu'est due la connaissance de la plupart de ces faits intéressants, auxquels il importe d'ajouter que les Taupes mangent, au moins lorsqu'elles manquent d'une meilleure nourriture, les Courtilières et les Vers blancs ou larves de Hanneton, ce qui prouve que la Taupe, si nuisible à l'agriculture sous plusieurs rapports, lui est aussi utile à quelques égards.

Taupe commune. *Talpa vulgaris; Talpa Europæa,* L. Son pelage est composé de poils très-fins, d'un noir profond, et qui présente, sous certains aspects et surtout lorsqu'il est mouillé, quelques reflets métalliques analogues à ceux qui rendent si remarquables les Chrysochlores : sa longueur totale est de cinq pouces, sans y comprendre la queue qui a un peu plus d'un pouce. C'est à cette même espèce que se rapportent comme variétés, les Taupes tachetées, jaunes, blanches et cendrées que l'on rencontre accidentellement en Europe, et qui ont été décrites par divers auteurs, sous les noms de *Talpa variegata, flava, alba* et *cinerea.*

Taupe aveugle. *Talpa cæca,* Savi, *Mem. scient.* Cette espèce paraît être, comme la Taupe commune,

répandue dans plusieurs contrées de l'Europe et notamment en France, quoique sa présence n'ait été bien constatée qu'en Italie. Elle est sensiblement plus petite que la Taupe commune, n'ayant que quatre pouces environ depuis le bout du museau jusqu'à l'anus; et elle en diffère encore par la forme plus aplatie de son boutoir. Du reste, ses couleurs et ses formes sont généralement les mêmes. Le nom de *Talpa cœca* a été donné à cette espèce parce que l'œil est presque entièrement caché sous la peau. L'ouverture des paupières se trouve réduite à n'être plus qu'un petit trou semblable à celui qui résulterait de la piqûre d'une épingle. Cette Taupe voit-elle comme la Taupe commune? Son petit globe oculaire et les nerfs qui y pénètrent présentent-ils quelques caractères particuliers? Ce sont là des questions pleines d'intérêt et que peuvent seuls résoudre les observateurs placés dans les lieux où le *Talpa cœca* est abondamment répandue.

On a étendu le nom de Taupe à quelques genres voisins (*V.* Scalope, Chrysochlore) et même à quelques Rongeurs. (*V.* Aspalax).

TAUPE. pois. Espèce du genre Baliste. *V.* ce mot.

TAUPE-GRILLON. ins. *V.* Courtilière.

TAUPE DE MER. polyp. Nom donné par Séba au *Fungia Talpa* de Lamarck. *V.* Fongie.

TAUPIN. mam. Espèce du genre Campagnol. *V.* ce mot.

TAUPIN. *Elater*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides. Ils sont généralement ovales ou elliptiques, déprimés ou plus larges que hauts et défendus par des téguments solides. La tête est enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet, avec les antennes ordinairement filiformes et en scie ou pectinées (appendicées au bout dans plusieurs et paraissant alors être composées de douze articles), appliquées dans le repos sur les côtés inférieurs du corselet, se logeant même quelquefois chacune dans une rainure longitudinale, pratiquée de chaque côté de l'avant-sternum ou sous les bords du corselet; la bouche plus ou moins enfoncée dans la cavité antérieure de cette partie qui forme ainsi une sorte de mentonnière; les mandibules échancrées ou bidentées à leur pointe; les palpes, et surtout les maxillaires, terminées par un article plus grand, en forme de hache ou de triangle renversé. Le corselet a la figure d'un trapèze plus ou moins allongé, s'élargissant insensiblement de devant en arrière, avec les angles postérieurs prolongés, pointus, appliqués contre les épaules; le milieu du bord postérieur est un peu dilaté en manière de petit lobe, souvent échancré; et à la jonction de ce bord avec la base des élytres est une dépression transverse. Le présternum se termine postérieurement en une pointe comprimée latéralement et souvent unidentée. L'écusson est généralement petit. Les élytres sont allongées, étroites et presque toujours striées. Les pattes sont courtes, comprimées, en partie contractiles, unies, sans épines, avec les tarses filiformes et à articles ordinairement entiers. La brièveté de ces organes locomoteurs ne permet pas à ces animaux de se relever lorsqu'ils sont couchés sur le dos, ils se rétablissent dans leur position naturelle en mettant à profit la faculté qu'ils ont de sauter. Afin d'exécuter ces mouvements, ils contractent leurs pattes, et les serrant contre le dessous du corps, baissant inférieurement la tête et le corselet qui est très-mobile de haut en bas, rapprochant ensuite cette dernière partie de l'arrière-poitrine, ils poussent avec force la pointe du présternum contre le bord du trou situé en avant du mésosternum où elle s'enfonce brusquement et comme par ressort; le corselet, avec ses pointes postérieures, la tête, le dessus des élytres, heurtant avec force contre le plan de position, surtout s'il est ferme et uni, aident, par leur élasticité, à faire élever perpendiculairement le corps en l'air de manière qu'il puisse retomber sur ses pattes. L'insecte réitère cette manœuvre s'il n'a point réussi; souvent aussi il vient à bout par là d'échapper à ses ennemis. Se laisser tomber à terre est encore un moyen qu'il emploie lorsque quelque danger le menace. Il est bien peu de personnes qui n'aient eu occasion de rencontrer quelques-uns de ces animaux et de remarquer leurs habitudes. Ils se tiennent sur les fleurs, les plantes et à terre. Certaines espèces, propres aux contrées chaudes du nouveau monde, ont, ainsi que les Lampyres, une propriété phosphorique dont le principe est probablement identique, mais ne paraît pas résider dans les mêmes parties du corps; cette propriété est annoncée par la présence de deux taches jaunâtres, arrondies, placées près des angles postérieurs du corselet. Delacordaire, qui a souvent observé les Taupins en état vivant, dit cependant que le principal réservoir de la matière phosphorescente est situé intérieurement à la jonction du thorax et de l'abdomen. Suivant Brown, toutes les parties intérieures de l'insecte jouissent de cette propriété. Les Taupins phosphorescents sont connus aux Antilles sous le nom de Mouches lumineuses; les sauvages les appellent *Cucuyos, Coyiouyou,* et de là dérive le nom *Cucujo* des Espagnols. L'une de ces espèces, transportée de l'Amérique à Paris, sous la forme de larve ou de nymphe, dans le bois où elle avait vécu, et y ayant achevé sa métamorphose, a été pour les habitants du faubourg Saint-Antoine un sujet d'étonnement et d'admiration (Mém. de l'Acad. des Sciences). Les derniers anneaux du corps des femelles de Taupins forment, ainsi que dans les Buprestes du même sexe, une sorte de queue, leur servant d'oviducte. Les larves de quelques espèces, celle du Taupin strié, de Fabricius, par exemple, rongent les racines des blés, et peuvent, par leur multiplicité, être très-nuisibles : d'autres vivent dans la terre et les bouses. Degéer en a décrit une qu'il avait trouvée dans du terreau de bois pourri. Elle est munie de deux petites antennes, allongée, presque cylindrique, revêtue d'une peau écailleuse, divisée en douze anneaux, dont le dernier est en forme de plaque rebordée et anguleuse sur les bords, avec deux pointes mousses et courbées en dedans; l'on voit au-dessous un gros mamelon charnu et rétractile, qui fait l'office de pied. Léon Dufour a publié (Ann. des Sc. nat.) plusieurs observations anatomiques sur diverses espèces de Taupins. A raison du nombre des conduits hépatiques, de leur longueur et de leur mode d'insertion, ces insectes se rapprochent, ainsi que les Buprestides, des Carabiques. Le tube digestif n'a guère plus d'une fois et

demie la longueur du corps; immédiatement après un œsophage court, renfermé dans la tête, est un petit jabot conoïde et lisse, qui a échappé aux regards d'un habile anatomiste, Ramdhor. Le ventricule chylifique de quelques espèces est bilobé. Les testicules sont généralement formés chacun de quarante à cinquante capsules spermatiques, soit réunies en une grappe arrondie, comme dans le Taupin sanguin, soit composant plusieurs petits groupes, comme dans le Taupin nébuleux, *Elater murinus*. Il y a deux ou trois paires de vésicules séminales. Dans cette dernière espèce, l'armure de la verge est composée de trois pièces cornées, soudées à leur base et plus ou moins libres à leur extrémité; l'intermédiaire est une sorte de stylet logé dans un fourreau membraneux. L'organe générateur des femelles est bien plus compliqué qu'il ne l'est chez plusieurs autres Coléoptères. La glande sébacée de l'oviducte est surtout fort remarquable; ses vaisseaux sécréteurs représentent un arbuscule à trois branches, à rameaux capillaires, dichotomes, et offrant dans quelques-unes, à chaque division, une dilatation triangulaire, dont la terminale émet deux filets tubuleux flottants. Cet appareil fait présumer à Léon Dufour qu'il en est des Taupins comme de divers autres insectes, notamment les Cassides, les Mantes et la plupart des Lépidoptères, où il existe, avant ou après la ponte des œufs, une humeur propre à former à ceux-ci une enveloppe commune ou une sorte de cocon. Dans le Taupin nébuleux, la tige de cet appareil, qui ici n'offre point du dilatation, s'abouche dans un réservoir obrond, dont les parois épaisses semblent être cornées à l'intérieur. Cette espèce présente encore deux vésicules remplies d'une matière tantôt blanche, tantôt diaphane; elles sont confluentes par le bout le plus aminci, afin de s'ouvrir soit dans le réservoir, soit à l'origine de l'oviducte. Aucun autre Coléoptère, soumis à ses dissections anatomiques, ne lui a présenté de vésicules analogues. Les Taupins, ainsi que la plupart des Serricornes malacodermes, n'ont que des trachées tubulaires.

Malgré les nombreuses coupes et modifications auxquelles il a été soumis, malgré la multitude de subdivisions auxquels il a donné naissance, le genre Taupin proprement dit, est encore resté tellement chargé d'espèces qu'il a fallu le partager en douze sections différentiées ainsi qu'il suit :

I. Lames pectorales lancéolées, très-étroites, point dilatées subitement au côté interne; sternum aplati; tarses soyeux, avec le premier article un peu plus long que le suivant.

Taupin souris. *Elater mus*, Illig. Il est noir, ponctué, couvert d'un duvet gris-jaunâtre, brillant; les élytres ont des stries de points enfoncés; les pattes et la base des antennes sont ferrugineuses. Taille, trois lignes. Europe.

II. Les mêmes caractères à l'exception des articles des tarses qui sont tous égaux.

Taupin hémorrhoïdal. *Elater hemorrhoidalis*, Fab. Il est ponctué, couvert d'un duvet cendré, peu brillant; tête et corselet d'un gris noirâtre; élytres d'un brun de poix, avec des stries de points enfoncés et l'extrémité rouge. Taille, cinq lignes. Europe.

III. Lames pectorales dilatées subitement en dedans; quatrième article des tarses entier; poils du dessous des tarses très-serrés.

Taupin hépatique. *Elater hepaticus*, Germ. Il est oblong, très-ponctué, brun, garni de poils roussâtres; antennes et pattes ferrugineuses; corselet convexe, avec une impression profonde en arrière. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

IV. Lame pectorale portant une grande dent au côté interne; tarses soyeux.

Taupin sanguin. *Elater sanguineus*, L. Corps elliptique, long d'environ six lignes, noir, pubescent, avec les élytres entièrement rouges. Antennes en scie; leurs second et troisième articles plus petits que les suivants. Extrémité antérieure de l'épistome arrondie, plus élevée que le labre. Il se trouve en Europe.

V. Lames pectorales dilatées subitement et arrondies en dedans; palpes très-peu sécuriformes, presque acuminées; quatrième article des tarses entiers.

Taupin a deux taches. *Elater bimaculatus*, Fab., Oliv. 2, pl. v, fig. 45. Corps ponctué, pubescent, d'un noir brillant; antennes et pattes d'un brun rougeâtre; cuisses brunes; élytres striées, rouges aux deux tiers supérieurs, avec une tache latérale et l'extrémité noirs; une tache rougeâtre vers le bout. Taille, deux lignes. Europe.

VI. Lames pectorales dilatées et arrondies; palpes fortement sécuriformes; écusson large et tronqué à la base.

Taupin a quatre pustules. *Elater 4-pustulatus*, Fab. Il est noir, ponctué, pubescent; tête et corselet brillants; élytres profondément striées par des points, avec deux taches testacées sur chacune; pattes et angles postérieurs du corselet testacés. Taille, une ligne et demie. Europe.

VII. Écusson ovale, point tronqué à la base.

Taupin vieillard. *Elater seniculus*, Say. Il est brun, finement ponctué et pubescent; les élytres sont brunâtres; les pattes et les antennes jaunâtres. Taille, trois lignes. Du Sénégal.

VIII. Front convexe, perpendiculaire, avec la bouche en dessous; lames pectorales larges, presque égales.

Taupin fugace. *Elater fugax*, Fab. Corps noir, très-finement ponctué et soyeux; élytres d'un brun rougeâtre, avec des stries de points enfoncés. Taille, quatre lignes. Europe.

IX. Front convexe et perpendiculaire; bouche située en dessous. Lames pectorales rétrécies au côté externe et dilatées subitement en dedans.

Taupin marginé. *Elater marginatus*, Fab.; *Elater lateralis*, Oliv., pl. 8, fig. 80. Il est brun, ponctué, pubescent; antennes, bords du corselet et pattes testacés; élytres striées de points enfoncés, testacées, avec les bords bruns. Taille, trois lignes. Europe.

X. Lames pectorales dilatées graduellement en dedans.

Taupin très-noir. *Elater aterrimus*, Fab.; *Elater obscurus*, Oliv., pl. 8, fig. 76. Il est assez finement ponctué, d'un noir un peu violet et assez légèrement métallique, faiblement pubescent; antennes et pattes d'un brun obscur. Taille, cinq lignes et demie. Europe.

XI. Antennes filiformes, point en scie.

TAUPIN BORDÉ. *Elater limbatus*, Fabr., Oliv., pl. 7, fig. 73. Il est légèrement ponctué, noir, pubescent; ses antennes et ses pattes sont d'un brun ferrugineux pâle; ses élytres sont assez bombées, testacées, striées de points, avec la suture et le bord externe d'un brun noirâtre. Taille, deux lignes. Europe.

XII. Quatrième article des tarses bilobé.

TAUPIN TACHETÉ. *Elater maculatus*, Fab., Oliv., pl. 2, fig. 18. Il est ferrugineux, plus foncé en dessous; antennes noires; tête tachée de noir; corselet ferrugineux, avec une large tache noire au milieu, et un point de chaque côté; élytres d'un rouge sanguin, avec trois ou quatre taches foncées, dentées à l'extrémité. Taille, dix lignes. Amérique méridionale.

TAURACO. OIS. Même chose que Touraco. *V.* ce mot.

TAUREAU. MAM. *V.* BOEUF.

TAUREAU D'ÉTANG. OIS. Nom vulgaire du Butor. *V.* HÉRON.

TAURUS. MAM. Synonyme de Taureau. *V.* BOEUF.

TAUSCHÉRIE. *Tauscheria*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, tribu des Isatidées, et de la Tétradynamie siliculeuse, établi par Fischer. Caractères : calice égal à la base; pétales oblongs, cunéiformes; étamines non denticulées; silicule convexe d'un côté, plane de l'autre, et bordée d'ailes membraneuses, rugueuses-plissées, roulées du côté plan de la silicule qui est indéhiscente, uniloculaire, renfermant une seule graine pendante, oblongue, à cotylédons oblongs-linéaires, incombants un peu obliquement. Ce genre est voisin de l'*Isatis;* sa silicule ressemble à celle de l'*OEthionema monospermum*, et n'en diffère qu'en ce que les ailes membraneuses qui la bordent ne sont pas planes. Les deux espèces qui le constituent (*Tauscheria lasiocarpa* et *Tauscheria gymnocarpa*) ont été découvertes par Tauscher dans les déserts des Kirghises, près du lac Inderskoe. Ce sont des plantes herbacées, annuelles, dressées, glabres. Leur tige est filiforme, munie de feuilles glauques, pareilles à celle des *Isatis;* les inférieures sont oblongues, rétrécies à la base, les caulinaires sessiles, entières et sagittées. Les fleurs sont très-petites, blanchâtres, dépourvues de bractées, et disposées en grappes opposées aux feuilles et presque terminales.

TAUSCHIE. *Tauschia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Schlechtendal, qui lui assigne pour caractères : limbe du calice peu distinct; pétales entiers, allongés et recourbés près du sommet. Le fruit est contracté sur les côtés, ovoïde, un peu allongé, les méricarpes ont cinq paires de côtés, filiformes et obtuses; celles latérales sont rebordées; les vallicules sont planes, unirayées; la commissure est marquée par un sillon profond; le carpophore est entier. Ce genre est encore fort imparfaitement déterminé et ne se compose que d'une seule espèce, constituant une plante herbacée, vivace, à feuilles radicales serrées, découpées en trois ou sept paires de folioles avec impaire; folioles ovales ou cordées, trilobées ou ternatiscotées; hampe florifère cylindrique, cannelée, souvent plus courte que les feuilles; point d'involucre; involucelles oligophylles; fleurs d'un jaune doré. Du Mexique.

TAUTOGUE. *Tautoga*. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens de la famille des Labroïdes, institué par Valenciennes, pour des poissons dont le caractère consiste dans la double rangée de dents sur les deux mâchoires, et dans le nu de la peau épaisse et sans écailles, qui couvre l'opercule et l'intéropercule. Le type de ce genre est le TAUTOGUE NOIR, *Tautoga nigra*, mentionné par Mitchill, dont son premier essai sur l'histoire des poissons de New-York. Le corps de ce Tautogue est allongé, comprimé et du double plus haut de l'avant que de l'arrière; le préopercule est grand; l'opercule est large, échancré postérieurement; la mâchoire inférieure est un peu plus courte que la supérieure; la nageoire pectorale est un grand éventail, dont la longueur égale la moitié de la hauteur du corps; les ventrales sont reculées sous la moitié de la pectorale; la dorsale est au contraire un peu plus avancée que la base de la pectorale; l'anale est arrondie en arrière; la caudale est coupée carrément. La couleur est le brun uniforme, rougeâtre sur le dos et blanchâtre sous le ventre. Taille, treize pouces. B. 5; D. 17/10; A. 3/8; C. 13; P. 17; V. 1/5.

TAVALLA. BOT. Persoon a ainsi modifié le nom du genre *Tafalla*, de Ruiz et Pavon.

TAVERNIÈRE. *Taverniera*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Hédysarées, établi par De Candolle (Mém. sur les Légum., p. 339) qui l'a placé entre les genres *Dicerma* et *Hedysarum*, quoique tellement rapproché de l'un et de l'autre que son auteur a hésité à en faire une simple section de l'un d'eux. Il diffère cependant du *Dicerma*, 1° par son calice dont les cinq lobes sont tous distincts et atteignent la moitié de sa longueur; 2° par ses gousses hérissées sur les faces de soies roides et épaisses, assez semblables à celles de plusieurs *Hedysarum*. Il se distingue de ce dernier genre, 1° par son calice dont les lobes, quoique égaux, sont presque disposés en deux lèvres; 2° par sa carène obtuse et non tronquée; 3° par le faisceau des étamines à peine courbé au sommet et non coudé à angle droit. Ce genre se compose de trois espèces nommées *Taverniera nummularia*, *spartea* et *lappacea*. La première est une plante nouvelle décrite et figurée par De Candolle, *loc. cit.*, tab. 52, d'après un échantillon recueilli près de Bagdad par Olivier et Bruguière. Les deux autres étaient décrites dans les auteurs sous le nom générique d'*Hedysarum*. Ces plantes sont des arbrisseaux de l'Orient, à branches cylindriques, couvertes vers leurs sommités d'un duvet blanc, mou et cotonneux. Les stipules sont souvent soudées ensemble; les pétioles sont courts, et portent tantôt une seule feuille terminale, tantôt trois; les fleurs sont disposées en grappes ou en faisceaux, aux aisselles des feuilles.

TAVERNON. BOT. *V.* BOIS ARADA.

TAVON. OIS. Même chose que Mégapode. *V.* ce mot.

TAVOUA. OIS. Nom donné par quelques ornithologues à une subdivision du genre Perroquet.

TAWA. OIS. Espèce du genre Guêpier. *V.* ce mot.

TAXANTHÈME. *Taxanthema*. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, 1, p. 115) a institué sous ce nom un genre de la famille des Plumbaginées et de la Pentandrie Pentagynie, L., qui correspond au genre *Limonium* anciennement établi par Tournefort, et réuni au *Statice* par

Linné. En l'adoptant, Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 426) a ainsi posé ses caractères : calice infundibuliforme, dont le limbe est scarieux, à cinq plis et à cinq dents; corolle à cinq pétales ou divisé profondément en cinq parties; cinq étamines insérées sur les onglets des pétales; cinq ou rarement trois styles distincts; capsule uniloculaire ne présentant point de valves, renfermant une seule graine pourvue d'albumen; épis unilatéraux, dont les fleurs sont accompagnées de deux ou trois bractées.

Taxanthème australe. *Taxanthema australis*, Rob. Br. Sa racine est fusiforme; ses hampes sont paniculées, munies de feuilles oblongues, spatulées et très-glabres. De la Nouvelle-Hollande.

TAXICORNES. ins. Famille de Coléoptères hétéromères, dont les mâchoires sont dépourvues au côté interne d'onglet corné; dont les antennes, le plus souvent insérées sous les bords avancés de la tête, sont courtes, plus ou moins perfoliées ou grenues, grossissent insensiblement, ou se terminent en massue, et dont les pieds ne sont propres qu'à la course, avec les articles des tarses entiers, et deux crochets simples au bout du dernier. Plusieurs mâles ont deux cornes ou deux éminences sur la tête. Les jambes antérieures sont souvent élargies et en forme de triangle renversé. La plupart de ces insectes vivent sous les écorces des arbres ou dans les Champignons. Les uns tiennent de près au genre Ténébrion, de Linné; et les autres à celui de Diapère, de Geoffroy, qui en fait partie, ainsi qu'à celui d'Anisotome. Suivant les observations de Léon Dufour, les Hypophlées, les Diapères et les Élédones ou Bolétophages ont un appareil de sécrétions excrémentitielles, et le ventricule chylifique est hérissé de papilles; mais les Diapères offrent de plus des glandes salivaires.

Latreille partage cette famille en deux tribus : les Diapérales et les Cossyphènes. Dans la première, la tête est découverte et jamais entièrement engagée dans une entaille profonde de la partie antérieure du corselet. Cette tribu comprend les genres Phalérie, Ulome, Diapère, Néomide, Pentaphylle, Hypophlée, Trachyscèle, Léiode, Tétratome, Élédone et Coxèle. La seconde tribu se compose d'Hétéromères qui, par la forme générale du corps, se rapprochent des *Peltis* de Fabricius, des Cassides et de plusieurs Nitidules; il est ovoïde ou subhémisphérique, débordé tout autour par la dilatation des côtés du corselet et des élytres; la tête, vue en dessus, est tantôt entièrement cachée par le corselet, tantôt comme encadrée par lui dans une entaille profonde de son extrémité antérieure. Cette division renferme les genres Cossyphe, Hélée et Nilion.

TAXIDERMIE. zool. On applique assez généralement ce mot à tout ce qui concerne l'art de préparer les objets d'Histoire naturelle du Règne animal, pour assurer leur conservation dans un état d'imitation plus ou moins parfaite de ce qu'étaient les individus vivants, et en rendre l'étude beaucoup plus facile et durable. Les limites imposées aux articles de ce Dictionnaire ne permettant point d'aborder l'histoire de l'art de la Taxidermie, on doit se borner à l'indication la plus concise des moyens sur lesquels repose cet art.

Pour préparer les Mammifères, on commence par en séparer la peau de la manière la plus favorable au montage. A cet effet, l'animal étant placé sur le dos, la tête tourné du côté gauche de l'opérateur, on écarte de côté et d'autre les poils du sternum et du milieu du ventre sur lesquels on pratique une incision longitudinale jusqu'à un pouce de l'anus. Il est quelques précautions à prendre en faisant cette incision : la première est de ne pas endommager les parties génitales; la seconde de ne pas séparer les muscles abdominaux qui laisseraient passage aux intestins, ce qui serait, non-seulement très-sale, mais encore une cause de souillure pour les poils.

L'incision faite, on prend avec la main gauche ou avec une bruxelle les bords de la peau que l'on détache, avec un scalpel, de dessus le corps, jusqu'à ce que l'on ait mis à découvert les cuisses et les muscles fessiers qu'il faut couper afin de rendre plus facile la désarticulation du fémur d'avec les os du bassin. Après avoir opéré de cette manière des deux côtés, on détache le rectum près de l'anus et on enlève la peau de dessus les premières vertèbres de la queue pour pouvoir faire sortir plus aisément les autres de leur fourreau, ce qui ne se fait pas toujours très-facilement. Cependant, on y parvient de plusieurs manières : la première, employée pour les petites espèces, est assez simple; on a un bâton que l'on fend dans sa longueur et avec lequel on enfourche les vertèbres mises à découvert et près de la peau que l'on fait filer en tirant avec la main droite le bâton qui la pousse, tandis que de la gauche on opère un tiraillement en sens contraire : ces efforts, qui se contrarient, forcent la peau à sortir de sa gaîne. La seconde manière n'est employée que pour les gros animaux pourvus de queue très-longue et très-charnue. On fait à sa partie inférieure une incision qui prend depuis sa naissance jusqu'à son extrémité, et par laquelle on détache la peau de côté et d'autre, dans toute la longueur, jusqu'à ce qu'elle puisse sortir de sa gaîne. Après cette opération du train postérieur, on passe à l'antérieur.

On retourne l'animal sur le ventre et on détache la peau de dessus le bassin et du dos jusqu'aux épaules, où l'on sépare les membres du tronc, laissant après ce dernier l'omoplate. On fait ensuite filer la peau du cou jusqu'aux dernières vertèbres cervicales, ou l'on sépare la tête en laissant le larynx et la langue après le tronc qui se trouve séparé de la peau. On dépouille ensuite la tête jusqu'au bout du museau, en prenant les plus grandes précautions pour ne l'endommager d'aucune manière; car, malgré tous les soins que l'on prendrait en la raccommodant, on ne pourrait dissimuler complétement la solution, les poils étant très-courts et quelquefois nuls dans cet endroit. On sépare les oreilles en coupant leur cartilage à un tiers à peu près de leur longueur, en ayant soin de laisser la plus grande partie attenant à la peau et l'autre au crâne. Arrivé aux yeux, en opère un tiraillement sur la peau pour faire tendre la membrane clignotante et donner facilité de séparer de la tête la peau des yeux, sans endommager les paupières.

Beaucoup de préparateurs s'arrêtent à ce point dans

le dépouillement de la tête des animaux; mais il est préférable de le pousser plus loin, c'est-à-dire de dédoubler les lèvres. Voici comment on fait : on sépare avec un bon scalpel la peau inférieure des lèvres d'avec la supérieure jusqu'aux bords de la bouche, de manière à pouvoir enlever toutes les fibres musculaires qui, en se séchant, se raccornissent et font prendre à l'organe une mauvaise forme. On enlève ensuite toutes les parties charnues de la tête, et à l'aide d'une curette, on fait sortir le cerveau de la boîte. On peut, pour plus de facilité, agrandir le trou occipital; mais ce moyen ne doit être employé que lorsque la tête osseuse est pour toujours restée dans la peau. La tête ainsi nettoyée, on passe aux membres, que l'on sort de leur gaîne et que l'on dépouille jusqu'au bout des doigts, ce qui est facile à faire pour les petites espèces, mais pour les grosses, on n'y parvient qu'en faisant une incision en dessous, par laquelle on enlève toutes les parties graisseuses et même les tendons, à l'exception cependant, aux pattes de derrière, de celui qui s'attache au talon, et que l'on appelle tendon d'Achille.

Le dépouillement ainsi fait, on passe à la préparation de la peau, qui, dans les petites espèces, consiste simplement à bien les imprégner de savon arsénical et à les bourrer de manière à leur faire reprendre leurs premières formes, après quoi on les met dans un endroit sec et à l'ombre pour les sécher, en ayant soin chaque jour de les retourner pour éviter que le côté qui pose à terre s'échauffe et s'abîme. Pour les gros animaux dont la peau est dure, le savon arsénical ne suffit pas pour les préserver des insectes rongeurs; alors on emploie un préservatif liquide qui, étant absorbé plus facilement, préserve la peau et la rend inaccessible aux insectes. On donne à ce préservatif le nom de *Bain d'alun*. Il faut, pour mettre les peaux dedans, que le liquide n'ait que 30° de chaleur à peu près. Il y a des animaux qui ont le derme si dur qu'il ne suffit pas de les passer une seule fois au bain; alors on est obligé de faire chauffer de l'eau, et d'y ajouter de nouvelles quantités d'alun et de sel marin.

Pour les animaux dont la peau est dure, comme celle de l'Éléphant, et il y en a un assez grand nombre, on est obligé, pour les dépouiller, de fendre les membres depuis le haut jusqu'en bas; la queue (quand ils en ont) doit être aussi fendue.

Pour les Ruminants dont le cou est très-étroit et la tête très-grosse, et quelquefois pourvue de cornes, il est de toute impossibilité de retourner celle-ci par le cou. On est obligé de faire sous la gorge une incision qui se prolonge un peu sous le cou. On doit calculer en pratiquant cette ouverture l'espace qu'il faut au juste pour faciliter le dépouillement, afin d'éviter d'avoir à faire une trop grande couture. Par cette incision on détache la peau de côté et d'autre, on met à découvert le cou et ses dernières vertèbres, et l'on sépare la tête du tronc, près de l'occiput.

Dans les individus qui n'ont que de très-petites cornes, on peut facilement pousser le dépouillement jusqu'aux yeux et même dédoubler les lèvres sans faire d'autre incision que celle du dessous de la gorge. Mais dans ceux qui ont de grandes cornes, comme le Cerf à l'état adulte, il faut pour dédoubler les lèvres et soulever la peau du dessus de la tête, entre les yeux et les cornes, pratiquer une incision tout autour des mâchoires et près des dents, pour retourner la peau du museau sur elle-même, en ayant égard de ne pas endommager les cartilages du nez, pour donner facilité au passage d'un instrument tranchant en dessous de la peau dans le dessein de couper toutes les fibres qui pourraient la retenir sur les os. Il faut prendre bien attention lorsqu'on dépouille de cette manière une Antilope ou un Cerf, de ne pas couper ni enlever les larmiers de leur cavité, parce qu'il est très-difficile de les remettre en place. Après avoir fait le dépouillement de la tête, il est une autre opération qui demande assez de temps et surtout beaucoup de soin, et que plusieurs préparateurs ont oublié de faire connaître dans leurs ouvrages de Taxidermie, c'est le dépouillement des jambes des Cerfs et Antilopes que l'on peut faire, en pratiquant dans le bas une incision à sa partie interne, et enlever par là tous les tendons qui pourraient, en séchant, leur faire prendre une mauvaise forme. Ce moyen a l'inconvénient de laisser voir toujours la place où l'on a fait l'incision, et quelquefois même lorsqu'on n'a pas eu soin de recoudre de suite la peau à cet endroit, de ne pouvoir plus la faire joindre, tant elle se raccourcit en séchant. Les bons préparateurs, pour éviter tous ces inconvénients, se servent d'un bâton de deux pieds environ, qu'ils arrangent à l'une des extrémités en spatule étroite; on la passe entre la peau et les tendons pour soulever la première tout autour, de manière à laisser passage au savon arsénical que l'on y introduit et que l'on fait couler jusqu'aux sabots. Il faut faire cette opération même quand on est obligé de passer la peau de ces animaux au bain.

Pour terminer tout à fait la mise en peau des grands Mammifères, lorsque cette peau est bien imprégnée d'alun et de sel, dans lesquels on l'a laissée plusieurs jours, il faut la retirer et la faire égoutter, puis la bourrer et lui redonner ses formes, après quoi on la met sécher dans un endroit ombragé, car si on la laissait au soleil, elle deviendrait cassante.

Lorsque l'on veut monter un Mammifère, il faut, si la peau est sèche, la faire ramollir, soit en la mettant tout entière dans l'eau, après l'avoir débourrée, ou lui mettre des chiffons mouillés sur les pattes, la tête et la queue, et en remplir le corps, ou la mettre dans du sable mouillé. Ce moyen n'est bon que pour les petites espèces. Le temps qu'il faut pour ramollir une peau ne peut être limité, seulement on ne doit pas la laisser, soit dans l'eau ou avec ses chiffons mouillés, lorsqu'elle a repris à peu près sa souplesse; car alors elle se macère, son épiderme se soulève et l'on ne peut l'arranger qu'avec de grandes difficultés et en y employant beaucoup de temps, encore ne reforme-t-on jamais un bel animal. Pour monter avec facilité et faire une belle pièce, il faut que la peau soit fraîchement dépouillée; alors on peut en tirer tout le parti désirable et lui faire reprendre ses formes premières. La description suivante est faite comme si l'on opérait sur une peau qui n'a pas

été mise au bain et qui vient d'être retirée de dessus le corps.

Avant de commencer l'opération, il faut avoir préparé les fers qui doivent servir pour la carcasse, et que l'on choisit de grosseur proportionnée à l'épaisseur des membres de l'espèce qu'on veut monter. On en coupe cinq morceaux, dont quatre pour les membres et le cinquième pour le milieu du corps. C'est ce dernier qui sert de charpente et après lequel on attache les autres. Pour les Mammifères qui ont une queue d'une certaine longueur, il est urgent d'avoir une sixième tige métallique un peu moins forte que les autres ; elle est destinée à remplacer la partie solide de la queue. (Il n'est pas nécessaire de dire que chaque tige destinée pour les membres, doit être plus longue que ceux-ci, et que celle du corps doit avoir au moins un tiers de plus que la longueur totale de l'animal). Après les avoir suffisamment redressées, on commence le montage. La queue est la première chose de la dépouille dont on doive s'occuper. On en fait une factice avec le plus mince des fils de fer que l'on enveloppe de filasse jusqu'à ce que l'on ait atteint le degré d'épaisseur de la partie qu'elle doit remplacer ; après cela on l'enduit d'une couche de savon arsénical, et ainsi préparée on l'introduit dans l'enveloppe caudale. Ensuite on passe aux membres antérieurs dans lesquels on met des fils de fer de manière à ce qu'ils longent l'os auquel on les fixe, avec de la filasse que l'on tourne autour en commençant par le bas et continuant graduellement jusqu'en haut (ces fils métalliques doivent toujours être introduits en dessous des pattes et au milieu, quelle que soit la position qu'on destine à l'animal); après cela on enduit la jambe de préservatif, et on la remet en place. Comme on ne peut jamais de cette manière donner tout à fait les formes, on y supplée en bourrant de la filasse hâchée jusqu'à ce que l'on ait atteint les proportions du modèle. On fait ensuite les membres postérieurs de la même manière que les autres; seulement ici il faut attacher le tendon d'Achille avec une corde que l'on passe dans le trou que laisse l'ouverture anale, afin de pouvoir la tendre lorsque l'animal sera sur pied. Ce procédé de faire les tendons a un inconvénient, c'est que lorsque la peau se dessèche, elle fait fléchir la corde et déforme la patte en cet endroit, tandis que celui que mademoiselle Charpentier a indiqué offre plus de justesse. On ôte le tendon et il est remplacé par un fil de fer que l'on fait entrer dans l'os du talon et que l'on entoure de filasse, pour lui donner une grosseur convenable ; ce fer s'attache avec de la filasse le long de la jambe. On enduit ensuite la peau de savon et on fait rentrer la jambe, puis on la baisse, comme il a été indiqué pour les autres.

Les quatre membres ainsi faits, on s'occupe de la tête qui demande une grande précaution, d'abord pour les lèvres et aussi pour les yeux. L'arrangement des lèvres consiste à remplacer les parties charnues que l'on a enlevées, ce qui peut se faire de plusieurs manières assez simples en elles-mêmes. On coupe du coton bien mince que l'on mêle avec du savon arsénical très-épais, pour en composer une sorte de mastic que l'on met à la place des chairs des lèvres, ou bien on prend de la cire à modeler, avec laquelle on remplace les parties charnues enlevées; ensuite on bourre les orbites après les avoir bien enduites de savon ; puis on forme les joues avec de la filasse hachée, que l'on maintient avec un morceau de calicot fin, avec lequel on entoure la tête, et que l'on coud sous la gorge. Ce morceau de linge sert encore à empêcher la peau de la tête de se plaquer sur les os. On enduit le tout de savon, et on retourne la peau jusqu'aux cartilages des oreilles, que l'on recoud, après quoi on finit de la remettre en place. On passe ensuite le sixième fil de fer au milieu du corps et du cou et on le fait traverser les os de la tête entre les yeux. On pratique à la hauteur des membres antérieurs un anneau dans lequel passent les fers adaptés aux membres, que l'on noue ensemble et que l'on assujettit avec celui qui passe au milieu du corps ; les membres antérieurs ramenés à la position qu'ils doivent avoir, on procède de même pour les postérieurs, pour lesquels on fait un nouvel anneau qui doit être placé à la même distance qu'avaient les omoplates, à l'articulation du fémur au bassin. C'est pour pouvoir fixer les fers juste à l'emmanchement des membres que l'on a recommandé de tenir compte des longueurs du corps des animaux. On fixe ensuite le fer de la queue en le tordant autour de celui du milieu, que l'on a retourné sur lui-même pour que l'attache des trois fers ne fasse pas un trop gros volume dans la queue. Tous les fers étant noués, on place les membres dans la position qu'ils garderont lorsque l'animal sera monté, et on les bourre le plus régulièrement possible, en leur donnant la forme convenable; ensuite on préserve avec du savon arsénical le cou, que l'on bourre avec soin, pour ne pas laisser de vide autour de la tête et pour ne pas le faire plus gros que nature. On remplit le corps en lui donnant autant que possible les formes qu'il avait, et on coud à point de suture les deux bords de la peau, en commençant par la poitrine ; ce moyen permet de remettre de l'étoupe dans le corps avec plus de facilité, s'il en manque.

L'animal ainsi bourré, on remet autant qu'il est possible les membres à leur véritable place, pour n'avoir plus qu'à le poser sur une planche, dans laquelle on perce quatre trous à la distance qu'exige la taille de l'espèce que l'on monte ; ces trous sont destinés à recevoir les fils de fer des membres que l'on fixe, en dessous de la planche, avec des clous, de manière à ce qu'ils ne bougent pas et que l'on puisse imprimer à l'animal une pose qui réponde à l'une de celles qui lui sont les plus familières. Comme il n'est pas de procédés à indiquer pour poser un animal, que tout dépend du goût, de la connaissance des habitudes et de l'anatomie de l'espèce, on ne doit plus parler que des derniers soins à donner à la peau et à quelques-unes de ses parties.

Il arrive quelquefois que l'animal est irrégulièrement bourré et que par suite une partie est trop grosse et l'autre trop petite. Pour remédier à ce défaut on prend un poinçon à lame triangulaire, et au moyen de cet instrument que l'on enfonce à l'endroit où la peau fait creux, on retire la filasse que l'on joint avec celle qui l'entoure. Il faut ensuite attacher ensemble les cordes qui tiennent les tendons, et qui passent dans

l'anus, on les maintient tendues en les posant à cheval sur le bout d'un bâton, à l'extrémité duquel on a mis un clou à moitié entré pour les maintenir; ce bâton ne doit pas avoir plus de longueur que l'animal qui est monté, n'a de hauteur; après que les tendons sont ainsi maintenus, il faut les piquer en dessus avec du fil assez fort pour que la peau ne puisse pas se déranger.

On arrange ensuite la bouche en modelant les lèvres et leur faisant reprendre leurs formes premières. Il faut aussi arranger les narines et les remplir de coton pour les empêcher de se racornir. Enfin, on remet les paupières en état de recevoir les yeux factices, que l'on fait tenir en les collant avec de la gomme fondue. On lisse ensuite tous les poils, et on fait tenir les oreilles en position avec des morceaux de carton ou de liége.

On peut laisser ainsi sécher l'animal; il n'y a plus qu'à voir chaque jour si la peau en se séchant ne gonfle pas dans quelqu'endroit, ce à quoi on remédie de suite.

Lorsque l'on veut monter un gros Mammifère, il est presque impossible de le faire avec la charpente que l'on vient d'indiquer. Il faut prendre un morceau de bois de la longueur du corps, depuis l'omoplate jusqu'à l'articulation du fémur au bassin; on le taille carrément et on lui fait d'abord sur le côté et à chaque bout, deux trous pour entrer les fers des membres, que l'on fixe dessus avec des clous; plus, un autre trou sur la face pour y adapter un autre fer qui doit tenir la tête et le cou.

Ce moyen offre une très-grande solidité, mais il ne peut être employé que lorsque l'on est plusieurs personnes pour préparer.

La préparation des Oiseaux exige beaucoup plus de soins; non pas qu'il y ait plus de difficultés à vaincre; mais les couleurs brillantes qui enrichissent le plumage de la plupart d'entre eux, perdraient bientôt leur éclat et leur fraîcheur si l'on ne prenait toutes les précautions convenables pour les préserver des souillures et pour les laver dans le cas où il y aurait des taches; ces précautions ont été exposées plus haut.

Au reste, on emploie pour les Oiseaux à peu près les mêmes moyens que pour les animaux de la classe précédente; seulement ici il faut non-seulement boucher les ouvertures naturelles mais encore les narines, après y avoir passé un fil qu'on laisse dépasser de quelques pouces, et qui sert à tirer la tête lorsqu'elle est retournée dans la peau (cette précaution de mettre le fil dans les narines n'est bonne que pour les très-petites espèces); après quoi on procède au dépouillement, qui s'opère de même que pour les Mammifères, à quelques exceptions près, qui résident surtout dans la manière de les fendre : elle varie selon que les espèces ont les plumes du ventre plus ou moins fournies ou qu'elles sont de couleurs plus ou moins claires.

L'Oiseau placé sur le dos, la tête à gauche de l'opérateur, on écarte les plumes du milieu du ventre sur lequel on fait une incision longitudinale jusqu'au croupion; on prend ensuite les bords de la peau avec la main gauche, et de l'autre, avec le manche d'un scalpel, on la dégage de dessus le ventre jusqu'à ce qu'on ait mis à découvert les cuisses, que l'on sépare de la jambe à l'articulation du genou, laissant le fémur après le corps. Ensuite on détache la peau du derrière tout autour de la queue, et l'on sépare celle-ci du tronc, un peu au-dessus de l'insertion de ses plumes; avec une pince on le maintient par la colonne vertébrale et on détache la peau jusqu'aux ailes, que l'on désarticule à l'extrémité de l'humérus, près de la fourchette. On fait ensuite filer la peau du cou jusque sur la tête en ayant soin d'enlever les membranes des oreilles de leur cavité. Pour les grandes espèces, on est forcé de se servir d'un instrument tranchant; mais pour les petites, il faut l'éviter; alors on pince la peau fortement, très-près du crâne, de manière à faire sortir la membrane. On détache la peau des yeux sans attaquer les paupières, après quoi on désarticule la tête du tronc à la dernière vertèbre cervicale, et on enlève de dessus toutes les parties charnues; on extrait le cerveau avec une curette; on peut aussi, comme pour les Mammifères, couper le derrière de la tête, mais toujours avec précaution pour ne pas endommager la peau.

La tête ainsi dépouillée, il faut de suite la bourrer et la préserver avec grand soin. On remplit les yeux avec du coton, sous lequel on met du savon arsénical pour manger les chairs, et sur les joues, que l'on remplace par du coton haché bien fin. La tête ainsi arrangée, on met avec un pinceau du savon sur la peau et on la retourne en la tenant de la main droite avec des bruxelles, tandis que de la gauche on plisse la peau que l'on remonte jusqu'à ce que l'on voie le bout du bec, que l'on tire par le fil que l'on a passé dans les narines, en ayant la précaution de maintenir la peau. Avec un peu d'habitude et de soin on vient facilement à bout de cette opération. L'oiseau ainsi retourné, on le prend par le bec et on le secoue un peu pour faire tomber le plâtre qui se trouve sous les plumes; on remet celles-ci en place, soit en soufflant dessus de haut en bas, soit avec une bruxelle. Il ne faut jamais attendre que la peau soit sèche pour faire cette opération; car les plumes ne reviendraient que très-difficilement. On écarte ensuite les paupières que l'on maintient avec le coton que l'on retire un peu de l'orbite et que l'on écarte de manière à bien former un œil rond. Il faut apporter beaucoup de soin dans l'arrangement des paupières; car les petites plumes qui sont autour d'elles se chiffonnent très-facilement, et pour remédier à cet inconvénient on prend une aiguille avec laquelle on les remet en place sans déranger aucunement leurs barbules. On se sert aussi de cette même aiguille pour peigner les plumes de la tête et pour remettre en place les sacs des oreilles. Mais pour bien réussir dans cette opération et bien faire la tête d'un Oiseau, il faut plisser la peau de la tête, pour qu'elle ne plaque pas sur les os, et pour pouvoir remettre les oreilles en place plus facilement. Il reste maintenant à bourrer très-légèrement le cou avec une seule mèche de filasse assez grosse pour remplacer les parties charnues; on l'enduit de savon, on la fourre dans le cou et on la fait entrer dans la tête par le trou occipital, ce qui a l'avantage de bien réunir le cou avec la tête sans laisser aucun vide autour de cette dernière. On dépouille ensuite les ailes en déta-

chant la peau de dessus les muscles, jusqu'aux radius et cubitus que l'on met à découvert seulement en dessus, parce que si on détachait les plumes qui sont insérées en dessous, on ne pourrait les remettre en place que très-difficilement, et souvent même il serait impossible d'y arriver. On enlève de dessus les os toutes les parties charnues, et on passe entre le radius et le cubitus un fil assez long, qui est destiné à attacher les ailes et à les maintenir dans leur véritable position ; on met une couche de préservatif entre les os et la peau et l'on fait rentrer l'aile dans sa place. Les deux ailes ainsi dépouillées, on les attache ensemble avec le fil passé entre les os, en les laissant séparées l'une de l'autre à la même distance où elles se trouvaient dans leur adhérence au corps; pour cela il n'est d'autre moyen que de prendre la mesure sur le corps lui-même.

On dépouille ensuite les membres postérieurs autour desquels on tourne un peu de filasse pour remplacer les chairs, et l'on enlève les parties charnues qui sont restées à la base de la queue, sur laquelle on met du préservatif. Il ne reste plus qu'à remplir le corps : après l'avoir bien préservé avec du savon, par dessus lequel on met de la filasse hachée, en ayant la précaution de ne jamais bourrer en long, mais toujours en large, pour remplacer les muscles pectoraux et pouvoir, sans allonger et tirailler la peau, réunir les deux bords de l'incision que l'on coud à points de suture et de manière à ce que les plumes ne soient pas retenues par le fil.

Lorsque l'oiseau est bourré et cousu, on remet les plumes du ventre en place, puis on le retourne et l'on place les ailes dans leur position naturelle et la moins embarrassante, c'est-à-dire fermées et posées le long du corps. On replace les plumes qui pourraient être dérangées et on les maintient par une bande de papier qui entoure l'oiseau et que l'on attache en dessus avec une épingle. Il faut, avant de mettre cette bande, placer les jambes de manière à ce que les talons ne dépassent pas la naissance de la queue; dans cet état de préparation, on n'a plus qu'à mettre l'oiseau dans un endroit sec et à l'ombre; on le laisse sécher en le retournant chaque jour et en visitant si quelques plumes ne se sont pas dérangées. Il est une remarque à faire, c'est que les peaux d'oiseaux séchées au soleil ou dans un four ne peuvent jamais ou presque jamais être montées ; elles sont devenues très-cassantes.

Pour les oiseaux aquatiques, on est presque obligé de les dépouiller par le dos, les plumes du ventre étant très-épaisses et souvent de couleur très-claire ; aussi, pour eux, la préparation est un peu plus difficile. Comme ils sont pourvus presque toujours d'un petit cou et d'une grosse tête, il faut, pour dépouiller celle-ci, faire une incision sous la gorge (de même que pour les Ruminants) qui se prolonge un peu sous le cou et par laquelle on enlève toutes les parties charnues. Il faut de suite, après le dépouillement, recoudre les deux bords de la peau que l'on a fendue, afin d'éviter que le savon que l'on va introduire dans le cou ne salisse les plumes.

Pour les Autruches, Cigognes, etc., dont le cou est presque dépourvu de plumes, il est mieux de faire l'incision pour dépouiller la tête, en dessus du cou, parce qu'il est plus facile, dans ces oiseaux, de masquer la couture.

Il faut pour monter un Oiseau, que sa peau soit molle et souple. Lorsque c'est une peau préparée depuis longtemps, on est obligé de la débourrer et de mettre à la place de la filasse, des éponges ou des chiffons mouillés pour la ramollir, et envelopper aussi les pattes de linges mouillés. On peut aussi les ramollir en les mettant quelque temps dans du sable humide, ce qui est même préférable, après quoi on les monte.

Que l'on suppose opérer sur une peau que l'on vient d'enlever de dessus le corps et qui est bourrée.

Il faut d'abord choisir du fil de fer dont la grosseur soit proportionnée au volume des tarses de l'espèce que l'on va monter (il faut éviter de le prendre trop gros, car il ferait crever la peau des pattes); on en coupe trois morceaux, lorsqu'on veut le poser les ailes fermées, et cinq pour les ailes ouvertes; ces derniers sont placés dans les ailes pour les maintenir; ils sont attachés comme ceux des membres antérieurs des Mammifères. Des trois premiers, deux sont pour les pattes et l'autre pour le milieu du corps, il sert de charpente. Ce dernier doit être au moins un tiers plus long que l'animal entier et les deux autres doivent à peu près l'égaler.

On commence par les passer dans les tarses, et les faire longer les os avec lesquels on les fixe en les entourant de filasse ou de coton. Il ne faut pas oublier que ces matières sont destinées à remplacer les chairs et qu'elles doivent, par conséquent, être mises avec soin de bas en haut en augmentant progressivement, ce qui permet d'imiter les formes naturelles. Les jambes factices ainsi faites, il faut les enduire de préservatif et les remettre à leur place.

On arrange ensuite le fer du corps, que l'on fait traverser le cou et sortir du milieu de la tête entre les yeux; on pratique à ce fer un anneau aux deux tiers de sa longueur, laissant la portion la plus longue du côté de la tête ; on passe dans cet anneau les deux fers des membres que l'on noue ensemble et que l'on assujettit avec celui du milieu, que l'on a eu le soin de laisser assez long pour pouvoir le faire entrer dans les os de la queue et déborder jusqu'au milieu des pennes afin de les soutenir. Lorsque l'Oiseau que l'on prépare a une queue très-large, on en ajoute un second fer que l'on attache à celui du milieu, et qui, étant posé sur le côté, l'empêche de tourner. Les fers ainsi attachés, on place de suite les membres postérieurs, on laisse une portion de fer assez grande pour remplacer les fémurs et pour pouvoir former d'un seul coup la grosseur de l'Oiseau. Il faut toujours que les talons ne dépassent pas la naissance de la queue. Les pattes placées, on bourre le croupion et le dessous des cuisses, puis on retourne à la partie antérieure ; on figure la poitrine et enfin le ventre, après quoi on recoud l'Oiseau en commençant par le bas. Il y a quelques précautions à prendre en faisant la couture, c'est d'abord de ne pas laisser dépasser la filasse et de prendre garde que les plumes ne soient retenues par les fils.

L'oiseau fait, on le met sur un juchoir ou sur une

planche, selon ses habitudes, et on le pose le plus naturellement et le plus gracieusement possible; on remet toutes ses plumes en place, avec une bruxelle sans dentelures. On maintient les ailes dans leur position avec un fil de fer très-mince, à l'une des extrémités duquel on fait un crochet que l'on fixe aux grandes pennes d'une des ailes, vers le milieu de leur longueur; on l'arrondit en le courbant sur le dos et on l'attache à l'autre aile par un nouveau crochet fait à l'autre extrémité. On peut aussi les fixer en faisant traverser le corps de l'oiseau par une broche de fil de fer qui dépasse de chaque côté, et aux extrémités de laquelle on attache un bout de fil que l'on fixe sur le dos; ensuite on arrange la queue que l'on maintient avec un fil de fer courbé en deux, entre lequel on met les pennes que l'on écarte selon sa volonté.

On arrive ensuite à la tête, que l'on peigne avec le plus grand soin, tout en renfonçant les sacs des oreilles, et en plaçant d'une manière convenable les plumes qui les recouvrent, et l'on apprête les paupières pour y mettre les yeux que l'on colle avec de la gomme.

On lisse enfin les plumes du cou et du dos, et on replace celles des ailes, que l'on maintient avec une bande attachée sur le dos, avec des épingles. Il faut encore mettre une seconde bande pour tenir les plumes du ventre. Un oiseau ainsi monté peut rester quelques jours sans que l'on y touche, après quoi on enlève les bandes, et on replace les plumes qui se seraient dérangées.

Pour les oiseaux dont les peaux sont mauvaises, comme la plupart des Oiseaux de Paradis, on est obligé de les monter plume à plume et sur un mannequin de filasse entouré de fil et de colle de pâte. Cette opération est une des plus difficiles et des plus longues à faire; aussi n'est-il pas beaucoup de préparateurs qui y réussissent parfaitement.

Plusieurs procédés ont été indiqués pour la préparation et la conservation des Reptiles. Celui qui est employé le plus souvent par les voyageurs, est de les mettre, lorsqu'ils sont de petite taille, dans une liqueur spiritueuse, de l'alcool faible, par exemple; mais avant de les y plonger, il faut leur faire une incision sous le ventre, pour que la liqueur puisse entrer dans l'intérieur du corps et conserver tous les intestins. Ce moyen peut être employé avec succès pour les Lézards, les Grenouilles, les Crapauds, les Serpents, et enfin pour tous les Reptiles dont le volume n'est pas considérable; mais pour ceux dont la taille est comme celle du Crocodile, par exemple, il faut les dépouiller, ce qui se fait de la manière pratiquée pour les Mammifères, seulement on est obligé, leur peau étant excessivement dure et pourvue d'écailles, de prolonger l'incision du dessus du ventre jusque sous la gorge, parce qu'alors on peut, sans retourner la peau, l'enlever de dessus le corps. Pour les Tortues, on est quelquefois obligé d'avoir recours, pour faire l'incision, à une scie à main. Leur enveloppe est si dure que l'on ne peut jamais la couper, surtout dans les espèces terrestres. On sépare le plastron de la carapace en opérant une incision de chaque côté, et coupant avec le scalpel la peau qui entoure les membres antérieurs et postérieurs, ce qui laisse le plastron libre. On le retire alors pour mettre à découvert tous les intestins que l'on extrait de leur boîte, après quoi on dépouille les membres qui sont quelquefois pourvus d'une peau si dure que l'on est forcé de la fendre depuis le haut jusqu'en bas pour pouvoir enlever toutes les parties charnues qui sont dessous; il ne reste plus que la tête, que l'on ne retourne pas complétement, parce qu'on détacherait les plaques qui sont à sa superficie. On se contente donc d'enlever les yeux sans endommager les paupières et de retirer le cerveau, après quoi on enduit de préservatif toutes les parties que l'on recouvre d'étoupe par dessus laquelle on remet le plastron que l'on maintient avec un brin de fil de fer.

Il y a de si grosses espèces de Serpents qu'il faut les dépouiller afin de les conserver. On a indiqué pour cette opération plusieurs procédés : le premier, qui doit être rejeté à cause du danger auquel il expose l'opérateur, est de faire passer tout le corps par la bouche en retournant la peau sur elle-même. Les autres sont beaucoup moins dangereux, et peuvent être mis à exécution très-facilement; seulement, il faut toujours prendre attention aux écailles en faisant l'incision longitudinale sous le ventre, un peu sur le côté, pour ne pas endommager les grandes plaques qui sont dessus et qui servent de caractères secondaires. On enlève la peau du corps avec un manche de scalpel et on sépare la tête du tronc à sa dernière vertèbre, puis on remplit la peau avec du sable sec ou de la sciure de bois par dessus laquelle on met un peu de coton pour l'empêcher de s'échapper à travers les espaces que laissent les points de la couture que l'on doit faire de suite.

Pour monter les Crocodiles, les Lézards, les Crapauds, et tous les Reptiles pourvus de pattes, les procédés sont les mêmes que pour les Mammifères, seulement il faut, lorsqu'ils sont tout à fait montés et secs, mettre sur leur corps une couche de vernis à l'esprit-de-vin.

Pour les Serpents, on est obligé d'en agir autrement : on prend un fil de fer que l'on taille de la même longueur que le corps et autour duquel on tourne de la filasse jusqu'à ce que l'on soit arrivé à peu près à la grosseur convenable du corps; on l'enduit de savon arsénical et on l'introduit dans la peau, que l'on a eu le soin de vider et de ramollir avec des chiffons mouillés, si elle est sèche et dure; ensuite, on finit de la bourrer, avec de la sciure de bois ou du sable bien sec, par dessus lequel on met un peu de coton à l'endroit de l'incision, afin d'empêcher que rien ne s'en aille; puis on recoud la peau, en prenant bien garde de faire tomber les écailles ou de les abîmer avec le fil. Il faut surtout ne pas faire passer le fil dans le milieu des grandes écailles du dessous du ventre, mais dans leurs interstices. On lui donne ensuite l'attitude et les formes qui lui sont propres, et on lui met des yeux factices. Comme la peau des paupières se retire et se déforme facilement, on ne saurait les arranger trop soigneusement. Une fois le montage terminé, on essuie les écailles et on les lave avec de l'essence de térébenthine, ce qui offre le double avantage de hâter la dessiccation et de faire reprendre aux couleurs leur état primitif.

Pour les Tortues, il n'est vraiment pas de procédés qui leur soient propres, seulement on attache la charpente du milieu du corps à un fil de fer que l'on passe dans une des cavités que laissent les côtes en dedans de la carapace. Il faut, pour elles comme pour les autres Reptiles, leur donner une couche de vernis à l'esprit-de-vin après les avoir lavées avec de l'essence de térébenthine.

On fait usage, pour conserver les Poissons, des moyens employés pour les Reptiles; seulement, avant de les appliquer, il faut faire subir aux individus une petite opération, qui est de les laver pour enlever le mucilage qu'ils auraient pu conserver; après quoi on les met dans une liqueur spiritueuse. On peut aussi les dépouiller et préparer leurs peaux, en les préservant avec du savon arsénical et les bourrant ensuite de manière à pouvoir être montés plus tard. Ces opérations demandent beaucoup de soins et de temps. Quelques auteurs ont indiqué plusieurs procédés. Le premier est de séparer en deux la mandibule inférieure pour obtenir plus d'espace afin de faire sortir le corps, que l'on enlève par morceaux. Le second est de sacrifier un côté, c'est-à-dire de faire l'incision sur le côté et d'enlever, avec un manche de scalpel, la peau de dessus le corps, en ayant soin toujours de laisser intactes les nageoires; mais le meilleur est de faire l'incision en dessous du ventre, un peu sur le côté, pour ne pas couper les nageoires, puis d'enlever la peau de dessus les côtés du corps, de séparer la queue et de retourner la peau sur le dos pour enlever la nageoire dorsale, et détacher le tronc de la tête tout près de l'occiput, après quoi on retire les branchies que l'on fait sécher après les avoir lavées, et on prépare la peau, soit en la bourrant, en la recousant après et en la fixant sur une planche, soit en collant en dedans des feuilles de papier mises les unes sur les autres, ce qui la consolide et ne lui fait pas perdre ses couleurs; ensuite on arrange les nageoires sur une plaque de liége ou de carton à laquelle on les fixe au moyen d'épingles. On ne saurait trop recommander cette dernière opération, car les nageoires servent de caractères et sont les parties qui se déforment le plus vite.

Pour monter les Poissons d'une manière convenable, il faut prendre beaucoup de précautions pour ne pas détacher les écailles et pour rendre aux Poissons leurs formes primitives. Plusieurs auteurs ont indiqué différents procédés de montage qui sont tous très-bons, mais dont plusieurs offrent beaucoup de difficultés. Voici celui qui est employé le plus souvent :

On prend un fil de fer du double de la longueur du corps du Poisson, on le ploie de manière à ce que les deux extrémités que l'on doit attacher au socle pour maintenir l'animal, le séparent en trois parties égales; alors on préserve la peau à l'intérieur et on la bourre avec de la filasse hachée ou du coton, selon que l'espèce a la peau plus ou moins dure, puis on le coud à point de suture et on le fixe sur son plateau; après quoi on lui fait reprendre ses formes et on lui met les yeux. Ce moyen a l'inconvénient de faire un animal mou et à qui on ne peut faire garder parfaitement ses formes. Le moyen le plus sûr, mais aussi le plus difficile, est de faire le corps en bois sur lequel on met la peau que l'on fixe avec de la colle forte et des petites pointes pour qu'elle ne puisse se déranger. Lorsqu'elle est tout à fait sèche, on la lave avec un peu d'Alcool; on laisse sécher et ensuite on passe une couche de vernis à l'esprit-de-vin pour donner un peu de brillant; enfin on pose les yeux factices que l'on fait tenir avec du mastic, lequel, en débordant un peu, laisse autour de l'œil une épaisseur que l'on arrange de manière à former la paupière, qui ne peut que très-difficilement être arrangée d'une autre manière, et que l'on peint ensuite avec de la couleur à l'huile. Il faut arranger le dedans de la bouche avec de la filasse hachée et de la gomme mêlées ensemble en consistance de mastic. Si l'individu sur lequel on opère est sec, et que les nageoires n'aient pas été étalées, il faut les piquer de suite sur une plaque de liége; car si on les laissait sans être arrangées, elles se déformeraient et ne laisseraient plus voir leurs caractères.

Parmi les Mollusques, les uns sont renfermés dans une coquille, les autres ont le corps nu. Dans le premier cas se trouvent les coquilles proprement dites, soit marines, fluviatiles ou terrestres. Dans le second sont compris un nombre infini de Mollusques marins, fluviatiles et terrestres, et beaucoup d'autres animaux connus sous différents noms. Tous ces animaux peuvent être conservés dans de l'esprit-de-vin ou dans toute autre liqueur spiritueuse. Pour les Mollusques dépourvus de coquilles, il n'est pas d'autre moyen de conservation que celui-là; mais, pour ceux qui en ont une que l'on veut conserver séparée de son animal, on est obligé de faire mourir celui-ci en le plongeant avec sa coquille dans de l'esprit-de-vin très-fort; on l'y laisse quelques minutes, après quoi on le retire de sa coquille très-facilement, ce qui se fait en le retirant simplement avec un fil de fer pointu. Lorsque l'on veut conserver la coquille et montrer ses belles couleurs, il faut lui enlever son drap marin; à cet effet on emploie de l'Acide nitrique affaibli ou de l'Eau seconde, que l'on verse dessus en frottant avec une brosse un peu dure, jusqu'à ce qu'il soit enlevé, après quoi on la plonge dans de l'eau ordinaire pour lui enlever l'Acide qui pourrait être resté; on l'essuie et on l'enduit d'un peu d'Huile pour faire ressortir les couleurs.

Il y a des animaux qu'on peut dessécher sans beaucoup de préparation : il faut d'abord les mettre dans de l'eau douce pour leur faire dégorger les matières salines; on les retire ensuite, pour les mettre dans un endroit sec; ces animaux sont les Étoiles de mer. Quant aux Oursins il faut une précaution infinie pour les conserver avec leurs baguettes; un moyen assez sûr est de les mettre dans de l'esprit-de-vin. Mais lorsque l'on veut les transporter à de grandes distances, il faut les bien envelopper dans du linge que l'on met double et même triple pour empêcher que le ballottement puisse faire tomber les pointes ou baguettes.

On conserve très-facilement les petites espèces de Crustacés, en les mettant dans de l'Alcool, ou bien en les plongeant dans de l'eau de Chaux; on les y laisse quelque temps, après quoi on les retire et on les fait sécher. On peut aussi les mettre dans du Sel

marin. Mais il est pour les grosses espèces, par exemple, d'autres moyens à employer, qui ne sont pas tout à fait ce que l'on appelle un véritable dépouillage, mais qui s'en rapprochent un peu. Pour retirer toutes les chairs et les branchies qui sont à l'intérieur, il faut enlever la carapace ; alors, mis à découvert, ils sont facilement extirpés. On enduit le tout d'une couche de savon arsénical, puis avec du coton on remplit toutes les cavités, et l'on replace la carapace que l'on fait tenir avec de la gomme fondue dont on emprègne les bords.

Si on opère sur une espèce pourvue de pinces très-grosses, on détache la plus petite partie de la pince, et par le trou qu'elle laisse on extrait toutes les chairs renfermées dans la grosse portion, ensuite on remet la petite pièce en place.

La préparation des Insectes est la partie la moins pénible de la Taxidermie; il suffit de traverser ces petits animaux par une épingle qui passe, pour les Coléoptères, dans l'élytre droite, entre la première paire de pattes et la seconde, pour les autres dans le corselet, et d'enfoncer la pointe de l'épingle dans une planchette de liége. L'insecte ne doit être placé à demeure que privé de vie, et lorsque ses membres auront été séchés dans une position propre à montrer leurs diverses parties. Pour donner la position à un insecte dans son état de fraîcheur, on doit le fixer sur un fond de liége, puis ramener chaque membre près du corps, ployer les articulations et les maintenir dans leur position respective par des épingles destinées à les assujettir passagèrement. Une fois que l'insecte est desséché dans cette position, on le place dans la boîte d'étude ; mais si, desséché avec une position vicieuse, on voulait lui en donner une autre, il faudrait le ramollir en le plaçant dans un endroit humide, sur un morceau de liége flottant dans un vase couvert d'eau sous une cloche. Les Papillons demandent quelques précautions pour être conservés avec cet éclat et cette fraîcheur qui les distinguent : une planchette sur laquelle est pratiquée une rainure recevra le corps du Lépidoptère, dont les ailes étendues sur le plan horizontal de la planchette y seront maintenues jusqu'au desséchement par un plan de verre dont la surface, bien unie, ne porte aucune atteinte aux écailles qui recouvrent ces ailes.

Le savon arsénical, dit de Becœur, dont il est question dans cet article, se prépare de la manière suivante : on prend dix parties de savon blanc, coupé par petites tranches que l'on fait fondre dans un vase placé sur un feu doux, et qui contient une suffisante quantité d'eau ; on y ajoute ensuite quatre parties de potasse ordinaire et une partie de chaux en poudre, puis peu à peu dix parties d'arsenic blanc également en poudre ; on forme de tout ce mélange une pâte molle qu'on laisse refroidir pour y incorporer une partie de camphre parfaitement trituré. Enfin on enferme ce savon arsénical dans un vaisseau que l'on tient bien fermé. Lorsqu'on veut s'en servir on en prend la quantité nécessaire que l'on délaie avec de l'eau pour en former une sorte de bouillie que l'on étend avec un pinceau.

Le bain dans lequel on fait macérer les peaux après l'opération du dépouillement se compose de sel marin et d'alun dans les proportions d'une partie du premier et deux du second que l'on fait dissoudre dans huit parties d'eau de pluie.

TAXINÉES. *Taxineæ*. bot. Le professeur Richard a ainsi nommé la première section de la famille des Conifères, celle qui comprend les genres *Podocarpus, Dacrydium, Phyllocladus, Taxus, Salisburya* et *Ephedra*.

TAXITES. bot. foss. Nom donné par Brongniart à un genre de plantes fossiles, qu'il place à la suite de la famille des Conifères, et qu'il a constaté dans des empreintes que lui ont offert des Schistes carbonifères et des Lignites. Les débris conservaient les caractères de feuilles courtement pétiolées, articulées, disposées en spirale et subdistiques.

TAXODIER. *Taxodium*. bot. Richard père a érigé le *Cupressus disticha*, L., en un genre particulier qu'il a nommé *Taxodium*. Le même genre a reçu de Mirbel le nom de *Schubertia*, qui a été abandonné et transporté par Martius à un autre genre de Plantes. Le *Taxodium* appartient à la famille des Conifères et à la Monœcie Monadelphie, L. Il a été ainsi caractérisé par Richard (Mém. sur les Conif., p. 143, tab. 10) : fleurs monoïques sur les mêmes rameaux. Les mâles forment de petits chatons globuleux, disposés en une grappe pyramidale et rameuse; les écailles, en forme de bouclier, portent en dessous de trois à cinq anthères. Les fleurs femelles forment deux ou trois chatons rapprochés et placés à la base des grappes de fleurs ; les écailles, aiguës et réfléchies au sommet, portent deux fleurs à la base. Le fruit est un galbule globuleux ou ovoïde, composé d'écailles peltées, en forme de clous, ligneuses, anguleuses; les péricarpes sont presque ligneux, irréguliers; l'embryon est cylindrique, presque de la longueur de l'endosperme, ayant six ou sept cotylédons linéaires.

Taxodier distique. *Taxodium distichum*, Rich.; vulgairement Cyprès chauve de l'Amérique septentrionale. C'est un arbre qui se distingue de toutes les autres Conifères par son port. Au premier coup d'œil, on le prendrait pour un *Mimosa*, à raison de ses feuilles distiques simulant des feuilles finement pennées. Ses racines sont remarquables par les exostoses coniques, nues et hautes de deux à trois pieds, qu'elles émettent. Cet arbre, cultivé en Europe pour l'ornement des jardins paysagers, se distingue des Cyprès, 1° par ses fleurs mâles, dont les chatons extrêmement petits et globuleux, sont disposés en grappes rameuses, au lieu d'être solitaires et terminaux; 2° par ses fleurs femelles qui sont également des chatons écailleux et arrondis, et dont les écailles ne portent que deux fleurs dressées. Par ce dernier caractère, il se rapproche du *Thuya*, mais il en diffère par son fruit dont les écailles sont en forme de clous comme celles des Cyprès. Son embryon constamment polycotylédoné, c'est-à-dire divisé en plusieurs lanières dont le nombre varie de cinq à neuf, le fait en outre suffisamment distinguer de l'un et l'autre de ces genres.

TAXODITES. bot. foss. Genre de Plantes de la famille des Cupressinées, établi dans la Flore Antediluvienne, par Unger, qui a reconnu le type de ce genre dans des empreintes offertes par les Lignites. Ce sont

des rameaux alternes, allongés, grêles, garnis de feuilles distiques, linéaires ou linéari-lancéolées et membraneuses; les chatons, formés d'écailles imbriquées, aiguës, étalées et recourbées au sommet, sont staminigères. On trouve ces empreintes dans les carrières de Bilin, en Bohême.

TAXOSTICHE. BOT. L'une des sections du genre *Helichrysum*, De Cand. *V.* HÉLICHRYSE.

TAXOXYLUM. BOT. FOSS. Unger a formé sous ce nom un genre de Végétaux fossiles, d'après quelques débris qu'il a trouvés parmi les Schistes houilliers et les Lignites, et il a placé ce genre à la suite du groupe des Taxinées, de la classe des Conifères. Ces débris lui ont démontré des couches concentriques superposées, des rayons médullaires simples, formés par la superposition de cellules parenchymateuses, des vaisseaux spiraliporeux, minces, leptostachyés, rayonnant et donnant naissance à des rangées de pores disciformes.

TAXUS. MAM. L'un des synonymes de Blaireau. *V.* ce mot.

TAXUS. BOT. *V.* IF.

TAYLORIE. *Tayloria*. BOT. Hooker a donné ce nom au genre de Mousses que Schleicher avait établi sous celui de *Hookeria;* ce dernier nom étant déjà appliqué par Smith à un autre genre de la même famille, le *Tayloria* de Hooker ou *Hookeria* de Schleicher et de Schwægrichen est ainsi caractérisé : péristome simple, formé de trente-deux dents très-longues, tordues en spirale, rapprochées par paires; capsule soutenue sur une apophyse; coiffe très-petite, campanulée.

TAYLORIE SPLACHNOÏDE. *Tayloria splachnoides*. Cette Mousse croît dans les Alpes et en Norwége; elle a une tige simple, garnie à sa base d'une rosette de feuilles oblongues et dentelées; la capsule est longuement pédicellée, droite, cylindrique, insensiblement rétrécie à sa base, surmontée d'un opercule conique, allongé; la columelle, qui fait saillie hors de la capsule, est renflée à son extrémité.

TAYOTUM. BOT. Le genre décrit sous ce nom par le père Bianco, dans sa Flore des Philippines, présente des caractères tellement incomplets qu'il est encore fort difficile d'assigner la place que doit occuper ce genre dans la méthode. Le calice est campanulé, à cinq dents; la corolle est infundibuliforme, avec son limbe partagé en cinq lanières; les étamines sont au nombre de cinq, insérées à l'orifice de la corolle; elles ont leurs filaments très-courts et leurs anthères biloculaires, bifides à leur base; le style est épais et le stigmate ovale; la capsule est enfermée tout en bas du calice qui est partagé en deux; elle a deux valves et une seule loge; les semences, attachées sur deux lames, sont portées sur une soie bifide inférieurement. La seule espèce de ce genre constitue un arbrisseau à feuilles opposées, rugueuses, velues en dessous et très-entières; les fleurs sont axillaires et en ombelle.

TAZETTE. BOT. Espèce du genre Narcisse.

TCHÉTRECBÉ ET TCHITREC. OIS. Espèce du genre Moucherelle. *V.* ce mot.

TCHIGITAI. MAM. Synonyme de *Czigithai*, ou *Dzigetai*, espèce du genre Cheval. *V.* ce mot.

TCHITRÉE. *Tchitrea*. OIS. Lesson a proposé la formation de ce genre aux dépens de celui des Moucherolles; il se composerait des espèces qui ont le bec déprimé, caréné, onciné et denticulé, entouré à sa base et ainsi qu'aux narines de soies roides, la queue formée de douze rectrices étagées, dont les intermédiaires sont les plus longues. Les *Muscicapa cristata, paradisi, Borbonica, princeps, mutata*, etc., appartiendraient à ce sous-genre.

TCOUG. OIS. Nom d'un Busard, *Falco melanoleucos*. *V.* FAUCON.

TECK. BOT. On désigne sous ce nom le bois du *Tectona grandis*, L. *V.* TECTONE.

TÉCLÉE. *Teclea*. BOT. Genre de la famille des Zanthoxylées, institué par Raffeneau-Delille, qui lui assigne pour caractères : fleurs diclines : les mâles ont le calice court, à cinq dents, cinq pétales, plus longs que le calice, obovato-spathulés, concaves, dressés, quatre étamines plus longues que les pétales, insérées autour de la base d'un rudiment d'ovaire; anthères biloculaires, attachées par la base, à loges longitudinalement déhiscentes. Les fleurs femelles ont le calice court, cyathiforme, bordé par quatre dents, quatre pétales, quatre étamines hypogynes et abortives, terminées par des anthères réniformes, un ovaire plus long que le calice et les étamines, élevé, ovoïde, uniloculaire, uniovulé, terminé par un stigmate peltato-hémisphérique et sessile; ovule pendant au sommet de la loge et attaché latéralement par un autre point.

TÉCLÉE NOBLE. *Teclea nobilis*, Raffen.-Del. Arbre très-glabre, à feuilles pétiolées, alternes, trifoliées, dont les folioles sont lancéolées, coriaces, pellucido-puncticulées et nervurées; fleurs sessiles, rassemblées en épi cylindrique. Ce grand arbre croît en Abyssinie; il borde les rivières et les ruisseaux.

TECMARSIDE. *Tecmarsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par De Candolle, qui le caractérise ainsi : capitule ordinairement composé de six fleurs homogames; involucre oblong, formé de squames étroitement imbriquées, acuminées : les extérieures courtes et obtuses, les intérieures linéaires et subaiguës; réceptacle étroit et nu; corolles tubuleuses, filiformes, peu remarquables; akènes grêles, subanguleux, striés, glabres et dépourvus de bec; aigrette formée d'une rangée de soies soudées par leur base en une sorte de tube, inégales, dressées, rigidules et dépassant l'involucre.

TECMARSIDE DE BOJER. *Tecmarsis Bojeri*, De Cand. C'est un petit arbuste à rameaux cylindracés et pendants, presque velu ou bien soyeux vers le sommet, garnis de feuilles alternes, fasciculées, glabres, obovato-oblongues, aiguës, en coin à leur base, pourvues de quelques dents sur les bords, d'un pétiole velu et court; les pédoncules sont réunis en corymbe et nus; les involucres sont glabres. Cette plante croît dans l'île de Madagascar.

TECOLITHES. ÉCHIN. FOSS. Nom que Pline et quelques auteurs anciens appliquaient à des corps organisés fossiles, qu'on croit être des Pointes d'Oursins.

TÉCOME. *Tecoma*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Jussieu (*Genera Plantarum*, p. 137), et ainsi ca-

ractérisé : calice campanulé, à cinq dents; corolle dont le tube est court, la gorge campanulée, le limbe bilabié, à cinq lobes; quatre étamines didynames, plus une cinquième rudimentaire; stigmate bilamellé; capsule en forme de silique, biloculaire, bivalve, ayant la cloison opposée aux valves; graines placées sur deux rangées, imbriquées, bordées d'une aile membraneuse. Ce genre est un démembrement du *Bignonia*, de Linné, dont il diffère à peine par les caractères. Il se compose d'une dixaine d'espèces qui croissent en Amérique, particulièrement en Virginie, au Mexique et dans les Andes du Pérou. Une espèce a été trouvée à la Nouvelle-Hollande et dans l'île de Norfolk. Ce sont des arbres ou rarement des arbrisseaux à feuilles opposées, digitées, ou plus souvent imparipinnées. Les fleurs sont terminales, en panicule, jaunes ou rouges.

Técome radicant. *Tecoma radicans*, Juss.; *Bignonia radicans*, L., arbrisseau connu vulgairement dans les jardins sous le nom de Jasmin de Virginie. Ses tiges sont sarmenteuses; elles s'accrochent aux murailles par de petits crampons qui naissent des nœuds, et elles s'élèvent quelquefois jusqu'à plus de trente pieds de haut. Son feuillage est très-beau, ailé avec impaire, à folioles nombreuses, vertes, ovales-aiguës et inégalement dentées en scie. Les fleurs sont grandes, infundibuliformes, d'un rouge vif, disposées en bouquet au sommet des rameaux. Cette belle plante est originaire de la Virginie et autres États de l'Amérique septentrionale. Elle se cultive avec facilité, et se perpétue au moyen de drageons et de boutures. Elle est très-propre à garnir les murs et les berceaux, dans les bosquets d'été. Elle ne craint pas le froid, mais l'exposition au midi est celle qui lui est le plus favorable.

TECOMARIA. bot. Même chose que Tecoma.

TÉCOPHILÉE. *Tecophilœa*. bot. Bertero a institué ce genre dont le siége paraît encore incertain, mais auquel on a néanmoins trouvé de grandes affinités avec les Iridées. Il offre pour caractères : périgone semi-supère, campanulé, décidu, à tube très-court, à divisions du limbe au nombre de six et placées sur deux rangs, dont les externes sont mucronées; six étamines insérées à l'orifice du périgone, incluses, réunies par la base; trois sont fertiles et collatérales; elles ont leurs filaments subulés, leurs anthères biloculaires, attachées par le dos, versatiles, longitudinalement déhiscentes, éperonnées antérieurement et vers la base; les trois stériles n'ont point d'anthères, leurs filaments sont plus longs, subpétaloïdes et lancéolés; ovaire triloculaire à vertex exserte et conique, dont les ovules sont insérés sur deux rangs, à l'angle central des loges; style filiforme; stigmate capité, trisillonné; capsule triloculaire, loculicidement trivalve au sommet. La seule espèce de ce genre, jusqu'ici connue, forme une plante herbacée, chétive, à bulbe fibreux, donnant une seule feuille linéaire, accuminato-cuspide au sommet, plissée longitudinalement, carénée, en gaîne membraneuse à sa base; la hampe porte une fleur, rarement deux, d'un bleu tendre, ayant à la base deux petites bractées. On trouve cette plante sur les montagnes du Chili.

TECTAIRE. moll. Montfort (Conchyl. Syst., t. II) a proposé ce genre pour une coquille qui fait partie du genre Monodonte de Lamarck. *Voy.* Monodonte.

TECTARIA. bot. Nom donné par Cavanilles à un genre de Fougères, qui répond exactement à l'*Aspidium*, de Swartz.

TECTIBRANCHES. *Tectibranchia*. moll. Cuvier, le premier, rassembla dans une famille à laquelle il donna ce nom, tous les Mollusques qui portent la branchie sur le dos et cachée par les lobes du manteau. Latreille, en adoptant les Tectibranches dans ses familles naturelles du Règne animal, les a partagées en deux familles, les Tentaculés pour les genres Phyllirhoé, Notarche, Aplysie, Actéon, Dolabelle et Bulline, et les Acères pour les genres Bullée, Bulle, Sormet et Doridie. *V.* tous ces mots.

TECTIPENNES ou STÉGOPTÈRES. ins. Famille créée par Duméril dans l'ordre des Névroptères; elle correspond en partie à la famille des Planipennes, de Latreille. *V.* ce mot.

TECTONE. *Tectona*. bot. Genre de la famille des Verbénacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice campanulé, persistant, tomenteux, à cinq ou six découpures ovales; corolle, à peine plus longue que le calice, pubescente en dehors, ayant le tube court, le limbe à cinq ou six divisions; cinq ou six étamines; ovaire velu, entouré d'un rebord glanduleux d'un rouge orangé, surmonté d'un style et d'un stigmate à deux ou trois divisions; drupe sec, globuleux, de la grosseur d'une noisette, contenu dans le calice renflé en vessie, renfermant un noyau à quatre loges qui contiennent chacune une graine. Ce genre n'est constitué que par une espèce qui offre assez d'intérêt pour mériter une mention détaillée.

Tectone des Indes. *Tectona grandis*, L. fils, Suppl.; Roxb., *Corom.*, tab. 6; *Jatus*, Rumph, *Herb. Amboin.*, 3, tab. 18; *Tekka*, Rhéede, *Hort. mal.*, 4, tab. 27; *Teka grandis*, Lamk., Illust., tab. 136. C'est un des plus grands arbres connus. Son tronc est droit, très-gros; son bois dur et serré; ses branches étalées, divisées en rameaux quadrangulaires, un peu pubescents, garnis de feuilles opposées, amples, un peu pendantes, portées sur de courts pétioles, presque ovales, rétrécies à la base, aiguës, entières, parsemées de points blanchâtres, veloutées en dessous, marquées de nervures un peu saillantes. Les fleurs forment une belle et grande panicule étalée au sommet des branches. Les ramifications de cette panicule sont d'un gris cendré, couvertes de poils très-fins et glanduleux; à la base de chaque division sont des bractées opposées, sessiles et lancéolées. Cet arbre croît dans les grandes forêts de l'Inde orientale, au Malabar, à Coromandel, à Ceylan, Java, etc. Son bois, connu sous le nom de *Teck*, a une propriété qui le fait rechercher pour la construction des plus gros navires; il est solide, quoique léger, et il n'est pas sujet à être attaqué par les vers. Des bâtiments construits avec ce bois durent trois fois plus longtemps que ceux qui sont faits avec tout autre. Malheureusement on a fait, il y a quelques années, dans les chantiers de Londres, la fâcheuse découverte qu'il a une qualité vénéneuse très-intense. Des charpentiers blessés par des éclats de ce bois, sont morts en très-peu de temps, les uns avec des symptômes gangréneux, les autres avec

les signes qui suivent l'absorption des substances vénéneuses. Les Indiens l'emploient pour les charpentes de leurs habitations. On teint avec ses feuilles la soie et le coton en pourpre. Ces feuilles, ainsi que les fleurs, ont encore des usages médicaux.

TECTRICES. OIS. La plupart des ornithologistes ont adopté ce mot pour désigner les plumes qui, disposées comme les tuiles ou les ardoises sur un toit, garnissent et recouvrent les ailes et la queue des Oiseaux. Les premières se distinguent par l'épithète d'alaires; les autres par celle de caudales. Les Tectrices sont alaires proprement dites ou supérieures, lorsqu'elles garnissent le dessus des ailes, cette partie qui s'offre constamment à nos regards; on les dit subulaires ou inférieures, lorsqu'on veut exprimer le dessous des ailes ou la partie en contact avec les flancs, et qui se trouve cachée quand l'Oiseau n'est point livré au vol ou à quelque agitation extraordinaire. On divise encore les Tectrices alaires en petites ou primaires, moyennes ou secondaires, grandes ou tertiaires. Les petites garnissent le poignet ou le fouet; elles sont situées dans la région la plus rapprochée de la tête. Les moyennes sont intermédiaires de celles-ci et des grandes qui recouvrent immédiatement les rémiges ou les pennes. Les plumes qui recouvrent la queue en dessus sont appelées Tectrices caudales ou uropygiles; elles prennent naissance au bas du dos, vers le croupion, et se prolongent plus ou moins sur les rectrices qu'elles recouvrent quelquefois entièrement et qu'elles dépassent même de beaucoup dans certaines espèces, surtout parmi les Gallinacés. Les Tectrices subcaudales ou anales sont les plumes qui garnissent la base des rectrices en dessous de la queue.

TEEDIE. *Teedia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Rudolphi (Journal de Botanique de Schrader, 2, p. 289) et offrant les caractères essentiels suivants : calice divisé profondément en cinq lobes; corolle hypocratériforme, le limbe à cinq divisions obtuses; style très-court, persistant; baie biloculaire et polysperme. Ce genre a été constitué aux dépens du *Capraria* de Linné, dont il diffère par la forme de sa corolle, son style non caduc, et par son fruit qui est une baie au lieu d'une capsule.

TEEDIE LUCIDE. *Teedia lucida*, Rudolph., *loc. cit.*; *Capraria lucida*, L.; *Borkhausenia lucida*, Roth. C'est une plante bisannuelle, douée d'une odeur forte, et qui croît au cap de Bonne-Espérance. Sa tige est rameuse, quadrangulaire, bordée par la décurrence des pétioles, garnie de feuilles opposées, oblongues-ovales, acuminées. Les fleurs sont roses et forment une panicule terminale. Une autre espèce, découverte par Burchell dans les mêmes contrées que la précédente, a été décrite dans le *Botanical Register*, n° 214, sous le nom de *Teedia pubescens*. Elle se distingue du *T. lucida* par sa pubescence glanduleuse, et par ses fleurs plus grandes.

TEESDALIE. *Teesdalia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, tribu des Thlaspidées et de la Tétradynamie siliculeuse, établi par R. Brown. Caractère : calice décidu, divisé profondément en quatre sépales; corolle à quatre pétales, entiers, égaux ou inégaux; étamines pourvues d'une squamule à leur base interne; silicule déprimée, ovale, échancrée au sommet, à valves naviculaires déhiscentes, un peu ailées sur la carène, à cloison oblongue, étroite, non surmontée d'un style; deux graines dans chaque loge, presque orbiculaires, comprimées, à cotylédons hémisphériques, accombants. Ce genre, formé aux dépens de quelques *Lepidium* et *Iberis* des auteurs, en est encore très-distingué par le port. Il a été établi dans la même année par R. Brown et par Bastard, dans son Supplément à la Flore du département de Maine-et-Loire, qui l'avait nommé *Guepinia*.

TEESDALIE LÉPIDIOÏDE. *Teesdalia Lepidium*, Robert Brown; *Lepidium medicaulis*. Petite plante annuelle, qui croît dans les localités sablonneuses de l'Europe. Ses feuilles sont radicales, disposées en rosette, pétiolées et pinnatilobées. Du collet s'élèvent plusieurs petites hampes presque aphylles, simples, terminées par des grappes de très-petites fleurs blanches.

TEFF. BOT. Nom de pays du *Poa abyssinica* dont les grains servent à faire du pain.

TEFFLE. *Tefflus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carnassiers, très-voisin de ceux de Procère, de Procruste, de Carabe proprement dit, établi par Leach, avec les caractères suivants : palpes extérieures terminées par un grand article en forme de hache allongée; mandibules un peu arquées, aiguës; labre entier ou sans échancrure; antennes filiformes; le troisième article trois fois au moins plus long que le précédent; dent du milieu de l'échancrure du menton petite; corselet presque hexagonal; élytres grandes, convexes, ovales, allongées; point d'ailes; pattes fortes; tarses semblables dans les deux sexes.

TEFFLE DE MÉGERLE. *Tefflus Megerlei*, Leach; *Carabus Megerlei*, Fabr. Il est noir, assez luisant; la tête a plusieurs enfoncements entre les antennes; une ligne longitudinale, enfoncée, au milieu du corselet, dont les bords latéraux et postérieurs sont un peu relevés; sept côtes lisses, élevées sur les élytres, non compris la suture et le bord extérieur : l'intervalle des côtes a une ligne de petits tubercules élevés. Taille, deux pouces. Du Sénégal.

TÉGÉNÉRIE. *Tegeneria*. ARACHN. Genre établi par Walckenaer, et qui correspond à celui d'Araignée, de Latreille. *V.* ce mot.

TEGANIUM. BOT. (Smiedel.) Synonyme de *Nolana*.

TEGMEN. BOT. Mirbel a employé ce mot pour désigner l'enveloppe immédiate de l'amande, que les auteurs ont nommée généralement *tunique interne*, et De Candolle *endoplèvre*.

TEGMENS. *Tegmenta*. BOT. Link a donné ce nom aux écailles qui recouvrent les graines, dans les bourgeons.

TEGNERIA. BOT. Litja, dans sa Flore, a produit sous ce nom un genre de la famille des Fortulacées, que l'on a réuni au genre *Calandrinia*.

TEGULARIA. BOT. (*Fougères*.) Reinwardt et Hornschuch (*Sylloge Pl. nov. à Soc. bot. Ratisb. edit.*, t. II, p. 3) ont publié sous ce nom un genre ainsi caractérisé : sores presque marginaux, oblongs, déprimés au

centre; indusie oblongue, peltée, échancrée à la base et adnée; son bord est déhiscent dans toute sa longueur. Ce genre est fondé sur l'*Aspidium truncatum*, Swartz, que les auteurs nomment *Tegularia adianthifolia*.

TÉGUMENTS. zool. Dans certains Zoophytes dont la structure est très-simple, toutes les parties du corps paraissent homogènes, et il n'existe aucune différence notable entre la texture considérée à la superficie du corps ou dans son épaisseur; mais chez la presque totalité des animaux le contraire a lieu, et il est facile de distinguer dans leur composition anatomique une enveloppe extérieure ou tégumentaire et des organes intérieurs que celle-ci est destinée à protéger. En général c'est une membrane plus ou moins molle, qui constitue cette enveloppe tégumentaire, à laquelle on donne le nom de Peau; mais quelquefois l'une des lames qui la composent s'incruste de matière calcaire ou cornée, et constitue une sorte de squelette extérieur; d'autres fois, enfin, elle est le siége d'une sécrétion et se recouvre d'une croûte calcaire qu'on nomme coquille. Dans les animaux sans vertèbres, l'enveloppe tégumentaire est destinée non-seulement à protéger les parties intérieures, mais aussi à fournir des points d'appui aux organes actifs de la locomotion. Chez les Vertébrés, au contraire, il existe toujours un organe spécial destiné à fournir aux muscles des leviers et des points d'appui, et la peau ne sert que peu aux mouvements. Mais une fonction dont elle est le siége chez les uns comme chez les autres (pourvu toutefois que ses propriétés physiques ne s'y opposent pas), c'est le tact ou le toucher.

Quant à la structure et aux principales modifications que présente le système tégumentaire, dans la série animale, il en a déjà été souvent question dans ce Dictionnaire, aux articles Mammifères, Insectes, Mollusques, etc.

TÉGUMENTS FLORAUX et SÉMINAUX. *V.* Arille, Caroncule et Endocarpe.

TEIGNE. bot. L'un des noms vulgaires de la Cuscute. *V.* ce mot.

TEIGNE. *Tinea*. ins. Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, section des Ténéites, auquel on avait donné d'abord une grande extension (*V.* Tinéites), et qui réduit, par Latreille, se distingue de tous les autres de la même coupe, par les caractères suivants : palpes inférieures très-apparentes, relevées, mais ne dépassant pas ou presque pas le front, cylindriques; trompe très-courte, formée de deux petits filets membraneux et disjoints; tête huppée; ailes inclinées. D'après ce signalement, il faudra retrancher du genre auquel Fabricius a conservé ce nom, un grand nombre d'espèces. Voici les principales qui doivent y rester. La Teigne des tapisseries, *Tinea tapetzella*, L.; *Pyralis tapezana*, Fabr., Suppl., Entom. systèm. Ailes supérieures noires; leur extrémité postérieure, ainsi que la tête, blanches. Sa chenille ronge les draps et les étoffes de laine, s'y forme, de leurs parcelles, une galerie en manière de voûte, qu'elle allonge à mesure qu'elle avance. Réaumur la range parmi les Fausses-Teignes. — La Teigne des pelleteries, *Tinea pelloinella*, L.; Réaum., Insect., iii, pl. 6, fig. 12-16. Ailes supérieures d'un gris argenté, avec un ou deux points noirs sur chaque. Sa chenille coupe les poils des pelleteries et les détruit rapidement. Elle se forme avec eux un tuyau feutré. — La Teigne a front jaune, *Tinea flavifrontella*, Fabr. Jaunâtre, avec le toupet d'une couleur plus vive, tirant sur le roussâtre. Sa chenille ravage les collections d'Oiseaux et d'Insectes, et vit dans un fourreau soyeux. — La Teigne des grains, *Tinea granella*, Fabr.; *Rœs. Insect.*, 1, class. 4, Papil. noct., xii. Ses ailes supérieures sont marbrées de brun, de noir et de gris. Le duvet formant le toupet est roussâtre. Sa chenille, connue sous la dénomination de Fausse-Teigne des blés, en lie plusieurs grains avec de la soie, et se construit ainsi un tube d'où elle sort de temps en temps pour les rouger. Elle nuit ainsi beaucoup aux blés que l'on conserve et qu'on laisse en repos. — La Teigne des draps, ou celle que Fabricius nomme, d'après Linné, *Tinea sarcitella*. Quoique l'une des plus pernicieuses et des plus communes, elle n'est pas encore bien connue. Les figures de Réaumur, citées par les auteurs, sembleraient, à en juger par l'une d'elles, la onzième, que cette espèce n'appartiendrait pas au genre Teigne proprement dit. Ses palpes inférieures sont grandes, recourbées et terminées en pointe; caractère qui rapprocherait cet insecte des espèces du genre Volucre, et particulièrement du *Tinea vestianella* de Scopoli et de Linné. Suivant le dernier, le *Tinea sarcitella* est d'un gris argenté, avec un point blanc de chaque côté du thorax. Dans le *Tinea vestianella*, le dessus de la tête, du thorax, et même la base des ailes supérieures, sont blancs. Les palpes inférieures, recourbées en manière de cornes, sont aussi de cette couleur, mais avec quelques anneaux noirs. Les ailes sont couchées horizontalement sur le corps, blanchâtres, luisantes; le dessus des supérieures présente quelques taches noirâtres de différentes grandeurs; les inférieures sont d'une couleur uniforme, bordées postérieurement de longs cils, ainsi que le bord interne des précédentes. Cette Teigne est ici la plus commune de toutes, ce qui fait présumer qu'elle est la même que le *Tinea sarcitella* de Linné et que cet auteur en ayant donné une description défectueuse, probablement d'après quelque individu mal conservé, Scopoli n'aura pas reconnu cette espèce dans celle qu'il nomme *Tinea vestianella*. Quoi qu'il en soit, la chenille du *Tinea sarcitella* se trouve sur les draps et les étoffes de laine. Elle habite un fourreau de soie, ayant le plus souvent la forme d'un fuseau, et qu'elle revêt de poils qu'elle a détachés. Elle l'allonge par un bout à mesure qu'elle croît, le fend pour l'élargir, et y ajoute une pièce. Ses excréments ont la couleur de la laine qu'elle a rongée. Toutes les Teignes aimant l'obscurité et le repos, c'est en visitant souvent les étoffes et autres matières qu'elles rongent et en les exposant à l'air, que l'on peut empêcher ou diminuer leurs ravages. On peut aussi atteindre le même but en enveloppant ces corps dans des toiles d'un tissu très-serré, ou autant que possible imperméable; c'est ce que pratiquent généralement les marchands drapiers. On pourrait encore les renfermer avant l'époque où l'insecte parfait dépose ses œufs, dans des caisses que l'on calfeutrerait avec

le plus grand soin. Du coton ou de l'étoupe, imbibé d'essence de térébenthine ou de quelque autre liqueur d'une odeur très-pénétrante, placé sur les mêmes objets, paraissent aussi éloigner ces insectes; mais le plus sûr est de leur interdire toute approche au moyen des précautions indiquées plus haut.

On a désigné sous ce nom de Teigne divers insectes différents entre eux, et dont plusieurs n'appartiennent pas à l'ordre des Lépidoptères. On nomme vulgairement :

Teigne aquatique, des larves de Friganes.

Teigne des chardons, des larves de Cassides.

Teigne du chocolat, de petites larves qu'on trouve dans le chocolat fabriqué, et qui ont été décrites par Réaumur dans le t. III de ses Mémoires.

Teigne de la cire, une espèce du genre Gallerie. *V.* ce mot.

Teigne des cuirs, des larves du genre Crambe.

Teigne des faucons, des espèces d'Arachnides du genre Ricin.

Teigne du lis, des larves de Criocères, etc., etc.

TEIRA. pois. Espèce du genre Chœtodon, groupe des Plataces.

TEISSON ou TAISSON. mam. Nom vulgaire du Blaireau.

TEITÉ. ois. Espèce du genre Tangara. *V.* ce mot.

TÉLAGON. mam. Espèce du genre Midas. *V.* ce mot.

TÉLAMONIA. bot. *V.* Agaric.

TÉLÉADE. *Teleas.* ins. Hyménoptères, genre de la famille des Pupivores, formé par Latreille, qui lui assigne pour caractères : antennes insérées près de la bouche, composées de douze articles, allongées et filiformes dans les mâles, courtes et terminées en massue dans les femelles; mandibules bidentées à leur extrémité; palpes maxillaires point saillantes, ayant au moins trois articles; palpes labiales n'en ayant que deux; tête transversale, un peu aplatie au devant; ailes fortement frangées à leur bord : les supérieures ayant une seule nervure, descendant de la base, le long du bord de l'aile jusqu'un peu passé le milieu, et là, en s'écartant de ce bord, elle commence une cellule radicale qui reste incomplète; abdomen en spatule, peu convexe : son troisième segment beaucoup plus grand qu'aucun autre; tarrière rétractile; cuisses en massue.

Téléade clavicorne. *Teleas clavicornis*, Lat. Il est noir, brillant et pointillé; son abdomen est lisse, et son pédicule strié; sa base et l'extrémité des jambes sont de couleur de poix; ailes blanches non transparentes; pattes postérieures de la femelle assez fortes; cuisses en massue, grosses et dentelées en dessous. Taille, un peu plus d'une ligne. En Europe.

TÉLÉIANDRE. *Teleiandra.* bot. Genre de la famille des Laurinées, établi par Nees d'Esenbeck, avec les caractères suivants : fleurs dioïques, les mâles ont le périgone rotacé, profondément divisé en six lobes inégaux; douzes étamines toutes fertiles, à filaments très-courts et larges : six intérieures, glanduleuses à leur base; glandules géminées et globuleuses; six extérieures privées de glandules; anthères introrses sur les filaments extérieurs, extrorses sur les autres, toutes quadrilocellées, dont les logettes sont disposées par paires superposées; valvules déhiscentes par le sommet; point de rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ne sont pas connues. Le Téléiandre constitue un arbre à feuilles alternes, penninervées; les fleurs sont rassemblées en panicule à la base des jeunes rameaux; elles sont fort petites. Du Brésil.

TELEKIA. bot. Le genre établi sous ce nom par Baumgarten, dans le troisième volume de l'*Enumeratio stirpium Transylvaniæ*, publié en 1816, est fondé sur le *Buphtalmum cordifolium* de Waldstein et Kitaibel, dont Cassini a fait, en 1818, le type de son genre *Molpadia*. Cependant, les caractères génériques assignés au *Telekia* ne concordent pas parfaitement avec ceux de ce dernier genre, surtout en ce qui concerne l'aigrette que l'auteur dit être plumeuse, tandis que Cassini a remarqué que cette aigrette est très-courte, en forme de couronne, offrant quelquefois une longue paillette filiforme, à peine plumeuse. Sprengel, qui a eu occasion de voir un échantillon authentique de la plante observée par Baumgarten, a déclaré qu'il n'y avait pas d'aigrette. Par ces motifs, Cassini pense qu'on doit regarder le genre *Telekia* comme identique avec son *Molpadia*, mais qu'il ne serait pas juste d'admettre le premier nom, malgré sa priorité, parce que les caractères génériques en sont trop imparfaits. *V.* Molpadie.

TÉLÉNOME. *Telenomus.* ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, de la famille des Térébrans, tribu des Ichneumonides, institué par Haliday qui lui assigne pour caractères : antennes insérées au-dessus de la bouche, dont le premier article est long et faiblement arqué, le second longuement cyathiforme; tête médiocre, courte, convexe; mandibules petites, subtrigones, arquées, unidentées, machoires subtrigones; palpes biarticulées; yeux médiocres, placés latéralement; ocelles disposés en triangle sur le vertex; corselet à peine plus large que la tête; mésotorax très-grand; écusson proéminent; abdomen sessile, avec le premier segment très-court, le second très-grand, les suivants courts et presque égaux; nervure cubitale des ailes, aboutissant obliquement au disque.

Télénome hétéroptère. *Telenomus heteropterus*, Hal. Il est noir, brillant; son corps est grêle et l'abdomen est à peine plus long que le corselet; pieds et nervures des ailes jaunes. Taille, une ligne. Europe.

TÉLÉOBRANCHES. pois. La famille à laquelle Duméril a donné ce nom dans sa Zoologie analytique, répond exactement à l'ordre que Cuvier appelle des Plectognathes. *V.* ce mot.

TÉLÉOSAURE. *Teleosaurus.* rept. foss. Sous-genre nouvellement établi par Geoffroy Saint-Hilaire (Mémoires du Muséum, t. XII, pour y placer un reptile fossile découvert par Lamouroux, et connu sous le nom de Crocodile fossile de Caen. *V.* Crocodile. Ce Reptile a en effet de nombreux rapports avec les Crocodiles, surtout avec les Gavials; mais il présente aussi d'importantes différences qui ont décidé Geoffroy à en faire un sous-genre particulier, dans la famille des Crocodiliens. Les principaux caractères du sous-genre *Teleosaurus* sont les suivants : les arrière-narines, placées au niveau de la fosse orbitaire, sont très-grandes;

l'os que Geoffroy appelle jugal, et que Cuvier considère comme un frontal postérieur, est plus grand que chez les Crocodiles, et plus descendu vers l'arcade maxillaire; l'adorbital, ou portion orbitaire du maxillaire, est extrêmement long et grêle; enfin tous les os placés dans le voisinage et en arrière de l'orbite, sont modifiés d'une manière remarquable. Le sous-genre *Teleosaurus*, qui ne comprend encore qu'une seule espèce, *Teleosaurus* ou *Crocodilus cadomensis*, a été ainsi nommé à cause de la conformation de son crâne, plus voisine que chez les autres Crocodiliens, de la conformation propre aux Mammifères.

TELEOZOMA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Robert Brown, parmi les Fougères hyménophillées, ne semble point différer du genre *Ceratopteris*, de Brongniart. *V.* CÉRATOPTÉRIDE.

TÉLÈPHE. *Telephium*. BOT. Genre de la famille des Paronychiées, tribu des Téléphiées, et de la Pentandrie Trigynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, divisé profondément en cinq lobes oblongs et concaves; corolle à cinq pétales insérés à la base du calice, alternes avec ses lobes, et de la longueur de ceux-ci; cinq étamines opposées aux sépales et insérées à leur base; trois styles étalés, recourbés et soudés par la base; capsule pyramidale, trigone, trivalve, divisée seulement à la base en trois loges, mais en apparence uniloculaire, parce que les cloisons ne se prolongent pas dans la partie supérieure; graines nombreuses, attachées à un placenta central et disposées sur six rangs; embryon latéral courbé, incomplétement annulaire; albumen farineux. Ce genre avait été placé par Jussieu dans les Portulacées; effectivement il tient le milieu entre cette famille et celle des Paronychiées.

TÉLÈPHE D'IMPERATI. *Telephium Imperati*, L. Plante herbacée, fruticuleuse, à tiges couchées, glabres et glauques, garnies de feuilles alternes, munies de stipules. Les fleurs sont blanches, rapprochées au sommet des tiges en plusieurs corymbes serrés. Europe méridionale.

Les anciens botanistes appliquaient le nom de *Telephium* à diverses plantes, telles que le *Sedum Telephium*, le *Rhodiola rosea*, l'*Arenaria peploides*, l'*Ornithopus scorpioides*, etc.

TELEPHIASTRUM. BOT. Le genre que Dillen nommait ainsi est le même que le *Talinum*, d'Adanson.

TÉLÉPHIÉES. *Telephieæ*. BOT. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 366) a donné ce nom à la première tribu de la famille des Paronychiées, qui se compose des genres *Telephium* et *Corrigolia*.

TÉLÉPHIOIDES. BOT. (Tournefort et Mœnch.) Synonyme d'*Andrachne*.

TELEPHIUM. BOT. *V.* TÉLÈPHE.

TÉLÉPHORE. *Telephorus*. INS. Genre des Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, division des Malacodermes, tribu des Lampyrides, faisant partie, dans la Méthode de Linné, de celui de *Cantharis*, réuni par Geoffroy à celui des Malachies sous la dénomination commune de Cicindèle, distingué par Schæffer sous celle de Téléphore, que Degéer, Olivier et les autres naturalistes français ont adoptée, et préférable à celle de Linné, conservée par Fabricius et d'autres entomologistes. On a fait dériver l'étymologie de Téléphore de deux mots grecs, signifiant *porte-mort*, mais ne vient-elle pas plutôt de deux autres mots, *porté au loin*. Ces Insectes, en effet, d'après d'anciennes observations consignées dans les Éphémérides des Curieux de la nature, et confirmées depuis par d'autres faits semblables, sont quelquefois transportés au loin avec leurs larves, et souvent en quantité considérable, par des vents impétueux, à la suite d'une tempête ou d'un ouragan, qui en bouleversant la terre, déracinant les arbres des forêts, les pins, et les sapins particulièrement, met à découvert leurs retraites. C'est dans la Suède et la Hongrie, lorsque la terre était couverte de neige, que ces phénomènes ont eu lieu. D'autres Insectes vivants, des Vers, et même des Araignées, étaient mêlés, mais en moins grand nombre, avec les Téléphores et leurs larves. Ces Animaux occupaient souvent une grande étendue de terrain. De là, suivant les conjectures de Réaumur, auquel Degéer avait communiqué une observation de cette nature, faite en 1745 et réitérée en 1750, l'explication de ces pluies d'Insectes dont divers historiens ont fait mention. Un corps déprimé, toujours mou, ailé dans les deux sexes, n'ayant aucune propriété phosphorique; une tête découverte, et point notablement prolongée en devant, sous la forme d'un museau; des antennes écartées à leur base, filiformes et simples; des mandibules finissant en une pointe simple et très-aiguë; des palpes terminés par un article plus grand que les précédents et en forme de hache; des yeux ronds et très-saillants; un corselet presque carré; et des tarses dont le pénultième article est bilobé, tel est l'ensemble des caractères, au moyen desquels on distinguera toujours le genre Téléphore de ceux de la même tribu, celle des Lampyrides. Ces insectes se tiennent habituellement sur les fleurs ou sur les feuilles. Leurs habitudes sont néanmoins, du moins en partie, carnassières, et on a vu des femelles dévorer même leurs larves. Latreille dit les avoir souvent rencontrées dans des moments où ils faisaient preuve d'un pareil instinct, qui est confirmé par l'anatomie; car, selon Dufour, le canal digestif est absolument droit. Les vaisseaux biliaires sont au nombre de quatre, ce qui rapproche ces Insectes des *Lycus*, avec lesquels ils ont aussi, sous le rapport des organes de la génération, beaucoup de conformité. La seule larve connue, celle du Téléphore ardoisé, est presque cylindrique, molle, allongée, d'un noir mat et velouté, avec les antennes, les palpes et les pieds roussâtres. La tête est pourvue de fortes mandibules. Sous le dernier anneau ou le douzième, est un mamelon servant à la progression. Elle vit dans la terre humide, où elle se nourrit de proie. Elle se métamorphose de bonne heure, puisque l'Insecte parfait est lui-même printanier; les faits rapportés au commencement de cet article porteraient même à croire qu'il peut arriver à ce dernier état pendant l'hiver. On aurait pu laisser dans ce genre celui de *Silis*, qu'on a formé depuis peu, et qui ne s'en éloigne guère que par les deux échancrures postérieures du corselet.

TÉLÉPHORE ARDOISÉ. *Cantharis fusca*, L. C'est le plus grand des indigènes. Son corps est long d'environ six lignes, d'un rouge jaunâtre en grande partie, avec

l'extrémité postérieure de la tête, les étuis, les pattes, à l'exception de leur origine, la poitrine et les derniers anneaux noirâtres; le milieu du corselet offre une tache noire.

TÉLÉPHORE LIVIDE. *Cantharis livida*, L. Très-voisin, du précédent, n'a qu'un point noir sur la tête; le corselet est d'un jaune roussâtre, sans taches; les élytres sont d'un jaune d'ocre; le bout des cuisses est noir.

TÉLÉPHORITES. INS. L'un des groupes de la tribu des Lampyrides, dans la famille des Malacodermes, de l'ordre des Insectes coléoptères pentamères. Les genres compris dans ce groupe, *Drilus, Malacogaster, Prionocerus, Idgia, Tylocerus, Cantharodema, Silis, Malthinus, Calochromus* et *Telephorus* se distinguent des autres de la même tribu, en ce qu'avec des antennes séparées à leur base par un écart notable, ils ont la tête découverte, les yeux assez grands, et sont privés de segments abdominaux phosphorescents.

TÉLESCOPE. POIS. Espèce du genre Pomatome. *V.* ce mot.

TÉLESCOPE VULGAIRE. MOLL. Espèce du genre Cérite. *V.* ce mot.

TÉLÉSIE. MIN. Nom créé par Haüy pour désigner les variétés du Corindon hyalin, connues vulgairement sous celui de Gemme orientale, et qu'il regardait alors comme formant une espèce distincte du Corindon Adamantin. *V.* CORINDON.

TELESTO. POLYP. Genre de l'ordre des Tubulariées dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : polypier phytoïde, rameux, fistuleux, crétacéo-membraneux, opaque, strié longitudinalement. Ce genre est très-peu connu, et ne devrait peut-être pas rester parmi les Polypiers. Lamarck ne le distingue point du genre Synoïque, et le range dans l'ordre de ses Tuniciers, adoptant ainsi, jusqu'à un certain point, l'opinion de Savigny qui regarde les Synoïques comme des Ascidies agrégés. Lamouroux a eu connaissance de ces diverses opinions, il a néanmoins laissé son genre *Telesto* parmi les Polypiers. A l'état de dessiccation, il est difficile de prononcer sur la nature de ces êtres. Ils forment de petites touffes rameuses; les rameaux et les tiges sont peu volumineux, plissés, et comme fanés; on n'y voit point de pores; leur substance est flexible et d'un aspect subéreux; leurs couleurs varient du violet au jaune, au jaune orangé et au vert. Ils se trouvent attachés aux rochers et aux plantes marines des mers de l'Australie et de l'océan Atlantique entre les tropiques. Lamouroux rapporte trois espèces à ce genre : les *Telesto lutea, aurantiaca* et *pelasgica*.

TELESTO. INS. Ce genre de Lépidoptères diurnes, créé par Boisduval, aux dépens des Hespéries, de Latreille, ne renferme encore qu'une seule espèce; elle a été rapportée de la Nouvelle-Hollande.

TELESTO DE PERRON. *Telesto Peronnii*, Boisd. Elle a les ailes noirâtres en dessus et d'un cendré obscur en dessous; on voit sur les supérieures une tache très-noire, surmontée d'une petite ligne de même nuance; il y a en outre quatre points d'un blanc transparent près du sommet. Taille, vingt lignes.

TELFAIRIA. BOT. Hooker a donné ce nom à un genre de la famille des Cucurbitacées, composé d'une plante grimpante observée à Madagascar et à l'île Maurice, et dont le professeur Boyer avait précédemment formé son genre *Joliffœa*. *V.* JOLIFFÉE.

TELIPOGON. BOT. Genre de la famille des Orchidées, tribu des Épidendrées, établi par le professeur Kunth (*in Humb. Nov. gen.*, 1, p. 335) et offrant pour caractères : périgone à six divisions profondes, étalées, régulières; labelle un peu plus large que ces divisions; gynostème dressé, court, poilu, terminé par un appendice subulé; anthère pédicellée, offrant postérieurement un crochet recourbé et aigu. L'anthère est cordiforme; elle contient quatre masses de pollen solides et sessiles. L'organisation de l'étamine est très-singulière et demande à être examinée de nouveau. Deux espèces appartiennent à ce genre, savoir : *Telipogon angustifolius*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 75, qui, par erreur, a été décrite par Willdenow sous le nom de *Tradescantia nervosa*; l'autre, *Telipogon latifolius*. Ce sont des plantes parasites et originaires de la Nouvelle-Grenade.

TELLEMARKITE. MIN. Cette substance, qui est très-voisine du Grenat par sa forme, semble s'en éloigner, au point de ne pouvoir lui être réunie, par sa composition et sa couleur. Elle se trouve ordinairement en cristaux dodécaèdres rhomboïdaux; elle est limpide et incolore; sa pesanteur spécifique est 3,51; elle est composée de Silice, 40; Alumine, 22,5; Chaux, 32,5; protoxyde de Manganèse, 3; oxyde de Fer, 2. Ce minéral existe dans la mine de Tellemarken, en Norwége, associé, dans la roche, à la Thallite ou Épidote et à l'Idocrase cuprifère.

TELLIME. *Tellima*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées et de la Décandrie Digynie, L., établi par Brown dans l'Appendice botanique au voyage du capitaine Francklin, et ainsi caractérisé : calice conique, renflé, à demi supère, quinquédenté; corolle à cinq pétales laciniés; dix étamines; deux styles surmontés de stigmates anguleux; capsule à demi supère, revêtue par le calice persistant, uniloculaire, bivalve au sommet, à placentas pariétaux, polyspermes. Ce genre est très-rapproché de l'*Heuchera* et du *Vahlia* de Thunberg; il a été formé aux dépens de quelques *Mitella*.

TELLIME A GRANDES FLEURS. *Tellima grandiflora*, Br., *Mitella grandiflora*, Pursh, *Tellima grandiflora*, Lindl., *Bot. Regist.*, n° 1178. Plante herbacée, indigène de l'Amérique septentrionale. Les feuilles sont pétiolées, à limbe onduleux, lobé et crénelé ou denté. Les fleurs sont verdâtres ou d'un rouge livide, disposées unilatéralement en épi.

TELLINE. *Tellina*. MOLL. Linné comprenait un assez grand nombre de Coquilles diverses dans ses Tellines. Lorsque l'on commença à en réformer la classification, les Tellines subirent plusieurs démembrements qui furent successivement adoptés. Les animaux des Donaces et des Tellines ont entre eux une grande analogie. Poli la trouva telle, qu'il n'hésita pas à en faire un seul genre sous le nom de *Peronœa*. Cependant il existe quelques différences, et surtout dans les Coquilles, qui justifient très-bien la séparation que l'on en a faite. Voici les caractères que l'on assigne à ce genre : animal à peu près semblable à celui des Donaces, mais

plus comprimé, à pied plus grand et plus aplati; syphons très-longs. Coquille transverse ou orbiculaire, le plus souvent aplatie, à côté postérieur anguleux, offrant sur le bord un pli flexueux et irrégulier; une seule ou deux dents cardinales sur la même valve; deux dents latérales souvent écartées. Les Tellines sont de jolies Coquilles dont on connaît un assez grand nombre d'espèces, soit vivantes, soit fossiles. Ornées de belles couleurs, elles sont à cause de cela recherchées des amateurs. On les distingue assez facilement des genres qui les avoisinent par la charnière dont les dents latérales sont écartées, par l'aplatissement et le peu d'épaisseur du test, mais surtout par le pli postérieur que l'on ne trouve sur aucun autre genre. Lamarck a établi, sous le nom de Tellinide, un genre très-voisin des Tellines, et que probablement on n'adoptera pas; car il ne diffère que par le pli postérieur qui est peu prononcé, et par la position des dents latérales; caractère que Lamarck juge de peu d'importance, puisque (t. v, p. 520), il place plusieurs autres espèces analogues sans faire attention qu'elles ont les caractères des Tellinides, et dit que dans quelques autres la charnière ressemble à celle des Capses, mais que le pli du bord les en distingue. D'après cela on peut demander pourquoi Lamarck admet dans les Tellines des Coquilles à charnière de Capse, lorsqu'il en sépare une seule sur un caractère de moindre valeur, pour en faire le genre Tellinide. Alors, de deux choses l'une, ou mettre dans les Tellinides toutes les Coquilles à pli postérieur peu prononcé qui ont des dents latérales, ou supprimer le genre Tellinide pour le joindre aux Tellines à côté des espèces analogues, ce qui est indispensable. Le genre Telline étant défini, avec des dents latérales et un pli postérieur, on pourrait bien réunir en un groupe particulier toutes les Coquilles à pli postérieur et sans dents latérales, on diminuerait de huit ou dix espèces le genre déjà très-nombreux des Tellines.

Telline soleil levant. *Tellina radiata*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 520, n° 1; *Tellina radiata*, L., Gmel., p. 3232, n° 21; Lister, Conch., tab. 393, fig. 240; Gualt., Test., tab. 89, fig. 1; Chemnitz, Conch., t. vi, tab. 11, fig. 102; Encycl., pl. 289, fig. 2. Belle Coquille rayonnée de rose pourpré. Elle est commune.

Telline maculée. *Tellina maculosa*, Lamk., *loc. cit.*, n° 4; Lister, Conch., tab. 399, fig. 238; Favanne, Conch., tab. 49, fig. F, 1; Chemnitz, Conch., tab. 8, fig. 73, et tab. 11, fig. 104; Encycl., pl. 288, fig. 5 et 7. Jolie espèce subrostrée, striée, couverte de taches litturées, violettes et subrayonnées, sur un fond blanc. On la dit des mers de l'Inde.

TELLINIDE. *Tellinides*. conch. Genre établi par Lamarck pour une Coquille très-voisine des Tellines qui n'en diffère que par le pli postérieur, qui est moins marqué, et par l'une des dents latérales qui est très-voisine de la charnière.

TELLURE. min. Cette substance métallique a été découverte en 1782 par Muller, de Reichenstein, dans le minerai d'Or, de Transylvanie, nommé vulgairement Or blanc. Kirwan s'empressa de l'admettre dans sa méthode sous le nom de Sylvanite, tiré de celui du pays où elle avait été trouvée; mais Klaproth, ayant confirmé les expériences de Muller, et renouvelé en quelque sorte sa découverte en retrouvant le même métal dans l'Or de Nagyak, lui donna le nom de Tellure, adopté depuis par tous les chimistes. Le Tellure n'existe à l'état natif, c'est-à-dire à l'état libre ou dégagé de toute combinaison, que dans le minerai où il a été découvert pour la première fois; encore ne l'a-t-on jamais trouvé parfaitement pur; il est toujours mélangé de quelques parties de Fer et d'Or : ce dernier métal lui est associé dans tous ses minerais. Les autres substances métalliques, avec lesquelles le Tellure forme différents alliages, sont le Plomb, l'Argent et le Bismuth. Tous les minerais de Tellure ont pour caractères communs d'avoir l'éclat métallique, de se fondre au chalumeau, et de brûler sur le charbon avec flamme et fumée, en y laissant une auréole bordée de rouge ou d'orangé. Si l'on dirige sur cette trace le feu de réduction, elle disparaît, et en même temps la flamme se colore en vert foncé; en outre ces minerais sont solubles dans l'Acide nitrique, et la solution précipite en noir lorsqu'on y plonge un barreau de Zinc. Les Alcalis forment dans la même solution un précipité blanc, floconneux, qu'ils redissolvent bientôt lorsqu'ils sont en excès. On connaît aujourd'hui quatre espèces de minerais de Tellure, qui paraissent bien distinctes les unes des autres, tant par leurs formes cristallines que par leur composition chimique. Ces quatre espèces sont : le Tellure natif auro-ferrifère, le Tellure feuilleté, le Tellure graphique et le Tellure bismuthique.

1. Tellure natif auro-ferrifère, aussi nommé Tellure blanc, Or blanc, Or problématique. Substance d'un blanc d'étain ou d'un gris jaunâtre, tendre et fragile, ayant une structure laminaire ou granuleuse, à grain d'acier. Ses cristaux, qui sont très-rares, paraissent dériver d'un rhomboïde. Ce sont des prismes hexaèdres, réguliers, ayant les arêtes des bases remplacées par des facettes disposées en anneau. Sa dureté est supérieure à celle du Gypse, et inférieure à celle du Calcaire spathique. Sa pesanteur spécifique est de 6,115 (Klaproth); passée avec frottement sur le papier, elle y laisse une trace légèrement noirâtre. Au chalumeau, elle décrépite, fond aisément sur le charbon, brûle avec une flamme verdâtre et se volatilise; l'odeur de raves qu'elle répand quelquefois n'est pas due au Tellure, mais au Sélénium dont elle est mélangée. La variété de Facebay est composée, suivant Klaproth, de Tellure, 92,55; Fer, 7,20; Or, 0,25.

Les variétés connues sont : 1° le *Tellure natif cristallisé*, en prisme régulier, à six pans, dont les arêtes horizontales sont tronquées; les facettes des troncatures sont inclinées à la base d'environ 116°. 2° Le *Tellure natif lamelliforme*, en petites lames groupées confusément et d'un éclat assez vif. C'est principalement à cette variété que l'on a donné le nom d'Or blanc; elle ressemble assez par son aspect à l'Antimoine natif en petites lames. 3° Le *Tellure natif à grains d'Acier*, en petites masses grenues, à grain fin, d'un blanc jaunâtre. Cette teinte jaune paraît due à quelques parties de Fer pyriteux, dont cette variété est accidentellement mélangée.

Le Tellure natif auro-ferrifère ne se rencontre qu'en petite quantité dans la nature; il appartient aux terrains primordiaux de Sédiment, ou terrains semi-cristallisés, et se trouve toujours disséminé ou sous la forme de veinules au milieu des Grauwackes et des Calcaires compactes de la Transylvanie. Les substances qui l'accompagnent le plus ordinairement sont le Quartz, le Fer pyriteux, l'Or natif, la Blende et la Galène. C'est à Facebay, près de Zalathna, qu'on l'a observé pour la première fois, dans les mines de Maria-Hülfe, de Maria-Loretto et de Sigismundi; on l'a retrouvé depuis en Amérique, à Huttington, dans le district de New-Stratford, en Connecticut. On l'exploite comme mine d'Or en Transylvanie. La quantité d'Or qu'il renferme est très-variable, et quelquefois elle est nulle; c'est pour cela qu'on lui a donné les noms d'*Aurum problematicum, Aurum paradoxum*.

2. Tellure feuilleté ou plombifère. Tellure natif auro-plombifère, Haüy; Mullerine; Or de Nagyag; Tellurure de Plomb mêlé de Tellurure d'Or, et souvent de Sulfure d'Argent et de Sulfure de Plomb. Substance d'un gris de plomb, à structure lamelleuse, tendre et flexible sans élasticité. Ses cristaux dérivent d'un prisme droit rectangulaire, clivable, avec beaucoup de netteté, parallèlement à la base. Suivant de Bournon, ce prisme serait à bases carrées. Sa dureté est supérieure à celle du Talc et inférieure à celle du Gypse laminaire. Sa pesanteur spécifique est de 8,919 (Muller). Sa teinte la plus ordinaire est le gris de plomb passant au noir de fer; elle tache légèrement le papier en noir. Sur le charbon, elle fond aisément en répandant une fumée blanche, et finit par se transformer en un grain métallique et malléable. Elle est composée, d'après Klaproth : de Tellure, 32,2; Plomb, 54; Or, 9; Argent, 0,5; Cuivre, 1,3; Soufre, 3.

Les variétés du Tellure feuilleté sont : le *laminiforme :* en lames rectangulaires à bords biselés, dont les grandes faces sont éclatantes et un peu raboteuses; les facettes obliques, placées sur les bords, s'inclinent sur la base, sous un angle de 110° environ; d'autres facettes, placées sur les angles, font avec cette même base un angle de 122° 50′ (Phillips); le *lamellaire :* en petites lamelles disséminées dans un Manganèse lithoïde; le *compacte*.

Il est une variété de Tellure plombifère, d'un blanc jaunâtre, dont la composition paraît s'éloigner beaucoup de celle des autres variétés, car elle contient, d'après une analyse de Klaproth, sur 100 parties : Tellure, 44,75; Or, 26,75; Plomb, 19,50; Argent, 8,50; Soufre, 0,50. Aussi la plupart des minéralogistes allemands et anglais la considèrent-ils comme une espèce particulière. Klaporth lui a donné le nom de *Gelberz;* Léonhard l'a décrite sous celui de *Weiss-Tellur*, et Phillips sous celui d'*Yellow Tellurium;* mais, suivant Brooke, sa cristallisation est analogue à celle de la variété ordinaire, et la différence des analyses peut s'expliquer par les quantités variables de sulfure de Plomb et d'Argent dont le Tellure plombifère est toujours mélangé.

Le Tellure feuilleté est, comme l'espèce précédente, une substance accidentelle des filons métallifères. Son principal gisement est dans les mines de Nagyag en Transylvanie, où il a souvent pour gangue immédiate le Manganèse lithoïde d'un rouge de rose; les substances qui l'accompagnent ordinairement sont la Blende, la Galène, le Cuivre gris, l'Arsenic natif, le Fer pyriteux et l'Or natif. On l'a observé aussi avec le Tellure graphique, à Offenbanya dans la même contrée.

3. Tellure graphique, vulgairement Or graphique; Or blanc dendritique; Tellure natif auro-argentifère, Haüy; Tellure d'Or et d'Argent, Sylvane, Beudant. C'est une substance d'un gris d'acier clair, à cassure inégale et grenue, tendre et fragile. Ses formes cristallines dérivent d'un prisme droit rectangulaire, ou, suivant Beudant, d'un prisme rhomboïdal, de 106° à 107°. Les cristaux se clivent avec assez de netteté parallèlement à l'un des pans du prisme rectangulaire; ils sont en général striés longitudinalement sur l'autre pan. Sa dureté est supérieure à celle du Talc, et inférieure à celle du Calcaire spathique. Sa pesanteur spécifique est de 5,723 (Muller). Il fond aisément sur le charbon en un globule métallique d'un gris sombre, et couvre le charbon d'une fumée blanche, qui disparaît au feu de réduction; en continuant le feu, on obtient un grain métallique d'un jaune clair; après le refroidissement, il est très-brillant et ductile. Elle est composée, d'après Klaporth : de Tellure, 60; Or, 30; Argent, 10.

Ses variétés sont : le *Tellure graphique cristallisé :* en petits prismes octogones, modifiés par une seule facette sur les bords, qui correspondent aux grandes arêtes des bases de la forme primitive, et par plusieurs rangées de facettes sur les angles; en octaèdres rectangulaires, modifiés sur les angles et sur les arêtes; le *Tellure graphique dendritique :* en cristaux aciculaires, groupés régulièrement sur un même plan sous des angles de 60 et 120 degrés, et quelquefois sous un angle droit. Plusieurs de ces doubles cristaux, en se rangeant à la file, imitent grossièrement des caractères orientaux; de là le nom d'Or graphique donné à cette variété.

Le Tellure graphique appartient, comme l'espèce précédente, aux filons métallifères du Porphyre sénitique, de la Transylvanie. On ne l'a trouvé jusqu'à présent que dans la mine dite *Franziskus*, à Offenbanya, et dans celle de Nagyag; il est quelquefois accompagné par le Tellure plombifère. Les substances qui lui sont associées ordinairement sont le Quartz hyalin, la Blende, le Cuivre et l'Or natif. Le Tellure graphique est recherché par les mineurs et exploité avec avantage, à raison de la grande quantité d'Or qu'il contient.

4. Tellure bismuthique, aussi nommé *Argent molybdique*. D'après une ancienne analyse de Klaproth, cette substance avait été regardée comme un Sulfure de Bismuth, contenant seulement 5 pour 100 de Soufre; mais l'essai chimique auquel Berzelius l'a soumise, a montré que c'était un véritable alliage de Bismuth et de Tellure, dont les proportions sont encore inconnues. Elle se présente en lamelles plus ou moins étendues, disséminées dans une Roche porphyrique; ces lamelles paraissent être des prismes hexagonaux réguliers. Sa couleur est le gris d'acier. Elle est tendre, fragile, flexible et opaque. Sa pesanteur spécifique est de 7,8. Elle est soluble dans l'Acide nitrique, et la solution

précipite abondamment par l'eau. Chauffée dans un tube ouvert, elle brunit, fond aisément en un globule, en répandant une odeur de radis, puis elle dégage une fumée blanche, qui s'attache au verre et se résout en gouttelettes transparentes; ce qui reste de la masse est un globule de Bismuth qui, par l'action d'un feu prolongé, se couvre d'Oxyde brun de Bismuth en fusion. Cette substance a été trouvée dans un Porphyre altéré à Deutsch-Pilsen et Borsony, en Hongrie; elle y est accompagnée de Calcaire brunissant et de Fer pyriteux.

Tellure natif sélénié bismuthifère. Cette substance, découverte par Esmark en 1814, à Tellemarken en Norwége, et prise par lui pour du Tellure natif, est un alliage de Tellure, de Bismuth et de Sélénium, d'après les essais de Berzelius. Cette substance est sous la forme de petites lames, comme le Tellure bismuthique de Hongrie. Elle est associée au Cuivre pyriteux, au Cuivre malachite, et à du Mica verdâtre.

Tellure carbonaté. Herera a découvert cette espèce dans les mines d'Alboradon, au Mexique; elle y est associée, dans les filons, à du Plomb oxydé, du Plomb molybdaté, de l'Argent natif, de l'Argent corné et de l'Argent ioduré; elle est en masses feuilletées ou fibreuses, d'un vert clair, à surface mamelonnée, raboteuse et brillante : elle est tendre et fragile, sa cassure est presque vitreuse; elle est un peu transparente et sa poussière est d'un gris jaunâtre; sa pesanteur spécifique est 3; traitée en chalumeau elle brunit promptement et donne ensuite une fumée blanche, qui s'attache au charbon. L'analyse chimique, faite par Herera, lui a donné : Tellure, 56,2; Nickel, 12,4; Acide carbonique, 31,4.

Tellure natif auro-argentifère. *V.* Tellure graphique.

TELMATOPHACE. *Telmatophace.* bot. Genre de la famille de Naïadées, établi par Schleiden, qui lui assigne pour caractères : spadice très-court; fleurs mâles au nombre de deux; filaments recourbés et dilatés vers le milieu; ovaire uniloculaire, bi ou multiovulé; ovules dressés, anatropes; style allongé, recourbé; capsule membraneuse, déhiscente tout autour, di ou polysperme; semences dressées; albumen très-peu abondant; embryon ovale; plumule très-grande; radicule infère.

Telmatophace gibbeuse. *Telmatophace gibba; Lemna gibba,* Lin. Cette plante est fort abondante à la surface des eaux tranquilles, et on l'a pendant longtemps confondue avec la lenticule commune. Les feuilles, au nombre de trois ou quatre, pour chaque plante, sont planes en dessus et gibbeuses ou convexes en dessous; elles naissent d'une petite racine filamenteuse, capillaire; les fleurs sont extrêmement petites, à peine visibles. Très-commune en Europe.

TELMISSE. *Telmissa.* bot. Ce genre appartient à la famille des Crassulacées; il a été institué par Fenzl, qui lui donne pour caractères : calice à trois ou cinq divisions dentiformes; corolle composée de trois ou cinq pétales périgynes, opposés aux découpures du calice; squamules hypogynes clavato-filiformes, plus courtes que les ovaires; ceux-ci, au nombre de trois ou de cinq, sont libres, uniloculaires, uniovulés; capsules folliculaires au nombre de trois à cinq, libres et monospermes. La seule espèce de Telmisse connue jusqu'ici, constitue une plante herbacée, ordinairement rameuse dès la base, à feuilles alternes, charnues, cylindracées, déliées à leur base; les fleurs sont très-petites, sessiles, rangées contre les rameaux, opposées aux feuilles et blanches. Des environs d'Alep.

TELOPÉE. *Telopea.* bot. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Trans. Linn. Soc.*, 10, p. 197) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe irrégulier, fendu longitudinalement d'un côté, quadrifide de l'autre; étamines situées dans la concavité supérieure des divisions du périanthe; glande hypogyne, unique, presque annulaire; ovaire polysperme, pédicellé, surmonté d'un style persistant, et d'un stigmate oblique, en forme de clou, convexe; follicule uniloculaire, cylindracée; graines munies au sommet d'une aile non bordée d'un côté, vasculaire de l'autre, à nervure obliquement récurrente; fleurs en corymbes ou en grappes entourées d'un involucre imbriqué, caduc. Ce genre a été constitué sur des plantes décrites par Cavanilles, Smith et Labillardière, sous le nom générique d'*Embothrium.* Knight et Salisbury l'ont appelé *Hylogyne,* nom qui n'a pas prévalu, quoique celui de *Telopea* eût déjà servi à Solander pour désigner un genre d'Euphorbiacées identique avec le *Camirium,* de Rumph et de Gaertner, mais qui fait partie de l'*Aleurites.*

Telopée brillante. *Telopea speciosissima.* Arbrisseau très-élégant, ayant ses branches munies de feuilles éparses, dentées ou entières. Les fleurs sont rouges, terminales et munies de bractées solitaires à la base de chaque paire de pédicelle. Ces plantes croissent dans la Nouvelle-Hollande, aux environs du Port-Jackson et à la Terre de Diémen.

TÉLOXYDE. *Teloxys.* bot. Genre de la famille des Chénopodées, établi par Moquin-Tandon, avec les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; calice à cinq divisions persistantes, ovales, obtusiuscules, membraneuses en leurs bords, concaves, faiblement carénées après l'anthèse; cinq étamines opposées aux folioles du calice et à peine plus longues qu'elles; filaments comprimés, assez épais, dilatés à leur base; anthères biloculaires, subglobuleuses et très-petites; disque annulaire, déprimé, entourant la base de l'ovaire; style plus court que les étamines, cylindrique, assez épais, bifide au sommet. Le fruit est entouré et presque caché par les divisions anguleuses du calice persistant; le péricarpe est revêtu d'une membrane mince; la semence est horizontale, lenticulaire, comprimée, bordée; son tégument est double : l'extérieur crustacé; albumen farineux et blanchâtre; embryon cylindrique, annulaire, périphérique et blanc.

Téloxyde aristée. *Teloxys aristata,* Moq. Plante herbacée, très-rameuse, glabre, à feuilles alternes, planes, linéaires ou lancéolées-linéaires, très-entières; branches florales dichotomes, à corymbes divariqués; fleurs terminales, décidues et très-petites. De la Sibérie.

TELPHUSE. *Telphusa.* crust. Genre de Décapodes

de la famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères établi par Latreille, d'abord sous le nom de Pomatophile, auquel il a substitué le nouveau, parce que l'autre était appliqué à un genre d'insectes. Caractères : corps un peu plus évasé au devant, se rapprochant de la forme cordée; yeux peu éloignés extérieurement des angles latéraux; antennes latérales se terminant par une tige plus courte que le pédoncule ou en col allongé, de cinq à huit articles; appendices du dessous de l'abdomen des femelles ayant leur branche extérieure en forme de lame foliacée, étroite, presque elliptique ou lancéolée; la branche interne est grêle, filiforme et garnie des deux côtés, de faisceaux de poils longs et distants; abdomen composé de sept segments ou tablettes dont le dernier est triangulaire; les quatrième et troisième paires de pattes les plus longues; tarses comprimés dans le sens des autres articulations des pattes, ayant des arêtes dentelées ou épineuses. Latreille a rangé dans deux sections les trois espèces de Telphuses qu'il décrit.

§ Troisième article des pieds-mâchoires extérieurs en forme d'hexagone irrégulier; test un peu plus large que long; un enfoncement linéaire et transverse derrière les cavités oculaires; son bord postérieur est élevé en manière de pli, et terminé de chaque côté par une dent; chaperon en carré transversal, rebordé en tout ou en partie; tarses tétragones et à quatre rangées d'épines.

Telphuse fluviatile. *Telphusa fluviatilis*, Lat. Crabe de rivière, Oliv. *Gegarcinus fluviatilis*, Lam. Troisième article des pieds-mâchoires externes presque hexagone; test à peine plus large que long; des grains ou des aspérités sur les serres, les côtés antérieurs et le dessus du chaperon; serre droite un peu plus forte. On le trouve dans les rivières du midi de l'Europe.

Telphuse indienne. *Telphusa indica*, Lat. Test transversal, avec ses rebords latéraux situés derrière la dépression, entiers ou sans dentelures. De Pondichéry.

§§ Troisième article des pieds-mâchoires extérieurs en forme de triangle tronqué transversalement au sommet, avec le côté extérieur plus grand, arqué; test d'un tiers plus large que long, sans enfoncement linéaire et transverse derrière les cavités oculaires; ses bords aigus, finement dentelés en scie; chaperon arqué; tarses striés, à cinq rangées d'épines.

Telphuse dentelée. *Telphusa dentata*, Lat. Test cordiforme; milieu de l'arceau supérieur buccal fortement caréné avec une pointe triangulaire, avancée, concave en dessus. De la Martinique.

TEMACHIUM. bot. Le genre établi sous ce nom par Wallroth (Fl. Germ., 11, 116) dans la famille des Algues, ne diffère pas du genre Nematoplate. *V.* ce mot, p. 332, vol. 1er.

TEMAPARA. rept. (Séba.) Espèce du genre Marbré.

TEMIA. ois. *V.* Phrénotrice.

TEMMIA. ois. Espèce du genre Bécasseau. *V.* ce mot.

TEMNOCÈRE. *Temnocera*. ins. Diptères. Genre de la famille des Athéricères, tribu des Syrphées, établi par Lepelletier qui lui donne pour caractères : troisième article des antennes très-long, un peu comprimé, échancré avant son milieu et fort rétréci dans cette partie, un peu plus épais et presque en massue à son extrémité, muni d'une soie dressée, un peu bipennée vers sa base ou à l'extrémité; hypostome droit, à peine creusé; écusson armé d'épines au bord postérieur. Les autres caractères sont conformes à ceux des Volucelles.

Temnocère violatre. *Temnocera violacea*, Lepell. Cet insecte est noir, luisant; hypostome d'un jaune pâle; yeux velus; antennes testacées; écusson d'un brun testacé, armé de six épines, trois de chaque côté; abdomen d'un brun noirâtre, à reflets violets; pattes noirâtres; corps muni de poils bruns; ailes transparentes, avec la côte rembrunie, donnant naissance à une bande transversale, ondulée, qui part de son milieu, et s'avance vers le centre en l'amincissant. Taille, cinq lignes. De Chine.

TEMNODON. pois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, établi par Cuvier et placé récemment dans sa famille des Scombéroïdes (Règne Anim., 2e éd., t. II, p. 206). Il ne comprend qu'une espèce, le *Temnodon saltator*, Cuv., et a pour caractère de présenter une queue sans armure; la petite nageoire ou les épines libres au devant de l'anale comme les sériales; leur première dorsale très-frêle et très-basse; la seconde et l'anale couvertes de petites écailles. Mais leur principal caractère, ajoute Cuvier, consiste dans une rangée de dents séparées, pointues et tranchantes, à chaque mâchoire; derrière celle d'en haut en est une rangée de petites, et il y en a enfin en velours au vomer, aux palatins et à la langue. Leur opercule finit en deux pointes, et ils ont sept rayons aux ouies. L'espèce connue est commune aux deux Océans.

TEMNOPIDE. *Temnopis*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinot-Serville, pour un insecte du Brésil, qui avait été placé par Dejean parmi les Stenocores. Caractères : antennes velues, composées de onze articles, dont le premier gros et renflé, le second très-petit et cyathiforme, les trois suivants allongés, cylindriques, épineux, et à peu près égaux, le onzième linéaire, presque aussi long que le précédent; mandibules courtes; palpes fort courtes, presque égales, avec leur article terminal peu comprimé, aminci à son extrémité qui est tronquée; chacun des yeux distinctement séparé en deux; tête forte, plus large que le corselet; celui-ci étroit, allongé, presque cylindrique, guère plus long que la tête, plus étroit qu'elle à la partie antérieure, muni d'un très-petit tubercule spiniforme, avec deux sillons transversaux : le postérieur plus prononcé; écusson petit, punctiforme; corps presque linéaire, étroit; élytres assez molles, déprimées, un peu rétrécies à leur extrémité, terminées par une petite pointe mousse; pattes assez courtes; cuisses larges et comprimées.

Temnopide a bandes. *Temnopis tœniatus*, Audin. *Stenocorus tœniatus*, Dej. Il est d'un brun rougeâtre, avec ses élytres testacées, sur chacune desquelles est une bande longitudinale brune. Taille, dix lignes.

TEMNOPTÈRE. *Temnopterus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Hydrophilides, établi par Solier, qui lui donne pour caractères : antennes

composées de neuf articles, dont le premier gros, comprimé et dilaté au côté interne en arc de cercle; dernier article des palpes maxillaires sécuriforme, allongé, s'élargissant vers l'extrémité; corselet trapézoïdal, légèrement échancré antérieurement et postérieurement; écusson grand et triangulaire; corps ovale; cuisses comprimées; crochets des tarses antérieurs des mâles comprimés verticalement, fortement rapprochés et paraissant n'en faire qu'un, bifide à l'extrémité : un petit appendice à leur base, surmonté d'un long poil; le cinquième article plus court que le deuxième, faiblement dilaté et sa dilatation formant en dessous une large dent subtriangulaire; mandibules bidentées à l'extrémité; élytres tronquées et biépineuses à la pointe.

Temnoptère a bordure jaune. *Tenopterus limbatus*, D. Son corps est en dessus d'un brun verdâtre; la tête, le corselet et les élytres ont une assez large bordure jaune; ces dernières sont en outre marquées de stries légères, formées par une suite de points; elles ont à l'extrémité deux fortes épines; le dessous du corps est d'un brun tirant sur le rouge obscur, pattes antérieures et antennes jaunâtres, les postérieures sont noirâtres. Taille, six lignes. Afrique.

TEMNURE. *Temnurus*. ois. L'une des subdivisions des Glaucopes, qui a été érigé en genre distinct par plusieurs ornithologistes; elle comprend les espèces à bec long; tels sont les *Glaucopis Temnurus, Leucopterus* et *Aterrimus*. *V.* Glaucope.

TEMO. bot. *V.* Temus.

TEMPÉRATURE. Ce mot sert à désigner en physique l'état relatif des corps par rapport à la chaleur, état qui se manifeste par la sensation de froid ou de chaud que ces corps font éprouver. On mesure l'intensité de l'action du calorique sur les corps, au moyen des thermomètres, instruments composés de substances susceptibles de dilatation et de condensation très-régulière, par l'effet d'une plus ou moins grande chaleur. L'examen de la Température propre des corps et des variations qu'elle subit selon la diversité de nature de ceux-ci, est une question de physique générale, qui ne fait point partie des matières destinées à être traitées dans ce Dictionnaire. On ne doit s'occuper ici que de la distribution de la chaleur à la surface du globe, dont l'inégalité constitue les zones qui partagent la terre en plusieurs climats où les êtres organisés varient de telle sorte que chaque climat est caractérisé par l'existence d'animaux et de plantes qui lui sont propres. La Température est bien la principale cause de ces diversités qu'on observe dans la nature organique en passant d'un climat à l'autre; mais, pour caractériser un climat, il faut encore faire entrer en ligne de compte les considérations que fournissent les circonstances météorologiques locales, telles que l'humidité ou la sécheresse, les vents, la lumière, etc.

Pour évaluer la Température moyenne d'un lieu, il ne faut pas se contenter de prendre le milieu entre le maximum et le minimum de la hauteur du thermomètre pendant le cours de l'année, mais il faut encore avoir égard à la durée de chaque Température. Une série d'observations journalières qui présentent la Température moyenne de chaque jour, peut conduire à la détermination de la Température moyenne de l'année. On fait la somme de ces Températures moyennes diurnes, et on la divise par le nombre des jours de l'année, c'est-à-dire par trois cent soixante-cinq ou trois cent soixante-six, selon que l'année est commune ou bissextile. Dans l'hémisphère boréal, la Température moyenne de l'année est assez exactement représentée par celle du mois d'octobre; mais comme la quantité de chaleur, distribuée à la surface de la terre dans chaque contrée, varie beaucoup d'une année à l'autre, il convient d'embrasser un grand nombre d'années afin d'opérer des compensations entre les années les plus froides et les plus chaudes; c'est le seul moyen d'obtenir une valeur moyenne digne de quelque confiance.

Après avoir obtenu les Températures moyennes de diverses contrées du monde, on a recherché les causes qui occasionnent entre elles une si grande diversité. Depuis longtemps on sait que les latitudes plus ou moins élevées, c'est-à-dire la plus ou moins grande proximité de l'équateur, est la première cause de la chaleur des climats. C'est aussi une connaissance fort ancienne que celle de l'influence de l'élévation du sol, de telle sorte que plus on s'élève dans l'atmosphère, et plus la chaleur diminue. Mais ce n'est que dans les temps modernes qu'on a déterminé avec exactitude la mesure de cette influence, et qu'on a fait connaître combien les divers points du globe situés aux mêmes latitudes présentaient entre eux de différences quant à la Température moyenne. C'est principalement à Humboldt que la science est redevable d'une immense quantité d'observations faites sur cette question. Ce savant a présenté dans un tableau les Températures moyennes de divers points de l'hémisphère boréal du globe; et à la première vue on est frappé du peu de concordance qu'il y a entre les Températures des lieux situés à des latitudes semblables. En joignant par des lignes, sur un globe ou une mappemonde, les points où la Température est la même, on forme des courbes non parallèles à l'équateur, présentant des sommets convexes vers le pôle et d'autres concaves, selon que la Température, correspondante à ces lignes, est plus forte dans certaines localités du nord, et *vice versâ*, que cette Température se projette plus au midi. Ces lignes ont reçu le nom de *lignes isothermes*; leur auteur a constaté que, dans la zone torride, elles sont beaucoup moins sinueuses, à un tel point qu'elles deviennent presque parallèles à l'équateur.

La Température moyenne de l'année ne suffit pas pour indiquer complétement la distribution de la chaleur dans les divers points du globe, il faut encore considérer les Températures extrêmes dans chaque lieu, c'est-à-dire les moyennes de l'hiver et de l'été, ainsi que celles du mois le plus froid et du mois le plus chaud. Ces évaluations acquièrent de l'importance aux yeux des agriculteurs, puisqu'elles leur fournissent des données fort utiles sur l'acclimatation et la réussite de certains végétaux. Ainsi la vigne ne réussit pas bien dans les provinces du nord-ouest de l'Europe, parce que les étés ne sont pas assez chauds pour la maturité du raisin. Dans le nord-est, au contraire, cette plante est cultivée à de hautes latitudes, parce que les étés sont

suffisamment chauds et forment compensation à la rigueur des hivers, par la Température moyenne de l'année.

Le maximum de chaleur, observé à l'ombre et assez loin de toute réverbération, n'a pas dépassé 46°. A Pondichéry, à Bassora et au Sénégal, on a vu le thermomètre atteindre 44 et même 45°. A Pétersbourg, il est monté jusqu'à 30, et à Paris, ce degré de chaleur a souvent été observé; ce qui prouve que la longueur du séjour du soleil au-dessus de l'horizon peut occasionner une chaleur diurne extrêmement forte, quoiqu'à des latitudes très-élevées. Enfin, d'après les observations des savants de l'expédition d'Égypte, à Philoë, le thermomètre exposé au soleil s'est élevé jusqu'à 70°. L'intensité du froid en Sibérie était connue depuis longtemps par l'observation de la congélation du Mercure, fait que Gmelin annonça en 1734. Les voyages des capitaines Parry et Francklin, dans l'océan Glacial, ont fourni des observations d'un froid encore plus considérable que celui de la Sibérie. En février 1819, le thermomètre de Parry est descendu jusqu'à 47°, et Francklin a observé 50° au fort de l'Entreprise.

TEMPÊTE. OIS. Espèce du genre Pétrel, que l'on observe plus fréquemment dans les grands troubles atmosphériques.

TEMPLÉTONIE. *Templetonia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, édit. 2, vol. 4, p. 269) et ainsi caractérisé : calice à cinq dents un peu inégales; corolle papilionacée, dont la carène est oblongue, dépassant un peu les ailes; étamines réunies par la base, la dixième quelquefois plus courte et un peu libre; les anthères uniformes; gousse pédicellée, plane, comprimée, contenant plusieurs graines strophiolées. L'espèce, sur laquelle ce genre a été fondé, est une plante de la côte occidentale et méridionale de la Nouvelle-Hollande, que Ventenat (Malm., tab. 53) a décrite et figurée sous le nom de *Rafnia retusa*. Une seconde espèce, indigène des mêmes contrées, a été publiée dans le *Botanical Magazine*, tab. 2008, et dans le *Botanical Register*, tab. 859, sous le nom de *Templetonia glauca*. Ces deux plantes sont des arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, simples, cunéiformes, rétuses, mucronées. Les fleurs sont grandes, d'un rouge ponceau, solitaires dans les aisselles des feuilles.

TEMUS. BOT. Molina, dans son Histoire naturelle du Chili, a décrit sous le nom de *Temus moschata*, un arbre formant un genre nouveau, qui appartient à la famille des Magnoliacées et à la Polyandrie Digynie, L. Cet arbre est toujours vert, rameux, muni de feuilles alternes, pétiolées, ovales, vertes et luisantes. Les fleurs sont situées au sommet des branches et répandent une odeur très-agréable. Le calice est à trois découpures obtuses; la corolle, jaune ou blanche, est composée de dix-huit pétales étroits et longs; les étamines sont nombreuses, à filets sétacés plus courts que la corolle, à anthères globuleuses; il y a deux ovaires supères, surmontés de deux styles et de deux stigmates; le fruit est une baie à deux coques, assez semblable à celle du café, et contenant des graines arillées. Le bois de cet arbre est très-dur, et employé au Chili à confectionner toutes sortes d'ouvrages; les feuilles ont une odeur aromatique, analogue à celle de la Muscade.

TENACE. *Tenax*. BOT. En général on dit qu'un corps est tenace quand il oppose beaucoup de résistance aux efforts que l'on fait pour en séparer les molécules, pour le briser. En botanique, l'épithète de tenace s'applique aux organes qui, au moyen de petites pointes disposées comme des hameçons, ou de petits poils crochus, s'accrochent à ce qui les touche et s'en détachent difficilement.

TENAGOCHARIS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Hochstett, rentre dans le genre Butome. *V.* ce mot.

TENARITE. *Tenaris*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Meyer, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle subrotatée, à cinq lobes étroitement spathulés; couronne staminale partagée en cinq folioles, ovales, bidentées au sommet et insérées à l'extrémité du gynostège; anthères petites, charnues, dépourvues de membrane; masses polliniques dressées, arrondies ou subanguleuses; stigmate pentagone et planiuscule; follicules géminés, grêles, lisses, dressés et portés sur un pédoncule droit; semences chevelues.

TENARITE RUBELLE. *Tenaris rubella*, Mey. Plante herbacée, vivace, à feuilles aiguës, très-étroitement linéaires; tige simple et grêle, terminée par un bouquet de fleurs roses. De la partie méridionale de l'Afrique.

TENDARIDÉE. *Tendaridea*. BOT. *V.* ARTHRODIÉES.

TENDONS. ZOOL. On donne ce nom aux faisceaux ligamenteux, plus ou moins arrondis, qui donnent insertion aux fibres musculaires et servent à les fixer aux os. Ce sont en général des cordons allongés, étroits, d'une couleur blanche, brillante, et d'une solidité très-grande. Chez les Crustacés, les Tendons sont remplacés par des lames calcaires, semblables aux parties qui constituent le squelette tégumentaire; chez les Insectes ils présentent des modifications analogues.

TENDRAC. MAM. (Buffon.) Espèce du genre Tanrec. *V.* ce mot.

TÉNÉBRICOLES OU LYGOPHILES. INS. Famille de Coléoptères hétéromères, dans la Méthode de Duméril (Zool. anal.), composée des genres Upide, Ténébrion, Opatre, Pédine et Sarrotrie. Les caractères sont ainsi tracés : élytres dures, non soudées; antennes grenues, en massue allongée. Ils ne conviennent, pour ces derniers organes, qu'à plusieurs espèces de quelques-uns de ces genres, et peuvent s'appliquer à d'autres Hétéromères. Cette famille embrasse la tribu des Ténébrionites et une portion de celle des Blapsides, de la méthode de Latreille.

TÉNÉBRION. *Tenebrio*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites. Caractères : corps allongé, étroit, presque de la même largeur partout; antennes grossissant insensiblement vers le bout, ou presque filiformes; pieds antérieurs à cuisses renflées et à jambes étroites, courbées ou arquées; les quatre tarses antérieurs offrant distinctement cinq articles, et les deux postérieurs quatre; corselet plus large que long.

TÉNÉBRION DE LA FARINE. *Tenebrio molitor*, L. Cet

insecte se trouve fréquemment, surtout le soir, dans les lieux peu fréquentés des habitations, dans les boulangeries, les moulins à farine, sur les vieux murs, etc. Son corps est long d'un peu plus de six lignes, d'un brun presque noir en dessus, couleur de marron et luisant en dessous, avec le corselet de la largeur de l'abdomen, carré et marqué postérieurement de deux impressions; les élytres sont pointillées et striées. Sa larve, que l'on donne en nourriture aux Rossignols, vit dans le son et la farine, où elle se transforme aussi en nymphe. Elle est longue, cylindrique, d'un jaune d'ocre, très-lisse et fort luisante, avec les pattes très-courtes.

TÉNÉBRIONITES. INS. Tribu de la famille des Mélasomes, ordre des Coléoptères hétéromères. Les Ténébrionites son munis d'ailes, caractère qui les distingue des autres Mélasomes. Leur corps est ordinairement oblong, déprimé ou peu élevé, avec le corselet presque carré et de la largeur de l'abdomen, à son bord postérieur. Les palpes sont plus grosses à leur extrémité, et le dernier article des maxillaires est plus ou moins en forme de hache ou de triangle renversé. Les mâchoires sont toujours entièrement découvertes par devant, le menton étant beaucoup plus étroit que dans la plupart des autres Mélasomes. Latreille partage les Ténébrionites en trois sections :

1° Corps ovale; corselet arqué latéralement, ou en demi-ovale tronqué antérieurement, plus large, au bord postérieur au moins, que l'abdomen, peu ou point rebordé; palpes maxillaires terminées par un article sécuriforme; antennes grossissant insensiblement. Genres : CRYPTIQUE (*Crypticus*) et OPATRE (*Opatrum*).

2° Corps allongé, étroit, presque de la même largeur partout, ou plus large postérieurement; corselet presque carré; antennes disposées en une grosse massue, ou dilatées brusquement à leur extrémité. Genres : TOXIQUE (*Toxicum*), CORTICUS (*Corticus*), ORTHOCÈRE (*Orthocerus*), CHIROSCÈLE (*Chiroscelis*) et BOROS (*Boros*).

3° Corps à peu près conformé de même que dans la section précédente; antennes de grosseur ordinaire et ne se terminant point brusquement en massue. Les deux pattes antérieures ont les cuisses grosses et les jambes étroites, courbées ou arquées. Genres : CALCAR (*Calcar*), UPIS (*Upis*), TÉNÉBRION (*Tenebrio*), et HÉTÉROTARSE (*Heterotarsus*).

TENGA. BOT. Nom vulgaire du Coco.

TENGYRE. *Tengyra*. INS. Genre d'Hyménoptères de la famille des Fouisseurs, tribu des Scoliètes, établi par Latreille sur une seule espèce (Tengyre de Sanvitale), et dont il n'a observé que le mâle. Ce genre est infiniment rapproché de celui de Tiphie; mais les antennes beaucoup plus longues que la tête et le corselet, les mandibules bidentées à leur extrémité, la cellule radiale des ailes supérieures se terminant en pointe peu éloignée de leur extrémité, le dernier demi-segment ventral formant un crochet recourbé et creusé en gouttière, ne permettent pas de confondre les Tengyres avec les Tiphies.

TÉNIA. *Tænia*. INT. Genre de l'ordre des Cestoïdes, ayant pour caractères : corps allongé, déprimé, articulé; tête munie de quatre suçoirs. Les Vers intestinaux, auxquels on a donné ce nom, se rencontrent très-fréquemment dans les voies digestives des animaux vertébrés et se caractérisent très-facilement. On ne pourrait les confondre qu'avec les Bothriocéphales, les Trienophores et quelques Cysticerques; ils se distinguent aisément des deux premiers genres par la forme de leur tête et de leurs suçoirs; du dernier par le défaut de vésicule caudale. Les Ténias fournissent l'exemple de la plus grande différence observée dans les proportions entre les espèces d'un même genre. Il y a des Ténias longs à peine d'une ligne; il n'est pas rare d'en trouver de trente à quarante pieds; mais que serait-ce, si l'on pouvait ajouter foi au dire de quelques auteurs, qui parlent de Ténias de quarante à cinquante aunes, et même de huit cents aunes de long! Ces animaux sont très-allongés, aplatis, rubanés, rétrécis en avant, formés de nombreuses articulations situées à la suite les unes des autres et plus ou moins solidement unies entre elles. Quelques naturalistes et médecins avaient supposé, d'après des observations inexactes, et guidés par une analogie trompeuse, que les Ténias étaient des animaux composés, comparables, sous ce rapport, aux Polypes ou à quelques autres Zoophytes; que chaque articulation était un individu ayant ses moyens d'existence particuliers, mais vivant d'une vie commune avec toutes les autres articulations constituant la masse animée nommée Ténia; on supposait également que ces parasites étaient privés de tête, supposition qui découlait naturellement de la première. Ces opinions ne sont plus adoptées par personne; l'organisation des Ténias mieux connue, mieux appréciée, ne laisse plus sur ce point matière à aucun doute.

Quelle que soit la longueur qu'atteignent les Ténias, leur largeur n'excède pas un pouce, et le plus grand nombre reste bien au-dessous de cette dimension. Ils sont, dans tous les cas, très-amincis en avant où se trouve une partie distincte, un peu renflée, qui est la tête. Contractile dans tous ses points, la tête, pendant la vie de l'animal, se montre sous une foule d'aspects, mais après la mort, elle affecte en général une forme particulière, qui paraît assez constante pour chaque espèce; elle a quelquefois la forme d'une tablette carrée plus ou moins épaisse, d'un coin tronqué ou arrondi; elle est oblongue, cordiforme, obcordée, hémisphérique, pyramidale, elliptique, etc., etc. On trouve constamment à la tête des Ténias quatre oscules ou suçoirs, orifices externes de conduits nourriciers, qui parcourent la longueur de l'animal; ils sont le plus souvent circulaires, rarement elliptiques ou à contours anguleux, munis d'un rebord ou anneau plus opaque que le reste, et qui paraît être de nature musculaire dans les grandes espèces. La situation la plus ordinaire des oscules est la suivante : deux correspondent à l'une des faces du Ver, et les deux autres à la face opposée, plus rarement deux correspondent aux faces et deux aux bords : ils sont quelquefois dirigés tout à fait en avant; la tête alors prend une figure carrée, dont les oscules occupent les angles; leur grandeur varie par rapport à celle de la tête; ils sont plus ou moins voisins les uns des autres, plus ou moins rapprochés de l'extrémité antérieure. Pendant la vie, on peut voir sur les grandes

espèces que l'intérieur des oscules a la forme d'un entonnoir dont le sommet se continue, avec des vaisseaux dont il sera parlé plus bas; après la mort, il est rare que le creux soit apparent, on n'aperçoit que l'anneau béant extérieur, qui en est l'orifice. Beaucoup de Ténias n'ont à la tête d'autre organe que des oscules; beaucoup aussi sont munis d'une trompe rétractile nue ou armée de crochets; la trompe est située en avant et surmonte la tête; elle peut rentrer dans l'intérieur de celle-ci en se retournant comme un doigt de gant. On aperçoit dans le point de la tête qu'elle doit occuper, un petit enfoncement ou une légère saillie suivant qu'elle est plus ou moins rétractée : lorsque la tête est demi-transparente, on distingue fort bien au travers de ses parois la trompe retirée dans son intérieur. En la supposant saillante au dehors autant qu'elle est susceptible de l'être, elle présente alors, suivant les espèces, un certain nombre de variétés de formes qui aident souvent à les caractériser; il est des Ténias dont la trompe est plus longue que la tête, aussi longue, ou plus courte; elle peut être conique, cylindrique, en massue, terminée par un renflement, etc. Beaucoup d'espèces ont un double rang circulaire de crochets au sommet de leur trompe; il n'y en a quelquefois qu'un seul rang : ces crochets paraissent de nature cornée; leur pointe est dirigée en arrière, et leur grosseur, variable suivant les espèces, paraît assez constante pour tous les individus d'une même espèce. On nomme *col* l'intervalle situé entre la tête et les premières articulations; cette partie qui manque souvent, et qui est en général plus étroite que la tête, n'offre d'ailleurs rien de remarquable que sa longueur plus ou moins considérable, et qu'on emploie souvent comme caractère spécifique; il n'est pas rare que la transparence du col permette de distinguer les quatre vaisseaux naissants de suçoirs et qui se rendent dans le corps. Toute la portion articulée des Ténias porte le nom de corps et constitue à elle seule presque toute leur masse. Ses articulations antérieures sont souvent peu distinctes et ressemblent à des rides; à mesure qu'elles se rapprochent de l'extrémité postérieure, leurs dimensions augmentent et leurs formes se prononcent. En considérant la série d'articulations composant le corps d'un Ténia, on voit qu'elles affectent différentes figures, leur aspect change insensiblement et comme par gradation; il n'y a que peu de Ténias dont toutes les articulations aient la même forme et qui ne diffèrent que par le volume. Leur adhérence entre elles est plus ou moins forte suivant les espèces, les dernières se détachent toujours avec beaucoup de facilité. Il est difficile de se procurer des Ténias pourvus de toutes leurs articulations; il est même presque impossible d'être assuré qu'il n'en manque point quelques-unes. Quelle que soit la forme des articulations, on peut y distinguer quatre bords et deux faces. Le bord antérieur, uni avec l'articulation qui précède, est toujours plus mince que le postérieur et presque constamment plus étroit; le bord postérieur, qui s'unit avec l'articulation suivante, est en général épais et souvent renflé; il recouvre une étendue plus ou moins considérable des deux faces de l'articulation qui suit, au point qu'il y a des Ténias que cette disposition fait paraître comme imbriqués; ce bord est droit ou un peu échancré. Les bords latéraux, rarement droits et parallèles, sont souvent un peu inclinés l'un sur l'autre, convexes, ondulés ou diversement échancrés; presque toujours ces bords, ou l'un des deux seulement, présentent une petite ouverture ordinairement bilabiée, à lèvres un peu saillantes, un port génital. Les bords latéraux, en se réunissant avec le bord postérieur, forment un angle plus ou moins saillant, arrondi ou aigu, dont la série fait paraître les deux côtés des Ténias comme dentelés; dans quelques espèces, cet angle se prolonge considérablement en forme de petite lanière, quelquefois d'un côté seulement : il ne faut pas confondre ce prolongement avec le *lemnisque*. Les deux faces des articulations sont, dans la plupart des cas, planes et unies, quelquefois légèrement ridées longitudinalement ou transversalement; elles sont parfois un peu convexes dans leur milieu, aux dernières articulations; cela dépend de la présence des ovaires remplis d'œufs en maturité. Une ou deux espèces ont leur pore génital placé sur les faces près du bord antérieur. Quand les articulations sont translucides, on peut souvent distinguer la structure des ovaires. Les formes des articulations sont assez variables; on peut les rapporter aux suivantes : plus larges que longues (c'est la figure la plus ordinaire), presque carrées, plus longues que larges, cunéiformes (rétrécies en avant), infundibuliformes (semblables aux précédentes), le bord postérieur échancré, cyathiformes (la figure précédente, mais beaucoup plus courte), cordiformes, elliptiques, moniliformes, etc. Quoique la figure des articulations soit souvent employée comme caractère spécifique, il ne faut pas y attacher trop d'importance, car souvent telle ou telle forme dépend, dans la même espèce, du degré plus ou moins considérable de contraction où elles se trouvent lors de la mort de l'animal, et plus encore de la manière dont on les place pour les étudier : en tiraillant légèrement le corps des Ténias, on voit changer du tout au tout la figure des articulations tiraillées. La dernière articulation a souvent une forme toute différente des autres.

Les divers organes dont se compose un Ténia sont recouverts d'une pellicule très-mince, transparente, intimement adhérente partout au tissu sous-jacent, et qu'on ne peut parvenir à enlever par lambeaux que sur les articulations d'un certain volume. La tête, le col et le corps des Ténias paraissent formés d'une matière ayant un aspect gélatineux, opaque ou demi-transparente, au milieu de laquelle on aperçoit quelquefois des granulations plus opaques que le reste, et qu'il ne faut pas confondre avec les œufs. Examinés vivants et encore au milieu des mucosités intestinales, on voit ces animaux exécuter des mouvements ondulatoires, et une partie de leurs articulations se resserrer, tandis qu'une autre partie s'allonge; des petits Ténias, mis dans l'eau tiède, nagent à la manière des Sangsues, en faisant des ondulations assez rapides. Le système digestif des Ténias consiste en quatre petits vaisseaux qui naissent des suçoirs et qui se prolongent dans le col; ils ne tardent point à se réunir et à n'en former que deux qui

parcourent toute la longueur de l'animal; ils marchent parallèlement et sont situés près des bords latéraux. Au niveau du bord postérieur de chaque articulation, ils communiquent entre eux au moyen d'une branche transversale. Il est difficile de savoir si les Ténias sont androgynes ou hermaphrodites; tous les individus parvenus à un certain degré de développement ont toujours présenté des ovaires; les premières articulations, dans une série plus ou moins longue, en sont dépourvus, mais ils existent dans les dernières, et d'autant plus développés que ces articulations sont plus voisines de l'extrémité postérieure; ils sont situés dans la partie moyenne et leur figure varie suivant les espèces. Ils paraissent tantôt comme une tache opaque ou translucide, tantôt comme un petit nodule ovale ou arrondi, ayant une cavité intérieure, ou ils sont ramifiés en grappe, en arbrisseau, etc.

Un pore génital se trouve presque constamment sur les bords latéraux, et beaucoup plus rarement sur la ligne moyenne des articulations. De ce pore naît un petit canal qui se bifurque bientôt; l'une des branches va directement à l'ovaire; l'autre, plus petite, se dirige vers le bord antérieur de l'articulation, où elle paraît se terminer dans une petite ampoule. La situation des pores génitaux latéraux varie suivant les espèces; quelques-unes ont deux pores à chaque articulation, opposés sur chaque bord; d'autres en ont d'un côté seulement; chez d'autres, les pores génitaux sont alternes, c'est-à-dire une articulation ayant son pore génital sur le bord gauche, celle qui suit a le sien sur le bord droit, et ainsi de suite; enfin il y a des Ténias où l'on trouve une suite d'articulations qui ont leur pore génital du même côté, et la série suivante sur le côté opposé, sans qu'il y ait d'ordre régulier pour le nombre d'articulations de chaque série : on désigne cette disposition par l'expression des *pores vaguement alternes*. On trouve quelquefois des Ténias par le pore génital desquels sort un petit appendice en général cylindrique, que Rudolphi nomme *lemnisque :* cette partie est regardée comme l'organe génital mâle; rarement toutes les articulations sont munies de lemnisques; il arrive plus fréquemment que quelques-unes seulement en sont pourvues; on trouve également la même espèce avec ou sans lemnisques. Quelques auteurs ont considéré le pore génital comme un suçoir ou bouche destinée à absorber les sucs nutritifs nécessaires à chaque articulation. La très-grande longueur des Ténias, l'excessive petitesse des conduits par lesquels les sucs nutritifs doivent passer avant de parvenir aux articulations, surtout aux dernières, qui sont en même temps les plus volumineuses, toutes ces considérations ne laissent pas que de donner une sorte de probabilité à cette opinion, et l'on peut ajouter encore que les pores génitaux peuvent s'appliquer, à la manière de ventouses, et avec une certaine force aux parois intestinales. Cependant le rapport direct des canaux naissant de ces pores, avec les ovaires, et le défaut d'anastomoses avec ceux qui, naissant à la tête, parcourent toute la longueur de l'animal, font penser, avec Rudolphi, que l'on doit les regarder comme appartenant seulement aux organes reproducteurs. Les Ténias sont ovipares; leurs œufs, en général très-petits et en nombre incalculable, ont ordinairement plusieurs enveloppes; la plupart sont arrondis ou ovalaires : quelques espèces ont leurs œufs fort allongés et très-aigus aux deux bouts. Les articulations chargées d'œufs en maturité, se détachent très-facilement surtout dans les dernières; en ouvrant des animaux contenant des Ténias, on trouve souvent en même temps que ces Vers, quelques articulations détachées, souvent aussi elles sortent avec les excréments. On avait pris ces articulations détachées pour des Vers particuliers, que l'on nommait *Cucurbitains*. Il est probable que c'est le mode le plus ordinaire par lequel les Ténias répandent leurs œufs; la vie ne tarde pas à s'éteindre dans ces articulations, elles se détruisent peu à peu, et les œufs qu'elles contiennent sont mis en liberté. On a également observé sur quelques espèces, que les ovaires se détachent et tombent en totalité avec la peau qui les recouvre, laissant, percées dans leur centre, les articulations dont ils faisaient partie, encore unies entre elles : c'est encore là sans doute un moyen de parturition des Ténias. Enfin il est présumable aussi que les œufs peuvent sortir par le petit canal qui s'étend des ovaires au pore génital. Ce mode de parturition n'a été observé qu'une seule fois par Goëze.

Les Ténias, comme tous les êtres vivants, sont sujets à des monstruosités : une des plus communes est celle qu'on a érigée en espèce sous le nom de Ténia marteau. Dans cette monstruosité, un assez grand nombre des articulations antérieures sont très-rapprochées d'un côté et très-écartées de l'autre, à peu près comme un éventail étendu : les autres articulations sont dans l'état normal; la partie difforme de l'animal est posée transversalement sur celle qui a conservé la forme ordinaire, de sorte que cette anomalie de forme simule assez bien un marteau emmanché, arrondi par un bout et pointu par l'autre. Le Muséum de Vienne possède un Ténia dont la tête présente six oscules au lieu de quatre; il a été trouvé dans les intestins d'un Chat. Le même Muséum possède un morceau de *Tænia folium* (de l'Homme) dont l'un des bords est simple et l'autre double, ou plutôt il semble que ce soit deux Ténias soudés par un côté. Le docteur E. Deslonchamps a trouvé dans l'intestin d'un Cygne un assez grand nombre de Ténias, dont la plupart avaient les premières articulations très-élargies, dans un intervalle de quelques lignes de longueur; elles semblaient séparées longitudinalement par une pellicule mince non articulée.

Les espèces de Ténias sont très-nombreuses, et se trouvent pour la plupart dans les intestins des animaux vertébrés; on en trouve rarement dans les Poissons, où ils semblent être remplacés par les Bothriocéphales. L'étude des espèces de ce genre, comme dans tous les genres très-naturels, est fort difficile et laisse souvent de l'incertitude. Rudolphi partage les Ténias en trois sections; la première comprend les espèces dépourvues de trompe; la deuxième celles qui en sont pourvues, mais où elle n'est point armée de crochets; la troisième les espèces à trompe armée.

Ire section. — *Tania expansa*, *denticulata*, *pectinata*, *lanceolata*, *plicata*, *festiva*, *anthocephala*, *om-*

phalodes, *diminuta*, *perlata*, *cruciata*, *longiceps*, *crenata*, *nasuta*, *tripunctata*, *cucumerina*, *opuntioides*, *litterata*, *dendritica*, *difformis*, *angustata*, *filicollis*, *longicollis*, *ocellata*, *torulosa*, *dispar*, *tuberculata*.

IIe section. — *Tœnia osculata*, *sphærophora*, *variabilis*, *lævigata*, *amphitrica*, *mutabilis*, *cyathiformis*, *campanulata*, *infundibuliformis*, *villosa*, *setigera*, *vaginata*, *polymorpha*, *sphærocephala*, *bacillaris*, *pyramidata*, *sphenocephala*, *platycephala*, *angulata*, *lævis*, *æquabilis*, *tenuirostris*, *inversa*, *capillaris*, *capitellata*, *unilateralis*, *fasciata*, *filum*, *microcephala*, *linea*, *elliptica*, *racemosa*, *globifera*, *nymphæa*, *gracilis*, *pusilla*, *brevicollis*, *crassipora*, *obtusa*, *candelabraria*, *parallelipipeda*, *farciminalis*, *stylifera*, *paradoxa*, *interrupta*, *oligotoma*, *flagellum*, *malleus*.

IIIe section. — *Tœnia folium*, *marginata*, *intermedia*, *serrata*, *crassiceps*, *laticollis*, *crassicollis*, *compacta*, *quadrata*, *aurita*, *macrorhyncha*, *octolobata*, *straminea*, *acuta*, *filiformis*, *multistriata*, *inflata*, *sinuosa*, *trilineata*, *undulata*, *serpentulus*, *porosa*, *crateriformis*, *megacantha*, *longirostris*, *crassula*, *capitata*, *scolecina*.

TÉNIOTE. *Tœniotes*. INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par Audinot-Serville, aux dépens du genre *Cerambyx*, de Fabricius. Caractères : antennes glabres, peu distantes à leur base, composées de onze articles cylindriques, dont le second court, le troisième très-long, le dernier fort allongé; tête de la largeur du corselet, avec la face plane; yeux grands et peu saillants; mandibules assez fortes, arrondies extérieurement; palpes maxillaires plus longues que les labiales : article terminal plus grand que le précédent, un peu dilaté au milieu, pointu au bout; corselet cylindrique, presque carré, un peu dilaté sur les côtés, lesquels portent une queue; écusson demi-circulaire, arrondi à l'extrémité; élytres allongées, allant en se rétrécissant des angles huméraux qui sont saillants et arrondis, jusqu'à l'extrémité qui est mutique; corps allongé cylindrique, convexe en dessus et ailé; pattes allongées; tarses non houppeux.

TÉNIOTE SUBOCELLÉ. *Tœniotes subocellatus*, Audin.; *Cerambyx subocellatus*, Fab. Il est brun, avec de grandes taches blanches, arrondies, presque oculaires et très-nombreuses sur le corps. Taille, quatorze lignes. De l'Amérique méridionale.

TENNANTITE. MIN. Variété de Cuivre gris arsenifère, dont Phillips a fait une espèce, qu'il a dédiée à Tennant. Sa forme ordinaire est le dodécaèdre rhomboïdal; elle est d'un noir bleuâtre métallique; sa poussière est d'un gris rougeâtre; sa pesanteur spécifique est de 4,37. Au chalumeau, elle brûle sur le charbon avec une flamme bleuâtre, et en répandant une forte odeur d'ail. Elle est composée, d'après l'analyse de Phillips, de Cuivre, 47,50; Soufre, 30,25; Arsenic, 12,50; Fer, 9,75. La Tennantite a été trouvée en Cornouailles dans les filons de Cuivre, qui traversent le Granite et le Schiste argileux; elle y est accompagnée de Cuivre pyriteux, de Cuivre sulfuré et de Cuivre gris antimonifère.

TENORIA. BOT. Le genre indiqué sous ce nom par Bertero, ne diffère pas suffisamment du genre *Buplevrum*, de Tournefort, pour en être distingué. *V.* BUPLÈVRE.

TENREC. MAM. Pour Tanrec. *V.* ce mot.

TENTACULAIRE. *Tentacularia*. INTEST. Genre établi par Bosc (Bull. phil., 1797, n° 2, p. 9, fig. 1) et réuni aux Tétrarhynques par Rudolphi, sous le nom de *Tetrarhynchus macrobothrius*. *V.* TÉTRARHYNQUE.

TENTACULES. INS. Quelques entomologistes ont donné ce nom à certaines parties molles des Insectes, qui sortent du corps et y rentrent alternativement sans que l'on ait encore bien constaté leurs véritables fonctions. Il arrive souvent que ces Tentacules servent de voies de sécrétion à une humeur quelconque, qui s'échappe sous forme de liqueur douée quelquefois de propriétés acides ou odorantes.

TENTACULITES. MOLL. (Schlotheim.). *V.* MOLOSSE.

TENTHRÈDE. *Tenthredo*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrants, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, qui, dans les premières méthodes, comprit d'abord cette tribu, mais qui, dans l'état actuel de la science, ne renferme plus que les espèces offrant les caractères suivants : antennes filiformes ou légèrement plus grosses vers le bout, de neuf articles, simples dans les deux sexes; deux cellules radiales et quatre cellules cubitales dont la dernière fermée par le bord postérieur de l'aile. Jurine, ayant cru devoir appliquer la dénomination générique de Tenthrède aux espèces dont les antennes sont terminées en forme de bouton, et qui sont généralement les plus grandes de la tribu, celles que Geoffroy et Olivier en avaient déjà séparées, l'un sous le nom de *Crabro* et l'autre sous celui de *Cimbex*, appelle Allante, *Allantus*, le genre dont il s'agit ici. Le docteur Leach en a réduit l'étendue. Les espèces dont le corps est allongé ou de longueur moyenne, dont les antennes présentent les mêmes proportions, ont neuf articles, avec le quatrième plus long que le troisième, forment un genre propre auquel il conserve la dénomination précédente d'*Allantus*; telles sont les espèces de Tenthrèdes appelées par Klug *semi-cincta*, *notha*, *zonata*, etc.; celles qui ne diffèrent de celles-ci, qu'en ce que ces deux articles sont d'égale longueur, composent le genre *Tenthredo*. Il y rapporte les espèces que le même auteur nomme *rapæ*, *dimidiata*, *nassata*, etc.; d'autres Tenthrèdes de Latreille, ou d'autres Allantes de Jurine, dont le corps est court et épais, avec les antennes de neuf ou dix articles, plus épaisses dans leur milieu, terminées en pointe, et où le troisième article est plus long que le quatrième, forment dans la méthode du naturaliste anglais deux autres genres, *Athalia* et *Selandria* : ici les antennes ont neuf articles et là dix. Lepelletier adopte le premier, mais en donnant un article de plus aux antennes; Latreille pense cependant que la séparation même du neuvième et du dixième articles était faiblement exprimée ou à peine rudimentaire. Les Tenthrèdes, *spinarum*, *rosæ*, *annulata*, de Klug, rentrent dans cette coupe générique; celles qu'il nomme *Tœnia serva*, *cinereipes*, et *ovata*, appartiennent à la seconde (*Selandria*). Lepelletier et Serville ne comprennent plus maintenant (Encycl. méthod.) dans

le genre Tenthrède proprement dit, que les Allantes de Jurine, dont les antennes, composées de neuf articles, sont assez longues, et ne vont point en grossissant. Les Allantes, où elles sont composées du même nombre de pièces, mais qui vont en grossissant, et sont plus courtes, forment le genre *Coryna*, dans lequel ils établissent plusieurs divisions et subdivisions, d'après les proportions de ces organes, celles de l'abdomen et la considération de la seconde et de la troisième cellule cubitale. On peut se dispenser d'entrer dans d'autres détails. Devant exposer en outre à l'article TENTHRÉDINES les particularités les plus intéressantes de l'histoire de ces insectes, on s'abstiendra d'en parler ici, et l'on se bornera à la citation des espèces suivantes.

TENTHRÈDE GUÊPE. *Tenthredo tricincta*, Fabr.; la Mouche à scie à quatre bandes jaunes, Geoff., nº 11, pl. 16, fig. 5. Longues de six lignes, noire, avec le labre, le bord postérieur du prothorax, du premier segment de l'abdomen et celui des autres, à partir du quatrième, jaunes. Antennes plus grosses vers le bout, noires, avec le premier article fauve. Pattes de cette couleur, avec du noir sur les cuisses. Une teinte brune à la côte des ailes supérieures. Très-commune aux environs de Paris.

TENTHRÈDE DE LA SCROPHULAIRE. *Tenthredo Scrophulariæ*, L.; Panz., *Faun. Insect. Germ.*, 10, le mâle. Longue de cinq lignes, noire, avec les antennes fauves et un peu plus grosses vers leur extrémité. Anneaux de l'abdomen, à l'exception du second et du troisième, ayant le bord postérieur jaune. Jambes et tarses fauves. Sur la Scrophulaire.

TENTHRÈDE VERTE. *Tenthredo viridis*, L.; Panz., *ibid.* 64, 2. Antennes sétacées. Corps vert, avec des taches sur le thorax, et une bande le long du milieu du dessus de l'abdomen, noires. Sur le Bouleau.

Dans quelques autres espèces le corps est proportionnellement plus court et plus épais. Fabricius en a fait des Hylotomes, et Leach des Sélandries. *V.* ces mots.

TENTHRÉDINES. *Tenthredinetæ, Tenthredinidea*, Leach. INS. Hyménoptères composant la première tribu de la famille des Porte-Scies, section des Ténébrants, ainsi nommée du genre *Tenthredo* de Linné qu'elle embrasse. Un abdomen parfaitement sessile, cylindracé, formé de neuf anneaux et muni dans les femelles, à son extrémité inférieure, d'une tarière logée dans une coulisse, constituée par deux lames aplaties, cultriformes, cornées, dentelées en manière de scie, et représentant l'aiguillon proprement dit des Hyménoptères pourvus de cette arme offensive; une tête carrée, offrant deux mandibules fortes, plus ou moins dentées, une languette trifide et comme digitée, des palpes maxillaires composées de six articles, et les labiaux de quatre; la présence de deux petits corps arrondis, en forme de grains et ordinairement colorés, situés derrière l'écusson; des ailes luisantes, paraissant comme chiffonnées, et dont les supérieures ont toujours une cellule radiale au moins, et deux ou trois cellules cubitales complètes, outre celle qui les suit et qui est fermée par le bord postérieur, enfin un vol lourd, signalent ces Insectes. Considérés dans leur premier état, celui de larves, ils se distinguent aussi des autres Hyménoptères en ce que, un petit nombre excepté, ils sont les seuls qui vivent en plein air, et qui, par leurs formes, leurs couleurs et le nombre de leurs pattes, ressemblent à des chenilles; mais ces larves diffèrent spécialement de celles que l'on désigne ainsi, par le nombre même de ces pattes, qui est, dans la plupart, de dix-huit à vingt-deux, dont les six premières, ainsi que celles des chenilles proprement dites, toujours écailleuses et les autres membraneuses; on doit dire la plupart, parce que quelques-unes sont dépourvues de celles-ci; leur tête offre aussi deux yeux très-distincts, caractère qu'il les distingue encore des larves des Lépidoptères. D'après ces dissemblances et quelques autres, on est convenu de désigner les larves des Tenthrédines par la dénomination de fausses-chenilles. Degéer et Dutrochet ont publié quelques observations intéressantes sur leur anatomie intérieure. De même que les chenilles proprement dites, elles ont des vaisseaux propres à sécréter et à renfermer la soie qu'elles emploient à la construction de leur coque lorsqu'elles veulent passer à l'état de nymphe, et dont les fils sortent par une filière placée aussi au bout de la lèvre inférieure, mais qui, suivant la remarque de Degéer, est plus compliquée que celle des chenilles. Les antennes de l'Insecte parfait varient beaucoup quant à leur composition et à leur forme; tantôt elles se terminent en manière de bouton ou de massue qui se divise même quelquefois en deux branches; tantôt elles sont filiformes ou sétacées; là elles sont simples dans les deux sexes; ici, celles des mâles forment un beau panache, ou sont au moins dentées en scie. Quoique le nombre des articles varie, il est généralement de neuf. La tête est un peu plus large que longue ou transverse, arrondie aux côtés postérieurs, avec les deux yeux écartés, ovales et entiers. Le labre est ordinairement découvert, membraneux et arrondi par devant. Les mâchoires et la lèvre sont courts. La languette est droite, divisée en trois lanières, doublées, et dont la mitoyenne plus étroite. Ses palpes sont plus courtes que les maxillaires, avec le dernier article ovalaire. Les extrémités latérales du prothorax se rejettent et s'élargissent en arrière, et présentent l'apparence de deux épaulettes, souvent colorées en jaune. Le dessus du mésothorax offre deux lignes imprimées, qui convergent postérieurement pour former un angle, et l'on distingue fréquemment dans leur entre-deux, une autre ligne, mais droite. L'écusson est en carré transversal. Le segment portant les secondes ailes a de chaque côté un enfoncement, ce qui lui donne la figure d'une sorte de double Y renversé. Les deux petits corps en forme de grains aplatis, sont situés au-dessus de ce segment de chaque côté de l'écusson. La coulisse, entre laquelle est placée la tarière de la femelle, consiste en deux lames concaves : c'est avec le jeu alternatif des deux lames composant cette tarière et l'action des dentelures, que cet Insecte fait successivement dans les branches et autres parties des végétaux de petits trous dans chacun desquels il place un œuf et ensuite une liqueur mousseuse qui empêche, à ce que l'on présume, les ouvertures de se fermer. A mesure que les œufs grossissent, les plaies faites par les entailles de la scie,

deviennent plus convexes; quelquefois elles prennent la forme d'une galle ligneuse ou molle et pulpeuse, selon la nature et la consistance de la portion offensée du végétal; dans ce cas, ces excroissances servent à la fois de berceau et de nourriture à la larve; tantôt elle y subit toutes ses métamorphoses, tantôt elle quitte sa demeure lorsqu'elle veut se changer en nymphe, et se laisse tomber à terre pour s'y cacher. C'est là aussi que beaucoup d'autres larves, qui ont vécu de feuilles, achèvent leurs transformations. Degéer en a observé dont la nymphe était nue; mais presque toutes font des coques; celles même de quelques-unes, les Hylotomes, par exemple, sont doubles : l'extérieure est composée d'une soie grossière et à grandes mailles; l'intérieure est d'un tissu serré et flexible; d'autres fausses-chenilles fixent leurs coques aux parties des végétaux, qui leur ont fourni leurs aliments. L'une des extrémités de ces coques se détache en manière de calotte pour livrer passage à l'Insecte parfait. Plusieurs de ces larves vivent en société, quelquefois même sous une tente soyeuse, à l'instar de plusieurs chenilles, et ne sont pas moins nuisibles qu'elles. Celle qui vit sur le Pin est souvent pour cet arbre un fléau des plus pernicieux.

On trouvera dans les Mémoires de Degéer la description et l'histoire d'un grand nombre de ces fausses-chenilles : leurs formes et leurs téguments varient beaucoup, selon les espèces; il en est surtout une très-remarquable, et qu'il est d'autant plus urgent de mentionner qu'elle est très-commune dans les jardins, sur les feuilles du Poirier et du Cerisier; c'est celle qu'il nomme fausse-chenille Limace. Elle est presque conique, noire, gluante, et ressemble, au premier aspect, à un jeune individu du Mollusque désigné ainsi. Quelques espèces ont cela de propre, que le dessous de leur corps est muni d'un certain nombre de petits mamelons rétractiles. Sous le rapport des attitudes, il y en a de singulières : ainsi quelques-unes de ces larves se roulent en spirale, d'autres ont l'extrémité postérieure de leur corps élevé en arc. Celles des Cimbex peuvent seringuer par les côtés, et jusqu'à un pied de distance, des jets d'une liqueur verdâtre. Il en est qui conservent encore longtemps après être mises en coque leur forme primitive.

Geoffroy forma d'abord, avec les Tenthrèdes de Linné, à antennes en bouton, un genre propre sous le nom de *Crabro* ou *Frelon*, désignation assez impropre, et qu'Olivier remplaça ensuite par celle de *Cimbex*. Degéer n'adopta point ce changement, et, après avoir exposé une distribution de ces insectes, d'après la variété de formes des antennes, il en suivit une autre fondée sur le nombre des pattes de leurs larves; mais il est aisé de voir qu'elle contrarie l'ordre naturel, puisque parmi les Hylotomes, considérés dans leurs limites génériques actuelles, il en est dont les fausses-chenilles ont vingt et dix-huit pattes. Un naturaliste qui, par l'emploi d'un caractère dont on n'avait pas encore fait usage, celui tiré du réseau des ailes, a le plus contribué à débrouiller le genre *Tenthredo* de Linné, est, sans contredit, Jurine père. On doit citer ensuite le docteur Klüg, qui a publié d'excellentes monographies de plusieurs genres de cette tribu, et le travail de Lepelletier de Saint-Fargeau qui les embrasse tous, mais dont la synonymie aurait besoin d'être mise en concordance avec celle de l'entomologiste précédent. Lepelletier n'ayant pu se procurer ces ouvrages à l'époque où il a rédigé le sien. Le docteur Leach, dans le troisième volume de son *Zoological Miscellany*, a exposé une distribution générale et plus étendue de cette famille d'Hyménoptères, qu'il partage en neuf races, et dans laquelle il a introduit plusieurs nouvelles coupes génériques, mais peu importantes pour la plupart. L'on pourra consulter, tant pour ces méthodes que pour celle de Latreille, ce qu'ont dit à cet égard Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, dans le dernier volume des Insectes de l'Encyclopédie méthodique.

Les Tenthrédines se divisent naturellement en deux sections, les Tenthrédines propres et celles que l'on peut nommer Siréciformes, à raison de leur affinité avec les Sirex. Dans les premières, l'abdomen est déprimé et la tarière n'en dépasse point l'extrémité postérieure. Le bout interne des deux jambes antérieures offre deux épines droites et divergentes. Les antennes, lorsqu'elles sont simples, ne sont souvent composées que de neuf articles. Les fausses-chenilles vivent en plein air ou retirées dans des excroissances végétales. Tantôt le labre est toujours apparent ou découvert; le milieu du côté interne des quatre jambes postérieures n'offre point d'épines ou n'en a qu'une au plus. Les fausses-chenilles ont de dix-huit à vingt-deux pattes.

I. Antennes toujours courtes, terminées par un renflement, soit en forme de cône renversé et arrondi au bout ou en bouton, soit par un grand article en massue allongée, prismatique ou cylindrique, cilié ou velu, et quelquefois fourchu dans les mâles, plus épais dans l'autre sexe; le nombre des articles qui précèdent ce renflement est de cinq au plus.

A. Antennes terminées par un renflement en forme de bouton, précédé de quatre ou cinq articles semblables dans les deux sexes. (Toutes les fausses-chenilles connues ayant vingt-deux pattes.)

a. Deux cellules radiales; trois cellules cubitales, dont la dernière formée par le bord postérieur de l'aile. L'étendue des deux premières dépend de la disparition de l'une des deux petites nervures qui, dans les ailes où il y a quatre cellules cubitales, séparent la première de la seconde, ou celle-ci de la troisième. Genre : Cimbex, *Cimbex*. Les espèces dont les quatre cuisses postérieures sont très-renflées dans les mâles composent les genres *Cimbex*, *Trichiosoma* et *Clavellaria*, de Leach. Celles où l'on n'observe point cette différence sexuelle forment ceux qu'il nomme *Zarœa*, *Abia*, *Amasis*.

b. Une cellule radiale appendicée; quatre cellules cubitales dont la dernière fermée par le bord postérieur de l'aile. Genres : Perga, *Perga*, et Syzigonie, *Syzigonia*.

B. Troisième et dernier article des antennes formant une massue allongée, prismatique ou cylindrique, plus grêle, ciliée, quelquefois fourchue dans les mâles. (Une cellule radiale ordinairement appendicée. Fausses-chenilles ayant vingt ou dix-huit pattes.)

a. Quatre cellules cubitales. Genres : Hylotome, *Hylotoma*, et Schizocère, *Schizocera*, Latr.; *Cryptus*,

Leach. Dans les *Cryptus*, de Lepelletier, la cellule radiale n'est point appendicée.

B. Trois cellules cubitales. Genre : Ptilie, *Ptilia*, Lepelletier.

II. Antennes offrant toujours distinctement neuf articles au moins; tantôt filiformes ou insensiblement plus grosses vers le bout, tantôt sétacées.

A. Antennes de quinze articles au plus, et le plus souvent de neuf, simples dans les deux sexes, ou tout au plus et très-rarement semi-pectinées dans les mâles.

A. Antennes simples dans les deux sexes.

a. Deux cellules radiales.

* Quatre cellules cubitales. Genres : Tenthrède, *Tenthredo;* Athalie, *Athalia*. On y rapportera les suivants, de Leach : *Selandria, Allantus*.

** Trois cellules cubitales.

† Antennes de onze à quinze articles. Genre : Masade, *Masada*, de Leach, auquel on réunira ceux d'*Acdera* et *Salona*.

†† Antennes de neuf articles. Genre : Dolère, *Dolerus*. On y rapportera les suivants, de Leach : *Fenusa, Dosytheus, Emphytus*.

b. Une cellule radiale. Genre : Pristiphore, *Pristiphora;* Némate, *Nematus*. Joignez-y ceux de *Messa* et de *Crœsus*, de Leach.

B. Antennes semi-pectinées dans les mâles. Genre : Cladie, *Cladius*, Latreille.

B. Antennes de seize articles au moins, pectinées ou en éventail dans les mâles, et en scie dans les femelles. Genres : Lophyre, *Lophyrus*, et Ptérygophore, *Pterygophorus*.

III. Labre caché ou peu saillant; côté interne des quatre jambes postérieures présentant, avant son extrémité, deux ou trois épines; antennes toujours composées d'un grand nombre d'articles; tête forte, portée sur une sorte de cou, avec des mandibules très-croisées. Les fausses-chenilles n'ont point de pattes membraneuses. Genres : Mégalodonte, *Megalodontes*, Latr.; *Tarpa*, Fabr., et Pamphilie, *Pamphilius*, Latr., *Lyda*, Fabr.

IV. Abdomen généralement comprimé, avec la tarière saillante par delà, en manière de queue; extrémité interne des deux jambes antérieures n'offrant qu'une seule épine, qui est courbe et terminée par deux dents. Celles des fausses-chenilles, dont on a suivi les métamorphoses, vivent dans l'intérieur des végétaux ou dans le vieux bois.

A. Antennes et palpes maxillaires terminées en manière de fouet ou brusquement sétacées vers leur extrémité. Genre : Xyèle, *Xyela*.

B. Antennes soit terminées en manière de fuseau allongé, soit insensiblement plus grêles vers le bout. Genres : Cephus, *Cephus*, et Xiphydrie, *Xiphydria*.

TENTHROSPERMUM. bot. Même chose que *Acanthospermum*. *V.* ce mot.

TENTYRIE. *Tentyria*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, ainsi caractérisé : corps ovalaire; corselet presque orbiculaire, arrondi aux angles postérieurs, et laissant un vide entre eux et la base des élytres. Tête point rétrécie postérieurement. Antennes grossissant insensiblement, de onze articles très-distincts, obconiques ou presque cylindriques et amincis vers la base pour la plupart, les avant-derniers presque en forme de toupie, et le dernier ou le onzième presque aussi long que le précédent et ovoïde. Labre découvert et point reçu dans une échancrure du bord, un peu avancé en pointe ou en manière de dent. Dernier article des palpes maxillaires un peu plus grand, presque obconique. Menton recouvrant la base des machoires, presque carré, avec le bord supérieur arrondi et échancré dans son milieu. Abdomen en forme d'ovoïde renversé et tronqué à sa base. Jambes étroites et simples. Les Tentyries sont propres aux contrées méridionales et sablonneuses de l'Europe méridionale, ainsi qu'à d'autres de l'Afrique et de l'Asie; le genre a été partagé ainsi qu'il suit, par Solier :

I. Les Oxycares. Écusson apparent; tête avancée en pointe en avant, et non échancrée sur les côtés à la partie antérieure.

Tentyrie blapsoïde. *Tentyria blapsoides*, Sol. Corps un peu déprimé, à côtés presque parallèles; corselet ponctué, avec quelques points blancs sur les côtés; élytres finement granuleuses; couleur noire. Taille, quatre lignes. De Barbarie.

II. Les Trientomes. Écusson apparent; tête échancrée sur les côtés du bord antérieur; yeux entièrement ouverts.

Tentyrie de Varvas. *Tentyria Varvasi*, Sol. Corps noir, un peu cylindrique, lisse en dessus; élytres marquées d'une ligne de points interrompus; pattes et antennes rougeâtres. Taille, quatre lignes. De Cuba.

III. Les Dailognates. Écusson apparent; tête échancrée sur les côtés du bord postérieur; yeux recouverts postérieurement par une saillie du bord latéral.

Tentyrie caraboïde. *Tentyria caraboïdes*, Esch. Noir; oblong; corselet sans impression transversale à sa base; hanches antérieures rouges. De la Grèce.

IV. Les Caliptopsides. Écusson apparent; yeux fermés dans le milieu par le bord latéral de la tête; corps large; corselet subrectangulaire; jambes antérieures triangulaires; élytres carénées à leur base, jusqu'à l'écusson.

Tentyria d'Émond. *Tentyria Emondi*, Sol. Corps noir, brillant, convexe et ponctué; corselet carré; élytres finement ponctuées. Taille, quatre lignes. De Grèce.

V. Les Dichommes. Caractères semblables à l'exception des jambes antérieures qui sont élargies à l'extrémité et de la carène du bord de l'élytre, qui se termine brusquement à l'angle huméral.

Tentyrie de Maille. *Tentyria Maillei*. Sol. Corps d'un noir obscur; corselet carré, à angles obliques et tronqués, les postérieurs dentés; élytres lisses. Taille, cinq lignes. De Grèce.

VI. Les Hypéropes. Ils diffèrent des précédents par le corps étroit et filiforme; par le corselet cordiforme.

Tentyrie tagénoïde. *Tentyria tagenoides*, Gory. Corps d'un noir obscur, ponctué; élytres faiblement ponctuées. Taille, trois lignes. Du Sénégal.

VII. Les Stenosides. Écusson apparent; yeux plus ou moins couverts dans le milieu; corselet presque aussi long que les cuisses intermédiaires.

Tentyrie a cou mince. *Tentyria tenuicollis.* Sol. Corps d'un noir obscur, ponctué; corselet presque carré; élytres striées et ponctuées. Taille, quatre lignes. De l'Inde.

VIII. Les Seclosodites. Écusson apparent; yeux ouverts dans le milieu; métasternum notablement plus court que les cuisses postérieures; jambes antérieures épaisses, comprimées et triangulaires; dernier article des palpes presque cylindrique; articles des antennes grêles.

Tentyrie d'un brun chatain. *Tentyria castanea,* Esch. Cette espèce est longue de trois lignes. On la trouve en Barbarie.

IX. Les Lophomes. Cette section diffère de la précédente par les palpes, dont le dernier article est bien sécuriforme; articles des antennes épais; angles huméraux relevés en crête.

Tentyrie ponctuée. *Tentyria punctata,* Fab. Son corps est noir, lisse, ovale; élytres striées de gros points en forme de facettes. De Barbarie.

X. Les Pachychiles offrent des caractères semblables à ceux des Lophomes, à l'exception des angles huméraux qui ne sont point relevés en crête.

Tentyrie subovée. *Tentyria subovata,* Esch. Son corps est noir, en ovale élargi; son corselet est très-large, rétréci en avant; ses élytres sont courtes et ponctuées. Taille, six lignes. De Sicile.

XI. Les Microdères. Écusson apparent; yeux entièrement ouverts dans le milieu; métasternum notablement plus court que les cuisses intermédiaires; jambes antérieures filiformes ou au moins non triangulaires; labre rétréci en avant; élytres sensiblement rétrécies à leur base; articles des antennes courts et épais, à partir du quatrième.

Tentyrie convexe. *Tentyria convexa,* Tausch. Son corps est noir, ovalaire, oblong; son corselet est convexe, oblong, un peu cordiforme; ses élytres sont lisses et les pattes un peu brunes. Taille, quatre lignes. De la Russie méridionale.

XII. Les Tentyries propres ne diffèrent des Microdères qu'en ce que les articles des antennes sont grêles à partir du quatrième.

Tentyrie mucronée. *Tentyria mucronata;* Tausch. *Tentyria glabra,* Oliv. Son corps est noir, peu brillant, ovalaire, légèrement ponctué; corselet transversal, arrondi sur les côtés; élytres faiblement striées. Taille, cinq lignes. France méridionale.

XIII. Les Talpophiles. Les espèces composant ce groupe n'ont pas les élytres sensiblement rétrécies à leur base; leur corselet est arrondi latéralement.

Tentyrie raccourcie. *Tentyria abbreviata,* Fab. Corps noir, déprimé, oblong, ponctué, recouvert d'une pubescence grise et serrée; élytres marquées de trois côtés raccourcies. Taille, sept lignes. Sénégal.

XIV. Les Hégètres. Ces espèces s'éloignent des précédentes par la forme rectangulaire du corselet.

Tentyrie striée. *Tentyria striata;* Latr. *Tentyria elongata,* Oliv. Corps d'un noir obscur, déprimé, très-lisse; corselet presque carré, à angles aigus; élytres profondément striées. Taille, sept lignes et demie. De Madère.

XV. Les Anatolices. Écusson apparent; yeux entièrement découverts; métasternum notablement plus court que les cuisses intermédiaires; jambes antérieures non triangulaires; labre transversal et presque rectangulaire; troisième article des antennes plus court que les deux premiers réunis; corselet peu transversal.

Tentyrie bossue. *Tentyria gibbosa,* Sol. Corps d'un noir brillant, en ovale élargi, couvert d'une ponctuation fine, écartée; jambes postérieures un peu sinueuses. Taille, quatre lignes et demi. De la Sibérie.

XVI. Les Prachomes diffèrent des Anatolices par les antennes dont le troisième article est notablement plus long que les deux premiers réunis; corselet transversal.

Tentyrie d'Audouin. *Tentyria Audouini,* Sol. Corps d'un noir obscur, un peu déprimé, assez élargi, à côtés presque parallèles; corselet transversal, impressionné au milieu, arrondi sur les côtés; élytres planes, renflées en arrière, parsemées de points. Taille, quatre lignes et demie. De la Perse.

XVII. Les Mésostènes. Écusson apparent; yeux recouverts en partie seulement par une avance du bord postérieur de la tête; métasternum plus court que les cuisses intermédiaires; jambes antérieures non triangulaires.

Tentyrie élégante. *Tentyria elegans,* Sol. Son corps est d'un noir brillant et oblong; son corselet est cordiforme; ses élytres sont élargies en arrière, chargées de neuf stries de points. Taille, quatre lignes et demi. De l'Égypte.

TÉNUIROSTRES. ois. Duméril emploie ce mot pour désigner, dans sa Zoologie analytique, plusieurs familles d'Oiseaux dont le bec est en général long et mince, flexible, peu dur et même souvent mou. L'une de ces familles appartient à son second ordre, les Passereaux, et l'autre au cinquième, les Échassiers.

TÉPALES. *Tepala.* bot. Le professeur De Candolle donne ce nom aux Verticilles qui, dans un grand nombre de plantes, entourent les étamines. Cette enveloppe, analogue soit aux pétales, soit aux sépales, est néanmoins de nature incertaine, quelquefois simple, d'autres fois double; les botanistes l'ont appelée tantôt calice, tantôt corolle, ou calice le rang extérieur et corolle le rang intérieur, selon l'idée qu'ils se faisaient des caractères de ces organes. On a adopté aujourd'hui un nom neutre qui ne préjuge rien sur la nature douteuse de cette enveloppe, c'est celui de Périgone et le professeur De Candolle a nommé Tépales les pièces élémentaires libres ou soudées qui composent ce verticille, par analogie avec les mots sépales et pétales. Les mêmes considérations, les mêmes variations de formes, de soudures et de dégénérescences s'appliquent en effet au périgone comme aux autres enveloppes des étamines et des carpelles.

TEPESIA. bot. Gaertner fils (*Carpologia,* p. 72, tab. 192, fig. 6) a érigé sous ce nom, en un genre nouveau de la famille des Rubiacées, une plante dont on ne connaît que le fruit. Le calice est supère, à quatre dents inégales : deux opposées plus grandes, extérieures, dressées, courbées en dedans; deux plus petites conni-

ventes, alternes avec les plus grandes, toutes un peu obtuses, bossues à la base, marquées d'un sillon médian, et persistantes. Le fruit est une baie infère, oblongue, quadriloculaire, couronnée par le calice, renfermant plusieurs graines nichées dans une pulpe, pourvues d'un albumen charnu et d'une radicule vague. Ce fruit (nommé *Tepesia dubia* par l'Héritier), a été apporté du Chili.

TEPHIS. BOT. (Adanson.) *V.* ATRAPHACE.

TEPHRANTHUS. BOT. (Necker). Synonyme de *Meborea*, Aublet.

TÉPHRINE. MIN. Nom créé par De Lamétherie, et adopté par Cordier pour désigner une espèce de Lave feldspathique, provenant de la décomposition des Roches leucostiniques. Elle est grisâtre, rude au toucher, remplie de vacuoles et fusible en émail grisâtre ou verdâtre, picoté de noir; la base des laves anciennes de Volvic, d'Audernach, de Radicofani, de Wilhelmahohe en sont des exemples très-distincts, ainsi que les laves récentes du Vésuve, de l'Etna, de la Guadeloupe, etc. La Roche leucostinique a dû tenir le milieu entre le Pétrosilex et l'Amphibole.

TÉPHRITE. *Tephritis*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Muscides. De petites Mouches dont les ailes sont généralement tachetées, et qu'elles haussent et abaissent presque continuellement dans le repos, et dont le corps est terminé dans les femelles par un tuyau écailleux, leur servant à déposer leurs œufs dans les semences des plantes, de divers fruits, et quelquefois encore sous l'épiderme de la tige de divers végétaux, ce qui occasionne souvent ensuite une excroissance ou galle, avaient paru à Degéer (Mém. Insect., 6, p. 41) devoir former dans le genre *Musca* une famille propre. C'est avec ces mêmes Diptères que Latreille a composé le genre *Tephritis*, adopté par Fabricius, mais aux dépens duquel il en a établi un autre, celui de *Dacus*, ne différant du précédent que par l'allongement de la palette des antennes. Quelques espèces du genre *Scatophaga* doivent être rapportées au premier. Dans la méthode de Meigen, la dénomination générique de *Tephritis* est supprimée. Quelques espèces forment le genre *Ortalis*, introduit par Fallen, et les autres celui de *Trypeta*. En comparant les caractères qu'il leur assigne, on voit que le premier ne s'éloigne du second que par son hypostome ou surbouche, et que par l'abdomen dépourvu dans les femelles de stylet ou d'oviducte saillant; du moins n'attribue-t-il ce signalement qu'aux Trypètes. Cet oviducte doit cependant exister dans les Ortalides, puisque plusieurs de ces espèces (*O. cerasi, syngenesiæ*) placent aussi leurs œufs dans des baies ou dans des semences; mais il peut être mou et retiré dans l'intérieur de l'abdomen. Quoi qu'il en soit, les Téphrites font partie d'une division des Muscides nommée *Carpomyzes;* ils s'éloignent des *Céphalies*, des *Sepsis* et des *Diopsis*, à raison de leur corps et de leurs pattes beaucoup moins allongées. L'abdomen des femelles, composé de cinq anneaux, de même que celui des Ortalides, est terminé par un oviducte tubulaire, toujours saillant. La tête vue en dessus est plutôt transverse que longitudinale, ce qui les distingue des Tétanops. L'abdomen des Platystomes, autre genre de la même division, ne présente en dehors que quatre segments. Meigen mentionne soixante-trois espèces de Trypètes ou Téphrites.

TÉPHRITE DE LA BARDANE. *Musca Arctii*, Deg., Ins., 6, p. 42, pl. 2, fig. 6, 14. Le corps est d'un vert jaunâtre, parsemé de poils roides et unis. L'extrémité de l'écusson offre un point de cette couleur; on en voit d'autres sur l'abdomen, disposés sur quatre lignes longitudinales. Les ailes ont quatre bandes transverses, d'un brun clair. La tarière forme un tuyau conique, tronqué au bout, servant de fourreau à un autre tuyau, mais mou, transparent, cylindrique, emboîtant lui-même un autre tube ayant plus de roideur, terminé en pointe et qui doit être l'oviducte proprement dit. L'abdomen du mâle est arrondi à son extrémité, et son dernier anneau est deux fois plus grand que le précédent. C'est dans les graines des fleurs de la Bardane que ces Insectes, que l'on voit souvent rôder autour d'elles en grand nombre et en balançant continuellement leurs ailes, placent leurs œufs. Les larves rongent l'intérieur de ces graines. Elles sont ovales, garanties par un derme coriace, d'un blanc jaunâtre et luisant, rases, avec la partie antérieure du corps conique; la tête est de figure variable armée d'un instrument écailleux, en forme de crochet noir, rétractile, et au moyen duquel elles rongent la pulpe séminale. L'extrémité opposée du corps est comme tronquée et aplatie au bout; on y aperçoit une grande tache, d'un jaune d'ocre, sur laquelle sont deux points bruns, formés par les stigmates postérieurs. C'est dans ces mêmes graines, et vers la fin d'août, que ces larves se convertissent en nymphes. Leur dernière transformation n'a lieu que dans le mois de juin de l'année suivante.

TÉPHRITE DU CHARDON. *Tephritis Cardui*, L., Réaum., Insect., 3, pl. 45, fig. 12, 10. Cette espèce est d'un noir luisant, avec une ligne de chaque côté du thorax, l'écusson et les pattes sont jaunes. Les ailes ont une bande brune en zigzag. La femelle pique les tiges du Chardon hémorrhoïdal, pour y enfoncer ses œufs; il y naît une galle servant d'habitation et d'aliment à la larve.

L'insecte qui attaque communément les Olives, l'*Oscinis Oleæ* de Fabricius, offre tous les caractères des Téphrites; seulement la palette des antennes est proportionnellement plus allongée, ce qui rapproche cet Insecte des *Dacus*. Le corps est rougeâtre, avec une grande partie du dessus du thorax et deux rangées de taches noirâtres sur l'abdomen. L'écusson et les pieds sont jaunâtres.

TÉPHRITE. MIN. (Pline.) Pierre présumée volcanique, dont la couleur était le gris de cendre.

TÉPHRITITES. INS. L'une des divisions de la famille des Musciens, dans l'ordre des insectes Diptères; elle comprend les genres *Dacus* et *Tephritis* et se distingue de toutes les autres de la famille, par la présence d'une pointe au bord extérieur des ailes; les femelles ont en outre l'oviducte saillant et tronqué.

TÉPHRODES. BOT. L'une des sections introduites par De Candolle dans le genre *Vernonia*, de la famille des Synanthérées.

TÉPHROITE. MIN. Nom donné par Breithaupt à un

Minéral compacte, à cassure imparfaitement conchoïde, ayant une couleur gris de cendre et un éclat tirant sur l'Adamantin. Il est plus dur que la Chaux phosphatée et moins que le Feldspath. Sa pesanteur spécifique est de 4,10; il fond au chalumeau en une scorie noire. On le trouve dans la mine de Sparta, aux États-Unis, avec la Francklinite et le Zinc oxydé rouge. Breithaupt lui trouve quelque ressemblance extérieure avec l'Argent muriaté.

TÉPHROSÉRIDES. BOT. De Candolle a nommé ainsi une section du genre *Senecio*, de la famille des Synanthérées.

TÉPHROSIE. *Tephrosia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées, établi par Persoon aux dépens de plusieurs *Galega* exotiques. Caractères : calice dépourvu de bractées, à cinq dents presque égales; corolle papilionacée, dont l'étendard est grand, arrondi, soyeux et pubescent au côté externe, réfléchi; les ailes adhérentes à la carène obtuse; étamines tantôt monadelphes, tantôt diadelphes : le filet supérieur est quelquefois à demi soudé; style filiforme, terminé par un stigmate; gousse ordinairement sessile, comprimée, plane, linéaire, polysperme, à valves planes et à graines comprimées. De Candolle a établi quatre sections dans ce genre qui a pour synonyme le *Needhamia* de Scopoli; et il leur a donné des noms qui avaient autrefois servi à désigner des genres distincts du *Galega*. La première est nommée *Mundulea*, et se compose de quelques espèces de l'Inde orientale, qui étaient placées dans les *Robinia* par Roxburgh. La seconde section se rapporte au genre *Brissonia* de Necker; elle est formée d'un petit nombre d'espèces de l'Amérique septentrionale. La troisième, sous le nom de *Craccoides*, renferme quatre espèces de l'Amérique méridionale et des Antilles. La quatrième, à laquelle De Candolle a conservé le nom de *Reineria*, imposé par Mœnch à une espèce qu'il considérait comme type d'un genre particulier, se compose d'un grand nombre d'espèces (environ quarante) qui habitent les diverses contrées chaudes du globe; ainsi on en trouve dans l'Inde orientale, l'Afrique et l'Amérique méridionale. A Ceylan, le *Tephrosia* ou *Galega tinctoria* sert à préparer de l'Indigo, et on le connaît sous le nom vulgaire d'Anil, qui est aussi donné à l'*Indigofera tinctoria*. Une espèce des environs de Popayan, dans l'Amérique méridionale, est employée par les habitants en guise de Séné; aussi Kunth l'a-t-il nommée *Tephrosia Senna*. En outre des quatre sections qui viennent d'être mentionnées, De Candolle a rejeté à la fin, comme trop peu connues, une vingtaine d'espèces pour la plupart décrites sous le nom de *Galega*. Les Téphrosies sont en général des plantes frutescentes ou herbacées, munies de stipules libres et lancéolées, de feuilles imparipinnées, et de fleurs blanches ou rouges, disposées en grappes axillaires.

Le genre *Kiesera*, récemment établi par Reinwardt et Hornschuch, paraît devoir rentrer dans le *Tephrosia*.

TÉPION. BOT. Adanson avait formé sous ce nom un genre désigné autrefois par Vaillant sous le nom de *Ceratopetaloides*, et que Linné a réuni au genre *Verbesina*.

TÉRAMNÉ. *Teramnus*. BOT. Patrick Browne (*Hist. Jam.*, 290) a établi sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, qui a été adopté par Swartz, et ainsi caractérisé : calice à deux lèvres : la supérieure plus longue, bifide, l'inférieure partagée profondément en trois lobes aigus; corolle papilionacée, dont la carène est très-petite, cachée par le calice; étamines monadelphes, dont cinq stériles; stigmate en tête, sessile au sommet de l'ovaire; gousse linéaire, comprimée et polysperme. Ce genre a été placé par De Candolle dans la tribu des Phaséolées.

TÉRAMNÉ GRIMPANT. *Teramnus volubilis, Dolichos uncinatus*, Lin. fils. Sous-arbrisseau, à rameaux volubiles, un peu anguleux, à feuilles trifoliées, et à fleurs petites, rougeâtres, formant des grappes axillaires, plus longues que la feuille. Des Antilles.

TERANA. BOT. (*Champignons.*) Adanson a établi sous ce nom un genre qui comprend plusieurs *Agaricus* de Micheli, et particulièrement ceux figurés pl. 66, fig. 6 et 7, qui sont des *Thelephora*, et qui, d'après sa description, paraissent être les *Thelephora cœrulea* et *ferruginea* de Persoon.

TERAPON. POIS. *V.* ESCLAVE et PERCHE.

TERASPIC. BOT. Synonyme vulgaire de Thlaspi.

TÉRATODE. *Teratodes*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Acridiens, institué par Brullé et que l'on peut facilement distinguer aux antennes dont tous les articles sont d'une longueur à peu près uniforme : ces antennes courtes et épaisses, le grand développement du corselet qui s'élève en forme de capuchon et se prolonge au-dessus des élytres, la figure de ces élytres qui sont tout au plus de la longueur de l'abdomen, etc., sont des caractères qui ne permettent pas de confondre les Tératodes avec les Criquets. Le type du genre nouveau est le TÉRATODE DES MONTAGNES, *Teratodes monticollis; Grillus monticollis*, Gray in Griffith's anim. kingd., vol. XV, p. 215, pl. 64.

TERCINE. BOT. Nom donné par les botanistes physiologistes à une membrane qui succède à la nucelle et forme en quelque sorte un troisième sac qui, bientôt, se fond et s'évanouit sans que l'on en retrouve la moindre trace, ou bien s'applique contre la surface interne de la secondine, autre membrane à laquelle il se soude visiblement.

TERCOL ET TERCOU. OIS. Noms souvent employés au lieu de Torcol. *V.* ce mot.

TÉRÉBELLAIRE. *Terebellaria*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : polypier fossile, dendroïde, à rameaux cylindriques, épars, contournés en spirale de gauche à droite ou de droite à gauche, indifféremment; pores saillants, presque tubuleux, nombreux, situés en quinconce, plus ou moins inclinés suivant leur position sur la sphère. Ce genre de Polypiers fossiles, établi par Lamouroux, est un des mieux caractérisés de ceux qui se trouvent aux environs de Caen. On ne peut le confondre avec les Spiropores; ceux-ci ont leurs pores seulement contournés en spirale, et sur une seule rangée; dans les Térébellaires, c'est la substance du Polypier qui semble tournée sur son axe, et chaque tour forme un bourrelet

saillant inférieurement. On ne peut mieux comparer cette structure, pour l'apparence, qu'à la spire de certaines coquilles turriculées, notamment aux Turritelles imbriquées et imbricataires; seulement on conçoit que dans le Polypier l'accroissement s'est fait par la pointe et même par la surface. On peut s'assurer de cette structure, non-seulement en examinant des échantillons où existent des rameaux qui commençaient à se former, mais encore en sciant ou en usant une branche sur sa longueur. Toute la surface des Térébellaires est couverte de petits pores faciles à distinguer à l'œil nu, disposés régulièrement en quinconce et très-voisins les uns des autres. Ces pores, étudiés sur des échantillons bien conservés, présentent une disposition fort singulière : en dessous du petit bourrelet formé par la saillie des tours de spire, les pores sont plus serrés que partout ailleurs; ils ne sont point saillants, et leur ouverture est béante; sur la convexité du bourrelet, les pores sont tubuleux, saillants et ouverts; enfin, sur la portion inclinée de la spire, jusqu'au bourrelet du tour de spire qui succède, les pores bien évidents sont bouchés par un opercule. Quelque bizarre que puisse paraître une pareille structure, ce n'est point une illusion, on peut en constater sur un grand nombre d'échantillons; les pores tubuleux du bourrelet sont souvent cassés, les autres presque toujours bien distincts. Les Térébellaires naissent d'un petit empâtement; la tige, courte, plus grosse que les branches, et proportionnée pour la grosseur au nombre de celles-ci, se ramifie beaucoup dans l'une des espèces et peu dans l'autre; c'est la seule différence essentielle, et il n'y aurait nul inconvénient à les réunir. Lamouroux les sépare l'une sous le nom de *Terebellaria ramosissima*, et l'autre sous celui de *T. antilope*.

TÉRÉBELLE. *Terebella*. ANNÉL. Ce genre, établi originairement par Linné, a subi de nombreux changements dont les principaux sont dus à Savigny. Ce savant admet le genre Térébelle en le restreignant aux espèces qui ont pour caractères distinctifs : bouche semi-inférieure; tentacules très-longs, entièrement découverts; six, quatre ou deux branchies complétement libres, supérieures, arbusculiformes, à subdivisions nombreuses; premier segment dépourvu de soies et sans disque operculaire. Ce genre appartient dans la classification de Savigny (Ouvr. d'Égypte, in-fol., Syst. des Annél., p. 69 et 83) à l'ordre des Serpulées et à la famille des Amphytrites. Il se distingue des autres genres de cette famille par des caractères assez tranchés; ainsi il diffère des Serpules, des Sabelles et des Hermelles, parce qu'elles ont des lames ventrales d'une seule sorte, portant toutes des soies à crochets, et parce qu'elles sont pourvues de longs tentacules. Elles partagent ces caractères avec les Amphictènes; mais ce qui les en éloigne, c'est la position semi-inférieure de leur bouche, leurs tentacules découverts à la base, et l'absence de soies au premier segment qui n'offre pas d'opercule. D'autres caractères différentiels se font encore reconnaître en étudiant avec plus de soin l'organisation extérieure des espèces de ce genre. Leur corps allongé, fuselé ou ventru, est garni par dessous d'une large bandelette charnue, qui s'étend du second segment au quatorzième où elle se termine en pointe; il est ensuite prolongé après le dix-huitième et le vingtième segment en une queue cylindrique, dirigée en arrière et composée d'anneaux très-nombreux; les trois ou quatre derniers anneaux forment un tube court, replié en dessous et terminé par un anus plissé et circulaire. La bouche, presque exactement antérieure, présente deux lèvres transverses, dont la supérieure est large, avancée, voûtée et surmontée de nombreux tentacules, et dont l'inférieure est étroite et plissée en travers. Les tentacules qu'on voit insérés autour de la lèvre supérieure sont inégaux, la plupart longs, filiformes, striés circulairement, très-extensibles, marqués en dessous d'un sillon, frisés sur les bords et rendus visqueux et préhensiles par de fines aspérités. Les pieds ou appendices des trois premiers segments sont nuls ou anomaux; ainsi, dans le premier segment, ils consistent en deux filets inférieurs, demi-circulaires, contigus à leur base, écartés à leur sommet et tournés en devant; ceux du second sont absolument nuls, et les appendices du troisième consistent en deux feuillets inférieurs, écartés dès leur base, semblables d'ailleurs aux précédents. Les pieds du quatrième segment et de ceux qui suivent sont conformés à l'ordinaire et de trois sortes : 1° les premiers pieds ont une rame dorsale pourvue de soies subulées, mais pas de rame ventrale ni soies à crochets; 2° les deuxièmes pieds et les suivants, jusques et compris les dix-septièmes et même les dix-neuvièmes, sont à rame dorsale pourvue d'un faisceau de soies subulées et à rame ventrale en forme de mamelon transverse, armée d'un double rang de soies à crochets; 3° les dix-huitième, vingtième pieds, et les suivants, compris la dernière paire, manquent de rame dorsale, mais en ont une centrale, garnie comme les précédents d'un double rang de soies à crochets. Les pieds des trois derniers segments sont presque imperceptibles; toutes les soies subulées sont tournées en dehors et terminées simplement en pointe. Quant aux soies à crochets, elles sont courtes et minces, étranglées vers leur sommet qui est relevé, arrondi en dessus et découpé par dessous en quatre dents. Les branchies, au nombre de six, de quatre ou de deux, sont complétement supérieures et insérées sur les deuxième, troisième et quatrième segments, près de la base des appendices, quand ceux-ci existent : elles consistent en autant d'arbuscules délicats, plus ou moins touffus. Les Térébelles construisent des fourreaux ouverts antérieurement, presque fermés en arrière, membraneux et peu solides; elles les entourent de fragments de coquilles ou de grains de sable, et se tiennent dans leur intérieur.

Savigny a partagé le genre Térébelle en trois tribus.

† Lèvre supérieure non dilatée en deux lobes. Appendices des premier et troisième segments formant ensemble quatre lobes latéraux dirigés en avant. Branchies au nombre de trois paires, ramifiées dès leur base, insérées aux deuxième, troisième et quatrième segments.

TÉRÉBELLE COQUILLIÈRE. *Terebella conchilega*, de Linné et de Cuvier, qui est la même espèce que le *Nereis conchilega*, de Pallas. Des côtes de l'Océan.

†† Lèvre supérieure dilatée à sa base en deux lobes latéraux, tentaculifères. Appendices du premier et du troisième segment nuls. Branchies au nombre de deux paires, ramifiées dès leur base, insérées aux deuxième et troisième segments.

Térébelle chevelue. *Terebella cincinnata*, d'Othon Fabricius (Faun. Groenl., n° 270). Des mers du Nord.

††† Lèvre supérieure..... Appendices des premier et troisième segments nuls. Une seule paire de branchies ramifiée à l'extrémité, insérée, à ce qu'il paraît, au troisième segment.

Tétébelle ventrue. *Terebella ventricosa*, Bosc (Hist. des Vers, t. I, pl. 6, fig. 4, 5). Des mers de l'Amérique septentrionale.

TÉRÉBELLITES. ann. L'une des sections de l'ordre des Annélides tubicoles, qui se caractérise par des branchies visibles et au nombre de deux à six; par des rames ventrales d'une seule sorte, portant toutes des soies à crochets; par de longs tentacules, etc. Cette section renferme les genres *Terebella* et *Pectinaria*.

TEREBELLUM. moll. *V.* Tarrière.

TEREBENTHINA. bot. (Rumph, *Amb.*, VI, tab. 67, fig. 2.) Même chose qu'Ambulie. *V.* ce mot.

TÉRÉBENTHINES. bot. On appelle ainsi des substances résineuses liquides, d'une consistance oléagineuse, d'une odeur forte et pénétrante, d'une saveur âcre et chaude, d'une couleur plus ou moins jaune. Les Térébenthines s'obtiennent en pratiquant des incisions à l'écorce d'arbres qui appartiennent spécialement aux familles des Conifères, Térébinthacées et Légumineuses. On les a souvent confondues avec les Baumes naturels, mais elles en diffèrent par l'absence de l'Acide benzoïque, qui forme le caractère spécial de ceux-ci. Elles ne sont composées que d'une résine dissoute dans une huile volatile.

Térébenthine de Chio. On la retire du *Pistacia Terebinthus*, L. *V.* Pistachier.

Térébenthine de Copahu, vulgairement Baume de Copahu. Elle se retire du *Copaifera officinalis*, L. *V.* Copaïfère.

Térébenthine du Canada ou Baume du Canada. Faux Baume de Gilead, fourni par l'*Abies balsamea*. *V.* Sapin.

Térébenthine de Venise ou du Mélèze, fournie par le *Larix europæa*. *V.* Mélèze.

TÉRÉBINTHACÉES. *Terebinthaceæ*. bot. Famille naturelle de Végétaux dicotylédons polypétales, composée d'arbres ou d'arbrisseaux en général exotiques, souvent laiteux ou résineux. Leurs feuilles sont alternes, simples ou plus souvent composées, dépourvues de stipules, ce qui peut servir à les distinger des Légumineuses qui ont le même port. Elles ont des fleurs hermaphrodites ou unisexuées, de peu d'apparence, généralement disposées en grappes plus ou moins rameuses; chacune d'elles présente un calice de trois à cinq sépales, quelquefois réunis ensemble à leur base. La corolle, qui manque quelquefois, se compose en général d'autant de pétales simples qu'il y a de lobes au calice. Les étamines sont en nombre égal, rarement double ou quadruple des pétales; dans le premier cas elles alternent avec ceux-ci. Ces étamines sont tantôt immédiatement insérées sous l'ovaire, tantôt sur un disque adhérent avec la base du calice. Le pistil se compose de trois à cinq carpelles tantôt distincts, tantôt soudés par leur base, tantôt enfin entièrement réunis en un seul, et souvent environnés d'un disque périgyne et annulaire; quelquefois plusieurs de ces carpelles avortent, et il n'en reste qu'un seul au centre de la fleur; chacun d'eux est à une seule loge, contenant tantôt un ovule porté au sommet d'un podosperme filiforme, qui naît du fond de la loge, tantôt un ovule renversé, tantôt enfin deux ovules renversés ou collatéraux. Les fruits sont secs ou drupacés, à une ou plusieurs loges, suivant qu'ils proviennent d'un seul ou de plusieurs carpelles; ils ne contiennent en général qu'une seule graine : elle renferme un embryon épispermique, droit ou plus ou moins recourbé.

Plusieurs auteurs ont proposé de partager la famille des Térébinthacées en un certain nombre de tribus ou de familles distinctes; Robert Brown a divisé les genres de Térébinthacées en trois familles qu'il a nommés *Anacardées*, *Amyridées* et *Connaracées*. Kunth, dans son Mémoire sur les Térébinthacées, en forme sept familles distinctes, qu'il décrit sous les noms de : 1° Térébinthacées vraies; 2° Juglandées; 3° Burséracées; 4° Amyridées; 5° Ptéléacées; 6° Connaracées; 7° Spondiacées; mais, à l'exception de la famille des Juglandées déjà établie depuis par Richard, et qui est bien distincte par ses fleurs mâles disposées en chatons et son ovaire infère, les autres familles ne paraissent être que de simples tribus d'un même ordre naturel, analogues à celles qui ont été établies dans d'autres grandes familles voisines, et en particulier dans les Rosacées et les Légumineuses. D'un autre côté, on remarquera que le professeur Adrien de Jussieu, dans son beau travail sur les Rutacées, a joint à cette famille les genres qui forment le groupe des Ptéléacées de Kunth qui déjà avait parfaitement senti les rapports de cette famille avec celle des Rutacées. De ces diverses remarques, il résulte que la grande famille des Térébinthacées peut se diviser en cinq tribus naturelles, dont voici les caractères et l'indication des genres qui leur appartiennent.

1° Anacardiées ou Térébinthacées vraies :

Fleurs en général unisexuées; étamines distinctes; disque périgyne; ovaire simple, uniovulé. Fruit monosperme, sec ou légèrement charnu. Genres : *Anacardium*, J.; *Cassuvium*, Rumph; *Rhinocarpus*, Kunth; *Cambessedea*, Kunth; *Mangifera*, L.; *Buchanania*, Roxb.; *Pistacia*, L.; *Astronium*, Jacq.; *Comocladia*, L.; *Picramnia*, Sw.; *Rhus*, L.; *Mauria*, Kunth; *Duvaua*, id.; *Schinus*, L.; *Sorindeia*, Du Pet.-Th.

2° Burséracées, Kunth.

Fleurs en général hermaphrodites; étamines distinctes; disque périgyne; ovaire à deux ou cinq loges contenant chacune deux ovules collatéraux, attachés à l'angle interne. Genres : *Elaphrium*, Jacq.; *Boswellia*, Roxb.; *Balsamodendrum*, Kunth; *Icica*, Aubl.; *Protium*, Burm.; *Bursera*, Jacq.; *Marignia*, Comm.; *Colophonia*, Comm.; *Canarium*, L.; *Hedwigia*, Sw.

3° Amyridées, Kunth.

Cette tribu, qui ne comprend que le genre *Amyris*

de Linné, se distingue par l'absence du disque, par un ovaire à une seule loge contenant deux ovules pendants. Le fruit est drupacé et monosperme.

4° Connaracées, R. Brown.

Fleurs en général hermaphrodites; étamines monadelphes par la base de leurs filets; point de disque; ovaires au nombre de cinq, rarement réduit à un seul, contenant chacun deux ovules collatéraux et ascendants; capsules monospermes, une à cinq, souvent déhiscentes par une fente longitudinale. Genres : *Cnestis*, Juss.; *Rourea*, Aubl.; *Connarus*, L.

5° Spondiacées, Kunth.

Fleurs souvent unisexuées; étamines libres; disque annulaire; ovaire sessile, à cinq loges contenant chacune un ovule pendant de leur angle interne. Drupe contenant un noyau à deux ou cinq loges. Genres : *Spondias*, L.; *Poupartia*, Comm.

La famille des Térébinthacées a de très-grands rapports avec plusieurs autres familles, et entre autres avec les Légumineuses, les Rosacées, les Rhamnées et les Rutacées. Elle diffère des deux premières par l'absence des stipules, des Rhamnées par leur ovaire constamment libre et leurs étamines alternes et non opposées aux pétales, et des Rutacées par leur embryon dépourvu d'endosperme.

TÉRÉBINTHE. bot. Espèce du genre Pistachier. Le mot *Terebinthus* avait été adopté de préférence par Tournefort, pour désigner le genre *Pistacia*.

TEREBRA. moll. *V.* Vis.

TÉRÉBRANS. *Terebrantia*. ins. Latreille a établi sous ce nom une grande section de l'ordre des Hyménoptères, comprenant tous ceux de ces insectes dont les femelles sont pourvues d'une tarière. Cette section est partagée en deux familles, les Porte-Scies et les Pupivores. *V.* ces mots.

TEREBRARIA. bot. Le genre institué sous ce nom par Sessé, a été réuni au genre *Langeria* de Vahl, qui ne constitue plus qu'une section du genre *Guettarda*.

TÉRÉBRATULE. *Terebratula*. conch. Les Coquilles qui constituent ce genre, existent en immense quantité dans les couches de la terre; on les observe dans des terrains très-anciens. Elles sont les premiers Mollusques dont on retrouve les traces; et, depuis l'époque la plus reculée, on voit des Térébratules dans toutes les formations marines se succéder d'âge en âge, avec une abondance extrême. Dans un si grand nombre d'objets qui ne forment cependant qu'une famille naturelle, on a observé des formes, des accidents particuliers dans un certain nombre d'espèces, d'où ont pris naissance plusieurs genres; la plupart d'entre eux, formés d'après des caractères de peu d'importance ou variables, ne peuvent supporter un examen approfondi; tel est, par exemple, le genre Spirifer qui, caractérisé surtout par les spirales qu'il renferme, contient, d'après ce caractère seul, employé d'une manière exclusive, des Térébratules et des Productus. Si, d'un autre côté, on étudie les genres Magas, Strygocéphale, Pentamère et Productus, on ne leur trouve pas véritablement de caractères suffisants; peut-être devrait-on y joindre encore le genre Strophomène, de Raffinesque qui, d'après lui, aurait une valve adhérente, ce que l'on a peine à croire dans une Coquille de cette forme et de cette structure. Le genre Magas, de Sowerby, ne diffère que par les osselets de l'intérieur qui se simplifient et tendent à disparaître; le Strigocéphale de Defrance a, au contraire, ces osselets très-réguliers et fort développés, un grand appendice médian de la valve supérieure se bifurque à son extrémité, et cette bifurcation est reçue sur une lame saillante et médiane de la valve inférieure. Le Pentamère, Sow., est divisé dans la valve inférieure par une grande cloison médiane, et dans la supérieure par deux cloisons latérales, de sorte que, lorsque l'on vient à casser cette Coquille fossile, la séparation se faisant dans l'endroit des cloisons, on la partage facilement en cinq morceaux, deux pour la valve inférieure et trois pour la supérieure. Les Productus, Sow., se distinguent plus nettement des Térébratules en ce qu'ils n'ont aucune ouverture soit au crochet de la valve inférieure, soit au-dessous de lui, de sorte que l'on peut les regarder comme des Coquilles libres, ce qui les sépare des Térébratules proprement dites qui, toutes, sont adhérentes par un pédicule ligamenteux.

Dans les classifications les plus nouvelles, on a cherché à établir des groupes d'espèces, et pour cela Blainville, dans sa Malacologie, et Rang, dans son Manuel de Conchyliologie, se sont servis des genres établis pour en faire autant de groupes. On a dû observer que ces genres reposaient sur la forme de l'appareil apophysaire de l'intérieur et ses diverses modifications. Blainville, a proposé des divisions reposant sur ces mêmes caractères, et il n'a pu les établir que pour les espèces vivantes, de sorte que l'immense quantité des espèces fossiles, ne peut être admise dans ces groupes que par une analogie qui souvent peut tromper. Quand on observe l'appareil apophysaire d'un assez grand nombre d'espèces vivantes de Térébratules, on le voit varier pour chaque espèce, mais on le trouve d'une grande constance dans les individus de même espèce, ce qui donne la conviction que c'est un moyen infaillible de distinguer les espèces; mais aussi ce moyen est mauvais pour établir des divisions dans l'universalité du genre, puisque, pour les espèces fossiles, il sera toujours impossible d'en faire l'application.

Deux grandes sections se présentent sur un caractère qui paraît avoir assez de valeur pour servir à l'établissement de deux genres voisins ou de deux sous-genres; les Térébratules qui toutes sont percées, et les Productus qui ne le sont pas. Les vrais Productus, peu nombreux en espèces, ne sont susceptibles d'aucune division; il n'en est pas de même des Térébratules, elles se partagent en deux grandes sections, celles qui sont percées au sommet de la valve inférieure et celles qui ont une fente triangulaire au-dessous du crochet de la valve inférieure, crochet qui est toujours entier. Deux divisions se présentent encore dans les espèces à crochet perforé au sommet : 1° pour celles qui ont une petite pièce triangulaire qui complète le trou du crochet et descend jusqu'au bord cardinal; 2° pour celles qui ont le crochet percé, mais toujours dépourvu de cette pièce. La seconde grande division, celle des espèces à ouverture triangulaire, pourrait être également

divisée en deux d'après la forme du bord cardinal, tantôt droit, tantôt arqué; enfin, toutes ces divisions pourraient encore en subir d'autres sur des caractères extérieurs, tels que les stries, les côtes, les plis, etc., pour rendre plus facile la détermination des espèces. L'immense quantité de Térébratules fossiles répandues dans les divers terrains du globe, la constance de quelques espèces à certains étages de ces terrains, les peuvent rendre d'une grande utilité pour leur étude et leur détermination certaine, comme cela a pu avoir lieu pour quelques espèces de Gryphées; mais, pour faire cette heureuse application de cette partie de la zoologie à la géologie, il manque une bonne monographie de ce genre, monographie qui, pour la bien faire, présentera une foule de difficultés que l'on surmontera avec d'autant plus de peine que les espèces, étant très-nombreuses, passent insensiblement de l'une à l'autre, et que l'on n'a point encore trouvé de principes à l'aide desquels on pourrait les circonscrire.

† Espèces dont la grande valve est percée.

1° Ouverture du crochet arrondie.

A. Une ou deux pièces triangulaires au crochet de la grande valve.

Térébratule bossue. *Terebratula dorsata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 246, n° 8; *Anomia dorsata*, L., Gmel., p. 3348; Chemnitz, Conch., t. VIII, tab. 78, fig. 710, 711; Encycl., pl. 242, fig. 1, a, b, c, d. Coquille assez commune dans les collections. L'ouverture du crochet est fort grande, et complétée supérieurement par deux petites pièces triangulaires, qui souvent sont disjointes dans la partie médiane de la coquille. On la trouve au détroit de Magellan, d'après Lamarck.

B. Ouverture du crochet sans pièces triangulaires.

Térébratule vitrée. *Terebratula vitrea*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 245, n° 1; *Anomia vitrea*, L., Gmel., n° 38; Knorr, Vergn., 4, tab. 30, fig. 4; Born., Mus., p. 116, vign.; Chemnitz, Conch., t. VIII, tab. 78, fig. 707, 708, 709; Encycl., pl. 239, fig. 1, a, b, c, d. Espèce grande, globuleuse, toute lisse, dont le crochet relevé est percé d'un petit trou, dont le bord est très-épais. Dans cette même section doivent se placer les *Terebratula caput serpentis, truncata*, etc., qui ont l'ouverture du crochet sans pièces triangulaires, mais qui l'ont percée si près du bord cardinal que quelquefois la valve supérieure sert à la borner.

2° Ouverture triangulaire du bord cardinal au sommet de la grande valve.

Térébratule a gouttière. *Terebratula canalifera*, Lamk., *loc. cit.*, n° 40; Encyclop., pl. 244, fig. 4, a, b. Coquille fossile, trigone, trilobée, dont la valve inférieure a un talon large et aplati, divisé en deux parties égales par une fente triangulaire, dont le sommet commence à la pointe du crochet, et la base se dirige vers la charnière où elle se termine.

†† Espèces dont la grande valve n'est jamais percée. Partie du genre Productus, de Sowerby.

Térébratule de Martini. *Terebratula Martini*, Desh.; *Productus Martini*, Sow., Min. Conch., pl. 317, fig. 2, 3, 4; *Anomites Productus*, Mart., Pet., Derb., tab. 22, fig. 1, 2, 3. Coquille fossile, couverte de stries longitudinales, rayonnantes du sommet à la base; la charnière est droite, linéaire, et le crochet de la valve inférieure n'est jamais percé; la valve supérieure est concave en dessus, ce qui n'est pas habituel dans les Térébratules.

On pourrait facilement diviser cette section en deux autres d'après la manière dont se comporte le bord cardinal, qui tantôt est droit et tantôt courbé comme dans la presque totalité des Térébratules de la première division.

TÉRÉBRATULITE. MOLL. Nom donné aux Térébratules fossiles.

TÉRÉDINE. *Teredina*. MOLL. Genre curieux établi par Lamarck et placé par lui dans la famille des Tubicolés. La Coquille qui lui a servi de type est le *Fistulana personata* qui peut, comme Lamarck lui-même l'a fort bien senti, servir de passage entre les Tarets et les Pholades. On ne peut contester en effet les rapports qui lient ces deux genres; on trouve un tube libre, en massue terminée par deux valves adhérentes au pourtour de l'ouverture du tube, et elles sont parfaitement closes, lorsque celles des Tarets sont très-bâillantes. Les rapports entre les Tarets et les Pholades avaient été établis pour les Térédines, d'après les caractères extérieurs seulement, tels que le tube et la forme de la coquille; Deshayes a pu y ajouter d'autres caractères plus essentiels, tels que l'existence, dans les Térédines, d'une pièce postérieure semblable à l'écusson des Pholades et à l'intérieur des valves, de véritables palettes courbées, partant des crochets et terminées en mamelons absolument identiques à celles des Tarets et des Pholades. On doit faire attention que l'existence de l'écusson dans ce genre donne la preuve qu'il se rapproche plus des Pholades que des Tarets dans lesquels cette pièce ne s'est point encore rencontrée; elle amène aussi à cette conviction que la coquille, à tous les âges, doit être extérieure en dehors du tube, ce qui n'a pas lieu chez les Tarets où le tube se ferme au terme de l'accroissement de l'Animal. On trouve des groupes de Térédines enfoncées dans du bois fossile, ce qui indique qu'elles ont une manière de vivre analogue aux Tarets et à quelques Pholades.

Lorsque l'on examine une Térédine, on doit être frappé de l'immobilité de ses valves, et en même temps étonné qu'on ait admis le fait sans discussion, lorsque, de toute évidence, il est contraire et à la manière de vivre de l'Animal et à la structure de sa coquille. Si l'on faisait à un zoologiste la question suivante: Une coquille bivalve dont la charnière est semblable à celle d'une Pholade, pourvue comme elle d'une pièce calcaire postérieure, couvrant les crochets, ayant des palettes à l'intérieur et vivant dans le bois, est-elle faite pour être immobile? Certes il n'hésitera pas à dire qu'elle est faite pour se mouvoir. L'analogie a tant de force pour valider cette conclusion, qu'on peut la prendre comme prouvée par l'observation directe, et cependant il en est autrement pour les Térédines; elles sont construites pour se mouvoir, néanmoins elles sont immobiles. L'Animal n'a pu tarauder le bois sans qu'elles fussent libres et mobiles comme le sont les Tarets. Cependant l'observation fait voir constamment le contraire.

Il y a ici, on ne peut le nier, une évidente contra-

diction dans la nature des faits; on ne peut admettre cependant une telle contradiction dans les fins de la nature qui, dans l'organisation des êtres, ne fait rien de superflu. Si elle crée un être pour percer le bois, elle lui en donne les moyens, qu'ils soient chimiques ou mécaniques. On sait que dans les Tarets ce moyen est mécanique; la coquille est coupante; elle reçoit des muscles puissants; elle est en un mot disposée pour couper le bois fibre à fibre. On doit penser que, dans la Térédine, la coquille ayant une structure analogue aux Tarets, et comme eux destinée à creuser le bois, elle a dû jouir de toute la mobilité convenable pour le faire. On est donc ramené à conclure qu'elle a été mobile durant la vie de l'Animal, et peut-être ne sera-t-il pas impossible de donner l'explication de ce fait, de résoudre cette espèce d'énigme.

Toutes les Térédines se sont trouvées à l'état fossile seulement; leur tube et leur coquille sont épais, solides, et partout d'une égale épaisseur en dedans. On les trouve remplies d'un sable grossier dont on peut les débarrasser, et outre cela diverses concrétions calcaires adhèrent le plus ordinairement dans l'intérieur des valves. Si l'on vient à casser un des tubes, on s'aperçoit que non-seulement sa structure actuelle est absolument différente des tubes analogues même à ceux si solides des Cloisonnaires, mais encore que les concrétions se lient aux valves par continuité de substance, de sorte que l'on est porté à croire qu'elles existaient pendant la vie de l'Animal, et qu'elles sont le résultat d'une maladie; on ne tarde pas à se convaincre que ce n'est pas là leur véritable origine, puisqu'elles enveloppent de couches concentriques des grains de sable; on voit ces couches s'étendre assez régulièrement sur toute la surface intérieure du tube et de la coquille, sans discontinuité entre ces deux parties; on les voit dans quelques circonstances s'épaissir, dans une autre devenir onduleuses et presque stalactiformes. Lorsque ces corps n'ont pas été retirés du lieu d'habitation, on les trouve couverts d'une couche mince, testacée, qui se détache quelquefois assez facilement, et qui représente le tube lui-même dans lequel se serait faite une incrustation calcaire qui, s'emparant de toutes les parois du tube et de la coquille, l'aurait épaissi, obstrué, pour ainsi dire, en la couvrant de ses couches concentriques. Comme le moulage s'est fait dans une cavité creusée dans le bois, au fond de laquelle était la coquille, il en résulte que, si cette coquille était bâillante, l'espace vide a dû se trouver comblé, et alors la couche calcaire s'est moulée sur le bois, et on y retrouve en effet l'empreinte de couches fibreuses. Ceci ne peut se remarquer dans tous les individus, parce qu'il en est de cette coquille comme de quelques espèces de Pholades qui sont bâillantes à certain âge ou à certaine époque de leur vie, et qui se complètent ensuite. Les impressions ligneuses peuvent s'apercevoir sur les individus encore incomplets; elles ne peuvent exister sur les autres; aussi ces derniers sont toujours plus réguliers dans cette partie que les autres.

Par suite de ces observations, il semble bien facile maintenant d'expliquer l'immobilité actuelle des valves des Térédines sur la partie antérieure du tube, et de détruire cette apparente contradiction dont on peut maintenant se rendre compte. On peut donc conclure que, pendant la vie de l'Animal, les valves étaient détachées du tube, qu'elles étaient libres de leur mouvement, et que la fixité qu'elles ont actuellement provient d'une cause accidentelle, indépendante de la nature du corps organisé qui fait le sujet de cet article.

Déjà, dans son ouvrage sur les Fossiles des environs de Paris, Deshayes avait rectifié en quelques points importants la caractéristique de ce genre; on peut, d'après ce qui précède, exprimer de la manière suivante cette caractéristique : coquille bivalve, équivalve, bâillante de chaque côté, ayant une charnière comme celle des Pholades, et garnie postérieurement d'une seule pièce accessoire en écusson; des palettes à l'intérieur des valves, partant des crochets. Cette coquille, pholadiforme, libre, à l'extrémité d'un tube ordinairement droit, en massue, ouvert aux deux extrémités dont la postérieure ovale, est partagée par deux arêtes longitudinales comme dans les Fistulanes. Malgré la grande analogie qui existe entre ce genre et les Pholades, on ne peut cependant le confondre avec elles; l'existence du tube et la forme de la coquille, qui est globuleuse, arrondie, séparent suffisamment ces deux genres, ainsi que le tube constamment ouvert, droit, en massue, tandis que l'écusson postérieur le distingue fort bien des Tarets.

TÉRÉDINE MASQUÉE. *Teredina personata*, Lamk.; *Fistulana personata*, Lamk., Ann. du Mus., t. VII, p. 429, n° 4, et t. XII, pl. 43, fig. 6, 7; a, b; *Teredina personata, ibid.*, Anim. sans vert., t. V, p. 438, n° 1, *ibid.*; Desh., Descript. des Coq. foss. de Paris, t. I, p. 18, pl. 1, fig. 23, 26, 28; *Teredo antenante*, Sow., Min. Conch., t. I, tab. 102, fig. 3, *an eadem?* fig. 1, 2, 3 et 4 de la même planche. La longueur de cette coquille, son tube compris, est de deux pouces environ; son diamètre, dans les plus grands individus, est de huit à neuf lignes.

TEREDO. MOLL. Synonyme de Taret. *V.* ce mot.

TEREDO. ANNÉL. Bergius (Act. Stockh., 1765, p. 228, tab. 9, fig. 1-3) a confondu avec les Tarets, sous le nom de *Teredo Chrysodon*, une espèce d'Annélide qui doit être rapportée à l'Amphictère du Cap (Savigny). *V.* AMPHICTÈRE.

TÉRÉDYLES. INS. Famille de l'ordre de Coléoptères, fondée par Duméril. *V.* PERCE-BOIS.

TÉRÉNIABIA. *V.* ALBAGE.

TÉRÉNITE. MIN. Nom vulgaire d'un Grès schisteux intermédiaire, à grains très-fins et à feuillets très-épais.

TÉRÉTIFORMES. INS. Famille établie par Duméril dans le premier volume des Leçons d'Anatomie comparée de Cuvier, et désignée ensuite sous le nom de Cylindroïdes. *V.* ce mot.

TÉRÉTRI. *Teretrius*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, créé aux dépens du grand genre Escarbot, par Erichson dans sa nouvelle famille des Histéroïdes. Caractères : mandibules peu apparentes; bouton des antennes ovale et comprimé; celles-ci retirées dans une fossette qui s'étend de chaque côté, presque vers le milieu du corselet; prosternum légèrement avancé antérieurement, ar-

rondi, échancré en arrière; pieds courts et forts; jambes comprimées et denticulées; les deux derniers segments de l'abdomen déclives; corps petit et cylindrique. Erichson regarde comme type de ce genre l'*Hister picipes*, de Paykul.

TERGÉMINÉ. BOT. Cette épithète est employée pour les feuilles composées, dont le pétiole commun se bifurque au sommet en deux pétioles secondaires; chacun de ces pétioles est muni de trois folioles : l'une à la base externe et les deux autres terminales.

TERGIPÈDE. *Tergipes*. MOLL. Genre dont Forskael fit connaître le type sous le nom de *Limax Tergipes*. Ce petit animal, admis par Linné au nombre des Doris, n'en fut séparé que fort tard par Cuvier (Règne Animal) et placé par lui dans les Nudibranches (*V*. ce mot) après les Éolides et non loin des Doris. Lamarck n'adopta pas ce genre, mais il n'imita pas Linné, et rangea le Tergipe dans le genre Éolide avec lequel il a en effet de grands rapports. Férussac n'imita par Lamarck, il suivit les rapports indiqués par Cuvier. Latreille et Blainville ne changèrent rien à cet égard dans les rapports établis; on trouve les Tergipes dans l'une et l'autre méthode, à côté des Éolides et des Laniogères. On peut donc regarder comme définitivement fixée la place de ce petit genre dans la méthode. Les Tergipes sont de très-petits Mollusques nus, limaciformes, qui nagent souvent renversés, et qui, outre des tentacules, sont pourvus sur le dos de plusieurs paires d'appendices branchifères, en massue, terminées par une petite ouverture. Ces appendices, d'après Forskael, peuvent servir de pieds à l'animal; il marche alors au fond de l'eau sur les corps solides, renversé sur le dos, ce qui lui a valu le nom que Cuvier a donné à ce genre. Le disque locomoteur ou le pied proprement dit s'étend dans toute la longueur du corps, et en est séparé par un sillon. Voici, au reste, comment sont exprimés les caractères de ce genre : corps conique, claviforme, avec un pied encore assez peu sensible, comme dans les Laniogères, pourvu en dessus d'organes branchiaires tentaculiformes, en petit nombre et disposées sur deux rangs; les deux paires de tentacules céphaliques de grandeur un peu variable. Pendant très-longtemps on ne connut qu'une seule espèce de ce genre; c'est à Krusenstern qu'on doit la connaissance d'une seconde.

TERGIPE LACINULÉE. *Tergipes lacinulata*, Cuv., Règ. Anim., t. II, p. 394; *Limax Tergipes*, Forsk., *Faun. arab.*, p. 99; et *Icon.*, fig. E, 1, 2; *Doris lacinulata*, Gmel., p. 3105; *Eolis lacinulata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 502, n° 4; Blainv., Trait. de Malac., pl. 46 *bis*, fig. 6; Encyclop., pl. 82, fig. 5, 6. Animal de quelques lignes de longueur.

TÉRIADE. *Terias*. INS. Genre de Lépidoptères diurnes de la famille des Papilioniens, tribu des Pierides, établi par Swainson, qui lui donne pour caractères : antennes grêles, de moyenne longueur, terminées en massue, conico-ovalaire, légèrement comprimée sur les côtés; tête petite, un peu penchée; palpes fort courtes, garnies de poils écailleux, assez serrés, avec le dernier article fort court, presque nu; corps assez grêle; prothorax très-court; ailes minces, très-délicates, assez larges, ayant leur cellule discoïdale fermée; abdomen comprimé, à peu près de la longueur des ailes inférieures.

TÉRIADE AGAVE. *Terias agave*, Sw.; *Papilio agave*, Fab.; *Pieris agave*, God. Les ailes sont d'un jaune de soufre, avec une tache noire, triangulaire, à l'extrémité des antérieures et ordinairement un peu de noir à l'angle externe des postérieures; le dessous est jaune, avec trois points brunâtres à leur base; une lunule ferrugineuse à l'extrémité de la cellule discoïdale, une tache brune près du bord costal, et trois ou quatre taches sinueuses rougeâtres, formant une bande transversale, sinueuse. Taille, vingt lignes. Brésil.

TÉRIN. OIS. Pour Tarin, espèce du genre Gros-Bec. *V*. ce mot.

TERMA. BOT. L'une des sections du genre *Echinops*, de Linné, qui fait partie de la grande famille des Synanthérées. *V*. ÉCHINOPE.

TERMÈS. *Termes*. INS. Genre de Névroptères, de la famille des Planipennes, tribu des Termitines, qui a pour caractères : quatre articles à tous les tarses, dont les quatre premiers très-courts. Ailes couchées horizontalement sur le corps, très-grandes, égales, n'offrant que des nervures longitudinales, bifides au bout. Tête arrondie, avec trois yeux lisses, dont un, peu distinct, sur le front et les deux autres situés, un de chaque côté, près du bord interne des yeux ordinaires. Antennes presque moniliformes, de la même grosseur partout, courtes, composées d'une vingtaine d'articles. Mandibules cornées et pointues. Quatre palpes filiformes. Lobe extérieur terminant les mâchoires en forme de galette (*V*. ORTHOPTÈRES), l'interne corné et en forme de dent. Lèvre quadrifide. Prothorax presque carré ou semi-orbiculaire. Deux petits appendices coniques et biarticulés au bout de l'abdomen. Insectes actifs dans tous les âges, ou à demi-métamorphose, vivant en sociétés innombrables, composées plus spécialement d'individus en état de larve, les *ouvriers* ou les *travailleurs*, et d'une autre sorte d'individus, pareillement aptères, mais à tête et mandibules plus grandes; ceux-ci sont chargés de la défense de l'habitation, et distingués sous le nom de *soldats*. Abdomen des femelles excessivement volumineux au moment de la gestation.

Les larves formèrent d'abord exclusivement, dans la méthode de Linné et de quelques autres naturalistes, le genre Termès proprement dit. Considérés dans leur état parfait ou pourvus d'ailes, ces mêmes insectes furent associés aux Hémérobes et aux Perles ou Fausses-Friganes; mais les observations recueillies par Smeathman sur ces animaux et insérées dans le Voyage de Sparmann au cap de Bonne-Espérance et dans les Transactions philosophiques de la Société royale de Londres, celles de Kœnig encore remplirent les lacunes de leur histoire; ces connaissances, quoique toujours imparfaites, rectifièrent à cet égard la méthode, et l'insecte pourvu d'ailes rentra premièrement dans ce genre et devint un Termès. Degéer qui, dans le troisième volume de ses Mémoires, avait placé deux espèces ailées de ce genre avec les Perles ou Fausses-Friganes, présuma ensuite, en décrivant une autre espèce propre au cap de Bonne-Espérance (tom. VII, p. 47 et suiv.), qu'il s'était trompé à cet égard. Il ne

faut pas, à son exemple, réunir aux Termès un petit insecte très-commun partout, et que l'on trouve plus particulièrement dans les livres négligés, le vieux papier, sur le bois et dans les collections d'Insectes, semblable à un Pou, et qu'on a nommé pour cette raison Pou de bois. Cette espèce et plusieurs autres composent un genre propre, très-distinct du précédent, celui de Psoque. *V.* ce mot.

« Les Termites, dit Latreille, sont propres aux contrées situées entre les tropiques ou à celles qui les avoisinent; ils sont connus sous le nom de Fourmis blanches, Poux de bois, Caria, etc.; ils font d'horribles dégâts sous la forme de larves plus particulièrement. Ces larves ou les Termites ouvriers, travailleurs, ressemblent beaucoup à l'Insecte parfait, mais elles ont le corps plus mou et sans ailes; leur tête, qui paraît proportionnellement plus grande, est ordinairement privée d'yeux ou n'en a que de très-petits. Elles sont réunies en sociétés, dont la population surpasse tout calcul, vivent à couvert dans l'intérieur de la terre, des arbres et de toutes les matières ligneuses, comme meubles, planches, solives, etc., qui font partie des habitations; elles y creusent des galeries qui forment autant de routes conduisant au point central de leur domicile, et les corps ainsi minés, ne conservant que leur écorce, tombent bientôt en poussière. Si des obstacles les forcent d'en sortir, elles construisent en dehors, avec les matières qu'elles rongent, des tuyaux ou des chemins qui les dérobent toujours à la vue. Les habitations ou les nids de plusieurs espèces sont extérieures, mais sans issue apparente; tantôt elles s'élèvent au-dessus du sol en forme de pyramides, de tourelles, quelquefois surmontées d'un chapiteau ou d'un toit très-solide, et qui, par leur hauteur et leur nombre, ont l'apparence d'un petit village; tantôt elles forment sur les branches des arbres une grosse masse globuleuse. Une autre sorte d'individus, les *neutres*, nommés aussi *soldats*, et que Fabricius prend faussement pour des nymphes, défend l'habitation. On les distingue à leur tête beaucoup plus forte et plus allongée, et dont les mandibules sont aussi plus longues, étroites et très-croisées l'une sur l'autre; ils sont beaucoup moins nombreux, se tiennent près de la surface extérieure de l'habitation, se présentent les premiers dès qu'on y fait brèche, et pincent fortement. On dit aussi qu'ils forcent les ouvriers au travail. Les demi-nymphes ont des rudiments d'ailes, et ressemblent d'ailleurs aux larves; devenus Insectes parfaits, les Termites quittent leurs retraites primitives, s'envolent le soir ou la nuit en quantités prodigieuses, perdent au lever du soleil leurs ailes qui se sont desséchées, tombent, et sont en majeure partie dévorés par les Oiseaux, les Lézards et leurs autres ennemis. Au rapport de Smeathman, les larves recueillent les couples qu'elles rencontrent, renferment chacun d'eux dans une grande cellule, une sorte de prison nuptiale où elles nourrissent les époux; mais il y a tout lieu de présumer que l'accouplement s'effectue, comme celui des Fourmis, dans l'air ou hors de l'habitation, et que les femelles occupent seules l'attention des larves dans le but de former une nouvelle colonie. L'abdomen des femelles acquiert alors, à raison de la quantité innombrable d'œufs dont il est rempli, un volume d'une grandeur étonnante. La chambre nuptiale occupe le centre de l'habitation, et autour d'elles sont distribuées avec ordre les cellules qui contiennent les provisions. Quelques larves de Termites, dits voyageurs, ont des yeux et paraissent avoir des habitudes un peu différentes, et se rapprocher davantage, sous ce rapport, de nos Fourmis. Les Nègres ou les Hottentots sont très-friands de ces insectes. On les détruit avec de la Chaux vive et mieux encore avec de l'Arsenic que l'on introduit dans leur domicile. Règne Animal, deuxième édition, tome v, p. 254. »

Termès lucifuge. *Termes lucifugum*, Ross., *Faun. Etrusc. mant.*, t. ii, tab. 5, fig. 10. Cette espèce est très-commune dans les environs de Bordeaux. Son corps est noir, luisant, avec les ailes brunâtres, un peu transparentes, plus obscures à la tête; l'extrémité des antennes, ainsi que les jambes et les tarses sont d'un roussâtre pâle. Ce Termès s'est introduit à Rochefort dans les ateliers et les magasins de la marine, et a excité par ses ravages de vives alarmes. On a cru qu'il y avait été importé, d'autant plus que l'on trouve dans l'Amérique septentrionale une espèce très-analogue. Mais ce Termès, étant généralement répandu, de même que le suivant, dans toute l'Europe méridionale, a pu s'étendre jusqu'à Rochefort.

Termès flavicolle. *Termes flavicolle*, Fab. Il est très-abondant dans les mêmes contrées, et surtout en Espagne où il nuit beaucoup aux Oliviers, sous l'écorce desquels il pratique des galeries qui détruisent les canaux sécréteurs de la sève. Il ne diffère du précédent que par la couleur jaunâtre du prothorax.

Les nids ou termitières des espèces qui habitent le nord de l'Afrique, s'élèvent peu au-dessus de la terre; mais il n'en est pas ainsi des habitations que forment les espèces, beaucoup plus grandes, des régions intertropicales. Quelques-unes de celles-ci, ressemblant à des huttes coniques plus ou moins rapprochées, et souvent assez nombreuses pour offrir l'aspect d'un petit village, ont douze à quinze pieds d'élévation, et sont d'une telle solidité qu'elles ne s'affaissent point sous les pieds des Bœufs et de divers autres animaux assez lourds, qui montent dessus.

TERMIENS. ins. Quelques entomologues ont adopté ce nom pour remplacer celui de Planipennes que Latreille a donné à une famille de Névroptères. *V.* Planipennes.

TERMINALIE. *Terminalia.* bot. Ce genre, que l'on désigne encore sous le nom vulgaire de *Badamier*, fait partie de la famille des Myrobolanées de Jussieu, ou Combrétacées de R. Brown, et se distingue par les caractères suivants : les fleurs sont polygames, c'est-à-dire que sur le même épi elles sont mâles à la partie supérieure et hermaphrodites à la base. Le limbe du calice est comme campanulé à cinq divisions ovales, velues intérieurement. La corolle manque. Les étamines, au nombre de dix, sont dressées et libres. L'ovaire est infère, ovoïde, allongé; le style est simple, un peu arqué, terminé par un stigmate allongé et obtus. Le fruit est un drupe ovoïde, comprimé, contenant

un noyau osseux et monosperme. La graine se compose d'un gros embryon sans endosperme. Les espèces de ce genre sont des arbres plus ou moins élevés, originaires de l'Inde et des îles Maurice; ayant leurs feuilles alternes, très-rapprochées les unes des autres à l'extrémité des jeunes rameaux, qui est plus ou moins épaissie, ce qui donne à ces arbres un port tout particulier. Leurs fleurs sont assez petites, disposées en épis solitaires à l'aisselle des feuilles. L'espèce la plus commune est le *Terminalia Catappa,* L., qui croît à l'Ile-de-France, et dont on mange les graines qui ont à peu près la saveur des amandes douces et des noisettes. Une autre espèce, originaire de l'Inde, le *Terminalia Benzoin,* fournit une matière résineuse et odorante, analogue au Benjoin, et que l'on a cru longtemps être le vrai baume de ce nom; mais on sait aujourd'hui qu'on le retire d'un *Styrax. V.* Benjoin.

TERMIS. bot. Espèce du genre Lupin, décrite sous le nom de *Lupinus Termis,* et qui est cultivée comme fourrage dans le royaume de Naples.

TERMITES. ins. Tribu de la famille des Planipennes, qui se caractérise par des antennes courtes et monoliformes, portées sur un corps déprimé. Les genres *Termis* et *Embia* composent cette tribu.

TERMONITIS. bot. Nom ancien du Mufflier, *Antirrhinum,* suivant Dioscoride, cité par Adanson.

TERNATEA. bot. Tournefort avait institué sous ce nom un genre qui a été réuni par Linné au genre *Clitoria.* De Candolle en a fait une simple section de ce dernier genre, quoiqu'il ait été rétabli par Kunth, dans ses *Nova Genera,* vol. 6, p. 415. *V.* Clitore.

TERNÉ. *Ternatus.* bot. Un verticille est dit Terné quand il est à trois parties; les feuilles sont Ternées quand elles sont disposées en verticilles à trois.

TERNIABIN ou TERENIABIN. bot. La substance sucrée que les Orientaux désignent sous ce nom, paraît être la Manne produite par l'Alhagi, espèce du genre *Hedysarum* de Linné dont on a fait un genre particulier. *V.* Alhage et Sainfoin.

TERNIER. ois. Nom vulgaire du Grimpereau de muraille. *V.* Tichodrome.

TERNSTRŒMIACÉES. *Ternstrœmiaceæ.* bot. Famille établie par Mirbel et formée d'un nombre assez considérable de genres originaires, pour la plupart, des régions tropicales des deux hémisphères. Les Ternstrœmiacées sont des arbres ou des arbrisseaux dépourvus d'aiguillons. Leurs feuilles sont toujours dénuées de stipules, alternes, articulées à leur base, généralement entières, coriaces. Les fleurs sont ordinairement hermaphrodites, très-rarement polygames. Le calice est souvent muni de deux bractées à sa base; il est composé de folioles imbriquées, tantôt disposées sur deux rangs, tantôt se recouvrant l'une l'autre. La corolle a ses pétales hypogynes, souvent soudés entre eux à leur base; leur préfloraison est toujours imbriquée; les étamines sont nombreuses, hypogynes, tantôt libres, tantôt légèrement adhérentes à la corolle, tantôt enfin réunies plus ou moins à leur base ou formant plusieurs faisceaux distincts. Les anthères sont adnées ou vacillantes; leur mode de déhiscence varie dans les différents genres. Le pollen, plongé dans l'eau, présente une forme à peu près triangulaire; ses angles sont souvent terminés par une vésicule transparente. Le pistil est toujours libre; les styles sont tantôt au nombre de trois à sept, tantôt uniques dans chaque fleur; dans ce dernier cas le stigmate est divisé en autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Les ovules sont insérés dans l'angle interne des loges. Les fruits sont tantôt déhiscents, tantôt indéhiscents. Les graines offrent tous les degrés d'insertion, depuis celles du genre *Ternstrœmia,* qui sont pendantes, jusqu'à celles des *Bonnetia,* qui sont dressées; tantôt elles sont recouvertes à l'extérieur par une enveloppe crustacée, tantôt terminées supérieurement, ou même des deux côtés, par une aile membraneuse; dans certains genres elles sont munies d'un périsperme, dans d'autres elles en sont totalement dépourvues. L'embryon est entièrement recourbé sur lui-même dans le *Ternstrœmia* et le *Cochlospermum;* il ne présente qu'une légère courbure dans le *Freziera;* enfin il est parfaitement droit dans tous les autres genres : la radicule est toujours dirigée vers le hile. Kunth réunit aux Ternstrœmiacées les Théacées de Mirbel (Caméliées, DC.).

Les Ternstrœmiacées ont de grands rapports avec les Guttifères : elles se distinguent de cette famille par leurs feuilles alternes; par le nombre normal des parties de leur fleur, qui paraît être de cinq et de ses multiples, et non de deux et de ses multiples; par leurs pétales souvent soudés à leur base; enfin par l'organisation de leur graine et de leur embryon. Elles diffèrent des Hypéricées par leurs feuilles alternes; par leurs rameaux, leurs feuilles et leurs pédoncules articulés; par la structure de leur graine et de leur embryon. Elles ont aussi quelque affinité avec les Marcgraviacées et les Tiliacées; mais ces rapports paraissent beaucoup moins intimes que ceux qu'elles présentent avec les Hypéricées et surtout avec les Guttifères.

Cette famille peut être partagée en six tribus :

I. Les Cochlospermées, dont le calice est pentaphylle, la corolle à cinq pétales, les anthères fixées par la base et déhiscentes par un pore unique, l'ovaire uniloculaire, à sept cloisons incomplètes; elle comprend le genre *Cochlospermum,* Kunth.

II. Les Ternstroemiées. Calice pentamère; cinq et rarement six pétales; anthères insérées par la base et déhiscentes longitudinalement, ovaire biquinquelocu-laire. Genres : *Anneslea,* Wall.; *Dicalix,* Lour.; *Visnea,* L.; *Ternstrœmia,* Mut.; *Eurya,* Thunb.; *Cleyera,* Thunb.; *Freziera,* Sw.; *Lettsomia,* Ruiz et Pavon.

III. Les Saurauiées. Calice pentamère; cinq pétales distincts; anthères incombantes; ovaire quinquelocu-laire. Genres : *Saurauja,* Willd.; *Microsemma,* Labill.

IV. Les Laplacées. Calice tétra-pentaphylle; de quatre à neuf pétales; anthères longitudinalement déhiscentes; ovaire à trois ou cinq loges et même plus; ovules anatropes. Genres : *Laplacea,* Kunth; *Bonnetia,* Mart.; *Archytœa,* Mart.; *Kielmeyera,* Mart.; *Caraipa,* Aubl.; *Mavila,* Sw.; *Mahurea,* Aubl.

V. Les Gordoniées. Calice pentaphylle; corolle gamopétale; anthères dressées, longitudinalement déhiscentes; ovaire à cinq loges. Genres : *Staartia,* Catesb; *Gordonia,* Ellis.

VI. Les Camelliées. Calice penta-enneaphylle; de cinq à neuf pétales; anthères incombantes, longitudinalement déhiscentes; ovaire tri-quinquéloculaire. Genres : *Camellia*, L.; *Thea*, L.; *Godaya*, Ruiz et Pav.; *Adinandra*, Jack.; *Pyrenaria*, Bl.; *Leucoxylon*, Bl.; *Euryanthe*, Schl.

TERNSTRŒMIE. *Ternstrœmia*. bot. Ce genre, fondé par Mutis, a été placé par Linné fils dans la Polyandrie Monogynie; il est devenu plus tard l'un des types de la famille des Ternstrœmiacées. Ses espèces végètent dans les régions tropicales des deux hémisphères. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles éparses, coriaces, très-entières ou légèrement dentées, dénuées de stipules, articulées au point de leur insertion. Les fleurs sont solitaires et naissent à l'aisselle des feuilles. Le calice est muni de deux bractées à sa base, composé de cinq folioles disposées sur deux rangs; deux d'entre elles sont extérieures et plus petites. Les pétales, au nombre de cinq, sont plus ou moins soudés à leur base en une corolle monopétale. Les étamines, glabres et en nombre indéfini, adhèrent légèrement à la base des pétales : les filets sont courts; les anthères sont longues, soudées dans toute leur longueur avec les filets, biloculaires, et s'ouvrent longitudinalement par leur face interne. Le style est unique, terminé par le stigmate : l'ovaire est divisé en deux ou cinq loges renfermant chacune de deux à cinq ovules suspendus dans l'angle interne. Le fruit est coriace ou légèrement charnu, globuleux, terminé par les restes du style, enveloppé à la base par les folioles du calice qui persistent; à sa maturité, il se déchire irrégulièrement en plusieurs valves. Les graines sont oblongues, dépourvues d'aile membraneuse; le tégument est double: l'extérieur crustacé, l'intérieur membraneux; le périsperme est charnu; l'embryon est recourbé sur lui-même, de sorte que la radicule et le sommet des cotylédons sont dirigés vers le hile. Cambessède croit que l'on doit réunir à ce genre le *Taonabo* d'Aublet (*Tonabea*, Juss., *Gen.*) Le *Ternstrœmia*, ainsi constitué, se distinguerait du *Cleyera*, Thunb., par ses pétales soudés entre eux et par ses anthères glabres. Il différerait du *Freziera*, Swartz, par la disposition des folioles calicinales, par ses pétales soudés entre eux, par ses ovules peu nombreux dans chaque loge de l'ovaire, et par son embryon recourbé sur lui-même et non presque droit. Ses fleurs hermaphrodites, ses étamines plus nombreuses, ses anthères adnées, l'éloignent de l'*Eurya* de Thunberg, avec lequel on l'a quelquefois confondu.

Ternstroemie méridionale. *Ternstrœmia meridionalis*, Vahl. C'est un arbre assez élevé, à rameaux glabres, cylindriques et roides; les feuilles sont éparses, médiocrement pétiolées, alternes, coriaces, persistantes, glabres, ovales ou oblongues, obtuses, échancrées, très-entières, cunéiformes à leur base; les pédoncules sont axillaires portant une seule fleur blanche. Des Antilles.

TERPHIDE. *Terphis*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, institué par Érichson avec les caractères suivants : antennes de deux articles, glabres, insérées à la partie inférieure du front; yeux glabres, contigus à la base des antennes; deux ocelles; lobes dorsaux du corselet contigus. Érichson ne décrit qu'une seule espèce qu'il a nommée :

Terphide noueuse. *Terphis nodosa*. Sa tête est noire, avec une tache blanche de chaque côté, près des yeux; corselet blanc; mésothorax brun; dos noir, avec une tache blanche, presque carrée, de chaque côté et quelques points de la même couleur; abdomen brun, avec trois rangées de points blancs, et deux raies blanches de chaque côté; segments de l'abdomen variés de blanc; pieds testacés, variés de blanc; ailes transparentes, avec les nervures blanches. Taille, deux à trois lignes. Du Brésil.

TERPNANTHUS. bot. Le genre décrit sous ce nom par Nées et Martius, est le même que le *Spiranthera* d'Auguste Saint-Hilaire. *V.* ce mot.

TERRA MERITA. bot. *V.* Curcuma long.

TERRAIN. géol. Les mots *Terrain* et *Formation* fréquemment employés dans tous les écrits qui traitent de l'histoire naturelle de la Terre, ont reçu des acceptions tellement variées, qu'il devient presque impossible aujourd'hui de donner une définition claire et précise de chacun d'eux, et surtout de bien faire sentir, sans entrer dans quelques explications préliminaires, en quoi les idées attachées à l'une de ces expressions doivent différer de celles rendues par l'autre : ce qu'on peut dire d'une manière très-générale, c'est que par *Terrain* on a jusqu'à présent entendu désigner en géologie une fraction quelconque de la masse solide de l'épiderme terrestre, un ensemble de substances minérales ou de Roches considérées, soit sous le rapport de leur nature (*Terrain calcaire, granitique, schisteux*, etc.), soit sous celui de leur origine présumée ou des circonstances de leur production (*Terrain neptunien, volcanique, marin, d'eau douce*), soit enfin sous celui de leur âge ou ancienneté relative (*Terrain primitif, secondaire, tertiaire*, etc.)

On se sert très-souvent du mot *Formation* exactement de la même manière (*Formation granitique, F. marine, F. primitive*), bien que la plupart des auteurs s'accordent maintenant pour considérer les *Terrains* comme des groupes d'un ordre supérieur, qui comprennent plusieurs formations. Ainsi la portion extérieure de la Terre, la seule dont on puisse étudier la structure, est composée de substances minérales (*Minéraux*). Lorsque celles-ci se rencontrent en amas considérables ou en assises épaisses et étendues, qu'elles soient seules comme dans le *Calcaire*, le *Gypse*, le *Sel Gemme*, etc.; qu'elles soient mélangées plusieurs ensemble, comme dans le *Granit*, le *Gneiss*, etc., ou bien même encore qu'elles soient des agrégations de fragments de différents mélanges préexistants (*Poudingue polygénique, Brèche universelle*), elles sont appelées *Roches*. Les Roches qui semblent avoir été formées dans une même période, sous une suite de circonstances liées entre elles et non interrompues, constituent une *Formation*, et la réunion d'un plus ou moins grand nombre de Formations est un *Terrain*; de sorte que, comme on le voit dans cette classification des matériaux dont est composée l'enve-

loppe de notre planète, les *Formations* sont des groupes d'un ordre inférieur à ceux que représentent les Terrains, et elles sont établies sur une considération de même ordre, c'est-à-dire sur l'âge relatif des substances qu'elles comprennent, quelle que soit l'origine ou la nature de celles-ci. Les Terrains embrassent de grandes époques que les formations partagent en périodes plus ou moins longues. Cependant les masses minérales qui entrent dans la composition du sol, peuvent être étudiées sous trois points de vue très-distincts.

1° Elles n'ont point été produites toutes en même temps.

2° Elles n'ont pas été formées de la même manière.

3° Elles ne sont pas de la même nature.

Comme il n'y a pas de rapports constants et nécessaires entre la nature intime des Roches et leur âge, de même qu'il n'y en a pas entre celui-ci et leur mode de formation, les groupes établis sur chacune de ces considérations ne peuvent nullement se rassembler, et dans un arrangement méthodique ils ne peuvent être opposés les uns aux autres, leurs caractères n'étant pas comparables; c'est exactement pour prendre un exemple, comme si, voulant écrire l'histoire des hommes célèbres, on les classait, 1° suivant l'époque de leur naissance; 2° selon la nation à laquelle ils ont appartenu; 3° enfin d'après le genre de talent qui les a illustrés : il est certain que des associations qui ont si peu d'analogie entre elles ne devraient pas être désignées par un même nom, ainsi qu'on le fait habituellement, en employant les mots *Terrain* et *Formation* comme synonymes. Il serait sans doute plus utile et plus philosophique de ne pas user d'un seul terme pour exprimer des idées différentes, tout comme il faudrait ne pas se servir indistinctement, pour rendre chacune de ses idées, de plusieurs expressions qui ont dans le langage ordinaire des significations diverses : ne pourrait-on pas éviter ce double inconvénient en attachant définitivement aux mots consacrés et jusqu'à présent si variablement employés, *Terrain, Formation, Dépot, Sol,* des valeurs déterminées et invariables? C'est ce que l'on a tenté de faire depuis assez longtemps; mais le choix du mot à appliquer à telle idée plutôt qu'à telle autre, pouvant être considéré comme fait d'une manière jusqu'à un certain point arbitraire, on a très-bien senti qu'une résolution quelconque prise à ce sujet ne saurait prévaloir qu'autant qu'elle serait présentée comme le fruit de l'accord des géologues influents de divers pays et de plusieurs écoles, et qui auraient consenti, dans l'intérêt de la science, à s'entendre, après avoir mis de côté toute opinion antérieurement adoptée par chacun d'eux : quoi qu'il en soit et en attendant que les décisions d'un tel congrès viennent fixer les idées, on peut se livrer avec confiance à l'examen, à la critique et au jugement des observateurs, on interprètera comme l'on voudra cette tentative pour répondre à ce qui semble être un besoin dans l'état actuel de la science.

Persuadé que la nécessité des distinctions que l'on propose d'établir est déjà reconnue et comprise, ou bien qu'elle le sera facilement, on se bornera à faire précéder les définitions que l'on a adoptées, de quelques réflexions générales qu'il est indispensable de se rappeler.

La surface solide du globe n'est pas dans un état permanent, et l'on est chaque jour témoins des modifications qu'elle éprouve. En effet, certains points de cette surface reçoivent de l'accroissement, soit aux dépens d'autres points qui se dégradent, soit au moyen de matières nouvelles qui, sous différents états, sont rejetées du sein de la terre; car tandis que les particules de Roches décomposées et atténuées par l'action des influences atmosphériques sont entraînées sans cesse par les eaux courantes des sommités qui s'abaissent vers les cavités qui se remplissent, les sources thermales, les volcans, viennent couvrir de leurs précipités et de leurs déjections une partie des dépôts précédemment formés. Par intervalle encore des secousses violentes en écartant les parties continues de cette surface, en soulevant ou abaissant des portions de sol, plus ou moins étendues, produisent de nouvelles anfractuosités et par suite souvent le déplacement rapide et local des eaux.

Aussi avant que l'on puisse pénétrer dans le sein de la terre, quelle que soit l'élévation des montagnes ou la profondeur des précipices dont les flancs et les bords escarpés s'offrent à l'observation, partout on retrouve dans l'épaisseur du sol l'indication d'une succession d'effets comparables à ceux que l'on vient de signaler et dont on voit les causes agir autour de soi; l'analogie porte donc à reconnaître qu'au moins cette mince épiderme dont il est permis d'étudier la composition, n'a pas été formée d'un seul jet et instantanément.

La présence dans certaines Roches de fragments usés et arrondis par un long frottement et qui proviennent de Roches nécessairement plus anciennes, celle au milieu de masses pierreuses, dures et épaisses, de nombreux vestiges de corps organisés qui ont dû vivre libres au sein des eaux ou sur le sol découvert avant leur enfouissement; les différences que présentent les fossiles de couches ou feuillets superposés, différences qui généralement sont d'autant plus grandes (si l'on compare ces débris des êtres détruits aux Animaux et aux Plantes qui existent maintenant) qu'on rencontre les premiers dans des dépôts formés à des époques relativement plus éloignées de l'époque actuelle, sont autant de faits qui concourent à prouver que non-seulement les périodes successives ont été très-multipliées, mais encore qu'il s'est écoulé un temps inappréciable, et certainement bien long, depuis que les phénomènes qui se lient à ceux qui se produisent chaque jour, ont commencé à avoir lieu.

Ce serait toutefois commettre une grave erreur que de vouloir appliquer à l'histoire du globe entier ce qui n'est réellement relatif qu'à ce qu'avec raison les géologues appellent son *enveloppe*, son *épiderme*, son *écorce*, et de chercher à expliquer, comme on l'a fait souvent, l'origine et la formation de la planète, par ce que l'on a pu apprendre de positif sur l'origine et sur la formation de l'espèce d'encroûtement, pour ainsi dire insignifiant, qui la recouvre; ce sont deux choses pro-

bablement aussi étrangères l'une à l'autre que l'habit l'est au corps qu'il revêt, et autant vaudrait croire qu'il est possible de prendre une idée exacte de l'organisation physique de l'Homme par l'examen que l'on ferait du tissu de ses vêtements.

Lorsque partant des temps présents on pénètre graduellement dans le passé, l'analogie peut bien servir de guide jusqu'au moment où l'enveloppe terrestre a commencé à se former; mais au delà on n'aperçoit plus rien, tout est conjecture, et l'on peut à peine, d'après certaines démonstrations de physique générale, d'après des documents fournis par l'astronomie et par le calcul, faire quelques hypothèses plus ou moins probables, non pas encore sur la nature du noyau primitif et sur son origine, mais seulement sur la cause du peu de consistance qu'il a dû avoir pour prendre la forme particulière qui lui est propre et sur la cause des modifications que sa surface a dû éprouver pour devenir habitable.

En prenant l'histoire de la Terre au moment où le fil de l'analogie échappe, c'est-à-dire lorsqu'une première pellicule solide, existant déjà autour de sa masse supposée fluide ou molle par l'effet d'une chaleur propre, les anfractuosités de sa surface étaient déjà remplies d'un liquide aqueux, il est possible de rapporter à deux agents principaux, à l'eau et au calorique, la série des phénomènes et des opérations successifs qui ont contribué simultanément, isolément ou concurremment, à augmenter l'épaisseur, à faire varier la composition et à modifier la forme de cette première pellicule.

Ce sont ces causes générales, distinctes, que l'on a voulu personnifier en appelant *Neptuniens* les effets produits par l'intermédiaire des eaux et en désignant par opposition, sous la dénomination de *Plutoniens* ou *Vulcaniens*, ceux qui peuvent être attribués à une force inconnue, dont le siége est dans l'intérieur du globe, et qui semble avoir quelques rapports avec le principe de la chaleur et du feu, si toutefois ceux-ci ne sont pas seulement des effets de cette puissance interne.

Cette première distinction très-importante, qui peut servir à envisager sous deux points de vue différents toutes les associations de substances minérales, ne suffit plus à la science; il est une foule de circonstances secondaires, qui ont présidé à la formation des Minéraux et des Roches, et qui ont produit des effets appréciables; il est donc nécessaire de trouver le moyen d'indiquer ces circonstances dans les descriptions géologiques; ainsi les produits *neptuniens* doivent être distingués suivant qu'ils ont été formés sous la mer ou sous les eaux douces, sur les rivages ou dans les profondeurs, à l'embouchure ou sur le trajet des fleuves, dans les lacs, dans les marécages, par des sources froides ou thermales, pures ou minérales, etc. D'un autre côté, les produits *plutoniens* poussés dehors par une force interne, soit à l'état solide, soit à celui de masses pâteuses, ceux rejetés sous forme de coulée, de poussière ou de vapeur; les déjections des solfatares, des salses, des volcans, etc., ne peuvent être non plus confondus.

Il est évident, d'après ce qui se passe maintenant, qu'un grand nombre de causes ont dû agir dans le même moment, et que les effets variés qui en sont résultés, ont été contemporains. Ainsi tous les modes possibles de formation peuvent se trouver à une même époque, et à toutes les époques déterminables, des circonstances semblables se sont reproduites. On voit en second lieu que, sauf quelques exceptions, la même sorte de matière n'appartient exclusivement à aucune période, ni à aucune formation.

Malgré ces généralités, il n'est pas moins vrai que l'expérience et l'habitude peuvent faire apercevoir à l'observateur qu'il existe certaines relations assez constantes entre la nature, l'âge et l'origine de telle variété de Minéral, de telle Roche ou de telle association de ces substances, pour qu'à la seule inspection il puisse reconnaître qu'un Calcaire, par exemple, dont il ne possède que des échantillons, a été formé plutôt dans l'eau douce que dans la mer, pour qu'il puisse présumer que ce Calcaire accompagnait telle autre matière, et qu'enfin il a été formé plutôt avant qu'après tel autre dépôt, etc.

Cela suppose qu'un assez grand nombre de substances minérales ont été précédemment vues dans une position constante, qui leur est particulière, et qu'elles ont été étudiées comme type, dans l'ordre de leur ancienneté; c'est aussi là le but principal des travaux des géologues, et ce qu'ils appellent une classification géologique des Terrains n'est autre chose que l'établissement de cet ordre d'ancienneté des dépôts qui entrent dans la composition très-compliquée de l'épiderme terrestre.

Il serait facile de reconnaître le rang de chacun d'eux si la Terre s'était successivement enveloppée de couches concentriques non interrompues, et si chacune de celles-ci recouvrait en tous points celle qui l'a précédée, car des superpositions directes seraient toujours visibles; mais il n'en est pas ainsi : l'enveloppe terrestre ne se divise pas en feuillets complets, et dont le nombre par conséquent soit égal sur tous les points; il faut la considérer plutôt comme composée de lambeaux de formes irrégulières, de nature et d'origine différentes, et qui ont été placés à côté ou au-dessus les uns des autres, pendant un laps de temps plus ou moins long, de manière que les plus anciens dépôts, n'ayant jamais été recouverts par d'autres dans certaines de leurs parties, ou ayant été dénudés après coup, peuvent, aussi bien que les plus modernes, paraître à la surface du sol, tout comme entre deux bancs de Roches que l'on voit immédiatement superposées dans une localité, il peut s'en trouver beaucoup d'autres intermédiaires dans un autre lieu.

L'objet de toute classification géologique est en définitive de conduire à faire connaître l'âge relatif d'une portion quelconque du sol, lorsque l'on a pu étudier sa structure et sa composition. Sa plus grande utilité est d'apprendre à rechercher d'une manière rationnelle et à trouver les variétés de substances minérales précieuses pour l'industrie, les arts et l'agriculture, que la Terre renferme dans son sein, et qui, loin d'y être disséminées au hasard, ont au contraire des gisements déterminés.

Les classifications géologiques diffèrent essentielle-

ment de celles qui ont pour fin de disposer d'une manière méthodique les corps de la nature, et les mêmes principes ne peuvent diriger dans l'établissement des unes et des autres. En histoire naturelle proprement dite, on rapproche les animaux, les plantes et les minéraux mêmes, d'après les caractères physiques qui leur sont communs et inhérents; on les réunit en genres et familles, en raison de la somme des rapports que présente leur organisation; en géologie on n'opère plus sur des corps ni sur des espèces, mais sur des groupes que l'on établit presque arbitrairement, et que l'on cherche à disposer dans un ordre chronologique suivant l'époque relative à laquelle ont été produites les matières dont ils se composent; aussi les mots genre et famille ne pourraient-ils être employés dans une pareille méthode sans que le sens de leur acception ne soit changé.

Les travaux du géologue ressemblent beaucoup plus à ceux de l'historien et de l'archéologue qu'à ceux du naturaliste, puisque, à l'exemple des premiers, il essaye de combiner la connaissance de faits dont il est témoin, avec les traces d'événements passés, pour en conclure quelle a été la nature et la série de ces événements; seulement l'un cherche à faire l'histoire de la Terre sur les renseignements qu'il puise dans les phénomènes naturels, tandis que les autres écrivent l'histoire de l'homme, celle de la civilisation et des arts sur les documents que leur fournissent les livres, les traditions et les monuments.

Après ces prolégomènes, qui auront fait au moins sentir l'urgence d'avoir à employer dans le langage géologique des expressions propres pour exprimer celles des idées qui se présentent le plus fréquemment, on peut tenter de définir comparativement les mots *Terrain, Formation, Dépôt* et *Sol.*

Par *Terrain*, on entend tout groupe ou sous-groupe établi parmi les matériaux qui composent l'épiderme terrestre, sur la seule considération du rang et de la place qu'il occupe relativement aux autres groupes, quelle que soit l'origine présumée ou la nature des substances qu'il comprend. On dit alors un *Terrain primaire,* un *Terrain secondaire,* les *Terrains primaires,* les *Terrains tertiaires,* etc.; on peut dire aussi les *Terrains parisiens,* le *Terrain jurassique,* etc., comme indiquant des termes de comparaison dont la place est bien déterminée dans la série des terrains, et auxquels on peut rapporter, comme ayant été formés dans le même temps, tels ou tels matériaux déposés plus ou moins loin des points où se trouvent Paris et le Jura. On dira encore *Terrain houillier, Terrain salifère, Terrain oolithique,* non pas pour indiquer tous les dépôts qui renferment de la Houille, du Sel gemme ou des Oolithes; non pas même pour dire que les dépôts ainsi dénommés renferment toujours les substances et les corps dont ils ont reçu leur nom, mais pour désigner, d'après l'usage presque généralement adopté, certains systèmes de couches dont la position relative est bien déterminée, et au milieu desquels la Houille, le Sel ou les Oolithes ont été fréquemment, mais non toujours et exclusivement rencontrés.

On doit réserver le mot *Formation* pour préciser les différents modes de production des substances minérales, et l'on rendra ainsi à ce mot l'acception qui lui convient le mieux dans le génie de la langue française, acception dont il a été détourné par le célèbre Werner et par ses élèves, à une époque où les idées théoriques et les observations ne faisaient pas sentir la nécessité de lui laisser sa valeur radicale; en effet, les premiers géologues Wernériens, qui avaient principalement étudié les Terrains anciens, regardaient toutes les Roches comme formées également dans le sein d'un liquide, et le peu d'attention qu'ils donnaient à la détermination précise des corps organisés que renferment les dépôts les plus récents, ne leur permit pas d'apercevoir la variété des circonstances qui ont présidé à la formation de ces derniers; aussi ils ont rapporté à la même *formation,* non pas les choses formées de la même manière, mais celles formées dans le même temps.

Non-seulement, comme on l'a vu précédemment, des formations dues à des causes très-variées peuvent appartenir à la même époque, mais encore elles se trouvent quelquefois liées ensemble d'une manière si intime, soit par des mélanges, soit par des alternances, soit par des enchevêtrements, qu'il est impossible de ne pas les laisser réunies dans un même groupe, c'est-à-dire dans un même Terrain, de sorte enfin qu'un Terrain bien limité, peut réellement comprendre des formations marines, des formations d'eau douce, des formations volcaniques qui se seront succédé à plusieurs reprises, ou qui auront eu lieu simultanément. C'est ainsi que le Terrain carbonifère ou Terrain houillier proprement dit, qui comprend le groupe de substances minérales placé entre le Grès rouge ancien et le Grès rouge nouveau, a, dans certaines localités, les caractères d'une formation fluviatile unique, lorsque dans d'autres il est représenté par des formations fluviatiles, alternant avec des formations marines, qui sont les unes et les autres accompagnées ou traversées par des masses ou strates trappéens et porphyritiques dont l'origine est ignée.

Un exemple achèvera de rendre plus sensible l'utilité des distinctions que l'on vient d'indiquer. Dans les *Terrains tertiaires* du bassin de la Tamise, qui sont de même âge que ceux du bassin de la Seine, on ne rencontre ni le même nombre ni les mêmes sortes de *formations* distinctes. C'est ainsi que le Gypse et les Marnes à à coquilles d'eau douce ne se retrouvent pas aux environs de Londres, et qu'autour de cette ville un dépôt argileux (*London Clay*) remplace le dépôt calcaire de Pierre à bâtir (Calcaire grossier parisien).

D'après ce qui vient d'être dit, on voit qu'indiquant des périodes, des âges, et comprenant un plus ou moins grand nombre de dépôts formés simultanément ou successivement, quelle que soit d'ailleurs l'origine présumée ou la nature de ces dépôts, les Terrains doivent avoir des limites tranchées, et pour ainsi dire de convention; d'un autre côté, on sent la nécessité de donner à chacun des *Terrains* que l'usage général aura fait établir un nom insignifiant et tout à fait étranger au mode de formation ou à la nature des Roches dont il se compose; chaque nom de Terrain devrait porter avec

lui comme un numéro d'ordre, qui indiquât le rang d'ancienneté du groupe qu'il désigne par rapport à tous les autres groupes. Au contraire, les formations de même sorte peuvent être de même âge, tout comme elles peuvent être d'âge très-différent; en effet, depuis les Terrains primaires jusqu'au moment actuel, il y a eu des formations *marines, d'eau douce, volcaniques,* et ces trois sortes de formations qui ont pu être produites dans le même moment physique, appartiennent souvent à une même époque, et par conséquent au même *Terrain;* il en est exactement de même des *dépôts,* puisque les Terrains primaires, comme ceux de formation récente, renferment des Calcaires, des Grès, des Argiles, et que l'on rencontre des Calcaires, des Sables, des Silex *marins,* et des Calcaires, des Sables et des Silex formés par les *eaux douces.* Pour compléter cette nomenclature générale, on pourrait se servir exclusivement du mot *Sol* pour désigner, soit le Terrain, soit la formation, soit la nature de la Roche, qui dominent à la surface d'une contrée, et dire, par exemple, le sol de telle contrée est calcaire et il appartient aux formations marines des Terrains secondaires; le sol de ce bassin est de formation lacustre; celui de ces collines est granitique, schisteux, calcaire, etc.

Sans entrer dans aucune discussion relativement aux idées plus ou moins hypothétiques, assez généralement adoptées aujourd'hui sur la formation et la composition de la partie extérieure du globe que l'on peut appeler *épiderme, écorce, enveloppe,* pour la distinguer du noyau planétaire qu'elle revêt, il convient de considérer comme démontré ou au moins comme admis par un assez grand nombre de géologues, que l'on peut rapporter à deux causes la production des masses dont il importe de connaître l'arrangement. Les unes ne sont : 1° que la substance même de la planète qui, en perdant à sa surface extérieure la chaleur qui est propre à sa masse, et tient encore celle-ci, selon un grand nombre de probabilités, dans un état de fusion et de liquidité, ont formé une pellicule solide que l'on peut regarder comme le sol vraiment primitif (Granit massif?); 2° ou bien que cette même matière, partie de points plus ou moins distants de la surface, qui, après avoir, à toutes les époques et momentanément, percé la première croûte durcie, l'avoir traversée et s'être répandue et épanchée partout où elle a pu se faire jour à la manière des laves, s'est également refroidie et solidifiée (Granit, Syénite, Porphyre, Trachyte, Basalte, Lave). Les Roches, ainsi produites, constituent d'une manière générale les formations ignées, plutoniennes ou vulcaniennes des auteurs; elles appartiennent aux Terrains de tous les âges, et renferment des dépôts très-variés.

Les autres Roches paraissent par analogie avoir été formées sous un liquide aqueux qui tenait en dissolution ou en suspension les molécules dont elles se composent; ce sont des précipités cristallins (Marbre statuaire, Gypse, etc.) ou des sédiments proprement dits (Calcaire grossier, Grès, Marne). Elles sont comprises dans une seule classe opposée à la première sous la désignation de formations *aqueuses* ou *neptuniennes.* Leur existence suppose celle d'un liquide qui recouvrait la place qu'elles occupent; souvent elles sont évidemment composées de débris reconnaissables des formations préexistantes, et, dans un grand nombre de cas, elles renferment les vestiges de plantes et d'animaux que cette manière d'être a fait appeler *Fossiles. V.* ce mot.

En adoptant avec plusieurs géologues deux classes principales de formations, 1° les *Formations plutoniennes,* 2° les *Formations neptuniennes,* que l'on placera dans deux colonnes parallèles, on ne considérera, ainsi qu'il a été dit précédemment, cette division que comme une considération générale qui, ayant seulement pour objet l'origine présumée des substances minérales que chaque colonne renferme, doit être mise en dehors de la classification chronologique des Terrains. Il est même très-important de dire qu'il faudrait, pour être conséquent, établir une ou deux classes mixtes dans lesquelles on placerait les dépôts dont les particules sorties de l'intérieur de la Terre à l'état pulvérulent, à celui de liquide ou de vapeur, ont été déposées comme de véritables sédiments par les eaux au sein desquelles elles ont été jetées ou répandues par l'action plutonienne (Vakite, Pépérine, Tufa, Moya, etc.); ce seraient là, si l'on voulait créer un nom nouveau, des formations *plutoneptuniennes,* de même que l'on pourrait appeler formations *neptuno-plutoniennes,* les dépôs formés par les eaux et modifiés après par l'action du feu (Tripoli, Jaspe? Schistes talqueux? Dolomie?); mais autant il semble nécessaire de faire ces remarques, autant il paraîtrait impossible et inutile d'en faire la base d'une classification réelle. Il n'est peut-être pas superflu d'expliquer ici que, par âge des Terrains et des diverses formations, on doit entendre l'époque où les matériaux qui les composent ont été associés et réunis dans les lieux où on les voit aujourd'hui (à l'exception cependant du cas de brisement et de soulèvement qui a pu, dans plusieurs points, produire des déplacements), et non l'époque de la production primitive de ces matériaux. Ainsi, par exemple, un *poudding* ou une *brèche* de Granit peut appartenir à un Terrain très-récent, tandis que le Granit de chaque galet ou fragment sera très-ancien; de même encore les matières qui sortent chaque jour de la bouche des volcans peuvent être réellement, au moins en partie, aussi anciennes que tous les autres matériaux de la terre, etc.; l'âge enfin se rapporte au moment de la formation et du dépôt. Il est facile de concevoir d'après cela que la position relative de deux dépôts qui n'ont point été bouleversés après coup, qui sont ce que l'on appelle *en place,* doit indiquer l'âge respectif de chacun, lorsque ceux-ci ont été également formés au sein des eaux par voie de sédiment et de précipitation de haut en bas ; car dans ce cas le sédiment qui est dessous aura toujours été déposé avant celui qui est dessus. Mais au contraire dans les masses sorties à diverses époques du sein de la Terre, leur position peut n'avoir aucun rapport avec leur âge. En effet, la même lave qui s'épanche sur les Terrains les plus modernes et vient les recouvrir, si (comme on le croit) elle prend sa source sous la première croûte solide du globe, peut s'être

intercalée entre chacun des dépôts qu'elle a traversés, de manière à être vue également au-dessus et au-dessous de la même Roche de sédiment, sans que l'on puisse déduire de ces diverses positions l'époque à laquelle elle est venue se placer où elle est. La superposition, le meilleur moyen pour déterminer d'une manière directe l'âge des Terrains, ne peut donc être employée que pour les formations *neptuniennes;* quant à l'âge des formations *plutoniennes,* il ne saurait être indiqué que par la manière dont celles-ci se coupent entre elles (les nouvelles devant couper les plus anciennes), et que par la connaissance du dernier des Terrains de formation neptunienne que chacune recouvre ou traverse, résultat en partie négatif, auquel on ne peut arriver que par une suite d'observations difficiles à faire.

Il faut donc, pour cette raison, établir la série des Terrains d'après leur superposition, en ne faisant attention qu'aux formations neptuniennes et de sédiment, comme étant les seules qui puissent fournir le moyen d'étudier, dans l'ordre de leur ancienneté, les nombreux feuillets dont se compose l'épiderme terrestre. Quant aux formations d'origine ignée, on ne peut que chercher à rapporter chacune d'elles aux divers groupes formés d'après ces premières observations directes, en réunissant les faits propres à indiquer la période pendant laquelle les matériaux dont elle se compose sont sortis de l'intérieur du globe. Les formations plutoniennes ne doivent, d'après ces considérations, être pour ainsi dire considérées que comme accessoires dans une classification des Terrains; il en sera exactement de même des formations caractérisées par des débris d'animaux ou de végétaux, soit marins, soit des eaux douces, soit terrestres, et si la présence de telles ou telles espèces de Fossiles peut conduire à la détermination de l'âge de la Formation et par conséquent du Terrain qui les renferme, il n'en est pas de même de l'absence ou de l'existence des fossiles en général, de la présence de fossiles marins ou de fossiles d'eau douce, en prenant ces caractères dans des termes vagues; car ces caractères ne sont que le résultat de circonstances qui se sont produites dans toutes les périodes, et ils ne peuvent servir de base à une classification chronologique des Terrains, comme plusieurs auteurs ont essayé de le faire, en divisant ceux-ci : 1° en *épizoïques* ou *métazoïques* supérieurs ou postérieurs à la présence, ou même, selon quelques-uns, à l'existence des corps organisés; et 2° en *hypozoïques* ou *prozoïques* inférieurs ou antérieurs aux corps organisés.

On ne peut se dispenser d'entrer dans quelques explications relativement aux caractères tirés des Fossiles, pour faire sentir combien ces distinctions proposées sont peu en harmonie avec l'esprit d'observation qui commence à s'introduire dans l'étude de la géologie, depuis qu'abandonnant ces anciennes idées que le monde ancien était tout différent du monde actuel, on cherche à éclairer l'histoire du passé par l'étude des phénomènes qui ont lieu à l'époque actuelle.

Les *Fossiles* sont pour tout le monde aujourd'hui les débris, les vestiges et même les empreintes de corps organisés qui ont vécu, soit sur la terre, soit dans les eaux, et que les masses pierreuses enveloppent; les conditions essentielles pour qu'un corps devienne fossile, sont qu'il soit placé sous les eaux, et que celles-ci déposent autour de lui une matière minérale qui l'empêche de se détruire entièrement. Mais ces conditions qui se rencontrent fréquemment pendant la formation des dépôts qui ont lieu dans les mers, dans les lacs ou sur le trajet des fleuves, n'existent pas pendant la formation des Roches qui sortent ou sont poussées de l'intérieur du globe, à un état de liquidité et d'incandescence plus ou moins grand, qui suffirait même pour détruire les corps qui y auraient été enveloppés; et aujourd'hui, comme aux époques précédentes, les laves qui s'écoulent du Vésuve, de l'Etna, etc., et même celles que rejettent les volcans sous-marins, ne renferment très-probablement que peu de corps organisés, tandis qu'à l'embouchure des fleuves, sur les rivages, il se dépose des vases, des sables qui enveloppent de nombreux débris. Si l'on n'envisage que les Formations neptuniennes et de sédiment, il n'est pas moins évident que tandis que loin des côtes, les dépôts formés dans la mer pourront n'envelopper aucun animal ou végétal, ceux qui auront lieu sur les rivages en seront remplis qui ne seront pas semblables, aux embouchures des fleuves, dans les golfes, sur les plages ouvertes, etc., et qui différeront également de ceux des sédiments du fond des lacs, des étangs, des marécages, etc., bien que tous ces dépôts dussent appartenir à la même période et qu'ils seront en un mot du même âge. Il est donc vrai de dire que la présence ou l'absence des Fossiles, comme l'existence de telle ou telle sorte de Fossiles, ne peuvent fournir des caractères d'époque, et que ces faits peuvent indiquer seulement des modes différents de Formation, à chaque époque.

Par les mêmes motifs, on voit que les Fossiles, contenus dans les sédiments d'un même âge, ne sauraient donner qu'une idée approximative et très-peu exacte de l'ensemble des êtres qui peuplaient le sol au moment où ces sédiments ont été formés; car, tandis que certains animaux ou végétaux sont exposés fréquemment, par suite de leurs habitudes et de leur habitation, à être entraînés dans les bassins marins ou lacustres dans lesquels les sédiments se forment, les individus d'autres espèces, peut-être plus multipliées, vivant dans des circonstances toutes différentes, périssent sans laisser aucun témoignage de leur existence, parce que leurs dépouilles restent après leur mort exposées au contact immédiat de l'air ou de l'eau. Qui peut douter en effet que, dans le moment actuel, des cadavres d'animaux qui habitent les rives et l'embouchure des fleuves, comme sont les Loutres, les Castors, les Hippopotames et la plupart des Pachydermes, les Tortues, les Crocodiles, etc., ne soient journellement portés dans la mer par les eaux douces affluentes qui charrient en même temps des sédiments vaseux et arénacés propres à les envelopper et à les conserver; lorsque, au contraire, les nombreuses tribus de Singes qui habitent les forêts, les Antilopes des déserts, les Chamois des hautes montagnes, sont presque tous à l'abri des causes qui pourraient les placer sous les eaux chargées de troubles; il en est de même des plantes marécageuses

et de rivage, comparées à celles des contrées sèches et des hautes montagnes : les premières seront très-abondantes dans les sédiments, et les secondes ne s'y rencontreront que très-rarement.

Mais, pour que ces conséquences soient justes, il ne faut pas considérer tous les Fossiles comme ayant été enfouis à la place où les corps organisés qu'ils représentent ont vécu ; il faut croire que presque toujours ils ont été apportés dans le lieu où on les trouve de points plus ou moins éloignés ; c'est ce que l'on ne saurait se refuser à admettre pour presque tous les débris d'animaux et de végétaux qui ont habité le sol découvert, pour presque tous ceux qui existaient dans les eaux douces courantes et même pour une grande partie des êtres marins; les premiers sont souvent dans des dépôts cristallins ou sédimenteux, stratifiés sur une grande épaisseur formée successivement et lentement (*Gypse de Montmartre, Houillères*). Ils occupent tous les étages de ces sédiments; ils y sont associés plus fréquemment avec des habitants des eaux douces ou avec des débris marins qui, quelquefois, sont mêlés aux uns et aux autres.

Si des inondations subites avaient noyé et fait périr sur le sol qu'ils habitaient les animaux et les végétaux terrestres, leurs débris seraient entassés pêle-mêle sous les sédiments marins qui les auraient conservés jusqu'à ce jour, les végétaux adhéreraient par leurs racines dans la couche terrestre qui les nourrissait; cet ancien terreau n'aurait point partout disparu, il n'aurait pas été délayé et entraîné par les eaux envahissantes plus facilement que les sédiments marneux et meubles sur lesquels ces corps reposent aujourd'hui; on retrouverait au moins sur les roches solides des témoignages de l'action précédemment exercée par les influences atmosphériques, etc.; les squelettes des Mammifères, de ces grands Herbivores dont on rencontre tant de débris épars dans les derniers sédiments des continents actuels, devraient s'y voir réunis aux restes encore en place des pâturages des forêts, qui leur donnaient et la nourriture et un abri; car comment supposer qu'une inondation, qui aurait noyé des animaux en laissant leurs cadavres sur le lieu même qu'ils parcouraient quelques moments auparavant, aurait en même temps arraché, déraciné toutes les plantes et détruit le terreau qui alimentait celles-ci? Comment cette cause impuissante pour détruire les squelettes de petits animaux que l'on trouve intacts dans le Plâtre, dans des Marnes, aurait-elle arraché et brisé les arbres, etc.? On trouve bien dans quelques mines de Charbon de terre des tiges qui ont conservé une position verticale, mais ce cas est tout à fait exceptionnel; la plupart des plantes caractéristiques des mêmes terrains sont couchées dans le sens des strates, étendues et comprimées entre leurs feuillets; à Saint-Étienne, où le fait de la verticalité des tiges de grands végétaux monocotylédones a été le mieux observé, celles-ci sont dans un banc de Grès supérieur à la Houille; pour quelques-unes qui laissent voir à leur base des divisions qui rappellent l'origine et la bifurcation des racines, presque toutes au contraire sont comme tronquées ou rompues; bien plus, le pied des tiges rameuses, souvent contiguës, est à des niveaux très-différents dans le banc de Grès qui les enveloppe, de sorte que celui des unes serait placé plus haut que le sommet des autres, ce qui indiquerait une surface de sol bien extraordinairement contournée; enfin, et cette raison est, à ce qu'il semble, une des plus puissantes, la substance pierreuse est homogène au-dessous, autour et au-dessus des tiges, de telle sorte qu'il faudrait supposer que les plantes ont végété sur une terre sablonneuse, tellement semblable par sa nature, sa composition, sa couleur, etc., au sable qui serait venu enfouir plus tard ce que l'on a appelé une forêt de Fougères pétrifiée en place, qu'on ne pourrait voir aucune ligne de séparation entre le sol nourricier de ces plantes et le sédiment qui est venu les détruire. Comment une fissure suivant une ligne qui passerait entre le collet des racines et les tiges, n'indiquerait-elle pas l'ancien sol terrestre? Comment aussi toutes les ramifications des racines auraient-elles été détruites, elles qui auraient dû être protégées par le Terrain auquel on suppose qu'elles n'ont pas cessé d'adhérer, et lorsque dans les mêmes dépôts les empreintes des feuilles et des ramuscules les plus minces ont été conservées? On peut donc dire d'une manière générale et peut-être absolue que les vestiges de corps organisés terrestres, qui sont devenus fossiles, ont été apportés des terres sèches sur un sol depuis longtemps inondé, et le plus souvent par des eaux douces courantes qui, dans beaucoup de cas, ont porté aussi dans le bassin des mers les débris des animaux lacustres et fluviatiles, qui existaient sur leur cours. De cette manière simple s'explique, ainsi qu'on le verra ci-après, et les mélanges et les alternances fréquentes, dans un même lieu, de Fossiles marins, de Fossiles des eaux douces et de Fossiles terrestres, sans qu'il soit en aucune manière besoin de supposer des envahissements et des retraites plusieurs fois répétées des mers. Quant aux grandes accumulations de coquilles marines qui composent des dépôts puissants divisés en un grand nombre de bancs (*Calcaire grossier*), celles de ces coquilles qui sont entières, comparées à l'immense quantité de celles dont les débris triturés les enveloppent, le mélange sans ordre de Mollusques qui n'ont pu vivre ensemble, la dispersion des valves, le changement subit que l'on remarque dans les espèces de deux lits très-minces immédiatement superposés, le retour des premières espèces dans un nouveau lit, etc., sont autant de raisons qui portent à croire que beaucoup de Fossiles marins ont été réunis hors du lieu de leur habitation ordinaire par les mouvements constants, périodiques ou irréguliers des eaux au sein desquelles les animaux vivaient, phénomènes analogues à ce qui se passe sur les plages et sur le fond des mers.

Des faits bien constatés, et dont les navigateurs sont chaque jour témoins, donnent un grand poids à ces conjectures qui ne sauraient être taxées d'hypothèses : des corps légers et flottants peuvent être transportés à d'immenses distances sans être brisés; on voit les plantes et les graines de l'Amérique méridionale entraînées dans l'Océan par les fleuves des Amazones, de l'Orénoque et du Mississipi, être portées sur les côtes

du Groënland, de l'Islande, du Spitzberg; les Spirules de la mer des Antilles arrivent quelquefois en grand nombre avec les flots jusque sur nos rivages de l'ouest, etc.

Dans cette manière de voir, un changement dans la direction des courants aura suffi pour faire varier les caractères minéralogiques et zoologiques des dépôts qui se sont formés dans un point déterminé du bassin des mers. La réunion de plusieurs courants expliquera le mélange d'êtres qui n'ont pu vivre ensemble, et la succession de courants différents rendra compte des alternances de sédiments qui ne contiennent aucuns Fossiles avec d'autres qui en sont entièrement formés et qui se succèdent d'une manière tranchée, sans avoir recours à des causes générales, à des révolutions qui auraient anéanti subitement tous les êtres pour les remplacer par des espèces différentes, qui auraient fait varier la nature des eaux, etc.

Il ne faut pas cependant déduire de ce qui précède, que la série animale et végétale n'a pas éprouvé des modifications nombreuses, que les espèces ont toujours été les mêmes, et que la création n'a pas été graduée. Ces questions ne sauraient être résolues entièrement par l'étude des Terrains, bien que celle-ci puisse fournir quelques éléments pour leur solution. Il en est de même de la question d'un abaissement de température dans l'atmosphère qui entoure le globe, et d'un changement successif dans le climat d'une même latitude; tout en admettant la possibilité d'un tel changement, on ne peut en trouver la preuve irrécusable dans la seule comparaison des Fossiles des Terrains anciens avec ceux des Terrains modernes, car dans l'hypothèse de la formation des Terrains de sédiments par suite du transport des matériaux qui les composent, la présence dans le sol, d'une contrée froide actuellement, de Fossiles analogues aux êtres des pays chauds, serait moins une démonstration d'un changement de climat qu'une indication du point de départ relatif des matériaux apportés dans ce lieu.

Si le fond de la mer, qui sépare l'Europe de l'Amérique méridionale, et notamment la partie qui s'étend depuis le golfe du Mexique jusqu'au Spitzberg, est continuellement soumis, depuis que les continents ont leur forme actuelle, à l'action du grand courant équatorial; si le fond de cette mer venait à être mis à sec, quel serait le résultat des observations faites par les naturalistes sur un espace six fois plus considérable que celui occupé par toute l'Europe et trente fois plus grand que la France? Le géologue qui trouverait, depuis l'équateur jusqu'au pôle, des végétaux et des animaux semblables, devrait-il conclure qu'au moment de leur dispersion la température et la végétation étaient uniformes sur tout le globe; que là où l'on trouve des animaux terrestres ou des eaux douces existait un sol découvert ou des lacs? Le zoologiste qui, au milieu des sédiments formés dans ce grand espace, ne trouverait ni des os d'Éléphant, de Rhinocéros, d'Hippopotames, de Girafes, d'Hyènes, etc., ni d'aucuns des animaux propres à l'ancien continent, devrait-il avancer qu'alors il n'existait que des Tapirs, des Cerfs, des Lamantins, des Crocodiles, etc.? Le botaniste, raisonnant d'après les faits et obéissant pour ainsi dire à leur empire, déciderait-il qu'à l'époque de l'enfouissement des végétaux dont il recueillerait et examinerait les débris, toutes les plantes propres à l'Europe, à l'Asie, à la Nouvelle-Hollande, etc., et dont il ne trouverait point de vestiges parmi les végétaux américains, n'existaient probablement pas encore et qu'elles sont de création récente, etc. S'il comparait la flore fossile à celle de l'Amérique elle-même, devrait-il s'étonner de voir un petit nombre d'espèces, habitant les rivages, composer la première presque exclusivement, tandis que dans la seconde, les végétaux des hautes plaines et des montagnes entreraient dans une proportion très-différente, sans qu'en réalité cette proportion ait changé dans la nature.

Du Sol.

Quelques parties de la surface solide du globe terrestre changeant continuellement de composition et de forme, à mesure que de nouveaux dépôts sont venus recouvrir ceux qui avaient précédé; le sol actuel, considéré dans son universalité, doit différer beaucoup par sa composition de celui qu'on peut regarder comme ayant été le *sol primitif*. Son état est le résultat d'un nombre infini de causes et de circonstances qui n'ont pu agir et être créées que successivement et dont l'enchaînement n'est pas interrompu. Aussi voit-on que dans des localités très-rapprochées le sol est composé de dépôts variés, de formations différentes et de terrains de tous les âges, tandis que la simplicité de composition, l'uniformité d'aspect paraissent avoir été les caractères principaux du sol primitif; en effet on remarque que sur tous les points de la terre, quelle que soit la distance qui les sépare, la plus grande analogie existe entre les Roches que leur position relative doit faire regarder comme les plus anciennes, soit qu'elles s'élèvent en saillies à travers les autres pour former les hautes montagnes, soit qu'on les rencontre dans les plus grandes profondeurs après que l'on a traversé celles qui les ont recouvertes; la distribution actuelle des anfractuosités qui forment les bassins des mers, ceux des lacs, le lit des fleuves, la quantité de terre sèche et de terre inondée, la forme des continents, la direction, la hauteur des chaînes de montagnes, le nombre et la forme des vallées, etc., sont des accidents qui n'ont eu rien de constant et qui n'ont pu rester les mêmes que pendant des périodes très-courtes, comparativement au temps qui s'est écoulé depuis que l'épiderme terrestre a commencé à se former; cette considération, qui résulte des faits, peut être très-utile dans l'histoire particulière de chaque groupe de terrain lorsque l'on veut se rendre compte des alternances et des différences nombreuses que présentent les formations que l'on observe dans un même lieu.

Il faudrait, à la rigueur, appeler *sol primitif* la surface de la première pellicule solide, qui a enveloppé la terre considérée comme une masse incandescente et molle; mais, outre qu'il est impossible de reconnaître cette première enveloppe à des caractères certains, il suffit, pour l'étude des Terrains, de regarder comme sol primitif une ligne pour ainsi dire idéale au delà de laquelle l'observation n'a jusqu'ici rien

fait connaître du globe. C'est le terme extrême des connaissances positives à ce sujet, et plutôt une abstraction qu'une chose réelle. L'aperçu des Terrains par lequel Constant Prevost a terminé le présent article, le dispense de donner plus de développement à son idée; cet aperçu présente d'une manière simple la disposition relative des masses minérales qui entrent dans la composition de l'épiderme terrestre; il peut également servir à faire voir comment le sol actuel peut être formé successivement de Terrains plus anciens ou inférieurs, qui paraissent à nu à mesure que l'on s'éloigne du centre d'un bassin pour s'approcher de ses bords, disposition que présente parfaitement le bassin au milieu duquel est situé Paris, puisque le voyageur, en partant de cette ville pour se rendre, soit dans les Vosges, soit dans le Limousin, dans la Bretagne ou dans les Ardennes, passe des Terrains les plus récents sur d'autres Terrains graduellement plus anciens qui sortent de dessous les premiers et les débordent dans presque toute la ceinture qui vient d'être tracée. L'ensemble des Terrains qui surmontent et recouvrent la ligne qui semble être le point de contact de l'épiderme terrestre avec le noyau planétaire, n'a dans aucun point une épaisseur connue de mille mètres, c'est-à-dire que cette épiderme si compliquée dans sa structure et dont l'étude présente tant de faits remarquables, n'est pas au globe qu'elle revêt comme serait sur une sphère de trente-six pieds de diamètre une enveloppe épaisse d'un millimètre.

Par Sol, il faut comprendre la surface terrestre qui est recouverte par les eaux aussi bien que celle qui est en contact avec l'atmosphère; l'une est le Sol submergé, l'autre est le Sol émergé, distinction qu'il est important d'établir, parce que les phénomènes qui ont lieu sur l'un ne sont nullement comparables à ceux qui se passent sur l'autre. Tant que le Sol est recouvert par les eaux, il est pour ainsi dire protégé par elles et mis à l'abri des dégradations qu'il éprouve promptement lorsqu'il est exposé à l'action atmosphérique. Les vagues et les courants littoraux déplacent bien quelques matières meubles sur les rivages et les bas-fonds; mais l'action la plus violente des mers agitées se fait à peine sentir dans les profondeurs. Aussi tout porte à croire que loin des côtes, dans la pleine mer, le fond resterait dans un état de calme et de stabilité parfait, si la cause qui produit les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, etc., ne venait momentanément agiter ce fond, et le revêtir par place de déjections ignées; si les pluies, les innombrables filets d'eau, les rivières et les fleuves qui détrempent et sillonnent les continents, si les vagues qui battent les falaises escarpées n'apportaient pas sans cesse dans le bassin des mers des matériaux nouveaux enlevés aux terres sèches, et que les courants se chargent de distribuer dans leur marche, suivant la pesanteur de chacun d'eux, jusqu'à de grandes distances.

Aussitôt que, par une cause quelconque, une portion du Sol submergé est mise à sec, une grande révolution s'est opérée pour elle, dans ce sens, qu'elle va être modifiée tout autrement qu'elle ne l'était précédemment; alors seulement commencent l'action de la chaleur et du froid alternatifs, celle de l'air, des rayons solaires, de la pluie, des torrents, etc.; le sol sous-marin dont les ondulations étaient douces, dont les anfractuosités tendaient à s'effacer, est déchiré, découpé violemment, immédiatement après son émersion, jusqu'à ce que l'équilibre se rétablisse au moyen des éboulements et du comblement du lit des fleuves par les débris que leurs eaux entraînent des hauteurs vers les parties basses. Sur le sol sec, il ne se fait plus ni sédiments ni fossiles; tous les êtres qui ont vécu sur lui, et qui y restent après leur mort, sont bientôt réduits à un peu de terreau qui ne saurait transmettre le souvenir de leurs formes. Si des sources, en sortant de terre, laissent déposer les sels qu'elles tenaient en dissolution; si les volcans rejettent des matières fondues et pulvérulentes, ces substances précipitées ou refroidies à l'air, ne ressembleront pas à celles déposées par les mêmes agents sous des eaux profondes qui les soumettaient à une forte pression. Les dunes, les alluvions et atterrissements ne peuvent être produits qu'au contact du Sol submergé et du Sol émergé; les Stalactites, les Tourbes, l'Humus appartiennent tout à fait à ce dernier; il est donc vrai, en thèse générale, qu'il se fait peu de chose sur la terre, qui puisse rendre compte de la formation des Terrains, et que, d'un autre côté, on ne retrouve rien dans la composition de ces mêmes Terrains qui rappelle ce qui se fait continuellement; mais s'ensuit-il que les causes qui ont produit les feuillets dont la terre est enveloppée, ont cessé d'agir? Au contraire, toutes les analogies, le raisonnement et les faits, portent à croire que sous les eaux actuelles, des dépôts sont formés, et que ceux-ci enveloppent des débris de corps organisés contre la conservation desquels on ne saurait élever des doutes fondés, lorsque l'on voit des eaux incrustantes conserver la substance et toujours la forme des plantes, des fruits et des animaux que l'on y plonge, par la seule raison que l'enduit inaltérable dont elles recouvrent ces corps, les met à l'abri de l'action désorganisatrice de l'air ou de l'eau.

Avancer qu'il ne se fait plus rien de comparable à ce qui constitue par exemple les Terrains tertiaires parisiens, parce qu'effectivement on n'a pu constater d'une manière directe que des formations analogues se préparent dans les profondeurs de l'Océan, ou bien parce que, dans plusieurs localités connues, le sol sous-marin est resté le même depuis un temps immémorial, ce serait s'appuyer sur des arguments bien faibles pour essayer de nier les relations intimes et continues qui lient l'état présent de la terre à ses états précédents, et qui rattachent sans interruption le présent au passé; car, d'une part, que deviennent toutes les matières charriées périodiquement par les fleuves, si elles ne forment pas des bancs étendus et épais sur le sol où elles sont portées? D'un autre côté, que signifie l'observation réellement bien exacte que, dans un très-grand nombre de parages, le fond ne change ni de nature ni de profondeur, si ce n'est que ces parages sont éloignés de toutes les circonstances favorables à la production des sédiments? Depuis que l'on pêche des Huîtres dans la baie de Cancale, et du corail sur les côtes de Barbarie, si on a remarqué qu'aucune matière meuble

n'avait été apportée dans ces lieux, c'est peut-être parce que là il ne débouche aucun grand cours d'eau continental; et que des courants balayent le sol sous-marin, ou que les mouvements de la mer portent tout à la côte, etc. Croirait-on que, dans les temps anciens, les sédiments couvraient plus qu'aujourd'hui également toutes les parties du sol des anciennes mers; et n'est-il pas démontré au contraire, par une foule d'observations, que les plus anciens sédiments n'occupent que des espaces limités? Si, dans les endroits où vivent habituellement les animaux fixés et ceux qui recherchent des roches dures et des eaux limpides, on ne voit pas le fond se couvrir d'épais limons, c'est que ces animaux ne se seraient pas établis, et n'auraient pu continuer à exister dans un lieu où des troubles les auraient gênés et bientôt enfouis.

Par Sol il ne faut pas entendre strictement la surface solide qui est en contact immédiat, soit avec l'air, soit avec l'eau; on doit soulever, pour ainsi dire, les derniers lits de gravier, de limon, de vase et d'humus, qui voilent dans un grand nombre de points les formations régulières plus anciennes, dont le sol émergé reçoit ses véritables caractères et une physionomie particulière. Ce sont les carrières, les rives des vallées, les falaises, et en général toutes les excavations naturelles ou artificielles peu profondes, qui fournissent les moyens de connaître la nature réelle du sol d'une contrée que l'on veut comparer à une autre. La forme extérieure, la culture, la végétation, sont en général en rapport avec la composition des Terrains, et le géologue, qui a beaucoup voyagé et bien observé, peut, d'après ces indications, en apparence étrangères au sujet dont il s'occupe, apercevoir qu'il quitte un Terrain pour passer sur un autre; il se laisse souvent diriger par elles sur les points qui lui présentent le plus d'intérêt pour l'étude ou même pour la recherche et la découverte des substances utiles aux arts, à l'industrie et à l'agriculture, l'un des objets les plus importants de ses travaux.

La présence de débris de végétaux terrestres dans les plus anciens Terrains de formation neptunienne, et dans presque tous ceux qui se sont succédés, rend incontestable que, depuis les temps les plus reculés, il a existé simultanément un sol submergé et un sol émergé; il est en même temps très-probable que les diverses parties de nos continents actuels n'ont pas été abandonnées par les eaux dans le même moment; tel plateau, comme celui du centre de la France, était peut-être déjà couvert de végétaux terrestres, lorsque les charbons de terre et tous les Terrains secondaires et tertiaires n'avaient pas encore été formés dans les mers environnantes, et depuis ce temps ce même plateau s'est trouvé sous les circonstances aux influences desquelles les parties basses des vallées n'ont été soumises que depuis la formation des Terrains les plus récents et après le dernier abaissement des eaux.

Les périodes d'immersion et d'émersion sont donc relatives pour chaque point de la surface terrestre, et l'on ne saurait par conséquent établir deux époques dans le temps et classer chronologiquement les Terrains et les phénomènes géologiques d'après la circonstance de la mise à sec des continents, puisque à la rigueur cette mise à sec a pu se faire successivement depuis la formation des premiers Terrains jusqu'à ce jour, et qu'elle peut continuer encore, ainsi qu'on le verra de nouveau lorsqu'il sera question de la distinction de l'époque actuelle et de l'époque ancienne.

Des Dépôts.

Il ne faut pas confondre les dépôts avec les roches, malgré l'extrême rapprochement qui existe entre les uns et les autres; celles-ci, considérées minéralogiquement, doivent indiquer des minéraux simples ou des associations constantes de certaines substances; leurs caractères, pris dans leur composition, leur texture, leur dureté, leur aspect, ne doivent pas varier sans que la roche ne change de nom; plusieurs roches peuvent ainsi se rencontrer dans un même banc, dans un même bloc, et faire, à plus forte raison, partie d'un même dépôt; car, pour être conséquent avec ses principes, le minéralogiste doit regarder comme autant de roches distinctes les mélanges qu'il voit être différents, sans faire aucune attention au gisement de ces derniers. Les dépôts doivent avoir une acception plus large; la roche dominante essentielle doit seule servir à les désigner, et avec cette roche principale peuvent s'en trouver d'accidentelles, subordonnées ou disséminées; ainsi la colline de Montmartre est composée à sa base d'un dépôt gypseux qui comprend, entre des bancs de Gypse, des lits de Marnes, d'Argile et même de Calcaire. Le sommet de cette montagne est un dépôt arénacé, au milieu duquel on trouve de l'Argile, du Grès, des Meulières, qui sont autant de roches distinctes. Le Terrain oolithique est un dépôt calcaire en général comparé au Terrain houiller qui est un dépôt arénacé.

Le même dépôt peut changer de nature graduellement par le changement dans la proportion des diverses matières dont il est composé : un dépôt calcaire passe à un dépôt argileux ou à un dépôt arénacé, et *vice versâ*. Aussi il peut être utile dans le langage géologique de combiner ensemble plusieurs expressions pour indiquer ces diverses combinaisons. Lorsqu'un dépôt est formé de lits argilleux et de bancs calcaires qui alternent, on peut dire qu'il est argilleux et calcaire, ou calcaire et argilleux, selon que l'Argile ou le Calcaire domineront. Si, au contraire, on veut exprimer que l'Argile et le Calcaire sont mélangés dans les mêmes roches et dans les mêmes bancs principaux, on appellera le dépôt, argilo-calcaire, calcaréo-argileux. La diversité des mélanges qui constituent les dépôts est très-grande; cependant sur trois cents espèces environ de substances minérales distinctes, il n'en entre pas vingt dans la composition essentielle des dépôts qui constituent l'épiderme terrestre; encore les minéraux que l'on y découvre y sont-ils très-rarement purs en grandes masses, et presque toujours ils sont méconnaissables au premier aspect. Les Roches de cristallisation sont celles que l'on voit presque exclusivement dans les Terrains anciens, tandis que celles de sédiments sont le plus abondantes dans les Terrains modernes; les unes et les autres alternent souvent ensemble, et principalement dans les Terrains moyens. On doit distinguer les dépôts selon qu'ils se présentent en

masses non stratifiées, ou bien en couches, tables ou feuillets, parce que ces dispositions sont souvent en rapport avec leur mode de formation et leur âge, et qu'il peut conduire à faire découvrir celui-ci. Non-seulement les fossiles enveloppés dans les dépôts anciens diffèrent de ceux que renferment les dépôts modernes, mais leur mode de conservation et surtout leur liaison plus intime avec la gangue qui les a conservés, peut encore, jusqu'à un certain point, indiquer à quel Terrain et à quelle sorte de formation doit être rapporté un dépôt que l'on observe isolément.

Loin d'assurer que les dépôts des différents âges ont toujours été tels qu'ils se présentent à l'observation (et pour s'en tenir ici à ceux qui ont été formés au sein des eaux), on doit croire que le temps et la circonstance de l'émersion ont modifié beaucoup leur consistance, leur aspect et peut-être même leur composition. Les sédiments argileux et calcaires purement mécaniques n'ont été originairement que des vases qui, sous l'eau, seraient restées dans un état continuel de mollesse; ce n'est que depuis qu'elles font partie du sol émergé, que ces vases se sont durcies et qu'elles se sont fendillées par le retrait; ensuite l'évaporation des eaux a donné lieu à la précipitation des sels cristallins dissous par elles, et ceux-ci ont rempli les solutions de continuités, les fentes, les cavités, ou bien ils ont cimenté les molécules désagrégées; c'est ainsi que d'une boue homogène, le desséchement et l'évaporation ont fait, selon toutes les apparences, des marbres compactes, durs comme sont ceux de Sainte-Anne, de Namur, etc., si fréquemment employés pour les ameublements. C'est sûrement par des causes analogues que beaucoup de sables ont été transformés en Grès; que des graviers ont été convertis en Pouddings dont les parties sont si solidement liées que le choc brise les fragments les plus durs plutôt que de les séparer. Beaucoup de substances, que l'on trouve en nodules au milieu des dépôts mécaniques, tels que les Silex dans presque tous les Calcaires à grains fins, les rognons de Strontiane sulfatée dans les Argiles, les Meulières dans d'autres Argiles, sont des produits postérieurs au dépôt des matières au sein desquelles ils se sont formés par réaction chimique ou par le rapprochement lent de molécules similaires primitivement écartées.

Le changement de nature des corps organisés fossiles, la transformation des bois, des coquilles, des polypiers en Silex, en Agathes, en Fer sulfuré, en Spath calcaire, etc., ne s'est pas opérée instantanément; la liaison intime de ces corps avec la gangue qui les enveloppe, est l'effet d'une sorte de mouvement intestin que l'attraction moléculaire entretient dans les masses minérales les plus solides.

Il ne faut donc pas s'étonner si la solidité et l'aspect cristallin sont des caractères que l'on retrouve plus communément à mesure que l'on passe de l'étude des Terrains récents aux Terrains anciens; il faut encore moins trouver, dans le peu de dureté des sédiments actuels comparés à ceux des premiers temps, une preuve que les opérations de la nature ont changé, car c'est comme si, comparant des ruines antiques et dégradées depuis des siècles par les influences atmosphériques avec un monument moderne et que les ouvriers viennent d'abandonner, on s'étonnait de trouver les pierres de celui-ci réunies par un ciment moins dur, leurs surfaces plus polies, plus blanches et non corrodées, et comme si l'on assurait que, dans les siècles à venir, le même monument ne ressemblera pas tout à fait aux ruines dont il diffère tant aujourd'hui.

Des Formations.

Quoique la distinction des formations *plutoniennes* et des formations *neptuniennes* paraisse très-naturelle et incontestable, il est cependant impossible, dans l'état actuel des connaissances, de tracer la limite entre ces deux classes et d'assigner aux produits qui doivent entrer dans chacune d'elles, des caractères distinctifs qui puissent indiquer leur origine; d'une part, on sait par des expériences directes que des matières fondues et refroidies lentement, ou sous une forte pression, peuvent ne pas différer de précipités cristallins dont les molécules auraient été dissoutes dans un liquide aqueux: d'un autre côté la stratification ou la disposition massive ne peuvent être considérées comme propres exclusivement, la première aux dépôts de sédiments neptuniens, et la seconde aux produits ignés; car certaines Roches, telles que le Calcaire et le Granit qui peuvent être prises comme exemples des deux groupes, se voient également en assises bien distinctes ou en masse irrégulières non stratifiées. Ce n'est donc que par un ensemble de caractères, et plus encore par la position relative des Roches, par de nombreuses analogies, que l'on pourra se décider à ranger certaines d'entre elles plutôt dans les produits du feu que dans celui de l'eau; la discussion qui, pendant longtemps, a partagé les géologues en deux camps, les Wernériens ou Neptuniens et les Plutoniens ou Huttoniens, n'est pas encore terminée pour un certain nombre de masses minérales à structure cristalline, que pour trancher la difficulté on attribue, dans les classifications modernes, en même temps aux deux agents (le Granit, le Gneiss, certaines Roches talqueuses et amphiboliques, etc.). Quant aux dépôts formés mécaniquement par l'agrégation de particules enlevées à des dépôts préexistants, et quant à ceux qui renferment des vestiges de corps organisés, leur origine aqueuse ne peut être contestée, et c'est principalement parmi les matériaux de ce dernier ordre qu'il importe de rechercher quelles sont les diverses circonstances qui ont présidé à leur formation; sans cela il serait difficile de parvenir à écrire l'histoire des événements qui ont eu lieu sur la terre dans les temps les plus rapprochés de l'époque actuelle, pour essayer de remonter de proche en proche et par une suite d'inductions graduées jusqu'à celle où les causes dont on peut apprécier les effets ont commencé à agir.

Dès l'instant que l'étude des fossiles et la comparaison de chacun d'eux avec des êtres vivants, a conduit à ne pas confondre les vestiges des animaux et des végétaux qui ont dû exister dans des eaux salées avec ceux des animaux et végétaux qui ont dû habiter les eaux douces, il a paru tout naturel et tout simple de supposer que les Roches qui contiennent les premiers

ont été formées dans la mer, et que celles qui renferment les seconds ont été produites dans des lacs, des marais ou des fleuves ; de là est résultée la distinction des Formations marines et des Formations d'eau douce. Cependant ici encore la limite n'est pas tranchée comme on aurait pu le croire, car dans les mêmes couches ou dans des couches contiguës et qui ont évidemment succédé l'une à l'autre, sans trouble, et ont même alterné à plusieurs reprises entre elles ; dans des dépôts différents, mais placés non loin les uns des autres dans le même bassin, à une même hauteur et sans que rien annonce qu'ils ont éprouvé des dérangements, on trouve des fossiles marins, d'eau douce et terrestres, dont le mélange, le rapprochement et l'alternance ne peuvent s'expliquer qu'en supposant que dans beaucoup de cas les eaux fluviatiles ont dans les temps anciens charié et déposé dans la mer, comme elles le font aujourd'hui, les débris des corps organisés qu'elles avaient nourris ou qu'elles avaient enlevés à la terre sèche dans leur trajet. On conçoit que dans cette supposition le mélange de fossiles marins et d'eau douce, qui est propre à indiquer la circonstance particulière de l'embouchure d'un fleuve dans la mer, peut n'être pas toujours constant, et que par place les sédiments fluviatiles ne contiendront aucun corps marin ; que plus loin le mélange se verra et qu'insensiblement plus loin encore les corps marins pourront rester seuls ; où finira alors, pour le géologue qui ne s'en rapporterait qu'aux échantillons qu'il aurait sous les yeux ou à l'examen de quelques localités isolées, la formation d'eau douce, et où commencera la formation marine? L'histoire géologique des Roches caractérisées par des animaux des eaux douces ou terrestres ne peut donc résulter que d'un grand nombre de considérations, et surtout de leur gisement ou position relative avec d'autres Roches ; les caractères purement minéralogiques ou zoologiques pourraient induire en erreur, et si l'on s'en rapportait à eux seuls, si de la présence alternative de fossiles marins et de fossiles d'eau douce dans le même lieu, il fallait en conclure la présence alternative de la mer et des eaux non salées, on serait forcé d'attribuer à des causes extraordinaires et tout à fait incompréhensibles, des faits très-faciles à expliquer par l'observation de ce qui arrive sous nos yeux : il a déjà été dit précédemment que l'intégrité des fossiles ne peut être une objection à faire contre la possibilité de leur transport, car dans des dépôts évidemment marins, comme sont, aux environs de Paris, ceux de Grignon et de Beauchamp si célèbres par le grand nombre de coquilles marines qui y sont conservées entières au milieu d'un sable formé de débris, on trouve également quelques Cyclostomes terrestres ainsi que des Planorbes et des Lymnées lacustres qui, quoique très-minces et très-fragiles, ne sont brisées en aucune manière, et comme les animaux auxquels toutes ces coquilles ont appartenu n'ont pas habité les mêmes lieux, il faut bien admettre que les unes ou les autres de ces dépouilles ont été apportées.

La non-existence de fossiles marins dans des dépôts formés sous la mer, par des eaux douces affluentes, n'est pas non plus inconcevable, car l'arrivée continuelle d'un liquide étranger, et pour ainsi dire délétère pour les habitants des eaux salées, l'abondance des troubles que ce liquide apporte et dépose, soit continuellement, soit périodiquement, l'agitation profonde qu'il produit en s'écoulant dans les abîmes de l'Océan, sont des motifs suffisants pour empêcher les animaux marins sédentaires de s'établir et de se propager dans des lieux qui sont pour eux comme des déserts inhabitables, et quant à ceux plus alertes qui les traversent par hasard ou même qui viennent y chercher leur proie, ils y périssent rarement, et il n'est pas étonnant de ne pas trouver leurs dépouilles confondues avec celles des êtres que les fleuves ont entraînés le plus souvent après leur mort et qu'ils ont déposés à peu de distance de leur embouchure. Il est donc nécessaire d'admettre qu'outre les dépôts formés dans le bassin des mers par les eaux salées, loin de l'influence et sans la participation des eaux continentales, et ceux auxquels les eaux douces seules ont donné lieu, soit dans les lacs, soit sur le trajet des fleuves, il existe des formations mixtes, composées de sédiments apportés par les eaux douces courantes et déposées par elles sous la mer, soit avant, soit après leur mélange, et à des distances plus ou moins grandes de leur embouchure. Peut-être, après examen, trouvera-t-on que beaucoup de sédiments sont dus à ce concours de circonstances ; les formations que l'on pourrait appeler *fluvio-marines* sont peut-être les plus nombreuses. En effet, presque tous les dépôts de Houille et de Lignite, la plupart des couches argileuses et arénacées, qui alternent avec les diverses assises du Calcaire oolitique, tels que le Lias, l'Argile de Dives, celle de Honfleur, le Sable ferrugineux, les Argiles et Calcaires de Weald et de Purbeck, etc., etc., et parmi les Terrains plus récents des environs de Paris, l'Argile plastique, les parties supérieures du Calcaire grossier, le Gypse à ossements, les faluns de la Loire, etc., contiennent des amas de végétaux terrestres, des squelettes d'animaux fluviatiles, des ossements de Quadrupèdes mammifères dont la réunion annonce que, selon toutes les apparences, tous ces dépôts formés au-dessous du niveau des mers à des distances plus ou moins rapprochées des côtes, l'ont été en grande partie au moyen de matières enlevées au sol émergé par les eaux qui sillonnaient celui-ci. Si l'on réfléchit au peu d'action des eaux marines sur leur fond, si l'on compare le petit nombre de points où elles peuvent longtemps dégrader les côtes, à la surface des terres lavées et sillonnées par les pluies, à l'immense étendue de rivages auxquels les eaux courantes enlèvent sans cesse des particules qui, en définitive, arrivent à la mer, il sera facile d'admettre cette proposition, que presque toutes les formations de sédiment ne sont que des atterrissements fluviatiles.

Il est un mode de formation assez difficile à rapporter aux classes précédemment indiquées, c'est celui des dépôts produits par les eaux minérales chaudes ou froides, et qui, en sortant du sein de la terre, ont abandonné les matières qu'elles tenaient en dissolution ; ces dépôts ne peuvent être assimilés à des sédiments, ils ne sont pas toujours formés de substances préexistantes et dissoutes, mais souvent ils sont le résultat de réactions

chimiques; sortis de l'intérieur de la terre de bas en haut, ils sont comme les produits plutoniens rarement stratifiés; tels sont les Travertins, le Calcaire siliceux? etc. Leur présence n'annonce pas que le lieu qu'ils occupent était un bassin rempli d'eau : cependant ce phénomène dont les parties sèches des continents présentent des exemples a eu et doit avoir lieu encore sous les eaux, soit sur le fond des lacs (Écosse, Auvergne), soit même beaucoup plus encore dans la mer en raison de son immense étendue. Il y aura donc des dépôts cristallins formés par des eaux que l'on peut appeler *fontinales,* soit sur la terre, soit sous les eaux douces, soit dans la mer, et ces précipités analogues entre eux, sous le rapport minéralogique, pourront différer entièrement par leurs caractères zoologiques.

La nature de cet article ne permettant pas d'entrer dans de plus grands développements à ce sujet, et les exemples cités précédemment pouvant, à la rigueur, suffire pour faire voir combien il serait difficile d'assigner leur véritable cause, aux faits que l'on peut observer en géologie, si l'on n'avait pas pour se guider l'analogie et le raisonnement; il convient d'indiquer maintenant les principaux modes de formation que l'on pourra être conduit à reconnaître dans les différents membres d'un même terrain et qu'il importe d'indiquer dans les descriptions géologiques.

Parmi les formations évidemment formées par l'intermède des eaux ou formations neptuniennes, il sera facile de trouver dans la composition des Roches, dans leur homogénéité, dans leur texture, dans leur aspect terreux ou cristallin, dans les mélanges que souvent elles offrent, dans la grosseur et la forme des parties dont elles se composent, dans le mode d'agrégation ou de cimentation de celles-ci, etc., des notions souvent très-exactes sur les diverses circonstances qui ont occasionné ou accompagné leur production, on pourra au moins distinguer d'une manière générale celles qui sont dues à une décomposition et à un précipité chimique, de celles qui ne sont que le résultat du remaniement de parties solides préexistantes. S'il n'est pas jusqu'à présent possible d'assigner aux divers modes de formation des caractères extérieurs exclusifs et précis, propres à faire connaître chacun d'eux, on peut déjà espérer que l'observateur pourra par la suite, au moyen de la réunion de certains signes dont l'analogie lui donnera la valeur, et en étudiant concurremment, mais non exclusivement la nature minéralogique des Roches, les espèces de fossiles, leur association, leur état de conservation, etc., parvenir à assurer que tel dépôt a eu lieu non-seulement sous les eaux de la mer ou bien sous celles d'un lac d'eau douce, mais encore à présumer que certains ont été formés dans la haute mer ou sur les rivages, et peut-être même arrivera-t-on sous ce rapport à un point de précision tel qu'il sera possible de dire : Telle couche annonce que là était un golfe, telle autre indique un cap placé au nord ou au sud du point observé, telle un détroit, telle une côte ouverte, telle une embouchure de fleuve, un courant constant, des courants variables, un remou, etc., etc., de manière enfin que par l'examen minutieux et bien entendu des diverses formations de sédiment, on pourra, jusqu'à un certain point, retrouver la forme des terres sèches et des mers aux différentes époques qui ont précédé la disposition relative actuelle des unes et des autres, et assigner les places que chacune occupait sur la surface du globe. Il est déjà possible de justifier par des faits cette prétention qui pourrait paraître exagérée.

Depuis qu'une foule d'observations bien analysées ne laissent pour ainsi dire plus de doute sur le soulèvement d'une partie des Alpes et des Pyrénées à une époque très-récente, c'est-à-dire depuis le dépôt de la craie, l'épaisseur considérable de certaines assises secondaires, comme celles du Lias et du Calcaire oolitique, que l'on reconnaît en couches presque verticales ou contournées sur le flanc des montagnes qui les ont soulevées, l'homogénéité de ces Roches, les espèces pélagiennes de coquilles qu'elles renferment, fournissent une somme de caractères qui, comparée à l'ensemble de ceux des mêmes Roches que l'on a étudiées loin du lieu de leur redressement sur les côtes de France et d'Angleterre, par exemple, annonce que vers ces dernières localités étaient les rivages d'une vaste mer qui, au point où se trouvent maintenant les cimes des plus hautes montagnes, avait plusieurs mille mètres de profondeur. On aura donc dans les formations neptuniennes : 1° des formations marines, pélagiennes ou littorales; 2° des formations lacustres, centrales ou riveraines; 3° des formations fluviatiles; 4° des formations fluvio-marines, et celles-ci diffèreront suivant qu'elles auront eu lieu à l'entrée d'un fleuve dans la mer, au point du mélange de ses eaux avec les eaux salées ou enfin sur le trajet de courants marins dans lesquels seront venues se répandre les matières apportées par les eaux douces; 5° des formations fontinales, c'est-à-dire dues à des sources d'eaux chaudes ou froides, qui ont déposé les substances qu'elles tenaient en dissolution, soit sous la seule influence atmosphérique, soit sous des eaux douces ou même sous des eaux salées peu ou très-profondes; circonstances dont chacune a pu donner aux produits des propriétés particulières correspondantes.

Parmi les formations plutoniennes, il y aura une distinction à établir entre les matières qui sont sorties de l'intérieur de la terre pour s'épancher sur les parties sèches de sa surface, soit fondues, soit pulvérulentes ou volatilisées, et qui ont pris de la consistance à l'air et sous une simple pression, et celles qui, sorties sur le fond des mers, ont été modifiées par l'action du liquide qui les recouvrait; mais malheureusement on n'a pas encore assez comparé entre eux les produits volcaniques terrestres et ceux des volcans sous-marins pour pouvoir établir d'une manière positive entre les formations ignées anciennes des distinctions analogues. L'observation a seulement appris que les matières sorties de l'intérieur de la terre, à un état d'incandescence plus ou moins grand, ont varié de nature aux différentes époques; ainsi les Roches granitoïdes sont les plus anciennes, peut-être même le sol primitif ou la première pellicule refroidie autour de la masse planétaire était-il granitique; viennent ensuite les Porphyres qui coupent et traversent les Granites; puis les Tra-

chytes, les Basaltes, et enfin les Laves qui dominent successivement dans les produits plutoniens des différentes époques que l'on peut tracer dans l'histoire de la Terre. A quoi tient cette différence entre des substances qui paraissent prendre leur source au même point? Est-ce aux différentes influences extérieures qu'il faut l'attribuer ou plutôt est-ce réellement parce que l'épiderme terrestre prenant graduellement plus d'épaisseur par le refroidissement et par la consolidation de nouvelles pellicules, les matières rejetées aujourd'hui viennent d'une zone moins éloignée du centre du noyau terrestre et par conséquent peut-être différente, par sa nature, des zones extérieures. Dans cette supposition, il ne faudrait pas pour cela admettre qu'au dessous d'une enveloppe de Granit on devrait retrouver successivement plusieurs autres enveloppes de Porphyre, de Trachyte, de Basalte et de Lave; car ces Roches n'existent probablement pas en nature et telles qu'on les voit au point d'où viennent les matériaux dont elles se composent. Ceux-ci sont des éléments qui ont besoin d'éprouver une certaine action, de réagir les uns sur les autres, d'être en contact avec l'eau, avec l'air, ou placés sous une moindre pression, etc., pour produire des Granits, des Porphyres, des Trachytes, des Laves, etc. C'est ce qui a engagé Prevost à désigner, dans son tableau théorique de la superposition des Terrains au-dessous de ce qu'il a appelé le Sol primitif, plusieurs zones granitigènes, porphyrigènes, etc., pour indiquer que là est le gisement présumé des matières dont les Granits et les Porphyres ont été formés. Ces zones sont tout à fait idéales, et leur existence comme la place relative qu'elles occupent sont fondées sur une hypothèse; elles font partie du noyau planétaire que les géomètres et les physiciens sont disposés à considérer comme composé de matières dont la densité et peut-être la nature sont différentes du centre à la circonférence du globe.

Le sol primitif sera dans cette même hypothèse : la ligne matérielle, qui limitait la Terre dans l'espace au moment où la surface de cette planète solidifiée et oxydée a commencé à s'encroûter peu à peu d'une série de dépôts, de sédiments et de précipités dont l'ensemble constitue l'épiderme terrestre.

Quelque réelle que semble être la distinction établie entre la masse originaire du globe et son enveloppe surajoutée, ce n'est que par supposition que l'on peut poser la limite et reconnaître le sol primitif dans quelques points, sous les dépôts qui la cachent en partie; car si la composition semblable des Roches granitoïdes, sur presque tous les points du globe où on les a rencontrées, si l'existence de ces Roches sous toutes les autres Roches peuvent porter à croire que la première pellicule, devenue solide autour de la terre, était de nature granitique, d'un autre côté, la superposition de certains Granits à des Roches qui renferment des débris de corps organisés, leur disposition analogue dans beaucoup de cas à celle des Roches sorties fluides à diverses époques du sein de la terre, sont des motifs qui doivent empêcher d'assurer qu'au-dessous des plus anciens Granits, il n'existe pas des Roches de sédiment qui devaient faire partie de l'épiderme terrestre dont on ne peut ainsi déterminer la limite inférieure.

Des Terrains.

Ayant suffisamment déterminé le sens qu'il paraît convenable de conserver au mot Terrain, il suffira de faire remarquer que toutes les dénominations secondaires, qui indiqueront des particularités étrangères à l'ordre relatif des divisions que l'on voudra établir, devraient à la rigueur être rejetées : c'est ainsi que les deux classes de Terrains à filons et de Terrains à couches, proposées dans l'origine par les mineurs allemands, que la distinction des Terrains en *zootiques* et *azootiques*, n'ont pu subsister, lorsque plus éclairés sur le mode de production des masses minérales, les géologues ont reconnu que l'existence des filons ou des couches, l'absence ou la présence des débris de corps organisés, sont en rapport, non avec l'âge de ces masses, mais avec la manière dont elles ont été formées.

Dans la théorie neptunienne, professée avec tant d'art et de succès par le célèbre Werner et adoptée pendant sa vie avec tant de confiance et d'enthousiasme par la plupart de ses nombreux élèves, les caractères minéralogiques des Terrains parurent correspondre avec l'ancienneté relative de formation de ceux-ci, et ces caractères servirent à distinguer les Terrains primitifs des Terrains secondaires. La première classe comprenait toutes les masses à texture cristalline, qui ne contiennent ni débris de Roches préexistantes ni vestiges de corps organisés, et qui, constituant les montagnes les plus élevées de la surface du globe, se rencontrent sous toutes les autres Roches dans les profondeurs les plus grandes. La seconde classe embrassait toutes les Roches disposées en assises, couches ou lits, dans la formation desquelles on aperçoit l'action mécanique de l'eau, et qui, renfermant, soit des fragments brisés ou arrondis d'autres Roches, soit des corps fossiles, composent plus ordinairement le sol des plaines et des collines basses. L'observation ne tarda pas à faire voir que ces caractères, en apparence si tranchés, n'étaient pas exclusifs les uns des autres; que d'une part des Roches cristallisées étaient d'une origine postérieure à de véritables sédiments, et d'une autre que des assises remplies de galets et de vestiges d'animaux ou de végétaux, étaient recouvertes par des Roches que leurs caractères minéralogiques devaient faire ranger parmi les Terrains primitifs. C'est pour rendre compte de ces nombreuses anomalies et exceptions que l'on imagina, sous le nom de Terrains intermédiaires ou de transition, une troisième classe que l'on plaça entre les deux autres, aux dépens desquelles elle s'accrut au point qu'il n'est pas un seul des géologues, qui ont conservé cette division des Terrains, qui puisse désigner avec certitude un Terrain primitif, qui ne mérite, par analogie, de rentrer dans la classe des Terrains intermédiaires, dont la limite supérieure ne peut être non plus tracée que d'une manière arbitraire, et non d'après des caractères minéralogiques et zoologiques certains.

Pénétrés des difficultés que présentaient ces premières divisions des Terrains, et surtout des inconvénients que les dénominations employées entraînent

avec elles, beaucoup de géologues essayèrent de lutter contre l'usage reçu, d'abord en substituant au mot primitif, qui a un sens trop précis, celui de primordial qui n'indique qu'un rang et peut comprendre des dépôts formés en partie des débris de dépôts antérieurs; les anciens Terrains primitifs et les Terrains de transition purent alors, sans contradiction, ne composer qu'une même classe. Telle est la base de la classification des Terrains que Brongniart proposa dans la deuxième édition de la Description géologique des environs de Paris. Ce savant divise les Terrains: 1° en Terrains primordiaux, qui embrassent les Terrains primitifs et intermédiaires de Werner; 2° en Terrains de sédiment qu'il partage d'une manière fixe en inférieurs, moyens et supérieurs.

La plupart des géologues anglais bannirent tous les noms de classes usités par l'école Wernérienne, et Phillips et Conybeare, dans leur Géologie de l'Angleterre, rangèrent les dépôts qui avaient été reconnus et étudiés dans le sol de la Grande-Bretagne, dans l'ordre de leur ancienneté, ils en composèrent des ordres qu'ils appelèrent *inferior order* (Terrain primitif, Wern.), *submedial order* (Terrain de transition, Wern.), *medial order* (comprenant le principal gîte des Charbons de terre et des Roches que certains auteurs rapportent aux Terrains de transition, tandis que d'autres les placent avec les Terrains secondaires), *supermedial order* (Terrains à couches (*Flœtz*), Wern., Terrains secondaires), *superior order* (Terrains tertiaires).

Jusque-là les matières rejetées du sein de la terre par les volcans brûlants ou par ceux évidemment éteints depuis peu de temps, furent considérés comme peu importants sous le rapport de leur étendue, et comme des productions pour ainsi dire accidentelles dont on forma une classe, placée en appendice à la suite des classifications de Terrain, sous le nom de Terrain volcanique, Terrain pyroïde, Terrain pyrogène, Terrain d'épanchement, etc.

Cependant les idées de Hutton et Playfair, les travaux et les observations de De Buch, de Humboldt, de Mac-Cullock, de Boué, devaient étendre le domaine des formations analogues aux produits des volcans actuels; on vit que les effets dus à l'action de ceux-ci pouvaient, de proche en proche, être comparés à des effets produits aux époques les plus reculées, et cette vérité reconnue fit naître l'idée de présenter deux séries parallèles de Terrains, les uns formés par l'eau, les autres attribués au feu. Cette nouvelle base de distribution des Terrains, présentée par Humboldt, développée avec un profond savoir par Boué, vient d'être adoptée par Brongniart dans son important ouvrage sur la structure de l'écorce du globe, ouvrage qui renferme un grand nombre d'observations nouvelles et auquel on renverra le lecteur pour les détails relatifs à l'histoire minéralogique et zoologique des groupes de substances minérales ou des formations. Si l'on n'a pas cru devoir suivre dans cet article les divisions principales et la nomenclature nouvelle proposées par l'auteur, c'est que l'une et l'autre ont paru trop s'écarter des idées généralement reçues: comme toutes les grandes innovations, celle-ci a besoin de la sanction de l'expérience et du temps, et elle doit être soumise à la critique impartiale et sévère avant que d'être adoptée; on se bornera en conséquence à donner un extrait très-succinct de cette classification à la fin du présent article, lorsque l'on aura exposé les caractères des Terrains et des formations dans l'ordre que l'on a cru devoir suivre de préférence, comme s'écartant moins de l'usage général et comme étant plus en harmonie avec les principes qui ont été développés précédemment sur le choix du sens à donner aux mots Terrains, Formations, Dépôts et Sol.

Il a été suffisamment dit que les Terrains étaient, pour ainsi dire, des cadres dans lesquels devaient être placés toutes les formations et tous les dépôts, quelle que soit leur origine et leur nature, pourvu que les unes et les autres fussent du même âge ou à peu près; on a également essayé de démontrer que la classification des Terrains était l'arrangement chronologique des formations et dépôts, et que les lignes de démarcation entre les Terrains ou cadres pouvaient, jusqu'à un certain point, être arbitraires; qu'il suffisait pour la facilité de l'étude que ces lignes fussent placées d'une manière précise et fixe, et principalement celles qui établissent les grandes coupes; car, à mesure que l'on descend dans les subdivisions, on doit se rapprocher et l'on se rapproche, pour ainsi dire sans le vouloir, des groupes naturels.

On a défini ce que l'on peut entendre par sol primitif: c'est au-dessus de lui, c'est dans les anfractuosités qu'il a présentées, que se sont déposées toutes les masses minérales qui composent l'épiderme terrestre; si, comme on ne peut se dispenser de le répéter, les parties dont sont formées ces masses minérales avaient été précipitées du sein d'un liquide qui aurait uniformément enveloppé le sol primitif, les plus anciens dépôts seraient ceux que recouvrent les autres, et l'ordre des superpositions indiquerait l'ordre exact d'ancienneté: cela est vrai pour tous les sédiments ou précipités produits dans le sein des grands amas d'eau; mais les matières rejetées du sein de la terre apportent de nombreuses exceptions et viennent déranger cet ordre; il est donc nécessaire, après avoir reconnu à des caractères positifs les produits des eaux ou neptuniens, de s'en tenir à eux pour établir la classification des Terrains, sauf à intercaler après, dans les cadres établis, ceux des produits ignés dont l'époque de la formation sera correspondante. Il s'en faut que dans l'état actuel de la science on possède assez de renseignements pour distribuer, d'après ces règles, tous ces dépôts et toutes ces formations distinctes; mais il y a tout lieu d'espérer que l'observation lèvera successivement les difficultés qui restent encore à surmonter.

La principale tient à ce que l'on ne connaît, avec quelques détails, qu'une petite portion de la surface totale de la terre, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et quelques points seulement de chacun de ces pays ont été étudiés. Est-il probable que la structure de l'épiderme terrestre soit la même partout? Bien plus, l'expérience et l'analogie n'indiquent-elles pas déjà que les divisions bien tranchées que l'on peut éta-

blir, que les groupes bien distincts que l'on peut réunir en un lieu, ne sont nullement reconnaissables, même dans des contrées peu éloignées, tandis qu'au contraire certaines formations peuvent paraître identiques à des distances très-grandes, parce qu'elles sont les effets de causes analogues, sans que pour cela il faille en conclure qu'elles sont de même époque : ainsi les dépôts qui se forment à l'embouchure de tous les grands fleuves du monde pourront se ressembler, de même que les déjections des volcans les plus éloignés les uns des autres, tandis que dans un petit espace, la mer, les eaux douces, les sources, etc., produiront dans le même temps des formations qui ne seront nullement comparables.

Toute division de la portion connue du globe ne peut donc être encore regardée que comme provisoire et comme applicable seulement aux pays qui ont été étudiés; c'est un terme de comparaison très-utile pour les recherches ultérieures, et il est de la plus grande importance de prévenir les observateurs contre la tendance trop générale qu'ils ont à vouloir retrouver partout ce qui a été précédemment observé et consigné dans les livres; avec cette disposition d'esprit, il est toujours possible de comparer et d'identifier les choses les plus dissemblables, tout comme il est facile à certains étymologistes en changeant, retranchant ou ajoutant des lettres à un mot, de le faire dériver d'un autre mot entièrement différent. Une autre difficulté tient à ce que l'on ne connaît pas bien les Terrains qui forment les limites extrêmes des formations que l'on doit classer; les plus anciennes se confondent avec la masse planétaire qu'ils enveloppent; mille causes secondaires, et le temps peut-être, les ont dérangées, altérées, modifiées; elles ne sont plus telles qu'elles ont été formées; les circonstances auxquelles elles sont dues sont difficiles à démêler, il manque au contraire aux informations qui ont lieu maintenant l'effet de ces causes secondaires qui ont agi sur les dépôts qui constituent la plus grande partie de l'écorce terrestre. Ainsi les dépôts actuels, précipités par les eaux, sont cachés au sein de ces mêmes eaux, tandis que toutes les formations de sédiments des époques plus ou moins éloignées ont été mises à sec, desséchées, sillonnées et en partie décomposées par les influences atmosphériques.

Pour prendre un point de comparaison, qui puisse lier les phénomènes des temps les plus éloignés à ceux de l'époque actuelle, il conviendrait de prendre dans la série des formations un terme moyen bien connu, bien étudié, qui servît d'horizon géologique, tout comme l'on fait avec avantage dans l'étude de l'histoire d'un peuple, en étudiant d'abord ses mœurs et ses institutions dans un siècle sur lequel les documents certains abondent, pour remonter de cette époque certaine à celles qui se perdent dans la nuit des temps, et pour redescendre ensuite de cette même époque à celle contemporaine.

Or, en géologie, l'époque principale de la formation de la Houille peut servir à former un Terrain type. Les nombreuses exploitations qui ont traversé, dans tous les sens, le sol qui renferme ce combustible, ont fait connaître sa composition et ses rapports avec les Terrains qu'il recouvre et avec ceux par lesquels il est recouvert. Le dépôt houiller est aussi celui qui s'est présenté dans les contrées les plus distantes, avec les caractères minéralogiques et phytologiques les plus constants. Après l'avoir bien caractérisé, il est facile de le comparer, 1° en rétrogradant de proche en proche avec les plus anciennes formations; 2° en s'élevant graduellement avec les dépôts qui viennent sous les yeux augmenter et modifier encore l'écorce du globe.

Le groupe des Terrains carbonifères pourrait donc, en suivant l'exemple des géologues anglais, former un ordre moyen, intermédiaire ou médian (*medial order*), au-dessous duquel on aurait les Terrains inférieurs et au-dessus les Terrains supérieurs. Cette classification, l'une des plus simples, semble mieux que toute autre répondre au but que l'on se propose d'atteindre. Cependant la tendance de cet article étant d'innover le moins possible et de concilier le langage généralement compris avec les besoins de la science, on conservera aux principales divisions des Terrains les dénominations de *primaires, secondaires* et *tertiaires.*

Sol primitif.

Dans la supposition, fondée sur un assez grand nombre de faits et de considérations, que le globe terrestre a été originairement et est encore, pour la plus grande partie de sa masse, dans un état de fluidité ignée, on appelle sol primitif la surface solide du premier encroûtement que le refroidissement et l'oxydation ont produit autour du noyau incandescent; on ignore, il est vrai, la nature réelle de cette première épiderme, et ce n'est que par hypothèse que l'on regarde une partie des Roches granitoïdes, et spécialement les Granits massifs, comme entrant essentiellement dans sa composition; cette hypothèse, qui s'appuie au reste sur l'observation que du Granit se retrouve presque partout au-dessous de toutes les autres Roches, est sans inconvénient pour le but que l'on se propose ici d'atteindre, qui est d'avoir un point de départ pour la série que l'on veut établir entre les produits formés depuis les temps les plus anciens jusqu'à ceux de l'époque présente. Il suffit de faire remarquer que dans l'état actuel de la science on ne peut affirmer que sous les substances minérales que l'on est porté à regarder comme les premières, c'est-à-dire comme les plus anciennes de l'épiderme terrestre, il n'en existe pas un grand nombre d'autres qui, si elles étaient connues, ajouteraient beaucoup à l'idée que l'on se fait de l'épaisseur généralement attribuée à celles-ci. Quoi qu'il en soit, les analogies permettent de raisonner comme si le Granit avait composé cette première pellicule, pour ainsi dire figée, qui a constitué le sol primitif; ce serait lui alors qui aurait formé les parois des premiers bassins dans lesquels se sont rassemblées les premières eaux condensées; ce seraient les parties de ce premier sol qui, brisées, triturées, décomposées, dissoutes, seraient entrées dans la composition des premiers sédiments neptuniens. Comparable jusqu'à un certain point aux amas de scories que l'on voit flotter sur un bain de matière fondue, cette pre-

mière enveloppe solide de la terre, mince et flexible, a dû être d'autant plus facilement et plus fréquemment soulevée et fendillée que son épaisseur était moindre; on conçoit que les matières liquides, analogues par leur composition à celles précédemment durcies, se sont fait jour à travers de nombreuses fissures, d'abord presque continuellement, en raison du peu de résistance qu'elles rencontraient, mais ensuite plus rarement et à des intervalles plus longs, lorsque venant de points plus éloignés de la première surface, le poids des masses qu'elles avaient à soulever devenait plus considérable; dans les premiers moments surtout, ces matières en sortant sous différents états de dessous le sol primitif, se sont associées aux sédiments qui se formaient par une autre voie; elles ont pénétré et modifié celles-ci, elles se sont épanchées au-dessus d'elles pour être recouvertes et modifiées à leur tour par de nouveaux sédiments, etc.; de cette action simultanée et continuelle de phénomènes dus à des causes différentes, de la prédominance de l'action plutonienne dans les premiers âges, de la ressemblance des débris remaniés par les premières eaux avec les matériaux d'origine ignée, ont dû résulter des produits mixtes, dans lesquels les caractères propres à l'une ou à l'autre origine sont confondus : aussi devient-il réellement impossible de séparer nettement, dans les Terrains les plus anciens, les Roches neptuniennes des Roches plutoniennes. Ces deux ordres de formations établissent deux embranchements qui partent d'une tige commune, et qui sont d'autant plus distincts qu'ils s'éloignent de celle-ci. En effet, si l'on examine d'une part les Calcaires anciens qui renferment les Trilobites, les Productus, les Spirifères, etc., on ne peut douter de leur formation sédimenteuse; les Quartzites et les Schistes argileux, qui alternent avec les vieux Calcaires et qui renferment les mêmes fossiles, ont aussi évidemment été déposés dans le sein des eaux; entre les Schistes argileux et les Phyllades satinés, entre les Stéaschistes, les Micaschistes et enfin les variétés nombreuses qui conduisent aux véritables Gneiss, où peut-on placer une ligne tranchée de démarcation? D'un autre côté combien de nuances, combien de liaisons intimes entre cette dernière Roche et le Granit qui, par sa structure, sa composition et ses rapports de position, ne peut plus être séparé de tous les produits évidemment plutoniens. Ainsi toujours forcé d'avoir recours à des conventions, à des décisions plus ou moins arbitraires lorsqu'il veut soumettre les œuvres de la nature à des divisions méthodiques pour essayer de faire comprendre ce que sent si bien celui qui étudie et voit par lui-même, et ce qu'il est si difficile d'expliquer aux autres d'une manière claire sans s'écarter de la vérité; le méthodiste croit que, dans la classification philosophique des formations, le Gneiss peut être réellement regardé comme le lien commun aux deux ordres principaux, comme le point de réunion des deux embranchements des Roches plutoniennes et neptuniennes, soit qu'il regarde sa véritable origine comme impossible à déterminer, soit que plus hardi il veuille concevoir son existence comme le résultat du dépôt dans les eaux et par les eaux d'éléments sortis épars du sein de la terre.

. Ire Classe. — Terrains primaires.

Syn. Terrains primordiaux, T. primitifs, T. de transition et T. intermédiaires.

Comprenant toutes les associations de Roches dont la formation paraît avoir précédé le principal dépôt arénacé qui renferme la Houille, leur limite supérieure est ainsi déterminée d'une manière arbitraire, mais fixe par la présence du Grès rouge ancien (*Old red Sand stone*) qui commence la série des Terrains secondaires. Les Terrains primaires réunissent les Terrains primitifs et les Terrains de transition des géologues de l'école Wernérienne, qu'il n'est réellement plus possible de distinguer; presque toutes les Roches de cristallisation hétérogène entrent essentiellement dans leur composition. Celles-ci sont par leur structure et leur gisement tellement liées entre elles et même avec des Roches évidemment agrégées et formées par voie de sédiment, au sein d'un seul liquide aqueux, que la distinction des formations neptuniennes et plutoniennes est dans les Terrains anciens, ainsi qu'on vient de le dire en parlant du sol primitif, un des problèmes les plus difficiles de la géologie; il est également presque impossible d'assigner dans les Terrains primaires un ordre de superposition constant, et par conséquent un âge relatif aux divers groupes de Roches qui s'associent le plus généralement entre elles, et que l'on peut regarder comme formations *indépendantes*, expression qui indique que ces associations ont été retrouvées les mêmes dans des contrées éloignées les unes des autres; et que chacune a été vue superposée indifféremment sur l'une de celles qui sont plus anciennes; cependant au milieu des incertitudes dont les nouvelles observations viennent chaque jour augmenter le nombre, on peut reconnaître dans les terrains primaires connus trois groupes assez distincts par la prédominance de certaines Roches et par quelques caractères généraux. Ainsi les Roches cristallisées granitoïdes, dans lesquelles le Mica est partie essentielle (le Granit, le Gneiss, le Micaschiste), prédominent dans le plus ancien. Dans l'étage moyen on voit en plus grande abondance les Roches talqueuses et stéaschisteuses, tandis que les Schistes argileux, les Quartzites, de véritables Grès et des Calcaires coquillers indiquent l'étage supérieur. Ce caractère de la prédominance indique que dans chacun de ces étages on peut retrouver en amas, ou comme bancs subordonnés, presque toutes les Roches qui appartiennent aux deux autres et que le passage du premier au dernier terme de la série se fait par une suite d'oscillation dont l'observateur peut, jusqu'à un certain point, se rendre compte pour se diriger, mais qu'il ne peut décrire d'une manière exacte; aussi les géologues qui ont étudié la structure des Terrains primaires dans divers pays leur ont bien reconnu une physionomie particulière et un faciès commun, mais ils sont loin de s'accorder sur les détails et sur les divisions secondaires à établir; les uns regardent comme des formations distinctes ce que les autres appellent dépôts subordonnés, etc.; quoi qu'il en soit, une vérité importante paraît ressortir des contradictions apparentes que l'on remarque dans les ouvrages des auteurs qui ont vu par eux-mêmes, c'est que non-seulement des Roches

entièrement semblables ont été formées ou ont pris place dans l'écorce terrestre à des époques très-différentes, mais encore que plusieurs associations semblables ou formations indépendantes sont entrées dans la composition de cette écorce à plusieurs reprises, tandis que des groupes distincts ont été formés dans le même moment. C'est dans les fissures ou filons dont sont traversés les Terrains primaires et principalement leurs Roches de cristallisation, que se rencontrent le plus grand nombre d'espèces minérales isolées et la plupart des minerais métalliques; les débris de végétaux et d'animaux qu'ils renferment se voient presque exclusivement dans les Roches d'agrégation et de sédiment, et parmi celles-ci dans celles que l'on peut, par leur position, regarder comme les plus nouvelles (Calcaires, Schistes argileux, Grès).

Les Terrains primaires se voyent à découvert et constituent le sol de pays immenses; les principales chaînes de montagnes du globe en sont formées; les Roches cristallisées hétérogènes et massives dont l'origine plutonienne est le moins équivoque, occupent ordinairement l'axe central de celles-ci, tandis que les flancs sont recouverts par les Strates redressés des dépôts plus ou moins sédimenteux, regardés par cette raison comme successivement plus récents; bien qu'ici une question très-importante se présente, soit que l'on considère dans le fait du soulèvement récent des montagnes, leur axe comme un sol profond mis en évidence par des matières restées cachées, ou que l'on regarde cet axe comme actuellement formé par les matières qui ont soulevé celles alors plus anciennes qui les recouvraient. Les corps organisés des Terrains primaires appartiennent à des êtres dont la plupart n'ont plus d'analogues existants. Les plus remarquables par leur organisation très-compliquée, qui les rapproche des Crustacés, sont les nombreuses espèces de Trilobites qui composent une famille de plusieurs genres dont on ne retrouve plus de traces dans les Terrains secondaires. Avec plusieurs espèces d'Orthocératites, de Spirifères, de Productus, de Térébratules et un nombre immense de Polypiers pierreux, toutes dépouilles des habitants de la mer, on trouve des Végétaux terrestres appartenant aux mêmes genres que ceux beaucoup plus abondants dans les plus anciens Terrains secondaires. Celles des Roches des Terrains primaires qui ont été évidemment formées de parties préexistantes, tenues en suspension ou en dissolution dans un liquide aqueux, qui les a laissé se déposer, et les fossiles marins qu'elles présentent associés avec des Végétaux terrestres, fournissent la preuve qu'à l'époque reculée de leur formation, toute la surface de la terre était déjà sous l'influence de circonstances au moins analogues, sous beaucoup de rapports, à celles qui existent maintenant; c'est-à-dire par exemple qu'elle était entourée d'une atmosphère propre à la végétation de plantes dont on retrouve l'organisation dans les végétaux actuellement existants, qu'un sol d'une nature quelconque, et plus ou moins étendu, était à sec et fournissait la nourriture à ces végétaux; que la plus grande partie était recouverte par de vastes mers dont les eaux n'avaient sans doute point de propriétés contraires à la vie d'animaux organisés comme ceux qui peuplent les mers.

Après avoir comparé les Terrains primaires des deux continents, Humboldt décrit comme formations indépendantes (Essai géognostique sur le gisement des Roches dans les deux hémisphères), les associations de Roches que l'on se bornera à indiquer ici, dans l'ordre d'ancienneté ou de contemporanéité que cet illustre géologue croit avoir reconnu; ce tableau est présenté comme le résultat de l'observation faite sur la plus grande échelle, établie à l'aide des connaissances les plus étendues, renvoyant le lecteur à l'ouvrage fondamental qui en est le développement.

† Terrains primitifs.

I. Granit primitif.

Granite et Gneiss; Granit Stannifère; Weisstein (Eurite) avec Serpentine.

II. Gneiss primitif.

Formations parallèles.

Gneiss et Micaschistes; Granit postérieur au Gneiss et antérieur au Micaschiste; Syénite primitive? Serpentine primitive? Calcaire grenu.

III. Micaschiste primitif.

Granit postérieur au Micaschiste et antérieur au Thonschiefer (Schiste argileux); Gneiss postérieur au Micaschiste; Grunstein-Schiefer (Diabase schistoïde?).

IV. Thonschiefer primitif (Schiste primitif.)

Formations parallèles.

Roche de Quartz; Granit-Gneiss postérieur au Thonschiefer; Porphyre primitif? Euphotide primitive.

†† Terrains de transition.

V. Calcaire grenu stéatiteux, Micaschiste de transition et Grauwake avec Anthracite.

VI. Porphyres et Syénite de transition recouvrant immédiatement les Roches primitives, Calcaire noir et Grunstein.

VII. Thonschiefer de transition renfermant des Grauwackes, des Grunstein, des Calcaires noirs, des Syénites et des Porphyres.

VIII. Porphyres, Syénites et Grunstein postérieurs au Thonschiefer de transition, quelquefois même au Calcaire à Orthocératites.

IX. Euphotide de transition.

La Norwége, le Caucase, les îles Britanniques, la presqu'île du Cotentin, la Bretagne, la Saxe, le Hartz, la Tarentaise, la Suisse, la Hongrie, le Mexique et le Pérou, sont les points étudiés qui ont fourni des exemples pour l'établissement de cette dernière partie de la série.

IIe Classe. — Terrains secondaires.

Le Grès rouge ancien (*Old red Sand stone*) commence cette série qui s'étend jusqu'à la Craie inclusivement; entre les deux limites viennent se placer un assez grand nombre de groupes ou Terrains indépendants qui ont été observés et décrits isolément en Allemagne, en Angleterre et en France, et dont les rapports réciproques sont assez difficiles à saisir et à énoncer, parce que ces groupes qui ne se voient presque jamais ensemble dans une même contrée, semblent comme s'exclure les uns les autres, et s'être plutôt remplacés que suivis; il en résulte que la physionomie générale des

Terrains secondaires varie beaucoup plus d'un pays à un autre que celle des Terrains de la classe précédente, et que la synonymie des noms qui ont été donnés à chacune de leurs divisions, dans les diverses langues, est très-incertaine.

Les Terrains secondaires sont essentiellement composés de formations marines et de Roches de sédiments ou d'agrégation ; ils sont très-distinctement stratifiés; leurs assises sont nombreuses, peu épaisses, alternantes, parallèles et horizontales ou à peu près dans le sol des plaines basses et des plateaux peu élevés ; elles sont contournées, plissées et plus ou moins inclinées à l'approche des chaînes de montagnes, sur les flancs desquelles elles s'élèvent et qu'elles constituent même en partie jusqu'à une grande élévation, mais toujours alors dans un état de dislocation et de déplacement. Ces Terrains renferment un très-grand nombre de fossiles marins et terrestres et quelques-uns qui ont vécu probablement dans des eaux douces; presque tous appartenant à des espèces ou à des genres actuellement inconnus. Les Trilobites des dernières assises des Terrains primaires ne s'y montrent plus que très-rarement; les Ammonites, les Bélemnites et les ossements d'Ichthyosaures et de Plésiosaures s'y rencontrent exclusivement, au moins jusqu'à présent. Ces divers débris de corps organisés ne sont pas indistinctement et également répartis dans les assises de différente nature minéralogique; les végétaux terrestres, lorsqu'à eux seuls ils ne forment pas des bancs, sont ainsi que les coquilles d'eau douce, enveloppés dans les Argiles feuilletées et quelquefois dans les Roches arénacées ; celles-ci plus fréquemment ne contiennent rien ; les fossiles marins occupent les sédiments calcaires et les bancs marneux ; mais dans les premiers ils sont généralement brisés et réunis pêle-mêle et sans ordre ; dans les seconds ils sont entiers, groupés par familles et associés à quelques parties de végétaux terrestres. Les Minerais exploités dans les Terrains secondaires sont en petit nombre; ils sont généralement disséminés dans les Roches en tables, nodules, taches ou druses, mais non en filons.

A. Terrain carbonifère.

On doit considérer d'une manière générale le gite principal de la Houille comme un seul et même grand système de couches arénacées, interrompu d'une manière irrégulière par des lits ou amas plus ou moins nombreux et épais de Charbon de terre et par des sédiments calcaires non continus, qui n'ont été déposés que localement et à des époques différentes et qui peuvent manquer par conséquent. Cependant d'après des observations de détail, faites particulièrement en Angleterre et dont on voit la confirmation sur quelques points du continent, l'on peut diviser ce grand système en trois sous-groupes dans lesquels le Grès rouge, le Calcaire bitumineux et la Houille prédominent, et qui se succèdent dans l'ordre qui vient d'être indiqué.

* Grès rouge ancien.

Synonymie. Old. Red Sand stone, A.; Jungère, Grauwake, G.

Formation. Alluviale, de transport sous des eaux courantes; bancs de sable ou plage.

Roches. Grès à grains quartzeux plus ou moins fins, souvent micacé, en bancs parallèles, solides ; Argile schisteuse en lits micacés; Conglomérat grossier; fragments de Quartz de Schiste, noyaux argileux; couleur générale, rouge de brique, quelquefois verdâtre, blanche ou rosée ; taches de ces diverses couleurs.

Fossiles. Rares; Plantes terrestres. On cite en outre des Encrines et des Térébratules?

Nota. Le Grès de Mey près Caen dans lequel on a récemment trouvé des Trilobites, des Productus, des Modioles, etc., et que l'on a donné comme un exemple de l'*Old Red Sand stone,* appartient au Terrain primaire trilobitien.

Localités. Le sud du pays de Galles ; Hereford; environs de Bristol, et sur le continent, Huy près Namur.

** Calcaire carbonifère.

Synonymie. Moutain et carboniferous Limestone, A.; Calcaire anthracifère (Om. d'Halloy.)

Formation. Marine, pelagienne, de sédiment, fond vaseux.

Roches. Calcaire fin, sublamellaire, gris bleu ou noir, coloré par du Charbon et traversé par des veines blanches de Chaux ; Calcaire spathique; bancs parallèles distincts ; Schistes argileux; Grès micacé, Poudingue ; Ampelite alumineux, en lits subordonnés.

Fossiles. Nombreux, marins, plusieurs Productus, Spirifères, Evomphales, Caryophillies, Encrines en si grand nombre que le Calcaire a été appelé Calcaire à Entroques, à Encrines.

Exemple. Marbre de Namur (petit Granit), Clifton près de Bristol.

*** Terrain houiller.

Synonymie. Coal Measures, A.; Stein kohlengebirge, G.

Formation. Fluvio-marine, alternance répétée un grand nombre de fois de dépôts de vase, de sable et de matières végétales, charriés dans la mer ou dans de grands lacs par des courants constants, continus ou périodiques, effets de causes qui ont agi longtemps et d'une manière intermittente dans le même lieu.

Roches. Grès micacé, souvent argileux et gris; Grès blanc : Poudingue; Schiste micacé; Argile schisteuse; Houille, alternant un grand nombre de fois dans le même ordre. Fer carbonaté en lits subordonnés; amas et petites veines de Blende et de Galène.

Fossiles. Essentiellement des Végétaux terrestres monocotylédons des familles des Prêles, des Fougères et des Lycopodiacées; quelques coquilles marines; et plus fréquemment des coquilles analogues aux Unio et autres bivalves des eaux douces.

Observations. Le Terrain qui renferme de la Houille est peut-être celui qui est le mieux connu, parce que les nombreuses exploitations, auxquelles ce combustible a donné lieu, ont permis de le traverser dans toutes les directions. Il couvre rarement des espaces d'une grande étendue; mais il occupe des bassins circonscrits qui, souvent, sont en série au pied des Terrains plus anciens et plus élevés. On connaît cependant des Terrains houillers à une grande élévation ; mais leur position actuelle peut être considérée comme le résultat d'un dérangement de sol. Les couches de ces Terrains sont presque toujours contournées, brisées ou

fléchies sur elles-mêmes, de sorte que la direction des lits de charbon est assez difficile à déterminer sans des observations directes. Les diverses Roches de sédiment qui composent le Terrain houiller, sont quelquefois traversées par des Roches d'une autre origine, telles que des Porphyres, des Basaltes, des Trapps, qui ont localement altéré la Houille et déplacé les couches; aussi les solutions de continuité, que les ouvriers nomment *failles,* sont-elles très-fréquentes dans ces sortes d'exploitations. Les diverses Roches plutoniennes ci-dessus indiquées, et qui paraissent s'être introduites de bas en haut au milieu des sédiments neptuniens, y forment ce que les Anglais appellent des *dikes.*

L'origine végétale de la Houille paraît admise actuellement par presque tous les géologues; mais ceux-ci diffèrent d'opinion sur les circonstances d'enfouissement des corps organisés, dont le charbon provient; les uns regardent les Terrains houillers comme des sortes de Tourbières formées de Plantes qui auraient vécu dans le lieu même où l'on rencontre leurs débris : tandis que les autres pensent que les Végétaux, enlevés aux Terres sur lesquelles ils vivaient, ont été portés par des eaux fluviatiles dans de profonds bassins marins ou lacustres. Les premiers fondent leur manière de voir sur la parfaite conservation des feuilles de Fougère, que l'on voit en si grande abondance dans les Schistes qui accompagnent la Houille (car on en reconnaît très-rarement dans la Houille elle-même dont la texture est plutôt celle d'un Minéral) et aussi sur l'existence de quelques tiges qui ont été observées dans une position verticale. Les seconds en faisant remarquer que cette dernière circonstance, tout à fait exceptionnelle, n'est nulle part propre à démontrer en même temps l'insertion de ces mêmes tiges verticales dans un sol qui les aurait nourris, se servent, pour expliquer la formation des Charbons de terre, de l'exemple que fournissent tous les grands fleuves et notamment ceux de l'Amérique méridionale qui, comme l'on sait, charrient continuellement à la mer une immense quantité de bois, dont les courants marins s'emparent pour les distribuer jusque sur les côtes de l'Islande et du Spitzberg; ils s'appuient encore 1° sur la minceur extrême de certains lits de Houille, qui n'ont que quelques lignes d'épaisseur; 2° sur ce que de la Houille de même sorte remplit des fissures qui se croisent dans divers sens, et 3° enfin, sur la puissance de quelques Terrains houillers qui ont plusieurs centaines de pieds sans que l'on remarque de différence, entre les premiers et les derniers dépôts; ce qui est difficile à expliquer dans la supposition que les Végétaux des lits inférieurs auraient, comme ceux des lits supérieurs, vécu en place sur un sol terrestre, tandis que les nombreuses couches de Schiste et de Grès qui les séparent, auraient été déposées sous des eaux profondes, comme on ne peut en douter d'après leur nature et leur structure. Le Terrain houiller est connu dans un trop grand nombre de localités pour qu'il soit possible de les citer toutes; l'Angleterre, la Belgique et la France possèdent beaucoup de mines de Houille; mais dans ce dernier pays toutes celles exploitées sous ce nom, principalement dans le midi, n'appartiennent pas au Terrain houiller proprement dit. Les Mines de Valenciennes, de Mons, celle de Litry près Bayeux, de Saint-Étienne près Lyon, sont des exemples du véritable Terrain houiller; dans l'Amérique septentrionale, la Nouvelle-Hollande, la Chine, il existe des mines de Charbon qui ont présenté aux observateurs des caractères généraux analogues à ceux des exploitations des divers points de l'Europe.

B. Terrains muriatifères.

On peut désigner sous ce nom le groupe de Terrains placé entre celui qui renferme le principal gisement du Charbon de terre et les Terrains oolithiques proprement dits, dont la série commence par le Lias.

Les Terrains muriatifères, composés de Roches arénacées et de grands dépôts marneux, au milieu desquels paraissent de puissantes assises calcaires, ont offert les premiers exemples du gisement du Sel gemme en roche, et longtemps on a cru que cette substance ne se rencontrait que dans les Terrains de cet âge; mais les nouvelles observations ont appris qu'il en était du Sel comme de la Houille, et on a constaté sa présence non-seulement dans les argiles du Lias et de la Craie, mais dans celle des Terrains tertiaires.

On peut reconnaître, dans ce groupe et dans l'ordre de leur ancienneté relative, les Terrains suivants, qui ont été fréquemment vus, placés en superposition contrastante sur le Terrain houiller.

* Grès rouge.

Synonymie. Grès vosgien; Psèphite rougeâtre; partie du Lower Sand stone, A.; Rothe Todtliegende, G.

Formation. Les Roches arénacées qui composent ce Terrain, sont généralement des Grès blancs ou plus souvent colorés en rouge, très-analogues à ceux que l'on voit dans les groupes inférieurs au Terrain houiller, avec lesquels il est presque impossible de ne pas les confondre lorsque celui-ci n'existe pas; ces Grès qui sont très-fréquemment feldspathiques (arkoses) passent à des Pouddings à cailloux quartzeux et à des conglomérats à fragments anguleux. Quoique formés par voie de sédiment, ces dépôts se lient avec les Roches porphyritiques et trappéennes, que l'on rencontre fréquemment dans leur voisinage et qui paraissent être du même âge; on pourrait par ces motifs croire qu'une partie des Roches d'agrégation du Grès rouge sont composées de matériaux plutoniens, c'est-à-dire sortis du sein de la terre avec les Porphyres, qui auraient été immédiatement remaniés et disposés en strates par les eaux.

Fossiles. On n'a pas jusqu'à présent rencontré de fossiles dans ce Terrain. Les Vosges, Cartigny dans le Calvados, les environs d'Exeter en Angleterre présentent des exemples bien caractérisés de ce Terrain.

Minéralogie. Chrôme oxydé, Manganèse; Fer oligiste, Galène, Blende, Malachite, Calamine.

** Calcaire alpin.

Synonymie. Terrain Peneen, Magnesian Limestone, A.; Alpen-Kalkstein, Zechstein, G.

Formation. Marine, de sédiment, grand dépôt calcaire placé entre le Grès rouge précédent et le Grès bigarré.

Roches. Calcaire compacte, de couleur grise ou rou-

geâtre, stratifié; Dolomie ou Calcaire magnésien, en bancs subordonnés dans le premier, ou le remplaçant entièrement; Schistes bitumineux, avec Cuivre pyriteux et des empreintes de Poissons.

Fossiles. Assez rares, Encrines, Madrépores, Térébratules, Ammonites; le *Productus aculeatus.*

Poissons des genres perdus Palæothrissum et Palæoniscum; un Reptile du genre Monitor; des Végétaux marins (Fucoïdes. Zostérites), dans les Schistes bitumineux.

Les Schistes bitumineux et cuivreux du pays de Mansfeld, célèbres depuis longtemps par les exploitations auxquelles ils donnent lieu, forment les assises inférieures du système calcaire du Zechstein, nom d'abord donné par les mineurs allemands au seul Calcaire compacte qu'ils devaient traverser avant que d'arriver aux Schistes exploitables, mais que les géologues ont appliqué à tout un Terrain qui renferme un grand nombre de Roches particulières, connues en Allemagne sous les dénominations de *Stinkstein, Stinkkalk, Hohlenkalk, Asche, Bitterkalk.* Des Schistes marneux et bitumineux très-analogues par leur position au-dessus du Grès rouge et par les Poissons fossiles qu'ils renferment ayant été trouvés en France (Autun), en Angleterre (Durham), en Amérique (Connecticut), ces Schistes forment une sorte d'horizon géologique très-remarquable, et leurs liaisons et leurs alternatives avec les dernières assises du Calcaire alpin, ou *Zechstein* en Allemagne, et avec celles du Calcaire magnésien en Angleterre, établissent jusqu'à un certain point le parallélisme de ces deux dernières Roches calcaires, qui ne se voient pas ensemble.

Le nom de Calcaire alpin pourrait induire en erreur, si l'on en inférait que les Calcaires des Alpes appartiennent à ce Terrain; cette opinion qui a existé, cède chaque jour à l'évidence des observations qui prouvent que les Roches des Alpes assimilées à tort aux Calcaires de la Thuringe sont en général beaucoup plus nouvelles (Lias, Craie). Ce Terrain renferme comme Roches subordonnées des Gypses fibreux, des Argiles et du Sel gemme, et comme Minerais exploitables, du Fer hydroxydé, du Manganèse, de la Galène, de la Calamine, du Cuivre bitumineux, etc., du Mercure.

*** Grès bigarré.

Synonymie. T. Pœcilien (Brong.); Bunter-Sandstein, G.; New Red Sand stone, A.

Formation. Marine ou fluvio-marine, puisqu'elle contient des Fossiles terrestres, avec des débris d'Animaux marins et qu'elle est essentiellement composée de dépôts de Grès et d'Argile qui alternent entre eux. Le nom donné à ce Terrain vient de ce que souvent le Grès est coloré par bandes ou par taches rouges, blanches et verdâtres; les Marnes présentent le même accident.

Roches. Grès micacé, quelquefois oolithiques (*Rogenstein*); Marnes, Gypse fibreux et Sel gemme.

Fossiles. Assez rares, Coquilles marines, Térébratules, Plagiostomes, Trigonellies, Pectens, etc.; des Végétaux terrestres assez nombreux, des Équisétacées, des Fougères qui paraissent différer de celle des Terrains houillers; des Conifères; des Liliacées. Dans un grand nombre de localités, les Marnes supérieures du Grès bigarré alternent et se confondent avec le système des Marnes irisées, qui, elles-mêmes, se lient avec les assises inférieures du Lias; mais l'interposition d'assises puissantes d'un Calcaire très-distinct en Allemagne aux environs de Gœttingue, sert à isoler les uns des autres ces dépôts marneux gypso-muriatifères.

**** Le Calcaire conchylien.

Synonymie. Muschelkalk. Ce Calcaire qui n'a pas été reconnu en Angleterre et dont quelques lambeaux sont indiqués dans le nord-est de la France (près Lunéville) et dans le midi (Toulon), est très-puissant dans le nord de l'Allemagne, dans la Thuringe, le Wurtemberg.

Formation. Marine, sédiment déposé dans une mer profonde, dépôt de Calcaire compacte renfermant comme Roches subordonnées du Calcaire marneux, du Gypse strié et du Sel gemme.

Fossiles. Très-nombreux; les plus caractéristiques parmi les Mollusques sont *Encrinites liliformis, Terebratula vulgaris, Ammonites nodosus.* Les Plésiosaures et Ichthyosaures, ainsi qu'un grand Saurien, commencent à paraître dans ce Calcaire. Les Végétaux observés sont peu nombreux; ils indiquent des Plantes terrestres apportées dans la mer par les cours d'eau douce, à l'embouchure ou sur le trajet desquels vivaient sans doute les Reptiles qui viennent d'être indiqués.

***** Marnes irisées.

Synonymie. Kenper, G.; Variegated or Red Marl., A.

Formation. Fluvio-marine, atterrissement.

Roches. Arénacées; sédiments vaseux; Marne bigarrée de rouge, de violet, de gris, de bleu et de verdâtre, en feuillets souvent très-minces, prenant la disposition schisteuse; Grès, Houille, Calcaire, Gypse et Sel marin en bancs ou amas subordonnés.

Fossiles. Plantes terrestres assez abondantes; Coquilles marines rares. Les environs de Lons-le-Saulnier, Vic, fournissent un exemple de ce Terrain qui se lie, comme il a été dit précédemment, avec les assises inférieures du Lias, d'une manière tellement intime que plusieurs géologues rattachent ce dernier Terrain au groupe muriatifère et le séparent du système jurassique ou oolithique, tandis que d'autres observateurs regardent le Lias comme le dernier membre de la série oolithique.

Gisement du Sel gemme. On a remarqué que presque toutes les assises argileuses qui viennent d'être indiquées depuis le Terrain houiller, renferment du Sel gemme; cette substance y est presque toujours accompagnée de Gypse fibreux, et bien qu'elle se présente en bancs puissants que l'on a reconnus dans un espace de plusieurs lieues sans interruption, elle semble constituer plutôt de grands amas enveloppés, que des dépôts continus; souvent aussi les Argiles sont seulement imprégnées de Sel que l'on obtient pur après avoir lavé celles-ci et fait évaporer le liquide. Les Fossiles marins qui sont si abondants dans les dépôts calcaires sont rares au contraire dans les Argiles muriatifères, et le Sel lui-même, ainsi que le Gypse, ont plus fréquemment conservé les vestiges de corps organisés continentaux. Quelques géologues pensent que la formation du Sel gemme et du Sulfate de Chaux qui l'accompagne constamment, pourrait être due en partie à quelque influence plutonienne du genre de celle qui aurait con-

tribué à la transformation de certaines Chaux carbonatées en Dolomie.

C. Terrains oolithiques ou jurassiques.

Ce groupe commence par le Lias et se termine aux couches arénacées du système crétacé. Comparés d'une manière générale aux Terrains muriatifères, les Terrains jurassiques en diffèrent par la prédominence des assises calcaires entre lesquelles des Argiles viennent s'intercaller d'une manière assez peu constante et comme secondaire. Les Calcaires sont généralement compactes ou oolithiques et d'une teinte jaunâtre, au lieu que ceux du groupe précédent sont plus fréquemment gris et verdâtres; les Argiles sont presque toujours grises ou bleuâtres, tandis que la couleur dominante des précédentes est le rouge, le violâtre; les Ammonites, dont plusieurs espèces caractérisent déjà les Calcaires plus anciens, abondent dans toutes les parties du système oolithique, ainsi que les Bélemnites, les Trigonies, les Ostrées, les Térébratules, etc.; c'est là aussi le gisement principal des Ichthyosaures, des Plésiosaures et de grands Reptiles Sauriens (*Geosaurus, Megalosaurus*) dont les espèces paraissent perdues.

Les Terrains oolithiques ayant été étudiés avec beaucoup de soin en Angleterre, les géologues de ce pays ont été conduits, par leurs recherches spéciales, à y reconnaître un assez grand nombre d'associations constantes de Roches et de Fossiles auxquelles ils ont donné des noms particuliers aujourd'hui assez généralement adoptés; car en étudiant les mêmes Terrains en France, sur les côtes qui bordent le canal de la Manche et au pourtour du bassin au centre duquel est placé Paris, les mêmes subdivisions ont pu être établies; cette identité résulte sans doute de ce que les Terrains anglais et ceux de la France septentrionale font réellement partie d'une même enceinte géologique, et il ne faut pas plus s'en étonner que de la difficulté que l'on éprouve à subdiviser de la même manière le même grand système lorsqu'on le rencontre hors de ces limites; il faut même se garder de ressemblances que l'on croit pouvoir trouver entre de minces dépôts formés dans des contrées éloignées; car rien n'est si facile que de faire que deux formations de Terrains finissent par se ressembler au moyen de retranchements, d'interprétations, etc.

Le Terrain oolithique est nettement stratifié; les Calcaires souvent compactes et évidemment formés par voie de sédiment, sont rarement employés comme Marbre; les oolithes sont de petites particules plus ou moins régulièrement arrondies que l'on a comparées à des œufs de Poissons et dont certains grands dépôts de ce système sont entièrement composés; quelquefois les grains oolithiques sont de grosseur inégale et de forme irrégulière. Ils paraissent être dus à un mode particulier de dépôt de la Roche; on trouve souvent à leur centre un petit fragment de Coquille ou de tout autre corps qui semble avoir été encroûté de Carbonate calcaire; non-seulement tous les bancs du système oolithique ne renferment pas d'oolithes, mais ce caractère appartient à des Calcaires plus anciens et au Grès bigarré. Les Fossiles marins très-nombreux en espèces et individus sont accumulés et souvent brisés dans les bancs calcaires, tandis que dans les Argiles ils sont plus entiers et aussi plus fréquemment associés à des débris de corps organisés fluviatiles et terrestres.

* Lias.

Synonymie. Calcaire à Gryphées arquées; Mergelkalk, Gryphiten Kalkstein, G. La dénomination anglaise de Lias est celle généralement adoptée.

Formation. Essentiellement fluvio-marine, dans laquelle sont associés les débris généralement entiers d'Animaux marins et d'Animaux fluviatiles, ainsi que de Plantes terrestres. Dépôts faits probablement dans une mer très-profonde, sous le trajet d'un courant venant des continents.

Roches. Arénacées, mais plus souvent marneuses et calcaires; le Calcaire rarement pur et cristallin; mais à grains fins et argileux; couches peu épaisses, nombreuses, présentant de fréquentes alternances. Lignite, Houille, Anthracite, Gypse et Sel gemme en bancs ou amas subordonnés.

Fossiles. Très-nombreux, marins, fluviatiles et terrestres, parmi lesquels plusieurs espèces d'Ichthyosaures et de Plésiosaures. Plus de vingt Ammonites dont quelques-unes ne se trouvent pas dans les couches supérieures; des Bélemnites, Trochus, Mélanies, Patelles, Pernes, Modioles, des Cérites, des Pentacrinites, etc.

La Gryphée arquée, *Gryphæa arcuata* ou *incurva*; l'*Ammonites Bucklandi*, le *Plagiostoma gigantea*, sont les coquilles données comme caractéristiques. Les Charbons de terre du Lias, qui paraissent provenir de Végétaux très-analogues à ceux des véritables Houilles, sont en général de qualité inférieure, et ils ne constituent pas des dépôts étendus.

Grès du Lias. — Les Roches arénacées de ce Terrain prennent localement un assez grand développement; elles renferment des empreintes de Végétaux et des lits subordonnés d'Argile; confondues avec le Grès de la Craie inférieure et même avec des Grès tertiaires, sous le nom de *Quader Sandstein*, elles sont en général placées immédiatement sur les Marnes irisées et sous le Lias argileux, de manière que les divers géologues peuvent par des motifs aussi valables, les rapporter les uns aux Marnes irisées, les autres au Lias.

Les falaises de Lime-Regis en Dorset Shire, le Sol de la Bourgogne, les environs de Bayeux près Caen, présentent des exemples du Lias que l'on rencontre dans un grand nombre d'autres localités autour du bassin central de l'Europe.

** Oolithe inférieure.

Synonymie. Inferior Oolithe, A.; Risenchüssige Oolithe, G. C'est à cette subdivision qu'appartient l'Oolithe ferrugineuse, des environs de Bayeux; la liste des Fossiles que cette Roche renferme, comparée à celle des Fossiles du Lias, concourt avec quelques superpositions non contrastantes que l'on a observées, à établir qu'il s'est écoulé un assez long temps avant que les Argiles du Lias aient été recouvertes par les premiers Calcaires oolithiques. Le *Gryphæa arcuata* si commun dans le Lias est ici remplacé par le *Gryphæa Cimbium*.

L'Oolithe inférieure renferme de la Houille exploitable (Whitby) avec des empreintes de Fougères d'*Equi-*

setum et de Cycadées; des Sables argileux, micacés, jaunâtres, commencent assez généralement cet étage oolithique qui est séparé du second ou moyen, par des bancs argileux.

*** Calcaire marneux.

Synonymie. Fullers'Earth.

Les environs de Bath en Angleterre et les falaises d'Arromanches à Port-en-Bessin (Normandie) fournissent des exemples d'un dépôt marno-calcaire qui, dans cette dernière localité surtout, a pris un grand développement; sa couleur dominante est le gris jaunâtre; il se compose de couches nombreuses d'Argile et de Calcaire argileux, qui alternent entre elles et qui renferment les Fossiles marins moins nombreux et mieux conservés que dans l'Oolithe ferrugineuse.

**** Oolithe moyenne.

La pierre à bâtir de Caen, celle des environs de Bath, désignées par les géologues anglais par l'expression de *Great Oolithe,* appartiennent aux assises inférieures; c'est une Roche à grains oolithiques, très-fins, très-égaux, donnant des Pierres de grandes dimensions et faciles à tailler, d'une couleur blanche ou d'un jaune clair, et renfermant quelques Fossiles marins entiers au milieu de débris très-finement triturés; des Poissons, des Crocodiles et plusieurs espèces de Plésiosaures et Ichthyosaures sont les animaux vertébrés qui y ont été observés. Au-dessus de cette Roche dont les exploitations importantes ressemblent beaucoup à celles du Calcaire grossier des environs de Paris, les géologues anglais ont établi plusieurs groupes qui n'appartiennent qu'à quelques localités; tels sont le *Forest-marble* dont feraient partie les Roches de Calcaire fissile exploitées à Stonesfield, près Oxford (*Stonesfield Slate*), au milieu desquelles on a trouvé avec des Coquilles marines (Trigonies, Ammonites, Nautiles, Bélemnites), avec des Végétaux terrestres (Fougères, Cycadées et Conifères), des débris d'Insectes et jusqu'à des ossements d'un petit Mammifère insectivore de la famille des Didelphes; ce fait unique jusqu'à présent et qui annoncerait l'existence ou du moins la présence des Mammifères sur les terres dont sont venus les végétaux trouvés dans les mêmes couches, a besoin, pour être admis dans la science d'une manière définitive, qu'il ne reste aucun doute sur le gisement des Calcaires fissiles de Stonesfield qui n'ont point été retrouvés même à quelques lieues de la petite vallée dans laquelle on les exploite par des puits, tandis que les dépôts que l'on regarde comme leur étant inférieurs et supérieurs se voient en contact immédiat et se présentent avec des caractères constants à de grandes distances; d'une autre part les grains oolithiques que renferment les Schistes calcaires de Stonesfield et les Roches arénacées qui les accompagnent, sont comme disséminés dans une pâte étrangère, dans laquelle on trouve des fragments et des galets roulés de véritable Calcaire oolithique; enfin, tout en regardant théoriquement comme probable l'existence des Mammifères à cette époque reculée, on peut jusqu'à démonstration du contraire, supposer que les matériaux remaniés d'un Terrain oolithique auraient pu être postérieurement entraînés avec des Fossiles de ce même Terrain dans des cavités préexistantes, de la même manière que les cavernes à ossements ont été remplies.

Le véritable intérêt de la science veut qu'on laisse subsister les doutes tant que l'on n'a pas réellement les moyens de les lever, quelles que soient les théories que les faits douteux appuient ou contrarient. C'est au Forest-marble des Anglais que sur le continent on rapporte le Calcaire à Polypiers de Caen, les Schistes calcaires de Solenhofen (Pierre lithographique) et d'Eichstædt, célèbres par les nombreux Fossiles qu'ils renferment, parmi lesquels on cite aussi des Insectes et les ossements de deux espèces perdues de Reptiles volants (Ptérodactiles) dont les Schistes de Stonesfield renfermeraient également des débris, si, comme le pense le célèbre Buckland, les ossements regardés jusqu'à présent comme des os d'Oiseaux devaient être plutôt rapportés à ces Reptiles singuliers. Le *Cronbrash,* l'Oolithe filicifère de Mamers. (J. Desnoyers) appartiennent à l'étage supérieur de l'Oolithe moyenne.

***** Argile de Dives.

Synonymie. Oxford-Clay, A.; Marne oxfordienne.

Formation. Très-analogue à celle du Lias et par conséquent fluvio-marine, composée de bancs épais d'une Argile bleue violâtre, avec des lits minces ou des nodules de Calcaire marneux à grains fins. Les Fossiles entiers sont très-nombreux; des débris d'Animaux fluviatiles (Crocodiles, Ichthyosaures) et de Végétaux terrestres, sont mêlés aux Coquilles marines parmi lesquelles des Ammonites, des Trigonies, des Pernes, des Térébratules, etc., et le *Gryphæa dilatata,* dominent. Les environs d'Oxford et les côtes du Calvados, de Villers-sur-Mer, Dives (Vaches-Noires), Mamers, Boulonais, etc. Le Gypse que l'on rencontre dans les Argiles de Dives et d'Oxford ne peut pas être considéré comme de formation contemporaine; ce sont des Cristaux disséminés, produits après coup par le jeu des affinités, à la suite de la décomposition des Pyrites que ces Marnes renferment abondamment.

****** Oolithe supérieure.

La grande quantité de Polypiers qui caractérisent les principaux bancs de cette série supérieure de l'Argile de Dives et d'Oxford les a fait désigner par les géologues anglais sous le nom de *Coral-Rag,* qu'il ne faut pas confondre avec le Calcaire à Polypiers de Caen qui est plutôt le Forest-marble. Le Calcaire à Dicérates (Mortagne, Boulonais), celui de Villers à Trouville (Calvados), d'Heddington près d'Oxford, etc., sont des exemples de ce Terrain dont quelques assises supérieures semblent presque uniquement composées d'une petite Gryphée, *Gryphæa virgula* (Lumachelle du Havre, du Boulonais, des environs de Beauvais, de la Rochelle, etc.).

******* Argile d'Honfleur.

Synonymie. Kimmeridge-Clay, Marne argileuse havrienne.

Formation. Très-analogue à celles des Argiles de Dives et du Lias; fluvio-marine, Argile bleue, lits fissiles, Fossiles marins nombreux (*Ostrea deltoidea,* caractéristique), Bois, Crocodiles, Ichthyosaures, etc.; cap la Hève, Villers-Ville, Oxford, Kimmeridge, Boulonais, etc.

******** Oolithe de Portland.

Synonymie. Portland Stone.

Formation. Marine, Calcaire oolithique à grains fins, fournissant de très-belles pierres à bâtir : Silex cornés en lits interrompus. Le *Pecten lamellosus* ou l'*Ammonites triplicatus* sont donnés comme Fossiles caractéristiques de ce dépôt oolithique supérieur à l'Argile d'Honfleur. L'île de Portland est le type de ce Terrain dont on ne peut citer des exemples bien positifs sur le continent, quoique dans le Boulonais on en retrouve des traces.

D. Terrains Weldiens.

On peut réunir sous ce nom et comme un exemple bien caractérisé d'une grande formation due aux atterrissements produits dans la mer par des eaux douces affluentes qui, alternativement, ont déposé à peu de distance de l'embouchure d'un fleuve, des Calcaires, des sables et des vases avec de nombreux débris de Végétaux terrestres, d'Animaux fluviatiles, qui se sont trouvés accidentellement mêlés à quelques Fossiles marins.

Comme cela doit être, cette formation est locale et très-circonscrite; les différents étages que l'on a reconnus dans sa composition, 1° le Calcaire de Purbeck, 2° le Sable ferrugineux d'Hasting, 3° l'Argile de Weald, ne sont pas également développés dans les mêmes lieux; ils le sont même plus souvent en raison inverse l'un de l'autre. La liaison intime de ces Terrains avec le Calcaire oolithique inférieur et avec les Roches arénacées de la Craie qui, l'un et l'autre, sont sans contredit des sédiments formés dans la mer, l'association des Fossiles marins avec les Fossiles terrestres et fluviatiles plus nombreux, il est vrai, fournissent des caractères et des inductions qui suffisent pour empêcher de regarder ces dépôts comme lacustres.

* Le Calcaire de Purbeck.

Synonymie. Purbeck Limestone; Lumachelle de Purbeck.

Formation. Fluviatile. Calcaire compacte, concrétionné ou fissile, en bancs quelquefois très-durs et susceptibles de recevoir un poli brillant. Coquilles univalves analogues au *Paludina vivipara,* Coquille fluviatile.

Fossiles. Empreintes de Poissons dans les lits argileux fissiles, Crocodiles, Tortues, Huîtres.

Exemple. L'île de Purbeck, la partie supérieure de l'île de Portland, au-dessus du Calcaire oolithique de ce nom, le même Calcaire en bancs subordonnés dans les Argiles de Sussex.

** Sable ferrugineux d'Hasting.

Synonymie. Iron-Sand, Hasting's-Sand, Tilgate-Beds, Aisen-Sandstein.

Formation. Atterrissement fluviatile. Sable et Grès presque toujours colorés en rouge et en noir par le Fer hydroxydé. Bancs très-puissants intercalés d'Argile plastique marbrée de rouge, de jaune et de brun, comme l'Argile plastique tertiaire (Savigny).

Fossiles. Terrestres et fluviatiles; Lignite en bancs ou en fragments disséminés dans les Sables et les Grès; os de Mégalosaure, d'Iguanodon, de Plésiosaures, de Crocodiles, de Tortues, de Poissons, d'Oiseaux; Cyrènes, Paludines, Unio, Potamides, Oursins.

Exemple. Sussex, Hasting, environs de Beauvais (Savigny), cap la Hève, etc.

*** Argile Weldienne.

Synonymie. Weald-Clay, Tetsvorth-Clay, Oaktree-Clay.

Formation. Fluviatile. Argile souvent plastique contenant des bancs de Calcaire compacte et de Sable ferrugineux subordonnés.

Fossiles. La plupart de ceux des Sables ferrugineux (*Cypris faba, vivipara?*). Ce dépôt bien caractérisé dans les vallées de Kent et de Sussex se voit, moins développé, sur la côte française, auprès du cap la Hève et dans le pays de Bray, au nord-ouest de Beauvais.

E. Terrains crétacés.

Si l'on fait abstraction des formations d'eau douce accidentelles et locales, dont il vient d'être question, les Terrains crétacés d'origine marine succèdent aux Terrains jurassiques ou oolithiques, dont ils se distinguent par un grand nombre de corps organisés qui leur sont particuliers; cependant ils renferment encore la plupart des genres des systèmes antérieurs, dont on ne retrouve plus d'indices dans les Terrains tertiaires, tels que les Ammonites, les Trigonies, les Plagiostomes, les Bélemnites.

Parmi les Fossiles caractéristiques des Terrains crétacés, on cite des Hamites, Turrilites, Scaphites et Baculites, ainsi que l'*Inoceramus sulcatus*, le *Catillus Cuvieri* et le *Gryphœa Columba.* On peut, dans ces Terrains, distinguer l'étage inférieur ou arénacé qui par ses Grès, ses Argiles et ses Lignites, se lie aux Terrains Weldiens, et l'étage supérieur ou calcaire dans lequel existe la Craie proprement dite : c'est-à-dire cette Roche calcaire blanche, tendre, tachante, qui compose la plus grande partie des falaises des deux rives du canal de la Manche, entre le Hâvre et Calais.

La quantité de sable disséminé, qui entre dans la composition de la Craie supérieure, est très-variable, et les proportions généralement croissantes des étages supérieurs aux inférieurs ont conduit les géologues à distinguer trois grandes assises crayeuses, auxquelles ils ont donné des dénominations particulières : 1° l'inférieure ou Craie chloritée; 2° la moyenne ou Craie Tuffau; 3° la supérieure ou Craie blanche.

Il est cependant essentiel de faire observer que ces divisions distinctes, qu'il est possible d'établir dans les Terrains du centre de l'Europe, et particulièrement sur les deux rives du canal de la Manche, s'effacent déjà dans les terrains crétacés qui s'appuient sur les hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées, dont ils forment en partie les contre-forts et même les crêtes les plus élevées dans certains points. Dans ces dernières localités, les terrains crétacés ne sont plus reconnaissables pour les géologues habitués à les étudier autour du bassin parisien. Les Roches, par leur dureté, par leurs couleurs, peuvent être et ont été confondues avec celles de Terrains plus anciens. Ce sont spécialement les Fossiles qui, dans ces derniers temps, ont conduit avec les inductions tirées des superpositions, à reconnaître la présence des terrains crétacés dans la composition des grandes chaînes européennes.

* Craie inférieure ou chloritée.

Synonymie. S. Sable et Grès verts; Inferior Green Sand, A.

Formation. Atterrissement marin; Sable ferrugineux ou coloré en vert, plus ou moins foncé, par les grains souvent très-gros de Fer silicaté; nodules de Fer phosphaté; bancs de Grès très-durs subordonnés.

Fossiles. Marins très-nombreux, parmi lesquels on trouve beaucoup de débris, quelques Fossiles terrestres (bois) subordonnés.

Ces Fossiles appartiennent à un très-grand nombre des genres qui caractérisent les Terrains secondaires précédents, et qui manquent dans les Terrains tertiaires, tels que les Ammonites, Plagiostomes, Podopsides, Inocérames, Trigonies, etc. Les plus caractéristiques sont les *Gervilia aviculoides, Thetis minor, Trigonia aliformis.*

** Craie moyenne ou Tuffau.

Cette variété, distincte dans la ceinture sud-est du bassin central de la France, se confond, soit avec la Craie inférieure sableuse, soit avec la Craie supérieure tendre; elle ne diffère réellement de celle-ci que par une proportion plus sensible de sable; elle est plus dure, moins blanche, et fournit de très-bonnes pierres à bâtir. Les assises distinctes sont souvent séparées par des bandes irrégulières plus siliceuses, et même par des rognons de Silex ordinairement blonds.

Les Fossiles, moins abondants que dans la Craie sableuse inférieure, sont à peu près les mêmes; cependant les dépouilles des Animaux pélagiens l'emportent sur celles des Mollusques littoraux.

Entre la Craie inférieure et la Craie Tuffau ou moyenne, on rencontre fréquemment des lits argileux (Gault) qui contiennent beaucoup de Fossiles marins bien conservés.

*** Craie blanche.

C'est un précipité formé probablement loin des côtes, et après que les particules grossières, suspendues dans les mêmes eaux, avaient été déjà déposées. La Craie blanche, dont celle de Meudon et des côtes de Normandie (Dieppe, Calais) offre des exemples, se voit également sur les côtes de l'Angleterre (Albion). La stratification y est peu apparente; la masse, qui a quelquefois plusieurs centaines de pieds d'épaisseur, est coupée horizontalement et de six, huit à quinze pieds de distance par des lignes de rognons siliceux (Silex pyromaque), et même par des lits minces et continus. La disposition et la forme de ces Silex annoncent que ces corps n'ont pas préexisté à la masse qui les enveloppe, mais plutôt que ce sont le résultat de la conglomération sur certains points de la matière siliceuse d'abord disséminée dans la pâte calcaire.

Toute la Craie blanche ne contient pas de Silex, la partie inférieure en est souvent dépourvue.

Les Fossiles sont plutôt rares qu'abondants; cependant quelques lits en renferment en grand nombre : ils sont tous marins et accompagnés rarement de Bois terrestres.

Plusieurs grands Reptiles inconnus (*Mososaurus*) ont été trouvés dans la Craie supérieure de Maestricht. On cite avec raison le *Catillus Cuvieri* comme un des Fossiles les plus caractéristiques.

IIIe Classe. — Terrains tertiaires.

Tous les Terrains supérieurs à la Craie doivent être compris sous cette dénomination générale; il s'en faut cependant qu'ils soient tous du même âge, et parmi eux il est possible de reconnaître des dépôts très-distincts formés soit en même temps sous des influences très-différentes, tantôt sous des influences semblables dans des temps différents. Jusqu'à présent on peut dire que la limite qui sépare la Craie des Terrains qui lui sont superposés, est suffisamment tranchée; mais il ne s'ensuit pas que ce que l'on voit soit de même partout. Il est même probable qu'entre les produits de deux époques très-différentes, il s'est fait des dépôts qui participent, par leurs caractères zoologiques, et des Terrains secondaires et des Terrains tertiaires; aussi ne faut-il, dans l'état actuel de la science, regarder l'opposition que l'on remarque dans deux séries de Terrains immédiatement superposés que comme un fait local.

Dans les Terrains tertiaires on ne voit plus ni Ammonites, ni Bélemnites, ni Plagiostomes, Catillus, etc., et l'on voit, au contraire, un grand nombre de genres inconnus et d'espèces nouvelles. Presque tous les Terrains tertiaires sont ou des dépôts littoraux, ou des dépôts isolés, faits dans des localités circonscrites; de sorte que l'on conçoit facilement les différences qui les distinguent entre eux.

Tous les Terrains tertiaires actuellement soumis à l'inspection des géologues, n'ont pas été émergés en même temps, et les uns étaient peut-être déjà depuis longtemps abandonnés par les eaux, que les autres n'étaient pas encore déposés; aussi parvient-on chaque jour à séparer et à rapporter à des âges très-différents des dépôts que l'on avait confondus et que l'on regardait comme contemporains. Desnoyers est l'un des géologues qui a, dans ces derniers temps, fourni les meilleures preuves de cette succession dans les formations tertiaires, et qui a classé une grande partie des dépôts connus dans l'ordre relatif de leur ancienneté. Ses observations, d'accord avec celles d'Élie de Beaumont, de Boué, de Lyell et d'un grand nombre d'observateurs, ont même démontré que, pendant la formation de la série des Terrains tertiaires, la surface de la terre a été agitée par de violentes commotions, à la suite desquelles les plus hautes montagnes alpines ont été soulevées, et la forme, ainsi que la relation des bassins marins, ont changé. Un des accidents que présentent fréquemment les divers dépôts tertiaires, c'est l'alternance d'assises qui ne renferment que des dépouilles d'Animaux ou de Végétaux fluviatiles et terrestres avec d'autres assises entièrement remplies de Fossiles marins; c'est encore le mélange de Fossiles des eaux douces avec les débris des êtres qui ont habité la mer. Ces faits, déjà observés dans les Terrains plus anciens (Charbon de Terre, Calcaire de Purbeck, Argile de Weald), s'expliquent également, pour presque tous les cas, par les affluents d'eau douce dans les bassins marins; affluents d'autant plus nombreux, que la surface des Terres découvertes a été plus étendue. Dans un petit nombre de circonstances, on peut, il est vrai, attribuer les alternances à des changements relatifs de

niveau de divers points du sol, à la suite des grands bouleversements qui ont été signalés plus haut. Par exemple, il semble démontré que les Faluns marins de la Touraine sont superposés aux Meulières, lacustres des Terrains parisiens; mais on peut moins expliquer cette alternance par un soulèvement des mers au-dessus de leur niveau précédent, que par l'affaissement du sol déjà émergé.

Entrer dans de plus grands détails à ce sujet, ce serait revenir sur les généralités, trop longues peut-être, qui sont en tête de cet article.

Jusqu'à ce que l'on soit parvenu à établir une série chronologique continue des dépôts tertiaires connus, si toutefois cette tentative peut être couronnée de succès, on les divise assez naturellement en deux grands groupes dont on peut trouver les types dans les Terrains des environs de Paris d'une part, et dans les collines subapennines de l'autre : 1° les Terrains tertiaires parisiens; 2° les Terrains tertiaires subapennins.

A. Terrains tertiaires parisiens.

* Argile plastique.

Synonymie. Plastic-Clay.

Formation. Fluvio-marine.

Fossiles. Marins et fluviatiles, selon les localités.

Dans les anfractuosités de la Craie déjà consolidée et comme ravinée, on trouve des dépôts puissants, mais non continus, d'Argile blanche ou colorée en rouge, jaune et gris, qui est propre à la fabrication des poteries fines. Souvent ces dépôts reposent sur des galets ou cailloux roulés siliceux; ils alternent avec des bancs de Sable et de Grès qui le plus souvent les recouvrent; des amas de Lignite plus ou moins puissants, et dans lesquels on reconnaît la présence de Végétaux dicotylédonés. Des débris de Reptiles (Crocodiles) et des Mollusques fluviatiles caractérisent l'Argile plastique des environs de Paris, tandis qu'autour de Londres et dans l'île de Wight, le même Terrain ne renferme que des Fossiles marins. Au surplus, l'Argile plastique proprement dite, qui, dans ces différentes localités, offre les mêmes caractères minéralogiques, ne contient pas de Fossiles; ceux-ci se voient plutôt dans les Sables et Grès supérieurs.

Les Argiles de Vanvres, de Gentilly, de Dreux, sont des exemples du Terrain d'Argile plastique. Nulle part ce dépôt ne paraît contenir les Fossiles de la Craie.

** Calcaire grossier.

Synonymie. Calcaire à Cérithes, London-Clay; Calcaire tritonien (Brongniart).

Formation. Marine de rivage.

Le Terrain de Calcaire grossier est composé d'assises distinctes de sédiments plus ou moins fins, et dans lesquels on voit distinctement les débris triturés de Coquilles et d'autres corps marins avec lesquels on en trouve qui ont conservé leur intégrité, surtout dans certaines localités, comme Grignon, Courtagnon, Parnes, Magny, etc. Ces Fossiles, qui ont été l'objet de recherches et de travaux particuliers, sont en très-grand nombre (plus de douze cents espèces), et tous jusqu'à présent paraissent différer de ceux des Terrains plus anciens; ils diffèrent également, quoique d'une manière moins tranchée, des Fossiles des Terrains supérieurs ou subapennins. Le Calcaire grossier, exploité autour de Paris, fournit les pierres d'appareils et les moellons employés dans les constructions de cette grande cité.

*** Gypse palœothérien.

Synonymie. Gypseous fresh-water.

Formation. Fluviatile, sous-marine.

Au milieu des Calcaires grossiers, on aperçoit déjà localement (Nanterre, Vaugirard) des dépôts plus ou moins puissants d'Argile ou de Marne calcaire, qui renferment des Coquilles d'eau douce, des ossements de grands Mammifères perdus, et du Gypse, ainsi que des nodules de Strontiane. Ces dépôts accidentels annoncent que dans la baie marine, sous les eaux de laquelle se déposait le Calcaire grossier marin, il débouchait quelque cours d'eau douce, qui de temps en temps apportait son tribut à la mer. Des circonstances qu'il n'est pas possible de développer ici, ont fait prédominer, pendant un temps plus ou moins long, l'arrivée des matériaux fluviatiles et du Gypse qui ont donné lieu à un Terrain d'eau douce qui s'est trouvé intercalé dans les dépôts marins; aussi le Terrain gypseux ne forme-t-il réellement qu'un grand amas ovoïde, dont la plus forte épaisseur correspond aux buttes de Montmartre. On peut observer que cet amas n'a cependant été formé que successivement, puisqu'il est stratifié. Les ouvriers qui l'exploitent distinguent trois masses gypseuses : 1° la supérieure ou haute masse; 2° la moyenne ou seconde masse; 3° l'inférieure ou basse masse. Elles sont séparées les unes des autres par des lits plus ou moins nombreux et épais de Marnes qui ne sont pas employées.

La Roche gypseuse est un véritable Sel qui semble avoir été précipité d'une dissolution, soit que le Gypse soit arrivé réellement dissout dans les eaux courantes qui affluaient dans ce lieu, soit que ces eaux fussent chargées d'une certaine quantité d'Acide sulfurique qui, rencontrant de la Chaux carbonatée en suspension, l'aurait transformée en Sulfate.

La présence dans le Gypse parisien des grands Mammifères de genres inconnus, auxquels Cuvier a donné les noms de *Palœotherium*, d'*Anoploterium*, de *Dichobunes*, *Chœropotames*, etc., est trop connue, et il reste trop peu de place pour en traiter ici; il faut donc renvoyer aux ouvrages spéciaux de Cuvier et Brongniart sur ce sujet, les plus importants de la géologie moderne.

Avec les Mammifères cités ci-dessus, le Gypse renferme encore les débris de nombreux Reptiles (Crocodiles, Tortues), de Poissons, etc. Les plâtrières d'Aix en Provence, qui paraissent devoir être comparées à celles de Paris, renferment en outre une très-grande quantité d'Insectes terrestres de tous les ordres. De même que dans le Calcaire grossier, on a observé des dépôts d'eau douce intercalés, on voit dans le grand amas gypseux ses lits alterner avec d'autres lits qui renferment des Coquilles marines (Hutte aux Gardes, Montmartre, Soisy, etc.); de sorte que les conséquences extraordinaires auxquelles avait d'abord donné lieu l'observation des Terrains parisiens, ne paraissent réellement pas fondées, et personne ne croit plus que des

irruptions et des retraites alternatives des mers soient nécessaires pour expliquer la formation des Terrains parisiens.

Le Gypse proprement dit est recouvert par des Marnes, parmi lesquelles une Marne argileuse, verte, se fait remarquer par sa constance. Cette Marne, assez homogène, et qui est employée, aux environs de Paris, à la fabrication des tuiles, carreaux, briques et poteries grossières, ne contient pas de Fossiles, mais elle est au milieu d'autres lits de diverses couleurs, qui renferment les unes des Coquilles d'eau douce, telles que Lymnées et Planorbes (Pantin); les autres des Huîtres, des Cérites, des débris de Poissons marins, etc.

**** Sables et Grès marins supérieurs.

Synonymie. Upper marine.

Formation. Atterrissement marin.

Sable stratifié en lits distincts et ferrugineux, micacé, quelquefois très-blanc, remplacé par des bancs de Grès très-dur qui ne sont pas continus, et sont visiblement le résultat de l'agglutination du Sable par place. Ce grand dépôt sableux, qui couronne les hauteurs de toutes les collines des environs de Paris, renferme des Coquilles marines très-analogues à celles du Calcaire grossier; mais comme elles ont presque partout été détruites, leurs moules, très-difficiles à bien caractériser spécifiquement, ne se voient que dans les bancs de Grès qui, généralement, occupent les parties supérieures du dépôt.

***** Calcaire d'eau douce supérieur et Meulières.

Synonymie. Upper marine.

Formation. Un grand dépôt, qui semble avoir eu réellement lieu sous des eaux douces fluviatiles et lacustres, recouvre les Sables marins, et il diffère par place quant à la nature des Roches dont il est composé: tantôt ce sont des Calcaires à grains fins, tantôt ce sont des Silex caverneux, propres à faire des meules, et qui contiennent, avec des Lymnées, des Planorbes, des Hélices, etc., des débris de Végétaux aquatiques (Chara, Gyrogonites).

Les Meulières des plateaux parisiens et le Calcaire des environs d'Orléans appartiendraient à ce dépôt lacustre supérieur; mais il faut remarquer qu'à la partie sud et sud-est du bassin parisien, la formation d'eau douce la plus superficielle se lie sans interruption avec l'Argile plastique, qui recouvre la Craie, et qu'une grande partie de cette formation peut être considérée comme contemporaine, et du Gypse, et du Calcaire grossier lui-même. Cette observation s'applique à ce qu'il reste à dire en quelques mots sur les Terrains tertiaires subapennins.

B. Terrains tertiaires subapennins.

Quoique d'une manière générale ils puissent être considérés comme plus récents que le Calcaire grossier parisien, on ne peut établir, entre les différents membres dont ils se composent et les formations parisiennes, des rapports exacts; ils se composent de grands amas argileux, bleuâtres, qui renferment des Lignites et de nombreux débris de Mollusques marins, presque tous différents de ceux du Calcaire grossier parisien, et ayant beaucoup plus d'analogie avec le test des Mollusques qui vivent encore dans les mers environnantes.

Les Argiles sont surmontées par des dépôts de Sables ferrugineux et de Cailloux roulés, au milieu desquels on trouve non-seulement des Coquilles marines, mais aussi des ossements de grands Mammifères terrestres. Ces derniers dépôts se confondent avec ce que l'on a appelé le *Diluvium*. Depuis les côtes d'Espagne jusqu'aux environs de Vienne en Autriche, en suivant le littoral de la Méditerranée et remontant le Danube, on rencontre des Terrains appartenant à cette division et dont les caractères sont identiques. Le Craq des Anglais, les Faluns du Cotentin et de la Loire, une partie de la Molase coquillaire de la grande vallée de la Suisse, sont également regardés comme analogues aux Terrains des collines subapennines.

Il n'a pas dépendu de la volonté de l'auteur de cet article, Constant Prevost, de le réduire à une moindre étendue; l'immense quantité de matériaux qu'il avait à exploiter ne lui ont pas permis de rester dans les limites tracées pour ce Dictionnaire, et qui ont été généralement respectées.

TERRAPÈRE. rept. chel. Sous-genre de Tortues ainsi nommé par Merrem et comprenant les Tortues à boîte.

TERRASSON. ois. Synonyme vulgaire de Motteux. *V.* Traquet.

TERRE. min. Dénomination commune d'un grand nombre de substances minérales amorphes, très-variées dans leur nature intime et leurs différents caractères, et qui néanmoins se présentent toutes sous un aspect terne. On a donc appelé:

Terre adamique, le Fer oxydé rouge.

Terre d'Almagra, une Terre rouge, ocreuse, dont on se sert dans la peinture à fresque, et qui ressemble beaucoup à la Sanguine.

Terre alumineuse, une variété du Lignite terreux. Le même nom s'applique également aux terres dont on extrait l'Alun ou Sulfate d'Alumine et de Potasse.

Terre ampélite, un Schiste pyriteux susceptible de s'effleurir, et ayant de l'analogie avec le Lignite pyriteux. Les anciens le nommaient aussi Terre de Vigne.

Terre anglaise, une Argile plastique, avec laquelle on fait les faïences à couverte transparente.

Terre argileuse, celle qui contient une quantité notable d'Argile.

Terre d'Arménie, une Argile ocreuse, rouge, employée dans la peinture à fresque.

Terre arsenicale, un mélange naturel d'Arsenic noir, pulvérulent, et de Chaux arséniatée.

Terre bitumineuse, des substances minérales, terreuses, qui contiennent du Bitume.

Terre bitumineuse feuilletée, la Dusodyle.

Terre de Buccaros, la Sanguine.

Terre bleue, le Fer phosphaté pulvérulent et certaines Lithomarges, qui doivent cette couleur au Cuivre carbonaté azuré.

Terre bleue de montagne ou simplement Bleu de montagne, le Cuivre carbonaté pulvérulent.

Terre de bruyère, un mélange de Sable fin et de Terreau ou Humus. Elle est en général noirâtre et légère, très-perméable à l'eau. Cette Terre est indispensable pour la culture d'une foule d'Arbustes ou d'Ar-

brisseaux; tels sont surtout ceux de l'Amérique du Nord et du Cap.

Terre calaminaire, le Zinc oxydé Calamine.

Terre calcaire, la Chaux carbonatée, en général.

Terre de la Chine, le Feldspath kaolin.

Terre de Chypre, la Chlorite pulvérulente.

Terre cimolée ou de Cimolis, une espèce d'Argile qui, selon Théophraste, servait non-seulement en médecine, mais encore pour dégraisser les étoffes de laine.

Terre de Cologne, le Lignite terreux noirâtre, des environs de Cologne, qui sert à la peinture grossière, et que les fabricants peu délicats emploient à la sophistication du tabac à priser.

Terre Corundi, l'Émeril de l'Inde ou le Corindon lamelleux.

Terre cuivreuse, certains Minerais de Cuivre devenus ternes et pulvérulents par suite de la décomposition lente qu'ils ont éprouvée.

Terre de Damas, une des Terres argileuses dont les anciens faisaient usage, et qui était une espèce d'Ocre rouge.

Terre décolorante, un Lignite d'Auvergne, qui a la propriété de décolorer beaucoup de liquides, et entre autres le vinaigre rouge.

Terre écumeuse, la Chaux carbonatée magnésienne nacrée.

Terre a foulon, différentes variétés d'Argile douce au toucher, qui sont employées pour enlever aux étoffes de laine l'huile dont on s'est servi pour carder et filer la laine.

Terre a four, une Argile plastique, mêlée de Sable, qui est susceptible de se cuire sans se fondre, et que l'on emploie de préférence pour la confection des fours.

Terre galatienne, une des Terres argileuses employées par les anciens.

Terre glaise, l'Argile plastique.

Terre hoppienne, la Magnésie carbonatée.

Terre du Japon, le Cachou.

Terre de Lemnos, une Argile blanche, dont on formait des espèces de Pastilles, et sur lesquelles on imprimait l'empreinte d'un cachet. De là le nom de Terre sigillée, qu'on lui donnait aussi.

Terre magnésienne, la Magnésie carbonatée pulvérulente.

Terre de Manganèse ferrugineuse, le Manganèse oxydé noir.

Terre de Marmarosch, une variété de Chaux phosphatée terreuse.

Terre martiale bleue, le Fer phosphaté pulvérulent.

Terre mélienne ou de Mélos, une Argile rouge, que les anciens employaient fréquemment en médecine.

Terre miraculeuse, une Chaux carbonatée farineuse. Cette substance porte également le nom de Farine fossile.

Terre noire, un produit qui appartient au Terrain tertiaire du bassin de Paris. Les Terres noires sont supérieures à l'Argile plastique du Soissonnais; on les exploite en grande quantité dans plusieurs localités; on les répand sur les prairies artificielles dont elles augmentent singulièrement la végétation, quoique l'on ne puisse raisonnablement expliquer leur action. Ces Terres sont en petits grumeaux noirs, mélangés de quelques grains terreux, d'un blanc sale, que l'on a reconnus pour être du sous-sulfate d'Alumine; on y distingue aussi de petites aiguilles de sulfate de Chaux; leur saveur est stiptique. Elles ont donné à l'analyse chimique : Eau, 55; sulfate de Fer, 5; sulfate de Chaux, 4; sous-sulfate d'Alumine, 8; Alumine, 12; Silice, 16.

Terre ochroïte, le Cerium terreux.

Terre d'Ombre, un Lignite d'un beau brun foncé, et qu'on emploie dans la peinture. Elle vient, dit-on, de l'Ombrie, province des États romains. Mais il en existe aussi dans d'autres parties de l'Italie. Elle doit sa couleur à l'Oxyde de Fer qu'elle contient en abondance.

Terre de Patna, une Argile qu'on trouve sur les bords du Gange, et dont on fait des vases réfrigérants.

Terre de Perse, une espèce d'Ocre rouge, analogue à celle qu'on nomme Rouge indien.

Terre pesante, la Baryte sulfatée compacte.

Terre de pipe, une variété d'Argile plastique d'un gris foncé, qui devient blanche par la cuisson, et avec laquelle on fait non-seulement des pipes, mais des plats, des assiettes, etc.

Terre a pisé, une Terre forte, mélangée de pierres et de cailloux d'une grosseur moyenne, et dont on se sert pour faire le *pisé*, sorte de bâtisse économique très-usitée dans plusieurs provinces de la France.

Terre a porcelaine, le Kaolin ou Feldspath décomposé.

Terre a potier, l'Argile plastique.

Terre pourrie, l'Argile tripoléenne.

Terre pyriteuse, des Lignites contenant une grande quantité de Fer sulfuré en décomposition, et qu'on lave pour leur enlever le sulfate de Fer produit par cette décomposition, et dont on accélère en même temps la formation.

Terre samienne ou de Samos, l'une des Terres que les anciens employaient en médecine.

Terre savonneuse, l'Argile à foulon.

Terre sidneyenne, une Argile rapportée par Sidney, de la Nouvelle-Galles.

Terre de Sienne, une espèce d'Ocre brunâtre, que l'on tire des environs de Sienne en Italie.

Terre sigillée, la Terre de Lemnos.

Terre de Sinope, une espèce d'Ocre rouge employée autrefois en médecine et dans la peinture.

Terre de Smyrne, le Natron du Levant.

Terre a sucre, l'Argile dont on se sert dans les raffineries pour purifier le sucre.

Terre talcaire ou talqueuse, la Chlorite ou le Talc pulvérulent.

Terre tufière ou tufacée, un Tuf friable, qui sert de castine dans beaucoup de forges.

Terre végétale, toute Terre qui est propre à la végétation. Elle forme à la surface du globe une couche dont l'épaisseur est extrêmement variable, mais qui, en général, est plus considérable dans les vallées, les plaines déclives, que sur les montagnes qui en sont souvent tout à fait dépourvues. Les substances qui entrent dans la composition de toute Terre végétale, sont l'Argile, la Silice, le Calcaire et l'Humus. C'est du mé-

lange de ces quatre substances, dans des proportions diverses, que résulte la Terre propre à la végétation, et cependant, à l'exception de l'Humus, ces matières isolées sont impropres à la végétation. On distingue différents types de Terre végétale.

1° La *Terre argileuse* ou *Terre forte*. Elle se compose d'Argile et de Silice, mais la première de ces substances y prédomine; on y trouve de plus une certaine quantité d'Humus, quelquefois de l'Oxyde de Fer et quelques autres corps étrangers, mais dans de faibles proportions. Elle est onctueuse et douce au toucher, se pétrit facilement entre les doigts en retenant les formes qu'on lui a données; elle se laisse très-difficilement pénétrer par l'eau, et retient fortement ce liquide quand une fois il s'est interposé entre ses molécules.

2° *Terre franche* ou *Terre normale*. Cette Terre, que les cultivateurs considèrent comme le type de la bonne Terre végétale, est, comme la précédente, composée d'Argile et de Sable, mais dans des proportions beaucoup plus convenables à la végétation. Le Sable y prédomine. Sa couleur est grisâtre ou brune; elle est douce au toucher, se divise avec une grande facilité, se laisse facilement pénétrer par l'eau.

3° *Terre calcaire*. Celle qui a pour base le Carbonate de Chaux, mêlé avec de l'Argile et du Sable, en différentes proportions. Elle est assez douce au toucher, retient l'eau facilement, a une couleur plus ou moins blanchâtre.

4° *Terre siliceuse* ou *sableuse*, celle qui est formée de Sable ou Silice en excès; elle est rude au toucher, légère, se laisse rapidement pénétrer par l'eau.

On nomme *Humus* ou *Terreau* le produit de la décomposition des substances animales et végétales à l'air libre. Par suite de la fermentation qui s'est établie dans ces substances, de nouveaux produits sont formés; tel est entre autres l'Ulmine ou Acide ulmique, résultat de la décomposition des tissus végétaux, et qui paraît jouer un rôle important dans les phénomènes de la nutrition des Végétaux. L'Humus est de toutes les Terres végétales la plus propre aux phénomènes de la végétation.

Terre de Vérone, la Chlorite.

Terre verte, la Chlorite terreuse. On la retire du Monte-Bretonico, dépendant du Monte-Baldo. Faujas de Saint-Fond la considère comme un Feldspath décomposé. Elle est employée dans la peinture à fresque.

Terre vitrifiable, la Silice.

Terre vitriolique, le Lignite terreux contenant abondamment du sulfate de Fer, appelé autrefois Vitriol vert.

Le mot Terre est souvent employé pour présenter l'idée de l'ensemble du globe terrestre, appliquée à l'Histoire naturelle, idée qui s'attache également à la Géographie physique. Sous ce point de vue la terre est considérée comme un corps opaque, à peu près sphérique, lancé dans le système solaire dont elle est une planète, sa distance à l'astre qui l'éclaire est de 34,505,422 lieues; elle tourne autour de cet astre en 365 jours 5 heures 45 minutes 43 secondes, et cette révolution est l'année; tournant en outre sur elle-même dans vingt-quatre heures, cette révolution secondaire est le jour. Un axe sur lequel est censé s'exercer ce dernier mouvement, traversant le globe, y passe par deux points opposés appelés *pôles;* l'un se nomme *arctique* et marque le nord; l'autre s'appelle *antarctique,* c'est celui du sud. Vers ces deux points, la terre est légèrement aplatie; le diamètre dont les pôles sont les deux extrémités, est de 2,860 lieues; celui qui le coupant à angle droit se conçoit d'un point de l'équateur à un point opposé est de 10 lieues environ plus grand. L'*équateur* est le cercle du globe qui, à une distance égale des deux pôles, le coupe précisément par le milieu, et dont la circonférence est d'environ 8,580 lieues. Comme la rotation diurne n'a pas lieu dans un plan parallèle à celui de la coupe du globe par l'équateur, mais que l'axe qui passe par les pôles est incliné de 23° 28′ sur ce plan, on a imaginé deux parallèles appelés *tropiques,* limites apparentes de la marche du soleil; le septentrional est le tropique du Cancer, le méridional celui du Capricorne. Ces noms viennent de ce que pour les Hommes de l'hémisphère où fut inventée l'astronomie, le soleil, parvenu au solstice d'été, semble redescendre vers le sud, ou recule vers le tropique opposé, d'où il remonte vers le septentrion aussitôt qu'il y est parvenu. La marche du soleil entre les tropiques détermine les saisons qui sont opposées pour les deux hémisphères, c'est-à-dire dont l'un se trouve en hiver quand l'autre est en été, et au printemps quand celui-ci est en automne. On appelle *solstice* le point de chacun des tropiques qu'atteint la plus grande élévation ou le plus grand abaissement du soleil dans l'*écliptique,* qui est le cercle coupant obliquement l'équateur dans lequel le soleil paraît tourner autour de la terre. Le solstice d'été est pour nous celui où le soleil, parvenu au tropique septentrional ou du cancer, doit redescendre; il détermine le plus long jour de l'année pour l'hémisphère boréal, et conséquemment le plus court pour l'hémisphère austral. Le solstice d'hiver, qui marque le jour le plus court des hivers, et conséquemment le plus long pour l'autre côté de la ligne, est celui où le soleil, arrivant au tropique du Capricorne, l'abandonne aussitôt pour remonter vers le tropique du cancer. Les deux points opposés où l'écliptique coupe l'équateur, s'appellent *équinoxes,* parce que les nuits sont égales aux jours en durée, quand le soleil y passe dans sa révolution annuelle. Cette élévation et cet abaissement alternatif et régulier du soleil sur le plan de l'équateur terrestre, produisant les saisons et conséquemment l'inégalité de la durée des jours et des nuits, a non-seulement servi de moyen pour mesurer le temps, mais encore pour déterminer sur le globe une division de climats que les astronomes et les géographes ont évaluée en heures, mais que le naturaliste considère sous le point de vue de l'influence qu'ils exercent sur la répartition à la face du globe des êtres organisés. La circonscription de ces climats, considérés ainsi physiquement, ne dépend pas uniquement de la distance à l'équateur; elle se modifie par une multitude de causes locales, ainsi que De Candolle l'a fort savamment expliqué quand il a porté la lumière dans la Géographie botanique, jusqu'à lui seulement indiquée et déjà surchargée de consi-

dérations spéculatives qui, sans l'esprit judicieux du professeur genevois, eussent détourné cette science de la marche qu'elle doit tenir.

Les principaux climats sont ceux qui dès longtemps ont été indiqués sous le nom de zones. Ils sont au nombre de trois :

1° La Zone torride : unique, centrale, contenue entre les deux tropiques, de plus de 1,100 lieues de largeur, coupée en deux parties presque égales par l'équateur; ainsi nommée de la chaleur perpétuelle qui ne cesse d'y régner, chaleur plus grande, *à circonstances égales de localité,* qu'elle ne l'est jamais en dehors des tropiques. Ici, quand le sol n'est point abandonné à l'ardeur dévorante d'un soleil rarement éloigné de la perpendiculaire, et que les eaux, fécondées par l'influence de ce grand foyer, ne s'évaporent pas sans profit pour la végétation, la nature produit avec complaisance et même avec luxe, les plus pompeuses de ses merveilles et le plus de ces créatures auxquelles ses lois imposèrent des formes prodigieusement variées. La végétation n'y cesse point, la vie dans toute son intensité ne s'y use que par l'exercice continuel de ses propres forces; et quand une mort hâtive y vient atteindre des êtres qui vécurent trop vite, ces êtres sont aussitôt remplacés sans efforts par l'effet d'une puissance productrice infatigable.

2° La Zone tempérée : double, dont une moitié est au nord de la zone torride, et l'autre au sud, s'étendant des deux tropiques aux deux cercles polaires. La largeur de chacune de ses parties est de mille lieues au moins. Dans leurs limites tropicales, elles sont souvent plus chaudes que certaines parties de la torride, tandis que d'autres points de leur surface éprouvent déjà les rigueurs d'un éternel hiver.

3° La Zone glaciale : également double, dont les deux parties opposées, limitées d'un côté par le cercle polaire, ont les pôles pour centre et non pour extrémité. Région déshéritée, où la nature semble expirer dans les longueurs alternatives de jours sans éclat ou dans la profondeur de ténèbres humides. Des neiges éternelles y réfléchissent une lumière égarée au bruit confus du déchirement des montagnes de glace contre lesquelles brisent en mugissant des flots qui deviennent aussitôt solides.

Outre les parallèles à l'équateur, par lesquels sont circonscrites les zones, les astronomes imaginèrent d'autres cercles qui les coupent perpendiculairement et qu'on nomme *méridiens*. Ces cercles indiquent qu'il est simultanément midi ou minuit sous tous les points de leur étendue qui va d'un pôle à l'autre. On leur avait supposé quelqu'influence dans la Géographie naturelle, mais cette influence paraît être nulle ou à peu près nulle.

La surface du globe se compose de terre et d'eau; cette eau doit, antérieurement à l'existence de la plupart des créatures actuelles, avoir couvert la terre. Il n'entre pas dans le cadre de cet article de rechercher les causes qui ont pu faire surgir les continents et les îles, ou par quelles révolutions physiques les îles et les continents furent soustraits à l'empire de l'Océan. Il suffit ici de dire que les mers, maintenant restreintes dans leur bassin où des lois qui régissent les liquides enchaînent leurs flots, occupent les trois quarts au moins de la surface du globe. Un mouvement de flux et de reflux leur est imprimé par l'action qu'exerce sur notre atmosphère la lune, 49 fois plus petite que la planète à la marche de laquelle ce satellite se trouve attaché, et que 85,000 lieues séparent de la terre. Ce mouvement de flux et de reflux a son importance en Géographie naturelle puisqu'il procure la facilité d'étudier les productions océaniques qui prospèrent ou décroissent en nombre, selon qu'elles vivent alternativement couvertes ou découvertes par les eaux de la mer, ou qu'elles demeurent éternellement plongées dans ses profondeurs. Il influe encore sur la Géographie physique, en ce que, imprimant, par réaction, des mouvements dans l'atmosphère, il n'est pas étranger à l'action des vents dont le rôle est important à la surface de la terre pour disséminer, favoriser ou contenir la végétation. La mer influe encore sur les productions terrestres en modifiant la température de ses rivages. Ceux-ci n'étant, *toutes circonstances de localité égales d'ailleurs,* ni aussi froids en hiver, ni aussi chauds en été que l'intérieur des terres, jouissent d'une sorte d'égalité atmosphérique par l'effet de laquelle la propagation d'une quantité d'êtres de la Torride s'étend dans les deux moitiés de la zone tempérée, et des créatures de cette dernière jusque dans quelques baies de la zone glaciale. Aussi les îles, d'autant plus assujetties à l'influence de cette égalité qu'elles sont moins considérables, présentent-elles souvent dans leur végétation, et dans les animaux qu'elles nourrissent, des particularités qui paraissent renverser l'idée qu'on se forme de l'influence des climats jusqu'ici trop servilement considérés dans leur parallélisme.

Après l'influence du voisinage des mers, celle de l'élévation du sol a le plus d'empire sur la répartition des corps organisés à la surface du globe. Quant aux corps bruts, aux roches, aux substances minérales, éléments et supports de tous corps organisés, la nature, en les prenant pour base de ses enfantements, ne leur donna point de limites géographiques. Partout les mêmes, ces corps bruts ne sont sujets qu'à des circonstances locales, qui peuvent partiellement les bouleverser et rompre leurs rapports de juxta-position, mais non leur fournir les moyens de se propager de proche en proche à la surface de ce globe dont ils sont les fondements éternels, mais inertes par eux-mêmes.

Cependant si ces corps bruts ne sont point soumis aux lois qui président à la distribution des plantes et des animaux à la surface des terres ou dans les profondeurs des mers, ils exercent une grande action sur cette distribution. Les pluies abaissant les monts qu'elles dépouillent, et nivelant, à la longue, le globe dont elles étendent insensiblement les plaines aux dépens des sommités; les volcans à leur tour soulevant des plaines pour les transformer en montagnes, sont, en Géographie physique, ce que les guerres et les conquêtes sont relativement à la Géographie politique. Ces causes viennent bouleverser les limites dans lesquelles se renfermaient certaines créatures, qu'elles

contraignent à la dispersion lorsqu'elles ne les détruisent pas.

C'est donc au milieu de mille aberrations et de tant de causes de changement que le naturaliste doit étudier les lois, en vertu desquelles la dissémination des êtres a lieu à la surface de la planète qu'il habite, et rechercher les lois qui présidèrent à l'établissement de ces êtres sur tel ou tel point de la terre, ainsi qu'à leur colonisation hors des circonscriptions naturelles entre lesquelles ils avaient été originairement formés.

Distribution géographique des productions aquatiques.

Hydrophytes.

Moins une plante est compliquée dans son organisation, plus elle semble avoir de force pour résister aux influences des milieux qui l'environnent; d'après ce principe, l'on ne doit pas être étonné de trouver les mêmes plantes agames à toutes les latitudes; elles semblent braver les chaleurs de la zone torride et les frimats des régions glacées. Il en est de même de quelques Hydrophytes, principalement des Ulvacées, dont quelques espèces vivent indifféremment dans les mers équatoriales et sur les rochers marins du Groënland. Il est reconnu que le nombre des genres comparé à celui des espèces est plus grand dans les régions tempérées que dans les pays très-chauds ou très-froids, ainsi que sur le sommet des hautes montagnes. Ce principe ne peut s'appliquer qu'en partie aux Hydrophytes, à moins que l'on ne veuille considérer les profondeurs ou les abîmes de la mer comme les pics qui dominent les chaînes des montagnes; il est possible que leur effet soit le même; mais c'est une chose qu'il sera peut-être toujours impossible de vérifier. On verra que, dans plusieurs familles d'êtres organisés, le nombre des espèces semble partir d'un point commun et central, et diminuer dans tous les sens à mesure qu'on s'en éloigne. Il n'en est pas ainsi des Hydrophytes; soumises, en général, à l'influence de la couche d'eau qui les couvre, ces plantes suivent les courbures des côtes, et la quantité des espèces peut diminuer en partant d'un point déterminé et suivant la direction des terres, mais cette diminution ne rayonne jamais. On ne peut pas considérer comme une diminution rayonnante celle que présentent quelques genres et qui a lieu d'une mer profonde vers la côte ou des côtes vers la mer. Pour les Hydrophytes de même que pour les Phanérogames, il y a des localités centrales où des formes particulières semblent dominer, soit dans des groupes de plusieurs genres, soit dans des groupes de plusieurs espèces. A mesure que l'on s'éloigne du point où elles se montrent dans toute leur beauté et dans toute leur profusion, ces formes perdent quelques-uns de leurs caractères; elles se dégradent, se confondent avec d'autres, et finissent par disparaître pour faire place à de nouveaux caractères, à de nouvelles formes entièrement différentes des premières. L'on peut assurer que les plantes marines de l'Amérique méridionale ne sont pas les mêmes que celles de l'Afrique et de l'Europe, et que les exceptions, s'il en existe, sont infiniment rares. On verra que, parmi les Phanérogames, quelques espèces se trouvent dans des pays séparés par l'immense intervalle de la zone équatoriale ou torride et d'une partie des zones tempérées, et qu'elles n'y ont pas été transportées par les voyageurs. Le même phénomène se présente dans quelques Hydrophytes que, bien certainement, aucun navigateur n'a entraînées des côtes de France à celles de Van-Diémen. Les Phanérogames présenteront plusieurs grands systèmes de végétation, et l'on reconnaîtra bientôt des différences marquées entre les plantes de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Australie et de l'Europe; on verra que le bassin atlantique, du pôle au quarantième degré de latitude nord, offre une végétation particulière, qu'il en est de même de la mer des Antilles, y compris le golfe du Mexique, de la côte orientale de l'Amérique du Sud, de l'océan Indien et de ses golfes, des mers de la Nouvelle-Hollande. La Méditerranée a un système de végétation particulier qui se prolonge jusqu'au fond de la mer Noire, et cependant les plantes marines du port d'Alexandrie ou des côtes de Syrie, diffèrent presque entièrement de celles de Suez et du fond de la mer Rouge, malgré le voisinage.

La lumière, dit-on, ne pénètre point dans les abîmes de l'Océan; elle semble s'arrêter à une petite distance sous la surface des eaux, et cependant l'on trouve à mille pieds de profondeur des Hydrophytes aussi fortement colorées, d'un tissu aussi dense que sur le rivage; le fluide lumineux n'est donc pas aussi nécessaire aux Hydrophytes qu'aux Aérophytes; elles se parent de couleurs brillantes sans l'action de la lumière, au moins de celle qui est sensible pour nos organes, car au fond de la mer, quelque profonde qu'on la suppose, il ne peut point exister d'obscurité absolue; le peu de rayons qui pénètrent dans ces profondeurs, ou bien des particules de lumière, ou ses molécules élémentaires combinées avec l'eau, suffisent pour animer et colorer les êtres destinés à vivre dans ce monde. Que la croissance de ces êtres doit être longue, que leurs mouvements doivent être lents, que les fonctions vitales doivent être peu actives, sous l'énorme couche d'eau qui les couvre! Il leur faut plusieurs années pour acquérir la grandeur à laquelle ils parviennent dans quelques mois à une profondeur de trois à quatre brasses.

Distribution géographique des productions terrestres.

Géographie botanique.

Après la connaissance des substances minérales et fossiles, distribuées par couches plus ou moins profondes, les plantes sont les objets naturels qu'il importe le plus d'étudier, à l'effet de caractériser les différentes régions du globe. L'influence que les agents physiques exercent sur les productions de la nature, leur fait revêtir des formes extrêmement diversifiées, et dont chacune semble particulière à telle étendue de pays. Si l'on reconnaît que la plupart des végétaux ont une patrie resserrée entre certaines limites, on sera obligé d'admettre que, malgré leurs nombreux moyens d'émigration, ces végétaux ne pourront jamais devenir cosmopolites. La fixité des individus au sol qui les a vu naître, ainsi qu'une foule de conditions indispensables à leur existence, seront toujours des obstacles qui les empêcheront de franchir leurs barrières natu-

relles. Et si l'on considère cette classe d'êtres sous le point de vue de leur existence dans telle région, exclusivement à toute autre, on pourra réunir une masse de faits assez positifs pour en constituer une science particulière, qui aura ses lois et ses théories. Cette science existe, et plus complète que les autres parties de la Géographie naturelle, elle a reçu le nom de GÉOGRAPHIE BOTANIQUE.

Par ses préceptes comme par ses exemples, Linné, toujours créateur, en posa les premiers fondements; il eut soin d'indiquer, dans les ouvrages généraux et dans les Flores, la patrie de chaque Plante, circonstance à laquelle les anciens naturalistes ne donnaient qu'une importance très-faible. L'attention des botanistes ne s'est néanmoins portée que longtemps après Linné sur cette partie intéressante de la science; mais en peu de temps, les progrès de celle-ci ont été si rapides, qu'elle s'est presque mise au niveau des autres sciences naturelles, et qu'elle a depuis attiré les remarques de plusieurs savants. Il est vrai que l'on compte parmi ses historiens, quelques-uns de ces hommes aussi distingués par une vaste érudition que par un esprit judicieux, de ces hommes qui commencent par constater et rassembler des faits, les enchaînent ensuite avec sagacité, sans pourtant omettre d'exposer ceux qui, dans l'imperfection de la science, semblent faire exception aux lois qu'ils étaient parvenus à établir. Les travaux des Humboldt, des De Candolle, des Robert Brown, seront donc ici les meilleurs guides dans l'exposition concise, et, autant que possible, suffisante de toutes les données acquises sur la Géographie botanique, et des résultats généraux qu'on en a déduits. On mettra aussi à profit les ouvrages publiés plus récemment sur cet objet, parmi lesquels se distinguent éminemment les travaux et Mémoires de Schouw, Boué, De Buch, Winch, etc. Avant de parler des limites qui captivent les Végétaux dans certaines zones, ou de ceux propres à telles contrées et à telles localités, il faut passer rapidement en revue les causes physiques dont l'influence est si marquée sur la végétation; cet examen sera suivi de quelques considérations sur la profusion et la rareté des Plantes, sur leur acclimatation en des régions exotiques, et sur l'impossibilité du transport, ou du moins de l'existence durables de certaines d'entre elles hors de leur climat naturel. La végétation de chaque pays est soumise à l'influence constante et perpétuelle des agents physiques qui, non-seulement, modifient les formes des espèces, mais encore s'opposent tout à fait à l'existence de plusieurs d'entre elles. Si l'on cherche à classer ces agents en raison de leur importance, on doit placer en première ligne la température; puis étudier l'action de la lumière, de l'eau, du sol, de l'air atmosphérique et des phénomènes météoriques qui s'opèrent dans ce vaste laboratoire.

En examinant l'action de la température sur les Plantes, on ne doit pas perdre de vue qu'elles sont des êtres organisés, doués d'une vie intérieure et, par conséquent, soumis à des causes physiologiques dont on ne peut se rendre compte avec précision. L'influence de la chaleur sur les Végétaux ne peut donc être assimilée à celle qu'elle exerce sur tous les corps de la nature; elle est ici subordonnée à l'organisation qui fait que telle Plante, placée dans les conditions les moins favorables à l'existence, résiste cependant avec vigueur à l'empire destructeur des éléments. Mais il faut faire abstraction de cette action physiologique de la chaleur sur la force vitale des Végétaux, et voir seulement quelle sera son action purement physique sur leurs liquides et leurs solides. En ce sens, elle ne peut agir assez activement que sur les premiers, car les bois à l'état parfait et les graines bien mûres, c'est-à-dire, dont toutes les parties sont presque entièrement solidifiées, paraissent insensibles aux extrêmes du froid et du chaud. Quant aux liquides, ils sont dilatés ou condensés, selon les diverses températures. Si le froid est assez intense pour solidifier l'eau qui doit être le véhicule des sucs alimentaires de la Plante, celle-ci ne peut exister faute d'aliments; un même effet est produit par la cause opposée, c'est-à-dire par une haute température, car le terrain se dessèche et devient entièrement stérile; aussi, de vastes pays (les régions polaires et les climats arénacés de l'Afrique) où ces deux causes agissent d'une manière continue, sont presque tout à fait dépourvus de Végétaux. Les seuls que l'on y rencontre, possèdent une constitution qui les fait triompher des effets destructeurs de la température, et chez eux la force vitale, unie à des circonstances visibles et susceptibles d'explication, suffit pour conserver dans leurs organes essentiels la chaleur ou l'humidité nécessaire à l'existence.

Comme il est démontré que la chaleur intérieure des Arbres est toujours plus élevée que la température de l'atmosphère, puisqu'on l'a assimilée à celle qu'indiquerait un thermomètre placé à la profondeur moyenne de leurs racines, la température de l'air ambiant ne peut donc agir que sur les parties extérieures des Végétaux, et la faculté de résister au froid, augmentera dans ceux-ci, en raison, 1° du nombre et de la densité des couches ligneuses, 2° de la quantité des feuillets de l'écorce ou des écailles des bourgeons qui retiennent captives plusieurs zones d'air, dont la conductibilité du calorique presque absolument nulle, préserve la séve en circulation; 3° de la nature résineuse des sucs propres contenus dans les bourgeons et dans l'écorce, ou de la nature charbonneuse de celle-ci. Pour peu qu'on ait porté son attention sur les Plantes du Nord, on y aura vu, en effet, parmi les Arbres, des Bouleaux munis d'une multitude d'épidermes, et des Conifères remplis de sucs résineux. Il est remarquable en outre que les Plantes succulentes sont infiniment plus sujettes à la gelée, que celles dont le tissu est serré et charbonneux, et qu'un Arbre des pays chauds est d'autant plus susceptible de culture dans les climats tempérés, qu'il est plus avancé en âge, ou, en d'autres termes, que le nombre de ses couches ligneuses s'est augmenté. Ainsi, on voit au Jardin des Plantes de Paris, entre autres Plantes des contrées chaudes, un superbe individu d'*Acacia Julibrisin*, qui vit en pleine terre et ne redoute aucunement la rigueur des hivers. Une température qui ne varie, dans les deux saisons extrêmes de l'année, qu'entre des degrés peu éloignés, est favorable à l'existence des Plantes vivaces

auxquelles un froid rigoureux devient mortel; tandis qu'au contraire, les Plantes annuelles, dont les graines restent endormies pendant l'hiver, s'accommodent mieux d'un climat où la température est très-élevée dans certains jours de l'été.

On sait que la lumière est en grande partie la cause déterminante de l'absorption de la séve, de l'émanation aqueuse des parties vertes, de la décomposition de l'Acide carbonique, et conséquemment de la fixation du carbone; on sait qu'elle produit la coloration des parties vertes, le degré de consistance et la direction des organes; enfin, qu'elle donne naissance à plusieurs phénomènes, dont le plus saillant est celui du sommeil des feuilles et des fleurs. Ces influences s'exercent bien certainement sur tous les Végétaux, mais elles ne déterminent quelque chose de particulier dans les Plantes, que par leur durée ou l'intensité de leur action. C'est dans les climats équinoxiaux seulement, où une lumière vive et à peu près égale pendant toute l'année, envoie ses rayons perpendiculairement sur ces régions du globe; c'est là que vivent les espèces qui sont remarquables par le sommeil et le réveil alternatifs de leurs organes; tandis qu'on ne trouve dans les contrées rapprochées des pôles, que des Plantes dont les fleurs et les feuilles, peu sensibles au faible éclat d'une lumière oblique, conservent habituellement la même position.

La coloration des organes des Plantes, leur tissu compacte, et leur nature charbonneuse ou résineuse, ayant pour cause efficiente la lumière, il est naturel de chercher ceux qui présentent au plus haut degré ces qualités dans les pays chauds et exposés à une grande lumière. On ne rencontrera au contraire dans les lieux froids et ombragés, que des Plantes blanches, comme étiolées, peu consistantes, qui absorbent beaucoup, sans évaporer en proportion, souvent même de véritables hydropiques qui, pour leur guérison, ont besoin de l'action vivifiante des rayons lumineux. Il y a sans doute de nombreuses exceptions à ces règles; ainsi, l'on voit des Arbres très-verts et riches en principes résineux, occuper des lieux fort peu favorisés de la lumière et de la chaleur; on voit des Plantes telles que les Fougères, les Mousses, conserver leur verdure dans l'obscurité qui décolore tous les autres Végétaux. Mais ces exceptions semblent prouver que les Plantes de familles diverses réclament des doses diverses de lumière, et il est possible d'en tirer cette conséquence pratique, que, dans la culture des espèces exotiques, c'est non-seulement la quantité de chaleur du climat dont il faut tenir compte et qu'il convient de leur approprier, que celle de la lumière de ces mêmes climats. Cette quantité est, il est vrai, souvent difficile à évaluer, et la preuve en est dans les Plantes alpines que l'on n'élève qu'avec tant de peines dans les jardins botaniques; mais ne pourrait-on pas en approcher d'une manière suffisante, en donnant une lumière artificielle aux Plantes des serres, durant un espace de temps égal à celui où le soleil éclaire l'horizon de leur patrie? Il est hors de doute que les Plantes ont une organisation en rapport avec les circonstances de leurs climats respectifs, et qu'on ne peut activer ou ralentir leurs fonctions sans les modifier, sans porter atteinte à leur organisation, et conséquemment à leur existence.

Lorsque, dans cet ouvrage, on a traité de l'Eau (*V.* ce mot) dans ses rapports avec les corps organisés, il a été question de ses fonctions comme menstrue des aliments des Plantes et même comme élément de certains tissus organiques. Il règne à cet égard la plus grande diversité entre les Végétaux. Les uns en absorbent une grande quantité; les autres, au contraire, n'ont besoin pour leur existence que d'une faible portion de ce liquide, et semblent même le redouter comme un élément destructeur. Les premiers vivent dans des localités humides, ont un tissu lâche et spongieux, des feuilles molles présentant de grandes surfaces, munies de beaucoup de pores corticaux, et sont très-peu velus; leur végétation est rapide, et ils ne sont guère susceptibles d'être altérés par l'humidité. Les seconds n'habitent que les lieux les plus secs, et offrent une organisation en harmonie avec leur station. Ainsi ils sont très-denses; leurs feuilles sont petites, velues, et ne présentent que peu de pores corticaux; leur végétation est lente; ils abondent en sucs propres, gommeux, résineux ou huileux; enfin ils n'ont que peu de racines et sont promptement altérés par l'humidité.

Puisque les Végétaux se présentent avec des qualités si opposées, ils sembleraient, sous ce point de vue, susceptibles d'être partagés en deux classes, auxquelles les expressions d'Hydrophiles et d'Hydrophobes seraient convenablement appliquées. Mais, ainsi que leurs stations, les Plantes n'offrent pas toujours le maximum ou le minimum d'humidité. Il y en a de tellement intermédiaires, qu'elles vivent dans plusieurs localités, suivant lesquelles ces Plantes, il est vrai, varient extrêmement, et ont un aspect semblable à celui des Végétaux qui croissent exclusivement dans une région humide ou sèche.

L'influence de l'eau sur la distribution topographique des Végétaux, est liée intimement avec celle des causes énumérées plus haut. On a vu que son absorption était considérablement modifiée par la lumière et la température. Dans les paragraphes suivants, on dira en peu de mots comment l'influence de l'eau se trouve augmentée ou diminuée par les différents états du sol et de l'atmosphère.

Selon la consistance du terrain et la nature chimique des terres et des pierres qui le composent, les Végétaux varient aussi plus ou moins dans leurs formes. Il est inutile de rappeler au lecteur les différences que présentent, dans leur végétation, les localités sablonneuses ou argileuses, pierreuses ou contenant beaucoup d'humus végétal sous les mêmes climats ou des endroits très-rapprochés. Telles Plantes néanmoins prospèrent malgré la consistance désavantageuse du sol, pourvu que celui-ci ait une bonne exposition, tandis qu'un terrain semblable, mais mal exposé, est complétement stérile. Ainsi les contrées battues par les vents, exposées au Nord ou au Midi, dénuées de forêts ou de montagnes, n'offrent certainement pas la même végétation que celles qui sont suffisamment abritées, quoique ces dernières possèdent la même constitution géognostique. Ainsi un sol dont les molécules sont mobiles les unes sur les autres, et ne contient qu'un petit

nombre de parties solubles dans l'eau, ne peut servir que d'excipient pour les Plantes. Il ne les nourrit pas, et peut tout au plus soutenir la vie de celles qui puisent dans l'air atmosphérique leurs substances alimentaires. Le nombre de ces dernières doit être fort limité, et elles ont un aspect aussi particulier que leur mode d'existence. Si une foule de Plantes ne peuvent vivre que sur les bords de la mer; si d'autres, telles que les Crucifères et les Champignons, croissent de préférence dans les terrains qui renferment beaucoup de matières animales en décomposition; s'il en est qui se plaisent dans un sol siliceux, gypseux ou contenant des matières salines, il devient évident que la nature chimique des terres doit influer puissamment sur le développement des Végétaux propres à chaque région. Cette action de la nature des terres sur les Végétaux, augmente d'énergie lorsque la localité est soumise en même temps à l'action de l'eau qui dissout les matières alimentaires, et à celles de la température qui favorise la dissolution, et de la lumière qui produit une répétition plus fréquente du phénomène de l'absorption.

On a beaucoup parlé de l'influence que les roches, c'est-à-dire les masses compactes de matières minérales qui constituent les montagnes, exercent sur l'habitation des Plantes, soit qu'on considère leur couleur, leur surface plus ou moins lisse et enfin leurs autres qualités physiques, soit qu'on envisage seulement leur nature chimique. Quant à la première considération, il est certain que la chaleur réfléchie par les rochers modifie la température de certains lieux, et y fait prospérer plusieurs Végétaux qui n'habitent ordinairement que des contrées beaucoup plus méridionales. C'est ainsi que les parties basses de quelques vallées étroites et enclavées au milieu des Hautes-Alpes offrent au voyageur étonné des Plantes qui se retrouvent seulement à plusieurs degrés de latitude plus au midi. Mais cette influence ne s'exerce que dans un très-petit nombre de localités, et doit agir légèrement sur le choix des Plantes susceptibles d'y prospérer. En ce qui concerne l'action de la nature chimique des roches sur les Végétaux, action que plusieurs observateurs ont singulièrement exagérée, elle a été réduite à sa juste valeur par le professeur De Candolle. Le sol dans lequel croissent les Plantes des roches calcaires, granitiques, schisteuses, etc., se compose bien plus de l'humus formé par les corps organisés qui ont vécu à sa surface et de molécules terreuses étrangères aux roches, que du propre détritus de celle-ci, et c'est une bonne raison pour croire que leur nature n'est qu'une cause purement accessoire à la naissance et à l'habitation des Plantes. Aussi telles Plantes, comme le Buis, qu'on croyait particulier aux terrains calcaires, le Châtaignier qui paraissait en être exclu, etc., etc., ont-elles été rencontrées dans presque tous les terrains minéralogiques. On ne peut nier toutefois que ces Végétaux marquent une sorte de préférence pour telle espèce de terrain; mais il n'est pas facile d'expliquer cette préférence, car l'influence du sol dans lequel plongent leurs racines, paraît devoir l'emporter sur celle des roches qui lui servent de simple support, et d'après ce qui a été dit plus haut, ce sol est composé, dans les divers terrains, de matériaux presqu'identiques par leur nature. C'est ainsi que les terrains calaminaires, par exemple, présentent parfois une végétation tellement particulière, qu'il est des pays où l'apparition de certaines Plantes a déterminé des exploitations du Zinc. *V.* Calamine. Les seuls Végétaux immédiatement appliqués contre les roches en reçoivent incontestablement une action marquée. Ces Végétaux ne consistent qu'en Cryptogames des classes les plus inférieures. Pour ne pas abuser des citations, on se bornera à mentionner ici la station du *Rhizocarpon geographicum*. Ce Lichen ne se trouve que sur les roches syénitiques ou primitives où il forme des croûtes verdâtres, faciles à distinguer de très-loin. En certaines localités de montagnes calcaires (sur le mont Salève et le revers oriental du Jura), gissent d'énormes débris de rochers, témoins irréfragables de grandes catastrophes qui les ont transportés à une grande distance de leur position primitive. On les distingue aisément d'avec les rochers environnants, aux taches vertes et confluentes du *Rhizocarpon*. Il a déjà été question d'un Stéréocaulon qui ne vient que sur les scories des volcans, et d'une Lécanore qu'on ne retrouve jamais ailleurs que sur des briques.

C'est peut-être à tort que l'on attribue aux seules influences de la température et de la lumière la végétation si particulière des montagnes. La nature de celles-ci y est bien pour quelque chose, et cette assertion ne détruit pas ce qui a été avancé sur la nullité d'influence des roches, quant à leur composition minéralogique, par exemple, deux montagnes se trouvent dans des circonstances semblables, c'est-à-dire qu'elles ont la même hauteur, une exposition pareille, qu'elles sont sous le même climat, et cependant leur végétation est totalement différente : dans l'une, le roc est presqu'à nu, ou bien il est recouvert par une légère couche de terreau pur, formé par le détritus des corps organisés; dans l'autre, le terrain est arénacé ou argileux, plus ou moins mobile, et susceptible de nourrir de grandes Plantes dont les racines peuvent pénétrer à une profondeur considérable. Les différences que présentent les sommets des hautes chaînes de montagnes en sont des exemples frappants. Sur les unes, on ne voit que des Plantes herbacées, appartenant à des genres tout à fait étrangers à ceux de la plaine, tels que des Saxifrages, des Gentianes, des Primevères, tandis qu'ailleurs les Sapins, les Rhododendrons, etc., ainsi que plusieurs Arbustes des plaines, croissent en abondance. Il suit delà que certaines Plantes préfèrent un terrain à cause de la dureté des roches qui le supportent, et qui n'étant pas faciles à désagréger, restent totalement étrangères à la composition du sol dans lequel les Plantes puisent leur nourriture. Les terrains mous, au contraire, influent directement sur la végétation, et facilitent par eux-mêmes le développement des Arbres et des Arbustes.

Comme il a été bien constaté que les proportions d'Oxygène et d'Azote qui composent l'atmosphère, ne varient pas sensiblement dans quelque partie que ce soit du globe, et à quelque hauteur que l'on s'élève, il n'est pas naturel d'attribuer à sa composition chimique une action sur la distribution géographique des Végé-

taux. Mais la nature des substances que l'air atmosphérique tient en dissolution ou en suspension, et surtout la quantité d'eau qu'elle peut contenir, son agitation qui produit les vents, sa stagnation, les phénomènes météoriques que déterminent le fluide électrique ou toute autre cause physique; sa densité, sa rareté ou son inégale pression : toutes ces circonstances sont autant de causes réellement agissantes sur le développement des Plantes. Les substances gazeuses, étrangères à la composition habituelle de l'atmosphère, n'existent que dans quelques grottes et dans certaines mines où elles y sont coërcées par les terrains que forment les parois de celles-ci. Il est bon d'observer que l'absence de la lumière et d'autres agents puissants doit, aussi bien que la nature des Gaz mélangés avec l'air, prévenir la naissance de toute espèce de Plantes, à l'exception de quelques Cryptogames. Dans l'atmospère libre de toutes entraves, l'eau est le corps répandu en plus grande abondance et qui a une influence très-considérable sur la production des Plantes. Sa quantité varie dans chaque pays suivant les saisons, les vents ou toute autre cause météorique, ce qui favorise ou empêche le développement de ses propres Végétaux. Les forêts vierges de toutes les contrées intertropicales doivent la vigueur et le luxe de leur végétation autant à l'humidité qu'à la haute température qui règne constamment dans ces climats.

Lorsque des contrées sont exposées aux effets d'une trop grande agitation de l'air, elles ne présentent que des Plantes peu élevées, à moins que la compacité du sol ne s'oppose au déracinement des Arbres qui y prennent naissance. Un effet non moins fâcheux pour les Végétaux, c'est celui produit par la stagnation de l'air, car Knight a prouvé que, dans des lieux où l'air est extrêmement calme, les Arbres croissent moins dans un temps donné que ceux qui sont soumis à l'action du vent.

Les autres phénomènes météoriques sont des causes trop accidentelles pour qu'on doive leur attribuer quelqu'importance relativement à l'habitation des Végétaux. Ils n'agissent d'ailleurs que sur les individus, mais ne portent jamais atteinte à l'existence de l'espèce. Ainsi une gelée extraordinaire aura bien pu faire périr une quantité immense d'Orangers et d'Oliviers dans le midi de la France, mais un nombre suffisant aura survécu à cet accident pour conserver ces Plantes dans une contrée où depuis bien des siècles elles sont acclimatées.

On ne peut placer la pression atmosphérique au nombre des causes qui influent sur la végétation. Ce serait s'engager dans le dédale des théories; et d'ailleurs, pourquoi rechercher une cause réellement très-faible, quand on en trouve une si marquée dans les différences de température qu'offrent les régions plus ou moins élevées? On doit tout au plus tenir compte de cette pression dans l'histoire des Hydrophytes marines, parce que son effet sur l'Océan facilite leur recherche. Les Végétaux sont modifiés sur les hautes sommités par le concours de toutes les influences qui, ci-dessus, ont été passées en revue, et la rareté de l'air ne doit leur être ajoutée que comme une faible cause accessoire. La théorie indique que cette rareté de l'air a par elle-même une action directe sur la végétation, en ce que les parties vertes et colorées des Plantes absorbant une quantité plus ou moins grande d'Oxygène, quelques-unes n'en trouvent point assez pour leur existence. On a dit aussi que la diminution de la pression atmosphérique agit en augmentant l'évaporation. Mais il est nécessaire d'ajouter que ces effets ont besoin d'être constatés par des expériences directes et peut-être impossibles dans l'état actuel des sciences, pour qu'on puisse apprécier leur influence réelle.

C'est une observation bien vulgaire que celle qui consiste à reconnaître la nature spéciale de la localité dans laquelle chaque espèce a coutume de croître. On sait que telle Plante habite les marais, telle autre les montagnes, une troisième les forêts, etc., etc., et l'on dit alors que les marais, les montagnes, les forêts, etc., sont les *Stations* habituelles et respectives de ces Plantes. D'un autre côté, il n'est personne qui, ayant voyagé en divers climats, n'ait vu les formes de la végétation changer ou plutôt être remplacées par d'autres formes entièrement différentes. Chaque espèce a un centre où elle est très-commune, et diminue à mesure qu'on s'en éloigne; enfin elle ne dépasse pas certaines limites. La partie du globe que celles-ci circonscrivent est ce qu'on appelle l'*Habitation* de l'espèce, terme dont la signification est loin d'être semblable à celle de station avec laquelle néanmoins on l'a souvent confondue.

Lorsque le terrain d'une même région se trouve dans plusieurs circonstances entièrement dissemblables, les stations des plantes se multiplient d'après les influences qu'exercent sur celles-ci la chaleur, la lumière, l'eau, le terrain et l'atmosphère. Si une Plante est douée d'une constitution robuste, si elle est facile à cultiver dans un terrain quelconque, elle se répandra sur une grande étendue de la contrée, et n'affectera de préférence aucune localité. Sa station restera indécise, et on la verra seulement varier considérablement d'après l'action que les agents extérieurs exerceront sur elle. Mais si, au contraire, un Végétal offre une organisation telle qu'il ait besoin d'une plus ou moins forte dose de chaleur, de lumière et d'humidité, il ne se trouvera que dans les terrains dont les circonstances seront en harmonie avec sa structure; il croîtra donc seulement dans une station déterminée. Jouissant alors de tout ce qui peut assurer sa prospérité, il abondera dans cette station particulière, et finira même par en chasser toutes les Plantes étrangères qui tenteraient de s'y établir. C'est ainsi que se sont développées ces masses d'individus de la même espèce, qui couvrent toute la superficie d'un marais, d'une lande sablonneuse, d'un terrain argileux, etc., et si à la vigueur de leur végétation ces Plantes joignent de puissants moyens reproducteurs, on conçoit qu'elles pourront se rencontrer dans toutes les localités de la région, appropriées à leur existence. Quand, au contraire, les Plantes sont munies de graines peu nombreuses, légères et susceptibles d'être transportées au loin par les vents, quand, d'ailleurs, elles requièrent des conditions particulières par leur accroissement, non-seulement elles ne forment jamais des agglomérations d'individus propres à telles contrées, mais

encore elles sont ce qu'on appelle des *Plantes éparses, égrenées* ou *rares* dans le lieu même de leur station. Par opposition à celles-ci, Humboldt a nommé *Plantes sociales* celles dont les individus se trouvent rapprochés et vivant en nombreuses sociétés. Ce sont les Plantes de cette nature qu'il est le plus utile de considérer sous le point de vue de la Géographie botanique. En effet, comme elles exigent pour leur existence, des terrains spéciaux, et des doses de chaleur, de lumière et d'humidité déterminées, leur connaissance se lie à celle des êtres naturels et des circonstances qui caractérisent invariablement les régions. Ne sait-on pas, par exemple, que le *Calamagrostis arenaria* (*V.* ce mot et Dunes), le *Carex arenaria,* envahissent de grandes régions sablonneuses, que les Rhododendrons, les Gentianes rougissent ou bleuissent les pentes élevées des Alpes et des Pyrénées, que les *Eriophorum* blanchissent d'immenses marais à moitié desséchés, etc.? Quelques Plantes, douées d'une constitution robuste, qui peuvent occuper plusieurs stations différentes, et sont par conséquent destinées par leur nature à vivre éparses et égrenées, deviennent cependant sociales, lorsqu'elles rencontrent un sol aride dont elles s'accommodent très-bien, tandis que tous les Végétaux y périssent. Si, dans cette occurrence, deux espèces différentes viennent se disputer le terrain, celle qui a le plus de vigueur dans tous ses organes étouffe les individus de l'autre, et quelquefois l'en chasse entièrement. Mais lorsque des avantages à peu près égaux rendent leur lutte incertaine, alors, tout en se partageant la contrée, elles semblent y vivre dans un état de guerre et d'inimitié perpétuelles. Ainsi le savant R. Brown a fait remarquer que l'*Eryngium campestre* et le *Centaurea calcitrapa,* qui couvrent simultanément certains lieux incultes, n'y sont jamais mélangés indistinctement, mais que l'une et l'autre de ces espèces forment des séries de masses partielles, dont chacune est placée à une certaine distance de son ennemi.

Une région vaste et fertile doit nourrir et nourrit en effet une grande variété de Végétaux. Voilà pourquoi la végétation des immenses forêts vierges des tropiques, si favorisée par la nature de son terrain, la chaleur et l'humidité, présente des Végétaux de toutes les formes et de toutes les grandeurs. Dans les climats tempérés, il y a plus d'uniformité; certaines plantes dominent dans diverses localités, et on remarque assez généralement que plusieurs espèces en accompagnent toujours d'autres, de sorte que la vue d'une seule d'entre elles annonce constamment la rencontre de celles qui composent ordinairement sa société. Au résumé, la station d'une Plante est une sorte de résultat moyen produit par la combinaison variée de toutes les influences des agents physiques. Telle Plante aquatique, par exemple, qui habite les marais des plaines basses, ne pourra se développer dans les marais des montagnes; telle autre, qui croît sur une pente élevée et dans un sol argileux, ne se trouvera pas dans une localité semblable, mais où le sol sera de sable, etc.

Il suit de là que les stations des Plantes ne se réduisent pas à un petit nombre, comme on l'exprimait autrefois par les mots de *Plantæ campestres, sylvestres vel umbrosæ, paludosæ, aquaticæ, marinæ, subalpinæ* et *alpinæ.* Le professeur De Candolle a établi seize classes de stations qu'on ne doit pas considérer d'une manière rigoureuse, parce que l'auteur a été forcé de faire prédominer une cause influente, de s'en servir comme base de chaque division, et faisant, pour ainsi dire, abstraction de toutes les autres. Les influences des autres éléments sont néanmoins appréciées, et sont employées pour tracer des sous-divisions dans chaque classe. Les noms de ces classes étant assez expressifs pour n'avoir pas besoin d'en développer les définitions, il suffira seulement de les mentionner ici. D'après les stations qu'elles occupent, les Plantes sont :

1° *Maritimes* ou *salines;* il ne faut pas les confondre avec celles de la classe suivante : on veut seulement parler ici des plantes terrestres, qui ont besoin de vivre près des eaux salées pour en absorber une portion nécessaire à leur existence. Exemple : les Salicornes, les Soudes, la plupart des Staticés, l'*Aster Tripolium,* etc.

2° *Plantes marines* (Thalassiophytes, de Lamouroux), plongées dans la mer ou flottant à sa surface. *V.* plus haut ce qui a été dit sur les Hydrophytes.

3° *Plantes aquatiques,* plongées dans les eaux douces, immergées ou flottantes. Cette classe serait susceptible de plusieurs sous-divisions, d'après la nature et les circonstances physiques des eaux. Ainsi les Plantes des eaux mortes diffèrent de celles des eaux courantes; celles qui nagent dans les rivières lentes ne sont pas les mêmes que celles des fleuves impétueux, etc.

4° *Plantes des marais d'eau douce;* le sol où elles croissent est souvent à sec, ce qui leur fait prendre des formes hétéroclites. Cette classe ne devrait former qu'une sous-division de la précédente.

5° *Plantes des prairies et des pâturages secs.*

6° *Plantes des terrains cultivés,* dont le développement est dû à l'action de l'Homme, soit que leurs graines aient été transportées d'un pays étranger avec celles des Plantes cultivées, soit que la terre ait été convenablement disposée pour favoriser la naissance fortuite de celles qui aiment un terrain substantiel et léger.

7° *Plantes des rochers,* que l'on pourrait subdiviser en *Plantes des murailles,* des *lieux rocailleux* ou *pierreux,* et des *graviers,* selon que la masse des fragments va en diminuant. On observera cependant que les Plantes des murailles ne sont peut-être pas aussi indépendantes de la nature chimique de leurs supports que celles des rochers. Plusieurs espèces des premières enfoncent leurs racines dans les fentes des murs, et contiennent des sels qui ne sont pas absolument étrangers à la composition de ceux-ci.

8° *Plantes des sables* ou des terrains très-meublés et peu substantiels.

9° *Plantes des lieux stériles;* classe hétérogène, car les terrains sont stériles par l'effet d'une foule de causes qui influent de diverses manières sur la végétation.

10° *Plantes des décombres.* Elles choisissent les habitations des animaux, par le besoin qu'elles éprouvent de sels et de substances azotées.

11° *Plantes des forêts.* Il faut distinguer parmi

celles-ci les Arbres qui constituent la forêt et les Plantes auxquelles ils prêtent leur abri.

12° *Plantes des buissons* ou *des haies*. Outre les petits Arbustes qui en sont l'ornement essentiel, on y rencontre un certain nombre de Végétaux herbacés et pour la plupart grimpants.

13° *Plantes souterraines*. Elles peuvent se passer de la lumière, et quelques-unes d'entre elles ne peuvent même la supporter. La plupart vivent dans les cavernes obscures; d'autres dans le sein de la terre.

14° *Plantes des montagnes*. Toutes les stations précédentes pourraient entrer comme sous-divisions dans celle-ci. Le professeur De Candolle propose d'établir parmi les Plantes montagnardes une division importante, c'est-à-dire celles des espèces qui croissent dans les montagnes alpines, dont les sommités sont couvertes de neiges perpétuelles et où l'arrosement est continu et abondant pendant les chaleurs de l'été; et celles des espèces qui habitent les montagnes d'où la neige se retire avant l'été, et qui sont privées d'une irrigation continue.

15° *Plantes parasites*, qui pompent leur nourriture sur tous les autres végétaux. Elles se trouvent dans toutes les stations précédentes.

16° *Plantes fausses parasites*. Elles vivent sur des Végétaux morts ou sur des Végétaux vivants, mais sans en absorber la séve. Un grand nombre de Lichens, de Mousses, et même de Plantes phanérogames (les Épidendres) forment cette classe.

Plusieurs de ces divisions sont très-générales et n'offrent pas de caractères bien tranchés. Si l'on voulait obtenir une classification qui n'offrît pas cet inconvénient, il faudrait augmenter encore le nombre des divisions, surtout pour les Plantes sablonneuses, aquatiques, sylvestres et montagnardes. Il serait facile, par exemple, de former aux dépens des premières, une classe qui renfermerait un nombre immense de Végétaux, puisque la nature du sol qui en ferait le caractère essentiel, est celui qui convient à la majorité des Plantes. Telles sont celles qui vivent dans le terrain arénacé et rempli d'humus végétal, connu sous le nom de terre de Bruyère. Mais après avoir établi ces nombreuses divisions, on les verrait encore se nuancer les unes dans les autres, et offrir beaucoup d'ambiguités pour leur distinction.

On a défini plus haut ce que l'on entend par le mot habitations des Plantes; on a vu en quoi il diffère de celui de stations dont on vient d'analyser rapidement les phénomènes. Il semblerait qu'en réunissant toutes les données acquises par l'étude de ces dernières, on devrait arriver à la connaissance des habitations, puisqu'on a dit que l'étude des stations est, en quelque sorte, la topographie, et que celle des habitations constitue la géographie botanique. Mais il n'en est pas ainsi; les causes climatériques et essentielles au sol, qui déterminent une Plante d'un pays donné à vivre dans telle localité spéciale, n'ont pas seules présidé à sa production originelle, et l'influence absolument semblable des mêmes agents physiques en des contrées fort éloignées ne donne pas toujours naissance aux mêmes espèces. Les causes réelles qui ont relégué les Plantes dans chaque région du globe sont encore si peu connues, qu'elles ouvrent un vaste champ de dispute aux édificateurs de théories et d'hypothèses. Loin d'aborder ce point obscur de la philosophie naturelle, il faut se contenter d'exposer quelques observations qui découlent du rapprochement de faits bien avérés, et qui renversent à peu près toutes les idées que les anciens naturalistes, que les philosophes s'étaient formées sur le centre originaire du monde végétal.

Quoiqu'en thèse générale il soit vrai de dire que les mêmes influences physiques doivent produire les mêmes résultats, l'application de ce principe ne saurait être faite avec rigueur au sujet dont il est ici question. Peut-on, en effet, apprécier exactement tout ce qui, dans les climats étrangers, doit influer sur la végétation, et alors comment prononcer sur leur identité avec d'autres climats que l'on voudrait leur comparer? La surface du globe est modifiée dans une multitude de points, en sorte que ses productions doivent varier comme les circonstances physiques dans lesquelles chacun des points se trouve. Ces variations sont d'abord insensibles et peu importantes; mais à mesure que l'on s'éloigne de chaque point central, l'analogie des formes disparaît, et, par des transitions qui ne sont jamais brusques (à moins que de grands obstacles géologiques ne viennent s'y opposer), la végétation prend un aspect tout à fait différent. Ainsi les zones glaciales, tempérées et équinoxiales, offrent de grandes diversités, non-seulement de l'une de ces zones à l'autre, mais aussi dans les parties qui composent chacune d'elles. Quelques contrées très-éloignées, et qui ne peuvent être comparées entre elles que sous le rapport des mêmes causes physiques auxquelles elles sont soumises, ont entre elles des ressemblances qui ont frappé les voyageurs, mais cependant elles n'offrent qu'un petit nombre d'espèces végétales parfaitement semblables; ces espèces appartiennent à la classe de celles dont l'organisation est peu compliquée; telles sont les Plantes cellulaires ou acotylédones, ainsi que les Végétaux qui sont extrêmement robustes, parce qu'ils s'accommodent facilement de divers degrés de température et de froid. En admettant qu'il y ait un certain nombre d'espèces communes à deux régions à la fois, en admettant même qu'il y en ait de cosmopolites, on devrait toujours considérer la majeure partie des Végétaux comme distribués par groupes géographiques, et localisés dans des espaces déterminés de la terre.

Plusieurs genres, et même des familles entières, ne se rencontrent qu'en certains lieux spéciaux : ainsi le cap de Bonne-Espérance est l'unique patrie des nombreuses espèces de Borbonies, d'Antholises, d'Hermannies, de Stapelies, etc. Dans la Nouvelle-Hollande croissent exclusivement les Banksies, Styphelies, Goodenies, les Épacridées, etc. C'est dans l'Inde et la Chine seulement qu'on rencontre les Hespéridées et les Caméliées; enfin, pour ne pas donner une trop longue liste d'exemples, les nombreuses espèces de Mutisies, de Quinquinas, de Fuschies, de Cierges, sont réparties et concentrées en diverses régions de l'Amérique équatoriale.

Quelques-uns de ces genres confinés dans certains coins de la terre, groupes auxquels le professeur De

Candolle a donné, par métaphore, le nom de genres *endémiques*, laissent échapper des espèces qui se répandent au loin, et pourraient être comparés à des déserteurs éloignés de leurs régiments. Toutes les espèces en nombre si considérable de Ficoïdes, d'Ixies et de Glayeuls, sont aborigènes du cap de Bonne-Espérance, à l'exception, pour chacun de ces genres, de deux ou trois espèces qui croissent jusque sur les côtes méridionales de l'Europe.

Ailleurs, ce sont les espèces des mêmes genres qui se trouvent partagées entre les deux contrées éloignées. De Candolle a même fait cette remarque curieuse, que dans certains genres, formés de deux espèces seulement, l'une habite un hémisphère, tandis que l'autre croît dans l'hémisphère opposé ; ainsi, le *Platanus orientalis* croît sur l'ancien continent, et le *Platanus occidentalis* dans le nouveau monde, etc. Sous les tropiques, les Plantes de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie appartiennent le plus souvent aux mêmes genres, mais rarement elles sont spécifiquement semblables. Il y a toutefois plusieurs exceptions à cette sorte de loi que le célèbre Humboldt avait cru constante. Une certaine quantité d'espèces recueillies sur la côte d'Afrique, tant au Congo qu'au Sénégal, sont aussi indigènes de l'Amérique, et Auguste Saint-Hilaire, dans un mémoire récemment publié sur le genre *Sauvagesia*, a prouvé qu'une de ses espèces (*S. erecta*, Willd.), avait pour communes patries l'Amérique, l'Afrique et les Indes orientales. Entre les Plantes des climats tempérés, celles surtout qui habitent l'hémisphère boréal, il y a encore moins de différence. Peut-être cela tient-il à ce que les continents sont à peine séparés, et que l'influence des éléments semble uniforme sur toute cette partie du globe. Si l'on compare les Plantes qui habitent les climats froids et tempérés des deux hémisphères opposés, on observe aussi de singuliers rapports. Les terres magellaniques, les environs de Monte-Video, présentent plusieurs espèces des genres européens, et les Plantes que l'on y a transportées s'y sont naturalisées avec la plus grande facilité.

Enfin, on voit certains genres très-nombreux en espèces ne croître qu'en deux contrées de la terre fort distantes l'une de l'autre, mais placées aux extrémités de deux grands continents. Tels sont les *Pelargonium* et les *Protea* dont les espèces sont partagées entre le cap de Bonne-Espérance et celui de Van-Diémen, telles sont encore les *Mimosa* à pétiole développé en feuilles, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande et dans l'île Mascareigne.

On ne poussera pas plus loin ces observations sur les rapports et les différences que les climats offrent entre eux dans leur végétation. Il paraît suffisamment démontré que le plus grand nombre des espèces ont pris naissance dans le pays même où on les trouve plus abondamment, sans pour cela recourir à des explications par des moyens de transmigrations que ne prouvent aucunes observations exactes, ni même le raisonnement ou l'analogie qui souvent suppléent si facilement à l'observation. Les principaux obstacles qui s'opposent à ces transmigrations sont :

1° Les mers dont l'immense étendue n'est pas la seule cause de la non-propagation des Plantes végétant au delà de leurs limites, mais qui, par l'action de leurs eaux salées, détruisent la faculté génératrice de la plupart des graines. Plusieurs naturalistes admettent, il est vrai, que l'eau salée n'agissant pas au même degré sur toutes celles-ci, les mers ont dû être la route et le véhicule au moyen desquels les espèces se sont disséminées. Cet effet aurait eu lieu surtout dans les plages parsémées d'îles que l'on a ingénieusement comparées à des points d'étape où les Plantes se sont fixées dans leur voyage maritime. Mais cette supposition gratuite de l'influence des courants pélagiques semble devoir céder à cette idée très-vraisemblable que chaque Plante a pour origine primordiale le lieu même où on la trouve, ou bien que sa dissémination est antérieure à l'époque où les îles et les continents furent séparés par quelque grande irruption de l'Océan. L'identité de la plupart des Plantes qui se trouvent sur les côtes de la Méditerranée, en Barbarie, en Espagne, en Italie et dans la France méridionale, est une forte induction en faveur de cette dernière hypothèse.

2° Les déserts arides, malgré leurs Oasis (qui pourraient être assimilés aux îles de l'Océan), s'opposent puissamment au transport des graines : aussi les parties de l'Afrique séparées par les sables brûlants du Sahara, présentent une grande différence dans leur végétation. Les Plantes de Maroc et de l'Afrique septentrionale n'ont presque point de rapports avec celles du Sénégal, tandis que la similitude de plusieurs végétaux rapportés de la haute Égypte par l'intrépide Cailliaud avec ceux que Palisot-Beauvois a figurés dans sa Flore d'Oware et de Benin, fait présumer qu'il n'y a pas de déserts vastes et continus entre ces contrées éloignées. Si les découvertes de Beaufort, lieutenant de la marine française, et des voyageurs anglais qui ont parcouru assez récemment l'intérieur de l'Afrique, ne confirment pas cette supposition, on pourrait admettre que l'existence des espèces semblables soit dans les royaumes d'Oware et de Benin, soit dans la haute Égypte, est antérieure à l'irruption des déserts, c'est-à-dire des amas arénacés qui, au dire des voyageurs, empiètent continuellement sur les terrains fertiles.

3° Les hautes chaînes de montagnes. L'obstacle qu'elles offrent à la propagation des graines en raison de leurs hautes sommités le plus souvent neigeuses, serait insurmontable, si les montagnes n'étaient pas coupées par des fissures, des gorges, par où les Plantes peuvent se glisser dans les pays adjacents. On voit d'ailleurs la végétation d'un pays être brusquement arrêtée par des collines ou des élévations que l'on ose à peine décorer du nom de montagnes.

On vient d'énumérer les obstacles qui luttent contre la transmigration des Végétaux ; parmi les causes qui facilitent cette transmigration à de petites distances seulement, et dont on a trop exagéré l'importance, on peut citer :

1° Les mouvements des eaux douces. Ainsi les fleuves et rivières apportent, ainsi qu'on le verra ci-après, des lieux voisins de leurs sources plusieurs Plantes qui se naturalisent sur leurs bords, et se propagent souvent jusqu'à leur embouchure.

2° L'action des vents. Personne n'ignore la facilité avec laquelle quelques Plantes dont les graines sont aigrettées ou munies d'ailes, voyagent et se disséminent souvent à de grandes distances.

3° La vie errante de certains Animaux dont les toisons emportent des graines accrochantes.

4° L'appétit de certains Oiseaux qui disséminent autour de leurs habitations les graines contenues dans les baies dont ils se nourrissent.

5° La culture des Plantes utiles à l'Homme. On ne conteste pas l'origine américaine du Maïs et de la Pomme de terre, l'origine asiatique du Café et du Froment, maintenant répandus en tant de régions diverses; mais tout en s'accordant sur le fait du transport de certaines Plantes, il est bien difficile de déterminer si le nouveau continent en est redevable à l'ancien, ou *vice versâ;* tel est le Bananier.

L'Homme a semé, sans s'en douter, un certain nombre de Végétaux dont plusieurs se sont assez bien acclimatés dans quelques lieux. C'est à la culture des Blés de Barbarie ainsi qu'à celle des Riz de l'Inde, au transport des laines et cotons de l'Orient, à la culture des Plantes dans les jardins botaniques qui deviennent autant de centres de naturalisation, et quelquefois à des accidents, comme le naufrage du vaisseau qui répandit les bulbes d'une Amaryllis sur les côtes de Guernesey, que l'Europe doit plusieurs Plantes, inutiles pour la plupart, et qui y sont maintenant très-communes. L'*Elychrysum fœtidum,* Plante du Cap, a tellement pullulé sur la côte de Brest, qu'elle y couvre une grande étendue de terrain, au détriment des Végétaux indigènes qu'elle a chassés de leur pays. Réciproquement, d'autres régions du globe ont reçu de l'Europe un certain nombre de Plantes qui paraissent y prospérer aussi bien que dans leur patrie.

Cependant il est important de ne point exagérer l'influence qu'exerce le transport des graines par l'Homme sur la végétation d'un pays. Le nombre des Plantes ainsi disséminées au loin n'est pas fort considérable, parce que tous les terrains et les climats ne sont point aptes à la perpétuation de la plupart des espèces, quelques efforts qu'aient tentés plusieurs agriculteurs, pour acclimater des végétaux importants. Malgré les nombreux semis de Plantes exotiques, que des amateurs ont essayés dans les environs des grandes villes, bien peu de Plantes ont répondu à leurs espérances. Les unes ont traîné sans fructification une vie languissante, qui a fini par s'éteindre sans retour; les autres, après avoir prospéré pendant deux ou trois années, ont été détruites par le simple effet d'une grande variation dans la température.

D'après tous ces faits, il est certain que dans chaque zone, le plus grand nombre des individus est produit par un petit nombre d'espèces; et c'est de là que dépend le caractère du paysage. Si ces espèces, au lieu de vivre en sociétés d'individus semblables, offrent entre elles de légères différences, alors la prépondérance des familles qu'elles constituent, imprime à la nature un aspect riant, varié et majestueux. Ainsi, dans une région boréale où le nombre total des Bruyères est beaucoup moins considérable que celui des Composées, les premières influeront davantage sur l'aspect général de la contrée que les secondes, parce qu'une ou deux de leurs espèces pourront occuper un espace dix fois plus grand que celui de toutes les Composées ensemble : ce qui fait voir que certaines familles de Plantes sont dominantes par la *masse,* tandis que d'autres le sont par la singularité et la diversité de leurs formes; et c'est dans ce dernier cas seulement, que la nature paraîtra plus gracieuse et plus riche. Mais, de ce que plusieurs familles paraissent dominantes dans certaines contrées, il n'en faut pourtant pas conclure que c'est le lieu de la terre où elles prospèrent davantage. Certaines espèces de Fougères, telles que le Ptéris aquilin par exemple, croissent dans le Nord où le froid est mortel pour d'autres plantes; elles y semblent abondantes à l'œil du voyageur qui n'aperçoit autour d'elles qu'une chétive végétation; mais cette abondance n'est qu'une illusion, car les Fougères sont d'autant plus nombreuses, et elles ont des formes d'autant plus variées, qu'on s'avance plus vers les zones équatoriales.

Après avoir reconnu que les espèces sont beaucoup plus diversifiées, à mesure qu'on s'éloigne des pays froids, les naturalistes auxquels la Géographie botanique doit la rapidité de ses progrès, ont cherché à déterminer si le nombre des genres de Plantes est aussi augmenté dans les pays chauds; ils ont comparé les classes et les familles dans les différentes zones, et voici quelques-uns des résultats auxquels ils sont arrivés. Et d'abord en ce qui concerne les genres, comme leur valeur est très-inégale, vu la tendance plus ou moins grande des auteurs à distinguer un plus grand nombre d'espèces, il n'a été possible d'arriver à aucune donnée satisfaisante. On ne connaît donc pas le rapport des espèces aux genres, pour les divers climats; mais une observation assez remarquable, et que l'on doit au professeur De Candolle, c'est que dans les îles isolées, le nombre des espèces de chaque genre est généralement moindre que sur les continents.

On a dit que le nombre des Plantes acotylédones ou cellulaires allait en augmentant vers le pôle, et en diminuant vers l'équateur. Cette loi avait été fondée d'après le peu d'observations qu'on avait faites sur les plantes cryptogamiques. Le *Lichen scriptus* de Linné, par exemple, qui passait pour restreint aux écorces des pays tempérés, examiné depuis attentivement par Fée, sur les écorces des arbres des pays équinoxiaux, y constitue la vaste famille des Graphidées, dont on connaît aujourd'hui près de cent espèces. Cette assertion devient encore plus vraie, si l'on sépare de cette classe les Fougères, en les réunissant aux Monocotylédones, comme l'a fait De Candolle. Proportionnellement à la totalité des Plantes qui croissent avec les Acotylédones, cette classe, considérée en masse, est en général moins nombreuse dans les climats tropiques que dans les régions voisines des pôles; et on observe une progression régulière dans ce nombre, en se dirigeant de l'équateur vers ceux-ci.

La vaste famille des Fougères suit une loi inverse de la précédente, c'est-à-dire que le nombre de ces plantes est plus considérable dans les contrées intratropicales, que partout ailleurs. Mais, ainsi que l'observe le célèbre

Humboldt, leur distribution géographique dépend de la réunion de circonstances locales d'ombre, d'humidité et de chaleur tempérée; en sorte que leur maximum se trouve dans les parties montagneuses des tropiques. En certaines îles de peu d'étendue, le nombre des Fougères s'élève à un tiers environ de la totalité des Végétaux qu'on y a rencontrés. L'humidité qui règne dans ces localités spéciales, est sans doute la cause de l'augmentation du nombre des Fougères, comme elle contribue aussi à élever celui des Monocotylédones, dont la rareté est d'autant plus remarquable, que le climat est plus sec. C'est ici que l'étude des stations peut jeter quelque jour sur les causes qui déterminent les habitations des Plantes.

Enfin, le nombre proportionnel des Dicotylédones va en augmentant, à mesure que l'on approche de l'équateur, et en diminuant, vers les pôles. Parmi ces Dicotylédones, les espèces arborescentes se rencontrent en plus grande proportion dans les climats chauds que dans les climats tempérés, et dans ceux-ci, plus que dans les régions froides. C'est même un fait très-remarquable, que la nature ligneuse des espèces méridionales, qui appartiennent cependant à des genres ou à des familles dont toutes les Plantes sont herbacées dans les autres climats. Les Végétaux des Canaries qui offrent des formes évidemment analogues à celles des Plantes européennes, les Composées et les Malvacées arborescentes des tropiques, sont des exemples frappants de la vigueur qui caractérise les productions végétales des climats équatoriaux.

Relativement à la distribution géographique des familles, on ne reviendra pas sur ce qui a été dit de la circonscription de plusieurs d'entre elles, entre des limites très-resserrées, ou de celles qui habitent exclusivement, soit la zone torride, soit les zones tempérées et hyperboréennes. Ce serait s'exposer à des reproches fondés de trivialité, que de reproduire comme exemples les Palmiers, les Cactées, les Conifères, les Ombellifères, les Protéacées, les Myrthées, les Mélastomées, etc. Mais il faut s'arrêter un moment à la considération des grandes familles qui ne sont, à proprement parler, que des embranchements des grandes classes, ou bien des abstractions plus ou moins graduées de la méthode naturelle. La répartition de leurs espèces sur les différentes parties du globe, offrirait un sujet d'études qui pourrait entraîner la comparaison des climats et l'application théorique de toutes les causes dont on a examiné l'influence sur les productions naturelles. Parmi les Monocotylédones, les trois familles des Graminées, des Cypéracées et des Joncées, offrent des disparates très-marquées. Le rapport approximatif des Graminées avec la totalité des Phanérogames, ne varie pas beaucoup dans chacune des zones, tandis que les deux autres familles diminuent près de l'équateur et augmentent vers le Nord. Il y a toutefois plusieurs exceptions; les Graminées, par exemple, sont très-rares sur les côtes du Groenland. Comme il n'est ici question que des espèces sauvages, on doit faire abstraction de toute autre considération sur la profusion ou la rareté des Graminées. Ainsi, lors même que ces Plantes, éminemment utiles à l'Homme, domineraient par leurs masses dans les contrées civilisées, on dirait également qu'elles n'y sont pas plus abondantes qu'ailleurs.

Parmi les grandes familles de Dicotylédones, les Synanthérées, réparties sur presque toute la surface de la terre, abondent surtout dans les climats tempérés et sous les tropiques. Il y en a moins dans les stations chaudes de l'Amérique équinoxiale que dans les stations tempérées des mêmes régions. Le Congo et Sierra-Leone en Afrique, les Indes orientales et la Nouvelle-Hollande en nourrissent un nombre très-petit, relativement à celui d'autres contrées situées entre les mêmes parallèles, mais qui offrent des stations plus appropriées à l'existence de ces Végétaux; enfin dans la zone glaciale, soit au Kamtschatka, soit en Laponie, le nombre relatif des Plantes de cette vaste famille est à peu près moitié moins considérable que dans les climats tempérés.

C'est surtout dans les contrées équinoxiales que les Légumineuses dominent; elles s'effacent peu à peu dans chaque hémisphère en s'éloignant de l'équateur, à l'exception toutefois de quelques régions où certains genres, par la multiplicité de leurs espèces, donnent quelque chose de particulier à la végétation; telle est la Sibérie et les vastes provinces de la Russie asiatique où se trouvent une si grande quantité d'Astragales.

R. Brown a partagé, sous le point de vue géographique, les Rubiacées en deux groupes. Le premier se compose de toutes les Plantes sans stipules interposées (*Stellatæ*); il appartient à la zone tempérée. Le second, composé des Rubiacées à feuilles opposées et accompagnées de stipules, est presque exclusif aux régions équinoxiales.

Les Crucifères et les Ombellifères manquent presque totalement sous les tropiques, abstraction faite des montagnes élevées de deux mille quatre cents à trois mille mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Les Plantes de ces deux familles paraissent affectionner le bassin de la Méditerranée.

Maintenant qu'il est reconnu que les Plantes ont des habitations dont elles ne peuvent sortir qu'en vertu de causes fortuites, et que de nombreux obstacles s'opposent à leurs transmigrations; maintenant que l'on sait que telles formes générales sont incompatibles avec certains climats, et qu'elles s'évanouissent à mesure qu'on s'éloigne de celui qui est favorable à la nature des Plantes qu'elles caractérisent; qu'il y en a même dont l'existence exclusive en telle contrée particulière ne peut être expliquée par les causes qui ont été analysées; il sera possible de diviser le globe d'après l'ensemble des Plantes qui sont resserrées entre certaines limites, et d'obtenir par là le complément de la Géographie botanique.

Déjà le professeur De Candolle avait indiqué les *Régions botaniques* qui divisent la surface de la terre, et il avait imposé à la plupart d'entre elles des noms empruntés à la Géographie physique. Ainsi, il avait établi les régions *hyperboréenne, européenne, sibérienne, méditerranéenne, orientale,* etc.; et il avait défini les espaces de la terre que chacune de ces régions comprenait. En indiquant seulement ces régions, le professeur De Candolle ne les a pas caractérisées par

les productions végétales, qui dominent dans chacune d'elles, car c'est la réunion de beaucoup de familles, plus que telle famille ou même tels genres particuliers qui doivent servir à les distinguer. Le docteur Schouw ne paraît pas avoir été frappé par cette dernière considération. L'important ouvrage qu'il a publié contient, ainsi que son Atlas géographique, les régions botaniques, sous les noms des familles et des genres qui se trouvent plus particulièrement dans chacune d'elles. Ainsi, par exemple, la région hyperboréenne de De Candolle est appelée région *des Mousses;* les régions européenne, sibérienne et méditerranéenne, sont réunies en une seule que Schouw nomme *Région des Ombellifères et des Crucifères ;* la région du cap de Bonne-Espérance a été désignée arbitrairement, ce semble, par le mot de *Région des Mésembryanthèmes* ou *des Stapélies*, et ainsi de suite. Mais peu importe le nom donné à chacune de ces divisions territoriales, pourvu qu'il soit reçu unanimement et qu'il indique des espaces déterminés avec exactitude sous le rapport de la végétation. Ce résultat avantageux sera obtenu par la comparaison du plus grand nombre de Végétaux qu'on pourra se procurer, et par la connaissance de toutes les circonstances physiques à l'empire desquelles les diverses contrées de la terre sont assujetties. Dans les Flores des contrées peu étendues, on observe déjà des régions partielles subordonnées aux circonstances géologiques, c'est-à-dire que les Plantes répandues dans le même bassin, forment une végétation déterminée et homogène, quelle que soit l'étendue et la direction de chaque bassin. Ce sont comme d'immenses vases de fleurs et remplis d'une terre dont la nature varie, exposés à des degrés différents de chaleur, de lumière, d'humidité, etc., et dans lesquels germent une multitude de graines d'espèces particulières. De même les grandes régions botaniques sont circonscrites par de hautes montagnes ou d'immenses plateaux qui étaient jadis les barrières des eaux dont l'écoulement a produit les fleuves et les rivières. Elles ne sont donc pas toujours comprises entre les latitudes parallèles à l'équateur; mais, au contraire, elles tracent sur le globe des figures qui ont leurs contours marqués par de hautes chaînes dont les versants opposés appartiennent à des régions botaniques différentes. Il faut ajouter à ces causes géologiques celles qui sont produites par l'influence des puissants agents de la nature, et l'on aura une idée assez juste des régions botaniques, ou, en d'autres termes, des habitations générales des Plantes.

En adoptant les idées qui viennent d'être émises, on se rend compte de l'analogie des plantes qui croissent dans les contrées situées à d'énormes distances, mais qui forment les versants ou les bords d'immenses réservoirs dont le fond est encore rempli par les gouffres de l'Océan. D'un autre côté, en examinant l'action de la température, de la lumière, etc., sur la végétation, on peut s'expliquer les ressemblances des végétaux qui habitent les zones diverses, mais qui se trouvent sous les influences semblables des agents physiques, comme par exemple l'identité des Plantes du Groenland et des Alpes européennes, et la ressemblance générique des Végétaux qui habitent les hautes chaînes du Caucase, du Népaul, des Pyrénées, des Andes, etc. C'est ainsi que l'on parviendra à asseoir sur des bases fixes l'établissement des divisions territoriales botaniques, et à rapprocher celles dont les rapports intimes, d'obscurs qu'ils étaient autrefois, sont aujourd'hui facilement appréciables.

Les cartes dressées pour la Géographie botanique servent à fixer les idées sur cette partie des sciences naturelles; c'est au moyen de ces cartes que l'on peut examiner soigneusement les bassins généraux dans lesquels circulent les eaux douces, les seules dont l'action ne soit pas mortelle aux germes des Plantes. Si la mer frappe de mort ces germes, qu'on la dit cependant apte à propager, les torrents, les rivières et les fleuves, au contraire, doivent être comptés au rang des plus puissants moyens de propagation végétale. C'est par leur action que l'on voit descendre du sommet des montagnes, dans les vallons, et jusque dans les plaines, des semences de Végétaux alpins, dont le grand nombre, comme exilé, ne saurait s'acclimater sur le sol inférieur, mais dont quelques-uns se développant, prospérant et s'acclimatant, prennent un *facies* tout nouveau et fort différent de celui des types originaires. C'est ainsi que des Plantes de montagnes ont reçu par la culture, dans les jardins de botanique, un aspect qui les ferait totalement méconnaître au naturaliste le plus exercé, si depuis qu'on étudie la Géographie physique, on ne s'était familiarisé avec de pareilles métamorphoses. Par des causes dont l'effet opposé fit remonter vers le faîte des montagnes, des graines des champs qui purent résister à la température des sommets, y croître et s'y propager, les Plantes, provenues de ce genre d'émigration, ont aussi pris une figure nouvelle, et de tels échanges de formes qui ont suffi, à beaucoup d'auteurs peu scrupuleux, pour établir des espèces, résulte encore l'un des grands inconvénients qui s'opposent à l'introduction dans la science, de l'arithmétique botanique.

Les fleuves et généralement les grands amas d'eau douce, sont encore un moyen de perturbation dans la distribution des Plantes, par la propriété qu'ils partagent avec les eaux de la mer, de conserver dans leur profondeur, une certaine égalité de température. Les Végétaux alpins, qui, vers la base des glaciers, triomphent, en quelque sorte, du froid des hivers rigoureux, sous une épaisse croûte de neige, qui les tient entre le sol et la couche inférieure toujours fondante, comme dans une orangerie humide, gèlent lorsqu'on les cultive dans les régions inférieures sans les abriter. Celles de ces Plantes dont les graines entraînées par les torrents et par les rivières jusque dans les plaines, viennent à s'y développer, y succombent le plus souvent aux approches de décembre. L'*Antirrhinum alpinum,* descendu dans la plaine de Tarbes, du faîte des Pyrénées, est l'une des plus palpables exceptions qu'on puisse opposer à l'exécution de cette loi de la nature. Mais qu'un fleuve coule du nord au sud, que vers la partie supérieure de son lit dans une contrée méridionale, croissent, par exemple, des Souchets, dont le feuillage redoute le trop grand froid, et ne se développe que dans les régions au moins tempérées, et que

des graines de ces Plantes abandonnées au courant de l'eau, viennent à s'arrêter vers l'embouchure du fleuve, dans une région déjà froide, elles s'y développeront durant l'été, et leur progéniture pourra se perpétuer à jamais, parce que le débordement des eaux de l'hiver qui ne gèleront pas jusque dans leur profondeur, tiendra la racine et les bourgeons du Végétal dépaysés dans une sorte d'orangerie humide, comme les Aréties, des Saxifrages et des Draves y sont tenues par l'épaisseur des neiges sur les grands sommets alpins.

Aux Plantes des fleuves et de la terre succédèrent les créatures qui se nourrissent des unes et des autres; après avoir parlé de la Géographie de ces Plantes, il est conséquemment indispensable de s'occuper de celle des êtres qui parurent ensuite et selon l'ordre de leur complication.

Géographie zoologique.

ANIMAUX ARTICULÉS.

S'il existe pour les Plantes une circonscription géographique, elle doit aussi avoir lieu pour les Insectes qui s'en nourrissent; et dès lors encore à l'égard des Insectes carnassiers, puisque la plupart de ceux-ci font leur proie des précédents, et n'ont pas tous les mêmes goûts. La température qui convient au développement d'une espèce, ne convient pas toujours à celui d'une autre; il faut donc que l'étendue des pays occupés par certaines espèces ait des bornes qu'elles ne puissent franchir, du moins instantanément, sans perdre la vie. Là où se terminera l'empire de Flore, là aussi cessera le domaine de la zoologie; et par opposition, les contrées dont le sol très-varié éprouve à la fois une chaleur forte et accompagnée d'une humidité modérée, seront les plus favorables à la végétation et à la propagation ainsi qu'à la multiplicité des espèces du Règne animal. L'observation vient à l'appui de ces idées. Othon Fabricius qui a publié une très-bonne Faune du Groenland, n'y mentionne que quatre cent soixante-huit espèces d'Animaux, sur lesquelles cent dix appartiennent à la classe des Insectes de Linné. Dès qu'on aborde les régions que l'hiver obsède sans cesse, les êtres vivants ont disparu et la nature n'a plus la force de reproduire. Quelle pourrait être en effet son énergie dans un climat tel que celui du Cap-Nord, où la température moyenne de l'année est au point de congélation, et à plus forte raison dans celui du lieu nommé Nain, où cette température moyenne est inférieure de trois degrés? Et sans s'avancer jusqu'aux régions polaires, ne sait-on pas que lorsque l'on s'élève, sur les hautes montagnes, sous la zone torride même, à la région des neiges perpétuelles, on ne trouve presque plus de traces de Végétaux? Les plaines qui avoisinent les pôles sont, à cet égard, dans le même état d'inertie. Aussi, les montagnes, envisagées sous le rapport des Végétaux et des Animaux qui leur sont propres, forment graduellement et par superposition des climats particuliers, dont la température et les productions sont semblables ou analogues à celles des plaines des contrées plus septentrionales. C'est pour cette raison que l'on est parvenu à acclimater dans quelques montagnes de la zone torride, des Plantes céréales et des fruits des zones tempérées. Plusieurs Insectes des environs de Paris n'habitent, dans le midi de la France, que des montagnes sous-alpines. Ainsi, encore les Alpes et les Pyrénées offrent-ils des espèces propres à la Suède et aux autres contrées du nord de l'Europe. Le naturaliste attentif tiendra compte de ces circonstances locales, ainsi que de la constitution minéralogique du terrain où il rencontre ces espèces; car la nature du sol influe sur celle des Végétaux, et par corrélation sur celle des Insectes qui s'en nourrissent. Les Insectes du Levant, de la Barbarie, et des contrées maritimes de l'extrémité la plus méridionale de l'Europe, ont une grande analogie entre eux, ce qui doit tenir à l'identité du sol, des Végétaux et de la température. On voit aussi que, sans aller très-loin, soit que le terrain offre des ondulations ou un plan presque horizontal, soit qu'il s'élève considérablement, des espèces affectent certaines localités : ce sont autant de topographies entomologiques qui doivent exercer la patience et la sagacité.

La plupart des Arachnides et des Insectes ayant pour patrie des contrées dont la température est isotherme, et dont le sol et la latitude sont les mêmes, mais qui sont séparées par de grands intervalles, ne se ressemblent point spécifiquement. Ceux de ces Animaux qui ont été apportés de la Chine et des pays les plus orientaux de l'Asie, sont évidemment distincts de ceux d'Europe et d'Afrique.

Des barrières naturelles et insurmontables, comme des chaînes de hautes montagnes, des mers, de vastes déserts, produisent, sans que les distances soient aussi grandes, des différences semblables. Les Insectes des États-Unis, quoique souvent très-analogues à ceux d'Europe, présentent néanmoins des caractères particuliers. Quelques Lépidoptères, cependant, et quelques autres Insectes, mais dont l'habitation s'étend jusqu'au nord de la Suède et probablement à des pays situés entre elle et ceux de l'extrémité septentrionale de l'Amérique, se trouvent aussi dans les possessions anglo-américaines. D'autres espèces paraissent avoir pris une route opposée, ou avoir gagné du côté du Levant ou vers le Sud. Quelques Sphinx, tels que l'Atropos, celui du Nerium, le Celerio, etc., sont dans ce cas. Le Papillon du Chardon est presque cosmopolite pour l'ancien continent; et il paraît même n'avoir été arrêté dans le nouveau, que par le golfe et les montagnes du Mexique. Beaucoup de genres d'Insectes, et particulièrement ceux qui vivent de Végétaux, sont répandus sur un grand nombre de points du globe. Quelques autres sont exclusivement propres à de certaines régions de l'ancien et du nouveau monde.

Fabricius, sous le nom de climat, comprend l'universalité des habitations des Insectes. Il divise le climat en huit stations ou sous-climats, savoir : l'*Indien*, l'*Austral*, le *Méditerranéen*, le *Boréal*, l'*Oriental*, l'*Occidental* et l'*Alpin*. Le Boréal s'étend depuis Paris jusqu'à la Laponie, l'Oriental est composé du nord de l'Asie, de la Sibérie, et de la portion froide ou montagneuse de la Syrie; l'Occidental renferme le Canada, les États-Unis, le Japon et la Chine; le Méditerranéen comprend les pays adjacents à la mer Méditerranée, la Médie et l'Arménie. On voit par ces définitions qu'il y a ici beaucoup d'arbitraire; que plusieurs de ces con-

trées peuvent avoir, et ont réellement une température isotherme; et que, par exemple, les Insectes de la Chine et du Japon ne peuvent être associés, dans la même division, avec ceux des États-Unis et du Canada. Les diverses élévations du sol au-dessus du niveau de la mer, sa constitution minéralogique, la quantité plus ou moins considérable des eaux qui l'arrosent, les montagnes, les forêts, l'influence réciproque de la température des contrées adjacentes, les vents, etc., compliquent et rendent les calculs incertains. — Les extrémités septentrionales du Groenland et du Spitzberg peuvent être considérées comme le dernier terme de la végétation de l'hémisphère boréal; la terre de Sandwich, le *nec plus ultrà* des découvertes, dans l'hémisphère opposé, deviendra l'autre extrême. Le quatre-vingt-quatrième degré de latitude nord et le soixantième de latitude sud, seront ainsi les deux bouts de la portion productive du globe. — L'entomologie du nouveau continent diffère du moins à commencer aux États-Unis et en allant vers le sud de celle de l'ancien continent. — La partie du Groenland, qui a été le théâtre des observations d'Othon Fabricius, offre beaucoup d'espèces communes aux contrées les plus septentrionales et les plus occidentales de l'Europe. Le Groenland peut donc, sous ce point de vue, servir au nord de limite entre les deux mondes. — Les Insectes de l'Asie orientale, à partir des contrées dont la longitude est d'environ soixante-deux degrés plus orientale que Paris, les Insectes de la Nouvelle-Hollande et ceux de l'Afrique transatlantique s'éloignent aussi et toujours au moins spécifiquement des Animaux de la même classe, qui habitent les autres pays de l'ancien continent. — Un espace ou latitude, mesuré par un arc de cercle de douze degrés, produit, abstraction faite de quelques variations locales, un changement très-sensible dans la masse des espèces. Il est même presque total, si cet arc est double ou de vingt-quatre degrés, comme du nord de la Suède au nord de l'Espagne. — Les îles Canaries, celles du Cap-Vert et Madère sont africaines sous le rapport de l'entomologie et de la botanique. L'île Sainte-Hélène l'est aussi en partie; donc, un méridien qui, partant du Groenland, se dirigera entre ces îles et le cap Saint-Roch, et aboutira à la terre de Sandwich, séparera naturellement, à l'ouest, l'ancien monde du nouveau. Sa longitude sera de vingt-quatre degrés à l'ouest du méridien de Paris. — Un autre méridien, plus oriental de soixante-deux degrés, détachera la partie orientale de l'Asie, de l'occidentale, ainsi que de l'Europe et de l'Afrique. — Enfin, un troisième méridien, plus oriental de cette même quantité, passant à peu de distance du détroit de Béring, et traversant le grand Océan austral, formera, à l'est, l'autre ligne de démarcation des deux continents. Les autres cent quarante-quatre degrés compléteront le cercle de l'équateur, et seront, en longitude, l'étendue de la grande zone propre aux Insectes de l'Amérique. On pourra la partager, au moyen d'un quatrième méridien, en deux portions égales, ayant chacune soixante et douze degrés, en longitude.

Ces quatre grandes zones seront arctiques ou antarctiques selon leur situation en deçà ou au delà de l'équateur. On divise chacune d'elles en climats, ayant une étendue, en latitude, de douze degrés. Celui qui est compris entre le quatre-vingt-quatrième degré de latitude nord et le soixante et douzième degré, portera le nom de *polaire;* continuant de suivre la division duodécimale, et en allant vers l'équateur, on aura les climats suivants : *sous-polaire, supérieur, intermédiaire, sur-tropical, tropical, équatorial.* Les zones antarctiques, se terminant au soixantième degré de latitude sud, auront deux climats de moins, le *polaire* et le *sous-polaire.* Ces zones seront distinguées pour chaque hémisphère, en *occidentales* et en *orientales.* Le méridien passant au soixantième degré à l'est de celui de Paris, détermine pour l'ancien continent ces limites; celui qui partage la grande zone américaine en deux portions de soixante et douze degrés chacune, forme, pour l'autre hémisphère, des limites analogues. La progression croissante de l'intensité et de la durée du calorique paraît exercer une grande influence sur le volume et le développement du tissu muqueux des Arachnides et des Insectes. Plus, en général, on s'avance vers les régions équinoxiales, plus on trouve d'espèces remarquables par leur taille, les inégalités et les éminences de leur corps, et la variété des couleurs.

Les Crustacés des genres Lithode, Galathée, Homore et Phronyme sont propres aux mers d'Europe. Le premier n'habite que celles du Nord, et ne descend point au-dessous de la mer d'Écosse. Les Homoles habitent la Méditerranée. Là aussi se trouvent les Dorippes. Le genre Hépate n'a encore été trouvé que dans l'océan Américain, qui offre aussi une espèce d'Hippe; dès lors, ces derniers Crustacés ne sont point exclusivement propres aux mers des Indes orientales. Mais c'est là que les Mursies, les Orithyes, les Matutes, les Ranines, les Albunées, les Fèthres, les Podophthalmes et les Thalassines, paraissent avoir uniquement leur domicile. Les Rémipèdes sont particuliers aux parages de la Nouvelle-Hollande. Les Leucosies, les Calappes, les Plagusies et les Dromies viennent de la Méditerranée et des mers des deux Indes. Les Limules sont propres aux rivages de l'Amérique, de la Chine et des Moluques. Considérés dans leur primitive étendue, la plupart des autres genres sont communs à toutes les mers; mais les espèces de plusieurs de leurs divisions ou de divers genres établis par le docteur Leach affectent certaines localités. Les Ocypodes ne se trouvent que dans les pays chauds et sablonneux. C'est encore des contrées équatoriales ou tropicales que viennent les plus grandes espèces de Grapses. Parmi les Telphuses ou Crabes fluviatiles, les espèces d'Amérique forment un groupe particulier. Tous les Crustacés fossiles trouvés en Europe, à l'exception d'un petit nombre d'espèces, qui paraissent appartenir aux couches formées les dernières, ont exclusivement pour analogues des espèces équatoriales ou voisines des tropiques.

Avant de parler des Cirripèdes, il est indispensable de prévenir que la dénomination de cette classe provenant des mots *cirrus* et *pes,* celle de *Cirrhipèdes* employée par Lamarck qui l'a établie, ainsi que celle de *Cirrhopodes* de Cuvier, doivent, grammaticalement, être rejetées. *Cirrhos*, en grec, signifie une couleur fauve, et *Cyrrha* ou *Cirrha* est le nom d'une ville. Les

Tubicinelles et les Coronules étant fixés sur le corps des Baleines, ont dès lors les mêmes habitations et se trouvent ainsi plus particulièrement dans les mers des deux pôles. Les Acastes sont propres à celles qui baignent les côtes de la Nouvelle-Hollande et des contrées voisines. Les Otions et les Cineras ne se rencontrent que dans les mers septentrionales. Les autres Anatifes seraient, en général, répandus partout.

Parmi les Annélides, les unes, telles que les Annélides antennées et sédentaires de Lamarck, sont toutes marines. Parmi elles, les Galéonaires sont propres aux mers de la Nouvelle-Hollande, et les Euphrosines, les Œnones, les Aglaures et les Syllis aux côtes de la mer Rouge; les Spios habitent l'océan Atlantique septentrional; et les Palmyres les parages de l'Ile-de-France. Parmi les Annélides apodes, de Lamarck, les unes comme la plupart des Lombrics, sont terrestres; les autres vivent, soit dans les eaux douces, soit dans la mer ou sur ses rivages.

ANIMAUX VERTÉBRÉS.

On remarque combien les Reptiles augmentent en nombre vers l'équateur. Tandis que la Faune suédoise ne possède guère qu'une douzaine de Serpents ou de Sauriens, trois ou quatre Grenouilles ou Crapauds, et pas une Tortue, l'Europe tempérée nourrit déjà une quarantaine d'Ophidiens ou de Lézards et quelques Chéloniens. A partir de l'Espagne méridionale, non-seulement le nombre des espèces de cette classe animale s'accroît, mais l'apparition du Caméléon vient compléter l'aspect africain de la chaude Andalousie. En augmentant numériquement vers les tropiques, les Reptiles y augmentent aussi dans les proportions de leur taille; c'est vers le tropique septentrional, et jusqu'au delà de la ligne, que se voient ces Crocodiles et ces Boas, véritables géants entre les races rampantes. C'est aussi dans la zone chaude, soit à la surface des terrains arides, soit dans la bourbe des marécages, soit enfin dans l'étendue des mers, qu'on rencontre les plus grandes Tortues.

Les Reptiles terrestres sont peut-être parmi les Animaux, ceux qui se déplacent le plus difficilement et dont conséquemment les espèces demeurent le plus restreintes entre les limites des régions dont elles sont autochtones. Ainsi, les Sirènes sont américaines; le Protée anguillard est propre à l'Autriche, le Basilic aux Moluques, et le Crapaud commun n'a jamais été retrouvé hors de l'Europe occidentale. Les Caméléons, tous sans exception propres à l'ancien monde, ne franchissent jamais les déserts qui séparent la patrie des espèces dont se compose leur singulière famille. Les trois Dragons connus, quoique munis d'ailes, ne se sont jamais répandus hors des cantons propres à chacun d'eux. On pourrait multiplier de telles citations, mais la distribution géographique des Reptiles étant soigneusement indiquée dans ceux des articles qui les concernent, on se bornera à y renvoyer le lecteur pour éviter toutes répétitions sans utilité. Il doit suffire ici de faire remarquer combien, sur de fausses indications puisées dans Séba ou données par des voyageurs superficiels, il existe d'erreurs sur la patrie des Reptiles et notamment des Serpents dans les collections et dans les ouvrages des erpétologistes. Il est certain qu'on trouvera beaucoup moins d'espèces communes aux deux mondes qu'on suppose en exister, quand l'histoire des Reptiles sera mieux connue.

Les Oiseaux piscivores purent vivre dès qu'un roc vint leur offrir le point de repos sur lequel leur progéniture se trouvait à l'abri des vagues. Il était cependant impossible aux Granivores de naître avant les Végétaux; enfin ceux qui vivent de proie complétant la cohorte des régions de l'air parurent les derniers. La distribution géographique des êtres qui composent cette grande classe a été établie à l'article Ornithologie. Il suffit ici de remarquer que dans cette classe les espèces douées d'une voix mélodieuse habitent généralement les zones tempérées, tandis que celles dont les chants ne sont point harmonieux, mais dont les couleurs sont les plus vives, semblent recevoir leur éclat de la zone torride d'où ne s'éloignent point les nombreuses tribus de Perroquets, de Calaos, de Toucans, et autres non moins singulières par leur forme que par les reflets de leur plumage. Quelques genres sont confinés en diverses régions dont ils ne sortent point, mais qu'ils parcourent d'une extrémité à l'autre. Telle est l'Autruche qu'on retrouve depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans la Cyrénaïque, du Cap-Vert au détroit de Babel-Mandel. Sous les mêmes latitudes que cet Oiseau terrestre, la Frégate au contraire ne se tient que suspendue entre les cieux et les mers; il ne paraît point qu'elle ait tenté de franchir l'Amérique méridionale, puisqu'on ne la retrouve pas dans l'océan Pacifique. L'Albatros, malgré la puissance de ses ailes, s'éloigne peu des parages du Cap des tempêtes. Les Oiseaux de Paradis sont propres aux archipels de l'Asie. Les Colibris et les Oiseaux-Mouches brillent dans les îles de l'Amérique et vers le nord de la partie méridionale de ce vaste continent où le Nandou représente l'Autruche africaine et le Casoar indien. On pourrait citer beaucoup d'autres Oiseaux qui, malgré la facilité qu'ils auraient de s'éloigner des lieux où on les rencontre, semblent s'y être imprescriptiblement confinés. Il en est au contraire qui sont répandus, comme les Pigeons, à la surface entière du globe, et comme les Hirondelles ou les Cailles, qui semblent se complaire dans leurs émigrations périodiques et régulières. Les Oiseaux de proie, c'est-à-dire ceux qui vivent de la chair des Animaux à sang chaud, car les tyrans ailés de l'Océan ne sont pas mis au nombre de ces compagnons de l'ancienne noblesse féodale; les Oiseaux de proie paraissent se tenir de préférence dans les hautes régions de l'atmosphère, d'où leur vue perçante peut, au loin, discerner des victimes. Ils s'élèvent plus que tous les autres vers les cimes glaciales des montagnes, au-dessus desquelles on voit encore planer le Condor. L'habitation à peu près continuelle de ces régions où la chaleur paraît être presque sans influence, rend raison de ce que les Oiseaux de proie des pays équinoxiaux mêmes, ne se diaprent point des nuances brillantes dont resplendit, aux pays chauds, le plumage des espèces moins vagabondes. Le Roi des Vautours dans le nouveau monde fait peut-être seul exception à cette règle; mais ce prétendu roi, dans ses mœurs

abjectes et sanguinaires, ne quitte guère la surface du sol; l'effet d'une chaleur colorante déguise ses ignobles nudités en les peignant de teintes vives, qui semblent prodiguées sur sa tête comme l'or et les pierreries le sont sur ces couronnes dont l'Homme fit l'emblème de la domination.

Les Mammifères, moins nombreux que les Oiseaux, sont aussi moins qu'eux disséminés génériquement; ils manquent de moyens de déplacement favorables, tels que les nageoires ou les ailes; la plupart de leurs races sont demeurées dans les environs de leur berceau, ou se sont tout au plus étendues de proche en proche, à la surface de quelques bassins particuliers. Ceux même que pousse un instinct voyageur vers des terres lointaines, et que n'arrêtent point dans leurs émigrations, les montagnes, les fleuves ou des bras de mer, reviennent aux lieux qui les virent naître; tels sont ces Campagnols Économes et ces Lemmings qu'on voit souvent descendre des régions glaciales vers des climats plus doux, pour retourner, après avoir affronté mille dangers, dans leur triste patrie.

C'est particulièrement dans la distribution géographique des Mammifères que l'Homme a produit de grandes perturbations; on l'a déjà vu repousser ceux de l'Océan de certains parages où d'abord ils s'étaient établis; il répandit ses domestiques partout où il pénétra, et des croisements notables sont provenus de ces dépaysements parmi les espèces asservies, particulièrement chez les Chiens, et peut-être chez les Bœufs. L'Homme restreignit au contraire d'autres races dans des limites beaucoup plus étroites que celles entre lesquelles la nature les avait établies. Ainsi le Castor cessa de bâtir sur les rivages du Danube et du Rhône; et le Lion, dont l'ancienne existence en Grèce, et même dans le reste du midi de l'Europe paraît un point historique constaté, fut relégué dans les régions brûlantes de l'Afrique. On sait que nul des Mammifères terrestres de l'Amérique du Sud, n'a été identiquement retrouvé dans le midi de l'ancien monde. Il n'en est pas de même pour ceux de l'Amérique du Nord, dont plusieurs sont communs aux deux continents. On n'a pas trouvé un seul Bœuf dans le nouveau monde méridional, tandis que le Cabiai, les Tatous, et tant d'autres genres lui sont propres. Les Éléphants, les Rhinocéros, les Hippopotames, les Giraffes, en un mot les plus grands Animaux, sont à peu près des mêmes latitudes.

TERREAU. min. On donne vulgairement ce nom au produit de la décomposition lente des matières végétales, qui s'amassent dans les petites cavités formées par les irrégularités du sol, dans les forêts montueuses. Ce Terreau favorise exclusivement la croissance de certains végétaux.

TERRENOIX. bot. Synonyme vulgaire de *Bunium*. *V.* ce mot.

TERRÈTE. bot. Un des noms vulgaires du Lierre terrestre, *Glechoma hederacea*. *V.* Glechome.

TERRIER. mam. On nomme ainsi les retraites souterraines d'un grand nombre d'espèces de Mammifères, telles que le Lapin, etc., etc.

TERRIER. ois. L'un des noms vulgaires du Grimpereau de muraille. *V.* Tichodrome.

TERRITÈLES. arachn. Latreille a établi sous ce nom une section parmi les Araignées fileuses; elle renferme quelques genres qui ont l'habitude de tendre sur la terre leurs toiles. Tels sont les Mygales, les Atypes et les Ériodons.

TERSEX. bot. Sorte de Truffe blanche.

TERSINE. ois. Espèce du genre Procné, que Vieillot a érigée en genre distinct.

TERTRÉE. *Tertrea*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le professeur De Candolle qui lui donne pour caractères : tube du calice ovale et soudé avec l'ovaire; son limbe est supère et persistant, à cinq divisions dressées, ovales, obtuses et ciliées; corolle supère, courte, infundibuliforme, avec l'orifice garni de longs poils; son limbe est partagé en quatre lobes courts, assez étalés et obtus; quatre étamines exsertes, insérées au sommet du tube de la corolle; filaments courts; anthères oblongues, dressées; ovaire infère, à deux loges, à disque épigyne et charnu; dans chaque loge un ovule anatrope et suspendu au sommet de la cloison; style simple, inclus; stigmate à deux lobes courts et obtus. Le fruit est une baie oblongo-comprimée, bisillonnée, couronnée par le limbe du calice, à deux pyrènes chartacées, comprimées et monospermes; semences inverses, remplissant toute la cavité dont elles ont la forme.

Tertrée de la Martinique. *Tertrea Martinicensis*, De Cand. Arbuste dont les rameaux sont ordinairement spinescents vers l'extrémité; les feuilles sont opposées, ovales, aiguës, courtement pétiolées, membraneuses et glabres; les stipules sont interpétiolaires et acuminées; les fleurs sont petites, disposées en grappe terminale, opposée à l'origine des rameaux.

TESAN. moll. C'est le nom qu'Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 7) donne au *Dolium Perdix*, Lamk. *V.* Tonne.

TESSALITE. min. Même chose que Apophyllite. *V.* ce mot.

TESSARATOME. *Tessaratoma*. ins. Genre de l'ordre des Hémiptères hétéromères, famille des Scutellères, établi par Lepelletier et Serville aux dépens du genre *Edessa*, Fab., et voisin de celui des Pentatomes par la forme générale du corps, mais dont les antennes n'ont que quatre articles et dont le prothorax se prolonge postérieurement en forme de lobe tronqué. Les espèces connues sont des Indes orientales et de son archipel.

Tessaratome canaliculée. *Tessaratoma caniculata*, Lep. Son corps est d'un brun luisant et ses élytres d'un brun ferrugineux; son corselet est chagriné et pointillé surtout vers ses bords; ses côtés sont prolongés en un lobe allongé, tronqué à l'extrémité, convexe en dessus, canaliculé inférieurement et formant une sorte de gouttière, avec son bord postérieur un peu échancré; lobe du sternum allongé, s'élevant à sa partie antérieure et dépassant un peu la tête; abdomen dentelé sur les bords, par les angles postérieurs des segments supérieurs, qui dépassent ceux qui les suivent, terminé par six pointes bidentées; cuisses mutiques. De Java.

Tessaratome papilleux. *Tessaratoma papillosa; Edessa papillosa*, Fab. Ce grand et bel insecte est en-

tièrement jaune, à l'exception des pattes et des antennes qui sont brunes; le dessous du corps est plus brun que jaune, et son corselet s'avance au-dessous de l'écusson; chacune de ses cuisses est armée de deux épines vers l'extrémité. Taille, dix-huit lignes. On le trouve dans l'Inde.

TESSARIE. *Tessaria.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil. Prodr.*) et offrant les caractères suivants : involucre turbiné ou presque campanulé, composé de folioles régulièrement imbriquées : les extérieures et intermédiaires persistantes, appliquées, larges, concaves, coriaces, un peu pubescentes, frangées ou longuement ciliées sur les bords; les intérieures caduques, étroites, oblongues, aiguës et un peu réfléchies au sommet, scarieuses et très-glabres. Réceptacle légèrement plan, hérissé de paillettes filiformes, longues et nombreuses. Calathide ayant au centre une fleur mâle, unique, dont la corolle est purpurine, grande, tubuleuse, régulière, à cinq lobes; les autres fleurs sont femelles, nombreuses, formant plusieurs rangées, ayant la corolle plus petite que celle de la fleur mâle, tubuleuse, très-grêle, terminée au sommet par des dents irrégulières. La fleur mâle est pourvue d'un ovaire presque entièrement avorté, mais surmonté d'une aigrette pileuse, très-développée. L'ovaire des fleurs femelles est petit, oblong, muni d'un bourrelet basilaire et d'une aigrette de poils non plumeux. Le genre *Tessaria* a été de nouveau publié par Willdenow dans les Mémoires des Curieux de la nature de Berlin pour 1807, sous le nom de *Gynheteria.* Il se rapproche des genres *Monarrhenus, Monenteles, Pluchea, Chlœnolobus,* et d'autres qui, pour la plupart, sont des démembrements de l'ancien genre *Conyza* des auteurs. Kunth a décrit sous le nom de *Conyza riparia,* une plante qu'il a soupçonnée être le *Tessaria integrifolia* de Ruiz et Pavon; mais Cassini pense qu'on peut la distinguer génériquement, parce que la fleur centrale mâle est privée d'aigrette. Les Tessaries sont des arbrisseaux du Pérou, qui croissent sur le bord des rivières. L'un (*T. integrifolia*) a des feuilles oblongues, obovales, entières; l'autre (*T. dentata*) se distingue par ses feuilles oblongues et dentées.

TESSAROPS. *Tessarops.* ARACH. Genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Fileuses ou du genre *Aranea,* de Linné, établi par Raffinesque, et qui s'éloignerait de tous les autres de cette famille par le nombre des yeux qui ne serait que de quatre. D'après les autres caractères et les habitudes de la seule espèce connue, et qui est propre aux États-Unis de l'Amérique, ce genre semble avoir de grands rapports avec les Aranéides de la division des Sauteuses. *V.* les Annales des Sciences physiques, publiées à Bruxelles, t. VIII, p. 88.

TESSARTHONIE. *Tessarthonia.* BOT. Turpin a donné le nom de Tessarthonie moniliforme à un être végétal, microscopique, entièrement dénué de mouvement, composé de quatre globules verts, développés bout à bout, et dans lesquels on ne rencontre aucune granulation reproductrice. Sa longueur totale est d'un cinquantième de millimètre, et le diamètre d'un de ses globules d'un deux-centième. Il se rencontre dans les croûtes vertes, fixées aux surfaces des corps plongés dans les eaux douces et tranquilles.

TESSELINIA. BOT. Genre de plantes hépatiques, de la famille des Ricciacées, composé de quelques espèces tirées des genres *Oxymitra,* de Bischoff, et *Corsinia,* de Raddi.

TESSÉLITE. MIN. Variété d'Apophyllite des îles Feroë. *V.* APOPHYLLITE.

TESSEROCÈRE. *Tesserocerus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, établi par Saunder et auquel Spinola, qui l'avait aussi établi de son côté peu après, avait donné le nom de *Damicerus.* Caractères : premier article des antennes accompagné d'un grand prolongement arqué et frangé, dépassant de beaucoup le deuxième et les suivants, dont les derniers forment une massue comprimée; corps cylindrique et linéaire; tête prolongée antérieurement; labre étroit, peu avancé, corné, faiblement échancré; mandibules cornées, pointues; palpes coniques; corselet allongé; élytres tronquées postérieurement; pattes comprimées et anguleuses; tarses longs, de cinq articles, ayant une rangée d'épines sur l'arête supérieure du premier article.

TESSEROCÈRE REMARQUABLE. *Tesserocerus insignis,* Saund.; *Damicerus agilis,* Spin. Corps fauve, velu; pattes plus pâles; tête, deux taches sur le corselet, extrémité des élytres et genoux noirs; prolongement du premier article des antennes plus long que leur base, un peu épaissi au bout; élytres ayant trois côtes arrondies et peu élevées, partant de leur base, se prolongeant au delà de l'extrémité qui est brusquement tronquée et garnie de six épines. Taille, quatre lignes environ. Du Brésil.

Guérin ajoute à cette description celle de quatre autres espèces également de l'Amérique du Sud, et qu'il a nommées *Tesserocerus bihamatus, T. inermis, T. retusus* et *T. affinis.*

TESSIÈRE. *Tessiera.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Spermacocées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovale et soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, à quatre lobes presque égaux, persistants et sans accessoires; corolle supère, infundibuliforme, avec l'orifice glabre et le limbe quadrilobé; quatre étamines insérées à l'orifice de la corolle, très-brièvement exsertes, dont les filaments sont filiformes et les anthères linéaires et penchées; ovaire infère, biloculaire, à disque épigyne et peu apparent; ovule solitaire, pelté et amphitrope dans chaque loge; style simple; stigmate peu apparent et bilobé. Le fruit consiste en une capsule membraneuse, biloculaire, bivalve avec cloisons; valves concaves, couronnées par les dents du calice, séparément décidues et laissant à nu la cloison séminigère qui est ovale; chaque loge ne renferme qu'une semence qui est convexe d'un côté, plane de l'autre, fixée au milieu du diaphragme.

TESSIÈRE LITHOSPERMOÏDE. *Tessiera lithospermoides,* De Cand. Sous-arbrisseau presque droit, à rameaux couverts d'une pubescence cendrée, serrée, courte et veloutée; feuilles opposées, sessiles, stipulées, traversées longitudinalement par une nervure

médiane; fleurs axillaires, sessiles, un peu verticillées et bractéolées; fruits glabres à leur maturité. Du Mexique.

TESSON ou TAISSON. MAM. Nom donné par quelques auteurs anciens au Blaireau. *V.* ce mot.

TEST. *Testa.* MOLL. Synonyme de Coquille. *V.* ce mot, et les articles MOLLUSQUES et CONCHYLIOLOGIE. En botanique on considère comme Test la pellicule la plus extérieure des graines que Mirbel nomme aussi Lorique. C'est à proprement parler l'enveloppe de la graine. *V.* ce mot.

TESTACELLE. *Testacella.* MOLL. Ce genre, très-voisin des Limaces, a été institué par Draparnaud dans son ouvrage sur les Mollusques terrestres et fluviatiles de France. La Testacelle est un animal allongé, limaciforme, plus étroit antérieurement que postérieurement, nu dans presque toute son étendue, pourvu à son extrémité postérieure d'une fort petite coquille rudimentaire, à ouverture très-large et revêtue en dedans d'un manteau mince et extensible; la tête est beaucoup plus petite proportionnellement que dans les Limaces; elle présente, comme dans celles-ci, quatre tentacules, dont une paire buccale, plus courts que les autres céphaliques et oculifères au sommet. De l'origine de ces tentacules partent deux petits sillons qui parcourent le dos et gagnent le bord de la coquille. On voit dans ce genre, comme on peut également le remarquer dans plusieurs autres, que la coquille a véritablement pour usage primitif de protéger les organes de la respiration. Ici la cavité pulmonaire est postérieure; la coquille l'est également; le cœur, organe de circulation et de respiration tout à la fois, ne s'écarte pas de la cavité pulmonaire, tandis que les organes de la génération n'ont point changé de place; leur orifice commun est, comme dans les Limaces, à la base du tubercule droit. A l'exception de ces différences qui dépendent, comme on le voit, de la place relative des organes et non de leur modification profonde, tout le reste de l'organisation des Testacelles est semblable à celle des Limaces. Voici de quelle manière les caractères de ce genre sont exprimés : corps ellipsoïde, allongé, gastéropode; le pied non séparé par un sillon latéral; derme épais, couvrant également tout le corps, si ce n'est à sa partie postérieure où il est protégé par une petite coquille extérieure; manteau fort mince et pouvant prendre dans quelques occasions une extension telle qu'il couvre tout le corps; trou pulmonaire arrondi, postérieur, à droite et au-dessous du sommet de la coquille; anus tout près de l'orifice; quatre tentacules complétement rétractiles : les postérieurs plus grands, oculifères au sommet; orifice des organes de la génération à la base du grand tentacule droit. Coquille très-petite, externe, presque auriforme, légèrement spirale à son sommet, à ouverture fort grande, ovale, obliquement évasée, ayant le bord gauche roulé en dedans. Les Testacelles s'enfoncent assez profondément dans la terre pour y rechercher les Vers Lombrics qu'elles attaquent et dont elles font leur nourriture habituelle; elles en sortent le soir, et alors on les trouve en très-grand nombre là où pendant le jour on n'en apercevait aucune; aussi doit-on les chercher à la lumière.

TESTACELLE ORMIER. *Testacella haliotidea,* Lamk., Anim. sans vert., t. VI, 2e part., p. 52, n° 1; *ibid.*, Faure Big., Bull. des Scienc., n° 61; Drap., Hist. nat. des Moll. de Fr., pl. 8. fig. 43 à 48, et pl. 9, fig. 12, 13; Cuv., Ann. du Mus., t. V, p. 440, pl. 29, fig. 6, 7; Féruss., Hist. nat. des Moll. terr. et fluv., pl. 8, fig. 5 à 9; Blainv., Malac., pl. 41, fig. 2. Longue d'un pouce et demi, ou un peu plus, cette espèce porte une coquille à peine de cinq ou six lignes, à ouverture très-ample, faiblement spirée au sommet. L'Animal est grisâtre ou fauve, quelquefois rougeâtre, tantôt maculé de brun, tantôt de couleur uniforme. Il se trouve dans toute la France méridionale.

TESTACELLE DE MAUGÉ. *Testacella Maugei,* Féruss., *loc. cit.*, n° 2, pl. 8, fig. 10, 12. Espèce bien distincte de la première : son Animal est rougeâtre, parsemé de taches brunes; ses tentacules sont beaucoup plus grêles que dans l'espèce de France; ils sont filiformes, et le pourtour du corps est de couleur orangée. La coquille fort mince, allongée, ovalaire, est fauve, cornée et légèrement striée. La spire est plus saillante que dans l'autre espèce. Celle-ci se trouve à Ténériffe.

TESTACÉS. MOLL. *V.* MOLLUSQUES et COQUILLES.

TESTACITES. MOLL. FOSS. Dénomination sous laquelle différents auteurs ont compris toutes les coquilles fossiles.

TESTAR. POIS. Espèce du genre Gobiesoce.

TESTICULARIA. BOT. Ce genre de Champignons, de la famille des Gastéromycètes et proposé par Klotsch, n'a point paru différer suffisamment du genre Arachnion, de Schweinitz, pour en être séparé. *V.* ARACHNION.

TESTICULE. ZOOL. *V.* GÉNÉRATION.

TESTRIS. OIS. *V.* STERCORAIRE.

TESTUDINAIRE. *Testudinaria.* BOT. Genre de la famille des Dioscorées et de la Diœcie Hexandrie, L., établi par Burchell et Salisbury, adopté par J. Lindley (*Bot. Regist.*, n° 921) avec les caractères suivants : périanthe à six segments étalés, linéaires, presque égaux. Les fleurs mâles ont six étamines insérées à la base des segments du périanthe. Les fleurs femelles offrent trois styles soudés entre eux; une capsule membraneuse et des graines ailées. La plante, sur laquelle ce genre a été constitué, avait été d'abord placée dans le genre *Tamus;* et, en effet, les individus mâles ressemblent beaucoup à ceux du *Tamus communis.* Le voyageur Burchell, ayant découvert en abondance cette plante à l'époque où elle portait du fruit, pensa qu'on devait en former un genre plus voisin du *Dioscorea* que du *Tamus,* et auquel il imposa le nom de *Testitudinaria,* à cause de la ressemblance de son caudex avec la carapace d'une Tortue.

TESTUDINAIRE PIED D'ÉLÉPHANT. *Testitudinaria elephantipes,* Burch.; *Tamus elephantipes,* L. C'est une plante de la pointe australe d'Afrique, poussant chaque année de sa souche des tiges ou rameaux volubiles, garnis de feuilles vertes, réniformes, apiculées, portant des fleurs mâles en grappes et des fleurs femelles presque solitaires. La souche, qui est la partie la plus remarquable de cette plante, a des dimensions considérables (quelquefois trois pieds de diamètre et de hauteur). Elle est subéreuse ou charnue, marquée de lignes

qui s'anastomosent de manière à simuler l'écaille des Tortues. Sa substance intérieure peut être comparée, pour la consistance et la couleur, aux Turneps. Les Hottentots la mangent après l'avoir fait cuire sur les charbons.

TESTUDO. REPT. CHÉL. *V.* TORTUE.

TETA. BOT. Roxburgh avait appliqué ce nom d'origine bengalaise à une plante qui a été décrite sous le nom générique de *Peliosanthes*. *V.* ce mot.

TÉTANOCÈRE. *Tetanocera*. INS. Ce genre de Diptères, de la famille des Athéricères, a été établi depuis longtemps par Duméril. Il fait partie de sa famille des Latéralisètes ou Chétoloxes, qui se compose des Syrphides et des Muscides, de Latreille. Il s'éloigne, ainsi que celui d'Échinomyie, des autres genres de cette famille par la longueur du second article des antennes ou l'intermédiaire, qui est plus grande que celle du suivant ou de la palette. Ces organes sont dressés, dirigés en avant dans le repos, tandis que ceux des Échinomyies dont le corps est d'ailleurs hérissé, sont cachés dans une fossette. Aucune espèce n'est mentionnée. Dans les notes relatives à chaque genre il est dit que les Tétanocères ont la tête grosse, hémisphérique, tronquée en arrière, avec la bouche renflée et vésiculeuse. On trouve ces Insectes sur les plantes qui se décomposent et sur les matières animales. Leurs larves s'y développent aussi. Tout fait présumer que Duméril a eu en vue les Sépédons, de Latreille, et plusieurs espèces de Scatophages, de Fabricius, ou cette division des Muscides qui, dans la seconde édition du Règne Animal, a été nommée Dolichocères. Les antennes peuvent avoir leur second article plus grand que le troisième, et différer cependant par d'autres considérations, de manière à pouvoir fournir divers caractères génériques. Latreille ne comprend dans le genre Tétanocère que les Dolichocères dont les antennes, aussi longues environ que la tête, ont leur second article en carré long et étroit, aussi long ou un peu plus long que le troisième; tels sont les *Scatophaga reticulata* et *graminum*, de Fabricius; son *Oscinis planifrons*, etc. Au surplus la tribu des Muscides, nonobstant les améliorations importantes que lui ont fait éprouver les recherches de Meigen et de Fallen, est encore très-embrouillée.

TÉTANOCÉRITES. INS. Groupe d'Insectes diptères, formé dans la famille des Musciens, et qui comprend les genres *Sepedon*, *Thecomyia* et *Tetanocera*, lesquels genres se distinguent de tous les autres de la tribu des Muscides, par la réunion des caractères suivants : antennes horizontales, allongées, ayant leur second article velu et au moins aussi long que le troisième; abdomen long.

TÉTANOPS. *Tetanops*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Athéricères, établi par Fallen et adopté par Meigen. Dans la seconde édition du Règne Animal, Latreille l'a placé dans la division des Carpomyzes, de la tribu des Muscides. Il se distingue des autres genres de cette tribu par la forme de la tête qui, vue en dessus, paraît être presque triangulaire et aussi longue que large, par les antennes qui sont écartées, avancées, petites, de trois articles dont le troisième ovale, comprimé, obtus et muni d'une soie simple; enfin, par son corps assez allongé. Le Diptère, servant de type générique, semble se rapprocher des Oscines de Latreille et de plusieurs Scatophages, de Fabricius. La partie antérieure de la tête, située immédiatement au-dessous des antennes, que Fabricius nomme hypostome, et que Latreille considère comme la face, va en pente, est nue et carenée. Les ailes sont un peu relevées. L'abdomen est conique, composé extérieurement de cinq anneaux, et terminé, dans les femelles, par un stylet recourbé en dessous et articulé.

TÉTANOPS MYOPINE. *Tetanops myopina*, Meig., Dipt. T. V, p. 353, tab. 51, fig. 1-5. Elle est blanchâtre, avec les pieds pâles, et des taches sur les ailes et l'abdomen; celles des ailes sont noirâtres et les abdominales noires et opposées. Taille, deux lignes. En Suède.

TETANOSIA. BOT. (Richard). *V.* XIMÉNIE.

TÉTANURE. *Tetanura*. INS. Genre de Diptères de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Fallen, caractérisé ainsi : corps et pattes assez allongés; tête plane et soyeuse; yeux ronds, écartés; face perpendiculaire, carenée et presque nue; antennes, beaucoup plus courtes que la tête, s'avançant obliquement, et formées de trois articles dont le dernier elliptique, comprimé, obtus, avec une soie velue, insérée au milieu de son côté supérieur ou dorsal; ailes couchées horizontalement sur le corps, avec leur première nervure longitudinale simple; abdomen simple, allongé, cylindrique, de cinq anneaux.

TÉTANURE A VENTRE PALE. *Tetanura pallidiventris*, Meig., V, tab. 52, fig. 5-8. Elle est noire, luisante, avec les antennes, le front et les pieds pâles; l'abdomen est presque fauve. De Suède.

TÉTARD. REPT. On sait que les jeunes Batraciens, principalement ceux de la famille des Anoures, comme les Grenouilles, les Rainettes, les Crapauds, les Pipas, naissent avec des formes très-différentes de celles de leurs parents, et qu'ils subissent des métamorphoses très-remarquables. Ce sont les jeunes dans leur premier état, que l'on désigne sous le nom de Tétard, nom auquel on a quelquefois substitué celui de larve, dont on se sert absolument dans le même sens en entomologie. *V.* GÉNÉRATION, GRENOUILLES, MÉTAMORPHOSE, OEUF, etc.

TÉTARTIN. MIN. Nom donné par Breithaupt à l'espèce de Feldspath à base de Soude, plus généralement connue sous ceux d'Albite et de Cléavelandite. *V.* FELDSPATH.

TÊTE. ZOOL. *V.* SQUELETTE.

On a employé le nom de Tête en y joignant une autre dénomination pour désigner plusieurs objets très-différents. Ainsi, dans les Oiseaux on nomme :

TÊTE D'AZUR, une espèce de Gros-Bec.

TÊTE DE FAYENCE, une Mésange.

Dans les Reptiles :

TÊTE FOURCHUE, une espèce d'Agame.

Dans les Poissons :

TÊTE D'ÂNE, une espèce de Chabot.

TÊTE DE LIÈVRE, une espèce de Gobie.

Parmi les Conchifères :

TÊTE D'ARAIGNÉE et DE BÉCASSE, deux espèces différentes de Rochers.

Tête de Barbet, une espèce de Cérite.

Tête de Dragon, une espèce de Porcelaine.

Tête d'Isis, une Pyrule.

Tête de Boeuf ou Machoire de Boeuf, un Casque.

Tête de Requin, une autre espèce de ce dernier genre.

Tête de Serpent, une espèce de Porcelaine.

Dans les Insectes :

Tête armée, une espèce d'Apodie.

Tête bleue, une espèce de Bombyx, désignée sous ce nom vulgaire par Geoffroy.

Tête écorchée, une espèce de Coléoptères, du genre Attelabe.

Tête de mort, une espèce de Sphinx.

Parmi les Zoophytes :

Tête de Méduse, des espèces du genre Euryale.

TÉTEMA. ois. Espèce du genre Fourmilier. *V.* ce mot.

TÉTHÉE. *Tethea.* ins. Lépidoptères nocturnes. Genre de la famille des Noctuélides, institué par Ochsenheimer qui le caractérise ainsi : antennes un peu épaisses dans les mâles ; palpes dépassant la tête, un peu ascendantes, légèrement écartées, avec le dernier article très-court, nu, tronqué au sommet; spiritrompe de longueur orpinaire; corselet uni et lisse; collier relevé et suivi d'une petite carène aiguë; abdomen lisse dans les mâles, légèrement crêtée dans les femelles; ailes supérieures lisses et luisantes, ayant le bord terminal échancré au sommet et l'angle apical très-aigu; les deux lignes discoïdales et les taches distinctes.

Téthée rétuse. *Tethea retusa;* Ochsenh.; *Noctua retusa,* L. Dessus des ailes supérieures d'un gris brun, coupé transversalement par deux lignes presque droites et parallèles entre elles, jaunâtres et brunes; deux taches jaunâtres entre ces lignes; frange séparée du fond par un liseré jaune; dessus des ailes inférieures gris, avec la frange plus pâle. Taille, treize lignes. Europe.

TÉTHIE, TÉTHYE, THÉTYE ou THÉTHYE, polyp. Il semble que les auteurs se soient entendus pour varier de toutes les manières possibles l'orthographe de ce malheureux nom qui a reçu de plus deux applications différentes. Lamarck (Anim. sans vert., t. ii, p. 384) a formé le genre Téthie aux dépens des Alcyons; il le place dans la section de ses Polypiers empâtés, entre les Éponges et les Géodies. Pour lui les Téthies sont des Polypiers tubéreux, subglobuleux, très-fibreux intérieurement, à fibres subfasciculées, divergentes ou rayonnantes de l'intérieur à la circonférence, et agglutinées entre elles par un peu de pulpe; à cellules dans un encroûtement cortical, quelquefois caduc; les oscules sont rarement perceptibles. Ainsi le caractère essentiel des Téthies serait d'avoir à l'intérieur des fibres divergentes ou rayonnantes. L'auteur ne parle point des Animaux constructeurs. Cuvier (Règne Anim., t. iv, p. 88) considère les Théthyes à peu près de la même manière que Lamarck; il les place entre les Alcyons et les Éponges, dans sa quatrième tribu des Polypiers, où l'écorce animale ne renferme qu'une substance charnue, sans axe osseux ni corné, et réunit sous ce nom divers corps marins de tissus variés, mais toujours sans Polypes visibles, et dont l'intérieur, plus ou moins fibreux, est entouré d'une croûte de consistance variable suivant les espèces. Il avertit (en note) qu'une grande partie des Alcyons de Lamarck appartiennent réellement à ses Téthies. Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert., 11e part.) emploie le nom de Téthye comme nom d'ordre ou de famille d'Animaux, soit simples, soit agrégés, que leur organisation fait rapprocher des Mollusques acéphales sans coquilles ou ascidiens. Il est à remarquer que les Téthyes agrégées ou composées de Savigny avaient été confondues avec les Alcyons dont elles ont l'aspect, surtout quand elles sont desséchées, et qu'il est très-probable qu'il reste encore dans le genre Alcyon beaucoup de productions marines, connues seulement à l'état de dessiccation, qu'il faudra rapprocher de ses Téthyes quand leurs Animaux seront connus. Ainsi le nom de Téthies, de quelque manière qu'on le considère et qu'on l'écrive, a servi à désigner des espèces dégagées du genre Alcyon. Lamouroux, qui écrit Téthyes et Thétyes, n'a point adopté ce genre tel que l'entendent Cuvier et Lamarck; il en a réuni les espèces à son genre Alcyon (*V.* ce mot); il n'a point non plus conservé le nom de Téthyes composées aux genres établis par Savigny, et qu'il adopte, mais il les réunit à ses Polypiers sarcoïdes.

TÉTHYS. *Tethys.* moll. Comme tous les autres Mollusques nus, Linné plaça ceux-ci dans sa classe des *Mollusca* qui comprenait aussi bien des Mollusques véritables que des Radiaires et des Zoophytes. Placé par Cuvier dans l'ordre des Nudibranches, entre les Tritonies et les Scyllées, ce genre fut admis par Lamarck dans la famille des Tritoniens. Blainville, en donnant le nom de Polybranches aux Nudibranches de Cuvier, les a partagés en deux familles d'après le nombre de tentacules; il a nommé Dicères les Mollusques de la seconde, parce qu'ils n'en ont que deux; et les Téthys furent mises à la fin, après les Tritonies. Les caractères génériques sont les suivants : corps ovale, déprimé, bombé en dessus, plan en dessous et pourvu d'un large pied dépassant de toute part le dos étroit et sans rebord; deux tentacules supérieurs fort longs, à la partie antérieure desquels est un tube contractile; bouche à l'extrémité d'un petit tube sans dents ni langue hérissée? au milieu d'un large voile frontal, demi-circulaire, frangé dans tout son bord; branchies alternativement inégales et disposées sur une seule ligne, de chaque côté du dos. Ce qui frappe d'abord dans les Téthys, c'est le grand voile frontal, demi-circulaire, qu'elles portent sur la tête. Ce voile, membraneux et cilié sur ses bords, ne se voit dans aucun autre Mollusque; il est séparé du corps par un étranglement profond; ce corps ovalaire, plan en dessous, convexe en dessus, ne diffère pas d'une manière notable de celui des autres Gastéropodes nus. La tête, dont le voile fait partie, est séparée du corps par un étranglement; elle porte en dessus une paire de tentacules en cornet évasé, mais dépourvus de points oculaires; en dessous, et dans la partie médiane et inférieure, se voit l'ouverture buccale, qui est simple, et d'où sort une petite trompe; cette bouche est dépourvue de plaques ou de crochets cornés et même de langue; on y remarque seulement quelques papilles

charnues. Le bord antérieur s'étale en une large plaque charnue, fort mince, et dont le bord est terminé par un nombre considérable de franges tentaculaires, probablement extensibles durant la vie de l'Animal. Le corps, plus étroit que la tête, est ovale-oblong; le pied est aussi large que toute la face inférieure, et il n'est séparé ni par un sillon ni par un manteau membraneux même rudimentaire. On trouve sur le dos, deux lignes longitudinales et latérales formées de rangées de tubercules charnus, alternativement gros et petits; ils sont terminés par des cils, et ils constituent les branchies. A la partie antérieure, dans l'étranglement qui sépare la tête du corps, on remarque à droite et postérieurement l'anus; un peu en avant est un orifice double pour les organes de la génération.

Téthys léporine. *Tethys leporina*, L., Gmel., p. 3136, n° 1; Téthys, Cuv., Ann. du Mus., t. XII, pl. 24; Encycl., pl. 81, fig. 1, 2? Blainv., Malac., pl. 46 *bis*, fig. 9. Elle a jusqu'à huit pouces de longueur. Elle habite la Méditerranée.

TÉTIGOMÈTRE. INS. *V.* Tettigomètre.

TÉTILLE. *Tetilla*. BOT. Genre de la famille des Crassulacées établi par le professeur De Candolle qui le caractérise de la manière suivante : calice à quatre divisions, dont la postérieure un peu plus grande; corolle composée de quatre pétales insérés tout au bas du calice : les deux postérieures sont beaucoup plus grandes; étamines insérées avec les pétales : huit d'entre elles sont fertiles, les autres sont stériles; filaments filiforme-subulés; anthères biloculaires, insérées par le dos, subcordées, longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, oblongo-tétragone, très-courtement quadrilobé au sommet et quadriloculaire; ovules nombreux, anatropes, pendants, insérés sur deux rangs à l'angle central des loges; stigmate sessile, à quatre lobes obtus. Le fruit consiste en une capsule à quatre loges, se séparant en quatre valves par le sommet. Les semences sont ovato-oblongues et striées; l'embryon est court, cylindrique, celluloso-charnu; la radicule est centripète, rapprochée de l'ombilic.

Tétille a feuilles d'hydrocotyle. *Tetilla hydrocotylefolia*. De Cand. C'est une petite plante herbacée, à feuilles radicales longuement pétiolées, orbiculées, profondément cordées par un sinus très-apparent, à trois nervures disposées en palme; la tige est nue, simple et dressée, terminée par une grappe oblongue, composée de fleurs rouges, lavées de brunâtre, portées chacune sur un pédicelle pourvu de bractées. Du Chili.

TÉTRABOTHRYDES. INTEST. *V.* Botryocéphale.

TÉTRACANTHE. *Tetracanthus*. INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, établi par Hopes qui lui assigne pour caractères : antennes plus ou moins pubescentes, mais jamais épineuses, composées de onze articles, insérées dans une échancrure des yeux; tête penchée en avant; palpes très-petites, avec le dernier article plus gros : les labiales plus courtes que les maxillaires; corselet armé de quatre épines, et l'extrémité des élytres de deux. Ce genre se compose d'espèces de l'Amérique du Sud.

TÉTRACANTHE. POIS. Espèce du genre Chœtodon. *V.* ce mot.

TETRACARPUM. BOT. (Mœnch.) Synonyme de Schkuhrie. *V.* ce mot.

TÉTRACELLION. BOT. Ce genre, institué par Turckzaninow dans la famille des Crucifères, pour une plante de la Sibérie, a été reconnu identique avec le genre *Tetrapoma*, déjà publié par le même botaniste.

TETRACERATIUM. BOT. L'une des sections du genre *Notoceras*, créé par Rob. Brown dans la famille des Crucifères.

TÉTRACÈRE. *Tetracera*. BOT. Ce genre, de Linné, est le même que le *Tigarea*, d'Aublet, et que l'*Euryandra*, de Forster. Il appartient à la famille des Dilléniacées et peut être caractérisé de la manière suivante : fleurs unisexuées, dioïques ou polygames, disposées en panicules ou en grappes. Calice de quatre à six sépales arrondis, persistants et prenant même de l'accroissement après la fécondation pour former une sorte d'involucre à la base du fruit. Les étamines sont très-nombreuses, insérées sous les pistils; leurs filets sont dilatés au sommet. Les pistils varient de trois à cinq, qui se terminent chacun par un style simple et aigu, et deviennent autant de capsules uniloculaires, contenant une ou deux graines ovoïdes, luisantes, enveloppées d'un arille à leur base, et attachées à l'angle interne de chacune d'elles; elles s'ouvrent comme en deux valves.

Tétracère grimpant. *Tetracera volubilis*. Arbuste sarmenteux, à feuilles alternes, rudes, d'un vert cendré à leur face supérieure; fleurs purpurines, réunies en grappes courtes, simples et formant une panicule terminale. Des régions intertropicales de l'Amérique méridionale.

TÉTRACÈRES. *Tetracerata*. MOLL. Première famille des Polybranches, de Blainville, correspondant aux Nudibranches, de Cuvier. Cet ordre fut partagé en deux groupes, d'après le nombre des tentacules. La famille des Tétracères renferme les Polybranches à quatre tentacules. Ce sont les genres Glauque, Laniogère, Tergipède, Cavoline et Éolide. *V.* ces mots.

TÉTRACÈRES. CRUST. Nom employé par Latreille, pour désigner un ordre de Crustacés. *V.* Isopodes.

TÉTRACHILES. MAM. Klein a formé, sous ce nom, un ordre particulier de Mammifères, qui renferme ceux qui, comme l'Hippopotame, ont les pieds divisés en quatre doigts terminés par des sabots.

TÉTRACHIRES. MAM. (Duméril.) Même chose que Quadrumanes.

TÉTRACHNE. *Tetrachne*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Nées qui lui donne pour caractères : épillets multiflores; glumes carénées, uninervées; fleurettes imbriquées, dont deux inférieures, stériles, portant des glumes semblables aux autres qui sont fertiles et bivalves; paillettes herbaceo-chartacées : l'inférieure a la carène aiguë, trois ou cinq nervures et très-souvent sommet mucroné; la supérieure est presque égale, bicarénée, avec les côtés comprimés, infléchis et un peu aigus; trois étamines; squamules tronquées, largement obconiques, glabres et assez épaisses; ovaire stipité, déprimé et glabre; styles courts et rapprochés; stigmates rétrécis, plumeux, couverts de poils simples et pâles.

Tétrachne agglomérée. *Tetrachne glomerata*, N., *Poa glomerata*, Thunb. Ses feuilles sont marcescentes; ses épis sont composés d'épillets distiques, imbriqués, sessiles. Cette plante croît en gazon, au cap de Bonne-Espérance.

TÉTRACHOTOME. *Tetrachotomus*. bot. Épithète donnée à la cime, lorsque son axe est accompagné de quatre bractées.

TETRACMIS. bot. (*Mousses.*) Nom donné par Bridel à la section du genre *Tetraphis*, qui comprend le *Tetraphis pellucida*.

TETRACOLIUM. bot. (*Mucédinées.*) Genre établi par Link, et ayant pour type le *Torula tuberculariæ*, de Nées. Il a été réuni de nouveau au *Torula* par Fries. Il n'était en effet caractérisé que par ses filaments dont les articulations sont constamment au nombre de quatre, caractère propre tout au plus à établir une espèce. La petite plante microscopique, qui a été l'objet de cette distinction, croît parasite à la surface d'un autre Champignon : le *Tubercularia vulgaris;* et l'on peut se demander, d'après sa description, s'il ne fait pas partie de ce Champignon, et si c'est bien une Plante parasite et non de simples poils articulés.

TÉTRACTIDE. bot. *Tetractis*. Sprengel (*Neu. Entdeck.*, 3, p. 53) a établi sous ce nom un genre qu'il a rapporté à la famille des Renonculacées, et qu'il a ainsi caractérisé : point d'involucre sous la fleur; calice à quatre sépales obtus; corolle nulle; quatre étamines à anthères oblongues, attachées par la base; quatre caryopses aigus.

Tétractide du Cap. *Tetractis capensis*, Spreng. Petite plante ligneuse, à feuilles alternes, oblongues, entières; à fleurs portées sur des pédoncules capillaires, groupés au sommet des branches.

TÉTRADACTYLES. mam. Famille établie par Klein, et comprenant les Rongeurs pourvus de quatre doigts à leurs pieds antérieurs; tels sont les Agoutis et les Édentés. *V.* Tatous.

Vieillot a, dans sa Méthode ornithologique, appliqué le nom de Tétradactyles à une tribu d'Oiseaux échassiers, pourvus de quatre doigts aux pieds.

TÉTRADÉCAPODES. crust. Dénomination appliquée par Blainville aux Crustacés isopodes, qui ont sept paires de pattes ou quatorze pieds, et qu'il a étendue aux Caliges, aux Chevrolles et aux Lernées, dont les pattes n'atteignent pas ce nombre.

TÉTRADÉNIE. *Tetradenia*. bot. Genre de la famille des Labiatées, institué par Bentham qui lui donne pour caractères : calice campanulé, à cinq dents dont la supérieure plus large; son orifice est nu; tube de la corolle fermé, son limbe est campanulé, marquant cinq lobes égaux; quatre étamines égales et distantes; filaments nus; loges des anthères confluentes; valvules réfléchies; lobes de l'ovaire au nombre de quatre, repartis également sous les glandules du disque; style brusquement bifide au sommet.

Tétradénie frutescente. *Tetradenia fruticosa*, Benth. *Mentha fruticosa*, Bajer. C'est un sous-arbrisseau cotonneux, à feuilles pétiolées, ovales et crénelées; les épis sont disposés au-dessus des verticilles de feuilles et se composent d'un assez grande nombre de fleurs. On trouve cette plante à Madagascar.

Un autre genre *Tetradenia*, proposé par Nées, dans la famille des Laurinées, a été réuni au genre *Litsœa*, de Jussieu.

TÉTRADICLIDE. *Tetradiclis*. bot. Genre de la famille des Rutacées, établi par Steven, avec les caractères suivants : calice persistant, à quatre divisions imbriquées avant l'épanouissement; corolle composée de quatre pétales ovales ou obovales, courtement onguiculés, imbriqués et insérés sous le disque hypogyne; quatre étamines insérées comme les pétales et alternant avec eux; leurs filaments sont un peu comprimés et leurs anthères introrses, biloculaires, subglobuleuses, attachées par le dos et longitudinalement déhiscentes; ovaire placé sur le disque, obtusément quadrangulaire, déprimé par le milieu, à quatre loges renfermant de quatre à six ovules anatropes, pendants de l'angle du placenta; style simple, central et persistant; stigmate en massue, à quatre sillons; capsule subglobuleuse, tétragone, déprimée, ombiliquée au milieu, à quatre loges s'ouvrant par les angles; endocarpe soluble et bivalve; valvules crustacées, à bords membraneux, roulés, renfermant chacune une semence oblongue, recouverte d'un test mince, lisse et d'un roux jaunâtre. Embryon presque droit, dans un albumen charnu; cotylédons épais; radicule supère. Ce genre a été fondé pour une plante des bords de la mer Caspienne; les feuilles premières, ainsi que les rameaux, sont opposés; celles de la tige sont alternes, et les plus inférieures sont découpées inégalement en lanières profondes et minces, les supérieures sont entières et les médianes à trois découpures. Les fleurs, assez semblables à celles de l'Héliotrope, sont roulées en épi terminal.

TETRADIOSPYROS. bot. L'une des sections du genre *Diospyrus*. *V.* Plaqueminier.

TETRADIUM. bot. Loureiro a établi, d'après un arbre de la Cochinchine, ce genre ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites; calice court, quadriparti; pétales plus longs que les sépales et au nombre de quatre; quatre étamines égales aux pétales, à filets épais, subulés et velus; ovaire quadrilobé; style nul; quatre stigmates subulés et dressés. Le fruit est formé de quatre capsules arrondies, s'ouvrant par le sommet, renfermant chacune une graine de même forme, luisante, arillée. Les feuilles sont pennées avec impaire, à folioles glabres et très-entières; les fleurs sont blanchâtres, disposées en grappes vastes, trichotomes, presque terminales. Ce genre appartient très-vraisemblablement au groupe des Zanthoxylées, dans les Rutacées. Suivant Smith, il devrait même être rapporté au genre *Zanthoxylum*. Il a aussi des rapports fort grands avec le *Brucea*.

TETRADONTIUM. bot. (*Mousses.*) Schwægrichen a séparé, sous ce nom générique, les trois espèces de *Tetraphis* confondues autrefois sous le nom de *Tetraphis ovata*, mais qui diffèrent plus du *Tetraphis pellucida* par leur port que par des caractères réellement génériques. Le genre *Tetradontium* n'a été admis par la plupart des botanistes, que comme sous-genre du *Tetraphis*. *V.* ce mot.

TÉTRADYMIE. *Tetradymia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle qui le caractérise ainsi : capitule homogame et quadriflore; involucre formée de quatre écailles ovales, oblongues, opposées en croix sur deux rangs; réceptacle étroit et nu; corolles tubuleuses, quinquefides, à lobes linéaires, anthères privées de queue; styles rameux, cylindriuscules, terminés en tête; akènes velus et sans bec; aigrette décidue, formée de plusieurs rangs de soies rigidules et dentelées.

TÉTRADYMIE BLANCHATRE. *Tetradymia canescens*, De Cand. La plante est herbacée, entièrement couverte d'un duvet blanchâtre; la tige est simple et cylindrique; les feuilles sont alternes, sessiles, linéaires, très-entières, mucronées au sommet; les fleurs sont assez grandes, fauves, pédicellées, formant un capitule terminal. De l'Amérique septentrional.

TÉTRADYNAMES. BOT. On dit que les étamines sont Tétradynames quand, étant au nombre de six, quatre sont constamment plus grandes que les deux autres. Les quatre grandes sont rénnies par paires et séparées par les deux plus courtes, qui sont également opposées. Toutes les Crucifères ont les étamines Tétradynames.

TÉTRADYNAMIE. BOT. Quinzième classe du système sexuel de Linné, renfermant les plantes dont les étamines sont tétradynames. *V.* ce mot. Cette classe se divise en deux ordres, d'après la structure du fruit qui est une silique ou une silicule. De là la Tétradynamie siliqueuse, et la Tétradynamie siliculeuse. *V.* SYSTÈME SEXUEL.

TÉTRAEME. *Tetraeme*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Bunge aux dépens du genre *Erysimum*, pour une espèce des bords de la mer Caspienne : *Erysimum quadricorne*, Steph., dont le professeur De Candolle, au t. I, p. 140 de son *Prodromus*, a formé la section *Tetraceratium*, de son genre *Notocerus*. *V.* ce mot.

TÉTRAGASTRIS. BOT. Gærtner a décrit et figuré sous le nom de *Tetragastris ossea* (vol. 2, p. 130, tab. 109), un fruit charnu, offrant quatre noyaux monospermes, à graines pendantes et dépourvues de périsperme. Willdenow le rapportait à son *Trewia nudiflora*. Maintenant on regarde comme appartenant à une plante tout à fait différente et de la famille des Térébinthacées, l'*Hedwigia balsamifera*, de Swartz. Cet arbre croît à Saint-Domingue où il porte vulgairement le nom de Bois-Cochon. C'est le même que Bertero a confondu, à tort, avec une Sapindacée : l'*Ephilis fraxinea*, Willd., et qui se trouve citée à l'article *Matayba*, dans le *Prodromus* de De Candolle.

TÉTRAGLOCHIN. *Tetraglochinus*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, établi par Popping, qui lui donne pour caractères : fleurs dioïques. Les mâles ont le calice tétraphylle, sans corolle; deux étamines à filaments filiformes; anthères en cœur, biloculaires et longitudinalement déhiscentes. Les fleurs femelles ont le tube du calice ovale, pourvu de quatre ailes larges; le limbe est supère, persistant, divisé en quatre parties; ovaire uniloculaire, renfermant un seul ovule pendant; trois ou quatre styles très-courts, couronnés par des stigmates en pinceau; akène cylindrique, enveloppé par le tube quadriculé et persistant du tube du calice; semence renversée; embryon exalbumineux; radicule supère.

TÉTRAGLOCHIN AILÉ. *Tetraglochinus alatus*, Popp.; *Margyricarpus alatus*, Gill. Arbrisseau de deux pieds de hauteur, à rameaux rigides, garnis de stipules engaînantes, dont les bords sont barbus; feuilles axillaires, fasciculées, linéaires, à bords roulés; pédoncules axillaires, courts et ne portant qu'une fleur. Du Chili.

TETRAGLOTTIS. BOT. La plante produite sous ce nom générique par Puknenet, ne paraît pas différer du Sterculier à feuilles de Platane.

TÉTRAGNATHE. *Tetragnatha*. ARACHN. Genre de la famille des Aranéides ou des Arachnides fileuses, division des Orbitèles ou Tendeuses, dont les yeux, au nombre de huit, sont situés, quatre par quatre, sur deux lignes presque parallèles et séparées par des intervalles égaux; dont les mâchoires sont longues, étroites, élargies seulement à leur extrémité supérieure, et dont les chélicères (mandibules ou griffes de la plupart des naturalistes) sont pareillement allongées, surtout dans les mâles, et avancées. Le corps lui-même est généralement étroit et long. La toile de ces Aranéides est verticale. On n'a encore découvert en Europe qu'une seule espèce, qui est l'*Aranea extensa* de Linné, l'Araignée à ventre cylindrique et pattes de devant étendues, de Geoffroy. Le corps est roussâtre, avec l'abdomen d'un vert jaunâtre doré; il a sur le dos une ligne noire et ramifiée, une bande de la même couleur à la partie opposée du ventre, et deux lignes jaunâtres sur les côtés. Les couleurs sont un peu modifiées, suivant les différences d'âge. Les chélicères du mâle sont proportionnellement plus grandes que celles de l'autre sexe, et leur première pièce est armée d'une forte épine. Cette Aranéide forme sur les buissons, les plantes et plus particulièrement près des ruisseaux et des mares, une toile verticale, à réseau régulier, au centre de laquelle elle se tient, les quatre pattes antérieures étendues en avant, les deux postérieures dirigées en un sens opposé, et les deux autres rejetées latéralement. Lister l'a vue s'accoupler, le 25 de mai, vers le coucher du soleil. Les deux sexes sont suspendus en l'air, et par le moyen d'un fil, sous la toile. Ils appliquent mutuellement leur ventre l'un contre l'autre; le mâle est en dessous, et son abdomen s'étend en ligne droite; celui de la femelle est courbé, et son extrémité postérieure touche la base du ventre de l'autre individu. Leurs pattes et leurs chélicères sont entrelacées. Leur réunion s'opère, comme chez les autres Aranéides, par le jeu alternatif des palpes. Un tubercule que l'on observe à leur dernier article, est le seul organe fécondateur que ce naturaliste ait bien reconnu. On voit, par la description qu'il fait de cet article, que sa structure est assez compliquée. La ponte a lieu vers la fin de juin. Le cocon est de la grandeur d'un grain de poivre, assez fort, et composé de fils lâches. Les plus intérieurs sont d'un bleu verdâtre; les extérieurs sont plus foncés, et présentent des inégalités produites par de petits globules. Les œufs sont d'un jaune pâle. Le cocon est souvent attaché à des joncs

ou à des feuilles. Le même observateur ayant renfermé dans une boîte deux femelles, l'une d'elles tua l'autre sur-le-champ, se mit à la sucer, et une secousse de la boîte l'ayant forcée d'abandonner sa proie, elle revint la chercher et la saisir. Les œufs éclosent en automne. Degéer a trouvé de jeunes Aranéides de cette espèce, adhérentes à plusieurs de ces fils de soie que l'on voit, dans les beaux jours d'automne, voltiger en l'air; et il a même observé qu'elles les allongeaient. Elles se laissent emporter et flotter avec eux par le mouvement de l'air. Il combat l'hypothèse de Lister à l'égard de la faculté qu'auraient ces animaux de seringuer ou d'éjaculer ces fils. L'Ile-de-France et l'Amérique produisent quelques autres espèces de Tétragnathes.

TETRAGOCYANIS. BOT. Du Petit-Thouars (Tableau des Orchidées des îles Australes d'Afrique) a ainsi nommé une plante qu'il a figurée (tab. 33 et 34 du même ouvrage), sous les noms de *Cyanorchis* et d'*Epidendrum tetragonum*. Achille Richard l'a placée dans le genre *Limodorum*.

TÉTRAGONE. *Tetragonus*. INS. *V.* AGESTRATE.

TÉTRAGONE. *Tetragonus*, *Tetragona*. BOT. Qui offre quatre côtés. Expression principalement consacrée pour les tiges de certaines plantes, par exemple celle des Labiées.

TÉTRAGONE DE BELZONI. *Tetragonum Belzonii*, Quoy et Gaym. Voy. de l'Uran., pl. 86, fig. 11. Corps libre, hyalin, gélatineux, solide, carré, quadridenté à sa partie antérieure, tronqué postérieurement. Ce Zoophyte a été pris dans l'océan Atlantique dans la traversée des Canaries au Brésil.

TÉTRAGONE. *Tetragonum*. ACAL. Genre établi par Quoy et Gaimard (Ann. des Sc. nat., t. VI, p. 82), qui lui assignent pour caractères : animal libre, gélatineux, transparent, très-ferme, quadrilatère allongé, tronqué à une extrémité, et terminé à l'autre, qui est l'ouverture unique, par quatre pointes saillantes, dont deux sont ordinairement plus petites.

TÉTRAGONIE. *Tetragonia*. BOT. Genre de la famille des Ficoïdées et de l'Icosandrie Pentagynie, L., offrant les caractères suivants : calice quadrifide ou rarement trifide, dont le tube est adhérent à l'ovaire, portant quatre à huit prolongements cornus : les lobes sont colorés à l'intérieur; corolle nulle; étamines en nombre variable; ovaire divisé en loges dont le nombre varie de trois à huit, et surmonté d'autant de styles qu'il y a de loges: noix osseuse, ailée ou cornue, indéhiscente, divisée en trois à huit loges; graines solitaires dans chaque loge. Les espèces qui composent ce genre sont au nombre de dix à douze; la plupart croissent au cap de Bonne-Espérance; mais on en trouve quelques-unes au Japon, à la Nouvelle-Zélande et au Pérou. Ce sont des herbes ou des plantes un peu ligneuses, à feuilles alternes, planes, charnues, indivises, ordinairement très-entières, à fleurs axillaires, pédicellées ou sessiles. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veg.*, 3, p. 452) a formé deux sections dans le genre *Tetragonia*, lequel se rapproche du *Mesembryanthemum*, mais qui en diffère essentiellement par l'absence de la corolle : la première sous le nom de *Tetragonoides*, comprend trois espèces, dont la plus remarquable est le *Tetragonia expansa*, Ait., Hort. Kew., II, p. 178; De Cand., Plant. grasses, tab. 114; *Demidovia tetragonoides*, Pallas, *Hort. Demid.*, tab. 1. Cette plante est herbacée, à feuilles pétiolées, ovoïdo-rhomboïdales, à fleurs sessiles, à fruits munis de quatre cornes. Elle est originaire du Japon et de la Nouvelle-Zélande, et elle a été transportée dans les jardins des diverses contrées du globe, où on la cultive à cause de ses feuilles qui se mangent en guise d'épinards. La seconde section, nommée *Tetragonocarpos*, se compose de six espèces qui croissent toutes au cap de Bonne-Espérance, et parmi lesquelles on se contentera de citer les *Tetragonocarpos herbacea* et *fruticosa*, qui sont le plus anciennement connus, et qui ont été figurés par Commelyn (*Hort. Amstel.*, II, tab. 102 et 103) sous le nom de *Tetragonocarpus*.

TÉTRAGONOCARPUS. BOT. (Commelyn.) Synonyme de *Tetragonia*. *V.* TÉTRAGONIE.

TÉTRAGONODÈRE. *Tetragonoderus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Trichides, établi par Dejean, sur une petite espèce de Cayenne, que Latreille avait d'abord considérée comme devant appartenir au genre *Amara* de Bonelli; mais les palpes des Tétragonodères sont terminées par un article tronqué au bout et leur avant-dernier article est plus large à l'extrémité qu'à la base, ce qui les rapproche des Trèques. Le dernier article des palpes maxillaires est à peine plus long que le précédent; le menton a un lobe intermédiaire ou dent simple, très-distinct, plus court que les latéraux qui sont aigus; les antennes sont minces et filiformes; elles atteignent au moins la base des élytres; le corps est plat; le corselet en carré moins long que large, plus étroit à la base; les élytres ont la forme d'un carré long, et sont tronquées au bout. Ce genre a un caractère particulier, dans l'organisation des tarses, chez les mâles : ceux de devant ont les trois premiers articles élargis, et munis en dessous de deux rangées de petites écailles ou lamelles; les intermédiaires ont les quatre premiers articles élargis, moins cependant que ceux de devant, et garnis, à leur face interne, d'une brosse de poils serrés.

TÉTRAGONODÈRE FASCIÉ. *Tetragonoderus fasciatus*, Brul. Il est, en dessus, d'un bronzé assez brillant, et d'un brun foncé en dessous; ses antennes et ses palpes sont noirâtres; son corselet présente en arrière quelques rides longitudinales, très-courtes, et d'autres beaucoup plus faibles et transversales le long de la ligne dorsale; ses élytres ont des stries fines, bien marquées, dont les intervalles sont plats; la deuxième strie offre vers l'extrémité, et la troisième un peu avant le milieu, un très-gros point enfoncé; une bande transversale arquée, irrégulière et blanchâtre, qui ne touche ni au bord extérieur, ni à la suture, orne la partie postérieure des élytres sans en atteindre l'extrémité. Taille, deux lignes. Égypte.

Dejean, dans son Species général des Coléoptères, tome IV, pages 486 et suiv., décrit seize autres espèces de Tétragonodères parmi lesquels on trouve les *Carabus quadrum*, Fab.; *C. quadrisignatus*, Sch.; *C. quadrinotatus*, Fab.; *Bembidium dilatatum*,

Wied.; *Dromius arcuatus*, Klug; *Carabus biguttatus*, Thunb.; *Elapherus repandus*, Illig.; *Trechus bifasciatus*, St.; *Bembidium punctatum*, Wied.; *Elaphrus crux*, Illig., etc.

TÉTRAGONOLOBE. *Tetragonolobus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, qui était réuni au *Lotus* par Linné; il en fut séparé par Scopoli et Mœnch, sous le nom qu'il porte actuellement, et par Necker, sous celui de *Scandalida*. Ses caractères essentiels consistent dans un calice tubuleux et quinquéfide; les ailes de la corolle sont plus courtes que l'étendard; la carène est en forme de bec; le style flexueux; le stigmate infundibuliforme se terminant en bec oblique; la gousse cylindracée est bordée de quatre ailes foliacées. Ce genre contient quatre espèces qui croissent dans la région méditerranéenne; ce sont des plantes herbacées, à stipules larges, foliacées, à feuilles trifoliées ayant les pétioles munis d'une petite bordure, à fleurs solitaires ou géminées portées sur des pédoncules axillaires. Le *Tetragonolobus siliquosus* est une petite plante à grandes fleurs jaunes, très-commune dans les prés humides de l'Europe méridionale et tempérée. Le *Tetragonolobus purpureus* est remarquable par ses belles fleurs d'un rouge foncé. On cultive cette plante pour l'ornement des jardins.

TÉTRAGONOPTÈRE. *Tetragonopterus*. POIS. Genre qui avait été désigné par Artedi, et qu'en dernier lieu l'on n'a plus considéré que comme l'un des sous-genres de Saumons, parmi les Malacoptérygiens abdominaux, de Cuvier. On peut le caractériser ainsi : corps élevé; nageoire anale longue; dents tranchantes et dentelées sur deux rangs, à la mâchoire supérieure; ventre ni caréné, ni dentelé. Ce genre ne renferme jusqu'ici qu'une seule espèce.

TÉTRAGONOPTÈRE ARGENTÉ. *Tetragonopterus argenteus*, Artedi; Seba, 3, pl. 54, fig. 3. Il est d'un gris argenté, avec deux bandes longitudinales noirâtres, partant de l'opercule et se prolongeant jusque vers le milieu de la nageoire caudale; l'inférieure se termine avec la nageoire anale. Taille, neuf pouces. De l'Océan méridional.

TÉTRAGONOTHÈQUE. *Tetragonotheca*. BOT. Linné avait d'abord établi, sous ce nom, un genre qu'il a réuni ensuite au *Polymnia* et qui en a été de nouveau séparé par l'Héritier. Ce genre appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et à la Syngénésie superflue, L. Il diffère du *Polymnia* par son involucre simple, tétragone, à quatre divisions très-larges, ses fleurs radiées, son réceptacle garni de paillettes et ses akènes privés d'aigrette.

TÉTRAGONOTHÈQUE HÉLIANTHOÏDE. *Tetragonotheca helianthoides*, l'Hér., *Stirp.*, tab. 17; *Polymnia Tetragonotheca*, L. Cette plante est originaire de la Virginie et de la Caroline; on la cultive comme plante d'ornement dans quelques jardins d'Europe. Ses tiges sont hautes de deux ou trois pieds, rameuses vers le sommet, garnies de feuilles larges, rudes, spatulées, opposées, un peu sinuées ou dentées, et légèrement velues. Chaque rameau est terminé par une belle fleur jaune.

TÉTRAGONURE. POIS. Ce genre d'Acanthoptérygiens, placé par Cuvier à la suite des Vomers, ne comprend encore qu'une seule espèce de la Méditerranée, le *Tetragonurus Cuvieri* de Risso, qui paraît être le *Mugil niger* de Rondelet, pl. 423, et le *Corvus niloticus* d'Aldrovande, *Pisc.*, p. 610. Les caractères du genre Tétragonure offrent près de la queue deux carènes saillantes, qui lui ont valu le nom qu'il porte. Le corps est allongée; la dorsale est longue, épineuse, mais très-basse; la deuxième est molle, plus élevée que la première dont elle est rapprochée. L'anale est située vis-à-vis cette deuxième; les pectorales sont un peu en avant des ventrales. Les branches de la mâchoire inférieure sont élevées verticalement et garnies d'une rangée de dents tranchantes, pointues, faisant la scie, et s'emboîtant dans la mâchoire supérieure. La seule espèce connue est nommée Corbeau par les Provençaux. C'est un poisson noir, recouvert d'écailles striées, et dont la chair est, dit-on, vénéneuse.

TÉTRAGONURIDES. POIS. On a donné ce nom à une petite famille de poissons acanthoptérygiens, ayant pour type le genre Tétragonure de Cuvier. Cette famille n'a point encore été adoptée par les ichthyologistes, et rien d'ailleurs ne semble en faire naître la nécessité.

TÉTRAGULE. *Tetragulus*. INT. Genre établi par Bosc (Nouv. Bull. phil., 1811, n° 44, p. 269, tab. 2, fig. 1). Il a été réuni par Rudolphi aux Pentastomes. *V.* ce mot.

TÉTRAGYNIE. *Tetragynia*. BOT. Nom donné par Linné aux subdivisions des classes de son système, qui offrent pour caractère essentiel la présence de quatre pistils.

TÉTRAHIT. BOT. Dillen et Adanson donnaient ce nom générique à une plante que Linné a placée dans le genre *Galeopsis*. *V.* ce mot.

TETRAHITUM. BOT. Genre proposé par Mœnch, qui l'a formé aux dépens du *Stachys*. *V.* STACHIDE.

TÉTRAKÈNE. BOT. Fruit résultant de la réunion de quatre Akènes.

TÉTRALÉPIDE. BOT. Épithète donnée aux organes qui portent quatre écailles ou qui en sont accompagnés.

TÉTRALIX. BOT. Les anciens botanistes donnaient ce nom à diverses plantes; il a été particulièrement employé par Linné pour une espèce d'*Erica*. *V.* BRUYÈRE.

TÉTRALOBE. *Tetralobus*. INS. Genre de la famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, groupe des Tétralobites, institué par Serville et Lepelletier, qui lui assignent pour caractères : antennes filiformes, dont le premier article est long, arqué, renflé à son extrémité, les deux suivants très-courts, les autres prolongés inférieurement en une sorte de feuillet court et incliné sur l'article suivant; le dernier est allongé, aplati à son extrémité; dans le mâle ces mêmes articles sont prolongés en un long feuillet, formant éventail; palpes courtes, épaisses, terminées par un article en forme de hache; tête très-inclinée, avec la partie antérieure du front rebordée; angles postérieurs du corselet prolongés en pointe, embrassant l'angle huméral des élytres; écusson presque cordiforme; élytres presque parallèles, arrondies à l'extrémité, terminées en pointe à la suture, assez bombées; tarses allongés, filiformes, cornés en dessus : les quatre premiers garnis en dessous de

feuillets membraneux, aplatis, ovalaires, avec les crochets simples.

Tétralobe flabellicorne. *Tetralobus flabellicornis*, Serv. ; *Elater flabellicornis*, Fab. Il est noir, finement ponctué et couvert d'un duvet cendré; les élytres ont quelques stries longitudinales, peu élevées, arrondies à l'extrémité; elles sont terminées en arrière en une pointe aiguë. Taille, vingt-huit lignes sur neuf de large. On le trouve à Java.

TÉTRALOBE. *Tetralobus*. bot. Genre de la famille des Lentibulariées, institué par De Candolle, qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions obtuses, dont les latérales plus petites et l'inférieure un peu échancrée ; corolle labiée, éperonnée sous la lèvre inférieure, qui est trifide et très-ample; la supérieure est bifide, à lobes acuminés; étamines au nombre de deux; filaments arqués; anthères incluses et ovoïdes; ovaire ovoïde; style presque nul; stigmate labié, plan et très-petit; placenta subcapité, courtement stipité; capsule globuleuse, irrégulièrement déhiscente du sommet; semences nombreuses, anguleuses et très-petites.

Tétralobe de Preiss. *Tetralobus Preissii*, DC. Petite plante herbacée, dont les racines sont fibreuses et courtes, les feuilles linéari-oblongues et pétiolées, la hampe mince et droite; les lobes du calice sont elliptiques : l'inférieur et le supérieur plus grands que les autres; la corolle est bleue ou pourprée. De l'Australie.

TÉTRALOBITES. Nom donné par Brulé à un groupe d'insectes de la tribu des Élatérides, famille des Sternoxes, qui réunit les genres : *Tetralobus*, *Semiotus*, *Allotrius*, *Eschscholtzia*, *Pomachilius*, *Conoderus*, *Monocrepidius* et *Synaptus*. Ces genres se distinguent par les caractères suivants : chaperon dilaté antérieurement, antennes filiformes; tarses munis de lames à leur surface inférieure. Ces insectes sont en général de grande taille et les plus brillants sont propres à l'Amérique.

TÉTRAMÈLE. *Tetrameles*. bot. Genre de la famille des Datiscées, établi par Robert Brown, avec les caractères suivants : les fleurs mâles ont le calice à quatre lobes étalés et obtus; point de corolle visible; quatre étamines opposées aux lobes du calice et adnées à leur base; les filaments sont assez épais, exsertes et allongés; anthères introrses, à deux loges distinctes, déhiscentes par le sommet et longitudinalement; l'ovaire est rudimentaire et discoïde. Les fleurs femelles ont le calice tubuleux, subtétragone, dilaté vers le sommet, glanduloso-hispidule à sa base qui est soudée avec l'ovaire; le limbe est semi-supère, à quatre dents courtes, plus larges que hautes et terminées anguleusement; point de corolle; ovaire infère uniloculaire, à quatre placentas pariétaux, alternant avec les dents du calice; plusieurs ovules disposés sur deux rangs, anatropes, pourvus d'un funicule court et épais; quatre styles couronnés par autant de stigmates épais et obliquement tronqués.

Tétramèle de Java. *Tetrameles Javanica*, Br. C'est un arbre élevé, à rameaux nus et flexueux; feuilles développées après l'anthèse, aiguës, quelquefois lobées, grossièrement et inégalement dentelées, lisses en dessus, tomenteuses de même que le pétiole en dessous; fleurs rassemblées en épis : les mâles paniculées et dressées, les femelles allongées et pendantes; toutes très-petites et dépourvues de bractées.

TÉTRAMÈRES ou TÉTRAMÉRÉS. ins. (Duméril.) Section de Coléoptères, comprenant ceux dont tous les tarses ont quatre articles. Dans plusieurs, notamment les Longicornes, le dernier a un renflement noduleux à sa base, ce qui pourrait d'abord faire ranger ces Insectes avec les Pentamères; mais il n'existe point de véritables articulations, et le dessous de cette partie renflée n'offre point les pelottes que l'on observe, dans la plupart des Tétramères, sous les trois premiers articles, ou du moins sous les deux intermédiaires.

TETRAMERIUM. bot. Gærtner appelle ainsi un genre de la famille des Rubiacées, qu'il a établi et ayant pour type le *Coffa occidentalis*, d'Aublet. L'examen attentif qu'a fait Richard des caractères de ce genre, lui a prouvé qu'ils sont absolument les mêmes que ceux du *Faramea*, d'Aublet, et que par conséquent ils doivent être réunis. Ces caractères sont : un calice à quatre dents; une corolle tubuleuse, infundibuliforme, à quatre lobes étalés; quatre étamines incluses; un fruit coriace, déprimé, à une seule loge contenant une seule graine également déprimée, attachée au fond de la loge par une large cicatrice, d'où partent deux lignes entrecroisées. *V.* Faramier.

TÉTRAMICRE. *Tetramicra*. bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley, pour une plante de l'île d'Haïti, que Willdenow avait placée dans le genre *Cymbidium*. Les caractères assignés au genre nouveau par son fondateur, consistent en un périgone composé de folioles linéaires-oblongues, étalées, presque égales et conformes les unes aux autres; labelle parallèle au gynostène, plan, à trois divisions, dont l'intermédiaire est subonguiculée, avec le disque marqué de lignes; il est adhérent à l'ovaire et se termine à sa base par un éperon; gynostène ailé et courbé vers le labelle; anthère à huit loges, dont quatre plus petites; huit masses polliniques, alternativement plus petites et plus grandes, attachées par quatre caudicules.

Tétramicre rigide. *Tetramicra rigida*, Lindl.; *Cymbidium rigidum*, Willd. Sa hampe est allongée, cylindrique, écailleuse, rameuse au sommet; ses feuilles sont courtes, linéaires, épaisses et recourbées.

TÉTRAMOLOPIER. *Tetramolopium*. bot. Ce genre de la famille des Synanthérées, a été institué par Nées d'Esembeek et placé par le professeur De Candolle dans sa tribu des Astéroïdées. Caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la circonférence en languette, femelles, fertiles et disposées sur un seul rang; celles du disque sont tubuleuses, hermaphrodites ou neutres; involucre formé d'écailles étroites, imbriquées sur un petit nombre de rangs; réceptacle nu et ponctué; corolles de la circonférence ligulées, étroites et linéaires : celles du disque sont tubuleuses, avec leur limbe découpé en cinq dents; anthères privées de queue; stigmates subulés, papilleux et velus; akènes à quatre nervures : ceux du rayon comprimés, les autres linéari-tétragones; aigrette formée d'une seule rangée de soies capillaires et scabres.

Tétramolopier délicat. *Tetramolopium tenerri-*

mum, Nées. C'est une petite plante herbacée, en gazon, à feuilles inférieures serrées, linéari-spatulées, aiguës, ciliées et dentées; les tiges sont nues au sommet. Des îles Sandwich.

TÉTRAMORPHÉE. *Tetramorphœa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, institué par le professeur De Candolle, pour deux espèces originaires de la Perse : l'une découverte par Olivier et Bruguière, l'autre plus récemment par Bélanger. Caractères : involucre subglobuleux, dont les écailles extérieures sont entremêlées de folioles bractiformes et d'épines; chacune d'elles est en outre pourvue d'un appendice foliacé, oblong, pectinato-dentelé, avec le sommet mucronato-spinuleux; écailles mitoyennes très-entières, courtes, prolongées en une longue épine terminale; écailles intérieures lancéolées, spinescentes au sommet; fleurs du rayon neutres, ne dépassant point la longueur du disque, dont les fleurs sont hermaphrodites; anthères coriaces, ramassées en tube, lisse et duriuscule; filaments lisses et glabres; style indivise au sommet.

TÉTRAMORPHÉE DE BRUGUIÈRE. *Tetramorphœa Bruguieriana*, DC. Plante herbacée, rameuse, à tiges hispidules et blanchâtres; feuilles inférieures pétiolées-lyrées, subdentelées; celles de la tige et des rameaux amplexicaules, cordées, obtuses, pectinato-ciliées; les supérieures apiculées; fleurs d'un rouge pourpré; appendices des écailles de l'involucre plans, indivises et pectinés. Des environs de Bagdad.

TÉTRANDRIE. BOT. Quatrième classe du Système sexuel de Linné, qui réunit toutes les plantes phanérogames et hermaphrodites, qui ont quatre étamines. Cette classe se compose de quatre ordres : 1° la Tétrandrie Monogynie; 2° la Tétrandrie Digynie; 3° la Tétrandrie Trigynie, 4° la Tétrandrie Tétragynie. *V.* SYSTÈME SEXUEL.

TÉTRANÈME. *Tetranema*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Bentham, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; sépales étroits, aigus et imbriqués avant l'épanouissement; corolle distinctement bilabiée; lèvre supérieure courte, plane, échancrée, à lobes larges et ouverts; l'inférieure est plus longue, étalée, trifide; quatre étamines déclines à leur base, puis ascendantes et plus courtes que la corolle; anthères à loges divariquées; style simple; stigmate subcapité; le fruit est une capsule loculicido-bivalve, à valvules entières; cloisons à moitié libres et ascendantes; semences nombreuses.

TÉTRANÈME DU MEXIQUE. *Tetranema Mexicanum*, Benth. Sa tige est courte, d'un rouge pourpré, garnie de feuilles très-rapprochées, presque verticillées, dont le pétiole et la côte médiane qui en est le prolongement se font remarquer par la couleur semblable à celle de la tige, qui tranche sur le vert assez obscur des feuilles; celles-ci sont oblongues-lancéolées, fortement veinées, avec le dessous velouté et pourpré. La fleur est d'un rouge pourpré, maculé de blanchâtre; elles sont presque sessiles, réunies en bouquet au sommet d'un pédoncule commun, porté par le sommet de la tige qui en émet six ou huit autres, lesquels, par leur réunion, simulent une sorte d'ombelle.

TETRANTHA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Poiteau, dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, n'a pas été jugé assez distinct du genre *Riencurtia*, pour en être séparé. *V.* RIENCURTIE.

TETRANTHERA. BOT. (Jacquin.) Synonyme de *Litsea*. *V.* ce mot.

TETRANTHUS. BOT. Swartz (*Prodrom. Veg. Ind. occid.*, p. 116) a décrit, sous le nom de *Tetranthus littoralis*, une plante formant un genre nouveau de la Syngénésie séparée, L., mais qui est trop imparfaitement connu pour qu'on puisse fixer exactement sa place dans la série des ordres naturels. Néanmoins il paraît appartenir à la famille des Synanthérées. Cette plante a presque le port d'un *Mittchella*; sa tige est filiforme, rampante, garnie de feuilles opposées, pétiolées, ovoïdes, presque cordiformes, à trois nervures, glabres des deux côtés. Les fleurs sont situées dans les aisselles des feuilles et portées sur des pédoncules solitaires et plus longs que celles-ci; elles sont au nombre de quatre, renfermées dans un involucre composé de cinq folioles. Le calice est d'une seule pièce, ayant le bord oblique; la corolle est tubuleuse; les étamines sont syngénèses; le fruit est un akène ou fausse graine couronnée par le bord cilié du calice; le réceptacle est nu. Cette plante croît à Saint-Domingue.

TÉTRANYQUE. *Tetranychus*. ARACHN. Genre d'Acarides de la famille des Trombidites, proposé par Léon Dufour et Dugès, qui le caractérisent ainsi (Ann. Sc. nat. 1, p. 15 et 11, p. 55) : palpes courtes, penchées sur le rostre; mandibules piquantes, prolongées en longue pointe sétacée, appliquées sur une tête obtuse et bifurquée; yeux latéro-antérieurs; hanches insérées de chaque côté, en deux groupes : un pour les deux antérieurs, un pour les deux postérieurs; pattes terminées par deux crochets fort petits et fort courbés, dépassés par quatre soies roides.

TÉTRANYQUE TISSERAND. *Tetranychus telarius*, Dufour, Dug.; *Acarus telarius*, Lin.; *Gamasus telarius*, Latr. Il a le corps d'un vert rougeâtre ou brunâtre, avec des taches latérales plus foncées. Ces animalcules habitent le parenchyme des feuilles de diverses plantes, particulièrement celles du Tilleul et de l'Acacia rose.

TETRAO. OIS. Synonyme latin de Tétras. *V.* ce mot.

TÉTRAODON. POIS. *V.* TÉTRODON.

TÉTRAONYX. INS. Genre de Coléoptères de la famille des Trachélides, voisin de ceux de Mylabre et de Cantharide, à antennes grossissant insensiblement vers le bout, ou presque filiformes, à corselet en carré transversal, à élytres de forme et de grandeur ordinaires, recouvrant les ailes. Ce genre se distingue des précédents et de quelques autres de la même famille par les tarses, dont le pénultième article est échancré ou presque bilobé. Ces insectes sont propres au nouveau continent.

TÉTRAONYX A HUIT TACHES. *Tetraonyx octo-maculatum*. Il est noir, avec quatre taches rouges sur chaque élytre. Klug en a décrit et figuré une autre espèce qui se trouve au Brésil, et qu'il a placée parmi les Cantharides (*Lytta sexguttata*). Elle est pareillement noire; mais chaque élytre n'offre que trois taches d'un fauve jaunâtre.

TÉTRAOPE. *Tetraopes.* INS. Genre de Coléoptères Tétramères, institué par Dalman, dans la famille des Longicornes. Caractères : yeux partagés en deux par le renflement des côtés de la tête, servant d'insertion aux antennes; corps court, presque cylindrique, avec le corselet transversal et inégal. Quelques espèces semblent, par la manière aiguë dont se terminent leurs antennes, se rapprocher des Apomécynes de Dejean, qui, de même que les Tétraopes, font le passage des Lamies aux Saperdes. Le *Lamia tornator* de Fabricius est le type du genre. Quelques autres espèces, originaires de l'Amérique septentrionale et des Indes orientales, y rentrent.

TÉTRAOTITE. *Tetraotis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, très-voisin du *Lagascea* de Cavanilles, établi par Reinwardt et Blume (*Bijdrag. Fl. nederl. ind.*, 2, p. 892) qui l'ont ainsi caractérisé : fleurs réunies en tête, accompagnées de bractées; involucre partiel, tubuleux (fendu sur le dos), à limbe denticulé. Fleurons du centre tubuleux, denticulés, hermaphrodites, stériles; ceux de la circonférence plus petits, femelles, à corolle en languette, divisé jusqu'à la moitié en trois segments; akènes sans aigrette, enveloppés par l'involucre.

TÉTRAOTITE DES MARAIS. *Tetraotis paludosa*, Rinw. et Bl. C'est une plante herbacée, à feuilles linéari-lancéolées, subhastées à leur base et bordées de dentelures assez rudes. Les fleurs sont réunies en capitules axillaires ou terminaux, et accompagnés de quatre bractées foliacées, inégales, qui forment un involucre. On trouve cette plante dans les parties marécageuses de l'île de Java. Blume en a décrit une seconde espèce qu'il a nommée *Tetraotis longifolia*, et qu'il a observée dans les mêmes parages.

TETRAPASMA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Don, a été réuni au genre *Discaria* de Hooker, dont il forme l'une des sections. *V.* DISCARIE.

TETRAPATÆA. BOT. (De Candolle.) L'une des sections du genre *Passiflora*.

TÉTRAPELTIDE. *Tetrapeltis.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Wallich, qui lui donne pour caractères : périgone médiocrement ouvert; folioles extérieures libres et égales, les intérieures fort étroites et d'égale longueur; labelle libre, sessile, renflé en sac, géniculé, à trois lobes, dont les latéraux raccourcis et l'intermédiaire indivise; gynostème dressé, demi-cylindrique, en massue, avec le clinandre en capuchon et le rostelle dressé; quatre masses polliniques globuleuses, en fossette postérieurement, unies par paires au moyen de deux caudicules étroits, adhérentes à une glandule commune.

TÉTRAPELTIDE DU NÉPAUL. *Tetrapeltis nepalensis*, Wal. Plante épiphyte, à tiges courbées, entourées à leur base d'une gaîne écailleuse; feuilles géminées, lancéolées, plissées; fleurs blanches, réunies en un épi plus court que les feuilles.

TÉTRAPHIDE. *Tetraphis.* BOT. (*Mousses.*) Genre parfaitement caractérisé par son péristome simple, à quatre dents triangulaires, dressées; la capsule est droite, couverte par une coiffe campanulée, déchirée à sa base en plusieurs lanières. Toutes les espèces de ce genre sont fort petites et croissent en Europe; la plus commune est le *Tetraphis pellucida*, dont la tige et les feuilles sont plus grandes et transparentes; les trois autres, confondues d'abord sous le nom de *Tetraphis ovata*, sont très voisines l'une de l'autre, et ne diffèrent que par la forme des feuilles; elles sont extrêmement petites, presque dépourvues de tige et de feuilles; elles croissent sur des rochers presque nus.

TÉTRAPHYLLE. *Tetraphyllus.* INS. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, institué par Laporte et Brullé, qui lui reconnaissent pour caractères distinctifs : antennes assez grêles, subitement renflées à l'extrémité, dont les six premiers articles sont allongés et grêles, les cinq derniers dilatés et comprimés. Le genre est partagé en trois groupes d'après la conformation du corps.

I. Tête mutique; corps orbiculaire, hémisphérique.

TÉTRAPHYLLE DE LATREILLE. *Tetraphyllus Latreillii*, Brul. Corps arrondi, globuleux, ponctué, d'un bronzé éclatant; corselet et élytres à reflets irisés; antennes et parties inférieures brunes. Taille, quatre lignes. Manille.

II. Tête mutique; corps oblong, ovalaire, convexe.

TÉTRAPHYLLE BRILLANT. *Tetraphyllus formosus*, Brullé. Corps noir, finement ponctué; une impression longitudinale sur la tête; élytres d'un vert-bronzé brillant, striées. Taille, six lignes. De Madagascar.

III. Tête armée de deux cornes; corps oblong ou en ellipse, peu convexe.

TÉTRAPHYLLE BICOLORE. *Tetraphyllus bicolor.* Il est d'un noir brunâtre; la tête a deux prolongements avancés, comprimés, en forme de cornes; les élytres ont de très-faibles stries longitudinales, ponctuées et raccourcies; elles sont de la couleur générale avec une grande tache carrée sur la moitié antérieure de chacune d'elles. Taille, trois lignes et demie. De Cayenne.

TÉTRAPHYLLE. *Tetraphyllus.* BOT. C'est-à-dire formé de quatre feuilles ou de quatre folioles.

TÉTRAPHYLLINE. MIN. Berzélius a donné ce nom à une substance particulière, découverte à Keild, en Finlande, par Nordenskiold. Ce minéral est d'un brun jaunâtre et sa cassure, dans sa fraîcheur, est jaune, passant au brun par le contact de l'air. L'analyse chimique y a fait connaître pour principes constituants : Acide phosphorique, 41; Protoxyde de Fer, 37; Protoxyde de Manganèse, 12; Lithine, 8; Magnésie, 2.

TÉTRAPILE. *Tetrapilus.* BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 750) a décrit sous ce nom un genre qui se place dans la Diœcie Diandrie, L., qui paraît faire partie de la famille des Jasminées. Selon quelques auteurs, il serait identique avec le *Fontanesia* de Labillardière. Voici ses caractères : les fleurs mâles ont un calice très-petit, persistant, campanulé, quadrifide, à segments aigus; une corolle campanulée dont le tube est très-court, à quatre sillons, le limbe quadrifide, à segments repliés en forme de capuchon; deux étamines à filets épais, courts, portant des anthères ovées, fixes et biloculaires. Les fleurs femelles ont le calice et la corolle comme dans les fleurs mâles; un ovaire ovoïde, surmonté d'un style épais, très-court, et d'un stigmate bifide. Le fruit est une petite baie ovoïde, biloculaire,

renfermant quelques graines un peu arrondies. Le *Tetrapilus brachiatus* est un petit arbrisseau à rameaux ouverts, garnis de feuilles opposées, ovales, lancéolées, légèrement dentées en scie et glabres. Les fleurs sont blanches, petites, disposées en grappes courtes et axillaires. Cette plante croît dans les buissons de la Cochinchine.

TETRAPITIS. BOT. Hedwich avait primitivement donné ce nom au genre qu'il a ensuite appelé *Tetraphis*. *V.* TÉTRAPHIDE.

TETRAPLASIUM. BOT. Ce genre, proposé par Kunze (*Flora*, 1831, p. 378), est identique avec le genre *Tetilla*, de De Candolle.

TÉTRAPNEUMONES. ARACHN. Latreille a nommé ainsi, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, une première section des Aranéides, ayant pour caractères : quatre cavités pneumo-branchiales à la base du ventre, deux de chaque côté. Elle a été établie d'après les observations de Léon Dufour, et comprend les genres Mygale, Cténize, Atype, Ériodon, Filistate et Dysdère.

TÉTRAPODON. *Tetrapodon*. MAM. Sous-genre formé dans le genre Hippopotame, pour une espèce déterminée d'après des débris fossiles trouvés dans les montagnes Sivalik de l'Inde. En comparant à l'Hippopotame d'Afrique et aux espèces fossiles du même genre déjà connus, les débris du *Tetrapodon Sivalensis*, on est bientôt convaincu que ce genre est légitimement établi. Les caractères les plus saillants consistent dans l'existence de six dents incisives, dans la position avancée de l'orbite et dans plusieurs autres particularités de forme et de proportion.

TÉTRAPOGON. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Polygamie Monœcie, L., établi par Desfontaines (*Flor. Atlant.*, vol. 2, p. 389, tab. 255) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs en épi, sessiles, disposées sur quatre rangées; lépicène triflore, à deux valves membraneuses, oblongues, inégales, mutiques. Deux fleurs latérales hermaphrodites, ayant leurs glumes à deux valves : l'extérieure en carène, velue, tronquée, aristée; l'intérieure plus petite, membraneuse, mutique; trois étamines; deux styles barbus. La fleur centrale est pédicellée, plus petite, stérile, ayant la glume à deux valves tronquées, presque égales et toutes les deux aristées. Ce genre a été réuni au *Chloris* par Palisot de Beauvois, quoique le port de l'espèce qui le constitue (*Tetrapogon villosum*) s'éloigne de ce dernier genre. Cette petite Graminée croît dans les sables près de Cafsa.

TÉTRAPOME. *Tetrapoma*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Fischer et Meyer, qui lui assignent pour caractères : calice ouvert, égal à la base; pétales entiers; une glandule hypogyne de chaque côté de la base des plus petites étamines; filaments libres et entiers; stigmate tronqué, presque quadrilobé; silicule stipitée, à quatre valves concaves, à nervures peu apparentes; placentas obtus; cloisons complètes ou incomplètes; cloisons pendantes sans quatre rangées, immarginées, ponctuées; funicules ombiliqués, libres, capillaires.

TÉTRAPOME A FEUILLES DE BARBAREA. *Tetrapoma Barbareæfolia*, Fisch. et Mey. Plante herbacée, annuelle, assez semblable aux Cressons; feuilles runcinato-pinnatifides, embrassant la tige par une oreillette; ramifications nues; fleurs blanches; silicules ovato-ellipsoïdes. On trouve cette plante dans les marais de la Daourie.

TÉTRAPTÈRES. *Tetraptera*. INS. L'une des grandes divisions des Insectes, composée de ceux qui ont quatre ailes membraneuses; tantôt elles sont nues, comme dans les Névroptères et les Hyménoptères, tantôt elles sont couvertes d'une poussière farineuse, comme dans les Lépidoptères. *V.* ces mots.

TÉTRAPTÉRIDE. *Tetrapteris*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées et de la Décandrie Trigynie, L., établi par Cavanilles, et adopté par Kunth et De Candolle avec les caractères suivants : calice persistant, divisé profondément en cinq folioles chargées extérieurement de glandes; corolle à cinq pétales onguiculés, orbiculés, réniformes; dix étamines à filets soudés par la base; trois ovaires soudés, surmontés d'autant de styles et de stigmates aigus; trois samares fixées à un axe central, munies sur le dos de crêtes membraneuses, subulées ou filiformes, et bordées d'ailes dont les deux inférieures sont plus petites. Ce genre ne diffère que par ces derniers caractères du *Triopteris* dont il est un démembrement.

TÉTRAPTÉRIDE A FEUILLES AIGUES. *Tetrapteris acutifolia*, Cavan. Arbrisseau volubile, à feuilles opposées, portées sur des pétioles non glanduleux. Les fleurs sont jaunes, disposées en ombelles ou en panicules axillaires et terminales. Amérique méridionale.

Le nom de *Tetrapteris* a été employé par Pluknet et d'autres botanistes anciens, pour désigner une espèce du genre *Tetragonia*.

TÉTRAPTÉRYGIER. *Tetrapterygium*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Fischer et Meyer, qui le caractérisent ainsi : calice composé de quatre folioles égales; quatre pétales hypogynes, entiers, égaux; six étamines hypogynes, tétradynames, édentulées; ovaire à quatre angles garnis de membranes, à une loge renfermant un seul ovule campylatrope, pendant au sommet de la loge; stigmate sessile, subcapité; silicule cordée, indéhiscente, comprimée latéralement et prolongée sur le dos, de chaque côté, en une aile membraneuse, uniloculaire et monosperme; semence pendante; embryon exalbumineux; radicule ascendante; cotylédons penchés.

TÉTRAPTÉRYGIER A FEUILLES DE PASTEL. *Tetrapterygium Glastifolium*. C'est une plante herbacée, annuelle, très-glabre et glauque; ses feuilles sont très-entières, oblongues : les supérieures cordato-amplexicaules. Les fleurs sont jaunes, rassemblées en grappes. On trouve cette plante dans l'Arménie.

TÉTRAPTURE. POIS. Sous ce nom, Raffinesque-Schmalz a établi un genre de Poissons osseux thoraciques ne renfermant qu'une espèce nommée *Tetrapterus bellone*, qui fréquente les mers de la Sicile, et qui est très-voisin du genre *Istiophore* de Lacépède, dont il diffère par ses catopes à un seul rayon.

TÉTRARHYNQUE. *Tetrarhynchus*. INTEST. Genre de l'ordre des Cestoïdes, ayant pour caractères : corps

aplati, non articulé; tête munie de deux fossettes bipartites, et de quatre trompes rétractiles, garnies de crochets. Les espèces de ce genre ont, par la structure de leur tête et la forme de leur corps, beaucoup de ressemblance avec les Floriceps; ils n'en diffèrent essentiellement que par l'absence d'une vésicule caudale; de plus, ils ne sont jamais contenus dans une enveloppe particulière, mais libres au milieu des chairs. Les fossettes des Tétrarhynques sont en général plus grandes, divisées en deux parties par une lame longitudinale ou striées dans le même sens; les trompes sont beaucoup plus fortes; le corps est plus court, plus opaque, et terminé par une sorte d'appendice ou de queue très-mobile. Les mouvements des Tétrarhynques sont beaucoup plus vifs que ceux des Floriceps; leurs trompes sortent et rentrent avec une grande rapidité; leur queue est toujours en mouvement. Rudolphi fait observer que pour bien connaître ces êtres, il faut les avoir vus vivants. On n'a pu leur découvrir d'organes génitaux ni d'œufs. Ils se rencontrent rarement dans les voies digestives; c'est au milieu des viscères et des muscles qu'ils habitent. Jusqu'ici on ne les a trouvés que dans quelques Poissons et Mollusques céphalopodes. Rudolphi a décrit dix espèces de Tétrarhynques dans son Synopsis : les *Tetrarhynchus megacephalus, grossus, attenuatus, discophorus, tenuicollis, megabothrius, macrobothrius, appendiculatus, scolecinus, gracilis.*

TÉTRARRHENA. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Tétrandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 210), et ainsi caractérisé : lépicène uniflore, bivalve, plus petite que le périanthe; celui-ci sessile, double, l'un et l'autre bivalves, sans squamules extérieures, ni faisceaux de poils; deux écailles hypogynes, opposées, alternes avec les valvules du périanthe; quatre étamines; deux styles surmontés de stigmates plumeux. Ce genre est très-remarquable entre les Graminées, par le nombre anomal de ses étamines.

TÉTRARRHÈNE A FEUILLES DISTIQUES. *Tetrarrhena disticophylla*, R. Br.; *Ehrharta disticophylla*, Labill., *Nov.-Holl.*, vol. 1, p. 90, t. 117. Ses tiges sont grêles et faibles, longues de dix à douze pouces et rameuses; les rameaux sont redressés, les stériles sont plus courts, garnis dans toute leur longueur de feuilles disposées presque sur deux rangs, roides, subulées, longues d'un pouce, velues en dedans; les inférieures sont planes, plus larges. Les fleurs sont disposées en épi court, un peu interrompu; les valves du calice sont courtes, ovales, presque glabres et un peu ciliées; la corolle est mutique; la valve extérieure est oblongue, obtuse, à cinq nervures; l'intérieure est lancéolée, membraneuse. Du Cap de Diémen.

Les autres espèces connues, *Tetrarrhena juncea, acuminata* et *lævis*, toutes de l'Australie, faisaient également partie du genre *Ehrharta*, de Thunberg.

TÉTRAS. *Tetrao.* OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec court, fort, nu à sa base; mandibule supérieure voûtée, convexe et courbée depuis son origine; narines placées à sa base, à moitié fermées par une membrane voûtée, cachées par les plumes avancées du front; sourcils nus, garnis de papilles rouges; pieds robustes; tarse emplumé jusqu'aux doigts, et souvent jusqu'aux ongles; quatre doigts, dont trois en avant, réunis jusqu'à la première articulation, et garnis d'aspérités sur les bords, un derrière; ailes courtes; première rémige moins longue que la deuxième; troisième et quatrième dépassant toutes les autres; seize ou dix-huit rectrices. Tout en respectant l'opinion des savants ornithologistes, qui ne veulent point admettre la réunion en un seul genre des Tétras proprement dits, des Gelinotes et des Lagopèdes, on trouve entre tous les membres de ce groupe une liaison tellement soutenue que, si l'on était dans la nécessité absolue de poser les limites génériques des trois divisions, on rencontrerait vraisemblablement des obstacles impossibles à surmonter. Néanmoins, comme il y a dans leurs habitudes différentes nuances, il paraît convenable de tracer avec la description de chacune des espèces principales l'esquisse particulière de ses mœurs. Ces espèces principales sont :

TÉTRAS AUERHAN. *Tetrao urogallus*, Gmel.; le grand Coq de bruyère, Buff., pl. enl. 73 et 74. Parties supérieures d'un brun noirâtre, parsemé de petits points cendrés; tête et cou d'un noir cendré; sourcils rouges; tectrices alaires brunes, variées de petits points et de zigzags d'un noir foncé; rectrices noires, avec quelques petites taches blanches, disposées à quelque distance de leur extrémité; gorge ornée de plumes allongées, noires; poitrine à reflets verts; ventre et abdomen noirs, avec des taches blanches; croupion et flancs noirs, parsemés de zigzags cendrés; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, trente-quatre pouces. La femelle est d'un tiers plus petite; elle a tout le plumage tacheté de roux, de noir et de blanc; les plumes de la gorge sont d'un roux clair, celles de la poitrine d'un roux foncé, les rectrices rousses, rayées de noir, et le bec brun. Les jeunes mâles, avant leur première mue, ressemblent aux femelles; après ils ont la poitrine d'un vert légèrement lustré, et les parties supérieures variées de beaucoup de cendré; sur les autres parties on voit encore plus ou moins de plumes rousses, restes de la première parure. On trouve les grands Coqs de bruyère en assez grand nombre en Livonie, en Russie, en Sibérie, et généralement dans toutes les parties septentrionales de l'Asie; ils sont plus rares en Allemagne, en Hongrie, et surtout en France; ils habitent les forêts montagneuses plantées de sapins, et ne fréquentent jamais de leur propre gré les plaines ni les bruyères, quoique leur nom semble indiquer qu'ils choisissent ces dernières pour leur résidence habituelle. Ils font leur nourriture de plusieurs sortes de fruits, de baies, de graines, et surtout de jeunes feuilles et de bourgeons. Ces Oiseaux commencent à ressentir les feux de l'amour vers le milieu du printemps, et ils s'y livrent avec tout le délire de la passion la plus vive. Le mâle relève les plumes de la tête, étale celles de la queue en forme de roue, laisse traîner celles des ailes, exprime par des contenances variées, et toutes plus extraordinaires les unes que les autres, l'ivresse dont il est animé; il voltige sans cesse du sol sur les arbres pour en descendre tout aussitôt, et courir près de ses femelles; il

les appelle par un cri très-fort, qui commence et se termine par une explosion aiguë et perçante; la femelle y répond par un râlement plus doux. A cette époque ces Oiseaux semblent avoir perdu leur défiance naturelle, qu'ils portent à l'extrême; ils se laissent approcher assez pour être facilement ajustés par le chasseur; ils paraissent même ne faire aucunement attention au bruit du coup de fusil, tant est violente la passion qui les domine. Cette situation surnaturelle dure ordinairement six semaines; alors les femelles fécondées se séparent des mâles qui retournent à leurs habitudes solitaires et farouches; elles vont déposer à l'écart et sur le sol où elles ont amassé quelques brins de mousses ou de feuilles sèches, quelquefois même simplement dans la poussière, de huit à seize œufs ovalaires, blancs, tachetés de jaunâtre. Elles les couvent avec assiduité, élèvent leurs poussins comme font nos poules domestiques, et les retiennent auprès d'elles jusqu'à l'époque des nouvelles amours.

Tétras Birkan. *Tetrao Tetrix*, Lath.; petit Coq de bruyère à queue fourchue, Buff., pl. enl. 172 et 173. Parties supérieures, tête, cou, croupion et poitrine noirs, irisés de violet; sourcils rouges; tectrices alaires d'un noir mat, marquées d'une large bande blanche; rectrices noires; tectrices subcaudales blanches; bec noir; pieds bruns. Taille, vingt-deux pouces; queue très-fourchue; les deux rectrices latérales, beaucoup plus longues que les autres, sont contournées en sens contraire. La femelle est moins grande d'un tiers; sa queue n'est presque pas fourchue; elle a tout le plumage brun, varié de lignes transversales rousses et noires. Les jeunes mâles, avant leur première mue, ressemblent aux femelles; après et suivant l'âge, ils offrent dans leur robe un mélange qui tient plus ou moins de la livrée des deux sexes. Le petit Coq de bruyère, qui habite les mêmes lieux que le grand, est cependant moins rare dans nos contrées tempérées. Ces Oiseaux se réunissent par troupes dans les forêts plantées de bouleaux, dont les jeunes pousses font leur nourriture favorite. Ils entrent en amour vers la fin de l'hiver et bien avant les grands Tétras; comme eux ils sont entièrement dominés par le besoin qui les tourmente, et de plus les mâles se disputent les femelles avec un acharnement qui occasionne souvent la perte de l'un des champions. Ces mâles, dans leur ravissement, et posés sur les branches des arbres, s'agitent en tout sens, appellent leurs femelles par un cri d'amour qui s'entend de fort loin et auquel on s'empresse de répondre. Les soins de l'incubation sont à peu près les mêmes : au bout de vingt et un jours il sort de huit ou douze œufs jaunâtres, tachetés de roux, autant de poussins qui grandissent rapidement, mais qui ne se séparent qu'au bout de l'année. Aux approches de l'hiver toutes les petites troupes se rassemblent pour former des bandes nombreuses, et aller de concert à la recherche de la nourriture, sous la neige qu'elles fouillent et soulèvent de manière qu'il en résulte des cavités assez dangereuses pour les chasseurs.

Tétras Coq de bruyère a queue fourchue. *V.* Tétras Birkan.

Tétras grand Coq de bruyère. *V.* Tétras auerhan.

Tétras a doigts courts. *Tetrao brachydactylus*, Tem. Cette espèce n'a encore été observée qu'en plumage d'hiver, et alors elle est entièrement d'un blanc pur; l'origine de la queue est noire; point d'espace nu au-dessus des yeux; mandibule supérieure presque totalement cachée par les plumes du front; tige des pennes absolument blanche; bec très-déprimé; queue composée de douze rectrices; doigt du milieu long de neuf lignes, non compris l'ongle qui est blanc, courbé et de moyenne longueur. Taille, quatorze pouces. Du nord de la Russie.

Tétras Gallinule de Richardson. *Tetrao Richardsonii*, Dougl. Plumage d'un gris cendré pâle, ondulé de fauve; plumes de la gorge blanches dans leur milieu; ventre ordinairement blanc; une tache blanche sur le côté et au bas de la nuque; rectrices noires, blanches à l'origine. Amérique septentrionale.

Tétras Gelinote. *Tetrao bonasia*, L., Buff., pl. enl. 474 et 475. Parties supérieures brunes, variées de taches rousses, noires et blanches; une bande blanche qui naît entre le bec et l'œil, et descend de chaque côté de la gorge; petits sourcils rouges; scapulaires entourées d'une bande blanche; croupion cendré varié de zigzags noirs; rémiges et rectrices nuancées de même, avec une bande noire vers le bout des dernières qui sont en outre, à l'exception des intermédiaires, terminées de cendré; bas de la gorge noir; plumes de la nuque un peu allongées; parties inférieures noires, avec le milieu des plumes roux et le bord blanc; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, treize pouces. La femelle est moins grande; elle n'a point de noir à la gorge; ses joues sont rousses; la poitrine est de la même couleur, mais tachetée de noir; la bande scapulaire est blanche et jaune. On trouve quelquefois une variété qui a de larges taches, et souvent même de grandes parties entièrement blanches. Sparman en a fait une espèce sous le nom de *Tetrao canus*. Il y a des Gelinotes dans toutes les grandes forêts montueuses de l'Europe. C'est un excellent gibier, très-recherché des chasseurs qui tendent à ces Oiseaux une foule de piéges où on les attire avec des appeaux qui imitent leurs sifflements; ils y donnent avec d'autant plus de facilité, qu'ils sont d'un caractère peu défiant. Les Gelinotes se nourrissent de toutes les parties tendres des végétaux, mais surtout de baies et autres fruits succulents; les sexes se recherchent à la fin de l'automne, mais leurs amours ne sont ni aussi vives ni aussi tumultueuses que celles des Coqs de bruyère; au printemps ils s'occupent de la préparation du nid, qu'ils établissent dans les broussailles au milieu des touffes desséchées de Fougères; on y trouve ordinairement de douze à vingt œufs roussâtres, tachetés de brunâtre; très-peu de jours après leur naissance, les poussins se mettent à courir, et à chercher leur nourriture sous la conduite de la mère qui ne les quitte pour ainsi dire plus pendant tout l'été. Ces Oiseaux extrêmement timides courent et volent avec beaucoup d'agilité; ils s'accoutument très-difficilement à la captivité, et toutes les tentatives que l'on a faites pour en peupler les basses-cours ont été infructueuses.

Tétras Gelinote attagen. *V.* Tétras Gelinote d'Écosse.

Tétras Gelinote de la baie d'Hudson. *Tetrao Canadensis,* Lath., Buff., pl. enl. 131 et 132. Parties supérieures brunes, rayées de noirâtre et de cendré; rémiges noirâtres, frangées de blanc; rectrices noires, terminées de roux; une double tache blanche derrière chaque aile; lorum noir; sourcils rouges; gorge et poitrine noires; le reste des parties inférieures brun, avec des taches lunulaires noires; bec noir; pieds gris et velus. Taille, douze pouces. La femelle est plus petite, avec le bec brun; la gorge et la poitrine rousses, et généralement toutes les nuances plus claires. Dans tout le nord de l'Amérique. On le trouve aussi au nord de l'empire russe.

Tétras Gelinote des broussailles. *Tetrao urophasianellus,* Dougl. Plumage gris-brun, linéolé de ferrugineux et de noir; nuque et ailes tachetées de blanc; abdomen blanc; flancs rayés de brun; les quatre rectrices intermédiaires allongées. La femelle est plus pâle, avec la nuque rayée de noir. Du nord de la Caroline.

Tétras-Gelinote du Canada. *V.* Tétras-Gelinote de la baie d'Hudson.

Tétras Gelinote d'Écosse. *Tetrao Scoticus,* Lath. Parties supérieures d'un brun marron, tacheté de noir; tête et cou d'un brun marron uniforme; un cercle de petites plumes blanches autour des yeux, et au-dessus un sourcil dentelé très-élevé, d'un rouge très-vif au temps des amours; une petite tache blanche à l'angle de la mandibule inférieure; rémiges et moyennes tectrices brunes; seize rectrices : les quatre intermédiaires d'un brun marron, rayées de noir, les autres noirâtres; toutes terminées de roux marron; parties inférieures brunes, variées de nombreux zigzags noirs; bec petit et noirâtre, caché en partie par les plumes qui garnissent les narines; pieds et doigts entièrement couverts de poils gris. Taille, seize pouces. La femelle a les nuances moins pures et moins foncées; les zigzags et les taches sont plus nombreuses sur tout son plumage; les sourcils rouges sont beaucoup plus petits. Les jeunes offrent de grandes variations dans la robe qui est ordinairement d'un roussâtre très-clair, tacheté et rayé irrégulièrement de noir. Cette espèce se trouve très-abondamment répandue dans le nord de l'Écosse, beaucoup moins en Angleterre et en Irlande; elle se tient sur les montagnes les plus élevées, au milieu des bouleaux qui les garnissent; elle y vit solitaire et ne se rapproche des vallées que pendant l'hiver; en aucune saison on ne la voit en plaine. Elle établit son nid au milieu des broussailles, sur le sol; la femelle y dépose de six à dix œufs d'un cendré rougeâtre, tacheté de rouge obscur. Sa nourriture consiste en bourgeons, feuilles, baies, etc.

Tétras Gelinote a fraise. *Tetrao umbellus,* Lath., Buff., pl. enl. 104. Parties supérieures variées de brun, de roux, de noir, de cendré et de blanchâtre; nuque ornée d'une huppe de plumes assez longues, brunes, rayées de noir et de roux, susceptibles de se relever; de chaque côté au bas du cou, une touffe de longues plumes d'un noir irisé en vert et recourbées inférieurement; gorge et devant du cou d'un roux assez vif, tacheté de brun; poitrine noirâtre; le reste des parties inférieures d'un brun foncé, rayé de roussâtre et de noir; rectrices cendrées, variées de noir et de brun, avec une large bande noire; bec noirâtre; pieds garnis en devant de plumes cendrées, qui descendent jusqu'à la moitié du tarse. Taille, dix-sept pouces. De l'Amérique septentrionale. La femelle et le jeune ont la huppe et les bouquets de plumes, au bas du cou, bien moins prononcés que chez le mâle adulte; généralement toutes les nuances noires inclinent au brun.

Tétras-Gelinote de Franklin. *Tetrao Frankelinii,* Dougl. Plumage d'un gris bleuâtre intense, rayé de noir; gorge, poitrine et nuque noirs; tectrices supérieures et inférieures brunes, terminées de blanc. La femelle a les teintes plus claires, la gorge, la poitrine et la nuque d'un bleu cendré. De la Colombie.

Tétras-Gelinote Huppécal. *Tetrao cupido,* Lath., Wils., pl. 27, fig. 1. Son plumage est d'un brun fauve; on voit sur les côtés du cou deux ailerons pointus, qui recouvrent une vessie tégumentaire, susceptible de se gonfler à l'époque des amours. De l'Amérique septentrionale.

Tétras Gelinote des Indes. *V.* Ganga a quatre bandes.

Tétras Gelinote a longue queue. *Tetrao phasianellus,* L. Parties supérieures brunâtres, tachetées de blanc sur les côtés du cou et les tectrices alaires; un large trait blanc entre le bec et l'œil; yeux surmontés d'un espace nu, rouge; parties inférieures d'un brun chatain; rectrices fortement étagées, chargées de taches ocellées blanches; les deux intermédiaires surpassent de beaucoup les latérales. Dessus des pieds couvert jusqu'aux doigts, d'un duvet brunâtre; bec noir. Du nord de l'Amérique.

Tétras Gelinote muet. *V.* Tétras de la baie d'Hudson.

Tétras Gelinote des plaines. *Tetrao Urophasianus,* Douglas. Parties supérieures d'un gris brunâtre, ondulé de ferrugineux et de noir; haut de la poitrine et abdomen noirs; bas de la poitrine blanc, avec un trait noir au milieu de chaque plume; plumes des côtés du cou allongées et linéaires; queue en forme de coin, à rectrices rigides et aiguës. La femelle est d'un gris brunâtre, ondulé de blanc et de noir; abdomen et poitrine blancs, rayés de noir. Amérique septentrionale.

Tétras Gelinote rouge. *V.* Tétras Gelinote d'Écosse.

Tétras Gelinote de Sabine. *Tetrao Sabini,* Dougl. Plumage roux, marqué de noir; des taches cordiformes, d'un jaune ferrugineux, sur le dos; nuque et ailes linéolées de fauve; ventre blanc, rayé de noir; rectrices rayées et terminées de brun. Du nord-ouest de l'Amérique.

Tétras Gelinote des sables. *V.* Ganga des sables.

Tétras Gelinote des Saules. *Tetrao Saliceti,* Temm. *V.* Tétras de la baie d'Hudson.

Tétras Gelinote du Sénégal. *V.* Ganga namaquois.

Tétras Gelinote tacheté. *V.* Tetras Gelinote de la baie d'Hudson.

Tétras grosse Gelinote du Canada. *V.* Tétras Gelinote a fraise.

Tétras-Gelinote phasianelle. *V.* Tétras a longue queue.

Tétras hybride. *V.* Tetras Rakkelhan.

Tétras hyperboré. *Tetrao Islandorum*, Faber. Il est en hiver, tout blanc, avec une bande noire, très-large de côté, à la face, sous les yeux; au-dessus est un espace nu terminé par une petite membrane dentelée; les quatre rectrices intermédiaires ont l'origine de leur tige brune; bec noirâtre, avec la pointe brune; ongles totalement recouverts par les plumes. Dans le plumage d'été, le front, la tête et le cou sont marqués de zigzags noirs et roux; le dos, le croupion, les quatre rectrices intermédiaires, les tectrices caudales, les épaules, la partie inférieure du devant du cou, la poitrine, les flancs et les plumes des cuisses sont très-finement rayés et variés de noir et de roux, de façon cependant que cette dernière nuance prédomine : chaque plume est terminée de noir, avec une fine pointe blanche; le milieu du ventre, l'abdomen, les rémiges et les pieds sont d'un blanc pur, avec la tige des plumes noire. La femelle n'a point de bande noire sur la face, elle est en partie remplacée par une bande blanche. Du reste, elle est fort sujette à varier. Taille, treize pouces. En Islande.

Tétras intermédiaire. *V.* Tétras Rakkelhan.

Tétras-Lagopède Ptarmigan. *Tetrao lagopus*, L.; *Tetrao alpinus*, Nils.; *Tetrao rupestris*, Gmel,; Attagas blanc, Buff., pl. enl. 129 et 494. Plumage blanc; une bande noire qui part de l'angle du bec et traverse l'œil; sourcils rouges, terminés par une petite membrane dentée; rectrices latérales noires, terminées de blanc; queue composée de dix-huit rectrices; bec faible, comprimé vers la pointe, et noir; pieds et doigts couverts de plumes laineuses blanches; ongles crochus, subulés et noirs. Taille, quatorze pouces. La femelle n'a point de bandes noires sur les yeux. En plumage d'été, le mâle a les parties supérieures d'un cendré roux, varié de nombreux zigzags noirs; les yeux traversés par une bande noire; la gorge blanche, tachetée de noir; la poitrine et les flancs variés de noir, de roux et de blanchâtre; le ventre, l'abdomen, les tectrices subcaudales, les ailes et les pieds entièrement blancs. La femelle a les parties supérieures assez régulièrement rayées de roux et de noir; comme dans le plumage d'été, elle est privée de la bande oculaire noire; le milieu du ventre, les ailes et les pieds sont blancs. Le jeune est finement rayé de roux, de cendré et de noir. Au printemps comme en automne le plumage des adultes est presque toujours varié d'un nombre plus ou moins grand de plumes blanches. Le Lagopède Ptarmigan habite les régions montagneuses et élevées de l'Europe et de l'Amérique. On le trouve en grand nombre en Suisse et dans les Alpes; il s'y nourrit de jeunes plantes, de bourgeons, de fruits et de graines; il construit son nid au milieu de la mousse; la ponte est de dix à quinze œufs d'un jaune rougeâtre, tacheté de noirâtre. Quoique cet Oiseau paraisse peu sensible au froid, on le voit néanmoins pendant l'hiver quitter le sommet des montagnes pour venir s'abriter dans les vallées : il s'y rend par troupes assez nombreuses. Son vol est bas, incertain et peu prolongé. La vie sauvage lui donne un air stupide; du reste il faut encore user d'adresse pour l'approcher à la portée du fusil; aussi les chasseurs qui recherchent ce gibier sont-ils souvent plus heureux dans les piéges qu'ils lui tendent.

Tétras moyen. *V.* Tétras Rakkelhan.

Tétras a queue fourchue. *V.* Tétras Birkhan.

Tétras Rakkelhan. *Tetrao medius*, Meyer; *Tetrao hybridus*, Sparman; *Tetrao intermedius*, Langsdorff. Tête, cou et poitrine noirs, à reflets bronzés et pourprés; sourcils rouges; dos et croupion d'un noir lustré, parsemé de très-petits points et de zigzags cendrés et bruns; ventre noir; abdomen et flancs variés de grandes taches blanches. Taille, deux pieds et quatre pouces. Habite le nord de l'Europe.

TETRASPORA. bot. (*Ulvacées.*) Nom donné par Link à un genre formé aux dépens des Ulves, qui a été admis par Agardh. Il comprend des espèces membraneuses, tubuleuses, gélatineuses, dans lesquelles on a observé que les sporules sont groupées quatre par quatre. Telles sont les *Ulva lubrica*, *gelatinosa* et *cylindrica*. Ces plantes croissent dans les eaux douces stagnantes. *V.* Ulve.

TÉTRASTEMON. bot. L'une des sections du genre Tétrazygie. *V.* ce mot.

TÉTRASTYLE. *Tetrastylus*. bot. C'est-à-dire portant quatre styles.

TETRATENIUM. bot. Section du genre *Heracleum*, de Linné. *V.* Berce.

TÉTRATHÈQUE. *Tetratheca*. bot. Genre de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Smith (*Nov.-Holl.*, 1, tab. 2), placé d'abord dans la famille des Polygalées, puis réuni par R. Brown à sa petite famille des Trémandrées. Il est essentiellement caractérisé par un calice persistant, à quatre sépales presque égaux; une corolle à quatre pétales; quatre étamines à anthères quadriloculaires; un ovaire ovoïde, surmonté d'un style; une capsule biloculaire, bivalve, renfermant une à deux graines dans chaque loge.

Tétrathèque velue. *Tetratheca villosa*, Labill. *Nov.-Holl.*, 1, p. 95, tab. 122. Petit arbrisseau qui a le port de certaines Bruyères, à tiges droites, nombreuses, grêles, à feuilles alternes, épaisses ou rapprochées en verticilles. Les fleurs sont rouges solitaires, pédonculées, axillaires, munies d'une très-petite bractée subulée, les divisions du calice sont obrondes, aiguës, garnies intérieurement de poils glanduleux, ainsi que l'ovaire. De la terre de Diemen.

TÉTRATHYLACIER. *Tetrathylacium*. bot. Genre de la famille des Violariées, institué par Poppig, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions inégales, persistant; corolle hypogyne, urcéolée, renflée à la base, tétragone, quadrifide, à lobes égaux, couverts de soies à la partie inférieure interne; trois étamines attachées à la corolle et alternes avec ses divisions; filaments plans, portant à leur sommet des anthères à deux loges introrses et longitudinalement déhiscentes; ovaire supère, uniloculaire; ovules répartis en quatre trophospermes pariétaux; style presque nul, terminé par quatre stigmates, très-courts, coniques, dressés et cohérents. Le fruit consiste en une baie coriace, apiculée, pulpeuse intérieurement, à une loge renfermant plusieurs semences subglobuleuses; embryon dressé, orthotrope dans un axe d'albumen charnu.

Tétrathylacier du Brésil. *Tetrathylacium Brasiliense,* Popp. C'est un petit arbre à feuilles alternes, pétiolées, elliptiques ou oblongues, bordées de dentelures en scie, fort apparentes et relevées. Les fleurs sont disposées en corymbes pendants au tronc ou aux branches et quelquefois même aux aisselles des feuilles.

TÉTRATHYLAX. bot. Le genre proposé sous ce nom par Don, dans la famille des Goodénoviées, n'a été admis que comme section du genre *Goodenia.*

TÉTRATOME. *Tetratoma.* ins. Genre de Coléoptères hétéromères de la famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, distingué par les caractères suivants: antennes insérées à nu, terminées en une grosse massue ovalaire, formée par les quatre derniers articles. Corps ovoïde. Dernier article des palpes maxillaires plus grand que le précédent, presque en forme de triangle renversé. Jambes sans épines; tous les articles des tarses entiers. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces que l'on trouve dans les Champignons; elles sont toutes de petite taille.

Tétratome des Champignons. *Tetratoma Fungorum,* Fab. Il est fauve, avec la massue des antennes et la tête, la bouche exceptée, noires. Les élytres sont d'un noir bleuâtre et vaguement pointillées.

Tétratome de Desmarest. *Tetratoma Desmarestii.* Il est d'un vert cuivreux en dessus. Les premiers articles des antennes, la poitrine et les pattes sont fauves. Cette seconde espèce a été trouvée aux environs de Paris dans le mois de décembre.

TÉTRAZYGIE. *Tetrazygia.* bot. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Richard père dans son herbier et publié par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, pag. 172) qui le caractérise ainsi : calice ayant le tube urcéolé, le limbe débordant l'ovaire, persistant et à quatre dents courtes; corolle à quatre pétales obovalves; quatre à huit étamines égales, à anthères linéaires, obtuses à la base, munies d'un pore au sommet; ovaire glabre, portant un style grêle et un stigmate punctiforme; baie capsulaire à quatre loges renfermant un nombre considérable de graines anguleuses, cunéiformes, luisantes, marquées d'un hile linéaire. Ce genre se compose d'arbrisseaux indigènes des Antilles, à feuilles ovales ou oblongues, trinervées, discolores, blanchâtres, rougeâtres ou couvertes d'une poussière écailleuse en dessous, à fleurs blanches, disposées en panicules ou en corymbes. Les espèces sont au nombre de cinq, distribuées en deux sections. La première, sous le nom de *Tetrastemon,* est caractérisée par ses quatre étamines, et ne contient que le *Tetrazygia tetrandra,* DC., ou *Melastoma tetrandra* de Swartz. La seconde, nommée *Octosemon,* à cause de ses huit étamines, contient quatre espèces, savoir : 1° *Tetrazygia discolor,* ou *Melastoma discolor,* L., Jacq., *Amer.*, tab. 84; 2° *Tetrazygia elœagnoïdes,* ou *Melastoma elœagnoïdes,* Swartz, Vahl, *Icon. Pl. Amer.*, 2, tab. 28; 3° *Tetrazygia angustifolia* ou *Melastoma angustifolia,* Swartz, Vahl, *loc. cit.*, 3, tab. 26; 4° *Tetrazygia crotonifolia* ou *Melastoma crotonifolia* de l'Encyclopédie.

TÉTRICE. *Tetrix.* ins. Genre d'Orthoptères, de la famille des Sauteurs, tribu des Acridiens. Deux divisions du genre *Gryllus,* de Linné : la seconde (*Bulla*) et la cinquième (*Locusta*), composent dans la méthode de Geoffroy le genre *Acrydium,* dénomination presque identique avec celle d'*Acrida,* donnée par le précédent au genre *Truxalis* de Fabricius. Celui-ci en forma un nouveau avec certaines espèces de Criquets (les deux dernières de Geoffroy et quelques autres), remarquables par le prolongement postérieur et scutelliforme du corselet. Ce furent ses *Acrydium;* il comprit les autres espèces dans le genre *Gryllus.* Ne voulant pas l'imiter dans ce bouleversement de noms, et adoptant cependant les deux coupes génériques, Latreille a appelé *Tetrix* la première, ou celle d'*Acrydium* de ce savant. Des antennes filiformes n'ayant que treize à quatorze articles; présternum recevant dans une cavité une grande partie de dessous de la tête; lèvre quadrifide; tarses n'offrant point entre les crochets de pelotte; corselet prolongé postérieurement en forme de grand écusson; élytres très-petites, en forme d'écailles : tel est le signalement de ce genre, qui se compose de petites espèces répandues dans les deux mondes, et dont la synonymie a été en partie débrouillée par Lepelletier et Serville, dans l'Encyclopédie méthodique, à l'article *Tetrix,* ainsi que dans un travail qu'ils n'ont point connu, celui de Zetterstedt sur les Orthoptères de la Suède, et reproduit dans la Faune des Insectes de Laponie. Il divise ce genre en deux sections, selon que le corps est étroit, allongé, ou simplement oblong, et que le prolongement postérieur du corselet dépasse l'abdomen, ou qu'il est de sa longueur, pointu, s'inclinant un peu, au lieu d'être ascendant. Les espèces de cette seconde section aiment les lieux arides et paraissent en été; celles de la première fréquentent les terrains humides et sont printanières. Zetterstedt a suivi, à cet égard, la nomenclature de Fabricius. Son *Acrydium subulatum,* ou le Tétrix subulé de Latreille, est selon lui d'un brun roussâtre obscur, avec les jambes pâles, tachetées de noirâtre.

TÉTRODON. *Tetraodon.* pois. Genre créé par Linné pour des Poissons de l'ordre des Osseux Plectognates, et de la famille des Gymnodontes de la méthode de Cuvier. Voisins des Diodons ou Boursoufflés, et des Môles ou Poissons-Lunes, les Tétrodons ont leurs mâchoires divisées dans leur milieu par une suture, ce qui donne à leurs maxillaires l'apparence d'avoir quatre dents, ainsi que l'indique leur nom générique. Leur peau est dure, coriace et revêtue d'épines nombreuses et acérées. Leur chair est parfois vénéneuse. Lorsque ces Poissons nagent, leur corps est oblong et sans dilatation; mais lorsqu'ils sont inquiétés, ils remplissent toute leur cavité abdominale d'air, ce qui distend outre mesure cette partie; ils poussent aussi un petit grognement qu'on entend d'assez loin; dans cette position ils se renversent et présentent à leurs ennemis les épines qui les recouvrent, et dont les pointes se trouvent ainsi dressées. Ces Poissons appartiennent aux mers des régions chaudes, et ne sont nulle part plus communs que sur les rivages d'Afrique, dans la mer Rouge et principalement sur les côtes d'Égypte. Le type du genre est le *Fahaca* des Arabes (*Tetraodon lineatus,* L.) décrit par Geoffroy Saint-Hilaire dans le grand ouvrage de la

Commission d'Égypte, et figuré pl. 1, fig. 1. Ce Poisson, très-anciennement connu par les Grecs, est parfois jeté en grande abondance sur les rivages d'Égypte, lors des inondations du Nil, et sert de jouet aux enfants. Il a le dos et les flancs rayés de brun, zigzagués de blanchâtre. Paterson a décrit, dans le soixante-sixième volume des Transactions philosophiques, une espèce qui jouit de propriétés électriques, et qu'il nomme à cause de cela, *Tetraodon electricus*. On connaît une nombreuse suite d'espèces toutes propres aux mers chaudes des contrées intertropicales, et parmi lesquelles, il est vrai, existent encore quelques doubles emplois.

TETRODUS. BOT. H. Cassini (Dict. des Scienc. nat., vol. LV, p. 272) a proposé sous ce nom un genre ou sous-genre de l'*Helenium*, qui aurait pour type l'*Helenium quadridentatum*, de Labillardière, et qui serait caractérisé par les corolles du centre à quatre divisions, à quatre étamines, par son réceptacle cylindracé, et par les squamules de l'aigrette non aristées, mais obtuses, coriaces et très-entières.

TETROLONIA. INS. Spinola a substitué ce nom à celui de *Macrocera*, qu'il avait donné à un genre d'Insectes hyménoptères de la famille des Mellifères, un autre genre *Macrocera* ayant été presque simultanément publié par Meigen dans l'ordre des Insectes diptères. *V.* MACROCÈRE.

TETRONCIUM. BOT. Willdenow a donné ce nom à un genre qui ne diffère du *Triglochin* que par le nombre quaternaire des parties de sa fleur. *V.* TRIGLOCHIN.

TETRORAS. POIS. Genre établi par Raffinesque pour une espèce de Poisson très-voisin des *Carcharias*.

TÉTRORCHIDIER. *Tetrorchidium*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Poeppig qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques : les mâles ont le calice partagé en trois lobes, point de corolle, six étamines dont les filaments réunis deux par deux ne présentent néanmoins qu'une sorte de faisceau dianthifère : tous sont cohérents par la base; anthères globoso-didymes, à deux loges discrètes et longitudinalement déhiscentes. Les fleurs femelles ont le calice à trois divisions; une corolle composée de trois pétales sétiformes, alternant avec les divisions du calice, un ovaire à deux loges renfermant chacune un ovule; deux stigmates sessiles, charnus et bilobés. Le fruit est une capsule à deux coques bivalves. La seule espèce connue jusqu'ici constitue un arbre d'une vingtaine de pieds de hauteur, dont les rameaux sont très-cassants; les feuilles sont alternes, elliptiques, en coin à leur base, irrégulièrement dentelées au sommet. Les fleurs mâles forment une panicule serrée et feuillée, les fleurs femelles sont disposées en grappes axillaires. Cet arbre se trouve au Pérou.

TETRORHIZA. BOT. Ce genre de la famille des Gentianées, proposé par Renealm, a été réuni au genre *Gentiana*, de Linné.

TETTIGOMÈTRE. *Tettigometra*. INS. Genre d'Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Fulgorelles, dont les antennes plus courtes que la tête sont insérées dans une fossette transversale, au dessous des yeux, composées de trois articles, dont le premier fort court, le deuxième allongé, cylindrico-ovoïde, et le troisième très-petit, en forme de tubercule, portant une soie, et inséré à l'extrémité latérale et supérieure du précédent. La tête est en forme de triangle curviligne, presque lunulée, terminée en pointe en devant, aplatie et unie, tant en dessus qu'en dessous, avec les yeux triangulaires, et point saillants au delà des bords latéraux. Les yeux lisses sont imperceptibles; le corps est ovoïde. On voit à la base des élytres, une écaille assez grande et de leur consistance. Les pattes sont comprimées; l'extrémité des jambes postérieures et celle du premier article de leurs tarses sont couronnées de petites épines.

TETTIGOMÈTRE DORSALE. *Tettigometra dorsalis*, Lat. Elle est d'un vert un peu jaunâtre, avec les pattes et une tache près de la base de la suture, rouges. Taille, deux lignes. Europe.

TETTIGONIDES. *Tettigonides*. INS. Division de la tribu des Cicadelles, famille des Cicadaires, ordre des Hémiptères, établie dans l'Encyclopédie méthodique par Lepelletier et Serville, et qu'ils distinguent des deux autres divisions de la même tribu, les Ulopides et les Cercopides, par les caractères suivants : jambes postérieures triangulaires; leurs angles garnis dans toute leur longueur d'épines fines, ordinairement fort nombreuses.

Les unes ont les ocelles ou yeux lisses placés sur le milieu de la partie supérieure de la tête.

Ici le bord antérieur de la tête est arrondi et épais.

Genres : SCARIS, PENTHIMIE, TETTIGONIE, PROCONIE.

Là ce bord est mince, presque tranchant.

Genre : EUPÉLIX.

D'autres ont les ocelles placés sur la ligne qui sépare la partie supérieure de la tête de l'inférieure.

Genre : ÉVACANTHE.

Enfin ces ocelles peuvent être situés sur le milieu de la partie antérieure de la tête.

Genre : IASSUS.

TETTIGONIE. *Tettigonia*. INS. Sous cette dénomination dérivant du grec, Fabricius a désigné un genre d'Hémiptères, composé de ces insectes que les Latins appelèrent, au singulier, *Cicada*, et qui sont les Cigales de la France méridionale. Ce genre embrasse la troisième division de celui des *Cicada*, de Linné, ses *Manniferæ non saltantes*. Geoffroy avait pensé que, dans la supposition que l'on distinguât génériquement les Cigales de Provence, ou les grandes espèces, et qui sont pourvues de trois yeux lisses, des petites espèces, où ces organes ne sont qu'au nombre de deux, l'on pourrait conserver aux premières le nom de Cigale, *Cicada*, et appeler les dernières des Procigales, *Tettigonia*. Cette opinion a été adoptée par les entomologistes français; mais comme les Procigales forment une division considérable, subdivisée en plusieurs genres, cette division est devenue une tribu, celle des Cicadelles, et la dénomination de *Tettigonia* a été restreinte à l'une de ces coupes. Le genre Tettigonie, d'après l'exposition méthodique de la tribu des Cicadelles, proposée par Lepelletier et Serville dans l'Encyclopédie méthodique, fait partie de la troisième division de cette tribu, celle des Tettigonides. Il paraît qu'il s'éloignerait de ceux de Scaris, de Penthimie et de Proco-

nie, de la même division, par les caractères suivants : corps linéaire, tête transversale, un peu moins longue que le prothorax, aussi large que lui, échancrée circulairement dans toute sa largeur postérieure, avec le bord antérieur épais et arrondi.

Tettigonie verte. *Tettigonia viridis,* Fabr.; la Cigale verte à tête panachée, Geoffroy. Elle est longue de près de trois lignes, verte, avec la tête, les pattes et des bandes jaunâtres sur le ventre. Le dessus de la tête et l'écusson ont deux points noirs. Europe.

TETTIGOPSIS. ins. Le genre d'Orthoptères institué sous ce nom par Fischer, est le même que le genre Saga. *V.* ce mot.

TÉTYRE. *Tetyra.* ins. Hémiptères; genre de la famille des Scutelléries, établi par Fabricius qui a substitué ce nom à celui de Scutellère que lui avait précédemment donné Lamarck. Caractères : corps ovalaire, médiocrement bombé; tête arrondie sur ses bords, prolongée en pointe; deuxième article des antennes très-long, le troisième deux fois plus court; corselet assez large; écusson couvrant entièrement l'abdomen; élytres atteignant l'extrémité du corps : leur membrane a peu de nervures; abdomen convexe; pattes peu épaisses.

Tétyre Hottentote. *Tetyra Hottentota,* Fabr.; Punaise noire ferrugineuse, Geoffroy. Corps jaune ou brun, quelquefois presque entièrement noirâtre; tête plane; front n'atteignant pas son extrémité qui présente deux points blancs à la base et une ligne longitudinale de la même couleur au milieu. Taille, six lignes. Commune en Europe.

TEUCRIETTE. bot. Nom vulgaire d'une espèce de Véronique, *Veronica Teucrium,* L.

TEUCRIS et TEUCROPSIS. bot. Sections introduites par Bentham dans le genre *Teucrium,* de Linné. *V.* Germandrée.

TEUCRIUM. bot. *V.* Germandrée.

TEXIÈRE. *Texiera.* bot. Genre de la famille des Crucifères, institué par Jaubert et Spach, avec les caractères suivants : calice à quatre folioles égales; corolle composée de quatre pétales hypogynes, entiers; six étamines hypogynes, tétradynamiques et édentulées; ovaire uniloculaire, renfermant deux ovules pendants; stigmate sessile, pelté; silicule indéhiscente, subdrupacée, globuleuse, à sarcocarpe spongieux, lisse et sec, recouverte d'une enveloppe osseuse, à quatre ou six crêtes longitudinales et monosperme; embryon exalbumineux, à cotylédons subcompliqués et penchés; radicule ascendante.

Texière a feuilles de Pastel. *Texiera Glastifolia; Pettaria Glastifolia,* De Cand. C'est une plante herbacée, glabre et lisse, dont les feuilles sont alternes, sagittées, embrassantes, glauques, très-entières ou à peine denticulées; les fleurs sont jaunes, réunies en grappes, dépourvues de bractées, opposées aux feuilles et terminales. De l'Orient.

TEXON. mam. Nom vulgaire du Blaireau.

TEXTULAIRE. *Textularia.* moll. Genre de Coquilles microscopiques proposé par Defrance et caractérisé successivement par Blainville et par D'Orbigny. C'est dans la famille des Énallostègues à côté des Bigénérines, que D'Orbigny a placé ce genre. On ne peut contester que ce genre Bigénérine n'ait avec celui-ci beaucoup d'analogie; il ne diffère que par la position de l'ouverture et en ce que les Bigénérines, après avoir commencé par deux rangs de loges qui alternent entre elles, se terminent par une seule série comme dans les Nodosaires, tandis que les Textulaires, quel que soit leur âge, ont toujours deux rangs de loges. Le genre Textulaire devra donc être consacré, et il restera bien probablement dans les rapports indiqués par D'Orbigny. On pourra le caractériser de cette manière : coquille allongée, conique, rarement déprimée, formée de deux rangées de loges alternantes, de manière à former par leur jonction une ligne médiane ou raphé, angulo-sinueuse, étendue de chaque côté de la base au sommet; ouverture en demi-lune, au côté interne de chaque loge.

Textulaire sagittule. *Textularia sagittula.* Defr., Dict. Sc. nat., Atlas, pl. de Foss., fig. 6; *ibid.*, Blainv., Malac., pl. 5, fig. 6; *ibid.*, D'Orbig., Céphal., Ann. des sc. nat., t. vii, p. 263, n° 20; Soldani, t. ii, tab. 133, fig. T. Elle est fossile à Castel-Arquato, et son analogue vivant existe dans la Méditerranée.

Textulaire bossue. *Textularia gibbosa,* D'Orb., *loc. cit.*, n° 6, et Modèles, 2e livrais., n° 28; Soldani, t. ii, tab. 132, fig. 1, k. Elle se trouve comme la précédente vivante et fossile dans les mêmes lieux.

THAIDE. *Thais.* Fabr.; *Zerinthia,* Ochs. ins. Lépidoptères; genre de la famille des Diurnes, tribu des Papillonides, division de ceux dont tous les pieds sont ambulatoires, et dont la chrysalide est attachée non-seulement par son extrémité postérieure, mais encore par un lien de soie, fixé de chaque côté sur le corps où elle repose, et formant au-dessus d'elle une boucle ou un demi-anneau transversal. Ainsi que les Papillons proprement dits ou les *Equites,* de Linné, et les Parnassiens, les Thaïdes ont le bord interne des ailes concave, et non susceptible d'embrasser l'abdomen par-dessous, et de lui former une gouttière propre à le recevoir. Mais les chenilles sont dépourvues de ce tentacule fourchu ou en forme de corne, que celles des insectes des deux genres précédents peuvent faire sortir de la partie supérieure du cou et y faire rentrer. Ces chenilles, du moins à en juger par celle du *Thais hypsipile,* ont sur le dos une rangée d'épines charnues. Les femelles n'ont point à l'extrémité postérieure de l'abdomen cette sorte de poche cornée, qui caractérise celles des Parnassiens. Les Thaïdes ressemblent d'ailleurs, sous tous les autres rapports, à ces derniers Papillonides. Les palpes labiales, ou celles qui sont apparentes, offrent aussi trois articles distincts; elles sont grêles, très-velues, et vont en pointe; les antennes sont pareillement courtes et terminées en bouton; mais cette massue est plus allongée et un peu courbe. Tous ces Papillonides paraissent propres à quelques contrées occidentales de l'hémisphère septentrional de l'ancien monde; mais les espèces du genre Parnassien sont toutes alpines, et ne peuvent se montrer que lorsque les chaleurs ont fondu la neige qui recouvrait les localités qu'elles habitent. Les Thaïdes, au contraire, sont confinées aux extrémités méridionales de la zone

tempérée, ne se trouvent même en général que dans les contrées qui circonscrivent le bassin de la Méditerranée, ou dans quelques îles de cette mer, et sont pour la plupart très-printanières. On ne connaît encore que quatre espèces de Thaïdes; mais, d'après Bois-Duval, il en existerait une autre, figurée dans l'ouvrage de Drury sur les Insectes de la Chine, et se rapprochant du *Thais Cerisy*. De ces quatre espèces, l'une, par la transparence de ses ailes dont les inférieures sont parfaitement arrondies et sans dents au bord postérieur, se rapproche davantage des Parnassiens. Telle est la THAÏDE APOLLINE, *Thais apollina* et *Pythias*, Esp.; *Thia*, Hübner. Les ailes sont presque transparentes, d'un blanc jaunâtre, plus vif et plus pur sur les inférieures, particulièrement dans le mâle, avec le limbe postérieur noirâtre; celui des inférieures offre une rangée de taches oculaires noires, ayant un point bleu au milieu, et surmontées d'un petit croissant rouge, bordé de noir. Les supérieures ont près de la côte et vers le milieu deux grandes taches noires; cette côte, ainsi qu'une grande partie de la surface, est coupée par de petits traits de cette couleur ou noirâtres; entre ces taches et le bord postérieur est une bande transverse de la même couleur, bordée de chaque côté de blanc-jaunâtre; la bordure extérieure est plus étroite et ne forme qu'une raie; l'autre bordure, ou l'interne et la plus large, offre dans la femelle, au côté interne, une rangée de petites taches rouges. Les nervures, formant la cellule discoïdale et fermée des ailes inférieures, sont aussi en grande partie de cette couleur dans le même sexe. Le côté interne de ces ailes est, dans l'un et l'autre sexe, noir, depuis la base jusque près du milieu. De la Grèce et de la Syrie.

Les autres Thaïdes ont les ailes plus farineuses, et les inférieures sont dentées au bord postérieur. Les unes et les autres sont toujours jaunes, avec des taches noires. Dans deux de ces espèces, aucune des dentelures des ailes inférieures ne se prolonge manifestement en manière de queue. Dans l'une, la THAÏDE HYPSIPYLE, *Thais hypsipyle*, Fabr.; *Thais polyxena, diana, hypermnestra*, selon d'autres, le bord postérieur des quatre ailes offre sur les deux faces une ligne jaune, bordée de noir, très-anguleuse, formant une rangée de dents aiguës; la tache noire de la cellule discoïdale des ailes inférieures est divisée tant en dessus qu'en dessous; le dessus des supérieures n'a point de taches rouges, et celles des inférieures sont placées, du moins au côté supérieur, sur des taches noires, marquées d'un point bleu. La chenille, qui est d'un jaune citron, avec des lignes latérales fauves, entrecoupées de points noirs, et une rangée d'épines rougeâtres et charnues le long du dos, vit sur l'Aristoloche clématite. On trouve cette espèce en Piémont, dans la Hongrie et la Russie méridionale. La suivante, la THAÏDE RUMINA, *Thais rumina*, Fabr., dont le *Thais medesicaste*, propre à quelques départements méridionaux de la France, n'est qu'une variété, a des taches rouges et plus grandes sur les deux faces des quatre ailes; le limbe postérieur du dessus des supérieures est noir, avec deux rangées transverses de taches jaunes; la tache noire de la cellule discoïdale des inférieures n'est point divisée en dessus, en manière de petites lignes, mais simplement échancrée ou presque en forme de cœur; la base des mêmes ailes présente en outre, des deux côtés, des taches rouges. L'espèce proprement dite habite l'Espagne et le Portugal. Sa chenille vit sur l'Aristoloche rouge. Dans la dernière espèce enfin, la THAÏDE CERISY, *Thais Cerisy*, God., les ailes inférieures ont des dents plus avancées, et présentent l'apparence de petites queues. Ces ailes ont postérieurement une rangée de six taches d'un rouge écarlate, lunulées ou en croissant; les supérieures ont des deux côtés sept bandes noires. Cette Thaïde a été prise, au mois de février, sur les montagnes élevées et arides d'Ourlac, archipel de la Méditerranée.

THALAME. *Thalamus*. BOT. Willdenow donne ce nom au réceptacle des Lichens, qu'Acharius appelle Apothécion.

THALAMIA. BOT. (Sprengel.) Synonyme de *Podocarpus*. *V.* ce mot.

THALAMIFLORE. BOT. Épithète qui désigne des plantes dont les organes sexuels sont insérés au réceptacle.

THALAMIQUE. *Thalamicus*. BOT. L'insertion est Thalamique quand elle se fait sur le réceptacle.

THALAMITE. *Thalamita*. CRUST. Genre de Décapodes de la famille des Brachyures, tribu des Nageurs, établi par Latreille, avec les caractères distinctifs suivants : carapace ayant la forme d'un carré allongé, presque hexagonal; bord fronto-orbitaire formant avec les bords latéro-antérieurs, un angle presque droit; front toujours large, saillant et au moins aussi avancé que le bord inférieur et l'angle externe de l'orbite; on y compte de quatre à sept dents; yeux gros et courts; orbites ovalaires et complétement séparés des fossettes antennaires; antennes internes se reployant complétement dans leur fossette; cloison inter-antennaire peu saillante; article basilaire des antennes externes très-large, toujours soudé au front dans toute l'étendue de son bord antérieur, et présentant en dehors une saillie plus ou moins considérable, qui sépare l'orbite du point d'articulation de la tige mobile et de ses appendices : celle-ci est très-longue; cadre buccal très-large, de même que le plastron sternal, dont la suture médiane s'étend sur les trois derniers anneaux; pattes antérieures grandes et ne pouvant se cacher sous la portion antérieure du corps : leur troisième article épineux en avant et dépassant de beaucoup la carapace; main hérissée d'un nombre considérable de dents; pattes des trois paires suivantes beaucoup moins longues et se raccourcissant successivement : leur tarse est généralement styliforme; celles de la cinquième paire ont leur troisième article assez allongé; il se trouve à l'extrémité de son bord inférieur une épine assez forte vers le bout; leurs pattes deviennent très-larges et leur tarse est ovalaire.

THALAMITE CRÉNELÉE. *Thalamita crenata*, Latr. Cinq dents spiniformes au bord antérieur de la carapace; les six dents moyennes du front, moins grosses que les externes; point d'épines sur le bord inférieur de l'avant-dernier article des pattes de la cinquième paire. Taille, deux pouces. Des mers de l'Asie.

THALAMIUM. BOT. (*Lichens*.) Ce mot qui signifie *lit, habitacle*, a été créé par Acharius pour une sorte

d'organe carpomorphe ou d'apothécie, presque fermé, sphérique, niché dans la substance même du thalle, recouvert d'une enveloppe ou périthécium propre, dans lequel nichent les pores. Les *Thalamium* peuvent être en nombre plus ou moins considérable dans une même apothécie. Quelquefois cet organe se termine par un pore, et quelquefois par un ostiole; tantôt il reste clos jusqu'à la fin de sa vie, et tantôt il est déhiscent. Le mot *Thalamium*, employé par Acharius pour former les mots *idiothalame, homothalame*, etc., semble être alors synonyme du mot Apothécie, quelle que soit la forme de celui-ci. Suivant cet auteur, les Lichens sont idiothalames quand leurs apothécies sont formées par une substance propre, différente du thalle et discolore; cœnothalames quand une partie du thalle seulement a concouru à leur formation; et homothalames quand elles sont formées en entier par cet organe. Acharius qualifie d'athalames les Lichens qui ne montrent point d'apothécie : le genre *Lepra* est seul dans ce cas.

THALAMULE. *Thalamus*. MOLL. Montfort, dans son Traité systématique de Conchyliologie, t. I, p. 322, a figuré un corps pétrifié, qui a tous les caractères des Bélemnites, mais qui est arqué dans toute sa longueur. On s'est demandé si cette courbure était naturelle, et cela a semblé peu probable, lorsque, malgré les recherches de plusieurs naturalistes sur les Bélemnites, cette coquille ne s'est pas retrouvée depuis Montfort. *V*. BÉLEMNITE.

THALARCTOS. MAM. Sous-genre proposé par Gray parmi les Ours, et dont le type serait l'Ours polaire. *V*. OURS.

THALASIUM. BOT. Le genre produit sous ce nom par Sprengel (Cur. post. 30), a été reconnu pour ne point différer du genre *Panicum*, de Linné. *V*. PANIC.

THALASSÈME. *Thalassema*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Lombriciens et de la famille des Échiures, établi par Cuvier et adopté par Savigny (Ouvrage d'Égypte, in-f°, pag. 100 et 101) qui lui donne pour caractères : bouche non rétractile, située dans la cavité d'un ample tentacule plié longitudinalement et ouvert en dessous. Deux soies prismatiques et crochues sur l'extrémité antérieure du corps et des anneaux de soies plus petites à son extrémité postérieure. Ce genre, qui est jusqu'à présent le seul de la famille, présente quelques autres traits d'organisation extérieure que Savigny a développés avec soin et qui avaient déjà été étudiés par Pallas. Leur corps est mou, cylindrique et obtus en arrière, aminci en avant, composé d'anneaux très-nombreux et très-serrés, et entourés chacun d'un cercle de papilles glanduleuses, plus saillantes vers l'extrémité postérieure, qui se termine par un petit anus circulaire. Leur bouche est très-petite, exactement antérieure et renfermée dans la base d'un large et grand tentacule courbé en forme de cuilleron, ouvert par-dessous. Les soies sont droites, plates, lisses, disposées sur deux rangs circulaires à l'extrémité postérieure du corps; il existe deux soies plus fortes, crochues, rapprochées et situées sous son extrémité antérieure.

THALASSÈME ORDINAIRE. *Thalassema vulgaris*, Sav.; *Thalassema Echiurus*, Cuvier; *Lumbricus Echiurus*, Pallas (*Misc. Zool.*, p. 146, t. 11, fig. 1-6, et *Spic. Zool.*, fasc. 10, p. 3, t. 1, fig. 1-5). Elle habite les côtes de l'Océan et vit enfoncée dans le sable.

THALASSIA. BOT. (Kœnig.) Même chose que Zostera. *V*. ce mot.

THALASSIER. *Thalassium*. BOT. Postels et Rupprecht, dans leurs illustrations des Algues, ont proposé l'établissement de ce genre auquel ils attribuent pour caractères : stipe rameux, solide, et puis après devenant subtubéreux; lame réniforme, sans côte indivise, se développant en spirale, avec la surface chargée de trous et de fossettes; la partie supérieure ou massue est recouverte d'une granulation brunâtre, qui semble s'enfoncer dans la couche parenchymateuse du stipe. Ces Algues se trouvent dans l'océan Pacifique, sous forme de membranes papiracées, d'un brun olivâtre.

THALASSINE. *Thalassina*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, division des Homards (*Astacini*), que Latreille a établi sur une espèce des mers orientales, remarquable par la forme étroite et comme noduleuse de son post-abdomen, ce qui a motivé la dénomination de Scorpionide (*Scorpionides*) qu'il lui a donnée. Elle a été figurée par Herbst (*Cancer anomalus*, LXII), et par Leach dans ses Mélanges de Zoologie. Les quatre pieds antérieurs se terminent par deux doigts, mais dont le fixe, ou celui qui est formé par le prolongement de l'angle de l'avant-dernier article, est plus court que le doigt mobile ou le pouce, ou n'a presque que l'apparence d'une forte dent. Les feuillets des nageoires latérales de l'extrémité postérieure de l'abdomen sont étroits, allongés et sans arêtes; le segment intermédiaire ou le dernier a la figure d'un triangle renversé. Ces derniers caractères servent à distinguer ce genre de celui de Gébie formé par Leach, confondu par Risso avec les Thalassines.

THALASSINE. ANNÉL. *V*. THALASSÈME.

THALASSIOPHYTES. BOT. Ce nom a été employé par Lamouroux pour désigner la classe de plantes cryptogames à laquelle appartiennent les *Fucus* et autres plantes marines. Il en a été traité au mot HYDROPHYTES, plus généralement usité.

THALESIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Martius, dans la famille des Légumineuses, a été réuni au genre *Leptolobium*, de Vogel.

THALIA. *V*. THALIE.

THALICTRELLE. BOT. A l'article ISOPYRUM, Richard avait proposé sous le nom de *Thalictrella* un genre qui aurait eu pour type l'*Isopyrum thalictroides*, L.; mais il a reconnu depuis que ce genre reposait sur des caractères insuffisants pour mériter d'être adopté.

THALICTROIDES. BOT. Amman avait formé sous ce nom un genre qui fut nommé *Cimicifuga* par Linné, puis réuni à l'*Actæa*. *V*. ce mot et CIMICAIRE.

THALICTRON. BOT. Nom francisé du genre *Thalictrum* ou Pigamon. *V*. PIGAMON.

THALICTRUM. BOT. *V*. PIGAMON.

THALIDES. MOLL. Sous ce nom, Savigny a établi le second ordre de ses Ascidies; il le compose d'un seul genre que, probablement, il se proposait de démembrer de celui des Biphores, *Salpa*. *V*. ce mot.

THALIE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

THALIE. *Thalia.* MOLL. Browne, dans son Histoire naturelle de la Jamaïque, a donné ce nom aux Biphores (*Salpa*).

THALIE. *Thalia.* BOT. Genre de la famille des Cannées et de la Monandrie Monogynie, présentant les caractères essentiels suivants : calice ou périanthe extérieur à trois divisions; corolle ou périanthe intérieur à cinq segments réunis par la base en un tube trigone, trois extérieurs plus étroits; labelle du nectaire cucculiforme; anthère simple, ovoïde, portée sur un filament particulier; style déprimé; stigmate perforé et ringent; capsule biloculaire, renfermant une seule graine pourvue d'un albumen corné. Ce genre ne renferme qu'un très-petit nombre d'espèces, car on en a séparé les *Thalia cannæformis* et *dichotoma* qui se rapportent au genre *Phrynium*. Le *Thalia dealbata*, Fraser; Rosc., *in Linn. Trans.*, VIII. p. 340; *Bot. Magaz.*, tab. 1690, est une plante de la Caroline méridionale où elle croît dans les lieux aquatiques. Ses feuilles sont grandes, ovales, réfléchies au sommet, marquées d'une forte nervure médiane et de nombreuses nervures latérales, qui se dirigent vers le sommet. La tige ressemble au chaume des Roseaux, et porte au sommet une spathe qui renferme des fleurs blanches et violettes, disposées en panicule. Le *Thalia geniculata* est une autre espèce fort remarquable, indigène de l'Amérique méridionale. Elle a été figurée anciennement par Plumier, *Icon.*, 108, fig. 1.

THALITRON. BOT. Nom vulgaire du *Sisymbrium parviflorum*, L. *V.* SISYMBRE.

THALLASIDROME. *Thallasidroma.* OIS. Vigors a séparé du genre Pétrel toutes les espèces qui, outre les narines réunies en un seul tube à la surface du bec, ou laissant voir deux orifices distincts, présentaient une queue carrée ou faiblement fourchue, un tarse très-long, etc., et en a formé un genre nouveau, qu'il caractérise ainsi : bec assez court, atténué, très-comprimé, subitement recourbé à la pointe en dessus; ailes longues, aiguës; première et troisième rémiges les plus courtes, la deuxième la plus longue.

Dans ce genre doivent être placés le Pétrel Leach, le Pétrel tempête et autres Pétrels-Hirondelles, ainsi désignés, dans une troisième section du genre par Temminck qui, en l'établissant, a donné l'idée de la dislocation opérée par Vigors.

THALLE. *Thallus.* BOT. On donne le nom de Thalle ou de Réceptacle universel, à ces expansions lépreuses ou farineuses, foliacées ou dendroïdes, sur lesquelles naissent les organes qui, dans les Lichens, ont reçu le nom d'apothécies parce qu'ils renferment les gongyles, ou celui d'organes carpomorphes parce qu'ils simulent des fruits sans en être réellement. Le Thalle est essentiellement formé de deux parties : l'une extérieure que l'on qualifie de Corticale, l'autre intérieure que l'on qualifie de Médullaire. Ces deux parties sont souvent distinctes; on peut les séparer dans les Usnées, en donnant une extension suffisante à leurs expansions. Tous les Lichens ont un Thalle; la présence de ce support est donc le caractère essentiel qui les fait reconnaître. Plus la nature semble ajouter aux proportions de cet organe, et plus elle semble simplifier les apothécies : les Verrucariées, par exemple, qui n'ont qu'un Thalle mince et délié, souvent à peine visible, ont des apothécies d'une structure fort compliquée, tandis que les Ramalines et les Usnées, qui semblent donner le dernier terme de l'accroissement du Thalle, en ont au contraire de fort simples; la molécule rudimentaire du Thalle est globuleuse ou ovoïde. On verra ailleurs quelle influence a cette légère modification de forme sur la disposition du Thalle dans les Lichens adultes. Ces molécules se reproduisent dans tous les sens, et le Lichen est alors crustacé dès sa naissance; quelquefois elles se reproduisent seulement vers deux points opposés, et alors l'origine est filamenteuse. Le Thalle se détruit vers le centre, dans la plupart des Lichens adhérents, à folioles soudées; de bas en haut dans plusieurs Lichens dendroïdes (*Cenomyce*). Vers la fin de la vie du végétal, le Thalle perd ses propriétés hygrométriques, s'oxyde, suivant l'expression de quelques lichénographes, et passe au rouge-brun. Cette particularité a donné lieu à l'introduction d'un bon nombre d'espèces douteuses, dans la plupart des ouvrages destinés à décrire ces plantes curieuses. Le Thalle ne donne naissance à des apothécies que dans les parties qui sont suffisamment saturées de molécules organiques. Dans certains cas, on croirait que toutes sont destinées à recevoir des organes carpomorphes; si l'on examine attentivement le Thalle de certaines espèces de Lécanores, on le trouve quelquefois entièrement formé d'apothécies, soit déjà développées, soit à l'état rudimentaire. La bordure qui entoure certains Lichens est le point où siége le mouvement d'extension du Thalle; tous n'en montrent pas, mais il est une circonstance qui la développe : c'est lorsque deux Thalles se rencontrent et se gênent dans leur accroissement, la bordure est alors produite par un afflux de tissu cellulaire.

THALLITE. MIN. L'un des noms de l'Épidote. *V.* ce mot.

THALPOPHILE. *Thalpophila.* INS. Coléoptères hétéromères, genre de la famille des Xystropides, tribu des Tentyrides, institué par Solier qui lui donne pour caractères : antennes filiformes, dont le deuxième article court, le troisième deux fois plus long et obconique ainsi que les suivants qui diminuent successivement de longueur jusqu'au dixième; le dernier très-petit et obtronqué; une fossette oblique, très-profonde, de chaque côté en dessous de la tête; yeux transverses peu ou points saillants; mandibules pourvues en dessus d'une dent bien prononcée, entre les deux terminales; palpes labiales filiformes, à dernier article tronqué, subcylindrique; palpes maxillaires épaisses, grossissant vers leur extrémité, dont le dernier article est élargi, comprimé et sécuriforme; corselet déprimé en dessus, transverse, subrectangulaire et arrondi sur les côtés; élytres marginées à leur base, à peu près d'égale largeur aux deux extrémités, avec les angles huméraux très-saillants; corps déprimé; jambes antérieures filiformes, grêles ou légèrement épaisses.

THALPOPHILE RACCOURCIE. *Thalpophila abbreviata*, Sol.; *Akis abbreviata*, Fab. Il est d'un noir obscur finement ponctué, couvert de poils jaunâtres, couchés en

arrière et ressemblant un peu à des écailles ; des côtes réticulées et ponctuées sur la tête ; dos du corselet très-déprimé, ponctué et réticulé; élytres déprimées, à base tronquée carrément et marginée dans toute sa longueur; contour caréné par une côte marginale, et entre cette côte et la suture huit autres d'inégales longueurs. Antennes pileuses comme le reste du corps. Taille, six lignes. Du Sénégal.

THAMNACANTHA. BOT. L'une des sections introduites par le professeur De Candolle dans le genre *Kentrophyllum*, de Necker, lequel genre fait partie de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées.

THAMNASTÉRIE. *Thamnasteria.* POLYP. Genre de Polypiers, établi par Lesauvage (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. I, part. II, p. 241, pl. 14) sur une espèce fossile, trouvée aux environs de Caen, dans la couche calcaire nommée Coral-rag (variété du Calcaire à Polypiers). Il lui donne pour caractères : Polypier pierreux, rameux ; surface des rameaux couverte d'étoiles lamelleuses, sessiles, à lames linéaires arrondies. Il est rapporté à l'ordre des Madréporées et placé immédiatement avant le genre Porite. Lamouroux, qui a connu ce Polypier, n'a point adopté le genre Thamnastérie ; il considère l'espèce sur laquelle il a été établi comme une Astrée qu'il a décrite sous le nom d'*Astrea dendroïdea*, dans l'Encyclopédie méthodique, p. 126.

THAMNÉE. *Thamnea.* BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Solander, et communiqué par R. Brown à Adolphe Brongniart qui l'a compris dans la nouvelle famille des Bruniacées, dont il a donné la monographie (Annales des Sciences naturelles, t. VIII, pag. 386). Voici les caractères qu'il lui attribue : calice dont le tube est court, adhérent inférieurement à l'ovaire, libre supérieurement, à segments lancéolés, glabres, scarieux, imbriqués, du double plus longs que le tube ; corolle dont les pétales sont onguiculés, ayant leur limbe ovoïde étalé, l'onglet large, bicaréné ; étamines incluses, à anthères oblongues, linéaires, à loges parallèles, adnées, déhiscentes par une fente longitudinale ; disque plan, charnu, couvrant l'ovaire, ayant le bord élevé ; ovaire infère, plan dans sa partie supérieure, uniloculaire, traversé dans son milieu par une colonne centrale, qui porte à son sommet épaissi environ dix ovules pendants et insérés circulairement sur une simple rangée ; style simple, cylindrique, surmonté d'un stigmate entier.

THAMNEE UNIFLORE. *Thamnea uniflora*, Soland. C'est un sous-arbrisseau à rameaux filiformes, dressés, fastigiés, garnis de feuilles petites, presque rhomboïdales, courtes, obtuses, carénées, appliquées en spirale contre les rameaux, les supérieures un peu plus longues et servant d'involucre aux fleurs qui sont solitaires, terminales et blanches. Du cap de Bonne-Espérance.

THAMNIA. BOT. (Patrik Browne.) Synonyme de *Lætia*. *V.* ce mot.

THAMNIDIUM. BOT. (*Mucédinées.*) Ce genre, de la tribu des Mucorées, est caractérisé par ses filaments cloisonnés, droits, terminés par une vésicule arrondie, pleine de sporules, et portant inférieurement des filaments plus fins terminés par une très petite vésicule ou par une seule sporidie. Ces filaments inférieurs sont rameux et disposés en cime dans les vrais *Thamnidium* de Link ; ils sont simples et verticillés dans le genre *Thelactis* de Martius, qui paraît devoir être réuni au précédent. Ces petites plantes croissent sur les matières en putréfaction. Martius a décrit et figuré quatre espèces du genre *Thelactis* observées par lui au Brésil sur les feuilles pourries. Ces petites moisissures sont aussi remarquables par leurs belles couleurs que par leurs formes élégantes.

THAMNIUM. BOT. (*Lichens.*) Ventenat avait donné ce nom à la grande division du genre Lichen, de Linné, qui renferme les Lichens fruticuleux (*Cenomyce, Pychnothelia, Scyphophora, Stereocaulon* et *Dufourea* des modernes). Fries a adopté ce nom de *Thamnium* (Arbrisseau en grec) pour désigner les principales divisions des genres *Usnea* et *Evernia*.

THAMNOBI. *Thamnobius.* INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, qui l'a caractérisé ainsi : antennes médiocres, assez minces, coudées et composées de douze articles, dont les deux premiers assez longs et obconiques, les autres courts et lenticulaires ; la massue, formée des cinq derniers, est ovale-oblongue ; trompe longiuscule, assez forte, cylindrique et faiblement arquée ; yeux latéraux, arrondis et peu convexes ; corselet légèrement bisinué à sa base, peu arrondi sur les côtés, rétréci antérieurement, tronqué obliquement en arrière et convexe en dessus ; élytres ovales, bombées, obtusément anguleuses aux épaules ; cuisses dentées à la face inférieure ; tarses médiocres, spongieux en dessous, avec le dernier article bionguiculé. Ce genre ne se compose encore que de deux espèces, *Thamnobius Eckloni* et *Zeyheri*, récemment apportées de la Cafrerie par les deux naturalistes dont elles rappellent les noms.

THAMNOCHORTUS. BOT. R. Brown a indiqué sous ce nom (*Prodr. Nov.-Holl.*, I, p. 244) un genre de la famille des Restiacées, qui se composerait des *Restio scariosus* et *spicigerus* de Thunb., et *Restio dichotomus* de Rottboel. Ce genre se distingue par son style simple ; son fruit qui est une noix monosperme, environnée à sa base par les folioles calicinales, dont les plus extérieures et latérales offrent une carène en forme d'aile.

THAMNOMYCES. BOT. Ce genre, dont la place naturelle est très-douteuse, se rapproche surtout des *Rhizomorpha*, par son aspect et la nature de son tissu, et des *Sphæria*, par ses organes reproducteurs. Il présente une tige rameuse, à rameaux cylindriques, noirs, creux intérieurement, formé de fibres longitudinales, serrées, et portant des péridions arrondis, enfoncés en partie dans la substance des rameaux, s'ouvrant par un pore au sommet, et renfermant des sporidies rassemblées en masse. Le type de ce genre est une plante qui croît sur les rochers, au Brésil, et qui a été décrite par Ehrenberg (*Hor. phys. Berol.*, p. 80, pl. 17, fig. 1) ; il a en outre rapporté à ce genre quelques autres plantes dont le rapprochement est très-douteux.

THAMNOPHILE. *Tamnophilus.* INS. Genre de la famille des Curculionides, division des Thamnophilides, établi par Schoenherr, qui le caractérise ainsi : antennes insérées au milieu du museau-trompe ; le qua-

trième article et les trois suivants courts, pressés les uns contre les autres, en forme de coupe, et les plus éloignés insensiblement plus gros; le neuvième formant avec les trois suivants et derniers, une massue oblongo-ovoïde et pointue; museau-trompe arqué; corps allongé et cylindrique. Schoenherr partage ce genre en deux races. Dans la première le museau-trompe est une fois plus long que la tête, plus sensiblement arqué, et le corselet est bisinué au bord postérieur. Ici se placent le *Rhynchœnus violaceus* de Fabricius, les *Rhynchœnus phlegmaticus, cerasi* et *stygius* de Gyllenhal, et le *Magdalis duplicata* de Germar. Dans la seconde race, type de l'ancien genre *Edo*, de Germar, le museau-trompe est à peine plus long que la tête et presque droit. Le bord postérieur du corselet est presque droit, ou sans sinus bien prononcés. Parmi les espèces de cette division, il en est où la massue des antennes est très-grande, sa longueur fait presque la moitié de la longueur totale. Tel est le *Rhynchœnus Rhina* de Gyllenhal, ou la Rhine à antennes velues de Latreille (Histoire générale des Insectes). Schoenherr en fait un sous-genre qu'il nomme *Panus*. Le Rhynchène du Prunier (*Rhynchœnus Pruni*) de Fabricius, qui est d'un noir obscur, avec les antennes fauves, le corselet bituberculé, et les élytres marquées de stries crénelées, appartient à la division propre de cette race, distincte de la précédente par les proportions ordinaires de la massue des antennes. Sa larve, qui vit sur les feuilles du Prunier, du Cerisier, est, suivant Gyllenhal, gélatineuse et en forme de limace.

THAMNOPHILIDES. INS. Septième division de la famille des Curculionides, de Schoenherr, ordre des Gonatocères, et qu'il signale ainsi : rostre allongé, cylindrique, fléchi; antennes arquées, en massue, de douze articles, insérées dans un petit canal, vers le milieu du rostre; tête point allongée derrière les yeux; pygidie (ou croupion) nu. Il compose cette division des genres *Lœmosaccus* et *Thamnophilus*. Ces Curculionides n'ont, selon Latreille, que des rapports bien éloignés avec ceux dont les antennes sont réellement droites, tels que les *Attelabus*, de Linné et de Fabricius, et il pense qu'ils doivent faire partie de la division des Rhynchénides.

THAMNOPHILUS. OIS. Pour *Tamnophilus*. *V.* ce mot.

THAMNOPHORE. *Thamnophora*. BOT. Genre de la famille des Algues, institué par Agardh, qui le caractérise ainsi : fronde membranacéo-cartilagineuse, plane, sans côtes ou à côtes fort aplaties; coccidies hémisphériques, sessiles, renfermant des spores qui naissent aux extrémités de fils articulés; sphærospores disposés par rangées dans des sporophylles ramuleux.

THAMNOPHORE CORALLORHIZE. *Thamnophora corallorhiza*, Agardh. Il est d'un brun pourpré; ses ramifications sont distiques et découpées. On le trouve au cap de Bonne-Espérance.

THAMNOPTERIS. BOT. Ce genre établi par Presl, dans la famille des Polypodiacées, n'a été considéré postérieurement que comme une section du genre *Asplenium*, de Linné.

THAMNOXIS. BOT. L'une des sections du genre *Oxalis*. *V.* OXALIDE.

THAMNUS. BOT. Klotzsch, dans son travail sur la famille des Éricacées, a proposé l'érection d'un genre distinct pour les espèces chez lesquelles on observerait la réunion des caractères suivants : quatre étamines offrant des filets distincts et des anthères libres; sépales égaux, munis de trois bractées; ovaire biloculaire, biovulé; capsule uniloculaire par avortement et monosperme.

THANAOS. INS. Ce genre de Lépidoptères diurnes fait partie de la famille des Hespériens; il a été créé par Bois-Duval, aux dépens du genre *Hesperia*, de Fabricius, et les espèces qui le composent semblent se distinguer de toutes celles de la famille par un corps plus grêle et plus long; par des antennes plus minces, avec leur massue beaucoup moins épaisse, plus longue et arquée en dehors, sans crochet à l'extrémité; les ailes sont sans dentelures.

THANAOS TAGÈS. *Thanaos Tages*, Bois-Duval; *Papilio Tages*, Lin.; *Hesperia Tages*, Fab. Ailes d'un brun foncé en dessus, avec deux lignes transversales un peu plus pâles, et une série marginale de très-petits points blancs; les postérieures sont marquées d'une ligne sinueuse de petites taches blanchâtres, fort peu marquées. En dessous les quatre ailes sont fort pâles. Taille, douze lignes. Europe.

THANASIME. *Thanasimus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, division des Malacodermes, tribu des Clairones, correspondant à celui de *Clerus*, de Fabricius. Ainsi que dans les Opiles de Latreille ou les Notoxes de Fabricius, les antennes ne se terminent point en une massue aussi bien tranchée que dans plusieurs autres insectes de cette tribu, ou vont presque en grossissant; les palpes maxillaires sont filiformes, et le dernier article des labiales est grand, en forme de hache, tandis que dans les Opiles, les quatre palpes finissent de la sorte. Il paraît que les larves de ces Coléoptères vivent dans le bois, ou dévorent du moins celles de divers autres insectes xylophages. L'*Attelabus formicarius* de Linné, et le *Clerus mutillarius* de Fabricius, sont les espèces les plus connues du genre Thanasime. La première est noire, avec le corselet et la base des élytres fauves; ces élytres offrent deux bandes transverses blanches. On en voit une de plus sur celles de la seconde espèce; leur base est d'ailleurs fauve, mais le corselet est noir, ainsi que le corps. Cette espèce est en outre plus grande.

THANATOPHILE. *Thanatophilus*. INS. Genre formé par le docteur Leach, aux dépens de celui de *Silpha*, et qui comprend les espèces dont les antennes sont distinctement perfoliées à leur extrémité, et dont les élytres sont échancrées ou fortement sinuées postérieurement. C'est ce que l'on observe dans le *Silpha sinuata* de Fabricius et le *Silpha dispar* d'Illiger. *V.* BOUCLIER.

THANATOPHYTUM. BOT. (*Lycoperdacées*.) Nom donné par Nées d'Esenbeck au genre déjà décrit par De Candolle sous celui de *Rhizoctonia*. *V.* ce mot.

THAPITI OU TAPITI. MAM. Même chose que Lapin.

THAPSIE. *Thapsia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant

les caractères suivants : fleurs disposées en une ombelle dépourvue d'involucre général et composée d'une vingtaine de rayons ou ombellules courtes. Chaque fleur offre un calice entier, à peine perceptible; une corolle à cinq pétales lancéolés et recourbés; cinq étamines à filets capillaires de la longueur des pétales; un ovaire oblong, surmonté de deux styles courts, terminés par des stigmates obtus; un fruit composé de deux akènes oblongs, comprimés, convexes, striés dans leur partie extérieure, et munis chacun de deux ailes membraneuses, échancrées à leurs deux extrémités. Par la forme de son fruit, le genre *Thapsia* se rapproche du *Laserpitium*, où le nombre des ailes est de huit pour les deux akènes, tandis qu'il n'y a que quatre ailes dans le double akène du *Thapsia*.

Thapsie velue. *Thapsia villosa*, L. Cette plante croît dans les départements méridionaux de la France, ainsi qu'en Italie, en Espagne, dans le Levant et la Barbarie. Sa tige est haute de deux ou trois pieds, garnie de feuilles alternes, fort amples, plusieurs fois ailées, velues et un peu blanchâtres en dessous. Les fleurs sont jaunes, et forment de grandes ombelles terminales. La racine contient un suc qui est très-corrosif et dont on se sert en quelques pays pour guérir les dartres. Cette racine ressemble en tous points à celle du *Thapsia garganica*, L., autre espèce des contrées méridionales, et qui a reçu le nom de faux Turbith, à raison de ses propriétés purgatives analogues à celles du vrai Turbith (*Convolvulus Turpethum*, L.).

Viviani (*Floræ Lybicæ Specim.*, p. 17) a décrit sous le nom de *Thapsia Sylphium* une plante de la Cyrénaïque, qu'il croit être celle dont le suc de la racine était célèbre dans l'antiquité sous le nom de *Sylphium*, et qui avait valu à la contrée le nom de *Regio sylphifera*.

THAPSUS. bot. Synonyme de Bouillon-Blanc, espèce du genre Molène. *V.* ce mot.

THARANDITE. min. Variété de Dolomie spathique, que le docteur Lang a trouvée en Saxe, dans les carrières de Schwansdorff.

THARASALIS. bot. Plante des environs d'Alep, citée par Rauwolf, et que Rai plaçait dans les *Bermudiana* ou *Sisyrinchium*.

THAROPS. ins. Ce genre de Coléoptères pentamères est le même que celui publié par Lacordaire, sous le nom d'Isorhipide. *V.* ce mot.

THASPIUM. bot. Nuttall (*Gener. of north Amer. Pl.*, 1, p. 196) a donné ce nom à un genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., qui a pour caractères : calice à cinq dents; pétales acuminés, roulés au dedans; styles divariqués; fruit presque elliptique; chaque akène convexe, avec cinq côtes ailées, à ailes presque égales; les intervalles présentent des rainures ou sillons; point d'involucre; involucelles unilatéraux, à environ trois folioles. Ce genre qui a reçu le nom de *Thaspium* et non celui de *Thapsium*, comme quelques auteurs l'ont écrit depuis Nuttall, se compose d'espèces qui croissent dans l'Amérique septentrionale, et dont quelques-unes ont été décrites sous les noms génériques de *Smyrnium*, *Ligusticum* et *Cnidium*. Ainsi le *Thaspium aureum* est le *Smyrnium aureum* de Pursh; les *T. Barbinode* et *actæifolium* sont des *Ligusticum* dans Michaux; le *T. atropurpureum* a été rapporté au genre *Cnidium* de Cusson. Ces plantes ont des fleurs jaunes, dont plusieurs sont stériles; des feuilles biternées, les radicales rarement entières, plus souvent dentées en scie sur les bords. Chaque ombelle est ordinairement accompagnée d'une feuille qui lui est opposée.

THAUMANTIADE. *Thaumantias*. acal. Genre d'Acalèphes libres, établi par Eschscholtz dans sa division des Discophores Cryptocarpes, famille des Océanides. Caractères : une cavité stomacale peu étendue, s'ouvrant en dehors par un orifice buccal tubiforme; ombrelle en forme de cloche, concave en dessous; bord de la bouche garni de tentacules renflés en bulbe à leur base.

Thaumantiade hémisphérique. *Thaumantias hemisphærica*, Esch. Son disque est hémisphérique, et de ce disque partent quatre canaux en massue et qui sont dépourvus de bras, mais qui possèdent plusieurs cirrhes marginaux, tentaculaires, bulbeux à la base. Des mers du Nord.

THAUMANTIDE. *Thaumantis*. ins. Genre de Lépidoptères diurnes, de la famille des Nymphaliens, groupe des Morphites, établi par Boisduval qui lui assigne pour caractères : antennes grêles et linéaires, terminées par une massue fusiforme; palpes relevées, comprimées, fortement ciliées, terminées en pointe aiguë; corps assez grêle; ailes larges, non arrondies : les antérieures ayant leur bord terminal coupé droit, et formant un angle aigu au sommet.

Thaumantide odane. *Thaumantis odana*, Boisduv.; *Morpho odana*, God. Ses antennes sont fauves; ses ailes sont entièrement d'un brun velouté en dessus : les antérieures seules ont une large bande transversale oblique, d'un beau bleu métallique, à reflets plus vifs sur les bords; en dessous les quatre ailes sont d'un brun violacé, avec plusieurs bandes transversales blanchâtres; entr'autres une correspondante à la ligne bleue du dessus. Les ailes postérieures présentent aussi deux taches arrondies, d'un noir violacé, bordé de jaunâtre : la première petite, située près du bord antérieur, la seconde plus petite, au côté opposé. Taille, de trois à quatre pouces. De l'île de Java.

THAUMASIA. bot. (*Hydrophytes.*) Agardh a établi sous ce nom un genre qui comprend le *Fucus flavus*, L., Suppl., et une nouvelle espèce également des mers équatoriales; mais ces plantes, rares et très-imparfaitement connues, doivent laisser encore beaucoup de doute sur les véritables caractères de ce genre qui sont ainsi établis par Agardh : fronde composée de filaments cornés, assez roides, articulés, dont les aréoles sont remplis par une membrane. La fronde est rameuse, à rameaux dressés, presque pentagones, laciniés et dentelés dans le *Thaumasia flava*, des mers de Ceylan; elle est simple et ovale dans le *Thaumasia ovalis*, qui croît sur les côtes de l'Amérique du Sud.

THAUMURIA. bot. Le genre établi sous ce nom par Gaudichaud (Botanique du voyage de l'Uranie, p. 502), paraît n'avoir été admis que comme section du genre *Parietaria*, de Linné.

THÉ. *Thea.* BOT. Genre d'abord placé dans la famille des Aurantiées, puis devenu le type d'un ordre naturel distinct, sous le nom de Théacées, lequel enfin a été réuni aux Ternstrœmiacées. Voici les caractères de ce genre : calice nul, à cinq divisions profondes, égales et imbriquées entre elles latéralement; corolle de cinq à neuf pétales inégaux : les extérieurs plus courts; étamines nombreuses, insérées à la base des pétales; filets subulés; anthères oblongues, s'ouvrant par un sillon longitudinal; style simple à sa base, trifide à son sommet, chaque division terminée par un stigmate capitulé; ovaire à trois loges, contenant chacune quatre ovules insérés à l'angle interne: les deux supérieurs dressés, les deux inférieurs pendants. Le fruit est une capsule globuleuse, à trois côtes arrondies, à trois loges, dont une ou même deux avortent quelquefois, et qui s'ouvrent par leur sommet; chaque loge contient une ou deux graines globuleuses, ayant leur tégument double, l'extérieur crustacé, l'intérieur mince et membraneux; l'embryon, dépourvu d'endosperme, est homotrope, à radicule très-courte et à cotylédons réniformes très-gros et très-épais. Ce genre se compose de deux ou trois espèces, originaires de la Chine et de la Cochinchine. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, coriaces, dépourvues de stipules, ayant des fleurs blanches, assez grandes et axillaires. L'une des espèces de ce genre mérite de fixer l'attention, puisque c'est elle dont les feuilles, convenablement préparées, forment la substance connue sous le nom de thé, et avec laquelle on prépare une infusion qui est d'un si grand usage.

THÉ DE LA CHINE. *Thea Sinensis, Sims Bot. Mag.*, t. 998; Rich., Bot. médic., 3, p. 699; *Thea bohea* et *Thea viridis*, L. Linné et la plupart des botanistes anciens ont distingué deux espèces du genre Thé, savoir : le *Thea bohea*, qui a six pétales à la corolle, et le *Thea viridis*, qui en a neuf. Mais cette distinction, uniquement fondée sur le nombre des pétales, n'a point été adoptée par plusieurs modernes, qui regardent ces deux espèces, et même celles que Loureiro a mentionnées dans sa Flore de la Cochinchine, comme identiques.

Le Thé de la Chine est un arbrisseau qui peut acquérir, quand il est abandonné à lui-même, une hauteur de vingt-cinq à trente pieds, mais qui, dans l'état de culture, dépasse rarement cinq ou six. Ses feuilles alternes sont courtement pétiolées, glabres, ovales-allongées, aiguës, coriaces, longues d'environ deux pouces sur un pouce de large, légèrement dentées en scie dans leur contour. Les fleurs sont blanches, axillaires, agglomérées au nombre de trois à quatre à l'aisselle des feuilles supérieures. Cet arbrisseau est originaire des contrées orientales de l'Asie; il croît naturellement en Chine, au Japon et dans d'autres pays voisins où il est l'objet d'une culture extrêmement soignée. Tantôt on le plante sur les bords des champs; plus souvent on en forme des sortes de quinconces sur le penchant des coteaux. Ce n'est guère qu'après trois ou quatre années de plantation qu'on commence à recueillir les feuilles sur les jeunes pieds de Thé, et cette récolte cesse lorsqu'ils ont atteint huit à dix ans. Il est nécessaire alors de les recéper de la base, et c'est sur les jeunes pousses qui s'élèvent de leur souche que l'on recommence la récolte des feuilles. En Chine et au Japon, cette récolte a lieu deux fois par an, au printemps et vers le mois de septembre. Les feuilles de la première cueillette forment un Thé plus fin et plus estimé. Lorsque les feuilles ont été récoltées et triées, on les plonge dans l'eau bouillante, et on les y laisse seulement pendant une demi-minute; on les retire, on les égoutte et on les jette sur des plaques de fer grandes et plates, qui sont placées au-dessus d'un fourneau. Ces sortes de poêles doivent être assez chaudes pour que la main de l'ouvrier en endure la chaleur avec peine. Les feuilles doivent être continuellement remuées; quand on juge qu'elles ont été suffisamment chauffées, on les enlève et on les étend sur de grandes tables recouvertes de nattes. D'autres ouvriers s'occupent alors de les rouler avec la paume de la main, tandis que l'un d'eux cherche à les refroidir le plus promptement possible, en agitant l'air avec de grands éventails : cette opération doit être continuée, jusqu'à ce que les feuilles soient complétement refroidies sous la main de celui qui les roule. Ce premier temps a pour objet de blanchir les feuilles et de les priver du suc âcre et vireux qu'elles contiennent. Cette opération du grillage, sur des plaques de fer, doit être répétée deux ou trois fois, en ayant soin de les chauffer de moins en moins et de les rouler avec plus de soin. Pour quelques espèces de Thé fort estimées, chaque feuille doit être roulée séparément; mais pour les espèces ordinaires, on en roule plusieurs à la fois. Lorsque le Thé ainsi préparé a été parfaitement séché, avant de le renfermer dans des boîtes ou dans des caisses, on l'aromatise avec différentes plantes odoriférantes. La connaissance de ces végétaux a longtemps été un secret pour les Européens; mais on sait généralement aujourd'hui que les Chinois emploient pour cet usage les fleurs de l'*Olea fragrans* et celles du *Camellia Sesanqua*, arbrisseau de la même famille que le Thé, et peut-être encore celles de la Rose à odeur de thé que nous avons naturalisée dans nos jardins depuis un certain nombre d'années.

Le nombre des variétés ou sortes de Thé du commerce est très-considérable. Ces variétés dépendent en général de l'état plus ou moins avancé de développement des feuilles au moment où on en a fait la récolte, du soin avec lequel elles ont été blanchies et roulées, et surtout de leur grillage plus ou moins longtemps prolongé.

On peut diviser les espèces de Thés en deux sections : les *Thés verts* et les *Thés noirs*. Les premiers ont une couleur verte ou grisâtre et comme glauque; ils sont plus âcres, plus aromatiques que les seconds dont la couleur est plus ou moins brune, et qui sont généralement plus doux et donnent une infusion d'une couleur plus foncée. Le *Thé Hayswen* ou *Hiswin* est une des meilleures sortes et, peut-être, celle que l'on emploie le plus généralement en France; il est d'une teinte verte-bleuâtre; ses feuilles sont grandes, roulées dans le sens de leur longueur; son odeur est agréable et sa saveur astringente. Le *Thé perlé* est ainsi

nommé parce que ses feuilles sont plus roulées et affectent une forme presque globuleuse ; il est composé de feuilles plus minces et plus jeunes que le Thé Hayswen; son odeur est plus agréable et sa couleur plus brune; cette forme arrondie des grains du Thé perlé provient de ce que les feuilles, après avoir été roulées dans le sens de leur longueur, sont repliées sur elles-mêmes suivant leur largeur. Le *Thé poudre à canon* est choisi parmi les deux sortes précédentes et se compose des feuilles les plus petites et le plus exactement roulées sur elles-mêmes, de manière à avoir quelque ressemblance, pour la grosseur de leurs grains, avec la poudre à canon; cette espèce est très-agréable, fort recherchée et d'un prix élevé. Le *Thé Schulang* ou *Théhulan* ressemble beaucoup au Thé Hayswen, mais son odeur est infiniment plus suave et plus développée; il est assez rare dans le commerce.

Au nombre des Thés noirs on peut mentionner : 1° Le *Thé Saoutchon* ou *Souchon*. D'un brun noirâtre, d'une odeur et d'une saveur plus faible que les Thés verts en général; formé de jeunes feuilles lâchement roulées dans le sens de leur longueur. En général on mélange pour l'usage habituel un tiers de Thé Souchon avec deux tiers de Thé vert. L'infusion est plus colorée et moins âcre que si l'on n'employait que le Thé vert. 2° Le *Thé Pekao* ou *Peko*. Diffère peu du Souchon, si ce n'est que son odeur est plus suave et plus développée. Il paraît formé de feuilles plus jeunes et recouvertes d'un duvet plus abondant. On y trouve quelquefois, ainsi que dans la variété précédente, de petits fragments de jeunes branches.

Toutes les espèces de Thé doivent être soigneusement placées à l'abri du contact de l'air et de la lumière; pour cela on doit les conserver dans des boîtes de bois ou de plomb, ou mieux encore dans des vases de porcelaine hermétiquement fermés, et que l'on ne doit jamais laisser débouchés. L'analyse chimique du Thé a été faite, il y a plusieurs années, par Cadet de Gassicourt, qui en a retiré, par la distillation, une eau astringente sans aucune trace d'huile volatile, un extrait amer, styptique, composé d'acide gallique et de tannin. Pendant longtemps on a attribué la couleur verte de certaines espèces de Thé aux plaques de cuivre sur lesquelles on les fait sécher; mais l'analyse chimique a prouvé le peu de fondement de cette assertion.

En considérant combien l'usage du Thé est généralement répandu dans presque toutes les parties de l'Europe, on s'étonnera que l'introduction de cette substance, devenue en quelque sorte de première nécessité pour certains peuples, ne remonte pas au delà du milieu du dix-septième siècle. Ce sont les Hollandais, le seul peuple de l'Europe auquel les ports de la Chine et du Japon étaient ouverts, qui les premiers firent connaître aux Européens les usages et les propriétés du Thé, et qui ont ainsi rendu l'Europe tributaire de la Chine pour une somme qui, aujourd'hui, excède cent vingt-cinq millions de francs par année. L'empereur du Brésil a cherché, depuis un certain nombre d'années, à introduire dans ses vastes États la culture du Thé. Il a fait venir de la Chine des habitants de cette partie de l'Asie, habitués à ce genre de culture; mais jusqu'à présent ces tentatives ont été suivies de peu de succès.

On ne répétera point ici les éloges qui ont été prodigués au Thé, ni tous les inconvénients et tous les maux dont on a accusé son usage d'être la source. C'est auprès des peuples qui en font habituellement usage, et pour lesquels cette boisson est devenue un véritable besoin, qu'il faut recueillir les faits propres à éclairer cette question. Or, les Anglais, les Hollandais, les Belges, les Danois, les Suédois, les Russes, les Anglo-Américains, sont loin de considérer le Thé comme une boisson dangereuse. Chez la plupart de ces peuples elle a un avantage hygiénique incontestable. Dans un pays couvert de brouillards pendant une partie de l'année, au milieu d'une atmosphère froide et humide, le Thé, par la légère excitation qu'il développe et surtout par la quantité d'eau chaude qu'il introduit dans l'estomac, entretient le corps dans un état de diaphorèse indispensable au libre exercice des fonctions et à l'entretien de la santé. Cette boisson a le grand avantage de favoriser la digestion : aussi est-ce toujours quelque temps après le repas que l'on en fait usage, et son administration est, comme chacun sait, un remède vulgaire contre les digestions laborieuses. L'usage habituel du Thé, surtout lorsqu'on le boit très-fort, ne convient qu'aux personnes d'un tempérament mol et lymphatique; mais les hommes d'une constitution sèche et nerveuse, les femmes faibles et excitables doivent s'en abstenir, ou en corriger la trop grande activité en y mélangeant une quantité suffisante de lait. Comme substance médicamenteuse, il active et développe les différentes fonctions; la digestion est plus prompte, le cours du sang plus rapide, l'exhalation cutanée plus abondante et les facultés intellectuelles plus développées. C'est surtout pour favoriser la digestion, le cours des urines et celui des sueurs, que les médecins prescrivent quelquefois l'usage d'une infusion de demi gros à un gros de Thé dans une pinte d'eau bouillante : quelques auteurs ont même prétendu que l'usage habituel de cette boisson empêchait les calculs urinaires de se former dans la vessie, ou du moins favorisait singulièrement l'évacuation des petits graviers qui s'y développent si fréquemment; mais la première de ces assertions n'est malheureusement pas aussi vraie qu'on l'a prétendu.

Le nom de Thé a été donné par analogie à une foule de plantes exotiques, dont les feuilles offrent la consistance et les formes du Thé. Elles sont employées chez les divers peuples du globe comme boisson d'agrément, et il y en a quelques-unes dont la consommation est très-considérable; tel est surtout le Thé du Paraguay, dont l'usage est général dans l'Amérique du sud. On a encore nommé :

Thé des Antilles ou de la Martinique, le *Capraria biflora*, L.

Thé des Apalaches, le *Cassine Peragua*, L.

Thé de Bogota, les feuilles du *Symplocos Alstonia*, Rich.

Thé chinois, le *Rhamnus theezans*, L.

Thé commun des Cochinchinois, le *Teucrium Thea*, de Loureiro.

Thé d'Europe, la Véronique officinale, *Veronica officinalis*, L., et le Prunellier, *Prunus spinosa*.

Thé de France, la Sauge officinale, *Salvia officinalis*, L.

Thé du Labrador, le *Ledum latifolium*, plante de la famille des Éricinées, dont les feuilles sont vertes supérieurement, couvertes d'un duvet ferrugineux en dessous et repliées sur les bords. Ces feuilles ont de l'analogie, quant à leurs propriétés, avec celles des *Rhododendron*.

Thé de l'île Boureon, les feuilles d'une Orchidée originaire de l'île Bourbon, et que A. Richard a reconnu pour l'*Angræcum fragrans*, de Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées d'Afr., pl. 54).

Thé de la mer du Sud, le *Leptospermum Thea*.

Thé du Mexique, le *Chenopodium ambrosioides*, L.

Thé des Norwégiens, les feuilles d'une petite espèce de Ronce, *Rubus arcticus*, L.

Thé de la Nouvelle-Hollande, les feuilles de deux espèces de Salsepareille, *Smilax glyciphyllos* et *Ripogonum*, Smith.

Thé de la Nouvelle-Jersey, le *Ceanothus Americanus*, L., qui croît abondamment dans l'Amérique septentrionale.

Thé du Paraguay, Thé des Jésuites, Herbe de Saint-Barthélemy, l'*Ilex Paraguariensis* ou *Ilex Mate*, (Auguste Saint-Hilaire, Plantes remarquables du Brésil, Introduction, p. 41). Arbuste de la famille des Célastrinées, et du même genre que le Houx.

Thé des Tartares, le *Rhododendron chrysanthum*.

THÉACÉES. bot. *V.* Ternstroemiacées.

THÉALIE. *Thealia*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, tribu des Talappiens, institué par Lucas qui lui donne pour caractères : antennes extérieures très-petites, coniques, insérées à la base des pédoncules oculaires; les intérieures logées dans deux fossettes obliques, situées au-dessus du front; carapace beaucoup plus large que longue, bombée, arrondie en avant, avec les côtés prolongés en une dent spiniforme très-prononcée, ayant à sa base deux tubercules épineux assez saillants et peu éloignés l'un de l'autre; front peu relevé, triangulaire, formé de trois épines dont la médiane beaucoup plus prononcée; orbites ovales et très-grandes; épistome nul; cadre buccal très-étroit à sa partie antérieure, terminé par un canal longitudinal, qui n'arrive pas jusqu'au bord des fossettes antennaires; pieds-mâchoires externes composés de deux tiges dont la plus grande a six articles; pattes de la première paire très-grandes, avec le quatrième article comprimé, orné de dents et d'une crête élevée; les pattes suivantes allongées, fines, se terminant par un article styliforme, très-allongé, aigu à son extrémité et légèrement cannelé.

Théalie acanthophore. *Thealia acanthophora*, Luc. Sa carapace est d'un blanc jaunâtre, ornée de petites granulations très-fines, d'une belle couleur orangée, couverte de tubercules arrondis et saillants; pattes jaunes, tiquetées d'orangé. Taille, deux pouces environ. Des mers de la Chine.

THÉAMÈDE. min. Pline donne ce nom à une Pierre trouvée en Éthiopie, et qui avait la propriété de repousser le Fer. C'était probablement une variété de Fer oxydulé, douée d'un fort magnétisme polaire, et qui agissait par répulsion sur quelques morceaux de Fer ayant acquis la même propriété.

THEBESIA. bot. (Necker.) *V.* Knowltonie.

THECA. bot. *V.* Thèque.

THÉCACORIDE. *Thecaroris*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Jussieu avec les caractères suivants : fleurs dioïques; les mâles ont le calice partagé en cinq ou six divisions et point de corolle apparente; cinq étamines insérées sous un rudiment d'ovaire obconique, et opposées aux découpures du calice; filaments dressés et flexueux; anthères à loges distinctes et glanduliformes; cinq glandules alternant avec les étamines. Les fleurs femelles sont partagées en cinq divisions; elles présentent un ovaire imposé sur un disque glanduleux, à trois loges biovulées; trois styles diminuant d'épaisseur de la base au sommet qui est partagé en deux lobes divariqués et stigmateux.

Thécacoride glabre. *Thecacoris glabrata*, Juss.; *Acalypha glabrata*, Vahl. C'est un grand arbrisseau à feuilles alternes, pétalées, très-entières, garnies à leur base de petites stipules caduques; les fleurs sont courtement pédicellées, réunies en grappes et accompagnées de bractées. De Madagascar.

THÉCADACTYLES. rept. Sous-genre de Geckos. *V.* ce mot.

THECANTHES. bot. L'une des sections du genre Pimélée.

THÉCAPHORE. *Thecaphorum*. bot. (Ehrart.) Synonyme de Basigyne. *V.* ce mot.

THECARIA. bot. (*Lichens*.) Genre voisin du *Verrucaria*, établi par Fée (Essai sur les Cryptog. off., p. 97 et 150, tab. 1, fig. 16) et ainsi caractérisé : thalle étendu, membraneux, adhérent, uniforme; apothécies légèrement pédicellées, irrégulières, arrondies ou ovales, presque en forme de scutelles, à bords épais et concolores; leur disque recouvert par une membrane qui fait corps avec leur substance, et qui s'en détache dans le pourtour en vieillissant; substance intérieure noire et homogène. Ce genre ne renferme jusqu'ici qu'une seule espèce (*Thecaria quassiæcola*) qui se trouve sur les écorces du *Quassia excelsa* et d'arbres inconnus.

THÉCIDÉE. *Thecidea*. conch. Genre fort curieux, établi par Defrance, et voisin des Térébratules, dont il s'éloigne par l'adhérence de la valve inférieure, qui n'est point perforée; en outre, l'appareil apophysaire de la valve supérieure est tellement considérable qu'il remplit presque toute la cavité des valves, à tel point que, dans certaines espèces, on conçoit à peine comment un animal a pu exister dans un si petit espace. L'appareil intérieur est principalement formé d'une partie conique et centrale, sur laquelle s'implantent des lames demi-circulaires de chaque côté, qui alternativement se reploient sur elles-mêmes, de manière à laisser entre elles un espace qui est occupé par une lame intermédiaire plus courte et non recourbée; dans quelques espèces, ces lames ont les bords simples; dans d'autres, au contraire, elles sont couvertes de fines granulations, et se terminent par un bord libre, frangé très-fine-

ment et très-régulièrement. La valve inférieure est, comme dans la plupart des Térébratules, plus grande et plus profonde que la supérieure qui est presque toujours operculiforme; tantôt elle est adhérente par une grande étendue de sa surface, et alors elle est très-irrégulière, quelquefois elle adhère seulement par une petite portion du crochet, et alors elle conserve une grande régularité. En dedans cette valve est couverte de fines granulations qui deviennent un peu plus grosses sur le bord qui, ordinairement, est large et aplati dans la valve supérieure; ces granulations sont moins prononcées, si ce n'est sur le bord où elles sont aussi grosses que dans l'autre valve. Le sommet de la valve inférieure est plus ou moins long, selon les espèces; et il est souvent marqué en dessus d'un sillon médian, qui correspond à l'échancrure médiane du bord cardinal. La charnière a de l'analogie avec celle des Térébratules; de chaque côté d'une échancrure médiane du bord cardinal de la valve inférieure se voit une apophyse oblique, qui s'implante dans une cavité correspondante de la valve supérieure, de manière à retenir celle-ci fortement sous l'aile d'un ligament. Le bord cardinal de la valve supérieure présente à sa partie moyenne une saillie assez large et aplatie, qui s'engage dans l'échancrure de la valve inférieure et de chaque côté creusée dans son épaisseur, à sa base se voient les cavités articulaires de la charnière. En résumé ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : coquille petite, arrondie ou ovale, inéquivalve, térébratuliforme, adhérente, plus ou moins régulière selon le degré d'adhérence; valve supérieure plate, operculiforme, armée à l'intérieur d'un appareil apophysaire considérable, composé de lames demi-circulaires; jamais d'ouverture au crochet de la valve inférieure. Toutes les espèces de Thécidées sont petites; elles ont l'aspect de petites Térébratules. On en connaît une vivante dans la Méditerranée et cinq ou six autres fossiles; ce qui est remarquable, c'est qu'elles ne se sont trouvées jusqu'à présent que dans la craie et surtout dans les parties inférieures de cette formation.

Thécidée de la Méditerranée. *Thecidea Mediterranea,* Defr., Dict. sc. nat., t. LIII; Risso, Hist. nat., Nice, t. IV, fig. 183. Petite, pustuleuse, blanche, lisse à l'extérieur.

Thécidée rayonnée. *Thecidea radiata,* Defr., *loc. cit.*, Blainv., Malac., p. 513, pl. 56, fig. 1; Térébratule, Faujas, Hist. nat., Mont. St-Pierre de Maestricht, tab. 27, fig. 8. Fossile dans plusieurs endroits : à Maestricht, à Néhou, à Cypli, dans la craie. Elle est régulière, symétrique et très-granuleuse en dedans.

THÉCIDION. bot. Mirbel nomme ainsi une sorte de fruit monosperme, à péricarpe sec, dur, crustacé et adhérent. Le Thécidion ne paraît pas différer sensiblement de l'Akène.

THÉCLE. *Thecla.* ins. Genre de Lépidoptères diurnes, formé d'un grand nombre de Polyommates de divers auteurs, et qui offre pour caractères : palpes presque droites, un peu écartées, tantôt de la longueur du chaperon, et quelquefois plus longues; le dernier article nu, assez long, subulé ou un peu aciculaire; tête plus étroite que le corselet; yeux saillants; antennes de moyenne longueur, terminées par une massue ordinairement assez peu allongée, et quelquefois presque fusiforme; ailes inférieures prolongées en une ou plusieurs queues grêles, quelquefois mais rarement simplement dentées.

Thécle du Chêne. *Thecla Quercus,* Boisd.; *Papilio Quercus,* Lin.; *Polyommatus Quercus,* Fab. Ses ailes sont d'un brun foncé; elles présentent, dans le mâle, un reflet d'un bleu violacé, qui s'étend sur presque toute leur étendue; celles de la femelle ont une tache bifurquée, d'un bleu violet vif sur les antérieures seulement; en dessous, les quatre ailes sont d'un gris de perle clair, avec une ligne blanche ondée, trois petites taches fauves, bordées de brun, souvent à peine marquées près le bord des antérieures, et deux taches fauves, plus marquées à l'angle anal des postérieures. Taille, quatorze lignes. Europe.

THÉCOMYIE. *Thecomyia.* ins. Diptères; genre de la famille des Musciens, groupe des Tétanocérites, institué par Perty qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : bouche prolongée en un long museau; second article des antennes long et cylindrique, le dernier grand, épaissi à sa base, tronqué à l'extrémité; style plumeux; abdomen allongé; pattes grêles.

Thécomyie longicorne. *Thecomyia longicornis,* Pert. Cette espèce est jusqu'ici la seule connue; on la trouve au Brésil.

THÉCOSOMES. *Thecosomata.* moll. Nom donné par Blainville, dans son Système de Malacologie, à la première famille de l'ordre des Mollusques aporobranches, comprenant les genres dont le corps est contenu dans une sorte d'étui; tels sont les genres Hyale, Cléodore, Vaginelle, Cymbulie, Pyrgo, etc.

THÉCOSPONDYLE. *Thecospondylus.* conch. Hermann a proposé ce nom générique pour le singulier animal que Dicquemare a décrit et figuré dans le douzième volume du Journal de Physique, sous le nom de *Boudin de mer,* et que l'on ne connaît encore que très-imparfaitement.

THÉINE. Oudry a obtenu par le traitement chimique du Thé Souchong, une substance alcaloïde qu'il a nommée Théine. Elle est incolore, cristallisée en prismes, très-soluble dans l'eau comme dans l'alcool, fusible d'abord, puis décomposable par la chaleur.

THEIS. bot. Le genre proposé sous ce nom par Salisbury, dans la famille des Éricacées, a été réuni au genre *Rhododendron,* de Linné, et placé dans la section des *Anthodendron.*

THEKA. bot. *V.* Tectone.

THELACTIS. bot. (*Mucédinées.*) Genre établi par Martius; il ne paraît pas différer suffisamment du *Thamnidium,* de Link. *V.* ce mot.

THÉLASIDE. *Thelasis.* bot. Genre de la famille des Orchidées, fondé par Blume (*Bijdr. Fl. nederl. Ind.*, p. 385) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq sépales presque égaux, dressés, connivents, les extérieurs soudés par la base et légèrement carénés; labelle à peu près de la grandeur des sépales, concave à la base, dressé, ayant son limbe indivis; gynostème petit, droit, profondément échancré au sommet; anthère biloculaire, terminant le gynostème à sa partie posté-

rieure; masses polliniques au nombre de quatre dans chaque loge, presque globuleuses, petites, pulpeuses, portées sur un pédicelle commun, écailleux au sommet et crochu à la base. Ce genre est fondé sur trois espèces de Java (*Thelasis obtusa, carinata* et *capitata*) qui sont des herbes parasites, sociales, glabres; à racines fasciculées; à feuilles charnues, portées ordinairement sur des bulbes; à fleurs sessiles, disposées en épi sur une hampe radicale.

THÉLAZIE. *Thelazia.* INTEST. Genre établi par Bosc (Journ. de phys., t. XCVIII, p. 214) d'après la description et la figure faite par Rhodes, vétérinaire à Plaisance, département du Gers, sur une espèce de Ver qu'il trouva sous les paupières d'un Bœuf affecté d'ophtalmie. Ce genre est caractérisé ainsi : corps allongé, cylindrique, atténué aux deux bouts, terminé antérieurement par une bouche à trois valvules, entourée de quatre stigmates ovales, et postérieurement en dessous par une fente longue, bilabiée; canal aérien multilobé. Outre la caractéristique du genre, et une figure très-grossie de l'Animal, on trouve (*loc. cit.*) une description détaillée des parties intérieures de ce Ver, dans laquelle on remarque ce passage : « Quatre canaux aériens noirâtres, naissant de quatre stigmates voisins de la bouche, se réunissant au tiers de la longueur de l'Animal en un seul canal pourvu des deux côtés opposés d'environ soixante appendices creux, terminés en pointe, et venant aboutir à l'anus. » Voilà quelque chose de bien étrange dans un Ver intestinal Nématoïde, et ceux qui ont disséqué un certain nombre de Vers intestinaux, pour qui il est démontré que ces animaux n'ont point d'organes respiratoires, au moins appréciables, auront peine à ajouter foi à une pareille description. Ils observeront qu'en décrivant ce Ver, on parle d'un intestin, de canaux aériens, et nullement d'organes génitaux; or, ils savent que dans les Nématoïdes les organes génitaux mâles ou femelles sont prodigieusement développés, et se remarquent avant toute chose; ils ne pourront s'empêcher de penser que ce que l'on a pris pour des canaux aériens étaient probablement des organes génitaux, et qu'avant d'adopter le genre *Thelazia*, il devient nécessaire de disséquer de nouveau l'animal sur lequel ce genre a été établi.

THÈLE. *Thela.* BOT. Genre de la famille des Plumbaginées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 147) avec les caractères suivants : involucre à trois folioles; calice persistant, coloré, tubuleux; le limbe à cinq lobes, portant des glandes pédicellées; corolle hypocratériforme, dont le tube est une fois plus long que le calice, le limbe à cinq lobes; ovaire supérieur, surmonté d'un style et d'un stigmate à cinq divisions; baie à cinq côtes, uniloculaire et monosperme.

THÈLE A FLEURS ÉCARLATES. *Thela coccinea,* Lour. Tiges presque ligneuses, grimpantes, striées, garnies de feuilles alternes, semi-embrassantes, ovales-lancéolées, entières et glabres. Les fleurs sont disposées vers l'extrémité des rameaux, en longs épis simples; le calice est rouge, environné à sa base d'un involucre à trois folioles ovales; la corolle est d'un beau rouge écarlate, en forme de soucoupe, avec son limbe à cinq lobes un peu arrondis. Le fruit est une petite baie oblongue, pentacostale, ne renfermant qu'une semence. De la Chine.

THELEBOLUS. BOT. (*Lycoperdacées.*) Tode a établi ce genre curieux et a fait connaître une des deux espèces qui le composent dans son ouvrage sur les Champignons du Mecklembourg. C'est une très-petite Cryptogame qui croît sur les fumiers; chaque individu est globuleux et gros comme un grain de millet; il est formé d'une masse spongieuse, arrondie, excavée à son sommet et contenant une petite vésicule sphérique, véritable péridium d'abord caché dans le péridium externe et chassé au dehors lors de la maturité; ce péridium interne est rempli de sporules mucilagineuses. Cette petite plante croît par groupes sur les fumiers; elle est jaunâtre. Une autre espèce du même genre croît sur la terre, dans les lieux sombres; elle vient également par groupe, et est fixée sur un tomentum blanc; ses péridiums sont plus gros, d'un jaune safran.

THELECARPEA. BOT. L'une des sections érigées par le professeur De Candolle, dans son genre *Proustia,* de la famille des Synanthérées.

THÉLÈPHE. BOT. Pour Télèphe. *V.* ce mot.

THELEPHORA. BOT. (*Champignons.*) On peut considérer les Champignions qui constituent ce genre comme ceux dont la structure est la plus simple, la moins parfaite, et comme passant souvent à un état de développement incomplet, qui les rapproche des Cryptogames Byssoïdes. Ces plantes, dont la forme extérieure varie beaucoup, sont composées d'une masse charnue ou filamenteuse formant tantôt un chapeau distinct, porté sur un stipe court, central ou latéral, tantôt un demi-chapeau fixé par le côté sur les troncs des arbres, tantôt enfin une sorte de membrane plus ou moins épaisse et charnue, adhérente aux bois morts; à la surface inférieure de ce chapeau plus ou moins irrégulier est fixée une membrane complétement adhérente à la chair et à peine distincte de son tissu, lisse ou formant des papilles courtes, obtuses, irrégulières et éparses; toute cette membrane porte des thèques grêles, en partie plongées dans la membrane, quelquefois imparfaites, et qui semblent même disparaître complétement. C'est dans ce cas que ce genre diffère à peine des *Byssus* à filaments entrecroisés et réunis en une masse charnue, qui ne sont peut-être que des Théléphores ou d'autres Champignons incomplétement développés ou avortés. Ces dernières Téléphores constituent le genre ou sous-genre *Lejostroma,* de Fries. Les espèces dont le chapeau est stipité croissent sur la terre; celles dont le chapeau est sessile ou même adhérent par sa face supérieure, vivent sur les arbres morts : ce sont les plus nombreuses.

La couleur de ces Champignons varie beaucoup, et, suivant les espèces, on y retrouve presque toutes les teintes possibles excepté le vert. Aucune espèce n'est reconnue pour vénéneuse, et aucune non plus n'est comestible; leur tissu sec et fibreux ne paraît pas les rendre susceptibles de fournir un aliment agréable.

THELEPOGON. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Roth (*in Rœm. et Schult. Syst.*, 2, p. 46) et ainsi caracté-

risé : involucre monophylle, cartilagineux, appliqué. Lépicène bivalve, cartilagineuse, renfermant trois fleurs sessiles; les latérales mâles, l'intermédiaire hermaphrodite. Celle-ci offre une glume à deux valves presque égales; trois étamines; deux stigmates un peu épaissis. Les fleurs mâles ont la valve extérieure surmontée d'une longue arête tordue et géniculée; trois étamines souvent imparfaites. Ce genre est fondé sur une plante qui avait été placée parmi les *Rottboella;* mais il se distingue suffisamment par son involucre et la structure de ses fleurs. On n'en connaît qu'une seule espèce (*Thelepogon elegans,* Roth), Graminée encore peu connue, et qui croît dans l'Inde orientale.

THÉLESPERME. *Thelesperma.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Lessing, avec les caractères suivants : capitule multiflore, homogame, à fleurs toutes tubuleuses; involucre formé de deux rangs de squames suboctones : les extérieures courtes, lancéolées, subdistinctes, les intérieures striées, campanulato-concrètes; réceptacle plan, garni de paillettes oblongues, portant une nervure au centre et bordées d'une large membrane blanchâtre; corolles tubuleuses, ayant cinq dents au limbe; stigmates appendiculés; akènes cylindracés, obcomprimés et sans bec; aigrette à deux arêtes opposées, frangées, trigono-condupliquées, subulées et persistantes.

THÉLESPERME SCABIOÏDE. *Thelesperma scabioides,* Less. C'est une plante vivace, herbacée; sa tige a environ deux pieds de hauteur; elle est glabre, cylindrique, à rameaux opposés et rigides, garnis de feuilles opposées, deux ou trois fois découpées en lobes linéaires, allongés, acuminés et très-entiers. Les fleurs sont d'un jaune obscur, réunies en capitule au sommet des rameaux qui sont nus; les involucres sont glanduleux. Du Brésil.

THÉLIGONE. *Theligonum.* BOT. Genre de la famille des Chénopodées, et de la Monœcie Polyandrie, L., ainsi caractérisé : les fleurs mâles ont un périgone turbiné, à deux divisions roulées en dehors, et renferment douze à vingt étamines à filets droits, de la longueur du périgone, terminées par des anthères simples. Les fleurs femelles ont le périgone plus petit que dans les mâles, et renferment un ovaire supère, presque globuleux, portant un style filiforme, terminé par un stigmate simple. Le fruit est une petite capsule globubuleuse et monosperme.

THÉLIGONE CYNOCRAMBE. *Theligonum cynocrambe,* L. C'est une plante herbacée, succulente, divisée en rameaux étalés, garnis de feuilles ovales, atténuées en pétioles et charnues. Les fleurs mâles sont géminées et pédicellées dans les aisselles des feuilles supérieures. Les fleurs femelles sont sessiles dans les aisselles du bas de la tige. Les fruits contiennent une grande quantité de cristaux aciculaires d'oxalate calcaire. On trouve cette plante dans toute la région méditerranéenne.

THÉLIPHONE. ARACH. *V.* THÉLYPHONE.

THELMATOPHACE. *Thelmatophace.* BOT. Genre de la famille des Aroïdées, tribu des Lemnacées, établi par Schleiden, qui lui assigne pour caractères : spadice très-court, mais bien apparent; fleurs mâles au nombre de deux; filaments recourbés, dilatés vers le milieu; ovaire uniloculaire, renfermant deux ovules au plus, dressés et anatropes; style allongé et recourbé. Le fruit consiste en une capsule membraneuse, déhiscente par la circonférence, di ou polysperme; semences dressées; albumen peu copieux; embryon ovale; plumule très-grande; radicule infère.

THELMATOPHACE GIBBEUSE. *Thelmatophace gibba,* Schl.; *Lemna gibba,* Lin.; *Lenticularia gibba,* Mich. Ses frondes sont ovales ou suborbiculaires; et à mesure qu'elles grandissent les cellules de la surface inférieure se gonflent et rendent cette surface convexe; elles sont adhérentes à leur base, munies en dessous d'une radicule solitaire, perpendiculaire. On trouve cette plante en Europe, flottant à la surface de toutes les eaux dormantes.

THÉLOTRÈME. *Thelotrema.* BOT. (*Lichens.*) Ce genre avait été primitivement établi par De Candolle sous le nom de *Volvaria;* mais Acharius lui a imposé la dénomination ci-dessus, qui a été généralement adoptée. Voici ses caractères principaux : thalle crustacé, plan, étendu, uniforme, adhérent par toute sa surface inférieure, chargé en dessus de verrues formées par le thalle lui-même, et s'ouvrant au sommet par un trou entouré d'un rebord; à l'intérieur de ces verrues est un conceptacle muni d'un double périthécium : l'un supérieur, épais, noir, et qui manque rarement; l'autre très-mince, membraneux, quelquefois seul, se déchirant dans sa partie supérieure et recouvrant un noyau compacte un peu strié. Ce genre est voisin du *Porina* et du *Verrucaria;* ses espèces croissent sur les rochers et sur les écorces d'arbres. Une espèce décrite et figurée par Fée (Ess. sur les Crypt. des éc. off., p. 14, pl. 34, f. 1) est parasite sur le thalle d'un autre Lichen que l'on trouve sur les écorces de Quinquina rouge. Parmi les *Thelotrema* anciennement connus, on doit citer les *Thelotrema lepadinum,* Ach., ou *Lichen inclusus,* Sowerb., *Engl. bot.*, p. 10, tab. 678; et le *Thelotrema exanthematica,* Ach., ou *Lichen exanthematicus,* Smith, *Engl. bot.*, vol. 17, tab. 1184.

THELPHISSE. *Telphissa.* POLYP. Lamouroux a proposé ce genre, dans l'ordre des Tubulariées, pour quelques Polypes d'eau douce; les caractères ne paraissent pas encore suffisamment tracés pour prononcer l'admission de ce genre nouveau.

THELPHUSE. *Thelphusa.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, que Latreille avait d'abord désigné sous la dénomination de Potamophile, qu'il a ensuite abandonnée parce qu'elle avait été déjà consacrée à un genre d'Insectes coléoptères. L'étymologie de ce nom et de ceux de Potamohie et Potamoe, donnés génériquement par Leach et Savigny à ces Crustacés, indique qu'ils font leur séjour habituel dans les rivières, et c'est effectivement le Crabe fluviatile de Belon, de Rondelet et de Gesner, qui est le type de ce genre. Ainsi que dans plusieurs autres quadrilatères plus rapprochés que les autres des Crabes proprement dits, le quatrième article des pieds-mâchoires extérieurs est inséré dans un sinus interne de l'extrémité supérieure

de l'article précédent qui forme une sorte de quadrilatère irrégulier, arrondi extérieurement; mais les Thelphuses se distinguent des Crabes par leur test ayant la figure d'un cœur tronqué postérieurement, par l'écartement de leurs yeux, leur chaperon rabattu, leurs tarses chargés d'arêtes dentelées ou épineuses, et par leurs habitudes; elles semblent faire le passage des Crabes terrestres ou ceux que l'on appelle communément *Tourlourous* aux Antilles, aux Crabes de mer. Les pédicules oculaires sont proportionnellement plus longs que ceux de ces derniers Décapodes, et logés dans des cavités assez grandes et ovales. Les antennes latérales sont insérées, ainsi que celles des Pilumnes, à l'extrémité interne de ces fossettes, et sous l'origine des pédicules oculaires; mais elles sont beaucoup plus courtes, composées d'un petit nombre d'articles, et leur tige, cylindrico-conique, n'est guère plus longue que leur pédoncule. Les serres sont fortes, de grandeur inégale, et terminées par des doigts allongés, finissant en pointe et dentelés au côté interne. La troisième paire de pieds est un peu plus longue que la précédente et les suivantes. Le post-abdomen ou la queue, est divisé, dans les deux sexes, en sept segments ou tablettes; celui des mâles forme un triangle étroit et allongé; il est ovale, beaucoup plus grand, et recouvre tout le plastron dans les femelles.

THELPHUSE DENTELÉE. *Telphusa serrata*, Herbst. *Canc.* x, 11. Son test est plus large, sans enfoncement par derrière les cavités oculaires; le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs est en forme de triangle tronqué transversalement au sommet, et arqué au côté extérieur. Les appendices sous-caudaux diffèrent aussi de ceux des espèces précédentes. De l'Amérique septentrionale.

THELPHUSE FLUVIATILE. *Telphusa fluviatilis*, Latr.; *Cancer fluviatilis*, Belon; vulgairement *Crabe de rivière*. Sa carapace est longue de deux pouces, et présente autant de largeur; elle est lisse, avec les côtés antérieurs parsemés d'aspérités et de petites rides incisées; son chaperon est incliné, transversal, rebordé, un peu concave. Les pattes antérieures ont les mains fortes, ovales, avec les doigts coniques, presque égaux, assez longs et inégalement dentés le long de leur bord intérieur. Cette espèce est propre à l'Europe méridionale, et à quelques autres contrées situées sur la Méditerranée; elle a joui chez les anciens, et particulièrement chez les Grecs, d'une grande célébrité à raison des vertus médicales qu'ils lui attribuaient; il paraît même qu'elle a été l'emblème de la constellation zodiacale, dite le *cancer*. Pline, Dioscoride, Avicenne, et plusieurs autres auteurs anciens, en ont fait mention. Elle est représentée sur plusieurs médailles antiques, celles d'Agrigente en Silice notamment. Au rapport d'Élien, le Crabe de rivière prévoit, ainsi que les Tortues et les Crocodiles, les débordements du Nil, et gagne environ un mois auparavant les hauteurs voisines. Il est très-commun dans toutes les rivières, et particulièrement dans divers lacs de cratères d'anciens volcans. A Rome, on le mange dans tous les temps de l'année, et surtout les jours d'abstinence; mais, ainsi que pour d'autres Crustacés, on préfère ceux qui viennent de muer ou qui sont près de cette crise; quelques personnes, pour adoucir leur chair, les font périr dans du lait. On les porte au marché attachés avec une corde, mais placés à une certaine distance les uns des autres afin qu'ils ne puissent pas se ronger ou se dévorer mutuellement. Suivant Belon, les Caloyers du mont Athos, dans les ruisseaux duquel cette espèce est commune, la mangent crue, sa chair leur paraissant plus savoureuse dans cet état que lorsqu'elle est cuite. Les Arabes nomment ce Crustacé *Saratan;* mais, comme ils désignent aussi de la même manière des Ocypodes du pays, il paraîtrait que cette dénomination est synonyme de celle de Tourlourou, donnée par divers voyageurs aux Crabes de terre et de rivière. La même espèce s'étend jusqu'en Perse. Lalande en a rapporté une autre de son voyage au cap de Bonne-Espérance; Leschenault de la Tour en a recueilli une troisième dans les rivières des montagnes de l'île de Ceylan, et qui se rapproche beaucoup du *Cancer senex* de Fabricius (Herbst, *Canc.* XLVIII, 5), que l'on trouve sur la côte de Coromandel, où elle est appelée en malabare *Tille-Nandon*. Toutes les Telphuses de l'ancien continent se ressemblent par la forme du troisième article des pieds-mâchoires extérieurs, par celle du test, ainsi que par les proportions; il offre toujours derrière les cavités oculaires une impression transverse et linéaire.

THELXIOPE. *Thelxiopa*. CRUST. Genre de l'ordre des Crustacés décapodes de Raffinesque, et le même que celui d'*Homole*, du docteur Leach. *V.* HOMOLE.

THÉLYCHITON. *Thelychiton*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Endlicher, qui le caractérise ainsi : périgone étalé-dressé, à folioles libres et égales, tant les internes que les externes; labelle sessile, conforme, plan, non caréné; gynostème très-court et annulaire; stigmate central, sessile et ambiant, terminé par l'anthère qui est placée en arrière postérieurement; ce dernier organe est operculaire, à deux loges bilocellées; quatre masses pollinaires couvertes de poussière et subcohérentes à leur base. Une seule espèce est jusqu'ici connue; c'est une plante herbacée qui paraît être épiphyte, pseudobulbeuse ou caulescente; de chaque pseudobulbe naissent d'une à trois feuilles et la hampe s'élève directement de la racine; elle porte une grappe de fleurs terminales. De l'île de Norfolk.

THELYCRANIA. BOT. L'une des sections du genre *Cornus*, de Tournefort. *V.* CORNOUILLER.

THELYGONUM. BOT. *V.* THÉLIGONE.

THÉLYMITRE. *Thelymitra*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Forster, pour des plantes herbacées, originaires en grande partie de la Nouvelle-Hollande, et offrant pour caractères : un calice régulier et étalé; un labelle sessile et semblable, pour la forme, aux autres divisions calicinales; une anthère terminale, parallèle au stigmate, contenant deux masses polliniques, pulvérulentes. Les fleurs sont ordinairement disposées en épis. R. Brown a mentionné dans son Prodrome, dix espèces de ce genre, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande.

THÉLYMITRE TIGRÉE. *Thelymitra tigrina*, R. Br. Ses tiges sont garnies de feuilles linéaires et canaliculées;

ses fleurs sont jaunes, tachetées de brunâtre ; le gynostème est cuculliforme et trilobé; ses lobes latéraux sont velus, l'intermédiaire est crêté. De l'Australie.

THÉLYPHONE. *Thelyphonus.* ARACH. Genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Pédipalpes, confondu par Linné avec celui de *Phalangium,* et que Latreille a séparé de celui de *Tarentula,* de Fabricius. Il paraît faire le passage de celui de Phryne à celui de Scorpion, dont il est bien distinct par le nombre des pneumo-branchies qui n'est que de quatre; par l'abdomen pédiculé; les chélicères terminées par un seul doigt, celui qui est mobile, et qui, de même que dans les Aranéides, est en forme de crochet ou de griffe; la languette ressemblant à un petit dard, et cachée; les palpes épineuses; la figure des pieds antérieurs qui se terminent par un tarse, composée de plusieurs petits articles, enfin par l'absence de ces lames dentelées, propres aux Scorpions, et qu'on nomme peignes, ainsi que d'une queue noueuse et offrant au bout un aiguillon. L'abdomen des Thélyphones est cependant terminé par une sorte de queue; mais c'est plutôt une soie ou un filet, et divisée en un grand nombre de petits articles. Ce caractère, un corps plus étroit et plus allongé, des palpes plus courtes, plus grosses, avec deux doigts connivents au bout ou formant bien la pince, distinguent ce genre de celui de Phryne.

THÉLYPHONE A QUEUE. *Thelyphonus caudatus,* Latr.; *Phalangium caudatum*, Pallas, Spicileg. Zool., IX, 3, 1-2; il se trouve à Java. Les Indes orientales en fournissent une autre espèce plus petite, et dont les pattes sont fauves. Il en existe une troisième qui est propre aux Antilles, et qu'à la Martinique on appelle le Vinaigrier (Journ. de Phys. et d'Hist. nat., 1777). Toutes ces espèces, ainsi que les Phrynes, ont le corps revêtu d'une peau assez ferme et tirant sur le brun foncé.

THÉLYPODIER. *Thelypodium.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Nuttal, avec les caractères suivants : calice à quatre divisions dressées, égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes, oblongo-linéaires; six étamines hypogynes, tétradynamiques, édentulées; silique courtement stipitée sur le torus, presque cylindrique, allongée, toruleuse, à deux valves; semences disposées sur un seul rang, oblongues et à peine bordées; embryon exalbumineux, à cotylédons plans et penchés obliquement sur la radicule. Les Thélypodiers sont des plantes annuelles ou bisannuelles, robustes, à feuilles alternes, entières ou laciniées; les fleurs sont disposées en grappes dont la réunion forme un joli corymbe; elles sont rosées ou violâtres; le stype de la silique est épais et court. Ces plantes croissent dans l'Amérique septentrionale.

THELYPTERIS. BOT. (*Fougères.*) Les anciens donnaient ce nom à une Fougère qui paraît avoir été le *Pteris aquilina.* Adanson s'en est servi pour désigner le genre *Pteris,* L.

THÉLYRE. *Thelyra.* BOT. Du Petit-Thouars (*Genera nov. Madag.*, n° 72) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Rosacées, tribu des Chrysobalanées. Ce genre offre les caractères essentiels suivants : calice campanulé à la base, formant un petit tube adné au pédoncule comme dans le *Pelargonium;* corolle à cinq pétales; dix étamines dont six fertiles, placées chacune sur l'un des côtés, sur l'autre, quatre dentiformes, avortées; anthères fixées par le dos, déhiscentes latéralement; style latéral; ovaire biovulé; baie? rugueuse, velue intérieurement, renfermant une seule graine sans albumen, à cotylédons épais, inégaux et plissés, dont l'un enveloppe l'autre, et à radicule inférieure. Les Thélyres sont des arbres de Madagascar, à feuilles alternes et munies de bractées glanduleuses.

THELYTHAMNOS. BOT. Sprengel fils (*Tent. suppl. ad Syst. Veget.*, p. 25) a fondé sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, qui tient le milieu entre l'*OEdera* et l'*Amellus,* mais qui s'en distingue par son involucre et ses fruits. La plante qui forme le type de ce nouveau genre a reçu le nom de *Thelythamnos filiformis,* et a été trouvée par Zeyher au cap de Bonne-Espérance, près de Gnadenthal et Caledon. C'est un très-petit sous-arbuste, simple, glabre, grêle, haut de deux pieds et plus. Sa tige est garnie inférieurement de feuilles linéari-filiformes : les inférieures pinnatifides et ramassées, celles du milieu de la tige éparses et presque trifides, les supérieures ou florales simples. Les fleurs sont disposées en panicule terminale. L'involucre est globuleux, ressemblant à un pois, composé de folioles étroitement imbriquées : les inférieures ovales, obtuses, scarieuses sur leurs bords, maculées au sommet; les supérieures munies au sommet d'un appendice orbiculaire, étalé, scarieux, presque aussi long que les fleurs. Le réceptacle est garni de paillettes. Les fleurons du rayon sont jaunes, en languette linéaire, bidentée au sommet, fertiles aussi bien que ceux du disque qui sont rouges. Les akènes sont linéaires, cylindracés ou un peu comprimés, munis à la base de longs poils, couronnés au sommet par une aigrette composée de paillettes.

THEMA. OIS. Synonyme de Merle Moqueur. *V.* MERLE.

THEMA-MUSICUM. MOLL. Klein a formé sous cette dénomination un genre qui correspond assez bien à la première section des Volutes de Lamarck, qui a pour type le *Voluta musicalis. V.* VOLUTE.

THÉMÈDE. *Themeda.* BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Polygamie Monœcie, L., établi par Forskahl (*Fl. Ægypt. Arab.*, p. 178) avec les caractères suivants : fleurs polygames : les mâles pédicellées et mutiques; lépicène uniflore, à une seule valve; glume à deux valves; trois étamines. Une seule fleur hermaphrodite, sessile, intérieure, ayant une arête très-longue, partant du réceptacle; trois étamines et un ovaire fertile.

THÉMÈDE POLYGAME. *Themeda polygama,* Forsk. Ses chaumes sont ramifiés à leur partie supérieure; les fleurs, en épi terminal, sont renfermées dans les gaînes des feuilles supérieures. De l'Arabie.

THÉMÉONE. *Themeon.* MOLL. Montfort a créé ce genre dans le premier volume de sa Conchyliologie systématique, p. 202, pour un genre de Coquilles microscopiques multiloculaires, qui doit rentrer dans celui des Polystomelles, dont il n'est qu'un double emploi. *V.* POLYSTOMELLE.

THÉMIRE. *Themira.* INS. Diptères; genre de la famille des Musciens, tribu des Sepsidées, institué par Desvoidy, qui lui assigne pour caractères principaux : antennes courtes, inclinées, terminées par un article en palette semi-elliptique, munie d'une soie très-finement poilue et distinctement triarticulée; écusson du métathorax bien déterminé; abdomen sessile, déprimé : chez les mâles il est presque linéaire, avec le premier segment allongé et l'extrémité garnie de plusieurs soies; chez les femelles il est ovale-allongé, avec tous les segments presque égaux; pieds allongés, grêles; cuisses et jambes antérieures des mâles dentées et épineuses en dessous.

THÉMIRE DES POURRITURES. *Themira putris,* Desv.; *Musca putris,* Lin.; *Sepsis putris,* Fall. Elle est noire ou d'un noir bronzé et brillant; les ailes sont hyalines, quelquefois teintées de brunâtre, avec la côte noire et les nervures jaunes. Taille, deux lignes. Europe.

THEMISTO. *Themisto.* CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, établi par Guérin dans le quatrième volume des Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris, et qui, d'après une monographie des Crustacés de cet ordre, communiquée à l'Académie royale des sciences par Milne Edwards, son auteur, se place naturellement dans la famille des Hypérines de celui-ci. Tête grosse, presque entièrement occupée par les yeux, portant quatre antennes simples, toutes terminées par une tige pluriarticulée, s'amincissant graduellement pour se terminer en pointe, et dont les inférieures sont notablement plus longues que les supérieures; quatorze pieds, les quatre antérieurs beaucoup plus petits que les suivants, les seconds terminés par une pince didactyle, ceux de la cinquième paire beaucoup plus longs que les autres, avec le quatrième article armé en dedans d'un rang de petites dents en forme de peigne; les trois premières paires d'appendices sous-abdominaux terminées chacune par deux filets sétacés, multiarticulés et ciliés : tels sont les caractères qui distinguent ce genre de ceux de la même famille, et particulièrement de celui d'Hypérie dont il se rapproche le plus. On ne connaît encore qu'une seule espèce, qui a été trouvée aux îles Malouines par Gaudichaud, auquel Guérin l'a dédiée.

THÉMOGNATHE. *Themognatha.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Solier qui lui assigne pour caractères : antennes de onze articles : le premier peu allongé, renflé en massue, les deux suivants longiuscules, le quatrième large, subtriangulaire, les suivants subrectangulaires, avec un rétrécissement à leur base, formant une massue oblongue, qui se rétrécit à l'extrémité; palpes maxillaires de trois articles subcylindriques, dont le dernier plus long, les labiales de deux articles également grêles et subcylindriques; menton grand, subrectangulaire, légèrement échancré antérieurement; labre moyen, subtriangulaire, cilié antérieurement; épistome avancé, avec un sinus anguleux au milieu; mandibules tranchantes intérieurement; yeux grands et allongés, rétrécis et rapprochés vers le haut de la tête; corselet transverse, subtrapézoïdal, arrondi sur les côtés; écusson petit et triangulaire; corps déprimé; les quatre premiers articles des tarses garnis de pelotes en dessous; crochets entiers, n'ayant que la dent de la base. Le type de ce genre est le *Buprestis variabilis,* de Schoenherr.

THÉNARDIE. *Thenardia.* BOT. Genre de la famille des Apocynées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Kunth (*Nov. gener. Pl. æquin.*, III, p. 210, t. 240) qui l'a ainsi caractérisé : calice petit, profondément divisé en cinq segments; corolle rotacée, ayant le tube excessivement court, avec l'orifice nu; le limbe est à cinq segments dont les côtés sont inégaux; cinq étamines saillantes, insérées à la base de la corolle, ayant les anthères sagittées, adhérentes par leur milieu au stigmate; deux ovaires entourés de cinq écailles hypogynes; un style unique, filiforme; les fruits ou follicules sont inconnus.

THÉNARDIE A FLEURS NOMBREUSES. *Thenardia floribunda.* C'est une plante à tige volubile, munie de feuilles opposées et très-entières, de fleurs verdâtres, disposées en ombelles agglomérées et portées sur des pédoncules axillaires, rameux et trichotomes. Elle croît près de la ville de Mexico.

THÉNARDITE. MIN. Sulfate anhydre de Soude. Substance saline, cristallisée, très-soluble, tendre, transparente lorsqu'elle est nouvellement retirée du lieu où elle s'est déposée; mais perdant bientôt sa transparence au contact d'un air humide, et se recouvrant à sa surface d'une couche pulvérulente provenant de l'absorption d'une certaine quantité d'eau. Elle a une structure laminaire, dont les joints conduisent à un prisme droit, rhomboïdal, d'environ 125° et 55°. Elle est facile à casser; sa dureté est supérieure à celle du Gypse, inférieure à celle du Calcaire spathique. Sa pesanteur spécifique est de 2.16; son éclat est vitreux dans les cassures fraîches. Soumise à l'action de la chaleur, elle ne diminue pas sensiblement de poids; elle se dissout dans l'eau distillée sans laisser de résidu. La solution que l'on obtient ne précipite sa base par aucun réactif. Si l'on évapore, le sel s'en sépare de nouveau sous forme cristalline sans retenir la moindre quantité d'eau. Il est composé, suivant Casaseca, de 99.78 de Sulfate anhydre de Soude, et 0,22 de sous-Carbonate de Soude. Sur 100 parties, le Sulfate anhydre pur contient : Acide sulfurique, 56,18, et Soude, 43,82. La Thénardite cristallise en octaèdres rhomboïdaux, sans modifications ou portant à leurs sommets une facette rhomboïdale, parallèle aux bases du prisme primitif. Elle a été découverte en Espagne, à cinq lieues de Madrid, et à deux lieues et demie d'Aranjuez, dans un endroit connu sous le nom de Salines d'Espartines. Pendant l'hiver, des eaux chargées de Sulfate de Soude transsudent du fond d'un bassin, et dans l'été, par suite de l'évaporation, elles se concentrent et déposent bientôt, sous forme de cristaux plus ou moins nets et irrégulièrement groupés, une partie du Sel qu'elles retenaient en solution. La découverte de cette substance a été mise à profit pour les arts. La quantité de Sulfate de Soude que l'on retire du bassin d'Espartines est si considérable, qu'elle suffit à alimenter une fabrique de savon, et fournit en outre de l'alcali au commerce.

THÈNE. *Thenus.* CRUST. Genre de l'ordre des Déca-

podes, famille des Macroures, et formé, par le docteur Leach, sur le *Scyllarus orientalis* de Fabricius (Rump., Mus. II, D). Cette espèce diffère des autres Scyllares par son test qui, mesuré par devant, est plus large que long, offre à chaque bord latéral une entaille profonde, et par ses yeux situés aux angles antérieurs de ce test. Celui des *Ibacus* du même naturaliste présente les mêmes proportions; mais ici les yeux sont beaucoup plus intérieurs et rapprochés des antennes mitoyennes.

THEOBROMA. BOT. Synonyme de Cacaoyer. *V.* ce mot.

THEODORA. BOT. (Médicus.) Synonyme de *Schotia*. *V.* ce mot.

THÉODORÉE. *Theodorea*. BOT. Cassini (Bull. des Sc. de la Soc. Philom., 1818, p. 168) a établi sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carlinées et de la Syngénésie égale, L., qu'il a placé à la suite du *Saussurea*, et qui est ainsi caractérisé : involucre presque campanulé ou turbiné, composé de folioles nombreuses, imbriquées, appliquées, coriaces; les extérieures ovales-oblongues ou lancéolées; les intermédiaires semblables aux extérieures, mais toujours surmontées d'un appendice plus ou moins grand et étalé, scarieux, coloré et déchiqueté; les intérieures oblongues ou linéaires, appendiculées comme les intermédiaires; réceptacle plan, garni de paillettes nombreuses et membraneuses; calathide composée de fleurons égaux, nombreux, presque réguliers et hermaphrodites; ovaire glabre, muni au sommet d'un bourrelet en forme de couronne et membraneux, surmonté d'une aigrette double : l'extérieure courte, formée de poils inégaux, un peu ciliés; l'intérieure longue, formée de paillettes égales et plumeuses. Ce genre se compose de deux espèces originaires de Sibérie : la première est le *Theodorea amara*, décrit par Linné sous le nom générique de *Serratula*, et par De Candolle sous celui de *Saussurea*. La seconde espèce a été envoyée par Fischer sous le nom de *Saussurea pulchella*. Ce sont d'assez belles plantes à feuilles oblongues, entières ou pinnatifides, ayant les folioles intérieures de l'involucre surmontées d'appendices plus ou moins étalés et découpés, d'une vive couleur purpurine. C'est par ce caractère que le genre *Theodorea* se distingue essentiellement du *Saussurea*.

THEODORIA. BOT. Necker a substitué ce nom à celui d'*Ivira* imposé par Aublet à un genre qui a été réuni au *Sterculia*. *V.* ce mot.

THÉODOXE. MOLL. Montfort, dans le tome II de sa Conchyliologie systématique, a proposé ce nom générique pour le *Nerita fluviatilis*, dont Lamarck a fait le genre Néritine. *V.* ce mot.

THEOMBROTUM. BOT. Ce nom, dans Pline, se rapporte, selon quelques vieux botanistes, à l'*Amaranthus tricolor*.

THÉONÉE. *Theonea*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées, ayant pour caractères : Polypier fossile en masse conique, grossièrement cylindrique et ondulée, simple ou bilobée; surface couverte de trous ou enfoncements profonds, nombreux, très-irréguliers dans leur forme, épars; pores à ouverture presque anguleuse, très-petits, épars, toujours placés sur la partie unie du Polypier, jamais dans les enfoncements remplis seulement de légères rugosités. Ce genre, établi par Lamouroux, ne renferme qu'une espèce nommée *Theonea clathrata*, et qui se trouve fossile dans le Forest-Marbre, des environs de Caen.

THÉOPHRASTACÉES. *Theophrastaceæ*. BOT. Alph. De Candolle a séparé de la famille des Apocynées, quelques genres dont le siége avait toujours paru fort incertain, pour en former une famille nouvelle, qu'il a caractérisée de la manière suivante : calice à cinq lobes, disposés en quinconce, dont un extérieur, un intérieur et trois intermédiaires; corolle gamopétale, campanulée, quinquéfide ou à cinq lobes au sommet; cinq appendices corallins, alternant avec les lobes, insérés soit à la base soit au sommet du tube; cinq étamines fertiles, soudées à la base de la corolle et opposées à ses lobes; anthères dressées, biloculaires et lancéolées; leur connectif a le sommet tronqué ou apiculé et prolongé au delà des loges qui sont extrorses et longitudinalement déhiscentes; pollen sphérique ou largement ellipsoïde et lisse; ovaire libre, uniloculaire, à placenta central, ovoïdeo-globuleux, très-brièvement stipité et quelquefois nul; style cylindracé au sommet; stigmate capité. Le fruit est globuleux, crustaceo-cartilagineux, sec ou très-peu charnu; ovules anatropes, insérés sur les côtés du placenta, ascendants, ovoïdes et la plupart stériles; semences peu nombreuses, ellipsoïdes, ordinairement comprimées par les côtés; embryon parallèle à l'axe du placenta, droit et de la longueur de la semence; cotylédons comprimés, ordinairement plus courts que la radicule. Cette famille se compose de deux tribus : celle des Théophrastées, qui comprend les genres *Theophrasta*, L., et *Clavija*, Ruiz et Pav.; celle des Jacquiniées où se trouvent les genres *Jacquinia*, L.; *Oncinus?* Lour.; *Monotheca*, Alph. DC. et *Replonia*, Falcon. Les Théophrastacées sont des arbustes quelquefois assez élevés, dont la plupart croissent en Amérique et quelques-uns en Australie.

THÉOPHRASTE. *Theophrasta*. BOT. Genre de la famille des Théophrastacées et de la Pentandrie Digynie, L., que l'on désigne communément sous le nom de Coquemollier, et qui offre les caractères suivants : le calice est monosperme, à cinq divisions profondes et persistantes; la corolle est campaniforme, à cinq lobes égaux et arrondis, garnie à sa base interne d'un appendice circulaire, à cinq découpures obtuses et épaisses; les étamines, au nombre de cinq, sont insérées à la base de la corolle, légèrement monadelphes inférieurement où leurs filets sont larges et plans; les anthères sont rapprochées et comme soudées entre elles autour du stigmate; l'ovaire est libre, à cinq angles; le style, de la longueur des étamines, se termine par un stigmate capitulé et pentagone, recouvert par les anthères. Le fruit est une baie crustacée, charnue intérieurement, à deux loges contenant chacune un grand nombre de graines éparses dans la pulpe. Les graines contiennent un embryon dressé dans un endosperme corné. Ce genre se compose de plusieurs espèces toutes originaires d'Amérique. Ce sont des arbrisseaux portant de très-grandes feuilles coriaces, persistantes, allongées et profondément dentées, rarement entières, le

plus souvent verticillées et rapprochées au sommet des tiges et des rameaux. Les fleurs sont disposées en épis plus courts que les feuilles et naissent à leurs aisselles.

THEORUS. INF. Ehrenberg, dans sa méthode de classification des Infusoires, a établi ce genre pour ceux de la section des Polytroques nus, qui ont plus de trois yeux réunis en deux groupes cervicaux.

THÈQUE. *Theca*. BOT. Corpuscules d'une forme oblongue ou linéaire ou en massue, qui servent à la conservation des spores, et consistent en une membrane très-fine et transparente. Les Thèques sont ordinairement situés dans la lame prolifère des Lichens; on en observe aussi dans les apothécions du genre *Thalamium* et dans certains genres d'Hypoxilées et de Champignons. Ils y sont presque toujours placés avec régularité, à côté les uns des autres, et fixés par leur base à la surface d'une même membrane.

THÉRAPHOSES. *Theraphosa*. ARACHN. Walkenaer donne ce nom à une grande division de la famille des Aranéides et lui assigne les caractères suivants : mâchoires horizontales; palpes insérées à l'extrémité ou sur les côtés extérieurs des mâchoires; mandibules articulées horizontalement, proéminentes, munies d'un onglet mobile, qui se replie en dessous. Cette division renferme les genres Mygale, Oletère (Atype, Latr.) et Missulène (Ériodon, Latr.). Elle correspond parfaitement à la première section que Latreille a formée dans son grand genre Mygale.

THÉRATE. *Therates*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, de la famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, établi par Latreille sous cette dénomination, et presque en même temps, par Bonelli, sous celle d'Eurychile, pour des insectes qui paraissent exclusivement propres aux îles situées au nord de la Nouvelle-Hollande, et à celles de la Sonde. Ils ont en général le port des Cicindèles, mais leur tête est un peu plus forte, avec les yeux plus saillants et le labre avancé. L'échancrure du menton n'offre point de dent. Les tarses sont semblables dans les deux sexes, avec le pénultième article en forme de cœur et sans échancrure; il est simplement creusé en dessus pour servir à l'insertion du suivant. Mais un caractère qui le distingue de tous les autres Carnassiers est l'état rudimentaire de la palpe maxillaire interne; elle est extrêmement petite et aciculaire.

THÉRATE LABIÉE. *Therates labiata*, Latr.; *Cicindeles labiata*, Fabr.; *Eurychiles labiata*, Bon. Elle a près de dix lignes de long; le dessus du corps est d'un bleu-violet luisant; le labre, l'abdomen et les cuisses sont d'un rouge fauve. Elle se tient sur les feuilles des arbres.

THÉRÉBINTHACÉES. BOT. *V.* TÉRÉBINTHACÉES.

THÉRÈVE. *Thereva*. INS. Genre de Diptères de la famille des Dolichopodiens, tribu des Leptides, établi par Fabricius sous le nom de *Bibio*, donné avant lui par Geoffroy à un genre de Tipulaires, et que, pour éviter toute confusion, Latreille a remplacé par la dénomination de Thérève. De même que dans les autres Leptides, la tige de la trompe des Thérèves est très-courte, point ou très-peu saillante au delà de la cavité orale, et se termine par deux grandes lèvres. Les ailes sont écartées et offrent plusieurs cellules complètes, ce que l'on voit aussi dans les Leptis et autres genres voisins; mais les palpes des Thérèves ne sont point extérieures; les antennes, guère plus longues que la tête, sont rapprochées à leur base, avancées et composées de trois articles dont le premier allongé et cylindrique, le deuxième beaucoup plus court, en forme de coupe, et le dernier en fuseau, avec un petit stylet articulé au bout; les yeux lisses sont distincts. On trouve ces Diptères sur les feuilles ou sur le sable; ils sont agiles, et, à ce qu'il paraît, carnassiers. Degéer a décrit la larve d'une espèce qu'il place avec ses Némotèles (*hirtus*) et que Meigen rapporte au *Bibio nobilitata* de Fabricius. Elle vit dans la terre et a la forme d'un petit Serpent. Son corps est blanc et pointu aux deux bouts.

THÉRÈVE PLÉBÉIENNE. *Thereva plebeia*, Meigen. Le mâle est noirâtre, avec l'abdomen noir, velu, entrecoupé transversalement de lignes jaunes. La femelle a le thorax pâle et rayé de noirâtre, l'abdomen ardoisé, avec des bandes noires et les incisions segmentaires pâles; c'est la Némotèle à bandes de Degéer. Taille, six lignes. Europe.

THÉRÉVITES. INS. L'un des groupes d'insectes diptères formés dans la famille des Dolichopodiens, comprenant les genres *Thereva*, *Ruppellia* et *Chiromiza*, qui se distinguent de tous les autres de la même famille par la trompe retirée dans la cavité buccale, le style terminal des antennes et l'abdomen conique.

THERIACALIS. BOT. Montalbanus, ancien auteur cité par Mentzel et Adanson, nommait ainsi le *Cochlearia armoracia*, L.

THÉRIDION. ARACHN. Genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides ou Fileuses, division des Inæquitèles et Filandières, établi par Walckenaer. Le nombre des yeux et leur disposition les distinguent des autres genres de cette tribu. Ces organes sont au nombre de huit, dont quatre intermédiaires formant un carré, et deux de chaque côté situés sur une élévation commune; les deux antérieurs des quatre précédents sont pareillement placés sur une petite éminence. Le céphalothorax est en forme de cœur renversé ou presque triangulaire.

THÉRIDION BIENFAISANT. *Theridion benignum*, Walck. Cette petite espèce est très-commune, elle s'établit entre les grappes de raisins qu'elle garantit de l'attaque de plusieurs petits insectes en les arrêtant au moyen de sa toile. La femelle a le céphalothorax brun, avec des poils gris en devant. L'abdomen est renflé, fauve, avec une suite de taches noires le long du milieu du dos, dont la première grande, carrée, bordée de poils gris, et dont les autres transverses. Cette espèce appartient à la division de celles qui ont les yeux latéraux contigus, la languette triangulaire et l'abdomen ovalaire. Un autre Théridion encore plus petit, l'Araignée des morts, de Rossi, habite l'intérieur des boîtes renfermant des insectes, et détruit le Psoque pulsateur et une espèce d'Acarus qui infeste souvent les collections lorsqu'on les laisse dans des lieux froids et humides.

THÉRIDION COURONNÉ. *Theridion redimitum*, Walck. Son abdomen est blanc, avec un ovale couleur de rose.

Cette espèce rapproche les bords d'une feuille avec de la soie, afin d'en former une sorte de tuyau lui servant de domicile; l'intérieur est tapissé avec la même matière; l'ouverture est près de l'un des bords; le cocon est placé auprès, et l'animal le garde soigneusement.

En Toscane et en Corse on redoute beaucoup la piqûre du Théridion marmignatta, *Aranea 13-guttata*, Rossi; elle passe même, mais sans preuves positives et dignes de confiance, pour être mortelle. Le corps est noir, avec treize taches d'un rouge de sang sur l'abdomen. L'Araignée *mactans* de Fabricius, Théridion très-rapproché du précédent, inspire, dans les contrées de l'Amérique méridionale qu'elle habite, les mêmes alarmes, et qui tirent peut-être leur origine des couleurs de ces animaux.

THERIDOMYS. MAM. FOSS. Nom donné par Jourdan (Ann. des Sc. nat., t. VIII, p. 127) à un Rongeur fossile des eaux douces du centre de la France, considéré comme un type générique nouveau. Le Theridomys de l'Auvergne se rapproche par les caractères ostéologiques du genre Chinchilla.

THÉRIOPHONE. *Theriophonum*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, établi par le docteur Blume dans son *Rumphia*, pour une plante herbacée de l'Inde, que l'on avait précédemment placée dans le genre *Arum*. Caractères : spathe roulée dès sa base; spadice androgyne, ayant vers sa partie inférieure un espace dépourvu de fleurs femelles qui, dans tout le reste de l'organe, à l'exception du sommet, consistent en pistils rudimentaires, serrés, en dessus et en dessous des étamines; anthères distinctes, à deux loges déhiscentes par un pore; ovaires au nombre de trois à huit, dressés et attachés au bas du spadice; stigmate terminal, sessile et orbiculé; baie monosperme.

Thériophone crénelé. *Theriophonum crenatum*, Blum.; *Arum crenatum*, Wight. Sa racine est tuberculeuse, il en sort des feuilles longuement pétiolées, en forme de hallebarde, nervurées; la hampe est courte et solitaire, entourée à sa base par les pétioles des feuilles, portant une spathe de même couleur qu'elle et dont les bords sont crénelés.

THERMANTIDE. MIN. Haüy a donné ce nom à des Roches homogènes qui ont subi l'action du feu, mais non pas de celui des volcans. Il nomme le Tripoli Thermantide tripoléenne, et le Jaspe-Porcelaine de Werner, Thermantide jaspoïde. *V.* Tripoli et Porcellanite.

THERMES. INS. *V.* Termès.

THERMIA. BOT. (Nuttall.) Synonyme de *Thermopsis*. *V.* ce mot.

THERMOPSIDE. *Thermopsis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées, établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, *edit.* 2, vol. 3, p. 3) et ainsi caractérisé : calice oblong ou campanulé, quadri ou quinquéfide, presque bilabié, convexe dans sa partie postérieure, et aminci à sa base; cinq pétales presque égaux, l'étendard et les ailes réfléchis, la carène obtuse; étamines persistantes; gousse comprimée, en forme de fer de faux ou linéaire, polysperme. Ce genre a été décrit par Nuttall sous le nom de *Thermia*, et par Raffinesque sous celui de *Scolobus*. Il renferme cinq espèces dont la principale est le *Thermopsis rhombifolia* de l'Amérique septentrionale. Trois espèces (*Thermopsis fabacea, lanceolata* et *Corgonensis*) étaient placées dans le genre *Sophora* par Pallas et Willdenow; elles sont indigènes de la Sibérie et des autres contrées du nord-est du grand continent asiatique. Enfin une nouvelle espèce, originaire du Napaul, a reçu le nom de *Thermopsis Napaulensis* ou *laburnifolia*.

THERMUTIS. BOT. Fries a établi sous ce nom un genre qui a pour type le *Collema velutinum* d'Acharius. Il l'a retiré de la famille des Lichens pour le placer parmi les Byssacées ou Champignons byssoïdes des auteurs, et il a réuni à ce genre quelques Cryptogames que l'on plaçait dans les genres *Scytonema* et *Dematium*. Ces Plantes croissent sur les pierres et la terre humide, dans les contrées septentrionales de l'Europe. Le *Thermutis* a une très-grande affinité avec le *Cœnogonium* d'Ehrenberg; mais il s'en distingue par de légers caractères qui, néanmoins, ont paru suffisants à Fries pour l'établissement d'un genre. Voici ceux qu'il propose : thallus un peu pulvérulent, formé de fibres lâches, irrégulièrement entrelacées, annelées, opaques et devenant noires; conceptables orbiculaires, enfoncés dans le thallus, marginés, changeant d'apparence par suite du développement des fibres internes; sporules en massue.

THÉROGERON. *Therogeron*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la circonférence disposées sur plusieurs rangs, ligulées et femelles; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre formé de plusieurs rangées de squames linéaires, aiguës et presque égales; réceptacle nu, foveolato-ponctué; corolles du rayon ou circonférence, ligulées et linéaires, celles du disque sont tubulées, avec le limbe partagé en cinq dents; anthères privées de queue; akènes comprimés et sans bec; aigrettes du rayon formées d'une seule rangée de soies; celles du disque sont doubles : les paillettes extérieures sont courtes, lancéolées, aiguës; les intérieures sont allongées et minces.

Thérogeron denticulé. *Therogeron denticulatum*, De Cand. C'est un sous-arbrisseau dressé, rameux et glabre; ses feuilles sont alternes, linéaires, un peu plus larges et marquées de trois ou cinq dents au sommet; les capitules sont terminaux; les fleurs du rayon sont blanches et celles du disque jaunes. De l'Australie centrale.

THÉSION. *Thesium*. BOT. Genre placé autrefois dans la famille des Éléagnées, mais reporté depuis par Brown dans sa nouvelle famille des Santalacées où il se distingue par les caractères suivants : le périanthe est simple, tubuleux et adhérent avec l'ovaire qui est infère; le limbe tubuleux ou étalé est à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; les étamines, en même nombre que les divisions calicinales, leur sont opposées. Le style est simple, filiforme, terminé par un stigmate capitulé. Le fruit est couronné par le limbe du calice; il est légèrement charnu, uniloculaire et monosperme. La graine est renversée, et contient au

centre d'un endosperme blanc et charnu un petit embryon cylindrique, ayant la même direction que la graine. R. Brown (*Prodr.*, I, p. 353) a proposé de retirer du genre *Thesium* un grand nombre des espèces exotiques pour en former deux genres particuliers, dont l'un aurait pour type les *Thesium crassifolium, funale,* etc., et l'autre les *T. squarrosum, fragile,* etc. Plus récemment Nuttal a établi un genre distinct qu'il nomme *Comandra* pour le *T. umbellatum.* Au genre *Thesium* appartiennent les espèces distinguées sous les noms de *T. linophyllum, ramosum, alpinum, humile* et *ebracteatum.* Ce sont de très-petites plantes étalées, à feuilles alternes, linéaires, et à fleurs verdâtres, petites et de peu d'apparence.

Auguste de Saint-Hilaire (Mém. Mus. Hist. nat., IV, p. 382) a le premier fait bien connaître l'organisation de l'ovaire dans le genre *Thesium.* Ayant examiné deux espèces de ce genre recueillies au Brésil, il leur a trouvé un ovaire uniloculaire, offrant un réceptacle central, interrompu par la fécondation, et du sommet duquel pendent trois ovules dont un seul est fécondé. La même organisation se retrouve dans les espèces d'Europe.

THESIOSYRIS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Santalacées, n'a été admis que comme section du genre *Thesium.* *V.* THÉSION.

THESPESIA. BOT. Corréa, sous ce nom générique, a séparé du genre *Hibiscus* une espèce fort remarquable, l'*Hibiscus populneus* de Linné. Elle est, en effet, bien distincte par son calice tronqué, accompagné d'un autre calice extérieur ou involucelle, de trois folioles caduques, et par sa capsule dont les cinq loges sont coupées chacune par une demi-cloison, s'avançant de l'extérieur et présentant quatre graines insérées vers la base de son angle interne. Outre l'espèce primitive qui croît dans les Indes orientales et les îles de la mer du Sud, on en connaît une des Antilles dont les belles fleurs pourpres ont quatre ou cinq pouces de diamètre; c'est le *Thespesia grandiflora,* DC.

THESPIDE. *Thespis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur de Candolle pour quelques plantes de l'Inde, que Wallich avait rangées parmi les Cotules. Le genre *Thespis,* voisin du *Cyathocline,* a pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon disposées sur plusieurs rangs, à corolle très-mince et subconique; à style à peine exserte; les fleurs du centre sont peu nombreuses, et le limbe de leur corolle est presque campanulé, à tube très-court, à anthères incluses et sans queue; réceptacle nu, plan, ponctué; involucre formé de plusieurs rangs d'écailles oblongues, aiguës, un peu plus courtes sur le disque; akènes comprimés et glabres; aigrette plus courte que l'akène, composée de soies épaisses et barbellées.

THESPIDE DIVARIQUÉE. *Thespis divaricata,* De Cand. Plante herbacée, annuelle; sa tige est très-rameuse dès sa base, et les rameaux sont divariqués; les pédoncules sont axillaires et plus courts que les feuilles qui sont alternes, oblongues, atténuées à leur base et dentelées au sommet; tige cylindrique; capitules peu nombreux, en petits corymbes; fleurs d'un jaune verdâtre. Cette plante est originaire de l'Inde.

THESTIADE. *Thestias.* INS. Lépidoptères diurnes; genre de la famille des Papilloniens, établi par Boisduval qui lui donne pour caractères : antennes de moyenne longueur, terminées par une massue obconique et comprimée; tête petite, un peu penchée; palpes légèrement relevées, dépassant un peu la tête, rapprochées et hérissées de poils assez serrés; ailes postérieures légèrement dentelées, dépassant un peu la longueur de l'abdomen.

THESTIADE MARIANNE. *Thestias Marianna;* Bd. Ailes d'un blanc bleuâtre en dessus dans les mâles; les antérieures ont à l'extrémité une grande tache noire, triangulaire, saupoudrée de jaune et marquée d'une grande tache aurore; les postérieures ont leur bord inférieur sinué et couvert par une bordure noire; leur dessous est d'un jaune verdâtre, avec une tache centrale noire, bordée de blanc, et une rangée de taches ferrugineuses, dont le milieu est marqué de blanc. Dans la femelle les ailes sont d'un blanc jaunâtre, avec la tache aurore divisée par une rangée de points noirs; le dessous des postérieures est moins verdâtre, avec les taches plus fortement marquées de blanc. Taille, deux pouces. Au Bengale.

THETHYON. MOLL. (Aristote.) Synonyme d'Ascidie. *V.* ce mot.

THETHYS. MAM. Nom donné par le docteur Busseuil à une petite espèce du genre Kanguroo, qu'il a rapportée de l'Australie.

THÉTHYS. *Thethys.* MOLL. Pour Téthys. *V.* ce mot.

THEUTIS. POIS. Genre de Poissons abdominaux, qui ne diffère guère des Chœtodons, et que Linné n'en avait peut-être séparé que par la considération des nageoires qui placent ces derniers dans les Thoraciens. Lacépède l'a depuis détruit en réunissant les deux espèces qui le constituaient, à quatre Chœtodons pour en former le genre Acanthure adopté par Cuvier. *V.* ACANTHURE.

THEUTOS. MOLL. (Aristote.) *V.* CALMAR.

THÉVENOTIE. *Thevenotia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule homogame æqualiflore; involucre ovale, sessile entre trois ou quatre folioles bractéiformes, formé d'écailles imbriquées et serrées sur un grand nombre de rangs : les extérieures plus courtes, les intérieures plus longues, linéaires, sans nervures, obtuses, terminées par une longue épine dressée, les plus rapprochées de la base presque scarieuses et non rayonnantes; réceptacle plan; corolles tubuleuses, à cinq divisions étroites et égales; étamines glabres, avec leurs anthères en queue barbato-plumeuse; style indivise; akène comprimé et velu; aigrette formée d'un seul rang de soies plumeuses. Ce genre a été dédié à la mémoire du voyageur Thévenot qui, au XVIIe siècle, visita l'Orient et la Perse.

THÉVENOTIE DE PERSE. *Thevenotia Persica,* De Cand. C'est une plante herbacée, annuelle et couverte d'un duvet blanchâtre; les feuilles qui garnissent le bas de la tige sont ovales, spinoso-subdentelées, les autres sont très-courtement pétiolées en lyre, à lobes dentés et épineux; capitules sessiles dans les aisselles des brac-

tées; écailles de l'involucre brunes en dedans, jaunâtres en dehors. On trouve cette plante en abondance aux environs d'Ispahan.

THEVETIA. BOT. Espèce du genre *Cerbera;* De Candolle a proposé de l'ériger en genre distinct. *V.* CERBÈRE.

THEZERA. BOT. L'une des sections du genre *Rhus. V.* SUMAC.

THIA. CRUST. *V.* THIE.

THIARE. MOLL. On a donné le nom de Thiare, en y ajoutant une épithète, à plusieurs Coquilles; ainsi les marchands nomment :

THIARE BATARDE, le *Voluta pertusa* de Linné.

THIARE ÉPISCOPALE, le *Voluta episcopalis,* L., qui appartient au genre Mitre de Lamarck.

THIARE FLUVIATILE, une espèce du genre Mélanie.

THIARE PAPALE, le *Voluta papalis,* L., qui est une Mitre pour Lamarck.

THIBAUDIE. *Thibaudia.* BOT. Genre de la famille des Éricinées, tribu des Vacciniées, établi par Ruiz et Pavon et adopté par Kunth qui le caractérise ainsi : l'ovaire est adhérent; le limbe du calice est à cinq dents; la corolle est tubuleuse, renflée dans sa partie inférieure, ayant son limbe à cinq divisions; les étamines, au nombre de dix, sont incluses et leurs anthères, privées d'appendices à leur base, se prolongent supérieurement en deux petits tubes; le style est dressé, simple, terminé par un stigmate presque capitulé; le fruit est une baie couronnée par le calice à cinq loges polyspermes. Ce genre est extrêmement voisin du *Vaccinium* dont il ne diffère que par sa longue corolle tubuleuse; il se compose d'un grand nombre d'espèces originaires de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles éparses, rarement opposées, très-entières, coriaces, persistantes; les fleurs sont ou solitaires ou disposées en grappes axillaires, ordinairement d'une belle teinte rouge; avant leur développement, elles sont recouvertes de larges bractées squamiformes, dont la réunion constitue une sorte de cône.

THIBAUDIE ELLIPTIQUE. *Thibaudia elliptica,* Blume. Sa tige est parasite; ses feuilles sont elliptico-oblongues, acuminées aux deux extrémités, biglanduleuses à leur base, coriaces, veinées et glabres : celles qui avoisinent les fleurs sont tomenteuses. Ces fleurs se succèdent pendant toute l'année.

THIE. *Thia.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Arqués, établi par Leach. Le test, de même que celui des Atélécycles, est, relativement à sa longueur, moins large que celui des Crabes, plus arrondi ou suborbiculaire, et comme dans les premiers et les Pirimèles, les fossettes recevant les antennes intermédiaires sont plutôt longitudinales que transversales. Le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs est rétréci vers son extrémité supérieure, et se termine en manière de dent, caractère qu'offrent encore les Atélécycles; mais les Thies se distinguent de ces divers genres par les yeux qui sont très-petits et peu saillants. Le test est uni, et l'espace du plastron, compris entre les pattes, est très-étroit et de la même largeur partout. Ces Crustacés semblent se rapprocher par quelques rapports des Coristes et des Leucosies. L'espèce sur laquelle ce genre a été formé (*Thia polita*), a été figurée par l'auteur sur la planche 103e de ses Mélanges de Zoologie. Il ignorait sa patrie; mais Milne Edwards l'a fait connaître, en ayant apporté plusieurs individus qu'il avait trouvés dans le sable, sur les bords de la Méditerranée, près de Naples.

THIEBAUTIA. BOT. Genre établi par Colla de Turin, dans la famille des Orchidées, pour le *Limodorum purpureum,* Lamk., qui n'est autre chose que le *Cymbidium purpureum* de Swartz.

THIGA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Molina, a été reconnu pour ne point différer du genre *Pavonia,* de Ruiz. *V.* PAVONIE.

THILACHIER. *Thilachium.* BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, éd. Willd., I, p. 417) a fondé sous ce nom un genre de la Polyandrie Monogynie, qui a été placé dans la famille des Capparidées, et ainsi caractérisé : calice en forme de follicule, acuminé au sommet, fermé, se coupant en travers lors de la maturité de la fleur; corolle nulle; un grand nombre d'étamines (environ soixante-dix) longues, dressées et insérées sur le torus; baie oblongue, à dix faces, stipitée, uniloculaire et polysperme.

THILACHIER D'AFRIQUE. *Thilachium Africanum,* Loureiro, *loc. cit.* C'est un petit arbre à rameaux étalés, à feuilles ovées, alternes, à fleurs rassemblées sur des pédoncules terminaux. Cet arbre croît sur la côte orientale et australe d'Afrique. De Jussieu (Ann. du Muséum, vol. 12, p. 71) a réuni à ce genre le *Capparis panduriformis*, de Du Petit-Thouars, et une autre espèce indiquée sous le même nom par Lamarck. Ces deux plantes sont indigènes de Maurice et Madagascar. En outre, De Candolle (*Prodrom. Syst. veget.*, I, p. 254) a décrit deux nouvelles espèces de l'Australie et des Antilles.

THILÉODOXE. *Thileodoxa.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Chamisso, avec les caractères suivants : fleurs polygames et dioïques : les mâles ont le tube du calice soudé avec l'ovaire qui est rudimentaire; son limbe est supère, tronqué ou faiblement denté; corolle supère, hypocratérimorphe, avec l'orifice velu et le limbe à quatre lobes; cinq anthères linéaires, sessiles sur le tube de la corolle et incluses; rudiment de l'ovaire infère; style simple, cylindrique, glabre, atténué au sommet; stigmate peu apparent. Les fleurs femelles ont le tube du calice globuleux, marqué de côtes peu apparentes, soudé avec l'ovaire qui est infère, à trois loges renfermant des ovules géminés, attachés à l'angle interne; le style est cylindrique et court, le stigmate épais et prismatique, presque pentagone. Le fruit est une baie globuleuse, ombiliquée, pulpeuse, à trois loges dont deux sont susceptibles d'avortement; semences solitaires, arillées; embryon placé dans un axe corné; radicule exserte, cylindrique et épaisse. Les Thiléodoxes sont des arbres à feuilles opposées, courtement pétiolées, à stipules membraneuses, interpétiolaires, triangulaires, aiguës, soudées dans une gaîne; les fleurs sont terminales et sessiles. Du Brésil.

THILICRANIA. BOT. Théophraste a désigné sous ce

nom une plante que C. Bauhin a rapportée au Cornouiller sanguin.

THINOBATIDE. *Thinobatis.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Tentyrides, établi par Eschscholtz, avec les caractères suivants : antennes hispides et grêles, légèrement dilatées, en massue oblongue à leur extrémité, dont le premier article gros, épais et le plus long, les six suivants coniques et étroits, le troisième de la longueur du suivant; les huitième, neuvième et dixième élargis et infundibuliformes, le dernier orbiculaire, à peine plus petit que le dixième; yeux saillants et orbiculaires; palpes maxillaires allant en grossissant vers l'extrémité, avec le dernier article déprimé, sécuriforme; palpes labiales filiformes, peu saillantes, avec le dernier article court et subcylindrique; mandibules courtes et assez saillantes; corselet tronqué antérieurement et à sa base, sinué sur les côtés et rétréci en arrière; élytres peu rétrécies à leur base, avec les angles huméraux peu saillants; corps velu; jambes antérieures comprimées, élargies à l'extrémité, presque triangulaires; tarses grêles, les quatre postérieurs aussi longs que les jambes.

THINOBATIDE RUFIPÈDE. *Thinobatis rufipes,* Eschsc. Il est d'un brun noirâtre, couvert de poils gris cendrés et couchés; la tête est ponctuée, excepté dans le milieu qui est lisse; corselet à côtés arrondis antérieurement, se redressant en arrière et tombant à angles droits sur la base qui est tronquée; élytres subparallèles, striées et ponctuées; de gros points enfoncés sur l'abdomen; pattes rousses. Taille, trois lignes. Du Chili.

THINOCORE. *Thinocorus.* OIS. Genre de l'ordre des Granivores, institué par Eschscholtz, aux dépens du grand genre Alouette, avec les caractères suivants : bec court, conique, élargi à la base, aminci à la pointe, convexe en dessus, à arête arrondie, voûtée, légèrement recourbée, se terminant en pointe, à côtés dilatés, puis comprimés, à bords lisses; mandibule inférieure droite, convexe, terminée en pointe arrondie et mousse; fosses nasales amples, frontales, recouvertes par une lame cornée, voûtée, revolutée sur elle-même en dedans; narines percées de part en part sous cette lame, en fente ovalaire; tête et joues emplumées; ailes pointues, coudées près de l'épaule : première rémige la plus longue; queue courte, pointue, composée de douze rectrices étagées; jambes emplumées; tarses courts, scutellés en avant, minces, grêles; doigts médiocres : le moyen le plus long; pouce grêle; ongles recourbés : celui du doigt médian dilaté.

THINOCORE D'ESCHSCHOLTZ. *Thinocorus Eschscholtzii,* Geoff. et Less. Sommet de la tête fauve, tacheté de brun; dos et petites tectrices alaires d'un brun ferrugineux, avec chaque plume encadrée de noir et bordée de gris-roux; grandes tectrices alaires fauves, avec des triangles jaunes et des bordures brunes; rémiges fauves, la première bordée de blanc; poitrine et ventre blancs; bec ferrugineux au milieu, noir à la pointe et à l'extrémité; pieds jaunes. La femelle a la gorge blanche, tachetée de noir, la queue fauve, terminée de blanc. Taille, un peu moins de sept pouces. Du Chili.

THINOCORE DE D'ORBIGNY. *Thinocorus Orbignyanus,* Geoff. et Less. Parties supérieures fauves; les plumes ont une double bordure rousse et blanchâtre; devant du cou et haut de la poitrine d'un gris bleuâtre; menton blanc, encadré de noirâtre; parties inférieures d'un fauve pâle et roussâtre, que relèvent des ondes brunes sur les flancs; région anale blanchâtre; rémiges brunes, terminées de blanc; rectrices brunes, échancrées de fauve sur les côtés. Bec brun en dessus, rosé sur les côtés; pieds jaunes; ongles noirs. Taille, neuf pouces. La femelle a le devant du cou semblable au dessus, c'est-à-dire fauve, écaillé de brun. Du Chili.

THINOCORE DE SWAINSON. *Thinocorus Swainsonii,* Less. Front d'un gris bleuâtre; parties supérieures noirâtres, nuancées de roux vif; plumes de la tête et du manteau encadrées de mordoré, les autres le sont de brun-noirâtre; un plastron blanc, encadré de noir, sur la gorge; une bande transversale noire, sur la poitrine; côtés du cou d'un gris ardoisé; le reste des parties inférieures blanc, lavé de roux sur les côtés; queue brune, terminée de blanc. Bec court et conique; pieds jaunes. Taille, sept pouces. De Buenos-Ayres.

THISANTHE. *Thisantha.* BOT. Genre de la famille des Crassulacées, institué par Ecklon et Zeyher, qui lui ont assigné pour caractères : calice à cinq découpures dressées; corolle périgyne, à cinq divisions oblongo-lancéolées, dressées, plus courtes que le calice; cinq étamines insérées au fond de la corolle, plus courtes que ses divisions et alternes avec elles; point de squamules hypogynes; cinq ovaires libres, uniloculaires; ovules géminés sur la suture ventrale; cinq capsules folliculaires, mono-dispermes, déhiscentes longitudinalement par la partie intérieure.

THISANTHE GLABRE. *Thisantha glabra,* Ecl. et Zey.; *Crassula glabra,* Haw.; *Crassula glomerata,* Ait. Tige herbacée, glabre ou sous-pubescente et dichotome, garnie de feuilles linéari-lancéolées; les fleurs sont solitaires dans les dichotomies, et glomérées ultérieurement. Du cap de Bonne-Espérance.

THIUM. BOT. Mœnch avait établi sous ce nom un genre qui se composait des *Astragalus hians* et *sulcatus,* et qui n'a pas été adopté.

THLADIANTHE. *Thladiantha.* BOT. Genre de la famille des Bégoniacées, établi par Bunge, sur une plante herbacée, apportée de la Chine. Caractères : fleurs polygames; les mâles ont le calice campanulé, le limbe divisé en cinq parties lancéolées et allongées; corolle subcampanulée, subbilabiée, dont les pétales sont soudés entre eux et avec le calice par leur base; ces pétales sont inégaux; trois d'entre eux sont ascendants, connivents et plus grands; deux sont plus petits et un peu fléchis; le tube de la corolle est court, avec son orifice velu; cinq étamines dont les filaments sont libres et les anthères biloculaires, ovales-oblongues, déhiscentes intérieurement; une large squame infléchie vers la base du pétale médian, supère, et recouvrant l'ovaire rudimentaire qui est oblitéré. Les fleurs neutres ont le calice en roue, divisé en cinq parties, la corolle également en roue, quinquéfide, plus courte de moitié que le calice; cinq anthères cornées, lunulées, sessiles et conniventes; point de vestiges d'ovaire. Les Thla-

dianthes sont des plantes annuelles, herbacées, grimpantes, à feuilles alternes, pétiolées, profondément cordées et denticulées; les capitules de fleurs sont axillaires, longuement pédiculés; les fleurs sont grandes, jaunes et en cloche. On trouve ces plantes en Chine.

THLASPI. *Thlaspi.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des Thlaspidées, et de la Tétradynamie siliculeuse, L., offrant les caractères suivants : calice égal à sa base; corolle dont les pétales sont égaux et entiers; étamines dont les filets sont libres et dépourvus de dents ; silicule déprimée, échancrée au sommet, surmontée du style très-court, persistant, à valves naviculaires, munies sur le dos d'une membrane aliforme, à cloison ovale ou oblongue; plusieurs graines non bordées dans chaque loge; cotylédons plans, un peu convexes et accombants. Ces caractères ne conviennent qu'à une partie des espèces de Thlaspi de Linné et de la plupart des auteurs, lesquelles sont maintenant placées dans d'autres genres anciennement établis ou nouvellement proposés, tels que le *Capsella* et l'*Hutchinsia*. Le genre *Thlaspi* diffère essentiellement de ces deux derniers par sa silicule à valves naviculaires plus ou moins ailées sur le dos. Il se compose d'environ quinze espèces, formant cinq sections caractérisées d'après la forme des valves et du fruit, le nombre et la structure des graines, et qui ont reçu de De Candolle les noms de *Pachyphragma*, *Carpoceras, Nomisma, Neurotropis* et *Pteropteris*.

THLASPI DES CHAMPS. *Thlaspi arvense,* L. C'est une plante herbacée, annuelle, dressée, rameuse, toute glabre, à feuilles dentées : les radicales pétiolées, les caulinaires amplexicaules. Les fleurs sont blanches, formant des grappes terminales. Elle croît en Europe, dans les moissons.

Le nom de Thlaspi, et par corruption celui de *Teraspi* ou *Taraspic,* sont fréquemment usités chez les jardiniers, pour désigner certaines espèces d'*Iberis* cultivées pour l'ornement des parterres.

THLASPIDÉES. BOT. Troisième tribu établie par De Candolle parmi les Crucifères. *V.* ce mot.

THLASPIDIUM. BOT. Tournefort, Adanson et Mœnch ont ainsi nommé le *Biscutella,* L. De Candolle s'en est servi pour désigner une des sections qu'il a établies dans ce genre.

THLASPIOIDES. BOT. Nom employé par Barrère pour désigner le *Dodonœa viscosa,* L.

THLIPSENCÉPHALE. MAM. *V.* MONSTRE.

THLIPSOMYZE. *Thlipsomyza.* INS. Genre de Diptères, établi par Wiedemann dans la famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers. L'entomologiste suédois lui donne pour caractères : antennes de trois articles, dont le premier allongé, cylindrique, le deuxième presque cyathiforme, le troisième pas plus long que le premier, subulé, un peu courbe, terminé par un petit style pointu; trompe avancée, allongée; cinquième nervure longitudinale n'atteignant pas le bord de l'aile; la fourche apicale réunie par une nervure de jonction avec la troisième nervure longitudinale.

THLIPSOMYZE COMPRIMÉE. *Thlipsomyza compressa,* Wied. Tête plus large que le corselet, qui est glabre, nullement laineux, seulement pourvu de quelques petits poils; abdomen étroit et comprimé; pattes grandes. On trouve cette espèce à Alger.

THOA. *Thoa.* BOT. Genre de la famille des Urticées et de la Monœcie Polyandrie, L., établi par Aublet (Plantes de la Guiane, vol. 2, p. 874, tab. 336) et ainsi caractérisé : fleurs monoïques, dépourvues de périgone, disposées sur un épi noueux, articulé; les mâles occupent presque toute la longueur de l'épi; les femelles, au nombre de deux, sont situées à la base. Chaque fleur mâle renferme un grand nombre d'étamines, situées à chaque nœud de l'épi, ayant les filets libres, courts, filiformes, terminés par de petites anthères globuleuses. Les fleurs femelles se composent chacune d'un ovaire sessile, surmonté de trois ou quatre stigmates. Le fruit est une capsule ovale-oblongue, munie sous son écorce de poils soyeux et piquants, à une seule loge renfermant une seule graine.

THOA BRULANTE. *Thoa urens,* Aubl., *loc. cit.* C'est un arbrisseau à feuilles opposées, entières, à rameaux opposés, dichotomes à leur extrémité, et à fleurs en épi. Il croît dans les forêts de la Guiane. Son écorce et ses branches laissent écouler, lorsqu'on les entame, une liqueur claire et visqueuse, qui se convertit, par la dessiccation, en une gomme transparente. Les poils que l'on trouve sous le test de la capsule, causent une vive démangeaison à la peau. L'amande de la graine, bouillie ou grillée, est bonne à manger.

THOÉE. *Thoë.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, institué par Bell qui lui assigne pour caractères : tête subtriangulaire, déprimée, horizontale, avec le rostre très-petit, terminé par une petite fissure; yeux rétractiles, globuleux, portés sur un court pédoncule; antennes intérieures insérées dans une fossette un peu divisée antérieurement, les extérieures sont insérées sur les côtés du rostre qui est trois fois plus long qu'elles : leur premier article est large antérieurement et prolongé postérieurement; elles sont poilues; pédipalpes externes ciliés en dehors, leur premier article est subrhomboïde, le second a son bord entier; pieds antérieurs du mâle plus long que les autres, marqués de plusieurs rangées de points enfoncés; mains lisses; doigts déprimés, poilus sur les côtés; abdomen formé de sept pièces articulées.

THOÉE ÉRAILLÉE. *Thoë erosa,* Bell. Sa couleur est le brun-verdâtre; son test a cinq lignes de longueur et quatre de largeur. On le trouve dans les îles dites Gullapagos sur les côtes péruviennes.

THOÉE. *Thoa.* POLYP. Genre de l'ordre des Sertulariées ayant pour caractères : Polypier phytoïde, rameux; tige formée de tubes nombreux, entrelacés; cellules presque nulles; ovaires irrégulièrement ovoïdes; polypes saillants. Les Polypiers du genre Thoée, très-voisins des Tubulariées, appartiennent néanmoins aux Sertulariées par la présence des ovaires, la forme des cellules et plusieurs autres caractères. Ils ont un *facies* qui leur est propre; ils ressemblent à une racine de substance roide et cornée, cassante dans sa partie inférieure, un peu plus flexible dans la supérieure et garnie d'une grande quantité de fibres droites, courtes

et roides; la substance des Théonées est membrano-cornée, leur couleur est le fauve plus ou moins foncé. Tels sont les caractères que donne Lamouroux au genre Thoée qui ne renferme que deux espèces : *Thoa halecna* et *Savignyi*.

THOMÆA. BOT. C'est le nom d'un des nombreux genres que Trinius a proposés dans la famille des Graminées, mais qui n'a pas encore été généralement adopté.

THOMASIE. *Thomasia*. Genre établi par Gay, dans son Mémoire sur la tribu des Lasiopétalées, et faisant partie de la famille des Byttnériacées. Ce genre se compose de petits arbustes roides, originaires de la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont alternes, plus ou moins lobées; leurs fleurs sont disposées en grappes opposées aux feuilles; chaque fleur est accompagnée d'une bractée persistante et à trois divisions; le calice est pétaloïde, campanulé, persistant et velu; la corolle se compose de cinq pétales très-petits, en forme d'écailles qui manquent quelquefois; les filets des étamines, au nombre de cinq ou dix, sont monadelphes par leur base; quand il y en a cinq, tous sont fertiles et anthérifères; quand il y en a dix, cinq alternes sont stériles; les anthères sont à deux loges et s'ouvrent par une fente longitudinale; l'ovaire est simple et triloculaire; le fruit est une capsule à trois loges et à trois valves; les graines sont ellipsoïdes. L'auteur de ce genre l'a composé des *Lasiopetalum purpureum, L. triphyllum, L. solanaceum, L. quercifolium*, et d'une espèce nouvelle qu'il nomme *Thomasia foliosa*.

THOMISE. *Thomisus*. ARACHN. Genre d'Arachnides pulmonaires de la famille des Aranéides ou Fileuses, section des Latérigrades, et composé, avec celui de Philodrome, des Araignées-Crabes de plusieurs auteurs. Dans l'une et l'autre les mâchoires sont inclinées sur la languette qui est plus haute que large, et les yeux forment, par leur disposition, un croissant ou un demi-cercle. Mais dans les Thomises, les latéraux sont situés sur des éminences, tandis que les mêmes des Philodromes sont sessiles. Là, d'ailleurs, les quatre yeux postérieurs sont presque de niveau ou sur la même ligne; les Chélicères sont plus petites et cunéiformes, et les quatre dernières pattes sont brusquement plus courtes que les précédentes. Les mâles diffèrent souvent beaucoup de leurs femelles par les couleurs et sont beaucoup plus petits.

Les Philodromes faisaient d'abord partie du genre Thomise. Walckenaer les en a détachés, et peut-être pourrait-on simplifier davantage cette dernière coupe générique, en en formant une nouvelle avec quelques espèces exotiques, telles que les suivantes : Lamarck, Cancéride, Plagusie, Leucosie, Pinnothère, Chasseur, etc., celles en un mot qui, à l'article *Thomise* de la seconde édition du nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, composent la première division de ce genre. Elles paraissent même se rapprocher beaucoup plus des Micrommates (Sparasse, Walck.) que des Thomises proprement dits. Parmi les espèces exotiques, qui, d'après les caractères indiqués ci-dessus, appartiennent, sans aucun doute, à ce genre, on croit devoir citer les trois suivantes :

THOMISE ARRONDI. *Aranea globosa*, Fabr.; Walck., Faun. Fr. Aran., VI, 4. Sa longueur est d'environ trois lignes; le corps est noir, avec l'abdomen globuleux, rouge ou jaunâtre dans son pourtour. Cette espèce court sur les murs.

THOMISE CITRON. *Aranea citrea*, Degéer; Schœff., *Icon. Insect.*, tab. 19, fig. 13. D'un jaune citron, avec l'abdomen grand, dilaté postérieurement, et offrant souvent en dessus deux lignes ou deux taches, soit rouges, soit couleur de souci. Sur les fleurs.

THOMISE A CRÊTE. *Thomisus cristatus*, Clerck, *Aran. Suec.*, pl. 6, tab. 6. La plus grande partie du corps est roussâtre ou brune, parsemée de poils. Yeux latéraux portés sur un tubercule plus gros que les autres; une raie jaunâtre à l'extrémité antérieure du céphalothorax; deux autres de la même couleur, formant un V sur le dos. Abdomen arrondi, avec une bande jaunâtre, dentée latéralement, au milieu du dos. Pieds épineux. Elle se tient presque toujours à terre.

THOMPSONIE. *Thompsonia*. BOT. Genre de la famille des Passiflorées, institué par Robert Brown, avec les caractères suivants : calice à huit divisions disposées sur deux rangs : les internes sont un peu plus petites et colorées; une rangée de filaments insérés au bas du périgone constituant une sorte de couronne; étamines au nombre de huit, soudées par leur base avec le gynophore qui est court; les filaments, libres dans leur partie supérieure, sont les uns alternes avec les lobes extérieurs du périgone, les autres opposés et un peu plus longs que les précédents; anthères biloculaires, ovato-oblongues, tombantes, longitudinalement déhiscentes; ovaire courtement pédicellé et uniloculaire; ovules nombreux, horizontaux, anatropes, attachés à quatre placentas; style terminal, à quatre divisions; stigmates capités. Les Thompsonies sont des arbustes grimpants au moyen de cirrhes axillaires; leurs feuilles sont alternes et imparipinnées, à folioles elliptiques coriaces et pétiolulées; les pédoncules sont axillaires, portant cinq fleurs. On trouve ces arbustes à Madagascar.

THOMSONIA. BOT. Le genre produit sous ce nom par Wallich (Pl. As. rar. I, 83, t. 99) a été reconnu pour ne point différer du genre *Pythonium*, précédemment publié par Schott. *V.* PYTHONIER.

THOMSONITE. MIN. (Brooke.) Substance blanche, vitreuse, transparente ou au moins translucide, d'une dureté médiocre et facile à casser; s'offrant sous la forme de prismes plus ou moins modifiés par des facettes sur les bords et sur les angles, et susceptibles de clivage dans trois directions perpendiculaires entre elles. La forme primitive de ces cristaux est, suivant Beudant, un prisme droit à bases carrées, et, selon Brooke, Haidinger et Phillips, un prisme droit rhomboïdal de 90° 40'; le clivage parallèle aux pans est d'une grande netteté; la cassure est inégale; son éclat est vitreux et passe à l'éclat nacré. La Thomsonite est fragile; sa dureté est supérieure à celle de la Chaux fluatée et presque égale à celle de la Chaux phosphatée; sa pesanteur spécifique est de 2,37. Elle se boursouffle au chalumeau, et donne de l'eau par la calcination; par un feu prolongé, elle devient opaque et d'un blanc de neige sans se fondre. Elle est soluble en gelée dans

l'Acide nitrique. Elle a été analysée par Thomson et par Berzélius. L'analyse de ce dernier chimiste a donné : Silice, 38,30; Alumine, 30,20; Chaux, 13,50; Soude, 4,50; Oxyde de Fer, 0,40; Eau, 13,10. La Thomsonite se présente ordinairement en cristaux prismatiques, implantés par une de leurs extrémités sur leur gangue. Souvent ils se réunissent en rayonnant autour d'un centre, et composent ainsi des groupes flabelliformes ou des masses bacillaires, à structure radiée; on la trouve aussi en masses amorphes passant à la variété précédente. On n'a encore observé la Thomsonite que dans une seule localité, à Kilpatrick en Écosse, dans les Roches trappéennes; elle y est accompagnée de Prehnite.

THON. *Thynnus.* POIS. Cuvier a proposé sous ce nom un sous-genre pour les Poissons acanthoptérygiens de la famille des Scombres, qui se distinguent des autres espèces, parce que la première dorsale se prolonge jusqu'à la seconde qu'elle touche même le plus souvent. Ce sont des Poissons à chair dense, compacte, très-estimée lorsqu'elle est préparée, et qui donnent lieu à de grandes pêches. Ils ont été décrits au mot SCOMBRE.

THONINA. BOT. *V.* TONINA.

THONNINGIA. BOT. Ce genre, proposé par Vahl, a été réuni au genre *Langsdorfia*, de Martius. *V.* LANGSDORFIE.

THONSCHIEFER. MIN. Ce nom allemand, qui correspond à Schiste argileux, est souvent employé par les géologues français pour désigner les roches schisteuses.

THORA. BOT. Les anciens donnaient ce nom à une espèce vénéneuse de Renoncule, à laquelle Linné l'a imposé comme spécifique.

THORACANTHE. *Thoracantha.* INS. Par cette dénomination (Thorax épineux), Latreille a désigné un genre d'Hyménoptères, de la famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, voisin, par la plupart de ses rapports, des Chalcis; mais s'en éloignant, ainsi que de tous les autres genres de cette division, à raison d'une dilatation prolongée de l'écusson, et qui, comme dans les Scutellaires et plusieurs Cicadaires, recouvre, du moins en grande partie, les ailes. Les insectes sur lesquels repose ce genre ont été recueillis au Brésil.

THORACANTHE STRIÉE. *Thoracantha striata,* Perty. Son corps est d'un bleu noirâtre; sa tête est brillante, striée transversalement; ses antennes ont les deux premiers articles jaunes et les autres noirs; corselet d'un bleu-noirâtre brillant, strié longitudinalement; écusson plus long du double que l'abdomen, profondément sillonné à sa base, lisse à sa partie postérieure, avec son extrémité en pointe bifide; ailes entièrement diaphanes; pattes d'un bleu brillant, avec les jambes et les tarses jaunâtres; abdomen canaliculé en dessous. Taille, deux lignes et demie.

THORACIENS OU THORACIQUES. POIS. Troisième ordre de la classe des Poissons de Linné, et le plus nombreux en espèces. Ses caractères consistent dans un squelette osseux et dans la disposition des nageoires ventrales placées sous les pectorales. Les genres renfermés dans cet ordre sont : *Cepola, Echeneis, Coryphœna, Gobius, Cottus, Scorphœna, Zeus, Pleuronectes, Chœtodon, Sparus, Scarus, Labrus, Sciœna, Perca, Gasterosteus, Scomber, Centrogaster, Mullus* et *Trigla.* Tous, à l'exception de l'*Echeneis* et du *Pleuronectes,* devenus des Malacoptériens subbrachiens, rentrent dans l'ordre des Acanthoptérygiens, de Cuvier. *V.* ces mots.

THORACIQUES OU STERNOXES. INS. Famille de Coléoptères, établie par Duméril, dans sa Zoologie analytique, se composant des genres Cébrion, Atope, Trosque, Taupin, Bupreste et Trachys. Elle embrasse ceux des Coléoptères serricornes, qui forment les tribus des Cébrionites, des Buprestides et des Élatérides.

THORACIQUES. *Thoracici.* INS. Division formée par Latreille dans les Coléoptères pentamères de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, et que, dans la nouvelle édition du Règne Animal, de Cuvier, il a remplacée par trois sections : les Quadrimanes, les Simplicimanes et les Patellimanes. Ce sont les Harpaliens, les Féroniens, et les Patellimanes de Dejean.

THORACOSPERME. *Thoracosperma.* BOT. Klotzsch, dans son travail sur la famille des Éricacées, avait institué ce genre pour un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance; mais il a reconnu postérieurement que cet arbrisseau devait être placé dans son genre *Thamnus.* *V.* ce mot.

THORAX. ZOOL. « Le Thorax, dans les Animaux articulés, dit Audouin, dans un article homonyme de l'Encyclopédie méthodique (*Insect.*, x, p. 657), est cette partie de l'enveloppe extérieure ou du squelette, située entre la tête et l'abdomen. » Cette définition répondant parfaitement à celle que Linné donne du mot TRONC, *V.* ce qui en a été dit au mot INSECTES.

THORÉE. *Thorea.* BOT. Genre de la famille des Algues, établi par Bory (Annales du Muséum d'Histoire naturelle, t. XII, p. 126, pl. 18), et dont les caractères consistent en des filaments solides, obscurément articulés, couverts dans toute leur étendue de ramules articulés par sections transverses, terminés en soie, muqueux et disposés en un duvet serré d'une grande viscosité au tact. Les Thorées diffèrent des Batrachospermes, parce que les articulations de leurs ramules ordinairement simples ne sont pas ovoïdes, et des Cladostèphes, parce que les ramules de ceux-ci, beaucoup plus rigides et non sétifères, ne couvrant pas tout le filament principal, ne sont que verticillés.

THORÉE TRÈS-RAMEUSE. *Thorea ramosissima.* Espèce découverte à Dax par Thore qui la nomma *Conferva hispida,* et qui fait l'ornement des eaux de la Seine, devant Paris même.

THORÉE VIOLETTE. *Thorea violacea.* L'un des végétaux les plus élégants, des eaux de l'île de Mascareigne où Bory la dévouvrit en 1802.

THORICTE. *Thorictus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes et de la tribu des Peltoïdées, établi par Germar qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, logées dans une petite rainure située de chaque côté de la tête : les deux premiers articles sont épais, les suivants cylindriques, très-rapprochés les uns des autres et renflés insensiblement vers le bout qui se termine en forme d'anneau; tête ronde, recourbée en avant, emboîtée dans une échancrure du corselet; celui-ci plus large que long et fai-

blement émarginé antérieurement; élytres moins longues que le corselet, de même largeur à leur base où elles sont transversalement impressionnées; dos très-convexe; pattes de médiocre longueur, les postérieures les plus longues; cuisses un peu renflées; jambes garnies au bord extérieur d'épines très-minces et très-courtes. Ce genre a quelques rapports avec les Cryptophages, et notamment ceux que Kirby a érigés en genre distinct sous le nom d'*Alomaria*. La seule espèce connue se trouve en Nubie.

THORICTE CHATAIN. *Thorictus castaneus*, Germ. Sa couleur est le brun-rougeâtre brillant; ses élytres sont parsemées de poils courts et jaunes; la suture est plus foncée. Taille, une ligne environ.

THORINE. MIN. Nom donné primitivement à l'Oxyde de Thorium; il est dérivé de Thor, ancienne divinité des Scandinaves. Cet Oxyde, que l'on n'a encore observé que dans la Thorite, est sous forme pulvérulente, blanc, mais susceptible de jaunir à l'instant par la présence d'un atome d'Oxyde manganique. La base retient l'Oxygène avec tant de force qu'on ne peut réduire l'Oxyde par le Potassium. Elle se combine avec l'eau et forme un hydrate d'un aspect gélatineux, qui se dépose au fond du vase et s'y contracte par la dissiccation. Aucun acide, excepté le sulfurique, ne dissout la Thorine, même calcinée au rouge. Elle est formée de 88,16 de Thorium et 11,84 d'Oxygène.

THORINIA. BOT. Ce genre, de la famille des Algues, a été réuni au genre *Batrachospermum*, de Roth.

THORITE. MIN. Cette substance a été trouvée dans l'île de Lœeven, près de Brevig, en Norwège, disséminée dans une Syénite. Sa couleur est le brun-noirâtre, qui passe au jaune par la calcination; sa pesanteur spécifique est 4,8; elle raye le terre; l'éclat de sa cassure est vitreux; elle est composée, selon Berzélius, de Thorine, 58; Silice, 19; Oxyde de Fer, 3; Chaux, 3; Oxyde de Manganèse, 3; Oxyde d'Urane, 2; Magnésie et Alumine, 1; Soude et Potasse, 1; Eau, 10.

THORIUM. MIN. Métal particulier que l'on n'a point encore rencontré naturellement à l'état de pureté, et qui paraît n'exister qu'à l'état de combinaison avec l'Oxygène sous le nom de Thorine. Le Thorium, dont la réduction ne s'opère qu'avec des difficultés extrêmes, est sous forme d'une poudre pesante, d'un gris de plomb foncé et qui, frottée avec un corps dur, donne un trait doué de l'éclat métallique. Il a généralement beaucoup de ressemblance avec l'Aluminium. Ni l'eau froide, ni l'eau chaude ne l'oxydent; mais quand on le chauffe doucement au contact de l'air, il prend feu bien au-dessous du rouge, et brûle avec un éclat extraordinaire. Pendant la combustion, le métal présente une masse brillante de feu, cohérente et très-élargie. Le Thorium traité par les Acides concentrés est peu dissoluble; il dégage alors du gaz hydrogène; les Acides dilués n'ont point d'action sensible sur lui, si ce n'est l'hydrochlorique.

THORNTHONIA. BOT. Reichenbach a institué sous ce nom un genre de la famille des Malvacées, mais ce genre a été réuni plus tard à celui de *Pavonia*.

THORON. *Thoron*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, institué par Haliday qui le caractérise de la manière suivante : antennes monoliformes, composées de douze articles, dont le premier allongé, le second cyathiforme, les suivants ovales, le onzième fort long et le dernier fusiforme; chez les femelles, ces articles du troisième au septième sont dilatés. Tête transverse; mandibules presque carrées, tridentées; mâchoires larges, tronquées et subtrigones; palpes de quatre articles monoliformes, plus épais extérieurement, dont le premier est longuement cyathiforme, les deux suivants très-courts et le dernier fusiforme et pointu, un peu plus long et plus large que le premier; lèvre obconique; corselet petit; métathorax médiocre, épineux de chaque côté; abdomen longuement ovale, pétiolé, avec le premier segment étroit, le second plus long, le quatrième et les suivants fort courts; pieds longs et grêles; ailes pubescentes et ciliées; nervure costale s'étendant à peine au delà du milieu, émettant un rameau qui descend obliquement jusqu'au disque.

THORON MÉTALLIQUE. *Thoron metallicus*, Hal. Il est d'un noir-bronzé brillant, parsemé de poils blanchâtres; les antennes sont noires; les pieds sont roux et les ailes brunes. Taille, une ligne. Europe.

THORYBÉTRON. BOT. (Pline.) Même chose que Dorypétron. *V.* ce mot.

THOTTEA. BOT. Rottboel (*Nov. Act. Dan.*, 2, p. 530, tab. 2) a décrit sous le nom de *Thottea grandiflora*, une plante formant un genre nouveau sur lequel les renseignements manquent pour pouvoir préciser ses caractères et ses affinités.

THOUAREA. BOT. Même chose que Thouarsie. *V.* THUARÉE.

THOUARSIE. BOT. On a voulu ainsi franciser le mot *Thuarea*, nom d'un genre de Graminées fondé par Du Petit-Thouars dans le *Synopsis* de Persoon.

THOUINIE. *Thouinia*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Poiteau, et qu'il ne faut pas confondre avec un autre genre du même nom publié par Thunberg. Voici quels sont ses caractères : calice divisé jusqu'à la base en quatre ou cinq segments. Pétales au nombre de cinq, hypogynes, dépourvus d'appendices sur leur face interne. Disque régulier, occupant le fond du calice, terminé par un bord crénelé, qui s'étend entre les pétales et les étamines. Celles-ci au nombre de dix, ou par avortement de huit, insérées sur le disque; filets libres; anthères mobiles, biloculaires, à loges s'ouvrant longitudinalement par leur face interne. Ovaire central, divisé en trois lobes, triloculaire, à loges uniovulées. Style inséré entre les lobes de l'ovaire, trifide, à lobes portant des papilles stigmatiques sur leur face interne. Ovules dressés. Fruit composé de trois samares accolées par leur bord interne à un axe central, triangulaire, et contenant chacune une graine dressée, dépourvues d'arille, recouverte d'un tégument membraneux; embryon courbé; radicule courte, appliquée sur le dos d'un des cotylédons. Les *Thouinia* sont des arbres ou des arbrisseaux originaires de l'Amérique tropicale. Leurs feuilles sont alternes, dépourvues de stipules, pennées avec impaire ou composées de trois folioles articulées. Les fleurs sont polygames, disposées en grappes ou en pani-

cules. Ce genre a des rapports avec le *Schmidelia* dont il se distingue par ses fleurs régulières et par l'organisation de son fruit. Ainsi que dans ce dernier genre, les folioles latérales des espèces de *Thouinia* à feuilles trifoliolées sont quelquefois sujettes à avorter, et c'est un cas de ce genre qui a fait nommer l'une d'elles *Thouinia simplicifolia*.

Hamilton a changé récemment le nom de *Thouinia* en celui de *Thyana*. Ce changement n'a point paru devoir être adopté.

THRACIE. *Thracia*. MOLL. Genre fondé par Leach, sur une Coquille bivalve, assez analogue aux Myes et qui appartient comme elles à la famille des Enfermés, de Cuvier. Caractères : Coquille ovale, oblongue, transverse, subéquilatérale, inéquivalve, un peu bâillante aux extrémités; valve droite plus profonde et plus grande que la gauche; charnière présentant sur chaque valve un cuilleron plus ou moins grand, horizontal, contenant, dans des fossettes, un ligament interne dont le côté postérieur donne attache et retient fortement un osselet demi-cylindrique. Impression musculaire antérieure, allongée, étroite, réunie à la postérieure, petite et arrondie par une impression palléale, profondément échancrée postérieurement. Les rapports de ce genre, comme l'a dit Blainville, s'établissent entre les Corbules, les Anatines et les Myes; mais ils sont plus grands avec les Anatines qu'avec les autres genres, puisque les Coquilles de ce genre sont également pourvues d'un osselet cardinal; elles se rapprochent des Corbules par l'inégalité des valves, des Lutraires par la forme des cuillerons, et des Anatines par l'un et l'autre de ces caractères, mais aussi par l'osselet.

THRACIE PUBESCENTE. *Thracia pubescens*, Leach, Blainv., Malac., p. 565. Coquille ovale, longue de deux pouces et demi au moins et de la moitié moins large, arrondie antérieurement, carrée postérieurement; elle habite les mers d'Europe et la Méditerranée sur les côtes de Sicile.

THRACIE CORBULOÏDE. *Thracia corbuloides*, Blainv., Malac., pl. 76, fig. 7. Plus bombée, plus mince que la précédente, ses cuillerons sont obliques et fort petits.

THRAN. MAM. et POIS. Nom vulgaire sous lequel on désigne généralement, dans les contrées du nord de l'Europe, l'huile de Poisson et de Baleine.

THRASAETOS. OIS. Gray a proposé la formation de ce genre pour le *Vultur harpyia*, de Linné, *Falco destructor*, Lath., dont Vieillot avait déjà fait le type de son genre Harpyie. *V.* FAUCON, division des Autours.

THRASIE. *Thrasia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 1, p. 121, tab. 39) qui l'a ainsi caractérisé : épillets composés de deux fleurs : l'une hermaphrodite et à deux étamines, l'autre mâle et à trois étamines; lépicène à deux valves : la supérieure profondément découpée en deux segments munis d'une arête au-dessous du sommet, l'inférieure entière et mutique. La fleur hermaphrodite est munie d'une glume à deux valves mutiques; la fleur mâle n'a qu'une valve à la glume; point d'écailles hypogynes; deux styles à stigmates en pinceau; caryopse recouverte par la glume. Le *Thrasia paspaloides* est une Graminée rameuse, qui a le port du *Paspalum platycaule*. Les épis sont unilatéraux, non articulés; le rachis est membraneux, caréné. Cette plante croît dans les lieux chauds et presque inondés de l'île Panumana sur l'Orénoque.

THRATTA. POIS. Un des anciens noms de l'Alose.

THRAULITE. MIN. *V.* TRAULITE.

THRELKELDIE. *Threlkeldia*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 409) qui lui donne pour caractères : périanthe urcéolé, muni, sur son bord intérieur tronqué, de trois écailles membraneuses; trois étamines hypogynes, opposées aux écailles; utricule renfermé dans le périanthe qui devient charnu en forme de drupe ou de baie; graine ovoïde, pourvue d'albumen et d'un embryon périsphérique, inverse.

THRELKELDIE DIFFUSE. *Threlkeldia diffusa*. C'est une plante suffrutescente, étalée, glabre, à feuilles alternes, et demi-cylindriques, à fleurs axillaires, solitaires, sessiles et dépourvues de bractées. Elle croît dans la partie australe de la Nouvelle-Hollande.

THRICHECUS. MAM. (Linné.) *V.* MORSE.

THRICOLÉE. *Thricolea*. BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, établi par Dumortier qui lui assigne pour caractères : périchèze très-délié, pyriforme; colésule imposée, libre, exserte, cylindrique, velue, avec l'orifice tronqué, ouvert et obtusément lobé; capsule à quatre divisions; élatères géminés, nus, décidus. Les Thricolées, que l'on avait confondues avec les Jungermannes, sont des plantes herbacées, stipulées, à feuilles incurrentes, multifides, très-finement découpées, imitant une éponge.

THRICOLÉE TOMENTELLE. *Thricolea tomentella*, Dum.; *Jungermannia ciliaris*, Weiss.; *Jungermannia tomentella*, Ehrh. Son aspect est filiforme; ses rameaux sont plumeux; sa couleur est le vert-blanchâtre; ses tiges sont longues de trois ou quatre pouces, en partie couchées et rameuses; leurs rameaux sont crépus à leur sommet d'une manière fort sensible, garnis de feuilles petites, disposées sur deux rangs, à peine imbriquées, très-velues et presque cotonneuses; leurs divisions se terminent par des poils blanchâtres; les pédicules sont fort longs, blancs et luisants; ils naissent de la partie moyenne des tiges, dans les aisselles des grands rameaux, et sortent d'une gaîne assez grande, cylindrique et très-velue; ils portent chacun un sachet ovale-oblong, noirâtre, qui se fend en quatre parties offrant une croix d'un rouge brun. Europe; dans les marais.

THRIDACINE ET THRIDAX. BOT. Les anciens auteurs grecs donnaient ces noms aux espèces de Laitues à feuilles épineuses sur leur côte médiane et inférieure. Linné a donné le nom de *Tridax* à une autre plante de la famille des Synanthérées. *V.* TRIDAX.

THRINACE. *Thrinax*. BOT. Genre de la famille des Palmiers et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : fleurs sessiles, munies de bractées, hermaphrodites. Spadice engaînant, composé de plusieurs spathes incomplètes et imbriquées. Périanthe unique, en forme de cupule à six dents. Six étamines à filets filiformes et à anthères linéaires. Ovaire trilocu-

laire? surmonté d'un style un peu épais, et d'un stigmate unique, presque en massue, obliquement infundibuliforme. Baie sèche, contenant un noyau osseux, fragile, et une seule graine pourvue d'un albumen solide, égal, et d'un embryon situé presque à la base. Ce genre, établi par Linné fils, adopté par Swartz et par les botanistes modernes, ne renferme qu'une seule espèce (*Thrinax parviflora*, Sw., *Fl. Ind.-Occid.*, 1, p. 614; *Corypha palmacea*, P. Browne, *Jam.*, p. 190). Ce Palmier a une tige des plus petites et des plus grêles, dépourvue d'épines. Ses frondes sont palmées, flabelliformes, terminales, à pétioles engaînants, fibreux, réticulés. Ses fleurs sont petites et disposées en longues grappes paniculées. On trouve ce Palmier aux Antilles, particulièrement à la Jamaïque et sur le continent adjacent de l'Amérique méridionale.

THRINCIE. *Thrincia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Roth (*Catal. Bot.*, I, p. 98) et offrant les caractères essentiels suivants : involucre composé de folioles inégales, imbriquées, sur deux ou trois rangs; réceptacle nu, alvéolé; calathide composée de demi-fleurons nombreux, en languette et hermaphrodites; akènes des fleurs centrales pourvus d'une aigrette portée sur un court pédicelle et formée de poils plumeux, inégaux; l'aigrette est très-courte dans les fleurs de la circonférence. Ce genre se compose de quelques espèces qui étaient autrefois placées dans les genres *Leontodon*, *Hyoseris* et *Hedypnois*.

THRINCIE HÉRISSÉE. *Thrincia hirta*, Roth, *loc. cit.*; *Leontodon hirtum*, L. C'est une plante assez commune dans les lieux stériles de l'Europe. Ses racines sont fibreuses; la souche produit des feuilles oblongues, étroites, sinuées ou dentées, quelquefois pinnatifides et parsemées de poils simples. Du centre des feuilles s'élèvent des hampes droites, cylindriques, simples, presque glabres, terminées par une fleur jaune. On trouve encore en France, surtout dans les contrées méridionales, les *Thrincia hispida* et *tuberosa*.

THRIOCEPHALUM. BOT. La plante décrite par Forster (*Gen.*, 65) sous le nom de *Thriocephalum nemorale*, est la même que le *Killingia monocephala* de Rottboel. *V.* KILLINGIE.

THRIOTHORE. *Thriothorus*. OIS. Vieillot a formé sous ce nom un sous-genre des Sylvies, dans lequel il a placé quelques Troglodytes qui se distinguent par le bec plus allongé, comprimé sur les côtés, à arête convexe, arquée, très-peu recourbée, mousse, à mandibule inférieure comprimée, convexe en dessous : les bords sont membraneux; la commissure est ample et oblique; les ailes sont concaves; la queue deltoïdale et allongée. Les Oiseaux de ce sous-genre sont plus grands que les Troglodytes; ils vivent pour la plupart dans les lieux marécageux, et communément en familles composées d'un petit nombre d'individus. Leur nourriture consiste en insectes et notamment en Fourmis; leurs mouvements sont vifs et rapides quand ils sautillent sur le sol. Ils sont propres à l'Amérique.

THRIOTHORE A LONG BEC. *Thriothorus longirostris*, Vieill. Sommet de la tête d'un brun sombre; sourcils blancs; une tache brune à l'angle de l'œil, s'étendant jusqu'aux oreilles; joues d'un blanc sale, tachetées de brun; le reste des parties supérieures d'un roux rembruni, avec les rémiges et les rectrices rayées transversalement de roux vif et de noir; gorge blanche; parties inférieures rousses. Bec long et robuste, un peu arqué depuis le milieu jusqu'à la pointe, noirâtre ainsi que les pieds. Taille, cinq pouces. Brésil.

THRIOTHORE DU MEXIQUE. *Thriothorus Mexicanus*, Swains. Parties supérieures brunes, variées de lignes sombres et de points blanchâtres; un grand plastron blanc; parties inférieures rousses, avec des zigzags bruns; queue ferrugineuse, traversée de six raies noires. Taille, cinq pouces et demi.

THRIOTHORE DES MONTAGNES ROCHEUSES. *Thriothorus obsoletus*, *Myiothera obsoleta*, Ch. Bonap. Parties supérieures d'un brun foncé, ondulées de raies d'un brun plus clair; parties inférieures blanches, tachetées de brun; queue d'un brun jaunâtre à l'extrémité. Bec noirâtre, grêle, long et légèrement courbé. Taille, cinq pouces. De l'Amérique septentrionale.

THRIOTHORE ROSSIGNOL. *Thriothorus Luscinius*, Quoy et Gaim., Zool. de l'Astrol., pag. 202, pl. 5, fig. 2. Parties supérieures d'un gris olivâtre, les inférieures jaunes; joues jaunâtres ainsi que le croupion; queue assez longue, présentant sous un certain jour des bandes transverses peu marquées. Bec allongé, brun en dessus, jaune en dessous; pieds noirs, grands et forts. Taille, sept pouces. Des îles Mariannes.

THRIPS. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Aphidiens, ayant pour caractères : antennes filiformes ou presque sétacées, de huit articles; rostre gulaire; prothorax grand, analogue, pour l'étendue, au corselet des Coléoptères et des Orthoptères; ailes linéaires, frangées, couchées parallèlement sur le corps; tarses à deux articles, dont le dernier vésiculeux, sans crochets; corps étroit et allongé, avec l'abdomen terminé en pointe, susceptible de se recourber comme celui des Staphylins. La composition des tarses suffirait seule jusqu'ici pour distinguer ces insectes des autres du même ordre. Mais les palpes qui accompagnent leur rostre, découvertes d'abord par Degéer, et vues ensuite par Latreille et par Straus, forment un autre caractère non moins tranché, et qui, avec d'autres différences d'organisation buccale, a donné lieu à ce dernier savant de présumer que ce genre appartient à l'ordre des Orthoptères. Mais les espèces les plus grandes n'ayant guère au delà d'une ligne de longueur, il paraît difficile d'obtenir à cet égard une grande certitude ou de se garantir des illusions microscopiques, surtout lorsqu'on se livre à ces recherches avec l'esprit subjugué par quelque idée systématique. Les Thrips vivent sur les fleurs, les plantes et sous les écorces des arbres. Une espèce (*Thrips juniperina*) habite les galles et les boutons du Genévrier. Suivant Linné, le THRIPS NOIR, *Thrips physapus*, déforme aussi ceux du *Lotus corniculatus*, et fait avorter les épis du Seigle. Les larves, au défaut d'ailes près, ressemblent à l'insecte parfait. On soupçonne même que la femelle du THRIPS DE L'ORME, *Thrips Ulmi*, est aptère. Le Thrips noir, qui, adulte, est entièrement noir, se présente sous une teinte d'un

rouge de sang dans son premier âge. L'espèce que l'on a nommée Thrips fascié, *Thrips fasciata*, a les ailes blanches, entrecoupées de bandes noires. Degéer a décrit et figuré en détail ces espèces avec son exactitude ordinaire.

THRIPSIDES. ins. Tribu de la famille des Hyménélytres (celle des Aphidiens du Règne Animal de Cuvier), ordre des Hémiptères, composé du genre Thrips. *V.* cet article.

THRISSE. pois. *V.* Thrysse.

THRIXPERME. *Thrixpermum*. bot. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 634) a établi sous ce nom un genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : fleurs disposées en une sorte de chaton linéaire, comprimé, charnu, couvert de bractées alternes et aiguës; périgone à cinq divisions subulées, linéaires, longues, presque égales, dressées; un nectaire fixé au réceptacle entre les deux divisions inférieures du périgone, divisé en deux lèvres : l'inférieure trifide, à segments latéraux, obtus, courts, l'intermédiaire plus long, conique et ascendant; la lèvre extérieure est ovale, entière et saillante; une étamine dont le filet est soudé avec le pistil; anthère biloculaire, operculée; ovaire filiforme, droit; style épais, portant un stigmate simple; capsule oblongue, trigone, trivalve, uniloculaire, renfermant un grand nombre de graines très-petites, en forme de poils. Le *Thrixpermum centipeda*, Lour., *loc. cit.*, est une plante parasite sur les arbres des forêts de la Cochinchine.

THROMBIUM. bot. Ce genre de la famille des Lichens gastérothalames, proposé par Wallich, ne diffère pas du genre *Pyrenothea*, de Fries.

THROSQUE. *Throscus*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, établi par Latreille sur une espèce (*Dermestoides*) rangée par Linné avec les Taupins, et par Fabricius avec les Dermestes. Il se distingue de tous les autres insectes de la même tribu par les caractères suivants : antennes terminées en une massue de trois articles, et reçue dans une cavité des côtés inférieurs du corselet; pénultième article des tarses bifide; aucune fissure ou échancrure à l'extrémité des mandibules. La manière dont se terminent les antennes a déterminé Olivier à désigner spécifiquement ce Coléoptère sous le nom de *clavicornis* (Col., 11, genre Taupin, pl. 8, fig. 85, a, b). Il est très-petit, ovoïde, d'un brun foncé, pubescent, avec des stries ponctuées sur les élytres. Lorsqu'on le touche, il contracte ses antennes et ses pieds. On le trouve dans les forêts à chênes, souvent parmi les herbes. Sa larve vit dans l'intérieur de cet arbre.

THRYALLIDE. *Thryallis*. bot. Linné donna ce nom à un genre qui resta longtemps dans l'obscurité la plus profonde pour la plupart des botanistes. Il l'avait fondé sur une plante grossièrement figurée par Marcgraaf dans son Histoire naturelle du Brésil, p. 79, f. 3, mais que personne n'avait vue en nature; elle n'existe même pas dans l'herbier de Linné. Ce genre a été éclairci récemment par la publication de trois espèces nouvelles dont deux ont été décrites et figurées par Martius (*Nov. Gen. Pl. Bras.*, vol. 3, p. 77, fig. 230 et 231), et l'autre par Lindley (*Bot. Regist.*, n° 1162). Ces descriptions ne laissent aucun doute sur la place du *Thryallis* parmi les ordres naturels. Il appartient sans aucun doute à la famille des Malpighiacées, section des Hiptagées de De Candolle. Voici les caractères essentiels que Lindley (*loc. cit.*) lui assigne : calice quinquéfide, inégal, dépourvu de glandes; cinq pétales onguiculés; dix étamines; ovaire triloculaire, surmonté de trois styles; péricarpe sec, triquètre, triloculaire, divisible en trois, contenant trois graines, et renfermé dans le calice. Les caractères assignés par Martius diffèrent peu des précédents; néanmoins comme ils sont tracés d'après deux belles plantes dont on connaît l'organisation du fruit, et qui ont un port bien différent de celle décrite par Lindley, à tel point qu'on les croirait de genres différents, il est utile de mentionner ici les plus essentiels : le calice est à cinq divisions profondes; la corolle à cinq pétales onguiculés, étalés; les dix étamines sont monadelphes à la base; il y a trois styles connés inférieurement et surmontés de trois stigmates simples; le fruit est un drupe sec, placé dans le calice agrandi, à trois coques presque ligneuses, triangulaires et monospermes. Les espèces de *Thryallis* sont peu nombreuses. La plus anciennement connue est le *T. brasiliensis*, L., figuré par Marcgraaf. Le *T. brachystachys* est la plante décrite et figurée par Lindley. Enfin, les deux plantes que Martius a fait connaître avec tous les détails suffisants, ont reçu les noms de *T. longifolia* et *T. latifolia*. Ce sont des arbrisseaux à feuilles ovales, à fleurs en panicules terminales, toutes originaires du Brésil.

Théophraste et Pline ont employé le mot *Tryallis* pour désigner une plante que tout concourt à rapporter au genre *Verbasium*.

THRYAS. bot. (Ruellius et Mentzel.) Synonyme d'*Epimedium*, L.

THRYOTHORE. *Thryothorus*. ois. (Vieillot.) Même chose que Thriotore. *V.* ce mot.

THRYPTÈRE. *Thryptera*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimélites, institué par Solier avec les caractères suivants : antennes plus courtes que la tête et le corselet réunis, dont le deuxième article est très-court, subnoduleux, le troisième aussi long que les deux suivants réunis, les quatrième, cinquième, sixième et septième subcylindriques, arrondis au bout et plus longs que larges, le dernier plus petit que le pénultième; corselet médiocrement transverse, convexe, et légèrement rétréci vers sa base; tête en trapèze antérieurement; yeux transverses et arqués; dernier article des palpes subcylindrique, à peine plus gros que le pénultième; saillie postérieure de l'écusson élargie en trapèze; base des élytres à peine plus large que celle du corselet; corps ovalaire, hispide, avec ses angles huméraux peu marqués; pattes filiformes, peu comprimées, avec les cuisses tuberculeuses; premier article des tarses postérieurs filiforme, très-long, à peu près égal au dernier.

Thryptère de Maille. *Thryptera Maillei*, Sol. Elle est noire, ovale-oblongue, hispide; son labre est roux;

son corselet est tuberculé; ses élytres sont planes, striées de points; intervalles relevés ayant chacun une rangée de petits tubercules très-aigus et un peu plus gros sur les rangées marginales; poitrine et pattes antérieures rougeâtres. Taille, cinq lignes. De la Haute-Égypte.

THRYPTOMÈNE. *Thryptomene.* BOT. Genre de la famille des Myrtacées, créé par Endlicher dans les Annales du Muséum de Vienne (ann. 1839, p. 192) avec les caractères suivants : deux bractéoles distinctes et très-caduques; tube du calice soudé avec l'ovaire ou bien relevé au-dessus de l'ovaire; son limbe est partagé en six lobes pétaloïdes et entiers; corolle composée de cinq pétales orbiculés, insérés au limbe du calice; dix étamines insérées avec les pétales, à filaments filiformi-subulés; anthères à deux loges globuleuses, discrètes, pendantes au connectif qui est terminé par une glandule; ovaire infère, à une seule loge; deux ovules basilaires, dressés, anatropes; style très-court, imberbe, terminé par un stigmate capité; capsule obconique, tronquée au sommet, incomplétement bivalve, monosperme par avortement; semence dressée, exalbumineuse.

THRYPTOMÈNE AUSTRALE. *Thryptomene australis,* Endlich. C'est un arbuste à rameaux quadrangulaires, délicats, très-glabres et recouverts d'une écorce cendrée; les ramules sont alternes et opposés; les feuilles sont décurremment opposées, presque demi-cylindriques, longues d'un peu plus de deux lignes, dressées, avec le sommet ouvert, la face plane et le dos un peu convexe, criblées de points glanduleux, un peu comprimées et atténuées à leur base, aiguës au sommet; les fleurs sont attachées à l'extrémité des rameaux, dans les aisselles des feuilles et courtement pédonculées.

THRYSANTHE. BOT. Pour Thyrsanthe. *V.* ce mot.

THRYSSE. *Thryssa.* POIS. Cuvier a créé un petit sous-genre de Poissons sous ce nom, destiné à séparer quelques espèces du genre *Mystus,* de Lacépède. Ce sont des Poissons de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Clupées, et qui sont particularisés par des os maxillaires garnis de dents nombreuses, se prolongeant en pointes libres au delà de la mâchoire inférieure. Les Clupées appartenant au sous-genre *Thryssa* sont les *Clupea mystus,* L.; *Clupea setirostris,* de Broussonnet, figuré pl. 10 de son premier fascicule, et enfin *Clupea mystax,* de Schneider, pl. 83.

THUARÉE. *Thuarea.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Du Petit-Thouars (*in Persoon Synopsis,* I, p. 110) et nommé *Micro-Thuarea* par le même savant, dans ses Genres nouveaux de Madagascar. En adoptant ce genre, Rob. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 197) l'a ainsi caractérisé : glumes biflores, à une seule valve, disposées en épis sur un rachis dilaté, les inférieures androgynes, les autres mâles. Périanthe extérieur hermaphrodite, l'intérieur mâle avec une valve extérieure en forme de glume; deux écailles hypogynes; trois étamines; deux styles; stigmates plumeux; caryopse renfermée dans le périanthe et couverte par le rachis qui s'est endurci et enroulé. Le *Thuarea sarmentosa,* Du Petit-Thouars, primitive espèce du genre, est une Graminée rampante, à feuilles digitées, à feuilles distiques et à fleurs en épis qui se cachent dans le sol à peu près comme dans l'*Arachis hypogœa.* Cette plante croît dans les localités sablonneuses, à Madagascar. R. Brown a réuni à ce genre l'*Ischœmum involutum* de Forster, et il a décrit deux nouvelles espèces de la Nouvelle-Hollande, sous les noms de *Thuarea latifolia* et *T. media.*

THUIA. BOT. *V.* THUYA.

THULITE. MIN. Substance laminaire d'un rouge de rose, à cassure vitreuse, d'une dureté inférieure à celle du Quartz, et se clivant, selon Brooke, dans deux directions différentes, parallèlement aux pans d'un prisme quadrangulaire de 92° 30′ et 87° 30′. Sa composition tend à la rapprocher de l'Épidote, dont elle pourrait bien n'être qu'une variété; elle est composée suivant Gmelin, de Silice 43; Alumine 31; Chaux 19; Soude 2; Oxyde de Fer 2; Oxyde de Manganèse 1,5; Eau 1,5. Elle se trouve à Suhland en Tellemark, dans la partie méridionale de la Norwége, où elle est accompagnée de Quartz, de Chaux fluatée et d'Idocrase cuprifère.

THUMERSTEIN ET THUMITE. MIN. *V.* AXIMITE.

THUMITE. MIN. Même chose que Axinite. *V.* ce mot.

THUNBERGIE. *Thunbergia.* BOT. Genre de la famille des Acanthacées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice double : l'extérieur à deux folioles ovales-oblongues, aiguës; l'intérieur tubuleux, très-court, ordinairement à douze dents étroites; corolle infundibuliforme, dont le tube s'élargit insensiblement; le limbe à cinq divisions ovales et étalées; quatre étamines didynames; capsule globuleuse, courbée en bec d'oiseau, à deux loges qui s'ouvrent longitudinalement.

THUNBERGIE DU CAP. *Thunbergia Capensis,* L. C'est un arbrisseau à tiges diffuses, quadrangulaires, garnies de feuilles ovales, ciliées et velues. Les fleurs ont une couleur jaune.

Le *Thunbergia Hautagneana,* de Wallich, est devenu le type du genre *Megenia* de Nées.

Un autre genre *Thunbergia* avait été proposé dans les Actes de Stockholm pour 1773; mais il a été réuni au genre *Gardenia.*

THUR. MAM. *V.* BOEUF.

THURARIA. BOT. Molina, dans son Histoire naturelle du Chili, a décrit sous ce nom un genre que Jussieu réunit au *Codon. V.* ce mot.

THURI. *Thuria.* BOT. (Rumph., *Amb.*, t. I, pl. 76.) Synonyme d'*Æschynomene grandiflora.*

THURNHEISSERA. BOT. Pohl a donné ce nom à un genre de la famille des Gentianées, qui a été réuni au genre *Schubleria,* de Martius.

THUYA. *Thuya.* BOT. Genre de la famille des Conifères, tribu des Cupressinées, caractérisé de la manière suivante : fleurs monoïques sur des rameaux différents; les mâles forment de petits chatons ovoïdes, presque globuleux, composés de petites écailles peltées, portant les anthères à leur face inférieure; les chatons femelles

sont petits et déprimés, composés d'écailles imbriquées, à la base desquelles sont deux fleurs dressées; le fruit est un petit cône globuleux ou ovoïde, dont les écailles ont leur sommet renflé et recourbé; le péricarpe est osseux, et quelquefois il se prolonge sous la forme de deux petites ailes latérales. Les espèces de Thuya sont des arbres de hauteur médiocre, qui croissent dans l'Asie ou l'Amérique septentrionale. Deux espèces surtout sont cultivées dans les jardins, savoir: le *Thuya orientalis,* qui est la plus commune et originaire de la Chine, et le *Thuya occidentalis* de l'Amérique du Nord. Les Thuyas, dit Richard dans le Traité des Conifères, p. 159, se distinguent par un port qui leur est propre. Leurs feuilles sont toujours petites, sous la forme d'écailles imbriquées; les ramifications de la tige, qui sont fort nombreuses, sont comprimées et presque planes, de manière à représenter en quelque sorte de grandes feuilles composées, analogues à celles de quelques Ombellifères; leurs chatons femelles sont formés d'écailles peu nombreuses, à la base de chacune desquelles on trouve deux fleurs dressées. On a séparé de ce genre le *Thuya articulata,* de Desfontaines, qui forme le type du genre *Callitris.*

THUYOPSIDE. *Thuyopsis.* BOT. Genre de la famille des Cupressinées, établi par Sieboldt et Zuccarini, qui lui donnent pour caractères : fleurs monoïques; chatons mâles terminaux, solitaires, nus et cylindriques; étamines nombreuses, insérées sur l'axe et imbriquées sur quatre rangs; filaments courts; chatons femelles, également terminaux, solitaires et nus, formés d'écailles imbriquées, décurrentes, coriaces, réfléchies au sommet; chacune de ces écailles a, vers sa base, cinq gemmules dressées et orthotropes, disposées sur deux rangs.

THUYOPSIDE A FEUILLES EN DOLOIRE. *Thuyopsis dolabrata,* Sieb. et Zuc.; *Thuya dolabrata,* Thunb. C'est un arbre assez élevé, dont les gemmes sont nus, les rameaux secondaires distiques, les feuilles persistantes au delà de la cinquième année, imbriquées, sessiles, serrées, coriaces, spatulées et courbées. Du Japon.

THUYOXYLUM. Nom donné par divers naturalistes à des fragments de bois fossile, trouvés en Hongrie, dans l'île de Lesbos en Sicile, etc., que l'on rapporte à une espèce perdue de la famille des Cupressinées.

THUYTE. *Thuytes.* BOT. FOSS. Débris fossiles attribués à une espèce du genre *Thuya,* que l'on trouve dans les terrains jurassiques et dans ceux des Lignites schisteux.

THYANA. BOT. (Hamilton.) *V.* THOUINIA.

THYASSIRE. *Thyassira.* MOLL. Ce genre est dû à Leach, et il paraît être un double emploi du genre Amphidesme de Lamarck. Il n'a point été adopté. *V.* AMPHIDESME.

THYATIRE. *Thyatira.* INS. Genre de Lépidoptères nocturnes de la famille des Noctuélides, tribu des Hadénites, établi par Ochsenheimer qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes crénelées dans les mâles, simples dans les femelles; palpes très-velues, dépassant la tête, presque dressées, ayant leur dernier article presque nu et assez allongé; corselet ovalaire, velu, hérissé, brusquement tronqué antérieurement; corps robuste; abdomen dépassant les ailes inférieures, grêle, conique, crêté, velu; ailes supérieures entières, un peu luisantes, arrondies au bord terminal, avec l'angle apical un peu aigu. Les chenilles sont glabres; elles ont les pattes anales étendues pendant le repos; elles vivent sur les ronces.

THYATIRE BATIS. *Thyatira Batis,* Ochs.; *Noctua Batis,* Lin. Tête et corselet d'un gris verdâtre, avec la partie antérieure des paraptères bordée par une double ligne brune, et l'extrémité rosée; ailes antérieures d'un vert brunâtre, avec cinq grandes taches roses, légèrement brunâtres au milieu; ailes inférieures grisâtres, avec leur base et une bande plus foncées dans leur milieu. Taille, dix-huit lignes. Europe.

THYLACINE. *Thylacinus.* MAM. Sous-genre de Marsupiaux, établi par Temminck (Mon. des Mamm., t. I, p. 60) et dont le type est le *Didelphis cynocephala* de Harris, placé dans le genre Dasyure. Le Thylacine paraît différer des Dasyures en ce qu'il a sept molaires de chaque côté et à chaque mâchoire, savoir : deux fausses molaires et cinq vraies. Le genre *Phascogale,* que Temminck a également formé aux dépens des Dasyures, a, comme le Thylacine, sept molaires de chaque côté et à chaque mâchoire; mais on distingue parmi elles trois fausses molaires et seulement quatre vraies. *V.* DASYURE.

THYLACIS. MAM. Nom proposé par Illiger pour le genre Péramèle. *V.* ce mot.

THYLACITE. *Thylacites.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, division des Brévirostres, établi par Germar. Il forme, avec ceux d'*Herpisticus* et de *Brachyderes* un petit groupe composé d'espèces aptères, ayant les sillons antennaires courbes; le museau-trompe court, déprimé, presque carré, de la largeur de la base de la tête ou guère plus étroit; le corselet plus long que large, tronqué ou droit aux deux bouts, plus ou moins dilaté et arrondi vers le milieu des côtés; les yeux ronds et saillants; l'abdomen presque orbiculaire dans les uns, ovoïde ou ovalaire et tronqué à sa base dans les autres; les cuisses simples dans tous. Les Thylacites et les Herpistiques s'éloignent des Brachydères (*Naupactus,* Dej.) par leurs antennes de la longueur au plus du corselet, et dont le premier article ne dépasse guère ou de très-peu les yeux. Les Thylacites ont des jambes presque droites, sans crochet bien apparent au bout, les articles intermédiaires des antennes très-courts, presque lenticulaires, et le corselet ordinairement presque orbiculaire, ce qui distingue ces insectes des Herpistiques. Schoenherr y réunit le genre *Polydius* de Dejean. Ici cependant, les deuxième et troisième articles des antennes sont presque de la même longueur, tandis que chez les Thylacites proprement dites, celui-ci est évidemment plus court que l'autre. Le naturaliste suédois précité partage les Thylacites en plusieurs sous-genres. Quelques espèces ont le corps proportionnellement plus allongé. Telles sont les *Curculio Robiniæ* d'Herbst, les *Curculio fritillum* et *pilosus* de Fabricius, Sch. Les *Curculio geminatus, coryli, limbatus, muricatus, oniscus,* du même au-

teur ou d'Olivier, forment une autre division distinguée par le corps plus court, l'abdomen plus large, presque orbiculaire, etc. Il en est, parmi ces espèces, dont le museau-trompe offre une ligne imprimée, transverse.

THYLACITIS. BOT. Reneaume avait anciennement décrit et figuré sous ce nom le *Gentiana acaulis*, L.

THYLACIUM. BOT. (Sprengel.) Pour *Thilachium*, de Loureiro. *V.* ce mot.

THYLACOSPERME. *Thylacospermum*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, établi par Fenzl dans sa Monographie de cette famille. Caractères; tube du calice distinct et infundibuliforme; son limbe est partagé en quatre découpures oblongues, acutiuscules et carénées au sommet; corolle composée de quatre pétales oblongs, obtus, très-entiers, insérés à l'orifice du calice et entre ses découpures; le tube du calice est garni, à son orifice, de quatre glandules bilobées, charnues, opposées aux découpures et formant par leur disposition une sorte de disque; huit étamines fertiles, insérées au sommet du tube du calice; les filaments sont sétacés et libres; anthères biloculaires, déhiscentes longitudinalement; ovaire stipité, uniloculaire, renfermant quatre ovules amphitropes, attachés par des funicules très-courts, à un placentaire très-petit et globuleux à sa base; deux styles filiformes, plus longs que le calice, stigmateux intérieurement et dans toute leur longueur. Le fruit consiste en une capsule chartacée, brillante, sphérique, un peu atténuée à sa base, uniloculaire, à quatre valves; semences au nombre de quatre, basilaires, tri ou tétragones, recouvertes d'un test celluleux, lâche; ombilic ostrophiolé; embryon annulaire et assez épais, renfermant un albumen peu considérable et farineux; cotylédons linéaires.

THYLACOSPERME DU NÉPAUL. *Thylacospermum Nepalense*. Plante alpicole suffrutescente, à feuilles rigides, imbriquées sur cinq rangs, très-serrées, très-petites, lancéolées, subcartilagineuses et mucronulées; les fleurs sont sessiles et solitaires à l'extrémité des rameaux.

THYLLIDE. *Thyllis*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, établi par Érichson, aux dépens du genre *Cyrtus*, de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes composées de deux articles, insérées sur le front; yeux pubescents, contigus avec la base des antennes; trois ocelles; trompe allongée, menue, cylindrique, dirigée en arrière; palpes très-courtes; corselet élevé, à deux lobes contigus; ailes petites, inclinées de chaque côté du corps.

THYLLIDE ÉPAISSE. *Thyllis crassa*, Érichs.; *Acrocera crassa*, Fab. Son corps est noir, couvert d'une pubescence cendrée; corselet roux, avec le bord antérieur jaune, et une tache noire au milieu de chacun de ses lobes; mésothorax entouré d'une bande rousse, avec un trait circonflexe jaune de chaque côté du dos; écusson noir, avec la bande apicale rousse; abdomen brun, bordé de roux sur chacun de ses anneaux; pieds roussâtres; ailes transparentes. Taille, trois lignes. Europe.

THYM. *Thymus*. BOT. Genre de la famille des Labiées, composé d'un grand nombre d'espèces qui toutes sont de petits sous-arbrisseaux ou des plantes herbacées, plus ou moins odorantes; leur tige est rameuse, quadrangulaire; leurs fleurs et leurs feuilles sont petites. Les caractères de ce genre consistent en un calice tubuleux, strié, à cinq dents : trois supérieures et deux inférieures, formant ainsi deux lèvres; l'entrée du calice est garnie intérieurement d'une rangée circulaire de poils blancs, qui la bouchent complétement après la chute de la corolle; celle-ci est courte, à deux lèvres : la supérieure légèrement échancrée, l'inférieure à trois lobes presque égaux, celui du milieu un peu plus grand et légèrement émarginé au sommet. Le genre Thym est voisin du genre Mélisse, dont il diffère surtout par les poils qui garnissent l'intérieur du calice. Plusieurs espèces sont passées successivement de l'un de ces genres dans l'autre. On a retiré du genre Thym les espèces qui ont les fleurs accompagnées de larges bractées réunies en petits épis terminaux et agglomérées, pour en former le genre Origan.

THYM ORDINAIRE. *Thymus vulgaris*, L., Rich., Bot. méd., I, p. 263. C'est un petit sous-arbrisseau très-rameux, tomenteux, pulvérulent et blanchâtre, originaire des contrées méridionales de la France, et qu'on cultive dans tous les jardins pour le service de la table.

THYM SERPOLLET. *Thymus Serpyllum*, L., Rich., *loc. cit.*, I, pag. 264. Il est commun sur les pelouses des bois où il s'étale et forme des touffes colorées et odorantes. Il y en a une variété à odeur de citron. Ses qualités et ses usages sont les mêmes que ceux du Thym ordinaire.

THYMALE. *Thymalus*. INS. Quelques Coléoptères rangés par Linné dans son genre *Silpha* ont paru à Fabricius devoir en former un autre, qu'il a appelé *Peltis*. Mais cette dénomination ayant été déjà employée par Geoffroy pour désigner le genre précédent, Latreille l'a remplacée par celle de Thymale, toutefois après avoir incorporé dans son genre Hespérie, les Lépidoptères diurnes dont Fabricius avait fait un genre Thymale. Ces Coléoptères, dont on ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces, ont de grands rapports avec les Nitidules (*V.* ce mot). Leurs antennes se terminent en une massue de trois articles; la bouche est découverte en dessus; les palpes sont plus grosses à leur extrémité; le premier article des tarses est court, et les trois suivants sont allongés, entiers, égaux et simplement velus en dessous; le corps est tantôt plus ou moins ovalaire et déprimé, tantôt presque hémisphérique. On les trouve sous les écorces des arbres, dans les champignons qui croissent sur eux, dans le bois pourri, etc. La seule espèce que l'on ait encore trouvée en France, est le THYMALE BORDÉ, *Peltis limbata*, Fabr. Elle est presque hémisphérique, d'un brun ayant un reflet bronzé, ses élytres sont pubescentes, et bordées de rouge. Les autres espèces habitent les contrées du Nord.

THYMALE MARGINICOL. *Thymalus marginicollis*, Guér. Il est d'un noir verdâtre et bronzé, avec le corselet et les élytres d'un vert obscur, et les bords d'un brun jaunâtre; les élytres sont striées et ponctuées. Taille, trois lignes. Du Brésil.

THYMALLE. POIS. *V.* CORÉGONE et SAUMON.

THYMBRE. *Thymbra*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., offrant

les caractères suivants : calice presque cylindrique, comprimé latéralement, muni en dehors d'une rangée de poils sur ses deux bords, nu en dedans, divisé en deux lèvres dont la supérieure est plus large et trifide, l'inférieure plus étroite et bifide; corolle ayant le tube presque cylindrique, le limbe à deux lèvres : la supérieure plane, droite, échancrée, l'inférieure à trois découpures presque égales; quatre étamines didynames; ovaire quadrilobé, portant à son milieu un style bifide; quatre akènes placés dans le fond du calice. Ce genre a beaucoup de rapport avec le *Satureia* dont les espèces ont les parties de la fleur plus régulières et les bords externes du calice non munis d'une rangée de poils. On le distingue plus facilement du *Thymus*, par l'absence des poils qui se trouvent à l'intérieur du calice, dans ce dernier genre.

Thymbre a épis. *Thymbra spicata*, L. Ses tiges sont ligneuses, hautes d'environ un pied, rameuses, garnies de feuilles linéaires et ciliées. Les fleurs sont disposées à l'extrémité des rameaux, en verticilles très-rapprochés, qui forment un épi terminal. Cette plante, très-odorante, croît dans les régions orientales et méridionales de l'Europe.

THYMELÆA. bot. Les anciens botanistes employaient cette dénomination pour désigner des plantes qui n'avaient entre elles que des rapports extérieurs, telles qu'un *Globularia*, un *Tournefortia*, un *Selago*, etc. Ils l'appliquaient aussi à des espèces que Tournefort érigea en un genre particulier, qui a été partagé par Linné en deux, sous les noms de *Daphne* et de *Passerina*. *V.* ces mots.

THYMÈLE. *Thymele*. ins. Genre de Lépidoptères diurnes, établi par Fabricius, et que Latreille a réuni à son genre Hespérie, dont à la vérité il ne diffère que bien faiblement. La plupart des espèces appartiennent à la Polynésie.

Thymèle Phalos. *Thymele Phalos*, Boisd. Ailes d'un brun noirâtre, les supérieures ayant une ligne de quatre petits points blancs, précédés d'un point semblable; dessous des inférieures d'un brun roussâtre, ayant vers la base un gros point, et au delà du milieu, une série de quatre points d'un blanc presque doré. Taille, vingt lignes. De la Nouvelle-Guinée.

THYMÉLÉES. *Thymeleæ*. bot. Famille de plantes dicotylédones apétalées et périgynes, composée de végétaux ayant entre eux une grande ressemblance extérieure et beaucoup d'analogie dans l'organisation de leurs diverses parties. Ce sont en général des arbustes élégants, très-rarement des plantes herbacées, qui portent des feuilles alternes ou opposées, dépourvues de stipules et entières. Leurs fleurs, d'un aspect agréable, sont solitaires ou agglomérées, tantôt à l'aisselle des feuilles, tantôt au sommet des rameaux. Ces fleurs se composent d'un périanthe simple, coloré et pétaloïde, le plus souvent long et tubuleux, assez fréquemment velu à l'extérieur, partagé en quatre ou cinq divisions imbriquées latéralement avant l'épanouissement de la fleur. Les étamines, insérées à la partie supérieure du tube, sont en général en nombre double de ses divisions, et alors elles sont alternativement plus grandes et plus petites, en même nombre ou en nombre moindre que celui des divisions calicinales. Les filets sont courts; les anthères à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, à une seule loge contenant un ovule unique, qui pend au sommet, quelquefois un peu latéralement. Le style, souvent très-court, se termine par un stigmate capité ou déprimé et simple; à sa base l'ovaire est environné d'un disque périgyne, annulaire, plus ou moins saillant. Le fruit est charnu, quelquefois presque sec, à une seule loge et à une seule graine. L'endosperme, qui manque assez fréquemment, est en général charnu, et l'embryon offre une radicule courte, conique, supérieure, et des cotylédons beaucoup plus longs et en général assez épais. Les genres de cette famille sont : *Dirca*, L.; *Lagetta*, Juss.; *Pimelea*, Banks et Sol.; *Daphne*, L.; *Passerina*, L.; *Stellera*, L.; *Struthiola*, L.; *Thymelina*, Hoffm.; *Lachnea*, L.; *Dais*, L.; *Gnidia*, L.; *Nectandra*, Berg.

THYMÉLINE. *Thymelina*. bot. Genre de la famille des Thymélées, institué par Hoffmansegg, qui lui donne pour caractères : fleurs hermaphrodites; périgone coloré, infundibuliforme, à quatre découpures; orifice du tube garni de huit écailles opposées par paire aux découpures du limbe; huit étamines disposées sur deux rangs, dont quatre sont exsertes, opposées aux découpures du limbe, et quatre incluses entre les mêmes découpures; ovaire uniloculaire, renfermant un seul ovule pendulé et anatrope; style latéral; stigmate presque en massue et hispidule. Le fruit consiste en une noix monosperme, incluse à la base du périgone persistant; semence inverse.

Thyméline tomenteuse. *Thymelina tomentosa*, Hoffmansegg; *Gnidia tomentosa*, L. C'est un arbuste à feuilles éparses, ovales, dont les bords sont glabres; les fleurs sont terminales, aggrégées, velues, avec les découpures de la corolle lancéolées et pointues. On trouve cette plante au cap de Bonne-Espérance.

THYMOPHYLLE. *Thymophylla*. Lagasca (*Gen.*, p. 25) a établi sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., auquel il a imposé les caractères essentiels suivants : involucre monophylle, campanulé, denté; calathide multiflore; réceptacle nu; aigrette composée de cinq paillettes tronquées et courtes.

Thymophylle sétigère. *Thymophylla setigera*, Lag. C'est un sous-arbrisseau à rameaux presque filiformes, garnis d'un grand nombre de feuilles opposées, sessiles, presque sétacées et tomenteuses. Les calathides des fleurs sont purpurines, solitaires au sommet de pédoncules terminaux. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale.

THYMUS. *V.* Thym.

THYNNE. *Thynnus*. ins. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Fouisseurs, tribu des Sapygites, créé par Fabricius. Les ailes supérieures offrent une cellule radiale allongée, quatre cellules cubitales, dont la dernière fermée par le bord postérieur de ces ailes, et dont les deux intermédiaires reçoivent chacune une nervure récurrente. Les yeux n'ont point d'échancrure au côté interne, et les mandibules sont simplement bidentées; les antennes sont filiformes, droites dans les mâles et

contournées dans les femelles, insérées au milieu de la face, ayant leur second article très-court, presque conique, emboîté au milieu du premier dans les femelles, les autres sont cylindriques, s'amincissant insensiblement vers l'extrémité; le thorax est conico-ovalaire; le corps est allongé; l'abdomen est ovalaire, tronqué à sa base; les pattes sont médiocrement fortes et courtes. Guérin regarde comme des Thynnes femelles, les Hyménoptères dont on a formé le genre *Myrmecoda*.

Thynne denté. *Thynnus dentatus*, Fab. Son corps est noir, avec deux points blancs sur les deuxième, troisième et quatrième anneaux de l'abdomen. Taille, cinq lignes. De l'Australie.

THYONE. moll. Oken (Manuel de Zoologie) a établi ce nom pour désigner un genre créé aux dépens des Holothuries, et qui offre pour caractères essentiels : corps vermiforme, ne présentant aucune différence entre sa surface supérieure et sa surface inférieure, recouvert de papilles rétractiles; peau tendre et mince, munie d'un petit nombre de pieds ou seulement de mamelons rétractiles; bouche entourée de tentacules digités.

Thyone papilleuse. *Thyona papillosa*, Oken; *Holothuria papillosa*, Mull. Elle est d'un brun rougeâtre, tachetée de noirâtre; ses tentacules sont au nombre de dix. Des mers du Nord.

THYOU. ois. Nom vulgaire du Traquet motteux, *Saxicola œnantha*. *V.* Traquet.

THYRE. *Thyrus* ou *Thyreus*. ins. Le nom de *Thyreus* appliqué par Swainson à un genre de Lépidoptères crépusculaires, de la famille des Sphingiens, ayant été précédemment donné par Lepelletier à un genre d'Hyménoptères, a été changé par Boisduval en celui de *Sphecodina*. *V.* Sphécodine.

THYRÉE. *Thyreus*. ins. Hyménoptères; genre de la famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, institué par Lepelletier-Saint-Fargeau, qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, composées de douze articles apparents et entiers; corselet long, prolongé même antérieurement; abdomen à peu près de la longueur du corselet, avec son premier segment de forme ordinaire et court; appendice de la cellule radiale large, presque parallèle au bord de l'aile, un peu recourbée en dedans, à son extrémité; hanches des pattes postérieures beaucoup plus courtes que les cuisses; les antérieures de celles-ci sont grosses, élargies, garnies en dehors d'une frange de poils épais, chez les mâles, les intermédiaires sont élargies, unidentées à la base; jambes antérieures grosses, dilatées et garnies en dehors d'une frange de poils; les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés, le premier élargi en écusson, à sa partie externe.

Thyrée en étendard. *Thyreus vexillatus*, Lep.; *Crabro vexillatus*, Panz.; *Crabro pileatus*, Fab. Ses antennes sont noires avec une ligne jaune sur le premier article, le deuxième jaune est presque en entier; tête noire et rugueuse; corselet de même couleur et ponctué; point calleux et écaille des ailes jaunes; une bande jaune sur chaque segment de l'abdomen : la première échancrée et interrompue, les trois suivantes simplement interrompues; anus jaune; tarses antérieurs rayés de roussâtre; ailes transparentes et enfumées. Taille, trois lignes et demie. Sicile.

THYRÉOCORISE. *Thyreocorises*. ins. Schranck a donné ce nom à un genre d'Hémiptères qui est le même que celui de Scutellère. *V.* ce mot.

THYRÉOPE. *Thyreopus*. ins. Hyménoptères; genre de la famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, institué par Lepelletier-Saint-Fargeau, avec les caractères suivants : antennes fortement élargies dans leur milieu, composées de treize articles apparents; ocelles en ligne courbe; prothorax anguleux; abdomen manifestement plus long que le corselet dans les deux sexes; son premier segment allongé; anus aplati en dessous, arrondi à son extrémité, nu sur un de ses côtés; hanches des pattes postérieures plus courtes que les cuisses; ces dernières et leurs jambes assez longues; celles-ci garnies de fortes épines; tarses antérieurs ciliés dans les femelles; appendice de la nervure radiale dessiné par une nervure dont l'extrémité n'atteint pas la côte; Lepelletier divise ce genre en deux sections suivant que les antennes sont garnies de franges ou qu'elles en sont privées.

Thyréope criblé. *Thyreopus cribrarica*, Lep. Il est noir, avec le chaperon couvert d'un duvet soyeux, argenté; le corselet a une ligne jaune un peu interrompue dans son milieu; une ligne de même couleur traverse l'écusson; une bande continue et sinueuse jaune sur le premier segment de l'abdomen; une grande tache jaune ovale de chaque côté du deuxième et du troisième; une bande jaune sur le quatrième et le cinquième presque entièrement jaune; dessus des jambes et tarses jaunes. Taille, sept lignes. Europe.

THYRÉOPHORE. *Thyreophora*. ins. Genre de Diptères de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Scatomyzides (Règne Anim. de Cuvier, 2e édit., 11, p. 522), établi par Meigen avec les caractères suivants : tête arrondie, sans avancement brusque à la région buccale : cet espace garni de moustaches; palpes spatuliformes; antennes très-courtes, logées dans une cavité frontale, avec la palette lenticulaire munie d'une soie simple; ailes couchées sur le corps, longues, velues; toutes les cellules terminales fermées par le bord postérieur; pattes postérieures à cuisses grandes et à articles des tarses presque égaux; écusson terminé par deux soies roides ou par deux crins. On trouve ces insectes sur les matières animales corrompues, et toujours dans l'arrière-saison.

Thyréophore Cynophile. *Thyreophora Cynophila*, Panz., Faun. Ins. German., (fasc. 34, tab. 32). Elle est d'un bleu foncé, avec la tête rougeâtre, et deux points noirs sur chaque aile. D'après une observation de Percheron, la tête de cet insecte est phosphorescente. Europe.

THYRÉOPTÈRE. *Thyreopterus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Dejean qui le distingue des autres de la même tribu par la lèvre supérieure qui est droite et plus longue que large; par les palpes dont le dernier article est tout à fait cylindrique; et enfin par le menton qui est muni d'une dent saillante. Les ély-

tres sont très-larges, tronquées au bout; le corselet est carré. Les Thyréoptères sont assez nombreux et propres à l'ancien continent. L'espèce principale est :

Thyréoptère marqué de jaune. *Thyreopterus flavosignatus,* Dej. Il est d'un brun noirâtre, un peu velu; ses élytres sont légèrement striées, marquées de points enfoncés dans les intervalles des stries : chacune d'elles est ornée d'une tache jaune, assez grande, de forme irrégulière et placée vers la base; leur suture en présente une seconde vers l'extrémité, et celle-ci s'étend irrégulièrement de chaque côté; abdomen roussâtre; cuisses jaunes, avec le bout et les pattes noirs. Taille, cinq lignes. Du Sénégal.

THYRIDE. *Thyris.* ins. Genre de Lépidoptères crépusculaires, de la famille des Zygéniens, tribu des Sésiades, établi par Hoffmansegg, avec les caractères suivants : antennes légèrement fusiformes, sans houppe d'écailles à leur extrémité; ailes anguleuses et dentées. L'insecte sur lequel ce genre a été formé est le *Sphynx fenestrina* de Fabricius (God., Lépid. de France, 3, pl. 23, fig. 1). Boisduval, dans son Essai sur une monographie des Zygénides (p. 18) l'a fait connaître le premier, dans son état de chenille. Elle est, dit-il, nue, d'un blanc sale, avec deux lignes latérales de points d'un noir bleuâtre; la tête, les pattes écailleuses et le dessus du premier anneau sont d'un noir brun; sa partie antérieure est un peu effilée. Elle vit à la manière des Cossus, dans les tiges des *Sambucus ebulus* et *niger,* et même dans celle de l'*Arctium lappa.* La chrysalide est raccourcie, légèrement épineuse sur les côtés, comme celle des *Sesia.* L'insecte parfait éclot en juillet; il vole à l'ardeur du soleil sur les Ombellifères, et plus particulièrement sur les fleurs d'hyèble. Il habite la France, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne et l'Amérique septentrionale. Ses ailes sont dentelées, d'un brunâtre doré, avec des points fauves et deux taches vitrées (*V.* sa description et la figure, pl. 1, fig. 4). Une seconde espèce (*Vitrina*), qui se trouve dans l'Amérique septentrionale et même en Andalousie, a les ailes faiblement dentées, noirâtres, avec des taches rouges et une tache vitrée, qui est très-petite sur les supérieures et large aux inférieures.

THYRIDOSTACHIUM. bot. Le genre produit sous ce nom par Neés d'Esenbeck, dans la famille des Graminées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Mnesithea,* de Kunth. *V.* Mnésithée.

THYROPTÈRE. *Thyroptera.* mam. Spix a formé sous ce nom un genre nouveau dans la famille des Chéiroptères, auquel il donne les caractères distinctifs suivants: nez simple; corps mince, petit et grêle; pouce de la main garni d'une sorte d'écuelle subconcave; queue longue, en grande partie soudée à la membrane interfémorale. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce.

Thyroptère tricolore. *Thyroptera tricolor,* Spix. Oreilles fort développées, recouvrant la face et les yeux par un repli interne; oreillon arrondi; pelage d'un brun fauve en dessus, d'un fauve blanchâtre en dessous; membrane interfémorale étroite et d'un brun obscur; doigts postérieurs égaux, grêles, serrés et onguiculés. Longueur, deux pouces; envergure, neuf pouces quatre lignes. Des bords du fleuve des Amazones.

THYRSANTHE. *Thyrsanthus.* bot. Genre de la famille des Apocynacées, institué par Bentham (Hook., Journ. Bot., 3, p. 245) avec les caractères suivants : calice à cinq lobes ovales, imbriqués avant l'épanouissement; corolle profondément quinquéfide, à tube largement infundibuliforme, à limbe presque rotacé, dont les lobes sont lancéolés, obtus, contournés et imbriqués avant l'épanouissement; cinq étamines insérées à la base de la corolle; leurs filaments sont très-courts et filiformes, terminés par des anthères linéaires, cohérentes autour du stigmate, divisées à leur base en deux lobes obtus, glanduleux et courts, terminées au sommet par une membrane pointue et courbée; nectaire consistant en cinq glandes glabres, ovales, courtes et obtuses; deux ovaires poilus supérieurement, glabres à leur base, entourés par le nectaire; plusieurs ovules; style filiforme; stigmate oblongo-conique et courtement bifide. Le fruit consiste en follicules linéaires, un peu épais; semences nombreuses, oblongo-linéaires et bordées par une aile membraneuse et étroite.

Thyrsanthe de Schombourgh. *Thyrsanthus Schomburghii,* Benth. C'est un arbuste grimpant, à feuilles opposées, ovales ou elliptiques, courtement acuminées; les pédoncules sont comprimés et les pédicelles rigides; la corolle est trois fois plus longue que le calice, d'un jaune pâle. De la Guiane.

THYRSANTHUS. bot. Elliott a fondé sous ce nom un genre de Légumineuses, précédemment établi par Nuttal sous celui de *Wisteria. V.* Wistérie.

Le nom de *Thyrsanthus* a encore été employé par Schrank pour désigner un genre fondé sur le *Lysimachia thyrsiflora,* mais qui n'a pas été adopté.

THYRSE. bot. On appelle ainsi une inflorescence dans laquelle les fleurs forment une grappe rameuse, dressée et à peu près pyramidale, comme dans le Marronnier d'Inde, le Lilas, etc. Cette inflorescence n'est pas distincte de la grappe.

THYRSIE. *Thyrsia.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prionites, institué par Dalman, avec les caractères suivants : antennes atteignant le milieu du corps, fusiformes, renflées au milieu, velues, ayant le premier article grand et obconique, le second très-petit, les troisième et quatrième presque globuleux, le cinquième grand et cylindrique, le onzième fort petit et presque glabre; tête petite; mandibules courtes, arquées, bidentées au côté interne; palpes courtes, filiformes, un peu obtuses à leur extrémité; corselet deux fois plus large que long, avec ses angles arrondis et ses bords latéraux mutiques; écusson court, tronqué postérieurement; élytres un peu plus larges que le corselet, presque linéaires, arrondies à l'extrémité et un peu écartées à la suture; pattes comprimées, pubescentes; dernier article des tarses aussi long au moins que les trois précédents réunis.

Thyrsie latérale. *Thyrsia lateralis,* Dalm. Son corps est d'un noir brillant; tête rugueuse, avec le front jaune; corselet pubescent, d'un rouge sanguin pâle, avec une ligne dorsale et une tache latérale oblongue

jaunes; élytres finement chagrinées, avec une bande latérale jaune. Taille, six lignes. Du Brésil.

THYRSINE. BOT. Selon Mentzel, les auteurs donnaient ce nom à l'*Orobanche caryophyllæa*, L. Gleditsch l'a employé pour désigner le genre *Cytinus*.

THYRSIS. BOT. Reneaume a décrit et figuré sous ce nom le *Dianthus barbatus*, L.

THYRSOPTÉRIDE. *Thyrsopteris*. BOT. Genre de Fougères, de la famille des Polypodiacées, établi par Robert Brown, avec les caractères suivants : sporanges imposés sur un réceptacle globuleux et pédicellé; sores réunis en paquets globuleux, recouverts d'une indusie fermée originairement, mais susceptible de s'ouvrir longitudinalement en deux valves. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce, et elle appartient à l'île de San-Juan-Fernandez; sa fronde est membraneuse, triplicato-pinnée à pinnules pinnatifides, dont les lobes inférieurs sont fertiles.

THYSAN. *Thysanus*. BOT. Loureiro appelle ainsi un arbrisseau de la Cochinchine, dont les feuilles sont composées de dix paires de folioles très-entières et glabres; les pédoncules axillaires et multiflores. Les fleurs présentent un calice à cinq folioles, rouge, persistant; cinq pétales oblongs et égaux au calice, ouverts, blancs; dix étamines courtes, à filets réfléchis, à anthères arrondies et dressées; un ovaire tétragone; quatre styles filiformes, insérés latéralement aux quatre angles de l'ovaire; autant de stigmates légèrement bifides; un fruit composé de quatre drupes oblongs, gibbeux, recourbés au sommet, revêtus d'une écorce laineuse, qui s'ouvre latéralement, et renfermant chacun un noyau solitaire, ovale-oblong, lisse, enveloppé à sa base par une tunique charnue et frangée. Loureiro indique son genre comme ayant de l'affinité avec une Simaroubée, le *Simaba;* suivant Willdenow, ce serait un *Ailanthus*. Tous les caractères énoncés ci-dessus portent à croire c'est plutôt une espèce de *Cornarus* ou du moins un genre voisin, et qu'il doit par conséquent prendre place dans le groupe des Connaracées établi aux dépens des anciennes Térébinthacées.

THYSANACHNE. BOT. Le genre de Graminées proposé sous ce nom par Presl, ne diffère pas du genre *Ischæmum*, de Linné. *V.* ISCHÈME.

THYSANOCARPE. *Thysanocarpus*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Hooker qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions égales; corolle composée de quatre pétales hypogynes, entiers, plus courts que le calice; six étamines hypogynes, tétradynamiques, privées de dents; ovaire ovale, comprimé, uniloculaire; style filiforme, décidu ou persistant; stigmate obtus. Le fruit consiste en une silicule indéhiscente, ovale, convexo-plane, garnie d'une aile membraneuse, échancrée au sommet, entière ou percée d'une multitude de petits trous; elle est uniloculaire et monosperme; les semences sont pendantes et point du tout rebordées; l'embryon n'a point d'albumen; les colylédons sont ovales, plans; la radicule est ascendante.

THYSANOCARPE ÉLÉGANTE. *Thysanocarpus elegans*, Fisch. C'est une plante herbacée, annuelle; ses feuilles radicales sont pinnatifides; les caulinaires sont peu nombreuses, éparses, remontées, amplexicaules, lancéolées; les fleurs sont penchées, portées chacune sur un pédicelle, et leur réunion donne lieu à une grappe terminale. De la partie occidentale de la Russie.

THYSANOLÈNE. *Thysanolæna*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Neés, qui le caractérise ainsi : épillets biflores, dont la fleur inférieure est neutre, la supérieure hermaphrodite; deux glumes inégales, plus courtes que les fleurettes et mutiques : l'inférieure est plus petite que l'autre; la fleur neutre a sa paillette herbacée, entière, mutique et glabre; la fleur hermaphrodite a deux paillettes mutiques, dont l'inférieure est herbaceo-membraneuse, trinervée, longuement ciliée; la supérieure est plus courte et plus étroite, linéari-lancéolée et membraneuse; écailles exiguës, arrondies et très-entières; deux étamines; deux styles soudés par leur base; stigmates ciliés.

THYSANOLÈNE DE L'INDE. *Thysanolæna Indica*. Son chaume est élevé et ses feuilles sont larges, rigides et glabres; la grappe florale est ample, décomposée en dessus, formée de nombreux rameaux allongés, filiformes, calleux à leur base, portant des petits épillets.

THYSANOMITRION. BOT. Sous ce nom, Schwægrichen (*Spec. Musc. suppl.*, p. 61, tab. 118) a publié une Mousse formant un genre distinct, qui avait été primitivement observé, peint et décrit par L.-C. Richard. Bridel (*Mantiss. Musc.*, p. 73) a donné au même genre le nom de *Campylopus*. La plante sur laquelle ce genre a été fondé, est une Mousse assez élégante, qui forme des touffes étalées à la surface du sol, sur les pierres, à la montagne de la Soufrière, dans l'île de la Guadeloupe. Ses tiges sont ascendantes, très-peu rameuses, longues depuis un jusqu'à six pouces, grêles, garnies de feuilles rapprochées, dressées, lancéolées, cuspidées, concaves, carénées et brunes. Les organes fructificateurs sont fasciculés au sommet de la tige, portés sur des soies flexueuses et brunes; l'urne est cylindrique, égale, hérissée à la base de rugosités aiguës; le péristome a seize dents courtes, fixées sur le bord intérieur de l'urne; la coiffe est campanulée, subulée, frangée à sa base, munie au sommet de soies courtes. Walker-Arnott, dans le second volume des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, a réuni au genre *Thysanomitrion* plusieurs espèces décrites par les auteurs sous les noms génériques de *Dicranum*, *Weissia*, *Trichostomum* et *Campylopus*. Elles ont toutes la coiffe hérissée à la base de rugosités aiguës, ce qui est le caractère essentiel du genre.

THYSANOPODE. *Thysanopoda*. CRUST. Genre de Stomapodes, de la famille des Caridioïdes, établi par Milne-Edwards qui l'a ainsi caractérisé : carapace recouvrant la tête et cachant tout le thorax; abdomen beaucoup plus long que le céphalothorax, étendu en arrière, composé de sept segments, dont les trois médians présentent à leurs bords postérieur et supérieur une petite épine ordinairement dirigée en arrière; carapace terminée par un petit rostre pointu, qui n'atteint pas le niveau de l'extrémité des yeux, dont les pédoncules sont gros et courts; quatre antennes insérées sur deux lignes : les supérieures ont un pédoncule recourbé à la base, pour recevoir les yeux, et composé

de trois articles cylindroïdes, dont le dernier se termine par deux tiges filiformes, assez longues; à la base des antennes inférieures est une écaille lamelleuse, ciliée en ses bords; bouche située à peu de distance du point d'insertion des antennes inférieures, entourée d'un labre assez gros, d'une languette bifide et d'une paire de mandibules; palpes courtes, aplaties, divisées en trois articles; deux paires de mâchoires appliquées sur les mandibules et la languette : les secondes sont composées de trois articles lamelleux, dont les deux premiers sont bilobés au côté interne; les huit paires de pattes qui suivent les mâchoires sont toutes propres à la locomotion, et sont, à l'exception de la dernière, longues, grêles et bifides; leur article basilaire est gros, court, garni de poils nombreux, portant en dehors une branche moyenne composée de deux pièces, dont la dernière est mince, lamellaire, à bords ciliés. Les cinq premiers segments de l'abdomen supportent aussi de petites pattes natatoires formées d'un pédoncule cylindrique, portant deux lames allongées et ciliées sur les bords, dont l'interne, moins longue que l'externe, porte à son tour un petit appendice cylindrique. Les membres du sixième anneau et le septième constituent une nageoire en éventail, dont la pièce médiane, étroite et pointue, se termine par trois épines acérées; les latérales sont ciliées.

THYSANOPODE TRICUSPIDE. *Thysanopoda tricuspida*, Edw. Cette espèce, entièrement d'un vert brunâtre, a quinze lignes de longueur; elle a été trouvée dans l'océan Atlantique.

THYSANOTHE. *Thysanothus*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Flor. Holl.*, p. 282) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe étalé, persistant, divisé profondément en six segments, dont les intérieurs sont les plus larges; le limbe est coloré de chaque côté; les bords sont garnis de cils articulés; étamines, au nombre de six, rarement de trois, insérées à la base du périanthe ou hypogynes, déclinées, à filets glabres, à anthères linéaires, insérées à la base de l'échancrure; les trois intérieures ordinairement allongées et renversées; ovaire à loges dispermes; style filiforme, décliné; stigmate petit; capsule à trois loges et à trois valves portant les cloisons sur leur milieu; deux graines strophiolées : l'une dressée, l'autre pendante. Dans ce genre, voisin de l'*Arthropodium* et de l'*Anthericum*, se trouve fondu celui constitué par Salisbury (*Parad. Lond.*, 103), sous le nom de *Chlamisporum*.

THYSANOTHE DICHOTOME. *Thysanothus dichotomus*, R. Br.; *Ornithogalum dichotomum*, Labill. C'est une plante herbacée, vivace, à racines fibreuses, à feuilles étroites, linéaires, et à fleurs terminales, en ombelles, portées sur des pédicelles articulés vers leur milieu. De l'Australie.

THYSANOURES. *Thysanoura*. INS. Second ordre, dans la méthode de Latreille, de la classe des Insectes, composé de ceux qui sont aptères, pourvus de six pieds, de mandibules et de mâchoires, qui ne subissent point de métamorphoses, et qui offrent sur les côtés du corps et à son extrémité postérieure des appendices particuliers, facilitant la locomotion. Tous ces insectes sont de petite taille, ont le corps mou, mais le plus souvent garni de petites écailles luisantes, remplacées par des poils dans d'autres; ils fuient la lumière et ne quittent leurs retraites que la nuit. Les uns habitent l'intérieur des maisons, et se tiennent cachés dans les armoires, les fentes des châssis, etc.; les autres se trouvent sous les pierres, ou dans les lieux humides. Ceux-ci courent très-vite; ceux-là ont la faculté de sauter. Cet ordre se divise en deux familles, les Lépismènes et les Podurelles. *V.* ces mots.

THYSSELINUM. BOT. Les anciens désignaient sous ce nom une Ombellifère que Linné plaça dans son genre *Selinum* (*S. palustre*), mais qui en fut séparée comme genre distinct par Crantz et Hoffmann. Ce genre n'a pas été admis par Koch et par les botanistes qui se sont occupés récemment de l'étude des Ombellifères.

TIARELLE. *Tiarella*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées et de la Décandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, profondément découpé en cinq segments ovales, aigus; corolle à cinq pétales oblongs, très-entiers, insérés sur le calice; dix étamines à filets également insérés sur le calice, plus longs que la corolle; ovaire bifide, surmonté de deux styles courts, terminés par des stigmates simples; capsule oblongue, uniloculaire, à deux valves presque planes et dont l'une est plus grande que l'autre.

TIARELLE A FEUILLES EN COEUR. *Tiarella cordifolia*, L., Lamk., Illustr., tab. 373. C'est une jolie plante herbacée, dont les tiges ou hampes sont droites, grêles, nues, hautes de quatre à six pouces. Les feuilles sont toutes radicales, portées sur de longs pétioles, larges, cordiformes, inégalement dentées à leur contour et quelquefois légèrement lobées. Les fleurs sont nombreuses, petites, blanches, situées au sommet des hampes. Cette plante croît au Canada et dans les pays montueux des extrémités de l'Amérique septentrionale.

TIARIDIER. *Tiaridium*. BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Lehmann (*Asperif.*, p. 13) qui l'a ainsi caractérisé : corolle hypocratériforme dont le tube est anguleux, la gorge resserrée et à cinq rayons ou dents inférieures, les découpures du limbe ondulées; style très-court, surmonté d'un stigmate capité; quatre noix biloculaires, mitriformes, acuminées, cohérentes et closes à la base; réceptacle commun nullement visible. Ce genre est formé aux dépens de quelques espèces d'*Heliotropium*, et particulièrement de l'*H. Indicum*, L., dont R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 495) a le premier indiqué la séparation générique, à cause de ses noix mitriformes et profondément bilobées.

TIARIDIER VELOUTÉ. *Tiaridium velutinum*. C'est une plante à tiges herbacées, dressées, hérissées ou très-velues, à feuilles ovales ou cordiformes, aiguës, à corolles plus grandes que le calice. Du Brésil.

TIARIS. OIS. Swainson a proposé ce sous-genre des Gros-Becs pour le *Fringilla ornata*, que le prince de Neuwied a découvert au Brésil et qui se distingue véritablement de ses congénères par un bec épais, en cône allongé, aigu, un peu échancré, à bords sinueux; ses ailes sont courtes, arrondies, avec les deuxième à sixième rémiges presque égales et très-longues. La

queue est arrondie. Au Tiaris élégant, décrit parmi les Gros-Becs, il faut ajouter le

Petit Tiaris. *Tiaris pusillus*, Sw. Il a le plumage olivâtre; huppe, oreilles, poitrine et ventre noirs; sourcils et menton d'un jaune d'or. Du Mexique.

TIATIA. ois. L'un des noms vulgaires de la Litorne, *Turdus pilaris*, L. *V.* Merle.

TIBERIA. mam. Raffinesque nomme ainsi une famille qu'il distingue parmi les Rats, et qui n'a point été adoptée.

TIBIANE. *Tibiana*. polyp. Genre de l'ordre des Tubulariées, ayant pour caractères : polypier phytoïde, fistuleux; rameaux flexueux ou en zigzag, avec des ouvertures polypeuses, latérales, alternes, rarement éparses. Ces Polypiers sont formés de tubes plus ou moins nombreux, agglutinés et liés ensemble sans être anastomosés; à une hauteur qui varie, les tubes se séparent, s'écartent et forment des branches peu ou point ramifiées en général, flexueuses ou en zigzag; les cellules ou les ouvertures dans lesquelles sont situés les Polypes, se trouvent placées à l'extrémité de chaque flexuosité des branches; ces ouvertures sont dirigées vers la base du Polypier ou latéralement. Les tubes des tiges et de leurs divisions sont fistuleux, les sous-cloisons sont internes. La substance des Tibianes est de nature cornée, peu flexible, cassante, quelquefois légèrement crétacée. Ce genre ne renferme que deux espèces : *Tibiana fasciculata* et *ramea*.

TIBICEN. ins. Espèce du genre Cigale. *V.* ce mot.

TIBOUCHINE. *Tibouchina*. bot. Genre de la famille des Mélastomacées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Guian., I, p. 466, tab. 177) et ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, III, p. 143) : calice dont le tube est turbiné, revêtu d'écailles imbriquées, ceint à la base d'un double involucre, l'un et l'autre composés de deux bractées soudées; le limbe a cinq lobes lancéolés, sans appendices entre les lobes; la corolle a cinq pétales ovales; les étamines ont leurs filets glabres; le connectif des anthères est muni à sa base de deux oreillettes obtuses. Ovaire entièrement libre, soyeux au sommet; capsule déhiscente; graines en hélice. Ce genre a été nommé *Savastenia* par Necker.

Tibouchine apre. *Tibouchina aspera*, Aubl.; *Melastoma Tibouchina*, Encyclop., *M. aromatica*, Vahl. C'est un arbrisseau à rameaux légèrement tétragones, à pétioles écailleux et scabres. Les feuilles sont brièvement pétiolées, ovales, obtuses à la base, aiguës au sommet, très-entières, à cinq nervures, hérissées, soyeuses en dessous, couvertes en dessus de poils appliqués et très-serrés vers les nervures. Les fleurs sont rouges, peu nombreuses, formant de petits corymbes terminaux ou axillaires. De la Guiane.

TIBURON. pois. Espèce du genre Squale. *V.* ce mot.

TICANTO ou TIKANTO. bot. Rhéede (*Hort. Mal.*, VI, t. 19) a décrit et figuré sous ce nom, qui a été adopté comme générique par Adanson, le *Guilandina paniculata* de Lamarck. Cette plante fait maintenant partie du genre *Cæsalpinia*.

TICHODROME. *Tichodroma*. ois. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec très-long, faiblement arqué, grêle, cylindrique, anguleux à sa base, déprimé vers la pointe : narines percées horizontalement, à moitié fermées par une membrane voûtée; quatre doigts : trois en avant, l'externe soudé par la base à l'intermédiaire; un en arrière, armé d'un ongle très-long; ailes amples : première rémige courte, deuxième et troisième étagées, les trois suivantes les plus longues; queue arrondie : rectrices à baguettes flexibles. La seule espèce qui jusqu'ici compose le genre Tichodrome fut pendant longtemps considérée comme un Grimpereau; c'est bien à la rigueur un Grimpereau, mais qui ne court pas en tous sens, et avec l'extrême vivacité que l'on remarque dans ces petits hôtes des bois; il se cramponne sur les murs seulement, et s'y tient longtemps dans une situation verticale. Il est d'ailleurs doué de caractères distinctifs, qui ne permettent pas de le confondre avec les véritables Grimpereaux, et Illiger a agi de la manière la plus judicieuse en formant pour lui une coupe générique. Le Tichodrome, fidèle à ses murailles, ne les quitte pas pour nicher, à moins qu'il ne trouve plus de sécurité au milieu des rochers, dans les crevasses inaccessibles à d'autres qu'à lui. Son nid, fait assez négligemment avec des débris de matières ligneuses, entourant un peu de duvet, renferme cinq œufs blanchâtres, finement tachetés de brun. Cet Oiseau n'est pas très-rare dans les parties méridionales de l'Europe; il existe aussi en Barbarie, et l'on assure qu'on le retrouve sous les mêmes latitudes en Asie, jusqu'en Chine. Il se nourrit exclusivement d'insectes ou de leurs larves; il est assujetti à la double mue qui n'est vraiment apparente que chez le mâle, par la chute des plumes noires qui lui parent la gorge au printemps.

Tichodrome échelette. *Tichodroma phœnicoptera*, Temm.; *Certhia muraria*, Gmell., Buff., pl. enl. 372. Parties supérieures d'un gris cendré, clair; sommet de la tête d'une teinte plus rembrunie; tectrices alaires d'un rouge cramoisi vif; rémiges terminées de noir, bordées de cramoisi et marquées intérieurement de deux grandes taches blanches; rectrices noires, terminées de blanc et de cendré; gorge et devant du cou noirs, ainsi que le bec et les pieds; parties inférieures d'un cendré noirâtre. Taille, six pouces et demi. Les femelles et les mâles, en plumage d'hiver, ont toutes les parties supérieures cendrées, la gorge et le devant du cou d'un cendré blanchâtre.

TICHURI. mam. Nom du Minck en Finlande. *V.* Marte.

TICORÉE. *Ticorea*. bot. Genre établi par Aublet et faisant partie de la tribu des Cuspariées, dans la famille des Rutacées, où il se distingue par les caractères suivants : calice à cinq dents ou à cinq divisions peu profondes; corolle de cinq pétales, linéaires, très-longs, réunis en une corolle pseudo-monopétale, tubuleuse, infundibuliforme, à limbe offrant cinq divisions ouvertes, égales ou inégales. Les étamines, au nombre de cinq à huit, dont trois ou six sont stériles, ont leurs filets plans et insérés à la base de la corolle. Les ovaires, au nombre de cinq, sont soudés entre eux et glabres, entourés d'un disque hypogyne, annulaire. Les styles, souvent soudés entre eux, se terminent par un stigmate à cinq lobes; le fruit se compose de cinq capsules monospermes et déhiscentes.

Ticorée fétide. *Ticorea fœtida,* Aubl. Arbuste de dix à douze pieds, à feuilles alternes, trifoliolées; les fleurs sont blanches et forment des corymbes axillaires. Du Brésil.

TICTIC. ois. Espèce du genre Moucherolle. *V.* ce mot.

TICTIVIE. ois. Espèce du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot.

TICUNAS. bot. *V.* Majobamba.

TIEDEMANNIE. *Tiedemannia.* bot. De Candolle (Mém. sur les Ombellifères, p. 51, tab. 12) a établi sous ce nom un genre de la famille des Ombellifères, et qui a pour type une plante que Walter et Pursh avaient placée parmi les *OEnanthe* et Elliott parmi les *Sium.* Caractères : pétales acuminés, réfléchis; ses anthères sont adnées au filet. Le fruit est ovale-plan, formé de deux méricarpes aplatis par le dos, bordés d'une aile membraneuse et munis de cinq côtes filiformes, légères et assez rapprochées. Les vallécules sont planes, remplies chacune par un canal oléifère; on en compte deux sur la commissure. Le carpophore est divisé en deux filets jusqu'à la base; la graine est comprimée dans le même sens que les méricarpes. L'ombelle est composée; l'un et l'autre involucre sont à quatre ou cinq folioles subulées.

Tiedemannie a feuilles cylindriques. *Tiedemannia teretifolia,* Elliott. Cette plante croît dans les marais des forêts de Pins de la Caroline, et offre un aspect rare dans la famille des Ombellifères, par ses feuilles réduites à un pétiole fistuleux, cylindrique, pointu et marqué çà et là de cloisons transversales comme dans l'*Eryngium corniculatum,* et surtout dans l'*Ottoa* de Kunth. Elle ressemble tellement à cette dernière plante qu'on serait tenté de la confondre avec elle, si les caractères carpologiques n'étaient très-différents et ne la rapprochaient davantage du *Pastinaça.*

TIERCELET. ois. On désigne sous ce nom, tous les Oiseaux de proie mâles, dont le volume est toujours moindre d'un tiers que celui des femelles.

TIERS. ois. Dénomination vulgaire du Canard Sarcelle d'été.

Belon donne aussi ce nom au Harle huppé. *V.* Harle.

TIGAREA. bot. Ce genre, d'Aublet, est le même que le *Tetracera,* de Linné, auquel il a été réuni. *V.* Tetracera.

Un autre genre *Tigarea,* proposé par Pursh, dans la famille des Rosacées, a été nommé *Purshia* par le professeur De Candolle.

TIGE. *Caulis.* bot. La tige est cet organe des végétaux, qui croît en sens inverse de la racine, c'est-à-dire qui s'élève dans l'atmosphère, tandis que la racine s'enfonce dans la terre, et qui après s'être divisé en branches et en rameaux, porte les feuilles et les organes de la fructification. A l'exception de quelques végétaux des dernières classes, toutes les plantes phanérogames et une grande partie des Cryptogames ont une tige; mais quelquefois cet organe est si court, tellement peu développé, qu'il paraît ne pas exister, et c'est dans ce cas que l'on dit que les plantes sont *acaules* ou sans tige, comme dans la Primevère, la Dent de Lion, etc. Il ne faut pas confondre avec la tige proprement dite le pédoncule radical ou la hampe, qui, l'un et l'autre, ne sont que des supports propres de fleurs, qui ne donnent jamais naissance à des feuilles, comme dans la Jacinthe, la Dent de Lion, etc. D'après leur organisation et le mode suivant lequel elles se développent, on distingue cinq espèces de tige, savoir : le tronc, le stipe, le chaume, la souche et la tige proprement dite.

1° Le *tronc* est la tige ligneuse des arbres des forêts, du Chêne, du Sapin, du Hêtre, etc. Il est conique, allongé, c'est-à-dire que sa plus grande épaisseur est à sa base et qu'il va en diminuant vers son sommet. Il est nu et simple inférieurement, terminé à son sommet par des divisions successivement plus petites, auxquelles on a donné les noms de branches, de rameaux ou de ramilles ou ramuscules, et qui portent ordinairement les feuilles, les stipules et les organes de la reproduction. Le tronc est propre aux arbres dicotylédonés; il se compose intérieurement d'un canal médullaire central, autour duquel sont placées les couches ligneuses disposées par anneaux concentriques, et enveloppé à l'extérieur d'une écorce bien distincte. Il s'accroît par l'addition successive de nouvelles couches qui se forment chaque année entre le bois et l'écorce.

2° Le *stipe* est la tige ligneuse des végétaux dicotylédonés, tels que les Palmiers, les *Dracœna,* etc.; il a la forme d'une sorte de colonne cylindrique, c'est-à-dire aussi grosse au sommet qu'à la base (ce qui est le contraire du tronc), souvent même plus renflée à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités, rarement ramifiée, couronnée à son sommet par un bouquet de feuilles, entremêlées de fleurs; son écorce, lorsqu'il en a une, est ordinairement peu distincte du reste de la tige. Il se compose intérieurement d'une masse de tissu cellulaire, dans laquelle les fibres ligneuses sont éparses sans ordre; il s'accroît en hauteur par le développement du bouton qui le termine supérieurement, et en épaisseur par la multiplication des filets ligneux de sa circonférence.

3° Le *chaume* est la tige propre aux Graminées, aux Cypéracées, aux Joncs, etc.; elle est simple, rarement ramifiée, le plus souvent fistuleuse, c'est-à-dire creuse intérieurement, séparée de distance en distance par des nœuds ou cloisons pleines et saillantes, d'où partent des feuilles alternes et engaînantes.

4° La *souche* ou *rhizome.* On a donné ce nom aux tiges souterraines et horizontales des plantes vivaces, cachées entièrement ou en partie sous la terre, et qui poussent par une de leurs extrémités, de nouvelles tiges ou de nouvelles feuilles, à mesure que l'autre extrémité se détruit. C'est à cette tige souterraine que l'on donne communément les noms impropres de racine *succise,* racine *progressive,* etc. Les diverses sortes d'Iris, le Sceau de Salomon, la Sylvie, la Scabieuse succise, en offrent des exemples. La souche est absolument organisée comme la Tige proprement dite; outre sa direction à peu près horizontale sous terre, un des principaux caractères de la souche, caractère qui la distingue de la racine, c'est d'offrir toujours, sur quelques points de sa surface, les traces des feuilles ou des tiges des années précédentes, ou des écailles qui en tiennent

lieu, et de s'accroître par sa base ou par le point le plus rapproché des feuilles, ce qui est le contraire de la véritable racine.

5° Enfin on donne le nom commun et général de *Tiges* à toutes celles qui, différentes des quatre espèces précédentes, ne peuvent être rapportées à aucune d'elles. Le nombre des végétaux qui ont une tige proprement dite est de beaucoup le plus considérable.

Il ne sera point question ici de la structure intérieure des Tiges, ni du mode suivant lequel elles s'accroissent; ces sujets importants ont déjà été traités aux mots Accroissement, Anatomie végétale et Monocotylédons.

La Tige peut présenter une foule de modifications qui servent de signes pour caractériser les végétaux :

A. Suivant sa consistance, la Tige peut être : 1° *herbacée,* quand elle est tendre, verte, plus ou moins charnue ou fibreuse, et qu'elle périt complétement chaque année. Une Tige herbacée peut appartenir à une racine annuelle, c'est-à-dire que toute la plante meurt chaque année, ou à une racine vivace, qui, tous les ans, reproduit de nouvelles Tiges herbacées; 2° *suffrutescente* et *demi-ligneuse,* celle qui est ligneuse à sa base, mais dont les rameaux sont herbacés et annuels; telle est celle de la Rue odorante, du Chèvrefeuille, de la Vigne-Vierge, etc.; 3° *ligneuse,* celle qui est dure, persistante dans toutes ses parties. C'est d'après cette consistance de la Tige que l'on a distingué les végétaux en : *Herbes,* ceux qui ont la Tige herbacée ; *Sous-Arbrisseaux,* ceux dont la tige est ligneuse à sa base et herbacée dans ses ramifications; *Arbustes, Arbrisseaux* ou *Arbres,* ceux dont la Tige est complétement ligneuse.

B. La forme de la Tige est très-sujette à varier; ainsi elle est en général cylindrique, d'autres fois comprimée; quelquefois elle présente des angles plus ou moins saillants et plus ou moins nombreux; elle peut être triangulaire, carrée, pentagone, etc.

C. La Tige est *simple,* c'est-à-dire sans aucune ramification, comme celle de la Digitale pourprée, du Bouillon blanc, etc.; elle peut être plus ou moins *ramifiée* ou rameuse, dichotome, trichotome, etc.

D. La Tige n'affecte pas toujours la direction verticale, bien que celle-ci soit la plus générale; quelquefois elle est oblique ou étalée à la surface du sol, rampante quand elle s'étale et s'enracine par tous les points qui touchent à la terre; traçante ou stolonifère, quand elle pousse des rejets qui s'enracinent de distance en distance, comme dans le Fraisier, par exemple, etc., etc.

TIGELLE. *Tigella.* bot. Partie de la plumule formant une sorte d'articulation qui unit la radicule aux cotylédons. *V.* Graine.

TIGERERZ. min. *V.* Amphibole globuliforme radiée.

TIGERINE. conch. Espèce du genre Lucine. *V.* ce mot.

TIGLIER. *Tiglium.* bot. Klotsch a distrait du genre Croton, dans la famille des Euphorbiacées, une espèce qu'il a érigée en genre distinct, lequel est caractérisé ainsi qu'il suit : fleurs monoïques; les mâles ont le calice à cinq divisions égales et valvaires avant l'épanouissement; corolle composée de cinq pétales glanduleux, insérés autour d'un disque laineux; outre les glandes pétalifères, il en existe cinq autres patelliformes, alternant avec les premières; les pétales sont elliptiques, velus intérieurement et contournés avant l'épanouissement; quinze étamines insérées sur le disque; filaments libres, subulés, courbés d'abord, se redressant ensuite et exsertes; anthères introrses, oblongues, biloculaires, adnées au sommet du filament. Les fleurs femelles ont le calice découpé en cinq lobes repliés, la corolle formée de cinq pétales rudimentaires, glanduliformes, insérés au disque qui est obtusément quinquelobé : c'est entre les lobes que s'est opérée l'insertion ; ovaire sessile, à trois loges renfermant chacune un ovule pendant; style glabre, partagé dès sa base en trois parties longues, filiformes, réfléchies et profondément bifides. Le fruit consiste en une capsule glabre, obtusément trigone, tricoque, chartacée et monosperme; semences oblongues, pendantes, recouvertes d'une pellicule crustacée, fragile et d'un brun rougeâtre; hile caronculé; embryon orthotrope, plongé dans un albumen charnu et copieux; cotylédons foliacés et dressés ; radicule supère.

Tiglier crotonoïde. *Tiglium crotonoides ; Croton Tiglium,* Lin. Arbuste dont l'écorce est parsemée de poils disposés en étoiles qui disparaissent avec l'âge; feuilles alternes, membraneuses, longuement pétiolées, dentelées sur les bords, biglanduleuses à leur base; fleurs réunies en grappes terminales et axillaires, les mâles occupant le sommet. Cet arbuste est originaire de l'Inde.

TIGRE. mam. Espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

TIGRE. rept. oph. Espèce du sous-genre Python. *V.* Couleuvre.

TIGRE. moll. Espèce du genre Cône. *V.* ce mot.

TIGRE NOIR. mam. (Laborde.) Variété de Couguar. *V.* ce mot et Chat.

TIGRIDIE. *Tigridia.* bot. Genre de la famille des Iridées et de la Monadelphie Triandrie, L., établi par Jussieu (*Gener. Pl.*, p. 57) sur une plante que Linné avait réunie au genre *Ferraria.* Voici ses caractères essentiels : fleur enveloppée dans une spathe à deux folioles ; périanthe pétaloïde, composé de six parties dont trois extérieures, beaucoup plus grandes que les intérieures; trois étamines réunies par leurs filets en un long tube; style simple, terminé par trois stigmates bifides ; capsule triloculaire.

Tigridie a oeil de Paon. *Tigrida Pavonia,* L. C'est une plante magnifique, remarquable surtout par sa fleur qui est ornée des plus vives couleurs; les bords sont d'un rouge ponceau ou aurore, et le fond est d'un jaune clair, marqué de taches de la même couleur que celle des bords. Cette plante est originaire du Mexique, où elle fut observée dès les premiers temps de la conquête. La plupart des botanistes, depuis Hernandez et Lobel jusqu'à Linné, l'ont mentionnée. Cependant elle n'a commencé à se répandre dans les jardins que vers la fin du siècle dernier.

TIGRINE. bot. Même chose que Tigridie. *V.* ce mot.

TIGRIS. moll. Genre formé par Klein (Méth. ostrac., p. 41) pour deux espèces de Turbos. Ce genre n'a point été adopté. *V.* Turbo.

TIGRISOMA. ois. Synonyme d'Onoré. *V.* Héron.

TIJÉ. ois. Espèce du genre Manakin. *V.* ce mot.

TIJUCA. *Tijuca.* ois. Genre de l'ordre des Omnivores, institué par Lesson, dans ses Centuries zoologiques, pour un Oiseau brésilien dont les mœurs et les habitudes n'ont pu jusqu'ici être étudiées que fort imparfaitement. Les caractères imposés au genre nouveau sont : bec médiocre, plus court que la tête, assez robuste, un peu courbé, terminé en pointe crochue, à bords rentrés, à arête arrondie; narines basales, larges, ouvertes, creusées dans une fosse profonde, en partie recouvertes par des plumes effilées, soyeuses, barbulées; ailes médiocres, amples, à quatrième et cinquième rémiges les plus longues; tarses courts, médiocres, scutellés en avant, à doigts médiocres; queue égale, moyenne, composée de douze rectrices.

Tijuca noir. *Tijuca nigra,* Less., Cent., pl. 6. Son plumage est de nature soyeuse, d'un noir profond et légèrement lustré, avec la base des plumes blanchâtre, couleur qui est aussi celle du duvet qui recouvre la peau; un large miroir jaune à la partie moyenne des ailes; queue reflétant une légère teinte jaune. Bec orangé, entouré de longues plumes sétiformes; pieds bruns. Taille, douze pouces.

TIKANTO. bot. *V.* Ticanto.

TIKLIN. ois. *V.* Gallinule des Philippines.

TILDRA. ois. Nom vulgaire de l'Huitrier Pie. *V.* Huitrier.

TILESIA. bot. Sous le nom de *Tilesia capitata,* Meyer, dans sa Flore d'Essequebo, a publié une plante formant un genre nouveau de Synanthérées qui, selon Sprengel, doit être réuni au genre *Meyera,* de Schreber; mais ce dernier nom est lui-même synonyme de ceux d'*Enydra, Sobrya* et *Cryphiospermum. V.* Enydre.

TILÉSIE. *Tilesia.* polyp. Genre de l'ordre des Escharées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier fossile, pierreux, cylindrique, rameux, tortueux, verruqueux; pores ou cellules petites, réunies en paquets ou en groupes polymorphes saillants, et couvrant en grande partie le Polypier; intervalle entre les groupes lisse et sans pores. Ce genre, établi par Lamouroux, ne renferme qu'une espèce, *Tilesia distorta,* trouvée dans le Forest-Marble des environs de Caen.

TILIA. bot. *V.* Tilleul.

TILIACÉES. bot. Famille naturelle de végétaux dicotylédons polypétales, à insertion hypogyne, ayant pour type et pour genre principal le Tilleul, et composée d'arbres ou d'arbrisseaux, rarement de plantes herbacées, à feuilles alternes, simples, accompagnées à leur base de deux stipules. Les fleurs sont axillaires, pédonculées, solitaires ou diversement groupées; leur calice est simple, formé de quatre à cinq sépales, rapprochés en forme de valves avant l'épanouissement de la fleur, une corolle d'un même nombre de pétales, qui manquent rarement, et sont souvent glanduleux ou munis d'un appendice à leur base ou frangés dans leur contour. Les étamines sont en grand nombre, libres, hypogynes, à anthères biloculaires, s'ouvrant par un sillon longitudinal, rarement par un trou placé au sommet de chaque loge. L'ovaire est libre, offrant de deux à dix loges qui, chacune, contiennent plusieurs ovules insérés à leur angle interne et sur deux rangées longitudinales. Le style est simple, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est une capsule à plusieurs loges, contenant plusieurs graines; quelquefois la capsule est indéhiscente, ou bien le fruit est un drupe monosperme par avortement. Les graines contiennent un embryon droit ou un peu recourbé, dans un endosperme charnu.

Plusieurs genres, autrefois placés dans les Tiliacées, en ont été retirés pour former des types de familles nouvelles. Ainsi le *Flacurtia* est devenu le type de la famille des Flacurtianées; les genres *Bixa, Lœtia* et *Banara* forment la nouvelle famille des Bixinées, du professeur Kunth; les genres *Hermannia, Valtheria* et *Mahernia* forment la tribu des Hermanniées, dans la famille des Byttnériacées. D'un autre côté, le genre *Elæocarpus* avait été retiré de cette famille par Jussieu pour en constituer une distincte sous le nom d'Éléocarpées; mais cette nouvelle famille, qui ne diffère des Tiliacées que par des pétales frangés et des anthères s'ouvrant par un trou placé à leur sommet et non par une fente longitudinale, paraît établie sur des différences de trop peu d'importance, et l'on a fini par la réunir aux Tiliacées comme une simple tribu. Voici l'énumération des genres qui appartiennent à cette famille.

I. Pétales entiers; anthères s'ouvrant par un sillon longitudinal.

Tiliacées vraies.

Sparmannia, Thunb.; *Abatia,* R. et Pav.; *Heliocarpus,* L.; *Antichorus,* L.; *Corchorus,* L.; *Honckenya,* Willdenow; *Triunfetta,* L.; *Grewia,* Juss.; *Columbia,* Pers.; *Tilia,* L.; *Diplophractum,* Desfont.; *Muntingia,* L.; *Apeiba,* Aubl.; *Sloanea,* L.; *Prockia,* Browne.

On réunit encore aux Tiliacées, mais avec quelques doutes, les genres suivants :

Ablania, Aublet; *Gyrostemon,* Desf.; *Christiana,* DC.; *Alegria,* Mocino; *Lutrea,* Willd.; *Vatica,* L.; *Espera,* Willd.; *Wiskstrœmia,* Schrad.; *Berrya,* Roxb.

II. Pétales frangés dans leur contour; anthères s'ouvrant par des pores terminaux.

Éléocarpées.

Elæocarpus, L.; *Aceratium,* De Cand.; *Dicera,* Forst.; *Friesia,* DC.; *Vallea,* Mut.; *Tricuspidaria,* R. et Pav.; *Decadia,* Lour.

Les Tiliacées ont une très-grande affinité avec les Malvacées dont elles diffèrent par leurs étamines libres, leurs anthères à deux loges et leur embryon placé au centre d'un endosperme charnu, avec les Byttnériacées dont elles se distinguent par leurs étamines nombreuses, libres; leur style simple, etc.

TILIACORA. bot. Le genre proposé sous ce nom par Colebrooke, dans la famille des Ménispermées, est identique avec le genre *Cocculus,* de Linné. *V.* ce mot.

TILIGUGU. rept. Espèce du genre Scinque.

TILIN. moll. Nom qu'Adanson (V. au Sénég., pl. 6) a donné au Cône réticulé.

TILIQUA. rept. Sous-genre de Scinques, proposé par

Gray, qui est caractérisé par le manque de dents au palais; il a pour type le *Scincus ocellatus*, de Daudin.

TILLANDSIE. *Tillandsia*. BOT. Vulgairement *Caragate*. Genre de la famille des Broméliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : périanthe double, non adhérent à l'ovaire; l'extérieur ou calice à trois divisions lancéolées, persistantes, roulées sur elles-mêmes; l'intérieur, ou corolle, tubuleux-trifide ou divisé jusqu'à la base en trois pétales plus longs que le calice, ouverts et réfléchis à leur sommet; six étamines dont les filets sont insérés à la base du périanthe intérieur; capsule oblongue-linéaire, acuminée, marquée de trois sillons, à trois loges et à trois valves dont les bords sont roulés en dedans; graines très-nombreuses, environnées d'une aigrette de poils. Ce genre renferme un très-grand nombre d'espèces dont le port est fort variable; plusieurs sont des herbes parasites sur les troncs des arbres; les unes ressemblent à des *Agave* ou à des *Aloes*, les autres à des *Bromelia*. Les *Tillandsia usneoides* et *trichoides* sont surtout remarquables par leurs tiges filiformes et flexueuses. En général leurs feuilles sont engaînantes et radicales; leurs fleurs sont situées au sommet de hampes garnies d'écailles vaginales; elles sont ordinairement disposées en épis, chacune accompagnée d'une spathe. Toutes les Tillandsies croissent en Amérique, particulièrement dans les Antilles, le Brésil, le Pérou, la Colombie et le Mexique.

TILLANDSIE UTRICULÉE. *Tillandsia utriculata*, Willd. Cette plante croît sur les troncs des arbres, dans les forêts des Antilles; ses feuilles, semblables à celles de l'Ananas, sont concaves à l'intérieur, et forment des sortes de réservoirs où l'eau s'amasse et fournit, tant aux hommes qu'aux divers animaux, une boisson excellente.

TILLE. *Tillus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, division des Malacodermes, tribu des Clairones, créé par Olivier. Ces Coléoptères ont une grande affinité avec ceux que Geoffroy a distingués génériquement sous le nom de Clairons; leur corps est cependant un peu plus allongé. Leurs tarses, même vus en dessus, offrent cinq articles dont les troisième et quatrième dilatés, en forme de triangle renversé; le dernier article des palpes est très-grand et sécuriforme; les mandibules sont bidentées à leur extrémité; les antennes sont tantôt dentées en scie, depuis le quatrième article jusqu'au dixième inclusivement, tantôt terminées brusquement depuis le sixième en une massue dentée de la même manière. On trouve ces insectes sur le vieux bois ou sur les troncs des arbres.

TILLE ALLONGÉ. *Tillus elongatus*, Latr.; *Chrysomela elongata*, L. Il est noir, avec le corselet fauve. L'espèce désignée sous le nom d'*ambulans* paraît n'être qu'une variété de la précédente avec le corselet de la couleur du corps. Europe.

TILLÉE. *Tillæa*. BOT. Genre de la famille des Crassulacées, anciennement établi par Micheli, puis adopté par Linné qui y avait réuni des espèces analogues par leur port et leur petitesse, mais assez différentes par leur structure. De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 3, p. 381, et Mém. sur les Crassulacées, p. 13) a rétabli le genre *Tillæa* à peu près dans les limites que Micheli lui avait primitivement assignées, et il a rejeté les *Tillæa aquatica*, L., et *Tillæa Vaillantii*, Willd., dans le genre *Bulliarda* dont il avait autrefois proposé l'établissement dans le Bulletin de la Société Philomatique, n° 49, p. 1, et dans les Plantes grasses, tab. 74. Ainsi réduit, le genre *Tillæa* se compose de très-petites plantes glabres, annuelles, croissant dans les lieux humides, ayant les feuilles entières et opposées, les fleurs blanches, axillaires et solitaires. Le calice est à trois ou quatre divisions; les pétales en même nombre ainsi que les étamines; les écailles nectarifères hypogynes sont extrêmement petites ou peut-être manquent totalement; les carpelles, au nombre de trois ou quatre, sont un peu resserrés vers leur milieu et ne contiennent que deux graines.

TILLÉE MOUSSEUSE. *Tillæa muscosa*, L.; DC., Pl. grass., tab. 73. Sa racine est annuelle et très-menue; elle produit une tige rarement simple, garnie de feuilles très-petites, ovales, aiguës, un peu charnues, opposées et connées à leur base, contenant dans leurs aisselles un faisceau d'autres feuilles, formées par d'autres pousses qui souvent ne se développent point. Les fleurs sont très-petites et blanchâtres. Cette plante croît dans les lieux un peu humides et sablonneux de l'Europe.

TILLEUL. *Tilia*. BOT. Genre de la famille des Tiliacées, présentant des arbres plus ou moins élevés, à feuilles alternes, pétiolées, simples, munies de deux stipules caduques à leur base; leurs pédoncules sont axillaires, uni ou multiflores, accompagnés à leur base d'une bractée allongée, veinée, soudée en grande partie avec le pédoncule, libre dans sa moitié supérieure. Le calice est à cinq divisions profondes et caduques; la corolle est formée de cinq pétales nus ou accompagnés à leur base interne d'une écaille nectarifère. Les étamines sont très-nombreuses et hypogynes. L'ovaire est libre, globuleux, à cinq loges contenant chacune deux ovules. Le style est simple, terminé par un stigmate à cinq lobes. Le fruit est une capsule globuleuse, à cinq loges, indéhiscente. Les espèces de ce genre sont originaires de l'Europe ou de l'Amérique septentrionale. Presque toutes celles qui viennent du nouveau monde ont leurs pétales accompagnés d'une écaille qui naît de leur base et qui parfois est aussi longue que le pétale lui-même, tandis que dans les espèces européennes les pétales sont toujours nus. Parmi ces dernières, on remarque : 1° le TILLEUL SAUVAGE, *Tilia sylvestris*, Desf., ou *T. microphylla*, Vent., Diss., p. 4, t. 1, f. 1, qu'on reconnaît à ses jeunes rameaux verts, ses feuilles plus petites. — 2° Le TILLEUL A LARGES FEUILLES, *T. platyphyllos*, Vent., *loc. cit.*, t. 1, f. 2; qu'on cultive abondamment dans les jardins. Parmi les espèces exotiques, introduites dans les jardins, on doit citer les *Tilia americana*, L.; *T. pubescens*, Ventenat; *T. alba*, Michx., etc.

TILLITES. *Tillites*. INS. L'un des groupes formés dans la quatrième tribu des genres qui forment la famille des Serricornes. Ces genres qui sont nommés *Cylindrus*, Latr.; *Tillus*, Oliv.; *Tilloidea*, Lap., et *Cymatodera*, Gray, se font remarquer en ce que les

insectes qui les composent offrent tous distinctement cinq articles aux tarses et des palpes maxillaires filiformes ou ovalaires.

TILLOIDE. *Tilloidea.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, formé par Laporte, aux dépens du genre *Tillus,* de Fabricius. Caractères : antennes moins allongées et plus élargies que dans les *Tillus,* massue brusquement dentée, à partir du sixième article; dernier article des palpes maxillaires allongé et comprimé; corselet rétréci et comme étranglé postérieurement; élytres non élargies en arrière.

TILLOÏDE UNIFASCIÉE. *Tilloidea unifasciata; Tillus unifasciatus,* Fab. Cette espèce est noire; la base des élytres est fortement ponctuée et rouge; il y a en outre une bande transversale blanche vers le milieu. Taille, deux lignes. Europe.

TILLY. OIS. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

TILLY. BOT. On désigne sous le nom de Graines de Tilly, celles du *Tiglium crotonoïde,* qui donnent par expression une huile excessivement purgative.

TILVAU. OIS. Nom vulgaire du Chevalier aux pieds verts. *V.* CHEVALIER.

TIMA. *Tima.* ACAL. L'un des genres établis par Eschscholtz, dans sa distribution méthodique des Méduisaires, division ou famille des Océanides. Les espèces placées dans le genre Tima, se distinguent par la réunion des caractères suivants : une cavité stomacale peu étendue, s'ouvrant en dehors par un orifice buccal tubiforme; de cette cavité partent quatre canaux assez larges, qui arrivent en se joignant par un petit tube étroit, jusqu'au bord de l'ombrelle, laquelle est en forme de cloche et très-convexe, prolongée en cône par-dessous, avec ses bords garnis de tentacules; le bord de la bouche est simple ou lobé. Eschscholtz n'indique qu'une seule espèce dans ce genre, et il la nomme TIMA A LABRE JAUNE, *Tima flavilabris;* elle a environ trois pouces et se trouve dans l'océan Atlantique.

TIMALIE. *Timalia.* OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec médiocre, comprimé; mandibule supérieure courbée de la base au sommet, à peine échancrée, à arête arrondie et très-saillante entre les narines qui sont placées de chaque côté de cette base, dans une fossette ovalaire; pieds médiocres, très-robustes; ongle postérieur du double plus grand que les antérieurs; ailes courtes; troisième à sixième rémiges échancrées à leur bord extérieur; sixième et septième les plus longues; queue allongée, arrondie. Ce genre a été établi par Horsfield.

TIMALIE BICOLORE. *Timalia hypoleuca,* Frank. Parties supérieures d'un brun grisâtre, nuancé de roux; les inférieures blanches, lavées d'une légère teinte de brunâtre; lorum et gorge blancs; bec noir, très-comprimé; pieds jaunes. Taille, cinq pouces et demi. De l'Inde.

TIMALIE A CALOTTE ROUSSE. *Timalia pileata,* Horsf. Parties supérieures d'un fauve olivâtre; sommet de la tête marron; rémiges fauves, bordées de brun châtain; rectrices fauves, rayées de brunâtre; cou et gorge blancs, striés de noir qui est la couleur de la tige des plumes; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De Java.

TIMALIE CHAPERONNÉE. *V.* TIMALIE A CALOTTE ROUSSE.

TIMALIE CHATARÉE. *Timalia chataræa,* Frank. Parties supérieures d'un brun pâle, les inférieures d'un cendré roussâtre; tête et corps striés de brun; rectrices allongées, étagées, cendrées, traversées par des stries d'un brun roussâtre. Taille, neuf pouces. Du Bengale.

TIMALIE A GORGE NOIRE. *Timalia nigricollis,* Temm., Ois. color., pl. 594, fig. 2. Parties supérieures d'un roux châtain; sommet de la tête noir, finement strié de blanc; occiput d'un noir olivâtre; joues, côtés du cou, poitrine et abdomen d'un gris foncé; gorge et devant du cou noirs, encadrés de blanc; moustache et plaque auriculaire blanches; rémiges et rectrices noires. Taille, cinq pouces. Bornéo.

TIMALIE GULAIRE. *V.* FOURMILIER GULAIRE.

TIMALIE D'HORSFIELD. *Timalia Horsfieldii,* Jardine. Parties supérieures d'un brun marron, les inférieures blanchâtres; pieds jaunes. De l'Inde.

TIMALIE DE MALCOLM. *Timalia Malcomii,* Sykes. Parties supérieures d'un brun grisâtre, plus foncé sur les ailes qui sont finement rayées de brun; parties inférieures blanches, nuancées de rougeâtre; plumes du front bleuâtres; bec brun, jaunâtre à la base de la mandibule inférieure. Taille, onze pouces. De l'Inde.

TIMALIE POLIOCÉPHALE. *Timalia poliocephala,* Temminck, Ois. color., pl. 593, fig. 2. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tête, joues et gorge d'un gris cendré; plumes du front et de la gorge bordées de blanchâtre; rémiges et rectrices, devant du cou et parties inférieures d'un roux brunâtre; mandibule supérieure et pieds d'un noir bleuâtre. Taille, cinq pouces six lignes. Bornéo.

TIMALIE PORTE-CRINS. *Timalia trichorrhos,* Temm., Ois. color., pl. 594, fig. 1. Parties supérieures, joues, poitrine et flancs d'un brun roussâtre; sommet de la tête roux; gorge noire, avec une tache blanche de chaque côté; rémiges et rectrices noires; des bouquets de plumes subulées à barbes désunies partant des flancs et des côtés du dos. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces et demi. De Sumatra.

TIMALIE DE SOMERVILLE. *Timalia Somervillii,* Sykes. Parties supérieures d'un brun roussâtre, les inférieures rousses; devant du cou parsemé de gouttelettes bleuâtres. Bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

TIMALIE TACHETÉE. *Timalia maculata,* Tem., Ois. color., pl. 593, fig. 1. Parties supérieures d'un brun verdâtre; front, gorge et devant du cou noirs, maillés de gris-blanchâtre; croupion mordoré; rémiges et rectrices brunes, bordées de roux. Bec, lorum et pieds noirâtres. Taille, six pouces. La femelle a les teintes plus uniformes; on ne voit point d'écailles noires encadrées de gris au front et à la poitrine. De Sumatra.

TIMALIE THORACIQUE. *Pitta thoracica,* Temm., Ois. color., 76. Plumage d'un brun marron, à l'exception d'une tache noire sur la gorge et d'une plaque blanche sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De Java.

TIMALIE A VENTRE FERRUGINEUX. *Timalia hyperythra,* Frank. Parties supérieures d'un vert-olive brunâtre; sommet de la tête, côtés de la poitrine et petites tectrices alaires d'un brun roussâtre; gorge blanchâtre;

lorum poitrine et parties inférieures d'un roux ferrugineux; bec et pieds d'un jaune orangé sale. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

TIMANDRE. *Timandra.* BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Klotsch qui lui assigne pour caractères : fleurs monoïques; les mâles présentent par leur réunion des grappes courtes; leur calice est urcéolato-campanulé, profondément divisé en quatre lanières; la corolle a quatre pétales imbriqués avant l'épanouissement; point de glandules; huit étamines insérées à un réceptacle nu; des filaments libres, repliés d'abord, puis devenant exsertes; anthères oblongues et biloculaires. Les fleurs femelles sont axillaires et solitaires; leur calice est persistant, à cinq divisions; elles n'ont pas de corolle ni de glandules; l'ovaire est globuleux, à trois loges, renfermant chacune un ovule pendant; trois stigmates sessiles, dressés, à trois ou quatre lobes presque cylindriques. Le fruit consiste en une capsule globuleuse, à trois coques bivalves et monospermes. Les espèces qui constituent ce genre sont des arbustes très-rameux, garnis de feuilles petites, alternes, bistipulées, très-entières ou dentelées, parsemées de poils en étoiles et de points translucides. Du Brésil.

TIMANTHEA. BOT. Ce genre proposé par Salisbury, dans la famille des Synanthérées, a été reconnu identique avec le genre *Baltimora,* de Linné. *V.* ce mot.

TIMARCHE. *Timarcha.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, composé des espèces de Chrysomèles privées d'ailes, ayant les élytres réunies, le corps gibbeux, et dont les tarses sont ordinairement très-dilatés, surtout dans les mâles. On les trouve à terre, dans les bois, sur le gazon sur le bord des chemins. Elles marchent très-lentement, et font sortir par les articulations des pattes une liqueur jaunâtre ou rougeâtre. Les larves ont le corps très-renflé, nu, et presque de la couleur de l'insecte parfait. Linné avait placé une espèce de ce genre, la TIMARCHE TÉNÉBRION, *Tenebrio lævigatus,* Oliv., Col., 6, 91, pl. 1, fig. 11, dans celui de *Tenebrio.* Elle est longue de quatre à huit lignes, noire, avec le corselet et les élytres lisses, finement pointillés, les antennes et les pieds violets. Les Chrysomèles *rugosa, scabra, latipes, coriaria, Goettingensis,* sont aussi des Timarches.

TIMIE. *Timia.* INS. Genre de Diptères de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Gymnomyzides (Règne Animal, 2e édit., II, p. 555), établi par Wiedemann. Parmi les espèces de cette division à antennes plus courtes que la tête, il en est dont la première cellule du limbe postérieur des ailes est presque fermée, telles sont celles qui composent les genres Timie et celui d'Ulidie de Meigen. Le premier se distingue du second par la palette des antennes qui est courte, demi-ovoïde, et par l'abdomen, divisé extérieurement en six anneaux.

TIMIE TÊTE ROUGE. *Timia erythrocephala,* Wiedem. (Anal. Entom., p. 15, f. 6.) Elle est noire, avec la tête, l'écusson et les pattes d'un jaune rougeâtre; on l'a trouvée aux bords du Jaïk et du Volga, sur les fleurs de la Salicaire et des Tamarisques. Sa larve habite dans les Galles ou dans les racines des Salicornes.

TIMIE APICALE. *Timia apicalis,* Meig. (V, t. 53, fig. 16.) Elle est noire, avec les tarses fauves et une tache noire sur les ailes, près de leur extrémité. Elle a été observée en Portugal par le comte de Hoffmansegg, et en Espagne par Léon Dufour.

Duponchel a aussi donné le nom de *Timia* à un genre d'insectes; mais il fait partie de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Noctuélides. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce et de la plus grande rareté; on la nomme *Timia Margarita.* Europe.

TIMMIA. BOT. (Gmelin.) Synonyme de *Cyrtantus,* (Aiton.) *V.* ce mot.

TIMMIE. *Timmia.* BOT. (*Mousses.*) Ce genre établi par Hedwig a été réuni par quelques auteurs au *Mnium* ou *Bryum,* mais il offre des caractères suffisants pour en être séparé. Voici ceux que Walker-Arnott (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, vol. 2, p. 296) lui attribue : péristome double : l'extérieur à seize dents; l'intérieur composé de soixante-quatre cils réunis à la base en une membrane plane, libres au sommet, ou réunis par deux et quatre, et formant ainsi des dents opposées à celles du péristome extérieur.

TIMMIE MÉGAPOLITAINE. *Timmia megapolitana,* Hedw. Cette espèce forme de très-belles touffes vertes sur les Rochers schisteux, dans les Alpes et dans le duché de Mecklembourg; elle se trouve également aux États-Unis d'Amérique, car le *Timmia cucullata,* de Michaux, est la même plante. On lui a réuni en outre le *Timmia polytrichoides* de Bridel, et comme simple variété le *Timmia austriaca.*

TIMONIUS. BOT. Sous ce nom, Rumphius (Herb. Amb., vol. 5, tab. 140) a figuré une variété à feuilles étroites de l'*Erithalis polygama,* Forst.

TIMORIENNE. *Timorienna.* MOLL. Genre que Quoy et Gaimard crurent pouvoir distinguer suffisamment des Biphores, mais qui n'en est séparé réellement que par de très-faibles caractères. Blainville, dans le Traité de Malacologie, l'a admis seulement comme section ou groupe dans le genre Salpa. *V.* ce mot.

TIMUTUA. BOT. L'une des sections du genre *Polygala.*

TINA. BOT. Rœmer et Schultes donnent ce nom au *Gelonium,* de Gærtner et de Du Petit-Thouars, qu'il ne faut point confondre avec le genre du même nom établi par Roxburgh. Cambessèdes a prouvé dans un excellent mémoire, que le *Tina,* fondé sur deux plantes originaires des îles de France et de Madagascar, ne diffère du *Cupania* que par ses fruits biloculaires, caractère qui paraît loin de suffire pour motiver, dans la famille des Sapindacées, des distinctions génériques.

TINAMOTIDE. *Tinamotis.* OIS. Un nouvel Oiseau, de l'ordre des Gallinacés, pris en 1832 dans les Andes du Chili, a fourni à Vigors le sujet de la création d'un genre voisin des Tinamous, et qu'il a caractérisé ainsi qu'il suit : bec fort, presque droit et plan en dessus; ailes médiocres, arrondies : première et septième rémiges presque égales et très-courtes, la troisième et la quatrième les plus longues; trois doigts aux pieds; tarses assez longs et forts; acrotarses réticulés : squames inférieures grandes; doigts de médiocre longueur, les latéraux égaux, l'intermédiaire un peu plus long et tous bordés d'une membrane; acropodes couverts de

scutelles très grandes; ongles plans, grands et étendus; queue courte et presque ronde.

Tinamotide de Pentlandt. *Tinamotis Pentlandtii*, Vig. Son corps est d'un brun cendré sale, rayé de fauve; la tête et le cou sont striés de la même nuance; les cuisses et le croupion sont d'un roux assez vif; le menton est blanchâtre; on voit aussi quelques plumes blanchâtres disséminées sur le cou et le ventre. Taille, quinze pouces.

TINAMOU. *Tinamus*. ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec droit, grêle, déprimé, plus large que haut, obtus ou arrondi à l'extrémité; mandibule supérieure élargie en dessus, fléchie vers le bout; narines percées au milieu du bec, dans une longue fosse nasale, ovoïdes, ouvertes; pieds assez longs; tarse souvent garni d'aspérités à la partie postérieure; quatre doigts courts, entièrement divisés : trois en avant, un en arrière élevé ou touchant la terre; ongles petits et déprimés; ailes courtes; les quatre premières rémiges étagées, les cinquième et sixième les plus longues; queue cachée, composée de dix rectrices, et quelquefois n'en montrant aucun vestige.

Les Tinamous sont, pour les contrées de l'Amérique méridionale, la ressource qu'offrent à l'Europe les diverses espèces de Perdrix; on les y considère comme un excellent gibier, mais la consommation est bien loin d'y être aussi grande que celle que les Européens font chaque année en Perdrix; aussi les Tinamous ont-ils multiplié d'une manière qui serait vraiment affligeante, si les vastes plaines que souvent ils couvrent, n'étaient malheureusement destinées à n'offrir de longtemps le spectacle d'une heureuse culture que tout semble appeler en vain sur ce sol fertile. Ces Oiseaux qui peuvent compenser, par la rapidité de la course, le désavantage de la pesanteur du vol qu'occasionne la brièveté des ailes, sont néanmoins d'un naturel fort stupide, et ne songent guère à prendre la fuite que lorsque le chasseur est pour ainsi dire sur eux. Quoiqu'on les voie souvent en très-grand nombre dans des espaces fort resserrés, l'on n'a jamais aperçu entre eux de marques de sensibilité réelle, et chaque Tinamou paraît isolé au milieu du groupe. Les cris qu'ils font entendre pendant le jour, sont peu bruyants; il n'en est pas de même de ceux du soir, ce qui porterait à penser que, dans la journée, ils ont une tendance à la solitude et qu'ils n'aiment à se réunir que pendant la nuit; mais comme ils sont presque toujours en garde contre leurs nombreux ennemis, et retirés sous les broussailles épaisses, il a, jusqu'ici, été difficile de constater le fait. C'est encore sous ces broussailles et sur la terre revêtue seulement de quelques feuilles sèches, que la femelle pond de quinze à vingt œufs; la couvée a lieu deux fois dans l'année. Les Tinamous se nourrissent de fruits, de baies, de graines et d'insectes surtout; quelquefois ils fréquentent les bois, mais ce n'est qu'accidentellement. On n'est parvenu que fort difficilement à élever des Tinamous en captivité; ils conservent toujours quelque chose de leur humeur farouche, et dès qu'ils peuvent recouvrer leur indépendance, ils n'en laissent pas échapper l'occasion.

Tinamou apequia. *Tinamus obsoletus*, Tem., Ois., color., pl. 196. Parties supérieures d'un brun noirâtre, nuancé de roux; sommet de la tête et dessus du cou d'un noir cendré; côtés du cou et gorge d'un cendré roussâtre; devant du cou, poitrine, flancs et ventre d'un roux ferrugineux clair; longues plumes des flancs qui descendent sur les cuisses, de même que celles de l'abdomen, rousses, largement rayées de noir; rémiges et grandes tectrices alaires brunes, bordées extérieurement de gris-brunâtre; rectrices très-courtes; bec brun-rougeâtre; pieds d'un brun roux. Taille, onze pouces. La femelle a toutes ces teintes beaucoup plus ternes. Du Brésil.

Tinamou Basset. *V.* Nothure moyen.

Tinamou du Brésil. *V.* Tinamou Magoua.

Tinamou carapé. *V.* Nothure pavonin.

Tinamou de Cayenne. C'est le Tinamou Magoua, dans son jeune âge.

Tinamou cendré. *Tinamus cinereus*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures d'une nuance un peu plus claire; tête et cou roussâtres; rémiges noires; rectrices à peine visibles; bec d'un brun foncé, avec la mandibule inférieure blanchâtre; pieds grisâtres. Taille, douze pouces. De la Guiane.

Tinamou chororao. *V.* Tinamou varié.

Tinamou guazu. *Tinamus rufescens*, Temm., Ois. color., pl. 412. Parties supérieures d'un gris faiblement nuancé de roussâtre, avec les plumes traversées par des raies noires et blanches, contiguës par un de leurs bords; sommet de la tête cendré, parsemé de taches oblongues noires, bordées de roux; dessus du cou et poitrine d'un roux isabelle; un trait qui part de la bouche et une tache sur l'oreille, noirâtres; joues, gorge et partie du devant du cou blanchâtres; ventre d'un gris isabelle, faiblement strié de noirâtre; abdomen et flancs grisâtres, rayés de noirâtre; petites tectrices alaires d'un roux isabelle foncé, rayées de noir bordé de blanchâtre; rémiges de la même nuance aux barbes extérieures; point de rectrices; bec assez long, noir à la pointe, jaunâtre à l'origine; pieds brunâtres. Taille, quinze pouces. Du Brésil.

Tinamou Isabelle. *V.* Tinamou guazu.

Tinamou Juo. *V.* Tinamou noctivogue.

Tinamou macoco. *Tinamus adspersus*, Temm., Ois. color., pl. 369. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, transversalement ondulées de noir; vertex brun; gorge blanche; devant du cou, poitrine et ventre cendrés, ondulés de cendré plus clair et de noir; abdomen blanchâtre. Taille, onze pouces. Brésil.

Tinamou Magoua. *Tinamus Brasiliensis*, Lath., Buff., pl. enl. 476. Parties supérieures d'un brun cendré, tacheté de noirâtre; sommet de la tête d'un roux foncé; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices très-courtes; gorge et abdomen blancs; le reste des parties inférieures d'un gris cendré, tacheté de brun; bec noirâtre, blanchâtre en dessous; pieds bruns. Taille, seize pouces. De la Guiane.

Tinamou mocoïcogoe. *V.* Tinamou Magoua.

Tinamou nain. *V.* Tinamou pavonin.

Tinamou noctivague. *Tinamus noctivagus*, Pr. Maxim. Parties supérieures d'un gris cendré obscur, varié de brun et de rougeâtre, rayées de noir; sommet

de la tête et croupion d'un brun ferrugineux; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices de même nuance et très-courtes; gorge blanchâtre; poitrine d'un roux pâle; le reste des parties inférieures roussâtre. Bec brun, blanchâtre à la base de la mandibule inférieure; pieds d'un brun cendré. Taille, treize pouces. Du Brésil.

Tinamou Oariana. *Tinamus strigulosus*, Temm. Parties supérieures d'un roux foncé, avec les grandes plumes frangées de noirâtre; front et sommet de la tête noirs; joues, occiput, nuque et bas du cou d'un roux foncé; bord des rémiges et grandes tectrices alaires brunes, tachetées de blanc et variées de zigzags noirs; rectrices courtes, d'un gris bleuâtre, avec l'extrémité olivâtre; tectrices caudales terminées de blanc-roussâtre, avec des zigzags noirs; gorge d'un blanc roussâtre; poitrine et flancs d'un gris bleuâtre, nuancé de vert-olive; ventre d'un jaune cendré, finement rayé de gris; milieu de l'abdomen blanc, les côtés variés de jaunâtre, de brun et de noir; bec brun, blanchâtre à la base en dessous; pieds d'un jaune cendré. Taille, dix pouces. Du Brésil.

Tinamou ondulé. *V.* Tinamou rayé.

Tinamou petit. *V.* Tinamou Souï.

Tinamou a petit bec. *Tinamus parvirostris*. Parties supérieures d'un cendré uniforme; dos, scapulaires et croupion d'un fauve roux; rémiges secondaires rayées transversalement de noir et de roux; gorge blanchâtre; cou et poitrine blanchâtres, marqués de petites taches longitudinales noirâtres. Bec brun en dessus, blanchâtre en dessous. Pieds grêles, courts et rougeâtres. Taille, dix pouces. Amérique méridionale.

Tinamou plombé. *V.* Tinamou cendré.

Tinamou rayé. *Tinamus undulatus*, Temm.; *Cryptura sylvicola*, Vieill. Parties supérieures rayées de noirâtre et de roussâtre; sommet de la tête d'un brun bleuâtre; petites tectrices alaires brunes, rayées de roussâtre et pointillées de noirâtre; les grandes ainsi que les rémiges d'un roux marron; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; cuisses recouvertes de plumes roussâtres, bordées et ondulées de raies blanchâtres et noires; bec d'un noir bleuâtre, avec la base de la mandibule inférieure blanchâtre; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, douze pouces trois quarts. Du Paraguay.

Tinamou roussatre. *V.* Tinamou Guazu.

Tinamou sabélé. *V.* Tinamou noctivague.

Tinamou Souï. *Tinamus Soui*, Lath., Buff., pl. enl. 829. Parties supérieures d'un brun foncé; sommet de la tête et haut du cou noirâtres; rémiges noires, bordées de brun; rectrices d'un brun sombre, extrêmement courtes; gorge d'un blanc roussâtre; parties inférieures rousses. Bec brun, noirâtre en dessus, d'un blanc jaunâtre à la base des mandibules en dessous; pieds bruns. Taille, neuf pouces. La femelle a les nuances en général plus claires, la tête et le dessus du cou d'un roux brunâtre. Dans toute l'Amérique équinoxiale.

Tinamou a tarses dentés. *Tinamus serratus*, Spix. *V.* Tinamou Magoua.

Tinamou Tao. Même chose que Tinamou Magoua.

Tinamou Tataupa. *Tinamus Tataupa*, Temm., Ois. color., pl. 415; *Cryptura Tataupa*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre foncé, presque noir sur le sommet de la tête, les côtés et le derrière du cou; tectrices alaires brunes, bordées de roux foncé; les rémiges d'une nuance un peu plus sombre; rectrices courtes et brunes; gorge blanche; parties inférieures d'un gris de plomb foncé; tectrices subcaudales et celles qui garnissent les cuisses d'un noir bleuâtre, bordées de blanc. Bec et pieds rouges. Taille, neuf pouces. Cette espèce est sujette à d'assez grandes variations de plumage, dépendantes de l'âge de l'Oiseau; mais toujours y reconnaît-on les nuances caractéristiques. Du Brésil.

Tinamou varié. *Tinamus variegatus*, Lath., Buff., pl. enl. 828. Parties supérieures et flancs d'un brun intense, striés transversalement de roux; sommet de la tête et vertex noirâtres; cou et poitrine roux; gorge et parties inférieures d'un blanc roussâtre; queue courte; bec allongé et noirâtre ainsi que les pieds. Taille, onze pouces. De la Guiane.

Tinamou vermiculé. *Tinamus vermiculatus*, Tem. *V.* Tinamou Macaco.

Tinamou Yapura. *V.* Tinamou Macaco.

Tinamou Ynambu. *V.* Nothure Inambu.

Tinamou Ynambu bleuatre. *V.* Tinamou apequia.

TINAMUS. ois. Synonyne de Tinamou.

TINCAL ou TINKAL. min. *V.* Soude boratée.

TINEA. ins. *V.* Teigne.

TINEA. bot. La plante à laquelle Sprengel (*Neue Entdeckungen*) avait donné le nom de *Tinea triplinervia*, est le *Prockia Crucis* des auteurs.

TINÉITES. *Tineites*. ins. Section de Lépidoptères nocturnes, ainsi nommée du genre primitif, Teigne, *Tinea*, dont elle est formée. Tous les Lépidoptères nocturnes dont les chenilles vivent dans des fourreaux reçurent d'abord de Réaumur cette désignation générale, et il les distingua en Teignes proprement dites et en Fausses-Teignes, selon que ces habitations sont mobiles ou transportées par ces animaux lorsqu'ils marchent, ou qu'elles sont fixes. On peut rapporter aux Fausses-Teignes les chenilles mineuses de feuilles et celles qui vivent dans l'intérieur de divers fruits; mais en adoptant un tel caractère, l'on sera obligé de comprendre dans ce groupe, les Psychés, certaines espèces de Pyrales (*Pomona*), les Aglosses, Lépidoptères nocturnes, qui s'éloignent évidemment, en état parfait, des véritables Teignes ordinaires. Dans la méthode de Linné, les Teignes composent la septième division de son genre *Phalæna* et qu'il signale ainsi : ailes roulées presque cylindriquement; front saillant. Elles constituent une coupe générique propre dans l'Histoire des Insectes des environs de Paris, par Geoffroy; leur tête offre un toupet élevé et avancé; les chenilles sont cachées dans un fourreau qui sert aussi de retraite à leurs chrysalides. Voilà, selon lui, ce qui distingue cette coupe de celle des Phalènes. Les Teignes des appartements et d'autres insectes analogues en sont l'objet. A l'exemple de Linné, Degéer ne les sépare pas génériquement des Phanènes; il se borne à en former diverses sections de sa quatrième famille et de la suivante. La manière dont il distribue ces Phalènes est très-artificielle; car à des Géomètres ou Phalènes

propres succèdent des Lépidoptères de divers genres, qui ne se lient point entre eux. D'après la connaissance des espèces dont Linné compose sa division des Teignes, on voit qu'il s'est proposé de réunir dans ce groupe toutes celles qui présentent les caractères suivants : ailes soit roulées ou moulées sur le corps, soit très-inclinées et appliquées sur ses côtés, relevées postérieurement en manière de queue de coq dans plusieurs; les supérieures étroites et allongées; les inférieures larges, plissées, avec une frange de poils au bord postérieur; corps, ces organes compris, ayant dans le repos une forme presque linéaire. Chenilles rases, munies pour la plupart de seize pattes (deux de plus ou deux de moins dans quelques-unes), cachées tantôt sous une toile soyeuse, tantôt dans l'intérieur de diverses parties des végétaux dont elles se nourrissent; mais se fabriquant le plus souvent, avec les matières animales ou végétales qu'elles rongent, des fourreaux leur servant de domicile, soit fixes, soit mobiles, et où elles subissent leurs métamorphoses. Tel sera le signalement des Tinéites. Les Aglosses et quelques autres Lépidoptères rangés par Réaumur avec les Fausses-Teignes, et dont le port d'ailes forme, lorsque l'insecte est tranquille, un triangle allongé, sont ainsi exclus de cette section, et rentrent dans celle des Pyralides.

Les Tinéites sont les pygmées de l'ordre des Lépidoptères, mais ne le cèdent pas, en ornements, aux espèces plus grandes, excitant sous les mêmes rapports l'admiration; et c'est avec raison que Scopoli (*Entom. Carniol.*, p. 243) a dit : « *Tinearum copia, parvitas, pulchritudo stupenda, ut in his potissimum natura thesauros suos effudisse videatur, tantaque in minimis hisce majestas, ut admirari potius eam liceat, quam aptis verbis indicare;* » de même que dans les Hespéries *Cupido* et *Gnidus* de Fabricius (*Entom. System.*), les ailes présentent souvent des taches ou des points dorés, argentés et en relief, mais placés ici sur les supérieures. Malheureusement, beaucoup de ces insectes sont très-préjudiciables sous la forme de chenilles. Celles des Teignes proprement dites, nommées vulgairement Vers, se vêtissent au moyen des ravages qu'ils effectuent sur les étoffes en laine, dans les fourrures, les crins employés dans la construction des meubles, des poils des Mammifères dont on conserve les peaux dans les musées, ainsi que des plumes ou du duvet des Oiseaux des mêmes collections. A l'aide de leurs mâchoires, ces chenilles coupent ces diverses substances et les réunissent avec de la soie, pour construire les fourreaux cylindriques ou coniques, qui leur servent d'habitation. La nature leur a appris à en augmenter, d'après les degrés de leur croissance, les diamètres; elles les fendent, et, en y ajoutant une nouvelle pièce, elles peuvent leur donner plus de grosseur ou les allonger par un bout. Elles y subissent leurs métamorphoses, après en avoir fermé les ouvertures avec de la soie. Réaumur a exposé avec détails les curieux procédés de ces insectes, et c'est aux Mémoires de ce grand naturaliste que doivent recourir ceux qui désirent les connaître. Une autre chenille de cette section, la Teigne des blés, dont Olivier a fait une Alucite et qui est pour Latreille un Œcophore, est bien plus nuisible par son extrême multiplication et en ce qu'elle détruit l'une des premières substances alimentaires, le blé. Il est encore exposé aux ravages de la chenille d'une autre Tinéite, la fausse-chenille des blés, qui, avec de la soie, en lie plusieurs grains pour s'en former un tuyau dont elle sort de temps en temps, pour ronger le Blé. D'autres Fausses-Teignes en perçant les rayons de cire qui leur sert de nourriture, font de grands dégâts dans les ruches. D'autres chenilles de Tinéites creusent, en divers sens, le parenchyme des feuilles, et y produisent ces espaces desséchés et blanchâtres ou jaunâtres, en forme de taches, de lignes ondulées ou serpentiformes que l'on y observe souvent. Il en est qui rongent la surface de ces feuilles, en s'y mettant à l'abri sous une sorte de tente soyeuse qu'elles se fabriquent. Les boutons, les fruits, les galles même résineuses de quelques arbres conifères, sont pour d'autres leurs habitations et leurs provisions alimentaires. Réaumur en a observé qui se font des fourreaux de pure soie, et qu'il distingue, d'après leurs formes et leur composition, en fourreaux en crosse, et en fourreaux à manteau; l'un des bouts des premiers est contourné, en quelque sorte, en manière de crosse; les seconds sont renfermés dans une enveloppe à deux valves ou battants, formant une sorte de manteau, et qui est un assemblage de petites écailles transparentes, roides, de la couleur d'une feuille sèche, et arrangées à peu près comme les écailles des Poissons. Telle est encore la composition du bout recourbé en crosse des tuyaux précédents. Plusieurs autres chenilles ont pour logement des portions membraneuses de feuilles qu'elles divisent en deux lames et qu'elles appliquent ensuite l'une sur l'autre. Lorsque l'une d'elles est prise sur le bord d'une feuille dentée, l'un des côtés du fourreau présente alors une rangée de dentelures; par celles des deux extrémités du tuyau qui est appliquée sur la feuille, la chenille fait sortir sa tête et ronge le parenchyme du végétal. Le bout opposé offre quelquefois trois arêtes ou trois cornes, et dans quelques autres encore, il est fermé par deux lames de soie identiques. Si l'on coupe une partie de ce tuyau, l'animal répare cette perte en y substituant de nouvelles pièces. On trouve sur l'Astragale et sur quelques autres plantes des fourreaux de Teignes que le même naturaliste désigne sous la dénomination de fourreaux à falbalas, les fragments de feuilles dont ils sont composés formant transversalement des saillies annulaires et dentées sur leurs bords. Certaines Tinéites, toujours en état de larves, logent leurs fourreaux même dans le parenchyme des feuilles. Une étude plus suivie de ces insectes dévoilerait sans doute beaucoup d'autres particularités non moins dignes d'intérêt, et fournirait le moyen d'établir dans cette petite famille des coupes naturelles.

Afin de rapprocher sa nomenclature de celle de Réaumur, Latreille n'a formé, dans la seconde édition du Règne Animal de Cuvier, qu'une seule section des Pyralides et des Tinéites, mais en faisant observer que l'on pourrait les en séparer. Cette dislocation paraît même aujourd'hui nécessaire (*V.* plus haut); et la section des Tinéites se composera exclusivement des genres suivants :

I. Palpes inférieures (ou labiales) avancées; le dernier article, au plus, relevé; palpes supérieures (ou maxillaires) apparentes. Genres : Gallérie (*Galleria*), Crambus (*Crambus*), Alucite (*Alucita*), Euplocame (*Euplocamus*), et Phycis (*Phycis*).

II. Palpes inférieures entièrement relevées et même recourbés, dans plusieures, par-dessus la tête.

A. Palpes inférieures moyennes et très-apparentes; yeux écartés. Genres : Teigne (*Tinea*), Ilithyie (*Ilithyia*), Yponomeute (*Yponomeuta*), et Œcophora (*OEcophora*).

B. Palpes inférieures très-petites et velues; yeux très-rapprochés. Genre : Adèle (*Adela*).

TINELIER. bot. Quelques auteurs ont ainsi francisé le nom du genre *Anguillaria*. *V.* ce mot.

TINGAZU. ois. Espèce du genre Coua. *V.* ce mot.

TINGIS. *Tingis*. ins. Genre d'Hémiptères, de la famille des Géocorises, tribu des Membraneuses, institué par Fabricius, et composé de petites espèces remarquables par leur corps très-aplati, presque diaphane et réticulé dans plusieurs, et dont les antennes sont terminées en bouton, avec le troisième article beaucoup plus long que les autres. La plupart vivent sur les plantes, en piquent les feuilles ou les fleurs et y produisent quelquefois de fausses Galles. L'espèce qui se trouve sur les feuilles du Poirier et que les jardiniers nomment Tigre, s'y multiplie quelquefois en si grande abondance, que tout le parenchyme de ces feuilles est détruit, et que le fruit étant trop à découvert ne parvient point à maturité. La larve du Tingis Clavicorne habite les fleurs de la Germandrée petit Chêne (*Teucrium Chamædrys*), les fait gonfler par ses piqûres, et le pétale s'épaississant, son limbe ne peut plus se développer. Lepelletier et Serville (Encyclop. méthod.) divisent ce genre en trois sections formant elles-mêmes des genres propres. Les espèces dont le corselet se prolonge postérieurement en manière d'écusson, et dont les côtés sont fortement dilatés et membraneux, composent la première et le genre *Tingis* proprement dit. Tels sont les *Tingis pyri, gossypii, cardui,* de Fabricius, et les espèces que Latreille a nommées *cristata, carinata,* ainsi que la Punaise à fraise antique de Geoffroy. Les espèces où le corselet, pareillement prolongé en arrière, n'est point ou très-peu dilaté latéralement, sont comprises dans la seconde section, ou le genre Monanthie : les *Tingis clavicornis, Echii,* de Fabricius, et quelques autres. Celles où l'écusson est distinct du corselet forment la dernière section ou le genre *Picma*.

TINGMIK. ois. Même chose que Largup. *V.* ce mot et Cormoran.

TINI. ois. Nom vulgaire de la Cresserelle. *V.* Faucon.

TINIARIA. bot. Sous-genre de Renouée. *V.* ce mot.

TINIER. bot. L'un des noms vulgaires du *Pinus Cembra*. *V.* Pin. Dans l'Encyclopédie méthodique, on a donné le nom de Tinier à l'ancien genre *Tinus* de Linné, réuni depuis au *Clethra*.

TINKAL. min. Nom vulgaire du sous-borate de Soude. *V.* Soude.

TINNANTIE. *Tinnantia*. bot. Genre de la famille des Commélynacées, institué par Scheidweiler qui lui assigne pour caractères : périgone extérieur formé de trois folioles calicinales et persistantes, l'intérieur de trois folioles pétaloïdes, onguiculées, marcescentes, dont une dissemblable et concave; six étamines alternativement plus grandes; filaments barbus dans leur totalité ou seulement dans leur partie moyenne, ascendants, dilatés à leur base; anthères oblongues, fixées par le milieu, à loges parallèles, contiguës, difformes dans les étamines supérieures; ovaire décline, à trois loges; style glabre, ascendant; stigmate capité. Le fruit est une capsule obtusément trigone, dressée, toruleuse et triloculaire; les semences sont comprimées. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; c'est une plante herbacée, à feuilles ovato-lancéolées, acuminées, plicato-nervurées, crispées sur les bords, poilues en dessus, à gaîne très-entière; les fleurs sont rassemblées en ombelle terminale, portée sur un pédoncule nu; les pédicelles sont glanduloso-pileux et les fleurs d'un rose pourpré. Du Mexique.

TINNUNCULOIDES. ois. Synonyme de Cresserelette. *V.* Faucon.

TINNUNCULUS. ois. Syn. de Cresserelle. *V.* Faucon.

TINOPORE. *Tinoporus*. moll. Genre que proposa Montfort (Conch. Syst., t. I, p. 146) pour un démembrement des Sidérolites de Lamarck, compris aujourd'hui dans les Calcarines de D'Orbigny. *V.* Sidérolite et Calcarines.

TINTILAME. ois. Nom vulgaire de la Charbonnière. *V.* Mésange.

TINTINNUS. inf. Genre formé par Ehrenberg, dans sa méthode de classification des êtres microscopiques; il le place dans la légion des Entérodélés, section des Anopistres cuirassés, avec les caractères suivants : une bouche et un anus distincts, contigus, s'ouvrant dans un intestin autour duquel sont groupés les vésicules stomacales; corps pédicellé, renfermé dans une gaîne membraneuse, sessile.

TINUS. bot. Tournefort employait ce mot comme nom générique de la plante nommée vulgairement *Laurier-Tin* qui appartient au genre *Viburnum*. Trois autres genres du nom de *Tinus* ont été établis par Linné, Burmann et Fabricius, mais tous les trois ont été supprimés et se rapportent aux genres *Clethra, Ardisia* et *Decumaria*.

TIONGINE. bot. Nom français, formé par Poiret dans l'Encyclopédie, du mot chinois *Tsjongina,* pour désigner le genre *Bœckea*. *V.* ce mot.

TIOQUET. ois. Nom vulgaire du Pinson d'Ardenne. *V.* Gros-Bec.

TIPHIE. *Tiphia*. ins. Genre d'Hyménoptères, famille des Fouisseurs, tribu des Scoliètes, institué par Fabricius, et qui se distingue des autres de la même division par les caractères suivants : palpes maxillaires allongées; languette évasée; mandibules étroites, arquées, allant en pointe sans dentelures; premier article des antennes presque conique, le second découvert; une épine recourbée à l'anus des mâles; un point épais, distinct, aux ailes supérieures; leur cellule radiale ouverte ou incomplète dans les femelles; deux cellules cubitales complètes, recevant chacune une nervure récurrente; ébauche d'une troisième cellule, s'étendant jusqu'au

bord postérieur. Ces insectes ont le corps noir et généralement velu ou pubescent. On les trouve sur les fleurs ou à terre, et dans les lieux sablonneux. Les femelles déposent leurs œufs dans des trous de la surface du sol; mais comme ces Hyménoptères sont généralement lourds, il est fort douteux qu'ils puissent, à la manières des Sphex, s'emparer de divers autres insectes pour approvisionner leurs larves.

Tiphie Morio. *Tiphia Morio,* Fab. Son corps est entièrement noir dans les mâles, pubescent et ponctué dans les femelles; les ailes sont diaphanes dans les mâles, et lavées d'une teinte roussâtre dans les femelles. Taille, six lignes. On la trouve en Europe.

Tiphie a cuisses rouges. *Tiphia femorata,* Fab. Elle est noire, velue, avec les cuisses intermédiaires et postérieures d'un roux ferrugineux. Taille, sept lignes. Europe.

TIPHLE. pois. Sous ce nom, Gesner a décrit un Poisson qu'on croit être une espèce de Syngnathe. Dans ces derniers temps, Raffinesque l'a appliqué à un genre qui comprend les *Syngnathus Typhle* et *Acus* de Linné.

TIPUL. ois. Synonyme vulgaire de Grue. *V.* ce mot.

TIPULAIRE. *Tipularia.* bot. Nuttall (*Gener. of north Amer.*, pl. 2, p. 195) a établi sous ce nom un genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., qu'il a ainsi caractérisé : périanthe dont les cinq segments sont spatulés, ouverts : les trois extérieurs oblongs ou obovales, les deux intérieurs plus étroits; labelle entier, très-court et concave, crénelé, muni à la base d'un éperon entier, étroit et filiforme, deux fois plus long que l'ovaire; gynostème libre, dépourvu d'ailes, mais seulement muni d'un rebord sur les côtés; anthère operculée, persistante, renfermant quatre masses polliniques, parallèles, solides, ni granuleuses ni pulvérulentes.

Tipulaire discolore. *Tipularia discolor,* Nuttall; *Orchis discolor*, Pursh (*Flor. Am. sept.*, 2, p. 585.). C'est une plante qui ressemble en quelques points au *Limodorum abortivum;* elle croît dans les endroits stériles, plantés de Pins, depuis la Nouvelle-Jersey jusqu'à la Caroline méridionale. Ses pseudo-bulbes sont ovales-aigus; il en naît une feuille ovale-pétiolée, glabre, nervurée, plissée, purpurine en dessous; sa hampe est nue, glabre, cylindrique, longue d'un pied, pourvue de gaîne; les fleurs sont pédicellées, inclinées et d'un pourpre obscur.

TIPULAIRES ou TIPULITES. *Tipulariæ.* ins. Tribu de Diptères de la famille des Némocères, distingués de la tribu des Culicites par les caractères suivants : trompe le plus souvent très-courte, terminée par deux grandes lèvres, quelquefois longue, en forme de siphon, mais courbée en dessous (asindule); suçoir très-court, de deux à quatre soies au plus; palpes courbées et toujours très-courtes, lorsqu'elles sont relevées. Cette tribu se compose du genre *Tipula* de Linné et des premiers entomologistes; de là l'origine de la dénomination de Tipulaires. Elle en comprend aujourd'hui un grand nombre de genres, établis, pour la plupart, par Meigen. Ainsi que dans les Cousins, leur corps est ordinairement étroit et allongé, avec les pattes longues et grêles; la tête ronde, occupée en majeure partie, surtout dans les mâles, par les yeux à facettes; le thorax est élevé; les ailes sont longues et étroites, tantôt écartées, tantôt croisées horizontalement et quelquefois penchées ou en toit; les balanciers sont nus et proportionnellement plus longs que ceux des autres Diptères; l'abdomen est allongé, cylindrique, souvent terminé en massue dans les mâles, et finissant en pointe dans les femelles. Les antennes sont toujours plus longues que la tête, de quatorze à seize articles dans le plus grand nombre et variant souvent selon les sexes. Celles de plusieurs mâles sont dans les uns pectinées ou en scie, dans les autres garnies de poils formant des panaches, des faisceaux ou des verticilles. Ces Diptères se tiennent sur les plantes, dans les prairies et les jardins. Gœdart et Leuwenhœck ont nommé Tailleurs les grandes espèces; d'autres les ont appelées Tipules Couturières. Les petites ont été désignées par la dénomination de Culiciformes, à raison d'une sorte de ressemblance avec les Cousins. Quelques-unes de ces petites espèces s'élèvent dans les airs et y forment de petites nuées qui montent et descendent continuellement dans une ligne verticale; elles font entendre un petit bourdonnement aigu. C'est surtout en automne que ces insectes sont plus abondants; quelques espèces même se montrent l'hiver. Leurs larves ont la forme de petits Vers allongés, dont la tête est écailleuse ou de figure constante, ordinairement munie de deux très-petites antennes coniques, de deux crochets et de quelques autres pièces, propres à la manducation. Leur corps est annelé ou articulé, sans pattes, pourvu quelquefois cependant d'appendices ou de mamelons qui les simulent ou leur en tiennent même lieu. Les unes ont, de chaque côté, une série de stigmates; d'autres n'en ont que quatre, savoir : deux sur l'un des premiers anneaux, et les deux autres postérieurs. Quelquefois les trachées se prolongent dans l'intérieur de divers poils, qui ont ainsi l'apparence de branchies; d'autres respirent au moyen d'un tuyau postérieur. Il en est qui offrent des yeux ou des organes considérés comme tels. Ces larves ont des habitudes très-variées; les unes, telles que celles des Tipulaires culiciformes, sont aquatiques, et tantôt nagent très-bien, ainsi que la Nymphe, tantôt se tiennent dans des trous, ou dans des fourreaux de diverses matières qu'elles ont fabriqués; d'autres vivent dans la terre, le fumier, ou dans les parties corrompues et humides des végétaux. Il en est qui se nourrissent de Champignons où elles font leur séjour; quelques-unes même de celles-ci les tapissent d'un enduit gluant qui leur sert de lit et de tente. Des Galles ou monstruosités végétales forment l'habitation de quelques autres. L'union des deux sexes se prolonge souvent longtemps. Les derniers anneaux de l'abdomen des femelles composent un oviducte, allant en pointe, ce qui leur donne le moyen d'enfoncer plus ou moins profondément leurs œufs dans les diverses substances propres à la nourriture de leurs larves.

I. Antennes, celles des mâles au moins, notablement plus longues que la tête, filiformes ou sétacées, de plus de douze articles dans presque tous; pieds longs et grêles.

1. Jamais d'yeux lisses; palpes toujours courtes; tête point ou peu prolongée en devant; ailes croisées sur le corps ou en toit, avec des nervures généralement peu nombreuses, longitudinales, divergentes et libres postérieurement; yeux lunulés; jambes sans épines.

A. Antennes entièrement garnies de poils, qui sont beaucoup plus longs dans les mâles et forment un grand panache triangulaire.

TIPULAIRES CULICIFORMES.

a. Des ailes dans les deux sexes. Genres : CORÈTHRE, CHIRONOME, TANYPE.

b. Point d'ailes, dans les femelles au moins. Genre : CHIONÉE.

B. Antennes (de treize articles au moins, dans les deux sexes), n'offrant que des soies courtes, ou tout au plus, et dans les mâles seulement, un seul faisceau de poils, situé à leur base.

TIPULAIRES GALLICOLES.

Genres : CÉRATOPOGON, PSYCHODE, CÉCIDOMYIE, LESTRÉMIE.

2. Des yeux lisses; palpes longues; tête prolongée en devant; ailes écartées, dans plusieurs; nervures de ces ailes, le plus souvent nombreuses, réunies, du moins en partie, transversalement; des cellules discoïdales fermées. Yeux ovales ou ronds, le plus souvent sans échancrure, et accompagnés d'yeux lisses, dans ceux qui en ont une; jambes épineuses.

TIPULAIRES TERRICOLES.

A. Yeux toujours entiers; point d'yeux lisses (ailes écartées dans plusieurs).

a. Ailes toujours écartées; antennes des mâles ordinairement pectinées, en scie ou barbues; dernier article des palpes fort long, comme divisé en petits nœuds. Genres : CTÉNOPHORE, PÉDICIE, TIPULE, NÉPHROTOME, PTYCHOPTÈRE.

b. Ailes le plus souvent couchées sur le corps; dernier article des palpes guère plus long que les autres, point noduleux.

* Antennes de plus de dix articles.

† Antennes presque entièrement grenues. Genres : RHIPIDIE, LASIOPTÈRE, LIMNOBIE, POLYMÈRE.

†† Derniers articles des antennes plus menus que les précédents et allongés. Genres : TRICHOCÈRE, MACROPÈZE, DIXE.

** Antennes de dix ou six articles. Genres : MOEKISTOCÈRE, HEXATOME, NÉMATOCÈRE.

TIPULAIRES FUNGIVORES.

B. Yeux échancrés dans quelques espèces; deux ou trois yeux lisses (ailes toujours couchées sur le corps).

a. Palpes courbées, de quatre articles au moins distincts; antennes filiformes ou sétacées.

* Devant de la tête prolongé en manière de bec ou terminé par une trompe longue, en siphon, se prolongeant le long de la poitrine. Genres : RYPHE, ASINDULE, GNORISTE.

** Tête point notablement prolongée en manière de bec; trompe fort courte.

† Antennes des mâles plus longues que la tête et le thorax (en forme de soie, avec les deux premiers articles plus épais). Genres : BOLITOPHILE, MACROCÈRE.

†† Antennes des deux sexes de la longueur au plus de la tête et du thorax.

γ Les quatre jambes postérieures entièrement garnies au côté extérieur de petites épines. Genres : MYCÉTOPHILE, LEÏA.

γγ Extrémité postérieure des jambes munie seule d'épines. Genres : SCIOPHILE, MYCÉTOBIE, PLATYURE, SYNAPHE, MOLOBRE, CAMPYLOMYZE.

b. Palpes relevées, n'offrant qu'un seul article distinct. Antennes en forme de fuseau comprimé. Genre : CÉROPLATE.

II. Antennes en forme de massue presque cylindrique ou conique, épaisse, perfoliée, ou terminées par un article plus gros, guère plus longues que la tête, dans les deux sexes, de douze articles au plus; corps court, épais.

TIPULAIRES FLORALES.

1. Antennes de douze articles. Genre : CORDYLE.

2. Antennes de onze articles.

A. Point d'yeux lisses distincts. Genre : SIMULIE.

B. Des yeux lisses, distincts.

a. Yeux échancrés; palpes d'un seul article. Genre : SCATOPSE.

b. Yeux sans échancrure; palpes à trois ou quatre articles distincts. Genres : PENTHRÉTIE, DILOPHE.

3. Antennes de huit ou neuf articles. Genres : BIBION, ASPISTE.

TIPULE. *Tipula*. INS. Cette dénomination, ainsi que celles de *Macropedium*, *Macrona*, *Pedo*, etc., fut donnée par les anciens à des Diptères très-analogues par leur forme générale, la longueur de leurs pattes, au Cousin, mais point offensifs. Quelques auteurs les ont encore appelés Tailleurs ou Mouches Couturières; mais leur histoire, établie sur des faits positifs et dégagés d'erreurs, ne date guère que de l'époque où Réaumur publia ses beaux Mémoires. Il proposa de séparer des Tipules, sous le nom de Protipule, d'autres Diptères ayant des rapports avec elles, mais qui en diffèrent par les palpes. Le genre *Tipula* de Linné et des entomologistes du même âge, est devenu le type d'une famille, celle des Tipulaires (*V.* ce mot), et tel qu'il est maintenant limité, se caractérise ainsi : trompe très-courte, bilabiée, dont le suçoir ne paraît formé que de deux soies. Deux palpes saillantes, filiformes, courbées, de cinq articles, dont le dernier long, comme noueux ou annelé; tête plus basse que le thorax, prolongée en devant en manière de museau cylindrique; l'épistome terminé en pointe; yeux arrondis, entiers; point d'yeux lisses; antennes à peu près identiques dans les deux sexes, courtes, sétacées, de treize articles, presque tous cylindriques, avec quelques poils verticillés au bout; le premier plus long, le deuxième court, presque en forme de coupe, et le dernier très-petit. Thorax élevé; ailes elliptiques, écartées dans le repos; deux cellules immédiatement après celle de la côte, partant de l'origine de ces ailes et fermées vers les deux tiers de leur longueur; une troisième cellule pareillement complète, mais petite et arrondie, située immédiatement sous les deux précédentes; trois autres cellules parcourant toute la longueur de l'aile, mais fermées par le bord postérieur, à la suite de celles-ci; l'extrémité extérieure

de l'aile offrant plusieurs autres cellules incomplètes ou fermées de même. Abdomen allongé, terminé dans les femelles par un oviducte extérieur, formé de deux valves écailleuses, conniventes ou réunies, et allant en pointe; il est plus gros au bout ou en massue dans l'autre sexe. Pattes grêles, fort longues, n'ayant d'épines qu'à l'extrémité des jambes.

Ces derniers caractères, ainsi que la manière dont se termine l'abdomen, sont communs à d'autres Tipulaires, celles de la division des Terricoles, de Latreille, ou des Porte-Becs, de Meigen. Pour faciliter l'accouplement, la femelle recourbe son derrière en haut, et le mâle, placé au-devant d'elle, peut en contournant son corps, accrocher en dessous le dernier anneau de l'abdomen de sa compagne. Celle-ci, au moment de la ponte, se tient et marche dans une situation verticale, s'aidant seulement de ses deux dernières pattes et de la pointe écailleuse terminant son abdomen; elle lui sert à percer la terre et à introduire ses œufs dans les trous qu'elle y fait de distance en distance. C'est plus particulièrement au terreau et à la terre des marais qu'elle confie les germes de sa postérité. Ces œufs sont très-durs, d'un noir luisant et de figure oblongue, un peu contournée en manière de croissant. Les larves, d'après les observations de Réaumur, à qui ces détails sont empruntés, ressemblent à des vers allongés, grisâtres, cylindriques, mais amincis aux deux bouts, lisses et sans pattes. La tête, qui est petite, écailleuse et susceptible de se retirer dans l'anneau suivant, offre deux petites antennes charnues et une bouche inférieure, composée de deux crochets, paraissant moins agir l'un contre l'autre, que contre deux autres pièces placées au-dessous d'eux, sur une même ligne, fines, écailleuses, convexes extérieurement, concaves sur l'autre face et dentelées au bord supérieur. Les seuls stigmates que ce grand naturaliste ait pu découvrir sont situés sur le dernier anneau du corps, au nombre de six, et sur deux rangées transverses, deux, quatre. Les deux supérieurs sont plus grands, forment autant de taches brunes qui, vues à la loupe, paraissent être composées de deux plaques circulaires, représentant un œil avec son iris; deux grandes taches parcourant toute la longueur du corps y aboutissent par des filets qu'elles jettent à leur extrémité postérieure. Réaumur pense que l'air pénètre intérieurement par ces stigmates, tandis qu'il sort par les quatre autres plus petits et situés au-dessous; le pourtour du dernier anneau du corps est divisé en six rayons ou angles, dont les deux supérieurs plus grands. Ces larves se nourrissent uniquement de terre, et lorsqu'elles sont très-abondantes dans les mêmes localités, elles nuisent aux plantes, en détachant ou isolant leurs racines et les privant ainsi des sucs nutritifs qu'elles recevraient. On trouve dans le terreau de divers arbres d'autres larves analogues; mais celles-ci appartiennent à d'autres genres de la même division. C'est là aussi que les uns et les autres subissent leurs dernières métamorphoses; les nymphes sont allongées; elles ont antérieurement deux tubes respiratoires, en forme de cornes; les pattes sont repliées sur elles-mêmes ou contournées; elles présentent dans la longueur de l'abdomen des rangées annulaires et transverses de petites épines, qui leur servent à s'élever à la surface du terrain, lorsqu'elles doivent se dépouiller de leur peau et devenir insectes parfaits. Elles peuvent aussi en faire usage pour ramper. Lepelletier et Serville (Encyclop. méth.) ont partagé les Tipules proprement dites en celles qui ont l'une des cellules postérieures des ailes pétiolée, et en celles où toutes ces cellules sont sessiles. Dans la première division se range la Tipule des cultures (*T. oleracea*, L.; *T. pratensis*, Dég., Ins., vi, tab. 18, fig. 12, 13), dont le thorax est cendré, rayé d'obscur; dont l'abdomen est d'un roussâtre foncé, et qui a les ailes noirâtres, avec le côté roussâtre. A l'autre division appartient la Tipule safranée (*T. croceata*, L.), qui est d'un noir velouté, avec trois bandes fauves sur l'abdomen, et une tache brune sur les ailes. Ici vient encore la Tipule cornicine (*T. cornicina*, L.), dont le corps est jaune, avec trois lignes noirâtres sur l'abdomen. Les ailes ont une tache marginale obscure.

TIPULODE. *Tipulodes*. ins. Genre de Lépidoptères diurnes, créé par Boisduval et qui a de très-grands rapports avec les genres *Glaucopis*, *Procris* et *Lithosia*. Toutes les espèces appartiennent à l'Amérique du Sud.

Tipulode négligée. *Tipulodes neglecta*, Boisd. Ailes supérieures d'un brun noirâtre pâle, avec les nervures plus obscures; les inférieures noires, avec une petite frange blanche; front jaune; abdomen d'un noir verdâtre. Taille, quatorze lignes. Du Pérou.

TIQUE. ois. Nom vulgaire du Pipit des buissons. *V.* Pipit.

TIQUE. arach. Nom que l'on donne vulgairement à certains *Acarus*, de Linné, qui s'attachant au corps de divers animaux, en sucent le sang; telles sont plus particulièrement les espèces du genre *Ixode*. *V.* ce mot.

TIQUE ou CIRON DU FROMAGE. *V.* Ciron.

TIQUE ou CIRON DE LA GALE. *V.* Sarcopte.

TIQUE ou TISSERAND D'AUTOMNE. ins. Espèce de Mite qu'on trouve sur les feuilles du Tilleul en automne, et qui appartient au petit genre que Latreille a formé sous le nom de *Gamase*. C'est à tort, ainsi que Latreille l'a remarqué, que Geoffroy avait attribué à cet insecte les productions filamenteuses qu'on voit en cette saison dans la campagne, et qu'on désigne vulgairement par le nom de *fils de la vierge*. Ces filaments sont le résultat du travail d'une petite Araignée.

TIQUE AQUATIQUE. *V.* Hydrachne.

TIQUE DE LA CHAUVE-SOURIS. *V.* Nyctéribie.

TIQUE DES CHIENS. *V.* ces mots à l'article Ixode.

TIQUE DU FROMAGE. *V.* Ciron.

TIQUE DES OISEAUX, DES VOLAILLES. *V.* Ricin.

TIQUE DES PAYS CHAUDS. *V.* les articles Ixode, Chique et Puce.

TIQUE ROUGE SATINÉE. *V.* Trombidie.

TIQUE DES VOLAILLES ou KARAPATE. ins. Nom que l'on donne à l'île Bourbon à une espèce de Mite qui attaque les volailles, et qui vraisemblablement appartient au genre Ixode.

TIQUES. *Ricinicæ*. arachn. Latreille a désigné ainsi, parmi les Arachnides trachéennes, une tribu de la famille des Holètres, ayant pour caractères : huit pieds

propres à la course ou du moins point natatoires; un suçoir formé de trois lames ou lancettes, dont deux représentant les chélicères, et l'autre la languette. Ces Arachnides sont la plupart parasites, et composent les genres Bdelle, Smaride, Ixode et Argas. *V.* ces mots.

TIQUILIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Persoon (*Enchir.*, 1, p. 157) et qui avait pour type le *Lithospermum dichotomum* de la Flore du Pérou, a été réuni au *Coldenia* par Lehmann. *V.* COLDÉNIE.

TIRANITE. *Tiranites.* MOLL. Un morceau de Baculite usé ou incomplétement formé, dépourvu de ses cloisons persillées, a été pour Montfort le sujet de ce genre qui ne pouvait être adopté. *V.* BACULITE.

TIRE-ARRACHE. OIS. Nom vulgaire de la Rousserolle. *V.* SYLVIE.

TIRE-FOND. *Haustator.* MOLL. Genre créé par Montfort, dans le second volume de sa Conchyliologie systématique, pour une Turritelle fossile des environs de Paris, *Turritella imbricataria*, parce que sa suture enfoncée et ses tours anguleux la font ressembler à une vis prenante que les tonneliers mettent en usage et nomment tire-fond. *V.* TURRITELLE.

TIRE-LANGUE. OIS. Nom vulgaire du Torcol. *V.* ce mot.

TIRÉSIAS. PSYCH. Bory de Saint-Vincent a établi et décrit sous ce nom un genre de la famille des Arthrodiées et de la tribu des Zoocarpées, dans lequel il signale comme espèce principale le *Conferva bipartita* de Dilwyn. Le genre *Tiresias* a été adopté par Fries qui l'a placé parmi ses Hydrophyces ou Algues, et qui a fait observer que le genre *Zoocarpea* de Nées d'Ésembeck (*Nov. Act. nat. cur.*, ann. 1815, p. 517) lui était identique.

TIRIN. OIS. (Belon.) Synonyme vulgaire de Cini. *V.* GROS-BEC.

TIRIT. OIS. Nom vulgaire du Mouchet. *V.* ACCENTEUR.

TIRU. *Tirus.* POIS. Genre créé par Raffinesque pour recevoir une seule espèce trouvée dans les mers de Sicile, et voisine des *Salmones*. Ce genre a pour caractères : corps cylindrique; bouche garnie de dents; une nageoire dorsale plus éloignée de la tête que les catopes qui sont dépourvus d'appendices.

TIRU MARBRÉ. *Tirus marmoratus*, Raff. Son dos est marbré de gris et de fauve; son ventre est blanc. Taille, douze à quatorze pouces.

TISIPHONE. REPT. (Fitzinger.) Sous-genre de Vipères, voisin des Trigonocéphales. *V.* VIPÈRE.

TISOA. *Tisoa.* MOLL. FOSS. Marcel de Serres a formé ce genre pour un corps organisé fossile, qu'il a découvert dans le Calcaire jurassique du midi de la France. Ce corps est ovalaire, généralement renflé dans la partie moyenne et légèrement effilé à ses deux extrémités, imitant assez bien la forme d'un Concombre; son test est mince, finement strié, avec deux siphons intérieurs, plus ou moins écartés l'un de l'autre et plus ou moins parallèles; leur ouverture extérieure est placée constamment à l'extrémité la plus large. Ce corps se termine par un sommet assez grêle, mais moins proportionnellement que celui des Bélemnites dont il se rapproche assez bien.

TISOA A SIPHONS. *Tisoa siphonalis*, Marcel. Sa forme est celle de deux cônes allongés, accolés par leur base; sa surface extérieure est presque lisse et unie et le test qui la recouvre paraît très-finement strié. Taille : les fragments observés peuvent la faire porter à quatre pieds environ de longueur sur un diamètre moindre d'un peu plus de moitié. La longueur des siphons est celle de presque tout le corps; le diamètre en est d'environ le vingtième.

TISSA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Adanson (Fam. II, 507), est identique avec le genre *Spergularia*, de Persoon.

TISSERAND. OIS. L'un des noms vulgaires du Worabée. *V.* GROS-BEC.

TISSERANDS. *Textores.* OIS. Vieillot a donné ce nom à la onzième famille des Oiseaux sylvains de sa méthode ornithologique; elle comprend les genres Loriot, Malimbe, Ictérie, Carouge, Baltimore, Troupiale et Cassique.

TISSERIN. *Ploceus.* OIS. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères : bec robuste, dur, fort, en cône assez allongé, convexe, presque droit, aigu, comprimé et fléchi vers la pointe; mandibule supérieure à arête qui s'avance entre les plumes du front; ses bords ainsi que ceux de l'inférieure, sont courbés en dedans; narines ovoïdes, ouvertes, placées de chaque côté près de la surface; pieds médiocres; tarse aussi long que le doigt intermédiaire; quatre doigts : trois en avant soudés à la base, un en arrière; ailes médiocres; quatrième rémige la plus longue. Le nom de Tisserin, donné par Cuvier aux Oiseaux dont se compose ce genre, est tiré de l'art étonnant, de l'adresse toute particulière qu'ils apportent dans la construction de leurs nids : les premiers matériaux de la bâtisse consistent en quelques brins de jonc que l'Oiseau arrange symétriquement et enlace avec l'extrémité des feuilles roides et pointues d'un Pandanus ou de toute autre plante de même élévation; il amasse autour de cette charpente une abondante quantité de soie, de laine, de duvet, de coton et d'autres substances douces et molles, qu'il se met à tisser ou plutôt à feutrer de manière à donner à l'ensemble la forme d'un sac cylindrique, pyramidal ou conique, tout à la fois épais et léger. Ce sac est solidement attaché par un point de suspension, et l'ouverture pratiquée sur l'extrémité de la face opposée au côté d'où soufflent les vents pluvieux, garantit de l'humidité l'intérieur du nid où l'on observe une sorte de cloison qui partage l'appartement en deux; l'espace du fond est destiné à la couveuse, l'autre est occupé par le mâle que vient ensuite retrouver la femelle quand elle ne peut plus habiter avec ses petits sans danger de les écraser. Ces Oiseaux nichent en société, et non-seulement le même arbre reçoit un nombre considérable de couveuses, mais chacune d'elles a l'habitude d'appliquer, lors de chaque ponte, le nouveau nid contre l'ancien, de sorte que l'on finit par ne plus apercevoir qu'une masse de nids accolés les uns contre les autres, et enveloppant les branches dont ils ont occasionné le desséchement. La ponte est en général de trois à cinq œufs. On trouve des Tisserins sur les deux continents, dans la région intertropicale.

Tisserin d'Abyssinie. *Loxia Abyssinica,* Lath. Parties supérieures, ventre, abdomen et jambes jaunes; tête, gorge et poitrine noires; scapulaires noirâtres; tectrices alaires brunes, bordées de gris; rémiges et rectrices noires, frangées de jaune; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. Dans toute l'Afrique.

Tisserin Alecto. *Textor Alecto,* Temm. *V.* Alecto.

Tisserin Baglafecht. *V.* Tisserin d'Abyssinie.

Tisserin du Bengale. *V.* Tisserin Nélicourvi.

Tisserin bicolore. *Ploceus bicolor,* Vieill. Parties supérieures brunes; rémiges et rectrices bordées d'olivâtre; gorge et devant du cou munis de jaune à cause de l'extrémité des plumes qui est de cette couleur; poitrine et parties inférieures d'un jaune vif et foncé; bec gris, avec les bords et le dessous jaunes; pieds gris. Taille, six pouces et demi. Sénégal.

Tisserin Cap-Jaune. *Ploceus Flavicus,* Cuv. Plumage noir, à l'exception du sommet de la tête, des côtés de la gorge et du cou, du dessous du corps, des barbes externes des rémiges et des rectrices qui sont d'un jaune tirant sur l'orangé. Taille, cinq pouces et demi. Afrique.

Tisserin Cap-More. *Oriolus Textor,* Lath., Buff., pl. enl. 375 et 376. Parties supérieures d'un jaune orangé foncé; sommet de la tête, joues, menton et gorge d'un brun noirâtre; nuque et haut du cou d'un brun rougeâtre; tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un brun olivâtre, bordées de jaune; parties inférieures d'un jaune foncé. La femelle offre du jaune clair partout où cette nuance est orangée chez le mâle; du reste, il paraît que les teintes de ce dernier varient beaucoup et se rapprochent de celle de la femelle pendant l'hiver; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces huit lignes. Afrique.

Tisserin capistrate. *Ploceus capitalis; Fringilla capitalis,* Lichst. Parties supérieures verdâtres; tête et gorge noirs; collier jaune; poitrine d'un brun marron; croupion et abdomen jaunes. Taille, cinq pouces et demi. Sénégal.

Tisserin chrysogastre. *Ploceus chrysogaster,* Vig. Tête, joues et parties supérieures d'un brun marron foncé; gorge jaune, variée de brun; parties inférieures d'un jaune orangé. Bec robuste et brun. Taille, six pouces. Afrique.

Tisserin a collier. *Ploceus collaris,* Vieill. Plumage jaune, à l'exception de la tête, du cou, des petites tectrices alaires qui sont noirs; une grande tache d'un brun roussâtre au milieu de la poitrine. Taille, sept pouces. Afrique.

Tisserin flammé. *Ploceus flammiceps,* Cuv. Occiput et abdomen d'un jaune d'or; face, dos et gorge cendrés; région anale blanche. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Inde.

Tisserin fringille. *Ploceus fringilla,* Less. Parties supérieures d'un gris brunâtre, nuancé de roux; les inférieures d'un gris blanchâtre; sourcils jaunes; bec corné; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Afrique.

Tisserin fringilloïde. *Ploceus fringilloides,* Lafresn. Parties supérieures d'un brun sombre, relevé sur le dos par quelques piquetures d'un brun plus clair; tête, côtés et devant du cou noirs, à reflets d'acier bruni; bas du cou, poitrine et dessous du corps blancs, avec une large tache noire au bas de la poitrine; quelques mèches noires sur les flancs; croupion et rectrices d'un noir bronzé. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Inde.

Tisserin a front d'or. *Ploceus aurifrons,* Temm., Ois. color., pl. 175. Parties supérieures variées de brun et de verdâtre; front et sommet de la tête d'un jaune doré; joues et gorge jaunes; côtés du cou et parties inférieures d'un jaune citron; scapulaires, tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un brun verdâtre, bordées de jaune; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures d'un cendré verdâtre, avec le bord des plumes d'un vert jaunâtre, la gorge et les parties inférieures d'un jaune verdâtre, varié de gris; bec et pieds bruns. Afrique méridionale.

Tisserin de la Gambie. *Ploceus Gambianus,* Less.; *Icterus,* Bowd. Parties supérieures brunes; tête et gorge jaunes, variées de brun; ailes et queue brunes, terminées de jaune; parties inférieures d'un gris cendré. Taille, cinq pouces. Madère.

Tisserin a gorge noire. *Ploceus nigricollis,* Vieill., Ois. chant., pl. 45. Parties supérieures d'un brun verdâtre, avec une tache noire sur la nuque; parties inférieures jaunes, avec une tache noire sur la gorge. Taille, cinq pouces et demi. Afrique.

Tisserin grégaire. *Ploceus gregarius; Fringilla gregalis,* Lichst. Parties supérieures d'un brun pourpré, les inférieures d'un jaune pâle, avec la gorge noirâtre. Taille, six pouces. Afrique.

Tisserin guttural. *Ploceus gutturalis,* Vig. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tête et cou d'un jaune orangé foncé; gorge et jugulaires noires; parties inférieures d'un jaune tirant sur l'orangé. Bec assez grêle. Taille, six pouces et demi. Afrique.

Tisserin jaune. *Ploceus luteolus,* Less.; *Fringilla luteola,* Lichst. Parties supérieures verdâtres; sinciput, pourtour de l'œil et gorge noirs; occiput, cou et ventre jaunes. Bec assez grêle. Taille, quatre pouces. Sénégal.

Tisserin jonquille. *Ploceus jonquillaceus,* Vieill. Sommet de la tête d'un noir verdâtre, ainsi qu'un trait qui part de la mandibule supérieure, traverse l'œil et va se perdre à l'occiput; parties supérieures d'un vert olive foncé, les inférieures d'une teinte de jonquille. Bec noir, sourcils jaunes; pieds bruns. Taille, cinq pouces six lignes. De la côte d'Angole.

Tisserin malimbe. *Ploceus cristatus,* Vieill. Joues, gorge et poitrine d'un rouge vif; nuque ornée d'une huppe de même nuance; le reste du plumage, le bec et les pieds noirs. Taille, six pouces. Afrique.

Tisserin a masque noir. *V.* Tisserin d'Abyssinie.

Tisserin Nélicourvi. *Loxia pensilis,* Lath. Parties supérieures d'un vert sombre; tête et devant du cou jaunes; trait oculaire verdâtre; rémiges noires, bordées de verdâtre; rectrices noires; parties inférieures d'un jaune verdâtre; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Madagascar.

Tisserin a nuque jaune. *Ploceus vitellinus,* Less.; *Fringilla vitellina,* Lichst. Parties supérieures d'un

gris olivâtre; front, côtés de la tête et gorge noirs; vertex et cou marrons; nuque d'un beau jaune. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces et demi. De la Sénégambie.

Tisserin orangé. *Ploceus aurantius,* Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; tête, gorge et parties inférieures d'un jaune orangé; un trait noir qui part de l'angle du bec et s'étend au-dessus de l'œil; moyennes tectrices alaires jaunes; grandes tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un vert noirâtre, bordées de jaunâtre. Bec brun; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. Afrique.

Tisserin de Paterson. *Ploceus Patersonii,* Less. Plumage d'un gris cendré; face et gorge noires; flancs gris, pointillés de noir. Taille, cinq pouces. Afrique.

Tisserin des Philippines. *Ploceus Philippensis,* Cuv. Gros-Bec des Philippines, Buff., enl. pl. 135, fig. 2. Sommet de la tête, côtés du cou, gorge et poitrine d'un jaune doré; nuque et dessus du cou jaunes, flammêchés de brun; tectrices alaires brunes, bordées de blanc; rectrices brunes, bordées de jaune; parties inférieures blanchâtres. Bec brun; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces trois lignes.

Tisserin républicain. *V.* Tisserin d'Abyssinie.

Tisserin a sourcils. *Ploceus superciliosus,* Rupp. Parties supérieures d'un cendré verdâtre, avec le bord des tectrices alaires et des rémiges jaune; tête d'un roux marron; sourcils blancs; menton et gorge blanchâtres; une strie noire encadrant le cou par les côtés; parties inférieures blanchâtres. Taille, cinq pouces et demi. Afrique.

Tisserin spilonote. *Ploceus spilonotus,* Vig. Tête et parties supérieures d'un jaune-orangé vif; gorge et cou noirs; haut du dos noir, tacheté de brun; croupion d'un brun jaunâtre; ailes et queue brunes. Taille, six pouces et demi. Afrique.

Tisserin a tête noire. *Ploceus melanocephalus,* Vieill. Tout le plumage d'un jaune clair, à l'exception de la tête, du cou, de la gorge et de la poitrine qui sont noirs, des tectrices alaires, des rémiges et des rectrices qui sont noirâtres, bordées de jaunâtre. Bec noir; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces six lignes. Sénégal.

Tisserin a tête d'or. *Ploceus aureus,* Less. Parties supérieures brunâtres, teintées de gris; sommet de la tête d'un jaune doré; poitrine noire; parties inférieures blanchâtres. Bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Afrique.

Tisserin a tête rouge. *Ploceus erythrocephalus,* Cuv.; *Fringilla erythrocephala,* Gmel. Tête, gorge, haut de la poitrine et croupion d'un rouge vif; manteau, haut du cou et tectrices alaires, d'un gris verdâtre, flammêché de brun. Bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'île Maurice.

Tisserin Toucnam-Courvi. *V.* Tisserin des Philippines.

Tisserin voilé. *Ploceus velatus,* Vieill. Parties supérieures d'un jaune olivâtre; front, côtés de la tête, gorge, devant du cou, d'un noir velouté, qui finit en pointe sur la poitrine; nuque, dessus et côtés du cou, croupion, poitrine, ventre et abdomen d'un jaune doré; rémiges, rectrices et grandes tectrices alaires d'un brun olive, bordées de jaune. Bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, six pouces. La femelle est plus petite, et n'a que le capistrum d'un noir velouté; toutes les autres nuances sont moins vives. Afrique.

Tisserin Worabée. *Fringilla ranunculacea,* Lichst. Plumage d'un jaune luisant comme les pétales de la Renoncule, relevé par le noir profond du pourtour des yeux, de la gorge et du milieu du ventre. Taille, quatre pouces. Abyssinie.

TISSU. *Contextus.* bot. On a donné le nom de Tissu à toutes les parties qui composent les végétaux, et l'on a distingué par des épithètes les différences que l'on y remarque ou que l'on croit y remarquer. Les Tissus des végétaux sont toujours formés par des *vaisseaux* et du *parenchyme* dont les arrangements divers et la plus ou moins grande quantité de l'un des deux relativement à l'autre, donnent lieu à toutes les différences que l'on y observe.

Tissu allongé, Tissu alvéolaire. Il est dû à la réunion des cellules allongées; il constitue une foule de petits tubes fermés aux deux extrémités, et jamais ouverts comme dans le Tissu vasculaire. On observe ce Tissu dans les nervures des feuilles et dans le bois.

Tissu cellulaire. C'est un des deux Tissus qui composent toutes les substances des végétaux. Il existe seul dans les Acotylédones; il prédomine dans les Monocotylédones, et se trouve bien moins abondamment dans les Dicotylédones. *V.* Parenchyme et Tige.

Tissu conducteur. On donne ce nom au Tissu cellulaire, à travers lequel s'opère la fécondation, et qu'on suppose conduire le principe fécondant presque dans le sac embryonnaire.

Tissu d'Aubier. Link donne ce nom au Tissu formé par les *Clostres,* de Dutrochet.

Tissu globulaire. Link donne ce nom à la substance qui constitue la majeure partie du parenchyme, et qui est formée de cellules hexaèdres, de manière à offrir, dans ses différentes coupes, une réunion d'hexaèdres sensiblement réguliers.

Tissu irrégulier. Link désigne ainsi une simple modification du Tissu cellulaire arrondi.

Tissu médullaire. *Contextus medullaris.* Turpin donne ce nom à la matière qui remplit la cavité de certains péricarpes, et dans laquelle les graines paraissent comme nichées. Cette substance, spongieuse dans la *Châtaigne* et la *Noisette,* farineuse dans le *Baobab,* succulente dans l'*Orange,* représente exactement la moelle placée dans le canal ligneux des tiges. (Turpin, *Essai d'une Iconographie élémentaire et philosophique des végétaux,* p. 49.)

Tissu membraneux. Ce Tissu, composé de membranes continues, est le Tissu le plus élémentaire que l'on observe dans l'organisation végétale. C'est lui qui forme la base des Tissus *vasculaire* et *cellulaire,* selon qu'il constitue les parois de vaisseaux ou de cellules.

Tissu réticulaire. C'est le réseau des feuilles et de plusieurs autres organes, formé par une multitude de fibres qui, en se croisant et en s'anastomosant de diverses manières, laissent entre elles des vides ou des alvéoles remplies de parenchyme.

Tissu tigellulaire. *Contextus tigellularis.* Tur-

pin donne ce nom à un Tissu qu'il a observé dans la *Truffe*. Il étend ce nom à un Tissu qu'on rencontre dans les Phanérogames, et qui n'est autre chose que le *Tissu vasculaire,* auquel il a cru devoir substituer ce nouveau nom, parce qu'il n'admet pas de vaisseaux dans les plantes, mais seulement des corps cylindriques et menus, qu'on a pris pour des vaisseaux, et qui sont réellement des *Tigellules* ou petites tiges qui végètent dans l'intérieur de la plante comme les branches d'un arbre végètent dans l'air.

Tissu tubulaire. *V.* Tissu vasculaire.

Tissu utriculaire. *V.* Tissu cellulaire.

Tissu vasculaire. Tissu formé par la réunion d'un certain nombre de vaisseaux continus. C'est ce Tissu qui donne de la solidité aux organes, et constitue en quelque sorte le squelette des plantes. *V.* Vaisseaux.

Tissu vésiculaire. *V.* Tissu globulaire.

TISSUS CELLULAIRE, MUSCULEUX, MÉDULLAIRE ou NERVEUX et FIBREUX. zool. *V.* les mots Animal, Organisation, Système.

TITA. bot. (Scopoli.) Synonyme de *Cassipourea,* d'Aublet.

TITAN. *Titanus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, ayant leur premier article renflé extérieurement à son extrémité, le deuxième très-court, le troisième presque aussi long que les deux suivants réunis; tête un peu convexe; mandibules courtes, robustes, arquées, dentées intérieurement; palpes courtes, un peu velues, les maxillaires plus longues que les labiales, le deuxième article le plus long, le troisième court et globuleux; corselet en carré large, armé latéralement de plusieurs épines plus ou moins fortes; élytres longues, déprimées, relevées latéralement et arrondies à leur extrémité : leur angle sutural est armé d'une petite épine. Corps très-aplati; jambes munies intérieurement de deux rangées d'épines; premier article des tarses triangulaire, un peu plus long que le suivant, le dernier au moins aussi long que les précédents réunis.

Titan Géant. *Titanus Giganteus,* Serv.; *Prionus Giganteus,* Fab.; *Cerambyx Giganteus,* L. Son corps est d'un brun noir foncé; ses mandibules sont noires, très-acérées; sa tête est noire, canaliculée entre les yeux et fortement ponctuée; le corselet est brunâtre avec son disque lisse et ses côtés chagrinés; les élytres sont d'un brun ferrugineux, plus pâles vers l'extrémité; elles ont chacune quatre lignes longitudinales élevées; les pattes sont d'un brun foncé, avec les cuisses garnies inférieurement de tubercules disposés sur deux rangs. Taille, de quatre à cinq pouces. De la Guiane.

TITAN-COTTE. bot. Nom vulgaire d'une espèce de *Strychnos* (*Strychnos Potatorum*) dont les graines servent, dans l'Inde, à purifier les mauvaises eaux.

TITANE. min. Métal découvert en 1781, par William Gregor, dans le sable ferrugineux d'un ruisseau de la vallée de Menachan, en Cornouailles. Il reçut bientôt de Kirwan le nom de Ménachine; mais Klaproth, ayant analysé le Schorl rouge de Hongrie, y découvrit aussi ce même métal et lui donna le nom de Titane, qui lui est resté. On ne l'a point encore observé à l'état métallique dans la nature, et l'on n'est pas même parvenu à le réduire complétement dans les laboratoires; mais feu le docteur Wollaston l'a trouvé dans des scories de forges du pays de Galles, en petits cristaux cubiques, ayant l'éclat et la couleur du Cuivre bruni; sa pesanteur spécifique est de 5,3. Ce métal, à l'état d'Oxyde ou plutôt d'Acide titanique, est la base d'un genre composé de quatre espèces, dans lesquelles il est libre ou combiné, soit avec la Chaux, soit avec l'Oxyde de Fer. Ces quatre espèces sont le Titane oxydé rouge ou le Ruthile, le Titane anatase, la Craïtonite et le Titane silicéo-calcaire ou le Sphène. Les deux dernières, la Craïtonite et le Sphène, ayant déjà été décrites dans ce Dictionnaire, il ne reste plus à parler ici que des deux autres, le Titane oxydé rouge et le Titane anatase. Il faut d'abord indiquer les caractères communs aux différents minerais qui contiennent de l'Oxyde de Titane. Fondus avec la Soude, ils produisent un sel insoluble dans l'eau, mais attaquable par l'Acide muriatique et dont la solution précipite en rouge-brun par le ferro-prussiate de Potasse, si le minerai ne renferme que de l'Oxyde de Titane, et en vert d'herbe s'il contient de l'Oxyde de Fer. Dans l'un et l'autre cas, une lame de Zinc, plongée dans la solution, lui communique toujours une teinte violette.

Titane oxydé rouge ou Ruthile, Schorl rouge de Hongrie, de Born; Titanite, Kirwan. Minéral d'un rouge brunâtre, tirant quelquefois sur le rouge-aurore et sur le jaune-brun, translucide ou opaque, ayant un éclat métalloïde, une dureté assez considérable, une structure laminaire, et s'offrant fréquemment sous la forme de cristaux prismatiques, chargés de cannelures longitudinales. Ces cristaux dérivent d'un prisme droit, à bases carrées, dans lequel le côté de la base est à la hauteur à peu près comme 11 est à 5. Les clivages parallèles à l'axe ont beaucoup de netteté; la cassure transversale est conchoïde et un peu raboteuse. Le Ruthile est facile à casser; sa dureté est presque égale à celle du Quartz; sa pesanteur spécifique est de 4,25. Seul, il est infusible au chalumeau; avec le Borax, il se dissout en produisant beaucoup de bulles. Le Ruthile pur est formé de 66 parties de métal pur et de 34 d'Oxygène. Il est fréquemment mêlé d'oxyde de Fer, d'oxyde de Manganèse et même de Chaux, qui s'y trouvent en quantités très-variables. Les variétés de formes du Ruthile sont peu nombreuses; mais elles sont remarquables par leur tendance générale à s'accoler deux à deux par une face terminale, oblique à l'axe. Les cristaux simples sont des prismes à quatre ou huit pans, terminés par des pyramides du même nombre de faces. La réunion des cristaux maclés a toujours lieu de manière que deux cristaux prismatiques se joignent par deux faces obliques à l'axe, en formant une sorte de coude ou de genou; de là le nom de Géniculés que donne Haüy aux cristaux de Ruthile ainsi accolés, et dont les axes font toujours entre eux, par leur croisement, un angle obtus d'environ 114°. Souvent la jonction se répète plusieurs fois entre un certain nombre de prismes, de telle sorte qu'il résulte de leur assemblage des portions de polygone ou des sortes de ro-

saces analogues à celles que l'on observe dans le Fer pyriteux prismatique. Les variétés de structure sont les suivantes : le Ruthile laminaire, en lames ou en grains à structure lamelleuse. — Le Lamelliforme, en petites lamelles répandues à la surface d'un Quartz hyalin (la Tête-Noire, au Mont-Blanc); en lames hexagonales, aiguës, modifiées sur leurs angles et sur leurs bords (Saint-Christophe en Oisans). — Le cylindroïde, en longs prismes striés et souvent engagés dans du Quartz; en cylindres creux et recouverts de Chlorite (au Saint-Gothard). — L'Aciculaire, en filets capillaires ou en aiguilles qui ont quelquefois un décimètre de longueur et qui sont engagés ordinairement dans le Quartz hyalin (à Madagascar, au Brésil, à Ceylan). — Le Réticulé (Sagénite de Saussure, Crispite de Lamétherie), composé d'aiguilles qui se croisent sous des angles constants, de manière à imiter un réseau ou un filet par leur assortiment (au Saint-Gothard, sur le Quartz, le Feldspath, le Fer oligiste; en Hongrie, près de Boïnick). — Les variétés de mélanges sont : 1° le Titane Ruthile ferrifère (Eisentitan), d'un gris de fer, agissant sur l'aiguille aimantée, renfermant de l'Oxydule de Fer en proportions variables. Certaines variétés granuliformes en contiennent jusqu'à 36 et 40 pour 100; ce qui les a fait regarder comme constituant une véritable combinaison d'Oxyde de Fer et d'Acide titanique, à laquelle on a donné les noms de Fer titané ou de Titanate de Fer. On peut distinguer deux sous-variétés dans le Titane Ruthile ferrifère : le Laminaire ou Massif (Gallitzinite) se trouve dans les terrains primitifs, en masses ou en veines; au Spessart près d'Aschaffenbourg; à Egersund en Norwége : le Granuliforme (Ménakanite, Isérine, Nigrine) provenant en grande partie de la destruction des Roches volcaniques. — 2° Le Titane Ruthile chromifère; d'un gris métallique noirâtre qui approche du gris de fer : à Karingbricka, paroisse de Fernbo, près Sahla en Suède, dans un Talc verdâtre. — 3° Le Titane Ruthile uranifère : à Gersdof, en Saxe.

Le Titane oxydé rouge ou Ruthile, appartient aux terrains primordiaux dans lesquels on le rencontre presque toujours disséminé sous la forme de cristaux, formant quelquefois des nids ou des veines plus ou moins puissantes, ou tapissant de ses aiguilles les cavités de différentes Roches, depuis le Granite le plus ancien jusqu'aux Schistes et aux Calcaires intermédiaires. Les substances qui lui sont le plus ordinairement associées, sont le Quartz hyalin qui lui sert presque toujours de gangue immédiate, le Feldspath, le Fer oligiste, le Fer spathique, la Chlorite, etc. On le trouve dans le Granite en France à Saint-Yrieix, près de Limoges; dans le Gneiss, à Arendal en Norwége où il est associé au Sphène; dans la Pegmatite, aux environs de Candy, île de Ceylan; dans le Granite alpin, vallée de Chamouny; dans le Micaschiste, à Boïnick et Rhonitz en Hongrie, au passage du Simplon et au Saint-Gothard; au milieu des Schistes talqueux, à Saint-Jean de Belleville, vallée de Doron près de Moustiers en Savoie; dans la Syénite, à l'île de Mull; et dans le Calcaire de Rannoch en Écosse. Le Titane Ruthile se rencontre très-rarement dans les terrains pyrogènes : on le cite dans le Basalte de Sattelberg en Bohême. Il est beaucoup plus commun à l'état de Fer titané granuliforme ou de Nigrine, dans les terrains d'alluvion et surtout dans les Sables ferrugineux qui proviennent de la destruction des Roches primordiales et volcaniques (vallée de Menakan en Cornouailles, Iserufer en Bohême, Ohlapian en Transylvanie).

Titane Anatase; Octaédrite. Saussure; Schorl bleu indigo, Romé de l'Isle; Oisanite, Delamétherie. Découvert par Schreiber en Dauphiné, dans les Roches primitives des montagnes de l'Oisans. Ce minéral ne s'est encore montré que sous la forme de très-petits cristaux octaèdres, de deux à huit lignes de longueur; ces cristaux sont rarement incolores; le plus souvent ils ont une teinte d'un bleu indigo ou d'un gris d'acier joint à un éclat demi-métallique. La forme primitive de ces cristaux est, suivant Haüy, un octaèdre à base carrée dont les faces sont inclinées de part et d'autre de la base de 137°. Il ne serait pas impossible de faire dériver cette forme par des modifications assez simples de celle précédemment indiquée comme étant la forme primitive du Titane Ruthile; en sorte que les deux espèces ne sont pas nettement distinguées l'une de l'autre par les caractères cristallographiques. Leur séparation n'est pas établie non plus d'une manière rigoureuse par les résultats de l'analyse chimique; car on n'a pu retirer de cette substance que de l'Oxyde de Titane; mais on ignore à quel degré d'oxydation se trouve ce métal, et s'il est réellement à l'état d'Oxyde pur. Le Titane Anatase se clive avec netteté parallèlement aux faces de l'octaèdre primitif, et de plus dans le sens de la base commune des deux pyramides dont il est l'assemblage. Il est facile à briser; sa cassure est conchoïdale; son éclat se rapproche de l'éclat adamantin; il est transparent, ou au moins translucide, lorsqu'on le place entre l'œil et une vive lumière. Sa dureté est intermédiaire entre celles de la Chaux phosphatée et du Feldspath; sa pesanteur spécifique est de 3,82. Seul, il est infusible; avec le Borax il se comporte comme l'espèce précédente. On ne connaît jusqu'à présent, dans cette espèce, que des variétés de formes et de couleurs; encore ne sont-elles pas très-nombreuses. On distingue parmi les premières : le Titane Anatase primitif; en octaèdre pur, à base carrée, dont les faces sont recouvertes de stries transversales. — Le Basé, qui est la variété précédente dont les sommets sont tronqués parallèlement à la base. — Le Dioctaèdre, provenant d'une modification par quatre faces sur les angles des sommets. Les couleurs les plus ordinaires sont le brun-jaunâtre, le brun enfumé, le gris, le rouge-brun, le bleu indigo pur. Il est plus rare de trouver des cristaux blancs ou presque incolores. Le Titane Anatase, beaucoup moins répandu dans la nature que le Titane oxydé rouge, ne s'est encore trouvé que dans deux ordres de terrains : les terrains primitifs et les terrains d'alluvion. Dans les premiers, on ne le rencontre que dans les fissures et dans les veines quartzeuses qui traversent le Granite et le Micaschiste. C'est dans le Granite du Dauphiné que Schreiber le découvrit pour la première fois, près du hameau de la Villette, commune de Vaujani en Oisans. Il est en cristaux disséminés dans des veines feldspathi-

ques et quartzeuses, et accompagné de Feldspath albite, de Chlorite, de Craïtonite et de Fer oligiste. On l'a retrouvé depuis dans la Gorge de la Selle, au-dessus du pont du Diable, dans la commune de Saint-Christophe. Il a été découvert ensuite au Saint-Gothard par Saussure : il est en cristaux bruns ou noirâtres, quelquefois gris de lin, épars sur des druses de Quartz et de Feldspath adulaire et associés à d'autres cristaux de Fer oligiste, de Titane oxydé rouge, de Sphène et de Zircon. On l'a trouvé encore au-dessus du village de Selvaz dans les Grisons; aux environs de Moustiers en Tarentaise; à Barèges dans les Pyrénées; en Cornouailles, etc.; enfin, dans les sables à Villa-Rica, au Brésil, il se rencontre en cristaux aurifères, isolés, transparents et d'un blanc grisâtre.

TITANIDES. MIN. Nom donné par les méthodistes au groupe comprenant les substances minérales qui ont le Titane pour principe dominant.

TITANIE. *Titania.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Endlicher, qui lui assigne pour caractères : les deux folioles latérales et extérieures du périgone réfléchies, l'intermédiaire plus étroite et étalée; les folioles intérieures sont presque semblables, mais beaucoup plus petites; labelle postérieur, ascendant et réfléchi; gynostème continu avec l'ovaire, très-petit, cylindrique, avec le sommet unidenté de chaque côté; anthère biloculaire; quatre masses polliniques penchées. L'espèce qui, jusqu'ici, constitue seule ce genre appartient à l'île de Norfolk; c'est une plante herbacée, pusille, à feuilles distiques, du milieu desquelles s'élèvent des hampes anguleuses; les fleurs sont très-petites, d'un rouge ponceau très-vif; elles sont réunies en grappes pendantes.

TITANITE. MIN. L'un des noms du Titane oxydé rouge. *V.* TITANE.

TITANOCÉRATOPHYTE. POLYP. Nom par lequel Boerhaave a désigné ses Gorgones.

TITARES. OIS. Espèce du genre Chevalier. *V.* ce mot.

TITHON. INS. Papillon du genre Satyre. *V.* ce mot.

TITHONIE. *Tithonia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées-Rudbeckiées, établi par Desfontaines (Annales du Muséum, t. I, pl. 49, tab. 4). Caractères : involucre plus long que les fleurs du disque, presque campanulé, composé de folioles entièrement libres et irrégulièrement disposées sur trois rangs: les extérieures formant deux rangées, un peu inégales et dissemblables, larges, presque arrondies, coriaces, appliquées, se terminant en un long appendice étalé, ovale, foliacé; les intérieures, en une seule rangée, beaucoup plus petites, oblongues, membraneuses, non terminées par un appendice, plus ou moins analogues aux paillettes du réceptacle; celui-ci est conique, muni de paillettes enveloppant les fleurons, oblongues-lancéolées, coriaces-membraneuses, roides et presque spinescentes. La calathide est radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et à la circonférence d'un rang de demi-fleurons ligulés et neutres. La corolle des fleurs du centre a le tube court et pubescent, le limbe très-long; le tube anthéral est muni au sommet d'un appendice ovale-lancéolé, aigu, à la base d'appendices très-courts. Le fruit est oblong, tétragone, lisse, comme tronqué au sommet, surmonté d'une aigrette en forme de couronne coriace, incisée ou denticulée irrégulièrement, offrant en outre sur les ovaires intérieurs une ou deux petites écailles filiformes, triquètres, légèrement ciliées sur les angles, placées entre les divisions de l'aigrette stéphanoïde. La corolle des fleurs de la circonférence a le tube très-court, la languette longue, large, elliptique, oblongue, ordinairement dentée au sommet. Il n'y a aucun rudiment d'étamines; mais on y observe un ovaire avorté, long, grêle, triquètre, privé de style et surmonté d'une petite aigrette stéphanoïde. Le genre *Tithonia* fut établi primitivement sur une belle plante du Mexique, dont les graines avaient été envoyées, en 1778, au Jardin du Roi par Thierry de Ménonville. Desfontaines décrivit cette plante, et lui donna le nom de *Tithonia tagetiflora.* Elle fut cultivée pendant quelques années au Jardin du Roi, mais elle ne tarda pas à disparaître. Lamarck en donna une mauvaise figure dans ses Illustrations des Genres, tab. 708, et l'auteur du genre la fit connaître quelques années après par une description et par une figure assurément bien supérieure à celle de Lamarck. Enfin, le *Tithonia* ne reparut dans les jardins que vers l'année 1822, époque à laquelle il fleurit à Neuilly chez le duc d'Orléans. Depuis ce temps, cette plante n'est point rare dans les parterres, et elle contribue à la décoration de ceux où l'on cultive les espèces remarquables. Sa tige est haute d'environ un décimètre, droite, légèrement pubescente, munie de feuilles alternes, cordiformes, triangulaires, divisées en rameaux inégaux, portant chacun une calathide dont les fleurs ont une belle couleur d'un jaune de feu. C'est à cette couleur que Desfontaines fit jadis allusion, en donnant à son nouveau genre le nom de l'amant rajeuni de l'Aurore. H. Cassini reconnut que le genre *Tithonia* ne devait point être placé près du *Gaillardia,* de Fougeroux, ainsi que Desfontaines l'avait proposé; il le rapprocha de l'*Helianthus,* et même il y fit entrer, comme seconde espèce, l'*Helianthus tubæformis* de Jacquin, *Hort. Schœnb.*, vol. 3, p. 65, tab. 375.

TITHYMALE. *Tithymalus.* BOT. Sous ce nom les anciens désignaient le genre Euphorbe. *V.* ce mot.

TITHYMALOIDES. BOT. Le genre établi sous ce nom par Tournefort, avait été réuni par Linné à l'*Euphorbia.* Poiteau l'a rétabli sous le nom de *Pedilanthus.* *V.* ce mot.

Ventenat employait le mot Tithymaloïdes pour désigner la famille des Euphorbiacées.

TITHYS. OIS. L'un des synonymes latins du Rouge-Queue. *V.* SYLVIE.

TITIA. OIS. Nom générique proposé par Hermann pour recevoir des Pics à bec recourbé et dont le type est le Promépic de Levaillant.

TITIRE. INS. Nom vulgaire du *Satyrus Bathseba,* de Fabricius. *V.* SATYRE.

TITIRI. OIS. Espèce du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot.

TITIT. OIS. Espèce du genre Gros-Bec.

TITMOUSE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Charbonnière. *V.* MÉSANGE.

TITREC. ois. Synonyme vulgaire de Motteux. *V.* Traquet.

TITTMANNIE. *Tittmannia.* bot. Reichenbach a fondé sous ce nom un genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice divisé en cinq segments égaux ; corolle personnée, la lèvre inférieure trilobée, redressée ; quatre étamines didynames à filets arqués; les anthères supérieures cohérentes; capsule biloculaire, bivalve, à cloison épaissie vers son milieu et formant le placenta. Ce genre se compose de plusieurs plantes placées par les auteurs dans différents genres anciennement connus. L'auteur y rapporte le *Torenia scabra,* de R. Brown, ainsi que l'*Antirrhinum hexandrum,* de Forster, que Brown considérait comme un *Torenia,* l'*Hornemannia viscosa,* de Willdenow, et les *Lindernia monticola* et *grandiflora*, de Nuttall. A l'exception de ces deux dernières espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord, les autres sont indigènes de l'Inde orientale et de la Nouvelle-Hollande. Ce sont de petites plantes herbacées, à feuilles opposées, à pédoncules axillaires et terminaux, dépourvues de bractées; les pédoncules fructifères sont penchés ; ils se redressent après la déhiscence de la capsule. Les *Lindernia alsinoides, scapigera* et *subulata,* que Reichenbach avait aussi compris dans le genre *Tittmannia,* en ont été retirés par Endlicher pour former, comme on l'a vu, le nouveau genre nommé *Ilyogeton. V.* ce mot.

TITYRA. ois. Synonyme de Bécarde. *V.* ce mot.

TIUTVA. ois. Nom vulgaire du Stercoraire parasite. *V.* Stercoraire.

TIVOUCH. ois. Espèce du genre Huppe. *V.* ce mot.

TMÉSIDÈRE. *Tmesidera.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, famille des Cantharidies, institué par Westwood, qui lui assigne pour caractères : tête obtriangulaire, un peu plus étroite que le corselet, dilatée et tronquée au-dessus des yeux qui sont latéraux, échancrés antérieurement; labre petit et prolongé en avant, avec les angles antérieurs émoussés; mandibules minces, subobtuses au sommet, inermes intérieurement; mâchoires cornées, allongées, légèrement ciliées à l'intérieur, terminées par un lobe grand et fortement cilié; palpes maxillaires courtes, formées de quatre articles, dont le deuxième fort long et le quatrième un peu sécuriforme ; menton mince, plus large antérieurement; lèvre grande, resserrée vers le milieu, puis divisée en deux lobes arrondis ; palpes labiales composées de quatre articles, dont le premier très-petit et le troisième un peu sécuriforme; antennes de médiocre longueur, avec le premier article en massue, le deuxième le plus petit, les autres obconiques et comprimés; bord antérieur du corselet arrondi, avec les angles tronqués et incisés : son dos est ciselé; écusson petit; élytres presque du double plus larges que le corselet, parallèles, arrondies au bout qui est faiblement béant ; pieds allongés; jambes simples, comprimées, intérieurement armées de deux éperons très-courts ; ongles dentelés.

Tmésidère rufipenne. *Tmesidera rufipennis,* West. Il est tout noir à l'exception des élytres qui sont testacées. Taille, sept lignes. De la Nouvelle-Hollande.

TMESIPTERIS. bot. (*Lycopodiacées.*) Bernhardi (Journal de Schrader, 1800, vol. 2, p. 131, pl. 2, fig. 5) a établi sous ce nom un genre qui a été réuni par Brown au *Psilotum* de Swartz. Il ne diffère, en effet, de ce dernier genre que par ses capsules biloculaires, caractère qui, selon R. Brown, ne sert qu'à établir une simple section du *Psilotum.* Le *Tmesipteris tannensis,* Bernh., *loc. cit.*, est une plante recueillie par Forster dans la Nouvelle-Zélande et non dans l'île de Tanna. L'espèce nommée aussi *Tmesipteris tannensis* par Labillardière (*Nov.-Holl.*, II, p. 105, tab. 252) en diffère par ses feuilles tronquées au sommet et surmontées d'une petite pointe sétacée. C'est le *Psilotum truncatum*, de R. Brown, qui croît aux environs du Port-Jackson et à la Terre de Diémen. L'une et l'autre sont parasites sur les troncs des Fougères arborescentes.

TMÉSISTERNE. *Tmesisternus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, formant avec quelques autres, tels que ceux de Districhocère, Tragocère et Leptocère, une division particulière, qui se rapproche, sous quelques rapports, des Saperdes, et sous d'autres, comme la forme du corselet et celle de l'abdomen, des Leptures. Les Tmésisternes ont les palpes presque filiformes, les antennes insérées dans une échancrure des yeux, sétacées, simples, plus longues que le corps; le corselet mutique, plus large et lobé postérieurement, avec le présternum prolongé postérieurement, tronqué et reçu, à son extrémité, dans une échancrure du mésosternum. Toutes les espèces connues ont été apportées de l'Australie, et c'est aussi la patrie des Tragocères et des Distichocères.

Tmésisterne varié. *Tmesisternus variegatus,* Latr.; *Callidium variegatum,* Fab. Son corps est noir ; les derniers articles des antennes sont brunâtres; une ligne transversale et deux lignes longitudinales jaunes sur la tête; quatre lignes longitudinales de même couleur sur le corselet; élytres noires, parsemées de très-petits points jaunes, marquées de trois lignes longitudinales élevées; dessous du corps tacheté de jaune; pattes noires; cuisses postérieures marquées d'une tache blanche. Taille, dix lignes. De la Nouvelle-Zélande.

TOANABO. bot. Le genre institué sous ce nom par Aublet (Pl. de la Guiane, I, p, 569) est identique avec le genre *Ternstrœmia,* de Mutis. *V.* Ternstroemie.

TOBINIE. *Tobinia.* bot. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par Desvaux (*in Hamilt. Prodr. Fl. Ind. occid.*, p. 56) aux dépens de quelques *Zanthoxylum* des auteurs, et ainsi caractérisé : calice petit, à trois dents peu prononcées, quelquefois divisé profondément en trois parties; corolle à trois pétales. Les fleurs femelles ont un ovaire à trois lobes, surmonté de trois stigmates filiformes; trois carpelles monospermes. Ce genre s'éloigne suffisamment du *Zanthoxylum* par son calice tridenté ou tripartite, par le nombre de ses pétales, de ses étamines, de ses styles et de ses carpelles.

Tobinie épineuse. *Tobinia spinosa,* Desv.; *Xanthoxylon spinosum,* Sw. C'est un arbuste élevé, à feuilles imparipinnées, dont les folioles sont ovales, légèrement échancrées et crénelées, glabres en des-

sous, avec les pétioles fortement garnis d'épines. Les fleurs sont réunies en cime terminale. De la Jamaïque.

TOC. OIS. Espèce du genre Calao, que Lesson a faite type d'un sous-genre distinct. *V.* CALAO.

TOCARD. OIS. Espèce du genre Toucan. *V.* Lev., Hist. des Touc., pl. 9. De l'Amérique méridionale. *V.* TOUCAN.

TOCKAIE, TOCQUET. REPT. *V.* TOKAIE.

TOCO. OIS. Espèce du genre Toucan. *V.* ce mot.

TOCOCO. OIS. L'un des noms vulgaires du Flammant rouge. *V.* PHÉNICOPTÈRE.

TOCOLIN. OIS. Espèce du genre Troupiale.

TOCOQUE. *Tococa.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par Aublet (Pl. de la Guiane, I, 437), qui lui assigne pour caractères : tube du calice campanulé, nu, glabre, soudé inférieurement par sa base avec l'ovaire; son limbe est urcéolé, à cinq dents larges, courtes, obtuses et assez souvent ciliées; corolle composée de cinq pétales obovales, insérés à l'orifice du calice et alternes avec ses dents; dix étamines égales, insérées avec les pétales; filaments courts et subulés; anthères également subulées, à un pore et sans connectif distinct; ovaire adné inférieurement, à cinq ou six loges renfermant une multitude d'ovules; style cylindrique; stigmate pelté, convexe. Le fruit consiste en une baie carnosiuscule, à cinq loges, masquée par le calice.

TOCOQUE DE LA GUIANE. *Tococa Guianensis*, le Tococo, Aubl., *loc. cit.*, p. 438. C'est un arbrisseau de cinq à six pieds de hauteur; ses tiges sont quadrangulairement obtuses, ligneuses, creuses et velues; les feuilles sont opposées en croix, ovales, crénelées en leurs bords, terminées par une longue pointe; les fleurs sont d'un blanc rougeâtre, réunies trois par trois sur un pédoncule et formant des grappes allongées au sommet des rameaux.

TOCOYÈNE. *Tocoyena.* BOT. Richard, dans sa Monographie de la famille des Rubiacées (Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris, vol. 5), a réuni en un seul les deux genres *Posoqueria* et *Tocoyena* d'Aublet, en lui conservant ce dernier nom, et lui donnant les caractères suivants : limbe du calice marginal, un peu oblique et à cinq dents; tube de la corolle long et grêle; son limbe à cinq divisions profondes et étalées; les cinq étamines sont insérées à la gorge de la corolle qui est velue; elles sont saillantes; les anthères sont allongées, pointues à leur sommet, terminées à leur partie inférieure par deux petits culs-de-sac arrondis. Le style est long, et se termine par un stigmate à deux divisions étroites. Le fruit est ovoïde, terminé supérieurement par le limbe du calice qui forme un petit tube légèrement saillant; il est charnu, à deux loges, contenant chacune un assez petit nombre de graines ovoïdes ou légèrement polyédriques, insérées sur deux rangs à l'angle interne de la loge. Ce genre se compose d'arbrisseaux quelquefois volubiles, originaires de l'Amérique méridionale. Leurs feuilles sont opposées, grandes, coriaces, persistantes, avec des stipules interpétiolaires. Leurs fleurs ont sept à huit pouces de longueur; elles forment une sorte de corymbe qui termine les jeunes rameaux.

TOCOYÈNE A LONGUES FEUILLES. *Tocoyena longifolia*, Aubl. Il a de très-grands rapports avec les genres *Gardenia* et *Mussœnda*. Il diffère de l'un et de l'autre par la forme de ses anthères; de plus du premier par son fruit dont les graines globuleuses et non planes, sont insérées à l'angle interne, sur deux rangs et non éparses dans la pulpe; du second par ses graines très-grosses et en petit nombre. Il se trouve à Cayenne.

TOCRO. *Odontophorus.* OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés, institué par Vieillot aux dépens du genre Perdrix, pour une espèce de l'Amérique méridionale, qui se distinguait de ses congénères par les caractères suivants : bec gros, robuste, convexe, très-comprimé sur les côtés, à mandibule supérieure crochue, munie à son milieu de deux dents fortes; tour des yeux nu; tarses sans ergot ni éminences cornées; queue arrondie. Les autres caractères ne diffèrent point de ceux des Perdrix, auxquelles les Tocros ressemblent beaucoup, bien que par leurs habitudes ils montrent des différences notables; ils se perchent sur les branches les plus basses des arbres, comme tous les Oiseaux terrestres et mêmes aquatiques de la Guiane, afin d'éviter les Serpents et les animaux féroces, qui peuplent cette partie de l'Amérique.

TOCRO DE LA GUIANE. *Odontophorus Guianensis; Perdix Guianensis*, Lath.; *Perdix dentata*, Temm. Parties supérieures d'un roux cendré, tiqueté de noir, avec quelques raies en zigzag noires; sommet de la tête et occiput roux, pointillés de noir; sourcils roussâtres; joues et lorum d'un roux brillant; tectrices alaires rousses, marquées de taches noires sur les barbes internes, de zigzags blanchâtres et noirs aux barbes externes; rémiges brunes, variées transversalement de roux; rectrices brunes, traversées de zigzags noirs; parties inférieures rousses, variées et rayées de jaunâtre et de cendré. Bec noir; aréole des yeux rouge; pieds cendrés. Taille, dix pouces et demi.

TOCRO URU. *Odontophorus uru; Perdix dentata*, Lichst. Parties supérieures d'un brun noir, variées de brun pâle, les inférieures d'un brun ardoisé; rémiges noires, avec cinq taches blanches sur les barbes externes; vertex brun; front et sourcils roux. Taille, neuf pouces. Du Paraguay.

TODDALIE. *Toddalia.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Jussieu (*Gener. Plant.*, p. 371) et offrant les caractères suivants : calice à quatre ou cinq dents, persistant; corolle à quatre ou cinq pétales hypogynes et se recouvrant par leurs bords pendant l'estivation; torus en forme de disque; étamines au nombre de quatre ou cinq; style très-court, portant un stigmate tronqué; baie sèche, glanduleuse dans son écorce, à quatre ou cinq loges et renfermant autant de graines presque réniformes, couvertes d'un test noir, épais, corné, presque pierreux, composées d'un albumen charnu, d'un embryon axile, un peu arqué, à cotylédons linéaires et à radicule supérieure. Ce genre a reçu diverses dénominations : Commerson le nommait *Vepris* dans les herbiers. Schreber et Smith ont inutilement changé le nom proposé par Jussieu en ceux de *Crantzia* et de *Scopolia*. Linné avait placé la plante

qui en forme le type parmi les *Paullinia,* qui appartiennent à une famille différente.

Toddalie a aiguillon. *Toddalia aculeata*, Pers.; *Toddalia asiatica,* Lamk., Illust. C'est un arbrisseau dont les tiges sont grêles, rameuses, garnies, ainsi que les nervures médianes des feuilles, d'aiguillons crochus, courts, très-nombreux, larges à la base, noirâtres au sommet. Les feuilles sont pétiolées, alternes, ternées, à folioles ovales-lancéolées, glabres, obtuses au sommet. Les fleurs sont disposées en grappes dans les aisselles des feuilles. On a réuni à cette espèce, comme simples variétés, les *Toddalia nitida,* de Lamarck, et *Toddalia rubicaulis,* de Willdenow. Cette plante croît dans les îles de l'Archipel indien.

TODÉE. *Todea.* bot. Genre de Fougères de la tribu des Osmundacées et très-voisin de l'*Osmunda,* établi par Willdenow, qui le caractérise ainsi : capsules membraneuses, globuleuses, bivalves, sans véritable anneau élastique, mais présentant sur un de leurs côtés un petit disque renflé et réticulé autrement que le reste de la capsule; elles sont portées sur un court pédicelle, et ce qui les distingue des véritables *Osmunda,* c'est qu'elles sont insérées le long des nervures, sur la face inférieure des pinnules qui ne sont nullement déformées et ne présentent pas des grappes ou des panicules comme dans les *Osmunda.*

Todée africain. *Todea africana,* Willd.; *Osmunda barbara,* Thunb. Cette espèce croît également au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande; ses frondes sont épaisses et coriaces. Le *Todea Fraseri,* Grev. et Hook., a les feuilles membraneuses; on la trouve à la Nouvelle-Hollande dans les montagnes Bleues.

TODIER. *Todus.* ois. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec assez allongé, plus large que haut, entouré de longs poils à sa base; mandibules très-minces : la supérieure à arête distincte, se terminant en pointe, l'inférieure obtuse et tronquée; narines placées à la surface du bec et assez éloignées de sa base, ouvertes, arrondies; pieds médiocres; quatre doigts, trois en avant, les latéraux inégaux; l'interne uni jusqu'à la seconde articulation; l'externe jusqu'à la troisième; ailes courtes; les deux premières rémiges moins longues que la troisième, la quatrième dépassant toutes les autres.

Le genre Todier se lie très-étroitement au genre Moucherolle par quelques-unes des plus petites espèces. Les habitudes et les mœurs paraissent identiques dans les deux genres.

Todier de Cayenne. *V.* Moucherolle tic-tic.

Todier vert. *Todus viridis,* L., Buff., pl. enl. 585, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un vert brillant; front d'un fauve verdâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert; gorge et devant du cou d'un rouge vif, tirant un peu sur l'orangé très-foncé, avec l'extrémité de chaque petite plume frangée de blanc; angles du bec garnis de plumes blanches que suit, en se dirigeant vers les oreilles, une grande touffe d'un bleu d'aigue-marine; parties inférieures blanchâtres, avec les flancs d'un beau rose; tectrices subcaudales d'un jaune verdâtre; bec d'un gris jaunâtre, noir à la pointe; pieds rougeâtres. Taille, trois pouces et demi. Ce charmant petit Oiseau, que les créoles de Saint-Domingue nomment vulgairement petit Perroquet de terre, recherche les endroits solitaires, ce qui est cause sans doute qu'on le rencontre si rarement dans les collections. Le mâle fait entendre dans la saison des amours un petit chant assez agréable, auquel la femelle répond souvent par un petit cri d'appel; hors cette époque, on les a toujours trouvés fort silencieux. Leur vol, droit et rapide, ne permet de les apercevoir que lorsqu'ils sont posés à terre ou sur des pierres élevées, car sur les arbres leur couleur et leur exiguité les dérobent aux yeux les plus attentifs. La femelle établit son nid dans la terre ou le tuf tendre des crêtes des ravins, mais à une hauteur telle qu'elle n'ait rien à redouter des inondations, et que le berceau de la jeune famille soit parfaitement abrité de la pluie. Ce nid, ou plutôt cette loge souterraine, présente un appartement arrondi où l'on arrive par une galerie tortueuse; la couchette consiste en quelques brins de paille, recouverts de duvet sur lequel la femelle dépose quatre ou cinq œufs gris, tachetés de brunâtre; elle les couve avec beaucoup de constance jusqu'à ce qu'ils soient éclos; alors le mâle rivalise de tendresse avec sa compagne envers les nouveau-nés qu'ils ne quittent plus jusqu'à la couvée suivante.

TODIRAMPHE. *Todiramphus.* ois. Genre de l'ordre des Alcyons. Caractères : bec droit, très-déprimé, plus large que haut; mandibules égales, obtuses et aplaties vers l'extrémité, à bords entièrement lisses, l'inférieure très-légèrement renflée; narines placées longitudinalement à la base du bec, dans une fissure oblique et très-peu apparente; elles sont bordées par les plumes du front; pieds médiocres; tarses allongés; ailes courtes, arrondies; première rémige courte, la quatrième la plus longue; queue allongée; rectrices égales. La création du genre Todiramphe est due à Lesson, qui l'a publié dans le troisième volume des Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris. Il comprend deux espèces d'Oiseaux de la mer du Sud, dont on avait jusqu'alors été fort embarrassé, ne pouvant, à cause de certains caractères, les placer parmi les Martins-Pêcheurs auxquels néanmoins ils ressemblent beaucoup. Ces Oiseaux font partie du petit nombre de ceux que les insulaires de l'archipel de la Société révèrent comme leurs divinités. Lesson, qui leur a vu décerner les honneurs du culte le plus fanatique, prétend que cette coutume est pratiquée de temps immémorial, et que la défense sévère de porter la moindre atteinte à ces favoris ou protégés du grand dieu *Oro,* n'a pas peu contribué à en rendre la race aussi nombreuse qu'elle l'est maintenant, et très-difficiles les moyens de s'en procurer des dépouilles qui, lorsqu'on en rencontre accidentellement, sont de suite portées au temple, et offertes comme hommage au grand *Oro.*

Todiramphe sacré. *Todiramphus sacer,* Less., *loc. cit.,* avec figure; *Alcedo tutta,* Gmel.; *Alcedo sacra,* Var., a, b et c; Lath. Cette espèce est sujette à de grandes variations occasionnées par l'âge et vraisemblablement par les différentes mues. Parties supérieures d'un vert pâle; de larges sourcils roux qui se réunissent sur la nuque; trait auriculaire d'un vert foncé;

une petite ligne orangée bordée de bleu sur la joue; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de bleu extérieurement; parties supérieures blanches; un collier roussâtre; bec grisâtre, avec la base de la mandibule inférieure blanche; pieds noirs. Taille, neuf pouces. On le trouve aux îles des Amis.

TODIRAMPHE DIVINISÉ. *Todiramphus divinus,* Less., *loc. cit.*, avec figure. Parties supérieures brunes; sommet de la tête d'un brun très-foncé; joues verdâtres; rémiges brunes, faiblement bordées de vert; rectrices d'un brun verdâtre; gorge blanche, une bandelette noire et large, naissant de la commissure du bec, et séparant le blanc de la gorge du brun-verdâtre de la tête; un large collier noir sur le haut de la poitrine, le reste des parties inférieures d'un blanc passant au roussâtre; longueur de la queue, trente-quatre lignes. La forme du bec qui est beaucoup plus aplati que dans l'espèce précédente, qui est légèrement convexe en dessus et qui ressemblerait parfaitement à celui d'un Todier s'il avait la moindre trace de carène et les barbes qu'on observe à la base du bec des Oiseaux de ce genre, a éloigné l'idée qu'avait d'abord conçue Lesson que le Todiramphe divinisé pouvait être la femelle du Todiramphe sacré; ce bec n'a que dix-huit lignes de longueur. La taille de l'Oiseau est de sept pouces huit lignes.

TODIROSTRE. *Todirostrum.* OIS. Ce nom a été donné par Lesson à une division du genre Gobe-Mouches, qui présente un bec allongé, déprimé, aplati et linguiforme; des tarses minces et grêles; des ailes très-courtes. Les *Todus cinereus* et *maculatus* de Desmarets, appartiennent à cette division.

TODUS. OIS. (Linné.) Syn. de Todier. *V.* ce mot.

TOENOSOME. *Tœnosoma.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélitres, tribu des Omalides, établi par Mannerheim, avec les caractères suivants : antennes insérées devant les yeux : le premier article est épais, le second plus court et conique; les troisième à huitième petits et arrondis, les neuvième, dixième et onzième un peu plus grands et presque orbiculaires; pénultième article des palpes maxillaires grand et dilaté, le dernier petit et subulé; corps linéaire et allongé; premier article des tarses très-long.

TOENOSOME GRÊLE. *Tœnosoma gracile,* Mann. Il est d'un noir brillant, très-finement ponctué; la base des antennes et les palpes sont jaunes; le corselet est convexe, profondément impressionné en arrière. Taille, une ligne. De la Russie.

TOFFA POUR TAFFA. MAM. Espèce du genre Dasyure. *V.* ce mot.

TOFIELDIE. *Tofieldia.* BOT. Genre de la famille des Colchicacées et de l'Hexandrie Trigynie, L., offrant les caractères suivants : périanthe extérieur ou calice un peu éloigné de la fleur, membraneux, trifide, petit, persistant; périanthe intérieur ou corolle à six pétales oblongs, concaves, égaux, étalés, persistants, beaucoup plus longs que le calice; six étamines opposées aux pétales, ayant leurs filets subulés, simples, glabres, de la longueur de la corolle; les anthères incombantes, cordiformes; trois ovaires supères, connivents, acuminés et finissant en styles très-courts et verticaux; stigmates capités; trois capsules cohérentes par la base, gibbeuses, membraneuses, uniloculaires, bivalves, déhiscentes par le côté intérieur; graines nombreuses, elliptiques-oblongues, anguleuses, insérées sur le bord interne de chaque valve. Le genre *Tofieldia* a été établi par Hudson sur une plante que Linné avait placée dans son genre *Anthericum;* mais ce dernier est aujourd'hui composé de plusieurs espèces qui se placent parmi les Liliacées. Jussieu et Michaux reproduisirent le même genre sous le nom de *Narthecium,* qui appartient aussi à d'autres Monocotylédones. L'*Isidrogalvia,* de Ruiz et Pavon, ne diffère point du genre dont il est ici question. Enfin, Willdenow augmenta la confusion synonymique en donnant le nom d'*Helonias borealis* à la plante sur laquelle le *Tofieldia* a été fondé. Les espèces de ce genre, quoique peu nombreuses, étaient fort mal connues avant le travail que Smith a publié dans le quatorzième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres. Ce savant botaniste y a éclairci l'histoire de six espèces dont les plus remarquables sont les *Tofieldia palustris* et *T. alpina.* La première est une petite plante à capitules ovoïdes, qui croît dans le nord des deux continents, et qui se retrouve en quelques localités de l'Écosse et de la Suisse; c'est l'*Anthericum calyculatum* de Linné, *Fl. Lapp.*, éd. 2, 106, tab. 10, fig. 3; le *Narthecium pusillum* de Michaux, l'*Helonias borealis* de Willdenow. Le *T. alpina* est la plante qui, dans la Flore française, porte à tort le nom de *T. palustris.* Elle a un épi de fleurs cylindrique. On la trouve abondamment dans les pâturages gras et humides des Alpes.

TOILE D'ARAIGNÉE. MOLL. Nom vulgaire du *Conus arenosus. V.* CONE.

TOILE A MATELAS. MOLL. Nom vulgaire du *Murex melongena. V.* PYRULE.

TOIT CHINOIS. MOLL. Coquille du genre Calyptrée. *V.* ce mot.

TOKAIE. REPT. Espèce du genre Gecko. *V.* ce mot.

TOLAI. MAM. Espèce du genre Lièvre. *V.* ce mot.

TOLCHIQUATLI. OIS. Espèce du genre Chouette. *V.* ce mot.

TOLEK. OIS. Nom que l'on donne vulgairement au Tourne-Pierre. *V.* ce mot.

TOLLATA. BOT. Le genre de la famille des Synanthérées, auquel Endlicher a donné ce nom, ne diffère pas du genre *Oxyura,* de De Candolle.

TOLMIÉE. *Tolmiea.* BOT. Genre de la famille des Saxifragées, institué par Torrey et Gray, qui lui assignent pour caractères : tube du calice infundibuliforme, libre, subinégal à sa base, puis fendu longitudinalement; son limbe est divisé en cinq lobes subinégaux, imbriqués avant l'épanouissement; corolle composée de cinq pétales insérés au sommet du tube du calice : ils sont filiformes, recourbés et persistants; trois étamines insérées avec les pétales, et opposées aux trois lobes supérieurs du calice; leurs filaments sont subulés; anthères grandes, réniformes, à deux loges confluentes par le sommet; ovaire libre, oblong, atténué à sa base, uniloculaire, à deux placentaires multiovulés, pariétaux jusqu'aux sutures; deux styles élongato-subulés et divergents; stigmates obtus; le fruit

est une capsule uniloculaire, à deux becs, en partie revêtue des découpures du calice et s'ouvrant entre les styles; les graines sont très-petites, nombreuses et globuleuses.

Tolmiée de Menzies. *Tolmiea Menziesii*, Torr. et Gr.; *Heuchera Menziesii*, Hook. C'est une plante herbacée, vivace, à racine fibreuse, à feuilles cordées, découpées, alternes sur la tige, accompagnées de stipules scarieuses et adnées; les fleurs ont chacune deux bractées sétacées et décidues à la base du pédicelle, et leur réunion donne naissance à un épi grêle. De l'Amérique septentrionale.

TOLPIS. bot. *V.* Drépanie.

TOLU. *Toluifera*. bot. Richard (Annales des Sc. natur., vol. 2, p. 168) a démontré que ce genre n'avait été fondé que sur une erreur, et parce qu'on lui avait attribué les caractères d'un fruit qui lui était totalement étranger. D'après les échantillons authentiques conservés dans l'herbier du célèbre Humboldt, il a reconnu que l'arbre qui produit le baume de Tolu était une espèce du genre *Myroxylum*, de la famille des Légumineuses, genre dont une autre espèce produit le baume du Pérou; en conséquence il l'a désigné sous le nom de *Myroxylum toluiferum*. Le baume de Tolu ne diffère par aucun caractère du baume du Pérou solide. *V.* Myroxyle.

TOLUIFERA. bot. *V.* Myroxyle.

TOLYPANGIUM. bot. L'une des sections du genre Stylidier.

TOLYPANTHUS. bot. L'une des sections du genre *Loranthus*, de Linné, dans la famille à laquelle le nom de ce genre a été donné.

TOLYPEUMA. bot. Le genre institué sous ce nom par Meyer, dans la famille des Lythrariées, a été reconnu ne point différer essentiellement du genre *Nesea*, de Commerson.

TOLYPEUTES. mam. Illiger avait établi sous ce nom, parmi les Tatous, un sous-genre qui n'a point été adopté, et dont le type était le *Dasypus tricinctus*.

TOMAIOSPERMA. bot. L'une des sections du genre *Malouetia*, De Cand., Prodr. viii, p. 378.

TOMANTHÉE. *Tomanthea*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule ovale et multiflore; involucre formé d'écailles serrées dont la structure est orbiculaire et fort ample, la consistance membraneuse, avec les bords ciliés et le sommet prolongé en une sorte d'épine un peu plus longue que les cils; réceptacle fimbrillifère; corolles du rayon trifides et stériles; celles du disque ont cinq divisions; filaments staminaux contournés, courts et papilleux; anthères privées de queue à leur base, mais offrant un appendice corné; styles rameux et concrets; akènes cylindraceo-subpentagonaux, très-glabres, doués d'une aréole basilaire; aigrette du rayon formée d'un petit nombre de soies; celle du disque en a plusieurs rangs, et les extérieures sont plus courtes; toutes sont très-entières et rigides.

Tomanthée d'Aucher. *Tomanthea Aucheri*, De Cand. C'est une plante herbacée, vivace, presque acaule; ses feuilles sont pinnatipartites, cotonneuses, blanchâtres, avec le pétiole et le rachis rebordés; les lobes sont très-entiers, oblongo-lancéolés; les capitules sont sessiles et terminaux; les corolles sont d'un rouge purpurin pâle; l'aigrette est violette. De la Perse occidentale.

TOMATE. bot. *V.* Lycopersicum.

TOMBAC. min. *V.* Cuivre.

TOMBECORNE. bot. *V.* Piptocerade.

TOMENTELLE. *Tomentella*. bot. (*Champignons*.) Genre établi par Persoon (*Obs. myc.*, 2, p. 18), et qui a été réuni ensuite au *Thelephora*. *V.* ce mot.

TOMENTEUX. *Tomentosus*. bot. Une partie couverte de poils courts, très-serrés de manière à offrir quelque ressemblance avec du drap, est dite Tomenteuse; telles sont, par exemple, les feuilles du Bouillon blanc.

TOMEX. bot. Ce nom a été donné à trois genres dont les espèces faisaient partie de genres admis antérieurement. Le *Tomex tomentosa*, L., est synonyme du *Callicarpa lanata*; le *Tomex* de Thunberg se rapporte au *Litsœa*, et le *Tomex* de Forskahl est le même que le *Dobera* de Jussieu. Mais comme ce dernier genre n'a pas été décrit dans ce Dictionnaire et qu'il a été renvoyé, à cet effet, au mot Tomex, il convient de dire un mot ici de ce genre qui est encore fort peu connu, et dont les affinités naturelles sont loin d'être déterminées.

La plante sur laquelle il a été constitué par Forskahl (*Flor. arab.*, p. 32) est un arbre que les Arabes nomment *Dober*; les feuilles sont opposées; le pétiole est jaunâtre, épaissi à la base; les fleurs sont disposées en panicule resserrée. Le calice est urcéolé, à quatre dents. Il y a quatre pétales plus longs que le calice, quatre étamines dont les filets sont subulés, réunis à la base en un tube tétragone; les anthères sont dressées; il y a quatre petites écailles entre les pétales et les étamines; l'ovaire est supère, surmonté d'un style court et de deux stigmates. Le fruit, bon à manger, est ovoïde, tuberculeux, charnu, visqueux, ne renfermant qu'une graine.

TOMICÉPHALE. *Tomicephalus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérites, établi par Latreille, qui lui assigne pour caractères : antennes épaisses, en scie; tête petite, comme coupée verticalement en devant, avec le vertex plan; corselet en triangle tronqué, insensiblement élargi de devant en arrière, sans rétrécissement brusque, peu élevé, presque isométrique; élytres formant, réunies, un triangle étroit et long; tarses courts, dont les articles sont entiers; cloison extérieure de la cavité des deux hanches postérieures faiblement élargie à son extrémité interne, presque lancéolée. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce, et Latreille l'a nommée *Tomicephalus sanguinicollis*. On la trouve au Brésil.

TOMICUS. ins. *V.* Tomique.

TOMIQUE. *Tomicus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Xylophages, institué par Latreille, répondant à celui de *Bostrichus*, de Fabricius, moins quelques espèces, composant les genres *Platypus* et *Hylesinus*, du même auteur. Caractères : corps cylindrique; tête globuleuse, s'enfonçant dans le corselet; palpes très-petites et coniques; antennes de onze

articles, courtes et terminées en massue solide; tous les articles des tarses entiers, ce qui distingue ces insectes des Hylurges, des Scolytes, des Camptocères et des Hylésines proprement dits, genres qui sont des démembrements de celui auquel Fabricius a donné ce dernier nom. Maintenant les Tomiques diffèrent des Platypes par plusieurs caractères : les antennes ne sont point susceptibles de se replier sous la tête et leur massue est annelée; leur tête est arrondie en dessus; les côtés du corselet n'offrent point d'échancrure, et la longueur des tarses, dont le premier article est peu allongé, égale au plus celle des jambes; les yeux sont allongés et un peu échancrés. Les larves de ces insectes, lorsqu'elles sont très-multipliées, ce qui arrive souvent, font de grands dégâts dans les forêts, en vivant dans le bois et le perçant en divers sens. Ce sont surtout les arbres résineux ou de la famille des Conifères qu'elles attaquent.

Tomique typographe. *Tomicus typographus,* Latr.; *Bostrichus typographus,* Fab.; *Scolytus typographus,* Oliv., col. iv, pl. 1, fig. 7. a, b. Il est long de trois lignes, d'un brun noirâtre, plus ou moins foncé, garni de poils jaunâtres, avec les élytres fortement striées, tronquées circulairement à leur extrémité qui offre plusieurs dents, dont une plus grande termine cette troncature.

D'autres Tomiques (*laricis, monographus, bidens, chalcographus,* etc.) ressemblent au précédent par la manière dont se terminent les élytres; mais le nombre des dents n'est pas toujours le même; d'autres caractères distinguent d'ailleurs ces espèces. Celles dont les élytres sont arrondies et inermes à leur extrémité, composent une autre section. Gyllenhal y place le *Dermestes micrographus,* de Linné, ou l'*Hylesinus villosus,* de Fabricius, les *Apate dispar, limbatus* et *Tiliæ* de celui-ci, ainsi que son *Hylesinus melanocephalus.*

TOMMASINIE. *Tommasinia.* bot. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Boissier qui lui donne pour caractères : ombelles dépourvues d'involucre; pédicelles fructifères, grêles, plus longs que le fruit, réunis à leur base en un sorte de disque; fruit comprimé par les côtés, subquadriailé, ovale, échancré à sa base; stylopode plan, aussi long que les styles qui sont recourbés; méricarpes marqués de trois côtes subailées, séparées par des sillons profonds.

Tommasinie de Kotschy. *Tommasinia Kotschyi,* Boiss. Plante herbacée, vivace, à feuilles triternées, dont les divisions sont pinnatipartites, à lobes ovales et largement dentés; les ombelles sont grandes, composées de pédicelles inégaux, sans involucre, mais avec des involucelles formés de deux ou trois folioles sétacées; les pétales sont jaunes et roulés. Cette plante se trouve en Orient, sur le mont Taurus.

TOMOGÈRE. conch. Montfort (Conchyl. Syst., t. ii, p. 359) avait établi ce genre avant que Lamarck eût proposé celui qu'il nomme Anostome, fait pour les mêmes Coquilles. On devait choisir celui des deux noms qui avait été publié le premier; il en a été autrement, la dénomination de Lamarck a prévalu. *V.* Anostome.

TOMOMYZE. *Tomomyza.* Genre de Diptères, établi par Wiedemann (Dipt. Exot.), et qui paraît appartenir à la tribu des Anthraciens, famille des Tanystomes. Il s'éloignerait des autres de la même tribu par l'absence d'yeux lisses, et à en juger d'après la figure qu'il donne des antennes, en ce que ces organes n'ont point de styles à leur sommet; la trompe est à peine saillante.

Tomomyze anthracoide. *Tomomyza anthracoides,* Wied. Elle est noire et brillante; son abdomen est tacheté de blanc; ses ailes sont enfumées. Taille, quatre lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

TOMOPTÈRE. *Tomopterus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères : antennes filiformes, à peine pubescentes, n'atteignant que l'extrémité des élytres, composées de onze articles cylindriques; mandibules petites; corselet mutique latéralement, uni, cylindrique, presque globuleux, un peu déprimé en dessus; yeux très-grands, ne laissant entre eux, au-dessous de l'insertion des antennes, qu'une ligne très-fine; écusson très-petit; élytres très-courtes, en forme d'écailles, carrées, tronquées droit à leur extrémité, laissant les trois quarts des ailes à découvert; pattes courtes; cuisses antérieures et intermédiaires en massue globuleuse, les postérieures en massue allongée; articles des tarses presque égaux en longueur, le premier des postérieurs guère plus long que le suivant; corps assez court et ramassé.

Tomoptère staphylin. *Tomopterus staphylinus.* Dessus du corps noirâtre et chagriné; face antérieure de la tête couverte d'un duvet cendré; corselet étroitement bordé de jaune en devant et en arrière; une ligne oblique jaune sur les élytres; poitrine noire, avec une petite raie transverse jaune; premier segment de l'abdomen testacé, les autres noirs et luisants; cuisses antérieures ferrugineuses. Taille, sept lignes. Du Brésil.

TOMOSITE. min. (Ch. Hartmann.) Variété de Carbonate de Manganèse. *V.* ce mot.

TOM-TIT. ois. L'un des noms vulgaires du Todier. *V.* ce mot.

TONABEA. bot. L'auteur du *Genera Plantarum* décrit sous ce nom le genre *Taonabo,* d'Aublet, qui ne paraît point suffisamment distinct du *Ternstrœmia,* de Mutis. *V.* Ternstroemie.

TONGA. bot. (Pragon.) Fruit d'un *Solanum* voisin du *Melongena,* L., qui croît sur les côtes d'Afrique, au nord du Zaïre, et que mangent les nègres.

TONGUEA. bot. Le genre institué sous ce nom dans la famille des Crucifères, par Endlicher, ne diffère pas du genre *Pachypodium,* de Webb et Berthelot, qui, à son tour, paraît être identique avec le genre *Sysimbrium,* de Linné, et qu'il ne faut pas confondre avec le genre *Pachypodium,* établi par Lindley dans la famille des Apocinées, reconnu et adopté par tous les botanistes.

TONINE. *Tonina.* bot. Genre établi par Aublet pour une petite plante fluviatile, originaire de la Guiane, et qui a été fort incomplétement décrite jusqu'à présent. Le *Tonina fluviatilis,* Aublet, Guian., p. 859, t. 330, croît dans les ruisseaux, dans les étangs et les marais de la Guiane. Ses tiges sont simples, émergées, longues

d'un pied et au delà; leurs feuilles sont alternes, sessiles, canaliculées à leur base, linéaires, aiguës et un peu recourbées; les fleurs forment de petits capitules globuleux, pédonculés, opposés aux feuilles et accompagnés d'une spathe linéaire, un peu plus longue que le pédoncule. Le capitule se compose de fleurs mâles et femelles disposées sans ordre. Chaque fleur est accompagnée d'une très-petite écaille linéaire; les fleurs mâles sont pédicellées; elles offrent un calice presque globuleux, urcéolé, à trois divisions profondes, orbiculaires, convexes, acuminées, une sorte de godet monosépale, tronqué et entier à son sommet, plein et turbiné à sa base; en dedans de cet organe il y a trois étamines insérées sur le sommet de la partie pleine, et en dedans des étamines qui sont plus longues que le calice, trois filaments qui paraissent être ou trois étamines avortées, ou trois stigmates d'un ovaire avorté. Les fleurs femelles sont presque sessiles; leur calice est composé de trois sépales ou écailles allongées, aiguës, ciliées, plus longues que les fleurs mâles; en dedans du calice sont trois autres écailles plus courtes, comme spatulées et ciliées de poils articulés, qui naissent de leur partie supérieure. L'ovaire est libre et sessile, à trois côtes très-prononcées, à trois loges contenant chacune un seul ovule attaché à la partie supérieure de l'angle interne et renversé; le style est triangulaire et terminé par trois stigmates oblongs et obtus. Le fruit est une capsule tricoque, environnée par les écailles calicinales, à trois loges monospermes, qui s'ouvrent chacune par une suture longitudinale. Chaque graine, qui est ovoïde et presque globuleuse, se compose d'un endosperme charnu et d'un très-petit embryon discoïde, extraire, opposé au hile. La seule espèce qui forme ce genre a été réunie par Roth à l'*Eriocaulon,* sous le nom d'*E. amplexicaule;* Vahl l'a décrite sous le nom d'*Hyphydra amplexicaulis,* Symb. 3, p. 99.

TONITE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

TONKA (FÈVE DE). BOT. Nom vulgaire de l'amande du fruit du Coumarou odorant. *V.* ce mot.

TONNE. *Dolium.* MOLL. Ce genre voisin des Harpes et des Buccins, fut placé par Lamarck dans la famille des Purpuracées ou Purpurifères. Cuvier (Règne Animal) fit des Tonnes un des nombreux sous-genres des Buccins, ramenant ceux-ci presque à l'état où les avait laissés Linné. Férussac suivit l'opinion de Cuvier, que Blainville ne partagea pas d'abord dans son Traité de Malacologie, mais à laquelle il revint un peu plus tard; par conséquent ce genre redeviendrait une petite section des Buccins. Si l'animal des Tonnes était connu, s'il était semblable à celui des Buccins, s'il portait comme eux un opercule, mais que la Coquille seule présentât quelques différences sur la valeur desquelles les auteurs trompés auraient établi un genre, on concevrait facilement la nouvelle manière de voir de Blainville; mais l'animal des Tonnes n'étant pas connu et les Coquilles présentant des différences telles avec les Buccins, qu'il n'existe aucun passage entre les deux genres, il y a de plus fortes présomptions à croire que l'animal se trouvera différent des Buccins, qu'à supposer le contraire. Quel que soit d'ailleurs le sort du genre Tonne qui sans doute ne tardera pas à être connu complétement, voici de quelle manière il peut être caractérisé : animal inconnu; coquille mince, ventrue, globuleuse, à spire courte, cerclée transversalement; bord droit, denté ou crénelé dans toute sa longueur; columelle excavée, tordue, plus ou moins ouverte à la base; ouverture oblongue, échancrée à la base. Le nombre des Tonnes connues jusqu'à présent est peu considérable; Lamarck en décrit sept et Brocchi trois fossiles; mais parmi ces derniers le *Dolium lampas* semble bien incertain et pourrait fort bien n'être qu'un Buccin encore jeune; il s'en faut de beaucoup que cette Coquille offre tous les caractères des Tonnes; quant aux deux autres, elles ont cela de particulier, d'avoir leurs analogues parfaits vivant encore maintenant soit dans la Méditerranée, soit dans la mer des Indes et celle d'Amérique.

TONNE CASSIDIFORME. *Dolium Pomum,* Lamk., *loc. cit.*, n° 5; *Buccinum Pomum,* L., Gmel., n° 4; *ibid.*, Brug., n° 6; Encyclop., pl. 403, fig. 2, a, b; Favanne, Conch., pl. 27, fig. G; Knorr Vergn., 6, tab. 23, fig. 2; Martini, Conch., t. II, tab. 36, fig. 370, 371; *Buccinum Pomum,* Brocc., Conch. foss. subap., p. 325, n° 3. On la trouve vivante dans la mer de l'Inde, en Amérique, à la Nouvelle-Zélande, etc., et fossile dans le Plaisantin.

TONNE TACHETÉE. *Dolium maculatum,* Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 260, n° 3; *Buccinum dolium,* L., Gmel., p. 3470, n° 5; *ibid.*, Brug., Encyclop., n° 4, pl. 403, fig. a, b; Le Minjac, Adanson, Voyage au Sénégal, pl. 7, fig. 6; Lister, Conch., tab. 889, fig. 19; Favanne, Conch., pl. 27, fig. C. 1, C. 2; Martini, Conch., t. III, tab. 117, fig. 1073 et 118, fig. 1082. Espèce assez grande, qui se trouve dans l'océan Indien, dans les mers d'Afrique, au Sénégal, dans la Méditerranée, et fossile dans le Plaisantin.

TONNINGIA. BOT. Genre proposé par Necker, pour le *Tradescantia axillaris.* Il n'a point été adopté.

TONSELLA. BOT. (Schreber.) Synonyme de *Tontelea.* *V.* ce mot.

TONTANEA. BOT. Le genre ainsi nommé par Aublet, a été réuni au *Coccocypselum,* dans la famille des Rubiacées. *V.* COCCOCYPSÈLE.

TONTELEA. BOT. Le genre désigné par Aublet sous ce nom, qui a été changé en celui de *Tonsella* par Schreber, a été réuni au genre *Salacia,* de Linné. *V.* ce mot.

TOPAN. OIS. L'un des noms vulgaires du Calao-Tock. *V.* ce mot.

TOPAZE. OIS. Espèce du genre Colibri. *V.* ce mot.

TOPAZE. MIN. Les anciens ont appelé Topaze une pierre verte, que l'on trouvait dans une île de la mer Rouge, qui portait le même nom; mais cette pierre paraît avoir été de toute autre nature que les substances réunies sous la même dénomination par les minéralogistes modernes. Werner avait composé son espèce Topaze des différentes sortes de Gemmes que les lapidaires nomment Topazes de Saxe, du Brésil et de Sibérie, et qu'il ne faut pas confondre avec la Topaze dite orientale, qui est un Corindon-Télésie. Haüy a montré qu'il fallait y réunir, comme simples variétés, deux substances que l'on avait considérées comme des espèces distinctes et dont l'une a reçu les noms de Schorl blanc,

de Béril schorliforme, de Leucolithe et de Pycnite, et l'autre ceux de Physalithe et Pyrophysalithe. Les caractères communs aux variétés nombreuses et assez disparates qui sont renfermées dans l'espèce, telle que l'admettent aujourd'hui la plupart des minéralogistes, se tirent de la densité et de la dureté, de la structure cristalline et de la composition chimique. Les Topazes ont une dureté supérieure à celle du Quartz hyalin. Leur pesanteur spécifique est assez considérable; elle est de 3,49 dans les variétés les plus pures : elles sont toujours cristallisées et se clivent avec une netteté remarquable dans une seule direction perpendiculaire à l'axe de cristallisation, ou au sens suivant lequel se fait l'allongement des cristaux. L'éclat du joint, mis à découvert par ce clivage, est si vif qu'il peut servir de caractère pour faire reconnaître une Topaze. Toutes les variétés de ce minéral sont essentiellement composées de Silice, d'Acide sulfurique et d'Alumine, dans des proportions qui paraissent un peu variables, quand on compare les résultats des nombreuses analyses qui en ont été faites. Ces différences, qui semblent en rapport avec la diversité des phénomènes optiques, ne sont cependant ni assez considérables ni assez bien prouvées pour établir, entre les variétés qui les ont fournies, une ligne nette de séparation.

La forme primitive et fondamentale de la Topaze est un prisme droit rhomboïdal de 124° 22 (Haüy) et 55° 38. Ce prisme ne se clive avec netteté que parallèlement à ses bases. Haüy a néanmoins aperçu des joints parallèles aux pans, et d'autres obliques, qui mènent à un octaèdre rectangulaire. Les cristaux de Topaze ont donc une double structure, et l'on est maître de choisir entre un prisme et un octaèdre le solide qui représente le noyau ou la forme primitive de l'espèce. Dans le prisme rhomboïdal, auquel on donne la préférence à cause de sa plus grande simplicité, la hauteur est à la grande diagonale de la base à peu près comme les nombres 39 et 31.

La Topaze est douée de la double réfraction attractive (Biot). Elle possède deux axes de double réfraction et l'angle des axes est sujet à varier d'un échantillon à l'autre lorsque la substance n'est pas tout à fait pure. La Topaze est aussi du nombre des substances qui jouissent, comme le Dichroïte ou la Cordiérite, de la propriété de donner des couleurs différentes par réfraction, suivant le sens dans lequel la lumière les traverse. Selon Soret, elle posséderait le trichroïsme, c'est-à-dire qu'elle manifesterait trois couleurs différentes, étant placée dans des positions diverses entre l'œil et la lumière. Certaines Topazes, celles du Brésil entre autres, sont phosphorescentes quand on les place sur un fer chaud. Toutes les variétés de l'espèce, le pyrophysalithe excepté, possèdent en outre la propriété de s'électriser par la chaleur. La vertu électrique est surtout très-sensible dans les Topazes du Brésil et de la Sibérie. Les Topazes de Saxe la possèdent à un faible degré, et elles ont besoin d'être isolées pour la manifester. La Topaze s'électrise aussi avec une grande facilité par le frottement ou par la simple pression entre les doigts. Lorsqu'elle est limpide, elle est isolante et conserve son électricité très-longtemps.

Les Topazes sont infusibles au chalumeau; avec le Borax, elles se dissolvent lentement en un verre incolore. Les variétés de formes qu'elles présentent sont assez nombreuses. On peut les rapporter à trois types principaux : le prisme droit rhomboïdal, l'octaèdre rectangulaire et l'octaèdre à base rhombe. Ce sont en effet des prismes rhomboïdaux terminés, soit par une base droite entourée de facettes annulaires (Topazes de Saxe et du Brésil), soit par des sommets cunéiformes (Topazes de Sibérie), soit par des sommets pyramidaux (Topazes du Brésil). Quelques cristaux présentent une différence de configuration dans leurs sommets, qui est en rapport avec la diversité des pôles électriques, qui se développent aux deux extrémités du cristal. Les Topazes considérées dans l'ensemble de leurs propriétés ou de leurs modifications, peuvent se diviser en trois variétés principales que l'on a longtemps considérées comme des espèces distinctes.

1. Topaze Gemme. C'est la véritable Topaze du commerce. Elle se présente ordinairement sous la forme de prismes surchargés de stries longitudinales ou même de cannelures profondes, qui en dissimulent les pans, et aussi sous forme de morceaux roulés ou arrondis par le frottement. Les cristaux de Topazes acquièrent quelquefois un volume considérable. On en cite quelques-uns dont le diamètre est de trois ou quatre pouces, et d'autres dont la longueur est d'un demi-pied environ. On a trouvé aussi des Topazes roulées de la grosseur du poing. Les plus remarquables, sous ce rapport, sont les Topazes de Sibérie et celles du Brésil. La Topaze Gemme est toujours transparente ou translucide, avec des couleurs assez variées. Elle a un éclat vitreux très-sensible et susceptible d'être rehaussé par le poli et par la taille; sa dureté est supérieure à celle du Quartz et inférieure à celle du Spinelle; sa pesanteur spécifique est de 3,5. La Topaze est un fluo-silicate d'Alumine, composé en poids de 59 d'Alumine, 33 de Silice, et 8 d'Acide fluorique (Berzélius).

Les variétés de couleurs de la Topaze Gemme sont assez nombreuses. On peut les partager en trois séries distinctes, dont chacune comprend plusieurs teintes différentes, et dont les types appartiennent aux principales localités dans lesquelles la Topaze a été observée jusqu'à présent.

Topazes du Brésil ou jaunes-roussâtres et violettes. Leur teinte la plus habituelle est le jaune foncé tirant sur l'orangé. L'intérieur de ces cristaux est souvent rempli de glaçures qui les déparent, et leur contour déformé par de nombreuses cannelures. C'est néanmoins à cette division qu'appartiennent les Topazes les plus estimées dans le commerce. On peut les subdiviser en plusieurs sous-variétés, comme le font les lapidaires : la Topaze jaune, qui est sans mélange de roux ni de violet; très-répandue, mais de peu de valeur. — La Topaze orangée, fort recherchée à cause de sa belle teinte. — La Topaze jonquille, d'un jaune safran, vulgairement Hyacinthe occidentale. — La Topaze rose pourprée, Rubis du Brésil des lapidaires. — La Topaze rose, d'un violet pâle; Rubis balais, suivant quelques-uns. On trouve souvent au Brésil des cristaux de Topaze rose ou d'un violet améthyste, engagés dans des cristaux limpides de Quartz hyalin.

Les Topazes du Brésil sont beaucoup trop communes pour avoir une grande valeur dans le commerce; les plus estimées sont les Topazes roses et violettes et les Topazes orangées. Suivant Léman, une Topaze orangée, parfaite, d'environ huit lignes de diamètre, vaut à Paris 250 fr.; une Topaze d'un beau violet a une valeur double à volume égal. Il est rare d'avoir naturellement des Topazes de cette teinte; mais on y supplée en communiquant artificiellement cette couleur aux Topazes roussâtres, d'un jaune foncé; il suffit pour cela de leur faire subir un grillage modéré dans un bain de sable. On donne à ces Topazes artificielles le nom de Topazes brûlées et l'on réserve celui de Rubis du Brésil pour les Topazes qui sont naturellement rouges.

Topazes de Saxe ou jaune paille, d'un blanc jaunâtre ou d'un jaune languissant. Les cristaux de cette variété sont peu volumineux; ce sont ordinairement des prismes fort courts, ayant au plus cinq lignes de diamètre et présentant quelquefois leurs deux sommets; ils sont électriques par la chaleur, mais ils ont souvent besoin d'être isolés pour manifester cette vertu.

Topazes de Sibérie blanches, bleuâtres et verdâtres. Ces variétés acquièrent souvent un volume considérable. Elles présentent des formes très-compliquées, mais dont les sommets sont presque toujours terminés en coin ou en biseau. On distingue parmi ces Topazes les sous-variétés suivantes : la Topaze blanche ou incolore, assez commune en Daourie, où on la trouve en cristaux groupés et réunis au Béril aigue-marine et au Quartz hyalin noir; mais très-répandue aussi au Brésil, où elle est roulée en morceaux de grosseur très-variable, au milieu d'un conglomérat semblable au Cascalho des mines d'or et de diamant. On leur donne au Brésil le nom de Topazes de la nouvelle mine, pour les distinguer des Topazes jaunes et violettes du même pays que l'on appelle Topazes de l'ancienne mine. On a aussi trouvé des Topazes incolores en Écosse, dans la Nouvelle-Hollande, etc. Ces Topazes ont peu de valeur dans le commerce; elles ont un éclat assez vif lorsqu'elles sont parfaites et taillées convenablement; on a quelquefois essayé de les faire passer pour des Diamants d'une qualité inférieure. — La Topaze bleuâtre ou Topaze aigue-marine orientale, d'un beau bleu céleste, se trouve en Sibérie, et aussi au Brésil, en Écosse et en Saxe. — La Topaze bleu-verdâtre, en prisme rhomboïdal, avec un double rang de facettes autour des bases, se trouve en Daourie, à la montagne Odon-Tchélon. Les habitants du pays donnent à cette variété le nom de Dent de Cheval.

2. Topaze Pycnite, le Béril Schorliforme ou la Leucolithe d'Altemberg. Cette variété se présente en cristaux blancs, opaques, présentant la forme de prismes rhomboïdaux avec un rang de facettes autour des bases, et plus fréquemment en longs prismes non terminés, opaques, d'un blanc jaunâtre ou d'une teinte violette, chargés de cannelures longitudinales et très-fragiles dans le sens latéral. Sa pesanteur spécifique est de 3,51; elle est composée en poids de Silice 37; Alumine, 54; Acide fluorique, 9. La Pycnite se rencontre à Altemberg en Saxe, dans un Greisein composé de Quartz gris et de Mica argentin et formant un lit de plusieurs pouces d'épaisseur, subordonnée au Micaschiste; on la trouve aussi à Schlackenwald en Bohême, en cristaux blancs assez semblables au Béryl des environs de Limoges, dans un minerai mélangé de Quartz, d'Étain oxydé, de Cuivre pyriteux, de Schéelin ferruginé et de Molybdène sulfuré, au milieu d'un Gneiss. On rencontre aussi la Pycnite en Sibérie, à Kongsberg en Norwége, et en France dans les Pyrénées.

3. Topaze pyrophysalite, Hisinger et Berzélius; Topaze prismatoïde d'Haüy. En masses ou cristaux informes de couleur blanche ou verdâtre, offrant quelques indices de structure, et entre autres un joint naturel d'une assez grande netteté. Les caractères physiques de cette variété s'accordent assez bien avec ceux de la Topaze Gemme, à l'exception de celui qui se tire de l'électricité par la chaleur. Elle est composée, d'après Berzélius, de Silice, 34; Alumine, 58; Acide fluorique, 8. La Topaze pyrophysalite se trouve en cristaux groupés associés au Talc et à la Chaux fluatée, au milieu du Granite de Finbo et de Brodbo, près de Fahlun en Suède. Elle existe aussi dans le Granite de Goshen, aux États-Unis, avec la Tourmaline verte et le Mica rose laminaire.

Les Topazes ne se sont montrées jusqu'à présent que dans deux sortes de terrains différents : 1° en cristaux implantés dans les cavités des roches primordiales, telles que le Granit, le Gneiss, la Pegmatite, le Greisein, le Micaschiste et le Schiste argileux, et dans les filons qui traversent ces mêmes Roches. C'est ainsi qu'on les trouve en Sibérie, en Saxe et en Bohême, dans l'Écosse, au Brésil et dans l'Amérique septentrionale. Les substances qui leur sont le plus ordinairement associées, sont le Quartz hyalin, le Mica, la Tourmaline, le Béryl, la Chaux fluatée, l'Étain oxydé, le Schéelin ferruginé, le Cuivre pyriteux, le Molybdène sulfuré, etc.; 2° en morceaux roulés au milieu des terrains d'alluvion anciens avec d'autres substances, telles que la Cymophane, l'Euclase, etc. C'est ainsi qu'on les trouve au Brésil, dans le district de Serro-do-Frio aux environs de Villa-Rica; près de Hawkesbury dans la Nouvelle-Hollande; au Kamtschatka; sur les bords du Poyk dans le Caucase; en Écosse, dans l'Aberdeenshire; à Eibenstock en Saxe.

TOPAZOLITE. min. Nom donné par le docteur Bonvoisin à un Grenat, d'un beau jaune de Topaze, des vallées d'Ala et de Mussa en Piémont. *V.* Grenat.

TOPAZOSÈME. min. Haüy nommait ainsi une Roche qui n'est qu'un Leptynite empâté de Topaze.

TOPHORA. bot. Fries a ainsi nommé un groupe de Plantes cryptogames filamenteuses, ayant la forme des *Byssus,* et qui formaient la section du genre *Conferva* d'Agardh (*Syst. Alg.*, p. 105) désignée par ce savant sous le nom de *Confervæ Fodinarum.* Le *Byssus Cryptarum,* L., est le type de ce genre dans lequel viennent encore se ranger les *Conferva Fodinarum, Brownii, mollis* d'Agardh, et le *C. cryptarum* de Bory de Saint-Vincent, observé par celui-ci dans une grotte de l'île Mascareigne. Ces plantes n'offrent rien qui puisse être considéré comme organe de fructification. Ce sont des filaments libres, verdoyants, cloisonnés et entrelacés. On les rencontre dans les mines et les grottes.

TOPINAMBOUR. BOT. Nom vulgaire de l'*Helianthus tuberosus*, L. *V*. HÉLIANTHE.

TOPITA. OIS. Espèce du genre Faucon, division des Busards. *V*. FAUCON.

TOPOBÉE. *Topobea*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Aublet, puis réuni par le professeur De Candolle au genre *Blakea*. *V*. ce mot.

TOQUE. MAM. Espèce du genre Macaque.

TOQUE. BOT. Synonyme vulgaire du *Scutellaria*. *V*. SCUTELLAIRE.

TORBÉRITE. MIN. (Werner.) *V*. URANE PHOSPHATÉ VERT.

TORCHE-PIN. BOT. L'un des noms vulgaires du *Pinus Mugho*. *V*. PIN.

TORCHE-POT ET TORCHE-PERTUIS. OIS. Noms vulgaires de la Sittelle d'Europe.

TORCOL. *Yunx*. OIS. Genre de la seconde famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec court, droit, en cône déprimé, effilé vers la pointe, à arête arrondie; mandibules entières ; narines placées à la base, percées dans les bords concaves de l'arête, nues, en partie fermées par une membrane; pieds médiocres; quatre doigts : deux en avant, soudés à leur origine; deux en arrière entièrement divisés ; ailes médiocres ; première rémige un peu plus courte que la deuxième qui est la plus longue. On voit, d'après l'exposé de ces caractères, qu'il y a peu de différences entre les Torcols et les Pics; ces différences sont encore moins sensibles dans les mœurs de ces Oiseaux, et tout ce qui a été dit à l'article des Pics peut rigoureusement s'appliquer aux Torcols ; seulement ceux-ci, à cause de la force et de la dureté du bec, moindres de beaucoup, ne causent point de dommage aux arbres qu'ils ne frappent point à coups redoublés pour en faire sortir les insectes; ils ne courent point de la même manière non plus sur les troncs, parce que les languettes de leurs rectrices qui ne sont point roides et piquantes comme chez les Pics, ne peuvent pas leur servir de point d'appui pour exécuter une semblable manœuvre. Du reste le Torcol vit et émigre solitairement; il se nourrit d'insectes, mais les cherche plus souvent à terre que sur les arbres. A toute autre habitation il préfère le voisinage des fourmilières; c'est là qu'il trouve une abondante pâture, et chacune de ses visites à la république est pour elle une véritable calamité, car il ne lance pas de fois sa langue extensible et cylindrique dans la fourmilière, qu'il n'en tire un bon nombre d'habitants agglutinés contre les parois de l'instrument nourricier. Le Torcol s'apparie de bonne heure, et ne quitte point l'objet de ses amours aussi longtemps qu'il lui fait partager ses feux; mais, dès que la saison en est passée, il retourne à ses solitaires habitudes. Comme aux Pics, un trou dans le tronc d'un arbre vermoulu est le berceau de sa jeune famille ; la femelle y pond ordinairement six et quelquefois jusqu'à dix œufs parfaitement blancs. Le cri de ces Oiseaux est un sifflement plus ou moins aigu, suivant les circonstances qui l'occasionnent. Le Torcol tire son nom d'une habitude singulière, et que l'on n'a observée chez aucun autre Oiseau : c'est celle de tourner le cou d'un mouvement lent et sinueux, de manière que la tête se renverse en tout sens. Ces contorsions qui tiennent à quelque disposition particulière des organes de l'Oiseau, puisqu'on les voit pratiquées par les petits dès leur naissance, est encore une sorte de mystère pour la physiologie. Les Torcols ne paraissent assujettis qu'à une seule mue annuelle, et elle apporte peu d'altération dans la robe. Les deux sexes, ainsi que les jeunes en état de voler, se ressemblent au point qu'il est difficile de les distinguer. Le genre est extrêmement peu nombreux; on ne peut même rigoureusement admettre qu'une seule espèce qui parcourt successivement presque toutes les contrées de l'Europe.

TORCOL D'EUROPE. *Yunx Torquilla*, L., Buff., pl. enl. 698. Parties supérieures très-élégamment mélangées de gris, de brun et de noirâtre; rémiges brunes, tachetées extérieurement de roux clair; rectrices grises, rayées de zigzags noirs et bruns; devant du cou et poitrine d'un blanc roussâtre, rayé de noirâtre; le reste des parties inférieures blanchâtre, mêlé de quelques traits noirâtres; bec d'un cendré plombé; pieds brunâtres. Taille, six pouces et demi.

TORCOL DE LA GUIANE. *Yunx minutissimus*, Gmel., Buff., pl. enl. 786, fig. 1. *V*. PICUMNE MINULE.

TORCOL MIGNON. *V*. PICUMNE MIGNON.

TORCOL DU PARAGUAY. *Yunx minutus*, Lath. *V*. PICUMNE MINULE.

TORCOL PECTORAL. *Yunx pectoralis*, Vig. Parties supérieures d'un gris brunâtre, relevé par de fines rayures brunes, ondulées; nuque et scapulaires marquées de noir; queue rayée de bandes noires; parties inférieures blanchâtres, avec des rayures noires; plus serrées au front, et plus lâches sur les plumes tibiales ; une grande tache rousse qui s'étend depuis la gorge jusque sur l'abdomen; rémiges brunes, rayées de brun ferrugineux. Taille, six pouces. Afrique.

TORCOL A TOUPET. *V*. PICUMNE A TOUPET.

TORCOT. OIS. *V*. TORCOL.

TORDA. OIS. Synonyme de Pingouin macroptère. *V*. PINGOUIN.

TORDEUSES. *Tortrices*. INS. Tribu de la famille des Lépidoptères nocturnes, composée d'une division du genre *Phalæna* de Linné, qu'il nomme *Tortrices*. Ce sont les Phalènes à larges épaules ou Phalènes-Chappes de Geoffroy, et les Lépidoptères formant le genre *Pyralis* de Fabricius. Ils sont tous de petite taille, agréablement colorés, ayant des antennes simples, une spiritrompe distincte, les palpes inférieures presque semblables à celles des Noctuelles; le thorax uni; les ailes en toit écrasé ou presque horizontales, et dont les supérieures ont ordinairement le bord extérieur arqué à sa base, rétréci ensuite, ce qui donne à ces insectes une physionomie particulière, celle d'un ovale tronqué : de là l'origine de la dénomination de Phalènes-chappes. Les chenilles ont seize pattes, le corps ras ou peu velu, et vivent à couvert, soit dans des tuyaux de feuilles qu'elles tordent et qu'elles roulent, en fixant successivement et dans un même sens, selon le nombre des tours, divers pointes de leur surface par des couches de fils de soie, soit entre des fleurs agrégées ou ombellifères dont elles lient les pédoncules partiels afin de s'y ménager une retraite. D'autres vivent dans l'intérieur de divers fruits, comme les pom-

mes, les poires, etc. Elles rongent les parties tendres, et quelquefois aussi les graines des végétaux qu'elles habitent. Plusieurs de ces chenilles sont rétrécies postérieurement, ce qui les a fait nommer par Réaumur chenilles en forme de Poissons. Leur coque a la forme d'un bateau. Cette tribu se compose des genres Pyrale, Matronule, Xylopode, Volucre et Procérate.

TORDPIED. BOT. Nom proposé par Bridel pour désigner en français le genre *Campylopus*. *V.* ce mot.

TORDYLE. *Tordylium*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : involucre et involucelles polyphylles; corolle dont les pétales sont étalés en rayons et bifides; akènes comprimés, munis d'un rebord de saillies tuberculeuses formant un anneau marginal, et présentant sur le dos quatre bandelettes (canaux oléifères) très-grêles. Ce genre ne se compose que d'un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Europe méridionale et dans l'Orient. Linné avait placé dans ce genre quelques espèces qui ont formé de nouveaux genres ou qui ont été réunies à des genres déjà établis. Ainsi les *Tordylium Anthriscus* et *nodosum* ont d'abord été réunis aux *Caucalis*, puis ont été érigés en un genre distinct sous le nom de *Torilis*. Ensuite Hoffmann en a séparé le *Tordylium apulum*, pour en former le nouveau genre *Condylocarpus*.

TORDYLE OFFICINAL. *Tordylium officinalis*, Diosc. C'est une plante herbacée, à feuilles pinnées, composées de folioles oblongues, lobées, cunéiformes, à fleurs blanches, munies d'involucelles plus longs que l'ombellule, à fruits munis d'un bourrelet épais, calleux et blanc. Cette plante passait autrefois pour posséder quelques propriétés médicales; mais on n'en fait plus aucun usage.

Les *Tordylium syriacum* et *maximum* sont deux autres espèces très-remarquables. La première, qui croît en Syrie et que l'on cultive dans les jardins de botanique, a le fruit très-grand, ovale, presque orbiculaire, entouré d'un rebord crénelé, tuberculeux; les fleurs petites, entourées d'involucres et d'involucelles fort longs. La seconde espèce est une assez grande plante herbacée, dont la tige est velue, les ombelles rougeâtres avant leur développement; les involucelles à peu près de la longueur des ombellules, et le fruit orbiculaire, ayant un rebord cartilagineux, crénelé. Cette plante croît dans les lieux arides de l'Europe méridionale et tempérée. Elle se retrouve jusqu'aux environs de Paris.

TORDYLINÉES. BOT. Koch a établi sous ce nom une petite tribu dans les Ombellifères, caractérisée par le rebord plissé et comme denté du fruit. Elle ne renferme que les genres *Tordylium* et *Hasselquistia*.

TORDYLIOIDES. BOT. Le genre produit sous ce nom par Wallich est le même que le genre *Todyliopsis*, publié antérieurement par De Candolle. *V.* ce mot.

TORDYLIOPSIDE. *Tordyliopsis*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : limbe du calice partagé en cinq dents aiguës, dont les externes plus grandes et pointues dès la base qui est dilatée; pétales de l'ombelle extérieure amples, obcordato-bilobés, les autres petits, pointus, entiers ou rarement subbilobés; stylopode conique; deux styles dressés et allongés. Fruit couvert de poils avant sa maturité.

TORDYLIOPSIDE DE BRUNO. *Tordyliopsis Brunonis*, De Cand. C'est une plante herbacée, haute d'un pied ou un peu plus, et velue; la tige est simple, dressée, cylindrique et striée; les feuilles ont un pétiole embrassant à leur base et les segments au nombre d'une ou deux paires avec impaire, sont ovales, incisés et dentés; les ombelles sont terminales, composées de six à huit rayons; les folioles de l'involucre, au nombre de cinq ou six, sont lancéolato-linéaires, acuminées, à peine plus longues que les rayons; les ombellules sont serrées, de quinze à dix-huit fleurs. Du Népaul.

TORÉNIE. *Torenia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, tubuleux, anguleux, à deux lèvres : la supérieure à trois pointes aiguës; l'inférieure entière, plus étroite; corolle tubuleuse, ringente, à deux lèvres : la supérieure bilobée, l'inférieure trifide; quatre étamines didynames, les deux filets supérieurs plus courts, fertiles, à anthères cohérentes par paires, les deux filets inférieurs divisés au sommet en deux branches dont une stérile plus courte; ovaire oblong, surmonté d'un style filiforme, terminé par un stigmate bifide, aigu; capsule oblongue, à deux loges et à plusieurs graines attachées à une cloison parallèle aux valves. Ce genre est très-voisin du *Vandellia* et du *Lindernia*; il se compose d'un petit nombre d'espèces qui sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, dentées, à pédoncules axillaires et terminaux, dépourvus de bractées, les fructifères dressés. Celle qui a servi de type au genre, est le *Torenia asiatica*, L., Lamk., Illust., tab. 523, fig. 1; *Kaka-pu*, Rhéede, *Malab.*, vol. IX, tab. 53. Elle croît dans les Indes orientales et à la Chine. R. Brown a indiqué comme appartenant au genre *Torenia* le *Capraria crustacea*, L., et l'*Anthirrinum hexandrum*, Forster. D'un autre côté, Reichenbach a fondé un genre *Tittmannia* où il a fait entrer cette dernière plante ainsi que le *Torenia scabra* de R. Brown. *V.* TITTMANNIA.

TORÉZIE. *Torezia*. BOT. Le genre de la famille des Graminées, fondé sous ce nom par Ruiz et Pavon dans leur Flore du Pérou et du Chili, paraît être le même que le *Disarrhenum*, de Labillardière, qui est congénère, selon R. Brown, de l'*Hierochloe* de Gmelin.

TORICELLIE. *Toricellia*. BOT. Genre de la famille des Araliacées, institué par De Candolle qui le caractérise de la manière suivante : tube du calice soudé avec l'ovaire, son limbe est supère, divisé en cinq dents aiguës; corolle composée de cinq pétales oblongs, atténués à la base, terminés en crochet recourbé, étalés, insérés sur le bord du disque épigyne; cinq étamines insérées comme les pétales et alternes avec eux; filaments très-courts; anthères ovales; ovaire infère; styles au nombre de quatre, dressés et courts. Le fruit est une baie couronnée par le limbe du calice, à quatre loges monospermes.

TORICELLIE A FEUILLES DE TILLEUIL. *Toricellia Tiliæfolia*, De Cand. C'est un sous-arbrisseau à rameaux

cylindriques; les feuilles sont alternes, ex-stipulées et simples; le pétiole est un peu dilaté à sa base, le limbe est arrondi en cœur, à cinq nervures palmaires et à cinq lobes; les nervures sont pubescentes; les fleurs sont réunies en panicule terminale. Des montagnes du Népaul.

TORILIDE. *Torilis.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Gærtner (*de Fruct.*, I, p. 82). Caractères : involucre universel composé d'une à cinq folioles; involucres partiels de cinq à huit folioles non rabattues; calice persistant, égal; corolle dont les pétales sont bilobés, obcordiformes, munis d'une petite laciniure canaliculée, lancéolée; fruit ovale, couvert de soies ou de petites pointes sur les côtes et les vallécules; chacun des akènes rétréci au sommet, à vallécules marquées de quatre canaux oléifères (*vittæ*), convexes, portant des points disposés sur deux ou trois rangées; spermapode filiforme, sétacé, presque bifide.

TORILIDE ANTHRISQUE. *Torilis Anthriscus,* Gærtn.; *Tordylium Anthriscus,* L.; ou *Caucalis Anthriscus,* Willd. Ses ombelles sont longuement pédicellées, composées de cinq à sept rayons; les folioles de l'involucre, au nombre de quatre ou cinq, sont linéari-subulées; les fruits sont armés d'épines rigides. Cette plante est très-commune dans les haies de toute l'Europe. Sprengel lui a adjoint plusieurs espèces ci-devant placées dans les genres *Caucalis* et *Scandix.*

TORMENTILLE. *Tormentilla.* BOT. Ce genre a été réuni par le professeur Nestler, de Strasbourg, au genre Potentille.

TORMINARIA. BOT. L'une des sections du genre *Pyrus. V.* POIRIER.

TORNATELLE. *Tornatella.* MOLL. Genre de Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés géhydrophiles, de la méthode de Lamarck, et voisin des Auricules, que l'on peut caractériser de la manière suivante : animal, operculé; opercule ovalaire, corné; coquille enroulée, ovale, cylindracée, le plus souvent striée transversalement et dépourvue d'épiderme; ouverture oblongue, entière, un peu versante à la base; un ou plusieurs gros plis sur la columelle; bord droit, mince, tranchant, n'ayant jamais de bourrelet ni en dedans ni en dehors. Les espèces de ce genre sont encore peu nombreuses; on en connaît douze à quatorze tant vivantes que fossiles; elles sont toutes marines. A l'exception d'une seule, toutes les espèces sont striées élégamment en travers; elles sont généralement ovoïdes, cylindracées, à spire courte et obtuse; l'ouverture est allongée, rétrécie postérieurement, évasée et un peu versante à la base.

TORNATELLE BROCARD. *Tornatella flammea,* Lamk., Anim. sans vert., t. VI, 2e partie, pag. 219, n° 1; *ibid.*, Sowerby, *Genera,* n° 24, f. 1; *Voluta flammea,* L., Gmel., pag. 3435, n° 2; Lister, Conchyl., tab. 814, fig. 24; Martini, Conch., t. II, tab. 43, fig. 439; *Bulimus variegatus,* Brug., Encycl., n° 67, pl. 452, fig. 1, a, b. Très-jolie coquille qui a trois rangées de taches longues, flammulées, pourprées sur un fond blanc; un seul pli columellaire. Taille, un pouce environ. Elle vient de la mer des Indes.

TORNATELLE SILLONNÉE. *Tornatella sulcata,* Lamk.; *Auricula sulcata,* ibid., Ann. du Mus., t. IV, p. 434, n° 1, et t. VIII, pl. 60, fig. 7, a, b; Sowerby, *Genera, loc. cit.*, fig. 3. Espèce fossile des environs de Paris, élégamment sillonnée; les sillons sont simples et non traversés par des stries longitudinales comme dans une autre espèce que l'on pourrait confondre avec elle. Elle n'est pas très-rare à Grignon, à Parnes, à Chaumont et à Mouchy.

TORNEUTE. *Torneutes.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, institué par Reiche, qui lui donne pour caractères : antennes sétacées, atteignant seulement en longueur, l'extrémité des angles huméraux : leur premier article est épais, le deuxième très-petit, les suivants peu larges, cylindriques et d'égale longueur; tête déprimée transversalement sur son sommet; mandibules avancées, droites, un peu moins longues que la tête; palpes moitié moins longues que les mandibules : leur premier article est très-court, le deuxième allongé et déprimé, les deux autres plus courts et égaux entre eux; corselet en carré parfait, ayant ses côtés droits et mutiques; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres excessivement longues, étroites et linéaires, avec leur extrémité arrondie et mutique; pattes très-courtes; cuisses très-larges et comprimées; les trois premiers articles des tarses triangulaires, le dernier à peu près de la longueur des trois précédents réunis.

TORNEUTE A ÉLYTRES PALES. *Torneutes pallidipennis,* Reiche. Son corps est brunâtre; ses mandibules sont noires, finement ponctuées; sa tête est brunâtre, avec la partie antérieure couverte d'un duvet laineux et jaunâtre; corselet brun, chagriné, avec une ligne longitudinale élevée, au milieu de deux autres plus courtes et toutes trois dilatées au centre de leur longueur; élytres d'un jaune testacé au centre, d'un brun rougeâtre vers les extrémités, glabres et très-brillantes, marquées de deux lignes longitudinales peu saillantes, mais brunes; abdomen couvert d'un duvet jaunâtre. Taille, trente lignes. Amérique méridionale.

TOROBRANCHES. *Torobranchia.* MOLL. Dans sa Classification naturelle des Mollusques, Gray nomme ainsi le deuxième ordre de la classe des *Saccophora* (Acéphalés nus, Cuv.), lequel contient le genre Pyrosome seul. *V.* ce mot ainsi que ACÉPHALÉS.

TORPESIA. BOT. L'une des sections du genre *Trichilia,* de Linné. *V.* TRICHILIE.

TORPILLE. *Torpedo.* POIS. Sous-genre de Raie. *V.* ce mot.

TORQUATRIX. REPT. (Gray.) Synonyme de Tortrix ou Rouleau. *V.* ce mot.

TORQUEOLE. OIS. Espèce du genre Perdrix. *V.* ce mot.

TORQUILLA. OIS. Synonyme de Torcol d'Europe. *V.* ce mot.

TORREYA. BOT. Les *Cyperus cespitosus* et *diandrus* de Torrey (*Catal. pl. New-York,* p. 89 et 90) ont été érigés par Raffinesque en un genre distinct sous le nom de *Torreya;* mais ce genre n'a pas été adopté.

Sprengel (*Neue Entdeck.*, 2, p. 121) a établi un autre genre *Torreya* qu'il a placé dans la famille des Nyctaginées, et dans la Pentandrie Monogynie, L. Il

lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice coloré, à cinq lobes ; corolle tubuleuse, ayant le limbe quinquéfide, réfléchi ; cinq étamines à filets adnés au tube, spiraux, plus longs que la corolle, à anthères didymes ; stigmate filiforme ; noix à valves introfléchies. Ce genre ne renferme qu'une espèce qui croît dans le Brésil, que Sprengel nomme *Torreya paniculata*, et qui paraît n'être autre chose que le *Tricycla*, de Cavanilles, ou le *Bougainvillea*, de Commerson.

TORREYLITE. MIN. Minéral trouvé dans l'État de New-Jersey en Sussex, où il est disséminé dans le minerai de fer d'Andover, l'une des plus célèbres mines des États-Unis ; il est d'un rouge vermillon peu foncé et a une structure grenue ; sa poussière est d'un rouge de rose. Il est assez dur pour rayer le verre ; il agit faiblement sur l'aiguille aimantée et fait effervescence dans les Acides. Seul il est infusible au chalumeau ; mais avec le Borax, il donne un verre verdâtre, qui perd sa couleur par le refroidissement. Ce minéral a été analysé par Ch. Renwick, qui l'a dédié au docteur John Torrey. Suivant lui, il serait composé de : Silice, 34,60 ; Chaux, 24,90 ; Protoxyde de Fer, 21 ; Peroxyde de Cérium, 12,32 ; Alumine, 3,68 ; Eau, 3,50. Mais Children et Faraday, qui ont examiné un échantillon de ce minéral, n'y ont pu reconnaître la présence du Cérium.

TORTELLE. BOT. Synonyme vulgaire de Velar. *V.* ce mot.

TORTILLAR. BOT. Nom vulgaire d'une variété de l'Orme commun, dont le tronc est très-élevé et les feuilles plus petites ; la croissance de cette variété est ordinairement rabougrie, de sorte qu'il en résulte un bois dont les fibres ont rarement une direction parallèle régulière, ce qui fait rechercher ce bois dans les travaux du charronage.

TORTRICE OU TORDEUSE. *Tortrix*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, ainsi nommé par Duponchel qui lui donne pour caractères : corps mince ; tête forte ; trompe très-rudimentaire ; palpes épaisses, dépassant peu le bord du chaperon, ayant le deuxième article très-écailleux, le dernier court et obtus ; ailes antérieures coupées carrément à leur extrémité.

TORTRICE DE L'AUBÉPINE. *Tortix Cratægana*, Hubn., 107. Duponchel, Pap., t. IX, pl. 238, fig. 1. Ailes antérieures ayant leur sommet légèrement courbé en crochet, entièrement d'un gris roussâtre, avec leur base et deux bandes obliques, brunâtres ; les secondes ailes sont grisâtres, avec leur sommet tirant sur le fauve. Europe.

TORTRICES. INS. Troisième division formée par Scopoli (*Ent. carn.*, 232) dans son genre Phalène.

TORTRIX. REPT. *V.* ROULEAU.

TORTUES. *Testudines*. REPT. On connaît sous le nom de Tortues des animaux vertébrés dont le cœur a deux oreillettes, et dont le corps, porté sur quatre pieds, est enveloppé par deux plaques ou boucliers osseux, formés par le sternum et les côtes. Les Tortues se composent d'un grand nombre d'espèces dont les mœurs et les caractères généraux offrent assez de dissemblance pour qu'on ait établi plusieurs genres qui répondent au grand genre *Testudo* de Linné, et qui permettent aujourd'hui d'appliquer aux Tortues le nom de Chéloniens, en en faisant une famille très-naturelle divisée en tribus et en petites sections de ces mêmes tribus. Linné, ou plutôt Gmelin, dans la treizième édition du *Systema Naturæ*, divisa tous les Reptiles en deux classes : les Reptiles à pieds, *Reptilia*, et les Reptiles sans pieds, *Serpentes*. Les Tortues s'y trouvent placées à la tête des vrais Reptiles comme genre caractérisé par un test enveloppant le corps, que termine une queue. Ainsi s'exprime Linné. *Corpus caudatum, loricâ osseâ aut coriaceâ supernè et infernè, vel squamis supernè obtectum. Oris mandibula superior inferiorem pyxidum instar claudens.* Dans ce genre sont classés trente-deux espèces. Alexandre Brongniart, dans son Essai de classification naturelle des Reptiles, publié en 1805, établit comme premier ordre les Chéloniens et leur donne pour caractères distinctifs de ne point avoir de dents enchâssées, et d'avoir le corps couvert d'une carapace. Il propose de les diviser en trois genres qui sont les suivants : 1° Chélone, ayant pour type les Tortues luth, caret, franche et couanne ; 2° Émyde, dont les espèces vivent dans les eaux douces, et qui sont les Émydes féroce, rostrée, matamata, bourbeuse, pensylvanique et Tortue à boîte ; 3° enfin les vraies Tortues seraient des espèces terrestres, telles que la grecque, la géométrique, etc. Duméril, en 1806, dans sa Zoologie analytique, range les Tortues dans son premier ordre ou les Chéloniens, de la troisième classe, les Reptiles ; puis il divise ces Chéloniens en quatre genres : 1° les Chélonées dont les mâchoires sont cornées et tranchantes, les pattes terminées par des doigts immobiles et aplatis en nageoires ; 2° les Tortues, qui joignent aux mêmes caractères ceux d'avoir les doigts réunis en moignons sans être aplatis en nageoires ; 3° les Émydes, dont les doigts sont mobiles et réunis par une membrane ; 4° enfin, les Chélys, dont les mâchoires sont plates, sans bec corné, les pattes membraneuses et palmées.

Daudin, dans son Histoire naturelle des Reptiles, de l'édition du Buffon de Sonnini, adopta le genre *Testudines* qu'il divisa en trois sections, les Chélones ou Tortues marines, les Tortues d'eau douce et les Tortues terrestres qui comprennent cinquante-huit espèces. Toutefois il est le premier qui ait distingué les Tortues à boîte comme petite tribu. Latreille, dans son Histoire naturelle des Reptiles (1798), faisant suite au petit Buffon de Déterville, admet les divisions suivantes : Tortues de mer (*Chelonia* de Brongniart), il y décrit six espèces ; Tortues d'eau douce et terrestres, il y admet trente et une espèces. Cette division de Latreille est entièrement celle proposée en 1788 par Lacépède qui toutefois ne fit connaître que vingt-six espèces. Mais l'ouvrage le plus important sur ces Reptiles, est celui que Schœpff leur consacra sous ce titre : *Historia Testudinum iconibus illustrata*, publié in-4° à Erlang, en 1792, et enrichie de plus de vingt-cinq planches très-bien gravées. Bonnaterre, en 1789, dans son Traité d'Erpétologie faisant partie de l'Encyclopédie, forme avec les Tortues sa deuxième classe ou celle des Reptiles à queue ; il décrit vingt-huit espèces sans proposer de division parmi elles. Merrem, dans son *Tentamen systematis Amphibiorum*, publié en 1820, range les

Tortues dans le premier ordre de ses *Pholidoïa* et il les nomme *Testudinata*. Il les sous-divise ensuite en quatre genres qu'il spécifie ainsi : 1° *Pedibus pinniformibus :* premier genre, *Caretta, testâ corneâ;* deuxième genre, *Sphargis, testâ coriaceâ.* — 2° *Pedibus digitatis :* troisième genre, *Trionix, testâ coriaceâ*, d'après Geoffroy ; et quatrième genre, *Testudo, testâ corneâ.* Ce dernier genre a quatre sous-genres qui sont : *Matamata, labia carnifa; Emys, labia cornea, digiti distincti, sternum firmum; Terrapene, sternum lobo anteriore aut utroque mobili; Chersine, digitis indistinctis.* Il en décrit soixante-deux espèces. Enfin Cuvier, dans les deux éditions de son Règne Animal, a apporté les modifications les plus importantes aux divisions de cette famille. Tels sont les ouvrages généraux écrits jusqu'à ce jour sur les Tortues.

Les Tortues ou Chélonées ont donc le cœur à un seul ventricule divisé en deux poches d'inégale capacité, communiquant l'une dans l'autre et surmontées de deux oreillettes. Le sang du corps, dit Cuvier (Règne Animal, 2e édit., t. II, p. 6), entre dans l'oreillette droite ; celui du poumon dans la gauche ; mais les deux sangs se mêlent plus ou moins en passant par le ventricule. Les Tortues semblent au premier aspect des animaux retournés. Elles sont, en effet, enveloppées dans un double plastron, sous lequel la tête, la queue et les quatre membres peuvent rentrer lorsque l'individu a besoin de protéger ces parties, et qui en sortent au contraire dans les actes habituels de la vie. La partie supérieure de l'enveloppe des Tortues, faite en forme de voûte, est ce qu'on nomme la carapace. Cette boîte osseuse est donc le résultat de la soudure des huit paires de côtes, dont la surface est élargie, qui l'unissent intimement avec les apophyses articulaires des vertèbres, transformées elles-mêmes en plaques amincies. Ces soudures se faisant par engrainage, il en résulte une immobilité parfaite dans leur jeu, et une grande force dans des parois disposées en voûte. La partie inférieure qu'on appelle le plastron, est aussi composée de neuf pièces soudées qui retracent le sternum et ses annexes, suivant Geoffroy Saint-Hilaire, et dont les parties cartilagineuses se trouvent être représentées par une bordure circulaire de la carapace. Les vaisseaux qui s'introduisent dans ces pièces osseuses qu'ils nourrissent, sont recouverts d'un périoste assez épais et d'un épiderme dense, squameux extérieurement, où il se change en lamelles nommées écailles. Les côtes et les vertèbres dorsales et lombaires se trouvant ainsi complétement extérieures, il en résulte une inversion dans l'insertion des plans musculaires, qui s'attachent en dedans des surfaces de ces os pour mouvoir les membres et le cou. L'extrémité vertébrale s'articule avec la carapace, et l'extrémité sternale, assez analogue à la clavicule, s'articule avec le plastron, de manière que les deux épaules, dit Cuvier, forment un anneau dans lequel passent l'œsophage et la trachée-artère. Une troisième branche osseuse, plus grande que les deux autres, représente, comme dans les Oiseaux, l'apophyse coracoïde, et son extrémité postérieure reste libre. Les os longs des Testudinées n'ont point de canal médullaire. Les pièces osseuses qui composent le crâne, varient singulièrement dans les degrés d'aplatissement qu'elles présentent. On dit que le sphénoïde manque complétement dans les têtes des Tortues terrestres. Les nerfs olfactifs et optiques traversent des cloisons cartilagineuses, car les osseux n'ont point de trous pour leur donner passage. Les poumons sont volumineux; mais comme les côtes sont immobiles, il en résulte une modification de la respiration qui s'exécute par la bouche ainsi que par un mouvement de déglutition qui force l'air à entrer par les narines et puis à se diriger vers les poumons. Les maxillaires des Tortues sont revêtus d'une corne analogue à celle qui forme le bec des Oiseaux; seulement les Chélydes, au lieu de corne, ont une peau mince sur les mâchoires. Leur langue est courte, hérissée de papilles très-développées. Leur estomac est robuste et à un seul ventricule; les intestins, privés de cœcum, ne donnent au tube intestinal qu'une longueur médiocre. Leur vessie est ample.

Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et Martin Saint-Ange ont découvert chez les Tortues femelles deux canaux qui mettent la cavité du péritoine en communication avec les corps caverneux, et ont publié des remarques d'un haut intérêt sur la structure et la disposition du cloaque, du clitoris et des corps caverneux chez ces mêmes animaux. Leur Mémoire a été lu à l'Académie des Sciences le 18 février 1828, et se trouve inséré dans les Annales des Sciences naturelles pour le mois de février 1828.

Les Tortues, principalement les terrestres, ont le cloaque disposé de la même manière que chez l'Ornithorhynque, c'est-à-dire la vessie, les deux uretères et les deux oviductes, pour les femelles, les deux canaux déférents, pour les mâles, s'ouvrent dans une première poche qui est le *canal uréthro-sexuel* de Geoffroy Saint-Hilaire. Ce canal uréthro-sexuel s'ouvre ensuite avec le rectum dans une poche spacieuse, qui est le véritable cloaque ou vestibule commun, et qui communique à l'extérieur par l'ouverture anale. Un fait très-remarquable, et que l'on retrouve aussi chez l'Ornithorhynque, c'est que les orifices des uretères sont séparés de l'orifice de la vessie par les orifices des oviductes ou des canaux déférents. Cuvier a indiqué dans son Anatomie comparée, chez les Tortues mâles, deux canaux placés de chaque côté des corps caverneux, ayant leur orifice dans la cavité du péritoine, et se prolongeant jusqu'au gland, où, disait-il, ils se terminent en cul-de-sac. Geoffroy et Martin-Saint-Ange ont reconnu que cette assertion n'est pas exacte, et ils ont établi plusieurs faits qui donnent un grand intérêt physiologique à ces canaux qu'ils ont nommés péritonéaux. Au lieu de se terminer en cul-de-sac, ils se divisent à leur extrémité en deux branches dont l'une va s'ouvrir à l'extérieur, vers l'extrémité du pénis, chez les mâles, du clitoris chez les femelles, et dont l'autre s'ouvre dans le corps caverneux par une ouverture ou par un petit nombre d'ouvertures chez les Tortues terrestres, par une multitude de pores dans d'autres genres, chez les Trionix par exemple. Il résulte de là que la cavité du péritoine se trouve communiquer d'une part avec l'extérieur, de l'autre avec la cavité du corps

caverneux et le tissu érectile du gland où, comme on sait, le sang s'amasse pendant l'érection. Les canaux péritonéaux, qui ont quelque analogie avec les conduits aquifères des Holothuries et d'un grand nombre d'autres animaux sans vertèbres, joueraient-ils comme eux un rôle dans la fonction respiratoire? C'est ce que pense Geoffroy Saint-Hilaire père, et ce qu'il a surtout cherché à établir au sujet du Crocodile chez lequel Martin Saint-Ange et Isid. Geoffroy ont aussi découvert des canaux péritonéaux, assez analogues par leur disposition à ceux des Tortues. Cuvier a adopté la même opinion à l'égard de plusieurs Poissons cartilagineux où l'on trouve des canaux qui mettent en communication la cavité du péritoine avec le fluide ambiant. Du reste, la communication qui existe entre les corps caverneux et la cavité péritonéale des Tortues, d'après Geoffroy et Martin, est un fait qu'on ne connaît encore que chez les Tortues, et qui indique que les canaux péritonéaux remplissent, chez les Tortues, de doubles fonctions dont il est encore impossible, dans l'état présent de la science, de se faire une idée.

Les membres des Tortues se trouvent resserrés entre le plastron et la carapace, et leur longueur n'élève pas assez le corps au-dessus du sol pour que la locomotion soit aisée; aussi la démarche de ces animaux se ressent d'un tel mécanisme et ne se compose que d'une sorte de reptation sur quatre pieds, embarrassée et lente. Mais les Tortues dont les membres sont terminés par des nageoires, vivant au milieu d'un fluide dans lequel leur corps aplati et enveloppé de deux lames glisse aisément, possèdent une force puissante et par suite une natation rapide. Les Tortues terrestres se traînent donc péniblement sur le sol où elles ne vivent qu'une partie de l'année en se creusant des terriers où elles s'engourdissent dans les régions tempérées pendant les saisons d'hiver. Celles qui habitent au sein des mers fréquentent les côtes pendant un certain temps de l'année, pour y pondre, dans les sables des rivages, leurs œufs que la chaleur solaire fait éclore, et cette ponte n'a communément lieu que la nuit. La taille de ces animaux varie suivant les espèces, et on connaît des Tortues d'une très-petite taille aussi bien que des espèces de dimensions gigantesques et pesant plus de six cents livres. Les individus de Chélonées sont très-vivaces. On en a vu ne pas mourir à la suite de longues abstinences, et les navigateurs en conservent longtemps à bord des vaisseaux, bien que privées d'aliments et renversées sur le dos.

Les Tortues marines vivent d'herbes qu'elles paissent au fond de l'eau et aussi de petits Mollusques et d'animaux. Les terrestres recherchent les racines, les herbes, les limaces et les larves des insectes. Les Tortues des eaux douces trouvent dans les rivières les substances végétales et animales dont elles se nourrissent.

Les Tortues ont été divisées par les auteurs anglais en plusieurs familles : la première a été formée des vrais Chéloniens, ou du genre *Testudo* des auteurs; la seconde des Émydées, comprenant les genres *Emys*, Brongniart, *Terrapene*, Merrem, Tortue à boîte ou *Temotherus*, Bell, *Kinosternon*, Spix, et *Chelys*, Duméril. Les *Kinosternon* de Spix ont le corps déprimé, le sternum fixé à son milieu, les lobes antérieur et postérieur à charnières, le plastron rétréci. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *Kinosternum longicaudatum*. La troisième famille est celle des Trionidées ne renfermant que le genre *Trionyx* de Geoffroy Saint-Hilaire; la quatrième est celle des Sphargidées, ayant le genre *Sphargis* de Merrem; la cinquième et dernière est celle des Chéloniadées, dont le type unique est le genre *Chelonia* de Brongniart. Cuvier, dans le Règne Animal, ne fait qu'une seule famille des Tortues ou qu'un seul genre qu'il divise en cinq sous-genres, en se servant des caractères tirés de la forme de la carapace et de la nature des téguments qui la recouvrent, de la structure des pieds. Son premier sous-genre est celui des Tortues de terre, *Testudo*, Brong., ou *Chersine*, Merrem, dont la carapace est bombée et soutenue par une charpente osseuse, solide et soudée de toute part; les jambes sont comme tronquées, terminées par des doigts courts, réunis en une sorte de moignon presque jusqu'aux ongles, et pouvant se retirer, ainsi que la tête, sous la carapace. Ces Tortues vivent de matières végétales. L'espèce qui se trouve en Europe est la Tortue grecque, *Testudo græca*, de Linné, représentée par Schoeffer dans ses planches 8 et 9, et qu'on rencontre communément dans l'Archipel. Les autres espèces sont la grande Tortue des Indes, *Testudo Indica* (Schoeff., pl. 22), la géométrique (*Testudo geometrica*, Lacép., pl. 9; le Couï, *Testudo radiata*, Shaw, qui vit à la Nouvelle-Hollande. Bell a sous-divisé les Tortues terrestres en deux tribus qu'il nomme les *Pyxis* lorsque la partie antérieure du bouclier est mobile, et les *Kinyxis*, lorsque la partie postérieure de la carapace est seule mobile. On compte dans le seul genre Tortue une vingtaine d'espèces parmi lesquelles plusieurs ont été découvertes dans ces derniers temps.

Le deuxième sous-genre comprend les Tortues d'eau douce, ou les *Emys*, de Brongniart, qui ne diffèrent des précédentes que parce que leurs doigts sont allongés et garnis d'une membrane; leurs ongles sont au nombre de cinq en avant et de quatre en arrière. Les espèces de ce sous-genre sont organisées pour vivre presque constamment dans l'eau, où elles cherchent les petits Poissons, les insectes des fleuves et des rivières. L'Europe n'a qu'une Émyde, *Testudo Europea*, Schneider, *T. orbicularis*, Linné; elle est très-répandue dans les rivières; vingt-six espèces sont de toutes les parties du globe. A ce sous-genre appartiennent encore les *Chelonida*, de Fitzinger et les *Hydrespis*, de Bell, qui ne sont que des Émydes à cou plus allongé, telle que l'*Emys longicollis*, de Shaw, où viennent se grouper cinq petites espèces. Les Tortues à boîte sont encore des Émydes dont le plastron est divisé en deux battants, et qui comprennent cinq espèces. Enfin les Tortues Chélonures de Fleming, ou Chélydres de Fitzinger se distinguent des Émydes parce que leurs membres et leur queue sont trop volumineux pour rentrer sous la carapace. Le type de cette petite division est le *Testudo serpentina*, de Linné. Le troisième sous-genre de Cuvier comprend les Tortues marines, *Chelonia*, Brongniart; il

est caractérisé par les membres terminés en larges nageoires pointues, enveloppant dans leur masse les doigts, et pouvant rentrer sous la carapace. Ce sont les géants de la famille, et leur chair délicieuse est la ressource des navigateurs dans les parages que ces Tortues fréquentent; celle de l'île de l'Ascension (*Testudo Mydas*) est la plus remarquable par l'énorme taille qu'elle acquiert; on a confondu avec elle deux espèces très-voisines, les *Testudo maculosa* et *lachrymata*, Cuvier. Les arts tirent un très-grand parti de l'écaille d'une espèce de ce sous-genre, le Caret, *Testudo imbricata*, Linné, dont sont voisines les *Testudo virgata*, Cuvier, et *radiata*, Schœffer. La Couanne, *Testudo caretta*, Gm., est de la Méditerranée, et on en obtient une huile qui sert à brûler. Quelques Chélonées ont leurs écailles tégumentaires remplacées par un épiderme analogue à du cuir. Ce sont les *Sphargis*, de Merrem. dont le type est le Luth, *Testudo coriacea*, Linné, et le *Desmochelis atlantica*, de Lesueur. Enfin les Tortues à gueule, ou *Chelys*, de de Duméril, sont des Tortues dont les membres ne peuvent point être serrés sous la carapace; elles ont le nez prolongé en une petite trompe, la bouche fendue en travers, sans mâchoires cornées. Le type de cette division est la *Matamata* ou *Testudo fimbria* de Gmelin. Le cinquième sous-genre est celui des *Trionyx* ou Tortues molles, établi par Geoffroy Saint-Hilaire dans le bel ouvrage sur l'Égypte et dans les Annales du Muséum. Leur peau est molle; leurs pieds sont palmés, terminés par trois doigts ongulés. Leur bec corné est garni de lèvres charnues; leur nez se prolonge en une petite trompe. Ces *Trionyx* vivent dans l'eau douce des rivières, et l'espèce la plus remarquable est la Tortue molle du Nil, *Testudo triunguis*, de Forskael, *Trionyx ægyptiacus*, de Geoffroy Saint-Hilaire, magnifiquement représentée dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte. On y joint la Tortue molle d'Amérique, *Testudo ferox*, de Gmelin, qui vit à la Floride et à la Guiane, que Bartram a représentée grossièrement, pl. 2, t. I de son Voyage. On joint encore aux *Trionyx* les *T. javanicus*, Geoff., Ann. du Mus., t. XIV; *T. carinatus*, Geoff., *ibid.*; *T. stellatus*, *ibid.*; *T. euphraticus*, Olivier, Voyage en Turquie, pl. 42; le *T. gangeticus*, Duv., et le *T. granulosus*, Leach, ou *T. granosa*, de Schœffer, pl. 30.

TORTUE (GRANDE ET PETITE). INS. Espèces du genre Vanesse : *Vanessa polychlorus* et *Vanessa urticæ*.

TORTULA. BOT. Genre établi par Roxburgh et réuni par Jussieu au genre *Priva*. *V.* ce mot.

TORTULE. *Tortula*. BOT. (*Mousses*.) Hedwig avait distingué deux genres de Mousses sous les noms de *Tortula* et de *Barbula*; la plupart des auteurs modernes ont réuni en un seul ces deux genres, qui ne différaient que par la disposition des organes mâles; plusieurs autres en ont séparé, sous le nom de *Syntrichia*, diverses espèces dont le péristome présente quelques différences par ses cils soudés par la base. Du reste, le genre *Tortula*, pris dans son acception la plus étendue, est un des groupes les plus distincts et les plus naturels de la famille des Mousses; il est caractérisé par son péristome formé de seize ou trente-deux cils très-allongés, filiformes, contournés en spirale, libres jusqu'à la base dans les vrais *Tortula*, soudés entre eux inférieurement dans les *Syntrichia*. La capsule est droite, cylindrique, l'opercule ordinairement allongé, conique ou subulé, la coiffe fendue latéralement. Ces Mousses sont en général peu rameuses, à tige courte et droite; leurs feuilles sont insérées tout autour de la tige, souvent terminées par des poils blancs et le plus souvent disposées en rosette; elles croissent le plus ordinairement sur les murs, sur les pierres, ou sur la terre, et souvent dans les terrains argileux; plusieurs croissent dans les pays chauds.

TORULA. BOT. (*Mucédinées*.) Sous ce nom, Persoon avait réuni plusieurs plantes qui ont été depuis divisées en plusieurs genres par les auteurs modernes. Link a donné au genre *Torula* un caractère qui le circonscrit davantage; il consiste à présenter des filaments couchés, rameux, entrecroisés, moniliformes, et dont les articles globuleux, contigus, se séparent facilement et forment autant de sporidies noirâtres. Il n'admet dans ce genre que deux espèces, les *Torula Herbarum* et *tenera*, qui croissent sur les herbes et les bois morts. Les *T. expansa* et *alba*, de Persoon, sont des *Monilia* suivant Link, et des *Hormiscium* de Kunze; le *T. fuliginosa*, de Persoon, forme le genre *Antennaria*, de Nées. Enfin le *T. fructigera* est devenu le type du genre *Oideum*; mais toutes ces distinctions fondées sur des caractères aussi légers que ceux qui séparent ces différents genres, méritent-elles d'être admises? C'est une opinion qui n'est point généralement partagée; la plupart des caractères qui distinguent ces divers genres paraissent tout au plus susceptibles d'établir des sections dans un grand genre naturel; quelques-uns même ne sont peut-être que spécifiques, et d'autres résultent seulement de l'époque où les plantes qu'on a décrites ont été observées.

TORULARIA. BOT. Le genre de plantes cryptogames formé sous ce nom par Bonnemaison, dans la famille des Algues, tribu des Batrachospermées, a été réuni au genre *Batrachospermum*, de Roth.

TORULEUX. *Torulosus*. BOT. Cet adjectif s'emploie pour une partie alternativement renflée et contractée : telle est la gousse d'un grand nombre de Légumineuses.

TORULINIER. *Torulinium*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Desvaux (*in Hamilton Prod. Plant. Ind.-Occid.*, p. 15) et qui se distingue du *Cyperus* par ses glumes imbriquées en tous sens et non distiques, et par ses épillets cylindriques. Le type de ce genre (*Torulinium confertum*) est une plante de Cayenne, qui a beaucoup d'affinités avec le *Cyperus ferox* de Richard (*Act. Soc. hist. nat. Paris*, 1, p. 66), que l'auteur place également dans le genre *Torulinium*.

TORUS. BOT. Même chose que Réceptacle. *V.* ce mot.

TORYME. *Torymus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidiens, groupe des Ptéromalites, institué par Dalman qui lui assigne pour caractères : antennes fusiformes, composées de treize articles; tête large; mandibules tronquées et tridentées à leur extrémité; palpes allongées; corselet ovalaire; corps élancé; abdomen sessile, ovalaire, avec la tarière, chez

les femelles, presque aussi longue que le corps, capillaire et droite; pattes assez longues; cuisses postérieures renflées en massue et dentelées en dessous; tarses grêles et allongés, composés de cinq articles.

Toryme Pachymère. *Torymus Pachymerus*, Dalm. Ses antennes sont rousses, avec la massue noire; son corps est d'un vert noirâtre; ses ailes sont presque transparentes; l'abdomen est d'un vert bronzé en dessus, roussâtre en dessous; les pattes sont rousses. Taille, une ligne et demie. Europe.

TOSAGRIS. BOT. Ce genre, établi par Palisot-Beauvois dans la famille des Graminées, a été réuni au genre *Podosæmum*. *V.* Podosème.

TOSAR. CONCH. Quoique Gmelin ait rangé le Tosar d'Adanson (Voy. au Sénég., pl. 17, fig. 14) parmi les Tellines, sous le nom de *Tellina Senegalensis*, rien ne prouve que cette coquille appartienne effectivement à ce genre. Comme le remarque Blainville, Adanson n'ayant point parlé de la charnière, il est assez difficile de se décider pour le genre. Cependant il annonce qu'elle est assez semblable à celle d'espèces précédemment décrites; alors on peut assurer, s'il en est ainsi, que le Tosar est une Vénus. Toujours est-il que cette Coquille n'a aucunement l'aspect d'une Telline.

TOTANUS. OIS. (Bechstein.) Synonyme de Chevalier. *V.* ce mot.

TOTHENA ou TOTENA. MOLL. *V.* Calmar.

TOTOMBO. MOLL. Adanson (Voy. au Sénég., pl. 8, fig. 11) a décrit sous ce nom une jolie espèce de Buccin que Gmelin a nommée *Buccinum Pullus*, dénomination que lui a conservée Lamarck, en rangeant cette Coquille parmi les Nasses. *V.* Buccin.

TOUCAN. *Ramphastos*. OIS. Genre de la famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec cellulaire, très-grand, beaucoup plus long que la tête, plus large et plus haut que le front, presque droit, un peu courbé à la pointe, à arête vive et distincte; bords des mandibules ordinairement dentelés; narines placées presque sur le front, et cachées derrière la lame cornée du bec, ovoïdes et entourées par une membrane; pieds forts et robustes; quatre doigts : deux en avant, réunis jusqu'à la seconde articulation, l'externe de la longueur du tarse; deux en arrière; ailes médiocres et concaves; troisième et quatrième rémiges les plus longues; dix rectrices. A l'aspect d'un Toucan et surtout de son bec énorme, presque aussi volumineux que tout le corps dépouillé de ses plumes, on est tenté de croire à l'impossibilité qu'un aussi faible animal puisse porter un organe de dimensions aussi démesurées. En effet, si ce bec avait la densité que l'on observe dans ceux d'un volume ordinaire, il est probable que la force musculaire, quelque prodigieuse qu'elle fût, ne pourrait l'emporter sur la pesanteur, et que l'Oiseau, forcé d'obéir à la gravité, essaierait en vain de se porter en avant, et plus vainement encore de s'élever au-dessus du sol. Mais la structure interne de ce bec est si admirable que la densité diminue en proportion de l'augmentation du volume. L'intérieur est un tissu spongieux, présentant une multitude de cavités aériennes formées par des cloisons excessivement minces, et enveloppées d'une paroi un peu plus épaisse, qui donne à l'organe l'apparence de solidité qui trompe l'œil. Du reste, aucune observation satisfaisante n'a pu jusqu'ici faire deviner les motifs qui ont porté le créateur à donner un si grand développement à l'appareil buccal des Toucans, et tous les raisonnements auxquels on a été conduit n'ont offert aucune probabilité admissible. Les dimensions du bec paraissent néanmoins gêner fortement l'Oiseau; car, outre qu'il est obligé de saisir la nourriture par l'un des côtés des mandibules, il doit immédiatement la pousser avec adresse vers leur extrémité, et, dès qu'elle y est parvenue, la lancer en l'air afin qu'elle puisse retomber dans l'arrière-bouche qu'à dessein il tient grandement ouverte par l'écartement des mandibules. Dans le vol, les Toucans ont constamment la pointe du bec dans la direction du vent : cette manœuvre est facile à concevoir, autrement l'Oiseau devrait obéir à une influence qui souvent contrarierait et ses mouvements et sa volonté. Ils conservent cette même position dans le repos, et alors ce bec, formant un angle droit avec la tête qu'il paraît emboîter, fait à l'œil l'effet d'un fourreau assez mal ajusté. Comme les habitudes des Toucans sont absolument les mêmes que celles des Aracaris avec lesquels ils étaient précédemment confondus, on peut, à cet égard, revoir ce qui en a été dit au premier volume de cet ouvrage. On trouve les Toucans dans les régions les plus chaudes de l'Amérique méridionale.

Les dames du Brésil et du Pérou emploient dans leur parure certaines parties du plumage des Toucans, et particulièrement celles qui constituent le devant du cou et de la poitrine; la mode, dont l'empire est universel, a transmis à la vieille Europe ces goûts du nouveau monde, et pendant un certain temps on a considéré comme mise très-recherchée une robe garnie de gorges de Toucans.

Toucan a arête. *Ramphastos culminatus*, Gould. Plumage noir; devant du cou blanc, bordé de rouge; croupion jaune, varié d'orangé; bec noir : arête et bande à la base jaunes. Taille, dix-huit pouces. Du Mexique.

Toucan Ariel. *V.* Toucan a gorge rouge.

Toucan d'Azara. *V.* Aracari d'Azara.

Toucan Baillon. *V.* Aracari Baillon.

Toucan a bec jaune. *Ramphastos discolorus*, Lath. Parties supérieures d'un noir irisé de verdâtre; joues et gorge d'un jaune verdâtre; poitrine, haut du ventre et tectrices caudales d'un rouge vif; bec noir à sa base, d'un gris verdâtre à l'extrémité, avec les bords rouges; pieds noirâtres. Taille, dix-sept pouces. Du Brésil.

Toucan a bec rouge. *V.* Toucan a gorge blanche de Cayenne.

Toucan du Brésil. *V.* Toucan Tucai.

Toucan caréné. *Ramphastos carinatus*, Wagl. Plumage noir; devant du cou jaune, terminé par une bande rouge; tectrices caudales supérieures blanches, les inférieures rouges; bec vert, arête jaune, côtés orangés; mandibule inférieure bleue, terminée de rouge; tour des yeux bleu; un trait noir autour du bec. Taille, dix-sept pouces. Du Pérou.

Toucan Cochicat. *V.* Toucan-Aulacorhynque pavonin.

Toucan a collier jaune. *V.* Toucan de Levaillant.

Toucan a croupion citron. *Ramphastos citreopygus,* Gould; *Ramphastos subrufus,* Less. Devant de la poitrine et croupion d'un jaune pâle, avec un large collier rouge sur la poitrine; tectrices anales rouges; le reste du plumage noir; bec noir, jaune sur l'arête et à la base; tour de l'œil gris de plomb. Taille, dix-huit pouces. Du Brésil.

Toucan de Cuvier. *Ramphastos Cuvieri,* Wagl. Plumage noir; devant du cou d'un blanc pur, terminé par une bande rouge; croupion orangé; bec allongé, noir, à arête et strie longitudinale jaunes. Taille, dix-huit pouces. De la Guiane.

Toucan des Forster. *Ramphastos Forsterorum,* Wagl. Plumage noir; devant du cou orangé, terminé par une large bande rouge; tectrices caudales supérieures et inférieures rouges; bec noir : arête et cercle de la base jaunes. Taille, dix-neuf pouces. Du Pérou.

Toucan a gorge blanche de Cayenne. *Ramphastos erythrorhynchos,* Lath., Buff., pl. enl. 202. Parties supérieures noires, avec les tectrices caudales d'un jaune verdâtre; devant du cou et haut de la poitrine d'un blanc pur; le reste des parties inférieures d'un noir mat; dessus du bec noir, avec la base entourée d'une large bande grisâtre; dessous rouge, avec une bande transversale d'un gris noirâtre; pieds verdâtres. Taille, dix-sept pouces.

Toucan a gorge jaune. *V.* Toucan Tucai.

Toucan a gorge orange. *V.* Toucan des Forster.

Toucan a gorge rouge. *Ramphastos maximus,* Wagl., Levaill., pl. 6. Plumage noir; devant du cou orangé; poitrine, haut du ventre et tectrices caudales rouges; bec noir, cerclé de blanc à la base. Taille, vingt pouces. Brésil.

Toucan a gorge soufrée. *Ramphastos sulfuratus,* Less. Plumage noirâtre; devant du cou d'un jaune pâle; tectrices subcaudales rouges; bec grand, rouge à sa pointe, orangé sur les côtés de la mandibule supérieure, jaune sur l'inférieure. Taille, dix-sept pouces. Du Mexique.

Grand Toucan du Para. *V.* Toucan a gorge rouge.

Toucan de Levaillant. *Ramphastos Vaillantii,* Wagl., Levaill., pl. 4. Plumage noir, avec le devant du cou d'un blanc légèrement teinté de jaune; une raie d'un roux vif au bas du cou; tectrices caudales d'un roux marron; bec rouge, teint d'orangé sur les côtés, avec une raie jaune en dessus et la base des mandibules marquée d'une bande de même couleur, bordée de deux traits noirs dont l'extérieur plus étroit. Taille, vingt pouces. Du Paraguay.

Toucan neigeux. *Ramphastos niveus,* Less. Plumage noir; devant du cou d'un blanc mat; tectrices caudales supérieures blanches, les inférieures rouges; bec jaune, ciselé de noir à sa base, rouge sur l'arête et marqué d'une large tache noire à l'extrémité de la mandibule supérieure. Taille, dix-neuf pouces. Du Brésil.

Toucan osculant. *Ramphastos osculans,* Gould. Plumage noir; devant du cou jaune pâle, avec le centre d'un jaune orangé; bec noir, avec l'arête jaune; tour de l'œil blanc. Taille, dix-sept pouces. Du Brésil.

Toucan du Para. *V.* Toucan a gorge rouge.

Petit Toucan a ventre rouge. *V.* Toucan a bec jaune.

Toucan Pignancoin. *Ramphastos Vitellinus,* Illig. Plumage noir; devant du cou blanc, teinté d'orangé au milieu et bordé de rouge; tectrices anales rouges; tour des yeux et du bec bleu; celui-ci noir, marqué de blanc à sa base. Taille, dix-huit pouces. De la Guiane.

Toucan piscivore. *Ramphastos piscivorus,* L. Plumage noir; devant du cou blanc, bordé de rouge au bas; croupion rouge; bec très-grand, à arête très-comprimée, jaune; côtés teints de verdâtre, à extrémité rouge; mandibule inférieure d'un bleu plus pâle vers sa base. Taille, dix-sept pouces. Du Brésil.

Toucan de Swainson. *Ramphastos Swainsonii,* Gould. Plumage noir; sommet de la tête varié de roux; devant du cou jaune; deux bandes, l'une jaune et l'autre rouge, entourent le ventre; tectrices caudales supérieures blanches, les inférieures rouges; bec très-grand, jaune, rayé de noir sur l'arête et terminé de cette couleur. Taille, dix-huit pouces. Mexique.

Toucan de Temminck. *Ramphastos Temminckii,* Wagl. Parties supérieures noires; devant de la gorge orangé, encadré de jaune; poitrine, ventre, croupion et région anale rouges; bec grand, rouge en dedans, d'un gris noirâtre ou verdâtre en dehors. Taille, dix-huit pouces. Brésil.

Toucan Tocan. *V.* Toucan a gorge blanche de Cayenne.

Toucan Tocard. *Ramphastos Tocard,* Vieill., Levaill., pl. 9. Parties supérieures d'un noir mat, qui prend un certain brillant sur les ailes et la queue; devant du cou blanc; un large collier sur la poitrine, et tectrices caudales d'un rouge cramoisi; bec arqué comme une faux, arrondi sur les côtés et sur l'arête; mandibule supérieure jaune et d'un brun verdâtre, les deux nuances séparées diagonalement par une ligne noire; mandibule inférieure entièrement d'un brun verdâtre; pieds d'un cendré olivâtre. Taille, vingt pouces. Du Paraguay.

Toucan Toco. *Ramphastos Toco,* Wagl., Buff., pl. enl. 82. Plumage noir; tour des yeux d'un rouge carné; devant du cou blanc, bordé en bas d'un léger liséré rosé; région anale rouge; bec jaune, cerclé de noir à sa base, marqué d'une très-large tache noire à l'extrémité de la mandibule supérieure. Taille, dix-neuf pouces, y compris le bec qui en a sept. Du Paraguay.

Toucan Tucai. *Ramphastos Tucanus,* Lath., Buff., pl. enl. 307. Parties supérieures noires, à reflets bronzés; joues, gorge et devant du cou d'un jaune orangé; tectrices caudales d'un jaune de soufre; bec très-long; mandibule supérieure verte, avec trois grandes taches triangulaires d'un jaune orangé sur les côtés, une raie jaune en dessus et l'extrémité bleue; mandibule inférieure bleue, nuancée de vert au milieu; pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, vingt pouces. Du Brésil.

Toucan a ventre rouge. *V.* Toucan a gorge rouge.

TOUCANS-AULACORHYNQUES. *Aulacorhynchi.* ois. Le genre intermédiaire des Toucans et des Aracaris, créé par Gould sous le nom de Toucans-Aulacorhynques, repose sur des caractères peu différents de ceux

des Aracaris. Ces caractères consistent principalement dans le bec qui est, relativement aux deux autres groupes, moins haut, plus aminci sur l'arête et creusé d'un sillon sur le côté. Gould admet dans ce groupe cinq espèces : *Pteroglossus prasinus*, *Pteroglossus pavoninus*, *Pteroglossus Derbianus*, *Pteroglossus hæmatopygus* et *Pteroglossus sulcatus*. Ce dernier ayant déjà été donné par Temminck comme Aracari (*V.* tome 1er, p. 282 de ce Dict.), il ne reste plus qu'à décrire les suivants :

Toucan-Aulacorhynque de Derbia. *Aulacorhynchus Derbianus*, Gould. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures jaunâtres; sommet de la tête nuancé de bleu; menton blanc, rectrices intermédiaires terminées de brun. Bec grand, brun, nuancé de noir, cerclé d'une ligne blanche. Taille, quatorze pouces. Brésil.

Toucan-Aulacorhynque Pavonin. *Aulacorhynchus Pavoninus*, Gould; *Ramphastos torquatus*, Latr. Parties supérieures d'un vert de pré, plus pâle aux inférieures; abdomen et pointe des rectrices brunâtres. Bec noir, teint à sa base d'une ligne orangée : mandibule supérieure jaune, se nuançant de bleu vers l'extrémité. Taille, treize pouces et demi. Du Mexique.

Toucan-Aulacorhynque prasin. *Aulacorhynchus prasinus*, Gould; *Pteroglossus prasinus*, Lichst. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures d'un vert mat; abdomen et sommet des rectrices roux; joues et gorge blanchâtres. Bec jaune, à arête noire et deux taches de même couleur en avant des narines. Taille, treize pouces. Mexique.

Toucan-Aulacorhynque rouge-croupion. *Aulacorhynchus hæmatopygus*, Gould. Parties supérieures d'un vert olivâtre, les inférieures d'un vert bleuâtre, avec une teinte plus foncée sur la poitrine; croupion rouge; rectrices intermédiaires terminées de brun; bec chatain, cerclé de blanc à la base; tour des yeux rouge. Taille, quatorze pouces. De l'Amérique méridionale.

TOUCHIREA. bot. (Aublet.) *V.* Apalat.

TOUCHIROUA. bot. Le genre établi sous ce nom par Aublet, dans sa Flore de la Guiane, a été réuni au genre *Crudya* de Willdenow, qui fait partie de la famille des Légumineuses.

TOUCNAM-COURVI. ois. Espèce du genre Tisserin.

TOUDRE. ois. Nom vulgaire de la Grive commune. *V.* Merle.

TOUI-ÉTÉ. ois. Espèce du genre Perroquet.

TOUIS. ois. Nom donné par Buffon à une petite famille de Perruches à queue courte; elles sont toutes de l'Amérique méridionale. *V.* Perroquet.

TOUIT. *Pipilo*. ois. Genre de la méthode de Vieillot, qui doit être placé dans l'ordre des Insectivores. Caractères : bec robuste, épais à la base, convexe en dessus; mandibule supérieure couvrant à son origine les bords de l'inférieure, recourbée et échancrée vers le bout; l'inférieure plus courte, entière, avec les bords repliés en dedans; narines rondes, ouvertes et glabres; base du bec garnie de quelques soies à la commissure; quatre doigts : trois en avant et un en arrière, les extérieurs réunis à leur base; ailes courtes; les quatre premières rémiges égales et dépassant toutes les autres. Sa patrie est l'Amérique septentrionale, où cette espèce se trouve abondamment répandue en été; pendant l'hiver elle se retire vers les bords tempérés du Mississipi. Elle place son nid à terre, au milieu des broussailles; il est construit d'un ample et épais matelas d'herbes fines et molles, qui entourent des feuilles et des tiges de gramen entrelacées avec d'autres parties de différents végétaux. La ponte est de cinq œufs rougeâtres, tachetés de rouge foncé. Pendant l'incubation, le mâle fait entendre un chant vif et presque non continu.

Touit aux grands ongles. *Pipilo macronix*, Sw. Il est d'un vert olivâtre en dessus, avec la tête et la gorge noires; le corps est blanc, avec les flancs et la région anale d'un brun ferrugineux; rémiges et rectrices noires, tachetées de jaune. Taille, huit pouces quatre lignes. Du Mexique.

Touit brun. *Pipilo fusca*, Sw. Parties supérieures d'un gris brunâtre, les inférieures d'un gris clair; gorge d'un brun fauve, tachetée de noirâtre; région anale d'un brun ferrugineux. Taille, huit pouces. Du Mexique.

Touit noir. *Pipilo ater*, Vieill.; *Emberiza erythrophtalma*, Lath., Wils., Am. ornit., 2, p. 10; *Fringilla erythrophtalma*, L.; *Fringilla Carolinensis*, Briss. Parties supérieures d'un noir luisant; extrémité des rectrices latérales, poitrine et ventre blancs; flancs d'un brun jaunâtre; parties inférieures brunâtres; une tache blanche sur les cinq premières rémiges; un anneau noir aux jambes; bec et pieds bruns. Taille, six pouces et demi. La femelle a les parties supérieures d'un brun olivâtre, les rémiges et les rectrices d'un jaune foncé, les parties inférieures jaunâtres.

Touit roussatre. *Pipilo rufescens*, Sw. Parties supérieures d'un brun roussâtre, les inférieures blanches; tête surmontée d'une couronne rousse; oreilles grises; menton rayé de noir sur les côtés. Taille, sept pouces. Mexique.

Touit tacheté. *Pipilo maculata*, Sw. Il est d'un brun olivâtre, tacheté de blanc, avec la tête et la gorge noires; le corps est blanc; les flancs et l'abdomen sont roux. Taille, huit pouces. Mexique.

TOUITE. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

TOUKAN. ois. *V.* Toucan.

TOULICIE. *Toulicia*. bot. Aublet décrit sous ce nom un genre de plantes de la Guiane qui appartient à l'Octandrie Monogynie, L., et qui a été réuni par Jussieu à la famille des Sapindacées. Le Toulicie est un arbre qui a, selon Poiteau, quelque chose du port des Palmiers. Ses feuilles sont grandes, pennées sans impaire. Ses fleurs sont disposées en grandes panicules terminales. Le calice est divisé jusqu'à la base en cinq folioles, presqu'égales entre elles, et dont deux sont extérieures. Les pétales, au nombre de cinq, sont munis sur leur face interne d'un appendice assez long, bipartite et couvert de poils. Le disque occupe le fond du calice et se prolonge, entre les pétales et les étamines, en un bord à peu près régulier, et divisé en cinq lobes obtus. Les étamines, au nombre de huit, sont insérées sur le disque : les anthères sont bilocu-

laires. Le style est court, trifide; ses lobes portent sur leur face interne les papilles stigmatiques. L'ovaire est triloculaire et contient dans chaque loge un ovule ascendant. Le fruit est composé de trois samares accolées par leur bord interne à un axe central triangulaire, et qui renferment chacune à leur sommet une seule graine ascendante. Les graines sont dépourvues d'arille; le tégument externe est crustacé; l'embryon est courbé; la radicule est petite, appliquée sur le dos d'un des cotylédons; ceux-ci sont assez grands, aplatis : l'extérieur, en forme de hameçon, embrasse l'intérieur qui est replié transversalement sur lui-même. Le *Toulicia* a de grands rapports, par la structure de son fruit, avec les *Serjania;* mais il en diffère suffisamment par ses fleurs presque régulières et par ses feuilles pennées sans impaire. Schreber a changé le nom de ce genre en celui de *Ponœa* qui n'a point été admis par la majorité des botanistes.

TOULOU. OIS. Espèce du genre Coucal. Cette dénomination a été adoptée par Vieillot pour celle du genre. *V.* COUCAL.

TOUMANA. OIS. Nom vulgaire de la Chouette Harfang.

TOUNATEA. BOT. Le genre nommé ainsi par Aublet, rentre dans le *Swartzia* dont il ne forme plus qu'une section. *V.* SWARTZIE.

TOUNIN. MAM. Nom vulgaire du Marsouin, espèce du genre Dauphin. *V.* ce mot.

TOUNZI. OIS. Espèce du genre Martin-Pêcheur.

TOUPIE. MOLL. Quelques zoologistes ont conservé cette dénomination française pour le genre *Trochus,* de Linné. *V.* TROQUE.

Adanson a donné le nom de TOUPIE à un genre composé de quelques-uns des Turbos de Linné, et entre autres du *Turbo littoreus* et de quelques autres analogues. Aujourd'hui ces Coquilles font partie du genre Littorine de Férussac.

TOUPIE. INF. Espèce du genre Turbinelle.

TOUR DE BABEL. CONCH. Ce nom vulgaire a été donné à plusieurs Coquilles du genre Pleurotome, et entre autres au *Pleurotoma turris* et au *Pleurotoma babylonica* de Lamarck.

TOURACO. *Musophaga.* OIS. Genre de la première famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec court, large et fort; arête ordinairement très-élevée, toujours arquée, échancrée à la pointe; extrémité de la mandibule formant un angle; narines placées de chaque côté du bec, à la base et près de l'arête, fermées en partie par la substance cornée, souvent couvertes et cachées par les plumes du front; pieds robustes; quatre doigts : deux en avant et deux en arrière; quelquefois l'un de ces derniers se reporte en avant, et l'Oiseau paraît momentanément avoir trois doigts en avant; ailes courtes; troisième et quatrième rémiges les plus longues; dix rectrices. L'Afrique est la patrie des Touracos, mais on les y observe rarement, ce qui paraît dû à la chasse incessante qu'on leur fait. Leur chair est pour les Africains un mets très-agréable, et il peut l'être en effet, car ces Oiseaux ne se nourrissent que de fruits succulents, tels que ceux des diverses espèces de *Musa.* Ces fruits, que plusieurs Touracos recherchent de préférence à toute autre nourriture, leur ont valu le surnom de *Musophages.* Les forêts ombragées, que traversent les fleuves, sont la résidence habituelle des Touracos; ils y voltigent de branche en branche et ne s'en écartent guère, par la raison sans doute que leurs ailes, extrêmement courtes, leur interdisent les longues excursions. Les soins de la nidification se bornent, chez eux, au choix d'un trou assez grand et assez profond dans le tronc carié ou vermoulu de l'un de ces arbres sur lesquels plusieurs siècles ont passé; la femelle y dépose quatre œufs blancs et arrondis, qui sont couvés avec beaucoup d'assiduité par elle et par le mâle. La jeune famille qui en résulte reste souvent unie aux parents jusqu'à ce que le besoin de la reproduction vienne soumettre chacun des membres qui la composent, à l'immuabilité de la loi qui assure la conservation des races.

§ Bec emplumé à la base.

TOURACO DE BUFFON. *Musophaga Buffonii,* Levaill., pl. 17. Parties supérieures d'un beau vert, avec les rémiges et les rectrices d'un bleu violet; tête ornée d'une huppe relevée, qui s'insère sur la nuque; premières rémiges rouges; petites tectrices alaires vertes : les moyennes d'un vert bleuâtre, les grandes se confondant insensiblement par la dégradation des nuances avec le bleu-violâtre des rémiges et du croupion; une tache noire et blanche au-dessous de l'œil; parties inférieures d'un vert un peu plus pâle que celui des supérieures; bec d'un rouge de carmin; pieds noirs. Taille, dix-sept pouces.

TOURACO A DOS POURPRE. *Corythaix purpureus,* CUV. C'est la même espèce que le TOURACO DE BUFFON.

TOURACO GRIS. *V.* TOURACO VARIÉ.

TOURACO DE GUINÉE. *V.* TOURACO LORI.

TOURACO A HUPPE ROUGE. *Musophaga erythrolopha,* Temm., Ois. color., pl. 25; *Opœthus erythrolophus,* Vieill. Parties supérieures d'un vert cuivreux foncé très-luisant; tête garnie d'une huppe ou sorte de casque formé par la réunion de deux plans latéraux de plumes fines, serrées, longues et très-douces au toucher; ces plumes, qui sont fort déliées, se réunissent au sommet : c'est en quelque sorte une crête rouge, qui s'étend sur le haut du cou pour se confondre insensiblement avec les plumes d'un vert foncé, qui recouvrent cette partie; rémiges primaires et intermédiaires d'un beau rouge vif, qui pâlit sur les barbes internes; les petites sont vertes à reflets bleuâtres, de même que les tectrices alaires; rectrices et tectrices caudales d'un vert bronzé obscur et brillant en dessus, d'un vert olivâtre en dessous; de chaque côté de la tête une grande plaque blanche qui remonte sur le front et y prend une teinte rougeâtre; paupières et membranes papillaires des yeux d'un rouge pourpré; parties inférieures d'un vert cuivreux, un peu terne, à reflets bleuâtres; bec jaune; pieds cendrés. Taille, dix-sept pouces. Du sud de l'Afrique.

TOURACO A HUPPE SPLENDIDE. *Corythaix porphyreolopha,* Vig. Cou, poitrine, milieu de l'abdomen et région scapulaire d'un vert de pré, avec les plumes de cette dernière partie terminées de brunâtre; front et strie oculaire d'un vert très-brillant; sommet de la tête,

huppe, ailes et queue d'un pourpre splendide; une large bande d'un pourpre écarlate sur les rémiges; bas du dos, extrémité de l'abdomen et couvertures des cuisses d'un brun noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, dix-huit pouces. Afrique méridionale.

Touraco Lori. *Cuculus persa*, Lath.; *Opœthus persa*, Vieill., Buff., pl. enl. 601. Parties supérieures d'un vert foncé brillant, à reflets violets; deux traits blancs dans la région des yeux; un trait violet intermédiaire des deux blancs; yeux entourés d'une membrane papillaire rouge; tête ornée d'une huppe de plumes nombreuses, longues et effilées, disposées sur deux rangs qui se réunissent en crête au sommet; ces plumes sont du même vert que celles du corps, mais terminées de blanc; croupion d'un vert noirâtre; tectrices caudales d'un vert très-foncé; grandes rémiges d'un rouge foncé et chatoyant, les moyennes rouges, bordées extérieurement de brun; rectrices d'un vert foncé en dessus, noirâtres en dessous; terminées de noir; parties inférieures vertes; plumes des cuisses effilées et noirâtres; bec blanchâtre; pieds noirâtres. Taille, dix-huit pouces. La femelle a les couleurs beaucoup moins vives. De l'Afrique méridionale.

Touraco a oreilles blanches. *Corythaix leucotis*, Ruppel, Faun. Abyssin., p. 8, pl. 3. Tête verte, ornée d'une huppe en forme de casque, d'un vert changeant en bleu noir; nuque, cou, gorge et haut de la poitrine d'un vert gai; bec rouge; une tache blanche à l'angle des mandibules; une bande de même couleur derrière les oreilles, auréole des yeux d'un rouge de rose; rémiges d'un gris lilas, bordées extérieurement de rouge ponceau vif; tectrices alaires et caudales d'un bleu noir, changeant en vert; rectrices de la même nuance; abdomen gris-de-lin; pieds d'un brun verdâtre. Taille, dix-huit pouces. Abyssinie.

Touraco Pauline. *V.* Touraco a huppe rouge.

Touraco varié. *Musophaga variegata*, Vieill.; *Phasianus africanus*, Lath., Levaill. Parties supérieures d'un gris cendré, avec une tache longitudinale noirâtre sur le milieu de chaque plume; une huppe de plumes fort allongées, effilées et couchées sur la nuque qui est, ainsi que le sommet de la tête, les joues, la gorge et le devant du cou, d'un brun marron; rémiges noires, variées de blanc; rectrices d'un gris ardoisé, terminées de noir; parties inférieures blanches, avec un trait longitudinal noir au milieu de chaque plume; bec et pieds noirs. Taille, dix-huit pouces. Du Sénégal.

§§ Bec nu et large à sa base; mandibule supérieure se prolongeant quelquefois en plaques arrondies sur le front.

Touraco-Musophage géant. *Musophaga gigantea*, Vieill., Levaill., pl. 19. Parties supérieures d'un bleu éclatant; tête garnie d'une huppe noire, irisée de bleu; rémiges bleues, terminées de noir; rectrices noires, avec une bande transversale rousse; un plastron vert sur la poitrine; parties inférieures d'un brun vif tirant sur le roux; bec d'un jaune orangé; pieds noirs. Taille, vingt-cinq pouces. De l'Afrique méridionale.

Touraco-Musophage gris. *V.* Touraco-varié.

Touraco-Musophage violet. *Musophaga violacea*, Lath., Levaill., pl. 18. Parties supérieures d'un rouge pourpré à reflets violets; un large trait blanc derrière l'œil; rémiges d'un rouge cramoisi; rectrices inégales, les intermédiaires plus longues; parties inférieures d'un violet tirant sur le cendré; bec jaune avec la base des mandibules recouverte par une peau nue, caronculée et rouge, qui s'étend jusqu'aux yeux; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. Du sud de l'Afrique.

TOURAT. ois. Nom vulgaire de la Draine. *Voy.* Merle.

TOURBE. min. Matière brune ou noirâtre, spongieuse, plus ou moins combustible, formée par l'accumulation de certaines plantes qui croissent en abondance dans les marais. C'est un composé de parties végétales, entrelacées, comprimées, pénétrées de limon, et souvent faciles à reconnaître, malgré l'altération qu'elles ont subie; elle renferme même presque toujours des débris d'herbes sèches, qui ont conservé leur première forme et leur structure. Cette matière brûle avec une flamme plus ou moins vive, en répandant une fumée et une odeur analogues à celles des herbes sèches; elle se charbonne à la manière du bois, et donne pour résidu des cendres légères, susceptibles d'être employées à l'amendement des sols. On en distingue deux variétés principales.

Tourbe des marais. Cette variété est brune, spongieuse et tendre. C'est la plus commune et celle qui est généralement connue par son emploi dans l'économie domestique. Elle est tantôt filamenteuse dans sa cassure, par suite des végétaux non altérés qu'elle renferme, et tantôt compacte et terreuse, sans végétaux apparents (Tourbe limoneuse). Soumise à la distillation, elle donne du Gaz acide carbonique, du Gaz hydrogène carboné, de l'Acide pyro-ligneux, et environ quarante pour cent de matière charbonneuse. On n'y a trouvé ni Bitume, ni Résine, ni substances alcalines ou pyriteuses. Cette Tourbe se rencontre en amas considérables dans les terrains marécageux et humides, qui sont encore ou qui ont été le fond d'étangs ou de lacs d'eau douce. Elle s'y présente immédiatement au-dessous de la terre végétale, ou seulement recouverte d'une couche de sable et de limon. Elle couvre quelquefois des espaces immenses dans les parties basses de nos continents, et forme aussi de petits dépôts dans les hautes vallées, dans les gorges des montagnes, et dans des bassins qui se trouvent aux plus grandes hauteurs que la végétation puisse atteindre aujourd'hui. Les amas de Tourbe ou les Tourbières sont souvent d'une grande épaisseur: ils sont quelquefois divisés en couches séparées par des lits minces de limon et de sable. La plupart sont encore sous l'eau; mais il en est qui sont à sec et recouverts par des alluvions qui ont donné naissance à de belles prairies. Lorsque les Tourbières sont ainsi masquées par la végétation, leur présence se manifeste par l'élasticité du terrain, qui tremble sous les pieds, surtout lorsqu'il est humide. La Tourbe exerce en outre une sorte de pression dans tous les sens, à la manière des liquides; et lorsqu'on y creuse des fosses, il arrive qu'elles se trouvent comblées au bout d'un certain temps, ce qui a donné lieu à l'opinion que la Tourbe se régénérait assez promptement, même dans les endroits secs. Les Tourbières sont quelquefois flottantes

à la surface de certains lacs, et forment des îlots qui se meuvent au gré des vents, et qui supportent et nourrissent des bestiaux. Les diverses parties d'une même masse présentent des Tourbes de qualité différente. La Tourbe la plus superficielle est lâche et très-spongieuse : elle porte le nom de Bousin ou de Tourbe fibreuse. A mesure que l'on s'enfonce au-dessous, on trouve une Tourbe de plus en plus compacte et noire : l'on finit même par ne plus avoir qu'une masse homogène dans laquelle les végétaux sont réduits en une sorte de bouillie. Ce sont les Tourbes compactes et limoneuses qui passent pour les meilleures. On trouve au milieu des Tourbières des substances de nature assez variée. D'abord quelques substances minérales, et entre autres le phosphate de Fer pulvérulent, qui enveloppe les racines et les tiges des végétaux qui entrent dans la composition de ce combustible; on prétend y avoir observé aussi du sulfate de Fer et des Pyrites; mais, suivant Brongniart, la plupart des Tourbes nommées Pyriteuses sont de véritables Lignites. On rencontre encore dans les Tourbières une grande quantité de coquilles, toutes d'eau douce, et dont les animaux se sont décomposés en même temps que les matières végétales; on y trouve aussi des débris de Mammifères, qui appartiennent en général aux espèces qui vivent encore sur les lieux; des troncs d'arbres, qui ont conservé leur solidité, et qui portent souvent l'empreinte de la hache qui les a abattus; enfin différents monuments de l'industrie humaine, des armes, des outils, des bois de construction, des chaussées entières qui se sont enfoncées dans la Tourbe et ont été en quelque sorte submergées par cette substance molle. Ces observations tendent à prouver que la Tourbe est de formation moderne; et en effet il s'en produit encore de nos jours en assez grande quantité, dans certains lieux. On n'a cependant aucune donnée bien certaine sur le mode de formation de ce combustible, ni sur les causes qui font que certains marais en renferment, tandis que d'autres laissent pourrir les végétaux qu'ils nourrissent, sans pouvoir les transformer en Tourbe. Il paraît seulement qu'il ne se produit de la Tourbe que lorsque le terrain est couvert d'une eau peu profonde, privée de sels et lentement renouvelée, et qu'il n'est jamais complétement desséché par les chaleurs de l'été. Après ces conditions, la nature de la végétation qui s'établit dans cette eau, exerce une grande influence sur la formation de la Tourbe. Les plantes qui paraissent lui être les plus favorables sont, parmi les Cryptogames, les Conferves, le *Sphagnum* des marais, les Prêles et les *Chara*, et parmi les autres végétaux, les Roseaux, les Scirpes, les Carex, etc. Les principales Tourbières connues existent en Hollande, dans le Hanovre et la Westphalie, et en Écosse. La France en possède d'assez considérables dans la vallée de la Somme, entre Amiens et Abbeville; dans les environs de Beauvais, et même auprès de Paris, dans la vallée d'Essonne. La Tourbe est employée principalement comme combustible partout où elle est abondante, et où le bois et la houille manquent; aussi les Hollandais en font-ils une immense consommation. On la carbonise en vases clos, et le charbon que l'on obtient, est employé aux mêmes usages que le charbon de bois. On s'en sert aussi en agriculture pour amender les terres sableuses et crayeuses. Ses cendres ont la propriété de fertiliser singulièrement les prairies.

Tourbe marine. C'est celle qui est composée en tout ou en partie de végétaux marins, et notamment de Fucus. Les Hollandais la pêchent dans certains lacs salés, et la nomment *Darry*. De Candolle en a observé, sur les dunes des environs de La Haye, qui était presque entièrement formée par une espèce de Varec, *le Fucus digitatus*. Cette variété de Tourbe ne s'est point encore présentée en masses assez étendues pour devenir l'objet d'aucune exploitation.

TOURBE PAPYRACÉE. min. *V.* Dusodyle.

TOURBETTE. bot. L'un des noms vulgaires du *Sphagnum palustre*, L., qui croît abondamment dans les terrains marécageux. *V.* Sphaigne.

TOURBIÈRES. min. C'est le nom que l'on donne aux terrains tourbeux ou formés par la Tourbe. *V.* ce dernier mot.

TOURDE. ois. Nom que l'on donne vulgairement à la Grive. *V.* Merle.

TOURDELLE. ois. *V.* Merle Litorne.

TOURDOU. ois. L'un des noms vulgaires de la Grive. *V.* Merle.

TOURET. ois. On nomme vulgairement ainsi le Mauvis. *V.* Merle.

TOURETTE. bot. *V.* Turritis.

TOURLOUROU. crust. *V.* Gécarcin.

TOURMALINE. min. Espèce de la famille des Silicates dont l'histoire chimique n'est point encore complète, et que les analyses les plus récentes tendent à faire considérer comme un de ces genres, tels que ceux du Pyroxène et du Grenat, qui comprennent un certain nombre de substances de même formule, dans lesquelles les mêmes principes électro-négatifs sont unis à des bases différentes, mais isomorphes entre elles. Guidé par de puissantes analogies, Haüy a confondu, sous la dénomination commune de Tourmaline, des minéraux que la diversité de leurs caractères extérieurs avait fait séparer les uns des autres et qui ont porté beaucoup de noms différents, comme ceux de Schorl commun ou électrique, d'Aphrizite, de Daourite, de Rubellite, de Sibérite, d'Indicolite, etc. Celui de ces minéraux qui a été le plus anciennement connu, est la Tourmaline brune de l'île de Ceylan, apportée en Europe vers le milieu du seizième siècle, et qui frappa l'attention par la propriété singulière d'attirer les corps légers lorsqu'elle avait été soumise à l'action de la chaleur, ce qui la fit appeler Tire-Cendres. Il paraît que le nom de Tourmaline, sous lequel elle fut connue des savants, n'est qu'une corruption de celui qu'on lui donne à Ceylan. Dans la suite, on apporta du Brésil en Europe des Tourmalines vertes en prismes striés longitudinalement, que l'on rapprocha de celles de Ceylan, par cela seul qu'elles partageaient leur vertu attractive, et bientôt on en découvrit en Tyrol, en Espagne et dans une multitude d'autres pays. Réunies d'abord par Rinmann et Wallérius à l'ancienne famille des Zéolithes, puis à celle des Schorls par Romé de l'Isle, les Tourmalines furent ensuite partagées par les minéralogistes modernes en

quatre groupes principaux, considérés par eux comme autant d'espèces distinctes. Le premier groupe, composé de toutes les Tourmalines noires et opaques, fut désigné par le nom de Schorl commun; le deuxième, formé de toutes les variétés vertes ou brunes, douées d'un certain degré de transparence, conserva le nom de Tourmaline; le troisième ou l'Indicolite comprit les variétés d'un bleu indigo, de Suède, et le quatrième ou la Rubellite, les variétés roses ou violettes de Sibérie. Depuis lors, on s'est accordé généralement à réunir toutes les Tourmalines en une seule espèce, à l'exemple d'Haüy; seulement la plupart des auteurs la partagent en plusieurs sous-espèces ou variétés principales, dans la vue de conserver quelques traces des anciennes distinctions, ou de préparer celles que semblent devoir nécessiter un jour les résultats de l'analyse. Les Tourmalines sont des substances à cassure vitreuse, dures, fusibles avec plus ou moins de difficulté, très-électriques par la chaleur. Elles se présentent toujours cristallisées, et le plus souvent disséminées en cristaux prismatiques ou cylindriques très-allongés, dans les Roches des terrains primordiaux. Ces cristaux se réunissent quelquefois pour former des groupes plus ou moins réguliers, des parties isolées au milieu de la Roche. Ils dérivent d'un rhomboïde obtus de 133° 26′. Les clivages parallèles aux faces de ce rhomboïde sont peu sensibles, et ne se montrent que dans certains cristaux opaques. On aperçoit dans quelques autres des joints surnuméraires parallèles à l'axe et passant par les arêtes culminantes de la forme primitive. La cassure est généralement raboteuse ou vitreuse et inégale, quelquefois articulée. Leur dureté est supérieure à celle du Quartz et inférieure à celle de la Topaze. Leur pesanteur spécifique varie de 3 à 3,25. Les Tourmalines sont tantôt opaques ou translucides, tantôt transparentes. Dans ce dernier cas, la transparence n'a souvent lieu que dans le sens perpendiculaire à l'axe des prismes, et elles paraissent opaques dans le sens parallèle à l'axe. Lorsqu'elles sont transparentes, elles possèdent à un faible degré la double réfraction, laquelle est toujours répulsive, d'après les expériences de Biot. Les Tourmalines qui sont transparentes dans tous les sens, présentent fréquemment le phénomène du dichroïsme; elles sont ordinairement d'une teinte presque noire, parallèlement à l'axe, et vertes, brunâtres ou rouges perpendiculairement à ce même axe. Les Tourmalines s'électrisent vitreusement par le frottement et quelquefois par la simple pression entre les doigts; mais elles sont surtout remarquables par la propriété qu'elles ont de s'électriser par l'action de la chaleur et de manifester l'une ou l'autre électricité ou toutes les deux à la fois, suivant la manière dont le calorique se meut et se distribue dans leur intérieur. Cette vertu pyro-électrique dépend uniquement du changement de température de la Pierre; elle ne se manifeste que pendant tout le temps que la température de la Tourmaline s'élève ou s'abaisse; si celle-ci demeure stationnaire, l'action électrique finit bientôt par disparaître. Quand une Tourmaline a été chauffée également dans toutes ses parties et qu'elle est devenue électrique, elle présente toujours, vers les extrémités de son axe, deux pôles contraires : l'un vitré et l'autre résineux. Les centres d'action de ces pôles sont situés à une petite distance des sommets, et la partie moyenne est sensiblement dans l'état naturel. Les fluides électriques qui se développent dans la Tourmaline, sont distribués à peu près comme le sont les fluides magnétiques dans une aiguille aimantée. La Tourmaline étant un mauvais conducteur de l'électricité, ne prend ni ne cède, en s'électrisant, aucune particule de fluide aux corps environnants. La séparation des deux électricités a lieu dans chaque molécule; aussi lorsqu'on casse une Tourmaline pendant qu'elle manifeste la vertu polaire, chaque fragment, quelque petit qu'il soit, a ses deux moitiés dans deux états opposés comme la Tourmaline entière. Si l'action électrique se développe par élévation de température, le pôle vitré se montre toujours à un même sommet dans chaque Tourmaline, et le résineux à l'autre. Si au contraire elle est développée par abaissement de température, les pôles se renversent, c'est-à-dire que l'extrémité qui est vitrée dans le premier cas devient résineuse, et *vice versâ*. Les prismes de Tourmaline, dans lesquels se développent aussi des électricités contraires, dérogent à la loi de symétrie par une différence de configuration dans leurs sommets qui n'offrent pas le même nombre de facettes, et en général le sommet qui en a le plus est celui dans lequel réside le pôle vitré, lorsque la Tourmaline est électrisée par refroidissement. Si au lieu de chauffer et de refroidir celle-ci également dans toutes ses parties, comme on l'a supposé précédemment, on la chauffe ou on la refroidit par une de ses extrémités seulement, alors la Tourmaline ne manifeste, au moins pendant quelques instants, qu'une seule électricité dans toute sa longueur, et c'est toujours celle qui est propre au côté le plus chaud, c'est-à-dire celle que l'on y développerait en échauffant la Tourmaline uniformément : celle-ci reprend ses deux pôles aussitôt que la chaleur y est régulièrement répartie.

Tels sont les faits principaux qui servent de base à la théorie des propriétés électriques des Tourmalines. Lémery passe pour être le premier physicien qui ait fait mention de la vertu pyro-électrique des Tourmalines. Il crut reconnaître que la chaleur communiquait à ces Pierres le pouvoir d'attirer et même de repousser dans certains cas les corps légers qu'on leur présentait, tels que des cendres, de la limaille de fer, etc. Æpinus, en 1756, publia dans les Mémoires de Berlin une Dissertation dans laquelle il exposa, le premier, le phénomène de la polarité électrique des Tourmalines, et chercha à établir la parfaite analogie de ces corps avec ceux qui possèdent le magnétisme polaire. Bientôt après Wilson, physicien anglais, reconnut à l'aide d'expériences très-précises, que ce phénomène, observé et décrit par Æpinus, n'avait lieu que dans le cas où la Tourmaline était également échauffée dans toute sa longueur, et que lorsqu'on la chauffait inégalement, elle ne montrait qu'une sorte d'électricité. Enfin Canton a trouvé que la Tourmaline n'est électrique qu'autant que sa température s'élève ou s'abaisse et que la polarité a lieu en sens contraire dans ces deux cas. Ces faits importants, dont la plupart avaient été mal saisis, ou exposés par

les physiciens et les minéralogistes d'une manière peu exacte, ont été constatés par les travaux récents de Becquerel, qui a répété toutes les expériences et observé la loi du phénomène à l'aide de procédés nouveaux et susceptibles d'une grande précision.

Quant aux propriétés chimiques des Tourmalines, elles sont sujettes à varier en raison des bases différentes qui peuvent se remplacer mutuellement dans leur composition. On peut dire en général que les Tourmalines sont fusibles au chalumeau, mais quelquefois avec difficulté, en une scorie grise ou noirâtre, et qu'elles se dissolvent dans le Borax en donnant un verre incolore. Celles qui renferment de la Lithine se boursoufflent beaucoup et éprouvent la plus grande difficulté à se fondre. On les avait même regardées comme tout à fait infusibles, et de là le nom de Tourmaline Apyre qu'on leur donnait anciennement; mais lorsqu'on opère sur de légères esquilles, sur des aiguilles très-minces, on parvient, quoiqu'avec peine, à les fondre sur leurs bords. Les Tourmalines qui renferment de la Chaux se boursoufflent considérablement aussi; mais elles fondent assez facilement en une scorie jaunâtre et bulleuse. On reconnaît dans les Tourmalines la présence de l'Acide borique à l'aide d'un procédé fort simple qui a été mis en usage par Turner. Il consiste à mêler à peu près à parties égales la poudre du minéral avec un flux composé d'une partie de Chaux fluatée et de quatre et demie de bi-sulfate de Potasse, et à la fondre au chalumeau sur le fil de Platine. Au moment de la fusion, la flamme prend une belle couleur verte, qu'elle perd aussitôt.

Il est peu d'espèces minérales qui aient donné lieu à un plus grand nombre de recherches chimiques que la Tourmaline; et néanmoins il reste encore de nombreuses incertitudes sur la véritable nature de cette substance. Un travail récent de Gmelin de Tubingue a cependant avancé nos connaissances sur ce sujet en nous mettant sur la voie de reconnaître les différents principes qui entrent essentiellement dans sa composition. Il résulte de ce travail qu'une grande partie des anciennes analyses qu'on a faites de ce minéral sont fautives; que dans plusieurs de ses variétés, les rouges et les vertes par exemple, la Lithine a échappé aux chimistes en même temps que l'Acide borique que Gmelin a rencontré dans toutes les Tourmalines en quantité notable. En comparant les nouvelles analyses que l'on doit à ce savant, soit entre elles, soit avec les analyses anciennes, qui paraissent mériter le plus de confiance, on est conduit à regarder la Silice, l'Acide borique, l'Alumine, comme les principes les plus essentiels des Tourmalines, et à considérer celles-ci comme des borosilicates d'Alumine et d'une base alcaline, qui est tantôt la Potasse ou la Soude, tantôt la Lithine, quelquefois la Magnésie ou la Chaux. Quant aux Oxydes de Fer ou de Manganèse, ils font la fonction de principes colorants et entrent dans la composition de la substance en remplacement d'une certaine portion d'Alumine. Sous le rapport des différences que présentent les Tourmalines dans la nature de leurs bases alcalines, et par suite dans leurs propriétés chimiques, on a partagé l'ensemble de leurs variétés en deux groupes principaux ou en deux sous-espèces : l'une comprend les Tourmalines à base de Potasse ou de Soude, sans Lithine, qui sont de couleur noire et opaques, et qui fondent avec assez de facilité au chalumeau en une scorie grise ou noirâtre. Ce sont les Tourmalines communes des minéralogistes allemands; on les a réunies ici sous la dénomination de Tourmaline Schorl, qui a été adoptée par Alex. Brongniart. La seconde sous-espèce est composée des Tourmalines à base de Lithine qui sont plus ou moins transparentes, très-difficilement fusibles, et dont les couleurs les plus ordinaires sont le vert, le bleu et le rouge; elle sera décrite ici sous le nom de Tourmaline Apyrite, qui avait été donné à l'une de ses variétés, à raison de son infusibilité très-marquée. Mais avant de passer à l'examen plus détaillé des caractères et propriétés de chacune de ces sous-espèces, il convient de faire connaître l'histoire des propriétés qui leur sont communes ou de les considérer sous le rapport des variétés de formes et de structure.

Variétés de formes. — Les formes cristallines de la Tourmaline sont assez nombreuses. Haüy en a décrit dix-huit qui, toutes, manifestent d'une manière sensible dans la disposition de leurs facettes autour du noyau rhomboïdal, ce défaut de symétrie qui se trouve en rapport avec les propriétés électriques que possède le minéral. Parmi ces formes, les unes que l'on a pu observer en cristaux isolés et terminés des deux côtés, dérogent doublement à la symétrie, tant à cause de la différence de configuration que présentent leurs sommets, que par la tendance qu'ont les angles latéraux du rhomboïde à produire le prisme triangulaire au lieu du prisme hexaèdre régulier; trois de ces angles étant constamment modifiés, tandis que les trois autres ne subissent aucun décroissement. D'autres variétés, dont les cristaux se présentent groupés ou implantés dans les Roches, n'ont été observées qu'avec un seul sommet, et par conséquent on ignore quelle aurait été la configuration du second sommet, s'il avait pu se produire librement. Voici quelques-unes des principales formes qui appartiennent à ces deux séries.

* Cristaux observés avec les deux sommets.

1° Tourmaline trédécimale, Haüy. Prisme à neuf pans, terminé d'un côté par un sommet à trois faces surbaissées, parallèles à celles du noyau, et de l'autre par un plan perpendiculaire à l'axe. En Sibérie, au Groënland (variété noire), au Saint-Gothard, dans la Dolomie grenue (variété d'un vert clair).

2° Tourmaline sexdécimale. Prisme hexaèdre régulier, terminé d'un côté par un sommet à dix faces obliques, et de l'autre par un sommet à quatre faces dont une perpendiculaire à l'axe. Au Saint-Gothard dans le Micaschite (variété verte).

3° Tourmaline isogone. Prisme à neuf pans terminé par un sommet à trois faces et un autre à six faces. A Madagascar, au Groënland, à Bowdoinham, dans le Maine aux États-Unis d'Amérique, à Haddam en Connecticut, à Bovey dans le Devonshire en Angleterre, au Saint-Gothard. C'est une des variétés les plus communes.

4° Tourmaline équidifférente. Prisme à neuf pans,

terminé d'un côté par un sommet à six faces, plus surbaissé que celui de l'Isigone, et de l'autre par un sommet à trois faces, plus surbaissé que le sommet correspondant de cette même variété. Souvent le prisme se raccourcit extrêmement, et le cristal prend la forme lenticulaire. A Ceylan.

5° Tourmaline nonodécimale. Le prisme a neuf pans, terminé d'un côté par un sommet à neuf faces dont six disposées en anneau, et de l'autre par un plan perpendiculaire à l'axe. En Sibérie (variété violette).

** Cristaux avec un seul sommet.

6° Tourmaline prosennéaèdre. Prisme à neuf pans, terminé par un sommet à neuf faces.

Les variétés de formes indéterminables se bornent aux deux suivantes :

La Tourmaline cylindroïde. En prismes ordinairement très-allongés et déformés par des arrondissements et de nombreuses cannelures; ils se groupent fréquemment et composent des masses bacillaires ou des agrégats de cristaux entrelacés, dont les intervalles sont remplis par la matière de la Roche environnante. Ces cristaux cylindroïdes ont généralement une faible épaisseur, mais il en est qui atteignent deux ou trois pouces de diamètre. Ils se divisent quelquefois avec assez de facilité dans le sens perpendiculaire à l'axe. Dans certains cas ils sont naturellement partagés, suivant cette direction, en tronçons fort minces et séparés les uns des autres par une substance ordinairement quartzeuse (la Tourmaline verte de Massachusets); cette circonstance entraîne presque toujours la courbure de l'axe du cristal. Cette variété de forme de la Tourmaline est l'une des plus communes et se rencontre dans une multitude de lieux.

La Tourmaline aciculaire, en aiguilles plus ou moins déliées, fasciculées ou radiées; quelquefois en filets capillaires.

Les cristaux de Tourmaline montrent fréquemment dans leur cassure des indices de leur accroissement par couches ou enveloppes successives, ces couches ou enveloppes sont rendues sensibles, comme on le verra plus bas, par les teintes qui les diversifient et les séparent nettement les unes des autres. Tantôt cette structure d'accroissement se manifeste principalement dans le sens perpendiculaire à l'axe, et le cristal paraît composé de couches planes parallèles, différemment colorées (Tourmaline de Sibérie, de l'île d'Elbe); tantôt elle se manifeste parallèlement à l'axe par des couches cylindriques de couleurs variées qui s'emboîtent les unes dans les autres (Tourmaline de Goshen et de Chesterfield aux États-Unis). Certains cristaux de Tourmaline semblent n'être formés que d'un faisceau régulier d'aiguilles très-déliées, fortement serrées et disposées autour d'un axe commun (Tourmaline de Bovey en Devonshire). Cette structure composée ne nuit pas à la transparence ni même au poli et à l'éclat des surfaces extérieures; elle n'est sensible que lorsqu'on vient à briser le cristal. Quelquefois les prismes ou cylindres de Tourmaline sont comme articulés, c'est-à-dire qu'ils présentent, lorsqu'on les casse transversalement, une surface concave sur l'un des fragments et une surface convexe sur l'autre.

Sous-espèces.

1. Tourmaline Schorl, Brongn.; Schorl, Wern.; aussi nommée Schorl noir, Schorl électrique et Schorl de Madagascar, Aimant électrique de Ceylan, Aphrizite. Elle comprend toutes les Tourmalines communes, le plus souvent de couleur noire, opaques ou légèrement translucides, à base de Potasse ou de Soude et quelquefois de Manganèse; facilement fusibles au chalumeau en une scorie grise ou noirâtre. Elle se présente sous toutes les formes cristallines décrites ci-dessus, et fréquemment aussi en masses bacillaires et en aiguilles fasciculées ou radiées; elle est colorée principalement par l'Oxyde de Fer. Ces cristaux noirs sont faciles à confondre avec quelques Pyroxènes des volcans et de l'Amphibole hornblende. On les distingue, soit par leurs propriétés électriques, soit par leur forme et leur structure. Les cristaux de Tourmaline ont une tendance remarquable à produire des prismes composés d'un nombre impair de pans; les joints longitudinaux sont rarement apparents, beaucoup moins sensibles que que dans les deux autres espèces et toujours inclinés entre eux de 120°; enfin les pans sont ordinairement sillonnés de stries parallèles à l'axe. Les Tourmalines Schorls n'ont pas d'autre usage que d'être employées dans les expériences relatives à l'électricité produite par la chaleur. Celles qui ont obtenu à juste titre la préférence à cet égard, sont les Tourmalines cylindroïdes de la Nouvelle-Castille en Espagne. La Tourmaline Schorl appartient aux terrains primordiaux cristallisés, et se montre à presque tous les étages de ces terrains, en cristaux disséminés au milieu des Roches, plus rarement implantés dans leurs cavités drusiques, et quelquefois pénétrant les veines quartzeuses qui les traversent. Les substances qui l'accompagnent le plus ordinairement sont le Quartz hyalin, le Feldspath, le Mica, le Grenat, l'Étain oxydé, le Béril, la Chaux phosphatée : on la trouve moins fréquemment associée au Triphane, au Sphène, au Cuivre pyriteux, au Graphite, au Fer oxydulé, au Fer arsénical, etc. Elle existe dans le Granite des environs de Nantes, et dans celui de Saint-Honorine, près de Cherbourg; dans le Granite porphyroïde de Bovey et de Chudbigh, près d'Exeter en Devonshire, en cristaux remarquables par leur volume et leur couleur d'un noir de velours. Ces cristaux, dont le prisme est assez court eu égard à sa grosseur, ont tantôt toutes leurs faces lisses et brillantes et tantôt leur sommet hérissé de pointes capillaires. Leur forme est celle de la variété isogone; ils sont associés à de gros prismes hexaèdres de Phosphorite violâtre et à des cristaux de Feldspath. Leur surface est souvent revêtue d'une couche de Fer hydroxydé jaune-brunâtre. La Tourmaline se rencontre dans le Gneiss en beaucoup d'endroits. Elle est assez commune dans la Pegmatite, où elle se présente ordinairement en cristaux assez gros, à surface terne et d'un noir grisâtre. Mais la Roche dans laquelle elle abonde principalement est le Micaschiste; elle y est quelquefois en si grande quantité qu'elle paraît faire partie constituante de la Roche, et forme alors ce qu'on a désigné en Allemagne sous le nom de Schiste à Tourmaline. Telle est la Tourmaline d'Auersberg en Saxe : on la

trouve dans un Micaschiste noirâtre, en gros cristaux à faces lisses et brillantes, à Karosulik, sur la côte occidentale du Groënland. Les Tourmalines d'un brun sombre, en prismes grêles et cylindriques, d'Espagne, de Madagascar et de Ceylan, appartiennent à la même Roche. On rencontre aussi la Tourmaline Schorl dans les Calcaires lamellaires, et dans les Dolomies grenues subordonnées au Micaschiste aux environs de New-York, à London-Grow en Pensylvanie (variété orangée, avec Sphène); à Campo-Longo; au Saint-Gothard (variété d'un brun foncé et d'un vert clair). On la trouve dans les Roches atéatiteuses de Greiner en Tyrol; dans la Chlorite schistoïde, à Windisch-Kappel en Carinthie; dans le Porphyre argileux, à Menat en Auvergne (variété globuliforme, radiée). Enfin la Tourmaline se rencontre aussi en morceaux roulés dans les sables des rivières et dans les terrains de transport : c'est ainsi qu'on la trouve au Brésil et à Ceylan. Leschenault a rapporté de cette île un échantillon de la Roche argilo-ferrugineuse qui lui sert de gangue et qui renferme aussi des cristaux roulés de Quartz et de Spinelle pléonaste.

2. Tourmaline Apyrite; aussi nommée Tourmaline Apyre, Haüy; Apyrite, Hausmann; Indicolithe, Rubellite, Sibérite, Daourite, Tourmaline brésilienne. Cette sous-espèce comprend toutes les Tourmalines transparentes, vertes, bleues, rouges et incolores, ordinairement à base de Lithine et quelquefois de Soude, et qui sont très-difficilement fusibles au chalumeau. Plusieurs variétés se boursouffient considérablement par l'action du feu, d'autres se décolorent et répandent une lumière phosphorique des plus vives. Cette sous-espèce présente des couleurs extrêmement variées; souvent même plusieurs teintes différentes sont associées dans le même échantillon. Ces couleurs sont quelquefois très-vives, ce qui, joint au degré de dureté dont jouit la Tourmaline, la rend digne d'être admise au nombre des pierres précieuses. Ce sont principalement les variétés vertes et rouges qui sont employées par les lapidaires; elles sont en général peu estimées; mais on a cherché souvent à les faire passer dans le commerce pour d'autres pierres d'une plus grande valeur. Les Tourmalines Apyrites ne diffèrent pas, quant à leur manière d'être dans la nature, des Tourmalines noires et opaques; elles sont toujours disséminées comme celles-ci dans les Roches des terrains primordiaux; mais seulement elles y sont moins abondantes. Sous le rapport des couleurs, elles se divisent en un grand nombre de variétés.

Couleurs simples.

Tourmaline blanche ou incolore : au Saint-Gothard, dans la Dolomie; à l'île d'Elbe, dans un Granite; près du bourg d'Oisans en Dauphiné; en Sibérie. Plusieurs cristaux ont leur partie supérieure limpide et incolore, tandis qu'ils sont opaques et d'un brun noirâtre inférieurement. — Tourmaline orangée ou couleur hyacinthe : à Ceylan. — Tourmaline vert-jaunâtre : à Ceylan. Péridot de Ceylan des lapidaires. — Tourmaline verte ou brésilienne : d'un vert céladon; en cristaux quelquefois gros comme le pouce, engagés dans le Quartz hyalin (Émeraude du Brésil). En prismes cylindroïdes, avec la Tourmaline violette dans le Granite de Goshen et de Chesterfield, province de Massachusets aux États-Unis. Ces prismes sont souvent très-allongés, courbés et interrompus dans leur longueur par des veines de Quartz. — Tourmaline bleue ou indicolithe de d'Andrada, d'un bleu indigo, translucide. En aiguilles fasciculées ou radiées, en prismes cylindroïdes. Dans la mine d'Utoë en Suède, où elle est accompagnée de Feldspath albite, de Pétalite, de Triphane, de Quartz, de Mica, de Lépidolithe, d'Étain oxydé, etc. A Goshen au Massachusets, dans un Granite à gros grains de Feldspath laminaire et de Mica rose; à Chesterfield, même province, dans un semblable Granite avec la Tourmaline violette; à Northampton, *ibid.* — Tourmaline violette : Rubellite (Kirwan et Karsten), Sibérite, Daourite, Schorl rouge et Rubis de Sibérie, colorée par l'Oxyde de Manganèse; cette variété se présente tantôt en cristaux implantés, transparents ou translucides, ayant depuis quelques lignes jusqu'à un pouce de grosseur, en prismes cylindroïdes; en aiguilles fasciculées ou réunies en gerbes; en cristaux divergents autour d'un centre commun et terminés de l'autre bout par des sommets à facettes. La Tourmaline violette, surtout celle d'un beau rouge cramoisi, est employée avec succès par les lapidaires. On la vend souvent sous le nom de Rubis oriental : elle est d'un grand prix lorsqu'elle est parfaite, mais il est extrêmement rare de la trouver exempte de glaces. Celle qui vient de Sibérie et de l'Inde et qui est composée d'aiguilles divergentes, n'est que translucide; lorsqu'elle est polie, elle devient chatoyante et d'un assez joli jeu. On la taille ordinairement en cabochon. Elle se rencontre en cristaux cylindroïdes violâtres, souvent assez grêles, engagés dans du Quartz ou dans la Lépidolithe, à Kradisko, près Rosena en Moravie. Elle a été prise pour de la Lépidolithe cristallisée. En masses radiées d'un rose cramoisi, dans la Pegmatite, à Shaytanska district d'Ekaterinbourg, gouvernement de Perm en Sibérie; à Ceylan; dans le royaume d'Ava. C'est de ce pays que vient le plus beau groupe connu, celui que possède le Muséum britannique, qui est presque de la grosseur de la tête. Il a appartenu au docteur Greville, qui le tenait de la personne à laquelle le roi d'Ava l'avait donné. On l'estima 12,500 francs, lorsque le parlement d'Angleterre fit apprécier la collection de Greville. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris en possède un morceau moins volumineux, mais aussi très-remarquable; il est gros comme le poing; sa couleur est le rouge foncé. Il est probable qu'il vient du même pays que celui du Muséum britannique.

Couleurs mélangées. — Les variétés noire, bleue, rouge et verte de Tourmaline, ont pendant quelque temps constitué des espèces à part dans la minéralogie allemande, sous les noms de Schorl, d'Indicolithe, de Rubellite et de Tourmaline brésilienne. Haüy a le premier démontré la nécessité de réunir tous ces minéraux en une seule espèce, en se fondant tout à la fois et sur les rapports de formes et de propriétés physiques, qui semblent déjà les lier étroitement entre elles, et sur les rapports de position que ces mêmes corps ont entre eux dans la nature. Non-seulement ces quatre variétés principales de Tourmaline ont la même manière d'être

et se rencontrent dans le même terrain, mais encore elles sont fréquemment associées deux à deux ou trois à trois dans le même échantillon, en offrant tantôt la disposition par couches planes, parallèles et superposées dans le sens de l'axe des prismes, tantôt la disposition par couches cylindriques, emboîtées les unes dans les autres. Les Tourmalines bicolores ne sont pas rares en Sibérie; beaucoup de cristaux de Rubellite ont leur centre d'un rouge cramoisi, et leur partie extérieure d'un rose tendre. D'autres fois le centre est d'un bleu indigo et le contour brun ou rougeâtre. Dans les Granites du Massachusets, on voit souvent un cylindre de Rubellite entouré par une Tourmaline verte, qui lui sert comme d'étui; dans d'autres échantillons, c'est la Tourmaline Schorl qui fournit l'axe du cylindre, et l'enveloppe est de la Tourmaline violette ou de l'Indicolithe. La Sibérie, l'île d'Elbe, le Saint-Gothard, offrent des exemples de plusieurs couleurs disposées dans le même cristal par couches parallèles. Il arrive souvent que dans les cristaux de Sibérie la partie inférieure est rouge, tandis que l'extrémité est jaune et blanchâtre. Quelquefois le cristal est terminé d'un côté par une couche limpide et incolore, tandis que le reste du prisme est rouge, bleu ou verdâtre. On trouve à l'île d'Elbe des prismes assez courts, qui offrent trois nuances bien tranchées de rose, de jaune et de vert.

La distinction des Tourmalines en plusieurs espèces, fondée soit sur les couleurs, soit sur la composition, ne se maintient pas, comme on vient de le voir, dans leur gisement, puisqu'elles affectent la même position dans les mêmes terrains et qu'elles offrent les analogies de rencontre les plus remarquables. Toutes les Tourmalines se présentent constamment cristallisées : presque toutes disséminées dans des Roches, plus rarement implantées sur les parois de leurs cavités, ne formant jamais à elles seules de véritables couches ou amas; elles ne se rencontrent que dans les terrains primordiaux cristallisés, et ne paraissent pas remonter beaucoup plus haut, dans la série, que le terrain de Micaschiste. On en a cité cependant dans les Schistes argileux, et dans les Roches granitoïdes des dépôts intermédiaires; mais c'est surtout dans la Pegmatite et dans le Micaschiste qu'elles abondent, ainsi que dans les Roches qui leur sont subordonnées. On ne connaît point de Tourmalines dans les terrains de sédiment ni dans les terrains pyrogènes ou volcaniques; mais on les trouve en cristaux roulés, avec d'autres débris de Roches primordiales, dans les sables des rivières et les alluvions anciennes.

TOURMENTILLE. BOT. Pour Tormentille. *Voy.* ce mot.

TOURMENTIN. OIS. L'un des noms vulgaires du Pétrel Tempête. *V.* PÉTREL.

TOURNEFORTIE. *Tournefortia.* BOT. Ce genre, de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, a été anciennement constitué par Plumier sous le nom de *Pittonia,* et dédié au célèbre Pitton de Tournefort. Linné changea le nom générique en celui de *Tournefortia* qui a été généralement adopté. Le nombre des espèces de ce genre s'étant énormément accru, plusieurs d'entre elles, étudiées avec plus de soin, ont été reconnues comme appartenant à d'autres genres. D'un autre côté, le *Messerschmidia,* de Linné, a été réuni au *Tournefortia* par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 476) qui a ainsi caractérisé ce dernier genre : calice divisé profondément en cinq lobes; corolle hypocratériforme, presque rotacée, ayant la gorge nue; étamines incluses; stigmate pelté, presque conique; baie à deux noyaux dispermes. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces pour la plupart indigènes de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbrisseaux ou arbustes, souvent volubiles et grimpants; quelques-uns, en petit nombre, sont des arbres droits.

TOURNEFORTIE VELUE. *Tournefortia hirsutissima,* L.; *Pittonia hirsutissima,* Plum., Poir. Ses tiges sont droites, ligneuses, presque tétragones, velues, garnies de feuilles alternes, pétiolées, ovales, acuminées, pubescentes en dessus, très-velues en dessous; les fleurs sont disposées en cime terminale, formée d'épis roulés en crosse au sommet, à peu près comme les fleurs des Héliotropes; elles sont unilatérales et dépourvues de bractées.

TOURNE-MOTTE. OIS. Synonyme de Motteux. *V.* TRAQUET.

TOURNE-PIERRE. *Strepsilas.* OIS. Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec médiocre, dur à la pointe, allongé, conique, droit, légèrement courbé en haut, assez fort, dont l'arête est aplatie, la pointe droite et tronquée; narines placées de chaque côté du bec à sa base et longitudinalement, percées de part en part, à moitié fermées par une membrane; pieds médiocres, nus jusque un peu au-dessus du genou; quatre doigts : trois devant et un derrière; les antérieurs unis à la base par une membrane très-courte; le postérieur articulé sur le tarse; ailes pointues : la première rémige la plus longue. L'habitude qu'ont les Oiseaux qui composent ce genre, de déplacer avec le bec, les pierres d'un certain volume, pour saisir les vers, les insectes et autres petites proies qui se réfugient ordinairement sous ces pierres, leur a fait donner le nom de Tourne-Pierre. Ces Oiseaux se tiennent ordinairement sur les plages maritimes où abondent les petits Mollusques qu'ils semblent préférer à toute autre nourriture; ils les attendent fixement avec une grande constance, et dès qu'ils les voient, se jettent sur eux avec tant de précipitation, que ceux-ci n'ont pas le temps ou de regagner l'eau, ou de s'enfoncer dans le sable. Tout porte à croire que les Tourne-Pierres passent vers le Nord pour y faire leur ponte, car on n'en a trouvé de traces nulle part ailleurs; ils l'opèrent dans le sable au milieu d'un enfoncement que la femelle pratique peu d'instants avant d'y déposer ses œufs; ils y sont au nombre de trois ou quatre; leur couleur est le vert cendré ou olivâtre.

TOURNE-PIERRE A COLLIER. *Strepsilas collaris,* Temminck; *Tringa interpres,* Gmel.; *Morinella collaris,* Meyer, Coulon-Chaud, Buff., pl. enl., 856. Parties supérieures d'un roux marron vif, parsemé irrégulièrement de grandes taches noires; sommet de la tête d'un blanc roussâtre, strié de noir; front, joues, un large collier, partie du dos, deux bandes sur les tectrices alaires, tectrices caudales, milieu de la poitrine et par-

ties inférieures d'un blanc pur; une bande noire qui part du front, passe devant les yeux, s'y divise en deux branches dont l'une va joindre la base de leur mandibule inférieure et l'autre descend en s'élargissant, sur les côtés du cou, entoure la gorge et forme un large plastron qui s'étend sur les côtés de la poitrine; une large bande brune sur le croupion; rectrices latérales blanches. Bec noir; pieds d'un jaune orangé. Taille, huit pouces et demi. La femelle ne diffère que par des nuances moins vives. Les jeunes de l'année n'ont aucune trace de noir, ni de roux; ils ont les parties supérieures d'un brun foncé, avec le bord des plumes jaunâtre, la tête et la nuque d'un cendré obscur, rayé de noirâtre; les côtés de la tête et du cou gris, tachetés de blanc; la bande uropygiale brune, bordée de roux; la gorge et le devant du cou blanchâtres; les côtés de la poitrine d'un brun foncé, avec l'extrémité de chaque plume blanchâtre; les parties inférieures d'un blanc pur; le bec noirâtre; les pieds d'un jaune rougeâtre. C'est alors : *Tringa morinella*, L.; *Arenaria cinerea*, Briss.; Coulon-Chaud de Cayenne, Buff., pl. enl. 340; Coulon-Chaud gris, Buff., pl. enl. 857. Les jeunes à l'âge d'un an ont les plumes qui forment le large plastron ou collier sur le devant du cou et sur les côtés de la poitrine noires, bordées de blanchâtre; les joues et le front blanchâtres, pointillés de noir; le sommet de la tête et la nuque d'un brun foncé, tacheté de noirâtre; le reste des plumes des parties supérieures noires, entourées de roux; une grande tache noire sur la rectrice latérale.

Tourne-Pierre a tête noire. *Strepsilas melanocephalus*, Vig. Plumage noir, avec le milieu du dos, le croupion, deux bandes sur les ailes, les parties inférieures et l'extrémité des rectrices blancs. Bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et demi. De l'Amérique du Nord.

TOURNESOL. bot. Espèce du genre Hélianthe. *V.* ce mot. — Les anciens donnaient aussi ce nom à plusieurs plantes dont les fleurs se tournent toujours du côté du soleil. — La matière colorante, connue dans les arts et la chimie sous le nom de Tournesol, s'obtient du *Croton tinctorium*, que l'on fait macérer dans l'eau et que l'on traite par les alcalis. — On obtient encore une sorte de Tournesol en traitant de la même manière la Parelle (*Lecanora Parella*) et d'autres Lichens tinctoriaux.

TOURNESOLIA. bot. (Scopoli.) *V.* Crozophora.

TOURNIQUET. ins. Nom français donné par Geoffroy aux insectes coléoptères du genre *Gyrinus*. *V.* Gyrin.

TOUROCO. ois. Espèce du genre Pigeon.

TOUROULIA. bot. Aublet (Plantes de la Guiane, vol. 1, p. 492, tab. 194) a décrit, sous le nom de *Touroulia Guianensis*, un grand arbre de la Guiane formant un genre dont les affinités ne sont pas déterminées, et qui peut être caractérisé ainsi : calice turbiné, à cinq dents; corolle à cinq pétales concaves, arrondis, alternes avec les dents du calice; étamines nombreuses, ayant leurs filets insérés sur le calice, plus courts que la corolle, terminés par des anthères à deux loges écartées; ovaire adhérent au calice, surmonté d'un stigmate sessile, oblong et strié; baie charnue, marquée de stries, orbiculaire, comprimée, divisée en plusieurs loges (deux à sept) qui, chacune, renferment une graine oblongue, anguleuse, couverte de poils roussâtres. Le nom du genre *Touroulia* a été inutilement changé par Schreber en celui de *Robinsonia*. Le *T. Guianensis* croît dans les forêts voisines de la rivière de Sinamary à la Guiane. C'est un grand arbre, à feuilles imparipinnées, et à fleurs formant une panicule terminale.

TOURRETIE. *Tourretia*. bot. Ce genre, de la famille des Bignoniacées et de la Didynamie Angiospermie, L., fut établi par Dombey et adopté sous ce nom par Jussieu dans son *Genera Plantarum*. L'Héritier (*Stirp. nov.*, 1, tab. 17) changea inutilement ce nom en celui de *Dombeya* qui a été appliqué à d'autres genres et particulièrement à un genre de Buttnériacées. Voici ses caractères essentiels : calice divisé en deux lèvres : la supérieure plus étroite, acuminée, l'inférieure plus large, à quatre crénelures; corolle tubuleuse, resserrée vers le milieu, ayant le limbe à une seule lèvre supérieure prolongée en capuchon; deux petites dents à la place de la lèvre inférieure; quatre étamines didynames cachées sous le capuchon, à anthères bilobées; un seul stigmate; capsule ovoïde, coriace, ligneuse, hérissée d'aiguillons crochus, à deux loges, à deux valves qui s'ouvrent par le sommet, ayant une cloison prismatique centrale séminifère formée par le repli des valves, munies de deux ailes qui avancent dans les loges et les subdivisent chacune en deux fausses loges, renfermant un petit nombre de graines comprimées et bordées.

Tourretie lappacée. *Tourretia lappacea*, D. C'est une plante herbacée, rampante ou grimpante, tétragone, dichotome, à feuilles opposées, ternées et munies de vrilles dans les dichotomies des branches. Les fleurs sont disposées en épis terminaux. Cette plante croît au Pérou.

TOURTE. ois. Espèce du genre Pigeon.

TOURTEAU. crust. Nom vulgaire du *Cancer Pagurus*, de Linné.

TOURTELETTE. ois. Espèce du genre Pigeon.

TOURTELINE. ois. Espèce du genre Pigeon.

TOURTEREAUX. ois. Nom que l'on donne vulgairement aux jeunes Tourterelles.

TOURTERELLE. ois. Espèce du genre Pigeon.

TOURTERELLE DE MER. ois. Nom vulgaire sous lequel on désigne souvent les Guillemots.

TOURTERELLE. moll. Non-seulement ce nom a été donné à une espèce de Colombelle, mais encore à un assez grand nombre de Strombes que les conchyliologues du siècle dernier semblent avoir désignés de cette manière.

TOURTIA. géol. Les mineurs appellent ainsi une Roche conglomérée, en stratification discordante entre le terrain crétacé et le terrain houiller. Cette Roche consiste en une pâte composée de sable, d'argile, de calcaire et de limon, renfermant une grande quantité de cailloux roulés; elle se lie avec les sables et les marnes qui, dans la plupart des terrains houillers, forment la partie inférieure des masses crétacées, et paraît aussi leur appartenir.

TOURTRAC. OIS. L'un des noms vulgaires du Traquet Pâtre. *V.* TRAQUET.

TOUT-BEC. OIS. Nom vulgaire des Toucans.

TOUTE-BONNE. BOT. Nom appliqué vulgairement à la Sauge orvale et à l'Anserine Bon-Henri.

TOUTE-ÉPICE. BOT. Synonyme vulgaire de *Myrtus Pimenta. V.* MYRTE.

TOUTENAGUE. MIN. Alliage assez généralement employé par les Chinois, pour remplacer l'Argent. Il est composé de Cuivre 40,4; Nickel 31,6; Zinc 25,4; Fer 2,6.

TOUTE-VIVE. OIS. Nom vulgaire du Proyer. *V.* BRUANT.

TOUYOUYOU. OIS. Synonyme du Jabiru d'Amérique. *V.* CICOGNE.

TOVAIRE. *Tovaria.* BOT. Ruiz et Pavon (*Syst. Fl. Peruv.*, I, p. 85, et *Genera*, p. 49, t. 8) ont fondé sous ce nom un genre de l'Octandrie Monogynie, L., et qui, dans un travail récent publié par Don (*Edimb. new philos. Journ.*, décemb. 1828, p. 49), a été placé parmi les Capparidées. Voici les caractères que ce dernier auteur lui assigne : calice caduc, ouvert, ordinairement à huit, rarement six, sept ou neuf folioles ovales-lancéolées. Corolle dont les pétales sont en nombre égal à celui des folioles calicinales et alternes avec elles, insérés sur un disque élevé, charnu et tuberculeux, obovés, à cinq nervures distinctes, ayant leurs onglets hérissés de papilles très-nombreuses. Étamines en même nombre que les pétales, alternes avec eux et insérées plus intérieurement sur le disque; leurs filets sont subulés, munis à leur base de poils simples et fort nombreux; leurs anthères sont introrses, biloculaires, d'abord dressées, puis renversées après la floraison; les loges sont parallèles, déhiscentes par une fente longitudinale. Ovaire uniloculaire, lisse, sphérique, placé sur le disque, contenant plusieurs ovules pariétaux. Style très-court, épais, cylindrique, surmonté d'un stigmate à huit lobes tuberculiformes, concave en dessus, sillonné inférieurement et couvert de papilles nombreuses très-courtes. Baie globuleuse, uniloculaire, crustacée, couronnée par le style persistant et placé sur un disque élevé, entièrement remplie d'une pulpe succulente, déhiscente irrégulièrement, et polysperme. Graines logées dans la pulpe, tordues en spirale simple, munies de deux téguments : l'extérieur crustacé, brun, finement ponctué; l'intérieur membraneux, blanc, diaphane, cellulaire, offrant au sommet une petite chalaze brune, proéminente. Embryon dépourvu d'albumen, courbé, jaune, à cotylédons presque cylindriques, obtus, à radicule un peu plus grosse, très-obtuse, vague, rapprochée latéralement de l'ombilic. Par la forme et la structure de son fruit, le genre *Tovaria* se rapproche du *Morisonia* et du *Cratœva*, mais il a le port et les feuilles composées du *Cleome;* son stigmate rappelle celui des Papavéracées, et ses graines sont plus semblables à celles des Résédacées qu'à celles des Capparidées.

TOVAIRE A FRUIT PENDANT. *Tovaria pendula*, Ruiz et Pav., *Fl. Peruv.*, III, p. 73, tab. 306. C'est une plante herbacée, annuelle, glabre, à tige dressée, rameuse, munie de feuilles alternes, ternées, et de fleurs ayant l'aspect de celles du *Pyrola uniflora*, et disposées en une grappe terminale. Cette plante croît dans les forêts du Pérou.

Necker avait fondé un genre *Tovaria* qui est synonyme du *Smilacina* de Desfontaines. Le genre *Tovaria* d'Adanson, fondé sur le *Polygonum virginicum*, n'a pas été adopté.

TOVOMITE. *Tovomita.* BOT. Genre de la famille des Guttifères, établi par Aublet et adopté par presque tous les autres botanistes, et spécialement par Choisy et J. Cambessèdes qui, l'un et l'autre, ont publié un travail particulier sur cette famille. Voici les caractères auxquels on peut reconnaître le genre *Tovomita :* le calice se compose de deux à quatre sépales; la corolle de quatre, six et même jusqu'à dix pétales égaux, équilatéraux et opposés aux sépales. Les étamines, dont le nombre varie de vingt jusqu'à cinquante, sont libres et disposées sur plusieurs rangs; leurs filets sont épaissis au sommet et se terminent en une anthère à deux loges très-petites et placées obliquement. Les styles, au nombre de quatre ou cinq, sont extrêmement courts et se terminent chacun par un stigmate épais; le fruit est une capsule couronnée par les styles et les stigmates persistants, à quatre ou cinq loges monospermes, s'ouvrant en autant de valves, et laissant à son centre la columelle chargée de cloisons; les graines sont enveloppées par un arille pulpeux.

TOVOMITE DE LA GUIANE. *Tovomita Guianensis*, Aubl. C'est un arbre de moyenne hauteur, dont les feuilles sont marquées de points ou de lignes transparentes; les fleurs sont hermaphrodites ou unisexuées, disposées en grappes terminales.

A ce genre les auteurs ont réuni le genre *Marialva*, de Vandelli et le *Beauharnoisia*, de Ruiz et Pavon. Dans son travail sur les Guttifères (Mém. Mus., XVI, p. 384), Cambessèdes a cru devoir réunir au *Tovomita* les deux genres *Ochrocarpos*, de Du Petit-Thouars, et *Micranthera*, de Choisy.

TOWARA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Adanson, dans ses Familles naturelles, a été réuni au genre *Polygonum*, de Linné. *V.* RENOUÉE.

TOWNSENDIE. *Townsendia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Composées, institué par Hooker qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon disposées sur un seul rang, ligulées, femelles; celles du disque sont tubuleuses et hermaphrodites; involucre ovale, formé de squames imbriquées, linéari-subulées; réceptacle nu, alvéolato-ponctué; corolles du rayon ligulées, avec leurs bords roulés; celles du disque ont leur limbe découpé en cinq dents; stigmates glabres; akènes soyeux; aigrette du rayon composée d'une seule rangée de paillettes; elle est subulée; celle du disque est allongée et poilue.

TOWNSENDIE SOYEUSE. *Townsendia sericea*, Hook. C'est une plante herbacée, sans tige; la racine est ligneuse et fusiforme; les feuilles sont serrées, linéaires, subspatulées, très-entières et soyeuses; le capitule est solitaire, sessile au milieu des feuilles; les fleurs sont jaunes. Cette plante est originaire de l'Amérique septentrionale.

TOXÉRITE. *Toxerites.* MOLL. Raffinesque a établi ce genre qui est resté fort douteux, pour une Coquille cloisonnée que Rang rapproche des Hamites et Blainville des Orthocères. Cette dernière opinion serait préférable s'il était bien réel que le siphon de cette Coquille fût central.

TOXEUME. *Toxeuma.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, tribu des Micogastéridées, établi par Walker, qui le caractérise ainsi : antennes de treize articles, dont les trois derniers forment une massue acuminée; tête médiocre, à peine plus large que le corselet; mandibules arquées, à quatre dents, dont l'interne obtuse; mâchoires allongées, ciliées à l'extérieur; palpes maxillaires formées de quatre articles, dont le premier court, les deux suivants égaux, le quatrième allongé, acuminé; menton ovale-allongé; lèvre large, arrondie antérieurement; palpes labiales courtes, avec le deuxième article très-court; écusson du prothorax court, celui du mésothorax médiocre; paraptère et épinière distinctes; pétiole abdominal très-court; abdomen allongé, comprimé, caréné en dessous, relevé à l'extrémité : deuxième segment allongé, les suivants fort courts; pieds grêles; jambes droites.

TOXEUME FUSCICORNE. *Toxeuma fuscicornis,* Walk. Ses antennes sont brunes; son corps est vert; les pieds sont roux et les ailes hyalines. Taille, une ligne. Europe.

TOXICARIA. BOT. La plante décrite par quelques botanistes sous le nom de *Toxicaria macassariensis,* est la même que celle qui a servi de type au genre *Antiaris,* de Leschenault. *V.* ANTIARE.

TOXICODENDRUM. BOT. Plusieurs végétaux vénéneux ont été désignés sous ce nom trop banal pour mériter d'être admis comme significatif. On l'a appliqué particulièrement à une espèce de *Rhus* dont les émanations sont dangereuses. Thunberg s'en est servi pour un genre d'Euphorbiacées du Cap, plante qui est plus connue sous le nom d'*Hyænanche. V.* ce mot.

TOXICOPHLÉE. *Toxicophlœa.* BOT. Genre de la famille des Apocynées, établi par Harvey, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions lancéolées; corolle insérée sur la partie intérieure d'un disque annulaire, hypocratérimorphe, à tube plus long que le calice, à gorge nue, subinfundibuliforme, à limbe divisé en cinq découpures courtes, obliques, contournées avant l'épanouissement; cinq étamines insérées à l'orifice de la corolle, incluses, à filaments très-courts, à anthères dressées, cordées, courtes, obtuses et libres; ovaire à deux loges uniovulées; style filiforme, allongé. Stigmate capité, conique et bifide.

TOXICOPHLÉE CESTROÏDE. *Toxicophlœa cestroides,* Harv. C'est un arbre à écorce veinée; ses feuilles sont opposées, elliptiques, mucronées, glabres, courtement pétiolées avec leurs bords roulés; les fleurs sont blanches ou roses, odorantes, réunies en cîmes axillaires. Du cap de Bonne-Espérance.

TOXICUM. BOT. On donne assez généralement ce nom aux sucs dont se servent certaines peuplades pour empoisonner leurs armes; néanmoins il paraît que Dioscoride, dans son livre VI, chap. 20, l'applique particulièrement au suc de l'Aconit nopal.

TOXIQUE. *Toxicum.* INS. Genre de Coléoptères hétéromères de la famille des Mélasomes, qui ne diffère guère de celui de Ténébrion que par les antennes, dont les trois derniers articles forment une massue comprimée. Il a été établi sur un insecte apporté par Riches de son voyage aux Indes orientales, et que lui a dédié Latreille.

TOXIQUE DE RICHES. *Toxicum Richesianum,* Latr. Gen. Crust. et Ins., t. I, p. 168. Il est d'un noir brunâtre, velouté; chaque élytre offre huit stries formées par des points alignés. Du Bengale.

TOXOCAMPE. *Toxocampa.* INS. Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuélides, tribu des Ophiusides, institué par Guénée avec les caractères suivants : antennes assez courtes, subciliées dans les mâles; palpes peu ascendantes, comprimées, ayant le dernier article court et en bouton; spiritrompe très-grêle; corselet peu convexe, subcarné, velu, presque toujours à collier noir, un peu caréné et suivi d'une petite crête; abdomen nullement conique dans les mâles, terminé en cône brusque et obtus dans les femelles; ailes supérieures à bord terminal arrondi et un peu sinué vers le sommet.

TOXOCAMPE DE LA VESCE. *Toxocampa craccæ,* Guén.; *Ophiusa graccæ,* Ochs. Les ailes supérieures sont en dessus d'un gris brunâtre, avec les nervures et les franges d'un gris blanchâtre; quatre ou cinq points carrés plus obscurs et groupés vers le milieu; la base de l'aile est d'une teinte plus claire, ainsi qu'une bande vers l'extrémité. Les ailes inférieures sont d'une teinte semblable, mais avec le disque plus clair jusqu'à leur naissance. Taille, quinze lignes. Europe.

TOXOCARPE. *Toxocarpus.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Wight et Arnott avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle en roue, à cinq lobes; colonne génitale exserte; couronne staminale pentaphylle, à divisions planiuscules sur le dos et accompagnées à l'intérieur chacune d'un appendice lacinulé; masses polliniques au nombre de vingt, lisses, dressées, attachées quatre par quatre au sommet de chaque corpuscule stigmatique charnu; stigmate à bec, indivise, rarement apiculé; follicules lisses et divariqués; semences pileuses à l'ombilic. Les Toxocarpes sont des arbrisseaux grimpants, qui ont l'Inde pour patrie.

TOXOCARPE A FEUILLES OBLONGUES. *Toxocarpus oblongifolius,* W. et Arn. Ses tiges et ses rameaux sont glabres, ses feuilles sont oblongues, acuminées, transversalement veinées, très-glabres sur leurs deux faces; de leurs aisselles naissent d'amples cîmes pédonculées; les fleurs sont courtement pédicellées, revêtues d'un duvet blanchâtre. De la côte de Coromandel.

TOXODÈRE. *Toxodera.* INS. Orthoptères; genre de la famille des Mantides, institué par Serville, qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, moins longues que le corselet : celles des mâles composées de plus de trente articles très-courts, turbinés, obconiques; palpes filiformes; tête large, triangulaire; vertex légèrement bombé, mutique; yeux s'allongeant latéralement en cône, terminés par une forte épine; trois ocelles très-gros, placés en triangle, sur une protubérance du front; corselet à peu près de la longueur

de la moitié de l'abdomen, à peine dilaté antérieurement, fortement comprimé en toit aigu, après la naissance des premières pattes, courbé en arc, concave en dessous; élytres transparentes, au moins dans les mâles, un peu plus courtes que l'abdomen qui est cylindrique et présente en dessus, à l'extrémité des quatrième et cinquième segments, un appendice foliacé; ailes transparentes, de la longueur des élytres; les quatre dernières jambes éperonnées; cuisses intermédiaires et postérieures épineuses, ayant des lobes foliacés et quatre épines; tarses filiformes, dont le premier article est fort long.

TOXODÈRE DENTICULÉ. *Toxodera denticulata,* Serv. Son corps est d'un brun verdâtre, varié de jaunâtre; la foliole du quatrième segment abdominal est longue, élevée, lancéolée, repliée et dentelée postérieurement; bord des élytres brunâtre, tacheté de jaune pâle; hanches et cuisses antérieures épineuses. Taille, quatre pouces. Java.

TOXODON. MAM. FOSS. Owen a donné ce nom à un grand Mammifère perdu, que l'on doit rapporter à l'ordre des Pachydermes Rongeurs; il offre en même temps des affinités avec les Rongeurs, les Édentés et les Cétacés herbivores. Suivant Owen, la tête seule de ce Rongeur gigantesque devait donner une longueur de plus de deux pieds et quatre pouces. Les restes de cet animal ont été trouvés dans l'Amérique méridionale, à quarante lieues environ de Montevideo, dans une terre argileuse blanchâtre.

TOXOPHÆNIX. BOT. Le genre institué sous ce nom par Schott, pour un Palmier du Brésil, a été réuni au genre *Astrocaryum,* de Meyer.

TOXOPHORE. *Toxophora.* INS. Diptères; genre de la famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, distingué de tous les autres de cette division par ces caractères: trompe avancée, manifestement plus longue que la tête, très-grêle et allant en pointe; palpes apparentes; des yeux lisses; antennes beaucoup plus longues que la tête, rapprochées à leur base, avancées, filiformes, de trois articles, dont les deux premiers cylindriques, le dernier conique et plus court que les précédents; le premier est le plus long de tous. Ces Diptères ont le thorax gibbeux, ainsi que les Bombiles, mais les proportions du corps varient: dans les uns ou les plus ramassés, sa forme diffère peu de celle de ces derniers insectes; l'abdomen est triangulaire et un peu courbé en dessous. Dans d'autres Toxophores, le corps est plus long, avec l'abdomen en forme de cône allongé et obtus; de ce nombre est la TOXOPHORE TACHETÉE (*maculata*), figurée par Meigen (t. II, tab. 19, fig. 12-16), mais qui l'avait été bien longtemps avant lui par Villers (*Asilus fasciculatus,* Entom. Lin., 3, pl. 10, fig. 31). Cette jolie espèce a le corps noir, avec un duvet doré, sur le devant et sur les côtés du thorax, ainsi que sur l'abdomen; le dos de cette dernière partie du corps offre deux rangées longitudinales de taches noires; on en voit d'autres disposées de même et formant trois lignes en dessous. Les Toxophores de la troisième division sont semblables aussi, par l'allongement du corps, à des Tipules ou à des Cousins; elles ont l'abdomen linéaire, déprimé, avec l'extrémité très-fournie d'écailles. Du Brésil et des États-Unis.

TOXOPHORUS. INS. Coléoptères tétramères; ce genre de la famille des Rhynchophores a été institué par Schoenherr, et devra nécessairement changer de nom à cause de la trop grande similitude avec celui de *Toxophora,* imposé à un autre genre d'insectes de l'ordre des Diptères. Caractères: antennes très-longues et très-menues, coudées, composées de douze articles dont le deuxième a une longueur double de celle du premier, tous les autres sont plus épais à leur sommet et la massue est oblongue et ovale; trompe très-longue, filiforme et arquée; yeux presque latéraux, ovales et déprimés; corselet oblong, sinué à sa base, avec ses angles proéminents, ses côtés arrondis et sa partie antérieure rétrécie; élytres oblongues, sublinéaires, recouvrant l'anus; pieds très-longs, grêles; cuisses en massue, dentées en dessous; jambes subcomprimées, armées d'un crochet horizontal et aigu sur la face interne. Le type de ce genre est le *Toxophorus fasciatus, Curculio phalangium,* Oliv., auquel on a joint le *Lixus attenuatus* de Fab. Ces deux espèces sont de l'Amérique méridionale.

TOXOTE. *Toxotes.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, proposé par Megerle et auquel Latreille a réuni celui qu'il nomme *Pachyta;* il comprend des Rhagies et des Leptures, de Fabricius, dont les deux sexes sont ailés, ont le dernier article des palpes presque en massue triangulaire ou obconique, la tête prolongée postérieurement derrière les yeux, sans rétrécissement brusque, les côtés du corselet épineux ou tuberculés, les yeux entiers ou peu échancrés, les antennes rapprochées à leur base, aussi longues au moins que le corps, simples, avec le premier article beaucoup plus court que la tête. Les espèces dont les tubercules latéraux du corselet sont pointus, en forme d'épines, composent le genre *Toxotus* proprement dit; telles sont les Leptures *meridiana, humeralis* de Fabricius, et ses Rhagies (*Rhagium*) *cursor,* femelle du *Rhagium noctis,* le *R. cinctum;* celles qui ont ces tubercules arrondis forment le genre *Pachyta;* telles sont les Leptures *quadrimaculata, interrogationis,* de Fabricius, et son *Rhagium clathratum,* dont sa Lepture réticulée n'est qu'une variété.

TOXOTRÈME. *Toxotrema.* MOLL. Genre proposé par Raffinesque pour quelques espèces d'Hélices.

TOZZETTIA. BOT. Le professeur Savi, de Pise, a proposé sous ce nom un genre pour le *Phalaris utriculata;* il n'a pas été adopté.

TOZZIE. *Tozzia.* BOT. Ce genre appartient à la Didynamie Angiospermie, L., et a été définitivement classé parmi les Scrophularinées, par Auguste Saint-Hilaire (Mém. du Mus. d'Hist. nat., 1827, t. XIV, p. 94) qui l'a ainsi caractérisé: calice campanulé, presque bilabié, à quatre dents; corolle beaucoup plus longue, bilabiée; la lèvre supérieure bilobée, l'inférieure tripartie; quatre étamines didynames, à anthères attachées par leur sommet dorsal, ayant leurs loges aristées à la base et déhiscentes longitudinalement; un seul style surmonté d'un stigmate obtus; ovaire supère, à deux loges renfermant deux ovules oblongs, attachés presque dans toute leur longueur, libres à la base; fruit un peu drupacé, monosperme par avortement;

graines munies d'un ombilic linéaire, d'un périsperme charnu et grand, et d'un embryon petit, placé sur le bord du périsperme, droit, parallèle à l'ombilic, ayant la radicule supère.

Tozzie alpine. *Tozzia alpina*, L. C'est une plante herbacée, à racine vivace, à tige faible, rameuse, garnie de feuilles ovales, dentées, opposées, presque amplexicaules. Les fleurs sont jaunes et forment une sorte d'épi lâche dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les bois des Alpes et des Pyrénées.

TRABICULINE. bot. (*Mousses.*) Nom français donné par Bridel au genre Zygotrichia.

TRACAL. *Saxilauda.* ois. Genre intermédiaire des Traquets et des Alouettes, établi par Lesson pour un Oiseau observé par Levaillant, en Afrique. Caractères : bec court, conique, épais ; corps massif et lourd ; ailes pointues, atteignant le milieu de la queue qui est légèrement fourchue ; tarses médiocres, robustes, terminés par des doigts très-forts ; ongle du pouce allongé et recourbé. Aux caractères extérieurs des Alouettes, les Tracals unissent les mœurs et les habitudes, dans le vol surtout, des Traquets.

Tracal africain. *Saxilauda africana*, Less. Plumage noir, écaillé de jaune ; rémiges et rectrices terminées de jaune ; flancs jaunâtres ; bec jaune à sa base, noir à la pointe ; pieds bruns. Taille, six pouces quatre lignes. Le Tracal habite les plaines arides du pays des grands Namaquois, au pied des hautes montagnes qui bornent cette partie de l'Afrique australe. Cet Oiseau a des mœurs farouches et se laisse difficilement approcher. Il se tient sur un tas de pierre ou il établit sa demeure dans un trou de rocher où il élève ses petits. La femelle y pond cinq œufs blanchâtres, parsemés de taches roussâtres. La famille émigre aux approches de l'hiver.

TRACAS. ois. L'un des noms vulgaires du Traquet-Pâtre. *V.* Traquet.

TRACHEA. *Trachea.* ins. Lépidoptères nocturnes ; genre de la famille des Noctuéliens, groupe des Orthosites, institué par Ochsenheimer, avec les caractères suivants : antennes assez courtes, subciliées dans les deux sexes ; palpes presque entièrement oblitérées, extrêmement grêles et perdues dans les poils qui les entourent ; toupet frontal déprimé ; tête très-petite ; spiritrompe courte ; corselet lisse, robuste, velu et même sublaineux ; abdomen lisse, terminé carrément dans les mâles, cylindri-conique et gros dans les femelles ; ailes supérieures un peu prolongées au sommet, épaisses, ayant les deux taches supérieures grandes et distinctes et les deux lignes médianes très-rapprochées du bord interne.

Trachea piniperde. *Trachea piniperda*, Ochs. ; *Noctua flammea*, Fab. Ses ailes antérieures sont rougeâtres, avec les nervures blanches et jaunâtres ; les deux taches ordinaires jaunâtres sont placées entre deux lignes transversales : la première jaunâtre, bordée de brun, l'autre brune, bordée de blanc ; les secondes ailes sont antérieurement d'un brun grisâtre. Taille, seize lignes. Europe.

TRACHÉE-ARTÈRE. zool. Toutes les fois que les organes de la respiration sont placés à l'intérieur du corps, il existe nécessairement un ou plusieurs canaux destinés à mettre en communication la cavité respiratoire avec le fluide ambiant. C'est ce qui a lieu dans tous les Vertébrés à respiration aérienne, et c'est au principal segment du conduit respiratoire que l'on donne le nom de Trachée-Artère.

La Trachée-Artère est un canal plus ou moins régulièrement cylindrique, et composé d'anneaux cartilagineux, le plus souvent incomplets, superposés les uns aux autres en nombre très-variable. La longueur de la Trachée-Artère est le plus souvent proportionnelle à celle du col : cependant elle peut commencer ou se terminer plus ou moins haut, et se replier sur elle-même au lieu de s'étendre en ligne droite. Les anneaux de la Trachée-Artère sont unis entre eux, et, lorsqu'ils sont incomplets, complétés en arrière par une membrane, ordinairement celluleuse ou fibreuse, et présentant aussi quelquefois des fibres musculaires.

Dans les animaux chez lesquels il n'existe qu'un seul poumon, comme les Serpents, la Trachée-Artère se prolonge jusqu'à cet organe et s'ouvre dans sa cavité par un large orifice. Dans les animaux où il existe deux poumons, la Trachée-Artère se divise au contraire presque toujours en deux canaux que l'on nomme bronches, et qui eux-mêmes se subdivisent ensuite dans l'intérieur du poumon. La structure des bronches offre une grande analogie avec celle de la Trachée-Artère.

C'est à l'union des bronches avec la Trachée-Artère que se trouve, chez les Oiseaux, le larynx inférieur ou l'organe producteur de la voix, ainsi nommé parce qu'on l'a comparé, à cause de sa fonction, au larynx proprement dit, ou larynx supérieur, qui est l'organe producteur de la voix chez les autres Vertébrés à respiration aérienne. Ces larynx, soit le supérieur, soit l'inférieur, sont formés de plusieurs pièces cartilagineuses, de forme très-variable, ordinairement pourvues de muscles destinés à opérer leur rapprochement ou leur écartement, et qui, sous le point de vue de l'anatomie philosophique, peuvent être considérés comme des anneaux ou comme des portions d'anneaux trachéens. La présence du larynx supérieur est constante chez tous les Vertébrés à respiration aérienne ; le larynx inférieur n'existe au contraire que chez les Oiseaux ; encore manque-t-il chez quelques-uns, par exemple chez le Vautour royal.

La canal aérien, où se trouve, comme on l'a déjà vu, les bronches, le larynx inférieur, lorsqu'il existe, la Trachée-Artère ainsi que le larynx supérieur, est complété supérieurement par l'arrière-bouche et par le canal qui s'étend des narines postérieures aux narines antérieures ; canal que Geoffroy Saint-Hilaire a nommé cranio-respiratoire, et qui appartient en effet essentiellement à l'appareil respiratoire, quoiqu'on le considère plus ordinairement comme appartenant aux organes de l'olfaction.

Il suit de ce qui précède qu'il ne peut exister chez les Vertébrés à respiration aquatique, ou les Poissons, ni Trachée-Artère ni larynx, en prenant ces mots dans toute la rigueur de leur sens physiologique. Toutefois ces organes se retrouvent aussi bien chez les Poissons que chez les autres Vertébrés sous le point de vue phi-

losophique, c'est-à-dire lorsqu'on les recherche, non dans leur ensemble, mais dans leurs éléments (Phil. anat., t. I). *V.* RESPIRATION et VOIX.

TRACHÉENNES. *Trachearіæ.* ARACHN. Dénomination donnée par Latreille au second ordre de la classe des Arachnides et indiquant que ces animaux ont, pour organes respiratoires, des Trachées. Au lieu de former, comme dans les insectes, deux vaisseaux principaux s'étendant parallèlement dans toute la longueur du corps et recevant l'air par un grand nombre d'ouvertures latérales, elles sont ici, ou dans cet ordre d'Arachnides, concentrées : l'abdomen en est le centre ou le foyer, et de là partent en rayonnant, les rameaux destinés à porter le fluide respirable dans les autres parties du corps. On ne découvre que deux stigmates et qui sont situés intérieurement, près de l'origine de l'abdomen ou sur le dessous du céphalothorax, près de sa jonction avec cette portion du corps. Les Arachnides trachéennes diffèrent encore des pulmonaires (premier ordre de la même classe) par le nombre des yeux qui n'est que de deux à quatre; les organes sexuels sont toujours uniques. Si l'on étudie les formes de la bouche dans les familles et les tribus de cet ordre, on se convaincra qu'elle présente beaucoup plus de modifications que dans l'ordre des Pulmonaires. Les dernières Arachnides trachéennes semblent, par la simplicité ou l'imperfection de leur organisation, se rapprocher des animaux invertébrés les plus inférieurs; ils ne se lient nullement avec les Myriapodes, premier ordre de la classe des Insectes; la transition est trop brusque, mais ils ont des rapports avec ceux de l'ordre des Parasites et avec certains Diptères aptères. Latreille partage l'ordre des Arachnides trachéennes en trois familles : les Faux-Scorpions, les Pycnogonides et les Holètres. *V.* ces mots.

TRACHÉES. ZOOL. Vaisseaux uniquement destinés, d'après leur organisation particulière, à transmettre l'air qu'ils reçoivent, dans l'animal en état parfait, au moyen d'ouvertures propres (stigmates) pratiquées à la surface de la peau, dans les différentes parties du corps, servir ainsi à la respiration et à suppléer au défaut de circulation. En disant une organisation particulière, c'est afin qu'on ne confonde pas des appendices ou prolongements cutanés pouvant, à raison de leur forme tubulaire, introduire l'air dans les Trachées, avec les organes désignés ainsi; et Latreille ajoute : dans l'animal en état parfait, parce que certaines larves aquatiques ont des expansions latérales, dans l'intérieur desquelles on aperçoit des Trachées, communiquant en manière de veines avec les Trachées principales de l'intérieur du corps, et qui absorbent le fluide respirable, soit par les pores de la peau, soit avec les poils dont ces expansions, que l'on considère comme des sortes de Fausses-Branchies, sont ordinairement garnies.

TRACHÉES. BOT. On appelle ainsi l'une des sortes de vaisseaux qui existent dans les plantes. Malpighi leur a donné ce nom à cause de la ressemblance de structure qui existe entre ces organes et ceux de la respiration dans la classe des Insectes. Ce sont des tubes formés par une lame extrêmement étroite, argentine, transparente, roulée sur elle-même en spirale, et dont les bords, un peu plus épais, se touchent de manière à ne laisser aucun espace entre eux, sans cependant contracter aucune adhérence. Quelquefois néanmoins les spires des Trachées ne se déroulent pas, et c'est à cette sorte de vaisseaux que le célèbre professeur Link a donné le nom de *Vaisseaux en spirale soudée.* On aperçoit facilement les Trachées en rompant avec soin l'extrémité d'une jeune branche de Sureau ou de Rosier; les filaments qu'on voit entre les deux fragments sont des Trachées dont les spires sont plus ou moins écartées. Selon les professeurs Link et Schrader, la lame roulée en spirale est creusée en gouttière sur son côté interne. Dans les plantes dicotylédones on trouve les Trachées autour de la moelle, dans les parois du canal qui l'environne, et dans les monocotylédones, c'est ordinairement au centre des faisceaux ligneux; l'écorce et les couches annuelles du bois n'en contiennent jamais. On en trouve quelquefois dans les racines, bien que quelques auteurs en aient nié l'existence dans cette partie; il est très-facile d'en dérouler dans les nervures des feuilles, les pétales, les filets des étamines, etc. On ne sait pas encore positivement comment les Trachées se terminent à leur sommet, ni comment elles commencent; ainsi, suivant le professeur Mirbel, les Trachées finissent par du tissu cellulaire, tandis que Dutrochet croit qu'elles se terminent par une sorte de cône plus ou moins aigu. Hedwig considérait les vaisseaux spiraux, que Grew appelait *vaisseaux aériens,* comme composés de deux parties, savoir : d'un tube droit et central, rempli d'air et que pour cette raison il nommait vaisseau *pneumatophore,* et d'un autre tube roulé en spirale sur le précédent, rempli de fluide aqueux, et auquel il donnait les noms de vaisseau *adducteur, chilifère,* etc. Bernhardi a émis une autre opinion sur la structure des Trachées; il les considère comme formées d'un tube extérieur très-mince, dans lequel une petite lame argentine est roulée en spirale de manière à en tenir les parois écartées. Enfin quelques auteurs admettent que les spires des Trachées sont unies entre elles par une membrane très-mince, qui se déchire facilement quand le fil spiral vient à se dérouler. Il résulterait de cette opinion que, dans leur état naturel, les Trachées forment un tube continu.

Les Trachées ou vaisseaux en spirale varient beaucoup quant à leur grosseur; aussi généralement sont-elles plus grosses dans les plantes dont le tissu est lâche et succulent; tandis qu'elles sont beaucoup plus petites dans celles dont le tissu est plus sec et plus dense. Dans les Conifères, elles sont tellement fines et fugaces que plusieurs auteurs en ont nié l'existence; mais le professeur Link les y a trouvées dans les jeunes pousses de toutes les Conifères qu'il a examinées. Elles sont aussi fort petites dans les plantes aquatiques, comme les Potamogétons, les *Myriophyllum,* les *Zanichellia,* etc. Elles manquent tout à fait dans les *Naias,* le *Caulinia,* le *Ceratophyllum,* le *Zostera,* le *Lemna* et le *Chara,* toutes les plantes acotylédones, excepté dans les Fougères où elles existent évidemment. Les Trachées ne sont pas toujours simples; on en trouve souvent à

double, triple et même à un plus grand nombre de spirales parallèles. Ces modifications s'observent principalement dans beaucoup de plantes monocotylédones.

TRACHÈLE. *Trachelius.* INF. Genre d'Infusoires de la famille des Trachélines, qu'Ehrenberg caractérise ainsi: lèvre supérieure ou front allongé, cylindrique ou déprimé et se prolongeant en forme de trompe linéaire. Toutes les espèces comprises dans ce genre sont microscopiques et s'engendrent dans les eaux corrompues.

TRACHÈLE. *Trachelus.* INS. Genre d'Hyménoptères de Jurine, le même que celui de *Cephus*. *V.* ce mot.

TRACHÉLIASTE. *Tracheliastes.* INTEST. Genre créé par le professeur Nordman, et qui se trouve très-voisin des Lernées. Il a pour caractères : corps allongé, cylindrique ; tête courte et rétractile ; bouche placée en dessous du corps, dont l'ouverture est orbiculaire et ciliée; deux antennes presque coniques, peu visiblement articulées ; mandibules assez fortes, terminées en tenailles; palpes courtes et divisées à l'extrémité ; quatre pieds : les antérieurs fort courts et les postérieurs très-allongés ; abdomen allongé, cylindrique ou déprimé, ordinairement tuberculé ou lobé à son extrémité. Cet animal a été trouvé adhérent sous les branchies du Silure Saluth, *Silurus glanis,* Lin., et a été nommé par Nordmann *Tracheliastes stellifer;* il est figuré fort en détail dans les Annales des naturalistes de Vienne, Ann. 1835, pl. IX, fig. 1 à 8. Une seconde espèce, observée depuis sur le Cyprin brame et nommée *Tracheliastes maculatus,* est représentée sur la même planche dans les fig. 9 et 12.

TRACHÉLIDES. INS. Cette famille de Coléoptères hétéromères, qui a successivement reçu les noms de Lagriaires, Pyrochroïdes, Anthicides, etc., se compose d'insectes dont la tête est plus ou moins cordiforme ou triangulaire et portée sur une sorte de col; elle est bien détachée, et jamais endossée dans le corselet; les mâchoires n'ont pas l'onglet des Mélasomes; les antennes ne sont pas perfoliées ; les élytres sont généralement assez molles. On partage cette famille en trois tribus : les Pyrochroïdiens ou Pyrochroïdes, les Mordellones et les Cantharidiens dont Latreille a formé une famille distincte, sous le nom de Cantharidies. *V.* ces mots.

TRACHÉLIE. *Trachelia.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, aux dépens du genre *Callidium,* de Dejean. Caractères : antennes glabres, composées de onze articles, allant en s'élargissant depuis le troisième jusqu'au dernier, dentées en scie, le onzième tronqué des deux côtés, terminé en un angle qui imite un douzième article; palpes égales, courtes, avec leur article terminal petit, presque ovalaire, point comprimé; tête moins longue que le corselet; celui-ci cylindrique, mutique, lisse, bituberculé au milieu, près du bord extérieur ; écusson petit; corps linéaire, très-glabre et luisant ; élytres linéaires, arrondies; pattes courtes; cuisses en massue, armées d'une petite épine à leur extrémité inférieure, près de la jambe.

TRACHÉLIE PUSTULÉE. *Trachelia pustulata,* Audin.; *Callidium pustulatum,* Dej. Son corps est d'un brun testacé; ses élytres ont chacune vers le milieu, deux petites saillies jaunes et rapprochées : la première avoisinant la suture, la seconde placée un peu plus bas, vers le bord extérieur. Taille, dix lignes. Cet insecte se trouve au Brésil.

TRACHÉLIER. *Trachelium.* BOT. Genre de la famille des Campanulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice fort petit, persistant, à cinq dents; corolle infundibuliforme dont le tube est grêle, allongé, le limbe court, à cinq lobes concaves; cinq étamines renfermées dans le tube et insérées à sa base; un style saillant, surmonté de trois stigmates fort petits; capsule presque globuleuse, petite, à trois loges, s'ouvrant à la base par trois trous, renfermant des graines nombreuses, comprimées, elliptiques, luisantes. Ce genre ne renferme que trois espèces dont deux croissent dans le Levant et la Barbarie, l'autre au cap de Bonne-Espérance.

TRACHÉLIER BLEU. *Trachelium cœruleum,* L. Ses tiges sont rameuses, hautes d'un pied et demi, garnies de feuilles alternes, glabres, ovales ou un peu lancéolées, irrégulièrement dentées en scie. Les fleurs ont une belle couleur azurée, quelquefois blanche, et sont disposées en corymbes terminaux, très-épais. Cette plante croît spontanément dans les lieux humides et ombragés de la région africaine et asiatique, voisine de la Méditerranée; on la cultive dans les parterres d'ornement.

TRACHÉLINES. *Trachelina.* INF. Ehrenberg, dans sa Méthode de classification des êtres microscopiques, a institué la famille des Trachélines, de la classe des Phytozoaires polygastriques, légion des Entérodélés, section des Allotrètes, pour recevoir tous ces petits animalcules qui, outre une bouche et un anus distincts, terminaux, opposés, s'ouvrant dans un intestin autour duquel sont groupées les vésicules stomacales, opèrent leur reproduction par des divisions spontanées, longitudinales et transverses. Cette famille comprend les genres : *Trachelius, Loxodes, Bursaria, Phialina, Glaucona* et *Aspidiscina.* Ce dernier genre se distingue des autres en ce que ses espèces sont cuirassées.

TRACHÉLIPODES. MOLL. Lamarck est le premier qui ait créé cette dénomination pour la donner à un ordre de Mollusques distraits des Gastéropodes des auteurs. Ces derniers se réduisent considérablement par cela seul, puisque dans le système de Lamarck, tous les Mollusques à coquille extérieure sont Trachélipodes. Il est bien vrai que le plus grand nombre est réellement Trachélipode; mais comme ils dérivent évidemment des Gastéropodes, qu'il n'y a point de faits particuliers dans l'organisation qui puissent servir à les séparer selon tous les principes de la zoologie, Deshayes pense qu'il sera inutile de conserver cette division.

TRACHÉLIZE. *Tracheliza.* INS. Coléoptères pentamères. A ce nom, donné par Solier à un genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, Brullé a substitué celui de Physée, pour éviter toute confusion avec le genre Trachélize de Schoenherr, qui fait partie de la famille des Curculionides. *V.* PHYSÉE.

TRACHÉLOBRANCHES. *Trachelobranchia.* MOLL.

Cet mot indique des animaux qui portent leur branchie sur le cou. Gray, dans sa Classification naturelle des Mollusques, a proposé de le donner à un groupe formé d'une partie des Macrostomes et des Calyptraciens, de Lamarck. C'est en effet des huit genres suivants que cet ordre est composé : Sigaret, Cryptostome, Vélutine, Cabochon, Stomate, Crépidule, Calyptrée et Mitrule. Ce dernier est démembré des Calyptrées. On ne peut disconvenir qu'il n'existe une certaine liaison entre ces genres; cependant les Sigarets et les Cryptostomes, qui sont operculés, et les Vélutines qui s'en rapprochent par leurs rapports, ne semblent pas en harmonie avec les genres qui suivent.

TRACHÉLORACHYDE. *Trachelorachys.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Hope aux dépens du genre *Stenochorus,* de divers entomologistes. Caractères : antennes plus courtes que le corps, composées de onze articles dont le premier est cylindrique, un peu déformé à sa base, aminci au côté interne et plus épais extérieurement; le deuxième est court et subcyathiforme, les suivants sont presque égaux entre eux, le dernier est fort petit, atténué au sommet; tête exserte; yeux saillants; palpes maxillaires plus longues que les mandibules; corselet convexe, épineux de chaque côté ainsi que sur le disque; élytres quatre fois plus longues que le corselet, déprimées, inermes et obtusément arrondies à l'extrémité; pieds simples; cuisses renflées vers le bas.

TRACHÉLORACHYDE PUSTULÉE. *Trachelorachys pustulatus,* Hope. Son corps est d'un jaune brunâtre; ses antennes sont tomenteuses; son corselet est brunâtre, armé de deux épines au centre; ses élytres sont échancrées et rebordées, marquées de pustules noires, disposées en lignes; le dessous de l'abdomen est d'un brun rougeâtre; les pattes sont duveteuses. Taille, huit lignes. De l'Australie.

TRACHICHTHE. *Trachichthys.* POIS. Sous ce nom, qui signifie Poisson âpre, Shaw avait fait un genre pour recevoir le *Pemphiprion carinatus,* de Schneider (Add., p. 551) qu'il nommait *Trachicthys australis.* Ce genre a sur le dos une seule nageoire courte, élevée et pointue; le museau est court et obtus; les dents sont en velours; des écailles élevées et carénées sont placées dessus et dessous la queue; les branchies ont quatre rayons. Ce genre appartient aux Poissons Acanthoptérygiens de la deuxième tribu, selon Cuvier.

TRACHINE. *Trachinus.* POIS. *V.* VIVE.

TRACHINGA. BOT. L'une des sections du genre *Alarçonia,* de la famille des Synanthérées. *V.* ALARÇONIE.

TRACHINIDES. POIS. Sous ce nom, Risso a proposé d'établir une famille de Poissons Jugulaires Acanthoptérygiens, destinée à recevoir les genres *Trachinus*, *Uranoscopus* et *Callyonymus.* Cette famille des Trachinides ou la cinquième, est caractérisée par un corps subconique; deux yeux situés sur la partie supérieure de la tête et par des opercules armés de fortes épines.

TRACHINOTE. POIS. (Lacépède.) *V.* GASTÉROSTÉE, sous-genre LICHE.

TRACHITE. MIN. et GÉOL. Pour Trachyte. *V.* ce mot.

TRACHODE. *Trachodes.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, établi par Don avec les caractères suivants : capitule multiflore et homocarpe; involucre polyphylle, composé de squames imbriquées sur plusieurs rangs; réceptacle plan, sans paillettes et lisse; corolles ligulées; akènes uniformes, sans bec, fusiformes et transversalement rugueuses; aigrette uniforme, trisériale et velue, à poils mous et flexibles.

TRACHODE PANICULÉE. *Trachodes paniculata,* Don. C'est une plante bisannuelle, d'un vert bleuâtre; la tige est rameuse, cylindrique, garnie de petites épines et tachetée de rouge-pourpré vers sa base; les feuilles radicales sont spatulées, sinuées, bordées de dents épineuses; les feuilles caulinaires sont amplexicaules, lobées; les fleurs sont d'un jaune citrin, réunies en panicule terminale. Du Mexique.

TRACHODE. *Trachodes.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores, établi par Schüppel et adopté par Germar et Schoenherr. Il se compose de quelques Charansonites dont le museau-trompe est long, arqué, linéaire, découvert; les pieds sont également rapprochés à leur naissance; ils ont douze articles aux antennes, dont huit avant la massue terminale; le corselet est tronqué aux deux extrémités, resserré en devant et arrondi latéralement; les élytres sont ovales, légèrement convexes. Schoenherr y rapporte le *Curculio hispidus* de Linné; il cite aussi le *Rhynchænus squamifer* de Gyllenhall et le *Trachodes ptinoides* de Germar. Ce genre, et quelques autres, sont réunis en un seul, celui de Miorhine, dans la nouvelle édition du Règne Animal de Cuvier.

TRACHONITE. *Trachonites.* CRUST. C'est ainsi que Latreille avait d'abord désigné le genre de Crustacés Décapodes, de la famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, que le docteur Leach nomme *Mithrax.* *V.* ce mot.

TRACHURUS. POIS. Raffinesque, dans son *Ithiologia Siciliana,* forme sous ce nom un genre dont le *Scomber Saurus* de Linné est le type, et qui contient quatre autres espèces.

TRACHUSE. *Trachusa.* INS. Genre d'Hyménoptères, ainsi nommé par Jurine père, et qui, à raison des principes très-exclusifs de sa méthode, est un grand magasin composé de beaucoup d'Apiaires très-différentes par la conformation de la trompe et par les habitudes. On en a formé plusieurs genres très-distincts, tels que ceux de Dasypode, Cœlioxyde, Dioxyde, Stélide, Anthidie, Osmie, Anthocope, Mégachile, Hériade, Panurge, Eucère.

TRACHYDE. *Trachys.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Fabricius, et composé d'espèces généralement petites, dont le corps est court, presque triangulaire, avec une excavation au milieu du front, le corselet transversal et lobé postérieurement, les tarses courts et à articles larges; les deux premiers articles des antennes sont beaucoup plus gros; les quatre suivants sont petits et grenus, et les cinq derniers ont seuls la forme de dents en scie.

TRACHYDE MINIME. *Trachys minuta,* Fabr., ou le Richard ondé, de Geoffroy. Le corselet est bronzé; les

élytres sont noirâtres, traversées par des bandes d'un blanc grisâtre et ondées. Taille, deux lignes et demie. Europe.

TRACHYDÈRE. *Trachyderes.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, formé par Dalman avec des *Cerambix* ou Capricornes, offrant les caractères suivants : corselet grand, beaucoup plus large que la tête ; extrémité postérieure du présternum et souvent aussi l'antérieure élevée en carène; écusson allongé; abdomen en triangle tronqué ou obtus; antennes longues, grêles, sans faisceaux de poils. Toutes les espèces de ce genre font partie de celui de *Cerambix,* de Fabricius; telles sont les suivantes : *succinctus, dimidiatus, rufipes, striatus,* auxquelles il faut en ajouter quelques autres mentionnées par Schoenherr. La première, dont le corps est brun, avec le corselet ridé, biépineux, les antennes comprimées et un peu en scie, et le milieu des élytres traversé par une bande jaune, plus ou moins large, est très-commune aux Antilles et dans d'autres contrées de l'Amérique méridionale.

TRACHYDERME. *Trachyderma.* INS. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, composé de Pimélies de Fabricius, d'Olivier, etc., dont l'abdomen est proportionnellement plus étroit, plus allongé, souvent très-comprimé latéralement, et dont les pattes sont longues, avec les jambes grêles, étroites et terminées par de petits éperons ; telles sont les espèces que Fabricius nomme *longipes, hispida, morbilosa,* et la *Pimelia anomala* de Fischer.

TRACHYDIER. *Trachydium.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : fruit comprimé latéralement; méricarpes à cinq paires de côtes renflées, charnues; vallécules verruqueuses, les latérales disjointes et toutes de une à trois bandes ; commissure à deux bandes ; semence à face déprimée; épicarpe presque libre.

TRACHYDIER DE L'HIMALAYA. *Trachydium Himalayense.* Plante herbacée, à feuilles bipinnées, dont les folioles sont ovato-lancéolées, découpées, dentelées, très-aiguës ; ombelles à involucre polyphylle, foliacées et multifides, dont les découpures basales sont membraneuses et soudées. Du nord de l'Inde.

TRACHYLIE. *Trachylia.* BOT. Fries a formé sous ce nom un genre de Lichens, qu'il a placé auprès des *Calycium,* mais qui ressemble beaucoup par ses caractères extérieurs aux *Lecidea,* parmi lesquels plusieurs des espèces qui le constituent avaient été placées anciennement. Il caractérise ainsi ce genre : apothécies sessiles, enfoncées dans le thallus, rondes ou irrégulières, légèrement convexes; surface inégale par la proéminence des sporidies ; thallus adhérent, crustacé. Ce genre diffère des *Lecidea,* suivant Fries, par l'absence d'une enveloppe commune autour des sporidies. Meyer n'adopte pas ce genre dont il distribue les espèces parmi les *Lecidea* et les *Patellaria.* Les espèces que Fries rapporte à ce genre sont les *Lecidea lignaria,* Ach.; *Lecidea tessulata,* Flœrke; *Lecidea citrinella,* Ach.; *Lecidea arthonioides,* Ach.

TRACHYLOBIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom par Hayne, dans la famille des Légumineuses, a été réuni au genre *Himenœa,* de Linné, dont il forme l'une des sections.

TRACHYLOMA. BOT. (*Mousses.*) Bridel a formé sous ce nom un genre pour le *Neckera planifolia,* Hedw.; mais il n'a point été adopté.

TRACHYMARATHRE. *Trachymarathrum.* BOTAN. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Tausch qui lui assigne pour caractères : limbe du calice à cinq dents ; méricarpes à cinq paires de côtes corticales, élevées en crête; vallécules profondes, nues ou faiblement soyeuses ; point de bandes à la commissure; carpophore bipartite.

TRACHYMARATHRE DE SICILE. *Trachymarathrum Siculæ; Cachrys Sicula,* L. C'est une plante vivace, à feuilles pinnato-décomposées, dont les découpures sont linéaires, canaliculées, rigides, subspinescentes; les ombelles sont terminales, à rayons courts et inégaux, portant des fleurs jaunes; les folioles de leur collerette universelle sont découpées; les fruits sont gros.

TRACHYMÈNE. *Trachymene.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Hydrocotylinées, voisin des Hydrocotyles, et qui se compose de plusieurs espèces que l'on a retirées du genre *Azorella,* de Lamarck. Voici les caractères de ce genre : son involucre est formé de plusieurs folioles distinctes, placées à la base d'une ombelle généralement simple; les pétales sont plans; le fruit est comprimé, rugueux, ayant son raphé étroit et ses côtes longitudinales. Toutes les espèces de ce genre croissent à la Nouvelle-Hollande; ce sont de petits sous-arbrisseaux à feuilles linéaires, entières.

TRACHYMÈNE INCISÉ. *Trachymene incisa,* Rudg. Ses tiges sont droites, glabres, dépourvues de feuilles, cylindriques, grêles, à peine rameuses; les feuilles sont toutes radicales, portées sur un long pétiole, glabres, presque ternées ou à plusieurs divisions profondes, irrégulièrement incisées, aiguës au sommet. Les fleurs sont disposées en petites ombelles simples et terminales; les rayons sont courts, munis à leur base d'un involucre à plusieurs folioles presque sétacées, un peu plus longues que les rayons; les pétales sont ovales, courbés en dedans, un peu aigus; les filaments sont plus longs que les pétales; l'ovaire est infère, en forme de coupe, surmonté de deux styles divergents, que couronnent des stigmates simples.

TRACHYMITRIER. *Trachymitrium.* BOT. (*Mousses.*) Genre établi récemment par Bridel et voisin des *Weissia* et des *Grimmia* dont il ne diffère même que par sa coiffe couverte de petites soies qui lui donnent de la rudesse, caractère bien peu important pour fonder une distinction générique.

TRACHYMITRIER CILIÉ. *Trachymitrium ciliatum; Weissia ciliata,* Hook., *Musc. exot.*, pl. 171, ou *Syrrhopodon ciliatus,* Schwægr. Cette mousse forme des gazons épais, vivaces ; les tiges sont simples ou rameuses, garnies de feuilles les unes éparses, presque distiques, les autres rassemblées en paquets épais aux extrémités des rameaux, ligulées, un peu planes ou tordues, garnies sur leurs bords renflés ou repliés, et sur leur nervure médiane et continue, de longs cils blancs, pellucides; les pédicelles sont longs de trois à

quatre lignes, droits, un peu tortillés et presque ferrugineux. Les capsules sont fauves, ovales, droites, rugueuses, lorsqu'elles sont desséchées; opercules coniques, surmontés d'un bec un peu arqué. De l'île de Ternate.

TRACHYNIA. BOT. Ce genre de la famille des Graminées, proposé par Link, ne diffère pas du genre *Triticum*, de Linné.

TRACHYNOTE. *Trachynotus*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, formé par Latreille avec des espèces de Sépidies du cap de Bonne-Espérance, qui s'éloignent des autres par leurs yeux étroits, allongés, peu élevés, et leur corselet presque orbiculaire, sans carène dorsale, ni dilatations latérales. Le dernier article des antennes est, au plus, de la grandeur du précédent; c'est ce que l'on observe dans les *Sepidium reticulatum, rugosum, vittatum*, de Fabricius, et *acuminatum*, de Schoenherr.

TRACHYNOTIA. BOT. Synonyme de *Spartina*. *V.* SPARTINE.

TRACHYOZE. *Trachyozus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Reichenbach, qui lui assigne pour caractères : épillets biflores; fleur inférieure neutre, la supérieure hermaphrodite; deux glumes planiuscules, lancéolato-subulées, rigides, l'inférieure fort courte et dure. Les fleurs neutres ont deux paillettes, dont l'inférieure ovale, acuminée, très-grande, rigide, à plusieurs nervures, à bord ondulé, enfermant la supérieure qui est très-petite et membraneuse; deux squamules hyalines et tronquées. Les fleurs hermaphrodites ont deux paillettes presque égales, concaves, trois étamines à filaments allongés, un ovaire sessile, deux styles allongés et soudés à leur base, des stigmates plumeux et à poils simples. Le fruit est une cariopse oblongue, un peu comprimée, libre entre les paillettes dures.

TRACHYOZE MURIQUÉ. *Trachyozus muricatus*, Reich.; *Cenchrus muricatus*, Schr.; *Panicum squarrosum*, Retz. C'est une plante annuelle et rameuse; ses feuilles sont planes et molles; ses épis sont terminaux et réunis deux par deux; les épillets forment des faisceaux autour de l'axe. Cette plante se trouve aux Indes.

TRACHYPÈTES. OIS. *V.* FRÉGATE.

TRACHYPHLÉE. *Trachyphlœus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, division de ceux qui ont le museau-trompe court, les sillons recevant le premier article des antennes droits, et qui sont aptères. Le corps est ovoïde, hispide, avec les antennes courtes; le corselet transversal, tronqué aux deux bouts, dilaté et arrondi latéralement; l'abdomen grand, presque ovoïde, recouvert par des élytres soudées; les jambes droites, anguleuses et épineuses à leur extrémité interne. Ces insectes se tiennent dans le sable. Schoenherr y rapporte les Charansons *scabriusculus* et *erinaceus*, de Fabricius, ainsi que quelques autres espèces.

TRACHYPHYTUM. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Nuttall, dans la famille des Loasées, a été réuni au genre *Mentzelia*, de Linné.

TRACHYPLEURUM. BOT. Reichenbach a établi ce genre parmi les Ombellifères, mais il a été reconnu pour ne point différer du genre *Bupleurum* de Tournefort. *V.* BUPLÈVRE.

TRACHYPODIER. *Trachypodium*. BOT. Genre de la famille des Mousses, que Bridel caractérise ainsi : péristome double : l'extérieur à seize dents linéaires et droites; l'intérieur à seize cils alternes avec les dents, leur étant égales et fendues au milieu, à leur base; coiffe en forme de mître, entière, offrant à sa surface des écailles ou appendices qui la rendent raboteuse; capsule régulière, sans anneau.

TRACHYPODIER SUBBINERVURÉ. *Trachypodium subbinervurum*, Brid.; *Polytrichum bisetum*, Brid.; *Neckera scabriseta*, Schwægr. Tige rampante, à rameaux presque simples et droits; feuilles distiques, ovales-lancéolées, inégales, concaves, dentées, presque sans nervures; pédicelle très-rude; capsule cylindrique, un peu penchée. Amérique méridionale.

TRACHYPOGON. *Trachypogon*. BOT. Ce genre de la famille des Graminées, établi par Martius dans sa Flore du Brésil, a été réuni au genre Andropogon, de Linné, dont il forme une section.

TRACHYPTÈRE. POIS. Le genre *Trachypterus* a été créé par Gouan pour une espèce de Poisson de la Méditerranée, décrite par Gmelin sous le nom de Sabre ou *Cepola Trachyptera*, et qui pourrait bien être le Gymnètre Cépédien. C'est un Poisson long de deux pieds et de couleur argentée. Ses caractères génériques sont de manquer de nageoire anale, mais d'avoir des ventrales thoraciques, une caudale distincte et une dorsale soutenue par des rayons longs, dentelés en scie antérieurement; leur ligne latérale est armée d'épines. Ce genre, de la famille des Percoïdes, appartient aux Poissons Acanthoptérygiens.

TRACHYS. INS. *V.* TRACHYDE.

TRACHYS. BOT. Le *Cenchrus mucronatus*, L., a été érigé en un genre particulier, sous le nom de *Trachys*, par Persoon (*Enchirid. bot.*, I, p. 85) qui le caractérise ainsi : épis digités; rachis membraneux; fleurs unilatérales; lépicène bivalve, uniflore; glume bivalve; trois étamines; ovaire surmonté de deux styles. Le *Trachys mucronata* est une petite Graminée annuelle, qui croît dans les localités sablonneuses de l'Inde orientale. C'est le *Panicum squarrosum*, de Willdenow.

TRACHYSCÈLE. *Trachyscelis*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères hétéromères, de la famille des Taxicornes, tribu des Diapérales, formé de petits insectes ayant le corps arrondi, souvent même bombé, semblables au premier coup d'œil aux Aphodies, de la tribu des Scarabéides, dont les antennes, insérées à nu, et guère plus longues que la tête, se terminent en une massue ovoïde, de six articles; toutes les jambes sont larges, triangulaires et propres à fouir. C'est, en effet, dans le sable et sur les bords de la mer, qu'on trouve ces insectes; Latreille en a décrit deux espèces, dont l'une (*aphodioides*) est noire, très-bombée, avec les jambes épaisses et très-épineuses, et dont l'autre (*rufus*) est déprimée ou peu élevée, fauve, avec les jambes comprimées. Elles se trouvent dans les départements de la France situés sur la Méditerranée. De-

jean en cite une troisième (*opatroides*) qu'il a découverte en Espagne.

TRACHYSCIADUM. BOT. Section du genre *Heloscia-dum*, famille des Ombellifères.

TRACHYSITES. INS. L'une des sous-tribus de la famille des Sternoxes, parmi les insectes Coléoptères pentamères que distinguent le deuxième article des antennes qui est gros, de forme ovalaire et aussi renflé que le précédent; en outre, les pattes intermédiaires sont très-écartées à leur insertion. Les genres *Trachys, Brachys* et *Aphanisticus* composent ce groupe.

TRACHYSOME. *Trachysomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes sétacées, distantes à leur base, velues en dessous, composées de onze articles, dont le premier est mince à sa base, subitement renflé en massue à son extrémité, le deuxième court, presque cylindrique, le troisième long, etc.; face antérieure de la tête allongée; front aplati et vertical; mandibules larges; dernier article des palpes maxillaires allongé, pointu au bout; corselet mutique latéralement, cylindrique, point rétréci en devant, avec son disque rugueux; écusson court; élytres presque de même largeur dans toute leur étendue, rugueuses, arrondies et mutiques à l'extrémité, avec les angles huméraux arrondis et mousses; corps convexe, rugueux en dessus et ailé; pattes courtes, fortes, égales; cuisses point en massue; jambes un peu élargies à leur extrémité.

TRACHYSOME FRUGIFÈRE. *Trachysomus frugifer*, Audin.; *Lamia monstruosa*, Dej. Son corps est d'un brun noirâtre; ses antennes sont d'un brun fauve, avec l'extrémité des articles noirâtre; le corselet est brun, tuberculé, avec un petit trait blanchâtre longitudinal au milieu de la partie antérieure; quatre traits semblables dans la partie intermédiaire et trois dans la partie postérieure; les élytres sont brunes, avec de fortes rugosités élevées, arrondies et noirâtres, quelques petits traits blancs en zigzag vers le bout; pattes brunes; tarses fauves. Taille, six lignes. Du Brésil.

TRACHYSPERMUM. BOT. Raffinesque-Schmaltz a établi sous ce nom un genre qui a pour type le *Menyanthes trachysperma*, de Michaux, que l'on a placé parmi les *Villarsia*, et qui en diffère par ses pétales non ciliés et par ses graines vésiculeuses et glabres.

Un autre genre *Trachyspermum*, établi par Ecklon et Zeyher (Énumérat. 341), dans la famille des Ombellifères, a été réuni au genre *Bunium*, de Koch.

TRACHYSTACHYS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Dietrich (Sp., pl. 11, 16) est identique avec le genre *Trachyozus*, de Reichenbach. *V.* TRACHYOZE.

TRACHYSTÈME. *Trachystemon*. BOT. Genre de la famille des Aspérifoliées, établi par Don, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, tubuleuse, avec cinq squames raccourcies, échancrées ou subulées, insérées à l'orifice du tube de la corolle dont le limbe a cinq divisions ou découpures linéaires et renversées; cinq étamines exsertes, insérées à l'orifice de la corolle : leurs filaments sont subulés et simples; les anthères sont oblongues et penchées; l'ovaire est quadrilobé, surmonté d'un style filiforme, couronné par un stigmate simple. Le fruit consiste en quatre noix distinctes, insérées à un réceptacle renflé, entouré d'une bordure saillante et excavé à sa base.

TRACHYSTÈME ORIENTAL. *Trachystemon orientale*, Don; *Borrago orientalis*, L. Plante herbacée, à feuilles élancées, cordées, pétiolées, acuminées; les fleurs sont rassemblées en une grappe lâche et penchée. De la Thrace.

TRACHYTE. MIN. et GÉOL. *Masegna*, Da Rio; Nécrolite, Brocchi. Roche composée d'une pâte de Feldspath terreux, très-lâche, cellulaire et rude au toucher, enveloppant fréquemment des cristaux de Feldspath vitreux, fendillés, linéaires, passant à la Ponce, et contenant aussi une petite quantité de Fer titané. On y trouve encore, comme parties accessoires, des cristaux d'Amphibole, de Pyroxène, de Mica brun, de Fer oligite. Cette Roche est communément blanchâtre ou d'un gris cendré, quelquefois rougeâtre. Elle est fusible au chalumeau en émail blanc. Il en existe une variété terreuse et friable à laquelle de Buch a donné le nom de Domite, parce qu'elle forme le Puy-de-Dôme en Auvergne. Le Trachyte a ordinairement une structure porphyroïde. Cette Roche compose des terrains d'une assez grande étendue, sous forme de plateaux et de montagnes coniques. Elle ne présente aucun indice de stratification, mais des fissures irrégulières et presque verticales. Le Trachyte forme, en France, les masses du Puy-de-Dôme et du Puy-Chopine, du Mont-d'Or et du Cantal.

TRACHYTELLE. *Trachytella*. BOT. Genre établi par De Candolle (*Syst. Veget.*, I, p. 410) sur deux plantes que Loureiro avait placées, l'une parmi les *Actœa*, l'autre dans les *Calligonum*. Quoique ces plantes ne soient connues que par les descriptions imparfaites de Loureiro, elles semblent néanmoins former un genre qui appartient à la famille des Dilléniacées, tribu des Délimées, dont elles diffèrent par leurs baies polyspermes. Au surplus, voici les caractères essentiels assignés à ce genre douteux par De Candolle, d'après Loureiro : calice persistant, à quatre ou cinq sépales; corolle à quatre ou cinq pétales; étamines nombreuses; un ou deux ovaires surmontés chacun d'un seul style; une ou deux baies polyspermes. Le *Trachytella Actœa* et *T. Calligonum*, DC., *loc. cit.*, sont deux arbustes grimpants, à feuilles alternes, couvertes d'aspérités très-rudes, à fleurs blanches, disposées en grappes. Ils croissent en Chine, où leurs feuilles sont employées à polir les ouvrages d'étain.

TRAC-TRAC. OIS. Espèce du genre Traquet. *V.* ce mot.

TRADESCANTIE. *Tradescantia*. BOT. Genre de la famille des Commélinées et de l'Hexandrie Monogynie, L., composé d'un grand nombre d'espèces toutes exotiques. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles linéaires, engaînantes, à fleurs disposées en ombelles ou en grappes, tantôt axillaires et tantôt terminales. Ces fleurs ont un calice à six divisions très-profondes, trois extérieures plus petites et verdâtres, trois intérieures plus grandes, colorées et pétaloïdes; six étamines à filaments velus, insérées à la base des divisions internes, ayant les anthères à deux

loges écartées par un connectif assez large. L'ovaire est libre, à trois loges contenant chacune deux ovules attachés à leur angle interne; le style est simple, terminé par un stigmate également simple; le fruit est une capsule ovoïde, obtuse, à trois loges, contenant chacune une ou deux graines et s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur angle interne.

Tradescantie de Virginie. *Tradescantia Virginiana*, L. Cette plante, vulgairement appelée Éphémère de Virginie et qu'on cultive très-abondamment dans les jardins où elle est parfaitement acclimatée, offre de très-jolies fleurs bleues, mais très-fugaces. De là le nom d'*Éphémère* sous lequel on la désigne généralement.

TRAGACANTHA. bot. Une des espèces d'Astragale qui produit la Gomme adragante. *V.* Astragale.

TRAGAN. *Traganum*. bot. Genre de la famille des Chénopodées, établi par Delile (Flore d'Égypte, n° 312, tab. 22, f. 1) sur une plante qui a la fleur des *Salsola*, mais qui se distingue essentiellement par son calice dont la base endurcie devient un noyau monosperme, et la partie inférieure ne se prolonge pas en membranes latérales.

Tragan dénué. *Traganum nudatum*, Del. C'est une petite plante sous-ligneuse, tortueuse, dont les feuilles sont alternes, petites, subamplexicaules, subtriquètres; les fleurs sont axillaires, sessiles, agglomérées deux ou trois ensemble. Cette plante n'offre rien de remarquable, et croît en Égypte, ainsi qu'aux îles Canaries.

TRAGANTHE. *Traganthes*. bot. Les anciens Grecs donnaient ce nom à la Matricaire. Il a été employé récemment par Wallroth (*Sched. crit. de pl. fl. Hal. select.*, t. I, p. 456 *in adn.*) pour un nouveau genre qui a pour type l'*Artemisia tenuifolia* de Willdenow, ou *A. capillifolia* de Lamarck. Voici les caractères qu'il lui a imposés : réceptacle resserré, nu; involucre oblong, simple, à six folioles égales; environ six fleurons hermaphrodites; pistil court; aigrette sessile, scabre, égale aux fleurons; port de l'*Artemisia*. L'auteur a rapporté ce genre à la tribu des Eupatorinées. H. Cassini, ayant examiné avec une scrupuleuse attention la plante sur laquelle il est constitué, a décidé qu'elle n'avait pas en effet les caractères de l'*Artemisia*, quoiqu'elle en offrît tout à fait le port, mais qu'elle devait être rangée parmi les *Mikania* qui, néanmoins, sont généralement pourvues d'une tige volubile, de feuilles opposées, et ordinairement larges. Enfin d'autres botanistes sont d'avis que le genre *Traganthes* doit être réuni à l'*Eupatorium*, de Tournefort, type de la tribu dans laquelle l'avait placé Cassini.

Traganthe artémisioïde. *Traganthes artemisioides*, Wallr.; *Artemisia tenuifolia*, Willd.; *Mikania artemisioides*, Cass. Sa tige est cylindrique, striée, glabriuscule, un peu rougeâtre, garnie de feuilles et de petits rameaux; les feuilles sont alternes, sessiles, linéaires, bipinnées; les rameaux sont axillaires, simples, grêles, droits et légèrement pubescents; les fleurs sont régulières, hermaphrodites, d'un blanc jaunâtre, quelquefois purpurin, réunies au nombre de cinq ou six en calathide terminale. De la Chine.

TRAGE. *Tragus*. bot. Haller a ainsi nommé un genre de Graminées qui a pour type le *Cenchrus racemosus* de Linné. Plus tard, Schreber lui imposa le nom de *Lappago* qui fut admis par plusieurs botanistes malgré l'antériorité du mot *Tragus*. Voici les caractères de ce genre : épillets géminés, ternés, quaternés ou quinés, uniflores et nus. Lépicène à deux valves : l'inférieure très-petite, plane, membraneuse, la supérieure comprimée-concave, cartilagineuse, hérissée de pointes. Glume à deux valves membraneuses. Écailles hypogynes au nombre de deux. Trois étamines. Deux styles surmontés de stigmates plumeux.

Trage a grappes. *Tragus racemosus*, Desfont., Fl. atl., 2, p. 388; *Lappago racemosa*, Willden., Host., *Gram.*, 1, tab. 36. C'est une Graminée à feuilles planes, et à épis terminaux, solitaires, non articulés. Elle croît dans les terrains sablonneux de l'Europe, de l'Afrique septentrionale et du Mexique.

TRAGE. ois. L'un des synonymes de Draine. *V.* Merle.

TRAGELAPHOS. mam. Les anciens désignaient sous ce nom un Cerf que Buffon a cru reconnaître dans une variété du Cerf ordinaire, et que quelques naturalistes modernes regardent comme le même que l'Hippelaphe d'Aristote. *V.* Cerf.

TRAGELAPHUS. mam. (Gesner.) *V.* Œgagre au mot Chèvre.

TRAGIDION. *Tragidion*. ins. Coléoptères trétamères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, formé par Audinet-Serville aux dépens du genre *Callidium*, de Fabricius, pour une espèce de l'Amérique du Nord. Caractères : antennes glabres, sétacées, composées de douze articles dont le premier grand et renflé, le deuxième très-petit, presque cyathiforme, le troisième un peu renflé à son extrémité, ainsi que les suivants, sensiblement plus long que le quatrième; palpes courtes; mandibules courtes et acérées; tête assez grosse, presque aussi large que la partie antérieure du corselet; celui-ci parfaitement globuleux, convexe en dessus, cotonneux, muni latéralement d'un petit tubercule épineux; écusson petit, arrondi postérieurement; corps allongé, pubescent; élytres linéaires, tronquées à leur extrémité, mutiques; pattes fortes.

Tragidion Lynx. *Tragidion Lynceum*, Audin.; *Cerambyx Lynceus*, Oliv. Ses antennes sont noires; tout le corps est d'un noir velouté, un peu pubescent; les élytres ont une bande jaune vers leur milieu; cette bande est plus étroite à la suture que vers les bords. Taille, dix lignes.

TRAGIE. *Tragia*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Triandrie, L., institué par Plumier, avec les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles ont un calice triparti et deux ou trois étamines dont les filets sont courts. Les fleurs femelles ont un calice à six, rarement à cinq ou huit divisions, quelquefois pinnatifides, persistantes; le style est trifide, à trois stigmates; le fruit est capsulaire, hispide, à trois coques presque globuleuses, bivalves et monospermes. Adrien De Jussieu a éloigné de ce genre le *Tragia mercurialis*, L., ainsi que d'autres espèces décrites dans l'Encyclopédie (*T. marginata*, *colorata*,

filiformis), pour les placer parmi les *Acalypha*. Son nouveau genre *Microstachys* est formé aux dépens de quelques espèces de *Tragia* de Linné et de Vahl (*T. chamelœa, corniculata* et *bicornis*). Les plantes qui restent dans le genre *Tragia* sont au nombre de quinze environ, dont la moitié est originaire d'Amérique, surtout du continent boréal; les autres croissent dans l'Inde orientale, l'Arabie, l'Afrique équinoxiale et australe.

TRAGIE GRIMPANTE. *Tragia volubilis*, L. Cette plante, qui croît dans les Indes orientales ainsi que dans les Antilles et sur le continent de l'Asie méridionale, a les tiges ligneuses, rameuses et grimpantes; elles s'élèvent à environ trois mètres en s'entortillant autour des arbres et des arbustes. Ses feuilles sont alternes, ovales ou oblongues, échancrées en cœur à la base, acuminées au sommet, irrégulièrement dentées en scie, portant sur les deux faces quelques poils rares, courbés et piquants.

TRAGION. *Tragium*. BOT. Sprengel a rétabli sous ce nom un ancien genre d'Ombellifères, que Linné a réuni au genre *Pimpinella*. *V.* BOUCAGE. Koch et De Candolle en font une section caractérisée par ses fruits velus et ses racines vivaces et annuelles.

TRAGOCAMELUS. MAM. Pallas a ainsi nommé le Nyl-Gaut. *V.* ANTILOPE.

TRAGOCÉPHALE. *Tragocephala*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Dejean, aux dépens du genre *Lamia*, de Fabricius. Caractères : antennes écartées à leur base, grêles, un peu plus courtes que le corps dans les femelles, un peu plus longues dans les mâles; leur premier article est peu renflé, le deuxième presque globuleux, les autres cylindriques, allant en diminuant insensiblement de grandeur; tête grosse, avec la face antérieure fort large, médiocrement longue et verticale; mandibules assez fortes, moins longues, creusées en dessus et à leur base, légèrement arquées; palpes maxillaires un peu plus longues que les labiales, ayant le troisième article un peu aplati et élargi vers son extrémité, le dernier plus long et pointu; corselet uni en dessus, avec son bord antérieur avancé sur la tête, et son bord postérieur prolongé sur l'écusson; ses côtés sont munis d'un tubercule assez fort; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres longues, linéaires, un peu déprimées, ayant les angles huméraux saillants et relevés, l'extrémité arrondie et mutique; jambes et cuisses légèrement renflées en massue.

TRAGOCÉPHALE BRILLANTE. *Tragocephala formosa*, Dej.; *Cerambyx formosus*, Oliv. Ses antennes sont noires, avec la base de chaque article cendrée; tête noire, avec le front d'un brun rougeâtre; une grande tache d'un fauve jaunâtre de chaque côté du corselet; écusson noir; élytres traversées par deux bandes longitudinales d'un rouge ferrugineux, interrompues à la suture, et trois points blancs en arrière; leur extrémité est d'un brun ferrugineux; abdomen noir, avec quelques points blancs; pattes noires, avec la base des cuisses tachetée de blanc. Taille, douze lignes.

TRAGOCÈRE. *Tragocerus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, indiqué par Dejean dans le catalogue de sa collection des insectes de cet ordre, et ayant pour type une espèce de la Nouvelle-Hollande, et que, dans la seconde édition du Règne Animal par Cuvier, Latreille a placé avec les genres Distichocère, Tmésisterne et Leptocère, dans une division particulière (*V.* TMÉSISTERNE). Les Tragocères s'en éloignent par les caractères suivants : point de saillie présternale; antennes filiformes, un peu plus courtes que le corps, un peu en scie; corselet inégal, un peu sinué latéralement; élytres formant un carré long.

TRAGOCÈRE AUSTRAL. *Tragocerus australis*, Boisd.; *Tragocerus bidentatus*, Donov. Son corps est d'un brun noirâtre brillant, revêtu en partie d'un duvet jaunâtre; sa tête est pubescente; ses antennes sont noires; son corselet est ponctué, marqué de chaque côté d'une ligne formée par un duvet jaune; ses élytres sont d'un brun foncé, ayant chacune quatre lignes longitudinales très-élevées et trois bandes transversales d'un jaune duveteux. Taille, quinze lignes. De l'Australie.

TRAGOCÈRE. *Tragoceros*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, établi par Kunth (*Nov. gen. et spec. Pl. æquin.*, t. IV, p. 249, tab. 385), qui l'a ainsi caractérisé : involucre oligophylle; réceptacle plan, muni de paillettes; fleurons du disque nombreux, tubuleux et mâles; ceux de la circonférence, au nombre de cinq à six, en languette et femelles; akènes linéaires, comprimés, couronnés par la corolle endurcie, et par une arête en forme de languette bifide.

TRAGOCÈRE ZINNIOÏDE. *Tragoceros zinnioides*, K. C'est une plante herbacée, très-rameuse, ayant le port de l'*Heterospermum maritimum*. Ses rameaux cylindriques sont garnis de feuilles opposées, entières; ses fleurs sont terminales, solitaires et pédonculées. Cette plante croît dans les lieux arides et montueux du Mexique.

Les anciens donnaient le nom de *Tragoceros* à l'Anémone.

TRAGOPAN. OIS. *V.* NAPAUL.

TRAGOPE. *Tragopa*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, établi par Germar qui lui assigne pour caractères : tête courte, transverse, profondément échancrée au sommet pour recevoir le chaperon qui est ovale; élytres enfoncées sous la partie antérieure de la tête, offrant des cellules marquées de trois stigmates rapprochés; elles sont dépourvues de veines à l'extrémité; jambes prismatiques. Ces insectes ont la partie antérieure de la tête grande, convexe et transversale; elle se prolonge obtusément à l'extrémité et couvre entièrement le corps, ainsi que les épaules. Ce genre renferme quatre espèces : *Tragopa globus, obliqua, albimacula* et *xanthocephala*, que l'on avait placées d'abord parmi les Membraces. Toutes appartiennent au Brésil.

TRAGOPHLOÉ. *Tragophlœus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres microptères, tribu des Oxytélides, institué par Mannerheim qui lui assigne pour caractères : antennes coudées, dont le premier article est long et presque cylindrique,

les suivants à peu près égaux, obconiques, tronqués, allant un peu en grossissant, le dernier grand et ovale; palpes maxillaires longues; le pénultième article globuleux et renflé, le dernier très-petit et aciculaire; articles des palpes labiales égaux, le dernier pointu; labre transversal tronqué; mâchoires obtuses et membraneuses; tête et corselet mutiques; corps linéaire et déprimé; jambes grêles, droites et sans dentelures; dernier article des tarses allongé.

TRAGOPHLOÉ DES ÉCORCES. *Tragophlœus corticinus*, Mannerh.; *Oxytelus corticinus*, Grav. Il est noir, presque opaque, très-finement ponctué; la base des antennes et les pieds sont d'un brun ferrugineux; on observe deux fossettes dorsales sur le corselet. On le trouve au nord de l'Europe.

TRAGOPOGON. *Tragopogon*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, offrant les caractères essentiels suivants : involucre simple, renflé à sa base et comme campanulé à sa partie supérieure, composé de huit à dix folioles lancéolées, aiguës, égales et soudées entre elles; réceptacle plan et nu; calathide composée de demi-fleurons dont les extérieurs sont très-longs et étalés; akènes très-allongés, striés longitudinalement, brunâtres et tuberculeux, amincis supérieurement en un col très-grêle et couronnés par une aigrette plumeuse. Ce genre est très-voisin du *Scorzonera*, dont il ne diffère que par la structure de son involucre.

TRAGOPOGON DES PRÉS. *Tragopogon pratense*, L., vulgairement nommé Salsifix sauvage et Barbe de Bouc. Cette plante, qui croît abondamment dans les prés de toute l'Europe, a une racine pivotante et charnue. Sa tige est dressée, rameuse, garnie de feuilles lancéolées, aiguës, quelquefois crépues. Ses fleurs sont jaunes, grandes, solitaires et terminales. En plusieurs contrées on mange les racines de cette plante comme celles de la Scorzonère d'Espagne. Les enfants sont même avides de l'herbe qui est laiteuse et douce; ils la mangent crue, surtout lorsqu'elle est tendre, avant que la tige se soit développée. On cultive dans les jardins potagers le *Tragopogon porrifolium*, à cause de ses racines qui sont comestibles. Les fleurs de cette dernière espèce sont violettes.

TRAGOPYRON. BOT. L'un des noms anciens du Sarrasin *V.* RENOUÉE.

TRAGORCHIS. BOT. (Lobel.) Synonyme d'*Orchis coriophora*.

TRAGORIGANUM. BOT. Nom donné par les auteurs anciens à plusieurs Labiées des genres Thym, Sarriette, Sideritis, etc.

TRAGOS. MAM. L'un des noms du Bouc. Klein a fait de *Tragus* le nom générique des Chèvres.

TRAGOS. BOT. Deux plantes portent ce nom dans Dioscoride : l'une est une Graminée dont la graine est alimentaire, l'autre est l'Éphèdre.

TRAGOSELINUM. BOT. (Tabernæmontanus.) Synonyme de *Pimpinella*. *V.* BOUCAGE.

TRAGOSITE. *Tragosita*. INS. Dénomination altérée par Fabricius et Paykull qui l'a suivi, de celle de Trogossite, donnée par Olivier à un genre de Coléoptères, de la famille des Xylophages. Aux espèces dont celui-ci se compose, les deux autres naturalistes en ont ajouté qui appartiennent à divers genres de la section des Hétéromères. *V.* l'article TROGOSSITE.

TRAGOSOME. *Tragosoma*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, institué par Audinet-Serville, qui lui donne pour caractères : antennes filiformes dans les deux sexes, assez grêles, n'atteignant guère que la longueur des deux tiers des élytres chez les mâles et tout au plus la moitié chez les femelles; mandibules fort courtes, pointues et sans dentelures à leur côté interne; palpes excessivement courtes : les maxillaires à peine plus longues que les labiales, ayant les trois premiers articles à peu près d'égale longueur et de forme triangulaire, le dernier plus long et surtout plus large à son extrémité qui est tronquée; corselet en carré large, avec ses angles arrondis et son bord latéral un peu dilaté au milieu et muni d'une petite épine mince et fort acérée; élytres assez longues, arrondies à leur extrémité, avec leur angle sutural muni d'une petite épine; corps court et assez élargi; jambes mutiques; cuisses longues, renflées à leur base et diminuant de grosseur à leur extrémité; les trois premiers articles des tarses courts et triangulaires, le dernier presque aussi long que les trois précédents réunis.

TRAGOSOME BOULANGER. *Tragosoma depsarius*, Audin.; *Cerambyx depsarius*, Lin.; *Prionus depsarius*, Oliv. Sa tête est ronde, canaliculée dans le milieu; ses antennes sont rousses et très-grêles; son corselet est médiocrement velu, mais fortement ponctué, unidenté latéralement; les élytres sont rebordées, fortement chagrinées, avec plusieurs lignes élevées, s'oblitérant avant l'extrémité des élytres; corps d'un brun roussâtre, assez clair; sternum roussâtre et poilu; pattes luisantes. Taille, quatorze lignes. Du nord de l'Europe.

TRAGOTROPHUM. BOT. L'un des noms anciens du Sarrasin. *V.* RENOUÉE.

TRAGULUS. MAM. Nom du genre Chevrotain, dans la méthode de Brisson.

TRAGUS. BOT. Synonyme de Trage. *V.* ce mot.

TRAILLIE. *Traillia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par le professeur Lindley, qui le caractérise ainsi : calice tétraphylle, étalé; corolle composée de quatre pétales hypogynes, obovales, entiers, onguiculés, un peu plus longs que le calice; six étamines hypogynes, tétradynames, libres, édentulées; ovaire uniloculaire, à un seul ovule pendant du sommet de la loge; style court et épais; stigmate simple, subcapité; silicule nucamentacée, indéhiscente, rugueuse, monosperme, couronnée par le style large, rigide et foliacé; semence pendante; embryon exalbumineux; cotylédons ovales et plans. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de Traillie, et elle se trouve en Mésopotamie. C'est une plante annuelle, à ramifications épaisses, rigides et très-velues; les feuilles sont peu nombreuses, oblongues, décurrentes en pétiole; les fleurs sont petites, d'un jaune de soufre, réunies en épis longs et rigides.

TRAINASSE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Polygonum aviculare*. *V.* RENOUÉE.

TRAINE. OIS. Synonyme de Draine. *V.* MERLE.

TRAINE-BUISSON. OIS. *V.* ACCENTEUR.

TRAINE-CHARRUE. OIS. L'un des noms vulgaires du Motteux. *V.* TRAQUET.

TRAIT. REPT. (Bonnaterre.) Synonyme de Javelot. *V.* ÉRIX.

TRAJECTILE. *Trajectilis.* BOT. Épithète que l'on donne au connectif, quand il sépare les deux loges de l'anthère dans toute leur épaisseur.

TRALE. OIS. Nom vulgaire du Mauvis. *V.* MERLE.

TRALLIANE. *Tralliana.* BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, éd. Willd., I, p. 194) a établi sous ce nom un genre peu connu, de la Pentandrie Monogynie, L., et qui a été placé par De Candolle, d'après Jussieu, dans la famille des Célastrinées. Il offre les caractères suivants : calice persistant, profondément divisé en cinq lobes arrondis; corolle à cinq pétales réfléchis, oblongs; disque élevé, à dix crénelures; cinq étamines hypogynes?; ovaire presque rond, surmonté d'un seul style; baie à peu près arrondie, biloculaire, contenant deux graines anguleuses sur le côté intérieur, arrondies sur le côté extérieur.

TRALLIANE GRIMPANTE. *Tralliana scandens,* Lour. C'est un arbuste grimpant, qui croît dans la Cochinchine. Ses feuilles sont cordiformes, acuminées, entières; ses fleurs sont latérales, d'un blanc verdâtre, portées sur des pédoncules dichotomes.

TRANGEBRIS OU TRUNSJIBIN. BOT. Sorte de manne ou de substance onctueuse, sucrée et purgative, que produit sur toutes les parties de sa superficie une espèce de Sainfoin d'Arabie et de Perse, *Hedysarum Alhagi,* L. C'est pendant les nuits d'été, dont la fraîcheur la condense, que cette substance est plus abondante.

TRANSITION. MIN. et GÉOL. *V.* TERRAINS.

TRANSLUCIDITÉ. TRANSPARENCE. Un minéral est dit transparent ou diaphane, lorsque les rayons lumineux le pénètrent assez librement pour qu'on puisse distinguer nettement un objet que l'on regarde à travers. Quand cet objet n'arrive à l'œil que d'une manière confuse, le corps est qualifié demi-transparent ou translucide.

TRANSPORT. GÉOL. *V.* TERRAINS.

TRAPA. BOT. *V.* MACRE.

TRAPELUS. REPT. *V.* CHANGEANT et AGAME.

TRAPÈZE. *Trapezium.* MOLL. Genre proposé par Schumacher pour quelques espèces du genre Fasciolaire, de Lamarck.

TRAPÉZIE. *Trapezia.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, qui a pour caractères : test presque carré, avec les yeux situés à ses angles intérieurs; quatrième article des pieds-mâchoires extérieurs inséré à l'angle interne du sommet du précédent; antennes latérales placées entre les cavités oculaires et les antennes médianes; serres grandes. Ces Crustacés ont de grands rapports avec les Rhombilles ou Gonoplaces, mais leur test est proportionnellement plus long et plus étroit, et se rapproche de la forme d'un trapèze, dont le côté antérieur est plus large; les pédicules oculaires sont, en outre, bien plus courts. Quelques espèces ont deux dents à l'extrémité antérieure de chaque bord latéral du test, tel est le *Cancer cymodoce* d'Herbst (Krabb., tab. 51, fig. 5); les autres espèces n'offrent à chaque bord latéral qu'une seule dent, celle de l'angle antérieur. Le *Cancer glaberrimus* d'Herbst (*ibid.*, tab. 20, fig. 115) vient avec celles-ci.

TRAPÉZIE A FRONT DENTÉ. *Trapezia dentifrons,* Latr. La carapace est aussi longue que large; le front est armé de quatre dents séparées par des fissures : les deux médianes sont courtes et pointues, les externes larges et tronquées; les orbites sont dirigées très-obliquement en arrière; les pinces sont garnies de grosses dents, et se joignent dans toute leur longueur; la couleur est d'un jaune rougeâtre uni; les pinces sont noires. Taille, cinq lignes. De l'Australie.

TRAPÉZIE FERRUGINEUSE. *Trapezia ferruginea,* Latr.; *Trapezia cymodoce*, Aud. Son front est inégalement denté; les dents sont très-petites, arrondies et au nombre de six; le bord antérieur des bras est fortement dilaté et dentelé; les pinces sont faiblement dentelées et ne se joignent pas dans toute leur longueur; on aperçoit quelques points sur le bord supérieur des pattes; la couleur est d'un jaune ferrugineux. Taille, dix lignes. De la mer Rouge.

TRAPÉZIFORME (Feuille). BOT. Dont la lame a quatre côtés inégaux ou non parallèles.

TRAPEZIUM. MOLL. *V.* TRAPÈZE.

TRAPP ET TRAPPITE. MIN. *V.* CORNÉENNE-TRAPP.

TRAPPE-BOIS. OIS. L'un des noms vulgaires de la Sittelle. *V.* ce mot.

TRAQUET. *Saxicola.* OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec droit et grêle, un peu plus large que haut à sa base, muni d'une arête saillante, qui s'avance sur le front; mandibules subulées, pointues : la supérieure sensiblement courbée, entourée de quelques poils; narines placées de chaque côté de la base, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane; tarses ordinairement assez longs; quatre doigts : trois en avant, l'externe soudé par la base à l'intermédiaire; un en arrière, pourvu d'un ongle assez court, mais fort arqué; première rémige assez longue, la seconde plus courte que les troisième et quatrième qui dépassent toutes les autres. Les Traquets sont des Oiseaux généralement silencieux; néanmoins ils partagent avec les petits chantres des bois et des jardins une admirable douceur de mœurs, et témoignent par leurs habitudes une confiance extrême; ils se retirent, pendant l'hiver, dans des contrées où ils n'ont point à souffrir de la rigueur de cette saison; ils ne repassent qu'en avril dans les régions tempérées; c'est alors qu'ils se répandent dans les campagnes, qu'ils y étalent leurs grâces légères, qu'ils viennent surtout voltiger sur les terres abandonnées par la routine agricole à un repos périodique, qu'ils animent enfin la solitude des bruyères. Les uns se fixent au sein des champs les plus riches en végétation, sautillant de buissons en buissons; là, perchés sur la branche la plus en évidence ou sur les bornes de démarcation, quelquefois sur les grillages de clôture, ils semblent appeler l'attention par un ramage sonore et souvent répété, tout en faisant parade d'un élégant plumage; d'autres, agitant sans cesse la queue, par un mouvement brusque et saccadé, se plaisent sur-

tout dans les sillons nouvellement tracés par la charrue, et les effleurent d'un vol bas et rapide, pour se poser sur la motte la plus élevée, habitude qui leur a valu le nom de Motteux; il en est enfin qui, d'un caractère moins familier, préfèrent à tout les lagunes arides, les terrains vagues et plus solitaires. Tous ont le vol peu soutenu, et ne gagnent jamais la sommité des grands arbres, à moins qu'ils ne s'y trouvent portés par la poursuite d'une petite proie, encore en descendent-ils tout aussitôt. Ils se nourrissent exclusivement d'insectes; ils établissent, soit dans les buissons les plus épais, soit sous une motte abritée de gazon, leur nid qu'ils construisent avec des herbes fines et de la mousse entourant un abondant duvet. La ponte est de cinq ou six œufs d'un blanc bleuâtre, presque toujours parsemé de taches nombreuses et roussâtres. On trouve des Traquets sur tous les points du globe.

Traquet d'Angleterre. *V.* Gobe-Mouche bec-figue.

Traquet aurore. *V.* Sylvie aurore.

Traquet bicolore. *Saxicola bicolor*, Sykes. Plumage noir; une bande sur les ailes, croupion et milieu du ventre blancs. Taille, six pouces. De l'Inde.

Traquet bifascié. *Saxicola bifasciata*, Temm., Ois. color., pl. 472, fig. 1. Parties supérieures rousses, flammulées de noir; devant du cou, épaules et queue noirs; un bandeau blanc partant du front et encadrant le noir de la gorge; tectrices alaires antérieures blondes, terminées de blanc. Taille, cinq pouces. Afrique.

Traquet blackburn. *V.* Sylvie blackburn.

Traquet blanc. *V.* Bruant proyer.

Traquet bleu et roux. *V.* Sylvie rouge-gorge bleue.

Traquet brun-cendré. *V.* Sylvie de Magellan.

Traquet du Cap. *V.* Traquet familier.

Traquet a chaperon noir. *Saxicola pileata; Sylvia pileata*, Lath. Parties supérieures d'un brun roussâtre; tête et côtés de la tête noirs; base des rectrices blanche, avec l'extrémité noire ainsi que la totalité des deux intermédiaires; sourcils, front, haut de la gorge, ventre, croupion et tectrices caudales d'un blanc pur; une ceinture noire sur la poitrine; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Chine.

Traquet citrin. *V.* Sylvie citrine.

Traquet commandeur. *Ænanthe nigra*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 189. Tout le plumage noir, à l'exception des petites tectrices alaires, qui sont d'un blanc rosé; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces. De l'Afrique.

Traquet coureur. *Saxicola cursoria*, Lev., Ois. d'Af., pl. 190. Plumage d'un noir velouté; sinciput, rectrices latérales et abdomen d'un blanc pur. Taille, six pouces. Afrique.

Traquet a croupion jaune. *Saxicola chrysorhoa*, Quoy. Parties supérieures d'un vert olivâtre, les inférieures blanchâtres; queue noire, terminée de blanc. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

Traquet cul-blanc. *V.* Traquet motteux.

Traquet cul-blanc-roussatre. *V.* Traquet oreillard.

Traquet cul-blanc-roux. *V.* Traquet Stapazin.

Traquet curoux. *Ænanthe rufescens*, Lev., Ois. d'Af., pl. 188, fig. 1. Plumage noir, à l'exception du ventre, de l'abdomen, de la région anale, du croupion et des rectrices latérales qui sont d'un roux vif. Taille, quatre pouces et demi. Afrique.

Traquet des déserts. *Saxicola desertorum*, Temm., Ois. color., pl. 359, fig. 2. Parties supérieures d'un blond roux, les inférieures blanchâtres; un bandeau blanc sur le front; gorge noire. Égypte.

Traquet familier. *Ænanthe sperata*, Vieill.; *Sylvia sperata*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 183. Parties supérieures d'un brun verdâtre très-foncé; rémiges et tectrices alaires brunes, bordées de brunâtre; rectrices intermédiaires noirâtres; les deux latérales fauves, marquées obliquement de noirâtre; parties inférieures grises, nuancées de roux; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Traquet ferrugineux. *V.* Sylvie ferrugineuse.

Traquet fourmilier. *Ænanthe myotheroides*, Levail., Ois. d'Af., pl. 186. Parties supérieures noires, avec le bord des plumes d'un brun fuligineux, les inférieures brunâtres, écaillées de gris; un large sourcil noirâtre; menton blanc; petites tectrices alaires et bord externe des rémiges secondaires d'un blanc pur. Taille, six pouces. La femelle est presque entièrement d'un brun roussâtre, avec le bord des rémiges blanc. Bec et pieds noirâtres. De la Cafrerie.

Traquet a front jaune. *V.* Sylvie aux ailes dorées.

Traquet fruticole. *Saxicola fruticola*, Vigors. Plumage noir, avec les scapulaires et le croupion blancs; poitrine et abdomen variés de gris ferrugineux; bord externe des rémiges tirant sur le rougeâtre. Taille, six pouces. De Java.

Traquet a gorge blanche. *Ænanthe gutturalis*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; rémiges et rectrices noires; sourcils, gorge, ventre et base des rectrices blancs; poitrine d'un roux clair; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Grand Traquet du cap de Bonne-Espérance. *Sylvia hottentota*, Lath. Parties supérieures d'un brun fauve; dessus de la tête brun, varié de noirâtre; une bande transversale roussâtre sur le croupion; rémiges et tectrices alaires brunes, bordées de roussâtre; base des rectrices et tectrices caudales blanches, le reste noir, terminé de blanchâtre; les intermédiaires noirâtres, terminées de fauve; gorge blanchâtre; poitrine variée de brun et de noirâtre; parties inférieures fauves, blanchâtres sur l'abdomen; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

Grand Traquet des Philippines. *Ænanthe Philippensis*, Vieill.; *Sylvia Philippensis*, Lath.; Buff., pl. enl., 185, fig. 2. Parties supérieures noirâtres; tête et gorge d'un blanc roussâtre, tacheté de jaune orangé, un large collier d'un rouge terne, accompagné au-dessous d'une bande d'un noir bleuâtre, qui remonte sur le dos où sont deux taches blanches, outre les deux petites bandes de même nuance, qui se trouvent sur les tectrices alaires; parties inférieures d'un blanc rougeâtre; bec et pieds jaunes. Taille, six pouces et demi.

Traquet gris. *V.* Sylvie gris de Souris.

Traquet grivelé. *Saxicola macularia*, Quoy. Par-

ties supérieures d'un brun fauve, ponctuées de brun foncé; gorge et poitrine blanches, ponctuées de noir; queue brune, rayée transversalement de noir. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

Traquet hottentot. *V.* Grand Traquet du Cap.

Traquet de l'île de Luçon. *Ænanthe Caprata*, Vieill.; *Sylvia Caprata*, Lath., Buff., pl. enl. 235. Plumage d'un brun noirâtre, avec les grandes tectrices alaires et les caudales blanches; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces.

Traquet imitateur. *Ænanthe imitatrix*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 181. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête noir; front, sourcils, gorge, devant du cou, parties inférieures et tectrices caudales d'un blanc pur; croupion roussâtre; trait oculaire descendant des deux côtés du cou noir; rémiges noires, bordées de roussâtre; rectrices brunes frangées de blanc; un plastron noir sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle est un peu plus petite et a généralement toutes les nuances ternes. Le jeune n'a point de plastron noir sur la poitrine; ses teintes brunes sont roussâtres et le blanc est nuancé de roux. De l'intérieur de l'Afrique.

Traquet isabellin. *Saxicola isabellina*, Ruppel, Temm., Ois. color., pl. 427, fig. 1. Plumage d'un roux isabelle; front et gorge blancs; une moitié des rectrices blanche, l'autre noire. Taille, six pouces. De l'Abyssinie.

Traquet leucomèle. *Saxicola leucomela*, Temm., Ois. color., pl. 257, fig. 3. Parties supérieures d'un brun noirâtre; côtés de la tête, espace entre l'œil et le bec, gorge et devant du cou d'un noir pur; sommet de la tête, occiput et derrière du cou d'un blanc pur; origine des rectrices blanche, le reste et les deux intermédiaires entièrement noirs; parties inférieures blanches; flancs d'un gris cendré, obscur; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. La femelle a les parties supérieures d'un cendré foncé, la tête et la nuque d'un cendré clair; la gorge blanchâtre, les parties inférieures cendrées, avec le devant du cou nuancé de roussâtre. Les jeunes mâles ont les plumes des parties supérieures terminées de brun-roussâtre, le blanc de la tête sali par l'extrémité brunâtre des plumes, la gorge et le devant du cou rayés de noir et de roussâtre, le ventre blanchâtre. Du nord de l'Europe.

Traquet leucoron. *V.* Traquet du Sénégal.

Traquet a longs pieds. *V.* Sylvie a longs pieds.

Traquet loucuro. *V.* Traquet rieur.

Traquet de Madagascar. *V.* Sylvie fiters.

Traquet mélanure. *V.* Traquet a queue noire.

Traquet moine. *Saxicola monachus*, Rupp., Temm., pl. 359, fig. 1. Plumage d'un noir bleuâtre; tête et queue blanches. Taille, cinq pouces et demi. De la Nubie.

Traquet montagnard. *Ænanthe monticola*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 184, f. 2, et pl. 185, fig. 1 et 2. Plumage noir, à l'exception des petites tectrices alaires, des tectrices caudales, des rectrices latérales et de l'abdomen, qui sont blancs. Le jeune est en grande partie d'un gris bleuâtre, avec le milieu des rectrices et des rémiges noir. Dans un âge plus avancé, le plumage est plus noir, mais le front, le dessus et le derrière de la tête conservent la teinte grise; les épaules et le ventre sont blanchâtres; il y a du roux au croupion et au bord extérieur des rémiges. En tout temps le bec et les pieds sont noirs. Taille, six pouces. Du sud de l'Afrique.

Traquet motteux. *Saxicola Ænanthe*, Bechst.; *Sylvia Ænanthe*, Lath., Buff., pl. enl. 554, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un gris cendré; front, bandeau, gorge et parties inférieures d'un blanc pur; une bande noire partant de l'angle des mandibules, passant sous les yeux et recouvrant les oreilles; rémiges et tectrices alaires noires; rectrices intermédiaires noires, les autres blanches aux deux tiers de l'origine; devant du cou d'un blanc roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. La femelle a les parties supérieures d'un brun cendré, le front d'un gris roussâtre, la bande oculaire, les rémiges et les tectrices alaires d'un brun foncé, le cou et la poitrine roussâtres, les parties inférieures d'un blanc roussâtre. De l'Europe.

Traquet moucheté. *V.* Traquet du Sénégal.

Traquet oreillard. *Saxicola aurita*, Temm., Ois. color., pl. 257, fig. 1. Plumage d'un gris blanchâtre, lavé de rose; bande oculaire, ailes et queue noires. Taille, cinq pouces. Égypte.

Traquet pale. *Saxicola pallida*, Rupp. Parties supérieures d'un fauve clair, les inférieures blanchâtres. Taille, cinq pouces et demi. De l'Abyssinie.

Traquet patre. *Motacilla tschecantschia*, Gmel.; Buff., pl. enl. 678, fig. 1; Levaill., Ois. d'Afrique, 180. Parties supérieures noires, ainsi que la tête, la gorge et les rectrices; plumes de la nuque et du dos bordées de roussâtre; côtés du cou, petites tectrices alaires et croupion blancs; grandes tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de roux; poitrine roussâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces trois quarts. La femelle a les parties supérieures noirâtres, bordées de roux, la gorge noire, finement tachetée de blanchâtre et de roussâtre. De l'Europe et de l'Afrique.

Traquet a plastron noir. *Ænanthe pectoralis*, Vieill. Parties supérieures, gorge, devant du cou, haut de la poitrine, rémiges et moitié postérieure des rectrices d'un noir luisant; scapulaires, bord des tectrices alaires, moitié antérieure des rectrices et parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

Traquet a queue bleue. *Sylvia cyanura*, Lath. Parties supérieures d'un cendré verdâtre; rémiges brunes, bordées de verdâtre en dehors et de jaune en dedans; rectrices brunes, bordées de bleu; croupion bleuâtre; dessous des yeux, gorge et parties inférieures d'un blanc jaunâtre; côtés de la poitrine d'un roux orangé; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De la Sibérie.

Traquet a queue noire. *Saxicola melanura*, Temm., Ois. col., pl. 257, fig. 2. Plumage d'un gris bleuâtre; ailes d'un brun clair; queue noirâtre. Taille, cinq pouces. De l'Arabie.

Traquet a queue rouge. *Saxicola erythropygia*, Sykes. Parties supérieures brunâtres, les inférieures brunes, striées de noirâtre; croupion roux. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Traquet a queue striée. *Ænanthe striaticauda; Saxicola fulicata,* Temm., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 188, fig. 2. Il est noir, avec les petites tectrices alaires blanches et les tectrices anales rousses. Taille, quatre pouces. Afrique.

Traquet rayé. *V.* Sylvie tachetée.

Traquet rieur. *Saxicola cachinnans,* Temm.; *Turdus leucurus,* Lath. Plumage noir, avec le croupion et la moitié de la queue blancs; les deux rectrices intermédiaires sont noires en partie. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Du midi de l'Europe.

Traquet Reynauby. *V.* Traquet oreillard.

Traquet roux. *V.* Traquet Stapazin.

Traquet rubicole. *Saxicola rubicola,* Bechst., Temm. Parties supérieures noires, avec chaque plume finement lisérée de brun; une grande tache blanche sur les côtés du cou, sur le haut des ailes et sur le croupion; poitrine d'un roux foncé; parties inférieures d'un roux clair; ailes brunes, lisérées de brunâtre; base des rectrices blanche. Taille, quatre pouces et demi. Europe.

Traquet du Sénégal. *Ænanthe leucorrhoa,* Vieill.; *Sylvia leucorrhoa,* Lath.; Buff., pl. enl. 583, fig. 1. Parties supérieures d'un roux sombre; front, sourcils et menton blancs; un espace noir entre le bec et l'œil; une tache d'un brun roussâtre sur les oreilles; une bande de même nuance et bordée de blanc en dessous: elle part du bec, traverse les yeux et se joint à la tache auriculaire; rémiges primaires noires, les autres et les tectrices alaires bordées de brun; gorge et parties inférieures rouges; tectrices caudales blanches, ainsi que les deux premiers tiers des rectrices latérales; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures beaucoup plus foncées en couleur, les rémiges et les rectrices, à l'exception de l'origine, noires, les parties inférieures d'un blanc jaunâtre, la poitrine rougeâtre; le reste comme dans le mâle.

Traquet solitaire. *Saxicola solitaria,* Vig. Parties supérieures d'un brun fauve, les inférieures d'un roux ferrugineux. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

Traquet a sourcils jaunes. *V.* Sylvie a sourcils jaunes.

Traquet Stapazin. *Saxicola Stapazina,* Temm.; *Sylvia Stapazina,* Lath.; *Motacilla Stapazina,* Gmel. Parties supérieures d'un blanc roussâtre; joues, côtés de la tête, gorge, scapulaires, tectrices alaires et rémiges noirs; sommet de la tête, croupion et parties inférieures d'un blanc pur; rectrices blanches, terminées de noir, les deux intermédiaires noires; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures noirâtres, variées de roux; le sommet de la tête d'un brun roussâtre, les sourcils blanchâtres, les joues et la gorge d'un brun noirâtre, mélangé de roux; le devant du cou et la poitrine d'un blanc roussâtre, les rémiges noires, frangées de roux. De l'Europe.

Traquet tarier. *Saxicola rubetra,* Bechst.; *Motacilla rubetra,* Gmel.; *Sylvia rubetra,* Lath.; Buff., pl. enl. 678, fig. 2. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes d'un brun roussâtre; bande des yeux qui aboutit à l'occiput, de même que celle qui descend de chaque côté du cou et gorge d'un blanc pur; une grande tache de la même couleur sur les ailes; rectrices intermédiaires et extrémité des latérales d'un brun noirâtre; leur base blanche; devant du cou et poitrine d'un roux clair; parties inférieures d'un blanc nuancé de roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle a les nuances beaucoup moins vives, et toutes les parties qui sont blanches dans le mâle, nuancées de roussâtre. De l'Europe.

Traquet-Tarier a queue piquante. *V.* Sylvie de la Terre de feu.

Traquet Terat-Boulan. *V.* Merle des Indes.

Traquet tractrac. *Ænanthe cinerea,* Levaill., Ois. d'Afr., pl. 184, fig. 1. Son plumage est d'un brun cendré, avec les rémiges noirâtres, bordées extérieurement de blanchâtre; rectrices noirâtres, terminées de brun: les latérales ont la moitié du bord externe blanc; moustaches brunâtres; gorge et abdomen blanchâtres; bec et pieds gris. Taille, cinq pouces et demi. Afrique.

Traquet turdoïde. *Saxicola merula,* Less., Zool. de la Coquille. Parties supérieures brunâtres, teintées de roux; rémiges brunes, bordées de roux; devant de la gorge blanchâtre, vermiculé de brun; cou et poitrine roux; ventre et flancs roussâtres; bec brun; pieds blanchâtres. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Irlande.

Traquet vitrec. *V.* Traquet motteux.

TRASGOBANE. rept. (Bomare.) Synonyme d'Amphisbène. *V.* ce mot.

TRASLE. ois. L'un des noms vulgaires du Merle Mauvis, *Turdus iliacus,* L. *V.* Merle.

TRASS. min. C'est une sorte de Tuf volcanique blanchâtre, composé de débris de Ponce plus ou moins altérés et réunis par un ciment d'apparence argileuse. On en exploite à Andernach, sur les rives du Rhin entre Coblentz et Bonn, et il entre dans la composition du mortier dont on se sert en Hollande pour les travaux hydrauliques.

TRASSOITE. min. Spodite cristallifère altéré; espèce de Roche volcanique comprenant, suivant Cordier, les Trass et Tufs volcaniques d'un gris cendré, une partie des Tufs blancs ou d'un blanc jaunâtre, de prétendus Tripolis volcaniques et des Thermantides tripoléennes. *V.* Laves.

TRASUS. bot. Le genre de la famille des Cypéracées, institué sous ce nom par Gray, a été réuni au genre *Carex,* de Micheli. *V.* Laiche.

TRATTENIKIA. bot. Le genre nommé ainsi par Persoon est le même que le *Marschallia,* de Schreber. *V.* Marschallie.

TRATTINICKIE. *Trattinickia.* bot. Genre de la Polygamie Monœcie, L., établi par Willdenow (*Spec.*, 4, p. 975) et placé avec doute à la suite de la famille des Térébinthacées. Il est ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites et mâles mêlées; calice campanulé, tridenté; corolle campanulée, tridentée; cinq étamines insérées sur le torus; ovaire ovoïde; style simple, subulé; fruit inconnu.

Trattinickie a feuilles de Sumac. *Trattinickia Rhoifolia,* Willd. C'est un grand arbre qui a le port d'un *Rhus,* à feuilles imparipinnées, à fleurs disposées

en panicule terminale. Il croît dans la province de Para au Brésil.

TRAULITE. MIN. On a donné ce nom à une substance trouvée à Bodenmais en Bavière, et qui paraît être un conglomérat d'autres substances; elle est d'un brun verdâtre, à cassure terne et terreuse, à grains fins et serrés. Kobell l'a trouvée composée de Silice 37; Oxyde de Fer 40; Eau 23.

TRAUMATE. MIN. Nom donné par D'Aubuisson des Voisins, à la Grauwacke ou Psammite des terrains intermédiaires.

TRAUTVETTERIE. *Trautvetteria.* BOT. Genre de la famille des Renonculacées, institué par Fischer et Meyer qui lui donnent pour caractères distinctifs : estivation imbriquée; calice à quatre ou cinq sépales pétaloïdes réguliers; point de corolle; étamines nombreuses et toutes fertiles; un grand nombre de carpelles secs et indéhiscents; ovule dressé.

TRAUTVETTERIE PALMÉE. *Trautvetteria palmata*, Fisch. et M. Sa tige est cylindrique, haute d'un pied environ, striée, presque glabre, rameuse, garnie de feuilles glabres, divisées en cinq lobes ovales, aigus, profondément laciniés, incisés, dentés irrégulièrement à leurs bords; les pédoncules sont grêles, supportant des fleurs blanches. De la Caroline.

TRAVERTIN. MIN. Nom donné par les Italiens au Tuf calcaire de la plaine de Tivoli, formé par les dépôts de l'Anio, et qui est employé à Rome comme pierre d'appareil. *V.* CHAUX CARBONATÉE.

TRAYE. OIS. Nom vulgaire de la Draine. *V.* MERLE.

TRÉCHITES. INS. Coléoptères pentamères. Nom donné à un groupe de Carabiques qui se distinguent de tous les autres de la famille des Carnassiers, en ce que le dernier article des palpes extérieurs est au moins de la longueur du précédent. Ce groupe comprend les genres *Trechus*, *Lachnophorus*, *Ega*, *Chalybe*, *Blemus*, *Cillenum*, etc.

TRECHUS. INS. *V.* TRÈQUE.

TREFEUIL. BOT. Vieux nom français du Trèfle, employé par Rabelais.

TRÈFLE. *Trifolium.* BOT. Ce genre est un des plus nombreux en espèces et des plus naturels de la famille des Légumineuses. Il forme le type d'un groupe nommé Trifoliées (*Trifolieæ*) par R. Brown et De Candolle, lequel groupe fait partie de la tribu des Lotées. Il appartient à la Diadelphie Décandrie, L., et présente les caractères essentiels suivants : calice tubuleux, persistant, dépourvu de glandes, à cinq dents; corolle papilionacée dont les pétales sont souvent soudés par la base; la carène plus courte que les ailes et l'étendard; dix étamines diadelphes; gousse petite, déhiscente, souvent ovoïde, à une ou deux graines, plus courte que le calice dans lequel elle est enveloppée, ou rarement oblongue, à trois ou quatre graines, un peu plus longue que le calice. Linné réunissait au *Trifolium* les espèces qui forment maintenant les genres *Melilotus* et *Pocockia*. En excluant ces dernières espèces des vrais Trèfles, ceux-ci sont au nombre d'environ cent cinquante, dont cent trente bien déterminées. Ces plantes croissent pour la plupart dans les contrées méridionales de l'Europe, l'Afrique septentrionale et l'Orient. On en trouve un assez grand nombre dans l'Europe tempérée; mais c'est principalement en Italie, en Hongrie et en Espagne que la plupart des Trèfles ont été observés. Le professeur Savi de Pise a donné, sur ce genre de plantes, des observations pleines d'intérêt; il a débrouillé, soit par ses écrits, soit par la communication des échantillons-types, la confusion qui régnait parmi les espèces. L'Amérique septentrionale, le Mexique et la pointe australe de l'Afrique n'ont fourni qu'un très-petit nombre de Trèfles qui ont été décrits par Pursh, Nuttall, Kunth et Seringe. Les Trèfles sont des plantes herbacées, à feuilles ordinairement trifoliées, rarement quinquéfoliolées. Ces feuilles sont munies de stipules adnées au pétiole. Les fleurs sont réunies en capitules ou en épis très-serrés. Leur couleur est variable; on en voit de purpurines, de blanches et de jaunâtres.

TRÈFLE DES PRÉS. *Trifolium pratense*, L. Sa racine est vivace; il s'en élève plusieurs tiges garnies de feuilles dont les folioles sont ovales, entières ou à peine dentées. Les fleurs sont d'un rouge pourpre, rarement blanches, réunies en une tête arrondie, munie à sa base de deux folioles qui forment une sorte d'involucre. Cette plante est commune dans les prairies de l'Europe. On la cultive en grand dans les terres qui ont servi à la culture des céréales; ce qui évite l'inconvénient des jachères, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé de laisser en culture le terrain, et qu'on peut se procurer jusqu'à deux ou trois récoltes de fourrages par an. Le Trèfle est le plus hâtif des fourrages que fournissent les prairies artificielles; c'est une excellente nourriture pour les bestiaux, mais il faut se garder de leur en donner en trop grande quantité, surtout à l'état frais, parce qu'il leur cause des indigestions d'autant plus dangereuses que la plante est plus succulente. Plusieurs autres espèces de Trèfles parmi lesquelles le TRÈFLE INCARNAT, *Trifolium incarnatum*, L., nommé vulgairement Trèfle farouche; le TRÈFLE RAMPANT, *Trifolium repens*, L.; et le TRÈFLE DES CAMPAGNES, *Trifolium agrarium*, L., sont également cultivées comme plantes fourragères. La première, qui a un aspect fort élégant, est très-répandue dans les pays méridionaux; les deux autres le sont dans le Nord, principalement en Angleterre et en Allemagne.

On a étendu le nom de TRÈFLE à des plantes qui, pour la plupart, n'ont de commun avec ce genre que des feuilles à trois folioles. Ainsi on a nommé :

TRÈFLE AIGU, une espèce d'*Oxalis*.

TRÈFLE AQUATIQUE, D'EAU, DES MARAIS, le Ményanthe aquatique, *Menyanthes trifoliata*, L.

TRÈFLE BITUMINEUX, le *Psoralea bituminosa*, L.

TRÈFLE DE BOURGOGNE, la Luzerne cultivée, *Medicago sativa*, L.

TRÈFLE DE CASTOR OU DE CHÈVRE, le Ményanthe.

TRÈFLE CORNU, le *Lotus corniculatus*, L.

TRÈFLE D'EAU, le Trèfle aquatique.

TRÈFLE ÉPINEUX, le *Fagonia cretica*, L.

TRÈFLE HÉMORROÏDAL, le *Lotus hirsutus*, L., ou *Dorycnium hirsutum*, Ser.

TRÈFLE DES JARDINIERS, le *Cytisus sessilifolius*, L.

TRÈFLE JAUNE, le *Lotus corniculatus*, l'*Anthyllis*

vulneraria et l'*Oxalis stricta*, L., et PETIT TRÈFLE JAUNE, une espèce de *Medicago* (*Medicago Lupulina*).

TRÈFLE DES MARAIS, le Ményanthe.

TRÈFLE MIELLÉ et TRÈFLE MUSQUÉ, le *Melilotus cœrulea*, L.

TRÉFLIER. OIS. Nom vulgaire du Chardonneret. *V.* GROS-BEC.

TREICHE. OIS. Synonyme vulgaire de Draine. *Voyez* MERLE.

TREILLISSÉ. MOLL. Espèce du genre Casque. *V.* ce mot.

TREILLISSÉE. REPT. Nom spécifique d'une Couleuvre.

TREINATADES. INT. Troisième ordre de la classe des Intestinaux, dans la méthode de Zeder et de Rudolphi.

TREIZIA. BOT. Le genre fondé sous ce nom par Haworth, aux dépens de quelques espèces d'*Euphorbia*, n'a pas été généralement adopté. *V.* EUPHORBE.

TREMA. BOT. Sous le nom de *Trema cannabina*, Loureiro (*Fl. Cochinch.*, 2, p. 689) a décrit une plante formant un genre particulier, qui appartient à la Monœcie Pentandrie, et qui offre les caractères suivants : les fleurs mâles ont un périanthe unique, à cinq folioles lancéolées, étalées; cinq étamines à filets plus longs que les folioles du périanthe, à anthères presque rondes. Les fleurs femelles ont le périanthe comme dans les fleurs mâles, un ovaire presque rond, comprimé verticalement, portant deux stigmates sessiles, courts et velus. Drupe presque arrondi, légèrement comprimé, supère et monosperme; graines en forme de très-petites nucules, criblées de trous. Le *Trema cannabina* est un arbre de médiocre grandeur, à rameaux ascendants, recouverts d'une écorce fibreuse comme celle du Chanvre. Les feuilles sont alternes, cannelées, acuminées, dentées en scie et tomenteuses. Les fleurs sont nombreuses dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les forêts de la Cochinchine.

TREMANDRA. BOT. Genre de la famille des Trémandrées, établi par R. Brown, et dont voici les caractères : calice formé de cinq sépales; corolle de cinq pétales; dix étamines dont les anthères sont à deux loges. Ce genre forme avec le *Tetratheca*, de Smith, une petite famille de plantes originaires de l'Australie; il ne se compose encore que de deux espèces. Ce sont de petits arbustes velus, rameux, qui, par leur port, ressemblent à des Cistes.

TRÉMANDRÉES. *Tremandreæ*. BOT. Dans son *General Remarks*, p. 12, R. Brown a établi sous ce nom une petite famille nouvelle, voisine des Polygalées, et qu'il compose du genre *Tetratheca* de Smith, et d'un genre nouveau et inédit qu'il nomme *Tremandra*. Cette petite famille offre les caractères suivants : le calice est formé de quatre ou cinq sépales inégaux et valvaires, caducs; la corolle de quatre ou cinq pétales réguliers, alternes avec les sépales, et roulés en dedans avant leur épanouissement. Les étamines, au nombre de huit à dix, sont dressées et hypogynes, placées deux par deux en face de chaque pétale; leurs anthères sont terminales, à deux ou à quatre loges s'ouvrant par un pore ou une sorte de petit tube à leur sommet. L'ovaire est ovoïde, comprimé, à deux loges, contenant chacune, d'un à trois ovules pendants. Le style est simple et se termine par un ou deux stigmates. Le fruit est une capsule ovoïde, comprimée, à deux loges, s'ouvrant en deux valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines sont attachées à la partie supérieure de la cloison; elles sont pendantes et offrent un appendice en forme de caroncule. L'embryon est cylindrique, placé au centre d'un endosperme charnu et ayant sa radicule tournée vers le hile. Les végétaux qui composent cette famille sont de petits arbustes originaires de la Nouvelle-Hollande, ordinairement rameux et couverts de poils glanduleux. Leurs feuilles sont alternes ou verticillées, sans stipules, entières ou dentées; leurs fleurs sont axillaires et solitaires. Les Trémandrées sont fort voisines des Polygalées; cependant elles en diffèrent par la régularité de leurs fleurs et la structure des anthères, par la préfloraison du calice et de la corolle, par l'appendice de la graine situé vers le sommet et non au hile, et enfin par l'ovaire dont les loges contiennent en général plusieurs graines.

TREMANTHUS. BOT. (Persoon.) Synonyme de *Strigilia*. *V.* ce mot.

TRÉMATODE. *Trematodes*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribudes Mélolonthides, institué par Falderman qui lui assigne pour caractères : antennes de dix articles, dont le premier long, les six suivants courts et grenus, les trois derniers formant une massue allongée et lamellée; palpes inégales et velues : les maxillaires composées de quatre articles, dont les trois premiers courts et triangulaires, le dernier ovale; les palpes labiales ont trois articles dont le dernier se termine en pointe aiguë; lèvre presque carrée, un peu transversale, légèrement échancrée au milieu; mâchoires cornées, terminées par trois dents aiguës; tête large; écusson petit; élytres plus courtes que l'abdomen; corps renflé; pattes assez fortes; tarses assez longs, crochets bifides.

TRÉMATODE TÉNÉBRIOÏDE. *Trematodes tenebrioides*, Fald. Son corps est ovale, allongé, d'un brun noir et glabre; son chaperon est à peine échancré; son corselet est fortement ponctué, bordé en arrière de poils bruns; ses élytres sont ponctuées et rugueuses. Taille, six à sept lignes. De la Mongolie.

TRÉMATODE. MIN. Roche d'origine vulcanienne, que l'on emploie à la bâtisse; elle est ordinairement d'un gris cendré, poreuse, parsemée de petits cristaux de Feldspath et de paillettes de Fer oligiste. On la trouve à Volvic.

TRÉMATODON. BOT. (*Mousses.*) Genre institué par Richard, dans la Flore de l'Amérique du Nord de Michaux, et qui se distingue des *Dicranum* par les dents du péristome lancéolées et percées de trous; les autres caractères sont les mêmes dans ces deux genres. Les Trématodons présentent tous une apophyse linéaire, oblique à la base de leur capsule qui est inclinée. Ces plantes croissent sur la terre et les rochers, en Europe et en Amérique.

TRÉMATODON COMMUN. *Tremadon vulgaris*, Brid.,

Briol. univ., I, 386; *Mnium setaceum*, L.; *Trematodon ambiguus*, Schæw. Sa tige a de dix à douze lignes de longueur; elle est simple, garnie de feuilles imbriquées, élargies à leur base, linéaires et un peu étalées; pédicelles d'un vert jaunâtre; capsule ovale, allongée, penchée, d'un jaune roussâtre, égalant son apophyse allongée en forme de col; opercule conique, rouge et jaune, surmonté d'un bec oblique et long. En Europe.

TRÉMATOPNÉS. POIS. Duméril (Zool. anal., p. 101) désigne sous ce nom son premier ordre des Poissons, qui répond à peu près aux Chondroptérygiens, de Linné et de Cuvier, et qu'il divise comme ce dernier en Cyclostomes et en Plagiostomes. *V.* ces mots.

TREMBLE. BOT. Nom vulgaire d'une espèce de Peuplier.

TREMBLEUR. POIS. (Bonaterre.) *V.* MALAPERTURE.

TREMBLEYE. *Trembleya*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, 125) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est ovoïde, resserré au sommet, le limbe à cinq lobes aristés ou oblongs; corolle à cinq pétales ovales; dix étamines inégales, dont cinq alternes avec les pétales, ayant des anthères ovales, terminées par un bec court, et portées sur un connectif qui se prolonge à sa base en une languette en forme de spatule ou de cœur, avec l'échancrure au sommet; les cinq autres étamines ayant cette languette nulle ou demi-avortée; stigmate punctiforme; capsule ovoïde, quinquéloculaire et glabre; graines en hélice? Ce genre appartient à la tribu des Rhexiées, et se distingue principalement par le nombre quinaire de ses parties florales. Il se compose d'espèces découvertes au Brésil, dans les provinces de Saint-Paul et des Mines, par Martius. De Candolle en a formé trois sections qu'il a nommées *Jacobia*, *Abrahamia* et *Erioleuca*, et qui peut-être seront un jour considérées comme trois genres distincts ou dont les intervalles s'évanouiront lorsque l'on connaîtra un plus grand nombre d'espèces.

TREMBLEYE PHLOGIFORME. *Trembleya phlogiformis*, De Cand. C'est un sous-arbrisseau rameux, à feuilles sessiles, oblongo-linéaires, très-entières, marquées de une à trois nervures. Les fleurs sont au nombre de une à trois, au sommet de pédoncules axillaires ou terminaux.

TREMBLIN. BOT. Nom vulgaire de la Brize amourette, *Briza media*, L. *V.* BRIZE.

TREMELLARIA. BOT. Sous ce nom, Link a établi un ordre particulier des Algues qui sont formées d'une substance gélatineuse, telles que le Nostoc, les *Conferva fluviatilis, torulosa, nodosa*, etc.

TREMELLE. *Tremella*. BOT. (*Champignons*.) Ce nom fut donné anciennement à beaucoup de Champignons et même à d'autres plantes cryptogames gélatineuses. Plusieurs d'entre elles en ont été exclues et font partie d'autres familles; tel est le *Tremella Nostoch*, type du genre *Nostoch*, de la famille des Chaodinées; d'autres constituent divers genres de la tribu des Trémellinées (*V.* ce mot). Persoon a le premier mieux limité ce genre, et depuis Fries en a encore séparé différents groupes assez distincts. Il caractérise ainsi le vrai genre Tremelle : Champignons gélatineux, mous, homogènes, presque pellucides, de forme variée, lobés ou repliés; surface semblable, partout glabre, couverte d'une membrane mince et fructifère; texture fibro-cellulaire; sporidies nues, dispersées dans le tissu, vers la surface, et se répandant sur cette surface qui ne présente aucune papille. La plupart de ces plantes croissent sur les troncs des arbres morts ou sur les branches tombées : une seule a été observée sur la terre; leur couleur la plus habituelle est le jaune plus ou moins orangé; leur forme ressemble généralement à celle des lobes du cerveau ou aux replis des intestins. Leur surface est tantôt lisse, tantôt recouverte d'une poussière glauque, formée par les sporules répandues à la surface. A la suite de ce genre, Fries rapporte, en appendice, deux groupes qu'il considère comme pouvant devenir des genres distincts; 1° les *Coryne* dont le tissu est charnu et la forme semblable à une massue; 2° les *Phyllopta* qui sont presque cartilagineuses, et dont la forme ressemble à celle d'une fronde foliacée.

TRÉMELLINÉES. BOT. (*Champignons*.) Tribu de la famille des Champignons, qui diffère essentiellement des plantes de ce groupe, par l'absence d'une membrane fructifère régulière; ce sont des plantes d'une consistance molle, gélatineuse, qui deviennent en séchant dures et cornées, dépourvues de thèques, mais dont les sporules sont éparses à la surface de la membrane épidermique, ou sortent de dessous cette membrane. Les genres de cette tribu sont : *Hymenella*, Fries; *Dacrymyces*, Nées; *Argyrium*, Fries; *Encephalium*, Link (*Nœmathelia*, Fries); *Acrospermum*, Tode, Fries; *Tremella*, Fries; *Exidia*, Fries.

TRÉMÉSIE. *Tremesia*. MOLL. Nom sous lequel Raffinesque fait connaître, dans un supplément à la Monographie des Coquilles de l'Ohio (Ann. gén. des Sc. nat., septembre 1820), un genre qu'il caractérise ainsi : test trivalve, inéquivalve; valve principale patelloïde, perforée au centre; la petite valve fermant ce trou en guise d'opercule; troisième valve inférieure et latérale; mollusque céphalé, à tête extensible par l'ouverture médiale, à deux yeux latéraux; point de tentacules. Selon Raffinesque, ce genre pourrait être le type d'une nouvelle famille intermédiaire entre les Brachiopes, les Térédaires et les Patellaires; elle a trois valves comme les Térédaires, mais une tête comme les Patellaires, et cette tête, oculée et tentaculée, est centrale au lieu d'être terminale.

TRÉMÉSIE PATELLOÏDE. *Tremesia patelloïdes*, Raff. Valve principale arrondie, un peu conique, striée concentriquement et tessélée par des stries courbes, obliques et transversales; ouverture ronde; petites valves lisses : l'inférieure oblique et obovale; mollusque strié flexueusement en dessous; tête tronquée. Il se trouve sur les bords de l'Ohio, attaché aux pierres comme les Patelles; son test est d'un brun fauve. Taille, dix à douze lignes.

TREMEX. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Porte-Scies, tribu des Urocères, établi par Jurine sur des espèces de Sirex, *Tremex magus, fuscicornis*, de Fabricius, dont les antennes n'ont que treize articles dans les femelles et quatorze dans les mâles, et qui n'ont, en outre, que deux cellules cubi-

tales, dont la première recevant les deux nervures récurrentes et la seconde incomplète. Comme dans les vrais Sirex, il n'y a que deux cellules radiales dont la seconde incomplète. Lepelletier et Serville ont cru (Encyclop. méthod.) qu'à l'égard du nombre des articles des antennes, il y avait erreur; mais ils se trompent, du moins quant au *Tremex fuscicornis* femelle. Celles du *Tremex Columba,* mais que Jurine, d'après l'omission qu'il fait de cette espèce, paraît n'avoir point vues, ont paru à Latreille avoir un ou deux articles de plus dans les individus du même sexe. Ce savant ne s'est pas non plus mépris quant au nombre des cellules cubitales; Latreille n'en a observé aussi que deux dans les mêmes espèces.

TREMOIS. BOT. L'un des noms vulgaires du Blé de mars.

TRÉMOLITE. MIN. *V.* AMPHIBOLE.

TREMULA. BOT. Nom latin du Tremble, *Populus Tremula,* L. *V.* PEUPLIER. Ce nom et celui de *Tremularia* ont été donnés à plusieurs Graminées, et en particulier aux espèces du genre *Briza.*

TRÉMULINE. BOT. (*Mousses.*) Nom français donné par Bridel au genre *Tayloria. V.* ce mot.

TRENTEPOHLIA. BOT. (*Confervées.*) Ce nom a été donné par Martius à un genre de plantes filamenteuses dont plusieurs ont été considérées comme des Mucédinées Byssoïdes et d'autres comme des Conferves. Nées lui a donné celui d'*Amphiconium;* mais Agardh l'a rétabli sous celui de *Trentepohlia* et l'a classé, avec raison, parmi les Confervées, auprès du genre *Scytonema.* Le type de ce genre est le *Trentepohlia aurea* ou *Byssus aurea,* L., qui croît sur les pierres ou les bois humides; d'autres espèces habitent sur les bords des eaux douces ou dans leur sein. Le *Trentepohlia purpurea* croît sur les rochers baignés par la haute mer; elle est abondante près de Saint-Gille, sur les côtes de la Vendée où elle couvre les fentes des rochers de gazon semblable à du velours pourpré. Ces plantes sont formées de filaments flexibles généralement de couleurs brillantes, articulés, se terminant par un article renflé qui renferme la fructification. Le *Byssus Iolithus,* L., que Martius avait rapporté à ce genre, est devenu le type du genre *Chroolepus,* d'Agardh.

Hoffmann avait établi parmi les Mousses un genre *Trentepohlia,* qui n'a pas été adopté généralement; il comprenait le *Bryum annotinum,* Hedw. Enfin, ce même nom a été appliqué spécifiquement à une plante Crucifère du genre *Heliophila.*

TRÉPANG. *Trepang.* ÉCHIN. Genre de l'ordre des Fistulides, institué par Agassiz, dans son Prodrome d'une Monographie des Radiaires ou Échinodermes. Caractères : corps subcylindrique; bouche antérieure, entourée de dix à vingt tentacules en massue peltée; pieds réunis sous le ventre.

TRÉPANG MANGEABLE. *Trepang edulis,* Agassiz; *Holothuria ananas,* Jœg. Cette espèce paraît recouverte d'une pellicule à compartiments, qui se laisse pénétrer par la lumière. On la trouve dans l'Océan.

TRÉPIZITE. MIN. Dür a nommé ainsi une Roche siliceuse stalactiforme trouvée par lui près du village de Trepiz, aux environs de Frohburg en Saxe.

TRÉPOCARPE. *Trepocarpus.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la tribu des Cuminées, institué par Nuttall, et dont voici les caractères tracés par De Candolle (Mémoire sur les Ombellifères, p. 56) : calice à cinq dents subulées, tardivement caduques après l'anthèse; corolle à pétales obcordiformes, échancrés, infléchis; fruit anguleux-pyramidal, presque cylindroïde, un peu comprimé latéralement; méricarpes convexes sur le dos, marqués de cinq côtes primaires, à peine proéminentes et bordées de chaque côté d'une ligne brune, de quatre côtes secondaires élevées, ayant à leur partie inférieure un canal oléifère; commissure épaisse, sillonnée dans le milieu, marquée de deux canaux oléifères; graine droite, un peu comprimée sur le dos.

TRÉPOCARPE ÆTHUSOÏDE. *Trepocarpus Æthusæ,* Nutt., DC., *loc. cit.*, pl. 14. C'est une plante annuelle, rameuse, glabre, à tige grêle, et à feuilles multifides, linéaires, analogues à celles des *Æthusa.* Les ombelles sont pédonculées et naissent opposées aux feuilles. Une seconde espèce, originaire de la Louisiane, a été décrite par De Candolle sous le nom de *Trepocarpus brachycarpus.* Ce n'est peut-être qu'une simple variété de la précédente.

TREPPOSA. BOT. (*Ulvacées.*) Link a proposé de former sous ce nom un genre avec l'*Ulva Indica,* caractérisé par sa fronde membraneuse, percée de trous et privée de fructifications externes.

TRÈQUE. *Trechus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Clairville, pour quelques insectes voisins des Bembidions. Caractères : dernier article des palpes plus petit que le précédent, conique et aigu; une dent entière au milieu du menton; languette arrondie à l'extrémité; tarses antérieurs ayant, dans le mâle, les deux premiers articles dilatés et triangulaires, les autres dilatés intérieurement. Ce genre se compose de petites espèces européennes.

TRÈQUE ROUGEATRE. *Trechus rubens; Carabus rubens,* Fab. Il est d'un brun roussâtre en dessus, plus foncé et presque noir sur la tête et le prothorax; tête peu allongée, subtriangulaire, avec deux fortes impressions entre les yeux; antennes et palpes d'un jaune testacé obscur; prothorax sensiblement plus large que long, légèrement arrondi et rebordé sur les côtés, un peu rétréci à sa base qui est légèrement échancrée dans son milieu, avec ses angles tronqués obliquement et un peu saillants, assez convexe, très-lisse, avec deux petites impressions arrondies, lisses à la base, et la ligne longitudinale bien marquée; élytres en ovule un peu allongé, très-peu convexes; les stries voisines de la suture sont assez marquées, mais les autres sont presque effacées; on voit sur la troisième deux points enfoncés et un à l'extrémité de la première; dessous du corps d'un rouge obscur; pattes testacées. Taille, deux lignes. Commun en Europe.

TRERON. OIS. Nom que Vieillot donne à l'une des sections de son genre Pigeon.

TRESSULE. BOT. Nom proposé par Bridel pour désigner en français le genre *Syntrichia. V.* ce mot.

TRÈTE. *Tretus.* INS. Coléoptères tétramères; genre

de la famille des Cryptorynchides, établi par Chevrolat, pour un insecte nouveau, qui lui a été envoyé du Sénégal. Ses caractères sont : antennes presque de la longueur du rostre, composées de onze articles, dont les sept premiers petits et globuleux, les quatre autres plus grands et cylindriques, formant la massue; rostre assez long ; yeux grands, réunis en dessous; corselet presque rond, médiocrement déprimé en dessus, rétréci circulairement dans sa partie antérieure; élytres tronquées à leur base, un peu convexes, calleuses, couvrant l'anus et un peu anguleuses aux épaules; pieds très-longs; cuisses en massue; premier article des tarses très-long, le troisième bilobé, coriace en dessus, le quatrième un peu plus long que le deuxième et poilu.

Trète a pieds tortus. *Tretus loripes,* Chev. Il est d'un gris cendré, mélangé d'obscur; sa trompe est granuleuse vers le milieu, ponctuée au centre, lisse au sommet; ses antennes sont noires; le milieu du corselet porte une carène très-prononcée en avant; les élytres ont dix stries séparées par des côtes et quelques points noirs, arrondis et luisants, principalement près de la suture. Taille, quinze lignes. Du Sénégal.

TRETORRHIZA. bot. L'une des divisions établies par Reneaulme dans le genre Gentiane.

TREVIRANA. bot. Deux genres ont été dédiés aux deux frères Treviranus, célèbres naturalistes et physiologistes; mais tous les deux sont des doubles emplois de genres précédemment établis, ou du moins adoptés sous d'autres noms. Le *Trevirana,* de Roth, est le même que l'*Hornemannia,* de Willdenow. Celui qui a été proposé par ce dernier botaniste, est l'*Achimenes* de P. Browne ou *Cyrilla* de l'Héritier.

TREVOUXIA. bot. (Scopoli.) Synonyme du *Turia,* de Forskahl. *V.* ce mot.

TREWIE. *Trewia.* bot. Sous le nom de *Trewia nudiflora,* Willdenow a fait un genre particulier de la plante que Rhéede (*Hort. Malab.*, I, tab. 42) avait décrite et figurée autrefois sous le nom de *Canschi.* Elle paraît, d'après le port, très-voisine du *Rottlera,* de la famille des Euphorbiacées, et c'est dans ce genre que Willdenow lui-même l'avait placée. Voici les caractères assignés au *Trewia :* fleurs dioïques. Calice à trois ou quatre divisions à préfloraison valvaire, puis réfléchies. Les mâles ont un grand nombre d'étamines à filets soudés par la base. Les femelles ont un style à quatre divisions oblongues, réfléchies, plumeuses à l'intérieur ; un ovaire à quatre loges uniovulées; le fruit est tricoque, d'après la figure de Rhéede.

Trewie a fleurs nues. *Trewia nudiflora,* R. C'est un arbre du Malabar, à rameaux garnis de feuilles alternes, très-grandes, pétiolées, larges, ovales, un peu acuminées au sommet. Les fleurs sont latérales, disposées le long des rameaux en épis ou plutôt en longues grappes pendantes.

TREWOA. bot. Le genre de la famille des Rhamnées, établi sous ce nom par Gillies, a été réuni au genre *Talguenea,* de Miers.

TRIACANTHES. pois. Sous-genre de Balistes. *V.* ce mot.

TRIACHNE. *Triachne.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviées, établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Phil., janvier 1817 et mars 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre double : l'intérieur formé de cinq folioles à peu près sur une seule rangée, égales, ovales-mucronées, se recouvrant par les bords; l'extérieur composé d'environ trois petites écailles membraneuses; réceptacle petit, nu; calathide radiatiforme, à cinq fleurs hermaphrodites, ayant leur corolle divisée en deux lèvres; akène obovoïde, muni de quelques côtes saillantes, surmonté d'une aigrette très-longue, caduque, composé de trois (rarement quatre ou cinq) paillettes nues, larges au sommet, presque spatulées, épaisses dans le milieu, membraneuses sur les deux côtés, rétrécies à la partie inférieure. Ce genre se rapproche tellement du *Nassauvia,* que la seule différence essentielle qui la distingue, réside dans les paillettes de son aigrette qui sont très-larges, tandis qu'elles sont fort étroites dans le *Nassauvia.* D'un autre côté, il a beaucoup d'affinité avec le *Triptilion* dont il diffère surtout par les paillettes de l'aigrette, qui sont nues et non frangées. Ainsi la place de ce genre est fixée entre les genres *Nassauvia* et *Triptilion,* comme lien intermédiaire. Il est fondé sur une petite plante originaire du détroit de Magellan, et étiquetée *Perdicium recurvatum* dans l'herbier de Jussieu.

Triachne pygmée. *Triachne pygmæa,* Cass. Cette plante n'a qu'environ deux pouces de hauteur; elle est ramassée en peloton, rameuse, entièrement couverte de feuilles imbriquées, sessiles, ovales-aiguës, coriaces, persistantes, dentées-ciliées à la base. Les fleurs sont sessiles, rassemblées en capitule au sommet des rameaux.

TRIADE. *Trias.* bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley, qui lui assigne pour caractères essentiels : folioles extérieures du périgone, ou les sépales, étalées, égales, ovales, soudées par leur base au gynostème, mais à peine cohérentes ; les folioles intérieures, ou les pétales, sont petites et dressées; labelle très-petit; gynostème à peine visible, échancré; anthère biloculaire, membranacée-pétaloïde au sommet ; quatre masses polliniques.

Triade oblongue. *Trias oblonga,* Lindl. C'est une petite plante herbacée, à pseudobulles subglobuleux, glabres, serrés l'un contre l'autre en gazon compacte, chacun d'eux donnant naissance à une petite feuille coriace, étroite et allongée ; les pedoncules sont radicaux, dressés, plus courts que les feuilles, portant chacun une fleur assez grande, d'un vert brunâtre, formant dans leur épanouissement une sorte de triangle. On trouve cette plante dans l'Inde.

TRIADELPHES (étamines). bot. Étamines réunies par leurs filets en trois faisceaux, comme dans l'*Hypericum ægyptiacum.*

TRIADÉNIE. *Triadenia.* bot. Genre de la famille des Hypéricacées, établi par E. Spach, qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, à cinq divisions presque égales, imbriquées, très-entières et très-obtuses; pétales persistants, équilatères, spatulato-oblongs, un peu recourbés au sommet; étamines persistantes et triadelphes, androphores de neuf à quinze filaments soudés à leur base qui est accompagnée de

glandules hypogynes ; anthères réniformes, didymes, couronnées par une glandule diaphane ; ovaire petit, ovoïde, à trois sillons profonds, tricéphale, triloculaire et multiovulé; trois styles dressés ou divergents ; stigmates petits et subcapités. Le fruit consiste en une capsule chartacée, ovoïde, à trois loges polyspermes; semences oblongo-cylindracées.

Triadénie mycrophylle. *Triadenia microphylla*, E. Sp.; *Hypericum ægyptiacum*, Lin. Sa tige est dressée, cylindrique et grisâtre ; ses ramifications sont nombreuses; les feuilles sont très-petites, opposées, sessiles, ovales ; elles ont les deux faces finement ponctuées. Les fleurs, presque toujours solitaires et sessiles à l'extrémité de chaque rameau, sont entièrement jaunes.

TRIADENUM. bot. Genre proposé par Raffinesque pour l'*Hypericum virginum*, L. Il n'a pas été adopté.

TRIADICE. *Triadica*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Diœcie Diandrie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 748) et offrant les caractères suivants : les fleurs mâles sont disposées en un chaton filiforme, long, offrant une série de tubercules multiflores (bractées tuberculeuses à la base, selon A. De Jussieu). Chacune des fleurs a un périanthe unique, trifide, petit et campanulé ; deux étamines à filets plans, très-courts, à anthères bilobées. Les fleurs femelles, portées sur des pieds différents, ont l'inflorescence et le périanthe des fleurs mâles; leur ovaire est supère, presque rond, portant un style épais, court, surmonté de trois stigmates oblongs, dressés. Le fruit est une baie sèche, presque arrondie, triloculaire, et monosperme. Ce genre, encore trop peu connu, se compose de deux grands arbres (*Triadica Cochinchinensis* et *Sinensis*) à feuilles très-entières, obtuses ou acuminées. Ils croissent dans la Cochinchine, et en Chine près de Canton.

TRIÆNE. *Triæna*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Kunth (*Nov. Gen. et spec. Plant. æquin.*, 1, p. 179, tab. 61) qui l'a ainsi caractérisé : épillets biflores ; l'une des fleurs hermaphrodite, l'autre neutre, munie de trois arêtes ; lépicène à deux valves : l'inférieure munie à sa base d'une arête qui adhère à la valve jusqu'au milieu; glume à deux valves acuminées, mutiques ; trois étamines; deux styles surmontés de stigmates plumeux; caryopse libre, renfermée dans la valve supérieure de la glume.

Triæne a grappes. *Triæna racemosa*, Kunth. Cette plante croît dans les lieux cultivés du Mexique, entre Guanaxuato et Villalpando. Son chaume est rameux, garni de feuilles linéaires-planes. Ses fleurs sont en épis terminaux, solitaires, à épillets alternes, pédicellés, écartés et distiques.

TRIÆNOPHORUS. int. *V.* Triénophore.

TRIANDRIE. bot. Troisième classe du système sexuel de Linné. Elle renferme les plantes hermaphrodites qui ont trois étamines libres. *V.* Système.

TRIANGIS. bot. Nom donné par Du Petit-Thouars à son *Angræcum triquetrum* (Orchidées des îles australes d'Afrique, t. 40).

TRIANGLE, TRIANGULAIRE. rept. Espèces du genre Couleuvre.

TRIANGULAIRES. *Trigona*. crust. Section de la famille des Brachyures, ordre des Décapodes, ainsi nommée de ce que le test de ces Crustacés est généralement triangulaire ou presque ovoïde et rétréci en pointe ou en manière de bec par devant; il est très-inégal ou raboteux ; les yeux sont latéraux ; l'épistome est presque carré, presque isométrique ; les pieds sont souvent larges et grêles ; dans beaucoup de mâles, les serres sont plus grandes que celles des femelles. On a désigné collectivement plusieurs de ces animaux sous la dénomination d'Araignée de mer. On n'en connaît encore en état fossile que deux espèces. Cette section ou cette tribu est composée d'un assez grand nombre de genres institués pour la plupart par le docteur Leach, mais souvent fondés sur des caractères très-minutieux. Dans la méthode de classification proposée par Latreille, les uns ont tous les pieds semblables, à commencer aux seconds ou ceux qui viennent après les serres, et leur grandeur diminue progressivement. Ici la queue ou le post-abdomen des deux sexes, ou des femelles au moins, est divisée en sept tablettes. Viendront en tête les genres dont les serres sont grandes dans les deux sexes.

Genres : Parthénope, Lambrus, Eurynome, Mithrax, Acanthonyx.

Ceux ensuite où les serres, de grandeur moyenne dans les deux sexes, sont courtes ou même petites dans les femelles.

Genres : Pise, Naxie, Lissa, Chorine, Péricère (*Amathia*, Roux), Maïa, Micippe, Sténocionops, Camposcie, Halime, Hyas, Libinie, Doclée, Égérie.

Ici la queue offre au plus six tablettes.

Genres : Leptope, Hyménosome, Inachus, Eurypode, Achée, Sténorhynque, Leptopodie.

Ceux de la seconde division générale ont les pieds postérieurs autrement conformés que les précédents.

Genres : Pactole et Lithode.

TRIANOPTILE. *Trianoptiles*. bot. Genre de la famille des Cypéracées, institué par Fenzl qui lui assigne pour caractères : épillets biflores, hermaphrodites; paillettes subdistiques ; périgone pourvu de trois soies linéaires, plumoso-ciliées, trifides au sommet ; découpures ayant la forme de soie ou d'arête, nues : l'intermédiaire la plus longue ; trois étamines; disque calleux, très-petit; ovaire surmonté d'un style bifide ; cariopse entourée du disque, dilatée à la base du style, mucronée. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce et elle a pour patrie le cap de Bonne-Espérance; son chaume est simple et feuillé ; ses épis sont terminaux et latéraux, serrés, entourés d'une membrane spathacée.

TRIANTHA. bot. Le genre institué sous ce nom par Nuttall, dans la famille des Mélanthacées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Tofieldia*, de Hudson.

TRIANTHEA. bot. L'une des sections du genre *Vernonia*, de la famille des Synanthérées. *V.* Vernonie.

TRIANTHÈME. *Trianthema*. bot. Genre de la famille des Portulacées et de la Décandrie Digynie, L., établi par Sauvages, et offrant les caractères suivants : calice à cinq sépales persistants, réunis par la base, légèrement colorés à l'intérieur, mucronés au-dessous de leur sommet ; point de corolle ; cinq ou dix éta-

mines, rarement en plus grand nombre, insérées à la base du calice et libres, à anthères réniformes; ovaire ovoïde, surmonté de un, deux, rarement trois styles ou stigmates, filiformes; capsule s'ouvrant transversalement un peu au-dessous de son milieu : la valve supérieure formant les parois d'une loge qui ne renferme qu'une seule graine; l'autre loge, formée par la valve inférieure, renferme une seule graine ou du moins un petit nombre de graines. Les genres *Zaleya*, de Burmann, *Rocama* et *Papularia*, de Forskahl, ont été réunis au *Trianthema*. Celui-ci a été divisé par De Candolle en deux sections nommées *Zaleya* et *Rocama*. La première est caractérisée par ses étamines au nombre de dix ou davantage. Elle renferme cinq espèces qui croissent les unes dans l'Inde orientale, les autres au cap de Bonne-Espérance, et parmi lesquelles se trouve le *Trianthema decandra*, L. — L'autre section se distingue par des étamines au nombre de cinq, et se compose de trois espèces, dont deux (*Trianthema pentandra*, L., et *Trianthema cristallina*, Vahl) croissent en Arabie, et la troisième (*Trianthema monogyna*, L.) se trouve dans les Antilles et au Mexique. Les Trianthèmes sont des herbes plus ou moins charnues, quelquefois un peu ligneuses à la base. Leurs feuilles sont très-entières, pétiolées; leurs fleurs sont sessiles et axillaires.

TRIARTHRA. INF. Dans sa classification méthodique des Infusoires, Ehrenberg a institué ce genre qu'il a placé parmi ses Polytroques nus, dans la famille des Hydatines. Il le caractérise par deux yeux dorsaux, bien apparents, et une queue simple.

TRIAS. BOT. *V.* TRIADE. Dioscoride a donné le nom de *Trias* à une espèce d'*Epimedium*, et Césalpin à l'*Anemone hepatica*.

TRIASIQUE. MIN. Le géologue D'Alberti réunit, sous le nom de Terrain triasique, plusieurs associations ou systèmes de roches qui ont été désignées par les noms de *Keuper, Marnes irisées, Redmarl, Muschelkalk, Terrain salifère, Grès bigarré, Grès de Nébra, Grès des Vosges*, etc. *V.* TERRAINS.

TRIASPIDE. *Triaspis*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Jussieu dans sa Monographie de cette famille. Caractères : calice court, à cinq divisions et sans glandules; pétales fort longs, onguiculés et frangés; dix étamines toutes fertiles; filaments inégaux, soudés entre eux, par leur base, autour du stipe de l'ovaire; anthères glabres; trois styles glabres, longs, grêles, étalés, aplatis, un peu dilatés en languette, stigmatifères en dessous et terminés en pointe aiguë; trois ovaires qui ont chacun le dos bordé d'une aile membraneuse, ovale, ce qui fait paraître la réunion des ovaires hexaptères, à trois sinus, poilue et courtement stipitée. Le fruit consiste en trois samares, bordées d'une aile scutiforme, interrompue au sommet et souvent crétée au milieu du dos.

TRIASPIDE HYPERICOÏDE. *Triaspis hypericoides*, Jussieu; *Flabellaria hypericoides*, Cav. C'est un arbuste à feuilles opposées, entières, glabres ou poilues, pétiolées, exstipulées; les fleurs sont roses, peu nombreuses, disposées en corymbes axillaires, sur des pédoncules courts, accompagnés à leur base de petites bractées. On trouve cette plante dans la partie méridionale de l'Afrique.

TRIASPIS. INS. Le genre institué sous ce nom par Haliday, dans la famille des Pupivores, qui fait partie de l'ordre des Hyménoptères, ne diffère aucunement du genre *Sigalphus*, de Latreille. *V.* SIGALPHE.

TRIATHÈRE. *Triathera*. BOT. Desvaux et Palisot-Beauvois (Agrostogr., p. 59, tab. 9, fig. 4) ont établi sous ce nom un genre de la famille des Graminées, auquel ils ont imposé les caractères suivants : axe en épi simple; locustes fertiles; glumes (valves de la lépicène) aiguës, plus courtes que les petites fleurs. Fleurs fertiles, composées d'une glume inférieure divisée au sommet en trois soies très-petites, presque égales, et d'une glume supérieure entière. Fleurs avortées, composées seulement d'un rudiment de glume, terminé par trois soies très-longues, presque égales. Le reste de l'organisation florale n'est pas connu.

TRIATHÈRE A FEUILLES DE JONC. *Triathera Juncea*, Desv. Ses feuilles sont réunies en touffes gazonneuses très-fines, dont les bords sont roulés; les tiges sont grêles, peu élevées, terminées par un épi droit, simple et un peu lâche; toutes les fleurs sont fort petites, unilatérales et médiocrement pédicellées; les épillets sont fort étroits, ovales et acuminés. Cette plante croît en Amérique.

TRIBALE. *Tribalus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par le docteur Érichson, dans sa nouvelle Monographie des Histéroïdes, avec les caractères suivants : mandibules raccourcies; mâchoire extérieure barbue intérieurement; antennes insérées sur le bord du front, leur tige légèrement plus grosse vers l'extrémité, avec le bouton tronqué au sommet; prosternum tronqué en arrière; jambes antérieures entières, munies sur la face externe de dents et de petites épines, les postérieures presque cylindriques, avec quelques épines disposées sur un seul rang; corps petit, presque carré. Les *Hister Capensis*, de Paykul, *scaphidiformis*, d'Illiger, et *minimus*, de Rossi, composent jusqu'ici ce genre nouveau.

TRIBLEMMA. BOT. Ce nom a été donné, selon Martius, à un genre de la famille des Mélastomacées, établi par R. Brown; mais De Candolle n'ayant pu le retrouver dans aucun des ouvrages publiés par ce savant, lui a substitué celui de *Bertolonia*, qui avait été faussement appliqué à plusieurs genres antérieurement établis sous d'autres dénominations. *V.* BERTOLONIE.

TRIBLIDIUM. BOT. (*Champignons*.) Ce genre, établi par Rebentisch, a été considéré par Fries comme une simple section de son genre *Cœnangium*, tandis que Persoon et d'autres auteurs l'ont admis. Il appartient à la tribu des Pézizoïdées, et diffère des vrais *Cœnangium* par son réceptacle qui s'ouvre par plusieurs fentes rayonnantes; ce caractère le rapproche des *Phacidium* et de la famille des Hypoxylées; le fond de ce réceptacle est occupé par une membrane fructifère, lisse, formée de thèques droites, persistantes. Les espèces croissent sur les rameaux des arbres; elles sont petites et noires.

TRIBOLIER. *Tribolium*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Mac-Leay dans le premier fas-

cicule de son ouvrage intitulé *Annulosa Javanica*, et ayant pour type le *Colydium castaneum*, d'Herbst, le *Trogosita ferruginea*, de Fabricius. Il paraît se rapprocher du genre Phalérie, famille des Taxicornes, et en différer par ses antennes presque grenues et terminées en une massue perfoliée, de trois articles. Le corps est presque linéaire, déprimé, avec le corselet en carré transversal et un peu rebordé.

TRIBRACHIE. *Tribrachia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, tribu des Malaxidées, établi par Lindley (*Bot. Regist.*, n° 963) qui l'a ainsi caractérisé : masses polliniques au nombre de deux, sillonnées postérieurement, dépourvues de caudicule et de glande; anthère terminale, operculaire, caduque, semi-biloculaire, membraneuse; gynostème muni au sommet de deux appendices cirrhiformes; labelle entier, onguiculé avec la base prolongée du gynostème; sépales étalés; les latéraux extérieurs soudés avec la base du gynostème; les intérieurs très-petits.

TRIBRACHIE PENDANTE. *Tribrachia pendula*, Lindl. C'est une petite plante herbacée, parasite, acaule, bulbeuse, à feuilles naissant des bulbes, et à hampes radicales portant de petites fleurs. Cette plante croît en Afrique, dans la province de Sierra-Leone.

TRIBRACTÉ. *Tribractatus*. BOT. Se dit de la fleur quand elle est accompagnée de trois bractées.

TRIBULOIDES. BOT. Nom donné par Tournefort au genre *Trapa*. *V*. MACRE.

TRIBULUS. MOLL. Genre proposé par Klein (*Tent. Meth. Ostrac.*, p. 18) pour quelques Coquilles hérissées de tubercules pointus, appartenant aux Ricinules et aux Pourpres.

TRIBULUS. BOT. *V*. HERSE.

TRICA. BOT. (Acharius.) *V*. GYROME.

TRICALYSIE. *Tricalysia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par A. Richard qui lui assigne pour caractères : calice pourvu d'un calicule double à sa base, et quadridenté; son tube est soudé avec l'ovaire; corolle supère, au tube court, à l'orifice nu, au limbe partagé en six parties étroites et étalées; six étamines insérées à l'orifice de la corolle; filaments courts; anthères linéaires; ovaire infère, à deux loges; ovules géminés dans les loges, collatéraux; deux stigmates linéaires, courts, un peu courbés, exsertes.

TRICALYSIE D'ANGOLE. *Tricalysia Angolensis*, R. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, sensiblement plus étroites à leur base, à stipules larges, acuminées et conjointes; les fleurs sont presque sessiles, agglomérées dans les aisselles des feuilles et pubescentes.

TRICAMPHORA. BOT. Le genre de Champignons gastéromycètes, proposé sous ce nom par Junguhn (Nov. ann. Sc. nat., vol. XVI, p. 308), doit être réuni au genre *Physarum* de Persoon.

TRICARIUM. BOT. Ce genre, établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 681), a été signalé par Adrien De Jussieu comme ayant beaucoup d'affinités avec le genre *Cicca*, de la famille des Euphorbiacées, et ne pouvant en être distingué que par le nombre des loges. D'un autre côté, Willdenow, éditeur de l'ouvrage de Loureiro, considère le *Tricarium* comme excessivement voisin de l'*Argythamnia* dont il ne diffère, dit-il, que par le fruit. Le *Tricarium Cochinchinense* est un petit arbre des forêts de la Cochinchine, à rameaux ascendants, garnis de feuilles alternes, très-entières et glabres. Les fleurs sont monoïques, disposées en grappes; elles ont un calice à quatre folioles, muni de quatre glandes; quatre étamines; un stigmate lacinié; un fruit drupacé, à trois coques et à trois graines.

TRICASTRE. *Tricaster*. ÉCHIN. Agassiz, dans son Prodrome d'une monographie des Radiaires ou Échinodermes, a créé ce genre de l'ordre des Stellérides qui constitue le dernier de la classe des Échinodermes, pour ceux qui ont les rayons fourchus à leur extrémité. Ce genre est formé aux dépens de celui des Euryales, de Lamarck.

TRICASTRE PALMIFÈRE. *Tricaster palmifer*, Agass.; *Euryale palmifer*, Lam. Son corps est orbiculaire, déprimé, à dos nu, divisé dans sa circonférence en une rangée de cinq rayons simples dans les trois quarts de leur longueur et seulement dichotomes et comme palmés à leur sommet. Ces rayons, assez épais à leur base, vont en s'atténuant vers leur extrémité où ils sont menus et cirrheux. Sur leur dos on voit deux rangées longitudinales de tubercules dont les bases sillonnent transversalement les rayons, et sur le dos du disque on aperçoit des côtes rayonnantes et des tubercules granuliformes entre leurs extrémités.

TRICENTRE. *Tricentrum*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, tribu des Rhexiées, établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 123) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est ovoïde, surmonté de quatre lobes étroits, pointus et le plus souvent terminés par trois soies; corolle à quatre pétales ovales ou oblongs; huit étamines semblables entre elles, à filets glabres, à anthères linéaires, terminées en bec, munies d'un connectif qui, à son articulation, se prolonge en trois éperons, deux en avant et un en arrière; ovaire libre, non soyeux au sommet; style filiforme; capsule ovoïde, quadriloculaire; graines en limaçon. Ce genre a été fondé sur une plante rapportée du Brésil par le prince de Neuwied, et conservée dans l'Herbier de Kunth. De Candolle y réunit avec doute le *Rhexia leptophylla*, de Bonpland (*Rhex.*, tab. 24), qui lui ressemble par la fleur et le fruit, mais qui a un port très-différent. Ces arbustes ont des fleurs roses, solitaires, assez semblables à celles des vrais *Rhexia*.

TRICEPHALUM. BOT. L'une des sections du genre Sténocline, institué par De Candolle dans la famille des Synanthérées.

TRICERAIA. BOT. (Rœmer et Schultes.) Synonyme de *Lacepedea*.

TRICERAS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Andrzeiowsky, dans la famille des Crucifères, pour une plante de la Sibérie, n'a pas été adopté, mais réuni au genre *Cheiranthus*, de R. Brown. *V*. GIROFLÉE.

TRICÉRASTE. *Tricerastes*. BOT. Genre de la famille des Datiscées, établi par Presl avec les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; tube du calice oblong, trigone, soudé avec l'ovaire; le limbe est supère, petit et tridenté; corolle nulle; trois étamines insérées au sommet du limbe du calice et alternes avec ses dents; filaments très-courts et persistants; anthères extrorses,

à deux loges linéaires, longitudinalement déhiscentes et décidues; ovaire infère, à une loge, fermé verticalement; trois placentas pariétaux; plusieurs ovules anatropes, horizontaux; trois styles opposés aux dents du calice, bipartites, à lobes filiformi-sétacés et stigmateux. Le fruit consiste en une capsule uniloculaire, courtement trivalve au sommet; les semences qu'elle renferme sont très-petites, attachées aux placentas pariétaux, horizontales, oblongues, recouvertes d'un test membraneux, strié longitudinalement et parsemé de petits points enfoncés; l'embryon est cylindrique, orthotrope dans un axe d'albumen; cotylédons très-courts; radicule allongée; ombilic rapproché, centrifuge.

Tricéraste de Californie. *Tricerastes Californica,* Presl. C'est une plante herbacée, annuelle, dressée, rameuse, à feuilles alternes, finement dentelées, à trois découpures, dont l'intermédiaire plus grande; fleurs axillaires, sessiles, agglomérées, dépourvues de bractées et verdâtres.

TRICERATIUM. inf. Ehrenberg a établi sous ce nom, dans sa famille des Bacillariens, un nouveau genre d'Infusoires, dont les caractères diffèrent très-peu, d'après la description qu'il en donne, de ceux du genre encore si obscur des *Bacillaria*.

TRICÈRE. *Tricera.* bot. Schreber et Swartz ont donné ce nom à un genre d'Euphorbiacées qui avait d'abord reçu de Vahl celui de *Crantzia*. Il a pour caractères principaux : des fleurs monoïques; un calice à quatre ou cinq divisions profondes; quatre étamines insérées sous un pistil avorté, à filets longs, saillants, à anthères introrses, arquées; trois styles épais, bipartis, persistants; capsule déhiscente par trois fentes, intérieurement à trois coques tricornes, qui renferment chacune deux graines luisantes et noires. A. De Jussieu a proposé de réunir ce genre au *Buxus* dont il ne diffère que par la forme de ses feuilles qui ne se séparent pas en deux lames, et par la disposition de ses fleurs qui sont en grappes. La fleur femelle est unique, solitaire et terminale; à la base sont les fleurs mâles, nombreuses et pédonculées. On connaît trois espèces de *Tricera,* toutes de l'Amérique équinoxiale.

TRICEROS. bot. Genre de la Pentandrie Trigynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, pag. 230) qui l'a ainsi caractérisé : calice infère, persistant, à cinq folioles aiguës, étalées; corolle à cinq pétales oblongs, étalés, plus longs que le calice; cinq étamines à peu près de la longueur de la corolle; ovaire presque arrondi, portant trois styles courts, écartés à la base, et trois stigmates simples; baie coriace, supère, portant au sommet trois cornes, triloculaire, renfermant deux graines presque arrondies, acuminées. Le *Triceros Cochinchinensis* est un petit arbre à rameaux étalés, à feuilles bipinnées, avec une impaire, et à fleurs blanches, disposées en grappes terminales. Cet arbre croît dans les montagnes de la Cochinchine. Sprengel (*Syst. Veget.*, 1, p. 947) a réuni sans motif plausible, aux *Triceros,* une plante d'Amérique dont Kunth a fait son genre *Lacepedea*. Willdenow, dans son herbier, avait nommé *Triceraia* ce dernier genre, et ce nom a été adopté par Rœmer et Schultes.

TRICHACNE. bot. Synonyme d'*Acicarpha*.

TRICHANDRUM. bot. Les espèces d'*Elychrysum* qui offrent deux soies à la base de chaque anthère, ont été séparées par Necker en un genre particulier sous le nom de *Trichandrum*.

TRICHANTHERA. bot. Le *Ruellia gigantea,* de Humboldt et Bonpland (*Pl. æquin.*, 2, page 75, tab. 102) doit former un genre nouveau, sous le nom de *Trichanthera,* qui, selon Kunth, est caractérisé par ses étamines saillantes, ses anthères velues, et les loges dispermes de sa capsule.

TRICHARIE. *Tricharia.* bot. (*Lichens.*) Ce genre de plantes Cryptogames est caractérisé de la manière suivante par Fée : thalle membraneux, lisse, plan, presque arrondi, ayant l'aspect d'une pellicule mince. L'apothécie est d'abord verruciforme; les verrues, remarquables par un ostiole proéminent, sont éparses sur leur support. Elles émettent avec le temps un filament allongé, solide et roide, atténué vers son extrémité, épaissi vers la base et de couleur noirâtre. Le *Tricharia* est un Lichen épiphylle, qui se trouve fréquemment à la surface supérieure des feuilles d'un grand nombre d'arbres de Cayenne et de Saint-Domingue. Il forme des taches ovales, irrégulières, d'un aspect grisâtre; ces taches ou plutôt ces thalles ont l'apparence d'une pellicule déliée, qui n'adhère pas fortement à la feuille. Vue au microscope, cette pellicule est légèrement translucide, percée d'un grand nombre de pores cellulaires; elle est illimitée. La base verruciforme de l'apothécie la fait ressembler à un bulbe qui supporterait une hampe. Deux espèces composent ce genre : l'une est le *Tricharia melanothrix;* l'autre, le *Tricharia leucothrix*; toutes deux sont figurées tab. 3, fig. 18 de la Méthode de Fée.

TRICHAS. ois. L'un des synonymes de *Criniger*. *V.* Crinon.

TRICHASME. *Trichasma.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Walpers qui lui assigne pour caractères : calice bipartito-bilabié : la lèvre supérieure à deux dents et l'inférieure à trois; corolle papilionacée à pétales égaux; étendard largement ovale ou suborbiculé; ailes ovales, elliptiques, obtuses; carène arquée, également obtuse; dix étamines fertiles, monadelphes, malgré une apparence de diadelphie, occasionnée par le filament vexillaire, qui est quelquefois très-distinct; la gaîne est entière; ovaire linéaire, offrant de six à dix ovules; style filiforme; stigmate capitellé. Le fruit est un légume comprimé, linéaire, chartacé, polysperme.

Trichasme tomenteuse. *Trichasma tomentosa,* Walp.; *Cytisus tomentosus,* Andr. C'est un arbuste à feuilles trifoliées, bistipulées, à fleurs axillaires, réunies en grappe et jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

TRICHASTEROPHYLLUM. bot. Le genre proposé sous ce nom par Willdenow, dans la famille des Cystinées, a été reconnu ne point différer suffisamment du genre *Helianthemum,* de Tournefort.

TRICHAURE. *Trichaurus.* bot. Genre de la famille des Tamariscinées, institué par Arnott, qui lui assigne pour caractères : calice composé de cinq folioles im-

briquées; corolle à cinq pétales hypogynes, presque égaux, alternant avec les folioles du calice; dix étamines insérées entre les dents qui garnissent les bords du disque qui est hypogyne et urcéolé; filaments libres, alternes, plus courts que les pétales auxquels ils sont opposés; anthères introrses, biloculaires et longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, uniloculaire; ovules anatropes, ascendants, disposés sur deux ou trois placentaires pariétaux, alternant avec les sutures; deux ou trois styles courts, terminés par des stigmates obtus. Le fruit consiste en une capsule à une loge, à deux ou trois valves plus épaisses inférieurement, vers le milieu du placenta; semences ascendantes, recouvertes d'un test membraneux, de forme allongée, se redressant en bec vers la chalaze apicale, qui est garnie de poils étalés; embryon exalbumineux et orthotrope.

Trichaure ericoïde. *Trichaurus ericoides*, Arn.; *Tamarix ericoides*, Willd. C'est un arbuste à feuilles alternes, oblongues, amplexicaules et pressées; les fleurs sont assez grandes, réunies en grappes ou en épis terminaux. De l'Inde.

TRICHE. ois. Nom vulgaire de la Draine. *V.* Merle.

TRICHECHUS. mam. Synonyme de Morse. *V.* ce mot.

TRICHELOSTYLIS. bot. Genre de la famille des Cypéracées, proposé par Them. Lestiboudois pour les espèces de *Fimbristylis*, qui ont trois stigmates et les fruits triangulaires.

TRICHERA. bot. Le professeur Schrader avait proposé de diviser en plusieurs genres les Scabieuses. L'un de ces genres, ayant pour type le *Scabiosa arvensis*, avait reçu le nom de *Trichera*. *V.* Scabieuse.

TRICHÈTE. *Trichœta*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Palisot-Beauvois (Agrostogr., p. 86, tab. 17, fig. 8) qui l'a ainsi caractérisé : axe en épi simple; locustes rapprochées; valves de la lépicène (glumes de Palisot-Beauvois) aiguës, hispides sur le dos, de même que les paillettes inférieures, renfermant deux ou trois fleurs; valve inférieure de la glume divisée au sommet en deux dents ou soies entre lesquelles est une autre soie plus grande, flexueuse et réfléchie; valve supérieure bifide, dentée; écailles hypogynes, lancéolées, entières, glabres; style biparti; stigmate plumeux.

Trichète ovale. *Trichœta ovata*, Pal.-Beauv.; *Bromus ovatus*, Cavan. Ses tiges sont filiformes, élevées de huit à dix pouces, anguleuses inférieurement, à deux nœuds colorés; les feuilles sont linéaires, molles, très-velues; les fleurs sont réunies en un épi touffu et ovale; les épillets sont nombreux, comprimés, presque sessiles. Cette plante croît en Espagne.

TRICHIDE. *Trichis*. ins. Coléoptères pentamères; genre institué par Klug, dans la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, et voisin des Odacanthes qui n'en diffère que par les articles des tarses qui sont courts, triangulaires et ciliés; par la tête qui n'est point rétrécie en arrière; par le corselet qui est un peu en cœur, au lieu d'avoir une forme allongée et cylindrique; les élytres sont sinueuses et un peu tronquées à l'extrémité.

Trichide pale. *Trichis pallida*, Klug. Le corps est d'un jaune testacé, avec la tête et le corselet un peu plus obscurs; les élytres ont à l'extrémité une bande brune, dentée irrégulièrement, et une autre au-dessus, plus étroite, également dentée; le corselet est ponctué et les élytres ont des stries de points. Taille, trois lignes. D'Arabie.

Trichide tachée. *Trichis maculata*, Klug. Corps d'un brun ferrugineux, avec les pattes et les élytres testacées : ces dernières ont à la base, sur la suture, une tache brune en forme de triangle; une autre vers le milieu, également sur la suture et de forme anguleuse, de chaque côté de laquelle se trouvent deux petits points de même couleur; et enfin, une large bande dentée irrégulièrement, placée tout à fait à l'extrémité. Taille, deux lignes. D'Alexandrie.

TRICHIDIUM. bot. Nom donné par Willdenow à l'ensemble des filaments simples ou rameux auxquels sont attachées les graines des Champignons angiocarpes.

TRICHIE. *Trichius*. ins. Genre de Coléoptères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Mélitophiles, distingué des autres genres composant cette division par les caractères suivants : pièce axillaire de la médi-poitrine non avancée entre les extrémités latérales et postérieures du corselet et l'angle extérieur de la base des élytres; mésosternum non saillant antérieurement. Corselet presque orbiculaire, tronqué en devant. Longueur des pieds antérieurs identique dans les deux sexes. Menton aussi long ou plus long que large, échancré seulement au milieu du bord supérieur; mâchoires découvertes. Les Mélitophiles se partagent naturellement en deux sections, dont les caractères les plus saillants sont fondés sur l'aplatissement ou l'élévation de la pièce axillaire de la médi-poitrine et sur le mésosternum dont l'extrémité antérieure n'est point prolongée dans les uns et s'avance dans les autres en manière de corne obtuse ou pointue. Latreille pense que dans tous les Mélitophiles de la première section, ou ceux dont la pièce axillaire est aplatie et ne paraît pas en dessus, et dont le mésosternum n'est point saillant, l'insertion des palpes labiales est plus latérale, de sorte que la cavité de laquelle elles naissent est tout à fait marginale ou en partie intérieure. Les Trichies appartiennent à cette section et se distinguent des Platygénies, des Crématoschéiles et des Incas, par le menton proportionnellement plus allongé, et laissant à découvert la base des mâchoires. Le genre Goliath, restreint aux espèces africaines, et quelques Cétoines à corselet arrondi latéralement et dont on formera de nouveaux genres, ouvriront la seconde section : le chaperon et les derniers anneaux de l'abdomen diffèrent un peu dans les deux sexes. Sous le rapport des habitudes, les Trichies se rapprochent beaucoup des Cétoines, et vivent aussi généralement sur les fleurs. Quelques espèces, telles que l'*Hemipterus* et deux ou trois autres, de l'Amérique septentrionale, se tiennent constamment à terre; et la tarière toujours saillante, qui termine l'abdomen des femelles, annonce qu'elles doivent enfoncer plus profondément leurs œufs dans les lieux où elles les déposent, ou les placer dans d'autres substances, telles que le bois, du moins on le présume. Les larves des autres vivent soit dans le tan ou le bois pourri, soit dans le terreau, et y subissent leurs métamorphoses. Latreille,

dans son *Gener. Crust. et Insect.*, avait déjà partagé ce genre en deux coupes principales, fondées sur l'absence ou la présence de la tarière. La première avait été subdivisée d'après les longueurs respectives des pattes et quelques autres caractères. Lepelletier et Serville (article *Trichie* de l'Encyclop. méthod.) ont augmenté le nombre de ces coupes et présenté quelques nouvelles considérations très-propres à faciliter l'étude des espèces. Celles dont les femelles sont dépourvues de tarière saillante pourraient, selon eux, former quatre genres : là, les mandibules sont entièrement cornées, et tel est le principal caractère du genre *Osmoderma* qui a pour type le *Trichius Eremita*, de Fabricius. Gyllenhal avait distingué spécifiquement le mâle; Zetterstedt avait déjà relevé cette erreur dans sa Faune des Insectes de Laponie, ouvrage que Lepelletier et Serville ne connaissaient pas alors.

Ici les mandibules sont membraneuses; les Trichies dont le menton est nu et dont les jambes extérieures sont tridentées extérieurement, etc., composent le second genre, celui d'*Agenius*, auquel ils rapportent le *Trichius limbatus*, de Schoenherr. Parmi les espèces qui ont le menton velu, les jambes antérieures bidentées au côté externe, les unes ont les tarses postérieurs aussi longs ou guère plus longs que leurs jambes; le dernier article des palpes un peu dilaté extérieurement, et un enfoncement postérieur sur le pygidion, très-prononcé surtout dans les femelles. Les *Trichius nobilis* et *octo-punctatus*, de Fabricius, sont dans ce cas, et forment le genre *Gnorimus*. Les Trichies de la même subdivision où l'anus n'offre point un tel enfoncement, dont les tarses postérieurs sont beaucoup plus longs que les jambes, et qui ont le dernier article des palpes cylindrique, composent seules le genre *Trichius*.

Les Trichies dont les femelles sont munies d'une tarière toujours saillante, composent le genre *Valgus*, de Scriba, ou celui d'*Acanthurus*, de Kirby. Dans sa description de quelques nouveaux genres et espèces de Coléoptères pétalocères, insérée dans le *Zool. Journ.*, n° 10, avril, septembre, 1827, ce dernier naturaliste avait formé avec le *Trichius limbatus* un autre genre, celui de *Campulipus*, le même que celui d'*Agenius* de Lepelletier et Serville. Il partage le genre Trichie, ainsi restreint, en sept sous-genres : ses *Aleurostici* répondent aux Gnorimes des derniers, et ses *Gymnodi* à leur genre Osmoderme. Les autres sous-genres sont des divisions du genre auquel ils ont conservé la dénomination de Trichie.

TRICHIE. *Trichia*. BOT. (*Lycoperdacées*.) Haller a le premier donné ce nom à un genre de petits Champignons croissant sur le bois mort, présentant un péridium ordinairement pédicellé et qui, en se détruisant, se transforme en une touffe de filaments entrecroisés; c'est ce même groupe que Bulliard a nommé *Sphærocarpus* et que De Candolle a conservé presque entier sous le nom de *Trichia*; les mycologistes modernes l'ont subdivisé à l'infini, et tout ce groupe aurait besoin d'une révision pour établir des coupes intermédiaires entre celles des auteurs modernes et le groupe trop étendu d'Haller et de Bulliard. Le genre *Trichia*, tel qu'il est limité maintenant, peut être caractérisé ainsi : péridium globuleux ou irrégulier, simple, membraneux, se rompant vers son sommet; filaments insérés vers le fond du péridium, repliés et s'étendant au dehors avec élasticité après sa rupture; sporules éparses à leur surface, non agglomérées. Toutes ces petites plantes croissent sur les tiges desséchées; leur péridium est ordinairement pédicellé.

TRICHILIE. *Trichilia*. BOT. Genre de la famille des Méliacées. Dans un temps où cette famille comptait peu d'espèces, on en avait rapporté une assez grande partie à ce genre. Déjà plusieurs en ont été séparées avec raison; une étude plus exacte a engagé Brongniart à proposer encore quelques nouvelles distinctions et à ne conserver parmi les *Trichilia* que les espèces auxquelles peuvent s'appliquer les caractères génériques suivants : calice court, à quatre ou cinq dents plus ou moins profondes; autant de pétales libres; des filets en nombre double, larges, bidentés à leur sommet qui porte une anthère dressée, soudés entre eux plus ou moins haut en un tube; style simple; stigmate en tête, souvent marqué de deux ou trois lobes; ovaire porté sur un disque qui tapisse tantôt une partie de sa surface, tantôt la base du tube, à trois ou plus rarement deux loges biovulées. Capsule à deux ou plus souvent trois valves qui portent les cloisons sur leur milieu, à deux ou trois loges dans chacune desquelles sont une ou deux graines couvertes en partie ou en totalité par un arille charnu; pas de périsperme; embryon à cotylédons épais ou collatéraux, à radicule à peine saillante, très-courte et supère. Le genre *Trichilia* ainsi circonscrit contient encore dix-sept espèces qu'on peut grouper naturellement en deux sections : l'une qui présente le nombre cinq dans les parties de sa fleur et des ovules collatéraux dans chaque loge; l'autre, à laquelle le *Portesia*, de Cavanilles, sert de type et qui devrait reprendre ce nom si elle était distinguée génériquement, dans laquelle on remarque le nombre quatre, des ovules superposés et constamment des anthères velues. Toutes ces espèces sont originaires de l'Amérique équatoriale, à l'exception de deux qu'on a recueillies au Sénégal. L'une de ces dernières croît aussi dans les montagnes de l'Arabie, et c'est l'*Elcaja*, de Forskahl. Jussieu a proposé de faire du *Trichilia moschata*, de Swartz, ou bois de Musc de la Jamaïque, un genre particulier qu'il nomme *Moschoxylum* et qui se distingue du précédent par ses pétales ordinairement soudés en une corolle monopétale, mais surtout par la forme du tube des étamines. Ce tube, en effet, est complet et présente sur son ouverture huit ou dix dents subulées, qui alternent avec autant d'étamines. Neuf espèces, la plupart nouvelles, se rattachent à ce genre : elles habitent également l'Amérique équatoriale. Le *Trichilia glandulosa*, originaire de la Nouvelle-Hollande, forme le nouveau genre *Synoum* (*V.* SYNOÉ). Il y a enfin d'autres espèces qui présentent autour de leur ovaire un second tube plus court que celui des étamines, et qui doivent également être séparées pour rentrer dans d'autres genres : tels sont les *Trichilia alliacea* et *spectabilis*, de Forster. Toutes ces plantes, au reste, sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles

pennées, à folioles alternes ou disposées par paires.

Trichilie hérissée. *Trichilia hirta*, Lin. Sa tige ou plutôt son tronc se divise à sa partie supérieure en rameaux glabres, médiocrement étalés, cylindriques, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ailées sans impaire, composées de folioles peu nombreuses, ovales, elliptiques, glabres ou légèrement velues, entières, acuminées, pédicellées, opposées. Les fleurs sont alternes, réunies en grappes touffues et axillaires. Cette plante croît à la Jamaïque.

TRICHILIÉES. *Trichiliæ*. bot. Seconde tribu de la famille des Méliacées, qui renferme les genres *Trichilia, Ekebergia, Guarea* et *Heynia*. *V.* Méliacées.

TRICHINE. *Trichina*. intest. Ce genre de Vers intestinaux a été établi par Owen (Trans., Soc. Zool., Lond., vol. 1) d'après une espèce trouvée dans le muscle pectoral de l'Homme; il lui a reconnu pour caractères: corps pellucide, filiforme, cylindrique, atténué postérieurement; orifice buccal antérieur linéaire; orifice anal nul ou peu visible : il en est de même du tube intestinal et des organes générateurs.

Trichine spirale. *Trichina spiralis*, Owen. Cette espèce n'a pas plus d'une demi-ligne; elle n'a encore été trouvée en quantité considérable que dans le système musculaire de la vie animale, et jamais dans le tissu du cœur, ni dans celui des intestins; elle est le plus souvent solitairement enroulée dans un kiste formé aux dépens du tissu cellulaire du muscle.

TRICHINIUM. bot. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 414) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe divisé profondément en cinq segments linéaires; cinq étamines cohérentes par la base, dépourvues de dentelures, à anthères biloculaires; style indivis, surmonté d'un stigmate capité; utricule d'une seule valve, monosperme, renfermé dans la base connivente du périanthe dont les segments sont étalés et plumeux. Ce genre se compose de six espèces qui croissent à la Nouvelle-Hollande. Ce sont des herbes à racines ordinairement vivaces, à feuilles alternes, à fleurs terminales, disposées en tête ou en épis, accompagnées de trois bractées scarieuses et luisantes. Les poils qui recouvrent le périanthe sont d'abord appliqués, puis étalés.

TRICHIOSOME. *Trichiosoma*. ins. Hyménoptères; genre proposé dans la famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, par le docteur Leach (*Zool. Miscell.*, 3), mais qui ne paraît pas suffisamment distinct de celui de *Cimbex*.

TRICHIPTÉRIDE. *Trichipteris*. bot. (*Fougères.*) Presle, dans son ouvrage intitulé *Deliciæ pragenses*, a établi sous ce nom un genre qui ne comprend jusqu'à présent qu'une seule espèce, le *Polypodium Tœnitis*, Kaulf., Fougère du Brésil qui diffère plus des autres Polypodes par son aspect et la structure de sa fronde que par des caractères bien essentiels dans la fructification; les frondes sont bipinnées, à pinnules lancéolées, linéaires, pétiolées et articulées; chaque pinnule est traversée par des nervures pinnées, à nervules bifurquées, portant vers le milieu un groupe de capsules arrondies, recouvertes par un tégument formé de poils entrelacés, qui s'ouvre par un côté et persiste sur la plante.

Trichiptéride élevée. *Trichipteris excelsa*. C'est une Fougère très-grande, peut-être arborescente, qui croît au Brésil, près de Rio-Janeiro, et à l'île Sainte-Catherine. Elle est figurée dans l'Atlas du Voyage de la Coquille, sous le nom de *Polypodium Tœnitis*.

TRICHITE. *Trichites*. conch. Defrance a appliqué ce nom, qui avait d'abord été employé par les anciens minéralogistes pour désigner des minéraux fibreux, à un genre de Coquilles extraordinaires. Defrance y rassemble celles que De Saussure indiquait assez vaguement sous le nom de Pinnigène, et de plus, une grande coquille de l'Oolite ferrugineuse, qui paraît en différer sous quelques rapports. La coquille de De Saussure est libre, allongée, étroite, équivalve, parfaitement close, chargée de grosses côtes longitudinales irrégulièrement onduleuses; celle de l'Oolite ferrugineuse est arrondie, inéquivalve, un peu bâillante au bord postérieur, et paraît avoir été adhérente par sa valve plate qui est la plus petite. Il existe sur ces Coquilles beaucoup d'incertitudes; comme on ne connaît pas la charnière de la Pinnigène de De Saussure, on ne peut encore établir leurs rapports et admettre des genres qu'il faudra probablement changer.

TRICHITE. min. Les anciens paraissent avoir désigné par ce nom un Sel cristallin en filaments capillaires, comme l'Alun de plume.

TRICHITES. *Trichites*. ins. Coléoptères pentamères; nom donné à un groupe de la tribu des Mélitophiles, famille des Lamellicornes, offrant pour caractères distinctifs : la pièce axillaire n'occupant pas en dessus l'espace compris entre les angles postérieurs du corselet et la base des élytres; menton presque isométrique ou plus long que large, laissant les mâchoires découvertes. Ce groupe se compose des genres *Trichius, Platygenia, Ynca, Osmoderma, Gnorimus, Stripsipher, Campylipus, Valgus*.

TRICHIUS. ins. Synonyme de Trichie. *V.* ce mot.

TRICHLIS. bot. (Haller.) Synonyme de *Pharnaceum Cerviana*, L.

TRICHOA. bot. Persoon (*Enchir.*, II, p. 624) a donné ce nom au genre *Batschia* de Thunberg, parce qu'il existait d'autres genres sous cette dernière dénomination. Le *Trichoa* est encore très-peu connu; il appartient à la famille des Ménispermacées, et offre les caractères suivants : fleurs dioïques; calice à trois sépales; corolle à trois pétales coriaces, velus, rapprochés vers leur milieu, réfléchis au sommet. Les fleurs mâles ont six étamines insérées sur le disque : trois extérieures stériles, alternes avec les pétales; trois centrales, monadelphes et fertiles. Les fleurs femelles offrent six étamines stériles, à filets bimaculés au sommet; trois carpelles drupacés, coriaces, oblongs, velus, renfermant une graine plissée en deux. Les *Trichoa racemosa* et *conferta* sont des arbustes grimpants, à feuilles simples et alternes. Ils croissent à Mariquita dans l'Amérique méridionale.

TRICHOCARPA. bot. L'une des sections du genre *Torilis*, de la famille des Ombellifères.

TRICHOCARPUS. bot. Ce nom a été donné par Nec-

ker à un genre de plantes dicotylédones, de la famille des Amygdalées, qui n'a été conservé que comme section du genre *Amygdalus*, de Linné. Schreber a aussi employé le nom de *Trichocarpus* comme synonyme d'*Ablania*, genre formé par Aublet et placé dans la famille des Tiliacées.

TRICHOCENTRE. *Trichocentrum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Poppig et Endlicher, qui lui assignent pour caractères : périgone presque étalé, à folioles libres, dont les extérieures et les intérieures sont d'égale forme; labelle soudé par sa base avec les bords du gynostème, allongé, éperonné, dressé, entier, calleux sur le disque; gynostème petit, demi-cylindrique, avec le sommet tronqué et frangé; anthère postérieure, biloculaire et poilue; masses polliniques au nombre de deux, et entières; caudicule bifide; glandule ovali-convexe.

TRICHOCENTRE CANDIDE. *Trichocentrum candidum*, Lindl. C'est une plante herbacée, épiphyte, dépourvue de pseudobulbe apparent, garnie de feuilles radicales plus épaisses à leur base; la hampe est assez courte; la fleur est grande et belle, à bractées ovales et aiguës; les pétales et les sépales sont ovales et acuminés; le labelle est oblong, échancré, bidenté, gibbeux, sans éperon; les ailes du gynostème sont ovales, aiguës; l'anthère est velue. On trouve cette plante dans le Guatemala.

TRICHOCÉPHALE. *Trichocephalus*. INT. Genre de l'ordre des Nématoïdes, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, capillaire dans sa partie antérieure, renflé et cylindrique dans sa partie postérieure; bouche orbiculaire; verge du mâle unique, renfermée dans une gaîne. L'extrémité antérieure amincie et capillaire du corps des Trichocéphales, et l'extrémité opposée, subitement renflée, donnent aux animaux de ce genre un aspect qui les rend faciles à distinguer parmi les autres Nématoïdes. On reconnaît également les mâles avec facilité, parce que la partie renflée de leur corps est contournée en spirale, tandis que dans les femelles cette partie n'est que légèrement arquée; dans l'un et l'autre sexe tout le corps est couvert d'anneaux excessivement ténus, disposition commune à tous les Nématoïdes. La bouche est une petite ouverture arrondie, très-difficile à voir à cause de la ténuité de l'extrémité antérieure; dans une espèce, elle est entourée de petits crochets dirigés en arrière. On ne connaît des organes intérieurs que ce que l'on peut apercevoir au travers de la peau; l'intestin, très-étroit dans la portion capillaire du corps, se renfle un peu dans la partie postérieure; les organes génitaux internes mâles ou femelles paraissent l'entourer. Dans la femelle, l'anus et la vulve semblent confondus dans une petite ouverture qui termine le corps en arrière; dans le mâle, l'extrémité postérieure du corps présente une petite gaîne cylindrique dans laquelle est située une verge unique, ordinairement plus longue que la gaîne. Les œufs sont gros, eu égard au volume de ces Vers, elliptiques et terminés aux deux bouts par un petit nodule arrondi, forme très-singulière que l'on retrouve néanmoins dans les espèces du genre Trichosome. Les Trichocéphales habitent les gros intestins et particulièrement le cœcum de quelques Mammifères. Une seule espèce a été trouvée dans l'estomac d'un Reptile Bipède : le *Lacerta Apus*, L.; elle se distingue en outre des autres Trichocéphales par quelques caractères qui nécessiteront une place dans un genre à part.

Rudolphi a décrit dix espèces de Trichocépales : *Trichocephalus dispar, palæformis, affinis, contortus, unguiculus, depressiusculatus, crenatus, minutus, nodosus, echinatus*.

TRICHOCEPHALUM. BOT. Le genre de la famille des Légumineuses, auquel Koch a donné ce nom, a été réuni au genre *Trifolium*, de Tournefort. *V*. TRÈFLE.

TRICHOCEPHALUS. BOT. Nom donné par Brongniart à un genre de la famille des Rhamnées, qui a été reconnu ne point différer du genre *Walpersia*, de Reinck. *V*. WALPERSIE.

TRICHOCÈRE. *Trichocera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Terricoles, établi par Meigen, et distingué des autres genres de cette division par les caractères suivants : dernier article des palpes guère plus long que les précédents, non annelé; ailes couchées sur le corps; antennes en forme de soie; les premiers articles presque ovalaires, les suivants plus menus, longs et pubescents. Le *Tipula hiemalis*, de Dégeer, et le *Tipula regulationis*, de Fabricius, espèces que l'on trouve communément sur les murs, dans les maisons, même en hiver, sont de ce genre.

TRICHOCEROS. BOT. Genre de la famille des Orchidées, tribu des Épidendres, établi par le professeur Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen.*, 1, p. 338) et auquel il assigne les caractères suivants : les six divisions du calice sont étalées, presque égales et régulières, le labelle est barbu à sa base; le gynostème est velu et se prolonge de chaque côté en un appendice en forme d'antenne poilue; l'anthère est terminale et operculée; les masses de pollen sont simples, solides, et portées sur un rétinacle qui leur est commun. Ce genre se compose de deux espèces parasites, ayant leur tige renflée en bulbe à sa base et feuillée. Les fleurs sont disposées en épis. L'auteur de ce genre en a figuré une espèce sous le nom de *Trichoceros parviflorus, loc. cit.*, t. 76. Ces deux espèces croissent dans les Andes de la Nouvelle-Grenade.

TRICHOCERQUE. *Trichocerca*. INFUS. Genre établi par Lamarck pour quelques espèces rangées par Muller dans son genre Trichode. Il a pour caractères : corps très-petits, ovale ou oblong, tronqué antérieurement; bouche rétractile, subulée; queue fourchue, quelquefois articulée.

TRICHOCERQUE GOBELET. *Trichocera Pocillum*, Lamk., Anim. sans vert., 2, pag. 26, n° 4; Encycl., tab. 15, fig. 19 et 22. On voit antérieurement l'ouverture buccale garnie de cils; le corps est ovoïde, enveloppé dans un fourreau très-musculeux, et se termine par une queue articulée et composée. Ce petit animal vit dans l'eau des marais.

TRICHOCHILA. BOT. Le professeur Lindley a donné ce nom à un genre de la famille des Orchidées, dont les caractères ne paraissent pas suffisamment distincts de ceux du genre *Disa*, de Bergmann.

TRICHOCHLOA. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par De Candolle (Catal. du Jardin de Montpellier, 1813, p. 151), et qui a été réuni par la plupart des auteurs au *Podosœmum*, de Desvaux et de Palisot-de-Beauvois. Celui-ci avait le premier indiqué la différence essentielle générique d'une espèce de *Podosœmum* de l'Amérique du Nord, qu'il nommait *Trichochloa purpurea*. Rœmer et Schultes ont adopté le nom imposé par De Candolle, en réunissant à ce genre les *Podosœmum* publiés par Kunth. *V.* PODOSÈME.

TRICHOCLADE. *Trichocladus*. BOT. Persoon a ainsi nommé le genre *Dahlia* de Thunberg, parce que ce dernier nom a été appliqué (mais postérieurement), par Cavanilles, à un autre genre de plantes auquel Willdenow et De Candolle ont donné celui de *Georgina*. Le nom de *Dahlia* ayant acquis une trop grande généralité pour qu'il ait été possible de l'abandonner, on doit s'en tenir au parti qu'a dû prendre Persoon. Le genre Trichoclade appartient à la famille des Hamamelidées; il se caractérise par des fleurs dioïques; les mâles ont un calice composé d'une écaille en dedans de laquelle est une autre sorte d'écaille lancéolée et roulée que Persoon et Willdenow nomment pétale; les femelles n'ont qu'une écaille extérieure, un seul style et une capsule uniloculaire, à quatre valves et monosperme.

TRICHOCLADE A CRINS. *Trichocladus crinitus*; Pers., *Dahlia crinita*, Thunb. C'est un petit arbre à rameaux alternes, hérissés et d'une couleur ferrugineuse; les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, très-entières et glabres; les fleurs sont réunies en capitule terminal, portées par des pédoncules hérissés et ferrugineux. Du cap de Bonne-Espérance.

TRICHOCLINE. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiées, établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Philom., janvier 1817), pour une plante de l'Amérique méridionale, que Lamarck avait rapportée au genre *Doronicum*. Le genre *Trichocline* a des rapports avec l'*Isotypus* de Kunth, auprès duquel son auteur l'a placé; mais il en diffère par son réceptacle garni de paillettes grandes, plus longues que les ovaires, tandis qu'elles sont courtes dans l'*Isotypus*. Du reste, le Trichocline a l'involucre irrégulier, les folioles extérieures plus longues que les intérieures; la calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, bilabiés et hermaphrodites, et à la circonférence d'un rang de demi-fleurons biligulés et femelles. Les anthères sont munies à leur base de deux appendices plumeux; le style des fleurs du centre est divisé au sommet en deux branches stigmatiques courtes, arrondies, non divergentes, munies en dehors de poils collecteurs. Les corolles sont un peu variables; celles de la circonférence ont la languette intérieure ordinairement indivise, mais quelquefois divisée presque jusqu'à sa base en deux lanières; celles du centre offrent des variations dans la profondeur des incisions qui séparent les deux lèvres.

TRICHOCLINE A COTON BLANC. *Trichocline incana*, Cass.; *Doronicum incanum*, Lamk.; *Arnica incana*, Pers. C'est une Plante herbacée, acaule, ayant des feuilles radicales, vertes et lisses en dessus, blanches et cotonneuses en dessous, les unes très-entières, linéaires, lancéolées, les autres atténuées en pétiole à la base, et pinnatifides à la partie supérieure. La hampe est nue, cotonneuse; elle porte au sommet une belle calathide de fleurs d'un jaune orangé, avec l'involucre blanc cotonneux. Des environs de Montevideo.

TRICHOCOLÉE. *Trichocolea*. BOT. (Nées, *Leberm.*, III, 103, IV, XXV.) Ce genre de la famille des Jungermanniacées, est le même que le genre *Thricolea*, de Dumortier. *V.* THRICOLÉE.

TRICHOCOMA. BOT. L'une des sections du genre *Berkheya*, de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées. *V.* BERCKHEYE.

TRICHOCOME. *Trichocoma*. BOT. Genre de Champignons de la famille des Pyrénomycètes, établi par Junghuhn, qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : périthécion double, rotundato-cupulé : l'extérieur subéreux et persistant, l'intérieur mou, formé de flocons sans consistance, qui se dessèchent et disparaissent; ces flocons ont assez souvent une forme allongée, cylindrique, quelquefois ils s'amincissent comme des cheveux et semblent plongés verticalement dans le réceptacle.

TRICHOCOME PARADOXE. *Trichocoma paradoxa*, Jungh. On trouve ce singulier Champignon sur les troncs renversés et décomposés, dans les forêts de l'île de Java.

TRICHODACTYLE. *Trichodactylus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, voisin de celui des Thelphuses, établi par Latreille qui lui a reconnu pour caractères : test presque carré, le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs en forme de triangle allongé et crochu au bout; les tarses couverts d'un duvet serré.

TRICHODACTYLE CARRÉ. *Trichodactylus quadrata*, Latr. Sa carapace est lisse, avec les bords latéraux un peu relevés; les pattes sont médiocres; les tarses sont cylindriques, allongés et couverts d'un duvet court et serré. Taille, trois pouces. Dans les eaux douces du Brésil.

TRICHODACTYLE. *Trichodactylus*. ARACHN. Genre de la famille des Acariens, institué par Léon Dufour pour une très-petite espèce qu'il a rencontrée en nombre considérable sur l'*Osmia fontinalis*, et qu'il a nommée par ce fait TRICHODACTYLE DE L'OSMIE, *Trichodactylus Osmiæ*. Son test est coriace, légèrement convexe en dessus, concave en dessous, ovalaire, sinué sur les côtés, glabre, avec deux soies marginales de chaque côté d'un roux très-pâle, avec un espace triangulaire plus foncé; huit pattes sont insérées sous le bord latéral du test : les trois premières paires sont robustes, hérissées de quelques poils et composées de quatre articles terminés par un tarse grêle, faiblement triarticulé; les parties postérieures sont fort différentes, grêles et dépourvues de tarse ou de crochets. Taille, un sixième de ligne. Du midi de l'Europe.

TRICHODE. *Trichoda*. INFUS. Grand genre d'Infusoires établi par Muller et offrant les caractères suivants : un seul faisceau de poils ou de cils vibratiles à la partie antérieure d'un corps glabre postérieurement, et qui,

en avant, ne se termine par aucun bouton en manière de tête. Les espèces de ce genre sont extrêmement nombreuses; les plus remarquables sont les *Trichoda navicula,* Mull., t. 27, f. 11-12; *Trichoda cometa,* Mull., t. 23, f. 4-5; *Trichoda tromba,* Mull., t. 23, f. 17-20; *Trichoda fœta,* Mull., t. 25, f. 11-15, etc.

TRICHODE. *Trichodium.* BOT. *V.* TRICHODIER.

TRICHODECTE. *Trichodectes.* INS. Genre de Parasites, de l'ordre des Anoplaures, institué par Nitzch, aux dépens du genre *Pediculus,* de Linné. Caractères: tête déprimée, scutiforme et horizontale; bouche inférieure; mandibules courtes, dures, munies d'une dent à leur partie interne, bidentées à leur sommet; labre dilaté à sa base; lèvre moins dilatée; palpes labiales très-courtes et biarticulées; antennes triarticulées; yeux latéraux; thorax bipartite; abdomen de neuf segments; tarses pourvus d'un seul crochet robuste, formant une pince avec l'extrémité de la jambe. Ces insectes sont parasites sur divers quadrupèdes mammifères.

TRICHODECTE A TÊTE RONDE. *Trichodectes sphærocephalus,* Nit.; *Pediculus ovis,* Fab. Il est blanchâtre, sétigère, avec une tache médiane, deux raies longitudinales sur la tête, et neuf bandes transverses sur l'abdomen d'un brun obscur; tête orbiculaire; yeux très-petits et noirs; premier segment du thorax très-petit, subconique, le second plus court et plus large; abdomen ovale, garni latéralement d'un faisceau de poils sur chaque segment; crochet des tarses très-grand. On le trouve sur les Moutons.

TRICHODÈRE. *Trichoderes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, institué par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : tête arrondie, excavée sur la face, bituberculée entre les antennes qui sont assez rapprochées et implantées sur les tubercules; elles sont minces et velues; le premier article est en massue, le deuxième noduleux et transverse, les neuf autres allongés et diminuant insensiblement de longueur; palpes longues : premier article des maxillaires plus court que le troisième; le quatrième est coupé obliquement en forme de hache; mandibules courtes, robustes et ponctuées; yeux latéraux oblongs, plus larges par le bas, assez rapprochés en dessus, couverts de hachures fortes; corselet transversal, longuement velu, droit au sommet, facilement sinueux et arrondi extérieurement sur le milieu de sa base, épineux aux angles; écusson large, carré et velu; élytres allongées, droites latéralement, convexes, plus courtes et plus étroites chez le mâle, arrondies sur l'épaule et la suture, marquées de trois nervures longitudinales; corps ailé; abdomen arqué; pattes longues, droites, rapprochées: les postérieures un peu plus épaisses; cuisses velues, renflées à leur origine; jambes un peu plus courtes, tronquées et élargies vers leur extrémité, terminées par deux épines; dernier article des tarses muni de deux crochets.

TRICHODÈRE DU PIN. *Trichoderes Pini,* Chev. La tête et le corselet sont ferrugineux, obscurs, chargés de points réticulés et pubescents; les élytres du mâle sont testacées, celles de la femelle sont brunâtres, luisantes, inégales et ponctuées; toutes sont marquées de trois côtes longitudinales élevées, terminées par une petite épine; abdomen brun, finement ponctué. Taille, un pouce. De l'Amérique méridionale.

TRICHODERME. *Trichoderma.* (*Lycoperdacées.*) Ce genre, fondé par Persoon, a été restreint par Fries dans des limites plus étroites. Il en a séparé le *Trichoderma roseum,* qui forme son genre *Hyphelia;* le *Trichoderma fuliginoides* se range dans les *Reticularia,* le *Trichoderma tuberculatum* doit former un autre genre distinct. Il caractérise ainsi les vrais *Trichoderma :* péridium irrégulier, formé de filaments rameux, entrecroisés, disparaissant ensuite dans son milieu : sporidies très-petites, sèches, agglomérées. Le *Trichoderma viride,* espèce très-commune, qui croît après les pluies sur les branches mortes, est généralement considéré comme le type du genre. Quelques espèces moins bien connues viennent se grouper autour du *viride;* toutes se développent dans les mêmes circonstances.

TRICHODES. INS. *V.* CLAIRON.

TRICHODES. BOT. L'une des sections du genre *Berckeya,* de la famille des Synanthérées.

TRICHODESME. *Trichodesma.* BOT. Ce genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, avait autrefois été distingué par Boerrhaave et Médicus, sous les noms de *Boraginoides* et de *Pollichia.* Il a été reconstitué par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.,* p. 496) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes; corolle presque rotacée, ayant la gorge nue, les divisions du limbe subulées au sommet; étamines saillantes, dont les filets sont très-courts, les anthères cohérentes, munies sur le dos de poils disposés en deux séries, terminées par des arêtes subulées et tortillées; stigmate presque simple; noix à demi enfoncées dans les fossettes d'une colonne à quatre ailes, et attachées près du sommet de celle-ci. Ce genre a été formé aux dépens du *Borago,* de Linné, dont il diffère non-seulement par la structure du fruit et des anthères, mais encore par la gorge de la corolle dépourvue d'écailles.

TRICHODESME DES INDES. *Trichodesma Indica,* R. Br.; *Borago Indica,* L. Ses tiges sont droites, rameuses et velues; les feuilles sont sessiles, étroites, lancéolées, un peu obtuses, à demi-embrassantes, étalées, presque en cœur, rudes en dessus : les inférieures opposées, les supérieures alternes; fleurs solitaires, axillaires, pédonculées, d'un bleu pâle.

TRICHODESMIUM. BOT. Le genre de Champignons, proposé sous ce nom, dans la famille des Hypoxylées, par Chevallier, a été réuni au genre *Graphiola,* de Poiteau. *V.* GRAPHIOLE.

TRICHODIER. *Trichodium.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par L. C. Richard (*in Michx. Flor. Bor. Amer.,* 1, p. 42, t. 8) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs en panicule; lépicène (glume extérieure) à deux valves presque égales, linéaires, lancéolées, mutiques; glume intérieure univalve, plus courte que la lépicène, ovale, lancéolée, mutique et glabre; trois étamines; ovaire obovoïde, surmonté de deux styles divergents et velus. Ce genre

est excessivement voisin des *Agrostis* dont il a le port et la plupart des caractères, car il ne se distingue que par sa glume intérieure univalve au lieu d'être bivalve. Les *Trichodium laxiflorum* et *decumbens* sont des Graminées à chaumes dressés ou couchés, à feuilles linéaires courtes, à fleurs en panicules dont les pédoncules sont très-fins et capillaires. Ces plantes croissent dans les États-Unis d'Amérique.

TRICHODINE. *Trichodina.* INF. Ehrenberg, dans sa Méthode de classification des Infusoires, a distingué sous le nom de *Trichodina* un genre d'Anopisthes nus, qu'il a caractérisé ainsi : une bouche et un anus distincts, s'ouvrant dans un intestin autour duquel sont groupés les vésicules stomacales; corps libre, non pédiculé; cils disposés en une couronne simple.

TRICHODISQUE. *Trichodiscus.* INF. Genre d'Entérodélés, de la section des Énantiotrètes nus, famille des Enchelies, suivant la Méthode de classification de Ehrenberg qui lui donne pour caractères : bouche terminale, oblique, et ordinairement ciliée, de même que le corps. Les animalcules microscopiques compris dans ce genre, se trouvent en assez grand nombre dans les eaux des marécages.

TRICHODON. POIS. Genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, établi par Steller pour un Poisson décrit par Pallas sous le nom de *Trachinus Trichodon*, et que Cuvier nomme *Trichodon Stelleri*. Les caractères du genre sont : un préopercule muni d'épines assez fortes; l'opercule terminé en pointe aplatie; la bouche fendue dans le sens vertical. Le corps n'est point recouvert d'écailles. Le Trichodon de Steller habite l'océan Pacifique.

TRICHOGAMILA. BOT. Le genre ainsi nommé par P. Browne a été réuni au *Chalcas*, dans la famille des Aurantiées.

TRICHOGASTER. POIS. Schneider a donné ce nom au sous-genre Trichopode, de la famille des Léiopomes ou des Pharyngiens labyrinthiformes, selon Cuvier.

TRICHOGLOTTIDE. *Trichoglottis.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.*, p. 359) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq sépales étalés, les latéraux extérieurs appuyés sur le labelle; celui-ci est adné dans toute sa longueur avec le gynostème, terminé inférieurement en forme de sac et muni de chaque côté d'un processus; le limbe indivis, ayant l'orifice du sac calleux et presque fermé; gynostème pourvu à sa partie interne et basilaire d'un processus, et au sommet d'un rostelle recourbé; anthère terminale biloculaire; masses polliniques solitaires dans chaque loge, bilobées, obovées, céréacées, portées sur un pédicelle crochu ou pelté à sa base. Ce genre se compose de plantes herbacées, parasites, rameuses, radicantes, à feuilles coriaces ou charnues, à fleurs solitaires ou peu nombreuses portées sur des pédoncules très-courts, latéraux ou opposés aux feuilles.

TRICHOGLOTTIDE A FEUILLES RÉTUSES. *Trichoglottis retusa*, Bl. Ses feuilles sont linéaires, rétuses, rigides; les fleurs sont latérales, subsolitaires; le limbe du labelle est poilu. Cette plante croît dans les forêts qui couronnent les montagnes de l'île de Java.

TRICHOGNATHE. *Trichognatha.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Latreille qui lui assigne les caractères suivants : les quatre premiers articles des tarses antérieurs très-dilatés dans les mâles, et le pénultième de tous profondément échancré dans les deux sexes; dernier article des palpes extérieurs en forme de cône renversé et allongé; mâchoires ayant à leur côté extérieur une saillie triangulaire et velue; palpes fort longues; labre offrant deux crénelures et trois dents obtuses; sommet de la languette armé de trois épines. Ce genre remarquable diffère de tous ses congénères par la saillie des mâchoires.

TRICHOGNATHE MARGINIPENNE. *Trichognatha marginipennis*, Latr.; *Trichognathus marginatus.* Cet insecte est long de plus de six lignes, déprimé comme un Brachine; sa tête, ses antennes, ses pattes et son corselet sont d'un rouge brique; les élytres sont d'un noir bleuâtre, entourées du même rouge; le dessous est également rouge. Du Brésil.

TRICHOGONIA. BOT. L'une des sections du genre *Kuhnia*, de Linné, dans la famille des Synanthérées.

TRICHOGONUM. BOT. L'une des sections du genre *Heracleum*, L., dans la famille des Ombellifères. Palisot de Beauvois avait proposé ce nom pour un genre de plantes cryptogames.

TRICHOGONUS. BOT. Le genre de plantes cryptogames, proposé sous ce nom par Palissot de Beauvois, a été réuni au genre *Lemanea*, de Bory Saint-Vincent.

TRICHOGYNE. *Trichogyne.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lessing, qui lui assigne pour caractères : capitule pluriflore, hétérogame; fleurs placées entre les squames de l'involucre et les paillettes du réceptacle peu nombreuses et femelles; celles du centre sont mâles et tubuleuses; squames de l'involucre lâchement imbriquées; réceptacle garni de paillettes seulement sur ses bords; corolles femelles filiformes; les mâles sont tubuleuses, atténuées à leur base, avec le limbe quadridenté; anthère à deux soies; style des mâles très-simple, pubérule et subdilaté au sommet; chez les fleurs femelles il est bifide à l'extrémité; akènes sessiles, sans bec; aigrette des mâles formée d'une série de soies capillaires, plumeuse au sommet.

TRICHOGYNE TOMBANTE. *Trichogyne decumbens*, Less.; *Gnaphalium decumbens*, Thunb. C'est un sous-arbrisseau à feuilles linéaires, à demi étalées, vertes en dessus, couvertes d'un duvet argenté en dessous; les capitules sont réunis au sommet des ramifications de la tige, en tête agglomérée. Du cap de Bonne-Espérance.

TRICHOLEA. BOT. *V.* THRICOLÉE.

TRICHOLÈNE. *Tricholæna.* BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Nées et Schauer qui lui donnent pour caractères : épillets polygames, homogames, biflores; deux glumes membraneuses et velues : la supérieure aussi longue que la fleurette inférieure, mucronée ou sétigère en dessous du sommet qui est bifide; l'inférieure très-petite ou se résolvant en un anneau de poils lobulés; fleurette inférieure mâle ou neutre; valvule inférieure semblable à la glume supérieure, formant une autre glume d'épillet uniflore;

valvule supérieure plus petite, bidentée, enveloppant les étamines; fleurette supérieure hermaphrodite, à valvules chartacées; lodicules obconiques, étroites, exiguës; étamines au nombre de trois; cariopse recouverte par les valvules persistantes de la fleurette.

TRICHOLÈNE ROSE. *Tricholœna rosea*, Nées. Son chaume est dressé; ses feuilles sont linéaires, avec les articulations garnies de poils. Du cap de Bonne-Espérance.

TRICHOLÉPIDE. *Tricholepis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, institué par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogame; involucre hémisphérique, formé d'un grand nombre de squames imbriquées, linéari-sétacées, armées au sommet de petits crochets criniformes et recourbés; réceptacle garni de fimbrilles et de soies très-déliées; corolles à cinq divisions peu régulières; étamines à filaments papilloso-piloliuscules; anthères appendiculées au sommet qui est fort aigu; stigmates divergents; akènes oblongs, couronnés par une aréole circulaire au sommet du bord latéral; soies de l'aigrette scabres, serrées sur plusieurs rangs, en un anneau décidu près de leur base. Ce genre se compose de quatre espèces de l'Inde, très-analogues entre elles par leur port, quoique assez distinctes par leur aigrette; toutes ont été confondues dans le genre *Carduus*, dont elles se séparent sans peine, par leur aigrette non formée de poils soyeux, et par leur style latéral.

TRICHOLÉPIDE FOURCHUE. *Tricholepis furcata*, De Cand. Sa tige est glabre et rameuse dès sa base; les feuilles sont à peine scabres en dessous, lancéolées, dentelées; les écailles de l'involucre sont noirâtres; les corolles sont rougeâtres.

TRICHOLOMA. BOT. *V.* AGARIC.

TRICHOMANES. BOT. (*Fougères.*) Ce genre constitue avec l'*Hymenophyllum* la tribu des Hyménophyllées, bien distincte de la plupart des Fougères par son port et par ses capsules sessiles, discoïdes, à anneau élastique complet. Il fut établi par Linné, qui y comprenait non-seulement les vrais *Trichomanes*, mais les *Hymenophyllum*, qui en ont été séparés par Smith. Les uns et les autres présentent des groupes de capsules placés sur le bord des frondes à l'extrémité des nervures portés sur un axe filiforme, plus ou moins allongé, et environnés par un involucre membraneux, ouvert du côté extérieur; cet involucre est en forme d'entonnoir, à bord entier, dans les *Trichomanes;* il est à deux valves dans les *Hymenophyllum*. En dernier lieu Bory de Saint-Vincent a séparé des *Trichomanes* les deux genres *Fea* et *Hymenostachys* qui, malgré leurs rapports très-intimes avec les *Trichomanes*, peuvent être considérés comme des genres aussi différents que les *Osmunda* et les *Todea*, que les *Acrostichum* et les *Polybotrya*. Les *Trichomanes* sont des Fougères à fronde membraneuse, transparente, simple dans quelques espèces, ordinairement très-découpée. Dans le premier cas, cette fronde est arrondie, réniforme ou allongée; les nervures partent toutes de la base en rayonnant et en se dichotomant. Dans le second cas, les frondes sont pinnées ou bipinnées, ou même encore plus divisées; les pinnules sont découpées en lanières oblongues, obtuses, quelquefois filiformes et réellement capillaires, chacune traversée par une seule nervure qui, dans quelques espèces, est presque totalement dépourvue d'expansion membraneuse; les involucres qui entourent les capsules sont en forme de cornet plus ou moins évasé, tantôt plongés en partie dans la fronde, tantôt complétement isolés et pédicellés; l'axe sur lequel sont portées les capsules, se prolonge souvent au dehors en une longue soie roide et fine. Toutes ces plantes croissent dans les lieux frais et humides des pays chauds; elles sont très-nombreuses en Amérique et dans les îles de la mer du Sud. Une seule espèce croît en Europe, encore est-elle limitée à une petite partie de l'Irlande.

TRICHOMATES. BOT. L'une des sections établies par Palisot-de-Beauvois dans la famille des Algues.

TRICHOMITRIUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Mousses, a été reconnu ne point différer du genre *Leptodon*, de Weber.

TRICHONÈME. *Trichonema*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, très-voisin du genre *Ixia* dont il a été détaché par Ker, et caractérisé essentiellement par sa spathe bivalve, à valves lancéolées, aiguës, très-entières; son périanthe à six divisions égales et à tube très-court; les filets de ses étamines sont courts et velus; les trois stigmates sont bipartis. Les espèces qui constituent ce genre, sont de belles plantes ayant l'aspect des *Ixia* et originaires, pour la plupart, du cap de Bonne-Espérance.

TRICHONÈME COMESTIBLE. *Trichonema edule*, Herb. Cormus enveloppé d'une tunique membraneuse luisante; les feuilles sont minces, allongées, linéaires, du double de la longueur de la tige; les fleurs sont d'un bleu pourpré, les bractées sont peu distinctes de l'involucre. Cette plante croît en Arabie où les naturels font usage de ses cormus comme légume alimentaire.

TRICHONOTE. POIS. Sous-genre de Callionyme. *V.* ce mot.

TRICHOON. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Roth (*Catal.*, II, p. 2 et 3) sur une plante placée par Retz (Obs., IV, pag. 21) dans le genre *Arundo*. Le caractère essentiel qui distingue le genre *Trichoon*, est d'avoir l'ovaire, et non les glumes, entouré à la base d'une houppe de poils.

TRICHOON KURKA. *Trichoon Kurka*, Pers.; *Arundo Kurka*, Retsius. Son chaume est fort élevé, fistuleux, de la grosseur du petit doigt, garni de feuilles très-longues, rudes au toucher, larges de sept ou huit lignes; la panicule est longue d'un pied, resserrée, presque unilatérale, inclinée; le rachis est sillonné, anguleux; les pédoncules sont à demi verticillés, allongés, supportant à l'extrémité de leurs divisions, des épillets épars; le calice est uniflore, linéaire, à deux valves nues, striées, inégales, plus courtes que celles de la corolle, dont les valves sont linéaires, subulées, une fois plus grandes que le calice, striées et roulées sur elles-mêmes. De l'Inde.

TRICHOPÉTALE. *Trichopetalum*. BOT. Ce genre a

été érigé par Lindley, pour une plante de la famille des Orchidées, et que Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou, avaient considérée comme devant faire partie du genre *Anthericum;* mais Lindley a pensé qu'elle ne pouvait être assimilée à ce genre parce qu'elle avait la tige paniculée, les sépales et les pétales roulés et les fleurs penchées. La plante trouvée au Chili, près des bains de Colinas, et à laquelle Lindley donne le nom de *Trichopetalum gracile,* paraît avoir pour synonyme l'*Anthericum plumosum* de Ruiz et Pavon, bien différent de l'Orchidée figurée sous le même nom par Hooker, dans le *Botanical Magazine,* sous le nº 3084, qui paraît être très-commune aux environs de Valparaiso et dont Lindley propose de faire une seconde espèce du genre nouveau, sous le nom de *Trichopetalum stellatum.*

TRICHOPHORE. *Trichophorum.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Persoon (*Enchir. Bot.*, t. I, p. 69) et ainsi caractérisé : épillets presque ovales, composés d'écailles imbriquées en tout sens; akènes entourés de soies capillaires très-longues, ordinairement au nombre de six, et ne formant pas un paquet lanugineux, comme dans le genre *Eriophorum*, dont le *Trichophorum* est un démembrement. Persoon rapporte à ce genre les *Scirpus Eriophorum* et *lineatus* de Michaux, et l'*Eriophorum alpinum,* L., espèces qui croissent, les premières dans l'Amérique septentrionale, la dernière dans les Alpes européennes.

TRICHOPHORE. *Trichophorus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes velues, composées de onze articles cylindriques, allongés, dont les trois derniers plus grands; palpes égales, avec leur dernier article dolabriforme; corselet cylindrique, presque oblong, mutique, allongé, inégal en dessus; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres allant un peu en diminuant de largeur vers leur extrémité, tronquées au bout, avec l'angle extérieur de la troncature prolongé en une épine très-distincte; corps velu; pattes assez longues; cuisses brusquement en massue.

TRICHOPHORE OBLIQUE. *Trichophorus obliquus,* Aud. Son corps est d'un noir bronzé en dessus, chargé de poils roussâtres, les uns couchés, les autres hérissés; cinq ou six tubercules noirs et luisants sur le corselet; une bande jaune oblique sur chaque élytre et vers le milieu; antennes et pattes noires, chargées de poils roussâtres. Taille, dix lignes. Du Brésil.

TRICHOPHORUS. BOT. (Palisot de Beauvois.) Synonyme d'*Oscillaria.*

TRICHOPHORUS. OIS. L'un des synonymes de Crinon. *V.* ce mot.

TRICHOPHYE. *Trichophya.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Aléocharides, institué par Mannerheim, qui lui assigne pour caractères : antennes insérées au bord interne des yeux : le premier article est grand, épais et renflé, le deuxième court et globuleux, les autres à peu près égaux, très-grêles et garnis de poils; dernier article des palpes maxillaires pointu; tête arrondie, renfoncée sous le corselet qui est court, transversal, arrondi sur les côtés et en arrière; corps un peu déprimé; pattes longues; articles des tarses à peu près égaux.

TRICHOPHYE PILICORNE. *Trichophya pilicornis,* Mann. Le corps est noir, un peu brillant sur les élytres qui sont finement ponctuées; les pattes sont d'un brun jaunâtre. Taille, une ligne. Nord de l'Europe.

TRICHOPHYLLE. *Trichophyllum.* BOT. Nuttall (*Gen. Amer.*, t. II, p. 167) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, et à la Syngénésie superflue de Linné. C'est probablement le même que l'*Eriophyllum,* de Lagasca, et par conséquent il devrait être supprimé, puisque celui-ci a l'antériorité. Néanmoins Cassini est d'avis de le conserver provisoirement, attendu que les descriptions des deux genres sont incomplètes et laissent encore quelques doutes sur leur identité. Quoique Nuttall ait placé son genre près des *Tagetes,* Cassini ne pense pas qu'il doive faire partie des Tagétinées, parce qu'il a plus d'affinité réelle avec le *Schkhuria* dont il diffère principalement par les fleurs de la circonférence, en nombre à peu près égal à celui des folioles de l'involucre, qui varie de cinq à quatorze. Ces deux genres forment le passage de la tribu des Héléniées à celle des Tagétinées, mais ils sont plus rapprochés de la première.

TRICHOPHYLLE LAINEUX. *Trichophyllum lanatum,* Nutt.; *Actinella lanata,* Pursh. C'est une plante herbacée, à feuilles alternes, palmées, pinnatifides et cotonneuses. Les fleurs sont d'un beau jaune, solitaires au sommet des pédoncules dichotomes et terminaux. Elle croît près de la source de la rivière Columbia, dans l'Amérique septentrionale.

TRICHOPILIE. *Trichopilia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Lindley, qui lui assigne pour caractères : périanthe étalé, à folioles étroites; labelle grand, pétaloïde, tortillé, à trois lobes et parallèle avec le gynostème, qui est cylindrique, en massue; clinandre en forme de capuchon, trilobé et frangé; anthère uniloculaire, comprimée, convexe dans sa partie antérieure; deux masses polliniques sillonnées dans leur partie postérieure, adhérentes par de minces caudicules; glandule très-petite.

TRICHOPILIE TORTILLÉE. *Trichopilia tortilis,* Lindl. Son pseudobulbe est oblong, sillonné, comprimé, presqu'entièrement enveloppé de squames membraneuses et brunâtres; feuille oblongue, coriace, plane, aiguë, repliée à sa base; fleur solitaire; sépales et pétales égaux, linéaires-lancéolés, tortillés en spirale, d'un brun rougeâtre en dessus, d'un brun jaunâtre en dessous, marqués d'une côte longitudinale, saillante, et frangés sur les bords; labelle blanc, pourpré à sa base et quelques taches de cette dernière couleur sur son limbe; gynostème blanc. L'étendue de la fleur est de près de quatre pouces. Du Mexique.

TRICHOPODE. *Trichopoda.* INS. Coléoptères pentamères; ce genre, de la famille des Palpicornes, a été établi par Brullé dans la tribu des Sphéridies, pour un insecte récemment rapporté de Madagascar par Goudot. Ce genre diffère de ceux qui l'avoisinent, en ce que le menton est muni d'une fossette; par la massue des antennes qui est formée d'articles très-serrés, enfin par

les articles de tous les tarses, qui sont très-velus en dessous. Les autres caractères se rapportent plus ou moins à ceux des Sphéridies.

Trichopode cassidoïde. *Trichopoda cassidæformis*, Brul. Il est globuleux, noir ou d'un brun très-foncé, qui paraît ferrugineux sur les pattes, le devant de la tête et les côtés du corselet; la base des antennes est rousse, ainsi que les palpes; la tête et le corselet sont parsemés de points fort petits; les élytres sont couvertes de semblables points, mais plus nombreux et moins gros; elles présentent des stries formées de points enfoncés qui sont plus gros et plus écartés, vers les côtés, dans les stries latérales, dont l'origine n'atteint pas la base des élytres. Taille, deux lignes.

Un autre genre *Trichopoda*, dont le nom, si l'on veut éviter toute confusion, devra être nécessairement changé, a été créé par Latreille et Macquart dans la classe des Diptères, et appartient à la famille des Musciens. Il a pour caractères essentiels : troisième article des antennes lenticulaire; corps oblong et cylindrique; jambes postérieures dilatées et ciliées en dehors; première cellule postérieure des ailes fermée. Les *Trichopoda planipes* et *flavipes*, Fab., ainsi que le *formosa*, Wiedm., se trouvent en Amérique.

TRICHOPODE. *Trichopodus*. pois. Ce genre a été formé aux dépens des Osphronèmes, dont il ne diffère qu'en ce que ses espèces n'ont point d'épines aux catopes, qui, du reste, sont également placées sous les pectorales; le corps est épais et comprimé; les opercules sont lisses; la base des nageoires verticales est écailleuse; la bouche est petite; les dents sont très-courtes et en velours.

Trichopode trichoptère. *Trichopodus trichopterus*, Lacép.; *Labrus trichopterus*, Lin. Les rayons des nageoires pectorales sont prolongés en très-longs filaments; il y a de chaque côté, sur le corps et la queue, une tache ronde, noire, à bords noirâtres; le reste du corps est brunâtre, ondé de brun et tacheté de noirâtre; les nageoires anale et caudale sont pointillées de blanc. Taille, quatre pouces environ. De la mer des Indes.

TRICHOPODIER. *Trichopodium*. bot. Ce genre encore peu connu, paraît appartenir à la famille des Aristolochiées; il a été proposé par Lindley, avec les caractères suivants : fleurs dioïques : les femelles ont le périgone tubuleux à la base et le limbe divisé en cinq lobes profonds; six étamines stériles, insérées chacune dans une fossette. Le fruit consiste en une capsule triangulaire, dont les angles sont membraneux et ondulés; les trois loges sont indéhiscentes; les semences sont solitaires ou géminées et alors superposées et ascendantes; le test est membraneux, angulaire, à sillon ventral. Ce genre paraît avoir de grands rapports avec celui que Gærtner a nommé *Trichopus*, et qui n'est guère mieux connu.

Trichopodier de l'Inde. *Trichopodium Indicum*, Lindl. C'est une plante herbacée, à feuilles alternes, cordées, ovato-lancéolées, rarement linéaires.

TRICHOPTERA. ins. *V.* Phalænula et Psychode.

TRICHOPTÈRE. pois. Espèce du genre Trichopode.

TRICHOPTERIS. bot. Sous ce nom générique, Necker avait formé un genre qui avait pour type le *Knautia plumosa* dont l'aigrette est plumeuse. Ce genre est le même que le *Pterocephalus*, de Lagasca. *Voy.* Ptérocéphale.

La même dénomination de *Trichopteris* a été employée par Sprengel comme synonyme de *Trichipteris*. *V.* ce mot.

TRICHOPTERYE. *Trichopterya*. bot. Genre de la famille des Graminées, institué par Nées d'Esenbeek, qui lui assigne pour caractères : épillets composés de trois fleurs dont la plus basse est mâle, l'intermédiaire hermaphrodite et la supérieure rudimentaire; deux glumes mutiques, d'inégale longueur, mais plus grandes que les fleurs. Deux paillettes mutiques aux fleurs mâles; deux étamines. Les fleurs hermaphrodites ont deux paillettes bifides au sommet et les découpures sont sétigères; entre elles se trouve l'arête qui est aplatie et tordue à sa base; squamules coniques et émarginées; trois étamines; ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; on la trouve au cap de Bonne-Espérance; cette Graminée a la feuille très-étroite ainsi que la panicule, dont les pédicelles sont barbus en dessous des épillets.

TRICHOPUS. bot. Sous ce nom générique, Gærtner a décrit un fruit de l'île de Ceylan, où il est nommé vulgairement *Bempul*. C'est une capsule enveloppée dans le calice triangulaire-ailé, divisée intérieurement en trois loges contenant chacune deux graines attachées aux cloisons, munies d'un albumen cartilagineux, à la base duquel est niché un très-petit embryon à un seul cotylédon.

TRICHOSANDRE. *Trichosandra*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : calice composé de cinq sépales coriaces; corolle subcampanulée, dépassant à peine le calice, à cinq découpures droites, dont l'orifice et le tube sont nus; point de couronne staminale; gynostège nu, égalant la longueur du tube de la corolle; anthères surmontées d'une membrane blanchâtre, irrégulièrement velue; masses polliniques dressées, comprimées, ovales-oblongues, attachées par leur base; stigmate subhémisphérique, très-courtement apiculé; follicules lisses et ligneux; semences chevelues.

Trichosandre de Bourbon. *Trichosandra Borbonica*, De Cand. C'est un arbuste grimpant, très-glabre, à feuilles opposées, ovales ou arrondies, veinées, glabres sur les deux faces, brillantes en dessus, ayant la nervure médiane couverte d'un duvet ferrugineux, semblable à celui qui recouvre les jeunes rameaux; les fleurs sont courtement pédonculées et réunies en cime terminale.

TRICHOSANTHE. *Trichosanthes*. bot. Ce genre, de la famille des Cucurbitacées, avait reçu primitivement de Micheli le nom d'*Anguina*, d'où est dérivé celui d'Anguine, sous lequel il a été désigné dans quelques ouvrages français. On lui a réuni le *Ceratosanthes* de Jussieu, et il a été ainsi caractérisé : fleurs monoïques, blanches. Les mâles ont un calice profondément divisé en cinq lobes sétacés-appendiculés, munis extérieurement de cinq dents alternes avec les lobes; une corolle

à cinq divisions ciliées; cinq étamines réunies en trois faisceaux à anthères soudées, ayant leurs loges extrêmement flexueuses. Les fleurs femelles offrent un calice à cinq dents; une corolle à cinq divisions laciniées-ciliées; un style trifide; des stigmates oblongs, subulés. Le fruit est oblong, divisé en un nombre de loges qui varie de trois à neuf, renfermant des graines tuniquées, obtuses, très-difformes. Ce genre renferme environ vingt-quatre espèces indigènes des climats équatoriaux, principalement des Antilles et des Indes orientales. Linné n'en connaissait que quatre; les auteurs qui l'ont suivi, principalement Lamarck et Loureiro, en ont décrit onze autres; enfin Blume, dans son Abrégé de la Flore de Java, en a publié neuf nouvelles. Ce sont des plantes à tiges ligneuses, quelquefois volubiles, munies de vrilles et de feuilles diversement découpées.

TRICHOSIPHE. *Trichosiphum*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, institué par Schott et Endlicher, qui lui assignent pour caractères : fleurs mâles : calice infundibuliforme, à cinq divisions étalées; tube staminal renfermé dans le tube du calice, renflé au milieu et garni de poils en forme de barbe; filaments libres au sommet, supportant des anthères biloculaires, groupés confusément en capitule. Les fleurs femelles ont pour fruit des carpelles folliculeux, sessiles et oligospermes, les semences sont nues.

TRICHOSIPHE AUSTRAL. *Trichosiphum australe*, Schott. C'est un arbre de moyenne élévation, dépourvu de feuilles à l'époque de la floraison et dont les rameaux sont assez courts et axillaires; les fleurs sont blanches, odorantes, dressées, d'un pouce environ de diamètre. De l'île de Northumberland.

TRICHOSIPHON. BOT. Ce genre a été proposé, dans la famille des Sterculiacées, par Schott et Endlicher, mais il n'a été admis que comme section du genre *Sterculia*, de Linné.

TRICHOSME. *Trichosma*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, formé par Lindley aux dépens du genre *Cœlagine*, avec les caractères suivants : sépales étalés, égaux : les latéraux prolongés à leur base et adnés au pied du gynostème; pétales conformes et dressés; labelle trilobé, crêté, en capuchon, articulé avec le pied du gynostème; celui-ci épais, charnu et rebordé; anthère charnue, en forme de voûte, à deux valves verticales, sphacélées en leurs bords; huit masses polliniques attachées quatre par quatre, dont deux difformes et plus petites à chaque phalange.

TRICHOSME SUAVE. *Trichosma suavis*, Lindl.; *Cœlagine coronaria*, Endl., Botan. Reg., 1841, misc. 178. Tige cylindrique, très-étroite et diphylle; feuilles lancéolées, acuminées, ondulées, coriaces, à trois nervures peu apparentes; bractées sétacées, sphacélées à l'extrémité; sépales et pétales d'un blanc jaunâtre; labelle jaune au centre, taché de rouge-pourpré sur les bords; gynostème pourpré, taché de blanchâtre. De l'Inde.

TRICHOSOME. *Trichosomum*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Bombyciens, groupe des Chélonites, établi par Boisduval, qui lui assigne pour caractères : antennes pectinées dans les mâles et légèrement dentées dans les femelles; tête médiocre; palpes avancées de manière à former une sorte de petit bec; trompe assez longue; ailes d'une étendue médiocre chez les mâles et rudimentaires chez les femelles; corps robuste.

TRICHOSOME PARASITE. *Trichosomum parasitum*, Boisd.; *Bombyx parasita*, Hubn.; *Eyprepia parasita*, Ochs.; *Chelonia parasita*, God. Ailes entièrement d'un gris pâle dans le mâle, avec huit taches noires, triangulaires sur les antérieures; la femelle a ces organes courts et chiffonnés, d'un brun fauve, avec dix taches noires, entourées de blanc sur les antérieurs et quatre sur les postérieurs. Taille du mâle, treize lignes, les ailes étendues. On trouve ce Lépidoptère en Allemagne.

TRICHOSOME. *Trichosoma*. INT. Genre de l'ordre des Nématoïdes, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, excessivement grêle, grossissant un peu et insensiblement vers sa partie postérieure; bouche punctiforme; verge du mâle unique, renfermée dans une gaîne à sa base. Les Trichosomes, au premier aspect, ressemblent à un poil blanc ou à un bout de cheveu plus étroit en avant qu'en arrière. De tous les Entozoaires, ce sont ceux dont le diamètre est le plus petit. Ils ne diffèrent des Trichocéphales qu'en ce que ceux-ci sont subitement renflés en arrière et dans une certaine étendue, tandis que les Trichosomes le sont beaucoup moins et d'une manière insensible. La bouche, l'intestin et les organes génitaux paraissent conformés de la même manière dans les deux genres; les œufs sont également elliptiques et terminés aux deux bouts par un nodule arrondi. Quoique beaucoup plus minces que les Trichocéphales, les Trichosomes ont leurs œufs de même volume que ceux des premiers; ils sont peu nombreux et placés à la file dans les ovaires. Les Trichosomes se trouvent particulièrement dans les gros intestins des Oiseaux; on en observe néanmoins quelques-uns dans les Mammifères et même dans les Reptiles. Les espèces sont excessivement difficiles à distinguer entre elles, et leurs caractères presque nuls; aussi la plupart des Trichosomes mentionnés par Rudolphi sont-ils rangés dans les espèces douteuses, ou mieux, sont désignés par le nom de l'animal dans lequel ils ont été trouvés.

TRICHOSOME DU CANARD. *Trichosoma Anatis*, Schr.; *Linguatala trichocephalus*, Handl.; *Trichocephalus capillaris*, Rud. Son corps est prolongé en avant par une partie plus étroite, en forme de cou, il est terminé obtusément en arrière et courbé dans cette partie de son étendue; sa longueur est d'un demi-pouce environ.

TRICHOSPERME. *Trichospermum*. BOT. Blume (*Bijdragen Flor. nederl. Indie*, pag. 56) a établi ce genre dans la famille des Bixinées et dans la Polyandrie Digynie, L., en lui imposant les caractères suivants : calice à cinq sépales ovales, caducs, imbriqués pendant l'estivation; corolle à cinq pétales ovales, un peu plus courts que le calice; étamines nombreuses, libres, insérées sur un disque hypogyne, à anthères didymes; ovaire presque biloculaire, surmonté de deux stigmates échancrés et sessiles; capsule réniforme, à deux valves hérissées en dehors, portant chacune sur leur milieu un placenta linéaire; graines nombreuses, lenti-

culaires, arillées, ciliées sur leurs bords, munies d'un albumen charnu, de cotylédons foliacés, orbiculés, et d'une radicule dirigée vers le centre.

Trichosperme de Java. *Trichospermum Javanicum.* C'est un arbre à feuilles alternes, ovales, oblongues, échancrées en cœur à la base, légèrement dentées en scie, munies de deux glandes en dessous, à stipules ovales et à fleurs formant des cimes axillaires. Cet arbre croît dans les montagnes stériles de la province de Buitenzorg.

TRICHOSPERMUM. bot. Le genre fondé sous ce nom, par Palisot de Beauvois, n'a pu être adopté, car il repose sur un caractère qui appartient entièrement au genre *Parthenium* dont il a été détaché mal à propos.

TRICHOSPHÆRIA. bot. L'une des sections du genre *Hyptis*, de la famille des Labiatées.

TRICHOSPIRE. *Trichospira.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, de Cassini, établi par Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Plant. æquin.*, t. iv, p. 28, tab. 312), qui l'a ainsi caractérisé : involucre nul; calathide entièrement composée de fleurons verticillés, agglomérés, séparés par des bractées, tubuleux, hermaphrodites; akènes surmontés de huit ou neuf arêtes, dont deux sont beaucoup plus longues et très-divergentes.

Trichospire fausse Menthe. *Trichospira Menthoides.* C'est une plante herbacée, rampante, à feuilles inférieures alternes; les supérieures opposées. Les fleurs sont de couleur violâtre. On trouve cette plante dans des localités sablonneuses, sur les rives de l'Apure, dans l'Amérique méridionale.

TRICHOSPORE. *Trichosporum.* bot. Genre de la famille des Bignoniacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Don, avec les caractères suivants : calice tubuleux, divisé jusqu'à la moitié en cinq lobes égaux; corolle tubuleuse, courbée, dilatée à l'orifice, le limbe oblique presque bilabié; quatre étamines didynames, avec le rudiment d'une cinquième; anthères jointes ensemble, à loges parallèles; stigmate creux, presque infundibuliforme; capsule très-longue, en forme de silique, bivalve, à quatre fausses loges; graines petites, de chaque côté prolongées en une queue sétiforme.

Trichospore radicant. *Trichosporum radicans.* C'est une plante à tige radicante, à feuilles ovales ou lancéolées, glabres, à fleurs rouges, jaunes en dedans, portées au nombre de deux sur des pédoncules axillaires ou terminaux. Elle croît dans les forêts de l'île de Java.

Le Trichospore joli, *Trichosporum pulchrum*, Bl., ressemble à l'espèce précédente, mais ses fleurs sont entièrement rouges. On le trouve également dans les forêts de Java.

TRICHOSPORÉES. *Trichosporæ.* bot. Sous ce nom, Blume (*Bijdr. Fl. nederl. Ind.*, p. 759) établit une section dans la famille des Bignoniacées, caractérisée par ses graines pendantes et prolongées aux deux extrémités ou seulement à l'une d'elles, en une aile sétacée ou membraneuse. Cette section se compose des quatre genres : *Tromsdorffia*, Bl.; *Trichosporum*, Don; *Lysionatus*, Don, et *Agalmyla*, Bl. *V.* ces mots.

TRICHOSTÈME. *Trichostema.* bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, à deux lèvres : la supérieure plus grande, à trois découpures égales, l'inférieure à deux divisions aiguës; corolle dont le tube est court, la lèvre supérieure en forme de faucille, l'inférieure trilobée, avec le lobe du milieu fort petit; quatre étamines très-longues, courbées, didynames; style surmonté d'un stigmate bifide. Linné a fondé ce genre sur deux espèces de l'Amérique septentrionale, qui ont reçu les noms de *Trichostema brachiata* et *dichotoma*. Ce sont de petites plantes à tiges rameuses, garnies de feuilles sessiles, ovales-lancéolées, entières, à fleurs pédicellées, situées au sommet de petits rameaux axillaires. Loureiro a décrit, sous le nom de *Trichostema spiralis*, une plante de la Cochinchine, qui probablement n'appartient pas au même genre que les précédentes.

TRICHOSTEMMA. bot. Cassini a ainsi nommé un genre ou sous-genre de Synanthérées, qui a été réuni au genre *Wedelia*, de Jacquin. *V.* Wedélie.

TRICHOSTEPHIUM. bot. Le genre constitué sous ce nom par Cassini, dans la famille des Synanthérées, ne diffère pas sensiblement de son genre *Trichostemma*, et doit conséquemment être, ainsi que lui, réuni au genre *Wedelia*.

TRICHOSTOMA. bot. Le genre de Champignons pyrénomycètes, de la tribu des Sphæriacés (Fries), auquel Corda avait donné ce nom, a été réuni au genre *Vermicularia*, de Tode.

TRICHOSTOME. *Trichostomum.* bot. (*Mousses.*) Hedwig avait formé, sous ce nom, un genre fort naturel dans son ensemble, qui a été adopté avec peu de modifications par les botanistes qui l'ont suivi immédiatement, et qui, même dans les temps plus récents, n'a été divisé qu'en un petit nombre de genres par Hooker, Arnott et Schwægrichen, mais qui est devenu l'objet de subdivisions infinies de la part de Bridel et de quelques autres muscologistes. Le genre *Trichostomum* a donné naissance à trois genres généralement adoptés : *Trichostomum*, *Cinclidotus* et *Didymodon*; mais Bridel a désigné les Trichostomes de Hooker et de Schwægrichen, sous le nom de *Racomitrion*, et les *Didymodon* sous ceux de Trichostomes, de Cynodon et de Desmatodon. En admettant comme type du genre Trichostome les espèces européennes, qui ont été rapportées en premier à ce genre par Hedwig et qui en formaient anciennement la majeure partie, on doit adopter ce genre tel que Schwægrichen et Hooker l'ont limité, et le caractériser ainsi : capsule terminale, pédicellée; péristome formé de seize dents égales, filiformes, divisées jusqu'à la base, ou de trente-deux rapprochées par paires; coiffe campanulée. Ce dernier caractère le distingue des *Didymodon* qui ont la coiffe fendue latéralement. Les Trichostomes sont des Mousses généralement rameuses, à feuilles étalées, allongées, souvent terminées par un poil blanc qui les fait paraître laineuses; les capsules sont souvent allongées, droites; l'opercule est subulé, et les cils du péristome très-allongés, filiformes. Les espèces les plus com-

munes sont les *Trichostomum lanuginosum, canescens, aciculare,* etc. Les premières croissent sur les rochers arides, la dernière croît dans l'eau.

TRICHOSTOME. *Trichostoma.* INS. Genre de Névroptères, section des Filicornes, famille des Plicipennes, établi par J. Pictet, dans sa Monographie des Friganides, p. 22, qui le caractérise ainsi : palpes maxillaires à trois articles dans le mâle, le troisième article plus gros que les autres, en forme de massue, hérissé de poils roides; premier anneau des antennes fort et velu; ailes supérieures sans nervures transversales, couvertes de poils courts et serrés; ailes inférieures petites et médiocrement plissées. Ce genre se compose de quatre espèces nouvelles observées par l'auteur, dans le bassin du Leman.

TRICHOSTYLIER. *Trichostylium.* BOT. Genre de la famille des Jungermanniacées, institué par Corda qui le caractérise ainsi : fructification femelle placée sur la page inférieure de la fronde et près de ses bords; point d'involucre ni d'involucelle; calyptre herbacée, un peu en massue; sporange ovale, s'ouvrant par une fente; élatères insérés à la colonne centrale, à laquelle ils restent pendants; anthéridies nues, ovales, éparses à la surface de la fronde où elles sont adhérentes par un court filament; les Trichostyliers ont leurs frondes unies, sans nerfs, charnues; les découpures sont oblongues ou cunéiformes, obtuses, lobulées et ondulées.

TRICHOSURE. *Trichosurus.* MAM. Sous-genre de Phalanger. *V.* ce mot.

TRICHOTHALAMUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Lehmann, dans la famille des Rosacées, a été réuni au genre *Potentilla,* de Linné.

TRICHOTHÉCIER. *Trichothecium.* BOT. Link a formé ce genre dans la famille des Muscédinées, et lui a donné les caractères suivants : filaments rameux, entremêlés, cloisonnés; sporidies nues, à deux loges séparées par une cloison. C'est ce dernier caractère qui distingue ce genre des Sporotriches.

TRICHOTHÉCIER ROSE. *Trichothecium roseum.* Cette espèce croît sur les plantes et les bois morts, ainsi que sur les excréments desséchés de divers animaux; elle y forme des plaques de quelques lignes de diamètre et un peu saillantes, veloutées, d'abord blanches et devenant ensuite roses, couleur qui est due au développement des sporidies qui seules sont colorées. Link avait considéré cette plante comme la même que le *Trichoderma roseum* de Persoon; mais il est reconnu que ce sont deux plantes différentes. Sprengel a rapporté à ce genre plusieurs autres espèces, que les auteurs, qui se sont plus spécialement consacrés à l'étude de ces petits Champignons, considèrent comme se rangeant dans des genres différents; tels sont le *Bactridium* de Nées, le *Polythrincium* de Kunze, le *Macrotrichum* de Greville, et quelques *Botrytis.*

TRICHOTOME. BOT. Quand l'axe d'un thyrse ou d'une grappe est accompagné, à sa base, de trois bractées, on dit que cet organe est Trichotome.

TRICHOTOSIE. *Trichotosia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.*, p. 342) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe dont les sépales sont un peu ouverts : les extérieurs pubescents, les latéraux insérés sur l'onglet du gynostème, figurant un éperon obtus; labelle onguiculé, adhérent par sa base à l'onglet du gynostème, le limbe est à peine lobé ou très-entier; anthère terminale, adhérente à la dent dorsale du gynostème, à deux loges partagées en quatre petites logettes; masses polliniques au nombre de quatre dans chaque loge, comprimées, farineuses, pulpeuses, cohérentes au moyen d'une membrane élastique.

TRICHOTOSIE FÉROCE. *Trichotosia ferox,* Bl. C'est une plante herbacée, caulescente, un peu velue, à feuilles sessiles, coriaces ou légèrement charnues, à fleurs peu nombreuses, accompagnées de bractées, et portées sur des pédoncules solitaires et opposées aux feuilles. De l'île de Java.

TRICHURE. INT. Nom donné par Wagler à un genre de vers intestinaux, nommé depuis avec plus de raison Trichocéphale. *V.* ce mot.

TRICHURI. MAM. (Spix.) *V.* SAPAJOU.

TRICLADIE. *Tricladia.* BOT. Genre de la famille des Caulerpées, division des Algues zoosporées, établi par Decaisne, pour une plante filamenteuse, rapportée de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, par Quoy et Gaimard; ce genre offre pour caractères : fronde divisée en ramules ternées, obovales, sortant d'un scion cylindrique et rampant, s'élevant en une sorte de tube garni intérieurement d'une multitude de filaments très-déliés. Ce tube est ordinairement de la grosseur d'un tuyau de plume d'Oie; il présente un étranglement annulaire à sa partie inférieure.

TRICLADIE AUSTRALE. *Tricladia australis,* Decaisne. Cette Algue est entièrement d'une teinte verte, que l'on appelle vulgairement vert-de-mer. On la trouve à la Nouvelle-Hollande.

TRICLASITE. MIN. Cette substance, dont on doit la découverte à Walmann, a été décrite pour la première fois par Hausmann sous le nom de Triklasit, parce qu'elle se clive, selon lui, dans trois sens différents, propriété qui lui est commune avec une multitude d'autres minéraux. De son côté, Hisinger, qui en a fait l'analyse, l'a désignée sous la dénomination de Fahlunite, tirée du lieu où elle se trouve; mais ce chimiste paraît avoir réuni sous ce nom deux substances de natures diverses : d'une part, celle qu'il appelle Fahlunite tendre, et qui est la véritable Triclasite d'Hausmann, de l'autre, celle qu'il décrit comme Fahlunite dure, et qui se rapproche beaucoup de la Cordiérite par sa composition.

La Triclasite est un minéral d'un brun rougeâtre ou d'un vert olive plus ou moins foncé, tendre, fusible, donnant de l'eau par la calcination. Elle se présente tantôt en cristaux prismatiques, dont les bords sont fréquemment arrondis, tantôt en masses amorphes, compactes, à cassure écailleuse, inégale et luisante. Sa dureté est supérieure à celle de la Phosphorite et inférieure à celle du Feldspath adulaire. Sa pesanteur spécifique varie de 2,61 à 2,66. Chauffée dans le tube de verre, elle dégage de l'eau en assez grande quantité; sur le charbon, elle blanchit et fond sur les bords en un verre blanc et bulleux; avec le Borax, elle se dissout lentement en un verre légèrement coloré par le Fer. La détermination de cette espèce, sous les rap-

ports cristallographique et chimique, laisse encore beaucoup à désirer. Suivant Haüy, ses formes cristallines dériveraient d'un prisme oblique rhomboïdal, dans lequel l'incidence de deux pans M serait de 109° 28′ et celle de la base P sur M de 99° 24′. Hausmann et Léonhard les font dériver d'un prisme droit rhomboïdal d'environ 110°, et Brooke adopte, pour leur forme primitive, un prisme hexaèdre régulier; il présume même qu'il pourrait y avoir identité entre la Triclasite et le minéral du Groënland auquel on a donné le nom de Gieseckite. Elle est composée, suivant Hisinger, de Silice, 48,20; Alumine, 28,73; Protoxyde de Fer, 5,02; Magnésie, 3,05; Eau, 4,00. On en connaît deux variétés : 1° La *Triclasite cristallisée*. En prismes irréguliers ordinairement à six pans, quelquefois à huit et même à dix, dont les bords sont arrondis, en sorte que les cristaux ont l'air d'avoir été fondus. Ils offrent dans le sens longitudinal une cassure lamelleuse assez éclatante. Ces cristaux sont opaques ou seulement translucides dans leurs bords les plus amincis. Dans la mine de Cuivre de Fahlun, au lieu nommé *Terra-Nova*, avec la Galène et le Cuivre pyriteux. 2° La *Triclasite massive*. En masses bacillaires ou réniformes, à cassure écailleuse ou conchoïde, semblable pour l'aspect à certaines variétés de Serpentine. A Fahlun, et principalement dans les mines de Lovise et d'Erik-Matts, où elle est disséminée dans un Schiste talqueux ou chloritique. La Triclasite cristallisée est jusqu'à présent une substance rare, qui n'a encore été trouvée que dans une seule localité (la mine de Cuivre de Fahlun en Suède); elle y est disséminée dans des Roches schisteuses et au milieu de minerais qui paraissent appartenir au terrain de Micaschiste.

TRICLICERAS. BOT. Le genre proposé par le professeur De Candolle, dans la famille des Turnéracées, n'a point été admis, mais la seule espèce qui le constituait a été réunie au genre *Wormskialdia*, de Thoning et Schumacker.

TRICLIN. *Triclinum*. BOT. Fée, dans son ouvrage sur les Cryptogames des écorces officinales, a établi sous ce nom un genre qui ne renferme qu'une seule espèce croissant sur le tronc et les branches des Quinquina du Pérou; il le caractérise ainsi : chapeau presque membraneux, imbriqué, divisé en lobes, crénelé, et dont la substance est formée de trois couches: la première supérieure, lisse, à tissu serré, cartilagino-membraneuse; la deuxième ou moyenne formée de globules ou filaments velus, colorés; la troisième ou l'inférieure est un tissu byssoïde, à filaments disposés en réseau. Dans l'espèce qui sert de type à ce genre, la couche supérieure est d'un gris brunâtre; la couche inférieure est blanchâtre, et la partie moyenne, qui est d'un rouge vif et qui devient ensuite orangée, paraît contenir des grains noirs, qui sont probablement les sporidies.

TRICLINIUM. BOT. La plante décrite sous le nom de *Triclinium odoratum* par Raffinesque, dans son *Flora Ludoviciana*, p. 79, a été réunie, avec doute, au genre *Sanicula* par De Candolle.

TRICLISPERMA. BOT. Genre fondé par Raffinesque et qui a pour type le *Polygala paucifolia*.

TRICOLEA. BOT. Pour *Thricolea*. *V.* THRICOLÉE.

TRICOLIE. *Tricolia*. MOLL. Genre proposé par Risso, qui l'a formé de deux espèces de Phasianelles.

TRICOMAIRE. *Tricomaria*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Hooker et Arnott qui lui assignent pour caractères: calice à cinq divisions, dont quatre sont glanduleuses à leur base; pétales plus longs que le calice, onguiculés, crénelés, inégaux et soyeux à la face postérieure; dix étamines toutes fertiles; filaments dilatés inférieurement et assemblés en tube; anthères glabres; trois styles; deux stigmates courts, en massue, obliquement troncato-tubuleux au sommet; un troisième plus court, rudimentaire et acuminé; trois ovaires unis en un seul trilobé; ils sont recouverts d'une pubescence soyeuse, de sorte que chaque lobe présente un fascicule dorsal, pennilliciforme, composé de poils plus ou moins longs et discolores.

TRICOMAIRE URSILLO. *Tricomaria ursillo*, Hook. et Arn. C'est un arbuste à feuilles opposées, presque sessiles, à rameaux spinescents vers le sommet où deux fleurs, quelquefois une seule, d'un rouge orangé, sont portées sur des pédoncules très-courts et bibractéolés. De l'Amérique méridionale.

TRICONDYLE. *Tricondyla*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, établi par Latreille sur un insecte de la Nouvelle-Guinée, rangé par Olivier avec les Cicindèles (*aptera*) et par Schoenherr avec les *Collyris*. Il appartient à la division des Cicindelètes, dont les espèces n'ont point de dent au milieu de l'échancrure du menton, dont les palpes maxillaires ne dépassent guère le labre, et où les labiales sont contiguës à leur naissance, avec le premier article grand, épais. Ce genre est maintenant distingué de ceux de Thérate et de Colliure composant avec lui cette division, par plusieurs caractères. Les Tricondyles sont aptères, leurs antennes sont filiformes et l'avant-dernier article des palpes labiales est le plus long de tous; le corselet est presque ovoïde, tronqué et rebordé aux deux extrémités; l'abdomen est ovalaire, rétréci vers sa base et un peu gibbeux postérieurement. Les trois premiers articles des tarses antérieurs sont dilatés dans les mâles; le troisième est prolongé obliquement au côté interne, en manière de lobe; le suivant, beaucoup plus petit et moins prolongé, est presque semblable.

TRICONDYLE BLEU. *Tricondyla cyanea*, Dej. Tout le corps de l'insecte est d'un bleu violet; les élytres sont profondément ponctuées, presque rugueuses dans leur moitié antérieure; les cuisses sont d'un rouge ferrugineux et les jambes noires. Taille, huit lignes et demie. De Java.

TRICONDYLUS. BOT. Ce genre établi par Knight et Salisbury dans la famille des Protéacées, a été ensuite réuni au genre *Lomatia*, de Robert Brown.

TRICOPHORE. OIS. *V.* CRINON.

TRICOPHYE. *Tricophya*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, tribu des Aléochariens, institué par le comte de Mannerheim. Il a pour caractères : antennes insérées entre les yeux, filiformes, à articles très-minces et capillaires, les deux premiers exceptés qui sont beaucoup plus gros et pres-

que globuleux; palpes maxillaires avancées, avec le pénultième article beaucoup plus grand que le dernier; corselet ovale, très-court et transverse. Partie de l'abdomen qui dépasse les élytres beaucoup plus courte que le reste du corps. Le type de ce genre est le Tricophye pilicorne; *Aleochara pilicornis*, Gyll. Il est noir, assez brillant, très-finement pointillé; les pieds et la base des antennes sont d'un brun testacé; celles-ci ont des soies très-menues à chaque articulation. On le trouve assez communément dans le nord de l'Europe, sous l'écorce des arbres.

TRICOQUE. *Tricoccus*. BOT. Se dit du fruit composé de trois coques.

TRICORYNE. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. flor. Nov.-Holl.*, p. 278) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe profondément divisé en six segments étalés, égaux et caducs; six étamines ayant leurs filets barbus en forme de pinceau, leurs anthères attachées par la base qui est échancrée; ovaire partagé en trois loges dispermes et soudées par la base au style filiforme; stigmate simple; trois péricarpes (carpelles séparés), en forme de massue, à une seule valve, et monospermes. Ce genre est placé dans la série naturelle, entre l'*Anthericum* et le *Cæsia;* il se compose de cinq espèces qui croissent dans la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes herbacées, à racine fibreuse, ordinairement vivace, à feuilles étroites comme celles des Graminées. Celles qui sont rameuses ont à la base des rameaux une stipule intérieure. Les fleurs sont en ombelle, dressées, jaunes, portées sur des pédicelles articulés avec le périanthe. Celui-ci, après la floraison, se roule en spirale et tombe bientôt. Les péricarpes simulent des noix couvertes de leur brou; ils sont réduits quelquefois à deux ou à un seul par avortement.

TRICOT. MOLL. Nom vulgaire du *Conus mercator*.

TRICRATUS. BOT. (L'Héritier.) Synonyme d'*Abronia*.

TRICTÉNOTOME. *Trictenotoma*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Gray qui le caractérise ainsi : antennes atteignant à peine la moitié des élytres, composées de onze articles, dont le premier en massue, le deuxième une fois moins long que le suivant, les autres jusqu'au huitième inclusivement de la même dimension, les trois derniers comprimés et en scie; mandibules robustes, un peu arquées, dentées intérieurement; palpes maxillaires allongées, presque aussi longues que les mandibules, avec leurs articles inégaux et le dernier dilaté à son extrémité; palpes labiales de moitié plus courtes, avec leurs articles égaux; corselet presque en parallélogramme, échancré antérieurement, avec ses angles antérieurs aigus et avancés; le bord latéral est dilaté dans son milieu en une petite épine; élytres allant en se rétrécissant, pointues à leurs angles huméral et sutural; corps épais; articles des tarses cylindriques.

TRICTÉNOTOME DE CHILEDREN. *Trictenotoma Chiledrenii*, Gray. Son corps est oblong, couvert en dessus d'un duvet jaunâtre, qui prend une teinte verdâtre en dessous; mandibules noires, ponctuées au côté externe; corselet brun, avec les bords latéraux noirs; écusson d'un noir brillant; élytres d'un noir brunâtre. Taille, trente lignes. De Java.

TRICTRAC. OIS. Nom vulgaire de la Draine. *Voyez* MERLE.

TRICUSPIDAIRE. INTEST. Nom donné par Rudolphi à un genre de Vers intestinaux qu'il a nommé depuis Triénophore. *V.* ce mot.

TRICUSPIDARIA. BOT. Ruiz et Pavon (*Syst. Fl. Peruv.*, p. 112, et *Prodr.*, tab. 36) ont fondé sous ce nom un genre de la Polyandrie Trigynie, et qui a été placé dans la petite famille des Élæocarpées. Il offre les caractères suivants : calice à cinq dents; corolle à cinq pétales tricuspidés : torus annulaire, glanduleux, à dix faces; quinze anthères mutiques, déhiscentes par le sommet; capsule triloculaire, à trois valves qui portent les cloisons sur leur milieu; graines peu nombreuses. Le *Tricuspidaria dependens*, Ruiz et Pavon, *loc. cit.*, *Tricuspis dependens*, Pers., est un arbre d'environ vingt-cinq pieds de haut, qui croît dans les grandes forêts et aux lieux inondés du Chili. Les feuilles sont opposées, ovales-oblongues, dentées en scie. Ses fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires et solitaires.

TRICUSPIDE. *Tricuspis*. BOT. C'est-à-dire pourvu de trois pointes.

TRICUSPIS. BOT. Persoon (*Syn.*, 2, p. 9) a ainsi altéré le nom du genre *Tricuspidaria* de Ruiz et Pavon. Palisot de Beauvois, dans son Agrostographie, p. 77, tab. 15, f. 10, a donné le nom de *Tricuspis* à un genre de Graminées fondé sur le *Poa cœrulescens* de Michaux, et sur une autre espèce de la Caroline. Le *Windsoria*, de Nuttall, paraît être le même genre. Ses caractères consistent dans la lépicène à deux valves naviculaires, renfermant cinq à sept fleurs; la valve inférieure de la glume terminée par deux dents, mucronée au milieu du sommet; la supérieure tronquée, un peu échancrée; les écailles hypogynes, frangées et tronquées; le style bifide; la caryopse surmontée de deux cornes.

TRICYCLA. BOT. (Cavanilles.) Synonyme de *Bugainvillea*, Commerson.

TRICYRTIDE. *Tricyrtis*. BOT. Genre de la famille des Mélanthacées, établi par Wallich qui lui assigne pour caractères : périgone corollin, hexaphylle, à folioles subunguiculées, soudées en cloche à leur base, les trois extérieures gibbeuses; six étamines insérées à la base des folioles du périgone; anthères versatiles; ovaire oblong et triloculaire; plusieurs ovules disposés sur un seul rang, dans chaque loge; six stigmates en crochet. Le fruit consiste en une capsule prismatique, triloculaire, loculicido-trivalve au sommet; les semences sont fortement imbriquées à l'angle central des loges; elles ont une forme ovale; leur test est noir, rugueux, assez lâche.

TRICYRTIDE TACHETÉE. *Tricyrtis maculata*, Wall.; *Compsanthus maculatus*, Spr.; *Compsoa maculata*, Don. C'est une plante herbacée, velue; sa tige est rameuse et feuillée; les feuilles sont amplexicaules, cordées et acuminées; les fleurs sont terminales, pédonculées, blanches, tachetées de pourpre. Du Népaul.

TRIDACNE. *Tridacna.* CONCH. Genre de la famille des Tridacnées, que Blainville, dans son Traité de Malacologie, caractérise de la manière suivante : animal; corps assez épais; les bords renflés et lobés du manteau adhérents et réunis dans presque toute la circonférence, de manière à n'offrir que trois ouvertures; la première en bas et en avant pour la sortie du pied, la deuxième en haut et en arrière pour la cavité branchiale; la troisième, beaucoup plus petite, au milieu du bord dorsal ou supérieur pour l'anus; deux paires d'appendices labiaux extrêmement grêles et presque filiformes, au milieu desquels est un orifice buccal fort petit; branchies allongées, étroites, la supérieure beaucoup plus que l'inférieure, réunies entre elles dans presque toute leur longueur. Un très-gros muscle adducteur médian et presque dorsal, analogue du postérieur des autres Bivalves et réuni avec un muscle rétracteur du pied encore plus considérable; le muscle adducteur antérieur nul ou rudimentaire; masse musculaire abdominale considérable, donnant issue comme d'un calice à un gros faisceau de fibres musculaires byssoïdes. Coquille épaisse, solide, assez grossière, irrégulière, triangulaire, plus ou moins inéquilatérale, et placée sur les côtés de l'animal, de manière que le dos de l'animal correspond au bord libre des valves, ce qui le met dans une position renversée, relativement à la coquille; l'extrémité buccale ou antérieure du côté du ligament; sommets inclinés en arrière; charnière dissemblable, tout à fait en avant d'eux; une dent lamelleuse præcardinale et deux dents latérales écartées sur la valve gauche, correspondantes à deux dents lamelleuses præcardinales, et à une latérale écartée de la valve droite; ligament externe, antérieur, allongé; une grande impression musculaire submédiane, bifide, presque marginale, et souvent peu sensible; une autre antérieure beaucoup plus petite, moins marquée et peu distincte de l'impression palléale. On ne connaît point encore un grand nombre d'espèces dans le genre Tridacne; toutes sont marines, et habitent les mers intertropicales. L'une d'elles acquiert un volume gigantesque, quelquefois tel qu'on peut la considérer comme la plus grande de toutes les Coquilles connues. La Coquille qui sert de bénitier dans l'église de Saint-Sulpice est surpassée en grandeur par quelques autres répandues en Italie. Une seule espèce a été reconnue fossile.

TRIDACNE GIGANTESQUE. *Tridacna gigas*, Lamk.; *Chama gigas*, Lin., Gmel., p. 3299; Rumph, Mus., tab. 43, fig. B. Chemnitz, Conch., t. VII, tab. 49, fig. 495; Encycl., pl. 233, fig. 1. Le plus grand individu connu pèse, dit-on, plus de 500 livres. Risso (Hist. nat. des princip. prod. de l'Europe mérid., page 328) dit que l'on trouve cette Coquille fossile dans les terrains tertiaires des environs de Nice.

TRIDACNÉES. CONCH. On trouve cette famille établie pour la première fois sous ce nom dans l'ouvrage de Lamarck (Anim. sans vert.). Elle est une imitation de celle proposée antérieurement par Cuvier (Règne Animal) sous le nom de Bénitiers; dans l'un et l'autre auteur, cette famille est composée des deux genres Tridacne et Hipoppe. *V.* ces mots.

TRIDACOPHYLLIE. *Tridacophyllia.* ZOOPH. Genre de l'ordre des Méandrinées, dans la division des Polypiers pierreux lamelliformes, institué par Blainville. Les animaux sont actiniformes, confluents, très-déprimés, élargis et épanouis sur les bords, avec une bouche centrale tuberculée, sans traces de tentacules, contenus dans des loges profondes, irrégulières, foliacées sur les bords, garnies de lamelles irrégulièrement réunies, formant un polypier non poreux, turbiné, fixé par le sommet.

TRIDACOPHYLLIE LAITUE. *Tridacophyllia Lactuca*, Blainv.; Pavone Laituë, Lam. Lamelles d'une ténuité extrême, appliquées et prenant la forme d'une Laituë; ses parois en cornet forment de vastes et irrégulières cavités, au fond desquelles se trouvent les centres des Polypes. Ils ont la bouche ovalaire, un peu tuberculeuse, entourée d'une belle couleur verte, glacée de jaune, passant vers le sommet au rouge-brun. Dans l'île de Vanikoro.

TRIDACTYLE. *Tridactylus.* INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Sauteurs, établi par Olivier, et ne différant des Courtillières que par les jambes postérieures qui, au lieu d'être terminées par un tarse conformé comme à l'ordinaire, portent à sa place des appendices mobiles, étroits, crochus et en forme de doigts. Les caractères de ce genre sont : antennes assez courtes, composées de dix ou douze articles distincts, presque moniliformes; mâchoires terminées par une pièce cornée, dentée; celle-ci recouverte par une autre pièce voûtée, de consistance membraneuse; lèvre quadrifide; trois ocelles peu apparents; corps un peu cylindrique; corselet aussi large que long; élytres et ailes horizontales; abdomen terminé par quatre appendices; pas de tarière dans les femelles; pattes antérieures propres à fouir; leurs jambes munies d'épines à leur extrémité seulement; leurs tarses de trois articles insérés à l'extrémité de la jambe, et susceptibles de se cacher dans un sillon qui se trouve à la partie postérieure de la jambe; jambes intermédiaires comprimées, presque ovales, se rétrécissant vers l'extrémité; leurs tarses conformés comme les antérieurs; cuisses postérieures fortes, propres à sauter; leurs jambes allongées, grêles, quadrangulaires; leur côté supérieur un peu échancré, dentelé, dilaté vers l'extrémité qui est couverte de quelques lames écailleuses, très-serrées contre la jambe; leur extrémité portant, au lieu de tarse, deux ou cinq appendices mobiles. Les Tridactyles sont de petits Orthoptères, qui vivent dans les sables humides, au bord des rivières; ils creusent des trous et sillonnent le sable comme les Courtillières. Un entomologiste distingué de Lyon, Foudras, a publié en 1829 une brochure intitulée : Observations sur le Tridactyle panaché. L'auteur a trouvé cette espèce en grande abondance sur les bords du Rhône; il en donne une description détaillée, avec une figure accompagnée de traits représentant toutes les parties grossies. Son travail est surtout précieux par les observations qu'il a faites sur les mœurs de ces petits insectes. Ce genre a été divisé en deux sections, selon que les jambes postérieures se terminent par cinq appendices ou par deux. La première section correspond au genre Tridactyle

proprement dit, et la seconde au genre *Xya* d'Illiger. C'est à celle-ci qu'appartient le TRIDACTYLE PANACHÉ, *Tridactylus variegatus*, Illig., Latr., Foudras, Obs., etc., fig. 1-2. On la trouve en Europe.

TRIDACTYLE. OIS. (Lacépède.) Synonyme de Turnix. *V.* ce mot.

TRIDACTYLES OU TRIMÈRES. INS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, désigne ainsi la vingt-deuxième famille des Coléoptères, contenant les genres Dasycère, Eumorphe, Eudomyque, Scymne et Coccinelle.

TRIDACTYLINA. BOT. L'une des sections du genre *Pyrethrum*, de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides. *V.* PYRÈTHRE.

TRIDAX. BOT. Le genre établi sous ce nom par Linné est, selon R. Brown (*Trans. soc. Linn.*, XII, p. 103), le même que celui qui a été proposé plus tard sous celui de *Balbisia*.

TRIDENS. BOT. Genre proposé par Rœmer et Schultes, pour quelques espèces de *Poa*.

TRIDENTEA. BOT. Genre proposé par Haworth, pour le *Stapelia grandiflora*. *V.* STAPÉLIE.

TRIDESMIDE. *Tridesmis*. BOT. Genre de la famille des Hypéricacées, établi par Spach qui lui assigne pour caractères : sépales dressés et persistants; pétales décidus, accompagnés d'un appendice à trois lobes; squames subulées, hypogynes et très-petites; androphores liguliformes, filamentifères vers le milieu; anthères non glanduleuses; ovaire à loges multiovulées; styles filiformes; stigmates bilobés et frangés; capsule ligneuse, polysperme, à valves planiuscules, bifides au sommet, à cloisons épaisses et placentifères; pédoncules axillaires ou latéraux, uniflores et souvent fasciculés.

TRIDESMIDE FAUX OCHNA. *Tridesmis Ochnoides*, Sp. C'est un arbre à rameaux grêles, dont l'écorce est grisâtre et rugueuse; les feuilles sont glabres, oblongues ou elliptiques, acuminées, pétiolées; les ombelles sont simples, chargées de deux à six fleurs blanches, striées de veinules brunâtres. Des Moluques.

TRIDESMIS. BOT. Le genre établi sous ce nom par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 706) a été réuni au genre *Croton*.

TRIDIE. *Tridia*. BOT. Genre attribué à la famille des Élatinées, par le professeur Korthals. Caractères : calice partagé en cinq folioles ovales, aiguës, imbriquées, dont les extérieures sont un peu plus grandes; corolle composée de cinq pétales hypogynes, alternant avec les folioles du calice; dix étamines hypogynes, un peu plus courtes que les pétales; filaments filiformes et libres; anthères introrses, biloculaires, subglobuleuses-didynames, longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, sessile, subtrigone, uniloculaire; ovules disposés sur deux rangs, dans trois placentaires suturaux; trois styles cylindriques, surmontés de stigmates subcapités. Le fruit est une capsule ovato-subtrigone, uniloculaire, membraneuse, trivalve, portant les semences sur les bords; celles-ci sont oblongues et à côtes transversales.

TRIDIE DES INDES. *Tridia Indica*. C'est une plante herbacée, haute de six pouces au plus; la tige est dressée, ordinairement tétragone; les feuilles sont opposées, cordées, sessiles, à cinq nervures; les fleurs sont axillaires. De Sumatra.

TRIDIGITÉE (FEUILLE). BOT. Une feuille composée de trois folioles sessiles au sommet d'un pétiole commun est dite Tridigitée; telles sont celles d'un grand nombre d'*Oxalis*.

TRIDIGITÉS. INS. (Latreille.) Synonyme de Trimères. *V.* ce mot.

TRIDONTIER. *Tridontium*. BOT. Genre de Mousses de la famille des Bryacées, que Hooker caractérise ainsi : coiffe mitriforme, fendue d'un côté; sporange terminal, turbiné, égal à sa base; opercule décidu, en bec allongé; columelle incluse; péristome à seize dents simples, allongées, garnies chacune de trois soies articulées. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce qui se trouve dans les parties baignées de la terre de Van Diémen.

TRIDOPHYLLUM. BOT. Necker appelait ainsi un genre qu'il formait des espèces de Potentilles qui ont les feuilles trifoliées.

TRIDRIS ET TRIODRIS. BOT. Noms sous lesquels Du Petit-Thouars a mentionné son *Dryopeia tripetaloïdes* (Orchidées des îles australes d'Afrique, tab. 3).

TRIE. OIS. Nom vulgaire du Mauvis. *V.* MERLE.

TRIENCÉPHALE. ZOOL. *V.* ACÉPHALE.

TRIÉNOPHORE. *Triænophorus*. INTEST. Genre de l'ordre des Cestoïdes, ayant pour caractères : corps allongé, déprimé, subarticulé; bouche bilabiée; lèvres armées chacune de deux aiguillons à trois pointes. Ce genre, qui ne renferme qu'une espèce, se distingue facilement parmi ceux qui composent l'ordre des Cestoïdes. On n'a encore trouvé les Triénophores que dans quelques Poissons, tantôt libres dans le canal intestinal, tantôt renfermés dans des kystes contenus eux-mêmes dans les viscères de l'abdomen. La longueur de ces vers varie d'un pouce à deux pieds; leur largeur d'une demi-ligne à une ligne et demie; la tête, toute d'une venue avec le corps, est aplatie, presque carrée, tronquée en avant; la bouche a deux lèvres : l'une supérieure, l'autre inférieure, armées chacune de deux aiguillons à trois pointes, ressemblant en quelque sorte à un trident; le corps est aplati ou un peu cylindroïde, plus étroit à sa partie antérieure, qui conserve le même diamètre, transversal dans une grande partie de son étendue. Pendant la vie, cette partie du corps se renfle de place en place et devient alors noduleuse; la partie postérieure, plus large, est plutôt ridée transversalement que véritablement articulée; ses bords sont crénelés. C'est sur cette dernière portion que sont situés les ovaires qui ont la forme d'un petit sac arrondi et sont rangés sur une ligne longitudinale; ils contiennent une grande quantité d'œufs ovales. L'espèce unique porte le nom de *Triænophorus noduiosus*.

TRIENTALE. *Trientalis*. BOT. Genre de la famille des Primulacées et de l'Heptandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice à sept folioles lancéolées, persistantes; corolle rotacée, divisée profondément en sept lobes ovales-lancéolés; sept étamines à filets capillaires; ovaire surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate capité; baie sèche, globuleuse, déhiscente par ses sutures, à une seule loge renfer-

mant plusieurs graines attachées à un placenta libre.

TRIENTALE D'EUROPE. *Trientalis Europæa*, L. C'est une petite plante à racines vivaces, fibreuses, à tige haute de trois à six pouces, dressée, presque nue dans sa partie inférieure, garnie dans sa partie supérieure de feuilles au nombre de cinq à huit, lancéolées, rapprochées et formant une sorte de verticille. Les fleurs sont blanches, solitaires au sommet d'un à trois pédicelles qui naissent dans les aisselles des feuilles supérieures. Cette plante croît dans les forêts des contrées septentrionales de l'hémisphère arctique.

TRIENTOME. *Trientoma*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Tentyrides, institué par Solier pour un insecte récemment apporté de l'île de Cuba, qui offre pour caractères distinctifs : antennes courtes, dont le premier article est subglobuleux, les deuxième et troisième coniques, les sept suivants très-courts, submonoliformes, les neuvième et dixième un peu plus longs que les autres, le dernier subglobuleux, plus petit que le pénultième; tête fortement trilobée antérieurement, avec le lobe intermédiaire formé par l'épistome, plus avancé que les autres, rectangulaire, tronqué carrément, sillonné transversalement à la partie inférieure, très-long et assez profond; yeux transverses, légèrement couverts dans leur milieu par une saillie du bord postérieur de la tête; mandibules courtes, épaisses, bidentées à leur extrémité, avec une forte dent en dessus; palpes maxillaires grêles : le deuxième article assez long, mince à la base et fortement renflé en massue à l'extrémité, le troisième court, en massue, le dernier peu élargi, en cône renversé et plus long que le pénultième; palpes labiales filiformes avec leur dernier article cylindrique; corselet convexe, subrectangulaire, fortement transverse; écusson entièrement caché; élytres marginées à la base, jusqu'à la suture; corps convexe, subcylindrique; les quatre jambes antérieures courtes et triangulaires; tarses antérieurs et intermédiaires à articles très-courts, allant en diminuant de largeur du premier au dernier.

TRIENTOME DE VARVAS. *Trientoma Varvasi*, Sol. Il est noir, subcylindrique; sa tête est faiblement ponctuée; corselet très-faiblement ponctué; élytres lisses, avec une ligne de points interrompus, n'atteignant ni la base, ni l'extrémité, et située au-dessous de la carène; abdomen lisse ou à peine ponctué dans son milieu; pattes et antennes d'un rouge obscur. Taille, trois lignes.

TRIFIDE. *Trifidus*. BOT. Se dit d'un organe quelconque, lorsqu'il est divisé en trois au delà de moitié.

TRIFOLIASTRUM. BOT. L'une des sections du genre *Trifolium*, de la famille des Légumineuses. *V.* TRÈFLE.

TRIFOLIÉES. BOT. *V.* LÉGUMINEUSES.

TRIFOLIOLÉ. *Trifoliolatus*. BOT. On distingue par cette modification de l'épithète, la feuille composée dont deux des folioles sont opposées base à base et la troisième terminale, articulée au-dessus des deux autres.

TRIFOLIUM. BOT. *V.* TRÈFLE.

TRIFORME. *Triformis*. BOT. La calathide est Triforme quand elle offre la réunion de trois sortes de fleurs qui diffèrent par leur forme.

TRIFURCARIA. BOT. Ce genre, de la famille des Iridées, proposé par Herbert, ne paraît pas différer du genre *Halocallis*, établi par le même botaniste.

TRIFURCARIUM. BOT. L'une des sections du genre *Arthrostemma*, fondé par Pavon, dans la famille des Mélastomacées.

TRIGAME. *Trigamus*. BOT. Cassini donne l'épithète de Trigame à la calathide quand elle se compose de trois sortes de fleurs différentes par le sexe.

TRIGEMMA. BOT. L'un des genres établis par Salisbury, aux dépens du grand genre *Erica*, de Linné, et dont l'admission dans la méthode est encore contestée par la plupart des botanistes.

TRIGLE. *Trigla*. POIS. Genre de Poissons Osseux Acanthoptérygiens à joues cuirassées, de la deuxième famille de la Méthode de Cuvier. Le genre Trigle est caractérisé par des sous-orbitaires recouvrant une partie plus ou moins grande de la joue, et s'articulant avec le préopercule; sept rayons épineux et libres occupent le devant de la dorsale, et les rayons sont libres sous la pectorale; leur tête a la forme d'un parallélipipède; les dents sont en velours aux mâchoires et au-devant du vomer. Un bruit sourd que font entendre ces Poissons leur a valu le nom de *Grondins*. Les quatre espèces des mers d'Europe sont le Rouget commun, *Trigla pini*, Bloch, pl. 355, à chair délicate, et le Rouget camard, *Trigla lineata*, L. et Bloch, pl. 35; le Perlon, *Trigla Hirundo*, Bloch, pl. 60, et le Petit Perlon, *Trigla pœciloptera*, Cuv., Pois., t. IV, p. 47, qui est aussi de l'océan Atlantique. Un grand nombre d'espèces étrangères doivent être jointes à celles qui viennent d'être indiquées. Cuvier place comme sous-genres des Trigles les Prionotes, les Malarmats, les Dactyloptères et les Céphalacanthes, de Lacépède; ces derniers ne diffèrent des Dactyloptères que par l'absence complète des nageoires surnuméraires qui servent d'ailes. La seule espèce connue est le *Gasterosteus spinarella*, de Linné, qui vit à Surinam, et que l'on a cru longtemps originaire des Indes.

TRIGLIDES. POIS. Nom proposé par Risso, dans le tome III, p. 392, de son Histoire naturelle de Nice, pour sa onzième famille de Poissons, caractérisée par un corps conique; une tête cubique, cuirassée; deux nageoires dorsales distinctes; un opercule avec un préopercule; les épaules et l'occiput souvent hérissés d'une sorte d'aiguillon. Cette famille renferme le genre Trigle (*Trigla* des auteurs), les Malarmats et les Dactyloptères.

TRIGLOCHIN. BOT. Vulgairement *Troscart*. Genre de la famille des Alismacées et de l'Hexandrie Trigynie, L., offrant les caractères suivants : périgone à six divisions presque égales, dont les trois intérieures sont pétaloïdes; six étamines très-courtes; ovaires soudés entre eux, au nombre de trois ou six, à stigmates sessiles; autant de coques droites et monospermes. Les espèces qui constituent ce genre sont au nombre de douze environ, et sont réparties dans les diverses régions du monde. On en trouve en Europe, en Amérique, en Asie et à la Nouvelle-Hollande. Ce sont de petites plantes herbacées, marécageuses, à feuilles radicales linéaires, longues, du milieu desquelles naissent

des hampes qui soutiennent des épis de fleurs petites, verdâtres ou un peu rougeâtres. Le *Triglochin palustre* est commun dans les marais et les prairies humides de l'Europe.

TRIGLOSSUM. BOT. Fischer, dans le Catalogue du jardin de Gorenki (1812), a établi sous ce nom un genre de la famille des Graminées, qui a été réuni au genre *Arundinaria*, de Richard.

TRIGONA. MOLL. Mégerle, dans son nouveau Système de Conchyliologie, propose ce nom pour un genre qui aurait pour type les *Venus tumescens* et *Venus radiata*, L.

TRIGONALYDE. *Trigonalys*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Mutillaires, institué par Westwood qui le caractérise de la manière suivante : tête grande et plane, plus large antérieurement; mandibules fortes et tridentées; palpes allongées; antennes aussi longues que la tête et le corselet, grêles, filiformes, plus minces vers l'extrémité, composées de vingt-quatre articles; corselet ovale; abdomen convexe antérieurement, atténué en arrière, à peine pédonculé; ailes ayant une cellule marginale; quatre cellules submarginales ou cubitales, dont la première plus grande, la deuxième triangulaire-allongée, la troisième petite, recevant la seconde nervure récurrente; pieds grêles; tarses simples.

TRIGONALYDE NOIRE ET BLANCHE. *Trigonalys melanoleuca*, Westw. Elle est noire, ponctuée, subpubescente; le sommet et les côtés de la tête, ainsi que deux petites taches sur le derrière de cet organe, la partie postérieure du corselet, la base de l'abdomen sont blancs; le milieu des ailes antérieures est brun. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

TRIGONE. *Trigona*. INS. Hyménoptères; Latreille a établi ce genre aux dépens du grand genre *Apis*, de la famille des Mellifères, et il lui assigne pour caractères : antennes vibratiles, filiformes, dont le deuxième article est globuleux, plus petit que le troisième qui est conique; lèvre inférieure presque cylindrique, de la longueur de la moitié du corps; mandibules très-profondément dentelées; abdomen triangulaire; cellule radiale des ailes étroite et allongée; cellules cubitales au nombre de quatre : la deuxième fort rétrécie vers la radiale et fort élargie vers le disque, recevant la première nervure récurrente; trois cellules discoïdales complètes; une dent à la base du premier article des tarses postérieurs; tous les crochets bifides.

TRIGONE AMALTHÉE. *Trigona amalthea*, Latr.; *Apis amalthea*, Fab. Son corps est noir et couvert de longs poils; ses antennes sont noires à la base et fauves à l'extrémité; ses ailes sont d'un brun violet, avec leur extrémité plus pâle. Taille, six lignes. Du Brésil.

TRIGONÉES. MOLL. Famille établie par Lamarck; elle est essentiellement caractérisée par des dents cardinales lamelliformes, striées transversalement; elle se compose des genres Trigonie et Castalie. *V.* ces mots.

TRIGONELLE. *Trigonella*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées-Trifoliées, et de la Diadelphie Décandrie, L., offrant les caractères suivants : calice campanulé, quinquéfide; corolle papilionacée, ayant la carène très-petite, les ailes et l'étendard un peu ouverts, et simulant une corolle à trois pétales; dix étamines diadelphes; style simple, relevé et terminé par un stigmate simple; gousse oblongue, comprimée ou cylindrique, acuminée, polysperme. Le genre *Trigonella* renferme un grand nombre d'espèces dont plusieurs avaient été placées dans les genres *Trifolium* et *Melilotus*, ou qui formaient des genres particuliers, sous les noms de *Fœnumgrecum*, *Buceras* et *Falcatula*, proposés par Tournefort, Mœnch et Brotero. La plupart de ces espèces croissent dans les différentes contrées de la région méditerranéenne.

TRIGONELLE FENUGREC. *Trigonella Fœnumgrecum*, L., vulgairement Sénégré. Sa tige est droite, simple, garnie de feuilles à folioles obovées, obscurément dentées ou crénelées; ses fleurs sont jaunes, pâles, presque sessiles et axillaires; les gousses sont longues, un peu aplaties et arquées, terminées par une longue pointe, contenant plusieurs graines presque rhomboïdales, jaunâtres, douées d'une odeur très-forte. La farine de ces graines a été autrefois employée en médecine comme émolliente. Europe méridionale.

TRIGONELLITE. FOSS. Parkinson a nommé ainsi des corps fossiles d'une nature singulière, que l'on trouve quelquefois logés par paires dans la première chambre des Ammonites. Ils ont environ dix-huit lignes de longueur sur trois pouces de large et une ligne seulement d'épaisseur, légèrement convexes d'un côté et garnis de tubercules, concaves de l'autre côté et marqués de stries transversales, se séparant suivant leur longueur et formant deux moitiés qui, chacune, ressemblent assez à une valve de Vénus. Parkinson a nommé ces fossiles *Trigonellites lata*, Org. ram., 3, t. 15, f. 9 et 12. On les trouve dans les Oolithes brunes, près Dancevoir-sur-Aube, département de la Haute-Marne. Voltz prétend que ces fossiles problématiques sont des opercules en rapport avec le pied ou l'organe à l'aide duquel les animaux qui habitaient les Ammonites, se mouvaient sur le fond de la mer. Le pied compacte et coriace du Nautile perlé, figuré par Owen, dans sa pl. 3, fig. 1, rappelle, par sa forme, les valves des Trigonellites; mais il est dépourvu d'appendices calcaires.

TRIGONIDIER. *Trigonidium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : périgone campanulé, à folioles externes égales, semi-herbacées et soudées par leur base en forme de coupe trigone; folioles internes pétaloïdes, de moitié plus petites que les externes et veinées; labelle petit, trilobé, charnu vers le milieu, articulé par sa base au gynostème; celui-ci libre, petit et demi-cylindrique; anthère uniloculaire; quatre masses polliniques cohérentes, les dorsales fort petites; glandules triangulaires, de même que le stigmate qui est fort petit.

TRIGONIDIER OBTUS. *Trigonidium obtusum*, Lindl. C'est une plante épiphyte, herbacée, à pseudobulbes grands, ovalaires, un peu pyriforme et strié longitudinalement; il s'en élève au sommet deux feuilles oblongues, ovalaires, acuminées, d'un vert brillant; la hampe naît de la base du pseudobulbe qui est entourée de spathes brunâtres et laciniées; elle est haute de six à huit pouces, noduleuse et uniflore. Les sépales sont

d'un vert jaunâtre à la base, fauves au sommet; les pétales ou les folioles internes du périanthe, sont blancs avec le sommet orangé; le labelle est varié de blanc, d'orangé et de verdâtre; il dépasse la longueur des pétales et n'égale que la moitié de celle des sépales; le gynostème et les masses polliniques sont orangés. De Démerary.

TRIGONIE. *Trigonia*. BOT. Genre établi par Aublet et rapporté, tantôt à la Décandrie Monogynie de Linné, tantôt, et avec plus de raison, à la Monadelphie. Voici quels sont ses caractères : calice persistant, divisé plus ou moins profondément en cinq lobes un peu inégaux. Cinq pétales inégaux : le supérieur dressé, grand, concave, muni extérieurement au-dessus de sa base d'une gibbosité assez prononcée; les latéraux assez petits, plans; les inférieurs, inéquilatéraux, en forme de carène et connivents. Dix ou douze étamines excentriques, opposées aux pétales inférieurs; filets réunis en un tube fendu longitudinalement du côté antérieur, inégaux, les deux latéraux souvent stériles : anthères insérées par le dos, divisées en deux loges qui s'ouvrent longitudinalement par leur face interne. Deux ou quatre glandes situées à la base de l'ovaire, opposées au pétale supérieur. Ovaire libre, divisé en trois loges pluriovulées. Style terminé par un stigmate trilobé. Ovules attachés sur deux rangs, dans l'angle interne des loges. Capsule trigone, triloculaire, s'ouvrant par le milieu des loges en trois valves dont les bords, repliés en dedans, forment les cloisons. Graines laineuses, attachées à un axe central trigone; tégument peu épais; périsperme charnu; embryon central, droit, placé dans le sens transversal de la graine; radicule petite; cotylédons grands, arrondis, aplatis. Les *Trigonia* sont des arbrisseaux dont les rameaux flexibles entourent les arbres plus élevés et forment des lianes élégantes. Leurs feuilles sont opposées, munies de stipules entières. Leurs fleurs sont disposées en grappes axillaires ou en panicules terminales. Ce genre comprend plusieurs espèces, toutes originaires de l'Amérique tropicale, savoir : *Trigonia villosa*, Aubl.; *lævis*, Aubl.; *sericea*, Kunth; *mollis*, DC.; *nivea*, Camb.; *pubescens*, Camb.; *cepo*, Camb.; *Crotonoides*, Camb. C'est à cette dernière espèce que l'on doit rapporter le *Croton eriospermum*, Lamk. Les affinités du *Trigonia* sont très-difficiles à établir. L'auteur du *Genera Plantarum* l'avait placé à la suite des Malpighiacées, Kunth l'a réuni aux Hippocratéacées.

TRIGONIE. *Trigonia*. MOLL. Les coquilles de ce genre que plusieurs auteurs ont placé dans la famille des Arcacées, et que Lamarck a fait type d'une famille nouvelle, sous le nom de Trigonies, sont remarquables par leur forme presque toujours triangulaire; elles se reconnaissent aussi à l'épaisseur de leur test et à la disposition toute particulière de la charnière. Comme le plus grand nombre des espèces n'est connu qu'à l'état fossile et engagées dans des gangues dures, de manière qu'il devient presque toujours impossible d'en examiner la charnière, l'épaisseur de la coquille peut être d'un grand secours pour empêcher de la confondre avec d'autres d'une forme à peu près semblable, mais qui, ayant le test très-mince, appartiennent, selon toutes les vraisemblances, au genre Pholadomie. Les caractères génériques sont exprimés de la manière suivante : animal subtrigone, ovalaire, aplati, à pied sécuriforme, à manteau dépourvu de siphons, et ouvert dans tout son pourtour, si ce n'est au bord dorsal. Coquille équivalve, inéquilatérale, trigone, quelquefois suborbiculaire. Dents cardinales oblongues, aplaties sur les côtés, fort saillantes, divergentes, sillonnées transversalement, dont deux sur la valve droite, sillonnées de chaque côté, et quatre sur l'autre valve sillonnées d'un seul côté. Ligament extérieur marginal. Quoique l'on trouve vivante une espèce de Trigonie, il est fort surprenant qu'on n'en cite aucune fossile dans les terrains tertiaires : toutes appartiennent aux terrains secondaires, où elles sont quelquefois répandues en grande abondance.

TRIGONIE PECTINÉE. *Trigonia pectinata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 63, n° 1; *Trigonia marginata, ibid.*, Ann. du Mus., t. IV, pl. 67, fig. 2; Blainville, Malac., pl. 70, fig. 1, 1 a. Coquille rarissime, trouvée à l'île de King. Elle est la seule espèce vivante connue.

TRIGONIE A CÔTES. *Trigonia costata*, Sow., Min. conch., tab. 85; Lamarck, Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 8; Encyclop., pl. 238, fig. 1, a, b; Knorr, Pétrif., part. 2, B, 1, a, pl. 17, fig. 7. Coquille élégante, commune dans les argiles du Havre, et assez fréquente dans l'oolithe ferrugineuse de Caen.

TRIGONIME. *Trigonima*. MOLL. Genre fort incertain, proposé par Raffinesque, dans le Journal de Physique, 1819, pour une Coquille qu'il dit cloisonnée, ce qui paraît fort peu probable d'après la caractéristique qu'il en donne.

TRIGONIS. BOT. Ce genre, de Jacquin, a été réuni au genre *Cupania*.

TRIGONOBATE. *Trigonobatus*. POIS. Nom proposé par Blainville pour un sous-genre démembré des Raies, *Rayæ*, parmi les Poissons cartilagineux. Le type de ce genre est la Pastenague.

TRIGONOCAPSA. BOT. L'une des sections du genre *Sonerila*, de Roxbourg, qui fait partie de la famille des Mélastomacées.

TRIGONOCARPUM. BOT. Genre de plantes fossiles trouvé par Brongniard, dans les Schistes argileux, et dont les caractères ont pu être tracés de la manière suivante : fruit trigone, déprimé, ombiliqué au sommet par une cicatrice qui indique des vestiges du périgone; chacune des faces offre vers le milieu une suture longitudinale. Brongniard rapporte cette plante à la famille des Scytominées.

TRIGONOCARPUS. BOT. Le genre figuré sous ce nom dans le *Fl. Flum.*, IV, t. 15, paraît devoir être réuni au genre *Cupania*, de Plumier, qui fait partie de la famille des Labiatées.

TRIGONOCÉPHALE. *Trigonocephalus*. *V.* CRASPÉDOCÉPHALE.

TRIGONODACTYLE. *Trigonodactyla*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Dejean, qui lui assigne pour caractères : les trois premiers articles des tarses élargis et triangulaires, le quatrième profondément

bilobé et le cinquième allongé; corps aplati; corselet un peu cordiforme. Le reste des caractères se rapporte à ceux du genre Brachine. On ne connaît encore de ce genre que deux espèces :

Trigonodactyle a grosse tête. *Trigonodactyla cephalotes*, Dej. Il est entièrement d'un brun rougeâtre, plus clair sur les élytres qui ont près de la suture une tache oblongue et brune; elles sont couvertes de stries fortement ponctuées, de même que les côtés du corselet. Taille, trois lignes et demie. Des Indes et de Madagascar.

Trigonodactyle terminé. *Trigonodactyla terminata*, Dej. Il est d'un roux obscur sur la tête et l'abdomen, plus pâle sur le corselet; les élytres sont d'un jaune roussâtre, avec l'extrémité noire; les pattes sont de la couleur des élytres qui sont couvertes de stries ponctuées. Taille, quatre lignes. Du Sénégal.

TRIGONODÈRE. *Trigonoderus*. ins. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidiens, institué par Westwood, avec les caractères suivants : antennes filiformes, grêles, composées de treize articles; tête grande, un peu plus large que le corselet, légèrement convexe; corselet allongé, fortement rétréci antérieurement; écusson ovalaire; abdomen ovale, plus court que le corselet; pattes simples, les trois premiers articles des tarses courts.

Trigonodère gentil. *Trigonoderus pulcher*, Walk. Il est d'un vert bronzé; ses antennes sont noires; son corps est cuivreux; ses pattes sont roussâtres; ses ailes antérieures ont une tache presque linéaire brune. Taille, deux lignes et demie. Europe.

TRIGONOMÉTOPE. *Trigonometopus*. ins. Diptères; genre de la famille des Musciens, groupe des Psilomyites, établi par Macquart, avec les caractères suivants : tête allongée, triangulaire; front déprimé; premier article des antennes assez long, le second comprimé, conique et pointu; style nu; abdomen comprimé; jambes intermédiaires terminées par deux pointes.

Trigonométope a front jaune. *Trigonometopus flavifrons*. Il est entièrement noir, à l'exception du front et de l'extrémité du premier anneau de l'abdomen qui sont d'un jaune pâle; ailes limpides. Taille, trois lignes. Europe.

TRIGONOMITES. ins. Nom donné à un groupe d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, offrant pour caractères généraux : le dernier article des palpes labiales sécuriforme; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; les crochets des tarses sans dentelures. Ce groupe comprend les genres *Trigonotoma*, Dej.; *Myas*, Zieg.; *Lesticus*, Dej.; *Catadromus*, Macl.

TRIGONOPHYLLUM. bot. Le genre institué sous ce nom par Gaudin, dans la famille des Saxifragiées, ne paraît pas différer du genre *Saxifraga*, de Linné.

TRIGONOSCÉLIDE. *Trigonoscelis*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Pimélites, établi par Solier, qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, dont le dernier article, bien détaché du pénultième, est plus petit que lui; tête subhorizontale, avec un petit rétrécissement rectangulaire à l'extrémité de l'épistome; yeux transverses, légèrement lunulés; dernier article des palpes sécuriforme et allongé; corselet subrectangulaire, faiblement échancré antérieurement, un peu rétréci postérieurement et sinueux sur les côtés; une saillie en trapèze à la partie postérieure de l'écusson; cuisses comprimées, subfiliformes et tuberculeuses; jambes antérieures triangulaires et amincies au côté extérieur; les quatre postérieurs épais; tarses intermédiaires peu épais et peu comprimés; les quatre postérieurs garnis de longs cils.

Trigonoscélide noduleuse. *Trigonoscelis nodosa*, Solier; *Pimelia nodosa*, Fisch. Elle est noire, oblongue, subparallèle et déprimée sur les élytres; de très-petits tubercules écartés sur la tête; corselet tuberculé de même que les élytres : de chacun des tubercules qui sont coniques sort un poil noir, assez long et couché en arrière; abdomen couvert de poils grisâtres. Taille, cinq lignes. De la Russie méridionale.

TRIGONOSCIADIER. *Trigonosciadium*. bot. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Boissier, qui lui donne pour caractères : bords du calice peu distincts; pétales obcordés, profondément divisés en deux parties égales; stylopode petit, patellaire, lobulé; fruit à dos plano-comprimé et tomentellé; méricarpes suborbiculés, à bords larges et membraneux, échancrés au sommet; styles cylindriques, durcis, dressés, à base conique, connivents et duveteux, marqués de cinq paires de côtes peu élevées, les externes remontant jusqu'au milieu du bord; toutes les bandes sont filiformes, solitaires dans les vallécules, celles des bords sont un peu plus larges; commissures planes, velues, formant deux bandes vers le milieu; carpophore bipartite jusqu'à la base; albumen plan antérieurement.

Trigonosciadier a tubercules. *Trigonosciadium tuberosum*, Boiss. La racine est oblongue tuberculeuse, donnant naissance à une multitude de fibrilles; toute la plante est scabriuscule, chargée de poils très-courts; la tige, haute d'un pied, est cylindrique, striée, trigone dans sa partie feuillée, et rameuse; les feuilles radicales sont pétiolées, les caulinaires sont atténuées à leur base en une sorte de pétiole décurrent; les ombelles sont terminales, composées d'une vingtaine de rayons portant autant d'ombellules multiradiées; les unes et les autres sont accompagnées d'involucres et d'involucelles; les fleurs sont blanches. De la Mésopotamie.

TRIGONOSPERME. *Trigonospermum*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lessing, qui l'a ainsi caractérisé : capitule petit, pluriflore, hétérogame; fleurs du rayon au nombre de trois, ligulées, femelles; celles du disque sont plus nombreuses, tubulées et hermaphrodites; involucre hexa-octophylle, composé de squames linéaires, aiguës, uninervurées, alternativement plus grandes, orbiculées; paillettes du réceptacle scarieuses, difformes : les extérieures plus grandes, les intérieures linéaires; corolles du rayon ligulées, petites et profondément divisées en trois ou quatre lobes; celles du disque sont tubuleuses, avec le limbe partagé en cinq lobes; styles du rayon bifides; ceux du disque ne sont

point divisés, mais inclus et abortifs; akènes du rayon très-lisses, enveloppés par la squame intérieure de l'involucre et par la paillette extérieure du réceptacle; point d'akènes au disque.

Trigonosperme adénostémoïde. *Trigonospermum adenostemoides*, Less. C'est une plante annuelle, à tiges dressées et dichotomes; ses feuilles sont opposées, triplinervées, rhombéo-ovales, courtement acuminées, pétiolées, cunéato-décurrentes, pubescentes sur les deux faces; les fleurs sont jaunes, réunies en panicules. Du Mexique.

TRIGONOSTÉMON. *Trigonostemum*. bot. Blume avait établi sous le nom de *Trigostemon*, dans ses *Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 600, un genre dont il a légèrement changé la dénomination dans la préface de son *Flora Javæ*. Ce genre appartient à la famille des Euphorbiacées, et présente les caractères suivants : fleurs monoïques. Calice à cinq divisions profondes; corolle à cinq pétales connivents en forme de cloche, séparés par cinq glandes. Les fleurs mâles ont trois étamines dont les filets sont soudés en un seul à la base, et sont libres et bifides au sommet; les loges des anthères sont divergentes à leur partie supérieure, et adnées à la partie inférieure. Les fleurs femelles ont un ovaire à trois loges uniovulées et trois styles bifides. Le fruit est une capsule à trois coques.

Trigonostémon a feuilles dentées. *Trigonostemum serratum*. C'est un arbuste à feuilles éparses, ternées-verticillées au sommet des ramuscules, portées sur de courts pétioles, oblongues-acuminées, obtuses à la base, finement dentées en scie. Les fleurs forment des grappes simples et axillaires. Cette plante croît dans l'île de Nusa Kambanga.

TRIGONOTARSE. *Trigonotarsus*. ins. Ce genre de Coléoptères tétramères, formé aux dépens du genre *Calandra*, de la famille des Rhynchophores, et dont il paraît ne différer que par la conformation des tarses, a été mentionné par Guérin, dans une figure de la planche 39 de l'Iconographie des insectes du Règne Animal, quoique ce nouveau genre n'y soit pas repris. Le Trigonotarse calandroïde fait également partie des planches de ce dictionnaire.

TRIGONOTHÈQUE. *Trigonotheca*. bot. Genre de la famille des Hipocratéacées, institué par Hochsteller, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales insérés à la base du disque, entre les parois du calice et l'ovaire; trois étamines insérées au disque; filaments courts et libres; anthères terminales, ovales, presque rondes, à deux loges; ovaire subtrigono-globuleux, légèrement trisillonné au sommet, à trois loges, renfermant chacune deux ovules; style très-court; trois stigmates très-épais vers la base, puis roulés; capsule coriace, subligneuse, en massue oblongue, obtusément trigone, triloculaire, trivalve, septifère par le milieu des valves auxquelles sont attachées deux graines, la troisième avortant presque toujours.

Trigonothèque d'Abyssinie. *Trigonotheca Abyssiniana*. C'est un arbuste à feuilles opposées, lancéolées, atténuées à leur base en un court pétiole, obtusément dentées, très-glabres; les pédoncules sont plus courts que les feuilles axillaires et terminaux; les fleurs, réunies en cime, sont très-petites, jaunâtres et bibractéolées.

TRIGONOTOME. *Trigonotoma*. ins. Coléoptères pentamères. Ce genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, auquel Dejean, qui l'a formé, a réuni celui des Lestiques, se compose d'insectes originaires de Java et du continent indien; ils sont ornés de couleurs brillantes, presque toujours métalliques, et offrent pour caractères : antennes courtes; articles cylindriques : le premier gros, le deuxième plus petit, les autres peu allongés; palpes assez grandes, avec le dernier article des maxillaires allongé, presque cylindrique et tronqué; celui des labiales est grand, beaucoup plus fortement sécuriforme dans les mâles que dans les femelles; mandibules arquées et aiguës; tête ovale; corselet presque carré ou cordiforme; élytres allongées, presque parallèles; pattes grandes et fortes; les trois premiers articles des tarses dilatés dans les mâles.

Trigonotome a cou vert. *Trigonotoma viridicollis*, Dej. Sa tête et son corselet sont d'un vert bronzé; labre, mandibules, base des antennes, poitrine, abdomen, cuisses et jambes noirs; tarses bruns; élytres violettes, profondément striées, légèrement ponctuées. Taille, six lignes. De l'Inde.

TRIGOSTÉMON. bot. *V.* Trigonostémon.

TRIGUÈRE. *Triguera*. bot. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice persistant, quinquéfide; corolle campanulée, irrégulière, ayant le tube court, le limbe presque à deux lèvres, à cinq lobes inégaux, les deux supérieurs un peu réfléchis; cinq étamines à anthères sagittées, rapprochées en cône; ovaire surmonté d'un style et d'un stigmate en tête; baie sèche, globuleuse, à quatre loges renfermant deux graines dans chaque loge.

Triguère musquée. *Triguera ambrosiaca*. Plante herbacée, à tiges anguleuses, simples ou rameuses, garnies de feuilles alternes, presque sessiles, velues, légèrement dentées et lancéolées; fleurs d'un pourpre violet, exhalant une odeur de musc fort agréable. On la trouve en Andalousie.

TRIGYNÉE. *Trigynæa*. bot. Genre de la famille des Anonacées, institué par Schlechtendael, qui lui assigne pour caractères : calice à trois divisions, beaucoup plus petit que la corolle, celle-ci compsée de six pétales hypogynes, dont les intérieurs plus grands, plus épais, à dos très-convexe; filaments staminaux très-courts, terminés par des anthères linéaires, obtuses, atténuées à leur base, à loges déhiscentes par une fente latérale; trois ovaires presque sessiles sur le sommet d'un torus conique, à une loge renfermant six ovules insérés sur un seul rang, à la suture ventrale; styles courts et distincts; stigmates larges, pezizœformes.

Trigynée du Brésil. *Trigynæa Brasiliensis*, Schl. C'est un arbuste à rameaux flexueux, pubescents, à feuilles alternes, très-courtement pétiolées, oblongo-elliptiques, très-entières, à pédoncules extra-axillaires, solitaires et uniflores.

TRIGYNIE. *Trigynia*. bot. Nom imposé par Linné,

dans les subdivisions systématiques de ses classes, aux ordres qui renferment les plantes à trois pistils.

TRIJASSE. OIS. Nom vulgaire du Gros-Bec commun. *V.* ce mot.

TRIJUGUÉ. *Trijugatus.* BOT. Une feuille est Trijuguée quand elle se compose de trois paires de folioles.

TRIKLASITE. MIN. *V.* TRICLASITE.

TRILÉPIDE. *Trilepis.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Nées, avec les caractères suivants : épillets uniflores et unisexuels. Les fleurs mâles ont une glume antérieure, deux paillettes parallèles à l'axe: l'inférieure enveloppée par la supérieure; point de périgone ; deux étamines, rarement trois. Les fleurs femelles ont la glume et les paillettes comme dans les fleurs mâles, de plus, un périgone composé de plusieurs soies d'inégale longueur, mais plus courtes que les paillettes; style bi ou trifide; cariopse à bec. Les Trilépides sont des plantes alpines de l'Himalaya et dont le Brésil offre aussi quelques espèces; les épis sont androgynes, simples ou composés, accompagnés de bractées ou de spathes scarieuses.

TRILÉPIDE. *Trilepidus.* BOT. Organe formé ou recouvert de trois écailles.

TRILÉPISIER. *Trilepisium.* BOT. Du Petit-Thouars (*Gen. Madagasc.*, n° 74) a établi sous ce nom un genre de l'Icosandrie Polygynie, L., qui a été placé avec doute à la suite de la famille des Rosacées. Voici ses caractères : calice épais, quinquéfide, non adhérent à l'ovaire; corolle nulle; étamines nombreuses, insérées au calice, sur plusieurs rangs, à filets grêles; tube intérieur (disque) placé entre les étamines et l'ovaire, terminé par trois languettes ; ovaire monosperme, portant un style plus long que le tube, bifide au sommet, à stigmates cotonneux.

TRILÉPISIER DE MADAGASCAR. *Trilepisium Madagascariense.* C'est un arbuste à feuilles alternes, lancéolées, enveloppées dans leur jeunesse de stipules caduques.

TRILICE. *Trilix.* BOT. Genre créé par Linné, dans la Polyandrie Polygynie, et qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, à trois folioles; corolle à trois pétales très-courts; étamines nombreuses, insérées sur le réceptacle; ovaire supérieur, surmonté d'un style et d'un stigmate simple; baie presque pentagone, à cinq loges, enveloppée par le calice; graines nombreuses, fort petites.

TRILICE JAUNE. *Trilix lutea*, L., *Mant. Plant.*, pag. 247. C'est un arbrisseau dont la tige, droite et rameuse, s'élève à la hauteur de dix à douze pieds. Les feuilles sont alternes, pétiolées, cordiformes, presque peltées et dentées en scie. Les fleurs sont portées sur des pédoncules terminaux divisés en pédicelles alternes. Cette plante croît aux environs de Carthagène, dans l'Amérique méridionale.

TRILISE. *Trilisa.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées, fondé par Cassini (Bull. de la Soc. Philom., septembre 1818), et ainsi caractérisé : involucre presque hémisphérique, composé de folioles sur deux ou trois rangs, imbriquées, parsemées de glandes : les intérieures plus larges et plus longues que les extérieures; réceptacle nu; calathide composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers, tous hermaphrodites; ovaires épaissis au sommet, parsemés de glandes, à dix côtes hérissées de poils, surmontés d'une aigrette composée de paillettes hérissées de grosses dents coniques; corolles purpurines, parsemées de glandes. Ce genre est un démembrement du *Liatris,* dont il ne devra probablement être considéré que comme une simple section, parce que ses caractères essentiels résident dans la très-légère différence que présente l'aigrette qui, au lieu d'être plumeuse, comme dans le *Liatris* et le *Suprago*, c'est-à-dire ornée de poils ciliés, est simplement dentée. Le *Liatris odoratissima,* Willd., est le type de ce genre, dans lequel Cassini place encore le *Liatris paniculata,* du même auteur. Ce sont des plantes de l'Amérique septentrionale, à tige herbacée, à racine vivace, à calathides disposées en panicules ou en corymbes.

TRILLIE. *Trillium.* BOT. Genre de la famille des Asparaginées, voisin des *Paris,* et qui s'en distingue par les caractères suivants : son calice est à six divisions, dont trois extérieures plus petites et étalées, trois intérieures plus grandes et dressées. Les étamines, au nombre de six, sont dressées, rapprochées et à filaments très-courts. L'ovaire est libre, triangulaire, à trois loges contenant chacune un assez grand nombre de graines attachées sur deux rangées longitudinales, à leur angle interne. Du sommet de l'ovaire partent trois gros stigmates en forme de cornes, glanduleux sur leur face interne seulement. Le fruit est charnu et à trois loges polyspermes. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, vivaces, originaires de l'Amérique septentrionale. Leur tige se termine par une seule grande fleur, environnée d'un involucre formé de trois feuilles verticillées.

TRILOBÉ. *Trilobatus.* BOT. Organe partagé en trois lobes.

TRILOBITES. FOSS. On a donné le nom d'Entomolite, et ensuite celui de Trilobite, à des animaux très-singuliers, que l'on ne connaît qu'à l'état fossile, et qui se distinguent par leur corps divisé en trois parties ou lobes, par deux sillons parallèles à son axe, et composé d'un certain nombre d'anneaux. Pendant longtemps il a régné une grande confusion dans l'histoire de ces débris organiques; mais depuis quelques années ils ont été le sujet de travaux approfondis, et les recherches qu'on doit à Al. Brongniart ont aplani les difficultés que présentait leur étude, en même temps qu'elles ont contribué puissamment aux progrès des connaissances dans cette branche de la zoologie antédiluvienne. D'après ce naturaliste, les Trilobites doivent former une famille distincte, et présentent les caractères suivants : « Leur corps est divisé en trois parties plus ou moins distinctes; l'antérieur, que nous nommerons *bouclier* (tête, Walch, etc.), paraît offrir la réunion de ce qu'on appelle généralement dans les insectes la tête et le corselet; la partie moyenne du corps, divisée par des articulations transversales très-distinctes, peut être considérée comme l'*abdomen* (tronc, Walch, etc.), ou réunion du ventre et du dos; la partie postérieure, souvent séparée nettement de la moyenne, quelquefois aussi se confondant presque avec elle, divisée par des

articulations ou plis transversaux moins prononcés, portera le nom de *post-abdomen*. Tous les naturalistes l'ont appelée *queue*, par analogie avec la partie à laquelle on donne ce nom tout aussi improprement dans les Crustacés; le canal intestinal le traverse; mais comme il y a, outre cette partie, une véritable queue, on n'a pu lui laisser ce dernier nom. C'est à l'extrémité de cette prolongation de l'abdomen que se voit, dans plusieurs espèces, un appendice coriace ou crustacé, et allongé, soit sans articulations, comme dans les Limules, soit composé de plusieurs feuilles disposées en éventail, comme dans les Écrevisses; cette partie appendiculaire, ne renfermant aucun viscère, doit porter le nom de *queue*. Ces deux abdomens sont divisés longitudinalement dans tous les Trilobites par deux sillons profonds, en trois parties ou lobes d'inégale longueur : celui du milieu est généralement le plus étroit, le plus distinctement articulé; les latéraux, plus larges, s'étendent même quelquefois sous forme d'expansions presque membraneuses, qui semblent être soutenues par des côtes, ou appendices durs et costiformes, partant de l'abdomen et du post-abdomen. Audouin appelle *flancs* ces lobes ou parties latérales : on a vu que c'était le caractère essentiel des Trilobites; il ne manque dans aucune espèce, et ne se voit avec cette netteté dans aucun animal vivant connu. Le *bouclier* est divisé en trois parties plus ou moins distinctes : une moyenne, qu'on peut appeler *front* avec Walch, et deux latérales auxquelles on peut conserver le nom de *joues* qu'il leur a donné. On remarque sur ce front, ou partie moyenne du bouclier, deux ou plusieurs tubercules, et souvent sur les parties latérales, ou joues, deux autres tubercules saillants, très-différents des premiers, et qui ont été assimilés à des yeux. Les articulations de l'abdomen et du post-abdomen sont quelquefois prolongées latéralement en appendices saillants. Tantôt la queue n'existe pas, tantôt elle est formée par une membrane qui se termine en pointe, ou d'un appendice crustacé en forme d'alène.

Les Trilobites sont tous des animaux marins; on les trouve constamment associés avec des Coquilles et d'autres productions marines. Leur nombre paraît avoir été immense; car certains dépôts en sont remplis au point que la pierre semble être entièrement composée de ces animaux, dont plusieurs avaient la faculté de se contracter en boule, à la manière des Sphéromes et des Glomèris. Plusieurs d'entre eux sont enfouis dans les couches les plus profondes de la terre; ils paraissent d'abord presque seuls, et semblent avoir été les premiers habitants solides des premières eaux marines, qui ont laissé des débris organiques; enfin ils ont cessé d'exister, sinon en totalité, du moins en très-grande partie, lorsque les Crustacés plus semblables à ceux qui vivent de nos jours, tels que des Limules ou des Idotées, ont commencé à paraître. Les couches les plus anciennes, dans lesquelles on ait trouvé des Trilobites, sont des terrains de transition et schistoïdes, du Cotentin, de la Bretagne, d'Angers, de la Suède et de l'Amérique septentrionale. On en rencontre aussi dans un calcaire noirâtre appartenant aux terrains de transition, en Suède, en Angleterre et en Bohême, dans du calcaire gris et compacte de Dudley, etc., qui renferme aussi des Térébratules, et dans des couches calcaires des terrains de sédiment inférieur, qui se trouvent près de Saint-Pétersbourg; mais il ne paraît pas qu'on en ait découvert dans des dépôts plus récents que ce dernier, qui est de beaucoup inférieur à la craie.

Les naturalistes ne sont pas d'accord sur la place que les Trilobites doivent occuper dans les méthodes naturelles; les uns regardent ces Fossiles comme des Coquilles à trois lobes; d'autres pensent que ce sont des animaux voisins des Oscabrions; et enfin la plupart des auteurs les plus récents les regardent comme étant des Crustacés. La première de ces opinions, soutenue par Klein, Luyd, Woltersdorf, etc., paraît entièrement abandonnée. La seconde a été adoptée par Schlotheim, Tilésius et Latreille, et les raisons qui viennent à l'appui de cette manière de voir, ont été exposées avec beaucoup de développement dans un Mémoire que ce dernier naturaliste a inséré dans les Annales du Muséum, t. VII. Le principal motif qui a porté Latreille à chercher ailleurs que parmi les animaux articulés, pour les analogues des Trilobites, est l'absence présumée de pattes chez ces êtres singuliers, caractère négatif qui ne se rencontre jamais dans cette grande division du règne animal. Or, parmi les animaux sans vertèbres, inarticulés, les Oscabrions sont les seuls qui puissent être comparés aux Trilobites; car, ainsi que l'observe Latreille, ils présentent exclusivement des apparences d'articulations, et, au premier coup d'œil, ils semblent être des Cloportes sans pieds ni antennes. Enfin, un fait qui semble très-favorable à ce rapprochement, c'est que, chez plusieurs Trilobites, les bords latéraux du corps paraissent avoir été membraneux, et que ces membranes étaient probablement soutenues par des prolongements solides, disposition qui ne se rencontre pas chez les animaux articulés, mais qui n'aurait rien de très-surprenant chez des Mollusques voisins des Oscabrions. Linné, Mortimer, Wilkens, Brunnich et Blumenbach, au contraire, ont rapproché les Trilobites des Insectes aptères, et Wahlenberg, Alexandre Brongniard, Audouin, Goldfuss, etc., les ont rangés parmi les Crustacés. En effet, la forme générale du corps, sa division constante en une tête confondue avec le corselet, en un abdomen et en une queue ou post abdomen, l'existence et la position des yeux, enfin les divisions annulaires du corps, sont autant de caractères qui rapprochent ces animaux des Crustacés isopodes, et la faculté de se contracter en boule leur est commune avec plusieurs de ces Isopodes, tels que les Sphéromes. Mais deux ordres de caractères semblaient éloigner les Trilobites des Crustacés, savoir : la division de l'abdomen et de la queue en trois lobes longitudinaux, et l'absence présumée des antennes et des pattes. Aucun autre animal articulé connu ne présente des divisions longitudinales aussi bien marquées, et, lorsqu'on en voit des traces, les lobes latéraux sont rudimentaires comparativement au lobe moyen, tandis que chez presque tous les Trilobites le contraire se remarque; mais si aucun Crustacé vivant n'est divisé supérieurement en trois lobes aussi distincts que les Trilobites, il n'en est pas moins vrai que chez presque tous les Édriophthalmes,

l'arceau supérieur des anneaux thoraciques est formé de trois pièces : l'une médiane, très-grande; et deux latérales assez petites (*V.* Audouin, Recherches sur les rapports naturels des Trilobites, etc.). Il s'ensuit donc que, sous ce rapport, les Trilobites ne diffèrent des Édriophthalmes que par un plus grand développement des pièces latérales de l'arceau supérieur ou des flancs et par une structure semblable dans tous les anneaux qui suivent la tête, tandis que chez ces derniers Crustacés, les cinq ou six derniers segments ne présentent plus aucune trace de division longitudinale. L'absence des antennes ne paraît pas être un motif plus puissant pour faire éloigner les Trilobites de la classe des Crustacés; car dans les espèces vivantes on connaît plus d'un exemple de l'état rudimentaire de ces appendices, ou même de leur absence totale. Enfin, le défaut apparent de pattes ambulatoires ne devait pas autoriser à conclure que ces membres n'existaient point à l'état de pattes branchiales. La première condition de tout organe respiratoire est d'être membraneux, et d'une texture plus ou moins molle et favorable à l'imbibition; c'est ce qui se voit toutes les fois que les membres abdominaux (comme chez les Isopodes), ou tous ceux qui suivent les appendices de la bouche (comme chez les Apus), présentent des modifications de ce genre. Il n'était donc pas difficile de croire que chez les Trilobites toutes les pattes étaient devenues branchiales, et par conséquent membraneuses. Or, leur conservation aurait été alors si difficile, qu'on ne devrait pas s'étonner de n'en pas trouver de traces; et, en admettant qu'ils avaient existé, on ne pouvait plus se refuser à ranger les Trilobites parmi les Crustacés. Mais, du reste, Goldfuss a donné à cette opinion toute la certitude qui résulte de l'observation directe; car il a enfin constaté l'existence de pattes branchiales rudimentaires chez ces animaux. Il paraît donc hors de doute aujourd'hui que les Trilobites appartiennent à la classe des Crustacés, et c'est entre les Branchiopodes et les Isopodes qu'ils semblent devoir être rangés.

La famille des Trilobites a été divisée, par Al. Brongniart, en cinq genres, qui se distinguent par des caractères saillants; ces genres ont été nommées : Calymène, Asaphe, Ogygie, Paradoxide et Agnoste. *V.* ces mots.

Dans la nouvelle édition du Règne Animal de Cuvier, Latreille propose de distribuer ces genres en trois groupes principaux, savoir : les Réniformes, renfermant le genre Agnoste; les Contractiles, qui répondent au genre Calymène; et les Étendues, comprenant les trois genres Asaphe, Ogygie et Paradoxide. Enfin, un naturaliste américain, J. Dekay, a établi postérieurement, sous le nom d'*Isotelus*, un sixième genre de Trilobites, qu'il caractérise de la manière suivante : corps ovalaire-oblong, tantôt contracté, tantôt étendu; tête ou bouclier grand et arrondi, égal en grandeur à la queue, et portant seulement deux tubercules oculiformes; abdomen avec huit articulations; saillie frontale terminée en dessous par deux prolongements semi-lunaires; post-abdomen en queue large, étendue, avec des divisions peu distinctes; il est aussi grand que le bouclier; lobes longitudinaux très-distincts.

TRILOBOS. CONCH. Ce genre établi par Klein (*Ostroc. meth.*, 172) pour les espèces de Térébratules striées, non percées au sommet et dont le bord strié est divisé en trois lobes, paraît être le même que le genre Spirifère de Sowerby. *V.* SPIRIFÈRE.

TRILOCULINE. *Triloculina.* MOLL. Genre proposé par D'Orbigny, aux dépens des Milioles, de Lamarck, et pour être placé dans la famille des Agathistèques, de sa méthode de classification des Mollusques. Caractères génériques : Coquille microscopique, triangulaire, ovoïde-oblongue, formée de trois loges alternant sur le grand axe, présentant alternativement l'ouverture, qui est terminale, à l'une et à l'autre extrémité de la coquille. Ouverture ronde ou ovalaire, partagée longitudinalement par une apophyse styloïde, implantée par la base; cette apophyse est tantôt simple, tantôt bifide. Dans ce genre, la forme de la coquille et le nombre des loges visibles sont les mêmes à tous les âges, ce qui rend la détermination des espèces plus facile. Il n'y a jamais que trois loges visibles, d'où vient le nom du genre : c'est le caractère qui, en définitive, le distingue le mieux des Spiroculines, des Biloculines et des Quinquéloculines, qui, comme les Triloculines, ont l'ouverture garnie d'un appendice styloïde. Cette apophyse est implantée perpendiculairement au-devant de l'ouverture, qu'elle partage, dans sa longueur, en deux parties symétriques.

TRILOCULINE TRIGONULE. *Triloculina trigonula*, D'Orb., Mém. sur les Céph., Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 299, n° 1, pl. 16, fig. 5 à 9; *ibid.*, Modèles de Céph., 4e livr., n° 93; *Miliolites trigonula*, Lamk., Anim. sans. vert., t. VII, p. 612, n° 3; Encycl., tab. 469, fig. 2; *ibid.*, Ann. du Mus., t. V, p. 351, n° 3, t. IX, pl. 17, fig. 4, a, b, c. Les figures données par Lamarck ont été copiées par Brown, Genr. de Lamk., tab. 1, fig. 5, et par Parkinson, Organ. rem., tab. 11, fig. 17 à 19. Coquille fossile, grosse à peine comme la moitié d'un grain de millet, abondamment répandue dans les calcaires grossiers parisiens et dans ceux de Valognes.

TRILOPHUS. BOT. Genre proposé par Fischer pour une espèce de Ménisperme. *V.* ce mot.

TRILOPUS. BOT. Le genre constitué sous ce nom, dans le 8e volume des Mémoires des Curieux de la nature, est le même que le genre *Hamamelis*.

TRIMATIUM. BOT. Le genre de Mousse proposé sous ce nom, dans la famille des Bryacées, par Frolich, a été réuni au genre *Coscinodon*, de Sprengel.

TRIMERANTHES. BOT. H. Cassini a établi sous ce nom, un genre formé aux dépens des *Siegesbeckia*. C'était le même que Mœnch avait constitué autrefois sous le nom de *Schkuhria*, qui a été appliqué à une autre plante également de la famille des Synanthérées. Le caractère principal du *Trimeranthes* consiste dans sa fleur à trois parties, c'est-à-dire à trois étamines et à corolle trilobée, caractère trop faible peut-être pour motiver l'établissement d'un genre distinct; aussi son auteur ne paraît-il le considérer que comme un sous-genre du *Siegesbeckia*. Au surplus, il a pour type le *Siegesbeckia flosculosa* de L'Héritier, *Stirp. nov.*, fasc. 2, p. 37, tab. 19.

TRIMÈRES. *Trimera.* INS. Latreille désigne sous ce

nom la quatrième section de l'ordre des Coléoptères; elle se compose d'Insectes qui n'ont que trois articles à tous les tarses.

TRIMÉRÉS. INS. *V.* TRIDACTYLES.

TRIMÉRÉSURE. REPT. (Lacépède.) Sous-genre de Vipères. *V.* ce mot.

TRIMÉRIE. *Trimeria.* BOT. Genre de la famille des Homalinées, établi par Harwey qui le caractérise ainsi : tube du périgone presque nul; son limbe est divisé en six parties disposées sur deux rangs, dont les intérieures sont plus grandes, obtuses et concaves ; neuf étamines rapprochées en faisceaux opposés aux divisions intérieures du périgone et alternant avec des glandules subciliées ; ovaire libre, uniloculaire, à trois placentaires pariétaux et uniovulés; trois styles très-courts; capsule uniloculaire, à trois valves placentifères par le milieu; trois semences, quelquefois réduites à une seule par avortement.

TRIMÉRIE DU CAP. *Trimeria Capensis*, Harw. C'est un arbre à feuilles alternes, crénelées, pétiolées, trinervées, glabres; les fleurs sont rassemblées en épis axillaires.

Un autre genre *Trimeria* a été établi par Salisbury dans la famille des Iridées; mais, selon Jussieu, il doit être réuni au genre *Cipura,* d'Aublet.

TRIMÉRIZE. *Trimeriza.* BOT. Genre de la famille des Népenthées, institué par Lindley pour une plante de Ceylan, qui lui a offert les caractères suivants : fleurs mâles ; périanthe à cinq divisions; neuf étamines disposées sur trois rangs; stigmate rudimentaire, urcéolaire, à six dents. Fleurs femelles : capsule siliquiforme, à quatre valves, polysperme.

TRIMÉRIZE PIPÉRINE. *Trimeriza piperina,* Lindl. Tige flexueuse et glabre, un peu renflée aux articulations; feuilles ovato-lancéolées, à trois côtes, réticulées en dessous, pubescentes; grappes chargées d'un petit nombre de fleurs, très-courtes et axillaires.

TRIMÈTRE. *Trimetra.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Composées, établi par Mocino, dans sa Flore du Mexique, avec les caractères suivants : capitule multiflore; fleurs du rayon ligulées, femelles, disposées sur un seul rang; fleurs du disque tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites; involucre campanulé, formé de squames disposées sur plusieurs rangs : les extérieures au nombre de cinq ou six, foliacées, mucronées et lâches; les intérieures entièrement membraneuses; paillettes du réceptacle obovales-oblongues; styles bifides dans les fleurs du rayon, trifides dans celles du disque; akènes cylindracés et glabres; aigrette membraneuse, coroniforme, à quatre ou cinq dents.

TRIMÈTRE FICOÏDE. *Trimetra ficoidea,* Moc. Arbrisseau rameux, très-glabre, à feuilles opposées, presque triangulaires, très-entières, épaisses, charnues, portant des bulbilles ovales dans les aisselles des feuilles et des rameaux; les fleurs sont jaunes, courtement pédonculées au sommet des rameaux où elles forment des capitules. Du Mexique.

TRIMIER. *Trimium.* INS. Coléoptères trimères; genre de la famille des Psélaphines, institué par Aubé qui lui assigne pour caractères : antennes en massue, le dernier article très-gros, formant le tiers de la longueur totale; palpes maxillaires un peu plus longues que la tête, dont le premier article est très-petit et sphérique, le deuxième en massue, arqué, le troisième petit, sphérique, le quatrième légèrement sécuriforme, dilaté en dedans; corselet cordiforme, allongé, ayant en dessus trois impressions réunies par un large sillon; corps allongé.

TRIMIER BRÉVICORNE. *Trimium brevicorne,* Aubé. Il est d'un brun ferrugineux, glabre ; la tête est triangulaire, assez grosse, très-lisse, arrondie et marquée d'une impression en fer à cheval à sa partie antérieure; palpes et antennes d'un jaune ferrugineux clair; yeux noirs, très-petits, arrondis et peu saillants; prothorax beaucoup plus long que large, légèrement rétréci aux deux extrémités, faiblement dilaté et arrondi sur les côtés, convexe, très-lisse, avec trois fossettes près de la base, unies entre elles par un sillon demi-circulaire; élytres légèrement rétrécies à leur base, coupées carrément à leur extrémité, convexes, très-lisses ; abdomen fuligineux, faiblement rebordé sur les côtés et un peu pubescent; pattes ferrugineuses. Taille, une demi-ligne. En Europe, sous les mousses.

TRIMORPHÉE. *Trimorphœa.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la tribu des Astérées, établi par Cassini (Bull. de la Soc. Philom., septembre 1817, pag. 137) et ainsi caractérisé : involucre cylindracé, composé de folioles inégales, imbriquées, linéaires-lancéolées; réceptacle nu, plan, alvéolé; calathide discoïde, radiée ; le centre du disque composé de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, la circonférence présentant deux sortes de fleurs : celles de la couronne inférieure formant plusieurs rangées, dressées, tubuleuses et femelles, celles de la couronne extérieure sur deux rangées irrégulières, étalées en rayon, ligulées et femelles; ovaire oblong, comprimé, surmonté d'une aigrette légèrement plumeuse. Ce genre est fondé sur l'*Erigeron acre,* L., qui diffère de l'*Erigeron canadense,* type du vrai genre *Erigeron,* par le caractère tiré des formes diverses de ses fleurs. Cette plante est commune en Europe, dans les lieux arides, où elle fleurit pendant les derniers mois de l'été. L'*Erigeron Villarsii,* qui croît dans certaines localités des montagnes de la Savoie et du Dauphiné, est encore une espèce de *Trimorphœa.*

TRIMUNDIA. BOT. L'une des sections du genre *Mundia,* de la famille des Polygalées.

TRINACTE. BOT (Gærtner.) Synonyme de *Jungia.*

TRINCHINETTIE. *Trinchinettia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Composées, établi par le professeur De Candolle qui l'avait d'abord nommé *Schomburgia,* nom qu'il ne pouvait conserver puisque Lindley l'avait appliqué à un genre de la famille des Orchidées. Caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon au nombre de cinq à sept, ligulées et femelles; celles du disque sont tubuleuses et hermaphrodites; involucre ovale, formé de squames imbriquées sur trois rangs : les internes plus longues, obtuses et striées; réceptacle convexe, ponctué, dépourvu de paillettes; corolles du rayon ligulées, tridentées au sommet; celles du disque tubuleuses et à

cinq dents; akènes cylindrico-prismatiques et pubescents; aigrette formée de dix paillettes ovales-oblongues, presque dentées au sommet, obtuses, disposées sur un seul rang.

Trinchinettie caléoïde. *Trinchinettia caleoides; Schomburgia caleoides,* De Cand. C'est une plante herbacée, à rameaux dressés dichotomiquement et pubérules; ses feuilles sont opposées, courtement pétiolées, ovales-lancéolées, subacuminées, grossièrement dentelées, glabres, à trois nervures; les corolles sont jaunes. De la Guiane.

TRINERVÉE (feuille). bot. Feuille qui présente trois nervures longitudinales partant de la base.

TRINEURE. *Trineura.* ins. Genre de Diptères établi par Meigen, et qui correspond au genre *Phora,* de Latreille. *V.* Phore.

TRINGA. ois. (Linné.) Synonyme de Bécasseau. *V.* ce mot.

TRINIE. *Trinia.* bot. Le *Pimpinella dioica,* L., plante assez commune dans les contrées montueuses et ombragées de l'Europe, a été distingué en un genre particulier sous le nom de *Trinia* par Hoffmann. Ce genre, adopté par Koch et De Candolle, se distingue essentiellement par les caractères suivants : plante dioïque ou dioïque-polygame. Calice réduit à un bord peu apparent; pétales de la plante mâle lancéolés, échancrés; ceux de la fleur femelle terminés par une petite pointe infléchie; fruit comprimé latéralement, ovoïde, couronné par les styles réfléchis; carpelles à cinq côtes filiformes, égales : les latérales formant des bordures; vallécules sans canaux oléifères, ou à canaux oléifères peu visibles, tandis qu'ils existent sur les côtes; graine gibbeuse, convexe, légèrement plane antérieurement; involucre variable; carpophore très-plan, membraneux et bifide. Le *Trinia glaberrima,* Hoffm., *Pimpinella dioica,* L., n'est pas la seule espèce de ce genre : Koch et De Candolle lui en ont réuni quelques autres qui entraient dans divers genres de la famille.

TRINITARE AQUATIQUE. bot. Nom vulgaire du *Lemna trisulca,* espèce du genre Lentille. *V.* ce mot.

TRINODE. *Trinodes.* ins. Ce genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, tribu des Birrhiens, établi par Mégerle et Dejean, ne diffère du genre *Birrhus* que par ses antennes qui n'ont que trois articles à la massue, tandis que le premier a la massue antennaire composée de six pièces. Le corps est hérissé de poils assez longs; il est moins bombé que dans les Birrhes; les pattes sont moins fortes et un peu plus longues.

Trinode velu. *Trinodes hirtus,* Mégerle; *Anthrenus hirtus,* Fab.; Panzer, Faun. Ins. Germ., ix, 16. Il est d'un brun jaunâtre livide, avec les pattes d'un jaune assez clair. Tout l'insecte est ponctué. Taille, une ligne. On le trouve dans le nord de l'Europe.

TRINQUE. *Trinchus.* ins. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes subfiliformes, insérées sous une saillie du front, composées de dix-sept à dix-neuf articles distincts, dont le premier est très-gros, long et conique, le second plus court, les autres plus allongés, monoliformes, presque cylindriques, le dernier ovale et aplati; tête raboteuse, avec ses carènes médianes très-minces, ondulées, rapprochées l'une de l'autre; yeux ronds, très-proéminents; présternum édenté; corselet fortement et très-irrégulièrement tuberculé, avec sa partie antérieure à carène en forme de toit ou turriculée, sa partie postérieure large, triangulaire, tuberculée; sa pointe est allongée et avancée sur la base des élytres; celles-ci de même que les ailes dépassent un peu l'abdomen; cuisses postérieures très-fortes, tuberculées et carénées en dessus et en dessous; une pelote dilatée en forme d'écaille, placée entre les crochets des tarses. Trois espèces nouvelles ont été trouvées au Caucase, en Sibérie et dans la Russie méridionale. Fischer les a nommées *Trinchus campanulatus; Trinchus muricatus* et *Trinchus turritus.*

TRINTANELLE. bot. L'un des noms vulgaires du *Daphne gnidium,* L.

TRIODEX. bot. Genre proposé par Raffinesque pour les Carex à trois stigmates et à fruit trigone. *V.* Laiche.

TRIODIE. *Triodia.* bot. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : fleurs disposées en panicules. Épillets multiflores. Lépicène à deux valves presque égales, carénées, mutiques. Glume à deux valves : l'inférieure tridentée, la dent du milieu roide et en forme de barbe; deux écailles hypogynes; trois étamines; deux styles portant des stigmates plumeux; caryopse libre. R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.,* p. 182) a fondé ce genre sur quelques espèces de la Nouvelle-Hollande, qui sont des plantes vivaces, un peu roides, ayant le port des *Poa* ou des *Festuca.* Il pense que l'on doit y réunir le *Festuca decumbens,* L., ou *Danthonia decumbens,* DC. Deux espèces nouvelles de *Triodia,* et originaires du Mexique, ont été décrites et figurées par Kunth (*Nova Genera et Scep. œquin.,* tab. 47 et 48) sous les noms de *Triodia pulchella* et *avenacea.*

TRIODON. *Triodon.* bot. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Chamisso et Schlechtendal qui lui assignent pour caractères : tube du calice turbiné et soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, persistant, à deux ou quatre dents; corolle supère et infundibuliforme, à tube court, poilu intérieurement, à limbe quadrifide, dont les divisions sont lancéolées; quatre étamines exsertes, insérées à l'orifice de la corolle; filaments subulés; anthères linéaires et versatiles; ovaire infère, biloculaire, à disque épigyne et charnu; un ovule pelté, amphitrope dans chaque loge; style simple; stigmate bifide, à découpures linéaires; capsule chartacée, couronnée par le limbe du calice, à deux loges bipartibles, et dont l'axe, persistant avec deux nerfs spermaphores, forme une sorte de trident entre les coques disjointes, indéhiscentes et monospermes; semences oblongues, à dos convexe, à face plane, à sillon longitudinal; embryon dressé dans un axe d'albumine charnu et dense; cotylédons foliacés; radicule allongée, infère.

Triodon anthospermoïde. *Triodon anthospermoides,* Ch. et Schl. Arbuste très-rameux, glabre, pubes-

cent à l'extrémité des plus jeunes branches qui sont tétragones; feuilles sessiles, linéaires, aiguës, opposées, avec des soies plus longues que la gaîne des stipules; fleurs rassemblées au nombre de trois et souvent en épi dans les aisselles ou au sommet des rameaux. Du Brésil.

Le genre *Triodon*, de Richard (Pers. Enchir. 1. 60, n° 48), a été réuni au genre Spermodon, de Palisot, qui fait partie de la famille des Cypéracées.

TRIODON. POIS. Lesson a figuré dans le voyage de *la Coquille*, un Poisson de l'ordre des Plectognathes, de Cuvier, voisin des Diodons et des Tétraodons. Il en a publié la figure sous le nom de *Triodon macropterus*, Zool., pl. 4. C'est le même que Reinwardt a nommé *Triodon bursarius*. Ce genre est ainsi caractérisé, dans le Règne Animal de Cuvier : la mâchoire supérieure divisée comme chez les Tétraodons, l'inférieure comme chez les Diodons; un os très-long occupe l'abdomen et soutient un immense fanon; nageoires comme chez les Diodons; surface de leur corps âpre et hérissée de lamelles. La seule espèce connue est des mers indiennes.

TRIODONTE. *Tridonta*. INFUS. Genre d'Infusoires établi par Bory de Saint-Vincent, et ainsi caractérisé: corps membraneux, antérieurement tridenté, peu ou point variable dans son contour, se renflant quelquefois, élargi en avant. Le type de ce genre est le *Kolpoda cuneus*, Mull., tab. 16, fig. 6, 8; Encycl., tab. 7, fig. 28, 30.

TRIODOPSIDE. *Triodopsis*. MOLL. Genre établi par Raffinesque (Journ. de Phys. et d'Hist., t. XCVIII), et dans lequel il range les espèces d'Hélix à lèvres épaisses, fortement ombiliquées, et munies à leur ouverture de trois dents.

TRIOECIE. *Triœcia*. BOT. Dénomination donnée par Linné à l'ordre dans lequel il a rangé les plantes qui offrent des fleurs mâles, des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites sur trois pieds distincts. D'autres auteurs systématiques ont également employé dans les mêmes circonstances l'épithète de trioïque.

TRIOLET ou TRIOULET. BOT. Nom vulgaire du *Trifolium pratense*, L. *V.* TRÈFLE.

TRIONGULIN. *Triongulinus*. INS. Léon Dufour a donné ce nom à un petit insecte qu'il a trouvé sur des Andrènes, et qu'il présumait appartenir à l'ordre des Parasites. Ce prétendu Pou ne paraît être autre chose que la larve d'un Méloé, puisqu'on en a obtenu un grand nombre en faisant éclore les œufs de ce Coléoptère. Déjà depuis très-longtemps on connaissait cette larve, car on la trouve figurée dans l'ouvrage de Godart, publié en 1685; et l'auteur dit l'avoir vu sortir des œufs d'un Méloé qu'il figure à côté. Degéer a connu aussi cette larve; Kirby l'a décrite sous le nom de *Pediculus Melitioe*, sans savoir qu'elle provenait des œufs du Méloé. Enfin Schaw la présente comme la larve du Méloé proscaralée. Quoiqu'on sache bien actuellement l'origine de cet insecte, on ne connaît pas ses mœurs, et on n'a pu savoir comment une si petite larve parvient à se transformer en un gros Méloé; il est cependant probable qu'elle passe les premiers temps de sa vie sur divers Hyménoptères qu'elle suce; mais là s'arrêtent les connaissances acquises à son sujet. D'après une observation de Zier, publiée dans un journal allemand (*Brandes, Archiv des Apotheker-Vereins*, tab. 29, cah. 3, p. 209, avec fig.), la larve des Cantharides ne différerait pas beaucoup de celle dont il vient d'être question.

TRIONUM. BOT. Espèce du genre *Hibiscus*.

TRIONYCHION. BOT. L'une des sections du genre *Phelipœa*, de la famille des Orobanchées.

TRIONYX. REPT. *V.* TORTUES.

TRIOPTÉRIDE. *Triopteris*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées et de la Décandrie Trigynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, divisé profondément en cinq segments munis extérieurement et à la base de deux glandes; corolle à cinq pétales presque arrondis et onguiculés; dix étamines, dont les filets sont cohérents à la base : cinq alternes, plus grandes que les autres; trois ovaires uniloculaires, renfermant chacun un ovule pendant; trois styles surmontés de stigmates obtus; trois carpelles légèrement soudés par la base, portant trois ailes dont deux supérieures et une troisième inférieure, ordinairement munis d'une petite crête dorsale. Ce genre se compose de plantes qui croissent dans les contrées équatoriales de l'Amérique, principalement dans les Antilles. Les *Triopteris Jamaicensis*, Lin., *rigida*, Swartz, *ovata*, Cavan., *Diss.*, 9, tab. 259, *lucida*, Kunth, *Nov. Gen. Am.*, vol. 5, tab. 451, sont des arbustes grimpants à feuilles opposées, très-entières, à fleurs bleues ou jaunâtres, disposées en grappes composées, terminales ou axillaires.

TRIOPTOLÉMÉE. *Trioptolemea*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Martius qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, à cinq dents dont les supérieures plus larges, les latérales plus petites et l'inférieure plus longue et plus étroite; étendard de la corolle courtement onguiculé, ovato-oblong, dressé, un peu plus long que les ailes, biauriculé à sa base; ailes étroites, oblongues, auriculées; carène presque aussi longue que les ailes, oblongue, presque dressée, obtuse, avec l'extrémité des pétales soudée; ceux-ci s'enroulent mutuellement; neuf ou dix étamines ou monadelphes, et alors le faisceau se divise faiblement vers l'extrémité, ou légèrement diadelphes; loges des anthères distinctes au sommet; ovaire stipité, petit, linéaire, renfermant des ovules sujets à avorter; style court, presque dressé; stigmate peu visible. Les Trioptolémées, dont Martius décrit huit espèces, sont toutes originaires du Brésil; ce sont des arbres plus ou moins élevés, à feuilles imparipinnées, à folioles ovales ou oblongues, souvent coriaces, brillantes, veinées et réticulées en dessus; les fleurs sont nombreuses, très-petites et disposées sur toute la longueur des rameaux. Quelques-unes des espèces décrites par Martius avaient été précédemment placées par Vogel dans le genre *Dalbergia*.

TRIOPTOLÉMÉE MYRIANTHE. *Trioptolemea myrianthe*, Mart. Feuilles composées de sept à neuf folioles oblongo-ovales, coriaces, glabriuscules en dessus, pubescentes en dessous; fleurs réunies en panicules amples et dichotomes; calice ferrugineo-pubescent. Des bords de la rivière des Amazones.

TRIOSTÉ. *Triosteum.* BOT. Genre de la famille des Caprifoliacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice persistant, à cinq divisions linéaires-lancéolées, accompagnées de bractées; corolle à peine plus longue que le calice, tubuleuse; le limbe divisé en cinq lobes courts, inégaux et obtus; ovaire adhérent à la partie inférieure du calice, surmonté d'un seul style; baie couronnée par les divisions calicinales, à trois loges, renfermant trois graines osseuses et striées. Ce genre se compose de plantes à tiges fortes, sous-ligneuses, droites, hautes d'un à deux pieds, garnies de feuilles opposées, sessiles, et portant des fleurs axillaires. Les *Triosteum perfoliatum* et *angustifolium*, L., sont indigènes de la Virginie, et ont des racines qui passent pour émétiques.

TRIOVANNA OU TSJOVANNA. BOT. (Rhéede.) Synonyme de *Ophioxylum*. *V.* OPHIOXYLE.

TRIPALMATIPARTITE. *Tripalmatipartitus.* BOT. On qualifie ainsi la feuille à trois lobes ou palmures, lorsque chacune de ces divisions présente elle-même trois parties.

TRIPARTI OU TRIPARTITE. *Tripartitus.* BOT. Se dit d'un organe qui est divisé au delà de moitié, en trois parties distinctes.

TRIPARTIBLE. *Tripartibilis.* BOT. C'est-à-dire qui est susceptible de se diviser spontanément en trois parties.

TRIPENNÉ. *Tripennatus.* BOT. Mirbel nomme feuilles Tripennées celles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires, tandis que ceux-ci portent de même latéralement des pétioles tertiaires sur les côtés desquels les folioles sont attachées.

TRIPÉTALÉIE. *Tripetaleia.* BOT. Genre attribué à la famille des Oléacinées, et qui a été caractérisé de la manière suivante par Sieboldt et Zuccarini : calice en forme de coupe, à cinq dents, persistant sous le fruit qui est stipité; corolle composée de trois pétales hypogynes, exonguiculés, linéaires-oblongs; six étamines hypogynes, libres et toutes fertiles; filaments plans et comprimés, uninervurés, dressés; anthères introrses, biloculaires, attachées par la base, obovales-oblongues, longitudinalement déhiscentes; ovaire globuloso-subtrilobé, triloculaire, porté sur un stipe qui surmonte le calice; plusieurs ovules dans chaque loge, attachés au trophosperme; style terminal, persistant, cylindrique, terminé en massue discoïde, épaisse, sur laquelle est implanté le stigmate à trois lobes subdeltoïdes; capsule stipitée, couronnée par le style, globoso-trilobée, triloculaire, trivalve, à cloisons qui se rattachent à une colonne centrale et qui portent huit ou dix semences, superposées horizontalement sur deux rangs; embryon orthotrope, droit dans un albumen charnu; radicule très-courte; cotylédons épais.

TRIPÉTALÉIE DU JAPON. *Tripetaleia Japonica.* C'est un arbuste à rameaux alternes et angulato-trigones dans leur jeunesse; les feuilles sont alternes, simples, en coin à leur base qui est décurrente en pétiole, aiguës au sommet, mucronulées, très-entières, penninervées, membraneuses, glabres, décidues, exstipulées; les fleurs sont en panicule terminale, portées sur des pédoncules bibractéatés vers le milieu.

TRIPETÈLE. *Tripetelus.* BOT. Genre de la famille des Lonicérées, institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : limbe du calice supère et tridenté; corolle en roue, à trois divisions concaves et conniventes; trois anthères sessiles sur l'orifice de la corolle; ovaire infère, à trois loges renfermant chacune un ovule pendant à l'angle de la cloison; trois stigmates sessiles. Le fruit est triangulaire, à trois pyrènes recouverts d'une coque chartacée.

TRIPETÈLE DE L'AUSTRALIE. *Tripetelus Australiacus*, Lindl. C'est une plante herbacée, dont la tige a peu d'élévation; ses feuilles sont opposées, glabres, pinnées, à folioles lancéolées, acuminées, dentelées, avec impaire; il y a au lieu de stipules deux glandules verruciformes; les fleurs sont jaunes, réunies en panicule lâche.

TRIPHACA. BOT. *V.* TRIPHAQUE.

TRIPHANE. MIN. Ce minéral était connu anciennement sous les noms de Schorl spatheux et de Zéolithe de Suède. D'Andrada est le premier minéralogiste qui l'ait décrit comme espèce particulière; il le nomma Spodumène, qui veut dire couvert de cendres, parce que l'ayant chauffé dans un creuset, il trouva qu'il se délitait en parcelles d'un gris foncé, dont l'aspect était celui de la cendre. Haüy préféra une dénomination déduite de la structure du minéral, et le nom de Triphane qu'il lui a imposé et qui a été adopté par la plupart des minéralogistes, fait allusion à la propriété dont jouit cette substance d'offrir dans trois sens différents des clivages qui ont à peu près le même degré de netteté. Le Triphane est un minéral verdâtre, dont l'éclat tire sur le nacré et dont la structure est lamelleuse. Son clivage multiple conduit à deux formes primitives différentes, mais parfaitement compatibles l'une avec l'autre; savoir : un octaèdre rectangulaire, dont quatre faces MM placées verticalement font entre elles deux angles de 100° et de 80°, tandis que l'incidence de P sur P est de 146° (Haüy); et un prisme droit rhomboïdal, dont les pans sont donnés par les faces M de l'octaèdre précédent. Suivant Brooke, ce prisme aurait des valeurs d'angles qui différeraient sensiblement de celles que Haüy veut désigner; elles seraient de 93° et 87°. De plus, le prisme serait divisible dans le sens des diagonales de sa base; mais aucun clivage bien distinct n'indiquerait si cette base est droite ou oblique. Le Triphane est facile à briser. Sa cassure transversale est raboteuse et inégale; sa dureté est supérieure à celle de l'Apatite et inférieure à celle du Quartz. Sa pesanteur spécifique est de 3,170. Soumis à l'action du Feu dans le matras, il donne un peu d'Eau, et devient plus trouble et plus blanc qu'auparavant; chauffé sur le charbon, il se boursouffle et fond ensuite en un verre incolore et presque transparent. Il est composé, suivant Arfwedson, de Silice, 64,40; Alumine, 25,50; Lithion, 8,85; Oxyde de Fer, 1,45. Le Triphane ne s'est pas encore présenté sous des formes régulières dans la nature; il est toujours en petites masses lamellaires ou en prismes plus ou moins allongés, irréguliers et non terminés, disséminés dans des Roches granitiques. Ses lames sont ordinairement brillantes et translucides. Sa couleur est toujours verdâtre, avec un éclat légère-

ment perlé; mais ses teintes varient du vert blanchâtre pâle au vert jaunâtre et au vert pur.

Le Triphane appartient exclusivement aux terrains primordiaux cristallisés, et se rencontre toujours disséminé dans les Roches les plus anciennes de ces terrains et presque uniquement dans le Granit. Les substances qui l'accompagnent le plus constamment sont le Quartz, le Feldspath blanc, la Pétalite, le Mica, les Tourmalines noire, bleue et violette, la Topaze, le Fer oxydulé et l'Étain oxydé. Celui de la mine d'Uton, en Sudermanie, est le plus anciennement connu; il a pour gangue un Granit dont le Feldspath est d'un rouge de chair, et qui contient en même temps de la Pétalite et des Tourmalines. Le Triphane a été trouvé depuis à Fahltigel, près de Sterzing en Tyrol, dans une Roche composée de Feldspath laminaire blanc, de Mica nacré, d'un peu de Quartz et de Tourmaline. Cette variété est d'un vert grisâtre, et ressemble beaucoup au Triphane d'Uton. On l'avait pris d'abord pour un Pyroxène diopside; mais Léonhard a fait connaître sa véritable nature. On trouve aussi du Triphane d'un vert pâle dans un Granit, à Killiney, près de Dublin, en Irlande; il y accompagne la substance nommée Killinite, et qui n'en est probablement qu'une simple variété. On cite encore le Triphane de Petershead en Écosse. Enfin le même minéral se trouve encore au Groënland et dans plusieurs localités des États-Unis, en Amérique, principalement à Goshen, dans le Massachusets, dans le Granit qui contient des Topazes et des Tourmalines vertes et rouges.

TRIPHAQUE. *Triphaca*. BOT. Un genre encore très-imparfaitement connu a été décrit sous ce nom par Loureiro (*Fl. Cochinch.*, 2, p. 708) et a été placé par De Candolle dans la famille des Byttnériacées. Voici ses caractères essentiels : fleurs monoïques, munies d'un calice quinquéfide, dépourvues de corolle. Les mâles renferment quinze étamines monadelphes? Les femelles ont un seul style, et le fruit, composé de trois carpelles, en forme de gousses. Le *Triphaca Africana* est un arbre à feuilles longuement pétiolées, cordiformes et entières, à fleurs jaunes, disposées en cymes latérales et terminales. Il croît sur la côte de Mozambique. C'est peut-être une espèce de *Sterculia*.

TRIPHASIE. *Triphasia*. BOT. Genre de la famille des Aurantiacées, établi par Loureiro (*Fl. Cochinch.*, 1, p. 189) et adopté par Corréa, Kunth et De Candolle avec les caractères suivants : calice trifide, petit, persistant; corolle à trois pétales hypogynes; six étamines hypogynes, à filets libres, ou quelquefois au nombre de cinq, et alors la cinquième opposée au plus grand pétale; ovaire placé sur un disque hypogyne, à trois ou quelquefois à quatre loges renfermant un ovule pendant du sommet de chaque loge; un style épais portant un stigmate déprimé, marqué de trois sillons; baie triloculaire, à loges monospermes.

TRIPHASIE A TROIS FOLIOLES. *Triphasia trifoliata*, Lour.; *Limonia trifoliata*, L., *Mantiss.*, 237; Jacq., *Ic. rar.*, tab. 463. C'est un arbre épineux, à feuilles alternes, ternées, ponctuées de glandes translucides, à fleurs pédonculées et placées dans les aisselles des feuilles. Il croît dans les Indes orientales, à la Chine, etc. On le cultive aussi en Amérique, sur les bords de l'Orénoque, près d'Angostura. De Candolle (*Prodr.*, I, p. 526) a décrit une seconde espèce de *Triphasia*, qu'il a nommée *monophylla* parce qu'elle a des feuilles simples. Elle croît à Timor.

TRIPHÉLIE. *Triphelia*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, institué par Robert Brown, qui lui assigne pour caractères : fleurs agrégées en capitule, entourées de bractées, fort larges; les fleurs qui forment la circonférence du capitule sont stériles, portées sur de longs pédicelles; celles du centre sont fertiles, courtement pédicellées ou même sessiles et accompagnées chacune de deux bractées; le tube du calice est oblong, quadriailé, soudé inférieurement avec l'ovaire, resserré supérieurement, puis couronné par le limbe qui est partagé en quatre lobes étroits et membraneux; corolle formée de quatre pétales ovales, insérés à l'orifice du limbe du calice et alternant avec ses lobes; quatre étamines insérées avec les pétales, plus courtes qu'eux et toutes fertiles; filaments subulés; anthères à deux loges subglobuleuses; ovaire infère, uniloculaire; un seul ovule anatrope et dressé sur la base de l'ovaire; style filiforme, exserte, glabre; stigmate punctiforme.

TRIPHÉLIE AUSTRALIENNE. *Triphelia australiaca*. C'est un petit arbuste grêle et glabre; ses feuilles sont imbriquées, serrées l'une contre l'autre, lancéolées et mucronées; les capitules sont terminaux.

TRIPHÈNE. *Triphœna*. INS. Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuéliens, établi par Treitschke, avec les caractères suivants : antennes sétacées; palpes dépassant à peine le front; corselet ovalaire, plan en dessus; ailes supérieures longues et étroites, ayant des taches ordinairement bien marquées. Les chenilles sont épaisses, légèrement amincies en avant; elles effectuent leur métamorphose en terre.

TRIPHÈNE FIANCÉE. *Triphœna pronuba*, Treits.; *Noctua Triphœna*, God.; Phalène Hibou, Geoff. Ses ailes antérieures sont d'un brun foncé, varié de brun pâle, de ferrugineux et de gris-jaunâtre, avec deux taches bien marquées, formées par des points d'un gris blanchâtre : l'une réniforme, l'autre arrondie, elles sont situées entre deux lignes courbes de points noirs; au delà de ces deux taches est une ligne transversale, onduleuse, de la même couleur; dans quelques individus cette ligne est quelquefois accompagnée de quelques autres parallèles; les secondes ailes sont d'un jaune fauve vif, avec une large bande noire, un peu avant le bord terminal. Taille, vingt-six lignes. Europe.

TRIPHORA. BOT. Genre proposé par Nuttall (*Gen. of north Am. Plants.*, II, p. 192) pour deux Orchidées du genre *Arethusia*, de Jussieu, qui en avaient été séparées par ce botaniste, pour devenir le type de son genre *Pogonia*, qui a été ensuite confirmé par R. Brown et Lindley. *V.* POGONIA.

TRIPHORE. *Triphoris*. MOLL. Genre de Mollusques gastéropodes buccinoïdes, voisin des Cérithes, proposé par Deshayes et dont le nom indique celui des caractères qui est le plus saillant et le plus important, c'est que la coquille se termine par trois ouvertures, caractère qui ne s'observe dans aucun autre genre. Certains

Cérithes, tels que le *Cerithes sulcatum,* outre l'ouverture antérieure terminale, ont le canal de la base recouvert antérieurement, de telle sorte qu'il est réduit à un véritable trou. Dans les Triphores on retrouve d'abord une disposition semblable; mais de plus il existe une troisième ouverture dorsale et postérieure dans une direction opposée à celle qui est antérieure. Cette ouverture dorsale se prolonge quelquefois en un petit tube fort court, garni d'un petit bourrelet marginal. Ce petit tube postérieur est certainement ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ces Coquilles : il est sans aucun doute destiné au passage d'un organe particulier, probablement celui de la génération; mais l'animal n'étant pas connu, on n'a pu s'assurer d'une manière directe à quel usage il était destiné. Les caractères génériques peuvent être exprimés de la manière suivante : animal inconnu. Coquille allongée, turriculée, gonflée dans le milieu, toujours sénestre, terminée par trois ouvertures rondes : une antérieure, la plus grande; une à la base et tubuleuse, et la troisième postérieure, le plus souvent garnie d'un bourrelet. Les Triphores sont de très-petites coquilles marines, qui ont cela de particulier d'être toujours à gauche, et d'avoir les tours de spire ornés de plusieurs rangs de petites perles très-régulières; elles ont aussi ce caractère remarquable d'être plus enflées dans le milieu qu'aux deux extrémités.

Triphore perlé. *Triphora gemmatum*, Desh.; Cérithe Tristome, Blainv., Malac., p. 404, pl. 20, fig. 3, 3 a. Coquille longue de quatre à cinq lignes, ornée d'une raie pourprée, sur un fond blanc ou couleur de corne. Elle est de la mer des Indes.

TRIPHRAGMIER. *Triphragmium.* (*Urédinées.*) Le genre désigné par Link sous ce nom est extrêmement voisin des *Puccinia* et des *Phragmidium.* Il est ainsi caractérisé : sporidies presque globuleuses, pédicellées, divisées en trois loges par une cloison transversale et longitudinale, sortant de dessous l'épiderme. Il diffère des Puccinies par ses sporidies à trois loges, et non pas à deux seulement; et des *Phragmidium,* parce que ces sporidies sortent de dessous l'épiderme et non de sa surface, et qu'elles sont divisées en un nombre de loges généralement moins considérable. Link rapporte à ce genre le *Puccinia Ulmariæ* de la Flore française, qui est assez fréquent sur les feuilles de la Reine des prés.

TRIPHYLLE. *Triphyllus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, groupe des Mycétophagites, établi par Megerle, avec les caractères suivants : massue des antennes peu ou point perfoliée, brusque et formée seulement par les trois derniers articles; corselet plus étroit que l'abdomen, au moins à sa partie postérieure; élytres un peu convexes, corps ovalaire, assez aplati; abdomen oblong; premier article des tarses de la même longueur que le suivant, ou un peu plus long.

Triphylle a deux bandes. *Triphyllus bifasciatus,* Meg.; *Mycetophagus bifasciatus,* Fab.; *Ips marginalis,* Panz. Son corps est noir, avec le premier article des antennes, le bord externe du corselet et des élytres, deux bandes transversales sur ces dernières et les pattes d'un brun ferrugineux; deux petites lignes très-courtes et enfoncées sur le corselet; des points enfoncés et très-petits sur les élytres. Taille, une ligne. Europe.

TRIPHYLLE. *Triphyllus.* bot. Le calice est Triphylle quand il se trouve formé de trois pièces, quand il présente trois folioles.

TRIPHYLLINE. min. Ce nom a été donné par Berzelius à un minéral qui se trouve en abondance à Bodenmais, en Bavière, et qui a été analysé par Fuchs. Ce minéral est cristallin, à grandes lames, offrant quatre clivages : le premier, le moins apparent, est perpendiculaire aux autres; le deuxième et le troisième s'obtiennent aisément et sont parallèles aux faces d'un prisme rhomboïdal, ayant pour angle 132° et 148°; le quatrième, le plus prononcé, est parallèle à la diagonale du prisme. Il semble résulter de là que la forme primitive de la Triphylline est un prisme rhomboïdal, mais que son solide de clivage est un prisme régulier, à six faces, ayant quatre angles dièdres de 114°, et deux angles de 132°. Sa couleur est le gris-verdâtre, tirant au bleuâtre; son aspect est gras; sa poussière est d'un blanc gris; elle est translucide dans les éclats minces; sa pesanteur spécifique est 3,6; elle est soluble dans les Acides. Le résultat de son analyse est Acide phosphorique, 46; protoxyde de Fer, 45; protoxyde de Manganèse, 5; Lithine, 3,5; Silice, 0,5.

TRIPHYLLOCYNIS. bot. Nom donné par Du Petit-Thouars (Orchidées des îles australes d'Afrique, t. xiv) à une plante qu'il a également nommée *Cynosorchis aphylla*, et que Richard, dans son Mémoire sur les Orchidées des îles de France et de Mascareigne, a placée dans son genre *Gymnadenia.*

TRIPHYSAIRE. *Triphysaria.* bot. Genre de la famille des Rhinantacées, institué par Fischer et Meyer, qui lui assignent pour caractères : calice tubuleux, à quatre divisions; corolle en masque, avec le tube filiforme; lèvre supérieure indivise, subulée; l'inférieure à trois découpures repliées en forme de poche; étamines didynames et toutes fertiles; anthères linéaires, mutiques, uniloculaires; style simple; stigmate oblong, bilobé; capsule oblongue, polysperme, à deux loges, à deux valves dont les bords sont libres; cloison pariétale soudée au placenta central; semences oblongues, aptères; test scrobiculé, fortement adhérent au noyau.

Triphysaire versicolore. *Triphysaria versicolor,* Fisch. et Meyer. C'est une plante annuelle; ses feuilles sont allongées, dilatées et semi-embrassantes tout à la base, découpées et pinnati-lobées au sommet, éparses, quelquefois opposées vers le bas des tiges, les florales à peine plus longues que le calice; les fleurs sont axillaires, solitaires, sessiles, blanches d'abord, se colorant ensuite en rose; le tube est filiforme, du double plus long que le calice; la lèvre supérieure est dressée, subulée, avec les bords infléchis; l'inférieure est ample, composée de trois vésicules obovales, établies sur une fente de l'orifice, et apiculées par une petite découpure dressée; la capsule est renfermée dans le calice; les graines sont petites, nombreuses et noirâtres. De la Nouvelle-Californie.

TRIPINNA. bot. (Loureiro.) *V.* Tripinnaria.

TRIPINNARIA. bot. Loureiro a établi un genre de la

Didynamie Angiospermie, L., sous le nom de *Tripinna,* qui a été changé par Persoon en celui de *Tripinnaria.* Ce genre est caractérisé de la manière suivante : calice cyathiforme, à cinq crénelures; corolle presque campanulée, ayant le limbe étalé, à cinq segments ovales, ondulés, velus : le supérieur plus grand; stigmate aigu, bifide; baie charnue, uniloculaire, contenant plusieurs graines oblongues, comprimées. Le *Tripinnaria Cochinchinensis,* Pers.; *Tripinna tripinnata,* Lour., *Fl. Cochinch.*, II, p. 476, est un grand arbre, à rameaux étalés, garnis de feuilles tripinnées, à folioles ovales-aiguës, à fleurs d'un jaune rougeâtre, disposées en grappes terminales. Cet arbre croît dans les forêts montueuses de la Cochinchine.

TRIPLADENIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Don, dans la famille des Mélanthacées, ne paraît pas différer du genre *Kreysigia,* de Reichenbach.

TRIPLARIDE. *Triplaris.* BOT. Genre de la famille des Polygonées et de la Triandrie Trigynie, L., offrant les caractères suivants : périgone ou calice grand, persistant, tubuleux, le limbe divisé en trois lobes; trois étamines à anthères linéaires; ovaire surmonté de trois styles portant trois stigmates velus; noix monosperme, trigone, enveloppée par le calice. Ces caractères, tels que Linné les a tracés, ne sont pas adoptés par tous les auteurs qui ont écrit sur ce genre. Aublet, Willdenow et Kunth lui attribuent des fleurs dioïques; les mâles ayant douze ou neuf étamines; les femelles ayant l'ovaire entouré de trois étamines stériles squamiformes.

TRIPLARIDE D'AMÉRIQUE. *Triplaris Americana,* L.; *Triplaris pyramidalis,* Jacq. C'est un arbre qui croît abondamment sur le continent de l'Amérique méridionale, particulièrement à la Guiane et dans la province de Caracas. Ses feuilles sont alternes, très-grandes, engaînantes à la base. Ses fleurs sont disposées en épis axillaires et terminaux.

TRIPLASIDE. *Triplasis.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Palissot-Beauvois, sur une plante découverte par Delile, dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale. Il est ainsi caractérisé : lépicène à deux valves membraneuses, aiguës, renfermant quatre fleurs pédicellées: la supérieure stérile; glume à valves inégales, l'inférieure profondément incisée en deux segments entre lesquels est une très-longue soie produite par le prolongement de la nervure dorsale; la valve supérieure entière, velue en dehors et réfléchie. Les fleurs forment une sorte d'épi ou de panicule grêle, dont les divisions sont presque sétacées et terminées par un épillet ovale.

TRIPLATÉIE. *Triplateia.* BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, établi par Bartling, qui le caractérise ainsi : calice des fleurs supérieures partagé en quatre découpures oblongues, obtuses, étalées; celui des fleurs inférieures à cinq divisions ou découpures; corolle formée de quatre ou cinq pétales périgynes, oblongs, entiers, rétrécis en coin à l'onglet, plus étroits que les divisions calicinales; disque subhypogyne, garni de glandules subquadrangulaires et échancrées; quatre ou cinq étamines insérées dans les fissures des glandules du disque; filaments libres; anthères biloculaires, longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, uniloculaire; trois ovules amphitropes, insérés sur des funicules basilaires, distincts et dressés; trois stigmates capillaires et courts. Le fruit est une capsule membraneuse, ovoïde-triangulaire, uniloculaire, trivalve, renfermant trois semences globuleuses, un peu comprimées, tuberculeuses, estrophiolées.

TRIPLATÉIE MOEHRINGIOÏDE. *Triplateia Moehringioides,* Bartl.; *Hymenella Moehringioides,* Ser. C'est une plante herbacée, très-glabre et fort grêle, ayant l'aspect d'une Mousse; ses feuilles sont opposées, exstipulées, linéaires, presque filiformes; les fleurs sont petites, axillaires et blanches. Du Mexique.

TRIPLAX. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Clavipalpes, établi par Fabricius, et ne différant des Érotyles que par ses antennes presque grenues, terminées par une massue plus courte, ovoïde, et par les mâchoires dont la division intérieure est membraneuse, avec une seule petite dent au bout. Fabricius en a distingué ceux qui ont une forme presque hémisphérique ou qui sont presque ronds, et en a formé le genre *Tritoma;* il réserve le nom de *Triplax* aux espèces dont le corps est ovale ou oblong. Ces insectes vivent dans les Champignons, sous les écorces des arbres morts, etc.

TRIPLAX A DEUX PUSTULES. *Tritoma bipustulata,* Fabr., Oliv., Col., 89 *bis,* 1-5. Il est noir, avec une tache rouge à la base de chaque élytre. On le trouve à Paris.

TRIPLE-BANDEAU. OIS. L'un des noms vulgaires du Roitelet commun. *V.* ce mot.

TRIPLECTRE. *Triplectrum.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par Don qui lui assigne pour caractères : tube du calice subinfundibuliforme, charnu et libre : son limbe est tronqué; corolle composée de quatre pétales insérés à l'orifice du calice : deux sont distincts, oblongs, obtus et recourbés; les deux autres sont en partie soudés de manière à n'en faire paraître qu'un seul échancré et largement obovale; huit étamines égales, insérées avec les pétales; anthères oblongo-linéaires, allongées, à un seul pore, à un seul éperon; ovaire libre, stipité, ovale et glabre; style subulé et recourbé. Il n'y a encore qu'une seule espèce connue; elle est de l'Inde; c'est un arbrisseau glabre, à feuilles opposées, ovales-arrondies, charnues, trinervurées, très-entières, courtement pétiolées; les pédoncules sont axillaires, solitaires et uniflores.

TRIPLEURE. *Tripleura.* BOT. Ce genre, de la famille des Orchidées, a été établi par le professeur Lindley qui lui a reconnu pour caractères : périgone composé de quatre folioles étalées en croix, dont deux extérieures latérales, linéaires et fort étendues; une cinquième foliole placée au sommet du périgone, est peu visible; elle adhère par la base aux folioles intérieures qui sont plus arrondies et plus courtes que les extérieures; labelle postérieur, libre et concave; gynostème très-court, cylindrique, prolongé antérieurement en deux sortes de cornes membraneuses; anthère terminale, arrondie au sommet. La plante qui constitue ce genre a été décrite par Wallich dans son Catalogue des plantes des Indes, sous le nº 7391.

TRIPLIMA. BOT. Genre proposé par Raffinesque pour

les Carex à deux stigmates et qui n'ont point de dents sur l'utricule.

TRIPLINERVÉ. *Triplinervus.* BOT. Se dit ordinairement des feuilles lorsque deux des nervures inférieures secondaires sont plus fortes que les autres et presque aussi grosses que la nervure centrale.

TRIPLINERVIUM. BOT. Le genre indiqué sous ce nom par Gaudin, dans sa Flore helvétique, 3, p. 116, a été réuni au genre Saxifrage, section des Dactyloïdes.

TRIPLITE. MIN. (Beudant.) Synonyme de Manganèse phosphaté. *V.* MANGANÈSE.

TRIPLOCARPÆA. BOT. L'une des sections du genre *Dimorphotheca,* de la famille des Synanthérées. *V.* DIMORPHOTHÈQUE.

TRIPLOCENTRON. BOT. H. Cassini a proposé sous ce nom un genre, ou plutôt un sous-genre, formé aux dépens de quelques *Centaurea,* de Linné, et particulièrement des *C. melitensis* et *apula,* espèces qui croissent dans les contrées méridionales de l'Europe. Il se distingue en ce que l'appendice des folioles intermédiaires de l'involucre est muni à sa base de plusieurs épines, et qu'il porte en outre deux autres épines latérales, situées à une distance notable de sa base. Ce sous-genre appartient à la section des Calcitrapées.

TRIPLOCOMA. BOT. (*Mousses.*) Bachelot de la Pilaye (Journal de Botan., 1814, vol. 3, p. 131) propose avec raison de substituer ce nom à celui de *Dawsonia,* qui fait double emploi de dénomination avec un genre d'Hydrophytes. *V.* DAWSONIE.

TRIPLOSPERMA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Don, comme devant faire partie de la famille des Asclépiadées, a été réuni au genre *Ceropegia,* de Linné.

TRIPLOSTÉGIE. *Triplostegia.* BOT. Genre de la famille des Valérianées, institué par Wallich et ainsi nommé parce que chaque fleur est enveloppée dans un triple tégument, savoir : deux involucres et le calice; l'involucre extérieur est à quatre bractées distinctes, chargées de poils glanduleux au sommet; l'intérieur est tubuleux, à huit sillons et à huit dents; le calice a son tube collé sur l'ovaire, et son limbe à quatre dents; la corolle est à cinq lobes obtus, et n'est ni bossue, ni éperonnée à sa base; les étamines sont au nombre de trois, le stigmate en tête; le fruit est un utricule uniloculaire et monosperme, revêtu par les deux involucres et couronné par les dents du calice. Ce genre tient à certains égards, le milieu entre les deux sections de la famille; il a en effet le fruit à une loge, comme les Valérianées à aigrette, et le calice terminé en dents et non en aigrette, comme les Valérianées à fruit pluriloculaire.

TRIPLOSTÉMONÉ. *Triplostemonatus.* BOT. On dit que les étamines sont Triplostémonées quand leur nombre est triple de celui des divisions de la corolle.

TRIPOGON. BOT. (Rœmer et Schultes.) Synonyme de *Triathera.*

TRIPOLI. MIN. On donne communément ce nom à des substances d'apparence argileuse, à structure fossile et à grain très-fin, sèches au toucher, ne faisant point pâte avec l'eau, et pouvant être employées comme matières à polir. Elles sont composées presque entièrement de Silice; elles sont généralement légères, et d'une teinte rougeâtre ou d'un rose pâle. On distingue des Tripolis d'origines diverses : les uns ne sont que des Schistes ou des Argiles chauffées et torréfiées naturellement par les feux des volcans ou des houillères embrasées; tels sont ceux de Poligné, près de Rennes en Bretagne, et de Corfou. Ce dernier est plus connu sous le nom de Tripoli de Venise. D'autres proviennent de Schistes altérés par la décomposition naturelle des Pyrites qui les accompagnent : tel est celui de Menat, près de Riom en Auvergne. Enfin il en est qui paraissent avoir été produits par l'eau, et qui ne sont que des sédiments très-fins de Silice ou de Ponce broyée. Tel est le Tripoli ou la Terre pourrie des Anglais, et la Terre de Ringelbach, près d'Oberstein, avec laquelle on polit les Agathes que l'on trouve dans cette localité.

Les Tripolis servent à polir les pierres et les métaux : on les emploie à l'eau ou on les délaye avec de l'huile d'olive; quelquefois on les mêle à un tiers de soufre, et on étend le mélange sur un cuir pour s'en servir.

TRIPOLIUM. BOT. Espèce du genre *Aster.* Le Tripolion de Dioscoride était, selon Sérapion, le *Convolvulus Turpethum,* et selon Columna, le *Plumbago Europæa.*

TRIPOS. INF. Bory de Saint-Vincent a établi sous ce nom un genre d'Infusoires dans la famille des Cercariées, qui a pour type le *Cercaria Tripos,* Mull., tab. 19, fig. 22; Encycl., tab. 10, fig. 4. Ce genre est ainsi caractérisé : corps non contractile, plat, antérieurement tronqué, aminci postérieurement en triangle, et terminé en queue droite, non flexueuse, avec un appendice antérieur de chaque côté du corps.

TRIPPEL. MIN. Même chose que Tripoli.

TRIPSAQUE. *Tripsacum.* BOT. Genre de la famille des Graminées, tribu des Panicées, et de la Monœcie Triandrie, L., dont les caractères sont : des fleurs monoïques disposées en longs épis digités, les fleurs femelles occupant la partie inférieure et les mâles la partie supérieure de ces épis. Le rachis est articulé et flexueux; chaque dent porte plusieurs épillets biflores et sessiles. Dans l'épillet mâle, la lépicène se compose de deux valves oblongues, mutiques, concaves, non carénées, à peu près égales entre elles. Chaque fleur offre une glume formée de deux paillettes membraneuses, concaves, acuminées à leur sommet; la glumelle consiste en deux paléoles tronquées, unilatérales, soudées ensemble par l'un de leurs côtés; les trois étamines ont des anthères allongées, s'ouvrant seulement par leur partie supérieure et portées sur des filaments grêles. Les épillets femelles sont solitaires, également biflores; la lépicène se compose de deux valves, l'une extérieure presque plane, l'autre intérieure, enfoncée dans une excavation du rachis, très-convexe; l'une et l'autre sont cartilagineuses, se terminent en pointe, et sont mutiques. Des deux fleurs l'une est neutre et extérieure, l'autre est femelle. La fleur neutre ne renferme aucun vestige de pistil, mais sa glume est la même que celle de la fleur femelle. Celle-ci est à deux valves : l'une extérieure, oblongue, aiguë, concave à sa base; l'autre intérieure, plus étroite et bifide à son sommet. Le pistil offre d'un côté trois étamines rudimentaires et deux paléoles excessivement petites. L'ovaire est al-

longé et se termine insensiblement en un style simple qui porte à son sommet deux longs stigmates subulés et velus. Le fruit est enveloppé dans les écailles qui sont rapprochées et considérablement endurcies.

Tripsaque digité. *Tripsacum digitatum*, L. Ses racines sont grosses, dures et épaisses; les tiges qui s'en élèvent ont environ quatre pieds; elles sont droites, fermes, épaisses, articulées, rameuses à leur partie supérieure; les articulations sont distantes, en anneau rentrant; les feuilles sont larges, très-longues, presque ensiformes; leur gaîne est lisse, serrée et striée; chaque rameau est terminé par un ou plusieurs épis sessiles, en forme de digitations, longs de huit à douze pouces. Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale.

TRIPTÈRE. *Tripterus*. bot. Organe pourvu de trois ailes.

TRIPTÈRE. *Triptera*. moll. Quoy et Gaimard, qui ont décrit et figuré ce genre dans les Annales des Sciences naturelles (t. vi, p. 76, et pl. 2, fig. 5), lui assignent pour caractères : corps oblong, charnu, contractile, à extrémité inférieure arrondie, la supérieure présentant une ouverture large, dentelée sur ses bords, munie de deux petites nageoires latérales, insérées en dedans du limbe et surmontées d'un voile membraneux de même forme et de même grandeur qu'elles. Point d'apparence de tête ni d'yeux. Ce nouveau genre mériterait d'être étudié avec soin, ce que n'ont pu faire les auteurs; il est cependant probable que c'est un Ptéropode très-voisin des Cléodores. L'espèce unique a reçu le nom de Triptère rose, à cause de sa couleur. Quoy et Gaimard l'ont trouvée près du port Jackson.

TRIPTERELLE. *Tripterella*. bot. Genre de la famille des Broméliacées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par le professeur Richard (*in Michx. Flor. Amer.*, 1, p. 19, tab. 3), et offrant les caractères suivants : calice oblong, triangulaire, tubuleux; le limbe est court, à six divisions peu profondes; étamines au nombre de trois, incluses, insérées au-dessous des divisions calicinales, presque sessiles; ovaire infère; style de la longueur des étamines et triangulaire; trois stigmates courts, épais et obtus. Le fruit est une capsule couronnée par le tube calicinal persistant, à trois loges contenant chacune un grand nombre de graines oblongues, striées et presque cylindriques, attachées à leur angle interne.

Tripterelle capitée. *Tripterella capitata*, Rich. C'est une petite plante grêle, originaire de l'Amérique septentrionale; ses feuilles sont extrêmement petites et peu nombreuses, sessiles, éparses; les fleurs sont terminales en capitule ou au nombre de deux seulement.

TRIPTÈRES. pois. Sous-genre de Cotte. *V.* ce mot.

TRIPTÉRIDE. *Tripteris*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Lessing avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon disposées sur un seul rang; elles sont ligulées et femelles; celles du disque sont tubuleuses, avec le limbe de la corolle partagé en cinq dents; elles sont mâles ou hermaphrodites; involucre formé de squames libres, ordinairement scarieuses en leurs bords; réceptacle nu, plan, subconvexe; anthères pourvues de deux soies à la base; style du rayon bifide; celui du disque est indivise; akènes du disque abortifs; ceux du rayon sont à trois angles quelquefois nus, souvent prolongés en ailes inégales; ils sont dressés, substipités, cylindriques, à bec solide.

Triptéride macroptère. *Tripteris macropteris*, Less. Arbrisseau glabre, à rameaux opposés, cylindriques, nus, bitrifides ou en tête au sommet, à feuilles opposées, lancéolées, très-entières, atténuées à la base, triplinervées, presque glauques; squames de l'involucre linéari-lancéolées, scarieuses sur les bords; fleurs d'un jaune pâle ou blanchâtre. Du cap de Bonne-Espérance.

TRIPTERIUM. bot. De Candolle a ainsi nommé la première section du genre *Thalictrum*, à laquelle appartient le *Thalictrum aquilegifolium*, et qui se distingue par son fruit trigone, à angles ailés.

TRIPTEROCARPUS. bot. Le genre établi sous ce nom par Meisner, dans la famille des Sapindacées, a été reconnu comme identique avec le genre *Bridgesia*.

TRIPTÉROCOQUE. *Tripterococcus*. bot. Genre de la famille des Stackhousiacées, établi par Endlicher, avec les caractères suivants : calice à tube ventru, à limbe divisé en cinq parties; cinq pétales insérés à l'orifice du calice, à onglets linéaires, recourbés et cohérents en tube à l'extrémité; les lames sont étalées en étoiles; cinq étamines insérées avec les pétales; les filaments sont subulato-filiformes et libres : deux sont alternativement un peu plus courts; anthères introrses, biloculaires et longitudinalement déhiscentes; ovaire presque triangulaire, à trois lobes uniovulés à la base desquels sont dressés autant d'ovules anatropes; style cylindrique, indivise; stigmate très-courtement trilobé. Le fruit consiste en trois coques à ailes membraneuses, adhérentes par une de ces ailes à la colonne centrale; ces coques sont indéhiscentes et monospermes; semences dressées, à test membraneux; embryon orthotrope dans un axe d'albumen charnu; radicule infère. Les Triptérocoques sont des plantes herbacées de l'Australie, à rameaux tétragones, dépourvus de feuilles dans leur partie supérieure; les feuilles sont alternes, très-étroitement bistipulées; les fleurs sont très-odorantes, portées sur des pédoncules courts et tribractés à leur base, réunies en épis lâches et terminaux. De la terre de Diémen.

TRIPTÉRONOTE. *Tripteronotes*. pois. Rondelet ayant figuré par inadvertance, sous le nom de Hauting ou Haintain, un véritable Lavaret avec trois dorsales au lieu de deux, cette erreur a été prise au sérieux par Lacépède, qui a fondé sur cette représentation fabuleuse son genre Triptéronote. *V.* Saumon, sous-genre Corégone.

TRIPTÉROSPERME. *Tripterospermum*. bot. Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.*, p. 849) a établi sous ce nom un genre de la famille des Gentianées et de la Pentandrie Monogynie, L., qu'il a ainsi caractérisé : calice tubuleux, quinquéfide; corolle tubuleuse, quinquéfide; cinq étamines incluses, à anthères sagittées; ovaire pédicellé, entouré à sa base d'un urcéole court; style filiforme, surmonté d'un stigmate bifide, recourbé en

dehors; baie charnue, uniloculaire, polysperme; graines munies d'une crête, et fixées aux parois de la baie en trois séries stratifiées; embryon à radicule centrifuge.

Triptérosperme a trois nervures. *Tripterospermum trinerve.* C'est une herbe volubile, à feuilles opposées, ovales, aiguës, très-entières, glabres, à trois nervures, à fleurs accompagnées de bractées, et solitaires au sommet de pédoncules axillaires. Cette plante croît dans les forêts de l'île de Java.

TRIPTÉRYGION. *Tripterygion.* pois. Ce genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Gabiœïdes, est très-voisin de l'une des divisions du genre *Blennius,* établie dans ce genre par Cuvier, sous la dénomination de *Clinus.* Il a pour type le *Blennius tripteronotus,* que Risso a décrit page 135, et figuré pl. 5, n° 14, de la première édition de son Ichtiologie de Nice. Depuis on a ajouté à ce genre quelques espèces nouvelles dont une, le Triptérygion nigripenne, a été rapportée par l'expédition du capitaine Duperrey, des côtes et des rivières de la Nouvelle-Zélande.

TRIPTILION. *Triptilium.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviées où Cassini le place à côté du *Panphalea,* et lui attribue les caractères suivants : involucre cylindracé, composé de dix folioles imbriquées sur deux rangs, dont les cinq extérieures plus courtes; réceptacle petit, muni au centre d'un faisceau de paillettes autour duquel sont rangées les cinq fleurs qui composent la calathide. Chaque fleur est hermaphrodite, à corolle tubuleuse à la base, ayant son limbe à deux lèvres, dont l'extérieure est la plus longue; ovaires ovoïdes, glabres, à trois côtes, surmontés d'une aigrette très-caduque, composée de trois petites paillettes un peu ciliées à leur sommet.

Triptilion épineux. *Triptilium spinosum.* Fort jolie plante à fleurs bleues et à feuilles laciniées, à lobes épineux, qui lui donnent un aspect fort élégant. Cette plante croît au Chili.

TRIQUE-MADAME. bot. Nom vulgaire du *Sedum album,* L. *V.* Orpin.

TRIQUETRA. conch. Klein, dans son *Tentamen Method. Ostrac.*, p. 135, donne ce nom à un genre de la classe des *Diconcha aurita.* Il se compose d'une seule Coquille qui appartient au genre *Unio. V.* Mulette.

TRIQUÈTRE. conch. Nom que Blainville, dans son Traité de Malacologie, a donné à une des sections du genre Vénus, section qui renferme toutes les espèces triangulaires. *V.* Vénus.

TRIRAPHIS. bot. Genre de la famille des Graminées et de la Polygynie Monœcie, L., établi par Robert Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 185) qui l'a ainsi caractérisé : lépicène (glume, R. Br.) multiflore, à deux valves égales et mutiques; épillets distiques, à deux ou plusieurs fleurs : les intérieures hermaphrodites, les autres mâles et stériles; valves extérieures de la glume (périanthe, R. Br.) portant au sommet trois arêtes droites; valve intérieure mutique; deux petites écailles hypogynes; trois étamines; deux styles à stigmates velus; fleurs en panicule. Ce genre, voisin de l'*Ectrosia* et du *Chloris,* ne renferme que deux espèces : *Triraphis pungens* et *Triraphis mollis,* qui croissent dans la région intertropicale de la Nouvelle-Hollande.

TRISANTHUS. bot. Le genre fondé sous ce nom par Loureiro, rentre dans l'*Hydrocotyle,* et même ne diffère pas de l'*Hydrocotile lunata,* ainsi que De Candolle s'en est assuré par la vue de l'échantillon de Loureiro.

TRISCALE. rept. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

TRISCHIDIER. *Trischidium.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Tulasne, avec les caractères suivants : calice ovale ou ellipsoïde, atténué aux deux extrémités, en forme de sac qui se déchire par deux ou trois lobes supères, presque réguliers, roulés extérieurement et enfin décidus; un seul pétale obovale-arrondi, grand, longuement onguiculé, inséré tout au bas du calice, entre ses deux principales déchirures; étamines au nombre de vingt-deux à vingt-quatre disposées en deux séries, périgynes, monadelphes inférieurement, à filaments cylindriques, adhérents en paquet au tube du calice, puis se séparant et devenant libres; anthères linéaires, attachées par leur base, à deux lobes, déhiscentes par deux petites ouvertures, se contournant en spirale après avoir concouru à la reproduction; ovaire comprimé, large, stipité, monoloculaire, renfermant douze ovules, et dont la suture est opposée au pétale fertile; ovules ovales, anatropes, comprimés et rangés en double série; style long; stigmate apical, mince, pelté, entier. Le fruit est un légume cylindrico-oblong, membranaceo-ligneux, sec, non ailé, uniloculaire, bivalve, plan, déhiscent et mucroné.

Trischidier vêtu. *Trischidium vestitum,* Tul. C'est un arbre ou un arbuste à feuilles alternes, simplement imparipinné à folioles au nombre de quatre à sept, alternes, estipellées, ovato-lancéolées, obtusément atténuées aux deux extrémités et tomenteuses; fleurs en grappes courtes. De Bahia.

TRISECUS. bot. Ce nom est donné, dans le 6e volume du *Systema Vegetabilium* de Schultes, à un genre établi en manuscrit par Willdenow, et qui appartient à la Pentandrie Trigynie, L. Voici les caractères génériques imposés à ce genre : calice quinquédenté; cinq pétales; capsule à trois loges monospermes. L'espèce unique du genre est nommée *Trisecus frangulæfolius;* et elle a été récoltée sur les bords de l'Orénoque par Humboldt et Bonpland.

TRISÉQUÉ. *Trisectus.* bot. Se dit d'un organe qui est profondément divisé en trois segments.

TRISETARIA. bot. (Forskahl.) Synonyme de *Trisetum. V.* ce mot.

TRISETARIUM. bot. (Labillardière.) Synonyme de *Trisetum. V.* ce mot.

TRISETUM. bot. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Persoon d'après Forskahl, qui lui avait donné le nom de *Trisetaria.* Il ne diffère essentiellement du genre *Avena* que par la valve extérieure de la glume, munie de trois arêtes, dont les deux latérales ne sont quelquefois que de deux dents ou deux soies qui accompagnent celle du milieu. La principale espèce de ce genre est le *Trisetum Forskahlii,* Pers., plante herbacée, à tiges rameuses,

munies de feuilles courtes, linéaires, et portant des fleurs disposées en une panicule serrée et terminale. On trouve cette plante en Égypte. Les autres espèces ont été décrites par les auteurs sous le nom générique d'*Avena;* telles sont les *Avena nitida* et *parviflora,* Desf.; *Avena viridis* et *elongata,* Kunth. Les deux premières croissent en Afrique, dans le bassin de la Méditerranée; les deux autres sont indigènes du Mexique.

TRISIOLA. BOT. Genre établi par Raffinesque pour l'*Uniola paniculata,* mais qui n'a pas été adopté.

TRISIS. CONCH. Dans son Manuel de Zoologie, Oken a proposé ce genre pour une Coquille assez singulière (*Arca tortuosa*), mais qui, malgré sa forme, appartient bien au genre Arche, et n'a pas de caractères suffisants pour former un genre à part. *V.* ARCHE.

TRISMEGISTA. BOT. L'une des sections du genre *Mercurialis,* L., qui fait partie de la famille des Euphorbiacées.

TRISOPTÈRE. POISS. Genre créé par Raffinesque-Schmaltz pour un Poisson très-voisin des Gades, et qui vit dans les mers de Sicile. C'est le *Trisopterus fasciatus,* d'un jaune doré, rayé de bleu, et dont la queue est fourchue.

TRISPERME. *Trispermus.* BOT. Fruit composé de trois graines ou renfermant trois graines.

TRISTACHYE. *Tristachya.* BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Nées et Martius, avec les caractères suivants : épillets biflores : fleur inférieure sessile, mâle ou neutre, la supérieure pédicellée, hermaphrodite, barbue à sa base; deux glumes canaliculées, plus grandes que les fleurs et d'inégale longueur : la supérieure dépassant l'autre; les fleurs mâles ont deux paillettes mutiques : l'inférieure à trois nervures, la supérieure plus courte, à deux nervures; deux squamules charnues et entières; deux étamines; l'ovaire rudimentaire et linéaire. Les fleurs hermaphrodites ont deux paillettes presque égales : l'inférieure en cylindre contourné, enveloppant la supérieure, bifide au sommet, longuement aristée entre les lobes; arête articulée à la base et tordue; la supérieure est sillonnée, à deux nervures; deux squamules charnues et entières; deux ou trois étamines; ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux et allongés; stigmates plumeux. Les Tristachyes, que Presl avait précédemment réparties dans son genre *Monopogon,* sont des plantes herbacées de l'Amérique du Sud; elles ont le chaume peu élevé, les feuilles planes ou roulées, les panicules simples, à grappes allongées.

TRISTAGME. *Tristagma.* BOT. Genre de la famille des Liliacées, institué par Poepping qui lui assigne pour caractères : périgone corollin et tubuleux, dont le limbe est partagé en six lobes; six étamines toutes fertiles, à filaments très-courts, insérés sur deux rangs, au milieu du tube; disque hypogyne et peu apparent; ovaire subsessile, triloculaire, à trois pores latéraux mellifères; plusieurs ovules anatropes; style terminal; stigmate indivise; capsule triloculaire et polysperme.

TRISTAGME AMÉRICAINE. *Tristagma americana.* C'est une plante herbacée, pourvue d'une hampe assez élevée, couronnée par une petite ombelle de fleurs blanchâtres, enfermées avant l'épanouissement dans une spathe ou involucre diphylle, attaché au périgone qui forme la continuation du pédicelle. Cette plante se trouve dans la partie australe du Chili.

TRISTAN. INS. Nom donné par Geoffroy au *Satyrus hipparchia,* de Fabricius. *V.* SATYRE.

TRISTANIE. *Tristania.* BOT. Genre de la famille des Myrtacées, tribu des Leptospermées, offrant les caractères suivants : calice turbiné, adhérant par sa base avec l'ovaire, infère, tubuleux, persistant et à cinq divisions; corolle de cinq pétales; étamines variant de douze à quinze, insérées sur une seule rangée, à la partie supérieure du tube calicinal; anthères courtes, presque globuleuses et introrses; style et stigmate simples. Ovaire à cinq loges contenant un très-grand nombre d'ovules attachés à leur angle interne. Le fruit est une capsule variant de trois à cinq loges polyspermes, dont le sommet est plus ou moins à nu, au-dessus du tube calicinal. Les graines sont petites et dépourvues d'ailes. Les espèces qui forment le genre *Tristania* établi par R. Brown (*In Hort. Kew. ed.* 2, 4, p. 417) ont été retirées du genre *Melaleuca.*

TRISTANIE A FEUILLES DE LAURIER-ROSE. *Tristania Neriifolia,* Rob. Br. C'est un arbuste glabre, à tiges ramifiées et comprimées; les feuilles sont opposées, simples, entières, lancéolées, très-aiguës, d'un vert blanchâtre en dessous, ponctuées; les fleurs sont jaunes, réunies en corymbes pédonculés dans les aisselles des feuilles supérieures. De l'Australie.

Poiret avait aussi établi un genre *Tristania* pour le *Ponceletia arundinacea,* de Du Petit-Thouars. Mais ce genre, qu'il ne faut pas confondre avec le *Ponceletia,* de R. Brwn, a été réuni au *Spartina.*

TRISTECA. BOT. (*Lycopodiacées.*) Le genre proposé sous ce nom par Palisot de Beauvois, est identique avec le genre *Psilotum,* de Robert Brown.

TRISTEGIA. BOT. Le genre indiqué sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Amaryllidées, a été réuni au genre *Hœmanthus,* de Linné.

TRISTEGIS. BOT. Genre de la famille des Graminées, proposé par Nées d'Ésembeck, pour une plante du Brésil, que l'on a transportée ensuite dans le genre *Melinis,* de Palisot de Beauvois.

TRISTELLATÉIE. *Tristellateia.* BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Du Petit-Thouars (*Gen. Nov. Madag.*, p. 14, n° 47), et ainsi caractérisé : calice à cinq divisions; corolle à cinq pétales onguiculés, infléchis; dix étamines dont cinq alternes, plus petites; ovaire marqué de trois pores glanduleux; style courbé, de la longueur des étamines; fruit capsulaire à trois carpelles couronnés par six appendices; embryon roulé, dépourvu du périsperme. Ce genre a été nommé *Zymum* par Jussieu, d'après Noronha.

TRISTELLATÉIE DE MADAGASCAR. *Tristellateia Madagascariensis.* C'est un arbrisseau à tige grimpante, garnie de feuilles entières, les inférieures verticillées, quaternées, les supérieures opposées, glanduleuses à la base. Les fleurs sont jaunes et disposées en grappes.

TRISTEMME. *Tristemma.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Jussieu (*Gener. Plant.*, p. 329) et ainsi caractérisé : calice entouré à sa base de plusieurs brac-

tées, tubuleux, à quatre ou cinq découpures, muni près du limbe d'appendices barbus; corolle à quatre ou cinq pétales onguiculés; huit à dix étamines à anthères un peu arquées, munies à leur base de petites oreillettes; ovaire à peine adhérent au calice par sa base, au sommet; baie déprimée de diverses manières, revêtue du calice, à quatre ou cinq loges. Ce genre tient le milieu entre l'*Osbeckia* et le *Melastoma;* il a été réuni à ce dernier par Don, mais De Candolle l'a conservé.

Tristemme de l'île Maurice. *Tristemma Mauritiana,* Poir. Tiges herbacées, quadrangulaires, à feuilles opposées, pétiolées, ovales et nervurées; fleurs axillaires, munies de bractées imbriquées et inégales; corolle rougeâtre; baie ovale, environnée du calice persistant.

TRISTÉMON. *Tristemum.* bot. Le genre proposé sous ce nom, dans la famille des Éricacées, par Klotsch (*Flora,* 1838, p. 223), a été réuni au genre *Omphalocaryon,* dont il forme l'une des sections.

TRISTERIX. bot. Le genre institué sous ce nom par Martius, dans la famille des Loranthacées, a été ensuite réuni au genre *Loranthus* dont il est le type de l'une de ses sections.

TRISTICHIS. bot. (*Mousses.*) Le genre fondé sous ce nom par Ehrarht est le *Diplocomium,* de Weber et Mohr. Il a pour type le *Meessia longiseta* d'Hedwig. *V.* Diplocomium.

TRISTIQUE. *Tristicha.* bot. Genre de la famille des Podostemmées, de la Monandrie Trigynie, de Linné, institué par Dupetit-Thouars, avec les caractères suivants : calice à trois folioles; une étamine; un ovaire simple; trois styles. Le fruit consiste en une capsule trivalve, à une loge contenant plusieurs semences fixées aux parois des valves. Ce genre comprend plusieurs espèces exotiques, qui croissent dans les marécages où on les prend au premier abord pour des Mousses ou de petits Lycopodes. Bory de Saint-Vincent, caractérisant l'une de ces espèces, sans en avoir vu la fleur, ni la fructification, en a fait erronément un genre nouveau sous le nom de *Dufourea,* déjà appliqué à d'autres plantes.

Tristique trifariée. *Tristicha trifaria,* Dup.-Th.; *Dufourea,* Bory. Ses feuilles sont ternées, linéaires-oblongues et obtuses. Cette plante se trouve dans les eaux des îles de Madagascar et de Mascareigne.

TRISTOME. *Tristoma.* intest. Genre de l'ordre des Trématodes, ayant pour caractères : corps aplati; deux pores antérieurs simples, le troisième postérieur radié; un organe particulier cirrhiforme entre les pores antérieurs. Ce genre, établi par Cuvier, renferme deux espèces assez grandes, dont le corps est aplati, orbiculaire, les bords minces, plus ou moins sinueux. Antérieurement ces Vers présentent un lobe distinct du reste du bord par deux échancrures au fond desquelles existe un pore orbiculaire; tourné vers la face inférieure, d'une ligne de diamètre, imperforé, tenant au corps de l'animal par un pédicule court et étroit. Sur le lobule ou à sa base existe une ouverture de laquelle sort un organe peu distinct, qui paraît être un cirrhe ou organe génital mâle; il est inerme dans l'une des espèces, garni de petits aiguillons dans l'autre; à une certaine distance de l'extrémité postérieure et en dessous, existe un autre pore de plus de deux lignes de diamètre, suborbiculaire, pédicellé comme les deux pores antérieurs; sa substance, plus ferme que celle du corps, est presque cartilagineuse; dans son centre existe un disque orbiculaire, duquel partent sept rayons saillants, qui se rendent à la circonférence, laquelle est épaisse, bordée et un peu ondulée; les rayons sont lisses, mais le disque et les intervalles des rayons sont couverts de granulations petites et élevées. Des vaisseaux parcourent le corps et se dirigent, en se divisant, vers la circonférence. Ces êtres singuliers ont été trouvés sur quelques espèces de Poissons. L'une des espèces a été nommée *Tristoma coccineum* par Cuvier, et l'autre *Tristoma maculatum* par Rudolphi.

TRITAMIDIUM. bot. L'une des sections du genre *Cephalostigma,* de la famille des Campanulacées.

TRITELÉIE. *Triteleia.* bot. Genre établi par Lindley (*Bot. Regist.,* n° 1293 *in textu*), dans la famille des Asphodélées. Caractères : périanthe hypocratériforme, continu avec le pédicelle, ayant son limbe partagé en six divisions; six étamines fertiles, trois placées à la gorge du périanthe et devant ses divisions, les trois autres alternes et placées sur le tube; écailles hypogynes nulles; ovaire pédonculé, triloculaire, polysperme; style trigone, continu avec l'ovaire; trois stigmates. Ce genre comprend trois espèces herbacées, dont une croît dans le nord-ouest de l'Amérique, et a été trouvée par Douglas : c'est son *Triteleia grandiflora.* Les deux autres (*Triteleia bivalvis* et *uniflora*) sont indigènes du Chili, et ont été trouvées : la première par Mac-Rae, aux environs de Santiago, la seconde par Gillies, près de Mendoza.

TRITERNÉ. *Triternatus.* bot. Les feuilles sont Triternées quand le pétiole se divise en trois branches qui portent chacune trois folioles insérées au même point.

TRITHECA. bot. Genre de la famille des Lithrariées, établi par Wight, puis réuni au genre *Ammania,* de Houston.

TRITHINACE. *Trithinax.* bot. Genre de la famille des Palmiers, institué par Martius, qui le caractérise ainsi : fleurs hermaphrodites ou polygames par avortement, stipato-subsessiles, réunies dans un spadice très-rameux; plusieurs spathes incomplètes; calice cupulaire, trifide; corolle formée de trois pétales imbriqués par les bords; étamines au nombre de six; filaments subulés, libres ou subcornés à leur base; anthères linéaires; ovaire composé de trois carpidiers distincts; styles subulés; stigmates simples; baie monosperme. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; c'est un Palmier de médiocre hauteur, à frondes terminales palmato-flabelliformes, à pennes doubles; le spadice est étendu; les fleurs sont petites, mais très-nombreuses. Du Brésil.

TRITICUM. bot. *V.* Froment.

TRITOMACÈRE. *Tritomacera.* ins. Hémiptères; genre de la section des Hétéroptères; famille des Lygacites, institué par Ach. Costa, qui lui donne pour caractères distinctifs : antennes composées de trois articles, dont le premier en cône renversé, épais et

court, le deuxième de même forme, mais plus allongé, le troisième aussi long que le précédent, ovale, aplati et creusé en forme de cuiller; cuisses des pattes intermédiaires très-comprimées, celles des pattes postérieures sont un peu arquées; membrane des élytres présentant trois nervures longitudinales dont l'extrême est bifurquée.

Tritomacère aphanoïde. *Tritomacera aphanoides*, Costa. Sa tête est triangulaire, pointue en avant, à lobes latéraux plus courts que l'intermédiaire; yeux petits, peu saillants; moitié antérieure du corselet d'un brun marron, comme la tête, une portion des antennes et l'abdomen; le reste des antennes, le bec et les pattes jaunes; moitié postérieure du corselet et partie coriacée des élytres d'une légère couleur verte; partie membraneuse des élytres diaphanes ainsi que les ailes. Taille, deux lignes. Sicile.

TRITOMANTHE et TRITOMIUM. bot. (Link.) Pour *Tritoma*. *V.* ce mot.

TRITOME. *Tritoma*. bot. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Ker (*Bot. Magaz.*, n° 744) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe campanulé-cylindracé, à six dents; six étamines insérées sur le réceptacle de l'ovaire, très-droites, libres, saillantes, alternativement courtes et longues; stigmate en forme de point, terminant le style; capsule cartilagineuse, ovale, à trois côtes obtuses; graines nombreuses, sur deux rangées, triquètres, ou diversement anguleuses, se recouvrant mutuellement. Ce genre paraît suffisamment distinct par les caractères tirés des étamines non soudées au périanthe, du style non séparable en trois, ainsi que par ceux de la capsule et par le port. Les principales espèces sont cultivées comme plantes d'ornement dans les jardins.

Tritome de Burchell. *Tritoma Burchellii*, Ker, Bot. Reg. Ses feuilles naissent d'un bulbe arrondi, de la grosseur d'un œuf de Poule et recouvert de tuniques brunâtres; elles sont cannelées, pointues, avec les bords lisses; elles entourent une hampe longue de quatre à cinq pouces, soutenant une grappe de même longueur et chargée d'un nombre considérable de fleurs serrées et penchées, disposées en pyramide; elles sont avant l'épanouissement d'un rouge pourpré, très-vif, qui passe insensiblement au jaune orangé; elles ont de douze à quinze lignes de longueur; le tube du périanthe est renflé, allongé, le limbe très-court, divisé régulièrement en six dents presque obtuses. Du cap de Bonne-Espérance.

TRITOME. *Tritoma*. ins. Geoffroy désigne ainsi le Mycétophage quadrimaculé. *V.* Mycétophage. Fabricius a désigné sous le même nom une division du genre Triplax. *V.* ce mot.

TRITOMOPTERIS. bot. L'une des sections du genre *Gaudichaudia*, de la famille des Malpighiacées.

TRITON. *Triton*. rept. Genre de la famille des Urodèles, très-voisin des Salamandres, auxquelles on l'avait même réuni jusqu'à Laurenti. Son caractère distinctif consiste dans la forme de la queue, qui est comprimée au lieu d'être cylindrique, et qui se trouve ainsi convertie en un organe de natation. Les Tritons passent en effet presque toute leur vie dans l'eau, comme l'indique le nom de Salamandres aquatiques, qui leur a souvent été donné. Les Tritons sont célèbres par les expériences de Spallanzani sur leur force de reproduction; expériences d'où il résulte qu'ils peuvent reproduire plusieurs fois de suite et en entier le même membre lorsqu'on le leur coupe. On cite aussi comme une autre faculté non moins singulière, celle que leur a reconnue Dufay, de pouvoir être pris dans la glace, et y rester assez longtemps sans périr. Toutefois, il est douteux que cette faculté très-remarquable leur appartienne en propre; il est même des Batraciens, de familles différentes, qui paraissent la présenter également, et tels sont principalement les Crapauds, comme il résulte d'expériences encore inédites que Geoffroy a faites pendant l'hiver de 1828, soit sur le *Bufo vulgaris*, soit sur le *Bufo calamita*. Les Tritons se nourrissent principalement de larves d'insectes et de petits Mollusques. Ils nagent en agitant leur queue de droite à gauche, plongent facilement en se laissant entraîner par leur propre poids, mais sont tenus à des efforts souvent répétés pour venir respirer à la surface de l'eau. Leurs œufs, qui forment de longs chapelets, éclosent au commencement de l'été, quinze jours après la ponte. Les petits conservent leurs branchies plus ou moins longtemps, selon les espèces; les individus qui ne les ont point encore perdues au commencement de l'hiver, les conservent jusqu'au printemps.

Triton rayé. *Triton vittatus*, Valenc., Coll. du Mus. Il est jaune, avec le corps et la tête maculés de taches irrégulières d'un noir brunâtre; la crête qui règne le long de la partie supérieure est d'un rouge orangé, bordé supérieurement de jaune dans son milieu, avec douze ou quatorze raies transverses noires; la membrane qui borde le dessous du corps et se dirige vers l'extrémité de la queue est noire, largement bordée de rouge-orangé. Taille, de trois à quatre pouces.

Une espèce remarquable est celle dont les débris fossiles ont été trouvés dans les Schistes d'Œningen, et que Scheuchzer avait cru être les restes d'un Homme; sa dissertation intitulée *Homo diluvii testis* est devenue célèbre. Jean Gesner paraît être le premier qui ait révoqué en doute la détermination de Scheuchzer, mais pour lui en substituer une autre non moins erronée, celle qui fait des ossements fossiles d'Œningen les débris d'une grande espèce de Silure. Malgré les travaux de Gesner et d'un grand nombre d'autres auteurs, c'est donc seulement aux naturalistes contemporains, principalement à l'illustre auteur des Ossements fossiles, que l'on doit la preuve que les os du prétendu *Homo diluvii testis* sont certainement les os d'une espèce de Triton, aujourd'hui perdue, et d'une taille gigantesque.

TRITON. *Triton*. moll. Ce genre, démembré des Murex, de Linné, par Lamarck, généralement adopté depuis, a été placé dans le voisinage des Ranelles et des Rochers. Les Tritons diffèrent peu, en effet, de ces deux genres. Dans le premier, les bourrelets sont opposés et latéraux; ils correspondent les uns aux autres : il n'y en a jamais que deux pour chaque tour de spire. Dans les Rochers, les varices sont au nombre de trois ou plus, et se succèdent à des intervalles

égaux; elles descendent du sommet à la base de la coquille. Dans les Tritons enfin, les varices ou bourrelets ne sont jamais épineux comme dans les Rochers et régulièrement disposés; ils sont épars en nombre et à des distances variables sur chaque tour; elles ne se correspondent jamais d'une manière constante et régulière. Les Tritons habitent surtout les mers chaudes et on en trouve quelques espèces dans la Méditerranée. Caractères : coquille ovale ou oblongue, canaliculée à sa base, à bourrelets, soit alternes, soit rares, ou subsolitaires, jamais épineux, et ne formant point de rangées longitudinales. Ouverture oblongue. Opercule corné, épais, à éléments concentriques ou squameux.

Triton émaillé. *Triton variegatum,* Lamk., Anim. sans vert., t. vii, p. 178, n° 1; *Murex Tritonis,* L.; Gmel., p. 3549, n° 69; Lister, Conch., tab. 959, fig. 12; Gualt., *Test.*, tab. 48, fig. a; Favanne, Conch., pl. 32, fig. g 1, g 2; Chemn., Conch., t. iv, tab. 154, fig. 1277 à 1281, et tab. 155, fig. 1282, 1283; Encycl., pl. 421, fig. 2, a, b. Fort belle Coquille, l'une des plus grandes connues, émaillée de vives couleurs. Elle habite l'océan Indien et, dit-on, la Méditerranée. On la nomme vulgairement la Trompette marine ou la Conque de Triton.

TRITONIE. *Tritonia.* moll. On doit ce genre à Cuvier, qui l'a proposé et décrit pour la première fois dans le premier volume des Annales du Muséum. L'anatomie qu'il en donna le mit à même d'établir les rapports de son nouveau genre avec les Doris. De Roissy le rangea dans les Gastéropodes, entre les Doris et les Onchidies. Suivant en cela les indications de Cuvier, Lamarck (Philos. zool.) proposa la famille des Tritoniens, dans laquelle six genres furent admis, et les Tritonies, entre les Scyllées et les Téthys, sont plus naturellement placées qu'elles ne l'avaient été par De Roissy. Caractères : corps limaciforme, bombé, convexe en dessus, plan, et pourvu, en dessous, d'un large disque musculaire, propre à ramper; deux tentacules supérieurs, rétractiles dans une sorte d'étui; une grande lèvre ou voile circulaire frontale; bouche armée d'une paire de grandes dents latérales, tranchantes et denticulées sur les bords; branchies en forme de panaches ou d'arbuscules, rangées symétriquement de chaque côté du corps. Les Tritonies ont assez l'aspect des Doris; leur corps est pourvu d'un large pied qui occupe toute la face ventrale; ce pied, terminé par un bord mince, laisse en dessus une partie nue, au-dessus de laquelle sont rangées les branchies qui paraissent former des franges élégantes au bord du manteau; au côté droit cet espace nu de la partie supérieure du pied présente deux ouvertures séparées, distantes, pour l'anus et les organes de la génération. Le dos est granuleux, comme chagriné; un voile frangé, comparable en petit à celui si grand des Téthys, tombe au-dessus de la bouche. Les tentacules ne sont pas moins remarquables que dans certains Doris : un étui cylindrique non rétractile les contient en entier; ils en sortent et y rentrent par le même mécanisme que ceux des Limaces.

Tritonie de Homberg. *Tritonia Hombergii,* Cuv., Ann. du Mus., t. i, p. 483, pl. 31, fig. 1, 2, et pl. 32 pour les détails anatomiques; Lamk., Anim. sans vert., t. vi, 1re part., p. 304, n° 1; Blainv., Malac., pl. 46, fig. 6; Dicquemare, Journ. de Phys., octob. 1785, pl. 2. Grande espèce qui aurait jusqu'à huit pouces de long, à ce que dit Dicquemare. Elle n'a ordinairement que deux ou trois pouces. Son corps est tuberculeux en dessus, lisse sur les flancs, de couleur gris-de-lin, maculé de noir. Elle vit dans la Manche.

TRITONIE. *Tritonia.* bot. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : spathe bivalve, scarieuse; périgone tubuleux, turbiné; le limbe divisé en six segments réguliers; trois étamines à filets courbés; ovaire infère surmonté d'un style portant trois stigmates étalés; capsule ovale, arrondie, triloculaire, renfermant plusieurs graines globuleuses, ni ailées, ni pulpeuses. Ce genre a été établi par Ker dans le *Botanical Magazine* et dans l'*Hortus Kewensis,* pour y recevoir des espèces qui avaient été placées autrefois dans les genres *Gladiolus* et *Ixia.* Ces espèces sont toutes originaires du cap de Bonne-Espérance, et cultivées dans les jardins d'Europe où elles exigent les mêmes soins que les nombreuses espèces d'*Ixia* et de *Gladiolus.*

Tritonie d'un rouge vif. *Tritonia miniata,* Ker; *Ixia miniata,* Jacq., *Hort. Schn.*, 1, tab. 24. Sa tige est simple; ses feuilles sont ensiformes, aiguës; les spathes sont plus courtes que le tube de la corolle qui est rouge, couverte de taches très-variables, dont la couleur s'étend quelquefois d'une manière si remarquable que l'on ne voit presque plus celle du fond, et cela donne lieu à un nombre infini de variétés de l'espèce.

TRITONIEN. géol. Nom donné par quelques géologues aux terrains qui correspondent à ceux que l'on connaît plus vulgairement sous les noms de Terrains thalassiques, protéiques, ou Terrains tertiaires marins. *V.* Terrains.

TRITONIENS. moll. Lamarck proposa cette famille, pour la première fois, dans sa Philosophie zoologique; il y rassembla les six genres Glauque, Éolide, Scyllée, Tritonie, Téthys et Doris. Il la reproduisit sans changements dans l'Extrait du Cours ainsi que dans son dernier ouvrage, et dans les mêmes rapports au commencement des Gastéropodes. Les Nudibranches, de Cuvier, représentent assez exactement cette famille des Tritoniens de Lamarck. Elle fut démembrée par Férussac qui, en conservant son nom, lui laissa quatre genres seulement : Tritonie, Doto, Scyllée et Téthys. Elle ne fut admise ni par Blainville ni par Latreille, qui la partagèrent en divers groupes. *V.* Nudibranches.

TRITOPHUS. bot. Nom donné par Lestiboudois à un genre de Scytaminées, fondé sur le *Kæmpferia ovalifolia,* R., et dont on a fait depuis une section de ce même genre *Kæmpferia.*

TRITRI. ois. L'un des noms vulgaires du Bruant-Proyer.

TRIUMFETTE. *Triumfetta.* bot. Genre de la famille des Tiliacées et de la Polyandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice à cinq sépales obtus ou souvent apiculés au-dessous du sommet; corolle à cinq pétales, ou rarement nulle; étamines au nombre de dix à trente, libres ou quelquefois légèrement cohé-

rentes par la base; ovaire presque rond, surmonté d'un seul style; capsule recouverte de poils crochus, et formée de quatre carpelles plus ou moins soudés entre eux; une à deux graines dans chaque loge, pourvues d'un embryon renversé.

Triumfette Lappulier. *Triumfetta Lappula*, L. Vulgairement herbe à Cousin. C'est un arbrisseau à tige droite, cylindrique, dont les rameaux sont tomenteux; les feuilles sont alternes, pétiolées, cordées, arrondies, sinuées; les fleurs sont petites, disposées en petites ombelles latérales et axillaires, formant par leur ensemble des grappes terminales. Cette plante croît aux Antilles.

TRIURE. *Triurus*. pois. Lacépède a donné ce nom à un genre de Malacoptérygiens, voisin de celui des Aptéronotes, et qu'il a ainsi caractérisé : nageoire caudale très-courte et unie à la dorsale ainsi qu'à l'anale; museau prolongé en manière de tube; une seule dent à chaque mâchoire. Ce genre ne contient qu'une seule espèce.

Triure Bougainvillien. *Triurus Bougainvillianus*, Lacép. Sa couleur est d'un brun rougeâtre, qui se change en argenté sur la tête, et en incarnat ou plutôt en rouge vineux sur les côtés, ainsi que sur la partie inférieure du corps et de la queue; il y a derrière la base des nageoires pectorales une tache d'un blanc éclatant. L'ensemble du corps et de la queue est comprimé. Ce Poisson a été observé par Commerson entre les 26° et 27° de latitude australe et près du 103° de longitude. Il paraît être de taille moyenne, car il ne pesait que cinq onces environ.

TRIURIDE. *Triuris*. bot. Genre de la famille des Najadées, institué par Miers qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; périgone composé de trois folioles obovales, insérées sur un long support et un peu en dessous de son extrémité. Les fleurs mâles ou staminigères ont trois anthères sessiles, à loges disjointes, insérées à la base d'un grand stipitule central et charnu. Les fleurs femelles ou pistilligères offrent un grand nombre d'ovaires agrégés, portant chacun un ovule; styles simples et subulés. Les Triurides sont de petites plantes herbacées, chargées de quelques feuilles bractiformes. Ces plantes se trouvent au Brésil.

TRIXAGE. *Trixagus*. ins. Nom donné par Kugellan au genre Throsque. *V.* ce mot.

TRIXAGO. bot. Link et Hoffmansegg ont constitué sous ce nom un genre qui a été ensuite réuni au genre *Stachys*, de Bentham, qui fait partie de la famille des Labiatées. Un autre genre *Trixago*, proposé par Steven, est devenu l'une des sections du genre *Bartsia*, de la famille des Scrophularinées.

TRIXE. *Trixa*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen (Diptères d'Europe), et adopté par Latreille dans la nouvelle édition du Règne Animal. Les caractères assignés à ce genre par son auteur sont : antennes courtes, insérées chacune dans une petite cavité du front, rabattues, de trois articles courts; le premier très-court, les deuxième et troisième égaux entre eux; celui-ci ovale, portant une soie dorsale nue, courte, biarticulée; ouverture de la cavité buccale très-petite, ovale; trompe cachée lors du repos dans la cavité buccale, géniculée; sa base est très-courte; palpes insérées à la base de la lèvre, épaisses, cylindriques, obtuses, très-garnies de soies, un peu saillantes; tête ovale; hypostome velu des deux côtés, muni de quelques soies, mais sans moustaches proprement dites; front velu, ayant un sillon longitudinal peu enfoncé; yeux fort espacés dans les femelles, beaucoup plus rapprochés et plus grands dans les mâles; trois ocelles placés en triangle sur le vertex; corps hérissé de poils; corselet bombé, garni de poils, séparé vers son milieu par une ligne transversale enfoncée; ailes lancéolées, velues vues au microscope, à moitié ouvertes dans le repos; deux cellules au bord postérieur, formées chacune par une nervure transversale avant d'atteindre ce bord; cuillerons grands; balanciers cachés; abdomen ovale, garni de poils hérissés, composé de quatre segments; pattes assez longues; pelotes des tarses fort longues dans les mâles. Ces Diptères vivent dans les pays boisés et marécageux. Meigen en décrit six espèces, toutes inédites avant lui, et propres à l'Europe. Le *Dictya incana* de Fabricius (Syst. Antl.) appartient aussi à ce genre.

TRIXIDE. *Trixis*. bot. P. Prowne, dans son Histoire naturelle de la Jamaïque, publiée en 1756, établit le genre *Trixis*, qui fut méconnu par Linné et confondu avec le *Perdicium*. En 1811, Lagasca rétablit sous son ancien nom ce genre qui fut admis par De Candolle et par Cassini. Celui-ci l'a placé dans la tribu des Nassauviées près des genres *Martrasia*, *Jungia* et *Dumerilia*, auxquels il ressemble par son involucre, et à quelques égards par son port. Kunth a ainsi caractérisé le genre *Trixis*, auquel, d'après Lamarck, il a conservé improprement le nom de *Perdicium* : involucre composé d'environ huit folioles à peu près égales, réfléchies, ceint d'un calicule; réceptacle garni de poils; tous les fleurons de la calathide hermaphrodites, à deux lèvres : l'extérieure plus grande, plane, tridentée; l'intérieure partagée en deux lanières linéaires; anthères munies à leur base de deux soies; aigrette poilue, sessile. Cassini (Opuscules phyt., 2e vol., p. 159) ajoute à ces caractères celui d'avoir le fruit un peu collifère.

Trixide paradoxe. *Trixis paradoxa*, Cass. C'est une plante frutescente, qui croît dans les parties chaudes de l'Amérique, principalement aux Antilles et au Pérou. Ses feuilles sont alternes, courtement pétiolées, elliptiques; ses fleurs sont terminales, disposées en panicule ou en corymbe.

Le nom de *Trixis* a été aussi donné par Swartz et Schreber au genre *Bailliera* d'Aublet.

TRIXIDIUM. bot. L'une des sections du genre *Clibadium*, L., dans la famille des Synanthérées.

TRIZEUXIDE. *Trizeuxis*. bot. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley (*Collect. Bot.*, tab. 2), qui l'a ainsi caractérisé : périanthe biparti; le segment supérieur bilobé; l'inférieur triparti, renflé; labelle parallèle à la colonne (gynostème), ayant le limbe élargi et recourbé; stigmate creux; anthère à une seule loge, renfermant deux masses polliniques, adhérentes à une caudicule fusiforme.

Trizeuxide en faux. *Trizeuxis falcata*, Lindl. (*loc. cit.*) C'est une Orchidée parasite sur les arbres, et originaire de l'Amérique méridionale ou des Antilles. Ses fleurs sont très-petites, d'un vert jaunâtre, et disposées en sertules au sommet d'une hampe rameuse.

TROCHALE. *Trochalus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, groupe des Diphacéphalites, institué par Laporte qui lui assigne pour caractères : antennes composées de dix articles dans les mâles et de neuf dans les femelles : le premier est en massue allongée, le deuxième globuleux, les suivants courts et cylindriques, les sixième et septième cupulaires, les trois derniers en massue perfoliée, très-allongée dans les mâles; palpes médiocres : le dernier article des labiales est très-pointu; chaperon rétréci subitement en avant et très-épais; tête moyenne; corselet transversal; élytres bombées; corps globuleux; pattes courtes, larges et aplaties.

Trochale arrondi. *Trochalus rotundatus*, Latr. Il est d'un noir cuivreux, pubescent, très-finement ponctué; ses élytres sont striées; les parties de la bouche et les antennes sont rougeâtres. Taille, cinq lignes. Du Sénégal.

TROCHANOLOTE. *Trochanolota*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Chrysomélines, tribu des Cycliques, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, épaisses à l'extrémité, composées de onze articles; labre transversal, un peu échancré; mandibules bifides; palpes maxillaires courtes; lèvre élargie en avant; présternum un peu prolongé entre les pattes antérieures et reçu dans un petit canal du mésosternum; élytres sinuées latéralement; corps globuleux; pattes courtes, épaisses; jambes triangulaires, échancrées obliquement à l'extrémité.

Trochanolote brun-bai. *Trochanolota badia*, Germ. Tout l'individu est d'un brun rouge luisant; on aperçoit trois points enfoncés sur chaque élytre; les quatre derniers articles des antennes sont bruns. Taille, quatre lignes. Brésil.

TROCHANTHA. bot. Le genre proposé sous ce nom par Bunge, dans la famille des Gentianées, a été reconnu pour ne point différer essentiellement du genre *Pleurogyne*, publié précédemment par Eschscholtz. *V.* Pleurogyne.

TROCHATELLE. *Trochatella*. moll. Genre de Gastéropodes pectinibranches, établi par Lesson aux dépens du genre Crépidule, pour les espèces qui ont la coquille conique, élevée, trochiforme, arrondie et sans spire.

TROCHERA. bot. Genre de la famille des Graminées, proposé par Richard (Roz. Journ. de Phys. et d'Hist. nat., xiii, 225), et qui a été réuni au genre *Ehrarta*, de Thunberg.

TROCHÉTIE. *Trochetia*. bot. De Candolle (Mém. du Muséum, t. x. p. 106) a établi sous ce nom un genre de la famille des Byttnériacées, qu'il a ainsi caractérisé : calice profondément découpé en cinq divisions, nu extérieurement; corolle à cinq pétales; vingt étamines ayant leurs filets réunis à la base en un urcéole, cinq d'entre elles stériles; un seul ovaire presque rond, couvert d'écailles, surmonté d'un style filiforme; capsule à cinq loges et à cinq valves; graines petites, presque rondes, dépourvues d'ailes.

Trochétie a grandes fleurs. *Trochetia grandiflora*, Bot. regist., ann. 1844, n° 51. C'est un arbuste à feuilles alternes, pétiolées, ovales-lancéolées, coriaces, penninervées, très-entières; les fleurs sont grandes, blanches, avec l'onglet des pétales jaune; elles sont portées sur des pédoncules axillaires, uni ou triflores. De Madagascar.

TROCHILIDÉES. ois. Petite famille naturelle établie par Vigors pour réunir tous les Oiseaux qui offrent pour caractères : le bec plus long que la tête et garni de petites plumes à sa base; il est déprimé en dessus, tubulé à l'extrémité; la mandibule supérieure recouvre entièrement l'inférieure; la langue est divisée en deux filets à la pointe; les ailes sont très-longues et étroites; les rémiges secondaires sont très-courtes. Cette famille comprend les genres Colibri et Ornismye ou Oiseau-Mouche, dont les espèces, revêtues pour la plupart d'un brillant plumage métallique, vivent des sucs sucrés qu'ils vont pomper dans le nectaire des fleurs. Elles appartiennent exclusivement au nouveau monde.

TROCHILIER. *Trochilium*. ins. Lépidoptères crépusculaires; genre de la famille des Ægérides, institué par Scopoli qui lui reconnaît pour caractères distinctifs : palpes allongées; antennes plus longues que le corselet; abdomen grêle, terminé par une frange ou barbe dilatée en trois lobes.

Trochilier tipuliforme. *Trochilium tipuliforme*, Scop.; *Sesia tipuliformis*, Fabr. Tête noire; collier jaune; palpes noires en dessus, jaunes en dessous; antennes d'un bleu noir; corselet et poitrine d'un noir-bleu luisant, tachés et rayés de jaune; abdomen noir-bleu, avec les troisième et cinquième anneaux jaunes, le dernier est de même couleur et double; ailes supérieures transparentes, avec le sommet d'un fauve terne; les nervures sont d'un bleu noirâtre; les inférieures ont au centre une lunule d'un noir pourpré. Taille, neuf lignes. Europe.

TROCHILUS. ois. *V.* Colibri.

TROCHISCANTHE. *Trochiscanthes*. bot. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Koch (*Umb.*, p. 103, fig. 95), et ainsi caractérisé : calice dont le bord est à cinq dents; pétales longuement onguiculés, spatulés, presque entiers, avec un appendice triangulaire infléchi; fruit un peu comprimé sur les côtés; méricarpes munis chacun de cinq côtes presque ailées, les latérales formant une bordure; vallécules larges, à trois ou quatre canaux oléifères, la commissure à huit; carpophore biparti; graines demi-cylindriques. Le genre *Trochiscanthes* est fondé sur une plante qui a été promenée dans quatre genres différents. C'est le *Smyrnium nodiflorum* d'Allioni (*Fl. Pedem.*, p. 23, tab. 72), le *Ligusticum nodiflorum* de Villars, l'*Angelica paniculata* et l'*Imperatoria nodiflora* de Lamarck. C'est une herbe vivace, glabre, à feuille radicale, deux à trois fois subdivisée en segments ovales-lancéolés, dentés en scie. La tige est très-rameuse, portant des fleurs blanches. Cette plante croît dans les

forêts ombragées et montueuses de l'Europe méridionale.

TROCHITE. MOLL. Une Coquille, nommée par Linné *Patella Sinensis* (*Calyptræa Sinensis*, Lamk.), a servi de type à ce genre qui est un dédoublement du *Calyptræa*, de Lamarck. *V.* CALYPTRÉE.

TROCHITES OU TROCHILITES. MOLL. et ÉCHIN. Les anciens oryctographes nommaient ainsi, tantôt des Coquilles trochoïdes fossiles, tantôt des articulations de tiges d'Encrinites. *V.* CRINOÏDES.

TROCHLÉAIRE. *Trochlearis*. BOT. Mirbel donne cette épithète à l'embryon quand il est court, cylindrique, étranglé vers son milieu, et qu'il offre plus ou moins la forme d'une bobine ou d'une poulie.

TROCHOCARPE. *Trochocarpa*. BOT. Genre de la famille des Épacridées, établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 548) qui l'a ainsi caractérisé : calice accompagné de deux bractées; corolle infundibuliforme, ayant le limbe étalé, barbu ; ovaire à dix loges; baie drupacée, ayant un noyau en forme de roue, à dix lobes qui finissent par se séparer. Ce genre se rapproche beaucoup du *Decaspora* par les caractères et le port.

TROCHOCARPE A FEUILLES DE LAURIER. *Trochocarpa Laurina*, Rob. Br.; *Cyathodes Laurina*, R. Br.; *Styphelia cornifolia*, Rudge. C'est un petit arbre glabre, ayant le bois très-dur, portant des feuilles éparses, pétiolées, marquées de nervures, imitant celles des Lauriers. Les fleurs sont blanches, disposées en épis terminaux et axillaires. Cet arbre croît en Australie.

TROCHO-COCHLEA. MOLL. Genre de Klein (*Tent. Ostrac.*, p. 42) qui représenterait assez bien le genre Monodonte, de Lamarck, s'il ne contenait aussi quelques Cyclostomes.

TROCHO-CONUS. MOLL. Autre genre formé par Klein (*Meth. Ostrac.*, p. 72), avec des Strombes, des Volutes, des Fuseaux, quelques Cônes, etc.

TROCHODENDRE. *Trochodendrum*. BOT. Genre attribué à la famille des Magnoliacées, par Siebold et Zuccarini, qui l'ont caractérisé de la manière suivante : fleurs hermaphrodites; périgone nul; étamines hypogynes, indéfinies, disposées sur plusieurs rangs et décidues; filaments filiformes, ascendants; anthères terminales, dressées, biloculaires, mucronulées au sommet, longitudinalement déhiscentes par le côté; ovaire conique, déprimé, de cinq à neuf loges, renfermant plusieurs rangées d'ovules anatropes et pendants; cinq ou six styles continus avec le dos des loges, persistants, dressés, un peu recourbés au sommet; stigmates décurrents sur le côté interne des styles; capsule globuleuse, couronnée par les styles, de cinq à neuf loges et autant de valves coriaces, renfermant un grand nombre de semences linéaires, atténuées aux extrémités, anguleuses, glabres, testacées et pendantes; embryon orthotrope, très-petit, placé dans un albumen charnu, près de l'ombilic; cotylédons obtus; radicule épaisse.

TROCHODENDRE DU JAPON. *Trochodendrum Japonicæ*. Arbrisseau aromatique dont les parties ligneuses sont dures et revêtues d'une écorce blanchâtre; les rameaux sont dichotomes; les feuilles sont ovalaires, longuement pétiolées, pointues, dentelées, coriaces et glabres; les fleurs sont disposées en grappes simples, pédicellées, avec une bractée linéaire et basale.

TROCHOIDÉ. *Trochoideus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages, groupe des Paussites, établi par Westwood, qui lui assigne pour caractères : antennes insérées sur le sommet de la tête, avec la massue très-grande; palpes maxillaires filiformes, assez épaisses; les labiales très-courtes; ocelles nuls; tête presque triangulaire, tronquée à l'extrémité; corselet plus large que long, convexe, tronqué à la base et à l'extrémité; corps convexe; écusson petit et triangulaire; élytres convexes, ovales, plus larges à leur base que le corselet; pattes assez courtes; cuisses un peu en massue, n'atteignant pas l'extrémité des élytres; jambes mutiques, comprimées; tarses grêles.

TROCHOÏDÉ CROISÉ. *Trochoides cruciatus*, Westw.; *Paussus cruciatus*, Dalm. Son corps est ferrugineux; sa tête est brune et lisse; son corselet est brunâtre, avec le milieu et les bords roux; les élytres sont d'un jaune ferrugineux, avec une bande transversale brune et plusieurs bandes longitudinales de même couleur, ce qui fait une croix au milieu; pattes ferrugineuses; cuisses obscures. Taille, une ligne et demie.

TROCHOIDES. *Trochoida*. MOLL. Cuvier (Règne Animal) a partagé les Pectinibranches en deux grandes familles : les Trochoïdes et les Buccinoïdes. Les Trochoïdes renferment quatre genres seulement et un grand nombre de sous-genres. L'ensemble de ces genres et sous-genres représente, dans une distribution différente, six des familles des Trachélipodes, de Lamarck. Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, a proposé une famille des Trochoïdes, qui est la troisième des Gastéropodes pectinibranches. Il s'en faut de beaucoup qu'elle soit aussi considérable que celle de Cuvier; elle est composée des genres Troque, Cadran, Roulette, Monodonte et Pleurotomaire. Elle représente la famille des Turbinacées, de Lamarck.

TROCHOSÉRIDE. *Trochoseris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Poeppig et Endlicher, avec les caractères suivants : capitule multiflore, homocarpe; involucre campanulé, formé de squames imbriquées, scarieuses à l'extérieur; réceptacle plan, sans paillettes et alvéolé; corolles ligulées; akènes uniformes, à bec, glabres, oblongo-elliptiques, plano-obcomprimés, à côtes nombreuses, subéroso-calleuses, à bec long et grêle; aigrette uniforme, à plusieurs rangées de poils.

TROCHOSÉRIDE DU CHILI. *Trochoseris Chilensis*. Petite plante herbacée, dont les tiges sont couvertes d'un duvet blanchâtre; les feuilles radicales sont oblongues, pinnatifides et velues; les capitules sont terminaux, garnis de fleurs jaunes.

TROCHOSTIGME. *Trochostigma*. BOT. Genre de la famille des Ternstrœmiacées, établi par Sieboldt et Zuccarini, qui lui ont assigné pour caractères : fleurs parfaites ou rarement polygames; calice à cinq divisions, persistant; corolle composée de cinq pétales hypogynes, décidus, sessiles, inæquilatères, obovales, étalés; étamines hypogynes, indéfinies, placées sur plusieurs rangs; filaments filiformes, libres et glabres;

anthères introrses, biloculaires, fixées sur une base, sagittato-cordées, ovales ou deltoïdes, longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, subglobuleux, à trente ou quarante loges, renfermant chacune plusieurs ovules anatropes et insérés horizontalement sur une seule rangée à l'angle central de l'ovaire; style court, cylindrique, épais; stigmates en nombre semblable à celui des loges, linéaires, obtus, canaliculés et disposés en rayons divergents. Le fruit consiste en une baie elliptique, globuleuse et coriace, multiloculaire, à cloisons membraneuses, qui convergent vers un point central; plusieurs semences anatropes, elliptiques, suspendues à l'angle central de chaque loge; embryon orthotrope dans un axe d'albumen charnu; cotylédons plans et inclinés l'un vers l'autre; radicule posée en regard du hile. Les espèces de *Trochostigma* connues jusqu'ici, constituent des arbrisseaux volubiles ou dressés, à rameaux cylindriques, souvent allongés et minces; les feuilles sont alternes, pétiolées, simples, dentées, aiguës, penninervées, glabres, pubescentes en dessous, décidues, exstipulées. Les fleurs sont blanches, axillaires, solitaires ou réunies en petits corymbes. Elles sont originaires du Japon.

TROCHULINE. *Trochulina.* MOLL. D'Orbigny nomme ainsi, dans son Tableau des Céphalopodes, le troisième sous-genre des Rotalies. *V.* ce mot.

TROCHUS. MOLL. *V.* TROQUE.

TROCHUS-ROSTRATUS. MOLL. Klein a formé ce genre avec quelques Fuseaux à spire courte et large.

TROÈNE. *Ligustrum.* BOT. Genre de la famille des Jasminées dont les caractères sont : un calice tubuleux, court et à quatre dents; une corolle monopétale, régulière, infundibuliforme, à quatre divisions égales; deux étamines insérées au haut du tube de la corolle et saillantes; un ovaire globuleux, à deux loges contenant chacune deux ovules collatéraux et pendants; un style simple, terminé par deux stigmates rapprochés et aigus. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, pisiforme, à deux loges contenant chacune deux graines presque triangulaires, qui, sous un tégument coriace, contiennent un endosperme charnu, au centre duquel est placé un embryon ayant la radicule supérieure. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles opposées, entières, sans stipules; ayant de petites fleurs blanches disposées en grappes terminales.

TROÈNE VULGAIRE. *Ligustrum vulgare,* L. Cet arbuste est indigène et croît très-communément dans les bois et dans les haies. Ses feuilles sont ovales-lancéolées, très-glabres; il varie à feuilles plus larges et souvent panachées; ses fleurs sont petites et odorantes. Les autres croissent en général dans la Chine et le Japon. On cultive assez souvent dans les jardins le *Ligustrum japonicum,* Thunb., qui passe l'hiver en pleine terre, et se distingue par ses larges feuilles et ses grappes de fleurs plus grandes.

TROGITES. INS. Coléoptères pentamères; l'un des groupes de la famille des Lamellicornes, tribu des Arénicoles, caractérisé par des antennes de neuf ou dix articles, la languette entièrement cachée. Les Trogites sont des insectes allongés, bombés en dessus. Ils constituent les genres *Trox,* Fab.; *Cryptodus,* Mac-Leay; *Mechidius,* id.; *Hybosorus,* id.; *Geobius,* Brullé; *Phœochrous,* id.; *Acanthocerus,* Mac-Leay.

TROGLODYTE. *Troglodytes.* MAM. Genre de Quadrumanes, proposé par Geoffroy Saint-Hilaire et adopté par plusieurs auteurs pour recevoir le Chimpanzé ou Orang noir. *V.* ORANG.

TROGLODYTE. *Troglodytes.* OIS. Cuvier et à son exemple plusieurs autres ornithologistes ont séparé les Troglodytes des Sylvies, pour en former un genre particulier auquel ils assignent pour principaux caractères : un bec grêle, entier, droit, ou peu courbé; des mandibules de la longueur de la tête; quatre doigts dont un en arrière, fort court; des ailes courtes, arrondies, avec la première rémige presque nulle; enfin une queue susceptible de se tenir relevée.

Les Troglodytes, que l'on confond souvent avec les Roitelets sous une même dénomination, ne leur ressemblent néanmoins, ni sous le rapport des formes ni sous celui des mœurs et des habitudes. Ils recherchent pour demeure constante les trous caverneux, ce qu'indique parfaitement leur nom; ils se plaisent de préférence dans les taillis les plus bas et les plus touffus, parmi les haies, sous les branchages réunis en tas à travers lesquels, sautillant avec pétulance, ils font entendre un ramage d'autant plus agréable qu'il est presque le seul qui vienne frapper l'oreille dans la saison des frimats. Le Roitelet construit son nid dans un trou d'arbre ou sous une toiture de chaume; il y dépose six à huit œufs petits et d'un blanc rougeâtre. La ponte se renouvelle ordinairement dans l'année.

TROGLODYTE AÉDON. *Troglodytes aedon,* Vieill., Ois. de l'Amériq. septent., pl. 107. Parties supérieures d'un brun obscur, rayées transversalement de noir; tectrices alaires et rémiges brunes, rayées de noir et de gris; parties inférieures grises, rayées transversalement de noirâtre; queue allongée, cunéiforme, traversée de noir et de gris; bec long, courbé légèrement vers le bout. Longueur, quatre pouces.

TROGLODYTE AMÉRICAIN. *V.* TROGLODYTE BRUN DE SURINAM.

TROGLODYTE ARADE. *Sylvia Turdus arada,* Lath., Buff., pl. enl. 706, fig. 2. Parties supérieures d'un brun foncé, teinté de roux; du brun sans mélange sur le dos et les ailes; parties inférieures rousses; côtés du cou noirs, tachetés de blanc; rémiges et rectrices rayées transversalement de brun et de noir. Longueur, quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

TROGLODYTE BASACARAGUAY. *Troglodytes platensis; Sylvia platensis,* Lath., Buff., pl. enl. 780, fig. 2. Parties supérieures d'un brun sombre, avec un peu de rougeâtre sur le croupion; rémiges et rectrices rayées transversalement de noirâtre; parties inférieures d'un roux blanchâtre; tectrices subalaires rayées transversalement de roux et de blanc; flancs roux, bec long, noir en dessus, blanchâtre en dessous; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces et demi. Buenos-Ayres.

TROGLODYTE BRUN DE SURINAM. *Troglodytes fulva; Sylvia fulva,* Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures fauves; ailes, dos et queue finement rayés de noirâtre en travers des plumes; milieu du ventre

blanchâtre. Bec brun en dessus, jaunâtre en dessous; pieds jaunes. Taille, quatre pouces.

Troglodyte du cap Horn. *Troglodytes Hornensis*, Less. Parties supérieures d'un roux brunâtre, couvertes de flammèches noires, blanches et rousses; ailes traversées de noir et de roux vif; rémiges brunes, lisérées de jaune; rectrices rousses, étagées; parties inférieures d'un blanc roussâtre; flancs et côtés du cou roussâtres. Taille, quatre pouces.

Troglodyte enfumé. *Troglodytus fumigatus*, Tem. Plumage brun, orné de zigzags noirâtres; joues couvertes de petits points d'un roux isabelle; gorge, devant du cou et poitrine d'un brun de fumée, sans taches. Taille, quatre pouces. Du Japon.

Troglodyte d'Europe. *V.* Troglodyte ordinaire.

Troglodyte ordinaire. *Sylvia Troglodytes*, Lath.; *Motacilla Troglodytes*, Gmel., Buff., pl. enl. 631, f. 2. Parties supérieures brunes, rayées transversalement de roux et de noir; un trait blanc au-dessus des yeux; gorge et poitrine d'un blanc bleuâtre; parties inférieures brunes, marquées de taches blanches, rayées de noir; rémiges, tectrices alaires et rectrices rayées transversalement de noir et de brunâtre. Longueur, trois pouces six lignes. La femelle est un peu plus petite; elle a les couleurs moins prononcées. De l'Europe.

TROGLOPE. *Troglops*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, division des Malacodermes, établi aux dépens du genre *Malachius*, de Fabricius, par Érichson qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes de onze articles; palpes maxillaires filiformes, composées de quatre articles dont le dernier est subovale, tronqué au sommet; lèvre transverse; bouclier (*clypeus*) très-court et membraneux; tarses antérieurs formés de quatre articles chez les mâles.

Troglope blanchatre. *Troglops albicans*, Érichs.; *Malachius cephalotes*, Oliv.; *Malachius angulatus*, Fab. Ses antennes sont filiformes, un peu plus courtes que le corps, noires, avec la base fauve; la tête est grande, déprimée, fauve; le corselet est d'un noir luisant, avec le bord postérieur fauve; les élytres sont lisses, noires, luisantes, sans taches; les pattes sont noires, avec les quatre jambes antérieures fauves. Taille, une ligne et demie. Europe.

TROGODERME. *Trogoderma*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, tribu des Dermestins, établi par Latreille, aux dépens du genre *Anthrenus* de Fabricius, et différant de ce genre par la massue des antennes qui est composée de quatre articles distincts et perfoliés, tandis que dans ceux-ci elle est solide, et formée d'articles très-serrés. Les Trogodermes diffèrent encore des Anthrènes par un corps oblong ou ovoïde; ils s'éloignent des Attagènes par les antennes qui, dans ceux-ci, sont terminées par une massue en scie, de trois articles. On connaît trois ou quatre espèces de ce genre; la plus ancienne est l'*Anthrenus elongatus*, de Fabricius. Elle habite l'Europe.

TROGON. ois. *V.* Couroucou.

TROGONTHERIUM. mam. Fischer (Mém. des Naturalistes de Moscou) a donné ce nom à un Mammifère fossile dont la tête a été trouvée aux environs d'Azof, et que l'on a reconnu être une espèce du genre Castor. *V.* ce mot.

TROGOPHLÉE. *Trogophlœus*. ins. Genre de Coléoptères, de la famille des Brachélytres, tribu des Oxytélides, établi par le comte de Mannerheim, aux dépens du genre *Oxytelus*, de Gravenhorst. Caractères : antennes assez longues, coudées, un peu en massue, insérées sous un rebord latéral de la tête, au bord interne des yeux, à la base des mandibules : le premier article est plus long que les autres qui sont égaux entre eux, submonoliformes et grossissant graduellement, avec le dernier entier; palpes maxillaires courtes, avec le pénultième article très-renflé, subglobuleux, le dernier petit et aciculaire; palpes labiales triarticulées, très-petites, avec les articles égaux et le dernier terminé en pointe; labre entier, transversal, coupé carrément; tête subtriangulaire, médiocrement rétrécie postérieurement; prothorax cordiforme; corps linéaire, médiocrement allongé et déprimé; pattes médiocres; jambes inermes, fortement ciliées; tarses à peine susceptibles de s'appliquer contre la jambe, triarticulés; le dernier article plus long que les autres pris ensemble.

Trogophlée riverain. *Trogophlœus riparius*, Mann. Il est d'un noir presque mat; sa tête est lisse, avec deux sillons longitudinaux bien marqués; les palpes et la base des antennes sont d'un brun ferrugineux obscur; le corselet est finement granulé, avec deux impressions oblongues sur le disque; élytres finement granulées, avec un sillon assez marqué, de chaque côté de la suture et à la base; abdomen peu allongé, roussâtre à son extrémité, vaguement ponctué et presque glabre; pattes d'un roussâtre livide. Taille, deux lignes. Europe.

TROGOSSITE. *Trogossita*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, établi par Olivier. Caractères : mandibules plus courtes que la tête, découvertes ou saillantes et robustes, croisées; languette presque cornée, non prolongée entre les palpes; mâchoires d'un seul lobe; antennes plus courtes que le corselet ou de sa longueur au plus, terminées en une massue comprimée, un peu dentée en scie, et formée par les trois ou quatre derniers articles; corps étroit, allongé et déprimé dans le plus grand nombre. Ce genre se distingue des Prostomis parce que ceux-ci ont les mandibules plus longues que la tête; les Passandres s'en éloignent par des antennes presque aussi longues que le corps, et par d'autres caractères aussi faciles à saisir. On connaît la larve d'une espèce de Trogossite; elle est désignée dans le midi de la France sous le nom de Cadelle. Elle a environ huit lignes de long sur une ligne de large; son corps est composé de douze segments assez distincts, hérissé de poils, et d'une couleur blanchâtre; elle est armée de six pattes écailleuses. Cette larve attaque le froment renfermé dans les greniers, et cause des dommages assez considérables; elle se nourrit aussi de matières ligneuses, de pain, de noix, etc.

Trogossite caraboïde. *Trogossita caraboides*, Fab.; *Trogossita mauritanica*, Oliv., Ent. Trogoss., n. 2, pl. 1, fig. 2. Il est d'un brun noirâtre en dessus, plus clair en dessous; les élytres sont striées longitudinalement. Europe.

TROGOSSITITES. INS. Coléoptères tétramères; groupe de la famille des Xylophages qui se distingue des autres de la même famille en ce que le corps est déprimé, allongé, presque linéaire; les mandibules sont entièrement découvertes, saillantes et robustes; les antennes sont renflées en massue à leur extrémité. Ce groupe comprend les genres : *Trogossita*, Fab., *Prastomis*, Lat., et *Passandra*, Dum.

TROGUE. *Trogus*. INS. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Ichneumonides, établi par Panzer, qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, plus longues que la moitié du corps; tête courte, large, un peu rétrécie vers la partie supérieure; écusson presque carré; ailes ayant une cellule cubitale intermédiaire, à trois ou cinq angles; abdomen pédonculé, ovalaire, à peu près de la largeur du corselet; tarière des femelles cachée; pattes grêles.

TROGUE JAUNATRE. *Trogus lutarius*, Panz.; *Ichneumon dessinator*, Oliv. Sa tête est fauve ou roussâtre, avec le vertex noir; elle est noire dans le mâle, avec les parties de la bouche jaunes; corselet noir, avec deux lignes parallèles fauves dans les mâles; il est fauve avec trois lignes noires dans les femelles; l'écusson est jaune; les ailes sont brunâtres et translucides; l'abdomen est fauve. Taille, dix lignes. Europe.

TROGULE. *Trogulus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Phalangiens, établi par Latreille aux dépens du genre *Phalangium*, de Linné, et caractérisé de la manière suivante : corps ovale, déprimé, dur, ayant l'extrémité antérieure avancée en forme de chaperon qui reçoit dans une cavité inférieure les mandibules et les autres parties de la bouche; yeux, au nombre de deux, séparés et peu visibles; mandibules terminées par deux pinces; abdomen ovalaire, à divisions apparentes; palpes simples et filiformes; huit pattes.

TROGULE NÉPIFORME. *Trogulus nepæformis*, Latr., *Gen. Crust.*, etc., t. I, p. 142, pl. 6, fig. 1. Il est long de quatre lignes, ellipsoïde et d'un cendré roux. On le trouve sous les pierres, en Europe.

TROLLE. *Trollius*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées, tribu des Helléborées, et de la Polyandrie Polygynie, offrant les caractères essentiels suivants : calice coloré, composé de cinq, dix, ou quinze sépales pétaloïdes et caducs; corolle composée de cinq à vingt pétales petits, tubuleux à la base et déjetés au sommet en une seule lèvre; étamines et ovaires en nombre indéfini; carpelles capsulaires, sessiles, presque cylindriques et polyspermes. Tournefort confondait ce genre avec les Hellébores.

TROLLE D'EUROPE. *Trollius Europæus*, L. Belle plante herbacée, à tiges glabres et dressées; à racines fibreuses, fasciculées; à feuilles radicales et caulinaires pétiolées, multifides; à fleurs terminales jaunes et rappelant celles de certaines Renoncules doubles, à raison de leurs sépales nombreux et pétaloïdes. Commune en Europe, dans les prairies.

TROMBE. Météore accompagné de coups de vent violents qui se croisent et tourbillonnent en élevant en colonne verticale les corps saisis par le mouvement de rotation. Quand la Trombe s'exerce sur les plaines, elle enlève non-seulement les corps mobiles qui se trouvent à leur surface, mais elle déracine les arbres les plus robustes, elle arrache de leurs fondations des édifices de la plus grande solidité, qui retombent avec fracas et causent ordinairement les plus affreux ravages. Les Trombes d'eau ne sont pas moins redoutables dans le voisinage des fleuves, sur les plages maritimes et même au sein des mers; les colonnes évasées qu'elles produisent sont d'une puissance incalculable.

TROMBETTA. BOT. (*Champignons*.) Genre établi par Adanson, et fondé sur les plantes figurées par Micheli dans ses *Nova Genera*, pl. 82, fig. 5-8. Le genre d'Adanson n'a pas été admis; les espèces citées de Micheli appartiennent au genre *Cantharellus*. *V.* ce mot.

TROMBIDION. *Trombidium*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Acarides, établi par Fabricius aux dépens du grand genre *Acarus*, de Linné, et ayant pour caractères : corps presque carré, ordinairement rouge, déprimé, mou, marqué de plusieurs enfoncements, divisé en deux parties, dont la première ou l'antérieure très-petite, portant les yeux, la bouche et la première paire de pattes; huit pieds uniquement ambulatoires; yeux, au nombre de deux, écartés et portés sur des pédicules; deux palpes saillantes, pointues au bout, avec un appendice mobile; une sorte de doigt sous cette extrémité; mandibules en griffes. Les Trombidions vivent dans les campagnes, sur les plantes, les arbres et sous les pierres.

TROMBIDION COLORANT. *Trombidium tinctorium*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. I, p. 145. Il est long de quatre à cinq lignes, très-soyeux, d'un beau rouge vermillon, avec les pieds plus pâles. On trouve ce Trombidion dans l'Inde, en Afrique et à Cayenne.

TROMBIDION SATINÉ. *Trombidium holosericeum*, L., *Gen. Crust. et Ins.*, t. I, p. 146. La Tique rouge satinée, terrestre, Geoff., Hist. des Ins., t. II, p. 624. Il n'a pas une ligne de longueur, et ressemble presque entièrement au précédent. On le trouve en Europe.

TROMBIDITES. ARACHN. Leach désigne ainsi un petit groupe d'Arachnides, renfermant les genres Trombidion et Érythrée. Il lui assigne pour caractères : bouche munie de mandibules; palpes avancées, avec un appendice mobile au bout. Dans la Méthode de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), ce groupe fait partie de la famille des Acarides.

TROMBON. BOT. L'un des noms vulgaires du *Narcissus jonquilla*, L.

TROMOTRICHE. *Tromotriche*. BOT. Haworth a proposé ce genre pour quelques espèces de Stapélies, qui diffèrent sensiblement de ces plantes par les caractères suivants : corolle à cinq divisions profondes, dont les découpures sont soudées à leur base, rhomboïdales, échancrées ou dentées; étamines à filaments inégalement bifides : la branche intime est recourbée, un peu plus longue et plus grêle que l'autre, les sommets, sensiblement plus épais, se réunissent au centre de la fleur et y figurent souvent une sorte de stigmate surabondant. Quoique ces caractères distinctifs des vraies Stapélies soient bien faibles, les Anglais n'ont point laissé de les adopter et de placer dans ce genre créé par Haworth, les *Stapelia fuscata, revoluta, varia-*

bilis et *ciliata,* auxquels ils en ont joint trois autres, dont les caractères sont encore plus équivoques.

TROMPE. *Proboscis.* INS. *V.* BOUCHE.

TROMPETTE. POIS. *V.* FISTULAIRE. Parmi les Vers intestinaux on nomme TROMPETTE une espèce du genre Échinorhynque. En botanique, le même nom a été appliqué à une hydrophyte du genre Laminaire, et à une plante phanérogame du genre Courge (*Cucurbita longior*) à cause de la forme de son fruit, que les horticulteurs curieux sont parvenus à faire varier d'un grand nombre de manières.

TROMPETTE DE MÉDUSE. BOT. Nom vulgaire du *Narcissus Bulbocodium,* L. *V.* NARCISSE.

TROMSDORFFIE. *Tromsdorffia.* BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, établi par Blume (*Bijdr. Fl. nederl. Ind.*, p. 762) qui l'a ainsi caractérisé : calice tubuleux, à quatre ou cinq découpures presque égales; corolle infundibuliforme, élargie au sommet, le limbe quinquélobé, inégal, presque bilabié; quatre étamines incluses, dont deux anthérifères; anthères biloculaires, cohérentes, à loges parallèles; stigmate large, presque bilamellé; capsule en forme de silique allongée, à quatre fausses loges, à deux valves qui par leur introflexion forment de fausses cloisons séminifères; graines petites, pendantes, prolongées à la base en une aile membraneuse. Ce genre est très-voisin du *Didymocarpus* dont il ne se distingue que par la structure de ses graines.

TROMSDORFFIE ÉLÉGANTE. *Tromsdorffia speciosa,* Bl. C'est un arbrisseau droit, à feuilles opposées, dentées en scie, à fleurs très-belles, violettes et jaunes, nombreuses, portées sur des pédoncules allongés et axillaires. De l'île de Java.

Un autre genre *Tromsdorffia* a été établi par Martius (*Nov. Gen. Bras.*, 2, page 40) qui l'a ainsi caractérisé : calice coloré, à deux folioles concaves; corolle à cinq pétales, couverts extérieurement de poils laineux aussi longs qu'eux; capsule staminale composée de cinq filets soudés par la base, portant cinq anthères uniloculaires, et séparés dans leur partie libre par cinq lobes très-courts; stigmate sessile, capité ou presque à deux lobes; utricule monosperme. Ce genre appartient à la famille des Amaranthacées et à la Pentandrie Monogynie, L.

TRONA. MIN. C'est une variété de Soude carbonatée, qui admet un peu de Soude sulfatée dans sa composition, ce qui altère son ordre de cristallisation. *V.* SOUDE CARBONATÉE.

TRONC. *Truncus.* INS. *V.* THORAX et INSECTES.

TRONC. *Truncus.* BOT. Tige propre aux arbres dicotylédons. *V.* TIGE.

TRONCATELLE. *Truncatella.* MOLL. Genre établi par Risso (Hist. nat. de l'Europe méridion., t. IV, p. 124), qui lui assigne pour caractères : coquille subcylindrique, à sommet tronqué, mamelonné; suture profonde; ouverture oviforme, un peu acuminée à droite; péristome parfait, réfléchi. Risso cite deux espèces : la TRONCATELLE LISSE, *Truncatella lævigata,* et la TRONCATELLE COSTULÉE, *Truncatella costulata.* Suivant lui, elles habitent les régions sablonneuses, et se trouvent aussi subfossiles.

TRONCATIPENNES. *Truncatipennes.* INS. Latreille désigne ainsi la première division de la tribu des Carabiques; elle est caractérisée de la manière suivante : palpes extérieures non terminées en alène; côté interne des deux jambes antérieures fortement échancré; extrémité postérieure des élytres plus souvent tronquée. Cette division comprend un grand nombre de genres.

TRONCATULINE. *Truncatulina.* MOLL. Genre de la famille des Céphalopodes, ainsi caractérisé : coquille trochiforme, spirale, tronquée et aplatie à la base; spire visible à la base seulement, constamment fixée par le côté plat. Ouverture en fente paraissant un peu en dessus, et se continuant en dessous sur la ligne suturale jusqu'à la deuxième et la troisième loge. Les Troncatulines habitent le plus souvent sur les Corallines, sur la tige desquelles elles se fixent en s'y moulant et prenant des formes diverses selon le lieu d'habitation. D'Orbigny fait observer qu'une espèce fort commune dans l'Adriatique, est tellement variable, qu'elle a été le sujet de plus de vingt planches du bel ouvrage de Soldani.

TRONCATULINE TUBERCULÉE. *Truncatulina tuberculata,* D'Orb., Mém. sur les Céphal., Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 279; *ibid.*, Modèles de Céphal., 2e livr., no 37; Soldani, t. I, tab. 45, fig. 4, k k, l l, m m; *Nautilus farctus,* Ficht. et Moll., tab. 9, fig. 9, h, l; *Nautilus lobatus,* Walkers, *Min. Sch.*, tab. 3, fig. 71; *Polyxenes cribratus,* Montf., Conch. Syst., t. II, p. 139. Cette coquille vit dans l'océan Européen et la Méditerranée; elle se trouve fossile à Castel-Arquato, aux environs de Bordeaux et de Paris.

TRONCILLE. *Truncilla.* MOLL. Raffinesque, dans sa Monographie des Coquilles de l'Ohio (Ann. génér. des Scienc. phys., t. V) propose de démembrer des Mulettes les espèces tronquées et triquètres, et de les rassembler sous cette dénomination générique. Voici les caractères qu'il donne au genre proposé : coquille semi-triangulaire; axe presque radial; ligament oblique; troncature plane, oblique et postérieure; dent bilobée, lisse, denticulée et comprimée; dent lamellaire comprimée, oblique. Mollusque semblable à celui de l'*Unio.* *V.* MULETTE.

TROPÆOLUM. BOT. *V.* CAPUCINE.

TROPÉOLÉES. BOT. *V.* TROPOEOLÉES.

TROPHIANTHE. *Trophianthus.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Scheidweiler qui le caractérise ainsi : périgone étalé, à folioles libres, lancéolées, carénées, pointues, presque égales; labelle entier, soudé avec le gynostène qui est dressé, assez épais ou charnu; masses polliniques au nombre de deux, oblongues et sillonnées; caudicule filiforme; glande en crochet; ovaire arqué, triangulaire, creusé en gouttière sur sa partie antérieure.

TROPHIANTHE A ZONE. *Trophianthus zonatus,* Scheidweiler. Les pseudobulbes sont caulescents, comprimés, allongés, engaînants à la base; les feuilles sont coriaces, allongées, acuminées, carénées sur la surface inférieure; la hampe est courte, axillaire, uniflore; les sépales latéraux sont dressés, le supérieur est triangulaire au sommet; les pétales sont recourbés; le lobe du labelle est ample, transversal, échancré, à bords

infléchis au milieu; il est d'un blanc pur, traversé d'une zone rose; le stigmate est d'un rouge pourpré foncé. Le diamètre de la fleur est d'un pouce et demi environ. Cette plante est originaire du Brésil.

TROPHIDE. *Trophis.* BOT. Genre de la famille des Urticées, offrant les caractères suivants : fleurs dioïques; les mâles disposées en un chaton axillaire; chacune ayant un calice à quatre divisions obtuses; point de corolle; quatre étamines dont les filets sont grêles, du double plus longs que le calice, terminés par de petites anthères biloculaires. Les fleurs femelles forment des épis plus courts que le chaton des mâles; leur calice est d'une seule pièce, presque adhérent à l'ovaire qui est fort petit, portant un style bifide et deux stigmates. Le fruit est une baie globuleuse, rougeâtre, à une seule loge monosperme.

TROPHIDE AMÉRICAIN. *Trophis americana,* L. C'est un arbre rameux, à feuilles alternes, ovales, lancéolées, glabres et entières. Il croît dans les parties chaudes de l'Amérique, particulièrement dans les Antilles.

TROPHONE. *Trophon.* MOLL. Genre établi par Montfort (Conch. Syst., t. II, p. 183) pour le *Murex magellanicus,* de Gmelin. *V.* ROCHER et FUSEAU.

TROPHONIE. *Trophonia.* ANNÉL. Audouin et Milne Edwards ont donné ce nom à un nouveau genre d'Annélides de la famille des Terricoles, caractérisé par l'absence d'une tête distincte et d'appendices respiratoires, et par l'existence de pieds saillants et biramés sur chacun des segments du corps. L'espèce d'après laquelle ces naturalistes ont établi ce genre habite dans le sable et a reçu le nom de TROPHONIE BARBUE, *Trophonia barbata,* à cause des longues soies qui entourent son extrémité buccale. *V.* leurs Recherches sur le littoral de France.

TROPHOSPERME. *Trophospermium.* BOT. Le professeur Richard nomme ainsi la partie d'un fruit mûr, à laquelle les graines sont attachées. C'est le même organe que d'autres botanistes désignent sous les noms de Placenta et de Placentaire. *V.* FRUIT.

TROPIDÈRE. *Tropideres.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr aux dépens du genre *Anthribus,* de Fabricius. Caractères : antennes insérées vers le milieu de la trompe, n'atteignant pas en longueur l'extrémité du corselet, droites, composées de onze articles dont les deux premiers oblongs, épais, les cinq suivants obconiques, presque égaux, très-menus, avec la massue allongée et comprimée; trompe courbée, plus grosse au bout qui est ou tronqué ou échancré, plane en dessus, avec la fossette antennaire courte; yeux grands, peu rapprochés, médiocrement convexes; corselet conique, un peu plus long que large à sa base qui est traversée par une strie élevée, qui se prolonge en se recourbant le long des côtés, légèrement bisinué, peu convexe en dessus; écusson petit et arrondi; élytres oblongues, presque linéaires, un peu convexes en dessus; pieds médiocres, d'égale longueur; cuisses renflées au milieu; jambes cylindriques. Le type de ce genre est l'*Anthribus albirostris,* de Fabricius; une quinzaine d'espèces, la plupart nouvelles, lui ont été adjointes. On trouve des Tropidères sur tous les points du globe.

TROPIDIE. *Tropidia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley, qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone conniventes : les latérales sont plus grandes et prolongées obliquement à leur base, simulant ainsi un éperon; labelle libre, sessile, ventru, comprimé, avec les côtés lamellés et réfléchis, le sommet contracté en capuchon; gynostème cylindrique, avec son clinandre allongé et creusé en dessous du stigmate; anthère dorsale et mutique; quatre masses polliniques rassemblées en deux bilobées; caudicule courte. Lindley ne signale qu'une seule espèce et il ne la décrit pas; elle est originaire de l'Inde, où elle a été observée par Wallich (Catal., n° 7386).

TROPIDIE. *Tropidia.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Sirphies, établi par Meigen et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : antennes plus courtes que la tête, non insérées sur un tubercule frontal, composées de trois articles : les deux premiers égaux entre eux; le troisième patelliforme, portant une soie dorsale nue; hypostome caréné, lisse; ailes velues vues au microscope, couchées parallèlement sur le corps dans le repos, mais un peu en toit, sans cellule pédiforme; cuisses postérieures renflées, portant en dessous, vers leur extrémité, une forte dent. Ces insectes vivent sur les fleurs, dans les prairies.

TROPIDIE A BANDES. *Tropidia fasciata,* Meig., Dipt. d'Eur., tab. 3, pl. 31, fig. 13. Elle est noire, longue de quatre lignes; ses antennes sont rousses; l'abdomen a des bandes transverses de la même couleur. Europe.

TROPIDOCARPE. *Tropidocarpum.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Hooker qui le caractérise ainsi : calice à quatre folioles égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes, onguiculés; six étamines tétradynames, édentulées, hypogynes; stigmate émarginato-bilobé; silique bivalve, linéaire ou lancéolato-linéaire, comprimée latéralement, à valves carénées, à cloison très-étroite et souvent incomplète; semences pendantes sur un seul rang, oblongues, comprimées, lisses; funicules filiformes et libres; embryon exalbumineux; cotylédons courts et étroits; radicule ascendante. Les Tropidocarpes sont des plantes annuelles, qui naissent dans l'Amérique septentrionale; leurs feuilles sont pinnatifides; leurs fleurs sont petites et jaunes, portées sur des tiges feuillées.

TROPIDODÈRE. *Tropidoderus.* INS. Orthoptères de la division des Phasmiens à mésothorax presque aussi court que le prothorax. Ce genre a été institué par Gray qui en a tiré les caractères essentiels de la figure pyramidale du mésothorax : il est très-large en arrière et forme avec le métathorax la partie la plus épaisse du corps; les antennes sont à peine aussi longues que le thorax et sétacées dans les femelles; celles des mâles sont aussi longues que les deux tiers du corps et se composent d'articles longs, cylindriques et velus; les pattes sont courtes et terminées par un tarse dont les articles sont inégaux et vont en décroissant de lon-

gueur jusqu'au dernier qui n'est cependant pas le plus court; les ailes sont très-développées et capables de couvrir tout l'abdomen ou à peu près; les élytres des femelles sont larges, ovales et presque aussi longues que la moitié des ailes; dans les mâles ces élytres sont plus étroites, plus courtes et plus pointues; la forme et la longueur des feuillets de l'abdomen varient selon les espèces ainsi que la forme des pattes qui sont quelquefois pourvues de membranes; l'abdomen lui-même offre, sur les côtés de quelques-uns de ces segments, de semblables membranes. Toutes les espèces de Tropidodères connues jusqu'à ce jour, appartiennent à l'Australie.

TROPIDOLEPIS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Trausch, *in Florâ*, 1829, p. 68, ne diffère point du genre *Chiliotrichum* établi par Cassini, dans la famille des Synanthérées. *V.* CHILIOTRICHUM.

TROPIDOLEPIS. REPT. Sous-genre établi par Cuvier parmi les Agames (Règne Anim., 2e édit.), et comprenant des espèces semblables aux Agames pour les dents et les formes, mais uniformément recouvertes d'écailles imbriquées et carénées. Leur série de pores cruraux est très-marquée. Le type de ce sous-genre est l'*Agama undulata* de Daudin, espèce américaine, remarquable par la croix blanche qu'elle a sous la gorge et qui se distingue sur un fond d'un bleu noirâtre.

TROPIDORHYNQUE. *Tropidorhynchus*. OIS. Genre établi par Horsfield dans l'ordre des Anisodactyles, et formé en partie aux dépens des Philédons; il a pour caractères : bec robuste, assez allongé, à arête fort saillante et arquée; mandibules à bords tranchants : la supérieure faiblement échancrée au sommet; narines placées presque au milieu du bec, ovalaires, ouvertes; pieds robustes, de médiocre longueur; ailes un peu arrondies : première rémige courte, la deuxième d'un tiers plus longue, la quatrième et la cinquième égales, très-longues, la sixième un peu plus courte que la cinquième; queue égale, assez allongée. Ce genre contient les trois espèces suivantes : PHILÉDON CORNU, *Merops corniculatus*, Lath.; PHILÉDON GRACULÉ, *Gracula cyanotus*, Lath.; et PHILÉDON MOINE, *Merops monachus*, Lath., précédemment décrites dans ce Dictionnaire à l'article PHILÉDON, auxquelles il faut ajouter :

TROPIDORHYNQUE DIEMENOIS. *Tropidorhynchus Diemenensis*, Less. Ailes d'un bleu tendre; ventre d'un gris roux; joues noires; plumes étroites et lancéolées de la poitrine à reflets satinés. Taille, neuf pouces.

TROPIDORHYNQUE A GORGE JAUNE. *Tropidorhynchus citreogularis*, Gould. Sommet de la tête, dos, croupion, ailes et queue bruns; les barbes externes des rémiges secondaires olivâtres; extrémité de la queue grise; nuque et côtés du cou blanchâtres; base de la mandibule inférieure et tache nue vers les yeux bleuâtres; gorge et côtés de la poitrine d'un jaune citron; abdomen d'un gris pâle. Taille, dix pouces. De l'Australie.

TROPIDORHYNQUE A TÊTE ARGENTÉE. *Tropidorhynchus argenticeps*, Gould. Le vertex est d'un blanc d'argent; les côtés de la tête sont nus et noirâtres; parties supérieures et queue brunes; les inférieures blanches, avec les plumes de la poitrine lancéolées; pieds et bec bruns. Taille, dix pouces. De l'Australie.

TROPIDOSAURUS. REPT. Boié a ainsi nommé un sous-genre d'Agames, différent des *Tropidolepis* en ce que les espèces qui le composent manquent de pores cruraux. Ce sous-genre, établi par Boié d'après une espèce nouvelle de la Cochinchine, a aussi été admis par Spix qui l'a nommé *Leposonia*.

TROPISTERNE. *Tropisternus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpicornes, institué par Solier aux dépens du genre *Hydrophilus*, de Fabricius. Les espèces qui composent ce genre s'éloignent des Hydrophiles par la proportion des articles de leurs palpes maxillaires, dont le deuxième est long et tout à fait droit, le troisième de même longueur ou plus court que le dernier qui est de forme ovalaire; la plupart des autres caractères sont conformes à ceux des Hydrophiles; le sternum est construit de la même manière et se prolonge au delà des pattes; les tarses antérieurs paraissent semblables dans les deux sexes.

TROPISTERNE LATÉRAL. *Tropisternus lateralis*, Sol.; *Hydrophilus lateralis*, Fab. Il est en dessus d'un vert olive foncé, luisant ou bronzé, en dessous d'un noir faiblement velouté; palpes, antennes, pattes et base de la carène sternale d'un roux jaunâtre, avec du noir sur les cuisses; côtés de la tête, du corselet et des élytres roussâtres; tout le dessus du corps parsemé de petits points enfoncés, très-nombreux; sur la tête on aperçoit deux lignes arquées, formées par des points; de semblables lignes à l'extrémité des côtés du corselet, et d'autres sur les élytres, disposées en stries irrégulières; pattes fortement ponctuées. Taille, quatre lignes. De l'Amérique.

TROPŒOLÉES. *Tropœoleæ*. BOT. Famille de plantes établie par De Jussieu qui la caractérise ainsi : fleurs portées sur des pédoncules uniflores et axillaires; calice coloré, à cinq divisions, irrégulier, terminé supérieurement en un éperon qui s'ouvre entre les pétales et les étamines; cinq pétales, dont deux sessiles, insérés sur le calice, au-dessus de l'ouverture de l'éperon, trois onguiculés, insérés au bas du calice et touchant l'ovaire par leur base; anthères basifixes, à deux loges subdivisées; ovaire trigone, surmonté d'un style tripartite ou réuni en un seul marqué de trois sillons qui supportent trois stigmates aigus; fruit à trois coques monospermes, soudées au sommet du style, à l'axe du fruit; graine renversée; périsperme nul; embryon volumineux; cotylédons droits, épais; radicule petite, cachée par quatre processus des cotylédons. Cette famille ne présente encore que les genres *Tropœolum* et *Magallana*, qui eux-mêmes se composent de plantes à tiges herbacées, volubiles ou diffuses; leurs feuilles sont alternes, peltées, dépourvues de stipules.

TROQUE. *Trochus*. MOLL. Linné, créateur de ce genre, y rassembla un assez grand nombre d'espèces qui, depuis, en furent séparées et constituèrent plusieurs genres. Les caractères génériques des Troques peuvent être exprimés de la manière suivante : animal spiral, ayant les côtés du corps souvent ornés d'appendices digités ou lobés, et pourvu d'un pied court, arrondi à ses deux extrémités; la tête munie de deux tentacules

plus ou moins allongés, portant les yeux sur un renflement à la partie externe de leur base, et souvent assez distinct pour rendre l'œil subpédonculé; bouche sans dent supérieure, mais pourvue d'un ruban lingual en spirale; l'anus à droite dans la cavité branchiale, qui renferme une grande branchie ou deux inégales en forme de peignes; les organes de la génération, se terminant sur l'individu femelle, à droite, dans la cavité branchiale, et sur l'individu mâle par une sorte de languette triangulaire soutenue par un petit osselet. Coquille conique, à spire élevée, quelquefois surbaissée, à pourtour plus ou moins anguleux, souvent mince et tranchant, circonscrivant une base aplatie. Ouverture déprimée transversalement, à bords désunis dans leur partie supérieure. Columelle arquée, plus ou moins saillante à sa base; un opercule corné, circulaire, à sommet submédian, enroulé régulièrement en spirale; les tours de spire étroits et nombreux. En réunissant en un seul genre toutes les coquilles des Troques et des Monodontes, à opercule corné, on pourrait, d'après la forme de la columelle, former des groupes assez tranchés, 1° pour les espèces à columelle droite, tronquée à la base; 2° pour les espèces à columelle droite, tronquée à la base, dentelée dans sa longueur; 3° pour les espèces à columelle simple, arquée, subtronquée à la base ou munie d'un petit tubercule; 4° enfin, pour celles qui ont la columelle arquée et fortement dentée à la base.

Troque dilaté. *Trochus niloticus*, L., Gmel., p. 3565, n° 1; Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 17, n° 25; Lister, Conch., tab. 617, fig. 3; Gualt., *Test.*, tab. 59, fig. B, C; Favanne, Conch., pl. 12, fig. B, I; Chemn., Conch., t. V, tab. 1705 et tab. 168, fig. 1614; Encycl., pl. 444, fig. 1, a, b. Grande et belle Coquille flammulée de rouge sur un fond blanc, et très-dilatée à la base lorsqu'elle est vieille. Elle est des mers de l'Inde.

Troque maculé. *Trochus maculatus*, L., Gmel., p. 3566, n° 2; Lamk., *loc. cit.*, n° 31; Lister, Conch., tab. 632, fig. 20; Gualt., *Test.*, tab. 61, fig. D, D; Favanne, Conch., pl. 13, fig. C; Chemnitz, Conch., t. V, tab. 168, fig. 1615 à 1618. Coquille très-conique, diversement colorée, chargée de granulations, ayant la columelle dentée dans toute sa longueur. Elle est assez commune, et se trouve dans les mers de l'Inde.

TROQUES. ÉCHIN. On a donné ce nom à des articulations séparées ou à des portions plus ou moins considérables de colonnes de Crinoïdes. *V.* Crinoïdes.

TROSCART. BOT. Synonyme vulgaire de Triglochin. *V.* ce mot.

TROSTEL. OIS. Nom vulgaire du Mauvis. *V.* Merle.

TROTTE-CHEMIN. OIS. Nom vulgaire sous lequel on désigne le Traquet motteur. *V.* Traquet.

TROUDENT. BOT. Nom proposé par Bridel pour désigner en français le genre Trématodon. *V.* ce mot.

TROUPIALE. *Icterus*. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores, de la méthode ornithologique de Temminck. Caractères : bec de la longueur de la tête ou plus long, droit, en cône allongé, très-pointu, un peu comprimé, sans arête distincte; base de la mandibule supérieure échancrant les plumes du front; bords des mandibules rentrants; narines placées de chaque côté du bec, à sa base, et longitudinalement fendues dans la masse cornée, couvertes en dessus par un rudiment corné; pieds médiocres; tarse de la longueur ou plus long que le doigt intermédiaire; doigts latéraux presque égaux; l'externe soudé à sa base, l'interne divisé; ailes longues; les deux premières rémiges un peu plus courtes que la troisième et la quatrième qui dépassent toutes les autres. Le nom appliqué aux Troupiales, indique parfaitement une grande sociabilité et l'habitude de vivre réunis en troupes plus ou moins nombreuses, de parcourir en commun toutes les périodes de l'existence; c'est aussi ce que l'on observe assez généralement dans ces Oiseaux. Si, menacés d'une température trop rigoureuse, ou entraînés par l'espoir d'une nourriture plus abondante, ils se déterminent à passer d'une contrée dans une autre, on est sûr de les y voir arriver comme une légion vorace qui, s'abattant en masse dans un champ nouvellement ensemencé, n'y laisse assez souvent que la certitude d'une dévastation presque totale. On se fera une idée de la quantité numérique de ces Oiseaux dans les pays où ils résident, si l'on réfléchit qu'un particulier de la Louisiane, qui faisait son amusement de chasser ces Oiseaux, en ramassa dans le courant d'un hiver plus de vingt-cinq mille d'une seule espèce, *Icterus phœniceus*, dont les peaux furent envoyées en France où elles ont concouru à la parure des dames. La saison des amours, qui isole ordinairement chaque couple, n'exerce point cette influence sur les Troupiales; ils nichent tous ensemble, et ordinairement très-près les uns des autres, soit parmi les roseaux, soit sur de très-grands arbres dont les branches, surchargées de nids, font de loin un effet très-singulier. Ces nids, cylindriques, rarement sphéroïdaux, sont construits avec des joncs et des tiges de Graminées entrelacés de manière à leur donner la plus grande solidité; l'intérieur est tapissé de feuilles douces et moëlleuses, recouvertes en outre d'un matelas de duvet. La ponte, qui, habituellement, se renouvelle dans l'année, consiste de quatre à six œufs blancs ou grisâtres, parsemés de taches rousses ou noirâtres. Les Troupiales se nourrissent également de graines et de fruits, de pousses tendres et de jeunes feuilles, de larves et de petits insectes; il n'est même pas rare de les voir détacher de petits lambeaux des cadavres dont la putréfaction n'est point fort avancée. Leur vol est direct, vif et rapide. Quelques espèces font entendre pendant certaine partie de la belle saison, un chant qui n'est point désagréable. A l'exception du Troupiale Roupoir dont la découverte est l'un des résultats de l'expédition de la Coquille, tous sont originaires de l'Amérique.

Plusieurs ornithologistes ont fait des coupes nombreuses dans le genre Troupiale; on leur doit les genres Carouge, Cassique, Quiscale, Baltimore, Ictérie, Malimbe, Léisté, Xantorne, Dacnis, etc. En général les distinctions de ces genres n'ont point paru assez nettement tranchées pour rompre, quant à présent, l'unité des Troupiales.

Troupiale acutipenne. *V.* Oryzivore Agripenne.

Troupiale aux ailes jaunes. *Oriolus chrysopterus*,

Vig. Tout le plumage noir, à l'exception des épaules et du croupion qui sont jaunes; une huppe composée de plumes effilées et susceptibles de se redresser sur la nuque; bec et pieds noirs. Taille, six pouces et demi. Du Brésil.

Troupiale aux ailes rouges. Buff., pl. enl. 402. *V.* Troupiale commandeur.

Troupiale américain. *Icterus americanus,* Daud.; *Oriolus guianensis,* Gmel., Buff., pl. enl. 236, fig. 2. Parties supérieures d'un noir foncé; poignet, gorge et parties inférieures d'un rouge vif; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De Cayenne.

Troupiale Baltimore. *Icterus Baltimore,* Buff., pl. enl. 506, fig. 1. Parties supérieures noires; croupion d'un orangé verdâtre; tectrices alaires noires, bordées d'orangé; grandes rémiges d'un brun noirâtre; les secondaires noires, bordées de blanc; rectrices jaunes avec la base et les deux intermédiaires en entier noires; poignet ou petites tectrices alaires, poitrine et parties supérieures d'un jaune orangé; gorge noire; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, sept pouces. La femelle a les nuances moins vives; ses ailes sont entièrement noires. Les jeunes ont le plumage brun, avec des taches sur la tête, et la majeure partie du dessous du corps jaune. De l'Amérique septentrionale.

Troupiale Barite. *Gracula Barita,* L., Lath., pl. 13. Il est d'un gris verdâtre; les épaules sont blanches; les barbes externes des rémiges sont vertes. Le bec est noir en dessus, blanc en dessous et à sa base. Taille, six pouces. De la Jamaïque.

Troupiale du Bengale. *V.* Étourneau du cap de Bonne-Espérance.

Troupiale Bonana. *Icterus Bonana,* Daud.; *Oriolus Bonana,* L., Buff., pl. enl. 535, fig. 1. Plumage d'un marron foncé, avec la partie supérieure du dos, les grandes tectrices alaires, les rémiges et les rectrices d'un noir profond; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces. Des Antilles.

Troupiale bruantin. *Icterus emberizoides,* Daud., Buff., pl. enl. 606, fig. 1. Tête d'un brun fuligineux; dos, tectrices alaires et caudales d'un noir bleuâtre, ainsi que l'abdomen; rémiges et rectrices noires bordées extérieurement d'un reflet bleuâtre. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Caroline.

Troupiale brun-rougeatre. *Agelaius badius,* Vieill. Parties supérieures d'un brun foncé; une tache noire sur la joue; grandes et moyennes tectrices alaires bordées de rougeâtre; rémiges rougeâtres, terminées de noir; parties inférieures brunes, irisées de bleuâtre, de même que la tête et le cou; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Troupiale de Bulloch. *Xanthornus Bullockii,* Sw. Plumage noir, avec le croupion et le dessous du corps d'un jaune doré; petites tectrices alaires blanches; une raie noire sur la gorge. Taille, sept pouces. Du Mexique.

Troupiale a calotte noire. Buff., pl. enl. 533. *V.* Léiste a calotte noire.

Troupiale a calotte rousse. *Agelaius ruficapillus,* Vieill. Plumage noir à l'exception de la tête, de la partie antérieure du cou et de la gorge qui sont d'un brun roux; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Troupiale-Carouge. *V.* Troupiale Bonana.

Troupiale-Carouge du Cap. *V.* Troupiale varié.

Troupiale - Carouge de Cayenne. *V.* Troupiale varié.

Troupiale-Carouge de l'île Saint-Thomas. *V.* Troupiale de l'île Saint-Thomas.

Troupiale-Carouge du Mexique. *V.* Troupiale cul-jaune.

Troupiale-Carouge de Saint-Domingue. *V.* Troupiale de Saint-Domingue.

Troupiale de la Caroline. *V.* Troupiale olive de Cayenne.

Troupiale de Carthagène. *Oriolus Carthaginensis,* Lath.; *Coracias Carthaginensis,* Scop. Parties supérieures d'un roux foncé, varié de brun; tête noire; une strie blanche partant de la commissure du bec et s'étendant sur les côtés de la tête jusqu'à la nuque; rémiges et rectrices rousses, tachetées de noir; croupion, poitrine et ventre jaunes; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

Troupiale de Cayenne. *Oriolus Cayennensis,* L. *V.* Troupiale de l'île Saint-Thomas.

Le Troupiale intitulé de Cayenne, pl. enl. 236, fig., est le Troupiale américain de ce Dictionnaire.

Troupiale chaperonné. *Icterus cucullatus,* Sw. Plumage d'un jaune doré, avec le milieu du dos, le front, la gorge, les ailes et la queue noirs. Une tache blanche sur les tectrices alaires. Bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Du Mexique.

Troupiale Chopi. *Icterus Chopi,* Vieill. Plumage d'un noir profond, sans reflets; queue étagée. Taille, neuf pouces et demi. Amérique méridionale.

Troupiale chrysocéphale. *V.* Troupiale a tête dorée.

Troupiale chrysoptère. *Xanthornus chrysopterus,* Vig. Plumage noir, à l'exception d'une huppe qui est d'un jaune d'or ainsi que les épaules et le croupion; les rémiges et les rectrices sont fauves en dessous. Bec pâle, pieds noirs. Taille, neuf pouces, Brésil.

Troupiale chrysoptère. *V.* Troupiale aux ailes jaunes.

Troupiale a coiffe jaune. *Icterus icterocephalus,* L., Buff., pl. enl. 543. Plumage noir, à l'exception de la tête, du haut et du devant du cou, qui sont d'un jaune d'or; queue légèrement arrondie. Bec brun; pieds noirâtres. Taille, sept pouces. De la Guiane.

Troupiale commandeur. *Icterus phœniceus,* Daud.; *Oriolus phœniceus,* L., Buff., pl. enl. 402. Plumage d'un noir luisant, avec les petites tectrices alaires d'un rouge vif, bordées d'une teinte un peu cramoisie; rectrices arrondies à leur extrémité. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces et demi. De la Caroline.

Troupiale commun. *Oriolus Icterus,* L.; *Icterus vulgaris,* Buff. pl. enl. 552. Parties supérieures noires, ainsi que la gorge et le devant du cou dont les plumes sont longues, étroites et pointues; rémiges primaires noires, les secondaires blanches; petites tectrices alaires, croupion et flancs d'un jaune orangé vif; parties inférieures, bec et pieds d'un noir luisant. Taille,

neuf pouces et demi. La femelle a les nuances beaucoup moins vives et moins pures. Des Antilles.

Troupiale Costotol. *Oriolus Novæ - Hispaniæ*, Gmel. Parties supérieures d'un jaune terne; rémiges, rectrices et gorges noires; grandes tectrices alaires noires, terminées de jaunâtre; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. La femelle est d'un jaune terne, avec l'extrémité des plumes blanchâtre. De l'Amérique méridionale.

Troupiale cul-jaune. *Oriolus xanthornus*, Gmel.; *Oriolus mexicanus*, L., Buff., pl. enl. 5, fig. 1. Parties supérieures jaunes; rémiges, rectrices et gorge noires; tectrices alaires noires, bordées pour la plupart de blanc; parties inférieures d'un jaune vif; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces et demi. Des Antilles et du Mexique.

Troupiale diadème. *Icterus diadematus*, Temm., Ois. color., pl. 482. Plumage noir, à l'exception des petites tectrices alaires, du croupion, de l'abdomen et du bord externe des rectrices latérales, qui sont d'un jaune doré; sommet de la tête garni de longues plumes susceptibles de se relever en huppe; bec d'un jaune verdâtre; pieds noirs. Taille, onze pouces. Mexique.

Troupiale Dragon. *V.* Léiste Dragon.

Troupiale aux épaulettes jaunes. *V.* Troupiale de l'île Saint-Thomas.

Troupiale aux épaulettes d'or. *Xanthornus chrysocarpus*, Vig. Plumage noir, à l'exception des franges qui bordent chaque plume, et dont la couleur est le brun ferrugineux; petites tectrices alaires d'un jaune doré. La femelle a les teintes moins sombres, le bas du dos cendré et le dessous du corps flammé de blanc; une bandelette blanche part de l'angle du bec, passe autour des yeux, et va joindre la nuque. Taille, sept pouces. Du Chili.

Troupiale aux épaulettes rousses. *Icterus pyrrhopterus*, Vieill. Plumage noir, à l'exception d'une tache rousse vers le haut de l'aile. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Du Paraguay.

Troupiale Gasquet. *Icterus Gasquetii, Xanthornus Gasquetii*, Zool. de l'Uranie, pl. 24. *V.* Léiste Gasquet.

Troupiale a gorge noire. *Icterus atrogularis*, Less., Cent., pl. 22. Un jaune d'or légèrement velouté en orangé sur la tête et un peu teint d'olivâtre sur le croupion, brillant sous le corps et sur le milieu des ailes, compose le fond du plumage; le rebord du front, le devant de la gorge, une raie sur le dos et les scapulaires et les rémiges sont d'un noir lustré; rectrices moyennes noires, terminées de brun, les latérales d'un jaune doré. Taille, cinq pouces et demi. Du Mexique.

Troupiale a gorge rayée. *Xanthornus gularis*, Wagl. Il est d'un rouge orangé, avec le lorum, la gorge ou du moins une large bande sur cette partie, le dos, les ailes et la queue noirs; petites tectrices alaires d'un jaune orangé; base des rémiges et leur bord externe, extrémité des grandes tectrices alaires blancs. Taille, huit pouces. Du Mexique.

Troupiale Guirahuro. *Icterus Guirahuro*, Vieill. Tête et devant du cou noirâtres; derrière de la tête et parties supérieures d'un brun foncé, nuancé de jaunâtre; parties inférieures jaunes. Bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Paraguay.

Troupiale de la Guiane. Buff., pl. enl. 536. C'est le Troupiale américain femelle.

Troupiale hémorrhoïdal. *Icterus hæmorrhosii*, L., Buff., pl. enl. 482. Plumage noir; bas du dos, croupion et tectrices subcaudales d'un rouge de feu; bec blanc; pieds jaunâtres.

Troupiale huppé. *Oriolus cristatus*, Gmel., Buff., pl. enl. 544. Plumage noir; huppe, croupion et abdomen d'un roux ferrugineux; rectrices latérales jaunes. Bec jaunâtre; pieds noirs. Taille, onze pouces. Cayenne.

Troupiale de l'île Saint-Thomas. *Icterus Cayennensis*, Daud.; *Oriolus Cayennensis*, L.; Buff., pl. enl. 535, fig. 2. Plumage noir, à l'exception des petites tectrices alaires qui sont jaunes; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle a le dessus et les côtés de la tête noirâtres; les sourcils et le dos brun; les rémiges, les rectrices et toutes les tectrices bordées de roussâtre. De l'Amérique méridionale.

Troupiale Jacamaci. *Icterus pseudo-Jamacaii*, Less. Tête d'un jaune orangé; ailes et manteau noirs, avec les rémiges lisérées de blanc; dessous du corps et croupion orangés; une bande longitudinale d'un noir profond sur la gorge; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. Du Mexique.

Troupiale Gasquet. *V.* Léiste Gasquet.

Troupiale Jacapani. *Oriolus Jacapani*, L. Parties supérieures noires, variées de brun; tête noirâtre, de même que les rectrices; parties inférieures variées de jaune et de blanc, rayées de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, huit pouces. Du Brésil.

Troupiale de la Jamaïque. *Oriolus Jamaicensis*. Parties supérieures jaunes, avec la tête, les rémiges, une bande sur le dos, les rectrices d'un noir pur; parties inférieures jaunâtres; gorge, devant du cou, bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. Du Brésil.

Troupiale jaune du Brésil. *V.* Troupiale Yapou.

Troupiale Jupupa. *V.* Troupiale hémorrhoïdal.

Troupiale masqué. *Icterus personatus*, Temm. Face, gorge et partie du cou noires; tête, dos et rectrices d'un vert olive; le reste du corps d'un jaune verdâtre; rémiges et grandes tectrices alaires noirâtres, les petites et les moyennes d'un blanc pur; bec et pieds bleus. Taille, sept pouces. De la Jamaïque.

Troupiale mélanictère. *Icterus melanicterus*, Bonap. Plumage noir, à l'exception de la huppe, des tectrices alaires et caudales, du croupion et des barbes internes, des rectrices latérales qui sont d'un jaune pur; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces et demi. De l'Amérique septentrionale.

Troupiale a menton noir. *Icterus mentalis*, Less.; *Cacicus mentalis*, Wagl. Tête, cou, thorax, flancs, croupion et parties inférieures d'un jaune doré; bas du cou et épaules d'un jaune de soufre; tectrices moyennes et rémiges secondaires lisérées de blanc; grandes rémiges brunes; le reste du plumage d'un noir profond. Bec noirâtre, avec sa base blanche; pieds gris. Taille, dix pouces. Du Mexique.

Troupiale du Mexique. *V.* Léiste a calotte noire.

Troupiale noir. *Icterus niger; Oriolus niger*, Gmel.

Plumage noir, luisant, à reflets violets; queue un peu fourchue; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. De la Guiane.

Troupiale olive de Cayenne. *Oriolus olivaceus,* Gmel, Buff., pl. enl. 606, fig. 3. Plumage d'un vert olive, nuancé de mordoré; tête, devant du cou et de la poitrine d'une nuance plus sombre; rémiges noires, bordées de blanc. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces.

Troupiale olive de la Louisiane. *Icterus flavescens,* L.; Buff., pl. enl. 607, fig. 2. Parties supérieures d'un vert olive, avec les grandes tectrices alaires et les rémiges d'un brun olivâtre; parties inférieures olivâtres; gorge variée de marron. Bec noirâtre; pieds cendrés. Taille, six pouces et demi.

Troupiale oriale. *V.* Troupiale commun.

Troupiale de Perse. *V.* Troupiale Yapou.

Troupiale quiscale. *V.* Troupiale versicolore.

Troupiale rouge du Brésil. *V.* Troupiale hémorrhoïdal.

Troupiale rouge et noir. *V.* Troupiale américain.

Troupiale de Saint-Domingue. *Oriolus Dominicensis,* L., Buff., pl. enl. 5, fig. 2. Plumage noir, à l'exception du croupion, des petites tectrices alaires, des tectrices caudales, du ventre et des flancs qui sont d'un jaune doré; bec et pieds noirs; queue étagée. Taille, huit pouces.

Troupiale du Sénégal. *V.* Tisserin Cap-More.

Troupiale Siffleur. *Oriolus viridis,* Lath.; *Oriolus virens,* Gmel. Parties supérieures d'un brun verdâtre; bas du dos et parties inférieures d'un vert olivâtre; rémiges brunes, bordées de vert-olive; tectrices alaires bordées de jaune; rectrices d'un vert brunâtre; poitrine verdâtre, nuancée de roux; bec gris; pieds noirs. Taille, six pouces. De Saint-Domingue.

Troupiale tacheté. *Oriolus melancolicus,* L. Plumage gris, pointillé ou tacheté de noirâtre; une bande blanche sur la région des yeux; joues et devant du cou noirs; cette nuance se termine en pointe sur la poitrine qui est, ainsi que les parties inférieures, les tectrices alaires et le bord des rémiges et des rectrices, nuancée de jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du Mexique.

Troupiale tacheté de Cayenne. Buff., pl. enl. 448. C'est le Troupiale commandeur jeune.

Troupiale a tête dorée. *Oriolus chrysocephalus,* L. Plumage noir, à l'exception du sommet de la tête, des petites tectrices alaires, du croupion et des jambes qui sont jaunes; bec et pieds bruns; queue étagée. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

Troupiale a tête orangée. *Icterus xanthocephalus,* Bonap., Suppl. à l'Orn. de Wils., pl. 3, fig. 1 et 2. Parties supérieures noires; rémiges bordées d'une teinte roussâtre; sommet de la tête d'un jaune orangé; cou, gorge et poitrine d'un jaune brillant; une bande noire qui part de la commissure du bec, entoure les yeux et se termine en pointe; tectrices qui recouvrent le poignet blanches, terminées de noir; le reste du plumage noir. La femelle a les parties supérieures d'un brun noirâtre; le front, l'origine des joues et la gorge blanchâtres; une bande jaune, variée d'orangé au-dessus et au-dessous des yeux, entourant un espace couvert de petites plumes variées de gris, de brun et de roux; côtés du cou et milieu du ventre blanchâtres, tachetés de brun; poitrine jaune; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces et demi. De l'Amérique septentrionale.

Troupiale varié. *Oriolus varius,* Gmel.; *Oriolus castaneus,* Lath.; *Oriolus spurius,* L.; *Oriolus Capensis,* L., Buff., pl. enl. 607, fig. 2. Plumage noir, avec le croupion, les tectrices caudales et les parties inférieures d'un brun marron; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Des deux parties de l'Amérique.

Troupiale verdoyant. *Icterus virescens.* Plumage noir, à reflets verdoyants; tête et cou jaunes; une tache blanche au milieu de l'aile. La femelle et le jeune sont d'un brun verdâtre, sans taches blanches; la poitrine est noire, avec une plaque verdâtre au milieu; gorge blanchâtre. Bec et pieds bruns. Taille, six pouces et huit lignes. De la Louisiane.

Troupiale versicolor. *Gracula quiscala,* Lath.; *Quiscalus versicolor,* Vieill.; Bonap., Suppl. à l'Orn. de Wilson, pl. 5, fig. 1. Plumage d'un noir brunâtre; tête, cou, petites tectrices alaires, croupion et poitrine d'un noir brillant, à reflets bleus et pourprés; bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. La femelle est plus petite; elle a le dessus de la tête, le cou et le dos d'un brun foncé; la gorge, la poitrine et les parties inférieures d'un brun plus clair; les tectrices, rémiges et rectrices d'un noir faiblement irisé. Les jeunes sont entièrement bruns. Des deux Amériques.

Troupiale vert. *Cassicus viridis,* Vieill., Buff., pl. enl. 528; *Icterus inca,* Temm. Parties supérieures et tectrices alaires d'un vert olivâtre; sommet de la tête garni de deux longues plumes jaunes; rémiges noires; rectrices jaunes, terminées et bordées de noirâtre; parties inférieures d'un brun marron; bec rougeâtre, avec la base de la mandibule supérieure fort avancée sur le front; pieds noirs. Taille, treize pouces. De l'Amérique méridionale.

Troupiale Yapou. *Oriolus persicus,* Lath.; *Cassicus icteronotus,* Vieill., Buff., pl. enl. 184. Parties supérieures d'un noir velouté; tectrices alaires, croupion, tectrices caudales, rectrices à l'exception de l'extrémité, d'un jaune brillant; le reste du plumage d'un noir bleuâtre; bec jaune; pieds noirs. Taille, treize pouces. De l'Amérique méridionale.

TROUSSE-COL. ois. Nom que l'on donne vulgairement au Torcol. *V.* ce mot.

TROX. ins. Coléoptères Pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, division des Arénicoles, de Latreille, établi par Fabricius, et ayant pour caractères essentiels : antennes guère plus longues que la tête, toujours composées de dix articles, dont le premier grand et très-velu; languette entièrement cachée par le menton; labre et mandibules peu découverts; ces dernières parties épaisses; palpes très-courtes; menton très-velu; mâchoires armées de dents au côté interne; corps cendré ou couleur de terre, très-raboteux ou tuberculeux en dessus; tête inclinée, se terminant par un angle allant en pointe; corselet court, transverse, sans rebords latéraux, sinueux postérieurement, avec les angles antérieurs avancés; abdomen grand, bombé, et

recouvert par des élytres très-dures; pieds antérieurs avancés, et dont les cuisses recouvrent le devant de la tête. Ce genre se compose d'insectes de moyenne taille; il est surtout propre aux contrées chaudes de l'Europe, de l'Afrique, de l'Inde et de l'Amérique. Quand on saisit un Trox, il produit une stridulation, au moyen du frottement réitéré et alternatif du pédicule du mésothorax contre les parois internes de la cavité du corselet. Ces insectes paraissent ronger les racines des végétaux; ils se tiennent dans le sable.

Le Trox des sables. *Trox sabulosus,* Fabr. Il est long de deux lignes et demie; sa couleur est le brun terreux; son corselet est inégal; ses élytres sont striées, à lignes enfoncées et rugueuses. Europe.

TROXIMERIA. bot. L'une des sections du genre *Stylopappus,* de la famille des Synanthérées. *V.* Stylopappe.

TROXIMON. bot. Gærtner a séparé, sous ce nom générique, le *Tragopogon Dandelion,* L., et ce nouveau genre a été adopté par la plupart des auteurs modernes. Dans son travail récemment publié sur la classification des Chicoracées, D. Don le caractérise ainsi : involucre à plusieurs folioles disposées sur une double rangée, égales entre elles et appliquées; réceptacle marqué d'alvéoles; anthères munies de deux appendices basilaires; stigmates demi-cylindriques, papilleux; akènes allongés, sillonnés, surmontés d'une aigrette de poils placés sur deux rangées, persistants, paléacés, longs et égaux entre eux. Le *Troximon virginicus* a été distrait de ce genre par Don qui en a formé son genre *Cynthia,* et qui n'admet dans le genre *Troximon* que les *Tragopogon Dandelion, glaucus* et *cuspidatus.* Ce sont des Plantes herbacées, vivaces, à feuilles linéaires et à hampes uniflores. Elles croissent dans l'Amérique septentrionale.

TRUFFE. *Tuber.* bot. (*Lycoperdacées.*) Les Truffes constituent un des genres les plus remarquables parmi les plantes cryptogames, par leur structure, leur mode de développement et leurs usages. On sait que ces végétaux singuliers croissent sous la terre et ne se montrent jamais à sa surface; que leur forme est arrondie, plus ou moins irrégulière, leur surface lisse ou tuberculeuse; qu'elles ne présentent aucune sorte de racines, et qu'elles se développent ainsi dans la terre sans être fixées à aucun autre corps, et sans puiser leur nourriture autrement que par toute leur surface. Intérieurement leur couleur est brune, grise, ou même blanche, ordinairement marbrée. Cet aspect intérieur varie suivant les espèces, et un examen microscopique serait nécessaire pour déterminer si la structure de ces diverses espèces est réellement la même. L'organisation de la Truffe avait été indiquée par Micheli, et ses figures, quoique imparfaites, sont assez exactes : elles paraissent avoir servi de base aux descriptions des auteurs modernes; mais c'est à Turpin que nous devons une anatomie complète et très-bien faite de ce végétal remarquable. Il a reconnu que le tissu de la Truffe était formé de filaments ou tubes cylindriques articulés, et diversement unis entre eux par leurs extrémités, blancs, transparents, et ne renfermant aucun corps étranger; entre ces filaments se trouvent des vésicules sphériques plus ou moins développées, dans l'intérieur desquelles se développent les corps reproducteurs; ce sont de petites sphères brunes, dont la surface est déjà hérissée comme celle des Truffes, et que Turpin nomme truffinelles. Elles sont au nombre de trois ou quatre dans chaque vésicule. Ces corps reproducteurs se répandent dans le sol après la destruction de la Truffe mère, qui se réduit en une sorte de pâte ou de bouillie. Le développement de ces jeunes Truffes n'a pas encore été étudié, et on peut encore douter si ces petites Truffes peuvent s'accroître librement dans la terre, ou si, dans les premiers temps, elles ont besoin de se fixer sur les racines de quelques végétaux, comme cela a lieu pour plusieurs genres voisins.

On distingue plusieurs espèces de Truffes : 1° La Truffe comestible, *Tuber cibarium,* Bull., Champ., pl. 556; Turpin, Mém. Mus., t. xv, p. 542, pl. 13. Elle se distingue par sa surface rude, hérissée de tubercules pointus; par sa couleur d'un brun foncé extérieurement, d'un brun noirâtre mêlé de veines blanches intérieurement. C'est la plus estimée des gourmets; son odeur est forte, agréable, et son goût tout à fait particulier ne peut être comparé à celui d'aucun corps. On trouve cette espèce dans toute l'Europe tempérée, mais plus particulièrement dans le sud-ouest de la France et dans le Piémont. Elle croît à cinq ou six pouces de profondeur sous terre, ordinairement dans les forêts de Charmes, de Châtaigniers ou de Chênes, et dans les terrains argilo-sablonneux, un peu ocreux. Leur volume ordinaire varie de la grosseur d'un œuf à celle du poing. On en cite d'une douzaine de livres, mais elles sont fort rares. On sait qu'on a profité pour les recueillir du goût des Cochons pour ces Champignons. On y a aussi dressé des Chiens dont l'odorat si sensible sait reconnaître ces végétaux sous terre. On en distingue plusieurs variétés, fondées sur la couleur et l'odeur plus ou moins agréable. Ces variétés dépendent peut-être aussi du degré de développement de ces plantes; car on sait que leur tissu, d'abord blanchâtre et compacte, brunit en mûrissant, et elles n'acquièrent leur consistance, leur couleur et leur parfum ordinaire qu'à leur maturité, qui a lieu à la fin de l'automne ou en hiver. C'est à cette époque qu'elles sont le plus estimées. En été elles sont grises, compactes et beaucoup moins parfumées. On les distingue cependant à cette époque des autres espèces de Truffes, par leur surface extérieure brune et hérissée de pointes. Toutes les autres espèces ont la surface lisse.

2° La Truffe musquée. *Tuber moschatum,* Bull., Champ., pl. 479. Elle est brune en dedans et en dehors, lisse quand elle est humide; son odeur est musquée.

3° La Truffe grise ou a odeur d'ail. *Tuber griseum,* Pers., Syn., p. 127. Elle est d'un blanc grisâtre à l'intérieur comme à l'extérieur, et sans veines; son odeur est alliacée. On en fait beaucoup d'usage en Piémont, où elle est commune.

Les anciens ont parlé souvent des Truffes qu'ils désignent sous le nom de *Hydnon;* mais il est difficile de savoir au juste quelle était l'espèce qu'ils indiquaient sous cette dénomination. L'étude spéciale des Truffes

de la Grèce et de l'Italie serait nécessaire pour fixer ce point. On sait qu'ils en faisaient un grand cas. Pline et Apicius en parlent assez longuement.

TRUFFE D'EAU. BOT. L'un des noms vulgaires de la Macre. *V.* ce mot.

TRUFFONS. BOT. Paulet donne ce nom à un groupe de Champignons qu'il rapproche des Clavaires, et qui renferme des plantes extrêmement diverses, telles que de vraies Clavaires, des *Sphæria* et l'ergot du Seigle.

TRUIE. MAM. *V.* COCHON.

TRUIE DE MER. POIS. Nom vulgaire du Scorpène. *V.* ce mot.

TRUITE ET TRUITE SAUMONÉE. POIS. Espèces du genre Saumon.

TRUJANOA. *Trujanoa.* BOT. Ce genre dont le siége est encore incertain dans la méthode, a été établi par Llave et Lexarza dans leurs descriptions de nouveaux végétaux; ils lui donnent pour caractères : épi subpenné; épillets alternes, insérés sur des pédoncules communs axillaires et terminaux; fleurs petites; calice double : l'externe trifide, sur lequel sont établis les épillets; l'interne à cinq divisions; corolle formée de cinq pétales dressés et ovales; cinq anthères subsessiles, alternes avec les glandules; ovaire déprimé; style très-court; stigmate trifide; semence unique, subcornée, lentiforme, couverte d'un enduit visqueux, étendu sur une pellicule rouge. Le Trujanoa constitue un arbre de médiocre élévation, à rameaux étendus, couverts de feuilles alternes, imparipinnées, dont les folioles sont ovales, opposées, courtement pétiolulées, très-entières, glabres en dessus, pubescentes en dessous. Cet arbre croît au Mexique.

TRUNCAIRE. *Truncaria.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 106) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est cylindracé ou presque turbiné, le limbe tronqué, à peu près entier; corolle à pétales ovales; dix étamines dont les anthères sont allongées, munies d'un bec, à un seul pore et dépourvues d'oreillettes; ovaire entièrement libre dans le fond du calice, à dix faces, en forme de coupe au sommet; style filiforme; stigmate hémisphérique; fruit inconnu. Ce genre est fondé sur une plante découverte par Martius dans la province de Para, au Brésil, et à laquelle De Candolle a donné le nom de TRUNCAIRE CARIOPHYLLÉE, *Truncaria caryophyllæa,* parce que le bouton de sa fleur ressemble à celui du Girofle.

TRUNGEBYN OU TRUNSCHIBIN. BOT. Sorte de Manne qu'on trouve en Perse, et qui découle de l'*Alhagi Maurorum,* DC. *V.* ce mot.

TRUXALE. *Truxalis.* INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Sauteurs, établi par Fabricius et ainsi caractérisé : antennes ensiformes, triangulaires, prismatiques, aussi longues que la tête et le corselet pris ensemble, multiarticulées, insérées entre les yeux et l'extrémité de la tête, sur les côtés de celle-ci et sous ses bords latéraux; mandibules multidentées à l'extrémité; dernier article des palpes presque conique; tête conique, relevée et plus longue que le corselet; yeux ovales, peu proéminents; trois ocelles, savoir : deux placés sur les rebords de la tête, entre l'insertion des antennes et les yeux; le troisième posé en dessus de la tête, fort éloigné des deux autres, entre la base des yeux; corps comprimé, étroit et allongé; corselet plus court que la tête, son bord postérieur prolongé en un angle qui recouvre la base des élytres dans le repos; élytres longues, étroites, pointues au bout, un peu plus longues que les ailes; celles-ci assez grandes, pointues à leur extrémité, assez amples vers la base; leur partie postérieure fort arrondie; abdomen étroit, un peu comprimé; pattes grêles, à peu près également espacées entre elles; les quatre antérieures petites, leurs jambes ayant quelques petites épines; pattes postérieures très-longues, à cuisses grêles, mutiques, plus longues que l'abdomen; jambes fort longues, leur extrémité munie de quatre fortes épines, et armées extérieurement de deux rangs d'épines; tarses composés de cinq articles (considérés en dessous) : les quatre premiers égaux dans les antérieurs et les intermédiaires; le cinquième beaucoup plus long qu'aucun des autres, muni de deux crochets et d'une forte pelote dans leur entre-deux; tarses postérieurs ayant leur premier article très-court, le deuxième fort long, le troisième à peu près de moitié plus court que le précédent, le quatrième encore plus court, le cinquième presque de la longueur des deux précédents réunis, terminé par deux forts crochets ayant une grosse pelote dans leur entre-deux. Ces Orthoptères sont propres aux climats chauds. On en connaît une douzaine d'espèces; mais leurs caractères distinctifs n'ont pas encore été bien exprimés, et il est probable qu'on en confond plusieurs ensemble. La plus connue est le TRUXALE A NEZ, *Truxalis nasutus,* Fabr., figurée par Rœsel, Herbst, Stoll et Drury. Elle se trouve en Afrique et dans le midi de la France.

TRYBLIOPHORE. *Trybliophorus.* INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Acridiens, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères : antennes prismatiques, ayant au moins vingt articles tous déprimés et allongés; elles sont insérées dans une cavité profonde; les deux derniers articles des palpes maxillaires très-élargis; corselet sans carène, avec son bord postérieur coupé triangulairement, et sa pointe s'avançant sur les élytres; celles-ci de la longueur de l'abdomen, ainsi que les ailes; cuisses postérieures très-fortes et très-renflées; dernier article des tarses postérieurs plus long que les deux autres réunis.

TRYBLIOPHORE A HUIT TACHES. *Trybliophorus octomaculatus,* Serv. Son corps est d'un vert foncé, une ligne blanche sur le milieu de sa tête; orbite inférieur des yeux blanc; antenne d'un brun violacé, avec les deux premiers articles verts; une tache carrée blanche de chaque côté du sternum et une bande transverse, également blanche; sur le corselet sont deux lignes de même couleur, partant du bord antérieur, allant en divergeant, et se prolongeant le long des élytres, où elles s'oblitèrent avant d'avoir atteint l'extrémité de ces dernières; de chaque côté du corselet et de la poitrine on voit quatre taches inégales, presque rondes, blanches, placées en ligne longitudinale; ailes brunes; pattes de la couleur du corps; jambes et tarses pubescents; cuisses postérieures d'un ferrugineux pâle, avec

leur extrémité d'un vert sombre. Taille, douze lignes. De Cayenne.

TRYGON ou PASTENAGUE. POIS. Sous-genre des Raies. *V.* ce mot.

TRYGONANTHUS. BOT. Ce genre proposé dans la famille des Loranthacées, ne diffère pas du genre *Loranthus*, de Linné.

TRYMA. *Tryma.* BOT. Nom donné par Necker au fruit dont l'enveloppe est double : la première drupacée et la seconde solide. Le fruit du Noyer en offre un exemple.

TRYMATIUM. BOT. Genre de Mousses proposé par Frœlich pour le *Weissia verticillata.*

TRYMATOCOQUE. *Trimatococcus.* BOT. Genre de la famille des Artocarpées, établi par Poepping qui lui assigne pour caractères : fleurs androgynes; involucre nul; réceptacle globuleux, portant au vertex plusieurs fleurs mâles et intérieurement dans la fossette une seule fleur femelle. Les fleurs mâles ont un périgone trifide, trois étamines à filaments dilatés auxquels sont adnées des anthères biloculaires; les fleurs femelles ont un ovaire biloculaire, logé dans le réceptacle, et renfermant un seul ovule; styles exsertes, bifides, contournés, entourant des stigmates verruqueux. Le fruit consiste en un drupe charnu, monosperme, établi sur le réceptacle et couronné par les vestiges persistants des fleurs mâles; la semence est pendante, globuleuse, recouverte d'un test coriace; l'ombilic est grand et orbiculaire; l'embryon est exalbumineux; les cotylédons sont hémisphériques et charnus.

TRYMATOCOQUE TROPICALE. *Trymatococcus tropicalis.* C'est un arbre de médiocre hauteur, à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, acuminées, très-entières et penninervées; les fleurs sont axillaires, solitaires et penchées. De l'Amérique méridionale.

TRYOCEPHALON. BOT. Le genre publié sous ce nom par Forster, ne diffère pas du genre *Cyperus*, L. *V.* SOUCHET.

TRYPANE. *Trypana.* INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuélites, institué par Guénée qui lui assigne pour caractères distinctifs : antennes filiformes; palpes courtes, un peu écartées, avec le dernier article court, velu à sa base; thorax convexe et lisse; abdomen dépassant un peu les ailes supérieures, subconique, avec le bord des anneaux postérieurs et les côtés velus; ailes supérieures étroites, très-aiguës à l'angle apical, les inférieures courtes, toutes partagées au milieu par une bande claire, nettement marquée; pattes fortes et velues.

TRYPANE DU CHARDON. *Trypana Cardui*, Guénée; *Heliothis Cardui*, Ochs. Le fond des ailes supérieures est au-dessus d'un fauve pâle, avec la base, la côte, la tache réniforme et une bande transversale latérale d'un brun rougeâtre; les inférieures sont noires avec une bande d'un blanc jaunâtre; la frange est blanche. Envergure, dix lignes. Europe.

TRYPANOSOME. *Trypanosoma.* ZOOL. Nom donné par Gruby à une matière organique du sang des animaux, qu'il considère comme amas d'êtres distincts vivant et circulant dans le sang. Gruby crée pour ces animaux microscopiques le groupe des HOEMATOZOAIRES et le genre Trypanosome en fait partie. Il se pourrait que ces animaux nouveaux ne fussent que de simples produits de l'organisme, qui, pendant un certain temps après leur individualisation, conserveraient de la contractilité, comme cela arrive pour de petits fragments de tissu, garnis de cils vibratiles.

TRYPAUCHÈNE. *Trypauchen.* POIS. Sous ce nom, Valenciennes a formé un petit genre de Poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Gobioïdes, dont on ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce. Avec la nageoire ventrale ou ventouse des Gobies proprement dits, avec une dorsale unique et une anale qui vont rejoindre la caudale, elle se distingue par ce caractère tout particulier, qu'au-dessus de l'opercule et dans la membrane qui se joint à la nuque, est creusée une fossette profonde, que l'on prendrait d'abord pour un trou qui pénétrerait aussi dans la cavité branchiale, et semblable à celui des Callionymes, mais qui en diffère beaucoup en ce que son fond n'est pas percé, et ne communique pas avec les branchies. C'est un de ces caractères dont on trouve plus d'un exemple dans la nature, et que l'on dirait n'avoir pour objet que d'établir un intermédiaire, un passage entre deux genres voisins.

TRYPAUCHÈNE GAÎNE. *Tripauchen vagina*, Val. Il est rougeâtre; sa taille est d'environ huit pouces; on le trouve dans toute la presqu'île de l'Inde.

TRYPÈTE. *Trypetes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de Cayenne qui lui a procuré les caractères suivants : antennes assez courtes, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et en massue à l'extrémité, où les autres sont simplement arrondis : les cinq derniers qui forment le bouton ou la massue oblongue, sont médiocrement allongés et serrés; trompe longue, droite, plane en dessus, dilatée au bout, dont les deux côtés se prolongent en une sorte de corne aiguë; corselet hexagone, bisinué à sa base, étendu angulairement sur les côtés, rétréci obliquement à la partie antérieure et presque plan en dessus; élytres oblongues, sensiblement atténuées postérieurement, tronquées au bout, avec le dos plan; pieds antérieurs beaucoup plus longs et plus épais; cuisses renflées au milieu, dentées en dessous; jambes armées, vers l'extrémité, d'un crochet garni d'une touffe de poils. Le *Trypetes Rhinoïdes* est noir avec le disque du corselet luisant; les élytres sont profondément sillonnées et ponctuées.

TRYPÉTHÉLIÉES. BOT. (*Lichens.*) Sous-ordre du groupe des Verrucaires, de la méthode de Fée; il comprend les genres à apothécion dont la surface est chargée de pores nombreux, arrondis et superficiels. Deux genres le composent; ce sont les genres *Trydethelium* et *Chiodecton.*

TRYPÉTHÉLIER. *Trypethelium.* BOT. (*Lichens.*) Ce genre, fondé par Acharius dans le cinquième volume des Actes de Gorenki, donne son nom au troisième sous-ordre du groupe des Verrucariées, de la méthode de Fée; il est ainsi caractérisé : thalle crustacé, cartilagineux, plan, étalé, uniforme, appliqué; apothécion hémisphérique, sessile, coloré, à loges nombreuses

entourées par un périthécium épais, à ostioles proéminents, à nucléums globuleux, cellulifères. Le genre *Trypethelium* diffère du *Chiodecton* en ce que ses ostioles correspondent à autant de cellules (*thalamia*), tandis que dans le *Chiodecton* ils se perdent dans une masse homogène; il s'éloigne du *Glyphis* en ce que celui-ci n'a point de véritable ostiole, mais bien des impressions linéaires plus ou moins immergées dans la substance même de l'apothécion; enfin il est distinct du *Parmentaria,* parce que les ostioles superficiels et épars ne sont point disposés autour d'un axe commun. On peut porter à vingt environ le nombre des espèces connues de Trypéthéliers; huit ont été décrites par Acharius, dans le *Synopsis Lichenum;* huit autres l'ont été par Fée dans son Essai sur les Cryptogames des Écorces exotiques officinales; le reste est inédit.

TRYPHANE. BOT. L'une des sections du genre *Alsine,* de la famille des Caryophyllées.

TRYPHÈRE. *Tryphera.* BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, établi par Blume (*Bijdr. Fl. ned. Ind.,* p. 549) qui l'a ainsi caractérisé : calice corolloïde, à cinq sépales : les deux intérieurs plus petits; huit étamines, rarement neuf ou dix, hypogynes, à anthères biloculaires extrorses; cinq styles subulés; capsule membraneuse, renfermée dans le calice qui n'a pas changé de forme, à cinq faces et à cinq loges polyspermes; funicule des graines dilaté en manière de sac, avec un appendice; albumen farineux; embryon périphérique, courbé; radicule centripète.

TRYPHÈRE COUCHÉE. *Tryphera prostrata,* Blainv. C'est une plante tomenteuse, blanchâtre, à tiges ligneuses, noueuses, garnies de feuilles obovées, ternées, verticillées, à fleurs en capitules terminaux ou situés entre les feuilles. Elle croît dans les lieux humides et rampe en quelque sorte sur le bord des champs de la province Krawang, à Java.

TRYPHIE. *Tryphia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Lindley, avec les caractères suivants : folioles externes du périgone herbacées, conniventes et égales; folioles internes membraneuses, linéaires, plus longues que les externes, semblables au labelle avec lequel elles sont soudées par la base; labelle membraneux, tripartite, courtement éperonné, soudé avec le gynostème; anthère dressée, petite, à lobes divergents; rostelle ovale, légèrement plissé de chaque côté; glandules des masses polliniques posées entre les plis du rostelle.

TRYPHIE DU CAP. *Tryphia Capensis.* Plante herbacée, à feuilles membraneuses, radicales; la hampe se termine par une grappe de fleurs.

TRYPHON. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumoniens, institué par Fallen, qui lui assigne pour caractères : antennes longues et grêles, plus ou moins recourbées à l'extrémité; tête courte, un peu plus étroite que le thorax; celui-ci convexe; écusson gibbeux; en triangle obtus; abdomen courtement pédonculé, plus long que le thorax ou corselet : son premier anneau est ordinairement canaliculé; tarière des femelles très-courte, à peine saillante. Ce genre se subdivise en deux sections.

TRYPHON TESTACÉ. *Tryphon testaceum,* Fall.; *Bassus testaceus,* Fab.; *Mesoleptus testaceus,* Grav. Son corps est d'un roux testacé; ses antennes sont grêles et brunâtres; le corselet a de chaque côté deux lignes jaunâtres; écusson jaune; ailes diaphanes; pattes grêles et jaunâtres; abdomen ferrugineux, avec le premier segment muni de tubercules latéraux. Taille, cinq lignes. Europe.

TRYPODERME. *Trypoderma.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Œstrides, institué par Wiedemann, qui lui assigne pour caractères distinctifs : antennes composées de trois articles dont le dernier en palette ovale, accompagnée d'une soie en plumet; trompe courte; une sorte de corne sortant d'une fente ou sillon longitudinal, de la tête; point de palpes; ailes se recouvrant jusqu'au bord interne, avec deux nervures longitudinales qui viennent immédiatement après celles de la côte, fermées par le bord extérieur qu'elles atteignent.

TRYPODERME D'AMÉRIQUE. *Trypoderma Americana,* Wied.; *Musca Americana,* Fab. Sa tête est lisse, glabre et noire; son corselet est glabre, noir, avec une ligne médiane, enfoncée, transverse; les côtés sont garnis d'une pubescence blanchâtre et l'on y observe trois points noirs; l'écusson est grand, arrondi, substrié et noir; l'abdomen est épais, noir, sans taches; les ailes sont noirâtres. Taille, six lignes.

TRYPONÉ. *Tryponœus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, institué par Érichson, dans sa nouvelle monographie des Histéroïdes, avec les caractères suivants : mandibules cachées par le prolongement du chaperon; yeux ronds et prominules; deuxième et troisième articles des antennes les plus grands, les cinq suivants petits, égaux et ramassés, le bouton grand, comprimé et demi-orbiculaire; prosternum court, émarginé en arrière; jambes antérieures dentées près de la base interne, toutes les autres dentelées; derniers segments de l'abdomen conique; corps allongé, cylindrique. Érichson compose ce genre de l'*Hister thoracicus,* de Fabricius, de l'*Hister proboscidus,* de Paykul, auxquels il ajoute deux nouvelles espèces : *Tryponœus valvulus* et *Tryponœus bimaculatus.* Toutes sont du Brésil.

TRYPOXYLON. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, établi par Latreille qui le caractérise ainsi : chaperon court et large; antennes insérées au-dessous du milieu de la face antérieure de la tête; yeux échancrés; mandibules arquées et sans dents; ailes supérieures n'ayant que deux cellules cubitales fermées, recevant chacune une nervure récurrente; la seconde cellule petite et moins prononcée, ainsi qu'une troisième, celle qui est incomplète et qui atteint presque le bout de l'aile; abdomen rétréci à sa base par un long pédicule. Ce genre diffère des Gorytes parce que ceux-ci ont les yeux entiers; les Crabrons s'en distinguent par leurs ailes supérieures qui n'ont qu'une seule cellule cubitale fermée. On connaît cinq à six espèces de ce genre; la plus remarquable est celle que Linné a décrite sous le nom de Sphex Potier (*Sphex Figulus,* L.). Il est noir luisant, avec le chaperon couvert d'un duvet soyeux argenté. La femelle profite des

trous qu'offre le vieux bois, et qui ont été creusés par d'autres insectes, pour y déposer ses œufs et de petites Araignées destinées à nourrir ses petits; elle en ferme ensuite l'ouverture avec de la terre détrempée (Latr., Règne Anim.). Cet insecte se trouve en Europe.

TRYSANTHUS. BOT. Même chose que *Trisanthus*. *V.* ce mot.

TRYXALE. INS. Même chose que Truxale.

TRYXALIS. INS. *V.* TRUXALE.

TSCHEWKINITE. MIN. Substance compacte, amorphe, à cassure conchoïde, d'un noir satiné, d'un éclat vitreux, à peine translucide sur les bords, un peu plus dure que la Chaux phosphatée, d'une pesanteur spécifique égale à 4,5. Elle se boursouffle extraordinairement lorsqu'on la traite au chalumeau, puis se fond en un verre noir, en laissant dégager un peu d'Eau; avec le Borax, elle donne un verre transparent, d'un gris bleuâtre; la Soude la fait pénétrer dans le Charbon. La Tschewkinite vient du pays de Miask et de Slatoust; elle paraît être composée de Silice combinée avec des Oxydes de Cérium et de Titane et de protoxyde de Fer; elle contient en outre de la Chaux, de la Magnésie et de l'Alumine en très-petites proportions. On la trouve dans la chaîne de l'Oural.

TSCHUDYE. *Tschudya*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 3, p. 155) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est globuleux, le limbe à cinq lobes sétiformes et persistants; corolle inconnue; dix étamines à filets légèrement plans, à anthères oblongues, munies d'un seul pore, et dépourvues d'oreillettes; ovaire libre, soyeux à sa partie supérieure; style filiforme, ordinairement velu à sa base; capsule globuleuse, membraneuse (probablement indéhiscente), à quatre ou cinq loges; graines nombreuses, très-petites, courbées en forme de croissant, c'est-à-dire surmontées d'un appendice courbé et aigu. Les quatre espèces qui composent ce genre sont des arbrisseaux de la Guiane et du Brésil, hérissés de poils roux, à rameaux cylindriques, garnis de feuilles ovales-acuminées, quinquénervées, à fleurs petites, disposées en grappes terminales.

TSJANA. BOT. Le genre adopté sous ce nom, par Gmelin, *Syst.*, I, p. 9, d'après Rheed, *Hort. Malab.*, II, t. 8, pour une plante de l'Archipel indien, a été réuni au genre *Costus*, L., de la famille des Scytaminées.

TUBA. BOT. Sous ce nom, suivi de divers adjectifs, Rumph a désigné plusieurs plantes qui se rapportent à l'ancien genre *Menispermum*, de Lamarck, et qui sont aujourd'hui placées parmi les *Cocculus*.

TUBANTHERA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Commerson et Ventenat, doit rester réuni au *Ceanothus*. Il était fondé sur le *Ceanothus asiaticus*, L.

TUBA-PHONURGICA. MOLL. Genre vicieux, établi par Klein (*Tent. Meth. Ostrac.*, p. 33) pour des Coquilles à ouverture entière et dilatée appartenant, pour un certain nombre, aux Bulimes.

TUBE. BOT. Dans une corolle monopétale on appelle Tube la partie inférieure, plus ou moins tubuleuse et cylindracée. Il en est de même dans les calices monosépales. *V.* CALICE et COROLLE.

TUBE INTESTINAL. ZOOL. *V.* INTESTINS.

TUBER. BOT. *V.* TRUFFE.

TUBERA. BOT. Ce genre, de la famille des Orchidées, créé par Blume, pour une plante de l'Inde, que Roxbourg avait considérée comme une espèce du genre *Epidendrum*, n'a été admis que comme section du genre *Aerides*, de Loureiro.

TUBÉRAIRE. *Tuberaria*. BOT. Genre de la famille des Cistacées, établi par Dunal, qui lui assigne pour caractères : trois sépales disposés sur un seul rang ou cinq sur deux rangs, et alors les deux extérieurs sont très-petits; vingt étamines ou plus, insérées au bord du disque; ovaire incomplétement triloculaire; placentaires nerviformes et multiovulés; funicules nidulants, en massue, renflés, celluleux et recourbés; style court, droit, obconique; stigmate hémisphérique, subtrilobé à sa base; capsule testacée, incomplétement triloculaire, à trois valves et polysperme.

TUBÉRAIRE ANNUELLE. *Tuberaria annua*, Spach; *Cistus guttatus*, L.; *Helianthemum plantagineum*, Pers. Sa tige est droite, rameuse, feuillée, hérissée de poils blancs, un peu lâches, et haute de huit à dix pouces; ses feuilles sont opposées, sessiles, oblongues ou lancéolées, velues et verdâtres; elles ont trois nervures longitudinales peu sensibles; les fleurs sont pédonculées, disposées en grappe lâche, communément dépourvue de bractées; la corolle est d'un jaune pâle et remarquable par cinq taches pourpres, disposées en rond à la base des pétales. Du midi de l'Europe.

TUBERCULAIRE. *Tubercularia*. BOT. (*Mucédinées?*) Genre établi par Tode, et adopté par tous les mycologistes, qui l'ont cependant classé différemment, sa structure particulière le distinguant de la plupart des groupes établis dans ces familles. Les plantes qui le composent se présentent sous la forme de petits tubercules d'un rouge plus ou moins vif, quelquefois du plus beau carmin, qui percent en grand nombre l'écorce des jeunes branches mortes. Ces tubercules sont arrondis, gros comme un grain de millet ou de moutarde. Ils sont fixés sur le bois, sous l'écorce; leur consistance est charnue, et leur surface se couvre, à une époque déterminée de leur développement, d'une poussière blanchâtre formée par les sporidies; la texture de ce tubercule est celluleuse, ou peut-être formée de filaments entrecroisés et intimement unis; les sporidies couvrent complétement la surface; elles sont petites et globuleuses. Ce genre, dont on distingue un petit nombre d'espèces, est voisin du G. *Atractium*. Il appartient à la tribu des Tuberculariné es, de Fries, qui répond en partie à celle que Brongniard avait nommée Isariées.

TUBERCULAIRE NOIRE. *Tubercularia nigra*, Desmaz. Cette espèce, très-remarquable par sa couleur, forme en automne, sur les feuilles mortes du *Juncus sylvaticus*, des tubercules noirs, charnus, arrondis, convexes, de deux millimètres d'étendue, ordinairement libres, quelquefois soudés deux ou trois ensemble, toujours visiblement entourés par l'épiderme qu'ils ont déchirée pour le montrer. En Belgique.

TUBERCULAIRE. *Tubercularia*. BOT. (*Lichens*). Ce genre établi par Hoffmann et Wiggers, comprenait quel-

ques *Cœnomyces* et *Bœomyces*. Il a été refondu dans d'autres genres.

TUBERCULARIUS. BOT. (*Hydrophytes.*) *V.* LAMINAIRE et ORGYIA.

TUBERCULE. BOT. On donne généralement ce nom à des excroissances charnues, qui se développent sur les parties souterraines des végétaux, et que l'on a fort longtemps, mais à tort, regardées comme des racines, que, pour cette raison, l'on désignait sous le nom commun de *Racines tubéreuses*. C'est principalement aux observations de Dunal, de Du Petit-Thouars, et plus récemment de Turpin, qu'on doit la connaissance exacte de la nature des Tubercules. Les Tubercules se développent en général sur les ramifications souterraines de la tige, comme, par exemple, dans la Pomme de terre, le Topinambour. C'est le corps des branches souterraines de la tige qui s'épaissit, se renfle, et dont les cellules se remplissent de grains de fécule. A la surface de ces Tubercules on aperçoit un nombre plus ou moins considérable de petits bourgeons, en général placés à l'aisselle d'une petite écaille, qui représente en quelque sorte une feuille avortée ou restée à l'état rudimentaire, par suite de la différence de milieu dans lequel elle se trouve plongée. Ces petits bourgeons, qu'on nomme *yeux*, reproduisent chacun une branche; et même séparés les uns des autres, ils peuvent constituer chacun autant d'individus distincts. On sait que cette séparation artificielle des yeux est un des moyens employés pour multiplier la Pomme de terre. Ainsi donc les Tubercules ne sont que des tiges ou ramifications de tiges souterraines plus ou moins renflées et féculentes, qui portent à leur surface un grand nombre de bourgeons souterrains, destinés à la reproduction et à la multiplication de la plante. Il ne faut donc pas confondre les Tubercules proprement dits avec les *Racines tubéreuses*. On doit réserver ce dernier nom aux racines plus ou moins renflées et charnues, qui sont manifestement plus grosses que les tiges qu'elles supportent. Ainsi la racine de la Patate, celles du Cyclamen, du Navet, du Radis, de la Carotte, etc., sont des racines tubéreuses, parce qu'en effet c'est la racine elle-même qui se renfle et présente plus de volume que la tige. Un caractère propre à distinguer la racine tubéreuse du Tubercule proprement dit, c'est que la première se montre dès l'époque de la germination, tandis que le Tubercule ne se développe que beaucoup plus tard. Ainsi faites germer des grains de Cyclamen, de Radis, de Navet, etc., et peu de temps après que la radicule aura commencé à s'enfoncer dans la terre, vous la verrez se renfler, et prendre petit à petit les caractères d'une racine tubéreuse. Si, au contraire, vous soumettez à la même épreuve une graine de Pomme de terre, la radicule s'enfoncera dans la terre, s'y ramifiera sans présenter de Tubercules. Ce n'est que plus tard, quand des bourgeons souterrains de la tige seront nés des scions souterrains, qu'on verra ceux-ci se renfler de distance en distance, pour former les Tubercules.

Les Tubercules des Orchidées, et en général des autres plantes monocotylédones, ne sont pas différents dans leur nature et leur mode de formation, de ceux des végétaux dicotylédons. Ce sont des rameaux courts et renflés, qui naissent de la partie souterraine de la tige, et qui ne portent jamais qu'un seul bourgeon.

On a étendu en lichénographie, par analogie de forme et de consistance avec la racine dite tuberculeuse, le nom de Tubercule aux apothécies arrondies, presque fermées, noires, crustacées, nichées sous le thalle, qu'elles soulèvent, s'ouvrant par un pore, et renfermant, sous le périthécium, un nucléum sporuligère. On trouve ce genre d'apothécie dans les Lichens crustacés du sous-groupe des Verrucariées.

Le nom de Tubercule, rendu synonyme de Verrue, *Verruca*, peut disparaître sans inconvénient de la terminologie, puisqu'il a été employé déjà en phanérogamie, et que l'on ne peut trouver aucune véritable analogie entre les parties charnues et féculentes, connues sous le nom de Tubercules, et le réceptacle partiel d'un Lichen. La différence essentielle qui se trouve exister entre le Tubercule et le Thalamium est l'existence d'un nucléum sporuligère dans le premier, tandis que dans le second les spores se trouvent nichés dans la substance intérieure qui est celluleuse, adhérente au périthécium qui jamais ne s'en sépare, ce qui arrive fréquemment dans le second. Acharius paraît avoir, dans ses derniers ouvrages, considéré le Tubercule et le Thalamium comme une même sorte d'apothécium.

TUBÉRÉES. BOT. (*Lycoperdacées.*) Tribu de la famille des Lycoperdacées ou Gastéromycètes des botanistes allemands, qui a pour type le genre Truffe; elle comprend les quatre genres *Tuber, Rhizopogon, Polygaster* et *Endogone*. Elle est très-voisine des Sclérotiacées. *V.* ces mots.

TUBÉREUSE (RACINE). BOT. A l'article TUBERCULE (*V.* ce mot) nous avons exposé notre opinion sur ces racines.

TUBÉREUSE. *Polianthes*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées ou Hémérocallidées, appartenant à l'Hexandrie Monogynie, L., et qui se distingue par les caractères suivants : périanthe infère, infundibuliforme, ayant le tube dressé, le limbe penché, à six segments égaux et étalés; six étamines insérées sur le tube, près de la gorge, à anthères plus longues que les filets; style filiforme, triquètre, renfermé dans le tube, surmonté de trois stigmates lamellés; capsule ceinte à la base par le périanthe, à trois valves et à trois loges polyspermes; les graines planes, disposées sur deux rangs dans chaque loge.

TUBÉREUSE DES JARDINS. *Polianthes tuberosa*, L.; Redouté, Liliacées, tab. 147. C'est une plante qui paraît originaire du Mexique. Elle est cultivée depuis plus de deux cent trente ans en Europe, car elle a été décrite par Clusius vers 1594. Son nom de Tubéreuse lui vient sans doute de ce que cet ancien botaniste la nommait *Hyacinthus tuberosâ radice*, organisation qui lui est commune avec une foule d'autres Monocotylédones. Cette plante a un rhizome épais, portant un bulbe tuniqué, duquel partent plusieurs feuilles radicales très-longues et rubanées. La tige est droite, haute de plus d'un mètre, garnie de feuilles squamiformes; elle porte à son sommet un épi de belles fleurs blanches, rosées à l'extrémité du périanthe et disposées ordinairement par paires dans une spathe. L'odeur de la Tubéreuse,

quoique fort agréable, est nuisible aux personnes nerveuses.

TUBÉREUX. *Tuberosus.* BOT. On qualifie ainsi les racines épaisses, charnues, arrondies, plus ou moins volumineuses, comme celles connues sous le nom de Pomme de terre.

TUBEROGASTRIS. BOT. Sous ce nom, Du Petit-Thouars (Orchidées des îles australes d'Afrique. tab. 31) a figuré une plante qu'il a aussi nommée *Gastorchis* et *Limodorum tuberculosum.*

TUBES FULMINAIRES. MIN. Cette dénomination a été appliquée au Quartz tubuleux, que l'on croit être formé de grains de sable aglutinés par une sorte de fusion opérée par la foudre qui tombe sur des dépôts sablonneux.

TUBICÈNE. *Tubicenus.* INS. Genre voisin des Rhinomacers, établi par Dejean, et correspondant à celui d'Aulète, de Schoenherr. *V.* RHYNCHOPHORES.

TUBICINELLE. *Tubicinella.* CONCH. Lamarck a proposé sous ce nom (Ann. du Mus., 1, p. 461) un genre nouveau de la classe des Cirrhipèdes, et très-voisin des Balanes; il lui attribue les caractères suivants : coquille univalve, régulière, non spirale, tubuleuse, rétrécie vers la base, tronquée aux deux bouts, ayant l'ouverture terminale et un opercule quadrivalve. Ce genre se compose de deux espèces qui, comme plusieurs espèces de Balanes, vivent sur le corps des Baleines et de quelques autres Cétacés.

TUBICINELLE DES BALEINES. *Tubicinella Balænarum,* Lam. Sa coquille présente un tube droit, testacé, cylindracé, un peu atténué à sa base, tronqué aux deux bouts et muni de bourrelets transverses. Cette coquille, de laquelle l'animal fait saillir supérieurement des bras petits, sétacés, cirreux et inégaux, est fixée sur le corps des Baleines, s'y enfonce partiellement, à mesure qu'elle grandit, pénétrant à travers la peau jusque dans l'épaisseur de la graisse de ces Cétacés. Son ouverture est orbiculaire; les valves de son opercule sont trapézoïdes, obtuses, mobiles et insérées dans la partie supérieure de la paroi interne de la coquille.

TUBICOLÉES. CONCH. On est redevable à Lamarck de la famille des Tubicolées, qui mérite à plus d'un égard d'attirer l'attention des conchyliologues; car elle est composée de genres de Coquilles bivalves, qui ont la propriété particulière de s'envelopper d'un tube calcaire protecteur. Le caractère de ce tube a été regardé comme de première valeur par Lamarck, et il a été pour ce savant le motif de l'admission ou du rejet des genres dans la famille des Tubicolées. Quoique ce caractère de la présence d'un tube soit d'une grande valeur, il ne peut être cependant préféré à ceux tirés de l'organisation des animaux, et des traces que cette organisation laisse sur les coquilles. L'établissement de cette famille a été sans contredit d'une grande utilité, en produisant des rapprochements qu'il ne fallait que rendre plus parfaits : c'est le résultat nécessaire des observations nouvelles et du progrès des sciences. Lamarck, en se servant trop exclusivement de ce caractère du tube, a introduit évidemment deux types distincts d'organisation dans la famille des Tubicolées. En comparant une Fistulane avec un Taret, on reconnaît bien facilement que ce dernier genre, quoique muni d'un tube, passe aux Pholades par l'intermédiaire des Térédines (*V.* ce mot), ce qui n'a pas lieu pour les Fistulanes. Lamarck comprend six genres dans la famille des Tubicolées, savoir : Arrosoir, Clavagelle, Fistulane, Cloisonnaire, Taret et Térédine.

TUBICOLES. ANNÉL. Cuvier a établi sous ce nom, dans la classe des Annélides, un ordre ayant pour caractères : des branchies en forme de panache ou d'arbuscule, attachées à la tête ou sur la partie antérieure du corps. Il y range les genres Serpule, Sabelle, Térébelle et Amphitrite, et pense que les Dentules (si toutefois ces animaux étaient des Annélides) devraient aussi y prendre place. Dans la Méthode de Savigny, l'ordre des Serpulaires correspond à peu près à celui des Tubicoles; mais il est établi sur d'autres caractères, et renferme aussi les Arénicoles et le genre Clymène. Dans la classification de Blainville, ces animaux sont de nouveau séparés, et l'ordre des Hétérocriciens de ce savant ne comprend que les Tubicoles de Cuvier. Enfin, Audouin et Milne-Edwards, tout en adoptant l'ordre des Tubicoles dans leur travail sur les Annélides des côtes de la France (travail présenté à l'Académie en juillet 1829), y ont porté quelques modifications. D'après les caractères qu'ils y assignent, ce groupe naturel comprend non-seulement les Serpules, les Sabelles, les Térébelles, les Amphitrites ou Pectinaires, et les Hermelles, c'est-à-dire les Tubicoles de Cuvier, mais encore le genre Siphonostome, établi récemment par Otto, et rangé par Blainville à côté des Lombrics. Quant aux Clymènes, ces auteurs les placent, avec toutes les autres Annélides dépourvues d'appendices respiratoires ou cavités préhensiles, dans leur ordre des Terricoles.

TUBIFERA. BOT. L'une des sections du genre *Conyza,* de la famille des Synanthérées.

TUBIFEX. ANNÉL. Lamarck, qui a établi ce genre (Anim. sans vert., t. III, p. 254), lui assigne pour caractères : un corps filiforme, transparent, annelé ou subarticulé, muni de spinules latérales, vivant dans un tube; une bouche et un anus aux extrémités. Les Tubifex sont de très-petits Vers qui ont beaucoup d'analogie avec les Naïdes, et dont les habitudes sont assez semblables. Les uns habitent dans la vase des ruisseaux ou des étangs; les autres vivent dans la mer et sur nos côtes. Ces animaux ont l'habitude de sortir une partie de leur corps de la vase, et de l'agiter dans l'eau; au moindre danger, ils rentrent dans leur tube. Comme leur couleur est quelquefois rouge de sang, on croirait voir au fond de l'eau des taches de ce liquide. Lamarck rapporte à ce genre deux espèces.

TUBIFEX DES RUISSEAUX. *Tubifex rivulorum* ou le *Lumbricus Tubifex* de Müller, *Zool. Dan.*, tab. 84, fig. 1-3, figuré par Trembley, Hist. des Polyp., tab. 7, fig. 2. Il habite le fond des ruisseaux.

TUBIFEX MARIN. *Tubifex marinus; Lumbricus tubicola,* Müller, *loc. cit.*, tab. 75. Il habite en Norwége les bords de la mer. Savigny pense que la figure de Müller est incomplète par la perte de quelques anneaux de la partie postérieure, et il croit que cette espèce pour-

rait être placée parmi les Annélides et rapportée à sa famille des Maldanies.

TUBIFLORA. BOT. (Gmelin.) Synonyme d'*Elytraria*, Michx.

TUBILIER. *Tubilium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, proposé par Cassini (Bull. de la Soc. Philom., octobre 1817, p. 153), et qui a pour type l'*Erigeron inuloides* de Poiret. Cette plante ne peut, sous aucun rapport, être associée au genre *Erigeron* qui appartient à une autre tribu, celle des Astérées. Le genre *Tubilium* est voisin du *Pulicaria*, dont il se distingue par les corolles des fleurs de la circonférence qui, au lieu d'être ligulées, sont tubuleuses. Ces corolles sont radiantes, très-apparentes, plus longues, aussi larges et plus colorées que celles du centre; elles contiennent des étamines rudimentaires et des stigmatophores inclus à cause de la longueur du tube, circonstance qui doit s'opposer à la fécondation et qui se présente dans les fleurs monstrueuses de l'*Aster sinensis*, mais qui n'est pas accidentelle dans le genre dont il est ici question. Le *Tubilium angustifolium* est une plante herbacée, à tige droite, haute d'environ un pied, striée, très-rameuse, légèrement pubescente, munie de feuilles alternes, sessiles, oblongues-linéaires, à fleurs jaunes disposées en petits corymbes irréguliers, au sommet de la tige et des rameaux. Cette plante croît dans les îles Canaries.

TUBILLE ANTHÉRIQUE. BOT. Richard nomme ainsi le tube qui résulte de la soudure des anthères.

TUBILOMBRIC. *Tubilumbricus*. ANNÉL. Genre créé par Blainville et abandonné ensuite par son auteur. Il comprenait les genres Lombric et Tubifex de Lamarck. *V.* ces mots.

TUBINARES. OIS. Dénomination employée par Illiger, dans son Prodrome des Oiseaux, pour une petite famille des Nageurs, qui comprend les genres *Procellaria*, *Haladroma*, *Pachyptila* et *Diomedea*, de la Méthode de ce savant naturaliste. Toutes les espèces dont se composent ces genres, ont les narines placées dans des fourreaux tubiformes.

TUBIPORE. *Tubipora*. POLYP. Genre de l'ordre des Tubiporées, ayant pour caractères : Polypier pierreux, composé de tubes cylindriques, droits, parallèles, distincts, réunis d'espace en espace par des cloisons transversales de même nature que le Polypier; animaux exsertiles, à huit tentacules frangés. La belle couleur rouge du Tubipore musique, ses tubes cylindriques, parallèles, assez volumineux, les cloisons extérieures presque régulièrement espacées, qui les unissent entre eux, rendent ce genre très-facile à reconnaître; et, quoique l'on trouve dans les divers échantillons des différences assez sensibles dans la grosseur et la longueur des tubes, l'intervalle des cloisons et l'intensité de la couleur, les naturalistes s'accordent à regarder ces différences comme individuelles ou locales, et les réunissent sous une seule dénomination spécifique. Quelques auteurs avaient pensé que le Tubipore musique était construit par un animal analogue aux Annélides. Banks, Solander, Péron, Lesueur et Chamisso, qui l'observèrent vivant, annoncèrent que l'animal constructeur de cette belle production marine était un Polype, mais ils ne donnèrent point de détails sur son organisation. Ce n'est que depuis quelques années que Lamouroux a fait connaître le Polype du Tubipore, dans un Mémoire lu à l'Académie royale des Sciences, et inséré dans la relation du Voyage autour du monde par le commandant Freycinet. Quelques échantillons, recueillis et conservés dans l'Alcool par Quoy et Gaimard, médecins naturalistes de l'expédition, furent remis à Lamouroux. Les Polypes susceptibles de saillir hors de leur tube et de s'y retirer, étaient tous dans ce dernier état. L'ouverture du tube, de couleur jaune-verdâtre (d'un beau vert pâle pendant la vie), molle et membraneuse, était plus ou moins complétement fermée par la membrane retournée sur elle-même, qui venait s'attacher circulairement au niveau de la base des tentacules. Depuis ce point jusqu'à celui où elle se recourbe à l'entrée du tube, la membrane est mince et très-flexible; elle est sans doute contractile, et c'est de sa contraction, ou de celle de quelques bandelettes longitudinales qui la fortifient extérieurement, que dépend la faculté qu'a le Polype de saillir hors de son tube. A partir du point où la membrane commence à s'introduire dans le tube, et en la suivant jusqu'à ce dernier, avec lequel elle se continue, on la voit peu à peu augmenter d'épaisseur et de consistance jusqu'à devenir calcaire comme le reste du tube; cependant sa surface interne ne paraît pas se pénétrer de matière calcaire, de sorte que toute la longueur de l'intérieur du tube est tapissée d'une pellicule molle et mince, intimement adhérente à la paroi solide. Il est facile de concevoir que le tube s'augmente en longueur par l'ossification progressive de la membrane. Les cloisons transversales se forment par une sorte d'hypertrophie de la membrane; comme la plupart des tubes s'allongent également, leurs cloisons se développent en général à la même hauteur, et, venant à se rencontrer par leurs bords octogones, elles se soudent par ces mêmes bords lorsqu'elles sont encore molles; elles ressemblent, après l'entière consolidation, à une cloison commune traversée par les tubes. Le Polypier du Tubipore est moins consistant que la plupart des produits calcaires des autres Polypes; les parois des tubes sont même évidemment poreuses. Du reste, la manière dont ils s'accroissent et tiennent à l'animal a la plus grande ressemblance avec ce que l'on remarque dans quelques grands Polypiers, et notamment les Tubulaires. On voit alors combien ce mode d'accroissement diffère de celui des Actinies. Au point où la membrane génératrice du tube tient au polype, se trouve une partie membraneuse, épaisse, sorte de disque qui sépare pour ainsi dire l'animal en deux parties : une supérieure qui porte les tentacules et qui peut se montrer au dehors; l'autre inférieure, toujours cachée dans le tube. Les tentacules, au nombre de huit, sont épais, garnis de chaque côté d'un grand nombre d'appendices dirigés en avant, d'une forme lancéolée et couverts de petites granulations. Les tentacules se divisent facilement, suivant leur longueur, en deux moitiés qui sont comme soudées sur la ligne médiane. Le disque paraît concave supérieurement; au centre on peut distinguer une petite ouverture arrondie. A la face inférieure du disque

existe une petite masse molle, dont il a été impossible de débrouiller l'organisation. A la circonférence existent huit faisceaux triangulaires, bien distincts les uns des autres, libres dans une certaine étendue, s'amincissant graduellement, bientôt s'attachant à la membrane interne qui tapisse le tube, et finissant par devenir capillaires et par se confondre avec elle; les faisceaux alternent, à leur attache au disque, avec les tentacules, et sont, comme eux, formés de deux moitiés accolées et facilement séparables; elles se continuent avec celles des tentacules, de façon pourtant que les deux moitiés, qui forment un faisceau entier, se séparent pour aller former chacune une moitié des deux tentacules qui lui correspondent, et que les deux tentacules sont rendus complets par une autre moitié appartenant aux faisceaux voisins, et ainsi de suite; de manière que les tentacules supérieurs et les faisceaux inférieurs paraissent formés, dans leur ensemble, de seize pièces réunies deux à deux, mais en sens inverse dans les uns et dans les autres. Une foule de corpuscules ronds (probablement des œufs ou des ovaires), de grosseur différente, sont attachés aux faisceaux par de minces et courts pédicules; ils sont plus nombreux près du disque qu'ailleurs. Au fond des tubes, dont le Polype paraît avoir acquis tout son accroissement, on voit une petite sphère creuse, calcaire, à parois minces, d'un diamètre égal à celui de l'intérieur du tube, surmontée d'une petite tige creuse, qui finit en une sorte de godet, à la circonférence duquel les faisceaux se terminent : rien de semblable ne s'observe dans les tubes qui n'ont point acquis tout leur accroissement; les faisceaux sont alors implantés à la cloison sur laquelle le jeune animal s'est développé. Les très-jeunes Polypes ont leur tube excessivement court et entièrement mou; son diamètre est néanmoins presque égal à celui qu'il acquerra étant adulte, et les plis de la membrane génératrice du tube sont marqués d'une manière bien sensible à l'ouverture de ce tube.

L'espèce a été nommée par Linné *Tubipora musica* et vient des mers de l'Inde.

TUBIPORES. BOT. (*Champignons.*) Nom donné par Paulet aux espèces de Bolets qui composent le genre nommé *Polyporus,* d'après Micheli. *V.* ce mot.

TUBISPIRANTIA. MOLL. Nom que Duméril propose pour les Siphonobranches de Blainville. *V.* SIPHONOBRANCHES.

TUBITÈLES. *Tubitelæ.* ARACHN. Latreille désigne ainsi, dans la nouvelle édition du Règne Animal, une section du grand genre Araignée, composée d'Araignées qui ont les filières cylindriques, rapprochées en un faisceau dirigé en arrière, les pieds robustes, et dont les deux premiers ou les deux derniers, et *vice versâ*, plus longs dans les uns, et tous presque égaux dans les autres. Dans une première division, les mâchoires forment un cintre autour de la languette; les yeux sont toujours au nombre de huit, disposés quatre par quatre sur deux lignes transverses. Les genres Clotho et Drasse composent cette division. Dans la seconde division, les mâchoires ne forment point une sorte de cintre renfermant la languette; leur côté extérieur est dilaté inférieurement, au-dessous de l'origine des palpes. Quelques-uns n'ont que six yeux, dont quatre antérieurs, et les deux autres postérieurs : ce sont les Ségestries; d'autres ont huit yeux : ce sont les Clubiones, les Araignées et les Argyronètes. Les Arachnides Tubitèles filent des toiles blanches, d'un tissu serré, qu'elles placent dans des fentes, des trous de murs, sous les pierres, entre les branches et les feuilles des végétaux, et jusque dans l'eau. Elles se tiennent à l'affût dans ces toiles, et dévorent les insectes qui viennent s'y embarrasser.

TUBOCYTISUS. BOT. De Candolle (Mém. sur les Légumineuses, p. 214) a formé sous ce nom, dans le genre *Cytisus,* une section qui correspond au genre *Viborgia,* de Mœnch, mais non de Thunberg, et qui pourrait former un genre assez prononcé, par son calice tubuleux terminé en deux lèvres, dont la supérieure est presque entière. Les *Cytisus leucanthus, purpureus, albidus, supinus,* etc., appartiennent à ce groupe qui est très-naturel et qui renferme des plantes dont les fleurs sont de diverses couleurs.

TUBULAIRE. *Tubularia.* POLYP. Genre de Polypiers de l'ordre des Tubulariées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : Polypier simple ou rameux, tubulé, d'une substance presque cornée, transparente; polypes solitaires à l'extrémité des rameaux. De tous les Polypiers flexibles, les Tubulaires paraissent être ceux dont la structure est la plus simple : des tubes cornés, grêles, minces, fixés par leur base, lisses ou couverts de rétrécissements et de dilatations annulaires, simples ou peu rameux, souvent réunis plusieurs ensemble, sans cellules latérales ni ovaires extérieurs; voilà ce que présentent à l'observation ces Polypiers peu nombreux en espèces, si l'on en distrait les corps hétérogènes qu'ont entassés dans ce genre Pallas, Gmelin et Esper. Il n'y a qu'un polype au sommet de chaque tube, tenant à celui-ci par une membrane molle, qui en est le prolongement. L'animal n'est point rétractile dans son tube; il est orné d'un grand nombre de tentacules disposés sur deux rangs : l'interne est dirigé en avant, l'extérieur se réfléchit du côté du tube; les ovaires sont intérieurs, et sortent par une ouverture entre les tentacules extérieurs et le tube.

TUBULARIA. ANNÉL. Plusieurs auteurs ont désigné sous ce nom divers animaux marins, qui appartiennent à la classe des Annélides. Le *Tubularia arenosa anglica,* d'Ellis est l'Hermelle alvéolaire; le *Tubularia magnifica,* de Shaw, et le *Tubularia penicillus,* sont des Sabelles.

TUBULARIA. BOT. (*Hydrophytes.*) Le genre établi sous ce nom, par Adanson et Roucel, aux dépens du genre *Ulva,* a été réuni au genre *Solenia. V.* SOLÉNIE.

TUBULARIÉES. POLYP. Cinquième ordre des Polypiers flexibles, dans la classification de Lamouroux. Ses caractères sont : Polypiers phytoïdes, simples ou rameux, jamais articulés, ordinairement d'une seule substance cornée ou membraneuse, ni celluleuse, ni poreuse, et recouverte quelquefois d'une légère couche crétacée; polypes situés aux extrémités des tiges, des rameaux et de leurs divisions. Cet ordre renferme les genres Tibiane, Naïs, Tubulaire, Cornulaire, Télesto, Liagore et Néoméris. *V.* ces mots.

TUBULEUX. BOT. On dit qu'un organe quelconque est Tubuleux lorsqu'il offre la forme d'un tube allongé. Cette expression est principalement consacrée en botanique au calice et à la corolle.

TUBULI OU TUBULITES. MOLL. On donne indistinctement l'un de ces noms aux Dentales fossiles ou aux Bélemnites. *V.* ces mots.

TUBULIFERA. BOT. (Gmelin.) Même chose que *Tubulina. V.* ce mot.

TUBULIFÈRES. *Tubulifera.* INS. Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville désignent ainsi la cinquième famille de leur première section de l'ordre des Hyménoptères. Cette famille répond à la tribu des Chrysides de Latreille. *V.* CHRYSIDES.

TUBULINA. BOT. (*Lycoperdacées.*) Genre établi par Persoon, mais que la plupart des mycologistes considèrent simplement comme une section des *Licea.* Il comprend les *Licea cylindrica* et *fragiformis,* figurés sous le nom générique de *Sphærocarpus* par Bulliard, Champignons, tab. 470, fig. 3 et tab. 384. Ce genre avait été nommé *Tubulifera* par Gmelin, dans son *Systema Naturæ.*

TUBULIPORE. *Tubulipora.* POLYP. Genre de l'ordre des Celléporées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : Polypier parasite ou encroûtant, à cellules submembraneuses, ramassées, fasciculées ou sériales, et en grande partie libres; cellules allongées, tubuleuses, à ouverture orbiculée, régulière, rarement dentée. Ce genre renferme de petits Polypiers voisins des Cellépores par la nature de leur tissu qui est mince et fragile; ils s'en distinguent par leurs cellules allongées, tubuleuses, d'un diamètre égal dans leur longueur, libres ou accolées à leurs voisines dans quelques points de leur étendue : leur ouverture est ronde et régulière; les cellules sont fasciculées, verticillées ou disposées par rangs lâches, suivant que la forme générale du Polypier est discoïde ou allongée. Le genre Obélie, de Lamouroux, ne diffère point des Tubulipores.

TUBULITES. MOLL. *V.* TUBULI.

TUBURCINIE. *Tuburcinia.* BOT. Genre de Champignons, de la famille des Hypomycètes, institué par Fries, qui le caractérise ainsi : sporidies subglobuleuses, inégales, adhérentes à la matrice et garnies en dessous de nombreuses sporidiales, qui paraissent d'abord sous forme de flocons et se développent successivement.

TUCANA. OIS. (Azara.) Synonyme de Toucan. *V.* ce mot.

TUCKERMANNIE. *Tuckermannia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Nuttall, qui le caractérise ainsi qu'il suit : capitule multiflore, hétérogame : fleurs du rayon au nombre de quinze ou vingt, ligulées, pistilligères, fertiles; celles du disque parfaites et tubuleuses; involucre double : l'extérieur plus court, foliacé, de cinq à huit divisions; l'intérieur de huit à dix divisions; paillettes du réceptacle planes, oblongues, membraneuses, sans nervures; corolles du rayon à languette tridentée; celles du disque sont cylindracées, et leur limbe est partagé en cinq dents; stigmates exsertes, plans en dessus, pubescents en dessous et terminés en cône très-court; akènes elliptiques, ailés, plano-comprimés et glabres.

TUCKERMANNIE DE CALIFORNIE. *Tuckermannia Californica.* C'est une plante herbacée, succulente et vivace, à feuilles alternes, bipinnatifides, dont les segments sont linéaires et divariqués; sa tige est scapiforme, terminée par un, deux ou trois capitules presque en bouclier, portés sur des pédoncules allongés; les fleurs sont jaunes.

Un autre genre *Tuckermannia,* placé par Klotsch dans la famille des Empétrées, a été réuni au genre *Oakesia.*

TUE-BREBIS. BOT. Nom vulgaire du *Pinguicula vulgaris,* L.

TUE-CHIEN.. BOT. On désigne vulgairement sous ce nom le *Colchicum autumnale,* L.

TUE-LOUP. BOT. Synonyme vulgaire de l'*Aconitum Lycoctonum,* L.

TUE-MOUCHE. BOT. (*Champignons.*) Nom vulgaire de l'*Agaricus muscarius,* L. *V.* AGARIC.

TUF. MIN. Ce mot désigne en général des Pierres poreuses produites par voie de sédiment ou d'incrustation, ou provenant de matières pulvérulentes, remaniées et tassées par l'eau. On distingue des Tufs calcaires (les Travertins et autres Calcaires incrustants), des Tufs siliceux (les concrétions siliceuses du Geyser en Islande) et des Tufs volcaniques (les Tufas, Pépérinos et Pouzzolanes terreuses).

TUFAITE. MIN. L'une des espèces de Roches volcaniques, que distingue Cordier, et qui comprend les substances appelées communément Tufs volcaniques, Pépérinos, etc. *V.* LAVES.

TUFAU. GÉOL. *V.* CRAIE.

TUGET. OIS. L'un des noms vulgaires du Scops. *V.* CHOUETTE.

TUGON. CONCH. Le Tugon d'Adanson est une jolie Coquille fort rare du genre Mye. C'est elle qui a son analogue fossile aux environs de Bordeaux et de Dax. Il a été nommé *Mya ornata* par Bastero, et *Anatina globulosa* par Lamarck. *V.* ANATINE.

TUILÉE. CONCH. Nom vulgaire de la Tridaine gigantesque, qui mérite bien ce nom par la disposition des grandes écailles qui couvrent ses larges côtes. *V.* TRIDAINE.

TUIT. OIS. L'un des noms vulgaires du Pouillot. *V.* SYLVIE.

TULA. BOT. Feuillée, dans ses Observations physiques, vol. 3, p. 63, tab. 44, a décrit et figuré sous ce nom une plante qui croît sur les rochers maritimes du Pérou. Adanson l'a citée comme type d'un genre distinct, qui a été admis par Rœmer et Schultes, et placé dans la Pentandrie Monogynie. Ces derniers auteurs l'ont ainsi caractérisé : calice tubuleux, à cinq dents aiguës; corolle infundibuliforme, dont le limbe est étalé, partagé en cinq lobes denticulés sur leurs bords; capsule renfermant plusieurs graines noires. Le *Tula Adansoni* est une plante entièrement couverte d'une substance saline; elle a de grosses racines, une tige rameuse, des feuilles opposées presque réniformes, des fleurs blanchâtres, axillaires, solitaires et pédonculées.

TULBAGHIE. *Tulbaghia.* BOT. Genre de la famille

des Narcissées et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant pour caractères essentiels : un périgone corolloïde, infundibuliforme, le limbe à six divisions égales; une couronne placée à l'orifice du tube, composée de trois écailles épaisses et bifides; six étamines, dont trois insérées à l'entrée du tube, les trois autres plus bas et dans le tube; style court, surmonté d'un stigmate obtus; capsule trigone, enveloppée par le périgone persistant, à trois loges, à trois valves, chaque valve portant une cloison; deux graines dans chaque loge. Ce genre se compose de deux espèces (*Tulbaghia alliacea* et *cepacea*) qui croissent au cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes à racines bulbeuses ou fasciculées, à feuilles radicales, étroites, linéaires, un peu charnues, à hampe nue, portant des fleurs rouges en ombelles, munies d'une spathe à la base.

Le nom de *Tulbaghia* a été appliqué par Heister au *Crinum africanum*, L., qui est devenu l'*Agapanthus cœruleus* de L'Héritier.

TULCAN. OIS. Synonyme de Toucan à ventre rouge. *V.* TOUCAN.

TULIN. OIS. L'un des noms donnés vulgairement au Tarin. *V.* GROS-BEC.

TULIPACÉES. BOT. Synonyme de Liliacées. *V.* ce mot.

TULIPAIRE. POLYP. Nom donné par Lamarck à un genre de Polypiers flexibles établi par Lamouroux sous le nom de Pasythée. *V.* ce mot.

TULIPASTRUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom, dans la famille des Magnoliacées, par Spach (Suite à Buff., t. VII) a été réuni au genre Magnolia, de Linné.

TULIPE. CONCH. Nom vulgaire donné à plusieurs Coquilles, et notamment à une grande espèce de Balane (*Balanus Tintinnabulum*), à une belle espèce de Fasciolaire (*Fasciolaria Tulipa*), à une Volute (*Voluta Tulipa*), à un Cône (*Conus Tulipa*), et enfin à une Modiole.

TULIPE. *Tulipa*. BOT. Genre de la famille des Liliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant pour caractères : un calice formé de six sépales égaux, colorés, dont trois extérieurs et trois internes; six étamines plus courtes que le calice et insérées à la base de l'ovaire; un ovaire sessile, triangulaire, à trois loges polyspermes, terminé par un stigmate sessile et à trois lobes arrondis. Le fruit est une capsule trigone et à trois loges, contenant un grand nombre de graines orbiculaires, déprimées, superposées, attachées sur deux rangées longitudinales à l'angle interne de la loge; cette capsule s'ouvre en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les Tulipes sont des plantes à racine bulbifère; leur bulbe est à tuniques concentriques; la hampe est simple, portant deux ou trois feuilles sessiles, lancéolées, aiguës, et terminée par une seule, rarement par deux fleurs très-grandes et peintes de couleurs variées. Un grand nombre d'espèces de ce genre croissent naturellement dans les provinces méridionales de l'Europe. En France on trouve les espèces suivantes : 1° la Tulipe sauvage, *Tulipa sylvestris*, L., qui croît aux environs de Paris, et qu'on reconnaît facilement à ses grandes fleurs jaunes, dont les sépales sont très-aigus, et la hampe souvent biflore; 2° la Tulipe de Cels, *Tulipa Celsiana*, Red., Lil., tab. 38, également à fleurs jaunes, plus petites que dans l'espèce précédente, lavées de rougeâtre à l'extérieur. Elle croît dans les provinces méridionales de la France, ainsi que les suivantes : 3° Tulipe de l'Écluse, *Tulipa Clusii*, Red., Lil., tab. 37, à fleurs roses et blanches; 3° Tulipe œil de soleil, *Tulipa oculus solis*, Saint-Amans, Red., Lil., tab. 219. Cette espèce, qui par la grandeur de la fleur et l'éclat de ses couleurs peut rivaliser avec l'espèce des jardins, a été signalée pour la première fois par Saint-Amans, auteur d'une Flore des environs d'Agen. On l'a retrouvée depuis dans la plupart des autres contrées chaudes de la France; 5° on trouve aussi dans les mêmes localités la Tulipe des jardins, connue sous le nom de Tulipe de Gesner, *Tulipa Gesneriana*, L. Cette belle espèce dont on possède aujourd'hui plus de six cents variétés, a été décrite pour la première fois par Conrad Gesner, en 1559. Il l'avait vue fleurir dans un jardin à Augsbourg, et les bulbes provenaient de Constantinople. Aussi pensa-t-on d'abord que cette espèce ne croissait qu'en Orient; mais depuis on l'a trouvée sauvage en France et dans presque toutes les autres contrées méridionales de l'Europe. Ce n'est qu'un demi-siècle plus tard, que les Tulipes furent connues et cultivées en France; mais les Belges et les Hollandais s'occupaient longtemps avant de la culture de cette fleur, et encore aujourd'hui c'est chez les fleuristes de la Hollande qu'on trouve les plus riches collections des variétés de Tulipes. Il fut un temps où quelques variétés rares étaient payées des prix extraordinaires, tant était grande l'avidité des amateurs pour posséder seuls les variétés rares.

Parmi l'immense quantité de variétés de Tulipes, on distingue deux groupes principaux, l'un qui renferme toutes celles qui, sur un fond coloré, réunissent deux ou trois autres couleurs : on les nomme *Tulipes bizarres*; l'autre, qui ont le fond blanc avec des bandes d'autres nuances : on les appelle *Tulipes flamandes*. Une variété de Tulipe, pour avoir quelque prix aux yeux des amateurs, doit avoir la tige droite, ferme et d'un beau vert; la fleur grande, mais proportionnée à la hauteur de la tige, plus longue que large, à sépales épais et obtus, ayant les couleurs brillantes et bien nettement tranchées.

On multiplie les Tulipes soit par le moyen des cayeux qui se développent contre les bulbes, soit par les graines. Par ce dernier procédé on obtient souvent des variétés différentes de celles dont les graines proviennent.

TULIPE ÉPANOUIE OU TULIPE DE MER. MOLL. Synonyme de *Balanus Tintinnabulum*. *V.* BALANE.

TULIPIER. *Lyriodendrum*. BOT. Genre de la famille des Magnoliacées et de la Polyandrie Polygynie, L., qui a pour type et jusqu'ici pour espèce unique un bel arbre, originaire de l'Amérique septentrionale, cultivé et acclimaté depuis un grand nombre d'années dans les jardins d'Europe. Les caractères de ce genre sont les suivants : un calice formé de trois sépales caducs et pétaloïdes; une corolle de six pétales très-grands, imitant par leur disposition un périanthe de Tulipe, des étamines très-nombreuses, hypogynes, disposées sur plusieurs rangs, et ayant les anthères très-longues; un

grand nombre de pistils réunis en tête au centre de la fleur; ayant les ovaires imbriqués les uns sur les autres, et des stigmates capitulés et sessiles. Ces pistils se changent en autant de samares ou fruits membraneux, qui forment par leur réunion une sorte de cône écailleux. Chacune de ces samares est étroite, allongée, à une seule loge, contenant deux graines et se terminant à leur sommet par une aile membraneuse, lancéolée.

Tulipier de Virginie. *Lyriodendrum Tulipifera*, L., Mich. Arbr. am., III, p. 202, tab. 5. C'est un grand et bel arbre qui croît dans les lieux gras et humides de la Virginie, et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique septentrionale. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, glabres, glauques, tronquées à leur sommet et offrant de chaque côté deux angles aigus, séparés par un large sinus obtus. A la base de chaque pétiole sont deux larges stipules foliacées et obtuses : les fleurs sont grandes et jaunâtres; elles terminent les rameaux.

TULLIE. *Tullia*. bot. Genre de la famille des Labiées, institué par Leuvenworth, avec les caractères suivants : périanthe bilabié : lèvre supérieure tridentée, l'inférieure à deux dents qui sont, ainsi que les précédentes, appendiculées; corolle bilabiée : lèvre supérieure très-entière, l'inférieure à trois dents, dont l'intermédiaire plus grande. Ce genre est voisin du *Pycnanthemum*, dont il est néanmoins suffisamment distingué par les caractères qui viennent d'être exposés.

Tullie Pycnanthémoïde. *Tullia Pycnanthemoides*, Leuv. Les fleurs sont réunies dans chaque épi au nombre de deux ou quatre; elles sont d'un rose pâle, tacheté de pourpre. De Point-Mountain, dans l'Amérique septentrionale.

TULOCARPE. *Tulocarpus*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Hooker et Arnott, qui lui assignent pour caractères : capitule pauciflore, hétérogame; une seule fleur au rayon et trois ou quatre au disque : la première est ligulée ou femelle; les autres sont mâles; involucre cylindracé, formé de six squames ou folioles dont trois extérieures plus grandes, égales, striées, aiguës; les trois intérieures sont scarieuses; paillettes du réceptacle semblables aux folioles intérieures de l'involucre; corolle du rayon ligulée, tridentée au sommet : le tube est grêle, dilaté à la base; le limbe est campanulé, profondément découpé en cinq dents; anthères exsertes, portées sur des filaments barbus; style des fleurs du disque légèrement exserte, indivis et pubérule; akène long et comprimé, avec un col grand, rugueux et tétragone à la base.

Tulocarpe du Mexique. *Tulocarpus Mexicanus*. C'est une plante herbacée, glabre, à tige cylindrique, à feuilles opposées, pétiolées, ovato-lancéolées et dentelées; les corymbes sont latéraux et terminaux, composés de fleurs jaunes.

TULOSTOME. *Tulostoma*. bot. (*Lycoperdacées*.) Genre très-voisin des Lycoperdons, établi par Persoon, et qu'on peut définir ainsi : péridium formé de deux couches, l'extérieure tombant en poussière; l'intérieure membraneuse, s'ouvrant par une ouverture arrondie, régulière; sporules agglomérées, mêlées de filaments. Ces sortes de Lycoperdons sont assez petits, portés sur un pédicule allongé. Ils croissent sur les bois morts et sur la terre. Fries en décrit deux espèces propres à l'Europe, d'autres ont été recueillies par Ehrenberg dans les déserts de l'Afrique.

Tulostome exaspéré. *Tulostoma exasperatum*, Mont. Il croît en gazon; son stipe est scarieux, couvert d'écailles imbriquées et réfléchies; la couche extérieure du péridion est verruqueuse et déchiquetée. On le trouve au Pérou, sur le bois pourri.

TULOSTROMA. bot. (Steudel.) Pour *Tulostoma*. *V.* ce mot.

TUMITE. min. (Napione.) Synonyme d'Axinite. *V.* ce mot.

TUNA. bot. Dillen a décrit sous ce nom plusieurs espèces de *Cactus*, et Linné l'a imposé comme spécifique à une plante de ce genre, qui fait maintenant partie des *Opuntia*.

TUNGA. bot. Dans le premier volume du *Flora indica*, de Carey et Wallich, un genre nouveau a été établi, sous le nom de *Tunga*, par Roxburgh. Il appartient à la famille des Cypéracées et à la Triandrie Monogynie; il est ainsi caractérisé : chaton (épi) ovale, imbriqué dans tous les sens; calice à une seule valve et à une seule fleur; corolle à deux valves; graine nue. Ces caractères exprimés en termes impropres et peu comparatifs, ne peuvent donner une idée suffisante de l'organisation florale; il est donc nécessaire d'avoir recours à la description des espèces. Une note placée à la suite du caractère générique apprend que le genre *Tunga* pourrait bien être l'*Hypœlyptum*, de Wahl. L'auteur en a décrit trois espèces sous les noms de *Tunga triceps*, *lævigata* et *diandra*. Ces plantes croissent dans les localités humides de Coromandel et d'Amboine.

TUNGSTÈNE. min. C'est le nom que les chimistes modernes donnent à l'un des corps simples métalliques, que l'on a aussi appelé *Scheelium*, en l'honneur du célèbre chimiste Schéele. Ce même nom a été donné par les Suédois à un minéral remarquable par sa pesanteur, et composé de l'Acide de ce minéral uni avec la Chaux. *V.* Schéelin et Schéelin calcaire.

TUNGSTIQUE. min. *V.* Acide.

TUNICA. bot. C'était le nom de l'Œillet (*Dianthus Caryophyllus*, L.) chez les anciens. Daléchamp l'appliquait au *Gypsophila muralis*, L. Depuis on l'a proposé comme générique pour le *Gypsophila saxifraga*, L., qui se distingue des autres par les quatre écailles qui se trouvent à la base du calice, et par les graines convexes d'un côté et concaves de l'autre. Le genre *Tunica* s'éloigne du *Dianthus*, avec lequel il présente beaucoup d'affinité, par des pétales qui deviennent insensiblement cunéiformes, tandis que dans le second genre ils sont subitement élargis en onglet. La capsule est allongée, à columelle placentaire et longue, à graines quadrisériées, scutiformes, un peu involucrées sur les bords, dont l'extrémité radiculaire se prolonge en rostre, et qui offrent une carène proéminente, sur laquelle se trouve l'ombilic. Embryon presque droit. Le *Tunica prolifera*, Scop., *Dianthus prolifer*, Lin., est une plante annuelle, glabriuscule, à feuilles linéaires, dont les bords sont serrulato-scabres. Les fleurs ont le calice cylindrique, pubérule,

obtusément dentelé; les pétales sont taillés en coins oblongs et un peu échancrés au sommet. Nord de l'Europe.

TUNICIERS. MOLL. Dans son Système des Animaux sans vertèbres, Lamarck a établi sous cette dénomination une classe particulière pour les genres *Ascidia* et *Salpa* de Gmelin, dont auparavant il avait formé, avec Cuvier et tous les autres zoologistes, un ordre dans les Mollusques; mais cette opinion du savant conchyliologiste n'a pas été adoptée. *V.* ASCIDIE et SALPA.

TUNIQUES SÉMINALES. BOT. On a donné ce nom aux membranes qui entourent la graine, comme l'arille, l'épisperme, etc. Mais cette expression, qui ne précise rien, est rarement usitée. *V.* ÉPISPERME et GRAINE.

TUNISI. BOT. Selon Césalpin, c'était le nom donné primitivement à l'Œillet, et qui est peut-être l'origine du mot *Tunica*.

TUPA. *Tupa*. BOT. Nom que porte, au Pérou, une plante extrêmement vénéneuse, dont toutes les parties sont remplies d'un suc blanc, laiteux, d'une très-grande âcreté, et d'une odeur repoussante. Cette plante a figuré pendant longtemps au nombre des Lobélies; mais comme elle offrait, dans ses caractères, quelques anomalies avec la plupart des autres espèces de ce genre fort nombreux, ce n'est qu'avec une sorte d'hésitation qu'on l'y avait laissée; enfin une plante nouvelle est venue montrer ces caractères avec plus d'évidence et dès lors le professeur Don a effectué la séparation du *Lobelia Tupa* d'avec ses congénères et en a formé le type d'un genre nouveau, auquel il a donné le nom de cette espèce restée si longtemps douteuse. Les caractères du genre nouveau sont : calice turbiné, à six dents; corolle monopétale, fendue longitudinalement au-dessus du tube, son limbe est partagé en cinq lobes; étamines monadelphes; anthères cohérentes; stigmate bilobé, barbu inférieurement; capsule demi-supère, biloculaire, polysperme, déhiscente par le sommet; semences elliptiques, concaves et lisses.

TUPA A FLEURS ROSES. *Tupa blanda*, Don. C'est une plante herbacée, vivace, dont les tiges dressées, simples, à trois côtes, s'élèvent à la hauteur de trois pieds. Les feuilles sont longues de six à huit pouces, larges de deux à trois, membraneuses, d'un vert brillant en dessus et presque glauque en dessous, irrégulièrement décurrentes à leur base, lancéolées, diminuant insensiblement vers le sommet qui se termine par une pointe aiguë; les bords sont doublement dentés, et l'extrémité de chaque dent offre une petite glande blanchâtre. Les fleurs sont réunies au sommet des tiges, y formant une belle grappe pyramidale; chacune d'elles est portée sur un pédicelle filiforme, glabre et d'un rouge pâle; les bractées sont lancéolées, très-aiguës, dentées en scie et plus longues que les pédicelles. Le calice est glabre, d'un pourpre bleuâtre, livide, avec son tube arrondi et turbiné, son limbe divisé en cinq lanières étroites, aiguës, bordées de dentelures très-fines et d'un violet très-obscur. La corolle est d'un rouge de rose fort tendre, longue d'un pouce et demi, avec son tube divisé supérieurement par une fissure longitudinale; le limbe est terminé par cinq découpures ondulées, aiguës et lancéolées. Les cinq étamines ont leurs filaments connés, comprimés, frangés à leur base, d'un rouge pâle, de la longueur du tube de la corolle, terminés par des anthères cohérentes, membraneuses, colorées en rouge de rose, glabres, les deux antérieures plus petites et terminées en pinceau. L'ovaire est arrondi, à deux loges, avec l'extrémité proéminente; les placentas sont épais et au nombre de deux. Le style est comprimé, d'un blanc jaunâtre, presque aussi long que les étamines, couronné par un stigmate à deux lobes allongés, épais et d'un pourpre-violet assez obscur.

TUPAIA PRESS. MAM. Nom malais d'un animal du genre nommé *Tupaia* par sir Raffles et *Cladobates* par F. Cuvier. Le *Press* est le *Tupaia ferruginea*, Horsf., ou *Cladobates ferrugineus*, F. Cuv., figuré dans l'Iconographie du Règne Animal, par Guérin (Mamm., pl. 10, fig. 4, 4 a). *V.* CLADOBATE.

TUPÉIE. *Tupeia*. BOT. Genre de la famille des Loranthacées, établi par Chamisso et Schlechtendael qui lui assignent pour caractères : fleurs dioïques; les mâles ont le périgone simple et coriacé, à quatre découpures lancéolées, concaves au sommet, valvées par l'estivation, étalées sous l'anthèse; quatre étamines opposées aux divisions du périgone et insérées à leur base; filaments courts et filiformes; anthères largement elliptiques, introrses, biloculaires, fixées par leur base, à loges opposées, déhiscentes longitudinalement. Les fleurs femelles ont le périgone simple, dont le tube est un peu en massue, soudé avec l'ovaire; le limbe est court, supère, à quatre dents; ovaire infère, à une seule loge renfermant un ovule unique et pendant; style court, épais; stigmate capitato-subglobuleux, à deux sillons.

TUPÉIE BLANCHATRE. *Tupeia incana*, Cham. et Schl.; *Viscum antarcticum*, Forst. C'est un arbuste dont les rameaux sont cylindriques et recouverts d'une sorte de pubescence farineuse et blanchâtre; les feuilles sont opposées, elliptiques, obtuses, penninervées, très-entières, à bords un peu pellucides. Les fleurs sont petites, dépourvues de bractées, portées sur des pédicelles courts et verticillés, réunies en grappes terminales. De la Nouvelle-Zélande.

TUPIN. OIS. Nom vulgaire du Proyer. *V.* BRUANT.

TUPINAMBIS. *Tupinambis*. REPT. Ce genre, que plusieurs auteurs appellent Monitor ou Sauvegarde, appartient à la famille des Lacertiens, et doit être considéré comme très-voisin des Lézards proprement dits. Les Tupinambis ont des dents aux deux mâchoires, et point au palais. La plupart ont la queue comprimée et ce caractère les distingue très-bien des Lézards; mais d'autres qui ont la queue arrondie, ne s'en distinguent guère que par leur taille plus considérable, et par l'absence des larges écailles qui forment chez ceux-ci une bande transversale sous le col. Il faut dire que ces deux caractères eux-mêmes manquent chez quelques espèces du sous-genre Améiva, que l'ensemble de leurs formes et la disposition de leurs écailles ont fait rapporter aux Tupinambis, et qui véritablement lient les deux genres de la manière la plus intime. Cuvier partage le genre Tupinambis en plusieurs

sous-genres établis et caractérisés ainsi qu'il suit :

† Les Tupinambis ou Monitors proprement dits.

Ces Tupinambis, auxquels Merrem (*Versuch eines Syst. der Amph.*) donne aussi le nom de *Varanus*, ont pour caractères des écailles petites et nombreuses à la tête, sur les membres, sous le ventre et à la queue : celle-ci présente en dessus une carène à peine apparente chez plusieurs espèces, très-prononcée au contraire chez d'autres. Ces derniers Tupinambis sont aquatiques.

Tupinambis du Nil. *Tupinambis Niloticus*, Daud.; *Lacerta Nilotica*, L.; *Varanus Dracœna*, Merr. Il est connu de toute antiquité en Égypte, et figuré même sur plusieurs monuments. Sa longueur ordinaire est de trois pieds à trois pieds et demi; ses écailles, de forme ovale, sont les unes vertes et les autres noires, et l'animal paraît dans son ensemble marbré de ces deux couleurs. Ce Tupinambis est très-carnassier : en captivité, il attaque tous les petits animaux qu'il peut atteindre, et se jette avec avidité sur les aliments qu'on lui présente.

Une autre espèce également connue des anciens qui la nommaient *Scinque*, et qui est mentionnée dans Hérodote, sous le nom de Crocodile terrestre, est le Tupinambis du désert, *Tupinambis arenarius*, Geoffr.; *Varanus scincus*, Merr., ou l'*Ouaran-el-Hard* (Lézard des sables) des Arabes. Elle forme le type de la section des Tupinambis que distingue la queue à carène presque nulle, et que Fitzinger a érigée en genre sous le nom de *Varanus*, mot auquel il donne par conséquent un sens plus étendu que Merrem. Ce Tupinambis, de même taille que le précédent, est couvert d'écailles circulaires; son dos est généralement d'un brun assez clair, sur lequel on voit quelques taches carrées, d'un jaune verdâtre pâle. Toutes ses dents sont très-petites, très-fines, très-aiguës, tandis que, dans l'espèce précédente, celles du fond de la bouche sont grosses et à pointes mousses. Il diffère aussi du Tupinambis du Nil par ses habitudes; il vit dans les déserts qui avoisinent l'Égypte du côté de la Syrie, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit très-bien connu en Égypte, les bateleurs du Caire en possédant presque toujours quelques individus. Il vit assez bien en effet en captivité; mais il refuse habituellement de manger, et on ne parvient à le nourrir qu'en lui mettant des morceaux de chair dans la gueule, et en employant la violence pour les lui faire avaler.

†† Les Sauvegardes, Cuv., *Monitor*, Fitz.

Ils ont des plaques anguleuses sur la tête, de grandes écailles sur le ventre et autour de la queue, mais sans carène; une rangée de pores sous les cuisses; la peau de la gorge est revêtue de petites écailles, et présente deux plis en travers; enfin la queue est comprimée, ce qui indique en eux des habitudes aquatiques.

Grand Sauvegarde d'Amérique. *Lacerta Teguixin*, L. Il parvient à six pieds de long; il est tacheté de jaune sur un fond noir; il vit sur le bord des rivières, et se réfugie à l'eau lorsqu'on le poursuit.

††† Les Améivas.

Les animaux qui composent ce sous-genre diffèrent seulement de ceux du précédent par leur queue ronde, couverte, ainsi que le ventre, d'écailles carrées, disposées avec régularité. Ils se rapprochent aussi beaucoup des Lézards; mais, selon la remarque de Cuvier, ils ont la tête plus pyramidale, et manquent de plaque osseuse sous l'orbite.

Les Améivas habitent l'Amérique comme les Sauvegardes, auxquels la plupart des auteurs les réunissent, et auxquels ils ressemblent en effet presque entièrement. Il y a cependant quelques zoologistes qui les subdivisent d'une manière assez naturelle, quoique d'après des caractères bien peu importants. C'est ainsi que Fitzinger appelle *Pseudo-Ameiva* quelques espèces où les écailles du dos sont un peu carénées; Spix nomme *Centropyx* une autre espèce où il existe, dans un sexe, deux petites épines de chaque côté de l'anus.

†††† Les Dragonnes, Cuv.; *Crocodilurus*, Spix; *Ada*, Gray.

Les Dragonnes ont sur la queue des crêtes formées par des écailles relevées d'arêtes. Elles habitent de même l'Amérique, parviennent à une taille assez considérable, et diffèrent si peu des deux sous-genres précédents que Merrem les réunit sous le nom de *Teius*. Les espèces-types de ce sous-genre, sont la Dragonne, Lacép., Quadr. ov., pl. 9, qui vit à la Guiane, et le Lézardet, *Lacerta bicarinata*, L., qui habite le Brésil.

TUPINET. ois. Nom que porte quelquefois la Mésange à longue queue. *V.* Mésange.

TUPISTRA. bot. Genre de la famille des Asparaginées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Gawler (*in Bot. Mag.*, tab. 1655), que l'on reconnaît aux caractères suivants : le calice est monosépale, campaniforme, persistant, formé de six sépales soudés ensemble dans leur moitié inférieure, libres et réfléchis dans leur partie supérieure; les étamines, au nombre de six, sont sessiles vers le milieu de la face interne de chacun des sépales; l'anthère est courte, globuleuse, presque didyme, et à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, à trois loges, contenant chacune deux ovules collatéraux, attachés à l'angle interne de chaque loge. Le style est épais, comme triangulaire, s'évasant à son sommet en trois lames stigmatiques. Le fruit est une baie globuleuse et à trois loges.

Tupistra sale. *Tupistra squalida, Bot. Mag.*, tab. 1655. Ses feuilles sont radicales, lancéolées, ondulées sur les bords, et marquées de fortes nervures. La hampe est radicale et courte, se terminant par un épi long de quatre à cinq pouces, composé d'un très-grand nombre de fleurs purpurines, sessiles et fortement pressées, accompagnées chacune d'une très-petite bractée. De l'Archipel de l'Inde.

TUPLIA. polyp. (Oken.) Synonyme de Spongille.

TURBAN. conch. Plusieurs Coquilles sont réunies sous ce nom vulgaire; elles appartiennent aux genres Turbo et Monodonte. Le Turban persan est le *Turbo cidaris*, L.; le Turban de Pharaon est le *Monodonta Pharaonis*. On nomme aussi Turban rouge ou Turban turc, la Balane Tulipe, *Balanus Tintinnabulum*.

TURBAN. bot. On a désigné sous ce nom le Lis Martagon et le Lis Pompone.

TURBANÉ. bot. Variété de Courge. *V.* ce mot.

TURBANS. échin. Synonyme de Cidarites. *V.* ce mot.

TURBICINES. *Turbicina.* MOLL. (Férussac.) *V.* CYCLOSTOME.

TURBINACÉS. MOLL. Famille de Mollusques Céphalopodes, instituée par Lamarck qui la compose des genres Cadran, Roulette, Troque, Monodonte, Turbo, Turritelle, Phasianelle et Planaxe. *V.* ces mots. Dans son Traité de Malacologie, p. 390, Blainville établit, sous cette dénomination, parmi les Céphalopodes microscopiques, une famille qui est formée des deux seuls genres Cibicide et Rotalite.

TURBINAIRE. *Turbinaria.* POLYP. Oken, qui a créé ce genre, y range plusieurs Zoophytes que Linné a décrits comme des Madrépores; tels sont les *Madreporus peltatus, pileus, crater.* Ces Polypiers pierreux, qui sont évasés en ombrelle, n'ont pas de tige, et sont adhérents au sol par une sorte de ciment. C'est là le caractère distinctif de cette nouvelle coupe.

TURBINÉ. *Turbinatus.* BOT. On désigne par ce mot adjectif les organes des plantes qui ont la forme d'une poire ou d'une toupie.

TURBINELLE. *Turbinella.* MOLL. Genre institué par Lamarck, et formé avec des Coquilles dont Linné faisait des Volutes. Caractères : animal inconnu. Coquille turbinée ou fusiforme, canaliculée à sa base; canal plus ou moins long; la columelle ayant trois à cinq plis transverses et comprimés; un opercule petit, onguiforme, corné, épais, subsinueux, plus étroit, et pointu d'un côté; sommet apicial. Les Turbinelles sont des Coquilles marines épaisses, solides, épidermées, présentant dans les espèces des formes diverses, toutes caractérisées par les gros plis transverses placés au milieu de la columelle. On peut très-facilement établir plusieurs groupes dans ce genre, les espèces étant tantôt fusiformes, presque lisses, à canal long à la base; tantôt plus courtes, bucciniformes, à canal court. Le plus grand nombre des espèces de ce second groupe présentent une apophyse saillante sur le bord droit, comme dans les Monocéros. Un troisième groupe enfin serait composé des espèces muriquées, coniques, à columelle très-droite et à canal très-court. Les Turbinelles, comme l'a fort bien senti Lamarck, se joignent aux Fasciolaires par quelques espèces douteuses entre ces deux genres. Dans ces espèces les plis sont transverses, mais beaucoup plus petits, et placés à la base de la columelle, à l'origine du canal, ce qui n'a pas lieu dans les Turbinelles non douteuses. Ces plis néanmoins ne sont pas comme ceux des Fasciolaires, puisqu'ils sont égaux et non obliques.

TURBINELLE POIRE. *Turbinella Pyrum*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 104, n° 4; *Voluta Pyrum*, L., Gmel., p. 3463, n° 102; Lister, Conch., tab. 816, fig. 26-27; Martini, Conch., t. III, tab. 95, fig. 918-919, et t. XI, tab. 196, fig. 1697-1698. Coquille épaisse, pesante, à queue longue; la columelle à quatre gros plis. Elle est ornée de plusieurs rangées transverses de points bruns sur un fond blanchâtre.

TURBINÉS. *Turbinata.* MOLL. Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, a nommé de la sorte un groupe de Mollusques dont une partie a été empruntée à la famille des Turbinacés, de Lamarck, et l'autre à des familles éloignées.

TURBINOLIE. *Turbinolia.* POLYP. Genre de l'ordre des Caryophyllaires, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : polypier pierreux, libre ou quelquefois adhérent, simple, turbiné ou cunéiforme, pointu à sa base, strié longitudinalement en dehors et terminé par une cellule lamellée en étoile, quelquefois oblongue. Les Turbinolies forment un genre intermédiaire entre les Caryophyllies simples et les Fongies. La forme de leur étoile et les stries de leur surface extérieure les rapprochent des premières; elles ont des rapports avec les secondes en ce qu'elles paraissent n'avoir point été fixées par leur base; telle est au moins l'opinion de Lamarck. Lamouroux a émis une opinion contraire, fondée sur quelques échantillons de sa collection, qui lui parurent offrir des traces d'une base fixée.

On ne connaît les Turbinolies qu'à l'état fossile, elles se trouvent dans plusieurs sortes de terrains, mais particulièrement dans les couches tertiaires. Ce sont des Polypiers peu volumineux, simples, turbinés ou cunéiformes, striés longitudinalement en dehors et qui n'ont qu'une étoile terminale, dont les lames sont rayonnantes. D'après cette structure, on ne peut douter que le Polype des Turbinolies ne fût solitaire. Les espèces de ce genre sont les suivantes : *Turbinolia patellata, turbinata, cyathoides, compressa, crispa, sulcata, clavus, caryophyllus, celtica.*

TURBINOLOPSE. *Turbinolopsis.* POLYP. Genre établi par Lamouroux dans l'ordre des Caryophyllaires, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier fossile, en forme de cône renversé et sans point d'attache distinct; surface extérieure plane, marquée de lames rayonnantes, réunies ensemble à des intervalles courts et égaux; ces lames produisent latéralement des stries longitudinales très-flexueuses, dont les angles saillants, en opposition entre eux et très-souvent réunis, forment des trous rayonnants, irréguliers et situés en quinconce; tous ces trous ou lacunes communiquent ensemble par une grande quantité de pores de grandeur inégale. Ce genre ne renferme qu'une espèce, c'est le *Turbinolopsis ochracea*, Lamouroux, Exposition méthodique de l'ordre des Polypiers, tab. 82, fig. 4, 5 et 6, trouvé à Benouville, près de Caen.

TURBINULINE. *Turbinulina.* MOLL. Division sous-générique, établie par D'Orbigny (Ann. des Sc. nat., t. VII) dans le genre Rotalie de Lamarck. *V.* ROTALIE.

TURBITH. *Turbith.* BOT. Genre proposé par Tausch, pour faire partie de la famille des Ombellifères, avec les caractères suivants : calice bordé de dents décidues; pétales obcordés, à découpures repliées; styles allongés avec leurs stylopodes coniques; fruit cylindracé, contracté par le côté, longuement atténué au sommet en forme de bec par la persistance des pistils, recouvert d'une pubescence douce et soyeuse; méricarpes à cinq paires de bandes filiformes et obtuses, dont les vallécules sont unirayées; commissure partagée par un sillon faiblement prononcé; carpophore bipartite.

TURBITH DE MATTHIOLE. *Turbith Matthioli*, Tausch; *Arhamantha Matthioli*, De Cand. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles découpées, décomposées

dont les segments sont capillaires; ombelles terminales; involucres et involucelles polyphylles. Des montagnes de la Carinthie.

Les Arabes nommaient TURBITH une espèce de Liseron (*Convolvulus Turpethum*) dont les racines sont extrêmement purgatives.

On a aussi appelé TURBITH BATARD OU FAUX, le *Laserpitium latifolium*, L.

TURBITH MINÉRAL. MIN. *V.* MERCURE.

TURBO. MOLL. Ce genre, créé par Linné, fait partie la famille des Turbinacées de Lamarck. Il est à côté des Monodontes et des Troques, avant les Planaires et les Phasianelles. Suivant la méthode de Blainville, il appartient à la famille des Cricostomes, qui est la seconde de l'ordre des Asiphonobranches. Bien que les Turbos soient au commencement de cette famille et que les Troques terminent la précédente, on ne peut disconvenir que ces deux genres ne soient liés par trop de rapports naturels pour qu'ils puissent rester de cette manière dans deux familles. *V.* TROQUE. Les caractères génériques suivants sont empruntés à Blainville (Traité de Malacologie) : animal presque en tout semblable à celui des Toupies; les parties latérales du corps, ornées d'appendices tentaculaires, diffèrent de nombre et de forme; tête proboscidiforme; tentacules grêles, sétacés; yeux souvent subpédonculés; bouche sans dent, labiale, mais pourvue d'un ruban lingual fort long, enroulé en spirale, et contenu dans la cavité abdominale, un sillon transversal au bord intérieur du pied; deux peignes branchiaux. Coquille conoïde ou subturriculée, à pourtour jamais comprimé; ouverture entière, arrondie, non modifiée par l'avant-dernier tour, à bords désunis dans leur partie supérieure; columelle arquée, aplatie, sans troncature à sa base; opercule calcaire ou corné; spire visible du côté externe dans ceux-ci, du côté interne dans ceux-là; l'externe souvent épaissi et guilloché. Les Turbos sont des Coquilles marines épaisses, nacrées, turbinées ou subturriculées, très-variées dans leurs couleurs et les accidents extérieurs. On en connaît un grand nombre d'espèces tant vivantes que fossiles.

TURBO BOUCHE-D'OR. *Turbo chrysostomus*, L., Gmel., p. 3591, n° 10, Lamk., *loc. cit.*, n° 7; Rumph, Mus. Amb., tab. 19, fig. E; Favanne, Conch., pl. 9, fig. A 2; Chemn., Conch., t. V, tab. 178, fig. 1766. Belle Coquille de l'Océan des Grandes-Indes. La nacre intérieure est d'une belle couleur jaune d'or.

TURBO PIE. *Turbo Pica*, L., Gmel., p. 3598, n° 59; Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 44, n° 14; Bonnani, Récréat., 3, fig. 29-30; Favanne, Conch., pl. 9, fig. F 2; le Livon, Adans., Sénég., tab. 12, fig. 7; Chemn., Conch., t. V, tab. 176, fig. 1750-1751. Coquille très-commune des mers de l'Inde, bariolée de blanc et de noir; opercule corné.

TURBO LUNARIS. MOLL. Klein (*Tent. Ostrac.*, pag. 55) nomme ainsi un genre dans lequel il fait entrer trois espèces de Cyclostomes.

TURBONILLE. *Turbonilla*. MOLL. Genre fondé par Risso (Hist. nat. de l'Europe méridion., t. IV) sur les caractères suivants : coquille turriculée; tours de spire souvent plans, les trois du sommet mamelonnés; suture étroite, profonde; ouverture presque carrée, arrondie à droite, à angle aigu à gauche; péritrême à droite, à gauche et sur le devant parfait. Risso place ce genre entre les Pleurotomes et les Rostellaires. Il cite trois espèces, et en ajoute une quatrième dans l'explication des planches.

TURBONILLE PLISSÉE. *Turbonilla plicata*, Riss., p. 224. Coquille lisse, fort luisante, translucide, d'un blanc d'ivoire; spire formée de huit à dix tours incrustés de côtes presque obliques, également distante. Taille, deux à trois lignes. On la trouve fossile à la Trinité.

TURBOT. POIS. Les Turbots forment aujourd'hui un sous-genre que Cuvier a nommé *Rhombus*, et qui s'isole des Pleuronectes vrais par plusieurs caractères. *V.* PLEURONECTE.

TURC. REPT. Espèce du genre Érix. *V.* ce mot.

TURCOSINE. OIS. C'est la Perruche-Sagittifère d'Edwards. *V.* PERROQUET.

TURCOT. OIS. (Belon.) Synonyme de Torcol. *V.* ce mot.

TURDOIDE. *Ixos*. OIS. L'une des divisions du genre Merle. *V.* ce mot.

TURDUS. OIS. Synonyme de Merle. *V.* ce mot.

TURGÉNIE. *Turgenia*. BOT. Hoffmann (*Umbellif.*, éd. 2, I, p. 59) a établi sous ce nom un genre de la famille des Ombellifères, qui a été adopté par Koch et De Candolle, et qui est ainsi caractérisé : calice à cinq dents; pétales obovales, échancrés, avec une petite pointe infléchie, les extérieurs étalés en rayons et bifides; fruit contracté par les côtés; carpelles dont les côtes primaires latérales sont placées sur la commissure et légèrement muriquées, les autres sur deux ou trois rangs et hérissées de pointes égales; vallécules à un seul canal oléifère; graine enroulée. Involucre général et involucelles à plusieurs folioles.

TURGÉNIE A LARGES FEUILLES. *Turgenia latifolia*, Hoffm., *loc. cit.*; *Caucalis latifolia*, L. Ses fleurs sont rosées; ses feuilles sont pinnées, avec les folioles lancéolées, incisées et décurrentes. Cette plante croît en Europe.

TURGÉNIOPSIDE. *Turgeniopsis*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Boissier, qui lui assigne pour caractères : bord du calice armé de cinq dents courtes; fruit comprimé par les côtés, ovale, couronné de stylopodes coniques et de stigmates sessiles; les cinq paires de côtes primaires sont filiformes, parsemées de papilles blanches, les secondaires sont très-obtuses, garnies de trois rangées d'épines soyeuses, et elles occupent les intervalles que laissent entre elles les primaires. Face commissurale cymbiforme et profondément concave. Albumen concave; carpophore fendu au sommet.

TURGÉNIOPSIDE FOENICULACÉE. *Turgeniopsis fœniculacea*, Boiss. C'est une plante annuelle, très-glabre, à feuilles décomposées, dont les découpures sont capillaires; celles des feuilles radicales sont beaucoup plus courtes. Cette plante se trouve en Perse.

TURGOSEA. BOT. (Haworth.) L'une des sections du genre *Crassula*. Cette section comprend les espèces qui ont les fleurs disposées en épis ou en thyrses, accompagnées de bractées; la corolle formée de cinq pétales légèrement mucronés un peu au-dessous de leur

sommet; les écailles du disque émarginées. Ce sont des herbes bisannuelles, charnues, velues, ayant les feuilles opposées en croix; les fleurs petites et rosâtres. On y rapporte les espèces suivantes : *Crassula linguæfolia*, Haw.; *C. tomentosa*, Thunb., *Cap. prod.* 56; *C. pertusa*, Haw.; *C. obovata*, Haw.; *C. Aloïdes*, Aiton.

TURGOTIA. BOT. (Commerson.) Synonyme d'*Ixia pyramidalis*. *V.* WATSONIE.

TURGRIS. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

TURIE. *Turia*. BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, établi par Forskahl (*Flor. Ægypt.-Arab.*, p. 165) et ainsi caractérisé : fleurs monoïques. Les mâles ayant un calice à cinq divisions lancéolées, étalées; une corolle rotacée, à cinq pétales jaunes; cinq étamines dressées, filiformes, triadelphes, à anthères ondulées-labyrinthiformes; un rudiment d'ovaire demi-globuleux. Les fleurs femelles ont le calice et la corolle comme dans les fleurs mâles; des filets rudimentaires d'étamines; un ovaire cylindrique, épais; trois stigmates bilobés. Le fruit est cylindrique? aminci, velu et verruqueux.

TURIE MOGHADE. *Turia Moghadd*, Forsk. Ses fleurs sont blanches et grandes; le fruit est charnu, vert et ponctué de blanc avant sa maturité, jaune et comestible lorsqu'il est mûr. De l'Arabie.

TURION. *Turio*. BOT. On appelle ainsi le bourgeon qui s'élève chaque printemps des racines vivaces. Il est en général dépourvu d'écailles, et ne diffère des bourgeons proprement dits que par son origine souterraine; telles sont les bourgeons des Asperges, des Asters, etc.

TURLU, TURLUI. OIS. Noms vulgaires du grand Courlis cendré. *V.* COURLIS.

TURLUR. OIS. (Sepp.) Synonyme vulgaire de Chevalier Gambette.

TURLUT. OIS. Nom vulgaire du Pipit Farlouse.

TURLUTOIRE. OIS. Nom vulgaire de l'Alouette Lulu.

TURNEPS. BOT. Nom d'une variété de Rave, *Brassica Rapa*.

TURNÉRACÉES. *Turneraceæ*. BOT. L'une des deux tribus de la famille des Loasées, et que le professeur De Candolle considère comme une famille distincte. *V.* LOASÉES.

TURNÈRE. *Turnera*. BOT. Genre établi par Linné, d'abord placé dans la famille des Portulacées, puis dans celle des Loasées, par Kunth, et que De Candolle considère comme type d'une famille distincte, qu'il nomme Turnéracées. *V.* ce mot et LOASÉES. Le genre *Turnera* offre les caractères suivants : son calice est monosépale, tubuleux, à cinq divisions égales; sa corolle se compose de cinq pétales, insérés à la partie supérieure du tube; les étamines, au nombre de cinq, sont attachées vers la partie inférieure du tube; les anthères sont oblongues, introrses et à deux loges; l'ovaire est libre ou légèrement adhérent dans environ son quart inférieur. Il offre une seule loge, dans laquelle les ovules, très-nombreux, sont insérés à trois trophospermes pariétaux. Du sommet de l'ovaire naissent trois styles simples, terminés chacun par un stigmate multifide. Le fruit est une capsule à une seule loge, s'ouvrant jusqu'à son milieu en trois valves; elles portent les graines sur le milieu de leur face interne. Ces graines sont allongées, obtuses, accompagnées d'un arille membraneux, unilatéral et irrégulièrement denté. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux, des arbustes, ou même des plantes herbacées, ayant des feuilles alternes, simples, dentées ou pinnatifides, offrant ordinairement deux glandes à leur base, mais pas de stipules; les fleurs sont axillaires, jaunes, solitaires ou en grappes. Toutes sont originaires de l'Amérique méridionale.

TURNÈRE A FEUILLES D'ORME. *Turnera Ulmifolia*, L. C'est un arbrisseau de sept ou huit pieds de hauteur; sa tige est droite, cylindrique et rameuse; ses feuilles sont lancéolées, luisantes en dessus, pubescentes en dessous, traversées par des nervures blanchâtres, dentées en leurs bords et courtement pétiolées; la corolle est grande et d'un beau jaune. De la Jamaïque.

TURNÉRITE. MIN. Pictet a découvert anciennement dans les Roches de Chamouny, un minéral cristallisé que l'on a regardé pendant longtemps comme une variété de Sphène. Delamétherie lui avait donné le nom de Pictite. Levy, ayant étudié ses cristaux, a cru y reconnaître une espèce nouvelle qu'il a dédiée au docteur Turner. Ses formes cristallines dérivent, selon lui, d'un prisme rhomboïdal oblique de 96° 10′, divisible dans le sens des diagonales de ses bases. Les cristaux de Turnérite sont fort petits; leur couleur est le jaune brunâtre, et leur éclat tire sur l'adamantin. Ils sont transparents ou au moins translucides. Leur dureté est à peu près celle du Spath fluor. D'après quelques essais de Children, ils seraient composés d'Alumine, de Chaux, de Magnésie, d'un peu de Fer; ils renfermeraient très-peu de Silice, et pas un atome de Titane. On a trouvé la Turnérite au Mont-Sorel en Dauphiné, avec l'Albite, la Craïtonite et l'Anatase.

TURNIX. *Hemipodius*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec médiocre, grêle, droit, très-comprimé; arête élevée, courbée vers la pointe; narines linéaires, placées longitudinalement de chaque côté du bec et s'étendant jusque vers le milieu, en partie fermées par une membrane nue. Pieds élevés; tarses longs; trois doigts devant, point en arrière; ailes médiocres : première rémige la plus longue; rectrices faibles, réunies en faisceau et cachées par les rectrices caudales. Ce genre est encore un des résultats de la dislocation du grand genre *Tetrao* de Linné; il renferme tous les plus petits Gallinacés. On les trouve disséminés dans toutes les contrées chaudes de l'ancien continent; mais leurs mœurs sont tellement sauvages que l'on n'est point encore parvenu à pouvoir les étudier d'une manière satisfaisante; tout ce que l'on sait de l'histoire de ces Oiseaux, c'est qu'ils paraissent préférer la course au vol, et que c'est par le premier des deux moyens qu'ils savent échapper aux dangers les plus imminents. Aussi les chasseurs qui recherchent ce petit gibier, n'ignorant pas que l'on parvient rarement à faire lever une seconde fois les Turnix, se contentent-ils d'observer la remise et d'y conduire des Chiens dressés pour cette chasse. Alors, si l'Oiseau ne trouve point un buisson protecteur, un trou de rocher qui puisse rompre la piste et le mettre à l'abri de la dent meur-

trière, il succombe infailliblement malgré son extrême agilité. Les broussailles et les bruyères qui établissent une démarcation d'une assez grande étendue entre les terrains boisés et les plaines arides ou sablonneuses, sont les retraites ordinaires des Turnix; ils y vivent solitairement et paraissent même ne se réunir que dans la saison des amours. Les individus que l'on a pris vivants, et que l'on a essayé de nourrir en captivité, touchaient rarement aux graines qu'on leur présentait; mais si on leur offrait de petits insectes, assez souvent ils les avalaient, ce qui tend à faire croire qu'à ces derniers se borne leur nourriture. Du reste, l'on n'a pu les conserver longtemps en vie. On suppose qu'ils nichent dans les broussailles, mais rien n'a pu confirmer encore ce soupçon, ni donner aucun indice sur les produits de la ponte.

Turnix d'Andalousie. *V.* Turnix Tachydrôme.

Turnix a bandeau noir. *Hemipodius nigrifrons,* Temm.; *Turnix nigrifrons,* Vieill., Gal. des Ois., pl. 218. Parties supérieures variées de roux, de noir et de blanc roussâtre; tête et nuque roussâtres, tachetées de noir; deux lignes transversales blanches et une noire sur le front; tectrices alaires d'un roux jaunâtre, tachetées de noir vers l'extrémité; rémiges d'un gris noirâtre; gorge roussâtre; devant du cou et poitrine de la même nuance, mais parsemés de petites taches noires; parties inférieures blanches. Bec emplumé à la base, rougeâtre ainsi que les pieds; ongles bruns. Taille, six pouces. Des Indes.

Turnix bariolé. *Hemipodius varius,* Temm., Ois. color., pl. 454, fig. 1. *Perdix varia,* Lath. Parties supérieures variées de gris et de brun, avec des zigzags et de grandes taches triangulaires noires; front et aréole des yeux d'un brun noirâtre, marqués de petits points blancs; rémiges noires; devant du cou et poitrine d'un gris cendré pâle; une tache bleuâtre accompagnée de plusieurs autres rouges et brunes sur les côtés du cou; parties inférieures blanches; bec cendré; pieds jaunes. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

Turnix Cagnan. *V.* Turnix a cou noir.

Turnix Castanote. *Hemipodius Castanotus,* Gould. Tête et poitrine d'un cendré verdâtre; sourcils et parties supérieures d'un brun châtain, avec de petites taches blanches sur le dos; bec et pieds jaunes. Taille, sept pouces. De l'Australie.

Turnix combattant. *Hemipodius pugnax,* Temm., Ois. color., pl. 60, fig. 2. Parties supérieures d'un brun roussâtre, rayées de noir, avec le bord des plumes alternativement blanc et noir; front et lorum d'un gris brunâtre, pointillés de blanc; joues brunes, tachetées de blanc; petites tectrices alaires d'un cendré blanchâtre, avec deux larges raies noires sur chacune, les autres d'un roux cendré, largement rayées de noir; rémiges bordées extérieurement de roux cendré; gorge et milieu du cou en devant d'un noir pur; côtés du cou, poitrine et flancs d'un blanc cendré, largement rayés de noir; parties inférieures d'un roux marron clair; bec jaune; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces et demi. La femelle a généralement les couleurs du plumage beaucoup moins vives; la bande longitudinale de la gorge au lieu d'être noire est blanche, avec un simple trait noir qui l'encadre; le milieu du ventre est d'un blanc roussâtre. De Java, où ces Oiseaux jouissent d'une sorte de célébrité pour les combats qu'ils se livrent et qui servent d'amusement au peuple.

Turnix a cou noir. *Hemipodius nigricollis,* Temm. Caille de Madagascar, Buff., pl. enl. 171. Parties supérieures d'un brun châtain, ondulé de lignes noires, les inférieures sont cendrées; gorge et cou noirs; ailes tachetées de blanc; bec et pieds d'un gris jaunâtre. Taille, six pouces et demi.

Turnix a croissants. *Hemipodius lunatus,* Temm.; *Tetrao Gibraltaricus,* Gmel. Parties supérieures brunes, rayées de noir, les inférieures jaunâtres; tectrices alaires tachetées de noir et de blanchâtre; gorge rayée de noir et de blanc; poitrine parsemée de lunules noires; bec noir; pieds pâles. Taille, six pouces et demi. Du midi de l'Europe.

Turnix Dussumier. *Hemipodius Dussumieri,* Temm., pl. color. 454, fig. 2. Parties supérieures mélangées de roux, de cendré, de blanc et de noir, distribués par taches et par raies fines et transversales; ailes couvertes de taches rousses et fauves encadrées de blanc-roussâtre; devant du cou et poitrine d'un roux clair, avec des taches brunes et roussâtres sur les côtés; nuque parsemée de taches rousses; gorge et abdomen blancs; bec et pieds brunâtres. Taille, cinq pouces. Du Bengale.

Turnix de Gibraltar. *V.* Turnix a croissants.

Turnix a gorge noire. *Hemipodius atrogularis,* Gould. Parties supérieures brunes, striées tranversalement de noir et parsemées de taches blanches; côtés du cou blancs; front, gorge et haut de la poitrine noirs; tectrices alaires brunes, striées de jaune-brunâtre; bec d'un jaune orangé; tarses bruns. Taille, six pouces. Java.

Turnix hottentot. *Hemipodius hottentotus,* Temm. Parties supérieures brunes, variées de zigzags roux et noirs; sommet de la tête noir, avec le bord des plumes d'un roux foncé; joues blanchâtres, avec le bord des plumes roux; côtés et devant du cou, poitrine et flancs variés de blanc-roussâtre et de noir, avec de grandes taches brunes; deux bandes, l'une blanchâtre et l'autre noire, sur les scapulaires; tectrices alaires variées de roux, de blanc et de noir; rémiges brunes, terminées et frangées de jaunâtre; rectrices brunes, variées de zigzags roux et noirs, parsemées de grandes taches blanchâtres; gorge blanche, avec le bord des plumes roux; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, avec quelques taches brunes sur le milieu du ventre; bec menu et gris; pieds jaunes. Taille, cinq pouces. De l'Afrique méridionale où Levaillant, qui l'a observé, dit que la femelle pond dans les broussailles huit œufs d'un gris sale.

Turnix de Luzon. *Hemipodius Luzoniensis.* Parties supérieures d'un gris noirâtre, les inférieures jaunâtres; tête blanche, variée et ponctuée de noir; poitrine d'un brun marron; bec et pieds gris. Taille, six pouces. De l'île de Luzon.

Turnix de Madagascar. *V.* Turnix a cou noir.

Turnix de Meiffren. *Hemipodius Meiffrenii,*

Temm., Ois. color., pl. 60, fig. 1; *Hemipodius nivosus*, Sw.; *Ortyxelos Meiffrenii*, Vieill. Parties supérieures rousses, tachetées de blanc; grandes rémiges noirâtres, bordées de blanc-jaunâtre et terminées de roussâtre à l'exception de la première qui est entièrement blanche; une large bande blanche sur les tectrices alaires; rectrices rousses; les deux intermédiaires ont trois taches transversales, d'un blanc roussâtre, bordées en bas par un liséré noir; sourcils blancs; parties inférieures blanches; gorge lavée de roussâtre; bec grêle, noirâtre à la pointe; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces. Du Sénégal.

Turnix Mélanote. *Hemipodius Melanotus*, Gould. Tête noire, avec l'extrémité des plumes brune; lorum et sourcils d'un jaune brunâtre; nuque d'un brun châtain, finement striée de noir; dessus du dos, croupion et tectrices caudales supérieures noirâtres, avec des taches d'un brun obscur; tectrices alaires brunes, rayées de noir; rectrices brunes; menton blanchâtre; parties inférieures d'un fauve pâle, avec des traits longitudinaux brunâtres; abdomen et tectrices sous-caudales d'un blanc jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De Van Diémen.

Turnix moucheté. *Hemipodius maculatus*, Temm.; *Turnix maculosus*, Vieill., Gal. des Ois., pl. 218. Parties supérieures brunes, variées de roux et de jaunâtre; une tache noire au milieu de la plupart des plumes qui sont en outre bordées de blanchâtre; sommet de la tête varié de gris et de roussâtre, tacheté de noir, marqué d'une bande longitudinale blanche; sourcils et côtés du cou roux; joues et gorge d'un blanc roussâtre; parties inférieures d'un roux clair, rayées de noir sur les flancs et les côtés de la poitrine; tectrices alaires rousses, avec une tache noire vers l'extrémité; rémiges cendrées, bordées extérieurement de roux; bec et pieds jaunes. Taille, cinq pouces. De l'Océanique.

Turnix neigeux. *Hemipodius nebulosus*, Sw. Parties supérieures brunes, variées de ferrugineux; menton blanchâtre; gorge et poitrine roussâtres, ornées de taches blanches et noires, le reste des parties inférieures blanc; croupion et tectrices subcaudales d'un roux uniforme. Taille, quatre pouces. Afrique.

Turnix a plastron roux. *Hemipodius thoracicus*, Temm. *V.* Turnix de Luzon.

Turnix rayé. *Hemipodius fasciatus*, Temm. Vertex noir; dessus du cou roussâtre; parties supérieures brunes, tachetées de noir, les inférieures rousses; gorge et poitrine blanchâtres, traversées par des raies noires; bec et pieds jaunes. Taille, cinq pouces. Des îles Philippines.

Turnix Tachydrome. *Hemipodius Tachydromus*, Temm.; *Tetrao andalusicus*, Gmel. Parties supérieures brunes, rayées transversalement de fauve et de noir; bord des rémiges blanchâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre; une bande longitudinale blanche, sur le vertex; sourcils roux; bec corné; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. Du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique.

Turnix Taigoor. *Hemipodius Taigoor*, Sykes. Parties supérieures d'un brun marron : chaque plume est bordée et ondulée de noir; tectrices alaires rayées de noir; rémiges brunes; menton et gorge d'un blanc pur; poitrine noire, rayée de blanc; ventre et croupion nuancés de ferrugineux; bec noirâtre. Taille, quatre pouces et demi. De l'Inde.

Turnix a ventre noir. *Hemipodius melanogaster*, Gould. Sa tête, ses oreilles, sa gorge et son ventre sont noirs; sourcils blancs; le derrière de la tête et la nuque est varié de noir et de châtain, parsemé de taches blanches; les parties supérieures sont d'un châtain foncé, tachetées de blanc; les scapulaires et les tectrices alaires sont d'un roux brunâtre, avec une tache blanche encadrée de noir sur chaque plume; les rémiges sont brunes. Le bec est d'un brun pâle; les pieds sont rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Australie.

TURNIX. ois. (Bonnaterre.) *V.* Ortygode.

TURPETHUM. bot. Synonyme de Turbith.

TURPINIE. *Turpinia*. bot. Plusieurs genres ont été dédiés à Turpin : le premier fut créé en 1805 par Ventenat (Choix de Plantes, p. et tab. 31), et comme il ne diffère pas de celui qui fut institué depuis, par Roxbourg, sous le nom de *Dalrympelea*, cette dernière dénomination pourra être préférée; le deuxième a été constitué en 1807 par Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, p. 113, tab. 53); le troisième n'est qu'un changement de nom du *Poiretia*, proposé par Persoon; enfin le quatrième fut établi par Raffinesque en 1809 (Journ. de Bot., 2, p. 170). Mais ce dernier est identique avec le genre *Lobadium* du même, (le *Schmalzia*, de Desvaux) qui ne forme qu'une simple section dans le genre *Rhus*.

Le genre *Turpinia*, de Humboldt et Bonpland, pour lequel Poiret a proposé le nom de *Fulcadea*, fait partie de la famille des Synanthérées, et il a été placé par Cassini dans la tribu des Carlinées-Barnadésiées, entre les genres *Dasyphyllum* et *Chuquiraga*. Il offre les caractères suivants : involucre cylindracé, formé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, lancéolés, coriaces, spinulescentes au sommet. Réceptacle petit, plan et nu. Calathide composée d'une seule fleur régulière, hermaphrodite, à corolle cylindracée, soyeuse extérieurement, munie à l'entrée du tube d'une zone de poils, le limbe divisé en cinq segments égaux et linéaires. Étamines à anthères pourvues au sommet seulement d'appendices oblongs et obtus. Style simple, très-long, dénué de poils collecteurs, renflé et comme tronqué au sommet, ce qui résulte probablement de la soudure des deux branches stigmatiques. Ovaire oblong, cylindracé, très-velu, surmonté d'une aigrette longue, persistante, formée de poils plumeux. Les calathides sont sessiles, très-rapprochées, comme fasciculées et agglomérées en une sorte de capitule. Cassini a proposé le nom de *Dolichostylis* (long style), ou celui d'*Ætheostylis* (style insolite), dans le cas où le nom de *Turpinia* ne serait pas adopté.

Turpinie a feuilles de Laurier. *Turpinia Laurifolia*, Humb. et Bonpl., *loc. cit.* C'est un arbre d'environ dix-huit pieds de haut, dont le bois est très-dur, l'écorce crevassée, hérissée d'épines, les branches éparses, garnies de feuilles oblongues, aiguës aux deux extrémités, très-entières, coriaces et glabres. Les fleurs sont

disposées en panicules terminales. Cet arbre croît dans les parties chaudes des Andes du Pérou.

TURQUET. zool. Ou simplement Turc. Petite race dans l'espèce du Chien domestique.

TURQUET ou TURQUIS. bot. Un des noms vulgaires du Maïs.

TURQUETTE. bot. *V.* Herniaire.

TURQUIN. ois. Espèce du genre Tangara.

TURQUOISE. bot. Nom donné par Paulet à un Agaric dont le chapeau est d'un beau bleu de ciel.

TURQUOISE. min. Ce nom désigne une Pierre opaque, d'un bleu clair ou verdâtre, assez dure pour recevoir le poli et pour être employée comme Pierre d'ornement. On doit distinguer deux sortes de Turquoises.

1. Turquoise pierreuse : Turquoise orientale, Turquoise de vieille roche des lapidaires, Calaïte de Pline. D'une couleur bleuâtre pâle tirant sur le verdâtre; elle paraît composée d'Alumine, d'Acide phosphorique, de Chaux et d'Oxyde de Cuivre qui, sans doute, fait fonction de principe colorant. Cette substance est plus dure que le verre, mais elle est rayée par le Quartz. On la trouve en Perse et en Syrie, dans les terrains d'alluvion. Elle est assez estimée comme bijou; on la taille en cabochon, et on la monte fréquemment avec un entourage de Diamants ou de Rubis.

2. Turquoise osseuse : Turquoise occidentale, Turquoise de la nouvelle roche, Turquoise Odontolithe, Fischer. Ce n'est qu'un fragment d'ivoire ou d'os fossile, pénétré de phosphate de fer. Elle se distingue de la Turquoise pierreuse, en ce qu'elle fait effervescence dans les Acides; de plus sa couleur pâlit et devient d'un bleu pâle ou grisâtre à la lueur d'une bougie, tandis que la Turquoise pierreuse conserve sa belle teinte. On trouve des Turquoises osseuses en France, près de Simore dans le département du Gers, et en Suisse dans le canton d'Argovie. Elles ont beaucoup moins de prix que les Turquoises de vieille roche.

TURRÉE. *Turræa.* bot. Genre de la famille des Méliacées et de la Décandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, quinquéfide; corolle à cinq pétales très-longs, en languette; dix étamines dont le tube est long, à dix dents, les anthères insérées à la base de celles-ci ou dans leurs intervalles; un style surmonté d'un stigmate un peu épais; capsule à cinq loges dispermes, les valves portant les cloisons sur leur milieu. Ce genre renferme sept espèces qui croissent dans l'Inde orientale, aux îles Madagascar, Maurice et sur la côte africaine voisine. Ce sont des arbrisseaux rameux, à feuilles alternes, simples, tantôt glabres, tantôt pubescentes, à fleurs axillaires, réunies plusieurs ensemble et munies de petites bractées.

Turrée a lobes. *Turræa lobata,* Bennett, Bot. Regist. 1844, 4. Ses tiges sont flexueuses, recouvertes d'une écorce brunâtre; les feuilles sont alternes, rhombiformes, avec le sommet partagé en trois ou cinq lobes dentés, le dessous est pubescent; les fleurs sont blanches, axillaires et solitaires; le dessous des pétales est verdâtre. De l'île de Java.

TURRICULACÉS. *Turriculaceæ.* moll. Blainville, dans son Traité de Malacologie, a proposé cette famille pour le genre Turrilite lui seul. Cette famille est la dernière des Céphalopodes, et elle a le désavantage d'isoler de tous ses rapports naturels le genre qu'elle contient. Elle est, en effet, éloignée de la famille des Ammonées, d'où le genre Turrilite n'aurait dû jamais sortir. Le système de Blainville, pour ce qui a rapport aux Céphalopodes, ayant été fait d'après la forme des coquilles, il a dû en résulter une foule d'erreurs et de faux rapports, tels que ceux signalés ici. *V.* Turrilite.

TURRICULE. *Turricula.* moll. Genre composé par Klein (*Tent. Ostr.*, 74) pour les espèces de Mitres qui ont un ventre conique, allongé, prolongé en arrière en une spire très-aiguë, et en avant par un canal médiocre.

TURRILITE. *Turrilites.* moll. Genre créé par Montfort et placé par Lamarck dans la famille des Ammonées. Les Turrilites sont des Coquilles turriculées, allongées, toujours tournées à gauche, d'une structure semblable à celle des Ammonites. Ce sont donc des Ammonites à spire verticale, comme les Baculites sont des Ammonites droites; les cloisons nombreuses et rapprochées sont percées d'un siphon qui doit être marginal, et non central, comme l'indique Montfort. Comme cette partie n'a point encore été observée dans ce genre, on doit préférablement la supposer marginale et dorsale, puisque telle est sa position dans tous les autres genres de la famille des Ammonées. Caractères génériques : coquille spirale, turriculée, multiloculaire, à tours contigus et tous apparents; parois articulées par des sutures sinueuses; cloisons transverses, lobées et découpées dans leur contour, percées par un siphon marginal et dorsal; ouverture arrondie, garnie d'un bourrelet marginal.

Turrilite turbinée. *Turrilites costulata,* Lamk., Anim. sans vert., t. vii, p. 647; Corne d'Ammon turbinée, Montf., Journ. de Physique, t. xlix, pl. 1, fig. 1; *Turrilites costatus,* Sow., *Min. Conch.*, tab. 36; Parkins., Organ. rem., t. iii, tab. 10, fig. 12; Brong., Géol. des env. de Paris, pl. 7, fig. 4. Coquille quelquefois longue si l'on en croit Montfort, mais dont on trouve le plus ordinairement des fragments de quelques pouces. Cette Coquille se trouve assez communément à la montagne Sainte-Marguerite de Rouen, dans la Craie inférieure.

Une variété décrite par Brogniard sous le nom de *Turrilites Bregeri* ne diffère du *T. costulata* que parce qu'il porte sur chacune des côtes qui sillonnent les tours convexes de la spire, deux ou trois tubercules au lieu d'un seul. Cette variété se trouve aux mêmes lieux que l'espèce.

TURRIS. moll. *V.* Minaret.

TURRITA. bot. (L'Ecluse.) Espèce du genre *Arabis.*

TURRITE. *Turrita.* moll. De Haan a donné ce nom au genre Turrilite, quoique cette dernière dénomination soit depuis longtemps consacrée.

TURRITELLA. bot. L'une des sections du genre *Turritis,* de la famille des Crucifères.

TURRITELLE. *Turritella.* moll. Genre de la famille des Turbinacées, qui prend sa place entre les genres

Scalaire et Vermet. Les Turritelles sont des Coquilles allongées, étroites, pointues, formées d'un grand nombre de tours de spire; le dernier se termine à la base par une ouverture entière, subquadrangulaire ou arrondie, à bord droit, mince, tranchant et sinueux. Cette ouverture, pendant la vie de l'animal, est close par un opercule corné, multispiné, très-semblable à celui des Turbos ou des Troques. Adanson donne, dans son ouvrage sur les Coquilles du Sénégal, la description de deux espèces de Turritelles dont il n'a pas examiné les animaux, et qu'il rapproche des Cérites, tout en faisant observer qu'elles n'appartiennent pas à ce genre. L'une de ces deux espèces, le Mésal, a beaucoup de rapports avec les coquilles du genre Proto, de Defrance, genre qui semble établir un passage entre les Turritelles et les Vis. Les caractères du genre Turritelle peuvent être exprimés de la manière suivante : coquille turriculée, non nacrée; ouverture arrondie, entière, ayant les bords désunis supérieurement; bord droit, mince, sinueux; un opercule corné.

Turritelle tarière. *Turritella terebra*, Lamk., Anim. sans vert., t. vii, p. 56, n° 2; *Turbo terebra*, L., Gmel., p. 3608, n° 81; Lister, Conch., tab. 590, fig. 54; Favanne, Conch., pl. 39, fig. e, et pl. 71, fig. p; le Ligar, Adanson, Sénég., tab. 10, fig. 6; Martini, Conch., t. iv, tab. 151, fig. 1415 à 1419; Encyclop., pl. 449, fig. 3, a, b. Jolie Coquille très-effilée, ornée de sillons transverses.

TURRITIDE. *Turritis*. bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliqueuse, L., offrant les caractères suivants : calice étalé; pétales onguiculés, ayant le limbe oblong et entier; étamines non denticulées, entières; silique allongée, très-comprimée, dressée, à valves planes, marquées de nervures, surmontées d'un stigmate obtus; graines très-nombreuses, disposées sur deux rangées dans chaque loge, à cotylédons plans, accombants.

Turritide glabre. *Turritis glabra*, L. Vulgairement Tourrette. Elle croît dans les pâturages de toute l'Europe. C'est une plante herbacée, droite, glabre dans l'âge adulte, quelquefois scabre dans la jeunesse. Les feuilles caulinaires sont amplexicaules, sagittées, entières; les radicales sont atténuées en pétiole et dentées. Les fleurs, de couleur blanche ou blanchâtre, forment des grappes terminales allongées.

TURSENIA. bot. Genre de la famille des Synanthérées, proposé par Cassini (Dict. des Sc. nat., vol. 37, p. 480) pour les *Baccharis humifusa* et *sinuata* de Kunth, qui ont le réceptacle garni de paillettes, caractère suffisant, selon l'auteur, pour les distinguer génériquement des vrais *Baccharis*. *V.* Baccharide.

TURSIO. mam. *V.* Mullar et Cachalot.

TURTUR. ois. Synonyme de Tourterelle. *V.* Pigeon.

TURUCASA. bot. *V.* Porlieria.

TURVERT. ois. Espèce du genre Pigeon : Tourterelle à gorge pourprée. *V.* Pigeon.

TUSSACA. bot. Raffinesque-Schmaltz (Journ. de Botanique, 4, p. 270) a établi sous ce nom un genre qui a pour type le *Satyrium repens*, de Michaux, et qui par conséquent paraît être un double emploi du *Goodyera*. *V.* ce mot.

TUSSACIA. bot. Le genre institué sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Gesnériacées, ne diffère pas du genre *Alloplectus*, précédemment proposé par Martius, pour une espèce du genre *Besleria*, de Linné.

TUSSILAGE. *Tussilago*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, type de la tribu des Tussilaginées, et offrant les caractères suivants : involucre campaniforme, composé d'écailles à peu près égales, presque sur un seul rang, appliquées, oblongues-linéaires, foliacées-membraneuses. Réceptacle nu, marqué d'alvéoles. Calathide composée au centre de fleurs peu nombreuses, régulières et mâles, à la circonférence de fleurs femelles, sur plusieurs rangs, à corolle ligulée. Les fleurs mâles centrales ont un ovaire avorté, portant une aigrette de paillettes peu nombreuses; la corolle est profondément divisée en cinq segments recourbés. Les fleurs femelles sont pourvues d'un ovaire oblong, surmonté d'une aigrette de poils très-nombreux et légèrement plumeux; la corolle a une languette longue, étroite et linéaire. Ces caractères, tracés d'après Cassini, font exclure du genre *Tussilago* la plupart des plantes que les auteurs y avaient rapportées.

Tussilage Pas-d'Ane. *Tussilago Farfara*, L., vulgairement nommé Herbe Saint-Quirin, Taconnet. De ses racines longues et traçantes, naissent au printemps des hampes droites, simples, cotonneuses, couvertes d'écailles membraneuses, vaginales, et terminées chacune par une calathide de fleurs jaunes. Les feuilles, qui ne paraissent qu'après les fleurs, sont toutes radicales, pétiolées, grandes, ovales, un peu arrondies et cordiformes, munies sur leurs bords de petites dents rougeâtres, lisses et vertes en dessus, cotonneuses et blanches en dessous. Cette plante croît en Europe, dans les terrains humides et argileux.

TUSSILAGINÉES. bot. H. Cassini a donné ce nom à la dix-septième tribu des Synanthérées, qui se compose des genres *Tussilago*, *Nardosmia* et *Petasites*.

TUTHIE ou TUTIE. chim. Sorte de Sublimé grisâtre, formé principalement d'Oxyde de Zinc et que l'on recueille dans les cheminées des fourneaux où l'on traite les minerais de ce métal.

TUTU. ois. Espèce du genre Momot.

TUYAU CHAMBRÉ. moll. foss. *V.* Baculite.

TUYAU D'ORGUE. polyp. Synonyme vulgaire de *Tubipora musica*, L. *V.* Tubipore.

TUYAU DE VÉNUS. moll.? (Rumph.) *V.* Arrosoir.

TWÉDIE. *Twedia*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Hooker et Arnott qui l'ont caractérisé de la manière suivante : calice à cinq divisions; corolle campanulée, quinquéfide, dont l'orifice est garni d'une couronne de cinq écailles charnues, rétuses ou bifides, exsertes, placées en avant du sinus; anthères membraneuses, terminées par un petit appendice; masses polliniques ventrues, pendantes, atténuées au sommet, stigmate terminé en pointe allongée et bipartite.

Twédie versicolore. *Twedia versicolor*, Hook. Ses tiges sont volubiles, herbacées et tomenteuses; les feuilles sont opposées, courtement pétiolées, oblon-

gues, presque cordées; les pédoncules sont axillaires, portant trois ou quatre fleurs réunies en ombelle; les cinq divisions du calice sont droites et lancéolées; la corolle est rotacée : son tube est presque globuleux; le limbe est étalé, à lobes obtus, d'un bleu pâle, nuancé de vert et passant au pourpré. Cette belle plante est originaire du Tucuman.

TYCHE. *Tyche.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Bell qui le caractérise ainsi : test oblong, déprimé, anguleux, déclive dans sa partie antérieure; front large; rostre bidenté, poilu, à dents comprimées, obtuses, échancrées intérieurement vers l'extrémité; orbite très-large en dessus, prolongé antérieurement en une dent proéminente et aplatie; yeux fort grêles, portés sur un pédoncule allongé; antennes internes logées dans une fossette sur la base du rostre, les externes sont un peu plus longues que le rostre, avec l'article basilaire fort large et plus raccourci que les deuxième et troisième : tous sont poilus à l'extérieur; pédipalpes externes rugueuses, avec la tige extérieure subulée et le premier article de l'intérieure canaliculé, profondément échancré; le second est sécuriforme et tridenté; pieds antérieurs grêles, simples et fort courts dans la seconde paire, avec les doigts inermes; les postérieurs sont cylindriques, armés d'ongles aigus et recourbés.

TYCHE A FRONT LAMELLEUX. *Tyche lamellifrons*, Bell. Il est entièrement d'un vert noirâtre; sa taille est de sept lignes en longueur, sur quatre environ de largeur. On le trouve à l'isthme de Panama.

TYCHIE. *Tychius.* INS. Genre de Coléoptères, établi aux dépens des Charansons de Linné et de Fabricius, par Germar, et adopté par Schoenherr dans son grand travail monographique sur les Curculionides. Caractères : antennes médiocres, minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les cinq ou six suivants sont courts, tronqués au sommet ou lenticulaires; la massue est ovale et oblongue; trompe allongée, arquée, un peu plus épaisse à l'origine et insensiblement atténuée à l'extrémité où elle est presque linéaire; yeux latéraux, un peu arrondis ou médiocrement convexes ou un peu déprimés; corselet transverse, tronqué antérieurement et postérieurement, le plus souvent étendu et arrondi sur les côtés, brusquement rétréci en avant; élytres ovalaires, un peu convexes, arrondies à l'extrémité et recouvrant l'anus; pieds médiocres. Ce genre, qui se compose d'une quarantaine d'espèces, a pour type :

TYCHIE A CINQ POINTS. *Tychius 5-punctatus; Curculio 5-punctatus*, L. Son corps est noir, recouvert en dessus de petites écailles d'un brun pourpré doré, et en dessous d'écailles blanches; la ligne du corselet, la suture et quatre taches sur les élytres sont couvertes d'écailles blanches; antennes et jambes ferrugineuses. Taille, trois lignes. Europe.

TYCHUS. INS. *V.* TYQUE.

TYLACANTHE. *Tylacantha.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Nées et Martius qui lui assignent pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, dont le tube est court, l'orifice en forme de voûte, le limbe subbilabié, plan, à lèvre supérieure très-obtuse, subbilabié; la lèvre inférieure à trois lobes dont l'intermédiaire est en forme de sac à sa base, fort long et arrondi; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses et didynames; anthères à deux loges divergentes; ovaire biloculaire, à placentas multiovulés, soudés à la cloison; style simple; stigmate capité. Le fruit consiste en une capsule globuleuse, à deux loges dépourvues de valves.

TYLACANTHE DU BRÉSIL. *Tylacantha Brasiliensis.* Sa tige est tétragone, subpileuse, garnie de feuilles opposées, ovato-oblongues, dentelées au sommet; les fleurs sont axillaires, solitaires et pédonculées.

TYLANTHE. *Tylanthus.* BOT. Genre de la famille des Rhamnées, établi par Reissek qui le caractérise ainsi : tube du calice obconique, adhérent par sa base avec l'ovaire, libre supérieurement; découpures du limbe au nombre de cinq, ovales, aiguës, dressées, munies extérieurement d'une crête velue, calleuses intérieurement au sommet; corolle composée de cinq pétales arrondis, concaves, en voûte capuchonnée, rétrécis vers l'onglet, insérés un peu au-dessus du milieu du tube du calice; cinq étamines insérées avec les pétales et incluses; filaments très-courts et recourbés; anthères réniformes, paraissant uniloculaires, les deux loges se réunissant au sommet; ovaire ellipsoïde, infère, à trois loges renfermant chacune un ovule anatrope et dressé dès la base; style simple, très-court et conique; stigmate simple, à trois dents peu apparentes; capsule sphérique dépassant le calice persistant, à trois loges, à trois coques crustacées, disjointes dès la base et monospermes; semences cupuliformes, ovales, enfoncées d'un côté, renflées de l'autre; embryon orthotrope dans un albumen charnu; cotylédons ovales et appliqués; radicule très-courte, ovale et infère.

TYLANTHE A PETITES FLEURS. *Tylanthus parviflorus*, Reiss.; *Phylica parviflora*, L. C'est un sous-arbrisseau à feuilles subulées, aiguës, scabres, faiblement poilues; les rameaux sont paniculés, les capitules petits et tomenteux. Du cap de Bonne-Espérance.

TYLARI. OIS. Illiger exprime par ce mot latin les tubérosités qui se trouvent sous les phalanges des doigts des Oiseaux.

TYLAS. OIS. Synonyme de Mauvis. *V.* MERLE.

TYLLOMA. BOT. L'une des sections du genre *Chætanthera*, de la famille des Mutisiacées.

TYLOCÈRE. *Tylocerus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Malacodermes, tribu des Téléphorites, institué par Dalman qui lui assigne pour caractères : antennes de la longueur du corps, premier article très-grand, renflé en massue; les autres coniques, allant en grossissant jusqu'au dernier qui est oblong, renflé et un peu ovalaire; dernier article des palpes triangulaire; lèvre arrondie; yeux petits et globuleux; tête ovalaire; corselet étroit et arrondi; élytres longues et molles; pattes longues et grêles.

TYLOCÈRE CRASSICORNE. *Tylocerus crassicornis*, Dalm. Il est d'un noir un peu cendré; sa tête et son corselet sont d'un jaune orangé; ses antennes sont obscures avec l'article basilaire brun. Taille, deux lignes. On le trouve aux Antilles.

TYLOCHYLUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Nées d'Esembeck, dans la famille des Orchidées, ne diffère pas du genre *Cyrtopodium*, de R. Brown.

TYLODE. *Tylodes*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides, tribu des Cryptorhynchites, institué par Sahlberg aux dépens du genre *Rhynchænus*, de Fabricius, avec les caractères suivants : antennes grêles et de moyenne longueur; funicule composé de sept articles, dont les premiers allongés et coniques, les autres courts; massue ovalaire; rostre robuste, cylindrique et légèrement arqué; corps oblong, ovalaire, dur, rugueux, écailleux et aptère; corselet rétréci en avant, un peu prolongé, tronqué à la base, à sillon inférieur long; écusson non visible; élytres oblongues, ovales, ramassées à la base.

TYLODE CHAMEAU. *Tylodes Camelus; Rhynchænus Camelus*, Fab. Corps brunâtre; rostre brun, roux à l'extrémité; massue des antennes ferrugineuse; corselet brun, avec des tubercules élevés et aigus; élytres obscures, striées et munies de plusieurs tubercules élevés et aigus. Taille, deux lignes. Belgique.

TYLODÈRE. *Tyloderus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionides, tribu des Oliorhynchites, institué par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes longues et grêles, dont le premier article est renflé vers l'extrémité; les deux premiers du funicule sont coniques, les autres sont courts et lenticulaires; massue oblongue, ovalaire, à premier article long, rétréci à la base; rostre assez long, épaissi à l'extrémité; yeux arrondis; corps oblong, ovalaire, rugueux et aptère; corselet convexe en dessus, avec le milieu des bords latéraux très-arrondi; élytres oblongues, ovalaires, presque planes en dessus, obliques en arrière, avec des carènes élevées; pattes assez fortes; cuisses renflées; jambes un peu comprimées, armées d'une épine pointue à l'extrémité intérieure; tarses spongieux en dessous, ciliés, avec les deux premiers articles trigones et le pénultième élargi et bilobé.

TYLODÈRE CHRYSOPE. *Tyloderus chrysops*, Sch.; *Curculio chrysops*, Herb. Corps noir, couvert inégalement de petites écailles grises; corselet tuberculeux, canaliculé dans son milieu; élytres ponctuées, sillonnées, avec la suture et les intervalles plus élevés, fortement tuberculés. Taille, six lignes. Europe.

TYLODINE. *Tylodina*. MOLL. Genre encore très-incertain, fondé par Raffinesque (Journal de Physique, t. LXXXIX); il appartient peut-être à la famille des Aplysiens et ne renferme encore qu'une seule espèce originaire des mers de Sicile. Cuvier n'a admis ni le genre ni l'espèce dans la seconde édition du Règne Animal.

TYLODISDUS. BOT. L'une des sections du genre *Erechtites*, de la famille des Synanthérées.

TYLOME. *Tylomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Rhynchènes, établi par Schoenherr qui le caractérise ainsi : antennes moyennes, grêles, à funicule formé de sept articles, dont les deux premiers longs et coniques, les autres allant un peu en s'élargissant; massue ovalaire; rostre droit, cylindrique, long et fort; yeux rapprochés et arrondis; corselet très-rétréci en arrière; écusson arrondi; élytres ovalaires, avancées anguleusement sous les angles huméraux, presque en épines; pattes courtes; jambes linéaires et canaliculées; tarses longs, spongieux en dessous.

TYLOME GONOPTÈRE. *Tylomus gonopterus; Arabius gonopterus*, Germ. Son corps est d'un brun brillant, recouvert d'un duvet pâle et d'une poussière jaunâtre; corselet très-ponctué; des séries de points enfoncés. Taille, quatre lignes. Brésil.

TYLOMIUM. BOT. Le genre produit sous ce nom par Presl, dans la famille des Lobéliacées, a été réuni au genre *Lobelia*, de Linné.

TYLOPHORE. *Tylophora*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par R. Brown (*Trans. Soc. Wern.*, 1, p. 28) qui l'a ainsi caractérisé : corolle rotacée; couronne staminale, à cinq folioles déprimées, charnues, l'angle intérieur simple, sans dent; anthères terminées par une membrane; masses polliniques dressées, fixées par la base, à bords simples; stigmate mutique; follicules lisses; graines aigrettées.

TYLOPHORE SYLVATIQUE. *Tylophora sylvatica*. Elle croît dans la Nouvelle-Hollande, près du Port-Jackson. C'est une plante herbacée, volubile, à feuilles opposées, membraneuses, et à petites fleurs en ombelles interpétiolaires.

TYLOPODA. MAM. Illiger désigne sous ce nom un groupe de Ruminants, correspondant à celui de *Camelus*, de Linné. *V.* CHAMEAU.

TYLOS. CRUST. *V.* TYLODE.

TYLOSTOMA. BOT. (Sprengel.) Pour *Tulostoma*. *V.* ce mot.

TYLOSTYLIDE. BOT. Même chose que Callostylide. *V.* ce mot.

TYLOTÆA. BOT. L'une des sections du genre *Caulotretus*, de la famille des Légumineuses.

TYMPANIS. BOT. (*Champignons*.) Tode a désigné ainsi de très-petits Champignons qui constituent un genre très-voisin des Pezizes, avec lesquelles Persoon les a même réunis. Fries considère ce genre comme distinct, et le caractérise ainsi : réceptacle en forme de coupe, entouré d'un rebord; épiderme corné; membrane fructifère lisse ou légèrement rugueuse, d'abord recouverte par un tégument incomplet, se détachant ensuite avec les thèques qui y sont fixées; sporidies variant par leur forme et par leur nombre. Les espèces de ce genre sont très-petites, cornées, turbinées ou coniques. Leur couleur est noire ou brune. Elles habitent sur les rameaux des arbres morts.

TYMPANOTOME. *Tympanotoma*. MOLL. Schumacher a emprunté ce nom à Klein, qui l'écrivait *Tympanotonos*, pour l'appliquer à un genre de Coquilles que Brongniart a établi sous celui de Potamide. *V.* ce mot et CERITHE.

TYMPANULE. BOT. Bridel a ainsi francisé le nom du genre *Calymperes*. *V.* ce mot.

TYPALIA. BOT. Ce genre proposé par Dennst, dans la famille des Térébenthinées, n'a point été admis; on l'a réuni au genre *Zanthoxylon*, de Kunth.

TYPHA. BOT. *V.* MASSETTE.

TYPHACÉES. BOT. Pour Typhinées. *V.* ce mot.

TYPHALÆA. BOT. Sous ce nom, Mœnch avait érigé le *Pavonia Typhalea*, de Cavanilles, en un genre particulier, qui n'a pas été adopté.

TYPHIDE. *Typhis*. MOLL. Genre fondé par Denys de Montfort (Conchyl. systém., t. II, p. 615) aux dépens des Rochers, et ayant, suivant lui, pour caractères : coquille libre, univalve, à spire élevée, varicée et armée; bouche arrondie; columelle lisse; lèvre extérieure tranchante et armée; canal de la base large et soudé; un tube dorsal au milieu de chacun des accroissements.

TYPHIDE DE CUMING. *Typhis Cumingii*, Sowerby. Son test est presque pyriforme, un peu ventru, garni de quatre rangées de verrues épineuses, dessinant parfaitement la spire qui est faiblement striée dans sa longueur; ouverture entière, ovale; bord extérieur de la lèvre légèrement épineux; canal très-long, très-grêle et un peu recourbé. Longueur de la Coquille, un pouce; sa largeur est de cinq lignes. Cette Coquille, apportée de Caracas, fait partie de la collection de Cuming, à qui elle a été donnée par Sowerby. Il paraît que la même espèce a été décrite à l'état fossile par Montfort, sous le nom de *Typhis tubifer;* il l'avait trouvée à Grignon et dans quelques autres localités.

TYPHIE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

TYPHIE. INS. Espèce du genre Géotrupe.

TYPHINÉES. *Typhineæ*. BOT. Famille naturelle de plantes monocotylédones, à étamines hypogynes, qui a pour type le genre Massette, *Typha*, et le *Sparganium*. Voici les caractères généraux de cette famille : ce sont des plantes aquatiques, à feuilles alternes, engaînantes à leur base, et à fleurs unisexuées et monoïques. Les fleurs mâles forment des chatons cylindriques ou globuleux, composés d'étamines nombreuses, souvent réunies plusieurs ensemble par leurs filets, et entremêlées de poils et de petites écailles, mais sans ordre et sans calice propre. Les fleurs femelles, disposées de la même manière, ont quelquefois les écailles réunies autour des pistils et forment un calice à six sépales; ce pistil est sessile ou stipité, à une et plus rarement à deux loges contenant chacune un seul ovule qui pend de leur sommet. Le style, peu distinct de l'ovaire, se termine par un stigmate élargi, comme membraneux et marqué d'un sillon longitudinal. La graine se compose d'un endosperme farineux contenant dans son centre un embryon cylindrique, dont la radicule est supérieure, c'est-à-dire a la même direction que la graine. Cette petite famille a été réunie par R. Brown à celle des Aroïdées, avec laquelle elle a en effet plusieurs points de contact; mais néanmoins elle en diffère par plusieurs caractères, et entre autres par ses graines pendantes et la structure de ses fleurs. Cependant ces deux familles ne doivent pas être éloignées. Faut-il placer dans cette famille le genre *Pandanus*, qui ressemble tellement au *Sparganium*, qu'il paraît en quelque sorte en être une des espèces arborescentes; ou bien faut-il, à l'exemple de R. Brown, en former une famille particulière sous le nom de Pandanées?

TYPHIS. CRUST. Risso est le premier qui ait appelé l'attention des zoologistes sur les Crustacés de ce genre; mais sa description ne paraissant pas de nature à donner une idée exacte de leur structure curieuse, de nouveaux détails à ce sujet ne seront pas sans intérêt. La forme générale du Typhis est semblable à celle des Hyphéries; le corps est plus ou moins ovalaire, la tête est grosse et l'abdomen rétréci. La disposition des antennes est tout à fait particulière : les supérieures, grosses, coudées, et beaucoup moins longues que la tête, sont insérées à sa partie antérieure et supère; les inférieures sont fixées à sa partie infère, au-dessous des yeux et sur les côtés de la bouche. Leur forme est aussi remarquable que leur situation, car elles sont grêles, cylindriques, sétacées, et formées de quatre tiges articulées bout à bout et se reployant l'une sur l'autre, en sorte que dans le repos ces appendices sont cachés tout entiers sous les parties latérales de la tête, bien que leur longueur totale soit plus grande que celle du thorax; enfin la dernière de ces tiges est composée de deux articles, tandis que les autres coudes ne sont formés que d'une seule pièce un peu renflée aux deux extrémités. Cette disposition des antennes inférieures se remarque aussi dans le genre Oxycéphale, mais n'existe chez aucun autre Crustacé connu. Les yeux sont grands, mais n'occupent que la partie antérieure des côtés de la tête. Les appendices de la bouche ne présentent rien de remarquable; on distingue, comme à l'ordinaire, autour de cette ouverture, un labre, des mandibules portant une tige palpiforme, grêle et allongée, une languette, deux paires de mâchoires et une paire de pattes-mâchoires de même forme que chez tous les Amphipodes de la famille des Hypérines. Le thorax est renflé et divisé en sept anneaux. Les quatre premières pattes sont courtes, allongées vers le bout et appliquées contre la bouche; la forme de celles de la paire antérieure varie, mais celles de la seconde paire sont toujours terminées par une sorte de main didactyle, dont la griffe mobile est formée de deux articles. Les pattes de la troisième et de la quatrième paire sont grêles, cylindriques, très-longues, et terminées par un petit ongle crochu; dans le repos elles sont reployées sous le corps, et leur extrémité antérieure vient se loger sous les parties latérales de la bouche. Le premier article de celles de la cinquième et de la sixième paire est au contraire lamelleux, extrêmement grand, et constitue une sorte de bouclier qui, en s'appliquant sur la face inférieure du corps, comme les battants d'une porte, la recouvre presque complétement, et cache toutes les autres pattes; près de l'extrémité inférieure de ces grandes lames cornées, on voit une petite tige cylindrique, dirigée en arrière, divisée en trois ou quatre pièces, et formée par les autres articles de ces pattes qui, au lieu d'être des organes de locomotion, sont devenus presque uniquement des armes défensives. Les pattes de la septième paire sont très-petites; elles sont cachées sous les précédentes, et réduites à une lame cornée, portant à son extrémité inférieure un petit article cylindrique. Les appendices membraneux, fixés au-dedans du point d'insertion des pattes, sont, comme d'ordinaire, au nombre de douze, mais ils sont moins lamelleux que chez la plupart des Amphipodes, et ont plutôt la forme de sacs vésiculeux. Enfin l'abdomen et ses appendices

présentent à peu près les mêmes caractères que dans le genre Hypérie. En comparant cette description avec celle des autres Amphipodes, on voit que les caractères les plus propres à distinguer le genre Typhis sont les suivants : tête grosse et arrondie; antennes inférieures très-longues, grêles, repliées sur elles-mêmes, et insérées à la face inférieure de la tête, au-dessous des yeux; pattes de la seconde paire terminées par une main didactyle, dont la griffe est formée de deux articles; premier article des pattes de la cinquième et sixième paire très-grand, lamelleux et clypéiforme; pattes de la septième paire rudimentaires. Ce genre rentre naturellement dans la famille des Hypérines, groupe assez nombreux d'Amphipodes, dont le type est le genre Hypérie de Latreille, que Straus a décrit sous le nom de Hiéla.

Les principales espèces connues sont le TYPHIS OVOÏDE, de Risso (Crust. de la Médit., pl. 2, fig. 9), et deux espèces nouvelles dont Milne-Edwards a donné la description, dans sa Monographie des Amphipodes.

TYPHLE. POIS. L'un des noms vulgaires du Syngnathe Aiguille de mer.

TYPHLINE. *Typhlina*. INF. Dans sa méthode de classification des Infusoires, Ehrenberg a institué une section des Zygotroques qu'il divise en nus ou cuirassés; parmi les premiers il range le genre *Typhlina*, dont les caractères principaux sont d'avoir deux petites couronnes de cils, deux yeux frontaux, une queue bifurquée portant deux paires de cornes ou appendices, d'où il résulte six pointes, enfin un prolongement proboscidien frontal. On trouve ces petits animaux dans les eaux corrompues.

TYPHLOCYBE. *Typhlocyba*. INS. Hémiptères; genre de la section des Homoptères, et de la famille des Cicadéliens, institué par Germar qui lui assigne pour caractères : corps grêle et étroit; tête inclinée, avec le sommet un peu élevé, mais arrondi; front court; ocelles complétement nuls; corselet presque carré; élytres étroites, longues, assez coriaces; ailes presque aussi longues; pattes postérieures très-longues, surtout les jambes, qui sont armées d'épines. Les Typhlocybes sont de très-petits insectes, qui se tiennent sur les fleurs et qui sautent avec une extrême agilité.

TYPHLOCYBE PUSILLE. *Typhlocyba pusilla*, Germ. Son corps est d'un brun noirâtre; sa tête est jaune, ayant à sa partie antérieure quatre gros points noirs, rangés deux à deux; le corselet et l'écusson sont jaunes; les élytres sont d'un vert pâle, presque diaphanes; les ailes sont blanches; les pattes sont jaunes; l'abdomen est noir, bordé de jaune. Taille, une ligne et demie. Europe.

TYPHLOPS. REPT. Ce nom qui désignait l'Orvet chez les Grecs, a été transporté à un genre de Serpents, composant, avec celui des Amphisbènes, le groupe auquel Cuvier donne le nom de Doubles-Marcheurs. Ils ressemblent au premier aspect à des Lombrics, de même que les Amphisbènes; mais tandis que ceux-ci ont, comme les Chalcides et les Bimanes, le corps entouré de bandes d'écailles de forme quadrangulaire, les Typhlops sont couverts, comme les Orvets, de petites écailles imbriquées. Les autres caractères du genre consistent dans l'œil excessivement petit et à peine visible au travers de la peau, l'anus rejeté presque tout à fait à l'extrémité du corps, la langue assez longue et fourchue, un poumon quatre fois plus grand que l'autre, enfin un museau avancé, garni de plaques; Cuvier n'a pu apercevoir de dents sur ceux qu'il a examinés. Ce genre, très-curieux et dont Spix a proposé de changer le nom en celui de *Stenostona*, renferme plusieurs espèces vivant dans les contrées chaudes des deux continents. Cuvier le partage en quatre sections :

1° Tête obtuse et de même venue que le corps; les espèces ressemblent à des bouts de ficelle mince. Tel est le Rondoo-Talaloo, de Russel, dont Daudin avait fait un Eryx et Merrem un Rouleau; Cuvier lui donne le nom de *Typhlops Braminus*.

2° Museau déprimé, obtus et garni de plusieurs plaques en avant. Tel est le TYPHLOPS A SEPT STRIES, *Typhlops septemstriatus*, Schn., qui se distingue, outre la disposition de ses couleurs, par sa queue plus épaisse que la tête et terminée par une sorte d'appendice ou prolongement obtus. Tel est encore le TYPHLOPS RÉSEAU OU RÉTICULÉ, *Typhlops reticulatus*, Cuv.; *Anguis reticulatus*, Schn., qui est en dessous d'un blanc jaunâtre, et qui est couvert en dessus d'écailles d'un cendré noirâtre, avec un peu de blanc au milieu, ce qui le fait paraître comme réticulé. Cette espèce, dont la longueur est de sept ou huit pouces, habite Surinam.

3° Museau couvert en devant d'une seule large plaque, à bord antérieur un peu tranchant. Tel est le TYPHLOPS LOMBRICAL, *Anguis lumbricalis*, Lacép., Schn., qui est de la grosseur d'une plume à écrire, et dont le corps est couvert d'écailles très-petites, lisses, très-luisantes et d'un blanc livide. Il habite les îles de l'Archipel de la Grèce.

4° Enfin Cuvier a indiqué sous le nom de *Typhlops Philippinus* (Règne anim., t. II, p. 74, 2e édition) une espèce des Philippines, longue de huit pouces et entièrement noirâtre, chez laquelle le museau se termine par une petite pointe conique, et qui est entièrement aveugle. Son extrémité postérieure est enveloppée d'un bouclier ovale et corné.

TYPHODERMA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Gray, dans la famille des Algues, a été réuni au genre *Hygrocrocis*, d'Agardh. *V.* HYGROCROCIDE.

TYPHODIUM. BOT. Ce genre de Champignons pyrénomycètes, établi par Link, ne paraît point différer du genre *Dothydea*, précédemment établi par Fries. *V.* DOTHYDÉE.

TYPHOIDES. BOT. Le *Phalaris arundinacea*, L., avait été érigé en un genre particulier par Mœnch, sous le nom de *Typhoides*, qui ne pouvait être adopté.

TYPHON. GÉOL. Brongniard a proposé ce nom que la mythologie grecque a appliqué à un géant enfoui dans l'intérieur de la terre, pour désigner les parties de l'écorce du globe, qui présentent une épaisseur considérable, sans être divisées par des joints de stratification. *V.* TERRAINS.

TYPHONIER. *Typhonium*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, auquel Schott reconnaît pour caractères distinctifs : spathe roulée dès sa base; spadice androgyne, nu dans un espace qui forme une interruption

inférieure; son sommet est subulé; organes reproducteurs rudimentaires, rassemblés en dessous des étamines; anthères distinctes, à loges opposées, longitudinalement déhiscentes; plusieurs ovaires libres; un seul ovule basilaire, orthotrope, dressé sur un funicule assez long; stigmate terminal, sessile, déprimé, presque hémisphérique; baies monospermes; semences subglobuleuses, dressées; test coriace, épais, rugoso-papilleux; ombilic basilaire et large; embryon droit dans un axe d'albumen et de sa longueur; radicule supère, opposée à l'extrémité de l'ombilic.

TYPHONIER DIVARIQUÉ. *Typhonium divaricatum*, Bl. C'est une plante herbacée, sans tige, à rhizome tuberculeux, à feuilles longuement pétiolées, nervurées, cordées, entières; spathe concolore. De l'Inde.

TYPHULA. BOT. (*Champignons.*) Fries a constitué ce genre aux dépens des Clavaires. Il comprend six espèces fort petites et qui croissent sur les herbes sèches; les plus communes étaient les *Clavaria chordostyles, erythropus, gyrans* et *filiformis*. Ce sont des Clavaires simples, cylindriques, portées sur un pédicelle plus ou moins long, quelquefois rameux, et souvent inséré sur un tubercule radical; la masse cylindrique est charnue et couverte d'une membrane fructifère.

TYPOLITHES. *V.* FOSSILES.

TYQUE. *Tychus*. INS. Coléoptères trimères; genre de la famille des Psélaphiens, institué par Leach qui lui assigne pour caractères : antennes claviformes; palpes maxillaires un peu plus longues que la tête, dont le premier article est très-petit et sphérique, le deuxième arqué et en massue, le troisième triangulaire, allongé, le quatrième fortement sécuriforme et dilaté en dedans; corselet cordiforme, presque anguleux sur les côtés et sans impressions.

TYQUE NOIR. *Tychus niger*, Leach; *Pselaphus niger*, Gyll. Il est d'un brun noirâtre, assez brillant et couvert d'une pubescence grisâtre, assez serrée; sa tête est triangulaire, légèrement bifide antérieurement, avec une petite impression longitudinale sur le vertex; palpes d'un jaune testacé clair; antennes ferrugineuses; corselet lisse, presque aussi long que large, fortement rétréci antérieurement, beaucoup moins à sa base, très-dilaté sur les côtés; élytres du double plus longues que le corselet, coupées carrément à leur extrémité, assez fortement rétrécies à leur base, convexes, très-lisses, ayant chacune deux stries; abdomen large et obtus; pattes ferrugineuses. Taille, une ligne. Europe.

TYRAN. OIS. Genre proposé par Brisson, pour séparer des Moucherolles quelques grandes espèces qui ont été ensuite réparties dans différents autres genres.

TYRANNEAU. *Tyrannulus*. OIS. Vieillot a établi ce genre pour une seule espèce qui paraît ne pas différer assez des Sylvies pour devoir en être séparée. Voici la description de cette espèce.

TYRANNEAU HUPPÉ. *Tyrannulus elatus*, Vieill.; *Sylvia elata*, Lath.; Mésange huppée de Cayenne. Buff., pl. enl. 708, fig. 2. Parties supérieures d'un vert olive tirant sur le brunâtre foncé; rémiges et rectrices brunes; gorge grise; poitrine d'un gris verdâtre; abdomen jaune, de même que la petite huppe qui couvre la nuque. Taille, trois pouces deux lignes. De la Guiane.

TYRANNULA. OIS. Nom donné par Swainson à un petit groupe de Moucherolles du Mexique, ayant pour type le *Muscicapa coronata*, de Latham; plusieurs espèces sont nouvelles.

TYRBÆA. BOT. L'une des sections du genre *Ardisia*, de la famille des Myrsinées.

TYRE. *Tyrus*. INS. Coléoptères trimères; Aubé a établi ce genre dans la famille des Psélaphiens, pour un petit insecte dans lequel il a reconnu des antennes légèrement claviformes, des palpes maxillaires aussi longues que la tête, avec les trois premiers articles en cône renversé, le quatrième ovoïde et très-allongé, un corselet presque sphérique, des crochets presque égaux aux tarses.

TYRE MUCRONÉ. *Tyrus mucronatus*, Aubé. Il est noir, pubescent; ses antennes, ses élytres et ses pattes sont rougeâtres; on observe sur le corselet une très-petite ligne demi-circulaire, placée en arrière. Cet insecte se trouve au nord de l'Europe.

TYRIE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

TYRIMNE. *Tyrimnus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carduinées, proposé par H. Cassini (Bull. de la Société Philom., novembre 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre urcéolé, ou campanulé-globuleux, composé de folioles imbriquées, appliquées, coriaces, garnies de poils aranéeux, spinescentes au sommet; réceptacle épais, charnu, pourvu de paillettes nombreuses, filiformes et membraneuses; calathide composée de fleurons nombreux, hermaphrodites, à l'exception d'une rangée extérieure de fleurons stériles; fruits oblongs, presque tétragones, glabres, munis d'un bourrelet apicilaire élevé en forme de couronne, surmontés d'une aigrette longue, à peine plumeuse au sommet; corolles dont le tube est très-court, le limbe partagé en segments linéaires, denticulés en scie sur les bords, surmontés d'un long appendice arrondi au sommet; étamines complétement monadelphes. Les caractères principaux du genre *Tyrimnus*, et qui le distinguent du *Carduus*, résident dans le bourrelet apicilaire du fruit, dans la corolle et ses étamines monadelphes. Le *Carduus leucographus*, L., sur lequel il a été constitué, est une plante qui a de grands rapports avec le *Galactites*, non-seulement par ses feuilles tachées de blanc, mais encore par divers caractères tirés de l'organisation de la fleur.

TYROLIENNE. REPT. (Scopoli.) Espèce du genre Couleuvre.

TYROLITE. MIN. *V.* KLAPROTHITE.

TYRONIE. *Tyronia*. CRUST. Raffinesque désigne ainsi un nouveau genre de l'ordre des Isopodes.

TYRSÉ. REPT. *V.* TORTUE.

TYTONIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par le professeur Don, dans la famille des Balsaminées, ne diffère point du genre *Hydrocera*, de Blume. *V.* HYDROCERE.

TZITZIHOA. OIS. Espèce du genre Canard.

TZONYAYAUHQUI. OIS. Espèce du genre Canard.

U

UARNAK. POIS. Même chose qu'Ouarnak.

UARU. *Uaru.* POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, établi par J. Heckel (in Ann. des Wien. Mus. der naturg., 1840), qui lui assigne pour caractères : corps comprimé, élevé; dents disposées sur trois rangs et serrées : celles du rang externe incisives et convexes au sommet, les autres courtes et coniques; les deux pharyngiens supérieurs appuyés au crâne, armés de dents comprimées; l'inférieur, plan, cordiforme, grand, muni de dents crochues; arceau branchial externe offrant au côté concave de courtes papilles osseuses, comprimées et tricuspidées, les autres sont coniques; cinq rayons branchiostèges; opercules lisses; narines simples et rapprochées de la bouche, dont l'ouverture est médiocre; nageoires ventrale, dorsale et anale acuminées; huit rayons osseux à l'anale; écailles petites.

UARU AMPHIACANTHOÏDE. *Uaru amphiacanthoïdes,* Heck. Sa tête est courte, élevée, avec le front presque droit; dix ou douze rangées d'écailles sur les joues; une grande tache elliptique, obscure, s'étendant depuis la nageoire pectorale, jusqu'à la caudale; une autre tache plus petite et noire auprès de l'œil; une autre encore dans l'angle de la pectorale; enfin une quatrième à la base de la caudale; nageoires verticales unicolores. Du fleuve Rio-Negro, au Brésil. P. 2. 10. 4. V. 1/5. D. 16/14. A. 8/14. C. 3. 14. 3.

UBION. *Ubium.* BOT. Diverses espèces d'Ignames (*Dioscorea*) et particulièrement le *Dioscorea alata,* dont les racines sont comestibles, ont été désignées sous le nom d'*Ubium*, dans l'*Herbarium Amboinense*, de Rumph.

UCA. CRUST. Synonyme de Uque. *V.* ce mot.

UCACEA. BOT. Le genre érigé sous ce nom, par Cassini, dans la famille des Synanthérées, a été postérieurement réuni, par lui-même, à son genre *Blainvillea.* *V.* ce mot.

UCACOU. BOT. Pour Ukakou. *V.* ce mot.

UCHITE. BOT. Même chose que Euchite.

UCRIA. BOT. Targioni a proposé ce genre nouveau, dans la famille des Aroïdées, pour une plante du midi de l'Europe, que l'on a définitivement placée dans le genre *Ambrosinia.*

UCRIANA. BOT. (Willdenow.) Synonyme de *Tocoyena,* d'Aublet.

UDORA. BOT. Nuttall a ainsi nommé un genre formé aux dépens du genre *Hypericum,* et qui avait été précédemment établi sous le nom d'*Elodea.* Ce genre n'est considéré que comme une section des *Hypericum.* *V.* MILLEPERTUIS.

UDOTÉE. *Udotea.* POLYP. Genre de l'ordre des Corallinées, division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : Polypier non articulé, flabelliforme; écorce crétacée, non interrompue, marquée de plusieurs lignes courbes, concentriques et transversales. Les Udotées ont les plus grands rapports avec les Nésées, et quoique le port soit un peu différent, la structure est la même. Leur tige simple, encroûtée à l'extérieur de matière calcaire presque friable, est formée intérieurement d'un gros faisceau de fibres verdâtres, entrelacées, se terminant inférieurement par une sorte de racine chevelue, qui se continue avec le faisceau intérieur; cette tige se développe à sa partie supérieure en une expansion aplatie, mince, flabelliforme, simple ou lobée, quelquefois prolifère, formée de fibrilles entrecroisées, imitant une sorte de feutre dont la texture devient très-apparente, lorsqu'on déchire l'expansion après l'avoir fait macérer dans l'eau; ces fibres sont couvertes d'une couche calcaire excessivement mince, et se continuent avec celles contenues dans la tige. Les lignes concentriques qui se voient à la surface des Udotées sont des traces de leur accroissement; leur couleur, dans l'état de vie, est d'un assez beau vert clair; elles blanchissent par l'action de l'air. Dans les Nésées, les fibres de la partie supérieure du Polypier, plus grosses et quelquefois articulées, au lieu de se feutrer comme dans les Udotées, restent libres, ou s'accollent partiellement en restant parallèles, ainsi qu'on le remarque dans le *Nesea phœnix*; voilà en quoi consiste la principale différence. On ne peut méconnaître, quoi qu'on en ait dit, la grande ressemblance qu'offrent les Udotées avec l'*Ulva Pavonia,* L. (*Dyctiota Pavonia,* Lamx.); et si les Udotées sont des Polypiers (ce dont il est permis de douter), elles formeraient un des passages immédiats des animaux aux plantes. Ce genre renferme deux espèces qui pourraient, sans inconvénient, n'en former qu'une. Ce sont les *Udotea conglutinata,* Lamx., et *flabellata,* Lamx., qui croissent sur les hauts fonds de la mer des Antilles.

UEBELINIE. *Uebelinia.* BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, établi par Hochstett qui lui assigne pour caractères : calice sans bractées, campanulé, à dix stries, à cinq divisions ovales, mucronées, sétoso-ciliées; corolle composée de cinq pétales spatulés, plus longs que le calice, insérés sur les bords d'un carpophore très-court et cyathiforme; cinq étamines insérées comme les pétales et alternant avec eux; leurs filaments sont filiformes et de la longueur des pétales; anthères biloculaires; ovaire uniloculaire; cinq ovules fixés par la base; cinq styles filiformes; capsule uniloculaire, chartacée dans sa partie supérieure, membraneuse inférieurement, s'ouvrant au sommet par cinq déchirures garnies de dents; semences globuleuses, subréniformes, un peu comprimées par les côtés, tuberculées, suspendues à la base de la columelle par des funicules ailés, membraneux et inégaux.

UEBELINIE D'ABYSSINIE. *Uebelinia Abyssinica.* C'est une plante herbacée, à tige dichotome, rampante à sa base, puis se redressant, garnie de deux rangs de poils; les feuilles sont opposées, obovato-lancéolées, sétoso-

ciliées; les fleurs sont courtement pédonculées, solitaires soit dans les aisselles des feuilles, soit à l'extrémité des tiges.

UGENA. BOT. (Cavanilles.) Synonyme de *Lygodium*.

UGNI. BOT. Espèce du genre Myrte.

UGOLA. BOT. Genre de Champignons établi par Adanson, sur deux plantes figurées par Micheli, dont l'une a été rapportée aux Pezizes. Ce genre n'a pas été adopté.

UGONATES. INS. Pour Unogates. *V.* ce mot.

UGYOPE. *Ugyops*. INS. Genre d'Hémiptères de la section des Rhynchotes, tribu des Cicadines, famille des Fulgorines, établi par Burmeister, qui lui donne pour caractères : antennes insérées en dehors de la face, immédiatement en arrière des yeux, aussi longues que le corps : premier article cylindrique, aussi long que le deuxième qui est ovalaire; une soie à l'extrémité; ocelles nuls; front grêle, plus long que large; élytres plus étroites que les ailes; pattes longues, épineuses; abdomen aplati en dessus.

UGYOPE DE PERCHERON. *Ugyops Percheronii*, Burm. Corps d'un brun ferrugineux; extrémité des antennes d'un brun foncé; élytres et ailes diaphanes, avec les nervures roussâtres; pattes rousses. Taille, deux lignes. De la Cochinchine.

UHROCHS OU UHROX. MAM. Même chose qu'Aurochs.

UKAKOU. BOT. Le genre ainsi nommé par Adanson est fondé sur le *Bidens nivea*, qui a été érigé postérieurement en un genre distinct par Rohr, sous le nom de *Melanthera*. *V.* ce mot.

ULA. INS. Diptères. Genre de la famille des Tipulaires, institué par Haliday, qui lui assigne pour caractères : antennes avancées, composées de dix-sept articles dont les deux basilaires courts et épais, les autres oblongs, presque égaux; palpes un peu courbées, formées de quatre articles dont le dernier fort long; ailes couchées et pubescentes. Ce genre se compose des Tipules à bec, de Meigen.

ULA TRÈS-MOLLE. *Ula mollissima*, Hal. Il est d'un jaune cendré, avec les deux premiers articles des antennes jaunes, les autres sont pubescents, de même que les palpes; le corselet est jaune; l'abdomen est pubescent, brun, jaune à la base. On le trouve en Angleterre.

ULANTHE. *Ulantha*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Hooker, qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone semi-pétaloïdes, l'intermédiaire aplatie et arquée, les latérales plus grandes, égales à leur base, onguiculées, étalées, dilatées au sommet, crispées, armées d'appendices papilleux; folioles intérieures libres, fort courtes et undulato-crispées; labelle en capuchon, trilobé, onguiculé, lamellé, et parsemé de verrues coniques; gynostème libre, demi-cylindrique, allongé, un peu prolongé vers les deux côtés de sa base en une sorte de dent; stigmate presque quadrangulaire, à rostelle court et bifide; anthère dorsale, ovale, aiguë, biloculaire, à connectif épais, inséré entre le capuchon charnu du clinandre.

ULANTHE A GRANDE FLEUR. *Ulantha grandiflora*, H. Sa tige est dressée, garnie de feuilles oblongo-lancéolées, striées; les fleurs sont belles, grandes et réunies en épi. Des Antilles.

ULASSIUM. BOT. L'Arbre mentionné sous ce nom par Rumph, a été cité par Loureiro comme appartenant à son genre *Echinus*. *V.* ce mot.

ULCERARIA. BOT. Selon Ruell, les anciens nommaient ainsi le *Ballota fœtida*, vulgairement connu sous le nom de Marrube noir. *V.* BALLOTE.

ULCINUM. BOT. (Ruell.) Synonyme ancien de Jacinthe.

ULÉIOTE. *Uleiota*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Platysomes, établi par Latreille, et auquel Fabricius a donné ensuite le nom de *Brontes*. Ce genre ressemble beaucoup aux Cucujes (*V.* ce mot); mais il en diffère par des antennes aussi longues que le corps, composées d'articles cylindriques, allongés, dont le troisième est aussi long que les suivants; leurs palpes sont toutes filiformes et non terminées en massue; leur corps est aplati comme dans les Cucujes proprement dits; les mandibules des mâles, de l'espèce commune dans nos climats, ont extérieurement un prolongement en forme de corne longue et aiguë.

ULÉIOTE FLAVIPÈDE. *Uleiota flavipes*, Latr.; *Brontes flavipes*, Fabr.; *Cucujus flavipes*, Oliv., Entom., t. IV, Cucuj., p. 7, n° 6, pl. 1, fig. 6, a-b. Cet insecte est long de quatre lignes environ; sa couleur est fauve-marron plus ou moins clair. On le trouve sous les écorces des arbres morts, dans les forêts.

ULEX. BOT. *V.* AJONC.

ULIDIE. *Ulidia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : antennes inclinées, petites, plus courtes que l'hypostonie, assez éloignées l'une de l'autre, composées de trois articles : les deux premiers petits, le troisième oblong, elliptique, comprimé, muni à sa base d'une soie dorsale nue; trompe presque entièrement rentrée dans la cavité buccale, géniculée; palpes aplaties, élargies à leur extrémité, un peu velues sur leurs bords; hypostome descendant au-dessous des yeux, rugueux, rétréci au milieu, le bord de la bouche nu et relevé; front très-large, plat, rugueux; yeux ronds; trois ocelles placés en triangle sur le vertex; corps presque nu, ayant seulement quelques poils courts, épars; prothorax séparé du mésothorax par une suture transversale; ailes couchées parallèlement sur le corps pendant le repos, velues vues au microscope; abdomen ovale, légèrement déprimé, composé de quatre segments outre l'anus; celui-ci obtus dans les mâles et terminé dans les femelles par une tarière articulée; pattes de longueur moyenne.

ULIDIE FLORALE. *Ulidia demandata*, Meig., t. V, p. 386, pl. 53, fig. 12; *Tephritis demandata*, Fab. Sa tête est fauve; son corselet d'un vert doré; ses pattes et son abdomen d'un vert luisant. Taille, deux lignes. Europe.

ULIDITES. INS. L'un des groupes établis par Brullé, dans la tribu des Muscides, de la classe des insectes Diptères. Ce groupe comprend les genres *Thyreophora*, *Actora*, *Cœtopa*, *Gymnopoda* et *Ulidia*, dans lesquels on observe la réunion des caractères suivants : tête

large; antennes courtes, insérées sous une saillie du front, ayant leur dernier article lenticulaire ou patelliforme, le style nu, composé de deux articles.

ULLOA. BOT. Les auteurs de la Flore du Pérou avaient constitué un genre nouveau sous le nom de *Juanulloa*, lequel fut modifié par Persoon en celui d'*Ulloa*, admis par les botanistes de l'époque actuelle. Ce genre, qui appartient à la famille des Solanées et à la Pentandrie Monogynie, L., offre les caractères essentiels suivants: calice ovoïde, renflé, divisé profondément en cinq segments; corolle tubuleuse, gibbeuse à l'entrée; stigmate oblong; baie biloculaire, recouverte par le calice qui s'est agrandi; graines réniformes. L'*Ulloa parasitica*, Pers., *Synops.*, 1, p. 218, *Juanulloa parasitica*, Ruiz et Pav., *Fl. Peruv.*, 2, p. 47, tab. 185, est une plante du Pérou, à feuilles oblongues, acuminées, à fleurs rouges disposées en grappes pendantes.

ULLOBUS. BOT. L'une des sections du genre *Guettarda*, de la famille des Rubiacées.

ULLUCUS. BOT. Genre de la famille des Portulacées, décrit par Lozano dans le Journal de la Nouvelle-Grenade, en 1809, p. 185, et adopté par De Candolle avec les caractères suivants : calice à deux sépales opposés, presque arrondis, concaves, transparents, colorés et caducs. Corolle à cinq pétales plus longs que le calice, cordiformes, plus étroits au sommet, réunis légèrement à la base en un tube très-court. Cinq étamines, dont les filets sont très-courts, les anthères biloculaires et dressées. Ovaire presque globuleux, portant un style filiforme, de la longueur des étamines, et un stigmate simple. Capsule uniloculaire, ne renfermant qu'une seule graine oblongue. Ce genre est encore trop peu connu, quant à ses caractères carpologiques, pour que son admission soit bien définitive. Il se rapproche par la fleur du *Claytonia*, et par le fruit du *Portulacaria*. L'*Ullucus tuberosus*, ainsi nommé à cause de sa racine tubéreuse comestible, est une plante herbacée que l'on cultive dans les jardins de la province de Quito, où on la nomme *Ulluco* et *Melluco*.

ULMACÉES. BOT. La famille établie sous ce nom et qui a pour type le genre *Ulmus*, a été réunie à la famille des Urticées dont elle forme une tribu. *V.* URTICÉES.

ULMAIRE. *Ulmaria*. BOT. Une belle espèce de *Spiræa*, connue sous le nom de Reine des prés, formait autrefois un genre distinct sous le nom d'*Ulmaria*. Il n'est plus qu'une section du genre *Spiræa*. *V.* ce mot.

ULMINE. CHIM. ORG. Substance signalée, en 1797, dans l'écorce de l'Orme, par Vauquelin qui lui trouvait de l'analogie avec les Gommes, mais qui l'avait caractérisée essentiellement par la propriété d'être précipitée par les Acides, et de ne pas donner d'Acide lorsqu'on la mettait sur des charbons ardents. En 1804, Klaproth examina de nouveau cette matière, et lui reconnut diverses qualités qui la firent admettre comme principe immédiat par la plupart des chimistes, et notamment par Berzélius, Smithson et Braconnot. Celui-ci annonça qu'on pouvait la produire artificiellement en traitant le Ligneux par la Potasse. Dans le troisième volume des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, p. 26 et 244, Raspail a publié des observations sur la conversion des téguments de fécule en véritable Ulmine, par l'action de l'Acide hydrochlorique. Il en résulte que l'Ulmine, au lieu d'être considérée comme une substance immédiate particulière, n'est que de la Gomme ou du Ligneux altéré par les Acides, mais dont toutes les parties n'ont pas été attaquées. C'est ce qui fait que l'Ulmine présente beaucoup de variétés dans ses couleurs et ses prétendues propriétés chimiques, qu'elle doit à la présence des Acides naturels ou étrangers, qui ont agi sur la substance gommeuse ou ligneuse. Une opinion contraire a été émise par P. Boullay fils sur l'Ulmine. Ce chimiste s'est assuré que ce corps était un Acide particulier (Acide ulmique), très-analogue à l'Acide gallique, mais qui en diffère par un degré de saturation beaucoup plus faible. Il a même déterminé plusieurs des sels que cet Acide forme avec divers Oxydes métalliques. Cette découverte, sur la nature de l'Ulmine, a ceci d'important pour l'agriculture qu'elle donne à penser que les substances nutritives des végétaux sont introduites par les racines à l'état d'Ulmates solubles dans l'eau.

ULMINIUM. BOT. FOSS. Nom donné par Unger à des corps ligneux fossiles qu'il a observés dans les formations tertiaires, qui avoisinent Joachimsthal en Bohême.

ULMUS. BOT. *V.* ORME.

ULOBORE. *Uloborus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Fileuses, établi par Latreille, et auquel il donne pour caractères (Règne Animal, nouvelle édition) : les quatre yeux postérieurs placés à intervalles égaux, sur une ligne droite, et les deux latéraux de la première ligne plus rapprochés du bord antérieur du corselet que les deux compris entre eux, de sorte que cette ligne est arquée en arrière; mâchoires, ainsi que celles des Épéires, commençant à s'élargir un peu au-dessus de leur base et se terminant en forme de pelote ou de spatule; tarses des trois dernières paires de pattes se terminant par un seul ongle, et le premier article des deux pattes postérieures ayant une rangée de petits crins. Le corps de ces Araignées est allongé et presque cylindrique ; elles se placent au centre de leur toile et portent en avant et en ligne droite leurs quatre pieds antérieurs, tandis que les quatre postérieurs sont dirigés en sens opposé, et que les intermédiaires ou ceux de la troisième paire sont étendus latéralement. Dès qu'une Mouche ou un autre insecte est empêtré dans leurs fils, elles l'emmaillottent en un instant et le sucent ensuite à leur aise. Leur cocon est allongé, étroit et anguleux sur ses bords; elles le suspendent verticalement par un des bouts du réseau. On ne connaît qu'une espèce de ce genre.

ULOBORE DE WALKENAER. *Uloborus Walkenaerius*, Latr., *Gener. Crust. et Ins.*, t. I, p. 110, Règne Animal. Cette Arachnide est longue de cinq lignes, d'un jaunâtre roussâtre, couverte d'un duvet soyeux formant sur le dessus de l'abdomen deux séries de petits faisceaux ; il y a des anneaux plus pâles aux pieds. On la trouve dans les bois, au midi de la France.

ULOCÈRE. *Ulocerus*. INS. Genre d'insectes Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides, groupe des Brentides, établi par Dalman qui lui donne pour caractères essentiels : tête prolongée devant et derrière

les yeux; rostre court, avancé, presque tubulé; antennes courtes, épaisses, écailleuses, à massue solide et petite; rostre court, avancé, presque tubulé; corps très-allongé, presque cylindrique, écailleux, ailé; corselet presque cylindrique; élytres très-longues, cylindriques, tuberculeuses près de l'extrémité; pattes longues et fortes; cuisses renflées; jambes souvent comprimées; tarses spongieux en dessous, à pénultième article en cœur et bilobé; crochets forts.

Ulocère déchiré. *Ulocerus laceratus*, Dalm. Son corps est blanchâtre; sa tête et son corselet sont noirs et sillonnés; ses antennes sont noires, comprimées, dilatées vers le milieu; ses pattes sont robustes; ses cuisses sont renflées en dessous. Taille, huit lignes. Du Brésil.

ULODENDRON. bot. foss. Lindley et Hutton ont formé sous ce nom, dans leur Flore fossile, un genre qui appartient à la famille des Fougères et dont les restes se distinguent par une tige non cannelée, couverte d'empreintes rhomboïdales, par des cicatrices résultant des cônes circulaires. Les Ulodendrons se rencontrent assez fréquemment dans les Schistes des houillères.

ULOME. *Uloma*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Taxicornes, établi par Megerle pour les espèces de Phaléries de Latreille qui ont le corps ovale, aplati et allongé. *V.* Phalérie.

ULONATES. *Ulonata*. ins. Fabricius donne ce nom à la seconde classe des insectes. Cette classe correspond à l'ordre des Orthoptères, d'Olivier et de Latreille. *V.* Orthopteres.

ULOPE. *Ulopa*. ins. Ce genre a été établi par Germar, dans le Magasin entomologique, pour un petit insecte de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Cicadelles. Ses caractères sont, d'après l'Encyclopédie méthodique : antennes courtes, très-écartées l'une de l'autre, insérées entre les yeux, chacune dans une cavité, composées de trois articles : les deux premiers fort courts, épais; le troisième presque cylindrique, terminé par une soie assez longue, qui se dirige vers le plan de position; bec court, cylindrique, un peu déprimé, s'étendant sous la poitrine dans le repos; son extrémité dirigée vers la partie postérieure du corps, soutenu par une grande lame qui cache la base et le chaperon en entier; tête plus large que le corselet, déprimée en dessus, ses bords tranchants; yeux grands, saillants, oblongs, placés aux angles postérieurs de la tête; deux ocelles peu distincts, et placés tellement près du bord postérieur de la tête, qu'ils peuvent souvent être recouverts par la partie antérieure du corselet; celui-ci court, en carré transversal; écusson triangulaire; élytres longues, un peu en forme de coquilles, convexes dans leur milieu, un peu réticulées; point d'ailes; abdomen convexe en dessus; ventre ayant un rebord latéral très-marqué; anus des femelles grand, ayant une fente longitudinale; celui des mâles garni de crochets; pattes de longueur moyenne : les postérieures ne paraissant point propres à sauter; leurs jambes et leurs tarses entièrement dépourvus d'épines et sans dilatation; tarses de trois articles, le dernier muni de deux crochets épais.

Ulope des bruyères. *Ulopa ericetorum*, Serv. et St.-Farg., Encycl.; *Ulopa obtecta*, Germ., Mag. Entom. Halle, 1818, p. 54, n° 1. Elle est longue de deux lignes, d'un testacé roussâtre, ponctuée en dessus; les élytres sont de couleur de poix, avec deux bandes irrégulières, blanchâtres. Elle est commune sur les bruyères en Europe.

ULOPTÈRE. *Uloptera*. bot. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Fenzl, qui lui assigne pour caractères : bord du calice découpé en cinq dents triangulaires, aiguës et persistantes; pétales oblongs, canaliculés au sommet de manière à former une découpure qui se recourbe en dehors et se prolonge en carène au dedans; le fruit est orbiculaire, ailé de chaque côté, à dos plano-comprimé; stylopode disciforme, à bord plissé et crénelé; styles étalés; méricarpes marqués de cinq paires de côtes dont les trois dorsales sont filiformes ou finement crétées; les latérales sont plus effacées et moins aiguës; les ailes marginales sont grandes, découpées, dentelées et marquées de bandes rugueuses; semence aplatie, enveloppée d'un péricarpe; carpophore bipartite.

Uloptère de la Mésopotamie. *Uloptera Mesopotamica*, Fenzl. C'est une plante herbacée, à feuilles trois ou quatre fois pennées et découpées, dont les lobes sont épais, lancéolés ou linéaires, avec les pétioles scabres; les rayons de l'ombelle sont inégaux; les involucres et involucelles sont formés de cinq folioles herbacées et persistantes; les fleurs sont d'un jaune orangé; les fruits sont très-grands.

ULOSOME. *Ulosomus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères établi aux dépens des Charansons, de Linné. *V.* Rhynchophores.

ULOSPERMUM. bot. Le genre ainsi nommé par Link est fondé sur le *Conium dichotomum*, Desf., qui a été rapporté au *Krubera*, établi antérieurement par Hoffmann, mais que Sprengel a réuni au *Cachrys*. *V.* Cachryde.

ULOTA. bot. (*Mousses*.) Genre très-voisin des *Orthotrichum*, établi par Mohr, adopté par Bridel, Hooker et Greville. Il a pour type l'*Orthotrichum crispum*, de Hedwig, et ne diffère des vrais Orthotrics que par sa coiffe glabre, laciniée à sa base. On rapporte à ce genre, outre l'espèce citée, l'*Orthotrichum Drummondi*, l'*Orthotrichum curvifolia* et l'*Orthotrichum Ludwigii*. *V.* Orthotric.

ULOTHRICE. *Ulothrix*. bot. Genre de la famille des Algues, formé par Kutzing aux dépens du grand genre *Conferva*, pour un petit groupe qui se distingue parmi les espèces à fils simples, par des caractères constants. Dans les véritables Conferves, les articulations sont séparées par une cloison qui ne se trouve point dans les *Ulothrix*, les *Sphæroplea* et les *Zygnema*. Dans toutes les espèces qui font partie du genre établi par Kutzing, les fils sont courbés, crispés ou tordus, la longueur des articulations n'en surpasse point le diamètre et ce dernier caractère les rapproche des oscillatoires. Les filaments des Ulothrices sont dépourvus de mucus matrical, atténués, rigidiuscules, articulés;

la masse sporacée interne est ordinairement disposée par bandes ou se divise en globules. Les *Conferva tenuissima, muralis, zonata*, etc., appartiennent à ce genre.

ULRICIA. BOT. Jacquin a fondé sous ce nom un genre ayant pour type l'*Horminum caulescens*, d'Ortega, mais qui n'a pas été adopté.

ULRIQUE INS. (Geoffroy.) *V.* AGRION.

ULTICANA. BOT. Un des noms anciens de la Belladone.

ULTIME. *Ultimus.* MOLL. Montfort a donné ce nom à des espèces de Coquilles que la plupart des conchyliologistes ne distinguent pas des Ovules.

ULULA. OIS. Ce nom, qui est synonyme de Hulotte, espèce de Chouette, a été étendu par Cuvier à une sous-division du genre *Strix*, qui comprend des espèces intermédiaires des Chouettes et des Hiboux; telles sont les *Ulula laponica* et *Ulula nebulosa*.

ULUXIA. BOT. Ce nom a été proposé par Jussieu en remplacement de celui de *Columellia*, de Ruiz et Pavon, parce qu'il existait déjà en botanique des noms semblables ou à peu près semblables. *V.* COLUMELLIE.

ULVA. BOT. *V.* ULVE.

ULVACÉES. BOT. (*Hydrophytes.*) L'une des familles de l'ordre des Floridées, voisine des Délesséries. Linné avait donné pour caractères d'un genre d'Algues qu'il forma sous le nom d'*Ulva*, la fructification répandue dans une expansion membraneuse; et comme le peu d'espèces que mentionna ce législateur se trouvèrent être vertes et formées de simples expansions, les botanistes après lui accumulèrent dans ce genre toutes les plantes aquatiques membraneuses ou de couleur verte; aussi les êtres les plus disparates, tels que les Spongodies, les Aspérococques, les Bryopsidées, des Laminaires, des Flabellaires, des Padines et jusqu'à des Conferves, devinrent des Ulves. Lamouroux commença à éliminer d'un groupe si mal assorti une partie de ce qui n'y pouvait demeurer, et l'élevant au rang d'ordre, en le caractérisant toujours par sa couleur verte, ne laissa pas que d'y admettre des plantes brunâtres et des plantes violettes. Les Ulves ne sont guère que des Halyménies d'une autre teinte, et c'est par une sorte de concession faite à l'usage qu'on les en a séparés pour n'y admettre, sans égard à la couleur, que des Hydrophytes dont les expansions non tubuleuses, gélatino-membraneuses, devenant minces et plus transparentes avec l'âge, dépourvues de nervures, constituées par une globuline juxtaposée très-pressée, sans qu'un réseau fibrillaire la paraisse lier, et dans lesquelles les propagules se groupent en gongyles épars et irréguliers, ou d'autres fois rapprochés deux par deux et quatre par quatre, disposition qui fournit d'excellents moyens de distinctions génériques. Du reste, les Ulvacées n'ont pas une consistance plus herbacée que les autres Hydrophytes, ainsi qu'on le répète sans cesse. Par les caractères ci-dessus, on en éloigne les espèces tubuleuses qu'on avait l'habitude d'y rapporter : on n'y admet que les seuls genres *Anadyomene, Porphyra, Ulva* et *Caulerpa*.

ULVASTRUM. BOT. L'une des sections du genre *Ulva*, de la famille des Algues. *V.* ULVE.

ULVE. *Ulva.* BOT. (*Hydrophytes.*) Ce genre répond au *Phylloma* de Link, et ses caractères sont : fronde plane, composée d'une expansion membraneuse, unie sur la lame, ondulée ou crispée sur les bords, sans tige bien prononcée, ayant les gongyles très-petits, disposés quatre par quatre dans son étendue. Les Ulves sont à peu près cosmopolites; on en trouve sur tous les rivages du monde. Les espèces se ressemblent beaucoup, et sont très-difficiles à distinguer. Les *Ulva latissima, lactuca, umbilicalis, nemetoidea, fasciata*, sont les principales espèces des rivages européens; les *Ulva intestinalis, clathrata, compressa*, etc., des auteurs, appartiennent au genre Solénie (*V.* ce mot), *Ilœa*, de Fries.

ULYSSE. INS. Espèce du genre Papillon.

UMBILICARIA. BOT. *V.* GYROPHORE et OMBILICAIRE.

UMBILICITES. MOLL. Dénomination employée par les anciens auteurs pour désigner des Coquilles fossiles, des genres Cyclostome et Hélice.

UMBILICUS. BOT. Linné avait réuni à son genre *Cotyledon* l'*Umbilicus-Veneris* des anciens auteurs. Cette plante est devenue le type d'un genre distinct dans la famille des Crassulacées, et qui présente les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq segments; corolle campanulée, à cinq lobes ovales, aigus, dressés; dix étamines insérées sur la corolle; cinq écailles obtuses; fruit composé de cinq carpelles amincis au sommet, terminés par des styles subulés. Dans la revue de la famille des Crassulacées et dans le troisième volume de son *Prodromus*, le professeur De Candolle a partagé le genre *Umbilicus* en quatre sections qu'il a nommées *Rosularia, Mucizonia, Cotyle* et *Orostachys*. Ce dernier nom était celui d'un genre proposé par Fischer de Gorenki, et fondé sur le *Crassula spinosa*, ainsi qu'une autre espèce nouvelle. Les *Umbilicus*, au nombre de treize espèces, sont des plantes grasses herbacées, la plupart indigènes des contrées orientales. L'*Umbilicus pendulinus*, DC., Plant. grass., tab. 156, et l'*Umbilicus erectus*, DC., Fl. Fr., qui avaient été confondus en une seule espèce par Linné, sont les principales espèces du genre, et les seules que l'on trouve dans la France méridionale et occidentale.

UMBLE. POIS. *V.* OMBLE.

UMBRACULE. *Umbraculum.* BOT. Disque pédonculé qui soutient la fructification des Marchantiés. *V.* ce mot.

UMBRACULIFORME. *Umbraculiformis.* BOT. Se dit d'un organe qui présente la forme d'un éventail.

UMBRE. REPT. Espèce du genre Agame.

UMSEMA. BOT. Un genre a été proposé inutilement sous ce nom, par Raffinesque, pour y placer le *Pontederia cordata*, L.

UNAU. MAM. Espèce et sous-genre de Bradype. *V.* ce mot.

UNCARIA. BOT. Schreber a remplacé inutilement, par ce nom, celui d'*Ourouparia* qui a été donné par Aublet à un genre que l'on a réuni au *Nauclea*, de Linné. *V.* NAUCLÉE. Depuis Burchell a reproduit un nouveau genre *Uncaria* dans la famille des Personées, et il le caractérise ainsi : calice à cinq divisions linéaires et aiguës; corolle hypogyne, infundibuliforme, à tube fort rétréci à sa base, avec son limbe partagé en cinq découpures arrondies et aiguës; quatre étamines didy-

names, insérées au tube de la corolle. Le fruit consiste en une capsule ligneuse, à deux loges, dont les cloisons sont indiquées extérieurement par des ailes membraneuses, qui forment un prolongement des angles; semences oblongues, anguleuses, rugueuses. Les *Uncaria,* connues jusqu'ici, appartiennent toutes au cap de Bonne-Espérance; ce sont des plantes herbacées, à tiges quelque peu rameuses, marquées, ainsi que les feuilles, de nombreux points blancs.

UNCIFORME. *Unciformis.* BOT. Qui a la forme d'un ongle.

UNCINAIRE. *Uncinaria.* INTEST. Genre établi par Frœlich et adopté par Gmelin, renfermant deux espèces que Rudolphi a réunies aux Strongles sous les noms de *Strongles tetragonocephalus* et *criniformis.*

UNCINÉ. *Uncinatus.* BOT. C'est-à-dire qui est terminé en pointe crochue.

UNCINIE. *Uncinia.* BOT. Persoon (*Enchirid.*, II, p. 534) a établi sous ce nom un genre qui comprend quelques Carex exotiques, tels que les *Carex uncinata, hamata* et *erinacea,* qui croissent à la Nouvelle-Zélande, au Chili et dans les Antilles. En l'adoptant et en y ajoutant trois nouvelles espèces de la Nouvelle-Hollande, R. Brown a observé que ce genre ne diffère du *Carex* que par la présence de l'arête qui ne prend pas naissance sur la base de l'écaille, comme Willdenow et Persoon l'ont prétendu, mais qui est vraiment hypogyne, insérée entre le périanthe à son côté extérieur.

UNCIOLE. *Unciola.* CRUST. Genre de la famille des Podocérides, institué par Say, qui lui donne pour caractères : pattes de la première paire préhensiles et subchéliformes; celles de la seconde paire terminées par une main adactyle, portant à son extrémité deux petites pointes crochues; premier article des six dernières pattes fort étroit; corps peu ou point comprimé sur les côtés, avec l'extrémité postérieure terminée par deux filets latéraux et un filet intermédiaire bifide.

UNCITE. MOLL. Defrance (Dict. des Sc. nat.) propose d'établir ce genre pour une espèce de Coquille fossile, rangée jusqu'à ce jour parmi les Térébratules, et désignée par Schlotheim (*Petrefactenkunde,* pl. 9, fig. 1) sous le nom de *Terebratula Gryphus.* Ses caractères seraient : coquille bivalve, libre? inéquivalve, régulière; la plus grande valve ayant un crochet avancé, courbé, non percé à son sommet; celui de la plus petite valve se courbant et s'enfonçant dans le talon de la plus grande; charnière..., de laquelle dépendent deux pièces osseuses minces, en forme de faux, qui s'avancent dans la plus petite valve; un enfoncement considérable de chaque côté se trouvant placé au bord antérieur et au bord postérieur. L'espèce unique porte le nom d'UNCITE GRYPHON, *Uncites Gryphus.* Quelques individus ont près de trois pouces de longueur.

UNDAIRE. *Undaria.* POLYP. Oken, dans son Manuel d'histoire naturelle zoologique, I, p. 699, a établi sous ce nom un genre pour les *Madrepora agaricites,* L., et *Madrepora undata,* Soland. Le premier appartient au genre *Pavonia* de Lamarck, et le second au genre *Agaricia. V.* ces mots.

UNDINA. BOT. (*Hydrophytes.*) Fries a établi sous ce nom un genre qui comprend plusieurs espèces de plantes rapportées par divers auteurs au genre Nostoch, et qui croissent sous l'eau. Outre cette différence dans le milieu dans lequel elles habitent, elles diffèrent des vrais Nostochs par leur fronde moins foliacée, plus molle, plus gélatineuse. Cependant les caractères qui les distinguent des véritables Nostochs, tels que le *Nostoch commune,* ne sont pas assez bien précisés pour qu'on puisse considérer ce genre comme définitivement établi.

UNEDO. BOT. L'Arbousier ordinaire portait ce nom dans les anciens auteurs. Linné a employé le mot *Unedo* comme nom spécifique.

UNGÉRIE. *Ungeria.* BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, institué par Schott et Endlicher, qui lui ont assigné pour caractères : calice clavato-campanulé, dont le limbe est subbilabié, à cinq divisions valvées avant l'épanouissement; corolle composée de cinq pétales hypogynes, dont les onglets sont aussi longs que le tube; tube staminal allongé, soudé avec le carpophore, dont le sommet s'évase en une sorte d'urne à cinq divisions, portant chacune trois anthères extrorses, biloculaires, adnées, à loges divariquées et transversalement bivalves; ovaire stipité, dont le carpophore est soudé au tube staminal; il est à cinq lobes, avec autant de loges renfermant chacune un ovule inséré à l'angle central; cinq styles courts et réunis; stigmates simples. Le fruit est une capsule coriace, à cinq angles, à cinq loges et à cinq valves cloisonnées vers le milieu; semences solitaires dans chaque loge, ovato-globuleuses, à test coriace et lisse; ombilic ventral; embryon placé dans un albumen abondant.

UNGÉRIE FLORIBONDE. *Ungeria floribunda,* Schott et Endl. C'est un arbre de médiocre hauteur; ses feuilles sont alternes, pétiolées, obovales, elliptiques, assez épaisses, coriaces, très-entières, glabres et brillantes en dessus, glauques et tomenteuses en dessous, à stipules fugaces. Les fleurs sont d'un rouge de rose, réunies en grand nombre, formant une panicule serrée. De l'île de Norfolk.

UNGUENTARIA. BOT. Au temps de C. Bauhin, on connaissait sous ce nom, à Paris, une espèce d'Aurone (*Abrotanum*) employée à des usages pharmaceutiques.

UNGUICULARIA. BOT. L'une des sections du genre *Vigna,* de la famille des Légumineuses.

UNI. POIS. Espèce du genre Lophie.

UNIBRANCHAPERTURE. *Unibranchaperturus.* POIS. (Lacépède.) Synonyme de Synbranche. *V.* ce mot et MURÈNE.

UNICORNE. MAM. Même chose que Licorne.

UNICORNUS. MOLL. (Montfort.) *V.* LICORNE et MONOCÉROS.

UNIFLORE. BOT. On dit d'une tige ou d'un pédoncule qu'ils sont Uniflores, lorsqu'ils se terminent par une seule fleur; une spathe ou une glume est Uniflore quand elle renferme une seule fleur, etc.

UNIFOLIOLÉE. BOT. Une feuille composée peut être réduite à une seule foliole; telles sont par exemple celles des Orangers, des Citronniers, du *Rosa simplicifolia,* etc. On reconnaît une feuille composée Unifoliolée en ce qu'elle est articulée au sommet du pétiole qui la porte et surtout par analogie, parce que les au-

tres espèces du même genre ou de la même famille ont les feuilles pinnées.

UNIFOLIUM. BOT. (Dodoens, Daléchamp.) Synonyme de *Convallaria bifolia*, dont Desfontaines a fait le genre *Maianthemum*.

UNIJUGUÉ. Une feuille est Unijuguée lorsque son pétiole porte aussi une autre foliole en tout semblable, formant la paire.

UNILOCULAIRE. Organe qui n'est divisé par aucune cloison, qui n'a qu'une cavité pure et simple, que l'on connaît sous le nom de loge.

UNIO. MOLL. *V.* MULETTE.

UNIOLA. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : épillets extrêmement comprimés, composés de plusieurs fleurs sur deux rangées; quelques écailles inférieures stériles. Valves de la lépicène plus courtes que celles de la glume; celles-ci presque ovales, en carène; l'inférieure échancrée et tronquée, portant une pointe dans l'échancrure; la supérieure subulée, dentée ou bifide au sommet; deux écailles ou soies hypogynes; trois étamines; ovaire échancré, portant deux styles et deux stigmates en pinceau; cariopse turbinée, non sillonnée, à deux cornes. Le genre *Uniola* a été confondu par Lamarck avec les *Briza*, et par d'autres avec les *Poa;* mais il se distingue suffisamment de ces deux genres par les caractères qui viennent d'être énoncés et par un port particulier. Les espèces sur lesquelles il a été fondé (*Uniola paniculata, spicata, mucronata*) sont des plantes qui croissent dans l'Amérique septentrionale et dans les Indes orientales. R. Brown a réuni au *Poa* l'*Uniola distichophylla* de Labillardière.

UNIPELTÉS. *Unipeltata.* CRUST. Nom donné par Latreille à une famille de Stomapodes renfermant les genres Squille, Gonodactyle, Coronide, Érychte et Alique.

UNIPÉTALE (COROLLE). BOT. On appelle ainsi une corolle appartenant au type polypétale, mais qui ne se compose que d'un seul pétale, par l'avortement des quatre autres; telle est, par exemple, la corolle de l'*Amorpha* et de quelques autres Légumineuses.

UNIQUE. MOLL. Coquille (*Murex perversus*, L.) dont les tours s'enroulent de droite à gauche au lieu de le faire de gauche à droite. Elle appartient au genre Pyrule. *V.* ce mot.

UNISEMA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Raffinesque, dans la famille des Pontédériacées, a été réuni au genre *Pontederia*, de l'une des sections duquel il est devenu le type.

UNISEXUELLES. BOT. Par opposition à Hermaphrodites. *V.* ce mot et FLEURS.

UNIVALVES. MOLL. C'est le nom sous lequel on désigne communément les coquilles composées d'une seule pièce. *V.* COQUILLES.

UNIVALVES. *Univalvia.* CRUST. Ce nom a été donné par Latreille à la première famille de l'ordre des Lophiropodes. Elle renferme le genre Cyclope.

UNOGATES. *Unogata.* ARACHN. Sous ce nom, Fabricius désigne la septième classe des Insectes; il la caractérise de la manière suivante : deux palpes avancées; mâchoires cornées, onguiculées. Il la compose des genres Trombidion, Araignée, Phalangie, Tarentule et Scorpion.

UNONA. BOT. Ce genre, de la famille des Anonacées, a été augmenté par Dunal et De Candolle d'un grand nombre d'espèces que les auteurs avaient décrites sous le nom générique d'*Uvaria*. Dans sa Flore de Java, Blume n'a pas adopté cette opinion, et il a replacé ces plantes parmi les *Uvaria*, parce que le caractère tiré de la consistance du fruit, succulent dans les *Uvaria*, sec dans les *Unona*, et la disposition des graines sur une simple rangée dans les *Unona*, et sur deux rangées dans les *Uvaria*, n'a aucune valeur. Il réduit le genre *Unona* aux espèces qui ont les carpelles allongés et moniliformes, ce qui semble correspondre à la seconde section de Dunal, nommée *Desmos*, parce que le genre *Desmos*, de Loureiro, y a été réuni. Si on se rallie à l'opinion de Blume, il faudra reporter environ les trois quarts des *Unona*, de Dunal, parmi les *Uvaria*, et conséquemment regarder comme synonymes de ce dernier genre le *Marenteria*, de Du Petit-Thouars, et le *Krokeria*, de Necker. L'espèce la plus remarquable parmi les vrais *Unona* est l'*Unona æthiopica*, connue anciennement sous le nom de *Piper æthiopicum*, à cause de son fruit aromatique et d'une saveur âcre, analogue à celle du vrai poivre; on lui donne dans le commerce le nom de Maniguette. Les *Unona* croissent dans les diverses régions équatoriales : en Afrique, en Amérique et en Asie. Le Poivrier d'Éthiopie est très-abondant, non-seulement en Éthiopie, mais sur les côtes occidentales de l'Afrique tropicale.

UNXIE. *Unxia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées-Milliériées, de Cassini, offrant les caractères essentiels suivants : involucre composé de cinq folioles à peu près égales; réceptacle plan et nu; calathide composée au centre de cinq fleurons hermaphrodites, ou quelquefois mêlés de mâles, et à corolle tubuleuse; à la circonférence, de cinq demi-fleurons femelles, à corolle ligulée; akènes privés d'aigrette. Ce genre ne renferme que quatre ou cinq espèces, originaires de l'Amérique méridionale. L'*Unxia camphorata*, L. fils, sur laquelle le genre a été constitué, croît dans les terrains sablonneux de la Guiane hollandaise; elle répand une forte odeur de camphre. Les Unxies sont des plantes herbacées, à ramifications opposées, dichotomes, à feuilles opposées, entières ou divisées, à fleurs jaunes, terminales et axillaires.

UOLIN. BOT. *V.* PIMELEA.

UPAS. BOT. C'est un des noms que portent, à Java, diverses espèces végétales, dont les habitants se servent pour empoisonner leurs armes de guerre et de chasse. Parmi ces poisons, deux surtout sont célèbres par leur activité. Ce sont les Upas Antiar et Tieuté, qui proviennent de plantes appartenant aux genres *Antiaris* et *Strychnos*.

UPATA. BOT. (Adanson.) *V.* AVICENNIE.

UPÉNÉE. *Upeneus.* POIS. Ce genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes à ventrales abdominales, a été institué par Cuvier pour certaines espèces de Mulles des mers des pays chauds qui ont des dents aux deux mâchoires et qui en manquent souvent au

palais; leur opercule a une petite épine; il y a quatre rayons à leurs branchies, et ils possèdent une vessie natatoire.

Upénée a deux bandes. *Upeneus bitæniatus*, Cuv. Ses dents sont en velours; sa tête est un peu déprimée vers les yeux; nageoires dorsale et caudale obliquement rayées de noir; le corps est presque entièrement d'un rouge doré, avec des bandes argentées sur le dos; deux autres bandes argentées apparaissent en dessous de la ligne latérale.

UPÉROTE. *Uperotus*. moll. Nom que Guettard avait proposé pour désigner les espèces de Coquilles que plus tard Lamarck a réunies sous le nom de Fistulane. *V.* ce mot.

UPERRHIZA. bot. (*Lycoperdacées.*) Genre établi par Bosc (*Berl. Magaz.*, 2, p. 88, pl. 6, fig. 12), et qui est rapproché par Fries des Sclérodermes. Ses caractères sont les suivants : péridium subéreux, ayant une écorce distincte, couverte extérieurement de fibrilles qui se réunissent inférieurement pour former le stipe, s'ouvrant irrégulièrement; filaments intérieurs entrelacés de manière à former des cellules oblongues, contournées, qui renferment des sporules libres. La seule espèce connue croît dans l'Amérique du Nord dans les lieux sablonneux. Elle a d'un à deux pouces de diamètre. Quelques espèces exotiques, peu connues, se rapportent peut-être à ce genre.

UPIDE. *Upis*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, établi par Fabricius, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : antennes insensiblement renflées vers l'extrémité, composées de onze articles : les septième, huitième, neuvième et dixième presque semi-globuleux, arrondis; le onzième obliquement conique, ovale, pointu à son extrémité; labre apparent; palpes inégales : les maxillaires de quatre articles, les labiales de trois; dernier article des quatre palpes un peu plus gros que les autres, cylindrico-conique, comprimé; menton ovale, presque carré, son bord supérieur arrondi; tête assez forte, plus longue que large; yeux oblongs, placés aux bords latéraux de la tête; corps allongé, point déprimé; corselet plus étroit que les élytres, surtout à sa jonction avec elles; écusson triangulaire; élytres au moins trois fois plus longues que le corselet, leur partie la plus large étant au delà du milieu, recouvrant des ailes et l'abdomen; celui-ci aplati en dessous; pattes allongées, minces; cuisses en massue allongée; jambes droites, presque dépourvues d'épines terminales; tarses velus en dessous, leur dernier article muni de crochet. L'espèce type de ce genre se trouve en Suède, dans les Bolets ligneux; c'est l'Upide céramboïde, *Upis ceramboides*, de Fabricius et de tous les auteurs.

UPOGÉBIE. *Upogebia*. crust. Nom donné par Leach aux Crustacés qu'il désigne actuellement sous le nom de Gébie. *V.* ce mot.

UPTIOTE. *Uptiotes*. arachn. Walkenaer a établi ce genre dans la famille des Aranéïdes, tribu des Tétrapneumones, avec les caractères suivants : yeux au nombre de huit et placés sur trois lignes : les antérieurs petits, les quatre postérieurs plus gros, les deux de la ligne postérieure sont plus écartés que ceux de la seconde ligne, gros et portés latéralement sur une petite éminence du céphalothorax; lèvre triangulaire, plus haute que large, non resserrée à sa base, arrondie à son extrémité; mâchoires droites, courtes, dilatées et arrondies, recouvrant la lèvre et se touchant presque par les côtés internes, qui sont droits; pattes robustes, renflées et médiocrement allongées.

Uptiote de Schreiber. *Uptiotes Schreiberi*, Walck. Son céphalothorax est petit, d'un rouge brunâtre, renflé, épais; ses mandibules sont resserrées entre les palpes, allongées et cylindriques; les pattes antérieures sont renflées et assez grosses, noirâtres, avec des taches orangées à leur extrémité; quatre tubercules cornés à l'extrémité postérieure de l'abdomen. Taille, une ligne et demie. On la trouve en Europe dans les broussailles.

UPUCERTHIE. *Upucerthia*. ois. Genre de l'ordre des Anisodactyles, institué par Isid. Geoffroy St-Hilaire qui lui assigne pour caractères : bec très long, assez comprimé, un peu élevé, arqué, non échancré; arête de la mandibule supérieure formant une surface convexe, étroite, dont les bords sont parallèles; narines basales, latérales, de forme allongée et irrégulière, non recouvertes par des écailles, mais bornées en arrière par les plumes du front, qui s'avancent un peu sur les côtés du bec; tarses courts, nus, couverts de larges plaques ou écussons; ongle du pouce fort long, aigu, arqué et comprimé; queue légèrement arrondie, à douze rectrices dont les tiges sont rigides; ailes courtes, dépassant à peine le croupion : première rémige très-courte, les quatre suivantes presque égales.

Upucerthie des buissons. *Upucerthia dumetosa*. Plumage brun; sourcils fauves; gorge blanche, écaillée de noir; une grande tache blanchâtre au milieu du ventre; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Patagonie. Cette espèce se tient dans les buissons où elle cherche dans les herbes les insectes dont elle se nourrit. Elle perche peu, ne pénètre jamais dans les bois et se tient presque constamment autour des habitations.

UPUPA. ois. Synonyme de Huppe. *V.* ce mot.

UPUPÉES. ois. Lesson a établi sous ce nom une famille de Passereaux, qui répond à celle des Huppes, de Cuvier et des Épopsides, de Vieillot.

UQUE. *Uca*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Latreille et différant des Tourlouroux et des Cardisomes par leurs pattes dont les secondes sont les plus longues de toutes et dont les suivantes diminuent ensuite progressivement. Les six articles de leurs pieds-mâchoires extérieurs sont découverts et droits; le troisième est un peu plus étroit que le précédent et non échancré à son sommet; le pédoncule du flagre est à découvert. Le test des Uques est plus dilaté et plus bombé latéralement que celui des deux autres genres auxquels ils sont comparés; leurs cavités oculaires sont plus oblongues et n'ont point d'élévations ni de tubercules au canthus interne; le chaperon est demi-circulaire; le sommet de la cavité buccale est plus étroit et plus cintré et divisé en deux par une petite cloison. Les habi-

tudes des Uques ne diffèrent pas de celles des Tourlouroux. *V.* ce mot. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, c'est l'Uque Uca, Latr., *Ocypode fossor*, Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins.; *Cancer Uca*, L., et *Cancer cordatus*, figuré par Herbst, *Krabbon*, t. 6, f. 58. On la trouve dans les marais de la Guiane.

URACANTHE. *Uracanthus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Hope qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, presque aussi longues que le corps, ayant le premier article renflé, le deuxième très court et monoliforme, les autres allongées et légèrement aplatis; mandibules aiguës et fort courtes; palpes égales, filiformes, ayant leur dernier article long, à peine renflé et tronqué à l'extrémité; tête plus large que la partie antérieure du corselet, un peu prolongée en museau; corselet conico-cylindrique, avec les côtés pourvus d'un petit tubercule; écusson petit, presque carré; élytres fort longues, parallèles, légèrement rétrécies dans leur milieu, avec les angles huméraux proéminents, l'extrémité tronquée et épineuse; pattes grêles; corps allongé, très-étroit; cuisses renflées en massue allongée; jambes un peu comprimées; tarses assez longs, avec leurs articles triangulaires.

Uracanthe triangulaire. *Uracanthus triangularis*, Hope. Il est brun, avec une ligne blanche et des tubercules sur le corselet; les élytres sont couvertes d'une pubescence blanchâtre, tranchant sur un fond d'un brun pourpré. Taille, quatorze lignes. De l'Australie.

Uracanthe pale. *Uracanthus pallens*, Hope. Sa tête est couverte d'une pubescence blanchâtre, et l'on observe sur le front une forte dépression canaliculée; le corselet est marqué, de chaque côté, d'une ligne blanche et armé de deux tubercules; il a en outre des rides transversales; les élytres sont brunâtres et soyeuses, avec une tache triangulaire d'une nuance plus obscure sur chacune d'elles; le dessous du corps est d'un brun soyeux; les cuisses sont un peu comprimées. Taille, dix lignes.

Uracanthe bordé. *Uracanthus marginellus*, Hope. Il est un peu plus petit que le précédent; tout le dessus du corps est couvert d'un duvet brun; la tête est avancée et subcanaliculée entre les yeux; le corselet a des rides transversales et un tubercule de chaque côté; les élytres sont brunes, bordées d'une pubescence blanchâtre et brusquement tronquées au bout, avec des épines saillantes.

URACHNE. BOT. Ce genre, établi par Trinius, dans la famille des Graminées, a été réuni au genre *Peptatherum*, de Palisot de Beauvois. *V.* Peptathère.

URACONISE. MIN. Substance jaune, pulvérulente, qui accompagne l'Urane sulfaté, à Joachimsthal en Bohême, et que l'on considère comme de l'Urane oxydé, hydraté ou hydroxydé. Elle est insoluble dans l'eau, attaquable par les Acides et se comportant comme les composés d'Urane.

URALEPIS. BOT. L'une des sections *Microlonchus*, de la famille des Synanthérées.

URALEPSIDE. *Uralepsis*. BOT. Nuttall (*Genera of north Amer.*, pl. 1, p. 62) a constitué sous ce nom un genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., qui est ainsi caractérisé : lépicène scarieuse, quelquefois cylindracée, plus courte que la glume, à deux valves, et renfermant deux à trois fleurs alternes et séparées; glume à deux valves très-inégales : l'extérieure à trois pointes, dont celle du milieu est beaucoup plus longue; l'intérieure plus courte, courbée en dedans; trois étamines; deux styles; caryopse un peu gibbeuse. L'*Aira purpurea*, de Walter et Elliott, est le type de ce nouveau genre, dans lequel l'auteur place une seconde espèce qu'il nomme *Uralepsis aristulata*. Ces plantes croissent dans l'Amérique septentrionale.

URALIER. BOT. Synonyme d'Anthocercis.

URANANTHE. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Gaudin, dans la famille des Gentianées, a été réuni au genre *Gentiana*; il fait partie de la section des Crossocéphales.

URANE. MIN. Corps simple, métallique, que l'on ne trouve dans la nature qu'à l'état de combinaison. La véritable nature des minerais d'Urane a été longtemps méconnue. L'un d'eux, l'Urane noir, qui forme aujourd'hui la première espèce du genre, a été pris pour une variété de Blende, à laquelle on a donné le nom de *Pech-Blende*, Blende de Poix, à raison de sa couleur noire et de son éclat résineux. Un autre minerai, l'Uranite, en petites lames vertes, a été regardé d'abord par les minéralogistes comme une sorte de Mica, puis par les chimistes comme un Muriate de Cuivre. Ce fut Klaproth qui le premier, en 1789, reconnut dans la Pech-Blende la présence d'un métal nouveau, auquel il donna le nom d'Urane, tiré de celui de la planète Uranus, dont la découverte date à peu près du même temps. Il a depuis retrouvé le même métal dans l'Uranite. Les minerais d'Urane se reconnaissent aisément, à l'aide du chalumeau, par la manière dont ils colorent le verre de Borax. Ils lui communiquent une teinte d'un jaune sombre, lorsqu'on les traite au feu d'oxydation, c'est-à-dire lorsqu'on les place dans la flamme intérieure, et ils le colorent au contraire en un vert sale, lorsqu'on fait agir sur eux la flamme extérieure. Ils ont d'ailleurs un autre caractère commun, tiré de leur dissolubilité dans l'Acide nitrique : la solution a toujours une teinte légèrement jaunâtre; elle précipite en jaune par les Alcalis et en rouge de sang par le Ferro-Prussiate de Potasse. L'Urane est peu répandu dans la nature. Il est cependant la base d'un genre minéralogique qui comprend maintenant quatre espèces, qui vont être décrites successivement.

1. Urane noir, Broch. et Brong.; Urane oxydulé, Haüy; la mine de Fer en Poix, de Kirwan. Cette espèce ne s'est encore offerte qu'en masses réniformes ou mamelonnées, présentant quelquefois une texture feuilletée dans un sens. Sa cassure est généralement conchoïde et inégale; sa couleur, ainsi que celle de sa poussière, est le brun-noirâtre; elle est opaque; son éclat est imparfaitement résineux ou métalloïde. Elle est facile à casser; sa dureté est supérieure à celle de l'Apatite et inférieure à celle du Feldspath adulaire; sa pesanteur spécifique est de 6,47. Elle est dissoluble avec effervescence dans l'Acide nitrique, qu'elle colore

légèrement en jaune; seule au chalumeau, elle ne fond point; chauffée sur la pince de platine, elle colore en vert la flamme extérieure. Elle est composée de 94 parties d'Urane et de 6 d'Oxygène. On ne peut distinguer dans cette espèce que deux variétés, qui passent fréquemment de l'une à l'autre : l'Urane noir concrétionné, en masses sublaminaires, à feuillets courbes, épais et dont les joints sont lisses et éclatants; l'Urane noir compacte, en masses amorphes, à cassure inégale et légèrement ondulée. L'Urane noir est une substance assez rare, qui appartient exclusivement aux terrains primordiaux et qu'on n'a encore trouvée jusqu'à présent que dans les filons métallifères, principalement dans les mines de Plomb et d'Argent, à Joachimsthal en Bohême, à Johanngeorgenstadt et dans d'autres mines de la Saxe; on la trouve aussi à Kongsberg, en Norwége; dans le comté de Cornouailles et en Écosse.

2. Urane hydroxydé, Urane oxydé terreux, Haüy; Ocre d'Urane, Kirwan. Substance jaune, donnant de l'eau par la calcination, qui ne s'est encore présentée qu'en masses à texture terreuse, ou sous forme d'efflorescence, à la surface de l'Urane noir et de l'Urane phosphaté jaune. On n'a pas encore pu déterminer la quantité d'eau qu'elle contient. Suivant Beudant, l'Oxyde qui la compose est le Deutoxyde d'Urane à trois atomes d'Oxygène. Ses couleurs offrent différentes nuances de jaune et passent au rouge et au brun. Les variétés pulvérulentes sont pour la plupart d'un jaune citrin. Cette espèce a été observée principalement à Joachimsthal en Bohême, à Johanngeorgenstadt en Saxe, et à Saint-Yrieix, près de Limoges, en France.

3. Urane phosphaté. *Uranglimmer*, Wern.; Uranite, Kirwan. C'est la substance qui a été décrite par Haüy sous le nom d'Urane oxydé. Il est peu de minéraux dont la détermination ait donné lieu à autant de méprises que celle de cette espèce. On l'a d'abord regardée comme une variété de Mica; Bergmann l'a prise ensuite pour un Muriate de Cuivre, et de Born pour un Oxyde de Bismuth; enfin, pendant longtemps les minéralogistes, se fondant sur l'analyse que Klaproth en a faite, se sont accordés à n'y voir qu'un Deutoxyde de Bismuth, jusqu'à ce que des analyses plus récentes, de R. Phillips, aient démontré dans cette substance la présence de l'Eau et de l'Acide phosphorique, résultat qui a été confirmé depuis par les recherches de plusieurs autres chimistes. Aussi a-t-elle reçu un grand nombre de noms différents. On l'a appelée successivement Mica vert, Chivre corné, Urane micacé, Uranite, Torbérite et Chalcolithe. L'Urane phosphaté est une substance d'un jaune citrin ou d'un vert d'émeraude, transparente ou translucide, tendre, fragile et soluble sans effervescence dans l'Acide nitrique. Il a presque toujours une structure laminaire, dont les joints conduisent à un prisme droit à bases carrées, dans lequel le rapport entre le côté de la base et la hauteur est à peu près celui de 5 à 16. Le clivage parallèle à la base est beaucoup plus net que les autres qui s'aperçoivent même assez difficilement; son éclat est vif et perlé. Il est facile à casser, et cède à la pression de l'ongle; sa dureté est supérieure à celle du Gypse, et inférieure à celle du Calcaire spathique. Sa pesanteur spécifique varie de 2,19 à 3,115. Soumis dans le matras à l'action de la flamme du chalumeau, il donne de l'eau et devient d'un jaune paille et opaque; sur le charbon, il se bourgouffle légèrement, et se transforme en un globule noirâtre, dont la surface offre des traces de cristallisation. Avec le Borax, il fond aisément en un verre transparent, coloré en vert-jaunâtre; il se dissout sans effervescence dans l'Acide nitrique, auquel il communique une teinte jaune.

L'Urane phosphaté présente un grand nombre de variétés de formes, qui toutes portent l'empreinte d'un prisme ou d'un octaèdre à bases carrées. Phillips en a décrit plus de quarante; Haüy en indique seulement trois. Les cristaux sont en général très-petits, et comme ils sont presque toujours terminés par une face perpendiculaire à l'axe, ils s'offrent sous l'aspect de tables ou de petites lames rectangulaires, plus ou moins modifiées sur leurs angles ou sur leurs bords. Les variétés de formes indéterminables et de structure se réduisent aux trois suivantes : l'Urane phosphaté lamelliforme, en petites lames irrégulières ou en petites écailles, éparses ou groupées à la surface des Roches qui leur servent de gangue. L'Urane phosphaté flabelliforme : composé de petites lames implantées de champ et groupées en divergeant en manière d'éventail (Urane jaune). L'Urane phosphaté terreux, en petites masses pulvérulentes et presque compactes, a la surface de l'Urane noir. — L'Urane phosphaté n'est jamais pur dans la nature : il est toujours mêlé ou, suivant Berzélius, combiné avec du sous-phosphate de Cuivre ou de Chaux, ce qui constitue deux variétés principales bien distinctes par leurs couleurs.

1° *Urane vert;* Chalcolithe, de Werner; Urane Mica, de Kirwan. D'un vert d'émeraude ou d'un vert d'herbe, quelquefois d'un vert jaunâtre. C'est presque uniquement à cette variété qu'appartiennent les formes cristallines connues. Elle doit sa couleur verte au Cuivre. Elle est composée, d'après Phillips (variété du Cornouailles) : d'Acide phosphorique, 16; d'Oxyde d'Urane, 61; d'Oxyde de Cuivre, 9; et d'Eau, 14. L'Urane vert appartient exclusivement aux terrains primordiaux de cristallisation; il se trouve dans les filons métallifères, qui traversent les Pegmatites et autres Roches des terrains granitiques et micacés, principalement dans les mines d'Étain, d'Argent et de Cuivre, où il se présente en cristaux implantés ou disséminés à la surface des diverses substances pierreuses ou métalliques, qui accompagnent le minerai. Il y forme quelquefois de petits noyaux composés de lames entrelacées; il a communément pour gangue le Silex corné, et s'associe fréquemment au Quartz, au Fluorite, au Feldspath, à l'Urane noir, au Cobalt oxydé et à différents minerais de Fer. On l'a d'abord découvert en Saxe, dans les filons argentifères de Schneeberg et de Johanngeorgenstadt; dans les filons ferrifères d'Eibenstock et de Rheinbreitenbach; dans les mines d'Étain de Steinheidel et de Zinnwald dans l'Erzgebirge. On l'a retrouvé depuis en Allemagne à Joachimstal en Bohême, où il est assez rare; à Welsenberg dans l'Oberplaz, avec du Fluor violet, et à Bodenmais en Bavière, où il est ac-

compagné de cristaux de Tantalite, de Béryl et de Feldspath; dans la mine Sophie, à Wittichen, pays de Bade; à Reinerzau dans le Wittemberg, avec le Cobalt violet. On cite encore l'Urane vert, en petites lames, sur un Schiste ferrugineux, à Saska, dans le Bannat de Temeswar; en Hongrie et aux environs d'Ekaterinebourg, en Sibérie. Mais les plus belles cristallisations que l'on connaisse viennent des mines d'Étain et de Cuivre du comté de Cornouailles, en Angleterre, et principalement de la mine de Gunnislake, près de Callington, à l'extrémité orientale du comté. On trouve aussi de beaux échantillons d'Urane vert dans les mines de Saint-Austle, Tincroft, etc. Le Quartz, le Silex corné et le Cuivre rouge sont ses gangues les plus ordinaires.

2° *Urane jaune*. D'un jaune citrin, avec une nuance de verdâtre. Cette variété se rencontre rarement en cristaux nets, mais le plus souvent en lames disséminées ou agglomérées et en masses flabelliformes, groupées entre elles. Berzélius a proposé de lui conserver l'ancien nom d'Uranite. Suivant ce chimiste, elle est composée d'Oxyde d'Urane, 59,37; d'Acide phosphorique, 14,63; de Chaux, 11,10; d'Eau, 14,90 (variété d'Autun). L'Urane jaune appartient, ainsi que l'Urane vert, aux terrains primordiaux de cristallisation, et se rencontre dans les veines et filons qui traversent le Granite et surtout dans les Pegmatites altérées. Il a d'abord été découvert en France par Champeaux, ingénieur des mines, en petites masses flabelliformes, dans la Pegmatite de Saint-Symphorien, près d'Autun, département de Saône-et-Loire; Leschevin l'a retrouvé dans la même commune au lieu dit l'*Ouche d'eau;* et Alluand l'a observé à Saint-Yricix et à Chanteloube, près de Limoges, en petites lamelles éparses dans une Pegmatite décomposée, et accompagnées de Fer hydroxydé. On le cite encore dans le Granite, aux environs de Chessy, avec des Tourmalines noires, et à Rabenstein en Bavière avec des Béryls aigue-marines. Enfin il existe aux États-Unis d'Amérique, dans le Granite de Brunswick, province du Maine, et près de Baltimore.

4. Urane sulfaté. John, de Berlin, a décrit, sous le nom d'Urane sulfaté, une substance d'un vert d'herbe, vitreuse et translucide, soluble dans l'eau, et que l'on a trouvée à Joachimsthal, en Bohême, dans un filon appelé *Rothengang*, qui traverse un Micaschiste. Elle est en cristaux aciculaires, groupés en rayons divergents, et associée à du Gypse également cristallisé en aiguilles. Haüy a cru pouvoir rapporter la forme de ces cristaux à un prisme rhomboïdal à base oblique. On cite encore le Sulfate d'Urane aux environs de Nantes, où il est accompagné de Tourmalines aciculaires.

URANIDES. min. Groupe dans lequel les méthodistes ont réuni toutes les substances minérales où domine l'Urane.

Parmi les insectes, les Uranides constituent un petit groupe de Lépidoptères nocturnes que les méthodistes ont placé en tête de la première tribu de la famille des Phaléniens, et qu'ils caractérisent de la manière suivante : antennes un peu recourbées en dehors, nullement pectinées; palpes épaisses, contiguës, assez courtes, ayant leur second article presque nu, incliné vers la terre; ailes très-grandes, rappelant la forme de celles des Lépidoptères diurnes : les antérieures coupées très-obliquement à leur sommet, les postérieures ayant des dentelures très-longues, et même les inférieures en forme de queue. Ce groupe ne renferme jusqu'ici que le seul genre Uranie.

URANIE. *Urania*. bot. Genre de la famille des Musacées, dont les caractères consistent dans une spathe commune à plusieurs fleurs; un involucre partiel, formé de deux folioles; une corolle très-longue, à quatre divisions, dont l'inférieure plus large et ventrue; un ovaire inférieur; un style; trois stigmates, chacun à deux dents conniventes; une capsule trigone, divisée en trois loges, s'ouvrant en trois valves au sommet.

Uranie magnifique. *Urania speciosa*, Schreb., Willd.; *Ravenala Madagascariensis*, Sonnerat, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, tab. 93. Son tronc est droit; il ressemble au stipe des Palmiers, et l'on y voit des impressions circulaires, cicatrices des anciennes feuilles. Le sommet est garni d'un éventail de belles feuilles qui ressemblent à celles du Bananier. Dans les aisselles des feuilles naissent des régimes de fleurs, au nombre de dix à douze, renfermées dans une grande spathe fort épaisse et charnue. Chaque fleur est munie d'une petite spathe partielle, partagée en deux pièces pointues et persistantes. Le périanthe est corolloïde, blanc, divisé jusqu'à la base en trois (et non quatre, comme Sonnerat l'a décrit par erreur) segments canaliculés, dont l'inférieur est le plus large, renfermant les organes de la fructification. Il y a six étamines, ayant leurs filets aussi longs que les pétales, un peu courbés à leur sommet et portant chacun une anthère linéaire, très-longue et adnée. L'ovaire est infère, allongé, surmonté d'un style aussi long que les étamines, et terminé par un stigmate divisé en trois lobes bifides. Le fruit est une capsule épaisse, allongée, triangulaire, divisée intérieurement en trois loges polyspermes, s'ouvrant en trois valves à son sommet, et contenant des graines ovales, noirâtres, enveloppées d'une pellicule azurée. Cet arbre croît à Madagascar, dans les localités marécageuses.

URANIE. *Urania*. ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Phaléniens, tribu des Uranides, établi par Latreille qui lui donne pour caractères essentiels : antennes d'abord filiformes, s'amincissant en forme de soie à leur extrémité; palpes inférieures allongées, grêles, avec le second article très-comprimé et le dernier beaucoup plus menu, presque cylindrique. Ce genre comprend cinq ou six espèces très-belles et qui avaient été placées parmi les Papillons.

Uranie Prométhée. *Urania Prometheus*. Ses ailes sont noires; les antérieures ont une multitude de petites lignes d'un vert doré, une large bande bifide près de la côte, laquelle bande se reproduit et se prolonge sur les secondes ailes, ainsi qu'une bande terminale du même vert; ces bandes se perdent sur les ailes postérieures dans un espace d'un pourpre doré, très-éclatant, orné de quatre ou cinq taches noires, et traversées par une large bande d'un rouge doré, à reflets violacés; les échancrures sont frangées de blanc. Taille, trois pouces. De l'île Sainte-Hélène.

URANITE. min. Urane phosphaté.

URANODON. MAM. (Illiger.) Synonyme d'Hyperoodon.

URANOLITHES. MIN. L'un des noms sous lesquels on a désigné les Pierres tombées de l'atmosphère. *V.* AÉROLITHES.

URANOSCOPE. *Uranoscopus.* POIS. Ce genre appartient aux Poissons Acanthoptérygiens, de la Méthode de Cuvier, et à la famille des Percoïdes. Ses caractères consistent à avoir les yeux sur la face supérieure de la tête (d'où son nom d'*Uranoscopus*, qui regarde le ciel), la bouche fendue verticalement, le préopercule crénelé vers le bas, et l'épaule armée d'une forte épine; les ouïes n'ont que six rayons. L'espèce la plus connue est l'*Uranoscopus scaber*, L. et Cuv., Pois., t. III, pag. 287, que les anciens estimaient, dont les Provençaux font une grande consommation, et qu'ils nomment Rascasse blanche. Les espèces étrangères sont les *Uranoscopus affinis, marmoratus, guttatus, lævis, filibarbis, Y-græcum, Forsteri, inermis* et *cirrhosus*, décrit dans le tome III de l'Histoire des Poissons par Cuvier et Valenciennes.

URANOTE. BOT. *V.* SILOXÈRE.

URAO. MIN. Variété de Soude carbonatée contenant un peu de Soude sulfatée. *V.* SOUDE CARBONATÉE.

URAPE. BOT. Le *Pauletia multinervia*, de Kunth, est connu vulgairement sous ce nom.

URAPTÉRICE. *Urapteryx.* INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Phalénides, institué par Leach. Caractères : antennes pectinées ou simplement ciliées dans les mâles; palpes fort courtes, ne dépassant pas le bord du chaperon, ayant leur dernier article très-petit et pointu; ailes anguleuses, les secondes prolongées dans leur milieu par une petite queue.

URAPTÉRICE DU SUREAU. *Urapteryx Sambucaria; Phalæna Sambucaria*, Lin. Son corps est jaunâtre; ses ailes sont d'un jaune soufre, parsemées de petites taches d'un gris verdâtre, avec trois lignes transversales brunâtres, dont deux sur les antérieures et une seule sur les postérieures, et en outre une petite ligne de la même couleur dans l'intervalle des deux lignes; à la base de la petite queue des postérieures sont deux petites taches brunes, dont la première ocellée, à prunelle ferrugineuse. Envergure, vingt-huit lignes. Europe.

URARIA. BOT. Desvaux (Journ. de Bot., 3, p. 122, tab. 5, fig. 19) a formé sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, qui est ainsi caractérisé : calice profondément divisé en cinq segments sétacés; corolle papilionacée; dix étamines diadelphes; gousse formée d'articles peu nombreux, monospermes, courbés en zigzag, et nichés dans le calice. Les *Hedysarum crinitum* et *lagopodioïdes*, L., *comosum*, Vahl, et *pictum*, Jacq., appartiennent au genre *Uraria*, dont il y a encore trois ou quatre autres espèces. Ce sont des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes, croissant dans les contrées chaudes du globe, principalement dans l'Inde orientale. Leurs feuilles sont imparipinnées, ternées, simples dans une espèce (*Uraria cercifolia*, Desv.), accompagnées de stipules lancéolées, membraneuses, striées longitudinalement, les supérieures, très-caduques, faisant fonction de bractées, et supportant les fleurs. Celles-ci sont disposées en une grappe longue et serrée.

URASPERMUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Nuttall avait précédemment été nommé *Osmorhiza* par Raffinesque. Plus tard il reçut encore le nouveau nom de *Spermatura*, que lui a imposé Reichenbach. De Candolle a adopté celui d'*Osmorhiza* comme ayant l'antériorité. *V.* ce mot.

URATE DE CHAUX. MIN. *V.* GUANO.

URBÈRE. INS. Nom vulgaire qu'on donne à des insectes vivant dans les bourgeons de la Vigne ou de quelques arbres. Ils appartiennent aux genres Eumolpe ou Altelabe.

URBICOLES OU CITADINS. *Urbicolæ.* INS. Nom d'une division établie par Linné dans l'ordre des Lépidoptères. Dans son ingénieux système de nomenclature, l'illustre naturaliste distinguait et rangeait les espèces de Papillons en phalanges de Chevaliers, d'Héliconiens, de Parnassiens, de Danaïdes, de Nymphales, de Plébéins, qu'il subdivisait en groupes, auxquels il appliquait des noms en rapport avec leur phalange. Ainsi parmi les Chevaliers, il y avait des Troyens dont les couleurs principales étaient le noir et le rouge avec des taches à la poitrine; des Grecs dont la poitrine n'était pas ensanglantée et qui portaient une sorte de décoration sur les ailes inférieures; de là tous les noms tirés de l'Iliade et de l'Énéïde; tels étaient encore les Urbicoles parmi les Plébéiens, etc. *V.* PAPILLON.

URCEOLA. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Roxburgh (*Asiat. Research.*, 5, page 167) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq parties; corolle urcéolée; cinq étamines; ovaire supérieur, entouré d'un appendice cylindrique, entier à ses bords; un seul style et un seul stigmate; fruit composé de deux follicules uniloculaires, renfermant plusieurs graines éparses dans une pulpe. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce (*Urceola elastica*) qui croît dans les Indes orientales. C'est un arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, ovales, acuminées et glabres. Les fleurs sont disposées en panicule. Son écorce laisse découler, lorsqu'on y fait des incisions, un suc laiteux, qui se concrète à l'air, et devient une résine élastique semblable au Caoutchouc.

Un autre genre *Urceola*, proposé par Vandelli (*Flor. Brasil.*, tab. 1, fig. 4; Rœmer, *Script. de Pl. hisp.*, p. 78, tab. 6, fig. 4), a été reproduit dans le *Systema Vegetabilium*, de Rœmer et Schultes. Il appartient à la Tétrandrie Monogynie, L.; mais ses caractères, trop abrégés, ne permettent pas de fixer sa place dans la série des ordres naturels. Le calice est à six sépales; la corolle infundibuliforme, à tube long, et à limbe quadrilobé, étalé, réfléchi; les anthères sont saillantes; l'ovaire libre, portant un stigmate globuleux; la capsule est urcéolée, biloculaire, renfermant des graines nombreuses.

URCÉOLAIRE. *Urceolaria.* INF. Genre de la famille des Urcéolariées, dans l'ordre des Stomoblépharés, établi par Lamarck (Anim. sans vert., t. II, p. 40) qui lui donne pour caractères : corps libre, contractile, urcéolé, quelquefois allongé, sans queue et sans pé-

doncule; bouche terminale, dilatée, garnie de cils rotatoires. Les Urcéolaires sont des êtres fort petits, vagabonds, nageant rapidement, dépourvus de queue ou pédicule, faisant rentrer intérieurement ou sortir, comme à leur gré, leurs organes ou cirres vibratiles. Ces cirres sont distinctement disposés en deux faisceaux opposés, comme les cils des Ophrydies, qui ont l'aspect et les formes des Urcéolaires, mais qui ne sont pas évidées comme elles, et qui, dans les mouvements qu'elles donnent quelquefois à leurs deux faisceaux de cirres, ne peuvent leur imprimer cette rapidité de rotation qui fait paraître le pourtour de l'orifice des Urcéolaires comme entièrement cilié. On peut répartir ces animaux en deux sous-genres, selon que les cirres y sont constamment visibles, sous l'aspect de deux faisceaux, ou qu'au contraire ils paraissent le plus souvent garnir tout le pourtour de l'ouverture.

† Vorticelloïdes. Ayant les deux faisceaux de cirres sensiblement vibratiles et constamment distincts. Les principales espèces propres à ce sous-genre sont : Urcéolaire gobelet, *Urceolaria scyphina*, Lamk.; *Vorticella*, Mull., Inf., tab. 38, fig. 6, 8; Encycl. méth., pl. 20, fig. 26-28. — U. petit Sac, *Urceolaria sacculus*, Lamk. — U. Cornet, *Urceolaria fritillina*, Lamk. — U. Grandinelle, *Urceolaria grandinella*, Lamk.; *Trichoda*, Mull., *Inf.*, tab. 23, fig. 1-3; Encycl. méth., pl. 12, fig. 13, etc.

†† Périblépharés. Où les cirres vibratiles paraissent garnir tout le tour du limbe. Les unes ont la forme d'une capsule ou d'un sac, comme l'*Urceolaria discina*, Lamk.; les autres sont difformes, comme l'*Urceolaria papillaris*, Lamk.; *Vorticella*, Mull., *Inf.*, tab. 37, fig. 13; Encycl. méth., pl. 20, fig. 9.

URCÉOLAIRE. *Urceolaria*. bot. (*Lichens.*) Genre établi par Acharius (*Lichenog. univers.*, p. 74, tab. 6, fig. 8-11), qui l'a ainsi caractérisé : apothécion orbiculé, concave, urcéolé, immergé dans le thalle et rebordé par lui, couvert en dessus d'une lame proligère; celle-ci est une membrane mince, colorée, immergée dans le thalle, munie d'un rebord particulier, ou ceinte d'un rebord formé par le thallus élevé; gongyles nichés dans la substance de la lame, épars et agrégés en petites masses oblongues; thalle crustacé ou comme pulvérulent, uniforme, à bords déterminés. Ce genre comprend plusieurs espèces de *Verrucaria* et de *Patellaria* d'Hoffmann. Il n'a pas été adopté par quelques auteurs qui l'ont réuni aux *Parmelia*. Le genre *Gyalecta* d'Acharius ne peut être distingué de l'*Urceolaria*, selon le professeur Fée. On a formé à ses dépens les genres *Thelotrema* et *Microcomium*. Les Urcéolaires sont des Lichens qui croissent sur les pierres; un petit nombre incruste les Mousses; deux ou trois seulement se trouvent sur les écorces. Une des espèces les plus communes est l'*Urceolaria scruposa*, Engl. Bot., tab. 226; Fée, Essai sur les Écorces officin., tab. 1, fig. 24, qui croît sur la terre, les pierres et les rochers de l'Europe septentrionale et tempérée.

URCEOLARIA. bot. *V.* Urcéolaire. Un autre genre *Urceolaria*, produit par Cothenius, parmi les plantes Phanérogames, a été réuni au genre *Schradera*, de Vahl et Willdenow, dans la famille des Rubiacées. Feuillée avait donné le nom d'*Urceolaria* à un genre qui a été reconnu identique avec le genre *Sarmienta*, de la Flore du Pérou. Enfin le genre *Urceolaria* proposé par Herbert dans la famille des Amaryllidées, ne se distingue pas du genre *Collania*, de Schult.

URCÉOLE. bot. On donne ce nom à un organe que l'on rencontre dans certaines fleurs, et qui le plus souvent appartient à l'appareil staminal. Ainsi dans le genre *Carex*, l'Urcéole recouvre l'ovaire en totalité, et lui forme comme une sorte d'enveloppe accessoire : dans beaucoup de Malvacées, de Liliacées, dans les Méliacées, etc., on appelle Urcéole le tube formé par les étamines soudées et monadelphes. Enfin l'Urcéole paraît être quelquefois une dépendance du disque, comme dans le *Pœnia Moutan*, par exemple.

URCÉOLÉ. *Urceolatus*. bot. Se dit d'un organe qui est renflé dans sa partie moyenne, resserré vers son orifice et dilaté à son limbe.

URCEOLINA. bot. Ce nom, que l'on a voulu substituer à celui de *Urceolaria* pour éviter toute confusion dans la nomenclature relativement à une espèce de *Collania*, a été considéré comme superflu.

URCEUS. moll. Nom proposé par Klein (*Meth. Ostrac.*) pour désigner un genre nouveau parmi les Coquilles univalves; mais ce genre n'ayant pas été suffisamment caractérisé, n'a point été adopté.

URCHIN. bot. (*Champignons.*) Nom vulgaire de quelques espèces du genre *Hydnum*.

UREBEC. ins. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le Coupe-Bourgeons ou Gribouri de la Vigne. *V.* Eumolpe.

UREDINARIA. bot. Le genre produit sous ce nom par Chevalier, dans sa Flore parisienne, ne diffère pas du genre *Schizoderma*, de Fries.

URÉDINÉES. bot. Groupe de plantes agames, appelées par les mycologistes allemands *Coniomycetes*, *Epiphytæ*, *Entophyti*, et qui, du reste, n'est pas limité par tous ces auteurs de la même manière. Ce sont de petites plantes parasites, qui se développent le plus souvent dans le tissu même des végétaux vivants ou déjà morts, ou plus rarement à leur surface extérieure; qui ne sont formés que par des sporidies, ou vésicules reproductrices, remplies de sporules, souvent libres, quelquefois portées sur un pédicelle court. Il n'y a jamais de véritables filaments distincts des sporidies, caractère qui sépare ces plantes des Mucédinées. Enfin dans le plus grand nombre des cas, le tissu de la plante dans lequel ces corps se développent, modifié par la présence de ces végétaux parasites, se gonfle, se durcit, et forme autour d'eux une sorte d'enveloppe ou une base plus épaisse, à laquelle on donne le nom de faux péridium lorsqu'elle enveloppe les sporidies, et de *Stroma* lorsqu'elle sert à les soulever. On peut classer ainsi les Urédinées :

1re Tribu. — Urédinées vraies.

Sporidies se développant dans le tissu des plantes vivantes.

Uredo, Pers.; *Æcidium*, Pers.; *Puccinia*, Link (*Dicœoma*, Nées); *Phragmidium*, Link (*Puccinia*, Nées; *Aregma*, Fries); *Podisoma*, Link; *Gymnosporangium*, Link.

IIe Tribu. — Fusidiées.

Sporidies non cloisonnées, indéhiscentes, naissant dessus ou dessous l'épiderme des végétaux morts.

Melanconium, Link; *Cryptosporium*, Kunze; *Nemaspora*, Desmazières; *Libertella*, Desm.; *Achitonium*, Nées; *Fusidium*, Link; *Cylindrosporium*, Greville; *Ægerita*, Pers.; *Epicoccum*, Link; *Desmosporium*, Link; *Illosporium*, Martius; *Fusarium*, Link.

IIIe Tribu. — Bactridiées.

Sporidies uniloculaires, opaques, fixées ou éparses, renfermant des sporules nombreuses très-ténues, qui en sortent à la maturité.

Coniosporium, Link; *Bactridium*, Kunze; *Apiosporium*, Kunze; *Sclerococcum*, Fries.

IVe Tribu. — Stilbosporées.

Sporidies cloisonnées, libres ou fixées, naissant dessus ou dessous l'épiderme des végétaux morts.

Didymosporium, Nées; *Septaria*, Fries; *Stilbospora*, Link; *Asterosporium*, Kunze; *Prostemium*, Kunze; *Coryneum*, Nées; *Exosporium*, Link; *Sporidesmium*, Link; *Seiridium*, Nées; *Antennaria*, Link; *Phragmotrichum*, Kunze.

Le mode de développement de ces petites plantes, soit sur les végétaux vivants, soit sur les végétaux morts, paraît avoir assez d'importance quant à leur classification; car les expériences faites sur ce sujet et ce que les agriculteurs observent tous les jours, paraissent indiquer que les germes des vraies Urédinées s'insinuent dans le tissu des plantes par les racines; que ces corpuscules reproducteurs, portés avec les fluides absorbés par les racines jusque dans les organes qui conviennent à leur développement, s'y accroissent; tandis qu'au contraire, les sporules des Urédinées qui se forment dans les tissus des plantes mortes, y sont probablement introduites, avec l'humidité qui pénètre ces corps après leur mort, par tous les points de leur surface, et se développent sans doute dans des points voisins de ceux par lesquels ils ont pénétré.

UREDO. bot. Genre de la famille des Urédinées, renfermant des Cryptogames extrêmement simples, qui se développent dans le tissu même des végétaux, et qui s'échappent ensuite au dehors. Ce genre a été divisé depuis longtemps en trois : les véritables *Uredo*, les *Æcidium* et les *Puccinia*. Quelques auteurs cependant les réunissent sous le nom de *Cœoma*. Les *Uredo* se distinguent par leurs sporidies simples, non cloisonnées, libres, ou portées sur un court pédicelle qui disparaît promptement, et par l'absence d'un faux péridium formé par le gonflement des tissus voisins. On a distingué un très-grand nombre d'espèces de ce genre; mais on ne possède pas encore de bonnes observations sur la manière dont ces singulières plantes parasites se développent dans les tissus. Elles attaquent le plus souvent les feuilles ou les tiges tendres, quelquefois les organes reproducteurs. Les sporidies libres, sphériques ou ovoïdes, dont la réunion constitue les groupes pulvérulents qui se voient plus tard au-dehors, paraissent se former dans les espaces intercellulaires, repousser les tissus voisins, changer souvent leur aspect, et se former ainsi une cavité propre dans laquelle ces sporidies s'accroissent, ou librement, ou, dans quelques espèces, étant fixées aux parois. Par suite de cet accroissement, l'épiderme se gonfle, se déchire, et les sporidies se répandent au dehors sous forme pulvérulente. Un grand nombre de ces plantes attaquent les végétaux cultivés auxquels elles nuisent plus ou moins. Il n'est presque aucune plante potagère qui ne soit sujette à nourrir quelques-uns de ces parasites. Les Crucifères, les Composées, les Betteraves y sont très-exposées. En général elles sont plus fréquentes sur les plantes herbacées et sur les espèces tendres et charnues que sur les arbres. Cependant les Peupliers, les Saules, les Rosiers y sont aussi fort sujets. Mais les plantes sur lesquelles on a le plus remarqué ces maladies parasites, sont les Céréales : trois ou quatre espèces différentes paraissent les attaquer.

1° La Rouille, *Uredo Rubigo*. Elle se développe sur les feuilles et sur leur gaîne dans toutes les Graminées. Elle y forme des taches allongées, quelquefois des sortes de stries parallèles aux nervures, d'un brun roux, et jamais noires. Sans attaquer le grain ni même l'épi, elle nuit à son développement en affaiblissant la plante.

2° Le Charbon ou la Nielle, *Uredo Carbo*. Lorsque cette parasite a acquis son dévoloppement complet, l'épi tout entier, et souvent une partie de la tige et des feuilles, se résolvent en une poussière noire, abondante, légère, sans odeur, qui ne paraît pas offrir de danger par son mélange dans la farine, et qui d'ailleurs se sépare facilement du grain par l'action du van, mais qui cause une grande perte par la diminution qu'elle apporte dans les récoltes. En observant cette parasite dans les premiers temps de son développement, on voit qu'elle n'attaque pas le grain, mais le pédicelle et les balles qu'elle transforme en une masse charnue, ovoïde, tandis qu'elle détermine l'avortement presque complet des parties de la fleur qu'on retrouve au sommet de cette masse celluleuse.

3° La Carie, *Uredo Caries*. Il est plus douteux que cette maladie des grains soit réellement due à la présence d'un *Uredo*. Peut-être est-ce une vraie maladie. C'est dans le grain lui-même qu'elle se développe. Il conserve sa forme, mais il change de nature, se remplit d'une poussière brune ou noirâtre, humide et très-fétide. Les épis cariés se distinguent à peine de ceux qui ne le sont pas, et la carie n'attaque en général qu'une partie des grains, et même souvent que quelques parties de ces grains. L'influence des circonstances extérieures et locales paraît être pour beaucoup dans le développement de cette affection. Le chaulage et les divers moyens préservatifs appliqués sur le grain lors des semis, qui paraissent s'opposer jusqu'à un certain point au développement du charbon, ont peu ou point d'influence sur cette affection. Les agriculteurs se sont de tout temps beaucoup occupés de ces diverses maladies des grains, de leurs causes et des moyens d'y remédier. On doit surtout citer les ouvrages de Tillet, de Duhamel et de Tessier; mais il reste encore bien des doutes à lever par des expériences précises. La carie nuit plus à la récolte que le charbon, à cause de l'influence qu'elle a sur la qualité de la farine, qui devient grisâtre, fétide et malsaine. Les *Uredo* qui n'attaquent que les feuilles, nuisent moins directement aux plantes;

mais lorsqu'ils sont abondants, en gênant les fonctions de ces organes importants, ils affaiblissent la plante et nuisent à son développement.

URÉE. zool. On nomme ainsi l'un des principes immédiats de l'urine dont la découverte est due à Rouelle, et qui est surtout remarquable en ce qu'il contient une très-grande quantité d'Azote (plus des deux cinquièmes de son poids).

URENA. bot. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice divisé profondément en cinq segments, entouré d'un involucelle également divisé en cinq segments; corolle à cinq pétales rétrécis à leur base; étamines nombreuses, monadelphes; cinq carpelles monospermes, réunis en une capsule souvent hérissée d'aiguillons rayonnants à leur sommet. Ce genre se compose d'environ vingt espèces qui croissent dans les contrées chaudes du globe, principalement dans l'Inde orientale, le Brésil et les Antilles. Plusieurs *Urena*, décrits dans les auteurs, ont été réunis par Cavanilles au genre *Pavonia*, dont l'*Urena* se distingue à peine. Parmi les espèces légitimes, on peut citer : 1° l'*Urena lobata*, L.; Cavan., *Dissert. Bot.*, tab. 185, fig. 1. De la Chine, du Brésil, et d'autres régions très-éloignées les unes des autres. 2° L'*U. multifida*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 184, fig. 2. De l'Ile de France. 3° L'*U. tricuspis*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 183, fig. 1. De l'Ile de France. 4° L'*U. reticulata*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 183, fig. 2. De l'Amérique méridionale. 5° L'*U. sinuata*, L.; Lamk., Illustr., tab. 583, fig. 3. Des Indes orientales. C'est l'*Urena* de Rhéede, et par conséquent le type du genre. 6° L'*U. viminea*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 184, fig. 1. Du Brésil et de l'Amérique méridionale. Les *Urena* sont en général des arbrisseaux à feuilles ordinairement glanduleuses sur leurs nervures.

URERA. bot. L'une des divisions du genre *Urtica*. *V.* Ortie.

URETÈRES. zool. Canaux membraneux qui s'étendent des reins à la vessie ou au cloaque, suivant les espèces, et qui sont destinés à opérer la transmission de l'urine. *V.* Vessie, Mammifères, etc.

URÈTRE. zool. Canal qui, chez l'Homme, s'étend du col de la vessie jusqu'au méat urinaire extérieur, et dont la disposition est très-variable dans les animaux. *V.* Mammifères, Ornithorhynque, etc.

URGINÉE. *Urginea*. bot. Genre de la famille des Lobéliacées, institué par Steinheill qui lui assigne pour caractères : périgone corollin étalé, à six divisions; six étamines insérées à la base des divisions du périgone, à filaments égaux et subulés; ovaire triloculaire, renfermant plusieurs ovules ascendants, disposés sur deux rangs; style filiforme et droit; stigmate obtus; le fruit est une capsule obtusément trigone, à trois loges s'ouvrant par trois valves; les graines sont ascendantes, comprimées, recouvertes d'un test spongieux et noir; l'embryon est axile.

Urginée en étoile. *Urginea stellaria*, Steinh. Ses feuilles sont toutes radicales, grandes, amples, oblongues, très-entières, obtuses au sommet, presque charnues et très-lisses; hampe droite, cylindrique, de la grosseur d'un doigt ordinaire, haute de quatre pieds, terminée par un très-bel épi conique, formé de fleurs blanches, étoilées. Du midi de l'Europe.

URGYPS. géol. Nom sous lequel des minéralogistes ont désigné le Gypse primitif. *V.* Gypse.

URIA. ois. *V.* Guillemot.

URIGNE. mam. C'est d'après Molina, le nom d'une Otarie des côtes du Chili. *V.* Phoque.

URILE. ois. *V.* Ouril et Cormoran.

URINARIA. bot. Le Pissenlit, *Taraxacum officinale*, était ainsi nommé dans Lobel. Burmann a donné le nom d'*Urinaria* à une Euphorbiacée placée dans le genre *Phyllanthus* par Linné.

URINATORES. ois. (Vieillot.) *V.* Plongeurs.

URINE. zool. On nomme ainsi le liquide excrémentitiel que sécrètent les reins, et qui, chez un grand nombre d'animaux, sort mélangé avec les matières fécales. La composition chimique de ce liquide est extrêmement variable, non-seulement dans les diverses espèces, mais aussi chez le même individu observé dans différents états de santé. L'Urine des Mammifères contient ordinairement beaucoup d'Urée et un peu d'Acide urique, et celle des Oiseaux point d'Urée et beaucoup d'Acide urique. La composition de l'Urine des Reptiles paraît se rapprocher de celle de l'Urine des Oiseaux.

URIQUE. min. *V.* Acide.

URNE. bot. Ce nom a été donné à l'organe de la fructification dans la famille des Mousses. Cet organe a été décrit avec détail en traitant de cette famille. *V.* Mousses.

URNE ÉPINEUSE. moll. Dénomination vulgaire de la *Voluta Capitellum*, L., qui fait partie du genre Turbinelle. *V.* ce mot.

UROCENTRE. *Urocentrum*. inf. Ehrenberg, dans sa méthode de classification des Infusoires, a institué ce genre dans sa famille des Gymniques nus; il lui donne pour caractères : corps monomorphe, ayant une forme stable; reproduction s'opérant spontanément par une division transversale simple; corps anguleux, terminé par une queue.

UROCÉRATES. *Urocerata*. ins. Latreille désigne ainsi une tribu de l'ordre des Hyménoptères, famille des Porte-Scies, ayant pour caractères : mandibules courtes et épaisses; languette entière; tarière des femelles tantôt très-saillante et composée de trois filets, tantôt roulée en spirale dans l'intérieur de l'abdomen et sous une forme capillaire. Cette tribu est composée du genre Sirex, de Linné, qui a été divisé en deux sous-genres : les Orysses et les Sirex proprement dits, ou Urocères de Geoffroy. *V.* Orysse et Sirex.

UROCÈRE. *Urocerus*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Porte-Scies, tribu des Urocérates, établi par Geoffroy, et auquel Linné donnait le nom de *Sirex*. Ces Hyménoptères se distinguent des Orysses, qui, avec eux, forment la tribu des Urocérates, parce que leurs antennes sont insérées près du front, composées de treize à vingt-cinq articles; leurs mandibules sont dentelées au côté interne; leurs palpes maxillaires sont très-petites, presque coniques, de deux articles, avec l'extrémité du dernier segment de l'abdomen prolongé en forme de queue ou de corne, et la tarière saillante, de trois filets. Ces insectes, qui

sont d'assez grande taille, habitent plus particulièrement les forêts de pins et de sapins des contrées froides et montagneuses, produisent en volant un bourdonnement semblable à celui des Frélons et des Bourdons, et paraissent certaines années en telle abondance, qu'ils ont été pour le peuple un sujet d'effroi. La larve a six pattes, avec l'extrémité postérieure du corps terminée en pointe ; elle vit dans le bois, où elle se file une coque et achève ses métamorphoses.

Urocère géant. *Urocerus gigas; Sirex gigas,* L., *Rœs. Ins.*, II ; Vesp., VIII, IX. La femelle est longue d'un peu plus d'un pouce, noire, avec une tache derrière chaque œil ; le second anneau de l'abdomen est jaune ainsi que les trois derniers; les jambes et les tarses sont jaunâtres. Le mâle a l'abdomen d'un jaunâtre fauve, avec son extrémité noire.

UROCHLÈNE. *Urochlœna.* bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Nées d'Esenbeck, avec les caractères suivants : épillets multiflores, homogames; glumes et paillettes herbacées, portées sur une queue sétacée et flexueuse; les premières sont marquées de cinq nervures ; la paillette inférieure en a sept ou neuf et sa base est velue ; la paillette supérieure est compliquée et bidentelée ; trois étamines ; squamules glabres, obconiques et bidentelées; ovaire glabre et courtement stipité ; styles courts et distants ; stigmates rétrécis, plumuleux et pâles ; caryopse libre, glabre, déprimée, avec un scutelle qui s'étend depuis la base jusque vers le milieu.

Urochlène du Cap. *Urochlena Capensis.* Ses chaumes sont filiformes, de la longueur du doigt ; les feuilles ont environ un pouce et sont ordinairement roulées; l'épi est terminal, ovale, enveloppé en partie par la dernière feuille qui forme une sorte de bractée élargie et caduque.

UROCHLOA. bot. Palisot de Beauvois (*Agrostogr.*, p. 52, tab. 11, fig. 1) a établi sous ce nom un genre de la famille des Graminées, qu'il a ainsi caractérisé : fleurs polygames, disposées en épis composés d'épillets alternes, presque géminés. Lépicène à une seule valve, fort petite et biflore ; fleur inférieure mâle, à trois étamines renfermées dans les valves herbacées de la glume; fleur supérieure hermaphrodite, à valves dures, coriaces, striées transversalement avec l'une d'elles aristée ; ovaire échancré, ayant à sa base deux petites écailles tronquées ; style bipartite ; stigmates en pinceau. Le genre *Urochloa* a pour type le *Panicum aristatum,* Retz, Graminée qui croît en Chine et dans l'Inde orientale.

UROCHS ou UROX. mam. Même chose qu'Aurochs. *V.* Boeuf.

URODÈLE. rept. Duméril, dans sa Zoologie analytique, a donné ce nom à la famille des Batraciens, qui comprend les genres Triton, Salamandre, Protée et Sirène.

URODON. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides, tribu des Anthribites, établi par Schoenherr, avec les caractères suivants : antennes assez épaisses, courtes, insérées sous les yeux, un peu renflées à l'extrémité, les trois derniers articles étant grands et un peu perfoliés; rostre court, large, presque tronqué au bout ; yeux arrondis, latéraux, entiers ; corps ovalaire, épais, court, ailé ; élytres oblongues, presque carrées, plus courtes que l'abdomen.

Urodon sutural. *Urodon suturalis,* Sch. Il est ovale, noir, couvert d'une pubescence grisâtre et soyeuse ; la base des antennes et les jambes antérieures sont d'un jaune testacé ; les angles postérieurs du corselet, la suture des élytres et le dessous du corps sont couverts d'un duvet blanchâtre. Taille, une ligne et demie. Europe.

UROGALLUS. ois. *V.* Tetras auerhan.

UROLEPIS. bot. L'une des sections du genre *Hebeclinium,* de la famille des Eupatoriées.

UROLEPTE. *Uroleptus.* inf. Genre créé par Ehrenberg, dans sa nouvelle méthode de classification ; il fait partie de la famille des Katotrètes nus, et se distingue par un corps inerme, cilié, un front oblong, privé d'yeux et une queue rétrécie.

UROMYCES. bot. (*Urédinées.*) Le professeur Link avait proposé ce nom pour un genre formé aux dépens des *Uredo,* mais que le même botaniste a réuni depuis à son genre *Cœoma. V.* Æcidie.

UROPAPPUS. bot. Ce genre, proposé par Nées, dans la famille des Synanthérées, a été successivement réuni au genre *Calais* qui lui-même ne diffère point suffisamment du genre *Cichorium,* de Tournefort.

UROPE. ins. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Bombyciens, tribu des Notodontides, institué par Rambur, avec les caractères suivants : antennes nues à l'extrémité; trompe courte; corps robuste; ailes en toit dans le repos, peu larges ; les antérieures ont un petit prolongement à la base du bord postérieur. Chenilles glabres, allongées et atténuées postérieurement, avec leur segment anal pourvu de deux tentacules allongés.

Urope de l'Orme. *Uropus Ulmi,* Ram. ; *Noctua Ulmi,* Habn. Ses ailes antérieures sont d'un gris cendré; les postérieures sont d'un gris clair. Taille, dix-huit lignes. Midi de l'Europe.

UROPELTIS. rept. Genre voisin des Rouleaux, que Cuvier a établi, et qu'il caractérise de la manière suivante : queue encore plus courte que dans les Rouleaux et obliquement tronquée en dessus ; sa troncature est plate et hérissée de petits grains ; tête petite ; museau pointu ; une double rangée d'écailles sous le tronçon de la queue, et une rangée d'écailles abdominales plus grandes que les autres. Ce genre a été établi sur deux espèces très-peu différentes des Rouleaux par leurs couleurs, et auxquelles Cuvier donne, d'après leur patrie, les noms spécifiques de *Ceylanicus* et de *Philippinus.*

UROPETALON. bot. Même chose que Nectarobothrier. *V.* ce mot.

UROPHYLLUM. bot. Wallich (*Flora Indica,* 1, p. 184) a établi sous ce nom, et d'après les manuscrits de Jack, un genre qu'il place dans la Pentandrie Monogynie, L., et qu'il dit voisin des genres *Patima* et *Sabicea,* d'Aublet. Sprengel n'a fait aucune difficulté de le réunir à ce dernier genre, dont le nom a été changé par Schreber en celui de *Schwenkfeldia.* Voici les caractères es-

sentiels de l'*Urophyllum :* calice supère, quinquéfide; corolle infundibuliforme, garnie de poils à sa gorge, à cinq segments; estivation valvaire; cinq étamines plus courtes que la corolle; style droit, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate à cinq lobes; baie globuleuse ou ovoïde, à cinq loges, renfermant plusieurs graines attachées à des placentas placés dans les angles intérieurs des cellules. D'après ces caractères et ceux que fournissent les organes de la végétation, ce genre appartient à la famille des Rubiacées. Il se compose de deux espèces (*Urophyllum villosum* et *Urophyllum glabrum*) qui croissent à Pulo-Penang, dans l'Inde orientale. Ce sont des arbrisseaux droits, à feuilles opposées, brièvement pétiolées, remarquables par la longue pointe qui les termine, accompagnées de stipules interpétiolaires. Les fleurs sont petites, disposées en capitules sur des pédoncules axillaires.

UROPLATE. REPT. Sous-genre de Geckos, admis par plusieurs auteurs, mais qui a été considéré comme une simple section du sous-genre des Ptyodactyles. *V.* GECKO.

UROPODE. *Uropoda.* ARACHN. Genre d'Arachnides trachéennes, de la famille des Holètres, tribu des Acarides, institué par Latreille, qui le distingue de tous les autres genres d'Acaridiens qui ont des chélicères en pince, en ce que les palpes ne sont point apparentes ou saillantes; leur corps est encore recouvert d'une peau écailleuse, mais ils ont des pieds très-courts, et un fil à l'anus, au moyen duquel ils se fixent sur le corps de quelques insectes Coléoptères et se suspendent en l'air.

UROPODE VÉGÉTANT. *Uropoda vegetans; Acarus vegetans,* Degeer. Dos recouvert par un large bouclier convexe, de couleur brune, de forme un peu ovale, sous lequel se retirent les membres au moindre danger; pattes courtes, grosses, conoïdes, pourvues d'un sixième article bien plus long que les autres, et d'un septième caronculé et à deux griffes : les antérieures sont les plus longues et tentaculaires, avec le sixième article hérissé d'un pinceau touffu de soies, dont une plus forte se prolonge aussi beaucoup au delà des autres, et parmi lesquelles se cache le septième article très-grêle, assez long et à griffes peu ou point visibles.

UROPODES. OIS. Nom que Duméril donne à sa quatrième famille des Palmipèdes.

UROPRISTES. INS. *V.* SERRICAUDES.

UROPTÈRE. *Uropterus.* INS. Genre voisin des Brentes, fondé par Latreille et renfermant le *Brentus caudatus,* d'Olivier. Ce genre n'a point été adopté par Schoenher, dans sa monographie des Curculionides, où l'unique espèce est confondue avec celles du genre *Brentus.*

UROPTÈRES. *Uroptera.* CRUST. Latreille désigne ainsi une tribu de l'ordre des Amphipodes, à laquelle il assigne pour caractères : quatorze pieds; tête généralement grosse; antennes souvent courtes, et simplement au nombre de deux dans quelques-uns; corps mou; tous les pieds, la cinquième paire au plus exceptée, simples; les antérieurs courts ou petits; la queue est accompagnée au bout de nageoires latérales, ou bien elle est terminée par des appendices en pointes élargies ou bidentées ou fourchues. Ils vivent dans le corps de divers Zoophytes. Cette tribu se compose des genres Phronime, Hypérie, Thémisto, Phrosine et Dactylocère.

UROS. MAM. Pour *Urus. V.* BOEUF.

UROSPERME. *Urospermum.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, offrant les caractères suivants : involucre composé de folioles au nombre de huit, égales entre elles, oblongues-lancéolées, foliacées, sur une seule rangée et soudées entre elles par la base. Réceptacle plan, hérissé de poils courts, inégaux. Calathide composée de demi-fleurons étalés en rayons, nombreux et hermaphrodites. Corolles en languettes hérissées à la base de poils très-courts et très-fins. Ovaire porté sur un petit pédicelle, obovale-oblong, très-comprimé des deux côtés, tuberculeux et portant un col très-long, épais, arqué, creux et articulé sur l'ovaire par un diaphragme. Aigrette articulée sur le bourrelet apicilaire de l'ovaire, caduque, formée d'une vingtaine de poils plumeux soudés entre eux par la base. Le genre *Urospermum* avait été constitué autrefois par Vaillant qui l'avait nommé *Tragoponoides,* mais qui l'avait caractérisé seulement d'après la forme de ses feuilles, caractère mal choisi et qui le fit négliger par Linné. Celui-ci le réunit au genre *Tragopogon.* Scopoli rétablit le genre de Vaillant, sous le nom d'*Urospermum,* que tous les botanistes employèrent depuis, excepté Willdenow et Persoon qui changèrent inutilement ce nom en celui d'*Arnopogon.*

UROSPERME DE DALÉCHAMP. *Urospermum Dalechampii,* DC., Fl. fr.; *Tragopogon Dalechampii,* L. C'est une plante herbacée, bisannuelle ou vivace, à tige cylindrique, haute d'environ un pied. Ses feuilles inférieures sont grandes, roncinées; les supérieures sont moins longues et dentées : les plus élevées ternées ou quaternées, presque verticillées. Les calathides des fleurs sont grandes, d'un jaune pâle, et rougeâtres en dessous. Cette belle plante croît dans les prés et les vignes, au midi de la France.

UROSTELMA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Bunge, dans la famille des Asclépiadées, a été reconnu pour ne point différer du *Metaplexis,* de R. Brown. *V.* MÉTAPLEXIDE.

UROSTYLE. *Urostyla.* INF. Ce genre d'Infusoires créé par Ehrenberg, dans sa nouvelle classification de ces êtres, appartient à la section des Katotrètes nus, famille des Oxytrichines; il se distingue par un corps garni de soies, avec des styles, mais sans crochets. La bouche et l'anus ne sont point terminaux. Leur reproduction s'effectue par des divisions spontanées.

UROTRIQUE. *Urotrichus.* MAM. Genre de Carnassiers insectivores, institué par Temminck, et qui vient remplir une lacune dans la série animale. Ce petit genre présente l'association des caractères des Taupes et des Musaraignes : à la mâchoire supérieure deux incisives grandes, droites, triangulaires, très-fortes, formées exactement comme celles du Desman des Pyrénées; suit, de chaque côté, une canine assez longue, conique, qui aboutit vers la moitié de la longueur des incisives; puis viennent quatre petites fausses molaires :

la première, accolée à la canine, est très-petite, les trois autres augmentent graduellement en volume jusqu'aux molaires, qui sont au nombre de quatre, hérissées de pointes. A la mâchoire inférieure, qui ressemble à celle des Musaraignes, se trouvent deux incisives droites, coniques, un peu courbées et à talon plus large. Point de canines proprement dites; suivent trois petites fausses molaires égales en volume et une quatrième du double plus forte, conique et à talon; puis trois molaires hérissées. La formule dentaire peut être définie ainsi : incisives 2/2, canines 1/0, molaires 8/7. Tel est le système dentaire de l'adulte : les jeunes, pourvus du même nombre de dents, ont des incisives supérieures à pointe bilobée, et les inférieures sont trilobées.

Les moyens de locomotion sont, pour le moins, aussi conformes que le système dentaire. Les pieds de devant sont fouisseurs, à peu près conformes comme ceux des Taupes, tandis que les pieds postérieurs représentent ceux des Musaraignes.

L'omoplate est, comme dans la Taupe, remarquable par sa longueur et par son étroitesse, mais plus dilatée à son extrémité que dans les Taupes. Les clavicules, quoique robustes, ne ressemblent pas à celles des Taupes; mais elles forment un os long comme dans les Desmans, qui ont aussi des clavicules plus courtes, plus fortes et plus grosses que celles des *Sorex*. L'humérus, quoique court et robuste, n'a pas, comme dans la Taupe, cette forme particulière d'un os carré, plat et large, servant d'attache aux puissants muscles pectoraux; mais il est, chez l'Urotrique, robuste, plat et allongé, proportionnellement plus large que chez le Desman. L'avant-bras ressemble plus à celui de la Taupe; mais il est plus large et plus grêle; le radius y est en rapport normal avec le cubitus : ces deux os sont tellement accolés l'un sur l'autre, qu'ils semblent former une même pièce, le cubitus étant plat et large plus que dans les Taupes, tandis que le radius est grêle comme dans les Musaraignes; mais l'apophyse olécrâne, quoique moins élevée que chez la Taupe, est terminée en fer de hache transverse, comme dans ce groupe. La main est raccourcie par le peu de longueur des métacarpiens ; elle paraît ressembler absolument à l'organe fouisseur de la Taupe; mais l'Urotrique manque de l'os additionnel interne, en forme de croissant, qui existe chez les Taupes; cet os, à la vérité, est comme indiqué par un rudiment obtus, soudé au métacarpe. Les ongles, plus grêles que ceux des autres petits fouisseurs, sont aussi plus comprimés. Le bassin ne diffère pas de celui de la Taupe. Le fémur est court et le tibia proportionnellement beaucoup plus long que celui des Taupes ; l'un et l'autre ont la même forme que chez les Masaraignes. Le pied est petit, long, platigrade et pourvu, au côté interne, d'un très-petit rudiment représentant l'os, bien plus long chez la Taupe, et qui paraît former sous la peau un sixième doigt.

Urotrique talpoïde. *Urotrichus talpoïdes,* Temm. Sa taille est d'environ cinq pouces, du bout du museau à l'extrémité de la queue; sa trompe est assez longue, formée de deux cylindres accolés aux extrémités qui sont entièrement nues; sur cette trompe s'ouvrent latéralement les orifices des narines disposées en fentes ovalaires et garnies d'un bourrelet; la base et la partie moyenne de cette trompe sont couvertes latéralement et à claire-voie de soies courtes dirigées vers le bourrelet ou boutoir; les oreilles et les yeux sont cachés par le pelage qui est serré, abondant, velouté, d'un brun marron très-foncé et lustré; la queue forme le tiers de la longueur de l'animal; les pieds et les doigts sont nus. Des contrées montagneuses du Japon.

UROTTE. bot. Nom inutilement employé dans l'Encyclopédie pour désigner le genre *Anopterus*. *V.* ce mot.

URSIN. mam. Ce nom, appliqué anciennement au Hérisson, est devenu le nom spécifique de quelques Mammifères.

URSINELLE. *Ursinella.* bot. Turpin a donné ce nom à un genre de Cryptogame aquatique, dont il a figuré une espèce, dans l'Atlas du Dictionnaire des Sciences naturelles, sous le nom d'Ursinelle perlée. Ce sont de petites vésicules blanches, diaphanes, ovales, aplaties, remplies d'une foule de globules vert-olive, et dont ceux du bord paraissent rangés sur une seule ligne. Cette vésicule semble bientôt se diviser en deux, et même en quatre portions, et les globules, vers la fin de leur existence, s'agglomèrent vers le centre. Ces petits corps sont dépourvus de mouvement. Ils se développent sur les parois des vases dans lesquels on conserve des Confervées. On doit probablement les rapprocher du groupe des Échinellés.

URSINIE. *Ursinia.* bot. Gærtner (*De Fruct.*, t. 174) a établi sous ce nom un genre qui a pour type l'*Arctotis paradoxa,* L. Il a été adopté par Lamarck et Jacquin, auxquels on doit la description de plusieurs espèces nouvelles, et qui lui ont imposé les caractères suivants : involucre hémisphérique, composé de folioles imbriquées, scarieuses, transparentes sur leurs bords; calathide radiée, composée au centre de fleurons hermaphrodites et fertiles, à la circonférence de demi-fleurons femelles et stériles ; akènes surmontés d'une double aigrette : l'extérieure à cinq paillettes sinueuses, l'intérieure à cinq soies; réceptacle garni de paillettes. Le genre *Ursinia* renferme plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance, parmi lesquelles l'*U. paradoxa*, Gærtn., *loc. cit.*; l'*U. dentata*, Lamk., Illustr., tab. 716, fig. 1 ; les *U. fœniculacea* et *leucanthemifolia*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, tab. 156 et 164. Ce sont des plantes herbacées, dont le port est celui des *Arctotis,* et qui, comme ces dernières, sont remarquables par la beauté de leurs fleurs.

URSITAXE. *Ursitaxus.* mam. Genre de la famille des Carnassiers, se rapprochant également des Plantigrades et des Digitigrades, par ses habitudes qui tiennent de celles des Ours et des Loutres; ce genre a été fondé par Hodoson, sur un animal du Népaul, qui y est connu sous le nom de Bahrsiah, et ressemble assez par sa taille, ses proportions et son port, au Blaireau, dont il diffère surtout par son système dentaire, par l'absence d'oreilles externes, par la dureté et la rareté de ses poils, et par le nombre et la disposition de ses tubercules palmaires. Il possède des glandes anales comme le Mydaus, avec lequel il a aussi d'autres rapports na-

turels; enfin il ressemble aux Ours par la conformation de ses pattes et aux Loutres par la forme de son crâne. Les dents incisives et canines diffèrent à peine de celles de ces derniers carnivores, et il existe aussi de l'analogie entre leurs molaires, mais dans le nouveau genre proposé, elles y sont en moindre nombre : on y compte de chaque côté, à la mâchoire supérieure, deux fausses molaires, une carnassière et une tuberculeuse; à la mâchoire inférieure, trois fausses molaires et une carnassière.

URSON. MAM. Espèce du genre Porc-Épic, qui est devenue le type du sous-genre Éréthizon. *V.* PORC-ÉPIC.

URSUS. MAM. *V.* OURS.

URTICA. BOT. *V.* ORTIE.

URTICA MARINA. ÉCHIN. Synonyme ancien de Physale et de Méduse. *V.* ces mots.

URTICÉES. *Urticeæ.* BOT. Famille de plantes dicotylédones et diclines, qui se compose de plantes herbacées, d'arbrisseaux ou de grands arbres quelquefois lactescents. Leurs feuilles sont alternes, généralement munies de stipules. Leurs fleurs sont unisexuées, rarement hermaphrodites, solitaires ou diversement groupées en épis simples ou rameux, en grappes ou chatons, ou réunies dans un involucre charnu, plan, étalé ou pyriforme et clos. Dans les fleurs mâles on trouve un calice de quatre ou cinq sépales, distincts ou soudés et formant un tube; quatre ou cinq étamines alternes ou très-rarement opposées aux sépales. Les étamines sont en général infléchies vers le centre de la fleur, et s'élèvent avec élasticité au moment de la fécondation. Les fleurs femelles ont un calice formé de deux à quatre sépales, ou une simple écaille à l'aisselle de laquelle elles sont placées. L'ovaire est libre, à une seule loge, contenant un ovule unique, qui pend du sommet de la loge. Cet ovaire est surmonté de deux longs styles subulés et poilus, ou d'un seul stigmate sessile ou porté sur un style plus ou moins long. Le fruit est un akène crustacé, enveloppé par le calice qui persiste et devient charnu; d'autres fois l'involucre, qui contenait les fleurs, prend de l'accroissement, devient épais, charnu, et semble former le véritable péricarpe, comme on l'observe dans le Figuier, la Dorsténie, etc. La graine, outre son tégument propre, se compose d'un embryon en général recourbé et souvent renfermé dans l'intérieur d'un endosperme plus ou moins mince. On a retiré de cette famille quelques genres, tels que *Monimia, Ambora,* etc., dont on a fait une famille distincte, sous le nom de Monimiées. Elle diffère surtout des Urticées par ses graines contenant un gros endosperme dans lequel est placé un embryon très-petit; par ses fleurs dépourvues de calice, et plusieurs autres particularités d'organisation de ces fleurs; enfin par des feuilles opposées, sans stipules. Gaudichaud a divisé les Urticées en cinq tribus ou sous-familles, savoir :

URTICÉES VRAIES à ovules redressés, primitivement fixés par les deux extrémités; embryon renversé.

I. Élatostémées. Genres : *Elatostema*, Forst.; *Sciophila*, Gaud.; *Pellionia*, Gaud.; *Langeveldia*, Gaud.; *Dubrueillia*, Gaud.

II. Urérées. Genres : *Urtica*, L.; *Urera*, Gaud.; *Fleurya*, Gaud.; *Laportea*, Gaud.; *Girardinia*, Gaud.

III. Bœhmériées. Genres : *Bœhmeria*, L.; *Neraudia*, Gaud.

IV. Pariétariées. Genres : *Parietaria*, L.; *Gesnouinia*, Gaud.; *Freirea*, Gaud.; *Thaumuria*, Gaud.; *Pouzolzia*, Gaud.; *Rousselia*, Gaud.; *Soleirolia*, Gaud.

V. Forskahliées. Genres : *Forskahlea*, L.; *Droguetia*, Gaud.; *Australina*, Gaud.

VI. Cécropiées. Genres : *Cecropia*, L.; *Coussapoa*, Aublet.

URTICÉES à ovules supérieurs ou latéraux suspendus, à embryon renversé, recourbé.

I. Celtidées. Genres : *Celtis*, L., *Mertensia*, Kunth; *Ulmus*, L.

II. Cannabinées. Genres : *Cannabis*, L.; *Humulus*, Linné.

III. Broussonétiées. Genres : *Broussonetia*, Vent.; *Chlorophora*, Gaud.

IV. Morées. Genres : *Morus*, L.; *Albrandia*, Gaud.; *Fatoua*, Gaud.; *Antiaris*, Lesch.; *Olmedia*, Gaud.; *Trophis*, Gaud.

V. Ficées. Genre : *Ficus*, L.

VI. Dorsténiées. Genres : *Dorstenia*, L.; *Sychinium*, Gaud.

URTICÉES à ovules latéraux, redressés, variables; embryon charnu, incliné ou couché; cotylédons très-épais, irréguliers.

I. Pouroumées. Genres : *Pourouma*, Aublet; *Bruea*, Gaud.

II. Artocarpées. Genres : *Artocarpus*, Forster; *Peribea*, Aublet.

URTICÉES à ovules suspendus; embryon très-petit, renversé, droit, situé au sommet de la graine dans un endosperme charnu.

Genres : *Misandra*, Gaud.; *Gunnera*, L.

URTICÉES à ovules suspendus, situés au sommet extérieur d'un endosperme charnu, ou plus ou moins enfoncé dans sa substance.

I. Genres : *Laurea*, Gaud.; *Dugalia*, Gaud.; *Peperomia*, Ruiz et Pav.; *Piper*, L.

URUBITINGA. OIS. Quelques ornithologistes ont formé sous ce nom une division des Autours, qu'ils ont érigée en genre. Ce genre comprend les *Falco Urubitinga*, de Linné, et *Guyanensis*, de Daudin. *V.* FAUCON.

URUBU. OIS. (Buffon.) *V.* CATHARTE PAPA.

URUCU ou URUKU. BOT. Ce nom brésilien du Rocou a été employé comme générique, par Adanson.

URULE. BOT. Le genre *Comesperma*, de Labillardière, a été désigné sous ce nom dans l'Encyclopédie.

URUS. MAM. Nom latin de l'Aurochs. *V.* BOEUF.

URVILLÉE. *Urvillea.* BOT. Genre de la famille des Sapindacées, et de l'Octandrie Trigynie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Pl. æquin.*, 5, p. 106, tab. 440) et adopté par Cambessèdes (Mém. sur les Sapind., page 49) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, coloré, à cinq folioles dont deux extérieures beaucoup plus courtes. Corolle à quatre pétales onguiculés, munis intérieurement et un peu au-dessus de la base d'une écaille; deux éloignés entre eux (par le vide que laisse un pétale supérieur avorté, selon Cambessèdes). Étamines, au nombre de huit, placées à la base de l'o-

vaire, inégales et à filets libres. Ovaire triangulaire triloculaire, à un seul ovule ascendant dans chaque loge, porté sur un pédicelle adné longitudinalement à l'un des côtés du calice; style à trois branches qui portent les stigmates sur leur côté interne. Disque composé de quatre glandes opposées aux pétales, les deux inférieures plus grandes. Fruit membraneux, couronné par les restes du style, un peu renflé vers le milieu et triloculaire, à trois ailes, composé de trois samares fixées à un axe central et filiforme, séparables par la maturité. Graines globuleuses, ascendantes, portées sur un funicule épais, munies d'un embryon à peine courbé.

Urvillée a feuilles d'Orme. *Urvillea Ulmacea*, K.; *Kolhreutheria triphylla*, Persoon. C'est un arbrisseau sarmenteux, muni de vrilles, à feuilles alternes, ternées, à fleurs blanchâtres, réunies en grappes axillaires et pédonculées. Il croît dans l'Amérique méridionale, près de Caracas.

USIE. *Usia*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par Latreille, et ayant pour caractères : trompe saillante, du double plus longue que la tête; antennes avancées, moitié aussi longues que la tête, rapprochées à leur base, divergentes, de trois articles, dont le deuxième est court, cyathiforme, presque nu; le troisième allongé, fusiforme, point comprimé, et ayant son extrémité obtuse; tête sphérique; palpes point apparentes; yeux hémisphériques, séparés l'un de l'autre; trois ocelles disposés en triangle sur le vertex; corps pubescent ou presque glabre; ailes étroites, obtuses, velues vues au microscope, à moitié ouvertes dans le repos; balanciers découverts; cuillerons simples et petits; pattes de longueur moyenne; dernier article des tarses muni à son extrémité de deux crochets, ayant deux pelotes.

Usie bronzée. *Usia œnea*, Latr., *Gen. Cust. et Ins.*, t. iv, p. 315, t. i, tab. 15, fig. 2. Son corps est d'un vert métallique bronzé, avec le front noir et les côtés blanchâtres; le corselet est irisé en bleu; les ailes sont jaunes à la base, brunes vers le milieu; les pattes sont noires. Taille, trois lignes. On le trouve dans le midi de la France, sur les fleurs.

USNÉACÉES. bot. Ce groupe de Lichens, fondé par Eschweiler, renferme les genres *Evernia, Cetraria* et *Usnea*. *V.* Usnées.

USNÉACÉES ou USNÉES. bot. Groupe de Lichens Hyménothalames, à thalle filamenteux, cylindrique, à extrémités subcapillacées, presque toujours garni de fibrilles, pendant et fixé aux corps par une sorte de base formée par les rameaux qui sont serrés et plus gros que dans les autres parties de la plante. On remarque sur les filaments trois sortes d'apothécies, des scutelles (orbilles), des céphalodes et des sorédies; néanmoins ce sont les orbilles qu'on doit regarder comme étant les vraies apothécies des Usnées. On s'est assuré que les expansions, abondamment pourvues de céphalodes, portaient rarement des orbilles, et que celui qui est abondamment pourvu de sorédies se refuse à produire des céphalodes; c'est cette singularité qui a probablement décidé Sprengel à créer le genre de *Reichenbachia*, fondé sur une Usnée des Antilles dépourvue d'orbilles et garnie de céphalodes. Ce caractère n'est pas suffisant. Fée possède des échantillons d'*Usnea ceratina* et *florida* qui offrent, réunis sur leurs expansions, des orbilles, des céphalodes et des sorédies. Le groupe des Usnéacées, fondé par Eschweiler, renferme les genres *Cetraria*, Achar.; *Evernia*, Achar.; *Roccella*, DC.; *Ramallina*, Achar.; *Usnea*, Hoffm.

USNÉE. *Usnea*. bot. (*Lichens*.) Ce genre, très-remarquable, a été ainsi caractérisé par le professeur Fée : thalle rameux, filiforme, parcouru par un faisceau de fibrilles blanchâtres et fort élastiques; apothécie orbiculaire, peltée, très-large, plane, sans marge, ordinairement ciliée; cils formés par le thalle. Ce genre est parfaitement distinct, et l'on a droit d'être surpris qu'il ait été tout récemment réuni par Meyer au genre Parmélie devenu monstrueux depuis qu'il a reçu une foule de genres étonnés de se trouver accolés les uns aux autres. Le thalle est traversé par une nerville et recouvert d'une sorte d'écorce qui s'articule parfois. Les céphalodes et les sorédies y sont des superfétations; la véritable apothécie est l'orbille ou scutelle garnie de cils, sorte de continuation du thalle. On peut s'en assurer sur toutes les espèces, mais notamment sur celle que Fée a figurée dans sa Méthode lichénographique (tab. 3, fig. 4) et à laquelle il a imposé le nom de *cladocarpa*, parce que les bords de l'orbille supportent de véritables rameaux d'une longueur remarquable, qui ne diffèrent en rien des expansions principales du thalle. Ces Lichens se trouvent dans toutes les parties du globe, sur les rochers, les bois et les écorces où ils sont attachés par leur base.

Usnée a balais. *Usnea scoparia*, Fée. Ses ramifications sont roides, presque égales dans toute leur longueur, comme tronquées au sommet, presque simples et garnies seulement de ramuscules courts, formant un angle aigu avec le rameau qui les supporte; leur couleur est grisâtre; elles sont couvertes d'un nombre considérable de petites sorédies d'un blanc jaunâtre; elles n'ont point d'arilles. De l'Amérique septentrionale.

USTALIE. *Ustalia*. bot. Ce genre de Lichens a été fondé par Fries, dans l'ordre des Graphidées. Voici ses caractères : thalle crustacé, attaché, uniforme (coloré); apothécie oblongue, linéaire, rameuse, à lame discoïde, déprimée, plane, concave, voilée de blanc dans la jeunesse, puis nue, rouge, libre en son pourtour; thèques ou spores cylindriques, étroites, plusieurs disposées en anneau. Il a pour type les *Graphis caribœa*, Ach., et *coccinea*.

USTÉRIE. *Usteria*. bot. Genre de la famille des Longaniacées, institué par Willdenow, qui lui assigne pour caractères : calice court, à quatre divisions inégales, dont une beaucoup plus longue que les autres; corolle monopétale, très-longuement tubuleuse, légèrement renflée à sa base, ayant son limbe oblique, à quatre divisions étalées, un peu inégales et aiguës; une seule étamine insérée à la gorge de la corolle qui est nue; le filet est subulé et un peu plus court que le limbe calicinal; l'anthère est introrse, ovoïde-allongée, à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; ovaire libre, globuleux, sessile, à deux loges, conte-

nant chacune un grand nombre d'ovules attachés à un gros trophosperme saillant sur le milieu de la cloison; style plus long que le tube; stigmate à peine distinct; le fruit est une capsule ovoïde-allongée, à deux loges, polysperme, s'ouvrant en deux valves par le dédoublement de la cloison (déhiscence septicide); les graines sont comprimées, bordées dans leur contour d'une membrane large et irrégulièrement déchiquetée, imbriquées les unes sur les autres. Elles se composent d'un endosperme charnu contenant un embryon axile, à peu près de la longueur de l'endosperme, et ayant la radicule longue et cylindrique.

USTÉRIE DE GUINÉE. *Usteria Guineensis*, Willd., *Sp.*, 1, p. 18. C'est un arbuste très-glabre, à feuilles opposées, simples et sans stipules, à fleurs en panicule terminale.

Il existe un autre genre *Usteria*, de Cavanilles, qui est le même que le *Maurandia* de Jacquin. *V.* MAURANDIE.

USTILAGO. BOT. (*Urédinées.*) Quelques auteurs, et Link en particulier, ont désigné sous ce nom, et comme un genre distinct, les *Uredo* qui attaquent les organes de la fructification, et dont les sporidies, parfaitement sphériques, sont toujours libres. On ne considère en général ce groupe que comme une section du genre *Uredo*. *V.* ce mot.

USUBIS. BOT. La plante désignée par Burmann sous le nom d'*Usubis triphylla* est le *Schmidelia racemosa* des auteurs modernes, qui était un *Ornitrophe* pour quelques-uns.

UTANIA. BOT. Ce genre a été proposé par Don, pour faire partie de la famille des Longaniacées; mais on a reconnu qu'il ne différait pas sensiblement du genre *Fagræa* de Thunberg et on le lui a réuni. *V.* FAGRÉE.

UTÉRUS. ZOOL. *V.* ORGANISATION.

UTERVERIA. BOT. Le genre produit sous ce nom par Bertoloni, a été réuni au genre *Capparis*, de Linné.

UTIA, UTIAS, HUTIA. MAM. *V.* CAPROMYS.

UTRICARIA. BOT. (Plukenet.) Synonyme de *Nepenthes distillatoria*, L.

UTRICULAIRE. *Utricularia*. BOT. Genre principal de la famille des Utriculinées ou Lentibulariées, appartenant à la Diandrie Monogynie, L., et offrant les caractères suivants : calice partagé profondément en deux lèvres égales; corolle irrégulière, personnée, à tube court, à limbe partagé en deux lèvres dont la supérieure est droite, entière, portant les étamines, l'inférieure plus grande, prolongée à la base en éperon; gorge munie à son entrée d'un palais proéminent; deux étamines dont les filets sont courts, portant à leur sommet et au côté interne les anthères; ovaire globuleux, surmonté d'un style terminé par un stigmate bilabié; capsule globuleuse, uniloculaire et contenant un grand nombre de graines attachées à un placenta central. Les Utriculaires sont des plantes qui surnagent les eaux des marais et des étangs. Leurs feuilles sont hétéromorphes, les supérieures entières ou peu découpées, souvent verticillées et disposées en rosette, les inférieures submergées, multifides, ayant l'aspect de racines chevelues, garnies de nombreuses vésicules pleines d'air, destinées probablement à soutenir la plante à la surface des eaux. Les fleurs de ces plantes sont assez jolies, jaunes ou bleues dans quelques espèces exotiques. Le nombre de celles-ci est considérable, car les auteurs en ont décrit au-delà d'une soixantaine. De même que la plupart des plantes aquatiques, on les trouve disséminées dans les diverses régions du globe; mais l'Europe est la plus pauvre en espèces, puisqu'on n'en compte que trois, savoir : *Utricularia major, intermedia* et *minor*.

UTRICULE. *Utriculus*. BOT. Gærtner a ainsi nommé un fruit monosperme, non adhérent avec le calice, dont le péricarpe est peu apparent, mais où le cordon ombilical est cependant distinct, comme par exemple dans les Amaranthacées.

UTRICULINÉES. BOT. Synonyme de Lentibulariées. *V.* ce mot.

UVA. BOT. Ce nom latin du fruit de la Vigne était employé, avec diverses épithètes, pour désigner plusieurs espèces de fruits. L'*Uva crispa* était un Groseillier; l'*Uva lupina* un *Solanum*; l'*Uva ursi* un *Arbutus*, etc.

Burmann a donné le nom d'*Uva* à une plante de l'Inde qui est devenue le type du genre *Uvaria* de Linné. *V.* ce mot.

UVARIA. BOT. Genre de la famille des Anonacées et de la Polyandrie Polygynie, offrant les caractères suivants : calice trifide ou triparti, à divisions ovales-cordiformes; corolle à six pétales presque égaux, les intérieurs quelquefois plus courts que les extérieurs, rarement plus longs qu'eux; étamines en nombre indéfini, couvrant entièrement le réceptacle; anthères sessiles, allongées; ovaires nombreux, rarement en nombre indéfini, libres, souvent velus, renfermant plusieurs ovules; carpelles pédicellés, quelquefois sessiles, ovoïdes-globuleux ou oblongs, plus ou moins stipités; graines sur deux rangées ou sur une seule rangée par suite d'un changement de position survenu pendant la maturation, solitaires par avortement. Ces caractères, tracés d'après Blume (*Flora Javæ*, fasc. 21 et 22, p. 9), sont applicables à plusieurs plantes placées dans le genre *Unona* par Dunal et De Candolle, et qui, en conséquence, doivent faire partie du genre *Uvaria*. Blume pense, contre le sentiment de ces deux auteurs, que le caractère tiré de la nature du péricarpe, succulent ou sec, n'a pas plus de valeur pour distinguer le genre *Uvaria* de l'*Unona* (*V.* ce mot) que la disposition des graines sur un ou deux rangs. En adoptant l'opinion de Blume, c'est-à-dire en comprenant quelques *Unona* de Dunal et De Candolle dans le genre *Uvaria*, on en compte aujourd'hui environ trente espèces bien connues, dont vingt à vingt-deux croissent dans l'Inde asiatique et dans les îles voisines. Blume dit en posséder encore dix-sept espèces nouvelles, et en mentionne une autre de Timor, découverte par Reinwardt, de sorte que le nombre des *Uvaria* peut bien s'élever à cinquante. L'Asie n'est pas la seule région où l'on trouve de vrais *Uvaria*; l'Afrique en nourrit aussi quelques espèces. Ainsi les *Unona macrocarpa* et *ovata*, DC., qui doivent rentrer parmi les *Uvaria*, sont originaires de la Guinée et d'autres pays de la côte ouest d'Afrique. La première de ces deux

espèces est sans aucun doute l'*Uvaria Chamæ*, Pal.-Beauv., plante rapportée de nouveau par Leprieur et Perrottet. Les *Uvaria* sont en général des arbres ou des arbustes à tige droite ou quelquefois sarmenteuse, à fleurs peu nombreuses, disposées, au nombre de une à quatre, sur des pédoncules tantôt axillaires, tantôt opposés aux feuilles ou extraaxillaires. Les fruits sont des baies ovoïdes, assez bonnes à manger.

UVEDALIA. BOT. L'une des sections du genre *Polymnia*, de la famille des Synanthérées.

UVÉDALIE. *Uvedalia*. BOT. Genre de la famille des Scrofularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 440) qui l'a ainsi caractérisé : calice prismatique, à cinq dents; corolle ringente, ayant la lèvre supérieure bilobée, l'inférieure bifide, avec le lobe du milieu un peu dissemblable, muni à sa base de deux bosses; étamines didynames, à anthères ayant leurs lobes divariqués; stigmate aplati; capsule renfermée dans le calice, biloculaire, à quatre valves; la cloison est formée par les bords des valves infléchies, insérées sur un placenta central, et qui se séparent à la maturité. Ce genre, trop voisin peut-être du *Mimulus*, ne renferme qu'une seule espèce (*Uvedalia linearis*), qui croît à la Nouvelle-Hollande. C'est une plante herbacée, à feuilles opposées, linéaires; à fleurs bleues, portées sur des pédoncules axillaires.

UVELLE. *Uvella*. INF. Genre de la famille des Monadines, dans la section des Gymniques nus, de la méthode de classification d'Ehrenberg. Caractères : corps monomorphe, c'est-à-dire ayant une forme stable, n'étant pas Protéen; reproduction ayant lieu spontanément par une division simple et transversale; point d'yeux; une bouche tronquée, terminale, dirigée en avant lors des mouvements de la natation; point de queue. Les animaux qui s'y rangent sont composés de molécules ou plutôt de globules diversement groupés, que n'environne aucune membrane commune et qui, réunis les uns aux autres, exercent une vie commune, mais qui, venant à se détacher de la masse, deviennent à leur tour autant d'Uvelles complètes, après avoir erré durant le temps qui leur est prescrit, sous forme de Volvoces ou de grosses Monades.

UVETTE. BOT. Quelques auteurs français ont adopté ce mot pour désigner le genre *Ephedra*. *V.* ce mot.

UVIGÉRINE. *Uvigerina*. MOLL. Sous ce nom, d'Orbigny a proposé un petit genre de Coquilles microscopiques, multiloculaires, qui fait partie de la famille des Hélicostègues. Les coquilles de ce genre sont voisines, par leurs rapports, des Bulimines; mais elles le sont moins des Clavulines. Ce dernier genre est composé de coquilles qui commencent par des loges alternantes sur trois axes, et qui se terminent par un empilement de loges simples. Elles ne peuvent donc être regardées comme des Coquilles spirales, telles que celles du genre Uvigérine et des suivants de la famille des Hélicostègues. Le genre Uvigérine est formé de coquilles spirales, allongées, droites, dont les loges subglobuleuses sont ordinairement au nombre de trois par chaque tour; la dernière de ces loges se termine constamment par un prolongement simple, droit, faisant l'axe de la dernière loge, et portant à son extrémité une petite ouverture arrondie et simple. Les caractères donnés à ce genre par son auteur, sont les suivants : coquille à spire allongée, continue à tous les âges; loges très-globuleuses; ouverture centrale, terminale, au bout d'un prolongement de la dernière loge.

UVIGÉRINE PYGMÉE. *Uvigerina Pygmea*, d'Orb., Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 269, n° 2; *ibid.*, Modèles de Céphal., 3e livr., n° 67; *Polymorphium pineiformium*, Sold., t. II, tab. 130, s s, t t. Cette coquille est fossile des environs de Sienne.

UVULAIRE. *Uvularia*. BOT. Genre de la famille des Liliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé essentiellement : périanthe corolloïde, campanulé, profondément divisé en six segments caducs; six étamines plus courtes que le périanthe, insérées à la base de ses divisions, terminées par des anthères fort longues; ovaire supère, surmonté d'un style grêle, marqué de trois sillons et de trois stigmates allongés; capsule trigone, un peu comprimée, à trois loges et à autant de valves, qui chacune portent une cloison sur leur milieu; graines arillées. On a distrait de ce genre les espèces qui ont pour fruit une baie, et on a formé le genre *Streptopus*. Ainsi réduit, le genre *Uvularia* se compose d'un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Amérique septentrionale, à la Chine et au Japon. Quelques-unes sont cultivées dans les jardins de botanique; telles sont les *Uvularia perfoliata*, L.; *U. Chinensis, Bot. Mag.*, tab. 916; *U. grandiflora*, Smith, *Exot. Bot.*, tab. 51, figurée également par Redouté (Liliacées, tab. 181), mais sous le nom d'*Uvularia perfoliata*. Ces plantes ont des tiges glabres, bifurquées, portant des feuilles alternes dont le limbe engaîne la tige. Leurs fleurs sont en général assez belles, pédonculées, d'une couleur jaune ou d'un brun foncé.

UVULARIA. BOT. Les anciens botanistes désignaient sous ce nom des plantes fort différentes des Uvulaires. Brunfels l'appliquait au *Ruscus Hypoglossum*, et Tragus au *Campanula glomerata*.

V

VACCA. Synonyme de Vache.

VACCARIA. BOT. Ce nom, que les anciens donnaient à une espèce du genre *Saponaria*, admis comme spécifique par Linné, a été établi comme générique par A. Braun, qui a trouvé, dans les caractères suivants, des motifs assez puissants pour admettre la création qu'il propose : calice pyramidal, renflé à la base, rétréci au sommet, à cinq carènes très-saillantes; nervures semblables à celles des *Saponaria*, quant aux parties essentielles. A côté de la nervure médiane dé-

currente sur la carène, se trouvent trois nervures latérales plus faibles, se rapprochant en tout de la nervure médiane, en sorte que chaque feuille calicinale porte sept nervures et que tout le calice en porte trente-cinq. Les commissures sont dépourvues de nervures, mais non membraneuses. Les pétales présentent l'onglet et la lame des *Saponaria*, avec des bandelettes ailées au premier, mais manquant de coronules; carpophore très-court; capsule brièvement oviforme, à quatre valves courtes, à endocarpe clos, soyeux, se détachant de l'épicarpe, qui offre une consistance de parchemin. Au fond de la capsule il règne quatre bandelettes basses, dont deux plus fortes, qui sont les traces des cloisons proprement dites, et deux plus faibles qui correspondent aux lignes médianes des feuilles carpellaires; graines globuleuses, à ombilic à peine concave; embryon circulaire. Le *Vaccaria rubra*, Br.; *Saponaria Vaccaria*, Lin., a les feuilles sessiles, opposées, larges, connées à leur base, comme perfoliées, ovales, oblongues, entières à leurs bords, aiguës à leur sommet; la tige est droite, haute d'un pied et demi, cylindrique, divisée en rameaux opposés, terminés par une panicule ou corymbe de fleurs rouges. Europe.

VACCINIÉES. BOT. *V.* ÉRICINÉES.

VACCINIUM. BOT. *V.* AIRELLE.

VACHE. *Vacca*. MAM. La femelle du Taureau. *V.* BOEUF. On lui a comparé plusieurs grands Mammifères de différents ordres; d'où les noms suivants :

VACHE-BICHE. C'est le Bubale. *V.* ANTILOPE.

VACHE BLANCHE. C'est, d'après Denham, l'*Antilope Cervicapra*. *V.* ANTILOPE.

VACHE BLEUE. C'est l'Antilope Nylgaut.

VACHE BRUNE. D'après Adanson, l'Antilope Kob est nommé au Sénégal Grande Vache brune, et le Koba Petite Vache brune.

VACHE GROGNANTE. C'est l'Yack. *V.* BOEUF.

VACHE MARINE. Ce nom, que l'on donne quelquefois à l'Hyppopotame et au Dugong (même à de grands Poissons, tels que la Raie Batis, etc.), est principalement synonyme de Morse.

VACHE MONTAGNARDE. On a quelquefois nommé ainsi le Tapir.

VACHE DE QUIRWA. C'est le Bison. *V.* BOEUF.

VACHE SAUVAGE. On a ainsi quelquefois nommé, en ajoutant l'indication de leur patrie, diverses espèces de Bœufs et d'Antilopes.

VACHE DE TARTARIE. Même chose que Vache grognante.

VACHE. BOT. On désigne dans quelques cantons, sous cette dénomination vulgaire, diverses espèces de Champignons, telles que les *Agaricus lactifluus* et *acris*.

VACHELLIE. *Vachellia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Wight et Arnott, qui lui assignent pour caractères : fleurs polygames, hermaphrodites et mâles; calice campanulé, à cinq dents; corolle insérée au calice, gamopétale, tubuleuse, à cinq divisions valvées avant l'épanouissement; plusieurs étamines exsertes, insérées comme les pétales; filaments filiformes, libres; anthères subglobuleuses et biloculaires; ovaire sessile; style filiforme; stigmate obtus; légume cylindrique, renflé, plein de pulpe, à peine déhiscent; semences disposées sur deux rangs; embryon exalbumineux.

VACHELLIE FARNÉSIENNE. *Vachellia farnesiana; Mimosa farnesiana*, L.; *Acacia farnesiana*, Willd. C'est un arbre de moyenne élévation, dont les feuilles sont deux fois ailées et ont six ou huit paires de pinnules qui soutiennent chacune quinze à vingt paires de folioles étroites et longues d'une ligne; les fleurs sont jaunes et les légumes bruns.

VACHETTE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Lavandière. *V.* BERGERONNETTE.

VACIET. BOT. Ancien nom français du *Muscari comosum*.

VADIGO. POIS. Espèce de Gastérostée, du sous-genre Centronote. *V.* ÉPINOCHE.

VADIPÈDES. OIS. Nom que les nomenclateurs ont donné quelquefois à plusieurs Oiseaux échassiers dont le doigt postérieur et un des doigts antérieurs sont dépourvus de membrane, tandis qu'il en existe une petite à la base des deux autres doigts de devant. Tels sont les Courlis, les Bécasses, etc.

VAGABOND. POIS. Espèce du genre Chœtodon.

VAGABONDES. ARACHN. *V.* ARANÉÏDES.

VAGAL. CONCH. Adanson (Voyage au Sénégal, p. 17, fig. 19) nomme ainsi une coquille du genre Telline, *Tellina strigosa*, Lamk., qui est l'analogue vivante du *Tellina zonaria*, fossile de Bordeaux et de Dax.

VAGIN. ZOOL. On donne ce nom à la portion de l'appareil de la génération des femelles, qui est spécialement destiné à recevoir la verge du mâle et à livrer passage au fœtus. Chez les Mammifères, c'est un canal membraneux, qui s'étend de la vulve à la matrice; chez les autres animaux vertébrés qui s'accouplent, le cloaque en tient lieu; enfin, chez les animaux inférieurs, il n'y a point de Vagin distinct. Lorsqu'il y a intromission de la verge, c'est alors dans l'extrémité de l'oviducte ou dans la poche copulatrice que cet organe pénètre; de façon qu'il n'y a réellement de Vagin que chez les Mammifères, où il constitue l'instrument principal de l'accouplement.

VAGINA. CONCH. Megerle a établi ce genre pour une des sections des Solens. Il y rassemble celles des espèces de ce genre qui, comme le *Solen Vagina*, sont droites. Il est certain que ce caractère est de trop faible valeur pour faire un bon genre. Celui-ci, du reste, n'a pas été adopté. *V.* SOLEN.

VAGINAIRE. *Vaginaria*. BOT. Richard (*in Persoon Synops.*, I, p. 70) a établi sous ce nom un genre qui a pour type le *Fuirena scirpoidea*, de Michaux, et qui ne diffère du *Fuirena* que par les soies placées entre les paillettes du périanthe. R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 220) a réduit ce genre au rang de simple section du *Fuirena*, en y joignant le *F. glomerata* de Vahl, ou *Scirpus ciliaris*, L., et une espèce de l'Australie.

VAGINALIS. OIS. Nom donné par Latham au genre *Chionis*, de Forster, qui ne renferme qu'une espèce des régions australes et du cercle antarctique, nommée aussi *Coleoramphus nivalis* par quelques auteurs, et dont Cuvier a fait une petite famille d'Échassiers, sous le nom de VAGINALES. *V.* CHIONIS.

VAGINANTES ou ENGAINANTES. INS. On désigne sous ce nom les ailes antérieures de plusieurs insectes, que recouvrent, en les protégeant, les secondes ailes ou les ailes membraneuses. Telles sont la plupart des Coléoptères.

VAGINARIA. ZOOL. Oken a formé sous ce nom un genre d'Infusoires, dans lequel étaient comprises deux espèces qui font deux Trichodes, de Muller.

VAGINARIA. BOT. L'une des sections du genre *Disa*, de la famille des Orchidées.

VAGINARIA. BOT. *V.* VAGINAIRE.

VAGINELLA. BOT. *V.* LÉPIDOSPERME.

Ce nom a été appliqué organographiquement par De Candolle à la gaîne membraneuse, qui se trouve à la base des feuilles des Pins.

VAGINELLE. *Vaginella.* MOLL. Daudin proposa le genre Vaginelle pour une petite Coquille fossile, que l'on trouve communément aux environs de Bordeaux. Ce genre fut adopté par plusieurs zoologistes, quoiqu'il soit inutile, puisque la coquille dont il est question, appartient au genre Cléodore. *V.* ce mot.

VAGINICOLE. *Vaginicola.* INF. Ce genre, dans la méthode de classification produite par Ehrenberg, fait partie de la légion des Entérodélés, section des Anopisthes cuirassés, famille des Ophrydines. Caractères : bouche et anus contigus, s'ouvrant dans un intestin autour duquel sont groupées les vésicules stomacales. Corps pédicellé, renfermé dans une gaîne sessile, cylindracée, vitrée et libre.

VAGINOPORE. POLYP. FOSS. Defrance a proposé ce nom pour un genre de Polypiers fossiles, trouvé à Parnes. Ce sont de petits cylindres très-fragiles, rompus aux deux bouts, ayant quatre ou cinq lignes de longueur sur une de diamètre. Ils se composent de petits anneaux circulaires, très-rapprochés, entre lesquels se trouvent un très-grand nombre de petites loges oblongues; ils sont recouverts d'une sorte d'écorce criblée de très-petits pores.

VAGINULE. *Vaginula.* MOLL. Tout porte à croire que le genre Vaginule, que Férussac a établi dans la famille des Limaces, sur un animal du Brésil, fait double emploi, soit des Onchidies, soit des Véronicelles.

VAGINULE. BOT. Necker nommait ainsi la corolle tubuleuse ou le fleuron d'une Synanthérée.

En cryptogamie, on a nommé Vaginule (*Vaginula*) la petite gaîne membraneuse, qui entoure la base du pédicelle de l'urne des Mousses.

VAGINULINE. *Vaginulina.* MOLL. Genre de Coquilles multiloculaires microscopiques, institué par D'Orbigny, pour des Coquilles que l'on confondait généralement, soit avec les Orthocères d'après Lamarck, soit avec les Nautiles d'après Linné. Les coquilles du genre Vaginuline sont caractérisées de la manière suivante : coquille allongée, droite, pyramidale, triangulaire ou aplatie; loges superposées, légèrement obliques, la dernière tronquée, sans prolongement pour l'ouverture qui est simple, petite, ronde et latérale.

VAGINULINE ÉLÉGANTE. *Vaginulina elegans*, D'Orb., Mém. sur les Céphal., Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 257, n° 1; *ibid.*, Modèles de Céphal., 3e livrais., n° 54. Coquille oblongue, déprimée, ornée de côtes transverses, régulières, obliques, qui aboutissent, en s'abaissant, à une crête dorsale, continue et longitudinale. Cette petite Coquille vient de l'Adriatique.

VAGIROSTRES. OIS. Illiger nomme ainsi les espèces du genre Chionis. *V.* ce mot.

VAGNERA. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Smilacina*, de Desfontaines.

VAGON. BOT. Un des noms anciens du Chiendent.

VAHÉE. *Vahea.* BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice fort petit, à cinq divisions; une corolle infundibuliforme, dont le tube est long, un peu rétréci à la base, le limbe à cinq divisions étroites, un peu obtuses; cinq étamines à filets très-courts, insérés sur le milieu du tube, et à anthères sagittées; ovaire ovoïde, surmonté d'un style subulé et d'un stigmate à deux pointes placé sur un disque orbiculaire, un peu charnu.

VAHÉE PORTE-GOMME. *Vahea gommifera*, Poir. C'est un arbre ou un arbrisseau de Madagascar, figuré par Lamarck (Illustr. des genres, tab. 169), et décrit par Poiret dans le Supplément de l'Encyclopédie. Ses rameaux sont garnis de feuilles opposées, ovales-obtuses, entières, glabres et luisantes. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, disposées en une cime terminale. Le suc laiteux de cette plante se convertit en une résine élastique, analogue au Caoutchouc.

VAHIA. BOT. La plante de Madagascar, citée sous ce nom par Flacourt, a été rapportée au genre *Hydrocotyle*.

VAHING-VILOMA. BOT. *V.* DÉIDAMIE.

VAHLIE. *Vahlia.* BOT. Genre de la famille des Saxifragées et de la Pentandrie Digynie, L., ainsi nommé en l'honneur de Vahl par Thunberg, et offrant les caractères suivants : calice dont le tube est adhérent à l'ovaire, le limbe a cinq segments persistants, valvaires pendant l'estivation; corolle à cinq pétales étalés, plus courts que le calice et indivis; cinq étamines à anthères versatiles; deux styles capités; capsule uniloculaire, bivalve, tronquée au sommet, à cinq sillons, couronnée par le limbe du calice, polysperme; placentas détachés et pendants du sommet de la cavité; graines convexes en dehors, concaves en dedans. Le genre *Vahlia* avait d'abord été constitué par Linné fils, sous le nom de *Russelia*, qui a été employé pour d'autres plantes. On l'avait placé dans les Onagraires; mais R. Brown, dans l'Appendice botanique au Voyage du capitaine Franklin, a proposé de le ranger parmi les Saxifragées : ce qui vient d'être effectué par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, vol. 4, p. 53). L'espèce primitive du genre est le *Vahlia Capeasis*, Thunb., *Flor. Cap.*, p. 246, R. Brown (*loc. cit.*, p. 53) y a réuni l'*Oldenlandia pentandra*, Retz, et De Candolle fils en a fait connaître trois espèces nouvelles, recueillies au Sénégal par Perrottet et Leprieur. Il faut encore ajouter à ce genre le *Bistella geminiflora*, de Delille (Centurie des Plantes d'Afrique de Cailliaud, tab. 63, fig. 2), plante qui a été rapportée au genre en question, par Reichenbach. Ces espèces, à l'exception du *Vahlia Oldenlandia* et d'une autre qui sont asiatiques, croissent en Afrique, dans les localités sablonneuses, où l'eau a séjourné. Ce sont des

herbes un peu velues, dichotomes, à feuilles opposées, dépourvues de stipules, linéaires ou lancéolées. Les fleurs sont blanches, axillaires, portées sur de courts pédicelles.

Deux autres genres ont été proposés sous le nom de *Vahlia* : l'un par Dahl, qui est synonyme d'*Assonia*, de Cavanilles; l'autre par Necker, qui est fondé sur une plante qui ne s'est plus représentée.

VAILLANTIE. *Vaillantia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Linné, dont Richard a circonscrit les limites, et modifié les caractères de la manière suivante, dans son Travail général sur la famille des Rubiacées (Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, vol. 5, page 134, t. II, fig. 2) : fleurs polygames, pédicellées, au nombre de trois, soudées entre elles à leur base : celle du milieu est hermaphrodite; les deux latérales sont mâles ou tout à fait neutres. Le limbe du calice n'est pas distinct; la corolle est rotacée, à quatre divisions profondes et aiguës; les étamines sont au nombre de quatre; les deux styles sont unis ensemble par leur base, et terminés chacun par un stigmate capitulé. Dans les fleurs neutres, la corolle est simplement à trois divisions profondes. Le fruit est très-irrégulier dans sa forme; il se compose de trois fleurs soudées, dont les deux latérales sont avortées, et simplement sous la forme de deux petites ailes latérales ciliées; il est arrondi, marqué d'une crête ciliée sur sa partie moyenne, avec une houppe de poils roides à sa partie postérieure, et par la rupture du péricarpe, la graine se trouve à nu à la partie inférieure du fruit. Ce genre, ainsi caractérisé, ne se compose plus que de deux espèces, le *Vaillantia muralis* et *Vaillantia hispida*, L. Ce sont de petites plantes annuelles, appartenant aux régions méridionales de l'Europe. Leurs feuilles sont ordinairement verticillées par quatre, et leurs fleurs axillaires. Les autres espèces de ce genre ont été portées parmi les *Galium*.

VAISSEAU. MOLL. Nom marchand et vulgaire des Nautiles. *V.* ce mot.

VAISSEAU-DE-GUERRE. OIS. Nom que les marins donnent vulgairement à l'Albatros, faisant allusion sans doute à celui donné par les savants à la Frégate, qui est un oiseau d'un genre voisin des Albatros.

VAISSEAUX. ZOOL. Les anatomistes ne donnent en général ce nom qu'à des conduits membraneux et rameux, destinés au transport des liquides nutritifs; mais il convient de l'appliquer à toutes les parties de l'économie, qui ont la forme de tubes, et qui renferment un fluide ordinairement en mouvement; et en effet plusieurs auteurs désignent de la sorte non-seulement le système circulatoire, mais aussi les canaux biliaires des insectes, etc.

Chez les animaux dont la structure est la plus simple on ne découvre pas de Vaisseaux, et les sucs nutritifs, fournis par les aliments ainsi que l'oxygène absorbé par le travail respiratoire, ne parviennent aux différentes parties internes du corps que par une sorte d'imbibition; mais lorsqu'on s'élève dans la série des êtres, on voit bientôt un appareil particulier, destiné à effectuer ce transport; pendant le premier temps du développement de l'embryon, dans les fausses membranes récentes et dans certains animaux de classes inférieures, le système de canaux par lesquels cette circulation s'effectue, ne consiste que dans une série de cavités ou de lacunes que les parties solides de l'économie laissent entre elles; plus tard ces canaux, plus ou moins informes, affectent une disposition tubulaire et acquièrent des parois qui leur appartiennent en propre; enfin ces parois, formées d'abord par une simple tunique de structure analogue à celle des membranes muqueuses, se compliquent et se composent de plusieurs couches de nature différente. *V.* ARTÈRES, CIRCULATION, ORGANISATION, etc.

VAISSEAUX DES PLANTES. BOT. *V.* ANATOMIE VÉGÉTALE.

VAKE, WAKE ET WAKKE. MIN. Nom d'une Roche homogène, tendre, se fondant facilement au chalumeau, en un émail noir, ne happant pas à la langue; d'une pesanteur spécifique de 2,53 à 2,89, et faisant ordinairement mouvoir l'aiguille aimantée. Ses couleurs varient : elle offre différentes teintes de vert, de brun ou de rougeâtre. Elle a beaucoup de rapports avec les Argiles; mais elle offre un tissu homogène, plus compacte, et elle ne se forme pas en pâte comme ces dernières. La Vake paraît appartenir à la formation basaltique; elle forme des sillons ou des couches dans les rochers de Basaltes.

VAKITE. MIN. Roche hétérogène, à base de Vake. *V.* ce mot et ROCHES.

VALANÈDE. BOT. Pour Vélanède. *V.* ce mot.

VALANTIA. BOT. Pour *Vaillantia*. *V.* VAILLANTIE.

VALDEBONA. BOT. L'*Athamantha Oreoselinum*, L., a été mentionné sous ce nom par quelques anciens botanistes.

VALDEZIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Ruiz et Pavon, a été réuni par Don (Mém. de la Soc. Wern., vol. 4. p. 325) au genre *Blakea*.

VALDIA. BOT. (Plumier et Adanson.) *V.* OVIEDA.

VALENTIA ET VALENTINA. BOT. (Mentzel.) Noms anciens de l'Armoise.

VALENTIANA. BOT. Sous ce nom, Raffinesque (*Spech.*, 1, p. 87) a proposé un genre qu'il dit voisin du *Linnœa*, et que, d'après cette indication, De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 4, p. 340) a placé à la suite des Caprifoliacées. Ce genre, encore trop peu connu, appartient peut-être à la famille des Gesnériées. Il est ainsi caractérisé : calice dont le tube est adhérent à l'ovaire, le limbe à huit segments; corolle tubuleuse, ayant le limbe à cinq segments presque égaux; quatre étamines presque égales; style filiforme, surmonté d'un stigmate bilobé; fruit biloculaire? Le *Valentiana volubilis* est un arbrisseau volubile, qui croît dans l'Abyssinie. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, presque sagittées, légèrement dentées en scie et aiguës. Les fleurs sont axillaires, solitaires, accompagnées de deux bractées cordiformes, ailées sur le dos.

VALENTINIE. *Valentinia*. BOT. Genre de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Swartz (*Fl. Ind. occid.*, p. 687, tab. 14), qui l'a ainsi caractérisé : calice coloré, profondément divisé en cinq segments étalés et persistants; corolle nulle; huit étamines; ovaire presque arrondi, surmonté d'un style; fruit capsulaire, inté-

rieurement pulpeux, s'ouvrant en trois ou quatre valves qui se roulent en dehors, renfermant trois à quatre graines oblongues. Ce genre a été placé dans les Rhamnées par son auteur, et dans les Samydées par Jussieu; mais De Candolle lui a trouvé des rapports avec les Sapindacées, et l'a rangé à la fin de celles-ci. Cependant Cambessèdes, qui a publié depuis une Monographie de cette famille, n'en fait aucune mention.

Valentinie a feuilles de Houx. *Valentinia Ilicifolia*, Swartz, *loc. cit.* C'est un arbrisseau dont les feuilles ressemblent à celles du Houx, mais sont moins oblongues; c'est parce que ces feuilles ont aussi quelque analogie avec celles du *Thouinia simplicifolia*, que De Candolle a rapproché la plante en question de la famille des Sapindacées. On la trouve dans les lieux pierreux et stériles de Saint-Domingue et de Cuba.

VALENZUELIE. *Valenzuelia*. bot. Genre de la famille des Sapindacées, établi par Bertero qui lui donne pour caractères : calice inégal à sa base, profondément divisé en cinq parties presque égales; corolle composée de quatre pétales insérés au réceptacle, alternes avec les divisions du calice, un cinquième s'y trouve rarement : chacun d'eux est accompagné intérieurement et près de sa base d'une écaille bifide; disque incomplet, à quatre lobes, de six à huit étamines excentriques, placées autour de l'ovaire; filaments libres, subulato-filiformes; anthères introrses, biloculaires, mobiles, attachées par le dos et longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, trilobé et triloculaire; ovules solitaires dans chaque loge, s'élevant de la base de l'angle central auquel ils sont attachés; style filiforme, inséré entre les lobes de l'ovaire; stigmate tridenté; capsule membraneuse, renflée, trilobée; semences exarillées, solitaires dans chaque loge; test membraneux; embryon exalbumineux; cotylédons grands et courbes; radicule très-courte.

Valenzuelie du Chili. *Valenzuelia Chilensis*, Bert. C'est un arbuste à feuilles opposées, décussatives, simples, oblongo-lancéolées, trinervurées, très-entières, courtement pétiolées, exstipulées; les pédoncules sont axillaires, solitaires, uni ou biflores.

VALERANDIA. bot. Ce genre a été proposé par Necker; il a pour type le *Chironia frutescens*.

VALÉRIANE. *Valeriana*. bot. Genre de la famille des Valérianées. Caractères : tube du calice adhérent avec l'ovaire, et se terminant par un limbe roulé qui, sur le fruit, se déploie et forme une sorte d'aigrette plumeuse; corolle monopétale, un peu irrégulière, tubuleuse, légèrement gibbeuse à sa base, à cinq lobes peu profonds et un peu inégaux; étamines au nombre de trois; style simple, terminé par un stigmate profondément divisé en trois lobes linéaires, glanduleux et recourbés; fruit à une seule loge, couronné par le limbe du calice devenu plumeux, et ne s'ouvrant point à la maturité. Les espèces de ce genre sont en général herbacées et vivaces, portant des feuilles opposées sans stipules, entières ou diversement découpées, et des fleurs réunies en corymbes ou cimes terminales.

Valériane officinale. *Valeriana officinalis*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 408. Elle se reconnaît facilement à ses feuilles toutes pinnatifides, à segments lancéolés et dentés, à sa tige fistuleuse et sillonnée, et à ses fleurs en corymbe. Sa racine répand une odeur extrêmement forte et désagréable, mais qui plaît tellement aux chats, qu'il est presque impossible de conserver la plante dans les jardins, parce que ces animaux viennent souvent de fort loin se rouler sur elle. On l'emploie en médecine comme antispasmodique et excitante, principalement dans les affections nerveuses.

VALÉRIANÉES. *Valerianeæ*. bot. Le genre Valériane, type de cette famille, avait d'abord été placé par l'illustre auteur du *Genera Plantarum*, dans la famille des Dipsacées, où il formait une section à part, avec le genre *Fedia*. Plus tard, ce célèbre botaniste, en décrivant le genre Operculaire, lui trouvait une très-grande analogie avec les Valérianes, et proposait d'en former un groupe distinct, intermédiaire entre les Dipsacées et les Rubiacées. Enfin le professeur De Candolle, dans la Flore française, a établi définitivement la famille des Valérianées, dont voici les caractères : le calice est adhérent par son tube avec l'ovaire, son limbe est tantôt à peine distinct (*Patrinia*), tantôt denté (*Fedia*, *Valerianella*), tantôt d'abord roulé en dedans, mais se déployant ensuite sous la forme d'une aigrette plumeuse (*Centranthus*, *Valeriana*); la corolle est monopétale, un peu tubuleuse, plus ou moins inégale et à quatre ou cinq lobes; tantôt elle est simplement bossue à sa base, tantôt elle se prolonge sous la forme d'un éperon. Le nombre des étamines est variable d'une à quatre; mais en général ce nombre est moindre que celui des divisions de la corolle. L'ovaire est infère, à trois loges, mais dont deux avortent presque complétement ou même tout à fait; quand les trois loges existent, il y en a deux qui sont vides, et une seule qui contient un ovule suspendu à la partie supérieure de la tige. Le style est simple, terminé par un stigmate à trois lobes ou à trois divisions linéaires. Le fruit est à une ou trois loges dont une seule est séminifère, indéhiscent, nu ou couronné, soit par les dents calicinales, soit par une sorte d'aigrette plumeuse, formée par le déroulement du limbe calicinal. La graine est plumeuse, pendante dans sa loge. Elle se compose d'un embryon à radicule supérieure, sans endosperme. Cependant Gærtner décrit la graine du *Patrinia sibirica*, L., comme pourvue d'un endosperme mince et charnu. Les Valérianées sont des plantes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, entières ou diversement pinnatifides, sans stipules et à fleurs disposées généralement en corymbe ou groupées au sommet des rameaux. Cette famille a de grands rapports avec les Dipsacées et les Rubiacées. Mais elle se distingue des premières par son calice simple, tandis qu'il est constamment double dans toutes les vraies Dipsacées, et par l'absence de l'endosperme. Par ce dernier caractère, elles diffèrent aussi des Rubiacées, de même que par leurs feuilles souvent découpées et sans stipules. Les genres qui composent cette famille sont les suivants :

I. Ovaire à une seule loge.

a. Fruit couronné par une aigrette plumeuse. Genres : *Centranthus*, Necker; *Valeriana*, Dufrêne.

b. Point d'aigrette plumeuse. Genres : *Astrephia*, Dufrêne; *Phyllactis*, Persoon.

II. Ovaire à trois loges. Genres : *Patrinia*, Juss.; *Fedia*, Mœnch ; *Valerianella*, Tournef.

VALÉRIANELLE. *Valerianella*. BOT. Genre de la famille des Valérianées, établi par Tournefort, réuni ensuite aux Valérianes par Linné, et enfin distingué de nouveau par la plupart des botanistes modernes. Voici ses caractères : le limbe du calice est à cinq dents ; la corolle est monopétale, presque régulière, à cinq lobes, sans éperon ; les étamines sont au nombre de trois ; le fruit est sec, à trois loges, dont une seule est séminifère, couronné par les dents du calice. Toutes les espèces de ce genre sont de petites plantes herbacées, annuelles, à feuilles opposées, simples, à tige très-souvent dichotome et à fleurs très-petites, diversement groupées au sommet des ramifications de la tige. On a retiré quelques espèces de ce genre, comme les *Valeriana Cornucopiæ*, L., pour en former le genre *Fedia* de Mœnch, qui diffère surtout par sa corolle irrégulière. Gærtner avait désigné le genre *Valerianella* sous le nom de *Fedia*, et Adanson le nommait *Polypremum*.

VALÉRIANELLE POTAGÈRE. *Valerianella olitoria*, DC., vulgairement Mâche doucette. Sa tige est presque glabre, haute de six pouces, rameuse, garnie de feuilles oblongues, entières ou un peu dentées vers leur base ; ses fleurs sont d'un bleu pâle et cendré, réunies au sommet des rameaux en petits groupes corymbiformes et environnées de bractées lancéolées. Elle croît dans les champs, et on la cultive dans les jardins comme plante que l'on mange en salade.

VALÉRIANOIDES. BOT. Vaillant avait donné ce nom à un genre fondé sur une espèce placée dans le genre *Valeriana* par Linné ; il a été reconstitué depuis sous celui de *Centranthus*. *V.* CENTRANTHE.

VALÉRIE. *Valeria*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Noctuélides, établi par Germar, qui lui assigne pour caractères : antennes longues, fortement ciliées dans les deux sexes ; palpes courtes, droites, comprimées, velues, écartées au sommet, avec le dernier article grêle, cylindrique et nu ; thorax presque carré, très-convexe, très-velu et même laineux ; abdomen dépassant un peu les ailes inférieures, gros, velu, crété et conico-obtus dans les deux sexes ; ailes dentées, à franges larges : les supérieures très-squameuses, nébuleuses, à taches très-distinctes ; les inférieures peu développées. Chenilles à seize pattes, cylindriques, épaisses, distinctement poilues, ayant la tête assez grosse et les trapézoïdaux des derniers anneaux saillants, formant de petites caroncules pyramidales.

VALÉRIE OLÉAGINEUSE. *Valeria oleagina*, Germ.; *Bombyx oleagina*, Fab.; *Noctua oleagina*, Hubn. Ses ailes supérieures sont d'un brun noirâtre, recouvertes de squames d'un vert olive, avec la tache lunulée blanche, quelquefois ponctuée de brun ; la tache orbiculaire brune, entourée de blanc ; trois lignes transverses et ondulées noirâtres ; frange grise, ponctuée de jaune. Ailes inférieures d'un blanc grisâtre, traversées par une ligne et une bande noires. Taille, dix-huit lignes. Europe.

VALGUE. *Valgus*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Mélitophiles, groupe des Trichites, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes beaucoup plus courtes que la tête, composées d'articles pour la plupart transversaux ; dernier article des palpes maxillaire plus court et plus épais que les autres ; lobe terminal des mâchoires non corné ; menton nu ; corselet trapézoïdal ; écusson linéaire ; élytres presque planes ; corps des femelles terminé par une tarière allongée ; jambes antérieures armées de cinq dents ; premier article des tarses postérieurs beaucoup plus long que le suivant.

VALGUE HÉMIPTÈRE. *Valgus hemipterus*, Latr.; *Trichius hemipterus*, Fabr. Il est noir ; son corselet est couvert de petites écailles grises, à l'exception de deux lignes longitudinales élevées et de quatre taches noires ; taches des élytres formées d'écailles grises ; dessous du corps et dernier anneau de l'abdomen gris, celui-ci a deux points noirs. Taille, deux lignes et demie. Europe.

VALICANA. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses, a été réuni au genre *Cavanalia*, de De Candolle.

VALIÉRAN. BOT. Selon Blume, c'est le nom sous lequel on désigne, à Java, le *Cissus scariosa*, sorte de liane sur les racines de laquelle vit le *Rafflesia*, plante parasite, dont les fleurs ont d'énormes dimensions.

VALLARIDE. *Vallaris*. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi autrefois par Burmann, réuni par Linné au *Pergularia*, puis reconstitué par R. Brown (*Mem. Soc. Wern.*, 1, p. 64) qui l'a ainsi essentiellement caractérisé : corolle dont le limbe est obtus ; étamines ayant leurs filets très-courts, insérés sur l'entrée de la corolle, les anthères sagittées, cohérentes vers le milieu du stigmate ; ovaire biloculaire ; style filiforme ; stigmate conique, ovoïde ; écailles hypogynes, ciliées au sommet. Ce genre a pour type le *Pergularia glabra*, L., décrit et figuré par Rumph (*Herb. Amb.*, vol. 5, p. 51, tab. 29) sous le nom de *Flos Pergulanus*, et par Burmann sous celui de *Vallaris Pergulana*. C'est un arbrisseau volubile, originaire de l'Inde orientale. Ses feuilles sont opposées, ovales, aiguës et glabres. Ses fleurs sont disposées en corymbe, et exhalent une odeur agréable. Schultes a cru devoir changer le nom de *Vallaris* en celui d'*Emericia*, parce que, dit-il, plusieurs personnes pourraient, par un vice de prononciation, confondre le premier de ces mots avec celui de *Phalaris*.

VALLÉCULES. *Valleculæ*. BOT. Hoffmann désigne par ce nom les petits enfoncements produits par la saillie des côtes sur le péricarpe des Ombellifères.

VALLÉE. *Vallæa*. BOT. Genre de la famille des Élæocarpées, de Jussieu, constitué par Mutis dans le Supplément de Linné fils, et ainsi caractérisé : calice divisé en cinq segments colorés, caducs, égaux, et à préfloraison valvaire ; corolle à cinq pétales trilobés, égaux, hypogynes ; étamines nombreuses, disposées sur deux rangs, à anthères linéaires, fixées par la base, dressées, biloculaires, déhiscentes par deux pores terminaux ; disque annulaire, entourant l'ovaire ; celui-ci supère, à trois ou cinq loges qui renferment chacune deux ovules attachés à un axe central ; style unique, divisé au sommet en trois ou cinq lobes ; capsule ovée, muriquée, un peu ligneuse, à quatre ou cinq loges et à autant de valves ; deux graines dans chaque loge. La pre-

mière espèce connue est le *Vallea stipularis*, Mutis, figuré par Kunth (*Nov. Gener. et Sp. Pl. æquin.*, tab. 489). Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou, en ont fait connaître une autre espèce sous le nom de *Vallea cordifolia*. Une troisième espèce a été ajoutée aux précédentes par Kunth qui l'a nommée *Vallea pubescens*. Ces plantes sont des arbres qui croissent dans les forêts du Pérou et de Santa-Fé de Bogota. Leurs feuilles sont alternes, entières, cordiformes, accompagnées de deux stipules pétiolaires. Les pédoncules sont axillaires et terminaux, à deux ou trois fleurs, et munis de bractées.

VALLÉES PESTILENTIELLES. GÉOL. On ne peut révoquer en doute qu'il n'y ait à la surface du globe des points malheureusement trop nombreux, d'où s'exhalent continuellement des émanations qui frappent aussitôt de mort tous les êtres que l'imprudence ou l'ignorance des lieux exposent au contact de ces émanations. Voici une description de la vallée de la Mort, à Java; elle a été consignée dans le *Journal d'Édimbourg* (janvier 1832, p. 102), par le docteur Loudon. « Ce matin, de très-bonne heure, dit-il dans une lettre datée de Balor, le 4 juillet 1830, nous avons fait une excursion à cette vallée extraordinaire, appelée par les naturels *Guwo Upas*, ce qui signifie vallée empoisonnée. Elle est à trois milles de Balor, sur la route de Djiang. Nous avions pris avec nous deux chiens et quelques poules, pour servir aux expériences que nous devions tenter dans le ravin morbifère. Arrivés à peu de distance de la vallée, nous avons senti une odeur très-nauséeuse et suffocante, qui cessa lorsque nous fûmes parvenus au bord même de la vallée. Là, une scène imposante se présenta devant nous et nous frappa de stupeur. Cette vallée, de forme ovale, paraît avoir un demi-mille de circonférence, et une profondeur de trente à trente-cinq pieds. Le fond est tout à fait plat, sans aucune végétation, et ressemble au lit pierreux d'une rivière; il est entièrement couvert de squelettes d'hommes, de tigres, de cochons, de daims, de paons et de toutes sortes d'oiseaux. Aucune vapeur visible ne s'élevait du sol, qui paraissait être composé d'une substance dure, sablonneuse. Les flancs de la vallée étaient couverts d'arbres et d'arbrisseaux. L'un de nous proposa d'entrer dans la vallée; mais cette tentative eût été très-dangereuse, au moins pour moi, car le moindre faux pas eût suffi pour nous lancer dans l'éternité, sans espoir d'aucun secours. Nous avons allumé nos cigares, et, nous appuyant sur des bambous, nous sommes descendus à environ dix-huit pieds du fond. Nous n'y avons pas éprouvé de difficulté pour respirer, mais une odeur nauséeuse nous causa de l'incommodité. Ayant attaché un chien à l'extrémité d'un bambou de dix-huit pieds de long, nous l'avons lancé dans le fond de la vallée. Quatorze secondes s'étaient à peine écoulées, que cet animal se renversa sur le dos et ne put mouvoir ses membres, mais il continua à respirer encore pendant dix-huit minutes. Un autre chien fut jeté dans la vallée, mais non attaché au bambou; il tourna autour de l'autre, qui était étendu sur le sol, puis resta immobile, et, après dix secondes, s'abattit et ne remua plus ses membres; sa respiration cessa au bout de sept minutes. De deux poules que nous y avions lâchées, l'une ne vécut qu'une minute et demie, l'autre était morte avant même de toucher le sol. Durant ces expériences, il tomba de la pluie, mais nous avions sous les yeux un spectacle trop intéressant pour penser à nous préserver de l'humidité. Sur le côté opposé, et le long d'une grande pierre, gisait un squelette d'homme qui avait péri sur le dos, le bras droit passé dessous sa tête, et dont les os étaient devenus, par l'effet des agents extérieurs, blancs comme de l'ivoire. Malgré notre désir de nous procurer ce squelette, c'eût été folie de faire la moindre tentative pour aller le prendre. Après être restés deux heures dans la vallée de la Mort, nous voulûmes en sortir; ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés, car, par l'effet de la pluie qui venait de tomber, les flancs de la vallée étaient devenus si glissants, qu'il fallut recourir à l'assistance de nos deux Javanais pour nous empêcher de tomber dans le précipice pestilentiel. On suppose que les squelettes humains sont ceux de quelques révoltés, qui, chassés de la grande route, s'étaient réfugiés dans les vallées voisines, et qu'ils avaient abordé celle-ci sans connaître ses dangers.

« Il y a une grande différence entre cette vallée et la grotte du Chien (*grotta del Cane*), près de Naples; car, dans ce dernier lieu, l'air méphytique est resserré dans un petit espace, au lieu que la vallée mortelle de Java a plus d'un demi-mille de circonférence. On n'y ressent aucune odeur sulfureuse, ni rien qui atteste une apparence d'éruption, quoique je sois persuadé que toute la chaîne de montagnes est volcanique, et qu'il y a deux cratères qui fument constamment, à peu de distance de la route, au pied de Djienz. »

VALLÉNIE. BOT. Pour Wallénie. *V.* ce mot.

VALLESIA. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi, dans la Flore du Pérou, par Ruiz et Pavon, et ainsi caractérisé : calice petit, persistant, profondément découpé en cinq segments; corolle hypocratériforme, dont le limbe est à cinq découpures obliques; cinq étamines incluses, à anthères ovoïdes, libres; deux ovaires surmontés d'un seul style et d'un stigmate en forme de massue; fruit composé de deux drupes libres, en forme de massue, chacune renfermant une graine dressée. Ce genre se compose de trois espèces, dont l'une a été figurée par Cavanilles (*Icon.*, 3, tab. 297), sous le nom de *Rauwolfia glabra*. Les deux autres ont été décrites et figurées par Ruiz et Pavon et par Kunth, qui leur ont imposé les noms de *Vallesia dichotoma* et *Vallesia chiococcoides*. Ce sont des arbustes qui croissent dans les lieux incultes du Pérou et sur les rives de l'Amazone. Leurs feuilles sont alternes, ovales ou lancéolées, dépourvues de glandes. Les fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules opposés aux feuilles, dichotomes et multiflores.

VALLISNÉRIE. *Vallisneria*. BOT. Genre de la famille des Hydrocharidées et de la Diœcie Diandrie, L., ainsi caractérisé : fleurs dioïques. Les mâles ont un spadice conique, renfermé dans une spathe et couvert sur toute sa surface de petites fleurs; chaque fleur a un périanthe triparti, renfermant deux étamines. Les fleurs femelles ont une spathe monophylle, uniflore; un périan-

the à trois ou six divisions; trois stigmates bifides, quelquefois munis extérieurement d'appendices. Le fruit est une baie multiloculaire, cylindracée, renfermant plusieurs graines pariétales.

VALLISNÉRIE SPIRALE. *Vallisneria spiralis*, Lin.; Lamk., Illustr., tab. 799. C'est une plante des plus remarquables, à cause des phénomènes que présente sa fécondation. Elle est aquatique, et, comme il a été dit ci-dessus, dioïque, de sorte que les fleurs mâles naissent sur des pieds séparés de ceux qui portent les fleurs femelles. A l'époque de la floraison, les fleurs mâles se détachent du spadice, viennent à la surface de l'eau chercher leurs femelles qui, sensibles pour ainsi dire à cet appel d'amour, s'échappent aussi du sein des eaux au moyen d'un mécanisme admirable. Leur long pédoncule se déroule en spirale jusqu'à ce qu'il ait atteint la superficie de l'eau, et dès que l'acte mystérieux est opéré, ce pédoncule resserre sa spirale et rentre au fond des eaux pour y mûrir ses graines. A.-L. De Jussieu (*Gen. Plant.*) a décrit ce phénomène avec la plus élégante latinité, et Castel en a traduit la description en beaux vers français dans son poëme sur les plantes. La *Vallisneria spiralis* est fort commune dans les rivières de l'Europe méridionale. Ses feuilles, rubanées, graminiformes, présentent quelquefois des amas si considérables qu'elles nuisent au trajet des bateaux. Elle croît aussi dans des contrées fort distantes. R. Brown l'a trouvée dans la Nouvelle-Hollande, ainsi qu'une espèce nouvelle. D'autres Vallisnéries sont indigènes de l'Amérique et de l'Inde orientale.

VALLISNÉRIOIDES. BOT. Micheli nommait ainsi le genre que Linné a désigné sous celui de *Vallisneria*. *V.* VALLISNÉRIE.

VALLONIE. *Vallonia*. MOLL. Genre établi par Risso, dans son Histoire naturelle de Nice, mais inutilement, puisque c'est une Valvée qui lui sert de type. *V.* VALVÉE.

VALLOTE. *Vallota*. BOT. Herbert a formé sous ce nom un genre qui a pour type l'*Amaryllis purpurea*, plante très-belle, originaire du cap de Bonne-Espérance, et que l'on cultive, sous différents noms, dans les jardins d'Europe. C'est l'*Amaryllis speciosa*, de L'Héritier, et le *Crinum speciosum*, de Linné. Le caractère essentiel de ce nouveau genre résiderait dans son périanthe régulier, vertical, et ses étamines dressées, tandis que dans les vrais *Amaryllis* le périanthe est irrégulier, et les étamines déclinées. Le *Vallota purpurea* est intermédiaire pour le port entre les *Amaryllis* et les *Crinum*, où on l'a successivement placé. Malgré cette ambiguité, cette plante doit rester parmi les *Amaryllis*, à cause de ses ressemblances nombreuses avec plusieurs véritables espèces de ce dernier genre. D'ailleurs, le périanthe d'une variété de cette espèce est oblique et conséquemment un peu inégal.

VALO. BOT. On a ainsi francisé, dans l'Encyclopédie, le nom du genre *Campynema*, de Labillardière. *V.* ce mot.

VALONIE. *Valonia*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre formé par Agardh, et placé par lui dans la famille des Ulvacées. Ses caractères résident dans la consistance comme scarieuse des tubes qui, simples ou rameux, sont renflés et épaissis par le liquide coloré qu'ils renferment. Le *Valonia OEgagropila*, type du genre, abonde au fond du golfe Adriatique, dans les lagunes de Venise. Le *Valonia intricata* fut découvert par Delile dans le port d'Alexandrie et dans la mer Rouge, et Bory l'a retrouvé à Cadix. Le *Valonia utricularis* abonde aussi dans les environs de ce port et s'y fait remarquer par sa forme vésiculeuse, croissant à un ou deux pieds sous l'eau, sur les cailloux du rivage.

VALORADIE. *Valoradia*. BOT. Genre de la famille des Plumbaginées, institué par Hochstett qui le caractérise ainsi : calice prismatique, à cinq divisions linéari-acuminées, trinervurées, soudées en tube; corolle gamopétale, insérée au réceptacle : son limbe est à cinq divisions; cinq étamines également insérées au réceptacle; anthères linéaires; ovaire uniloculaire; un ovule libre, pendant à un trophosperme filiforme; style terminal et filiforme; stigmates au nombre de trois et acuminés; capsule incluse dans le calice persistant; elle est à une seule loge; semence inverse, fusiforme, à cinq côtes.

VALORADIE GLANDULEUSE. *Valoradia glandulosa*, Hochst.; *Plumbago glandulosa*, R. Brown. C'est un sous-arbrisseau à rameaux glanduleux, en quelque sorte noduleux par la persistance de la base des pétioles; les feuilles sont alternes, sétoso-ciliées; les fleurs sont réunies en faisceau au sommet des rameaux; elles sont accompagnées chacune de deux ou trois bractées. Des montagnes de l'Abyssinie.

VALSA. BOT. (*Hypoxylées*.) Fries, dans son *Systema Orbis Vegetabilis*, a divisé le genre *Sphæria* en quatre genres ou sous-genres. L'un d'eux, auquel il donne le nom de *Valsa*, déjà appliqué par Scopoli au genre *Sphæria*, correspond assez exactement au genre *Variolaria*, de Bulliard. Il est ainsi caractérisé : périthécium membraneux, renfermant un noyau gélatineux, mou; thèques en forme de massue; sporidies transparentes, presque simples, sortant sous forme gélatineuse, dans les temps humides. Les espèces de ce genre sont en partie plongées dans le tissu des plantes sur lesquelles elles habitent, et leur périthécium se termine en un col allongé. Elles sont généralement petites et croissent sur les branches mortes ou vivantes, et quelquefois sur les feuilles. *V.* SPHÆRIA.

VALTHERIA. BOT. Pour Walthérie. *V.* ce mot.

VALVACÉ. *Valvaceus*. BOT. Link donne cette épithète aux fruits qui, étant indéhiscents, offrent cependant des sutures marquées.

VALVAIRE. BOT. Nom adjectif pour exprimer ce qui a rapport aux valves ou ce qui a de l'analogie avec elles. C'est ainsi qu'on dit Estivation ou Préfloraison valvaires, pour exprimer cette position relative des sépales ou des pétales dans laquelle ils se touchent bord à bord comme les valves d'un péricarpe. On dit aussi Cloisons valvaires pour exprimer celles qui sont adhérentes à la face interne des valves. Ce mot s'emploie par opposition à celui de Cloisons suturales.

VALVE. *Valva*. On nomme ainsi chaque pièce d'une Coquille composée; ces pièces sont réunies le plus ordinairement par une charnière et un ligament. Par extension, on a aussi nommé Valve une partie calcaire

d'une Coquille qui est formée d'un assez grand nombre de pièces, d'où le nom de Multivalve. *V.* Coquille.

Les botanistes donnent le nom de Valves aux deux portions d'une feuille carpellaire, à double surface, quand elles se séparent par la désagglutination et la rupture de la suture dorsale. Cette épithète s'applique généralement aux pièces de certains péricarpes, qui sont distinctes et susceptibles de se séparer, à la maturité, sans déchirement apparent. On qualifie aussi Valve chacune des pièces qui constituent la spathe et celles dont se compose la glume et la glumelle des Graminées.

VALVÉE. *Valvata.* moll. C'est à Geoffroy, l'auteur du premier Traité sur les Coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Paris, que l'on dut la découverte de la Valvée, qu'il nomma Nérite Porte-Plumet. Cette Coquille devint quelques années après le type d'un genre Valvée, que Müller institua dans son Traité des Vers. Ce genre fut oublié par Bruguière, ainsi que par Cuvier et Lamarck, qui ne le mentionnèrent pas dans leurs premiers travaux. Draparnaud, dans son Traité des Coquilles de France, et Roissy, dans le Buffon de Sonnini, furent les premiers à réparer l'omission du genre de Müller, qui, depuis cette époque, fut introduit dans toutes les méthodes. Draparnaud avait indiqué aux Valvées des rapports fort convenables entre les Cyclostomes, qui contenaient les Paludines, et les Nérites, par conséquent entre deux genres operculés et pectinibranches comme elles. Roissy ne tint aucun compte de cette indication, et plaça les Valvées à la suite des Planorbes. Lamarck ne mentionna le genre Valvée qu'en 1811, dans l'Extrait du Cours. Il fait partie de la famille des Péristomiens, et se trouve dans des rapports très-naturels entre les Paludines et les Ampullaires. Dans son dernier ouvrage, cette famille conservée présente les Valvées dans les mêmes rapports. Cuvier rapporta aux Turbos presque toutes les Coquilles operculées à ouverture arrondie. Les Valvées y furent admises entre les Paludines et les Cyclostomes. Férussac a mis les Valvées entre les Vermets et les Natices, dans la famille des Sabots, qui, outre ces trois genres, renferme encore les Turritelles et les Paludines. Caractères : animal spiral ; le pied trachélien, bilobé en avant ; la tête bien distincte, prolongée en une sorte de trompe ; les tentacules fort longs, cylindracés, obtus, très-rapprochés ; les yeux sessiles au côté postérieur de leur base ; branchie unique, longue, pectiniforme, plus ou moins exertile hors de la cavité, largement ouverte, et pourvue à droite de son bord inférieur d'un long appendice simulant un troisième tentacule. Coquille discoïde ou conoïde, à tours cylindracés, ne modifiant point la cavité spirale ; ouverture obronde, à bords réunis, tranchants ; opercule complet, corné, à éléments concentriques et circulaires. Les Coquilles sont turbinoïdes ou subplanorbiques, grisâtres ou verdâtres ; elles habitent les eaux douces. L'animal rampe sur un pied ovalaire, sillonné en avant ; il prend son point d'attache avec le corps de l'animal par un pédicule court, qui s'insère sous le cou ; la tête, proboscidiforme, porte deux tentacules allongés, rapprochés à la base ; les yeux sessiles se voient à leur partie externe et postérieure ; derrière le tentacule droit est placée la branchie qui sort de la cavité branchiale ; lorsque l'animal marche, elle est pectiniforme, presque toujours en mouvement, et ressemble assez bien à un panache que l'animal porte sur sa tête.

Valvée piscinale. *Valvata piscinalis,* Lamk., Anim. sans vert., t. vi, 2e part., p. 172, n° 1 ; *Nerita piscinalis,* Müller, Verm., p. 172, n° 358 ; le Porte-Plumet, Geoffroy, Coq. des envir. de Paris, p. 115, n° 4, pl. 3 ; *Helix piscinalis,* L., Gmel., p. 3627, n° 44 ; *Cyclostoma obtusum,* Drap., Coq. de France, pl. 1, fig. 14. Petite Coquille semblable à une petite Dauphinule à spire peu élevée. Elle se trouve en Europe, dans les eaux douces.

VALVULE. zool. Les anatomistes ont donné ce nom à des replis membraneux, qui existent dans l'intérieur des vaisseaux veineux et lymphatiques, et qui ont pour usage de soutenir la masse du liquide qui y circule et d'en empêcher le retour. Ce nom a également été appliqué au repli membraneux, qui existe entre le cœcum et les intestins grêles ; c'est la Valvule iléo-cœcale.

VALVULINE. *Valvulina.* moll. Genre de la classe des Mollusques céphalopodes, établi par D'Orbigny et caractérisé de la manière suivante : spire allongée ou trochoïde ; ouverture située près de l'angle ombilical et fermée en partie par une sorte de lame arrondie, operculaire et laissant une fente semi-lunaire à découvert.

Valvuline ignorée. *Valvulina ignota,* D'Orb. Spire pointue ; loges disposées autour d'un axe médian ; base aplatie, un peu concave. On la trouve fossile à Hauteville, en Normandie ; elle n'a guère plus d'une ligne en tout sens.

VAMI. bot. (Poiret.) Synonyme du *Cephalotus,* de Labillardière. *V.* Céphalote.

VAMPI. bot. *V.* Cookie.

VAMPIRE. *Vampirus.* mam. Espèce de Phyllostome, devenue le type d'un sous-genre particulier, parmi les Chauves-Souris insectivores. Le *Vespertilio Vampirus,* des auteurs, est au contraire une Chauve-Souris frugivore ; c'est la Roussette. *V.* ce mot.

VAMPUM. rept. Espèce du genre Couleuvre.

VANA. ois. Synonyme vulgaire de Vanneau.

VANADIUM. min. En 1830, le professeur Sefstrom, analysant un minerai de Fer, de Taberg, en Suède, y découvrit un métal nouveau, auquel il donna un nom dérivé de *Vanadis* qui était celui d'une divinité scandinave. Ce métal, dont la difficulté de réduction par les moyens accoutumés a sans doute été cause qu'il est resté aussi longtemps ignoré, est en petites masses d'un blanc argentin ; il est peu ductile et très-cassant ; il est bon conducteur de l'électricité ; il se fond très-difficilement et s'enflamme au-dessous de la chaleur rouge ; il forme avec la plupart des Acides des dissolutions qui ont une belle couleur bleue. Depuis sa découverte, le Vanadium a été reconnu dans une mine de Plomb de Zimapan, au Mexique ; dans une autre mine à Wanlokhoad, en Écosse ; enfin plus récemment et en plus grande abondance dans les minerais de Cuivre, à Vaskessensk, exploitation impérale, située dans la chaîne de l'Oural.

VANALPHIMIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Leschenault, dans la famille des Ternstrœmiacées, a été réuni au genre *Saurauja*, de Willdenow.

VANCASSAYE. BOT. *V.* WOANCASSAYE.

VANCOUVÉRIE. *Vancouveria.* BOT. Genre de la famille des Berbéridées, établi par Decaisne qui lui assigne pour caractères : calice bibractéolé à sa base, à six divisions colorées et décidues; corolle formée de six pétales hypogynes, réfléchis, oblongs, obovales, terminés en capuchon, opposés aux divisions du calice, ayant intérieurement chacun à leur base un appendice spatulé, concave et discolore; six étamines hypogynes, opposées aux pétales, érecto-conniventes, à filaments aplatis; anthères introrses, apiculées, à deux loges adnées, déhiscentes par des valvules qui s'enroulent sur elles-mêmes dès la base, et qui tombent; ovaire oblong, piloso-glanduleux, uniloculaire; ovules anatropes, ascendants sur deux rangs et d'un seul côté du placentaire; style terminal et cylindrique; stigmate subobliquement capité, perforé; fruit folliculaire.

VANCOUVÉRIE HEXANDRE. *Vancouveria hexandra*, Decaisne; *Epimedium hexandrum*, Hook. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles radicales, triternées; à folioles subobliques, obtusément divisées en trois ou cinq lobes glanduloso-pileux; hampe simple et lâchement rameuse. Cette plante croît dans la partie occidentale de l'Amérique du Nord.

VANDA. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monogynie, L., établi par Brown (*in Bot. Regist.*, n° 506), qui l'a ainsi caractérisé essentiellement : labelle pourvu d'un éperon, continu avec la base simple ou munie d'un léger appendice de la colonne (gynostème) qui n'est point ailée, trifide, le lobe du milieu charnu. Pétales ou segments du périanthe étalés, distincts. Deux masses polliniques obliquement bilobées; caudicule linéaire; glandule presque ronde.

VANDA A FLEURS BIGARRÉES. *Vanda Roxburghii*, R. Br. Sa tige est grimpante, garnie de vrilles épaisses, cylindriques, charnues, au moyen desquelles elle s'attache à l'écorce des arbres; les feuilles sont engaînantes, rangées en éventail autour d'une souche articulée, rapprochées, recourbées, linéaires, creusées en gouttière; fleurs éparses, pédonculées, presque pendantes, d'une couleur jaunâtre, mouchetées de pourpre et de ferrugineux. Du Bengale.

VANDANGERON. ARACHN. L'un des noms vulgaires du Lepte automnal.

VANDÉES. *Vandeæ.* BOT. Tribu de la famille des Orchidées, établie par Lindley, et qui a pour type le genre *Vanda*.

VANDELLIE. *Vandellia.* BOT. Genre de la famille des Scrofularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice persistant, à quatre divisions, la supérieure bifide; corolle tubuleuse, à deux lèvres : la supérieure entière, l'inférieure bilobée; quatre étamines didynames, à anthères rapprochées par paires; ovaire surmonté d'un seul style et de deux stigmates; capsule uniloculaire, polysperme.

VANDELLIE ÉTALÉE. *Vandellia diffusa*, L., Lamk., Illustr., tab. 522; *Caa-Ataia*, Pison, *Brasil.*, 230, *Icon.* C'est une petite plante herbacée, qui a le port du *Veronica serpyllifolia*. De ses racines petites et fibreuses, s'élève une tige grêle, un peu pubescente, rameuse, garnie de feuilles opposées, ovales ou un peu arrondies. Les fleurs sont axillaires, solitaires au sommet de pédoncules courts, alternes et simples. Vahl, dans ses *Eclogæ americanæ*, a bien décrit cette plante qui croît dans l'Amérique méridionale, principalement aux îles de Sainte-Croix et de Montferrat. Le premier cahier des Transactions de la Société Médico-Botanique de Londres contient une nouvelle description et une bonne figure de cette espèce, par le docteur Hancock, qui l'a étudiée dans la Guiane hollandaise, et qui en a fait connaître les propriétés médicales.

VANDELLIUS. POIS. (Shaw.) *V.* LÉPIDOPE.

VANDIÈRE. POIS. Synonyme vulgaire de Lyre. *V.* CALLIONIME.

VANDOISE. POIS. Espèce du genre Able.

VANELLUS. OIS. *V.* VANNEAU.

VANESSE. *Vanessa.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établi par Fabricius. Caractères : les deux pieds antérieurs notablement plus courts que les autres, repliés, point ambulatoires dans les deux sexes; cellule centrale des ailes inférieures ouverte; palpes inférieures contiguës dans toute leur longueur, terminées presque insensiblement en pointe et très-comprimées; antennes terminées brusquement par un bouton court, en forme de toupie ou ovoïde. Chenilles chargées de nombreuses épines. Ce genre se distingue facilement des Libythées, Biblis et Nymphales, parce que les antennes de ces Papillons sont terminées par une massue allongée ou presque filiforme, et que leurs chenilles sont nues. Les Argynnes, Céthosies et Mélittées en diffèrent par leurs palpes inférieures qui sont peu comprimées, écartées dans leur longueur, ou du moins à leur extrémité, et terminées brusquement par un article aciculaire.

VANESSE VULCAIN. *Vanessa Atalanta*, Latr., God., Hist. nat. des Lépid. de France, t. I, p. 6, fig. 1. Il a plus de deux pouces d'envergure; ses ailes sont dentées, un peu anguleuses, leur dessus est noir, traversé par une bande d'un beau rouge, avec des taches blanches sur les supérieures; le dessous est marbré de diverses couleurs. Sa chenille est noire et épineuse; elle vit sur l'ortie. Ce Papillon est très-commun en Europe, et on le trouve également dans l'Inde, en Amérique et en Afrique.

VANGA. *Vanga.* OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec dur, long, conique, courbé seulement à la pointe qui est très-crochue et acérée; bords des mandibules droits, tranchants : pointes échancrées; narines placées de chaque côté à une petite distance de la base du bec, et longitudinalement percées dans sa masse cornée, couvertes en dessus par un cartilage; base des mandibules garnie de soies roides; pieds médiocres; tarse de la longueur ou plus long que le doigt auquel l'externe est ainsi réuni jusqu'à la première articulation, et l'interne immédiatement soudé; ailes médiocres : première, deuxième et troisième rémiges étagées, celle-ci surpassant toutes les autres. On connaît assez peu l'histoire et les mœurs des diverses espèces

qui constituent le genre Vanga; on sait seulement que ces Oiseaux, qui habitent différentes îles de l'archipel Indien et la grande terre de la Nouvelle-Hollande, sont d'un caractère turbulent, tracassier pour les autres Oiseaux, et même féroce lorsque la force leur donne un empire absolu sur leurs adversaires. Ils se nourrissent de petites proies, et paraissent ne vouloir faire usage d'aucun autre aliment. On les trouve constamment sur la lisière des grandes forêts, rarement dans leur intérieur, et jamais dans les plaines et les champs cultivés.

Vanga bouche-noire. *Vanga nigrogularis*, Vig. Tête, cou et poitrine noirs; collier, nuque, strie longitudinale des ailes, dos, croupion, abdomen et extrémité des rectrices latérales blancs; les deux rectrices intermédiaires totalement noires; bec noir, à l'exception de la base qui est d'un gris plombé; jambes noires. Taille, treize pouces. De l'Australie.

Vanga Cap-Gris. *Lanius kirbocephalus*, Less., Zool. de la Coquille, pl. 11. Parties supérieures d'un rouge brun très-vif, nuancé d'orangé; tête, joues et dessous de la gorge d'un gris cendré; rémiges et rectrices d'un gris fauve, uniforme en dessus, d'un gris clair en dessous; parties inférieures d'un rouge fauve; bec d'un gris bleuâtre; pieds cendrés. Taille, neuf pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Vanga cendré. *Vanga cinerea*, Vig. Sommet de la tête et nuque d'un noir profond; lorum blanc; dos, épaules et croupion gris; tectrices caudales blanches; rectrices noires, terminées inférieurement de blanc, à l'exception des deux intermédiaires; grandes tectrices alaires, milieu des moyennes, menton et dessous du corps d'un blanc pur; base du bec d'un gris de plomb; l'extrémité est noire ainsi que les jambes. Taille, treize pouces. De l'Australie.

Vanga destructeur. *Vanga destructor*, Temm.; Cassican destructeur, Ois. color., pl. 273. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; sommet de la tête, nuque et plumes qui recouvrent les oreilles d'un noir bleuâtre; petites et moyennes tectrices alaires d'un gris plombé, avec le bord plus clair; rémiges primaires et secondaires d'un cendré obscur; quelques-unes des tertiaires bordées extérieurement de blanc, ce qui forme une raie longitudinale sur l'aile; rectrices noires, terminées de blanc, à l'exception des intermédiaires; front, gorge, côtés, devant du cou et tectrices caudales d'un blanc pur; parties inférieures d'un blanc grisâtre; bec d'un gris bleuâtre; pieds bruns. Taille, dix pouces. La femelle a les teintes beaucoup moins pures: le noir-bleuâtre est remplacé chez elle par un brun cendré; ensuite les plumes de la tête et de la nuque ont dans leur centre une petite ligne longitudinale blanche; les ailes sont d'un brun uniforme, sans raie blanche; enfin elle a les parties inférieures d'un blanc roussâtre terne et les flancs bruns. De la Nouvelle-Hollande.

Vanga écorché. *Vanga cruenta*, Less., Voyage de Belanger, p. 256. Parties supérieures d'un gris cendré, passant au gris olivâtre sur le dos; devant du cou et parties inférieures d'un rouge orangé, plus foncé sous la gorge; abdomen et tectrices sous-caudales jaunes; épaulettes noires ainsi que les deux premières rémiges, les autres sont d'un gris ardoisé; grandes tectrices alaires noires, bordées de jaune. Bec fortement crochu et noir; tarses noirâtres. Taille, neuf pouces et demi. Du cap de Bonne-Espérance.

Vanga gris. *V.* Vanga rayé.

Vanga rayé. *Vanga striata*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Uranie, pl. 18 et 19. Sommet de la tête noir; parties supérieures rayées transversalement de noir et de blanc; parties inférieures d'un gris bleuâtre; gorge blanchâtre; huppe noire. La femelle a les parties supérieures rayées de roux et de noir, les parties inférieures roussâtres. Bec brun, corné sur les bords; pieds brunâtres. Taille, onze pouces. Brésil.

Vanga roux. C'est la femelle du Vanga rayé.

Vanga de Sonnerat. *V.* Vanga a tête blanche.

Vanga strié-huppé. *V.* Vanga rayé.

Vanga a tête blanche. *Vanga leucocephala*, *Lanius curvirostris*, Lath.; Pie-Grièche de Madagascar, Buff., pl. enl. 228. Parties supérieures noires, irisées de vert; tête, cou, gorge et parties inférieures d'un blanc pur; occiput d'un noir verdâtre; rémiges blanches à l'intérieur, noires à l'extérieur, avec le bord des cinq premières blanc; tectrices alaires d'un noir verdâtre, les grandes terminées de blanc; rectrices cendrées à la base, noires ensuite, puis terminées de blanc; bec noir; pieds d'un gris de plomb. Taille, dix pouces. De Madagascar et des Indes.

Vanga de Vigors. *V.* Vanga rayé.

VANGERON. pois. Espèce du genre Saumon.

VANGUIER. *Vangueria*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, ainsi caractérisé: le limbe du calice est à cinq dents; la corolle est petite, presque campanulée, à cinq divisions aiguës, étalées, ayant la gorge garnie de poils. Les étamines, au nombre de cinq, sont presque incluses, avec des anthères cordiformes, allongées. Le style simple se termine par un stigmate ovoïde et à cinq lobes peu marqués. Le fruit est globuleux, pomiforme, déprimé, couronné par les dents calicinales écartées et accrues. Il est charnu; il contient cinq nucules osseux, monospermes et indéhiscents. L'embryon, placé dans un endosperme charnu, a ses cotylédons larges et assez épais.

Vanguier de Madagascar. *Vangueria edulis*, Vahl; *Vavanga chinensis*, Rohr. Arbrisseau qui croît à Madagascar et dans l'Inde, et qu'on cultive dans plusieurs parties de l'Amérique méridonale, à cause de ses fruits qui sont bons à manger. Ses feuilles sont opposées, entières, avec des stipules aiguës, persistantes, intrapétiolaires; ses fleurs sont petites, disposées par grappes rameuses sur les rameaux dénudés. Un grand nombre de ces fleurs sont stériles.

VANHALLIA. bot. Le genre établi sous ce nom par Schultes, dans la famille des Aristolochiées, a été réuni au genre *Bragantia*, de Loureiro.

Un autre genre *Vanhallia*, produit par Marchand parmi les Cryptogames, dans la famille des Champignons Gastéromycetès, a été reconnu pour ne point différer essentiellement du genre *Chœtomium*, de Kunze.

VANIÈRIE. *Vaniera*. bot. Genre de la famille des

Urticées et de la Monœcie Pentandrie, L., qui paraît avoir beaucoup de rapports avec les genres *Procris* et *Bœhmeria*. Il a été établi par Loureiro dans son *Flora Cochinchinensis*, p. 691, et voici les caractères essentiels qu'il lui a assignés : fleurs monoïques; les mâles mêlées aux femelles, sur un réceptacle commun. Le calice est charnu, à quatre divisions; il n'y a point de corolle ; les anthères sont au nombre de cinq et presque sessiles. Les fleurs femelles ont un ovaire comprimé, surmonté d'un stigmate. Le fruit est une baie formée de la soudure de plusieurs fleurs femelles. Ce genre se compose de deux espèces (*Vaniera cochinchinensis* et *Vaniera chinensis*, Lour., *loc. cit.*) qui, comme leurs noms spécifiques l'indiquent, croissent dans les saines localités de la Cochinchine. Ce sont des arbustes tantôt munis d'aiguillons, tantôt inermes, à feuilles alternes, entières, et à fleurs axillaires, réunies en tête globuleuse. Le *Vaniera cochinchinensis*, qui est muni d'aiguillons, sert à faire des haies basses. Sprengel a placé ces deux espèces dans son genre *Procris*.

VANILLE. *Vanilla*. BOT. L'*Epidendrum Vanilla*, L., de la Gynandrie Monandrie, ou de la famille des Orchidées, a été érigé en un genre distinct par Swartz, dans sa Flore des Indes occidentales; ce genre est ainsi caractérisé : périanthe à cinq pétales ouverts; un sixième ou labelle à peu près en forme de capuchon, sans éperon, et adné au gynostème; anthère terminale, operculée; gynostème élargi en un stigmate concave; pollen distribué en masses granuleuses ; capsule en forme de silique bivalve, pulpeuse intérieurement, renfermant des graines non arillées.

VANILLE AROMATIQUE. *Vanilla aromatica*, Sw.; *Epidendrum Vanilla*, L. C'est un arbuste dont les rameaux sarmenteux et flexibles s'élèvent très-haut en s'enroulant autour des arbres voisins. Ses feuilles sont alternes, persistantes, épaisses, un peu coriaces, légèrement ondulées sur les bords. Ses fleurs sont très-grandes, purpurines, odorantes et disposées en bouquets. Cette plante croît spontanément dans l'Amérique équinoxiale, principalement au Mexique, dans les républiques de Colombie, du Pérou, à la Guiane, etc. Elle est cultivée dans les Antilles, au Brésil, et dans d'autres contrées des climats chauds; elle prospère dans les sites ombragés et arrosés par des sources.

C'est le fruit de cette plante qui forme la Vanille du commerce. Celle-ci a la forme d'une silique un peu comprimée, amincie aux deux bouts, et tronquée au sommet; sa grosseur ordinaire est celle d'une plume de cygne; sa longueur varie entre cinq et dix pouces; sa couleur est brune-rougeâtre, luisante. A l'intérieur, la Vanille contient un parenchyme pulpeux, noir, dans lequel sont nichées des graines noires, brillantes et très-petites. L'odeur de cette substance est suave, balsamique; sa saveur chaude, un peu douceâtre. Ces qualités physiques dépendent de l'huile volatile et de l'acide benzoïque qui y sont contenus; souvent cette dernière substance forme des efflorescences cristallines à la surface du fruit. La partie pulpeuse est la seule douée de principes aromatiques.

La récolte de la Vanille se fait avant sa complète maturité ; on la fait sécher à l'ombre, et on l'enduit extérieurement d'une légère couche d'huile fixe (d'Acajou ou de Ricin), dans le but de lui donner une certaine souplesse, et d'empêcher les principes volatils de se dissiper. Enfin on dispose ces fruits, improprement nommés gousses ou siliques, par petites bottes de cinquante ou de cent, que l'on expédie en Europe après les avoir enveloppées dans de petites boîtes bien closes. On distingue dans le commerce plusieurs sortes de Vanille qui, suivant l'opinion communément adoptée par les pharmacologistes, sont dues à des variétés de la même espèce cultivée ou sauvage. Néanmoins les gousses de quelques Vanilles ont une forme tellement particulière, que des espèces distinctes du genre *Vanilla* sont susceptibles de fournir des fruits odorants à peu près semblables. La Vanille la plus estimée est celle qui a reçu le nom de *Vanilla Leq*; elle est longue d'environ six pouces, large de trois à quatre lignes, rétrécie aux deux extrémités et courbée à sa base; elle est un peu molle, visqueuse, d'une couleur rougeâtre foncée, et d'une odeur extrêmement suave, analogue à celle du Baume du Pérou. On lui donne le nom de Vanille givrée quand elle s'est couverte d'efflorescences d'acide benzoïque, après avoir été conservée dans un lieu sec et dans des vases qui ne sont pas hermétiquement fermés. On nomme *Vanilla Simarona* ou bâtarde, une sorte commerciale qui vient de Saint-Domingue ; elle est plus petite que la précédente, d'un brun moins foncé, moins aromatique, plus sèche, et non susceptible de se couvrir d'efflorescences. Enfin le Vanillon ou la grosse Vanille du commerce français, *Vanilla Pomprona* ou *Bova* des Espagnols, est une autre sorte dont la longueur est de cinq à sept pouces, la largeur de six à neuf lignes. Elle est très-brune, molle, visqueuse, presque toujours ouverte, d'une odeur forte, moins suave que la Vanille Leq. On l'envoie du Brésil, confite pour ainsi dire dans un liquide sucré, et renfermée dans des boîtes de fer-blanc.

De nombreuses expériences tentées récemment en Belgique et en France par le professeur Morren, directeur du jardin universitaire de Liége, et Neuman, directeur des serres du Muséum de Paris, ont prouvé que l'on pouvait cultiver avec avantage la Vanille en Europe. Les fruits mûrissent parfaitement au bout d'un an et quelques jours, au moyen de la fécondation provoquée artificiellement quand la fleur indique des dispositions à l'épanouissement. Ces deux savants ont publié chacun de leur côté des remarques fort curieuses que l'on trouvera consignées dans le Bulletin de l'Académie de Bruxelles, pour l'année 1837, p. 225 et suivantes, dans l'Horticulteur universel, 1839, p. 169.

VANILLOPHORUM. BOT. (Necker.) Synonyme de Vanille.

VANILLOSMA. BOT. L'une des sections du genre *Vernonia*, de la famille des Synanthérées.

VANNEAU. *Vanellus*. OIS. Genre de la seconde famille des Gralles. Caractères : bec court, grêle, droit, comprimé; pointe des deux mandibules renflée; base de la supérieure très-évasée par le prolongement du sillon nasal; narines placées de chaque côté du bec et fendues longitudinalement dans la membrane qui re-

couvre l'évasement; pieds grêles; quatre doigts : trois devant; l'intermédiaire réuni à l'extérieur par une courte membrane; un derrière, presque nul ou très-court, articulé sur le tarse et ne touchant point la terre; ailes ordinairement pointues : première rémige la plus courte, ainsi que les deux suivantes; alors les quatrième et cinquième sont les plus longues. Le poignet, dans certaines espèces exotiques, est armé d'un fort éperon. Les Vanneaux sont extrêmement répandus dans tout l'ancien continent : ils sont représentés dans le nouveau par plusieurs espèces qui portent au poignet un éperon allongé, dont la pointe, très-aiguë, est assez souvent recourbée. Ils aiment les voyages, et les entreprennent par troupes fort nombreuses, s'arrêtant toujours dans les marais ou dans le voisinage des eaux bourbeuses, qui leur procurent en abondance des vers et de petits mollusques, seule nourriture dont ils fassent usage, outre les jeunes pousses de certains végétaux et le frai de grenouille. Ils placent leur nid au sein des marais, sur des mottes de terre assez élevées, pour que leur jeune famille n'ait point à souffrir de la crue subite des eaux.

† Ailes nues, sans éperon.

VANNEAU D'ASTRACAN. *V.* BÉCASSEAU D'ASTRACAN.

VANNEAU AUSTRAL. *V.* CHEVALIER AUSTRAL.

VANNEAU DES BOIS. *V.* CHEVALIER DES BOIS.

VANNEAU BORÉAL. *Vanellus borealis,* Vieill.; *Tringa borealis,* Lath. Parties supérieures noirâtres, les inférieures d'un gris cendré; côtés du cou d'un gris foncé, tacheté de gris clair; sourcils blancs; rémiges et rectrices noires; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. De la baie du Roi-Georges.

VANNEAU BRUN. *V.* CHEVALIER ARLEQUIN.

VANNEAU CENDRÉ. *V.* PHALAROPE HYPERBORÉ.

VANNEAU CENDRÉ DU CANADA. *V.* CHEVALIER CENDRÉ.

VANNEAU COMMUN. *V.* VANNEAU HUPPÉ.

VANNEAU A ÉCHARPE. *Vanellus cinctus,* Less., Zool. de la Coq., pl. 43, *Tringa urvilii,* Garn. Parties supérieures d'un gris-brun fauve, uniforme; tête brune; front, joues et gorge d'un gris cendré; un bandeau blanc sur le front; parties inférieures blanchâtres; poitrine d'un rouge ocreux; abdomen d'un blanc pur; bec noir; pieds verdâtres. Taille, huit pouces. Des îles Malouines.

VANNEAU HUPPÉ. *Vanellus cristatus,* Meyer; *Tringa Vanellus,* Gmel., Buff., pl. enl. 242. Parties supérieures noires, à reflets bronzés, éclatants; sommet de la tête, nuque, devant du cou et poitrine d'un noir irisé; plumes occipitales très-longues, effilées et recourbées en haut; rectrices blanches, terminées par un grand espace noir, les deux latérales exceptées; côtés du cou et parties inférieures d'un blanc pur; tectrices subcaudales rousses; bec noirâtre; pieds d'un rouge brunâtre. Taille, douze pouces et demi. Les jeunes, avant la mue, ont une huppe occipitale très-courte, du noirâtre au-dessous des yeux, des nuances blanches et cendrées à la gorge, la plupart des plumes bordées de brun-roussâtre. Du reste ce plumage est sujet à de nombreuses variations accidentelles. Les beaux reflets de son plumage et l'aigrette qui surmonte sa tête, font du Vanneau un Oiseau fort remarquable. On assure que son nom lui vient de la sorte de bruissement qu'occasionne le mouvement de ses ailes, et qui rappelle assez bien le bruit d'un van que l'on agite. Ces Oiseaux sont doués d'une agilité et d'une souplesse étonnantes; c'est surtout dans les airs qu'on les voit étaler avec grâce ces dons précieux, se poursuivre, se fuir, se rapprocher en prenant mille attitudes différentes. Jacquemart, de Lille, à qui l'histoire naturelle doit une foule d'observations intéressantes, a remarqué que, chez les Vanneaux, le besoin de la société allait jusqu'à leur faire mépriser la liberté. « Parmi plusieurs Vanneaux que je tenais enfermés dans mon jardin, dit ce savant observateur, j'en ai vu un recouvrer l'usage de ses ailes que l'on avait coupées, et ne s'en servir que pour faire de petites excursions. Il revenait constamment près de ses malheureux compagnons partager leurs peines, et sacrifier à l'amitié le plus beau présent de la nature. » Les Vanneaux arrivent dans les contrées tempérées vers le milieu du mois de mars, et, comme ils forment des troupes nombreuses, ils doivent changer presque tous les jours de terrain, autrement ils se trouveraient dans la pénurie de nourriture. A la fin d'avril l'amour vient rompre tous les liens sociaux, faire naître des jalousies, occasionner des querelles et souvent des combats. Alors la plupart d'entre eux se dirigent vers des régions plus septentrionales. Ceux qui restent, devenus aussi solitaires qu'ils étaient sociables avant la couvée, ne s'occupent plus que du soin d'élever leurs petits. La femelle, après avoir fait choix, au milieu de son marais, d'une petite butte de terre, se borne à couper l'herbe qui la gêne, et y pond trois ou quatre œufs d'un vert foncé et tachetés de noir. Les petits éclosent au bout de vingt jours et ne tardent guère à quitter le nid. A la fin de l'été les voyageurs du Nord reviennent : ils séjournent encore quelque temps; mais à l'approche des gelées tous se remettent en route pour le midi de l'Europe, où ils prennent leurs quartiers d'hiver.

VANNEAU D'ISLANDE. *V.* BÉCASSEAU CANUT, en plumage d'été.

VANNEAU KEPTUSCHA. *V.* BÉCASSEAU KEPTUSCHA.

VANNEAU DE LA LOUISIANE. *V.* VANNEAU-ARMÉ DE LA LOUISIANE.

VANNEAU MARITIME. *V.* BÉCASSEAU VIOLET.

VANNEAU NOIR. *V.* CHEVALIER ARLEQUIN.

VANNEAU ONDÉ. *V.* BÉCASSEAU ONDÉ.

VANNEAU A OREILLES BRUNES. *V.* BÉCASSEAU A OREILLES BRUNES.

VANNEAU A PIEDS JAUNES. *Vanellus flavipes,* Sav. Égypte, pl. 6, fig. 3. Il a quelque ressemblance avec le Vanneau huppé, peut-être n'en est-il qu'une simple variété? La femelle seule est connue; elle a les parties supérieures d'une couleur isabelle, à reflets verdâtres pourprés; les grandes rémiges sont d'un noir profond; les autres blanches ainsi que les rectrices; front et gorge blanchâtres; poitrine d'une nuance vineuse; abdomen fauve; bec noir, pieds jaunes. Taille, neuf pouces. Égypte.

VANNEAU-PLUVIER. *Vanellus melanogaster,* Bechst; *Tringa squatarola,* Gmel., Lath., Buff., pl. enl. 923. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec les plumes tachetées de jaune-verdâtre, bordées de cendré et

de blanchâtre ; front, gorge, milieu du ventre, cuisses, abdomen et tectrices subcaudales d'un blanc pur; sourcils, devant du cou, côtés de la poitrine et flancs blancs, tachetés de brun et de cendré; rectrices blanches à l'origine et roussâtres vers le bout, rayées, les intermédiaires surtout, de brunâtre; tectrices subcaudales rayées extérieurement et diagonalement de brun; bec noir; pieds cendrés. Taille, onze pouces. Les jeunes, avant la mue, ont le front, les sourcils, les côtés de la poitrine et les flancs variés de taches plus grandes et plus pâles qu'elles ne le sont dans les adultes; en général toutes les nuances sont beaucoup plus grisâtres. C'est alors le Vanneau gris, de la planche 854 des Ois. enl. de Buffon. Le plumage de noces est d'un noir profond sur les parties supérieures dont les plumes sont terminées par un grand espace blanc; les tectrices alaires et les scapulaires ont de grandes taches blanches; les joues, la gorge, les côtés et le devant du cou, le milieu de la poitrine, le ventre et les flancs, sont noirs; le front, une large bande au-dessus des yeux, les côtés du cou et de la poitrine, les parties inférieures, sont d'un blanc pur; la nuque est variée de noir, de brun et de blanc. C'est alors le *Tringa helvetica*, Gmel.; *Charadrius apricarius*, Wils.; le Vanneau suisse, Buff., pl. enl. 853. Cette espèce, beaucoup plus rare que le Vanneau huppé, se rapproche davantage des Pluviers par les habitudes, et c'est vraisemblablement le motif qui a décidé Cuvier à la considérer comme type d'un genre qu'il a appelé Squatarole.

Vanneau rayé des îles Sandwich. *V.* Chevalier a tête rayée.

Vanneau social. *V.* Bécasseau Keptuschka.

Vanneau sombre. *Charadrius nebulosus*, Lesson. *V.* Bécasseau a dos noir.

Vanneau suisse. *V.* Vanneau-Pluvier.

Vanneau de Terre-Neuve. *V.* Sanderling variable.

Vanneau uniforme. *V.* Bécasseau uniforme.

Vanneau varié. *V.* Bécasseau varié.

Vanneau de Villoteau. *V.* Vanneau a pieds jaunes.

†† Ailes éperonnées.

Vanneau-armé a calotte blanche. *Vanellus albicapillus*, Vieill. Parties supérieures, poitrine et ventre d'un gris clair; joues, côtés du cou et de la gorge striés de blanc et de noir; tête ornée d'une caroncule plate et jaune, dont une partie s'élève au-dessus du front, et l'autre pend sur le cou; rémiges noires; moyennes tectrices alaires bordées de blanc; rectrices noires, terminées de blanc; tectrices caudales blanches; bec jaune, noir à la pointe; pieds orangés. Taille, treize pouces.

Vanneau-armé de Cayenne. *Vanellus Cayennensis*. Front et menton noirs; sommet de la tête d'un brun roux; occiput garni d'une huppe peu fournie; joues et cou d'un gris clair; dos et dessus des ailes d'un vert doré, variant au brun; une plaque bleuâtre sur l'aile; poitrine noire; parties inférieures blanches; bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

Vanneau-armé du Chili. *Vanellus Chiliensis*. Tête noire, surmontée d'une huppe; parties supérieures d'un noir violâtre; une large plaque noire sur la poitrine; rémiges et rectrices d'un brun foncé; parties inférieures blanches; deux barbillons charnus à la base du bec. Taille, douze pouces.

Vanneau-armé Galline. *V.* Vanneau-armé de la Louisiane.

Vanneau-armé de Goa. *Vanellus Goensis*. Tête et cou d'un brun noir; dos et tectrices alaires d'un brun-olivâtre pourpré; parties inférieures blanches; une bandelette blanche de chaque côté du cou, descendant de l'épaule sur le milieu de l'aile et s'étendant jusqu'à la queue qui est noire, terminée de roux; membrane charnue du front rougeâtre ainsi que les pieds; bec jaunâtre, terminé de noir. Taille, treize pouces.

Vanneau-armé grivelé. *V.* Vanneau-armé a tête blanche.

Vanneau-armé Hirondelle. *Vanellus Macropterus*, Cuv. Tête, dessus et côtés du cou, ventre, ailes et queue noirs; dos, scapulaires et petites tectrices alaires d'un gris brun; ailes plus longues que la queue qui est terminée de blanc; aiguillon de l'épaule très-robuste. Taille, onze pouces. De Java.

Vanneau-armé aux longues ailes. *V.* Vanneau-armé Hirondelle.

Vanneau-armé de la Louisiane. *Vanellus Ludovicanus*, Briss.; *Parra Ludoviciana*, Gmel. Sommet de la tête noir; parties supérieures d'un brun rougeâtre; tectrices alaires et rémiges d'un gris cendré; gorge et devant du cou d'un blanc rougeâtre; rectrices noires, terminées de blanc; bec et sa membrane jaunes, ainsi que les pieds. Ailes armées d'un ergot de quatre lignes. Taille, onze pouces.

Vanneau-armé du Sénégal. *Vanellus Senegallus*, Vieill.; *Tringa Senegalla*, Gm. Plumage d'un roux blond; sommet de la tête blanc; cou grivelé de noirâtre; gorge et devant du cou noirs, ainsi que les rémiges et les rectrices, ces dernières terminées de blanc; une caroncule plate et jaune de chaque côté du bec qui est noir à son extrémité. Pieds jaunes. Taille, dix pouces.

Vanneau-armé a tête blanche. *Vanellus albiceps*, Gould. Tête, gorge, milieu des ailes, croupion et ventre blancs; joues et côtés du cou d'un gris pourpré; scapulaires, les trois premières rémiges et bout de la queue noirs; plaque charnue du front orangée; ergots des ailes très-forts; bec verdâtre, terminé de noir; pieds jaunes. Taille, treize pouces. Afrique centrale.

Vanneau-armé tricolore. *V.* Vanneau-armé Hirondelle.

VAN-RHEEDIA. bot. *V.* Rheedia.

VANSIRE. mam. Espèce de Mangouste. *V.* Civette.

VANTANÉE. *Vantanea*. bot. Aublet (Plantes de la Guiane, t. I, p. 572, tab. 229) a établi sous ce nom, qui a été changé inutilement par Schreber en celui de *Lemnescia*, un genre appartenant à la Polyandrie Monogynie, L., mais dont les affinités naturelles ne sont pas encore bien déterminées. Il offre pour caractères essentiels : un calice à cinq dents ; une corolle à cinq pétales étroits, allongés; des étamines nombreuses, insérées, ainsi que la corolle, sur un disque urcéolé, placé sous l'ovaire; un style allongé, filiforme, terminé par un stigmate obtus; une capsule? à cinq loges monospermes.

Vantanée de la Guiane. *Vantanea Guianensis*,

Aubl., *loc. cit.; Lemniscia floribunda*, Willd. C'est un arbre haut d'environ vingt pieds, rameux au sommet, garni de feuilles alternes, ovales-oblongues, pétiolées. Les fleurs sont terminales et disposées en corymbes épais, d'un beau rouge de corail.

VAORANTHE. BOT. Synonyme de *Physena*. *V.* ce mot et VARONTHE.

VAPPON. *Vappo*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, tribu des Stratiomides, établi par Latreille, confondu avec les *Sargus* par Fallen, et auquel Meigen et Macquart ont donné le nom de *Pachygaster*. Les caractères de ce genre sont exprimés ainsi par son auteur : antennes insérées dans un enfoncement antérieur de la tête, non loin du bord supérieur de la bouche, rapprochées à leur base, dirigées en avant, composées de trois articles : le premier très-court, presque cylindrique; le deuxième aussi court, mais plus large que le premier, orbiculaire; le troisième presque sphérique, un peu comprimé, beaucoup plus grand que les précédents, paraissant divisé en quatre anneaux, muni d'une soie terminale un peu velue à sa base; trompe cachée dans la cavité buccale lors du repos; palpes insérées vers la base de la trompe, un peu velues, divergentes, coniques; tête hémisphérique-allongée; yeux espacés dans les femelles, convergents sur le front dans les mâles; trois ocelles disposés en triangle sur le haut du front; corps presque triangulaire et glabre; corselet un peu oblong, plus large à sa partie postérieure qu'à l'antérieure; écusson mutique; ailes assez grandes, lancéolées, velues vues au microscope, couchées horizontalement et parallèlement sur le corps pendant le repos, ayant une cellule discoïdale émettant trois nervures qui atteignent le bord postérieur de l'aile; balanciers découverts; abdomen plus large que la partie postérieure du corselet, très-convexe en dessus, concave en dessous; les segments peu distincts; pattes de longueur moyenne. La larve est allongée, d'un gris roussâtre, marquée de trois bandes longitudinales, obscures. Elle a été observée par Carcel et décrite avec détail par Macquart, à qui la science doit un travail très-remarquable sur les Diptères du nord de la France. Cette larve vit dans le terreau d'Orme. A l'état parfait, les Vappons fréquentent les fleurs.

VAPPON NOIR. *Vappo ater*, Latr., Fabr.; *Pachygaster ater*, Meig., Dipt. d'Eur., t. III, p. 102, tab. 24, fig. 17; Macquart, Dipt. du nord de la France; Asiliques, etc., p. 112. Son corps est noir; la trompe, les jambes et les tarses sont noirs. Taille, deux lignes. Europe.

VAQUE-BATUÉ, VAQUE-PETOUSE. OIS. Noms vulgaires du Troglodyte commun.

VAQUERELLE. BOT. Mauvaise dénomination française substituée par Poiret au nom d'*Actinotus*. *V.* ACTINOTE.

VAQUETTE. BOT. Nom vulgaire du Gouet maculé.

VAQUOIS. *Pandanus*. BOT. Genre qui, par son port, se rapproche singulièrement des Palmiers, dont il s'éloigne par les parties de sa fructification, par laquelle il se rapproche des Typhinées. Cependant Robert Brown en a formé le type d'un ordre naturel nouveau, auquel il a donné le nom de Pandanées. Le genre *Pandanus* peut être caractérisé de la manière suivante : les fleurs sont dioïques, disposées en chatons; les chatons mâles sont rameux, entièrement recouverts d'étamines, sans trace de périanthe, et dont chacune doit être considérée comme une fleur mâle. Les fleurs femelles se composent d'ovaires uniloculaires, distincts ou soudés, réunis sur un spadice. Ils deviennent des drupes fibreux, souvent soudés plusieurs ensemble, uniloculaires, et contenant une graine attachée par sa base à un trophosperme latéral. Les espèces qui composent ce genre sont, comme on l'a déjà vu, des arbres ou des arbrisseaux ayant le port des Palmiers, c'est-à-dire un style simple, cylindrique, formé par la base des feuilles soudées; celles-ci sont longues, roides, linéaires, quelquefois soudées en spirale à la partie supérieure de la tige. Toutes les espèces sont originaires de l'Inde ou de la Polynésie ou des îles Australes d'Afrique. On doit à Du Petit-Thouars une Monographie des espèces qui croissent aux îles Maurice, et dont le nombre ne s'élève pas à moins de quinze.

VAQUOIS ODORANT. *Pandanus odorantissimus*, L. fils, Suppl. Son stipe s'élève à une hauteur de douze à quinze pieds; il est simple ou quelquefois légèrement rameux à son sommet. Ce stipe, beaucoup plus mince dans sa partie inférieure qu'à la supérieure, est marqué extérieurement de l'empreinte qu'ont laissée les feuilles qui se sont détachées. Ces feuilles sont réunies en faisceaux au sommet du stipe. Elles sont linéaires, très-longues, roides, résistantes, vertes, bordées de rougeâtre, disposées en spirale. Les fleurs naissent du centre des feuilles. Cet arbre croît sur le continent et dans l'archipel de l'Inde. Ses fleurs mâles répandent une odeur très-suave, et sont pour ce motif très-recherchées, surtout en Égypte où elles se vendent à un prix très-élevé. On plante cet arbre autour des habitations pour en faire des haies. Il est cultivé aux îles de France et de Mascareigne. On se sert de ses feuilles pour préparer des nattes, dans lesquelles on enveloppe le sucre, le café, et en général les marchandises qui nous viennent de ces deux îles.

VARAIRE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de *Veratrum*. *V.* VÉRATRE.

VARANUS. REPT. Merrem et Fitzinger ont donné ce nom à une subdivision du genre Tupinambis; mais il importe de remarquer que le premier de ces auteurs attribue au mot *Varanus* un sens beaucoup plus étendu que le premier. *V.* TUPINAMBIS.

VARDIOLE. OIS. (Buffon.) Nom vulgaire du Mouche-rolle Tchetrebé.

VARE. MAM. (Gesner.) Nom d'une variété de l'Écureuil ordinaire.

VAREC OU VARECH. BOT. (*Hydrophytes*.) Noms vulgaires qu'on donne aux plantes marines jetées sur le rivage et dont les habitants forment des tas pour fumer les terres; souvent ils les brûlent pour faire de la Soude.

VARECA. BOT. Gærtner (*de Fruct.*, p. 290, tab. 6, fig. 6) a décrit, sous le nom de *Vareca Zeylanica*, le fruit d'une plante de Ceylan formant un genre nouveau que De Candolle a placé à la suite de la famille des Passiflorées. Ce fruit est une baie uniloculaire, renfer-

mant une pulpe divisée en plusieurs cellules partielles où sont logées les graines. Les placentas sont au nombre de trois, pariétaux et polyspermes. Ce genre est trop peu connu pour que son adoption soit définitive.

Dans le premier volume du *Flora Indica*, le docteur Wallich a publié, d'après Roxburgh, trois espèces nouvelles de *Vareca*, sous les noms de *Vareca moluccana*, *lanceolata* et *heteroclita*; mais il est douteux qu'elles appartiennent bien réellement au genre *Vareca*. Sprengel a cru devoir les réunir à l'*Hydnocarpus*, genre également fondé par Gærtner, et qui fait partie de la famille des Flacourtianées. Dans ces plantes, le calice est à cinq folioles ou quinquéparti, la corolle est à cinq pétales; il y a cinq étamines, dont les filets sont unis à la base en un tube annulaire entourant l'ovaire.

VARENNEA. BOT. Ortega (*Decad.*, 5, p. 66, tab. 9) a décrit un genre de Légumineuses, sous le nom de *Viborquia*, qui ne pouvait être adopté, parce que d'une part c'était une mauvaise orthographe du nom de Viborq, auquel ce genre était dédié, et que, d'un autre côté, il existait déjà trois genres nommés *Viborgia* par divers botanistes. De Candolle, dans ses Mémoires sur les Légumineuses, p. 494, a substitué au nom générique celui de *Varennea*, et a ainsi caractérisé le genre en question : calice tubuleux-campanulé, persistant, à cinq dents, dont les deux supérieures sont les plus larges; corolle presque papilionacée; étendard cunéiforme, échancré; ailes en forme de faux; carène concave au sommet, composée de deux pétales spatulés; dix étamines monadelphes, avec la gaîne fendue selon Ortega, diadelphes d'après les dessins inédits de la Flore du Mexique; ovaire oblong, surmonté d'un style filiforme, subulé et d'un stigmate en tête; gousse oblongue, plano-comprimée, presque en forme de faux, renfermant une graine oblongo-réniforme, attachée au sommet de la gousse. Ce genre est placé à la suite de la famille, attendu l'incertitude des descriptions. On le dit néanmoins voisin du *Nissolia* et du *Pterocarpus*. Le *Varennea polystachya* est un arbrisseau du Mexique, à feuilles imparipinnées, composées d'un grand nombre de folioles, la supérieure obbordée, manquant quelquefois. Les fleurs sont petites, blanches, disposées en une panicule composée de plusieurs grappes.

VARETTE. BOT. Nom substitué inutilement dans l'Encyclopédie à celui d'*Adenanthos*.

VARGADELLE. POIS. Nom que donnent les pêcheurs à la jeune Saupe. *V.* BOGUE.

VARGASIA. BOT. Sous ce nom, Sprengel (*Syst. Veg.*, 2, p. 283) a publié un genre établi en manuscrit par Bertero, qui appartient à la famille des Malpighiacées, et qui est ainsi caractérisé : calice quinquéfide, dépourvu de glandes; pétales presque sessiles; styles soudés à la base, réfléchis au sommet; samare ailée au sommet. Ce genre se compose de deux espèces (*Vargasia glabra* et *Vargasia tomentosa*) qui croissent à Saint-Domingue, et qui, probablement, ont été considérées par les botanistes comme des espèces de *Banisteria*; elles en diffèrent surtout par l'absence de glandes au calice.

VARI. MAM. Espèce du genre Maki.

VARICES. MOLL. On donne ce nom aux bourrelets longitudinaux et persistants, qui se voient sur certaines Coquilles, tantôt épars, tantôt réguliers, et correspondant les uns aux autres à des intervalles constants. Ils sont épars ou réguliers sur les Tritons, et irréguliers sur les Ranelles et les Rochers. *V.* CONCHYLIOLOGIE et COQUILLE.

VARINGA. BOT. Rumph désigne sous ce nom le *Ficus Indica*, et d'autres espèces voisines.

VARIOLAIRE. *Variolaria*. BOT. (*Lichens.*) Genre établi par Persoon et adopté par presque tous les lichénographes. Il comprend des Lichens crustacés, dont le thallus est cartilagineux, membraneux, uniforme, et dont les apothécies, formées par le thallus, en forme de bouton, contiennent une lame proligère dépourvue de périthécium, comprimée, quelquefois peu distincte. Ces Lichens croissent sur les pierres et les écorces. Le *Variolaria communis* est très-fréquent en Europe; on en distingue beaucoup de variétés. Quelques espèces croissent sur les écorces officinales, et ont été décrites par Fries dans son bel ouvrage.

VARIOLARIA. BOT. (*Hypoxylées.*) Le genre ainsi nommé par Bulliard, a été considéré longtemps comme le même que le genre *Sphæria*. Fries pense que ce dernier genre mérite d'être divisé, et que les groupes nommés par Bulliard *Hypoxylon* et *Variolaria* doivent être de nouveau considérés comme des genres distincts; mais le nom de *Variolaria* ayant généralement été appliqué à un genre de Lichens, il propose de donner à celui que Bulliard désignait ainsi, le nom de *Valsa*. *V.* ce mot.

VARIOLINE. MIN. Delamétherie nommait ainsi le Pétrosilex qui forme la base de la Variolite de la Durance. *V.* PÉTROSILEX.

On a aussi donné le nom de Varioline à une matière colorante obtenue de l'Orseille et de quelques autres Lichens; cette matière paraît être une modification de la Chromule.

VARIOLITE. MIN. Nom d'une application incertaine que les minéralogistes se sont déterminés à abandonner, et que Brongniart a mieux précisé en le changeant en celui de Spilite. *V.* ce mot.

VARIPHYLLIS. BOT. Du Petit-Thouars donne ce nom au *Bulbophyllum variegatum*, plante de Mascareigne, qu'il a figurée dans ses Orchidées d'Afrique, tab. 107.

VARIQUEUX. *Varicosa*. MOLL. Dans ses Familles naturelles, Latreille donne ce nom à un groupe qui correspond assez exactement à la seconde section de la famille des Canalifères, de Lamarck. Quoique l'on ne trouve que quatre genres dans la section de la famille de Lamarck, et qu'il y en ait douze de cités dans la famille des Variqueux, de Latreille, la similitude n'en est pas moins exacte, parce que Latreille a admis les démembrements de ces quatre genres proposés par Montfort et Schumacher, démembrements reconnus inutiles, à tel point que le même genre se trouve reproduit trois ou quatre fois sous des dénominations différentes. C'est ainsi que dans cette famille, qui dans tous les cas ne pourrait être adoptée sans réformes, sont réunis les douze genres qui suivent : Ro-

cher, Bronte, Typhis, Chicoracé, Aquille, Lotoire, Trophone, Ranelle, Apolle, Alectrion, Triton et Struthiolaire. *V.* ces mots et CANALIFÈRE.

VARONTHE. BOT. Le genre douteux indiqué sous ce nom par Jussieu, ne paraît pas différer du genre *Physena,* de Du Petit-Thouars. *V.* PHYSÈNE.

VAROQUIER. BOT. Ce nom désigne, dans l'Encyclopédie, le *Centrolepis,* de Labillardière, ou *Devauxia,* de Brown.

VARRONIA. BOT. Ce genre, établi par Linné, était composé d'espèces nombreuses, qui rentrent dans le genre *Cordia. V.* SÉBESTIER.

VARTHÉMIE. *Varthemia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Composées, institué par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogame, ayant toutes les fleurs tubuleuses; involucre obovale, formé de squames imbriquées, serrées, assez aiguës : les intérieures sensiblement plus longues, les plus rapprochées du disque l'égalant en hauteur; réceptacle alvéolé; corolles tubuleuses, avec le limbe quinquédenté; anthères munies de deux soies à leur base; stigmates courts et inclus; akènes oblongs, comprimés et pubescents; aigrette unisériale, à soies un peu scarieuses.

VARTHÉMIE DE PERSE. *Varthemia Persica,* De Cand. C'est un petit arbrisseau dressé, très-rameux, très-glabre, à feuilles peu nombreuses, éparses, linéaires ou oblongo-linéaires, très-entières, étalées. Les capitules sont solitaires au sommet des rameaux; les fleurs sont jaunes.

VARUNE. *Varuna.* CRUST. On désigne sous ce nom une nouvelle division générique que Milne a cru devoir établir dans la section des Crustacés Brachyures, pour recevoir un Décapode qui, jusqu'ici, a été rangé parmi les Grapses, mais qui s'en éloigne par plusieurs caractères de premier ordre. C'est le *Grapsus litteratus,* de Fabricius, figuré par Herbst, pl. 48, fig. 4. Sa forme générale est assez semblable à celle des Grapses proprement dits, car sa carapace est très-déprimée et presque quadrilatère; son front est large et droit; ses yeux sont courts et ses pattes très-longues; mais ces derniers organes, au lieu d'être terminés par un article cylindrique et hérissé d'épines comme dans le genre Grapse, sont larges, aplatis, simplement ciliés sur les bords, et ressemblent à la lame lancéolée qui termine les pattes postérieures de plusieurs Portuniens. L'existence des pattes natatoires n'est pas la seule particularité qui distingue ces Crustacés des autres genres voisins; les pieds-mâchoires recouvrent toute la bouche; leur bord interne est droit et leur troisième article plus large que long; les antennes externes ne sont pas insérées sous le front, mais en dehors de ses bords externes, et leur premier article est petit et presque cylindrique; les orbites manquent pour ainsi dire de paroi inférieure; les antennes internes sont horizontales; l'épistome est presque linéaire, etc. Comme chez tous les autres Crustacés de la famille naturelle dont le genre Grapse forme le type, l'épistome des Varunes est placé sur la même ligne transversale que le bord orbitaire inférieur, et la bouche est presque quadrilatère; enfin, pour les en distinguer, il suffit de se rappeler la forme des pattes des quatre dernières paires, car elle ne se reproduit dans aucun autre Crustacé du même groupe. Cette espèce habite les mers des Indes.

VASA. OIS. Espèce du genre Perroquet.

VASCOA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées, établi par De Candolle (Mém. sur la famille des Légum., p. 187) pour deux espèces, dont l'une était classée parmi les *Crotalaria,* par Linné, et l'autre dans les *Borbonia,* par Thunberg. Il se distingue des *Crotalaria* par son fruit non renflé, et du *Borbonia* par sa corolle glabre et ses lobes calicinaux non prolongés en épines. Il diffère aussi du *Rafnia* par son calice à cinq divisions à peu près égales, et dont l'inférieure n'est pas en forme de soie ou d'alène. Les espèces rapportées à ce genre nouveau ont reçu les noms de *Vascoa amplexicaulis* et *Vascoa perfoliata.* C'est cette dernière qui est assez bien figurée dans Séba (*Thes.*, I, tab. 24, fig. 5). Ces plantes sont des sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, glabres, à feuilles simples, sessiles, amplexicaules, cordiformes, les caulinaires alternes, les florales opposées. Les fleurs sont jaunes, portées sur de courts pédoncules, et fasciculées dans les aisselles des feuilles supérieures.

VASCONCELLE. *Vasconcella.* BOT. Genre de la famille des Papayacées, institué par Saint-Hilaire, qui le caractérise ainsi qu'il suit : fleurs unisexuelles, monoïques; calice libre, très-petit et à cinq dents; les mâles ont la corolle hypogyne, infundibuliforme, à limbe partagé en cinq parties; dix étamines insérées à l'orifice de la corolle, les unes sont alternes avec les découpures du limbe et les autres, plus longues, leur sont opposées; filaments complanato-linéaires; anthères introrses, à deux loges contiguës et soudées, longitudinalement déhiscentes; ovaire rudimentaire. Les fleurs femelles ont la corolle composée de cinq pétales hypogynes et libres, elles ne laissent apercevoir aucun vestige d'étamines; ovaire sessile, libre, à cinq loges partagées par des cloisons complètes; placentas pariétaux, portant une multitude d'ovules placés sur deux rangées et disposés d'une manière alternante; style court, à cinq divisions subulées, présentant au sommet autant de stigmates.

VASCONCELLE UMBUZEIRO. *Vasconcella Umbuzeiro.* C'est un arbre à cime touffue, dont les rameaux sont courts, garnis de feuilles assez semblables à celles du Chêne Roure. Les fruits sont mangeables. De la partie méridionale du Brésil.

VASCULAIRES (VÉGÉTAUX). C'est-à-dire formés de tissu cellulaire et de vaisseaux, et dont l'embryon est pourvu d'un ou de plusieurs cotylédons. *V.* ANATOMIE VÉGÉTALE.

VASE JAQUELINE. MOLL. Nom vulgaire du *Voluta Cymbium.*

VA-SOULE. INS. Nom donné par Goedaërt à la chenille d'un Bombyce qu'il a représenté dans sa vingt-troisième expérience.

VASSET. CONCH. La jolie Coquille connue dans les auteurs sous le nom de *Trochus Pharaonis,* a été décrite sous la dénomination de Vasset par Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 12, fig. 3).

VASTRÈS. *Sudis.* POIS. Et non *Vastré.* Genre de la

famille des Clupes, formé par Cuvier pour des Poissons d'eau douce, qui présentent tous les caractères des Érythrins; seulement leur dorsale et leur anale sont placées vis-à-vis l'une de l'autre, et occupent le dernier tiers de la longueur du corps.

VASULITE. *Vasulites.* MOLL. (Montfort.) *V.* BELLÉROPHE.

VATAIRÉE. *Vatairea.* BOT. Et non *Vatairia.* Aublet (Plant. Guian., II, p. 755, t. 302) a décrit et figuré sous le nom de *Vatairea guianensis,* un arbre formant un genre de la famille des Légumineuses, tribu des Césalpinées, qui a de l'analogie avec le *Pterocarpus* à cause de son fruit, seule partie qui en soit connue, mais qui s'en distingue par son embryon droit. Ce fruit est une gousse coriace, comprimée, presque arrondie, rugueuse sur une de ses faces, de couleur de rouille, ayant des bordures membraneuses, uniloculaire, indéhiscente; graine très-grosse, presque arrondie, un peu aplatie; embryon droit. Le *Vatairea guianensis* est un arbre à feuilles imparipinnées, à folioles alternes, ovales, glabres, roides, et de couleur cendrée en dessous. Il croît sur les bords des rivières de la Guiane.

VATEMAR. OIS. Synonyme vulgaire de Lavandière. *V.* BERGERONNETTE.

VATEREAU. BOT. Dénomination française inutilement proposée pour le genre *Mitrasacme. V.* ce mot.

VATÉRIE. *Vateria.* BOT. Linné a établi sous ce nom un genre de la Polyandrie Monogynie, L., qui a été placé dans la famille des Guttifères. Caractères : calice infère, persistant, divisé en cinq segments aigus et réfléchis; corolle à cinq pétales ovales, entiers; étamines nombreuses, à filets très-courts, à anthères verticales, plus longues que les filets; ovaire supère, arrondi, surmonté d'un style court et d'un stigmate capité; capsule turbinée coriace, à trois valves et à une seule loge renfermant une graine solitaire.

VATÉRIE DE L'INDE. *Vateria Indica,* L.; *Elæocarpus copalliferus,* Vahl, *Symbol.*, vol. 3, p. 67; *Pœnoe,* Rhéede, *Hort. Malab.*, vol. 4, tab. 15. C'est un arbre élevé, à rameaux étalés, garnis de feuilles épaisses, alternes et entières; ses fleurs sont jaunes et disposées en panicule terminale. De l'écorce de cet arbre découle une résine odorante, jaune, transparente, analogue au *Copal.*

VATICE. *Vatica.* BOT. genre de la Dodécandrie Monogynie, L., rapporté d'abord à la famille des Guttifères, puis placé, avec doute, par De Candolle dans celle des Tiliacées. Les caractères qu'on lui a imposés ne sont pas assez certains pour qu'on puisse prendre une détermination sur ses affinités naturelles. Smith, dans l'Encyclopédie de Rées, prétend qu'il n'y a aucune distinction entre ce genre et le *Vateria,* si ce n'est dans le nombre et la forme des étamines. Celles du *Vatica* sont au nombre de quinze, à anthères sessiles, quadriloculaires. Du reste, c'est la même inflorescence, les mêmes formes de feuilles, de pédoncules, de calice et de corolle. Le *Vatica Chinensis,* L.; Smith, *Icon. ined.*, tab. 36; Lamk., Illustr., tab. 397, est un arbrisseau qui a le port d'un Citronnier. Ses tiges se divisent en rameaux légèrement tomenteux, garnis de feuilles alternes, pétiolées, entières; ses fleurs sont paniculées. Cette plante est originaire de Chine, ainsi que l'indique le nom spécifique que lui a donné Linné; mais d'après Smith, elle semble plutôt native de l'Inde orientale, et particulièrement de Java.

VAUANTHES. BOT. Ce nom, donné par Haworth à un genre de Crassulacées, a été changé par De Candolle en celui de *Grammanthes. V.* GRAMMANTHE.

VAUBIER. BOT. Ce nom a été inutilement substitué à celui de *Hakea.*

VAUCHERIE. *Vaucheria.* BOT. Le professeur De Candolle a proposé de substituer ce nom à celui d'Ectosperme, donné par Vaucher à un genre de Conferves; quelque méritoire qu'ait été le motif de De Candolle, sa proposition n'a point été généralement agréée, et beaucoup de botanistes ont respecté la dénomination imposée par Vaucher.

Bory de Saint-Vincent, tout en rétablissant la dénomination primitive, propose de remplacer le nom de *Prolifera,* autre genre de Conferves qu'a établi Vaucher, par celui de *Vaucheria.* Ce n'est, comme on le voit, qu'un moyen d'augmenter encore la confusion. *V.* ECTOSPERME et PROLIFERE.

VAUDOISE. POIS. Pour Vandoise, espèce du genre Able.

VAULOO. POIS. *V.* PERCHE.

VAUQUELINIE. *Vauquelinia.* BOT. Genre de la famille des Rosacées, tribu des Spiréacées, établi par Corréa de Serra, dans le premier volume des Plantes équinoxiales, de Humboldt et Bonpland; il offre les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; calice à tube hémisphérique, à limbe profondément découpé en cinq segments; corolle à cinq pétales, insérés sur l'entrée du tube calicinal; environ douze étamines ayant la même insertion; ovaire composé de cinq carpelles réunis, supère, sessile; surmonté de cinq styles et d'autant de stigmates en tête; capsule formée de cinq carpelles soudés, entourée du calice persistant, à cinq côtés, à cinq coques ligneuses, uniloculaires, bivalves et dispermes; graines collatérales, dressées, ailées à leur sommet. Le *Vauquelinia corymbosa,* Humb. et Bonpl., *loc. cit.*, p. 140, tab. 40, est un arbre à feuilles éparses ou très-rarement opposées, simples, bordées de dents aiguës, accompagnées de deux stipules pétiolaires très-petites. Les fleurs sont blanches, disposées en corymbes au sommet des branches. Cet arbre croît au Mexique.

VAUQUELINITE. MIN. Synonyme de Plomb chromé. *V.* PLOMB.

VAUTHIÈRE. *Vauthiera.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Richard, qui lui assigne pour caractères : épillets uniflores et hermaphrodites; paillettes imbriquées de tous côtés, vides : la dernière est la seule fertile; périgone triphylle, à folioles lancéolées et hyalines; trois étamines; disque cupuliforme, à six lobes; ovaire surmonté d'un style trifide. Le fruit est une caryopse à trois côtes peu saillantes, portée par le disque; la base du disque est sphacelato-acuminée.

VAUTHIÈRE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *Vauthiera Novæ-Zelandiæ,* Rich. C'est une plante herbacée, rigide, dont les chaumes forment gazon; les feuilles sont demi-cylindriques, entourées d'une gaîne fendue; les

épillets sont réunis en épis géminés, rapprochés et spathacés.

VAUTOUR. *Vultur.* OIS. Genre de l'ordre des Rapaces ou Accipitres. Caractères : bec gros et fort, beaucoup plus haut que large, garni d'une cirrhe à sa base : la mandibule supérieure droite, courbée seulement vers la pointe, l'inférieure également droite, arrondie et inclinée à l'extrémité; tête nue ou couverte d'un duvet très-court; narines nues, placées de chaque côté du bec et percées diagonalement vers les bords de la cirrhe; pieds forts, munis d'ongles faiblement arqués; quatre doigts : trois devant, l'intermédiaire très-long, uni à l'extérieur vers la base; ailes longues : première rémige courte, n'égalant pas la sixième; les deuxième et troisième moins longues que la quatrième qui dépasse toutes les autres. S'il est des Oiseaux de proie qui, malgré l'effroi qu'inspire naturellement leur nom, excitent néanmoins l'admiration par leur noble courage, il en est aussi chez lesquels on ne trouve que les plus méprisables, les plus dégoûtantes qualités : tels sont les Vautours. Férocité stupide, lâcheté cruelle, voracité infecte, dépravation absolue qui, chez les Oiseaux, met le comble à la dégradation morale : ce rebutant assemblage a été départi aux Vautours. Cependant, comme dans l'économie générale il n'est si mauvaise chose qui ne trouve une utile application, on tire encore quelques services importants de ces géants ailés. Dans les contrées où beaucoup d'animaux succombent à des maladies qui frappent pour ainsi dire avec la rapidité de la foudre, ce sont les Vautours qui purgent la surface de la terre des cadavres qu'on n'a pu ni su soustraire à une putréfaction pernicieuse. Au Pérou, en Égypte et dans beaucoup d'autres lieux encore où ces Oiseaux sont fort communs, les citadins se reposent sur eux du soin de nettoyer les rues qu'encombreraient souvent des restes d'animaux que l'on a l'habitude d'y jeter. Les organes extrêmement subtils dont la nature a doué les Vautours, leur font découvrir à d'incroyables distances ces débris cadavéreux, et aussitôt ils fondent du haut des airs et en tournoyant sur ces proies qui ne leur coûtent que la peine de s'en repaître. Au sein de la population des villes, on voit ces Oiseaux, réunis ordinairement par petites troupes, se promener avec la plus parfaite sécurité, quêtant jusque dans les habitations les cadavres frais ou corrompus; ils les dissèquent sur les lieux même, avalant toutes les parties molles et souvent encore des portions du squelette, après les avoir brisées avec leurs mandibules, et qu'achèvent de broyer et de dissoudre les muscles épais qui garnissent leur jabot et leur gésier, les sucs abondants qui humectent et lubrifient ces viscères. La voracité des Vautours, si repoussante en général, est cependant une sorte de garantie contre les attaques de ces Oiseaux, qui pourraient devenir extrêmement redoutables s'ils voulaient faire usage de tous leurs moyens d'agression; mais dès qu'ils sont complétement repus, ils peuvent, à ce qu'il paraît, attendre pendant plusieurs semaines l'occasion de se gorger de nouveau, et, comme cette occasion leur manque rarement, la nécessité ne les porte pas, comme beaucoup d'autres Rapaces, à vaincre pour déchirer et dévorer leurs adversaires, ou à surprendre par la ruse des victimes palpitantes. De là naît vraisemblablement leur lâcheté naturelle; car, dans tous les êtres, le caractère dépend presque toujours des besoins et des habitudes; si les circsontances exercent quelquefois une influence marquée, elle n'est que passagère : vient-elle à cesser, la nature reprend aussitôt tous ses droits.

Les Vautours ont la démarche lourde et ignoble; ils éprouvent, surtout après un copieux repas, la plus grande difficulté à prendre le vol; ils s'essaient nombre de fois en courant, avant de parvenir à s'élever. Alors leur ascension, toujours lente, quoique bien soutenue, s'effectue obliquement et en tournoyant sans cesse. Leurs unions paraissent durables et continues. L'entablement abrité d'un rocher inaccessible, au pied duquel viennent se briser les vagues de la mer ou rouler et s'anéantir les flots d'un torrent, est presque toujours le dépositaire du fruit de leurs amours. L'aire est vaste, mais nullement élevé comme celui des Aigles, qui s'augmente journellement des os que décharnent les Aiglons; des bûchettes, liées par un mastic, forment autour du centre, qui n'est garni que de paille et de foin, un talus assez haut. Les petits naissent couverts d'un duvet qui ne fait que croître et s'épaissir. Bientôt on en voit sortir les plumes qui s'allongent insensiblement, et finissent par cacher entièrement le duvet. Les mues auxquelles ils sont assujettis, produisent dans le plumage de très-grandes variations, qui ont donné lieu à de nombreuses erreurs dans la distinction des espèces; aussi a-t-on qualifié souvent de noms particuliers le même Oiseau pris à trois ou quatre époques différentes de sa vie. Les Vautours n'apportent pas dans leurs serres, comme font les Aigles, la nourriture palpitante à leurs petits; ils la dégorgent devant eux et les invitent, par un cri particulier, à s'en rassasier. On trouve des Vautours dans toutes les parties du globe; néanmoins ils sont en plus grand nombre dans les régions équatoriales, coupées par de grandes chaînes de montagnes, où ces Oiseaux se retirent assez habituellement, pour y passer les nuits dans des anfractures qu'ils adoptent dès leur jeunesse.

VAUTOUR ÆGYPIUS. *V.* VAUTOUR ORICOU, femelle.

VAUTOUR DES AGNEAUX. *V.* GYPAÈTE BARBU.

VAUTOUR AUX AILES NOIRES. *V.* CATHARTE ALIMOCHE.

VAUTOUR ALIMOCHE. *V.* CATHARTE ALIMOCHE.

VAUTOUR DES ANDES. *V.* CATHARTE CONDOR.

VAUTOUR D'ANGOLA. *V.* VAUTOUR CATHARTOÏDE.

VAUTOUR D'ARABIE. *V.* VAUTOUR ARRIAN.

VAUTOUR ARRIAN. *Vultur cinereus,* L.; *Vultur Bengalensis,* Lath.; *Vultur niger,* Vieill.; *Vultur vulgaris,* Daud.; *Vultur leporarius,* Gesner; *Vultur cristatus,* Briss.; *Vultur Arrianus,* Pic.-Lap., Buff., pl. enl. 425. Plumage d'un brun tirant au noir et quelquefois au fauve; parties postérieures de la tête et nuque dégarnies de plumes, avec la peau bleuâtre; des plumes contournées sur les côtés du cou, sur le reste un duvet fauve; une ample touffe de longues plumes à barbes désunies, partant de l'insertion des ailes; bec d'un brun noirâtre, avec la cirrhe d'un rouge tendre, tournant au bleuâtre; iris d'un brun fauve; tarse à moitié emplumé; pieds et doigts d'un blanc jaunâtre.

Taille, trois pieds et demi. La femelle est un peu plus petite, et son plumage est en général d'une couleur plus foncée. Les jeunes ont tout le cou garni de duvet, et les plumes des parties supérieures bordées et terminées par une nuance plus claire. De l'Europe.

Vautour auriculaire. *V.* Vautour Oricou.

Vautour barbu. *V.* Gypaète barbu.

Vautour Bengalin. *Vultur Bengalensis,* Temm. Parties supérieures d'un brun clair, avec le bord des plumes d'un fauve isabelle; parties inférieures d'un blanc sale; tête et cou nus, avec les membranes d'un bleu noirâtre; cuisses garnies d'un duvet blanc; bec noir, avec l'arête supérieure jaune; pieds très-longs. Taille, de trente à trente-quatre pouces.

Vautour du Brésil. *V.* Catharte Urubu.

Vautour brun. C'est le Catharte Alimoche, jeune.

Vautour de la Californie. *V.* Catharte Papa.

Vautour a calotte blanche. *Vultur occipitalis; Vultur galericulatus,* Temm. Plumage d'un brun noirâtre; tectrices alaires variées, suivant l'âge, de brun, de fauve et de blanchâtre; cou, dos, scapulaires et ventre blancs; cirre bleue; tête et cou nus, d'un rosé violâtre; bec jaune; pieds rougeâtres. Taille, vingt-neuf pouces. Des parties septentrionales et occidentales de l'Afrique.

Vautour cathartoïde. *Vultur angolensis,* Lath.; *Gypaetos angolensis,* Daud. Plumage blanc; ailes et queue noires; membranes circa-oculaires rougeâtres; bec blanchâtre; cirre bleue; pieds d'un cendré clair. Taille, vingt-huit pouces. Afrique.

Vautour cendré. *V.* Vautour Arrian.

Vautour Chasse-Fiente. *Vultur Kalbii,* Lath. Plumage d'un fauve clair, avec les plumes humérales d'une nuance plus foncée; celles de la nuque sont longues, effilées et contournées; ailes presque aussi longues que la queue; rémiges noirâtres; bec et pieds bruns; membranes nues de la tête bleuâtres, jaunâtres sur le cou. Taille, trois pieds. Afrique; on le trouve aussi dans l'Inde et en Europe, dans l'île de Sardaigne.

Vautour Chaugoun. *V.* Vautour indou.

Vautour Chincou. *Vultur monachus,* Gm. *V.* Vautour impérial.

Vautour commun. *V.* Vautour Arrian.

Vautour Condor. *V.* Catharte Condor.

Vautour a crête. *Vultur cristatus.* *V.* Vautour Arrian.

Vautour égyptien. *Vultur ægyptius,* Temm., Ois. col., pl. 407. C'est le Vautour Oricou, femelle ou mâle très-jeune.

Vautour fauve. *V.* Vautour Griffon.

Vautour de Gingi. *V.* Catharte Alimoche.

Grand Vautour. *V.* Vautour Arrian.

Grand Vautour barbu. *V.* Gypaète barbu.

Vautour Griffon. *Vultur fulvus,* L.; *Vultur leucocephalus,* Meyer; *Vultur trencalos,* Bechst, Buff., pl. enl. 426. Plumage brun, varié de fauve; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; tête et cou garnis d'un duvet blanc très-court; collerette composée de plusieurs rangs de longues plumes effilées, d'un blanc roussâtre; milieu de la poitrine rempli par un duvet blanc; bec jaunâtre; cirre d'un rouge de chair; iris brun-roussâtre; pieds gris. Taille, quatre pieds. Des hautes montagnes de l'Europe et de l'Afrique.

Vautour Harpie. *V.* Faucon-autour grande Harpie.

Vautour impérial. *Vultur imperialis,* Temm., Ois. color., pl. 426. Parties supérieures fauves, avec le bord des plumes blanchâtre; tectrices alaires brunes; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; celles-ci terminées par un prolongement de la tige; tête et cou nus ou garnis d'un duvet extrêmement court, blanc-grisâtre; à la base du cou, en dessus, quelques touffes de plumes effilées, à barbes désunies; collerette composée de plumes contournées, brunes; parties inférieures d'un brun noirâtre; bec jaune; cirre bleuâtre; pieds d'un jaune foncé. Taille, trois pieds quatre pouces. Des Indes.

Vautour indou. *Vultur indicus,* Lath., Temm., Ois. color., pl. 26; *Vultur Indus,* Forster, Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 11; *Vultur leuconota,* Hard. Parties supérieures d'un fauve cendré, varié de brun et de blanchâtre; tête et cou nus, ou couverts d'un petit duvet cendré roussâtre qui est la nuance de la peau; bas du cou et poitrine couverts d'un duvet abondant et brun; collerette composée de plumes contournées, blanchâtres, terminées de brun; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de brun; parties inférieures d'un fauve très-clair et uniforme; bec noir, gris à la pointe; cirre bleuâtre; pieds bruns. Taille, trois pieds trois pouces. Des Indes.

Vautour jaune. *V.* Gypaète barbu.

Vautour Jata. *V.* Catharte Aura.

Vautour de Kalbe. *V.* Vautour Chasse-Fiente.

Vautour de Malte. C'est le Catharte Alimoche, jeune.

Vautour moyen blanchatre. *V.* Vautour Griffon.

Vautour noir, Vieillot. *V.* Vautour Arrian.

Vautour de Norwége. *V.* Catharte Alimoche.

Vautour Oricou. *Vultur auricularis,* Lath., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 9; Ann. du Mus., t. I, pl. 20. Plumage d'un brun clair, avec le milieu des plumes d'une teinte plus foncée; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; tête et partie antérieure du cou nues et d'un rouge incarnat; orifice des oreilles présentant en avant un appendice membraneux, qui pend sur les côtés du cou, dont la partie postérieure est parsemée de poils courts et rares; gorge noire, couverte de soies ou poils courts, roides; bas du cou entouré d'une collerette de longues plumes effilées, contournées et frisées; haut de la poitrine couvert d'un duvet épais, soyeux et blanc; parties inférieures revêtues d'un duvet brun et blanchâtre d'où sortent des plumes longues, étroites et recourbées; de pareilles plumes garnissent le croupion; bec brun; cirre jaunâtre; pieds d'un jaune foncé; rectrices dépassées par les rémiges. Taille, quatre pieds quatre pouces. De l'Afrique méridionale; on le trouve aussi en Grèce.

Vautour Ourigourap. *V.* Catharte Alimoche.

Vautour Papa. *V.* Catharte Papa.

Vautour peint. *V.* Catharte Papa.

Vautour Percnoptère (Buffon). *V.* Vautour Griffon.

VAUTOUR PERCNOPTÈRE (Linné). *V.* CATHARTE ALIMOCHE.

VAUTOUR DE PONDICHÉRY. *V.* VAUTOUR ROYAL.

PETIT VAUTOUR. *V.* CATHARTE ALIMOCHE.

VAUTOUR A QUEUE BLANCHE. *V.* FAUCON-AUTOUR A QUEUE BLANCHE.

VAUTOUR ROYAL. *Vultur ponticerianus*, Lath., Temminck, Ois. color., pl. 2. Plumage d'un brun foncé; rémiges et rectrices noirâtres; tête et cou nus, parsemés seulement de quelques poils courts, qui se détachent faiblement sur une peau rouge de chair; une membrane caronculée, qui prend naissance un peu en dessous de l'orifice de l'oreille, descend en s'élargissant pour se resserrer ensuite le long du côté du cou; bas du cou garni d'un duvet brun, qu'entoure une double collerette brune, fort épaisse en dessus et composée de plumes courtes, arrondies, d'un blanc pur en dessous; bec brun, avec le bout de la mandibule supérieure et toute l'inférieure bleuâtres; cirre jaunâtre; pieds d'un jaune orangé. Taille, trois pieds environ. Des Indes, de Java, etc., etc.

VAUTOUR TRENCALOS. *V.* VAUTOUR GRIFFON.

VAUTOUR VILAIN. *V.* CATHARTE ALIMOCHE.

VAUTOURIN. OIS. Espèce du genre Catharte. *V.* ce mot. C'est aussi le nom d'une espèce du genre Corbeau.

VAUTOURINS. OIS. Vieillot donne ce nom aux Oiseaux compris dans les genres Vautour, Zopilote, Gallinaze, Iribin, Raucanca et Caracara, qu'il a réunis en une famille.

VAUTROT. OIS. L'un des noms vulgaires du Geai. *V.* CORBEAU.

VAVANGA. BOT. (Rohr.) *V.* VANGUIER.

VAVÉE. *Vavœa.* BOT. Genre de la famille des Cédrelacées, institué par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice à cinq ou six folioles lancéolées, faiblement imbriquées avant l'épanouissement; corolle composée de cinq ou six pétales hypogynes, assez épais, oblongs, obtus, pubérulents sur les deux faces; quinze à vingt étamines d'inégale longueur et toutes plus courtes que la corolle; filaments réunis en tube à leur base, libres supérieurement, soudés au disque, et très-velus; anthères introrses, biloculaires, longitudinalement déhiscentes; disque hypogyne, cupuliforme, poilu, entourant et enveloppant l'ovaire qui est sessile, hispide et triloculaire; deux ovules dans chaque loge, attachés à l'angle central; style simple; stigmate épais, pelté, à trois rayons.

VAVÉE DE BABAO. *Vavœa Babensis*, Benth. C'est un grand arbuste à rameaux glabres, pubescents dans leur jeune âge; les feuilles sont simples, rapprochées à l'extrémité des rameaux, alternes, ovato-oblongues, obtuses, échancrées ou obtusément acuminées, rétrécies à leur base en un court pétiole, penninervées, glabres en dessus, garnies en dessous de poils rares et épars; stipules linéari-lancéolées, velues et décidues; fleurs pubescentes et axillaires.

VAZA. OIS. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

VEAU. MAM. Le jeune du Bœuf.

VEAU MARIN. MAM. Synonyme vulgaire de Phoque.

VEBERA. BOT. *V.* WEBERA.

VÉDASSE. Syn. vulgaire de Potasse. *V.* ce mot.

VEDELA. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Viscoides*, Plumier, ou *Anguillaria laurifolia*, Lamk.

VÉDÉLIE. BOT. *V.* WÉDÉLIE.

VÉDIANTIEN. *Vediantius.* MOLL. Risso a nommé de cette manière un genre formé de jeunes individus d'une Agathine.

VEGELIA. BOT. (Necker.) Pour *Weigelia*, de Thunberg.

VÉGÉTAUX. BOT. Les Végétaux forment la seconde des deux grandes divisions des êtres organisés. Ils ont en commun avec les animaux tous les caractères qui distinguent les corps vivants des corps bruts, comme cet arrangement particulier et cette combinaison réciproque des éléments organiques qui constituent l'organisation; ils vivent, ils s'accroissent, se reproduisent et meurent. Mais aussi, malgré les rapports intimes qui existent entre les deux divisions du règne organique, des différences très-grandes se montrent entre les Animaux et les Végétaux, surtout lorsqu'on s'éloigne du point commun où se touchent les deux pyramides par lesquelles on a représenté les règnes animal et végétal. Ces différences ayant été signalées avec détail au mot ANIMAL, il serait superflu de les reproduire ici. On se contentera, dans cet article, de jeter un coup d'œil général sur le règne végétal. On examinera d'abord les formes générales des Végétaux, l'ensemble des organes qui les composent; on étudiera ces organes quant à leur origine et aux rapports qui existent entre eux, soit quant à leur structure, soit quant à leurs fonctions. Enfin on indiquera les divisions primordiales qui ont été établies parmi les Végétaux.

Les Végétaux, que l'on désigne également sous le nom de *Plantes*, sont des êtres organisés, vivants, privés de la faculté de se mouvoir en totalité, se nourrissant au moyen de substances inorganiques, qu'ils absorbent dans le sein de la terre ou au milieu de l'atmosphère, et qu'ils décomposent afin de s'assimiler les matériaux qui peuvent servir à leur accroissement. Ils se reproduisent, soit au moyen de graines, qui exigent préalablement d'avoir été fécondées pour pouvoir se développer, et donner naissance à de nouveaux individus; soit par des corpuscules qui peuvent se développer sans fécondation préalable et qu'on nomme gemmes, bourgeons, bulbilles, sporules, etc., suivant les formes qu'ils présentent ou les parties sur lesquelles ils se développent.

Les végétaux sont des êtres organisés. Les éléments organiques, qui entrent dans la composition des diverses parties d'un Végétal, se réduisent à deux formes principales : le tissu cellulaire et le tissu tubulaire ou les vaisseaux. Le premier préexiste au second, qui, selon plusieurs anatomistes, n'en serait en quelque sorte qu'une simple modification. Il compose à lui seul, dans un grand nombre de cas, la masse du Végétal. C'est ainsi, par exemple, que les Hydrophytes, les Champignons, les Lichens et plusieurs autres familles de plantes agames sont uniquement composées de tissu cellulaire, sans aucune trace de vaisseaux. Mais dans les Végétaux d'un ordre plus élevé, ces deux formes du tissu élémentaire se rencontrent dans la plupart des

organes. Ayant décrit avec détail l'organisation anatomique des Végétaux au mot ANATOMIE VÉGÉTALE de ce Dictionnaire, on ne la reproduira pas ici, n'ayant l'intention de traiter avec quelque étendue dans cet article que les points d'organisation sur lesquels les travaux récents de quelques physiologistes ont jeté de nouvelles lumières. C'est en se combinant de diverses manières, c'est en prenant des formes variées, que ce tissu élémentaire se modifie, se dispose, s'arrange pour constituer toutes les parties auxquelles on a donné le nom d'organes, dans les Végétaux.

Il est extrêmement difficile de donner une définition générale des Végétaux, qui puisse s'appliquer à l'ensemble des êtres si variés et si disparates, que l'on comprend sous ce nom. En effet, quelle immense différence n'existe-t-il point entre le Chêne, le Platane ou les autres arbres des forêts et des jardins, et ces croûtes sèches et coriaces qui se développent à la surface des rochers pour en cacher la nudité, ou ces plaques verdâtres et presque inorganiques, qui se montrent sur la terre ou au pied des murs humides! Cependant ces productions si diverses appartiennent au même règne; ce sont des Végétaux. Que si au premier coup d'œil un espace immense semble séparer ces êtres si divers, néanmoins un examen plus attentif de tous les êtres réunis sous le nom général de Végétaux ou de Plantes, remplit en quelque sorte cet intervalle, et l'on peut alors passer par des nuances presque insensibles des plaques de matière verte, composées de granulations éparses, jusqu'au Chêne ou au Marronnier, en un mot, jusqu'au Végétal le plus parfait.

En jetant un coup d'œil général et très-rapide sur l'ensemble des êtres compris sous le nom de Végétaux, on verra que le règne organique, ainsi que la plupart des naturalistes l'admettent aujourd'hui, a un même point de départ. L'état rudimentaire et primitif de l'organisation consiste dans une vésicule ou une cellule presque microscopique, qui représente en quelque sorte la molécule intégrante des corps organiques. C'est cette molécule qui va servir, non-seulement de point de départ pour former les deux grandes séries animale et végétale des êtres organisés, mais qui sera aussi le noyau primitif, sur lequel s'ajouteront les autres molécules organiques, qui vont constituer toutes les autres parties de l'Animal ou du Végétal. Que cette molécule primitive s'anime, soit douée de mouvement partiel ou général, et voilà la série animale commencée; que cette molécule primitive reste fixée et immobile, et voilà le point de départ du règne végétal. Que l'on ne croie pas que cette origine primitive des deux grands embranchements des êtres organisés soit une supposition gratuite, une hypothèse inventée pour servir de base aux systèmes; c'est un fait matériel et facile à vérifier. En effet, que sont les Monades, les Cyclides et un grand nombre d'autres animaux microscopiques, si ce n'est une simple molécule en mouvement? Or, il n'est aucun naturaliste qui ne les considère comme de véritables animaux. D'un autre côté, qu'on examine cette matière verte, qu'on suive la formation d'un grand nombre de Lichens pulvérulents, de plusieurs Champignons, et l'on verra qu'ils se composent d'abord de molécules isolées les unes des autres, mais qui ayant chacune une existence à part, forment en quelque sorte autant d'êtres séparés. Ainsi donc on trouvera, dans la nature, des Végétaux et des Animaux réduits à l'état d'une simple molécule, fixe et immobile dans les uns, en mouvement dans les autres; par conséquent l'origine attribuée au règne organique est réelle, et peut être vérifiée par les sens.

A partir de ce point primitif dans les Végétaux, on peut s'élever successivement jusqu'à l'organisation la plus compliquée. Ainsi dans ces plaques vertes, dans ces Lichens pulvérulents, les molécules sont d'abord isolées les unes des autres; en se multipliant elles se rapprochent, se soudent entre elles, tantôt simplement bout à bout et par séries linéaires, tantôt par tous les points de leur surface, et en quelque sorte d'une manière confuse. De ce premier mode d'arrangement résultent des filaments simples ou ramifiés, ce sont les Confervées et les autres Hydrophytes filamenteuses. Du second résultent des lames ou des membranes diversement modifiées dans leurs formes, leur épaisseur, etc.; de là les Ulves, les Fucus, les Champignons, les Lichens, et en général tous les Végétaux qui ne sont composés que de tissu cellulaire. Tous ces Végétaux, en effet, se montrent sous l'aspect, ou de filaments celluleux, ou de lames plus ou moins minces, diversement découpées (Hydrophytes, Lichens), ou de masses celluleuses plus ou moins épaisses (Champignons). La famille des Hépatiques va nous offrir un second mode d'organisation. Plusieurs, comme les Marchantes et certaines Jungermanes, sont encore uniquement formées d'une sorte de lame étendue à la surface du sol, mais aussi déjà se montrent dans la plupart des autres Jungermanes de véritables tiges chargées de feuilles. De ces espèces on passe, presque sans apercevoir la ligne de démarcation, aux Mousses, qui sont de petits Végétaux parfaits, mais dessinés dans des proportions minimes, et en quelque sorte en miniature. Des Mousses on arrive aux Lycopodiacées, déjà plus voisines par leur port des Végétaux parfaits; et enfin entre elles et ces Végétaux parfaits se trouve la nombreuse famille des Fougères, dans laquelle on voit l'organisation se compliquer de plus en plus, dans laquelle on trouve quelquefois des tiges ligneuses, analogues à celles des arbres plus parfaits. Ainsi donc se trouvent réunis par une série rarement interrompue ces deux extrémités de la chaîne des êtres organisés végétaux, dont l'une, qui en est le point de départ, représente le Végétal réduit à son état le plus simple, et dont l'autre le présente parvenu à son dernier degré de complication et de perfection.

Mais à cet examen superficiel, dans lequel on embrasse tout l'ensemble de la série des Végétaux, si l'on fait succéder une étude plus scrupuleuse, plus approfondie, on verra se montrer entre ces êtres des différences remarquables, qui établissent parmi eux des groupes secondaires dont les limites sont plus ou moins tranchées. C'est ainsi que les uns, plus simples dans leur organisation, sont uniquement composés de tissu cellulaire; que les autres, au contraire, présentent de plus des tubes creux ou vaisseaux, diversement groupés en faisceaux et servant à la circulation des fluides.

Dans les uns on voit la reproduction se faire au moyen de petits tubercules également celluleux, nommés *sporules, gongyles,* etc., qui se développent, soit dans l'intérieur même du tissu du Végétal, soit à la surface, tantôt à nu, tantôt renfermés dans des sortes de conceptacles particuliers. Chez les autres, au contraire, on trouve une organisation, une disposition de parties analogues à celle qui existe dans les animaux. On voit des organes disposés de manière à réagir l'un sur l'autre, des organes sexuels, en un mot, destinés, les uns à contenir les rudiments des germes, les autres à fournir la matière qui doit, par la fécondation, leur imprimer le mouvement et la vie. Ces germes fécondés, qu'on nomme graines, renferment dans leur intérieur un corps tout organisé, présentant déjà, mais seulement à l'état rudimentaire, toutes les parties qui doivent composer un nouveau Végétal. L'embryon, en effet, n'est plus, comme la sporule, un amas confus de tissu cellulaire, c'est déjà un véritable Végétal, dans lequel on peut distinguer les parties essentielles qui le formeront plus tard. La présence de ces organes de la fécondation entraîne avec elle de très-grandes modifications dans les Végétaux qui en sont pourvus, et sert à établir deux grandes divisions, que l'on a désignées sous le nom de *Cryptogames* pour ceux qui en sont déponrvus, et de *Phanérogames* où on peut les voir. On va étudier successivement l'organisation générale de chacune de ces deux grandes divisions, en commençant d'abord par les Phanérogames, qui sont ceux où l'organisation végétale est la plus complète; puis on passera en revue les diverses parties qui les composent, en les étudiant dans le Végétal le plus complet; après quoi on fera connaître les connexions qui existent entre eux, et l'on cherchera à déterminer leur importance relative dans l'acte de la végétation.

Un Végétal se termine à sa partie inférieure par un organe généralement enfoncé dans la terre, vers le centre de laquelle son extrémité est entraînée, et qu'on nomme la racine. Cet organe a pour usage, non-seulement de fixer le Végétal au sol, mais encore d'absorber une grande partie des substances qui doivent servir à son alimentation. On distingue communément dans la racine trois parties : le *corps,* qui en forme la masse générale; le *collet,* ou ligne de séparation entre la racine et la tige; et enfin les *fibres capillaires,* qui en naissent et qui constituent le *chevelu.* C'est la partie importante de la racine, puisque c'est par ses extrémités seulement que cet organe absorbe les substances nutritives.

La tige naît de la racine et croît en sens inverse de celle-ci, c'est-à-dire qu'elle s'élève, en général, perpendiculaire à l'horizon. Elle sert de support commun à toutes les parties qui doivent se développer dans l'atmosphère, comme les feuilles, les fleurs et les fruits qui leur succèdent. Cet organe est de peu d'importance, examiné sous le point de vue physiologique; car il n'a pas de fonctions spéciales, propres à la conservation de l'individu ou à la propagation de l'espèce. Il est destiné simplement à établir une communication directe entre les parties souterraines et celles qui vivent dans l'atmosphère; aussi manque-t-il dans un grand nombre de Végétaux, sans que leurs fonctions en soient ni diminuées ni altérées. La tige se divise en branches et en rameaux, dont la réunion, de même qu'on l'observe pour les vaisseaux sanguins des animaux, l'emporte en volume sur le tronc qui leur a donné naissance. Elle se compose de tissu cellulaire et de vaisseaux diversement disposés, et formant fréquemment des faisceaux ou des couches régulières. *V.* ANATOMIE VÉGÉTALE et TIGE.

Les feuilles naissent sur la tige, ou immédiatement du collet de la racine, quand la tige manque. Ce sont communément des expansions minces et membraneuses, plus rarement épaisses et charnues, composées de vaisseaux ramifiés, et qui, par leur disposition, forment un réseau plus ou moins serré, dans les interstices duquel on trouve un tissu cellulaire rempli de granulations verdâtres. Ces vaisseaux, qui forment en quelque sorte le squelette de la feuille, sont une prolongation de ceux qui existent dans l'intérieur de la tige ou des rameaux. Quand en sortant de la tige ils se réunissent en un faisceau simple avant de se ramifier, la feuille est attachée à la tige ou au collet de la racine par un prolongement auquel on a donné le nom de pétiole. Mais fréquemment le faisceau vasculaire se ramifie en sortant de la tige, et le pétiole manque. La feuille est recouverte à sa face inférieure et à sa face supérieure par une lame d'épiderme. Cette membrane celluleuse recouvre, dans les Végétaux, toutes les parties qui sont immédiatement en contact avec l'air atmosphérique. Aussi dans les plantes aquatiques dont les feuilles sont submergées, comme les Potamogétons par exemple, les deux faces sont dépourvues d'épiderme. Dans celles dont les feuilles sont appliquées par leur face inférieure sur la surface de l'eau, la face supérieure est seule revêtue d'un épiderme. Ces observations curieuses sont dues à Adolphe Brongniart. Dans l'épaisseur de l'épiderme existent les organes auxquels on a donné le nom de *pores corticaux* ou de *stomates.* Ainsi que l'a si bien démontré le professeur Amici, de Modène, ces stomates sont formées de deux cellules allongées : l'une à droite, l'autre à gauche, disposées comme deux lèvres, et laissant entre elles une ouverture ou fente qu'elles peuvent resserrer et dilater suivant qu'elles se gonflent ou se contractent. En général ces stomates correspondent aux lacunes qui existent dans le tissu cellulaire des feuilles. Quant à leurs usages, on est encore loin d'être d'accord à cet égard. Schranck pensait qu'ils étaient destinés à pomper l'humidité de l'air; Théodore de Saussure, qu'ils absorbaient l'oxygène pendant la nuit; Link, qu'ils excrétaient des matières résineuses ou de la cire; De Candolle, qu'ils servaient à la transpiration aqueuse; Mirbel, que c'étaient des suçoirs, au moyen desquels les gaz et les fluides étaient introduits dans le parenchyme; Amici enfin, leur attribue la fonction de rejeter l'oxygène pendant le jour. On voit par ce simple énoncé que ces opinions sont contradictoires entre elles. Mais quelle est la vraie? C'est ce qu'on ignore. Ce qui paraît le plus probable, c'est que ces organes ne sont pas uniquement destinés à remplir l'une des fonctions qu'on leur a attribuées, mais qu'ils concourent vraisemblablement à plusieurs suivant les circonstances. Ainsi ils peuvent servir successivement,

soit à absorber l'air atmosphérique, soit à rejeter au dehors l'oxygène provenant de la décomposition de l'air, qui s'est opérée dans l'intérieur du tissu végétal, et peut-être encore à quelque autre fonction. En effet, les feuilles sont les organes les plus importants du Végétal. Ce sont elles qui remplissent les fonctions essentielles de la végétation. On verra plus tard que beaucoup d'autres organes, la fleur et le fruit par exemple, et les parties qui les composent, ne sont que des feuilles diversement modifiées. A la base des feuilles on trouve fréquemment deux petites écailles quelquefois foliacées, auxquelles on a donné le nom de stipules. Tantôt elles sont libres, tantôt elles sont adhérentes avec la base du pétiole, comme dans beaucoup de Rosacées. Le plus souvent les stipules enveloppent et protégent les jeunes feuilles lorsqu'elles sont encore renfermées dans leur bourgeon.

Sur la tige on trouve encore quelques autres organes, mais beaucoup moins importants, et qui ne paraissent concourir en rien aux différents phénomènes de la végétation; tels sont les *épines*, qui ne sont généralement que des rameaux dont le bourgeon terminal, au lieu de se développer, s'est aminci en pointe; les *aiguillons*, autres piquants qui ne paraissent être que de gros poils endurcis : toujours est-il qu'ils ne sont qu'une excroissance de l'écorce, et ne tiennent nullement à la partie ligneuse; les *vrilles* ou *cirrhes*, organes filamenteux et tordus dont sont pourvus certains Végétaux trop faibles pour pouvoir se soutenir seuls, et qui s'accrochent aux corps environnants au moyen de ces vrilles. Ce ne sont aussi que des organes transformés, comme des pédoncules, des pétioles, des stipules, etc. Les organes qui viennent d'être passés en revue, savoir : la racine, la tige et les feuilles, concourent tous à une seule et même fonction, la nutrition, et par suite à l'accroissement de la plante. On doit maintenant étudier ceux qui sont les agents de la reproduction de l'espèce.

A une certaine époque de la vie de la plante, on voit apparaître une série d'organes passagers dans leur existence et dans leurs fonctions, et qui ont pour usage la formation des germes qui doivent servir à la reproduction de l'espèce et à sa multiplication. Ces organes sont les parties diverses qui entrent dans la formation de la fleur et du fruit, et les germes reproducteurs ont reçu le nom d'embryons.

La fleur est un assemblage très-complexe de parties différentes, et qui, dans son état complet, se compose des deux organes sexuels mâle et femelle, entourés par deux enveloppes membraneuses, destinées à les protéger. Des deux organes sexuels, le femelle, qui occupe toujours le centre de la fleur, s'appelle le *pistil;* les mâles, placés autour de celui-ci, se nomment *étamines;* l'enveloppe florale la plus intérieure est la *corolle*, l'autre le *calice*.

Le calice est l'enveloppe la plus extérieure de la fleur. Il est ordinairement vert et de nature foliacée; il se compose de plusieurs pièces distinctes ou feuilles, qu'on nomme sépales, et, dans ce cas, le calice est dit polysépale. Lorsqu'au contraire les sépales sont réunis et soudés entre eux, soit dans toute leur hauteur, soit uniquement par leur base, le calice est dit monosépale ou mieux gamosépale.

L'enveloppe la plus intérieure de la fleur, la corolle, est ordinairement d'un tissu plus délicat et peinte de couleurs brillantes et variées. Elle se compose de plusieurs pièces, qui ont reçu le nom de pétales, et qui peuvent être ou distincts ou soudés entre eux; de là les noms de corolle polypétale et monopétale, ou mieux gamopétale.

Les étamines sont les organes sexuels mâles dans les Végétaux. Elles sont placées en dedans de la corolle ou du calice quand la corolle manque, et en dehors du pistil. Elles se composent d'une partie inférieure grêle, qu'on nomme le filet, et d'une anthère, sorte de poche membraneuse, à deux loges, contenant le pollen ou le réservoir de la matière fécondante. Le nombre des étamines, leur disposition, leur arrangement relativement au pistil, etc., sont extrêmement variés.

Le pistil occupe le centre de la fleur. C'est l'organe femelle des Végétaux; il se compose de l'ovaire, organe creux, présentant plusieurs cavités ou loges, dans lesquelles sont renfermés les ovules ou rudiments des graines. Du sommet de l'ovaire, rarement des côtés ou de la base, naît un prolongement filiforme qu'on nomme *style*, et qui se termine par un corps glanduleux appelé *stigmate*. Le style manque quelquefois, et alors le stigmate est sessile sur l'ovaire.

Le fruit succède au pistil, ou plutôt n'est que le pistil modifié et accru après l'acte de la fécondation. Il se compose du péricarpe et des graines. Le péricarpe, de forme et de consistance variées, se compose des parois de l'ovaire. L'épaisseur de ces parois comprend trois parties, savoir : 1° l'*épicarpe* ou membrane extérieure; 2° l'*endocarpe* ou membrane qui tapisse sa cavité interne; et 3° le *sarcocarpe* ou *mésocarpe*, qui est formé par toute la partie celluleuse et vasculaire placée entre ces deux membranes. Intérieurement le péricarpe présente une ou plusieurs loges séparées les unes des autres par des lames ou cloisons perpendiculaires. A l'époque de sa maturité il s'ouvre, quand ses parois sont minces et sèches, en un certain nombre de pièces nommées valves. Cependant il y a des péricarpes qui ne s'ouvrent jamais.

Les graines sont renfermées dans l'intérieur des loges du péricarpe, sur un corps plus ou moins saillant nommé *trophosperme* ou *placenta*. On appelle *podosperme* ou *funicule* les parties saillantes du trophosperme, dont chacune donne attache à une seule graine. Deux parties essentielles entrent dans la composition de chaque graine, savoir : les téguments et l'amande. Les téguments sont quelquefois tellement soudés entre eux, qu'ils paraissent ne former qu'une seule membrane qu'on nomme épisperme. Mais quelquefois il y a deux téguments distincts : l'un, extérieur, nommé *testa;* l'autre, intérieur, appelé *tegmen*. Sur la surface externe de la graine on aperçoit constamment une cicatrice plus ou moins apparente par sa grandeur ou sa couleur, c'est le *hile* ou le point par lequel la graine tenait au trophosperme. Les vaisseaux nourriciers qui pénètrent dans la graine, traversent le tégument propre, tantôt perpendiculairement, tantôt

ils rampent obliquement dans l'épaisseur du feuillet externe, et pénètrent jusqu'à la membrane interne où ils se répandent et forment le hile intérieurement ou *chalaze*. On appelle *raphé* ou *vasiducte*, la saillie linéaire formée par le faisceau de vaisseaux nourriciers qui rampent dans le tégument propre de la graine. Non loin du hile, mais quelquefois dans un point plus ou moins éloigné de cette cicatrice, on aperçoit une ouverture ponctiforme dont il est souvent impossible de constater l'existence, et qu'on a nommée *micropyle* ou *exostome*. Au-dessous des téguments de la graine on trouve un corps qui les remplit en totalité, c'est l'amande. L'amande se compose, tantôt de l'embryon tout seul, c'est-à-dire du corps destiné à reproduire un nouveau Végétal, dont il offre déjà les parties principales à l'état rudimentaire; tantôt, en outre, d'un autre corps accessoire, charnu, farineux ou dur et corné, et qui a reçu le nom d'endosperme et périsperme.

On vient d'indiquer l'organisation de la graine parvenue à son état complet de maturité; il faut maintenant étudier les évolutions successives des diverses parties qui la composent, et leur état comparatif dans l'ovule avant la fécondation et dans la graine à sa maturité. Ce sera une occasion de faire connaître les observations importantes que le professeur Mirbel vient de faire sur l'ovule, antérieurement à la fécondation.

La structure de l'ovule, avant et pendant la formation de l'embryon, avait été l'objet des recherches de plusieurs naturalistes. Déjà Malpighi et Grew avaient transmis de très-bonnes observations sur ce sujet. Mais c'est surtout par les recherches des naturalistes modernes, et spécialement par celles de Treviranus, de Schmidt, de R. Brown et de Mirbel, que la structure et les développements de l'ovule ont été si bien démontrés. Déjà à l'article Ovule de ce Dictionnaire, on a fait connaître les résultats des observations de R. Brown, voici celles du professeur Mirbel. La grande différence des résultats obtenus par ce dernier physiologiste tient surtout à ce qu'il est remonté beaucoup plus haut que ses prédécesseurs, et qu'il a suivi l'ovule dans les diverses phases de son développement depuis le moment où il commence à se montrer dans l'intérieur des loges de l'ovaire, jusqu'après la fécondation, époque où il a déjà subi en quelque sorte plusieurs métamorphoses. Si on examine l'ovule au moment où il commence à poindre dans un bouton de fleur, on voit qu'il se présente sous la forme d'un petit tubercule parfaitement lisse et entier, et qui, coupé transversalement, se montre uniquement composé de tissu cellulaire sans apparence de membrane. En suivant pas à pas les développements successifs de ce corps, on voit que peu de temps après il se perce à son sommet, et à travers cette ouverture on voit un corps intérieur faire une saillie plus ou moins considérable. Cette ouverture augmente de diamètre à mesure que le corps intérieur se développe, et il n'est pas rare alors que l'enveloppe extérieure ne semble plus former qu'une sorte de cupule ou de godet, qui embrasse seulement la partie inférieure de l'organe contenu. Si à cette époque du développement de l'ovule on étudie sa structure intérieure, on voit qu'il est composé de la manière suivante : tout à fait au centre est un corps pulpeux, entièrement composé de tissu cellulaire lâche, sans apparence de membrane : c'est le *nucelle*. Ce corps est enveloppé de deux membranes : l'une, extérieure, nommée *primine*; l'autre, intérieure, nommée *secondine*. La primine, avec laquelle vient se confondre le funicule ou cordon ombilical formé des vaisseaux nourriciers, est percée à son sommet d'une ouverture, quelquefois tellement grande, que les parties qu'elles recouvrent sortent presque en totalité par elle : c'est l'*exostome* du professeur Mirbel. En dedans de la primine est une seconde membrane qui n'a d'adhérence avec elle que par sa base, c'est-à-dire par le point opposé à son extrémité perforée : c'est la *secondine*. Elle est également percée à son sommet d'une ouverture nommée *endostome*, et par laquelle sort le nucelle, qui est inséré par sa base au fond de la seconde. Ces trois parties sont entièrement distinctes l'une de l'autre, et n'ont entre elles d'adhérence que par leur base. La chalaze ou hile intérieur, correspond quelquefois immédiatement au hile proprement dit; d'autres fois elle en est plus ou moins éloignée, ainsi qu'on le montrera tout à l'heure. La chalaze est pour le professeur Mirbel la base de l'ovule. A cet égard il s'éloigne beaucoup de l'opinion de Robert Brown, qui considère l'exostome ou micropyle comme représentant la base de cet organe. Mais à mesure que ces premiers changements se sont manifestés dans la structure de l'ovule, il s'en est opéré de très-grands dans la position relative de ses parties constituantes. Ainsi quelquefois l'ovule s'est renversé en totalité, c'est-à-dire que par le développement considérable d'un seul de ses côtés le sommet perforé semble s'être rapproché de la base; d'autres fois l'exostome se rapproche du hile, il lui devient contigu, tandis que la chalaze se trouve diamétralement opposée au hile. Enfin il arrive aussi que les diverses parties de l'ovule restent dans leur position primitive, c'est-à-dire que le hile et la chalaze se correspondent, et que les ouvertures de l'ovule leur sont diamétralement opposées. Tels sont les trois groupes principaux dans lesquels on peut coordonner les ovules. Le professeur Mirbel leur a donné des noms particuliers; ainsi il a nommé les premiers *campulitropes*, les seconds *anatropes*, les troisièmes *orthotropes*. Les ovules orthotropes seront ceux dans lesquels le hile et la chalaze se correspondent, tandis que l'exostome leur est diamétralement opposé, de manière que l'axe rationnel de la graine est rectiligne; le Noyer, les *Myrica*, les *Polygonum* ont leurs ovules orthotropes. Les ovules campulitropes sont très-communs; chez eux le hile et la chalaze se correspondent encore exactement; mais l'exostome s'est rapproché de la base de l'ovule, de manière que la graine est courbée en forme de rognon, ou même qu'elle est pliée et soudée dans sa longueur, moitié sur moitié; exemple : les Papilionacées, les Crucifères, les Caryophyllées. Les ovules anatropes sont ceux dans lesquels l'exostome et la chalaze sont diamétralement opposés comme dans les orthotropes; mais le hile est contigu à l'exostome, et est séparé de la chalaze par un raphé qui occupe toute la longueur d'un des côtés de l'ovule; telles

sont les Liliacées, Renonculacées, Rutacées, Curcubitacées. Enfin on observe quelques ovules qui présentent à la fois une partie des caractères propres aux anatropes et une partie de ceux des campulitropes, c'est-à-dire que, tandis que l'exostome est devenu contigu au hile, comme dans les anatropes, la chalaze est éloignée du hile par un raphé très-court : ce sont des ovules amphitropes. Les ovules, au moment où leur sommet commence à se perforer, sont constamment orthotropes; ce n'est que plus tard que les caractères propres aux autres formes se prononcent.

Postérieurement à ces premiers changements, le nucelle en éprouve aussi de fort importants. On a vu qu'il n'était d'abord qu'une masse de tissu cellulaire. Bientôt son intérieur se creuse, et il forme alors une membrane celluleuse, sans ouverture, que l'on nomme *tercine*. Du sommet de la cavité de cette troisième enveloppe, on voit pendre une lame de tissu cellulaire, qui forme une quatrième membrane appelée *quartine*. « Si personne ne fait mention de la quartine, dit le professeur Mirbel dans ses Recherches sur la structure de l'ovule, p. 9, c'est sans doute parce qu'elle aura toujours été confondue avec la tercine; cependant ces deux enveloppes diffèrent essentiellement par leur origine et le mode de leur croissance. Je n'ai découvert la quartine que dans des ovules dont la tercine s'incorpore de très-bonne heure à la secondine, et je crois qu'elle n'existe que là. Au moment de son apparition, elle forme une lame cellulaire, qui tapisse toute la superficie interne de la paroi de la cavité de l'ovule; plus tard elle s'isole de la paroi, et ne tient plus qu'au sommet de la cavité : c'est alors un sac, ou plutôt une vésicule parfaitement close. Quelquefois elle reste définitivement dans cet état : les Statices en offrent un exemple; d'autres fois elle se remplit de tissu cellulaire et devient une masse pulpeuse; elle se présente sous cet aspect dans le *Tulipa Gesneriana*. » Tout ceci est l'inverse de ce qui se passe dans la tercine, puisque cette troisième enveloppe commence toujours par être une masse de tissu cellulaire (le nucelle), et finit ordinairement par être une vésicule.

Maintenant dans l'intérieur de la quartine se développe un autre organe, c'est le sac amniotique, de Malpighi, la membrane accidentelle, de Brown, la *quintine*, du professeur Mirbel. Dans un nucelle resté plein de tissu cellulaire ou dans une quartine qui s'en est remplie, on voit la quintine se montrer d'abord sous la forme d'un boyau grêle, qui, d'une part, tient au sommet du nucelle, et de l'autre à la chalaze. Ce boyau se renfle dans sa partie supérieure, et l'embryon ne tarde pas à s'y montrer; d'un autre côté il se détache de la chalaze, et souvent même on ne peut saisir le moment où il est adhérent à cette cicatrice intérieure. Mais lorsque le nucelle s'est détruit ou lorsqu'il s'est formé un vide dans la quartine, le développement de la quintine n'est pas tout à fait le même. Ainsi elle n'adhère point par sa base à la chalaze, mais elle est simplement suspendue comme un lustre au sommet de la quartine. C'est dans l'intérieur de cette cinquième enveloppe ou sac de l'ovule que se forme l'embryon. Les rudiments de cet organe se montrent constamment dans la partie supérieure de la quintine, sous la forme de granulations opaques, qui se réunissent et se groupent pour former l'embryon. Ce corps, à mesure qu'il s'accroît, s'éloigne du sommet de la quintine, auquel il reste néanmoins adhérent par un filet extrêmement grêle, qui tient à l'extrémité de la radicule, et qu'on nomme *filet suspenseur*. Quoiqu'il paraisse général que l'embryon se développe dans l'intérieur même de la quintine, cependant il peut arriver que ce corps commence à se montrer dans une autre place. Ainsi Adolphe Brongniart a vu l'embryon du *Ceratophyllum demersum* se former en dehors et au-dessus du sac embryonnaire ou de la quintine; et d'ailleurs, comme cette cinquième membrane manque, ou du moins n'a jamais pu être observée dans plusieurs ovules, et entre autres dans ceux du *Tulipa Gesneriana*, du *Tradescantia virginica*, du *Lunaria annua*, du *Quercus robur*, du *Corylus avellana*, il faut bien que dans ce cas l'embryon se développe ailleurs que dans la quintine.

Le périsperme ou endosperme, qui accompagne l'embryon dans une foule de graines, n'a pas toujours la même origine. Ainsi, comme l'a prouvé R. Brown, tantôt c'est le tissu cellulaire du nucelle ou de la tercine, tantôt c'est celui qui se dépose dans la quintine qui forme le périsperme. Il arrive même dans quelques graines que le périsperme est à la fois formé par le tissu cellulaire de la quintine et celui du nucelle. C'est ce qui a lieu, suivant le savant botaniste anglais, dans les Nymphéacées; et probablement aussi dans des autres genres sur lesquels on a si longtemps discuté, comme les *Piper*, *Saururus*, etc. Mais, d'après les observations récentes du professeur Mirbel, la quartine concourt aussi quelquefois à la formation de l'endosperme; c'est ce qui a lieu, par exemple, dans les graines des *Tulipa*, des *Tradescantia*, des *Statice*, etc.

Plusieurs botanistes, et entre autres Auguste de Saint-Hilaire, pensent que l'exostome ou le micropyle n'est que la cicatrice d'un cordon vasculaire qui adhère primitivement à la paroi interne de l'ovaire, d'où il suivrait que l'ovule a deux points d'attache : le funicule, formé par les vaisseaux nourriciers, et le conducteur de l'*Aura seminalis*, qui aboutit à l'exostome. R. Brown a nié l'existence de ce second point d'attache. Mais ce sont les belles observations du professeur Mirbel qui prouvent jusqu'à l'évidence que l'exostome n'est point une cicatrice. Cependant, comme ce savant l'a montré, dans plusieurs ovules il arrive un moment où il semble, en effet, exister un second point d'attache; c'est ce qui est très-évident dans les Plumbaginées et les Euphorbiacées, par exemple. Que l'on dissèque l'ovaire du *Statice armeria*, dit le professeur Mirbel, ou de toute autre espèce du genre, quand le bouton commence à poindre, on trouvera que l'ovule est placé de manière que son sommet regarde le fond de la cavité de l'ovaire. Alors l'exostome et l'endostome sont très-dilatés, et le nucelle offre une masse conique à son sommet arrondi; peu à peu l'ovule se redresse, rétrécit son double orifice, et ne laisse plus apercevoir que le sommet de son nucelle; et, dans le même temps, un petit cylindre, produit par la partie supérieure de la cavité de l'ovaire, s'allonge, et dirige son bout vers le dou-

ble orifice de l'ovule; et, comme l'ovule et le cylindre croissent simultanément, sans que leur direction change, bientôt le bout du cylindre rencontre, couvre et bouche l'orifice de la secondine, qui dépasse un peu l'orifice de la primine. Que l'on dissèque l'ovaire des Euphorbes, on verra qu'un petit bonnet, en forme d'éteignoir, joue à peu près le même rôle que le petit cylindre des Plombaginées. Enfin, qu'on examine l'ovule du *Nymphea alba*, et l'on verra qu'un renflement du funicule, renflement qui plus tard s'étendra en arille sur toute la graine, remplace le cylindre des Plombaginées et le bonnet des Euphorbiacées.

Tout ce qui précède peut donner une idée de la structure la plus générale des fleurs des Végétaux phanérogames, et des parties qui entrent essentiellement dans leur composition. Ces parties peuvent éprouver de très-grandes modifications dans leur position relative, leur grandeur, leurs formes, et ce sont ces modifications qui servent de caractères pour distinguer les uns des autres cette immense quantité de Végétaux qui sont déjà connus des naturalistes. Mais si l'on considère d'une manière plus philosophique les parties qui composent le Végétal, on verra qu'en résumé il y en a une que l'on peut regarder comme l'organe fondamental, c'est-à-dire comme celui qui, non-seulement joue le rôle le plus important dans la vie végétale, mais qui de plus, en se modifiant de diverses manières, forme primitivement toutes les autres parties essentielles de la plante : cet organe c'est la feuille. Et d'abord ne sont-ce pas les feuilles qui jouent le rôle le plus important dans les phénomènes de la végétation? Ne sont-elles pas à la fois les organes qui absorbent dans l'atmosphère les fluides nutritifs, en même temps qu'elles rejettent au dehors tous ceux qui n'ont pu être convertis en matériaux alibiles? Privez un arbre de toutes ses feuilles, et il ne tardera point à périr. Les feuilles sont donc l'organe le plus important que la plante développe dans l'air. Il est une autre partie qui, dans un milieu différent, exerce aussi des fonctions essentielles pour le Végétal : c'est la racine. Mais ici on doit remarquer que ce n'est jamais que par les extrémités les plus déliées des fibres, qui naissent du corps de la racine et qu'on désigne sous le nom de chevelu, que s'opère l'absorption des fluides répandus dans le sein de la terre. Or, si l'on examine avec soin le mode de développement du chevelu; si l'on observe que chaque année il en tombe une partie qui se renouvelle ensuite; si, de plus, on songe que lorsque, par une cause quelconque, une branche de racine vient à ramper à la surface du sol, au lieu de produire du chevelu, elle donne naissance à des feuilles (le chevelu, ou les fibres radiales, ne sont que des feuilles modifiées par le milieu dans lequel elles vivent); et si l'on réunit toutes ces circonstances, il ne sera pas difficile d'admettre que dès lors on n'aura encore qu'un seul et même organe pour base des phénomènes de la végétation.

Quant à la tige, elle est sans contredit fort peu importante pour le Végétal; c'est un moyen de transmission placé entre les feuilles hypogées et les feuilles aériennes, mais ne remplissant par elle-même aucune fonction. Aussi voit-on un grand nombre de Végétaux qui manquent totalement de cette partie. Ce qui a été dit de la tige s'applique également au corps de la racine, qui est, à proprement parler, la tige souterraine, et qui, en effet, n'est que la continuation de la tige aérienne.

Viennent ensuite les parties constituantes de la fleur. Au premier abord ces organes fins et délicats, souvent ornés des couleurs les plus brillantes et les plus variées, ne semblent avoir aucune analogie avec les feuilles. Cependant il sera très-facile de prouver que tous les organes qui entrent dans la composition de la fleur, ne sont que des feuilles diversement modifiées. Déjà cette opinion avait été émise par plusieurs botanistes anciens, et même par Linné, qui la fit connaître dans sa dissertation intitulée *Prolepsis Plantarum*. Le célèbre littérateur Goëthe, dont l'Allemagne se glorifie à si juste titre, est le premier qui, dans une petite dissertation qui a pour titre : De la Métamorphose des Plantes, ait développé cette idée en présentant des faits à l'appui. Mais cet ouvrage de Goëthe, dont la première apparition remonte à 1790, fut peu remarqué des savants; on ne le considéra guère que comme une sorte de spéculation échappée en quelque sorte au génie du grand poëte. Cependant, plus tard les idées des physiologistes se tournèrent vers ce point, et bientôt elles furent presque généralement adoptées, surtout en Allemagne. Plusieurs botanistes français, et entre autres Du Petit-Thouars et Turpin, ont également appuyé cette théorie de plusieurs observations curieuses. Le premier surtout est arrivé à ce théorème, que la fleur n'est que le développement d'un bourgeon. En effet, si l'on examine la fleur la plus complète, on verra qu'elle est la réunion de quatre verticilles de feuilles diversement modifiées. C'est un véritable bourgeon, mais qui, au lieu de donner naissance à un scion, a ses mérithalles ou entrenœuds tellement rapprochés les uns des autres, que les diverses parties qui composent ce bourgeon semblent naître d'un seul et même point, qu'on a nommé réceptacle. Il convient de donner quelques développements à cette idée. Et d'abord il semble inutile de remarquer que le nombre des verticilles floraux varie suivant que la fleur est plus ou moins complète. Ainsi, dans une fleur purement femelle, privée d'enveloppes florales, il n'y aura qu'un seul verticille; il y en aura deux dans une fleur hermaphrodite sans périanthe; trois dans celle à périanthe simple; et enfin quatre dans une fleur complète; chacun de ces verticilles sera composé d'un nombre variable de pièces ou feuilles. La nature foliacée des parties constituantes de la fleur est facile à prouver pour le calice. En effet, le plus souvent cet organe se compose de pièces verdâtres, qu'il est excessivement facile de reconnaître pour des feuilles. Cela est porté jusqu'à l'évidence dans quelques plantes, et entre autres dans les Pivoines, où les sépales, c'est-à-dire les feuilles calicinales, ont tous les caractères des autres feuilles de la tige. Ces feuilles du calice sont ou distinctes les unes des autres, et le calice est appelé *polysépale*, ou réunies et soudées entre elles, et le calice est dit *monosépale* ou *gamosépale*. Ainsi rien de plus facile à concevoir et à prouver que les folioles du calice ne sont que de véritables feuilles verticillées.

La corolle est de même formée par un verticille de feuilles plus intérieur que le calice, et qui, pour cette raison, est déjà plus altéré que lui. Néanmoins il est encore facile de reconnaître dans les pétales d'un grand nombre de fleurs, des organes entièrement analogues aux feuilles, malgré leur tissu plus délicat et leur coloration. En effet, il y a des pétales qui sont verts et semblables au calice, et d'ailleurs on voit souvent dans certains Végétaux les feuilles supérieures de la tige devenir d'un tissu plus délicat, et se colorer à la manière des pétales. Les folioles, qui forment le verticille corollin, peuvent rester libres et distinctes, ou se souder entre elles et former une sorte de tube; de là la distinction de la corolle en *polypétale* et en *monopétale* ou *gamopétale*.

Les étamines forment le troisième verticille de la fleur. Leur analogie, ou plutôt leur identité avec les pétales, est prouvée par ce qui se passe dans les fleurs qui doublent. On voit alors les étamines se transformer en pétales. Ainsi le filet d'une étamine peut être considéré comme un pétale réduit à sa nervure moyenne, ou plutôt c'est le pétiole de la feuille, et le limbe est représenté par l'anthère qui le termine au sommet. En effet, celle-ci est une feuille réduite à des proportions très-petites, et dont les bords se roulent sur eux-mêmes vers la nervure médiane, de manière à former deux petites poches dans lesquelles le pollen est renfermé. Ce pollen se présente d'abord sous l'aspect d'une masse de tissu cellulaire, dont les vésicules finissent par se séparer les unes des autres.

Le pistil, qui occupe le centre de la fleur, peut être également considéré comme formé d'une ou de plusieurs feuilles verticillées. Quand l'ovaire est uniloculaire et que les ovules qu'il renferme ne sont attachés qu'à un seul point de son intérieur, il est formé par une seule feuille dont les bords convergent l'un vers l'autre, et se soudent pour constituer la feuille ovarienne. Quand au contraire l'ovaire est à plusieurs loges, ou même quand il est à une seule loge, mais que les ovules sont attachés à plusieurs trophospermes pariétaux, il se compose d'autant de feuilles qu'il y a de loges dans le premier cas, ou de valves dans le second cas. Dans le cas de plurilocularité, les bords des feuilles ont convergé vers l'axe de la fleur, et en se soudant latéralement entre elles par une partie de leur face externe, elles ont constitué les cloisons. Dans le cas où l'ovaire est uniloculaire, les feuilles ovariennes se sont rapprochées et soudées entre elles bord à bord. Enfin, les ovules eux-mêmes, c'est-à-dire les rudiments des graines, doivent être considérés comme de petits bourgeons, développés sur le bord même des feuilles.

Que l'on ne croie pas que cette théorie, quoique présentée ici fort en abrégé, sur la nature de la fleur et des parties qui la composent, soit une de ces idées spéculatives, dont on embarrasse trop souvent l'étude des sciences, en les substituant aux faits pour soutenir les théories; l'observation de la nature y a conduit, et les faits lui servent de base. En effet, il n'est pas rare de voir certaines fleurs, que l'on désigne sous le nom impropre de monstruosités, offrir d'une manière plus complète les diverses parties de la fleur dans leur état normal et primitif, c'est-à-dire offrant l'aspect et la structure des véritables feuilles. Il n'est aucun botaniste qui n'ait été à même d'observer de semblables phénomènes. Que l'on examine les fleurs du Mérisier à fleurs doubles, et l'on verra que non-seulement les étamines sont converties en pétales, mais on trouvera l'ovaire changé en feuilles; il en est de même dans un grand nombre de Roses doubles. Il y a plus, il arrive quelquefois que toutes les parties de la fleur sont converties en feuilles. Plusieurs fois on a pu observer cette monstruosité à laquelle on a donné le nom de Chloranthie, et entre autres sur des échantillons de Capucines et de Sarrasin. On l'observe aussi fréquemment sur les Crucifères, les Tulipes, etc. Ainsi donc tout prouve que les diverses parties de la fleur ne sont que des feuilles diversement modifiées, et que, par conséquent, en dernière analyse, la feuille est l'organe essentiel et fondamental, la seule partie même qui doive retenir le nom d'organe dans les plantes.

Les Végétaux sont des êtres organisés et vivants. Chez eux la vie se compose de l'exercice de deux grandes fonctions, la nutrition et la reproduction. Toutes les parties qui composent le Végétal concourent à l'une ou à l'autre de ces fonctions, dont la seconde n'est en quelque sorte qu'une modification, qu'un résultat de la première. *V.*, pour plus de détails, les articles NUTRITION et FÉCONDATION.

Après avoir donné une idée générale de l'ensemble des plantes phanérogames, il faudrait, pour compléter le tableau du règne végétal, tracer ici les caractères généraux de la série des Végétaux désignés sous le nom de Cryptogames; mais pour éviter des répétitions toujours inutiles, surtout dans un ouvrage circonscrit dans des limites aussi étroites que celui-ci, on se contentera de renvoyer aux articles AGAMES et CRYPTOGAMES, où les caractères de ces Végétaux ont été donnés avec tous les développements nécessaires.

Maintenant d'autres subdivisions ont encore été établies, soit parmi les Phanérogames, soit parmi les Cryptogames. C'est ainsi que les premiers, d'après le nombre des cotylédons ou feuilles séminales que présente leur embryon, ont été séparés en deux grandes classes, savoir : les Monocotylédonés, dont l'embryon n'offre qu'un seul cotylédon; et les Dicotylédonés, qui en présentent deux ou un plus grand nombre. A ces caractères fondamentaux, tirés du nombre des cotylédons, s'en joignent une foule d'autres qui modifient tous les organes, et donnent à ces Végétaux un aspect, un port tout particuliers. *V.* MONOCOTYLÉDONS et DICOTYLÉDONS. Le professeur Richard a pris pour base des divisions primordiales qu'il a établies dans le règne végétal, les caractères offerts par la radicule qui manque dans tous les Cryptogames puisqu'ils sont dépourvus d'embryon, qui est nue chez les uns, renfermée dans une sorte de fourreau chez les autres; de là sa division des Végétaux en *Arhizes*, *Exorhizes* et *Endorhizes*. *V.* ces mots. Enfin le professeur De Candolle divise les plantes en cellulaires et vasculaires, et, parmi ces dernières, il établit deux classes : les *Endogènes*, ou celles dont l'accroissement se fait par l'intérieur de la tige; et les *Exogènes*, dont l'accroissement a lieu

par l'extérieur. *V.* ces différents mots, ainsi que ceux Botanique ou Phytologie, Méthode, etc. La plupart de ces articles sont dus au profond physiologiste Achille Richard.

VÉGÉTAUX FOSSILES. Ces Végétaux se présentent le plus souvent dans un état assez différent de celui qu'ils avaient pendant leur vie; souvent leurs formes extérieures seules sont conservées, et ces formes mêmes ont été modifiées par la pression à laquelle ces restes organiques ont été soumis et par suite des changements que leur nature a subie; dans un petit nombre de cas seulement la structure interne de ces Végétaux a été conservée, malgré les changements qui se sont effectués dans la nature des substances qui les composaient, ou bien enfin ces substances n'ont éprouvé que de légères modifications. Dans le premier cas, on n'a que des empreintes ou des moules recouverts quelquefois d'une couche d'origine organique changée en charbon; dans le second cas, on a de véritables plantes pétrifiées; dans le dernier cas, toute la plante est légèrement charbonnée, elle est passée à l'état de Lignite, mais elle conserve encore la plus grande partie des éléments qui la composaient. Ces divers modes de conservation s'appliquent à tous les organes des Végétaux, les racines, les tiges, les feuilles, les fleurs et les fruits; les racines et les fleurs sont les plus rares à l'état fossile; les tiges, les feuilles et les fruits sont les plus communs et les seuls qui méritent de fixer l'attention. Si ces parties se présentaient dans un état aussi complet et aussi parfait que dans les plantes vivantes, le problème serait déjà beaucoup plus facile à résoudre; mais les tiges et les fruits ne montrent souvent que leur forme extérieure, et les feuilles, le plus souvent isolées, ne fournissent pas le caractère de leur insertion, l'un des plus importants et des mieux étudiés; cependant en examinant sur les Végétaux vivants les rapports qui existent entre les formes extérieures et la structure intérieure, on arrive à trouver, dans le plus grand nombre de cas, des indices extérieurs de la plupart des caractères intérieurs les plus essentiels. On a observé depuis longtemps le rapport qui existe entre la structure des tiges des Monocotylédones et leur forme externe; de même la forme des pétioles des Fougères et la disposition de leurs cicatrices sur la tige sont un résultat nécessaire de la structure interne de ces tiges. Dans beaucoup de cas aussi les caractères intérieurs les plus importants du fruit se décèlent à la surface externe lorsqu'on l'étudie avec attention; mais ces traces sont plus difficiles à saisir et exigent qu'on présume, pour ainsi dire, où on doit les chercher, tandis que sur les fruits vivants, le scalpel à la main, on arrive facilement à reconnaître tous les caractères qu'on veut étudier. C'est donc par l'étude de ces relations entre les caractères anatomiques essentiels et les formes extérieures que Brongniart est parvenu à déterminer les véritables rapports de la plupart des Végétaux fossiles avec les Végétaux vivants. On a pu alors les classer dans le même ordre adopté pour le règne végétal vivant, et la méthode naturelle, qui doit se fonder sur les rapports déduits de tous les systèmes d'organes, est nécessairement celle qui doit être adoptée pour classer des Végétaux dont on ne possède souvent que des parties très-différentes de celles qui servent de base aux classifications ordinaires.

Voici l'indication rapide des familles et des genres fossiles observés jusqu'à ce jour et de leur gisement le plus habituel.

Classe Ire. — Agames.

1re famille : Conferves.

On ne connaît qu'un petit nombre de Conferves fossiles bien déterminées; les unes se trouvent dans les Calcaires schisteux de Monte-Bolca, les autres dans la Craie de l'île de Bornholm dans la mer Baltique, les unes et les autres se rapprochent spécialement des Conferves marines. Quant aux Conferves fossiles observées dans les Agathes, et décrites particulièrement par Daubenton et par Mac-Culloch, on est persuadé que ce ne sont que des infiltrations inorganiques, et l'on est certain que quiconque observera un grand nombre de ces Agathes mousseuses, trouvera des passages tellement insensibles entre les infiltrations les plus différentes par leurs caractères des Conferves et celles qui ont quelque analogie avec ces Végétaux, qu'il sera obligé de convenir que toutes ces apparences confervoïques n'ont aucune origine organique.

2e famille : Algues.

Les Algues fossiles observées jusqu'à ce jour, constituent au moins trente et une espèces que Brongniart a réunies en groupes, qui correspondent à plusieurs des genres les plus distincts des Algues vivantes; toutes ces espèces sont figurées et décrites dans son Histoire des Végétaux fossiles. Les Algues fossiles sont assez rarement associées à des Végétaux terrestres; elles se trouvent le plus ordinairement dans des terrains qui ne renferment que des productions marines, et dans beaucoup de cas elles sont isolées dans des couches dépourvues de tout autre fossile; elles en deviennent alors un des caractères distinctifs les plus essentiels. Les principaux terrains où on les a rencontrées sont : 1° le Calcaire de transition, trois espèces; 2° les Schistes bitumineux du Calcaire alpin, cinq espèces; 3° les Calcaires jurassiques et la Craie inférieure, treize espèces; 4° les terrains de sédiment supérieur, dix espèces. Dans ces derniers terrains, c'est particulièrement à Bolca qu'on a rencontré ces Fossiles; ils y sont mêlés à beaucoup d'autres Végétaux terrestres.

Classe II. — Cryptogames celluleuses.

3e famille : Mousses.

On n'en connaît que deux espèces recueillies dans les terrains d'eau douce tertiaires.

Classe III. — Cryptogames vasculaires.

4e famille : Équisétacées.

A cette famille appartiennent de véritables *Equisetum* fossiles, présentant des tiges articulées, entourées à chaque articulation de gaînes dentelées, appliquées contre la tige, et des plantes voisines des *Equisetum* par leurs caractères les plus essentiels, mais dont les articulations des tiges sont dépourvues de gaînes ou présentent une gaîne étalée dans un plan perpendiculaire à la tige. Brongniart a décrit cinq espèces du premier de ces genres, dont une est surtout remarquable par sa grande taille; elle caractérise les couches infé-

rieures de l'Oolite et le Lias. C'est l'*Equisetum columnare*. Le second genre avait été nommé Calamite, parce qu'on l'avait comparé généralement à des *Calamus*, à des Bambous ou à des Roseaux, auxquels il ressemble extérieurement, mais dont il ne présente aucun des caractères essentiels, lorsqu'on porte son attention sur des signes qui, quoique peu apparents, indiquent la structure véritable de ces Végétaux. On en connaît au moins dix-huit espèces dont quinze sont du Terrain houiller et trois du Grès bigarré.

5e famille : Fougères.

On trouve à l'état fossile, des feuilles et des tiges de cette famille. Les feuilles se reconnaissent à leur mode de division et à la distribution des nervures qui, malgré leurs nombreuses modifications, diffèrent de ce qu'on observe dans toutes les autres familles. Comme on ne trouve presque jamais de traces de fructification sur ces feuilles, on est obligé d'en former des genres différents de ceux admis parmi les Fougères vivantes et fondés sur le mode de distribution des nervures. Ces caractères ont servi à distinguer les douze genres suivants : *Pachypteris, Sphenopteris, Cyclopteris, Nevropteris, Glossopteris, Pecapteris, Lonchopteris, Odontopteris, Anomopteris, Tœniopteris, Clathropteris* et *Schizopteris*. Ces divers genres comprennent plus de cent cinquante espèces de Fougères; la plupart appartiennent au terrain houiller; une vingtaine d'espèces ont cependant été rencontrées dans les terrains du Lias, de l'Oolithe et du Grès vert; cinq ou six dans le Grès bigarré; une couple d'espèces dans les terrains tertiaires, et plusieurs de ces espèces sont parfaitement distinctes de celles des autres terrains et peuvent fournir d'excellents signes pour caractériser ces formations. Plusieurs de ces formes sont totalement différentes de celles existantes; d'autres au contraire se rapprochent beaucoup de certaines espèces de Fougères vivantes; enfin, il y a parmi les Fougères vivantes beaucoup de formes qui n'ont point été encore observées à l'état fossile. Les tiges des Fougères fossiles se reconnaissent à la forme des cicatrices des bases des pétioles; ces cicatrices ont la forme de disques arrondis ou allongés dans le sens de l'axe de la tige et souvent échancrés supérieurement; ils sont marqués de points réguliers répondant aux faisceaux vasculaires des pétioles : ces cicatrices sont le plus souvent placées sur des côtes saillantes, longitudinales et disposées en quinconce. Les tiges des Fougères en arbre, du terrain houiller, sont au nombre de quarante à quarante-cinq. Brongniart les a désignées sous le nom de *Sigillaria*; le comte de Sternberg, qui en avait confondu plusieurs avec les *Lepidodendron*, avait donné à d'autres les noms de *Alveolaria, Rhytidolepis, Syringodendron, Catenaria*; mais ces divers genres ne sont fondés que sur des modifications très-légères dans la forme des tiges ou sur des états de conservation différents. Les tiges de Fougères arborescentes fossiles diffèrent surtout des vivantes. 1° Par leur hauteur et leur division vers le sommet; 2° par le beaucoup plus grand nombre de feuilles qu'elles portaient; par la moindre grandeur de ces feuilles, si on en juge toutefois sur la grosseur des bases des pétioles qui est infiniment plus petite que celle des pétioles des Fougères en arbre vivantes. Toutes les tiges de Fougères arborescentes appartiennent au terrain houiller, à l'exception d'une seule qui a été trouvée dans le Grès bigarré.

6e famille : Marsiléacées.

Brongniart a rapporté à cette famille un genre de Plante fossile, propre au terrain houiller, auquel il a donné le nom de *Sphenophyllum*, et que de Sternberg a nommé depuis *Rotularia*. Leurs feuilles ont la même forme que les folioles des *Marsilea*; mais elles sont verticillées au nombre de six, huit, dix ou douze, autour d'une tige grêle et rameuse, disposition qui rapproche aussi ces plantes des *Ceratopyllum*. On connaît sept espèces de ce genre.

7e famille : Characées.

On a trouvé depuis longtemps des tiges et des fruits de cette famille dans les terrains d'eau douce tertiaires; les fruits, d'abord considérés comme des coquilles microscopiques, avaient été désignés sous le nom de *Gyrogonites*. Léman les a reconnus pour des fruits de *Chara*; on les reconnaît aux cinq valves contournées en spirale qui forment l'enveloppe de ces petits fruits globuleux et ellipsoïdes (*V.* CHARA). On en admet quatre espèces fossiles.

8e famille : Lycopodiacées.

Les plantes fossiles qui se rangent dans cette famille, se rapportent à deux groupes distincts : les vrais *Lycopodites* et les *Lepidodendron*. Ces derniers diffèrent des Lycopodes actuels par la taille remarquable qu'ils acquièrent, par la quantité et la grandeur de leurs feuilles et peut-être par leur fructification; ils paraissent constituer un groupe particulier, qui tient des Lycopodes et des Conifères. Outre ces deux groupes de Végétaux, qui se présentent sous la forme de tiges plus ou moins grosses, dépourvues de feuilles ou encore couvertes de leurs feuilles, et dont la surface est marquée de mamelons rhomboïdaux qui servaient de base à ces feuilles, on a trouvé également dans les terrains houillers des fruits et des feuilles isolées qui paraissent provenir de ces mêmes arbres; les feuilles, assez analogues à celles qu'on voit sur les rameaux de ces mêmes fossiles, ont été nommées *Lepidophyllum*. Les fruits se présentent sous deux formes très-différentes : les uns sont des cônes d'une structure très-compliquée; Brongniart les a nommés *Lepidostrobus*. Les autres ont la forme d'un cœur et ressemblent un peu à la graine de l'If; ils ont reçu le nom de *Cardiocarpon*. On peut rapprocher avec doute de cette même famille le singulier genre *Stigmaria* : la structure de sa tige paraît être celle des Lycopodes et des Isoètes; mais elle semble charnue et ses feuilles paraîtraient molles comme celles des Isoètes. Enfin elles se sont quelquefois montrées bifurquées vers leur extrémité; caractère qu'on n'a jamais observé sur les feuilles d'aucune Lycopodiacée. Tous les Végétaux fossiles de cette famille, à l'exception de deux *Lycopodites*, ont été trouvés dans le terrain houiller; leur abondance et leur grandeur est un des caractères de la végétation de cette époque.

Classe IV. — PHANEROGAMES GYMNOSPERMES.

9e famille : Cycadées.

Les fossiles de cette famille sont plus nombreux et

plus variés que les espèces vivantes. Les feuilles, qui sont les restes les plus fréquents, indiquent quatre genres différents, dont deux se rapprochent beaucoup des deux genres vivants, *Cycas* et *Zamia*, et deux autres diffèrent davantage des plantes actuellement existantes et ont reçu les noms de *Pterophyllum* et de *Nilsonia*. Ces quatre genres comprennent vingt-sept espèces qui, toutes, appartiennent à la période comprise entre le dépôt du Keuper et celui du Grès vert. Outre ces impressions de feuilles, on connaît maintenant trois espèces de tiges qui appartiennent à cette même famille et que Brongniart a désignées sous le nom de *Mantellia*. L'une a été trouvée dans le Muschelkalk; les deux autres, dans le Calcaire de Portland.

10e famille : Conifères.

Plusieurs des genres les plus remarquables de cette famille ont des représentants à l'état fossile, et en outre un ou deux genres fossiles, qui paraissent appartenir à cette famille, diffèrent totalement des genres vivants. On connaît maintenant à l'état fossile six espèces de *Pinus*, une d'*Abies*, six Taxites, espèces voisines des *Taxus* et *Podocarpus*; trois Junipérites, une Cupressite, trois Thuya, quatre Thuytes ou plantes voisines des Thuya, et en outre quatre espèces du nouveau genre *Voltzia*, et une du genre *Brachyphyllum*, que Brongniart ne rapporte qu'avec quelque doute à cette famille. Plusieurs de ces plantes sont caractérisées par leurs fruits; d'autres par la disposition particulière de leurs feuilles. On trouve fréquemment, dans les mêmes terrains qui renferment ces empreintes, des bois fossiles qui, d'après leurs caractères, semblent appartenir également à cette famille. Ces fossiles se rencontrent dans trois terrains différents : les *Voltzia* dans le Grès bigarré, les Cupressites et les Thuytes dans le Lias et le Calcaire jurassique, et les autres genres identiques avec ceux qui existent encore se trouvent dans les Terrains tertiaires.

Classe V. — Phanérogames Monocotylédones.

11e famille : Nayades.

Cette famille, qui renferme des plantes toutes aquatiques, d'eau douce ou marines, présente à l'état fossile plusieurs espèces analogues, les unes aux tiges et aux feuilles des *Zostera* et *Caulinia*, c'est-à-dire aux plantes marines de ce groupe, les autres aux feuilles des *Potamogeton* qui croissent dans les eaux douces; les premières, qui ont été trouvées dans les Terrains secondaires et tertiaires marins, ont reçu les noms de *Zosterites* et de *Caulinites*; les secondes, qui ont été observées dans les couches d'eau douce des environs de Paris, sont désignées par le nom de *Potamophyllites*.

12e famille : Palmiers.

Outre les tiges monocotylédones nombreuses rencontrées dans les terrains tertiaires et dont plusieurs appartiennent probablement à cette famille, mais ne peuvent jusqu'à présent être distinguées de celles des familles voisines, on a trouvé à l'état fossile des feuilles et des fruits de ces plantes. Parmi les tiges caractérisées par la présence de la base des pétioles des feuilles, on distingue celle figurée dans la Description géologique des environs de Paris, et que Brongniart a nommée *Palmacites echinatus*; les feuilles appartiennent à quatre formes distinctes qui forment autant de groupes sous les noms de *Flabellaria*, *Phœnicites*, *Nœgerathia* et *Zeugophyllites*. Le premier renferme les Palmiers à feuilles flabelliformes; le second ceux à feuilles pinnées, dont les pinnules sont linéaires, repliées; le troisième ressemble un peu aux *Caryota*, et le quatrième aux *Calamus*. Les fruits recueillis jusqu'à présent, paraissent se rapporter à des Cocos.

13e famille : Liliacées.

On a observé des tiges et des feuilles qui se rapprochent de celles de cette famille. Ces tiges ont de l'analogie avec celles des *Dracœna* et des *Xanthorrhea*. Elles constituent deux genres sous les noms de *Bucklandia* et de *Clatharia*. Des tiges ont été trouvées dans le Calcaire jurassique et dans la Craie inférieure. Outre quelques feuilles simples, analogues à celles de beaucoup de Liliacées et d'autres Monocotylédones, mais ressemblant surtout à celles des *Yucca* et des *Dracœna*, on a observé des feuilles verticillées comme celles du *Convallaria verticillata*; elles forment un genre *Convallarites*, propre au Grès bigarré; d'autres sont presque identiques avec celles de plusieurs *Smilax*; elles ont reçu le nom de *Smilacites*. C'est dans les terrains d'eau douce tertiaires qu'on les a recueillies.

14e famille : Cannées.

Une seule feuille du terrain houiller des environs d'Angers, paraît se rapprocher de cette famille; c'est le *Cannophyllites Virletii*.

Outre les plantes Monocotylédones qui viennent d'être citées, on trouve à l'état fossile plusieurs parties de Végétaux qu'on reconnaît facilement pour des plantes de cette classe, mais qu'on n'a pas pu, jusqu'à présent, rapporter à des genres ou à des familles connues.

Classe VI. — Phanérogames dicotylédones.

Parmi les nombreux débris de Végétaux de cette classe qui se rencontrent dans les terrains tertiaires, il n'y en a encore que peu qu'on ait pu rapporter à des familles connues; ce sont particulièrement les fruits qui ont conduit à ces déterminations; les feuilles et les tiges exigeront, pour qu'on puisse arriver à les classer, une longue étude faite sur des échantillons très-bien conservés; elles sont désignées, jusqu'à ce qu'on puisse les faire rentrer dans le cadre des méthodes, sous les noms de *Phyllites* et d'*Exogenites*.

Les plantes fossiles dicotylédones qu'on a pu rapporter à des genres connus, appartiennent aux familles suivantes :

Famille des Amentacées.

On reconnaît d'une manière certaine, dans les terrains tertiaires, les fruits d'une espèce de Charme (*Carpinus macroptera*), d'un Bouleau (*Betula dryadum*); les feuilles de deux espèces de *Comptonia*, et, avec quelque doute, des feuilles et des chatons de Saule, de Peuplier, de Châtaignier et d'Orme.

Famille des Juglandées.

On peut distinguer au moins quatre espèces de noix fossiles dans les terrains récents de l'Europe, tandis qu'aucune des espèces actuellement existantes de ce genre ne croît spontanément dans cette partie du globe.

Famille des Acérinées.

On a trouvé des fruits d'une espèce d'Érable dans

les terrains de Lignite des environs de Francfort, et ce fruit est accompagné de feuilles trilobées qui proviennent sans doute de la même plante.

Famille des Nymphéacées.

Brongniart a déjà fait connaître la tige d'un *Nymphea* fossile qu'il a recueillie dans les Meulières des environs de Paris; une variété ou une espèce voisine lui a été adressée des environs de Narbonne par Tournal fils.

Végétaux dont la classe est incertaine.

Quelques Végétaux remarquables du terrain houiller diffèrent tellement de tous ceux que l'on connaît, qu'il est difficile de savoir à quelle classe on doit les rapporter; ce sont des Plantes herbacées, à tige rameuse et à feuilles verticillées en grand nombre à chaque articulation des tiges et des rameaux. La forme et le mode d'insertion des feuilles permettent d'en former trois genres que Brongniart a désignés sous les noms de *Phyllotheca, Annularia* et *Asterophyllites;* un quatrième genre, *Volkmannia*, a de l'analogie avec ces plantes dont il représente peut-être les fructifications.

Distribution des Végétaux fossiles dans les couches du globe.

On ne donnera pas ici les énumérations complètes des espèces qui se trouvent dans les divers terrains qui constituent l'écorce du globe; ces énumérations feraient dépasser les bornes dans lesquelles on doit se restreindre. On rappellera seulement qu'en comparant les Végétaux recueillis dans les diverses formations, on observe quelquefois que ceux de plusieurs formations successives se ressemblent beaucoup; que ce sont ou les mêmes espèces ou des espèces de même famille, et que les familles conservent à peu près les mêmes rapports numériques, tandis que dans d'autres cas en passant d'un terrain à celui qui le suit, on observe des différences considérables dans les caractères et les rapports numériques des Végétaux qui s'y rencontrent. Les divers terrains, pendant la succession desquels on n'observe que de légers changements dans la végétation et dans lesquels cette végétation conserve les mêmes caractères essentiels, constituent ce que Brongniart nomme une période de végétation. La comparaison des Végétaux fossiles de tous les terrains qui composent l'écorce du globe, l'a conduit à admettre quatre de ces périodes dont voici les limites et les caractères principaux, en commençant par la plus ancienne.

La première période comprend l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le dépôt des terrains de sédiment les plus anciens (Schistes et Calcaires de transition) jusqu'au dépôt du Grès rouge qui recouvre le terrain houiller, et même jusqu'à celui des Schistes bitumineux du pays de Mansfeld. C'est pendant cet espace de temps qu'ont été formées les couches puissantes de matières végétales qui, par leur carbonisation, ont donné naissance aux couches de Houille ou Charbon de terre ancien, et c'est dans les Roches arénacées et schisteuses qui accompagnent ces lits de Charbon qu'on trouve les restes les plus abondants de cette première végétation du globe.

La flore de cette époque est peu variée; six à huit familles, tout au plus, entrent dans sa composition; quatre d'entre elles font partie de la classe des Cryptogames vasculaires, ce sont : les Équisétacées, quatorze espèces; les Fougères, cent trente espèces; les Marsiléacées, sept espèces; les Lycopodiacées, soixante-huit espèces. Deux appartiennent à la classe des Monocotylédones, ce sont : les Palmiers, trois espèces; les Cannées, une espèce, et plusieurs Monocotylédones dont la famille n'a pu être déterminée, quatorze espèces. Enfin des Végétaux dont les formes s'éloignent trop de celles des Végétaux connus pour qu'on puisse les rapporter avec certitude à une des grandes classes du règne végétal; Brongniart les désigne sous le nom d'Astérophyllées, vingt et une espèces. On voit que les Cryptogames l'emportent de beaucoup par leur nombre sur les autres classes de Végétaux, puisque en admettant même que les Astérophyllées n'appartiennent pas à cette classe, on a le rapport de 219 à 39. On voit aussi que rien n'indique la présence de vraies Dicotylédones, à moins toutefois que les Astérophyllées n'appartiennent à ce groupe, ce qui est fort douteux; et en tous cas ce seraient des Dicotylédones herbacées et anomales qui n'occuperaient qu'un rang très-secondaire dans la végétation de cette époque.

Les Cryptogames vasculaires, qui l'emportent en nombre sur les autres Végétaux, les surpassent aussi par leur grandeur; ce sont des Équisétacées de dix à douze pieds de haut, des Fougères en arbre dont la tige s'élève de quarante à cinquante pieds, et acquièrent plus d'un pied de diamètre; des Lépidodendrons de soixante à quatre-vingts pieds d'élévation et de deux à trois pieds de diamètre à leur base. Tous ces caractères de la végétation indiquent un climat au moins aussi chaud que celui de la Zône torride, et très-humide.

La seconde période correspond au dépôt du Grès bigarré; les Végétaux qui croissaient à cette époque sur la terre sont encore peu connus, mais assez distincts pour qu'on ne puisse pas les réunir ni à la période précédente ni à la suivante. Des formes nouvelles parmi les Fougères, la présence de plusieurs Conifères remarquables et la variété des espèces de Monocotylédones, semblent être les caractères propres à cette flore dont on ne connaît encore qu'une vingtaine d'espèces. Elle diffère essentiellement de la végétation précédente par l'absence des Lépidodendrons, des grandes Fougères arborescentes, des Marsiléacées et des Astérophyllées, et de la suivante parce qu'on n'y trouve pas encore de Cycadées.

La troisième période comprend tout l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le dépôt du Calcaire conchylien (*Muschelkalk*) jusqu'à celui de la Craie. Dans tout ce laps de temps, on trouve des variations dans les espèces, mais les familles restent les mêmes et leurs rapports numériques varient même peu. Les familles dont on reconnaît l'existence à cette époque, sont : Équisétacées, deux espèces; Fougères, vingt-huit espèces; Lycopodiacées, deux espèces; Cycadées, trente espèces; Conifères, six espèces; Monocotylédones, trois espèces. On voit que les Cycadées et les Fougères sont les familles

dominantes, que les Monocotylédones sont rares, et que rien n'annonce encore la présence des vraies Dicotylédones. Le grand nombre et la fréquence des espèces de Cycadées est surtout le caractère marquant de cette période : c'est celui qui la distingue des époques plus reculées et des époques plus récentes ; car actuellement sur plus de cinquante mille plantes connues, on n'a pas observé un nombre aussi considérable d'espèces de cette famille.

La quatrième période commence après le dépôt de la Craie et s'étend jusqu'à nos jours. Elle comprend tous les terrains connus sous les noms de tertiaires ou de sédiment supérieur. Après le dépôt de la Craie, la végétation a éprouvé un changement subit et complet, soit dans la forme des espèces, soit même dans les caractères et le nombre des classes et des familles qui composaient la flore de cette époque ; la végétation a pris tous les caractères qu'on lui voit actuellement; les Dicotylédones ont commencé à exister et sont tout de suite devenues la classe prédominante par le nombre des espèces et des individus; les Monocotylédones tiennent le second rang, et les Cryptogames, ainsi que les Cycadées si nombreuses dans les périodes précédentes, deviennent très-rares et ne se montrent que dans une proportion tout au plus égale à celle qu'elles conservent encore actuellement ; enfin le développement, la grandeur et les formes de tous ces Végétaux sont analogues à ceux des Végétaux des mêmes familles dans les contrées tempérées; tout indique donc que la végétation avait acquis déjà à cette époque les caractères qu'elle présente actuellement et qu'elle était soumise à peu près au même mode de distribution qu'elle offre dans l'état présent du globe. Cependant on ne peut pas dire que la végétation de cette période se soit continuée sans changement jusqu'à l'époque actuelle, car les espèces fossiles de cette même période ne sont pas exactement semblables aux espèces vivantes, et les climats ne paraissaient pas tout à fait les mêmes, puisque les Palmiers qui, à l'état sauvage, dépassent à peine actuellement la latitude de Naples, croissaient alors jusque dans le nord de la France. Il suffit de comparer les flores de ces quatre périodes pour voir que la végétation a toujours été en se diversifiant et en se perfectionnant (ou se compliquant) depuis les temps les plus reculés, où elle était bornée à un petit nombre de familles très-voisines et d'une organisation très-simple, jusqu'à l'époque actuelle, où elle comprend un grand nombre de familles très-diverses et dont la plupart offrent une structure très-compliquée. Les changements successifs de la végétation semblent aussi annoncer que la température et l'étendue des mers ont été constamment en diminuant ; enfin il est difficile de concevoir la nutrition très-active des premiers Végétaux et les abondants dépôts de Charbons auxquels ces Végétaux ont donné naissance, sans supposer que l'air contenait, à cette époque, une plus grande quantité d'acide carbonique qu'à l'époque actuelle.

VEILLEUSE ET VEILLOTE. BOT. Nom vulgaire du Colchique d'automne.

VEINES. ZOOL. On donne ce nom au système centripète de l'appareil circulatoire, c'est-à-dire aux divers canaux destinés à rapporter vers le centre circulatoire le sang qui a traversé le parenchyme des organes qu'il est destiné à nourrir, ou dans lesquels il a été soumis à l'influence de l'Oxygène. *V.* CIRCULATION et ORGANISATION.

VELAGA. BOT. Le genre ainsi nommé par Gærtner, ne forme plus qu'une section du genre *Pterospermum*, selon De Candolle. *V.* PTÉROSPERME.

VELAGO. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Gærtner (II, 245) n'a été adopté par Adanson, dans ses Familles naturelles, que comme section du genre *Pterospermum*, et sa dénomination a été modifiée en *Velaga*.

VÉLAMINAIRE. *Velaminaris*. BOT. On dit que la déhiscence de l'anthère est Vélaminaire, quand une des parois des loges se détache et se roule de la base au sommet, où elle reste fixée.

VÉLANÈDE. BOT. Nom marchand des cupules du gland de Chêne Vélani. *V.* CHÊNE.

VELANI. BOT. Espèce du genre Chêne. *V.* ce mot.

VÉLAR. *Erysimum*. BOT. Pline donnait le nom de *Velarum* à une plante de la famille des Crucifères, qui fut placée par Linné dans le genre *Erysimum*. On la nomma vulgairement en français *Vélar*, et ce nom fut employé par les botanistes français pour désigner le genre *Erysimum*, essentiellement distingué par sa silique tétragone. Mais quand on examina plus attentivement le Vélar commun ou Herbe aux chantres, on s'aperçut qu'elle ne devait point faire partie du genre *Erysimum*, et que c'était un vrai *Sisymbrium*. Scopoli, Robert Brown et De Candolle l'ont décrit sous le nom de *Sisymbrium officinale*. C'est une herbe très-commune dans les lieux incultes, le long des murs, des fossés et des haies de toute l'Europe, et qui se trouve également dans la Mauritanie, les Canaries, et même dans l'Amérique septentrionale. Sa tige est rameuse, garnie de feuilles roncinées, poilues, portant au sommet des épis de fleurs jaunes, très-petites, auxquelles succèdent des siliques droites, cylindriques, subulées et appliquées contre le rachis. Cette plante a joui pendant longtemps d'une grande célébrité en médecine, comme diurétique, expectorante, propre dans les affections des organes vocaux, d'où est venu son nom vulgaire d'Herbe aux chantres. On en préparait un sirop avec lequel les chanteurs enrhumés s'administraient des gargarismes. La section des *Sisymbrium*, où la plante en question est placée, a reçu de De Candolle le nom de *Velarum*. On a vu plus haut que le genre *Erysimum* se distingue essentiellement par sa silique tétragone. Il offre en outre pour caractères principaux : un calice fermé, ou presque égal à sa base ou à deux bosses peu marquées ; une corolle à pétales onguiculés, ayant leur limbe oboval et entier ; des étamines libres, sans dentelures ; des cotylédons incombants. Ce genre, qui ne devra plus porter en français le nom de Vélar, puisque la plante ainsi nommée en a été éloignée, se compose d'un assez grand nombre d'espèces difficiles à distinguer les unes des autres. De Candolle a divisé les trente-cinq espèces bien connues en quatre sections, qu'il a nommées *Stylonema*, *Cuspidaria*, *Erysimastrum* et *Coringia*. Elles croissent

pour la plupart dans les diverses localités de l'Europe, surtout dans sa partie orientale et dans l'Asie qui lui est contiguë. Parmi ces plantes, on peut citer comme une des plus répandues, l'*Erysimum cheiranthoïdes*, L., qui se trouve dans les lieux humides, le long des rivières de la France; elle est assez commune sur les bords de la Seine et de la Marne, près Paris. D'autres espèces sont remarquables par leurs fleurs qui sont grandes, d'un jaune soufré, analogues à celles des Giroflées sauvages.

VELARUM. BOT. L'une des sections du genre *Sisymbrium*, de la famille des Crucifères.

VÉLATE. *Velates*. MOLL. Genre que Montfort a proposé, dans sa Conchyliologie systématique, t. II, p. 354, pour une Coquille fossile du bassin de Paris, Coquille qui appartient au genre Nérite.

VELÉE. *Velæa*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : bords du calice lobés. Le fruit est ovalaire, comprimé sur les côtés; le stylopode est conique et déprimé; les styles sont filiformes et droits; méricarpes un peu comprimés sur les côtés; trois paires de côtes dorsales, filiformes et non ailées; deux paires latérales subfiliformes; vallécules à deux ou trois canaux oléifères; commissure à quatre raies; carpophore bipartite dès sa base; bords des semences roulés.

VELÉE DE TOLU. *Velæa Toluccensis*, De Cand.; *Ligusticum Toluccense*, Kunth. C'est une plante herbacée, glabre, rameuse, à tige sulcato-striée, à feuilles ternato-supradécomposées, dont les segments sont presque sessiles, trifides ou pinnatifides, dentelés, en coin à leur base; les ombelles ont un grand nombre de rayons, sans involucre ni involucelles. Du Mexique.

VÉLELLE. *Velella*. ACAL. Genre de la classe des Zoophytes et de l'ordre des Acalèphes simples de Cuvier, extrait du genre Méduse, de Linné, par le professeur Lamarck, qui lui assigne pour caractères (Hist. nat. des Anim. sans vert., t. II, p. 481) : corps libre, gélatineux extérieurement, cartilagineux à l'intérieur, elliptique, aplati en dessous, et ayant sur le dos une crête élevée, insérée obliquement; bouche inférieure, centrale, un peu saillante. Ces Zoophytes se rapprochent beaucoup, par leur organisation, des Porpites; ils ont, comme elles, une bouche en forme de trompe, inférieure et entourée de nombreux tentacules; mais ces tentacules ne sont pas ciliés, et de plus ils s'en distinguent par la présence d'un cartilage transparent, à stries uniquement concentriques et divisé en deux portions, dont l'une est horizontale et inférieure, tandis que l'autre est verticale et insérée obliquement sur la première. Browne, dans son Histoire de la Jamaïque, publiée en 1756, avait distingué les Vélelles sous le nom générique de Phyllidocé. Plus tard, Dana (Mélanges de Philos. et de mathém. de la Soc. royale de Turin, t. III, 1re partie, p. 206, 1762-1765) en fit aussi un genre qu'il nomma *Armenistari;* et Forskahl, en 1775 (*Descript. Anim. quæ in itinere orient. observ.*), créa pour ces mêmes animaux celui d'*Holothuria*, qui a été appliqué depuis à des êtres assez différents. La dénomination de Lamarck, quoique la plus récente, a prévalu. Les Vélelles voguent à la surface de la mer lorsqu'elle est calme; elles se tiennent à une assez grande distance des côtes. On les dit très-phosphoriques. Lamarck admet trois espèces, et Eschsholtz, dans le Voyage de Kotzebue, en ajoute quatre à ce nombre. On les trouve dans le Grand Océan, dans l'Océan Pacifique, dans la Méditerranée. La VÉLELLE A LIMBE NU, *Velella limbosa*, Lamk., qui est l'espèce la plus anciennement connue, se trouve dans cette dernière localité.

VÉLÉZIE. *Velezia*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : calice tubuleux, grêle, à cinq ou six dents; corolle à cinq ou six pétales, dont les onglets sont filiformes, le limbe échancré ou quadridenté; cinq à six étamines (quelquefois dix, selon Smith); deux ou trois styles; capsule cylindrique, grêle, uniloculaire, à quatre valves contenant des graines oblongues, attachées à un placenta central et filiforme. Ce genre ne renferme que deux espèces, savoir : 1° *Velezia rigida*, L.; Bocc., *Mus.*, 2, p. 50, tab. 43. 2° *Velezia quadridentata*, Sibth., *Fl. Græc.*, tab. 391. La première est une petite plante de la région méditerranéenne, à tige grêle, noueuse, garnie de feuilles étroites, subulées et conniventes à la base. Les fleurs sont petites, purpurines, sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures.

VELGUTTA. BOT. (Dodoens.) Synonyme d'*Athamanta Oreoselinum*, L. *V.* ATHAMANTE.

VELIA. OIS. Synonyme vulgaire de Pie-Grièche. *V.* ce mot.

VÉLIE. *Velia*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Véliens, établi par Latreille aux dépens des Gerris, et s'en distinguant par des pieds beaucoup plus courts, insérés à des distances presque égales les unes des autres, et par la gaîne de leur suçoir composée seulement de deux articles visibles. Du reste, ces insectes se ressemblent à plusieurs égards; les uns et les autres vivent à la surface des eaux; mais les Vélies courent plutôt à la surface du liquide, tandis que les Gerris semblent nager.

VÉLIE DES RUISSEAUX. *Velia rivulorum*, Latr.; *Hydrometra rivulorum*, Fab. Son corps est noir ou d'un brun foncé; le disque de son corselet est d'un roux plus ou moins obscur; les côtés du thorax sont jaunâtres; les élytres sont noirâtres, avec quatre points blanchâtres dont deux situés près de l'écusson et les deux autres sur le milieu; ailes noires; abdomen d'un jaune roussâtre. Taille, quatre lignes. On la trouve dans le midi de la France.

VÉLIENS. *Veliani*. INS. Brullé a établi sous ce nom une famille d'Insectes Hémiptères, qui forme la cinquième de sa section des Hétéroptères. Il caractérise ainsi cette nouvelle famille : corps allongé, étroit, toujours couvert d'un duvet très court; antennes cylindriques, assez longues, composées de quatre articles d'épaisseur égale dans toute leur étendue; pattes antérieures plus courtes que les autres et dépourvues d'épines propres à retenir leur proie; crochets des tarses situés en dehors et insérés dans une échancrure du dernier article, un peu avant son extrémité. La famille des Véliens renferme des genres peu nom-

breux en espèces. Ces insectes, quoique aquatiques, ne s'enfoncent jamais dans l'eau, à moins que ce ne soit accidentellement; mais ils marchent et courent à la surface du liquide aussi facilement et avec beaucoup plus de vivacité que s'ils étaient sur terre; tout leur corps et le dessous des tarses sont couverts de poils courts et serrés qui leur permettent de glisser sur l'eau sans se mouiller. Ces insectes sont carnassiers; quelques-uns sont aptères, les autres sont pourvus d'ailes longues et étroites. Ils sont répartis dans les genres suivants : *Velia,* Latr.; *Microvelia,* Westw.; *Hebrus,* Westw.; *Gerris,* Fab.; *Halobates,* Eschsch.; *Hydrometra,* Fab.

VELLASQUEZIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Bertoloni, dans la famille des Polygonées, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Triplaris*, de Linné.

VELLE. *Vella*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., offrant les caractères suivants : calice dressé, égal à sa base; corolle à pétales onguiculés, ayant leur limbe entier ou échancré; six étamines, dont quatre plus grandes, soudées par paires; ovaire ovoïde, surmonté d'un style large, foliacé; silicule ovale, comprimée, à valves déhiscentes, concaves; cloison mince, elliptique; placentas se réunissant pour former un style foliacé, portant au sommet deux stigmates; deux loges renfermant chacune une à deux graines globuleuses, pendantes, à cotylédons foliacés et condupliqués. Ce genre, ainsi caractérisé par De Candolle (*Syst. Veget.*, 2, p. 639), ne se compose que d'une seule espèce, *Vella pseudocytisus,* L., plante d'Espagne qui a un port particulier, ayant quelque ressemblance avec certaines espèces de Cytises. C'est un petit arbuste rameux, velu, à feuilles alternes, obovales, entières, scabres, à fleurs jaunes, disposées en grappes allongées et terminales.

Le genre *Vella*, de Linné et de Vahl, comprenait trois autres plantes, qui sont devenues les types d'autant de genres nouveaux, savoir : le *Boleum,* de Desvaux, le *Carrichtera,* de De Candolle, et le *Succowia,* de Medicus.

VELLÉES. *Velleæ*. BOT. De Candolle a ainsi nommé la treizième tribu des Crucifères, qui se compose des genres formés aux dépens des *Vella,* de Linné.

VELLEIA. BOT. Genre de la famille des Goodenoviées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Smith, dans le quatrième volume des Transactions de la Société Linnéenne, et adopté par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 580) qui l'a ainsi caractérisé : calice infère, à trois ou cinq folioles inégales; corolle dont le tube est soudé à l'ovaire par la base, et fendu d'un côté au sommet; le limbe bilabié; anthères séparées; style indivis; glande épigyne, située entre les deux filets antérieurs; capsule divisée en deux loges dans sa partie inférieure, à valves biparties; graines imbriquées et comprimées. Le genre *Velleia* a été partagé par Brown en deux sections : la première, qu'il nomme *Monoceras,* a le calice à cinq folioles, la corolle munie à la base d'un éperon persistant; elle ne renferme que deux espèces, *Velleia paradoxa* et *Velleia arguta*. La deuxième, sous le nom de *Velleiæ veræ,* se distingue par son calice à trois folioles, sa corolle légèrement gibbeuse d'un côté à sa base. Elle se compose de quatre espèces, dont la plus remarquable est le *Velleia lyrata,* R. Brown, que Guillemin a figurée à la pl. 4 de ses *Icones lithographicæ Plantarum Austral. rariorum.* Les *Velleia* sont des herbes acaules, originaires de la Nouvelle-Hollande. Les feuilles sont radicales, presque spatulées, souvent dentées, et quelquefois lyrées. Les hampes sont dichotomes, portant au sommet et dans les aisselles supérieures, des fleurs jaunes, accompagnées de bractées.

Le *Velleia trinervis*, de Labillardière, forme le type du genre *Euthales*, de R. Brown.

VELLEIE. *Velleius*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Staphyliniens, établi par Leach qui lui assigne pour caractères : palpes labiales, composées de trois articles dont le dernier cylindroïde; mandibules unidentées; languette trifide; antennes écartées, dont les articles figurent des dents de scie. Les autres caractères se rapportent à ceux des Staphylins. La seule espèce connue de ce genre est le *Velleius dilatatus; Staphylinus dilatatus,* Fab. Il a huit lignes environ; sa tête est ovale, arrondie, plus étroite que le corselet, noire, lisse et luisante; les antennes sont un peu plus longues que la tête, entièrement noires, avec le premier article allongé, le deuxième fort court, le troisième allongé et les suivants courts, serrés et profondément en scie; le corselet est presque orbiculaire, un peu plus large et échancré antérieurement; les élytres sont plus étroites que le corselet dans son milieu et à peine plus longues, déprimées, noires, opaques, finement pointillées et tronquées obliquement à l'extrémité; tout le corps est noir, presque terne et pointillé; les jambes sont noires. Cet insecte se trouve en Europe, mais assez rarement; il habite les vieux troncs d'arbres et, chose remarquable, les guêpiers des Frelons.

VELLOSIE. *Vellosia*. BOT. Genre de la famille des Hæmodoracées, de R. Brown, et de la Polyadelphie Icosandrie, L., établi, en 1788, par Vandelli (*in Rœm. Script. Pl. hisp.*, p. 112), mais depuis ce temps resté inconnu, jusqu'à ce qu'une plante congénère fut signalée, par A. Richard, comme formant un genre nouveau, nommé *Campderia*, dans le Bulletin de la Société philomatique pour 1822. Ce nom de *Campderia* ayant déjà été employé, fut bientôt changé par Richard lui-même en celui de *Radia,* qui fut admis par Kunth, dans sa publication des Plantes de l'Amérique méridionale. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ce genre était le même que le *Vellosia*, de Vandelli. Ce fut Auguste de Saint-Hilaire qui en donna l'éveil aux botanistes français, et qui augmenta ce genre d'un grand nombre d'espèces inédites. Martius, à son retour du Brésil, enrichit également la science de plusieurs *Vellosia* nouveaux. Mais la botanique est redevable de presque tout ce que l'on sait sur ce genre remarquable au D. Pohl, de Vienne. Ce savant a publié avec luxe un grand nombre d'espèces dans le premier volume de ses *Plantarum Brasiliensium Icones et Descriptiones.* Voici les caractères génériques des *Vellosia :* périanthe supère, corolloïde, campanulé, marcescent, coloré, à six pétales oblongs, atténués à leur base. Étamines dont

les filets sont courts, insérés à la base des segments du périanthe, rarement au nombre de six et libres, ou en nombre indéfini depuis douze jusqu'à trente, plus ordinairement dix-huit, formant trois faisceaux, ou rarement six, munis à leur base de petites écailles. Anthères très-longues, dressées, biloculaires, obtuses au sommet. Ovaire infère, plus ou moins globuleux ou ovoïde, surmonté d'un style dressé, presque à trois faces, plus long que les étamines, et terminé par un stigmate pelté-trilobé. Capsule plus ou moins globuleuse, ovée, souvent trigone, triloculaire, à trois valves, déhiscente par le sommet; cloisons du fruit formant, par leur duplicature, un placenta qui s'avance dans chaque loge, et porte un grand nombre de graines très-petites, presque arrondies. Le genre *Vellosia* a des rapports avec le *Xerophyta*, mais il s'en distingue suffisamment par le nombre de ses étamines, et par d'autres caractères tirés du style et du stigmate; il se rapproche beaucoup du *Barbacenia*, de Vandelli, mais son périanthe infundibuliforme, à six divisions profondes, suffit pour l'en distinguer. La forme de ce périanthe rappelle ceux des *Hemerocallis* et des *Amaryllis*, tandis que les feuilles des *Vellosia* sont analogues à celles des *Yucca* et *Dracœna*. Le nombre des espèces de ce genre s'est beaucoup augmenté par les publications du D. Pohl. Il en a décrit quinze et figuré huit. Tous les *Vellosia* sont originaires du Brésil, et croissent principalement dans les localités montueuses. Ce sont des plantes vivaces, dont les caudex sont plus ou moins élevés, persistants, ayant le port de certains *Yucca*, revêtus des débris des anciennes feuilles, et munis au sommet de feuilles linéaires-rubanées, quelquefois ciliées ou épineuses sur les bords et sur la nervure médiane. Les fleurs sont très-belles, grandes, solitaires au sommet d'une hampe, blanches, jaunâtres, violacées ou de couleur lilas. Leur ovaire est souvent couvert d'écailles ou d'aspérités.

VÉLOCIFÈRE. OIS. (Temm.) Espèce du genre Ganga.

VÉLOTE. BOT. Poiret décrit sous ce nom francisé le genre *Dillwynia*. *V.* ce mot.

VELTHEIMIE. *Veltheimia*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., formé aux dépens de quelques espèces anciennement placées dans les genres *Aletris* et *Aloes*, et caractérisé essentiellement par son périanthe tubuleux, à six dents; ses étamines insérées sur le tube du périanthe; sa capsule membraneuse, à trois ailes, à trois loges et à une seule graine dans chaque loge. On a distrait de ce genre deux espèces qui n'offrent pas exactement les caractères qui viennent d'être indiqués, et on en a fait le genre *Tritoma*. *V.* ce mot. Les Veltheimies sont des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance. Elles sont bulbeuses, pourvues de feuilles radicales, oblongues, lancéolées, vertes ou glauques, quelquefois tachées. Du milieu de ces feuilles s'élève une hampe haute environ d'un pied, qui porte un épi de fleurs rouges-verdâtres ou de couleur de chair, accompagnées chacune d'une ou de deux bractées subulées. Le nombre des espèces est peu considérable; on en cultive deux dans les jardins d'Europe sous les noms de *Veltheimia viridiflora* et *glauca*. Elles ont été figurées dans plusieurs ouvrages, particulièrement dans les Liliacées de Redouté, tab. 193; l'*Hortus Schœnbrunnensis* de Jacquin, tab. 77 et 78; et le *Botanical Magazine*, tab. 501 et 1091.

VELTIS. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Crocodilium*, de Vaillant, l'une des sections du genre Centaurée.

VÉLUTINE. *Velutina*. MOLL. Ce genre a été institué par Gray, dans l'ordre des Trachélibranches, à côté des Sigarets et des Cryphostomes, et voici les caractères du genre Vélutine tels que Blainville les a donnés: animal ovale, assez bombé, à peine spiral; le bord du manteau simple en avant, et double dans toute sa circonférence; la lèvre interne plus épaisse et tentaculaire; pied petit, ovale, avec un sillon marginal antérieur; tête épaisse; tentacules gros, obconiques, distants, avec un petit voile frontal entre eux; yeux noirs, sessiles au côté externe de la base de ces tentacules; bouche grande, à l'extrémité d'une sorte de mufle; la cavité respiratrice grande, sans trace de tube, et contenant deux peignes branchiaux, inégaux, obliques, attachés au plancher; orifice de l'ovaire à la base de l'organe excitateur mâle, situé à la racine du tentacule droit; attache musculaire en fer-à-cheval fort mince en arrière, ouverte en avant. Coquille néritoïde, épidermée, extérieure, à spire petite submarginale; ouverture très-ample, arrondie, à péristome mince, presque continu; columelle arquée, cachant en partie un très petit ombilic.

VÉLUTINE CAPULOÏDE. *Velutina capuloïdea*, Blainv., Malac., p. 469, pl. 42, fig. 4; *Bulla Velutina*, Müll., Zool. Dan., III, tab. 101, fig. 1 à 4; *Helix lævigata*, L., Gmel., p. 3663, n° 148. Lamarck a confondu cette coquille avec le Sigaret déprimé, quoiqu'elle en diffère beaucoup. Cette coquille se trouve dans la Manche, sur les deux côtes.

VELVOTTE. BOT. Synonyme vulgaire de *Linaria spuria* et de *Veronica arvensis*.

VENANE. *Venana*. BOT. Sous le nom de *Venana Madagascariensis*, Lamarck a décrit et figuré une plante formant un genre particulier qui paraît être le même que le *Brexia* de Du Petit-Thouars. Voici ses caractères essentiels : calice persistant, à cinq lobes arrondis; corolle à cinq pétales réguliers; cinq étamines dont les filets sont dilatés à leur base et insérés sur le réceptacle; les anthères ovales, versatiles; ovaire supère, surmonté d'un style court, et d'un stigmate presque trigone; filets nombreux environnant le pistil, et insérés sur le réceptacle. Le fruit du *Venana* était inconnu à Lamarck. Du Petit-Thouars a décrit le fruit de son *Brexia* de la manière suivante : baie revêtue d'une écorce ligneuse, oblongue, à cinq angles et à cinq loges; graines nombreuses, disposées sur trois rangs dans le centre du fruit.

VENANE DE MADAGASCAR. *Venana Madagascariensis*, Lamk., Illustr., tab. 131. C'est un arbre rameux, à feuilles alternes, pétiolées, ovales, entières, très obtuses au sommet. Les fleurs sont disposées à l'extrémité des rameaux en une panicule très-lâche, et portées sur des pédoncules élargis au sommet en forme de corne d'abondance.

VENDRAGON. BOT. L'un des noms vulgaires de la Berle longicorne.

VÉNÈGASIE. *Venegasia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon disposées sur un seul rang, ligulées et femelles; celles du disque sont tubuleuses et hermaphrodites; involucre campanulé, composé de plusieurs rangées d'écailles qui diffèrent dans leur forme : les supérieures au nombre de cinq environ sont cordées, aiguës, subfoliacées; les médianes, plus nombreuses de moitié, sont ovato-orbiculées, très-obtuses et peu colorées; les inférieures sont très-petites, au nombre de quinze environ, et lancéolées; réceptacle plan et nu; les corolles de la circonférence sont ligulées, celles du disque sont tubuleuses, garnies à leur base de poils assez régulièrement disposés pour former une sorte d'étoile au-dessus de l'ovaire : le limbe a cinq dents; anthères privées de queue; stigmates terminés par une petite corne; akènes anguleux, subcylindracés, muriqués, sans bec; point d'aigrette.

VÉNEGASIE CARPÉSIOÏDE. *Venegasia carpesioïdes,* De Cand. C'est une plante garnie dès sa base de rameaux dressés, cylindriques et glabriuscules; ses feuilles sont alternes, pétiolées, largement ovales, aiguës, dentées, presque tronquées à leur base; les fleurs sont jaunes. Cette plante croît dans la Californie.

VÉNÉRICARDE. *Venericardia.* MOLL. Genre de Mollusques lamellibranches ou Gastéropodes acéphales, de Cuvier, faisant partie de la famille des Camacées et caractérisé ainsi qu'il suit par Lamarck : coquille équivalve, inéquilatérale, suborbiculaire, le plus souvent à côtes longitudinales rayonnantes; deux dents cardinales obliques, dirigées du même côté. Les Vénéricardes sont généralement cordiformes, arrondies ou ovales, ayant un crochet assez grand, incliné plus ou moins fortement vers la lunule qui est ordinairement très-enfoncée et très-profonde; elles ont toutes des côtes rayonnantes du sommet à la base, ce qui se voit également dans les Cardites. Une chose à laquelle Lamarck n'a pas fait assez attention, en introduisant les Vénéricardes dans la famille des Conques, c'est la forme de l'impression du manteau : dans les genres Vénus, Cythérée, etc., cette impression est fortement sinueuse postérieurement, ce qui indique dans leurs animaux l'existence de siphons postérieurs. Ici l'impression palléale est simple, et l'on peut dire que le manteau est dépourvu de tubes postérieurs, et fendu dans tout son contour. On connaît quatre ou cinq espèces de Vénéricardes vivantes et au moins vingt fossiles.

VÉNÉRICARDE CANNELÉE. *Venericardia sulcata,* Puyraud; *Cardita sulcata,* Lam.; *Chama antiqua,* L. Son test est suborbiculaire, inéquilatéral, le côté antérieur étant un peu plus grand que le postérieur; il est pourvu de larges côtes convexes, striées en travers et denticulant fortement le bord. Sa couleur est blanche, marquée de roux et de brun. Son épiderme est verdâtre. On trouve cette espèce dans la Méditerranée.

VÉNÉRICARDE PÉTONCULAIRE. *Venericardia petuncularis,* Lamk., Ann. du Mus., t. VII, p. 55; *ibid.,* Anim. sans vert., t. V, p. 610, n° 6; Nob., Descript. des Coq. foss. des envir. de Paris, t. I, p. 150, pl. 25, fig. 1-2. C'est la plus grande espèce connue; elle est aplatie, et ressemble assez bien à un large pétoncule. On la trouve fossile à Bracheux.

VÉNÉRIDES. *Venerides.* MOLL. Famille proposée par Latreille, pour une partie des Conques marines, de Lamarck. On a vu ailleurs que les Conques marines ne contenaient que les quatre genres : Cyprine, Cythérée, Vénus et Vénéricarde. En traitant de ce dernier genre, on a dit pour quelles raisons il était déplacé dans la famille des Conques. Il était naturel qu'à son égard Latreille suivît l'indication de Cuvier, et le plaçât à côté des Cardites. Quant au genre Cyprine, que Latreille a aussi exclu du voisinage des Vénus et des Cythérées, il est à peu près indifférent qu'il soit joint aux Cyrènes ou aux Vénus, parce que, par la manière de vivre et les caractères, il peut être regardé comme un point de jonction des deux familles ou des deux membres de la même famille. Aux deux genres Cythérée et Vénus qui restent des Conques marines, Latreille a joint les Vénérupes, et cela d'une manière assez convenable; car il faut convenir que si la famille des Lithophages, instituée par Lamarck, peut être démembrée à cause des rapports des Vénérupes et des Vénus, elle pourrait aussi être conservée par l'ensemble de ses caractères.

VÉNÉRUPE. *Venerupis.* MOLL. Quelques Coquilles du genre Vénérupe, établi par Lamarck, ont été connues de Linné et placées dans son genre Donax. Bruguière, ainsi que les planches de l'Encyclopédie le donnent à entendre, les laissa dans le même genre où Linné les avait rangées. Lamarck, dans le Système des Animaux sans vertèbres, les rapporta d'abord à son genre Pétricole, et la connaissance qu'il eut un peu plus tard de la *Venus saxatilis,* de Fleuriau de Bellevue (Journ. de Phys., t. LIV, 1802), lui donna bien probablement l'idée du genre Vénérupe, qu'il proposa depuis et qui fut généralement adopté. Tous les conchyliologistes reconnurent bien les rapports qui lient ce genre aux Pétricoles; mais ils n'adoptèrent pas de même le rapprochement de ces deux genres et des Saxicaves. Ce rapprochement, en effet, était fort embarrassant pour les classificateurs qui, d'un côté, sentaient qu'il était nécessaire de porter les Saxicaves vers les Pholades, les Solens, etc., tandis que les Pétricoles et les Vénérupes devaient se trouver dans le voisinage des Vénus; d'un autre côté, ils reconnaissaient avec Lamarck une liaison évidente entre les trois genres par un accroissement insensible, de telle sorte que l'on peut passer presque sans s'en apercevoir d'un genre à un autre. Lamarck trancha la question en formant une famille des trois genres, et en la plaçant à peu près à égale distance des Pholades et des Vénus : c'était un moyen terme. Le plus grand nombre des conchyliologistes n'adoptèrent pas l'opinion de Lamarck, ils divisèrent la famille des Lithophages pour mettre les Saxicaves près des Pholades, et les Pétricoles et les Vénérupes près des Vénus. Cet arrangement est celui de Cuvier, et fut depuis imité par Férussac, Latreille, Blainville et Rang. Quoiqu'il soit le plus généralement adopté, il serait

possible cependant qu'une connaissance plus parfaite des animaux fît revenir plus tard à la manière de voir de Lamarck. Ce qui a déterminé les auteurs à placer les Saxicaves près des Pholades, c'est la petitesse de l'ouverture palléale antérieure, qui est extrêmement rétrécie, parce qu'elle ne donne passage qu'à un rudiment de pied; c'est aussi la longueur et la réunion des siphons; c'est enfin le bâillement assez considérable de la coquille dans les Pétricoles, dont les caractères sont à peu près les mêmes; l'ouverture palléale antérieure est un peu plus grande; le pied reste rudimentaire, quoiqu'un peu plus volumineux, mais il est cylindracé; les siphons réunis sont plus courts; enfin la coquille est moins bâillante. On ne peut donc voir dans les Pétricoles qu'une modification des Saxicaves, qui les rapproche un peu des Vénus. Caractères génériques : coquille transverse, inéquilatérale, à côté antérieur fort court, le postérieur un peu bâillant; charnière ayant deux dents sur la valve droite, trois sur la valve gauche, quelquefois sur chaque valve : ces dents étant petites, rapprochées, parallèles et peu ou point divergentes; ligament extérieur. Animal inconnu, probablement rapproché de celui des Pétricoles. Les Vénérupes, comme leur nom l'indique très-bien, sont des Coquilles qui habitent les rochers dans lesquels elles se creusent une demeure à la manière des Fistulanes, des Pholades, des Lithodomes, etc.; quelques-unes ne sont pas perforantes, seulement elles se plaisent dans les anfractuosités des rochers, où elles prennent quelquefois une forme irrégulière, par suite de la gêne qu'elles ont éprouvée longtemps; d'autres espèces paraissent plus libres encore : elles s'enfoncent seulement dans les argiles.

VÉNÉRUPE LAMELLEUSE. *Venerupis Irus*, Lamk.; *Donax Irus*, L., Gmel., p. 3265, n° 11; Gualt., *Test.*, tab. 95, fig. A; Chemn., Conch., t. IV, tab. 26, fig. 268 à 270; Poli, *Test. utriusque Sicil.*, t. II, tab. 19, fig. 23-26; Encycl., pl. 262, fig. 4; Blainv., Malac., pl. 76, fig. 1. Coquille transverse, couverte de lames transversales, écartées, assez régulières. Elle est perforante et vit dans la Méditerranée.

VÉNÉTOU. OIS. Espèce du genre Jacamar.

VENGOLINE. OIS. Espèce voisine de la Linotte. *V.* GROS-BEC.

VENIDIER. *Venidium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Lessing qui lui applique pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, femelles et disposées sur un seul rang; celles du disque sont tubuleuses et hermaphrodites; involucre campanulé, formé de plusieurs rangées de squames dont les extérieures sont étroites et subfoliacées, les intérieures scarieuses et obtuses; réceptacle alvéolé, le plus souvent nu; corolles du rayon ligulées, celles du disque tubuleuses, avec cinq dents au limbe; filaments des étamines lisses; akènes glabres, triailés sur le dos : les ailes latérales sont repliées en leurs bords, l'intermédiaire est dressée.

VENIDIER A DEMI-AIGRELLE. *Venidium semi-papposum*, Less. C'est une plante annuelle, à tige cannelée, tomenteuse; les feuilles sont oblongues, auriculées à leur base qui est un peu embrassante, calloso-denticulées en leurs bords, cotonneuses en dessous. Du cap de Bonne-Espérance.

VÉNILIE. *Venilia*. INS. Genre de la classe des Lépidoptères nocturnes, famille des Phalénites, établi par Godard et Duponchel qui lui assignent pour caractères distinctifs : antennes simples dans les deux sexes; palpes longues et velues; trompe longue; les quatre ailes parsemées de petites taches irrégulières, tant en dessus qu'en dessous, sur un fond clair.

VÉNILIE PANTHÈRE. *Venilia maculata*, God. et Dup.; *Phalœna maculata*, Gm. Antennes simples; ailes arrondies, jaunes, avec quinze ou seize taches brunes sur chacune; assez souvent quelques-unes de ces taches se touchent et donnent naissance à des lignes ou bandes transverses plus ou moins régulières et interrompues; corps jaune, tacheté de brun. Taille, cinq lignes; envergure, un pouce. Commune en Europe.

VÉNILIE. *Venilia*. MOLL. Genre de l'ordre des Nudibranches, institué par Alder et Hancock, avec les caractères suivants : corps limaciforme, ovalaire-allongé, se terminant en pointe conique; tête antérieure, avancée, recouverte par un voile demi-circulaire; bouche armée d'une paire de mâchoires cornées; langue en forme de lanière, couverte de nombreuses rangées d'épines crochues dont la pointe se dirige en arrière; quatre tentacules linéaires, non rétractiles : deux dorsaux élevés, et deux buccaux plus petits, adhérents aux côtés du voile; branchies en forme de pupilles, allongées, disposées de chaque côté, au bas du dos, sur un rebord marginal; quelques papilles s'étendant autour de la tête, en avant des tentacules dorsaux; estomac placé en arrière et vers le fond de la cavité du corps; anus postérieur, percé sur la ligne médiane du dos; orifice des organes génitaux placé au côté droit.

VÉNILIE MUCRONIFÈRE. *Venilia mucronifera*. Elle est jaunâtre sur le dos, marbrée et tachetée de brun noirâtre; les tentacules dorsaux sont tuberculeux, les branchies ovalaires et diaphanes, couvertes de points tuberculeux et disposées en douze rangées transversales; quatre grandes papilles sur le front. Europe.

VENTALE. POLYP. Nom d'une division établie par Oken dans le genre Éponge.

VENTAROU OU VENTURON. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

VENTENATA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Koeler, dans la famille des Graminées, a été réuni au genre *Trisetum*, de Kunth, section des Agrospalions.

VENTENATIE. *Ventenatia*. BOT. Quatre genres ont été dédiés au botaniste Ventenat : le premier par Cavanilles (*Icon.*, 4, p. 28, tab. 348), a été réuni à l'*Astroloma* de Brown, genre de la famille des Épacridées; le deuxième par Smith (*Exot. Bot.*, 2, p. 13, tab. 66), rentre comme espèce parmi les *Stylidium*; un troisième, créé par Kœler, parmi les Graminées, n'a pas été adopté; enfin Palisot de Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, vol. 1, tab. 17) a sous le même nom de *Ventenatia*, établi un genre qui a été placé dans la famille des Ternstrœmiacées, et ainsi caractérisé par

Cambessèdes : calice dépourvu de bractées, à trois folioles imbriquées, concaves, arrondies, presque égales et caduques. Corolle composée de onze à douze pétales, libres et presque égaux. Étamines en nombre indéfini, à filets filiformes, libres, glabres, à anthères insérées par la base, presque linéaires, à loges déhiscentes latéralement. Style simple, surmonté d'un stigmate à peu près quinquélobé. Ovaire oblong, à cinq loges, renfermant un grand nombre d'ovules ascendants, imbriqués, oblongs, aplatis, attachés à l'angle interne des loges. Fruit ovoïde, charnu, terminé au sommet par les débris du style.

VENTENATIE GLAUQUE. *Ventenatia glauca*, Beauv., *loc. cit.* C'est un arbrisseau à feuilles pétiolées, ovales, acuminées, glauques, penninervées, dépourvues de stipules. Il croît dans le royaume de Benin en Afrique, près d'Agathon.

VENTENATUM. BOT. (Leschenault.) Synonyme de *Diplolæna*. *V.* ce mot.

VENTILAGE. *Ventilago*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice dont le tube est court, légèrement adné par sa base à l'ovaire ; corolle à cinq pétales squamiformes, insérés sur le calice et entre ses lobes; étamines insérées au-dessous des pétales; style très-court; deux stigmates; capsule presque ronde, se terminant en une aile oblongue, membraneuse, uniloculaire par avortement, et monosperme; graine dressée, dépourvue d'albumen, à cotylédons épais et inégaux. Ce genre a été fondé par Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 223, tab. 49) sur une plante de l'Inde connue anciennement par l'herbier d'Amboine, de Rumphius, et que Roxburgh a figurée de nouveau (*Coromand.*, 1, p. 55, tab. 76).

VENTILAGE DE MADRAS. *Ventilago Maderaspatana*. C'est un arbuste à rameaux flexibles, grimpants, à feuilles alternes, très-entières et glabres, à fleurs fétides, disposées en panicules terminales.

VENTRICULE SUCCENTURIE. OIS. *V.* INTESTINS.

VENTS. *V.* MÉTÉORES.

VENTURON. OIS. Même chose que Ventarou. *V.* ce mot et GROS BEC.

VENULARIA. BOT. (*Champignons.*) Synonyme de *Capillaria grammica*, de Persoon.

VÉNUS. *Venus*. MOLL. Genre de Mollusques Lamellibranches ou Gastéropodes acéphales de Cuvier, établi primitivement par Linné, puis modifié par la plupart des conchyliologues, et placé en dernier lieu dans la famille des Camacées. Ses caractères sont : coquille équivalve, inéquilatérale, transverse ou suborbiculaire; trois dents cardinales rapprochées sur chaque valve : la médiane droite, les latérales divergentes au sommet; ligament extérieur. Les Vénus sont, avec les Cythérées et quelques autres genres, les Coquilles qui ornent le plus les collections; peintes de couleurs variées et agréables, elles ont un éclat que ne ternit pas un épiderme. Elles sont d'un volume généralement peu considérable; leur forme et l'épaisseur de leur test sont variables à peu près comme dans les Cythérées. Elles ont du reste les mêmes mœurs, vivant dans le sable des rivages, à une petite profondeur, et souvent libres comme beaucoup d'autres Conchifères. La charnière ne présente que trois dents; jamais il n'y en a de latérales ou de transverses au-dessus de la lunule; la dent médiane est droite, quelquefois bifide; les deux autres sont divergentes : l'une antérieurement, et l'autre postérieurement. On éprouve de nombreuses difficultés pour séparer bien nettement les espèces de ce genre; leur nombre, déjà considérable, et la manière dont elles se nuancent en passant les unes dans les autres par des variétés, rendent difficiles leurs déterminations exactes, malgré les sous-divisions que l'on a pu établir parmi elles. Ces sous-divisions pourraient être, comme dans les Cythérées, établies d'après la forme plutôt que d'après les crénelures des bords, qui ne permettent pas de rapprocher les espèces d'une manière convenable. On pourrait adopter plusieurs des groupes de Blainville, mais il faudrait en excepter les trois derniers qui n'appartiennent aucunement aux Vénus : le premier comprend le genre Crassine ou Astarté, le deuxième le genre *Macoma*, et le troisième le *Nicania*. Ces deux derniers genres, établis par Leach, sont restés douteux. On compte actuellement une centaine d'espèces de Vénus vivantes de toutes les mers, et il y en a au moins trente fossiles, parmi lesquelles on en cite quatre ou cinq d'analogues à quelques espèces actuellement vivantes.

VÉNUS ÉPINEUSE. *Venus Dione*, L., Gmel., p. 3266. Coquille obliquement cordiforme, avec des sillons longitudinaux, concentriques, lamelleux, élevés; des épines sur les bords du corselet et de la lunule. Couleur, le pourpre rosé, varié de blanchâtre. Des mers de l'Amérique.

VÉNUS. MIN. Les anciens chimistes ont donné aux métaux des noms empruntés à la fable, et ils ont choisi celui de Vénus pour désigner le Cuivre qu'ils considéraient comme se prêtant le mieux aux alliages les plus importants.

VEPFERIA. BOT. Genre proposé par Heister pour l'*Æthusa Cynapium*.

VÉPIDOLITE. MIN. Ce nom a été donné au Mica à deux axes. *V.* MICA.

VEPRIS. BOT. *V.* ICICA.

VER BLANC. INS. Nom vulgaire de la larve du Hanneton commun.

VER LION. INS. C'est la larve du Rhagion, Diptère de la famille des Tanystomes.

VER LUISANT. INS. Synonyme vulgaire de *Lampyris noctiluca*. *V.* LAMPYRE.

VER PLAT. VER SOLITAIRE. INF. *V.* TENIA.

VÉRAIRE OU VÉRATRE. *Veratrum*. BOT. Genre de la famille des Colchicacées, offrant les caractères essentiels suivants : périanthe à six divisions égales, très-profondes; trois ovaires (avortés dans les fleurs mâles) supères, ovales-oblongs, soudés entre eux par la base, et se terminant au sommet en trois styles courts; trois capsules uniloculaires et bivalves, s'ouvrant longitudinalement par leur côté intérieur, et contenant un grand nombre de graines ovales-oblongues, comprimées, membraneuses sur leurs bords. Le nombre des espèces de *Veratrum* est peu considérable; elles croissent dans le nord des deux continents.

VÉRAIRE BLANC. *Veratrum album*, L. Cette plante

est plus connue sous le nom vulgaire d'Hellébore blanc. Sa racine est tuberculeuse, un peu plus grosse que le pouce, revêtue extérieurement d'un grand nombre de fibres grisâtres. De cette racine s'élève une tige haute d'environ un mètre, garni de feuilles amplexicaules, ovales, entières, plissée longitudinalement, et ayant l'aspect de celles de la grande Gentiane. Ses fleurs sont verdâtres, et forment une panicule terminale. On la trouve dans la plupart des montagnes de l'Europe.

VÉRATRINE. BOT. Alcaloïde obtenu par Pelletier et Caventou, du traitement chimique de la racine des *Veratrum album* et *nigrum*. Cette substance est blanche, pulvérulente, très-âcre, inodore, peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'alcool, fusible à une température de 50° et décomposable à une chaleur plus forte.

VERBASCUM. BOT. *V.* MOLÈNE.

VERBENA. BOT. *V.* VERVEINE.

VERBÉNACÉES. *Verbenaceæ*. BOT. Famille naturelle de végétaux dicotylédones monopétales hypogynes, que l'on désigne également sous le nom de famille des Gattiliers (*Vitices*). Voici les caractères propres à cette famille : le calice est monosépale, ordinairement à cinq divisions ou à cinq dents inégales, plus rarement composé de deux sépales en forme d'écailles; la corolle est monopétale, tubuleuse, à cinq lobes ordinairement inégaux et disposés en deux lèvres, plus rarement à une seule lèvre (*Clerodendrum*). Les étamines, insérées au tube de la corolle, sont le plus souvent au nombre de quatre et didynames; quelquefois il n'y en a que deux, plus rarement il y en a cinq ou six (*Theka*). Ces étamines sont ou incluses ou saillantes, ayant des anthères presque globuleuses, didymes ou plus ou moins allongées. L'ovaire est libre, à une, à deux ou à quatre loges; dans le premier cas, il contient deux trophospermes pariétaux, bifurqués à leur bord interne, et portant un ovule dressé, attaché à chacune des deux bifurcations. Dans le second cas, on trouve un seul ovule dressé ou suspendu dans chaque loge. Du sommet de l'ovaire naît un style simple, qui se termine à son sommet, tantôt par un stigmate à deux lobes égaux ou inégaux, tantôt par un stigmate unique, placé obliquement au sommet du style. Le fruit a son péricarpe tantôt sec et tantôt charnu, offrant une, deux ou quatre loges. Quand le péricarpe est sec, il forme tantôt une capsule déhiscente, tantôt des sortes de coques à parois minces et qui ne s'ouvrent pas. Quand le péricarpe est charnu, en général il contient un ou plusieurs nucules à deux ou à quatre loges. La graine que contient chaque loge est tantôt dressée, tantôt renversée. Cette graine se compose de son tégument propre qui, d'après les observations de Gærtner, recouvre immédiatement l'embryon. Cependant ce caractère peut ne pas être général; car dans le genre Gattilier (*Vitex*) on observe que les graines se composent d'un embryon contenu dans un endosperme charnu très-manifeste. Ce genre a de plus offert un autre caractère : c'est que son embryon a une direction opposée à celle de son hile, c'est-à-dire que ce sont les cotylédons, et non la radicule, qui correspondent au hile ou au point d'attache de la graine. Les plantes qui appartiennent à la famille des Verbénacées sont, les unes herbacées, les autres sous-frutescentes, quelquefois ce sont même des arbrisseaux ou des arbres. Leurs feuilles sont opposées, entières, dentées, pinnatifides et même parfois composées comme dans le genre *Vitex*, par exemple. Leurs feuilles sont disposées en cimes à rameaux opposés, ou en épis simples ou rameux. Voici l'énumération des genres appartenant à cette famille, telle qu'elle a été présentée par Jussieu à l'article VERBÉNACÉES du Dictionnaire des Sciences naturelles.

§ I. Fleurs disposées en corymbes.

Ovieda, L., qui comprend le *Siphonanthus*, L.; *Clerodendrum*, L.; *Volkameria*, L., qui comprend le *Bellevalia*, de Scopoli; *Platunium*, J., comprenant le *Holmskioldia*, de Retz, et le *Hastingia*, de Smith; *Ægiphila*, L., comprenant le *Manabea*, d'Aublet; *Vitex*, comprenant le *Limia*, de Vandelli ou *Nephrandra*, de Gmelin, et le *Wilckea*, de Scopoli; *Walrothia*, Roth; *Chrysomallum*, Du P.-Th.; *Callicarpa*, L., comprenant le *Porphyra*, de Loureiro; *Pithyrodia*, Brown; *Premna*, L.; *Petitia*, Jacq.; *Hosta*, Jacq., ou *Hosteana*, Pers.; *Cornutia*, L.; *Gmelina*, L.; *Tecka*, Rhéede, ou *Tectona*, L. fils.

§ II. Fleurs disposées en épis simples ou rameux.

Petræa, L.; *Citharexylum*, L.; *Casselia*, Nées et Martius; *Priva*, Adans., qui comprend le *Blairia*, de Houston, le *Castilia*, de Cavanilles, le *Phryma*, de Forskahl, et le *Tortula*, de Roxburgh; *Duranta*, L.; *Tamonea*, Aubl., comprenant le *Kampfera*, de Houston, et le *Carachera*, de Forskahl; *Taligalea*, Aubl.; *Chloanthes*, R. Brown; *Spielmannia*, Medicus; *Lantana*, L.; *Lippia*, L.; *Buchia*, Kunth; *Zapania*, Scopoli (*Blairia*, Gærtn.; *Aloysia*, Ortéga); *Stachytarpheta*, Vahl; *Verbena*, L.; *Perama*, Aubl.

VERBESINARIA. BOT. L'une des sections du genre *Verbesina*. *V.* VERBÉSINE.

VERBÉSINE. *Verbesina*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, offrant les caractères essentiels suivants : involucre polyphylle, imbriqué; réceptacle un peu convexe, muni de paillettes; calathide radiée; les fleurs du centre nombreuses, tubuleuses, hermaphrodites; celles de la circonférence en languettes, femelles, très-rarement nulles; akènes plans, comprimés, ailés, échancrés, à deux barbes persistantes. Les espèces de *Verbesina* sont assez nombreuses; elles croissent pour la plupart dans les contrées chaudes de l'Amérique.

VERBÉSINE GÉANTE. *Verbesina gigantea*, Jacq., *Icon. rar.*, tab. 175; *Bidens frutescens*, etc., Plumier, *Icon.*, tab. 51. Cette plante a des tiges ligneuses, hautes d'environ trois mètres, divisées en rameaux garnis de feuilles alternes, ovales-lancéolées, tomenteuses en dessous, les inférieures pinnatifides. Les fleurs sont nombreuses, disposées en un corymbe terminal, très-rameux, hérissé de poils. L'odeur de cette espèce est agréable. On la trouve dans les Antilles, et notamment à la Jamaïque.

VERBOUISSET. BOT. Comme qui dirait *Verd-Buisson*. L'un des noms vulgaires du *Ruscus aculeatus*.

VERDALE. BOT. (Gouan.) Variété de l'Olivier; elle est cultivée dans le Languedoc et ses fruits sont allongés.

VERDANGE. ois. Nom vulgaire de l'Alouette Cochevis.

VERD-BRUNET. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

VERDE. ois. Nom vulgaire du Martin-Pêcheur Alcyon.

VERDE-DI-CORSICA. min. *V.* Euphotide.

VERDELET. ois. Synonyme vulgaire de Bruant jaune.

VERDEREUSE. ois. (Belon.) L'un des noms vulgaires du Gros-Bec Verdier.

VERDERIN. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

VERDEROLLE. ois. Espèce du genre Sylvie.

VERDEROUX. ois. Espèce du genre Tangara. *V.* ce mot.

VERDET. pois. (Daubenton.) Synonyme d'*Esox viridis*, L.

VERDET. min. *V.* Cuivre.

VERDIER. zool. Parmi les Oiseaux, un Gros-Bec et le Bruant jaune portent ce nom étendu à quelques autres espèces. — Parmi les Reptiles, c'est la Rainette verte. — Parmi les Poissons, le *Scomber chloris* de Bloch, qui est un Caranx.

VERDIÈRE. ois. Synonyme vulgaire de Bruant jaune.

VERDIN. *Phyllornis*. ois. Boié a créé ce genre dans l'ordre des Anisodactyles et lui a donné pour caractères : un bec médiocre, droit, fléchi à la pointe, comprimé, fortement échancré, avec le bord des mandibules rentrant; sa base est un peu dilatée; les narines sont basales, latérales, ovoïdes, s'ouvrant par devant, fermées par derrière, et en partie cachées par les petites plumes qui couvrent les membranes; ailes médiocres : la première rémige très-courte, la deuxième moins longue que la troisième, celle-ci et la quatrième à peu près de la même longueur que la cinquième; pieds très-courts et grêles; trois doigts devant, dont l'externe réuni jusqu'à la première phalange, l'interne soudé à la base, le postérieur plus long et plus fort. Ce petit groupe qui appartient à l'archipel de l'Inde, présente les mœurs et les habitudes des Philédons, parmi lesquels Cuvier l'a placé.

Verdin a barbe bleue. *Phyllornis cyanopogon*, Temm., pl. color. 512, fig. 1. Tout le plumage est d'un vert assez intense, avec le dessous des rémiges et des rectrices noirâtre; base de la mandibule inférieure, menton et gorge d'un noir profond; moustaches d'un bleu très-vif; bec et pieds d'un noir bleuâtre. Taille, six pouces. De Sumatra.

Verdin a front d'or. *Phyllornis aurifrons*, Temm., Ois. color., pl. 484, fig. 1. Plumage vert; sommet de la tête jaune; petites tectrices alaires d'un bleu clair; gorge d'un bleu azuré très-vif, encadrée de noir qui descend sur le devant du cou où il est bordé de jaune; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Sumatra.

Verdin itérocéphale. *Phyllornis iterocephalus*, Temm., pl. color. 512, fig. 2; *Turdus Malabaricus*, Lath. Le petit Merle de la côte de Malabar, Sonnerat. Sommet de la tête et cou d'un jaune pâle; dos et parties inférieures d'un vert de pré; rémiges et rectrices noirâtres, bordées extérieurement de bleu d'azur; moyennes tectrices alaires bleues, bordées de vert; lorum et gorge noirs; moustaches et épaulettes bleues. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. Sumatra.

Verdin Mullerien. *Phyllornis Mullerii*, Temm. Plumage vert, un peu plus clair inférieurement; lorum et gorge d'un noir velouté; moustaches bleues. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Sumatra.

Verdin Verdier. *Phyllornis Cochinchinensis*, Temm., Ois. color., pl. 484, fig. 2. Plumage vert; épaulettes, bord externe des rémiges et des rectrices d'un bleu pâle; lorum et gorge d'un noir velouté, entourés de jaune citron; moustaches d'un bleu d'azur; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Sumatra.

VERDINÈRE. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

VERD-MONTANT. ois. *V.* Vert-montant.

VERDOIE. ois. L'un des synonymes vulgaires de Bruant.

VERDON. ois. (Albin.) Synonyme vulgaire de Mouchet et de Verdier. *V.* Accenteur et Bruant.

VERDON. pois. L'un des synonymes vulgaires de Squale.

VERDORÉ, VERDOULET. ois. Noms que l'on donne vulgairement au Verdier. *V.* Gros-Bec.

VERDULE. ois. On désigne vulgairement sous ce nom le Bruant jaune.

VERDULE. bot. (*Mousses.*) *V.* Weissie.

VEREA et VEREIA. bot. Le genre de Crassulacées, établi sous ces noms par Willdenow, Andrews et d'autres auteurs, a été réuni au *Kalanchoe* d'Adanson. *V.* ce mot.

VÉRÉTILLE. *Veretillum*. moll. Division établie parmi les Pennatules. *V.* ce mot.

VERGADELLE. pois. Synonyme de Chaluc, Poisson de la Méditerranée, décrit et figuré par Rondelet. C'est la Merluche du genre Gade. *V.* ce mot.

VERGE. zool. La Verge, qui constitue l'organe essentiel de la copulation du mâle, est une partie saillante de l'appareil générateur destiné à s'introduire dans les organes des femelles, pour y porter la liqueur fécondante, ou y produire l'excitation nécessaire à la conception. Dans les Mammifères, cet organe est toujours impair et creusé d'un canal excréteur, qui naît de la vessie pour se terminer à son sommet; il est formé, 1° par un corps fibro-vasculaire appelé corps caverneux, qui est érectile, c'est-à-dire susceptible de se gorger de sang, au point de se gonfler et d'acquérir un degré de dureté assez grand; 2° par un os dont l'existence n'est pas constante et dont l'usage est également de donner à la Verge assez de consistance pour permettre son introduction dans le vagin de la femelle; 3° par le canal qui a déjà été mentionné, et qui livre passage aussi bien à l'urine qu'à la semence; 4° par le gland ou portion terminale de la Verge, qui est douée d'une grande sensibilité et qui est composée d'un tissu érectile semblable à celui du corps caverneux; 5° par des muscles destinés à le mouvoir; 6° par un grand nombre de vaisseaux sanguins et de nerfs.

Chez la plupart des Oiseaux, la Verge n'existe qu'à l'état de vestige et se présente sous la forme d'une papille vasculaire, située à la partie inférieure du cloaque; mais quelques-uns de ces animaux sont pourvus d'un membre viril assez volumineux; sa structure varie et

il diffère essentiellement de la Verge des Mammifères en ce qu'il n'est point perforé, et n'agit par conséquent que comme organe excitateur, au lieu de servir en même temps à porter la liqueur fécondante dans l'appareil générateur de la femelle.

Dans la classe des Reptiles on rencontre dans les organes extérieurs de la génération du mâle des différences encore plus grandes. Les Batraciens manquent complétement de Verge, et bien que chez ces animaux l'accouplement dure très-longtemps, il n'y a pas de véritable copulation. Chez les Chéloniens, il existe une Verge impaire, qui est pour ainsi dire intermédiaire entre celle des Oiseaux et celle des Mammifères, car elle ne présente pas de canal complet pour la sortie du sperme, mais seulement une sorte de gouttière ou de sillon dont les bords se rapprochent pendant l'érection de façon à le transformer en un canal. Il en est à peu près de même pour le Crocodile ; mais chez d'autres Sauriens, tels que les Lézards, et chez les Ophidiens, il y a deux Verges qui ne présentent ni canal excréteur ni gouttière.

La plupart des Poissons n'ont point de Verge; mais chez quelques-uns il existe un organe qui paraît en remplir les usages; chez la Raie, par exemple, on trouve à la face supérieure du rectum, près de l'anus, une proéminence conique, dans laquelle viennent s'ouvrir les vaisseaux déférents. Il existe aussi chez ces Poissons des appendices très-remarquables, qui dépendent de la nageoire ventrale et qui paraissent servir au mâle pour saisir avec plus de force la queue de la femelle pendant l'accouplement.

Un grand nombre de Mollusques sont pourvus d'une Verge rétractile dont la position et la forme varient. Il en est de même pour les Annélides, les insectes et les Crustacés; seulement chez ces derniers l'organe de la copulation du mâle, de même que la vulve de la femelle, est en général double. Enfin chez les Zoophytes on ne trouve aucun organe analogue à la Verge. *V.* Accouplement, Copulation, Insectes, etc.

Le nom de Verge a été donné vulgairement à diverses espèces de plantes et d'animaux. Ainsi l'on a appelé :

Verge a berger (Bot.), le *Dipsacus pilosus.*

Verge de Christ (Bot.), le *Najas fluviatilis,* L.

Verge de Chien (Bot.), le *Cynomorium.*

Verge de Jacob (Bot.), l'*Asphodelus luteus,* L.

Verge de mer, *Membre marin* (Zool.), les Holoturies.

Verge de mer ailée (Zool.), les Pennatules.

Verge d'or (Bot.), le *Solidago Virga aurea,* L., etc.

VERGERETTE ou VERGEROLLE. bot. *V.* Érigéron.

VERGUETTE. ois. L'un des noms que l'on donne vulgairement à la Draine. *V.* Merle.

VERJUS. bot. L'une des variétés de la Vigne.

VERLANGIA. bot. Division établie dans le genre *Rhamnus* par Necker. *V.* Nerprun.

VERLINOIS. ois. Synonyme vulgaire de Verdier. *V.* Gros-Bec.

VERMEILLE. min. Dans la science des minéraux, on qualifie quelquefois de ce nom le Grenat brunâtre ferrugineux. En technologie, ce sont des bijoux ou des ustensiles d'argent, recouverts d'une couche d'or appliquée et alliée.

VERMEOU. ins. Synonyme vulgaire de Kermès, genre d'Hémiptères de la famille des Gallinsectes.

VERMET. *Vermetus.* moll. Ce genre est un de ceux que l'on doit à Adanson qui, dans son ouvrage si remarquable sur les Coquilles du Sénégal, l'a placé parmi les Mollusques, d'après l'observation des animaux, observation dont Linné ne tint pas compte puisqu'il persista à confondre ce genre avec les Serpules. On ne peut disconvenir en effet que par la forme de leur coquille les Vermets ne se distinguent pas des Serpules et qu'il n'ait fallu des preuves multipliées que ces tubes irréguliers appartiennent à des animaux Mollusques pour les introduire enfin parmi eux. Lamarck le premier adopta le genre Vermet sous le nom de Vermiculaire, dans le Système des Animaux sans vertèbres; il le mit à côté des Siliquaires que, plus tard, il plaça à côté des Serpules; les rapports qu'avaient ces deux genres dans l'ensemble du système ne pouvaient longtemps subsister puisqu'ils sont entre les Haliotites et les Arrosoirs. Roissy, en rendant au genre le nom qu'Adanson lui avait donné et que Lamarck avait à tort changé, lui donna aussi d'autres rapports que ceux admis par ce dernier, mais qui ne sont pas plus admissibles; il le met entre les Janthines et les Cônes. Adanson avait mis les Vermets entre les Turritelles, que, faute d'en connaître les animaux, il laissa à la fin des Cérites, et la grande famille des Toupies. On ne pouvait choisir à ce genre des rapports plus naturels, qui coïncidassent mieux avec la nature de la coquille, de son animal et de l'opercule; on fut donc obligé de revenir à l'opinion d'Adanson, et si Lamarck fut le premier à s'en écarter, il fut aussi le premier à s'en rapprocher. Dans sa Philosophie zoologique, on trouve le genre Vermiculaire à la fin de la famille des Turbinacées, immédiatement après les Scalaires et les Turritelles. Cet arrangement était certainement préférable à celui que Lamarck proposa ensuite dans l'Extrait du Cours; l'établissement de sa famille des Scalériens détruisit l'ensemble de celle des Turbinacées, et éloigna mal à propos les Scalaires et les Vermets des Turritelles et les Dauphinules des Turbos. Aucun changement n'ayant eu lieu à l'égard de ces genres dans son dernier ouvrage, il est inutile de multiplier davantage les observations à ce sujet.

Cuvier (Règne Animal, t. II) entra mieux dans l'esprit d'Adanson en admettant les Vermets au nombre des sous-genres de son grand genre Sabot, entre les Dauphinules et les Turritelles adoptés aussi comme sous-genres. Jusqu'au moment où Blainville publia son Traité de Malacologie, personne ne songea à rapprocher de nouveau les Siliquaires des Vermets, comme Lamarck l'avait fait dans son premier Système. Ce rapprochement, que le savant auteur des Animaux sans vertèbres ne voulut plus admettre dans ses autres classifications, le regardant sans doute comme une erreur, était cependant très-naturel, et les prévisions de Blainville se réalisèrent complétement par un travail anatomique d'Audouin. Le genre Magile se réunissait naturellement à ces deux premiers et devait éprouver le même sort de classification. Blainville le transporta donc avec eux au milieu de sa famille des Cricostomes à côté des Turritelles, des Scalaires, etc. (*V.* Cricos-

TOMES.) On avait toujours hésité à admettre au nombre des Vermets les espèces qui ont le tube en paquet, ou dont plusieurs individus réunis forment une masse plus ou moins considérable; ces espèces diffèrent en effet d'une manière assez notable, quant à leur forme, du Vermet lombrical, pour justifier en quelque sorte cette hésitation; cependant les observations d'Adanson étaient précises; mais il en fallait néanmoins de nouvelles pour qu'il ne restât plus de doute. Quoy et Gaimard se sont chargés de ce soin; ils ont rapporté de leurs voyages autour du monde et à la Nouvelle-Zélande, plusieurs individus avec les animaux d'espèces agglomérées. On savait depuis longtemps que les Serpules ont le tube ouvert aussi bien antérieurement qu'à l'extrémité postérieure; leur organisation rend cette disposition nécessaire; dans les Vermets il n'en est pas de même, l'animal peut clore son tube postérieurement, et c'est ce qui a toujours lieu; ses accroissements rapides rendent inutile souvent une partie du tube, et alors il fait une cloison pour y trouver un appui, et à mesure de ses accroissements il en ajoute de nouvelles, à des intervalles inégaux, de sorte que l'on peut dire que les tubes des Vermets sont irrégulièrement cloisonnés. Il résulte de là que l'on peut distinguer très-facilement et d'après ce caractère seul, les Serpules des Vermets; un autre moyen également bon serait celui des opercules, mais il est trop rare de trouver des Serpules et des Vermets qui en soient pourvus, pour que ce moyen soit actuellement d'un secours bien efficace. Voici les caractères les plus saillants de ce genre : animal vermiforme, conique, subspiral; manteau bordé par un bourrelet circulaire à l'endroit où sort la partie antérieure du corps; pied cylindrique avec deux longs filets tentaculaires à sa racine antérieure, et un opercule rond corné à son extrémité; tête peu distincte; deux petits tentacules triangulaires, aplatis, portant les yeux au côté externe de leur base; une petite trompe exsertile et garnie à son extrémité de plusieurs rangs de crochets; orifice de l'organe respiratoire en forme de trou percé au côté droit du bourrelet du manteau d'après Adanson. Coquille conique, mince, enroulée en spirale d'une manière plus ou moins serrée, à tours presque complétement désunis, libre ou adhérente par entrelacement; ouverture droite, circulaire, à péristome complet et tranchant; quelques cloisons non perforées vers le sommet, un opercule corné, complet, circulaire, très-concave, sans aucune trace de spirale.

VERMET LOMBRICAL. *Vermetus lumbricalis*, Lam., Anim. sans vert., t. VI, 2e partie, page 225, no 1; *ibid.*, Syst. des Anim. sans vert., 1801; Roissy, Buff. de Sonnini, Moll., t. V, page 399, pl. 400, fig. 1; Martini, Conch., t. I, tab. 3, fig. 24, B.; Blainv., Malac., pl. 34, fig. 1; le Vermet, Adans., Voy. au Sénég., pl. 2, fig. 1. Coquille vermiforme formant des groupes par entrelacement; elle est très-commune au Sénégal, d'après Adanson.

VERMICULAIRE. MOLL. (Lamarck.) Synonyme de Vermet.

VERMICULAIRE. BOT. Nom vulgaire de l'Orpin brûlant, *Sedum acre*, L. *V.* ORPIN. — (Mœnch.) Synonyme de *Stachytarpheta*, de Vahl.

VERMICULARIA. BOT. (*Hypoxylées.*) Le genre auquel Tode a donné ce nom est peu connu, et n'est pas adopté généralement. Il se rapproche des *Sphæria*, avec lesquels il doit vraisemblablement être confondu. Tode en a décrit trois espèces qui croissent sur les bois pourris.

VERMICULATA. BOT. (Columna.) Synonyme de *Scleranthus polycarpus*, L.

VERMICULITE. MIN. Variété de Talc en petites masses lamellaires, verdâtres ou jaunâtres, trouvée par Webb dans les environs de Worcester, au Massachussetts en Amérique. Elle est remarquable en ce que, chauffée à la flamme d'une bougie, elle fait sortir un grand nombre de petits prismes déliés, cylindroïdes, qui s'allongent en se contournant comme des vers. Ce ne sont que les feuillets qui composaient ces prismes courts et denses que l'action de la chaleur a écartés les uns des autres.

VERMIFORMES. MAM. Nom donné par quelques auteurs à des Mammifères remarquables par la souplesse de leur corps, tels que les Martes, les Belettes, les Putois. Ce nom reposant sur des attributs généraux, n'a point été conservé dans la science. Ce sont les Carnassiers digitigrades de la famille des Martes. *Mustela.*

VERMIFUGA. BOT. Le genre ainsi nommé dans la Flore du Pérou, est le même que le *Flaveria*, de Jussieu.

VERMILARA. BOT. Le genre d'Algues aquatiques, formé sous ce nom par Raffinesque, a été réuni par lui-même ensuite à son *Myrsidrum*. *V.* ce mot.

VERMILÉON. INS. C'est-à-dire *Lion des Vers*. Espèce du genre Ragion.

VERMILIE. *Vermilia*. ANNÉL. Lamarck a séparé du genre Serpule les espèces dont le tentacule orbiculaire est recouvert par une pièce testacée, généralement hérissée. Les Vermilies ont le tube adhérent dans toute sa longueur, pourvu de trois avances à son ouverture, celle du milieu plus saillante. Ce genre, dont l'animal présente la même organisation que les autres Serpules, n'a pas été adopté par Savigny, dans son Système général des Annélides. Il a pour type le *Serpula triquetra*, L., et comprend un assez grand nombre d'espèces, les unes vivantes, les autres fossiles.

VERMILINGUA. MAM. Nom proposé par Illiger pour une famille d'Édentés composée des genres à langue extensible : les Fourmilier, Pangolin et Oryctérope.

VERMILLON. OIS. Espèce du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot.

VERMILLON NATIF. MIN. *V.* MERCURE SULFURÉ.

VERMIRHYNQUE. OIS. Même chose que Cérorhynque. *V.* ce mot.

VERMIVORE. OIS. Espèce du genre Sylvie, de l'Amérique méridionale, que Swainson a pris pour type d'un genre nouveau auquel il assigne les caractères suivants : bec entier, grêle, conique et aigu; ailes très-longues, atténuées, à première et deuxième rémiges égales; queue rectiligne; pieds grêles. *V.* SYLVIE.

VERMONETTA. BOT. (Commerson.) Synonyme de *Blackwellia*, Juss.

VERMONTEA. BOT. Commerson a proposé sous ce nom un genre de la famille des Homalinées, qu'il a reconnu ensuite pour ne pas différer essentiellement de son genre *Blackwellia*.

VERNAL. *Vernalis.* BOT. C'est-à-dire qui apparaît avec le printemps.

VERNATION. BOT. Même chose que Préfoliation. *V.* ce mot.

VERNE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Aune.

VERNHE. POIS. Variété du Véron, espèce d'Able.

VERNICIA. BOT. Genre établi par Loureiro et qui a été réuni à l'*Elæococca.*

VERNIS DE LA CHINE. BOT. C'est, selon Loureiro, le suc résineux de l'arbre qu'il nomme *Augia. V.* ce mot. Le docteur Wallich, dans la première livraison de ses *Plantæ asiaticæ rariores,* a publié une notice sur les divers arbres qui fournissent les Vernis noirs de la Chine et de l'Inde. Celui qui produit le plus beau est le *Melanorrhœa usitata,* plante qui constitue un nouveau genre. *V.* MÉLANORRHOEÉ.

VERNIS DU JAPON. BOT. Synonyme vulgaire et impropre du *Rhus Vernix. V.* SUMAC.

VERNIS DE MARTABAN. BOT. Matière résineuse qui découle de l'écorce du *Melanorrhœa usitata,* Wall. *V.* MÉLANORRHOEÉ.

VERNISEKIA. BOT. (Scopoli.) Synonyme d'*Humiria.*

VERNISSÉ. *Verniculatus.* BOT. Épithète qui indique qu'une surface est recouverte d'un enduit ou tissu fort luisant.

VERNIX. BOT. (Adanson.) Division établie dans le genre *Rhus. V.* SUMAC.

VERNONIACÉES. BOT. L'une des six sections établies par Kunth parmi les Carduacées.

VERNONIE. *Vernonia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, type de la tribu des Vernoniées, offrant les caractères essentiels suivants : involucre ovale, composé de folioles imbriquées, les intérieures larges au sommet, arrondies et colorées; réceptacle nu, urcéolé; calathide formée de fleurons nombreux, hermaphrodites; akènes surmontés d'une aigrette composée de poils capillaires. La plupart des espèces de *Vernonia,* décrites par les auteurs, font partie de nouveaux genres proposés récemment par Cassini; tels sont les suivants : *Lepidaploa, Acaricida* et *Gymnanthemum.* Celles qui restent dans le vrai genre *Vernonia* avaient été d'abord confondues avec les *Serratula,* et on y avait encore réuni les espèces qui composent aujourd'hui le genre *Liatris;* mais toutes ces plantes ayant été mieux examinées, ont dû nécessairement être séparées, et plusieurs d'entre elles n'ont offert que des affinités fort éloignées. Les Vernonies, parmi lesquelles on se bornera à mentionner les *Vernonia Novæ boracensis* et *Vernonia prœalta,* sont des plantes à tiges élevées (de deux à quatre pieds et au delà), glabres ou légèrement hispides, purpurines, cannelées, rameuses à leur partie supérieure. Les feuilles sont alternes, presque sessiles, rudes, lancéolées, un peu velues sur leurs principales nervures. Les fleurs sont purpurines, disposées à l'extrémité de rameaux en corymbes étalés. Ces plantes sont originaires de la Caroline et de la Virginie.

VERNONIÉES. *Vernonieæ.* BOT. Cassini a ainsi nommé la vingtième tribu de la famille des Synanthérées.

VÉRON. POIS. Espèce du genre Able.

VERONICA. BOT. *V.* VÉRONIQUE.

VÉRONICELLE. *Veronicella.* MOLL. Dans le même temps que Blainville créait ce genre, Férussac le proposait sous le nom de Vaginule, et peut-être l'un et l'autre genres ne sont-ils que des doubles emplois du genre Onchidie, comme Blainville lui-même semble porté à le croire. On a vu à l'article ONCHIDIE les incertitudes qui restaient encore sur ce groupe; s'il est vrai que les Véronicelles sont du même genre, la question se simplifiera beaucoup et l'on devra conserver le genre Onchidie lui seul; dans le cas contraire on conserverait les Onchidies et les Véronicelles, ce qui paraît aujourd'hui peu probable, le peu que l'on connaît de l'animal de Buchanan s'accordant assez bien avec ce que l'on sait de la Véronicelle.

VÉRONIQUE. *Veronica.* BOT. Genre de la famille des Scrofularinées, de la tribu des Rhinanthacées, et de la Diandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice à quatre ou plus rarement à cinq divisions profondes; corolle rotacée, le tube étant ordinairement court, le limbe étalé, à quatre segments inégaux, dont l'inférieur est le plus étroit; deux étamines ayant leurs filets attachés au tube de la corolle, et portant des anthères arrondies ou oblongues; style filiforme, portant un stigmate simple; capsule ovale ou en forme de cœur renversé, comprimée, à deux loges, à deux valves rentrantes et formant la cloison; graines nombreuses, arrondies. Le genre Véronique est excessivement nombreux en espèces, lesquelles se trouvent dans les contrées tempérées des deux hémisphères. L'Europe nourrit la plus grande quantité de celles qui sont connues, et la France seule en possède plus de quarante. Il y en a beaucoup dans le nord et l'est de notre continent, dans les Alpes, les Pyrénées et autres chaînes de montagnes. On en retrouve à la Nouvelle-Hollande, au Chili, aux îles Malouines, aux terres Magellaniques, etc. Si les Véroniques sont aussi répandues sous le rapport géographique, c'est-à-dire sous celui de leurs habitations générales, elles le sont également sous le rapport de leurs stations. Les montagnes, les plaines, les forêts, les champs arides et cultivés, les marais, en un mot les diverses localités, ont leurs espèces propres. Ces plantes sont herbacées, à l'exception de quelques-unes qui sont de petits arbrisseaux, ou légèrement ligneuses à la base. Elles ont leurs feuilles ordinairement opposées, leurs fleurs disposées en grappes terminales, ou portées sur des pédoncules axillaires. Plusieurs espèces, remarquables par l'élégance et la vivacité des couleurs de leurs fleurs, font l'ornement des pelouses et des lieux sylvatiques de l'Europe; il en est même que l'on cultive pour l'ornement des parterres.

VÉRONIQUE OFFICINALE. *Veronica officinalis,* L. Ses tiges sont couchées à leur base, redressées à leur partie supérieure, garnies de feuilles ovales, dentées et légèrement velues. Ses fleurs sont d'un bleu tendre, quelquefois blanches et veinées de rouge, disposées en grappes assez serrées. Europe.

VÉRONIQUE BECCABUNGA. *Veronica Beccabunga,* L. Plante des ruisseaux et des fontaines, remarquable par sa tige glabre, couchée, succulente ainsi que ses feuilles

qui sont ovales et obtuses. On en exprime le suc pour le mêler à celui d'autres herbes amères et antiscorbutiques.

Les *Veronica austriaca, maritima, gentianoides,* et plusieurs autres espèces, sont cultivées dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs bleues qui forment des épis longs et serrés.

Les jardiniers et les vieux botanistes ont abusivement donné le nom de Véronique à des plantes qui n'appartiennent pas à ce genre. Ainsi ils ont nommé :

Véronique femelle (Bot.), le *Linaria spuria,* faisant partie de la même famille.

Véronique des jardins (Bot.), le *Lychnis Flos-Cuculli,* L.

VÉRONITE. min. Nom imposé par Delamétherie à ce qu'on nomme vulgairement Terre de Vérone, qui est la Baldogée de De Saussure. *V.* Chlorite.

VERPRA. bot. Genre de Champignons voisin des Helvelles et des *Leotia,* établi par Swartz, adopté par Persoon et par Fries. Il présente, comme les Helvelles, un chapeau pédicellé, assez mince, fixé par le centre sur un pédicule assez long ; mais ce chapeau, au lieu d'être rabattu irrégulièrement, vers sa circonférence, et d'avoir le bord ondulé et plissé, est conique ou en forme de cloche régulière; il porte la membrane fructifère à sa surface externe ou supérieure ; elle est couverte de thèques fixées par leur base. On voit que ce genre diffère à peine des Helvelles, puisque la forme régulièrement conique du chapeau est le seul caractère distinctif; aussi paraît-il plus naturel de réunir ces genres. Swartz, lorsqu'il l'a établi, croyait que la membrane fructifère était sous le chapeau, mais Fries s'est assuré du contraire. On connaît cinq espèces de ce genre; l'une d'elles est le *Morchella agaricoides,* de la Flore française. Toutes croissent sur la terre, dans les bois; elles sont d'un brun plus ou moins foncé.

VERRAT. zool. C'est le mâle non châtré dans l'espèce du Porc ou Cochon domestique. On a étendu ce nom à d'autres animaux et appelé vulgairement Verrat de mer, quelques Poissons, tels que le Maquereau, un Lutjan, etc.

VERRE. min. Combinaison, à l'aide d'une température assez élevée, de l'Acide silicique et de la Potasse ou de la Soude; elle contient en outre quelques parties de silicate de Chaux, de Manganèse et de Fer.

On a étendu le nom de Verre à plusieurs productions naturelles, et nommé :

Verre animal, de l'Acide phosphorique contenant plus ou moins de phosphate de Chaux et de Silice vitrifiée par l'action de la chaleur.

Verre d'Antimoine, une dissolution de sulfure d'Antimoine dans du protoxyde d'Antimoine, contenant en outre de la Silice et de l'oxyde de Fer.

Verre d'Islande, l'Obsidienne.

Verre de Moscovie, le Mica laminaire en grandes feuilles, sur lequel les algologues préparent les Conferves et les Céramiaires pour l'herbier. Il peut aussi servir de vitres pour les boussoles.

Verre volcanique, l'Obsidienne, etc., etc.

VERRINE. bot. L'un des noms vulgaires de l'*Equisetum arvense. V.* Prêle.

VERROT. ins. Synonyme vulgaire de Courtilière. *V.* ce mot.

VERRUCAIRE. bot. Même chose que Herbe aux verrues. *V.* ce mot et Héliotrope.

VERRUCAIRE. *Verrucaria.* bot. Genre de Lichens, qui sert de type à la tribu des Verrucariées, et qui se rapproche surtout des *Porina* et des *Thelotrema;* mais qui s'en distingue par son périthécium double, dont l'extérieur est cartilagineux, et qui s'ouvre par un orifice arrondi. On en connaît beaucoup d'espèces qui croissent sur les pierres et les écorces.

Parmi les Hydrophytes, Stackhouse avait donné le nom de Verrucaire à un genre qui correspond en partie au *Gigartina* de Lamouroux, et au *Spherococcus* d'Agardh. *V.* ces mots.

VERRUCARIÉES. *Verrucaria.* bot. (*Lichens.*) Ce groupe est le quatrième de la méthode de Fée. La plupart des genres qui le composent faisaient autrefois partie des Hypoxylons; mais la présence d'un thalle ne permet pas de les séparer de la famille des Lichens. Fée regarde comme une Verrucariée tout Lichen à thalle figuré amorphe, dont l'apothécion n'est ni linéaire comme dans les Graphidées, ni fongiforme comme dans les Bœomycées, ni scutelloïde comme dans les Patellariées. La forme ordinaire des apothécions est l'hémisphérique; le plus ordinairement leur sommet est percé d'un pore qui communique avec les organes intérieurs; mais ce caractère n'est point exclusif, comme l'a prétendu faussement Chevallier qui, par suite de cette opinion, a créé le nom singulier de Phéroporées. L'apothécion des Verrucariées est plus compliqué que celui de tous les autres groupes. C'est cette organisation composée qui a servi à établir plusieurs genres qui tous sont distincts et bien tranchés. Les Verrucariées ont le même habitat que les Lécanorées; les écorces, les pierres, et même la terre nue, en présentent plusieurs espèces, ce qui jamais n'arrive pour les Graphidées. Les feuilles vivantes des arbres d'Amérique en nourrissent plusieurs espèces qui ne sont pas encore décrites. La couleur noire est dominante chez les apothécions; celle des thalles est très-variée, ondée, souvent limitée, et presque toujours en noir. Onze genres composent ce groupe, partagé en quatre sous-ordres, qui sont les suivants :

I. Glyphidées. Point de pores; impressions linéaires ou oblongues, un peu enfoncées. Genre : *Glyphia.*

II. Trypéthéliées. Point de pores; mamelons nombreux, arrondis, superficiels. Genres : *Trypethelium, Chiodecton.*

III. Porinées. Un pore seulement communiquant avec l'intérieur. Genres : *Parmentaria, Pyrenula, Porina, Verrucaria, Thelotrema, Ascidium.*

IV. Sagédiées. Point de pores; sommet de la verrue déprimé. Genres : *Sagedia, Thecaria.*

VERRUCULAIRE. *Verrucularia.* bot. Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Ad. de Jussieu, qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions profondes et à dix glandules ; corolle composée de cinq pétales du double plus longs que le calice, inégaux, onguiculés, à limbe presque caréné et dentelé; dix étamines toutes fertiles, très-glabres, à filaments dilatés

et distincts; loges des anthères accompagnées chacune vers le sommet d'un appendice latéral et verruciforme; trois ovaires réunis de manière à paraître n'en former qu'un seul à trois lobes; trois styles se terminant en stigmate aigu. Le fruit consiste en trois coques réunies et déhiscentes par une suture dorsale.

VERRUCULAIRE A FEUILLES GLAUQUES. *Verrucularia glaucophylla*, Juss. C'est un arbuste à feuilles très-entières, lancéolato-obovées, glauques en dessus, blanchâtres en dessous, garnies à la base de stipules opposées, formant une sorte de gaîne axillaire, fendue et comme bipartite. Les panicules sont terminales, à fleurs jaunes, portées deux ou trois sur chaque pédoncule auquel vient s'articuler autant de pédicelles qu'il y a de fleurs, avec des bractéoles opposées. Du Brésil.

VERRUE. *Verruca*. Protubérance qui naît à la surface d'un organe et en altère la régularité.

VERS. ZOOL. Dans le langage ordinaire, on désigne vaguement par cette expression des animaux allongés, en général dépourvus d'organes de locomotion. On l'applique plus particulièrement à des Annélides, à des larves d'insectes, à des Entozoaires, etc. En Zoologie, elle n'a ni ne peut avoir aucune application positive, et conséquemment elle doit être bannie. Linné, en nommant sa sixième classe du Règne Animal VERS (*Vermes*), avait cherché sans doute à faire rentrer cette expression dans le domaine de la science; mais quoiqu'il ait donné à sa classe quelques caractères positifs, il est démontré depuis longtemps qu'elle n'est qu'un assemblage monstrueux de tous les animaux qui ne peuvent être compris parmi les Mammifères, les Oiseaux, les Reptiles, les Poissons et les Articulés; véritable chaos que les naturalistes modernes ont débrouillé, et que ne peuvent conserver même ceux qui ne veulent, sous aucun prétexte, s'écarter de la voie tracée par Linné, si toutefois il en existe encore de tels. La classe des Vers de Linné comprenait les Intestinaux, les Mollusques, les Testacés, les Zoophytes et les Infusoires. *V.* tous ces mots.

VERSATILES. OIS. On nomme ainsi les doigts qui peuvent, à la volonté de l'Oiseau, se porter en avant ou en arrière du tarse.

VERT ANTIQUE. MIN. Nom vulgaire d'un Marbre dont la Serpentine fait partie, et d'un Porphyre de la Morée.

VERT-CAMPAN. MIN. Nom donné à un Marbre d'une vallée des Pyrénées; il est à peu près de la même nature que le Vert Antique, mais d'une nuance plus pâle; il est aussi plus veiné et réticulé de rouge.

VERT DE CORSE. *Verde-di-Corsa*. MIN. Roche composée de Feldspath et de diallage Smaragdite, susceptible de prendre un beau poli. *V.* EUPHOTINE.

VERT-DE-GRIS. MIN. *V.* CUIVRE.

VERT DE MER. MIN. Nom d'une Roche calcaire cristalline ou saccharoïde, mélangée de Serpentine, de Talc, et de Chlorite. On la trouve à Sainte-Marie-aux-Mines, dans quelques carrières des Pyrénées, etc.

VERT DE MONTAGNE. MIN. Nom vulgaire du Cuivre carbonaté terreux.

VERT-DE-VESSIE. BOT. Matière colorante obtenue du Suc épaissi des baies du *Rhamnus catharticus* et que l'on conserve dans des Vessies où elle se durcit. On la distribue en tablettes qui servent à la peinture au lavis. *V.* NERPRUN.

VERTAGE. *Vertagus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Chlœnides, institué par Dejean pour de très-jolis insectes, qui ont une dent simple à l'échancrure du menton, ce qui les rapproche des Callistes, mais dont le dernier article de leurs palpes est très-élargi, ce qui suffit pour les en distinguer fort aisément. Leur lèvre supérieure est courte et presque droite en avant; leur corselet est fort étroit, allongé et un peu élargi en avant. Leurs élytres sont en ovale allongé. Les deux espèces connues jusqu'ici sont du Sénégal et fort rares dans les collections.

VERTAGE DE BUQUET. *Vertagus Buqueti*, Dej. Il est d'un vert bronzé, un peu bleuâtre sur la tête et sur la dernière moitié des élytres; ses pattes et ses antennes sont noires, mais la base de celles-ci et des cuisses est jaunâtre; chaque élytre est ornée d'une tache carrée, de couleur jaune, placée avant l'extrémité. Taille, quatre à cinq lignes.

VERTAGE DE SCHOENHERR. *Vertagus Schoenherri*, Dej. Il ne diffère du précédent que par sa couleur qui est entièrement d'un vert bronzé assez clair en dessus. Le reste est coloré comme le Vertage de Buquet.

VERTÉBRALINE. *Vertebralina*. MOLL. Genre de Céphalopodes microscopiques, créé par d'Orbigny, et dont la coquille ne diffère que fort peu de celle des Spirolines; elle commence comme elle par un enroulement qui au lieu d'être médian et symétrique, comme dans la plupart des Spirolines, est un peu latéral. Comme la coquille est fort déprimée, l'ouverture qui termine la dernière loge est étroite, oblongue et plus grande proportionnellement que dans la Spiroline; la légère obliquité de la spire, la forme et la grandeur de l'ouverture sont les deux caractères qui séparent la Vertébraline des Spirolines. Les caractères du genre sont exprimés de la manière suivante : coquille déprimée, enroulée un peu latéralement, se projetant en ligne droite à un certain âge; ouverture en fente, occupant toute la partie supérieure de la dernière loge.

VERTÉBRALINE STRIÉE. *Vertebralina striata*, d'Orb., Mém. sur les Céphal., Ann. des Scienc. natur., t. VII, page 285; *ibid.*, Mod. de Céphal., 4e livr., no 81; Soldani, t. I, p. 76, tab. 67, fig, uu, xx, yy, zz. Cette espèce fort petite a les loges fortement indiquées et striées dans leur longueur; elle vit dans la Méditerranée, la mer Rouge et la mer du Sud, à Rawack.

VERTEBRARIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Rousseau, dans la famille des Algues et la tribu des Lémanées, n'a point été adopté; on l'a réuni au genre *Lemanea*, de Bory, dont il ne diffère pas essentiellement.

VERTEBRATA. BOT. Genre de la famille des Algues, proposé par Gray (Brit. plant. 1, 338) et réuni au genre *Polysiphonia*, de Greville.

VERTÈBRES. ZOOL. *V.* SQUELETTE.

VERTÉBRÉS. ZOOL. L'une des grandes divisions du Règne Animal, comprenant les Mammifères, les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons. *V.* ces mots et ANIMAL.

VERTEX. zool. C'est le sommet de la tête.

VERTICILLARIA. bot. (Ruiz et Pavon.) Synonyme de *Chloromyron.*

VERTICILLE. bot. Réunion de feuilles ou de fleurs disposées en anneau autour d'un axe. De là le nom de feuilles et de fleurs verticillées. Cependant ce terme dont se sont servis les auteurs pour désigner l'inflorescence d'un grand nombre de plantes ne paraît pas très-exact; dans les Labiées, par exemple, les fleurs n'ont que l'apparence de verticilles et sont réellement aggrégées, fasciculées et cymoso-verticilliformes. Si le mot de verticille est encore conservé pour désigner une forme particulière de fleurs, ce n'est point parce qu'effectivement il en exprime une, mais seulement pour ne point abandonner un terme admis par Linné et par beaucoup de ses successeurs; car on le réduirait très-facilement aux différentes formes d'inflorescences admises par les botanistes modernes.

VERTICILLÉ, LÉE. bot. *V.* Verticille.

VERTICILLITE. polyp. Defrance a proposé ce nom pour un genre de Polypiers fossiles, qui offre les caractères suivants : il est dendroïde, subfasciculé, à peu près cylindrique, tronqué à ses deux extrémités; son centre présente un axe annelé régulièrement, donnant naissance à des expansions circulaires dont le bord libre se renverse et s'appuie sur celui qui est placé immédiatement au-dessous. Sur leur surface sont de petits points enfoncés, semés irrégulièrement. L'espèce unique composant ce genre a été trouvée à Nhou, département de la Manche; Defrance la nomme *Verticillites cretaceus.*

VERTICILLIUM. bot. Genre de Champignons muscédinés, de la tribu des Botrytidées, très-voisin de l'*Acremonium,* dont il ne diffère que par ses filaments droits. Il est ainsi caractérisé : filaments droits, rameux, rapprochés par touffes; rameaux verticillés; sporidies globuleuses, solitaires à l'extrémité des rameaux. On en connaît deux espèces, placées par Persoon parmi les *Botrytis,* sous les noms de *Botrytis tenera* et *capitata.* Elles croissent sur les bois morts.

VERTICORDIA. bot. Genre de la famille des Myrtacées, établi par le professeur De Candolle qui le caractérise de la manière suivante : fleur entourée, avant son épanouissement, de deux bractées libres ou soudées entre elles en forme d'involucre; calice à cinq lobes découpés chacun en cinq ou sept lobules; corolle à cinq pétales; vingt étamines, dont dix stériles liguliformes, dix alternes fertiles, égales entre elles; style filiforme, saillant; stigmate barbu et plumeux; ovaire uniloculaire, renfermant cinq à six ovules dressés et fixés au centre; fruit à une seule graine globuleuse.

Verticordie de Brown. *Verticordia Brownii,* DC.; *Chamœlocium Brownii,* Desfontaines, Mém. du Mus., 5, p. 43 et 272, t. 4 et 19. C'est un arbrisseau originaire de la Nouvelle-Hollande, à feuilles opposées, linéaires, presque triquètres. Les fleurs sont pédiculées, disposées en corymbes terminaux.

VERTIGO. moll. (Müller.) *V.* Maillot.

VERULAMIA. bot. Le genre de Rubiacées décrit par Poiret (Encycl., 8, p. 543), sous ce nom, est le *Baconia* de De Candolle. *V.* Baconie.

VÉRUTINE. *Verutina.* bot. Le *Centaurea Verutum,* L., est devenu le type d'un genre établi par H. Cassini, qui l'a placé dans la tribu des Centauriées, et dans la sous-section des Calcitrapées. Il se distingue des autres genres de la même section par la structure des appendices de son involucre. Celui-ci est ovoïde, composé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées et coriaces; les intermédiaires ovales, surmontées derrière le sommet d'un appendice bien distinct, extrêmement droit, étalé, en forme d'épine, simple à sa base, muni de deux à quatre épines latérales, situées vers le milieu de sa longueur. Le *Verutina heterophylla,* H. Cass., est une plante herbacée, à tige dressée, ailée, à feuilles alternes, étalées, oblongues-lancéolées, les inférieures décurrentes, à fleurs jaunes, grandes et solitaires au sommet de la tige et des rameaux. Cette plante, originaire du Levant, est cultivée au Jardin du Roi, à Paris.

VERUTUM. bot. Persoon (*Enchir. Bot.*, vol. 2, p. 488) a établi sous ce nom une section du genre *Centaurea,* où il a placé le *C. salmantica,* mais non le *C. Verutum* de Linné, comme on pourrait naturellement le croire. Celle-ci est le type du genre *Verutina* de Cassini.

VERVEINE. *Verbena.* bot. Genre de la famille des Verbénacées, Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères suivants : calice tubuleux, à cinq dents, dont une un peu plus courte que les autres; corolle infundibuliforme, courbée, ayant le limbe plan, partagé en cinq segments irréguliers; quatre étamines didynames, à filets courts, portant de petites anthères non saillantes; ovaire supère, tétragone, portant un style simple, filiforme, terminé latéralement par un stigmate obtus; drupe sec, divisible en quatre akènes, à loges monospermes. Le genre *Verbena* de Linné a été démembré par les auteurs qui ont établi plusieurs genres nouveaux, dont les uns sont admis, les autres rejetés. Ainsi le *Lippia* ou *Zapania* a pour type le *Verbena nodiflora,* L.; le *Priva,* d'Adanson, dont le *Blairia,* de Gærtner, n'est qu'un synonyme, est formé aux dépens de quelques anciens *Verbena;* le *Stachytarpheta,* de Vahl, malgré la diversité de son port, a été réuni par A. Saint-Hilaire aux *Verbena,* etc. Les Verveines sont nombreuses; car, même en éliminant les espèces qui constituent les genres que l'on vient de citer, on en compte plus de cinquante, dont la majeure partie croît dans les contrées chaudes de l'Amérique. C'est surtout dans le Pérou et le Mexique que ces espèces sont abondantes. Il n'y en a que deux en Europe.

Verveine officinale. *Verbena officinalis,* L.; Bulliard, Herb. de la France, tab. 215. C'est une plante herbacée, à racine fibreuse, vivace, à tige effilée, très-rameuse, haute d'un à deux pieds, garnie de feuilles ovales-oblongues, les supérieures incisées-pinnatifides. Les fleurs sont petites, blanches, rosées ou violâtres, disposées en longs épis filiformes aux extrémités de la tige et de ses ramifications. Cette plante croît abondamment sur les bords des chemins de toute l'Europe.

VERVET. mam. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

VESCE. *Vicia.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, type de la tribu des Viciées, de De Candolle,

appartenant à la Diadelphie Décandrie du Système sexuel, et offrant les caractères suivants : calice tubuleux, quinquéfide ou quinquédenté, les deux dents supérieures plus courtes; corolle papilionacée, ayant l'étendard ovale, échancré, rabattu sur les côtés, les ailes droites, oblongues, plus courtes que l'étendard, mais plus longues que la carène qui est onguiculée et bipartie; dix étamines diadelphes; style filiforme, constituant presque un angle droit; ovaire velu supérieurement et en dessous, près du sommet; gousse oblongue, uniloculaire, polysperme; graines arrondies, munies d'un hile latéral, ovale ou linéaire. On a distrait de ce genre le *Vicia Faba* de Linné, pour en former le genre *Faba* qui a été généralement admis. *V.* Fève. Les Vesces sont des plantes herbacées, le plus souvent grimpantes, s'attachant aux plantes voisines, au moyen des vrilles rameuses, qui terminent le pétiole commun de leurs feuilles. Celles-ci sont pinnées, à plusieurs paires de folioles, munies de stipules sagittées. On connaît un nombre très-considérable d'espèces de Vesces, qui croissent pour la plupart en Europe ou dans l'ancien continent. Quelques-unes seulement ont été trouvées en Amérique.

Vesce cultivée. *Vicia sativa*, L. Ses tiges sont droites, hautes d'un à deux pieds, garnies de feuilles composées de huit à douze folioles tronquées ou échancrées, avec une petite pointe dans l'échancrure. Les stipules sont dentées, maculées de noir; les fleurs sont d'un pourpre violet, quelquefois blanches, grandes, presque sessiles, solitaires ou réunies au nombre de deux à trois dans les aisselles des feuilles. Cette plante est cultivée comme fourrage dans la plus grande partie de l'Europe.

VÉSICAIRE. *Vesicaria*. bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, ainsi caractérisé : calice connivent; pétales onguiculés, dont le limbe est obtus ou légèrement échancré; étamines libres, quelques-unes souvent dentelées; silicule globuleuse, renflée, non bordée, déhiscente, apiculée par le style, à valves membraneuses très-convexes, à cloison membraneuse; de quatre à six graines dans chaque loge, ordinairement munies d'un rebord; cotylédons accombants. Ce genre fut établi primitivement par Tournefort, mais Linné le réunit à l'*Alyssum*. Lamarck et tous les auteurs modernes l'ont rétabli, en y admettant plusieurs espèces qui varient singulièrement dans leurs caractères génériques. Les unes ont le calice à deux bosses, les autres le calice égal; les unes des étamines entières, d'autres des étamines dentées; tantôt des graines bordées, tantôt des graines non bordées; le calice est persistant, quelquefois caduc, etc. Il n'y a que la silicule, renflée et presque globuleuse, qui semble être un caractère constant.

Vésicaire utriculée. *Vesicaria utriculata*, Lamk. et DC., Flore française; *Alyssum utriculatum*, L., plante ligneuse à la base, rameuse, munie de feuilles oblongues, très-entières et glabres. Les fleurs sont jaunes, semblables à celles de la Giroflée violier. Cette espèce croît sur les rochers calcaires du midi de l'Europe.

VÉSICANTS. ins. *V.* Épispastiques.

VESICASTRUM. bot. L'une des sections du genre *Trifolium*, de la famille des Légumineuses.

VÉSICULAIRES (glandes). *V.* Glandes.

VÉSICULARIA. int. (Schrank.) Synonyme de *Cœnureus*. *V.* Cénure.

VESICULARIUS. bot. (Roussel.) Synonyme de Fucus. *V.* ce mot.

VÉSICULEUX. *Inflata*. ins. Latreille a donné ce nom à une tribu d'Insectes de l'ordre des Diptères et de la famille des Tanistomes; leur caractère principal était tiré du gonflement de l'abdomen et de la petitesse des ailes. Cette tribu comprend les genres Panops, Cyrte, Astomelle, Acrocère et Ogcode.

VÉSITARSES. ins. (Duméril.) Famille d'insectes Hémiptères, qui correspond à celle des Tripsides. *V.* ce mot.

VESLINGIA. bot. (Heister.) *V.* Aizoon.

VESPA. ins. *V.* Guêpe.

VESPÈRE. *Vesperus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lepturiens, établi par Dejean, aux dépens des *Stenocorus*, de Fabricius. Caractères : antennes filiformes, glabres, un peu écartées à leur insertion, plus longues que le corps dans les mâles et plus courtes dans les femelles, ayant leur premier article un peu plus renflé à l'extrémité, presque en cône renversé, le second fort court, les suivants un peu déprimés et presque coniques; tête grosse, prolongée en arrière, en forme de cou; mandibules courtes, arquées et pointues à leur extrémité; palpes maxillaires guère plus longues que les labiales, ayant leur dernier article renflé et en forme de triangle renversé; corselet un peu rétréci antérieurement, avec ses côtés mutiques; corps de consistance molle; élytres linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité, de la longueur de l'abdomen dans les mâles, plus courtes que l'abdomen et béantes à leur extrémité dans les femelles; pattes assez longues; dernier article des tarses droit et allongé.

Vespère retentissant. *Vesperus strepens*, Dejean; *Stenocorus strepens*, Fab. Son corps est d'un brun ferrugineux; sa tête et son corselet sont finement ponctués, d'un roux-ferrugineux vif; ses antennes sont rousses; ses mandibules noires; l'écusson est brun; les élytres sont d'un jaune testacé clair, très-pointillées, ayant quelques lignes longitudinales élevées, très-peu apparentes; le dessous du corps et les pattes sont entièrement d'un jaune roussâtre, uniforme. Taille, dix lignes. Du midi de l'Europe.

VESPERTILION. *Vespertilio*. mam. Genre des Mammifères de la famille des Carnassiers, institué par Linné, mais considérablement modifié par les zoologistes, à cause des nombreux accroissements qu'a reçus ce genre presque dès le moment de sa formation. Tel qu'il a été caractérisé en dernier lieu par le professeur Geoffroy-Saint-Hilaire, on reconnaît assez facilement les véritables espèces de Vespertilions en ce que leur système dentaire offre quatre incisives en haut, six en bas; deux canines en haut, deux en bas; huit molaires en haut, dix en bas. Leur museau est très-simple; leurs oreilles sont ordinairement séparées, quelques espèces seulement les ont réunies par leur base; l'oreillon est interne; la queue est longue, entièrement enveloppée par la membrane interfémorale; cette membrane qui

s'étend en forme d'aile est large et étendue; la tête est poilue, allongée; les lèvres sont simples; la langue est courte; ils n'ont qu'une seule phalange à l'index. Plusieurs Vespertilions n'ont que deux dents incisives, et les espèces de ce genre nombreux sont disséminées dans toutes les parties du monde; leur pelage est généralement gris, et leur taille peu prononcée.

Vespertilion adverse. *Vespertilio adversus,* Horsf. Museau large; tête forte et élevée; oreilles droites, obtuses, à oreillon linéaire; pelage d'un fauve brillant en dessus, gris-blanchâtre en dessous. Longueur, trois pouces trois lignes; envergure, dix pouces. De Java.

Vespertilion aux ailes bleues. *Vespertilio cyanopterus,* Raffin. Oreilles plus longues que la tête et munies d'un oreillon; pelage gris foncé en dessus, et gris bleuâtre en dessous; doigts noirs et membranes grises bleuâtres. Il habite les États-Unis.

Vespertilion d'Amérique. *Vespertilio noveboracensis,* Penn.; *Atalapha Americana,* Raffin. Oreilles courtes et larges, arrondies; queue comprise en entier dans la membrane interfémorale; une tache blanche à la naissance des ailes; poils doux et bruns en dessus, plus pâles sur le ventre. Il habite l'État de New-York.

Vespertilion arqué. *Vespertilio arcuatus,* Say. Les oreilles sont un peu plus courtes que la tête: elles présentent deux petites échancrures obtuses à leur bord postérieur; l'oreillon est arqué et obtus à sa pointe; la membrane interfémorale est nue. Il habite les États de l'ouest, dans l'Amérique septentrionale.

Vespertilion de Bechstein. *Vespertilio Bechsteinii,* Leisler. Cette espèce a les oreilles arrondies à l'extrémité, plus longues que la tête; un oreillon falciforme, un peu courbé en dehors, vers la pointe; le dessus du corps est d'un gris roux, tandis que le dessous est blanc. Cette espèce se tient dans les arbres et jamais dans les murailles; on la trouve en Allemagne et surtout en Wettéravie.

Vespertilion de Bélanger. *Vespertilio Belangerii,* Geoffr. Tête, corps et haut des bras d'un fauve brun ou d'un fauve verdâtre; parties inférieures d'un brun marron clair; membranes alaires et interfémorales brunâtres; oreilles petites, triangulaires et très-écartées l'une de l'autre, leur bord supérieur est convexe, l'inférieur est un peu replié sur lui-même et échancré; oreillons étroits et allongés; envergure, un pied. De la côte de Coromandel.

Vespertilion blondin. *Vespertilio subflavus,* F. Cuv. Oreille échancrée; oreillon semi-cordé; pelage d'un blond grisâtre clair et ondulé en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous; des moustaches aux côtés de la lèvre. Longueur, dix-huit lignes; envergure, sept pouces. Amérique septentrionale.

Vespertilion du Brésil. *Vespertilio Brasiliensis,* Desm. Les oreilles sont médiocres, de forme allongée; les membranes sont étroites et noires; le pelage est très-doux et soyeux, d'un brun obscur, lavé de marron. Il a été découvert au Brésil par Auguste Saint-Hilaire.

Vespertilion de Brooks. *Vespertilio Brooksianus; Celæno Brooksiana,* Leach. Il a le dos ferrugineux, le ventre et les épaules d'un jaunâtre ferrugineux; ses oreilles sont pointues, avec le bord antérieur arrondi et le postérieur droit; toutes ses membranes sont noires.

Vespertilion de Buenos-Ayres. *Vespertilio Bonariensis,* Less. et Garn. Les oreilles courtes et ovalaires; les membranes sont de couleur rouge-noirâtre; l'interfémorale est très-velue en dessus, nue en dessous; les poils du dos sont jaunes, pruineux, ceux du museau sont fauves, et ceux du ventre d'un jaune brun. Elle habite la Plata, et notamment les environs de Buenos-Ayres.

Vespertilion du Cap. *Vespertilio Capensis,* Smith. Oreilles aiguës à leur sommet, avec leur bord entier; oreillon linéaire, un peu falciforme; tête courte; tempes et museau nus. Pelage d'un fauve jaunâtre en dessus, jaune-blanc en dessous. Longueur, vingt et une lignes; envergure, neuf pouces.

Vespertilion de la Caroline. *Vespertilio Carolinensis,* Geoff. Oreilles oblongues, de la longueur de la tête, en partie velues, à oreillon en demi-cœur; le pelage est brun-marron en dessus, jaune en dessous. Il habite la Caroline du Sud, près de Charlestown.

Vespertilion Chien. *Vespertilio Caninus,* Wied. Oreilles coniques; oreillon court, aigu à la base, muni d'un appendice ample et long de plus de six lignes; mâchoire supérieure saillante, un peu retroussée; chanfrein fendu; pelage d'un fauve noirâtre. Longueur du corps, deux pouces; de la queue, qui est enveloppée dans la membrane, huit lignes; envergure, dix pouces et demi. Du Brésil.

Vespertilion a collier. *Vespertilio collaris,* Meisn. Oreilles lancéolées, acuminées, à oreillon en fer de lance; tête fauve; face très-velue; collier d'un jaune blanchâtre; dos d'un jaune fauve; dessous du corps cendré. Longueur, deux pouces et demi; envergure, sept pouces. Il habite les montagnes des Alpes.

Vespertilion de Coromandel. *Vespertilio Coromandelicus,* F. Cuv. Oreilles échancrées; oreillon en couteau; corps d'un brun jaunâtre et grisâtre en dessus, blanchâtre en dessous. Longueur, seize lignes; envergure, six pouces et demi.

Vespertilion Crecks. *Vespertilio Crecks,* F. Cuv. Oreille échancrée; oreillon en couteau; pelage d'un brun jaunâtre en dessus, d'un gris sale en dessous; côtés et dessous du museau garnis de moustaches. Longueur, deux pouces; envergure, neuf pouces. De la Géorgie.

Vespertilion de Cuvier. *Vespertilio Cuvieri; Ælio Cuvieri,* Leach. Sa couleur est le brun ferrugineux; ses ailes sont d'un brun obscur; ses oreilles sont comme tronquées au bout.

Vespertilion Dasycnème. *Vespertilio Dasycneme,* Boié. Pelage fauve; membrane interfémorale, doigts, pieds et articulations brachiales parsemés de longs poils blanchâtres. Longueur du corps, deux pouces dix lignes; envergure, huit pouces deux lignes. La femelle a un tiers de plus. Allemagne.

Vespertilion de Daubenton. *Vespertilio Daubentonii,* Leisler. Ses oreilles sont petites, presque ovales, et légèrement échancrées en leur bord externe; elles sont presque nues, et largement repliées en leur bord in-

terne; les oreillons sont très-petits, lancéolés et minces; le pelage est d'un gris roux en dessus, blanchâtre en dessous. Cette espèce vole près de terre et à effleurer l'eau; elle est commune en Wétéravie, et se trouve aussi dans le midi de l'Allemagne.

Vespertilion discolore. *Vespertilio discolor*, Natterer. Il a le front très-velu, le museau large et renflé, les oreilles courtes, ovalaires et recourbées en dehors, avec un lobe saillant en dedans et des oreillons presque aussi larges en haut qu'en bas et nus; le corps est brun en dessus, avec la pointe des poils blanche; le dessous est d'un blanc sale. Allemagne.

Vespertilion a dos noir. *Vespertilio melanotus*, Raffin. Les oreilles sont arrondies et à oreillon; son pelage est noirâtre en dessus et blanchâtre en dessous; les membranes sont d'un gris foncé, avec les doigts noirs. Il habite les États-Unis.

Vespertilion de Dutertre. *Vespertilio Dutertreus*, Gervais. Cette espèce a sept dents seulement de chaque côté, à la mâchoire supérieure et neuf à l'inférieure (molaires 4/5 à chacune). Son oreillon est cultriforme et sa queue libre dans une petite partie de la pointe. Envergure, onze pouces. De l'île de Cuba.

Vespertilion échancré. *Vespertilio emarginatus*, Geoff. Cette Chauve-Souris a les oreilles oblongues, de la longueur de la tête, échancrées en leur bord extérieur; l'oreillon est subulé; le pelage est gris-roussâtre en dessus, cendré en dessous. Elle vit dans les souterrains, et est assez rare en Angleterre et en France.

Vespertilion épais. *Vespertilio crassus*, F. Cuv. Oreille obtuse; oreillon en couteau; pelage supérieur d'un brun marron, avec l'extrémité des poils grisâtre, l'inférieur d'un blond fauve. Des moustaches sur les côtés et le dessous du museau. Longueur, deux pouces; envergure, huit pouces et demi.

Vespertilion éperonné. *Vespertilio calcaratus*, Raffin. Cette espèce a une sorte d'éperon à la partie interne de la première phalange; pelage d'un brun noirâtre en dessus, fauve foncé en dessous; ailes noires, avec les doigts roses, les pieds de derrière noirs. Elle habite les États-Unis.

Vespertilion a face noire. *Vespertilio phaiops*, Raffin. Pelage d'un brun bai obscur en dessus, plus pâle en dessous; face, oreilles et membranes alaires noirâtres. Des États-Unis.

Vespertilion ferrugineux. *Vespertilio ferrugineus*, Brehm. Oreilles courtes et réniformes; pelage court et d'un roux brunâtre; ailes étroites. Envergure, quinze pouces et demi. Allemagne.

Vespertilion de Frédéric. *Vespertilio Frederici*, F. Cuv. Tout son corps est d'un brun fauve, avec les membranes d'un brun noirâtre. Longueur, jusqu'à l'origine de la queue, deux pouces deux lignes; envergure, neuf pouces. De Java.

Vespertilion de Géorgie. *Vespertilio Georgianus*, F. Cuv. Oreille échancrée; oreillon en alène; pelage varié de noir et de blond-jaunâtre en dessus, gris, mélangé de noir en dessous. Des moustaches à la mâchoire inférieure. Longueur, dix-huit lignes; envergure, sept pouces. États-Unis.

Vespertilion gracieux. *Vespertilio lepidus*, Gervais. Cette espèce est remarquable par sa petite taille, par ses dents qui sont au nombre de 2/3 incisives, 1/1 canines, 6/6 molaires de chaque côté, affectant une disposition assez particulière, et par son oreillon pour ainsi dire cupuliforme. Envergure, six pouces et demi. De l'île de Cuba.

Vespertilion grande Sérotine. *Vespertilio maximus*, Desm., p. 218; *Vespertilio nasutus*, Shaw. Les oreilles sont ovales et plus courtes que la tête; l'oreillon est subulé; le museau est long et pointu; le pelage est d'un brun marron en dessus, d'un jaune clair sur les flancs, et d'un blanc sale sur le ventre. Il habite la Guiane.

Vespertilion Griffon. *Vespertilio Gryphus*, F. Cuv. Oreilles échancrées; oreillons en couteau; pelage d'un blond jaunâtre en dessus, gris en dessous; membrane interfémorale d'un noir violâtre; mâchoire inférieure garnie de moustaches. Longueur, vingt et une lignes; envergure, huit pouces. Amérique septentrionale.

Vespertilion d'Hardwicke. *Vespertilio Hardwickii*, Horsf. Face déprimée; oreilles larges, à lobe arrondi; oreillon lancéolé, dressé, allongé; pelage long et soyeux, fauve pâle en dessus, blanchâtre en dessous; membrane sillonnée. Longueur, trois pouces; envergure, onze pouces. Java.

Vespertilion de l'île Bourbon. *Vespertilio Borbonicus*, Geoff. Oreilles ovales, triangulaires, de moitié plus courtes que la tête; l'oreillon est long, en demi-cœur; le pelage est roux en dessus, blanchâtre en dessous.

Vespertilion imbriqué. *Vespertilio imbricatus*, Horsf. Tête et museau extrêmement courts; oreilles larges et obtuses; oreillon court et en demi-lune; pelage d'un brun luisant, à reflet fauve; poils du front se dressant pour cacher la base des oreilles. Longueur, trois pouces; envergure, dix pouces. De Java. Son nom vient de la manière dont sont disposées les veines qui sillonnent transversalement la membrane interfémorale.

Vespertilion inordinaire. *Vespertilio tralatitius*, Horsf. Tête cunéiforme; oreilles larges, planes, obtuses en leurs bords, à oreillon court, linéaire, droit et obtus. Pelage fuligineux en dessus, blanchâtre en dessous; membrane interfémorale légèrement ponctuée. Longueur du corps, trois pouces; envergure, dix pouces. De Java.

Vespertilion javanais. *Vespertilio javanus*, F. Cuv. Il a les oreilles échancrées et les oreillons en couteau, le corps d'un brun uniforme en dessus et blanchâtre en dessous : les poils n'ont ces couleurs qu'à leur pointe; ils sont noirs dans le reste de leur longueur. Taille, seize lignes; envergure, sept pouces.

Vespertilion Kirivoula. *Vespertilio pictus*, L.; le Muscardin volant, Daub. Il a les oreilles plus courtes que la tête, ovales, plus larges que hautes; l'oreillon est subulé; le pelage affecte la couleur rousse passant au jaune vif sur le dos, et au jaune terne sur le ventre; des raies d'un jaune citron le long des doigts, aux ailes; les membranes de celles-ci sont d'un brun marron. Séba a mentionné cette espèce à Ternate. Ceylan est sa patrie : on l'y nomme *Kirivoula*.

Vespertilion de Kuhl. *Vespertilio Kuhlii,* Natt. Les oreilles sont très-simples, presque triangulaires, à oreillons larges et arqués en dedans; le pelage est d'un brun rouge en dessus, passant au fauve en dessous, sans aucune trace de blanc; la moitié supérieure de la face interne de la membrane interfémorale est très-velue. Cette espèce a été trouvée à Trieste.

Vespertilion léger. *Vespertilio levis,* Isid. Geoff. Cette espèce a les oreilles longues; la queue aussi longue que le corps; quelques poils sur la membrane interfémorale; la face en partie nue, et les mêmes teintes que l'espèce précédente. Du Brésil.

Vespertilion de Leisler. *Vespertilio Lesleri,* Kuhl; *Vespertilio Dasycarpos,* Leisler. Il à les oreilles courtes, avec un oreillon terminé par une portion arrondie; les poils sont longs, marron à la pointe et d'un brun foncé à la base; le long des bras la membrane est très-velue; la queue dépasse à peine par la pointe l'interfémorale. Il habite l'Allemagne.

Vespertilion au long nez. *Vespertilio Naso,* prince Max. Wied. Cette espèce est très-remarquable par son long nez, prolongé presque comme une trompe, et s'avançant d'une ligne au-dessus de la mâchoire supérieure; les oreilles sont petites et très-pointues; le pelage est jaune foncé, gris-brun en dessus, et gris-jaunâtre en dessous. Elle habite les arbres, au Brésil.

Vespertilion malais. *Vespertilio malayanus,* F. Cuvier. Parties supérieures du corps d'un fauve clair, les inférieures un peu blanchâtres; membranes d'un brun clair; côtés du museau garnis de moustaches. Longueur du corps jusqu'à l'origine de la queue, dix-sept lignes. Envergure, huit pouces. De l'île de Java.

Vespertilion marginé. *Vespertilio marginatus,* Cretzchmar. Rupp. Zool., pl. 29. Pelage d'un brun noir en dessus, d'un cendré rougeâtre en dessous; une bordure jaune sur les extrémités supérieures et inférieures de la membrane interfémorale. Longueur, seize lignes; envergure, sept pouces. De l'Arabie.

Vespertilion de Maximilien. *Vespertilio Maximiliani,* Fisher. Oreilles obtuses; oreillon court et obtus; museau pointu; pelage d'un brun rougeâtre. Longueur, deux pouces trois lignes; envergure, onze pouces trois lignes. Du Brésil.

Vespertilion Moine. *Vespertilio Monachus,* Raffin. Oreilles petites et cachées dans de longs poils, d'un fauve-rouge foncé en dessus, fauves en dessous; pattes de derrière noires; les membranes des ailes d'un gris foncé; doigts ainsi que le nez de couleur rose. Il habite les États-Unis.

Vespertilion a moustaches. *Vespertilio mystacinus,* Leisl., Kuhl. Les oreilles sont assez grandes, arrondies en haut, repliées et échancrées en leur bord extérieur; les oreillons sont lancéolés; deux sortes de petites moustaches, formées de poils fins, occupent le rebord de la lèvre supérieure; le corps est de couleur brun-marron en dessus; la femelle a le pelage plus clair. Il habite l'Allemagne, où il est rare.

Vespertilion Murin. *Vespertilio Murinus,* L.; la Chauve-Souris, Buff. Cette espèce a les oreilles ovales, de la longueur de la tête; les oreillons falciformes; le pelage des adultes est d'un brun roussâtre en dessus, gris blanc en dessous; le pelage des jeunes est d'un gris cendré. Elle est commune en Europe; on la suppose exister en Asie, et même aux terres Australes. Elle se tient dans les vieux châteaux, les clochers, etc.

Vespertilion de Natterer. *Vespertilio Nattereri,* Kuhl. Les oreilles sont ovales, assez larges, un peu plus longues que la tête; l'oreillon est lancéolé et attaché sur une protubérance de la conque; le pelage est d'un gris fauve en dessus, blanc en dessous; les membranes sont d'un gris enfumé; l'interfémorale est festonnée. Il habite l'Allemagne.

Vespertilion de Nigritie. *Vespertilio Nigritiæ,* Gmel., Geoff.; la Marmote volante, Daub. Les oreilles sont ovales, triangulaires, très-courtes, du tiers de la longueur de la tête; oreillon long et terminé en pointe; pelage d'un brun fauve en dessus, d'un fauve cendré en dessous. Découvert au Sénégal par Adanson.

Vespertilion Noctule. *Vespertilio Noctula,* Erxl., L.; la Noctule de Daubenton; la Sérotine de Geoffroy; *Vespertilio Proterus,* Kuhl. Les oreilles sont ovales, triangulaires, avec des oreillons arqués; la tête est large et arrondie; les poils sont courts et lisses, d'une seule couleur fauve; les membranes sont obscures. Cette espèce vole dès la chute du jour. Elle habite toute l'Europe, et sent le musc.

Vespertilion Noctuline. *Vespertilio Noctulinus,* Geoff. Dessus de la tête et du corps d'un fauve roussâtre, le dessous d'un fauve très-clair; oreilles triangulaires, à bords arrondis; oreillons étroits et allongés. Longueur, deux pouces; envergure, huit pouces six lignes. Du Bengale.

Vespertilion noirâtre. *Vespertilio nigricans,* Wied. Oreilles médiocres, échancrées à leur bord; oreillon sublinéaire; museau court, séparé par un sillon; pelage d'un brun fuligineux. Longueur, trois pouces neuf lignes; envergure, huit pouces huit lignes. Du Brésil.

Vespertilion d'Oken. *Vespertilio Okenii,* Brehm. Oreilles petites; pelage formé de poils doux et minces, d'un noir brun en dessus, d'un gris terreux en dessous; queue dépassant de trois lignes la membrane interfémorale. Envergure, seize pouces. Allemagne.

Vespertilion Pipistrelle. *Vespertilio Pipistrellus,* L., Gmel.; la Pipistrelle, Buff. Les oreilles sont presque droites, arrondies à l'extrémité; les poils du dos sont longs, brun-noirâtre, passant au brun-fauve sous le ventre. Geoffroy en a trouvé une variété en Égypte, dans les catacombes. L'espèce commune est d'Europe.

Vespertilion Polythrice. *Vespertilio Polythrix,* Isid. Geoff. Cette Chauve-Souris a des oreilles petites, plus longues que larges, échancrées à leur bord extérieur; la face velue; la membrane interfémorale légèrement poilue; le pelage d'un marron tirant sur le grisâtre. Elle habite les provinces de Rio-Grande et des Mines, au Brésil.

Vespertilion poudré. *Vespertilio albescens,* Geoff. C'est la douzième Chauve-Souris de d'Azara; elle a le pelage presque noir, piqueté de blanc en dessus, et à teinte sombre en dessous. Elle habite le Paraguay.

Vespertilion pruineux. *Vespertilio pruinosus,* Say. Oreilles plus courtes que la tête; oreillons arqués, très-

obtus à la pointe; pelage d'un brun noirâtre sur le dos, piqueté de blanc, ferrugineux foncé vers le bas du dos, blanc-jaunâtre terne sous la gorge. Il habite la Pensylvanie.

Vespertilion Pygmée. *Vespertilio Pygmeus,* Leach. Cette espèce, la plus petite des Chauves-Souris connues, est d'un brun foncé, passant au gris inférieurement. Oreilles plus courtes que la tête, à oreillon simple et linéaire; queue longue, nue au sommet, dépassant légèrement la membrane interfémorale. Très-commune dans la forêt de Darimoor en Angleterre.

Vespertilion a queue velue. *Vespertilio lasiurus,* L. Les oreilles sont ovales et plus courtes que la tête; l'oreillon est droit et en demi-cœur; le pelage est varié de gris-jaunâtre et de roux vif. Il habite les États-Unis.

Vespertilion rouge. *Vespertilio ruber,* Geoffroy; Chauve-Souris, d'Azara. Oreilles très-aiguës; oreillons étroits et linéaires; poil court, de couleur cannelle en dessus, de couleur fauve en dessous. Il habite le Paraguay.

Vespertilion roussatre. *Vespertilio rufescens,* Brehm. Oreilles courtes, réniformes; dessus du corps gris-roussâtre, le dessous gris; ailes fort étroites; queue dépassant la membrane interfémorale. Envergure, seize pouces. Allemagne.

Vespertilion de Saint-Hilaire. *Vespertilio Hilarii,* Isid. Geoff. Cette espèce est voisine du Vespertilion du Brésil; elle a les oreilles petites, presque aussi larges que longues; sa membrane interfémorale est nue; son pelage est doux et soyeux, variant du brun-noirâtre au brun-marron en dessus, et du grisâtre au brun-roux en dessous. Elle habite la province des Missions, au Brésil.

Vespertilion de Saulnier. *Vespertilio Salnarii,* F. Cuvier. Oreille échancrée; oreillon en couteau; pelage d'un brun marron en dessus, d'un gris blanchâtre en dessous; les parties nues sont brunes. Longueur, dix-huit lignes; envergure, sept pouces et demi. Des moustaches à la mâchoire inférieure. Amérique septentrionale.

Vespertilion de Schinz. *Vespertilio Schinzii,* Brehm. Oreilles longues de six lignes et plus courtes que la tête; oreillon lancéolé; pelage long et doux, d'un noir fauve en dessus, d'un brun cendré en dessous; ailes larges. Envergure, dix pouces. Allemagne.

Vespertilion de Screibers. *Vespertilio Screibersii,* Natt., Kuhl. Cette Chauve-Souris, découverte dans les montagnes du sud-est du Bannat, a de petites oreilles, plus courtes que la tête, et qui sont larges, droites et triangulaires, arrondies aux angles, avec un rebord interne velu; l'oreillon est lancéolé, recourbé en dedans vers la pointe; le pelage est d'un gris cendré, plus pâle en dessous, et souvent mêlé de blanc-jaunâtre. Elle habite les cavernes.

Vespertilion Sérotine. *Vespertilio serotinus,* L., Gmel.; la Sérotine, Daub. et Buff.; la Noctule, Geoffroy. Cette espèce a plusieurs des caractères du V. noctule; mais elle en diffère par ses oreillons en cœur, par les poils du dos qui sont longs et luisants, de couleur marron vif, plus clair sur les feuilles, et par les membranes des ailes qui sont noires. Elle est commune en France, en Allemagne et dans presque toute l'Europe.

Vespertilion de la Sicile. *Vespertilio Siculæ, Atalapha Sicula,* Raffin. Pelage roux-brunâtre en dessus, et roux cendré en dessous; oreilles aussi longues que la tête; queue saillante par une pointe obtuse.

Vespertilion de Spix. *Vespertilio Spixii,* Fisher. oreilles longues, lancéolées, élargies à leur base, roulées; oreillon entier, lancéolé, allongé; corps grêle, couvert d'un pelage noir; membranes interfémorales bleuâtres; des verrues au menton. Longueur, quatre pouces; envergure, dix pouces. Du Brésil.

Vespertilion submurin. *Vespertilio submurinus,* Brehm. Oreilles très-courtes; ailes larges; pelage des parties supérieures d'un brun foncé, tirant au brun-grisâtre; celui des parties inférieures d'un gris blanchâtre; oreilles et membranes d'un gris noirâtre. Envergure, dix-huit pouces. En Allemagne.

Vespertilion subulé. *Vespertilio subulatus,* Say. Les oreilles sont plus longues que larges, et à peu près aussi longues que la tête; son pelage est brunâtre à sa base et cendré à son sommet; la membrane interfémorale est velue à sa naissance et d'une seule couleur; les poils du ventre sont noirs, et d'un blanc jaunâtre à leur sommet; la queue ne dépasse que peu la membrane. Longueur, deux pouces neuf dixièmes; la queue a un pouce un cinquième. Il habite les montagnes rocheuses.

Vespertilion de Temminck. *Vespertilio Temminckii,* Cretzchmar. Oreilles arrondies, velues en devant, nues en arrière; oreillon foliolé, plus large à son sommet qui est arrondi; pelage d'un fauve cendré en dessus, blanc en dessous; membrane interfémorale très-villeuse. Longueur, vingt-deux lignes; envergure, sept pouces. Dongola en Afrique.

Vespertilion très-velu. *Vespertilio villosissimus,* Geoff.; Chauve-Souris, d'Azara. Les oreilles sont semblables à celles d'un Rat, et assez aiguës à leur pointe; l'oreillon est pointu; la membrane interfémorale est velue dans son milieu; la couleur du corps est le brun pâle. Il habite le Paraguay.

Vespertilion a ventre blanc. *Vespertilio leucogastre,* Wied. Oreilles à bords droits, à oreillon lancéolé; museau court; pelage supérieur d'un brun noir, pointillé de jaunâtre en dessus, blanc-grisâtre en dessous. Longueur, trois pouces; envergure, douze pouces. Brésil.

Vespertilion de Wied. *Vespertilio Wiedii.* Oreilles fort petites; dessus du corps d'un gris brun, le dessous d'un gris clair; ailes médiocrement larges; queue dépassant de deux lignes la membrane interfémorale. Envergure, quinze pouces. Allemagne.

VESPERUS. ins. *V.* Vespère.

VESSE DE LOUP. bot. *V.* Lycoperdon.

VESSIE. zool. Poche membraneuse placée sur le trajet des vaisseaux excréteurs de l'urine et destinée à servir de réservoir à ce liquide. Cet organe existe chez tous les Mammifères; les Oiseaux au contraire en sont tous privés, tandis que les Reptiles et les Poissons présentent, sous ce rapport, des différences très-grandes; les uns étant pourvus d'une Vessie plus ou moins développée, appelée natatoire; les autres en étant complétement privés. Sous l'épine dorsale de la plupart de

ceux-ci est placé un corps vésiculeux, membraneux, plein d'air, qui se comprime et se dilate, et qui, faisant varier la pesanteur spécifique de l'animal, aide à sa natation, et sert à le faire élever à la surface du liquide, ou lui permet de plonger à une certaine profondeur. La forme de cet organe, quand il existe, est fort variée.

VESTA. *Vesta.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Lampyrides, institué par Delaporte, qui lui assigne pour caractères : antennes assez longues, composées de onze articles, dont le premier grand, le deuxième très-court, et tous les suivants émettant chacun un rameau comprimé; palpes maxillaires longues, avec le premier article assez court, les deux suivants à peu près égaux, le dernier grand, pointu à l'extrémité, échancré intérieurement; palpes labiales courtes; tête cachée sous le corselet; celui-ci arrondi en avant, tronqué en arrière, avec les angles postérieurs prolongés; écusson moyen; élytres grandes, allongées, presque parallèles; pattes un peu comprimées.

VESTA DE CHEVROLAT. *Vesta Chevrolatii,* Aub. Il est noir, avec le corselet et l'écusson rouges; les élytres offrent quelques côtes longitudinales; dessous du prothorax rougeâtre; dernier segment de l'abdomen jaune; pattes noires, avec le dessous des cuisses d'un jaune rouge; crochets des tarses bruns. De Java.

VESTIE. *Vestia.* BOT. Genre de la famille des Solanées, établi par Willdenow, qui le caractérise de la manière suivante : calice campanulé, régulier, à cinq dents persistantes, à estivation valvaire; corolle tubuleuse, régulière, dont le limbe est partagé en cinq divisions égales, à estivation conduplicative; organes sexuels exerts; filaments libres à partir du milieu du tube, velus en dessous du point d'insertion, glabres en dessus, courbés avant l'épanouissement; anthères ovales, versatiles, longitudinalement déhiscentes; ovaire entouré d'un anneau charnu, glanduleux, à cinq tubercules; il est biloculaire, et chaque loge renferme un grand nombre d'ovules attachés à un placenta épais et central; capsule cylindracée, très-obtuse, marquée de quatre sillons longitudinaux, opposés en croix, et entourée du calice persistant, à deux loges et bivalve; deux spermaphores opposés l'un à l'autre et demi-globuleux. Ce genre, dont on a contesté l'érection, mais que l'on avait mal à propos placé avec le *Cantua,* au lieu d'être une Polémoniacée, présente d'étroites liaisons avec le genre *Cestrum,* et ne peut en être éloigné.

VESTIE LYCIOÏDE. *Vestia Lycioides,* Willd.; *Periphragmus fœtidus,* Poeppig. Ses tiges sont glabres, garnies de feuilles sessiles, très-rapprochées, glabres, lancéolées, oblongues, très-entières. Les fleurs sont terminales, supportées par un pédoncule géniculé, muni de deux ou trois fleurs pédicellées, dont le calice est d'un violet noirâtre, la corolle est d'un violet pâle à l'intérieur, violâtre à l'extérieur. Cette plante croît au Chili.

VÉSUVIEN. MIN. Substance découverte en 1837 dans les mines de Schichinsk, par Ivanof; elle est d'un brun foncé, cristallisée en prismes quadrangulaires; on la trouve dans le Feldspath coloré en vert par la Chlorite. Son analyse a donné : Silice, 39,67; Chaux, 33,38; Alumine, 14,75; Fer, 10,35; Manganèse, 1,85.

VÉSUVIENNE. MIN. Werner a donné ce nom à l'Idocrase, et Kirwan à l'Amphigène. *V.* ces mots.

VETAGADOU. BOT. *V.* NANI.

VÉTAN. MOLL. (Adanson.) Synonyme d'*Ostrea parasitica,* var. γ, Lamk.

VETTIVERT. BOT. Espèce d'Andropogon (*A. muricatus,* Retz) qui se cultive, autour des habitations de l'Inde, en bordure, et dont la racine répand une odeur délicieuse. On la met en petits paquets, dans le linge de corps, qu'elle parfume. On lui attribue la propriété d'éloigner les teignes des vêtements de drap et de soie.

VEUVE. MAM. Espèce du genre Sagouin. *V.* ce mot.

VEUVE. OIS. Nom que plusieurs ornithologistes ont imposé à une petite section établie par eux dans le genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

VEXILLAIRE. *Vexillaris.* BOT. L'estivation est Vexillaire quand l'une des pièces, plus grande que l'autre et pliée sur la côte moyenne, recouvre toutes les autres disposées de manière à être opposées face à face, comme on le voit dans les Papilionacées, où les deux pièces de la carène et les deux ailes opposées par leurs faces sont protégées dans l'étendard.

VEXILLARIE. *Vexillaria.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bentham, dans sa Monographie de cette famille (Ann. des Wiener Museums, 1837, p. 117), avec les caractères suivants : calice campanulé, à cinq dents courtes, dont la plus profonde est un peu plus longue que les autres; étendard de la corolle courtement onguiculé, largement orbiculé, rétréci à sa base, compliqué, un peu calleux, exappendiculé, nu sur le dos et un peu plus long que les ailes; celles-ci largement suborbiculées, un peu en faux intérieurement, adhérentes à la carène qui est courtement onguiculée, oblongue, recourbée, obtuse au sommet, un peu plus courtes que les ailes, avec ses pétales soudés par le dos; étamines monadelphes; anthères uniformes; ovaire subsessile, pluriovulé; style courbé, atténué au sommet, couronné par un stigmate très-grand et capité. Le fruit consiste en un légume coriace, oblong, linéaire, un peu comprimé, avec la suture vexillaire étroitement bailée et la carinale nue, à valvules convexes, subailées le long d'une nervure proéminente, aiguë vers le milieu du dos; semences subglobuleuses.

VEXILLARIE A GRANDES FLEURS. *Vexillaria grandiflora,* Bent. C'est un arbuste à tige volubile et glabre; les feuilles sont composées de trois folioles ovales, à peine acuminées : la terminale arrondie à sa base, les latérales obliquement cordées, et toutes glabres, coriaces, luisantes en dessus et stipellées; les pédoncules sont axillaires, un peu rameux à l'extrémité, supportant des grappes formées de quelques fleurs entourées de bractéoles trois fois plus longues que le calice. Du Brésil.

VEXILLUM. BOT. *V.* ÉTENDARD.

VIALEA. BOT. Genre proposé par Bellardi, pour le *Lactuca stricta,* Waldstein et Kitabel, de la famille des Synanthérées.

VIBEX. MOLL. (Oken.) Même chose que Pirène. *V.* ce mot et MÉLANOPSIDE.

VIBILIE. CRUST. Dans un Travail général sur les Amphipodes, présenté à l'Académie des Sciences le 30 mars 1829, Milne-Edwards a décrit sous ce nom un genre nouveau appartenant à cet ordre et à la famille des Hypérines; il est établi pour recevoir des Crustacés dont la forme générale se rapproche de celle des Crevettines, de la tribu des Marcheurs, mais dont l'organisation en diffère sous plusieurs rapports importants. La tête de ces petits Amphipodes donne insertion, par sa face antérieure, à deux paires d'antennes très-courtes, dont les supérieures sont grosses, cylindriques, non subulées et arrondies au bout; les inférieures grêles et effilées; les mandibules sont palpigères; les pattes mâchoires externes ont à peu près la forme de celles des Typhis (*V.* ce mot); mais on trouve à la base de leurs lames terminales externes, un rudiment de tige palpiforme; le thorax se compose de sept segments portant un nombre égal de paires de pattes; les premiers de ces membres sont petits et imparfaitement préhensiles; ceux de la seconde paire se terminent par une sorte de main didactyle, dont le doigt mobile, beaucoup plus long que l'autre, est formé par les deux derniers articles; les pattes suivantes sont grêles et cylindriques; celles de la sixième paire sont les plus grandes, et celles de la septième sont si faibles et si courtes, qu'elles ne paraissent pas susceptibles de servir à la locomotion; les appendices vésiculeux, insérés à la base des douze dernières pattes, sont grands et pendants, de façon à être facilement aperçus; les trois premiers anneaux de l'abdomen sont aussi grands que ceux du thorax, et les fausses pattes natatoires, qui s'y fixent, ont à peu près la forme de celles des Crevettines; les trois derniers segments de l'abdomen sont petits, et portent chacun une paire de tiges cylindriques, terminées par deux petites lames cornées; enfin le dernier anneau du corps a la forme d'une petite lame arrondie que recouvre en partie la base des appendices de l'anneau précédent. Comme on le voit, ce genre a les plus grands rapports avec le Dactylocère, qui n'admet, jusqu'ici, qu'une seule espèce; néanmoins il en diffère suffisamment pour en être distingué.

VIBILIE DE PÉRON. *Vibilia Peronii*, Milne-Edwards. Cette espèce, la seule connue, a été rapportée de la mer des Indes par Reynaud.

VIBO. BOT. (Medicus.) Synonyme de *Rumex spinosus*. *V.* PATIENCE.

VIBORGIE OU WIBORGIE. *Viborgia*. BOT. Thunberg a fondé sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, qui est ainsi caractérisé : calice tubuleux-campanulé, persistant, à cinq dents séparées par des sinus arrondis; corolle papilionacée, dont l'étendard est obovale, la carène obtuse; dix étamines monadelphes, la gaîne fendue au sommet; style filiforme, glabre, terminé par un stigmate simple; gousse stipitée, comprimée, ovoïde, mucronée par le style, indéhiscente, monosperme, ayant la suture supérieure munie d'une petite aile, à valves renflées, coriaces, marquées de petites nervures transversales. Ce genre a pour type le *Crotalaria obcordata*, de Bergius, figuré par Loddiges, *Bot. Cab.*, tab. 509, sous le nom de *C. floribunda*. Thunberg y a joint deux autres espèces nommées *Viborgia fusca* et *Viborgia sericea*. Ce sont des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, hauts d'environ deux pieds, à feuilles trifoliolées : les folioles sont un peu plus longues que le pétiole; les fleurs sont jaunes et disposées en grappes.

Le nom de *Viborgia* a été également employé par Mœnch, pour désigner un genre formé aux dépens du *Cytisus*, et qui n'est considéré, par De Candolle, que comme une simple section de ce genre, sous le nom de *Tubocytisus*.

VIBORGIOIDES. BOT. L'une des sections du genre Sabazie.

VIBORQUIA. BOT. (Ortéga.) Syn. de *Varennea*, DC.

VIBRE. MAM. Ce nom, dérivé de *fiber*, est donné vulgairement au Castor, dans le midi de la France.

VIBRION. *Vibrio*. INF. Genre d'Infusoires microscopiques, type de la famille des Vibrionides dans l'ordre des Gymnodés, établi par Müller, et caractérisé de la manière suivante, par Bory-Saint-Vincent, dans l'Encyclopédie par ordre de matières : corps cylindracé, anguiforme, flexible, sensiblement aminci à ses extrémités, transparent, à travers lequel on commence à distinguer quelques rudiments d'organe intestinal, outre la molécule constitutrice, quand la taille n'est pas trop petite. Restreint de la sorte, le genre devient des plus naturels, et les espèces s'y ressemblent si fort, qu'il est extrêmement difficile de les distinguer les unes des autres. Bory-Saint-Vincent a décrit dans l'Encyclopédie douze espèces de Vibrions; depuis, par l'étendue qu'il a pu donner à ses travaux microscopiques, il a porté le nombre des espèces à plus de trente qu'il répartit dans trois sous-genres.

† Les LAMELLINAIRES, où l'on ne distingue aucun rudiment d'intestins ni d'ovules. Il cite parmi les espèces de ce sous-genre :

VIBRION BAGUETTE. *Vibrio Bacillus*, Müller, *Inf.*, tab. 6, fig. 3; Encycl., Vers. ill., pl. 3, fig. 2; Animal de couleur d'eau, de Joblot. Cet animal est ce qu'on peut imaginer de plus simple dans la nature; il se multiplie souvent en quantités incroyables dans les eaux douces, entre les lenticules, et même dans des baquets contenant de ces eaux où plongent des débris végétaux en infusion.

†† Les GORDIOÏDES. On y distingue un tube alimentaire ou son rudiment; mais il ne s'y montre pas encore d'ovules, soit épars, soit disposés en chapelets. Les espèces de ce sous-genre sont extrêmement grêles.

VIBRION SERPENT. *Vibrio Serpens*, Müll., *Inf.*, tab. 8, fig. 16-18. Sa queue se termine par un prolongement sétiforme, opaque, rigide et infléchi.

††† Les OXYUROÏDES, où des ovules distincts s'ajoutent au tube alimentaire. Ce sont les plus gros et les mieux observés; la plupart sont visibles à l'œil nu.

VIBRION FLUVIATILE. *Vibrio fluviatilis*, Müll., *Inf.*, tab. 9, fig. 5-8; Encycl., Vers. ill., pl. 4, fig. 20 23. Les Anguilles d'infusion d'écorce, représentées par Joblot, pl. 10, doivent appartenir à cette espèce, ainsi que plusieurs autres Vibrions représentés par les micrographes comme venant du Blé ergoté ou autres substances. Cette espèce, qui abonde dans les eaux pures, persiste dans les infusions les plus fétides.

VIBRIONIDES. INF. Sixième famille de l'ordre des Gymnodés, dont les caractères consistent dans un corps cylindracé, allongé, flexible au moins en partie, et plus ou moins anguiforme. Cette famille comprend les genres Spiruline, Mélanelle, Vibrion, Lacrymatoire et Pupelle.

VIBRISSÉE. *Vibrissea*. BOT. *Champignons*. Genre séparé par Fries des *Leotia* dont il se rapproche beaucoup; il a pour type le *Leotia truncorum*, et est ainsi caractérisé : réceptacle ou chapeau de forme hémisphérique, fixé par le centre au pédicule, auquel il adhère d'abord par sa circonférence, mais dont il se sépare ensuite; membrane fructifère, lisse, nue, persistante, paraissant ensuite veloutée par la saillie des thèques et des paraphyses. Les sporules sont très-petites. Le chapeau est creux en dessous, d'une nature charnue et cireuse. Fries en indique deux espèces qui croissent sur les bois morts; leur couleur est jaune.

VIBURNUM. BOT. *V.* VIORNE.

VICATIE. *Vicatia*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par le professeur De Candolle qui le caractérise ainsi : limbe du calice privé de dents; pétales ovalaires? Le fruit est ovato-oblong, à styles courts et divariqués; méricarpes presque semi-cylindriques, à cinq paires de côtes filiformes, à peine proéminentes; vallécules larges, plans et à plusieurs bandes courtes; commissure étroite; carpophore épais, subbifide au sommet; semence à dos convexe, avec un sillon vers la commissure.

VICATIE A FEUILLES DE CIGUE. *Vicatia Coniifolia*, DC. C'est une plante herbacée, droite, glabre, à feuilles pétiolées, bipinnatisectées, dont les segments sont bipinnatifides et les lobes linéaires, aigus, minces; la tige est faiblement feuillée à sa base, nue vers le haut; l'ombelle est terminale, sans involucre, à rayons inégaux. Du Népaul.

VICE-AMIRAL. MOLL. Nom vulgaire et marchand d'une coquille du genre Cône.

VICIA. BOT. *V.* VESCE.

VICIÉES. *Viciæ*. BOT. Brown et De Candolle ont rétabli sous ce nom, mais à titre de simple tribu dans la famille des Légumineuses, les *Viciæ* d'Adanson (Fam., 2, p. 329). Cette tribu, qui a pour type le genre *Vicia*, est très-naturelle, et forme le lien entre les Phaséolées et les Hédysarées.

VICIOIDES. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Mœnch, diffère trop peu du genre *Vicia*, de Linné, pour ne pas lui être réuni; mais il doit en former l'une des sections.

VICOA. BOT. Cassini (Ann. des Sc. nat., août 1829) a fondé sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, et à la section des Inulées-Prototypes. Il est fondé sur une espèce (*Vicoa auriculata*) que l'on suppose originaire de Ceylan. Le nom de *Vicoa* est patronimique; l'auteur en propose quatre autres (*Gymnogyne*, *Phalacrogyne*, *Sphenoglossum* et *Orthoglossum*) dans le cas où l'on préférerait un nom tiré de l'organisation.

VICTORIE. *Victoria*. BOT. Genre de la famille des Nymphéacées, tribu des Euryalées, institué par Lindley qui lui donne pour caractères : calice à tube campanulé, soudé avec l'ovaire, à limbe supérieur divisé en quatre lobes colorés intérieurement et décidus; corolle composée d'un nombre indéterminé de pétales insérés sur plusieurs rangs, au sommet du tube du calice et dont les extérieurs, beaucoup plus longs, sont très-étalés, tandis que les intérieurs sont recourbés; de nombreuses étamines insérées avec les pétales et sur plusieurs rangs, dont les extérieurs n'en présentent que de libres et fertiles, à filaments pétaloïdes, à anthères extrorses, à deux loges linéaires, adnées, longitudinalement déhiscentes; les étamines intérieures sont stériles, cornues et soudées au dos des stigmates; ovaire infère, subglobuleux et multiloculaire; ovules nombreux, insérés aux pariétaux des cloisons; stigmate campanulé, strié en rayons, adné au tube, avec le centre élevé en ombilic central. Le fruit est une baie aplatie et creusée, multiloculaire à sa base, avec son limbe élevé, tronqué et sillonné à l'intérieur; cette baie est relevée en bec au centre.

VICTORIE ROYALE. *Victoria regia*, Lindl. Cette plante aquatique a les feuilles extraordinairement grandes; elles sont orbiculaires et leur diamètre a de cinq à six pieds; elles sont planes, relevées vers les bords, d'un vert noirâtre en dessus, un peu plus pâles en dessous avec les côtes et les veines très-saillantes et d'un rouge de sang; le pétiole est épineux. Les fleurs sont très-belles et très-odorantes; le calice est campanulé, coriace, d'un rouge de sang, porté sur un long pédoncule très-épineux, qui vient s'épanouir à la surface de l'eau; la corolle à quinze pouces de diamètre; elle est formée par de nombreux pétales épais, blancs à l'extérieur et d'un rouge sanguin intérieurement; les étamines sont de cette dernière couleur. Cette plante magnifique est originaire de la Guiane anglaise; elle a été observée sur la rivière Berbice.

VICTORINE. *Victorina*. INS. Lépidoptères diurnes; genre de la famille des Nymphaliens, établi par Blanchard qui lui donne pour caractères : massue des antennes forte et allongée; palpes grêles, velues, dépassant la tête de plus de moitié, peu rapprochées, avec le dernier article presque droit; corps assez grêle; ailes assez longues, fortement dentelées : les postérieures ayant leur quatrième dentelure un peu plus longue, prolongée en queue; pattes munies de fortes épines.

VICTORINE STENÈLE. *Victorina steneles*, Blanch.; *Papilio steneles*, L., Cram., pl. 79, A B. Son corps est noir; l'extrémité des antennes est brune; ses ailes sont d'un brun noirâtre, avec deux bandes transversales un peu obliques, d'un vert glauque; la bande antérieure fort large, et qui se termine à l'angle anal des ailes postérieures, est fortement interrompue en trois ou quatre taches sur les premières ailes; une autre bande plus étroite est divisée sur les deux ailes en deux séries de taches; en dessous les quatre ailes sont ferrugineuses, avec les mêmes bandes vertes qu'en dessus accompagnées de lignes blanches et bleues. Taille, trois pouces et demi. De la Guiane.

VIDORICUM. BOT. Dans l'herbier d'Amboine, Rumph décrit sous ce nom deux plantes, dont l'une serait le Vomiquier, selon Burmann; et l'autre le *Bassia longifolia*, selon Gærtner.

VIDUA. BOT. L'une des sections du genre *Scabiosa*, de la famille des Synanthérées.

VIDUA. OIS. Synonyme de Veuve. *V.* ce mot.

VIEILLARD. MAM. Nom vulgaire sous lequel on désigne quelquefois l'Ouanderou. *V.* MACAQUE.

VIEILLARD. OIS. Espèce du genre Martin. *V.* ce mot. On appelle aussi VIEILLARD le Tacco. *V.* COUA.

VIEILLE. POIS. Espèce du genre Baliste.

VIEILLE POULE DE MER. POIS. (Belon) Synonyme vulgaire de *Labrus Tinca*. *V.* LABRE.

VIELLEUSE. INS. Espèce du genre Cigale.

VIENUSE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Solanum Melongena*.

VIEUSSEUXIE. *Vieusseuxia*. BOT. Dans une Dissertation imprimée à Leyde, en 1766, De la Roche sépara du genre *Iris* quelques espèces qu'on y avait réunies, et qui présentent le caractère remarquable d'avoir les étamines monadelphes. Ce genre était resté complétement dans l'oubli, lorsque De Candolle (Ann. du Mus., vol. 2, p. 136) l'exhuma et en publia un certain nombre d'espèces nouvelles. Il fit voir que ces plantes se rapprochent, il est vrai, des *Iris* par leurs trois stigmates pétaloïdes, mais elles s'en distinguent par le caractère énoncé plus haut. Sous ce dernier rapport, elles établissent une transition entre les *Moræa* et les *Sisyrinchium*, qui ont aussi les étamines monadelphes, et les *Iris*; mais il est bon d'avertir que beaucoup d'auteurs ont réuni le *Vieusseuxia* au *Moræa*. De la Roche a fondé son genre sur l'*Iris edulis*, L., ou *Moræa fugax*, Jacq., *Hort. Vind.*, vol. 3, tab. 20. Il a en outre décrit plusieurs espèces, et De Candolle a encore ajouté à ce genre les *Iris tripetala*, *martinicensis* et *Pavonia*, ainsi qu'une espèce nouvelle (*Vieusseuxia glaucopis*), qui a été figurée dans les Liliacées de Redouté, tab. 42. Ces plantes sont pour la plupart indigènes du cap de Bonne-Espérance.

VIF-ARGENT. MIN. Syn. de Mercure. *V.* ce mot.

VIGNA. BOT. Le *Dolichos luteolus*, Jacq. (*Hort. Vind.*, tab. 90) est devenu le type d'un genre fondé par Savi, qui l'a ainsi caractérisé : calice quadrifide, ayant la lèvre supérieure entière, ou composée de deux sépales soudés jusqu'au sommet; corolle papilionacée, dont l'étendard est large, réfléchi, muni à la base de callosités convergentes, les ailes rhomboïdales; étamines diadelphes; support de l'ovaire entouré d'une petite gaîne; gousse cylindrique, courbée, renfermant des graines presque rondes, sans caroncule, à ombilic ventral, et à cotylédons hypogés. Ce genre est si voisin des vrais *Dolichos*, que son admission n'est point universellement consentie. Le *Vigna glabra* est une plante herbacée, volubile, à feuilles trifoliolées et à fleurs jaunes. Elle croît dans l'Amérique équinoxiale, ainsi que dans les rizières de la Géorgie. Une seconde espèce, indigène du Chili, a été indiquée par Savi sous le nom de *Vigna villosa*.

VIGNE. *Vitis*. BOT. Genre qui sert de type à la famille des Vinifères, et qui se distingue par les caractères suivants : le calice est presque plan, très-court, et à cinq dents à peine marquées; la corolle se compose de cinq pétales soudés ensemble par leur sommet, seulement distincts par leur base, s'enlevant en forme de capuchon; les étamines, au nombre de cinq, sont opposées aux pétales; leurs anthères sont à deux loges et introrses; l'ovaire est environné à sa base par un disque annulaire lobé; coupé transversalement, il présente deux loges, et dans chaque loge deux ovules dressés; le style est court, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une baie pulpeuse, contenant quatre graines au milieu de la pulpe. *V.* VINIFÈRES. Les Vignes sont des arbustes sarmenteux, grimpants, portant des feuilles alternes, ordinairement lobées; des cirrhes ou vrilles ramifiées et tordues, opposées aux feuilles; de petites fleurs verdâtres disposées en grappes rameuses, opposées aux feuilles. Les fleurs sont quelquefois dioïques ou polygames. Le professeur De Candolle, dans le premier volume de son *Prodromus*, cite dix-huit espèces de Vignes. Environ les deux tiers sont originaires d'Asie, et particulièrement de l'Inde; les autres croissent en Amérique.

VIGNE COMMUNE. *Vitis vinifera*, L. Grand arbrisseau sarmenteux, ayant sa tige inégale, tordue, divisée en nombreux rameaux ou sarments noueux, qui s'élèvent souvent à une hauteur extrêmement considérable en s'accrochant aux arbres voisins, par le moyen de vrilles rameuses et tordues en spirale. Les feuilles sont alternes, pétiolées, échancrées en cœur à la base, divisées en trois ou cinq lobes aigus et dentés; elles sont presque glabres à leur face supérieure, plus ou moins cotonneuses inférieurement. Les fleurs sont petites, verdâtres, disposées en grappes rameuses et opposées aux feuilles. Les fruits sont des baies charnues, de couleur, de forme et de grosseur variables, suivant les innombrables variétés que présente l'espèce. La Vigne, si l'on en croit le témoignage des historiens de l'antiquité, est originaire des environs de Nysa, dans l'Arabie-Heureuse. Ce fut Osyris ou Bacchus qui, non-seulement la cultiva le premier, mais encore qui la transporta dans les autres contrées. Les Phéniciens l'introduisirent dans les îles de l'Archipel, en Italie et jusque dans les Gaules, à l'époque où une colonie de Phocéens vint s'établir dans les environs de Marseille. Les pieds de Vigne sauvage, que l'on trouve dans les haies et les bois du midi de la France, où on les désigne sous le nom de *Lambrusco*, ne sont que des individus échappés des vignobles, et ayant repris par leur manière de croître tous les caractères qu'ils offraient à l'état sauvage. Il n'est peut-être pas de végétal qui offre autant de variétés distinctes que la Vigne. Déjà du temps de Virgile et de Pline, il fallait que le nombre de ces variétés fût très-considérable, puisque Virgile dit qu'on compterait plutôt les grains de sable que le vent élève sur les plages de la Libye, ou les flots qui viennent se briser sur le rivage de la mer d'Ionie, que les variétés de raisins que produit la Vigne. Pour en donner une idée, il suffit de dire que le célèbre agronome Bosc, ayant été chargé par le gouvernement, vers le commencement de ce siècle, de colliger toutes les variétés de Vignes cultivées en France, était parvenu à en réunir plus de quatorze cents dans la pépinière des Chartreux, au Luxembourg. La Vigne n'est pas délicate sur la nature du terrain; au contraire, elle prospère mieux dans ceux qui sont secs et pierreux, et surtout

elle y donne un vin de meilleure qualité. C'est principalement sur les coteaux exposés au midi et dans les terrains calcaires, que la Vigne donne les vins les plus généreux. Ces conditions se trouvent réunies dans la plupart des bons vignobles du Bordelais, de la Champagne et de la Bourgogne. La Vigne, comme plante originaire d'un pays chaud, craint le froid; mais elle redoute aussi l'excessive chaleur, du moins pour produire de bon vin. Ainsi vers le nord en Europe, la culture de la Vigne suit une ligne oblique, qui s'étend à peu près depuis l'embouchure de la Loire vers le 48e degré, jusqu'aux environs de Cologne, par le 51e degré. Vers le midi, la Vigne, cultivée en grand, ne s'étend pas au delà du 55e degré de longitude. Toutes les contrées situées entre ces deux limites, sauf quelques exceptions, qui dépendent de localités particulières, produisent du vin. La Vigne abandonnée à elle-même, ou bien dirigée par le cultivateur, peut acquérir des dimensions énormes, et produire une quantité étonnante de grappes de raisin. Voici deux exemples de cette fécondité : « M. Audibert, très-habile pépiniériste à Tonnelle près Tarascon, rapporte qu'il existe près de Cornillou, village du département du Gard, sur les bords de la rivière de Cèze, au lieu dit la Vérune, sur le chemin de Barjac et auprès d'une fontaine, une Vigne dont le tronc avait acquis la grosseur du corps d'un homme. Ses rameaux, s'étant enlacés sur un vieux Chêne, avaient fini par en recouvrir toutes les branches. Cette seule Vigne a produit, il y a quelques années, trois cent cinquante bouteilles d'un vin fort agréable. » Le second exemple n'est pas moins merveilleux : « Dans le jardin royal de Hampton-Court, près de Londres, dit encore le docteur Loiseleur-Deslongchamps, il y avait un cep de Vigne qui occupait à lui seul une serre tout entière, et qui, dans les bonnes années, rapportait plus de quatre mille grappes. Un jour que les acteurs de Drury-Lane s'étaient attiré d'une manière toute particulière l'approbation du roi George III, l'un d'eux se permit de demander à ce monarque, pour lui et ses camarades, quelques douzaines de grappes de ce cep; le roi lui en accorda cent douzaines, si son jardinier pouvait les lui trouver. Celui-ci en coupa non-seulement cette quantité, mais il fit aussi savoir au roi qu'il pouvait encore en faire couper autant sans dépouiller le cep. » Les principales variétés de Vigne qu'on cultive le plus dans les jardins, à cause de l'excellence des fruits qu'elles produisent, sont les suivantes :

Raisin précoce de la Madeleine, Morillon hâtif. Petite grappe, très-petit grain violet-noir, de peu de goût, mais précoce. — *Chasselas de Fontainebleau.* Grande grappe, peu serrée, à gros grains, d'un jaune verdâtre ou doré, excellent. Ses variétés sont : Chasselas noir, très-bon; Chasselas violet; Chasselas rouge, fruit de bonne qualité, se colorant dès qu'il est noué; Chasselas rose, gros fruits; Petit Chasselas hâtif. — *Chasselas doré* ou *Raisin de Champagne.* Grande grappe, gros grains ronds, jaune d'ambre, fondant, doux, sucré, très-bon. Le placer au levant. Il y a une variété rouge. — *Chasselas musqué.* Un peu moins gros et plus tardif, vert, sucré, relevé de musc. — *Ciouta, Raisin d'Autriche.* Variété du Chasselas, à feuilles laciniées, grappes et grains plus petits, de bon goût. — *Verdal.* Le meilleur et le plus sucré des raisins de dessert; mais comme il vient du Languedoc, il lui faut des années très-chaudes pour mûrir dans le climat de Paris. Grappe belle, très-gros raisins verts, à peau mince, contenant un ou deux pépins. On doit le cultiver toujours en treille dans les meilleures expositions. Près d'une serre chaude, on peut en faire passer quelques branches qui fleurissent de bonne heure : le soleil de juillet et d'août achève d'en mûrir les grains. — *Muscat blanc* ou de *Frontignan.* Grosse grappe très-longue, conique; grains très-serrés, croquants; peau blanche; eau sucrée et musquée. — *Muscat rouge.* Grains moins serrés, moins gros, rouge vif, musqué, moins bon; mûrit mieux que le blanc. — *Corinthe blanc.* Petite grappe allongée, très-garnie de fort petits grains ronds, jaunes, succulents, sucrés, sans pépins. Il y en a une sous-variété violette. — *Verjus.* Très-grosse grappe, bien garnie de fort gros grains oblongs, jaune pâle, noirs ou rouges suivant la variété, pleins d'une eau agréable dans leur maturité. Comme il mûrit très-incomplétement aux environs de Paris, on cueille ses grappes avant la maturité, et leur suc aigrelet est employé dans les préparations culinaires.

Parvenus à leur maturité, les raisins sont un des meilleurs fruits de nos climats. Ils joignent à une saveur douce, sucrée, rafraîchissante, un arôme extrêmement agréable, très-développé dans certaines variétés, comme dans les raisins muscats par exemple. Ils ne sont pas seulement un fruit des plus agréables, mais par leur pulpe pleine de suc, ils tempèrent les effets de la chaleur animale, et peuvent devenir un moyen diététique fort puissant. Mangé en trop grande quantité, le raisin devient laxatif. On a vu son usage, longtemps continué, amener des changements très-notables dans l'économie, et concourir à la guérison de certaines maladies chroniques, comme les engorgements des viscères abdominaux, les dartres et autres affections cutanées. On peut aussi permettre l'usage du raisin bien mûr aux convalescents, à la suite des maladies qui ont exigé une diète longue et sévère. Non-seulement on mange les raisins à l'état frais, mais on les fait sécher pour pouvoir les conserver plus longtemps. Cette pratique n'a lieu que dans les pays où la température est très-chaude et où le raisin mûrit complétement. Tantôt on l'expose simplement au soleil, sur des claies, comme on le fait pour sécher les figues; tantôt on aide cette dessiccation par la chaleur du four. On distingue dans le commerce trois sortes de raisins secs, savoir : le *Raisin de Malaga,* qui est le plus gros, un peu rougeâtre et brun fleuri; c'est le meilleur et le plus estimé; il vient des côtes du midi de l'Espagne et des îles de l'Archipel; le *Raisin de Provence* ou *Raisin de caisse,* qui se récolte dans le midi de la France, et que l'on fait sécher au soleil, après l'avoir trempé dans une lessive alcaline. Il est moins bon que le précédent; enfin le *Raisin de Corinthe,* qui vient aussi des îles de l'Archipel, est en petits grains noirâtres, séparés de leur raffle et dépourvus de graines.

VIGNE BLANCHE. BOT. Synonyme vulgaire de Bryone et de Clématite.

VIGNE DE JUDÉE. BOT. Nom vulgaire de la Douce-Amère.

VIGNE VIERGE. BOT. Nom vulgaire du *Cissus quinquefolius*, L., qui est maintenant un Ampélopside. *V.* ce mot.

VIGNEA. BOT. Le professeur Lestiboudois, de Lille, dans sa Dissertation sur les Cypéracées, a établi sous ce nom un genre pour les *Carex*, qui ont deux stigmates et le fruit à deux angles. *V.* LAICHE.

VIGNERONNE. MOLL. Espèce du genre Hélice.

VIGNOT. MOLL. Nom vulgaire du *Turbo littoralis*.

VIGOGNE. MAM. Espèce du genre Chameau. *V.* ce mot.

VIGOLINA. BOT. Poiret a établi sous ce nom un genre pour le *Wiborgia excelsa*, de Roth, qu'il a reconnu depuis être une espèce de *Galinsoga*.

VIGUA. OIS. Espèce du genre Cormoran.

VIGUIÈRE. *Viguiera*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et de la Syngénésie Polygamie frustranée, établi par Kunth (*Nov. Gener. Pl. æquin.*, 4, p. 226, tab. 379), qui l'a ainsi caractérisé : involucre demi-globuleux, composé de plusieurs folioles presque égales, disposées sur un seul rang ; réceptacle conique, garni de paillettes ; calathide radiée, les fleurons du centre très-nombreux, tubuleux, hermaphrodites ; les rayons des demi-fleurons de la circonférence en languette et neutres ; akènes obovés, cunéiformes, comprimés, couronnés par quelques petites écailles et deux arêtes caduques. Ce genre se distingue du *Spilanthus*, par les demi-fleurons de la circonférence qui sont stériles ; de l'*Helianthus*, par son réceptacle conique et son involucre simple ; de l'un et l'autre de ces genres, par la structure de son aigrette.

VIGUIÈRE HÉLIANTHOÏDE. *Viguiera helianthoides*, Kunth, *loc. cit.* C'est une herbe très-rameuse, à feuilles alternes, entières, à fleurs jaunes, disposées en corymbes terminaux. Cette plante croît abondamment dans l'île de Cuba, près de la Havane.

VILAIN. OIS. (Picot La Peyrouse.) Synonyme de Catharte Alimoche. *V.* CATHARTE.

VILAIN. POIS. *V.* TÉTARD.

VILFE. *Vilfa*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Adanson, et adopté par Beauvois et Kunth, qui l'ont ainsi caractérisé : épillets uniflores ; lépicène (glume, Kunth) à deux valves mutiques ; glume (paillettes, Kunth) également à deux valves mutiques ; deux écailles hypogynes ; trois étamines ou très-rarement deux ; deux styles à stigmates plumeux ; caryopse libre. Ce genre est fondé sur un grand nombre d'espèces d'*Agrostis* des contrées chaudes du globe, qui diffèrent essentiellement des vrais *Agrostis* par leurs glumes mutiques, tandis que dans celles-ci la valve inférieure de la glume est aristée. Beauvois ajoute à ce caractère celui d'avoir la glume inférieure dentée, presque trifide. Enfin, Kunth a réuni aux *Vilfa* le *Sporobolus* de R. Brown.

VILLARÉZIE. *Villarezia*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, III, p. 8, tab. 231), qui l'ont ainsi caractérisé : calice très-petit, infère, caduc, à cinq folioles presque arrondies, concaves, se recouvrant entre elles par leurs bords ; corolle à cinq pétales oblongs, étalés ; cinq étamines dont les filets sont subulés, insérés sur le réceptacle, et les anthères dressées, presque cordiformes, biloculaires ; ovaire ovoïde, supère, petit, surmonté d'un style subulé, court, et d'un stigmate capité, tronqué ; drupe ové, uniloculaire, le noyau divisé presque en deux moitiés par une cloison. Les affinités de ce genre ne sont pas déterminées, quoique certains auteurs l'aient rangé parmi les Rutacées. La plante sur laquelle il a été fondé a reçu le nom de *Villarezia mucronata* ; elle est connue dans les environs de la Conception, au Chili, sous le nom de *Guillipatagua*, et Molina l'a citée sous celui de *Guillin* ou *Guillino*. Cet arbre, disent Ruiz et Pavon, a l'aspect d'un Citronnier ; son bois sert à divers usages de charpente, chez les habitants du Chili.

VILLARIA. BOT. (Guettard.) Synonyme de *Berardia*.

VILLARSIE. *Villarsia*. BOT. Necker avait substitué ce nom à celui de *Cabomba*, imposé par Aublet. *V.* ce mot. Gmelin l'appliqua ensuite au *Menyanthes nymphoides* de Linné, genre qui fut admis par Ventenat, R. Brown, De Candolle et tous les auteurs modernes. Ce genre est ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq segments ; corolle presque rotacée, dont le limbe est étalé, à cinq divisions, munies à la base de poils ou écailles, ayant leurs bords repliés en dedans pendant l'estivation ; cinq étamines alternes avec les pétales ; un style surmonté d'un stigmate bilobé, à lobes dentés ; cinq glandes hypogynes, alternes avec les étamines ; capsule polysperme, uniloculaire, bivalve (les valves peu distinctes dans les espèces aquatiques) ; axes des valves séminifères ; feuilles simples. Le genre *Villarsia* diffère essentiellement des *Menyanthes*, en ce que les pétales ne sont pas revêtus sur toute leur face intérieure de papilles, que leurs bords, au lieu d'être simples, sont munis d'un repli, et que leurs feuilles ne sont pas ternées. On l'a placé à la suite de la famille des Gentianées, avec laquelle il offre beaucoup d'affinités, mais dont il pourrait être considéré comme distinct, et former le noyau d'une petite famille.

VILLARSIE NYMPHOÏDE. *Villarsia nymphoides*. C'est une jolie plante dont les feuilles sont pédonculées, arrondies, cordiformes à la base, flottantes à la surface des eaux ; les fleurs sont d'un beau jaune soufré. Cette espèce est commune dans les rivières de presque toute l'Europe.

VILLARSITE. MIN. Bertram de Lom, auquel la minéralogie doit plusieurs découvertes intéressantes, a observé à Traverselle, en Piémont, une substance minérale nouvelle, qui a été nommée Villarsite par Dufrénoy. Cette substance, qui se trouve disséminée dans le gisement du Fer oxydulé, est accompagnée de Dolomie lamelleuse, de Mica et de Quartz ; elle forme de petites veines cristallines, qui courent d'une manière irrégulière dans le filon, et lorsqu'il y existe des Géodes, on y observe alors des cristaux assez nets pour être mesurés ; plusieurs de leurs faces, surtout celles de la base, sont très-miroitantes. Elle est d'un vert jaunâtre, demi-transparente ; sa cassure est grenue ; elle est infusible

au chalumeau, mais avec huit fois son poids de Borax, elle produit un émail vert ; elle ne se dissout pas dans l'Acide acétique ; sa pesanteur spécifique est 2,975 ; sa forme primitive est le prisme rhomboïdal droit. Son analyse chimique a donné : Silice, 39,6 ; Magnésie, 47,4; Protoxyde de Fer, 3,6; Manganèse, 2,4; Chaux, 0,5; Potasse, 0,5; Eau, 6.

VILLEMÉTIE. *Villemetia.* BOT. Genre de la famille des Chénopodiacées, institué par Moquin-Tandon qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites, rarement femelles par avortement; calice persistant, à cinq divisions ovales, subconcaves, un peu dressées, velues, membraneuses en leurs bords, donnant naissance, après l'anthèse, à des appendices étalés et spinuleux; cinq étamines opposées aux divisions du calice et presque plus longues du double ; filaments filiformes et un peu comprimés ; anthères biloculaires, ovales ou subcordiformes ; style terminal, continu avec l'ovaire et graduellement atténué, bifide, à divisions filiformes, aiguës et subdivariquées. Le fruit est orbiculaire, déprimé, presque chartacé, couvert par le calice persistant, resserré en une sorte d'étoile à trois pointes ; péricarpe membraneux et très-mince; semence horizontale, ovato-orbiculée, subrostellée, recouverte d'un tégument très-mince.

VILLEMÉTIE HÉRISSÉE. *Villemetia muricata; Salsola muricata*, L.; *Salsola monobractea*, Forsk.; *Bassia muricata*, All.; *Cornadacea muricata*, Del.; *Kochia muricata*, Schrad.; *Suœda muricata*, Pall. Ses tiges sont cylindriques, dressées, hautes de trois pieds environ, garnies de feuilles alternes, sessiles, linéaires, molles, médiocrement épaisses, un peu velues et obtuses ; les fleurs sont sessiles, réunies dans l'aisselle des feuilles, au nombre de deux ou trois, et quelquefois solitaires ; elles sont d'un blanc cendré; un peu jaunâtre. Cette plante croît dans les contrées méridionales de l'Europe.

VILLENEUVE. *Villanova.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Lagasca, avec les caractères suivants : capitule pauciflore, hétérogame; fleurs du rayon au nombre de quinze, ligulées et femelles; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre campanulé, formé d'un petit nombre d'écailles rangées en une seule série; réceptacle plan et nu; corolles du rayon en languette obovale, dentelée au sommet; celles du disque tubuleuses, à limbe à cinq dents; anthères privées de queue; stigmate des fleurons du disque dépassant le tube conique; akènes presque pyramidés, ponctués, glabres ; disque épigyne, petit.

VILLENEUVE A FEUILLES OPPOSÉES. *Villanova oppositifolia*, Lag. Plante herbacée, dressée, poilue, à feuilles ternatipartites, dont les lobes sont crénelés-dentés : les latéraux bifides, le terminal trifide; les fleurs sont au nombre de sept dans chaque capitule. Celles du disque sont jaunes et celles du rayon blanchâtres. On trouve cette plante dans l'Amérique équinoxiale.

Un autre genre *Villanova*, proposé dans la même famille des Synanthérées, par Ortéga, a été réuni au genre *Parthenium*, de Linné.

VILLOSOGASTRIS. BOT. Nom sous lequel Du Petit-Thouars a figuré, dans ses Orchidées d'Afrique, tab. 32, le *Limodorum villosum* ou *Bletia villosa* d'A. Richard.

VILMORINIE. *Vilmorinia.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 239), qui l'a ainsi caractérisé : calice dépourvu de bractéoles, cylindracé, à quatre dents obtuses formant presque deux lèvres ; corolle papilionacée, à pétales oblongs, les ailes plus courtes que la carène; dix étamines diadelphes ; style glabre, subulé, aigu ; gousse pédicellée, lancéolée, amincie à sa base, comprimée, terminée en pointe filiforme, renfermant douze à seize graines.

VILMORINIE A FLEURS NOMBREUSES. *Vilmorinia multiflora*, DC., *loc. cit.*; *Clitoria multiflora*, Swartz. C'est un arbrisseau à tige dressée, glabre, à feuilles imparipinnées, accompagnées de stipules longues, subulées, et à fleurs purpurines, disposées en grappes axillaires. Il croît aux Antilles.

VIMBE. POIS. (Bonnaterre.) Synonyme de Serte, espèce du genre Cyprin.

VIMINAIRE. *Viminaria.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Smith (*Ann. bot.*, 1, p. 507), et ainsi caractérisé : calice anguleux, quinquédenté; corolle dont les pétales sont presque égaux entre eux; style capillaire, plus long quelquefois que l'ovaire qui est disperme ; stigmate simple ; gousse ovoïde; graine non munie de strophioles.

VIMINAIRE DÉPOUILLÉE. *Viminaria denudata*, Sm.; *Daviesia denudata*, Vent., Choix de Plantes, tab. 6; *Sophora juncea*, Schrader, Sertum Hann., tab. 5. Ses branches sont effilées; les plus jeunes munies de feuilles pétiolées, simples ou trifoliées; les branches adultes dépourvues de feuilles. Les fleurs sont jaunes, disposées en grappes. De la Nouvelle-Hollande.

VINAGO. OIS. Synonyme de Columbar.

VINAIGRIER. BOT. Nom vulgaire du *Rhus coriaria*. *V.* SUMAC.

En entomologie, on donne vulgairement le nom de Vinaigrier à l'une des espèces du genre Carabe, *Carabus auratus*, qui sécrète une humeur brune, fort acide, propriété qui, du reste, lui est commune avec beaucoup d'autres congénères.

VINCA. BOT. *V.* PERVENCHE.

VINCENTIE. *Vincentia.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Gaudichaud (Voyage de l'Uranie, partie botanique, p. 417), qui l'a ainsi caractérisé : épillets presque à six fleurs; écailles imbriquées dans tous les sens, carénées, uniflores, les inférieures plus petites, vides, ainsi que la supérieure ; trois étamines, à anthères linéaires, marquées de quatre sillons, fixées par la base, et comme articulées avec le filet, à deux loges déhiscentes longitudinalement; point d'écailles hypogynes ; ovaire stipité, triangulaire, les angles membraneux décurrents sur le pédicelle de l'ovaire; ovaire cylindrique, sessile, surmonté d'un style dilaté à la base, triangulaire, continu avec l'ovaire, trifide supérieurement; fruit non mûr.

VINCENTIE A FEUILLES ÉTROITES. *Vincentia angustifolia.* C'est une plante des îles Sandwich, que l'auteur

avait désignée, dans ses généralités, sous le nom de *Machœrina restioides*. Son chaume est dressé; ses feuilles sont distiques, équitatives, ensiformes et coriaces. Ses fleurs forment des panicules terminales, axillaires, rameuses, et munies de bractées. Plusieurs plantes, décrites dans les auteurs sous les noms génériques de *Scirpus* et *Machœrina*, peuvent être rapportées à ce genre.

VINCEROLLE. BOT. Ce nom a été donné par Poiret au genre *Baumegartia*, de Labillardière, qui avait primitivement reçu celui de *Borya*. *V.* BAUMÉGARTIE.

VINCETOXICUM. BOT. Nom spécifique d'une espèce d'Asclépiade.

VINCO. OIS. L'un des noms vulgaires du Pinson, *Fingilla cœlebs*. *V.* GROS-BEC.

VINCULARIA. POLYP. Defrance donne ce nom à de petits corps triangulaires qui, dit-il, « sont à peine de la grosseur d'un crin de cheval et qu'on trouve dans la couche du Calcaire grossier des environs de Paris. Ils ont de deux à trois lignes de longueur; mais ne paraissant jamais entiers à leurs bouts, ils ont dû en avoir davantage. Ils sont garnis sur les quatre côtés de petits enfoncements ovales, à l'un des bouts desquels on voit une sorte de très-petits trous. » Defrance pense que de tels êtres doivent avoir beaucoup de rapports avec les Flustres. L'espèce qu'on trouve à Grignon, ainsi que dans d'autres sites voisins et analogues, est le *Vincularia fragilis*.

VINETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Rumex Acetosella*, L. *V.* PATIENCE.

VINETTIER. *Berberis*. BOT. Genre type de la famille des Berbéridées et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice à six sépales disposés sur deux rangées, les extérieurs plus petits, muni extérieurement de deux à trois petites écailles; corolle à six pétales, dont l'onglet offre à l'intérieur deux glandes; six étamines à filets dépourvus de dents, à anthères ayant leurs loges séparées, s'ouvrant par de petits opercules; ovaire unique, ovoïde, portant un stigmate sessile, orbiculé, ombiliqué à son milieu; baie ovoïde, oblongue, uniloculaire, ombiliquée au sommet, renfermant deux ou rarement trois graines, insérées à la base latéralement, dressées, oblongues, munies d'un test crustacé, d'un albumen charnu, de cotylédons foliacés elliptiques, et d'une radicule longue, renflée au sommet. On a distrait du genre *Berberis* quelques espèces à feuilles pinnées et caractérisées par d'autres particularités, pour en former le genre *Mahonia*. Les vrais Vinettiers sont au nombre de trente environ, et croissent dans les contrées montueuses et tempérées de l'un et de l'autre hémisphères; on en trouve en Europe, en Sibérie, en Chine, au Népaul, au détroit de Magellan et au Chili. Ce sont des arbrisseaux peu élevés, branchus, garnis de feuilles alternes, pétiolées, les primordiales fortement dentées, et leurs dents se prolongeant en épines. Celles de ces feuilles qui naissent les premières, avortent, et leur pétiole s'endurcit et forme une épine simple ou trifide; les feuilles secondaires naissent dans l'aisselle de cette épine, entourent le jeune rameau, et sont entières ou dentées en scie. Les fleurs sont jaunes, et forment souvent des grappes allongées, ou sont solitaires au sommet de pédoncules axillaires.

VINETTIER COMMUN. *Berberis vulgaris*, L., vulgairement nommé Épine-Vinette. Cet arbrisseau a un bois jaune propre à la teinture. Ses baies sont acidules, agréables; on en fait d'excellentes confitures. C'est dans cette plante qu'on observe un phénomène singulier d'irritabilité. Lorsqu'on pique les filets des étamines, ils se précipitent immédiatement sur le pistil. L'électricité, les rayons du soleil concentrés par un verre, les insectes qui vont butiner sur les fleurs, excitent également l'irritabilité de ces étamines, et favorisent la dispersion du pollen. Il croît abondamment en Europe, dans les taillis.

VINGEON. OIS. *V.* GINGEON.

VINIFÈRES. *Viniferæ*. BOT. Cette famille de plantes dicotylédones polypétales et hypogynes, porte également les noms d'Ampélidées et de *Vites*; elle a pour type le genre Vigne, et offre les caractères suivants : le calice est très-court, à quatre ou cinq dents à peine marquées; la corolle se compose de quatre ou cinq pétales libres ou adhérents entre eux par le sommet, et formant alors une sorte de coiffe; les étamines, en même nombre que les pétales, leur sont opposées. L'ovaire est libre, appliqué sur un disque hypogyne et annulaire, très-souvent lobé dans son contour. Cet ovaire offre deux loges et deux ovules dressés dans chaque loge. Le style est très-court, à peine distinct du sommet de l'ovaire; il se termine par un stigmate généralement à deux loges. Le fruit est une baie charnue, succulente, contenant d'une à quatre graines dressées. Celles-ci ont un tégument épais et crustacé, recouvrant un endosperme qui offre deux profonds sillons longitudinaux sur l'un de ses côtés. Vers la base, cet endosperme, qui est dur, contient un très-petit embryon dressé. Cette famille se compose d'arbustes ou d'arbrisseaux sarmenteux et volubiles, à feuilles alternes, souvent découpées et palmées ou digitées, munies de stipules et de vrilles rameuses, opposées aux feuilles. Les fleurs, petites et verdâtres, forment des grappes également opposées aux feuilles. La famille des Vinifères, qui a des rapports avec les Géraniacées, se compose des genres *Cissus*, L.; *Ampelopsis*, Rich., *in Michx.*; et *Vitis*, L. Le professeur De Candolle, dans le premier volume de son *Prodromus*, y joint les genres *Leea*, L., et *Lasinthera*, Beauv.

VINTSI. OIS. Espèce du genre Martin-Pêcheur.

VIOLA. BOT. *V.* VIOLETTE.

VIOLACÉES OU VIOLARIÉES. *Violaceæ*, *Violarieæ*. BOT. Le genre Violette (*Viola*) avait d'abord été placé dans la famille des Cistées; mais De Candolle a proposé le premier de l'en séparer, pour en former une famille distincte sous le nom de Violacées. Cette famille offre les caractères suivants : le calice est composé de cinq sépales en général persistants, égaux ou inégaux, quelquefois soudés ensemble par leur base; la corolle de cinq pétales généralement inégaux, et dont un se prolonge à sa base en éperon, quelquefois parfaitement égaux et semblables. Les étamines sont au nombre de cinq, libres ou soudées ensemble par les filets qui forment un urcéole court. Les anthères sont à deux loges

introrses, quelquefois terminées à leur sommet par un appendice membraneux, et offrant, dans les espèces munies d'un éperon, un crochet qui naît de la partie externe de chacune des deux anthères placées en face du pétale éperonné. L'ovaire est libre, sessile au fond de la fleur; il offre une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés à trois trophospermes pariétaux. Le style est plus ou moins recourbé, simple, terminé par un stigmate un peu latéral. Le fruit est une capsule généralement recouverte en partie par le calice, quelquefois comme vésiculeuse, à une seule loge, s'ouvrant à sa maturité en trois valves, qui chacune portent un placenta chargé de graines sur le milieu de leur face interne. Les graines se composent d'un épisperme formé de deux feuillets, dont un intérieur crustacé; la chalaze est opposée au hile, c'est-à-dire qu'elle est au sommet de la graine; l'endosperme est blanc, charnu, contenant dans son intérieur un embryon dressé, ayant la radicule longue, cylindrique, tournée vers le hile. Les Violacées sont des plantes herbacées, ou de petits arbustes à feuilles généralement alternes, simples ou lobées, munies de stipules à leur base. Les fleurs sont pédonculées, tantôt solitaires et axillaires, tantôt terminales. Les pédoncules sont simples ou rameux. Les genres qui composent cette famille ont été groupés de la manière suivante par le professeur De Candolle, dans le premier volume de son *Prodromus :*

Ire Tribu. — Violées. Pétales inégaux. Genres *Calyptrion,* Gingis; *Noisettia,* Kunth; *Viola,* Tournef.; *Solea,* Spreng.; *Pigea,* DC.; *Ionidium,* Vent.; *Hybanthus,* Jacq.

IIe Tribu. — Alsodinées. Pétales égaux et réguliers. Genres *Conohria,* DC.; *Rinorea,* Aubl.; *Alsodeia,* Du Petit-Th.; *Ceranthera,* Beauv.; *Pentaloba,* Lour.

VIOLÆOIDES. bot. Genre proposé par Michaux dans la famille des Violariées, et qui ne paraît pas différer du genre *Noisettia,* de Kunth.

VIOLETTE. *Viola.* bot. Ce genre, qui a donné son nom à la famille des Violacées ou Violariées, appartient à la Pentandrie Monogynie du Système sexuel, et offre les caractères suivants : calice persistant, divisé jusqu'à la base en cinq sépales inégaux, tous plus ou moins prolongés en appendices ayant la forme d'oreillettes, dressés après la floraison. Corolle composée de cinq pétales inégaux, roulés en cornets pendant l'estivation : l'inférieur prolongé à la base en un éperon plus ou moins long. Étamines, au nombre de cinq, dont les filets sont courts, dilatés à la base, insérés sur un torus pentagone et quinquédenté, alternes avec les pétales; les anthères à lobes écartés à la base, s'ouvrant longitudinalement à l'intérieur, rapprochées entre elles (mais non soudées); deux antérieures portant sur le dos des appendices nectarifères, qui rentrent dans l'éperon. Ovaire ordinairement supère, mais quelquefois entouré à sa base d'un torus concave, et paraissant à demi-infère. Style filiforme, surmonté d'un stigmate tantôt simple et aigu, tantôt obtus, urcéolé et comme percé d'un petit trou. Capsule ordinairement trigone, uniloculaire, à trois valves qui portent les placentas sur leur milieu, et qui s'ouvrent avec élasticité après la maturité. Graines ovoïdes, luisantes, munies d'une caroncule au sommet, composées d'un albumen charnu et d'un embryon oblong, à cotylédons foliacés, et à radicule cylindrique et supère. Le genre *Viola* comprenait, il n'y a pas encore bien longtemps, un grand nombre d'espèces exotiques, qui sont devenues les types de plusieurs genres établis par les botanistes de ce siècle. Ainsi Ventenat a formé l'*Ionidium* sur une plante mexicaine, qui avait été considérée par Ortéga comme une espèce de Violette; ce genre renferme aujourd'hui un grand nombre d'anciennes espèces de *Viola,* qui croissent toutes dans les climats chauds. Les auteurs ont en outre établi les genres *Pombalia, Solea, Pigea* et *Noisettia,* qui ont pour types différentes espèces de *Viola* décrites par les auteurs. Réduit à ses justes limites, le genre des Violettes se compose de plus de cent espèces que l'on rencontre dans les climats tempérés et septentrionaux des deux continents. Quelques-unes croissent dans les prairies australes du globe, soit à la Nouvelle-Hollande, soit à la pointe de l'Amérique méridionale. Ce sont des herbes ordinairement vivaces, très-rarement annuelles, tantôt pourvues d'une tige très-courte ou souterraine, et alors on les a nommées acaules; tantôt munies d'une tige apparente, et même quelquefois ligneuse. Leurs feuilles sont alternes, simples, entières ou lobées, et même palmées-digitées. Leurs fleurs ont un aspect facilement reconnaissable; elles sont teintes de couleurs très-variées, mais celle qui domine a servi de terme de comparaison pour les autres fleurs, c'est un mélange bleu-purpurin velouté. Chaque fleur est penchée et solitaire au sommet d'un pédoncule axillaire ou terminal.

Violette odorante. *Viola odorata,* L. Cette plante est si vulgaire, si connue de tous, que sa description serait ici superflue. Tout le monde sait que cette fleur, messagère du printemps, parfume de son odeur suave les bosquets et les buissons de toute l'Europe, et qu'on la cultive en bordures dans les jardins, où elle double facilement. Ces fleurs sont employées en médecine comme expectorantes; on en fait un sirop fort agréable par son odeur et sa couleur. Cette couleur est un réactif très-sensible, employé par les chimistes pour reconnaître la présence des acides. Les racines de Violette ont des propriétés légèrement émétiques, et on les avait proposées comme succédanées indigènes de l'Ipécacuanha, qui est la racine d'une plante du Brésil, placée autrefois dans le genre *Viola.*

Violette tricolore. *Viola tricolor,* L. Elle est connue dans les jardins sous le nom de Pensée. C'est une plante des plus élégantes, qui croît spontanément dans les prairies des contrées montueuses, principalement dans les Alpes, les Vosges, l'Auvergne, etc. Elle a beaucoup de rapports avec la petite Pensée sauvage dont Linné n'en faisait qu'une variété. La culture fait varier cette espèce à l'infini.

VIOLETTE AQUATIQUE. *V.* Hottonie aquatique.

VIOLETTE MARINE. bot. L'un des noms vulgaires du *Campanula Medium. V.* Campanule.

VIOLIER. bot. *V.* Giroflée.

VIORNA. bot. Le genre institué sous ce nom par Per-

soon, dans la famille des Renonculacées, a été réuni au genre *Clematis*, de Linné.

VIORNE. *Viburnum*. BOT. Genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Sambucées, et de la Pentandrie Trigynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice dont le limbe est petit, quinquéfide, persistant; corolle rotacée, presque campanulée ou tubuleuse, quinquélobée; cinq étamines égales; trois stigmates sessiles; baie monosperme par avortement, ovoïde ou globuleuse, couronnée par les dents du calice; graine comprimée. Ainsi caractérisé, le genre *Viburnum* correspond aux genres *Opulus*, *Viburnum* et *Tinus* de Tournefort, dont la réunion fut primitivement opérée par Linné, et admise depuis par tous les auteurs, excepté Mœnch qui rétablit le genre *Opulus*. Dans le quatrième volume de son *Prodromus*, De Candolle a considéré les genres *Viburnum* et *Opulus*, de Mœnch, comme de simples sections du genre *Viburnum*, la première sous le nom de *Lentago*, la deuxième sous celui d'*Opulus*. Il a en outre formé une troisième section nommée *Soletinus*, qui sert de passage des Sambucées aux Lonicérées. Le nombre des espèces de Viornes s'élève à environ cinquante, dont la plupart croissent dans les localités boisées et montueuses de l'Amérique septentrionale, du Népaul, de l'Europe, de la Chine, de la Sibérie; quelques-unes sont de l'Amérique méridionale, des Antilles et de Java. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, pétiolées, à fleurs blanches ou légèrement rosées, disposées en corymbes terminaux.

VIORNE COMMUNE. *Viburnum Lantana*, L.; Duham., Arb., nouv. édit., tab. 103, vulgairement nommée Mancienne et Bardeau. C'est un fort bel arbrisseau qui s'élève de huit à douze pieds, et dont les rameaux sont garnis de feuilles ovales-oblongues, obtuses, légèrement cordiformes, épaisses, blanchâtres en dessous, et dentées en scie. Les fleurs sont blanches, disposées en corymbe paniculé et terminal. Ses fruits sont d'abord verts, puis rouges, enfin noirs; ils passent pour astringents, et on les emploie en certains pays comme anti-dyssentériques. Cet arbrisseau est commun dans les haies et sur les collines de toute l'Europe.

VIORNE LAURIER-TIN. *Viburnum Tinus*, L.; Duham., *loc. cit.*, tab. 37. C'est un arbrisseau qui ressemble à un Laurier par son feuillage, ce qui lui a valu la dénomination vulgaire de Laurier-Tin. Ces feuilles sont persistantes, ovales, un peu aiguës, luisantes en dessus, jaunâtres et pubescentes sur les nervures de leur face inférieure. Les fleurs sont blanches ou un peu rougeâtres, et forment une sorte d'ombelle simple qui dure pendant longtemps. Cet arbrisseau, originaire de la région méditerranéenne, est très-anciennement cultivé dans nos jardins comme plante d'ornement.

VIORNE OBIER. *Viburnum Opulus*, L.; Œder, *Fl. Danica*, tab. 661. Il est remarquable par ses fleurs en ombelle; celles de la circonférence stériles, ayant une corolle beaucoup plus développée que celles du centre. Du reste, c'est un arbrisseau d'un port agréable, à feuilles trilobées, et qui croît abondamment dans les haies et les bois humides de l'Europe. On en cultive dans les jardins une charmante variété à fleurs doubles dans l'ombelle entière, et qui est connue sous le nom de Boule de Neige.

VIOUTTE. BOT. Nom vulgaire de l'Érythrone dent de Chien.

VIPÈRE. *Vipera*. REPT. Genre de Reptiles Ophidiens dont les espèces avaient été confondues par Linné avec ses Couleuvres, mais que Daudin en a retirées pour en former un genre particulier sous le nom de *Vipera*, qui a depuis été adopté par tous les zoologistes. Il se distingue surtout des Couleuvres, par les crochets mobiles dont la mâchoire supérieure est armée, et la glande destinée à sécréter le venin qui rend la morsure de ces Reptiles si redoutable pour l'Homme et les autres animaux. On peut tracer de la manière suivante les caractères du genre Vipère : corps cylindrique, écailleux; tête raccourcie, obtuse en avant, plus large en arrière où elle est comme cordiforme; queue courte et obtuse, garnie en dessous d'un double rang de plaques disposées par paires ou plus rarement de plaques simples en tout ou en partie; plaques de l'abdomen entières et en nombre variable; crochets recourbés et mobiles à la mâchoire supérieure et qui sont en quelque sorte les canaux excréteurs d'une glande placée vers l'angle de la mâchoire et sécrétant un fluide ou venin excessivement subtil et délétère. Les crochets mobiles qui forment le caractère distinctif des Serpents venimeux en général, c'est-à-dire non-seulement des Vipères, mais des Crotales, etc., ont un mode particulier d'annexion aux os maxillaires supérieurs. « Ces os, dit Cuvier (Règne Anim., éd. 2, vol. 2, pag. 86), sont fort petits, portés sur un long pédicule analogue à l'apophyse ptérigoïde externe du sphénoïde, et très-mobiles; il s'y fixe une dent aiguë percée d'un petit canal qui donne issue à une liqueur sécrétée par une glande située sous l'œil. C'est cette liqueur qui, versée dans la plaie par la dent, porte le ravage dans le corps des animaux et y produit des effets plus ou moins funestes, suivant l'espèce qui l'a fournie. Cette dent se cache dans un repli de la gencive quand le Serpent ne veut pas s'en servir; et il y a derrière elle plusieurs germes destinés à se développer et à la remplacer, si elle se casse dans une plaie. Les naturalistes ont nommé les dents venimeuses crochets mobiles; mais c'est proprement l'os maxillaire qui se meut; il ne porte point d'autres dents, en sorte que dans ces Serpents malfaisants, l'on ne voit dans le haut de la bouche que les deux rangées de dents palatines. »

Les Vipères se distinguent facilement des Couleuvres par la forme de leur tête plus obtuse, plus élargie en arrière, par leur partie caudale plus courte et plus obtuse, et surtout par la présence de crochets venimeux qui manquent complétement dans les Couleuvres dont la morsure est tout à fait sans danger.

VIPÈRE COMMUNE. *Coluber Berus*, L.; *Vipera Berus*, Daudin; *Berus subrufus*, Laurenti. Cette espèce est excessivement commune dans un grand nombre de contrées de la France, et sa morsure est très-fréquemment la cause des accidents les plus graves. La Vipère commune est longue d'un pied et demi à deux pieds; son corps, dans l'endroit le plus volumineux, a environ un pouce de diamètre; sa couleur générale est

brune ou roussâtre, quelquefois d'un gris cendré suivant les variétés, avec une ligne irrégulière noire et en zigzag sur le dos, et une rangée de taches noires sur les flancs; le ventre est d'un gris d'ardoise, composé d'un nombre de plaques simples, qui varie entre cent quarante-quatre et cent soixante-dix-sept; celui des plaques caudales est encore plus variable, il est de vingt-neuf à soixante-huit paires de plaques. Sa tête est obtuse et comme tronquée en avant, plus large que le col ou le corps en arrière où elle est même cordiforme; elle est déprimée, couverte de petites écailles granulées; son museau porte six petites plaques dont deux sont perforées pour l'ouverture des narines qui forment une tache noirâtre; deux bandes noires réunies en forme de V se voient à sa partie supérieure. La mâchoire supérieure est blanchâtre, tachetée de noir, l'inférieure est jaunâtre; les yeux bordés de noir sont très-petits, mais vifs et brillants; la langue, comme celle des Couleuvres, est longue, molle, très rétractile, fourchue à son extrémité libre, noire ou grisâtre. La Vipère habite surtout les bois élevés et rocailleux; elle se nourrit d'Insectes, de Vers, de Mollusques et de petits Quadrupèdes comme les Mulots, les Taupes, etc. A l'approche de l'hiver, les Vipères se retirent dans des trous profonds et à l'abri du froid, et passent toute la mauvaise saison dans un état d'engourdissement presque complet. En général, elles se réunissent plusieurs ensemble et s'enroulent et confondent leurs replis pour passer l'hiver; mais au retour du printemps, elles sortent de leurs retraites et on les voit s'étendre sur les rochers exposés au soleil. La Vipère commune, de même que les autres espèces de son genre, est du petit nombre des Reptiles qui ne pondent point d'œufs et dont les petits naissent nus et vivants; cependant tant qu'ils sont contenus dans l'intérieur de l'utérus de leur mère, ils sont renfermés dans des œufs à parois membraneuses : ce n'est que vers la fin de la gestation, qui dure environ huit mois, que les petits rompent la membrane qui les enveloppe. Mais à l'époque de leur naissance, ils portent sur leur abdomen les restes de l'œuf membraneux dans lequel ils étaient contenus.

Le venin de la Vipère, au moment où il vient d'être sécrété, offre une consistance à peu près oléagineuse, une couleur légèrement jaunâtre; sa saveur, d'abord faible, laisse ensuite dans l'arrière-bouche une âcreté insupportable et difficile à définir. Ce suc ne paraît être ni acide ni alcalin, et en se séchant, il jaunit et forme des écailles analogues à celles que formerait du mucus ou de l'albumine. Plusieurs auteurs se sont occupés de constater par l'expérience les effets délétères du venin de la Vipère sur un grand nombre d'animaux. Charas et surtout Fontana ont éclairé cette question par des expériences en si grand nombre et variées de telle sorte, qu'elles ne laissent plus rien à désirer. Fontana a d'abord reconnu que ce venin était sans action sur certains animaux d'un ordre inférieur, comme les Annélides, les Mollusques, et même certains Reptiles, tels que l'Orvet et la Vipère elle-même. Ainsi, en faisant mordre une Vipère par un autre individu de son espèce, ou en inoculant son fluide venimeux dans une plaie faite à ce Reptile, il n'en résulterait aucun accident. Mais sur les animaux à sang chaud en général, sur les Oiseaux et les Mammifères, l'introduction du venin, soit directement par la dent de l'animal, soit par son inoculation artificielle, produit des accidents dont l'intensité varie suivant différentes circonstances. D'abord il est évident que, toutes choses égales d'ailleurs, les accidents seront d'autant plus graves que l'animal sera d'une espèce plus petite. Ainsi, comme l'ont montré les expériences de Fontana, tandis qu'un centième de grain suffit pour faire périr presque instantanément une fauvette ou tout autre Oiseau du même genre, il en faut environ un quinzième de grain pour tuer un Pigeon. Cependant cette proportion n'est pas toujours rigoureusement la même pour les animaux d'un volume semblable ou à peu près semblable, puisque près de deux grains n'ont produit presqu'aucun effet sur un Corbeau. On voit par là que l'indiosyncrasie individuelle est aussi une circonstance fort importante dans les effets de ce fluide. Fontana a aussi évalué qu'il en faudrait environ trois grains pour donner la mort à un Homme, et jusqu'à douze grains pour un Bœuf.

Les effets de la morsure de la Vipère sur l'Homme, qu'il est surtout intéressant de bien connaître, sont encore diversement influencés. La morsure d'une Vipère pourra quelquefois être fort peu dangereuse pour l'Homme, ou bien elle pourra mettre ses jours en danger et même causer sa mort. D'abord, au moment de la morsure, la quantité du fluide actuellement sécrété n'est pas toujours la même; car l'animal peut avoir eu récemment l'occasion d'en employer une partie, ce qui nécessairement amène de grands changements dans l'intensité des accidents. En second lieu, on a remarqué que dans la saison la plus chaude de l'année, et surtout dans les provinces plus méridionales, ce venin était beaucoup plus actif que dans les circonstances opposées. La gravité de ces effets est encore augmentée, suivant que la morsure a eu lieu dans certaines parties du corps plutôt que dans d'autres. C'est ainsi qu'à la face, à la partie interne des cuisses, et surtout sur les parties latérales du col, la morsure est plus dangereuse. On conçoit aussi qu'un individu qui aurait été mordu deux ou trois fois de suite par le même animal, comme cela arrive quelquefois, sera en plus grand danger que celui qui n'aurait éprouvé qu'une seule morsure. La force du sujet, l'effet moral produit sur lui par la piqûre, son état sain ou de maladie, sont autant de circonstances propres à modifier le développement des accidents. En général on peut dire qu'une seule morsure faite par une Vipère, n'est jamais mortelle pour l'Homme; du moins les cas de ce genre, qui se seraient terminés d'une manière funeste, sont-ils excessivement rares. On peut même s'opposer au développement de ces accidents par un moyen très-simple, quand il est mis en pratique immédiatement. Il suffit, en effet, de sucer fortement la plaie pour neutraliser l'action du venin. Car l'expérience a démontré jusqu'à la dernière évidence que ce venin, si subtil, si dangereux, lorsqu'on l'applique sur une partie dénudée, est sans aucune action sur les membranes muqueuses qui ne présentent aucune plaie. Cette connais-

sance est, comme on voit, extrêmement importante. On peut aussi, par un traitement convenablement administré, sinon prévenir entièrement, du moins arrêter dans leur accroissement les symptômes de la morsure. Cette morsure est souvent peu douloureuse au moment où elle vient d'être faite; mais très-souvent elle est presque instantanément suivie d'une douleur très-vive. Tantôt il n'y a qu'un seul des crochets qui pénètre, tantôt on voit deux petites ouvertures éloignées l'une de l'autre de cinq à six lignes, plus ou moins, c'est-à-dire de toute la largeur de l'écartement des deux branches de la mâchoire supérieure à laquelle les crochets sont implantés. Ces ouvertures ou piqûres sont quelquefois presque imperceptibles, surtout si la morsure a été peu profonde, c'est-à dire si l'extrémité seule des crochets a pénétré dans la plaie. Bientôt une rougeur plus ou moins vive se montre autour de ces piqûres : elles se gonflent et la douleur augmente; les parties environnantes ne tardent point à être envahies par le gonflement; elles deviennent pâteuses, d'un jaune livide et d'un rouge terne. En même temps se développent des symptômes généraux plus ou moins graves : des nausées, un malaise général, des vomissements bilieux, des lipothymies, une céphalalgie vive; les yeux se gonflent, deviennent rouges, et des larmes abondantes s'en échappent. Si c'est à la main ou à la partie inférieure de la jambe que la morsure a eu lieu, le gonflement gagne de proche en proche, et ne tarde pas à envahir la totalité du membre, qui acquiert un volume tel, qu'il devient au moins six fois plus considérable que dans l'état naturel; le gonflement est pâteux, la peau d'un rouge livide, couverte de phyctènes remplies d'un liquide séreux et jaunâtre; en un mot, tout fait présager un sphacèle du membre supérieur. Mais peu à peu, et par suite d'un traitement convenablement appliqué, ces accidents terribles perdent leur intensité, et le malade finit par se rétablir. Les douleurs et la rougeur paraissent en général suivre le trajet des principaux troncs lymphatiques et veineux, ou celui des nerfs. Quand les symptômes ont acquis toute leur intensité, le malade paraît sous le poids d'une fièvre adynamique très-violente; des sueurs froides, visqueuses, la fétidité de l'haleine, la paralysie des différents sphincters, et par suite l'excrétion involontaire de l'urine et des matières fécales, s'ajoutent aux autres symptômes énoncés précédemment. Enfin, si par suite d'une médication favorable ou par les efforts de la nature, la gravité de la maladie n'éprouve aucune amélioration, la mort vient quelquefois terminer cette scène de douleur. En effet, on possède malheureusement un assez grand nombre d'exemples d'issue funeste de la morsure de la Vipère.

Le traitement de la morsure de la Vipère doit avoir d'autant plus d'efficacité, qu'il est commencé dès les premiers temps de la morsure. Le moyen le plus efficace et le plus simple, quand le lieu occupé par la morsure le permet, consiste à sucer immédiatement la plaie. Nul danger, en effet, n'est à craindre par suite de cette action, mais dans le cas seulement où il n'y a aucune excoration à la membrane muqueuse de la bouche et des lèvres. L'expérience a même prouvé que l'on peut impunément avaler la salive imprégnée de ce venin. On peut aussi pratiquer au-dessus de la plaie une ligature convenablement serrée, mais non pas jusqu'au point d'interrompre complétement la circulation, ce qui amènerait nécessairement la gangrène de la partie. On applique alors sur le lieu de la plaie une ventouse. Ce moyen avait déjà été indiqué par Celse; dans ces derniers temps, il a été présenté de nouveau par plusieurs médecins recommandables, et spécialement par les docteurs Barry, Bouillaud et Mangili, qui ont fait un grand nombre d'expériences pour en constater l'efficacité. Lorsque l'on a retiré la ventouse, on fait dans les environs de la plaie des scarifications plus ou moins profondes, et l'on cautérise la piqûre elle-même, soit avec le fer rouge, soit avec un caustique, tel que la pierre à cautère ou le beurre d'antimoine. En général cette réunion de moyens, lorsqu'ils sont employés immédiatement après la morsure, s'oppose au développement des accidents. Suivant le docteur Barry, on peut même appliquer la ventouse avec succès lorsque les symptômes se sont déclarés : elle les modère, et souvent même les fait complétement cesser.

Un grand nombre de substances ont été successivement vantées comme propres à combattre les accidents résultants de la morsure des Serpents venimeux et de la Vipère en particulier. De tous ces médicaments, il n'en est aucun qui paraisse agir avec autant de sûreté que l'Ammoniaque liquide et ses préparations, comme l'eau de Luce, le savon de Starckey, etc. Déjà il y a fort longtemps que Bernard de Jussieu avait constaté ce fait en guérissant, dans ses excursions de botanique, les jeunes gens qui avaient été mordus par ce Reptile venimeux.

Vipère Ammodyte ou a museau cornu. *Vipera Ammodytes*, Daud.; *Vipera Illyrica*, Aldr. Cette espèce n'est pas aussi voisine de la Vipère commune par sa forme et sa couleur qu'on l'a dit. Sa longueur varie beaucoup. On trouve des individus qui n'ont guère au delà de sept à huit pouces, et d'autres qui ont de dix-huit pouces à deux pieds. Ses teintes sont variées; elle est tantôt d'un brun foncé sur le dos, tantôt rougeâtre, avec des taches noires et une ligne en forme de chapelet noir; il y a une sorte de corne mobile et charnue qu'elle porte sur le museau. Les anciens, et surtout les auteurs du moyen âge, dit Lacépède, ont beaucoup parlé de ce Serpent très-venimeux, qui habite plusieurs contrées orientales et que l'on trouve dans plusieurs endroits de l'Italie, ainsi que de l'Illyrie, autrement dite Esclavonie. On a dit que son nom lui vient de l'habitude qu'il a de se cacher dans le sable, dont la couleur est à peu près celle de son dos, variée d'ailleurs par un grand nombre de taches noires, disposées souvent de manière à représenter une bande longitudinale et dentelée. Il n'est pas certain que l'Ammodyte vive non-seulement en Italie et en Illyrie, mais en Autriche et dans l'est de la France. Sa morsure est au moins aussi venimeuse que celle de l'espèce précédente. On a vu des individus périr trois heures seulement après avoir été mordus par l'Ammodyte. Mais cependant les accidents ne sont ni aussi prompts ni aussi terribles. Les symptômes qui suivent cette morsure sont à peu

près les mêmes que ceux qui se développent après celle de la Vipère commune. Son venin peut aussi être avalé impunément, et en suçant la morsure immédiatement après qu'elle vient d'être faite, on s'oppose au développement des accidents. Ce Serpent est fort commun en Autriche, en Morée, etc.

Vipère Céraste. *Vipera Cerastes*, Daudin. Il est ainsi nommé à cause des deux cornes qu'il porte au-dessus de ses yeux, sur son front. Il a été connu dès la plus haute antiquité, car on voit son image représentée sur les obélisques et autres monuments de l'ancienne Égypte. On le trouve non-seulement dans la vallée du Nil, mais dans les sables brûlants des autres régions de l'Afrique septentrionale, en Arabie, en Syrie, etc. La tête du Céraste est déprimée, très-obtuse, et comme tronquée en avant, renflée derrière les yeux, mais se rétrécissant vers le col. Le dos est d'un jaune terne, marqué de taches noirâtres, irrégulières; l'abdomen est moins foncé. Linné a compté sur un individu de cette espèce cent cinquante grandes plaques abdominales, et vingt-cinq paires de caudales; Hasselquist, sur un autre individu, cent cinquante abdominales, et cinquante paires de caudales; Lacépède, sur deux individus observés par lui, a trouvé cent quarante-sept grandes plaques sous le ventre, et soixante-trois petites plaques sous la queue. Ces différences, observées dans la même espèce, prouvent que le nombre de ces plaques ne peut servir à caractériser les différentes espèces de Serpents. La morsure du Céraste est, comme celle des autres Vipères, suivie d'accidents extrêmement graves.

Vipère rouge. *Vipera chœrsea*, Daudin.; *Coluber chœrsea*, L. Sa longueur est très-variable : en Suède elle n'excède guère six pouces, et sa grosseur est celle du petit doigt; d'autres individus, au contraire, ont jusqu'à dix-sept à dix-huit pouces et une grosseur proportionnée. Le nombre de ses plaques varie, celui des abdominales de cent quarante-six à cent cinquante, celui des caudales de trente à trente-quatre. Son dos est d'un gris rougeâtre, marqué d'une bande longitudinale brune, offrant sur ses bords de petites taches noirâtres et semi-lunaires. Ses écailles dorsales sont carénées, ainsi que celles de la tête; son ventre est blanchâtre, pointillé de brun-noir. Son museau, obtus et retroussé, se termine par une pointe redressée. Sur sa tête, qui est déprimée, on remarque deux lignes divergentes en forme d'Y. Ce Reptile n'est pas moins redoutable que les autres Vipères. Il est fort commun dans les régions septentrionales de l'Europe; on le trouve également dans les Pyrénées.

Vipère hoemachate. *Vipera hœmachates*. Elle est d'un brun rougeâtre, marbrée de blanc; son museau est coupé obliquement en dessous; le dessus de la tête est couvert de neuf grandes écailles disposées sur quatre rangs. Du cap de Bonne-Espérance.

Vipère Naïa. *Coluber Haje*, L. Description de l'Égypte (Rept., pl. 7). Écailles petites, imbriquées, hexagonales ou losangiques; ventre garni de plus de deux cents plaques entières; dessous de la queue, muni d'une centaine de paires de demi-plaques; cou élargi en arrière d'une manière marquée; teinte générale verdâtre, bordée de brunâtre. Taille, environ deux pieds, la queue occupant près du tiers de la longueur totale. Ce Serpent paraît être le véritable Aspic de la morsure duquel Cléopâtre se donna la mort. La partie élargie du cou est marquée d'une tache brune, qui a précisément la forme d'une paire de lunettes, d'où est venu le nom que l'on a imposé à ce Reptile qui, dans l'état de repos, a son cou comme les autres Serpents. Ce n'est que lorsqu'il est excité qu'on le voit se distendre de manière à former une sorte de capuchon sous lequel peut se retirer la tête. On trouve le Naïa à la côte de Coromandel; mais on n'en a jamais observé au nouveau monde, quoi qu'en ait dit Séba qui figura de ces Serpents comme venant du Brésil, du Pérou ou du Mexique. Il en existe une multitude de variétés, toutes également dangereuses. C'est ce Serpent que les bateleurs et charlatans apprivoisent dans l'Inde, et avec lesquels (après leur avoir arraché les crochets à venin) ils s'entrelacent, dansent et amusent la multitude ignorante et superstitieuse, qui suppose à ces jongleurs des secrets surnaturels pour dompter les animaux les plus dangereux et les manier sans danger.

VIPÉRINE. rept. Espèce du genre Couleuvre.

VIPÉRINE. *Echium*. bot. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, à cinq divisions profondes, droites et subulées; corolle irrégulière, presque infundibuliforme; le tube court, élargi à la partie supérieure; le limbe oblique, divisé en cinq lobes inégaux; l'orifice nu et ouvert; cinq étamines à filets subulés, irréguliers, inclinés, souvent plus longs que la corolle; ovaire quadrilobé, au centre duquel s'élève un style de la longueur des étamines, terminé par un stigmate bifide; quatre akènes arrondis, obliquement acuminés, renfermés dans le calice durci. Ce genre est un des plus naturels de la famille, et des plus faciles à distinguer; mais les espèces européennes se nuancent entre elles de manière à offrir beaucoup d'ambiguïté. On peut citer sous ce rapport les *Echium violaceum* et *plantagineum*, jolies espèces des départements méridionaux de la France.

On compte aujourd'hui un nombre très-considérable de Vipérines qui croissent en Europe, principalement dans la région méditerranéenne, en Égypte, en Orient, dans les îles Canaries, au cap de Bonne-Espérance, et aux environs de Buénos-Ayres. Parmi les Vipérines exotiques, on distingue les *E. giganteum* et *candicans*, qui sont des arbustes originaires des Canaries, et que l'on cultive dans les serres d'orangerie de quelques jardins d'Europe. Ces arbustes ont un port très-élégant; leur tige s'élève à quelques pieds, et se divise en rameaux blanchâtres garnis de feuilles éparses, sessiles, fort longues, velues et soyeuses. Leurs fleurs sont belles, blanchâtres ou bleuâtres, disposées en beaux épis pyramidaux.

Le type du genre est la Vipérine commune, *Echium vulgare*, L., plante herbacée, fort répandue dans les lieux incultes de toute l'Europe. Ses tiges sont droites, terminées par de superbes épis de rameaux formés de fleurs bleues, quelquefois couleur de chair. Cette plante est hérissée de poils rudes, ce qui pourtant ne nuit pas à son élégance; on peut en dire autant

de quelques autres espèces (*E. asperrimum* et *E. grandiflorum*) dont l'aspect est aussi fort agréable.

VIPION. *Vipio.* INS. Genre proposé par Latreille qui l'a formé aux dépens des Ichneumons. *V.* ICHNEUMONIDES.

VIREA. BOT. Sous ce nom générique, Adanson a séparé le *Leontodon hastile*, L., qui ne diffère pas assez des autres *Leontodon* pour en être distinct.

VIRECTA. BOT. Linné fils a établi sous ce nom un genre dans la famille des Rubiacées, pour le *Rondeletia biflora*, auquel il attribue, à tort, une capsule à une seule loge. Dans son Mémoire sur les Rubiacées, Richard a réuni de nouveau ce genre au *Rondeletia*.

VIRÉON. *Vireo.* OIS. Genre créé par Vieillot pour quelques Moucherolles et Tangaras, et qui aurait pour type le *Tanagra silens*, de Gmelin. Les caractères essentiels sur lesquels repose la création de ce genre ont paru trop peu distinctement tranchés, pour qu'il fût adopté d'emblée.

VIRESCITE. MIN. Syn. de Pyroxène. *V.* ce mot.

VIREYA. BOT. Genre de la famille des Éricinées, établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 854), qui l'a ainsi caractérisé : calice petit, à cinq dents peu prononcées; corolle presque campanulée ou infundibuliforme, régulière, à cinq lobes, adnée au disque calicinal. Étamines, au nombre de dix, insérées sur le disque calicinal, à filets alternativement plus courts, à anthères oblongues, nues, s'ouvrant par un double port; ovaire supère, surmonté d'un style filiforme, et d'un stigmate capité, à cinq sillons; capsule en forme de silique, à cinq angles, à cinq loges et à cinq valves; réceptacle columnaire, quinquélobé; graines nombreuses, terminées aux deux bouts par une aile sétiforme. D'après une note manuscrite que l'auteur a mise sur un exemplaire que nous avons sous les yeux, le genre en question ne différerait peut être pas suffisamment des genres *Rhododendron* et *Azalea*; et comme il y a un autre genre *Vireya* ou *Viraya*, établi à peu près dans le même temps par Gaudichaud, le nom devra rester à celui-ci. Blume avait établi son genre sur cinq espèces des montagnes de Java et de Célèbes. Ce sont des arbrisseaux, pour la plupart parasites, à feuilles éparses (les supérieures quelquefois verticillées), très-entières, coriaces, ponctuées-écailleuses en dessous, à fleurs fasciculées, terminales; les unes ayant la corolle presque campanulée, les autres l'ayant infundibuliforme.

VIREYE. *Viraya.* BOT. Gaudichaud (Voyage de l'Uranie, partie botanique, p. 466) a établi sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, auquel il a imposé les caractères suivants : involucre hémisphérique, à plusieurs folioles imbriquées, scarieuses, les extérieures oblongues, blanchâtres, atténuées à la base, les intérieures plus longues, linéaires-spatulées, d'un jaune brun; réceptacle garni de papilles; calathide composée de fleurs hermaphrodites, à corolle tubuleuse; étamines dont les filets sont cohérents par la base ?; fruits oblongs, atténués en bec au sommet; aigrette composée de poils hispidules, légèrement soudés par la base.

VIREYE PODOLEPE. *Viraya Podolepis*, Gaud., *loc. cit.*, tab. 89. C'est une plante herbacée, dressée, à feuilles éparses, linéaires, très-entières, tomenteuses, et à fleurs en corymbes terminaux. Cette plante croît à la baie des Chiens-Marins, dans la Nouvelle-Hollande.

VIRGARIA. BOT. (*Mucédinées.*) Ce genre est si voisin du *Botrytis*, qu'il ne mérite pas d'en être distingué; aussi est-il confondu avec lui par Link, Persoon et Fries. Nées, qui l'a établi, le caractérise ainsi : filaments droits, rameux, à rameaux dressés et plusieurs fois divisés; sporules globuleuses, éparses ou réunies vers les extrémités. On n'en connaît qu'une espèce, le *Virgaria nigra* ou *Botrytis nigra*, qui croît communément sur les branches et les herbes mortes, sur lesquelles il forme des touffes étendues et serrées, noires, et d'un aspect velouté.

VIRGAUREA. BOT. L'une des sections du genre *Solidago*, de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées.

VIRGILIE. *Virgilia.* BOT. L'Héritier avait donné le nom du chantre des Géorgiques à un genre de la famille des Synanthérées, qui a été généralement admis sous celui de *Galardia* ou *Gaillardia*. *V.* ce mot. Le même nom de *Virgilia* fut imposé par Lamarck à un genre de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées, et qui offre les caractères suivants : calice à cinq dents, presque bilabié; corolle papilionacée, dont les pétales sont presque égaux, l'étendard ayant les côtés non réfléchis; dix étamines libres; stigmate obtus, imberbe; gousse comprimée, oblongue, bivalve et polysperme. Le type de ce genre est le *Virgilia Capensis*, Lamk., Illustr., tab. 326; *Bot. Magaz.*, tab. 1590, qui a reçu une foule d'autres noms. C'est le *Sophora Capensis*, de Burmann, le *Sophora oroboides*, de Bergius, l'*Hypocalyptus Capensis*, de Thunberg, le *Podalyria Capensis*, d'Andrews, etc. Cet arbrisseau est peu élevé, à feuilles imparipinnées, à fleurs rougeâtres, disposées en grappes simples, axillaires. Il croît au cap de Bonne-Espérance. Une espèce voisine de la précédente, est remarquable par ses fleurs d'un beau jaune doré, ce qui lui a fait donner le nom de *Virgilia aurea*. L'Héritier (*Stirp. nov.*, tab. 75) l'a figurée sous celui de *Robinia subdecandra*, et elle a été placée par Willdenow dans le genre *Podalyria*. Parmi les autres espèces, on distingue encore le *Virgilia lutea*, Michx. fils (Arbr. de l'Amér., 3, p. 266, tab. 3), bel arbre originaire de l'Amérique septentrionale, et que l'on cultive maintenant en Europe pour la décoration des parcs et des jardins pittoresques. Il s'élève à plus de quarante pieds sur un tronc qui a environ un pied de diamètre. Son bois est tendre, d'un grain fin, ayant le cœur jaune, susceptible de donner une belle teinture. Ses feuilles sont imparipinnées, à folioles au nombre de neuf à onze, presque rondes, très-entières. Les fleurs sont jaunâtres, disposées en grappes pendantes.

VIRGULAIRE. *Virgularia.* POLYP. Genre de Polypiers nageurs, ayant pour caractères : corps libre, linéaire ou filiforme, très-long, entouré en partie de pinnules embrassantes et polypifères, et contenant un axe presque pierreux; pinnules nombreuses, petites, distiques, transverses, arquées, embrassant ou entourant le rachis, à bord supérieur polypifère. Les espèces de ce genre diffèrent des Pennatules par leur aspect et leurs

habitudes; elles sont bien plus allongées que celles-ci; leur corps est proportionnellement beaucoup plus grêle; leurs pinnules polypifères sont fort petites, transverses, embrassant ou entourant la tige, de sorte qu'elles ressemblent plus à une verge ou à une petite baguette qu'à une plume. Les Pennatules flottent vaguement dans les eaux; les Virgulaires s'enfoncent en partie dans le sable ou dans la vase; la partie de leur tige, couverte de polypes, est seule dans l'eau. On en compte trois espèces : les *Virgularia mirabilis, juncea* et *australis*.

VIRGULAIRE. *Virgularia*. BOT. Ruiz et Pavon (*Syst. Flor. Peruv.*, p. 161) ont établi sous ce nom un genre qui appartient à la Didynamie Angiospermie, L., et lui ont imposé les caractères essentiels suivants : calice persistant, campanulé, presque bilabié; corolle irrégulière, dont le tube est un peu courbé, renflé à l'orifice, le limbe à cinq lobes arrondis, inégaux; quatre étamines didynames, à anthères sagittées; un style portant un stigmate bifide, la division supérieure engaînant l'inférieure; capsule à deux loges, renfermant des graines nombreuses. Ce genre se composait primitivement de deux arbrisseaux du Pérou (*Virgularia lanceolata* et *V. revoluta*), dont les rameaux nombreux et effilés portent des feuilles opposées, lancéolées ou obtuses, planes ou roulées sur leurs bords. Dans le troisième volume de ses *Nova Genera et Species Plant. Brasiliæ*, Martius a fait connaître, par d'excellentes descriptions et de belles figures, trois espèces nouvelles de *Virgularia* sous les noms de *Virgularia campestris*, *montana* et *alpestris*. Il a de plus indiqué, comme faisant partie du même genre, l'*Esterhazia splendida* de Mikan (*Delect. Flor. Bras.*, tab. 5). Le genre *Virgularia* appartient à la famille des Gesnériées, et a les plus grandes affinités avec le genre *Gesneria* lui-même, tellement que certaines espèces de *Virgularia* ont été décrites sous le nom générique de *Gesneria* par Chamisso et Schlectendal. Les espèces figurées par Martius sont de charmants petits arbrisseaux, à petites feuilles linéaires, et à belles fleurs roses ou couleur de chair, maculées de pourpre. Ces plantes croissent au Brésil entre le 21e et le 15e degré de latitude australe. On les rencontre dans les lieux humides, inondés, sablonneux ou tourbeux; quelques espèces se plaisent dans les montagnes, à environ trois mille pieds d'élévation.

VIRGULINE. *Virgulina*. MOLL. D'Orbigny a proposé ce genre dans son Travail général sur les Céphalopodes foraminifères. Les Virgulines font partie de la famille des Énallostègues, et se placent entre les genres Polymorphine et Sphéroïdine, assez loin conséquemment des Textulaires, avec lesquelles elles ont infiniment de rapports. On peut dire que les Virgulines ne diffèrent des Textulaires que par la forme de l'ouverture. Comme dans ce genre, les Virgulines sont formées de loges alternantes, obliques, dont la superposition et l'alternance donnent à la coquille l'apparence d'être couverte d'écailles; les loges sont alternantes sur deux axes, et la dernière, un peu pointue au sommet, est percée d'une ouverture latérale et ventrale qui a tout à fait la forme d'une virgule, dont la grosse extrémité est au sommet de la loge; cette ouverture est longitudinale. Les caractères de ce genre sont exprimés de la manière suivante : coquille allongée, droite, conico-subcylindrique, atténuée à ses extrémités; toutes les loges sont alternantes, la dernière a une ouverture virgulaire longitudinale et latérale à sa partie supérieure. Le genre Virguline ne contient encore qu'une seule espèce fossile, que d'Orbigny a nommée VIRGULINE ÉCAILLEUSE, *Virgulina squamosa*, Mém. sur les Céphal., Ann. des Sc. nat., t. VII, p. 267; *ibid.*, Modèles de Céphal., 3e livr., no 64. Coquille extrêmement petite que l'on trouve aux environs de Sienne.

VIRGULINE. *Virgulina*. INF. Genre de la famille des Cercariées, établi par Bory Saint-Vincent dans l'ordre des Gymnodés, et dont les caractères sont : corps obrond, membraneux, aminci par sa partie postérieure en une très-petite queue fléchie en virgule sur l'un des côtés de l'animal qui est très-comprimé. Parmi les cinq ou six espèces qui rentrent dans ce genre, la VIRGULINE PLEURONECTE, *Virgulina Pleuronectes*, B., est la plus grande; c'est un *Cercaria*, de Müller, représenté dans sa pl. 19, fig. 19 à 21. Le *Virgulina brevicauda*, B., est plus petite; c'est le *Cercaria* représenté par Müller, tab. 20, fig. 2. On les trouve l'une et l'autre dans l'eau des marais, surtout quand elle a été longtemps gardée dans des vases.

VIROLA. BOT. (Aublet.) *V.* MUSCADIER.

VIRSOIDE. BOT. (Donati.) *V.* FUCUS.

VIRSON. BOT. Le genre de Fucacées, ainsi institué par Adanson, a été réuni au genre *Fucus*, d'Agardh.

VIS. *Terebra*. MOLL. Ce genre, créé par Adanson, ne fut pas adopté par Linné, qui le confondit dans son grand genre Buccin. Bruguière rectifia le genre Buccin de Linné, en séparant les Vis, qu'il mit à côté des Cérites. Lamarck rétablit ce genre à la place qu'il devait occuper, en l'admettant, dans son Système des Animaux sans vertèbres, à côté des Éburnes et des Buccins. Ces rapports étaient trop justement sentis pour n'être pas adoptés; aussi le furent-ils généralement. Cuvier cependant fut un des auteurs qui s'en éloigna le plus par les modifications qu'il y apporta pour se rapprocher de Bruguière. Le genre Vis, dans sa Méthode, est au nombre des sous-genres des Buccins; mais il est placé le dernier, après les Pourpres et les Casques, de manière à se trouver à côté des Cérites, qui forment le genre qui suit immédiatement. L'arrangement de Lamarck, qui place les Cérites parmi les Coquilles canaliculées, et les Vis parmi les échancrées à la base, semble préférable à celui de Cuvier. Il l'est bien certainement à celui de Férussac, qui met ce genre au commencement de la famille des Volutes, à côté des Mitres; et, comme cette famille, dans son système, est précédée de celle des Enroulées, il s'ensuit que les Vis sont entre les Tarières et les Mitres. Caractères génériques : animal spiral, très-élevé; le pied très-court, rond; la tête portant deux tentacules très-petits, triangulaires, ayant les yeux au sommet; une longue trompe labiale sans crochets, au fond de laquelle est la bouche également inerme. Coquille allongée, turriculée, très-pointue au sommet; ouverture ovalaire, longitudinale, plusieurs fois plus courte que

la spire, échancrée inférieurement; base de la columelle torse ou oblique; opercule petit, corné, subtrapézoïde, à éléments écailleux; nucléus submédian. Les coquilles du genre Vis sont toutes allongées, turriculées, très-pointues; les tours sont nombreux, serrés, aplatis, jamais convexes, à suture superficielle, presque toujours simple; l'ouverture est petite, pointue au sommet, plus élargie à la base, où elle est profondément échancrée à la manière des Buccins; la columelle est droite, sans plis, tronquée obliquement ou tordue à la base; elle est souvent entourée par le bord gauche qui est saillant, quelquefois elle est oblique dans toute sa longueur, ce qui rend l'ouverture plus évasée à la base.

Vis tachetée. *Terebra maculata*, Lamk., Anim. sans vert., t. vii, p. 283, n° 1; *Buccinum maculatum*, L., Gmel., p. 3499, n° 130; Lister, Conch., tab. 846, fig. 74; Rumph, Mus., tab. 30, fig. a; Favan., Conch., pl. 39, fig. a; Knorr, Verg., 3, tab. 23, fig. 2 et 6, tab. 19, fig. 6; Martini, Conch., t. iv, tab. 153, fig. 1440; Encycl., pl. 402, fig. 1, a, b. Cette Coquille est la plus grande du genre; elle est blanche, avec des rangées de taches brunes. Elle est des mers du Sud et de l'Inde.

Vis crénelée. *Terebra crenulata*, Lamk., *loc. cit.*, n° 3; *Buccinum crenulatum*, L., Gmel., p. 3500, n° 132; Lister, Conch., tab. 846, fig. 75; Rumph., Mus., tab. 30, fig. e; Knorr, Verg., 1, tab. 8, fig. 7; Favan., Conch., pl. 40, fig. a 1; Martini, Conch., t. iv, tab. 154, fig. 1445; Encycl., pl. 402, fig. 3, a, b. Coquille subulée, à tours nombreux et crénelés à leur partie supérieure. Elle vit dans l'océan Indien.

VIS A CARACTÈRES. moll. *V.* Alène.

VISCACHE. mam. *V.* Callomyde.

VISCAGO. bot. Ce nom, ainsi que celui de *Viscaria*, était appliqué par Césalpin, Camérarius, et d'autres auteurs anciens, à quelques espèces de Cariophyllées à tiges visqueuses, qui rentrent dans les genres *Silene* et *Lychnis*. Mœnch et Haller ont reproduit ce nom générique pour certains *Silene* et *Cucubalus*.

VISCAIRE. *Viscaria*. bot. Genre de la famille des Silénacées, établi par Roehl qui lui assigne pour caractères : calice dépourvu de bractées, oblong, en massue ou turbinato-campanulé, à cinq dents; corolle composée de cinq pétales; carpophores courts ou allongés, insérés hypogyniquement au sommet du calice : les onglets sont linéaires et les lames bifides; dix étamines insérées avec les pétales; filaments filiformes; anthères à deux loges, longitudinalement déhiscentes; ovaire à trois, quatre et très-rarement cinq loges à la base, mais qui se fondent insensiblement en une seule vers le sommet; plusieurs ovules amphithropes, insérés sur des funicules distincts, soudés à la cloison, jusque vers le milieu de la columelle centrale, puis libres; cinq styles filiformes. Le fruit est une capsule semblable à l'ovaire, renfermant de très-petites semences réniformes et tuberculées; embryon annulaire, entourant un albumen farineux.

Viscaire oculée. *Viscaria oculata*, Roehl. C'est une plante herbacée, haute de deux à trois pieds, à tiges grêles qui se divisent en plusieurs rameaux; les feuilles sont opposées aux articulations, sessiles, un peu cordées à leur base, allongées et acuminées au sommet; les fleurs sont grandes, d'un rouge pourpré intérieurement, d'un rouge violâtre à l'extérieur.

VISCOIDES. bot. (Plumier.) Syn. de *Psychotria*.

VISCOSITÉ. bot. Excrétion gluante, qui se montre aux surfaces corticales ou foliacées de différents végétaux.

VISCUM. bot. *V.* Gui.

VISELA. mam. La Marte est désignée sous ce nom dans les anciens auteurs.

VISENIE. *Visenia*. bot. Genre dont la place est restée douteuse dans les familles naturelles, mais que son auteur, Houttuyne, croit devoir attribuer à celle des Byttnériacées; il lui donne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales; cinq étamines monadelphes à leur base; cinq ovaires monostyles, réunis entre eux. La fructification consiste en cinq capsules soudées, bivalves et monospermes; semences attachées au fond de la capsule, prolongées en aile supérieurement; albumen amygdalacé; cotylédons foliacés; radicule infère.

Visenie de l'Inde. *Visenia Indica*, Houtt.; *Melochia odorata*, Forst.; *Riedleia odorata*, DC. C'est une plante herbacée, des îles de la mer du Sud; ses feuilles sont grandes, pétiolées, ovales, un peu cordiformes et pointues, doublement dentées en scie, glabres, marquées en dessous de nervures obliques, saillantes, qui naissent, les unes de la côte moyenne, les autres du sommet du pétiole. Les fleurs viennent en panicules lâches, rameuses, assez amples, élevées sur de longs pédoncules, et chargées, ainsi que les pétioles, d'un duvet court et tomenteux.

VISION. Le sens de la vue ou la faculté de percevoir, par l'intermédiaire de la lumière, les objets placés à distance, ne paraît exister que chez les animaux pourvus d'un appareil spécial destiné à cet usage et appelé Œil (*V.* ce mot); mais le pouvoir de distinguer la clarté de l'obscurité existe même chez des êtres qui n'ont aucun organe de cette nature, tels que les Hydres, les Actinies, etc. L'impression de la lumière, de même que toutes les autres sensations externes, est d'abord reçue par tous les points de la surface tégumentaire du corps; elle n'est alors que très-incomplète, mais bientôt on voit cette faculté se localiser et devenir en même temps plus exquise; enfin les instruments qui sont adaptés à cet usage acquièrent une structure de plus en plus compliquée, et à mesure que la division du travail augmente, le résultat obtenu se perfectionne. Les diverses parties qui constituent essentiellement l'appareil visuel ont pour usage de livrer passage aux rayons lumineux, d'en modifier la marche et d'en isoler un certain nombre, pour les faire tomber sur le nerf destiné à les percevoir; c'est pourquoi les yeux ne sont en quelque sorte que des instruments d'optique.

VISMEA. bot. (Kunth.) Pour Vismia. *V.* ce mot.

VISMIE. *Vismia*. bot. Genre de la famille des Hypéricinées et de la Polyadelphie Pentagynie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, à cinq divisions à peu près égales; cinq pétales alternes avec les divisions du calice, ordinairement velus à la surface interne; étamines nombreuses, soudées par leurs filets en cinq faisceaux opposés aux pétales; cinq glandes

alternes avec les faisceaux d'étamines; ovaire surmonté de cinq styles et couronné par des stigmates peltés; baie membraneuse, ovale, à cinq loges polyspermes. Ce genre renferme plus de quinze espèces dont quelques-unes étaient placées dans les *Hypericum*, par Lamarck. Les *Hypericum Guianense* et *sessilifolium*, d'Aublet, ainsi que l'*H. Cayennense*, de Linné, rentrent aussi dans ce genre. Les autres espèces ont été décrites par Ruiz et Pavon, Kunth, Persoon et Choisy. Toutes sont originaires de l'Amérique méridionale, à l'exception du *Vismia Guineensis*, qui croît en Guinée et à Sierra-Léone. Les *Vismia* sont des arbrisseaux ou des arbres à suc gommo-résineux, à rameaux quadrangulaires, munis de feuilles le plus souvent couvertes d'un duvet roussâtre, rarement ponctuées, glanduleuses; leurs fleurs sont disposées en panicules terminales.

VISMIÉES. *Vismieæ*. BOT. Choisy a ainsi nommé la première tribu de la famille des Hypéricinées, qui renferme les genres *Haronga*, de Du Petit-Thouars et *Vismia*, de Vandelli.

VISNAGE. *Visnaga*. BOT. Espèce du genre Ammi.

VISNÉA. BOT. *V.* MOCANÈRE.

VISON. MAM. Espèce du genre Marte.

VITALIANA. BOT. Le genre ou plutôt la plante à laquelle Sesler a donné ce nom, a été placée par Linné dans son genre *Primula*. *V.* PRIMEVÈRE.

VITELLARIA. BOT. Genre établi par Gærtner fils (*Carpol.*, pag. 131, tab. 205, fol. 1) pour un fruit qui provient d'une plante de la famille des Sapotées et que Poiret dit être son *Chrysophyllum macrophyllum*. Il paraît que ce genre a été anciennement constitué en manuscrit par L. C. Richard. Ce fruit est une baie renfermant des noyaux uniloculaires, monospermes, revêtus intérieurement d'une membrane vasculaire. La graine n'a point d'albumen; son embryon est droit, à cotylédons largement plissés, soudés entre eux jusqu'à la moitié; à radicule petite et saillante. La description que Gærtner ajoute aux caractères essentiels ne suffit pas pour que l'admission du genre soit définitive.

VITELLUS. ZOOL. On nomme ainsi le jaune de l'œuf.

VITELLUS. BOT. Gærtner donnait ce nom à toute partie très-renflée de l'embryon, qu'il considérait comme accessoire à cet organe. Mais les observations du professeur Richard, consignées dans ses Mémoires sur les embryons endorhizes et dans son Analyse du fruit, ont prouvé que Gærtner avait donné ce nom tantôt à des radicules très-volumineuses, tantôt à un corps cotylédonaire très-développé.

VITEX ou GATTILIER. BOT. Ce genre, de la Didynamie Angiospermie, L., avait donné son nom à une famille de Dicotylédones monopétales (les Gattiliers, *Vitices* de Jussieu), mais qui est plus connue maintenant sous la dénomination de Verbénacées. Tous les botanistes, depuis Tournefort, ont admis ce genre, et l'ont ainsi caractérisé : calice court, à cinq dents; corolle dont le tube est grêle et allongé, le limbe plan, à cinq ou six lobes inégaux et comme disposés en deux lèvres; stigmate bifide; le fruit est une sorte de drupe mou, contenant un osselet quadriloculaire et tétrasperme. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux à feuilles le plus souvent digitées, rarement simples, ternées ou pinnées. Leurs fleurs sont disposées en panicules verticillées, souvent terminales et portées ordinairement sur des pédoncules triflores.

GATTILIER AGNEAU-CHASTE. *Vitex Agnus-Castus*, L. C'est un arbrisseau d'assez grande hauteur, qui se divise au sommet en plusieurs rameaux faibles, pliants et blanchâtres. Il a des feuilles pétiolées, opposées, et digitées, vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Les fleurs, disposées en épis verticillés, d'une couleur violette, purpurines ou blanches, font un très-joli effet. Cet arbrisseau se trouve le long des torrents; toutes ses parties répandent une odeur forte et aromatique.

VITICES. BOT. *V.* VERBÉNACÉES.

VITICELLA. BOT. Le genre créé sous ce nom par Dillen, dans la famille des Renonculacées, a été fondu dans le genre Clématite dont il forme l'une des sections.

Un autre genre Viticella proposé par Mittchel, dans la famille des Éricacées, a été réuni au genre *Galax*, de Linné.

VITICULES. *Viticuli*. BOT. Même chose que Drageons. *V.* ce mot.

VITIS. BOT. *V.* VIGNE.

VITMANNIA. BOT. Deux genres différents ont reçu ce nom, mais tous les deux avaient été précédemment établis. Le *Vitmannia*, de Vahl, est synonyme du *Samadera*, de Gærtner, ou *Niota*, de Lamarck. *V.* ce dernier mot. Le *Vitmannia*, de Turner est le même que l'*Oxybaphus*, de L'Héritier.

VITRE CHINOISE. MOLL. Nom vulgaire du *Placuna Placenta*. *V.* PLACUNE.

VITREC. OIS. Synonyme vulgaire de Motteux. *V.* TRAQUET.

VITRINE. *Vitrina*. MOLL. Genre de la famille des Hélices ou Escargots, faisant partie de l'ordre des Mollusques Gastéropodes; il a été établi par Draparnaud, et présente pour caractères : animal limaciforme, portant sur le dos une coquille trop petite pour le contenir en entier; la tête munie de quatre tentacules courts, dont les deux supérieurs, plus allongés, sont oculés au sommet; la partie antérieure du manteau élargie en bouclier, avancée jusqu'aux tentacules et pourvue à droite d'un appendice spatuliforme trilobé, qui peut recouvrir la plus grande partie de la coquille; un lobe spatuliforme à la partie postérieure du manteau; orifice respiratoire à droite, sur le collier ou manteau. Coquille petite, mince, déprimée, terminée supérieurement par une spire courte, ayant le dernier tour très-grand. Ouverture grande, arrondie, ovale, à bord gauche arqué, légèrement fléchi en dedans. L'animal de la Vitrine ressemble beaucoup à une petite limace qui porterait une petite coquille sur le dos; la partie antérieure de son corps se contracte et disparaît en partie sous le collier, mais l'animal ne peut jamais rentrer en entier dans sa coquille. Ce qui le rend remarquable, c'est la disposition du manteau que l'on nomme aussi le collier dans les Hélices; ce manteau se prolonge en dehors en deux appendices principaux, un antérieur lobé et un postérieur; ces appendices se renversent sur la co-

quille et la polissent constamment; les coquilles de ce genre sont encore peu nombreuses, elles sont petites, minces, fragiles, verdâtres, déprimées, formées d'un tour et demi à trois, selon les espèces; l'ouverture est très-ample, ovale; et la columelle, à peine formée, n'est représentée que par un filet très-mince. Si les observations de Quoy et Gaimard se confirment, comme cela paraît probable, l'*Helix citrina*, grande et belle coquille, viendra se ranger dans les Vitrines et en augmentera le nombre.

VITRINE TRANSPARENTE. *Vitrina pellucida*, Drap., Mollusq. terr. et fluv. de France, pl. 8, fig. 34 à 37; la Transparente, Geoffroy, Traité des Coq. des Moll. de Paris, p. 38, pl. 2; *Helix pellucida*, Müller, Verm., vol. atl., p. 15, n° 215; Lamk., Anim. sans vert., t. VI, 2e partie, p. 53, n° 1; Férussac, Hist. nat. des Moll. terr. et fluv., pl. 9, fig. b. Petite Coquille transparente comme du verre, très-mince, très-fragile, verdâtre. Elle se trouve en Europe dans les lieux humides, au bord des étangs ou des ruisseaux. Elle a à peine deux lignes de diamètre.

VITRIOL. MIN. Ancien nom de quelques Sulfates.

VITRIOL BLANC OU DE GOSLAR, synonymes de Sulfate de Zinc.

VITRIOL BLEU OU DE CHYPRE, synonymes de Sulfate de Cuivre.

VITRIOL VERT OU MARTIAL, synonymes de Sulfate de Fer.

VITTADINIE. *Vittadinia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Richard, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame : fleurs du rayon femelles, ligulées et disposées sur deux ou trois rangs; celles du disque hermaphrodites et tubuleuses; involucre formé de deux rangées de squames presque égales, linéaires, scarieuses sur les bords; corolles du rayon ligulées, celles du disque tubuleuses, cylindriques, avec cinq dents au limbe; anthères privées de queue; akènes allongés, atténuato-substipités à leur base, cylindriuscules et striés; aigrette formée d'une seule rangée de soies scabrides, très-serrées.

VITTADINIE AUSTRALE. *Vittadinia australis*, Rich.; *Brachycome*, Gaudich. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles alternes, dentato-lobées, ou très-rarement entières; les tiges sont monocéphales; les fleurons du disque sont jaunes; ceux du rayon sont blancs ou purpurins, avec l'aigrette rousse. De la Nouvelle-Zélande.

VITTARIE. *Vittaria*. BOT. (*Fougères*.) Les Fougères qui constituent ce genre et qui ont été séparées des *Pteris* par Smith, sont très-remarquables par leur forme; leurs feuilles sont toujours simples, très-allongées, linéaires; elles varient par leur longueur qui est quelquefois de plusieurs pieds, tandis que leur largeur dépasse rarement quelques lignes; elles croissent en général sur les arbres, et leurs feuilles sont presque toujours pendantes; ces feuilles sont ordinairement assez épaisses, opaques et traversées par une nervure moyenne. Les capsules sont disposées en deux lignes continues entre cette nervure et le bord de la feuille, quelquefois très-près de ce bord; elles sont recouvertes par un double tégument membraneux dont l'un s'ouvre en dehors et l'autre en dedans. Toutes les espèces de ce genre sont originaires des pays chauds; on en connaît dix à douze qui, par suite même de la simplicité de leur forme, ne diffèrent que peu les unes des autres.

VITTEAU. OIS. Nom vulgaire de la Buse commune, *Falco buteo*, L. *V.* FAUCON.

VITTELLARIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Gærtner, dans la famille des Sapotacées, ne diffère pas du genre *Lucuma*, de Jussieu.

VITTÉS. *Vittæ*. BOT. Hoffmann nomme ainsi les petites taches disposées en bandelettes, que l'on remarque sur le péricarpe des Ombellifères, et qui sont le siége des vésicules renfermant l'huile essentielle que produisent ces plantes.

VIVACES. BOT. Ce sont les plantes qui vivent pendant plusieurs années. Les plantes Vivaces peuvent ne l'être que par leurs racines, les tiges mourant chaque année; elles peuvent l'être à la fois par leurs racines et leurs tiges.

VIVANET. POIS. Espèce du genre Bodian.

VIVE. *Trachinus*. POIS. Genre de la famille des Percoïdes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, dont les jugulaires sont placées en avant des pectorales et soutenues par six rayons au moins. Le corps y est allongé et comprimé, ainsi que la tête où les yeux sont rapprochés en dessus comme pour former un passage aux Uranoscopes. Il y a une forte épine à l'opercule et deux petites devant chacun des yeux; l'anale unique est longue et opposée vis-à-vis la seconde dorsale qui est à peu près de même forme; la première dorsale est courte, arrondie, rétractile et soutenue par six rayons épineux, très-aigus et qui passent pour venimeux, parce que l'animal peut porter de vives blessures en les redressant brusquement. L'anus est situé près de la poitrine; les écailles sont petites; la branchiostège a six rayons. L'espèce la plus commune est le *Trachinus Draco*, L., Encycl. Méth., pl. 28, fig. 98, dont on connaît plusieurs variétés. Ce Poisson, qui a de six pouces à un pied de long, est commun sur les côtes où on le pêche souvent à la seine. Il est peu estimé ou du moins se voit peu dans les marchés, quoique sa chair soit savoureuse. Très-agile, il saute aisément des filets quand il arrive au rivage, s'enterre à l'instant dans le sable, et pour peu qu'on le touche sans précaution, il redresse les rayons de sa première dorsale qui est noire et blesse avec une sorte de fureur. C'est de la crainte qu'inspire sa piqûre que les anciens l'avaient appelé Dragon de mer. D. 6-24, P. 14, V. 6, A. 25, C. 17.

VIVELLE. POIS. (Rondelet.) Syn. de Scie. *V.* ce mot.

VIVERRA. MAM. Synonyme latin de Civette.

VIVERRES. MAM. Famille de quadrupèdes carnivores et digitigrades, divisée en plusieurs petites coupes génériques par les naturalistes modernes, et dont les espèces sont fort difficiles à caractériser, tant les nuances de leur pelage ont d'analogie et leurs formes de similitude. La première tribu est celle des CIVETTES; la seconde celle des GENETTES; les PARADOXURES forment la troisième, les MANGOUSTES la quatrième, les SURICATES la cinquième; les MANGUES la sixième; les ATILAX la sep-

tième et enfin les Cryptoproctes la huitième. *V.* ces mots.

VIVERRIN. mam. Espèce du genre Dasyure. *V.* ce mot.

VIVIANA. bot. Un genre de la Décandrie Monogynie, L., a été décrit sous ce nom par Cavanilles, et cité dans Sprengel (*Syst. Vegetab.*, 2, pag. 278 et 331) qui en a ainsi fixé les caractères : calice à cinq sépales; corolle à cinq pétales; dix étamines alternes, insérées sur des écailles nectarifères; trois stigmates; capsule à cinq loges. L'espèce a été nommée *Viviana marifolia* et croît près d'Acapulco. Voilà tout ce qu'en apprend Sprengel qui ne dit pas dans quel ouvrage de Cavanilles il a vu le genre *Viviana*. D'après une note du professeur De Candolle, insérée dans le quatrième volume du *Prodromus*, le genre *Viviana* de Cavanilles est le même que le *Macrœa* de Lindley. *V.* Macrée.

L. Colla de Turin a établi dans les Annales de la Société Linnéenne de Paris, mars 1825, un genre *Viviana*, qui a pour type une plante connue des jardiniers sous le nom de *Melanopsidium nigrum*. Ce genre appartient à la famille des Rubiacées où l'auteur le place, à la suite du *Psychotria* et avant le *Coffea*, et lui assigne les caractères essentiels suivants : calice semi-supère, ayant le limbe à cinq ou sept divisions; corolle hypocratériforme dont le tube est barbu intérieurement; le limbe divisé en cinq ou sept lobes; cinq à sept étamines insérées sur le tube; ovaire adhérent au calice, couronné d'un anneau nectarifère; quatre stigmates; drupe monosperme par avortement. L'auteur de ce genre nomme *Viviana psychotrioides*, l'espèce sur laquelle il a été fondé.

Enfin, un troisième genre du nom de *Viviana* a été proposé par Raffinesque; mais c'est un double emploi du *Guettarda coccinea*, DC., ou *Langeria coccinea*, de Vahl.

VIVIANIA. bot. Ce genre, proposé par Raddi, a pour type le *Jungermannia podophylla*, de Thunberg.

VIVIANITE. min. Fer phosphaté bleu laminaire. *V.* Fer.

VIVIPARE A BANDES. moll. Nom donné par Geoffroy, dans son Traité des Coquilles des environs de Paris, à la Paludine Vivipare. *V.* Paludine.

VIVIPARES. Ce sont particulièrement les animaux dont les petits naissent sans être enveloppés d'un œuf. On donne, par extension, ce nom aux végétaux sur lesquels se forment accidentellement des branches ou de jeunes individus, par le développement des embryons-graines ou des embryons latents.

VLECKIA. bot. Le genre proposé sous ce nom par le professeur Raffinesque, dans la famille des Labiatées, n'a point paru différer du genre *Lophanthus*, de Bentham.

VLOUVLOU. ois. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

VOACANGA. bot. Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madag.*, pag. 10) a établi, sous ce nom d'origine madécasse, un genre de la famille des Apocynées, et de la Pentandrie Monogynie, L., qui est ainsi caractérisé : calice à cinq folioles roulées; corolle infundibuliforme, ayant le limbe tordu, étalé, à cinq lobes larges; cinq anthères sessiles, sagittées, insérées sur l'entrée du tube de la corolle; réceptacle charnu; ovaire double; style court, portant un stigmate pelté; deux grandes baies sphériques, renfermant des graines nombreuses, éparses dans la pulpe. Le *Voacanga* est un arbre de Madagascar, à grandes feuilles opposées, à fleurs disposées en panicules et à fruits tachés, tuberculés.

VOANDZEIA. bot. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Césalpinées. Sprengel a proposé de substituer à ce nom barbare celui de *Cryptolobus*, qui est à la fois très-expressif; la plupart des botanistes se sont rangés à cet avis. *V.* Cryptolobe.

VOCASAN. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, proposé par Adanson, puis réuni au genre *Helianthus*, de Linné.

VOCHY. *Vochysia*. bot. Genre établi par Aublet, placé par Jussieu dans les *incertæ sedis*, mais dont Aug. de Saint-Hilaire vient de faire le type d'une famille nouvelle, sous le nom de Vochysiées (*V.* ce mot). Le genre *Vochysia* présente un calice coloré, pétaloïde, jaune, à cinq divisions inégales, dont quatre très-petites, et une supérieure beaucoup plus grande, se prolongeant inférieurement en un long éperon. La corolle se compose de trois pétales insérés sur le calice, inégaux, les deux latéraux beaucoup plus petits. Les trois étamines sont opposées aux pétales; deux sont stériles et rudimentaires; une seule est fertile et porte une anthère qui se termine à son sommet en une sorte de capuchon. L'ovaire est libre, il se prolonge à son sommet en un style qui porte un stigmate obtus et à peine trilobé; le fruit est une capsule trigone, à trois loges, contenant chacune une seule graine; elle s'ouvre en trois valves. Les graines se terminent par une aile mince et membraneuse; elles se composent, outre leur tégument propre, d'un embryon dont la radicule est supérieure et de deux cotylédons contournés sur eux-mêmes. Ce genre se compose d'une quinzaine d'espèces toutes originaires de la Guiane ou du Brésil. Ce sont des arbres à feuilles opposées ou verticillées, ovales, très-entières, accompagnées à leur base de deux stipules; les fleurs sont jaunes, disposées en grappes. Ce genre a été nommé *Vochy* par Aublet, *Vochysia* par Jussieu, *Vochya* par Vandelli, *Salmonia* par Necker, *Cucullaria* par Schreber.

VOCHYA ou VOCHYSIA. bot. *V.* Vochy.

VOCHYSIÉES. *Vochysieæ*. bot. C'est dans le sixième volume des Mémoires du Muséum, page 265, qu'Auguste de Saint-Hilaire a proposé l'établissement de cette nouvelle famille, dans laquelle il range les genres *Vochysia* et *Qualea*, d'Aublet, et un nouveau genre qu'il nomme *Salvertia*. Le docteur Meyer, dans le second volume des Actes des Curieux de la nature de Bonn, Pohl, dans son bel ouvrage sur les Plantes du Brésil, et surtout le professeur Martius, dans le troisième volume de ses *Nova Genera* et *Species Brasiliæ*, ont adopté cette famille, et ce dernier l'a enrichi de quelques genres et surtout d'un grand nombre d'espèces nouvelles. Voici les caractères des Vochysiées : le calice est monosépale, à quatre ou cinq divisions profondes et inégales, imbriquées avant leur épanouissement, colorées et pétaloïdes, en éperon; l'une d'elles plus grande

se termine à sa base. Le nombre des pétales est d'un à cinq; ils sont inégaux, alternes avec les divisions du calice sur lequel ils sont attachés; les étamines varient comme les pétales d'un à cinq; le plus souvent elles leur sont opposées, plus rarement elles sont alternes. De ces étamines en général une seule est fertile, les autres sont stériles et rudimentaires; l'ovaire est libre ou soudé avec le calice, ce qui sert à établir deux divisions dans la famille; il offre trois loges contenant chacune un, deux ou un petit nombre d'ovules. Le style est simple et se termine par un stigmate légèrement trilobé; le fruit est une capsule trigone, à trois lobes, qui s'ouvre en trois valves; les graines, dépourvues d'endosperme, ont leur radicule supérieure et leurs cotylédons roulés sur eux-mêmes. Les végétaux qui composent cette famille sont des arbres, tous originaires de l'Amérique méridionale; leurs jeunes rameaux sont opposés et quadrangulaires, portant des feuilles opposées ou verticillées, très-rarement alternes, entières et accompagnées à leur base de deux stipules. Les fleurs sont en grappes ou en panicules thyrsoïdes, le plus souvent terminales. Les Vochysiées, par leurs feuilles entières, opposées et munies de stipules, ont quelque ressemblance avec les Rubiacées. Par leur organisation, elles se rapprochent beaucoup des Onagrariées et surtout des Combrétacées. Voici les genres qui y ont été successivement rapportés :

§ I. Ovaire libre; calice à cinq divisions. Genres : *Callisthene*, Mart.; *Amphilochia*, Mart.; *Vochysia*, Juss.; *Salvertia*, Aug. Saint-Hil.; *Qualea*, Aublet; *Schuchia*, Mart.

§ II. Ovaire adhérent; calice à quatre divisions. Genre : *Erisma*, Rudge.

On rapporte encore à cette famille, mais avec doute, les genres : *Lozania*, Séb. Mutis; *Agardhia*, Sprengel.

VODAWAHAH. POIS. (Russel, Corom., I, p. 67.) Espèce du genre Picarel.

VOGELIE. *Vogelia*. BOT. Trois genres ont reçu successivement ce nom. Walther, dans sa Flore de la Caroline, le donna primitivement à la plante dont Michaux a fait son *Tripterella*, qui a été réuni au *Burmannia;* Médicus l'avait appliqué au *Myagrum paniculatum*, L., type du genre *Neslia*, de Desvaux, adopté aujourd'hui sous ce dernier nom; enfin, Lamarck a établi un genre *Vogelia* qui appartient à la famille des Plumbaginées et à la Pentandrie Monogynie, L. Voici ses caractères essentiels : calice à cinq folioles pliées, ondulées, sillonnées transversalement; corolle tubuleuse, plissée, à cinq lobes très-courts; cinq étamines non saillantes, insérées au fond de la corolle, portant des anthères droites, ovales; ovaire supère, surmonté d'un style et d'un stigmate à cinq divisions; capsule uniloculaire?

VOGELIE D'AFRIQUE. *Vogelia Africana*, Lamk., Ill. des Genres, tab. 149. C'est un petit arbrisseau, à tiges grêles, rameuses, garnies de feuilles espacées, alternes, presque striées, sessiles, échancrées au sommet, avec une pointe dans l'échancrure; les fleurs sont terminales, disposées en épis allongés. Cette plante croît dans l'intérieur des terres, au delà du cap de Bonne-Espérance.

VOGLERA. BOT. Dans la Flore de Wettéravie, le *Genista Germanica* a été érigé en un genre particulier sous le nom de *Voglera*, à cause de son fruit à valves bombées; mais ce caractère a paru insuffisant pour l'adoption de ce genre. *V.* GENÊT.

VOHIRIE. *Vohiria*. BOT. Genre de la famille des Gentianées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Plant. de la Guiane, I, tab. 83, fig. 1) et offrant pour caractères essentiels : un calice court, turbiné, à cinq divisions; une corolle hypocratériforme dont le tube est très-long, renflé à la base et au sommet, le limbe à cinq segments ovales; cinq étamines insérées sur l'orifice du tube, à filets très-courts et à anthères oblongues; ovaire supère, surmonté d'un style couronné par un stigmate capité; capsule oblongue, à deux valves et à une seule loge renfermant des graines nombreuses, attachées aux bords des valves.

VOHIRIE A FLEURS ROSES. *Vohiria rosea*, Aubl. Sa racine est comestible et de la grosseur du poing, de forme irrégulière, blanche en dedans, recouverte d'une écorce rousse. Cuite sous la braise, elle a la saveur de la Pomme de terre. La tige est noueuse, en partie souterraine, émettant quelques rameaux courts, munis à chaque nœud de deux petites écailles opposées, qui tiennent lieu de feuilles. Les fleurs sont roses, solitaires ou géminées au sommet de chaque rameau. Cette plante croît dans les forêts de la Guiane.

VOIGTIA. BOT. (Roth.) Synonyme de *Rothia*, Schreber. *V.* ROTHIE.

Un autre genre *Voigtia*, formé par Sprengel dans la même famille des Synanthérées, a été réuni au genre *Fulcaldea*, de Poiret. *V.* TURPINIE.

VOILIER. ZOOL. Espèce d'Acanthure. *V.* ce mot. Pour Broussonnet, c'est un synonyme d'Istiophore. Selon Blainville, c'est le Poulpe de l'Argonaute. Les Oiseaux de mer à long vol portent aussi ce nom.

VOITIE. *Voitia*. BOT. Hornschuch a donné ce nom à un genre de Mousses, voisin des Phasques et dont on distingue maintenant deux espèces : l'une qui croît sur les hautes montagnes de l'Europe et l'autre dans les régions polaires arctiques. La capsule de ce genre comme celle des *Phascum* est indéhiscente, l'opercule restant soudé à l'urne; mais la coiffe est très-grande et enveloppe complétement la capsule; elle se fend latéralement, mais persiste longtemps et se détache le plus souvent avec la capsule elle-même, dont le pédicelle finit par se rompre. Ce sont des Mousses à tige droite, peu rameuse, un peu plus grande que celle des *Phascum* et à capsule longuement pédicellée.

VOJET. MOLL. Nom qu'Adanson (Voyage au Sénég., pl. 8) donne à une coquille du genre Triton, de Lamarck, *Triton pileare*. *V.* TRITON.

VOL. ZOOL. Mode de locomotion propre à tous les êtres qui sont munis d'ailes complètes et développées. *V.* INSECTES et OISEAUX.

VOLANT D'EAU. BOT. *V.* MYRIOPHYLLE.

VOLATIN. OIS. (Azzara.) Synonyme de Jacarini. *V.* GROS-BEC.

VOLCANITE. MIN. De la Métherie a donné ce nom à une variété d'Amphibole, que l'on trouve dans la composition de quelques produits volcaniques.

VOLCANS. géol. On nomme ainsi, dans le langage ordinaire, des ouvertures qui ont eu lieu en différents points de la croûte du globe, et d'où il sort de temps en temps des jets de substances embrasées et des torrents de matières fondues. Ces bouches ignivomes sont presque toujours placées au sommet de montagnes isolées, coniques et creusées dans leur partie supérieure d'une cavité en forme de coupe qu'on nomme *Cratère*. Mais les causes auxquelles on peut attribuer les éruptions volcaniques et dont le siége est situé au-dessous de l'écorce terrestre, ne se sont pas bornées à élever des montagnes à cratère; les éruptions ne doivent être considérées que comme l'un des effets les plus communs et les mieux connus de ces agents intérieurs; elles se lient en effet d'une manière intime à d'autres phénomènes non moins remarquables, et très-probablement sont dues aux mêmes causes, tels que les tremblements de terre, les soulèvements de pics et de dômes, et la formation des roches cristallines en général. Les Volcans, en prenant ce mot dans son acception vulgaire, sont des montagnes à cratère, qui lancent par intervalles des substances embrasées. On en connaît aujourd'hui plus de deux cents, qui sont brûlants ou en activité; mais ils ne vomissent pas continuellement de la flamme ou des matières fondues; la plupart restent pour ainsi dire dans l'inaction pendant un temps considérable, après lequel se manifeste tout à coup une de ces crises violentes et passagères, appelées *éruptions*. Les signes précurseurs des éruptions sont des tremblements de terre, des bruits souterrains, des changements dans la forme du sol et dans l'état de l'atmosphère, l'émission d'une grande quantité de vapeur ou de fumée épaisse, qui s'élève en colonne immense, dont le sommet se dilate en s'affaissant ou se refoulant sur lui-même. Bientôt cette colonne est traversée par des jets de matières pulvérulentes et de pierres embrasées, qui s'élancent en divergeant, comme des gerbes d'artifice, et retombent autour de la bouche du Volcan, sous forme d'une pluie de cendre et d'une grêle de scories ou de pierres. Enfin, il s'élève du fond du cratère une matière incandescente et visqueuse, appelée lave, semblable à un métal en fusion; elle remplit d'abord toute cette énorme coupe, puis déborde, coule sur les flancs du cône et se répand sur le sol voisin avec plus ou moins de vitesse, en entraînant ou enveloppant tout ce qui se trouve sur son passage. Quelquefois la lave en s'élevant occasionne, par sa pression, des ruptures ou des fentes longitudinales dans les flancs de la montagne, et jaillit par cette nouvelle issue comme un torrent impétueux. Après l'éruption, ces fentes se bouchent par la consolidation de la lave et deviennent de grands filons en forme de murs, auxquels on donne le nom de Dykes. L'émission des laves est ordinairement suivie d'une nouvelle production de matières pulvérulentes.

Les matières gazeuses qui se dégagent des Volcans sont composées principalement de vapeur d'eau chargée de substances acides, telles que l'acide sulfureux et l'acide muriatique. Les éjections pulvérulentes se composent de portions de la substance même des laves, entraînées à l'état de mollesse par les gaz qui sortent du fond du cratère avec une vitesse extraordinaire. Ces matières se divisent encore et se figent dans l'atmosphère, et, suivant le degré de division auquel elles parviennent et l'aspect qu'elles présentent, elles reçoivent les noms de Scories, de Sables et de Cendres volcaniques. Ces dernières, qui n'ont rien de commun que le nom et l'apparence avec le résidu de la combustion des matières végétales, sont quelquefois d'une si grande finesse qu'elles s'insinuent partout dans les lieux où elles retombent, et peuvent être transportées par les vents à des distances de plus de cent lieues. Celles du Vésuve, lors de l'éruption de 472, furent portées, dit-on, jusqu'à Constantinople et sur les côtes d'Afrique; ces cendres ne retombent pas toujours sèches sur le sol, mais fréquemment pénétrées de vapeurs aqueuses; elles produisent souvent par leur accumulation des couches fort épaisses, qui, tassées et infiltrées par l'eau, forment des tufs volcaniques. Les laves qui, à la sortie du Volcan, sont ordinairement très-fluides et s'épanchent rapidement en suivant les directions les plus favorables que le terrain leur présente, acquièrent bientôt de la viscosité et leur marche se ralentit. Leur surface est agitée de forts bouillonnements, d'où s'échappent des gaz et de la fumée blanche produits par le sel marin et d'autres substances; bientôt elle se solidifie en se refroidissant, et la lave continue à couler dessous, jusqu'à ce qu'il se présente un obstacle; alors elle s'y arrête, s'y amoncelle, finit par monter sur la partie solidifiée et continue sa marche comme auparavant, jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par un nouvel obstacle. Parvenue sur des terrains plats, elle emploie quelquefois plusieurs jours pour s'avancer de quelques pas. Il arrive souvent que la lave s'accumule dans certains endroits à des hauteurs considérables, et comme le refroidissement n'est rapide qu'à la superficie des courants, leur intérieur peut conserver sa chaleur et sa fluidité pendant des années entières. On en cite qui fumaient et coulaient encore plus de huit ans après la sortie du cratère; les laves en état d'incandescence dégagent des vapeurs qui les rendent plus poreuses et boursouflées vers leur partie supérieure, en sorte que chaque coulée est recouverte d'une couche de véritables scories.

Le peu de vitesse des laves provient de leur grande viscosité; cette viscosité est souvent telle que de grosses pierres qu'on y jette n'y produisent presque aucune dépression, et qu'un homme peut traverser le courant sans crainte de s'y enfoncer. Ayant peu de vitesse, le courant a aussi peu de puissance, et il tourne ou surmonte les obstacles qu'il rencontre, plutôt qu'il ne les renverse; mais sa marche n'en continue pas moins et n'est pas même arrêtée par la mer, car il pénètre dans ses flots et y forme des caps avancés qui ne sont complétement solides qu'au bout d'un certain temps (coulée de l'Etna, en 1669). La chaleur des courants de laves a été le sujet de beaucoup de discussions; on a même été jusqu'à révoquer en doute l'intensité considérable de cette chaleur; il paraît bien prouvé que la température de l'intérieur des courants de laves en ignition est en effet très-élevée, et qu'il n'y a point de rapport appréciable entre cette température et celle de la surface

des mêmes courants; la lenteur avec laquelle ses parties inférieures se refroidissent, le grand espace de temps pendant lequel elles se maintiennent dans leur état d'incandescence et de liquéfaction, ont donné à penser à quelques naturalistes qu'elles renfermaient un principe de fluidité autre que le calorique; mais aucune observation précise ne vient à l'appui de cette opinion, et il se peut que la croûte figée, dont tous les courants de laves sont revêtus, soit la seule cause qui arrête la chaleur et la force de se concentrer dans la masse et de s'y conserver pendant un temps assez considérable.

On a vu quelquefois sortir d'une montagne volcanique, pendant l'éruption, des torrents d'eau boueuse; mais c'est un phénomène assez rare, avec lequel on a confondu les inondations causées, soit par la fonte des neiges sur la cîme des Volcans, soit par les eaux que lancent à l'état gazeux les Volcans eux-mêmes, et qui, se refroidissant rapidement dans l'atmosphère, retombent presque subitement sur le sol. Cependant l'existence de ces éruptions a été constatée par Alex. de Humboldt dans les Volcans en activité du nouveau monde; elles y sont quelquefois accompagnées de circonstances extraordinaires, qui ne laissent aucun doute sur la nature de ces éruptions; ainsi l'on a vu un Volcan du Mexique, rejeter une quantité innombrable de petits Poissons avec des torrents d'eau bourbeuse, provenant sans doute d'un lac que la montagne renfermait dans ses flancs. Ces Poissons étaient en si grand nombre que leur putréfaction a répandu dans l'air une odeur infecte, qui a occasionné des maladies épidémiques.

Les éruptions d'un même Volcan ont souvent lieu à des époques éloignées; on a remarqué qu'elles deviennent d'autant plus rares que les montagnes volcaniques sont plus élevées. Stromboli, qui est un très-petit Volcan, est dans une action perpétuelle; les éruptions sont rares au Vésuve, et plus encore à l'Etna et au Pic de Ténériffe. Il y avait deux siècles que le Vésuve n'avait vomi de flammes lors de la grande éruption de 79, qui détruisit Herculanum et Pompeïa, et dans laquelle Pline trouva la mort. La montagne et l'intérieur du cratère étaient alors couverts d'arbres de la plus belle végétation; depuis 79 jusqu'en 1631, le Vésuve n'a eu que douze éruptions; mais depuis cette époque son activité a tellement augmenté que dans le XVIIe siècle il y en a eu cinq, et dans le XVIIIe, dix-sept. Quand les Volcans sont depuis longtemps en repos, ou qu'ils s'éteignent, leur sol encore fumant dégage des vapeurs de soufre, qui se déposent à la surface des anciennes laves; de semblables terrains se nomment des Solfatares ou Soufrières naturelles; telle est celle des environs de Pouzzoles, dans le royaume de Naples. L'intérieur des continents renferme un grand nombre de Volcans entièrement éteints; on en compte plus d'une centaine en France, dans l'Auvergne, le Vivarais et les Cévennes. Ce sont de petites montagnes coniques, composées de laves, de scories, de pierres volcaniques entassées les unes sur les autres; plusieurs présentent un cratère plus ou moins bien conservé, et quelquefois on voit sortir comme de leur pied des laves qui s'étendent à plusieurs milliers de mètres de distance et qui ont parfaitement conservé la forme du courant. Ces Volcans éteints de l'intérieur des continents sont rarement isolés; mais on les trouve toujours réunis par groupe autour d'un centre, ou bien disposés en série à la suite les uns des autres.

Les Volcans brûlants ou actuellement en activité sont situés le plus ordinairement dans des îles peu étendues, ou bien sur les continents, mais le long des côtes et toujours à peu de distance de la mer; un très-grand nombre même sont évidemment sous-marins ou comme isolés au milieu des mers où ils forment des îles coniques. L'Europe ne présente que peu de Volcans brûlants : en Sicile, l'Etna qui s'élève comme un colosse à une hauteur de 3400 mètres; sur la côte d'Italie, le Vésuve qui n'atteint que le tiers de cette élévation; dans les îles voisines de Lipari, le Volcan de Stromboli et les anciens Volcans de Vulcano et de Vulcanello, qui fument encore; en Grèce, un petit Volcan observé sur la côte sud-ouest de Milo, par Bory de Saint-Vincent et Virlet; au nord, l'Islande au milieu de ses neiges, présente l'Hécla qui s'élève à environ 1200 mètres, et cinq autres Volcans. Les continents de l'Asie et de l'Afrique n'en contiennent qu'un très-petit nombre; mais ils sont nombreux dans les îles qui les entourent, telles que l'île Mascareigne, Madagascar, les îles du Cap Vert, les Canaries, les Açores, etc. En Amérique, on en compte plus de cinquante; ils sont remarquables par leur position sur le dos de la grande Cordilière, par leur forme colossale, par la nature des masses qui les constituent et par celle de leurs produits; au Mexique, le Popocatepetl s'élève à 5600 mètres; dans la province de Quito, le Pichincha atteint 4700; le Cotopaxi, 5750 mètres; l'Antisana, 6000 mèt., et le Chimborazo, 6700 : ce dernier est un immense dôme trachytique, qui n'a jamais été vu en éruption. On ne doit point confondre avec les phénomènes des éruptions volcaniques, d'autres phénomènes qui n'ont avec eux qu'une faible analogie et qui dépendent de causes d'une autre nature. Ce sont ceux que produisent les dégagements de gaz et de vapeurs que l'on observe en quelques lieux, principalement en Italie, en Crimée, en Perse, etc., et qui entraînent et rejettent souvent avec force des matières terreuses, délayées par l'eau. Ces éjections ont lieu à différents intervalles, comme par une sorte d'explosion, et il se fait autour des ouvertures qui les vomissent de petits cônes terreux provenant de la consolidation de la vase. Ces cônes, dont la hauteur n'est que de quelques pieds, sont terminés par un cratère rempli d'une boue liquide d'où s'échappent par moments de grosses bulles de gaz. Les terrains où s'observent ces phénomènes ne présentent aucun des caractères des terrains volcaniques; ce sont presque toujours des terrains argilo-sablonneux dont le fond est humide et fangeux, et les dégagements de gaz paraissent dus à des actions chimiques qui s'opèrent à peu de profondeur au sein de certaines couches minérales. On a donné à ces phénomènes les noms de Volcans d'air, Volcans d'eau et de boue; mais parce que l'eau et la boue que rejettent ces prétendus Volcans sont ordinairement salées, ils sont connus particulièrement sous

le nom de Salses. Dans d'autres parties de l'Italie, on trouve des amas plus ou moins considérables d'une eau bourbeuse, d'où s'exhalent avec impétuosité des gaz et des vapeurs d'eau bouillante; ces amas d'eau, que produisent les vapeurs en se condensant, sont appelés Lagonis, d'après le nom qu'on leur donne en Italie. De simples dégagements de gaz peuvent d'ailleurs avoir lieu sans être accompagnés des phénomènes qui caractérisent les Salses et les Lagonis; on connaît de pareilles sources gazeuses dans une multitude de lieux. Ces jets de gaz, de quelque manière qu'ils sortent de la terre, sont généralement susceptibles de s'enflammer, soit naturellement, soit par l'approche d'un corps en ignition, et de donner lieu à ce que l'on appelle des fontaines ardentes.

Quant aux Volcans proprement dits, si l'on recherche les divers phénomènes qui précèdent ou accompagnent leurs paroxysmes, on est bientôt convaincu que ce sont les tremblements de terre, les soulèvements du sol, la formation de nouvelles bouches ou nouveaux cratères d'éruption, etc. Les tremblements de terre consistent dans des secousses subites et violentes, des mouvements d'oscillation plus ou moins rapides, que les agents intérieurs impriment à l'écorce flexible du globe, et qui tantôt se font ressentir uniquement dans un espace limité, particulièrement autour des Volcans, et tantôt se propagent à d'immenses distances avec une incroyable célérité. Ils s'annoncent ordinairement par des bruits souterrains, que l'on a comparés au fracas de plusieurs chars roulant sur le pavé; les secousses se propagent dans des directions déterminées, se succédant avec plus ou moins de rapidité et plus ou moins de force. Il en est qui ne durent que quelques secondes et d'autres qui se prolongent pendant plusieurs minutes; tantôt elles consistent en un mouvement d'élévation et d'abaissement, une sorte de balancement pareil à celui que l'on éprouve sur mer; tantôt en un choc vertical; tantôt enfin en un mouvement transversal d'ondulation, ou bien encore en une sorte de tournoiement du sol sur lui-même. Les secousses ressenties sur les continents se transmettent à la mer et se communiquent même d'une manière sensible aux vaisseaux qui voguent à sa surface. Lorsqu'elles sont très-fortes, elles causent souvent de grands ravages, elles détruisent les hommes et les animaux, renversent les édifices de fond en comble, produisent dans le sol ébranlé une multitude de fentes et de crevasses, et quelquefois le bouleversent au point de le rendre méconnaissable. Parmi les tremblements de terre les plus célèbres par les désastres qu'ils ont occasionnés, on doit citer celui qui dévasta entièrement la Calabre en 1783; celui qui détruisit Lisbonne en 1755, et le tremblement de terre qui renversa la capitale du Pérou en 1746. Ceux des contrées littorales soulèvent souvent les eaux de la mer d'une manière effrayante, et il en résulte de violentes inondations. C'est dans le voisinage des Volcans que les tremblements de terre ont lieu le plus fréquemment; ils accompagnent presque toujours les éruptions volcaniques et souvent aussi de nouveaux Volcans, ou pour parler plus exactement, de nouveaux cratères d'éruption se font jour au milieu des secousses qui ébranlent et déchirent le sol des contrées voisines. Il y a donc une relation manifeste entre ces deux sortes de phénomènes qui ne sont très-probablement que les effets d'une seule et même cause.

Soulèvements de terrains.

Les agents intérieurs, qui produisent les tremblements de terre et les éruptions volcaniques, déterminent souvent des changements subits et remarquables dans la forme du sol. Il peut arriver que des portions plus ou moins étendues de la croûte solide, contre laquelle leur puissance s'exerce de bas en haut, soient soulevées en masse, et cet exhaussement peut être suivi ou non de la sortie de matières fluides. Pendant un tremblement de terre qui eut lieu le 24 mai 1750, dans les Pyrénées, un rocher entouré de terre et peu élevé fut lancé à plusieurs pas, et l'espace en fut comblé par le sol qui s'éleva à sa place. Dans l'intendance de Valladolid, au Mexique, en 1759, une plaine de trois à quatre mille carrés se souleva subitement en forme de vessie; l'élévation du sol au-dessus de son niveau primitif a été de cinq cents pieds vers le centre de l'espace soulevé. Ce phénomène avait été précédé de tremblements de terre, et il fut suivi de l'apparition d'un nouveau Volcan, le Volcan de Jorullo. Les écrivains de l'antiquité parlent souvent des îles que l'on a vus s'élever tout à coup du sein des mers de la Grèce; ils citent entre autres Delos, Rhodes, Hiéra, l'île de Chio, etc. De pareilles formations se sont renouvelées depuis et à diverses époques dans ces parages. En 1707, après quelques secousses de tremblement de terre, on vit paraître près de Santorin une île nouvelle, dont la sortie ne fut accompagnée d'aucun phénomène volcanique, et ne peut être attribuée par conséquent qu'au soulèvement subit du fond de la mer. En 1822, lors du tremblement de terre, qui détruisit plusieurs villes au Chili, on reconnut que la côte s'était élevée d'une manière sensible sur une étendue de plus de trente lieues. On connaît des terrains dont le niveau paraît avoir monté et baissé à plusieurs reprises; tel est entre autres le sol du temple de Sérapis, près de Pouzzoles, dans la campagne de Naples. Le pavé de ce temple, bâti à quelques toises de la côte, se trouvait très-probablement élevé au-dessus des eaux de la mer, à l'époque de sa construction; maintenant il est à peu près à leur niveau, et il est certain qu'il a été beaucoup au-dessous et que le sol du temple a été envahi par la mer, qui même a dû y séjourner longtemps, puisqu'on voit sur les colonnes, à six ou sept pieds au-dessus du sol, des incrustations produites par les eaux, et des trous que des animaux marins ont creusés et dans lesquels ils ont laissé leurs coquilles. Enfin, des observations modernes semblent prouver que le niveau de certaines contrées, celui de la Suède, par exemple, s'élève graduellement et par des causes sans cesse agissantes.

Ces phénomènes de soulèvement semblent être dûs aux mêmes causes que les phénomènes d'éruptions et les tremblements de terre; ils les accompagnent en effet, les précèdent ou les suivent dans un grand nombre de cas. Ces causes qui seront appelées désormais les Agents volcaniques, paraissent consister en des

pressions de matières fluides et de substances fondues ou simplement ramollies par la chaleur, qui ébranlent les couches solides, dont elles sont recouvertes, et parviennent quelquefois à les soulever en masses, ou bien à les percer pour faire éruption au dehors. Lorsque ces pressions ne sont point assez fortes pour vaincre la résistance que leur oppose l'écorce minérale, elles ne peuvent se manifester que par les secousses et les oscillations qu'elles impriment à cette écorce flexible, c'est-à-dire par les tremblements de terre; mais si les pressions sont assez fortes pour triompher de la résistance dont il s'agit, il peut se faire alors ou que la croûte minérale cède en quelques points seulement à l'effort des matières fluides et leur livre passage à travers des ouvertures ou des crevasses, ce qui est le phénomène des éruptions volcaniques; ou bien il se peut que le terrain, présentant une résistance plus égale dans toutes ses parties, soit soulevé en masse, et dans ce cas il y aura seulement exhaussement du sol, élévation de rochers, formation de pics, de dômes ou de cônes, de plateaux ou de chaînes de montagnes. On est ainsi conduit à la distinction établie par le célèbre géologue de Buch, entre les différentes montagnes volcaniques, sous le rapport du mode de leur formation. Les unes ont été soulevées par les forces volcaniques, accumulées pendant un temps plus ou moins considérable au-dessous d'une partie de l'écorce terrestre, au point de pouvoir vaincre la résistance des masses qui lui étaient superposées; elles les ont élevées à la surface du sol ou transportées du fond des mers, sous la forme de pics ou de cônes; ces cônes peuvent ne présenter aucune ouverture à leur sommet, et par conséquent ne point vomir de laves, parce que la masse soulevée sera retombée dans l'ouverture par laquelle elle était sortie, et l'aura bouchée; ou bien, ils peuvent être entiers vers leur sommet et creux dans leur intérieur, comme le serait un dôme; ces sortes de montagnes volcaniques, qui ont presque toujours pour roches fondamentales des trachites ou des basaltes, sont appelées par de Buch des Cratères de soulèvement. Quelquefois l'action volcanique qui s'y exerce, ne se manifeste au dehors que par l'ébranlement des terrains d'alentour, le bouleversement et la rupture de leurs couches; mais comme elles offrent une communication facile et perpétuelle entre l'intérieur de la terre et l'atmosphère, il en sort fréquemment des vapeurs, et lorsque celles-ci rencontrent des substances qui leur font obstacle, elles les chassent souvent sous la forme de coulée de laves, et déterminent ainsi la formation d'un cratère d'éruption au milieu du cratère de soulèvement.

Il est arrivé souvent que des cratères d'éruption se sont ouverts ainsi au sommet de cônes de soulèvement, à des époques de beaucoup postérieures à celles de leur élévation; mais lorsqu'il n'y a point d'ouverture au sommet, les laves se font jour, soit sur les flancs de la montagne, par des crevasses d'où elles s'échappent sous forme de bandes étroites ou de nappes plus ou moins larges, ainsi que cela s'est observé à l'éruption de l'Etna le 17 novembre 1840, où le torrent incandescent s'est ensuite divisé en trois fleuves de feu, qui ont pris chacun une direction différente, soit par le pied du cône, soit enfin par une autre ouverture plus éloignée. A chaque éruption, il peut y avoir production de nouvelles bouches et de nouveaux cratères qui s'élèvent par l'accumulation des matières rejetées de l'intérieur; mais ces nouveaux Volcans ne sont que des phénomènes secondaires, dont la cause principale peut être très-éloignée, et réside dans le Volcan central ou cratère de soulèvement, sorte de foyer d'où émanent les éruptions successives qui oscillent tout autour, en s'étendant quelquefois jusqu'à de très-grandes distances.

Les coulées de laves ne sortent pas toujours du sommet, ni du pied d'une montagne volcanique; on a vu de longues fentes se former dans une plaine et la lave jaillir tout le long de ces crevasses, en se répandant sur le sol, sous forme de couche ou de nappe d'une grande étendue. Quelquefois aussi les matières soulevées auxquelles ces fentes livrent passage, sortent plus ou moins ramollies, et çà et là en plus grande abondance, de manière à former une suite de buttes ou de cônes volcaniques, disposés sur une même ligne. On peut donc, comme le fait de Buch, diviser les Volcans en deux classes bien distinctes : l'une comprend les Volcans centraux, qui sont toujours situés au milieu d'une grande quantité d'éruptions partielles, qui ont lieu presque régulièrement tout autour et qui sont produites par autant de foyers qui communiquent avec une même ouverture; l'autre renferme les Volcans en série qui sont placés les uns à côté des autres, souvent à peu de distance, comme des foyers élevés au-dessus d'une grande fente. On en compte ainsi quelquefois vingt, trente et même un plus grand nombre, qui s'étendent sur des parties considérables du globe. Sous le rapport de leur position, ces derniers se partagent en deux genres : ou bien ils s'élèvent du sein de la mer, comme de petites îles coniques; alors ils sont toujours accompagnés d'une chaîne de montagnes primitives dont la direction est absolument la même que la leur; ou bien ces Volcans se trouvent sur le continent et sur les points les plus élevés de la chaîne dont ils couronnent le faîte (Volcans de l'Amérique).

On voit que pour se faire une juste idée de l'effet des agents volcaniques, qui, sans aucun doute, étaient anciennement beaucoup plus puissants et plus actifs qu'ils ne le sont aujourd'hui, pour bien se représenter tous les changements qu'ils ont pu produire à la surface du globe, et toute la part qu'ils ont eue dans la formation des terrains, il ne faut pas borner leur action aux effets des Volcans à cratère de l'époque actuelle, et aux simples éruptions de laves accompagnées de scories. Les phénomènes d'éruption, produits par ces agents, ont dû varier beaucoup, non-seulement dans leur mode d'apparition à la surface de la terre, mais encore par la nature des matières qu'ils ont soulevées ou rejetées : en effet ces matières, au moment de leur sortie, se sont trouvées tantôt à l'état fluide et tantôt plus ou moins ramollies ou même complétement solides, et elles ont donné par leur refroidissement des roches tantôt cristallines ou compactes, comme les trachytes et les basaltes, tantôt poreuses et scoriacées, comme la plupart des laves modernes. Les éruptions volcaniques, envisagées ainsi d'une manière générale, se rattachent

donc aux phénomènes de soulèvement dont il a été précédemment parlé.

Ces soulèvements produits par les agents intérieurs de la terre, et dont quelques-uns se sont opérés de nos jours sur des espaces limités, paraissent avoir été beaucoup plus considérables avant la période actuelle de tranquillité, et l'on est conduit à les regarder comme la cause principale et peut-être unique des grandes révolutions physiques qui ont, à diverses reprises, interrompu le dépôt des couches de sédiment; seuls, en effet, ils ont pu produire les dislocations et redressements de ces couches, élever des faîtes de montagnes et donner naissance à cette multitude de roches vitreuses ou cristallines, dont la matière est venue dans des états de solidité ou de fluidité très-variés, s'intercaler entre les roches de sédiment ou se déverser sur elles. La manière dont ces roches cristallisées et massives, qui constituent le centre et les hautes sommités des grandes chaînes de montagnes, sont placées entre les roches stratifiées et sédimentaires, au milieu desquelles elles semblent s'être fait jour, et avoir pénétré sous différentes formes; la disposition des couches de sédiment, qui sont comme déchirées et relevées sur les flancs de ces montagnes, tandis qu'on les voit au loin conserver leur horizontalité primitive; tout porte à croire que les masses des grandes chaînes ont été formées par voie de soulèvement et d'éruption, et qu'elles sont sorties du sein de la terre en brisant avec violence sa croûte superficielle. Cette manière de concevoir la formation des montagnes, adoptée maintenant par la plupart des géologues, outre qu'elle rend parfaitement compte des dislocations et redressements des couches que l'on observe dans leur voisinage, parmi les couches stratifiées, permet en même temps d'expliquer la présence des coquilles sur quelques-uns de leurs sommets les plus élevés, sans qu'on soit forcé d'admettre que la mer les ait recouverts dans leur état actuel. Il suffit de dire, en effet, que ces montagnes, en sortant du sein des eaux, ont soulevé avec elles et porté à de grandes hauteurs les couches coquillières qui les recouvraient auparavant.

La formation des montagnes par voie de soulèvement étant admise, on en déduit une conséquence remarquable; c'est que toutes les grandes chaînes n'ont point surgi à la même époque, et qu'il est possible non-seulement de déterminer l'ordre de leur ancienneté relative, mais encore de rapporter l'âge de chacune d'elles à l'une des périodes de formation du sol secondaire. En effet, parmi les couches de sédiment qui s'appuient sur les flancs des montagnes, les unes ont été redressées postérieurement à leur dépôt par les mêmes forces qui ont soulevé ces grandes masses : ce sont celles qui se présentent dans des oppositions inclinées ou verticales; d'autres, au contraire, se prolongent horizontalement jusqu'aux pentes des mêmes montagnes, ce qui prouve que ces couches et par conséquent aussi le sol sur lequel elles s'appuient n'ont éprouvé aucun dérangement depuis l'époque de leur dépôt. Chaque chaîne de montagnes est donc plus récente que les couches qui sont relevées sur ses flancs et plus ancienne que celles qui sont horizontales; et par conséquent elle a été soulevée dans l'intervalle de temps qui a séparé la formation des premières de celle des secondes. Les vallées situées entre les divers chaînons dont se compose un système de montagnes, ont sans doute été formées en même temps que celles-ci et par un effet des mêmes causes intérieures. Tandis qu'il se produisait des soulèvements en différents points de la croûte primitive du globe, des affaissements avaient lieu dans d'autres parties; les portions de cette croûte fracturée étaient soumises à des mouvements de bascule qui relevaient une extrémité des couches en abaissant l'autre. L'apparition d'une chaîne de montagnes, en modifiant subitement le relief d'une partie de la surface terrestre, a dû influer aussi sur l'état des contrées lointaines, par l'agitation et l'altération de niveau qu'elle a produites dans les eaux de la mer. Tout porte à croire que c'est un événement de ce genre qui a causé chacune de ces révolutions physiques et de ces grandes catastrophes dont l'écorce minérale recèle les traces et qui sont venues successivement renouveler l'état de la surface du globe, et marquer de nouvelles périodes dans la série des temps géologiques.

D'après cela, on voit combien a été grande l'influence des agents dits volcaniques, qui ont leur siége ou leur foyer au-dessous de la croûte minérale, dans cette partie du globe terrestre que l'on nomme la masse interne. La nature de ces agents internes est pour toujours soustraite aux observations; mais on peut à l'aide du raisonnement remonter des effets connus aux causes qui ont pu les produire, par des conjectures d'autant plus probables, qu'on y est amené naturellement par une multitude de faits de différents ordres. Ainsi l'on ne peut guère douter aujourd'hui que l'aplatissement de la terre vers ses pôles ne soit une conséquence de son mouvement rotatoire, et qu'ainsi elle n'ait été primitivement à l'état fluide; que cette fluidité dont elle a joui avant de prendre sa forme sphéroïdale ne fût due à la chaleur; que la masse interne du globe ne jouisse encore maintenant d'une partie de sa fluidité originaire, et qu'une température capable de tenir en fusion la plupart des roches connues n'existe à une assez petite profondeur au-dessous de la croûte minérale. On sait en outre que la terre est plus dense dans son intérieur que dans ses couches superficielles, qui sont composées presque entièrement de substances pierreuses; la masse interne ne peut donc pas être formée de pareilles substances; mais il est probable qu'elle l'est de substances métalliques, qui l'emportent de beaucoup en densité sur les substances pierreuses; et d'ailleurs, le peu de métaux, que l'on trouve disséminés accidentellement au milieu de l'écorce minérale, y ont été visiblement apportés de bas en haut par les agents intérieurs; ainsi l'on peut admettre avec beaucoup de vraisemblance ce que Cordier a avancé, que la masse interne est formée en grande partie de matières métalliques tenues en fusion par la haute température qui règne à cette profondeur. Cette hypothèse de la fusion primitive du globe et de la fluidité encore existante de sa masse interne se prête de la manière la plus heureuse à l'explication des faits géologiques. La haute température, à laquelle sont soumises les matières en fusion

qui composent la masse centrale, fait concevoir aisément la production et l'accumulation, au-dessous de l'enveloppe solide, des matières gazeuses, dont l'existence se manifeste dans les éruptions volcaniques; et la pression exercée contre cette enveloppe flexible et inégalement résistante dans ses diverses parties, par les gaz et par les matières fondues elles-mêmes, explique d'une manière très-plausible les phénomènes qui précèdent, accompagnent et suivent ces éruptions, tels que les tremblements de terre, les soulèvements de montagnes, les dislocations de terrains, la formation des fentes appelées filons, et celle de ces profondes crevasses ou de ces vastes soupiraux par lesquels les laves s'échappent avec violence pour s'épancher au dehors. L'hypothèse dont il s'agit explique très-bien aussi l'immense quantité de produits volcaniques, qui ont été amenés de l'intérieur de la terre à la surface, l'identité de la nature des laves rejetées sur les points les plus éloignés du globe et la ressemblance qu'elles offrent avec les roches des terrains qui paraissent avoir été formés par soulèvement. Enfin, elle rend raison avec la même facilité de la chaleur des sources chaudes et de l'analogie des substances minérales qu'elles contiennent, avec celles qui s'exhalent des cratères de Volcans ou des solfatares. En effet, les eaux chaudes minérales nous apportent la température des lieux profonds où elles ont séjourné; de plus, elles entraînent sans doute avec elles le résidu des émanations gazeuses, qui s'élèvent du sein de la terre comme d'un réservoir commun, et dont une partie se déposant dans le trajet souterrain, soit sur les parois des fentes de la croûte minérale, soit dans les cavités ou bassins avec lesquels elles communiquent, donne naissance à ces gîtes de minerais que l'on nomme des filons et des amas.

VOLITANTIA. MAM. (Illiger.) Synonyme de Chauve-Souris, groupe de Mammifères ailés.

VOLKAMÉRIE OU VOLKAMIER. *Volkameria*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice persistant, turbiné, à cinq dents; corolle tubuleuse dont le limbe est divisé en cinq lobes inégaux; quatre étamines didynames ayant leurs filets très-longs, saillants hors de la corolle; ovaire libre, à quatre facettes, portant un style court et un stigmate bifide, dont l'une des divisions est aiguë, l'autre obtuse; baie à deux noyaux dont chacun est divisé en deux loges. Ce genre est si voisin des *Clerodendrum*, qu'on ne peut le distinguer qu'au moyen de caractères faibles ou mal établis; tel est celui tiré du fruit qui est ici à deux noyaux biloculaires, tandis qu'il y a quatre osselets distincts, mais uniloculaires, dans les *Clerodendrum*. Or, il est évident que chacun des deux noyaux du *Volkameria* représente deux des osselets de ce dernier genre, d'où il suit que ces genres ne diffèrent entre eux que par la soudure d'organes semblables.

VOLKAMIER ODORANT. *Volkameria fragrans*, Venten., Malm., tab. 70; *Volkameria Japonica*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, t. 338, non Thunb. C'est un bel arbrisseau dont les fleurs, réunies en un corymbe globuleux, exhalent une odeur délicieuse. Les tiges sont hautes de trois à quatre pieds, rameuses, hérissées de poils courts, marquées de cicatrices, munies de feuilles pétiolées, opposées, ovales, cordiformes, molles et denticulées. Cette plante est originaire de Java.

VOLKONSKOITE. MIN. Cette substance a été découverte en 1830, dans la province ou le gouvernement russe de Perm. Son gisement est dans une montagne du district d'Okhausk, nommée *Efimiatskaïa*, et consiste, non en filons réguliers, mais en nids ou veines de 1 à 4 verschoks d'épaisseur sur 1/4 à 3/4 d'archine de longueur; on en trouve quelquefois jusqu'à dix dans l'espace d'une sagène, et quelquefois sur trois sagènes il ne s'en rencontre pas une seule. Ce minéral est d'une couleur d'herbe, approchant le vert-pré; il se divise en lames longitudinales, et son adhésion est si faible qu'il se brise au moindre coup ou à la moindre pression. Quand on le plonge dans l'eau, il éclate avec bruit en parcelles anguleuses, sur lesquelles l'eau n'a plus d'action quand elles ont été séchées. Ce nouveau minéral peut être employé comme matière colorante, et remplacer avec avantage des couleurs plus chères, telles que le Malachite et Vert-de-Gris. La Volkonskoïte a donné à l'analyse : Oxyde de Chrome, 34,34; Peroxyde de Fer, 7,28; Magnésie, 7,28; Silice, 27,52; Eau, 23,58.

VOLTZIA. BOT. FOSS. Genre de végétaux fossiles, de la famille des Conifères, établi par Brongniart, qui lui a reconnu les caractères suivants : rameaux ailés; feuilles sans insertion régulière, sessiles, un peu décurrentes ou dilatées à leur base, presque coniques et le plus souvent distiques; cônes formés d'écailles imbriquées, plus ou moins profondément trilobées au sommet. Cette plante fossile a été trouvée parmi celles du nouveau Grès rouge des Vosges, qui constitue les étages inférieurs des terrains stratifiés secondaires. On l'a encore reconnue en abondance à Sulz-les-Bains, près de Strasbourg. Le genre Voltzia se rapproche par ses affinités, des genres *Araucaria* et *Cuninghamia*.

VOLTZINE. MIN. Nom donné par Fournet à une substance minérale, trouvée à Rosiers, près de Pont-Gibaud, en Auvergne, qui paraît être un Oxysulfure de Zinc. La formation de ce minéral paraît être assez récente, car il se trouve en recouvrement de la plupart des autres minerais du Filon de Rosiers; il se présente sous forme de petits mamelons accolés, hémisphériques, testacés, subdivisibles en calottes très-minces, mais à cassure conchoïde ou irrégulière en travers, opaque ou faiblement translucide; son éclat est nacré dans le sens des couches, mais vitreux ou résineux et très-vif dans les autres directions; il est d'un rose sale ou jaunâtre, nuancé de bandes brunes, qui paraissent être colorées par une matière organique. L'analyse chimique a donné : Sulfure de Zinc, 83; Oxyde de Zinc, 15,5; Oxyde de Fer, 1,5.

VOLUBILAIRE. *Volubilaria*. BOT. Lamouroux a formé sous ce nom un genre d'Hydrophytes, qu'il a placé dans la famille des Floridées. Le caractère des Volubilaires consiste en une fronde membraneuse, coriace, contournée en spirale autour d'un stipe solide, contenant dans sa substance des gongyles ceints d'un limbe translucide.

VOLUBILAIRE DE LA MÉDITERRANÉE. *Volubilaria Mediterranea*, Lam. Cette espèce, la seule connue jus-

qu'ici, n'a encore été trouvée que dans la mer qu'indique son nom spécifique; elle n'est jamais que détériorée, et par fragments de deux à six pouces de longueur, ce qui prouve que ceux-ci sont arrachés des profondeurs où la plante croît sans doute.

VOLUBILE (TIGE). BOT. Une tige qui s'enroule autour des corps qui l'environnent, est dite Volubile ou grimpante.

VOLUCELLA. MAM. Synonyme de Scicéroptère. *V.* POLATOUCHE.

VOLUCELLE. *Volucella.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Geoffroy aux dépens du grand genre *Musca,* de Linné, et adopté par tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont exprimés ainsi qu'il suit par nos collaborateurs de l'Encyclopédie méthodique : antennes avancées, penchées, non insérées sur un tubercule frontal, plus courtes que la tête, composées de trois articles : les deux premiers petits, égaux entre eux; le troisième oblong, patelliforme, comprimé, portant à sa base une soie pendante, fortement bipennée, plus grande dans les femelles que dans les mâles; ouverture de la cavité buccale oblongue, étroite; trompe beaucoup plus courte que la tête et le corselet pris ensemble, cachée dans la cavité buccale pendant le repos; palpes cylindriques, finement ciliées; hypostome un peu enfoncé à sa partie supérieure, s'allongeant en forme de cône à l'inférieure; front élevé et formant un bourrelet autour de l'insertion des antennes; tête hémisphérique, au moins de la largeur du corselet, un peu comprimée en devant; yeux grands, réunis sur le haut du front dans les mâles, espacés dans les femelles; trois ocelles disposés en triangle sur le vertex; corps de forme variable; corselet plus ou moins bombé; écusson grand, oblong, arrondi postérieurement, comme crénelé le long du bord postérieur, qui porte de très-petits tubercules et des poils assez roides; abdomen de forme variable, composé de quatre segments, outre l'anus; celui-ci petit, presque caché dans les individus desséchés; ailes lancéolées, velues vues au microscope, écartées dans le repos, sans cellule pédiforme; cuillerons doubles, grands, frangés sur leurs bords; balanciers cachés; pattes assez fortes; cuisses simples; jambes postérieures arquées; tarses de longueur moyenne, leur premier article au moins aussi long que les trois suivants pris ensemble; le cinquième muni à son extrémité de deux forts crochets très-écartés, ayant une forte pelote bifide dans leur entre-deux. Les larves des Volucelles habitent dans les nids des Bourdons et des Guêpes, et vivent à leurs dépens. Ces larves sont apodes, de forme conique, ayant la tête au sommet; elles font de grands ravages dans les nids de ces Hyménoptères. On peut voir dans Réaumur des détails très-étendus et très-intéressants sur ces insectes. Lepelletier de Saint-Fargeau a eu occasion d'observer que les Volucelles de diverses espèces s'accouplent très-bien ensemble; il a lu un Mémoire à ce sujet à l'Académie des Sciences. On connaît un assez grand nombre d'espèces de ce genre; elles sont répandues sur tout le globe, mais plus particulièrement en Europe.

VOLUCELLE A ZÔNES. *Volucella inanis,* Geoff., Latr., Meigen; *Syrphus micans,* Fabr. Elle est longue de six lignes; la tête et le corselet sont d'un jaune terne; celui-ci porte sur son disque supérieur quatre lignes longitudinales noires, dont les intérieures se touchent presque; l'abdomen est d'un jaune terne, les bords inférieurs du premier, du deuxième et du troisième segments sont noirs, et forment trois bandes transverses. On la trouve en Europe.

VOLUCELLITES. INS. Diptères; l'une des tribus de la famille des Syrphiens; elle se distingue des autres par les caractères suivants : antennes plus courtes que la tête; corps large; ailes écartées, à cellule sous-marginale pédiculée. Les genres *Volucella,* Geoff.; *Temnocera,* Lep. et Serv.; *Sericomyia,* Meig.; *Eristalis,* Latr.; *Platynochœtus,* Wied; *Helophilus,* Meig.; *Priomerus,* Fab.; *Pulpada,* Macq., et *Merodon,* Latr., composent cette tribu.

VOLUCREPIS. BOT. Du Petit-Thouars nomme ainsi l'*Epidendrum volucre,* qu'il a figuré dans ses Orchidées d'Afrique, tab. 80.

VOLUPIE. *Volupia.* CONCH. Genre proposé par Defrance, pour une petite Coquille bivalve fossile, qui paraît appartenir à la famille des Cardiacées; elle est pourvue extérieurement de gros bourrelets transverses, d'une lunule cordiforme, vers laquelle viennent aboutir ces bourrelets. La charnière ayant trois dents cardinales à chaque valve, il semble que ce genre ne se distingue pas suffisamment des Vénus.

VOLUTARELLE. *Volutarella.* BOT. Cassini avait proposé dans le Bulletin de la Société Philomatique, décembre 1816, un genre sous le nom de *Volutaria,* dont il changea plus tard la désinence, et qu'il nomma *Volutarella.* Ce genre est fondé sur les *Centaurea Lippii,* L., *ericifolia,* L., et *crupinoides* de Desfontaines. Il est essentiellement caractérisé par son involucre à folioles trinervées et munies d'un appendice décurrent, large, demi-lancéolé, membraneux-scarieux, non spiniforme; ses ovaires velus; l'aigrette composée de paillettes dont les intérieures sont plus longues et plus larges que les extérieures; les corolles du disque régulières et à divisions roulées en dedans; celles de la couronne divisées jusqu'à la base du limbe en quatre lanières oblongues et lancéolées. Le genre *Volutarella* correspond au genre *Amberboi,* d'Adanson, et au *Lacellia,* de Viviani dont l'espèce (*L. lybica*) est la même que le *Centaurea crupinoides,* de Desfontaines.

VOLUTE. *Voluta.* MOLL. C'est à Linné que l'on est redevable du genre Volute. Il le créa pour rassembler toutes les Coquilles qui ont des plis columellaires. La marche progressive imprimée aux sciences naturelles par les découvertes acquises depuis Linné, a permis de répartir les Volutes en divers sous-genres dont les principaux sont : Auricule, Tornatelle, Pyramidelle, Turbinelle, Cancellaire, Fasciolaire, Colombelle, Mitre, Marginelle, Volvaire, Ancillaire et Olive. Malgré les réductions qui durent être la suite de ces nombreux démembrements, le genre Volute tel qu'il a été caractérisé par Lamarck n'en est pas moins un genre considérable, et qui contient encore un grand nombre d'espèces, soit vivantes, soit fossiles; car on en compte près de cent. Voici ses caractères : animal fort grand,

contenu à peine dans sa coquille, ayant le pied très-grand, débordant la coquille de toute part ; tête proboscidiforme, portant la bouche à l'extrémité d'une trompe plus ou moins longue; deux tentacules sur le front; ils sont triangulaires, et oculés à la partie externe de la base. Coquille ovale, plus ou moins ventrue, à sommet obtus ou en mamelon, à base échancrée et sans canal; columelle chargée de plis, dont les inférieurs sont les plus grands et les plus obliques; point de bord gauche. Le caractère principal qui sépare les Volutes des Mitres, est pris de la disposition des plis columellaires. Dans les Volutes, les plus gros commencent à la base de la columelle : c'est le contraire dans les Mitres. Il est certaines espèces, placées dans les Volutes, qui sont embarrassantes à ranger, plutôt dans l'un que dans l'autre genre; ces Coquilles ont les plis égaux et parfaitement parallèles dans toute leur étendue (*Voluta Musica*, etc., Fossile des environs de Paris). D'autres, que l'on attribue aux Mitres, sont dans le même cas (*Mitra labratula*, etc., Fossiles des environs de Paris). On s'est décidé à leur égard d'une manière tout à fait arbitraire : on s'en est rapporté au faciès. Cependant, à suivre rigoureusement la caractéristique, les espèces dont il est question n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre de ces genres. Quant aux Marginelles, elles ont un aspect particulier, qui les fait reconnaître. Ce dont il faut surtout se souvenir, c'est qu'elles ont le bord droit épaissi et marginé en dehors; que leurs plis sont presque égaux et plus transverses; et qu'enfin leur surface, semblable à celle des Olives et des Porcelaines, est toujours brillante et polie. Pour ce qui est du genre Yet, d'Adanson, il semblerait au premier aspect qu'il diffère plus des Volutes, que les Volutes des Mitres ou des Marginelles. Cela aurait lieu, en effet, si l'on se bornait à comparer le *Voluta musica*, par exemple, avec le *Voluta diadema;* c'est-à-dire les points extrêmes d'une même série. Mais que l'on compare des espèces intermédiaires, *Voluta magnifica, ancilla, scapha, Lamberti, brasiliana*, etc., aux *Voluta Harpa, Junonia, pacifica*, etc., et l'on trouvera entre les deux groupes des passages insensibles, qui prouvent bien qu'ils appartiennent à un même type.

Volute Gondole. *Voluta Cymbium*, L., Gmel., p. 3446, n° 114; *ibid.*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 332, n° 9; Lister, Conch., tab. 196, fig. 3; Gualt., *Test.*, tab. 29, fig. B; Favan., Conch., pl. 28, fig. C 4; Martini, Conch., t. III, tab. 70, fig. 762, 763; Encyclop., pl. 386, fig. 3, a, b. Grande et belle Coquille de l'océan Indien. Vulgairement le Char de Neptune.

Volute Musique. *Voluta Musica*, L., Gmel., p. 3466, n° 96; Lamk., Anim. sans vert., p. 339, n° 22; Lister, Conch., tab. 805, fig. 14; Gualt., *Test.*, tab. 28, fig. X, ZZ; Favan., Conch., pl. 23, fig. G 1, G 2; Martini, Conch., t. III, tab. 96, fig. 927, 928, 929; Encyclop., tab. 380, fig. 1, a, b. Coquille vulgairement nommée la Musique ou le Plain-Chant. Elle vit dans l'Océan des Antilles.

VOLUTELLA. BOT. Le genre formé par Forskahl, sous ce nom, a été réuni au genre *Cassytha*, de Linné.

VOLUTELLA. BOT. (*Champignons.*) Genre peu connu, établi par Tode (*Fungi Mecklenb.*, 1, page 28, tab. 5, fig. 43) et placé par Fries entre les *Ditiola* et les *Tympanis*, dans la tribu des Pezizées; c'est un petit Champignon en forme de cupule, d'un blanc jaunâtre ou brunâtre, d'une consistance solide et presque cornée, qui, suivant Thode, est couvert d'un tégument membraneux et incomplet; il croît sur les rameaux morts et aurait besoin d'être étudié de nouveau pour qu'on pût savoir s'il mérite d'être distingué des *Tympanis*.

VOLUTELLE. MOLL. Espèce fossile du genre Cancellaire.

VOLUTELLE. BOT. (*Mousses.*) Bridel a proposé ce nom pour désigner en français le genre *Schlotheimia*.

VOLVA. BOT. *V.* Bourse.

VOLVAIRE. *Volvaria.* MOLL. Ce genre a été établi par Lamarck, qui l'a extrait des Volutes de Linné; il a depuis subi d'importantes modifications qui tendaient même à le faire disparaître de la méthode. Voici les caractères qui lui ont été assignés en dernier lieu par Deshayes : coquille cylindracée, roulée sur elle-même, à spire enveloppée ou obstruée à tous les âges, toujours très-courte; ouverture étroite, aussi longue que la coquille; bord droit, simple et tranchant; trois à cinq plis très-obliques à la base de la columelle. Les Volvaires sont de petites coquilles marines, minces, transparentes, vitrées, cylindroïdes, à spire tout à fait enveloppée ou à spire exsertile. Lorsqu'elle est un peu saillante, un enduit calcaire la couvre comme dans les Ancillaires.

Volvaire hyaline. *Volvaria pallida*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, page 363, n° 2; *Voluta pallida*, L., Gmel., p. 3444, n° 30; Lister, Conch., tab. 714, fig. 70; Martini, Conch., 2, tab. 32, fig. 426, *mala*. Il paraît indubitable que le Falier d'Adanson n'appartient pas à cette espèce, comme le soupçonne Lamarck. Cette coquille vient du Sénégal.

Volvaire bulloïde. *Volvaria bulloides*, Lamk., Ann. du Mus., t. V, p. 29, n° 1, et t. VIII, pl. 60, fig. 12, a, b; *ibid.*, Anim. sans vert., t. VII, p. 364, n° 6; Encycl., pl. 383, fig. 4, a, b. Coquille fossile des environs de Paris; la spire est complétement cachée; elle est striée en travers.

VOLVARIA. BOT. (*Lichens.*) Nom donné par De Candolle au genre distingué par Acharius sous celui de *Thelotrema*. *V.* ce mot et Volvycium.

VOLVOCE. *Volvox.* INF. Genre d'Infusoires anentérés, de l'ordre des Épétriques cuirassés, et de la famille des Péridiniens, suivant la méthode de classification de Ehrenberg, qui caractérise le genre de la manière suivante : bouche en communication avec plusieurs vésicules stomacales; point d'anus ni de tube intestinal, corps cilié ou garni de soies; enveloppe comprimée, quadrangulaire. Müller, véritable créateur du genre, lui imposa pour caractères : ver invisible, très-simple, transparent, sphérique; et il y comprenait une douzaine d'espèces qui, toutes, sont très-communes dans les eaux putrides où elles se développent avec la plus grande promptitude.

VOLVOCIENS. INF. Troisième famille de l'ordre des Gymnodés, qui se caractérise par le corps ovoïde ou cylindracé. Les genres composant cette famille, sont les suivants : Gygès, Volvoce et Enchélide.

VOLVOXIS. INS. Le genre institué sous ce nom par Kugellan, est le même que celui que Fabricius appelle *Anisotoma*. Latreille l'a refondu dans son genre Léiode. *V.* ce mot.

VOLVULE. *Volvulus*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Pulpicornes, institué par Brullé pour quelques espèces nouvelles qui s'éloignent des Hydrophiles de Fabricius et d'Olivier, en ce que l'on n'aperçoit aux tarses que quatre articles bien distincts, surtout aux deux pattes antérieures; il paraît aussi que ces insectes n'auraient que sept articles aux antennes; ils sont en outre remarquables par l'inégalité des éperons de leurs pattes de devant; le plus grand est situé vers le côté extérieur de ces jambes qui sont élargies et armées à l'extrémité d'une rangée de petites dentelures assez semblables à celles d'un peigne : c'est au côté extérieur que se voit l'autre éperon qui est beaucoup plus court; dernier article des palpes maxillaires beaucoup plus long que le précédent; corps comprimé et élevé.

VOLVULE ENFLÉ. *Volvulus inflatus*, Brullé. Le dessus du corps est d'un bronzé obscur; le dessous et les pattes sont roussâtres, avec les jambes de derrière et les tarses bruns; palpes et antennes d'un roux jaunâtre, avec la massue de ces dernières brune et un peu velue; tout le corps est couvert en dessus de petits points enfoncés; les élytres présentent en outre des stries assez légères, dans lesquelles on remarque des points plus écartés. Taille, deux à trois lignes. On le trouve à l'Ile-de-France.

Reynaud a rapporté de Ceylan une autre espèce que Brullé a nommée VOLVULE BRONZÉ, *Volvulus æneus*. Sa taille est moindre que celle du précédent; sa couleur est en dessus d'un bronzé brillant; elle est presque noire en dessous, avec les pattes de devant et le bout des tarses des autres pattes d'un roux jaunâtre; l'extrémité des palpes est obscure.

VOLVULUS. MOLL. Nom proposé par Oken (Man. d'Hist. nat. Zool., 1, p. 513) pour les genres Maillot et Clausilie.

VOLVYCIUM. BOT. (*Lycoperdacées.*) Genre établi par Raffinesque d'abord sous le nom de *Volvaria;* il se rapproche à quelques égards du *Diderma*, mais il est décrit trop incomplétement pour qu'on puisse s'en former une idée exacte ; il est défini ainsi : volva entourant un péridium globuleux, gélatineux, dans le centre duquel sont des graines attachées à des filaments capillaires, qui s'étendent jusqu'à la circonférence. La seule espèce indiquée est écarlate, le volva est rude, le péridium lisse. Il croît sur les troncs d'arbres, aux États-Unis.

VOMER. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens de la famille des Scombéroïdes, de la Méthode de Cuvier, remarquables par un corps très-comprimé, autant et plus haut qu'il n'est long, à front tranchant et très-élevé, à mâchoires ouvertes et peu extensibles, à dents très-petites et peu apparentes, à peau revêtue d'écailles peu visibles et s'élevant seulement sur la ligne latérale. Ce genre a été partagé en quatre sous-genres. 1° Les SÉLÈNES, Lacép., dont les premiers rayons de la dorsale et de la ventrale sont prolongés en faulx. A cette coupe vient se placer le Sélène argenté, Lacép., pl. 9, fig. 2, nommé Lune par l'éclat argentin de son corps. — 2° Les GALS, Lacép., remarquables par la longueur de leurs ventrales, et dont le *Zeus Gallus*, figuré dans Bloch, pl. 192, est le type. Ce nom de Gal signifie Coq de mer, et se trouve usité par les pêcheurs d'Europe. — 3° Les ARGYREÏOSES, Lacép., dont les ventrales sont allongées; la deuxième dorsale en faulx ainsi que l'anale, et les premiers rayons de la première dorsale prolongés en filaments. Le Poisson américain, qui sert de type à cette division, est le *Zeus Vomer*, figuré dans Bloch, pl. 193, fig. 2. — 4° Enfin, Cuvier a nommé VOMERS proprement dit les Poissons dont les nageoires sont courtes et sans prolongement. Ils vivent en Amérique : ce sont les *Rhomboïda alepidota*, de Browne, Jam., n° 1, p. 455; et *Zeus setapinnis*, de Mitchill.

VOMIER. BOT. (Poiret.) Synonyme d'*Eriostemon*.

VOMIQUIER. BOT. *V.* STRYCHNOS.

VOODFORDIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Salisbury ne diffère point du *Grislea*.

VOQUI. BOT. Même chose que Vochy.

VORAULITE. MIN. Même chose que Klaprothite. *V.* ce mot.

VORDRE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Saule marceau.

VORGE. BOT. Nom vulgaire de l'Ivraie vivace, *Lolium perenne*, L.

VORMIA. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Selago*. *V.* SÉLAGINE.

VORTEX. MOLL. (Oken.) *V.* HÉLICIGONE.

VORTICELLE. *Vorticella*. INF. Ce genre fait partie de la légion des Eutérodélés, suivant la méthode de classification d'Ehrenberg; les espèces contenues dans cette légion sont caractérisées par une bouche et un anus distincts, s'ouvrant dans un intestin, autour duquel sont groupés les vésicules stomacales. Le genre Vorticelle appartient à la famille des Vorticellines et celle-ci à la section des Anopisthes nus. Les caractères du genre sont : bouche et anus contigus; corps pédicellé, fixé, puis détaché, devenant souvent dichotome; pédicule solide, se contractant en spirale; muscle intérieur peu distinct.

VOSACAN. BOT. Nom adopté par Adanson, pour désiguer l'*Helianthus tuberosus*, L. *V.* HÉLIANTHE.

VOSSIA. BOT. L'une des sections du genre Mésembrianthème.

VOSSIE. *Vossia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Wallich et Griffith, qui l'ont ainsi caractérisé : épis comprimés, auriculés, dont l'axe ou rachis est flexueux, à concavités creuses; deux épillets biflores dans chaque article : l'un sessile, l'autre pédicellé; deux glumes dissemblables : l'extérieure chartaceo-cartilagineuse, plane et prolongée en épine au sommet; l'intérieure chartacée, mutique, carinato-naviculaire; floscules hyalines et mutiques, dont la supérieure hermaphrodite, bivalve et à trois veines; deux lodicules en coin et dentées; trois étamines; deux styles, terminés par des stigmates plumeux; l'inférieur est mâle, bivalve, à deux veines.

VOSSIE ÉLEVÉE. *Vossia procera*, Wall. et Griff.;

Ischæmum cuspidatum, Roxb. Son chaume est garni de feuilles planes et très-longues, à veine centrale épaisse et blanche; il est terminé par trois ou quatre épis. Cette plante croît aux Indes, dans le district de Sylhet, où elle forme des gazons très-élevés, qui obéissent onduleusement à l'influence des vents.

VOTERAVATE. BOT. *V.* AMBARVATE.

VOTOMITE. *Votomita.* BOT. Genre de la famille des Rhamnées, institué par Aublet, qui le caractérise ainsi : un calice à quatre dents, adhérent avec l'ovaire; quatre pétales insérés sur le disque de l'ovaire; quatre étamines insérées sur les pétales; anthères rapprochées en cylindre; ovaire surmonté d'un disque et d'un style qui traverse le tube des anthères; quatre stigmates. Le fruit est un drupe presque pyriforme, couronné par les dents du calice, à une seule loge renfermant une semence striée.

VOTOMITE DE LA GUIANE. *Votomita Guianensis*, Aubl.; *Glossoma arborescens*, Willd. C'est un arbrisseau de cinq à six pieds de hauteur; sa tige est épaisse, droite, ligneuse, recouverte d'une écorce brunâtre; les rameaux sont nombreux, épars, noueux et tétragones; les feuilles sont opposées, pétiolées, épaisses, glabres, ovales, oblongues, acuminées, à stipules caduques; les fleurs sont blanches, axillaires, réunies en une sorte d'ombelle conique et lâche, à l'extrémité d'un pédoncule commun.

VOUAPE. *Vouapa.* BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, vol. 1, p. 25) a établi sous ce nom un genre qui a été réuni avec l'*Outea*, du même auteur, par Vahl, sous le nom de *Macrolobium*, imposé à ce dernier genre par Schreber. C'est le même genre que Necker a, d'un autre côté, nommé *Kruegeria*. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, II, p. 511) a rétabli le genre et le nom donné par Aublet, et en a ainsi exposé les caractères : calice quadrifide, muni à sa base de deux petites bractées opposées; corolle formée d'un seul pétale plan; trois étamines; gousse pédicellée, coriace et monosperme. Ce genre se compose de trois espèces, dont deux décrites et figurées par Aublet (*loc. cit.*, p. 25 et 26, tab. 7 et 8) sous les noms de *Vouapa bifolia* et *Vouapa simira*. La troisième est le *Macrolobium stamineum*, de Meyer (*Fl. Esseq.*, p. 18). Ce sont des arbres qui croissent dans la Guiane. Leurs feuilles n'ont qu'une seule paire de folioles, et leurs fleurs sont disposées en grappes.

VOUARANA. BOT. Ce genre, de la famille des Sapindacées, et qui a été institué par Aublet, Guian., II, Supp. 12, t. 374, ne diffère pas du genre *Cupania*, de Plumier.

VOUAY. BOT. Le genre de la famille des Palmiers, auquel Aublet a donné ce nom, a été réuni au genre *Geonoma*, de Willdenow.

VOUEDE. BOT. Nom vulgaire de l'*Isatis tinctoria*. *V.* PASTEL.

VOULOU. BOT. *V.* BOULOU.

VOUROUDRIOU. OIS. *V.* COUROL.

VOUSIEU. MAM. L'un des noms vulgaires du Lérot, espèce du genre Loir. *V.* ce mot.

VOVAN. MOLL. Adanson nomme ainsi (Voyage au Sénég., pl. 18) une Coquille du genre Telline, de Lamarck, *Tellina rugosa*.

VOYAGEUR. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

VOYÈRE. *Voyria.* BOT. Genre de la famille des Gentianées, établi par Aublet (Guian., I, 209), avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, hypocratérimorphe, marcescente, ayant son tube renflé à la base, puis fendu; son limbe a cinq divisions étalées; cinq étamines insérées à l'ouverture du tube de la corolle et incluses : les filaments sont très-courts et les anthères fixes, longitudinalement déhiscentes; ovaire semi-biloculaire, à bords des valves courbés en dedans et sur lesquels sont placés les ovules; style terminal et filiforme; stigmate dépresso-capité; capsule semi-biloculaire, bivalve; semences très-petites.

VOYÈRE INCARNATE. *Voyria rosea*, Aubl., pl. 83. C'est une petite plante dont on n'aperçoit que les fleurs à la surface du sol; la tige, qui n'a guère plus d'un pouce de hauteur, se divise néanmoins en plusieurs rameaux; elle est noduleuse, garnie de feuilles opposées, très-petites et squamiformes; les fleurs sont terminales et assez souvent au nombre de deux; la corolle est rouge; les anthères sont jaunes. La racine de cette plante est tuberculeuse, irrégulière et de la grosseur du poing; elle contient à ce qu'il paraît, beaucoup de fécule amilacée, retenue dans un réseau cellulaire, qu'enveloppe une membrane roussâtre. Les naturels de la Guiane la comptent au nombre des productions alimentaires.

VRAI TIGRE. MOLL. (D'Argenville.) Synonyme vulgaire de Cône Damier.

VRIESIE. *Vriesia.* BOT. Genre de la famille des Broméliacées, établi par le professeur Lindley, aux dépens du genre *Tillandsia*, de Hooker. Caractères : calice consistant en trois sépales convolutés, égaux, plus courts que les pétales qui sont roulés au sommet; chaque pétale est accompagné de deux écailles semi-adnées et indivises; étamines exsertes, dont trois libres, insérées à la base des pétales et trois insérées entre ces mêmes pétales et soudées à leur base; anthères linéaires et planes; ovaire semi-infère et conique; stigmate à trois lobes convolutés, sinués et velus.

VRIESIE PSITTACINE. *Vriesia psittacina*, Lindl.; *Tillandsia psittacina*, Hook. Cette plante, originaire de l'Amérique méridionale, se trouve assez fréquemment aux environs de Rio-Janeiro; elle vit parasite sur l'écorce des vieux arbres, dans laquelle pénètrent ses racines fibreuses et très-déliées; ses feuilles sont oblongues, aiguës, fort dilatées vers leur base qui est embrassante; la tige s'élève ordinairement à la hauteur de plusieurs pieds; elle est cylindrique et d'un rouge vermillon très-vif, surtout au sommet où se développe une grosse panicule de fleurs alternes et opposées; la bractée calicinale qui enveloppe presque en entier le périanthe, est du même rouge que la tige; la fleur est jaune, avec l'extrémité des sépales et des pétales, ainsi que le stigmate d'un beau vert de pré.

VRILLES OU CIRRHES. BOT. Appendices filamenteux, d'origine diverse, avec lesquels les plantes grimpantes et sarmenteuses s'accrochent aux corps environnants; telles sont les Vrilles de la Vigne, des Gesses, de la Bryone, etc.

VRILLETTE. *Anobium.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, tribu des

Ptiniores, établi par Fabricius et ayant pour caractères essentiels : antennes terminées par trois articles plus grands ou plus longs, mais dont les deux avant-derniers sont en cône renversé et allongé, et celui du bout ovale ou presque cylindrique. Ces insectes sont très-communs dans les maisons; ils vivent dans le bois. Au temps des amours, ils frappent les boiseries avec leurs mandibules et produisent le bruit connu vulgairement sous le nom d'horloge de la mort. L'espèce la plus commune est la VRILLETTE DAMIER, *Anobium tessellatum*.

VRISEA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Hasskarl, ne diffère pas du genre Ilyogeton, précédemment établi par Endlicher, dans la famille des Scrophularinées.

VROGNE. BOT. Synonyme vulgaire d'Aurone, espèce du genre Armoise.

VROLIKIE. *Vrolikia*. BOT. Sprengel a établi sous ce nom un genre qu'il a placé d'abord (*Syst. Veget.*, vol. 3, p. 139) dans la Diadelphie Diandrie, puis (*ibid.*, Cur. post) dans la Didynamie Angiospermie, et qu'il a rapporté à la famille des Primulacées ou à celle des Polygalées. Les caractères que lui assigne son auteur semblent plutôt être ceux d'une Scrofularinée. D'après ces hésitations, on voit que ce genre est encore fort mal connu. Voici, du reste, ses caractères essentiels : calice quinquéfide; corolle campanulacée, à cinq lobes irréguliers; étamines insérées sur la corolle : deux plus longues, fertiles, à anthères conniventes, deux plus courtes avortées; capsule supère, biloculaire, bivalve, polysperme, à placenta libre.

VROLIKIE POLIGALOÏDE. *Vrolikia polygaloides*, Spr. C'est une plante herbacée, du Brésil, dressée, simple, pubescente dans sa partie supérieure, à feuilles ovales-oblongues, très-entières, atténuées en longs pétioles, et à fleurs blanchâtres, disposées en grappes.

VRONCELLE. BOT. Nom vulgaire du *Convolvulus sepium*, L., espèce du genre Liseron.

VRUS. MAM. Pour *Urus*. *V.* ce mot.

VRUTAU. OIS. Espèce du genre Engoulevent. *V.* ce mot.

VULCAGO. BOT. Synonyme de Asaret. *V.* ce mot.

VULCANITE. MIN. L'un des noms du Pyroxène des Volcans.

VULFENIA. BOT. *V.* WULFÉNIE.

VULNERARIA. BOT. L'une des sections du genre *Anthyllis*, de la famille des Légumineuses.

VULPANSER. OIS. Syn. de Tadorne. *V.* CANARD.

VULPECULA. MAM. C'est-à-dire *petit Renard*. Hernandez et Séba ont désigné sous ce nom plusieurs Mammifères, dont les plus remarquables appartiennent aux genres Mangouste et Mouffette. Le Loup noir a aussi été appelé par Schœffer *Vulpecula nigra*, et l'Isatis *Vulpecula cinerea*.

VULPECULA. MOLL. *V.* MINARET.

VULPES. MAM. Synonyme de Renard. *V.* CHIEN.

VULPIA. BOT. L'une des sections du genre *Festuca*, de la famille des Graminées.

VULPIN. *Alopecurus*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., ainsi caractérisé : lépicène uniflore, à deux valves égales; glume à une seule valve munie à sa base d'une arête; trois étamines; ovaire surmonté de deux styles capillaires, plus longs que la glume et terminés par deux stigmates velus; caryopse libre dans la glume, mais enveloppée par celle-ci qui est persistante.

VULPIN DES PRÉS. *Alopecurus pratensis*, L. C'est une plante herbacée, à feuilles linéaires et à fleurs disposées en panicule resserrée en une sorte d'épi cylindrique et terminal. On la trouve dans les prés et les champs de l'Europe. On la confond souvent avec l'*Alopecurus agrestis*, L., vulgairement nommé Queue de Renard, et avec les Chiendents.

VULPINITE. MIN. La substance à laquelle on a donné ce nom, est une Chaux sulfatée, tenant environ un dixième de Silice dans sa composition.

VULSELLE. *Vulsella*. MOLL. Genre de la famille des Margaritacées, de Blainville, qui correspond à celle des Malléacées, de Lamarck. L'animal de ce genre, que Lamarck ne connut pas, fut caractérisé par Blainville de la manière suivante, dans son Traité de Malacologie : corps allongé, comprimé; manteau très-prolongé en arrière, et bordé de deux rangs de tubercules papillaires très-serrés; pied abdominal médiocre, proboscidiforme, canaliculé, sans byssus; bouche transversale, très-grande, avec des appendices labiaux triangulaires, très-développés; branchies étroites, très-longues, réunies dans presque toute leur étendue. Coquille longitudinale, subéquivalve, irrégulière, libre, à crochets égaux; charnière ayant sur chaque valve une callosité saillante, en cuilleron élargi, donnant insertion au ligament. Les Vulselles sont des coquilles marines allongées, irrégulières, fort étroites, nacrées en dedans, et épidermifères en dehors; elles ont une habitude que ne présentent pas un grand nombre de Mollusques : elles vivent enfoncées dans les éponges, dans la substance desquelles les valves sont fortement attachées par toute leur surface extérieure.

VULSELLE LINGULÉE. *Vulsella lingulata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, page 221, n° 1; *Mya Vulsella*, L., Gmel., page 3219; Rumph., Mus., tab. 46, fig. A; Knorr, Vergn., 5, tab. 2, fig. 1, 2, 3; Chemn., Conch., t. VI, tab. 3, fig. 11; *Ostrea*, Brug., Encyclop., pl. 178, fig. 4. C'est la plus grande espèce du genre. Elle vit dans l'océan Indien.

VULTUR. OIS. Synonyme de Vautour. *V.* ce mot.

VULTURIDÉES. OIS. Synonyme de Vautourins ou famille des Vautours. *V.* ce mot.

VULVAIRE. BOT. Nom vulgaire d'une espèce d'Anserine, *Chenopodium Vulvaria*, L.

VULVE. ZOOL. Ouverture extérieure de l'appareil femelle de la génération.

W

WACERONE. OIS. Nom vulgaire de la Lavandière. *V.* BERGERONETTE GRISE.

WACHENDORFIE. *Wachendorfia.* BOT. Genre de la famille des Hæmodoracées et de la Triandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : périanthe infère, divisé profondément en six lobes étalés, inégaux, les trois extérieurs plus grands, offrant quelquefois à leur base intérieure une glande nectarifère; étamines saillantes, courbées, au nombre de trois fertiles, et quelquefois de deux ou trois stériles; style de la longueur des étamines, oblique, filiforme, terminé par un stigmate indivis; capsule triloculaire, à trois valves qui portent les cloisons ; une seule graine fixée à l'angle interne de chaque loge. Ce genre a été fondé par Burmann et adopté par Linné, Thunberg et plusieurs autres botanistes.

WACHENDORFIE A FLEURS EN THYRSE. *Wachendorfia thyrsiflora. Bot. Mag.*, tab. 1060; Redouté, Liliacées, tab. 95. C'est une belle plante herbacée, caulescente, à bulbes tuniqués, à feuilles radicales engaînantes, striées, lancéolées, les caulinaires squamiformes, sessiles, à fleurs d'un aspect agréable, disposées en panicules. On la trouve au cap de Bonne-Espérance.

WACKE. MIN. Nom que l'on donne vulgairement au Grès schisteux, intermédiaire, à grains très-fins et à feuillets très-épais.

WAGNÉRITE. MIN. Nom donné par Fuschs à un minéral encore très-rare, dont il a fait une espèce en la dédiant à Wagner, de Munich. D'après le résultat de son analyse, ce serait un phosphate de Magnésie, mélangé et combiné avec environ 30 centièmes de fluate de Magnésie. Ce minéral a un aspect lithoïde, une cassure vitreuse, une couleur grise ; il est translucide et cristallisé en prismes rhomboïdaux à base oblique ; sa dureté est intermédiaire entre celle du phosphate de Chaux et du Feldspath; sa pesanteur spécifique est de 3,11. Au chalumeau, il fond avec difficulté en un globe vitreux d'un gris verdâtre; avec le Borax, il donne un verre transparent. Il a été trouvé d'abord dans la vallée de Hollgraben, dans le Salzbourg, où il est disséminé au milieu de petites veines irrégulières de Quartz, qui traversent un Phyllade. On l'a retrouvé depuis dans les États-Unis d'Amérique.

WAHLBOMIA. BOT. Ce genre, établi par Thunberg, a été réuni au *Tigarea* par le professeur De Candolle.

WAHLENBERGIE. *Wahlenbergia.* BOT. Genre de la famille des Campanulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Schrader (*Catal. hort. Gotting.*, 1814) et ainsi caractérisé : calice dont le nombre des divisions varie de trois à cinq ; corolle partagée au sommet ou jusque vers le milieu, en trois à cinq lobes ; même nombre d'étamines libres, à filets un peu dilatés à la base; style inclus, garni de poils collecteurs surtout vers la partie supérieure; deux à cinq stigmates; ovaire adhérent au tube du calice; capsule déhiscente par le sommet, divisée en deux ou cinq loges et à autant de valves qui portent les cloisons sur le milieu; graines nombreuses et petites. Le genre *Wahlenbergia* a été formé sur des plantes du cap de Bonne-Espérance, rangées parmi les *Campanula* par les anciens auteurs, mais pour lesquelles Salisbury avait, dans sa Correspondance, proposé le nom générique d'*Aikinia.* En 1814, Schrader les constitua en un genre distinct, sous le nom de *Wahlenbergia,* et il publia depuis (en 1827) une monographie de ce genre qui fut définitivement adopté par Roth, Don et la plupart des auteurs. Cependant la séparation de ces plantes date de plusieurs années. R. Brown, dans son *Prodromus*, avait proposé de diviser les *Campanula* en deux sections, dont l'une (*Campanopsis*), composée des espèces de la Nouvelle-Hollande, qui ont un fruit déhiscent par des valves situées à la partie inférieure, correspond au genre dont il est ici question. D'un autre côté, Delile, dans sa Flore d'Égypte, avait établi un genre *Cervicina,* caractérisé par ses trois étamines et par une déhiscence de fruits semblables à celles des *Campanopsis.* La création de ces divers noms pour un seul et unique genre devenait une source de confusion; car il ne s'agissait pas seulement d'appliquer ici la loi de l'antériorité, il fallait en outre choisir entre le meilleur de ces termes. Celui de *Campanopsis*, par sa composition moitié latine, moitié grecque, n'étant pas admissible, le *Cervicina* de Delile aurait dû être adopté. Néanmoins Alphonse De Candolle, auteur d'une excellente Monographie des Campanulées, s'est décidé en faveur du nom de *Wahlenbergia,* non-seulement pour ne pas augmenter la confusion par l'application d'un nouveau nom générique à plusieurs espèces déjà connues dans la science, mais encore pour conserver la mémoire de Wahlenberg, botaniste suédois de la plus grande distinction. On compte une cinquantaine d'espèces de *Wahlenbergia,* dont la plupart croissent dans les diverses contrées de l'hémisphère austral. Alph. De Candolle a formé dans le genre *Wahlenbergia* six sections qui ont reçu les noms d'*Eudraiantha, Aikinia, Cervicina, Lobelioides, Linarioides* et *Nesophila.* La 1re comprend cinq espèces d'Italie, de Grèce et de Dalmatie. Le *Campanula graminifolia* en est le type. La 2e section renferme trente-sept espèces du Cap, de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande ; ce sont les vrais *Wahlenbergia.* La 3e se compose du *Cervicina campanuloïdes.* Les 4e et 5e sections renferment chacune également une seule espèce (*Wahlenbergia lobelioides* et *Cervicina linarioides*) dont l'une est des îles Canaries, l'autre de l'Amérique australe. Enfin la sixième comprend cinq à six espèces qui croissent à Sainte-Hélène, excepté une qui se trouve à l'île de Juan-Fernandez. Ces plantes ont en général le port des *Campanula.*

WAIZIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Reichenbach, pour faire partie de la famille des Iridées, a été réuni au genre *Mouthretia*, du professeur De Candolle.

WALAFRIDIE. *Walafridia.* BOT. Genre de la famille des Sélaginées, institué par Meyer qui lui assigne pour caractères : calice subbilabiato-quadripartite, dont le lobe antérieur est un peu plus grand que les autres; corolle hypogyne, à tube cylindrique, courbé, à limbe partagé en cinq parties presque égales; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses et didynames; filaments très-courts; anthères uniloculaires; ovaire à deux loges contenant chacune un ovule anatrope, pendant au sommet; style simple et terminal; stigmate courbé, en massue; deux akènes égaux entre eux et pseudo-triloculaires: les deux loges latérales fort grandes, renflées et hispidules à l'intérieur : celle du milieu monosperme et fort rapprochée de la paroi interne; semences inverses, curvato-subtriangulaires.

WALAFRIDIE DU CAP. *Walafridia Capensis,* Meyer. C'est un arbuste peu élevé, à rameaux dressés, garnis de feuilles ovales, aiguës, subcordées à leur base et un peu coriaces; les fleurs sont réunies en épis terminaux; elles sont allongées, cylindriques, de couleur bleue et accompagnées de bractées lancéolato-acuminées.

WALCHIA. BOT. Sterneberg a donné ce nom à un genre de plantes fossiles, qui ne paraît pas différer de celui que Brongniard a appelé Lycopodites. *V.* LYCOPODIACÉES FOSSILES.

WALDHEIMIE. *Waldheimia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chrysanthémées, institué par Karelin et Kirilow qui lui assignent pour caractères : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs du rayon ligulées, neutres et disposées sur un seul rang; les fleurs du disque sont tubuleuses et parfaites; involucre formé de trois ou quatre rangs de squames serrées l'une contre l'autre, épaisses et calleuses à leur base, d'une consistance herbacée au milieu, avec les bords scarieux et d'une teinte fort rembrunie; réceptacle assez plan et nu; corolles du rayon ligulées, linéari-oblongues; celles du disque sont infundibuliformes, avec leur limbe à cinq dents dressées et très-glabres; étamines incluses, à filaments nodoso-renflés dans leur partie supérieure, filiformes et glabres inférieurement; anthères apiculées et munies d'une très-petite queue; stigmates tronqués; akènes glabres, obovales et subturbinés.

WALDHEIMIE DE L'INDE. *Waldheimia Indica.* Ses feuilles sont bipartites, quelquefois pinnati-divisées; les pédoncules sont monocéphales au sommet des tiges; les fleurs sont d'un blanc rosé au rayon, jaunes au disque.

WALDSCHMIDIA. BOT. (Wiggers.) Synonyme de *Villarsia. V.* ce mot.

WALDSTEINIE. *Waldsteinia.* BOT. Willdenow (*Nov. Act. nat. cur. Ber.*, 2, p. 103, tab. 4, fol. 1) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Rosacées, où il avoisine les Potentilles, et qui est ainsi caractérisé : tube du calice turbiné, muni de bractéoles extérieurement, couronné par un disque annuliforme crénelé, portant les étamines; corolle à cinq pétales; étamines nombreuses; carpelles au nombre de deux à quatre fixés au fond du calice, portés sur de petits pédicelles soudés par la base, terminés par un style; akènes globuleux, coriaces, charnus, ombiliqués au sommet, renfermant chacun une graine dressée.

WALDSTEINIE A FEUILLES DE BENOÎTE. *Waldsteinia geoides,* Willd., *loc. cit.;* Waldst., *Pl. rar. Hung.*, 1, tab. 77. C'est une petite plante qui croît dans les forêts ombragées de la Hongrie. Ses feuilles sont pétiolées, palmées, à cinq lobes, aiguës, dentées. Les fleurs sont jaunes.

WALKÈRE. *Walkera.* BOT. Ce genre a été placé à la suite de la famille des Ochnacées, par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 737) qui l'a ainsi caractérisé : cinq pétales; cinq étamines à anthères ovales; drupes obovés, réniformes, ayant l'embryon renversé en forme de bec recourbé. Le genre *Walkera* a pour type une plante de l'Inde orientale, que Rhéede (*Hort. Malab.*, 5, tab. 48) a figurée sous le nom de *Tsojocatti.* C'est le *W. serrata*, de Willdenow, et le *Meesia serrata,* de Gærtner, *de Fruct.*, tab. 70. De Candolle a décrit une nouvelle espèce de la Guiane française, sous le nom de *W. integrifolia.* Ce sont des arbres à feuilles dentées en scie ou entières, à fleurs disposées en grappes simples ou composées.

WALKERERDE. MIN. Même chose que Smectite. *V.* ARGILE.

WALKERIA. BOT. (*Mousses.*) Hornschuch a donné ce nom à un genre que Walker-Arnott désignait sous le nom de *Macrodon,* et qui a pour type le *Trichostomum leucoloma,* de Schwægrichen. Bridel donne à ce même genre le nom de *Leucoloma,* qui paraît préférable puisqu'il rappelle celui de l'espèce type et que celui de *Walkera,* trop ressemblant, est appliqué à une plante phanérogame. *V.* MACRODON.

Un autre genre *Walkeria,* placé par Ehret dans la famille des Convolvulacées, a été reconnu comme identique avec le genre *Nolana,* de Linné.

WALKOUSKORSE. MIN. Nom donné par Kersten à une Argile chromifère, de couleur verte, qu'il a trouvée composée de Silice 3,8; Oxyde de Chrome 1,8; Oxyde de Fer 1,0; Alumine 0,6; Magnésie 0,2; Oxyde de Manganèse 0,2; Oxyde de Plomb 0,1; Eau 2,3.

WALKUFFA. BOT. La plante indiquée sous ce nom par Bruce, paraît être une Malvacée, dont le genre n'est pas bien déterminé.

WALLÉNIE. *Wallenia.* BOT. Genre de la famille des Ardisiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Swartz (*Prodr. Fl. Ind. occid.*, p. 31) et ainsi caractérisé : calice quadrifide, à segments obtus; corolle tubuleuse, quadrifide, à divisions obtuses, dressées, conniventes; quatre étamines à filets très-courts et à anthères triangulaires, acuminées; stigmate simple, obtus; baie monosperme, dont la graine est couverte d'un tégument crustacé, fragile.

WALLÉNIE A FEUILLES DE LAURIER. *Wallenia laurifolia,* Swartz; Sloane, Histoire de la Jamaïque, t. II, p. 234, tab. 145, fol. 5. C'est un arbrisseau de dix à vingt pieds, à écorce lisse, à branches longues, divisées en petits rameaux couverts de cicatrices. Ses feuilles sont épaisses, pétiolées, alternes, très-entières, un peu obtuses; les fleurs sont petites, blanches, disposées en panicule terminale. Cette plante croît dans les montagnes de la Jamaïque et de Saint-Domingue.

WALLÉRITE. MIN. Variété d'Alumine hydratée silicifère, dont Ménard de la Groye a voulu faire une espèce, en la consacrant au père de la Minéralogie moderne, Wallérius. *V.* COLLYRITE, LENZINITE et DIASPORE.

WALLICHIE. *Wallichia.* BOT. Plusieurs genres ont été dédiés au docteur Wallich, surintendant du jardin botanique de Calcutta, et qui a enrichi la science d'une foule de végétaux de l'Inde et du Népaul. Reinwardt, dans le Catalogue du jardin de Buitenzorg, a nommé *Wallichia* un genre de Rubiacées, qui a été publié par Blume (*Bijdr. flor. neder. Ind.*, p. 102) sous le nom d'*Axanthes*. L'*Urophyllum*, de Jack et Wallich (*Fl. Ind.*), autre genre de Rubiacées, avait été nommé *Wallichia* par Roxburgh. Sprengel a adopté le genre de Roxburgh, et il a cru devoir débaptiser le *Wallichia* de De Candolle dont il va être question, pour lui donner le nom de *Jackia*. On conçoit les suites qu'entraînerait un système aussi déplorable, si les botanistes se soumettaient aux caprices de ceux qui font tant de changements inutiles de noms. Celui de *Wallichia* paraît devoir rester au genre suivant. Fondé par De Candolle (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. x, p. 104, tab. 6), ce genre appartient à la famille des Byttnériacées et à la Monadelphie Polyandrie, L.; il offre les caractères suivants : involucre uniflore, petit, éloigné de la fleur, à trois ou quatre folioles très-entières; calice divisé profondément en quatre lobes oblongs, linéaires, cotonneux extérieurement, munis à leur base intérieure de deux glandes; corolle à quatre pétales étalés, réfléchis, à onglets épais, veloutés; étamines en nombre indéfini, monadelphes, formant un tube conique allongé, à anthères placées depuis le milieu jusqu'au sommet du tube; ovaire ovoïde, à huit loges, surmonté d'un style portant huit stigmates; capsule à deux loges monospermes.

WALLICHIE ÉLÉGANTE. *Wallichia spectabilis*, DC. C'est un arbre dont les rameaux sont veloutés, garnis de feuilles pétiolées, ovales, cordiformes, dentées en scie, veloutées en dessous. Les fleurs forment des panicules au sommet des branches. Du Népaul.

WALLICHIÉES. *Wallichieæ.* BOT. De Candolle (Mém. du Mus., 10, p. 102) a établi sous ce nom une tribu de la famille des Byttnériacées, et qui a pour type le genre *Wallichia*. Il y a réuni le *Gœthea*, de Nées et Martius, et un autre genre nommé *Eriolœna*.

WALLIKIKITI. OIS. Espèce du genre Coq. *V.* ce mot.

WALLROTHIA. BOT. Le *Bunium alpinum* de Waldstein et Kitaibel (*Pl. rar. Hung.*, 2, p. 199, tab. 182) a été érigé par Sprengel en un genre distinct, sous le nom de *Wallrothia*. Ce genre n'a pas été adopté par Koch et De Candolle dans leurs ouvrages sur les Ombellifères.

WALLROTHIE. *Wallrothia.* BOT. Genre de la famille des Verbénacées, établi aux dépens du genre *Vitex*, de Linné, par Roth qui en a défini les caractères de la manière suivante : calice campanulé, à cinq dents; corolle hypogyne, résupinée, à lèvre supérieure divisée en trois lobes dont les deux latéraux sont réfléchis et l'intermédiaire en capuchon et plus grand; la lèvre inférieure est bilobée; quatre étamines exsertes, didynames, déclines, insérées au tube de la corolle; ovaire à deux loges uniovulées; style terminal; stigmate bifide. Le fruit est un drupe en forme de baie, monopyrène, à fossette quadriloculaire ou uniloculaire par avortement; les graines sont solitaires dans chaque loge.

WALLROTHIE LEUCOXYLE. *Wallrothia leucoxylon*, Roth; *Vitex leucoxylon*, L. C'est un arbre à feuilles ternées ou quinées, très-glabres, tomenteuses en dessous; les fleurs sont réunies en panicule axillaire et dichotome ou en thyrse terminal. Inde.

WALMSTEDTITE. MIN. L'un des noms donnés à la Magnésie carbonatée. *V.* MAGNÉSIE.

WALSURE. *Walsura.* BOT. Genre de la famille des Méliacées, établi par Roxbourg qui lui assigne pour caractères : calice court, à cinq divisions imbriquées avant l'épanouissement; corolle composée de cinq pétales hypogynes, libres, oblongs, imbriqués avant l'épanouissement; tube staminal profondément divisé en dix découpures linéaires, bifides au sommet et anthérifères entre les divisions; dix anthères dressées et apiculées; ovaire sessile, à deux ou trois loges, libre dans un disque annulaire et charnu; ovules géminés dans chaque loge; anatropes, pendants presque du sommet de l'angle central; style court, en massue; stigmate globuleux, bi ou triapiculé. Le fruit est une baie charnue, indéhiscente, uniloculaire par avortement et monosperme; semence inverse et arillée.

WALSURE TRIFOLIÉE. *Walsura trifoliata*, Roxb.; *Heynea trifoliata*, Juss. C'est un arbre de médiocre élévation, à feuilles alternes, trifoliolées et quelquefois accidentellement bifoliolées. Les panicules sont axillaires, subterminales ou pédonculées.

WALTERIANA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Fraser, dans la famille des Éricacées, ne paraît pas différer du genre *Cliftonia*, de Banks.

WALTHÉRIE. *Waltheria.* BOT. Genre de la famille des Byttnériacées et de la Monadelphie Pentandrie, L., offrant les caractères suivants : calice quinquéfide, persistant, muni d'un involucelle latéral composé de trois bractées caduques; corolle à cinq pétales égaux, munis d'onglets adnés au tube staminal; cinq étamines opposées aux pétales, ayant leurs filets soudés en un tube, au sommet duquel sont fixées les anthères biloculaires et déhiscentes extérieurement; ovaire oblique, uniloculaire (ou mieux à cinq coques, dont une seule subsiste après l'avortement des quatre autres), renfermant deux ovules superposés et fixés latéralement à la paroi; un style un peu latéral, surmonté d'un stigmate en pinceau; capsule presque globuleuse, membraneuse, bivalve et monosperme. Ce genre se compose d'une douzaine d'espèces qui croissent dans les contrées chaudes du globe. Celle qui a servi de type est le *Waltheria americana*, L., que l'on trouve non-seulement dans les Antilles et sur le continent de l'Amérique méridionale, mais encore dans les pays intertropicaux de l'Afrique et de l'Inde. Les Walthéries sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux couverts d'un duvet dont les poils sont étoilés, munis de feuilles alternes, entières, dentées en scie, accompagnées de stipules géminées. Les fleurs sont jaunes, capitées ou agglomérées dans les aisselles des feuilles supérieures.

WAL-TIEDDE. BOT. Le genre désigné sous ce nom par

Gærtner, ne diffère point du genre *Stephania*, de Loureiro.

WAMPI. BOT. Même chose que Vampi. *V.* COOKIE.

WANGENHEIMIA. BOT. Dietrich a proposé sous ce nom, la formation d'un genre nouveau, dans la famille des Araliacées; mais les caractères qu'il a donnés, n'ayant point paru suffisants, le genre nouveau a été réuni au *Gilibertia*, de Ruiz et Pavon.

WAPACHUTU. OIS. Espèce du genre Chouette. *V.* ce mot.

WAPITI. MAM. Espèce du genre Cerf. *V.* ce mot.

WARDIE. *Wardia*. BOT. Genre de Mousses de la famille des Bryacées, institué par Hooker et Harvey qui lui donnent pour caractères : coiffe ne recouvrant qu'à demi l'opercule; sporange terminal, uniforme dans toute sa longueur; opercule à bec conique, recourbé, adné à la columelle qui est exserte; péristome simple, membraneux, dressé, court, crénelé, longitudinalement et transversalement strié, irrégulièrement fendu.

WARDIE DU CAP. *Wardia Capensis*, Hook. et Harv. Ses feuilles affectent différentes formes susceptibles de nombreuses modifications; elles sont munies de soies latérales et terminales. Cette Mousse se trouve à la surface de certaines eaux et sur les rives humides.

WARÉE. *Warea*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Nuttal, qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions colorées, ligulées ou spatulées; corolle composée de quatre pétales hypogynes, étalés ou réfléchis, à onglets très-étroits, à lames un peu dilatées; six étamines hypogynes, presque égales et exsertes; anthères linéaires; siliques longuement stipitées, bivalves, comprimées, grêles, allongées, à cloison opaque et uninervurée; semences linéari-oblongues, non bordées, à funicules filiformes et libres, disposées sur un seul rang; embryon exalbumineux, à cotylédons plans, oblongs, rabattus sur la radicule qui est ascendante.

WARÉE GRÊLE. *Warea gracilis*, Nutt.; *Stanleya gracilis*, De Cand. C'est une plante herbacée, à feuilles entières; les rameaux sont disposés en ombelle; les fleurs sont rougeâtres; les siliques sont pendantes et courbes. De la Californie.

WARIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Aublet, a été réuni à l'*Unona* par le professeur Dunal.

WARNERA. BOT. (Miller.) Synonyme d'*Hydrastis*.

WARRÉE. *Warrea*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley, qui lui assigne pour caractères : fleurs subglobuleuses, presque régulières, courtes et arrondies à la partie inférieure du labelle qui est continu, indivise et orné de lignes épaisses et élevées à sa partie moyenne; gynostème semi-cylindrique et en massue; quatre masses polliniques insérées par paires sur un caudicule court et linéaire; glandule triangulaire. Ce genre qui se rapproche beaucoup de celui du *Maxillaria*, se compose de plantes herbacées, terrestres et pseudobulbeuses; les fleurs sont ordinairement très-belles.

WARRÉE TRICOLORE. *Warrea tricolor*, Lindl. Sa tige est haute de deux pieds environ, brunâtre, cylindrique et garnie, à certaines distances, d'écailles stipuliformes et verdâtres : elle est entourée de cinq ou six feuilles engaînantes, plissées, lancéolées, aiguës et très-longues; elle est terminée par une belle panicule de huit ou dix fleurs; les sépales sont blancs, nuancés à l'extérieur de vert-jaunâtre; le labelle a son disque d'un beau jaune doré; d'une large bande d'un brun pourpré tombe une frange d'un pourpre violet; le limbe est blanchâtre et plissé; le gynostème est d'un blanc rougeâtre. Du Brésil.

WARTHA. MAM. *V.* ÉCUREUIL SUISSE.

WARVICITE. MIN. On a trouvé en Angleterre, dans le Warwickshire, une substance qui, par sa structure lamelleuse, sa dureté et la couleur de sa poussière, se rapproche de l'Hyperoxyde de Manganèse; sa pesanteur spécifique est 4,5; elle est composée de quatre atomes de Manganèse, sept d'Oxygène et un d'Eau. Stromeyer a trouvé à Ilfeld, au Hartz, un minéral analogue et qui paraît provenir d'une pseudomorphose de la Chaux carbonatée dodécaèdre; il a une structure lamelleuse; sa pesanteur spécifique est 4,6; Turner le regarde comme un mélange de Warvicite et d'Hyperoxyde de Manganèse.

WARWICKITE. MIN. Substance minérale observée récemment aux environs de Warwick, comté d'Orange, aux États-Unis, et qui paraît devoir former une espèce dans le genre Titane. La Warwickite cristallise en prismes rhomboïdaux modifiés sur les arêtes latérales, portant des troncatures sur les angles; sa couleur est le gris brun, passant au noir; elle a un éclat perlé et métallique; les lamelles sont translucides et d'un brun chocolat; sa pesanteur spécifique est 3 à 3,14. Shepard qui l'a découverte l'a soumise à l'analyse chimique et en a obtenu : Titane, 65; Fluor, 27; Fer, 7; des traces d'Ittrium et d'Aluminum. Ce serait d'après cette analyse un Titane fluoruré. On le trouve dans un calcaire Dolomitique, associé à de la Brucite et à de l'Idocrase jaune.

WASSER-GLIMMER. MIN. Marin a donné ce nom à un minéral qu'il a trouvé dans le Valais et qui diffère essentiellement du Mica, quoiqu'il en ait les apparences. Il est lamelleux, d'un vert foncé, opaque, excepté dans les angles; il est gras au toucher et se laisse rayer par l'ongle; les faces dans le sens des lames sont brillantes et vertes; les faces de côté sont plus mates et noires; en faisant tomber les rayons solaires parallèlement aux lames, on voit paraître par transparence une couleur de rubis très-marquée. Ses cristaux se laissent facilement diviser en lames très-minces par le canif; ces lames sont flexibles, mais elles n'ont aucune élasticité; le clivage dans d'autres sens est difficile; sa forme fondamentale est un prisme droit à base parallélogramme; deux des arêtes de ce prisme sont ordinairement remplacées par une facette. Par la chaleur il se réduit en poussière blanchâtre, il est inattaquable par l'Acide sulfurique; il est composé de Silice, 35; Alumine, 10; Chaux, 9; Mangnésie, 8; Protoxyde de Fer, 18; Deutoxyde de Manganèse, 5; Eau, 15.

WATSONIE. *Watsonia*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., primitivement indiqué par Miller qui ne le composait que de l'*Antholyza Meriana*, L., puis adopté par Gawler dans le *Botanical Magazine*, et augmenté d'un assez

grand nombre d'espèces placées auparavant dans les genres *Ixia* et *Gladiolus*. Voici ses caractères essentiels : spathe bivalve; périanthe tubuleux, souvent courbé, le limbe à six divisions à peu près régulières; trois stigmates grêles, bifides, à segments recourbés; capsule coriace, cartilagineuse, renfermant un grand nombre de graines. Ce genre renferme plusieurs espèces originaires du cap de Bonne-Espérance, et que l'on cultive en Europe dans les jardins d'agrément. Les unes ont le port des *Ixia*, les autres celui des *Gladiolus*, et les caractères qui les distinguent de ces genres sont si peu tranchés, qu'on aurait peut-être bien fait d'y laisser les plantes qui composent le nouveau genre.

WATTAHAKA. BOT. L'une des sections du genre *Haya*, de la famille des Asclépiadées.

WAURONET. OIS. L'un des noms vulgaires de la Bergeronnette grise. *V.* ce mot.

WAVELLITE. MIN. Alumine hydro-phosphatée, Haüy. Ainsi nommée en l'honneur du docteur Wavell, qui l'a trouvée le premier. Cette espèce minérale comprend, au nombre de ses variétés, la Lasionite, de Fuchs, la Devonite, de Thompson, et l'Hydrargilite, de Davy. Elle ne s'est encore présentée que sous la forme d'aiguilles très-déliées, composant ordinairement des globules ou des stalactites à structure rayonnée. Ces aiguilles sont de couleur blanche ou grise, et ont un éclat vif et nacré. La couleur des globules varie entre le jaune-verdâtre, le vert foncé et le brunâtre. Les aiguilles sont des prismes droits, rhomboïdaux, de 122° 151 (Phillips), terminés par des sommets dièdres. La Wavellite est susceptible d'être clivée parallèlement aux pans du prisme rhomboïdal : dans les autres sens, elle présente une cassure vitreuse. Sa dureté est supérieure à celle du Calcaire spathique, et inférieure à celle du Feldspath adulaire. Sa pesanteur spécifique est de 2,337. Au chalumeau elle perd sa transparence et son éclat, mais sans éprouver de fusion. Réduite en poudre, elle se dissout à chaud sans effervescence dans l'Acide nitrique, en dégageant un Gaz qui a la propriété de corroder le verre. Elle est composée de : Alumine, 39; Acide phosphorique, 41; Eau, 20. La Wavellite a été découverte en Angleterre par le docteur Wavell, dans une carrière des environs de Barnstaple, en Devonshire. Elle y remplit les veines irrégulières d'un Schiste siliceux, qui fait partie d'un Phyllade tendre; ses mamelons varient depuis la grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à celle d'une amande. Les aiguilles sont d'un beau blanc soyeux ou d'une légère teinte verdâtre; mais quand elles s'altèrent, elles passent au blanc mat ou au brun ferrugineux. Une variété filamenteuse, de couleur blanche, a été trouvée près de Saint-Austle, en Cornouailles, dans des veines qui traversent un Granit. Elle y est accompagnée de Fluorite, de Quartz, d'Étain oxydé, de Cuivre pyriteux, d'Urane phosphaté, etc. La Wavellite se rencontre aussi à Corrivelan, l'une des îles Shlant, en Écosse et à Loch-Humphrey, dans le Dumbartonshire; son gisement dans ces deux localités est analogue à celui de Barnstaple. Le docteur Fitton a découvert aussi cette substance à Springhill, près de Cork en Irlande : elle y est en mamelons d'un vert obscur, ou d'un blanc verdâtre à la surface ou dans les fissures d'un Schiste. Humboldt a rapporté la même substance de Hualgayoc, dans l'Amérique méridionale, où elle accompagne le Cuivre gris. Enfin Mawe l'a retrouvée dans le Brésil, à Villarica; elle y est en globules aciculaires dont la surface est brune; mais chacun de ces globules est traversé par un cylindre de la même substance, autour duquel les aiguilles sont disposées par couches. La Wavellite existe encore à Kannioak, dans la partie septentrionale du Groënland : elle est en petits globules bruns, rayonnés et engagés dans un Calcaire magnésien. On a aussi trouvé la même substance sur le continent européen, dans deux localités différentes : à Zbirow, près de Beraun, en Bohême, à la surface d'un Psammite; et à Amberg, dans le haut Palatinat, en petites aiguilles disséminées dans un Fer hématite (variété dite Lasionite).

WEBBIE. *Webbia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitules pluriflores, discoïdes et dioïques; involucre plus petit que le disque, formé de trois à cinq rangs d'écailles imbriquées; réceptacle alvéolé; bords des alvéoles déchirés et subexsertes; corolle des fleurs mâles tubuleuse, partagée en cinq dents courtes; anthères linéaires, incluses; style entier ou ayant son sommet divisé en deux parties très-courtes; ovaire peu apparent et velu; aigrette formée d'un petit nombre de soies à peine dentées; corolle des fleurs femelles tubuleuse, dont le limbe est partagé en cinq lobes allongés, étroits et un peu épais; anthères nulles ou peu apparentes; style exserte, plus court que les lobes de la corolle; stigmates allongés, assez épais et un peu poilu; akènes cylindriques ou turbinés, sans bec, à plusieurs côtes poilues, à sillons glanduleux; aigrette formée de plusieurs rangs de soies assez épaisses, densément barbellées, dont les extérieures sont les plus courtes.

WEBBIE SERRATULOÏDE. *Webbia serratuloides*, DC. C'est une plante herbacée, presque ligneuse, à tige élevée, rameuse et pubescente; ses feuilles sont alternes, linéaires, un peu roulées en leurs bords, glabriuscules en dessus, pubescentes en dessous; les fleurs sont d'un rouge purpurin, au nombre de neuf ou dix dans chaque capitule; ceux-ci sont solitaires et terminaux. Du cap de Bonne-Espérance.

Un autre genre *Webbia*, proposé par Spach, dans la famille des Hypéricinées, a été réuni au genre *Hypericum*, dont il est devenu le type d'une section.

WEBÈRE. *Webera*. BOT. (*Mousses*.) Ehrahrt avait d'abord donné ce nom à un genre de Mousses fondé sur le *Buxbaumia foliosa*, genre qui a été adopté sous le nom de *Dyphiscium*. Hedwig a consacré le nom de Webère à un autre genre de la même famille, voisin des *Bryum*, et qui même n'en est pas distingué par la plupart des muscologistes modernes. La différence de ces deux genres était fondée sur la disposition des organes mâles; les *Webera* sont hermaphrodites, tandis que les *Bryum* sont dioïques; mais ces caractères tirés des organes mâles sont généralement considérés comme peu importants. Hedwig plaçait dans ce genre quelques espèces de *Bartramia* et de *Bryum*. Les auteurs qui

l'admettent encore comme genre ou comme sous-genre des *Bryum*, n'y placent que quelques *Bryum*, et particulièrement les *Bryum pyriforme, nutans* et *longicollis*, qui ne diffèrent pas par leur port, ni par leurs autres caractères, des vrais *Bryum*. *V.* BRY.

Un autre genre *Webera*, institué par Gmelin et qui aurait appartenu à la famille des Mélastomacées, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Blakea*.

WEBSTÉRITE. MIN. Alumine sous-sulfatée, Haüy; Hydro-Sulfate d'Alumine, Beudant. Ce minéral a été découvert anciennement à Halle, en Saxe, dans le jardin d'une maison d'éducation nommée *Pedagogium regium*. On l'a pris pendant longtemps pour de l'Alumine pure ou de l'Argile native. Il a été retrouvé en 1814 par Webster, auprès de New-Haven, sur la côte d'Angleterre, à neuf milles à l'est de Brighton. Al. Brongniart, ayant reconnu l'identité de cette nouvelle variété avec celle de Saxe, proposa d'en faire une nouvelle espèce, sous le nom de Webstérite, en la dédiant au savant auteur de la Description de l'île de Wight. Cette espèce s'est accrue depuis de deux autres variétés trouvées en France : l'une à la montagne de Bernon, près d'Épernay, l'autre à Auteuil, près de Paris. La Webstérite est une substance terreuse, d'un blanc mat, tendre, douce au toucher, happant à la langue, se présentant toujours sous la forme de rognons ou de masses nodulaires à surface lisse, qui ressemblent beaucoup à la Craie par leur aspect et leur consistance. Elle se laisse aisément râcler par le couteau. Sa poussière, étant lavée avec soin et examinée avec le secours de la loupe, laisse apercevoir la forme de cristaux prismatiques assez nets. Sa dureté est inférieure à celle du Gypse; sa pesanteur spécifique est 1,6. Elle est insipide, insoluble dans l'eau; mais elle se dissout dans l'Acide nitrique sans effervescence. Chauffée dans un matras, elle commence par donner beaucoup d'eau; puis au rouge naissant, elle dégage de l'Acide sulfureux reconnaissable à son odeur. Elle est composée d'un atome de Sulfate d'Alumine, et de neuf atomes d'Eau : ou en poids, de 24 parties d'Acide sulfurique, 30 d'Alumine et 47 d'Eau. On peut distinguer quatre variétés de Webstérite, d'après les lieux où elle se rencontre. 1° la Webstérite de Halle. Elle est en nodules ou en masses mamelonnées, à texture terreuse et d'un blanc mat, disséminées dans le terrain d'Argile plastique, et accompagnées de Gypse et de Lignite. A la Saale, à Morl, à Langenbogen et autres lieux des environs de Halle en Saxe. — 2° la Webstérite de New-Haven. En masses nodulaires blanches, traversées par des lignes rougeâtres qui sont formées de Gypse et d'Argile ferrugineuse. A New-Haven, dans le comté de Sussex, en Angleterre. — 3° la Webstérite d'Épernay. En masses nodulaires, accompagnées de Gypse et d'Argile limoneuse. Cette variété a été découverte sur la montagne de Bernon, près d'Épernay, par Basterot et Lajonkaire. — 4° la Webstérite d'Auteuil ou Webstérite oolitique (Brongniart). Composée d'une multitude de petits grains arrondis, fortement serrés les uns contre les autres, mais pas au point cependant qu'ils ne laissent des interstices d'Argile grisâtre, ces nodules présentent intérieurement l'aspect d'une Oolite à grains blancs très-serrés, avec une pâte ou ciment grisâtre. Dans l'Argile plastique d'Auteuil, près Paris, mais dans la partie supérieure de la formation, où l'Argile est jaunâtre et sablonneuse. La Webstérite appartient exclusivement aux terrains de sédiment supérieur, et à la partie la plus inférieure de ces terrains. Elle se trouve toujours en veines ou en nodules dans le terrain d'Argile plastique, accompagnée de Gypse et de Lignite, et supérieure à la Craie.

WÉDÉLIE. *Wedelia*. BOT. Lœfling avait ainsi nommé un genre qui a été réuni à l'*Allionia*, de Linné. Jacquin et les auteurs les plus modernes ont appliqué ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, qui a été caractérisé de la manière suivante : involucre demi-globuleux, composé de plusieurs folioles lâchement imbriquées, les extérieures ordinairement plus grandes, étalées; réceptacle à peu près plan, couvert de paillettes; fleurs du centre tubuleuses, hermaphrodites; celles de la circonférence en languette et femelles; akènes couronnés par une sorte d'urcéole petite, membraneuse, laciniée, frangée. Les Wédélies sont de petits arbrisseaux ou des herbes couchées, hispides, à feuilles opposées, à fleurs terminales ou axillaires, solitaires, pédonculées et jaunes. Elles croissent au Mexique.

WÉEBONG. OIS. Sous ce nom Lesson a établi un sous-genre de Gros-Becs qui lui ont paru se distinguer par un bec en général plus gros et plus élevé; leurs formes sont aussi un peu différentes : le corps est plus allongé et plus trapu; les ailes sont subaiguës; la queue est courte et fort arrondie. A cette division appartiennent le *Loxia bella* ou Wéebong proprement dit; les *Fringilla quinticolor*, de Vieillot; *leucocephala*, de Latham; *oculata*, de Quoy et Gaymard; *temporalis*, de Latham, et le Wéebong Bichenovien, *Fringilla Bichenovii*, espèce nouvelle de l'Australie. Cette espèce a le plumage d'un gris de Souris, finement rayé de brun; les épaules et les rémiges marquetées de blanc; les joues, la gorge, le ventre et le croupion blancs. Le pourtour des yeux, une bandelette sur la gorge et une seconde sur le ventre sont noirs, ainsi que le haut du dos, la région anale et les rectrices; le bec est gris avec la pointe blanche; les pieds sont ardoisés.

WEIGELIE. *Weigelia*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, établi par Thunberg dans la Flore du Japon, et ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes, droites, égales, subulées; corolle infundibuliforme, dont le tube, de la longueur du calice, est velu à l'intérieur; limbe campanulé, à cinq divisions ovales-obtuses, à demi ouvertes; cinq étamines à filets insérés sur le tube, et à anthères bifides à la base; ovaire tétragone, glabre, tronqué, portant latéralement un style terminé par un stigmate pelté; fruit pseudosperme. Ce genre, dont les affinités ne sont pas connues, comprend deux espèces décrites par Thunberg (*loc. cit.*, et Trans. Soc. Linn. Lond., vol. 2, p. 331) sous les noms de *W. japonica* et *W. coræensis*, et mentionnées anciennement par Kæmpfer (*Amœn. Exot.*, fasc. 5, p. 855) sous ceux de *Sitna utsuji, Nippon utsuji* et *Korei utsuji*. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles ovales-lancéolées, sessiles ou

pétiolées; à fleurs rouges, disposées sur des pédoncules triflores, qui naissent sur les branches et dans les aisselles des feuilles.

Le docteur Siebold, qui a séjourné au Japon, a publié quelques renseignements sur ce genre dans le quatorzième volume des Actes des Curieux de la nature de Bonn. Il résulte de ses recherches que le genre *Weigelia* ne peut être réuni au *Selago;* que son fruit est une capsule bivalve, biloculaire et polysperme.

WEIGELTIE. *Weigeltia.* BOT. Genre de la famille des Myrsinées, tribu des Ardisiées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice et corolle à quatre divisions; quatre étamines insérées tout en bas de la corolle; filaments libres et filiformes, plus courts que les lobes de la corolle; anthères ovoïdes, horizontales, beaucoup plus courtes que les filaments qui les supportent : les loges sont déhiscentes longitudinalement; style de la longueur du tiers environ des filaments et acuminé.

WEIGELTIE A FLEURS NOMBREUSES. *Weigeltia myrianthos,* DC.; *Wallenia myrianthos,* Reich. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, obovales, très-entières, glabres, parsemées de points transparents; les grappes sont axillaires et simples, composées d'un grand nombre de fleurs étalées, portées sur de courts pédicelles alternes; les lobes de la corolle sont obtus. Cet arbuste se trouve à Surinam.

WEIGELTIE OBOVALE. *Weigeltia obovalis,* DC. C'est un arbre assez élevé, dont les feuilles sont glabres, obovales, arrondies, un peu échancrées, et même assez souvent garnies de petites pointes émoussées; les fleurs sont blanches, réunies en panicules axillaires, accompagnées de bractées foliformes, elliptiques. Du Brésil, sur les rives du fleuve Formose.

WEIHEA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Ecklon, dans la famille des Iridées, a été réuni au genre *Geissorhyza,* de Bellenden Ker.

WEIHEA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Sprengel est le même que le *Richœia,* de Du Petit-Thouars, qui a été réuni au *Cassipourea,* d'Aublet.

WEINGÆRTNERIA. BOT. Ce genre, proposé aux dépens des *Aira,* L., par Bernhardi, n'a pas été adopté.

WEINMANNIA. BOT. *V.* TANROUGE.

WEINREICHIE. *Weinreichia.* BOT. Le genre établi sous ce nom, par Reichenbach (Consp. 152), dans la famille des Légumineuses, a pour caractères principaux : calice turbinato-recourbé, bilabié, à cinq dents; corolle papilionacée, à étendard orbiculé, enchancré au sommet, rétréci à sa base; ailes oblongues, surpassant à peine celles de la carène; dix étamines monadelphes, formant par leur réunion une sorte de gaîne ventrue et fendue; anthères ovales; ovaire très-courtement stipité; style peu courbé et glabre; stigmate aigu. Le fruit est une gousse stipitée, suborbiculaire, comprimée, coriace, indéhiscente, parsemée de soies roides et longues, divisée en deux loges, renfermant chacune une graine subréniforme, à radicule courte et recourbée.

WEINREICHIE D'ADANSON. *Weinreichia Adansonii,* Reich.; *Pterocarpus Adansonii,* DC.; *Echinodiscus Adansonii,* Bent. C'est un arbre à feuilles ailées, composées de treize ou quinze folioles alternes, oblongues, un peu aiguës, glabres en dessus, un peu pubescentes en dessous. Du Sénégal.

WEISSGULTIGERZ. MIN. Nom donné à un minéral d'Himmelsfahrt, en Saxe, composé, selon Fournet, de Soufre 17,8; Antimoine 23,8; Plomb 38,4; Argent 20. Ce serait d'après cette analyse une sorte de Bournonite ou triple Sulfure, dans lequel le Cuivre serait remplacé par de l'Argent.

WEISSIE. *Weissia.* BOT. (*Mousses.*) Genre fort nombreux, établi par Hedwig, et dont les espèces, anciennement connues, étaient classées parmi les *Bryum* et les *Mnium,* de Linné. Il est caractérisé ainsi : fleurs terminales, dioïques; capsule droite, symétrique, sans apophyse; péristome simple, à seize dents, droites, entières, imperforées; coiffe en forme de capuchon. Ce sont de petites Mousses à tige simple ou peu rameuse, droite, fastigiée, croissant en touffes compactes; les capsules sont pédicellées, terminales et nombreuses, le plus souvent ovoïdes. Les feuilles sont étalées, petites, souvent tortillées, sans poils à l'extrémité. Elles croissent sur la terre et sur les rochers, et ressemblent par leur port aux *Grimmia* et aux *Dicranum,* avec lesquels elles ont aussi des rapports par leurs autres caractères. Les auteurs modernes ne sont pas tous d'accord sur les limites de ce genre; mais Schwægrichen, Hooker et Arnott paraissent s'être moins écartés des traces d'Hedwig que Bridel, qui a classé tout autrement les *Weissia* et les genres voisins. Les espèces les plus communes sont les *W. cirrhata, controversa, acuta,* etc.

WEISSITE. MIN. Substance particulière, trouvée à la mine d'Erik-Malts à Falhun, en Suède. Elle est en nodules dans un Schiste argileux chlorité, d'un gris cendré, d'un éclat nacré, demi-translucide; elle raie le verre; sa pesanteur spécifique est 2,80. Wachmeister l'a trouvée composée de Silice 54; Alumine 22; Magnésie 9; Protoxydes de Fer et de Manganèse 2; Potasse 4; Eau 9.

WELDENIE. *Weldenia.* BOT. Schultes fils (*Flora,* 1829, n° 1, p. 1) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Mélanthacées, Hexandrie Monogynie, L., et dont voici les caractères : spathe tubuleuse, dilatée supérieurement et fendue latéralement; corolle (périanthe) infère, hypocratériforme, dont le tube est très-long, filiforme, le limbe triparti; étamines insérées à l'entrée de l'orifice, ayant leurs filets glabres, les alternes un peu plus courts; anthères sagittées à la base; ovaire oblong, triloculaire; ovules en petit nombre, fixés dans l'angle central de chaque loge; style filiforme, dressé; stigmate capité-trigone. Le *Weldenia candida,* unique espèce de ce genre, croît au Mexique.

WELWITSCHIA. BOT. Le genre produit sous ce nom par Reichenbach, ne diffère pas du genre *Gillia,* de Ruiz et Pavon.

WENDEROTHIE. *Wenderothia.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Schlechtendal, qui lui assigne pour caractères : calice bilabié; lèvre supérieure très-grande, arrondie et légèrement échancrée; l'inférieure est très-petite, à trois dents, dont

l'intermédiaire est la plus large; étendard de la corolle onguiculé, compliqué, largement elliptique, recourbé sur le dos et sans callosités; les ailes sont étroites, ainsi que la carène dont le sommet est recourbé, divisé en deux branches; dix étamines dont les filaments monadelphes et plus courts que l'étendard, sont réunis à leur base et libres au sommet; le disque est urcéolaire, membraneux et obliquement tronqué; ovaire linéaire; style glabre, stigmatifère au sommet qui est recourbé.

Wenderothie du Mexique. *Wenderothia Mexicana*, Schl. C'est une plante herbacée, grimpante, à feuilles trifoliées, stipulées. Les fleurs sont réunies en grappes axillaires des rameaux; elles sont d'un bleu violet, pédicellées et souvent géminées.

WENDIA. bot. Le genre fondé sous ce nom par Hoffmann (*Umbell.*, 146), et qui a pour type l'*Heracleum longifolium*, de Marschall-Bieberstein, ne forme qu'une simple section du genre *Heracleum*, laquelle a été désignée par De Candolle sous le nom de *Wendtia*.

WENDLANDIA. bot. Le genre établi sous ce nom par Willdenow, a été réuni au *Cocculus* par De Candolle.

WENDLANDIE. *Wendlandia*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, proposé par Bartling, et admis par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 4, p. 411), qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est presque globuleux, ordinairement strié, le limbe très-court, persistant, à quatre ou cinq dents; corolle dont le tube est cylindrique, plus long que le calice, le limbe étalé, à quatre ou cinq lobes ovales, un peu pointus; quatre à cinq étamines ayant leurs filets insérés au sommet du tube, leurs anthères oblongues, saillantes; style saillant, surmonté d'un stigmate à deux lobes épais; capsule globuleuse-ovoïde, couronnée par le calice, biloculaire, déhiscente au sommet en deux valves, et contenant des graines nombreuses et très-petites dans chaque loge. Ce genre est fondé sur des plantes de l'Inde orientale, placées dans le genre *Rondeletia* par Wallich, Roxburgh et Blume. Il diffère du *Rondeletia*, à peu près comme l'*Exostemma* du *Cinchona*, c'est-à-dire par les étamines et les styles saillants hors du tube de la corolle.

Wendlandie des teinturiers. *Wendlandia tinctoria*. C'est un arbre à feuilles opposées, coriaces, ovales et pétiolées, accompagnées de stipules larges à la base et acuminées au sommet. Les fleurs sont petites, disposées en panicules axillaires et terminales. Cet arbre croît dans le Bengale, où son écorce est employée dans la teinture.

WENDTIE. *Wendtia*. bot. Genre de la famille des Géraniacées, institué par Meyen, avec les caractères suivants : calice involucellé, à cinq divisions égales et imbriquées; bractéoles linéaires; corolle composée de cinq pétales hypogynes, ovales, acuminés, un peu plus courts que les divisions du calice avec lesquelles ils alternent; estivation contournée; dix étamines hypogynes, alternes et opposées avec les pétales, un peu plus courtes qu'eux; filaments filiformes, subulés et libres; anthères introrses, ovales, biloculaires, insérées par leur base et longitudinalement déhiscentes; ovaire libre, sessile, subglobuleux et à trois loges; ovules géminés, insérés à l'angle central, presque collatéraux, pendants et semi-anatropes; stigmate sessile, à trois lobes pétaloïdes, lancéolés et dressés.

Wendtie de Reynolds. *Wendtia Reynoldsii*, Meyen; *Ledocarpum Reynoldsii*, Hook. C'est un arbuste à feuilles opposées, courtement pétiolées, cunéiformes, veinées; plus ou moins velues en dessous. Les fleurs sont jaunes, pédonculées, solitaires ou ternées au sommet des rameaux. Du Chili.

WEPFERIA. bot. (Heister.) Synonyme d'*Æthusa Cynapium*, L.

WERNERIE. *Werneria*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionées, établi par Kunth (*Gen. et Spec. Pl. æquin.*, 4, p. 191), mais qui, de son aveu même, est très-artificiel, et ne diffère du *Senecio* que par l'absence du calicule. L'auteur en a décrit six espèces, dont deux sont figurées (*loc. cit.*, tab. 368, fig. 1 et 2) sous les noms de *Werneria graminifolia* et *pumila*. Ce sont des plantes qui croissent dans les Andes du Pérou, où leurs tiges, petites et rampantes, forment des gazons. Elles ont des feuilles imbriquées, linéaires, très entières, coriaces, engaînantes à la base. Leurs fleurs, qui ont les rayons jaunes, blanchâtres ou un peu roses, sont terminales et solitaires.

WERNÉRITE. min. On comprend sous ce nom des Silicates doubles alumineux, appelés Arktisite et Scapolite par Werner, Wernérite et Paranthine par Haüy. Al. Brongniart y réunit encore la Méionite, qui a été décrite à son rang dans ce Dictionnaire. Les Wernérites sont des substances vitreuses ou lithoïdes, cristallisées, à texture lamelleuse ou compacte, se présentant en masses ou sous la forme de cristaux prismatiques, ordinairement allongés, striés longitudinalement, et qui dérivent d'un prisme droit à base carrée, dont la hauteur est au côté de la base comme 3 est à 5. Leur pesanteur spécifique varie de 2,6 à 2,7. Leur dureté est intermédiaire entre celles de la Chaux phosphatée et du Feldspath adulaire. Elles sont fusibles avec boursoufflement, et se transforment en un verre bulleux et incolore, ou en un émail blanc. Elles se dissolvent dans le Borax, avec effervescence prolongée, en un verre transparent. Elles sont composées de six atomes de Silicate simple d'Alumine, et d'un atome de Silicate de Chaux; ou en poids, de Silice, 44; Alumine, 36; Chaux, 20. Elles sont quelquefois colorées en vert par de l'Épidote ferrugineux. La variété de forme la plus ordinaire est un prisme rectangulaire ou octaèdre, terminé par des sommets tétraèdres, dont les faces naissent sur les bords horizontaux de ce prisme (var. dioctaèdre, Haüy). On peut distinguer deux variétés principales de Wernérite, en ayant égard aux différences de texture et de forme que ce minéral peut offrir.

1. Wernérite Arktisite ou Wernérite verte d'Haüy: caractérisée par sa texture compacte et son opacité, jointes à une couleur d'un vert olivâtre ou d'un vert d'asperge. En cristaux courts et réguliers de la variété dioctaèdre; ou en masses amorphes, dans la mine de Bouen, près d'Arendal en Norwége; avec Amphibole Hornblende, Quartz et Feldspath laminaire rougeâtre; dans les mines de Fer de Northo et d'Ulric, en Suède; et à Campo Longo, dans le val Lévantine, en Suisse.

2. Wernérite Scapolite ou Paranthine d'Haüy : caractérisée par son tissu sensiblement lamelleux, son éclat vitreux ou nacré, et sa tendance à une sorte de décomposition qui la rend opaque, légère, et d'un aspect mat et terreux. C'est cette facilité à s'altérer par le contact de l'air qui lui a valu le nom de Paranthine, qui veut dire *Pierre qui se défleurit*. La Wernérite Paranthine se présente en masses amorphes, ou bien cristallisée en prismes, soit cylindroïdes, ce qui est le cas ordinaire, soit déterminables. Ces cristaux sont remarquables par leur longueur : ils se groupent entre eux et s'entrelacent d'une manière irrégulière. Leur diamètre varie beaucoup : il en est qui sont déliés comme des aiguilles, et d'autres qui atteignent la grosseur du pouce, et quelquefois même celle du poing. C'est à leur forme ordinairement très-allongée qu'ils doivent le nom de Scapolite (Pierre à tiges), que leur a donné d'Andrada, et celui de Rapidolithe (Pierre en baguettes), qu'ils ont reçu d'Abildgaard. Leur surface est fréquemment enduite d'une légère pellicule semblable à du Mica argentin; ils sont translucides lorsqu'ils n'ont pas été atteints par la décomposition. On distingue dans la Wernérite Paranthine plusieurs sous-variétés de texture et de couleur : la variété vitreuse est grise, bleuâtre ou rosâtre; la variété nacrée est blanche, avec différentes teintes de jaunâtre ou de verdâtre; elle devient d'un blanc mat par la décomposition, et constitue alors la Wernérite blanche des Allemands; la Micarelle d'Abildgaard n'en est qu'une variété; le Paranthine rouge obscur ou d'un rouge de brique est complétement opaque, coloré par l'Oxyde de Fer. Le Paranthine se rencontre principalement disséminé dans les filons de minerais de Fer, qui traversent les terrains primordiaux de cristallisation, aux environs d'Arendal, en Norwége, et dans la province de Wermelande, en Suède. On l'a trouvé aussi en Finlande; au Kayserstuhl, en Brisgau; dans le New-Jersey et le Massachusetts, aux États-Unis; et au Groënland.

WERNISEKIA. bot. (Scopoli.) Synonyme d'*Houmiria*, d'Aublet.

WEROT. ois. Nom vulgaire du Pingouin. *V.* ce mot.

WESTÉRINGIE. *Westeringia*. bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Smith et adopté par Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 501), qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq faces, divisé jusqu'à la moitié en cinq segments; corolle dont la lèvre supérieure est plane, bifide, l'inférieure à trois lobes profonds et égaux; quatre étamines distantes : les deux supérieures à anthères pollinifères, les inférieures à anthères biparties, stériles.

Westéringie a feuilles de Romarin. *Westeringia Rosmarinifolia*, Smith et Andrew, *Reposit.*, tab. 214. Cet arbrisseau, que l'on cultive dans les jardins d'Europe, a le port du Romarin. Ses feuilles sont quaternées, lancéolées, roulées sur leurs bords, et d'un blanc argenté en dessous. Les fleurs sont axillaires, d'un bleu rosé, et accompagnées de deux bractées. De l'Australie.

WESTIA. bot. Le genre auquel Cavanilles donnait ce nom a été réuni au *Cestrum*.

WESTONIA. bot. Sprengel a substitué ce nom à celui de *Rothia* employé par Persoon, à cause de l'existence de deux genres *Rothia* admis précédemment. Ces genres ont été décrits à l'article Rothia. *V.* ce mot.

WETTINIE. *Wettinia*. bot. Genre de la famille des Pandanées, établi par Poeppig pour une plante qui paraît former la transition du genre Vaquois au genre Palmier. Caractères : fleurs monoïques dans des spadices différents; spathe coriace, diphylle et hispide; spadices cylindriques, couverts de fleurs très-serrées; périgone des fleurs mâles muni à sa base de quatre ou cinq bractéoles squamiformes; il est composé de trois ou quatre folioles linéaires, acuminées, cartilagineuses, à estivation valvaire; douze ou seize étamines insérées par paquets de quatre à la base des folioles du périgone; filaments très-courts et filiformes; anthères oblongo-linéaires, apiculées, soutenues par un connectif sétiforme; loges opposées, bilocellées, longitudinalement déhiscentes, à valvules coriaces, étalées; pollen globuleux et lisse. Les fleurs femelles ont leur périgone bractéolé à la base et divisé comme dans les fleurs mâles; ovaire sessile, inversement pyramidé, à cinq angles peu prononcés, velu, uniloculaire; un seul ovule anatrope, ascendant et pariétal tout près de la base; axe épais et charnu; style droit, de la longueur de l'ovaire et inséré sur un des côtés de sa base; trois stigmates lancéoles, fort étroits et à demi-étalés. Le fruit est une baie coriace, velue, uniloculaire et monosperme.

Wettinie palmiforme. *Wettinia palmiformis*. Son rhizome est pyramidé; il a de quatre à cinq pieds de hauteur et son caudex en a de trente à trente-cinq; il a cinq ou six pouces de diamètre et présente des cicatrices annulaires causées par la chute successive des frondes qui sont pinnées, longues de six à neuf pieds, composées de dix-huit à vingt paires de pinnules, alternes, planes et terminées en coin; les spadices, au nombre de huit à quinze, forment un seul verticille près du sommet du caudex. Cette plante se trouve dans l'Amérique méridionale.

WHITIE. *Whitia*. bot. Genre de la famille des Gesnériacées, tribu des Cyrtandrées, établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 774), qui l'a ainsi caractérisé : calice petit, à cinq divisions profondes, égales; corolle infundibuliforme, le tube très-large à sa partie supérieure, le limbe quinquélobé, irrégulier, divisé en deux lèvres peu distinctes; cinq étamines, dont deux anthérifères à peine saillantes, les trois autres sétacées, stériles; loges des anthères inégales par l'insertion; stigmate presque infundibuliforme; baie en forme de siliquë; cloison charnue, dont les lobes portent les graines sur leurs bords recourbés; graines striées, entourées d'une pulpe mince. Ce genre est voisin du *Cyrtandra*, dont il diffère par son calice profondément divisé, ses étamines saillantes, les loges des anthères inégales, et son stigmate infundibuliforme.

Whitie a feuilles oblongues. *Withia oblongifolia*. C'est un arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, très-entières, obliques; les fleurs sont disposées en bouquets axillaires. Cet arbuste croît dans l'île de Java.

WHITLEYA. bot. Le genre institué sous ce nom par

Sweet, dans la famille des Solanacées, a été réuni au genre *Anisodus*, de Link.

WIART. OIS. La Maubèche est ainsi nommée en Picardie.

WIBELIA. BOT. (Persoon.) Synonyme de *Paypayrola*, Aublet, ou *Payrola*, Lamarck. *V.* PAYROLE.

Ce nom a aussi été donné par Rœhling et Tausch, au genre *Willemetia*, de Necker. *V.* ce mot.

WIBELIE. *Wibelia.* BOT. (*Fougères.*) Bernhardi a donné ce nom à un genre qui diffère du *Davallia*, et qui comprend les *Davallia elata* et *epiphylla*. Il n'a pas été adopté. Mais le genre *Davallia* aurait besoin d'être étudié avec soin, et serait susceptible d'être subdivisé, ainsi que le célèbre R. Brown l'a déjà remarqué; et, dans ce cas, le nom de *Wibelia* pourrait être réservé au groupe que formeraient les deux espèces citées ci-dessus, et dans lequel on devrait encore placer quelques espèces. Mais on doit remarquer que ces espèces sont celles du genre *Davallia* qui diffèrent le plus des genres voisins, et qui constituent le groupe le plus distinct. *V.* DAVALLIE.

WIBORGIA. BOT. Sprengel a changé l'orthographe du genre ainsi écrit par Thunberg. *V.* VIBORGIA. Le même nom de *Wiborgia* avait été appliqué par Roth au *Galinsoga parviflora*, de Cavanilles, et il a été admis par Kunth. A l'article GALINSOGE, on a rapporté, d'après Cassini, les motifs qui doivent faire rejeter le nom proposé par Roth.

WICHTINE. MIN. Substance minérale découverte dans les mines de Wichti, en Finlande, par Laurent, qui l'a trouvée composée de : Silice, 59; Alumine, 15; Oxyde de Fer, 17; Soude, 5; Chaux, 3; Magnésie, 3. La Wichtine est noire, à cassure terne et faiblement conchoïde; ses clivages conduisent à un prisme rhomboïdal, presque rectangulaire; elle raie le verre; elle est fusible en émail noir; elle est magnétique; elle est inattaquable par les Acides.

WICKSTROEMIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Schrader (*Goett. anz.*, 1821, p. 710) est le même que l'*Hœmocharis* de Salisbury. En conséquence Martius a décrit et figuré le *Wickstrœmia fruticosa* sous le nom d'*Hœmocharis semi-serrata*. *V.* les *Genera et Spec. Plant. Bras.*, vol. 1, p. 107, tab. 66. Sprengel (*Syst. Veget.*, 3, p. 355 et 434) a établi un genre *Wickstrœmia* sur l'*Eupatorium Dalea*, de Swartz. Il l'a placé dans la section des Eupatorinées, immédiatement après le genre *Liatris*, et lui a imposé les caractères essentiels suivants : involucre imbriqué, renfermant un petit nombre de fleurs; réceptacle nu; aigrette composée de poils scabres. *Wickstrœmia glandulosa*, Spreng., *loc. cit.*; *Eupatorium Dalea*, Swartz, *Fl. Ind. occid.*, 3, p. 1500. C'est un arbrisseau qui croît à Cumana, dans l'Amérique méridionale. Ses feuilles sont opposées, oblongues-lancéolées, presque dentées en scie, glabres, parsemées de points glanduleux. Les fleurs sont blanchâtres, disposées en panicule.

WICKSTROEMIE. *Wickstrœmia.* BOT. Genre de la famille des Daphnacées, établi par Endlicher, qui lui donne pour caractères : fleurs hermaphrodites; périgone coloré, infundibuliforme, dont le limbe est partagé en quatre segments égaux; gorge nue; huit étamines incluses, insérées sur deux rangs, à la partie supérieure du tube; quatre squamelles hypogynes, linéaires, presque soudées à leur base; ovaire à une loge renfermant un seul ovule pendant et anatrope; style terminal et très-court; stigmate capité. Le fruit est un drupe un peu succulent, monosperme et nu; la semence est inverse; il n'y a point d'albumen; embryon orthotrope; cotylédons plano-convexes et charnus; radicule courte et supère.

WICKSTROEMIE AUSTRALE. *Wickstrœmia australis*, Endl. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, très-entières, glabres, veinoso-réticulées en dessous; les fleurs sont réunies en grappe terminale et simple. On trouve cette plante dans l'île de Norfolk.

WIDGEON. OIS. Espèce du genre Gallinule. *V.* ce mot.

WIEDEMANNIE. *Wiedemannia.* BOT. Genre de la famille des Labiatées, établi par Fischer et Meyer, qui lui ont imposé les caractères suivants : calice bilabié, campanulato-tubuleux, avec la gorge nue; lèvre supérieure entière, lancéolée, l'inférieure prolongée, à quatre divisions, ensuite compliquée et refermant étroitement la gorge du calice; corolle exserte, à deux lèvres dont la supérieure en voûte et entière, l'inférieure trifide, à lobes latéraux dentiformes; sa gorge est dilatée et son tube annelé vers la base; étamines didynames, les extérieures les plus longues, anthères rapprochées par paires, à deux loges divariquées; style bifide au sommet; akènes secs, trigones et nus.

WIEDEMANNIE ORIENTALE. *Wiedemannia orientalis*, Fisc. et M. C'est une plante annuelle que fait remarquer, au premier abord, la singularité de la structure de son calice; ses feuilles sont un peu rugueuses, les inférieures pétiolées, ovales, acutiuscules et dentées, les supérieures sessiles, ovales, en coin à leur base, aiguës au sommet, avec les bords dentelés; les verticilles axillaires sont distants et composés de dix ou douze fleurs d'un pourpre sale et foncé. De la Natolie.

WIEGMANNIE. *Wiegmannia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Meyer, qui lui donne pour caractères : tube du calice hémisphérique, marqué de huit côtes, et soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, à quatre divisions foliacées et assez grandes; corolle supère, infundibuliforme; son tube est glabre à l'intérieur; son limbe est à quatre lobes; quatre étamines incluses, insérées sous l'orifice de la corolle; filaments très-courts, presque nuls; anthères ovales, dressées; ovaire infère, à deux loges, à disque charnu; ovules solitaires dans chaque loge, peltés et amphytropes; style filiforme et inclus; stigmate à deux lobes linéaires; le fruit consiste en une baie subglobuleuse, à huit côtes, à deux loges, couronnée par le limbe foliacé du calice; semences peltées.

WIEGMANNIE DES ÎLES SANDWICH. *Wiegmannia Sandwicensis*, Mey. C'est un sous-arbrisseau glabre, à feuilles opposées, elliptico-lancéolées, acuminées; stipules triangulaires, très-entières; fleurs réunies en cyme; calice glauque; corolle purpurine.

WIERZBICKIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Caryophyllées, a été réuni au genre *Alsine*, de Wahlenberg.

WIGANDIE. *Wigandia.* BOT. Genre de la famille des Hydroléacées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Pl. æquin.*, 3, p. 127), qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, divisé profondément en cinq lobes ; corolle infundibuliforme, dont le limbe est profondément divisé en cinq segments étalés ; cinq étamines saillantes, à anthères sagittées ; deux styles terminés par des stigmates déprimés, presque peltés; capsule ovoïde-oblongue, biloculaire, bivalve, à déhiscence loculicide; quatre placentas (deux dans chaque loge) en forme de lames fixées à la cloison, dans l'axe de la capsule, où les graines sont attachées. Ce genre est un démembrement de l'*Hydrolea;* il a pour types les *Hydrolea urens* et *crispa,* de Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, 3, tab. 243 et 244).

WIGANDIE DE CARACAS. *Wigandia Caracasana,* Kunth. C'est une plante herbacée ou hérissée de poils nombreux et cotonneux, à feuilles alternes, entières, à fleurs violacées, blanchâtres ou jaunes, disposées en épis ou en panicules. Cette plante croît au Mexique.

WIGERSIA. BOT. Le genre formé sous ce nom, dans la Flore de Wetteravie, aux dépens des *Vicia,* L., n'a pas été adopté.

WIGHTIE. *Wightia.* BOT. Ce genre a été créé par Wallich, pour un arbuste du Népaul, qui paraît devoir faire partie de la famille des Bignoniacées. Il a pour caractères : un calice campanulé, à quatre découpures égales et obtuses ; une corolle hypogyne à tube infundibuliforme, à limbe bilabié, dont la lèvre supérieure est bifide et dressée, l'inférieure étalée, à trois divisions presque égales; quatre étamines didynames, courtement exsertes, avec le rudiment d'une cinquième, insérées au tube de la corolle ; filaments subulés; anthères biloculaires, ovato-sagittées, versatiles, à loges égales et parallèles; ovaire biloculaire, renfermant plusieurs ovules ascendants, insérés sur le bord de la cloison placentaire; style simple; stigmate en massue entière. Le fruit consiste en une capsule coriace, subcylindrique, pointue, biloculaire, bivalve, à cloison étroite; semences oblongues, comprimées, imbriquées d'une manière ascendante, bordées d'une membrane, ailées à la base et au sommet; embryon exalbumineux, cylindrique et droit; cotylédons obtus; radicule infère. La seule espèce connue de ce genre constitue un arbuste grimpant, à feuilles opposées, pétiolées, simples, ovales, acuminées, très-entières et coriaces ; les pédoncules sont couverts d'une faible pubescence stellée; les rameaux sont axillaires, allongés ; les pédoncules sont trichotomes.

Un autre genre *Wightia,* proposé par Sprengel, dans la famille des Vernoniacées, a été réuni au genre *Decaneurum,* de De Candolle.

WIKSTROMIA. BOT. Pour *Wickstrœmia. V.* ce mot.

WILBRANDIE. *Wilbrandia.* BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, institué par Manso, pour une plante du Brésil, qui lui a présenté les caractères suivants : fleurs en épi, dont les mâles occupent la partie supérieure et sont en plus grand nombre que les femelles : elles ont un calice tubuleux, à découpures très-courtes; la corolle étalée, adnée au calice, trois étamines très-courtes, insérées au milieu du tube du calice, trois anthères biloculaires et connées. Les fleurs femelles ont quatre stigmates oblongs, aigus et frangés; péponide ovale, à quatre loges polyspermes; semences nombreuses, ovales, arillées et rebordées.

WILBRANDIE A FEUILLES DE KETMIE. *Wilbrandia Hibiscoïdes,* Manso. C'est une plante herbacée, à tige géniculée, sillonnée, garnie de feuilles à sept lobes et dentées.

WILCKIA. BOT. Selon Jussieu, un genre a été constitué sous ce nom par Scopoli. Il aurait pour type le *Cheiranthus maritimus,* L., qui appartient au genre *Malcomia* de De Candolle. Ce dernier auteur ne le cite pas comme synonyme. Un autre genre du nom de *Wilchia* aurait également été fait par le même Scopoli aux dépens des *Vitex,* mais il ne serait pas susceptible d'admission.

WILHEMSIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Reichenbach, dans la famille des Caryophyllées, ne diffère pas du genre *Merckia,* de Fischer.

WILIA. BOT. Pour *Wylia. V.* ce mot.

WILLDENOWA. BOT. Le genre formé par Cavanilles, en 1791, n'a pas été conservé sous ce nom, attendu l'existence d'un genre *Willdenowia* établi par Thunberg, une année auparavant. Willdenow l'a nommé plus tard *Schlechtendalia,* et Persoon *Adenophyllum. V.* ADENOPHYLLE.

WILLDENOWIE. *Willdenowia.* BOT. Genre de la famille des Restiacées et de la Diœcie Triandrie, L., établi par Thunberg, et qui, selon Gærtner, diffère essentiellement du *Restio* par le calice des fleurs femelles, composé de plusieurs écailles imbriquées; par sa corolle (périanthe) uniforme, rosacée, entourée à sa base d'un corps charnu (nectaire de Thunberg) à six lobes; enfin par sa noix beaucoup plus longue que le périanthe. Ce genre est aussi très-voisin de l'*Hypolœna,* de R. Brown; mais il s'en distingue principalement par la présence du corps lobé placé en dehors du périanthe. Il se compose de trois espèces (*Willdenowia striata, teres* et *compressa*) qui croissent au cap de Bonne-Espérance, et qui ont le port des *Restio.*

Deux autres genres ont été dédiés au célèbre botanographe Willdenow, l'un par Cavanilles, l'autre par Gmelin. Le premier fait maintenant partie du genre *Adenophyllum,* de Persoon; le second a été réuni au genre *Rondeletia,* du docteur Blume.

WILLELMINE OU WILLELMITE. MIN. Substance minérale qui admet dans sa composition les mêmes éléments que le Zinc silicaté, mais dans des proportions tellement différentes qu'il devient presque impossible de réunir les deux minerais. La Willelmine cristallisée dérive du rhomboïde obtus son clivage est facile dans une direction perpendiculaire à l'axe; sa pesanteur spécifique est 4.18; la cassure transversale est conchoïde; sa dureté est assez grande pour qu'elle raye le Verre et la Chaux phosphatée, tout en se laissant rayer avec un couteau; sa couleur ordinaire est le jaune-brunâtre ou rougeâtre. Au chalumeau les cristaux perdent en partie leur transparence; avec addition de Borax on obtient un globule transparent, dans lequel nage un petit noyau de Silice. Son analyse chimique produit :

Oxyde de Zinc, 72,33; Silice, 27,67. Ce minéral n'a encore été trouvé qu'à Moresnet, dans le Limbourg, où depuis des siècles on exploite la Calamine ; il y est en presque aussi grande abondance que les autres minerais de Zinc.

WILLEMETTIA. BOT. Ce nom a été donné par Maerklin et par Robert Brown à un genre qui n'est considéré que comme une section du genre *Kochia*, famille des Chénopodiées; puis Brongniart, dans le dixième volume de la première série des Annales des Sciences naturelles, a formé d'une espèce de *Ceanothus*, un genre *Willemetia*, qui a été ensuite réuni au genre *Noltea*, Reichenb., de la famille des Rhamnées ; enfin Necker a constitué un autre genre *Willemetia*, dont le nom a été changé en celui de *Wibelia* par Rœlhing et Tausch, et en celui de *Calycorsus* par Schmidt. Il appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et il a été admis en ces derniers temps d'abord par Cassini, puis par H. Monnier, qui a publié une dissertation sur les *Hieracium* et les genres voisins. Ce genre est formé sur le *Hieracium stipitatum*, de Jussieu, ou *Crepis apargioides*, Willd. Il a été réuni par Duby (*Bot. Gall.*, p. 298) au genre *Barckausia*. Selon Monnier, le genre *Willemetia* n'a de rapports réels qu'avec le *Taraxum* et le *Chondrilla*, de Cassini. Le pied allongé qui supporte l'aigrette n'est pas causé, comme dans les *Barckausia*, par l'amincissement du fruit, mais, d'après Cassini, il est formé par le bourrelet apicilaire, considérablement agrandi. Ce genre diffère du *Taraxacum* par sa tige semblable à celle d'un *Leontodon*, et surtout par son involucre composé de folioles lâches, garnies à la base d'un second rang de très-petites écailles. Le *Willemetia apargioides*, Cass., croît dans les Pyrénées et dans les prairies subalpines de la Bavière et de l'Autriche.

WILLIBALDA. BOT. Ce genre de la famille des Graminées, proposé par Sterneberg, a été réuni au genre *Coleanthus*, de Seidel.

WILLICHIE. *Willichia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Mutis, et que l'on distingue aux caractères suivants : calice persistant, à quatre divisions profondes, ovales, aiguës, étalées; corolle rotacée, ayant le tube très-court, le limbe plan, à quatre segments arrondis; trois étamines dont les filets sont insérés entre les divisions de la corolle; ovaire libre, arrondi, comprimé, surmonté d'un style filiforme, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate obtus ; capsule arrondie, comprimée, à deux loges et à deux valves, renfermant plusieurs graines arrondies, très-petites, attachées à un placenta globuleux.

WILLICHIE RAMPANTE. *Willichia repens*, L. C'est une petite plante dont la tige est rampante, filiforme, rameuse, garnie de feuilles alternes, pétiolées, orbiculaires, crénelées sur les bords et velues. Les fleurs, dont la corolle est rose et fort petite, sont situées par paires dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît au Mexique.

WILLUGHBEIA. BOT. (Schreber.) Synonyme d'*Ambelania*, d'Aublet. (Necker.) Synonyme de *Mikania*, de Kunth. *V.* ces mots.

WILLUITE. MIN. Cette espèce a été réunie à l'Idocrase.

WILSONIE. *Wilsonia*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 490), qui l'a ainsi caractérisé : calice urcéolé, à cinq faces et à cinq dents; corolle infundibuliforme, à estivation imbriquée; ovaire disperme; style bifide; stigmates capités; fruit inconnu. Les affinités de ce genre ne sont pas bien déterminées, quoique par son port il se rapproche du *Cressa*. Il faudrait examiner de nouveau l'ovaire, pour savoir s'il est biloculaire ou non.

WILSONIE A TIGE BASSE. *Wilsonia humilis*, Rob. Br. C'est une petite plante ligneuse, couchée, très-rameuse, pubescente. Ses feuilles sont imbriquées, distiques, petites, un peu épaisses, sessiles. Ses fleurs sont axillaires, sessiles, solitaires, dépourvues de bractées. Cette plante croît dans la partie australe de la Nouvelle-Hollande.

Un autre genre *Wilsonia*, proposé par Hooker, dans la famille des Verbénacées, a été ensuite refondu par le même botanographe dans son genre *Dipyrena*. *V.* ce mot.

WIMMÉRIE. *Wimmeria*. BOT. Genre de la famille des Célastrinées, établi par Schlechtendal, qui lui assigne pour caractères : calice petit, à cinq lobes; corolle composée de cinq pétales ouverts, insérés sur les bords lobés du disque périgyne et charnu; cinq étamines alternes avec les pétales et aussi longues qu'eux; filaments filiformes; anthères introrses, biloculaires, ovales et longitudinalement déhiscentes; ovaire à demi plongé dans le disque, à trois loges et pyramidato-trigone ; plusieurs ovules attachés par leur base dans chaque loge; style court; stigmate trilobé. Le fruit consiste en une samare à trois ailes et indéhiscente; il est uniloculaire et monosperme par avortement; l'épicarpe forme une membrane mince, veinée et réticulée; l'endocarpe est chartacé; la semence est dressée, cylindrique, atténuée au sommet, recouverte d'un test granuleux; l'embryon est orthotrope dans un axe d'albumen charnu, les cotylédons sont lancéolés, plans et veinés; la radicule est infère.

WIMMÉRIE MEXICAINE. *Wimmeria mexicana*. C'est un petit arbuste à feuilles alternes, pétiolées, exstipulées, coriaces, glabres, très-entières; les pédoncules sont axillaires, réunis en cyme.

WINDMANNIA. BOT. (Patrick Browne et Adanson.) Synonyme de *Weinmannia*.

WINDSORA. BOT. Genre établi par Nuttall dans la famille des Graminées, pour le *Poa sesterioides*, de Michaux, dont Palisot de Beauvois avait fait son genre *Tricuspis*, et que Trinius réunit de nouveau au genre *Poa*.

WINTERA ou WINTERANA. BOT. La plante érigée en genre sous ce nom, par Murray et par Solander, a été restituée au genre *Drymis*, de Forster, qui fait partie de la famille des Magnoliacées, et ne doit pas être confondue avec le *Winterana Canella*, type du véritable genre Wintéranie.

WINTÉRANIE. *Winterania*. Ou mieux *Winterana*. BOT. Le genre auquel Linné a donné ce nom est le même que le *Canella* de P. Browne, de Swartz et de

Murray. Il a été placé par Choisy dans la famille des Guttifères, tribu des Symphoniées ; mais, selon Cambessèdes, il ne peut faire partie de cette famille, à raison de ses feuilles alternes, de l'organisation de son ovaire et de ses graines. Peut-être se rapproche-t-il des Méliacées par la structure de ses étamines, ainsi que Choisy l'a indiqué dans le *Prodromus* de De Candolle? Voici les caractères qui sont attribués à ce genre par les auteurs : calice à cinq sépales ; corolle à cinq pétales presque coriaces, d'un bleu glauque, à estivation tordue ; étamines soudées en un tube ; quinze anthères en forme de sillons ; trois stigmates ; baie triloculaire, quelquefois uniloculaire par avortement, à loges renfermant une ou deux graines ; embryon un peu courbé, à cotylédons linéaires, et entouré, selon Gærtner, d'un périsperme charnu. Cambessèdes, dans son Mémoire sur les Guttifères (p. 27 en note), dit que l'ovaire est uniloculaire, présentant à son intérieur trois placentas pariétaux sur chacun desquels sont attachés deux ovules.

WINTÉRANIE FAUSSE-CANELLE. *Winterania Canella*, L.; *Canella alba*, Swartz, *Trans. Soc. Linn. Lond.*, I, p. 96, tab. 8. C'est un arbre d'environ vingt pieds de haut, qui croît dans les forêts des Antilles, et des contrées chaudes de l'Amérique. Ses feuilles sont alternes, obovées, marquées de points glanduleux dans leur jeunesse, coriaces et non ponctuées dans un âge plus avancé. Les fleurs forment des sortes de grappes terminales. C'est l'écorce de cet arbre qui est connue dans le commerce sous le nom de Canelle blanche. On lui donne encore le nom de fausse Écorce de Winter, parce qu'elle a été confondue par quelques pharmacologistes avec la véritable écorce de Winter, qui est fournie par le *Drymis Winteri*, arbre de la famille des Magnoliacées. Elle se distingue de celle-ci par sa couleur plus pâle et sa texture plus lâche ; elle en diffère aussi par sa composition chimique. Dans les Antilles, la Canelle blanche est un condiment vulgairement employé.

WINTERLIA. BOT. Sprengel a substitué ce nom générique à celui de *Sellowia*, employé par Roth. *V.* ce mot. Le *Winterlia*, de Deunster, *Z. Hort. Malab.*, II, 9, ne diffère pas du genre *Limonia*, de Linné, et le genre *Winterlia*, de Mœnch, doit rentrer dans le genre *Prinos*, de Linné, qui appartient à la famille des Ilicinées.

WISEN. MAM. Même chose que Bison. *V.* BOEUF.

WISENIA. *V.* VISÉNIE.

WISMUTH. MIN. *V.* BISMUTH.

WISSADULE. *Wissadula*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, établi par Medikus, qui lui assigne pour caractères : point d'involucre ; calice à cinq divisions ; estivation valvaire ; corolle composée de cinq pétales hypogynes, soudés par leur onglet à la base du tube staminal, et roulés avant l'épanouissement ; tube staminal en forme de colonne, dont le sommet se divise en une multitude de filaments ; anthères réniformes et bivalves ; ovaire sessile, à cinq loges bilocellées par une cloison transversale ; ovules de la logette supérieure géminés et collatéraux, la logette inférieure n'en contient qu'un seul, pendant à la cloison ; cinq styles filiformes, réunis et soudés à leur base ; stigmates capitellés. Le fruit consiste en une capsule à cinq coques adhérentes par leur base à la colonne centrale et séparées à leur sommet, biarticulées par la cloison transversale, qui est bilamellée ; le compartiment supérieur renferme deux semences ; l'inférieur est monosperme, et quelquefois stérile par avortement ; semences réniformes, à test crustacé.

WISSADULE ÉTOILÉ. *Wissadula stellata*, Méd.; *Sida stellata*, Cavan.; *Sida nudiflora*, L'Hér. Ses tiges sont ligneuses, cylindriques, tomenteuses, hautes de quatre à cinq pieds, ramifiées, garnies de feuilles alternes, longuement pétiolées, molles, blanchâtres, pubescentes, ovales, échancrées en cœur, acuminées et faiblement dentées ; stipules linéaires, aiguës. La corolle est jaune ; les pétales sont disposés en étoile. Cette plante est originaire des Antilles.

WISTÉRIE. *Wisteria*. BOT. Nuttall (*Gen. Amer.*, II, p. 115) a établi sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., qui est ainsi caractérisé : calice campanulé, presque à deux lèvres : la supérieure à deux dents courtes, l'inférieure à trois lobes subulés ; corolle papilionacée, dont l'étendard offre deux callosités, les ailes de la grandeur de la carène qui est à deux divisions ; gousse portée sur un court pédicelle, coriace, uniloculaire, à deux valves, renflée d'espace en espace par les graines. Ce genre a été nommé *Thyrsanthus* par Elliot, et *Kraunhia* par Raffinesque. Il a pour type le *Glycine frutescens*, L., arbuste grimpant qui s'entortille autour des arbres, et les presse tellement, qu'il finit par les étouffer ; d'où le nom de Bourreau des Arbres que lui donnent les jardiniers. Cependant on le cultive en espaliers à cause de ses belles fleurs odorantes. Il croît spontanément dans les lieux humides de la Virginie et de la Caroline. Le *Glycine chinensis*, Sims, *Bot. Magaz.*, tab. 2085, dont les fleurs sont grandes, d'une belle couleur lilas, et que l'on cultive depuis quelques années dans les jardins d'Europe, a été réuni au genre *Wisteria* par De Candolle.

WITHAMIA. BOT. FOSS. Unger, dans son Sinopsis des bois fossiles, a nommé *Withamia* un genre dans lequel il a réuni quelques débris trouvés dans les formations tertiaires de la Styrie et qu'il croit pouvoir rapporter à quelques grands végétaux ligneux de la famille des Légumineuses.

WITHAMITE. MIN. Nom donné par Brewster à un minéral découvert par Witham à Glencoe, en Écosse, où il se présente en grains disséminés dans les Roches trappéennes, ou bien formant des druses de petits cristaux dans les cavités de ces Roches. Ces cristaux sont translucides et doués d'un vif éclat ; ils sont souvent disposés en globules rayonnés ; le centre des rayons est d'un rouge clair, et les extrémités d'un rouge de carmin. Brewster a reconnu que leur forme était celle d'un prisme droit irrégulier, susceptible d'être clivé dans le sens perpendiculaire à l'axe. Les angles de ce prisme, mesurés au moyen du gonyomètre à réflexion, ont été trouvés par lui de 116° 40′ et 63° 20′, c'est-à-dire sensiblement les mêmes que ceux du prisme fondamental de l'Épidote. La Withamite est facile à casser ; sa dureté est à peu près égale à celle du Feldspath ; sa pesanteur spécifique est 3,137 (Turner). Au chalu-

meau, elle se boursouffle, et fond avec difficulté en une scorie d'un gris-verdâtre foncé. Avec le Borax, on obtient un émail d'un jaune foncé. Le Sel de Phosphore le dissout, avec effervescence, en un globule qui renferme un squelette de Silice, et qui devient opaque par le refroidissement. La Withamite donnant au chalumeau les mêmes réactions que l'Épidote d'Arendal, et s'accordant avec lui dans ses autres caractères, il est extrêmement probable qu'elle n'est qu'une variété de cette substance, distinguée seulement par un éclat plus vif et une puissance réfractive plus considérable.

WITHANIE. *Withania*. BOT. Genre de la famille des Solanées, établi par Pauquy, aux dépens du genre *Atropa*, de Linné, et qu'il caractérise ainsi : calice campanulé, à cinq dents; corolle hypogyne, campanulée, à limbe divisé en cinq parties; cinq étamines à peine exsertes, insérées au tube de la corolle; anthères longitudinalement déhiscentes; ovaire biloculaire, placentaires multiovulés, adnés à la cloison; style simple; stigmate capité. Le fruit est une baie à deux loges, entourée du calice persistant, accru et anguleux; les semences sont réniformes.

WITHANIE FRUTESCENTE. *Withania frutescens*, Pauq. Sous-arbrisseau à feuilles alternes, ovales, acuminées, cordiformes, pétiolées, un peu pubescentes; fleurs d'un blanc jaunâtre, axillaires, solitaires, rarement au nombre de deux dans chaque aisselle. Cette plante est originaire d'Espagne.

WITHÉRINGIE. *Witheringia*. BOT. Genre de la famille des Solanées et de la Tétrandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice très-court, persistant, tubuleux, à quatre dents peu marquées; corolle presque campanulée, ayant le tube court, à quatre bosses déterminées par des fossettes intérieures, l'orifice fermé par des poils, le limbe à quatre segments lancéolés, réfléchis; quatre étamines insérées vers le milieu du tube, alternes avec les fossettes, à filets courts, velus, munis à la base de deux oreillettes, à anthères ovales, conniventes, s'ouvrant latéralement; ovaire ovoïde, surmonté d'un style filiforme, plus long que les étamines, terminé par un stigmate capité; baie à deux loges, contenant un grand nombre de graines.

WITHÉRINGIE SOLANACÉE. *Witheringia solanacea*, L'Hérit., *Sert. Angl.*, 1, p. 33, tab. 1. Sa tige est droite, haute d'environ un pied, velue, garnie de feuilles alternes, pétiolées, oblongues, aiguës, entières, quelques-unes un peu échancrées à la base. Les fleurs, dont la corolle est d'un jaune clair, sont situées dans l'aisselle des feuilles supérieures, et disposées en ombelles simples. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale.

WITHÉRITE. MIN. *V.* BARYTE CARBONATÉE.

WITSÉNIE. *Witsenia*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Thunberg sur une plante du cap de Bonne-Espérance, que Linné rapportait aux *Antholyza*, et Lamarck aux *Ixia*. Voici ses caractères essentiels : périanthe dressé, régulier, tubuleux, le limbe à six divisions égales, conniventes ou étalées; trois étamines incluses, dressées, adnées à la base des trois divisions extérieures du périanthe; style filiforme, saillant, terminé par trois stigmates courts; capsule sèche, trigone-ovoïde, à trois loges et autant de valves portant les cloisons; graines anguleuses, placées sur deux rangs dans chaque loge. Le genre *Witsenia* comprend aujourd'hui plusieurs espèces dont le port est assez différent.

WITSÉNIE D'AFRIQUE. *Witsenia maura*, Thunb.; Redouté, Liliacées, tab. 245; *Bot. Regist.*, tab. 5. C'est une plante à tige presque simple, garnie de feuilles nombreuses, embrassantes. Ses fleurs, jaunes au sommet, sont pourvues de papilles brillantes excessivement nombreuses. On cultive cette plante dans les jardins, ainsi que le *W. corymbosa*, Smith et Gawler, *Bot. Magaz.*, tab. 895. Cette dernière plante est très-remarquable par ses belles fleurs bleues, disposées en corymbes. Elle est originaire, de même que la précédente, du cap de Bonne-Espérance. Vahl a réuni au genre *Witsenia*, l'*Ixia pumila*, de Forster, dont Jussieu formait son genre *Tapeinia*. Cette espèce croît au détroit de Magellan.

WITTELSBACHIE. *Wittelsbachia*. BOT. Genre de la famille des Ternstroemiacées, établi par Kunth qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions, persistant; corolle à cinq pétales; étamines en nombre indéfini et libres; anthères à quatre loges, déhiscentes par un pore terminal; style simple; capsule à trois ou cinq loges, à trois ou cinq valves, polysperme; semences arquées, arillées et entourées d'une matière laineuse.

WITTELSBACHIE REMARQUABLE. *Wittelsbachia insignis*, Martius; *Maximilianea regia*, Spr. Sa tige a de six à huit pieds de hauteur; elle est ramifiée au sommet, garnie de feuilles alternes, étalées, longuement pétiolées, cordées à leur base, puis profondément découpées en trois ou cinq lobes ovales, acuminés, avec les bords inégalement dentés; stipules caduques, linéaires et ciliées; les fleurs sont d'un jaune doré, grandes de trois pouces environ, réunies en panicule pyramidale au sommet des rameaux. Cette belle plante orne les campagnes sauvages du Brésil; on la trouve en abondance sur les rives du Rio St-Francisco.

WITTMANNIA. BOT. *V.* VITMANNIA.

WOANCASSAYE. BOT. Nom d'une belle espèce d'Oranger de Madagascar, cultivée dans les serres; son fruit, très-aplati par les pôles, moins gros et moins agréable que celui des Orangers ordinaires, est beaucoup plus rouge, et la peau y est fort peu adhérente.

WODAMIUM. MIN. Nom donné par Lampadius à un nouveau métal qu'il avait cru reconnaître dans un minerai de Cobalt, de Topschau, en Hongrie.

WODUR. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Anderson, n'a point paru différer du genre *Odina*, placé par Roxbourg dans la famille des Anacardiées.

WOIGNE. OIS. Nom vulgaire du Canard siffleur, *Anas Penelope*, L. *V.* CANARD.

WOLFAR. MIN. Même chose que Wolfram. *V.* TUNGSTÈNE.

WOLFIE. *Wolfia*. BOT. Genre de la famille des Najadées, établi par Horkel avec les caractères suivants : fleur mâle unique; filament court et épais; fleur femelle unique; ovaire uniloculaire; un seul ovule dressé et orthotrope; style court; utricule monosperme;

semence droite; embryon turbiné; radicule supère.

Wolfie de Delile. *Wolfia Delilii*, Hork. Ses frondes sont ovales, très-minces et opposées deux par deux; la face supérieure est séparée de l'inférieure par un rebord peu saillant; de chaque côté de ces frondes se laisse apercevoir la fissure d'où sort successivement une fronde secondaire et la fleur qui est hyaline. Cette très-petite plante abonde sur toutes les eaux croupissantes, en Égypte.

WOLFRAM. min. *V.* Tungstène.

WOLLASTONIE. *Wollastonia.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, institué par le professeur De Candolle qui le caractérise ainsi : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, femelles et disposées sur un seul rang; celles du disque sont hermaphrodites et tubuleuses; involucre formé de deux ou trois rangées de squames dont les externes sont oblongues et foliacées, les internes plus petites et membraneuses; réceptacle plan ou convexe et pailleté; corolles articulées sur l'ovaire; celles du rayon sont ligulées; celles du disque sont tubuleuses, avec cinq dents au limbe; akènes épais, obovales, turbinés ou comprimés, ombiliqués au sommet; aigrette aristiforme.

Wollastonie biflore. *Wollastonia biflora*, DC. Ses feuilles sont pétiolées, ovales, longuement acuminées au sommet, avec leurs bords fortement dentés; leur surface est un peu rude, pubérule et scabre; les tiges, qui sont fortes et assez élevées, sont terminées par deux ou trois capitules de fleurs jaunes. Cette plante est originaire du Malabar.

WOLLASTONITE. min. Tafelspath, Karst., c'est-à-dire Spath en tables, Bisilicate de Chaux. Substance blanche, vitreuse, tendre, fusible, et qui se présente ordinairement sous la forme de petites masses lamellaires, susceptibles d'être clivées dans deux sens avec beaucoup de netteté. Ces clivages sont parallèles aux pans d'un prisme droit rhomboïdal de 92° 18', suivant Haüy, et de 95° 20', d'après les mesures de Phillips. La position de la base n'est que présumée, en sorte que le caractère cristallographique de l'espèce laisse encore beaucoup à désirer. La cassure de ce minéral est inégale et vitreuse; les faces de clivage ont un éclat perlé. Sa dureté est supérieure à celle du Fluorite, et inférieure à celle de l'Apatite. Sa pesanteur spécifique est 2,8 (var. du Bannat). Sa couleur ordinaire est le blanc-grisâtre, avec différentes nuances de jaune, de rouge et de brunâtre. Il est translucide, ou devient seulement transparent sur les bords. Traité au chalumeau sur le charbon, il fond avec difficulté sur les bords, en bouillonnant un peu. Le résultat de la fusion est un verre demi-transparent et incolore. Avec le Borax et le Sel de Phosphore, il fond aisément en verre transparent. Il est composé d'un atome de Chaux et de deux atomes de Silice; en poids, Chaux, 47; Silice, 53. La Wollastonite ne s'est encore rencontrée qu'en grains cristallins, ou en petites masses prismatiques groupées suivant leur longueur, et disséminées dans les Roches des terrains primordiaux de cristallisation, et dans quelques laves des volcans anciens. La première variété de Wallastonite qui ait été connue est celle de Cziklowa, près d'Orawitza, dans le Bannat de Temeswar, en Hongrie. On la trouve en veines dans un Calcaire, où elle est accompagnée de Calcaire spathique lamellaire bleuâtre, de Grenats verdâtres, d'Amphibole grammatite et de Cuivre pyriteux irisé. On l'a retrouvée depuis en Finlande, dans la carrière de Pierre calcaire de Perheniemi, dans le Tavastland. Elle se rencontre aussi dans le Gneiss avec l'Essonite, à l'île de Ceylan; et on la cite encore dans quelques localités des États-Unis d'Amérique. Enfin on rapporte à la même espèce une substance d'un blanc sale, à cassure vitreuse, que l'on trouve dans une lave basaltique, à Capo di Bove, près de Rome. Ses cristaux paraissent être des prismes hexaèdres ou dodécaèdres réguliers, et c'est pour cela que quelques minéralogistes, et entre autres Beudant, la regardent comme tout à fait distincte du véritable Tafelspath.

WOLNYN. min. Variété de Baryte sulfatée, trouvée à Mussay au comtat de Beregher, où elle tapisse les cavités d'une Alunite.

WOMBAT. mam. *V.* Phascolome.

WOODFORDIA. bot. Le genre placé sous ce nom par Salisbury, dans la famille des Lythrariées, ne paraît pas différer du genre *Grislea*, de Loffling.

WOODSIE. *Woodsia.* bot. (*Fougères.*) R. Brown a créé ce genre pour quelques petites Fougères placées jusqu'alors parmi les Polypodes, mais qui offrent une structure fort différente : ce sont les *Polypodium ilvense* et *hyperboreum*, de Swartz, etc. Ces élégantes Fougères, qui croissent sur les rochers, dans les montagnes ou dans le nord de l'Europe, offrent des groupes de capsules nus en apparence, mais entourés à leur base d'un involucre en forme de coupe laciniée sur ses bords, qui, dans la jeunesse de la plante, se recourbe pour envelopper tout le groupe de capsules, et qui, plus tard, s'étale et est caché par les capsules. Ce caractère rapproche ce genre des *Cyathea*, et surtout de l'*Alsophila*.

Woodsie de l'île d'Elbe. *Woodsia ilvensis*, R. Br.; *Woodsia paleacea*, Opiz; *Acrostichum ilvense*, L.; *Polypodium maranthæ*, Hoffm.; *Nephrodium lanosum*, Mich.; *Aspidium distans*, Vivian. Frondes bipinnatifides, à divisions confluentes et multiflores; divisions ou pinnules inférieures un peu irrégulières sur le contour; celles du bas presque égales. Cette Fougère n'habite pas exclusivement l'île d'Elbe; on la rencontre aussi sur les Alpes, en Norwége, en Laponie, etc.

WOODVILLÉE. *Woodvillea.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon neutres, ligulées, disposées sur trois rangs; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre campanulé, formé de deux ou trois rangs de squames lineari-oblongues et égales; réceptacle nu; corolles du rayon ligulées, à tube long et hispide, à languette linéaire; celles du disque sont tubuleuses et ont le limbe découpé en cinq dents; anthères dépourvues de queue; akènes velus : ceux du rayon linéaires et stériles; ceux du disque oblongs et comprimés; aigrette composée de plusieurs rangs de soies très-minces, égales et presque scabres.

Woodvillée calendulacée. *Woodvillea calendula-*

cea, DC. C'est une plante herbacée, glanduloso-velue, à tige ascendante et cylindrique; ses feuilles sont alternes, oblongues, atténuées à leur base, sessiles, obtuses, très-entières, marquées de trois veines très-minces; les capitules sont grands et solitaires au sommet des tiges; les fleurs sont jaunes. De la Californie.

WOODWARDIE. *Woodwardia.* BOT. (*Fougères.*) Genre voisin du *Blechnum,* établi par Smith, et qui a pour type l'*Acrostichum areolatum,* de Linné, *Woodwardia onocleoïdes,* Willd. Swartz et Willdenow y ont placé plusieurs espèces considérées jusqu'alors comme des *Blechnum;* tels sont le *Blechnum radicans* et le *Blechnum virginianum.* Ce sont de belles Fougères ayant le port des Blechnes et des Lomaires, dont les frondes sont une ou deux fois pinnatifides. Les fructifications sont en groupes oblongs, interrompus, placés de chaque côté et parallèlement à la nervure moyenne, et formant ainsi une série interrompue. Ils sont recouverts par des involucres distincts, propres à chaque groupe de capsules, épais et courbés en forme de voûte, s'ouvrant de dedans en dehors.

WOOGINOOS. BOT. La plante signalée sous ce nom par Bruce, comme devant être le type d'un genre nouveau dans la famille des Xanthoxylées, a été réunie au genre *Brucea,* de Miller.

WOORARA. BOT. Même chose que Curare. *V.* ce mot.

WORABEE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec.

WORAULITE. MIN. *V.* KLAPROTHITE.

WORMIE. *Wormia.* BOT. Genre de la famille des Dilléniacées et de la Polyandrie Pentagynie, L., établi par Rottboell (*Nov. act. Hafn.*, 1783, vol. 2, p. 522, tab. 3), et offrant les caractères suivants : calice à cinq sépales très-obtus et persistants; corolle à cinq pétales caduques; étamines nombreuses, égales entre elles, libres, à anthères longues et linéaires; cinq ovaires distincts, surmontés d'autant de styles filiformes et de stigmates échancrés; carpelles capsulaires s'ouvrant du côté intérieur, renfermant huit à douze graines munies à la base d'un arille pulpeux. Ce genre était confondu par Thunberg et Willdenow avec les *Dillenia.* Du Petit-Thouars l'établit de nouveau sous le nom de *Lenidia.* Il se compose de quatre espèces qui croissent à Madagascar et dans les îles les plus australes de l'Inde. La principale est le *Wormia Madagascariensis,* DC.; Deless., *Icon. select.*, I, tab. 82, qui offre deux variétés : l'une à feuilles rondes, l'autre à feuilles oblongues. Les Wormies sont des arbres élégants ou des arbustes grimpants, glabres, à rameaux arrondis, munis de feuilles ovales, coriaces, sinueuses-dentées, penniverves, pétiolées, accompagnées de stipules grandes, acuminées, caduques, les plus jeunes enroulées et formant des pointes terminales comme dans les bourgeons des Magnoliacées. Leurs fleurs sont blanches ou jaunes, disposées en grappes opposées aux feuilles, le long des branches.

WORMSKIOLDIE. *Wormskioldia.* BOT. Genre de la famille des Turnéracées, institué par Thoning et Schumaker, qui lui assignent pour caractères : calice subcoloré, tubuleux, grêle, avec son limbe découpé en cinq dents; corolle formée de cinq pétales, insérés au tube du calice, au-dessus de sa base, linéaires, obtus, égaux, un peu plus longs que le limbe du calice; cinq étamines insérées au fond du tube du calice, courtement exsertes, avec leurs filaments subulés et libres, leurs anthères dressées et biloculaires; ovaire libre, oblongo-cylindrique, avec trois placentas pariétaux; ovules nombreux et anatropes; trois styles terminaux, filiformes et réunis; stigmates un peu frangés. Le fruit est une capsule en forme de silique cylindracé, subtoruleuse, uniloculaire, longitudinalement trivalve; valves linéaires, portant les semences vers le milieu; celles-ci sont obovoïdes, recouvertes d'un test crustacé et scrobiculé; ombilic basilaire.

WORMSKIOLDIE TROPICALE. *Wormskioldia tropicalis.* Plante herbacée, annuelle, poilue, présentant l'aspect du *Raphanus;* ses feuilles sont alternes, pinnatifides; ses fleurs sont peu nombreuses, axillaires, en grappes et de couleur jaune. Cette plante croît en Afrique.

Sprengel a donné le même nom de Wormskioldie à un genre d'Hydrophytes, nommé depuis longtemps *Delesseria,* par Lamouroux, et adopté sous ce nom par tous les botanistes jusqu'à l'époque où l'on s'est aperçu, par un examen plus approfondi, que les Délesséries elles-mêmes n'étaient pas un genre, mais bien une véritable et grande famille de végétaux marins.

WORTHITE. MIN. Substance minérale encore peu connue, que l'on présume provenir des roches de la Finlande ou de la Suède; elle a été observée par Worth. Elle est cristallisée en lames transparentes et incolores ou blanchâtres; son éclat est nacré; elle raye facilement le verre; sa pesanteur spécifique est 3; traitée par le chalumeau, elle perd sa transparence, mais reste infusible; elle est composée de : Silice, 41; Alumine, 53; Magnésie, 1; Eau, 5.

WOUAIE. BOT. Ce nom est donné comme celui que porte à la Guiane le genre *Gynestum.* *V.* GYNESTE.

WOURESMEINTE. OIS. (F. Cauche.) Synonyme de Vasa. *V.* PERROQUET.

WOUWOU. MAM. Espèce du genre Gibbon. *V.* ce mot.

WRANGÉLIE. *Wrangelia.* BOT. Genre de la famille des Hydrophytes, établi par Agardh, qui l'a caractérisé de la manière suivante : fronde membraneuse, uniloculée; locule solide, libre, rameuse, irrégulièrement celluleuse, articulée au sommet et de couleur rose; de chaque articulation, s'élancent des ramules pédicellés et conceptaculifères; conceptacles sphériques, tripartites, entourés d'un limbe transparent. Cette plante se trouve au sein des mers.

WREDOWIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Eckloot, dans la famille des Iridées, a été réuni au genre *Aristea,* de Solander.

WRIGHTEA. BOT. Roxbourg, dans sa Flore des Indes, a désigné sous ce nom un genre de Palmiers qui n'a point paru différer du genre *Harina,* de Hamilton.

WRIGHTIE. *Wrightia.* BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*in Wern. Trans.*, I, p. 73), qui l'a ainsi caractérisé : corolle hypocratériforme; la gorge couronnée de dix écailles divisées. Étamines saillantes, à filets insérés sur la gorge de la corolle, à anthères sagittées, cohérentes vers le milieu du stigmate. Ovaires,

au nombre de deux, cohérents, surmontés d'un style filiforme dilaté au sommet, et couronnés par un stigmate étroit. Cinq à dix écailles insérées à la base du calice, en dehors de la corolle; aucune hypogyne. Follicules distincts ou cohérents, à placentas adnés; graines aigrettées à l'extrémité opposée à l'ombilic. Ce genre est formé aux dépens de quelques *Nerium*, de Linné, et particulièrement des *Nerium antidyssentericum* et *Zeylanicum*. L'auteur y mentionne en outre le *Nelempala*, de Rhéede (*Hort. Mal.*, IX, tab. 3 et 4), et une espèce nouvelle sous le nom de *Wrightia pubescens*. Ce sont des arbrisseaux de l'Inde orientale et de la Nouvelle-Hollande, à feuilles opposées, et à fleurs blanches, disposées en corymbe.

WULFÉNIE. *Wulfenia*. BOT. Genre de la famille des Scrofularinées et de la Diandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice divisé profondément en cinq lobes; corolle bilabiée, dépourvue d'éperon, la lèvre supérieure plus courte, l'inférieure barbue; deux étamines conniventes et placées sous la lèvre supérieure; capsule biloculaire. Ce genre se distingue à peine du *Pœderota*, auquel il a été réuni par Savigny, dans l'Encyclopédie; mais Smith, dans le sixième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, a conservé le nom de *Wulfenia* pour le genre, et y a placé les espèces de *Pœderota*.

WULFÉNIE DE CARINTHIE. *Wulfenia Carinthiaca*, Jacq., *Icon. Pl. rar.*, I, tab. 2. C'est une plante acaule, à feuilles radicales obovées-oblongues, fortement crénelées sur les bords, très-glabres. Les fleurs sont bleues, tournées d'un même côté, portées sur une hampe nue, haute d'un à deux pieds.

WULFIE. *Wulfia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Necker, et que l'on caractérise ainsi : calathide radiée; disque multiflore, régulariflore, androgyniflore, neutriflore; péricline inférieur aux fleurs du disque, formé de squames subbisériées, à peu près égales, appliquées, oblongues, ovales ou lancéolées, coriaces-foliacées, à sommet inappliqué, foliacé; clinanthe planiuscule, garni de squamelles inférieures aux fleurs, embrassantes, oblongues-lancéolées, acuminées, presque spinescentes au sommet. Les fleurs du disque ont l'ovaire court, tétragone, glabre, surmonté d'une aigrette stéphanoïde très-courte, très-épaisse, à bord presque entier, sinué ou un peu denticulé; la corolle jaune, à cinq divisions; les anthères noirâtres. Dans les fleurs de la couronne, l'ovaire est semblable à celui des fleurs du disque, mais privé de style, et par conséquent stérile; la corolle jaune, à tube court, à languette longue, un peu étroite, bidentée au sommet.

WULFIE STÉNOGLOSSE. *Wulfia stenoglossa*, DC.; *Chakiatella stenoglossa*, Cass.; *Verbesina membranifolia*, Poir.; *Helianthus sarmentosus*, Rich. Sa tige est dressée, un peu sarmenteuse, tétragone et scabre; les feuilles sont largement ovales, acuminées, un peu en coin à leur base, dentées sur les bords, membraneuses, rudes et scabres; les pédoncules, au nombre de trois, au sommet des rameaux et dans les aisselles, supportent de jolies fleurs jaunes. Cette plante est originaire de la Guiane.

WULK. POIS. *V.* ULK.

WURFBAINIA. BOT. Gieseck, *in Prælect.*, p. 206 et 245, a proposé sous ce nom, la formation d'un genre aux dépens des *Amomum*, de Linné, pour l'espèce que Koenig a nommée *Amomum uliginosum*.

WURFELDSPATH. MIN. *V.* KARSTÉNITE.

WURFELERZ. MIN. *V.* FER ARSÉNIATÉ.

WURFELZEOLITH. MIN. (Reuss.) *V.* CHABASIE.

WURFERSTEIN. MIN. *V.* BORACITE.

WURMBÉE. *Wurmbea*. BOT. Thunberg (*Dissert. Nov. Pl. Gen.*, vol. 1, p. 19, *cum icone*) a séparé sous ce nom générique une plante rapportée par les auteurs au genre *Melanthium*. Le genre Wurmbée fait donc partie de la famille des Mélanthiacées. Caractères : périanthe corolloïde, campanulé, à six segments; six étamines insérées à la base de ceux-ci; anthères extrorses; trois styles subulés, persistants; capsule à trois valves et à trois loges, portant trois cornes qui sont les débris des styles persistants; graines fixées à l'angle interne des cloisons. Aux deux espèces anciennement connues et nommées par Willdenow *Wurmbea campanulata* et *longiflora*, Schlechtendal en a ajouté une troisième qu'il a décrite sous le nom de *Wurmbea truncata*. D'autres espèces sont encore inédites dans les herbiers. Le port des *Wurmbea* diffère un peu de celui des *Melanthium*; ils sont remarquables par leurs fleurs sessiles, disposées en épi droit et simple. Ces plantes croissent au cap de Bonne-Espérance.

WYDLÉRIE. *Wydleria*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : bords du calice rongés; pétales ovales, lancéolés, entiers, recourbés vers la pointe qui est assez allongée; fruit ovale, à peine didyme, un peu contracté sur les côtes, porté sur un stylopode court et couronné par des styles recourbés; méricarpes presque demi-cylindriques, à cinq paires de bandes filiformes, assez épaisses, obtuses, placées à égale distance entre elles; vallécules larges, unirayées; commissure étroite, à deux raies très-étroites; carpophore bifide; semence semi-cylindrique, avec l'une des faces planiuscule.

WYDLÉRIE DE PORTORICO. *Wydleria Portoricensis*, DC. C'est une plante herbacée, glabre, à tige dressée, rameuse et cylindrique; les feuilles sont ternatisectées, à segments multifides, dont les lobes sont cunéiformes; les fleurs sont blanches.

WYETHIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Nuttall, dans la famille des Synanthérées, ne diffère pas du genre précédemment établi par le professeur De Candolle, sous le nom d'Alarçonie. *V.* ce mot.

WYLIA. BOT. Hoffmann (*Umbell.*, I, p. 3, tab. 2) a établi sous ce nom un genre qui n'a été considéré que comme une section du genre *Scandix*, par Duby et De Candolle. Le *Scandix australis*, L., était le type de ce genre. *V.* CERFEUIL.

X

XABRA. BOT. *V.* CAMARONUS.

XANTEA. BOT. Reichenbach a proposé sous ce nom l'érection d'un genre de la famille des Gentianées, qui n'a point été admis; on l'a considéré comme section du genre *Erythræa*, de Renealm.

XANTHANTHUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Griesebach, dans la famille des Gentianées, n'a été admis que comme section du genre *Chlora*, de Linné.

XANTHAPARINE. BOT. L'une des sections du genre *Gallium*, de Linné.

XANTHE. *Xantho*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Arqués, établi par Leach aux dépens du genre *Cancer* proprement dit, et en différant par les antennes qui sont insérées dans le canthus interne des cavités oculaires, au lieu d'être placées entre ce canthus et le front. Ce genre, que Latreille ne sépare pas de son genre Crabe, se compose de trois espèces propres aux mers de l'Europe. L'espèce qui en forme le type est le *Cancer Poressa* d'Olivi, Zool. Adriat., p. 48, pl. 2, fig. 3; *Xantho Poressa*, Leach. On le trouve dans l'Océan, la Méditerranée et la mer Adriatique.

XANTHE. BOT. (Willdenow et Schreber.) Synonyme de *Quapoya*, d'Aublet. *V.* QUAPOYER.

XANTHIACÉES. BOT. Synonyme d'Ambrosiacées. *V.* ce mot.

XANTHIDIE. *Xanthidia*. INS. Bois-Duval a formé ce genre d'un démembrement du genre Coliade, de la famille des Papillons diurnes, de Latr., et lui donne pour caractères : palpes inférieures médiocrement comprimées; leur dernier article deux fois moins long que le précédent; extrémité des antennes arquée de haut en bas, leur massue conique et tronquée ou ovoïde-comprimée, naissant du tiers antérieur; ailes supérieures arrondies, les inférieures en gouttière qui embrasse l'abdomen; cellule discoïdale des secondes ailes fermée; corps très-grêle, comprimé, aussi long que les ailes inférieures; six pattes ambulatoires. Les chenilles sont rases, effilées. Ce genre a pour type le *P. Delia*, de l'Amérique septentrionale; viennent ensuite les *P. Jucundia, Lisa, Nicippe*, etc., des mêmes contrées.

XANTHIE. *Xanthia*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, séparé des Noctuelles, de Latreille, par Ochsenheimer, qui lui donne pour caractères : des palpes avaicées et divergentes, dont les deux premiers articles sont larges et comprimés latéralement, le dernier est très-court et conique; des antennes très-longues, légèrement ciliées dans le mâle, filiformes dans la femelle ; une crête simple, plus ou moins saillante sur le corselet, entre les deux épaulettes; l'extrémité des premières ailes coupée presque carrément; l'abdomen aplati chez le mâle, et presque cylindrique chez la femelle. La chenille a seize pattes; elle est glabre et partout de la même grosseur. La chrysalide est pyriforme, avec l'extrémité postérieure armée d'une seule pointe. On décrit douze espèces de Xanthies, parmi lesquelles sont les *N. croceago, cerago, rufina*, de Fabricius, etc.; elles ne volent que le soir et se tiennent appliquées contre le tronc des arbres pendant le jour. Le *Xanthia Gilvago* seul se trouve communément.

XANTHINE. BOT. Kuhlman a ainsi nommé l'un des principes colorants de la Garance. La Xanthine, ainsi que l'indique son étymologie nominale, est jaune; elle jouit d'une saveur d'abord sucrée, puis fortement amère; elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool, fort peu dans l'éther.

XANTHIOIDES. BOT. L'une des sections du genre *Acanthospermum*, de la famille des Synanthérées.

XANTHIOPHÆA. BOT. Section du genre *Hyptis*, de Jacquin; ce genre fait partie de la famille des Labiées.

XANTHIOPSIS. BOT. Le genre établi sous ce nom par Cavanilles, dans la famille des Synanthérées, ne forme plus qu'une section du genre *Franseria*, du même botanographe.

XANTHISME. *Xanthisma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore; fleurs du rayon femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque sont hermaphrodites et tubuleuses; involucre hémisphérique, formé de squames imbriquées, coriaces, presque ovales, très-obtuses et très-serrées; réceptacle parsemé de fimbrilles découpées, qui s'élèvent au-dessus des akènes; corolles du disque tubuleuses, avec le limbe découpé en cinq lobes dressés; celles du rayon sont ligulées et entières; styles du rayon entiers et inclus dans le tube; ceux du disque sont bifides au sommet; stigmates linéaires; akènes obovales et pubescents; aigrette formée de paillettes allongées, acuminées et inégales.

XANTHISME DU TEXAS. *Xanthisma Texanum*, De Cand. Plante herbacée, simple, à tige et rameaux dressés; feuilles caulinaires, alternes, sessiles, oblongues ou linéaires, uninervurées, rigidules et pour la plupart entières; fleurs jaunes. Cette plante croît au Mexique.

XANTHITE. MIN. Ce nom a été donné par Thompson à un minéral trouvé aux États-Unis d'Amérique, dans le comté d'Orange. Il est en grains arrondis, peu adhérents, d'un gris jaunâtre clair, translucides; on le rencontre aussi en masses lamelleuses, dont la forme est un prisme doublement oblique; sa pesanteur spécifique est 3,2. Il est composé de Chaux 37; Silice 34; Alumine 12; Protoxyde de Fer 12; Protoxyde de Manganèse 4; Eau 1.

XANTHIUM. BOT. *V.* LAMPOURDE.

XANTHO. ANNÉL. (Dutrochet.) Synonyme de Déro. *V.* ce mot et NAÏDE.

XANTHOCEPHALUM. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Willdenow dans les Mémoires des Naturalistes de Berlin, 1807, mais encore fort mal connu. Voici les caractères qui lui ont été assignés :

involucre ovoïde, composé d'écailles imbriquées; aigrette membraneuse, laciniée; réceptacle nu. Ces caractères sont loin de suffire pour distinguer, d'une manière convenable, un genre dans une famille aussi naturelle et aussi nombreuse que les Synanthérées. Il se compose d'une seule espèce, *Xanthocephalum centaurioides*, observée par Humboldt et Bonpland en Amérique, mais que l'on n'a pas retrouvée dans leurs herbiers, lors de la publication des *Nova Genera*.

XANTHOCÉRADE. *Xanthoceras*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées, établi par Bunge qui lui donne pour caractères : fleurs polygamo-monoïques par avortement; calice formé de cinq folioles obtuses, presque égales; corolle de cinq pétales hypogynes et velus à leur base; cinq glandules réfléchies, ligulées, alternes avec les pétales; huit étamines hypogynes; anthères biloculaires, déhiscentes par la partie interne, accompagnées d'une glandule à leur sommet; ovaire globuleux, à trois loges renfermant chacune huit ovules; style simple; stigmate capité et trilobé. Le fruit est une capsule à trois loges, à trois valves portant une cloison à leur milieu; elle renferme plusieurs grandes semences obovato-subglobuleuses et comprimées.

XANTHOCÉRADE DE LA CHINE. *Xanthoceras Chinensis*. C'est un arbre des montagnes boréales de l'empire, qui ne s'élève à guère plus de douze pieds; ses feuilles sont imparipinnées, à folioles dentées, à fleurs terminales gemmacées, en grappe et d'un blanc très-pur. Ce végétal paraît destiné à faire l'un des ornements des jardins paysagistes, en Europe.

XANTHOCHYMUS. BOT. Le genre ainsi nommé par Roxburgh a été réuni au genre *Stalagmitis*, par Cambessèdes dans son travail sur la famille des Guttifères (Mém. Mus., 18, p. 425). *V.* STALAGMITIS.

XANTHOCOME. *Xanthocoma*. BOT. Genre de Synanthérées, tribu des Astérées, établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 4, p. 311) et caractérisé de la manière suivante : involucre composé d'un grand nombre d'écailles imbriquées; phoranthe nu; fleurons du disque tubuleux et hermaphrodites; demi-fleurons de la circonférence ligulés et femelles; anthères nues à leur base, akène dépourvu d'aigrette.

XANTHOCOME A BASSE TIGE. *Xanthocoma humilis*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 412. Ses tiges sont presque simples, rameuses, ramassées en gazon, longues de deux à trois pouces, glabres et cylindriques; les feuilles radicales sont étroites, lancéolées, linéaires, planes, glabres, entières, rétrécies en pétiole à leur base; celles des tiges sont alternes, sessiles, linéaires, aiguës; les fleurs sont solitaires à l'extrémité de chaque tige; elles sont d'un jaune très-vif. Du Mexique.

XANTHOGALIUM. BOT. L'une des sections du genre Galium, de la famille des Rubiacées.

XANTHOGLOSSA. BOT. Ce genre, créé par Cassini, sous le nom de *Coleostephus*, forme l'une des sections du genre *Pyrethrum*, de la famille des Synanthérées.

XANTHOLEPIS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Willdenow, a été réuni au genre *Cacosmia*, de la famille des Synanthérées.

XANTHOLIN. *Xantholinus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, établi par Dahl aux dépens du genre Staphylin, et en différant parce que les Xantholins ont une forme plus linéaire, avec la tête et le corselet allongés en forme de carré long; leurs antennes sont rapprochées à leur base, fortement coudées et grenues; leurs tarses antérieurs ne sont point ou sont très-peu dilatés; les jambes antérieures sont épineuses, avec une forte épine au bout; le labre est petit.

XANTHOLIN DES CADAVRES. *Xantholinus cadaverinus*, Dahl. Sa tête est d'un noir brillant, très-lisse, avec deux impressions fortes et courtes à la base des antennes, et une autre semblable et oblique au bord antérieur de chaque œil; antennes, labre et palpes d'un brun ferrugineux; corselet noir, très-lisse, avec deux rangées discoïdales de six points enfoncés et une sinueuse de cinq points près des bords latéraux; deux ou trois points sur ces mêmes bords et quelques autres près du bord antérieur; écusson triangulaire, d'un brun noirâtre et lisse, avec deux ou trois points enfoncés; élytres d'un jaune testacé, coupées carrément à leur extrémité, glabres, lisses, couvertes de points enfoncés, peu marqués; abdomen parallèle, d'un noir brunâtre et brillant, avec les anneaux bordés de roux; pattes d'un jaune ferrugineux. Taille, une ligne. Europe.

XANTHOLINE. BOT. Même chose que Santoline. *V.* ce mot.

XANTHOLINUM. BOT. L'une des sections du genre *Linum*. *V.* LIN.

XANTHOMERIA. BOT. La plante que, sous ce nom, le professeur Don avait placée dans le genre *Parastranthus*, est devenue le type d'une section du genre *Lobelia*, de Linné.

XANTHON. *Xantho*. CRUST. Genre de la famille des Brachyures, section des Homochèles arqués, groupe des Camérides, institué par Leach, avec les caractères suivants : carapace très-large; front bilobé, avancé, lamelleux et presque horizontal, avec le bord plus ou moins échancré au milieu; orbites presque circulaires; bords latéro-antérieurs de la carapace se prolongeant peu, et n'arrivant ordinairement qu'au niveau du milieu de la région génitale, de manière que la portion antérieure de la carapace n'est guère plus étendue que l'inférieure; bords latéro-postérieurs presque toujours longs, droits et dirigés beaucoup moins obliquement en dedans que dans les autres genres du même groupe; fossettes antennaires étroites, transversales et séparées par une cloison mince; article basilaire des antennes externes n'arrivant pas jusqu'au front; plastron sternal ovalaire; pattes antérieures fortes et inégales chez les mâles, avec les pinces arrondies ou pointues, mais jamais creusées en cuiller; les pattes suivantes plus ou moins comprimées, terminées par un tarse très-court, armé d'un petit ongle corné; abdomen présentant, chez la femelle, sept segments, tandis que chez le mâle, il n'y en a que cinq visibles.

XANTHON A POILS TRÈS-RUDES. *Xantho hirtissimus*, Edw. Sa carapace est granuleuse, très-fortement bosselée dans toute son étendue; la région cardiale et la portion postérieure des régions branchiales sont bosselées et sillonnées comme les parties antérieures de la

carapace; la forme est presque ovoïde; les bords latéro-antérieurs de la carapace sont très-courbes et divisés en quatre lobes obtus; les bords latéro-postérieurs sont très-concaves; les régions ptérygostomiennes sont granuleuses et creusées de petits sillons qui se continuent avec les échancrures des bords latéro-antérieurs; les pattes sont médiocres et comprimées; le corps est antérieurement couvert de poils roides. Cette espèce habite la mer Rouge.

XANTHOPHANEA ET XANTHOPHES. BOT. (Ruell.) Synonyme de *Sideritis*.

XANTHOPHYLLITE. MIN. Substance particulière observée par Rose, dans la chaîne de l'Oural. Ce minéral, assez remarquable par sa structure, n'est point encore assez parfaitement connu pour que l'on puisse se permettre de lui assigner sûrement une place dans la méthode. Il a été analysé par Meitzendorff, qui en a obtenu : Silice, 17; Alumine, 45; Chaux, 14; Magnésie, 21; protoxyde de Fer, 2,4; Soude, 0,6.

XANTHOPHYLLUM. BOT. Genre fort mal connu, établi par Rudge, qui le caractérise ainsi : calice de cinq sépales; corolle papilionacée; huit étamines insérées sur le réceptacle; baie monosperme, stipitée. Il se compose de deux espèces originaires de l'Inde et paraît avoir quelques rapports avec la famille des Capparidées.

XANTHOPHYTE. *Xanthophytum*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., et de la famille des Rubiacées, établi par Blume dans sa Flore de Java. Le limbe de son calice est à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; sa corolle est infundibuliforme, à tube court et velu à son orifice; son limbe est divisé en quatre ou cinq lobes étalés; les étamines, au nombre de quatre à cinq, sont saillantes, insérées au sommet du tube. Le fruit est un drupe couronné par le limbe du calice, contenant deux nucules polyspermes dont les graines sont petites et anguleuses.

XANTHOPHYTE FRUTICULEUX. *Xanthophytum fruticulosum*, Blume. C'est un arbuste garni de feuilles opposées, oblongues, lancéolées, velues inférieurement, accompagnées de deux grandes stipules bifides et caduques; leurs fleurs sont pédonculées et axillaires. Il croît dans l'île de Java.

XANTHOPSIS. BOT. L'une des sections du genre *Amberboa*, de la famille des Synanthérées.

XANTHORNUS. OIS. (Brisson.) Synonyme de Carouge. *V.* ce mot.

XANTHORRÉE. *Xanthorræa*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées, établi par Rob. Brown, et qui se compose d'espèces d'un port tout particulier et propres à la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes frutescentes ou même des arbrisseaux dont le tronc est simple et nu dans sa partie inférieure, portant vers son sommet une touffe de feuilles allongées, linéaires, roides, analogues à celles de certains *Dracæna;* du centre de cette touffe de feuilles s'élève une hampe qui se termine par un long épi de fleurs; chacune d'elles offre un périanthe simple, formé de six sépales; six étamines insérées tout à fait à la base du calice; l'ovaire est libre, il porte à son sommet un style simple. Le fruit est une capsule triangulaire, contenant en général deux graines comprimées, bordées dans leur contour. Les espèces de ce genre, et surtout le *Xanthorrhœa arborea*, R. Br., impriment un caractère particulier à la végétation de la Nouvelle-Hollande.

XANTHORHIZE. *Xanthorhiza*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées, institué par Marshall qui le distingue par les caractères suivants : calice formé de cinq sépales caducs; corolle de cinq pétales rétrécis en un onglet filiforme à leur base, tronqués et bilobés à leur sommet; étamines variant de cinq à dix; leurs anthères sont arrondies et introrses; pistils, en même nombre que les étamines, allongés, s'amincissant à leur sommet en un style simple, qui se termine par un très-petit stigmate. Les fruits sont des capsules comprimées, uniloculaires, monospermes, s'ouvrant par une suture longitudinale.

XANTHORHIZE A FEUILLES D'ACHE. *Xanthorhiza Apiifolia*, L'Hérit., *Sert. Nov.*, tab. 38. C'est un arbrisseau originaire de l'Amérique septentrionale. Sa tige est haute de trois à quatre pieds, cylindrique, presque simple. Ses feuilles sont pétiolées, et irrégulièrement pinnatipartites, à lobes ovales, acuminés, incisés et dentés. Les fleurs sont petites, d'un pourpre foncé, disposées en grappes rameuses et pendantes.

XANTHOSÉTIE. *Xanthosetia*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, établi par Stephen qui lui assigne les caractères suivants : palpes longues et arquées, dont le second article est allongé, très-comprimé et très-velu, le dernier est grêle, nu, en grande partie caché par les poils du précédent; tête assez forte; corps très-mince. Chenilles ne roulant pas les feuilles, mais les réunissant à l'aide de fils; elles les rongent ainsi à l'abri de toute intempérie et s'y métamorphosent sans les quitter.

XANTHOSÉTIE CHRYSITANE. *Xanthosetia Chrysitana*, Hubn. Ailes antérieures d'un beau jaune, avec des raies et des taches ferrugineuses; les postérieures sont à peu près de la même nuance, avec des nébulosités brunâtres. Taille, sept lignes. Europe.

XANTHOSIE. *Xanthosia*. BOT. Rudge (*Trans. Lin.*, vol. 10, tab. 22, fig. 1) a établi sous ce nom un genre nouveau dans la famille des Ombellifères, pour une plante de la Nouvelle-Hollande, qui lui a offert pour caractères essentiels : tube du calice ovato-comprimé; son limbe est à cinq lobes ovales, aigus et colorés; pétales stipités, ovales, repliés à la pointe; cinq étamines opposées aux lobes du calice; ovaire infère, strié, couronné par un disque bilobé et par deux styles qui se terminent par un stigmate simple.

XANTHOSIE POILUE. *Xanthosia pilosa*, Rudge. C'est un arbrisseau à tige dressée, grêle, velue, rameuse, ayant des feuilles pétiolées, alternes, lancéolées, obtuses, longues d'un pouce environ; les fleurs sont solitaires ou réunies en petit nombre à l'aisselle des feuilles; leur calice, composé de deux folioles, est accompagné de deux bractées subulées; la corolle est formée de cinq pétales blancs. L'ovaire est infère, strié, couronné par un disque bilobé et par deux styles qui se terminent par un stigmate simple.

XANTHOSOME. *Xanthosoma*. BOT. Genre de la famille des Aracées, institué par Schott, qui lui assigne

pour caractères : spathe roulée à sa base; spadice staminifère dans sa partie supérieure, présentant à sa base les organes femelles; point d'appendice stérile; anthères biloculaires, discrètes, réunies verticillement par des connectifs conoïdes et tronqués, à loges contiguës, déhiscentes par des fentes transverses placées au sommet; ovaires subquadriloculaires, rapprochées et serrées l'une contre l'autre, surmontés de styles très-épais et placentiformes; plusieurs ovules dans chaque loge, insérés horizontalement à l'axe médian; stigmate large, déprimé, lobé, enduit d'une matière glutineuse, jaune.

Xanthosome a feuilles sagittées. *Xanthosoma sagittæfolia,* Schott; *Arum sagittæfolium,* L. C'est une plante herbacée, à rhizome caulescent; ses feuilles sont radicales, grandes, pétiolées, en cœur, sagittées, presque triangulaires, avec leurs angles ou lobes postérieurs peu divergents et médiocrement pointus; le pétiole est un peu amplexicaule à sa base; la hampe un peu plus courte que le pétiole. De l'Amérique méridionale.

XANTHOXYLUM. bot. Pour Zanthoxylum. *V.* ce mot.

XANTHURUS. pois. *V.* Léiostome et Scie.

XATARDIE. *Xatardia.* bot. Genre de la famille des Ombellifères, caractérisé de la manière suivante par Meisner : bord du calice rongé; pétales lancéolés, entiers; fruit oblong, elliptico-subarrondi dans sa section transversale, couronné par les styles réfléchis; méricarpes à cinq paires de côtes contiguës, épaisses, élevées, aptères, faiblement carénées, les latérales un peu plus grandes; vallécules étroites, à une seule bande; commissure à deux bandes; cariophore bipartite; semence comprimée.

Xatardie scabre. *Xatardia scabra,* Meisn.; *Angelica scabra,* Petit; *Selinum scabrum,* Lapeyr. Plante herbacée, bisannuelle, à tige courte, fort épaisse et presque simple; les feuilles sont engaînantes, tripinnatisectées, à lobules linéaires, dont les bords sont scabres ainsi que les nervures; l'ombelle est terminale, composée de rayons scabres, inégaux, portant des fleurs verdâtres. Cette plante se trouve dans les Pyrénées.

XEILARIA. bot. Le genre institué sous ce nom par Libert, dans la famille des Champignons pyrénomycètes, est le même que le genre *Rhytisma,* de Fries.

XEMA. ois. Synonyme de Mouette. *V.* ce mot.

XÉNIE. *Xenia.* polyp. Genre de l'ordre des Alcyonées, dans la division des Polypiers sarcoïdes, ayant pour caractères : corps commun, produisant, à la surface d'une base rampante, des tiges un peu courtes, épaisses, nues, divisées à leur sommet; à rameaux courts, polypifères à leur extrémité; polypes non rétractiles, cylindriques, fasciculés, presque en ombelle, et ramassés au sommet des rameaux, en têtes globuleuses, comme fleuries, ayant huit grands tentacules profondément pectinés.

XÉNILLE. *Xenillus.* ins. Robineau-Desvoidy (Ann. de la Soc. Entom. de Fr., viii, p. 453) a établi sous ce nom un genre particulier, pour un de ces insectes qui secouent violemment les idées d'un classificateur, et que néanmoins il considère comme devant appartenir à l'ordre des Coléoptères. Cet insecte ou cette molécule vivante, dit-il, n'est guère plus gros que deux grains de Millet réunis; et, dans l'état de repos, il est tout arrondi. Ses antennes sont insérées et cachées sous les bords latéraux du prolongement rostriforme du prothorax, dont elles ne dépassent pas le sommet; elles sont formées de cinq articles, dont le premier est cylindrique, un peu plus court que le second qui est un peu plus épais au sommet qu'à la base; les deux suivants sont granulés et présentent des villosités; le cinquième et dernier, moins gros que les deux précédents, est conique et tout couvert de villosités. Les trois paires de pattes sont appliquées sous les côtés du corps; chacune touche presque à la patte correspondante, vers le milieu de son origine ou de son insertion; les hanches et les cuisses sont plus allongées, resserrées, et comme contractées; les tibias sont plus effilés; chaque tarse semble formé d'un seul article : il paraît plus épais à son origine qu'à son sommet; mais examiné avec une forte loupe, on le reconnaît divisé en plusieurs articles, et velu. La tête est une sorte de museau situé sous les oreillettes du corselet, enfoncé, et sur lequel on distingue un petit œil rond et noir; cette tête se termine supérieurement en une sorte de lèvre solide ou de mâchoire supérieure, reposant sur une mâchoire inférieure qui ne paraît composée que d'une seule pièce basilaire. L'organe qui couvre la tête, et que l'on peut considérer comme le corselet, est formé de trois pièces un peu triangulaires et soudées ensemble par leurs côtés; derrière se trouve une large plaque solide, bombée sur le dos et clypéiforme, qui recouvre les parties du vrai corselet, où les pattes sont attachées, ainsi que tout le reste de l'abdomen et même de l'anus. L'abdomen, situé sous cette plaque, lui est intimement soudé; il semble faire partie du corselet : aucun signe sensible ne l'en distingue, ni ne l'en sépare; il paraît également composé d'une seule pièce. Tels sont les caractères auxquels Robineau a dû borner sa description générique et il a nommé son espèce :

Xénille Clypéateur. *Xenillus Clypeator.* Sa forme est sphérique, un peu aplatie de haut en bas, et un peu en carène, ou plutôt en saillie sur le dos; teinte d'un gris sombre. A l'œil nu, on croit voir un petit corps globuliforme, un peu pâle; à la loupe c'est un Coléoptère dont les pattes sont d'un brun fauve, et les antennes d'un fauve assez clair; tout le corps est granuleux, et la longueur totale n'excède pas une demi-ligne. Cet insecte, qui a quelques rapports avec les *Dasyrus,* de Brongniard, a été trouvé en France, sous les Agarics d'un vieux Cérisier.

XÉNISMIE. *Xenismia.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle qui lui a imposé pour caractères : capitule pluriflore; hétérogame; cinq à sept fleurs ligulées et femelles au rayon; dix ou douze tubuleuses et mâles au disque; involucre consistant en une rangée de squames oblongues; réceptacle dépourvu de paillettes; corolles du rayon à languette obtuse et ciliée à sa base; celles du disque ont le limbe du tube découpé en cinq dents; akènes du rayon épais et glabres, armés de pointes rigides.

Xénismie acanthosperme. *Xenismia acanthosperma,* DC. Plante herbacée, annuelle, subpubérule, à plusieurs tiges dressées, garnies de feuilles alternes, oblongues, en coin, atténuées à la base, dentées au sommet; capitules petits, solitaires au sommet des rameaux. Cette plante, qui ne s'élève pas à plus de six pouces, croît dans l'Afrique australe.

XÉNOCARPE. *Xenocarpus.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, proposé dans ces derniers temps par Cassini, et qui a pour type le *Cineraria geifolia,* L. Cette plante est exclue du genre *Cineraria,* à raison de son involucre muni extérieurement et à sa base de six à huit petites écailles analogues aux bractées squamiformes du pédoncule, petites écailles que l'on n'observe pas dans les autres *Cineraria,* excepté le *Cineraria maritima,* qui doit être reporté dans le genre *Jacobœa.* C'est de ce dernier genre que le *Xenocarpus* se rapproche le plus, mais il s'en distingue par la forme de ses fruits et particulièrement de ceux des fleurs de la circonférence. Ces fruits sont oblongs, comprimés, glabres sur les deux faces, hérissés, sur les deux arêtes latérales, de poils nombreux et charnus, surmontés d'une aigrette blanche, composée de poils nombreux finement plumeux.

Xénocarpe a feuilles de Benoite. *Xenocarpus Geifolius,* Cass. C'est une plante herbacée ou sous-ligneuse, à tiges pubescentes, à feuilles presque réniformes et à fleurs jaunes. Elle croît au cap de Bonne-Espérance.

XÉNOCÈRE. *Xenocerus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar, pour un insecte nouveau, apporté de l'île de Java, et qui offre pour caractères : antennes filiformes, du double de la longueur du corps chez le mâle et du quart de cette longueur seulement chez la femelle, insérées dans une fossette profonde, sur les côtés de la trompe, droites, composées de onze articles dont les trois premiers courts, les trois suivants plus longs, larges, comprimés et garnis de poils denses, les septième et huitième petits, subturbinés, les trois derniers plus rapprochés entre eux, et presque en massue acuminée; trompe courte, large, courbée; mandibules exsertes, arquées, aiguës et simples; yeux grands, latéraux, proéminents, échancrés antérieurement; corselet de moitié plus long que large, étroit, tronqué aux deux extrémités, avec les bords de sa base réfléchis et les côtés un peu arrondis; une strie élevée, transverse, se voit en avant de la base et se dirige sur les côtes où elle se redresse; écusson arrondi; élytres linéaires, allongées, presque cylindriques, un peu rétrécies postérieurement, avec le bord antérieur relevé. Le *Xenocerus saperdoides* est noir, avec la tête et le corselet ornés de lignes blanches; la suture des élytres, une bande et vers leur milieu une ligne oblique sont aussi d'un blanc tomenteux.

XENOCHLOA. bot. Sous ce nom, Rœmer et Schultes (*Syst. Veget.*, t. ii, p. 29) ont publié, d'après les manuscrits de Lichtenstein, un genre de Graminées auquel ils assignent pour caractères : un calice (lépicène) bivalve, ordinairement biflore; une corolle (glume) bivalve, laineuse à la base. Ce genre est placé entre le *Gymnotrix* et l'*Arundo.*

Xenochloa en roseau. *Xenochloa arundinacea.* Cette Graminée qui ressemble à un roseau et dont les chaumes s'élèvent à cinq pieds, a les feuilles linéaires, roulées sur les bords; les fleurs sont disposées en panicule resserrée et fusiforme. Cette plante croît le long des rivières dans la partie de l'Afrique qui avoisine le cap de Bonne-Espérance.

XENODOCHUS. bot. Un genre de Champignons a été érigé sous ce nom par Schlechtendal (*Linnœa,* avril, p. 235) qui l'a ainsi caractérisé : filaments simples, courts, composés d'articulations globuleuses, contenant les sporidies à l'intérieur. L'unique espèce de ce genre (*Xenodochus carbonarius*) a été trouvée en Westphalie sur les feuilles et les pétioles du *Sanguisorba officinalis,* où elle formait de petites touffes noires de poils. Raspail, dans le Bulletin de Férussac (novembre 1826, p. 335), a émis l'opinion que cette prétendue Cryptogame n'était due qu'à de véritables poils articulés, analogues à ceux qu'on observe sur les *Sonchus,* et que Guettard a nommés filets en chapelet.

XÉNOLITHE. min. Substance particulière, trouvée par Nordenskale à Pétershoff, dans des blocs de Granite. Elle est cristallisée en prismes triangulaires extrêmement déliés, accolés ensemble dans le sens de leur longueur. Elle est limpide ou grisâtre ou d'un gris jaunâtre; sa cassure est inégale, raboteuse ou grenue; sa pesanteur spécifique est 3,58; sa dureté égale celle du Quartz. Son analyse a donné Silice 47,5; Alumine 52,5.

XÉNOMÈRE. *Xenomerus.* ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, institué par Haliday qui lui donne pour caractères essentiels : antennes monoliformes, composées de douze articles verticillato-poilus, dont le premier est long et grêle, le second court et cyathiforme, les suivants ovales et presque égaux, le douzième sétiforme, pointu, plus long que le onzième; abdomen conique : les deux premiers segments presque égaux, le troisième grand, les suivants courts; nervure cubitale de l'aile courte, partant du milieu de la côte et se rendant presque directement dans le disque.

Xénomère Ergenne. *Xenomerus Ergenna,* Hal. Il est noir; ses antennes sont d'un brun-noir luisant; ses pieds sont bruns et ses ailes limpides. Taille, une demi-ligne. Europe.

XENOPELTIS. rept. Sous-genre de Couleuvres, établi par Reinwardt, et dans lequel il existe, derrière les yeux, de grandes plaques imbriquées, de forme triangulaire.

XÉNOPOME. *Xenopoma.* bot. Willdenow a établi sous ce nom un genre de la Didynamie Angiospermie, L., mais dont les affinités naturelles sont indéterminées. Voici ses caractères essentiels : calice double, l'extérieur infère, tubuleux, à cinq dents, l'intérieur supère, à cinq divisions ciliées; corolle dont le tube est cylindrique, la gorge élargie, le limbe à deux lèvres dont l'une à deux segments et l'autre à trois; étamines incluses; stigmate bifide.

Xénopome obové. *Xenopoma obovatum,* Willd. C'est un arbrisseau aromatique, que l'on suppose originaire de la Chine; ses branches sont quadrangulaires, hérissées, garnies de feuilles obovées, oblongues, presque

glabres; ses fleurs sont blanches, axillaires, portées sur de courts pédoncules.

XENOPS. OIS. (Illiger.) Syn. de Sittine. *V.* ce mot.

XÉNOS. INS. Genre de l'ordre des Rhipiptères, établi par Rossi et généralement adopté par les entomologistes avec les caractères suivants : antennes partagées en deux branches entières; yeux pédonculés; élytres insérées sur les côtés du prothorax; écusson avancé, couvrant l'abdomen; ailes n'ayant que de faibles nervures toutes longitudinales, se repliant en éventail; abdomen presque cylindrique, corné, à l'exception de l'anus. Ce genre diffère de celui des Stilops parce que ce dernier a l'abdomen entièrement charnu et que ses antennes ont leurs branches supérieures divisées en trois articulations. On ne connaît encore que deux espèces de Xenos : le *Xenos vesparum*, noir, à abdomen et pattes d'un brun pâle, demi-transparent, et à ailes blanchâtres, qui vit aux dépens de la Poliste française, *P. gallica*, et le *Xenos Peckii*, brun-noirâtre, à pattes livides, à tarses noirâtres, et ayant les branches des antennes pointillées de blanc. Cette espèce se trouve sur une Poliste de l'Amérique septentrionale, décrite par Fabricius sous le nom de *P. fuscata*.

XÉNOTINE. MIN. Beudant appelle ainsi l'Yttria phosphatée; substance jaune-brunâtre, cristallisée en octaèdre à base carrée, très-surbaissée; à cassure lamelleuse dans un sens où elle offre un éclat résineux; pesanteur spécifique 4,55; rayant la Chaux fluatée; infusible au chalumeau; inattaquable par les Acides; composée, suivant Berzélius, d'Yttria 62; Acide phosphorique 34; Oxyde de Fer 4.

XÉRANTHÈME. *Xeranthemum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carlinées, de Cassini, offrant les caractères suivants : involucre composé de folioles nombreuses, imbriquées sur quatre à cinq rangs, scarieuses : les extérieures obtuses, obovées, spatulées ou oblongues, quelquefois mucronées, les intérieures plus longues, lancéolées, un peu aiguës, veinées, colorées et figurant les rayons d'une calathide radiée. Réceptacle paléacé, à paillettes scarieuses, tripartites. Fleurs de la circonférence peu nombreuses, femelles, stériles, ayant un ovaire linéaire, avorté, ordinairement surmonté de deux à quatre petites paillettes rudimentaires; une corolle à limbe bilabié, chaque lèvre bidentée, la supérieure plus longue; point d'étamines; un style grêle, terminé par deux stigmates très-courts. Fleurs du centre nombreuses, hermaphrodites, fertiles; akène cunéiforme plus ou moins comprimé, velu, marqué d'une côte saillante sur la face intérieure; aigrette composée de cinq à neuf paillettes subulées; corolle à cinq dents égales; étamines dont les filets sont constamment libres jusqu'à la base de la corolle dans les individus cultivés, mais soudés en partie avec le tube de la corolle dans les individus non cultivés de certaines espèces; style glabre, surmonté de stigmates courts, d'abord soudés ensemble dans toute leur longueur, puis libres et réfléchis. Le genre *Xeranthemum* a été constitué par Tournefort et rangé avec le *Carlina* parmi les Radiées, parce que ce botaniste considérait les folioles colorées de l'involucre comme de véritables fleurs. Cette erreur fut relevée par Vaillant qui plaça le *Xeranthemum* parmi les Cinarocéphales. La plus grande confusion naquit ensuite de la réunion que fit Linné au *Xeranthemum*, de plusieurs plantes du cap de Bonne-Espérance réunies aujourd'hui pour la plupart au genre *Elychrysum*. Gærtner rectifia la classification de Linné en rétablissant le genre *Xeranthemum* dans les limites où Tournefort et Vaillant l'avaient laissé. Necker circonscrivit aussi ce genre, mais il imposa de nouveaux noms génériques qui n'ont pas été adoptés; tels sont ceux d'*Harrisonia* et de *Trichandrum*. Dans le 3e volume des Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle, Desfontaines proposa le genre *Chardinia* formé sur une espèce anciennement admise par Tournefort, méconnue par Linné et reconstituée par Willdenow sous le nom de *X. orientale*. Après ces réformes, le genre *Xeranthemum* demandait à être de nouveau examiné; c'est ce qu'a fait il y a quelques années D. Don dans le cinquième volume des Mémoires de la Société Wernérienne. Ce savant, après avoir admis le genre *Xeranthemum* de Gærtner, a proposé divers nouveaux genres qui sont fondés sur d'anciennes espèces rapportées faussement aux *Xeranthemum*; tels sont les genres *Leucostemma* et *Phœnocoma* qui ont pour types les *X. vestitum* et *X. proliferum*, L. A peu près à la même époque, J. Gay publiait dans le 5e volume des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, une Monographie du *Xeranthemum* et du *Chardinia*, accompagnée de planches représentant l'organisation florale de ces deux genres. Le genre *Xeranthemum* y était aussi limité de la même manière, mais l'auteur y constituait un nouveau genre sous le nom de *Siebera* et qui avait pour type le *X. pungens*, de Lamarck. Enfin H. Cassini a érigé en un genre particulier le *X. cylindraceum*, de Smith.

XÉRANTHÈME ANNUEL. *Xeranthemum annuum*, L. C'est une plante herbacée, annuelle, à tige dressée, grêle, rameuse, cotonneuse, garnie de feuilles lancéolées, pointues, cotonneuses et blanchâtres en dessous. Les calathides de fleurs sont grandes et solitaires au sommet des rameaux; les folioles intérieures de l'involucre sont étalées, rouges ou blanches, luisantes et persistantes; d'où le nom d'Immortelle que cette plante partage avec beaucoup d'autres à fleurs sèches et colorées. On la trouve sauvage dans les lieux secs et pierreux de l'Europe orientale, et on la cultive fréquemment dans les jardins. Le *Xeranthemum inapertum*, Willd., est une plante bien distincte de la précédente, quoiqu'elle lui ait été réunie à titre de variété par Linné. Elle en diffère principalement par ses calathides beaucoup plus petites, dont l'involucre se compose de petites écailles peu étalées, courtes et peu apparentes. Cette plante croît dans la région méditerranéenne et paraît attachée, selon les observations de Gay, aux côtes d'Italie, de France et d'Espagne. On a longtemps confondu avec cette plante le *X. cylindraceum* de Smith; mais Gay a signalé les différences essentielles que présente cette espèce, différences qui ont semblé suffisantes à Cassini pour en former le genre Xérolome. *V.* ce mot.

XÉRANTHÉMÉES. *Xeranthemeæ*. BOT. Sous ce nom, Don a proposé l'établissement d'un groupe de la famille

des Synanthérées, qui aurait pour type le genre *Xeranthemum*. Le même groupe avait été antérieurement proposé par Cassini, qui l'a depuis supprimé et réuni aux Carlinées.

XERANTHEMOIDES. BOT. Dillen désignait sous ce nom générique l'*Elychrysum* des auteurs modernes.

XERANTHUS. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Miers, dans la famille des Portulacées, ne différant pas du genre *Cephalophora*, de la famille des Corymbifères ou Synanthérées, lui a été réuni.

XÉRASITE. MIN. Ce nom, qui veut dire *fané*, a été donné par Haüy aux Aphanites altérés, que Brongniart a nommés Spilites. *V.* ce dernier mot.

XÉROBE. *Xerobius*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la tribu des Inulées, proposé par H. Cassini et placé entre les genres *Egletes* et *Pyrarda*. Il se distingue du premier par son involucre, son fruit et son aigrette qui le rapprochent du second de ces genres, ainsi que du *Grangea*, mais il a comme l'*Egletes* la calathide très-radiée. L'involucre est hémisphérique, campanulé, irrégulier, composé d'écailles disposées sur deux rangées, un peu inégales, oblongues, aiguës au sommet, foliacées, appliquées inférieurement, inappliquées supérieurement. Le fruit est très-comprimé des deux côtés, obovoïde, entouré d'une sorte de bordure en forme de bourrelet épais et cylindracé, parsemé de quelques longs poils et de quelques grosses glandes, portant une petite aigrette en forme de couronne membraneuse, denticulée.

XÉROBE LAINEUX. *Xerobius lanatus*, Cass. Petite plante herbacée, laineuse, à tige simple, un peu ramifiée supérieurement, garnie de feuilles alternes, elliptiques, atténuées à la base, découpées sur les côtés en trois ou quatre lobes inégaux. Les fleurs sont terminales et jaunes.

XEROCARPA. BOT. L'une des sections du genre *Scævola*, de la famille des Goodéniacées.

XÉROCARPE. *Xerocarpus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Perrottet pour une petite plante qu'il a découverte en Sénégambie auprès de l'endroit appelé Kouma. Caractères : calice turbiné, à cinq divisions droites, presque égales, subulées et soyeuses; corolle à peine papillonacée, dont les pétales sont presque égaux et connivents au sommet : l'étendard est oblong, aigu, rétréci à la base, les ailes oblongues, cultriformes, la carène droite et un peu concave; dix étamines monadelphes, dont les filaments sont libres presque jusqu'au milieu du tube; ovaire oblong, velu, à style court et glabre, à stigmate terminé en tête; légume acinatiforme, membraneux, un peu renflé, très-velu, s'ouvrant par la suture supérieure et renfermant quinze ou seize semences très-petites, réniformes, d'un jaune brillant. Le XÉROCARPE POILU, *Xerocarpus hirsutus*, Per., t. 44, est une plante annuelle, très-branchue et couverte de poils roussâtres, à feuilles pétiolées, composées de trois folioles elliptiques, longues d'un demi-pouce; les stipules sont linéaires caduques; les fleurs sont d'un rouge de rose, disposées en grappes axillaires et terminales. Ce genre diffère de tous les autres de la famille par ses pétales presque uniformes, se tenant ensemble au sommet; par son légume en forme de sabre un peu renflé, couvert de poils et de points glanduleux, très-mince, d'une consistance sèche, membraneuse et ne s'ouvrant que par la suture supérieure.

XEROCHLOA. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par R. Brown (*Prodr. fl. Nov.-Holl.*, pag. 196) qui l'a ainsi caractérisé : lépicène (glume, R. Br.) à deux valves inégales : l'extérieure plus petite, à demi plongée dans l'excavation du rachis; glume (périanthe, R. Br.) bivalve, mutique, membraneuse, subulée, saillante hors de la lépicène; glume extérieure mâle et triandre, l'intérieure femelle à deux styles soudés par la base; point de petites écailles hypogynes; caryopse renfermée dans la valve inférieure et chartacée du périanthe. Les *Xerochloa imberbis* et *barbata* sont des Graminées de la Nouvelle-Hollande, vivaces, glabres, très-sèches, comme scarieuses (d'où le nom générique), à feuilles subulées, roides, munies d'une ligule très-courte. Les gaînes qui terminent le chaume, sont alternes, spathacées, chacune renfermant deux à quatre épillets raccourcis et composés d'un petit nombre de fleurs.

XEROLEPIS. BOT. Le genre formé sous ce nom, par Lessing, aux dépens du genre *Arctotis*, de Linné, a été refondu dans le genre *Sphenogyne*, de la famille des Synanthérées, et il en constitue une section. *V.* SPHÉNOGYNE.

XÉROLOME. *Xeroloma*. BOT. Le *Xeranthemum cylindraceum*, de Smith (*Prodrom. fl. Græc.*, 2, p. 172), avait pendant longtemps été confondu avec le *X. inapertum*. Dans sa Monographie du genre *Xeranthemum*, J. Gay a de nouveau donné les caractères qui distinguent cette plante, mais il l'a conservée comme simple espèce. Ces caractères ont semblé suffisants à H. Cassini (Dictionn. des Sc. natur., t. LIX, pag. 120) pour en former un genre nouveau sous le nom de *Xeroloma*. Il se distingue du *Xeranthemum*, 1° par son involucre dont les folioles extérieures et intérieures sont entièrement appliquées, pourvues, au lieu d'appendice, d'une simple bordure scarieuse; 2° par ses ovaires très-manifestement aplatis; 3° par son aigrette composée de huit à douze paillettes au lieu de cinq; 4° par la corolle des fleurs du disque dont le tube et le limbe sont tellement distincts l'un de l'autre, qu'ils semblent séparés par une articulation. L'auteur assigne encore à ce genre d'autres caractères d'une moindre importance; cependant, malgré cette accumulation de notes distinctives, il est difficile de se résoudre à admettre le genre *Xeroloma*, tant l'espèce sur laquelle il est fondé a d'étroites affinités avec les vrais Xéranthèmes.

XÉROLOME FÉTIDE. *Xeroloma fœtidum*, Cass. C'est une plante qui croît dans l'Europe méridionale et tempérée. On la distingue facilement du *Xeroloma inapertum*, aux folioles de son involucre qui sont mutiques et laineuses sur la face intérieure.

XEROMERIA. BOT. L'une des sections du genre *Leptomeria*, de la famille des Santalacées.

XEROMYCES. BOT. *V.* XEROTES.

XEROPAPPUS. BOT. Le genre de la famille des Synanthérées, auquel Wallich a donné ce nom, a été

reconnu comme analogue du genre de *Dicoma*, Cassini.

XÉROPÉTALE. *Xeropetalum*. BOT. Sous le nom de *Xeropetalum quinquesetum*, Delile a décrit, dans le Voyage à Méroë, de Cailliaud, un arbre ou arbrisseau formant un genre distinct dans la famille des Tiliacées, et qui est ainsi caractérisé : calice quinquéfide ; corolle à cinq pétales persistants ainsi que le calice et les étamines, cunéiformes, échancrés, marqués de nervures ; étamines au nombre de vingt ou environ, soudées par la base en un anneau; cinq filets beaucoup plus longs que les autres et privés d'anthères; capsule à trois loges et à trois valves ; fleurs en grappes dont les divisions primitives forment des ombelles à deux ou quatre rayons. Ce genre se distingue du *Grewia* et d'autres Tiliacées voisines par sa corolle persistante et par ses cinq filets stériles, plus longs que les autres. Le reste de la plante est inconnu; les fleurs qui ont servi à la description de Delile, ont été rapportées par Cailliaud de la partie de l'Afrique située au midi de l'Égypte.

XEROPETALON. BOT. Genre de la famille des Géraniacées, proposé par Hooker, mais qui ne paraît pas suffisamment distinct du genre *Viviana*, de Cavanilles, pour ne pas lui être réuni.

XÉROPHLOÉE. *Xerophlœa*. INS. Genre d'Hémiptères, de la famille des Cicadaires, établi par Germar qui lui assigne pour caractères : tête plane, avec le chaperon aigu et dilaté à son bord antérieur, angulairement prolongé au milieu; vertex un peu plus court dans la largeur, inégal, excavé au centre, terminé de chaque côté par un très-grand œil; front allongé, elliptique et un peu convexe; antennes courtes, avec le premier et le deuxième article ovales, les troisième, quatrième et cinquième garnis d'une soie, le dernier très-mince et fort allongé; yeux grands; deux ocelles sur le vertex ; prothorax large, impressionné, recevant la tête et embrassant postérieurement le bord antérieur du mésothorax; écusson petit, relevé et saillant; ailes antérieures plus longues que l'abdomen, inclinées en toit, présentant un grand nombre de nervures qui forment des cellules complètes ; les postérieures insérées au métathorax; abdomen pointillé, court, conique, convexe en dessus, dans sa partie antérieure, puis subitement plan et composé de huit anneaux ou segments; pieds grêles; jambes épineuses sur les angles. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre.

XÉROPHLOÉE GRISE. *Xerophlœa grisea*, Germ. Elle est entièrement d'un gris jaunâtre, marquée de points et de petits traits fauves. Taille, trois lignes. On la trouve au Brésil.

XÉROPHYLLE. *Xerophyllum*. BOT. L.-C. Richard (*in Michx. fl. bor. Am.*, 1, p. 210) a établi sous ce nom un genre de l'Hexandrie Trigynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice pétaloïde, profondément divisé en six segments très-ouverts, ovales, plans, dont trois alternes un peu plus petits; six étamines dressées, à peu près de la longueur du calice, à filets subulés, contigus entre eux par leur base et avec l'ovaire, à anthères presque arrondies, échancrées de chaque côté; ovaire presque globuleux, à trois angles obtus, surmonté de trois stigmates ligulés, sillonnés en dedans d'un canal glanduleux; capsule beaucoup plus grande que le calice marcescent, globuleuse, allongée, presque à trois coques, à trois loges, à déhiscence septicide; deux graines dans chaque loge, fixées à la base interne de celles-ci, dressées, oblongues et comprimées. Ce genre a pour type l'*Helonias asphodeloides* de Linné, qui a reçu le nom de *Xerophyllum setifolium*. C'est une plante de l'Amérique septentrionale, à racine fibreuse, à feuilles éparses, sèches, très-étroites, comme sétacées et analogues à celles des Graminées. Les fleurs sont disposées en grappe spiciforme.

XÉROPHYTE. *Xerophyta*. BOT. Commerson, dans ses manuscrits, établit sous ce nom un genre qui fut adopté par Jussieu (*Gener. Plant.*, page 50) et placé dans la famille des Broméliées. Voici ses caractères principaux: périanthe corolloïde, à tube court, à limbe ouvert, profondément divisé en six segments réguliers, persistants, lancéolés, aigus, les trois extérieurs plus étroits et acuminés; six étamines insérées à la base des divisions du périanthe, à filets droits, filiformes, plus courts que la corolle, surmontés d'anthères droites, petites, ovales et obtuses; ovaire adhérent à la partie inférieure du tube du périanthe, ovale-oblong, hérissé de quelques poils courts, surmonté d'un style droit, à peine plus long que les étamines, terminé par un stigmate allongé, droit, renflé en massue; capsule légèrement hispide, ovoïde, couronnée par le limbe persistant du périanthe, divisée intérieurement en trois loges, renfermant plusieurs graines.

XÉROPHYTE A FEUILLES DE PIN. *Xerophyta Pinifolia*. Ce petit arbrisseau est remarquable par la sécheresse de toutes ses parties; ses tiges sont rameuses, munies sur presque toute leur longueur d'écailles vaginales striées, le haut des branches garni de feuilles sessiles, très-rapprochées, linéaires et assez semblables à celles de certaines espèces de Pins, et sortant comme elles d'une petite gaîne courte, en forme de stipule. Les fleurs sont au nombre de deux ou trois, situées au sommet de pédoncules plus longs que les feuilles. De Madagascar.

XÉROSOME. *Xerosoma*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Phasmiens, institué par Serville qui lui assigne pour caractères : abdomen large et un peu aplati; mésothorax une fois plus long que le prothorax; cuisses antérieures les plus longues et sinueuses; antennes sétacées, paraissant devoir être presque aussi longues que le corps; élytres courtes, ovales, couvrant seulement les deux premiers anneaux de l'abdomen; ailes tout au plus aussi longues que les trois quarts de l'abdomen. Ce genre n'a été formé que d'après l'inspection d'un seul individu; il est donc probable qu'il essuiera, par la suite, des modifications qui devront nécessiter d'abord la différence des deux sexes, puis quelques détails d'organisation qui échappent presque toujours dans un insecte plus ou moins mutilé.

XEROSTOLE. BOT. L'une des sections du genre *Petrophila*, créé par Robert Brown, dans la famille des Protéacées.

XÉROTE. *Xerotus*. BOT. (*Champignons*.) Fries a donné ce nom à un genre voisin des *Cantharellus* et qu'il caractérise ainsi : chapeau coriace, portant à sa

face inférieure des lamelles dichotomes, entières, de même nature que le chapeau ; sporidies blanches. La nature coriace des lamelles et leur plus grande saillie paraissent distinguer principalement ce genre du *Cantharellus*.

Xérote de Bertero. *Xerotus Berterii*, Mont. Champignon agrégé, à chapeau sessile, coriace-membraneux, réniforme, glabre, strié, d'un brun ferrugineux; lamelles larges, très-entières, repetito-dichotomes et d'un cendré violâtre; saveur fortement amère. Trouvé par Bertero dans l'île de Juan Fernandès.

XEROTES. bot. Le genre décrit sous ce nom par Rob. Brown, avait été nommé antérieurement *Lomandra* par Labillardière. *V.* Lomandre.

XÉROTHAMNE. *Xerothamnus*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, monoïque, à fleurs du rayon ligulées, femelles et disposées sur un seul rang; celles du disque sont stériles, tubuleuses et à cinq dents; involucre imbriqué, composé de squames lancéolato-subulées, rigidules, un peu divergentes au sommet; réceptacle nu, aréolé; corolles du rayon à languette roulée et quadrinervurées; celles du disque ont le tube court et très-mince, l'orifice cylindrique, les dents dressées et aiguës : anthères privées de queue; styles du rayon bifides, à lobes acuminés et glabres; ceux du disque ne sont point divisés et ont le sommet capitellé; akènes du rayon subtrigones, à dos convexe et courbé; ceux du disque sont abortifs.

Xérothamne d'Ecklon. *Xerothamnus Ecklonianus*, DC. C'est un arbuste rigidule et rameux; ses feuilles sont alternes, serrées, presque quadrangulaires, à bords muriqués et scabres; les pédoncules sont réunis au nombre de trois ou quatre vers le sommet des rameaux; les capitules sont composés de fleurs jaunes. Du cap de Bonne-Espérance.

XEROTIUM. bot. Le genre proposé sous ce nom par Bluff et Fingerh, dans leur *Flora Germanica*, a été considéré comme ne différant pas du genre *Oglifa*, de Lessing, dont on a fait une section du genre *Filago*, de Tournefort.

XESTIE. *Xestia*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Audinet-Serville, avec les caractères suivants: antennes un peu pubescentes, composées de onze articles élargis en dents de scie à leur partie antérieure à compter du quatrième, le onzième est muni d'une petite dent avant son extrémité; palpes cylindriques, égales, avec le dernier article un peu comprimé, ovale, presque arrondi au bout; tête moins longue que le corselet qui est cylindrique, mutique, très-rugueux en dessus ou plissé transversalement; écusson triangulaire; élytres longues, linéaires, ayant chacune une excavation distincte près des angles huméraux, tronquées et uniépinées au bout; corps allongé, un peu déprimé en dessus et glabre, pattes courtes; cuisses brusquement en massue.

Xestie spinipenne. *Xestia spinipennis*, Audin.; *Hamaticherus spinipennis*, Dej. Son corps est très-luisant; antennes, tête, corselet et poitrine d'un brun noirâtre foncé; élytres lisses, d'un brun marron brillant; abdomen et cuisses d'un roux luisant. Taille, treize lignes. Du Brésil.

XESTOMYSE. *Xestomyza*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par Wiedeman et adopté par tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont exprimés ainsi : antennes assez écartées l'une de l'autre, avancées, allongées, composées de trois articles : le premier le plus long de tous, cylindrique, un peu gonflé dans son milieu; le deuxième très-court, cyathiforme; le troisième de longueur moyenne par rapport aux deux autres, fusiforme, pointu à son extrémité; trompe avancée, de la longueur du corselet; trois ocelles placés sur le vertex; ailes ouvertes dans le repos; pattes longues. Ce genre se compose de deux espèces exotiques : les *Xestomyza lugubris*, Diptèr. exotiq., *pars prima*, pag. 153, fig. 2, et *Xestomyza costalis*, *loc. cit.* La première vient du cap de Bonne-Espérance, l'autre vient de Mogador. Le même auteur place encore dans ce genre l'*Hirtea Chrysanthemi*, de Fabricius.

XIÈLE. ins. Pour Xyèle. *V.* ce mot.

XILOCASSIA. bot. Pour *Xylocassia*. *V.* ce mot.

XIMÉNÉSIE. *Ximenesia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, offrant les caractères suivants: involucre très-aplati, composé de plusieurs folioles inégales, presque disposées sur deux rangées, non appliquées, étroites, longues, aiguës et foliacées. Réceptacle non élevé, garni de paillettes lancéolées, membraneuses, colorées au sommet. Calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, tubuleux, réguliers, hermaphrodites, et à la circonférence de demi-fleurons femelles. Akènes obovés, comprimés, quelquefois ailés, échancrés au sommet et surmontés de deux arêtes persistantes, très-courtes, inégales, filiformes et légèrement barbellulées au sommet. Cavanilles a fondé le genre *Ximenesia* en 1793, sur une plante du Mexique que l'on cultive dans les jardins de botanique. Elle a une tige herbacée, rameuse, garnie de feuilles opposées pour la plupart (les supérieures alternes), à pétiole bordé, muni à la base de deux oreillettes, le limbe grand, ovale, presque cordiforme; les calathides sont grandes, solitaires au sommet de longs pédoncules terminaux, et composées de fleurs jaunes. Cette plante porte le nom de *X. encelioides*. Le *Simsia ficifolia* de Persoon a été réuni au *Ximenesia* par Kunth, qui a publié trois espèces nouvelles de ce dernier genre. Cassini pense que le genre *Simsia* doit être rétabli.

XIMÉNIE. *Ximenia*. bot. Genre de l'Octandrie monogynie, L., anciennement établi par Plumier, admis par Linné et placé par les auteurs modernes dans la famille des Olacinées. Il offre les caractères essentiels suivants : calice très-petit, quadrifide, persistant, mais ne s'agrandissant pas après la floraison; corolle à quatre pétales velus en dedans, connivents à la base, recourbés en dessous vers le sommet; huit étamines à filets capillaires et à anthères allongées, linéaires; ovaire à quatre loges et à quatre ovules: style unique; fruit drupacé, ovoïde, monosperme. Ce genre a été primiti-

vement fondé sur un arbrisseau de l'Amérique méridionale, particulièrement des Antilles, qui a reçu de Linné le nom de *Ximenia americana*. On lui a réuni, à titre de variété, la plante décrite et figurée par Aublet (*Guian.*, I, p. 524, tab. 125) sous le nom d'*Heymassoli spinosa*. Le *Gela lanceolata* de Loureiro, plante de la Cochinchine, a été indiqué par Willdenow comme congénère du *Ximenia*, mais ce rapprochement est fort douteux.

XINNUNGIA. BOT. Commerson, dans ses manuscrits, désignait sous ce nom le *Croton sebiferum*, dont on a fait le genre *Stillingia*. *V.* ce mot.

XIPHIAS. POIS. Synonyme de Espadon. *V.* ce mot.

XIPHICÈRE. *Xiphicera*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Acridiens, institué par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes prismatiques, insérées dans une cavité profonde; tête verticale, front avancé en une saillie presque conique; articles des palpes cylindriques; yeux saillants et ovalaires; corselet rugueux, tricaréné en dessus, avec le bord postérieur coupé triangulairement, dont la pointe s'avance entre les élytres; celles-ci assez grandes; abdomen solide; jambes postérieures armées de deux rangées d'épines, dont celles de l'interne plus fortes. Ces jambes sont plus longues que le corps, robustes et propres à sauter; le premier article des tarses est grand.

XIPHICÈRE ÉCHANCRÉ. *Xiphicera emarginata*, Aud. Dessus de la tête et du corselet d'un vert foncé; leurs côtés un peu jaunâtres, ainsi que l'abdomen; front très-avancé, avec les bords latéraux denticulés; élytres d'un brun verdâtre, avec des taches plus obscures, le bord sutural vert et l'extrémité échancrée; ailes d'un vert jaunâtre de la base au milieu, brunes avec de petites nuances verdâtres et transverses dans le reste de leur étendue, très-sinuées au bord postérieur; pattes d'un vert foncé. Taille, vingt-sept lignes. Du Brésil.

XIPHIDIE. *Xiphidium*. BOT. Genre de la Triandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Guian., p. 33, t. XI), et rapporté par quelques botanistes à la famille des Hæmodoracées. Voici ses caractères essentiels : périanthe corolloïde, à six divisions ovales et pointues, trois d'entre elles placées en dehors des trois autres; trois étamines ayant leurs filets attachés au réceptacle, opposés aux trois divisions intérieures du périanthe; ovaire supère, arrondi, velu, surmonté d'un style triangulaire, terminé par un stigmate épais et trigone; capsule ovoïde, marquée de trois sillons, divisée en trois loges contenant plusieurs graines noires et arrondies. Ce genre, auquel Lamarck, dans l'Encyclopédie, a donné le nom français de Glaivane, se compose de deux espèces que certains auteurs ont considérées comme ne formant que deux simples variétés. L'une est le *Xiphidium cœruleum*, Aubl., *loc. cit.*, et l'autre le *X. album*, Willd. Ces plantes sont herbacées, à rhizome rampant, émettant une tige haute d'environ un pied, cylindrique, garnie de feuilles longues, étroites et engaînantes à la base, comme dans les *Iris*; elles sont alternes, ensiformes, à bords finement dentelés; les fleurs sont bleues et forment une panicule terminale. Ces plantes croissent dans l'Amérique méridionale, principalement à la Guiane et aux Antilles.

XIPHIDIOCÈRE. *Xiphidiocera*. INS. Diptères; genre de la famille des Asiliens, groupe des Empites, établi par Macquart, qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : le dernier article des antennes fort long et cylindrique, avec le style très-court et biarticulé; les ailes présentant quatre cellules postérieures; la tête arrondie, presque globuleuse; la trompe perpendiculaire; le thorax élevé; l'abdomen assez étroit; les pattes longues; les cuisses postérieures renflées.

XIPHIDIOCÈRE RUFIPÈDE. *Xiphidiocera rufipes*, Macq. Son corps est d'un noir luisant; les pattes fauves; les ailes sont presque diaphanes. Taille, une ligne et demie. On trouve cet insecte en France.

XIPHIDION. *Xiphidium*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, établi par Audinet-Serville, qui le caractérise principalement par le dernier article des deux palpes, qui est cylindrique, mais dont l'extrémité est droite, évasée en forme d'entonnoir et non oblique, ce qui est absolument particulier à ce genre. Quant aux autres caractères, ils sont en tout semblables à ceux des Phanéroptères.

XIPHIDION BRUN. *Xiphidium fuscum*, Lat.; *Locusta fusca*, Fabricius. Ses antennes sont plus longues que le corps, avec un tubercule entre les deux; sa tête est grande; son corselet est court, un peu caréné latéralement, avec les côtés sinués et son bord postérieur arrondi; les élytres sont allongées, étroites, avec le bord sutural très-droit; les ailes en dépassent un peu l'extrémité et sont transparentes; l'abdomen a sa plaque anale inférieure un peu convexe et fourchue dans les mâles; les cuisses sont mutiques et les jambes à peine épineuses. Taille, dix lignes. On trouve cet insecte en Europe.

XIPHIDION. BOT. (Dioscoride.) Synonyme ancien de *Sparganium*.

XIPHIDRIE. *Xiphidria*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, établi par Latreille et ayant pour caractères : antennes insérées près de la bouche, plus grêles vers le bout; le labre peu apparent; mandibules visibles, courtes, dentelées; palpes maxillaires à peine plus longues que les labiales, de six articles. Lèvre renfermée dans un petit tube obconique qui lui sert de gaîne. Tête demi-globuleuse, arrondie à sa partie supérieure, ayant un cou allongé fort distinct; yeux assez petits, saillants, arrondis; trois ocelles placés presque en triangle au bas du front; corps linéaire assez long; écusson grand; ailes supérieures ayant deux cellules radiales presque égales; quatre cellules cubitales, les deuxième et troisième recevant chacune une nervure récurrente; abdomen cylindrique, composé de huit segments outre l'anus; tarière beaucoup plus longue que l'abdomen; pattes courtes. Les larves des Xiphidries doivent vivre dans le bois; l'insecte parfait se trouve ordinairement sur les bûches, dans les chantiers; leur démarche est vive et leurs mouvements sont saccadés.

XIPHIDRIE CHAMEAU. *Xiphidria Camelus*, Fabr.; Lepelletier de Saint-Fargeau, Monogr. Tenthr., p. 2, n° 3, mâle et femelle. On la trouve aux environs de Paris.

XIPHION ET XIPHIUM. BOT. Les anciens donnaient ce nom aux diverses espèces d'*Iris*, à cause de leurs

feuilles en forme de glaive (en grec *Xyphos*). Tournefort l'appliquait comme générique aux espèces d'*Iris* à racines tubéreuses. *V.* Iris.

XIPHOCARPE. *Xiphocarpus.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Presle, qui lui assigne pour caractères : calice urcéolato-campanulé à cinq dents ovales, dont les deux supérieures sont soudées entre elles jusque un peu avant le sommet; les deux suivantes de chaque côté égalent en longueur les pétales, et la plus inférieure les surpasse un peu; étendard orbiculé, étalé et même réfléchi; ailes d'égale longueur, avec la carène qui a deux échancrures; dix étamines diadelphes : celle de la base est libre et géniculée; ovaire courtement stipité, linéaire, multiovulé; style ascendant, semi-cylindrique, barbu à l'extérieur; stigmate obtus. Le fruit est un légume courtement stipité, linéaire, allongé, comprimé; les semences sont réniformes.

Xiphocarpe de la Martinique *Xiphocarpus Martinicensis,* Presl. C'est un arbre de médiocre élévation, à rameaux striés, garnis de feuilles alternes, imparipinnées, composées d'un grand nombre de paires de folioles lancéolées, mucronées, penninervées; les fleurs sont blanchâtres, réunies en grappes au sommet des rameaux; les pédicelles sont fasciculés, accompagnés de très-petites bractées.

XIPHOCHÆTE. *Xiphochæta.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, institué par Popping, avec les caractères suivants : capitule multiflore, homogame, discoïde; involucre hémisphérique, formé de squames imbriquées, scarieuses, étalées en épine au sommet; réceptacle plan, scrobiculé; corolle régulière, dont le limbe a trois ou quatre découpures égales, glanduleuses extérieurement; trois ou quatre étamines; style bifide, hispide au sommet; akène ovale, obtusément tétragone et velu; aigrette formée de deux rangées de paillettes scarieuses, semi-cylindriques, spinuloso-dentées : les extérieures plus courtes.

Xiphochæte du Brésil. *Xiphochæta Brasiliensis,* Popp. C'est un sous-arbrisseau touffu, à feuilles alternes, étalées, ovato-lancéolées, glabres, entières; les capitules sont axillaires, solitaires et sessiles. Cette plante croît dans les lieux marécageux.

XIPHODON. MAM. FOSS. *V.* Palæotherium.

XIPHOPHORE. *Xiphophora.* BOT. Genre de la famille des Hydrophytes et de l'ordre des Fucacées, établi par Montagne, avec les caractères suivants : fronde ou tige stérile, de laquelle surgit une autre fronde fertile que l'on peut considérer comme un réceptacle; celle-ci est dichotome, comprimée, en zigzag, plus courte que la précédente et tronquée au sommet; l'autre est papilleuse, également dichotome, avec les extrémités recourbées en forme de sabre; conceptacles épars et incrustés sur toute la surface de la fronde fertile, globuleux, percés par un pore, renfermant un noyau dimorphe. On observe sur l'autre fronde des spores obovales surgissant de cellules pariétales, accompagnés de paraphyses grêles, simples et articulées. La fronde fertile offre également des sortes de filets rameux et articulés, mais la dernière des articulations présente un œil ou gemme oblongue, remplies d'une matière granuleuse. La seule espèce décrite par Montagne a reçu le nom de *Xiphophora Billardierii.* On trouve cette Hydrophyte dans les régions du pôle antarctique.

XIPHOPTÉRIDE. *Xiphopteris.* BOT. (*Fougères.*) Genre de Fougères, établi par Kaulfuss, sur le *Grammitis serrulata,* de Willdenow, et caractérisé par ses sores oblongs, obliqués, placés sur des points réfléchis de la fronde, et par l'absence d'induse.

Xiphoptéride dentelée. *Xiphopteris serrulata,* Willd. C'est une Fougère des Antilles et de l'Amérique équinoxiale, à frondes linéaires, dentées quand elles sont en fructification, entières quand elles sont stériles, à tige filiforme, simple, ascendante.

XIPHOSOMA. REPT. Sous-genre de Boa, proposé par Fitzinger et non adopté par Cuvier. Ce sous-genre correspond à quelques Boas dont le museau est garni de plaques. Gray a admis le même groupe sous le nom de *Cenchris.*

XIPHOSURES. CRUST. *V.* Xyphosures.

XIPHURA. INS. Le genre de Diptères, institué sous ce nom, par Walker, dans la famille des Tipulaires, ne diffère pas du genre Dicténidie, de Latreille.

XIPIAS. POIS. *V.* Xiphias.

XOCHITOTOLT. OIS. Espèce du genre Troupiale.

XOLANTHA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, aux dépens des *Helianthemum,* n'a pas été adopté.

XOLISMA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Raffinesque, dans la famille des Éricacées, ne diffère pas du genre *Lyonia,* de Nuttall.

XORIDE. *Xorides.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Latreille et ayant pour caractères : antennes vibratiles et sétacées; mandibules à peine échancrées à leur extrémité. Palpes maxillaires plus longues que les labiales, de cinq articles, les labiales n'en ayant que quatre; tête presque convexe, plus large que longue; yeux peu saillants; corps long, étroit; métathorax convexe et arrondi à sa chute, de manière que l'abdomen est inséré comme d'ordinaire à son extrémité inférieure et présente un pédoncule très-distinct. Ailes supérieures ayant une cellule radiale et deux cubitales, la première confondue avec la première cellule discoïdale supérieure; point de première nervure récurrente; seconde cubitale recevant la deuxième nervure récurrente et atteignant le bout de l'aile; deux cellules discoïdales; pattes de longueur moyenne. On connaît un assez grand nombre d'espèces de ce genre; elles sont toutes propres à l'Europe. L'espèce qu'on peut considérer comme type du genre est le Xoride indicateur, *Xorides indicatorius,* Latr., *Genera Crust. et Ins.,* t. IV, p. 5, et t. I, tab. 12, f. 3. On la trouve en France, aux environs de Paris.

XUARÉSIE. *Xuaresia.* BOT. Genre de la famille des Scrofularinées et de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice quinquéparti; corolle presque campanulée, dont le tube est très-court, le limbe à cinq divisions égales; cinq étamines égales, à anthères sagittées-bilobées; style court, terminé par un stigmate à deux lamelles; capsule oblongue, obtuse, légèrement comprimée, entourée par le calice persistant, à deux valves bifides; placenta central devenant libre par la

maturation. Ce genre est extrêmement voisin du *Capraria*, auquel Feuillée réunissait autrefois l'unique espèce dont il se compose; c'était son *Capraria Peruviana* (*Peruv.*, II, p. 764, tab. 48). Ruiz et Pavon ont décrit et figuré cette plante sous le nom de *Xuaresia biflora* (*Fl. Peruv.*, II, p. 13, tab. 123, fig. *a*). C'est un arbrisseau du Pérou, rameux, à feuilles alternes et entières. Ses fleurs sont axillaires, géminées et blanchâtres.

XYA. INS. Illiger donne ce nom à un genre d'Orthoptères déjà connu sous le nom de Tridactyle. *V.* ce mot.

XYÈLE. *Xyela.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, établi par Dalman (*Analecta entomologica*) et adopté par Latreille dans tous ses ouvrages. Ce genre a été établi sous le nom de *Pinicola*, par Brébisson, et sous celui de *Mastigocerus*, par Leach; mais la dénomination donnée par Dalman ayant l'antériorité a été adoptée. Les caractères de ce genre sont: antennes coudées, simples, formant une sorte de fouet, brusquement plus menues vers leur extrémité, de onze articles dont le troisième fort long; mandibules fortes, dentées; palpes maxillaires fort longues, en forme de fouet; tête presque convexe, plus large que longue, portée sur une sorte de cou; corps court, un peu déprimé; ailes supérieures ayant trois cellules radiales, trois cellules cubitales, dont la première et la deuxième recevant chacune une nervure récurrente; abdomen sessile, composé de huit segments outre l'anus; tarière dépassant l'abdomen; pattes de longueur moyenne. Les mœurs des insectes de ce genre sont peu connues. On rencontre les Xyèles sur les Pins et les Genevriers. Les deux seules espèces connues sont petites et propres à l'Europe : l'une est le *Xyela pusilla*, Dalm., *Anal. ent.*, pag. 28, n° 1, tab. 3, fig. 1, mâle, et fig. 2, femelle; *Xyela Julii*, *Pinicola Julii*, Brébiss., Latr.; l'autre le *Xyela longula*, Dalm., *loc. cit.* La première se trouve en France, la seconde en Suède.

XYLADENIUS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Desvaux (*Hamilt.*, *Prodr. flor. Ind. occid.*, 41), pour un arbre de la Guiane, n'a point paru différer du genre *Banara*, précédemment établi par Aublet, dans ses Plantes de la Guiane.

XYLAIRE. *Xylaria.* BOT. Genre de la famille des Hypoxylées, institué aux dépens du genre *Clavaria*, par Schreber, qui lui reconnaît pour caractères distinctifs : périthèces multiples et osseux, s'ouvrant par un pore enchâssé dans un strome ou pseudostrome subéreux, caulescent, simple ou rameux, dont le sommet est déprimé en plateau, renflé en massue ou comprimé.

XYLAIRE CORNU. *Xylaria cornuta*, Schr.; *Clavaria hypoxilon*, Lin.; *Sphæria hypoxylon*, Ehr. Sa tige est comprimée, irrégulièrement rameuse, épaisse, noire, velue à sa base, blanche et comme pruineuse au sommet. L'extrémité des rameaux est élargie, cartilagineuse, tachetée de jaune. Les périthèces immergés deviennent saillants. On trouve assez communément cette plante sur le bois mort.

XYLANTHEMA. BOT. Le genre ainsi nommé par Necker a été réuni au *Cirsium*. *V.* ce mot.

XYLARIA. BOT. *V.* XYLAIRE.

XYLÉTINE. *Xyletinus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Ptiniores, établi par Latreille et paraissant ne différer des Ptilins que par les antennes dentées en scie dans les deux sexes, tandis que les mâles des Ptilins les ont en panaches. Ces insectes, ordinairement de petite taille, ont les mœurs des Ptilins; ils sont de couleur sombre, et les trois espèces connues sont propres à l'Europe. Le type du genre est le Xylétine pectiné, *Xyletinus pectinatus*, Latr.; *Ptilinus pectinatus*, Fabr. On le trouve en Allemagne.

XYLINADE. *Xylinades.* INS. Coléoptères tétramères; ce genre, ainsi qu'il a été dit déjà à l'article RHYNCHOPHORES, dans les généralités de cette famille, a été établi par Latreille pour un insecte de Java. Depuis Schoenherr, dans sa Monographie des Curculionides, en adoptant le genre de Latreille, a proposé de l'enrichir de cinq autres espèces, dont il indique une partie à prendre dans le genre *Anthribus*, de Fabricius. Caractères : antennes épaisses, surpassant en longueur la base du corselet, insérées dans une fossette profonde de chaque côté de la trompe, droites, composées de onze articles courts d'abord, puis grandissant progressivement et tous obconiques, à l'exception des trois derniers qui forment une massue ovale, un peu comprimée et pointue; trompe courte, large, courbée, profondément échancrée au bout; yeux latéraux, arrondis et proéminents; corselet oblong, un peu convexe, arrondi sur les côtés, marqué d'une strie élevée, transverse, qui se redresse de chaque côté en longeant les bords; écusson très-petit, punctiforme; élytres allongées, presque cylindriques, échancrées intérieurement près de leur point de jonction; pieds robustes; jambes anguleuses; tarses forts, le dernier un peu plus étroit.

XYLINE. *Xylina.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuéliens, type de la tribu des Xylinites, établi par Treitschke, avec les caractères suivants : antennes filiformes dans les deux sexes; dernier article des palpes extrêmement petit; corselet large, presque carré, caréné dans le milieu et relevé en crête; ailes longues et étroites.

XYLINE PERSPICILLAIRE. *Xylina perspicillaris*, Tr.; *Noctua perspicillaris*, L.; *la Camomillière*, Engram. Son corps est grisâtre; sa tête et la partie antérieure du corselet sont ferrugineuses; les ailes antérieures sont variées de brun, de fauve, de violacé et de blanc, avec des lignes longitudinales blanches et brunes suivant la direction des nervures, interrompues par la tache centrale réniforme, et aboutissant à l'extrémité, en se réunissant à d'autres lignes; elles forment deux N, l'un à l'angle antérieur, l'autre à l'angle postérieur; le bord costal et la frange sont d'un brun violacé; les secondes ailes sont blanchâtres, bordées de gris-rougeâtre. Taille, treize lignes. Europe.

XYLITHE. *Xylitha.* INS. Paykul donnait ce nom à un genre qui a été établi par les entomologistes modernes sous le nom de Dircée. *V.* ce mot.

XYLOBALSAMUM. BOT. On nommait ainsi autrefois les jeunes rameaux de l'*Amyris Opobalsamum*, plante qui fournit la Térébenthine de la Mecque. *V.* AMYRIS.

XYLOBIE. *Xilobius.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, créé par Mannerheim sous le nom de *Xylophilus,* déjà employé pour un autre genre de Coléoptères; Latreille lui a substitué celui de Xylobie, avec les caractères suivants : antennes un peu plus longues que le corselet, épaisses, avec le premier article aussi long que les trois suivants réunis, le quatrième et les suivants jusqu'au dixième inclusivement presque lenticulaires; le onzième plus long, cylindrique, terminé en pointe; corselet convexe, avec ses bords latéraux raboteux un peu au-dessous du niveau du plan dorsal, et ses côtés antérieurs unis; rainure du présternum assez prononcée; pattes courtes; jambes cylindrico-obconiques, sans éperon; tarses courts, comprimés, rétrécis vers le bout.

Xylobie de l'Aulne. *Xylobius Alni,* Latr.; *Eucnemis Alni,* Mannerh.; *Elater Alni,* Fab. Il est noir, avec les antennes, les pattes, le bord postérieur des anneaux de l'abdomen et l'anus d'un fauve sanguin; ses élytres sont fauves avec une tache postérieure noirâtre et allongée sur chacun. Taille, deux lignes et demie. On la trouve en Suède.

XYLOBIUM. BOT. Ce nom a été donné par Lindley à une section du genre *Maxillaria,* de la famille des Orchidées; et par Vogel à une section du genre *Cassia,* de la famille des Légumineuses ou Papilionacées.

XYLOCAMPE. *Xylocampa.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuéliens, tribu des Xylinides, établi par Guénée, qui le caractérise ainsi : antennes plus ou moins ciliées dans les mâles, munies à leur base d'une touffe de poils; palpes velues, à dernier article bien visible et nu; thorax presque carré; collier saillant, formant une sorte de capuchon; abdomen crété sur les premiers anneaux, velu latéralement; ailes supérieures ayant les deux taches visibles et réunies inférieurement.

Xylocampe lithorhize. *Xylocampa lithorhyza,* Guén.; *Noctua operosa,* Hubn.; *Noctua areola,* Esp. Les ailes supérieures sont en dessus d'un gris cendré, sablé de noir et de blanc, avec les deux taches plus pâles, bordées de noir et placées entre deux lignes transverses et dentées, de cette couleur; la frange est grise, entrecoupée de blanc. Les ailes inférieures sont en dessus d'un gris obscur; le dessous est comme celui des supérieures, d'un gris bleuâtre, sablé de noir. Taille, quinze lignes. Europe.

XYLOCARPE. *Xylocarpus.* BOT. Le genre nommé ainsi par Kœnig a été réuni au *Carapa,* d'Aublet. *V.* ce mot.

XYLOCASSIA. BOT. (Lobel.) Variété de la Cannelle.

XYLOCESTE. BOT. (P. Browne.) Synonyme de *Jacquinia armillaris.*

XYLOCHARIDE. *Xylocharis.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Dupont, qui lui assigne pour caractères : antennes composées de onze articles d'inégale grandeur, diminuant graduellement jusqu'au sixième: les cinq derniers sont brusquement plus petits; mandibules petites, presque verticales, terminées en deux courbes très-aiguës; palpes assez grêles, les maxillaires un peu plus longues que les labiales; tête petite, avancée, avec une impression transversale près de l'insertion des antennes et une élévation longitudinale qui s'arrête aux rugosités du front; yeux fortement échancrés postérieurement, petits et peu saillants; corselet dilaté latéralement, irrégulièrement noduleux en dessus, bituberculé de chaque côté, presque aussi large que long; écusson grand, triangulaire et creusé en avant; présternum peu saillant, sans échancrure transversale, tronqué ou arrondi postérieurement; élytres longues, parallèles, arrondies à leur extrémité; pattes antérieures et intermédiaires à peu près égales, les postérieures un peu plus longues et toutes assez grêles; abdomen large et aplati.

Xylocharide oculée. *Xylocharis oculata,* Dup. Ses antennes sont d'un roux foncé, variées de noir; son corps est finement pointillé et d'un beau noir; les élytres sont d'un fauve assez foncé, avec une tache noire sur chacune d'elles; la suture et le bord latéral sont également noirs; l'abdomen et les jambes sont couverts de poils fauves. Taille, huit lignes. Du Brésil.

XYLOCINNAMOMUM. BOT. (Adanson.) Synonyme de Cannelier.

XYLOCISTE. BOT. Sous ce nom, quelques vieux auteurs ont désigné un arbre du Brésil, qui paraît être le *Camacari,* de Marcgraaff.

XYLOCOPE. *Xylocopa.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Apis,* de Linné, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : antennes filiformes dans les deux sexes, coudées, composées de douze articles dans les femelles, de treize dans les mâles; mâchoires et lèvre très-allongées, formant une promuscide coudée et repliée en dessous, dans le repos appliquée contre la gaîne; labre sillonné, demi-circulaire, avec le bord antérieur très-cilié, échancré; mandibules sillonnées en dessus; mâchoires ciliées, comme pectinées, échancrées au-dessous de l'insertion des palpes; leur prolongement se termine en triangle allongé, coriace; palpes maxillaires beaucoup plus courtes que le prolongement terminal des mâchoires, sétacées, composées de six articles qui vont en diminuant de longueur, le basilaire le plus grand de tous; palpes labiales composées de quatre articles grêles, linéaires, presque semblables pour la forme et la consistance à ceux des palpes maxillaires; lèvre velue; tête assez forte dans les femelles, assez petite dans les mâles; trois ocelles; corps un peu velu, quelquefois écailleux dans les mâles; ailes supérieures ayant une cellule radiale assez allongée, avec un petit appendice à son extrémité, celle-ci s'écartant du bord extérieur; quatre cellules cubitales, la première petite, souvent coupée en deux dans presque toute sa longueur, par une nervure surabondante, qui part du bord extérieur; la seconde plus grande que la première, presque triangulaire; première nervure récurrente aboutissant à la nervure d'intersection qui sépare les seconde et troisième cubitales; cette dernière presque en carré long (son côté le plus large étant celui qui touche à la radiale), recevant la seconde nervure récurrente; quatrième cellule cubitale seulement commencée; trois cellules discoïdales complètes; abdomen en ovale tron-

qué à sa base, un peu bombé, bordé latéralement d'une frange de poils touffus, composé de cinq segments outre l'anus, dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles; pattes fortes; jambes antérieures munies à l'extrémité d'une épine aiguë, ayant à sa base une large membrane latérale; jambes intermédiaires ayant une épine simple, aiguë à l'extrémité; jambes postérieures terminées par deux épines simples; ces jambes, dans les femelles, sont munies au côté extérieur d'une brosse pour la récolte du pollen; premier article des tarses de cette paire de pattes, dans le même sexe, élargi et portant à sa face extérieure une brosse servant aussi à la récolte. Ce genre, très-nombreux en espèces, a été divisé par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, en plusieurs coupes, ainsi qu'il suit :

† Yeux très-espacés dans les deux sexes.

Xylocopa frontalis, X. fimbriata, violacea, cafra, etc., de Fabricius.

†† Yeux manifestement rapprochés dans les mâles.

Xylocopa latipes et *carolina,* Fabr.

Les Xylocopes sont tous de taille assez grande; leurs couleurs sont généralement noires, avec les ailes colorées en violet plus ou moins foncé. Ce genre est fort étendu; on en trouve peu d'espèces en Europe; elles sont plus généralement répandues dans les autres parties du monde. La femelle de l'espèce la plus commune en Belgique (*X. violacea,* F.), creuse dans les vieux bois un canal assez long et divisé en plusieurs loges; elle dépose dans chacune de ces loges un œuf et de la pâtée.

XYLOCOPITES. INS. Brûlé a fondé sous ce nom, dans la famille des Hyménoptères Mellificiens, une tribu qui comprend les genres *Ceratina, Xylocopa, Panurgus, Rhophites* et *Systropha.* Les caractères qui distinguent cette tribu sont : tarses postérieurs, ayant dans les femelles leur second article inséré au milieu du premier, celui-ci sans dilatation; pattes postérieures hérissées de longs poils propres à amasser le pollen des étamines; abdomen sans brosses ventrales. Les femelles de ces Hyménoptères creusent des trous dans le bois et logent leurs laves dans les cellules qui résultent de ce travail long et pénible. L'Europe offre un grand nombre de Xylocopites.

XYLOCORIDE. *Xylocoris.* INS. Hémiptères; genre de la famille des Géocorisiens, institué par Léon Dufour, pour quelques insectes nouveaux, observés par lui dans le midi de la France, et auxquels il a reconnu des caractères communs, déterminés ainsi qu'il suit : antennes insérées au-devant des yeux, un peu au-dessous du bord latéral de la tête, dépassant le corselet, composées de quatre articles, dont les deux premiers sont sensiblement plus gros, cylindrico-conoïdes, le basilaire le plus court de tous, le second le plus long, le troisième et le quatrième brusquement fort grêles, capillaires ou sétacés, égaux entre eux et très-velus; bec droit, grêle, dépassant à peine la première paire de pattes, composé de trois articles, dont le premier est fort court, le second plus long que le troisième qui est terminé en pointe acérée; labre court; yeux latéraux de grandeur ordinaire; ocelles nuls; pattes uniquement ambulatoires, égales entre elles et de moyenne longueur; cuisses un peu grosses; tarses de trois articles, dont le premier est fort court et rudimentaire; le dernier se termine par deux crochets simples, modérément arqués; le corps est de petite taille, ovalaire, oblong et aplati.

XYLOCORIDE NOIR. *Xylocoris ater,* Duf. Le corps de ce petit insecte est oblong, plat et d'un noir luisant; sa tête est avancée en une sorte de museau très-obtus, comme tronqué; son bec est tout à fait appliqué dans sa rétractation, contre la région inférieure de la tête, et à peine un peu plus long que celle-ci; ses yeux sont ovalaires, médiocrement saillants et d'un brun noirâtre. Le corselet est rhomboïdal, avec son côté postérieur fort long et presque droit; l'écusson est largement triangulaire; les hémélytres offrent, vers le tiers postérieur de leur portion coriacée, un petit angle rentrant, une sorte de pli ou de demi-articulation; leur portion membraneuse est tantôt blanchâtre, tantôt enfumée, avec des nervures simples, peu sensibles; les ailes sont sans plis ni nervures; il n'y a que la moitié d'une de ces nervures avant le bord extérieur. Taille, deux millimètres.

Léon Dufour a nommé la seconde espèce *Xylocoris rufipennis.*

XYLOCRYPTITE. MIN. Nom donné par Becquerel à un minéral nouveau découvert par lui dans le Lignite d'Auteuil (près Paris), où il est en quelque sorte caché. Il se présente dans les fissures de ce Lignite, en cristaux fort petits, dont la forme paraît se rapprocher de celle de l'octaèdre régulier. Ils ont un éclat gras, sont gris par réflexion, jaunes ou d'un rouge de rubis par transparence. Ce minéral diffère du Mellite par sa manière de se comporter au feu : l'action du chalumeau le réduit considérablement, et le transforme en une matière vitreuse noirâtre.

XYLODIE. *Xylodia.* BOT. Nom donné par Desvaux à un fruit qui a quelqu'analogie avec la Noisette, mais qui en diffère en ce qu'il manque de cupule et qu'il est porté sur un support charnu.

XYLODON. BOT. On a donné ce nom à une des divisions du genre *Systotrema.*

XYLOECUS. INS. Serville a formé ce genre d'un démembrement du genre *Xylophilus,* de Mannerheim pour une seule espèce, *Xylophylus alni,* que Latreille avait précédemment placée dans son genre *Xylolicus.* C'était pour Fabricius un *Elater.*

XYLOGLOSSUM. BOT. (*Sclérotiées.*) Persoon a donné ce nom à un genre qui, suivant Fries, ne diffère pas de l'*Acrospermum* de Tode; il y rapporte les *Clavaria herbarum* et *sclerotioïdes,* de la Flore française. La première de ces espèces paraît, en effet, être l'*Acrospermum compressum,* de Tode. *V.* ACROSPERMUM.

XYLOGRAMMA. BOT. Le genre de Champignons Hyménomycètes, produit sous ce nom par Wallroth, a été réuni au genre *Stictis,* de Persoon.

XYLOGRAPHA. BOT. L'une des sections du genre *Stictis,* de la famille des Champignons Hyménomycètes.

XYLOIDINE. BOT. Matière végétale particulière, peu différente de l'amidon, et que Braconnot a le premier obtenue en traitant la fibre ligneuse par l'Acide nitrique.

XYLOLITHE. MIN. Ce nom a été appliqué par Delamétherie au bois pétrifié en général.

XYLOME. *Xyloma*. BOT. Genre établi par Persoon, dans la famille des Champignons, et placé près des *Sphæria*; De Candolle l'a transporté dans celle des Hypoxylons. Il offre pour caractères principaux : un réceptacle ou périthécium épiphylle, naissant rarement sur les rameaux, assez dur, noir, de forme variable, un peu charnu à l'intérieur, restant clos ou s'ouvrant de diverses manières, et ne montrant point de sporidies. Ces caractères ont semblé assez vagues à quelques auteurs pour leur faire rejeter le genre en question. Fries, par exemple, n'a pas admis une foule d'espèces de *Xyloma*, et les a placées dans les genres *Rhytisma*, *Dothidea*, *Phacidium*, *Spœhria*, *Ectostroma*, etc. Les *Xyloma* se trouvent principalement sur les feuilles des arbres; elles y naissent sous l'épiderme, dans le tissu même, et finissent par rompre et soulever irrégulièrement l'épiderme. Quelques-uns acquièrent une grande largeur; tel est le *X. acerinum*, qui se trouve en abondance sur les feuilles d'Érable, un peu avant leur chute.

XYLOMÉES. BOT. De Candolle a ainsi nommé une division de la famille des Hypoxylées, dont le genre *Xyloma* peut être considéré comme le type.

XYLOMÈLE. *Xylomelum*. BOT. Genre de la famille des Protéacées, établi par Smith, dans le quatrième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, et adopté par R. Brown, avec les caractères suivants : périanthe régulier, à quatre folioles régulières, recourbées en dehors au sommet; étamines insérées sur le milieu des folioles, et saillantes après que celles-ci se sont recourbées en dehors; quatre glandes hypogynes; ovaire disperme; stigmate vertical, obtus, en massue; follicule ligneuse, à une seule loge excentrique; graines ailées au sommet.

XYLOMÈLE PYRIFORME. *Xylomelum pyriforme*, R. Brown, *Trans. Linn. Soc.*, vol. 10, p. 189, *Banksia pyriformis*, Gærtn., *de Fruct.*, I, p. 220, tab. 47, fig. 1; *Hakea pyriformis*, Cavan., *Icon.*, VI, p. 25, tab. 536. C'est un arbre de médiocre grandeur, dont le tronc est peu épais; les feuilles sont opposées, dentées dans la plante jeune, très-entières dans la plante adulte; les fleurs sont disposées en épis axillaires; le fruit est un follicule en forme de poire renversée, très-épais, cotonneux, déhiscent par une suture, et se partageant par l'effet de la dessiccation. Cet arbre croît aux environs de Port-Jackson, en Australie.

XYLOMETRON. BOT. Paulet désigne sous ce nom les Champignons ligneux.

XYLOMYZON. BOT. (*Champignons.*) Persoon a donné ce nom à un genre séparé des anciens *Merulius*, parmi lesquels il formait une section sous le nom de *Serpula*; mais c'est à cette section que Nées d'Esenbeck et Fries réservent le nom de *Merulius*, tandis que Persoon le donne aux *Cantharellus*. Le *Xylomyzon* est donc le même genre que le *Xylophagus*, de Link, et que le *Merulius*, de Nées et de Fries. *V.* MÉRULE.

XYLON. BOT. Synonyme ancien de Cotonnier. *V.* ce mot.

XYLONIQUE. *Xylonichus*. INS. Coléoptères pentamères; ce genre, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, a été établi par Mac-Leay; il est entièrement propre à la Nouvelle-Hollande, et se trouve en affinité très-grande avec le genre Aréode. Caractères : premier article des antennes oblong et conique, les suivants globuleux, les trois derniers en massue feuilletée; palpes courtes : le dernier article ovale et allongé; dernier article des tarses grand et terminé par deux crochets égaux.

XYLONIQUE DE L'EUCALYPTE. *Xylonichus Eucalypti*, Mac-Leay. Le corps est vert et velu; le corselet est d'un vert doré et lisse; les élytres sont velues, avec des stries ponctuées; le dessous est brun, garni de poils blancs, avec la poitrine et les pattes d'un brun ferrugineux. On le trouve à la Nouvelle-Hollande, sur les Eucalyptes.

XYLOPALE. MIN. Nom donné aux bois pétrifiés qui sont de la nature du Silex résinite.

XYLOPHAGE. *Xylophagus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, section des *Decatoma* (Latreille, Règne Animal, 2e édit.), ancienne tribu des Xylophagiens, établi par Meigen, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : antennes avancées, rapprochées, presque cylindriques, dirigées droit vers le côté, composées de trois articles : le premier cylindrique, le deuxième cyathiforme, court; le troisième allongé, un peu conique, divisé en huit anneaux; le dernier beaucoup plus long que le précédent; trompe rentrée dans la cavité buccale lors du repos; palpes avancées, redressées, composées de deux articles; tête aplatie; yeux espacés; corps allongé; corselet coupé droit en devant, rétréci postérieurement; ailes velues vues au microscope, couchées parallèlement sur le corps; abdomen allongé, composé de six segments, outre l'anus; pattes assez longues. Les larves des Xylophages vivent dans le tronc des arbres pourris. L'insecte parfait se trouve dans les bois. On en connaît six espèces propres à l'Europe, et une de l'Amérique septentrionale; ce sont des Diptères d'assez petite taille. Meigen partage ce genre en deux divisions, d'après la longueur proportionnelle des articles des antennes. Dans la première division, qui a le premier article des antennes plus long que le second, il place le *Xylophagus ater*, Meig., Dipt. d'Eur., t. II, pag. 11, pl. 12, fig. 14, le *X. cinctus*, Latr. et le *X. compeditus*, Meig. La seconde division, qui a les premier et second articles des antennes égaux en longueur, renferme les *X. maculatus*, *varius*, *marginatus*, etc., de Meigen.

XYLOPHAGES OU LIGNIVORES. INS. Duméril désigne ainsi, dans sa Zoologie analytique, une famille de Coléoptères tétramères, qui a pour caractères : antennes en soie, non portées sur un bec. Cette famille renferme les genres Rhagie, Lepture, Molorque, Callidie, Saperde, Capricorne, Lamie et Prione.

Le même nom de Xylophages a été donné par Latreille à la seconde famille des Coléoptères tétramères. Cette famille renferme des insectes qui ont la tête terminée à l'ordinaire, sans saillie notable en forme de museau; les antennes sont plus grosses vers leur extrémité ou perfoliées dès leur base, toujours courtes, de moins de onze articles dans un grand nombre; les

tarses ont leurs articles ordinairement entiers, ou ayant le pénultième article élargi en forme de cœur dans quelques-uns. Dans ce dernier cas, les antennes sont toujours terminées en massue, soit solide et ovoïde, soit divisée en trois feuillets, et les palpes sont petites et coniques. Les Xylophages vivent sous leurs divers états dans le bois que leurs larves creusent en tout sens. Latreille partage cette famille en trois sections qui comprennent les grands genres *Scolytus, Paussus, Bostrichus, Mycetophagus* et *Trogossita*. Dans les autres ouvrages, il en formait quatre tribus sous les noms de *Scolytarii, Bostrichini, Paussilii* et *Trogossitarii*.

XYLOPHAGIENS. *Xylophagii*. INS. Latreille désigne ainsi, dans ses Familles naturelles, une tribu de Diptères notacanthes, qui forme, dans la 2e édition du Règne Animal, sa seconde section de la même famille, et qu'il désigne sous la dénomination de *Decatoma*. Ce petit groupe, qui n'a changé que de nom, est composé du genre Xylophage, de Meigen, subdivisé en plusieurs sous-genres. Les caractères assignés par Latreille à ce groupe sont ainsi exprimés : antennes toujours composées de trois articles, dont le dernier plus long, sans stylet ni soie, et divisé en huit anneaux, en massue dans les uns, et presque cylindrique ou en forme de cône allongé dans les autres; ailes généralement couchées sur le corps; tarses à trois pelotes. Cette tribu se compose des genres Hermétie, Xylophage, Acanthomère, Cœnomyie, Béris, Cyphomyie et Ptilodactyle.

XYLOPHAGUS. BOT. (*Champignons.*) Link avait donné ce nom à un genre comprenant les *Merulius* de la section des *Serpula*, auxquels, au contraire, Nées et Fries conservent le nom de *Merulius*, et que Persoon nomme *Xylomyzon*. *V.* ces mots.

XYLOPHASIE. *Xylophasia*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuéliens, tribu des Xylinites, établi par Stephen, qui lui assigne pour caractères : antennes à peine subciliées dans les mâles, filiformes dans les femelles; palpes un peu ascendantes, dépassant faiblement le front : le second article velu, épais, irrégulièrement tronqué au sommet, le troisième court, nu et obtus; corselet carré, velu, à collier relevé et suivi d'une crête bifide; toupet frontal assez proéminent, d'une seule touffe serrée, marqué, sur les côtés, d'un trait noir; abdomen dépassant notablement les ailes inférieures.

XYLOPHASIE GRISONNE. *Xylophasia petrorhiza*, Step.; *Noctua comma*, Hubn. Dessus des ailes supérieures d'un gris bleuâtre, légèrement nuancé de brun, avec plusieurs lignes noires longitudinales, dont quelques-unes seulement sont bien marquées; ailes inférieures d'un blanc bleuâtre, avec les nervures brunes, ainsi qu'une bande au bord marginal; le dessous des quatre ailes est également d'un blanc bleuâtre, avec les bords lavés de blanc. Taille, vingt lignes. Europe.

XYLOPHILE. *Xylophilus*. INS. Genre proposé par Bonelli, et formé aux dépens du genre *Anthicus*.

XYLOPHILES. *Xylophili*. INS. Latreille désigne ainsi une section (la 3e) de la famille des Lamellicornes qu'il caractérise ainsi qu'il suit : l'écusson est toujours distinct et les élytres ne recouvrent pas l'extrémité de l'abdomen. Les crochets des tarses de plusieurs sont inégaux; les antennes ont toujours dix articles dont les trois derniers forment une massue feuilletée, et dont le feuillet intermédiaire n'est jamais entièrement caché par les deux autres ou emboîté. Le labre n'est point saillant et son extrémité antérieure au plus est découverte; les mandibules sont entièrement cornées et débordent latéralement la tête; les mâchoires sont cornées ou de consistance solide, droite et ordinairement dentées; la languette est recouverte par un menton de forme ovoïde ou triangulaire, rétréci et tronqué à son extrémité dont les angles sont souvent dilatés; tous les pieds sont insérés à égale distance les uns des autres. Cette section est partagée en deux divisions : la première comprend le genre Géotrupe, de Fabricius, et renferme les genres Oryctès, Agacéphale, Scarabée et Phyleure. La deuxième division renferme des Xylophiles à forme ramassée et ressemblant aux Cétoines : ce sont les genres Hexodon, Cyclocéphale, Chrysophore, Rutèle, Macraspis, Chasmodie et Ometis.

XYLOPHILUS. INS. *V.* XYLOBIE.

XYLOPHYLLE. *Xylophilla*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Triandrie, L., offrant les caractères essentiels suivants : fleurs monoïques. Les mâles ont deux à trois étamines, à filets soudés par la base ou dans toute la longueur. Les fleurs femelles ont trois styles réfléchis et trois stigmates lacérés. L'organisation florale est semblable pour le reste à celle du genre *Phyllanthus;* aussi quelques auteurs, tels que Swartz et Kunth, n'ont pas fait difficulté de réunir ces genres. Adrien De Jussieu (*de Euphorb. Tent.*, p. 23) a cependant continué à les séparer, et il s'est fondé principalement sur le port particulier qu'offrent les *Xylophylla*, car les caractères tirés de l'organisation florale et admis par Linné et Gærtner, sont peu fixes et se confondent dans les diverses espèces de *Phyllanthus* et de *Xylophylla*. On compte environ dix espèces de ce dernier genre, dont une américaine, une de Sibérie, et les autres de l'Amérique équinoxiale. Ce sont des arbrisseaux ou arbustes dépourvus de feuilles, à rameaux très-aplatis, crénelés et figurant des feuilles dont ils remplissent les fonctions. Les fleurs sont fasciculées dans les crénelures des rameaux, accompagnées de plusieurs bractées persistantes, tantôt de même sexe dans chaque faisceau, tantôt les mâles mêlées avec les femelles. Les *Xylophylla latifolia*, L., *angustifolia* et *falcata*, sont originaires des Antilles et de l'Amérique méridionale. Le *Xylophylla speciosa* a été décrit par L'Héritier sous le nom générique de *Genesiphylla*. Pallas avait confondu l'espèce de Sibérie dans le genre *Pharnaceum*.

XYLOPHYLLOS. BOT. (Rumph.) Synonyme de *Xylophylla*.

XYLOPICRON. BOT. (P. Browne.) Synonyme de *Xylopia*, L.

XYLOPIE. *Xylopia*. BOT. Genre de la famille des Anonacées et de la Polyandrie Polygynie, L., offrant les caractères suivants : calice à trois ou cinq divisions coriaces, ovales, un peu aiguës; corolle à six pétales dont les extérieurs sont les plus grands; étamines, en nombre indéfini, insérées sur un réceptacle ordinaire-

ment globuleux ; carpelles en nombre qui varie de deux à quinze, brièvement stipités, comprimés, uniloculaires, monospermes, tantôt déhiscents, tantôt indéhiscents et en forme de baies; graines obovées, luisantes, quelquefois munies d'arille. P. Browne, dans son Histoire de la Jamaïque, avait établi ce genre sous le nom de *Xylopicron,* employé primitivement par Plukenet, et qui fut adopté par Adanson. Ce nom fut ensuite modifié par Linné en celui de *Xylopia,* et tous les auteurs adoptèrent cette modification, excepté Necker qui proposa le nom de *Bulliarda,* employé depuis par De Candolle pour un autre genre. Les espèces de *Xylopia* sont au nombre de huit à dix, indigènes de l'Amérique équinoxiale, principalement des Antilles. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles oblongues ou lancéolées, à pédoncules axillaires, munis de bractées, et portant une ou plusieurs fleurs. Le bois est très-amer ; ce qu'exprimait le mot *Xylopicron,* qui, abrégé par Linné, n'a plus de sens; l'écorce et les fruits sont aromatiques. Parmi les espèces de *Xylopia* décrites et figurées par les auteurs, on peut citer comme les plus remarquables : 1° le *Xylopia muricata,* L.; *Xylopicron fruticosum,* Brown, *Jam.*, 250, tab. 5, fig. 2. — 2° Le *Xylopia frutescens,* Aubl., *Guian.*, tab. 292. Dunal, dans sa Monographie des Anonacées, en a décrit et figuré plusieurs autres espèces.

XYLOPLEURE. *Xylopleurum.* BOT. Genre de la famille des Onagraires, établi par Spach, avec les caractères suivants : tube calicinal claviforme, aussi long que l'ovaire; limbe à quatre segments plans, acuminés, plus longs que le tube; quatre pétales obcordiformes, courtement onguiculés, nervurés; huit étamines; filaments subulés; anthères linéaires, versatiles; ovaire fusiforme, tétraèdre, à quatre loges multiovulées, à cloisons pelliculaires; ovules nidulants, subimbriqués, suspendus à des funicules allongés; style filiforme, très-long; stigmate quadripartite; lobes linéaires; capsule uniloculaire par l'oblitération des cloisons, polysperme, presque ligneuse, claviforme ou subfusiforme, sillonnée, courtement acuminée, à quatre côtes, à quatre faces, à quatre valves au sommet; placentaire nerviforme; semences ovales ou oblongues, petites, nidulantes, lisses; test membraneux; embryon conforme à la semence; radicule supère.

XYLOPLEURE DE NUTTALL. *Xylopleurum Nuttallii,* Spach; *Ænothera speciosa,* Nutt. Ses tiges sont diffuses ou ascendantes, quelquefois ligneuses à leur base, effilées, rameuses, hautes de trois pieds, garnies de feuilles incanes, pubérules, penninervées, longuement pétiolées; les fleurs sont grandes et blanches, réunies en épi flexueux. Cette belle plante est originaire de la Louisiane.

XYLOPODE. *Xylopoda.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Pyraliens, établi par Latreille, qui lui assigne pour caractères : antennes simples dans les deux sexes; palpes droites et cylindriques ; trompe épaisse; ailes antérieures larges et courtes, avec leur côte très-arquée. Le type de ce genre est *Phalæna pariana,* L.; ses ailes antérieures sont d'un brun roussâtre, avec une bande médiane d'un gris cendré, et deux lignes ondulées noires, dont une traverse la bande; les secondes ailes sont entièrement brunes. Taille, six lignes. Europe.

XYLORHIZE. *Xylorhiza.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Dejean, qui lui assigne pour caractères : antennes grêles, plus courtes que le corps, velues et très-écartées à leur base, ayant leur premier article court et peu épais, les suivants cylindriques, allant en diminuant de longueur à partir du troisième; face antérieure courte et sillonnée dans son milieu; mandibules petites, très-arquées et aiguës; palpes courtes, ayant leur dernier article déprimé et assez élargi dans son milieu; corselet à peu près aussi long que large, avec ses côtes mutiques; écusson très-petit, arrondi en demi-cercle; élytres fort longues, un peu rétrécies vers leur milieu, avec leur extrémité arrondie et mutique; corps étroit, linéaire, très-allongé; pattes très-courtes, fortes; cuisses un peu renflées en massue.

XYLORHIZE VEINÉE. *Xylorhiza venosa,* Dej.; *Lamia venosa,* Latr. Son corps est d'un gris brunâtre; sa tête est brune, avec sa partie antérieure couverte de poils fauves; premier article des antennes velu; corselet laineux, avec une double ligne fauve qui le divise longitudinalement dans son milieu; élytres duveteuses, d'un fauve clair, avec plusieurs veines et lignes longitudinales noirâtres; pattes fauves; cuisses brunes. Taille, seize lignes. De l'Inde.

XYLORHIZE. *Xylorhiza.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par Nuttall, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, pistilligères et disposées sur un seul rang; celles du disque sont tubuleuses et parfaites; involucre ample, hémisphérique, formé de squames imbriquées, presque égales, acuminées, herbacées, disposées sur deux rangs : les intérieures sont membranacéo-marginées; réceptable plan, alvéolé; corolles du rayon à large languette dentée au sommet; celles du disque sont tubuleuses, avec le limbe partagé en cinq dents; anthères privées de queue; stigmates conico-lancéolés, aigus au sommet; akènes presque cylindriques et soyeux; aigrette scabre. Ce genre appartient à l'Amérique septentrionale; les plantes qui le constituent sont herbacées, à tiges simples, basses, monocéphales ou corymbifères; les feuilles sont linéaires et très-entières; les fleurs du disque sont jaunes, et celles du rayon d'un rouge de rose.

XYLOSMA. BOT. (Forster.) *V.* MYROXILE.

XYLOSTEON. BOT. Tournefort avait établi sous ce nom un genre qui fut réuni par Linné à son *Lonicera.* De Jussieu le rétablit dans son *Genera* en lui donnant une circonscription plus naturelle; mais il n'a été considéré plus récemment par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 4, p. 333) que comme une simple section du *Lonicera.* Cette section est très-nombreuse en espèces, parmi lesquelles on remarque celles qui ont formé les types de plusieurs genres particuliers, établis par certains auteurs; tels sont les genres *Xylosteon* ou *Xylosteum, Chamæcerasus* et *Isika.* Plusieurs des espèces de *Xylosteon* ont été décrites dans ce Dictionnaire sous le nom français de Camérisier. *V.* ce mot.

XYLOSTROMA. BOT. (*Champignons.*) Les plantes

dont Persoon avait formé un genre sous ce nom, ne sont, suivant les observations de Fries, que des Champignons de diverses espèces qui, se développant entre les fentes du bois, n'ont pu prendre leur accroissement régulier, et n'offrent qu'un tissu homogène, comme feutré, ou semblable à du cuir, qui se moule sur les cavités qu'il occupe. Ce ne sont donc que des plantes imparfaites dont on ne peut pas former un genre et des espèces. Il faudrait pouvoir les rapporter aux espèces dont elles sont des transformations, ce qui n'est possible que lorsque quelques parties de ces plantes se sont développées au dehors.

XYLOTE. *Xylota.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Meigen, et qui a pour caractères essentiels : antennes insérées sur un tubercule élevé, situé sur le front, avancées, un peu penchées, composées de trois articles : les deux premiers petits, velus, le troisième orbiculaire, comprimé, ayant à sa base une soie simple. Ouverture de la cavité buccale ovale et rétrécie en devant; trompe cachée dans cette cavité lors du repos, terminée par deux lèvres qui restent un peu saillantes; palpes ou coniques ou cylindriques, de longueur variable; tête hémisphérique, déprimée en devant; hypostome creusé, uni, ou n'ayant qu'un très-petit tubercule; yeux réunis dans les mâles, espacés dans les femelles; corselet presque carré, un peu bombé à sa partie antérieure; écusson demi-sphérique; ailes velues vues au microscope; pattes antérieures courtes, menues; les postérieures fortes, beaucoup plus longues que les autres, leurs cuisses en massue, garnies en dessous de fines épines, leurs jambes arquées. Degéer a trouvé la larve d'une espèce de ce genre dans le fumier des Chevaux; elle se fait de sa propre peau une coque ovale. Ce genre se compose d'espèces propres à l'Europe; on peut le diviser en se servant de la considération de leurs palpes qui sont coniques dans certaines espèces, comme le *Nylota pipiens,* Meig., Dipt. d'Eur., et presque cylindriques dans d'autres, comme les *Xylota segnis, ignava, pigra, sylvarum,* etc., de Meigen.

XYLOTÈRE. *Xyloterus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, institué par Érichson, avec les caractères suivants : antennes à funicule de quatre articles; front profondément creusé dans les mâles; premier article des palpes maxillaires caché, le deuxième et le troisième courts, le quatrième plus long et presque cylindrique; les deux premiers articles des palpes labiales épais, presque égaux, le troisième petit, en pointe obtuse; corps oblong, convexe; jambes aplaties à leur extrémité; les trois premiers articles des tarses presque égaux.

XYLOTÈRE DOMESTIQUE. *Xyloterus domesticus,* Éric.; *Dermestes domesticus,* L.; *Bostrichus domesticus,* Gyll.; *Apate lambatris,* Fab. Corps noir; antennes roussâtres; corselet noir, un peu rugueux, couvert d'un léger duvet fauve; élytres un peu convexes, faiblement striées, jaunes, bordées de noir; pattes noires, avec l'extrémité des jambes un peu élargie et roussâtre. Taille, une ligne et demie. Europe.

L'ordre des Insectes Hyménoptères a aussi son genre ou sous-genre XYLOTERUS; il a été formé par Harley, aux dépens du grand genre *Sirex,* pour quelques espèces qui diffèrent d'une manière sensible des autres par leurs antennes moins grêles et composées seulement de treize articles. Tels sont les *Sirex magus* et *fuscicornis,* Fab.

XYLOTHÈQUE. *Xylotheca.* BOT. Genre de la famille des Bixacées, établi par Hochstetter, qui lui donne pour caractères distinctifs : fleurs imparfaites; chez les mâles le bouton floral, avant son épanouissement, est ovale et obtus; le calice est tripartite, décidu, à lanières concaves, imbriquées et enveloppant la corolle qui est composée de neuf pétales étalés, imbriqués et dépassant le calice; filaments staminaux filiformes; anthères linéaires, oblongues. Les fleurs pistilligères ou femelles présentent un fruit ovale, ligneux, uniloculaire, renfermant plusieurs semences attachées à des trophospermes à trois ou quatre pariétaux; ces semences sont convexes et anguleuses d'un côté, concaves de l'autre, recouvertes d'un épiderme charnu, plongé dans une couche pulpeuse, et entourées d'une enveloppe crustacée.

XYLOTHÈQUE DE NATAL. *Xylotheca Natalensis,* Hochs. Cette plante est un arbrisseau qui s'élève à la hauteur de sept ou huit pieds; les feuilles sont éparses, ovales-oblongues, glabres, réticulées, ciliées sur les bords; les fleurs sont jaunes, réunies en grappes terminales.

XYLOTOMES. *Xylotomæ.* INS. Meigen donne ce nom à une famille de Diptères qu'il caractérise ainsi : antennes avancées, rapprochées; trois ocelles; abdomen cylindrique, composé de six segments outre l'anus; balanciers découverts; ailes écartées; deux pelotes entre les crochets des tarses. Cette famille ne renferme que le genre *Thereva,* de Fabricius.

XYLOTRIBE. *Xylotribus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville, pour un insecte de Cayenne, qui lui a offert les caractères suivants : antennes glabres, assez courtes, composées de onze articles, dont le premier grand et en massue, le deuxième petit, cylindrique, le troisième allongé, renflé du milieu à l'extrémité, le quatrième dilaté et comprimé, les suivants simples et cylindriques; tête grande, de la largeur de la partie antérieure du corselet; face verticale; yeux peu saillants; mandibules courtes, aiguës; palpes courtes; corselet unituberculé latéralement, presque cylindrique, un peu rétréci en devant; écusson petit, presque triangulaire; élytres courtes, un peu convexes, arrondies et mutiques au bout, rebordées extérieurement et à la suture, avec les angles huméraux saillants, mousses et arrondis; abdomen assez plat en dessous; pattes courtes, égales et glabres; cuisses en massue; jambes courtes, unituberculées en dessus et un peu dilatées près de leur extrémité.

XYLOTRIBE HÉTÉROCÈRE. *Xylotribus heterocerus,* Dup. Son corps est ferrugineux, glabre; sa tête a une raie jaunâtre, perpendiculaire de chaque côté du front; une semblable raie sous chaque œil, un léger sillon au milieu du front; son corselet a deux sillons transversaux, avec trois raies jaunâtres longitudinales; les

élytres sont parsemées de taches jaunâtres; une tache semblable au milieu de l'écusson; une tache ronde safranée de chaque côté de la poitrine. Taille, six lignes.

XYLOTROGUES. INS. Latreille a donné ce nom à une tribu de Coléoptères pentamères, dépendante de la famille des Malacodermes et comprenant les genres *Atractocerus*, Beauv.; *Lymexylon*, Fab.; *Hylecœtus*, Latr.; *Rhysodes*, Latr.; *Cupes*, Fab. Les Xylotrogues ont les mandibules dentées, la tête marquée d'un étranglement à sa partie postérieure, le corps allongé, étroit et presque toujours linéaire.

XYPHALIER. BOT. (Poiret.) Synonyme d'*Anthospermum*, L. *V.* ce mot.

XYPHANTHUS. BOT. Raffinesque (*Flor. Ludov.*, p. 105) a formé sous ce nom un nouveau genre qui ne semble pas différer suffisamment de l'*Erythrina*, pour mériter d'être adopté. La plante qui le constitue est une espèce très-voisine de l'*Erythrina herbacea*, L.

XYPHERUS. BOT. Le genre produit sous ce nom par Raffinesque, dans la famille des Légumineuses, ne diffère point du genre *Amphicarpœa*, d'Elliot.

XYPHIDRIE. *Xyphidria*. INS. Hyménoptères térébrans; genre de la famille des Tenthrédiniens, établi par Fabricius, qui le caractérise ainsi : antennes sétacées, vibratiles, s'amincissant vers le bout, insérées près de la bouche, composées d'un très-grand nombre d'articles; tête globuleuse, se séparant du thorax après la mort; mandibules courtes, larges, munies de quatre dentelures; jambes intermédiaires et postérieures inermes; tarière de la femelle dépassant de beaucoup l'extrémité de l'abdomen; ailes ayant deux cellules radiales presque égales, dont la première semi-circulaire, et quatre cubitales, la première recevant la première nervure récurrente, la troisième recevant la deuxième, la quatrième atteignant l'extrémité de l'aile.

XYPHIDRIE CHAMEAU. *Xyphidria Camelus*, Fab.; *Sirex Camelus*, Lin.; *Hybonotus Camelus*, Klug. Antennes noires, avec les deux premiers articles bruns; tête noire, avec deux lignes blanches vers le sommet; corselet et corps noirs; pattes brunâtres; tarses noirs; une tache blanche de chaque côté de la plupart des segments abdominaux; ailes hyalines, avec les nervures noires. Taille, huit lignes. Europe.

XYPHORHYNCHUS. OIS. Nom donné par Swainson au genre Falcirostre.

XYPHOSURES. *Xyphosura*. CRUST. Latreille désigne sous ce nom la première famille de son ordre des Pœcilopodes; elle est distinguée de la seconde ou de celle des Siphonostomes parce que les animaux qui la composent n'ont point de siphons, que les branches de leurs six premières paires de pattes sont hérissées de petites épines et font l'office de mâchoires. Le nombre des pattes est de vingt-deux; les dix premières, à l'exception des deux antérieures des mâles, sont terminées en pinces à deux doigts, et insérées ainsi que les deux suivantes sous un grand bouclier semi-lunaire; celles-ci portent les organes sexuels et ont la forme de grands feuillets, de même que les dix suivantes qui sont branchiales et annexées au-dessous d'un second test terminé par un stylet très-mobile, dur et en forme d'épée; les animaux sont errants. Cette famille se compose du genre Limule, *Limulus*, de Fabricius, qui a été subdivisé en deux genres. *V.* LIMULE et TRACHYPLEUS.

XYRIDANTHE. *Xyridantha*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Lindley, avec les caractères suivants : capitule multiflore, homogame; involucre campanulé, formé de squames imbriquées : les extérieures concaves, arrondies et subscarieuses, les intérieures rayonnantes, terminées par un appendice pétaloïde; réceptacle nu et plan; corolles tubuleuses, à cinq dents; anthères terminées par des poils très-fins, disposés en queue; stigmates tronqués; akènes privés de bec et laineux; aigrette paléacée, dont les paillettes, disposées sur deux rangs, sont plumeuses et dépassent en longueur les corolles.

XYRIDANTHE AUSTRALE. *Xyridantha australis*. C'est une plante herbacée, très-glabre, à feuilles alternes, sessiles, oblongo-lancéolées, membraneuses; les tiges sont rameuses et chaque rameau est monocéphale; les corolles du rayon sont blanches. De la Nouvelle-Hollande.

XYRIDE. *Xyris*. BOT. Genre de la famille des Restiacées et de la Triandrie Monogynie, L., offrant, selon R. Brown, les caractères essentiels suivants : périanthe à six segments disposés sur deux rangées : la rangée extérieure glumacée, à trois valves, dont l'externe est en forme de coiffe et caduque, les latérales naviculaires, persistantes; la rangée intérieure est corolloïde, à trois pétales munis d'onglets au sommet desquels sont insérées les étamines; trois parapétales (étamines stériles), alternes avec les pétales et en forme de pinceaux; style trifide, à stigmates obtus, indivis ou multifides; capsule uniloculaire, à trois valves, et renfermant des graines nombreuses, attachées à des placentas pariétaux. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui croissent dans les diverses contrées des climats chauds. On en trouve une vingtaine à la Nouvelle-Hollande et dans l'Inde orientale. Il en existe aussi dans l'Amérique, particulièrement à la Guiane, aux Antilles, au Pérou, jusque dans les Florides et la Géorgie. Enfin, l'on sait que la Sénégambie et d'autres pays d'Afrique en nourrissent quelques espèces. Ces plantes sont des herbes vivaces, à feuilles radicales, nombreuses, ensiformes ou filiformes, dilatées à la base, engaînantes et scarieuses. La hampe est très-simple, portant au sommet un capitule de fleurs solitaires, à écailles scarieuses, imbriquées, uniflores, quelquefois vides. Parmi les espèces les plus remarquables et qui ont été figurées par les auteurs, on doit citer : 1° les *Xyris Indica* et *pauciflora*, Willd., *Phytogr.*, p. 2, nos 6 et 7, tab. 1, fig. 1; 2° le *X. Americana*, Aubl., *Guian.*, tab. 14; 3° le *X. subulata*, Ruiz et Pav., *Fl. Peruv.*, tab. 71; 4° le *X. operculata*, Labill., *Nov.-Holl.*, I, p. 14, tab. 10.

XYRIDÉES. BOT. Seconde tribu de la famille des Restiacées.

XYROIDES. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Du Petit-Thouars, n'a pas paru différer suffisamment du genre *Xyris*, et n'a pas été adopté.

XYSMALOBIER. *Xysmalobium*. BOT. Genre de la

famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Mem. Soc. Wern.*, I, p. 39) qui l'a ainsi caractérisé : corolle quinquéfide, étalée; couronne staminale, profondément divisée en dix segments placés sur un seul rang : cinq opposés aux anthères, charnus, presque arrondis, simples intérieurement, les cinq autres très petits; masses polliniques comprimées, fixées par le sommet, pendantes; les processus qui les réunissent sont un peu écartés; stigmates mutiques. Deux espèces constituent ce genre qui a été formé aux dépens des *Asclepias*, de Linné. Brown les a nommées *Xysmalobium undulatum* et *grandiflorum*, et toutes les deux croissent au cap de Bonne-Espérance. La dernière est remarquable par les grandes dimensions de la corolle, qui est marquetée de couleurs semblables à celles du *Fritillaria Meleagris*.

XYSTE. *Xysta*. INS. Genre de Diptères de la famille des Muscides, auquel Meigen assigne pour caractères : antennes moitié aussi longues que l'hypostome, couchées, composées de trois articles, le premier petit, les deux suivants presque d'égale longueur, comprimés, le dernier obtus à l'extrémité, muni à sa base d'une soie dorsale, nue, biarticulée; trompe cachée dans la cavité buccale; palpes assez longues, cylindriques, un peu velues; tête hémisphérique; hypostome ayant un sillon longitudinal des deux côtés, arqué dans le milieu; auprès du sillon est une ligne de poils roides, assez longs; yeux presque réunis sur le front; trois ocelles placés en triangle sur le vertex; corps assez court; corselet bombé, garni de poils roides; abdomen bombé, muni de petits poils très-courts ou presque nu, composé de quatre à cinq segments outre l'anus; ailes lancéolées, velues vues au microscope, à moitié ouvertes dans le repos; balanciers recouverts par un grand cuilleron double.

Xyste cilipède. *Xysta cilipes*, Meig., Dipt. d'Eur., t. IV, p. 182, pl. 39, f. 5. Elle est noire, avec le corselet et l'extrémité de l'abdomen cendrés; les jambes postérieures sont ciliées. Cet insecte se trouve dans le midi de la France.

XYSTÈRE. *Xystera*. POIS. Le genre établi sous ce nom par Lacépède entre les Clupées, d'après un dessin de Commerson, qui, sous le nom de Xystère brune, représente un Poisson indien d'à peu près trois pieds de long, n'a pas été adopté par Cuvier.

XYSTIDIUM. BOT. Un genre de Graminées a été établi sous ce nom par Trinius; il a pour type le *Perotis rara*, de R. Brown.

XYSTRIS. BOT. Schreber a établi sous ce nom un genre de la Pentandrie Monogynie, L., qui est tellement douteux et si mal décrit, que tous les auteurs d'ouvrages généraux l'ont omis, excepté Gmelin, Rœmer et Schultes. On n'en connaît que les caractères génériques suivants : calice persistant, à cinq divisions lancéolées, étroites à la base, aiguës, étalées, hispides; corolle dont le tube est très-court, le limbe profondément divisé en cinq segments ovales, veinés, ouverts; étamines à filets sétacés, divergents, plus courts que la corolle et insérés sur le milieu du tube, à anthères dressées; ovaire globuleux, aigu, surmonté de deux styles capillaires, dressés, soudés par la base; stigmates obtus; drupe globuleux, ceint à la base de poils courts, couchés, insérés sur le milieu du calice; noix globuleuse, sillonnée, à dix loges, composée de noyaux oblongs.

XYSTROCÈRE. *Xystrocera*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville, qui le caractérise ainsi : antennes glabres, plus longues que le corps, même dans les femelles, ayant leur premier article muni d'une épine à son extrémité; les trois suivants couverts de rugosités plus saillantes chez les mâles que chez les femelles; mandibules recourbées dès leur milieu; palpes excessivement courtes; dernier article des maxillaires un peu élargi à l'extrémité; corselet plan, avec les côtés arrondis, dépourvus de tubercules et d'épines; écusson petit, triangulaire; élytres linéaires, peu consistantes; très-déprimées, arrondies et mutiques à leur extrémité; corps allongé, fortement déprimé; pattes courtes, assez robustes; cuisses en massue très-large; jambes comprimées et arquées, surtout dans les mâles.

Xystrocère rayée. *Xystrocera vittata*, Audin.; *Callidium vittatum*, Fab. Son corps est d'un brun roussâtre; ses antennes sont rugueuses, avec l'extrémité des articles noirâtre; la tête est brune, fortement ponctuée; le corselet est ponctué, entièrement bordé de vert métallique; les élytres sont d'un jaune roussâtre, finement chagrinées, avec deux lignes longitudinales d'un bleu verdâtre; abdomen et pattes d'un brun soyeux. Taille, treize lignes. Du Sénégal.

XYSTRONIE. *Xystronia*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Cistélites, établi par Solier pour un insecte nouveau du Brésil, qu'il a ainsi caractérisé : antennes s'épaississant vers le bout, composées d'articles peu comprimés et obconiques, le dernier étroit, allongé et subcylindrique; tête oblongue, prolongée; yeux lunulés; labre court; palpes maxillaires épaisses, avec le troisième article court et triangulaire, le dernier plus large et sécuriforme; palpes labiales étroites, terminées par un article beaucoup plus gros et subrectangulaire; corselet oblong, subrectangulaire, tronqué antérieurement et à sa base, légèrement arrondi sur les côtés, plus étroit que les élytres; tarses filiformes, à pénultième article tronqué et le dernier plus long que le premier, même aux tarses postérieurs.

Xystronie bleue. *Xystronia cœrulea*, Sol. Elle est d'un bleu foncé terne en dessus, d'un bleu assez brillant en dessous; sa tête est d'un bleu plus clair et verdâtre, avec des points enfoncés et une ligne transversale; le corselet est finement ponctué et les élytres ont des rangées de points en forme de stries; pattes très-ponctuées et velues. Taille, quatre lignes.

XYSTROPE. *Xystropus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Xystropides, tribu des Cistélites, institué par Solier, avec les caractères suivants : antennes terminées par une massue allongée, que forment les cinq derniers articles qui sont assez comprimés et ovales; tête plus courte que le corselet, rétrécie derrière les yeux; palpes labiales terminées par un article sécuriforme; corselet transversal, peu rétréci postérieurement et fortement arrondi sur les

côtés; élytres un peu plus larges que le corselet; pattes médiocres; tarses filiformes, leur pénultième article tronqué.

Xystrope de Dejean. *Xystropus Dejeanii*, Sol. Il est tantôt d'un bleu d'indigo, et tantôt vert; son corps est convexe, couvert de poils épars, redressés et assez longs; sa tête est fortement ponctuée en dessus; le dos du corselet a de gros points enfoncés, serrés, peu profonds et formés par une réticulation très-régulière; les élytres ont des rangées de points semés en forme de stries, dont les intervalles ont chacun une rangée de points très-écartés au milieu desquels est un poil; pattes très-ponctuées et velues; de petites dents sur la face extérieure des jambes de devant, qui sont triangulaires. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

Y

YABIRU. ois. *V.* Jabiru.

YACAMIRI. ois. (Azara.) Même chose que *Jacamar Jacamari*.

YACARÉ. rept. (Azara.) Synonyme de Caïman à lunettes. *V.* Crocodile.

YACK. mam. Espèce du genre Bœuf.

YACONDA. pois. Espèce du genre Coffre, *Ostracion*.

YACOU et YACUHU. ois. Espèces du genre Pénélope. *V.* ce mot.

YAGUAR. mam. Pour Jaguar. *V.* Chat. — Yagoua, Yagoua-Été, Yagouaréte et Yagoua-Para désignent le même animal dans Azara.

YAGUARONDI. mam. Espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

YANOLITHE. min. Nom donné par Delamétherie au Schorl violet ou Axinite. *V.* ce dernier mot.

YAPOCK. mam. Vicq-d'Azyr a appliqué ce nom à une petite espèce de Carnassier, qui forme le type du genre Chironecte. *V.* ce mot.

YAPOU. ois. Espèce du genre Troupiale.

YARETA. bot. Il paraît, d'après un dessin fait au Pérou par Joseph de Jussieu, que c'est le nom qu'on donne dans le pays à une espèce d'Ombellifère, qui croît dans les régions les plus froides et qui couvre la terre sous forme de gazon; elle laisse suinter une gomme résine abondante; caractère qu'offre le *Bolax* décrit primitivement par Pernetty sous le nom de Gommier des Malouines, et qui a été mieux étudié par Gaudichaud, dans sa Flore de ces îles.

YARQUÉ. mam. Espèce du genre Saki, de l'Amérique méridionale.

YARUMA. bot. (Oviédo.) Synonyme de *Cecropia peltata*.

YBICTER. ois. *V.* Rancanca.

YCATEXOTLI. ois. Espèce du genre Canard.

YÈBLE. bot. Pour Hièble, espèce du genre Sureau.

YEDRA. bot. Pour *Hedera*. Synonyme de Lierre. *V.* ce mot.

YÉNITE. min. *V.* Fer calcaréo-siliceux.

YERBOA. mam. Synonyme de Gerbille de l'Inde, *Gerbillus Indicus*. *V.* Gerbille.

YERMOLOFIA. bot. Le genre de la famille des Labiatées, auquel Bélanger, dans la Botanique de son Voyage aux Indes, a donné ce nom, avait été précédamment publié par Bunge, sous le nom de Lagochile. *V.* ce mot.

YERVA MORA. bot. *V.* Bosée.

YET. *Yetus*. moll. Ce genre d'Adanson (Voy. au Sénég., pl. 5) a été institué pour des Volutes appartenant à la première section de ce genre de Lamarck, c'est-à-dire pour des espèces très-amples et à test mince. *V.* Volute.

YETAPA. ois. Espèce du genre Faucon (*V.* ce mot), division des Milans.

Lesson a formé, sous ce même nom de Yetapa, un sous-genre de Gobe-Mouche pour une espèce brésilienne.

YEUSE. bot. Espèce du genre Chêne. *V.* ce mot.

YEUX. zool. *V.* Œil. On a étendu ce nom, comme spécifique, à divers corps organiques ou non, et appelé :

Yeux de Bourrique, les graines du *Dolichos urens*. *V.* Mucuna.

Yeux d'Écrevisses, une concrétion calcaire, qui vient de l'estomac de ces animaux.

Yeux de Peuple, les bourgeons du Peuplier.

Yeux de la reine de Hongrie, une variété de Nèfles.

Yeux de Serpents, les Buffonites, etc., etc.

YMNITRICHUM. bot. Le genre de Mousses formé sous ce nom par Necker, aux dépens du genre *Polytrichum*, de Linné, n'a pas été généralement admis.

YMNOSTEMA. bot. Genre formé par Necker, aux dépens des Lobélies, mais qui n'a pas été adopté.

YNAMBU et YNAMBUY. ois. *V.* Nothure.

YNCA. ins. *V.* Inca.

YOQUOUI ou YOGUOIN. *V.* Tamanoir, au mot Fourmillier.

YOUNGIE. *Youngia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cichorées, institué par Cassini, qui le caractérise ainsi qu'il suit : calathide incouronnée, radiatiflore, à fleurs nombreuses, hermaphrodites; involucre composé de huit squames soudées par la base, égales, uninervées, à nervures subéreuses à la partie inférieure puis foliacées. Cet involucre est lui-même entouré à sa base de cinq squamules irrégulièrement disposées, courtes et ovales; réceptacle plan et nu; fruits oblongs, aplatis, subanguleux, longitudinalement striés; aigrette longue et blanche; corolle garnie de longs poils fins et striés autour de la partie supérieure du tube.

Youngie lyrée. *Youngia lyrata*, Cass. C'est une plante annuelle, haute de quinze pouces environ, glabre; sa tige est dressée, paniculée vers le haut, nue à la base; ses feuilles sont longues d'environ quatre à

cinq pouces, larges de deux pouces et demi, membraneuses, roncinées, lyrées, avec le lobe terminal très-grand, ovale ou échancré sur le côté; les calathides sont petites, très-nombreuses, composées de quinze à seize fleurs et disposées en une panicule très-lâche. Les derniers rameaux, servant de pédoncules, sont capillaires et munis à leur base d'une petite bractée subulée; corolles jaunes inférieurement, rougeâtres à la partie supérieure; anthères noirâtres; fruits roussâtres. Une seconde espèce a reçu le nom de *Youngia integrifolia*. Toutes deux sont originaires de l'île Maurice.

YPÉCACUANHA. BOT. Pour Ipécacuanha. *V.* ce mot.

YPHANTHES. OIS. Dénomination latine adoptée par Vieillot pour son genre Baltimore, qui a été réuni à celui des Troupiales. *V.* ce mot.

YPOBALLUS. BOT. (*Mousses.*) Necker a publié sous ce nom, aux dépens du genre *Bryum* de Linné, une division générique qui n'a pas été adoptée.

YPOLEIME. MIN. Beudant donne ce nom au Cuivre phosphaté. *V.* CUIVRE.

YPONOMEUTE. *Yponomeuta.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Pyraliens, tribu des Yponeumites, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Phalæna* (*Tinea*) de Linné, et ayant pour caractères : antennes sétacées, simples, écartées; spiritrompe distincte; palpes labiales de la longueur de la tête, relevées, le dernier article de la longueur du précédent ou plus long, obconique; ailes se roulant autour du corps en forme de demi-cylindre : les supérieures très-étroites, les inférieures beaucoup plus larges; chenilles à seize pattes, vivant en société sous une toile commune. Comme ces chenilles produisent beaucoup de soie, on a cru pouvoir en tirer parti et on a essayé, en Allemagne, d'obliger ces larves à construire sur un moule donné; on est parvenu à obtenir ainsi un tissu très-léger, très-solide, dont on a fait des fichus pour les dames.

YPONOMEUTE DU FUSAIN. *Yponomeuta evonymella,* Latr., God.; *Tinea evonymella,* Fab. Ses ailes antérieures sont d'un blanc argenté, couvertes de cinq rangées longitudinales de petits points noirs réguliers, ainsi que l'on en trouve sur la tête et le corselet; les ailes postérieures sont d'un gris plombé. Taille, dix lignes. On trouve cet insecte en Europe.

YPRÉAU OU HIPRÉAU. BOT. Noms vulgaires du *Salix Caprea,* L. *V.* SAULE. On nomme quelquefois de même le Peuplier blanc et même une espèce du genre Orme.

YPSISTOME. *Ypsistoma.* INF. Genre proposé par Bory Saint-Vincent, dans sa famille des Mystacinées, de l'ordre des Trichodés, de sa méthode de Classification des êtres intermédiaires des végétaux et des animaux, et qu'il intitule microscopiques ou microscopiens.

YPSOLOPHE. *Ypsolophus.* INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Tineïtes, établi primitivement par Fabricius, et que l'on distingue par les caractères suivants : palpes allongées, dilatées dans leur milieu, ayant un ongle crochu, aigu, rétractile; antennes filiformes; trompe distincte; ailes supérieures longues, étroites, très-inclinées latéralement, relevées à leur extrémité.

YPSOLOPHE XYLOSTÈLE. *Ypsolophus xylostei,* Fab. Ailes supérieures d'un gris foncé, avec une raie blanche sinuée, commune au bord interne. Taille, cinq lignes. Europe.

YRAIGNE. INS. Synonyme vulgaire d'Araignée.

YSANGRIN. MAM. L'un des noms vulgaires du Loup.

YSARD. MAM. Nom vulgaire du Chamois, espèce d'Antilope. *V.* ce mot.

YTTERBITE. MIN. *V.* GADOLINITE.

YTTRIA. MIN. Base salifiable, que l'on considère, par analogie, comme un composé d'Oxygène et d'un métal particulier appelé *Yttrium.* Elle est en poudre blanche lorsqu'on l'obtient à l'état de pureté par l'analyse. Elle est insoluble dans l'eau, et infusible aux températures les plus élevées des fourneaux. Elle forme avec plusieurs Acides des Sels très-peu solubles, qui ont une saveur sucrée et astringente, et qui sont précipités par les Hydro-Sulfates. Elle se trouve dans la nature à l'état de Tantalate dans l'Yttro-Tantalite, à l'état de Fluate dans un mélange de Fluate d'Yttria et de Fluate de Cérium, enfin à l'état de Silicate dans la Gadolinite. *V.* YTTRIUM.

YTTRITE. MIN. Même chose que Gadolinite. *V.* ce mot.

YTTRIUM. MIN. Métal contenu dans la prétendue terre nommée Yttria. Il a été isolé par Wœhler, au moyen du Potassium, et cette opération est accompagnée d'un très-vif dégagement de chaleur et de lumière. Lorsqu'on dissout dans l'eau la masse qui en résulte, l'Yttrium se sépare en petites paillettes douées d'un éclat métallique parfait, ayant une couleur gris-bleuâtre, plus foncée que celle de l'Étain. Ce métal ne s'oxyde ni à l'air, ni dans l'eau. Quand on le fait rougir à l'air, il s'enflamme, brûle avec beaucoup d'éclat et se convertit en Yttria; il se dissout dans les Acides étendus, avec dégagement d'Hydrogène; l'Ammoniaque n'exerce sur lui aucune action. Sa pesanteur spécifique est 4,02; traité dans le Soufre gazeux, il s'enflamme et se convertit en Sulfure yttrique; avec le Phosphore, il y a un grand développement de lumière, et le Phosphure trihydrique, qui résulte de la combinaison, est pulvérulent, de couleur gris-noirâtre.

YTTROCÉRITE. MIN. Fluate naturel de Cérium, d'Yttria et de Chaux, qui se trouve avec les autres minerais de Cérium, à Finbo près Fahlun et à Broddbo, en Suède. *V.* CÉRIUM.

YTTRO-COLUMBITE ET YTTRO-TANTALITE. MIN. Synonymes de Tantale oxydé yttrifère. *V.* TANTALE.

YU. MIN. *V.* PIERRE DE IU.

YUCCA. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant pour caractères : un périanthe simple, coloré, campaniforme, profondément divisé en six lobes égaux; les six étamines, insérées tout à fait à la base du périanthe, ont leurs filets renflés dans leur partie supérieure et courts; les anthères sont petites, cordiformes et allongées; l'ovaire est libre; il porte un stigmate sessile, à trois lobes, qui semble comme perforé dans sa partie centrale. Le fruit est une capsule oblongue, à trois angles arrondis, à trois loges polyspermes et s'ouvrant à sa maturité en trois valves. Les graines, disposées sur deux rangs à l'angle interne des loges, sont planes et imbriquées. Les

Yucca sont du petit nombre des Monocotylédones ligneuses; leur tige est un stipe cylindrique, nu, simple ou à peine ramifié vers son sommet, où il porte des feuilles roides, lancéolées, linéaires, aiguës, assez épaisses; de l'aisselle de ces feuilles naissent de grandes grappes thyrsoïdes de fleurs en général blanches.

Les espèces de ce genre sont originaires de l'Amérique septentrionale. Un grand nombre sont cultivées dans les jardins d'Europe et plusieurs même y passent l'hiver en pleine terre.

YUCCA GLORIEUX. *Yucca gloriosa*, L., Bot. Mag., tab. 1230. Il croît sur les côtes maritimes de la Caroline et de la Virginie. Son stipe est haut de cinq à six pieds, ses feuilles sont roides et entières; les fleurs sont grandes et blanches. Le *Yucca aloifolia*, L., De Cand., Pl. grass., tab. 20, également originaire du nord de l'Amérique, se distingue de l'espèce précédente par ses feuilles beaucoup plus étroites, offrant de petites dents calleuses sur leurs bords. Le *Yucca filamentosa*, L., Bot. Mag., tab. 900, a son stipe très-court, ses feuilles roides et lancéolées, offrant sur leurs bords de longs filaments qui s'en détachent facilement; elle croît aussi dans l'Amérique du Nord.

YULAN. BOT. *V.* MAGNOLIA.

YUNX. OIS. *V.* TORCOL.

YVRAIE ET YVROIE. BOT. *V.* IVRAIE.

Z

ZABRE. *Zabrus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Clairville. Caractères : les deux tarses antérieurs seuls dilatés dans les mâles; crochets des tarses simples; troisième article des antennes une fois plus long que le deuxième; pieds robustes; mandibules plus courtes que la tête; dernier article des palpes maxillaires sensiblement plus court que le précédent; jambes antérieures terminées par deux épines.

ZABRE BOSSU. *Zabrus gibbus*, Clairv., Entom. Helvét.; le Bupreste paresseux, Geoff., Ins. de Paris; *Carabus madidus*, Oliv., Entom., n° 73, pl. 5, fig. 1. Il est d'un noir un peu brunâtre et assez brillant; ses antennes sont d'un noir verdâtre; les pattes, les jambes et les tarses sont d'un brun roussâtre; les élytres sont d'un noir faiblement bronzé, sinuées à l'extrémité, avec des stries assez marquées et ponctuées. Taille, six lignes. Europe.

ZABUCAIO. BOT. (Pison.) Même chose que Jacapucaya. *V.* ce mot.

ZACINTHA. BOT. Sous ce nom, Tournefort avait anciennement établi un genre qui fut réuni par Linné au *Lampsana*, et par Allioni au *Rhagadiolus*. Gærtner l'a rétabli, et la plupart des auteurs l'ont admis, se fondant sur ce que les akènes des fleurs centrales, au lieu d'être nus, offrent une aigrette sessile, composée de soies très-courtes; les akènes de la circonférence seulement sont nus et enveloppés par les folioles de l'involucre. Le *Zacintha verrucosa*, Gærtner, *de Fruct.*, II, p. 358, t. 157; *Lampsana Zacintha*, L., est une plante qui croît dans les lieux stériles de la région méditerranéenne, principalement en Provence, en Italie, dans l'Orient et la Barbarie. Sa tige s'élève à un pied et demi; elle est glabre, rameuse, à feuilles radicales, allongées, roncinées, à feuilles caulinaires, sessiles, presque sagittées. Les fleurs sont jaunes, petites, les unes terminales, les autres sessiles le long des rameaux ou dans leur bifurcation. Les écailles de l'involucre sont arrondies, serrées et comme verruqueuses ou toruleuses.

ZADURA. BOT. Ancien nom de la Zédoaire longue, *Curcuma longa*. *V.* CURCUMA.

ZAGU. BOT. (Bauhin.) *V.* SAGOUTIER.

ZAHLBRUCKNÈRE. *Zahlbrucknera*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées, institué par Reichenbach, qui lui assigne pour caractères : tube du calice soudé par sa base avec l'ovaire, son limbe est supère, partagé en dix découpures étalées en rayons, un peu colorées intérieurement et alternativement un peu plus grandes; point de corolle; dix étamines pérygines, dont les filaments sont un peu renflés à leur base et subulés au sommet; anthères à deux loges et longitudinalement déhiscentes; ovaire adné tout à sa base, à deux loges; placentas soudés de chaque côté de la cloison et multiovulés; deux styles divariqués; stigmates subcapités; capsule à deux loges, à deux becs, à deux valves s'ouvrant par le sommet. Les graines sont en assez grand nombre, horizontales et rugueuses.

ZAHLBRUCKNÈRE PARADOXALE. *Zahlbrucknera paradoxa*, Reich.; *Saxifraga paradoxa*, Stern. C'est une petite plante herbacée, diffuse, croissant sur les roches schisteuses et arides des Alpes de la Styrie et de la Carinthie; les feuilles sont opposées, longuement pétiolées, cordato-réniformes, à cinq ou sept lobes. Les pédoncules florifères sont axillaires, presque capillaires, supportant une fleur dont la réunion forme une sorte de corymbe.

ZALA. BOT. (Loureiro.) Synonyme de *Pistia*. *V.* PISTIE.

ZALACCA. *Zalacca*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, établi par le professeur Reinwardt, pour une espèce particulière à l'archipel de l'Inde. Caractères : fleurs dioïques dans un spadice rameux; plusieurs spathes partielles, renfermées d'abord dans une enveloppe commune et cylindracée; les fleurs mâles sont disposées par paire, accompagnées de bractées et de bractéoles barbues; calice trifide; corolle tubuleuse, à trois découpures; six étamines; filaments soudés par leur base; anthères linéaires. Les fleurs femelles sont solitaires entre une bractée et deux bractéoles soudées en forme de nacelle; calice à trois divisions; corolle à trois pétales; six étamines stériles, adhérentes par leurs bords et formant une sorte de cupule; ovaire à trois loges; trois stigmates subsessiles. Le fruit consiste en

une baie charnue, recouverte d'une écorce ferme, à une loge contenant une, deux ou trois graines. Le Zalacca ne présente point de tige; ses frondes sont grandes, nombreuses et serrées, armées à leur base de longues épines; les spadices sont rameux et les spathes basilaires, ouvertes au sommet.

ZALEIA. BOT. (Burmann.) Synonyme de *Trianthema decandra*, L.

ZALUZANIE. *Zaluzania*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, établi par Persoon sur l'*Anthemis triloba*, d'Ortéga, et ainsi caractérisé par Cassini : involucre double, l'extérieur très-étalé, orbiculaire, formé d'un seul rang de folioles oblongues-lancéolées, appliquées par la base; l'intérieur beaucoup plus court, formé d'un seul rang de folioles entièrement appliquées, courtes, larges, presque cunéiformes et membraneuses. Calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, et à la circonférence de demi-fleurons en languette et femelles. Réceptacle conique, élevé, garni de paillettes analogues aux folioles de l'involucre intérieur, trilobées et frangées au sommet. Ovaire des fleurs centrales obovoïde-oblong, un peu comprimé par les deux côtés, glabre, sans côtes ni nervures, et absolument privé d'aigrette. Ovaire des fleurs de la circonférence obovoïde-oblong, hérissé de longs poils et privé d'aigrette. Corolle des mêmes fleurs à languette grande, très-large, divisée au sommet en deux ou trois segments. Corolle des fleurs centrales articulée sur l'ovaire, ayant le tube renflé à sa base en un rebord annulaire, qui couvre et emboîte le sommet de l'ovaire.

ZALUZANIE A TROIS LOBES. *Zaluzania triloba*, Pers. C'est une plante herbacée, à tiges un peu ligneuses à la base, pubescentes, rameuses, garnies de feuilles grandes, pétiolées, pubescentes : les inférieures opposées, les supérieures alternes, profondément découpées en segments dentés. Les calathides sont composées de fleurs jaunes. Toute la plante, froissée entre les mains, exhale une odeur faiblement aromatique, analogue à celle des *Anthemis*. Elle est originaire du Mexique.

Le nom de *Zaluzania* a été donné par Commerson, à des plantes qui se rapportent au genre *Bertiera*, de la famille des Rubiacées.

ZALUZANSKIE. *Zaluzanskia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Schmidt, qui lui assigne pour caractères : calice ovato-tubuleux, à cinq dents, bilabié ou bipartite; corolle hypogyne, persistante, à tube fort allongé, dont l'orifice est égal, souvent hispide; limbe étalé, presque également divisé en cinq lobes bifides, rarement entiers; quatre étamines didynames, incluses au tube dans sa partie postérieure; anthères oblongues, dressées, insérées à l'orifice; ovaire à deux loges; placentaires multiovulés, adnés à la cloison; style simple; stigmate un peu en massue; capsule coriace ou membraneuse, à deux loges, s'ouvrant par deux valves bifides au sommet; semences scrobiculées.

ZALUZANSKIE LYCHNIDOÏDE. *Zaluzanskia lychnidea*, Schm.; *Erinus Capensis*, Lin. Sa tige est dressée, cylindrique, pubescente, haute de deux pieds, garnie de feuilles alternes et opposées, sessiles, linéaires, dentées, relevées, pubescentes; les fleurs, qui exhalent une odeur suave, sont d'un jaune pâle à la face interne de la corolle, tandis que le centre de la face externe est d'un brun violet; elles forment, par leur réunion au sommet de la tige, un fort bel épi. Du cap de Bonne-Espérance.

Necker a décrit sous ce même nom de *Zaluzanskia*, une variété de *Marsilea*, dont les involucres sont solitaires sur les pétioles, et qu'il considérait comme un genre distinct du *Marsilea quadrifolia* ordinaire.

ZAMARIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Raffinesque, dans la famille des Rubiacées, ne diffère pas du genre *Stylocoryne*, de Cavanilles.

ZAMBACH. BOT. (Forster.) *V.* SAMBAC.

ZAMBARES. MAM. Gmelli Carreri indique sous ce nom un Cerf de l'Inde, que l'on rapporte avec doute à l'Hippelaphe.

ZAMBUS. MAM. Nieremberg indique sous le nom de *Simius Zambus*, un Maki qui paraît être le Mongous. *V.* MAKI.

ZAMIE. *Zamia*. BOT. Genre de la famille des Cycadées, qui se distingue par les caractères suivants : ses fleurs sont dioïques; les mâles forment des chatons, dont les écailles sont renflées au sommet, comme peltées, portant à leur face inférieure des anthères uniloculaires, dispersées sans ordre et s'ouvrant par une fente longitudinale. Les fleurs femelles forment également des chatons, dont les écailles, renflées au sommet et peltées, portent à leur face inférieure deux fleurs renversées, libres et distinctes l'une de l'autre. Ces fleurs, seulement adhérentes par leur base, se composent d'un calice soudé par ses deux tiers inférieurs avec l'ovaire, terminé à son sommet par un petit mamelon percé d'une très-petite ouverture. Le fruit est une sorte de noix ovoïde, allongée, irrégulière, formée du calice qui s'est beaucoup épaissi, qui est devenu dur et osseux à sa paroi interne. Les Zamies sont des arbrisseaux ayant le port de certains Palmiers. Le plus souvent leur tige est extrêmement courte, formant une sorte de gros tubercule irrégulièrement arrondi, écailleux; leurs feuilles sont roides, coriaces, pinnées, très-grandes. Les espèces sont originaires de l'Amérique méridionale, du cap de Bonne-Espérance ou de la Nouvelle-Hollande. Le genre *Zamia*, très-rapproché du *Cycas*, s'en distingue cependant avec facilité. En général son stipe est très-court; la forme des écailles du chaton mâle est différente dans l'un et dans l'autre genre, et surtout la disposition des fleurs femelles, en chatons dans le *Zamia*, et en spadices foliacés dans le *Cycas*.

ZAMIE LANUGINEUSE. *Zamia lanuginosa*, Jacq. Sa souche est couverte d'un duvet très-doux au toucher; elle est grosse, ovale, arrondie, enveloppée par la base des anciens pétioles, et par des écailles d'entre lesquelles sortent des feuilles ailées, droites, étalées, composées de folioles alternes, sessiles, roides, coriaces, linéaires-lancéolées, très-glabres, luisantes en dessus, finement striées, les supérieures et inférieures plus courtes, la plupart munies de fortes dents saillantes et acuminées; pétioles lanugineux à leur partie inférieure,

dépourvus d'épines et presque triangulaires. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

ZAMIOSTROBUS. BOT. FOSS. L'un des genres créés par Henslow, dans la Flore fossile de Lindley, pour des restes de végétaux de la famille des Cicadées; il caractérise ce genre de la manière suivante : chaton subcylindrique, obtiuscule aux deux extrémités; carpidies insérées en sporule sur un axe commun, ouvertes, imbriquées, de forme spatulée, oblongue, plus épaisses vers le sommet qui est recourbé; un peu en dessous du milieu de la face supérieure se montre une graine logée dans une fossette. Ce végétal, si les analogues vivants se retrouvaient, pourrait prendre place entre les genres Eucéphalastos et Zamie.

ZAMITE. *Zamites*. BOT. FOSS. Brongniart a fondé ce genre de Fougères fossiles, sur des débris observés dans le Lias ou terrain oolitique; il le caractérise ainsi : frondes à pinnules rapprochées, presque imbriquées, auriculées ou en cœur à leur base, acuminées au sommet, à nervures divergentes, arquées et assez fréquemment bifurquées.

ZAMOUNA. BOT. Pison a décrit sous ce nom, dans la première édition de ses Plantes du Brésil, un arbre qui a été rapporté par Adanson au genre Fromager ou *Bombax*.

ZANNICHELLIE. *Zannichellia*. BOT. Genre de Plantes monocotylédones, appartenant à la famille des Naïades ou Fluviales, et offrant les caractères suivants : les fleurs sont unisexuées et monoïques, placées à l'aisselle des feuilles, et entourées d'une sorte de gaîne qui contient deux fleurs : l'une mâle, l'autre femelle. La fleur mâle consiste en une étamine sans aucune trace de périanthe, formée d'un filet assez long, et d'une anthère dont les deux loges sont adnées sur les côtés du filet. La fleur femelle consiste en une sorte de spathe ou de cupule membraneuse entière et tronquée dans son contour, courtement pédonculée, contenant trois ou quatre pistils stipités. Leur ovaire est ovoïde-allongé, à une seule loge, contenant un ovule renversé : il se termine supérieurement par un style épais, marqué d'un sillon longitudinal sur un de ses côtés, et portant un peu obliquement à son sommet un large stigmate plan, discoïde, orbiculaire, irrégulièrement sinueux dans son contour, et glanduleux à sa face supérieure. Le fruit consiste en autant d'akènes allongés, terminés en pointe brusque à leur sommet, restant indéhiscents, et contenant une graine renversée, dont l'embryon, très-allongé et plié plusieurs fois sur lui-même, est immédiatement recouvert par le tégument propre de la graine, qui est mince et presque transparent.

ZANNICHELLIE DES MARAIS. *Zannichellia palustris*, L., *Sp*. C'est une plante annuelle, qui vit au fond des eaux, aux environs de Paris. Ses tiges sont allongées, dichotomes, rameuses. Ses feuilles sont alternes, linéaires, entières.

ZANONIE. *Zanonia*. BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, tribu des Nhandirobées, offrant les caractères suivants : fleurs dioïques. Les mâles ont un calice trilobé; cinq pétales étalés, soudés à la base en une corolle rotacée; cinq étamines dont les filets sont plans, soudés entre eux par la base, les anthères uniloculaires, adnées au sommet des filets. Les fleurs femelles ont le tube calicinal long, turbiné, le limbe quinquélobé; la corolle comme dans les fleurs mâles; trois styles étalés, bifides au sommet. Le fruit est allongé, turbiné, charnu, marqué au sommet d'une ligne circulaire (cicatrice du bord calicinal), s'ouvrant par le sommet en trois valves, à écorce solide, triloculaire, renfermant dans chaque loge deux ou plusieurs graines attachées à un grand placenta central, charnu et trigone; graines ovoïdes, bordées d'une grande aile foliacée, dépourvues d'albumen, ayant l'embryon renversé.

ZANONIE DE L'INDE. *Zanonia Indica*, L.; *Penarvalli*, Rhéede, *Malab.*, 8, tab. 47 et 48. C'est une plante grimpante, glabre, à feuilles alternes, pétiolées, dépourvues de stipules, ovales-lancéolées, cordiformes à la base, acuminées, très-entières, pourvues de vrilles axillaires. Les fleurs sont également axillaires et pédonculées. Cette plante croît dans l'Inde orientale et dans les grandes îles qui l'avoisinent. Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 957) a augmenté ce genre d'une nouvelle espèce qui croît dans les montagnes de Java, et à laquelle il a donné le nom de *Zanonia macrocarpa*. Elle forme une section, peut-être même un genre distinct (*Alsomitra*), caractérisée par les loges de l'ovaire qui sont polyspermes, et par son fruit hémisphérique, tronqué au sommet.

ZANTEDESCHIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Sprengel, dans la Monœcie du système de Linné, pour trois plantes regardées jusque-là comme devant faire partie du genre *Calla*, n'a point été généralement adopté, vu que deux de ces plantes, *Calla aromatica* et *Calla occulta* avaient déjà été placées avec plus de fondement dans le genre *Richardia* (Kunth), de la famille des Aroïdées.

ZANTHOPICRITE. BOT. Chevallier et Pelletan ont ainsi nommé une matière colorante particulière, qu'ils ont obtenue du *Zanthoxylum caribœum*, Lam. Cette matière est cristallisée, d'un jaune verdâtre, soluble dans l'eau et plus encore dans l'alcool, insoluble dans l'éther et facilement décomposable par la chaleur.

ZANTHORHIZE. BOT. *V.* XANTHORHIZE.

ZANTHOXYLE. *Zanthoxylum*. BOT. Ce genre, qui sert de type à la tribu des Zanthoxylées, fait partie de la famille des Rutacées. Caractères : fleurs dioïques; leur calice est court, à trois, quatre ou cinq divisions profondes; la corolle, qui manque rarement, se compose d'autant de pétales qu'il y a de divisions au calice. Dans les fleurs mâles, les étamines sont en même nombre que les pétales, insérées autour de la base d'un gynophore, qui porte à son sommet un nombre variable de pistils avortés. Dans les fleurs femelles, les étamines manquent complétement, ou bien sont très-courtes, ayant l'anthère rudimentaire, ou bien l'anthère développée. Le nombre des pistils varie d'un à cinq, placés sur un gynophore globuleux ou cylindrique; chacun d'eux est à une seule loge contenant deux ovules suspendus à leur angle interne et juxtaposés. Les styles, qui naissent du sommet des ovaires, sont libres ou soudés ensemble par leur partie supérieure; ils sont quelquefois très-courts ou presque nuls. Les

stigmates sont en général capitulés, tantôt libres, tantôt réunis, mais finissant toujours par se séparer. Les fruits sont des capsules sessiles ou stipitées sur le sommet du gynophore, s'ouvrant en deux valves et contenant une ou deux graines. Celles-ci sont globuleuses ou hémisphériques; suivant qu'elles étaient solitaires ou géminées, elles sont noires et luisantes. Leur embryon est droit, ou plus souvent un peu arqué. Les Zanthoxyles sont des arbustes, des arbrisseaux ou de grands arbres, qui fort souvent portent des aiguillons non-seulement sur leurs rameaux, mais encore sur les pétioles et les nervures de leurs feuilles. Celles-ci sont alternes ou opposées, simples, ternées, ou plus souvent pinnées avec ou sans impaire. Leur pétiole commun est fréquemment ailé, et leurs feuilles ponctuées. Les fleurs sont petites, vertes ou blanchâtres, axillaires ou terminales, disposées en faisceaux, en épis, en grappes, en corymbe ou en panicule. Ces espèces, au nombre d'environ cinquante, sont pour la plupart originaires de l'Amérique méridionale; quelques-unes croissent en Afrique et en Asie, une seule à la Nouvelle-Hollande. Ainsi caractérisé, le genre *Zanthoxylum* réunit un grand nombre d'autres genres qui en avaient été distraits, ou que l'on avait à tort considérés comme en étant différents. C'est Kunth qui, dans les *Nova Genera*, de Humboldt et Bonpland, a le premier bien précisé les limites de ce genre, et indiqué tous ceux qui devaient y être réunis. Son exemple a été suivi par De Candolle, Auguste de Saint-Hilaire et Adrien De Jussieu, qui ont adopté le genre *Zanthoxylum* tel que Kunth l'avait circonscrit. A ce genre doivent être réunis les genres *Fagara*, L.; *Pterota*, Adans.; *Ochroxylum*, Schreb.; *Kampmannia*, Raffin.; *Langsdorffia*, Leandro (non Rich.); *Pohlana*, Nées; *Aubertia*, Bory; *Ampacus*, Rumph, et plusieurs espèces rapportées au genre *Evodia* par De Candolle.

ZANTHOXYLÉES. BOT. L'une des tribus établies dans la famille des Rutacées.

ZAPANE OU ZAPANIE. *Zapania*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères suivants : calice persistant, tubuleux, ordinairement à quatre divisions peu profondes; corolle tubuleuse, dont le tube est cylindrique, plus long que le calice, le limbe ouvert, divisé en cinq lobes arrondis et inégaux; quatre étamines didynames, incluses, deux d'entre elles stériles; ovaire libre, ovale, surmonté d'un style filiforme de la longueur des étamines; deux akènes osseux, aplatis d'un côté, convexes de l'autre, renfermés dans le calice persistant. Le genre *Zapania* a été constitué aux dépens du *Verbena* de Linné, dont il diffère par son calice à quatre dents, sa corolle non infundibuliforme, et ses deux akènes au lieu de quatre. Il se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui croissent dans les contrées chaudes des deux mondes, mais pour la plupart dans le nouveau. On y a réuni des plantes qui forment maintenant encore de nouveaux genres; telles sont les *Zapania nodiflora, citriodora* et *urticifolia*, qui appartiennent aux genres *Lippia, Aloysia* et *Stachytarpheta*. Mais il faut convenir que ces genres sont si faiblement caractérisés, que leur admission, et surtout leur circonscription, demandent un nouvel examen. La plupart des Zapanies ont leurs tiges ligneuses, les feuilles opposées, lancéolées, linéaires ou ovales, et les fleurs en épis terminaux.

ZARABELLIA. BOT. Necker avait isolé, sous ce nom générique, le *Gorteria fruticosa*, qui formait primitivement le genre *Berckeya*. Cassini a transporté le nom de *Zarabellia* à un genre qui a pour type le *Dysodium divaricatum*, de Persoon; mais cette synonymie est encore douteuse, même aux yeux de l'auteur quant à l'identité de l'espèce. Les caractères génériques du *Dysodium* ont été exposés à son ordre alphabétique. Il suffira d'ajouter que Cassini se prononce pour séparer ce genre du *Melampodium*, et qu'il se fonde sur deux caractères principaux, savoir : 1° l'énorme appendice cuculliforme qui couronne les folioles de l'involucre intérieur, dans le *Melampodium*, tandis que dans le *Zarabellia*, de Cassini, ou *Dysodium*, de Persoon, cet appendice se trouve remplacé par deux très-petits processus; 2° le faux ovaire des fleurs mâles est très-grand dans le *Melampodium*; il est au contraire nul ou presque nul dans le *Zarabellia*. *V.* DYSODE et MÉLAMPODE.

ZARATER. OIS. Synonyme ancien d'Étourneau.

ZARÉE. *Zaræa*. INS. Hyménoptères; ce genre de la famille des Térébrans a été formé par le docteur Leach, aux dépens des *Cimbex*, de Fabricius; mais ses caractères n'ont point paru suffisamment distincts du genre *Cimbex*, pour qu'il fût généralement adopté.

ZAROLLE. BOT. *V.* GOODENIA.

ZATARHENDI. BOT. Prosper Alpin a donné ce nom à une plante d'Égypte, qui est l'*Ocymum Zatarhendi* de Forskahl, ou *Plectranthus crassifolius*, de Vahl.

ZAUSCHNERIE. *Zauschneria*. BOT. Genre de la famille des Ænothérées, établi par Presl, avec les caractères suivants : tube du calice linéaire, d'abord tétragone à sa base qui est soudée avec l'ovaire, puis renflée, globuleuse et enfin longuement prolongée en entonnoir; son limbe est partagé en quatre découpures lancéolées et réfléchies; corolle formée de quatre pétales insérés au sommet du tube du calice et alternant avec les quatre découpures du limbe de ce calice; les pétales sont d'égale longueur, obovales, bifides, dressés; huit étamines, insérées ainsi que les pétales, mais sur deux rangs; filaments filiformes et inclus; anthères introrses, biloculaires, linéaires, penchées et longitudinalement déhiscentes; ovaire infère, à quatre loges renfermant chacune plusieurs ovules ascendants, attachés à l'angle central; style filiforme, exserte; stigmate capité, à quatre lobes; capsule linéaire, tétragone, uniloculaire, à quatre valves, dont la colonne centrale séminifère est libre; semences oblongues, imbriquées l'une sur l'autre.

ZAUSCHERIE DE LA CALIFORNIE. *Zauscheria Californica*. C'est un sous-arbrisseau penché, très-rameux et tomenteux; ses feuilles sont opposées et linéaires; ses fleurs sont rouges, réunies en grappe au sommet des rameaux; elles sont sessiles ou très-courtement pédicellées, accompagnées de bractées.

ZAZINTHA. BOT. *V.* ZACINTHA.

ZEA. BOT. *V.* MAÏS.

ZÉAGONITE. MIN. Nom donné par Gismondi à un

minéral de Capo di Bove, près de Rome. La forme primitive de la Zéagonite est le prisme droit à base carrée, dans lequel le rapport d'un côté de la base à la hauteur est à peu près celui des nombres 10 et 9; son clivage est parallèle aux faces latérales du prisme; sa cassure est conchoïdale; sa dureté égale celle du Quartz; sa couleur varie du blanc grisâtre au bleuâtre et au rosâtre, avec un lustre adamantin; au chalumeau cette substance est infusible, mais elle acquiert des propriétés phosphorescentes et devient friable; dans les acides elle se prend en gelée. Les produits de son analyse chimique sont : Silice 43; Chaux 50,5; Alumine 2,5; Magnésie 1,5; oxyde de Fer 2.5. Par sa forme la Zéagonite serait identique avec le Zircon; elle s'en rapproche encore par sa dureté et par son lustre; mais elle en diffère totalement par sa composition, elle accompagne le Feldspath, dans une roche volcanique.

ZÉASITE. MIN. (Engelspach Larivière.) Variété de Silex résinite noir.

ZÉBET OU ZIBETH. MAM. Espèce du genre Civette.

ZÈBRE. MAM. Espèce du genre Cheval. *V.* ce mot.

ZÉBU. MAM. Même chose que Bœuf à bosse. *V.* BOEUF.

ZECHSTEIN. MIN. Nom par lequel les Allemands désignent un Calcaire compacte fin, gris de fumée, qui fait partie du terrain calcaire appelé anciennement Calcaire alpin, et aujourd'hui Calcaire pénéen. On l'emploie fréquemment pour dénommer le terrain lui-même.

ZECORA. MAM. L'un des syn. de Zèbre. *V.* ce mot.

ZÉDOAIRE. BOT. Les racines du *Kœmpferia rotunda*, L., du *Curcuma Zedoaria*, et du *Curcuma Zanthorizon*, de Roxburgh, sont employées en médecine sous les noms de Zédoaires ronde, longue et jaune. *V.* CURCUMA et KÆMPFERIA.

ZÉE. *Zeus.* POIS. Genre de la famille des Scombéroïdes, à dorsale unique et à dents de velours, de l'ordre des Acanthoptérygiens, de Cuvier, qui lui assigne pour caractères : un corps ovale et comprimé, avec les deux mâchoires fortement protractiles. Ces Poissons ont le corps comprimé; une seule dorsale continue dont la partie épineuse est plus saillante; une rangée d'épines accompagnant de chaque côté l'anale et la caudale; le corps garni de petites écailles, excepté vers le bout de la ligne latérale où elles forment une petite carène. Il y a deux épines au-dessus de chaque œil, et le bas du préopercule est dentelé. Le crâne forme un triangle allongé qui va gagner la base dorsale, et le bassin une sorte de boucher concave en avant des ventrales. En avant de l'anus est une carène osseuse un peu saillante. L'espèce principale de ce sous-genre est le Rusé, Encycl. méth., Pois., pl. 89, fig. 371; *Zeus Insidiator*, Bloch, pl. 192, fig. 1-2; elle vit d'insectes qu'elle attrape au bord des eaux douces, en leur lançant, au moyen de sa bouche très-protractile, de l'eau qui les noie. B. 7, D. 7-24, P. 16, V. 1-6, A. 3-20, C. 18.

ZÉGRIDE. *Zegris.* INS. Lepidoptères diurnes; famille des Papillionides, tribu des Piérides, institué par Rambur pour une espèce qu'il a découverte au midi de l'Espagne. Caractères : tête médiocre; poils qui couvrent sa partie antérieure très-épais, médiocrement longs; palpes courtes, dernier article presque globuleux ou ovoïde, très-obtus, trois fois moins long que le précédent, caché par les longs poils dont il est hérissé; antennes courtes, à massue grosse, ovoïde et comprimée; corselet très-épais et très-velu; abdomen court. Dans l'état de repos, le bord interne des secondes ailes enveloppe complétement l'abdomen, tandis que leur bord antérieur dépasse beaucoup le bord correspondant des ailes supérieures. Ce genre est parfaitement caractérisé : il se distingue très-bien du genre *Pieris*, par la tête plus velue, les palpes plus courtes, les antennes moins longues, la massue plus courte, les pattes plus épaisses et plus courtes, le thorax et l'abdomen plus épais.

ZÉGRIDE EUPHÈME. *Zegris Eupheme*, Ramb. Le dessus des ailes est d'un blanc un peu jaunâtre, souvent lavé de jaune au bord antérieur des ailes inférieures; le côté externe de la cellule discoïdale des ailes supérieures est marqué d'un croissant noir, profondément échancré dans son milieu et extérieurement; il est plus large chez la femelle; le sommet de ces ailes est lavé de jaune, sablé d'atomes noirs très-épais et très-serrés, qui rendent cette partie noirâtre; il est marqué d'une tache orangée, transverse et oblique; ces ailes sont blanches en dessous avec le sommet jaune et un croissant noir. Le dessous des inférieures est d'un beau jaune, marbré de brun-verdâtre, avec quelques taches blanches. Sa taille est à peu près celle du *Papilio cardamines*.

ZEHNERIE. *Zehneria.* BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, établi par Endlicher, avec les caractères suivants : fleurs monoïques ou dioïques; les mâles ont le calice campanulé, à quatre dents; corolle insérée sur le calice, à limbe étalé, divisé en cinq parties velues intérieurement; filaments courts; anthères biloculaires, à loges linéaires; glandule basilaire trilobée. Les fleurs femelles ont le tube du calice subglobuleux ou fusiforme, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, campanulé, à cinq dents; quant à la corolle, elle est semblable à celle des fleurs mâles; les étamines sont stériles, le plus souvent nulles; l'ovaire est infère, à trois loges multiovulées, dont les cloisons sont accolées aux placentas pariétaux; style cylindrique; stigmate quadrifide, à lobes capités, connivents ou flabelliformes, étalés; glandule trifide ou tripartite entourant la base du style. Le fruit est une baie coriace, privée de suc, oblongo-fusiforme, ovale ou presque globuleuse, polysperme. Les semences sont ovales, tronquées à la base, entourées d'un rebord épais; l'embryon est exalbumineux; les cotylédons sont foliacés, plano-convexes, à radicule très-courte et centrifuge. Les Zehneries sont des plantes herbacées, vivaces et poilues, originaires des contrées tropicales de l'Asie et de l'Afrique; leurs feuilles sont alternes, courtement pétiolées, cordées, subdentées; les fleurs mâles sont peu nombreuses et en grappes; les fleurs femelles sont le plus souvent solitaires dans les aisselles. Toutes sont jaunes.

ZEINE. BOT. Principe végétal, obtenu par Gorham, du traitement de la graine de Maïs; ce principe, quoique dépourvu d'Azote, offre les caractères physiques du Gluten; il est jaune, d'une consistance de cire molle; il est ténace, élastique, inflammable; soluble dans

l'éther et dans l'alcool chaud, ainsi que dans les huiles volatiles; il ne se dissout pas dans l'eau, non plus que dans les huiles fixes; il est promptement décomposable par la chaleur.

ZÉLARI. BOT. Le genre *Gahnia* a été produit sous ce nom par Poiret, dans le Dictionnaire encyclopédique. *V.* GAHNIE.

ZELE. *Zele.* INS. Genre d'Hyménoptères de la famille des Térébrans, tribu des Ichneumonides, établi par Haliday, avec les caractères suivants : antennes allongées, sétacées, d'environ cinquante articles; tête transverse; occiput bordé, un peu concave; vertex transverse, arrondi; yeux grands, de même que les ocelles qui sont ovales, tubéreux et contigus; palpes labiales de quatre articles dont le troisième est très-petit; corselet de la largeur de la tête; abdomen un peu en massue courbée, avec le premier segment très-long; aiguillon court; pieds allongés; éperon à peine visible; trois cellules aux ailes supérieures.

ZELE TESTACÉATEUR. *Zele testaceator,* Halid. Il est testacé avec les tarses des pattes postérieures blancs; la cellule radiale des ailes postérieures très-comprimée. Taille, neuf lignes. Europe.

ZELHOVE. *Zelhova.* BOT. Genre de la famille des Ulmacées, établi par Spach, qui le caractérise ainsi : fleurs monoïco-polygames; périgone membraneux, turbinato-campanulé, profondément divisé en quatre ou cinq parties; quatre ou cinq étamines insérées au fond du périgone; filaments filiformes; anthères extrorses; disque cupulaire, charnu, adné au fond du périgone dans les fleurs parfaites; ovaire sessile, obliquement ovoïde, lisse, uniloculaire ; un seul ovule anatrope, pendant au sommet de la cavité; deux styles courts, dentiformes, aigus, stigmateux intérieurement; fruit nucamentacé, transversalement rugueux, gibbeux postérieurement, mucroné antérieurement un peu en dessous du sommet du style; épicarpe coriace; endocarpe osseux et rugueux; semence pendante, recouverte d'un mince tégument un peu coriace; embryon exalbumineux, dressé; cotylédons obovales, planoconvexes, ridés, bifides à leur base, bilobés au sommet; radicule allongée, supère.

ZELHOVE CRÉNELÉE. *Zelhova crenata,* Spach; *Ulmus polygama,* Rich.; *Rhamnus carpinifolius,* Pall.; *Planera Richardi,* Mich. Arbre de haute élévation, à écorce lisse; ses feuilles sont distiques, courtement pétiolées, subcoriaces, crénelées, lisses; stipules libres et fugaces; fleurs staminigères plus précoces, inférieures et latérales, réunies en faisceau, pédicellées et articulées; les fleurs parfaites sont en petit nombre et plus grandes, solitaires, sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures. On trouve cet arbre dans les régions transcaucasiennes.

ZÉLIME. *Zelima.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établi par Fabricius, et adopté par Latreille dans la nouvelle édition du Règne animal. Ce savant dit que les Zélimes ne diffèrent des Papillons proprement dits que par la massue de leurs antennes plus courte et plus arrondie. Il en connaît deux espèces : l'une du Sénégal, et l'autre de Guinée. Fabricius fonda ce genre dans son *Systema glossatarum,* dont Illiger a publié un extrait (Magaz., 1807). Les caractères qu'il assignait à ce genre sont exprimés ainsi : palpes courtes, de deux articles, le second ayant son extrémité arrondie; antennes longues, terminées en bouton; toutes les pattes semblables. Illiger cite pour type du genre le *Papilio Pylades,* de Fabricius.

ZELUS. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Géocorises, établi par Fabricius, adopté par Latreille, et ne différant des Réduves que parce que le corps est linéaire, avec les pattes très-longues, fort grêles, et toutes semblables entre elles. Les espèces que Latreille considère comme types de ce genre sont les *Zelus longipes, coronatus* et *octospinosus,* de Fabricius. Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville pensent que ce genre n'est pas suffisamment distingué des Réduves, et ils ont observé un grand nombre d'espèces qui participent des caractères des deux genres.

ZÉMINE. *Zemina.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Delaporte et Gory, pour une dizaine d'espèces observées récemment dans les contrées méridionales du nouveau monde. Caractères : antennes courtes et épaisses; premier article très-gros, les trois suivants à peu près égaux entre eux et globuleux, le cinquième conique, les autres courts et transversaux, le dernier tronqué; tête courte, assez forte; palpes maxillaires très-velues, formées de trois articles visibles : le premier très-grand, arqué, grêle à la base, renflé vers l'extrémité, le deuxième épais et moyen, le troisième petit, ovalaire et pointu; palpes labiales velues, très-petites, de deux articles visibles : le premier assez grand, presque carré; le second petit, triangulaire et oblique; labre court, velu, transversal, très-fortement bilobé en avant; menton grand, transversal, échancré, unidenté de chaque côté en avant et velu; lèvre triangulaire et velue; mâchoires formées de deux lobes : l'externe assez grand, ovalaire, un peu arqué, l'interne plus petit et épais; mandibules fortes, arquées, tridentées intérieurement; yeux gros; corselet transversal, arrondi latéralement; écusson moyen et triangulaire; élytres inégales, oblongues, le plus souvent arrondies à l'extrémité; pattes moyennes.

ZEMINE A COU CUIVREUX. *Zemina capricollis,* Delap. et Gory. Son corps est allongé, d'un vert cuivreux, ponctué, très-pubescent; le corselet a une légère impression au milieu et une autre de chaque côté, ainsi que deux faibles taches rouges en avant; ses élytres sont d'un brun rouge, avec de faibles côtes longitudinales, dont les intervalles sont fortement ponctués, la suture et quatre taches transversales qui viennent s'y joindre sont d'un vert sombre, la première couvre l'angle huméral; le dessous du corps et les pattes sont d'un vert cuivreux et pubescent; le milieu du prothorax est rouge. Taille, huit lignes.

ZEMNI. MAM. Espèce du genre Aspalax.

ZENALE. BOT. Le genre *Haloragis,* de Forster, ou *Cercodea,* de Solander et Lamarck, a été reproduit sous ce nom par Poiret dans l'Encyclopédie. *V.* CERCODEE.

ZÉNARRHÈNES. BOT. Même chose que Cénarrhènes. *V.* ce mot.

ZENDEL ou ZINGEL. POIS. Synonyme de Cingle. *V.* ce mot.

ZENKERIE. *Zenkeria.* BOT. Genre de la famille des Papilionacées, institué par Arnott, qui lui assigne pour caractères : tube du calice turbiné, son limbe est partagé en trois parties presque égales et réfléchies ; corolle composée de trois pétales presque égaux, obovales, rétrécis à leur base, insérés à l'orifice du calice ; trois étamines fertiles, dressées, alternant avec les pétales ; filaments libres, glabres, brusquement subulés au sommet; anthères oblongues ; ovaire stipité, comprimé, pubescent, renfermant deux ovules; style court, épais; stigmate dépresso-capité, glabre et oblique.

ZENKERIE DU BRÉSIL *Zenkeria Brasiliensis.* C'est un arbuste élevé, dont les rameaux sont cylindracés, les feuilles ailées, à quatre ou cinq folioles alternes, ovales, pétiolulées, à stipules oblongues; les fleurs sont blanches, fasciculées, disposées au bas des jeunes rameaux et se développant avant la foliaison.

ZÉNOBIE. *Zenobia.* CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, établi par Risso (Hist. nat. des principales productions de l'Eur. mérid., t. v) et ayant suivant lui pour caractères : corps étroit, linéaire; abdomen à cinq segments : les quatre premiers fort courts, le dernier allongé, très-convexe, tronqué; antennes extérieures courtes, à cinq articles, les intérieures plus courtes, n'ayant que quatre articles; pieds très-inégaux, la première paire médiocre, monodactyle, la deuxième et la troisième très-longues, les autres courtes. Ce genre se compose d'espèces propres aux mers du midi de la France et de l'Italie.

ZÉNOBIE PRISMATIQUE. *Zenobia prismatica*, Risso. Ses antennes extérieures sont annelées de blanc et de brun; son corps est lisse, luisant, translucide, d'un vert olivâtre, marqué d'une ligne longitudinale et de deux autres latérales noirâtres, avec des points protubérants espacés; l'abdomen est d'un gris opaque, à dernier segment entier; les pattes sont jaunâtres : la première paire est courte, les deux suivantes longues, les quatre dernières fort petites. Taille, de quatre à six lignes. Elle se trouve dans les eaux qui baignent les côtes de la Méditerranée.

ZÉOCRITON. BOT. Une espèce d'Orge était désignée par les anciens sous ce nom qui a été admis comme spécifique par Linné, et employé par Palisot-Beauvois pour désigner un genre formé sur cette espèce et sur l'*Hordeum distichum;* elles ont dans chaque locuste deux fleurs mâles jointes à une fleur hermaphrodite.

ZÉOLITHE. MIN. Nom créé par Cronstedt, et appliqué par lui à un minéral d'un blanc nacré, à structure radiée, ayant la propriété de faire gelée dans les Acides : c'est la Mésotype. Ce nom a été donné ensuite à une multitude d'autres minéraux d'espèces très-différentes, et qui n'avaient de commun avec la Mésotype que des caractères de peu d'importance. Haüy l'avait proscrit entièrement de sa nomenclature. Quelques minéralogistes s'en servent encore aujourd'hui, mais seulement comme nom de genre ou de famille. On a nommé anciennement :

ZÉOLITHE ACICULAIRE, la Prehnite.

ZÉOLITHE EN AIGUILLES, la Scolézite.

ZÉOLITHE AXIFRANGIBLE, l'Apophyllite.

ZÉOLITHE BACILLAIRE, la Scolésite.

ZÉOLITHE BLEUE, le Lazulite.

ZÉOLITHE DE BORKHULT, une substance violette, lamelleuse, indiquant comme pesanteur spécifique 2,28, rayant le verre, se fondant au chalumeau en verre translucide. Hisinger en a obtenu par l'analyse : Silice, 55; Alumine, 33; Chaux, 8; Oxyde de Fer, 1; Eau, 3. On a trouvé ce minéral à Ostgatland, en Norwége, dans une couche calcaire.

ZÉOLITHE DE BRETAGNE, la Laumonite.

ZÉOLITHE DE BRISGAU, l'Oxyde de Zinc aciculaire blanc, du Brisgau.

ZÉOLITHE BRONZÉE, la Stilbite brune.

ZÉOLITHE DU CAP, la Prehnite.

ZÉOLITHE CONGLOMÉRÉE, l'Obsidienne perlée.

ZÉOLITHE CUBIQUE, la Chabasie, dont le rhomboïde est très-voisin du cube.

ZÉOLITHE DURE, l'Analcime.

ZÉOLITHE D'EDELFORS, la Stilbite.

ZÉOLITHE EFFLORESCENTE, la Laumonite.

ZÉOLITHE FARINEUSE, une Mésotype altérée.

ZÉOLITHE FEUILLETÉE, la Stilbite.

ZÉOLITHE FIBREUSE, la Mésotype.

ZÉOLITHE FILAMENTEUSE, une variété de la Mésotype.

ZÉOLITHE D'HELLESTA, l'Apophyllite d'Hellesta, en Ostrogothie.

ZÉOLITHE JAUNE, le Natrolite.

ZÉOLITHE LAMELLEUSE, la Stilbite.

ZÉOLITHE NACRÉE, la Stilbite.

ZÉOLITHE NOIRE, la Gadolinite.

ZÉOLITHE RADIÉE, la Prehnite.

ZÉOLITHE ROUGE, la Stilbite ou Heulandite rouge.

ZÉOLITHE SILICEUSE, la Mésotype dure, nommée Œdélite par Kirwan.

ZÉOLITHE DE SUÈDE, la Triphane.

ZÉONIE. *Zeonia.* INS. Lépidoptères diurnes; genre de la famille des Éryciniens, institué par Swainson, qui lui donne pour caractères : antennes longues, terminées en fuseau ; palpes courtes, ne dépassant point le chaperon, appliquées contre son bord et très-velues; corselet très-large; ailes antérieures coupées obliquement; les postérieures se prolongeant en une queue très-longue; corps assez court; quatre pattes chez les mâles et ordinairement six chez les femelles; dernier article des tarses très-petit.

ZÉONIE DE MORISSÉ. *Zeonia Morissœi,* Boisd. Ses ailes sont diaphanes, avec le tour, une bande transverse et les nervures d'un noir velouté; ailes postérieures marquées de deux taches rouges, suivies d'une petite ligne blanche, près de l'angle anal. Taille, dix-huit lignes. Du Brésil.

ZÉORE. *Zeora.* BOT. (*Lichens.*) Fries (*Syst. Orb. Veget.*, vol. 1, p. 244) a ainsi nommé un genre qu'il a caractérisé de la manière suivante : disque des apothécies ouvert, enfoncé dans le thalle dont il est d'abord recouvert, mais qui bientôt se déchire, et forme autour du disque une bordure pulvérulente; thalle horizontal, entièrement granuleux ou lépreux, distinct, vert, privé de couche verticale, se développant et s'étendant par son centre, souvent stérile. Ce genre a été formé aux

dépens des *Parmelia, Lecidea* et *Lecanora,* des auteurs. Ce sont des Lichens qui croissent en diverses localités, tels que les endroits les plus secs, les parois des rochers les plus élevés, les écorces des arbres, particulièrement celles qui sont exposées au midi. Ces Lichens étant ordinairement stériles, ont souvent été confondus avec les *Lepraria.*

ZEPHIRANTHES. BOT. Genre de la famille des Amaryllidées et de l'Hexandrie Monogynie, L., formé par Herbert aux dépens de quelques *Amaryllis.* Il est caractérisé ainsi qu'il suit : périanthe vertical, infundibuliforme, égal; étamines régulières (une ordinairement séparée des autres), insérées à la base des divisions du périanthe; anthères adnées; style décliné; graines planes, membraneuses, recouvertes d'un tégument noir. Ce genre comprend plusieurs espèces, entr'autres les *Zephiranthes* ou *Amaryllis Atamasco, tubispatha, rosea* et *grandiflora.* Les deux premières sont très-anciennement connues; l'une a été décrite par Linné, l'autre par L'Héritier. La troisième espèce est une jolie plante décrite et figurée par Lindley (*Bot. Register,* n° 821), et que l'on cultive aujourd'hui dans les serres de quelques jardins de l'Europe. La quatrième espèce paraît être l'*Amaryllis minuta,* de Kunth. Les fleurs de ces plantes sont assez élégantes, et se reconnaissent facilement au premier coup d'œil de celles des *Amaryllis,* par leur régularité et leur position verticale. Au reste, les caractères qui distinguent ces genres sont peu tranchés. Les *Zephiranthes* croissent dans les contrées tempérées de l'Amérique méridionale et de l'Amérique septentrionale.

ZÉPHRONIE. *Zephronia.* CRUST. Genre de la classe des Myriapodes ou des Chilognathes, de Latreille, famille des Onioscoïdées, établi par Gervais, qui lui donne pour caractères distinctifs : corps composé de quatorze segments susceptibles de se contracter en boule; tête faisant partie de ces segments; yeux nombreux, accumulés et groupés de chaque côté de la tête; pieds au nombre de vingt environ de chaque côté du corps.

ZÉPHRONIE ARRONDIE. *Zephronia rotundata,* Gerv.; *Sphærotherium rotundatum,* Brandt. Le corps est oblong et glabre; les anneaux dorsaux sont au nombre de onze : les antérieurs ponctués, le dernier convexe, marqué de points plus rares, mais plus grands. Du cap de Bonne-Espérance.

ZEPHYRANE. *Zephyrana.* BOT. Le genre que le professeur Don a nommé ainsi, paraît devoir appartenir à la famille des Liliacées. Le périgone est corollin, hypocratériforme; son tube est cylindracé, adhérent par sa base à l'ovaire; son limbe est partagé en six divisions étalées; les étamines, au nombre de six, sont insérées à l'orifice du périgone; les deux plus longues sont stériles; filaments comprimés et glabres; anthères distinctes, attachées par leur base, déhiscentes par deux pores accolés; ovaire semi-adhérent, à trois loges renfermant chacune plusieurs ovules; style filiforme; stigmate simple.

ZÉPHYRANE DU PÉROU. *Zephyrana Peruviana.* Plante herbacée, à tiges glabres, droites et rameuses; les feuilles ont à leur base des rudiments scarieux et obovulés; les fleurs sont bleues, paniculées, pédicellées et accompagnées de bractées.

ZÉPHYRINE. MOLL. Ce genre nouveau, établi par De Quatrefages dans l'ordre des Mollusques nudibranches, ne paraît pas différer du genre Vénilie précédemment publié par Hancock et Alder; il serait à désirer que l'on adoptât le nom de Zéphyrine, car celui de Vénilie est déjà appliqué à un genre d'insectes.

ZÉRAMI. BOT. Nom donné par Poiret au genre *Pileanthus,* de Labillardière. *V.* PILÉANTHE.

ZERDA. MAM. *V.* MÉGALOTIS.

ZERDANE. *Zerdana.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Boissier, avec les caractères suivants : calice égal à sa base; pétales oblongs, entiers; étamines fort grandes, soudées par paires, jusque vers le milieu; ovaire linéaire, couronné par un style d'égale longueur, que couronne un stigmate bilobé; silique linéaire, subcomprimée, à deux loges déhiscentes; valvules subtoruleuses, subcarinato-nervurées; funicules allongés, filiformes et libres; cloison membraneuse, faiblement binervurée au milieu; semences oblongues, subcomprimées, disposées sur un seul rang; cotylédons plans et incombants; radicule dorsale.

ZERDANE ANCHONIOÏDE. *Zerdana anchonioides,* Boiss. Son rhizome est nu, rameux, noirâtre, de la grosseur d'une plume d'Oie; toutes les feuilles sont radicales, serrées, oblongo-lancéolées, atténuées à leur base, recouvertes d'un court duvet grisâtre; les hampes sont simples et nues, terminées par une grappe de fleurs jaunes. Cette plante se trouve en abondance dans les Alpes incultes de la Perse.

ZERENE. *Zerene.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Phalénites, établi par Godard et Duponchel qui le caractérisent ainsi : antennes simples dans les deux sexes; trompe longue et roulée seulement à son extrémité; palpes très-courtes; abdomen ponctué; les quatre ailes traversées au milieu par deux rangées de points très-rapprochés, et dont plusieurs forment des taches par leur réunion; leur bord terminal simple ou entier.

ZERENE DU GROSEILLER. *Zerene Grossulariata,* G. et Dup.; *Phalæna Grossulariata,* Gm. Ses ailes sont blanchâtres, les supérieures parsemées de taches arrondies, noires, dont plusieurs forment des rangées transversales, disposées entre des lignes d'un jaune foncé; tête noire; corselet jaune, marqué ainsi que le corps de taches noires. Taille, huit lignes; envergure dix-huit. Commun en Europe.

ZÉRÉRITE ET ZÉRIN OU CÉRIN. MIN. *V.* CÉRIUM.

ZÉROTOPHOBE. *Zerotophobus.* INS. Coléoptères tétramères. Ce genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Rhynchènes, a été créé par Schœnherr, sous la dénomination de *Notiophilus,* qui était déjà admise pour un genre de Coléoptères pentamières, de la famille des Carnassiers. Voici les caractères assignés au genre Zérotophore : antennes moyennes, assez grêles, à funicule de six articles : les deux basilaires coniques, le premier épais, les autres courts, assez serrés et tronqués à l'extrémité, le dernier élargi; massue ovale et pointue; rostre allongé, assez grêle, arqué, presque

cylindrique; corps oblong, ovalaire, écailleux; écusson très-petit, à peine perceptible; élytres oblongues, ovalaires, à angles huméraux obliques, atténuées en arrière, presque pointues à l'extrémité; pattes fortes, les antérieures plus longues; tarses spongieux en dessous.

ZÉROTOPHOBE POLI. *Zerotophobus limatulus*; *Notiophilus limatulus*; *Eudalus limatulus*, Schœn. Son corps est noir, couvert en dessus de petites écailles d'un gris pâle et brillant; ses antennes sont ferrugineuses; les pattes sont de la même couleur, mais plus claire; le corselet est ponctué, avec une ligne blanche dans le milieu; les élytres sont ponctuées et striées, avec une tache sur l'épaule et deux taches obliques, couvertes de petites écailles blanches. Taille, une ligne et demie. Amérique méridionale.

ZÉRUMBET. *Zerumbet*. BOT. Genre de la famille des Scytaminées, institué par Lestiboudois, dans son travail sur cette famille, pour une plante que sa racine odorante rapproche beaucoup du Gingembre, et qui a été placée successivement par les auteurs dans les genres *Amomum*, *Curcuma* et *Zinziber*. Les caractères distinctifs de ce genre sont : synème plus ou moins dressé; orifice du tube dirigé en haut; staminodes nuls ou confondus avec le synème; anthère terminée par un appendice long, subulé, enveloppant le style; deux stylobes.

ZERUMBET GINGIMBRE. *Zerumbet zingiber*, Lestib. Sa tige fleurie sort d'un rhizome qui forme saillie au-delà de la tige; elle n'est couverte que d'écailles larges, obtuses, scarieuses en leurs bords et engaînantes; elle se termine par un épi ovoïde, formé d'écailles vertes, à bords blancs; les fleurs sont enveloppées d'une bractée transparente; le calice extérieur est mince, transparent et profondément fendu; les sépales internes sont jaunâtres, nervurés de brun; la fleur présente en outre une division à l'opposite de l'étamine; c'est le synème : il est à quatre lobes et jaunâtre. L'étamine a une anthère jaune placée sur la face interne d'une division élargie, à laquelle elle ne tient que par le dos. Cette plante croît à Java.

ZÉRYTHIDE. *Zerythis*. INS. Lépidoptères diurnes; genre de la famille des Éryciniens, tribu des Lycénites, institué par Boisduval, aux dépens des Polyommates, de Latreille. Caractères : antennes graduellement renflées vers l'extrémité, formant une massue fusiforme; palpes moins longues ou guère plus longues que la tête; ailes ne présentant point de queue, mais seulement des dentelures plus ou moins prononcées.

ZÉRYTHIDE THERON. *Zerithis Thero*, Boisd. Ses ailes sont brunes en dessus, avec huit ou neuf taches fauves sur les antérieures, et une rangée de lunules de la même couleur près du bord terminal des postérieures: en dessous les ailes sont d'un gris brunâtre, avec le disque des supérieures fauve, orné de taches noires, dont quatre renferment une tache d'un blanc argenté; les secondes ailes ayant une dizaine de taches blanches éparses, dont une au milieu beaucoup plus grande. Taille, deux pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

ZESTE. *Corticula*. BOT. Cloison sèche, membraneuse et coriace, qui, dans l'intérieur du fruit du Noyer, sépare l'amande en quatre lobes.

ZÈTHE. *Zethus*. INS. Fabricius a établi ce genre aux dépens des Guêpes et particulièrement de certains Polistes, de Latreille. Celui-ci en adoptant le genre Zèthe l'applique à des espèces semblables, par la forme générale de leur corps, aux Eumènes; ainsi il comprend (*Gener. Crust. et Insect.*, t. IV, p. 138) le *Zethus cœruleo-pennis*, le *Polistes cyanipennis*, de Fabricius. Latreille qui plus tard a ajouté à ces espèces la *Vespa zonalis* de Panzer et l'*Eumenes rufinoda*, Latr., n'a pas conservé ce genre dans ses derniers ouvrages.

ZÉTHÈS. *Zethes*. INS. Genre de Lépidoptères Nocturnes de la famille des Phalénites, établi par Rambur dans son Histoire des Lépidoptères de l'île de Corse. Caractères : ailes grandes et larges, présentant un angle au milieu de leur bord externe, ayant leur dessous fortement coloré, avec un croissant plus ou moins pupillé; corps mince proportionnellement à la grandeur des ailes, peu allongé; tête de grosseur médiocre, portant des antennes un peu ciliées dans les deux sexes; palpes fort longues, très-comprimées, presque droites à partir du premier article; celui-ci dépassant le chaperon de la moitié de sa longueur; troisième article de moitié moins long que le précédent, beaucoup plus mince, d'égale grosseur dans toute sa longueur; spiritrompe longue.

ZÉTHÈS INSULAIRE. *Zethes insularis*, Ramb. Les quatre ailes supérieures sont brunes, avec le bord d'un brun cendré et une bande triangulaire de cette couleur qui coupe l'aile vers son tiers; la base est plus claire et chaque nuance est bordée par un trait bien distinct d'un gris très-clair; la frange est alternativement brune et cendrée; les ailes inférieures sont cendrées avec une large bande médiane brune; les séparations de nuance sont indiquées comme dans les supérieures mais une des lignes paraît ponctuée; le dessous est d'un brun fauve, avec deux taches ocellées et contiguës au milieu des supérieures et une lunule au milieu des inférieures. Envergure, seize lignes.

ZEUGITES. BOT. P. Browne, dans son Histoire naturelle de la Jamaïque, p. 341, tab. 4, fi. 3, avait fondé sous ce nom un genre de Graminées, qui fut réuni par Linné à l'*Apluda*. Adanson établit le même genre sous le nom de *Senites*. Il a été reconstruit par les auteurs modernes, et particulièrement par Palisot de Beauvois, qui l'a ainsi caractérisé : rachis articulé; panicule composée; lépicène (glumes, Beauv.) presque tronquée, renfermant trois fleurs; les deux antérieures mâles, pédicellées, munies d'une glume (paillette, Beauv.) inférieure presque tridentée, d'une glume supérieure à deux dents; la fleur postérieure sessile, hermaphrodite, ayant sa glume inférieure en carène tronquée, sétigère, à bords membraneux; écailles hypogynes inconnues; ovaire échancré; style bipartite; stigmate et caryopse inconnus. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce (*Zeugites Americana*) qui croît sur les montagnes les plus élevées de la Jamaïque.

ZEUGOPHORA. INS. Le genre institué sous ce nom par Kunz (Nov. Act. Halt. 2, 4, 75, 1) n'a point paru différer assez du genre *Lema*, pour qu'on l'ait généralement adopté.

ZEUGOPHYLLITE. *Zeugophyllis.* BOT. FOSS. Brongniart, dans son Prodome des Végétaux fossiles, a donné ce nom à un genre établi sur des empreintes de Palmier où il a reconnu des frondes pétiolées, à pinnules opposées, oblongues ou ovales, très-entières, à nervures fortes, peu nombreuses, égales, confluentes aux deux extrémités. Ces débris ont pour support les terrains carbonifères.

ZEUS. POIS. *V.* ZÉE.

ZEUXIE. *Zeuxia.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Muscides, établi par Meigen et ayant suivant lui pour caractères : antennes rabattues, couchées contre la tête, composées de trois articles : le premier court, le second et le troisième linéaires, égaux entre eux, le dernier comprimé, obtus, portant à sa base une soie plumeuse, biarticulée; ouverture de la cavité buccale accompagnée de moustaches; palpes avancées, en massue, nues, horizontales, plus longues que la trompe dans l'état de repos; ailes velues vues au microscope, écartées dans le repos, ayant deux cellules du bord postérieur fermées chacune par une nervure transversale, une épine vers le milieu du bord extérieur; balanciers cachés; cuillerons grands; front large; yeux nus; trois ocelles placés en triangle sur le vertex; prothorax séparé du mésothorax par une ligne transversale enfoncée; abdomen conique, composé de trois segments outre l'anus; le premier est court. La seule espèce connue de ce genre est décrite par Meigen (Dipt. d'Eur., t. v, p. 8, n° 1, pl. 42, fig. 15), sous le nom de *Zeuxia cinerea.*

ZEUXINE. *Zeuxina.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley, qui lui assigne pour caractères : périgone connivent, dont les folioles extérieures sont latérales, connées, avec l'intermédiaire renflée à sa base; labelle antérieur, membraneux à la base, bicalleux, soudé avec la colonne, onguiculé au sommet, charnu, dilaté et concave; colonne très-courte; clinandre membraneux, enveloppant l'anthère; quatre masses polliniques réunies deux à deux; caudicule court et ligulé; glandule en crochet. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce apportée de l'Inde et figurée par Hamilton.

ZEUZÈRE. *Zeuzera.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Faux-Bombyx, établi par Latreille et démembré du genre *Cossus,* de Fabricius. Les caractères de ce genre sont : antennes sétacées, simples, cotonneuses à la base, dans les femelles, celles des mâles pectinées dans toute leur moitié inférieure; la supérieure nue; spiritrompe très-courte. Ailes en toit dans le repos; cellule discoïdale des inférieures fermée transversalement en arrière par une nervure ondée, et divisée longitudinalement par un rameau fourchu, qui descend de la base au bord postérieur; un crin. Anus des femelles laissant sortir une tarière longue, cornée, tubulaire, servant de conduit aux œufs pour les introduire dans le bois. La Chenille de l'espèce qui sert de type au genre vit en Europe, dans l'intérieur du Maronnier d'Inde, du Pommier, du Poirier, etc. L'insecte parfait (*Zeuzera Æsculi,* Latr., God., Lépid. de Fr., t. IV, p. 54, n° 6, pl. 3, fig. 2 et 3) a le corps d'un beau blanc, avec des anneaux bleus sur l'abdomen et des points nombreux de la même couleur sur les ailes supérieures.

ZEXMENIA. BOT. Le genre ainsi nommé par Llav, ne diffère pas du genre *Lipochœta,* de la famille des Synanthérées.

ZEYHERIA. BOT. Martius a fondé sous ce nom un genre qui paraît identique avec le *Spathodea,* de Beauvois. Sprengel fils (*Tent. Suppl. Syst. Veget.*, Gottingue, 1828) s'est servi du même nom pour désigner un genre de Synanthérées, qui se place près de l'*Ursinia,* de Gærtner, et qui a pour type une plante du cap de Bonne-Espérance nommée *Zeyheria acaulis.*

ZEYLONITE. MIN. Même chose que Spinelle. *V.* ce mot.

ZIBELINE. MAM. Espèce du genre Marte. *V.* ce mot.

ZIBETH. MAM. *V.* ZEBET.

ZIBÉTHIN. MAM. Nom donné par Vicq-d'Azyr à l'Ondatra, à cause de son odeur musquée, assez analogue à celle que répandent la Civette et le Zibeth.

ZICHYE. *Zichya.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Hugel, avec les caractères suivants : calice campanulé, bilabié, à lèvre supérieure bidentée; l'inférieure est à trois divisions; étendard onguiculé, largement orbiculé, échancré, réfléchi, biappendiculé à sa base, plus long que les ailes; celles-ci sont oblongues, adhérentes jusque passé le milieu de la carène qui est courte et obtuse; étamines distinctement diadelphes; filament vexillaire inarticulé et dressé à sa base; anthères uniformes; ovaire pluriovulé; style court, ascendant, terminé en stigmate subcapité. Le fruit est un légume oblongo-linéaire, comprimé, coriace, ayant la suture séminifère épaisse, les articulations celluleuses à l'intérieur; les graines sont strophiolées.

ZICHYE TRICOLORE. *Zichya tricolor,* Hug. C'est un arbuste grimpant, volubile, à feuilles ovato-oblongues, obtuses, veloutées principalement en dessous; les fleurs sont d'un rouge orangé; leur calice est couvert de poils ferrugineux, fort serrés; l'étendard est taillé en coin. Cette plante est originaire de l'Australie.

ZIEGELERZ. MIN. C'est-à-dire *Minerai couleur de brique.* C'est le Cuivre oxydulé terreux, mêlé de Peroxyde de Fer, vulgairement nommé Cuivre tuilé. *V.* CUIVRE.

ZIÉRIE. *Zieria.* BOT. Genre de la famille des Rutacées, qui présente les caractères suivants : calice à quatre divisions profondes, moins longues que les quatre pétales; quatre étamines alternes avec les pétales, ayant les filets subulés, glabres, insérés chacun sur la partie externe d'une glande; les anthères cordiformes et mobiles. Le disque, appliqué sous l'ovaire et soudé dans son contour avec le calice, porte sur sa face supérieure la corolle, et présente quatre mamelons glanduleux, sur lesquels les étamines sont attachées. Les ovaires, au nombre de quatre, sont glabres. Les styles, naissant de l'angle interne des ovaires, se réunissent et se soudent en un style composé et unique, court, glabre, terminé par un stigmate à quatre lobes. Le fruit se compose de quatre capsules déhiscentes. Les espèces de ce genre, au nombre d'environ neuf, sont des arbustes ou même des arbres, tous originaires de

l'Australie. Leurs feuilles sont opposées, pétiolées, ordinairement composées de trois folioles ponctuées. Les pédoncules sont axillaires ou terminaux, uniflores ou portant plusieurs fleurs blanches et petites. Parmi ces espèces, on en cultive quelques-unes dans les jardins; tels sont le *Zieria Smithii*, And., *Bot. Rep.*, tab. 606, le *Zieria macrophylla*, Bonpl., Navar., p. 64.

ZIERVOGLIA. BOT. Necker a établi sous ce nom, aux dépens du *Cynanchum*, de Linné, un genre très-faiblement caractérisé.

ZIETENIA. BOT. Gleditsch avait établi sous ce nom un genre de la famille des Labiées, qui a été réuni au *Stachys* par Vahl. Il avait pour type une plante de l'Orient, que ce dernier auteur a nommée *Stachys lavandulæfolia*. Selon Sprengel, le *Zietenia orientalis*, de Gledisch, a pour synonyme le *Sideritis calycantha*, de Marschall Bieberstein.

ZIGADÈNE. *Zigadenus*. BOT. Genre établi par le professeur Richard (*in Michx. Flor. Boreal. Amer.*, I, p. 213), et qui fait partie de la famille des Colchicacées. Son calice est pétaloïde, à six divisions profondes et très-étalées, ovales-oblongues, égales, portant deux glandes à leur base. Les six étamines sont insérées tout à fait à la base des divisions calicinales. L'ovaire est triangulaire, allongé, aminci vers son sommet, terminé par trois styles contigus et obtus. Le fruit est une capsule recouverte en partie par le calice persistant; elle est mince, ovoïde, amincie en pointe, terminée par les styles également persistants, à trois loges contenant chacune plusieurs graines linéaires, anguleuses. Ce genre se compose de deux espèces originaires de l'Amérique du Nord. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles linéaires, étroites, lancéolées, aiguës; les fleurs sont disposées en un épi terminal. L'une a été figurée par Michaux (*loc. cit.*, tab. 22), sous le nom de *Zigadenus glaberrimus*; l'autre a été nommée par Pursh *Zigadenus pubescens*.

ZIGAR. BOT. Le *Bunion* ou *Boynion*, de Dioscoride, a été cité sous ce nom africain par Ruell. Cette plante paraît être une Ombellifère qui aurait quelque rapport avec l'*Æthusa Bunius*, L.

ZIGNOA. BOT. Trevisian a donné ce nom à un genre de la famille des Algues, qu'il caractérise de la manière suivante : fronde membraneuse, verte, capillaire, simple ou rameuse, plane ou tubuleuse, dont les aréoles sont presque carrées et disposées longitudinalement sur plusieurs rangs; les sporidies sont en petit nombre dans les aréoles. Ces Algues, qui appartiennent au sous-ordre des Ulvacées, se trouvent dans les eaux douces et les salses incultes, en Europe.

ZIGUÉLINE. MIN. Nom donné par Beudant au Cuivre oxydulé. *V.* CUIVRE.

ZILATAT. OIS. Espèce du genre Héron.

ZILLE. *Zilla*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliqueuse, L., établi par Forskahl, avec les caractères suivants : calice dressé, égal à la base; corolle à pétales onguiculés, ayant le limbe entier; étamines à filets non denticulés; ovaire ovoïde, surmonté d'un style conique; silicule ovoïde-globuleuse, biloculaire, indéhiscente, fongueuse-subéreuse, surmontée du style épais et conique; graines solitaires dans chaque loge, pendantes, ovoïdes-arrondies; cotylédons foliacés, condupliqués. Ce genre tient le milieu entre le *Brassica* et le *Crambe*.

ZILLE FAUSSE-CAMÉLINE. *Zilla myagroïdes*, Forskahl (*Flor. Ægypt.-Arab. Descr.*, 121, *Icon.*, tab. 17, A); *Bunias spinosa*, L.; *Myagrum spinosum*, Lamk. C'est une plante glabre, presque glauque et sous-frutescente, à rameaux nombreux, feuillés dans leur jeunesse, aphylles, divariqués et épineux à l'état adulte. Les fleurs sont violettes; elles forment des grappes lâches. Cette plante croît dans les déserts de l'Égypte.

ZILLÉES. *Zilleæ*. BOT. De Candolle a ainsi nommé la quinzième tribu des Crucifères, qui comprend les genres *Zilla*, *Muricaria* et *Calepina*. Elle est caractérisée par la silicule indéhiscente, presque globuleuse, à une ou deux loges, à valves non distinctes, et à une graine solitaire dans chaque loge; enfin par ses cotylédons condupliqués.

ZILLERTHITE. MIN. L'Amphibole actinote, de Zillerthal en Tyrol, a reçu ce nom distinctif. *V.* AMPHIBOLE.

ZIMBIS. MOLL. Synonyme de *Cypræa macula*. *V.* CAURIS.

ZINC. MIN. Ce métal est le type d'un genre composé d'au moins six espèces minérales : il ne s'est point encore offert à l'état natif; il est toujours combiné avec d'autres corps dont il faut le séparer par les procédés métallurgiques. Lorsqu'on l'a obtenu parfaitement pur, il est d'un blanc bleuâtre, avec l'éclat métallique, lorsque sa surface est mise depuis peu à l'air; mais il ne tarde pas à se ternir. Il a une texture sensiblement lamelleuse; il est ductile, et peut se réduire en lames assez minces. Il passe à la filière avec assez de difficulté, et on ne peut pas en obtenir de fil d'un très-petit diamètre. Sa pesanteur spécifique est de 7,19. On n'est point encore parvenu à l'obtenir en cristaux déterminables; mais comme on a réussi à le faire cristalliser sous la figure d'étoiles hexagonales à rayons branchus, il est probable que sa forme est octaédrique, comme celle de la plupart des métaux natifs. Le Zinc ne s'égrène pas sous le marteau; pour le réduire en poudre, il faut le chauffer de manière à le ramollir sans le fondre; il devient alors cassant, et on peut le broyer aisément dans un mortier. Il entre en fusion au-dessous de la chaleur rouge; si on le chauffe fortement et presque jusqu'au blanc, il brûle en répandant une flamme d'une blancheur éblouissante. Les minerais de Zinc n'ont de commun entre eux que la présence de ce métal, considéré comme principe caractéristique; ils ne possèdent d'ailleurs aucune propriété extérieure qui puisse aisément les faire reconnaître. Aucun d'eux n'a l'aspect métallique, et leur pesanteur spécifique est toujours au-dessous de 6. Ils sont tous assez facilement réductibles sur le charbon, au moyen d'un grillage ménagé et du Carbonate de Soude. Ils répandent sur le charbon une poussière blanche, qui entoure le globule sans lui être contiguë, et qui se volatilise facilement sans colorer la flamme. Si l'on plonge dans le minerai revivifié un fil de cuivre rouge, on le transforme immédiatement en laiton reconnaissable à sa couleur jaune. Le Zinc du commerce est presque toujours allié à une petite quantité de Plomb, et probablement aussi

du métal appelé Cadmium, qui jusqu'à présent ne s'est encore trouvé que dans les minerais de Zinc. Ce nouveau métal a été découvert en 1817, par Stromeyer, dans une variété de Calamine ou de Carbonate de Zinc, employée en Allemagne en place de Zinc oxydé, et dans d'autres minerais de Zinc, savoir : dans la Calamine qui accompagne le Cuivre azurite, à Chessy, près de Lyon; dans la Blende de Freyberg, en Saxe; dans le Zinc silicaté de Silésie. On reconnaît sa présence dans un minerai de Zinc, en traitant celui-ci sur un charbon à la flamme de réduction; il se dépose au premier coup de feu, à peu de distance de la matière d'essai, un anneau jaune ou orangé d'oxyde de Cadmium, que l'on aperçoit d'autant mieux que le charbon est plus refroidi.

On connaît six espèces de minerais de Zinc, savoir : le Zinc sulfuré ou la Blende, le Zinc oxydé rouge ou manganésifère, le Zinc silicaté, le Zinc carbonaté ou la Calamine, le Zinc hydro-carbonaté, et le Zinc sulfaté. On peut y ajouter même le Zinc aluminaté, qui a déjà été décrit sous le nom de Gahnite. Le Zinc silicaté et le Zinc carbonaté ont été pendant longtemps confondus ensemble sous le nom commun de Calamine (en allemand Galmey). Berzélius et Berthier sont les premiers chimistes qui aient donné des moyens précis pour distinguer ces deux substances l'une de l'autre.

Zinc sulfuré ou Blende, vulgairement *Blende* ou *Fausse Galène*. Substance assez abondamment répandue dans la nature, de couleur jaune ou brune, tendre, et ordinairement à tissu très-lamelleux, offrant presque toujours un éclat assez vif, joint à un certain degré de transparence. Elle se laisse cliver avec la plus grande facilité parallèlement aux faces d'un dodécaèdre rhomboïdal, et par conséquent aussi parallèlement à celles d'un rhomboïde obtus de 109° 28′ 16″ et 70° 31′ 44″, d'un tétraèdre à triangles isocèles et d'un octaèdre à base rectangulaire. La surface des lames est très-éclatante; elles ont un brillant qui se rapproche tantôt de l'éclat métallique et tantôt du luisant de la résine. Elle est facile à casser. Sa dureté est supérieure à celle du Calcaire spathique, et inférieure à celle de la Fluorite. Sa pesanteur spécifique varie de 4,02 à 4,07. Sa réfraction est simple. Lorsque la Blende est pure, elle est transparente : la couleur de sa masse est le jaune de citron, et celle de la poussière est grise. Les variétés de couleur brune jouissent toujours d'une certaine translucidité, au moins sur le bord de leurs lames. Certaines variétés de Blende, surtout celles de couleur jaune, sont très-phosphorescentes par le frottement dans l'obscurité; et pour développer cette propriété, il suffit même de les frotter avec une plume. Selon Bergman, elles s'électrisent par le frottement, et deviennent phosphorescentes même sous l'eau. La Blende décrépite au chalumeau, et quelquefois avec force; elle est infusible seule, et même avec le secours du Borax; elle ne donne par le grillage qu'une faible odeur d'Acide sulfureux; mais si on la chauffe après l'avoir broyée et humectée d'Acide sulfurique, elle répand une forte odeur d'Hydrogène sulfuré. Elle est soluble, mais avec difficulté, dans l'Acide nitrique. Sa solution donne par les Alcalis un précipité qui se redissout lorsqu'ils sont en excès. Elle est composée, selon Berzélius, d'un atome de Zinc et de deux atomes de Soufre : en poids, de Zinc, 67; Soufre, 33. Children a reconnu la présence du Cadmium dans la Blende brune cristallisée de Freyberg, en Saxe. Celle de Przibram, en Bohême, contient accidentellement de l'Argent, et celle de Nagyag, de l'Argent aurifère et du Plomb.

Les variétés de formes régulières de la Blende sont assez nombreuses. Les plus remarquables sont : 1° La *Blende primitive* ou le *dodécaèdre à plans rhombes*. Il est rare de trouver cette forme en cristaux nets et complets; elle est presque toujours modifiée par des facettes additionnelles. — 2° La *tétraèdre :* le tétraèdre régulier, provenant de modifications semi-symétriques, c'est-à-dire qui n'ont lieu que sur quatre des huit angles solides, composés de trois plans, qui sont identiques sur le dodécaèdre. — 3° L'*octaèdre :* l'octaèdre régulier, provenant de la troncature des huit angles solides trièdres. Elle se présente souvent sous la forme d'un tétraèdre épointé. — 4° La *cubo-dodécaèdre :* le dodécaèdre, tronqué sur les six angles composés de quatre plans. Les nouvelles faces prennent quelquefois une extension telle que le cristal paraît sous la forme cubique (Bournon). — 5° La *biforme :* c'est la combinaison du dodécaèdre rhomboïdal et de l'octaèdre régulier. Elle se présente sous l'aspect d'un octaèdre émarginé. — 6° La *triforme :* combinaison du dodécaèdre rhomboïdal, de l'octaèdre régulier et du cube. Elle offre l'aspect d'un octaèdre dont les angles et les arêtes sont tronqués. — 7° La *didodécaèdre :* solide à vingt-quatre faces, savoir : douze trapézoïdes, qui répondent aux faces primitives, et douze triangles isocèles allongés, réunis trois à trois par leurs sommets, et deux à deux par leurs bases. Ce solide provient de la combinaison du dodécaèdre rhomboïdal, avec un dodécaèdre à triangles isocèles.

Les cristaux de Blende sont quelquefois maclés par transposition : dans ces groupements le plan de jonction est toujours parallèle à l'une des faces de l'octaèdre régulier. On observe quelquefois la Blende en octaèdres transposés, comme ceux du Spinelle; en dodécaèdres rhomboïdaux, pareillement transposés, et se présentant sous la forme d'un dodécaèdre composé de six faces rhombes et de six trapèzes, sans angles rentrants. Enfin la variété didodécaèdre est aussi susceptible d'une transposition analogue, qui produit un nouveau solide, distinct du premier par l'assortiment de ses faces. Dans la variété didodécaèdre simple, à chaque trapézoïde correspond, dans la partie opposée, un autre trapézoïde qui lui est parallèle; dans la variété didodécaèdre transposée, c'est une arête qui répond à chaque trapézoïde, et se trouve parallèle à l'une de ses diagonales. Il est rare que les formes des cristaux de Blende soient parfaitement nettes : ces cristaux sont en général peu volumineux : leur grosseur ordinaire ne dépasse guère celle d'un pois. Cependant il en est qui ont plus d'un demi-pouce de diamètre. Ils sont aussi rarement isolés, mais ils se groupent en forme de druses à la surface de diverses substances de filons, soit pierreuses, soit métalliques.

Les variétés principales de texture et d'aspect sont les suivantes :

La Blende laminaire : Blende spéculaire ou miroitante, à grandes lames brillantes et diversement entrelacées, composant des masses qui sont quelquefois criblées de cavités.

La Blende lamellaire : à petites lames mêlées et inclinées dans toutes les directions. Cette variété est souvent mêlée de Cuivre pyriteux, de Fer sulfuré et de Galène. Très-commune en Hongrie. En petites lames noirâtres, avec Calcaire spathique, dans les Roches de la Somma, au Vésuve.

La Blende radiée. *Strahlige Blende*, Werner. En masse solide, fibreuse et radiée, ayant une couleur brunâtre et un éclat tirant sur le perlé. A Przibram, en Bohême; à Felsobanya, en Hongrie. Suivant le professeur Zippe, elle contient du Cadmium.

La Blende concrétionnée, nommée aussi Blende testacée ou hépatique, Blende striée et compacte. En masses mamelonnées ou globuliformes, à structure testacée, et à texture fibreuse ou compacte; l'intérieur des mamelons ou des globules paraît ordinairement comme strié du centre à la circonférence. Cette variété est presque toujours d'un brun rougeâtre, et son éclat varie du mat au luisant de la résine. Les fragments sont opaques ou faiblement translucides sur les bords. A Geroldseck, dans un filon de Galène; à Raibel, en Carinthie; à Henri-la-Chapelle, près d'Aix-la-Chapelle, etc.

Considérée sous le rapport de la couleur, la Blende peut se partager en trois variétés principales, qui ont été distinguées avec beaucoup de soin par les minéralogistes allemands :

La Blende jaune. *Gelbe Blende*, Werner. Transparente, très-lamelleuse et très-phosphorescente. Elle offre diverses teintes de jaune, qui varient depuis le jaune citrin, ou vert-jaunâtre du soufre, jusqu'au jaune miellé ou rougeâtre du succin. Les plus beaux groupes de cristaux de Blende appartiennent à cette variété. On les trouve à Kapnik, en Transylvanie, où ils s'associent au Fer carbonaté, au Calcaire brunissant, au Cuivre gris, au Manganèse sulfuré et au Manganèse rose. On trouve aussi de la Blende jaune à Felsobanya, Nagybanya et Schemnitz, en Hongrie; à Ratieborziz, en Bohême; à Scharfenberg, Schwarzenberg et Rittersgrün, en Saxe; dans le Rammelsberg, au Harz; à Gummerud, en Norwége; en France, à Baigorry, dans les Pyrénées. — La Blende brune. *Braune Blende*, Wern. Cette variété est plus commune que la précédente : elle forme quelquefois des masses très-volumineuses. Elle est moins transparente que la Blende jaune, et se clive avec moins de facilité. Ses couleurs varient du brun-jaunâtre au brun-rougeâtre et au rouge du grenat. On la trouve en cristaux, en masses laminaires et en masses radiées ou fibreuses. La Blende brune de Freyberg, en Saxe, analysée par Children, a donné du Cadmium. Cette variété se trouve à Alston-Moore, dans le Cumberland, avec Fluorite; dans les mines du Derbyshire, du Northumberland et du Leicester, en Angleterre; dans celles de Freyberg, en Saxe; dans la mine de Plomb de Châtel-Audren, département des côtes du Nord, en France. La Blende brune s'associe fréquemment à la Barytine, au Calcaire spathique, au Fluorite et au Quartz. — La Blende noire. *Scharze Blende*, Wern. Cette variété est plus rare que la précédente : sa couleur est tantôt d'un noir de velours, tantôt d'un noir grisâtre ou rougeâtre. Elle est opaque, ou tout au plus translucide sur les bords. On la trouve soit en cristaux, soit en masses lamellaires. Elle est très-mélangée, et contient du Fer, du Manganèse et plusieurs autres substances métalliques. Les minéraux qui l'accompagnent le plus constamment sont le Cuivre pyriteux, le Fer sulfuré, le Fer hydroxydé, la Galène, l'Argent rouge, le Quartz et le Calcaire spathique. A Freyberg, Annaberg, Breitenbrunn et Scharzenberg, en Saxe; dans les mines de la Bohême, de la Hongrie et de la Sibérie.

La Blende se présente assez fréquemment dans la nature : elle est répandue dans presque toutes les formations, depuis les terrains primordiaux les plus anciens, jusqu'aux terrains de sédiment moyens; mais elle n'est jamais assez abondante dans un même lieu pour constituer à elle seule un véritable gîte de minerai. On ne la trouve guère que dans les filons de Galène, de Fer sulfuré, de Cuivre pyriteux, de Cuivre gris, etc.; et c'est surtout dans les filons de Plomb qu'elle se montre le plus communément : elle est presque inséparable de la Galène; et comme elle lui ressemble beaucoup par l'éclat brillant de ses lames, on l'a quelquefois confondue avec elle; de là les noms de Blende (trompeur) et de pseudo-Galène, qui ont été donnés à cette substance par les anciens minéralogistes. Suivant quelques auteurs, le nom de Blende, qui veut dire aussi brillant, lui aurait été donné à raison du vif éclat dont elle est douée. Les substances pierreuses qui l'accompagnent le plus ordinairement sont la Chaux fluatée, le Calcaire spathique, le Quartz et la Barytine. Les gisements de la Blende étant presque les mêmes que ceux de la Galène, on pourrait se contenter de renvoyer à l'article de ce dernier minerai, cependant il semble indispensable d'indiquer ici les principaux terrains où elle s'est montrée d'une manière remarquable. 1° Dans les terrains primordiaux de cristallisation, la Blende est assez rare dans le Granit ancien; mais elle se montre dans les filons qui traversent le Gneiss, le Micaschite, les Stéaschistes et les Phyllades, et dans les couches subordonnées à ces Roches principales. Sa variété lamellaire forme quelquefois de petits amas ou des veines irrégulières au milieu du Micaschite; elle est disséminée en grains jaunâtres dans la Dolomie du mont Saint-Gothard, où elle s'associe à l'Arsenic réalgar. 2° Mais c'est surtout dans les terrains de transition que la Blende est plus abondante. On la trouve rarement dans la Syénite ou dans les Roches qui en dépendent, et dans les Amygdalytes de la même époque de formation; mais beaucoup plus fréquemment dans les Grauwackes, les Schistes argileux et les Roches calcaires, qui terminent les terrains de transition. 3° Dans les terrains de sédiment inférieurs; la Blende ne s'y montre plus que disséminée en petites parties dans les Psammites des terrains houillers, et dans la Houille elle-même, au milieu des Arkoses et dans le Zechstein. La Blende semble s'arrêter au Calcaire conchylien, ainsi que la Galène; cependant on en retrouve encore

quelques traces dans le Calcaire marneux à Gryphites, et jusque dans les lits pyriteux de l'Argile plastique, situés à la base des terrains de sédiment supérieurs. On a aussi observé la même substance disséminée en petites lames noirâtres, dans les Roches de la Somma, au Vésuve.

Zinc oxydé : Zinc oxydé manganésifère; Zinc oxydé ferrifère, Haüy; Oxyde de Zinc ferro-manganésien, Beudant. Substance d'un rouge brunâtre ou noirâtre qui se rencontre aux États-Unis, en masses amorphes ou disséminées, sous la forme de lamelles et de grains, dans un Calcaire spathique grano-lamellaire. Elle a souvent une apparence micacée : son éclat est vif et comme diamantaire dans les cassures fraîches; mais lorsqu'elle a été exposée à l'air, elle se ternit et se recouvre quelquefois d'une croûte blanchâtre. Sa structure est lamelleuse dans plusieurs sens, et mène à un prisme droit rhomboïdal, d'environ 125° (Haidinger). Elle est fragile et se raye aisément avec le couteau; la couleur de sa poussière est le jaune orangé. Sa dureté est sensiblement la même que celle du Spath fluor. Sa pesanteur spécifique est de 5,43. Elle est opaque ou à peine translucide sur les bords. Seule, elle est infusible au chalumeau; mais avec le Borax, elle donne un verre jaune et transparent. Elle est soluble dans l'Acide nitrique, et la solution précipite en brun par les Alcalis. Elle est composée, d'après l'analyse de Berthier, de 88 pour 100 d'Oxyde de Zinc, et de 12 d'Oxyde de Manganèse rouge. Le Zinc oxydé rouge a été observé aux États-Unis, dans plusieurs mines de Fer du comté de Sussex et du New-Jersey, principalement dans les mines de Franklin, Stirling et Rutgers, et près de Sparta. Suivant Bruce, à qui l'on doit la connaissance de ce minerai, il est si abondant aux États-Unis, qu'il pourrait être exploité avec avantage pour la fabrication du Sulfate de Zinc, ou même du Laiton. Il se présente en couches ou en amas, liés aux Syénites des terrains de transition. Il est fréquemment disséminé dans un Calcaire spathique lamellaire, et entremêlé de grains et de cristaux d'un autre minerai noir, que l'on a considéré d'abord comme un Fer oxydulé mélangé d'Oxyde de Zinc, mais que Berthier a proposé de nommer Franklinite, d'après le lieu où il a été trouvé pour la première fois. Suivant ce chimiste, la Franklinite serait une combinaison en proportions définies d'Oxyde de Fer, d'Oxyde de Zinc et d'Oxyde de Manganèse.

Zinc silicaté, Galmey, Werner; Zinc oxydé silicifère, Haüy; Calamine, Beudant. Substance lithoïde, ordinairement blanche ou jaunâtre, tendre, assez pesante, s'offrant cristallisée et fréquemment en masses compactes, concrétionnées ou caverneuses. Cette espèce se distingue aisément des autres minerais de Zinc par la propriété qu'elle a d'être fortement électrique par la chaleur, et de se résoudre en gelée dans les Acides sans produire d'effervescence. Le Zinc silicaté se présente souvent en cristaux tabulaires qui dérivent d'un octaèdre rectangulaire, dans lequel l'incidence des faces d'une pyramide sur les faces adjacentes de la pyramide opposée, est de 120, ou de 80° 5′ (Haüy). L'axe d'allongement des cristaux est parallèle au petit côté de la base, qui doit être ainsi placé verticalement. Par une troncature sur les plus grandes arêtes de la même base, cet octaèdre se transforme en un prisme droit rhomboïdal, de 99° 56′ et 80° 4′, et que l'on peut adopter pour forme fondamentale; les angles de ce prisme seraient de 103° 53′ et 76° 7′, suivant Haidinger; et de 102° 30′ et 77° 30′, suivant Beudant. Le clivage est très-sensible parallèlement aux pans de la forme prismatique. Dans les autres directions, la cassure est inégale et vitreuse. Les cristaux sont ordinairement striés longitudinalement. Leur surface est très-brillante, et dans certaines variétés de Sibérie, elle est remarquable par une sorte de chatoiement; quelquefois leur aspect est gras et comme huileux. Dans l'état de pureté, ils sont transparents et incolores. Le Zinc silicaté est facile à casser et à pulvériser; sa dureté est supérieure à celle du Spath fluor et inférieure à celle du Feldspath. Sa pesanteur spécifique varie de 3,38 à 3,5. Ses cristaux sont fortement électriques par la chaleur, et le sont même habituellement à la température ordinaire. Il est phosphorescent par frottement. Sa couleur la plus ordinaire est le blanc ou le jaunâtre : elle passe quelquefois au bleu, au vert et au brunâtre. Au chalumeau, il décrépite, dégage de l'eau, et devient d'un blanc laiteux sans se fondre. Avec le Borax, il se dissout en un verre incolore, qui ne devient laiteux ni par le flamber, ni par le refroidissement. Il est soluble en gelée dans les Acides sans dégagement de Gaz. Il est composé, selon Berzélius, d'un atome de Silicate de Zinc et de trois atomes d'Eau : en poids, de Silice, 26; Oxyde de Zinc, 66; Eau, 8. La quantité d'eau est variable dans les diverses Calamines; et il en est qui n'en donnent pas du tout : telle est entre autres la Calamine des États-Unis d'Amérique.

Les variétés de forme du Zinc silicaté se bornent aux deux suivantes : L'*unitaire*, Haüy : l'octaèdre primitif tronqué sur les deux arêtes verticales de la base. Cette forme se présente, dans sa position naturelle, sous l'aspect d'un prisme hexaèdre aplati, à sommets dièdres; et si l'on place horizontalement les faces de troncature, qui sont ordinairement dominantes, elle se montre alors comme une table hexagonale qui aurait été biselée sur deux bords opposés. Ces cristaux tabulaires sont toujours implantés sur leur gangue par leur tranche, c'est-à-dire par une des extrémités du prisme fondamental. Se trouve à Leadhills, en Écosse; à Altenberg, près d'Aix-la-Chapelle; à Rezbanya, en Hongrie; à Bleyberg, en Carinthie. — Le *trapézien*, Haüy : le même prisme hexaèdre aplati, terminé aussi par des sommets dièdres, mais dont les faces ont une position différente; elles s'appuient sur les pans larges du prisme, ce qui transforme celui-ci en une table rectangulaire, biselée sur tous ses bords; de Rutland, en Derbyshire; de Bleyberg, en Carinthie. Ces cristaux tabulaires sont, comme ceux de la variété précédente, implantés par leurs tranches. Ils se réunissent souvent plusieurs ensemble parallèlement à leurs faces planes, mais de manière qu'ils divergent un peu vers l'extrémité, et ils composent ainsi des groupes flabelliformes; à Bleyberg, en Carinthie; dans les mines de Plomb argentifère de Gazimour et de Nertschinsky, en Sibérie,

Les cristaux de Zinc silicaté sont en général fort petits; cependant ceux des mines de la Daourie ont quelquefois jusqu'à un pouce de longueur.

Les variétés de texture sont les suivantes : La *lamelliforme :* Calamine lamelleuse, de Patrin. En lames étroites, souvent d'un blanc limpide et très-brillantes, quelquefois d'un gris brunâtre, éparses ou diversement groupées entre elles, formant des étoiles, des masses flabelliformes, des touffes nombreuses et pressées sur la même gangue; dans les mines de la Daourie et des monts Altaï. — L'*aciculaire :* en aiguilles cristallines, d'un blanc de neige, très-éclatantes, formant des incrustations de l'épaisseur du doigt ou davantage, ou des masses fibreuses et radiées, qui ont tout à fait l'aspect de certaines variétés de Mésotype ou de Scolésite; dans les mines de Hofsgrund, près de Fribourg en Brisgau, avec Cuivre malachite et Fer hydraté : les masses sphéroïdales ont souvent dans leur centre un petit noyau de Fer hydraté brunâtre; à Nertschinsky, en Sibérie : en cristaux aciculaires pénétrant le Quartz hyalin limpide; à Aulus, dans les Pyrénées, sur les frontières d'Espagne; à Katzenthal, dans une Arkose miliaire. Cette variété de Zinc silicaté est quelquefois colorée en verdâtre par le Cuivre malachite. Elle constitue alors ce que les Allemands appellent la Mine de Laiton et la Mine de Cloche; dans les monts Altaï et à Lofteskoy, en Sibérie à Rezbanya, dans le Bannat. — La *compacte :* en masses amorphes, à texture terreuse, ordinairement de couleur jaunâtre, et servant de gangue à de petits cristaux de la même substance. A Rutland, en Derbyshire, cette variété est cadmifère; à la Vieille-Montagne, près Limbourg, à une lieue et demie d'Aix-la-Chapelle. — La *concrétionnée :* Calamine chatoyante, de Patrin. En masses mamelonnées ou globuliformes, à texture compacte ou légèrement striée, translucides, ayant un aspect gras ou chatoyant; leur couleur varie du blanc laiteux au blond et au jaune verdâtre. En stalactites ou grappes composées de nodules étranglés dans leur milieu; en grains plus ou moins volumineux, réunis et serrés entre eux, ou bien isolés les uns des autres, et disséminés sur des stalactites de Fer et de Manganèse hydratés. Ces variétés sont souvent encroûtées d'une couche terreuse d'un brun ferrugineux; dans la mine d'Argent de Taina, en Daourie. A Raibel, en Carinthie. — La *caverneuse,* vulgairement *Calamine, Pierre calaminaire.* En masses pierreuses et amorphes, à texture compacte, terreuse ou grenue, souvent cellulaires, spongieuses et comme vermoulues, de couleur de brique ou de quelque autre nuance ferrugineuse. Ces masses sont impures; elles sont fréquemment mélangées de Zinc carbonaté et d'Argile ferrugineuse. Leur dureté et leur pesanteur spécifique varient par suite de ces mélanges. La Calamine de Limbourg, qui est compacte, grenue et jaunâtre, et qui sert de gangue aux cristaux de Zinc silicaté et de Zinc carbonaté, est composée, d'après Berthier, de 71 parties sur 100 de Zinc silicaté, de 28 parties de Zinc carbonaté, et de 1 partie d'Oxyde de Fer. — La *terreuse :* Zinkocker, Karsten. En masses terreuses et friables, ternes et arides au toucher; à Tarnowitz, en Silésie.

Le Zinc silicaté accompagne presque partout dans la nature le Zinc carbonaté ou Zinc calamine. Ses gisements sont donc les mêmes que ceux de cette espèce, et par conséquent on doit se reporter à l'article suivant qui la concerne.

Zinc carbonaté ou Calamine. Cette espèce a un aspect lithoïde, une couleur ordinairement blanche ou jaunâtre, une cassure subvitreuse; elle est opaque ou seulement translucide. Elle se distingue de l'espèce précédente par la propriété d'être soluble dans l'Acide nitrique, sans production de gelée et avec effervescence, et de cristalliser sous des formes qui dérivent d'un rhomboïde obtus. Les cristaux, qui sont en général fort petits, et les masses cristallines qui leur servent de support, ont une structure sensiblement lamelleuse, qui conduit, pour forme primitive, à un rhomboïde obtus de 107° 40′, suivant les mesures de Wollaston, et de 106° 30′, suivant Phillips. Les faces de clivage sont souvent courbes et raboteuses : la cassure est inégale et imparfaitement conchoïde. La Calamine est facile à rayer par le couteau. Sa poussière, passée avec frottement sur le verre, le dépolit. Sa dureté est supérieure à celle du Fluate calcaire. Sa pesanteur spécifique est de 4,4. Son éclat est vitreux, et tire quelquefois sur le perlé. Sa couleur est blanche quand le minerai est pur; mais elle est susceptible de varier entre le blanc de lait, le gris jaunâtre, le brunâtre, le rougeâtre, le bleu et le vert pomme. Elle ne donne pas d'eau par la calcination, mais devient semblable à un émail blanc. Elle est soluble avec effervescence dans les Acides, tantôt à froid et tantôt à chaud. Un papier imbibé de cette dissolution, étant exposé à la distance d'environ un pied d'un brasier ardent, s'enflamme spontanément. Ce dernier caractère peut aussi convenir au Zinc oxydé. La Calamine est composée d'un atome de Zinc et de deux atomes d'Acide carbonique : en poids, de 65 d'Oxyde de Zinc, et de 35 d'Acide carbonique.

Les variétés de formes sont les suivantes : La *Calamine rhomboïdale :* en rhomboïdes aigus de 66° 30′, provenant d'une modification sur les angles inférieurs du rhomboïde primitif; à Limbourg, en Silésie. — La *Calamine prismée,* variété analogue à celle de Calcaire spathique qui porte le même nom. C'est un prisme hexaèdre terminé par des sommets rhomboïdaux très-obtus; au Derbyshire, à Rezbanya en Hongrie. — La *Calamine pseudomorphique :* sous des formes empruntées au Carbonate de Chaux, et principalement sous celle du dodécaèdre métastatique. Ces cristaux pseudomorphes sont souvent creux à l'intérieur, et peuvent être considérés comme des incrustations; mais quelquefois ils sont entièrement pleins. Leur tissu, mat et sans aucun indice de lames, ne permet pas de les regarder comme un produit immédiat de la cristallisation; en Angleterre, en Hongrie.

Les variétés de texture sont : La *Calamine aciculaire :* en masses composées de fibres ou d'aiguilles grossières qui se terminent en pointes de rhomboïdes aigus. — La *Calamine concrétionnée :* en concrétions mamelonnées et translucides, dont la texture est cristalline, et qui présentent souvent l'aspect de la Calcédoine ou de la Cire. Couleurs : le jaune-verdâtre, le

jaune de miel, le jaune de safran, le brun et le blanc. Quelquefois cette variété est en petites concrétions distinctes, à la manière du Calcaire oolite. — La *Calamine compacte :* en masses compactes, opaques, ayant un aspect terreux, une cassure terne, granulaire ou écailleuse, une structure ordinairement cariée. Les deux variétés précédentes sont souvent impures ; elles se mêlent fréquemment avec le Zinc silicaté et différents Carbonates, tels que ceux de Fer, de Manganèse, de Chaux et de Cuivre. D'après Berthier, la Calamine de Limbourg est composée de 88 parties de Zinc carbonaté et 12 de Zinc silicaté.

Il existe encore d'autres variétés par mélange de substances étrangères ; telles sont : La *Calamine ferrifère :* elle est ordinairement de couleur brune ou ocreuse. Une variété de Calamine mamelonnée, de Taina en Daourie, contient, d'après Berthier : Zinc carbonaté, 93, et Fer carbonaté, 7. A la Vieille-Montagne, près d'Aix-la-Chapelle ; et dans le comté de Jefferson, État de Missouri, aux États-Unis d'Amérique. — La *Calamine cuprifère :* mine naturelle de Laiton, colorée en bleu ou en vert par une quantité plus ou moins considérable de Carbonate de Cuivre. A Rezbanya, dans le Bannat.— La *Calamine cadmifère :* en cristaux ou en masses concrétionnées dans la mine de Cuivre de Chessy, près de Lyon.

Le Zinc carbonaté a deux manières d'être différentes dans la nature : tantôt on le rencontre à l'état de cristaux ou de stalactites dans les filons métallifères, et principalement dans les mines de Plomb et de Cuivre, comme celles de l'Altaï et de la Daourie, de la Carinthie, de l'Angleterre ; tantôt il forme seul, ou mêlé avec le Silicate de Zinc, des gîtes particuliers, de véritables couches dans les terrains de transition et dans ceux de sédiment, quelquefois de petits amas, des nids ou de simples veines au milieu de ces mêmes terrains. Les substances qui l'accompagnent le plus ordinairement sont la Galène, le Cuivre pyriteux et le fer oxydé. Il est presque toujours associé au Zinc silicaté, avec lequel il se mélange intimement dans les variétés compactes, concrétionnées et caverneuses, qui seules constituent de grands dépôts, et par conséquent de véritables mines de Zinc. Ce sont ces variétés compactes et mélangées qui sont connues sous le nom de Pierres Calaminaires ou de Calamines, et que l'on exploite en différents pays, soit pour en retirer le métal, soit pour servir directement à la fabrication du Laiton, qui est un alliage de Cuivre et de Zinc.

C'est dans les terrains primordiaux de sédiment, dans ceux qui sont formés de Schiste et de Calcaire, que l'on rencontre les premiers gîtes de Calamine. On peut rapporter à cette époque de formation ceux de Bleyberg, en Carinthie; du Limbourg, et du duché de Juliers. Dans les terrains de sédiment inférieurs, la Calamine se présente au milieu des Arkoses (Chessy, près Lyon; le Katzenthal), et du Calcaire pénéen ou Zechstein (Ilefeld, dans le Harz; Mendip-Hills, dans le Somersetshire, Combecave, près Figeac, et Montalet, près d'Uzès en France). On trouve encore de la Calamine, mais en moindre quantité, dans les terrains de sédiment moyens, et jusque dans les terrains de sédiment supérieurs, où elle est rare. On la cite dans le bassin parisien, à Passy, aux portes de la capitale, où elle est disséminée entre les couches du Calcaire grossier; dans la colline de Viaume, à quatre lieues de Pontoise, et aux environs de Marine, dans un terrain de transport.

Zinc hydro-carbonaté. Sous-Carbonate de Zinc, Berz.; Calamine terreuse, James; *Zink-Blüthe*, Karst. Cette substance a été confondue avec l'espèce précédente dont elle diffère par sa composition; elle renferme de l'Eau en quantité notable, et, suivant Berzélius, l'Oxyde de Zinc et l'Acide carbonique y sont à l'état de Carbonate simple. Aussi ce minéral est-il plus léger que le Zinc calamine : il se dissout plus aisément dans les Acides; enfin il donne de l'Eau par la calcination. Il est beaucoup moins commun que le Zinc calamine, et ne se trouve qu'en petites masses compactes et terreuses, en concrétions feuilletées et ordinairement d'un blanc mat, qui happent à la langue. Sa pesanteur spécifique est de 3,55. Il est composé, d'après l'analyse de Berthier, de 67 parties d'Oxyde de Zinc, 13 d'Acide carbonique, et 20 d'Eau. Cette substance accompagne le Zinc calamine dans plusieurs de ses gisements, principalement dans ceux de Bleyberg, en Carinthie, et de Saska, dans le Bannat, en Hongrie.

Zinc sulfaté. Gallizinite, Beud.; Zink-Vitriol, Karst. Vulgairement *Vitriol blanc* et *Couperose blanche*. Substance saline, blanche, d'une saveur stiptique et un peu nauséabonde, très-soluble, qui dégage de l'Eau par la calcination, et se boursouffle en donnant une scorie grise. Sa pesanteur spécifique est de 2,1. Ses cristaux, obtenus artificiellement, sont des prismes quadrangulaires, terminés par des pyramides à quatre faces, et qui dérivent d'un prisme droit à base carrée, suivant Beudant, ou bien d'un prisme oblique à base rhombe de 90° 42′, suivant Mohs. Le Zinc sulfaté est assez rare dans la nature, et il paraît devoir sa naissance à la décomposition de la Blende. On le trouve en aiguilles brillantes, blanches ou jaunâtres dans les fentes d'une Roche schisteuse micacée du département de l'Aveyron, en France, et dans les mines de Mercure d'Idria, en Carniole. Plus ordinairement il forme des stalactites et des concrétions à structure fibreuse dans les galeries des mines où on exploite de la Blende, comme dans celles du Rammelsberg, près de Goslar, au Harz; de Spitz, en Autriche ; de Packerstolln et de Ruden, près Schemnitz, en Hongrie ; de Sahlberg, en Suède; de Holywell, dans le Flintshire, en Angleterre. Le Zinc sulfaté existe aussi, en petite quantité, dans les eaux qui circulent au milieu de ces mines. Suivant Klaproth, le Zinc sulfaté, du Rammelsberg, est composé de Zinc oxydé, 28; Acide sulfurique, 22; Eau, 50. Le Zinc sulfaté s'emploie en médecine comme astringent. Les vernisseurs s'en servent pour rendre l'huile siccative, et pour préparer la couleur blanche, connu sous le nom de Blanc de Zinc. On fabrique ce Sel au Rammelsberg, près de Goslar, dans le Harz. C'est de là que vient la plus grande partie de celui qui est répandu dans le commerce. On le connaît sous la dénomination de Vitriol de Goslar.

ZINCIDES. min. Groupe d'espèces minérales ayant

le Zinc pour base ou admettant ce métal comme partie dominante.

ZINCONISE. MIN. Beudant donne ce nom au Zinc carbonaté terreux. *V.* ZINC.

ZINCSPATH. MIN. Même chose que Smithsonite. *V.* ce mot.

ZINGEL. POIS. Espèce de Sciène, du sous-genre Cingle.

ZINGIBER. BOT. *V.* GINGEMBRE.

ZINGIBÉRACÉES. BOT. On désigne quelquefois sous ce nom la famille des Amomées ou Drimyrrhizées.

ZINKÉNITE. MIN. Minerai de Plomb et d'Antimoine décrit par H. Roze, et composé, d'après le résultat de l'analyse de ce chimiste, des principes suivants : Antimoine, 44,39; Plomb, 31,84; Soufre, 22,58; Cuivre, 0,42; total, 99,23. Il cristallise en prismes hexaèdres pyramidés. Sa pesanteur spécifique est de 3,30. On l'a trouvé au Wolfsberg, près Stolberg au Harz.

ZINKGLAS. MIN. Même chose que Calamine. *V.* ZINC.

ZINNERZ. MIN. (Léonhard.) *V.* ÉTAIN OXYDÉ.

ZINNIE. *Zinnia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, offrant les caractères suivants : involucre presque cylindrique, composé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, larges, arrondies au sommet, ordinairement coriaces-membraneuses; réceptacle conique, plus ou moins élevé, garni de paillettes plus courtes que les fleurs, demi-embrassantes, membraneuses, denticulées ou frangées au sommet; calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, à la circonférence d'un seul rang de demi-fleurons en languettes et femelles; ovaire oblong, très-comprimé des deux côtés, privé d'aigrette dans les fleurs de la circonférence, pourvu dans les fleurs centrales d'une seule paillette épaisse, triquètre, située au sommet sur un des côtés de l'ovaire; corolle des fleurs du centre à tube très-court, à limbe divisé en cinq segments hérissés à l'intérieur; corolle des fleurs de la circonférence à limbe en languette large, elliptique ou presque en cœur renversé. Les Zinnies sont originaires de l'Amérique, principalement du Mexique. Elles se cultivent avec la plus grande facilité dans les jardins, où quelques-unes sont remarquables par la beauté et l'éclat des couleurs de leurs calathides.

ZINNIE ÉLÉGANTE. *Zinnia elegans*, *Zinnia violacea.* Plante herbacée, annuelle, à feuilles opposées, entières, à calathides terminales au sommet de pédoncules renflés et comme fistuleux, à fleurs jaunes, rouges ou violettes.

ZINNKIES. MIN. (Werner.) *V.* ÉTAIN SULFURÉ.

ZINNSTEIN. MIN. (Werner.) *V.* ÉTAIN OXYDÉ.

ZINZANIA. BOT. *V.* ZIZANIE.

ZINZIRELLA. OIS. L'un des synonymes de Jaseur, appliqué particulièrement à la grande espèce, dite de Bohême. *V.* JASEUR.

ZIPHIAS. POIS. Pour *Xiphias*. *V.* ESPADON.

ZIPHIUS. MAM. Genre de Cétacés fossiles, établi par Cuvier, d'après quelques ossements épars dans les collections. Les Ziphius qui vivaient au temps où d'autres animaux tout à fait perdus pour nous, offraient des formes extrêmement singulières, devaient avoir de grands rapports avec les Cachalots; Cuvier les a placés provisoirement près des Hypéroodons, à cause de leur analogie de caractères saillants.

ZIPHOTHECA. POIS. (Montagu.) *V.* LÉPIDOPE.

ZIPPELIE. *Zippelia.* BOT. Genre de la famille des Pipéracées, institué par le professeur Blume qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites, très-courtement pédiculées, rassemblées en épi dense dont l'axe est entouré à sa base de bractées membraneuses, cucullato-concaves; six étamines à filaments courts, soudés par leur base avec l'ovaire; anthères introrses, biloculaires, oblongues, déhiscentes par une fente qui s'ouvre de la base jusque vers le milieu; ovaire muriqué; un seul ovule basilaire et orthotrope; style terminal, court, assez épais et pentagone; stigmate à cinq dents; baie revêtue de poils disposés en glochides; semence dressée; test membraneux; embryon turbiné, antitrope, plongé en partie dans un albumen farineux; radicule supère.

ZIPPELIE DE JAVA. *Zippelia Javanica.* Son rhizome est rampant, vivace; ses tiges sont herbacées, simples, géniculato-flexueuses; ses feuilles sont alternes, pétiolées, unistipulées, ovato-oblongues, acuminées, obliquement cordées à leur base, à nervures réticulées, membraneuses et glabres; les châtons sont longuement pédonculés, solitaires et opposés aux feuilles.

ZIRCON. MIN. Espèce minérale de l'ordre des Silicates, et caractérisée par sa base, qui est le Zirconium ou plus vulgairement la Zircone. Cette substance, dont quelques variétés étaient anciennement connues sous la dénomination de Jargon et d'Hyacinthe, ne s'est encore offerte dans la nature qu'à l'état cristallin, et toujours en cristaux disséminés dans les Roches solides ou dans les Terrains meubles. Ces cristaux, qui sont en général d'un petit volume, dérivent d'un octaèdre à base carrée, dans lequel chaque face de l'une des pyramides est inclinée sur celle qui lui est adjacente dans l'autre pyramide de 83° 38′. Cet octaèdre se sous-divise parallèlement à des plans qui passent par l'axe et par le milieu des arêtes latérales. La cassure transversale est vitreuse, ondulée et éclatante. Le Zircon est fusible au chalumeau; mais il y perd sa couleur, lorsqu'il est coloré en rouge ou en orangé. Sa dureté est inférieure à celle de la Topaze et supérieure à celle du Quartz. Sa pesanteur spécifique varie de 4,38 à 4,70. Il possède la réfraction double à un très-haut degré, ce qui peut servir à le distinguer du Diamant dont la réfraction est simple. Il a un éclat ordinairement gras ou tirant sur l'adamantin; il est transparent ou au moins translucide. D'après l'analyse de Vauquelin, il est composé de Silice, 31; Zircone 66. C'est donc un Silicate simple de Zircone. On le reconnaît à ce que sa solution précipite celle de la Potasse caustique, et que le précipité est insoluble dans les Acides après la calcination. Considéré sous le rapport de ses variétés de formes, le Zircon offre, indépendamment de l'octaèdre primitif, six modifications principales, savoir : des troncatures simples sur les arêtes obliques, sur les arêtes horizontales et sur les angles latéraux, un bisellement sur les arêtes horizontales et des pointements à quatre faces sur les angles latéraux et sur les angles des sommets. Ces modifications, combinées entre elles et avec l'octaèdre,

donnent un assez grand nombre de variétés de formes parmi lesquelles on doit citer les suivantes : le Zircon primitif. En octaèdre symétrique, complet ou sans modification. Se trouve à Expailly, près la ville du Puy, en Velay; à la Somma, au Vésuve; dans les Indes orientales. — Le Zircon dodécaèdre. En prisme carré, terminé par des sommets à quatre faces rhombes, qui s'inclinent sur les arêtes du prisme. Ce prisme est quelquefois tellement raccourci, que les faces latérales deviennent des rhombes, et le dodécaèdre est alors composé de douze faces rhomboïdales, ce qui lui donne une certaine ressemblance avec le dodécaèdre du Grenat; mais malgré cette analogie apparente, il s'en distingue aisément par l'assortiment particulier de ses faces et par les mesures diverses de ses angles. Dans l'île de Ceylan et en France. — Le Zircon prismé. C'est l'octaèdre primitif dont les arêtes latérales sont tronquées, ce qui le transforme en un prisme droit carré, terminé par des pyramides à faces triangulaires, inclinés vers les pans. A l'île de Ceylan; dans les Indes orientales; dans la Caroline du Sud. — Le Zircon dioctaèdre. La variété dodécaèdre, dans laquelle les quatre arêtes du prisme sont tronquées, ce qui donne un prisme régulier à huit pans. A Expailly, en France; sur les bords du lac Ilmène, en Russie. — Le Zircon unibinaire. La variété dodécaèdre, émarginée sur les arêtes d'intersection des pans avec les faces des sommets, ce qui entoure les bases des pyramides d'un anneau de facettes disposées en zigzag. Des bords du lac Ilmène. — Le Zircon plagièdre. La variété prismée dont chaque angle solide, latéral, est modifié par deux facettes situées de biais. A l'île de Ceylan. — Le Zircon équivalent. La variété unibinaire dont le prisme est à huit pans comme dans la dioctaèdre. A Trenton, dans le New-Jersey. — Le Zircon soustractif. La variété plagièdre, augmentée de facettes qui remplacent les bords d'intersection des faces pyramidales avec les faces prismatiques. A Friederischværn, en Norwége.

1. Zircon Jargon, vulgairement *Jargon de Ceylan*. Les cristaux de cette sous-espèce ont des joints naturels peu sensibles; leurs formes sont presque toujours prismées; leurs couleurs sont le gris plus ou moins blanchâtre ou verdâtre, le blanc-jaunâtre, le vert, le brun foncé, le rouge et le bleu. Ces couleurs ne sont point vives; elles ne sont point uniformément répandues dans la pierre; et leurs teintes se diversifient quelquefois dans le même échantillon. La transparence varie depuis la limpidité jusqu'à l'opacité presque complète. Les cristaux de Jargon sont en général d'un petit volume; cependant ils dépassent ordinairement en grosseur ceux du Zircon Hyacinthe. Ils ont un éclat luisant qui se rapproche beaucoup de celui du Diamant brut. Le Zircon Jargon se trouve disséminé, soit en cristaux complets, dans les Roches des terrains primordiaux de cristallisation, soit plus ordinairement en cristaux roulés, dans les sables des rivières, avec des Tourmalines, des Corindons-Télésies, des Grenats, du Fer titané, etc. On a observé le Jargon en cristaux prismés, fort petits, de couleur grise ou jaunâtre, dans les Roches micacées du Saint-Gothard, où il est associé au Fer oligiste, au Titane oxydé rouge et au Feldspath adulaire; on le rencontre en cristaux bleuâtres dans les blocs de la Somma, surtout dans ceux qui sont presque entièrement composés de Néphéline. On le trouve en cristaux roulés dans le sable stannifère de Piriac, près de Nantes en France; à Ceylan, dans le district de Matura, partie méridionale de l'île; dans l'Inde, au milieu des sables des rivières; dans le royaume de Pégu, etc. Il faut rapporter à cette sous-espèce les variétés que Schumacher a décrites sous le nom de Zirconites, et qui sont en quelque sorte intermédiaires entre le Zircon Jargon et le Zircon Hyacinthe. Leur couleur est le brun-jaunâtre ou rougeâtre de la canelle; elles sont seulement translucides; leurs cristaux varient de grosseur depuis celle de la tête d'une épingle jusqu'à celle d'un tuyau de plume; ils sont toujours disséminés dans des Roches de cristallisation et principalement dans la Syénite des terrains de transition, dite Syénite Zirconienne, qui paraît être leur gîte spécial. Ces cristaux sont quelquefois si abondants, qu'ils forment des masses à eux seuls. Les formes qu'ils affectent le plus ordinairement sont la soustractive, la plagièdre, et plus rarement la prismée et l'équivalente. Leur face est souvent lisse et brillante. On trouve ces variétés de Jargon dans la Syénite de Friederischværn et Laurwig, près Cristiania, en Norwège; dans celle de l'île de Portüsok, sur la côte occidentale du Groënland; dans les Syénites du Harz et de Meissen, en Saxe; dans celle des comtés de Galloway et de Dumfries, et dans la Syénite subordonnée au Gneiss, du Sutherland en Écosse; enfin dans celle d'Assouan, l'ancienne Syène, en Égypte. On les rencontre encore dans certains sables de l'Afrique et de l'Amérique, qui sont tous mélangés de Fer titané; tel est, entre autres, le sable platinifère du Choco, dans la Nouvelle-Grenade. On peut placer parmi ces variétés les Jargons opaques et bruns-jaunâtres que l'on trouve disséminés en différents pays dans des Roches granitoïdes : tels sont les cristaux bruns prismés, qui ont été rapportés récemment de la Caroline du Nord, en Amérique; ceux que Menge a découverts dans un Granit à Feldspath blanc ou rougeâtre, sur les bords du lac Ilmène, près de Myask, gouvernement d'Orembourg en Sibérie. Ils sont souvent enveloppés de Mica noir, et ils sont associés à la Gadolinite. Leurs formes sont celles des variétés dioctaèdre et unibinaire. On a pareillement observé ces Zircons dans le Gneiss, à Trenton dans le New-Jersey, aux États-Unis; ils sont accompagnés de Grenats et ordinairement engagés dans un Quartz laiteux. On en trouve aussi dans le Granit aux environs de Baltimore, État de Maryland; dans les montagnes de Schooley, État de New-York; et à Sharon, dans le Connecticut; à Kangerdluarsuk, au Groënland, avec la Sodalite et l'Eudyalite; à Finbo, près de Fahlun, en Suède, avec l'Yttrotantalite et l'Albite; dans une Roche subordonnée au Gneiss de Pricklerhalt, sur le versant méridional du Saualpe, en Carinthie.

2. Zircon Hyacinthe. *Hyazinth*, Wern. Les cristaux qui se rapportent à cette sous-espèce, et dont la couleur est le rouge ou le brun-jaunâtre orangé, ont des joints naturels plus apparents; leurs formes sont ordinairement la dodécaèdre, la dioctaèdre et l'unibinaire, plus rarement la primitive. Ces formes sont en

général plus nettes que celles des cristaux de Zircon Jargon, quoiqu'elles soient souvent arrondies sur leurs angles. La couleur de l'Hyacinthe se perd par l'action du feu; il suffit même d'en exposer un fragment à la flamme d'une bougie, pour qu'il se décolore; il devient alors blanchâtre ou d'un gris de perle. Les cristaux d'Hyacinthes ont un éclat vif et luisant; ils jouissent d'une transparence presque complète. Les Zircons-Hyacinthes sont disséminés dans les Basaltes et les laves basaltiques, dans les scories et les sables des terrains volcanisés, avec des grains ou cristaux d'autres substances, et particulièrement de Fer titané et de Corindon Saphir. On les trouve en assez grande quantité dans le sable volcanique d'un ruisseau appelé Rioupez-zouliou, près d'Expailly, village situé au pied d'une montagne basaltique nommée les Orgues, à une demi-lieue de la ville du Puy en Velay. Ce sable renferme des cristaux de Fer titané, de Spinelle pléonaste, de Corindon Saphir, de Granit almadin, de Pyroxène verdâtre, et surtout des cristaux d'Hyacinthe dont le volume dépasse rarement celui d'un gros pois. Le comte de Bournon a observé ces mêmes Hyacinthes dans les Basaltes couchés, qui forment la montée par laquelle on arrive à la ville du Puy; et Cordier les a découvertes dans les Basaltes de la montagne des Orgues et dans les scories du Puy des Amis. Les Hyacinthes se rencontrent aussi dans les sables de l'île de Ceylan; dans un sable analogue à celui d'Expailly, à Beaulieu, près d'Aix en Provence; dans les sables de Bilin, en Bohême; dans ceux des environs de Pise et de Léonodo, dans le Vicentin. On prétend les avoir observées à Brendola, près de Vicence, dans une Roche amygdaloïde qui renferme aussi des cristaux de Corindon Saphir; et dans les Basaltes d'Espagne et des environs de Lisbonne.

Le nom d'Hyacinthe a été donné par les modernes à des Pierres d'un rouge orangé, souvent avec une teinte de brun. On peut voir à l'article HYACINTHE les noms des diverses substances auxquelles les lapidaires appliquent encore cette dénomination. A l'égard du nom de Jargon, on le donnait autrefois aux Pierres sans couleur qui, après avoir été taillées, avaient un faux air de ressemblance avec le Diamant, et pouvaient lui être substituées quoiqu'elles lui cédassent très-sensiblement en éclat et en dureté.

ZIRCONE. MIN. On nommait ainsi l'oxyde de Zirconium, qui était considéré comme une terre salifiable.

ZIRCONITE. MIN. *V.* ZIRCON.

ZIRCONIUM. MIN. Métal obtenu par Wœhler qui a traité la Zircone par le Potassium. Le premier produit de l'opération est une matière pulvérulente noire, semblable au poussier de charbon, et qui frottée avec un corps dur n'acquiert aucun éclat; elle est très-inflammable, brûle vivement, presque avec explosion, et se convertit alors en Zircone; lorsqu'on a fait subir à la poudre noire l'action de tous les réactifs susceptibles de la débarrasser des corps étrangers au Zirconium, elle peut acquérir par le frottement avec le brunissoir un brillant métallique gris de fer, et lorsqu'on la comprime fortement, elle se prend en une masse composée de paillettes brillantes, offrant l'aspect de la Plombagine ou Fer carburé. A l'air libre le Zirconium s'enflamme bien au-dessous de la chaleur rouge; il brûle tranquillement avec un fort dégagement de lumière; les Acides ont sur lui une action très-variée; en général il en est assez difficilement attaqué, l'hydrofluorique seul paraît le dissoudre sans le secours de la chaleur. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule combinaison de l'Oxygène avec le Zirconium.

ZIROPHORE. *Zirophorus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Aplatis, établi par Dalman (*Analecta Entomol. Holmiæ*, 1823) et ayant pour caractères, suivant cet auteur: antennes filiformes, composées de onze articles; le premier en massue, ceux de quatre à onze cylindriques, velus. Mandibules arquées, dentées à l'extrémité; palpes courtes, filiformes; les maxillaires de quatre articles, les labiales de trois; corps allongé, déprimé, presque linéaire; corselet carré, canaliculé en dessus, ses angles postérieurs échancrés; pattes courtes; jambes antérieures crénelées. Ce genre, propre aux contrées chaudes de l'Amérique, ne contient que peu d'espèces. Suivant Lacordaire (Mémoire sur les habitudes des Coléoptères de l'Amérique méridionale, Extrait des Annal. des Sc. nat., t. XX), les espèces de ce genre vivent exclusivement sous les écorces en décomposition et les fouillent en tous sens. On rencontre quelquefois en quantité l'espèce la plus commune, *Z. scoriaceus*, Germ. Dalman (Anal. entom., p. 24, tab. 4, fig. 1) décrit et figure une espèce qu'il nomme *Zirophorus fronticornis;* il en fait connaître une seconde (*Z. penicillatus*, même planche, fig. 2). Enfin Guérin a donné la figure du *Zirophorus striatus*, de Leach, dans l'Iconographie du Règne Animal, Insectes, pl. 9, fig. 12 et 12 A.

ZISEL OU ZIZEL. MAM. Synonyme de Souslik. *V.* SPERMOPHILE.

ZIZANE OU ZIZANIE. *Zizania.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Monœcie Hexandrie, L., qui offre pour caractères : des fleurs unisexuées et monoïques; dans les fleurs mâles, point de lépicène; la glume est uniflore et se compose de deux paillettes lancéolées et membraneuses; il y a six étamines; dans les fleurs femelles, la lépicène manque également; la glume est oblongue et lancéolée; sa paillette extérieure est coriace et longuement subulée; la glumelle se compose de deux paléoles opposées; le fruit est oblong et enveloppé dans la glume. Ce genre se compose de plusieurs Graminées, vivant en général dans les lieux humides de l'Amérique méridionale et septentrionale.

ZIZANIE AQUATIQUE. *Zizania aquatica*, Lin. Ses tiges sont hautes de deux pieds environ, droites, lisses, très-glabres, garnies de longues feuilles aiguës, rudes à leur face supérieure, lisses en dessous et finement denticulées; leur gaîne est un peu lâche, allongée, glabre, striée, nue à son orifice, munie d'une membrane obtuse, un peu ovale. Les fleurs sont disposées en une longue panicule terminale; les ramifications sont nombreuses, éparses, presque simples, redressées, serrées en épi, presque sétacées; les pédicelles sont courts, renflés en massue au sommet, supportant une seule fleur. Les fleurs mâles sont mélangées avec

les fleurs femelles; toutes sont d'un vert très-pâle. Cette plante croît dans les terrains inondés de la Jamaïque.

ZIZI. OIS. Espèce du genre Bruant. *V.* ce mot.

ZIZIE. *Zizia.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Koch, avec les caractères suivants : calice formé d'un rebord à peine visible ou à cinq dents très-courtes; pétales elliptiques, amincis en une pointe longue et infléchie; fruit contracté par ses côtés, presque didyme, arrondi ou ovale; méricarpes à cinq côtes filiformes, proéminentes, égales, les latérales formant les bords; vallécules à une seule bandelette (canal oléifère); commissure à deux bandelettes; carpophore biparti; graine cylindroïde, comprimée, légèrement plane du côté antérieur. Ce genre se compose de plantes de l'Amérique septentrionale, placées par les divers auteurs dans les genres *Smyrnium, Sison* et *Thlaspium.*

ZIZIE DORÉE. *Zizia aurea,* Koch ; *Smyrnium aureum,* L. C'est une plante herbacée, à tiges simples, dressées, à feuilles divisées, les segments sont oblongs ou ovales. Il n'y a point d'involucre général; les involucelles partiels n'ont qu'un petit nombre de folioles. Les fleurs sont jaunes.

ZIZIPHORE. *Ziziphora.* BOT. Genre de la famille des Labiées, offrant les caractères suivants : calice tubuleux, cylindrique, strié, à cinq dents, barbu à l'orifice; corolle en masque, ayant le tube cylindrique, le limbe à deux lèvres, dont la supérieure est ovale, entière, réfléchie, l'inférieure ouverte, plus large, à trois segmens arrondis et égaux; deux étamines fertiles, accompagnées souvent de deux filets stériles; ovaire quadrilobé; de son centre s'élève un style pointu et courbé ; quatre akènes gibbeux d'un côté, anguleux de l'autre, renfermés dans le calice persistant. Ce genre diffère à peine du *Cunila,* près duquel il est placé par les auteurs, et dont une espèce (*C. capitata,* L.) a été décrite par Lamarck, sous le nom de *Ziziphora clinopodioïdes.* Les espèces sont peu nombreuses, et croissent dans les parties les plus chaudes de la région méditerranéenne, particulièrement en Orient, en Barbarie et en Espagne.

ZIZIPHORE EN TÊTE. *Ziziphora capitata,* L. Ses tiges sont herbacées, à branches simples et opposées, garnies de feuilles à peine pétiolées, presque entières. Les fleurs sont nombreuses, disposées en capitules ou en épis terminaux.

ZIZYPHUS. BOT. *V.* JUJUBIER.

ZOACANTHE. BOT. (Poiret). Même chose que Exoacanthe. *V.* ce mot.

ZOADELGES. INS. *V.* SANGUISUGES.

ZOANTHAIRES PIERREUX. On donne ce nom à des Actinies sécrétant dans leur substance une matière pierreuse, et généralement connues sous la dénomination de madrépores ou de coraux; elles ne croissent en abondance que dans les pays chauds; et comme les individus, au lieu de se disperser et d'aller vivre au loin, s'accumulent au-dessus ou à côté les uns des autres, il en résulte ordinairement des masses plus ou moins considérables, qui s'augmentent de leurs productions ou de leurs propres débris, élèvent insensiblement le sol où elles se développent, quand tout concourt à leur accroissement. *V.* ZOOPHYTES.

ZOANTHE. *Zoanthus.* ACAL.? Ce genre a pour caractères : corps charnu, subcylindrique, grêle inférieurement, épaissi en massue à son sommet et fixé constamment par sa base, le long d'un tube charnu et rampant, qui lui donne naissance; bouche terminale, entourée de tentacules en rayons rétractiles. Les Zoanthes se rapprochent beaucoup des Actinies par la forme de leur corps entièrement charnu, de leur bouche et de leurs tentacules; ils en diffèrent en ce qu'ils sont réunis en nombre plus ou moins considérable sur une base commune. Cette dernière disposition a engagé Lamarck à rapprocher les Zoanthes des Polypes nus; la plupart des auteurs les rangent parmi les Acalèphes. Du reste, on connaît fort peu l'organisation de ces animaux; on n'en sait guère que ce qu'en a dit Ellis, soit dans les Transactions Philosophiques, t. LVII, p. 456, tab. 19, fig. 1 et 2, soit dans l'Histoire des Zoophytes, mise en ordre par Solander, p. 5, t. 1, f. 1 et 2. La seule espèce d'abord connue de ce genre a été nommée *Zoanthus Ellisii.* Le Sueur en a fait connaître plusieurs espèces nouvelles, du golfe du Mexique.

ZOARCÈS. *Zoarces.* POIS. Cuvier a affecté ce nom à un genre de Poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Gobioïdes, dans lequel il fait entrer comme type le *Blennius viviparus,* de Linné. *V.* BLENNIE.

ZOCODON. POLYP. Raffinesque a établi ce genre, très-douteux, pour deux animaux marins des mers de Sicile, dont le corps est fixe, la bouche grande et campanulée.

ZOCOR ou ZOKOR. MAM. Espèce du genre Aspalax. *V.* ce mot.

ZODION. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Conopsaires, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : antennes avancées, plus courtes que la tête, composées de trois articles : le premier petit, très-court, cylindrique; le second obconique, formant avec le troisième qui est presque triangulaire et obtus, une massue ovale, allongée et comprimée, ce dernier muni d'un style dorsal distinctement articulé. Trompe filiforme, peu cornée, longue, avancée, articulée et coudée seulement à sa base, terminée par deux lèvres courtes; palpes insérées à la base de la trompe, très-petites, cylindriques, garnies de soies obtuses. Tête assez forte; hypostome gonflé en forme de vessie, un peu excavé au-dessus des antennes; front large; yeux ronds, espacés dans les deux sexes. Corps étroit, allongé; corselet presque sphérique, ses angles antérieurs formant chacun une bosse fort prononcée; prothorax peu distinct du mésothorax dans sa partie dorsale moyenne; métathorax fort court; écusson très-petit; ailes couchées parallèlement sur le corps, dans le repos. Cuillerons très-petits; balanciers découverts; abdomen cylindrique, composé de quatre segments outre l'anus, hérissé de quelques soies roides, son extrémité recourbée en dessous; pattes de longueur moyenne; jambes un peu en massue, allant en grossissant de la base à l'extrémité, un peu arquées; tarses

longs. Ce genre était confondu par Fabricius et Fallen dans le genre *Myopa;* mais ce dernier tel qu'il est adopté aujourd'hui en diffère par sa trompe qui est deux fois coudée.

Zodion cendré. *Zodion cinereum*, Meig., Dipt. d'Eur., t. IV, p. 138, tab. 37, fig. 6 et 7; *Myopa cinerea*, Fabr., et *Myopa tibialis, ibid.* Son corps est d'un gris cendré; sa face est d'un jaune pâle; le front, les antennes et les pattes sont brunâtres; le corselet est marqué de lignes noirâtres; les ailes sont teintées de jaunâtre. Taille, quatre lignes. Europe.

ZOÉ. *Zoea.* crust. Il n'est point de Crustacé sur lequel les zoologistes aient émis des opinions aussi divergentes que sur les Zoés. Ce nom a été donné par Bosc à un petit animal qu'il a découvert en haute mer, entre l'Europe et l'Amérique, et que l'on s'accorde à regarder comme voisin du *Monoculus laurus* de Slabber (Amusements naturels et observations microscop., Harlem, 1778, v). Slabber, comme on le voit, rapproche ces Crustacés des Monocles; Bosc au contraire les place en tête de la division des Sessiocles et les regarde comme établissant le passage entre les Crevettes, les Oniscoïdiens, etc., et les Crustacés supérieurs à longue queue. Latreille, dans la première édition du Règne Animal de Cuvier, les relégua à la fin de l'ordre des Branchiopodes, près des Polyphèmes et des Cyclopes; mais cependant il soupçonne que c'est à la tribu des Décapodes Schizopodes qu'ils appartiennent. Cette dernière opinion est aussi celle de Leach qui a eu l'occasion d'étudier des Zoés recueillies pendant le voyage de Cranck au Congo : il les place à la fin de ses Podophthalmes à côté des Nébalies; mais il ne fait pas connaître les raisons qui l'y ont déterminé. Aussi son exemple n'a pas entraîné les autres zoologistes. En effet, Desmarest continue à ranger le genre Zoé parmi les Entomostracés, dans l'ordre des Branchiopodes qui renferme aussi les Branchipes, etc., et Latreille (Nouvelle édit. du Règne Anim.) en fait des Branchiopodes Lophyropes. Enfin, à cette incertitude sur la place que les Zoés doivent occuper dans la série naturelle des Crustacés sont venues s'ajouter de nouvelles difficultés, car un zoologiste anglais, J. V. Thompson, a dernièrement annoncé que ces êtres singuliers ne sont autre chose que des espèces de larves du Crabe commun, dont les jeunes éprouvaient de véritables métamorphoses avant que de parvenir à l'état parfait. Les observations sur lesquelles Thompson fonde son opinion, montrent effectivement que par les progrès de l'âge la Zoé présente des changements de formes très-remarquables, et il assure en avoir obtenu en faisant éclore les œufs du *Cancer Pagurus*, L.; mais cette expérience n'est pas relatée avec assez de détails pour que l'on puisse y ajouter une entière confiance, et du reste Thompson, tout en décrivant l'organisation extérieure de ces petits Crustacés, ne fait pas connaître les particularités de leur structure intérieure, qui lèveraient toute difficulté relativement à la place qu'ils doivent occuper.

Les Zoés ont le corps presque transparent et divisé en deux portions distinctes : l'une, céphalothoracique, est recouverte, comme chez les Décapodes, certains Stomapodes, les Apus, les Nébalies, etc., d'une grande carapace, et est presque globuleuse; la seconde, étroite et allongée, représente l'abdomen, et se compose d'une série de sept anneaux articulés bout à bout. La forme de la carapace et des autres parties varie un peu suivant les individus. Dans les plus jeunes, il existe sur la ligne médiane deux prolongements spiniformes d'une longueur démesurée, qui se terminent par un petit renflement; l'un de ces prolongements se dirige en avant et occupe la place du rostre; l'autre est tourné en arrière et se porte au-dessus de l'abdomen; enfin de chaque côté de la carapace, et vers la partie postérieure on voit aussi une épine latérale plus ou moins longue. De chaque côté de la base de ce rostre, se trouvent les yeux qui sont très-gros et portés sur des pédoncules mobiles : enfin au-dessous de la carapace on distingue la série des membres qui constituent les antennes, les organes masticatoires et les pattes. Les antennes, au nombre de quatre, sont placées au-dessous des yeux et à peu près sur la même ligne; celles de la première paire, ou les antennes internes, sont assez grosses, et les articulations des pièces qui les composent sont peu distinctes; par leur forme elles se rapprochent de celles des Brachyures et surtout de celles des Mégalopes, et près de leur extrémité on distingue un petit appendice cylindrique, au-devant duquel est un article conique, garni de poils du côté inférieur; les antennes externes sont très-courtes, grêles et styliformes. Immédiatement en arrière de la base des antennes internes, on aperçoit l'ouverture buccale, dont le bord antérieur est occupé par un labre presque circulaire, de chaque côté duquel se trouvent les mandibules. Ces derniers appendices sont très-développés; on y distingue une série de dents incisives, un tubercule molaire et une petite palpe extrêmement courte. La languette est lamelleuse et bilobée. Les deux paires d'appendices qui y font suite et qui correspondent évidemment aux deux paires de mâchoires proprement dites des autres Crustacés, sont très-peu développés; les mâchoires antérieures présentent une portion basilaire dont le bord intérieur est bilobé et garni de poils, et une petite tige terminale; celles de la seconde paire portent en dehors une grande lame ovalaire, en forme de valvule, et ressemblent beaucoup aux mâchoires extérieures des Brachyures. Les deux paires de membres qui font suite aux deux mâchoires et qui correspondent aux pattes-mâchoires antérieures et moyennes, sont au contraire très-développées et s'étendent de chaque côté du corps en forme de rame; chaque membre présente un article basilaire, à peu près cylindrique, portant à son extrémité deux tiges qui se dirigent en dehors; les pattes-mâchoires de la première paire sont à peu près de la même longueur : l'interne se compose de cinq petits articles, et l'externe d'un seul dont l'extrémité est garnie d'un faisceau de longs poils dirigés en bas. La branche externe des pattes-mâchoires de la seconde paire présente la même disposition; mais l'interne est beaucoup plus courte et se compose d'un moindre nombre d'articles. En arrière de ces appendices on découvre de chaque côté du sternum un tubercule pilifère formé de deux articles et assez semblable au bourgeon qu'on voit apparaître sur le moignon de la patte d'un

mâle lorsque ce membre se reproduit. Enfin à la suite de cet appendice et toujours à la face inférieure du thorax, se trouve une série de cinq paires de membres qui sont faibles, très-peu développés et habituellement cachés sous la carapace; la première paire présente à son extrémité une petite pince mal formée et les autres se tiennent par un article conique. D'après cette disposition, il est évident que les petits appendices dont il vient d'être question, comme faisant suite aux pattes-mâchoires de la seconde paire, sont les vestiges des pattes-mâchoires externes, et que les cinq paires de membres, qui terminent la série céphalothoracique, représentent les cinq paires de pattes ambulatoires des Crustacés Décapodes. L'abdomen porte aussi en dessous une double série de membres; chacun d'eux a la forme d'une lame ovalaire, qui est portée sur un petit pédoncule, et leur nombre est de cinq paires. Enfin, la dernière pièce de l'abdomen est très-grande et se termine par une longue bifurcation.

D'après ces détails, il paraît bien probable que c'est avec raison que Leach a regardé les Zoés comme appartenant à l'ordre des Décapodes; en effet, la disposition de leurs pattes-mâchoires de la seconde paire est celle qui est particulière à ces animaux, et qui est intimement liée au mode de structure de leur appareil respiratoire. Pour ne plus laisser de doute à cet égard, Milne-Edwards, à qui sont dues ces recherches anatomiques, après avoir examiné soigneusement cet appareil, a voulu savoir si les Zoés sont pourvues, comme les Décapodes, d'une double cavité thoracique renfermant des branchies, ou bien si la respiration s'effectue au moyen de quelques organes extérieurs. La dissection qu'il en avait faite, prouve que sous ce rapport, comme sous tous les autres, les Zoés ressemblent aux Décapodes et que par conséquent c'est avec eux qu'on doit les ranger dans les méthodes naturelles. Mais ces Zoés sont-ils des Crustacés parfaits, comme la plupart des naturalistes le pensent, ou ne sont-ils que des larves du Tourteau, ainsi que l'avance Thompson? Pour éclaircir ce point intéressant, Milne-Edwards a comparé entre eux un grand nombre de ces petits animaux, et il s'est assuré qu'ils présentent des différences assez considérables. Chez un certain nombre de Zoés pris avec ceux dont il a fait la description, les épines latérales de la carapace avaient disparu, le rostre étant devenu très-court, et la grande pointe, qui se prolongeait au-dessus de l'abdomen, avait perdu les trois quarts de sa longueur; les pattes-mâchoires des deux premières paires étaient proportionnellement plus petites et celles de la troisième paire plus grandes; les pattes thoraciques dépassaient de beaucoup la carapace; enfin, la lame terminale de l'abdomen était bien moins allongée. Si l'on compare ensuite ces différences avec les modifications que les Crustacés éprouvent pendant l'incubation ou peu de temps après leur sortie de l'œuf, on verra qu'elles sont toutes de même nature. Chez l'Écrevisse, par exemple, les pattes-mâchoires se montrent bien avant les pattes ambulatoires, et c'est par la suite seulement que ces dernières acquièrent la prédominence qu'on leur connaît chez l'adulte. L'état rudimentaire des pattes-mâchoires de la troisième paire chez le Zoé, rappelle ce qui existe chez plusieurs jeunes Édriophthalmes, tels que les Cloportes et les Cymothoés où les membres, qui correspondent à ces organes ou à la paire qui les précèdent, manquent complétement et n'apparaissent qu'après une des premières mues. La consistance de l'enveloppe tégumentaire des Zoés, l'aspect de leurs membres et l'absence d'articulations bien nettes aux antennes internes, porteront aussi à croire que ce ne sont pas des Crustacés adultes. C'est, en effet, l'opinion à laquelle Milne-Edwards s'est arrêté; mais il exprime la pensée que l'on ne pourra jamais croire qu'avec peine que ces petits animaux puissent devenir des Tourteaux.

ZOÉCIES. POLYP. Lamouroux a adopté ce nom pour désigner les Polypiers composés.

ZOÉGÉE. *Zoegea.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Centauriées, offrant les caractères essentiels suivants : involucre campanulé, composé d'écailles régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces : les extérieures et les intermédiaires ovales, surmontées d'un appendice ovale, lancéolé, scarieux, roussâtre, muni au sommet et sur les côtés de longs filets grêles et mous; les écailles intérieures, oblongues, surmontées d'un appendice oblong, simple, denté au sommet. Calathide composée au centre de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, et à la circonférence de fleurons stériles ayant la corolle à tube grêle et à limbe très-grand, fendu du côté extérieur jusqu'à sa base, et à trois ou quatre dents. Ovaire des fleurs centrales, obovale, comprimé de deux côtés, surmonté d'une double aigrette : l'extérieure deux fois plus longue que l'ovaire, composée de cinq rangées de poils légèrement barbellés, l'intérieure très-courte, composée de dix paillettes en une seule rangée, tronquées et denticulées au sommet.

ZOÉGÉE D'ORIENT. *Zoegea leptaurea,* L. Plante herbacée, annuelle, à feuilles sessiles, oblongues, très-entières et à calathides d'un jaune doré, fort élégantes. Le *Zoegea Capensis,* L. fils, a été placé par l'Héritier dans le genre *Relhania.*

ZOÉNIES. *Zoenia.* POLYP. Nom donné par Savigny, aux Alcyons à double ouverture, qui ne sont que des Ascidies agrégées.

ZOGRAPHE. *Zographus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Dejean, avec les caractères suivants : antennes très-épaisses, plus longues que le corps, dans les deux sexes, peu écartées à leur base, ayant leur premier article court, très-épais, le deuxième excessivement petit, les suivants épais, allant en diminuant de longueur, le dernier beaucoup plus grêle, aussi long que les quatre précédents réunis; tête grosse, ayant sa face antérieure peu longue; mandibules très-fortes, arquées, ayant en dessus une petite saillie en forme de crête, avec leur extrémité aiguë; palpes maxillaires fort longues, dépassant de beaucoup les mandibules : le deuxième article est très-grand, le troisième moins long, un peu élargi vers l'extrémité, le dernier arrondi et pointu; lèvre supérieure assez courte et arrondie; corselet large et très-court, sillonné transversalement, avec ses côtés munis d'une pointe; écusson

petit et triangulaire; élytres se rétrécissant un peu de la base à l'extrémité qui est arrondie et mutique; corps épais, robuste et un peu convexe; pattes très-fortes, avec les tarses courts et élargis.

Zographe oculateur. *Zographus oculator,* Dej.; *Lamia oculator,* Fab.; *Cerambix oculator,* Oliv. Il est d'un noir brillant. Derniers articles des antennes grisâtres; une ligne transversale jaune aux bords antérieur et postérieur du corselet; élytres striées longitudinalement, ayant chacune quatre taches jaunes, entourées de blanc. Taille, dix-sept lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

ZOISITE. min. *V.* Épidote.

ZOKOR pour Zocor. mam. *V.* Aspalax.

ZOLLERNIE. *Zollernia.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par le professeur Martius, qui le caractérise de la manière suivante: calice entier, fendu latéralement et réfléchi; corolle composée de cinq pétales hypogynes, presque égaux; étamines hypogynes, au nombre de neuf à treize; filaments très-courts; anthères dressées, linéaires, acuminées, toutes fertiles; ovaire rétréci à sa base, lancéolé, compressiuscule, à plusieurs ovules; style court, continu avec l'ovaire et recourbé; stigmate aigu. Le fruit consiste en un légume stipité, bivalve et oligosperme; semences exarillées; embryon exalbumineux; radicule courbée en crochet. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux inermes, indigènes au Brésil; leurs feuilles sont alternes, simples, très-entières ou spinoso-dentelées, bistipulées. Les fleurs sont réunies en grappes axillaires ou terminales et leurs pédicelles sont accompagnés de deux bractées.

ZOLLICOFERA. bot. Le genre proposé sous ce nom, par Nées Van Esenbeck, dans la famille des Synanthérées, ne diffère pas du genre *Willemetia,* de Necker.

ZOLLIKOFÉRIE. *Zollikoferia.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, institué par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants: capitule multiflore; involucre ovato-oblong, imbriqué d'écailles scarieuses en leurs bords: celles du rang extérieur sont plus courtes; réceptacle nu; akènes cylindracés, un peu subtétragones, privés de bec, finement striés, glabres ou chargés d'une pubescence très-fine, hérissés de très-petits tubercules et armés de quatre petites cornes dirigées au dehors; aigrette formée de plusieurs rangées de poils mous.

Zollikoférie a basse tige. *Zollikoferia pumila,* DC.; *Sonchus Scorzoneræformis,* Lag.; *Scorzonera pumila,* Cav. Sa tige est courte, assez droite, rameuse dès sa base; les feuilles sont pinnatipartites, à lobes linéaires, calleux et sétifères au sommet; les capitules sont solitaires à l'extrémité des rameaux; ils sont ovales et penchés avant l'épanouissement; les fleurs sont jaunes. Cette plante croît dans les terres incultes du midi de l'Europe.

ZONAIRE. *Zonaria.* bot. Ce genre, placé par Agardh dans la famille des Algues, a aussi reçu le nom de *Dictyota,* qui lui a été imposé par Lamouroux. Ce qui distingue ce genre de ceux de la même famille avec lesquels il a beaucoup d'analogie, c'est que la fronde n'est jamais partagée dans son milieu par une nervure; la substance de cette fronde est semblable à un réseau d'une finesse extrême; les mailles sont tantôt hexagones, le plus souvent inégales et éparses; les fleurs longitudinales ont plus de grandeur et sont plus visibles; c'est dans le parenchyme et dans ses mailles que se développe la fructification sous forme de points brunâtres, qui sont des amas de coques séminifères.

Zonaire Queue-de-Paon. *Zonaria Pavonia,* Agardh; *Ulva Pavonia,* L.; *Dictyota Pavonia,* Lamour. Ses frondes sont réniformes, rétrécies à la base, d'un vert jaunâtre, striées longitudinalement, sillonnées et marquées de bandes, de lignes et de raies brunes, fructifères, concentriques et parallèles au bord supérieur. Les frondes naissent plusieurs ensemble; elles tiennent par des racines qui ressemblent à de petits tubes formés de plusieurs articulations dont chacune contient une substance molle; ces tubes ne sont que le prolongement de la fronde et sont rapprochés sur le même plan. On a observé cette Hydrophyte dans toutes les mers.

ZONARITES. bot. foss. Sterneberg a donné ce nom à un genre d'Algues de la Botanique souterraine. Il a reconnu dans les sables agglutinés ou agglomérés de Freyberg, des empreintes de frondes planes, membraneuses et flabelliformes ou dichotomes, sans côtes ni nervures; les sporanges sont plongés dans les frondes et disposés en lignes transversales; et d'après ces empreintes il a formé le nouveau genre *Zonarites.*

ZONATE. bot. (Poiret, Encyclopédie.) Synonyme de *Calorophus,* de Labillardière, et de *Lepyrodia,* de R. Brown.

ZONÉPHORE. pois. Espèce du genre Spare.

ZONICOLIN. ois. Espèce du genre Perdrix. *V.* ce mot.

ZONITE. *Zonitis.* ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Trachélides, tribu des Cantharidies, établi par Fabricius, adopté par Latreille et par tous les entomologistes modernes, avec ces caractères: antennes plus longues que le corselet, filiformes, insérées dans un sinus intérieur des yeux. Labre avancé, presque carré, entier; mandibules cornées, triangulaires, un peu arquées à leur extrémité qui est aiguë; mâchoires composées de deux lobes membraneux, l'interne à peine apparent, garni d'une frange de poils, le lobe extérieur pointu à l'extrémité, allongé et également bordé de poils. Palpes filiformes, un peu inégales, leur dernier article presque cylindrique, un peu aminci vers la base, tronqué à son extrémité; lèvre membraneuse, profondément bifide; menton à peu près en carré long; tête inclinée, triangulaire, presque cordiforme; yeux allongés, un peu échancrée à leur partie intérieure. Corps presque cylindrique, assez mou; corselet petit, presque carré, à peu près aussi large que les élytres; écusson distinct; élytres molles, linéaires, un peu rabattues sur les côtés et recouvrant entièrement l'abdomen et les ailes. Pattes allongées, jambes postérieures terminées par une forte épine dont l'extrémité est dilatée, excavée et tronquée obliquement. Articles des tarses entiers; crochets bifides. Les Zonites sont propres aux contrées méridionales de l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie Mineure; elles vivent

toutes sur les fleurs, dans les prairies, et sont fort peu agiles.

Zonite bout-brulé. *Zonitis præusta*, Fab., Sch. Apale bout-brûlé, Oliv. Sa couleur est le jaune orangé foncé; les antennes, les tarses et le bout des élytres sont noirs; il y a en outre deux taches latérales obscures sur le corselet. Taille, cinq lignes. Cette espèce est commune dans le midi de la France.

ZONITE. *Zonitus*. moll. Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, t. II, a proposé un genre pour un démembrement des Hélices qui a été adopté par les conchyliologistes anglais. Voici ses caractères distinctifs : coquille libre, univalve, à spire aplatie, dont les tours sont arrondis; ombilic large; bouche arrondie, entière; lèvres tranchantes et désunies. Ce genre se rapproche presque autant des Planorbes que des Hélices, et il pourrait même y rentrer s'il ne présentait dans la coquille une spire régulière, quoique très-surbaissée.

Zonite de Walker. *Zonitus Walkerii*, Gray. Son test est déprimé, ombiliqué, lisse, poli et d'un brun jaunâtre; les tours de spire sont au nombre de trois et demi, bien distincts, progressivement plus grands et plus ventrus, finement striés concentriquement; le dos a des stries serrées, en spirale; l'ombilic est profond; l'ouverture est grande; l'orifice est blanchâtre. Le diamètre de la coquille est d'un pouce, son axe de huit lignes. Elle se trouve en Australie.

ZONORUS. rept. Nom proposé par Merrem pour le sous-genre de Stellion, déjà nommé Cordyle par Cuvier. *V.* Stellion.

ZOOCARPÉES. *V.* Arthrodiées.

ZOOCLADIER. *Zoocladium*. inf. Ehrenberg, dans sa méthode de classification des Infusoires, donne ce nom à un genre d'Entérodélés de la section des Anopistres nus. Ce genre a pour caractères : une bouche et un anus distincts, s'ouvrant dans un intestin autour duquel sont groupés les vésicules stomacales; corps pédicellé, fixé d'abord, se détachant ensuite et devenant souvent dichotome; pédicule solide; muscle intérieur peu distinct; animalcules dissemblables sur le même arbuscule.

ZOOGALACTINA. bot. Le genre produit sous ce nom par Sette, dans la famille des Algues, a été réuni au genre *Protococcus*, de Agardh.

ZOOGÈNE. Nom donné par Gimbernat au fluide élastique particulier, assez analogue au protoxyde d'azote, qui se dégage des eaux minérales d'Aix en Savoie.

ZOOGOMMITES. Merat a proposé ce nom pour désigner les Gommites d'origine animale, tels que le Mucus, la Gélatine, etc.

ZOOHÉMATINE. Synonyme de Hématosine. *V.* Sang.

ZOOLITHES. foss. Ce nom a été donné quelquefois aux restes de Mammifères trouvés à l'état fossile.

ZOOLOGIE. La Zoologie, dont le nom tiré du grec signifie discours sur les animaux, est la branche des sciences physiques qui traite de la connaissance de tous les êtres animés, ou bien de ce que les anciens et beaucoup de modernes nommaient ou nomment le règne animal. La distinction des règnes minéral, animal et végétal, admise jusqu'en 1812, comprenait sous ces trois titres les grandes divisions des sciences naturelles; mais une plus juste appréciation des phénomènes de la vie et une définition plus rigoureuse furent proposées par Lamarck, et l'on s'accorde aujourd'hui à ne reconnaître que deux grandes séries de corps, les inorganiques qui sont soumis aux lois de l'attraction moléculaire, et les organiques qui, munis d'organes, présentent dans leur manière d'être une série de phénomènes internes et externes, dont la non-interruption est nommée la Vie, phénomène qu'entretient une cause profonde, encore inconnue dans son essence, appréciable par ses résultats : corps enfin qui s'accroissent et s'entretiennent par l'assimilation de principes étrangers soumis à une force nommée vitalité. Les minéraux sont formés par la combinaison binaire de deux éléments; les végétaux sont essentiellement constitués par la réunion de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone, et même de l'azote; mais le carbone en est le principe dominant, tandis que pour les animaux les quatre éléments constituants sont les mêmes, excepté que chez eux l'azote prédomine (*V.* les mots Animal, Muscle, Fibre, Anatomie, Physiologie, etc.). La Zoologie, comme branche des sciences naturelles, ne s'occupe donc que des animaux; elle s'éclaire de l'Anatomie ou plutôt de la Zootomie, pour étudier les divers systèmes qui forment leur tissu organique; la physiologie comparée explique les rouages divers des appareils de la vie tels qu'ils sont modifiés dans chaque série d'animaux; mais la Zoologie a des lois qui lui sont propres; et c'est pour les avoir peut-être trop méconnues que cette science est aujourd'hui presque exclusivement envahie par l'anatomie et se trouve faire partie intégrante, comme fraction, d'une branche qu'elle avait d'abord appelée à son aide, comme simple auxiliaire. La Zoologie en effet a pour but direct de nommer tous les êtres vivants, qui sont épars sur la surface du globe, de décrire leurs formes à l'aide de caractères précis et reconnus; d'y joindre les détails de leurs propriétés, de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leur genre de vie; mais pour obtenir complétement ce résultat, elle doit les disposer dans des ordres conventionnels, nommés systèmes ou méthodes, dont l'échafaudage repose sur la connaissance intime de l'organisation; puis elle appelle à son aide la citation de tous les noms qui furent donnés à chaque animal, dans les auteurs : c'est alors la synonymie ou la branche d'érudition zoologique; la littérature ou l'art de décrire convenablement et avec les qualités sanctionnées par l'opinion générale les objets qu'on veut faire connaître; enfin viennent et l'histoire et la philosophie qui expliquent les habitudes, les mœurs, les instincts; puis la chimie qui analyse leurs parties, la géographie qui trace les lois de leur dispersion, etc., etc. La Zoologie peut donc être divisée en Zoologie générale, descriptive ou particulière, systématique ou naturelle, suivant qu'elle traite d'êtres étudiés collectivement, d'une manière purement artificielle et sans analogie générale, ou bien lorsqu'elle tient compte du plus grand nombre de caractères.

La séparation qui existe entre les végétaux et les animaux est loin d'être précise; aussi Bory de Saint-

Vincent a-t-il proposé dans ces derniers temps de créer un règne intermédiaire, le Psychodiaire, pour servir de nuance de transition entre les plantes et les Zoophytes; mais outre qu'il est impossible de s'arrêter sur des limites aussi fragiles, il est bien certain de plus que la plupart des végétaux sont plus animalisés que certains animaux, et rien n'est plus difficile que de caractériser un animal et de l'isoler nettement d'une plante par la définition.

La Zoologie se trouve elle-même divisée en deux grandes classes, suivant que les êtres qui font partie de ces grandes attributions ont une charpente osseuse interne ou en sont privés; de là séparation des Vertébrés et des Invertébrés. Ce n'est pas que ces dénominations ne soient fautives, ainsi que l'ont prouvé les travaux de plusieurs anatomistes; car le squelette est modifié chez les animaux dits Invertébrés, il revêt une autre forme et voilà tout; mais enfin cette expression aujourd'hui généralement admise suffit jusqu'à nouvel ordre. Il ne s'agit que de préciser les deux grandes modifications de la charpente solide, bien qu'elle soit revêtue par les appareils locomoteurs, etc., ou qu'elle soit consacrée à les recouvrir.

La Zoologie a été divisée en grandes classes qui forment aujourd'hui des branches séparées pour le plus grand nombre des naturalistes; ainsi la mammalogie traite des Mammifères, l'ornithologie des Oiseaux, l'erpétologie des Reptiles, l'ichthyologie des Poissons, l'entomologie des Insectes, la malacologie des Mollusques, la zoophytologie des Vers, des Zoophytes, des Polypiers, etc. Près de ces groupes viennent encore se classer les Crustacés, les Annélides, les Aranéides, etc.

Le système zoologique est le moyen de classification adopté par un auteur pour classer tous les êtres connus à l'époque où il vit, ou qu'il a pu réunir seulement à l'aide de caractères peu nombreux et purement artificiels; si au contraire la série des caractères employés est généralisée, on obtiendra une méthode dite naturelle, parce qu'elle reposera sur le plus grand nombre possible d'analogies.

Les animaux groupés à l'aide de caractères généraux constitueront des ordres, des classes, des familles, des tribus. Lorsque ces caractères seront plus précis, ils serviront à former des genres; lorsqu'ils ne seront relatifs qu'à un individu, ils concerneront l'espèce; s'ils distinguent des nuances, ils auront alors pour but de faire connaître la variété.

Tout animal individuel ou espèce existe donc en vertu de formes typiques qu'il reçoit en naissant et qu'il transmet intactes aux rejetons qu'il procrée. S'il est parfois influencé par le climat, l'atmosphère et les variations de température, ses formes se dénaturent dans de certaines proportions que les mêmes circonstances alors font renouveler; c'est la variété persistante, distincte de la variété accidentelle, qui n'est que le résultat d'une modification toute exceptionnelle et de circonstance purement fortuite.

La Zoologie demande pour son étude des circonstances qu'il est plus difficile de réunir que pour les autres branches des sciences naturelles. De nombreuses préparations sont nécessitées pour la conservation des animaux; de vastes musées enrichis avec persévérance sont les seules archives qu'elle puisse utiliser avec fruit; mais tous les êtres animés, dénaturés par la mort, éprouvent des changements énormes qui accroissent les difficultés qu'elle offre à ceux qui la cultivent; aussi leur nombre est-il beaucoup moins considérable que celui des botanistes ou des minéralogistes.

En dernier résultat, la méthode, en zoologie, est la base fondamentale de la science; elle est l'échafaudage où viennent se grouper toutes les particularités qui forment la connaissance d'un être quelconque; elle éprouve les fluctuations que lui impriment le temps, les hommes et les progrès des choses. La partie historique de la science tient compte des efforts faits à chaque époque par les travaux des zoologistes, et la synonymie restitue à chacun son système de nomenclature. La médecine et la chimie se servent de cette nomenclature pour assurer la fixité de l'animal dont la thérapeutique signale les propriétés ou les produits naturels ou artificiels. Le nom de Faune est plus particulièrement appliqué à l'histoire des animaux d'une seule contrée, d'un seul pays, d'une seule province; il correspond ainsi au mot Flore employé en botanique. La Palæontographie animale est la branche qui traite des débris fossiles des animaux antédiluviens ou de ceux enfouis dans les couches superficielles du sol et dans les cavernes à ossements.

ZOOMORPHOSE. MOLL. Dans les auteurs du dernier siècle on trouve ce mot employé pour désigner l'étude des animaux des coquilles; il n'est plus aujourd'hui en usage. *V.* MOLLUSQUES.

ZOOMORPHYTES. MIN. On a donné ce nom aux substances minérales qui revêtent des formes empruntées au règne végétal. *V.* PÉTRIFICATIONS.

ZOONYCHON. BOT. Ancien nom cité par Ruell comme synonyme du *Leontopodium* (de Dioscoride). Celui-ci est une plante que Linné a placée dans son genre *Filago* et qui forme maintenant un genre distinct. Cependant Adanson a rapporté le *Zoonychon* des anciens au genre *Alchemilla* des modernes, genre qui appartient à la famille des Rosacées.

ZOOPHTHALMON. BOT. La grande Joubarbe (*Sempervivum tectorum*) portait ce nom dans l'antiquité. Le *Dolichos urens*, L., qui fait maintenant partie du genre *Mucuna*, était nommé *Zoophthalmum* par P. Browne.

ZOOPHYTAIRES. ZOOL. Nom donné par Blainville aux Actinozoaires pourvus de huit tentacules, soit que ces animaux vivent isolés, soit, ce qui est le plus ordinaire, qu'ils se présentent groupés sur une même tige.

ZOOPHYTES. Cuvier a compris sous ce nom, toute la grande division des Animaux rayonnés, qui forme le quatrième et dernier embranchement de son Règne Animal. L'organisation de ce nombre considérable d'êtres, toujours manifestement plus simple que celles des trois embranchements qui le précèdent, dit le profond anatomiste, présente aussi plus de degrés que celle de chacun d'eux, et semble ne s'accorder qu'en ce point, que les parties y sont disposées autour d'un axe, et sur deux ou plusieurs rayons, ou sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre; les Vers intestinaux eux-

mêmes ont au moins deux lignes tendineuses ou deux filets nerveux, partant d'un collier autour de leur bouche; plusieurs d'entre eux ont quatre suçoirs autour d'une proéminence en forme de trompe; en un mot, malgré quelques irrégularités, et à très-peu d'exceptions près (telles que les Planaires et la plupart des Infusoires) on retrouve toujours quelques traces de la forme rayonnante, très-marquée dans le grand nombre de ces animaux, et surtout dans les Étoiles, les Oursins, les Acalèphes et les innombrables Polypes.

Le système nerveux n'est jamais bien évident; lorsqu'on a cru en voir des traces, elles étaient aussi disposées en rayons; mais le plus souvent il n'y en a pas la moindre apparence.

Il n'y a jamais non plus de système véritable de circulation; les Holothuries ont deux appareils vasculaires : l'un lié aux intestins, et correspondant aux organes de la respiration, l'autre servant seulement au renflement des organes qui tiennent lieu de pieds. Ce dernier seul paraît distinctement dans les Oursins et les Astéries. On voit au travers de la substance gélatineuse des Méduses, des canaux plus ou moins compliqués, qui dérivent de la cavité intestinale; tout cela n'offre aucune possibilité de circulation générale; et dans le très-grand nombre des Zoophytes, il est aisé de se convaincre qu'il n'y a pas de vaisseaux du tout.

Quelques genres, tels que les Holothuries, les Oursins, plusieurs Intestinaux, ont une bouche et un anus avec un canal intestinal distinct; d'autres ont un sac intestinal, mais avec une seule issue tenant lieu de bouche et d'anus; au plus grand nombre il n'y a qu'une cavité creusée dans la substance même du corps, qui s'ouvre quelquefois par plusieurs suçoirs; enfin il en est beaucoup où l'on n'aperçoit aucune bouche, et qui ne peuvent guère se nourrir que par l'absorption de leurs pores.

On observe des sexes parmi plusieurs vers Intestinaux. Le plus grand nombre des autres Zoophytes est hermaphrodite et ovipare; plusieurs n'ont aucun organe génital, et se reproduisent par bourgeons ou par division.

Les animaux composés sont très-multipliés dans certains ordres de Zoophytes, et leurs aggrégations y forment des troncs et des expansions de toute sorte de figures. Cette circonstance, jointe à la simplicité d'organisation de la plupart des espèces, et à cette disposition rayonnante de leurs organes, qui rappellent les pétales des fleurs, est ce qui leur a valu le nom de *Zoophytes* ou d'*animaux-plantes,* par lequel on ne veut indiquer que ces rapports apparents; car les Zoophytes, jouissant de la sensibilité, du mouvement volontaire, et se nourrissant, pour la plupart, de matières qu'ils avalent ou qu'ils sucent, et qu'ils digèrent dans une cavité intérieure, sont bien certainement à tous égards des animaux.

Le plus ou moins de complication des Zoophytes a donné lieu à leur division en classes; mais comme on ne connaît pas encore parfaitement toutes les parties de leur organisation, ces classes n'ont pu être caractérisées avec autant de précision que celles des autres embranchements.

La première classe présente les Oursins et les Astéries, auxquels les épines qui les garnissent d'ordinaire ont fait donner, par Bruguière, le nom d'Échinodermes; ils ont un intestin distinct, flottant dans une grande cavité, et accompagné de plusieurs autres organes pour la génération, pour la respiration, pour une circulation partielle. Il a fallu leur réunir les Holothuries, qui ont une organisation intérieure analogue, peut-être même encore plus compliquée, bien qu'elles n'aient point d'épines mobiles à la peau.

Les Vers intestinaux, qui forment la deuxième classe, n'ont point de vaisseaux bien évidents et où se fasse une circulation distincte, ni organes séparés de respiration; leur corps est en général allongé ou déprimé, et leurs organes disposés longitudinalement; les différences de leur système nutritif les feront probablement diviser un jour en deux classes.

La troisième classe comprend les Acalèphes ou Orties de mer. Elles n'ont aussi ni vaisseaux vraiment circulatoires, ni organes de respiration; leur forme est généralement circulaire et rayonnante; et presque toujours leur bouche tient lieu d'anus. Elles ne diffèrent des Polypes que par plus de développement dans le tissu de leurs organes. Les Acalèphes hydrostatiques, laissés à la fin de cette classe, en donneront peut-être un jour une séparée, quand elles seront mieux connues; mais ce n'est encore que par conjecture que l'on juge des fonctions de leurs singuliers organes.

Les Polypes, qui composent la quatrième classe, sont tous ces petits animaux gélatineux, dont la bouche entourée de tentacules, conduit dans un estomac tantôt simple, tantôt suivi d'intestins en forme de vaisseaux; c'est dans cette classe que se trouvent ces innombrables animaux composés, à tige fixe et solide, que l'on a longtemps regardés comme des plantes marines. On a coutume de laisser à leur suite les Thethyes et les Éponges, bien que l'on n'ait pu encore y découvrir de Polypes.

Enfin les Infusoires, ou la cinquième et dernière classe des Zoophytes, sont ces petits êtres qui n'ont été découverts que par le microscope, et qui fourmillent dans les eaux dormantes. La plupart ne montrent qu'un corps gélatineux sans viscères; cependant on laisse à leur tête des espèces plus composées, possédant des organes visibles de mouvement, et un estomac; on en fera aussi peut-être quelque jour une classe à part.

ZOOPHYTOLITES. polyp. foss. Les anciens oryctographes désignaient par ce nom les Zoophytes fossiles.

ZOOSPERMES. *V.* Cercariées.

ZOOTHÈRE. *Zoothera.* ois. Ce genre de l'ordre des Insectivores, a été formé par Vigors pour une espèce observée dans les montagnes de l'Hymalaya. Il se rapproche fortement des Merles. Le bec est allongé, robuste, surmonté d'une arête arquée; les ailes sont arrondies à leur sommet, avec les troisième, quatrième et cinquième rémiges les plus longues; la queue est courte, formée de douze rectrices égales; les pieds sont longs, avec le pouce armé d'un ongle puissant.

Zoothère des montagnes. *Zoothera monticula,* Vig. Plumage d'un brun foncé, sillonné par une écharpe blanche, qui s'étend presque sur le front; des taches blanches répandues sur le thorax; abdomen blanc,

flammé de brun. Taille, onze pouces et demi. Inde.

ZOOTOCA. REPT. Wagler a établi ce genre de Sauriens, dans la famille des Lacertiens, pour un Lézard de la tribu de ceux qui sont privés de dents palatines et qui ont les écailles dorsales subgranulées. Depuis, Guérin a trouvé dans la forêt de Fontainebleau une seconde espèce qu'il a cru pouvoir introduire dans ce genre, et qu'il a décrite de la manière suivante : forme svelte, élancée; tête petite, courte, déprimée ; museau médiocrement pointu; lame susorbitaire saillante; canthus rostral peu tranchant; dix dents à la mâchoire supérieure, dix-sept à l'inférieure, de chaque côté; point de dents palatines ; cou faiblement marqué ; tronc renflé à sa partie postérieure; queue grêle; membres peu allongés ; doigts assez courts et peu inégaux.

ZOOTOMIE. L'ensemble des lois qui président à la vie de tous les êtres, a reçu le nom de Zoonomie. Cette branche des sciences constitue la plus grande partie de la philosophie de la nature, philosophie qui a pour but des considérations sur la vie, les formes, la composition, la texture, les connexions des organes sans lesquels cette même vie ne peut avoir lieu. Deux autres sciences plus restreintes dans leur application constituent la Zoonomie. L'une, la Zootomie ou l'Anatomie comparée, étudie les formes des corps, leur nombre, leur situation, leur texture, leurs connexions, et forme la partie vraiment matérielle de la science. L'autre, la Physiologie générale, se livre à l'examen de la force vitale et de ses résultats; compare l'action des organes en santé et en maladie; raisonne sur les expériences et en tire des déductions; enfin combine les idées sur les phénomènes vitaux, et peut être nommée la partie spéculative de la Zoonomie. Le mot Anatomie est donc aujourd'hui réservé presque exclusivement à l'étude des parties du corps humain, tandis que par celui de Zootomie on entend la science de l'organisme de tous les animaux, science qui fait connaître les particularités vitales des êtres les plus obscurs et les moins animalisés, et remonte jusqu'à ceux dont la texture est au *summum* de la vitalité. La Zootomie est donc la loi fondamentale de la Zoologie : sans elle, l'échafaudage des méthodes repose sur des bases fragiles et changeantes. C'est elle qui sert de flambeau au naturaliste, en éclairant l'établissement des familles, des genres, sur des faits d'organisation immuables et positifs. Deux opinions puissantes se partagent la partie théorique de la Zootomie ou l'explication des faits dont se compose cette science. L'une, qui date d'Aristote, professée par d'illustres savants, compare les organes ou les parties d'organes qui entrent dans la texture de tous les animaux, et établit des distinctions entre eux ou des embranchements typiques appelés classes, et suit une sorte d'arbitraire dans la désignation nominale des parties. L'autre, fondée en France par Geoffroy Saint-Hilaire, est connue sous le nom de théorie des analogues ou d'unité de composition organique, et se sert d'un type universel auquel s'appliquent les comparaisons subséquentes par une décroissance ou une métamorphose de ces mêmes organes, à mesure qu'on descend du premier au dernier degré de l'échelle animale.

ZOOTYPOLITHES. ZOOL. Quelques anciens oryctographes ont ainsi nommé les Pierres qui portaient des empreintes animales.

ZOPHÈRE. *Zopherus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Zopherités, institué par Hope qui lui donne pour caractères : antennes courtes, épaisses, grossissant faiblement vers l'extrémité et ne paraissant composées que de neuf articles dont le premier très-gros, plus long que les deux suivants réunis, les trois derniers entièrement soudés d'un côté, et sensibles du côté opposé seulement par des cils qui les bordent; tête transverse enfoncée jusqu'au delà des yeux; mandibules larges et tronquées carrément au bout; labre saillant; palpes courtes, les labiales petites, peu apparentes et même cachées; menton de moyenne étendue, subcordiforme, avec le pédoncule échancré; corselet presque aussi large que long, rétréci à sa base; corps oblong et convexe; pattes épaisses; jambes filiformes, garnies intérieurement de deux rangées de petits poils en forme de brosses; tarses courts.

ZOPHÈRE NERVEUX. *Zopherus nervosus*, Hope. Il est noir avec le dos couvert de tubercules entremelés de veines flexueuses, formées par un vernis blanchâtre; deux taches jaunâtres sur la tête; d'autres sur la poitrine et les flancs; quatre callosités à l'extrémité des élytres qui sont veinées de blanchâtre. Taille, dix à onze lignes. Du Mexique.

ZOPHOSE. *Zophosis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, établi par Latreille aux dépens du genre Érodie d'Olivier et de Fabricius, et ayant pour caractères : corps suborbiculaire ou en ovale court, convexe en dessus; tête presque carrée, beaucoup plus étroite que le corselet; antennes composées de onze articles : les sept premiers presque cylindriques, un peu plus gros à leur extrémité; les quatre autres un peu élargis, plus courts que les précédents, comprimés; les huitième, neuvième et dixième presque triangulaires; le dernier un peu plus grand que le précédent, échancré de côté à son extrémité, celle-ci aiguë; labre avancé, en carré transversal, entier, coriace; palpes maxillaires ayant leur dernier article le plus grand de tous, linéaire, comprimé; menton grand, plus large que long, les côtés arrondis, cachant la base des mâchoires, son bord supérieur échancré; corselet trois fois plus large que long, sa partie postérieure de la largeur de la base des élytres, fort rétréci antérieurement et échancré pour recevoir la partie postérieure de la tête; ses angles latéraux antérieurs aigus. Écusson nul. Élytres réunies, recouvrant l'abdomen et embrassant les côtés en dessous. Point d'ailes. Pattes grêles; jambes dentelées et épineuses, terminées par deux longues épines; tarses antérieurs courts : leurs quatre premiers articles triangulaires, le premier un peu plus long que les autres; tarses intermédiaires et postérieurs longs, ayant leur premier article à peu près aussi long que les quatre autres pris ensemble. Les mœurs de ces insectes sont les mêmes que celles des Pimélies et des Érodies. On les trouve sur le sable, dans les pays chauds de l'ancien continent.

Zophose Tortue. *Zophosis Testitudinaria*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. 11, p. 146, et pl. 10, fig. 6; *Erodius Testitudinarius*, Fab., Schœn. Sa couleur est le noir brillant; son corps est ovalaire, assez élargi; ses élytres sont granuleuses. Taille, quatre lignes. On le trouve au cap de Bonne-Espérance.

Zophose a trois lignes. *Zophosis trilineata*, Oliv. Corps ovalaire, convexe, bronzé; élytres marquées de quatre côtes lisses et déprimées, dont les intervalles, garnis de poussière ou d'écailles, forment trois lignes blanchâtres. Taille, trois lignes. Du Sénégal.

ZOPILOTE. ois. (Vieillot.) Synonyme de Catharte. *V.* ce mot.

ZOPLÈME. bot. Synonyme de *Helleborus orientalis*, Lamk. *V.* Hellébore.

ZOPYROS. bot. Synonyme de *Clinopodium vulgare*, L. *V.* Clinopode.

ZORCA. ois. *V.* Chouette-Hibou petit-duc.

ZORILLE. mam. Espèce du genre Marte. *V.* ce mot.

ZORILLE. bot. L'un des noms français du genre *Gompholobium*. *V.* Gompholobier.

ZORNIE. *Zornia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Hédysarées, offrant les caractères suivants : calice campanulé, bilabié, à lèvre supérieure échancrée, l'inférieure est trifide; corolle insérée sur le haut du tube, ayant l'étendard rabattu sur les côtés, la carène lunulée et bifide; étamines monadelphes, à anthères alternativement ovales et globuleuses; gousse comprimée, à trois ou cinq articles presque orbiculés, souvent hispides. Ce genre, proposé par Gmelin aux dépens de quelques *Hedysarum* de Linné, a été adopté par Desvaux, De Candolle et la plupart des auteurs modernes. Il se compose d'espèces des pays chauds du globe, particulièrement de l'Inde orientale, de l'Afrique et de l'Amérique méridionale.

Zornie a grandes bractées. *Zornia bracteata*, Walth.; *Zornia tetraphylla*, Mich., *Fl. bor. Amer.*, t. 41; *Hedisarum tetraphyllum*, Willd. C'est une plante herbacée, glabre, criblée de glandes transparentes, à stipules sagittées : les inférieures lancéolées, les supérieures grandes, faisant fonction de bractées. Les folioles sont au nombre de deux ou quatre, placées au sommet du pétiole. Les fleurs sont jaunes, disposées dans les aisselles des stipules bractéiformes.

Mœnch a établi un autre genre du nom de *Zornia*, et qui comprend quelques espèces du genre *Dracocephalum*, des auteurs.

ZORRA. mam. Espèce du genre Marte. *V.* ce mot.

ZOSIME. bot. *V.* Zozime.

ZOSTÈRE. *Zostera*. bot. Genre de la famille des Fluviales ou Naïades et de la Monœcie Monandrie, L. Ses fleurs sont monoïques, disposées en un spadice allongé, unilatéral, sessile et renfermé dans l'intérieur de la gaîne des feuilles. Les fleurs mâles et les fleurs femelles sont alternativement mélangées dans l'intérieur du spadice, qui est linéaire, concave et à bords membraneux. Chaque fleur mâle se compose d'une seule étamine sessile, attachée par la plus grande partie de sa face postérieure; anthère à une seule loge s'ouvrant par un sillon longitudinal. Il y a en général deux fleurs mâles superposées pour une seule fleur femelle. Celle-ci se compose d'un pistil simple attaché latéralement par la partie supérieure de son ovaire et pendant. L'ovaire est allongé, uniloculaire, contenant un seul ovule attaché au sommet de la loge. Le sommet de l'ovaire s'amincit insensiblement et se termine par un stigmate profondément divisé en deux branches linéaires, glanduleuses sur leur côté interne. Le fruit est un akène ovoïde, terminé en pointe à son sommet, se rompant quelquefois irrégulièrement suivant sa longueur. La graine qu'il renferme est striée longitudinalement; elle se compose d'un embryon épispermique dont presque toute la masse est formée par le corps radiculaire.

Zostère marine. *Zostera marina*, L., Gærtn., tab. 19. C'est une plante vivace, submergée, rameuse, ayant des feuilles alternes, linéaires, engaînantes à leur base; c'est dans l'intérieur de ces gaînes que sont contenus les spadices de fleurs. Cette espèce croît au fond de l'Océan.

ZOSTÉRITE. foss. Desmarets a trouvé dans le Calcaire marneux des environs de Paris, une souche fossile du *Zostera oceanica*, qu'il avait d'abord prise pour un Polypier; mais Brongniard, ayant examiné l'échantillon avec plus de soin, lui assigna sa véritable place parmi les végétaux fossiles, en le considérant comme type d'un genre qu'il a ainsi caractérisé: feuilles oblongues ou linéaires, à nervures peu nombreuses, égales, assez épaisses, les secondaires nulles.

ZOSTÉROPE. *Zosterops*. ois. Ce genre, établi par Vigors et Horsfield, doit prendre place dans l'ordre des Insectivores, à la suite du genre Sylvie. Caractères : bec médiocre, grêle, arqué : mandibule supérieure à peine échancrée; narines placées de chaque côté de sa base, linéaires, longitudinales, recouvertes d'une membrane; pieds assez robustes et assez allongés; ailes médiocres; première et cinquième rémiges presque égales, deuxième, troisième et quatrième un peu plus longues; queue égale; tête petite, forte; œil entouré d'un cercle de plumes blanches, soyeuses, formant un bourrelet. On connaît peu les habitudes des Zostéropes; mais tout porte à croire qu'elles diffèrent peu de celles des Sylvies. Suivant Levaillant, ces Oiseaux vivent par petites troupes de sept à huit, et se nourrissent de chenilles qu'ils cherchent sur les arbres en les épluchant avec tant de soin qu'il est difficile d'en retrouver encore sur ceux qu'ils ont visités; c'est ordinairement à l'extrémité des branches les moins élevées de certaines espèces de Mimose qu'ils établissent ou plutôt qu'ils suspendent leur nid; ils le composent de menues racines, l'enveloppent de mousse et le garnissent de duvet et de crin sur lequel la femelle dépose quatre ou cinq œufs qui sont couvés alternativement par les deux époux.

Zostérope annulé. *V.* Zostérope dorsal.

Zostérope a gorge blanche. *Zosterops albogularis*, Gould. Parties supérieures, ailes et queue d'un gris olivâtre; dos, tectrices alaires et caudales d'un brun châtain; tour des yeux, gorge, ventre et croupion blancs; joues blanches, tachetées de noir; tache auriculaire grise; flancs d'un roux marron; bec et pieds d'un gris pourpré. Taille, cinq pouces et demi. De l'Australie.

Zostérope a bec mince. *Zosterops tenuirostris*, Gould. Parties supérieures d'un gris olivacé; vertex, nuque, gorge et poitrine d'un vert jaunâtre; tour des yeux brun; rectrices bordées de vert; ventre et croupion d'un brun jaunâtre. Bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Australie.

Zostérope a taches verdatres. *Zosterops chloronotus*, Gould. Parties supérieures d'un vert d'olive, maculé de verdâtre; gorge et croupion d'un jaune verdâtre; le reste du plumage d'un gris verdâtre. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australie.

Zostérope cerclé. *Zosterops palpebrosa; Sylvia palpebrosa*, Temm., Ois. color., pl. 293, fig. 5. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; front, gorge et devant du cou d'un jaune verdâtre; trait oculaire brun; rémiges bordées et terminées de noirâtre; rectrices brunâtres en dessous; parties inférieures blanches, nuancées de grisâtre; bec corné; pieds d'un gris verdâtre. Taille, trois pouces et demi. De l'Inde.

Zostérope dorsal. *Zosterops dorsalis*, Vigors et Horsf.; *Sylvia annulosa*, Swainson, Illust., pl. 16. Parties supérieures d'un gris cendré; sommet de la tête et nuque d'un gris un peu plus foncé; une raie noire en avant et au-dessus des yeux; orbites des yeux découverts de plumes blanches; rémiges et rectrices cendrées, bordées extérieurement de jaunâtre; gorge d'un jaune pâle; parties inférieures jaunâtres; flancs d'un brun ferrugineux; bec et pieds d'un jaune fauve. Taille, six pouces. De Sydney et de Paramatta à la Nouvelle-Hollande.

Zostérope Tchéric. *Zosterops Madagascariensis; Sylvia Madagascariensis*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 132. Parties supérieures d'un vert olivâtre; orbites des yeux couverts d'un rang de plumes blanches; parties inférieures jaunâtres. Taille, cinq pouces.

ZOSTEROSPERMUM. bot. L'une des sections du genre *Dicromena*, de Richard.

ZOSTÉROSTYLIDE. *Zosterostylis*. bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par le docteur Blume, qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone acuminées, égales, libres, étalées, les intérieures semblables mais plus petites; labelle sessile, libre, canaliculé, inappendiculé, logeant la base du gynostème dans une cavité; gynostème très-court, mais épais; stigmate échancré; anthère pédicellée, presque séparée du stigmate, à bec et à deux loges distinctes; deux masses polliniques bilobées.

Zostérostylide arachnite. *Zosterostylis arachnites*, Bl. Plante herbacée terrestre; ses racines sont fasciculées; ses feuilles sont radicales, pétiolées, vaginées à leur base, oblongues, nerveuses et membraneuses; le pédoncule est radical, entouré de gaînes et tétragone; les fleurs sont sessiles, rassemblées en épi lâche et pourvues de bractées. Cette plante se trouve dans l'île de Java.

ZOTHÉE. *Zothea*. annél. Genre d'Annélides errantes de la famille des Aphrodites, institué par Risso, qui lui assigne les caractères suivants : corps très-long, graduellement aminci en arrière; tête armée de deux mandibules cornées, aiguës, bidentées; quatre yeux égaux; huit tentacules filiformes, inégaux; dos couvert de lamelles branchiales, en forme de feuilles, le long des latéraux; ventre à segments munis chacun d'une pointe ciliée.

Zothée méridionale. *Zothea meridionalis*, Risso. Son corps est fort long, délié, flexible, d'un rouge mêlé de jaunâtre; les yeux sont noirs, et les tentacules jaunâtres; le ventre est d'un blanc sale et les lamelles sont rougeâtres. De la Méditerranée.

ZOYDIA. bot. Pour *Zoysia*. *V.* ce mot.

ZOYSIE. *Zoysia*. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Rob. Brown, qui l'a caractérisé ainsi : épillets uniflores; fleur sessile; une seule glume; elle est carinato-compliquée, mutique ou mucronato-aristulée; deux paillettes mutiques : l'inférieure ovato-oblongue, à une seule nervure, la supérieure plus courte, sans nervure mais carénée; trois étamines, dont deux placées avant la paillette supérieure, et l'autre avant l'inférieure; ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux, allongés; stigmates plumeux; caryopse glabre et lisse.

Zoysie matrella. *Zoysia matrella; Agrostis matrella*, Lin. Ses tiges ont trois pouces de hauteur; elles sont dures, grêles, cylindriques et rameuses; les gaînes sont un peu renflées, glabres et striées; la feuille qui en sort est dure, glabre, roulée en ses bords, aiguës, subulées et disposées sur deux rangs; les fleurs sont réunies en épi droit, ovale, oblong, d'un vert purpurin. Cette plante croît aux Indes.

ZOYSITE. min. Même chose que Zoïsite.

ZOZIME ou ZOSIME. *Zozima*. bot. Hoffman a établi sous ce nom un genre dans la famille des Ombellifères, pour l'*Heracleum absinthiifolium*, de Ventenat, placé par Persoon dans le genre *Tordylium*. Sprengel au contraire ne considère pas le *Zozima* comme distinct de l'*Heracleum*. Voici les caractères qui lui ont été assignés par Hoffman : calice à cinq dents; pétales obovales, échancrés, avec les découpures recourbées, le fruit est plano-comprimé sur le dos, un peu convexe au centre, plus ou moins velu, entouré d'un rebord faiblement épaissi; méricarpes à paires de bandes très-minces : les trois dorsales placées à égale distance; les deux latérales plus relevées, contiguës, dilatées à leurs bords; les lignes règnent sur toute la longueur de la semence; les dorsales sont solitaires entre les paires de bandes; carpophore bipartite; semence aplatie.

Zozime a feuilles d'absinthe. *Zozima absinthiifolia*, Hoffm.; *Heracleum absinthiifolium*, Vent.; *Tordylium absinthiifolium*, Pers. Sa tige est sillonnée, garnie de feuilles décomposées, à lobules lancéolés, subtrifides, presque en coin à leur base; folioles des involucres incanes; involucelles des ombellules denses et presque de longueur égale. On trouve cette plante en Perse.

ZOZIME. *Zozimus*. crust. Genre de la famille des Brachyures homochèles, tribu des Cancérites, établi par Leach aux dépens du genre Crabe, proprement dit, et n'en différant guère que par la forme des pinces dont l'extrémité est élargie et profondément creusée en cuiller; la forme générale des espèces qui composent ce genre est un peu moins ovalaire que chez les Crabes, et les bords postérieurs de la carapace sont

presque aussi longs que les bords latéro-antérieurs, qui, eux-mêmes, deviennent fortement dentelés.

Zozime tomenteux. *Zozimus tomentosus*, Edw. Sa carapace est ovoïde, très-large, très-bombée, fortement bosselée en dessus, et divisée par un grand nombre de sillons linéaires; la région génitale est divisée en trois portions par des sillons nombreux; les bords latéro-antérieurs sont granuleux et divisés par quatre fissures qui se prolongent en forme de sillons sur la région ptérygostomienne, laquelle n'est point granuleuse; les bords antérieurs sont concaves et très-courts; les pattes sont courtes et couvertes de granulations; le corps est couvert d'un duvet noirâtre. Cette espèce habite les mers de l'Inde.

ZUCCA. bot. Commerson, dans ses manuscrits et son Herbier de l'île Mascareigne, a établi sous ce nom un genre que Jussieu a placé à la suite du *Passiflora*, mais qui, selon Auguste de Saint-Hilaire, paraît appartenir aux Cucurbitacées, à cause de la situation latérale de ses vrilles. Cette plante, trop peu connue pour que le genre en question puisse être adopté définitivement, a une grande fleur solitaire et axillaire, munie d'une grande bractée verte, cordiforme, entourant un calice blanc, campanulé, à cinq divisions et cinq appendices situés en dehors du calice; il y a cinq étamines distinctes et point d'ovaire, ce qui annonce que cette fleur est mâle.

ZUCCAGNIE. *Zuccagnia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Cassiées, offrant les caractères suivants : calice composé de cinq sépales oblongs, obtus, soudés à la base en un tube conique, l'inférieur un peu plus long; corolle à cinq pétales ovales, le supérieur plus large et concave; dix étamines presque égales entre elles, velues à la base; style filiforme; stigmate infundibuliforme; gousse presque ovale, comprimée, à deux valves hérissées de longs poils, uniloculaire, ne renfermant qu'une seule graine fixée au sommet de la suture. Ce genre, établi par Cavanilles, offre des rapports avec le genre *Hœmatoxylum*, dont il diffère par le pétale supérieur, plus grand et concave, par la forme de sa gousse et par l'insertion de sa graine.

Zuccagnie ponctuée. *Zuccagnia punctata*, Cavan., Icon. 5, p. 2, tab. 403. C'est un arbrisseau glutineux, à feuilles pinnées sans impaire et à fleurs jaunes, disposées en grappes. Cet arbrisseau croît dans les montagnes du Chili.

Un autre genre *Zuccagnia* a été proposé par Thunberg et adopté par Willdenow. Il a pour type le *Hyacinthus viridis*, qui a été placé dans le genre *Lachenalia*.

ZUCCARINIE. *Zuccarinia*. bot. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdr. Flor. ned. Ind.*, p. 1006) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs sessiles, munies de bractées réunies sur un réceptacle hémisphérique. Calice à cinq dents; corolle tubuleuse, dont le tube est court, le limbe dressé, quinquélobé; cinq anthères linéaires, incluses, insérées sur le tube entre ses divisions; ovaire biloculaire, couvert par un disque déprimé; un style surmonté d'un stigmate bifide, à peine saillant; baie ovoïde, stipitée, couronnée par le calice, biloculaire, contenant un grand nombre de graines comprimées, disposées sur deux rangées dans chaque loge.

Zuccarinie a grandes feuilles. *Zuccarinia macrophylla*, Bl. C'est un bel arbre dont les branches sont comprimées, garnies de feuilles distiques, oblongues-elliptiques, très-grandes, glabres et ondulées; les stipules sont géminées, carénées; les capitules de fleurs sont pédonculés, axillaires et solitaires. Cet arbre croît à Java.

Sprengel a substitué le nom de *Zuccarinia* à celui de *Jackia*, employé par Wallich. *V.* Jackie.

ZUCLANIE. *Zuclania*. bot. Genre de la famille des Bixacées, institué par Richard qui lui assigne pour caractères : fleurs parfaites; calice à cinq divisions suborbiculato-concaves, imbriquées avant l'épanouissement; point de corolle; de vingt à trente étamines insérées au bas du calice et adhérentes au disque qui est annulaire : entre chacune d'elles se trouve un appendice charnu, obliquement tronqué; filaments très-courts; anthères introrses, à deux loges longitudinalement déhiscentes; ovaire sessile, uniloculaire; ovules insérés sur trois faces de la partie interne des pariétaux de l'ovaire; stigmate sessile, déprimé, discoïde, à bords sinués, à peine ombiliqué au centre.

Zuclanie des Antilles. *Zuclania Antilliana*, Rich. C'est un arbre dont les rameaux ne sont point garnis de feuilles à leur base; celles-ci sont alternes, courtement pétiolées, elliptiques, obtuses ou aiguës, faiblement sinuées, parsemées de points transparents, pubérules en dessus, revêtues d'un pâle duvet en dessous; les fleurs sont presque sessiles et serrées l'une contre l'autre dans les aisselles des feuilles.

ZULATIA. bot. Le genre établi sous ce nom par Necker, paraît être le *Miconia*, de la famille des Mélastomacées.

ZUNDERERZ. min. Variété d'Antimoine rouge. *V.* Antimoine oxydé sulfuré.

ZUPHÉE. *Zuphœa*. crust. Genre établi par Risso dans la famille des Lœmodipodes, et qu'il place près des Nymphons, en lui assignant pour caractères : corps oblong, convexe; tête subtriangulaire; yeux grands, convexes; corselet à cinq articles entiers, rapprochés : queue de six anneaux, le dernier allongé, triangulaire, six paires de pieds égaux.

Zuphée du Spare. *Zuphœa Sparicola*, Riss., Hist. nat. de l'Eur. mérid., t. v, p. 104. Elle est longue de huit millimètres, jaunâtre, avec une bande noire transverse au milieu; son œil est saillant, noir; la tête forme une sorte de triangle; les segments du corselet sont très-rapprochés; la queue est fort longue, d'un jaune pâle, subtransparente, terminée par un long anneau aigu. Cette espèce vit sur les Spares. On la trouve pendant tout l'été attachée sur le corps de ces Poissons.

ZUPHIE. *Zuphium*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques troncatipennes, établi par Latreille, avec les caractères suivants : corps déprimé; tête presque triangulaire, très-rétrécie postérieurement, tenant au corselet par un col court et très-étroit; antennes filiformes, presque sétacées, leur premier article au moins aussi

long que la tête, le second très-court; dernier article des palpes allongé, assez fortement sécuriforme dans les deux sexes; corselet plan, cordiforme; élytres planes, en ovale allongé, recouvrant les ailes et l'abdomen; pattes de longueur moyenne, assez fortes; articles des tarses presque cylindriques, ceux des antérieurs très-légèrement dilatés dans les mâles, et ciliés également des deux côtés; abdomen déprimé.

Zuphie odorant. *Zuphium olens*, Latr., Dej., Spec. des Coléopt. d'Eur., pl. 10, fig. 3; *Galerita olens*, Fabr.; *Carabus olens*, Oliv. Son corps est d'un rouge ferrugineux; sa tête est noire, avec les parties de la bouche et les palpes d'un rouge brun; les élytres sont un peu pubescentes, d'un brun obscur, avec une tache arrondie et rouge à la base de chacune et une autre commune sur la suture. Taille, quatre lignes. Du midi de l'Europe.

ZURLERITE ou ZURLITE. min. Substance découverte en 1810, à la Somma (Vésuve), par Remondini. Elle a pour forme primitive le cube, mais Monticelli, à qui l'on est redevable d'une excellente minéralogie du Vésuve, a reconnu que cette forme devait être rapportée au prisme droit rectangulaire. Les cristaux sont ordinairement groupés, d'un vert assez pâle; ils sont fragiles et ne rayent pas le verre; leur surface est assez facilement entamée par une pointe d'acier. Leur cassure est conchoïde; ils sont infusibles; leur pesanteur spécifique est 3,27.

ZURUMBETH. bot. *V.* Zerumbeth.

ZUZARE. *Zuzara*. crust. Genre de l'ordre des Isopodes, famille des Sphéromides, établi par Leach (Dict. des Sc. nat.), et auquel il donne pour caractères : appendices postérieurs de l'abdomen ayant leurs deux lames saillantes, l'extérieure étant plus grande que l'intérieure, concave en dessus; corps susceptible de se rouler en boule; abdomen ayant son dernier article échancré à l'extrémité, avec une légère saillie sortant du fond de l'échancrure. Les Sphéromes sont distinguées de ce genre, parce que les appendices extérieurs de leur queue sont plans et de même forme que les intérieurs.

Zuzare diadème. *Zuzara diadema*, Leach, *loc. cit.* Son corps est lisse et le septième anneau, prolongé en arrière, se dilate en forme de diadème; la lame extérieure des appendices du ventre finit graduellement en pointe arrondie à son extrémité. Ce Crustacé se trouve dans les mers de la Nouvelle-Hollande.

ZUZYGIUM. bot. Espèce du genre Calyptranthe. *V.* ce mot.

ZWINGERA ou ZWINGERIA. bot. Ce nom a été appliqué à plusieurs genres connus antérieurement. Schreber l'avait substitué à celui de *Simaba*, d'Aublet. Le *Zwingera*, d'Heister, est le *Ziziphora*, et celui d'Aiton le *Nolana*, L. *V.* ces mots.

ZYÉGÉE. bot. (Cassini.) *V.* Zoégée.

ZYGADENUS. bot. *V.* Zigadenus.

ZYGÈNE. *Zygæna*. pois. Synonyme de Marteau, espèce du genre Squale.

ZYGÈNE. *Zygæna*. ins. Lépidoptères crépusculaires; genre de la tribu des Zygénides, établi par Fabricius, aux dépens du grand genre Sphinx, de Linné, et adopté avec ces caractères : antennes longues, celles des mâles au moins, fortement et subitement en massue contournée; spiritrompe distincte; palpes cylindrico-coniques, pointues à leur extrémité, s'élevant au-dessus du chaperon; ailes allongées, en toit dans le repos; cellule sous-marginale des inférieures large, partagée longitudinalement par un pli, fermée en arrière par une nervure ondée, d'où partent quatre rayons qui aboutissent au bord postérieur; abdomen presque cylindrique, obtus; anus des mâles ayant une ouverture très-prononcée; jambes couvertes d'écailles courtes, couchées; les postérieures ayant leurs épines, tant latérales que terminales, très-courtes. Les chenilles des Zygènes sont courtes, renflées au milieu, amincies à chaque bout, peu velues; elles ont seize pattes. Elles construisent une coque solide, coriace, qu'elles attachent contre la tige de la plante où a vécu la chenille. Cette coque est de forme ovoïde ou en bateau; elle renferme une chrysalide conique, et dans plusieurs on voit l'enveloppe des ailes qui est terminée en pointe. Les insectes parfaits éclosent peu de temps après ce changement; ils volent peu, sont lourds et paresseux, et se tiennent ordinairement sur les tiges et les fleurs des plantes basses.

Zygène de la Filipendule. *Zygæna filipendulæ*, Fabr., Latr., God., Lépid. de Fr., t. iii, p. 127, pl. 22, fig. 2; Boisd., Monogr., etc. Ses antennes et son corps sont d'un bleu noirâtre; les ailes antérieures sont d'un noir verdâtre satiné, avec six taches d'un rouge de carmin : deux à la base, deux vers le milieu et deux vers l'extrémité; les ailes postérieures sont rouges, bordées de noir-bleuâtre. Taille, quinze lignes. Europe.

ZYGÉNIDES. *Zygænides*. ins. Tribu de l'ordre des Lépidoptères crépusculaires, que Latreille caractérise ainsi : antennes toujours terminées en une pointe dépourvue de houppes, tantôt simples dans les deux sexes, en fuseau ou en corne de bélier, tantôt peu épaisses vers le milieu, presque sétacées, pectinées dans les deux sexes, ou du moins dans les mâles; palpes inférieures de moyenne grandeur ou petites, presque cylindriques et toujours formées de trois articles distincts; ailes toujours en toit, offrant dans un grand nombre des taches vitrées; abdomen sans brosses à son extrémité; ergots des jambes postérieures généralement petits. Leurs chenilles vivent à nu sur diverses Légumineuses; elles sont cylindriques, généralement velues, sans corne postérieure, semblables à celles de plusieurs Bombyx; elles se forment une coque de soie en fuseau ou ovoïde, qu'elles attachent aux tiges des plantes. Les habitudes de ces insectes ont été décrites par Boisduval, dans une Monographie de la tribu des Zygénides, où il fait entrer plusieurs genres que Latreille place dans d'autres divisions. Les genres que Latreille a admis dans cette tribu sont : Zygène, Syntomide, Atychie, Procris, Glaucopide et Aglaope.

ZYGIE. *Zygia*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Mélyrides, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : corps ovale; tête petite; antennes filiformes, composées de onze articles, les deuxième et troisième presque cylindriques, fort menus; celui-ci allongé; le quatrième, et

surtout les suivants, dentés en scie, comprimés, presque transversaux; corselet presque en trapèze, rétréci à sa partie antérieure : son disque est élevé; élytres flexibles, recouvrant les ailes et l'abdomen; pattes filiformes; crochets des tarses entièrement cornés, n'ayant qu'une petite dent peu visible vers l'extrémité.

Zygie oblongue. *Zygia oblonga,* Fabr., Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. I, p. 264, pl. 8, fig. 3; Schoenherr, *Syn. Ins.*, etc. Elle est rougeâtre, avec la tête et les élytres d'un bleu verdâtre; on remarque sur ces dernières trois côtes élevées. Elle se trouve en Espagne et dans l'Asie Mineure.

ZYGIE. *Zygia.* BOT. Sous ce nom, Théophraste désignait une espèce d'Érable à feuilles frisées.

P. Browne (*Jamaic.*, t. 22, f. 3) a décrit et figuré, sous le nom de *Zygia,* une plante Légumineuse, qui paraît être très-voisine de l'*Inga marginata,* Willd., ou *Inga Bourgoni,* DC.

ZYGIS. BOT. Dioscoride désignait sous ce nom le Serpolet sauvage, *Thymus Serpyllum,* L. Néanmoins ce mot de *Zygis* a été appliqué comme spécifique à une autre espèce de *Thymus.*

ZYGNEMA. *V.* Arthrodiées-Conjugées, art. XI.

ZYGNIS. REPT. Oken et Fitzinger ont proposé d'établir sous ce nom un sous-genre pour les Seps à trois doigts. *V.* Seps.

ZYGODACTYLES. *Zygodactyli.* OIS. Cinquième ordre de la méthode ornithologique de Temminck. Caractères : bec plus ou moins arqué ou très-crochu, souvent droit et angulaire; quatre et rarement trois doigts; jamais plus de deux en avant, l'extérieur de derrière souvent reversible. Cet ordre se sous-divise en deux familles; dans la première, le bec est plus ou moins arqué; dans la seconde, il est droit, assez long, conique et tranchant. A la première famille appartiennent les genres Touraco, Coucou, Coua, Coucal, Malcoha, Courol, Scythrops, Aracari, Toucan, Ani, Couroucou, Tamatia, Barbu, Barbican et Perroquet. Les genres Pic, Jamacar et Torcol, composent la seconde famille.

Dans la méthode de Vieillot, les Zygodactyles forment la première tribu de l'ordre des Sylvains, *Sylvicolæ,* qui sont les *Passeres* et les *Picæ,* de Linné et de Latham.

ZYGODON. BOT. (*Mousses.*) Genre établi par Hooker (*Muscol. brit.*, 70, t. 3 et 21) et ayant pour type le *Bryum conoideum* de Dickson, ou *Gymnocephalus conoides* de Schwægrichen. Ce genre offre les caractères suivants : urne terminale; péristome double : l'extérieur composé de seize dents rapprochés par paires, l'intérieur de huit cils, repliés horizontalement en dedans; coiffe cuculliforme et lisse. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses. Elles ont en général le port des *Gymnostomum* et des *Orthotrichum.* Indépendamment du *Zygodon conoideum,* Hooker et Taylor, *Musc. brit.*, p. 71, t. 21, qui forme le type de ce genre, on y rapporte encore le *Zygodon viridissimum,* de Bridel, ou *Gymnostomum viridissimum,* Hook., *loc. cit.*; *Zygodon obtusifolium,* Schwægrichen (Suppl. 2, pl. 136).

ZYGOGLOSSUM. BOT. Sous ce nom, Reinwardt (*Bot. Zeit.*, 1825, t. II, p. 4) a établi un genre d'Orchidées qui est le même que le genre *Cirrhopetalum,* fondé antérieurement par Lindley (*Bot. Regist.*, n° 832, octobre 1824). *V.* Cirrhopetalum.

ZYGOMENES. BOT. Le genre institué sous ce nom par Salisbury, dans la famille des Commélynacées, ne diffère pas du genre *Cyanotis,* de Don.

ZYGOMERIS. BOT. Le genre inscrit sous ce nom dans la Flore mexicaine, est le même que le genre *Amicia,* institué par Kunth, dans la famille des Légumineuses.

ZYGONÈVRE. *Zygonevra.* INS. Diptères; genre de la famille des Tipuliciens, tribu des Cécydomites, institué par Meigen, qui lui donne pour caractères : antennes composées de quatorze articles pédicellés dans les mâles, cylindriques dans les femelles; tête arrondie, sphérique; trompe peu saillante; ocelles nuls; ailes larges, ayant une cellule marginale, divisée par une nervure transversale; balanciers à longs pédoncules; pattes longues et grêles.

Zygonèvre sciarine. *Zygonevra sciarina,* Meig. Cet insecte atteint à peine une ligne et demie de longueur; son corps est brunâtre; ses ailes sont presque diaphanes. On le trouve en Europe.

ZYGOPE. *Zygops.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Cryptorhynchites, établi par Schoenherr, avec les caractères suivants : antennes longues, grêles, insérées avant le milieu du rostre; funicule de sept articles : le premier court et conique, les deuxième et troisième allongés et cylindriques : ce dernier très-long, les autres courts et lenticulaires; massue ovalaire; rostre allongé, grêle, arqué, caréné à la base, déprimé à l'extrémité; corps ailé; tête avancée, hémisphérique; yeux ovalaires et grands; corselet oblong, conique, impressionné transversalement avant l'extrémité; écusson élevé et arrondi; élytres à peine plus larges que le corselet, oblongues, carrées, un peu tronquées, plus courtes que l'abdomen; pattes allongées; cuisses postérieures plus longues que les autres; les deux premiers articles des tarses trigones, le pénultième élargi et bilobé.

Zygope Hibou. *Zygops Strix,* Sch.; *Curculio Strix,* Fab. Son corps est noirâtre; son rostre est long, arqué, noir, strié et ferrugineux à sa base; sa tête est ferrugineuse; son corselet est noir, avec le bord et trois lignes cendrés; élytres courtes, striées, grises, pointillées de ferrugineux; cuisses munies de pointes aiguës; corps oblong et cylindrique. Taille, cinq lignes. Cayenne.

ZYGOPELTIDE. *Zygopeltis.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Fenz qui le caractérise de la manière suivante : calice à quatre folioles égales dès leur base et assez droites; corolle formée de quatre pétales égaux, onguiculés et insérés au réceptacle; le limbe est suborbiculaire; six étamines tétradynames : les plus grandes ont à leur base et en dehors un denticule horizontal; toutes sont insérées au réceptacle qui est chargé de glandules placentaires; silicule comprimée sur les côtés et obtuse au sommet; stigmate subsessile; les deux valves sont semi-orbiculaires, aptères, planes, séparées par une cloison, très-étroites et fermées un peu au-dessous du milieu de la commissure. Les

semences sont solitaires dans chaque loge, pendantes, ovales, comprimées, bordées; embryon exalbumineux; cotylédons plans; radicule ascendante; valvules penchées en dehors.

Zygopeltide de Syrie. *Zygopeltis Syriaca*. C'est une plante sarmenteuse et vivace, très-glabre; ses feuilles sont alternes, ovales ou cordiformes, fortement crénelées; celles du torion sont serrées et longuement pétiolées; tiges droites, à rameaux dichotomes et garnis de petites fleurs jaunes, variées de rose et portées sur des pédicelles filiformes.

ZYGOPÉTALON. *Zygopetalum*. bot. Dans le *Botanical Magasine*, juillet 1827, n° 2748, Hooker a constitué sous ce nom un nouveau genre d'Orchidées, de la division de celles à anthère terminale, mobile, caduque, à masses polliniques, céréacées. Voici les caractères qu'il lui a imposés : pétales égaux, à demi étalés, soudés à la base; labelle aplati, échancré au sommet, ayant sur le disque un grand tubercule, muni à la base d'un éperon obtus; gynostème non ailé; anthère ovoïde, comprimée, calyciforme, à deux loges presque bivalves; masses polliniques, au nombre de deux, inégalement bilobées et glanduleuses à la base.

Zygopétalon d'Afrique. *Zygopetalum Africanum*, Hook. C'est une plante herbacée, parasite, à pseudobulbe épigyne; les feuilles sont lancéolées, à côtes; la hampe est terminée par un épi chargé de fleurs nombreuses et rapprochées. On trouve cette Orchidée à Sierra-Léone.

ZYGOPHYLLÉES. bot. R. Brown avait séparé des Rutacées un certain nombre de genres dont il avait formé une famille à part, sous le nom de Zygophyllées. Cette opinion du savant botaniste anglais a été adoptée par Kunth et De Candolle; mais Adrien de Jussieu, dans son Mémoire sur les Rutacées, en fait simplement l'une des tribus de cette famille. *V.* Rutacées.

ZYGOPHYLLUM. bot. *V.* Fabagelle.

ZYGOSPORIER. *Zygosporium*. bot. Montagne a donné ce nom à un genre de plantes cellulaires, de la famille des Hyphomyces, de Fries. Les Champignons qui composent ce genre nouveau se forment sur les gazons en flocons stériles, rampants et continus et en flocons fertiles uni ou plus souvent biseptés, fuligineux, avec leur sommet renflé et pellucide; ordinairement il y a vers la base un rameau inarticulé en forme de massue recourbée sur elle-même et échancrée au sommet : les sporidies sont ovales, hyalines, à noyau à peine coloré, disposées sur le côté de l'échancrure.

Zygosporier oscheoïde. *Zygosporium oscheoides*, Mont. On observe cette Cryptogame sur les lits ou couches de feuilles de Palmiers, dans toutes les contrées où croissent librement ces végétaux.

ZYGOSTATE. *Zygostates*. bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par le professeur Lindley, qui lui assigne pour caractères : sépales membraneux, libres et réfléchis; pétales dilatés, frangés, étalés, beaucoup plus grands que les sépales; labelle cymbiforme, étalé, membraneux, cornu ou denté à sa base interne, articulé avec le gynostème; celui-ci est cylindrique, excavé dans sa partie antérieure, ayant de chaque côté de sa base un prolongement en forme d'appendice linéaire, globuleux au sommet qui atteint la longueur des sépales; rostelle très-long, subulé, arqué; anthère à bec et uniloculaire; deux masses polliniques; caudicule subulé; glandule très-petite.

Zygostate cornu. *Zygostates cornuta*, Lindl. C'est une plante herbacée, épiphyte, acaule; les feuilles sont allongées, assez étroites; les fleurs sont petites et d'un vert jaunâtre; on n'observe qu'une seule corne à la base du labelle. Cette plante se trouve au Brésil.

ZYGOSTIGME. *Zygostigma*. bot. Genre de la famille des Gentianacées, institué par Griesebach, qui lui assigne pour caractères : tube du calice court, à cinq divisions carénées; corolle hypogyne, infundibuliforme, à limbe quinquépartite; cinq étamines insérées au tube de la corolle; filaments égaux à leur base; anthères dressées, à deux loges longitudinalement déhiscentes et dont les bords se contractent et se roulent ensuite; ovaire semi-biloculaire, bords des valves roulés en dedans; ovules placés sur les bords repliés des valves; style droit; stigmates partagés en deux branches dressées et presque adhérentes; capsule semi-biloculaire et bivalve.

Zygostigme australe. *Zygostigma australis*, Gries.; *Sabbatia australis*, Cham. et Sch. C'est une plante herbacée, dressée, à feuilles opposées, les supérieures plus étroites; les fleurs sont terminales, solitaires ou dichotomes. De l'Amérique du Sud.

ZYGOTRICHIE. *Zygotrichia*. bot. Genre de la famille des Mousses, établi par Bridel (*Bryol. univ.*, vol. 1, 821) pour le *Barbula leucostoma*, de Robert Brown (*in Parry's Trav.*, Append., pag. 298). Son péristome est simple, composé de trente-deux dents filiformes, disposées par paires, réunies entre elles de leur base jusqu'à leur milieu par des cils transverses, mais distinctes et libres dans leur moitié supérieure qui est tordue. Ce genre tient en quelque sorte le milieu entre le *Didymodon* et le *Barbula*.

Zygotrichie leucostome. *Zygotrichia leucostoma*, Bridel, *loc. cit.* C'est une petite Mousse à tige droite, un peu rameuse, portant des feuilles ovales-lancéolées, un peu mucronées, très-entières, ayant une corne cylindrique, droite, terminée par un opercule conique et portée sur un pédicelle terminal, droit et solitaire. Cette Mousse se trouve à l'île Melleville.

ZYMUM. bot. Le genre proposé sous ce nom par Du Petit-Thouars, comme devant faire partie de la famille des Malpighiacées, ne différant pas du genre *Tristellateia*, du même botaniste, lui a été réuni.

ZYRPHÉLIDE. *Zyrphelis*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, établi par Cassini (Ann. des Sc. nat., août 1829, t. vii, p. 420), qui l'a ainsi caractérisé : involucre à peu près cylindrique ou campanulé, composé de folioles peu nombreuses, inégales, imbriquées, appliquées, lancéolées, coriaces et ciliées sur les bords; réceptacle plan, nu, fovéolé; calathide radiée; les fleurs centrales nombreuses, régulières et mâles; les fleurs de la circonférence sur un seul rang, ligulées et femelles. Dans les fleurs du centre, il y a un ovaire avorté, long, étroit, aplati, membraneux, muni d'aigrette; la corolle est courte, à limbe quinquélobé; les anthères sont incluses, absolument privées

d'appendices basilaires. Dans les fleurs de la circonférence, l'ovaire est grand, obovale, très-comprimé, muni d'un bourrelet sur chaque arête, surmonté d'une aigrette composée de quinze à vingt petites écailles égales, libres, filiformes et ciliées sur les bords.

Zyrphélide agréable. *Zyrphelis amœna.* C'est une plante ligneuse, rameuse, à feuilles embrassantes, linéaires, lancéolées, glabres, coriaces, entières et ciliées sur les bords. Les fleurs, réunies en calathide terminale, sont jaunes au centre et bleues aux rayons. Afrique australe.

ZYTHIE. *Zythia.* bot. Genre de la famille des Hypoxylées, tribu des Cytisporées, établi par Fries, qui le caractérise de la manière suivante : périthécium mou, membraneux, libre, renfermant des sporidies mucilagineuses, qui sortent ensuite irrégulièrement et sont agglomérées en globules.

Zythie brune. *Zythia rufa,* Fr.; *Sphæronema rufa,* Fr.; *Sphæromyxa rufa,* Spr. Périthécium subulé, d'un brun roussâtre; globule formé par l'agglomération des sporidies, d'un roux clair et très-pâle. Cette Cryptogame se trouve sur le tronc de la plupart des arbres de la famille des Conifères, et principalement sur le *Pinus Sylvestris.*